



ENCYCLOPÉDIE

MÉTHODIQUE,

OU

PAR ORDRE DE MATIÈRES;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES, DE SAVANS ET D'ARTISTES;

Précédée d'un Vocabulaire univerſel, *ſervant de Table pour tout l'Ouvrage, ornée des Portraits de MM.* DIDEROT *&* D'ALEMBERT, *premiers Éditeurs de l'*Encyclopédie.

ENCYCLOPÉDIE
MÉTHODIQUE.

HISTOIRE.

TOME PREMIER.



A PARIS,

Chez PANCKOUCKE, Libraire, hôtel de Thou, rue des Poitevins;

A LIÈGE,

Chez PLOMTEUX, Imprimeur des États.

M. DCC. LXXXIV.

AVEC APPROBATION ET PRIVILÈGE DU ROI.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

M. le chevalier de Jaucourt, que ſon zèle pour les lettres & l'étendue de ſes connoiſſances ont rendu ſi utile à l'Encyclopédie, s'étoit chargé, dans la première édition de cet ouvrage, de pluſieurs des principaux articles concernans la nobleſſe & le Blaſon; il les avoit traités avec une philoſophie qui devenoit en lui de la générosité, & qu'un roturier auroit peut-être eu tort de montrer. Peu de gens auroient eu, comme M. le chevalier de Jaucourt, le courage d'écrire contre des avantages dont ils jouiſſoient, & de vouloir détromper d'une erreur qui leur étoit utile; c'étoit cependant à un homme de ſon nom à faire ainſi les honneurs de la nobleſſe & des grands noms; mais, oſons le dire, il les a trop faits. Qu'il eût traité de préjugé la nobleſſe, ce n'eſt pas toujours condamner une idée établie, que de la traiter de préjugé; il peut y avoir des préjugés utiles, & que la philoſophie même enſeigne à reſpecter: mais il cherche à donner du ridicule à celui-là; il l'attaque dans ſa ſource; & non content d'établir que la nature nous fait tous égaux par la naiſſance, la mort & le malheur, il ſoutient qu'elle a tant contrarié la loi, qu'il n'y auroit en effet ni noble, ni roturier, ſi les ſecrets de la nature étoient dévoilés: il ſe plait à voir dans toute généalogie indiſtinctement un mélange confus *de pourpre & de haillons, de ſceptres & d'outils, d'honneurs & d'opprobres.* On peut lui accorder tout, par l'impoſſibilité de rien établir & de rien détruire en ce genre: peu de races ſans doute deſcendent, comme dit Boileau, *de Lucrèce en Lucrèce*, des auteurs que les titres indiquent & que la loi reconnoît: les noms devroient ſe perpétuer par les femmes, pour que le ſang fût sûrement tranſmis avec le nom; mais dans les idées ſaines de la nobleſſe, le haſard, le ſecret de la naiſſance n'eſt rien, l'éducation ſeule fait tout; & n'eſt-ce rien que ces principes d'honneur, d'élévation, de courage, dont l'idée d'être iſſu d'un ſang illuſtre fait aux nobles un devoir plus ſacré, principes qui ſe tranſmettent, non pas peut-être avec le ſang, mais par une éducation ſyſtématique, continuée de génération en génération? N'eſt-ce rien que ces anathêmes lancés par Juvénal, par tous les moraliſtes, & ſur-tout par l'opinion contre les fils dégénérés? Et puiſqu'on ne peut eſpérer de conduire à la fois tous les hommes à la vertu, n'eſt-ce rien que d'y mener plus sûrement, par des moyens particuliers, une portion choiſie de l'humanité?

Mais ces moyens ſont chimériques!

Non, s'ils ſont efficaces. Qu'importe que quelques hommes ſe croyent mal-à-propos ſupérieurs aux autres hommes, ſi par cette erreur ils le deviennent réellement? Qu'importe que ce ſoit la vanité qui grave plus profondément dans leur ame les principes de l'honneur, le zèle pour la patrie, l'ardeur pour la ſervir & pour la défendre? S'il eſt vrai qu'il ne faille rien eſpérer des humains que par leurs foibleſſes, mettons ces foibleſſes à profit, faiſons-en des inſtrumens de vertu.

Mais, dira-t-on peut-être, ſi l'idée d'être iſſu d'un ſang illuſtre, & les diſtinctions attachées à ce haſard heureux peuvent élever les nobles au-deſſus des autres hommes, & leur faire un devoir particulier des devoirs communs du citoyen, n'eſt-il pas à craindre que l'idée d'être confondus dans la foule ne rabaiſſe les roturiers au-deſſous d'eux-mêmes, qu'elle ne les porte, privés comme ils le ſont des encouragemens & des récompenſes réſervés aux nobles, à ſe diſpenſer des devoirs dont ils regardent les nobles comme ſpécialement chargés? Si le ſentiment de la nobleſſe peut ennoblir encore, le ſentiment de la baſſeſſe ne peut-il pas avilir? Alors la nobleſſe ne donneroit à une foible partie de la nation un petit reſſort factice, qu'en privant la nation entière de tout reſſort & de toute énergie.

Je réponds que cet inconvénient ne pourroit arriver que par la mal-adresse du Gouvernement, s'il mettoit entre les nobles & les roturiers une barrière que ceux-ci ne pussent jamais franchir, mais qu'il ne peut avoir lieu dans un état où la carrière de l'honneur est ouverte à tout le monde.

Patere honoris scirent ut cuncti viam,
Nec generi tribui, sed virtuti gloriam.
PHEDR.

Il ne peut avoir lieu dans un État, où la noblesse conserve son origine respectable, où elle continue d'être ce qu'elle a été dans sa source, c'est-à-dire le prix de la valeur, des talens, des services, des vertus ; alors le roturier envisage la noblesse comme un but proposé à ses travaux, il la regarde d'un œil, non d'envie, mais d'émulation ; il dit: *Voilà où je peux parvenir, voilà l'héritage que je puis laisser à mes enfans.* Il s'établit alors entre le noble & le roturier une concurrence heureuse ; l'un travaille à n'avoir point d'égal, l'autre à n'avoir point de supérieur ; celui-ci veut atteindre celui qu'il voit devant lui ; celui-là craint d'être atteint, & l'État est servi. La noblesse peut donc être regardée comme une institution politique avantageuse. Que l'annoblissement soit ce qu'il doit être, c'est-à-dire la récompense d'une grande, d'une belle, d'une bonne action, d'un service public & connu, non une simple marque de faveur toujours suspecte d'être le fruit de l'intrigue, & les nouveaux nobles n'envieront point aux anciens cet avantage de l'ancienneté, tout considérable qu'il est & qu'il doit être en matière de noblesse. Nous disons : *& qu'il doit être*, car si les fils n'ont pas dégénéré de la vertu de leurs pères, plus une race est ancienne, plus elle a produit de sujets utiles à la patrie, plus par conséquent elle doit être chère & respectable à cette même patrie.

M. le chevalier de Jaucourt étant si peu favorable à la noblesse, ne pouvoit pas l'être davantage au Blason, qui n'est que la connoissance des signes par lesquels les nobles se distinguoient des roturiers & se distinguoient aussi entre eux.

» Il n'y a pas, dit-il, une seule brochure sur l'art de faire des chemises, des bas,
» des souliers, du pain ; l'Encyclopédie est le premier & l'unique ouvrage qui décrive
» ces arts utiles aux hommes, tandis que la librairie est inondée de livres sur la science
» vaine & ridicule des armoiries ; je ne les vois jamais, ces livres, dans des biblio-
» thèques de particuliers, que je ne me rappelle la conversation du pâtre, du mar-
» chand, du gentilhomme, & du fils de Roi, que la Fontaine fait échouer au bord
» de l'Amérique ; là, se trouvant ensemble & raisonnant sur les moyens de fournir à leur
» subsistance prochaine, le fils de Roi dit, qu'il enseigneroit *la politique. Le noble*
» *poursuivit* :

Moi je sais le Blason, j'en veux tenir école,
Comme si devers l'Inde, on eût eu dans l'esprit
La sotte vanité de ce jargon frivole.

» Le temps n'est pas encore venu parmi nous, où l'art héraldique sera réduit à sa
» juste valeur, &c. ».

M. le chevalier de Jaucourt commence par avoir raison ; avant l'Encyclopédie, les objets les plus utiles, les objets mécaniques, étoient négligés comme ignobles. Cette erreur venoit du régime féodal & tenoit à des idées fausses & exaltées sur la noblesse & sur la roture qu'on regardoit comme séparées par un intervalle immense. Tout exercice inconnu à l'ancienne noblesse étoit réputé vil, les métiers, les arts, les sciences même ; on sait aujourd'hui que tout ce qui est utile, est noble, & l'Encyclopédie n'a pas peu contribué à établir cette vérité.

Le reste du discours de M. de Jaucourt est d'une exagération manifeste. La science des armoiries n'a rien de plus ridicule que celle des autres distinctions établies parmi les hommes ; elle est ignorée & chez les sauvages de l'Amérique & dans les états despotiques de l'Orient, par des raisons qui ne sont pas à l'avantage de cette ignorance ; mais dans la plupart des monarchies mitigées, la noblesse & ses distinctions tiennent à

la conftitution de l'État; quelque progrès que faffent dans la fuite nos lumières, & quelque contraires qu'elles puiffent être aux diftinctions de la nobleffe, l'art héraldique ne fera probablement jamais oublié; il tient trop effentiellement à l'hiftoire. Quand les révolutions du temps, de la fortune & de la politique auroient tout changé à cet égard, le paffé ne pouvant pas n'avoir pas été, le Blafon fubfifteroit toujours comme monument hiftorique. C'eft, fi l'on veut, l'hiftoire de la vanité, mais l'hiftoire de la vanité humaine ne fe diftingue pas de l'hiftoire des hommes.

Au refte M. le chevalier de Jaucourt, avec tout fon mépris pour le Blafon, n'auroit pu répandre fur cette fcience autant de ridicule que certains écrivains héraldiques avec leur refpect exceffif & mal-adroit. Jaloux d'affurer à l'art qu'ils profeffoient, la plus haute antiquité (manie commune des favans fans lumières), ils en ont été puifer l'origine dans les fources les plus reculées de l'hiftoire tant facrée que profane; ils voient par-tout, dès l'enfance du monde, le Blafon en honneur; ils le voient fous la même forme, ils l'énoncent dans les mêmes termes que le Blafon moderne; s'ils ne nous préfentent pas l'écuffon d'Adam & des premiers Patriarches, ils commencent peu de temps après la tour de Babel & la confufion des langues; ils triomphent fur-tout au temps de Jacob; les figures emblématiques par lefquelles ce Patriarche mourant défigne le caractère ou annonce les deftinées futures de fes enfans (Genèfe, chapitre 49) » *Juda* eft un jeune » lion; *Iffachar* eft un âne fort; que *Dan* devienne comme un ferpent; *Nepthali* fera » comme un cerf; *Benjamin* fera un loup raviffant ». Les pierres précieufes à quatre rangs & à trois pierres par rang, qui étoient pofées fur le *Rational du jugement*, dans l'habillement du Grand-Prêtre, & fur lefquelles étoient gravées les noms des douze tribus (Exode, chap. 28), leur paroiffent de véritables armoiries, qu'ils blafonnent avec toutes les formules ufitées aujourd'hui. Ils difent que *le lion de Juda étoit d'or en champ de Sinople; qu'Ephraïm portoit d'or, à un bœuf de gueules, &c.*

Un artifte, nommé Bara, qui a deffiné les Blafons anciens, donne à *Jofué un écu d'or, à une tête de lion de gueules, arrachée, lampaffée & armée d'argent.*; comment ne lui donnoit-on pas le foleil qu'il avoit arrêté?

David portoit d'azur à une harpe d'or cordée d'argent, la bordure de même, diaprée de gueules, la diaprure remplie d'un mot hébraïque.

Les mêmes auteurs placent le Blafon jufques dans la fable; ils le retrouvent dans l'expédition des Argonautes & dans les fièges de Thèbes & de Troie. Bara, déja cité, donne à *Jafon la toifon d'or, mife en pal, accornée d'azur.*

Tiphis portoit de pourpre à un griffon d'argent, membré, becqué de gueules, tenant dans fa griffe droite la toifon d'or.

Caftor porte d'azur à une étoile d'argent; Pollux de gueules à une étoile d'argent, car ces deux freres n'étoient pas tout-à-fait de la même maifon. D'ailleurs les armes, de l'aveu de ces favans, étoient alors perfonnelles & non héréditaires.

Hercule portoit de pourpre à l'hydre d'argent, ombrée de finople, armée de gueules.

Théfée, de gueules, au minotaure d'or, tenant fur fon épaule droite une maffue de pourpre.

Amphiaraüs portoit un écu de pur argent, comme n'ayant encore rien fait de glorieux,

Parmâque inglorius albâ.

Au contraire, Agamemnon portoit la tête d'un lion, avec cette infcription en un vers grec:

Voici l'effroi du monde, Agamemnon le porte.

Cet emblême du moins eft naturel, & Agamemnon pouvoit en effet le porter fur fon bouclier ou fur fon cafque.

Mais qui a dit à Bara, que *Priam portoit de gueules, au lierre d'or?*

Anchife d'or, au demi-fol de pourpre?

Antenor, d'azur à un lion d'argent, ayant la tête d'un homme couverte d'un chapeau de gueules, tenant une houlette d'or avec fes deux pattes?

Hector, d'or à un lion de gueules, armé & lampassé d'argent, assis sur une chaire de pourpre, tenant avec ses pattes une hallebarde d'argent, dont le manche est d'azur?

Et leur ennemi *Diomède, Roi d'Etolie, d'argent à un paon rouant d'azur, œillé d'or, accompagné de trois molettes de gueules?*

Le Blason des héros de l'histoire ancienne n'est pas moins détaillé. *Alexandre le Grand, portoit d'or à un lion de gueules, armé & lampassé d'azur.*

Les armes d'*Alcibiade* sont d'un Blason moins chimérique & d'une allégorie plus ingénieuse; c'est un Cupidon embrassant la foudre de Jupiter.

Les royaumes & les républiques de l'antiquité avoient aussi leur Blason, c'est-à-dire qu'ils portoient dans leurs enseignes une marque distinctive, comme les particuliers en portoient dans leurs armes; & si c'est-là ce qu'on entend par le Blason antique, soit des nations, soit des individus, c'est une chose qui peut aisément se supposer, qui est même connue jusqu'à un certain point par des devises & des emblêmes que l'histoire nous a conservés; mais il est ridicule de s'engager à détailler jusqu'aux moindres pièces de ce Blason dans le jargon moderne qui appartient à cette science.

Ce jargon est une autre objection qu'on fait contre le Blason. Ce n'est, dit-on, qu'une science de mots, qui rejette les noms communs que tout le monde entendroit, pour en adopter d'étrangers & de barbares dont l'intelligence est réservée aux seuls initiés, qui a même une syntaxe à part, laquelle n'appartient à aucune langue connue. Si je dis que les armes de France ont un fond bleu d'où sortent trois fleurs de lys jaunes, deux en haut, une en bas, tout le monde m'entend, & j'ai donné une idée exacte des armes de France; mais je n'ai pas parlé le langage du Blason. Si je dis au contraire: *Les rois de France portent d'azur à trois fleurs de lys d'or, deux en chef, une en pointe*, je parle la langue du Blason, mais je ne suis plus entendu que de ceux à qui cette langue est familière. Il y a plus. Supposons un homme qui ait fait une étude profonde des armoiries, qui sache distinguer celles de toutes les maisons de l'europe & les faire distinguer aux autres en se servant du langage commun; supposons au contraire un homme qui ne sache aucunement distinguer les armoiries, ni les appliquer aux maisons qu'elles désignent, mais qui sache nommer en langage de Blason chaque pièce des diverses armoiries qu'on lui présentera, il est clair que toutes les idées héraldiques seront d'un côté, tous les mots de l'autre, & que celui qui saura reconnoître les différentes maisons à leurs armes, sera l'ignorant en blason, faute de savoir *blasonner*, c'est-à-dire faute d'avoir su retenir une nomenclature bizarre.

En général la multiplicité des signes nuit à l'acquisition des connoissances; on surcharge la mémoire de nomenclatures infinies, & on présente à peine une idée à l'esprit. Les noms grecs sont d'un grand usage dans les sciences, parce qu'ils contiennent presque toujours en un seul mot une définition complette de la chose; mais de quelque langue que viennent les mots *de gueules, d'azur, de sable, de sinople*, ils ne signifient toujours que *rouge, bleu, noir & verd.* C'est bien la peine de changer de noms pour cesser d'être entendu. Au lieu de créer ainsi par l'abus des mots & la multiplication des signes, des branches stériles d'une même science, il faudroit plutôt rapprocher, & pour ainsi dire identifier par un même signe tout ce que les différentes sciences peuvent avoir de commun. Si, par exemple, l'ortographe avoit conservé les étymologies dans toutes les langues, quelle facilité n'auroit-on pas à saisir la chaîne & la filiation de ces langues, à en démêler les ressemblances & les différences, à distinguer les langues-mères & celles qui en sont dérivées, à suivre la route par laquelle certains mots, dans chaque langue, sont arrivés de leur signification primitive à la signification souvent très éloignée qu'ils ont prise, à comparer dans ces variations la marche des différentes langues, à en observer les rapports avec le génie & le caractère des peuples.

Les savans ont cherché une langue savante & universelle, à la faveur de laquelle ils pussent s'entendre & communiquer entre eux de toutes les parties du monde: le moyen de parvenir à ce but, ou d'en approcher, ou au moins d'y tendre, seroit de simplifier

beaucoup, d'unir tout ce qui pourroit être uni, de confondre tout ce qui seroit commun, de rendre les signes aussi rares qu'on le pourroit, sans les rendre équivoques. Des rapports ou sensibles & manifestes, ou finement apperçus, ont souvent fait donner un même nom à des objets entièrement disparates; les mêmes dénominations ont souvent été transportées du physique au moral & du moral au physique, ou appliquées à des objets du même genre, mais très-différens les uns des autres; on a, par exemple, appellé *ciel de lit* la partie supérieure qui couvre le lit, comme ce que nous appellons *le ciel*, nous paroît couvrir la terre. Jusques-là tout va bien. Cette méthode de désigner une chose par ses rapports avec une autre, tend à simplifier la science des signes: mais pourquoi affoiblir ensuite l'idée de ce rapport par des distinctions inutiles, & qui sont même en contradiction avec le premier dessein, qui étoit d'exprimer ce rapport? Pourquoi des *ciels de lit* au plurier, tandis que le plurier naturel de *ciel* est *cieux?* Craignoit-on l'équivoque? Comment seroit-elle plus à craindre au plurier qu'au singulier?

La contradiction est encore plus forte, quand on applique ce plurier irrégulier *ciels* aux représentations que les peintres font du ciel; car c'est assurément bien le *ciel*, ce sont les *cieux*, soit ouverts soit fermés qu'ils veulent représenter.

Pourquoi encore le travail qu'un ministre fait avec le roi exigera-t-il le plurier irrégulier *travails?* La raison qui fait donner le nom de travail au compte qu'un ministre rend au roi des affaires de son département, n'est-elle pas que ce compte est censé être le résultat d'un travail important, & cette raison n'est-elle pas la même au plurier qu'au singulier?

Il en est de même du mot *œil de bœuf* & du plurier *œils de bœuf.*

Mais il en est autrement du mot: *lit de justice;* on a eu beau faire, il a fallu qu'au plurier il fît *lits de justice.* » *On a tenu deux ou trois* LITS DE JUSTICE *pour cette affaire.*

Pourquoi toute cette bigarure? C'est qu'on ne suit pas assez constamment un même principe, qu'on n'est pas assez frappé de l'inconvénient de multiplier les signes & d'augmenter les difficultés de l'instruction. J'insiste sur cet article, car je le crois de quelque importance, & peut-être auroit-il besoin de réforme. L'inconvénient dont je me plains, celui de donner, indépendamment des idées, une langue particulière à apprendre, n'est point propre au Blason, il n'y a point de science ou d'art où il n'ait lieu jusqu'à un certain point. Tout art, toute science a & doit avoir ses mots techniques: les instrumens, les outils, la manœuvre, les procédés divers de chaque art, soit libéral, soit mécanique, ne peuvent trouver leurs noms dans la langue commune. Mais que doivent être ces mots techniques, & quand doivent-ils être employés? Voilà ce qu'il importe d'examiner. Quand ils sont les signes nécessaires & uniques des idées qu'ils représentent, rien de si utile que les mots techniques, mais ils ne sont utiles que quand ils sont necessaires, & toutes les fois qu'il y a dans la langue commune un mot qui donne à tout le monde une idée précise de la chose qu'on veut exprimer, pourquoi créer un mot technique & dès-lors à charge, puisqu'il faut commencer par en apprendre la signification? Par exemple, & sans aller plus loin, qu'étoit-il besoin dans la marine des mots *stribord* & *babord?* N'avoit-on pas dans la langue commune les mots de *droite* & de *gauche*, de *côté droit* & de *côté gauche* du vaisseau, qui étoient sans embarras & sans équivoque? Je sais que cette réflexion appliquée ainsi à deux mots devenus d'un usage familier, quoique les ignorans les entendissent à peine au commencement de la dernière guerre, peut paroître petite; mais donnons-lui toute son étendue, envisageons dans sa totalité l'inconvénient dont nous parlons, on verra qu'on perd à apprendre cette partie superflue de la langue de certaines sciences, un temps qu'on auroit pu employer à faire des progrès dans la science même, & que cette liste de signes sur-abondans tient dans la tête la place d'idées & de connoissances réelles; c'est un abus qui n'est pas sans ridicule, & pour s'en convaincre, il ne faut que voir ce qu'on pense de cet étalage de mots techniques, quand il n'est pas autorisé, & en quelque sorte nécessité par l'usage. C'est un ridicule qui n'a point échappé à Molière.

» Quoi, monsieur, dit le pédant Lysidas, la protase, l'épitase & la péripétie......

DORANTE.

» Ah! monsieur Lysidas, vous nous assommés avec vos grands mots! Ne paroissez
» point si savant, de grace; humanisez votre discours, & parlez pour être entendu.
» Pensez-vous qu'un nom grec donne plus de poids à vos raisons? & ne trouveriez-
» vous pas qu'il fût aussi beau de dire l'exposition du sujet, que la protase; le nœud
» que l'épitase, & le dénouement, que la péripétie?

LYSIDAS.

» Ce sont termes de l'art dont il est permis de se servir ».

Lysidas se trompe, cela n'est permis que quand cela est commandé; mais aussi dans ce cas, ce seroit un autre genre de pédanterie que d'éviter avec affectation le mot technique autorisé par l'usage; quand la convention est faite, quand la règle est établie, il faut s'y soumettre.

Il en est de même des termes du Blason & de sa syntaxe particuliere. La convention est faite, il faut la suivre. Après tout, les sciences sont bien aussi souvent le résultat des conventions arbitraires des hommes que de leurs connoissances réelles.

On peut alléguer encore en faveur de la nomenclature héraldique, qu'elle abrège, & que souvent elle exprime en un seul mot, ce qui ne pourroit être rendu en termes communs que par des périphrases, raison qui a suffi pour charger de mots techniques toutes les sciences & tous les arts.

Mais c'est sur tout par l'allégorie, c'est par toutes ces chimères mystiques de la science hiéroglyphique & symbolique, que les héraldistes ont défiguré & déshonoré le Blason; ils l'ont traité comme les *pédans* traitent Homère & Mathanasius sa chanson de pont-neuf, ils ont entendu finesse à tout, ils trouvent une signification emblématique dans les métaux, dans les couleurs, dans les fourures, dans les animaux, dans les plantes, dans tous les meubles dont se composent les armoiries: l'un cite le *Timée* de Platon en faveur de la couleur de gueules; un héraldiste moderne s'écrie, avec le zèle & le ton d'un missionnaire: » Impies, qui dans le cœur voudriez qu'il n'y eût point de Dieu,
» *dont* vos remords, qui ne vous quittent point, vous font sentir l'existence, ap-
» prochez, ouvrez les yeux; que la cigogne vous fasse admirer par sa piété, celui dont
» elle est ainsi que vous l'ouvrage, & que sa reconnoissance vous inspire une sainte
» horreur de votre ingratitude!.... Quoi! vous régimbez contre l'Être suprême qui
» vous a tiré des horreurs du néant, & vous voyez tous les jours la docilité du cheval
» qui n'a point d'entendement! »

Quand les allégoristes trouvent un lion, ou un aigle dans des armes, ils ont beau jeu, c'est la valeur, c'est l'élévation du héros qui est représentée; mais quand ils y trouvent la tête d'un âne, le groin d'un porc, la gueule d'un loup; alors ce n'est plus le héros, c'est un ennemi vaincu qu'on représente, & cet ennemi étoit un lâche ou un méchant; mais cette explication a au moins deux inconvéniens, l'un que rien n'indique quand l'allégorie regarde le vainqueur ou le vaincu, l'autre qu'en avilissant le vaincu on affoiblit le mérite de la victoire; en un mot, rien de plus ridicule que ces explications, rien de plus arbitraire que ces rapports; n'ajoutons pas de nouvelles chimères à un art qu'on accuse déja d'être essentiellement chimérique; mais aussi n'imputons point à l'art héraldique les folies des héraldistes.

De quoi s'agit-il dans les armoiries? De se distinguer par un signe quelconque: la multitude & la variété infinie de ces signes prouvent que s'ils ont pu avoir dans l'origine quelque allégorie, ils l'ont perdue par succession de temps & qu'ils sont devenus très-indifférens; y chercher aujourd'hui le rafinement d'un sens allégorique, c'est imiter les sots qui mettent de l'esprit par-tout, & qui n'ont jamais conçu la simplicité. Les armoiries n'en seront pas moins utiles pour n'être qu'une distinction & non pas un embléme. Les distinctions sont nécessaires dans un état, où, par la constitution, tous les hommes ne sont pas réputés égaux, on ne peut s'en passer par-tout où il y a de la noblesse.

De quelque œil enfin qu'une philosophie sévère envisage la science du Blason, les nobles ne peuvent être indifférens à cet égard, & il ne seroit pas à désirer qu'ils le fussent.

Quant à ceux qui ne jouissent pas des avantages de la noblesse, outre qu'ils peuvent les acquérir un jour, comment auroient-ils le droit de négliger ou de mépriser ce qui concerne un ordre qui, dans les monarchies, tient si essentiellement à la constitution de l'état, & dont l'histoire est la plus belle partie de celle de la nation?

Mais les distinctions du Blason sont arbitraires & frivoles! Frivoles, si l'on veut: il faut pourtant les connoître, &, suivant l'expression d'un ancien, une curiosité honnête ne les dédaigne point. *Frivola hæc fortassis.... videbuntur, sed tamen honesta curiositas ea non respuit.* Vopisc. in Aurelian.

Nous joignons ici le Blason avec l'histoire, à cause des rapports nécessaires que ces deux sciences ont entre elles, & nous faisons cependant du Blason un dictionnaire particulier, parce que c'est une science à part & complette.

Nous joignons au Blason ce qui concerne les ordres de chevalerie hospitaliers, militaires & autres, tant à cause des rapports généraux de la chevalerie avec la noblesse, que parce que les ordres de chevalerie & les armoiries pourroient bien avoir une origine commune, les croisades.

Quant à l'exécution, les articles de l'*Encyclopédie* & ceux du *supplément*, forment le fond de cet ouvrage, & cependant c'est un ouvrage presque entièrement nouveau, soit par la multitude des articles ajoutés, soit par les retranchemens & les changemens faits à la plupart de ceux qui sont restés; lorsqu'on a conservé en entier quelques articles importans, on en avertit, ou en le déclarant expressément, ou en laissant subsister au bas de ces articles la marque qui désigne leurs auteurs.

Dans l'Encyclopédie, la liaison si nécessaire du discours avec les planches avoit été entièrement négligée, ou plutôt le discours & les planches avoient été faits séparément, & on avoit ajouté après coup, pour les planches, une explication entièrement étrangère au discours; nous employons les mêmes planches; elles nous ont paru suffire; nous n'y avons fait que quelques légers changemens que le temps rendoit nécessaires, & dont les raisons seront ou évidentes par elles-mêmes, ou expliquées; à chaque article, nous prenons ordinairement pour exemples ceux que présentent les planches, & cependant nous laissons quelquefois subsister une partie de ceux qui étoient déja cités & qui ne se trouvent point dans les planches, mais qui s'expliquent aisément par leur ressemblance avec ceux des planches, & qui en augmentant le nombre des exemples, enseignent de plus en plus à blasonner, qui d'ailleurs devoient souvent être conservés par des considérations particulières.

On ne sera pas surpris de voir revenir plusieurs fois un même exemple dans différens articles & pour des mots différens; comme le mot de l'article est toujours sous-ligné, l'attention du lecteur est particulièrement fixée sur le mot pour lequel l'exemple est cité, & ce mot, dans un même exemple, est tantôt l'un, tantôt l'autre.

A la suite des planches de l'Encyclopédie, nous plaçons celles du supplément; ces dernières ne sont qu'au nombre de six, & ne feront qu'un avec celles de l'Encyclopédie.

Nous avons fait disparoître entièrement, pour les raisons exposées plus haut, ces allégories arbitraires & forcées, dont presque tous les livres héraldiques sont remplis.

Des traits d'histoire choisis & bien placés sont l'ornement naturel d'un ouvrage, tel que celui-ci; il faut alors qu'ils se rapportent uniquement aux armoiries, qu'ils en montrent l'origine ou les changemens, qu'ils rendent raison de ce qu'elles peuvent avoir d'honorable ou de remarquable; non seulement nous avons conservé ces sortes de traits, quand nous en avons trouvé, mais nous en avons ajouté plusieurs. Nous en avons aussi retranché beaucoup par une raison contraire. C'est assurément prodiguer l'histoire, & dénaturer les genres, que de raconter dans un dictionnaire de Blason l'histoire personnelle d'un ministre, d'un général, sans aucun rapport héraldique, & uniquement parce qu'il étoit d'une famille dont on cite les armoiries pour exemple de quelque pièce ou

meuble de Blaſon ; nous avons ſupprimé ces ſortes de récits ſans motif & ſans prétexte, nous les avons renvoyés à l'hiſtoire, où eſt leur véritable place, & où nous pourrons les employer, s'il y a lieu.

Nous avons mis à contribution les divers auteurs héraldiques, tant anciens que modernes, ſur-tout la Colombière & le père Méneſtrier, dont on avoit déja fait un grand uſage dans l'Encyclopédie & dans le ſupplément ; nous avons tiré des traits curieux & des obſervations très-juſtes d'un grand travail ſur le Blaſon, qu'un militaire fort inſtruit de ces matières, auxquelles ſa naiſſance lui donne un motif & lui fait un devoir particulier de s'intéreſſer, a bien voulu nous communiquer, ſans nous permettre d'autre marque de reconnoiſſance que cet aveu, & en nous défendant expreſſément de le nommer & de le déſigner.

La nature des choſes & la variété des opinions nous ont ſouvent fait incliner vers le doute ; on ne nous trouvera peut-être que trop éloignés du ton affirmatif de quelques héraldiſtes ſur divers points, tels que les proportions des pièces de l'écu, honorables ou autres, ſoit entre elles, ſoit par comparaiſon avec l'étendue du champ ; ſur les différens emplois réguliers ou irréguliers qu'on en peut faire ; ſur leurs dénominations mêmes; nous avons cru reconnoître qu'en général il n'y a dans le Blaſon qu'un très-petit nombre de principes fixes & inconteſtables.

Cette rareté même de principes nous laiſſe peu de choſes à dire ſur l'ordre dans lequel les divers articles doivent être lus, pour faire de ce dictionnaire un traité. Le Blaſon a peu de règles & elles ſont contenues dans un petit nombre d'articles, elles ſe trouvent même preſque toutes raſſemblées dans les ſeuls articles *Blaſon* & *blaſonner*.

Le premier ſur tout traite en particulier, & ſous autant de titres différens :

1°. De l'origine du Blaſon & de ſon étymologie.
2°. Des émaux.
3°. Des pièces honorables.
4°. De la poſition des pièces honorables.
5°. Des partitions ou diviſions de l'écu.
6°. Des répartitions ou ſubdiviſions.
7°. Des parties du corps humain employées dans le Blaſon.
8°. Des châteaux & tours.
9°. Des animaux & de leurs parties employées dans le Blaſon.
10°. Des inſtrumens de guerre.
11°. Des arbres, fleurs & fruits.
12°. Des aſtres.
13°. Des meubles d'armoiries proprement dits.
14°. De la poſition des pièces & meubles.

Cet article *Blaſon* eſt donc à lui ſeul le traité que nous cherchons & contient le précis des règles qui conſtituent l'art héraldique. De plus, chacun des objets traités dans cet article, peut être vu à ſon article particulier, & ils indiqueront tous les autres articles à conſulter, & l'ordre dans lequel ils doivent être conſultés. Par exemple, le *traité des émaux*, ſoit dans cet article *Blaſon*, ſoit à ſon article propre. indiquera les deux métaux, les cinq couleurs, les deux fourures que le Blaſon emploie, leurs uſages, leurs alliances, leurs oppoſitions, leur ordre ; de même, *le traité des partitions & répartitions de l'écu* donnera la liſte de toutes les formes que l'écu peut recevoir, indiquera comment elles naiſſent les unes des autres, & dans quel ordre chaque article doit être lu.

De même encore le *traité des pièces honorables & de leur poſition* nommera toutes ces pièces, même celles qui ne ſont pas reconnues pour telles par tous les héraldiſtes, & indiquera leur ordre.

Quant à la multitude des pièces & meubles (non diſtingués par le titre d'honorables) que les trois règnes de la nature peuvent fournir au Blaſon, (car il admet tout ou peut tout admettre) on ſent bien qu'il n'y a aucun ordre à obſerver à cet égard.

BLASON.

BLASON.

ABAISSÉ, ÉE, adj. se dit de l'aigle, lorsque ses ailes paroissent pliées, de maniere que les extrêmités ou pointes tendent vers le bas de l'écu, car ordinairement elles sont étendues en haut : les ailes *abaissées* de cet oiseau s'expriment par ces mots : *au vol abaissé.* (*Voyez pl. VI. fig. 301.*)

ABAISSÉ, ÉE, se dit aussi du chevron, du pal, de la bande, de la fasce, de quelques autres piéces & de quelques meubles de l'écu, posés dans une situation plus basse qu'à l'ordinaire.

ABAISSÉ, se dit encore du chef, lorsqu'il se trouve sous un autre chef, qu'on a par concession, ou par état.

Les chevaliers & commandeurs de Malte, qui ont un chef dans leurs armoiries, l'*abaissent* sous celui de la Religion.

Antoine de Paulo, élu grand-maître de l'ordre de Malte le 10 mars 1623, mort le 10 juin 1636, ayant bien mérité de l'ordre & fait plusieurs établissemens utiles, le chapitre général tenu en 1635 accorda, en reconnoissance, à tous les aînés mâles de cette maison de Paulo, originaire de Gènes, établie à Toulouse, le privilège de porter dans leurs armes un chef de la Religion, qui est de gueules à la croix d'argent, avec les attributs de l'ordre pour ornemens extérieurs de leur écu.

En conséquence les aînés de la famille de Paulo, quoique mariés, portent d'azur à une gerbe de bled d'or & un paon rouant de même sur la gerbe ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'argent : ce chef *abaissé* sous un chef des armoiries de la Religion, de gueules à la croix d'argent ; l'écu sommé d'une couronne de marquis, & accolé d'un chapelet entrelacé dans une croix à huit pointes derrière les armes.

La famille de Mellet de Fargues, en Auvergne, dont il y a eu plusieurs chevaliers de Malte, porte d'azur à trois étoiles d'argent, au chef d'or. Les chevaliers & commandeurs de ce nom *abaissent* ce chef sous celui de la Religion.

De même, François de Boczossel Mongontier, chevalier de Malte, commandeur, puis bailli, cité dans la première édition de l'Encyclopédie, portoit d'or au chef échiqueté d'argent & d'azur de deux tires, *abaissé* sous le chef des armoiries de la Religion.

On peut voir à la *planche II. figure 109*, un exemple d'un chef *abaissé*, & à la *planche III. figure 124*, un exemple de trois pals *abaissés*.

ABAISSEMENT, ou ABATEMENT, s. m. C'est, ou ce seroit quelque chose d'ajouté à l'écu, pour en diminuer la valeur, & comme disent les héraldistes, la dignité, en conservant la mémoire de quelque action déshonorante, de quelque tache infamante.

Les *abaissemens*, ou *abatemens* sont la matière d'une contestation entre les héraldistes ; les uns les rejettent comme chimériques & comme contradictoires avec l'idée d'armoiries : les armes, disent-ils, étant des marques de noblesse & d'honneur, on ne peut y mêler aucune marque infamante, sans qu'elles cessent d'être des armes. Comment, disent-ils, pourroit-on, ou déterminer, ou forcer quelqu'un à porter des armes qui le flétriroient ? Il faut ou laisser ces armes sans altération, ou les supprimer tout-à-fait, comme on en use dans le cas du crime de lèse-majesté, où on renverse entièrement l'écu pour marque d'une entière dégradation.

Les historiens ont rapporté le jugement de saint Louis contre les d'Avesnes ; Marguerite, comtesse de Flandre, avoit eu deux maris, Bouchard d'Avesnes, & Guillaume de Dampierre. Elle avoit des enfans des deux lits ; ceux du second prétendoient exclure ceux du premier ; ils avoient, disoient-ils, découvert que Bouchard d'Avesnes étoit engagé dans les ordres avant son mariage, que par conséquent ce mariage étoit nul, & les d'Avesnes, sinon bâtards, du moins inhabiles à succéder. Les d'Avesnes croyoient voir Marguerite incliner pour les Dampierre ; ils cherchèrent un juge plus juste que leur mère, & s'adressèrent à Louis. Mezerai rapporte que toutes les parties ay[illegible] comparu devant le roi, Louis demanda d'abo[illegible] [illegible] mère qui elle désiroit avoir pour héritiers, ou [illegible] d'Avesnes ou des Dampierre. *Les enfans légitimes*, répondit-elle, *doivent avoir la préférence.* Sur ce mot l'aîné des d'Avesnes, s'écria tout en colère : *Eh quoi ! serois-je tenu pour bâtard de la plus riche P..... qui vive ?* Louis, le plus respectueux de tous les fils, scandalisé d'un tel outrage, fait à une mère, ordonna, pour punir d'Avesnes, ou plutôt pour lui donner une leçon, que, du lion de sable en champ d'or qu'il portoit, il retrancheroit la langue & les griffes, *pour marque*, dit Mezerai, *qu'il ne devoit avoir ni paroles, ni armes contre sa mère.*

C'est ainsi, disent certains héraldistes, que l'*abaissement* peut se faire tout au plus par la suppression de quelques caractères, ou honorables, ou indifférens, mais jamais par l'introduction d'aucun signe diffamant, & alors l'*abaissement* n'ayant rien d'apparent, n'a rien de réel.

D'autres auteurs héraldiques soutiennent la réalité de l'*abaissement* ; ils en citent plusieurs exemples, ils en prescrivent même la forme.

L'*abaissement* se fait, disent-ils, ou par réversion, ou par diminution.

Par réversion, en tournant l'écu du haut en bas, ou en enfermant dans le premier écusson un second écusson renversé.

Par diminution, en dégradant une partie par

l'addition d'une tache ou d'une marque de diminution, comme une barre, un point dextre, un point champagne, un point plaine, une pointe senestre, un gousset, &c. (*Voyez* chacun de ces mots à son article.)

On ajoute que ces marques doivent être de couleur brune ou tannée, sans quoi ce seroient des marques d'honneur & non de diminution.

Il paroît que s'il y a réellement des exemples d'*abaissement* en armoiries, ces exemples sont rares, relatifs à des circonstances particulières, & ne forment point de règle générale.

ABEILLE, subst. f. mouche à miel: sa situation est d'être montante & volante. (*Voyez à la pl. VI. fig. 326*, les armes de la maison Barberin.)

ABISME, ou ABIME, f. m. EN ABIME, ou EN CŒUR, se dit d'une pièce ou meuble de l'écu qui est au centre ou milieu, sans toucher ni charger aucune autre pièce. Ainsi on dit d'un petit écu placé au milieu d'un grand, qu'il est *en abîme :* toutes les fois qu'on commence par toute autre figure que par celle du milieu, on dit que celle qui est au milieu est *en abîme*, comme si on vouloit dire que les autres grandes pièces étant élevées en relief, celle-là paroît petite & comme cachée & abimée. Une pièce *en abîme* est ordinairement au milieu de trois autres pièces ou meubles, & est nommée la dernière. Il porte trois besans d'or avec une fleur de lys *en abîme*.

Voisin porte d'azur à trois étoiles d'or, un croissant d'argent mis *en cœur* ou *en abîme ;* cependant la pièce *en abîme* est quelquefois seule.

ABOUTÉ, ÉE, adj., se dit de quatre hermines, dont les bouts se répondent & se joignent en croix.

Hurleston, en Angleterre, d'argent à quatre queues d'hermines en croix, & *aboutées* en cœur.

ACCOLADE, f. f. cérémonie qu'on employoit en conférant l'ordre de chevalerie, dans le temps où les chevaliers étoient reçus en cette qualité par les princes Chrétiens. Elle consistoit en ce que le prince armoit le nouveau chevalier, l'embrassoit ensuite en signe d'amitié, & lui donnoit sur l'épaule un petit coup du plat d'une épée. Cette marque de faveur & de bienveillance est très-ancienne ; Grégoire de Tours écrit que les rois de France de la première race, donnant le baudrier & la ceinture dorée, baisoient les guerriers à la joue gauche, en proférant ces paroles, *au nom du Père & du Fils & du Saint-Esprit*, & comme nous venons de dire, les frappoient de l'épée légèrement sur l'épaule. Un ancien auteur de la vie de Louis le Débonnaire, rapporte à l'année 791, que ce prince, âgé alors d'environ treize ans, fut armé solemnellement au château de Rensbourg par Charlemagne, qui lui ceignit l'épée, *ibique ense accinctus est.* C'étoit un reste d'un ancien usage des Francs & des Germains, qui faisoit, du moment où l'enfant recevoit avec les armes le droit de défendre la patrie, une des grandes époques de la vie ; & ce fut le commencement de cet autre usage, si célèbre depuis sous le nom de *chevalerie.* Ce fut à peu près ainsi que Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre, conféra la chevalerie à Henri son fils, âgé de dix-neuf ans, en lui donnant des armes ; le chevalier qui recevoit l'*accolade* étoit nommé *chevalier d'armes*, & en latin *miles ;* parce qu'on le mettoit en possession de faire la guerre, dont l'épée, le haubert, & le heaume, étoient les symboles. On y ajoutoit le collier comme la marque la plus brillante de la chevalerie. Il n'étoit permis qu'à ceux qui avoient ainsi reçu l'*accolade*, de porter l'épée & de chausser des éperons dorés ; d'où ils étoient nommés *equites aurati*, différant par-là des écuyers qui ne portoient que des éperons argentés. En Angleterre, les simples chevaliers ne pouvoient porter que des cornettes chargées de leurs armes : mais le roi les faisoit souvent chevaliers bannerets en temps de guerre, leur permettant de porter la bannière comme les barons.

L'*accolade* (oserons-nous le dire ?) étoit quelquefois un soufflet ; c'est ce que Ducange appelle *Alapa militaris ;* on vouloit, dit-on, par cette cérémonie, disposer le nouveau chevalier à supporter avec courage les humiliations mêmes ; mais ces symboles sont toujours un peu équivoques, & les interprétations un peu arbitraires : n'étoit-il pas bien plus dans l'esprit militaire & chevaleresque de ces temps-là de ne jamais supporter l'humiliation, & ne vouloit-on pas plutôt dire au nouveau chevalier : *voilà le dernier affront qu'il vous soit permis d'endurer ;* c'est dans ce sens que Molière paroît avoir voulu faire la parodie de l'ancienne *accolade*, par la bastonnade de M. Jourdain, à sa réception dans la dignité de *Mamamouchi ; dara, dara bastonnara, non tener honta questa star l'ultima affronta.*

En donnant l'*accolade*, on prononçoit ces mots : *Au nom de Dieu, de saint George, de saint Michel, de monseigneur saint Denis, &c. je te fais chevalier.* Quelquefois on disoit : *Soyez preux & loyal.*

Lorsqu'après la victoire de Marignan, François I voulut être armé chevalier sur le champ de bataille par Bayard ; celui-ci, en le frappant doucement sur le cou du plat de son épée, lui dit : *Autant vaille que si c'étoit Roland ou Olivier, Godefroi ou Baudoin son frère ; certes, vous êtes le premier prince que oncques feis chevalier, Dieu veuille qu'en guerre ne preniez la fuite.* Il ne la prit point à la bataille de Pavie, & il fut pris.

L'*accolade* est encore d'usage dans les nouveaux ordres de chevalerie.

On trouve dans quelques vieux auteurs le mot substantif *accolée* pour *accolade.*

ACCOLÉ, ÉE, adj. (& ACCOLER, verb.) se prennent en plusieurs sens différens.

1°. Pour deux choses attenantes & jointes ensemble, comme les écus de France & de Navarre, qui sont *accolés* sous une même couronne dans les armoiries de nos rois. Les femmes *accolent* leurs écus à ceux de leurs maris. Les fusées, les losanges, les macles (voir ces mots) sont aussi censées être

accolées quand elles se touchent de leurs flancs ou de leurs pointes sans remplir tout l'écu.

Nagu de Varennes, en Beaujolois, d'azur à trois fusées d'argent, *accolées* en fasce.

Rohan, en Bretagne, de gueules à neuf macles d'or, *accolées* & aboutées trois trois en trois fasces.

2°. *Accolé* se dit des chiens, des vaches, des aigles, des cignes & autres animaux qui ont des colliers ou des couronnes passées autour du cou.

De Valbelle de Mairargues, de Tourve, en Provence, d'azur, au levrier rampant d'argent, *accolé* de gueules.

De Nicolai, d'azur, au levrier courant d'argent, *accolé* de gueules & bouclé d'or. (*Pl. VI. fig. 283.*)

3°. Des choses qui sont *entortillées à d'autres*, comme une vigne à un échalas, un serpent à une colonne ou à un marbre, &c.

Chauvelin de Grisenoir, de Beau Séjour, à Paris, d'argent au chou sauvage de sinople à cinq branches, posé sur une terrasse de même, la tige du chou *accolée* d'une bisse d'or. (*Voir la pl. VIII. fig. 429.*)

Bignon, d'azur à la longue croix coupée d'argent, posée sur une terrasse de sinople, *accolée* d'un sep de vigne, feuillé & tigé de même, chargé de cinq grappes de raison d'or; la croix cantonnée de quatre flammes d'argent. (*Pl. IV. fig. 169.*)

4°. On se sert de ce terme pour les chefs, bâtons, masses, épées, bannières & autres choses semblables qu'on passe en sautoir derrière l'écu, & beaucoup mieux encore pour les colliers des ordres qui environnent l'écu.

Les chevaliers des ordres *accolent* leurs armoiries de l'ordre de saint Michel & de celui du saint Esprit.

L'ordre de saint Michel *accole* de plus près l'écu, parce qu'il est de plus ancienne création.

Les prélats associés à l'ordre du saint-Esprit *accolent* leurs armoiries du ruban bleu d'où pend la croix du saint-Esprit.

Les grand-croix & commandeurs de l'ordre de saint Louis *accolent* leur écu d'un ruban rouge où est attachée la croix du saint.

ACCOMPAGNÉ, ÉE, adj. On appelle dans le Blason, pièces honorables ou pièces du premier ordre, celles qui dans leur largeur la plus ordinaire remplissent à-peu-près la troisième partie de l'écu, qui en occupent les principales places, & dont les extrémités touchent les bords de l'écu. Ces pièces sont souvent ou chargées, ou cantonnées, ou côtoyées (ces mots seront expliqués en leur lieu) ou enfin *accompagnées* d'autres pièces réputées de moindre valeur dans le Blason. Le mot *accompagné*, convient à la fasce, au chevron, au pairle & à la pointe.

Esparbez, en Guyenne, d'argent à *la fasce* de gueules, *accompagnée* de trois merlettes de sable.

Ranchin d'Amalry, de Fronfréde, en Languedoc; d'azur *à la fasce* d'or, *accompagnée* en chef de trois étoiles de même, & en pointe d'un puits d'argent.

Laurencin de la Bussière, en Bourgogne; de sable, au chevron d'or, *accompagné de trois* étoiles d'argent.

Baron, d'azur au chevron d'or, *accompagné* de trois molettes de même.

Une ou plusieurs bandes sont *accompagnées* lorsqu'elles ont à leurs côtés des pièces ou meubles *de longueur en séantes positions*, c'est-à-dire, perpendiculaires, car si ces pièces ou meubles étoient inclinés en diagonale dans le sens de la bande, alors la bande ou les bandes sont *acôtées*.

ACCOMPAGNÉ se dit aussi du lion, de l'aigle, de divers animaux quadrupèdes volatiles ou reptiles, lorsque quelques meubles ou pièces se trouvent *en séantes positions* au-dessus, au-dessous, ou aux côtés.

La Bruyère, de Caumont en Champagne; d'azur au lion d'or, *accompagné* de trois mouchetures d'hermine.

ACCORNÉ, ÉE, adj. se dit de tout animal à cornes, lorsque ces cornes sont d'un autre émail que le corps de l'animal.

Portail, semé de France, à la vache d'argent, clarinée de même, accolée, *accornée* & couronnée de gueules. (*Voyez la pl. V. fig. 273.*)

ACCOSTÉ, ÉE, adj. ou COTOYÉ, ÉE, se dit du Pal, de la bande de la barre, quand ces pièces ont aux côtés d'autres pièces moindres. *Le Pal est accosté de six annelets*, quand il y en a trois d'un côté & autant de l'autre; la bande est *accostée*, quand les pièces qui sont à ses côtés sont couchées du même sens, c'est-à-dire en diagonale, & qu'il y en a le même nombre de chaque côté. Les bandes qui ont aux côtés des pièces rondes, comme besans, tourteaux, annelets, roses, &c. s'appellent *accompagnées* plutôt *qu'accostées*.

Ville-prouvée, en Anjou & en Champagne, de gueules à la bande d'argent *accostée* de deux cotices d'or.

Nerestang de Gadagne, à Paris, d'azur, à trois bandes d'or *accostées* de trois étoiles d'argent; les étoiles posées entre la première & la seconde bande.

ACCROUPI, IE, adj. se dit du lion assis, comme de celui de la ville d'Arles & de celui de Venise; il se dit d'autres animaux sauvages & autres lorsqu'ils sont assis; il se dit aussi des lièvres & des lapins, qui sont ramassés, ce qui est leur posture ordinaire, lorsqu'ils ne sont pas courans.

Paschal Colombier, en Dauphiné, d'argent à un singe *accroupi* de gueules.

ACCULÉ, adj. se dit d'un cheval cabré & renversé en arrière de manière qu'il porte ou semble porter sur le derrière & de quelques autres animaux dans la même situation; il se dit aussi de deux canons posés sur leurs affuts, comme les deux que le grand-maitre de l'artillerie mettoit au bas de ses armoiries pour marque de sa dignité. (*Pl. XVII. fig. derniere.*)

Harling, en Angleterre, d'argent à la licorne

acculée de fable, accornée & onglée d'or. (*Pl. VI. fig. 281.*)

ACHEMENS, f. mafcul. plur. lambrequins ou chaperons d'étoffe découpés, qui environnent le cafque ou l'écu. Ils font ordinairement des mêmes émaux que les armoiries.

ADDEXTRÉ, ÉE, adj. ou ADEXTRÉ, fe dit des pièces qui en ont quelqu'autre à leur droite; un pal qui n'auroit qu'un lion fur le flanc droit, feroit *addextré* de ce lion. (*Voyez pl. II. fig. 68 & 71.*)

ADOSSÉ, ÉE, adj. fe dit de deux animaux qui ont le dos l'un contre l'autre.

Defcordes, d'azur à deux lions *adoffés* d'or. (*pl. V. fig. 246.*) *Voyez* auffi les bars ou barbeaux de la *fig. 337, pl. VII.*

Il fe dit auffi en général de toutes les pièces de longueur qui ont deux faces différentes, comme les haches, les doloires, les marteaux, &c. On peut voir des croiffans *adoffés*, (*fig. 369, 370, 374, pl. VII.*) On appelle *clefs adoffées* celles qui ont leurs pannetons tournés en dehors, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, comme les clefs paffées en fautoir derrière l'écu du pape, & qui fervent d'ornemens extérieurs à cet écu. Par la même raifon les haches de la *pl. IX. fig. 497*, & les hallebardes de la *pl. X. fig. 505*, font *adoffées.*

AFFRONTÉ, ÉE, adj. fe dit de deux chofes oppofées de front, comme deux lions ou deux autres animaux; c'eft le contraire d'*adoffé.*

Gonac, en Vivarais; de gueules à deux levrettes *affrontées* d'argent, accolées de fable, clouées d'or.

De Cormis, en Provence, d'azur à deux lions *affrontés* d'or, un cœur d'argent, entre leurs pattes de devant. (*Pl. V. fig. 245.*)

AFFUTÉ, adj. fe dit d'un canon qui n'eft pas du même émail que fon *affut.*

Un canon d'argent, *affuté* de fable.

AGNEAU, f. m. plus fouvent employé fous le nom de *mouton. Voyez* MOUTON.

On appelle *agneau pafchal* celui qui tient une banderole ou pannonceau chargé en bas d'une croifette. On le nomme auffi *agnus Dei.*

Hanus, en Lorraine, porte écartelé, au premier de finople à l'*agneau pafchal* d'argent; au fecond & troifième, d'azur à deux palmes d'or en fautoir, au quatrième de Sinople, à la croix d'argent alefée & accompagnée au canton feneftre d'une étoile auffi d'argent.

AIGLE, fubf. fém. dans l'art Héraldique, quoique très-fouvent mafculin dans la langue françoife.

C'eft fur l'*aigle* que les allégoriftes ont le plus donné carrière à leur imagination. Ils ont mis à contribution la fable & l'hiftoire pour illuftrer cette pièce de Blafon qu'ils regardent comme la plus noble. Cet oifeau, difent-ils, a nourri Jupiter de nectar, lorfqu'il fe cachoit dans l'ifle de Crète, de peur d'être dévoré par Saturne fon père; auffi ce même oifeau étoit-il confacré à Jupiter. C'eft le roi des oifeaux, c'eft le fymbole de la royauté : l'empereur, le roi de Pologne, &c. le portent dans leurs armes. Oui, mais des bourgeois annoblis l'y portent auffi; elle ne devroit pourfuivent-ils, être donnée qu'en récompenfe d'une action extraordinaire de bravoure ou de générofité. Cela fe peut, mais on la prend tous les jours à propos de rien.

» Dans ces occafions, on peut permettre ou » une *aigle* entière, ou une *aigle* naiffante, ou » bien feulement une tête d'*aigle* ».

Apparemment felon le mérite de l'action, mais encore un coup on prend l'*aigle* toute entière fans avoir rien fait pour la mériter.

On repréfente l'*aigle* quelquefois avec une tête, quelquefois avec deux, quoiqu'elle n'ait jamais qu'un corps & deux jambes; quand elle a les deux ailes ouvertes & étendues, on l'appelle *éployée*; telle eft l'*aigle* de l'Empire qu'on blafonne ainfi : *une* AIGLE ÉPLOYÉE *de fable, couronnée, languée, becquée & membrée de gueules.*

Le royaume de Pologne porte *de gueules, à* UNE AIGLE *d'argent, couronnée & membrée d'or.* (*Voyez pl. VI. fig. 300, pl. XV. fig. 1 & 6.*)

Couronnée ou *diadémée* fe dit de l'*aigle*, lorfqu'elle a un petit cercle fur la tête ou fur chacune de fes têtes; *languée* fe dit de fa langue, *becquée* de fon bec, *membrée* de fes jambes, *armée* de fes griffes, lorfque ces parties font d'un autre émail que fon corps.

L'attitude la plus ordinaire de l'*aigle* dans le Blafon, eft d'avoir les ailes ouvertes & étendues, de manière que les pointes des ailes foient élevées en haut. Il y a cependant des *aigles* dont les ailes font repliées, en forte que les bouts tendent vers le bas de l'écu; on dit alors qu'elles *font au vol abaiffé.*

Fourcy, d'azur, à une *aigle*, le vol *abaiffé* d'or, au chef d'argent, chargé de trois befans de gueules. (*Pl. VI. fig. 301.*)

On voit auffi quelquefois des *aigles* dans d'autres attitudes; il y en a de monftrueufes, à tête d'homme, de loup, &c.

L'*aigle* a fervi d'étendart à plufieurs nations. Les premiers peuples qui l'ont portée dans leurs enfeignes, font les Perfes, felon Xénophon; les Romains après avoir porté diverfes autres enfeignes, s'arrêtèrent enfin à l'*aigle* fous le fecond confulat de Marius : avant cette époque, ils portoient indifféremment des loups, des léopards & des *aigles*, au gré de leurs généraux.

Les *aigles romaines* n'étoient point peintes fur des drapeaux; c'étoient des figures en relief, d'or ou d'argent, au haut d'une pique; elles avoient les ailes étendues & tenoient quelquefois un foudre dans leurs ferres; au-deffous de l'*aigle* on attachoit à la pique des boucliers, & quelquefois des couronnes.

Les uns difent que ce fut Conftantin qui intro-

duisit l'*aigle* à deux têtes, pour montrer que l'Empire, quoiqu'il parût divisé, n'étoit cependant qu'un même corps ; mais l'Empire n'étoit pas divisé sous Constantin, il l'avoit été sous ses prédécesseurs, & Constantin l'avoit réuni. Les autres disent que ce fut Charlemagne qui reprit l'*aigle*, comme étant l'enseigne des Romains & qu'il y ajouta une seconde tête, apparemment pour égaler les droits du nouvel empire d'Occident à ceux de l'empire d'Orient. Mais ces deux opinions sont détruites par deux observations, l'une qu'on voit une *aigle* à deux têtes dans la colonne Antonine, l'autre qu'on n'en trouve plus jusqu'au quatorzième siécle, & qu'on ne voit qu'une *aigle* à une seule tête dans le sceau de l'empereur Charles IV, apposé à la bulle d'or.

Le P. Ménétrier croit que l'usage de l'*aigle* à deux têtes vient d'un temps où l'empire étoit divisé, & où deux empereurs occupoient en même temps le trône ; le P. Papebroch incline à penser que l'usage des deux têtes étoit purement arbitraire, & en effet il y a bien de l'arbitraire dans tous ces usages.

Les princes de l'antiquité, sur les médailles desquelles l'*aigle* se trouve le plus souvent, sont les Ptolemées & les Séleucides de Syrie : une *aigle* avec le mot *consecratio* désigne l'apothéose d'un empereur.

AIGLE BLANC. (l'ordre de l') Ordre de chevalerie en Pologne, fut institué en 1325, par Vladislas ou Ladislas V, lorsqu'il maria son fils Casimir avec la princesse Anne, fille du Grand Duc de Lithuanie.

Les chevaliers de cet ordre portoient une chaine d'or, d'où pendoit sur l'estomach un *aigle* d'argent couronné.

Frédéric-Auguste, roi de Pologne, électeur de Saxe, renouvella en 1705 l'ordre de l'*aigle blanc*, pour s'attacher par cette distinction, les principaux seigneurs Polonois, qui paroissoient pencher pour son rival Stanislas.

La marque actuelle de cet ordre est une croix d'argent à huit pointes émaillée de gueules, avec quatre flammes de même aux angles ; au centre de cette croix est *un aigle* couronné d'argent, ayant sur l'estomach une croix environnée des trophées de l'électorat de Saxe.

Le collier est une chaine ornée d'*aigles* couronnés, le tout d'argent ; la croix y est attachée par un chainon qui joint une couronne royale enrichie de diamans.

Les chevaliers portent un ruban bleu sur l'épaule gauche. (*Voyez pl. XXV. fig. 46.*)

Il faut observer que l'*aigle* toujours féminin dans le Blason, en ce qui concerne l'intérieur de l'écu, est toujours du genre masculin, lorsqu'il s'agit des ornemens extérieurs ; on le voit dans l'ordre de l'*aigle blanc*, & dans celui de l'*aigle noir*.

AIGLE NOIR. (l'ordre de l') Ordre de chevalerie de Prusse, institué le 18 Janvier 1701, par Frédéric, électeur de Brandebourg, trois jours après qu'il eût été couronné roi de Prusse.

La marque de l'ordre est une croix d'or à huit pointes, émaillée d'azur, ayant dans les angles quatre *aigles* de sable ; au centre de cette croix sont les lettres F. R. en chiffre, qui signifient *Fridericus rex*.

Le collier est une chaine d'or, soutenant des cercles de même, chacun écartelé, avec une F & une R en chaque écartelure ; des couronnes électorales placées sur les cercles extérieurement : entre ces cercles des *aigles* de sable ; le tout enrichi de diamans.

Les chevaliers portent un ruban orangé, qui de l'épaule gauche passe sous le bras droit, & d'où pend une croix bleue entourée d'*aigles noirs*. (*Voyez pl. XXV. fig. 45.*)

AIGLETTE, s. f. terme dont on se sert, lorsqu'il y a plusieurs aigles dans un écu. Elles y paroissent avec bec & jambes, & sont fort souvent becquées & membrées d'une autre couleur ou d'un autre métal que le gros du corps. L'aigle, même seule, est quelquefois nommée *aiglette*, lorsqu'elle est posée sur une piéce honorable, & qu'elle n'occupe point la partie la plus apparente de l'écu.

Marescot, de gueules, à trois fasces d'or, au léopard lionné d'hermines, brochant sur le tout, au chef d'or chargé d'une *aiglette* de sable, couronnée de gueules.

De la Trémoille, d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois *aiglettes* d'azur, becquées & membrées de gueules. (*Pl. VI. fig. 304.*)

AIGLON, s. m. même chose qu'AIGLETTE.

AIGUISÉ, ÉE, adj. se dit d'une croix, d'une fasce, d'un pal, dont les bouts sont taillés en pointe, de sorte néanmoins que ces pointes ne forment que des angles obtus.

L'*aiguisé* différe du *fiché*, en ce que la pointe de l'*aiguisé* ne prend que tout en bas ; au lieu que le fiché va en s'appetissant depuis le haut, & se termine par le bas en une pointe aigue.

Chandos, d'argent, au pal *aiguisé* de gueules. Maney, d'or, à la croix *aiguisée* de sable. (*Planche XII. fig. 643.*)

AILE DE S. MICHEL, s. f. Ordre de chevalerie qui ne subsiste plus, & qui avoit été institué par le premier roi de Portugal, Alphonse I, en 1165, suivant le P. Mendo Jésuite ; ou en 1171, suivant D. Micheli dans son *Tesoro militar de Cavalleria*, en mémoire d'une victoire remportée sur le roi de Séville & les Sarrasins, & dont il crut être redevable aux secours de Saint Michel.

Les Chevaliers suivoient la régle de S. Benoit ; ils faisoient vœu de défendre la religion Chrétienne, de protéger les veuves & les orphelins ; c'étoit le véritable esprit de chevalerie, avec son association ordinaire à l'esprit religieux ; c'étoit

aussi l'esprit de citoyens, car ces chevaliers veilloient particulièrement sur la frontière, pour ne pas souffrir qu'elle fût entamée & pour chercher tous les moyens d'en reculer les bornes.

La marque de l'ordre étoit une *aile* ou *demi-vol de pourpre*, le bout en bas, sur un cercle à huit pointes, quatre droites en croix, quatre ondées & aiguisées en sautoir; le tout d'or en forme d'étoile rayonnante.

Les chevaliers portoient cette marque sur l'estomach, & avoient pour devise *quis ut Deus*, c'est en latin la signification du nom hébreu *Michel.* (*Voyez pl. XXVII. fig. 85.*)

AILES, s. f. plur. se portent quelquefois simples & quelquefois doubles; on appelle ces dernières, *ailes conjointes*. Quand les pointes sont tournées vers le bas de l'écusson, on les nommes *ailes renversées*; on les nomme *ailes* élevées, quand les pointes sont en haut. *Voyez* VOL.

AILÉ, ÉE, adj. Il se dit des animaux, ou autres pièces, auxquels on donne des aîles contre leur nature; d'un lion, d'un léopard, &c. Il se dit encore des volatiles dont les ailes sont d'un autre émail ou couleur que le reste de leur corps. D'azur, au taureau *ailé* & élancé d'or. De gueules au griffon d'or *ailé* d'argent.

Manuel, en Espagne, de gueules à une main de carnation *ailée* d'or, tenant une épée d'argent, la gardè d'or.

AJOURÉ, adj. se dit du chef dont le haut est ouvert & échancré, en sorte qu'on voit le fond de l'écu. Il se dit encore à propos des jours d'une tour & d'une maison, quand ils sont d'une autre couleur que la tour ou la maison.

Il se dit aussi de toute pièce qui s'ouvre pour laisser voir le fond de l'écu.

Winterbecher, au Rhin, de sable, à la fasce crénelée de trois pièces *ajourées* d'or, accompagnées de dix croisettes posées 3. 2. en chef, & 3. 2. en pointe, de même. (*Pl. XII. fig. 624.*)

AJUSTÉ, ÉE, adj. se dit d'un trait ou d'une flèche prête à être lancée; une flèche d'argent *ajustée*.

On doit dire en blasonnant, de quel côté la flèche est *ajustée*.

ALCANTARA, (ordre d') ordre militaire, ainsi appellé d'une ville d'Espagne de même nom dans l'Estramadoure. Il existoit dès l'an 1170 sous le nom de l'ordre de S. Julien du Poirier, il avoit été institué par Gomez Fernand, & confirmé en 1177 par le pape Alexandre III, sous la régle de S. Benoit. Alphonse IX, roi de Léon & de Castille, ayant conquis en 1212 la ville d'*Alcantara* sur les Maures, en confia la garde & la défense à Dom Martin Fernandès de Quintana, douzième Grand-Maître de l'ordre de Calatrava; celui-ci remit cette place peu de temps après aux chevaliers de S. Julien du Poirier, qui prirent alors le nom d'*Alcantara*.

Après la prise de Grenade & l'expulsion des Maures, la grande-maîtrise de l'*ordre d'Alcantara* fut réunie à la couronne de Castille, par Ferdinand & Isabelle en 1489.

Les chevaliers d'*Alcantara* demandèrent alors la permission de se marier, & le pape Innocent VIII la leur accorda.

La croix de cet ordre est de sinople fleurdelisée; un écusson ovale d'or, au centre de la croix, chargé d'un poirier du premier émail. (*Voyez pl. XXIII. fig. 14.*)

Cet ordre a en Espagne plusieurs riches commanderies dont le roi dispose en qualité de grand-maître.

ALCYON, s. m. oiseau qu'on a peine à reconnoître d'après la description des anciens, on dit qu'il vit sur la mer & dans les marécages, qu'il couve sur l'eau & parmi les roseaux au commencement de l'hiver. On en a fait un meuble d'armoiries; on le représente sur son nid au milieu des flots de la mer.

Les naturalistes & les poëtes disent que la mer est calme quand les *alcyons* font leur nid.

L'alcyon fuit devant Eole,
Eole le fuit à son tour.

Il y a plusieurs devises prises de l'*alcyon*. Un *alcyon* dans son nid au milieu des flots, *alcedinis dies*, représente les jours heureux du règne d'un bon prince; avec la devise, *silentibus austris*, un savant qui travaille dans le silence; *agnoscit tempus*, un homme prudent; un *alcyon* au milieu d'une tempête, *nec quicquam terreor æstu*, un guerrier intrépide au milieu des hasards.

De Martin, à Paris; de gueules à l'*alcyon* d'argent, sur une mer d'azur.

ALÉRIONS, s. m. pl. c'est le nom qu'on donne aux aigles ou aiglettes représentées sans bec ni jambes. On en peut mettre jusqu'à seize dans l'écu; il y en a seize dans l'écu de Montmorenci. (*Voyez pl. VI. fig. 307.*) L'*alérion* est ordinairement représenté les ailes étendues, en quoi il diffère des merlettes, qui ont les ailes serrées, & sont représentées comme passantes; la merlette d'ailleurs a un bec, & l'*alérion* n'en a pas.

L'*alérion* est souvent seul & occupant le milieu de l'écu.

Mirçon, d'argent à l'*alérion* d'azur.

La maison de Lorraine, d'or à la bande de gueules, chargée de trois *alérions* d'argent. Les uns disent que les ducs de Lorraine ont pris pour armes des *alérions*, parce que le mot *alerion* est à-peu-près l'anagramme de Lorraine, les autres parce qu'un prince de cette maison, perça un jour d'un seul coup de flèche trois oiseaux, au siége de Jérusalem, & prit à ce sujet pour devise ces mots: *casus ne Deus ne?* (*Voyez pl. XVIII. à la troisième fig. les armes de Lorraine sur le tout.*)

ALÉSÉ ou ALAISÉ, ÉE, adj. se dit de toutes les pièces honorables, chef, fasce, bande, barre, pal, croix, sautoir, &c. qui ne touchent pas les deux

bords ni les deux flancs de l'écu & qui sont comme suspendues.

L'Aubespine, d'azur au sautoir *aléſé* d'or, accompagné de quatre billettes de même.

Rose, d'argent, au sautoir *aléſé* de gueules.

Saint Gélais, d'azur à la croix *aléſée* d'argent. (*Pl. III. fig. 155.*)

Broglie, d'or au sautoir *aléſé* & ancré de gueules.

ALIX, (l'ordre du chapitre d') paroisse de Marsy-sur-Anse, en Lyonnois, a pour marque distinctive une croix à huit pointes émaillée de blanc, *bordée* d'or, ornée de quatre fleurs de lys dans les angles ; au centre est l'image de S. Denis, portant sa tête mitrée, ayant une soutane violette, un surplis blanc, & une étoile de pourpre sur un fond rouge, symbole du martyre, avec cette légende : *auspice Galliarum patrono ;* cette croix est attachée par une chaine de trois chainons à un ruban couleur de feu. Au revers est une Vierge avec l'enfant Jésus, émaillé en bleu, sur une terrasse de sinople ; la légende qui l'environne, est : *Nobilis insignia voti.*

Ce Chapitre est composé de vingt-six chanoinesses, en comptant la supérieure : S. Denis en est le patron. Pour y être admise, il faut faire preuve par titres originaux, de six dégrés paternels, la mère constatée demoiselle ; ce qui a été confirmé par des Lettres-Patentes du roi, du mois de janvier 1755, qui permettent aux dames chanoinesses d'*Alix* de porter la croix attachée à un ruban rouge. (*Voyez pl. XXVII. fig. 83.*)

ALLUMÉ, ÉE, adj. se dit d'un bucher ardent, d'un flambeau qui semble brûler & dont la flamme n'est point de même couleur que le flambeau ; des yeux des animaux, lorsqu'ils sont d'un autre émail que leur corps ; on excepte le cheval, dont l'œil, en pareil cas, s'appelle *animé.*

La Fare, de la Salle, de la Coste, de la Tour, en Languedoc ; d'azur, à trois flambeaux d'or, rangez en trois pals, *allumés* de gueules : devise *lux nostris, hostibus ignis ;* « nous éclairons nos » amis, nous brûlons nos ennemis. »

Baynaguet de Saint Pardoux, de Penautier, dans la même province, mais originaire d'Auvergne ; d'argent à la canette de sable, becquée & *allumée* de gueules, essorante & flottante sur des ondes de sinople ; au chef cousu d'or, chargé de trois losanges du troisième émail.

Romecourt, en Bourgogne ; d'or, à l'ours passant de sable, *allumé* d'argent.

ALTERNÉ, ÉE, adj. On dit que deux quartiers sont *alternés*, lorsque leur situation est telle qu'ils se répondent en *alternative* comme dans l'écartelé où le premier quartier & le quatrième sont ordinairement de même nature.

ALTESSE, f. f. *titre d'honneur* qu'on donne aux princes.

Les rois d'Angleterre & d'Espagne n'avoient point autrefois d'autre titre que celui d'*altesse*. Les premiers l'ont conservé jusqu'au temps de Jacques I, & les seconds jusqu'à Charles-Quint.

Les princes d'Italie commencèrent à prendre le titre d'*altesse* en 1630 ; le duc d'Orléans prit le titre d'*altesse royale* en 1631, pour se distinguer des autres princes de France. *Voyez* ALTESSE ROYALE.

Le duc de Savoie, aujourd'hui roi de Sardaigne, prend le titre d'*altesse royale*, en vertu de ses prétentions sur le royaume de Chypre. On prétend qu'il n'a pris ce titre que pour se mettre au-dessus du duc de Florence, qui se faisoit appeller *Grand-Duc* ; mais celui-ci a pris depuis le titre d'*altesse royale*, pour se mettre au niveau du duc de Savoie.

Le prince de Condé est le premier qui ait pris le titre d'*altesse sérénissime*, & qui ait laissé celui de simple *altesse* aux princes légitimés.

On donne en Allemagne aux électeurs tant ecclésiastiques que séculiers, le titre d'*altesse électorale* ; & les plénipotentiaires de France à Munster, donnèrent par ordre du roi le titre d'*altesse* à tous les princes souverains de l'Allemagne.

ALTESSE ROYALE, titre d'honneur qu'on donne à quelques princes legitimes descendus des Rois.

L'usage de ce titre a commencé en 1633, lorsque le cardinal Infant passa par l'Italie pour aller aux Pays-Bas ; car se voyant sur le point d'être environné d'une multitude de petits princes d'Italie, qui tous affectoient le titre d'*altesse* & avec lesquels il étoit fâché d'être confondu, il fit en sorte que le duc de Savoie convint de le traiter d'*altesse royale*, & de n'en recevoir que l'*altesse*. Gaston de France, duc d'Orléans, & frère de Louis XIII. étant alors à Bruxelles, & ne voulant pas souffrir qu'il y eût de distinction entre le cardinal & lui, puisqu'ils étoient tous deux fils & frères de rois, prit aussi-tôt la même qualité ; & à leur exemple, les fils & petits-fils de rois en France, en Angleterre, & dans le Nord, ont aussi pris ce titre. C'est ainsi que l'ont porté monsieur Philippe de France, frère unique du roi Louis XIV. & son fils Philippe, régent du royaume, sous la minorité du roi ; & l'on donna aussi le titre d'*altesse royale* à la princesse sa douairière : au lieu qu'on ne donne que le titre d'*altesse sérénissime*, aux princes des maisons de Condé & de Conti.

On ne donne point le titre d'*altesse royale* à monseigneur le Dauphin, à cause du grand nombre de princes qui le prennent ; cependant Louis XIV. agréa que les cardinaux en écrivant à Monseigneur le Dauphin, le traitassent de *sérénissime altesse royale* ; parce que le tour de la phrase italienne veut que l'on donne quelque titre en cette langue, & qu'après celui de *majesté*, il n'y en a point de plus relevé que celui d'*altesse royale.*

La Czarine aujourd'hui régnante, en désignant pour son successeur au throne de Russie, le prince de Holstein, lui a donné le titre d'*altesse impériale*.

Les princes de la maison de Rohan ont aussi le titre d'*altesse* ; & ceux d'entr'eux qui sont cardinaux, tel que M. le cardinal de Soubise, évèque de Strasbourg, prennent le titre d'*altesse éminentissime*.

Cet article est resté tel qu'il étoit dans l'Encyclopédie, mais presque tous ces titres d'honneur & de dignité seront renvoyés à l'histoire, où est leur véritable place.

AMADES, s. f. pl. on appelle ainsi trois listes plates parallèles, dont chacune a la largeur du tiers de la fasce, & qui traversent l'écu dans la même situation, sans toucher aux bords d'aucun côté.

§ AMARANTE, (l'ordre de l') ordre de chevalerie institué en Suède par la reine *Christine* en 1653.

Ce qui en occasionna l'origine, fut une fète qui se faisoit chaque année en Suède, nommée *Wirtschaft*, c'est-à-dire *divertissement de l'hôtellerie* ; il consistoit en repas, bal & mascarades, qui duroient toute la nuit. Ce nom déplut à la reine qui le trouvoit trop commun, elle le changea en celui de *fête des Dieux*, & prit le nom d'*amarante*, qui signifie *immortelle* : elle invita seize seigneurs & autant de dames qui se déguisèrent en pâtres & en nymphes.

La reine, sous le nom d'*amarante*, étoit vêtue d'une riche étoffe couverte de diamans ; il y eut des illuminations, un souper somptueux, la princesse étoit servie par les nymphes & les pâtres ; les danses suivirent le repas. A la fin de la fête, elle quitta tout-à-coup sa robe & ordonna que les diamans fussent distribués aux trente-deux masques.

En mémoire d'une fête si galante, elle institua l'*ordre de la chevalerie d'amarante*, pour en conserver le souvenir.

La marque étoit une médaille ovale d'or émaillée de rouge au milieu, où se trouvoit un *A* & un *V* en chiffre avec une couronne de laurier dessus, le tout en diamans : & pour devise à l'entour *dolce nella memoria* ; le souvenir en est agréable.

Cette médaille étoit attachée à un ruban couleur de feu & se portoit au col.

L'ordre de l'*amarante* fut éteint avant la mort de la reine *Christine* ; cette princesse mourut à Rome en 1689, âgée de 63 ans. (*Planche XXV. fig. 42. G. D. L. T.* (Ces lettres désignent le nom de l'auteur du Blason dans le supplément à l'Encyclopédie.)

§ AMOUR *du prochain*, (l'ordre de l') institué par l'impératrice *Elisabeth-Christine* en 1708.

Les chevaliers portent à la boutonnière une croix à huit pointes, pommetées d'or, émaillées, les quatre angles rayonnans, au centre ces mots: *amor proximi* ; le ruban est rouge. (*Pl. XXIV. fig. 26. G. D. L. T.*)

AMPOULE *, (l'ordre de la sainte) ou de Saint-Remy, fut institué, ainsi que le rapportent Aimoin, Gaguin, Hincmar, & quelques autres auteurs, par Clovis ; mais ils ne marquent point en quel temps : on croit que ce fut le jour de son baptême, l'an 496 **. Ce prince voulut que les chevaliers prissent le nom de *chevaliers de Saint-Remy* ; qu'ils ne fussent que quatre, & régla leurs statuts : leur fonction principale étoit d'assister l'évêque, lorsqu'il portoit la *sainte ampoule*.

Suivant Favin, ces quatre chevaliers étoient les barrons de Terrier, de Beleftre, de Sonatre & de Louvercy.

Les chevaliers portoient au col un ruban de soie noire, où étoit attachée une croix à surfaces chanfrénées, & bordée d'or émaillé de blanc, ayant quatre fleurs de lys dans les angles ; au centre de cette croix étoit une colombe, tenant de son bec la sainte *ampoule*, reçue par une main. Au revers, on voyoit l'image de Saint-Remy avec ses vêtemens pontificaux, tenant de sa main droite la sainte *ampoule*, & de la gauche sa crosse. (*Pl. XXIII. fig. 1, 2. G. D. L. T.*)

ANANAS, s. m. meuble de l'écu, représentation de ce fruit.

Dionis du séjour, d'azur, à trois *ananas* d'or, au chef de même, chargé d'une croix potencée de gueules. (*Pl. VIII. fig. 435.*)

ANCHÉ, adj. se dit seulement d'un cimeterre courbé.

Tournier S. Victoret, à Marseille, de gueules à l'écusson d'or, chargé d'une aigle de sable, l'écusson embrassé de deux sabres badelaires ou braquemars *anchés* d'or, les poignées vers le chef.

ANCOLIE, s. f. meuble de l'écu, représentant la plante dont il porte le nom, ou la fleur de cette plante.

Versoris, d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de trois fleurs d'*ancolie*, d'azur. (*Pl. VIII. fig. 419.*)

ANCRE, s. f. meuble d'armoiries qui représente l'*ancre* d'un navire ; la tige se nomme *stangue*, la traverse en haut *trabe*, & le cable *gumène* ; mais on n'exprime ces différentes parties en blasonnant, que lorsqu'elles sont d'un autre émail que l'*ancre*.

Lancry des bains, diocèse de Beauvais, d'or à trois *ancres* de sable.

Du Fossé de la Mottevatteville, à Paris ; d'azur, à l'*ancre* accompagnée de quatre étoiles, le tout d'or. (*Pl. X. fig. 528.*)

Péricard, d'or, au chevron d'azur, accompagné en pointe d'une *ancre* de sable, au chef d'azur, chargé de trois molettes d'or. (*fig. 529.*)

* *Ampoule* vient du latin *ampulla*, *æ*, qui signifie un vase à col long & étroit; c'étoit du temps de la primitive église un flacon où l'on gardoit le vin qui servoit à l'autel ; c'étoit aussi un ciboire où l'on conservoit l'huile & le saint-chrême pour les malades & les cathéchumenes.

** Selon le président Hénault, dans son *Abrégé de l'histoire de France*, Clovis fut baptisé en 496, après la bataille de Tolbiac.

ANCRÉ.

ANCRÉ, ÉE, adj. se dit des croix & des sautoirs, lorsque leurs extrémités sont terminées en doubles pointes recourbées en façon d'ancre.

D'Aubusson de la Feuillade, d'or à la croix *ancrée* de gueules. (*Voyez pl. III. fig. 158.*)

Joulles, d'or à la croix *ancrée* & anilée de sable.

De Broglio, d'or, au sautoir *ancré* & alésé de gueules.

§ ANDRÉ (l'ordre de saint) en Russie, institué par le czar Pierre le grand, au retour de ses voyages en Angleterre, en Allemagne & dans les Pays-Bas.

La marque de cet ordre est une croix de saint *André*; au centre sur un espace ovale se trouvent sur trois lignes *L. C. P. C. D. L. R.* qui signifient *le czar Pierre conservateur de la Russie.* Sur l'angle supérieur de la croix, une couronne impériale; aux autres angles, trois aigles, deux couchés sur le côté aux flancs; celui qui est en pointe renversé, ayant sur l'estomac un petit écusson *de gueules à un cavalier d'argent, tenant une lance dont il tue un dragon au naturel*, qui sont les armes de l'empire de Russie : le tout enrichi de diamans.

Le cordon est une chaine d'or ornée de roses, à chacune quatre flammes émaillées couleur de feu, pour les jours de cérémonies.

Les chevaliers portent les autres jours un ruban. (*Voyez la pl. XXV. fig. 43. G. D. L. T.*)

§ ANDRÉ (l'ordre de saint) *du Chardon* & de *la Rue*, ordre militaire en Écosse.

On est incertain sur l'institution de cet ordre, les uns l'attribuent à *Hungus*, roi des Pictes, & rapportent qu'après la victoire qu'il remporta sur Athelstadam, il lui étoit apparu une *croix de saint André*; il voulut, en mémoire de ce patron de l'Écosse, que l'on mit sur ses étendarts la croix de ce *saint*, & institua en même temps cet ordre, dont le collier est d'or avec des chaînons faits en forme de chardons, ornés de feuillages où est suspendue une médaille qui représente *saint André* tenant sa croix de la main droite, avec une légende circulaire, où sont ces mots latins *nemo me impunè lacesset*; personne ne m'attaquera impunément.

D'autres prétendent que cet ordre fut institué par *Jacques*, roi d'Écosse, en 1452, après qu'il eût conclu la paix avec *Charles VII*, roi de France, surnommé le victorieux.

Le roi d'Angleterre est grand-maître de l'ordre & chef de douze chevaliers, qui portent sur le juste-au-corps & sur leur manteau au côté gauche, une croix de *saint André*, cantonnée de feuilles de *rue* avec le *chardon* & la devise au milieu. Ils portent aussi sur l'épaule un ruban verd en écharpe. (*Voyez la pl. XXIV. fig. 37. G. D. L. T.*)

ANGE, s. m. Les *anges* s'employent de deux manières dans le Blason.

Ou comme meubles de l'écu.

Langelerie, d'azur, à l'*ange* d'argent, tenant de sa main dextre une couronne d'épine de même, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or. (*Pl. XI. fig. 582.*)

Ou comme ornemens extérieurs & comme *supports* ou plutôt *tenans* de l'écu.

Les armes de France ont pour *supports* ou pour *tenans* deux *anges* vêtus chacun d'un côté d'azur, l'un à droite, de France, & l'autre à gauche, de Navarre, tenant chacun une bannière aux mêmes armes. (*Voyez pl. XV. fig. 2.*)

Plusieurs auteurs héraldiques distinguent les *supports* & les *tenans*. Les *supports* sont tous les animaux privés de raison.

Les *tenans* sont les *anges* & les hommes.

Les ANGES sont attribués aux princes & aux rois; les particuliers n'en peuvent avoir que par concession.

Les figures humaines se varient en sauvages, maures, sirènes, &c. au gré de ceux qui les emploient.

ANGÉLIQUES, s. m. plur. ancien ordre de chevaliers institué en 1191 par Isaac Ange Flavius Comnene, empereur de Constantinople.

On les divisoit en trois classes, mais toutes sous la direction d'un grand-maitre. Les premiers étoient appellés *torquati*, à cause d'un collier qu'ils portoient; ils étoient au nombre de 50 : les seconds s'appelloient *Champions de Justice*, & c'étoient des ecclésiastiques; le reste étoit appellé *chevaliers servans*. (*G* (Cette lettre désigne l'auteur de divers articles du Blason dans la première édition de l'Encyclopédie.)

ANGEMME, fleur imaginaire, à laquelle on donne six feuilles semblables à celles de la quintefeuille, si ce n'est qu'elles sont arrondies, & non pas pointues. Plusieurs auteurs héraldiques croient que ce sont originairement des roses d'ornement, faites de rubans, de broderies, ou de perles. Ce mot paroît venir du verbe Italien, *ingemmare*, orner de pierreries : on dit aussi *angene* & *angenin*.

ANGLÉ, ÉE, adj. se dit de la croix & du sautoir, quand ces pièces ont des figures longues à pointes, qui sont mouvantes de leurs angles. La croix de Malte des chevaliers François, est *anglée* de quatre fleurs de lys; celle de la maison de Lambert, en Savoie est *anglée* de rayons.

ANILLE, s. f. est une figure en forme de crochets adossés & liés ensemble par le milieu, de sorte cependant qu'il se trouve un vuide quarré au centre.

Vauclerois de Gourmas, de la Ville-au-bois, en Champagne, porte d'argent à l'*anille* de sable.

D'Artigorty, dans la même province, d'azur à l'*anille* d'argent.

De Moulins de Dainiette, de Baulieu, de Villeneuve en Poitou, d'argent à trois *anilles* de sable.

Habert, d'azur au chevron d'or, accompagné de trois *anilles* de même. (*Voir la pl. X. fig. 543.*)

ANILÉ, ÉE, adj. ou ANILLÉ, se dit des croix & des sautoirs dont le milieu est percé & laisse un vuide quarré.

Joulles, d'or à la croix ancrée & *anilée* de sable.

ANIMAL, ANIMAUX, s. m. On comprend sous ce mot, dans le Blason, comme dans l'Histoire Naturelle, les quadrupèdes, les volatiles, les poissons & les reptiles ; on en voit de toutes les espèces dans les armoiries ; ils ont chacun leur position & des termes qui leur sont propres ; mais comme on ne chercheroit pas ces termes ici, on les trouvera chacun à sa lettre.

ANIMÉ, se dit d'un cheval en action & qui montre le desir de combattre. Il se dit aussi de cet animal, lorsque son œil est d'un émail différent du reste du corps.

Il porte d'or au cheval de sable *animé* de gueules.

ANNELET, s. m. petit anneau ; les *annelets* sont souvent en nombre dans l'écu ; l'*anneau* de Gigès dit gravement un auteur héraldique moderne, *est le plus fameux de l'antiquité*. On veut que les *anneaux* ou *annelets* dans le Blason, représentent les anneaux des anciens chevaliers, & même peut-être ceux des chevaliers Romains; on conclud de là, que les maisons qui portent des *anneaux* dans leurs armes, sans les avoir usurpés, doivent être regardées comme très-anciennes. A la bonne heure, pourvu qu'on s'abstienne de toute comparaison.

Longperier de Corval, diocèse de Rouen ; d'azur, à trois *annelets* d'or.

Vieux-Pont de Fatouville, diocèse de Séez ; d'argent à dix *annelets* de gueules.

De Coetmen, en Bretagne ; de gueules à neuf *annelets* d'argent.

Caillebot, d'or, à six *annelets* de gueules, posés 3, 2 & 1. (*Pl. X. fig. 517.*)

ANNONCIADE, nom commun à plusieurs ordres ; les uns religieux, les autres militaires, institués dans une vûe, qui a rapport à l'annonciation.

Le premier ordre religieux de cette espèce fut établi en 1232, par sept marchands Florentins, & c'est l'ordre des servites ou serviteurs de la Vierge.

Le second fut fondé à Bourges par Jeanne, reine de France, fille de Louis XI. & femme de Louis XII. qui la répudia de son consentement, & avec dispense du pape Alexandre VI. La régle de ces religieuses est établie sur douze articles, qui regardent douze vertus de la sainte Vierge, & approuvée par Jules II. & Léon X.

Le troisième, qu'on appelle des *annonciades célestes*, fut fondé vers l'an 1600, par une pieuse veuve de Gènes, nommée *Marie-Victoire Fornaro*, qui mourut en 1617. Cet ordre a été approuvé par le saint Siége, & il y en a quelques maisons en France. Leur règle est beaucoup plus austère que celles des *annonciades* fondées par la reine Jeanne. (*G*)

ANNONCIADE, s. f. société fondée à Rome dans l'église de Notre-Dame de la Minerve, l'an 1460, par le cardinal Jean de Turrecremata, pour marier de pauvres filles. Elle a été depuis érigée en archi-confraternité, & devenue riche par les aumônes & les legs qu'on y a faits, elle donne tous les ans le 25 Mars, fête de l'Annonciation de la sainte Vierge, des dots de 60 écus Romains chacune à plus de 400 filles, une robe de serge blanche, & un florin pour des pantoufles. Les papes vont en cavalcade, accompagnés des cardinaux & de la noblesse de Rome, distribuer les cédules de ces dots à celles qui doivent les recevoir. Celles qui veulent être religieuses ont le double des autres, & sont distinguées par une couronne de fleurs qu'elles portent sur la tête. L'abbé Piazza, *Ritrattodi Roma moderna*. (*G*)

§ ANNONCIADE, s. f. (l'ordre militaire de l') fut institué en 1355 par Amédée VI, comte de Savoie, dit *le Verd*, au sentiment de quelques auteurs, entr'autres de Guichenon. Une dame avoit présenté à ce prince un brasselet de ses cheveux, tressés en lacs-d'amour. De-là, dit-on, vient le nom de l'ordre du *lac-d'amour*, autrement de l'*annonciade*.

La première cérémonie de cet ordre fut faite le 22 septembre 1355, jour de la fête de S. Maurice, patron de Savoie.

Le collier étoit composé de lacs-d'amour, sur lesquels étoient entrelacées ces quatre lettres, F. E. R. T. qui signifient *frappez*, *entrez*, *rompez tout*.

D'autres historiens prétendent que l'ordre de l'*annonciade* n'a point été établi sous le nom d'ordre du *lac-d'amour* ; mais qu'Amédée VI, comte de Savoie, l'institua pour honorer les quinze mystères de Jésus-Christ & de la Vierge, & aussi en ressouvenir des actions glorieuses de son ayeul Amédée V. Il créa quinze chevaliers, & ordonna que les comtes de Savoie seroient les grands-maitres de l'ordre.

Les lettres F. E. R. T., dont le collier de l'ordre de l'*annonciade* est chargé, signifient, selon ces auteurs, *fortitudo ejus Rhodum tenuit*, c'est-à-dire, par son courage il a conquis l'île de Rhodes. Cette devise a été mise sur ce collier, en mémoire de l'action éclatante d'Amédée V, qui fit lever aux Sarrasins le siège de Rhodes en 1310.

Ce fut-là l'époque des armes actuelles de la maison de Savoie qui, descendue de la maison de Saxe, en portoit les armes, *fascé d'or & de sable au crancelin de sinople*, & qui prit alors celles de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, dit depuis *de Rhodes*, & à présent *de Malte*, qui sont *de gueules à la croix d'argent*.

Amédée VIII, premier duc de Savoie, élu pape

sous le nom de *Félix V*, au concile de Bâle, voulut en 1434 que cet ordre fût dorénavant nommé *l'ordre de l'annonciade*, & fit mettre au bout du collier une Vierge, au lieu de S. Maurice, qui jusqu'alors y avoit toujours été comme patron de la Savoie, quoiqu'il ne paroisse pas que cet ordre ait jamais porté son nom.

Charles III, duc de Savoie, ajouta, en 1518, au colier, autant de roses d'or, émaillées de rouge & de blanc, que de lacs-d'amour.

Le grand collier, que les chevaliers portent les jours de fêtes solemnelles, est du poids de deux cens cinquante écus d'or ; c'est une chaine faite de lacs-d'amour, chargée des quatre lettres F. E. R. T. entremêlées de roses ; au bas est attachée une médaille, sur laquelle se trouve l'image de la Vierge, & autour sont les paroles de la salutation angélique.

Le petit collier a deux doigts de large, & est du poids de cent écus.

Charles-Emmanuel, duc de Savoie, a établi la chapelle de l'ordre de l'*annonciade* dans l'hermitage de Camaldoli, sur la montagne de Turin.

Victor-Amédée-Marie, duc de Savoie, roi de Sardaigne, actuellement régnant, est le dix-neuvième grand-maitre de l'ordre de l'*annonciade*. (*Pl. XXV. fig. 48. G. D. L. T.*)

ANTIQUE, adj. se dit des couronnes à pointes de rayons, des vases, édifices, vêtemens des anciens, coëffures anciennes, &c. des niches gothiques, &c.

Les armoiries de la ville de Montpellier sont une image de Notre-Dame sur son siége à l'*antique* en forme de niche.

L'Evêché de Freysingue, en Bavière, d'argent au buste de maure de sable, couronnée d'or à l'*antique* & vêtu de gueules.

Les lions & les léopards couronnés dans les armoiries, ont presque toujours sur la tête une couronne à pointes, & comme c'est en quelque sorte leur *costume*, on ne dit point en blasonnant, un lion ou un léopard couronné à l'*antique* ; on dit simplement *couronné*, en spécifiant les émaux.

Mais pour les autres animaux, quand ils ont une couronne, il faut exprimer si elle est *antique* ou moderne.

Morel de Putanges, en Normandie, d'or au lion de sinople *couronné d'argent*.

Garroule de Castres, en Languedoc ; d'azur au dauphin d'or, couronné d'une *couronne antique*, ou couronné à l'*antique*.

De Wasservas, en Artois, d'azur à trois aiguières *antiques* d'or.

§ ANTOINE, (l'ordre militaire de saint) fut établi en 1381, par Albert de Bavière comte de Hainault, de Hollande & de Zélande, dans le dessein où il étoit de faire la guerre aux Turcs.

Les chevaliers sont ecclésiastiques, ils portoient autrefois deux *T* (nommés *taux*) l'un sur l'autre, une ceinture d'hermine bleue en cercle bordée d'or avec un fermail à fenestre en sa partie inférieure ; & à dextre au même niveau étoit attachée une béquille avec une clochette aussi d'or ; cette béquille étoit posée en bande sur le premier *tau*, (*pl. XXV. fig. 59. G. D. L. T.*)

§ ANTOINE (l'ordre militaire de saint), en Ethiopie, fut institué en 370 par Jean dit le *saint* ; Empereur d'Ethiopie, fils de Caïus, aussi surnommé *le saint* ; il voulut que les chevaliers eussent sur un habit noir une croix bleüe bordée d'or, dont le haut & la traverse se termineroient en fleurons & le bas seroit patté.

Leur étendart est noir chargé, d'un lion tenant dans ses pates de devant un crucifix avec ces mots, *vicit leo de tribu Juda*, c'est-à-dire *le lion de la tribu de Juda a vaincu*.

On doute de l'institution de cet ordre, il n'en est fait aucune mention dans l'histoire d'Ethiopie par Ludolf. (*G. D. L. T.*)

APPAUMÉE, adj. f. se dit de la main ouverte dont on voit le dedans, qu'on appelle la *paume*.

Baudri de Piancourt, en Normandie, de sable à trois mains droites, levées & *appaumées* d'argent.

Goulard d'Invillier, dans l'Orléanois, d'azur à une main *appaumée* d'argent.

APPENDICES, s. f. pl. extrémités des animaux ; telles que leurs queues, leurs cornes, leurs griffes, &c. Les *appendices* d'un animal sont presque toujours d'un autre émail que celui de leurs corps, & cet émail est de la nature de celui de l'écu sans rendre les armes fausses.

APPOINTÉ, ÉE, adj. se dit des choses qui se touchent par leurs pointes ; ainsi deux chevrons peuvent être *appointés* : trois épées mises en pairle peuvent être *appointées* en cœur ; trois flèches de même.

Armes, en Nivernois, de gueules à deux épées d'argent, *appointées* en pile vers la pointe de l'écu, les gardes en bande & en barre, à une rose d'or en chef entre les gardes, & une engrelure de même autour de l'écu. (*Voyez la pl. IX. fig. 494.*)

ARBALÊTE, s. f. s'emploie comme meuble d'écu.

Zmodz, en Pologne, de gueules, à l'*arbalête* d'argent.

Arbalestes, d'or, au sautoir engrêlé de sable, cantonné de quatre *arbalêtes* de gueules. (*Pl. X. fig. 508–9.*)

ARBRE, s. m. meuble d'armoiries. Il a pour émail particulier le sinople ; il y a cependant des *arbres* de différens émaux, lorsqu'on peut distinguer l'espece par les fruits, on nomme l'*arbre* de son nom particulier, chêne, pin, olivier, poirier, pommier, prunier, &c.

On dit de l'*arbre* qu'il est *fustê*, ou *fûté*, quand le fût est d'un autre émail ; *arraché*, quand on en voit les racines ; *écoté*, quand les branches paroissent coupées ; effeuillé, quand l'*arbre* n'a point de feuilles.

Baudean de Parabere, en Bigorre ; d'or à l'*arbre* de sinople.

Olivier, d'or, à l'olivier arraché de sinople, au

lion contourné & couronné de gueules ; grimpant à l'*arbre*.

Loménie, d'or à l'*arbre* arraché de finople, posé fur un tourteau de fable, au chef d'azur, chargé de trois lozanges d'argent.

De la Live, d'argent, au pin de finople, le fût accôté de deux étoiles de gueules.

Pour ces trois derniers exemples, *voir pl. VIII. fig. 395--6--7.*

ARBRE GÉNÉALOGIQUE (l') eft formé de plufieurs rangs d'écuffons pofés fur des branches d'*arbres* qui partent du tronc.

L'*arbre généalogique* eft néceffaire, lorfqu'il s'agit de faire des preuves pour entrer dans un chapitre noble, ou pour être reçu dans quelque ordre qui exige des preuves de nobleffe.

Sur le tronc de l'*arbre* fe trouve l'écuffon de celui qui fait fes preuves, & qu'on nomme *le préfenté*.

Au premier rang au deffus, il y a deux écuffons ; celui du père à droite, celui de la mère à gauche.

Au fecond rang, quatre écuffons ; l'aïeul paternel & fa femme à droite, l'aïeul maternel & fa femme à gauche.

Au troifième rang, huit écuffons ; les bifaïeuls paternels à droite, les maternels à gauche.

Au quatrième rang, feize écuffons ; les trifaïeuls paternels à droite, les maternels à gauche, & ainfi de fuite, en doublant toujours le nombre des écuffons, à mefure qu'on monte de rang en rang. (*Voyez la planche XXI.* où fe trouve l'*Arbre généalogique* de M. le Dauphin.

ARC-EN-CIEL, f. m. meuble d'écu. (*Voyez* les armes de Larcher, *pl. VII. fig. 382.*)

ARCHE DE NOÉ, f. f. pièce d'armoiries qui repréfente ce que le mot défigne.

L'*arche de Noé* eft ordinairement accompagnée d'une colombe en chef, portant dans fon bec un rameau d'olivier.

Plantavit, diocèfe de Béziers, d'azur, à l'*arche de Noé* d'or, fur des ondes d'argent, accompagnée en chef d'une colombe volante de même, tenant en fon bec un rameau d'olivier d'or.

ARCHIÈRES, f. f. pl. ouvertures oblongues qu'on pratiquoit autrefois dans les murs des châteaux, & par lefquelles les *archers* tiroient des flèches. On ne nomme les *archières* d'un château, que quand elles font d'un émail différent. Un château d'argent aux fenêtres & *archières* de fable.

ARDENT, *adj.* fe dit d'un charbon qui paroît allumé.

Sandras du Metz, à Rheims, d'argent à trois charbons de fable, *ardens* de gueules.

Carbonnières de la Barthe, en Auvergne, d'argent à quatre cotices d'azur, accôtées de quatorze charbons de fable *ardens* de gueules, un en chef, un en pointe, les douze autres quatre à quatre, en trois rangs.

ARGATA, (CHEVALIERS DE L') ou *Chevaliers du Dévidoir ;* compagnie de quelques gentilshommes du quartier de la porte neuve à Naples, qui s'unirent en 1388 pour défendre le port de cette ville en faveur de Louis d'Anjou, contre les vaiffeaux & les galères de la reine Marguerite. Ils portoient fur le bras, ou fur le côté gauche, un devidoir d'or en champ de gueules. Cette efpèce d'ordre finit avec le règne de Louis d'Anjou. On n'a que des conjectures futiles fur le choix qu'ils avoient fait du devidoir pour la marque de leur union ; & peut-être ce choix n'en mérite-t-il pas d'autres. (Article refté.)

ARGENT, f. m. l'un des deux métaux qui entrent dans les armoiries, & qu'on repréfente par la couleur blanche, & fans aucunes hachures ; on l'appelle en Angleterre *blanche-perle*.

Boquet, en Normandie porte d'*argent* pur. (*Voyez planche I. fig. 12.*)

Soleure, coupé d'*argent* & de gueules, (*fig. 26.*)

Aglion, tranché d'*argent* & de gueules, (*fig. 27.*)

Béthune, d'*argent*, à la fasce de gueules. (*Plan. II. fig. 100.*)

Schomberg, d'*argent*, au lion coupé de gueules & de finople.

ARGUS ; c'eft l'*Argus* de la Fable. Sa tête fe trouve fur quelques écus ; elle eft diftinguée par une multitude d'yeux ouverts.

Santeuil, d'azur, à une *tête d'Argus* d'or. (*Pl. VIII. fig. 443.*)

ARMÉ, ÉE, adj. fe dit d'un foldat ou cavalier couvert d'un cafque, d'une cuiraffe, &c.

Il fe dit fur-tout du lion, du léopard, de l'aigle & autres animaux, tant quadrupèdes, qu'oifeaux, qui ont des ongles ou des griffes, lorfque ces ongles ou griffes font d'un autre émail que le corps.

Luxembourg, d'argent, au lion de gueules, *armé*, lampaffé & couronné d'azur, la queue fourchée, nouée & paffée en double fautoir. (*Voyez pl. V. fig. 241.*)

Beauvau, d'argent, à quatre lionceaux de gueules, *armés*, lampaffés & couronés d'or. (*fig. 250.*)

Aubaud du Perron, en Artois ; d'argent, à l'aigle de fable becquée & *armée* d'or.

ARMÉES ne fe dit point des flèches dont le fer eft d'un émail différent, mais on exprime d'abord l'émail du fer, & on ajoute pour le bois, *fûtées* de tel émail.

ARMES ou ARMOIRIES, f. f. qui n'a point de fingulier ; marques d'honneur qu'on porte fur les enfeignes & drapeaux pour diftinguer les nations, & fur les écus, pour diftinguer les familles nobles.

Les *armes* les plus fimples font, dit-on, les plus nobles, c'eft-à-dire, que moins il y a de pièces dans l'écu, plus les *armes* font diftinguées : maxime héraldique qui reçoit beaucoup d'exceptions ; quel écuffon eft plus chargé que ceux de Lorraine & de Montmorenci ?

Les *armoiries* tirent leur origine, felon les uns, des tournois & carroufels ; felon les autres, des expéditions militaires, particuliérement des croifades : il y a environ fept fiècles qu'elles font héréditaires & d'un ufage général.

Les *armes* ou *armoiries* ont pour essence les émaux & les meubles de l'écu, auquel on ajoute quelques ornemens extérieurs.

On distingue différentes sortes d'*armes*.

ARMES de domaine, ce sont celles que les empereurs, les rois & autres souverains portent en vertu des terres & des royaumes qu'ils possèdent, & auxquels ces *armes* sont annexées. (*Voyez toutes les armes des planches XV. & XVI.*)

Les *armes* de dignité font connoitre la charge qu'on exerce, la dignité, l'emploi dont on est revêtu : cette distinction consiste principalement dans les ornemens extérieurs qu'on ajoute aux *armes* de la famille. (*Voy. les pl. XVII. XVIII, XIX.*)

ARMES D'ALLIANCE ; ce sont celles que les familles ajoutent aux leurs pour faire connoitre les alliances qu'elles ont contractées par mariage.

ARMES DE COMMUNAUTÉ ; celles des républiques, provinces, villes, églises, académies, chapitres, &c. (*Voyez pl. XII.* les *fig.* du dernier rang.)

ARMES DE SUCCESSION ; celles que des héritiers ou légataires, étrangers à la famille, prennent en vertu des clauses testamentaires, avec les fiefs & les biens de leurs auteurs & prédécesseurs.

ARMES DE PRÉTENTION : celles des domaines sur lesquels un souverain ou un seigneur quelconque a des droits ou des prétentions, quoique ces domaines soient entre les mains d'un prince étranger, ou d'un autre seigneur.

ARMES DE CONCESSION, sont formées de quelques pièces des *armoiries* des souverains ; quelquefois même ce sont les *armes* pures & pleines de ces souverains qu'ils accordent à certaines personnes, à certaines familles, pour les récompenser de quelque service important.

ARMES DE FAMILLE : ce mot n'a pas besoin de définition.

Ces *armes* se subdivisent encore en *armes pures & pleines*, c'est-à-dire, où il n'entre aucun mélange, & que les aînés des maisons & familles portent telles que leurs ancètres les ont toujours portées.

On peut encore appeller *armes pures & pleines*, celles dont l'écu est d'un seul émail, sans être chargé d'aucune pièce. Ces *armes* sont rares, sur-tout en France. La maison de Bandinelli, en Italie, dont étoit le pape Alexandre III, porte d'or plein. Celle de Rubei, aussi en Italie, porte de gueules tout pur. (*Voyez pl. I. fig. 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17.*)

ARMES BRISÉES ; celles que les cadets augmentent, & sont même obligés d'augmenter de quelques pièces, pour se distinguer de leur aîné.

ARMES PARLANTES ; celles où il y a quelques figures, pièces ou meubles qui font allusion au nom de celui qui les porte.

ARMES CHARGÉES ; celles où on ajoute d'autres *armes*, en vertu de quelque substitution, ou en mémoire de quelque action glorieuse.

ARMES SUBSTITUÉES ; *armes* qu'on prend avec un nom étranger, & qu'on substitue aux siennes, en vertu d'un contrat de mariage ou de tel autre titre qui l'ordonne ainsi.

ARMES A ENQUÉRIR : pour entendre ce mot, il faut se rappeller que les émaux qui entrent dans les *armoiries* sont de deux sortes, métaux & couleurs : les métaux sont l'or & l'argent ; les couleurs, de gueules, d'azur, de sable, de sinople, de pourpre : or c'est un principe dans le Blason, qu'on ne doit point mettre métal sur métal, ni couleur sur couleur ; il y a cependant des exceptions à cette règle, mais ces exceptions ont toujours un motif particulier ; & c'est ce motif qu'il faut savoir : ces *armes* sont donc nommées *à enquérir*, parce qu'elles donnent lieu de s'informer pourquoi elles sont ainsi contre la règle.

ARMES DIFFAMÉES, DÉCHARGÉES OU ABAISSÉES. Quelques Héraldistes admettent cette espèce d'*armes*. (*Voyez* ci-dessus l'article ABAISSEMENT.)

Les *armes* ou *armoiries* sont ainsi nommées, parce que les marques qu'on prenoit pour se distinguer, du temps, soit des tournois, soit des croisades, furent d'abord portées sur les boucliers, sur les cottes-d'armes & autres *armes* offensives & défensives, & qu'elles tirent leur origine des *armes*.

Il n'y avoit originairement que les nobles qui eussent le droit d'avoir des *armoiries* : mais Charles V, par sa charte de l'an 1371, ayant annobli les Parisiens, il leur permit de porter des *armoiries* ; sur cet exemple, les bourgeois notables des autres villes en prirent aussi.

Ménage disoit que les *armoiries* des nouvelles familles étoient, pour la plupart, les enseignes de leurs anciennes boutiques.

ARMET, s. m. chapeau de fer dont les chevaliers se couvroient la tète, quand ils ôtoient leur heaume pour se rafraichir. C'étoit un casque léger, sans visière ni gorgerin ; on l'a depuis nommé *bacinet*.

ARMORIAL, s. m. livre ou regitre où sont consignées les armoiries, ou de tous les nobles d'un royaume, d'une province, & alors c'est un *armorial général*, ou d'une famille avec ses alliances, & alors c'est un *armorial particulier*, ou une généalogie.

ARRACHÉ, ÉE, adj. se dit des arbres & des plantes dont les racines paroissent : il se dit aussi des têtes & autres membres d'animaux, qui n'étant pas coupés net, ont divers lambeaux sanglans ou non sanglans, lesquels annoncent que ces membres ont été *arrachés* par force.

Machault, d'argent, à trois têtes de corbeau de sable, *arrachées*, de gueules (*Voyez pl. VI. fig. 319.*)

ARRÊT, ARRÊTS DE LANCE, s. m. meuble de l'écu.

Esterno, de pourpre, à une fasce d'azur, chargée d'une coquille d'argent, accompagnée de trois *arrêts de lance* de même. (*Pl. XI. fig. 603.*)

ARRÊTÉ, ÉE, adj. se dit du lion, du léopard & de tout autre animal posé sur ses quatre pattes, sans qu'aucune soit levée & fasse aucun mouvement.

Chastaignier de la Rocheposay, en Poitou, d'or au lion *arrêté* de sinople.

» ARRONDI, IE, adj. Il se dit des boules & autres

» choses qui sont rondes naturellement, & qui pa-» roissent derechef par le moyen de certains traits en » armoiries, qui en font voir l'arrondissement.

» Médicis, grands-ducs de Florence, d'or à cinq » *boules* de gueules en orle, en chef un tourteau d'azur » chargé de trois fleurs de lis d'or.

» Je nomme *boules* les pièces de gueules de ces ar-» moiries, parce que dans tous les anciens monumens » de Florence & de Rome, on les voit *arrondies* en » boules. »

C'est ainsi que cet article est rédigé dans l'ancienne édition de l'Encyclopédie; mais 1°. la plupart des héraldistes blasonnent autrement les armes de Médicis, & appellent *tourteaux* ce qu'on appelle ici *boules* : en effet, on ne voit, quant à l'arrondissement, aucune différence entre les cinq tourteaux de gueules & le grand tourteau d'azur du chef. (*Voyez pl. XVI. fig. 1.*)

2°. Dans cette manière de blasonner, on n'emploie pas plus que dans l'autre, le mot *arrondi*, qui est celui dont il s'agit; il falloit donc dire, *à cinq tourteaux de gueules, ARRONDIS en boules & rangés en orle.*

ASSIS, SE, adj. se dit de tous les animaux également, domestiques ou sauvages, qui sont dans cette situation.

Harling, d'argent, à la licorne *assise* ou acculée de sable. (*Pl. VI. fig. 281.*)

AVANT-MUR, pan de muraille joint à une tour.

Langins, d'azur, à une tour fenestrée d'un *avant-mur* d'or. (*Pl. XII. fig. 628.*)

AUGMENTATIONS, f. f. pl. additions faites aux armoiries; nouvelles marques d'honneur ajoutées à l'écusson.

AVIS, (ordre d') ordre militaire, dont on fait remonter l'origine à l'an 1147, sous Alfonse I, roi de Portugal, & dont on ne date l'érection que de 1162. On dit qu'en 1147, quelques gentilshommes se liguèrent contre les Infidèles sous le nom de *nouvelle milice* ; qu'ils furent érigés en ordre en 1162; que Jean Zirita, abbé de Touraca, leur donna des constitutions; qu'ils eurent pour premier grand-maître, Pierre, parent du roi; qu'ils embrassèrent la règle de Citeaux; qu'en 1162 Girard l'Intrépide ayant surpris Evora, le roi Alfonse donna cette ville aux chevaliers, qui en portèrent le nom; que Sanche I leur ayant accordé en 1181 une terre sur la frontière pour y construire un château, ils apperçurent deux oiseaux au moment qu'on posoit la première pierre, & qu'ils en prirent le nom d'*Avis* ; qu'Innocent III approuva cet établissement en 1204; que l'ordre *d'Avis* servit bien la religion contre les Maures; qu'en 1213 il obtint de l'ordre de Calatrava plusieurs places dans le Portugal; qu'en reconnoissance il se soumit à cet ordre, dont il ne se sépara qu'en 1385, pendant les guerres des Portugais & des Castillans; que le concile de Bâle tenta inutilement de le rapprocher; qu'il cessa alors d'avoir des grands-maîtres, les papes n'ayant voulu lui donner que des administrateurs, & que la grande-maîtrise fut réunie à la couronne de Portugal par le pape Paul III. L'ordre d'*Avis* portoit l'habit blanc de Citeaux, & pour armes, d'or à la croix fleurdelisée de sinople, accompagnée en pointe de deux oiseaux affrontés de sable.

AU NATUREL se dit des animaux, & même des objets inanimés, représentés avec la couleur que la nature leur a donnée, ou des fleurs & fruits imités de ceux qui naissent dans les jardins ou dans la campagne, enfin des objets véritablement représentés *au naturel*.

Sequière, à Toulouse, d'azur, à une syrène se peignant & se mirant, d'argent, nageant sur des ondes *au naturel*. (*Voyez la pl. VII. fig. 345.*)

Quand il s'agit de l'homme, on dit, *de carnation*.

Curel, originaire de Bassigny, d'azur, au lion d'or, lampassé de gueules, adextré d'un bras *de carnation*, tenant une balance d'argent, & sortant d'une nue *au naturel*, chargée d'une étoile aussi d'argent.

AUTRUCHE, f. f. meuble de l'écu représentant cet oiseau.

De Songy, sieur du Clos, de sinople, à une *autruche* d'argent, la tête contournée. (*Pl. VI. fig. 314.*)

AZUR, f. m. couleur bleue, l'un des neuf émaux, l'une des cinq couleurs des armoiries.

Dans les armoiries gravées & non coloriées, l'*azur* est représenté par des lignes horizontales. (*Voyez pl. I. la fig. 14.*)



BACHELIER, f. m. fimple chevalier. Les chevaliers *bacheliers* fervoient fous les chevaliers bannerets, parce qu'ils n'avoient pas comme eux le droit de bannière.

Il y avoit auffi des écuyers *bacheliers*.

BADELAIRE, f. f. vieux mot confervé dans le Blafon, & qui fignifie une épée faite en fabre, c'eft-à-dire courte, large & recourbée : on croit que ce mot vient de *baltearis*, à caufe qu'un baudrier s'appelloit autrefois *baudel*; en effet, quelques-uns difent *baudelaire*.

De Courtejambe, échiqueté d'argent & de fable, à deux fabres ou *badelaires* rangés en fafce dans leurs fourreaux de gueules, enchés, virolés & rivés d'or. (*Voyez pl. IX. fig. 496.*)

BAILLI, nom d'un grade ou dignité dans l'ordre de Malte. On en diftingue de deux fortes, les *baillis conventuels* & les *baillis capitulaires*. Les premiers font les huit chefs ou piliers de chaque langue. (*Voyez* PILIER & LANGUE.) On les appelle *conventuels*, parce qu'ordinairement ils réfident dans le couvent de la religion à Malte.

Les *baillis capitulaires*, ainfi nommés, parce que dans les chapitres provinciaux, ils ont féance immédiatement après les grands-prieurs, font des chevaliers qui poffèdent des bailliages de l'ordre. La langue de France a deux bailliages, dont les titulaires font le *bailli de la Morée* ou commandeur de S. Jean de Latran à Paris, & le *grand-tréforier* ou commandeur de S. Jean en l'île près de Corbeil. La langue de Provence a le bailliage de Manofque, & celle d'Auvergne, le bailliage de Lyon. Il y a de même des bailliages & des *baillis capitulaires* dans les autres langues. *Voyez* MALTE.

BAILLONNÉ, ÉE, adj. fe dit des lions, des ours, des chiens & autres animaux qui ont un bâton entre les dents.

Burneus, au pays de Vaud, d'argent, au lion de fable *baillonné* de gueules, à la bordure componnée d'argent & de fable.

BAIN, (chevaliers du) ordre militaire inftitué par Richard II, roi d'Angleterre, qui en fixa le nombre à quatre, ce qui n'empêcha pas Henri IV, fon fucceffeur, de l'augmenter de quarante-deux; leur devife étoit, *tres in uno*, ou plutôt, fuivant l'infcription, *tria in unum*, trois en un feul, pour fignifier les trois vertus théologales. Leur coutume étoit de fe baigner avant que de recevoir les éperons d'or: mais cela ne s'obferva que dans le commencement, & s'abolit enfuite peu à peu, quoique le *bain* fût l'origine du nom de ces chevaliers, & que leurs ftatuts portaffent que c'étoit *pour acquérir une pureté de cœur & avoir l'ame monde*, c'eft-à-dire pure. L'ordre de chevalier du *bain* ne fe confère prefque jamais qu'au couronnement des rois, ou à l'inftallation d'un prince de Galles ou d'un duc d'Yorc. Ils portent un ruban rouge en baudrier. Cambden & d'autres écrivains difent que Henri IV en fut l'inftituteur en 1399, à cette occafion : ce prince étant dans le *bain*, un chevalier lui dit que deux veuves étoient venues lui demander juftice; & dans ce moment il fauta hors du *bain*, en s'écriant, *que la juftice envers fes fujets étoit un devoir préférable au plaifir de fe baigner*, & enfuite il créa un ordre des chevaliers du *bain* : cependant quelques auteurs foutiennent que cet ordre exiftoit long-temps avant Henri IV, & le font remonter jufqu'au temps des Saxons. Ce qu'il y a de certain, c'eft que le *bain*, dans la création des chevaliers, avoit été long-temps auparavant en ufage dans le royaume de France, quoiqu'il n'y eût point d'ordre de chevaliers du *bain*.

L'ordre des chevaliers du *bain*, après avoir été comme enfeveli pendant bien des années, commença de renaitre fous le règne de Georges premier, qui en créa folemnellement un grand nombre. (*G*)

BALANCE, f. f. meuble d'écu.

Montpezat, écartelé au premier & quatrième d'azur, à deux *balances* d'or, pofées l'une fur l'autre, au deux & trois d'azur, à trois étoiles d'or. (*Pl. X. fig. 546.*)

BALLE de Paumier, *V.* RAQUETTE.

BALON, f. m. meuble d'écu.

Du Pille, d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois *balons* d'argent.

BAN & ARRIÈRE-BAN, f. m. convocation extraordinaire de la nobleffe contre les ennemis dans les befoins ou les dangers preffans de l'état; nous n'en mettons ici que le nom avec cette courte définition, feulement pour qu'on ne le croie pas oublié dans une fcience qui intéreffe fi particuliérement la nobleffe, & nous le renvoyons à l'Hiftoire moderne, où eft fa véritable place, & où il fera traité avec l'étendue convenable.

BANDE, (ordre militaire des chevaliers de la) en Efpagne, fut inftitué en 1332, par le roi Alfonfe XI, fous le pontificat de Jean XXII, pour récompenfer les belles actions des gens de guerre.

On n'y recevoit que des perfonnes nobles; il falloit avoir fervi, au moins dix ans, dans les armées ou à la cour. Leurs ftatuts portoient qu'ils prendroient les armes, pour la foi catholique, contre les infideles.

Les rois d'Efpagne en étoient grands-maitres.

Philippe V a relevé cet ordre, qui étoit tombé en difcrédit.

La marque eft un ruban rouge, que les chevaliers portent fur l'épaule, en écharpe. (*Pl. XXIII. fig. 17. G. D. L. T.*)

BANDE, f. f. une des pièces honorables de l'écu;

elle occupe les deux septièmes de la largeur de l'écu, c'est-à-dire un peu moins du tiers, lorsqu'elle est seule; elle est posée diagonalement de droite à gauche, allant de l'angle droit de l'écu en chef, à l'angle gauche de la pointe.

La *bande* est la représentation du baudrier ou de l'écharpe des anciens chevaliers, posée sur l'épaule.

Quelques auteurs l'appellent *bande dextre*, & l'opposent à la *bande* senestre qui est la *barre*. (*Voyez* BARRE. *Voyez pl. II. fig. 101 & 102.*)

Deux *bandes* se posent de même; elles ont chacune deux septièmes de la largeur de l'écu, & laissent entre elles un vuide égal à leur largeur. (*Pl. III. fig. 139.*)

Trois *bandes* ont chacune une partie & demie de sept, de la largeur de l'écu, & leurs vuides ont chacun la même largeur (*Pl. III. fig. 140.*)

Lorsqu'il y a plus de trois *bandes* dans un écu, elles prennent le nom de *cotices*. (*Pl. III. fig. 145. Voir aussi pl. XXVIII. fig. 6, & pl. XXIX. fig. 14 & 15.*)

Il faut observer que les proportions de la *bande* & de quelques autres pièces honorables ne sont pas les mêmes dans la première édition de l'Encyclopédie & dans le Supplément : les auteurs héraldiques varient sur ce point. Nous suivons ici le Supplément, dont les planches contiennent les proportions géométriques des pièces ou figures héraldiques. D'autres auteurs donnent à la *bande* la troisième partie du champ, lorsqu'il est chargé, & la cinquième, lorsqu'il est uni. Ils divisent une *bande* en *bandelette*, qui est la sixième partie du champ; en *jarretière*, qui est la moitié d'une *bande*; en *valeur*, qui est le quart de la *bande* : mais cette division nous paroit peu usitée dans le Blason.

De Torcy, de sable, à la *bande* d'or. (*Pl. II. fig. 101.*)

Launay, d'argent, à deux *bandes* d'azur. (*fig. 139.*)

Budos, d'azur, à trois *bandes* d'or. (*fig. 140.*)

Il y a des *bandes* chargées, accompagnées, échiquetées, denchées, engrêlées, refarcelées, &c. (*Voyez* ces divers mots.)

La maison de Felix, à Aix en Provence, originaire de Savoie, porte de gueules à la *bande* d'argent, chargée de trois FFF de sable, qui signifient *Felices fuerunt fideles*. C'est une concession faite par un Comte de Savoie à cette famille, qui l'avoit bien servi dans les guerres civiles.

BANDÉ, ÉE, adj. se dit d'un écu divisé également entre deux émaux en six parties par des lignes diagonales dans le sens de la bande; les première, troisième & cinquième parties étant d'un émail; les deuxième, quatrième & sixième d'un autre émail.

Quand on dit *bandé* de tels & tels émaux, on entend qu'il n'y a que six parties; s'il y en avoit huit, il faudroit l'exprimer. Au-delà, on ne dit plus *bandé*, mais *coticé*.

BANDÉ, ÉE, se dit aussi du chef, de la fasce, du pal, divisé en six ou huit parties, par des lignes diagonales, & en général, de toutes les pièces couvertes de bandes émaillées de métal & de couleurs alternativement.

De Fiesque, *bandé* d'azur & d'argent. (*Voyez pl. III. fig. 142.*)

Pothein, *bandé* d'argent & de gueules, de huit pièces. (*fig. 143.*)

Chauveron, d'argent, au pal *bandé*, de six pièces. (*V. pl. III. fig. 121.*)

BANNERETS ou CHEVALIERS BANNERETS, s. m. pl. étoient autrefois des gentilshommes puissans en terres, & en vassaux avec lesquels ils formoient des espèces de compagnies à la guerre. On les appelloit *bannerets*, parce qu'ils avoient le droit de porter bannière.

Il falloit, pour avoir cette prérogative, être non seulement gentilhomme de nom & d'armes, mais avoir pour vassaux des gentilshommes qui suivissent la bannière à l'armée sous le commandement du *banneret*. Ducange cite un ancien cérémonial manuscrit qui marque la manière dont se faisoit le chevalier *banneret*, & le nombre d'hommes qu'il devoit avoir à sa suite.

« Quand un bachelier, dit ce cérémonial, a » grandement servi & suivi la guerre, & que il a » terre assez, & qu'il puisse avoir gentilshommes » ses hommes & pour accompagner sa bannière, » il peut licitement lever bannière, & non autrement; car nul homme ne doit lever bannière en » bataille, s'il n'a du moins cinquante hommes » d'armes, tous ses hommes & les archiers & les » arbelestriers qui y appartiennent; & s'il les a, » il doit, à la première bataille où il se trouvera, » apporter un pennon de ses armes, & doit venir » au connétable ou aux maréchaux, ou à celui qui » sera lieutenant de l'ost, pour le prince requérir » qu'il porte bannière, & s'ils lui oſtroyent, doit » sommer les hérauts pour témoignage, & doivent » couper la queue du pennon, &c. » *Voyez* PENNON. Du temps des chevaliers *bannerets*, le nombre de la cavalerie dans les armées s'exprimoit par celui des bannières, comme il s'exprime aujourd'hui par celui des escadrons,

Les chevaliers *bannerets*, suivant le P. Daniel, ne paroissent dans notre histoire que sous Philippe-Auguste. Ils subsistèrent jusqu'à la création des compagnies d'ordonnance par Charles VII : alors il n'y eut plus de bannières, ni de chevaliers *bannerets* : toute la gendarmerie fut mise en compagnies réglées. (Q Cette marque est encore celle d'un des auteurs du Blason dans la première Encyclopédie.)

BAR, s. m. barbeau, poisson qui entre dans les armoiries; il paroit de profil & un peu courbé en portion de cercle.

On en voit souvent deux ensemble; alors ils sont adossés.

Poisson de Marigny, de gueules, à deux *bars* adossés d'or. (*Voyez pl. VII. fig. 337.*)

La

La maison de Lorraine porte dans le dernier quartier de ses armes deux bars d'or adossés en pal, par allusion au duché de Bar. (*Voyez pl. XV. fig. 1*, & *pl. XVIII. fig. 3.*)

BARBÉ, ÉE, BARBETÉ, ou BARBILLÉ, adj. se dit des coqs & des dauphins, dont la barbe est d'un autre émail que leur corps.

Le Chancelier Boucherat, portoit d'azur, au coq d'or becqué, membré, & *barbé* de gueules, avec cette devise : *Sol reperit vigilem.*

On désigne aussi par cet adjectif la rose dont les *barbes* sont d'un émail différent. Les *barbes* de la rose sont les cinq feuilles vertes qui enveloppent les pétales de cette fleur, avant qu'elle soit épanouie, & dont on représente toujours le bout dans les armoiries. Une rose de gueules, *barbée* de sinople. *On dit aussi pointée.*

BARDÉ, adj. se dit d'un cheval caparaçonné.

Riperda, près de Groningue, de sable, au cavalier d'or, le cheval *bardé* & caparaçonné d'argent.

BARON & BARONNET, noms de dignité ; nous ne les plaçons ici que pour qu'on ne les croie pas oubliés, & nous les renvoyons à l'histoire.

BARRE, s. f. La *barre* est précisément le contraire de la bande, étant dirigée diagonalement de l'angle gauche en chef à l'angle droit en pointe. Elle a la même proportion que la bande.

Courcy, d'argent, à la *barre* engrêlée d'azur. (*Voyez pl. III. fig. 153.*)

Von-Huten, de gueules, à deux *barres* d'or. (*Voyez pl. III. fig. 151.*)

Souvent les *barres* servent de brisure aux enfans naturels & à leurs descendans : alors elles sont raccourcies, & on les appelle *bâtons péris en barre* ou *barres en abime.*

BARRÉ, adj. Comme de *bande* on fait *bandé*, de *barre* on fait *barré* dans le même cas ; c'est-à-dire, quand l'écu est divisé également entre deux émaux en six parties par des lignes diagonales dans le sens de la *barre.*

Ray, à Tournay, *barré* d'azur & d'argent, de six pièces ; la première, la troisième & la cinquième d'azur ; la seconde, la quatrième & la sixième d'argent ; la troisième & la cinquième chargées d'une étoile à six rais d'or. (*Voyez pl. III. fig. 152.*)

Observons que pour le *barré* comme pour le *bandé*, il faut que l'écu soit divisé en un nombre pair de partitions, & que les deux émaux dont il est composé soient alternatifs : si les divisions sont en nombre impair, & que par conséquent un des émaux domine, il faut en revenir à la manière de blasonner ordinaire, c'est-à-dire nommer d'abord l'émail qui domine, comme formant le champ de l'écu, & exprimer le nombre des barres.

Il faut exprimer ce nombre, dans le *barré*, avec une exactitude encore plus scrupuleuse que dans le *bandé.*

BARRÉ-BANDÉ, adj. est un terme d'usage lorsque l'écusson est également divisé en barres & en bandes, avec mêlange égal des émaux : on dit : Il porte *barré-bandé*, or & sable.

BASTILLÉ, ÉE, adj. c'est-à-dire garni de tours ; ce mot vient de *bastille*, qui signifie *forteresse.*

BASTILLÉ se dit aussi des chefs, fasces & bandes qui ont des créneaux dans leurs parties inférieures.

Belot, en Franche-Comté, d'argent, à lozanges d'azur, au *chef* cousu d'or, *bastillé* de trois pièces.

Bracié de Bercins, du Montet en Bresse, d'argent, à la *fasce* d'azur, *bastillé* de trois pièces.

De Juglat, en Auvergne, d'azur à la *bande bastillée* de trois pieces d'argent, accompagnée de cinq étoiles de même, en orle, trois en chef, deux en pointe.

BASTOGNE, s. f. bande alesée en chef.

Pertoy, en Lorraine, porte parti d'or & de gueules à une *bastogne* d'azur, chargée de trois molettes d'argent & accompagnée de deux têtes de lion de l'un en l'autre.

BATAILLÉE, ou BATELÉE, adj. f. se dit d'une cloche, dont le battant est d'un autre émail que la cloche.

Belle-garde, d'azur, à une cloche d'argent *bataillée* de sable. (*Voyez la pl. IX. fig. 492.*)

Quelques-uns disent : au *batail* de sable. *Batail* est un vieux mot François, dérivé, selon Ducange, de *batallum*, qui dans la basse latinité, signifioit ce que nous entendons aujourd'hui par *battant.*

BATON, s. m. espèce de cotice alésée qu'on met dans quelques écus, pour servir de brisure & distinguer les branches cadettes d'avec la branche aînée, ou les branches bâtardes d'avec les branches légitimes ; le *bâton* en bande désigne ordinairement une branche cadette, le *bâton* en barre une branche bâtarde.

La maison de Condé porte : de France au *bâton* péri en bande de gueules. On peut dire de même : au *bâton* en bande de gueules en abime. (*Voyez* les mots : PÉRI & ABIME :) *voyez* aussi la *pl. XVIII.* pour les armes de Condé & le *bâton* péri en bande, & la *pl. XVII.* pour des *bâtons* péris en barre.

BATON DE MARÉCHAL, marque de commandement. Ce *bâton* est d'azur, semé de fleurs-de-lis d'or.

Les maréchaux de France en mettent deux, passés en sautoirs derrière l'écu de leurs armes. (*Voyez pl. XVII.* les armes du maréchal de Biron.)

BATONS noueux ou BATONS écôtés, meubles de quelques écus.

Parent, d'azur, à deux *bâtons noueux* ou écôtés & aléfés d'or, passés en sautoir, accompagnés d'un croissant d'argent en chef, & de trois étoiles d'or, deux en flanc & une en pointe. (*Pl. VIII. fig. 401.*)

BEC, s. m. on appelle *becs* les pendans du lambel. Le lambel d'Orléans est à trois *becs* ou pendans. (*Voyez pl. XVII.* les armes d'Orléans.)

BÉCASSE, s. f. têtes de *bécasses*, meuble qui se trouve dans quelques écus.

BECASSONS ou Bécaffous, d'azur, à trois têtes de bécaffes, arrachées d'or. (*Pl. VI. fig. 324.*)

BECQUÉ, ÉE, adj. fe dit des oifeaux dont le bec eft d'un autre émail que le corps.

De la Trémoille, d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur, *becquees* & membrées de gueules. (*Voyez pl. VI. fig. 304.*)

BELETTE, f. f. meuble de l'ecu.

Cartigny, d'or, à trois *belettes* d'azur, l'une fur l'autre. (*Pl. VI. fig. 291.*)

BELIER, fubf. m. mâle de la brebis; il fe diftingue par fes cornes en forme de volutes, il eft de profil & prefque toujours *paffant;* quand le *belier* eft debout, on l'appelle *fautant;* quand il a une fonnette au col, *clariné.*

Balbi, en Provence, d'or au *belier* de fable, accolé & *clariné* d'argent.

Le *belier* eft auffi un meuble de l'écu, repréfentant une de ces machines dont les anciens fe fervoient dans les fiéges pour renverfer les murailles d'une ville. C'eft une poutre pofée en fafce, avec deux chaines, & dont le bout à gauche imite la tête d'un *belier.* On l'appelle *belier militaire.*

Berty, en Angleterre, d'argent à trois *beliers militaires* d'azur, enchainés & liés d'or, & rangés en fafce pofés l'un fur l'autre. (*Pl. XI. fig. 591.*)

BESAN, BEZANT ou BIZANT, f. m. *Byzantii nummus*, c'eft une monnoie qui fut frappée à Byfance ou Conftantinople, du temps de l'empire des Latins. Dans le Blafon, c'eft une pièce d'or ou d'argent, fans marque, ronde & platte. Les anciens Chevaliers en chargèrent leurs écus, pour montrer qu'ils avoient été de la quatrième croifade qui donna naiffance à l'empire des Latins, & dans la fuite pour annoncer en général qu'ils avoient été d'une croifade, ou plus généralement encore, qu'ils avoient fait le voyage de la Terre-Sainte.

De Rieux, en Bretagne, d'azur, à dix *befans* d'or, trois, trois, trois & un.

De Villeneuve, en Franche-Comté, de fable à cinq *befans* d'argent, en fautoir.

Boula, d'azur à trois *befans* d'or. (*Pl. V. fig. 235.*)

Le *befan* eft toujours de métal, en quoi il diffère du *tourteau*, qui a la même forme & qui eft toujours de couleur. Quelquefois le *befan* & le *tourteau* font mêlés dans la même pièce, & on l'appelle *befan-tourteau* ou *tourteau-befan*, fuivant que la pièce commence par le métal ou par la couleur. (*Voyez pl. V. fig. 235.--6.--7.--8.*)

BESANTÉ ou BEZANTÉ, ÉE, adject. fe dit d'une pièce chargée de *befans;* par exemple, une bordure *befantée* de tant de pièces.

Rochefort, en Angleterre, écartelé d'or & de gueules, à la bordure *befantée* d'or.

BETHLÉEM, (Notre-Dame de) ordre militaire inftitué par Pie II. le 18 Janvier 1459. Mahomet II. ayant pris Lemnos, Calixte III. la fit reprendre par le cardinal d'Aquilée; & fon fucceffeur Pie II. pour la conferver, créa l'ordre de *Notre-Dame de Bethléem.* Les chevaliers devoient demeurer à Lemnos, & s'oppofer aux courfes que les Turcs faifoient dans l'Archipel & le détroit de Gallipoli : mais peu de temps après l'inftitution, Lemnos fut reprife par les Turcs, & ce grand deffein s'évanouit.

BIGARRÉ, ÉE, adj. fe dit du papillon & de tout ce qui a diverfes couleurs.

Ranerolles, en Picardie, de gueules, à un papillon d'argent, miraillé & *bigarré* de fable.

BILLETTES, f. f. meuble d'armoiries fait en forme de quarré long, dont on charge fouvent l'écu; il y a des *billettes* de métal, d'autres de couleur.

Lorfque les *billettes* font pofées horifontalement, ce qui eft rare, on les appelle *couchées.*

Les *billettes* étoient, dit-on, anciennement des pièces d'étoffes d'or, d'argent ou de couleur, plus longues que larges, qu'on mettoit fur les habits par intervalles égaux, & qui fervoient d'ornemens : on les a depuis transférés fur les écus, au moins quant à la forme. D'autres veulent que la *billette* réprèfente un billet cacheté, & qu'elle en tire fon nom. Toutes ces origines font très-incertaines; on compte ordinairement les *billettes* employées dans l'écu, & on en indique l'ordre & la pofition, quand elle n'eft pas verticale.

Beaumanoir, d'azur, à onze *billettes* d'argent, pofées 4. 3. & 4. (*Voyez la pl. V. fig. 233.*)

Choifeul, d'azur à la croix d'or cantonnée en chaque canton de cinq *billettes* de même, en fautoir.

Châtelus, d'azur à la bande d'or, accompagnée de fept *billettes* de même.

BILLETÉ, ÉE, adj. peut fe dire du champ femé de *billettes* ou d'une pièce qui en feroit chargée.

Conflans, d'Auchy & Brenne, d'azur au lion d'or, l'écu *billeté* de même.

BISSE, f. f. ferpent, couleuvre, guivre, tous ces mots paraiffent fynonymes; le nom de *biffe*, ainfi que l'Italien *bifcia*, qui fignifie auffi ferpent, paroit exprimer le fifflement de cet animal, & cette étymologie paroit plus naturelle que celle qui dérive ce nom du mot françois *bis*, lequel fignifie *couleur grife* ou *couleur cendrée*, parce que les ferpens font pour la plupart d'un gris cendré.

Le ferpent paroit ordinairement dans les armoiries, formant plufieurs finuofités en ondes, la tête pofée en fafce, s'élevant au haut de l'écu, la queue s'étendant en bas vers la pointe.

Quelquefois le ferpent paroît dévorer un enfant, & on ajoute alors en blafonnant : *à l'enfant iffant.*

Colbert, d'or, à la *biffe* ou couleuvre d'azur, pofée en pal.

Reffuge, d'argent à deux fafces de gueules, & deux *biffes* affrontées d'azur, armées de gueules, brochantes fur le tout.

Milan, ville, d'argent, à une *givre* ou *guivre* d'azur, couronnée d'or, *à l'enfant iffant* de gueules. (*Pl. VII. fig. 353.-4.-5.*)

BLAISE (l'ordre de faint), a été inftitué par les rois d'Arménie de la maifon de Lufignan; ils

l'établirent à l'honneur de ce saint, comme étant le patron de leur royaume.

Les chevaliers avoient des robes bleues, & portoient sur leur poitrine une croix d'or. (*Voyez la pl. XXV. fig. 58. G. D. L. T.*)

Blaise, (l'ordre militaire de saint) *& de la sainte Vierge Marie*, est des plus anciens ; on ignore la date de son institution.

La marque de cette chevalerie est une croix pattée de gueules, chargée d'une médaille de même, bordée d'or, où se trouve l'image de saint Blaise, évêque, la mitre sur la tête avec ses ornemens pontificaux, la main droite étendue, & tenant de la main gauche sa crosse : au revers est représentée la Vierge. (*V. la pl. XXVI. fig. 61. G.D.L.T.*)

BLASON, f. m. science ou art Héraldique, qui enseigne à déchiffrer les armes ou armoiries des nobles, & à nommer, dans les termes propres les pièces & meubles qui les composent.

Le mot *blason* se prend aussi pour les pièces & meubles qui entrent dans l'écu.

Origine du Blason & son étymologie.

La plupart des auteurs, dit M. de Foncemagne, (*Mém. de Littérat. tome XX. pag. 579. & suiv.*) qui ont écrit sur les armoiries, n'en ont fait remonter l'origine jusqu'à l'antiquité la plus reculée, que parce qu'ils les ont confondues avec les images symboliques, qui, dès les premiers temps, furent employées dans les enseignes militaires des nations & dans l'armure des guerriers. On convient aujourd'hui qu'à les considérer comme des marques héréditaires de noblesse & de dignité, l'usage n'en sauroit être plus ancien que le onzième siècle.

Deux sentimens partagent les critiques sur l'origine des armoiries ; les uns l'attribuent aux tournois, les autres aux croisades. Il paroit qu'il faut admettre les deux opinions. L'usage des armoiries s'introduisit d'abord par les tournois, dont l'établissement a précédé, au moins de quelques années, la première croisade. On trouve dès l'an 1072. un écu chargé d'un lion, or la première croisade est de 1095 ; mais les armoiries ne commencèrent pas dès-lors à être fixées, le droit d'ailleurs en fut restreint, dans les commencemens, aux seuls Gentilshommes qui avoient assisté à quelque tournoi ; il étoit réservé aux croisades d'en rendre l'usage plus général, la pratique plus invariable, & le droit constamment héréditaire. Les fils de ceux qui s'étoient approprié des symboles pour ces expéditions, se firent un point de religion & d'honneur de transmettre à leurs descendans l'écu de leurs pères, comme un monument de leur valeur & de leur piété.

C'est par les croisades que sont entrées dans le *Blason* plusieurs de ses principales pièces; entr'autres, les croix de tant de formes différentes, & les merlettes, sorte d'oiseaux qui passent la mer tous les ans, & qui sont représentés sans pieds & sans bec, peut-être en mémoire des blessures qu'avoit reçu dans la guerre sainte le chevalier qui les portoit. C'est aux croisades que le *Blason* doit les noms de ses émaux, *azur*, *gueule*, *sinople* & *sable*, s'il est vrai que les deux premiers soient tirés de l'arabe ou du persan, que le troisième soit emprunté de celui d'une ville de la Cappadoce, & le quatrième, une altération de *sabellina pellis*, martre zibeline, animal commun dans les pays que les croisés traversèrent. C'est probablement par les croisades, que les fourures d'hermine & de vair, qui servirent d'abord à doubler les habits, puis à garnir les écus, ont passé dans le *Blason*. Le nom même de *Blason*, dérivé de l'allemand *blasen*, *sonner du cor*, nous est peut-être venu par le commerce que les François eurent avec les Allemands, pendant les voyages d'outremer.

Emaux.

Les armes ou armoiries des chevaliers qui venoient aux tournois, ou qui alloient à la guerre, étoient représentées en or ou en argent, avec diverses couleurs sur leurs écus ; on y employoit l'émail pour résister aux injures du temps, ce qui a fait donner le nom d'*émaux* aux métaux, couleurs & fourures qui entroient dans ces armoiries.

Il y a neuf émaux, dont deux métaux, cinq couleurs & deux fourures.

Les métaux sont le jaune, qu'on nomme *or* ; le blanc, qu'on nomme *argent*. (*Pl. I. fig. 11. & 12.*)

Les couleurs sont le bleu, qu'on nomme *azur* ; le rouge, *gueules* ; le verd, *sinople* ; le noir, *sable* ; le violet, *pourpre*. (*Fig. 13.--17.*)

Les fourures sont l'*hermine* & le *vair*. (*Fig. 18 & 20.*)

Depuis environ deux siècles on a imaginé de représenter ces émaux en gravure, par des points, traits ou hachures.

L'or, par un grand nombre de petits points. (*Fig. 11.*)

L'argent, tout blanc & sans aucune hachure. (*Fig. 12.*)

L'azur, par des lignes horizontales. (*Fig. 14.*)

Le gueules, par des lignes perpendiculaires. (*Fig. 13.*)

Le sable, par des lignes horisontales & perpendiculaires croisées les unes sur les autres. (*Fig. 15.*)

Le sinople, par des lignes diagonales à droite. (*16.*)

Le pourpre, par des lignes diagonales à gauche. (*17.*)

L'hermine, par l'argent chargé de mouchetures de sable. (*18.*)

Le vair, par l'azur, chargé de petites pièces d'argent en forme de clochettes renversées. (*19. 20.*)

A ces neuf émaux on en ajoute deux autres.

La couleur de *carnation*, pour le corps humain & ses parties, lorsqu'ils sont de couleur de chair. (*Pl. VIII. fig. 437.--8--440.*)

La couleur *naturelle*, pour les animaux & les plantes, lorsqu'on les représente tels qu'ils sont dans la nature. (*Pl. VIII. fig. 412. 420.*)

Pièces honorables.

Les pièces honorables ont été ainsi nommées, parce que ce sont les premièces pièces qui aient été mises en usage dans l'art du *Blason*, & parce que plusieurs maisons anciennes en portent depuis l'invention des armoiries.

Ces pièces (lorsqu'elles ne sont point accompagnées d'autres pièces ou meubles) occupent, selon l'auteur du supplément, que nous suivons principalement ici, deux parties de sept de la largeur de l'écu, c'est-à-dire, un peu moins du tiers, leurs extrémités en touchent ordinairement les bords; elle sont, selon le même auteur, qui diffère en ce point de plusieurs autres, elles sont au nombre de sept seulement.

Le chef.
La fasce.
Le pal.
La croix.
La bande.
Le chevron.
Le sautoir.
(*Pl. II. fig. 98. 99. 100.--1.2.--3.--4.--5.*)

Quelques auteurs mettent au rang des pièces honorables, le franc-canton, la barre, la bordure, la champagne, l'orle, le pairle, le trècheur; mais, dit l'auteur du Supplément, le franc-canton est assez rare en armoiries.

La barre est une bande, qui, au lieu d'être posée à droite, se trouve à gauche; par exemple, une maison a une bande dans ses armes, un fils naturel de la même maison porte cette bande en barre, doit-on mettre une marque de bâtardise au rang des pièces honorables?

La bordure, la champagne, l'orle, le pairle & le trècheur, sont trop rares encore dans les armoiries pour être distingués par le titre de *pièces honorables*.

Position des Pièces honorables.

Le chef occupe la plus haute partie de l'écu, il représente le casque du guerrier. (*Pl. II. fig. 98.*)

La fasce est placée horisontalement, au milieu, elle représente l'écharpe des anciens chevaliers. (*Fig. 100.*)

Le pal occupe le milieu perpendiculairement, c'est, dit-on, une marque de jurisdiction. (*Fig. 99.*)

La croix s'étend par ses branches jusqu'aux bords de l'écu, & laisse quatre cantons vuides. Il y a quantité de croix de diverses espèces, elles furent prises pour armes dans le temps des croisades. (*Fig. 103.*)

La bande est posée diagonalement de la droite du haut de l'écu vers la gauche du bas, & représente le baudrier, ou écharpe du chevalier posée sur l'épaule. (*Pl. II. fig. 101.*)

Le chevron est formé de deux pièces qui se terminent en pointe au milieu du haut de l'écu, & s'étendent vers les angles du bas; selon quelques auteurs, il représente l'éperon du chevalier: selon d'autres, c'est la représentation d'une barrière de lice des anciens tournois. Il y a loin d'un éperon à une barrière de lice, & il est difficile qu'un même objet ressemble à tous les deux; on peut juger par-là de l'arbitraire qui règne dans tous ces symboles forcés; mais il faut se prêter jusqu'à un certain point à ces idées des héraldistes, qui ont quelquefois du fondement. (*Fig. 105.*)

Le sautoir a la forme d'une croix de saint André; c'étoit, dit-on, anciennement un cordon couvert d'une riche étoffe, qui étoit attaché à la selle du cheval, & qui servoit d'étrier. (*Fig. 104.*)

Partitions ou divisions de l'écu.

Les partitions se forment d'une seule ligne qui divise l'écu en deux parties égales. Il y en a de quatre sortes, le parti, le coupé, le tranché, le taillé.

Le parti divise l'écu par une ligne perpendiculaire. (*Pl. 1, fig. 25.*)
Le coupé, par une ligne horizontale. (26.)
Le tranché, par une ligne diagonale à droite. (27.)
Le taillé, par une ligne diagonale à gauche. (28.)

Répartitions.

Les répartitions sont des figures composées de plusieurs partitions réunies.

L'écartelé est formé du parti & du coupé. (*Fig. 29.*)
L'écartelé en sautoir du tranché & du taillé. (30.)
Le gironné, qui est ordinairement de huit girons, est formé du parti, du coupé, du tranché & du taillé. (31.)

Les points équipolés de neuf carreaux, sont formés de deux partis & de deux coupés. (*Pl. 4, fig. 221.*)

Le bandé, le burelé, le cotice, l'échiqueté, le fascé, le fuselé, le losangé, le palé, &c. sont aussi des répartitions. (*Voyez* chacun de ces termes dans l'ordre alphabétique. *Pl. III. fig. 142--3, 130, 145-6. Pl. II. fig. 106, 111. Pl. III. fig. 128. Pl. V. fig. 230, 228. Pl. III. fig. 114.*)

Parties du corps humain.

Les figures humaines entières sont rares dans le *Blason;* mais différentes parties du corps de l'homme, des têtes, des cœurs, des mains, des bras, s'y trouvent souvent. (*Pl. VIII. fig. 437--8, 440, 441--2--3--4. Pl. IX. fig. 448--9, 450--1--2--3--4--5.*)

Deux mains jointes ensemble sont nommées *foi*; un bras droit est nommé *dextrochère*, un bras gauche *senestrochère* (*Pl. VIII. fig. 445--6--7.*)

Châteaux & tours.

Les châteaux, demeures des anciens, sont représentés dans l'écu par un corps de logis joint à deux tours rondes avec des créneaux.

Les tours, bien plus fréquentes, sont ordinairement de forme ronde, & ont aussi des créneaux. (*Pl. IX. fig. 462--3--4, 470.*)

On dit des châteaux & des tours, *ouverts* pour les portes; *ajourés* pour les fenêtres, *maçonnés*, pour les joints des pierres, quand ils font d'émaux différens.

Lorfque les châteaux, tours, maifons, ont un toit d'un autre émail, on les appelle *efforés*; s'ils ont des girouettes, *girouettés*.

Animaux & leurs parties.

Parmi les animaux, les lions font ceux qu'on voit le plus fouvent dans les écus, enfuite les léopards, cerfs, lévriers, chevaux, bêtes à cornes. (*Pl. V. paffim.*)

Parmi les oifeaux, l'aigle tient le même rang que le lion parmi les quadrupèdes, enfuite les alérions, merlettes, canettes, coqs; les oifeaux de proie, parmi lefquels on diftingue l'épervier, qui eft chaperonné, & qui a aux pieds des grelots, nommés *grillets*, attachés par des courroies nommés *longes*. (*Pl. VI.* paffim.)

Le paon paroit, ou de profil, ou de front, fe mirant dans fa queue étalée en roue, alors on dit, *paon rouant*. (*Pl. XI. fig. 596.*)

Le pélican auffi de profil, eft repréfenté fur fon aire, avec fes petits, fe bèquetant la poitrine. (*Pl. VI. fig. 316.*)

Le phœnix, oifeau fabuleux, eft de profil fur fon bucher, & femble, avec fes ailes, l'allumer pour s'y confumer. (*Fig. 315.*)

Les attributs de l'épervier, du paon, du pélican & du phœnix ne s'expriment point dans le *Blafon*, à moins qu'ils ne foient d'un autre émail que le corps de ces oifeaux.

Les têtes des animaux paroiffent fouvent dans l'écu, de profil; quand elles font de front, principalement celles des cerfs ou des bœufs, on les nomme *rencontres*; on excepte celles des léopards, parce qu'elles font toujours de front. (*Pl. V. fig. 259, 260.--1, 265, 272, 276.*)

Têtes arrachées, fe dit de celles où il y a des filamens ou des plumes qui forment deffous des inégalités. (*Pl. V. fig. 261. Pl. VI. fig. 305, 319, 323.--4.*)

Les jambes des quadrupedes font nommées *pattes*, celles des volatiles, *membres*. (*Pl. V. fig. 256. Pl. VI. fig. 306.*)

Les reptiles ou ferpens font nommés *biffes* ou *guivres*; les léopards ne changent point de nom, & font repréfentés montans; c'eft-à-dire qu'ils ont la tête en haut & la queue en bas. Le limaçon paroit avec fa coquille, la tête dehors, montrant les cornes. (*Pl. VII. fig. 349, 350, 353--4--5--6.*)

Parmi les poiffons, on diftingue le dauphin, qui eft repréfenté de profil, & courbé en demi-cercle. (*Pl. VI. fig. 335.*)

Les barbeaux, moins courbés que les dauphins, font nommés *Bars*. (*Pl. VII. fig. 337.*)

Inftrumens de guerre.

Une épée feule peut-être pofée en bande, en fafce, fur-tout en pal, la pointe en haut, deux font pofées en fautoir, les pointes en haut ou en bas indifféremment (*Pl. IX. fig. 493, 495.*)

Les fabres font nommés *badelaires* (*Ibid.*, *fig. 496.*)

Les flèches s'appellent *empennées*, quand leurs plumes ou ailerons font d'un émail différent; *encochées*, fi elles font pofées fur un arc. (*Ibid*, *fig. 503.*)

Les molettes d'éperons ont fix rais, & font percées au centre; fi elles avoient plus ou moins de rais, on l'exprimeroit en blafonnant. (*Pl. X. fig. 513.*)

Arbres, fleurs & fruits.

Les arbres ont pour émail particulier le finople; il y en a cependant de différens émaux, même d'or ou d'argent; lorfqu'on peut diftinguer l'efpece de l'arbre par les fruits, on le nomme de fon nom. (*Pl. VIII. fig. 395--6--7.*)

Les rofes font fouvent de gueules; il y en a auffi quelquefois d'or, d'argent, ou d'autres émaux. (*Ibid. fig. 414.*)

Les otelles peuvent être mifes au rang des fruits, étant des amendes pelées; celles de l'écu de Comminges, au nombre de quatre, font adoffées & pofées en fautoir. (*Pl. X. fig. 537.*)

Les coquerelles font des bouquets, chacun de trois gouffes, femblables à celles qui renferment les noifettes; on en voit peu dans les armoiries. (*Pl. VIII. fig. 427.*)

Aftres.

Soleil, croiffans, étoiles, comètes.

Le foleil paroit dans l'écu avec une face humaine; autour de laquelle il a huit rayons droits & autant d'ondoyans, entremêlés alternativement; derrière chacun, trois traits droits pour le rendre plus lumineux; fon émail particulier eft l'or; il s'en trouve pourtant de différens émaux. (*Pl. VII. fig. 365.*)

Ombre de foleil, foleil qui n'a point de face humaine. (*Fig. 366.*)

Les croiffans & les étoiles fe trouvent en nombre dans plufieurs écus. Les étoiles font ordinairement à cinq rais, ce qu'on n'exprime point; quand il y en a davantage, on l'exprime. (*Fig. 367, 370, 373, 356, 375, 386.*)

Dans les armoiries des Italiens, les étoiles ont toujours fix rais.

Les Comètes font repréfentées par des étoiles, dont un des rais eft alongé en forme de queue ondoyante. (*Ibid. 378.*)

Meubles d'armoiries.

Ce mot de *meubles* a deux fignifications, l'une générale, l'autre particulière; la première comprend toutes les pièces qui entrent dans l'écu, de quelque nature qu'elles foient, par oppofition avec

les pièces qui servent seulement d'ornemens extérieurs de l'écu, telles que les tenans, les supports, les manteaux, les casques, les couronnes, les mortiers, les volets & lambrequins, les cimiers, &c. Dans ce sens, les anges, les hommes, les animaux, les plantes, les astres, les édifices, tout enfin est ou peut être meuble d'écu, & lorsqu'un même objet peut indifféremment entrer dans l'écu ou l'accompagner à l'extérieur, on dit qu'il est employé dans le Blason, & comme meuble de l'écu, & comme ornement extérieur. Nous nous servirons souvent du mot *meuble* dans ce premier sens général. La seconde signification du mot *meuble* est particulière & restreinte à de certaines pièces qui accompagnent ou chargent ordinairement les pièces honorables: ces *meubles* sont les besans, tourteaux, billettes, alérions, merlettes, canettes, étoiles, croissans, croisettes, molettes d'éperons, & généralement toutes les pièces qui paroissent ordinairement en nombre pour remplir & meubler l'écu.

Position des pièces & meubles.

Les pièces & meubles se posent ainsi:
Un, au centre de l'écu.
Deux, l'un sur l'autre.
Trois, deux en chef, un en pointe.
Quatre, deux en chef, deux en pointe.
Cinq, en sautoir.
Six, trois, deux & un.
Sept, trois, trois & un.
Huit, en orle.
Neuf, trois, trois, & trois.

Ces positions peuvent indifféremment s'exprimer ou ne pas s'exprimer, parce qu'elles ont été ainsi réglées par les hérauts d'armes; mais si ces pièces ou meubles étoient posés autrement, il faudroit en désigner la position en blasonnant.

BLASONNER, verbe actif. Peindre des armoiries avec les émaux qui leur conviennent; représenter un blason en gravure avec des points & hachures, qui en marquent les émaux; dessiner des armoiries dans le goût de la gravure.

BLASONNER est aussi expliquer les pièces & meubles de l'écu en termes propres & convenables.

Manière de blasonner *par principes.*

1°. On nomme l'émail du champ de l'ecu, ensuite la pièce ou meuble qui se trouve au centre & son émail; si cette pièce ou meuble est accompagnée de quelques autres, on les nomme, & on nomme ensuite leurs émaux.

2°. Une famille porte d'azur au lion d'or.

3°. Une autre, à la fasce d'azur, accompagnée de trois étoiles de gueules.

4°. S'il y a trois pièces ou meubles semblables dans un écu, ce qui arrive souvent, après avoir nommé l'émail du champ, on nomme les trois pièces & leur émail. Exemple: telle famille porte *d'or à trois annelets d'azur.*

5°. S'il se trouve dans un écu plusieurs pièces l'une sur l'autre, la première est la plus proche du haut de l'écu, la dernière celle qui approche le plus de la pointe.

6°. S'il y a plusieurs pièces longues & debout à côté l'une de l'autre, la première est à la droite de l'écu, la dernière à la gauche.

7°. On doit éviter de nommer un émail déjà nommé; une famille porte d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois losanges d'or: on dit, *accompagnée de trois losanges* DE MEME: ce mot *de même* signifie l'émail que l'on vient de nommer.

8°. Une autre famille porte d'argent, à l'aigle d'azur, accompagnée en chef de trois besans d'azur, & en pointe de trois molettes d'éperons aussi d'azur: on blasonne, *d'argent, à l'aigle accompagnée en chef de trois besans, & en pointe de trois molettes d'éperons, le tout* D'AZUR.

9°. Une famille porte d'or, à la fasce d'azur, chargée de trois croissans d'or; il faut dire: *chargée de trois croissans* DE L'ÉMAIL DU CHAMP.

Cet article *blasonner*, qui est tout entier de l'Auteur du Supplément, contient à peu près les principales règles générales de l'art de *blasonner*, c'est-à-dire de nommer les pièces & meubles de l'écu dans les termes & dans l'ordre convenables. Quant au mot *blasonner*, pris dans le sens de dresser des armoiries & de composer un écu, quoique la nécessité d'inventer des distinctions particulières n'ait pas dû s'accorder avec l'établissement d'une règle générale, il s'en est établi une dans le Blason, c'est de ne point mettre métal sur métal ni couleur sur couleur; ce n'est pas que cette règle n'ait été plusieurs fois violée, mais on suppose qu'il y a eu chaque fois des raisons particulières; on cherche ces raisons, & ces sortes d'armes s'appellent *à enquerre* ou *à enquérir*. De même, quoique dans la position des pièces & meubles qui se trouvent en nombre dans l'écu, le plus grand nombre doive se trouver en chef, & le moindre nombre en pointe, il arrive souvent que cet ordre est interverti, & alors ces pièces s'appellent *mal ordonnées*, car le Blason a des termes même pour les dérogeances & les exceptions au peu de loix qu'il a pu admettre, & ces exceptions mêmes rentrent dans l'objet général de l'art, qui est de distinguer, & dont l'unique règle auroit dû être de n'admettre point de règles.

Nous avons observé dans le discours préliminaire, que le Blason a non-seulement une langue, mais une syntaxe particulière; cette syntaxe paroit avec raison à quelques personnes un peu barbare. L'Auteur d'un traité manuscrit de Blason qui nous a été communiqué, propose quelques changemens pour rapprocher cette syntaxe de la syntaxe ordinaire, & ses idées paroissent mériter qu'on y fasse attention.

1°. Il propose des doutes sur l'usage & sur la règle de nommer le champ de l'écu avant la pièce principale. C'est la méthode Françoise; mais elle ne lui paroit conforme ni à la raison ni aux règles du langage. La figure représentée est, selon lui, la

chose principale, l'émail n'est qu'un accessoire employé pour lui donner du relief; & que veut dire cette expression : *De gueules au lion d'argent, d'azur à une hamëide d'or?* Quand on demande quelles sont les armes d'une famille, la réponse la plus simple & qui se présente le plus naturellement, est celle-ci : *C'est un lion d'argent en champ de gueules, c'est une hamëide d'or en champ d'azur.* Les Etrangers nous donnent l'exemple de cette manière de blasonner. *Albero d'oro in campo nero*, disent les Italiens; *leon de plata en campo azul*, disent les Espagnols. Ne pourroit-on pas dire cependant que cette correction ne peut guères avoir lieu que pour les armes très-simples, & ne sauroit s'appliquer à celles qui sont un peu chargées de pièces, ce qui exige que ces pièces soient nommées dans un certain ordre lequel seroit interverti, si le champ n'étoit nommé le premier & à part.

2°. Le même Auteur propose la correction suivante. L'usage de presque tous les Armoristes, comme il l'observe, est de nommer l'émail d'une pièce après l'adjectif qui la qualifie; d'où il suit que cet émail peut se rapporter à l'adjectif, quand il doit se rapporter à la pièce. Par exemple, dans cette phrase, *un ciboire couvert d'or*, l'idée qui se présente d'abord est que le ciboire est couvert d'or, mais l'idée héraldique est que le ciboire est d'or, & qu'il est couvert : pourquoi donc ne pas l'exprimer dans cet ordre? De même : Trois épées appointées en abîme d'or; une fleur de lis au pied coupé d'argent : on doit dire, selon l'Auteur, *trois epées d'or appointées en abîme; une fleur de lis d'argent au pied coupé.* Il en est de même de beaucoup d'autres phrases, dont la construction présente un sens différent de celui qu'on doit y attacher.

3°. Enfin l'Auteur dont nous parlons ne voudroit point qu'on désignât par un adjectif les pièces qui peuvent être conçues plus facilement par le nom même de la chose que l'adjectif désigne. Par exemple, *un écu chappé d'or*, au lieu d'*un écu à la chappe d'or; billeté, besanté d'or*, pour dire, *semé* ou *chargé de billettes, de besans.* N'est-il pas plus simple de dire qu'une bordure est chargée de huit besans que de dire qu'elle est besantée d'or de huit pièces, & la première expression n'est-elle pas plus claire que la seconde? Sans adopter ni rejetter ces corrections, & sans prétendre avoir le droit de changer en conséquence l'usage de presque tous les héraldistes, nous avons cru devoir mettre sous les yeux du lecteur des idées raisonnables, proposées par un homme fort instruit & fort éclairé.

BOCQUET, f. m. mot qui, dans quelques auteurs, signifie *un fer de pique.*

BŒUF, f. m. Cet animal est représenté de profil & passant.

Bouhier, à Dijon, d'azur au *bœuf* passant.

Bouvet, dans le Barrois, d'azur au *bœuf* d'or passant, surmonté de trois étoiles de même, mises en rang.

BONNETS A L'ANTIQUE, f. m. pl. s'emploient comme meubles dans quelques écus.

Hyltmair, en Franconie, de gueules, à trois *bonnets à l'antique* d'argent. (*Pl. IX. fig 459.*)

BORDÉ, ÉE, adj. se dit du chef, de la bande, du chevron, de la croix & autres pièces, qui ont un filet ou une bordure, d'un autre émail que la pièce.

Il se dit aussi de l'écu qui a une bordure.

Hodespan, d'or, à la croix d'azur, *bordée* & dentelée de sable. (*Pl. III. fig. 159.*)

BORDURE, f. f. espèce de brisure en forme de passement plat, qui est placé au bord de l'écu, & qui l'environne comme une ceinture; elle sert à distinguer différentes branches d'une même famille.

La largeur de la *bordure* doit être d'environ la sixième partie de l'écu.

La *bordure* simple & unie est celle qui est toute d'une même couleur ou d'un même métal; c'est, dans de certaines maisons, la première brisure des puinés. Il y a des *bordures* componées, cantonnées, engrelées, endentées, crenelées, écartelées & chargées d'autres pièces; ce sont autant de brisures différentes pour les branches cadettes de différens degrés.

Si la ligne qui constitue la *bordure*, est droite, & la *bordure* unie, on ne nomme que la couleur ou le métal de la *bordure*. Si la *bordure* est chargée de plantes ou de fleurs, on dit qu'elle est *verdoyée de tréfles*; si elle est d'hermine, de vair, ou d'autre pelleterie, on dit *bordée d'hermine.*

Holland, de gueules, à la *bordure* d'argent.

Brunet, d'or, au levrier de gueules, colleté d'or, à la *bordure* crenelée de sable.

Aubert, écartelé d'or & d'azur, à la *bordure* écartelée de l'une en l'autre. (*Pl. IV. fig. 211-2-3.*)

BOUC, f. m. meuble de l'écu. (*Pl. XII. fig. 616.*)

BOUCLÉ, adj. se dit du collier du levrier ou d'un autre animal qui a une boucle.

BOUCLÉ se dit aussi d'un anneau qui pend de la gueule du buffle ou bœuf sauvage, lorsque cet anneau est d'un émail différent du reste du corps.

Nicolaï, d'azur, au levrier courant d'argent, accolé de gueules, *bouclé* d'or. (*Pl. VI. fig. 283.*)

La Vefve de Metiercelin de Sompsois, en Champagne, d'argent, au rencontre de buffle de gueules, *bouclé* de sable, chacune des cornes surmontée d'une étoile du second émail.

BOUCLIER, f. m. (*Voyez* ECU.)

BOURBON (l'ordre de), dit *de Notre-Dame du Chardon*, fut institué par Louis II, duc de Bourbon, surnommé *le Bon*, qui donna le collier de l'ordre à plusieurs seigneurs de sa cour dans l'église de Moulins en Bourbonnois, le jour de la purification de la sainte Vierge, l'an 1370.

Il falloit, pour être reçu dans cet ordre, faire preuves de noblesse, de chevalerie, & être sans reproche.

Le nombre des chevaliers fut fixé à vingt-six,

en comptant le prince qui en étoit le chef & grand-maître.

Les jours de cérémonies, les chevaliers portoient une robe de damas incarnat à larges manches, & avoient une ceinture de velours bleu, doublé de satin rouge, & dessous cette ceinture le mot *espérance* en broderie d'or ; les boucles & ardillons de fin or figurés en losanges, avec l'émail verd comme la tête d'un chardon ; sur leur robe un grand manteau de satin bleu céleste, doublé de satin rouge.

Dessus étoit le collier en forme circulaire entre une double chaine, les intervalles sur un semé de France, une lettre du mot *espérance* de chaque côté du collier dans les vuides des losanges ; une fleur de lis au haut, une autre fleur de lis en bas, d'où pendoit une médaille ornée de la Vierge au milieu d'une gloire rayonnante, un croissant à ses pieds, & dessous la médaille une tête de chardon ; le tout d'or, émaillé de diverses couleurs. (*Voyez la pl. XXV. fig. 71. G. D. L. T.*)

BOURDON, s. m. meuble d'armoiries qui représente un bâton de pélerin.

De la Bourdonnaye, de gueules, à trois *bourdons* de pélerins d'argent, 2 & 1. (*Pl. X. fig. 547.*)

BOURDONNÉ, ÉE, adj. se dit d'un bâton arrondi à son extrémité supérieure, ou d'une croix pommetée dans la forme d'un bourdon de pélerin.

Rascas du Cannet, à Aix en Provence, d'or, à la croix *bourdonnée* de gueules, au pied fiché, au chef d'azur, chargé d'une étoile à huit rais d'argent.

Les Prieurs mettent un bâton *bourdonné* en pal derrière l'écu de leurs armes. (*Pl. XIV. fig. 5.*)

BOURSE, s. f. meuble d'écu.

Boursier, d'or, à trois *bourses* de gueules. (*Pl. XII. fig. 638.*)

BOUSE, s. f. C'est une espèce de chantepleure avec laquelle on puise l'eau en Angleterre. Cette pièce se trouve sur quelques écus.

Roos, en Ecosse, d'or, au chevron échiqueté d'argent & de sable, de trois traits, accompagné de trois *bouses* du dernier émail. (*Pl. XII. fig. 636.*)

BOUTEROLLE, s. f. meuble d'armoiries qui représente la garniture qu'on met au bout du fourreau d'une épée.

Angrie, d'argent, à trois *bouterolles* de gueules. (*Pl. XII. fig. 637*)

BOUTOI ou BOUTOIR, bout du groin du sanglier que l'on nomme lorqu'il est d'un autre émail que la hure, ou lorsqu'il est tourné vers le haut de l'écu ; car ordinairement la hure du sanglier est posée en fasce, & le *boutoir* tourné vers le côté droit de l'écu.

Pulnhofen, en Bavière, d'or, à une hure de sanglier de sable, le *boutoir* vers le chef défendu d'argent. (*Pl. XI. fig. 589.*)

BRANCHE, *en Généalogie* ; se prend quelquefois pour un rejetton, ou pour une famille issue d'une autre ; ce que les généalogistes appellent aujourd'hui *seconde* ou *troisieme branche.*

BRAQUE, s. m. meuble de l'écu.

Brachet, d'azur, à deux chiens *braques* d'argent passans l'un sur l'autre. (*Pl. VI. fig. 284*)

BRETESSES, s. f. pl. rangées de creneaux ; il est moins d'usage que l'adjectif suivant.

BRETESSÉ, ÉE, adj. se dit du sautoir, du pal, de la fasce, de la croix, de la bande, du chevron, qui ont des creneaux des deux côtés, lesquels répondent les uns aux autres.

Sublet, d'azur, au pal *bretessé* d'or, maçonné de sable, chargé d'une vergette de même.

De la Pierre de Saint-Hilaire, de sinople, à la bande *bretessée* d'argent, accompagnée de deux lions de même, lampassés & couronnés de gueules.

Saliceta, à Gênes, d'or, à la croix *bretessée* de sinople.

Frizot de Blamont, d'azur, au sautoir *bretessé* d'or. (*Voyez pl. III. fig. 122, 148, 160, & pl. IV. fig. 194.*)

BRICIEN, s. m. l'ordre militaire des *Briciens* fut institué en 1366 par sainte Brigitte, reine de Suede, sous le pontificat d'Urbain V, qui l'approuva, & lui donna la regle de S. Augustin. Cet ordre avoit pour arme une croix d'azur, semblable à celle de Malte, & posée sur une langue de feu, symbole de foi & de charité. On y faisoit vœu de combattre contre les hérétiques, & pour la sépulture des morts, & l'assistance des veuves, des orphelins & des hôpitaux. Toutes ces institutions sont plus recommandables par la pureté d'intention des personnes qui les ont instituées, les riches commanderies dont elles ont été dotées, la naissance & la piété de plusieurs de leurs membres, que par leur conformité avec l'esprit pacifique de l'Eglise, & de celui qui dit de lui-même, *qu'il est si doux qu'il ne sauroit éteindre la lampe qui fume encore. Voyez* Fleuri, *Discours sur les Religieux.* (*Article resté.*)

BRIOUDE (*Comte de*). Le chapitre de Saint-Julien de *Brioude* en Auvergne, est composé de chanoines, qui prennent le titre de *comtes*. L'origine de son établissement se trouve insérée dans Baluse, entre les notes capitulaires de nos rois.

Louis I, dit *le Débonnaire*, empereur & roi de France, donna à Bérenger le comté de *Brioude* à titre de fief. Ce comte voulant rétablir l'église de Saint-Julien de *Brioude*, qui avoit été incendiée par les Sarrasins, fonda trente-quatre places de chanoines, leur donna des biens considérables pour leur entretien & pour celui d'un abbé, dont il leur laissa l'élection.

Berenger, comte de *Brioude*, supplia Louis *le Débonnaire* d'accorder à ce chapitre une indépendance de tout seigneur particulier. Cet empereur, roi de France, y consentit, à condition que chaque année le chapitre lui présenteroit, & à ses successeurs, pour hommage, un cheval, un écu & une lance. L'acte de concession de l'an 825, est conçu en ces termes :

In nomine Domini & Salvatoris nostri Jesu Christi. Ludovicus, divinâ ordinante providentiâ imperator augustus : notum esse volumus cunctis fidelibus sanctæ Dei Ecclesiæ,

Ecclesiæ, & nostris seu etiam Deo dispensante successoribus, quia postquam comitatum Brivatensem fideli nostro Berengario illustri comiti concessimus, ille ingenio quo voluit quamdam Ecclesiam ubi S. Julianus Martyr requiescit, quæ est constructa in agro Brivatensi non procul à castro Victoriano, quæ à Sarracenis destructa & igne combusta erat ad pristinum statum reduxit & in eadem Ecclesia constituit triginta quatuor canonicos, ut juxtà canonicum ordinem Domino militarent, & canonicè viverent, quibus dedit res ex Beneficio suo, scilicet de rebus prædictæ Ecclesiæ S. Juliani mansos centum undè eorum necessitates fulcirent & sustentationem habere potuissent, &c....... Idem, Berengarius fidelis comes nostram exoravit clementiam, ut per nostrum authoritatis præceptum constitueremus qualiter........ Ipse abbas vel congregatio ejus sub nullius ditione fuissent & nomini cuilibet obsequium fecissent, nisi tantùm ad partem regis annuatim cabalum unum, cum scuto & lancea præsentassent & in postmodùm ab omni exactione vel defunctione publicâ aut privatâ immunes & liberi essent.

Sur ce qui a été représenté au roi, que le chapitre de saint Julien de *Brioude* est de fondation royale, que les places de chanoines-comtes sont données à des nobles de race, qu'ils font des preuves aussi rigides que celles des comtes de Lyon, depuis l'institution dudit chapitre de *Brioude*; qu'entre autres prérogatives, il jouit de celle d'avoir Sa Majesté pour premier chanoine, qu'il a eu l'honneur de donner des souverains pontifes à l'Eglise, des cardinaux au sacré College, & un grand nombre d'évêques au Clergé de France; que ce chapitre s'est d'ailleurs toujours maintenu dans la pureté de la foi, & dans une discipline conforme aux décisions des conciles: le roi a considéré qu'il étoit autant de sa justice que de ses bontés, d'ajouter aux graces & distinctions qu'il a déja accordées, ainsi que les rois ses prédécesseurs, aux chanoines-comtes de ladite église; desirant aussi donner à ce chapitre de nouveaux témoignages de son affection particuliere, en les décorant par une marque extérieure qui réponde à la dignité du chapitre & au titre de *comte*, qui appartient à chacun des membres qui le composent: sa majesté a accordé, par brevet du 9 Juin 1772, aux prévôt, doyen, & à chacun des chanoines-comtes de ladite église de saint Julien de *Brioude*, présens & à venir, le droit de porter par-tout une croix d'or émaillée à deux faces, sur l'une desquelles sera représentée l'image de saint Julien, patron de ladite église, avec la légende: *Ecclesia Comitum Brivatensium*; & sur l'autre face, l'image de saint Louis, protecteur & bienfaiteur de ladite église, avec la légende: *Ludovicus decimus quintus instituit*, laquelle croix sera suspendue au col par un ruban moiré, bleu céleste, de quatre pouces de large, liseré de chaque côté en couleur rouge moiré, de deux lignes de largeur.

En vertu de ce brevet du mois de Juin 1772, les chanoines-comtes de *Brioude* ont été décorés publiquement de ce nouvel ordre, & en ont fait la cérémonie dans leur église le 12 Août suivant, en présence de la noblesse du pays qui y avoit été invitée. Ils ont chanté un *Te Deum* en musique, ainsi que la priere pour le roi.

Le chapitre, en reconnoissance de cette faveur, a fondé à perpétuité une messe chaque semaine pour sa majesté. (*G. D. L. T.*)

BRISÉ, ÉE, adj. se dit des armoiries des puînés, où il y a quelque changement par addition, diminution ou altération de quelque piece, pour distinguer les différentes branches de la même maison.

Il se dit encore des chevrons dont la pointe est déjointe.

Baugier, d'azur, au chevron *brisé*, surmonté en chef d'une croix de Lorraine, accompagnée de trois étoiles, deux en chef & une en pointe, le tout d'or. (*Pl. IV. fig. 204.*)

BRISER, verbe, signifie charger un écu de brisures, comme lambel, bordure, &c. C'est ce que font les cadets pour se distinguer des aînés qui portent les armes pleines.

BRISURE, s. f. addition, diminution ou altération dans quelques pieces des armes de famille pour distinguer les cadets des aînés.

Le roi porte seul les armes de France pleines.

Le dauphin, comme héritier du trône, ne porte point de *brisure*; l'écartelure de Dauphiné qu'il porte, n'est pas une *brisure*.

La Maison d'Orléans a pour *brisure* un lambel d'argent à trois pendans.

C'étoit aussi la *brisure* du duc d'Orléans Gaston, frère de Louis XIII, & Monsieur, frère de Louis XIV, portoit pour *brisure* une bordure de gueules. Ce n'a été qu'après la mort de Gaston que Monsieur a quitté la bordure pour prendre le lambel, trouvant cette *brisure* vacante & la jugeant la plus noble.

Quand une fois un prince de la Maison de France a pris une *brisure*, il ne la quitte plus, quoiqu'il naisse des princes cadets dans la branche aînée; tous ses enfans & descendans en ligne masculine gardent cette *brisure*, quelque éloignés qu'ils soient de la Couronne.

La Maison de Condé a pour *brisure* un bâton péri en bande de gueules.

BROCHANT, ANTE, adj. se dit des pieces qui passent sur d'autres, & qui les couvrent en partie.

La Maison de la Rochefoucault porte burelé d'argent & d'azur, à trois chevrons de gueules, *brochant* sur le tout. (*Voyez* aussi dans la *planche III. les fig. 116, & 118.*)

Le verbe BROCHER s'emploie dans le même sens.

BROCHET, s. m. meuble de l'écu représentant ce poisson.

Gardereau, d'azur, au *brochet* mis en fasce, surmonté en chef d'une étoile, & en pointe d'un croissant, le tout d'argent. (*Pl. VII. fig. 340.*)

BROSSE, BROSSES, s. f. meuble d'écu.

De Brosses, en Picardie, d'azur, à trois *brosses* d'or, à la bordure componnée d'argent & de gueules. (*Pl. X. fig. 549.*)

BROYE. Mot de peu d'usage, se dit de certains festons qu'on trouve dans quelques armoiries, posés en différentes situations. Le P. Meneſtrier dit que les Anglois les nomment *Bernacles*; que la Maiſon de *Broye* les a portés par alluſion à ſon nom; & que celle de Joinville y ajouta un chef avec un lion naiſſant. (*Voyez pl. XI. fig. 600.*)

BURELLES, ſ. f. pl. faſces diminuées & réduites à la moitié ou au tiers.

Les *burelles* s'emploient toujours en nombre pair, ordinairement de ſix, quelquefois de huit: quand elles ſont en nombre impair, par exemple, de cinq ou de ſept, on les nomme *trangles*.

Voilà ce que diſent pluſieurs auteurs héraldiques, nommément l'auteur de la partie du Blaſon, dans le Supplément de l'Encyclopédie; cependant il n'eſt pas rare de rencontrer des armes blaſonnées à cinq *burelles*, par où il paroit que ces pieces ne changent point de nom pour être employées en nombre impair.

BURELÉ, adj. lorſque l'écu eſt également rempli de *burelles*, ou faſces diminuées de métal & de couleur, rangées alternativement, on l'appelle *burelé*, & on ſpécifie le nombre de pièces, en nommant d'abord le métal ou la couleur du haut.

Lezignem ou Luſignan, *burelé* d'azur & d'argent de dix pièces (*Pl. III. fig. 130.*)

BUSTE, ſ. m. le *buſte* eſt dans le Blaſon ce qu'il eſt dans la peinture & dans la ſculpture, l'image d'une tête avec la poitrine & les épaules, mais ſans bras. *Voyez* un *buſte* de vieillard dans le quatrieme quartier des armes de Virtemberg; écartelées. (*Pl. XI. fig. 585.*)

BUTE, ſ. f. fer dont les maréchaux ſe ſervent pour couper la corne des chevaux. Le P. Meneſtrier dit que la Maiſon de Butet en Savoie, en porte trois en poignée.

BUTOR, ſ. m. meuble de l'écu, repréſentant cet oiſeau.

Bevereau, d'azur au *Butor* d'or. (*Pl. XI. fig. 598.*)



CABLÉ, ÉE, adj. se dit d'une fasce, d'une croix ou autre pièce faite de *cables* tortillés, ou simplement couverte & entortillée de cordes ou *cables*.

Daldart de Mignières, en Gâtinois, d'argent à la fasce *cablée* de gueules & de sinople, accompagnée en chef de deux étoiles du second émail, & en pointe d'un croissant de même; sur la fasce, un écusson du champ, chargé d'une main senestre appaumée de gueules.

CABOCHÉ, ÉE, adj. se dit d'une tête d'animal, coupée dans la partie supérieure ou perpendiculairement; car si la section étoit faite par en bas & horisontalement, on diroit *coupé*.

CABRÉ, adj. se dit d'un cheval *acculé*. (*Voyez* ACCULÉ.)

La chevalerie, dans le Maine, de gueules au cheval *cabré* d'argent. (*Pl. V. fig. 278.*)

CADRANS, s. m. est quelquefois un meuble de l'écu.

De Cadran, en Bretagne, d'azur, à trois *cadrans* d'or. (*Pl. XI. fig. 614.*)

CADUCÉE, s. m. ce mot n'a pas dans le Blason d'autre signification que dans la fable; mais on emploie pour le définir des termes propres à cet art. C'est un meuble de l'écu, qui représente une baguette entrelacée de deux serpens affrontés; de maniere que la partie supérieure de leur corps forme un arc: cette baguette est terminée par deux ailes d'oiseau.

Courtois d'Issus de Minut, à Toulouse; d'azur, au *caducée* d'or.

CAILLOU, s. m. meuble de l'écu.

Peirenc de Moras, de gueules, semé de pierres ou cailloux d'or, à la bande d'argent, brochante sur le tout. (*Pl. XII, fig. 631.*)

§ CALATRAVA (*l'ordre Militaire de*), en Espagne. Cet ordre fut institué en 1158 par Sanche, roi de Castille. Les historiens en rapportent l'origine au bruit qui s'étoit répandu, que les Arabes venoient attaquer, avec une armée formidable, la ville & le fort de *Calatrava*. Les Templiers, qui craignoient de ne pouvoir défendre cette place, la remirent au roi dom Sanche. Ces auteurs ajoutent, qu'à la sollicitation de Diego Velasquez (moine de Cîteaux, homme de qualité, qui avoit du crédit à la cour), Raimond, abbé de Fitero, l'un des monastères du même ordre, supplia le roi de lui confier *Calatrava*: il l'obtint de ce monarque. Jean, archevêque de Tolède, ami de l'abbé de Fitero, fit exciter les peuples dans les prédications à aller défendre cette place. Raimond & dom Velasquez s'y rendirent: grand nombre de personnes se joignirent à eux. Les Arabes, perdant l'espérance de forcer *Calatrava*, ou occupés d'ailleurs, abandonnerent leur entreprise & ne parurent point.

Plusieurs de ceux qui étoient venus au secours de la ville, entrerent dans l'ordre de Cîteaux, sous un habit plus militaire que monastique.

C'est ainsi, dit-on, que s'établit l'ordre de *Calatrava*. Il s'accrut beaucoup sous le regne d'Alphonse le Noble; il eut pour premier grand maître, dom Garcias de Redon, sous le gouvernement duquel, le Pape Alexandre III, confirma l'ordre en 1164, six ans après son établissement.

Le pape Innocent III l'approuva, le 28 Avril 1199.

Ferdinand, du consentement du pape Innocent VIII, réunit, en 1489, à la couronne la grande maîtrise de l'ordre de *Calatrava*, dont les rois d'Espagne se qualifient *administrateurs perpétuels*.

Cet ordre a quatre-vingt commanderies en Espagne, dont la plupart sont données à des gens mariés.

Les armes de *Calatrava* sont d'or à la croix de gueules, fleurdelisées de sinople; aux angles inférieurs de cette croix, sont deux menottes d'azur, l'une à dextre en barre, l'autre à senestre en bande, pour marquer la fonction des chevaliers, qui est de délivrer les esclaves chrétiens des mains des infideles. *Planche XXIII. fig. 12*, (*G. D. L. T.*)

CALICE, s. m. meuble de l'écu.

Gerbonville, de gueules, à trois *calices* d'argent. (*Pl. IX. fig. 482.*)

* CALZA (l'ordre de la) ou *de la Botte*. C'est le nom d'un ancien ordre militaire qui commença en Italie en l'année 1400; il étoit composé de gentilshommes qui choisissoient un chef entr'eux. Leur but étoit d'élever & d'instruire la jeunesse dans les exercices convenables à l'art militaire. La marque distinctive de cet ordre, qui ne subsiste plus aujourd'hui, étoit de porter à une des jambes une botte, qui étoit souvent brodée en or, ou même plus riche.

CAMAIL, s. m. espèce de lambrequin qui couvroit les casques & les écus des anciens chevaliers. Ce mot pourroit bien venir, comme le pensent quelques héraldistes, de *cap de maille*, mot usité dans les temps de notre ancienne chevalerie, où il y avoit des couvertures de tête faites de maille. Notre ancienne histoire fait mention de chevaliers armés de *camails*.

CANELÉ, ÉE, ou CANNELÉ, ÉE, adj. la différence entre le *canelé* & l'engrêlé, la *canelure* & l'engrêlure, est que l'engrêlure a ses pointes en-dehors, & la *canelure* en-dedans.

La Fontaine Rusier, porte d'azur, à la croix *canelée* d'or.

Le *canelé* est rare. Le P. Menestrier n'en a trouvé

d'exemples que chez les Allemands : il cite deux familles qui portent des partitions *canelées*.

Heinspach, tranché d'or & d'azur, *canelé* de quatre *canelures* sur or.

Die Hochsteter, en Autriche, taillé d'or & d'azur, *cannelé* de quatre *cannelures* sur or.

CANETTE, s. f. petite canne. La différence des *canettes* aux merlettes, est que les premières ont un bec & des jambes, & que les secondes n'en ont point.

Poyane, d'azur, à trois *canettes* d'argent. (*Pl. VI. fig. 310.*)

CANON, s. m. meuble d'armoiries qui entre en quelques écus, & représente un *canon* d'artillerie.

On dit *affûté* de son affût, lorsqu'il est d'émail différent.

Bombarde de Beaulieu, à Paris ; d'azur au *canon* d'or, *affûté* de son affût de gueules, accompagné en chef d'une fleur-de-lys d'argent. (*Pl. X. fig. 514.*)

CANTON, s. m. portion quarrée de l'écu, intervalle quarré qui joint un des angles ; il peut être placé à droite ou à gauche. On varie sur la proportion qu'il doit avoir avec le reste de l'écu.

Cependant cette proportion, quoique vaguement déterminée, l'est assez pour qu'une des différences du *franc-canton* avec le *canton* simple, soit, que le premier est constamment plus grand ; une autre différence, est qu'il occupe toujours la partie droite de l'écu.

Le *franc-canton* est plus petit que le *franc-quartier*, & le *franc-quartier*, selon quelques héraldistes, est un peu plus petit qu'un *quartier-d'écartelage* ; mais cette différence, si elle est réelle, est peu sensible.

Le *franc-canton*, selon des auteurs instruits, diffère du *franc-quartier*, en ce que le premier est une portion de l'écu écartelé par une croix, & que l'autre est un des quarrés de l'écu écartelé par de simples traits. Cette distinction a le mérite d'être simple & sensible.

L'objet du *franc-canton*, du *franc-quartier* & du *quartier-d'écartelage*, nous paroît être de mettre en évidence les alliances les plus avantageuses.

Thouars ; d'or, semé de fleurs-de-lys d'azur, au *canton* de gueules. *Pl. II. fig. 97. Voy.* à côté, *fig. 96*, un *franc-quartier. Voy.* aussi *Pl. XXII. figure pénultième*, les armes de Lamoignon, lozangées d'argent & de sable au *franc-canton* ou *franc-quartier* d'hermines, & les *fig. 42--3--4*, *Pl. XXXII.*

CANTONS au pluriel, s'entend des quatre vuides quarrés que laisse une croix sur l'écu, & même des espaces triangulaires vuides que laisse un sautoir.

Ces *cantons* sont souvent chargés de quelques pièces ou meubles.

Les *cantons* de la croix se distinguent par les deux en chef, les deux en pointe.

Les *Cantons* du sautoir se distinguent par celui du chef, celui du flanc droit ou dextre, celui du flanc gauche ou senestre, celui de la pointe.

CANTONNÉ, ÉE, adj. se dit lorsque les espaces que les croix & les sautoirs laissent vuides, sont remplis de quelques meubles ou figures.

Meliand, d'azur, à la croix *cantonnée* au premier & quatrième d'une aigle, au deuxième & troisième d'une ruche à miel, le tout d'or.

Bertin, d'argent, au sautoir dentelé de sinople, *cantonné* de quatre mouchetures d'hermine de sable.

Montmorenci, d'or, à la croix de gueules, *cantonnée* de seize alérions d'azur, quatre dans chaque *canton* ; sur le tout, un écusson d'argent, chargé d'un lion de gueules, armé, lampassé & couronné d'azur, la queue fourchée, nouée & passée en sautoir.

La branche de Laval, charge la croix de cinq coquilles d'argent.

La Colombière, dans son livre de la *Science Héroïque*, rapporte que Bouchard I, seigneur de Montmorenci, plaça quatre alérions d'azur dans les *cantons* de la croix de ses armes, en mémoire de quatre enseignes Impériales qu'il avoit prises sur l'armée de l'empereur Othon II, lorsqu'elle fut défaite au passage de la rivière d'Aisne en 978, par le roi Lothaire & par Hugues Capet, alors comte de Paris, & qui fut depuis, le premier roi de la troisième race. Ce nombre de quatre fut augmenté jusqu'à seize par Mathieu II de Montmorenci, depuis Connétable, en mémoire de douze autres enseignes Impériales enlevées par lui à l'armée de l'empereur Othon IV, à la journée de Bovines, en 1214. (*Voyez la Pl. III. fig. 161 ; Pl. IV. fig. 191 ; Pl. VI. fig. 307.*)

CANTONNÉ, ÉE, se dit encore d'un lion, d'une aigle, ou d'un autre animal occupant le milieu de l'écu, & accompagné de pièces ou meubles posés aux angles.

CARNATION, s. f. couleur de chair, parties nues du corps de l'homme représentées au naturel.

La *carnation* ne peut être représentée que dans les armes peintes ou enluminées ; la gravure n'a point de traits ou hachures qui distinguent les chairs humaines.

Grammont, d'azur, à trois bustes de reines de *carnation*, couronnées d'or à l'antique.

Wolefkeel, en Franconie, d'or, à un homme passant de *carnation*, habillé de sable, tenant de la main droite une branche de rosier de trois roses de gueules, & la main gauche posée sur son côté. (*Pl. VIII. fi. 441. 438. Voyez* aussi *437, 440.*)

CARREAUX, s. m. pl. petits quarrés dont les pièces honorables sont quelquefois chargées.

Chomel, d'or, à la fasce d'azur, chargée de trois *carreaux* d'argent. (*Pl. V. fig. 234.*)

CARREAUX ou OREILLERS, s. m. pl. meubles d'écu.

Kerpatrix, d'argent, au sautoir d'azur, au chef de même, chargé de trois *carreaux* ou oreillers d'argent, houppés d'or, les houppes en sautoir. (*Pl. X. fig. 558.*)

CARROUSEL, s. m. course de chariots & de chevaux, ou fête que donnent des princes ou des grands seigneurs dans quelque réjouissance publique ; elle consiste en une cavalcade de plusieurs seigneurs superbement vêtus & équipés à

la manière des anciens chevaliers ; on se divise en quadrilles ; on se rend à quelque place publique : là se font des joûtes, des tournois, & d'autres exercices convenables à la noblesse.

Ce mot vient de l'italien *carosello*, diminutif de *carro*, chariot.

Tertullien attribue à Circé l'invention des *carrousels* ; il prétend qu'elle les institua en l'honneur du soleil, dont les poëtes l'ont fait fille ; de sorte que quelques-uns croient que ce mot vient de *carrus solis*.

Les Maures y introduisirent les chiffres & les livrées dont ils ornèrent leurs armes & les housses de leurs chevaux, &c. Les Goths y ajoutèrent l'usage des aigrettes & des cimiers, &c.

On distinguoit dans les *carrousels* plusieurs parties ; 1°. la lice ou le lieu où devoit se donner le combat, terminé par des barrières à ses deux bouts, & garni dans toute sa longueur, de chaque côté, d'amphithéatres pour placer les dames & les principaux spectateurs ; 2°. le sujet qui est une représentation allégorique de quelque évènement pris dans la fable ou dans l'histoire, & relatif au prince en l'honneur de qui se fait le *carrousel* ; 3°. les quadrilles ou la division des combattans en plusieurs troupes qui se distinguent par la forme des habits & par la diversité des couleurs, & prennent quelquefois chacune le nom d'un peuple fameux : ainsi dans un *carrousel* donné sous Louis XIV, il y avoit les quadrilles des Romains, des Perses, des Turcs, & des Moscovites ; 4°. l'harmonie soit militaire, soit douce, usitée dans ces sortes de fêtes ; 5°. outre les chevaliers qui composent les quadrilles, tous les officiers qui ont part au *carrousel*, comme le mestre-de-camp & ses aides, les hérauts, les pages, les estafiers, les parrains & les juges ; 6°. la comparse ou l'entrée des quadrilles dans la carrière, dont elles font le tour en ordre pour se faire voir aux spectateurs ; 7°. enfin les différentes espèces de combats, qui sont de rompre des lances les unes contre les autres, de les rompre contre la quintane ou figure de bois, de courre la bague, les têtes, de combattre à cheval l'épée à la main, & de faire la foule, c'est-à-dire, de courir les uns après les autres sans interruption. Ces combats qui tenoient de l'ancienne chevalerie, furent introduits en France à la place des joûtes & tournois sous le règne de Henri IV : il y en a eu quelques-uns sous Louis XIV ; mais ces divertissemens ont cessé d'être de mode. (*G*)

CARTOUCHE, f. m. espèce de boëte de carton, de bois, de parchemin ou d'autres matières, sur laquelle certaines nations, par exemple, les Italiens, posent l'écu de leurs armes.

CASQUE, f. m. Le *casque* s'emploie de deux manières dans les armoiries, ou dans l'écu même, comme meuble d'armoiries, & alors il paroit, ou de front, ou de profil.

Titon de Villegénou, à Paris, de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois *casques* d'argent, deux en chef de profil, celui de la gauche contourné, un en pointe de front.

Bretin, de sable, à trois roues perlées d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de trois heaumes ou *casques* de profil d'argent. (*Pl. X. fig. 525.*)

Ou comme ornement extérieur de l'écu.

Le *casque* du roi est d'or, taré de front, tout ouvert & sans grille.

Les princes & les ducs portent leurs *casques* d'or, posés de front, la visière presque ouverte sans grille.

Les marquis ont un *casque* d'argent, taré de front, à onze grilles, les bords de même.

Les comtes & les vicomtes ont un *casque* d'argent, à neuf grilles d'or, les bords de même & posé en tiers.

Les barons ont un *casque* d'argent, les bords d'or, à sept grilles, taré à demi-profil.

Le gentilhomme de trois races a un *casque* d'acier, taré de profil, la visière ouverte, le nasal relevé, montrant trois grilles à sa visière.

Les nouveaux annoblis ont un *casque* d'acier, posé de profil, dont le nasal est tant soit peu ouvert.

Les enfans naturels ont un *casque* semblable à celui des annoblis, mais contourné.

On représente le *casque* sur l'écu avec ses lambrequins, qui doivent toujours être des mêmes émaux que ceux des armoiries.

Le mot *casque* paroît venir du mot latin *cassis*.

Les *casques* sont peu en usage aujourd'hui sur les écus ; on y met des couronnes, & souvent celles qu'on n'a aucun droit de porter. (*Voyez pl. XIV. les 10 figures de* casques.)

CASTOR, f. m. meuble d'écu représentant cet animal.

Schencken, d'or, à deux *castors* de gueules, l'un sur l'autre. (*Pl. XI. fig. 588.*)

CATHERINE, (l'ordre de sainte) c'est un ordre de Russie, qui ne se donne qu'à des dames de la première qualité : il fut fondé en 1714, par la czarine *Catherine*, épouse de Pierre le Grand, en mémoire du bonheur signalé qu'eut ce prince d'échapper aux Turs en 1711, sur les bords du Pruth. Cette princesse, pleine de tendresse pour son époux, eut le courage de le suivre dans cette expédition, où toute l'armée russienne se trouva dans un péril imminent ; dans une conjoncture si fâcheuse, la czarine prit le parti d'envoyer un courier au grand-visir qui commandoit l'armée ottomane, lui promettant une somme très-considérable, s'il vouloit entrer en négociation avec le czar ; le visir y consentit : en conséquence il envoya des députés dans le camp des russiens, leur recommandant sur-tout de ne pas manquer de voir la czarine, parce qu'il ne pouvoit se persuader qu'une femme eût eu assez de courage & de tendresse conjugale, pour s'exposer à un danger aussi grand. Ce fut afin de conserver le souvenir d'un évènement si remarquable, que le czar voulut que cette princesse

fondât un ordre qui portât son nom, & dont elle fût grande-maitresse. Les marques de cet ordre sont une croix rouge, tenue par une figure de *sainte Catherine*; on la porte attachée à un cordon ponceau, bordé des deux côtés d'un petit liseré d'argent, sur lequel on voit le nom de *sainte Catherine*, & la devise *PRO FIDE ET PATRIA*.

Dans la fondation il ne doit y avoir que sept dames aggrégées à cet ordre : mais la czarine en augmente le nombre suivant sa volonté. (—) (*Article resté.*)

CATHERINE, (chevaliers de sainte Catherine du mont Sinaï), ancien ordre militaire, formé pour assister & protéger les pélerins qui alloient visiter par dévotion le corps de *sainte Catherine*, vierge d'Alexandrie, distinguée par son savoir, & qu'on dit avoir souffert le martyre sous Maximien.

Le corps de cette vierge ayant été trouvé sur le mont Sinaï, il s'y fit un fort grand concours de pélerins; & ce pélerinage étant devenu dangereux par les courses des Arabes, on établit en 1063 un ordre de chevalerie, à l'imitation de celui du saint Sépulcre & sous la protection de *sainte Catherine*. Les chevaliers s'engageoient par serment à garder le corps de cette sainte, à pourvoir à la sûreté des chemins en faveur des pélerins, à suivre la règle de saint Basile, & à obéir à leur grand-maitre. Ils portoient un habit blanc, sur lequel étoient représentés les instrumens du martyre de leur patrone, c'est-à-dire, une demi-roue armée de pointes tranchantes, & traversée par une épée teinte de sang. (*G. Voyez la figure 44* de la *planche XXV.*)

CAUDÉ, ÉE, adj. se dit des comètes à queue.

Meliorati, à Rome, porte d'azur, à une étoile *caudée* d'or.

CEINTRÉ, adj. se dit du globe impérial, entouré d'un cercle & d'un demi-cercle en forme de ceintre.

Courten, en Suisse, de gueules, au globe *ceintré* & croisé d'or.

CEP de vigne, s. m. meuble de l'écu représentant ce que le nom exprime.

Le Besgue de Majainville, d'azur, au *cep* de vigne d'or, soutenu d'un échalas de même; un oiseau d'argent perché au haut, & accoté de deux croissans de même. (*Pl. VIII. fig. 432.*)

CERCLÉ, ÉE, adj. se dit des tonneaux reliés de cercles.

Barillon, en Anjou, de gueules, à trois barillets couchés d'or, *cerclés* de sable.

CERCLÉE se dit aussi d'une sorte de croix dont nous ne pouvons donner une idée plus exacte qu'en renvoyant à la *planche III. fig. 164.* aux armes d'Auxanet, de gueules, à la croix *cerclée* d'or, formant un tau au milieu.

CERF, s. m. Le *cerf* est toujours de profil dans les armoiries; il y paroit passant, quelquefois courant : quand il est debout, on le nomme *élancé*; s'il est couché sur ses jambes, le ventre à terre, on dit qu'il est *en repos*.

Ramé se dit du bois du *cerf* lorsqu'il est d'émail différent.

Rencontre, de la tête, lorsqu'elle est détachée du corps.

Massacre est une ramure entière du *cerf*, attachée à une partie du crâne.

Ainsi s'exprime l'Auteur du Blason dans le Supplément de l'Encyclopédie; d'autres disent, & plusieurs exemples sont pour eux, que le massacre contient la tête entière du *cerf* tué & abbatu, & que le mot *rencontre* qui signifie la même chose, s'applique aux têtes de tous les animaux, excepté celles du *cerf*, du lion & du léopard, qui s'expriment par d'autres mots, nommément celle du *cerf*, par le mot *massacre*.

Cornulier, d'argent, au massacre de *cerf* d'azur, surmonté d'une moucheture d'hermine. (*Pl. V. fig. 265.*)

Les *cerfs* sont quelquefois employés pour support. Des *cerfs* ailés sont les supports de l'écu de Lamoignon. (*Pl. XXII. fig. pénultième.*)

CHABOT, s. m. meuble d'armoiries représentant un petit poisson de rivière; il paroit en pal, la tête en haut, montrant son dos.

La maison de Chabot, porte d'or, à trois *chabots* de gueules. (*Pl. VII. fig. 336.*)

CHAINE, s. f. meuble d'écu.

Cadenet, d'azur, à trois *chaînes* d'or, posées en trois bandes.

Feret, d'azur, à une *chaîne* d'or, posée en bande. (*Pl. X. fig. 521-22.*)

CHAISES A L'ANTIQUE, meubles quelquefois employés dans l'écu.

Montfort, d'argent, à trois *chaises à l'antique* de gueules. (*Pl. X. fig. 551.*)

CHAMEAU, s. m. meuble d'armoiries représentant l'animal de ce nom.

Le *chameau* étant une bête de somme chez les Orientaux, désigne, dit-on, dans les armoiries, les voyages en Orient.

Emmuselé se dit du *chameau* à qui on a mis une muselière pour l'empêcher de mordre ou de paitre.

Krocher, dans la province de la Marche, d'azur, à un *chameau* d'argent. (*Pl. XI. fig. 586.*)

CHAMP, s. m. fond de l'écu, partie sur laquelle on pose les pièces & meubles qui composent les armoiries.

En blasonnant un écu, l'usage est de nommer d'abord l'émail du *champ*, ensuite les pièces & meubles qui s'y trouvent.

On dit *du champ, de la couleur du champ*, pour éviter de répéter un émail semblable à celui du fond de l'écu.

Le nom de *champ* a, dit-on, été donné au fond de l'écu, parce qu'on le suppose chargé des armes prises autrefois sur quelque ennemi dans un *champ* de bataille.

Lourdet, d'argent, à la ruche de sable, accôtée de deux mouches de chaque côté, de même, au

chef d'azur, chargé de trois étoiles du *champ*, c'est-à-dire *d'argent*. (*Pl. XI. fig. 597.*)

CHAMPAGNE ou PLAINE, s. f. pièce qui occupe au bas de l'écu une certaine étendue, que quelques héraldistes évaluent à deux parties de sept de sa largeur.

Brochant, d'or, à l'olivier de sinople, accolé de deux croissans de gueules, à la *champagne* d'azur, chargée d'un brochet d'argent. (*Pl. II. fig. 73.*)

CHAMPIGNON, s. m. meuble de l'écu, représentation du *champignon*.

Giot, d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois *champignons* d'or. (*Pl. VIII. fig. 431.*)

CHANCELIER DANS LES ORDRES DE CHEVALERIE, est celui qui a la garde du sceau de l'ordre, dont il scelle en cire blanche les lettres des chevaliers & officiers de l'ordre, & les commissions & mandemens émanés du chapitre ou assemblée de l'ordre : c'est lui qui tient registre des délibérations, & qui en délivre les actes sous le sceau de l'ordre : c'est le premier des grands officiers de chaque ordre.

Celui de saint Michel avoit autrefois son *chancelier* particulier, suivant l'article 12 des statuts faits en 1469. Lors de l'institution de cet ordre, le *chancelier* devoit être archevêque, évêque, ou en dignité notable dans l'église; & l'article 81 portoit que la messe haute seroit célébrée par le *chancelier*, s'il étoit présent, ou par un autre ordonné par le roi. Le prieuré de Vincennes, ordre de Grammont, étoit affecté aux *chanceliers* de l'ordre de saint Michel, qui ont été tous archevêques ou évêques jusqu'en 1574. Trois cardinaux ont rempli cette place: savoir, Georges d'Amboise, archevêque de Rouen; Antoine du Prat, *chancelier* de France; mais on croit qu'alors il n'étoit plus *chancelier de l'ordre* : & le cardinal de Créqui. Louis D'Amboise, évêque d'Albi, Georges d'Amboise cardinal, & le cardinal du Prat se qualifioient de *chanceliers de l'ordre du roi*. Philippe Huraut, seigneur de Chiverny, maitre des requêtes, *chancelier* du duc d'Anjou, roi de Pologne, fut *chancelier* de l'ordre de saint Michel, après la mort du cardinal de Créqui en 1574 : c'est le premier séculier qui ait eu cette charge. Il reçut le serment du roi Henri III pour la dignité de chef & souverain de l'ordre, à son retour de Pologne. Au mois de Décembre 1578, il fut fait *chancelier*, commandeur & surintendant des deniers de l'ordre du saint Esprit, que Henri III venoit d'instituer. Quelques-uns de ses successeurs prirent des provisions séparées pour les deux charges de *chanceliers* : les appointemens de chacune de ces charges étoient aussi distingués dans les comptes; mais dans la suite les deux charges & tous les droits qui y sont attachés, ont été réunis en une seule provision : c'est pourquoi le *chancelier de l'ordre du saint Esprit* prend le titre de *chancelier des ordres du roi*.

Il a aussi le titre de commandeur des ordres du roi; il doit faire preuve de noblesse paternelle, y compris le bisaieul pour le moins, & porte le collier comme les chevaliers. Guillaume de l'Aubespine, *chancelier des ordres*, obtint en 1611 une pension de 3000 liv. pour le dédommager du prieuré de Vincennes, qui avoit été affecté aux *chanceliers* de saint Michel, & dont ils cessèrent de jouir lorsque Philippe Huraut de Chiverny fut pourvu de cette charge en 1574. Cette pension a passé aux *chanceliers des ordres* sur le pié de 4000 liv. par an, depuis 1665.

L'office de garde des sceaux des ordres du roi a été plusieurs fois désuni de celui de *chancelier*; savoir en 1633 jusqu'en 1645, depuis 1650 jusqu'en 1654, depuis 1656 jusqu'en 1661, & enfin depuis le 25 août 1691 jusqu'au 16 août suivant.

Le *chancelier des ordres* est aussi ordinairement surintendant des deniers ou finances des ordres; mais cette charge de surintendant a été quelquefois séparée de celle de *chancelier*.

Pour ce qui est du *chancelier* de l'ordre royal & militaire de saint Louis, il n'y en avoit point d'abord. Depuis l'institution de l'ordre faite en 1693 jusqu'en 1719, le sceau de l'ordre étoit entre les mains du garde des sceaux de France; ce ne fut que par édit du mois d'avril 1719, que le Roi érigea en titre d'office héréditaire un grand-croix *chancelier* & garde des sceaux de cet ordre : c'est le premier des officiers grands-croix. L'édit porte, que le *chancelier* & autres grands officiers du même ordre jouiront des mêmes privilèges que les grands officiers de l'ordre du saint Esprit; que dans les cérémonies & pour la séance, ils se conformeront à ce qui se pratique dans le même ordre du saint Esprit; que le *chancelier* garde des sceaux de l'ordre de saint Louis portera le grand cordon rouge & la broderie sur l'habit; que les lettres ou provisions de chevaliers seront scellées du sceau de l'ordre, qui demeurera entre les mains du *chancelier* garde des sceaux de cet ordre; que le *chancelier* & autres grands officiers prêteront serment entre les mains du roi; que les autres officiers prêteront serment entre les mains du *chancelier* de l'ordre; que le *chancelier* aura en garde le sceau de l'ordre, & fera sceller en sa présence les lettres de provisions & autres expéditions, & qu'en toutes occasions il fera telles & semblables fonctions que celles qui sont exercées dans l'ordre du saint Esprit par le *chancelier* de cet ordre; que le garde des archives scellera, en présence du *chancelier*, les provisions des grands-croix, commandeurs, chevaliers & officiers, & autres expéditions; que les hérauts d'armes recevront les ordres du *chancelier* & du grand-prevôt. M. d'Argenson, garde des sceaux de France, fut le premier *chancelier* de cet ordre; & depuis, cette dignité est toujours demeurée dans sa maison. (*Voyez* l'édit de création de l'ordre de saint Louis, du mois d'avril 1693, & celui du mois d'avril 1719.)

L'ordre royal, militaire & hospitalier de Notre-Dame du Mont-Carmel & de saint Lazare de Jérusalem a aussi son *chancelier* garde des sceaux.

Dans l'ordre de Malte, outre le *chancelier* qui

est auprès du grand-maître, il y a encore un *chancelier* particulier dans chaque grand-prieuré : ainsi, comme il y en a cinq en France, il y a autant de *chanceliers*. Les commissions & mandemens du chapitre ou assemblée des chevaliers sont scellés par le *chancelier* ; c'est lui qui tient le registre des délibérations, & qui en délivre les extraits sous le sceau de l'ordre. Ceux qui se présentent pour être reçus chevaliers de l'ordre, prennent de lui la commission qui leur est nécessaire pour faire les preuves de leur noblesse; & après qu'elles ont été admises dans le chapitre, il les clôt & y applique le sceau, pour être ainsi envoyées à Malte.

Ce morceau est extrait du grand & savant article CHANCELIER & CHANCELLERIE dans l'Encyclopédie.

CHANDELIER, s. m. meuble d'armoiries. On en distingue de deux sortes : les *chandeliers* d'église, qui ont sur leur coupe ou partie supérieure, une fiche pointue, & les *chandeliers* de ménage qui diffèrent des premiers, en ce que sur leur coupe il y a une bobèche.

Dieuxyvoye, à Paris, d'azur, au *chandelier* d'église à trois branches d'argent, accompagné en chef d'un soleil d'or. (*Pl. IX. fig. 487.*)

CHAPEAU, s. m. meuble d'armoiries & ornement extérieur de l'écu; on le représente toujours à bords rabatus.

Les anciens ont pris le *chapeau* pour le symbole de la liberté ; on en voit sur plusieurs médailles avec cette légende : *Libertas publica ;* lorsqu'ils affranchissoient leurs esclaves, ils leur donnoient le *chapeau*.

Chez tous les Levantins tu perdis ton *chapeau*.

dit M. de Voltaire, en s'adressant à la Liberté.

La République des Suisses, au lieu de couronne, porte un *chapeau*. (*Pl. XVII. fig. 2.*)

La communauté des chapeliers porte d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois *chapeaux* de cardinaux, de gueules. (*Pl. IX. fig. 458.*)

Le *chapeau* est un des ornemens extérieurs de l'écu des prélats.

Le *chapeau* des cardinaux est de gueules, garni de deux longs cordons d'où pendent des houppes ou glands de même ; ces cordons sont entrelacés, & ont cinq rangs de houppes de chaque côté dans cet ordre : 1, 2, 3, 4, 5 ; ce qui fait quinze houppes de chaque côté.

Le *chapeau* des archevêques & des évêques est de sinople, à dix houppes de chaque côté en quatre rangs, 1, 2, 3 & 4.

Les évêques n'en portoient autrefois que six, & c'est le nombre qu'on leur avoit donné dans les planches de l'Encyclopédie, d'après les anciennes règles héraldiques ; aujourd'hui presque tous en mettent dix de chaque côté, & les archevêques ne sont distingués des évêques que par la croix treflée d'or qu'ils posent en pal au-dessus de leurs armes entre la couronne & le *chapeau*.

En France, les abbés n'ont point de *chapeau* ; quoique la Colombière prétende qu'ils doivent mettre au-dessus de leur écu un *chapeau* de sable, à trois houppes de chaque côté.

C'est l'usage des protonotaires du saint-siège ; mais cette dignité ecclésiastique n'est pas reconnue, & n'a pas de rang en France.

Les cardinaux portoient autrefois de simples mitres. Ce ne fut qu'en 1245, au concile de Lyon, que le pape, Innocent IV, leur donna le *chapeau rouge*, & quand ils commencèrent à le porter, ils ne l'accompagnoient pas du nombre de houppes qu'ils portent aujourd'hui ; ils n'en portoient pas des deux côtés de leurs armes ; mais seulement sept ou huit liées ensemble au-dessous de la pointe de leur écu, comme on en voit encore des exemples dans des peintures anciennes. Dans la suite ils commencèrent à en mettre des deux côtés, puis, ils en augmentèrent peu-à-peu le nombre jusqu'à quinze. On voit même dans quelques peintures, des armes de cardinaux où il y a jusqu'à vingt houppes de chaque côté, non pas que cet usage ait jamais eu lieu ; cette exagération étoit une flatterie ou venoit de l'ignorance des peintres.

Le *chapeau* rouge des cardinaux, pendant un demi siècle depuis son institution, ne servit que dans les cérémonies ; on ne le met sur les armoiries que depuis l'an 1300.

L'usage de mettre les *chapeaux* sur les écus des prélats, n'a commencé en France, que vers l'an 1500. Le P. Ménestrier dans son livre *de l'origine des armoiries*, dit que ce fût Tristan de Salazar, archevêque de Sens, qui introduisit cet usage ; il fit sculpter ses armes en plusieurs endroits de sa métropole, & à Paris, sur l'hôtel qu'il fit bâtir dans le quartier Saint-Paul, & on y voit un *chapeau* sur l'écu de ses armes. Ce prélat mourut en 1518.

Quelques auteurs héraldiques modernes, du nombre desquels est le P. Ménestrier, donnent treize houppes aux archevêques, & onze aux evêques ; d'autres n'en donnent que dix aux evêques, & douze aux archevêques ; la vérité est que l'usage actuel en donne dix de chaque côté, tant aux archevêques, qu'aux evêques.

CHAPEAU se prend quelquefois pour le bonnet ou la couronne qui est entre l'écu & le cimier. Le cimier se porte sur le *chapeau*, & le *chapeau* sépare le cimier de l'écu, car c'est une règle du Blason que le cimier ne touche jamais immédiatement l'écu.

CHAPELET, s. m. meuble d'écu, selon quelques-uns. (*Voyez Pl. IX. fig. 491.*) Mais ce mot ne s'emploie le plus ordinairement que dans les ornemens extérieurs de l'écu ; tel est le *chapelet* qui accole les armes d'un chevalier de Malte, d'un chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, d'une abbesse, &c. Le terme héraldique, pour exprimer le *chapelet* qui est dans l'écu même, est *patenôtre*. *Voyez* ce mot.

CHAPELLE, s. m. est quelquefois un meuble de l'écu.

De la Chapelle, écartelé au premier quartier d'argent, à la bande de gueules, chargée d'une étoile & de deux roues d'or; au deuxième, d'argent, au lion couronné de sable; au troisième, d'or, à trois lionceaux de sable; au quatrième, d'azur, à trois fasces d'or & une bande de même brochante sur les deux fasces, sur le tout d'azur, au portail d'une *chapelle* d'or. (*Pl. IX. fig. 467.*)

CHAPERONNÉ, adj. se dit des éperviers dont on couvre la tête d'un morceau de cuir pour les dresser à voler & revenir sur le poing ou au leurre.

Mangot, d'azur, à trois éperviers d'or, membrés, longés & becqués de gueules, *chaperonnés* d'argent. (*Pl. XII. fig. 623.*)

CHAPPÉ, adj. se dit de l'écu qui s'ouvre en chappe ou en pavillon depuis le milieu du chef jusqu'au milieu des flancs, ou même jusqu'à leur extrémité; donnant au champ la forme d'un angle dont le sommet est en haut, & donnant au second émail la forme d'une *chappe* qui environne cet angle.

Hautin, d'argent, *chappé* de pourpre, (*Pl. II. fig. 77. Voyez* aussi pour différentes formes de *chappé* les *fig. suiv.*, *78, 79, 80, 81.*)

CHAUSSÉ, est le contraire de *chappé*; c'est lorsque le sommet de l'angle est à la pointe d'en bas & au milieu de l'écu, & que la ligne d'en haut forme la mesure de cet angle, de manière que le second émail garnit d'en bas, comme dans le *chappé* il garnit d'en haut; en un mot le *chaussé* n'est que le *chappé* renversé.

Lickenstein, d'argent, *chaussé* de gueules.

Pulcher-Von-Rigers, d'argent, *chaussé*, arrondi de sable, à deux fleurs de lys du champ. *Pl. II. fig. 82-3.*

On appelle *chappé-chaussé* la réunion des deux figures contraires dans un même écu. C'est ce que l'inspection de la figure 84 rendra plus sensible que les descriptions les plus détaillées.

CHARDON, s. m. plante qui se distingue dans l'écu par sa tige & ses feuilles armées de piquans, & dont le calice est arrondi & terminé par une espèce de couronne.

Baillet de Vaulgrenant, de Saint-Germain en Bourgogne; d'argent, à trois *chardons* de sinople.

Menon de Curbilly, dans la province du Maine; d'or, au *chardon* de sinople, dont la tige est mouvante d'un croissant de gueules posé au bas de l'écu.

CHARDON, *ou* NOTRE-DAME DU CHARDON, (*Hist. mod.*) ordre militaire, institué en 1369 par Louis II. dit le bon, troisième duc de Bourbon. Il étoit composé de vingt-six chevaliers sans reproche, renommés en noblesse & en valeur, dont le prince & ses successeurs devoient être chefs, pour la défense du pays. Mais il n'est parlé de cet ordre qui s'est anéanti, que dans quelques-unes de nos histoires: c'est sur quoi on doit voir Favin dans son *théatre d'honneur & de chevalerie*, aussi bien que La Colombière dans un grand ouvrage sous le même titre.

CHARDON, *ou* SAINT-ANDRÉ DU CHARDON, ordre de chevalerie en Ecosse, qui a ces mots pour devise: *Nemo me impunè lacesset*, personne ne m'attaquera impunément. On l'attribue à un roi d'Ecosse nommé *Anchaius*, qui vivoit sur la fin du huitième siècle. Mais l'origine de ces sortes d'ordres est apocryphe, dès qu'on la fait remonter à ces anciens temps. Il vaut bien mieux la rapporter au règne de Jacques I. roi d'Ecosse, qui commença l'an 1423. Mais si on en fait honneur à Jacques IV, en suivant l'opinion de quelques auteurs, elle sera de la fin du quinzième siècle; car Jacques IV. ne commença son règne qu'en 1488. L'infortuné Jacques VII. d'Ecosse, ou II. d'Angleterre, le voulut remettre en vigueur; mais son éclat dura peu, & il subsiste foiblement. Ce qui en reste de plus considérable, est la dévotion des Ecossois catholiques qui sont en petit nombre, pour l'apôtre saint André, qui est peu fêté par les prétendus réformés, dont la religion est la dominante d'Ecosse, qui de royaume est devenue province d'Angleterre en 1707. (*Article resté.*)

CHARGÉ, ÉE, adj. se dit de toute sorte de pièces sur lesquelles il y en a d'autres. Ainsi le chef, la fasce, le pal, la bande, les chevrons, les croix, les lions, les aigles, les poissons, &c. peuvent être *chargés* de coquilles, de croissans, de roses, &c.

Bonvarlet, d'argent, à la croix de sable, *chargée* de cinq annelets d'or. (*Voyez Pl. III. fig. 163. & Pl. II. fig. 107.*)

CHARGEURE, s. f. on s'en sert quelquefois pour exprimer des pièces qui sont placées sur d'autres. La *chargeure* de telle pièce est telle autre pièce.

CHAT, s. m. meuble de l'écu représentant cet animal.

La Chetardie, d'azur, à deux chats passans, d'argent, l'un sur l'autre. (*Pl. VI. fig. 287.*)

CHATEAU, s. m. meuble de l'écu qui représente ce que le mot exprime; il est formé d'un corps de logis joint à deux tours avec des creneaux qui cachent le toit.

On dit, d'un *château*, *ouvert*, pour la porte, *hersé*, s'il y a une herse sarrasine, *ajouré*, pour les fenêtres; *maçonné*, pour les joints de pierres, quand ils sont d'émaux différens.

Si le *château* a un toit, il s'appelle *essoré*; s'il y a des *girouettes*, *girouetté*.

Lopis, de gueules, au *château* de deux tours d'argent, rondes & crénelées, au loup passant, de sable, appuyé au pied du *château*. (*Pl. IX. fig. 462.*)

CHATELÉ, ÉE, adj. se dit d'une bordure ou d'un lambel chargé de huit ou neuf châteaux. La bordure des armes de Portugal est *châtelée*. *Voyez* les armes de Portugal. (*Pl. XV. fig. 5.*)

CHAUDIÈRE, s. f. meuble d'armoiries qu'on trouve sur beaucoup d'écus en Espagne & en Portugal; c'est, dit-on, une marque de grandeur &

de puissance, parce qu'anciennement les seigneurs Espagnols & Portugais nommés *Ricos Hombres*, hommes puissans, en allant à la guerre faisoient porter de ces *chaudières* pour nourrir leurs soldats.

Ces *chaudières* sont représentées dans leurs armes, fascées, échiquetées, &c. avec des serpens.

De Lara, en Espagne; d'azur à deux *chaudières* fascées d'or & de sable, huit bisses de sinople naissantes, quatre de chaque côté à chaque *chaudière*. (*Pl. XI. fig. 560.*)

De Gusman, aussi en Espagne; d'azur à deux *chaudières* échiquetées d'or & de gueules, douze bisses de sinople naissantes, six aux côtés de chaque *chaudière*.

CHAUSSE, (l'ordre de la) *ou* DE LA CALZA à Venise, ordre militaire institué de temps immémorial; on dit qu'il est aussi ancien que la fondation de la république.

Cet ordre, qui se nomme de la *Chausse de Saint-Marc*, n'a ni statuts, ni constitutions, & les chevaliers ne font aucun vœu: de jeunes nobles Vénitiens le composent; ils se vouent volontairement à combattre pour la foi & la république.

L'ordre de la *Chausse de Saint-Marc* fut renouvellé en 1562.

La marque de cette chevalerie est une espèce de *botine* d'or émaillée de diverses couleurs, & ornée de pierreries, le talon émaillé de sable. *Pl. XXVII fig. 87.* (*G. D. L. T.*)

CHAUSSÉ, ÉE, adj. *Voyez* (CHAPPÉ.)

CHAUSSE-TRAPE, s. f. meuble d'armoiries qui représente un instrument de fer garni de quatre pointes disposées en triangle, de manière que, quand on le jette à terre, une pointe se trouve toujours en haut.

On sait quel est l'usage des *chausse-trapes* à la guerre, pour blesser les chevaux des ennemis, ou pour ralentir leur marche, & il est très-vraisemblable qu'elles ont passé delà dans le Blason, soit en mémoire de quelque usage heureux & remarquable qu'on en avoit fait, soit seulement à l'imitation d'un usage guerrier.

D'Estrapes, d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois *chausse-trapes* de sable (*Pl. X. fig. 520.*)

CHAUVE-SOURIS, s. f. meuble d'écu représentant cet animal.

Cor, d'azur, à une *chauve-souris* de gueules, la tête & les ailes d'or. (*Pl. XI. fig. 594.*)

CHEF, s. m. pièce honorable qui occupe la partie supérieure de l'écu, & dont la hauteur est du tiers ou des deux septièmes de celle de l'écu. (*Pl. II. fig. 98.* de l'Encyclopédie, & *Pl. XXVIII. fig. 2.*)

Il y a des *chefs* unis, il y en a qui sont chargés de diverses pièces.

CHEF ABAISSÉ, est celui qui se trouve sous un autre *chef*, soit comme nous l'avons dit à l'article *abaissé*, de la manière dont les chevaliers de Malte abaissent le *chef* particulier de leurs armes sous celui de la religion, soit quand la couleur du champ détache le *chef* du bord supérieur de l'écu, le surmonte & le rétrécit.

Moncoquier, de sable, à trois fleurs de lys d'or; au *chef* ondé & *abaissé* de même. (*Pl. II. fig. 109.*)

CHEF BANDÉ, est celui qui est divisé en six parties par cinq lignes diagonales, dans le sens des bandes, de deux émaux alternativement.

CHEF CHARGÉ, celui sur lequel on voit un ou plusieurs meubles.

Schulemberg, d'azur, au *chef* de sable, *chargé* de quatre poignards d'argent, garnis d'or, les pointes en haut. (*Pl. II. fig. 107.*)

CHEF COUSU, est celui qui se rencontre métal sur métal, ou couleur sur couleur, ce qui est contraire à la règle générale du Blason; c'est pourquoi ces sortes de *chefs* sont regardés comme une pièce étrangère, ajoutée & *cousue* à l'écu des armes de la famille. Les armes de Schulemberg qui viennent d'être citées, en offrent un exemple, puisque le fond est d'azur & le *chef* de sable.

CHEF DENCHÉ, celui dont le bord inférieur est coupé par des dents, comme celles d'une scie.

Persil, de sable, au *chef denché* d'or. (*Pl. II. fig. 108.*

CHEF ÉCHIQUETÉ, celui qui est divisé en deux ou trois rangs de carreaux.

D'Ailly, de gueules, à deux branches d'alizier d'argent, passées en double sautoir, au *chef échiqueté* d'argent & d'azur, de trois traits. (*Pl. II. fig. 106.*)

CHEF ÉMANCHÉ ou EMMANCHÉ, celui qui a dans sa partie inférieure de grandes dents en pointe qui entrent les unes dans les autres, ou dont la partie inférieure se termine en plusieurs angles très-aigus.

De Gantes, d'azur, au *chef emmanché* de quatre pièces *emmanchées* d'or. (*Pl. II. fig. 89.*)

CHEF ENGRÊLÉ, celui qui a en haut & en bas de petites dents plus fines que celles du *danché* ou *denché*, & dont les entre-deux ou cavités sont arrondies. Les planches de l'Encyclopédie n'offrent point de *chef engrêlé*; mais on peut se faire une idée de l'engrêlure en général par l'inspection de la barre *engrêlée* de la *fig. 153, Pl. III*, & de la croix *engrêlée* de la *fig. 172* de la *pl. IV*.

CHEF LOSANGÉ, celui qui est divisé en losanges. Ce qui n'a pas besoin d'exemples.

CHEF RETRAIT, celui qui n'a en hauteur que la moitié de sa proportion ordinaire.

CHEF SOUTENU, le *chef soutenu* ressemble assez à un *chef* abaissé sous un autre; il n'a que la moitié ou les deux tiers de sa proportion ordinaire, & il est coupé par une espèce de second *chef* qui semble soutenir le premier, & qu'on appelle une *divise*.

Des Ursins, d'argent, bandé de gueules au *chef* du premier, chargée d'une rose de gueules, pointée d'or *soutenu* de même, chargé d'une givre ou guivre d'azur. (*Pl. II. fig. 110.*)

CHEF SURMONTÉ, ne nous paroît différer du *chef soutenu* que dans la manière de considérer dans

le *chef* coupé en deux parties, la partie supérieure comme *surmontant* la partie inférieure, ou la partie inférieure comme *soutenant* la partie supérieure. (*Voyez ibid. fig. III*, les armes de la maison Cibo.)

Le *chef* prend encore divers autres noms suivant sa forme; il s'appelle *chevroné*, quand il a un chevron; palé, quand il a un pal; herminé, quand il est composé d'hermine, &c.

On appelle *chef-pal*, un *chef* qui est du même émail que le pal, & qui semble ne faire qu'un avec le pal abaissé qui en sort. Le tout ressemble à une croix potencée.

Munsingen, en Allemagne, de gueules, au *chef-pal* d'argent. (*Pl. XII. fig. 626.*)

On appelle *chef-barre*, un *chef* qui est du même émail que la *barre* abaissée qui en sort; le tout a la forme d'un sept de chiffre 7.

Wisbecken, en Bavière, d'argent au *chef-barre* de gueules. (*fig. 627.*)

Il peut y avoir aussi des *chef-bandes*, &c.

CHEMISE, f. f. meuble de l'écu, représentant ce que le mot exprime.

Avandaenos, de sinople, à une *chemise* ensanglantée de gueules, percée en flanc de trois fléches, une en pal, une en bande, & l'autre en barre; le tout d'argent. (*Pl. IX. fig. 461.*)

CHÊNE, f. m. meuble de l'écu, représentant cet arbre. Il se distingue des autres arbres par les glands dont il est chargé. On appelle le *chêne-fruité*, lorsque les glands sont d'un émail différent.

On sait que chez les Anciens la couronne civique étoit de *chêne*, & qu'elle étoit la récompense d'avoir sauvé la vie à un citoyen.

On donnoit aussi des couronnes de feuilles de *chêne* aux soldats, pour prix des actions éclatantes qu'ils faisoient à la guerre. (*Voyez* les armes de Lomenie, *planche VIII. fig. 396* pour le *chêne*, & *planche XIV.* dernière *figure* pour la couronne civique.)

CHÉRUBIN, ordre militaire de Suède, dit autrement de *Jesus* ou *collier des Séraphins*, établi par Magnus III, roi de Suède, l'an 1134; mais il ne subsiste plus que dans quelques histoires, depuis que Charles IX, roi de Suède, & père de Gustave Adolphe, introduisit dans ses états la confession d'Augsbourg, au commencement du dix-septième siècle. Et comme cet ordre n'est plus d'une curiosité actuelle, on peut consulter sur son établissement André Favin & La Colombière, dans leur *Théâtre d'Honneur.* (*Article resté.*)

CHÉRUBIN, f. m. meuble de l'écu. Il se distingue de l'ange, en ce qu'on ne voit du *chérubin* que la tête & les ailes, comme sur l'arche d'alliance, & que les *chérubins* ne servent point de *tenans* comme les anges.

De Cailly, d'argent, à trois *chérubins* de gueules. (*Pl. XI. fig. 583.*)

CHEVAL, f. m. cet animal paroît toujours de profil dans l'écu. On nomme *gai* le *cheval* en liberté sans bride & sans licol.

Tantôt le *cheval* paroît tout entier, comme dans les armes de Dugué & de la chevalerie, *planche V*, *figures 277* & *278*, tantôt on n'en voit que la tête & le col, comme dans les armes de la croix de Chevrières, *fig. 279.*

On appelle *cheval cabré*, celui qui est levé sur ses pieds de derrière.

Courant, celui dont les quatre jambes sont étendues en l'air.

Animé, celui qui a l'œil d'un autre émail que le corps.

Effaré, celui qui est levé sur ses jambes de derrière, & presque droit.

Bardé, *houssé* & *caparaçonné*, celui qui a tous ses harnois.

CHEVALERIE, f. f. ce terme a bien des significations; c'est un ordre, un honneur militaire, une marque ou degré d'ancienne noblesse, la récompense de quelque mérite personnel.

Il y a quatre sortes de *chevalerie;* la militaire, la régulière, l'honoraire & la sociale.

La *chevalerie militaire* est celle des anciens chevaliers, qui s'acquéroit par des hauts faits d'armes.

Ces chevaliers sont nommés *milites* dans les anciens titres: on leur ceignoit l'épée & on leur chaussoit les éperons d'orés, d'où leur vient le nom de *equites aurati*, *chevaliers dorés.*

La *chevalerie* n'est point héréditaire: elle s'obtient. On ne l'apporte pas en naissant, comme la simple noblesse; & elle ne peut point être révoquée. Les fils des rois, & les rois même, avec tous les autres souverains, ont reçu autrefois la *chevalerie* comme une marque d'honneur. On la leur conféroit d'ordinaire avec beaucoup de cérémonies à leur baptême, à leur mariage, à leur couronnement, avant ou après une bataille, &c.

La chevalerie régulière est celle des ordres militaires où on fait profession de prendre un certain habit, de porter les armes contre les infidèles, de favoriser les pélerins allant aux lieux saints, & de servir aux hôpitaux où ils doivent être reçus. Tels étoient jadis les Templiers, & tels sont encore les chevaliers de Malte, &c. *Voyez* TEMPLIER, MALTE, &c.

La *chevalerie honoraire* est celle que les princes confèrent aux autres princes, aux premières personnes de leurs cours, & à leurs favoris. Tels sont les chevaliers de la Jarretière, du S. Esprit, de la Toison d'Or, de S. Michel, &c. Mais cette *chevalerie* est aussi une association à un ordre qui a ses statuts & ses réglemens.

La *chevalerie sociale* est celle qui n'est pas fixe, ni confirmée par aucune institution formelle, ni réglée par des statuts durables. Plusieurs *chevaleries* de cette espèce, ont été faites pour des factions, des tournois, des masquarades, &c.

L'abbé Bernardo Justiniani, a donné, au commencement de son *Histoire des Ordres de Chevalerie*, un catalogue complet de tous les différens ordres, qui,

selon lui, sont au nombre de 92. Favin en a donné deux volumes, sous le titre de *Théâtre d'Honneur & de Chevalerie*. Ménénius publia les *Deliciæ Equestrium Ordinum ;* & André Mendo a écrit : *De Ordinibus Militaribus*. Beloy a traité de leur origine ; & Gelyot, dans son *Indice Armorial*, nous en a donné les institutions. A ceux-là, on peut ajoûter le P. Ménestrier, *sur la Chevalerie ancienne & moderne ;* le *Trésor Militaire* de Michièli ; la *Theologia Regolare* de Caramuel ; *Origines Equestrium sive Militarium Ordinum* de Miræus ; & sur-tout, l'*Historie Chronologiche dell' origine de gl' Ordini Militari, & di tutte le Relligioni Cavalereșche* de Justiniani. L'édition la plus ample est celle de Venise en 1692, 2 vol. *in-folio*. On peut voir aussi le P. Honoré de Sainte-Marie, carme déchaussé, dans ses *Dissertations Historiques & Critiques* sur la *Chevalerie ancienne & moderne* ; ouvrage qu'il a fait à la sollicitation de l'envoyé du duc de Parme, dont le souverain, François, duc de Parme & de Plaisance, cherchoit à ressusciter l'ordre de Constantin, dont il se disoit le chef. (*G*)

C'est dans les loix du combat judiciaire, que l'illustre auteur de l'esprit des Loix cherche l'origine de la *chevalerie*. Le desir naturel de plaire aux femmes, dit cet écrivain, produit la galanterie, qui n'est point l'amour, mais le délicat, le leger, le perpétuel mensonge de l'amour. Cet esprit de galanterie dut prendre des forces, dit-il, dans le temps de nos combats judiciaires. La loi des Lombards ordonne aux juges de ces combats, de faire ôter aux champions les armes enchantées qu'ils pouvoient avoir. Cette opinion des armes enchantées étoit alors fort enracinée, & dut tourner la tête à bien des gens. De-là, le systême merveilleux de la *chevalerie ;* tous les romans se remplirent de magiciens, d'enchantemens, de héros enchantés. On faisoit courir le monde à ces hommes extraordinaires pour défendre la vertu & la beauté opprimée ; car ils n'avoient en effet rien de plus glorieux à faire. De-là naquit la galanterie, dont la lecture des romans avoit rempli toutes les têtes ; & cet esprit se perpétua encore par l'usage des tournois. (*O*)

CHEVALIER. Signifie proprement une personne élevée ou par dignité ou par attribution au-dessus du rang de gentilhomme.

La chevalerie étoit autrefois le premier degré d'honneur dans les armées ; on la donnoit avec beaucoup de cérémonies à ceux qui s'étoient distingués par quelqu'exploit signalé. On disoit autrefois, *adouber un chevalier*, pour dire, *adopter un chevalier*, parce qu'il étoit réputé adopté, en quelque façon, fils de celui qui le faisoit *chevalier*.

On pratiquoit plusieurs cérémonies différentes pour la création d'un *chevalier :* les principales, étoient le soufflet, & l'application d'une épée sur l'épaule ; ensuite on lui ceignoit le baudrier, l'épée & les éperons dorés, & les autres ornemens militaires ; après quoi, étant armé *chevalier*, on le conduisoit en cérémonie à l'église.

Les *chevaliers* portoient des manteaux d'honneur, fendus par la droite, rattachés d'une agraffe sur l'épaule, afin d'avoir le bras libre pour combattre. Vers le quinzième siècle, il s'introduisit en France des *chevaliers* ès loix, comme il y en avoit en armes ; leurs manteaux & leurs qualités étoient très différentes. On appelloit un *chevalier d'armes*, *messire* ou *monseigneur ;* & le *chevalier de loi*, n'avoit que le titre de *maître un tel*. Les premiers portoient la cotte d'armes armoriée de leur blason, & les autres, une robe fourrée de vaire, & le bonnet de même.

Il falloit être *chevalier* pour armer un *chevalier :* ainsi, François I fut armé *chevalier* avant la bataille de Marignan par le *chevalier* Bayard, qu'on appelloit le *chevalier sans peur & sans reproche*.

Cambden a décrit en peu de mots la façon dont on fait un *chevalier* en Angleterre : *Qui equestrem dignitatem suscipit*, dit-il, *flexis genibus leviter in humero percutitur ; princeps his verbis affatur.* Sus *vel*, sois chevalier au nom de Dieu, *surge vel sis eques in nomine Dei ;* cela doit s'entendre des *chevaliers-bacheliers*, qui sont en Angleterre l'ordre de chevalerie le plus bas, quoiqu'il soit le plus ancien.

Souvent la création des *chevaliers* exigeoit plus de cérémonies, & en leur donnant chaque pièce de leur armure, on leur faisoit entendre que tout y étoit mystérieux, & par-là on les avertissoit de leur devoir. Chamberlain dit qu'en Angleterre, lorsqu'un *chevalier* est condamné à mort, on lui ôte sa ceinture & son épée, on lui coupe ses éperons avec une petite hache, on lui arrache son gantelet, & l'on biffe ses armes. Pierre de Beloy dit que l'ancienne coutume en France pour la dégradation d'un *chevalier*, étoit de l'armer de pié-en-cap, comme s'il eût dû combattre, & de le faire monter sur un échaffaud, où le héraut le déclaroit *traître*, *vilain* & *déloyal*. Après que le roi ou le grand-maître de l'ordre avoit prononcé la condamnation, on jettoit le *chevalier*, attaché à une corde, sur le carreau, & on le conduisoit à l'église en chantant le pseaume 108, qui est plein de malédictions ; puis on le mettoit en prison, pour être puni selon les lois. La manière de révoquer l'ordre de chevalerie aujourd'hui en usage, est de retirer à l'accusé, le collier ou la marque de l'ordre, que l'on remet ensuite entre les mains du trésorier de cet ordre.

La qualité de *chevalier* s'avilit avec le temps par le grand nombre qu'on en fit. On prétend que Charles V, ou, selon d'autres, Charles VI, en créa cinq cents en un seul jour ; ce fut pour cette raison qu'on institua de nouveaux ordres de chevalerie, pour distinguer les gens selon leur mérite.

CHEVALIER, s'entend aussi d'une personne admise dans quelqu'ordre, soit purement militaire, soit militaire & religieux tout ensemble, institué par quelque roi ou prince, avec certaines marques d'honneur & de distinction. Tels sont les *chevaliers de la*

Jarretière, *de l'Eléphant*, *du Saint-Esprit*, *de Malte*, &c.

CHEVALIER ERRANT, prétendu ordre de chevalerie, dont tous les vieux romans parlent amplement.

C'étoient des braves qui couroient le monde pour chercher des avantures, redresser les torts, délivrer des princesses, & qui saisissoient toutes les occasions de signaler leur valeur.

Cette bravoure romanesque des anciens *chevaliers* étoit autrefois la chimère des Espagnols, chez qui il n'y avoit point de cavalier qui n'eût sa dame, dont il devoit mériter l'estime par quelqu'action héroïque. Le duc d'Albe lui-même, tout grave & tout sévère qu'il étoit, avoit, dit-on, voué la conquête du Portugal à une jeune beauté. L'admirable roman de dom Quichotte est une critique fine & de cette manie, & de celle des auteurs espagnols à décrire les avantures incroyables des *chevaliers errans*.

Il ne faut pas croire cependant que les *chevaliers errans* se vouassent simplement à une dame qu'ils respectoient ou qu'ils affectionnoient : dans leur première origine, c'étoit des gentilshommes distingués qui s'étoient proposé la sûreté & la tranquillité publique; ce qui a rapport à l'état de la noblesse sous la troisième race. Comme les anciens gouverneurs de provinces avoient usurpé leurs gouvernemens en titre de duché pour les grandes provinces, & de comté pour de moindres, ce qui a formé les grands vassaux de la couronne; de même les gentilshommes des provinces voulurent usurper, à titre d'indépendance, les domaines dont ils étoient pourvus, ou qu'ils avoient reçus de leurs pères. Alors ils firent fortifier des châteaux dans l'étendue de leurs terres, & là ils s'occupoient, comme des brigands, à voler & enlever les voyageurs dans les grands chemins; & quand ils trouvoient des dames, ils regardoient leur prise comme un double avantage. Ce désordre donna lieu à d'autres gentilshommes de détruire ces brigandages : ils couroient donc les campagnes pour procurer aux voyageurs la sûreté des chemins. Ils prenoient même les châteaux de ces brigands, où on prétendoit que les dames qu'on y trouvoit étoient enchantées, parce qu'elles n'en pouvoient sortir. Depuis on a fait, par galanterie, ce qui d'abord s'étoit fait par nécessité. Voilà qu'elle fut l'origine des *chevaliers errans*, sur lesquels nous avons tant de romans.

CHEVALIER-MARÉCHAL, est un officier du palais des rois d'Angleterre, qui prend connoissance des délits qui se commettent dans l'enceinte du palais ou de la maison royale, & des actes ou contrats qu'on y passe, lorsque quelqu'un de la maison y est intéressé.

CHEVALIERS DE LA PROVINCE, ou CHEVALIERS DU PARLEMENT, ce sont en Angleterre deux gentilshommes riches & de réputation, qui sont élus en vertu d'un ordre du roi, *in pleno comitatu*, par ceux des bourgeois de chaque province qui paient quarante schelins par an de taxe sur la valeur de leurs terres, pour être les représentans de cette province dans le parlement.

Il étoit nécessaire autrefois, que ces *chevaliers des provinces* fussent *milites gladio cincti*, & même l'ordre du roi, pour les élire, est encore conçu en ces termes; mais aujourd'hui l'usage autorise l'élection de simples écuyers pour remplir cette charge.

Chaque *chevalier de province*, ou membre de la chambre des communes, doit avoir au moins cinq cent livres sterlings de rente : à la rigueur, c'est à la province qu'ils représentent à payer tous leurs frais, mais aujourd'hui il arrive rarement qu'on l'exige. *Voyez* PARLEMENT. (*G*)

CHEVELÉ, ÉE, adj. se dit d'une tête dont les cheveux sont d'un autre émail que la tête.

Le Gendre, à Paris, d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois têtes de femmes, *chevelées* d'or.

CHEVILLÉ, adj. se dit du cerf relativement à ses ramures, ou cors dont on spécifie le nombre, *chevillé* de tant de cors.

Vogt, en Suabe, d'or au demi-bois de cerf, *chevillé* de cinq dagues ou cors de sable, tournés en cercle.

CHEVRON, s. m. une des pièces honorables de l'écu composée de deux bandes plattes, assemblées en-haut par la tête, & s'ouvrant en en-bas en forme d'angle ou de compas à demi-ouvert.

Quand il y a plusieurs *chevrons* dans un écu, ils se posent toujours l'un au-dessus de l'autre, & on en exprime le nombre.

Quand il n'y en a qu'un, on dit seulement *au chevron*, &c.

Vaubecourt, de gueules, au *chevron* d'or (*Pl. II. fig. 105.*)

Giot, d'azur, au *chevron* d'argent, accompagné de trois champignons d'or. (*Pl. VIII. fig. 431.*)

Pour plusieurs :

Du Plessis Richelieu, d'argent, à trois *chevrons* de gueules posés l'un sur l'autre. (*Pl. IV. fig. 196.*)

CHEVRON ABAISSÉ, est celui dont la tête ou la pointe se termine au centre de l'écu.

CHEVRON ALAISÉ, ou ALESÉ, celui dont l'extrémité des branches ne touche point les bords de l'écu.

Kerven, en Bretagne, d'azur, au *chevron alaisé* d'or, la pointe surmontée d'une croisette de même, & accompagnée de trois coquilles d'argent. (*Planche IV. fig. 207.*)

CHEVRON BRISÉ OU ÉCLATÉ, celui dont la pointe paroît fendue par en-haut, sans que les branches soient entièrement détachées. *Voyez* les armes de Baugier, *ibid. fig. 204.*

CHEVRON CHARGÉ D'UN AUTRE, Celui qui est composé de deux émaux, la bordure des branches étant d'un émail & l'entre-deux d'un autre émail,

de manière qu'on croit voir trois chevrons. *Ibid. figures 203* & *208*.

CHEVRON COUCHÉ, celui dont la pointe est tournée vers un des flancs de l'écu, de manière que le flanc opposé soit la mesure de l'angle, comme la ligne d'en-bas l'est du *chevron* posé dans sa situation ordinaire.

On ne dit guères *chevron couché*, que de celui dont la pointe est tournée ou appuyée au flanc droit & l'ouverture au flanc gauche; celui dont la pointe est au flanc gauche & l'ouverture au flanc droit, s'appelle *contourné*. (*Voyez* les armes de Marschalk, en Bavière, *ibid. fig. 201.*)

CHEVRON ÉCIMÉ, celui dont la pointe est coupée.

CHEVRON FAILLI ou ROMPU, celui dont une branche est séparée en deux. En blasonnant, on doit dire si c'est à *dextre* ou à *senestre* que le *chevron* est *failli* ou *rompu*.

Meynier d'Oppède, en Provence, d'azur à deux *chevrons faillis* ou *rompus*, le premier à dextre, le second à senestre. (*Ibid. fig. 205.*)

CHEVRON ONDÉ, celui dont les branches sont en ondes. (*Voyez* les armes de Puget, *ibid. fig. 199.*)

CHEVRON PARTI, celui qui a ses branches de deux émaux différens.

Saligdon, d'azur, au *chevron parti* d'or & d'argent. (*Ibid. fig. 209.*)

CHEVRON PLOYÉ, celui dont les branches ont leurs superficies creusées en portion de cercle.

Saumoise de Chasans, d'azur, au *chevron ployé* d'or, accompagné de trois glands de même, à la bordure de gueules. (*Ibid. fig. 200.*)

CHEVRON RENVERSÉ, celui qui a sa pointe ou au bas ou au cœur de l'écu, & ses branches vers les angles du chef; & on appelle *renversé entrelassé*, deux chevrons réellement entrelassés, dont l'un est *renversé*, & l'autre dans sa situation ordinaire.

De Beausobre, d'azur, à deux *chevrons* d'or, dont l'un *renversé*, & entrelassés au chef cousu de gueules, chargé d'un soleil d'or. (*Ibid. fig. 206.*)

Prévôt Saint-Cyr, d'or, au *chevron renversé* d'azur, accompagné en chef d'une molette de gueules, & en pointe d'une aiglette de sable. (*Planche IV, fig. 202.*)

Il y a des *chevrons componnés*, *denteles*, *échiquetés*, *losangés*, selon la différente forme de leurs branches. (*Voyez* tous ces mots dans leur ordre alphabétique.)

Suivant les auteurs qui veulent rapporter à l'art militaire, non-seulement le Blason en général, mais encore chaque pièce du Blason, le *chevron* représente l'éperon d'un chevalier. Suivant ceux qui rapportent le Blason aux tournois, c'est la représentation d'une lice fermée de barrières.

Il faut voir, pour les proportions du *chevron*, la *Planche XXVIII*, *fig. 7*; & la *Planche XXX. figures 16* & *17*.

CHEVRONNÉ, ÉE, adj. on appelle *écu chevronné*, celui qui est rempli de chevrons alternatifs de métal & de couleur en nombre égal.

Quand le *chevronné* n'est que de six pièces, on peut indifféremment exprimer, ou ne pas exprimer ce nombre; mais quand il est de huit, de dix ou davantage, il faut toujours l'exprimer.

D'Affry, en Suisse, *chevronné* d'argent & de sable, de six pièces. *Pl. IV. fig. 198. Voyez* aussi *Planche XXX. figure 24.* pour les proportions du *chevronné*.

Des pals, & d'autres pièces de l'écu, s'appellent *chevronnées*, quand elles sont chargées de chevrons.

CHIEN, s. m. on n'en voit guères dans les écus que de deux espèces, levriers & braques, & on ne les voit guères que courans & passans.

Brachet, d'azur, à deux *chiens* braques d'argent passans l'un sur l'autre. (*Pl. VI. fig. 284.*)

(*Voyez* aussi, pour les levriers, les armes de Nicolaï, *ibid. fig. 283.*)

CHOU, s. m. meuble de l'écu, représentation d'un *chou*.

Chauvelin, d'argent, au *chou* pommé de cinq branches, & arraché de sinople, & entouré par la tige d'une bisse d'or, la tête en haut. (*Pl. VIII. fig. 429.*)

CHOUETTE, s. f. meuble d'écu. (*Voyez pl. VI. fig. 325.*)

CHRIST, (ordre de) ordre militaire fondé l'an 1318 par Denis I, roi de Portugal, pour animer sa noblesse contre les Mores. Le pape Jean XXII le confirma en 1320, & donna aux chevaliers la règle de saint Benoit. Alexandre VI leur permit de se marier.

La grande-maîtrise de cet ordre a été depuis inséparablement réunie à la couronne, & les rois de Portugal en ont pris le titre d'administrateurs perpétuels.

Les armes de l'ordre sont une croix patriarchale de gueules, chargée d'une croix d'argent. Ils faisoient autrefois leur résidence à Castromarin; ils la transférèrent depuis dans la ville de Thomar, comme étant plus voisine des Mores d'Andalousie & de l'Estremadure.

CHRIST est aussi le nom d'un ordre militaire en Livonie, qui fut institué en 1205 par Albert, évêque de Riga. La fin de leur institut fut de défendre les nouveaux convertis de Livonie que les païens persécutoient. Ces chevaliers portoient sur leur manteau une épée & une croix par-dessus; ce qui les fit aussi nommer les *frères de l'épée*. (*Article resté.*)

§ CIGNE ou CYGNE, (l'ordre du) ordre de chevalerie institué dans le huitième siècle au duché de Clèves.

On attribue l'origine de cet ordre à Béatrix, unique héritière du duc de Clèves, qui lui avoit laissé en mourant ses états.

Cette duchesse se voyant injustement persécutée

par ses voisins qui vouloient envahir ses domaines, se retira dans le château de Nieubourg, où elle fut secourue par un chevalier nommé *Trelie* qui l'épousa.

Ce chevalier portoit un *cigne* sur son bouclier ; lui & sa femme instituèrent alors l'ordre du *cigne*.

Le collier est une chaine d'or à trois rangs, où est attaché un *cigne* émaillé de blanc sur une terrasse de sinople. (*Voyez la pl. XXVI. fig. 72. G. D. L. T.*)

CIGNE, f. m. meuble d'écu. (*Voyez pl. VI fig. 311.*)

On dit *becqué* de son bec, *membré* de ses jambes, quand ces parties sont d'un autre émail que le corps.

CIGOGNE, f. f. meuble d'écu. (*Voyez pl. VI. fig. 313.*)

CIMIER, f. m. la partie la plus élevée dans les ornemens de l'écu, & qui est au-dessus du casque à sa cime.

Le cimier est l'ornement du timbre, comme le timbre est celui de l'écu. L'usage en est de l'antiquité la plus reculée ; presque tous les peuples guerriers, pour se rendre plus redoutables à leurs ennemis par les figures effrayantes dont ils chargeoient *le cimier* de leur casque, ou pour paroitre d'une taille plus avantageuse, & leurs chefs, pour se distinguer parmi eux, pour se faire reconnoitre dans la mêlée & donner à leurs soldats la facilité de se rallier autour d'eux, ont fait usage du *cimier*, & cet usage appartient même aux temps fabuleux. Geryon n'avoit trois têtes que parce qu'il portoit un triple *cimier*, selon Suidas. Hérodote attribue aux Cariens l'invention du *cimier*. Diodore de Sicile parlant des Egyptiens, dit que leur roi portoit pour *cimier* des têtes de lion, de taureau ou de dragon. Plutarque a décrit le *cimier* de Pyrrhus. Homère, Virgile, Arioste, le Tasse, tous les poëtes sont pleins de descriptions de *cimiers*. On trouve par-tout dans Virgile

Comantem
Androgei galeam.
Galeam Messapi habilem cristisque *decoram*
Cristasque *rubentes.*

C'étoit autrefois en Europe, dit M. le Chevalier de Jaucourt, une plus grande marque de noblesse que l'armoirie, parce qu'on la portoit aux tournois où l'on ne pouvoit être admis sans avoir fait preuve de noblesse. Le gentilhomme qui avoit assisté deux fois au tournoi solemnel, étoit suffisamment blasonné & publié, c'est-à-dire reconnu pour noble, & il portoit deux trompes en *cimier* sur son casque de tournoi ; de-là viennent tant de *cimiers* à deux cornets, que plusieurs auteurs ont pris mal-à-propos pour des trompes d'éléphant.

Le *cimier* de plumes ou de crins de cheval a été le plus en usage chez les différens peuples; l'usage du dernier a été renouvellé dans la guerre de 1741 par le maréchal de Saxe pour ses dragons volontaires ; ceux-ci portoient sur le sommet de leurs casques des aigrettes flottantes de crin de cheval.

Le *cimier* n'est aujourd'hui qu'un ornement de blason de quelques particuliers.

CLAIRON, f. m. meuble de l'écu, dont la forme est assez mal déterminée. Les uns le prennent pour une espèce de trompette ancienne ; les autres pour le gouvernail d'un navire; d'autres pour un arrêt de lance.

CLARINÉ, ÉE, adj. se dit des animaux domestiques, vaches, brebis, &c. qui ont des sonnettes ou clochettes au col; la clarine étant une clochette qui a un son fort aigu & fort clair, & qu'on met au cou des bestiaux qui paissent dans les forêts, pour les reconnoitre au bruit, si on les perd de vue. (*Voyez* les armes de Portail, *pl. V. fig.* 273.)

Des têtes de ces animaux, même détachées de leur corps, s'appellent aussi *clarinées* quand elles ont des sonnettes.

Grimaud de Bèesques, en Dauphiné, d'azur, à trois têtes de chameaux d'or, *clarinées* d'argent.

CLÉ ou CLEF, f. f. meuble de l'écu. Une seule *clef* se met en pal ; si elle étoit dans une autre position, il faudroit l'exprimer.

Deux *clefs* sont ordinairement en sautoir.

Clermont-Tonnerre, de gueules, à deux *clefs* d'argent passées en sautoir. (*Pl. XI. fig. 568.*)

Elles peuvent être encore, ou affrontées, ou adossées.

Trois *clefs*, deux & une.

Chevalier de la Coindardière du Tais, de Saulx en Poitou, de gueules, à trois *clefs* d'or. De cette famille étoit le premier évêque qui ait occupé le siège d'Alais, érigé par une bulle du Pape Innocent XII, du 16 mai 1694.

Les *clefs* sont encore des ornemens extérieurs de l'écu du Pape. Derrière l'écu sont deux *clefs* adossées & passées en sautoir, l'une d'or & l'autre d'argent, liées d'une ceinture de même. (*Voyez pl. XIII. fig. 1.*)

CLECHÉ, ÉE, adj. se dit d'une croix vuide dont chaque branche s'élargit à l'extrémité, & fait paroitre trois angles rentrans intérieurement & autant d'angles saillans au dehors, lesquels sont terminés par de petits boutons.

Cette croix est ainsi nommée, dit-on, parce que ces branches figurées de cette sorte, imitent les anneaux des clefs des anciens.

Toulouse, de gueules, à la croix vuidée, *cléchée*, pommetée & alaisée d'or. (*Pl. IV. fig. 188.*)

CLECHÉ se dit aussi d'autres pièces de l'écu.

Stahler, en Suède, de gueules, à deux triangles *cléchés* & enlacés d'or, les pointes aux flancs. (*Pl. XI. fig. 581.*)

CLOCHE, f. f. meuble d'armoirie représentant ce que le nom exprime.

On nomme le battant, *batail*, d'où on a fait *bataillée*. *Voyez bataillé. Voyez* aussi les armes de Bellegarde (*Pl. IX. fig. 492.*)

CLOU, f. m. est quelquefois un meuble de l'écu.

De Creil, d'azur, au chevron d'or accompagné de trois *clous*, de même. (*Pl. X. fig. 541.*)

Machiavel, à Florence, d'argent, à la croix d'azur, accompagnée de quatre *clous* appointés au cœur de même. (*fig. 542.*)

CLOUÉ, ÉE, adj. se dit du collier d'un chien, de fers à cheval, & de toute autre pièce où il y a des *clous* d'un autre émail que la pièce.

Bardonnenche, d'argent, treillissé de gueules, *cloué* d'or. (*Pl. V. fig. 224.*)

CŒUR, s. m. meuble de l'écu représentant ce que le nom exprime.

Amelot, d'azur, à trois *cœurs* d'or, surmontés d'un soleil de même.

Perrotin de Barmont, d'argent, à trois *cœurs* de gueules. (*Voyez Pl. IX. fig. 454--5.*)

EN CŒUR, est aussi relatif à la partition de l'écu, & se dit des meubles ou pièces qui sont au centre, c'est la même chose qu'*en abime. Voyez abime.*

COLLETÉ, ÉE, adj. ce mot n'a pas toutes les significations du mot *accolé*, mais il en a une, il se dit des animaux qui ont un collier. (*Voyez* les armes de Nicolaï. *Pl. VI. fig. 283.*)

COLLIER, cet ornement, dans le sens que nous lui donnons ici, ne sert que pour les ordres militaires, auxquels on l'accorde comme une marque de distinction & de l'honneur qu'ils ont d'être admis dans leur ordre. C'est souvent une chaine d'or émaillée avec plusieurs chiffres, au bout de laquelle pend une croix ou une autre marque de leur ordre.

Le *collier de l'ordre de la Jarretière*, consiste en plusieurs *SS* entremêlées de roses émaillées de rouge, sur une jarretière bleue, au bout de laquelle pend un S. Georges.

Le *collier du saint-Esprit*, est composé de trophées d'armes espacées de fleurs de lys d'or cantonnées de flammes & de la lettre *H* couronnée, parce que c'est la lettre initiale du nom de Henri III. instituteur de cet ordre; & au bas une croix à huit pointes, sur laquelle est une colombe ou saint-Esprit.

Le *collier de l'ordre de S. Michel*, est formé par des coquilles d'or, liées d'aiguillettes de soie à bouts ferrés d'or. Le roi François I. changea ces aiguillettes en cordelieres ou chaînettes d'or : au bas de ce *collier* est représenté l'archange S. Michel.

Maximilien a été le premier empereur qui ait mis un *collier d'ordre* autour de ses armes, étant devenu chef de celui de la *toison* : usage que pratiquent maintenant ceux qui sont décorés de quelqu'ordre de chevalerie, à l'exception des prélats commandeurs dans l'ordre du S. Esprit, qui ne mettent autour de leurs armes qu'un cordon ou ruban bleu d'où pend la croix de l'ordre, & n'arborent pas la marque de l'ordre de S. Michel; aussi ne prennent-ils pas le titre de *commandeurs des ordres du roi*, au lieu que les chevaliers se qualifient du titre de *chevaliers des ordres du roi.*

Ordre du collier, Chevaliers du collier ou *de S. Marc*, ou *de la médaille*; ordre de chevalerie dans la république de Venise. Mais ces chevaliers n'ont point d'habit particulier; & comme c'est le doge & le sénat qui le confèrent, ils portent seulement par distinction la chaine que le doge leur a donnée : elle leur pend au col, & se trouve terminée par une médaille où est représenté le lion volant de la république, qu'ils ont tiré du symbole de l'évangéliste S. Marc, qu'ils ont pris pour patron. (*G*)

§ COLOMBE (l'ordre de la), *ou* DU SAINT-ESPRIT, fut institué par Jean premier, roi de Ségovie, en 1379.

Cet ordre s'éteignit peu de temps après la mort de l'instituteur.

Le collier étoit composé des rayons du soleil, droits & ondoyés, les pointes en bas, & posés sur une double chaîne où étoit attachée une *colombe* volante & descendante, le tout d'or; la *colombe* étoit émaillée de blanc, les yeux & le bec de gueules. *Voyez Pl. XXVI. fig. 70.* (*G. D. L. T.*)

COLOMBE, s. f. meuble de l'écu, représentant cet oiseau.

Le Breton, d'azur, à un écu en flanc de même, chargé d'une fleur de lys d'or, & l'écu accompagné de trois *colombes* d'argent, celles du chef affrontées, au chef d'or chargé d'un lion naissant de gueules. (*Pl. VI. fig. 321.*)

COLONNE, s. f. meuble qui représente une *colonne* d'architecture. Cette *colonne* est toujours de proportion Toscane dans les armoiries, c'est-à-dire qu'elle a sept diametres de hauteur, on la pose sur un socle ou soubassement d'un diametre, ce qui lui donne en total huit diametres de haut.

On nomme le chapiteau, la base & le socle, quand ils sont d'un autre émail que le fût.

De Lionne, d'azur, à une *colonne* Toscane d'argent, la base & le chapiteau d'or, au chef d'azur, chargé d'un lion léopardé d'or. (*Pl. IX. fig. 471.*)

COMBATTANS, s. m. pl. se dit de deux animaux, comme lions ou sangliers qui sont dans l'attitude de *combattans*, c'est-à-dire dressés sur les pieds de derrière & affrontés, ou les faces tournées l'un contre l'autre.

COMÉTE, s. f. représentation d'une *comète* céleste.

La *comète* paroît dans l'écu en forme d'étoile à huit rais, dont un inférieur s'étend en ondoyant, & se terminant en pointe, forme une espèce de queue, qui, pour être dans une proportion convenable, doit avoir trois fois la longueur des autres rais.

Ronvisy, à Douay, d'azur, à la *comète* d'or, ondoyante de la pointe. (*Pl. VII. fig. 378.*)

COMÉTÉ, ÉE, adj. on dit fasce *cométée*, pour dire qu'une fasce a un rayon ondoyant, tel que celui de la *comète* caudée. Le pal *comété* diffère du pal flamboyant, en ce que le *comété* est mouvant du chef, & le flamboyant de la pointe en haut.

De Termes, d'azur, à trois pals *cométés* ou ondoyés d'argent. (*Pl. VII. fig. 381.*)

COMMANDERIE, f. f. efpece de bénéfice deftiné pour récompenfer les fervices de quelque membre d'un ordre militaire.

Il y a des *commanderies* régulieres obtenues par l'ancienneté & par le mérite; il y en a d'autres de grace accordées par la volonté du grand-maître. *Voyez* COMMANDERIE (*Jurifprud.*)

Il y en a auffi pour les religieux des ordres de S. Bernard & de S. Antoine. Les rois de France ont converti plufieurs hôpitaux de lépreux en *commanderies* de l'ordre de S. Lazare.

Je ne compare point les *commanderies* avec les prieurés, parce que ces derniers fe peuvent réfigner, à moins que ce ne foient des prieurés de nomination royale; mais de quelque nature que foit une *commanderie*, elle ne fauroit être réfignée. Ce font donc des biens affectés pour l'entretien du chevalier & pour le fervice de l'ordre.

Il y a dans l'ordre de Malte des *commanderies* de différentes efpeces; les unes pour les chevaliers, les autres pour les chapelains, d'autres enfin pour les frères fervans.

Le nom de *commandeur* donné à ceux qui poffèdent les bénéfices appellés *commanderies*, répond affez bien au nom de *præpofitus*, donné à ceux qui avoient infpection fur les moines des lieux éloignés du monaftère principal, & dont l'adminiftration étoit appellée *obedientia*, parce qu'elles dépendoient entiérement de l'abbé qui leur avoit donné la commiffion. Les *commanderies* fimples de Malte font de même plutôt des fermes de l'ordre que des bénéfices. Ils payent une rente ou tribut appellée *refponfion*, au trèfor commun de l'ordre. Dans l'ordre du S. Efprit, les prélats qui en font revêtus, font nommés *commandeurs de l'ordre du S. Efprit*, & les grands officiers font qualifiés de *commandeurs des ordres du roi*, comme les chevaliers font nommés fimplement *chevaliers des ordres du roi*: mais ce titre de *commandeur* n'emporte avec foi nul bénéfice. Henri III. avoit deffein d'affigner un titre de bénéfice ou *commanderie* à chaque chevalier; mais les affaires dont il fut accablé après l'inftitution de cet ordre, & fa mort fatale arrivée en 1589, empêchérent la réuffite de ce deffein. Par provifion il affecta une fomme pour chaque chevalier ou commandeur, & aujourd'hui l'on taxe auffi à quelque fomme la plûpart des charges du royaume pour le même fujet, & ces fommes particulières fe portent chez les tréforiers du marc d'or, qui font les fonctions de tréforiers pour les ordres du roi. Il n'en eft pas de même dans les ordres militaires en Efpagne, où les commandeurs jouiffent réellement d'un revenu plus ou moins fort, attaché aux *commanderies* dont le roi en qualité de grand-maître les a gratifiés.

Les *commanderies* des trois ordres d'Efpagne font des conquêtes que les chevaliers de ces ordres ont faites fur les infideles, & ces *commanderies* font différentes felon la nature & la valeur du terrein qui fut conquis par les chevaliers. (*G*)

COMPAS, f. m. meuble qui entre dans quelques écus.

Pelklain, d'argent, au *compas* de proportion de gueules, la tête en bas. (*Pl. X. fig. 559.*)

COMPONÉ, ÉE, adj. fe dit des pièces de deux émaux différens rangés par plufieurs pièces égales, quarrées & alternatives, à-peu-près comme une ligne d'échiquier.

Briçonnet, d'azur, à la bande *componée* d'or & de gueules de fix pièces, chargé fur le premier *compon* de gueules d'une étoile d'or & accompagné d'une autre étoile de même en chef.

Teutry, d'argent, à la barre *componée* de gueules & d'or, à fix pièces, accompagnée de trois étoiles de fable, deux en chef, & une en pointe.

Bailly d'Ozereaux, de gueules, à la croix *componee* d'or & d'azur, cantonnée de quatre buftes de femme d'argent. (*Voyez pl. III. fig. 147, 154, 166.*)

On appelle *compon*, comme on l'a vu dans le premier exemple chacune des parties égales, quarrées & alternatives qui forment le *componé*.

On dit *contre-componné* dans de certains cas, l'Encyclopédie en cite un feul exemple, fans l'accompagner de figure; la bordure de fève, dit-elle, eft *contre-componée*, parce que l'écu étant fafcé d'or & de fable, & la bordure *componée* de même, les *compons* d'or répondent aux fafces de fable, & ceux de fable aux fafces d'or.

COMTES DE LYON, DE BRIOUDE, DE SAINT-PIERRE DE MACON, *&c.* ce font des chanoines décorés de ce titre; parce qu'anciennement ils étoient feigneurs temporels des villes où leurs chapitres font fitués. Nos rois ont retiré la plûpart de ces feigneuries, & n'ont laiffé que le nom de *comtes* aux chapitres. Il n'y a plus en général que quelques prélats, comme les *comtes & pairs*, à qui il refte, avec le titre, des droits feigneuriaux, mais fubordonnés à ceux de la fouveraineté.

COMTES DE LYON (l'ordre des), inftitué par le roi en vertu des lettres-patentes de fa majefté données à Verfailles au mois de mars 1745, regiftrées au parlement le 7 avril fuivant.

La marque de cet ordre eft une croix à huit pointes, émaillées de blanc, bordées d'or; quatre fleurs de lys d'or dans les angles aigus; quatre couronnes de *comtes*, d'or, à neuf perles d'argent fur les angles obtus; au centre eft l'image de faint Jean-Baptifte, pofée fur une terraffe de finople, avec cette legende, *Prima fedes Galliarum*; au revers de la croix eft la repréfentation du martyr faint Etienne, avec la legende *Ecclefiæ comitum Lugduni. Voyez la pl. XXIII. figure 7.* (*G. D. L. T.*)

CONCOMBRE, f. m. meuble de l'écu repréfentant ce légume.

Favier du Boulay, de gueules, à trois *concombres* d'argent, les queues en haut. (*Pl. VIII. fig. 428.*)

§ CONCORDE (l'ordre de la), fut inftitué par Erneft, margrave de Brandebourg en 1660.

Les chevaliers ont une croix d'or à huit pointes pommetées & émaillées de blanc ; à chaque angle il y a deux C, entrelacés en sautoir ; au centre de cette croix est une médaille d'or, émaillée, & deux rameaux d'olivier adossés, dont les extrémités supérieures & inférieures passent dans deux couronnes aussi d'olivier, avec ce mot à l'entour *concordant ;* une couronne électorale sur les deux pointes d'en haut, & un ruban orangé ; au revers de la croix est le nom du margrave de Brandebourg, & la date de l'institution. *Voyez la pl. XXIV. fig. 21.* (*G. D. L. T.*)

CONTOURNÉ, ÉE, adj. La règle est que les animaux représentés de profil dans le Blason, ayent la tête tournée vers le côté droit de l'écu ; quand ils l'ont tournée vers le côté gauche, c'est ce qui s'appelle *contourné.*

Les armes des anciens comtes de Charolois étoient de gueules, au lion d'or, la tête *contournée.* (*Voyez pl. V. fig. 242.*)

CONTOURNÉ, se dit aussi du chevron, dont la pointe est appuyée ou tournée au côté senestre de l'écu.

Marschalck, en Bavière ; de gueules, au chevron *contourné* d'argent. (*Pl. IV. fig. 201.*)

CONTRE-BANDÉ, ÉE, adj. *bandé*, comme nous l'avons dit, s'étend d'un écu, également divisé en deux émaux dans le sens de la *bande.*

CONTRE-BANDÉ se dit d'un écu ainsi divisé, mais de plus taillé, de manière que les portions de *bandes* qui se répondent soient d'émaux différens.

Horbler, *contre-bandé* d'or & de gueules. (*Pl. III. fig. 144.*)

CONTRE-BARRÉ est précisément le contraire, parce que la *barre* est le contraire de la *bande*, c'est lorsque l'écu étant tranché, les portions de *barres* qui se répondent sont d'émaux différens. (*Voyez* BANDÉ & BARRÉ.)

CONTRE-BRETESSÉ, ÉE, adj. (*Voyez* BRETESSÉ.) Ce dernier mot se dit des pièces honorables, qui ont des créneaux des deux côtés.

CONTRE-BRETESSÉ se dit dans le même sens que *contre-bandé* & *contre-barré*, lorsque les *bretesses* ou creneaux sont opposés. (*Pl. IX. fig. 481.*)

CONTRE-CHANGÉ, ÉE, adj. se dit de l'écu, lorsque la couleur du champ & des pièces est interrompue & variée par des lignes de partition.

Tel est, dit-on dans l'Encyclopédie, l'écu du fameux Chaucer, poëte Anglois du quatorzième siècle. Il portoit parti par pal, d'argent & de gueules, une bande *contre-changée*, c'est-à-dire que la partie de la bande regnante sur la partie du champ qui est d'argent, est de gueules, & qu'elle est d'argent sur la partie qui est de gueules.

CONTRE-CHEVRONNÉ, ÉE, adj. nous avons dit. (*Voyez* CHEVRONNÉ) qu'un écu *chevronné* est rempli de *chevrons* alternatifs de métal & de couleur en nombre égal ; lorsque des deux branches de chacun de ces chevrons, l'une est de métal & l'autre de couleur, c'est ce qui s'appelle *contre-chevronné.*

CONTRE-COMPONÉ, ÉE, adj. (*Voyez* COMPONÉ) se dit d'un écu dont le champ étant parti de deux émaux, la bordure l'est aussi des mêmes émaux, mais de manière que ses *compons* ne tombent pas sur la couleur du champ semblable à la leur.

Séve, à Lyon & à Paris ; originaire du Piémont, fascé d'or & de sable, à la bordure *contre-componée* de même. Cela veut dire que les *compons* d'or de la bordure répondent aux fasces de sable, & les *compons* de sable aux fasces d'or.

CONTRE-COSTÉ, ÉE, adj. l'Encyclopédie sur ce mot ne donne point de définition, & se contente de citer pour exemple, mais sans figure, les armes de Pianelle, vers la rivière de Gênes & à Lyon : coupé de gueules & de sable, au tronc *contre-costé* d'or, péri en fasce sur le tout.

CONTRE-ÉCART, s. m. partition en quatre quartiers d'un quartier d'écu. C'est moins le contraire de l'*écart* que son extension ; c'est la subdivision d'un écu déjà divisé en quatre quartiers, & dont on multiplie les écussons pour joindre dans un même champ les armes de plusieurs familles, à raison de mariages & d'alliances.

Selon la Colombière, le plus grand nombre de *contre-écarts* usité en France, est trente-deux ; mais il observe qu'en Angleterre & en Allemagne ils vont quelquefois jusqu'à quarante : il en cite pour exemple l'écu du comte de Leicester, ambassadeur extraordinaire en France en 1639, qui avoit quarante *contre-écarts*, il ajoute même que quelques-uns en ont jusqu'à soixante-quatre.

Ce grand nombre de quartiers ne peut que causer de la confusion, & tous les auteurs d'armoriaux en parlent comme d'un abus ; ils les renvoient aux cartes généalogiques, où ces quartiers servent à constater les alliances & les titres des familles.

On peut voir, *Planche XX.* le Pennon de 32 quartiers, & *Planche XXI.* la Généalogie de M. le Dauphin.

CONTRE-ÉCARTELÉ, ÉE, adj. on appelle écu *contre-écartelé*, celui qui est *écartelé* de rechef dans un des quartiers de la première *écartelure.*

CONTRE-ÉCARTELER, verbe actif, c'est diviser en quatre quartiers un des quartiers de l'écu déjà écartelé, en sorte que l'écu ait seize quartiers.

CONTRE-ÉCHIQUETÉ, ÉE, adj. l'Encyclopédie ne définit point ce mot ; elle se contente de citer pour exemple, mais sans figure, les armes de Die Tangel, en Thuringe, qu'elle Blasonne ainsi : fascé d'argent & de gueules, à la bordure *contre-échiquetée* de gueules & d'argent de deux traits ; faut-il sous-entendre que le métal répond à la couleur, & la couleur au métal ?

CONTRE-EMANCHÉ, ÉE, adj. se dit lorsque les *emanches* ou *emmanches* d'émail différent, au lieu d'entrer, les unes dans les autres, sont opposées par la pointe. (*Voyez* EMANCHE & EMANCHÉ.)

CONTRE-FASCÉ, ÉE, adj. se dit d'un écu parti dont les demi-fasces correspondantes sont d'un émail opposé. (*Voyez* FASCÉ.)

CONTRE-FLEURÉ, ÉE, adj. se dit d'un écu dont les fleurons sont alternés & opposés, en sorte que la couleur répond au métal, & le métal à la couleur.

Bossut, au pays de Liége; d'or, au double Trescheur, *fleuré*, *contre-fleuré* de sinople au sautoir de gueules brochant sur le tout.

CONTRE-HERMINE, f. f. est le contraire de l'*hermine*, c'est-à-dire, un champ de sable moucheté d'argent, au lieu que l'*hermine* est un champ d'argent moucheté de sable. (*Voyez* HERMINE.) *Voyez aussi pl. I. fig. 19.*

CONTRE-ISSANT, TE, adj. se dit des animaux adossés, dont la tête & les pieds de devant sortent d'une des pièces de l'écu. (*Voyez* ISSANT.)

Becuti, au royaume de Naples; d'azur au chevron d'or, à deux lions adossés & *contre-issans* des flancs du chevron de même.

CONTRE-PALÉ, ÉE, adj. (*Voyez* PAL & PALÉ) se dit de l'écu où les pals sont opposés l'un à l'autre & alternés; en sorte que la couleur des pals opposés réponde au métal, & le métal à la couleur.

Joinville, *contre-palé* d'argent & de gueules de six pièces. (*Pl. III. fig. 115.*)

CONTRE-PASSANT, TE, adj. se dit de deux ou de plusieurs animaux, dont l'un ou les uns paroissent avancer & passer dans un sens opposé à l'autre ou aux autres.

Testu de Balincourt, d'or, à trois lions léopardés de sable, armés & lampassés de gueules, l'un sur l'autre, celui du milieu *contre-passant*. (*Pl. V. fig. 254.* *Voyez* PASSANT.)

CONTRE-POINTÉ, adj. se dit des chevrons placés les deux pointes l'une contre l'autre, l'un étant en bas la pointe en haut, l'autre en haut la pointe en bas, de sorte que les deux pointes se regardent.

Lorsque les chevrons sont couchés sur le côté dans le champ de l'écu, les deux pointes tournées l'une contre l'autre, c'est ce qu'on appelle *contre-pointé* en fasce. Ainsi dans les armes de la *Pl. IV. fig. 201.* où il y a un chevron couché & contourné; il n'y a qu'à supposer le chevron plus petit & un autre chevron couché & opposé à celui-là par la pointe.

CONTREPOSÉ, ÉE, adj. se dit des pièces posées l'une sur l'autre de haut en bas d'un sens différent, comme de deux dards dont l'un a la pointe en haut & l'autre en bas.

Wolloviez, en Lithuanie, de gueules, à deux fers de dard triangulaires *contre-posés* en pal d'or.

CONTRE-POTENCÉ, ÉE, adj. se dit d'un écu chargé de plusieurs potences posées en différens sens, de manière que les unes aient la traverse en haut, & que les autres l'aient en bas.

Le Hardy, d'azur, au chevron d'or, *contre-potencé* de même, rempli de sable, au chef d'or, chargé d'un lion léopardé de gueules. (*Pl. IV. fig. 197.* *Voyez* POTENCE & POTENCÉ.)

CONTRE-RAMPANT, TE, adj. se dit des animaux qui rampent tournés l'un contre l'autre.

Merea, à Gènes; d'azur, à deux griffons d'or, *contre-rampans* à un arbre de sinople. (*Voyez* RAMPANT.)

CONRE-SAILLANT, TE, adj. se dit de deux animaux qui semblent sauter en s'écartant l'un de l'autre directement en sens contraire. (*Voyez* SAILLANT.)

CONTRE-VAIR, f. m. Le *vair* ressemble aux cloches de verre dont se servent les jardiniers; ses émaux propres sont l'argent & l'azur dont l'un est alternatif à l'autre, & la pointe d'une cloche opposée à la pointe de l'autre & la base à la base, de manière que le métal est opposé à la couleur & la couleur au métal. (*Pl. I. fig. 20.*)

Lorsqu'au contraire le métal est opposé au métal & la couleur à la couleur, c'est ce qui s'appelle *contre-vair.* (*Ibid. fig. 21.*) *Voyez* VAIR.

CONTRE-VAIRÉ, ÉE, adj. Quand le vair a d'autres émaux que l'argent & l'azur, par exemple, l'or & le gueules, il s'appelle *vairé*; &, lorsque dans ces autres émaux, le métal est opposé au métal & la couleur à la couleur, comme dans le contre-vair, c'est ce qui s'appelle *contre-vairé.*

Brotin, *contre-vairé* d'or & d'azur.

COQ (l'ordre du). Claude Polier, gentilhomme Languedocien, délivra le dauphin d'un grand danger dans une bataille contre les Anglois, où Louis XI, comte de Toulouse, commandoit. En reconnoissance de ce service, le dauphin institua l'ordre qu'il appela *du coq*, oiseau que Polier avoit dans ses armes, & l'en fit premier chevalier. On place la date de cette institution sous le règne de Philippe le Hardi. (*Article resté.*)

COQ, f. m. meuble qui entre dans plusieurs écus.

On dit de cet oiseau, *crêté*, *becqué*, *barbé*, *membré*, lorsque sa crête, son bec, sa barbe, ses jambes sont d'un autre émail que son corps.

On appelle *coq chantant*, celui qui a le bec ouvert & qui semble chanter.

Le *coq* est le symbole de la vigilance, & le chancelier Boucherat qui portoit un *coq* dans ses armes, avoit pour devise : *Sol reperit vigilem.*

Les Gaulois avoient un *coq* dans leurs enseignes & drapeaux.

Lattaignant, d'azur, à trois *coqs* d'or. (*Pl. VI. fig. 312.*)

Rouxel de Medavy, de Grancey en Normandie; d'argent, à trois *coqs* de gueules, crêtés, becqués, barbés & membrés d'or.

Vogué de Montlaur, d'Aubenas, de Gourdan en Vivarais; d'azur, au *coq* d'or, chantant, crêté, barbé & membré de gueules, avec cette devise :

Solâ vel voce leones
Terreo.

COQUERELLES, f. f. pl. représentation de noisettes dans leurs gousses, jointes ensemble au nombre de trois, telles qu'on les trouve souvent sur les noisettiers; elles sont le plus souvent de sinople.

Le mot *coquerelles* vient, dit-on, du vieux mot gaulois *coquerées*, qui a signifié des *noisettes toutes vertes*.

Noiset, sieur de Bara, d'argent, à la croix de gueules, chargée d'une épée d'argent garnie d'or, la pointe en haut, cantonnée de quatre *coquerelles* de sinople, au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or. (*Pl. VIII. fig. 427.*)

COQUILLE, f. f. meuble qui entre souvent dans l'écu, & qui accompagne quelquefois les piéces honorables ou qui les charge.

On nomme *coquilles de saint Jacques* les plus grandes, & *coquilles de saint Michel* les plus petites.

Les moyennes, qui sont le plus en usage, sont nommées simplement *coquilles*.

Les *coquilles* peuvent, si l'on veut, désigner les pélerinages & les voyages maritimes.

Feydeau, d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois *coquilles* de même. (*Pl. VII. fig. 351.*)

COR DE CHASSE, f. m. meuble de l'écu.

Nesmond, d'or, à trois *cors de chasse* de sable, liés & virolés de gueules. (*Pl. X. fig. 534.*)

Les *cors de chasse* paroissent ordinairement dans l'écu, courbés en demi-cercle, le bocal à droite, le pavillon à gauche.

On dit *enguiché* du bocal ou embouchure, *virolé* de l'extrémité opposée, & *lié* de l'attache, lorsque ces parties sont d'un autre émail que le *cor de chasse*.

Un *cor de chasse* sans attache se nomme *huchet*.

Dieu préserve, en chassant tout honnête personne,
D'un donneur de *huchet*, qui mal-à-propos sonne.

CORBEAU, f. m. meuble de l'écu.

De la Broüe, d'or, à trois *corbeaux* de sable.

Machault, d'argent, à trois têtes de *corbeaux* de sable, arrachées de gueules. (*Pl. VI. fig. 318--9.*)

CORBEILLE, f. f. meuble de quelques écus.

Corbigny, d'azur, à trois *corbeilles* ou paniers d'or, posés 2 & 1. (*Pl. XI. fig. 565.*)

CORDÉ, ÉE, adj. se dit d'une croix ou formée ou entortillée de cordes. Ce mot se dit aussi des instrumens de musique à cordes, luths, harpes, violons, &c. aussi bien que des arcs à tirer, lorsque les cordes ou de ces instrumens ou de ces arcs sont de différent émail.

Arpajon, en Rouergue; d'azur, à une harpe *cordée* d'or.

CORDELIÈRE, f. f. espèce de cordon plein de nœuds entrelacés de lacs d'amour, que les veuves portent autour de leur écu.

Les *cordelières* sont rarement des meubles de l'écu. Il y en a cependant un exemple dans les armes de la maison de Roquefeuil; elle porte écartelé de gueules, & de gueules par deux filets d'or en croix, à douze *cordelières* de même, trois dans chaque quartier d'écartelure.

Suivant la tradition, l'origine de ces armes vient de ce que la maison de Roquefeuil étant prête à s'éteindre par les pertes qu'elle avoit faites à la guerre, un seul mâle qui restoit de cette maison & qui étoit cordelier, obtint de la cour de Rome d'être relevé de ses vœux. Le pape ne put refuser cette grace à l'ancienneté de la maison qu'il s'agissoit de perpétuer, à ses services, au desir qu'on avoit de la conserver. Ce religieux, devenu le chef & l'unique espérance de la maison de Roquefeuil, voulut, en perpétuant cette maison, y perpétuer aussi le souvenir de l'état qu'il avoit embrassé; il prit pour armes des *cordelières*.

CORDON, f. m. marque de chevalerie. Chaque ordre a le sien: c'est un ruban plus ou moins large, de telle ou telle couleur, travaillé de telle ou telle façon, que les membres de l'ordre portent, ainsi qu'il leur est enjoint par les statuts.

CORDON BLEU, (*Voyez* à l'article ESPRIT, ORDRE DU S. ESPRIT.)

CORDON JAUNE, (ordre du) compagnie de chevaliers instituée par le duc de Nevers sous Henri IV. La réception s'en faisoit dans l'église, où tous les chevaliers catholiques ou protestans s'assembloient au son de la cloche. On disoit la messe; les chevaliers s'approchoient de l'autel; on haranguoit celui qui demandoit le *cordon*; on lui lisoit les statuts. Le prêtre prenoit le livre des évangiles, le chevalier sans épée mettant un genou en terre & la main sur le livre, juroit d'observer les statuts. Le général lui ceignoit l'épée, lui passoit le *cordon* sur le col, & l'embrassoit. Le duc de Nevers en étoit général. Un des articles des statuts enjoignoit aux chevaliers de savoir le jeu de la Mourre; il y en avoit de plus ridicules. Henri IV abolit cet ordre en 1606.

CORDON ROUGE. (*Voy.* ORDRE DE S. LOUIS.)

CORNES DE CERF, meubles de l'écu.

Passart, d'azur, à trois *cornes de cerf* d'or, rangées en fasce. (*Pl. V. fig. 267.*)

CORNIÈRE, f. f. signifie en Blason une *anse de pot*. Ce mot vient des cornes ou anses qu'on mettoit anciennement aux angles des autels, des tables, des coffres & autres choses portatives, mais pesantes, pour pouvoir les porter plus aisément.

Labenschker, en Silésie, d'azur, à une *cornière* d'argent. (*Pl. XII. fig. 632.*)

* COSME, (chevaliers de l'ordre de saint *Cosme* & de saint Damien.) Ils n'ont point existé réellement, selon quelques-uns; d'autres circonstancient tellement leur institution, qu'il est difficile d'en douter. Ils commencèrent, dit-on, en 1030. C'étoient des hospitaliers qui recevoient à Jérusalem & dans d'autres lieux de la Palestine, tous les chrétiens qui tomboient malades en suivant la croisade; ils les rachetoient aussi quand ils étoient pris. Ils suivoient la règle de saint Basile. Jean XX leur donna pour marque de dignité, sur un manteau blanc une croix rouge, au milieu de laquelle un cercle renfermoit les images de *saint Cosme* & de saint Damien.

COSSE DE GENESTE, (l'ordre de la) fut institué par le roi saint Louis, en 1234, lors de son mariage avec Marguerite, fille aînée de Raimond II, comte de Provence.

L'ordre se soutint jusqu'à la fin du règne de Charles VI; ce prince mourut à Paris le 20 octobre 1422.

Le collier étoit composé de losanges & de *cosses de genest* alternativement sur une chaîne, une fleur de lis au centre de chaque losange; au bas pendoit une croix fleurdelisée.

La devise étoit, *exaltat humiles*. (*G. D. L. T.*)

COSTE ou COTE, s. f. Des *costes* ou d'hommes ou d'animaux sont quelquefois employées comme meubles dans le Blason.

Tellès, écartelé au premier & quatrième, d'azur, à six *côtes* d'hommes en bandes & en barres en forme de trois chevrons d'argent l'un sur l'autre; au deuxième & troisième, d'argent, au grillon de sable. (*Pl. IX. fig. 452.*)

COTICE, s. f. bande diminuée, qui n'a, selon les uns, que les deux tiers, selon les autres, que la moitié de la largeur de la bande.

Il ne peut, selon quelques auteurs, y avoir plus de trois bandes dans un écu; il peut y avoir jusqu'à cinq *cotices*; il peut aussi n'y en avoir qu'une.

La *cotice* se pose naturellement dans le sens de la bande, tirant de l'angle droit du haut à l'angle gauche du bas; mais elle se met aussi en barre, c'est-à-dire tirant de l'angle gauche du haut à l'angle droit du bas, & alors on l'appelle ou on peut l'appeler *contre-cotice*. Le filet de bâtardise est une petite *cotice* en barre ou *contre-cotice*.

Quand la *cotice* tient lieu de brisure, on la nomme *bâton*.

Soulire, d'azur, à cinq *cotices* d'or. (*Pl. III. fig. 145. Voyez* aussi *la planche XXXI. fig. 33--4--5.*)

COTICÉ, ÉE, adj. se dit de l'écu, lorsqu'il est également rempli de dix bandes ou cotices alternées de métal & de couleur.

La Noüe, *coticé* de dix pièces d'argent & de sable. (*Pl. III. fig. 146. Voyez* aussi *la planche XXXII. fig. 38.*)

COTTE D'ARMES, s. f. habillement des anciens chevaliers tant à la guerre que dans les tournois; c'étoit un petit manteau descendant jusqu'à la ceinture, ouvert par les côtés avec des manches courtes: il y en avoit de fourrés d'hermine & de vair; on mettoit dessus les armoiries du chevalier en broderie d'or ou d'argent, sur un fond de couleur. Les armoiries se mettoient pareillement sur les boucliers, sur les lances & autres armures: vers le même temps on les a émaillées. C'est de-là, dit-on, que les hérauts d'armes ont tiré la règle de Blason, de ne point mettre métal sur métal ni couleur sur couleur; c'est de-là aussi qu'ils ont donné le nom d'*émaux* aux métaux & aux couleurs.

L'usage de la *cotte d'armes* n'est resté qu'aux hérauts d'armes; mais on a fait quelquefois de la *cotte d'armes* un meuble de l'écu.

Auberjon de Murinais, en Dauphiné; porte d'or, à la bande d'azur, chargée de trois *cottes d'armes* dans le sens de la bande.

COUARD, adj. pris substantivement dans le Blason, se dit d'un lion qui porte sa queue retroussée en dessous entre les jambes.

COUCHÉ, ÉE, adj. se dit du lion, du cerf, du chien, &c. de tous les animaux qui sont dans cette attitude.

Caminga, dans la Frise; au cerf *couché* de gueules, accompagné de trois peignes.

COUCHÉ se dit aussi du chevron qui a sa pointe appuyée ou tournée au côté dextre de l'écu; c'est le contraire de contourné.

Doublet, d'or, au chevron *couché* d'azur.

COULEUR, s. f. un des trois émaux du Blason. Cet art employe les métaux, les *couleurs* & les fourures. Il y a cinq *couleurs* en armoiries; le bleu qu'on nomme *azur*; le rouge, *de gueules*; le noir, *sable*; le verd, *sinople*; le violet, *pourpre*.

L'azur se représente en gravure par des lignes horizontales.

Le gueules, par des lignes perpendiculaires.

Le sable, par des lignes horizontales & perpendiculaires, croisées les unes sur les autres.

Le sinople, par des lignes diagonales de droite à gauche.

Le pourpre, par des lignes diagonales de gauche à droite. (*Voyez planche I. fig. 13--4--5--6--7.*)

COULEUVRE, s. f. meuble de l'écu représentant cet animal.

Colbert, d'or, à la *couleuvre* d'azur, posée en pal. (*Pl. VII. fig. 353.*)

Les *couleuvres* sont quelquefois nommées *bisses*, & quelquefois *givre* ou *guivre*. (*Voyez* BISSE, & les *fig. 354-5. pl. VII.*)

COULISSE, s. f. *Coulisse* & herse signifient à peu près la même chose, quoiqu'il y ait quelque légère différence dans leurs formes.

Vieille-Maison, d'azur, à la *coulisse* d'or. (*Pl. V. fig. 225. Voyez* aussi la *figure suivante 226.*)

COULISSÉ, ÉE, adj. se dit d'un château & d'une tour qui ont une herse ou une coulisse à la porte.

Vieux-Châtel, de gueules, au château à trois tours d'argent, *coulissé* de sable.

COUPE, s. f. meuble ou pièce de l'écu.

Godet, de gueules, à trois *coupes* d'argent. (*Pl. IX. fig. 483.*)

COUPÉ, s. m. l'une des quatre partitions de l'écu. Elle se forme d'une seule ligne horizontale, qui divise l'écu en deux parties égales, l'une supérieure, l'autre inférieure. (*Pl. I. fig. 26.*)

Soleur, *coupé* d'argent & de gueules.

COUPÉ, ÉE, adj. se dit des différens membres des animaux, comme la tête, la cuisse, les pattes, &c. qui sont *coupés* net & séparés du tronc; au lieu qu'on les appelle *arrachés*, lorsqu'ils ont divers lambeaux & filamens sanglans ou non sanglans, qui annoncent qu'ils ont été arrachés avec force.

Aubert de la Ferrière, en Bourgogne; d'or, à trois têtes de chiens braques de sable, *coupées*.

COUPÉ se dit encore quelquefois des pièces honorables de l'écu, bandes, barres, chevrons, croix, pal, &c. qui ne touchent point les bords de l'écu, & qui semblent en avoir été séparées.

COUPLE, f. f. meuble de l'écu qui représente un petit bâton, avec des liens un peu ondés à chaque bout, dont on se sert pour coupler les chiens de chasse.

On n'exprime les liens en blasonnant, que lorsqu'ils sont d'un autre émail que la *couple*.

Beaupoil de Saint-Aulaire, de Lanmary en Bretagne; de gueules, à trois *couples* de chiens de chasse d'argent, posées en pal 2 & 1, les liens d'azur, tournés en fasce à dextre. (*Pl. X. fig. 511.*)

COUPLÉ, ÉE, adj. se dit des levriers & autres chiens de chasse, qui paroissent dans l'écu, attachés deux à deux.

COUPLÉ se dit aussi des fruits & des fleurs, même d'espèce différente, lorsqu'ils sont attachés ou liés ensemble deux à deux.

Philippe de Billy, à Paris; d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois glands & de trois olives, tigés de sinople, un gland & une olive passés en sautoir, *couplés* & liés de gueules, les liens ondés & étendus en fasce.

COURANT, TE, adj. se dit de tout animal qui court. Dans les armes de Nicolaï, *Pl. VI. fig. 283*, le levrier est *courant*.

COURBÉ, ÉE, adj. C'est la situation naturelle des dauphins & des bars ou barbeaux employés pour meubles dans l'écu. (*Voyez planche VI. fig. 335.* les armes du Dauphiné, & *planche VII. fig. 337.* celles de Mancini.)

COURONNE, f. f. La *couronne* s'employe dans le Blason de deux manières.

Ou comme meuble de l'écu.

Bazin de Bezons, d'azur, à trois *couronnes* ducales d'or.

De Meaux, d'argent, à cinq *couronnes* d'épines de sable, posées 2, 2 & 1. (*Voyez pl. X. fig. 535-536.*)

Ou comme ornement extérieur de l'écu & marque de dignité; alors la *couronne* diffère selon la dignité.

La *couronne* du roi est un cercle de huit fleurs de lis, fermé d'autant de quarts de cercle, qui soutiennent une double fleur de lis, cimier de France. (*Pl. XV. fig. 2.*)

La *couronne* du dauphin est aussi un cercle de huit fleurs de lis, mais sur lequel se trouvent, au lieu de huit quarts de cercle, quatre dauphins, dont les queues soutiennent la double fleur de lis du cimier.

Les dauphins de France ne portent leur *couronne* ainsi fermée par des dauphins que depuis l'année 1662, que le roi l'ordonna ainsi : auparavant ils la portoient ouverte.

Les enfans de France & les princes du sang portent la même *couronne* que le roi & le dauphin, c'est-à-dire un cercle de huit fleurs de lis, excepté qu'elle est toute ouverte. (*Voyez pl. XVII. fig. 3.* les armes d'Orléans, & *planche XVIII. fig. 1.* celles de Condé.)

La *couronne* ducale est un cercle à huit grands fleurons refendus. Plusieurs maisons y joignent un bonnet de gueules, terminé par une perle, soit comme titre de principauté, soit comme monument de la prétention de descendre de maisons souveraines. (*Voyez planche XVII. fig. 6*, les armes du duc d'Uzès, premier pair héréditaire de France.)

La *couronne* de marquis est de quatre fleurons & de trois perles entre chaque fleuron. (*Voyez pl. XVIII. fig. 8, 9, 10 & 11*, les armes du marquis de Flamarens, du marquis de la Suze, du marquis de Sourches, du marquis de Croissy, & *pl. XIX. fig. 8*, celles du marquis de Puysieulx.)

La *couronne* de comte est un cercle surmonté de seize grosses perles. (*Pl. XIX. fig. 9.*)

La *couronne* de vicomte, un cercle avec quatre grosses perles. (*Ibid. fig. 12.*)

Celle de baron, un cercle autour duquel se trouvent, à égales distances, des petites perles, trois à trois, en bande ou en barre. (*Ibid. fig. 10.*)

De vidame, cercle surmonté de quatre croix pattées. (*Ibid. fig. 11.*)

Au reste, il y a beaucoup d'arbitraire & de variations dans l'usage des *couronnes*, soit pour la forme des fleurons, soit pour le nombre des perles, & il n'y a guères que la *couronne* ducale que l'on n'ose pas usurper.

Quant aux *couronnes* des princes étrangers.

La *couronne* du pape est nommée *tiare* : c'est une espèce de mitre environnée de trois *couronnes* à fleurons l'une sur l'autre; sur la troisième se trouve un globe terminé par une croix; au bas de la tiare, il y a deux pendans ou fanons frangés & semés de croisettes d'or. (*Voyez pl. XIII. fig. 1.*)

Boniface VIII, mort en 1303, est le premier pape qui ait porté trois *couronnes* sur sa tiare.

Comme on n'est d'accord sur rien parce qu'on ne fait rien, des auteurs, du nombre desquels est l'abbé de Choisy, disent que Boniface VIII n'ajouta que la seconde *couronne*, à l'occasion de ses démêlés avec Philippe le Bel, & pour montrer la réunion des deux pouvoirs dans sa personne; & que le pape Jean XXII ajouta la troisième, à l'occasion de ses démêlés avec l'empereur Louis de Bavière. D'autres nomment Benoît XII, au lieu de Jean XXII.

La *couronne* de l'empereur est un bonnet en forme de tiare, avec un demi-cercle qui porte un globe ceintré & sommé d'une croix; ce bonnet est entr'ouvert sur les côtés. Il y a en bas deux pendans ou fanons. (*Pl. XV. fig. 1.*)

La *couronne* du roi d'Espagne est un cercle surmonté de huit fleurons, fermé d'autant de quarts de cercle qui soutiennent un petit globe terminé par une croix. (*Ibid. fig. 3.*)

Observons, à cet égard, qu'on a long-temps regardé la *couronne* fermée comme la marque de l'empire; on a dit que, parmi les rois de France, Charles VIII avoit été le premier qui eût pris la *couronne* fermée, & qu'il l'avoit prise en même temps que le titre d'empereur d'Orient : mais on a des écus d'or & d'autres monnoies de Louis XII, successeur de Charles VIII, & la *couronne* n'y est

pas fermée. D'autres croyent qu'on peut rapporter cet usage à François I, qui, pour ne céder en rien à Charles-Quint son rival, auquel il avoit disputé la couronne impériale, & à Henri VIII, roi d'Angleterre, qui, peut-être par la même raison, portoit la *couronne* fermée, introduisit l'usage de fermer la *couronne* royale de France.

Philippe II est le premier roi d'Espagne qui ait porté la *couronne* fermée; ce fut à titre de fils d'empereur.

La *couronne* du roi d'Angleterre a sur son cercle quatre croix pattées, & quatre fleurs de lis alternativement; derrière ces croix naissent quatre quarts de cercle, qui soutiennent un petit globe surmonté d'une croix. (*Ibid. fig. 10.*)

Les couronnes des autres rois de l'Europe sont assez semblables à celle du roi d'Espagne. (*Voyez la même planche.*)

La *couronne* du duc de Florence ou grand-duc de Toscane est un cercle sur lequel se trouve à chaque face une fleur de lis épanouie; leurs intervalles sont remplis par des rayons aigus. (*Pl. XVI. fig. 1.*)

La *couronne* des archiducs est un cercle à huit fleurons autour d'un bonnet d'écarlate, fermé d'un seul demi-cercle garni de perles, & sommé d'un petit globe surmonté d'une croix. (*Ibid. fig. 3.*)

La *couronne* des électeurs de l'empire est une espèce de bonnet d'écarlate, rebrassé & retroussé d'hermine, fermé & diadémé d'un demi-cercle d'or, couvert de perles, surmonté d'un globe terminé par une croix. On dit que le globe & la *couronne* fermée sont relatifs au droit d'élire l'empereur. (*Ibid. fig. 4 & 5.*)

Les républiques de Venise & de Gènes ont aussi des *couronnes* fermées, à cause de leurs prétentions sur les royaumes de Chypre & de Corse, car aujourd'hui toutes les *couronnes* royales sont fermées.

Le doge de Venise porte sur ses armes & dans les cérémonies un bonnet ducal d'étoffe d'or, avec quelques rangs de perles, que l'on nomme *le corne;* nom qui rappelle que, suivant quelques étymologistes, *couronne* vient de *corne.* (*Ibid. fig. 6.*) On peut voir dans la même *planche XVI*, les armes de quelques souverains d'Asie, du sultan des Turcs, du roi de Perse, de l'empereur de la Chine, de l'empereur du Japon.

Selon le P. Ménestrier, dans son *Origine des ornemens des armoiries*, ce fut sous le règne de Charles VII qu'on commença en France à mettre une *couronne* sur les fleurs de lis des monnoies, & delà sur les armes peintes; puis, par imitation, les ducs, les marquis, les comtes, les simples gentilshommes n'ont pas tardé à en charger & orner leurs armoiries.

Les anciens, sur-tout les Romains, avoient différentes espèces de *couronnes* pour récompenser la valeur & la vertu; on en peut voir quatre principales dans le dernier tableau de la *planche XIV.* savoir, 1°. la *couronne* navale, prix d'une victoire remportée sur mer. C'est un cercle d'or, orné de proues & de pouppes de navire.

Cui belli insigne decorum
Tempora navali fulgent rostrata coronâ.

2°. La *couronne* vallaire, dont le cercle d'or, relevé de pals, représente une palissade; c'étoit la récompense de celui qui sautoit le premier dans le camp ennemi, ou qui franchissoit & forçoit le premier leurs retranchemens. On l'appelle aussi *couronne castrense* ou *palissée.*

3°. La *couronne* murale, cercle d'or, surmonté de créneaux de muraille, ou d'espèces de tours crénelées; on la donnoit à celui qui le premier avoit monté à l'assaut, & avoit sauté dans la place.

4°. La *couronne* civique, la plus glorieuse de toutes, étoit de chêne; & c'étoit le prix d'avoir sauvé la vie à un citoyen romain.

COURONNÉ, ÉE, adj. se dit des animaux, lions, aigles, &c. qui ont une couronne sur la tête. Cette couronne est ordinairement à pointes, à la manière des couronnes antiques. (*Voyez pl. V. fig. 241.* le lion *couronné* des armes de Luxembourg, & *fig. 262. ibid.* le griffon *couronné* des armes de Doujat.)

COURTI, s. m. tête de More avec un collier d'argent.

COURTINES, s. f. pl. Les *courtines* sont la partie du pavillon royal qui forme le manteau, comme le comble sert de chapeau. (*Voyez* le pavillon de France, *planche XV. fig. 2.*)

COUSU, UE, adj. se dit d'un chef de métal sur un champ de métal, ou d'un chef de couleur sur un champ de couleur.

Les chefs *cousus* de couleur sur couleur sont assez fréquens; ceux de métal sur métal sont plus rares.

La règle étant de ne point mettre métal sur métal ni couleur sur couleur, on se sert du terme *cousu*, parce qu'on feint qu'on a rogné l'écu dans sa partie supérieure, & qu'on y a *cousu* un chef. (*Voyez pl. II. fig. 107.* les armes de Schulemberg, & *pl. V. fig. 249.* les armes de Servien. *Voyez* CHEF COUSU.)

COUTEAU, s. m. meuble d'écu. (*Voyez pl. XI. fig. 577.*)

COUVERT, TE, adj. se dit d'un château ou d'une tour qui a un comble.

Leydet Fombeston, de gueules, à la tour *couverte* d'or.

CRABE ou SCORPION, s. m. meuble de l'écu représentant cet animal.

Tarteron, d'or, au *crabe* ou scorpion de sable, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent. (*Pl. VII. fig. 347.*)

CRAMPON, s. m. morceau de fer dont on armoit les extrémités des échelles qu'on employoit à l'escalade des villes; quelques Allemands en ont orné leur écu sous la figure d'un Z pointu par les deux bouts.

Sortern, au Rhin; de gueules, au *crampon* d'argent. (*Pl. XII. fig. 633.*)

CRAMPONÉ, ÉE, adj. se dit des croix & autres pièces dont les extrémités sont recourbées comme celles d'un fer *cramponé*, ou qui ont une demi-potence.

CRANCELIN, s. m. portion de couronne à fleurons, posée en bande, qui s'étend de l'angle droit du haut de l'écu à l'angle gauche du bas.

Saxe moderne, fascé d'or & de sable de huit pièces, au *crancelin* de sinople, posé en bande. (*Pl. XI. fig. 612.*)

Le mot *crancelin* paroît dérivé de l'allemand *kresslin*, qui signifie une *couronne de fleurs*.

L'origine du *crancelin*, selon Albert Krantz, vient de ce que l'empereur Frédéric barberousse, investissant en 1180 du duché de Saxe, Bernard, comte d'Anhalt, lui mit sur la tête un chapeau de rue dont il étoit couronné; en mémoire de quoi, Bernard qui portoit pour armes, fascé d'or & de sable, y ajouta le *crancelin* de sinople.

CRÉNEAU, s. m. les *créneaux* sont dans le Blason la même chose que dans l'architecture & dans les fortifications.

D'Azur, à la tour d'argent, fenestrée d'un avant-mur de même, chacun crénelé de trois *créneaux*. (*Pl. XII. fig. 628.*)

Ces armes que nous avons déja rapportées au mot *avant-mur*, sont attribuées dans l'Encyclopédie à une famille nommée *Longins*, & dans le Supplément, à une famille nommée *Loriol de Digoine*, en Bourgogne & en Bresse.

CRÉNELÉ, ÉE, adj. se dit, comme dans l'exemple qu'on vient de voir, d'un château, d'une tour, qui a des créneaux, & on exprime le nombre des créneaux.

Il se dit aussi d'une fasce, d'une bande, de plusieurs autres pièces de l'écu, lorsqu'elles ont des créneaux dans leur partie supérieure.

De Murard, d'or, à la fasce *crénelée* & maçonnée d'azur, surmontée de trois têtes de corbeaux de sable. (*Pl. III. fig. 135.*)

Bartholi, tranché, *crénelé* de gueules & d'argent, à deux étoiles de l'une en l'autre. (*Pl. I. fig. 49.*)

Brunet, d'or, au levrier de gueules, colleté d'or, à la bordure *crénelée* de sable. (*Pl. IV. fig. 212.*)

Créneau vient, selon Ménage, de *crenellum*, diminutif de *crena*, qui signifie *fente*; selon Fauchet, de *cran*, dans le sens d'une entaille; selon Ducange, de *quarnellus*, d'où vient le vieux mot *carneaux*, puis *créneaux*, sorte de fenêtres carrées, d'où les soldats tirent sur l'ennemi.

Le créneau diffère de l'embrasure, en ce que celle-ci est une ouverture pour le canon, & que le créneau n'est que pour le fusil. On appelle aussi le créneau, *meurtrière*.

CRÉQUIER, s. m. arbre peut-être imaginaire. Le P. Ménestrier croit que c'est un cerisier sauvage, qui ayant été originairement mal représenté par des peintres & des graveurs mal habiles, a retenu depuis, la même figure dans les armoiries. D'autres le prennent pour une sorte de prunier sauvage, qui croit en Picardie dans les haies, & qui porte un fruit qu'on appelle *crèque*.

La maison de Créquy porte d'or, au *créquier* de gueules, & ce *créquier* est représenté sous la forme d'un chandelier à six branches, & il paroit avoir au bout de chaque branche de petits fruits semblables à des câpres. (*Voyez pl. VIII. fig. 400.*)

CRÊTÉ, adj. se dit des coqs à cause de leur crête. *Voyez* COQ, & l'exemple des armes de Vogué. Il se dit en général de tous les oiseaux & poissons qui ont des crêtes.

CRI, s. m. *cri* de guerre. Le *cri* a du rapport avec la devise; il se met, comme la devise, sur le timbre, & parmi les ornemens de l'écu, il en est cependant distingué, soit par la brièveté, soit par le défaut d'allusion. La devise de France est, *lilia non laborant neque nent*, par allusion à notre loi salique, & le *cri* de guerre des François est, *Montjoye S. Denis*. Le *cri* de guerre de la maison de Beaumanoir, *Beaumanoir, bois ton sang*, vient de ce qu'au fameux combat dit *des trente* en 1350, entre trente chevaliers Bretons & trente chevaliers Anglois, Beaumanoir, accablé de chaleur & de fatigue, & perdant beaucoup de sang par ses blessures, se plaignit d'une soif brûlante, & demanda si on ne pouvoit pas lui procurer un peu d'eau; le combat n'étoit pas entièrement achevé; les Anglois résistoient encore; un chevalier du parti françois cria: *Beaumanoir, bois ton sang*. Beaumanoir fit de ce mot son *cri* de guerre.

CROISADE, CROISADES, s. f. ce sont les *croisades* qui ont rendu fixe & héréditaire l'usage des armoiries, introduit peu de temps auparavant par les tournois, c'est tout ce que nous nous permettrons d'en dire ici, en réservant le reste de l'article pour l'Histoire moderne, où est sa place véritable. Quant au rapport des *croisades* avec les armoiries, *voyez* le mot BLASON.

CROISÉ, ÉE, adj. se dit du globe impérial, des bannières où il y a une croix, & de tous les meubles de l'écu où il y en a.

Gabriel, en Italie; d'azur, à trois bezans d'argent, *croisés* de gueules, un croissant d'argent en abîme, & une bordure endentée d'argent & de gueules.

CROISETTE, s. f. petite croix.

Boivin, d'azur, à trois *croisettes* d'or. (*Pl. IV. fig. 189.*)

Il y a des écus semés de *croisettes*, des fasces & autres pièces honorables qui en sont chargées ou accompagnées.

CROISSANT, est le nom d'un ordre militaire, institué par René d'Anjou, roi de Sicile, &c. En 1448, les chevaliers portoient sur le bras droit un *croissant* d'or émaillé, duquel pendoient autant de petits bâtons travaillés en forme de colonnes, que le chevalier s'étoit trouvé de fois en bataille ou autres occasions périlleuses.

Ce qui donna occasion à l'établissement de cet ordre,

ordre, c'est que René avoit pris pour devise un *croissant*, sur lequel étoit écrit le mot *los*, ce qui, en style de *rébus*, vouloit dire *los-en-croissant*, c'est-à-dire qu'*en avançant en vertus, on mérite des louanges.*

Les chevaliers portoient un manteau de velours cramoisi, un mantelet de velours blanc, avec la doublure & la soutane de même. L'ordre étoit composé de cinquante chevaliers, y compris le sénateur ou président, c'est-à-dire le chef, & nul n'y pouvoit être reçu ni porter le *croissant*, s'il n'étoit *duc, prince, marquis, comte, vicomte* ou *issu d'ancienne chevalerie, & gentilhomme de ses quatre lignées, & que sa personne fût sans vilain cas de reproche.* D'anciens manuscrits de la bibliothèque de saint Victor nous ont conservé la formule du serment qu'ils prêtoient en vers de ce temps-là.

La messe ouïr, ou pour Dieu tout donner
Dire de Notre-Dame, ou manger droit le jour
Que pour le souverain, ou maître, ou sa cour,
Armer ses frères ou garder son honneur,
Fête & dimanche doit le *croissant* porter,
Obéir sans contredit toujours au sénateur.

Cet ordre étoit sous la protection de saint Maurice, & s'assembloit dans l'église de saint Maurice d'Angers. Favin, *théat. d'honn.* (*G.*)

Le nombre des chevaliers étoit fixé à cinquante. (*Voyez planche XXVI. fig. 65.*)

§ Croissant, en Turquie, (l'ordre du) fut institué par Mahomet II, empereur des Turcs, qui en fut le grand-maitre & premier chef; ce prince étoit sur le trône Ottoman en 1481.

La marque de l'ordre est un collier en chaîne d'or, où est attaché un *croissant*, orné de pierreries. (*Planche XXVII, fig. 88. G. D. L. T.*)

Croissant, s. m. demi-lune.

Les Ottomans ou Turcs portent de sinople, au *croissant* montant d'argent. (*Voyez pl. XVI. fig. 9.*)

Avant que les Turcs se fussent rendus maîtres de Constantinople, & de toute antiquité, la ville de Bysance avoit pris un *croissant* pour symbole, comme il paroît par les médailles des Bysantins, frappées en l'honneur d'Auguste, de Trajan, de Julia Domna, de Caracalla.

La position ordinaire du *croissant* dans l'écu est d'être montant, c'est-à-dire d'avoir les pointes en haut, telle est sa position dans les armes des Turcs.

On appelle *croissant versé* ou *renversé*, celui qui a les pointes en bas. (*Voyez* dans les armes de Périchon, *pl. VII. fig. 370.* le *croissant* d'en bas.)

Croissant tourné, celui dont les pointes sont tournées vers la droite de l'écu.

Croissant contourné, celui dont les pointes sont tournées vers la gauche.

Croissans affrontés, ceux dont les pointes se regardent, comme les deux *croissans* du chef des armes de Lunati. (*Pl. VII. fig. 373.*)

Croissans adossés, ceux qui en effet se tournent le dos, comme les deux *croissans* du chef des armes de Périchon. (*Ibid. fig. 370.*)

On appelle *croissans en cœur*, trois *croissans*, deux en chef & un en pointe, qui tous trois se tournent le dos. (*Voyez* les mêmes armes de Périchon.)

CROISSANTÉ, ÉE, adj. on dit d'une croix qu'elle est *croissantée*, lorsqu'elle a un croissant attaché à chacune de ses extrémités.

CROIX, (ordre de la) ou CROISADE. Ordre de chevalerie composé seulement de dames, & institué en 1668 par l'impératrice Eléonore de Gonzague, femme de l'empereur Léopold, en reconnoissance de ce qu'elle avoit recouvré une petite *croix* d'or, dans laquelle étoient renfermés deux morceaux du bois de la vraie *croix*. Cette *croix* d'or avoit échappé à l'embrâsement d'une partie du palais impérial, & fut retrouvée dans les cendres. Le feu, dit-on, avoit brûlé la boîte où elle étoit renfermée, & fondu le crystal, sans toucher au bois de la vraie *croix*. (*G*)

§ Croix étoilée, (l'ordre des dames de la) l'impératrice Marie-Thérèse-Walpurge-Amélie-Christine d'Autriche a institué cet ordre, le 18 juin 1757, à l'occasion de la victoire de Chotemitz.

La marque de l'ordre est une *croix* patée, émaillée de blanc, bordée d'or, au centre un écusson de gueules, chargé d'une fasce d'argent, entouré de la légende *fortitudo*, les lettres en ordre, & au revers un chiffre, composé des lettres *M T F*, doublées, entourées d'un émail verd. (*Voyez* la *pl. XXIV. fig. 29. G. D. L. T.*)

Croix, s. f. ce mot n'a pas besoin de définition : c'est une des pièces honorables de l'écu. Les auteurs héraldiques ne s'accordent pas plus sur sa largeur que sur celle des autres pièces honorables. (On peut en voir les proportions, *planche XXVIII. fig. 5.*)

Quand la *croix* n'est ni chargée, ni cantonnée, elle ne doit occuper qu'environ un cinquième de l'écu : dans le cas contraire, elle peut en occuper environ le tiers.

C'est de toutes les pièces honorables celle dont il y a le plus de différentes espèces. Le P. Ménestrier en compte quarante; la Colombière, soixante-douze. Upton dit qu'il n'ose entreprendre de les détailler toutes, parce qu'elles sont innombrables. Les croisades paroissent avoir donné lieu à cette multiplication & à cette variété.

On dit que, dans ces expéditions, les François portoient une *croix* d'argent; les Anglois, une *croix* d'or; les Ecossois, une *croix* de saint André; les Allemands, une *croix* de sable; les Italiens, une d'azur; les Espagnols, une de gueules.

Les principales sont les *croix* alésées, ancrées, anilées, danchées, échiquetées, engrêlées, fleurdelisées, frettées, gringolées, hautes, de Lorraine, patées, potencées, recroisettées, de Toulouse, treflées, vairées, vuidées.

On trouvera ces *croix* & quelques autres encore dans leur ordre alphabétique.

Les petites *croix* se nomment *croisettes ;* elles sont souvent en nombre; il y en a qui chargent ou accompagnent les pièces honorables & autres meubles de l'écu.

La *croix* sert aussi d'ornement extérieur à l'écu dans les armes des archevêques, qui portent derrière leur écu une *croix* tressée d'or posée en pal; les primats & légats la portent à double traverse; les simples évêques ne portent que la crosse & la mitre, & point de *croix.* (*Voyez pl. XIII. fig. 6. 8. 11. 13. 14.*)

CROSSE, s. f. marque d'autorité pastorale & de jurisdiction; c'est un bâton d'or ou d'argent, recourbé & fleuronné par le haut & dans la partie courbe. C'est un des ornemens extérieurs de l'écu d'un évêque, d'un abbé ou d'une abbesse.

Les évêques portent la mitre sur leurs armoiries, à droite, & la *crosse* à gauche, tournée en dehors. (*Voyez pl. XIII. fig. 11 & 13.*)

Les abbés & les abbesses portent leurs *crosses* tournées en dedans. (*Voyez* les premières *figures* de la *planche XIV.*) Cette position de la *crosse* fait voir que leur jurisdiction ne s'étend pas hors de leur cloître.

La *crosse* est quelquefois aussi un meuble de l'écu.

L'église de Laon, porte d'azur, semé de France, à la *crosse* d'argent posée en pal. (*Pl. IX. fig. 484.*)

CUIRASSE, s. f. s'employe comme meuble dans l'écu.

Harnischt, à Brisach; de gueules, au corps de *cuirasse* d'argent, auquel sont joints les cuissards de même. (*Pl. X. fig. 507.*)

CYCLAMOR, s. m. espèce de bordure, que d'autres appellent *orle rond.*

Barbaro, de Venise; porte d'argent, à un cercle ou *cyclamor* de gueules.

CYGNE, *voyez* CIGNE.



DAIM, f. m. animal assez semblable au cerf, mais plus petit.

Trudaine, d'or, à trois *daims* de sable. (*Pl. V. fig. 264.*)

On exprime ordinairement si les *daims* sont *passans*, *rampans* ou *courans* : ceux de Trudaine sont *passans*.

DANCHÉ ou DENCHÉ, ÉE, adj. convient aux figures, telles que le chef, la fasce, la bande, la barre, &c. qui sont taillées en dents de scie sur l'un des bords.

Persil, de sable, au chef *danché* d'or. (*Planche II. fig. 108.*) *Voyez* aussi les armes de Cossé-Brissac, (*Pl. XVIII. fig. 4*), & celles d'Aich, en Suabe; (*Pl. I. fig. 50.*)

DANEBROG ou DANENBURG, ordre de chevalerie en Danemark, institué le jour de la fête de S. Laurent en 1219 par Waldemar II, roi de Danemark, à l'occasion d'un drapeau qui tomba, dit-on, miraculeusement du ciel, dans une bataille que ce prince donnoit contre les Livoniens, & qui ranima le courage de ses troupes. Ce drapeau, sur lequel on voyoit une croix blanche, fut nommé en langue du pays, *Danebrog* ou *Danenburg*, c'est-à-dire, *la force* ou *le fort des Danois*. On le portoit à la tête des troupes, comme autrefois l'oriflamme en France; mais ce drapeau ayant été perdu vers l'an 1500, & l'ordre de chevalerie qu'avoit institué Waldemar, s'étant insensiblement éteint, Christian V, roi de Danemark, le renouvella à la naissance de son premier fils en 1671. Les chevaliers, dans les solemnités, outre l'habit de l'ordre, portent une chaine composée des lettres W & C, entrelacées l'une dans l'autre, dont la premiere désigne le nom de l'instituteur, & la seconde celui du restaurateur de cet ordre. La marque ordinaire qui les distingue, est une croix blanche émaillée & bordée de rouge, garnie d'onze diamans: ils la portent à un ruban blanc aussi bordé de rouge, passé en baudrier de la droite à la gauche; & sur le côté droit du juste-au-corps, les chevaliers portent une étoile à huit rayons brodée en argent, surmontée d'une croix d'argent bordée de rouge & de ces paroles, C. V. *restitutor*. Quoiqu'on ait attention à la naissance dans le choix des chevaliers, il suffit d'avoir rendu des services importans au royaume pour être honoré de l'ordre de *Danebrog*. *Chambers*. (*G*)

DANS LE SENS DE LA BANDE, ou EN BANDE, mot qui s'entend assez par lui-même, quand on sait ce que c'est qu'une *bande* dans le Blason, se dit des quintefeuilles, étoiles, croissans, & autres meubles qui accôtent diagonalement les *bandes*, ou qui sont placés en diagonale sur les *bandes* même, ou qui occupent la place de la *bande*, comme dans les deux exemples suivans.

Morelli, sieur de Choisy, d'azur, à une nuée d'argent *en bande*, laquelle est traversée de trois foudres d'or posés *en barre*. (*Pl. VII. fig. 380.*)

Ebra, en Thuringe, d'azur, à une échelle à cinq échelons, posée *en bande* d'argent. (*Planche XI. fig. 604.*)

DANS LE SENS DE LA BARRE OU EN BARRE, s'explique par l'article précédent, & s'applique en particulier aux losanges, aux étoiles, & autres meubles qui accôtent une *barre* ou qui sont posés dans le même sens.

Verteuil, à Bordeaux; tiercé en *barre* d'argent, de gueules & d'azur, l'argent chargé de trois losanges, & l'azur de trois étoiles d'argent; le tout, *dans le sens de la barre*.

DARD, DARDS, f. m. pièce de l'écu.

Grandin de Mancigny, en Normandie; d'azur, à trois *dards* d'argent. (*Pl. IX. fig. 499.*)

DAUPHIN, f. m. meuble d'armoiries; poisson dont la tête est fort grosse par rapport au reste du corps. Il paroit ordinairement, dans l'écu, de profil & courbé en demi-cercle, le museau & le bout de la queue tournés vers le côté droit de l'écu.

On dit du *Dauphin* : *allumé*, en parlant de son œil; *lorré*, de ses nageoires; *peautré*, de sa queue, quand ces parties sont d'un autre émail que son corps.

Le *Dauphin pâmé*, est celui qui a la gueule ouverte sans dents ni langue, & qui semble expirer. Il est opposé au *Dauphin vif*; celui-ci a la gueule fermée, & assez ordinairement, l'œil, les dents, les barbes, crêtes & oreilles d'un émail différent. Lorsque les *Dauphins* ont la queue & la tête tournées vers la pointe de l'écu; on les appelle couchés. (*Voyez* les armes du Dauphiné, *pl. VI. fig. 335.*)

DEBOUT, se dit des animaux qu'on représente droits & posés sur les deux pieds de derrière.

DÉCOUPÉ, ÉE, adj. s'applique à divers meubles de l'écu, entr'autres à une croix dont les lignes extérieures sont *découpées*. Elle diffère de la croix *dentelée* & de la croix *édentée* ou *endentée*, en ce que le *dentelé* ou l'*édenté* est régulier & que le *découpé* ne l'est pas.

DÉCOUPÉ, se dit aussi pour *tronqué* & *coupé*, & s'applique à une branche d'arbre sciée & séparée du tronc, ou à une tige coupée & séparée de la racine.

Ronqueroles, de gueules *découpé* d'argent.

DÉCOUPLÉ, ÉE, adj. synonyme de *partagé* ou *divisé*.

Un *chevron découplé* est un chevron dont on a ôté la pointe & dont les deux branches ne tiennent plus ou presque plus l'une à l'autre. *Voyez* le chevron brisé de Baugier. (*Pl. IV. fig. 204.*)

DÉFAIT, AITE, ou **DÉCAPITÉ**, ÉE, adj. terme dont se servent quelques auteurs pour désigner un animal dont la tête est coupée net, & pour le distinguer de celui dont la tête est comme arrachée & comme frangée à l'endroit de la coupure.

DÉFENDU, DUE, adj. se dit du sanglier dont la *défense* ou la dent est d'un autre émail que son corps.

DÉFENDUE, se dit aussi de la hure seule du sanglier, dont la *défense* est d'un émail différent.

De Saint Mauris, dans l'Isle de France; d'argent, à trois hures de sangliers, de sable, *défendues* de gueules.

DÉFENSE, s. f. meuble qui se trouve sur quelques écussons, & qui représente la dent du sanglier.

Desfriches de Brasseuse, à Paris; d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois *défenses* de sanglier de sable, & accompagnée de deux annelets du second émail; une croisette de même enclose dans chaque annelet.

DE L'UN A L'AUTRE, se dit lorsque des pièces étendues de l'écu sont posées sur les partitions dans un écu parti de deux émaux, de manière que la pièce posée sur la partition participe aux deux émaux en les croisant sur les émaux du fond. Ceci ne peut guère être entendu que par des exemples. (*Pl. I. fig. 37.*)

Graff, parti de sable & d'argent, à l'aigle éployée *de l'un à l'autre.*

L'aigle est posée sur la partition; elle participe des deux émaux du fond, sable & argent, mais elle porte sa moitié de sable sur l'argent du fond & sa moitié d'argent sur le sable du fond.

Il en est de même du lion de la figure suivante: armes de Chatillon, parties d'argent & de gueules, au lion *de l'un à l'autre*, & de la rencontre de buffle de la *figure 40.*

Armes de Zettritz, parties d'argent & de gueules, à une rencontre de buffle *de l'un à l'autre.*

DE L'UN EN L'AUTRE diffère de *de l'un à l'autre*, en ce que les pièces sont plus petites, qu'elles sont en nombre & qu'elles ne sont pas posées sur les partitions de l'écu, mais dans les divisions. Dans *de l'un à l'autre*, c'est une seule pièce qui *s'étend de l'un à l'autre* en couvrant les deux émaux de l'écu & en les croisant; dans *de l'un en l'autre*, ce sont différentes pièces *transportées de l'un dans l'autre*, en croisant de même les émaux.

De Bouillon, tranché d'argent & d'azur, à six tourteaux, & besans mis en orle *de l'un en l'autre.* (*Pl. I. fig. 46.*) Les trois besans d'argent sont sur l'azur & les trois tourteaux d'azur sur l'argent du fond. (*Voyez* aussi les *planches XLVIII. XLIX. L. LI. LII. LV. LVII.*)

DE MÊME, se dit pour éviter la répétition de l'émail qu'on vient de nommer; ce qui est fort recommandé dans le Blazon.

D'Aumont, d'argent, au chevron de gueules, accompagné de sept merlettes *de même*, quatre en chef deux deux, & trois en pointe, 1 & 2. (*Planche XII, fig. 642.*)

De Villeroi, d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croisettes ancrées *de même.*

DEMI-VOL, s. m. se dit d'une aile seule d'un oiseau, sans qu'il soit besoin de marquer l'espèce d'oiseau; il faut seulement que les bouts des plumes soient tournés vers le flanc gauche de l'écu.

Bevard, de gueules, au *demi-vol* d'argent. (*Planche VI. fig. 332.*)

DENCHÉ, *voyez* DANCHÉ.

DENTÉ, ÉE, adj. se dit des dents des animaux qui sont d'un autre émail que le corps.

DENTELÉ, ÉE, adj. s'applique aux croix, chevrons, sautoirs & autres pièces honorables de l'écu. Il diffère du danché en ce que les dents de scie sont sur les deux bords.

Plusieurs auteurs confondent *danché*, *endenté* & *dentelé*, & appellent *engrêlé* ce que nous venons d'appeller *dentelé*, c'est-à-dire, les pièces qui ont des dents sur chaque bord. Ainsi, les armes de Persil (*pl. II. fig. 108.*) seroient *danchées*, *endentées* & *dentelées*; & les croix des *figures 170—1—2*, *planche IV.* seroient *engrêlées*. D'autres distinguent ces quatre mots par la forme des dents plus ou moins serrées, plus ou moins aigues: distinction moins sensible.

DÉPLOYÉ, ÉE, adj. désigne la position d'une aigle ou d'un autre oiseau, lorsqu'il est tout droit, ayant les ailes étendues & développées. On dit plus, communément *éployée*, sur-tout de l'aigle. (*Voyez* ÉPLOYÉ.)

DÉPOUILLE, s. f. c'est la peau & la couverture entière de l'animal, qui paroîtroit l'animal même si on remplissoit cette *dépouille* de bourre, de paille ou d'autres matières semblables.

DÉS, s. f. pl. *des dés*, meubles de quelques écus.

Mathias, de gueules, à trois *dés* d'argent, marquant chacun sur le devant (*Pl. XI. fig. 573.*)

DÉS-ARMÉ, ÉE, adj. se dit d'un aigle qui n'a point d'ongles.

DÉTRANCHÉ, ÉE, adj. se dit de l'écu dans lequel est une ligne en bande, qui ne part pas précisément de l'angle dextre, mais de quelque partie du bord supérieur, ou qui part de quelque point du côté dextre.

On dit *tranché*, *détranché* & *retranché*, pour signifier qu'il y a deux lignes diagonales, qui font des partitions dans l'écu, partant des angles, & une troisième partant de quelqu'autre point.

Voilà ce que dit l'Encyclopédie, sans expliquer cette définition par aucun exemple.

DÉVELOPPÉ, ÉE, adj. synonyme de *déployé.*

DEVISE, s. f. les *devises* pourroient être regardées comme étrangères à l'art héraldique, en ce qu'elles ne sont comprises ni parmi les meubles de l'écu, ni parmi ses ornemens extérieurs ordinaires, qu'elles ne sont point essentiellement héréditaires & qu'elles sont d'usage hors des armoiries. Cependant elles deviennent nn ornement assez naturel de l'écu lorsqu'elles expriment ou un droit ou une qualité de la personne qui prend la *devise*, ou lors-

qu'elles font une double allusion à la personne & à ses armoiries.

Supposons, par exemple, que le fameux comte de Dunois eût eu dans ses armes la comète qu'il avoit prise pour *devise*, avec ces mots : *Visus nulli impunè*; cette *devise* se feroit adaptée naturellement & ingénieusement à l'art héraldique.

Une belle *devise* héraldique, est celle du croissant des Ottomans, avec ces mots : *Donec totum impleat orbem*. Et une plus belle encore, parce qu'elle est la réponse à celle-là, est celle de l'ordre de Malte, la croix entre les cornes du croissant, avec ces mots: *Ne totum impleat orbem*.

On connoit la *devise* respectable de l'infortunée maison de Stuart : *Dieu & mon droit*.

La *devise* héraldique se pose hors de l'écu & parmi ses ornemens, sur une espèce de ruban qu'on appelle *liston*.

DÉVORANT, ANTE, adj. se dit des poissons qui ont la gueule ouverte comme pour avaler.

DEUX-UN, se dit de la disposition ordinaire de trois pièces en armoiries, dont deux sont vers le chef & une vers la pointe, comme les trois fleurs-de-lys de France ; mais par la raison même que c'est leur position ordinaire, ordinairement on ne l'exprime pas, on la suppose.

DEXTRE, adj. on dit en blasonnant le côté *dextre* & le côté *senextre* ou *senestre* de l'écu, pour le côté droit & le côté gauche, que nous avons employés jusqu'à présent pour plus de clarté, & que nous n'emploirons plus, à présent que les autres sont expliqués.

DEXTROCHÈRE, s. m. bras droit peint dans un écu, tantôt tout nud, tantôt habillé ou garni d'un brasselet ou d'un fanon, quelquefois armé ou tenant quelqu'autre meuble ou pièce d'armoiries.

Desmarets, d'azur, au *dextrochère* d'argent, tenant une plante de trois lys de même.

De Massol, coupé d'or & de gueules, l'or chargé d'une aigle éployée de sable, membrée & languée de gueules, le gueule chargé d'un *dextrochère* armé d'or, tenant un marteau de même, & mouvant d'une nuée d'argent. (*Pl. VIII. fig. 445.* & *447.*)

Selon quelques auteurs, le *dextrochère* paroit toujours mouvant du flanc ou côté gauche de l'écu, & ils donnent le nom de *senestrochère* à un bras gauche qui feroit mouvant du côté droit de l'écu, & dirigé vers le côté gauche, comme le bras droit l'est vers le côté droit.

On met quelquefois le *dextrochère* en cimier.

DIADÊME, s. m. se voit souvent sur les têtes de l'aigle éployée. On appelle aussi quelquefois *diadême* un bandeau dont les têtes de mores sont ceintes sur les écus, mais il s'appelle plus ordinairement *tortil*, & la tête *tortillée*. (*Voyez pl. VIII. fig. 442.*)

Enfin *diadême* se dit des ceintres ou cercles d'or qui servent à fermer les couronnes des souverains, & à porter la fleur de lis double, ou le globe croisé qui leur tient lieu de cimier. (*Voyez pl. XV. & XVI.* les couronnes des souverains.)

DIADÊMÉ, ÉE, adj. se dit de l'aigle qui a sur la tête un petit cercle rond.

DIAMANT, s. m. s'emploie quelquefois dans l'écu.

Duret, d'azur, à trois *diamans* taillés en lozanges, d'argent, sertis d'or, & au cœur de l'écu, un souci d'or feuillé de sinople.

Avice, en Poitou ; d'azur, à trois *diamans* taillés en triangle posés sur leurs pointes, chaque triangle à trois facettes. (*Pl. X. fig. 539.* & *540.*)

DIAPRÉ, ÉE, adj. se dit de diverses broderies figurées sur le champ de l'écu, ou sur une pièce honorable, telle que le pal, la bande, la croix, ou enfin sur une des quatre partitions.

Selon Ducange, ce mot vient du latin *diasprum*, qui étoit une pièce d'étoffe précieuse & en broderie, dont le nom s'est étendu depuis dans le Blason aux dessins brodés de toute espece.

Houdetot, d'argent, à la bande d'azur, *diaprée* d'or, le cercle du milieu chargé d'un lion, & les autres d'une aigle éployée d'or. (*Pl. XI. fig. 606.*)

DIFFAMÉ, ÉE adj. se dit d'un lion dont la queue est coupée.

D'Avesnes, d'argent, au lion *diffamé* de sable. (*Pl. V. fig. 244.*)

DIMINUTIONS ; c'est ce que les Anglois appellent *difference*, & les François plus communément *brisures*. (*Voyez* BRISURES.)

DIVISE, s. f. fasce qui ne doit avoir que la moitié, selon les uns, le quart, selon les autres, de sa largeur ordinaire ; mais cette définition pourroit faire confondre la *divise* avec la *burelle* si on n'ajoutoit que les burelles ont plus de largeur & qu'elles se trouvent toujours en nombre. Le plus grand usage de la *divise* est lorsqu'elle soutient un chef, ou qu'un chef la surmonte.

Voyez CHEF SOUTENU & CHEF SURMONTÉ, & *voyez* les armes de Puysieulx, *Pl. II. fig. 66.* de la maison des Ursins & de la maison Cibo. *Pl. II. fig. 110* & *111.* *Voyez* aussi la *Pl. XXXI. fig. 25.* & *26.*

DOLOIRE ou DOULOIR, s. f. meuble d'armoirie en forme d'une hache sans manche.

Ce mot vient du latin *dolabra*, qui signifioit un couteau dont les anciens se servoient pour couper & démembrer les victimes.

De Renty, en Artois ; d'argent à trois *doloires* de gueules, les deux en chef adossés. (*Pl. X. fig. 557.*)

DONJONNÉ, ÉE, adj. se dit des châteaux & des tours qui ont des tourelles.

De la Poterie, de gueules, au portail antique *donjonné* de trois *donjons*, deux lions affrontés, posés sur les perrons, & appuyés contre le portail, le tout d'argent, au chef de même, chargé de trois étoiles d'azur.

Castellane, en Provence, de gueules, à la tour d'or, *donjonnée* de trois pièces de même. (*Pl IX. fig. 469. & 463.*)

DORÉS *ou* CHEVALIERS DORÉS, en latin *equites aurati*, chevaliers en Angleterre, & même dans les autres royaumes. On les a ainsi nommés, parce qu'on leur donne des éperons *dorés* pour marque de chevalerie. Autrefois on n'accordoit cette distinction qu'à des gens d'épée qui l'avoient méritée par leurs services militaires; mais depuis on l'a conférée aussi à des gens de robe, de même que dans les universités on accorde quelquefois certains degrés à des gens d'épée: toutefois entre les personnes de robe on ne confère cet honneur qu'à des avocats ou des médecins, & non à des théologiens. Chamberlaine, *état de l'Angleterre.* (*G*)

DORMANT, ANTE, adj. se dit d'un lion ou d'une autre bête dans l'attitude d'un animal qui dort.

DOUBLET, s. m. papillon, meuble d'écu.

Doublet de Persan, d'azur, à trois *doublets* ou papillons d'or, volans en bande, 2 & 1. (*Pl. VI. fig. 327.*)

DRAGON RENVERSÉ, ordre de chevalerie, institué, selon plusieurs auteurs, par l'empereur Sigismond vers l'an 1418, après la célébration du concile de Constance, en mémoire de la condamnation des erreurs de Jean Hus & de Jérôme de Prague, à laquelle ce prince contribua beaucoup par ses soins, son autorité, & son zèle. Cet ordre qui ne subsiste plus, a fleuri en Allemagne & en Italie. Les chevaliers portoient aux jours solemnels un manteau d'écarlate; & sur un mantelet de soie verte, ils avoient une double chaine d'or, de laquelle pendoit un *dragon renversé*, aux ailes abattues, émaillées de diverses couleurs. Favin, *théâtre d'honn. & de chev. Chambers.* Ils portoient journellement une *croix de sinople fleurée* sur leur habit. (*Voyez pl. XXVII. fig. 67. G. D. L. T.*)

* L'abbé Justiniani a prouvé que cet ordre fut institué en 1397, long-temps avant le concile de Constance. *Lettres sur l'Encyclopédie.*

DRAGON, s. m. animal qui paroit dans l'écu avec la tête, la poitrine & les deux pattes de devant semblables à celles du griffon, (à l'exception de la langue qui est en pointe de dard;) des ailes de chauve-souris, & le reste du corps terminé en queue de poisson tournée en volute, la pointe élevée. (*Voyez pl. VII. fig. 359. armes d'Ancezune.*)

Caritat de Condorcet, d'azur, au *dragon* volant, d'or, lampassé & armé de sable, à la bordure de même. (*Pl. VII. fig. 360.*)

DRAGONNÉ, ÉE, adj. un lion *dragoné* est celui dont la moitié supérieure est d'un lion, & dont l'autre se termine en queue de *dragon. Dragoné* se dit de tout autre animal qui est dans le même cas.

De Bretigny, en Bourgogne, d'or; au lion *dragoné* de gueules, armé, lampassé & couronné d'argent. (*Pl. V. fig. 252.*)

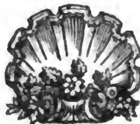
DU PREMIER EMAIL, *ou* DU CHAMP, se dit pour éviter la répétition d'*un émail* déjà nommé.

Des Ursins, d'argent, bandé de gueules, au chef *du premier émail* ou *du champ*, chargé d'une rose de gueules, pointée d'or, soutenue de même, chargé d'une givre ou guivre d'azur. (*Pl. II. fig. 110.*)

DU SECOND ÉMAIL & DU TROISIEME ÉMAIL; se disent de même pour éviter la répétition d'*un second & d'un troisième émail* déjà nommés, car c'est une règle dans le Blason d'éviter la répétition des mêmes émaux.

De Franquetot, duc de Coigny, de gueules, à la fasce d'or, chargée de trois étoiles d'azur, la fasce accompagnée de trois croissans *du second émail*, dix étendarts derrière l'écu, (comme colonel général des dragons,) cinq de chaque côté, semés de France. (*Pl. XIX. fig. 2.*)

Vernon de Villerembert, en Languedoc; d'azur au chevron, accompagné en chef d'une étoile, le tout d'or; l'étoile accôtée de deux roses d'argent; sous le chevron deux roses *du troisième émail*, surmontées d'une étoile *du second.*



EBRANCHÉ, adj. se dit d'un arbre dont on a coupé les *branches*.

Dorgello, en Westphalie; d'or, à deux troncs d'arbres *ébranchés*, arrachés & écotés de sable en deux pals.

ECAILLÉ, adj. se dit des poissons.

ÉCART, s. m. se dit de chaque quartier d'un écu divisé en quatre : on met au premier & au quatrième *écart* les armes principales de la maison, au second & au troisième celles des alliances.

ECARTELÉ, ÉE, adj. se dit de l'écu divisé en quatre parties égales par un *parti* & un *coupé*, c'est-à-dire, par une ligne perpendiculaire & une ligne horisontale qui forment une croix.

Il y a deux principales espèces d'*écartelés*; l'un en croix, c'est celui dont on vient de parler qui partage l'écu en quatre *quartiers* égaux. (*Voyez pl. II. fig. 58. les armes d'Argouges.*)

L'autre, en sautoir; c'est une autre répartition formée du *tranché* & du *taillé* par deux lignes diagonales, l'une à dextre, l'autre à senestre qui se terminent aux angles de l'écu, & le divisent en quatre triangles égaux, nommés aussi *quartiers*. (*Voyez pl. II. fig. 59 & 60.* les armes de Kerouser & celles de Mendoce.)

Voyez aussi pour ces deux espèces d'*écartelés*, les armes de Crevant & celles de Bertrand, (*Pl. I. fig. 29 & 30.*)

Il y a des *écartelés* simples & d'autres chargés de diverses pièces ou meubles. *Voyez* pour les *écartelés* simples les mêmes *fig. 29 & 30. pl. I.* Pour les *écartelés* chargés, les *fig. 58 & 59. pl. II.*

La croix qui sert à *écarteler* un écu, peut aussi elle-même être *écartelée* dans l'écu, mais c'est dans un sens un peu différent qui tient au mélange des émaux & des couleurs.

De Tigny, d'argent, à la croix palée, alesée & *écartelée* de gueules & de sable. (*Pl. IV. fig. 174.*)

ECARTELER, v. n. & act. dans le Blason, c'est diviser l'écu en quatre quartiers par une des deux manières qui viennent d'être expliquées dans l'article précédent.

Quand l'*écartelé* est en croix, les deux quartiers du chef s'appellent *premier* & *second*; & ceux de la pointe *troisième* & *quatrième*, en commençant par la droite.

Quand il est en sautoir; on nomme le chef & la pointe, *premier* & *second quartiers*; le côté droit est le *troisième*, le gauche est le *quatrième*.

L'usage d'*écarteler* vient, dit-on, de René, roi de Sicile, qui, pour se dédommager de n'être possesseur réel d'aucun des royaumes où il prétendoit avoir droit, & pour annoncer ces prétentions & ces droits, *écartela* de Naples-Sicile, d'Aragon, de Jérusalem, &c. vers le milieu du quinzième siècle.

La Colombière, compte douze façons d'*écarteler*; d'autres en comptent davantage, mais ce sont plutôt des partitions quelconques de l'écu que des manières proprement dites d'*écarteler*, c'est-à-dire, de diviser un écu en quatre quartiers, ou de *contre-écarteler*, c'est-à-dire, de subdiviser en quatre le quartier d'un écu déjà *écartelé*. Voici celles de ces partitions qui sont rapportées dans l'Encyclopédie.

Parti en pal, quand l'écu est divisé du chef à la pointe.

Parti en croix, quand la ligne perpendiculaire est traversée d'une ligne horisontale d'un côté de l'écu à l'autre. (C'est la réunion de ces deux lignes qui forme la première des deux manières générales d'*écarteler* expliquées ci-dessus.)

Parti de six pièces, quand l'écu est divisé en six parts ou quartiers.

Parti de dix, de douze, de seize, de vingt, & de trente-deux, quand il est divisé en autant de parties ou quartiers.

ECARTELURE, s. f. division de l'écu écartelé; même chose qu'écart ou quartier. Nous venons de dire dans l'article précédent, dans quel ordre ces quartiers sont nommés, quand on écartèle en croix, & quand on écartèle en sautoir.

ÉCHARPE, s. f. bande ou fasce qui représente une espèce de ceinture ou de baudrier militaire; c'est quelquefois un meuble de l'écu : c'en est quelquefois un ornement extérieur, comme les baudriers ou *écharpes* qui accompagnent de part & d'autre l'épée royale dans les armes du grand-écuyer. (*Pl. XVIII. fig. 3.*)

ECHEC, ÉCHECS, s. m. on donne ce nom à quelques pièces du jeu d'*échecs*, qui servent quelquefois de meubles dans l'écu.

Bernard de Rezé, d'argent, à deux fasces ondées d'azur, au chef de sable, chargé de trois *échecs* ou cavaliers d'or. (*Pl. XI. fig. 574.*)

ECHELLE, s. f. meuble employé quelquefois dans l'écu.

Ebra, en Thuringe; d'azur, à une *échelle* à six échelons, posée en bande, d'argent. (*Pl. XI. fig. 604.*)

ÉCHIQUETÉ, ÉE, adj. se dit d'un écu divisé en échiquier par un parti de cinq traits & un coupé d'autant de traits, ce qui forme trente-six carreaux; s'il y en avoit moins, ce ne seroit plus un écu *échiqueté*, ce seroit des points équipollés. (*Voyez* ces mots.)

Le Nain, *échiqueté* d'or & d'azur. (*Pl. IV. fig. 220*; *voyez* aussi *pl. XXXII. fig. 40.*

ÉCHIQUETÉ se dit aussi du chef, du pal, de la

fasce, du chevron, de la croix & autres pièces honorables, divisées en deux ou trois rangs ou tires de carreaux.

Pl. II. fig. 96, le franc-quartier des armes de Potier est *échiqueté* d'argent & d'azur.

Fig. 106, le chef des armes de Dailly, est *échiqueté* d'argent & d'azur de trois traits.

Fig. 111, dans les armes de Cibo, la bande abaissée est *échiquetée* de trois traits d'argent & d'azur.

Pl. III. fig. 131, dans les armes de la Marck, la fasce est *échiquetée* d'argent & de gueules de trois traits.

Pl. IV. fig. 175, la croix des armes de du Bosc, est *échiquetée* d'argent & de sable.

ECHIQUETÉ se dit encore du lion, de l'aigle & autres animaux, dont le corps est pareillement divisé en plusieurs tires de carreaux.

Le mot *échiqueté* vient de l'échiquier sur lequel on joue aux échecs, & que l'*échiqueté* représente parfaitement.

ECIMÉ, adj. se dit du chevron dont la pointe est coupée. (*Voyez* CHEVRON.)

De la Rochefoucault, burelé d'argent & d'azur, à trois chevrons de gueules brochans sur les burelles, le premier *écimé*.

ECLATÉ, ÉE, adj. se dit des lances & des chevrons brisés. (*Voyez* CHEVRON; *voyez* aussi les armes de Baugier, *pl. IV. fig. 204.*)

ECLOPÉ, ÉE, adj. se dit d'une partition, dont une pièce paroit comme rompue.

ECORCHÉ, ÉE, adj. se dit des loups, des ours & autres animaux, qui dans l'écu sont de gueules ou de couleur rouge.

Aubes Roquemartine, à Arles; d'or, à un ours *écorché* de gueules. (*Pl. XII. fig. 621.*)

ECOT ou ESCOT, s. m. on appelle ainsi dans le Blason, comme en langage d'eaux & forêts, de grosses branches qui n'ont pas été dépouillées de leurs petits rameaux assez raz; en sorte qu'il reste des bouts excédens de ces rameaux qui donnent à ces grosses branches une forme hérissée & épineuse.

ECOTÉ, ÉE, adj. se dit des troncs & des branches d'arbres dont on a coupé de cette manière les petits rameaux. On appelle *croix écotée*, celle dont le montant & les branches ont plusieurs chicots ou nœuds.

Thomassin, d'azur, à la croix *écotée* d'or. (*Pl. III. fig. 165.*)

ECREVISSE, s. f. poisson crustacé, meuble d'armoiries.

L'*écrevisse* est toujours posée en pal, la tête vers le haut de l'écu.

Thiard de Bissy, d'or, à trois *écrevisses* de gueules. (*Pl. VII. fig. 346.*)

ECU, s. m. champ sur lequel on pose les pièces & meubles des armoiries.

Le mot *écu* vient du latin *scutum*, qui vient du grec σκῦτος, *cuir*, parce que les premiers *écus* ou boucliers étoient de cuir.

Pour les proportions géométriques de l'écu, dont on divise la largeur en sept parties égales, & la hauteur en huit, *voyez* la *planche XXVIII. fig. 1.*

Le bouclier ou *ecu* antique étoit arrondi, & avoit une pointe au milieu. (*Pl. I. fig. 28.*)

Le bouclier couché ne marquoit rien par sa position; c'est ainsi seulement qu'il se placoit, lorsqu'il étoit suspendu par sa courroie. (*fig. 2.*)

L'*écu* en bannière ou en quarré est celui des seigneurs qui avoient droit de faire prendre les armes à leurs vassaux, & de les mener à la guerre sous leurs bannières : on les nommoit *chevaliers bannerets.* Il y a encore quelques maisons qui portent l'*écu* en bannière ou quarré. (*fig. 3.*)

Plusieurs *écus* anciens étoient échancrés; l'échancrure servoit à poser la lance & à la mettre en arrêt. (*fig. 4.*)

Les Allemands & les peuples du nord ont leur *écu* en cartouche. (*fig. 5.*)

L'*écu* espagnol & portugais est arrondi par le bas, échancré par le haut, & en forme de cartouche des deux côtés. (*fig. 8.*)

En France, l'*écu* est de forme quarrée, excepté que le côté d'en bas est un peu arrondi, & qu'il a une petite pointe au milieu. (*fig. 6.*)

L'*écu* des filles est en losange. (*fig. 10.*)

L'*écu* des Italiens est ovale, & il est posé sur un cartouche. (*fig. 7.*)

Les *écus* des femmes mariées sont accolés. Le premier écusson, à dextre, contient les armes du mari; le second, à senestre, celles de la femme. (*fig. 9.*)

L'*écu* reçoit divers noms suivant ses partitions & divisions.

Il y en a quatre principales dont toutes les autres sont composées, savoir parti, coupé, tranché, taillé.

L'*écu* parti est celui qui est divisé en deux portions égales par une ligne perpendiculaire.

Bailleul, parti d'hermine & de sable. (*fig. 25.*)

L'*écu* coupé, par une ligne horizontale.

Soleur, coupé d'argent & de gueules. (*fig. 26.*)

L'*écu* tranché, par une ligne diagonale à droite.

Aglion, tranché d'argent & de gueules. (*fig. 27.*)

L'*écu* taillé, par une ligne diagonale à gauche.

D'Esclope, taillé d'or & d'azur. (*fig. 28.*)

Mais ces partitions & toutes celles qui en dérivent se trouveront aux mots qui les expriment. Cependant, pour réunir, autant qu'il est possible, ces notions primordiales qui sont la base de tout l'art héraldique, nous désignerons encore ici les principales sous-divisions que forment ces quatre lignes.

Du parti ou de la ligne perpendiculaire se forme l'*écu* adextré, lorsque la ligne perpendiculaire qui le divise est sur la droite & au tiers de l'écu. (*Pl. II. fig. 68.*)

Et l'*écu* senestré, quand elle est sur la gauche. (*fig. 69.*)

La même ligne forme le tiercé en pal, quand elle est double, & qu'elle divise l'*écu* en trois parties égales.

Le Roi, tiercé en pal, d'azur, d'argent & de gueules. (*Pl. I. fig. 33.*)

La même ligne, un peu plus multipliée, forme le palé. (*Voyez* les armes de Harlay, d'Estissac & de Briqueville, *pl. III. fig. 112-3-4.*)

Et le vergetté, quand elle est multipliée, à distance égale, au nombre de six, de huit ou de dix pièces, la vergette étant un pal diminué de moitié, selon les uns, des deux tiers, selon les autres.

Du coupé ou de la ligne horizontale se forme le chef, lorsqu'elle occupe la tierce partie d'en haut. (*Voyez* les armes de La Garde, *pl. II. fig. 98.*)

La fasce (*fig. 100.*) & le tiercé en fasce, lorsque cette même ligne horisontale est double sur le milieu, à distance égale des extrémités.

Le fascé, quand elle est multipliée. (*Voyez pl. III. fig. 126--7--8.*)

Le burelé, quand il y a huit ou dix espaces égaux ou plus, (*fig. 129. 130.*) la burelle étant un diminutif de la fasce.

De-là aussi les trangles qui se mettent en nombre impair, au lieu que les burelles se mettent toujours en nombre pair.

De-là encore la divise, *voyez* Divise ; mais la divise est une dépendance du chef, & les trangles aussi ne paroissent point seules ; elles accompagnent seulement des pièces honorables.

Du tranché ou de la diagonale à droite se forme la bande, (*Pl. II. fig. 101.*) & le tiercé en bande.

La même ligne multipliée forme le bandé. (*Pl, III. fig. 139-140-1-2-3.*)

Et le coticé, (*fig. 145-6.*) la cotice étant le diminutif de la bande.

Du taillé ou de la diagonale à gauche se forme la barre, (*Pl. II. fig. 102.*) & le tiercé en barre.

La même ligne multipliée forme le barré. (*Pl. III. fig. 151-2.*)

Et le traversé, la traverse étant le diminutif de la barre.

Les autres divisions de l'*écu* sont écartelé, contre-écartelé. *Voyez* ces mots.

ECUREUIL, s. m. meuble de l'écu représentant cet animal.

Fouquet, d'argent, à l'*écureuil* de gueules. (*Pl. VI. fig. 297.*)

On se rappelle son ambitieuse devise : *Quò non ascendam? Où ne monterai-je pas?*

ECUSSON, s. m. petit écu, est aussi un meuble d'armoiries.

Coëtlogon, de gueules, à trois *écussons* d'hermine. (*Pl. IV. fig. 210.*)

Amance, en Lorraine; d'argent, à l'écusson d'azur.

EFFARÉ ou EFFRAYÉ, adj. se dit de plusieurs animaux, mais sur-tout du cheval, levé sur ses jambes de derrière presque perpendiculairement.

Gleispach, en Allemagne; d'azur, au cheval *effaré* d'argent, mouvant d'un monticule de sinople.

Quelques auteurs se servent, en pareil cas, du mot *forcené*.

EFFAROUCHÉ, ÉE, adj. se dit sur-tout du chat qui est droit sur ses pattes de derrière.

De Katzen, d'azur, au chat *effarouché* d'argent, tenant en sa gueule une souris de sable.

EFFEUILLÉ, ÉE, adj. se dit d'un arbre, d'un arbrisseau, d'un arbuste ou d'un rameau de quelque plante que ce soit, qui est dépouillé de ses feuilles.

Du Bourg de Rochemontels, de Belbèze à Toulouse; d'azur, à trois tiges d'épine *effeuillées* d'argent, chacune de cinq rameaux.

EFFRAYÉ, ÉE, adj. *Voyez* Effaré.

ELANCÉ, ÉE, adj. se dit d'un cerf courant.

Seguiran, en Provence; d'azur, au cerf *élancé* d'or.

ELÉPHANT, nom donné à un ordre militaire ancien & fort honorable que confèrent les rois de Danemark, & qu'ils sont censés n'accorder qu'aux personnes de la plus haute qualité, & d'un mérite extraordinaire.

On l'appelle l'*ordre de l'éléphant*, parce qu'il a pour arme un *éléphant* d'or émaillé de blanc, chargé d'une tour d'argent maçonnée de sable, sur une terrasse de sinople émaillée de fleurs. Cette marque de l'ordre est ornée de diamans, & pend à un ruban bleu, ondé comme le cordon bleu en France. *Chambers.* (*G. Pl. XXIV. fig. 39.*)

Eléphant, s. m. meuble qui entre dans quelques écus.

Le Fortuné, de gueules, à un *éléphant* d'or, armé (c'est sa dent) & onglé d'azur. (*Pl. VI. fig. 292.*)

EMAIL, s. m. EMAUX au pluriel. Il y en a de trois sortes ; les métaux, les couleurs & les fourures.

Les métaux sont l'or & l'argent.

L'or dans la gravure est pointillé. (*Voyez pl. I. fig. 11.*)

L'argent est tout blanc. (*fig. 12.*)

Nous avons dit ce qui concerne les couleurs au mot *couleur*, & nous ne pouvons qu'y renvoyer.

Quant aux fourures ou pannes, c'est l'*hermine* & le *vair*.

L'*hermine* est représentée dans les armoiries par plusieurs mouchetures de sable, ou noires, sur un champ, ou fond d'argent. (*Voyez pl. I. fig. 18.*)

Si au contraire, les mouchetures sont d'argent sur un fond de sable, c'est ce qu'on appelle *contre-hermine*. (*Fig. 20. Voyez* au mot Contre l'article Contre-hermine.)

Lorsque les mouchetures ne sont pas semées, on en exprime le nombre & la situation ; elles deviennent alors un meuble ordinaire de l'écu.

De la Porte de Vexins, de gueules, au croissant montant d'argent, chargé de cinq mouchetures de sable ou d'*hermine*.

Le *vair* est, si l'on veut, la peau d'un animal nommé *genette* qui se trouve en Afrique, comme l'*hermine* est, si l'on veut, la peau de l'animal de ce nom, qui se trouve en Asie au royaume du Pont;

mais c'est à des clochettes ou sonnettes alternativement grises & blanches, ou aux cloches de verre dont se servent les jardiniers, que le *vair* ressemble le plus. (*Voyez pl. I. fig. 19.*)

Le *vair* a pour ses émaux particuliers, l'argent & l'azur, dont l'un est toujours alternatif à l'autre ; la pointe & la base de l'argent toujours opposées à la pointe & à la base de l'azur.

Lorsqu'au contraire, le métal est opposé au métal & la couleur à la couleur, alors les deux cloches opposées de même émail semblent se réunir pour former une espèce de boîte d'une même couleur, élargie par le milieu, pointue par les deux bouts ; c'est ce qu'on appelle *contre-vair*. *Voyez* au mot CONTRE l'article CONTRE-VAIR ; (& *voyez pl. I. fig. 21.*

Quand le *vair* a d'autres émaux que l'argent & l'azur, par exemple, l'or & le gueules, il s'appelle *vairé*. (*fig. 22.*) Et lorsque dans le *vairé* le métal est opposé au métal & la couleur à la couleur, ce qui est une double contradiction qu'éprouve le *vair*, c'est ce qui s'appelle *contre-vairé*. *Voyez* toujours au mot CONTRE.

Les *émaux* du Blason sont venus, dit-on, des anciens jeux du cirque; ils ont passé aux tournois & aux carrousels. Le blanc, le bleu, le rouge & le verd, y distinguoient les différens quadrilles. Domitien, au rapport de Suétone, avoit ajouté aux quatre *factions* du cirque, la faction *dorée* & la faction de *pourpre*. *Aurati purpureique panni.* (Suét. Domit. c. 7.) Cette partie du Blason remontera, si l'on veut, jusqu'à Domitien.

Le Sable étoit la couleur des chevaliers en deuil.

Que mes armes sans faste, emblême des douleurs....,
Ce simple bouclier ; ce casque sans couleurs,
Soient attachés sans pompe à ces tristes murailles.

EMANCHE, s. f. C'est, à ce qu'on croit, la représentation d'une dépouille enlevée à l'ennemi (*manica hostilis diffuta*). C'est, dit-on, une manche antique, large d'un côté, finissant en pointe de l'autre, qu'on suppose avoir été décousue & déployée, lorsqu'elle a été enlevée. Quoiqu'il en soit, l'*émanche* est représentée par de longues pointes de deux émaux différens, pénétrant d'un émail dans l'autre, On spécifie si l'*émanche* est posée en chef, en pointe, en bande, en barre, &c. On spécifie aussi le nombre de pièces, c'est-à-dire de dents ou pointes.

De Gantès, en Provence & en Flandres ; d'azur, à l'*émanche* d'or, de quatre pièces en chef. (*Pl. II. fig. 89.*)

Thomasseau, de Cursay, de sable, à l'*émanche* d'argent, de cinq pièces à la pointe de l'écu. (*Planche II. fig. 92.*)

. . . . d'or, à l'*émanche* d'azur de quatre pièces en bande. *Ibid. fig. 91.*

De Persil, de gueules, à l'*émanche* d'argent de quatre pièces en barre, *fig. 90.*

EMANCHÉ, ÉE, adj. se forme d'*émanche* suivant les mêmes principes que le palé du pal, le fascé de la fasce, le bandé de la bande, le barré de la barre, le coticé des cottices, &c. c'est-à-dire, que l'écu s'appelle *émanché*, lorsqu'il est également couvert d'*émanches* de métal & de couleur, sans qu'il y ait plus de pièces d'un côté que de l'autre. On dit, *émanché* en fasce, en pal, suivant la direction des *émanches*.

La Bellière de Dace, *émanché* en fasce d'argent & de sable.

Il faut bien se garder de confondre *émanché* avec *emmanché*, qui ne peut convenir qu'aux outils qui ont un manche.

D'habiles héraldistes rejettent la distinction de l'*émanche* & de l'*émanché*; les *émanches*, selon eux, n'étant que les dents ou pièces de l'*émanché* ne peuvent être considérées comme isolées, elles sont partie des partitions de l'écu.

EMBATONNÉ, ÉE, adj. On dit qu'une colonne est cannelée & *embâtonnée*, pour dire que ses cannelures ont la forme d'un bâton ou de baguettes jusqu'à une certaine partie de son fust.

EMBOUCHÉ, ÉE, adj. se dit du bout d'un cornet, d'une trompette, &c. qu'on met dans la bouche pour en sonner, lorsque ce bout est d'un émail différent de celui du corps.

EMBOUCLÉ, ÉE, se dit des pièces garnies d'une boucle, comme les colliers des levriers.

EMBOUTÉ, ÉE, adj. se dit des pièces qui ont à leur extrêmité un cercle ou une virole d'argent, & des manches de marteaux, quand les bouts sont garnis d'un autre émail que les marteaux.

EMBRASSÉ, ÉE, adj. se dit d'un écu partagé en trois triangles, dont deux de métal en *embrassent* de deux côtés un de couleur, ou deux de couleur, un de métal.

On dit *embrassé à dextre*, quand les deux triangles *embrassans* sont du côté droit ; & *embrassé à senestre*, quand ils sont du côté gauche.

. . . . d'argent, *embrassé à dextre* de sable.

Domants, d'argent, *embrassé à senestre* de gueules.

(*Pl. II. figures 86 & 87.*)

EMINENCE, s. f. titre qu'on donne aux cardinaux, aux trois électeurs ecclésiastiques, & au grand-maître de Malte, selon une bulle d'Urbain VIII, qui ne dispense que les rois & les papes de le leur accorder, & qui défend à tous autres de le prendre. Le pape leur dit *vostra signoria* ; le roi de France, *cousin* ; l'empereur, *reverenda paternitas* ; les rois de Pologne & de Portugal, & la république de Vénise, *signoria illustrissima*. Au reste, cette épithète honorifique *éminence*, avoit été donnée par Grégoire-le-Grand à des évêques, long-temps avant qu'Urbain l'attachât spécialement au cardinalat. La bulle d'Urbain VIII qui *éminentifie* les cardinaux, est de 1620. (*Article resté.*)

EMMANCHÉ, ÉE, adj. se dit des haches, des faulx, des marteaux & autres choses qui ont un manche d'un émail particulier.

Faouc, en Normandie ; d'azur à trois faulx d'argent, *emmanchées* d'or.

EMMUSELÉ, ÉE, adj. se dit des ours, chameaux,

mulets & autres animaux auxquels on lie le museau ou la gueule pour les empêcher de mordre ou de manger.

Morlot de Museau, d'argent, à une tête d'ours de sable *emmuselée* de gueules. (*Pl. VI. fig. 295.*)

EMOUSSÉ, ÉE, adj. se dit d'un fer de lance, d'une flèche, d'une bayonnette qui n'a pas de pointe.

Bauvaulier des Malardières, de Marigny en Touraine; de gueules, à deux fers de lance *émoussés* l'un sur l'autre en pal, le premier renversé.

EMPENNÉ, ÉE, adj. se dit d'un dard, trait, javelot ou flèche, qui a ses ailerons ou *pennes* marqués d'un émail particulier.

Arc, d'azur, à un arc d'argent, chargé de trois flèches de même *empennées* d'or; celle du milieu encochée, & les deux autres passées en sautoir.

EMPIÉTANT, TE, adj. se dit de l'oiseau de proie, lorsqu'il est sur sa proie & qu'il la tient dans ses serres.

Implicuitque pedes atque unguibus hæsit.

Tarlet, en Bourgogne; d'azur, au faucon d'or, grilleté d'argent, *empiétant* une perdrix d'or, béquée & onglée de gueules.

EMPOIGNÉ, ÉE, adj. se dit des javelots, flèches & autres pièces de longueur, quand il y en a trois & davantage, dont un ou plusieurs en pal & d'autres en sautoir, de manière qu'elles paroissent pressées au milieu étant attachées d'un lien.

De Suramont, à Paris; d'azur, à trois flèches *empoignées* d'or.

EMPOIGNÉE, se dit aussi d'une bande ou autre pièce tenue par une main ou par la patte d'un animal.

Bons d'Entremont, en Provence; d'or, à la bande d'azur, chargée de deux étoiles d'argent, & *empoignée* d'une patte de lion de sable.

Suivant une tradition ancienne, Pierre-André Bons, né à Marseille en 1354, ayant accompagné, en 1393, aux guerres de Naples le roi Louis d'Anjou, second du nom, vit dans un combat ce prince près d'être fait prisonnier, & abbatit d'un coup de sabre le poignet à un chevalier nommé Léon qui saisissoit déja le roi. Louis resté libre par cet exploit, ajouta *une patte de lion à la bande des* armes de Bons, en mémoire du service que Pierre-André lui avoit rendu en cette occasion.

ENCENSOIR, s. m. est quelquefois un meuble de l'écu.

Le Sens de Folleville, de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois encensoirs d'or. (*Pl. IX. fig. 486.*)

ENCHAUSSÉ, ÉE, adj. se dit de l'écu qui est taillé depuis le milieu d'un de ses côtés, en tirant vers la pointe du côté opposé. Il y a des écus *enchaussés* à dextre, & d'autres à senestre, suivant le côté où la taille commence.

Liechtestain, d'argent, *enchaussé* d'azur.

ENCLAVÉ, ÉE, adj. se dit d'un écu parti, dont l'une des portions entre dans l'autre, en forme quarrée, comme des panneaux de menuiserie.

Pelekhosen, en Allemagne; parti *enclavé* d'argent en gueules à senestre.

Dachaw, en Bavière; d'or, coupé, *enclavé* sur gueules. (*Pl. XII. fig. 695.*)

ENCLOS, SE, adj. se dit du lion ou d'un autre animal enfermé dans un trécheur, dans une palissade, &c. ou autre pièce de l'écu.

Les armes d'Ecosse sont d'or, au lion de gueules, *enclos* dans un double trécheur, fleuré & contre-fleuré de même. *Voyez pl. XV. fig. 10*, dans les armes d'Angleterre, le quartier d'Ecosse.

Dandrie, d'argent, à trois aigles de sable, *encloses* dans un double trécheur de gueules. (*Planche IV. fig. 217.*)

ENCLOS, se dit aussi de quelques pièces ou meubles de l'écu qui se trouvent au centre d'une pièce évuidée ou d'un animal tourné en cercle.

Caumels de la Garde, à Toulouse; d'azur, à une colombe d'argent, becquée & membrée de sable, *enclose* dans une bisse d'or posée en cercle, qui semble mordre sa queue; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles du quatrième émail.

ENCOCHÉ, ÉE, adj. se dit du trait qui est placé sur un arc tendu.

Arcourt de Tenemare, en Normandie; de gueules, à un arc d'argent, garni d'une flèche de même, *encoché* en bande, à la bordure aussi d'argent.

ENDENTÉ, ÉE, adj. *Voyez* DENTELÉ, & consentez à rester dans quelque incertitude sur la signification précise de ce mot; car les auteurs ne s'accordent pas sur cette signification. (*Voyez* aussi *pl. IV. fig. 170--1--2.*)

ENFANT, s. m. meuble de l'écu représentant ce que le nom exprime.

Gemmel, en Bavière; de gueules, au pal d'argent, accolé de deux *enfans* de carnation, tenans un cœur du champ posé sur le pal. (*Pl. VIII. fig. 437.*)

ENFILÉ, ÉE, adj. se dit des couronnes, annelets & autres pièces rondes & ouvertes, qui sont passées dans des fasces, bandes, lances, &c. On dit aussi *enfilant* de la pièce qui *enfile*.

Du Faur, en Dauphiné; d'azur, à trois couronnes d'or antiques *enfilées* par une bande d'azur.

ENFLAMMÉ, ÉE, adj. se dit d'un cœur dont il sort une flamme.

De Saint-Hilaire, en Languedoc; d'azur, au cœur d'or *enflammé* de gueules.

De Cursay de Saint-Maixent, en Saintonge; d'argent, au cœur *enflammé* de gueules, accompagné en pointe d'un croissant de même.

EN FORME se dit du lièvre qui paroit arrêté & en repos.

De Perrin, à Paris; d'azur, à un arbre au naturel, au lièvre d'argent *en forme* au pied de l'arbre.

ENGAGEMENT, s. m. nom donné aux vœux des anciens chevaliers dans leurs entreprises d'ar-

mes. Je n'en dirai qu'un mot d'après M. de Sainte-Palaye, & seulement pour crayonner une des plus singulières extravagances dont l'homme soit capable.

Les chevaliers qui formoient des entreprises d'armes, soit courtoises, soit à outrance, c'est-à-dire meurtrières, chargeoient leurs armes de chaines, ou d'autres marques attachées par la main des dames, qui leur accordoient souvent un baiser, moitié oui, moitié non, comme celui que Saintré obtint de la sienne.

Cette chaine ou ce signe, quel qu'il fût, qu'ils ne quittoient plus, étoit le gage de l'entreprise dont ils juroient l'exécution, quelquefois même à genoux, sur les évangiles. Ils se préparoient ensuite à cette exécution par des abstinences & par des actes de piété, qui se faisoient dans une église où ils se confessoient, & dans laquelle ils devoient envoyer au retour, tantôt les armes qui les avoient fait triompher, tantôt celles qu'ils avoient remportées sur leurs ennemis.

On pourroit faire remonter l'origine de ces espèces d'enchainemens jusqu'au temps de Tacite, qui rapporte quelque chose de semblable des Cattes dans ses *Mœurs des Germains*. Je crois pourtant qu'il vaut mieux la borner à des siècles postérieurs, où les débiteurs insolvables, devenant esclaves de leurs créanciers, & proprement esclaves de leur parole, comme nous nous exprimons, portoient des chaines de même que les autres serfs, avec cette seule distinction, qu'au lieu de fers ils n'avoient qu'un anneau de fer au bras. Les pénitens, dans les pélerinages auxquels ils se vouoient, également débiteurs envers l'église, portèrent aussi des chaînes pour marque de leur esclavage; & c'est de-là sans doute que nos chevaliers en avoient pris de pareilles, pour acquitter ce vœu qu'ils faisoient d'accomplir leurs entreprises d'armes.

Ces emprises une fois attachées sur l'armure d'un chevalier, il ne pouvoit plus se décharger de ce poids qu'au bout d'une ou de plusieurs années, suivant les conditions du vœu, à moins qu'il n'eût trouvé quelque chevalier qui, s'offrant de faire arme contre lui, le délivrât en lui levant son emprise, c'est-à-dire en lui ôtant les chaînes ou autres marques qui en tenoient lieu, telles que des pièces différentes d'une armure, des visières de heaumes, des gardes-bras, des rondelles, &c.

Vous trouverez dans Olivier de la Marche les formalités qui s'observoient pour lever ces emprises, & les *engagemens* des chevaliers. On croit lire des contes arabes en lisant l'histoire de cet étrange fanatisme des nobles, qui régna si long-temps dans le midi de l'Europe, & qui n'a cessé dans un royaume voisin que par le ridicule dont le couvrit un homme de lettres, Miguel Cervantes Saavedra, lorsqu'il mit au jour, en 1605, son incomparable roman de dom Quichote. *Voyez les Mémoires de* M. de Sainte-Palaye, dans le *Recueil de l'académie des Belles-Lettres*. (*Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.)

ENGLANTÉ, ÉE, adj. se dit d'un chêne dont le gland est d'un autre émail que l'arbre.

Missirmen, en Bretagne; d'argent, au chêne de sinople, *englanté* d'or, au canton dextre de gueules, chargé de deux haches d'armes adossées, d'argent.

ENGOULÉ, ÉE, adj. se dit des bandes, croix, sautoirs, &c. dont les extrémités entrent dans la gueule d'un lion, d'un léopard, d'un dragon, &c.

Guichenon, de gueules, au sautoir *engoulé* de quatre têtes de léopard d'or mouvans des angles, chargé en cœur d'une autre tête de léopard du champ. (*Pl. IV. fig. 193.*)

Il y a aussi quelquefois des mufles de lions qui *engoulent* le casque, comme dans les anciennes armoiries des ducs de Savoie.

ENGRÊLÉ, ÉE, adj. se dit du chef, du pal, de la bande, de la croix, du sautoir, &c. bordés des deux côtés de petites dents à intervalles creux & arrondis.

Ce mot *engrêlé* vient du latin *gracilis*, délié, mince, délicat, & il paroît que l'*engrêlé* se distingue du danché, de l'endenté, du dentelé par la finesse & la ténuité de ses dents. (*Voyez pl. IV. fig. 170-1-2.*)

Courcy, d'argent, à la barre *engrêlée* d'azur. (*Pl. III. fig. 153.*)

Lenoncourt, d'argent, à la croix de gueules *engrêlée*.

ENGRÊLURE, s. f. petit listel ou filet engrêlé, posé le long du bord supérieur de l'écu.

De Saint-Chamans du Pecher, en Limosin; de sinople, à trois fasces d'argent, en chef une *engrêlure* de même. (*Pl. III. fig. 127.*)

ENGUICHÉ, ÉE, adj. se dit des cors & des trompettes dont l'embouchure est d'un autre émail que le corps de l'instrument.

Base, en Danemarck; d'azur, à la fasce d'argent, chargée d'un cor de chasse de sinople, lié, virolé & *enguiché* d'or.

ENHENDÉ, ÉE, adj. on appelle croix *enhendée* celle dont le pied est refendu, *enhendido*, mot espagnol. Ces croix à refente sont communes en Espagne & en Allemagne. C'est une croix ancrée, où il y a une pointe de plus qui sort du milieu de chacune de ses ancres. (*Voyez pl. III. fig. 158.*)

ENLEVÉ, ÉE, adj. se dit des pièces qui paroissent *enlevées*.

Anglure, en Champagne; d'or, à pièces *enlevées* à angles ou croissans de gueules, soutenant des grelots d'argent, dont tout l'écu est semé.

ENQUERRE, même chose qu'*enquérir*. Armes à *enquerre*, (*Voyez* au mot ARMES, ARMES A ENQUÉRIR.)

EN REPOS se dit du lion, du cerf & de quelques autres animaux sauvages qui se reposent couchés sur le ventre. On dit du lièvre qui est dans une pareille situation, qu'il est *en forme*. (*Voyez* ci-dessus EN FORME.)

De Bertrand de Molleville, de Montesquieu en Languedoc; d'or, au cerf *en repos* de gueules, au

pied d'un arbre de sinople ; au chef d'azur, chargé d'une étoile d'argent, à côté de deux besans du champ de l'écu.

ENSANGLANTÉ, ÉE, adj. se dit du pélican & autres animaux qui paroissent sanglans.

Le Camus, de gueules, au pélican d'argent, *ensanglanté* de gueules dans son aire, au chef cousu d'azur, chargé d'une fleur de lis d'or. (*Pl. VI. fig. 316.*)

ENTÉ, ÉE, adj. se dit de quelques parties ou pièces de l'écu qui entrent les unes dans les autres sous des formes rondes, comme l'émanche avec des pointes.

Frégose, à Gènes ; coupé, *enté* de sable & d'argent. (*Pl. II. fig. 65.*)

ENTÉ EN POINTE se dit d'une entaille qui se fait à la pointe de l'écu par deux émaux arrondis.

Poussemothe de l'Etoile, de Thiersanville de Montbriseuil, à Paris ; d'azur, à trois lis au naturel, *enté en pointe* de sable, à une étoile d'or.

Quelques-uns appellent *fasce-enté-ondé* un écu composé de fasces échancrées en rond, entrant les unes dans les autres, comme dans les armes de Rochechouart : (*Pl. III. fig. 132.*) mais on l'appelle plus communément *nébulé*, parce que ces fasces paroissent prendre la forme des nuages.

ENTRAVAILLÉ, ÉE, adj. se dit des oiseaux éployés, qui ont un bâton ou quelqu'autre pièce passée entre les ailes ou entre les pieds.

Il se dit aussi du dauphin, de la bisse, de l'aigle, du lion & des autres animaux qui se trouvent entrelacés dans des cotices, des burelles & autres pièces de longueur.

De Quenazret, en Bretagne ; burelé d'argent & de gueules, à deux bisses d'azur, affrontées, *entravaillées* dans les burelles, de manière que la deuxieme & la quatrième du second émail brochent sur les bisses.

ENTRELACÉ, ÉE, adj. se dit de trois croissans, de trois anneaux & autres choses semblables, passées les unes dans les autres.

Bourgeois, en Bourgogne ; d'azur, à trois annelets *entrelacés* l'un dans l'autre en triangle d'or.

ENTRETENU, E, adj. se dit de plusieurs clefs & autres choses semblables liées ensemble par leurs anneaux.

Clugny, en Bourgogne ; d'azur, à deux clefs d'or, adossées en pal & *entretenues* par le bas.

EPANOUI, E, adj. se dit des lis, des roses, des tulipes & autres fleurs sur leurs tiges, lesquelles paroissent entièrement ouvertes & dans une parfaite croissance.

Le Fèvre, d'azur, à trois lis *épanouis* d'argent, feuillés & tigés de sinople. (*Pl. VIII. fig. 413.*)

EPANOUIE se dit aussi d'une fleur de lis, dont le fleuron supérieur est ouvert, & qui a des boutons entre les fleurons des côtés, telle que la fleur de lis de Florence, qui est de gueules en un champ d'argent.

EPÉE, ordre de chevalerie, autrefois en honneur dans l'île de Chypre, où il fut institué par Guy de Lusignan. Les chevaliers de cet ordre portoient un collier composé de cordons ronds de soie blanche, liés en lacs d'amour, entremêlés de lettres *S* formées d'or. Au bout du collier pendoit un ovale où étoit une *épée* ayant la lame émaillée d'argent, la garde croisetée & fleurdelisée d'or, & pour devise ces mots, *securitas regni*. La première cérémonie s'en fit en 1195, le roi Guy de Lusignan conféra cet ordre à son frère Amaury, connétable de Chypre, & à trois cents barons qu'il établit dans son nouveau royaume. Favin, *théat. d'honn. & de chevalerie.* (*G*)

* EPÉES, l'ordre des deux *épées* de J. C. ou les chevaliers du Christ des deux *épées* ; ordre militaire de Livonie & de Pologne en 1197. Dans ces temps où l'on croyoit suivre l'esprit de l'Evangile & se sanctifier, en forçant les hommes d'embrasser le christianisme, Bertold, second évêque de Riga, engagea quelques gentilshommes qui revenoient de la croisade, de passer en Livonie, & d'employer leurs armes à l'avancement de la religion ; mais ce projet ne fut exécuté que par Albert son frère, chanoine de Reims, & son successeur. La troupe de nos soldats convertisseurs fut érigée en ordre militaire. Vinnus en fut le premier grand-maitre en 1203. Ils portoient dans leurs bannières deux *épées* en sautoir. Ils s'opposèrent avec succès aux entreprises des idolâtres. (*Article resté.*)

EPÉE, s. f. meuble qui se trouve dans beaucoup d'armoiries.

L'*épée* paroît dans l'écu avec une lame, une garde, une poignée & un pommeau, & n'a point ordinairement de branche à la poignée.

L'*épée*, lorsqu'elle est seule, est le plus souvent la pointe en haut.

Une *épée* peut être posée en pal, en fasce, en bande, &c.

Deux *épées* se posent en sautoir, les pointes tantôt en haut, tantôt en bas.

L'*épée* dont la lame est d'un émail, la garde, la poignée & le pommeau d'un autre émail, s'appelle *garnie*.

Marbeuf, d'azur, à deux *épées* d'argent, garnies d'or, passées en sautoir, les pointes en bas.

Palet, en Angleterre ; de sable, à trois *épées* d'argent, appointées, les gardes en haut, garnies d'or.

Ferrand, d'azur, à trois *épées* d'argent, garnies d'or, celle du milieu la pointe en haut, les deux autres les pointes en bas, une fasce d'or brochante sur le tout. (*Pl. IX. fig. 493-4-5.*)

L'*épée* s'emploie aussi parmi les ornemens extérieurs de l'écu.

EPERON, nom d'un ordre de chevalerie établi par le pape Pie IV l'an 1560. Les chevaliers portent une croix tissue de filets d'or. Le pape Innocent XI le conféra à l'ambassadeur de Venise, le 3 mai 1677.

Autrefois, lorsqu'on dégradoit un chevalier de l'*éperon*, ou autre, on le faisoit botter, on lui faisoit prendre ses *éperons* dorés, & on les lui brisoit

sur les talons à coups de hache. *Voyez le roman de Garin, manuscrit.*

> Li éperon li soit copé parmi
> Près del talon, au franc acier forbi.

Un autre ordre du même nom avoit été institué par Charles d'Anjou, Roi de Sicile, après sa victoire sur Mainfroy.

EPERON, s. m. meuble qui représente l'*éperon* des anciens chevaliers.

Gautier, d'azur, à deux *éperons* d'or, posés en pal, liés de même, au chef d'argent, chargé de trois molettes de gueules. (*Pl. X. fig. 513.*)

EPERVIER, s. m. oiseau de proie assez commun dans les armoiries par son rapport avec la chasse au vol.

Chaperonné se dit du chaperon qu'il a souvent sur la tête; *longé*, des liens qu'on lui met aux jambes; *grilleté*, des grillets qui y sont attachés, lorsqu'ils sont d'émail différent du reste du corps.

Perché se dit de l'*épervier* posé sur un bâton.

Le Tonnelier de Breteuil, d'azur, à l'*épervier* essorant d'or, longé & grilleté de même. (*Voyez pl. VI. fig. 320; Voyez* aussi pour les *éperviers* chaperonnés, les armes de Mangot, *pl. XII. fig. 623.*)

EPI DE BLÉ, s. m. meuble de l'écu.

Talon, d'azur, au chevron accompagné de trois *épis* sortans chacun d'un croissant, le tout d'or. (*Pl. VIII. fig. 434.*)

EPINE, s. f. meuble de l'écu.

Du Bourg, d'azur, à trois branches d'*épine* d'or. (*Pl. VIII. fig. 399.*)

EPLOYÉ, ÉE, adj. se dit des oiseaux qui ont les ailes étendues, & particuliérement de l'aigle. *Voyez* dans les armes de l'empire, l'aigle à deux têtes *éployées* de sable sur un fond d'or. (*Pl. VI. fig. 300.*) *Voyez* aussi dans les armes de Gironde, (*Pl. XVIII. fig. 4.*) l'hirondelle de la pointe; elle est *éployée* ou au vol étendu, ce qui signifie la même chose.

EQUIPÉ, ÉE, adj. se dit d'un homme à cheval armé de toutes pièces, qui est souvent un meuble d'écu.

Voyez, *pl. VIII. fig. 439.* les armes de la famille S. Georges, qui sont de gueules, à un S. Georges tout armé d'argent, combattant un dragon aussi d'argent.

ÉQUIPPÉ se dit aussi d'un vaisseau & même d'un mâts qui a ses voiles & ses cordages.

Dumas, d'azur, au mats d'or *équippé* d'argent, mouvant de la pointe de l'écu.

Auvelliers, de gueules, au navire *équippé* d'argent, sur une mer de même, au chef d'or, chargé d'une aiglette d'azur. (*Pl. X. fig. 526 & 527.*)

EQUIPOLLÉ, adj. *point équipollé* ou *points équipollés*, se dit de neuf quarrés mis en forme d'échiquier, dont cinq, savoir ceux des quatre coins & du milieu, sont d'un métal différent de celui des quatre autres.

Bussy-Rabutin, cinq points d'or *équipollés* à quatre d'azur. (*Pl. IV. fig. 22.*) *Voyez aussi la planche XXXII. fig. 39.*

ESCARBOUCLE, s. f. meuble d'écu.

Giry, d'azur, à l'*escarboucle* d'or fleurdelisée. (*Pl. X. fig. 538.*)

ESCARRE, s. f. espèce de bordure qui ferme & termine un quartier des deux côtés intérieurs de l'écu, en forme d'équerre.

Hanesy, en Flandre; de gueules, à une *escarre* d'argent posée au quartier droit mouvant du chef & du flanc. (*Pl. XII. fig. 641.*)

ESPRIT, (*Saint*-) ORDRE DU SAINT-ESPRIT, est un ordre militaire établi en France sous le nom d'*ordre & milice du Saint-Esprit*, le 31 Décembre 1578, par Henri III. en mémoire de trois grands évènemens arrivés le jour de la Pentecôte & qui le touchoient personnellement; savoir sa naissance, son élection à la couronne de Pologne, & son avénement à celle de France. L'*ordre du Saint-Esprit* doit n'être composé que de cent chevaliers, qui sont obligés pour y être admis de faire preuve de trois races.

Le roi est grand-maître de cet ordre, & prête en cette qualité serment le jour de son sacre, de maintenir toujours l'*ordre du Saint-Esprit*; de ne point souffrir, autant qu'il sera en son pouvoir, qu'il tombe ou diminue, ou qu'il reçoive la moindre altération dans aucun de ses principaux statuts.

Tous les chevaliers portoient autrefois une croix d'or au col, pendant à un ruban de couleur bleu céleste: maintenant elle est attachée sur la hanche au bas d'un large cordon bleu en baudrier. Tous les officiers & commandeurs portent toujours la croix cousue sur le côté gauche de leurs manteaux, robes, & autres habillemens de dessus.

Avant que de recevoir l'*ordre du Saint-Esprit*, ils reçoivent celui de S. Michel; ce qui fait que leurs armes sont entourées de deux colliers; l'un de S. Michel, composé d'*SS* & de coquilles entrelacées; l'autre du *Saint-Esprit*, qui est formé de fleurs de lis d'or, d'où naissent des flammes & des bouillons de feu, & d'*HH* couronnées avec des festons & des trophées d'armes.

Parmi les chevaliers sont compris neuf prélats, qui sont cardinaux, archevêques, évêques, ou abbés, du nombre desquels est toujours le grand-aumônier, & ils sont nommés *commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit.* Henri III. avoit aussi projetté d'attribuer à chacun des chevaliers des commanderies; mais son dessein n'ayant pas eu d'exécution, il assigna à chacun d'eux une pension de mille écus d'or, réduite depuis à 3000 liv. qui sont payées sur le produit du droit du marc d'or affecté à l'ordre. (*G*).

La *croix du Saint-Esprit*, est une croix d'or à huit rayons émaillés, chaque rayon pommeté d'or, une fleur de lys dans chacun des angles de la croix, & dans le milieu un *Saint-Esprit* ou colombe d'argent d'un côté, & de l'autre un saint-Michel. (*Voyez Planche XXIII. fig. 3 & 4.*)

La croix des prélats - commandeurs a la colombe des deux côtés, parce qu'ils n'ont que l'ordre du *Saint-Eſprit*, & non celui de ſaint - Michel.

ESPRIT, (*Saint* -) ORDRE DU SAINT - ESPRIT DU DROIT DESIR, ordre de chevalerie inſtitué à Naples dans le château de l'Œuf en 1352, par Louis d'Anjou dit *de Tarente*, Prince du ſang de France, roi de Jéruſalem & de Sicile, & époux de Jeanne prem. reine de Naples. Les conſtitutions de cet ordre étoient en vingt-cinq chapitres, dont voici le préambule dans le ſtyle de ces temps - là : « Nous Loys, » par la grace de Dieu, roi de Jéruſalem & de Si- » cile, allonneur du *Saint - Eſprit*; lequel jour par » la grace nous fumes couronnés de nos royaumes, » en eſſaucement de chevalerie & accroiſſement » d'honneur, avons ordonné de faire une compa- » gnie de chevaliers qui ſeront appellés les *cheva- » liers du Saint - Eſprit du droit deſir*, & leſdits che- » valiers ſeront au nombre de trois cents, deſquels » nous, comme trouveur & ſondeur de cette com- » pagnie, ſerons *princeps*, & auſſi doivent être » tous nos ſucceſſeurs, rois de Jéruſalem & de Si- » cile, *&c.* »

Mais la mort de ce Prince qui ne laiſſa point d'enfans, & les révolutions dont elle fut ſuivie, firent périr cet ordre preſque dès ſa naiſſance. On ne ſait comment les conſtitutions en tombèrent entre les mains de la république de Veniſe, qui en fit préſent à Henri III. lorſqu'il s'en retournoit de Pologne en France. On dit que ce prince en tira l'idée & les ſtatuts de l'ordre, qu'il inſtitua enſuite ſous le nom du *Saint - Eſprit*; & que pour ne pas perdre le mérite de l'invention, il remit ces conſtitutions du roi Louis d'Anjou au ſieur de Chiverny, avec ordre de les brûler; ce que celui - ci ayant cru pouvoir négliger ſans préjudice de l'obéiſſance dûe à ſon ſouverain, elles ſe ſont conſervées dans ſa famille, d'où elles avoient paſſé dans le cabinet du préſident de Maiſons, & M. le Laboureur les a données au public dans ſes additions aux mémoires de Caſtelnau. Mais en comparant ces ſtatuts avec ceux qu'Henri III. fit dreſſer pour ſon nouvel ordre du *Saint - Eſprit*, on n'y trouve aucune conformité qui prouve que ceux - ci ſoient une copie des premiers. (*G*)

ESSONNIER, ſ. *m.* double orle qui couvre l'écu dans le ſens de la bordure. C'étoit autrefois une enceinte où l'on plaçoit les chevaux des chevaliers, en attendant qu'ils en euſſent beſoin pour le tournoi, & avant que le tournoi fût ouvert. Il y avoit dans cette enceinte des barres & des traverſes pour les ſéparer les uns des autres.

ESSORANT, TE, adj. ſe dit des oiſeaux, & particulièrement de l'aigle poſée de profil en prenant ſon *eſſor*.

Gon de Vaſſigny, d'azur, à une aigle de profil & *eſſorante* d'or. (*Pl. VI. fig. 302.*)

ESSORÉ, ÉE, adj. ſe dit de la couverture d'une maiſon ou d'une tour, quand elle eſt d'un autre émail que celui du corps du bâtiment.

Caſanova, en Eſpagne; d'azur, à une maiſon d'argent, maçonnée de ſable, *eſſorée* de gueules. (*Pl. IX. fig. 466.*)

ÉTAYÉ, ſ. f. petit chevron employé pour ſoutenir quelque choſe, il ne doit, dit - on, avoir que le tiers de la largeur ordinaire du chevron; mais il y a toujours un peu d'arbitraire dans ces proportions.

ÉTENDARD, ſ. m. meuble d'écu.

Vaſſelot, d'azur, à trois *étendards* d'argent, fûtés d'or, couchés dans le ſens des bandes 2 & 1. (*Pl. X. fig. 550.*)

ÉTÊTÉ, ÉE, adj. mot dont quelques auteurs ſe ſervent pour déſigner un animal dont la tête a été arrachée de force & dont le cou, par conſéquent, eſt raboteux & inégal; ils oppoſent ce mot à *décapité*, auquel cas la tête eſt coupée net & le cou tout uni.

ETIENNE (*l'Ordre de ſaint*), de Toſcane, fut inſtitué, le 2 août 1554, par le grand duc Côme de Médicis, à l'occaſion d'une victoire qu'il venoit de remporter à Marciano.

Le Pape Pie IV confirma cet ordre par une bulle du premier février 1561.

Les chevaliers s'obligèrent de défendre les côtes de Toſcane des deſcentes & des incurſions des Turcs & des Maures de barbarie.

La croix de cet ordre eſt à huit pointes émaillée de gueules, attachée par trois chainons à une chaine, le tout d'or. (*Voyez planche XXV, fig. 47.*) (*G. D. L. T.*)

ÉTINCELANT, TE, adj. ſe dit des charbons & des flammes d'où il paroît ſortir des étincelles. On appelle écu *étincelant* celui qui en paroît ſemé.

Bellegarde des Marches, en Savoie; d'où eſt ſorti le grand chancelier de Savoie, Janus de Bellegarde, porte d'azur à la ſphère de feu en faſce, courbée d'un angle du chef à l'autre, rayonnante & *étincelante* vers la pointe de l'écu d'or, au chef de même, chargé d'une aiglette de ſable. (*Pl. VII. fig. 384.*)

ÉTOILE, marque qui caractériſe les ordres de la jarretière & du bain.

L'ordre de l'ÉTOILE, ou de Notre-Dame de l'*étoile*, eſt un ordre de chevalerie inſtitué ou renouvellé par Jean, roi de France, en l'année 1352; ainſi nommé, à cauſe d'une étoile qu'il portoit ſur l'eſtomac.

D'abord il n'y eut que trente chevaliers, & de la nobleſſe la plus diſtinguée; mais peu à peu cet ordre tomba dans le mépris, à cauſe de la quantité de gens qu'on y admit ſans aucune diſtinction : c'eſt pourquoi Charles VII, qui en étoit grand-maître, le quitta & le donna au chevalier du guet de Paris & à ſes archers. Mais d'autres traitent tout cela d'erreur, & prétendent que cet ordre fut inſtitué par le roi Robert en 1022, en l'honneur de la ſainte Vierge, durant les guerres de Philippe-de-Valois, & que le roi Jean ſon fils le rétablit.

Le collier de l'ordre de l'*étoile* étoit d'or à trois chaines, entrelacées de roſes d'or émaillées alternativement de blanc & de rouge, & au bout pen-

doit une *étoile* d'or à cinq rayons. Les chevaliers portoient le manteau de damas blanc, & les doublures de damas incarnat ; la gonnelle ou cotte d'armes de même, sur le devant de laquelle, au côté gauche, étoit une *étoile* brodée en or. Les chevaliers étoient obligés de dire tous les jours une couronne ou cinq dixaines d'*Ave Maria*, & cinq *Pater*, & quelques prières pour le roi & pour son état. Ce qui prouve que cet ordre a été institué par Robert, & non par le roi Jean, c'est qu'on trouve une promotion de chevaliers de l'*étoile* sous le premier, sous Philippe-Auguste, & sous saint Louis. 2°. Il ne paroît pas que Charles VII ait avili, comme on prétend, l'ordre de l'*étoile*; puisque trois ans avant sa mort il le conféra au prince de Navarre, Gaston de Foix, son gendre. Il est bien plus probable que Louis XI ayant institué l'ordre de saint Michel, les grands, comme il arrive ordinairement, aspirèrent à en être décorés, & que celui de l'*étoile* tomba peu à peu dans l'oubli.

Justiniani fait mention d'un autre ordre de l'*étoile* à Messine en Sicile, qu'on nommoit aussi l'*ordre du croissant*. Il fut institué en l'année 1268 par Charles d'Anjou, frère de saint Louis, roi des deux Siciles.

D'autres soutiennent qu'il fut institué en 1464 par René, duc d'Anjou, qui prit le titre de *roi de Sicile*; du moins il paroît par les armes de ce prince, qu'il fit quelque changement dans le collier de cet ordre : car au lieu de fleurs de lumière ou *étoiles*, il ne portoit que deux chaines, d'où pendoit un croissant, avec le vieux mot françois *Loz*, qui, en langage de rébus, signifioit *Los en croissant*; c'est-à-dire, *honneur en croissant* ou s'augmentant.

Cet ordre étant tombé dans l'obscurité, fut relevé de nouveau par le peuple de Messine, sous le nom de *noble académie des chevaliers de l'étoile*, dont ils réduisirent l'ancien collier à une simple *étoile* placée sur une croix fourchue, & le nombre des chevaliers à soixante-deux. Ils prirent pour devise : *monstrant regibus astra viam*, qu'ils exprimèrent par les quatre lettres initiales, avec une

M R
étoile au milieu * .
A V

Voyez CROISSANT.

ÉTOILE, s. f. meuble de l'écu, représentation d'une *étoile* dont on charge souvent les pièces honorables : elle diffère de la molette ou roue d'un éperon, en ce qu'elle n'est point percée comme la molette.

L'*étoile* est ordinairement composée de cinq rayons ou pointes ; quand il y en a six ou huit, comme parmi les Italiens & les Allemands, il faut l'exprimer en blasonnant.

Sur les médailles, les *étoiles*, comme symboles d'éternité, sont une marque de consécration & de déification. Le père Jobert, dans sa *Science des médailles*, dit qu'elles signifient quelquefois les enfans des princes régnans, & quelquefois les enfans morts & mis au rang des dieux.

Tarteron, d'or, au crabe ou scorpion de sable, au chef d'azur, chargé de trois *étoiles* d'argent. (*Pl. VII. fig. 347.*)

Morien, en Westphalie ; d'argent, à la bande bastillée de trois pièces à plomb de sable, & en chef d'une *étoile* à six raies de gueules. (*Pl. III. fig. 149.*)

Assas, dans les Cevennes ; dont étoit le chevalier d'Assas si connu par son généreux dévouement à l'affaire de Clostercamp en 1760 ; d'or, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux pins de sinople, & en pointe d'un croissant de l'émail du chevron, au chef aussi d'azur, chargé de trois *étoiles* du champ.

Geliot, d'azur, à trois *étoiles* d'or posées en pal. (*Pl. VII. fig. 375.*)

Châteauneuf, d'or, à une *étoile* à huit rais de gueules. (*Fig. 376.*)

Des Baux, de gueules, à une *étoile* à seize rais d'argent. (*Fig. 377.*)

ÉTOILÉ, ÉE, adj. La croix *étoilée* ou en étoile est celle qui est formée par des étoiles disposées en croix.

ÉTOLE, ordre de chevalerie institué par les rois d'Arragon. On ignore le nom du prince qui en fut l'instituteur, le temps de sa création, aussi bien que le motif de son origine, & ses marques de distinction : on conjecture seulement qu'elles consistoient principalement en une *étole* ou manteau fort riche, & que c'est de là que cet ordre a tiré son nom ; les plus anciennes traces qu'on en trouve ne remontent pas plus haut qu'Alphonse V, qui commença à régner en 1416. Justiniani prétend que cet ordre a commencé vers l'an 1332.

ÉTOLE D'OR, (ordre militaire à Venise) ainsi nommé, à cause d'une *étole d'or* que les chevaliers portent sur l'épaule gauche, & qui tombe jusqu'aux genoux par-devant & par-derrière, & qui est large d'une palme & demie. Personne n'est élevé à cet ordre, s'il n'est patricien ou noble Vénitien. Justiniani remarque qu'on ignore l'époque de son institution.

ÉTRIER, s. m. meuble d'armoiries représentant l'*étrier* qui sert à monter à cheval.

L'usage des *étriers* n'étoit point connu du temps des anciens tournois ni des croisades ; on se servoit alors de sautoirs qui étoient des cordons couverts d'une riche étoffe.

Bourdelet de Montalet, d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois *étriers* de même. (*Pl. X. fig. 512.*)

EUCINA, ordre de chevalerie qui fut établi, selon quelques-uns, l'an 722, par Garcias Ximenès, roi de Navarre. Sa marque de distinction étoit, à ce que l'on dit, une croix rouge sur une chaine ; & s'il étoit vrai qu'il eût existé, ce seroit le plus ancien de tous les ordres de chevalerie ; mais on en doute avec fondement.

ÉVIRÉ, adj. se dit d'un lion ou autre animal dont rien n'indique le sexe.

EXCELLENCE, s. f. est un titre d'honneur qu'on donne aux ambassadeurs & à d'autres personnes qu'on ne qualifie pas de celui d'altesse, parce qu'ils ne sont pas princes, mais qu'ils sont au dessus de toutes les autres dignités inférieures.

En Angleterre & en France on ne donne ce titre qu'aux ambassadeurs : mais il est fort commun en Allemagne & en Italie. Autrefois ce titre étoit réservé pour les princes du sang des différentes maisons royales; mais ils l'ont abandonné pour prendre celui d'altesse, parce que plusieurs grands seigneurs prenoient celui d'*excellence*.

Les ambassadeurs ne sont en possession de ce titre que depuis 1593, quand Henri IV, roi de France, envoya le duc de Nevers en ambassade auprès du pape, où il fut d'abord complimenté du titre d'*excellence*. Dans la suite on donna le même nom à tous les ambassadeurs résidens dans cette cour, d'où cet usage s'est répandu dans les autres.

Les ambassadeurs de Venise ne jouissent de ce titre que depuis 1636, temps auquel l'empereur & le roi d'Espagne consentirent à le leur donner.

Les ambassadeurs des têtes couronnées ne veulent point donner ce titre aux ambassadeurs des princes d'Italie, où cet usage n'est point établi.

La cour de Rome n'accorde jamais la qualité d'*excellence* à aucun ambassadeur quand il est ecclésiastique, parce qu'elle la regarde comme un titre séculier. Les régles ordinaires & l'usage du mot *excellence* ont varié un peu par rapport à la cour de Rome. Autrefois les ambassadeurs de France à Rome, donnoient le titre d'*excellence* à toute la famille du pape alors régnant, au connétable Colonne, au duc de Bracciano, & au fils ainé de tous ces seigneurs, de même qu'aux ducs Savelli, Cesarini, &c.... mais à présent ils sont plus réservés à cet égard; cependant ils traitent toujours d'*excellence* toutes les princesses romaines.

La cour de Rome de son côté, & les princes romains donnent ce même titre au chancelier, aux ministres & sécrétaires d'état, & aux présidens des cours souveraines en France, aux présidens des conseils d'Espagne, au chancelier de Portugal, & à ceux qui remplissent les premières places dans les autres états, pourvu qu'ils ne soient point ecclésiastiques.

Le mot *excellence* étoit autrefois le titre que portoient les rois & les empereurs : c'est pourquoi Anastase le bibliothécaire appelle Charlemagne *son excellence*. On donne encore ce titre au sénat de Venise, où après avoir salué le doge sous le titre de *sérénissime*, on qualifie les sénateurs de *vos excellences*.

Le *liber diurnus pontif. rom.* traite d'*excellence* les exarques & les patriciens.

Les François & les Italiens ont renchéri sur la simple *excellence*, & en ont fait le mot *excellentissime* & *excellentissimo*, qui a été donné par plusieurs papes, rois, &c. mais le mot *excellentissime* n'est plus d'usage en France. *Wiquefort* & *Chambers*. (*G*)

EXTRACTION, s. f. *descendance*, *généalogie*, (*Voyez* GÉNÉALOGIE.) Il faut prouver la noblesse de son extraction pour être admis dans quelques ordres de chevalerie, dans de certains chapitres, &c.



FAILLI, IE, adj. synonime de *rompu*, & qui se dit des chevrons *faillis* ou *rompus* dans leurs montans. (*Voyez* au mot CHEVRON, l'article CHEVRON ROMPU, & *voyez* les armes de Meynier d'Oppède, *pl. 4, fig. 205.*)

FANON, s. m. meuble de l'écu représentant un large brasselet ressemblant au *fanon* ou manipule des prêtres & des diacres; c'étoit anciennement une manche pendante qu'on portoit près du poignet droit pour ornement.

Le *fanon* étoit fort en usage en Allemagne, & c'est de là que le terme de *fanon* est venu; il signifie chez les Allemands une pièce d'étoffe.

De Clinchamp de Caudecoste de Bellegarde, à Lizieux & à Evreux en Normandie; d'argent à trois *fanons* de gueules.

FASCE, s. f. une des pièces honorables de l'écu qui se pose au milieu horisontalement, & qui sépare le chef d'avec la pointe.

Béthune, d'argent à la *fasce* de gueules. (*Pl. II. fig. 100.*)

La *fasce* occupe, selon les uns, le tiers, selon les autres les deux septièmes de l'écu; on en peut voir les proportions *pl. XXVIII. fig. 3.*

Il y a quelquefois deux, trois ou quatre *fasces* dans l'écu, alors les distances sont égales aux *fasces*. (*Voyez* les armes des maisons d'Harcourt & de Saint-Chamans, *pl. III, fig. 126 & 127. Voyez* aussi *pl. XXIX. fig. 10 & 11.*)

Lorsqu'au dessus du nombre de trois les *fasces* sont en nombre impair, elles s'appellent *trangles* en nombre pair *burelles*; mais on varie sur ce point, & les auteurs héraldiques ne conviennent pas absolument entre eux si la différence des trangles & des burelles tient au nombre pair ou impair, ou à la largeur plus grande ou moindre de la pièce.

La *fasce* représente, dit-on, l'écharpe que les chevaliers portoient autrefois en forme de ceinture.

FASCÉ, ÉE, adj. se dit d'un écu divisé en six ou huit parties égales de deux émaux alternés dans le sens de la *fasce*.

De Crussol, *fascé* d'or & de sinople de six pièces. (*Pl. III. fig. 128. Voyez* aussi *pl. XXX. fig. 18 & 19.*)

Si l'écu étoit divisé en dix *fasces*, de deux émaux alternés, il s'appelleroit *burelé*. (*Voyez* les armes de Luzignem ou Luzignan, *pl. III. fig. 130.*)

Les mots *fasce* & *fascé* viennent du latin *fascia*, qui signifie une bande ou bandelette de toile, mais qui n'a aucun rapport, quant à la position, avec ce qu'on appelle en Blason une *bande*; mais on appelle *fascés* une bande, un chevron, un pal divisés en *fasces*.

Quelques-uns écrivent *face* & *facé*, & dérivent ces mots de *facies*, parce qu'en effet cette pièce se présente en *face* dans l'écu.

FAUCILLE, s. f. meuble qui entre dans quelques écus.

Haudt, d'argent, à trois *faucilles* de gueules, rangées en fasces. (*Pl. X. fig. 555.*)

FAUCON, s. m. oiseau de proie qui se trouve sur plusieurs écus.

On dit du *faucon*, *chaperonné*, *longé*, *grilleté*, *perché*, dans le même sens que de l'épervier. (*Voyez* ces mots, & *voyez* EPERVIER.)

Selon plusieurs auteurs, le *faucon* a été ainsi nommé, *quasi falcatus*, parce que ses ongles courbés & pointus imitent la courbure & la pointe de la faulx.

Falcos de la Blache, en Dauphiné; d'azur, au *faucon* d'argent.

Claviere de Saint-Roman, de Saint-Barthelemi-le-Phin, en Vivarais; de gueules, au dextrochère d'argent, portant deux *faucons*, l'un à dextre, de sinople, l'autre à senestre de pourpre, longé d'azur, les têtes affrontées.

FAULX, s. f. meuble d'armoirie représentant une *faulx*.

On dit *emmanché* du manche de la *faulx*, quand il est d'un émail particulier.

On nomme *ranchier* le fer d'une *faulx*.

Voyez pour les *faulx pl. X. fig. 553*, & pour les *ranchiers* ou *fers de faulx* posés l'un sur l'autre en fasce la *fig. 554.*

FAUX, FAUSSE, adj. se dit des armoiries qui ont couleur sur couleur ou métal sur métal. On les appelle plus communément *armes à enquérir* ou *à enquerre*. (*Voyez* au mot ARMES l'article ARMES A ENQUÉRIR. *Voyez* aussi le mot ENQUERRE.)

FEMME, s. f. Les figures humaines étant admises dans le Blason, des figures entières de femmes, ou seulement des têtes de femmes se trouvent quelquefois sur les écus.

Andelberg, en Suède; d'argent, parti de gueules à une *femme* de carnation, habillée à l'allemande, les manches retroussées, les mains posées sur le ventre, partie de l'une en l'autre. (*Pl. VIII. fig. 440.*)

Grammont, d'azur, à trois bustes de reines de carnation, couronnées d'or à l'antique. (*Fig. 441.*)

FENDU EN PAL, DUE, adj. se dit d'une croix *fendue* de haut en bas, & dont les parties sont placées à quelque distance l'une de l'autre.

FER, s. m. se dit de plusieurs sortes de *fers* qui se trouvent dans les écus, tels que les *fers* de lance, de javelot, de pique, de flèche; il se dit aussi des *fers* à cheval. Ceux-ci sont ordinairement représentés la pointe en-haut; & lorsque les clous sont d'un émail différent, on dit des *fers* qu'ils sont cloués de tel émail.

Ferrier, d'argent, à trois *fers* de pique d'azur. (*Pl. IX. fig. 501.*)

Millet, d'or, à trois *fers* de flèche, de sable.

Fresnay, d'hermine, à la fasce de gueules, accompagnée de trois *fers* de cheval d'or, trois en chef & un en pointe. (*Pl. X. fig. 504* & *519.*)

FER DE FOURCHETTE, croix *à fer de fourchette* ou *fourchetée*, est une croix qui, à chacune de ses extrémités, a un *fer* recourbé tel que celui dont les soldats se servent ou se servoient pour attacher leurs mousquets. On peut voir la différence de la *croix fourchée* à la *croix fourchetée*, ou *croix à fer de fourchette*, en comparant, *pl. IV.* les *figures 179* & *180.*

FER DE MOULIN, s. m. est une pièce de l'écu, qu'on suppose représenter l'ancre de *fer* qui soutient la meule d'un moulin.

FER D'OR (*Chevalier du*). Les chevaliers du *fer d'or*, & écuyers du fer d'argent (car ils réunissoient ces deux titres), étoient une société de seize gentilshommes, en partie chevaliers, & en partie écuyers.

Cette société fut établie dans l'église de Notre-Dame de Paris en 1414, par Jean, duc de Bourbon, qui s'y proposa, comme il le dit lui-même, d'acquérir de la gloire & les bonnes graces d'une dame qu'il servoit. Ceux qui entrèrent dans cette société, se proposèrent aussi de se rendre par-là recommandables à leurs maitresses. On ne sauroit concevoir un plan plus extravagant d'actions de piété & de fureur romanesque, que celui qui fut imaginé par le duc de Bourbon.

Les chevaliers de sa société devoient porter, aussi bien que lui, à la jambe gauche, un *fer d'or* de prisonnier pendant à une chaîne. Les écuyers en devoient porter un semblable d'argent. Le duc de Bourbon eut soin d'unir étroitement tous les membres de son ordre; & pour cet effet, il leur fit promettre de l'accompagner, dans deux ans au plus tard, en Angleterre, pour s'y battre en l'honneur de leurs dames, armés de haches, de lances, d'épées, de poignards, ou même de bâtons, au choix des adversaires. Ils s'obligèrent pareillement de faire peindre leurs armes dans la chapelle où ils firent ce vœu, qui est la chapelle de Notre-Dame de Grace, & d'y mettre un *fer d'or* semblable à celui qu'ils portoient, avec la seule différence qu'il seroit fait en chandelier, pour y brûler continuellement un cierge allumé jusqu'au jour du combat.

Ils reglèrent encore qu'il y auroit tous les jours une messe en l'honneur de la Vierge, & que s'ils revenoient victorieux, chacun d'eux fonderoit une seconde messe, feroit brûler un cierge à perpétuité, & de plus, se feroit représenter revêtu de sa cotte d'armes, avec toutes ses armes de combattant; que si par malheur quelqu'un d'eux étoit tué, chacun des survivans, outre un service digne du mort, lui feroit dire dix-sept messes, où il assisteroit en habit de deuil.

Cette société, pour comble d'extravagance, fut instituée au nom de la sainte Trinité & de saint Michel, & elle eut le succès qu'elle méritoit. Le duc de Bourbon alla véritablement en Angleterre, à peu près dans le même-temps qu'il avoit marqué; mais il y alla en qualité de prisonnier de guerre, & il y mourut au bout de dix-neuf ans, sans avoir pu obtenir sa liberté. *Voyez*, si vous êtes curieux, de plus grands détails, l'*Histoire des ordres de chevalerie* du P. Héliot, *tom. VIII*, *chap. v*, c'est-à-dire, le recueil des folies de l'esprit humain en ce genre bisarre, depuis l'origine du Christianisme jusqu'au commencement de notre siècle. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

FERMAIL, s. m. & FERMAUX au pl. Ce vieux mot signifie les agraffes, crochets, boucles garnies de leurs ardillons, & autres fermoirs de ce genre dont on s'est servi anciennement pour fermer des livres, & dont l'usage a été transporté aux manteaux, aux chapes, aux baudriers ou ceintures, pour les attacher. On les a aussi nommés *fermalets* ou *fermaillets*, & ils faisoient alors une espèce de parure, tant pour les hommes que pour les femmes.

Les *fermaux* sont ordinairement représentés ronds & quelquefois en losange, ce qu'alors il faut spécifier en blasonnant. Quelques-uns appellent un écu *fermaillé*, quand il est chargé de plusieurs *fermaux*.

Stuart, comte de Buchan, portoit de France à la bordure de gueules *fermaillée* d'or; on dit maintenant *semée de boucles d'or.*

J'ai avancé tout à l'heure que le FERMAIL *étoit autrefois une espèce de parure.* Joinville, décrivant une grande fête, qu'il appelle une *grand'court* & *maison ouverte*, dit: » Et à une autre table mangeoit le roi de Navarre, qui moult estoit paré » de drap d'or, en cotte & mantel, la ceinture, » *fermail*, & chapel d'or fin, devant lequel je » tranchoie «. Selon Borel, le *fermail* étoit un crochet, une boucle, un carquant, & *autre atifet de femme.* Mais on voit par cet endroit de l'histoire de Joinville, que les hommes & les femmes se servoient de cette parure, que les hommes mettoient tantôt sur le devant du chapeau, & tantôt sur l'épaule en l'assemblage du manteau. Aussi lisons-nous ces paroles dans Amadis, liv. 2: » Et laissant » pendre ses cheveux, qui étoient les plus beaux que » nature produit onc, n'avoit sur son chef qu'un *fer-* » *maillet d'or*, enrichi de maintes pierres pré- » cieuses «. Surquoi Nicod ajoute: » Et il a ce » nom, parce qu'il ferme avec une petite bande, » laquelle est appellée *fermeille* ou *fermaille*; & » quant aux femmes, elles plaçoient leur *fermail* » sur le sein «.

Il est dit dans Froissard, c. 154: » Et si eut pour » le prix un *fermail* à pierres précieuses, que ma- » dame de Bourgogne prit en sa poitrine «. *Voyez* Ducange.

(Cet article est de M. le chevalier de Jaucourt, & il est resté entièrement tel qu'il étoit.)

Nous y ajoutons pour exemple les armes de la maison de Mallet de Graville, de gueules, à trois boucles ou *fermaux* d'or, posés deux & un. (*Pl. X. fig. 516.*)

L'auteur de la partie du Blason, dans le supplé-

ment de l'Encyclopédie, avertit qu'il est nécessaire de dire *deux & un*, parce qu'on pourroit croire qu'ils seroient tous les trois en pal l'un pour l'autre, au lieu qu'ils sont dans le sens de la fasce, & c'est ordinairement dans ce sens qu'ils sont posés.

FÉVE, s. f. meuble de l'écu représentant ce légume.

De Faverolles, d'azur, à la tige de *féves*, de trois gousses naissantes, mouvante d'un croissant posé près de la pointe de l'écu & accompagnée en chef de deux étoiles d'or. (*Pl. VIII. fig. 430.*)

FEUILLE, s. f. meuble de l'écu qui représente une *feuille* d'arbre ou d'arbrisseau.

De Quelen, de la Vauguion, de Saint-Mesgrin, d'argent à trois *feuilles* de chêne de sinople.

La Vieuville, d'argent à six *feuilles* de houx d'azur, posées trois, deux & une. (*Pl. VIII. fig. 403.*)

(*Voyez* TREFFLE, TIERCE-FEUILLES, QUATRE-FEUILLES, QUINTE-FEUILLES; & *voyez* pour toutes ces pièces les *fig. 405--6 --7 & 421, pl. VIII.*)

FEUILLÉ, ÉE, adj. se dit d'une plante qui a des *feuilles* d'un émail particulier.

Caradas, d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois roses de gueules, *feuillées* & tigées de sinople. (*Pl. VIII. fig. 415.*)

Thumery, à Paris; d'or, à la croix de gueules, cantonnée de quatre tulipes *feuillées* & tigées de sinople. (*Pl. VIII. fig. 418.*)

FICHÉ, ÉE, adj. se dit d'un pal, d'une croix, d'une croisette, ou autre pièce de longueur qui paroit aigue dans sa partie inférieure & propre à être enfoncée en terre.

On dit *pal au pied fiché*, croix *au pied fiché*, croisette *au pied fiché*, &c.

Saligny, d'or, à trois pals aléſés, *au pied fiché* de sable. (*Pl. III. fig. 123.*)

Rousset, de gueules, à une croix *fichée* d'argent. (*Pl. IV. fig. 176.*)

Bec de lièvre, en Normandie; de sable, à deux croix trefflées *au pied fiché* d'argent, accompagnées en pointe d'une coquille de même. (*Pl. IV. fig. 183.*)

FIER, FIÈRE, adj. se dit d'un lion dont le poil est hérissé.

FIERTÉ, ÉE, adj. se dit des baleines dont on voit les dents.

FIDÉLITÉ (l'ordre de la), institué par Christian VI, roi de Dannemarck, le 7 août 1732, pour l'anniversaire de son mariage,

La marque de l'ordre est une croix d'or émaillée d'argent, les quatre angles rayonnans, au centre un écusson de gueules en ovale, chargé d'un lion & d'un aigle en chef, & d'un aigle & d'un lion en pointe, le tout d'argent; un petit écusson d'azur aux chiffres du roi & de la reine, brochant sur les lions & les aigles. Au revers on lit ces mots: *In felicissimæ unionis memoriam.*

Cette croix est attachée à un cordon de soie bleue turquin, tissu d'argent aux extrémités. (*Pl. XXIV. fig. 40. G. D. L. T.*)

FIGURÉ, ÉE, adj. se dit du soleil qu'on représente avec un visage humain, & en général de toutes les choses sur lesquelles paroit la *figure* humaine, comme les tourteaux, les besans, &c qu'on *figure* quelquefois ainsi.

FIL, s. m. Plusieurs auteurs font le mot *fil* synonime de lambel, auquel cas c'est une brisure faite pour distinguer uue branche cadette de la branche ainée de la même maison.

D'autres auteurs distinguent dans le lambel, la ligne supérieure & horisontale qu'ils appellent *fil*, & les points ou pendans qui en sortent, & qu'ils appellent plus particulièrement *lambel.* Ils disent, *fil de trois lambels ou plus.*

FILET, s. m. est, selon quelques auteurs, une pièce posée dans le sens de la bande, & qui n'a de largeur que le tiers de la cotice.

D'Hallencourt de Dromesnil, en Picardie; d'argent à la bande de sable, accôtée de deux *filets* de même.

Quatre-Barres, de sable, à la bande d'argent, accôtée de deux *filets* de même. (*Pl. II. fig. 67.*)

D'autres le confondent avec la filiére, dont nous allons parler.

D'autres le regardent comme un diminutif de la barre & non pas de la bande; mais on en voit dans toute sorte de positions, comme de la bande, de la fasce, de la croix, &c.

Un auteur, nommé Guillem, dit que le *filet* est la quatrième partie du chef; il le confond peut-être avec la divise.

FILIÈRE, s. f. bordure étroite qui n'a, selon quelques auteurs, que le tiers de la bordure ordinaire: cette dernière n'ayant, selon eux, que la septième partie de la largeur de l'écu, la *filière* n'en doit avoir que la vingt-unième partie.

Beaucoup d'auteurs confondent la *filière* avec l'orle; d'autres les distinguent de cette manière: la *filière* touche le bord de l'écu; l'orle en est détaché par un vuide égale à sa largeur.

Palatin de Dio, de Montpeirous, de Montmore, en Bourgogne; fascé d'or & d'azur, à la *filière* de gueules.

FLAMBANT ou FLAMBOYANT, adj. se dit des pals aiguisés & ondés qui imitent les flammes; ils sont mouvans du bas de l'écu, & leurs pointes ondoyantes s'élèvent en haut.

Bataille, en Bourgogne; d'argent, à trois pals *flambans* ou *flamboyans*, de gueules, mouvans de la pointe. (*Pl. III. fig. 125.*)

FLAMBEAU, s. m. meuble de l'écu, représentation d'un *flambeau.*

Béral de Forges, d'azur, à deux *flambeaux* d'or allumés de gueules, passés en sautoir, surmontés d'une fleur-de-lis. (*Pl. VII. fig. 387.*)

FLAMME, s. f. meuble d'armoirie, dont la partie inférieure est ronde, & dont le haut se termine en trois pointes ondoyantes; son émail particulier est le gueules.

Pollart, d'argent, à un sanglier de sable, surmonté de deux *flammes* de gueules. (*Pl. VII. fig. 385.*)

Il y a cependant des *flammes* de différens émaux.

De Vendes de Saint-Pieiresy, en Normandie; d'azur, à l'étoile d'or, accompagnée de trois *flammes* de même.

FLANCHIS, f. m. petit sautoir aléfé, qui meuble l'écu, ou qui charge une pièce honorable.

Les *flanchis*, au nombre de trois, se posent deux & un, sur un chef, ils sont rangés horisontalement, ils pourroient aussi être en bande, en pal ou d'une autre manière.

Monnieu de Grandmont, en Bresse; d'azur à trois *flanchis* d'or.

De Balzac d'Entragues, d'azur, à trois *flanchis* d'argent, au chef d'or, chargé de trois *flanchis* du champ.

Le Veneur de Tillières, d'argent, à la bande d'azur, chargée de trois *flanchis* d'or.

FLANQUE, f. f. se dit d'une pièce formée par une ligne en voute qui part des angles du chef, & se termine à la base de l'écusson: il porte d'hermine à deux *flanques* vertes.

Les *flanques* se portent toujours par paires ou par couples.

Leigh fait deux différentes pièces de la *flanque* & de la flasque, la première plus courbée que la seconde; mais Gibbon n'en fait qu'une qu'il appelle *flanque*.

FLANQUÉ, ÉE, adj. se dit de l'écu dont les côtés ou flancs sont divisés par deux portions de cercles rentrantes, qui faillent, dit-on, d'une partie deux cinquièmes de sa largeur à dextre & à senestre, & se terminent aux angles du haut & du bas.

Payen de Courcelles, en Champagne; d'or à cinq trangles de gueules, *flanquées* d'azur.

FLANQUÉ se dit d'une manière plus générale, des pals, arbres & autres figures qui en ont d'autres à leurs côtés. Aux armoiries de Sicile, les pals d'Arragon sont *flanqués* de deux aigles.

Pingon, en Savoie; d'azur à une fasce d'or, *flanquée* de deux pointes d'argent appointées vers la fasce.

FLASQUE. *Voyez* FLANQUE.

FLÈCHE, f. f. pièce de l'écu.

After, de gueules, à trois *flèches* d'or, les pointes en bas, posées en trois pals. (*Pl. IX. fig. 503.*)

FLEURS DE LIS, f. f. pl. armes des rois de France: personne n'ignore qu'ils portent d'azur à trois *fleurs de lis* d'or.

Les *fleurs de lis* étoient déjà employées pour ornement à la couronne des rois de France, du temps de la seconde race, & même de la première: on en voit la preuve dans l'abbaye de saint Germain-des-Prés, au tombeau de la reine Frédégonde, dont la couronne est terminée par de véritables *fleurs de lis*, & le sceptre par un lis champêtre. Ce tombeau, qui est de marqueterie, parsemé de filigranes de laiton, paroit original: outre qu'il n'y a point d'apparence qu'on eût pensé à orner de la sorte le tombeau de cette reine long-temps après sa mort, puisqu'elle a si peu mérité cet honneur pendant sa vie.

Pour ce qui est de la seconde race, on trouve plusieurs portraits de Charles le Chauve dans les livres écrits de son vivant, avec de vraies *fleurs de lis* à sa couronne; quelques-uns de ces manuscrits se gardent dans la bibliothèque du roi, comme aussi dans celle de M. Colbert qui y est jointe; & l'on en peut voir les figures dans le second tome des Capitulaires de M. Baluze.

Mais comme les rois de France n'ont point eu d'armes avant le douzième siècle, les *fleurs de lis* n'ont pu y être employées qu'après ce temps-là. Philippe-Auguste est le premier qui s'est servi d'une *fleur de lis* seule au contre-scel de ses chartes; ensuite Louis VIII & saint Louis imitèrent son exemple: après eux, on mit dans l'écu des armes des rois de France des *fleurs de lis* sans nombre; & enfin elles ont été réduites à trois sous le règne de Charles VII.

Voilà le sentiment le plus vraisemblable sur l'époque à laquelle nos rois prirent les *fleurs de lis* dans leurs armes; & c'est l'opinion du P. Mabillon. M. de Sainte-Marthe, fils & neveu des frères de Sainte-Marthe, qui ont travaillé avec beaucoup de soin à recueillir nos historiens, & à éclaircir plusieurs points obscurs de notre histoire, pensent que la *fleur de lis* a commencé d'être l'unique symbole de nos rois sous Louis VII, surnommé *le jeune*. L'on voit que son epoque n'est pas bien éloignée de celle du P. Mabillon. Quant à l'opinion de ceux qui veulent que nos lis aient été dans leur origine le bout d'une espèce de hache d'armes appelée *francisque*, à cause de quelque rapport qui se trouve entre ces deux choses; cette opinion n'est étayée d'aucune preuve solide. Nous pourrions citer plusieurs autres conjectures qui ne sont pas mieux établies; mais nous nous arrêterons seulement à celle de Jean-Jacques Chifflet, à cause des partisans qu'elle s'est acquis.

Dans la découverte faite à Tournay, en 1653, du tombeau de Childeric I, on y trouva l'anneau de ce prince, environ cent médailles d'or des premiers empereurs romains, deux cents autres médailles d'argent toutes rouillées, un javelot, un *graphium* avec son stylet & des tablettes, le tout garni d'or; une figure en or d'une tête de bœuf avec un globe de cristal, & des abeilles aussi toutes d'or, au nombre de trois cents & plus. Cette riche dépouille fut donnée à l'archiduc Léopold, qui étoit pour lors gouverneur des Pays-Bas; & après sa mort, Jean-Philippe de Schonborn, électeur de Cologne, fit présent à Louis XIV, en 1665, de ces précieux restes du tombeau d'un de ses prédécesseurs: on les garde à la bibliothèque du roi.

M. Chifflet prétend donc prouver par ce monument, que les premières armes de nos rois étoient

des abeilles, & que des peintres & des sculpteurs mal-habiles ayant voulu les représenter, y avoient si mal réussi, qu'elles devinrent nos *fleurs de lis*, lorsque dans le douzième siècle, la France & les autres états de la chrétienté prirent des armes blasonnées : mais cette conjecture nous paroît plus imaginaire que fondée ; parce que, suivant toute apparence, les abeilles de grandeur naturelle & d'or massif, trouvées dans le tombeau de Childeric I, n'étoient qu'un symbole de ce prince, & non pas ses armes. Ainsi, dans la découverte qu'on a faite, en 1646, du tombeau de Childeric II, en travaillant à l'église de S. Germain-des-Prés, on trouva quantité de figures du serpent à deux têtes, appelé par les Grecs *amphisbène*, lesquelles figures étoient sans doute le symbole de Childeric II, comme les abeilles l'étoient de Childeric I.

Au surplus, Chifflet, dans son ouvrage à ce sujet, intitulé : *Lilium Francicum*, a eu raison de se moquer des contes ridicules qu'il avoit lus dans quelques-uns de nos historiens sur les *fleurs de lis*. En effet, les trois couronnes, les trois crapauds changés en trois *fleurs de lis* par l'ange qui vint apporter à Clovis l'écusson chargé de ces trois *fleurs ;* ce qui a engagé les uns à imaginer que les rois de France portoient au commencement, de sable, à trois crapauds d'or, les autres, d'or, à trois crapauds de sable ; & d'autres enfin, comme Trithème, d'azur, à trois grenouilles de sinople ; tout cela, dis-je, ne peut passer que pour des fables puériles qui ne méritent pas d'être réfutées sérieusement.

Cet article, qui porte le nom de M. le chevalier de Jaucourt, est tiré tout entier du discours sur les anciennes sépultures de nos rois par dom Mabillon, (*Mém. de Littérat. t. II. p. 639 & suiv.*) & il est resté tel qu'il étoit.

L'Auteur du Supplément y reprend une faute : « Charles VI, dit-il, & non Charles VII, réduisit les *fleurs de lis* à trois. »

Nous ajouterons : « *Charles V, & non pas Charles VI* », & peut-être aucun des trois, car tout ce qu'on sait, c'est que la réduction étoit faite du temps de Charles V. Les termes que Raoul de Presles adresse à Charles V dans le prologue de sa Traduction de la *Cité de Dieu*, sont formels :

« Et si portez les armes de trois *fleurs de lis*, en signe de la benoite Trinité. » Les termes latins du préambule des lettres de fondation des célestins de Mantes, du mois de février 1376, ne le sont pas moins.

« *Lilia quidem signum regni Franciæ, in quo florent flores quasi lilium, imò flores lilii non tantùm duo, sed tres ut in se typum gererent Trinitatis.* »

On trouve même des exemples de cette réduction, antérieurs au règne de Charles V, mais on ne les trouve que dans des sceaux ; or, il paroit que, dans le temps même où on employoit les *fleurs de lis* sans nombre, quelques princes réduisoient ce nombre à trois pour le scel secret, qui, par sa petitesse, n'en admettoit pas davantage. Enfin la coutume de n'en graver que trois sur les sceaux prévalut pendant le règne de Charles V, & cela, selon l'esprit du temps, par le motif de la dévotion de ce prince à la Trinité ; on continua cependant, & même assez avant sous le règne suivant, à se servir quelquefois du sceau semé de *fleurs de lis* sans nombre ; de sorte qu'on ne sait précisément l'époque ni de l'introduction de l'usage du sceau à trois *fleurs de lis*, ni de la cessation entière de l'usage du sceau semé de *fleurs de lis* sans nombre : car, comme l'observe un historien moderne, « il est peu d'usages ou de changemens dont l'origine soit certaine : une succession lente & presque imperceptible en dérobe presque toujours la connoissance. »

Au reste, M. le chevalier de Jaucourt avoit lui-même reconnu & corrigé sa faute, à l'article LIS, long-temps avant qu'elle eût été relevée dans le Supplément, & il avoit averti de lire *Charles V*, au lieu de *Charles VII*.

L'opinion de l'Auteur du Supplément sur l'origine des armes de France, est que Louis VII, dit *le jeune*, est le premier de nos rois qui ait pris des *fleurs de lis*, & qu'il en sema son écu, lorsqu'il se croisa pour la terre sainte en 1147. On a, dit-il, appelé ces fleurs, (réelles ou imaginaires) *fleurs de lis*, par allusion au nom de *Louis* ou *Loys*, comme on disoit alors, *fleurs de Loys*, puis par corruption, *fleurs de lis*. Cette étymologie peut être vraie ; mais les *fleurs de lis* ayant été en usage dès la première race, sinon sur l'écu, du moins sur les couronnes & autres ornemens, & le nom de *Clovis* étant le même que celui de *Louis*, dont on a insensiblement adouci la prononciation, ce nom pourroit aussi bien venir d'un des *Clovis* de la première race, ou d'un des *Louis* de la seconde, que d'un *Louis* de la troisième. La plupart des étymologies sont bien incertaines.

Par-tout où on trouve des *fleurs de lis* dans les armoiries particulières, ce sont des armes de concession. (*Voyez* au mot *armes*, l'article ARMES DE CONCESSION. *Voyez planche XII. les figures* de la dernière rangée, & *planche VIII. fig. 411.* les armes de Foucault.)

On sait que Déodat ou Dieu-Donné d'Estaing, l'un des vingt-quatre chevaliers commis à la garde de la personne du roi Philippe-Auguste, à la bataille de Bovines en 1214, releva le roi qui avoit été renversé de cheval, le tira de péril, & sauva en même temps l'écu du roi, où les armes de France étoient peintes. Philippe, vainqueur, lui permit de porter les armes de France, qu'il avoit conservées, & les brisa seulement d'un chef d'or. Elles étoient alors semées de *fleurs de lis* sans nombre. Quand nos rois eurent réduit les *fleurs de lis* à trois, la maison d'Estaing fit la même réduction.

La maison de Salvaing, en Dauphiné, portoit d'or, à l'aigle à deux têtes de sable, diadémée, béquée & membrée de gueules ; Philippe de Valois y joignit une bordure de France, c'est-à-dire

d'azur, semée de *fleurs de lis* d'or, pour des services signalés rendus à la couronne, principalement pour avoir contribué à procurer le Dauphiné aux fils aînés de France.

Un auteur héraldique de ce siècle, nommé *Playne*, dit que les Déageant portoient d'argent, à l'aigle à deux têtes de sable, & que Louis XIII chargea cette aigle sur l'estomach d'un écusson d'azur, à une *fleur de lis* d'or.

On nomme *fleur de lis au pied nourri*, celle dont la queue est coupée.

Vignacourt, d'argent, à trois *fleurs de lis* d'or, *aux pieds nourris* de gueules. (*Pl. VIII. fig. 410.*)

FLEURDELISÉ, ÉE, adj. se dit d'un rai d'escarboucle, d'une croix ou autre pièce de longueur dont les extrémités se terminent en *fleur de lis*.

Giry, d'azur, à l'escarboucle d'or, à rais *fleurdelisés*. (*Voyez* aussi *pl. IV. fig. 177.* la croix fleurdelisée.)

Cette croix, lorsqu'elle est *fleurdelisée* par les quatre bouts, comme dans cet exemple, s'appelle aussi *croix florencée*.

FLEURÉ, ÉE, adj. se dit des fasces, bandes, trécheurs & autres pièces, dont les bords sont terminés en fleurs.

Gaudais du Pont, en Bourgogne; d'argent, à la fasce *fleurée* de gueules, de trois fleurons de chaque côté.

De Moyenville, en Picardie; d'argent, à deux lions affrontés de sable, au trécheur *fleuré* de gueules.

FLEURI, IE, adj. se dit d'un rosier ou autre plante, chargée de fleurs.

Deshayes des Orgeries, à Lisieux, en Normandie; d'argent, au rosier de trois roses de gueules, *fleuri*, tigé & feuillé de sinople.

FLORENCÉ, ÉE, adj. croix *florencée*. *Voyez* FLEURDELISÉE.

FLOTTANT, TE, adj. se dit des vaisseaux, des cignes & des canettes qui semblent flotter sur des ondes.

La ville de Paris, de gueules, au navire équipé d'argent, *flottant* & voguant sur des ondes de même, au chef de France, concession de nos rois. (*Voyez pl. XII. la troisième figure du* dernier rang.)

Auvelliers, d'azur, au navire d'argent, équipé de gueules, *flottant* sur une mer d'argent, au chef d'or, chargé d'une aiglette d'azur. (*Pl. X. fig. 527.*)

Lavechef du Parc, à Paris; d'azur, au cigne d'argent, *flottant* sur une rivière de sinople, son bec plongé dans l'eau & son vol étendu, accompagné en chef de trois étoiles d'or.

FOI, s. f. on appelle ainsi deux mains jointes ensemble en signe d'alliance & d'amitié : ces mains sont ordinairement posées en fasce.

Le Royer, écartelé au premier & au quatrième; d'azur, à la *foi* couronnée d'une couronne à l'antique d'or, au deuxième & troisième, d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, & en pointe d'une aiglette au vol abaissé de même. (*Pl. VIII. fig. 446.*)

On appelle *foi parée* celle qui est habillée d'un émail différent.

FONTAINE, s. f. meuble de quelques écus, représentation d'une *fontaine*.

On nomme *fontaines jaillissantes*, celles qui ont des tuyaux, gerbes & chûtes d'eau.

Guynet, de sable, à trois *fontaines* d'argent. (*Pl. VII. fig. 391.*)

FORCENÉ, ÉE, adj. se dit d'un cheval qui paroit emporté & furieux. *Voyez* EFFARÉ.

FORCES ou TENAILLES, s. f. pl.

Hautefort, d'or, à trois *forces* de sable. (*Pl. X. fig. 556.*)

FORMÉ, ÉE, adj. Quelques auteurs appellent *croix formée*, celle que tous les autres appellent *croix patée*, c'est-à-dire une croix étroite au centre & large aux extrémités. (*Voyez* PATÉE, & *voyez* les croix des armes de Dorat, *pl. III. fig. 156.*)

FOUDRE, s. m. & f. meuble de l'écu fait en faisceau de flammes montantes & descendantes, mouvantes d'un vol abaissé en fasce avec quatre dards en sautoir, dont les manches ou fûts à sinuosités angulaires imitent les bandes vivrées.

Helliez de Crechelins, en Bretagne; d'azur, au *foudre* d'argent.

Les flammes ou les dards du *foudre* peuvent aussi être mouvans d'une bande ou barre ou d'un autre meuble posé dans le même sens.

Morelly, sieur de Choisy, d'azur, à une nuée d'argent en bande, laquelle est traversée de trois *foudres* d'or, posés en barre & qui semblent partir de la nuée, à droite & à gauche. (*Pl. VII. fig. 380.*)

FOUINE, s. f. sorte de martre, animal sauvage, approchant de la taille & de la figure du renard, ayant de même une queue longue & bien garnie. Elle paroit dans l'écu passante, rampante, ou sur quelques pièces.

Fay de Coëffe de la Tour-Maubourg, de gueules, à la bande d'or, chargée d'une *fouine* d'azur.

FOURCHÉ, ÉE, ou FOURCHU, UE, se dit de la queue du lion, quand elle est divisée en deux.

Luxembourg, d'argent, au lion de gueules, armé, lampassé & couronné d'azur, la queue *fourchée*, nouée & passée en double sautoir. (*Pl. V. fig. 241.*)

FOURCHÉE se dit aussi d'une croix, dont chaque branche est terminée en trois pointes qui forment deux angles rentrans, & qui imitent une fourche.

La Roche de Chemerault, d'azur, à la croix *fourchée* d'argent. (*Pl. IV. fig. 179.*)

FOURCHETÉ, ÉE, adj. on appelle *croix fourchetée* celle dont les branches se terminent en fourchettes semblables à celles qui servoient anciennement à porter les mousquets.

Truchses Kalenthal, en Suisse; à la croix *fourchetée* de sable. (*Pl. IV. fig. 180.*) Cette croix ressemble beaucoup à la croix ancrée ou encrée, (*Voyez* les armes d'Aubusson, *figure 158. pl. III.*) à la croix recercellée, (*ibid. fig. 162.*) & à la croix nilée,

(*pl. IV. fig. 185.*) mais observons que si par la croix nilée, on a entendu la croix anilée, la figure n'est pas exacte ; la croix anilée devant avoir le milieu percé, de manière qu'on voie le fond de l'écu former au centre un petit quarré.

FOURMI, f. f. c'est l'insecte de ce nom qu'on voit sur quelques écus.

Bigot, d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois *fourmis* de sable. (*Pl. VII. fig. 361.*)

FOURURE, f. f. un des trois émaux. Il y a deux *fourures* en armoiries ; l'hérmine, qui emporte la contre-hermine. (*Voyez pl. I. fig. 18--9.*)

Et le vair, qui emporte le contre-vair, le vairé & le contre vairé. (*Voyez ibid. fig. 20-1-2. Voyez* sur-tout le mot EMAIL, EMAUX.)

Les *fourures* s'employent aussi dans les ornemens extérieurs de l'écu, dans les manteaux & autres marques de dignité. C'est l'hermine qui est ordinairement employée dans ces ornemens. (*Voyez pl. XIII. fig. 3. 7. 8. 12. 13. Pl. XV. fig. 2. 8. 11. Pl. XVI. fig. 4. 5. 6. Pl. XVII. fig. 56.*)

FRAISE, f. f. meuble de l'écu représentant ce fruit.

Frezon, d'or, à trois *fraises* de gueules, feuillées de sinople. (*Pl. VIII. fig. 426.*)

FRANC-CANTON, f. m. pièce qui occupe à dextre en chef un intervalle quarré. Sa proportion, selon quelques-uns, est d'avoir en largeur trois parties des sept de celle de l'écu, & en hauteur trois parties & demie. (*Voyez pl. XXXII. fig. 42.*) Mais, comme nous l'avons plusieurs fois observé, on varie beaucoup sur ces proportions.

De Lamoignon, losangé d'argent & de sable, au *franc-canton* d'hermine. (*Pl. XXII. fig. 11.*) *Voyez* CANTON.

FRANC-QUARTIER, f. m. Le *franc-quartier* occupe, comme le franc-canton, à dextre en chef un intervalle quarré, où l'on place, comme dans le franc-canton, des armes différentes de celles du reste de l'écu. Le *franc-quartier* est, dit-on, un peu moindre qu'un vrai quartier d'écartelage.

Voyez pl. II. fig. 96. le *franc-quartier* des armes de Potier, & *pl. VIII. fig. 421.* le franc-canton des armes de Phelypeaux ; comparez-les avec les quartiers des armes de Crevant (écartelées), *Pl. I. fig. 29.* vous aurez de la peine à saisir la différence des proportions. *Voyez* CANTON.

Si, selon l'opinion assez plausible de divers héraldistes ; la différence entre le *franc-canton* & le *franc-quartier* consiste en ce que le *franc-canton* est formé par une croix, & le *franc-quartier* par de simples traits, les armes de Lamoignon appartiennent au *franc-quartier* & non pas au *franc-canton.*

FRANGÉ, ÉE, adj. se dit des gonfanons & bannières qui ont des franges, dont on spécifie l'émail lorsqu'il est différent.

Auvergne, d'or, au gonfanon de gueules, *frangé* de sinople. *Pl. IX. fig. 489.* *Voyez* les mêmes armes dans l'écusson parti d'Auvergne & de Bouillon, qui est sur le tout des armes de M. le duc de Bouillon. (*Pl. XVIII. fig. 2.*)

FRANGÉ s'applique aussi à quelques ornemens extérieurs de l'écu. La tiare du pape est ornée de deux pendans *frangés* & semés de croisettes d'or. (*Pl. XIII. fig. 1.*)

FRÈTE, f. f. meuble d'armoiries, fait de quatre petits bâtons entrelacés, deux en bandes & deux en barres.

Selon les uns, ce mot vient de *fractus*, rompu, en considérant la *frète* comme un seul bâton, brisé & plié en quatre, pour former une espèce de quarré ou de losange.

Selon les autres, le mot *frète* a signifié anciennement le comble d'un toit fait de perches croisées, & rien en effet ne ressemble plus aux *frètes* que les lattes que les couvreurs employent dans la couverture des toits.

Cette opinion au reste ne changeroit rien à la première étymologie ; ce seroit toujours originairement *fractus.*

Ducange dit que les *frètes* étoient une espèce de flèche. Peu importe : elles forment des barreaux, & se rendent en latin par *clathri.*

Objectos caveæ valuit si frangere clathros.

Pidoux de Montanglost, de Francheville, à Coulomiers en Brie ; d'argent, à trois *frètes* de sable.

Lattier d'Ourcières, en Dauphiné ; d'azur, à trois *frètes* d'argent, au chef de même.

FRETÉ, ÉE, adj. comme bandé se forme de bande, barré de barre, palé de pal, fascé de fasce, losangé de losange, lorsque l'écu est également & entièrement rempli de ces pièces, de même *freté* se forme de frète ; il se dit d'un écu chargé de six cotices entrelacées en diagonale, trois à dextre, trois à senestre, & coupées les unes par les autres en une multitude de *frètes.*

Montejan, d'or, *freté* de gueules. (*Pl. IV. fig. 223.*)

FRETÉ se dit aussi d'une croix, d'un pal ou autre pièce de l'écu, chargée de frètes.

Rignier, en Touraine, d'or, à la croix de gueules ; *fretée* d'argent. (*Pl. IV. fig. 181.*)

Miremont, d'azur, au pal d'argent, *freté* de sable, accôté de deux lances, coupé d'argent. (*Pl. III. fig. 120.*)

FRUITÉ, ÉE, adj. se dit du chêne, du pin, du poirier & autres arbres, chargés de fruits, lorsque ces fruits sont d'un autre émail que l'arbre.

Moucy d'Inteville, d'or, au pin de sinople, *fruité* d'or, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

Chalton de Vaux, en Bretagne ; d'argent, au chêne de sinople, *fruité* d'or.

D'Alboy de Montrosier, en Rouergue ; d'azur, au chêne d'argent, *fruité* de sinople, adextré d'une main de carnation, tenant une épée du second émail, garnie d'or.

FUMÉE, f. f. meuble de l'écu représentant une *fumée,*

fumée, laquelle semble s'élever en haut, & dont la partie supérieure imite par son contour une volute.

Chaumont, d'argent, à un mont de sable, dont le sommet est flambant d'une flamme de gueules, d'où sort de la *fumée* de chaque côté roulée en forme de volute. (*Pl. VII. fig. 383.*)

Héricard de Thury, à Paris, d'or, au mont de sinople, mouvant du bas de l'écu, chargé de six flammes d'argent, trois, deux & une; à trois *fumées* d'azur issantes du sommet du mont, celle du milieu un peu plus haute que les deux autres; au chef de gueules, chargé de trois étoiles du troisième émail. (*Pl. VII. fig. 386.*)

Dans cette figure il y a sept flammes, & elles sont mal rangées.

FURIEUX, adj. m. se dit du taureau, lorsqu'il est élevé sur ses pieds.

Berthier, d'or, au taureau *furieux* de gueules, chargé de cinq étoiles d'argent, une sur l'œil, une sur le cou, les trois autres posées en bande sur le flanc & sur la cuisse, toutes cinq à égale distance. (*Pl. V. fig. 271.*)

FUSEAU, s. m. meuble de l'écu, pièce longue, arrondie, pointue par les deux bouts, qui imitent le *fuseau* à filer.

Fuzelier, d'or, à trois *fuseaux* de gueules. (*Pl. XI. fig. 611.*)

Il est certain qu'à propos de *fuseau*, on peut parler du *fuseau* des parques & des parques elles-mêmes, comme font la plupart des héraldistes, mais il est certain aussi que cela n'est pas nécessaire.

Ces auteurs n'ont pas manqué de trouver des allégories honorables pour le *fuseau*; c'est la marque de la droiture & de l'équité, apparemment parce que le *fuseau* est droit. Mais il y a aussi une tradition peu favorable au *fuseau*, c'est que, dans le temps de la grande ferveur des croisades, les gentilshommes qui se dispensèrent de ces expéditions alors sacrées, furent obligés de changer leurs armes & de les charger de *fuseaux*, parce que, dans l'opinion publique, ils étoient devenus des femmes.

FUSÉE, s. f. meuble de l'écu en forme de losange allongée, dont les côtés sont un peu arrondis.

Les *fusées* se trouvent souvent accolées & posées en fasce, en bande ou d'une autre manière.

De la Jaille des Blonnières, de Marsilly, en Touraine; d'or, à cinq *fusées* de gueules, accolées en bande.

De Senneterre, d'azur, à cinq *fusées* d'argent, posées en fasce. (*Pl. V. fig. 229.*)

FUSELÉ, ÉE, adj. se forme de fusée, comme losangé de losange, & se dit d'un champ tout composé de *fusées*, ou d'une pièce qui en est chargée.

De Grimaldi de Monaco, *fuselé* d'argent & de gueules. (*Pl. V. fig. 230.*)

De Virtemberg, écartelé, au premier, *fuselé* d'or & de sable en barre, au deuxième, d'azur, à la bannière d'or posée en bande, chargée d'une aigle de l'empire; au troisième, de gueules, à deux truites d'or adossées; au quatrième, d'or, au buste de vieillard au naturel couverte d'un bonnet de gueules, & sur le tout, d'or à trois cornes de cerf, rangées en trois fasces l'une sur l'autre, chevillées chacune de cinq pièces de sable, ce qui est de Virtemberg. (*Pl. XI. fig. 585.*)

FUSIL, s. m. meuble de l'écu représentant un *fusil*.

Valette, de gueules, à un *fusil* d'argent, garni d'or, posé en fasce. (*Pl. X. fig. 515.*)

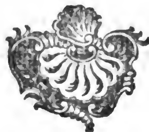
FUTÉ, ou FUSTÉ, ÉE, adj. se dit d'un arbre dont les feuilles sont d'un émail, & le fût ou le tronc d'un autre émail.

De Maréchal, en Dauphiné; d'or, à trois pins de sinople, *fûtés* de sable, posés chacun sur une motte de terre du deuxième émail, mouvantes du bas de l'écu.

FUTÉE se dit aussi d'une flèche, d'une lance, d'une pique, dont le manche ou le fût est d'un émail autre que celui du dard, des plumes & du fer.

Fouret de Campigny, près Falaise en Normandie; d'azur, à deux flèches d'argent, *fûtées* d'or, passées en sautoir, les pointes en haut, au chef du second émail.

Le mot *fût*, d'où se forme l'adjectif *fûté*, vient évidemment de *fustis*, un bâton.



GALOIS, s. m. pl. (*Hist. de la chevalerie*) nom que les historiens donnent aux membres d'une espèce de confrairie qui parut en Poitou dans le quinzième siècle, & qu'on pouvoit appeler la *confrairie des pénitens d'amour.* Les femmes, aussi bien que les hommes, entrèrent dans cette confrairie, & se disputèrent à qui soutiendroit le plus dignement l'honneur de ce fanatisme d'imagination, dont l'objet étoit de prouver l'excès de son amour par une opiniâtreté invincible à braver les rigueurs des saisons. Voici ce qu'ajoute M. de Saint-Palaye, dans son curieux *traité de la chevalerie.*

Les chevaliers, les écuyers, les dames & demoiselles qui embrassèrent cette réforme, devoient, suivant leur institut, pendant les plus ardentes chaleurs de l'été, se couvrir chaudement de bons manteaux & chaperons doublés, & avoir de grands feux auxquels ils se chauffoient, comme s'ils en eussent eu grand besoin : enfin ils faisoient en été tout ce qu'on fait en hiver; peut-être pour faire allusion au pouvoir de l'amour, qui, suivant nos anciens poëtes, opère les plus étranges métamorphoses. L'hiver répandoit-il ses glaces & ses frimats sur toute la nature ? L'amour alors changeoit l'ordre des saisons; il brûloit de ses feux les plus ardens les amans qui s'étoient rangés sous ses loix; une petite cotte simple avec une cornette longue & mince, composoit tout leur vêtement : c'eût été un crime d'avoir fourure, manteau, housse, ou chaperon double, & de porter un chapeau, des gants & des mouffles; c'eût été une honte de trouver du feu dans leurs maisons; la cheminée de leurs appartemens étoit garnie de feuillages ou autres verdures, si l'on pouvoit en avoir; & l'on en jonchoit aussi les chambres. Une serge légère étoit toute la couverture qu'on voyoit sur le lit.

A l'entrée d'un *galois* dans une maison, le mari soigneux de donner au cheval de son hôte tout ce qu'il lui falloit, le laissoit lui-même maitre absolu dans la maison, où il ne rentroit point que le *galois* n'en fût sorti : il éprouvoit à son tour, s'il étoit de la confrairie des *galois*, la même complaisance de la part du mari, dont la femme associée à l'ordre sous le nom de *galoise* étoit l'objet de ses soins & de ses visites. *Si dura cette vie & ces amourettes grant pièce* (long-temps), dit l'auteur (le chevalier de la Tour) en terminant ce récit, *jusques à tant que le plus de ceux en furent morts & périlz de froit : car plusieurs transissoient de pur froit, & mouroient tout roydes de lez leurs amyes, & aussi leurs amyes de lez eulz, en parlant de leurs amourettes, & en eulx mocquant & bourdant de ceux qui étoient bien vestus : & aux autres, il convenoit desserrer les dents de cousteaulx, & les chauffer & frotter au feu comme roydes & engellez .... Si ne doubte point que ces* galois & galoises, *qui moururent en cet état, ne soyent martyrs d'amour*, &c. (*D. J.*)

GARNI, IE, adj. se dit d'une épée dont la garde ou la poignée est d'autre émail.

Marbeuf, d'azur, à deux épées d'argent, *garnies* d'or, passées en sautoir, les pointes en bas.

Poulet, en Angleterre; de sable, à trois épées d'argent, appointées, les gardes en haut, *garnies* d'or.

Ferrand, d'azur, à trois épées d'argent, *garnies* d'or, celle du milieu la pointe en haut, les deux autres pointes en bas, une fasce d'or brochante sur le tout. (*Pl. IX. fig. 493--4--5.*)

GEMELLES, s. f. pl. se dit des barres que l'on porte par paires ou par couples sur un écu d'armoiries. Il porte de gueules, au chevron d'argent, trois barres *gemelles* de sable.

§ GÉNÉALOGIE, s. f. dénombrement d'aïeux, histoire sommaire des parens & alliés d'une famille noble, ou d'une maison ancienne, tant en ligne directe que collatérale.

On prouve sa noblesse par sa *généalogie*, avant que d'être reçu chevalier des ordres du roi.

On fait encore des preuves de noblesse par *généalogie*, pour jouir des honneurs de la cour.

On fait aussi des preuves de noblesse par sa *généalogie*, lorsque l'on desire entrer dans les chapitres nobles, tels que ceux de Lyon, Brioude & Mâcon. On en fait pareillement pour l'ordre de saint Lazare, & pour l'école royale militaire.

Les demoiselles font des preuves de noblesse pour entrer à Saint-Cyr, & dans les chapitres de Neuville, en Bresse; d'Alix, en Lyonnois; de Metz, &c.

Lorsque l'on fait une *généalogie* avec les formalités requises, le présenté doit mettre en évidence son extrait baptistaire, qui prouve qu'il est fils de son père; sa filiation doit remonter de lui au père, du père à l'aïeul, de l'aïeul au bisaïeul, du bisaïeul au trisaïeul, du trisaïeul au quatrième aïeul, du quatrième aïeul au cinquième aïeul, &c. selon l'exigence des cas.

Le présenté doit mettre en évidence un arbre généalogique, où se trouvent ses armoiries dessinées à chaque degré, & à côté, les armoiries des mères.

A chaque degré, il faut au moins deux actes originaux, contrat de mariage & testament; & s'il manque un contrat de mariage ou un testament, il faut deux autres actes pour suppléer à chacun, soit extrait mortuaire, transaction, hommage, dénombrement de terre, acte d'acquisition de biens, &c.

Quand on fait une *généalogie* entière d'une maison ou famille noble, on y met toutes les bran-

ches & rameaux qui en sont sortis ; on suit, à chaque degré, ce qui se pratique pour entrer dans les ordres de chevalerie & chapitres nobles : on y ajoute les dates des contrats de mariages & testamens de tous les collatéraux mâles & femelles, tant ceux qui ont eu postérité, que ceux qui n'en ont point eu. On y doit mettre encore les dates des commissions, lettres & brevets des services militaires, les dates des morts des officiers tués dans les armées & des détails de leurs actions d'éclat ; ce qui rend les *généalogies* historiques. On y met même les dates des mariages des filles, tant de celles qui ont eu postérité, que de celles qui n'en point eu, afin de connoître toutes les alliances. On y ajoute les noms de leurs maris & des père & mère de ces maris.

On prétend que les *généalogies* par titres n'ont commencé à être en usage que vers l'an 1600. Auparavant on faisoit les preuves de noblesse par enquêtes. Les commissaires préposés pour les informations se transportoient sur les lieux où la famille résidoit, interrogeoient des vieillards, & en dressoient leur rapport : ce qui se pratique encore dans l'ordre de Malte. Il est vrai que les commandeurs-commissaires y font ajouter des titres originaux, qui établissent la filiation.

Le terme *généalogie* vient du latin *genealogia*, dérivé du grec γενεαλογία, qui a été fait de γένος, *genus*, race, lignée, & de λόγος, *sermo*, discours ; ainsi ce terme veut dire un *discours fait sur une lignée*, sur une descendance de père en fils.

GÉNÉALOGIQUE, (arbre) *stemma* dans Sénèque & dans Juvénal, *stemmata quid faciunt?* Grande ligne au milieu de la table *généalogique*, qu'elle divise en d'autres petites lignes, qu'on nomme *branches*, & qui marquent tous les descendans d'une famille ou d'une maison ; les degrés *généalogiques* se tracent dans des ronds rangés au-dessus, au dessous, & aux côtés les uns des autres, ce que nous avons imité des Romains, qui les appeloient *stemmata*, d'un mot grec qui veut dire *une couronne de branches de fleurs*. (*Voyez* au mot ARBRE, l'*arbre* généalogique ; *Voyez* aussi *la planche XXI.*)

Table généalogique, est la table des ancêtres de quelqu'un. On dispose ces tables en colonnes ou en arbres. (*Voyez* ARBRE GÉNÉALOGIQUE.)

GÉNÉALOGISTE, s. m. faiseur de généalogies, qui décrit l'histoire sommaire des parentés & des alliances d'une personne ou d'une maison illustre, qui en établit l'origine, les branches, les emplois, les décorations. C'est une science toute moderne, faite par M. d'Hozier en France ; c'est lui qui a débrouillé le premier les généalogies du royaume, & qui les a tirées des plus profondes ténèbres.

D'Hozier (Pierre) dont il s'agit ici, étoit fils d'un avocat, & naquit à Marseille en 1592. Le pur hasard le jeta dans le goût des recherches généalogiques, lorsqu'il y pensoit le moins, & uniquement pour rendre service à M. de Créqui de Bernieulle, qui vouloit être au fait de sa généalogie. M. d'Hozier, après y avoir travaillé long-temps, publia pour son coup d'essai, la généalogie de la maison de Créqui-Bernieulle ; le succès qu'il eut, fit sa réputation & sa fortune. Louis XIII lui conféra en 1641 la charge de juge d'armes de France, vacante par la mort de François de Chevrier de Saint-Mauris, qui exerça le premier cette fonction en 1614 ; mais M. d'Hozier laissa son prédécesseur bien loin derrière lui, en réduisant la connoissance de tous les titres des nobles, en principes & en art. Alors la noblesse du royaume desira d'avoir une généalogie dressée de sa main ; on lui remit les armes, les noms, les surnoms, & les contrats de chaque famille : à son travail prodigieux il joignoit une mémoire étonnante en ce genre. M. d'Ablancourt disoit qu'il falloit qu'il eût assisté à tous les mariages & à tous les baptêmes du royaume. Louis XIV, à son avénement à la couronne, avoit créé en sa faveur la charge de *généalogiste* de France, & lui donna en 1651 un brevet de conseiller d'état. Il mourut comblé de faveurs le premier décembre 1660, & laissa trois fils qui marchèrent sur ses traces.

Louis-Roger d'Hozier, son fils aîné, fut non seulement pourvu en 1666 de l'emploi de *généalogiste* & de juge d'armes de France, mais encore d'une charge de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, & du collier de l'ordre de saint Michel.

Louis-Pierre d'Hozier, son second fils, eut les mêmes titres & les mêmes graces.

Enfin Charles d'Hozier, autre fils de Pierre d'Hozier, trouva dans les mémoires de son pere, quantité de matériaux pour augmenter le nobiliaire de France, & dressa toutes les généalogies des maisons anciennes & illustres, sous le titre de GRAND NOBILIAIRE, qu'il publia à Châlons. Il réduisit dans une forme nouvelle les preuves de noblesse pour les pages du roi, ceux de ses écuries, & les demoiselles de saint Cyr. Sa majesté le gratifia des mêmes titres qu'avoient eu ses frères, & d'une pension de deux mille livres. M. le duc de Savoie l'honora de la croix de la religion, & des ordres militaires de saint Maurice & de saint Lazare.

Parmi les *généalogistes* les plus accrédités, l'on peut mettre au premier rang, M. de Clérambault, spécialement chargé des généalogies & preuves des personnes nommées chevaliers des ordres du roi.

Ainsi s'exprimoit M. le chevalier de Jaucourt. Il n'eût pas affoibli ces éloges, s'il avoit eu à parler de M. Cherin, aujourd'hui chargé de l'emploi de M. de Clérambault, & qui s'est fait dans ce genre une si haute réputation par ses connoissances immenses & par une intégrité redoutable à tous les usurpateurs.

GÉNÉROSITÉ, (l'ordre de la) fut établi en 1665 par Charles-Emile, prince électoral de Brandebourg, dont il fit grand-maître son frère l'électeur Frédéric III de Brandebourg, qui devint roi de Prusse, en janvier 1701, & mourut en 1713.

La croix de cet ordre est d'or, à huit pointes pommetées, émaillée d'azur, rayonnante aux angles, avec un médaillon au centre, chargé du mot *géné-*

rosité. Cette croix est attachée à un ruban bleu. (*Planche XXIV. fig. 24. G. D. L. T.*)

GENETTE, (l'ordre de la) fut institué par Charles Martel, duc des François & maire du palais, l'an 732, en mémoire de la victoire qu'il remporta sur Aldérame, roi des Sarrasins, dans un combat entre Tours & Poitiers, parce qu'entre les dépouilles prises sur les ennemis, on trouva une grande quantité de fourrures de *genettes*.

Le collier, semblable à celui de l'ordre de l'Etoile, soutient, par trois petits chainons, une *genette* assise sur une terrasse émaillée de fleurs. (*G. D. L. T.*)

GENTILHOMME, s. m. *nobilis*, *scutifer*. Un gentilhomme est un homme noble d'extraction, qui n'a pas été annobli par lettres du roi, ni par aucune charge.

Ce mot vient de *gentilis homo*, qui se disoit chez les Romains d'une race de gens nobles, nés de parens libres, & dont les aïeux n'avoient point été esclaves, ni repris de justice.

Quelques auteurs rapportent que sur le déclin de l'empire, il y eut deux compagnies de gens de guerre, l'une appellée *gentilium*, l'autre *scutarium*, & que de-là sont venus les noms de *gentilhomme* & d'*écuyer*.

D'autres font venir ce mot de *gentil*, parce qu'une action gentile signifioit une *action noble* & *mémorable*.

Pasquier croit que ces noms de *gentil* & d'*écuyer* nous sont venus de la milice romaine. Ces *gentils* & *écuyers* étoient des soldats vaillans, auxquels on donnoit, en récompense de leurs actions, les dépouilles des ennemis. (*G. D. L. T.*)

GEORGE, (saint) dit d'*Alga*, ordre de chanoines-réguliers, qui fut fondé à Venise par l'autorité du pape Boniface IX en 1404. Barthelemi Colonna, romain, qui prêcha l'an 1396 à Padoue & dans quelques autres villes de l'état de Venise, jetta les fondemens de cette congrégation. Les chanoines de saint *Georges* portent une soutane blanche, & par-dessus une robe ou chape de couleur bleue ou azur, avec le capuchon sur les épaules. Le pape Pie V les obligea en 1570 de faire profession, & leur permit de précéder les autres religieux. Le monastère chef d'ordre est à Venise. Le Mire, *hist. ordin. monastic. lib. I. cap. v.* (*G*)

GEORGE (saint), c'est un nom donné à plusieurs ordres tant militaires que religieux; il a pris son origine d'un saint fameux dans tout l'orient.

Saint *George* est particulièrement usité pour désigner un ordre de chevaliers anglois; mais on l'appelle à présent plus communément *l'ordre de la Jarretière*.

Le roi Edouard VI, par un esprit de réforme, fit quelque changement dans le cérémonial, les loix & l'habit de l'ordre; c'est lui qui a le premier ordonné qu'on n'appellât plus cet ordre *l'ordre de saint George*, mais *l'ordre de la Jarretière. Chambers.*

GEORGE, (l'ordre de saint) défenseur de l'immaculée conception de la Vierge, institué à Munich par Charles Albert, électeur de Bavière, le jour de la fête de saint *Georges*, de l'an 1729. Le pape Benoît XIII l'approuva.

Les chevaliers de cet ordre portent une croix à huit pointes, chargée au centre d'un saint *Georges* terrassant le dragon; cette croix anglée de quatre diamans taillés en losanges.

GEORGES (l'ordre de saint), ordre militaire institué en 1470 par Frédéric III, empereur & premier archiduc d'Autriche, pour veiller aux frontières de Hongrie & de Bohème, contre les incursions des Turcs.

Les chevaliers, avant leur réception, prouvoient quatre degrés de noblesse, tant paternels que maternels.

Le collier est une chaine d'or, chargée du mot *labarum* en lettres détachées qui se suivent, commençant à dextre, *L*, *A*, *B*, *A*, *R*, *U*, *M*; & à sénestre, *M*, *U*, *R*, *A*, *B*, *A*, *L*; un saint *Georges* monté sur un cheval, armé de toutes pièces, & terrassant le dragon de sa lance, est attaché au jambage du milieu de la lettre *M*, le tout d'or. (*Voyez pl. XXV. fig. 52. G. D. L. T.*)

GEORGES, *dit* DE GENES. (l'ordre de saint) On ignore la date de son institution, & le nom du fondateur.

La marque de l'ordre est une croix trefflée, une couronne ducale au milieu du croison supérieur. Cette croix est attachée par trois chainons à une triple chaine, le tout d'or. (*Voyez pl. XXV. fig. 54. G. D. I. T.*)

GERBE, s. f. (*terme de Blason.*) meuble d'armoiries, qui représente une *gerbe* de bled ou d'autres grains.

Liée, se dit d'une *gerbe*, lorsque le lien ou l'attache se trouve d'émail différent.

Beaurepaire de Cauvigny, proche Séez en Normandie; d'azur, à trois *gerbes* de bled d'or.

Sevin, d'azur, à une *gerbe* d'or. (*Pl. IX. fig. 456.*)

GIBECIÈRE, s. f. est quelquefois un meuble d'armoiries.

Mouton, écartelé au premier & quatrième, d'azur, à la *gibecière* d'or, au second & troisième de gueules à trois oignons d'argent. (*Pl. X. fig. 548.*)

§ GIRON, s. m. *gremium*, *ii*, figure en forme de triangle isocele, c'est-à-dire, dont les deux côtés longs sont égaux. (*Voyez pl. IV. fig. 219.*)

D'Estampes de Valençay, à Paris; d'azur, à deux *girons* d'or, appointés en chevron; au chef d'argent, chargé de trois couronnes ducales de gueules.

GIRONNÉ, adj. se dit de l'écu divisé en six, huit, dix, ou douze parties triangulaires égales entr'elles, de deux émaux alternés. (*Voyez pl. II. fig. 61--2--3--4, & pl. XXXII. fig. 45--6--7.*)

Le *gironné* de huit pièces est formé du parti, du coupé, du tranché & du taillé.

On ne nomme le nombre des *girons* que lors-

qu'il y en a six, dix ou douze, parce que le véritable *gironné* est celui de huit, attendu qu'il réunit seul les quatre partitions de l'écu qu'on vient d'exprimer : en effet le *gironné* de six n'a qu'une partition vraie, qui est le parti; les trois autres partitions y sont fausses ; vous n'y trouverez, ni un vrai coupé, ni un vrai tranché, ni un vrai taillé. (*Voyez pl. II. fig. 61.*) Le *gironné* de dix n'offre point de coupé (*Fig. 62.*) Le *gironné* de douze (*fig. 63.*), n'a proprement ni tranché, ni taillé. Le *gironné* de seize n'a que de fausses partitions (*fig. 64.*) Aussi plusieurs auteurs disent-ils *mal gironné de tant de pièces*, pour exprimer tout autre *gironné* que celui de huit. On prétend que la maison de Maugiron, qui porte *gironné* de six pièces d'argent & de sable (*fig. 61*), tire son nom de cette partition défectueuse, *maugiron* signifiant *mal gironné*.

Il y a cependant une autre espece de *gironné*, même de huit, qui semble contrarier toutes ces idées; aucune partition n'y est vraie, toutes sont inclinées : elle offre aux yeux une sorte de croix pattée, coupée d'une croix de saint André, rétrécie vers le centre, arrondie vers les extrémités. Tel est le *gironné* d'or & de gueules de la maison de Bérenger ; on pourroit appeller cette espèce de *gironné*, *gironné* oblique ou diagonal.

Le terme *gironné*, selon quelques auteurs héraldiques, vient du mot *giron*, qui est le dessus du tablier d'une femme, depuis le dessus des genoux, jusqu'à la ceinture ; lorsqu'elle est assise, ou des robes longues des anciens, qui étoient larges par en bas & étroites vers la ceinture, & représentoient une espèce de triangle à l'endroit que les Latins nommoient *gremium*.

Ce dernier sentiment est l'avis de Ducange, qui dit que les habits longs de nos aïeux étroits en haut & larges en bas, étoient ainsi nommés *ex eo quod vestis giret & circuli formam efficiat*.

Pour nous, le *gironné* nous paroît ressembler à une roue de carrosse qu'on croit voir en mouvement, *quæ gyrat*, & dont les différens *girons* semblent être les rayons. Cette étymologie vaut peut-être bien les autres.

De Cugnac de Dampierre, en Périgord ; *gironné* d'argent & de gueules.

De Berenger de Gua, en Dauphiné ; *gironné* d'or & de gueules.

De Maugiron de la Roche, dans la même province ; *gironné* de six pièces d'argent & de sable. (*Pl. II. fig. 61.*)

Du Pugnos, *gironné* de dix pièces de gueules & d'or. (*Fig. 62.*)

Stuch, *gironné* de douze pièces de gueules & d'or. (*Fig. 63.*)

Bécourt, *gironné* de seize pièces d'argent & de gueules, à l'écu d'or en cœur. (*Fig. 64.*)

GIROUETTÉ, ÉE, adj. se dit d'un château, d'une tour, lorsqu'il y a une girouette sur leur toit.

Quand les girouettes ont des armoiries peintes ou évuidées à jour, on les nomme *panonceaux* ; c'étoit anciennement des marques d'ancienne noblesse.

Les seigneurs qui permettent à leurs vassaux de mettre des girouettes sur le faite de leurs fiefs ou maisons, sont en droit d'exiger d'eux des droits seigneuriaux & l'hommage.

De Vieuxchastel de Kergrist, en Bretagne ; d'azur au château d'argent *girouetté* d'or. (*G. D. L. T.*)

GIVRE, s. f. grosse couleuvre à la queue tortillée ; il ne se dit guère qu'en terme de Blason : on dit *givre rampante*, lorsqu'elle est en fasce. On dit aussi *guivre*. (*Voyez pl. VII. fig. 355*, les armes de la ville de Milan ; ou plutôt *voyez* les trois *figures 353–4–5*, & appellés indifféremment l'animal que vous y verrez *couleuvre*, *bisse*, *givre* ou *guivre*, car tous ces mots sont synonymes.

GIVRÉ, ÉE, adj. On appelle, en terme de Blason, *croix givrée*, celle qui est terminée en tête de givre ; mais on l'appelle plus communément *gringolée*. (*Voyez pl. IV. fig. 182.*)

Quelques-uns dérivent ce mot d'*anguis*, serpent ; & d'autres de *vivra*, en changeant la lettre *v* en *g*, & *vivre* de *vipera*. Ce sont des étymologies.

GLAND, s. m. meuble de l'écu qui représente un *gland* de chêne, il paroit toujours avec son gobelet ou sa calotte, & un petit bout de sa tige qui est en haut.

Tigé & *feuillé*, se dit du *gland*, lorsque la tige est un peu alongée & garnie de feuilles.

Gaulmin de Montgeorge, en Bourbonnois ; d'azur à trois *glands* d'or.

Bocaud de Teyrand, de Jacou à Montpellier ; d'azur à trois *glands* tigés & feuillés d'or, accompagnés en chef d'une étoile de même.

Quand le *gland* paroit la tige en bas, & le fruit en haut, on l'appelle *renversé*.

Du chesne, d'or à trois *glands* renversés de sinople, surmontés d'une étoile de gueules. (*Pl. XII. fig. 629.*)

GLOBE, s. m. meuble d'armoiries, qui représente le corps sphérique du monde ; il paroit dans l'écu avec un cintre qui l'environne en manière de fasce : du milieu de ce cintre, s'élève une autre portion de cintre jusqu'à la superficie sphérique, elle est terminée par une croisette.

On dit *cintré*, du cintre, & *croisé*, de la croisette, lorsqu'il sont d'un autre émail que le *globe*. Le *globe* est aussi un des ornemens extérieurs de l'écu.

La tiare papale est terminée par un *globe*, ainsi que les couronnes des autres souverains. (*Voyez pl. XIII. fig. 1, & pl. XV. fig. 15–6.*)

Un *globe* à la main d'un prince sur les médailles, signifie qu'il gouverne le monde, & par conséquent il ne signifie rien.

De Montpesat de Carbon, en Gascogne ; écartelé aux premier & quatrième de gueules à deux balances d'or, aux deuxième & troisième de gueules au lion d'argent ; sur le tout, d'azur au *globe* d'or.

Courtenen, en Suisse; de gueules au *globe* cintré & croisé d'or. (*Pl. VII. fig. 371.*)

GONFANON, s. m. *vexillum*, *i*, meuble de l'écu qui imite une bannière d'église; il y a en bas trois pendans arrondis en demi-cercles.

Le *gonfanon* représente, dit-on, la bannière de l'armée chrétienne, qui fut envoyée par le pape Urbain II, vers l'an 1095, dans le temps de la première croisade, à Baudouin, comte de Boulogne & d'Auvergne, frère de Godefroi de Bouillon, comme à un défenseur zélé de l'église contre les infidèles. (*Voyez pl. XVIII. grand-chambellan, Charles-Godefroi de la Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon.*) parti sur le tout au premier des armes d'Auvergne, d'or au *gonfanon* de gueules, frangé de sinople. (*Voyez* aussi *pl. IX. fig. 489.*)

Le *gonfanon* est ordinairement frangé d'un émail différent.

Ce mot peut venir de ce que le *gonfanon* est composé de plusieurs pièces pendantes, dont chacune se nomme *fanon*, de l'allemand *fanen*, une pièce d'étoffe.

De Dacqueville, seigneur de Dacqueville, en Normandie; d'argent, au *gonfanon* d'azur. (*G. D. L. T.*)

GORGÉ, ÉE, se dit d'un lion, d'un cygne, ou autre animal dont le cou est ceint d'une couronne; auquel cas l'on dit que le lion est *gorgé* d'une couronne ducale, &c.

GOUJON, s. m. poisson employé comme meuble dans quelques écus.

Goujon, d'azur, à deux *goujons* d'argent, passés en sautoir, & en pointe une rivière de même. (*Pl. VII. fig. 343.*)

GOUSSET, s. m. pièce en forme de pupitre, tiré de l'angle dextre ou senestre du chef, descendant diagonalement sur le point du milieu de l'écu d'une autre pièce semblable, & tombant perpendiculairement sur la base, pièce rare dans le Blason & qui fut autrefois, dit-on, une flétrissure.

GOUTTÉ, ÉE, adj. semé de gouttes, en terme de Blason anglois, signifie un champ chargé ou arrosé de gouttes.

En blasonnant, il faut exprimer la couleur des gouttes, c'est-à-dire *goutté* de sable, de gueules, &c.

Quelques auteurs veulent que les gouttes rouges soient appellées *gouttes de sang*; les noires, *gouttes de poix*; les blanches, *gouttes d'eau. Chambers.*

GRAND-CROIX, dans l'ordre de Malte, on donne ce nom aux piliers ou chefs des langues qui sont baillifs conventuels, aux grands-prieurs, aux baillifs capitulaires, à l'évêque de Malte, au prieur de l'église, & aux ambassadeurs du grand-maître auprès des souverains. (*Voyez* MALTE *ou* ORDRE DE MALTE. (*G*)

GRAPPE DE RAISIN, s. f. meuble de l'écu qui représente une *grappe de raisin*: elle paroit avec un peu de sa tige & pendante, de même qu'on la voit à la vigne.

On dit *tigé* d'une *grappe de raisin* dont la tige est d'un émail différent.

De Brun, en Franche-Comté; d'or, à trois *grappes de raisin* de pourpre, tigées de sinople.

Courtois, d'azur, à trois *grappes de raisin* d'argent. (*Pl. VIII. fig. 433.*)

GRÊLÉ, adj. On appelle couronnes *grêlées*, celles qui sont chargées d'un rang de perles grosses & rondes, comme les couronnes des comtes & des marquis.

GRELOT, s. m. meuble d'armoiries.

Guichard, en Normandie; de sable, à trois *grelots* d'or, bouclés & bordés d'argent. (*Pl. XI. fig. 601.*)

GRENADE, s. f. représentation du fruit du grenadier; ce fruit paroit dans l'écu comme une pomme ronde, avec une espèce de couronne à pointes en haut: au milieu est une ouverture oblongue où l'on apperçoit ses grains; la tige se trouve en bas avec quelques feuilles.

Ouverte se dit de l'ouverture de la *grenade*, quand elle est d'émail différent.

De la Pommeraye de Kerembert, en Bretagne; de gueules, à trois *grenades* d'or.

De Guischard de Tilliers, en Normandie; de gueules, à trois *grenades* d'or, tigées & feuillées de sinople. (*G. D. L. T.*)

Bonneau, d'azur, à trois *grenades* feuillées & tigées de même, *ouvertes* de gueules. (*Pl. VIII. fig. 425.*)

De Segent, d'argent, à trois *grenades* flamboyantes de gueules, posées 2 & 1. (*Pl. X. fig. 533.*)

GRENOUILLE, s. f. insecte qui naît dans les marais, les rivières & la mer. On en voit la représentation dans quelques écus.

Gaset du Fief du Fron, en Bretagne; d'argent, à trois *grenouilles* de sinople.

Andelin, d'or, à trois *grenouilles* de sinople. (*Pl. VII. fig. 348.*)

GRIFFON, s. m. animal fabuleux, ayant la partie supérieure de l'aigle, & l'inférieure du lion; il paroit toujours rampant & de profil; ce qui ne s'exprime point, parce que c'est sa position ordinaire.

De Sarron des Forges, en Beaujolois; d'argent, au *griffon* de gueules. (*G. D. L. T.*)

Doujat, d'azur, au *griffon* couronné d'or. (*Pl. V. fig. 262.*)

Les pattes seules du *griffon* forment quelquefois les meubles d'un écu; & lorsque les ongles sont d'un émail particulier, on dit *onglé* de tel émail.

De Bourdeilles, d'or, à deux *pattes de griffon* de gueules, onglées d'azur, & posées l'une sur l'autre. (*Pl. V. fig. 263.*)

Le *griffon* s'employe de deux manières dans le Blason; ou comme meuble de l'écu; nous venons d'en donner des exemples; ou comme ornement extérieur de l'écu: en effet, les *griffons* servent souvent de supports aux armoiries. (*Voyez pl. XXII. fig. 6.* les armes de Melun, qui ont pour supports des *griffons*.

GRILLE, f. f. se dit de certains barreaux qui sont à la visière d'un heaume, & qui empêchent les yeux du chevalier d'être offensés.

Comme le heaume ou casque s'employe de deux manières; dans l'ecu, à titre de meuble, & hors de l'écu, à titre d'ornement extérieur, il en est de même de la *grille*.

Meuble d'écu.

Bretin, de sable, à trois roues perlées d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de trois heaumes ou casques d'argent, posés de profil, mais de manière qu'on voit distinctement la *grille*. (*Pl. X. fig. 525.*)

Ornement extérieur. (*Voyez pl. XII.* dans le tableau d'en bas, le casque du duc de Bretagne, & *pl. XIV.* les casques numérotés 3. 4. 5. 6. 7 & 8. & dont on voit les *grilles*.

On appelle aussi *grille*, une porte à coulisse & grillée, qu'on peint quelquefois sur les écus. Les *fig. 225-6, pl. V.* peuvent en donner quelque idée.

GRILLET, f. m. ou GRILLET, f. f. meuble qui représente un grelot ou une sonnette ronde.

On voit des *grillets* en quelques écus, sur-tout aux colliers des levriers, & aux jambes des oiseaux de proie. On les appelle aussi *grillots*.

De Kermassement, en Bretagne; de sinople, à trois *grillets* d'or.

Guichard, en Normandie; de sable, à trois grelots ou *grillets* d'or, bouclés & bordés d'argent. (*Pl. XI. fig. 601.*)

L'épervier de la *figure 320. pl. VI.* a aux jambes des *grillets* ou grelots.

GRILLETÉ, ÉE, adj. se dit d'un épervier, d'un faucon, ou d'autres oiseaux de proie, lorsque leurs grillets sont d'un autre émail que l'oiseau.

Leaulmont Puy-Gaillard, d'azur, au faucon d'argent, perché, lié & *grilleté* de même.

Terson de Paleville, à Revel, proche Lavaur; d'azur, au dextrochère d'argent, tenant un faucon de même, becqué & membré de gueules, chaperonné & *grilleté* d'or.

Le Tonnelier de Breteuil, d'azur, à l'épervier essorant d'or, longé & *grilleté* de même. (*Pl. VI. fig. 320.*)

GRINGOLÉ, ÉE, adj. se dit d'une croix ou autre pièce, dont les extrémités finissent en têtes de serpens.

Ce terme vient du mot *gringole*, dérivé de *gargouille*, qui signifie une *goutière*, par où l'eau s'écoule, parce qu'autrefois les gargouilles étoient sculptées en têtes de serpens.

Pigeault de la Malicière, en Bretagne; d'azur, à la croix d'argent, *gringolée* d'or en manière d'ancres. (*Pl. IV. fig. 182.*)

Kaer de Montfort, en Bretagne; de gueules, à la croix d'hermine, ancrée & *gringolée* d'or.

GRUE, f. f. *grus*, *gruis*, oiseau que l'on représente dans l'écu de profil, la pate dextre levée, tenant un caillou que l'on nomme *vigilance*, & qui ne s'exprime que lorsqu'il est d'un émail différent.

On a prétendu que ces oiseaux, lorsqu'ils sont arrivés en un lieu, y établissent un guet; que chacun d'eux y monte la garde à son tour; que celui qui est en faction pour éviter d'être surpris par le sommeil, se soutient sur un seul pied, & tient un caillou de l'autre, afin d'éveiller ses compagnons à la moindre apparence de danger, & même au moindre bruit.

C'est en effet dans cette situation que les *grues* sont représentées, (*Pl. VI. fig. 309.*) dans les armes de Grieu qu'on blasonne ainsi: De sable, à trois *grues* d'argent, tenant chacune leur vigilance d'or. Les fables, soit historiques, soit physiques, se conservent encore mieux dans le Blason que partout ailleurs; &, d'après cette idée sur les *grues* qu'on suit dans le Blason, les héraldistes se croient bien autorisés à donner la *grue* pour un symbole de vigilance.

De Gruel du Villars, en Dauphiné; de gueules, à la *grue* d'argent.

GUELLES, qu'on a dit autrefois pour *gueules*; couleur rouge, appellée ainsi de la gueule des animaux.

GUEULES, c'est la couleur rouge.

Le P. Monet dit que le mot de *gueules* dérive de l'hébreu *gulud* ou *gulidit*, petite peau rougeâtre qui paroit sur une plaie quand elle commence à se guérir: le P. Ménestrier dit que ces mots ne se trouvent point dans la langue hébraïque: mais cela n'est pas exactement vrai; car dans les langues orientales, comme l'hébreu, le chaldéen, le syriaque & l'arabe, on dit *gheld*, pour *cutis*, *pellis*, peau, d'où est venu le mot arabe *gulud*: & en général le mot de *gueules* signifie la *couleur rouge* chez la plupart des orientaux. Les Arabes & les Persans donnent ce nom à la rose.

D'autres, avec Nicod, dérivent le mot de *gueules* de *gula*, la gueule des animaux qui l'ont ordinairement rouge, ou du latin *cusculium*, qui est le *coccos* des Grecs ou la graine d'écarlate.

Dans la gravure, la couleur de *gueules* s'exprime par des hachures perpendiculaires, tirées du chef de l'écusson à la pointe. On la marque aussi par la lettre *G*.

Cette couleur représente la couleur du sang, le cinnabre & la vraie écarlate: c'est la première des couleurs qu'on employe dans les armoiries; & elle marque une si grande distinction, que les anciennes loix défendoient à tout le monde de la porter dans les armoiries, à moins qu'on ne fût prince, ou qu'on n'en eût la permission du souverain.

Spelman, dans son *Aspilogia*, dit que cette couleur étoit dans une estime particulière chez les Romains, comme elle avoit été auparavant chez les Troyens; qu'ils peignoient en vermillon les corps de leurs dieux, aussi bien que de leurs généraux, le jour de leur triomphe. Sous le gouvernement des consuls, les soldats étoient habillés de rouge, d'où étoit venu le nom de *russati*. Jean de Bado Aureo ajoute que la teinture rouge, appellée par les Grecs *phénicienne*, & par nous *écarlate*, fut

adoptée d'abord par les Romains, pour empêcher que l'on ne s'effrayât du sang qui découloit des plaies des blessés dans la bataille.

En effet, le rouge a toujours passé pour une couleur impériale, & les empereurs étoient toujours vêtus, chaussés & meublés de rouge. Leurs édits, dépêches, signatures & sceaux étoient d'encre & de cire rouges; & c'est de-là qu'est venu le nom de *rubrique*. *Dictionn. étymol. de Trév. & Chambers.*

Cet article, à quelques mots près, est resté tel qu'il étoit da ns l'Encyclopédie.

De la Marche, seigneur du Baudrier, en Bretagne; de *gueules*, au chef d'argent. (*Voyez pl. I. fig. 13.*) Il y a plusieurs maisons qui portent de *gueules* tout pur, sans aucun meuble sur ce champ.

GUIDON, s. m. meuble de l'écu qui représente une sorte d'enseigne étroite, longue & fendue, ayant deux pointes; elle est attachée à un manche en forme de lance.

Baronat de Polienas, en Dauphiné; d'or, à trois *guidons* d'azur, au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.

Vasselot, d'azur, à trois étendards ou *guidons* d'argent, fûtés d'or, couchés dans le sens des bandes, 2 & 1.

GUIVRE, s. f. serpent ou bisse qui paroît dans l'écu avec un enfant à mi-corps, les bras étendus, issant de sa gueule.

Le duché de Milan, porte d'argent, à une *guivre* d'azur, couronnée d'or, issante de gueules. (*Voyez pl. VII. fig. 355.*)

Origine de ses armes.

On dit qu'Othon, vicomte de Milan, étant à la guerre de la Terre-Sainte (sous Godefroy de Bouillon), combattit pendant le siége de Jérusalem, Volux, amiral des Sarrasins, qui défioit le plus vaillant des chevaliers chrétiens; & l'ayant tué, il prit en signe de trophées, & pour marque de sa victoire, le casque d'or de cet amiral, sur lequel étoit représenté un serpent qui dévoroit un enfant; il fit de ce cimier l'écu de ses armes.

GULPE, s. m. tourteau de pourpre qui tient le milieu entre le besan qui est toujours de métal, & le tourteau qui est toujours de couleur. On le nomme *gulpe*, pour ne le nommer ni *tourteau* ni *besan*, & le pourpre, qui est son émail propre, est pris par quelques personnes, tantôt pour couleur, & tantôt pour métal. *Dict. de Trév. & Chambers.*

GUMÈNE se dit de la corde d'une ancre, soit qu'elle soit d'un même émail que l'autre, ou d'un émail différent: d'azur, à l'ancre d'or, la *gumène* de gueules. On dit aussi *gume*.

GUSE, s. f. se dit des tourteaux de couleur sanguine ou de laque. (*Voyez* TOURTEAU.)



HABILLÉE,

HABILLÉ, ÉE, adj. se dit d'une figure humaine qui a ses vêtemens; on doit éviter de dire *vêtu* en pareil cas, parce que *vêtu* est un terme particulier de l'art héraldique, employé pour signifier un espace en forme de losange qui remplit le champ de l'écu, & où les quatre parties triangulaires des angles sont d'un autre émail.

Paré se dit d'une foi dont le vètement est de différent émail.

Quelques auteurs se sont servis mal-à-propos du mot *habillé*, en parlant d'un navire qui a ses voiles; il faut dire *équippé*.

Affelaincourt de Gorse, en Lorraine; d'or, à l'homme de carnation de profil, *habillé* d'une veste de gueules & d'un surtout d'azur, les bas d'argent, les souliers de sable, arrêté sur une terrasse de sinople; un sanglier contourné de sable, se présentant devant l'homme qui lui enfonce dans le gosier son épée de pourpre, garnie d'argent.

Wolefkeel, en Franconie; d'or, à un homme passant de carnation, *habillé* de sable, tenant de la main droite une branche de rosier, de trois roses de gueules, & la main gauche posée sur son côté. (*Pl. VIII. fig. 438.*)

Andelberg, en Suède; d'argent, parti de gueules, à une femme de carnation *habillée* à l'allemande, les manches rebroussées, les mains posées sur le ventre, partie de l'une en l'autre. (*fig. 440.*)

Lorsque les figures humaines, employées comme tenans ou supports dans les ornemens extérieurs de l'écu, ont des vêtemens, on les appelle indifféremment *habillées* ou *vêtues*.

HACHE, (ordre de la) Raymond Bérenger, quatrième du nom, comte de Barcelone, & qui forma la seconde race des rois d'Aragon par son mariage avec l'héritière de ce royaume, institua cet ordre en Catalogne vers l'an 1149, en mémoire du courage avec lequel les femmes avoient défendu, la *hache* à la main, la ville de Tortose; & comme en cette occasion, elles avoient surpassé les hommes en valeur, ce prince voulut qu'à l'avenir elles précédassent les hommes dans les cérémonies publiques, & il leur accorda divers privilèges attachés exclusivement à leur sèxe.

HACHE, f. f. meuble de l'écu qui représente une coignée.

On nomme *doloire* une *hache* sans manche.

Hache consulaire est une petite *hache* à long manche, environnée de faisceaux, le tout lié ensemble.

Hache-d'armes, celle qui est large à dextre & pointue à senestre, & dont le manche est arrondi. Les anciens s'en servoient quand ils avoient brisé leurs lances.

Brie de Champrond, en Champagne; d'azur, à deux *haches* adossées d'argent.

La Porte, Mazarin, de la Meilleraye, à Paris; d'azur, à la *hache consulaire* d'argent, issante d'un faisceau d'or, lié du second émail; une fasce de gueules, chargée de trois étoiles du troisième émail, brochante sur le faisceau. (*Pl. IX. fig. 498.*)

Jocet de la Charquetière, en Bretagne; d'argent, à deux *haches-d'armes* de gueules, adossées; cinq mouchetures d'hermine de sable entre les *haches-d'armes*, trois en chef, deux en pointe.

Varennes, d'argent, à deux *haches* d'azur, posées en sautoir, les têtes en haut. (*Pl. IX. fig. 497.*)

Renty, d'argent, à trois fers de *hache*, nommés *doloires* ou *douloirs*, de gueules, les deux du chef affrontés. (*Pl. X. fig. 557.*)

HACHEMENS, f. m. pl. se dit des liens des pannaches à divers nœuds & lacets, & à longs bouts voltigeans en l'air. Les Allemands en lient leurs lambrequins, qui doivent être des mêmes émaux. On dit aussi *hanchemens*, & on y met une *h* par corruption: car *achemens* étoient autrefois synonymes à *ornemens*; & l'on entendoit par ce mot des lambrequins ou chaperons d'étoffe découpés, qui enveloppent le casque & l'écu, & qui sont ordinairement des mêmes émaux que les armoiries.

HACHURE, f. f. les *hachures* sont d'un grand usage dans le Blason, pour faire distinguer les différens émaux des écussons, sans qu'ils soient enluminés. (*Voyez* EMAIL & COULEUR.) Toutes les figures ombrées de ce livre sont gravées en *hachures*. (*Voyez les planches*, sur-tout la première, *fig. 13-4-5-6-7.*)

HAIE, f. f. meuble de l'écu.

La Haye, d'argent, à une *haie* de sinople, posée en fasce. (*Pl. XII. fig. 625.*)

HALLEBARDE, f. f. meuble d'écu.

Crenan, en Bretagne; d'argent, à deux *hallebardes* rangées en pal, de gueules. (*Pl. X. fig. 505.*)

HAMÉIDE, f. f. pièce faite en forme de trois fasces aléſées, c'est-à-dire qui ne touchent point les bords de l'écu; elle est rare en armoiries.

Les auteurs sont partagés sur l'étymologie de ce mot; les uns croient que *haméide* vient de la maison de ce nom en Angleterre, qui porte pour armes une fasce aléſée de trois pièces, laquelle, selon Upton, représente une pièce d'étoffe découpée.

D'autres disent que c'est une barrière à jour de trois pièces, semblable à celles qui traversent les grands chemins pour avertir les passans de payer des droits de péage.

D'autres enfin sont dans l'opinion que les *haméides* représentent des chantiers propres à soute-

nir des tonneaux dans les caves, lesquels chantiers sont nommés *hames* en Flandre, mot emprunté de *hama* ou *hamula*, qu'on a dit dans la basse latinité, pour signifier une bouteille ou vase à mettre du vin,

Le P. Ménétrier dit que dans le même pays les maisons bâties de bois s'appellent *hames*, à cause des pièces de bois qui les traversent, & que de ce mot *hames* vient celui de *haméides*, à cause que les maisons qui les composent sont ordinairement bâties de cette sorte.

Quoi qu'il en soit, on peut prendre une idée fort exacte de ce qui s'appelle *haméide* en Blason, en jettant les yeux sur la *figure 605. pl. XI.* armes de Halney, du Hainaut; d'or, à une *haméide* de gueules.

D'Auberticourt, en Hainaut; d'hermine, à une *haméide* de gueules.

Baudin de Salonne, en Lorraine & en Barrois; d'azur, à une *haméide* d'or, accompagnée de trois macles de même.

HARPE, s. f. instrument de musique, est quelquefois un meuble d'armoiries.

Davy, d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois *harpes* de même. (*Pl. X. fig. 532.*)

Herpont, en Lorraine; d'azur, à trois *harpes* d'argent.

Touchard, dans l'Orléanois; d'azur, à la *harpe* d'argent.

Du Perron, d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois *harpes* d'or.

HARPIE, s. f. animal fabuleux ayant le buste d'une jeune fille & le reste du corps semblable à l'aigle.

Calois de Mesville, à Paris; de gueules, semé de fleurs de lys d'argent, à une *harpie* de même.

Boudrac, d'or, à une *harpie* de gueules. (*Pl. XI. fig. 592.*)

HAUSSÉ, ÉE, adj. se dit d'une fasce, ou d'une autre piece, quand elle est plus haute que sa position ordinaire.

De Rostaing, en Forez; d'azur, à une fasce *haussée* d'or, accompagnée en pointe d'une roue de même.

HAUTE, adj. se dit d'une croix qui paroît longue, le croisillon ou sa traverse étant élevé.

Bignon de Blansy de l'Islebelle d'Hadricourt, à Paris; d'azur, à la croix *haute* d'argent, accolée d'un pampre de vigne de sinople, posée sur une terrasse de même, & cantonnée de quatre flammes d'or. (*G. D. L. T.*)

Bec-de-lièvre, en Normandie; de sable, à deux croix *hautes*, tresflées, au pied fiché d'argent, accompagnées en pointe d'une coquille de même. (*Pl. IV. fig. 183.*)

HAUTE se dit encore de l'épée droite.

HAUTES-PUISSANCES, titre donné par toutes les cours de l'Europe aux états-généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas. On les appelle, en s'adressant à eux, *Hauts & Puissans Seigneurs*; & en parlant d'eux, on dit *Leurs Hautes-Puissances.*

HAUTESSE, s. f. titre d'honneur qu'on donne au grand-seigneur. Nos rois l'ont reçu; mais il n'a guère été d'usage que sous la seconde race.

HEAUME ou CASQUE, s. m. meuble d'armoiries.

Bretin, de sable, à trois roues perlées d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de trois *heaumes* de profil d'argent. (*Pl. X. fig. 525.*)

HÉRAUT, un *héraut*, ou *héraut d'armes*, étoit anciennement un officier de guerre & de cérémonies, qui avoit plusieurs belles fonctions, droits & privilèges.

Ducange tire ce mot de l'allemand *heere-ald*, qui signifie *gendarme*, sergent d'armes ou de camp; d'autres le dérivent de *heer-houd*, fidèle à son seigneur : ce sont là les deux étymologies les plus vraisemblables.

On divisoit ces officiers de guerre & de cérémonies en roi d'armes, *hérauts*, & poursuivans. Le premier & le plus ancien s'appelloit *roi d'armes*. Les autres étoient simplement *hérauts*, & l'on donnoit le nom de *poursuivans* aux surnuméraires.

Les *hérauts*, y compris le roi d'armes, étoient au nombre de trente, qui avoient tous des noms particuliers qui les distinguoient. Montjoie Saint-Denis étoit le titre affecté au roi d'armes; les autres portoient le nom de provinces de France, comme de Guienne, Bourgogne, Normandie, Dauphiné, Bretagne, &c.

Ils étoient revêtus aux cérémonies, de leurs cottes-d'armes de velours violet cramoisi, chargées devant & derrière de trois fleurs de lys d'or, de brodequins pour les cérémonies de paix, & de bottes pour celles de la guerre. Aux pompes funèbres, ils portoient une longue robe de deuil trainante, & tenoient à la main un bâton, qu'on appelloit *caducée*, couvert de velours violet, & semé de fleurs de lys d'or en broderie.

Plusieurs auteurs ont décrit fort au long les fonctions, droits & privilèges de nos anciens *hérauts d'armes*, en paix & en guerre; mais nous ne rapporterons ici que quelques-unes des particularités sur lesquelles ils s'accordent.

Le principal emploi des *hérauts* étoit de dresser des armoiries, des généalogies, des preuves de noblesse, de corriger les abus & usurpations des couronnes, casques, timbres & supports; de faire dans leurs provinces les enquêtes nécessaires sur la noblesse, & d'avoir la communication de tous les vieux titres qui pouvoient leur servir à cet égard.

Il étoit de leur charge de publier les joûtes & tournois, de convier à y venir, de signifier les cartels, de marquer le champ, les lices, ou le lieu du duel, d'appeller tant l'assaillant que le tenant, & de partager également le soleil aux combattans à outrance. Ils publioient aussi la fête de la célébration des ordres de chevalerie, & s'y trouvoient en habit de leur corps.

Ils assistoient aux mariages des rois, & aux fes-

tins royaux qui se faisoient aux grandes fêtes de l'année, quand le roi tenoit cour plenière, où ils appelloient le grand-maitre, le grand pannetier, le grand bouteillier, pour venir remplir leur charge. Aux cérémonies des obsèques des rois, ils enfermoient dans le tombeau les marques d'honneur, comme sceptre, couronne, main de justice, &c.

Ils étoient chargés d'annoncer dans les cours des princes étrangers, la guerre ou la paix, en faisant connoitre leurs qualités & leurs pouvoirs; leurs personnes alors étoient sacrées, comme celles des ambassadeurs.

Le jour d'une bataille, ils assistoient devant l'étendard, faisoient le dénombrement des morts, redemandoient les prisonniers, sommoient les places de se rendre, & marchoient dans les capitulations devant le gouverneur de la ville. Ils publioient les victoires, & en portoient les nouvelles dans les cours étrangères alliées.

Les premiers commencemens des *hérauts d'armes* ne furent pas brillans. Nous voyons par les anciens livres de romancerie, & par l'histoire des rois qui ont précédé saint Louis, qu'on ne regardoit les *hérauts* que comme de vils messagers, dont on se servoit en toutes sortes d'occasions. Ils eurent un démêlé avec les trouvères & chanterres sur la préséance. Pour établir contre eux leur dignité, ils produisirent un titre par lequel Charlemagne leur accordoit des droits excessifs, & c'étoit un faux titre: cependant ils parvinrent insensiblement à s'accréditer, à obtenir des privilèges, & à composer leur corps de gens nobles; mais, dit Fauchet, « ce » corps s'est abâtardi par aucuns qui y sont entrés, » indignes de telle charge, & par le peu de compte » que les rois & princes en ont fait, principale- » ment depuis la mort d'Henri II; quant à l'occa- » sion des troubles, les cérémonies anciennes fu- » rent méprisées, faute d'en entendre les origines. » Depuis il n'a plus été question du corps des *hérauts*.

Il arriva seulement que lorsque Louis XIII vint en 1621 dans les provinces méridionales de son royaume, pour contenir les chefs de parti, il fit renouveller l'ancienne formalité suivante, qui est aujourd'hui entiérement abolie.

Lorsqu'on s'approchoit d'une ville où commandoit un homme suspect, un *héraut d'armes* se présentoit aux portes; le commandant de la ville l'écoutoit chapeau bas, & le *héraut* crioit: « A toi » Isaac ou Jacob tel, le roi, ton souverain seigneur » & le mien, t'ordonne de lui ouvrir, & de le » recevoir comme tu le dois, lui & son armée; » à faute de quoi, je te déclare criminel de lèse- » majesté au premier chef, & roturier, toi & ta » postérité; tes biens seront confisqués, tes mai- » sons rasées, & celles de tes assistans. »

Le même Louis XIII, en 1634, envoya déclarer la guerre à Bruxelles par un *héraut d'armes*; ce *héraut* devoit présenter un cartel au cardinal infant, fils de Philippe III, gouverneur des Pays-Bas. C'est là la dernière déclaration de guerre qui se soit faite par un *héraut d'armes*; depuis ce temps on s'est contenté de publier la guerre chez soi, sans l'aller signifier à ses ennemis. Et pour ce qui regarde les fonctions des *hérauts* à l'armée, c'est en partie les trompettes & les tambours qui les remplissent aujourd'hui.

Si quelqu'un est curieux de plus grands détails, il peut consulter Ducange, au mot *Heraldus*; le *Glossar. Archæolog.* de Spelman; Jacob. Spencer *de Art. heraldicâ*, Francof. 2. vol. *in-fol.* la *Science héraldique* de Vulson de la Colombière; Fauchet, *Traité des Chevaliers*; André Favin, *Théatre d'honneur*; & finalement le livre intitulé, *Traité du héraut d'armes*, Paris, 1610, *in-12*. (*D. J.*)

HÉRAUTS D'ARMES. Leur collège, qu'on appelle en anglois *thé herald's-office*, dépend du grand maréchal d'Angleterre.

Les *hérauts d'armes* anglois sont assez instruits des généalogies du royaume; ils tiennent registre des armoiries des familles, règlent les formalités des couronnemens, des mariages, des baptêmes, des funérailles, &c. On les distingue en trois classes, les *kings of arms*, les *heralds* & les *pursevants at arms*.

Il y a trois *kings of arms*; le premier qui s'appelle le *Garter* fut institué par Henri V, pour assister aux solemnités des chevaliers de la Jarretière, pour leur donner avis de leur élection, pour les inviter de se rendre à Windsor afin d'y être installés, & pour poser les armes au-dessus de la place où ils s'asseyent dans la chapelle: c'est encore lui qui a le droit de porter la jarretière aux rois & princes étrangers, qui sont choisis membres de cet ordre; enfin c'est lui qui règle les funérailles solemnelles de la grande noblesse: sa création étoit autrefois une espèce de couronnement accompagné des formalités du règne de la chevalerie: il est obligé, par son serment, d'obéir au souverain de l'ordre de la Jarretière en tout ce qui regarde sa charge; il doit informer le roi & les chevaliers de la mort des membres de l'ordre, avoir une connoissance exacte de la noblesse, & instruire les *hérauts* de tous les points douteux qui regardent le Blason; mais il doit être toujours plutôt prêt à excuser qu'à blâmer aucun noble, à moins qu'il ne soit contraint en justice à déposer contre lui.

Clarencieux & Norroy, les deux autres *hérauts d'armes* sont appellés *hérauts provinciaux*, parce que la jurisdiction de l'un est bornée aux provinces qui sont au nord de la Trent, & l'autre a dans son district celles qui se trouvent au midi; ils ordonnent des funérailles de la petite noblesse, savoir, des baronnets, chevaliers & écuyers: ils sont tous deux créés à peu-près comme le Garter, avec le pouvoir, par patentes, de blasonner les armes des nobles.

Ceux qu'on nomme simplement *heralds* sont au nombre de six, distingués par les noms de Richemont, de Lancaster, de Chester, de Windsor, de Sommerset & d'Yorck. Leur office est d'aller à la

cour du grand maréchal pour y recevoir ses ordres, d'assister aux solemnités publiques, de proclamer la paix & la guerre.

Les poursuivans, au nombre de quatre, s'appellent *blue mantles* ou *manteaux bleus*, *rouge-croix*, *rouge-dragon* & *port-cullice*, en françois, *porte-coulisse*; probablement des marques de décoration, dont chacun d'eux jouissoit autrefois. Outre ces quatre poursuivans, il y en a deux autres qu'on appelle *poursuivans extraordinaires*.

Le collège des *hérauts* a pour objet tout ce qui regarde les honneurs, parce qu'ils sont considérés *tanquam sacrorum custodes, & templi honoris ædítui.* Ils assistent le grand maréchal dans sa cour de chevalerie, qui se tient ordinairement dans la salle des *hérauts*, où ils prenoient place autrefois vêtus de leur cotte-d'armes. Il faut qu'ils soient, à l'exception des poursuivans, *gentlemen* de naissance; & les six *hérauts* sont faits écuyers, *squiers*, lors de leur création. Ils ont tous des gages du roi; mais le Garter a double salaire, outre certains droits à l'installation des chevaliers de l'ordre, & quelques émolumens annuels de chacun d'eux. (*D. J.*)

HÉRISSON, s. m. petit animal qui a la tête, le dos & les flancs couverts d'aiguillons ou de pointes assez semblables aux épines.

Il paroit dans l'écu, marchant, & diffère du porc-épic, en ce que ce dernier est plus haut sur ses jambes, & en ce qu'il a ses piquans beaucoup plus longs.

Le *hérisson* a la faculté de se mettre en boule, ce qu'il fait quand il ne peut se sauver à la course; alors il paroit, comme une châtaigne, armé de ses piquans, & ses ennemis ne peuvent l'attaquer.

Hericy de Montbray, de Fierville, en Normandie; d'argent, à trois *hérissons* de sable.

HÉRISSONNÉ, adj. ne se dit que d'un chat ramassé & accroupi.

HERMINE, (ordre de l') *ordo velleris Pontici*, nommé aussi l'*ordre de Bretagne*, parce qu'il fut institué ou renouvellé par Jean IV, duc de Bretagne, dit *le vaillant* & *le conquérant*. Les uns placent cette institution vers l'an 1365, les autres en 1381.

Le collier de l'ordre étoit formé de deux chaines, sur lesquelles il y avoit des épis deux à deux, passés en sautoirs : au milieu de cette chaine double étoit suspendue, par trois petits chainons, une *hermine* courante sur une terrasse émaillée de fleurs, le tout d'or, & au-dessous, sur un listel, étoit en émail la devise : *A ma vie*; devise de laquelle, ainsi que de beaucoup d'autres, on ne sait ni le vrai sens ni l'à-propos. (*Voyez la planche XXVI. fig. 66.*)

HERMINE, (ordre de l') nom d'un ordre de chevalerie, institué en 1464 par Ferdinand, roi de Naples. Du collier qui étoit d'or, pendoit une *hermine*, avec cette devise : *Malo mori quàm fœdari. J'aime mieux mourir que d'être souillée.* Pontanus en parle au livre premier de la *Guerre de Naples*.

HERMINE, s. m. fourure blanche, chargée de mouchetures de sable.

On nomme *contre-hermine* un champ de sable semé de mouchetures d'argent.

On donnoit autrefois le nom d'*Hermins* aux Arméniens, parce que l'Arménie est un pays abondant en *hermines*, & que l'on y faisoit un grand trafic de ces peaux.

Quinson de Verchières, en Bresse; plein *d'hermine*.

Le duché de Bretagne & la maison de Sainte-Hermine portent aussi tout *hermine*.

La maison de Bailleul, parti d'*hermine* & de gueules. (*Pl. I. fig. 25.*)

Plomet, tiercé en chevrons, d'argent, de sable & d'*hermine*. (*fig. 36.*)

Carbonel, en Normandie; coupé, cousu de gueules & d'azur, à trois tourteaux d'*hermine*. (*fig. 42.*)

Catel, coupé de gueules & d'*hermine*, au lion de l'un en l'autre. (*fig. 43.*)

Kerouser, en sautoir de gueules & d'*hermine*, le gueules chargé d'un lion d'argent. (*Pl. II. fig. 59.*)

Chambray, en Normandie; d'*hermine*, à trois tourteaux de gueules.

HERMINE, s. f. animal différent de la foururre.

Mutel, de gueules, à trois *hermines* d'argent. (*Pl. XII. fig. 618.*)

HERMINÉ, ÉE, adj. une croix *herminée* est une croix composée de quatre mouchetures d'hermine.

Il faut remarquer que dans de telles armes, les couleurs ne doivent point être exprimées, par la raison que ni la croix ni les armes ne peuvent être que de couleur blanche ou de couleur noire.

La Colombière, dans son *Blason*, appelle ces sortes d'armes *quatre queues d'hermine en croix*. L'éditeur de Guillem les appelle une *croix de quatre hermines*, ou plus proprement, *quatre mouchetures d'hermine en croix*. Les quatre mouchetures d'hermine, dont le sautoir dentelé est cantonné dans les armes de Bertin, (*Pl. IV. fig. 191.*) peuvent être considérées comme formant une croix *herminée*.

Bourg de Saint-Albans d'azur à trois fleurs de lys, *herminées*.

HERMINITE. Ce mot paroit un diminutif d'hermine, & devroit naturellement signifier *petite hermine*; mais il signifie un fond blanc tacheté de noir, & dans lequel chaque tache noire est seulement mêlée d'un peu de rouge.

Quelques auteurs se servent du mot *herminite*, pour marquer un fond jaune tacheté de noir; mais les François lui donnent un nom plus juste, en l'appellant *or semé d'hermines de sable*.

HÉRON, s. m. oiseau aquatique & sauvage, ayant le col long, un grand bec & les jambes hautes; il paroit arrêté dans l'écu.

De la Mare du Theil, en Normandie; d'azur, au *héron* d'argent.

Bouquart, en Lorraine; à un *héron* d'argent, becqué & membré d'or, accompagné de trois annelets aussi d'argent, deux en chef, un en pointe.

§ HERSE, f. f. meuble de l'écu qui représente un instrument propre à renverser les terres sur les grains, pour les couvrir après qu'ils ont été semés.

Des Hayes de Gassard, en Normandie; d'azur, à trois *herses* d'or.

Morienville, d'azur, à la *herse* d'or. (*Pl. V. fig.* 226.)

HERSE-SARRASINE, f. f. meuble d'armoiries fait de cinq ou six pals aléfés & aiguisés en bas, avec cinq traverses posées horisontalement, jointes avec des cloux aux interfections, & un anneau au milieu de la traverse supérieure.

La *herse-sarrasine* représente une porte faite en treillis, suspendue en haut avec une corde, & qu'on fait tomber par deux coulisses dans les cas de surprise; & lorsque la porte d'une ville de guerre est rompue, elle sert à fermer le passage aux ennemis.

D'Apelvoisin, vicomte de Ferré, seigneur de la Jouvinière, en Bretagne; de gueules, à la *herse-sarrasine* d'or.

On donne aussi quelquefois à la *herse-sarrasine* le nom de *coulisse*, ou du moins ces deux meubles de l'écu se ressemblent beaucoup.

Vieille-Maison, d'azur, à la *coulisse* ou à la *herse* d'or. (*Pl. V. fig.* 225.)

HERSÉ, ÉE, adj. se dit d'un château, d'une tour, d'une porte, dont la herse-sarrasine est abattue.

De Tourteville, en Lorraine; d'azur, à la tour d'argent, *hersée* de sable.

HEURTES, f. m. pl. ce sont deux tourteaux d'azur que quelques armoristes ont ainsi appellés pour les distinguer des tourteaux des autres couleurs.

Les armoristes anglois distinguent les couleurs des tourteaux, & leur donnent en conséquence des noms qui leur conviennent; ceux des autres nations se contentent d'appeller ceux-ci simplement *tourteaux d'azur*; & dans d'autres cas, il ne faut qu'ajouter au mot de *tourteaux* la couleur dont ils sont.

HIE, f. f. *fistuca*, *æ*. meuble de l'écu en forme de fusée alongée, terminée par deux lignes courbes, dont les bouts finissent en pointe, avec deux annelets saillans vers le quart de la longueur, l'un à dextre en haut, l'autre à senestre en bas.

La *hie* est rare dans les armoiries.

Damas, d'argent, à la *hie* de sable, accompagnée de six roses de gueules en orle. (*Pl. XI. fig.* 578.)

HIRONDELLE, f. f. meuble de l'écu qui représente cet oiseau.

Les *hirondelles* peuvent être de différens émaux dans l'écu.

De Gironde de Monclara, en Guienne; d'or, à trois *hirondelles* de sable, deux affrontées en chef, l'autre éployée en pointe.

Arondel, en Angleterre; d'argent à sept *hirondelles* de sable, posées trois, trois & un.

HOMME, f. m. les figures humaines sont employées de deux manières dans les armoiries.

Ou comme meubles de l'écu.

Wolefkeel, en Franconie; d'or, à un *homme* passant de carnation, habillé de sable, tenant de la main droite une branche de rosier, de trois roses de gueules, & la main gauche posée sur son côté. (*Pl. VIII. fig.* 438.) *Voyez* aussi *fig.* 437—9. 440—1—2—3. des *hommes* à cheval, des femmes, des enfans, enfin des figures humaines sous toutes les formes.

Ou comme ornemens extérieurs de l'écu.

Des figures humaines de toutes les formes sont employées comme tenans ou supports. (*Voyez planche XV. fig.* 2. 8. 11. & *planche XXII. fig.* 1—2.)

HOUSEAUX, f. m. pl. HOUSETTES, f. f. pl. espèce de guêtres ou de bottines, sont quelquefois employées comme meuble d'armoiries.

Artier, d'azur, au chevron accompagné de trois *houseaux* ou *housettes*, le tout d'or. (*Pl. IX. fig.* 457.)

HOUSSÉ, ÉE, adj. se dit d'un cheval qui a sa housse.

HOUSSETTE, f. f. même chose que *houseaux* & *housettes*, espèce de bottine en usage autrefois parmi les militaires. On en voit dans quelques écus.

Houssette est un vieux mot gaulois, d'où l'on a fait *houseau*, *heuse*, dérivé de *hosellum*, diminutif de *hosa*, qui vient de l'allemand *hose*, bottine.

De la Heuse de Baudran, en Anjou; d'or, à trois *houssettes* de sable.

HOUSSILLES, f. f. pl. brodequins ou bas de chausses. Il n'est d'usage que dans l'art héraldique. (*Voyez* HOUSEAUX.)

HOUX, f. m. arbuste, dont la feuille toujours verte est armée sur les bords, de longues pointes.

La Villeléon, en Bretagne; d'argent, à un *houx* de sinople, au chef de sable, fretté d'or.

HUBERT, (l'ordre de saint) ordre de chevalerie, institué par Girard V, duc de Juliers, en 1473, pour rendre graces à Dieu des victoires qu'il avoit remportées sur ses ennemis; il le mit sous l'invocation de *saint Hubert*, évêque de Liège.

On croit que cet ordre s'éteignit en 1487.

La croix de l'ordre étoit patée, émaillée d'azur, ornée de douze diamans & de huit perles, & anglée de vingt rayons d'or ondoyans & droits alternativement, cinq à chaque angle; au centre étoit une médaille d'or en ovale couché, où étoit représenté *saint Hubert* à genoux devant une croix entre les bois d'un cerf.

La devise, *in fide sta firmiter*, étoit autour de la médaille.

Les chevaliers portoient un ruban rouge en écharpe, où pendoit cette croix. (*Planche XXIII. fig.* 19. (*G. D. L. T.*)

HUCHET, f. m. petit cor-de-chasse qui sert à appeller les chiens. Il paroit dans l'écu sans attache.

Huchet vient du vieux verbe *hucher*, qui a signifié *appeller*, lequel étoit dérivé, selon Ducange, de *hucciare*, mot de la basse latinité qui avoit la même signification.

Dieu préſerve, en chaſſant, tout honnête perſonne,
D'un donneur de *huchet*, qui mal-à-propos ſonne.

De Bernard de Javerſac, d'Aſtruge, de Monſanſon, à Paris; d'or, à trois *huchets* de gueules.

Dans la *figure 534. planche X.* il n'y a qu'à ſuppoſer les trois cors-de-chaſſe ſans leurs attaches, on aura trois *huchets*.

HURE, ſ. f. tête du ſanglier: elle paroît de profil dans l'écu; elle eſt ſouvent de ſable, & quelquefois d'un autre émail.

Roſnivinen, d'argent, à la *hure* de ſanglier de ſable, flamboyante de gueules. (*Pl. V. fig. 269.*)

Défendue ſe dit de la défenſe ou dent du ſanglier; *allumé*, de ſon œil, lorſqu'ils ſont de différent émail: *hure* ſe dit encore de la tête du ſaumon & de celle du brochet.

Pulhoſen, en Bavière; d'or, à une *hure* de ſanglier de ſable, le boutoir vers le chef *défendu* d'argent. (*Pl. XI. fig. 589.*)

De Gueyton de la Duchère, de Châteauvieux, de Fromentes, en Bourgogne & en Breſſe; de gueules, à une *hure* de ſanglier d'or.

Dumouchet de la Mouchetcrie, au Perche; d'argent, à trois *hures* de ſanglier de ſable.

Aubry de Caſtelnau de Lazenay, en Berry; d'argent, à une *hure* de ſanglier de ſable, allumée & défendue du champ de l'écu; au chef denché d'azur, chargé de trois roſes d'or.

Bernier de Racecourt, en Lorraine; d'azur, à la faſce d'argent, accompagnée en chef d'une *hure* de ſaumon d'or, & en pointe d'une clef du ſecond émail.

De Tourtenoutre de Penaurin, de Kermarchan, en Bretagne; d'argent, à trois *hures* de brochet d'azur.

HYDRE, ſ. f. eſpèce de dragon qui paroît dans l'écu avec ſept têtes, la plus baſſe pendante à un ſeul filament.

Les poëtes ont feint que l'*hydre* avoit ſept têtes, & qu'à meſure qu'on en coupoit une, il en croiſſoit une autre.

Joyeuſe, palé d'or & de gueules, au chef d'azur, chargé de trois *hydres* d'or.

De Belſunce de Caſtelmoron, en Biſcaye; d'argent, à une *hydre* à ſept têtes de ſinople.



JACQUES DE L'EPÉE, (saint) nom d'un ordre militaire & hospitalier établi en Espagne, sous le règne de Ferdinand II, roi de Léon & de Galice.

L'époque de cette institution n'est pas parfaitement connue. Les uns la rapportent à l'an 1161 ; d'autres à 1170 ; d'autres enfin à 1175. En conséquence de cette incertitude, l'ordre de Calatrava & l'ordre de *saint-Jacques* disputent entr'eux d'ancienneté. Le plus grand nombre des auteurs est favorable sur ce point à l'ordre de Calatrava, dont on rapporte assez communément l'institution à l'année 1158.

L'objet de l'établissement de l'ordre de *saint-Jacques* fut d'arrêter les courses des Maures qui troubloient les pèlerins de *saint Jacques* de Compostelle. D'abord treize chevaliers s'engagèrent par un vœu solemnel à garder les chemins & à les rendre libres & sûrs. Des chanoines de saint Eloi avoient un hôpital sur la route; ces gentilshommes leur proposèrent de s'unir à eux, l'union se fit, l'ordre se forma, & il fut confirmé en 1172, selon les uns; en 1175, selon les autres.

En 1493, Ferdinand & Isabelle réunirent à leur couronne la dignité de grand-maitre, ce qui fut confirmé en 1523 par le pape Adrien VI. Les rois d'Espagne conservent avec soin ce titre de grand-maitre de l'ordre de *saint-Jacques*, comme un des plus beaux droits de leur couronne, à cause des revenus qu'il leur procure, & des riches commanderies dont il leur donne la disposition. Le nombre des chevaliers est beaucoup plus grand aujourd'hui qu'il ne l'étoit autrefois; les grands s'empressant d'y être reçus à cause des commanderies auxquelles ils espèrent parvenir, & des privilèges considérables dont cet ordre jouit dans tout le royaume, mais particulièrement en Catalogne.

Les chevaliers font preuve de quatre races, tant du côté paternel que du côté maternel. Il faut de plus qu'ils n'aient eu parmi leurs ancêtres, ni juifs, ni sarrasins, ni hérétiques, ni aucune personne reprise par l'inquisition.

Les novices sont obligés de faire le service de la marine pendant six mois sur les galères, & de demeurer un mois dans un monastère. Autrefois ils étoient véritablement religieux; ils faisoient vœu de chasteté; ils ne font plus que les vœux de pauvreté, d'obéissance & de fidélité conjugale; ils y joignent, depuis l'an 1652, le vœu de défendre l'immaculée conception de la Vierge. Leur habit de cérémonie est un manteau blanc avec une croix rouge sur la poitrine. Cet ordre est le plus considérable des trois grands ordres d'Espagne.

Ses anciennes armes étoient d'or, à une épée de gueules, chargée en abime d'une coquille de même, & portoient ces mots pour devise : *Rubet ensis sanguine Arabum.* Aujourd'hui c'est une croix en forme d'épée, dont le pommeau est fait en cœur, & les bouts de la garde en fleurs de lys. On croit que ces fleurs de lys qui se rencontrent dans les armes des ordres militaires d'Espagne, sont un monument de reconnoissance des secours que les François donnèrent souvent aux Espagnols contre les Maures.

La marque de cet ordre est différente en Espagne & en Portugal; en Espagne, c'est un collier à trois chaines d'or, jointes à un chainon, d'où pend une épée de gueules à poignée & garde fleuronnées, la pointe en bas, l'épée chargée en haut de la lame d'une coquille d'argent. (*Voyez la planche XXIII. fig. 13.*)

La marque de ce même ordre en Portugal, est une croix de gueules fleurdelisée à l'antique au pied fiché; elle est suspendue à une chaine d'or. (*Voyez la planche XXVI. fig. 80. G. D. L. T.*)

JACQUES, (saint) *hôpital saint-Jacques.* Il a été fondé par des bourgeois de Paris vers la fin du douzième siècle, mais n'a commencé à former un corps politique qu'en 1315, en vertu de lettres-patentes de Louis X. En 1321, le pape Jean XXII reconnoissant le droit de patronage & d'administration laïque que les fondateurs de cette maison s'étoient réservé à eux & à leurs successeurs, voulut, par une bulle donnée en faveur de cet établissement, qu'on construisit une chapelle dans cet hôpital, & que cette chapelle fût desservie par quatre chapelains; il décida que l'un d'eux, sous le nom de *trésorier*, ordonneroit de toutes les choses ecclésiastiques & autres qui concerneroient l'office divin seulement; qu'il auroit charge d'ames des chapelains, des hôtes & des malades de l'hôpital, & qu'il leur administreroit les sacremens; que ce trésorier rendroit compte tous les ans aux administrateurs; que ceux-ci présenteroient au trésorier des personnes capables de remplir les chapellenies, & que la trésorerie venant à vaquer, un des chapelains seroit présenté par les administrateurs à l'évêque de Paris, pour être revêtu de l'office de trésorier. Une bulle de Clément VI confirme celle de Jean XXII; le nombre des chapelains n'étoit dans les commencemens que de quatre. Il a été augmenté dans la suite; mais quatre seulement des nouveaux ont été égalés aux anciens. Le but de l'institution étoit l'hospitalité envers les pélerins de *saint Jacques*; mais elle y a toujours été exercée envers les malades de l'un & de l'autre sèxe. En 1676, on tenta de réunir cette maison à l'ordre hospitalier de saint Lazare : mais en 1698, le roi anéantit l'union faite : depuis ce temps, l'administration & l'état de l'hôpital *saint Jacques* ont été un sujet de contestations qui ne

ſont pas encore terminées. Un citoyen honnète avoit propoſé de ramener cet établiſſement à ſa première inſtitution ; mais il ne paroit pas qu'on ait goûté ſon projet. *Voyez*, parmi les différens mémoires qu'il a publiés ſous le titre de *Vûes d'un citoyen*, celui qui concerne l'hôpital dont il s'agit. (*Article reſté.*)

JAMBE, ſ. ſ. meuble d'écu. (*Voyez* les armes de Coſſa & de Courtin. *Pl. IX. fig. 449--50.*)

JANVIER, (l'ordre de ſaint) fut inſtitué le 2 juillet 1738, par Charles, infant d'Eſpagne, roi de Jéruſalem & des deux Siciles.

La croix de cet ordre a huit pointes pommetées, & quatre fleurs de lys dans les angles, le tout d'or, émaillé de blanc; au centre eſt l'image de *ſaint Janvier*, évèque, avec ſes ornemens pontificaux, la mitre ſur la tète, la main dextre levée comme pour donner la bénédiction, tenant de la main ſeneſtre ſa croſſe ; il paroit à mi-corps, naiſſant ou mouvant de pluſieurs nuées : ſur le revers eſt une médaille émaillée d'azur; au centre on voit un livre d'or, chargé de deux burettes de gueules, & accompagné de deux palmes de ſinople.

Le collier eſt une chaine, & des trophées de croſſes & de croix longues paſſées en ſautoirs, entremèlées de fleurs de lys, le tout d'or.

Les chevaliers portent ſur leurs habits un large ruban bleu céleſte, où eſt attachée cette croix. (*Voyez la planche XXV. fig. 55. G. D. L. T.*)

JARRETIÈRE, ſ. ſ. lien avec lequel on attache ſes bas.

L'ordre de la *jarretière* eſt un ordre militaire inſtitué par Edouard III en 1350, ſous le titre des *ſuprêmes chevaliers de l'ordre le plus noble de la* jarretière.

Cet ordre eſt compoſé de vingt-ſix chevaliers ou compagnons, tous pairs ou princes, dont le roi d'Angleterre eſt ou le chef, ou le grand-maitre.

Ils portent à la jambe gauche une *jarretière* garnie de perles & de pierres précieuſes, avec cette deviſe, *honni ſoit qui mal y penſe.*

Cet ordre de chevalerie forme un corps ou une ſociété qui a ſon grand & ſon petit ſceau, & pour officiers un prélat, un chancelier, un greffier, un roi d'armes & un huiſſier.

Il entretient de plus un doyen & douze chanoines, des ſous-chanoines, des porte-verges, & vingt-ſix penſionnaires ou pauvres chevaliers.

L'ordre de la *jarretière* eſt ſous la protection de ſaint Georges de Cappadoce, qui eſt le patron tutélaire d'Angleterre.

L'aſſemblée ou chapitre des chevaliers ſe tient au château de Windſor, dans la chapelle de ſaint Georges, dont on voit le tableau peint par Rubens, ſous le règne de Charles I, & dans la chambre du chapitre, que le fondateur a fait conſtruire pour cet effet.

Leurs habits de cérémonie ſont la *jarretière* enrichie d'or & de pierres précieuſes, avec une boucle d'or qu'ils doivent porter tous les jours ; aux fètes & ſolemnités, ils ont un ſurtout, un manteau, un grand bonnet de velours, un collier de GGG, compoſé de roſes émaillées, &c.

Quand ils ne portent pas leurs robes, ils doivent avoir une étoile d'argent au côté gauche, & communément ils portent le portrait de ſaint Georges émaillé d'or & entouré de diamans au bout d'un cordon bleu placé en baudrier, qui part de l'épaule gauche. Ces chevaliers ne doivent point paroitre en public ſans la *jarretière*, ſous peine de dix ſols, huit deniers qu'ils ſont obligés de payer au greffier de l'ordre.

Il paroit que l'ordre de la *jarretière* eſt de tous les ordres ſéculiers le plus ancien, & le plus illuſtre qu'il y ait au monde. Il a été inſtitué 50 ans avant l'ordre de ſaint Michel de France, 83 ans avant celui de la toiſon d'or, 190 ans avant celui de ſaint André, & 209 ans avant celui de l'éléphant.

Depuis ſon inſtitution, il y a eu huit empereurs & vingt-ſept ou vingt-huit rois étrangers, outre un très-grand nombre de princes ſouverains étrangers, qui ont été de cet ordre en qualité de chevaliers compagnons.

Les auteurs varient ſur ſon origine : on raconte communément qu'il fut inſtitué en l'honneur d'une *jarretière* de la comteſſe de Saliſbury, qu'elle avoit laiſſé tomber en danſant, & que le roi Edouard ramaſſa : mais les antiquaires d'Angleterre les plus eſtimés traitent ce récit d'hiſtoriette & de fable.

Cambden, Fern, &c. diſent qu'il fut inſtitué à l'occaſion de la victoire que les Anglois remportèrent ſur les François à la bataille de Crécy : ſelon quelques hiſtoriens, Edouard fit déployer ſa *jarretière* comme le ſignal du combat ; & pour conſerver la mémoire d'une journée ſi heureuſe, il inſtitua un ordre dont il voulut qu'une *jarretière* fût le principal ornement, & le ſymbole de l'union indiſſoluble des chevaliers. Mais cette origine s'accorde mal avec ce qu'on va lire ci-deſſous.

Le P. Papebroke, dans ſes *Analectes* ſur ſaint Georges, au troiſième tome des *Actes des ſaints* publiés par les Bollandiſtes, nous a donné une diſſertation ſur l'ordre de la *jarretière*. Il obſerve que cet ordre n'eſt pas moins connu ſous le nom de *ſaint Georges* que ſous celui de la *jarretière ;* & quoiqu'il n'ait été inſtitué que par le roi Edouard III, néanmoins, avant lui, Richard I s'en étoit propoſé l'inſtitution du temps de ſon expédition à la terre-ſainte (ſi l'on en croit un auteur qui a écrit ſous le règne d'Henri VIII); cependant Papebroke ajoute qu'il ne voit pas ſur quoi cet auteur fonde ſon opinion, & que, malgré preſque tous les écrivains qui fixent l'époque de cette inſtitution en 1350, il aime mieux la rapporter avec Froiſſard, à l'an 1344 ; ce qui s'accorde

torde beaucoup mieux avec l'histoire de ce prince, dans laquelle on voit qu'il convoqua une assemblée extraordinaire de chevaliers cette même année 1344.

Si par cette assemblée extraordinaire de chevaliers, il faut entendre les chevaliers de la *jarretière*, il s'ensuivra que cet ordre subsistoit dès l'an 1344; par conséquent l'origine que lui ont donnée Cambden, Fern & d'autres, est une pure supposition, car il est constant que la bataille de Crécy ne fut donnée qu'en 1346 le 26 d'août. Comment donc Edouard auroit-il pu instituer un ordre de chevalerie en mémoire d'un événement qui n'étoit encore que dans la classe des choses possibles? Ou s'il a retardé jusqu'en 1350 à l'instituer en mémoire de la victoire de Créci, il faut avouer qu'il s'écartoit fort de l'usage commun de ces sortes d'établissemens, qui suivent toujours immédiatement les grands événemens qui y donnent lieu. Ne seroit-il pas permis de conjecturer que les écrivains anglois ont voulu par-là sauver la gloire d'Edouard, & tourner du côté de l'honneur une action qui n'eut pour principe que la galanterie? Ce prince fut un héros, & nous le fit bien sentir; mais comme beaucoup d'autres héros, il eut ses foiblesses. En tout cas, si la *jarretière* de la comtesse de Salisbury est une fable, la *jarretière* déployée à la bataille de Crécy pour signal du combat, est une nouvelle historique.

En 1551, Edouard VI fit quelques changemens au cérémonial de cet ordre. Ce prince le composa en latin, & l'on en conserve encore aujourd'hui l'original écrit de sa main; il y ordonna que l'ordre ne seroit plus appellé *l'ordre de saint-Georges*, mais celui de la *jarretière;* & au lieu du portrait de saint Georges suspendu ou attaché au collier, il substitua l'image d'un cavalier portant un livre sur la pointe de son épée, le mot *protectio* gravé sur l'épée, *verbum Dei* gravé sur le livre, & dans la main gauche une boucle sur laquelle est gravé le mot *fides. Larrey.*

On trouvera une histoire plus détaillée de l'ordre de la *jarretière* dans Cambden, Dawson, Heland, Polydore Virgile, Heylin, Legar, Glover & Favyn. Erhard, Cellius & le prince d'Orange, ajoute Papebroke, ont donné des descriptions des cérémonies usitées à l'installation ou à la réception des chevaliers. Un moine de Citeaux, nommé *Mendocius Valtus*, a composé un traité intitulé *La jarretière*, ou *speculum anglicanum*, qui a été imprimé depuis sous le titre de *Catéchisme de l'ordre de la jarretière*, où il explique toutes les allégories réelles ou prétendues de ces cérémonies avec leur sens moral. (*Article resté.*)

JAVELOT, f. m. (*Voyez* le deuxième & le troisième quartier des armes de la maison O-Brien. (*Pl. XI. fig. 599.*)

JEAN ET DE SAINT THOMAS, (l'ordre de saint) en Portugal, institué en l'année 1254. Les chevaliers peuvent se marier; leur croix est pattée de gueules & chargée au centre sur un médaillon des images de *saint Jean* & de *saint Thomas*, à côté l'un de l'autre. (*Voyez la planche XXIV. fig. 33. G. D. L. T.*)

JEAN DE LATRAN, (l'ordre de saint) dit de l'*Eperon*, à Rome, fut institué par le pape Pie IV, en l'année 1560. Ceux qui sont reçus dans cet ordre, de même que les chevaliers de Notre-Dame de Lorette, ne font aucune preuve de noblesse ni de service militaire. La croix est à huit pointes; entre les deux pointes d'en-bas est attaché un éperon: au centre de cette croix, sur un médaillon, est l'image de *saint Jean-Baptiste*, sur une terrasse de sinople, & entouré de la légende, *Ordinis institutio* M. D. L. X. Sur le revers se trouvent deux clefs passées en sautoir, surmontées d'une tiare, & pour légende, *Præmium virtuti & pietati.* (*Voyez la planche XXVII. fig. 82. G. D. L. T.*)

JESUS-CHRIST, (ordre de) nom d'un ordre de chevalerie, institué en 1320 à Avignon par le pape Jean XXII. Les chevaliers de cet ordre portoient une croix d'or pleine, émaillée de rouge, enfermée dans une autre croix pattée d'or de même façon; les émaux étoient différens de ceux de la croix de l'ordre de Christ en Portugal. (*Voyez* CHRIST. Favin, *théat. d'honn. & de chevalerie.*)

JESUS ET MARIE, ordre de chevalerie connu à Rome du temps du pape Paul V, qu'on croit en avoir été l'instituteur vers le commencement du dix-septième siècle. Par les loix de cet ordre, que l'on a encore, il est ordonné que chacun des chevaliers portera un habit blanc dans les solemnités, & qu'il entretiendra un cheval & un homme armé contre les ennemis de l'état ecclésiastique. Ces chevaliers portoient une croix bleu-céleste, sur laquelle étoient écrits les noms de *Jesus & Marie*. Le grand-maître étoit choisi par le chapitre, parmi trois chevaliers que le pape proposoit. On pouvoit entrer dans l'ordre sans faire de preuves, mais à condition de fonder une commanderie de deux cents écus de rente, dont le fondateur pouvoit jouir lui-même pendant sa vie, & qui, après sa mort, appartenoit à l'ordre. Bonami, *catalog. ordin. equestr.* (*Articles restés.*)

IMMORTALITÉ, f. f. bûcher du phénix, nommé ainsi du mot *immortel*, parce que, selon la fable, il se dresse lui-même son bûcher, bat des ailes dessus pour l'allumer, s'y consume, & il naît de sa cendre un ver d'où se forme un autre phénix.

On n'exprime, ou du moins on n'est obligé d'exprimer l'*immortalité*, en blasonnant, que lorsqu'elle est d'un autre émail que cet oiseau.

Feyne de Lavanne, à Paris; d'argent, au phénix de sable, sur son *immortalité* de gueules.

Malet de Lusart, d'azur, à un phénix sur son *immortalité*, regardant le soleil, le tout d'or. (*Pl. VI. fig. 315.*)

ISALGUE, f. f. fleur en forme de cinq trèfles, à queues alongées, dont les bouts traversent une portion de cercle qui imite un croissant renversé.

Isalguier de Mouffens, à Toulouse; de gueules, à la fleur d'*isalgue* d'argent.

ISSANT, TE, adj. se dit d'un lion, d'une aigle, ou d'un autre animal qui paroit sur un chef, sur une fasce, &c. & qui ne montre que la tête & une petite partie du corps.

Servient; d'azur, à trois bandes d'or, au chef cousu du champ, chargé d'un lion *issant* du second. (*Pl. V. fig. 249.*)

Pour connoître la différence, ou du moins une des principales différences du lion *issant* au lion naissant, il ne faut que jetter les yeux sur la *figure 248*.

Varnier; d'azur, au lion *naissant* d'or, au chef d'argent, chargé de trois croissans de gueules.

Cette différence consiste en ce que le lion *issant* sort du chef, ou du moins de la partie supérieure de l'écu, au lieu que le lion *naissant* prend sa naissance vers le milieu du champ de l'écu.

De Monteynard de Montfrin, de la Pierre de Chastelard, en Languedoc & en Dauphiné; de vair, au chef de gueules, chargé d'un lion *issant* d'or. *Issant* peut se dire encore d'un lion, ou d'un autre animal sortant d'une maison, d'un bois, &c.

Il se dit aussi d'un enfant qu'une guivre semble dévorer; mais on ne se sert de ce terme que lorsque l'enfant est d'un autre émail que la guivre.

De Colas de Tenax, de Couyères, de Gassé, en Normandie; d'argent, à la guivre de sable, *issante* de gueules, au chef de même, chargé de trois roses du champ.

La ville de Milan, à une givre ou guivre d'azur, couronnée d'or, à l'enfant *issant* de gueules.

§ JUMELLE, s. f. fasce formée de deux burelles. (*Voyez fig. 137. pl. III.*)

La *jumelle* occupe dans l'écu un espace égal à la fasce; cet espace se divise en trois parties égales posées horisontalement: la partie du milieu est le fond de l'écu qui marque le vuide entre les deux burelles, dont la *jumelle* est formée.

Ainsi on n'appelle point *jumelles* au pluriel les deux burelles égales & séparées par un intervalle égal à leur largeur, mais ces deux burelles, jointes avec cet intervalle, ne forment qu'une seule *jumelle*.

Il peut n'y avoir qu'une seule *jumelle* dans l'écu; en ce cas, on la place au milieu de l'écu, comme une seule fasce; mais le plus ordinairement les *jumelles* se trouvent au nombre de deux ou trois dans l'écu, & alors elles sont placées à la même distance les unes des autres que le seroit un pareil nombre de fasces; c'est ce qu'on peut voir en comparant la *figure 137.* avec la *figure 127. pl. III.*

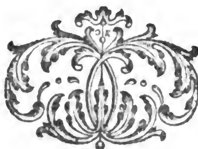
Les *jumelles* se placent non-seulement en fasce; mais aussi en bande, en sautoir, &c. Quand elles sont autrement qu'en fasce, on en exprime la position en blasonnant.

Landois, sieur d'Hérouville, en Normandie; de gueules, à deux *jumelles* d'or.

De Gouffier de Thois, en Picardie; d'or, à trois *jumelles* de sable. (*Pl. III. fig. 137.*)

JUMELÉ, adj. De même que de fasce (*fig. 126-7. pl. III.*) on fait fascé, (*fig. 128.*) & de burelle (*fig. 129.*) on fait burelé, de même aussi de *jumelles*, (*fig. 137.*) on fait *jumelé*, & il se dit d'un sautoir, d'une bande, d'une fasce, & d'un chevron de deux jumelles.

Gaëtan ou Gaëtani, maison catalane d'origine dont étoit le pape Boniface VIII, & qui prit ce nom de Gaëtan ou Cajetan, parce que les premiers de cette famille qui s'établirent en Italie, demeurèrent d'abord à Gaëte ou Cajète, porte d'argent à deux ondes *jumellées* ou une jumelle ondée d'azur en bande.



LACS-D'AMOUR, f. m. on prononce *las-d'amour*, meuble de l'écu qui représente un cordon entrelacé circulairement, dont les bouts traversent les centres, l'un à dextre, l'autre à senestre; ce meuble est ordinairement posé en fasce.

Damours de Saint-Martin, de Lisson en Normandie; d'argent, à trois *lacs-d'amour* de sable.

Courdemanche, en Normandie; de gueules, à trois *lacs-d'amour* d'or, posés en pal deux & un.

Les *lacs-d'amour* font aussi des ornemens extérieurs de l'écu & servent de lambrequins. On en trouve aussi dans les colliers des ordres. Les lambrequins de l'écu des veuves sont un cordon en *lacs-d'amour*. (*Voyez pl. XXVII. fig. dernière.*) L'ordre de Chypre ou de Lusignan, dit de l'*épée*, a pour collier un cordon rond de soie blanche noué en *lacs-d'amour*. (*Voyez pl. XXVI. fig. 76.*)

LAMBEL, f. m. pièce d'armoiries formée d'un filet ordinairement à trois pendans, quoiqu'on en voie quelquefois jusqu'à six dans quelques écus: dans ce cas, il est nécessaire d'en exprimer le nombre; quand il n'y en a que trois, on peut indifféremment en exprimer ou n'en pas exprimer le nombre; car il ne faut pas croire qu'un excès d'exactitude en blasonnant, soit un défaut. Le *lambel* se pose horisontalement en chef, sans toucher les extrémités de l'écu.

Ses proportions sont une demi-partie des sept pour la hauteur du *lambel*, dont le tiers de cette demie partie pour la tringle, les deux autres tiers pour la saillie des pendans qui finissent en queue d'aronde. Sa longueur horisontale est de trois parties des sept en la superficie supérieure. (*Voyez planche XXXIII. fig. 5.*)

Ce meuble d'armoiries est quelquefois de face; on en exprime alors la position.

Le *lambel* est le plus souvent une brisure, il sert à distinguer les cadets des grandes maisons.

Le mot *lambel* vient du vieux françois *label*, qui signifioit un *nœud de rubans*, lequel s'attachoit au casque, couvroit l'écu & posoit sur sa partie supérieure; il servoit à distinguer les enfans de leur père, parce qu'il n'y avoit que ceux qui n'étoient point mariés qui en portassent; ce qui a donné occasion d'en faire les brisures des armoiries des premiers cadets.

De la Saudrays de Keroman, en Bretagne; d'argent, au chef de sable, chargé d'un *lambel* d'or.

Dufos de Mery, de la Taulle, de la Chambellare, d'Ullé, à Paris; d'or, à trois pals de gueules, au *lambel* d'argent brochant.

De Mauffabré des Genets, à Loches en Touraine; d'azur, au *lambel* d'or en fasce.

Monfrain de Fouarnez; d'azur, au *lambel* d'or posé en fasce. (*Pl. VIII. fig. 392.*)

On peut voir aussi le *lambel* d'argent d'Orléans, posé en chef, qui est la place la plus ordinaire du *lambel*. (*Pl. XVII. fig. 3.*)

LAMBREQUINS, LAMBEQUINS ou LAMEQUINS, f. m. pl. les *lambrequins* représentent des morceaux d'étoffe découpés qui descendent du casque & accompagnent l'écu pour lui servir d'ornemens; ils doivent être des mêmes émaux que le champ de l'écu & des pièces qui s'y trouvent.

On ne voit plus guère de *lambrequins* ni de casques sur les armoiries depuis environ un siècle; on y a substitué des couronnes.

Quelques hérauts ont nommé *volets* les *lambrequins*, parce qu'ils voltigeoient au gré du vent, lorsque les anciens chevaliers combattoient dans les joûtes & tournois. D'autres les ont nommés *feuillards*, parce qu'ils leur paroissoient ressembler à des feuilles d'acanthe; on les a même nommés *acanthes* & *feuillages*; & dans la suite, lorsque les plumes ont remplacé les feuillages, on les a nommés *panaches* ou *pennaches*, *plumages*, *hachemens*, &c.

Le P. Ménestrier, en son livre intitulé: *Origine des ornemens des armoiries*, édition de 1680, *pag. 41.* dit que le mot *lambrequins* vient du latin *lemniscus*, qui signifie en terme propre ces rubans volans, dont les couronnes de feuilles de laurier & de chêne des anciens étoient liées.

On peut voir les volets ou *lambrequins* du duc de Bourbon & du duc de Bretagne. (*Pl. XII.* dans le tableau d'en-bas) Ceux du casque ou timbre des armes de France, (*Pl. XV. fig. 2.*) & la manière de poser les *lambrequins* sur les écus, 1°. des chevaliers créés par lettres; 2°. des nobles & gentilshommes; 3°. des annoblis. (*Pl. XXVII. fig. 12-3-4.*)

LAMPASSÉ, ÉE, adj. se dit de la langue des lions & des autres animaux.

On n'exprime ordinairement le *lampassé* que quand il est d'un émail différent de celui du corps de l'animal.

Daubigné; de gueules, au lion d'hermine, armé, *lampassé* & couronné d'or.

Luxembourg; d'argent, au lion de gueules, armé, *lampassé* & couronné d'azur, la queue fourchée, nouée & passée en double sautoir. (*Pl. V. fig. 241.*)

Charolois; de gueules, au lion la tête contournée d'or, armé & *lampassé* d'azur. (*fig. 242.*)

De Beauvau; d'argent, à quatre lionceaux de gueules, armés, *lampassés* & couronnés d'or. (*Ibid. fig. 250.*)

De Bretigny, en Bourgogne; d'or, au lion dragonné de gueules, armé, *lampassé* & couronné d'argent. (*fig. 252.*)

Testu de Balincourt; d'or, à trois lions léopar-

dés de fable, armés & *lampassés* de gueules, l'un fur l'autre, celui du milieu contre-passant. (*fig.* 254. *Voyez* aussi le lion de gueules, armé, *lampassé* & couronné d'azur, la queue fourchée, nouée & passée en fautoir, dont est chargé l'écusson d'argent posé sur le tout dans les armes de Montmorenci. *Pl. VI. fig.* 307.)

LANCE, (*Hist. de la Chevalerie*) du temps de l'ancienne chevalerie, le combat de la *lance* à course de cheval étoit fort en usage, & passoit même pour la plus noble des joûtes. Un chevalier tient ce propos à son adversaire dans le roman de *Florès de Grèce* : « Pendant que nous sommes à cheval, & » que les *lances* ne nous peuvent manquer, éprou» vons-nous encore quelque temps, étant, comme » il m'est avis, le plaisir de la course à *lance*, trop » plus beau que le combat à l'épée. » C'est pour cette raison que la *lance* affranchissoit l'épée, & que l'épée n'affranchissoit pas la *lance*. On ne parloit dans les récits de joûtes que de *lances* à outrance, *lances* à fer émoulu, *lances* courtoises, *lances* mousses, *lances* frettées & mornées; ces dernières étoient des *lances* non pointues, qui avoient une frette, morne ou anneau au bout.

De cette passion qui régnoit alors, de montrer à la *lance* sa force & son adresse, vinrent ces expressions si fréquentes dans les livres de chevalerie, faire un coup de *lance*, rompre des *lances*, briser la *lance*, baisser la *lance*. Cette dernière expression signifioit, *céder la victoire*, & nous le disons encore en ce sens au figuré.

Cependant tous les combats d'exercices & d'amusemens à la *lance* cessèrent dans ce royaume par l'accident d'un éclat de *lance* qu'Henri II reçut dans l'œil le 29 juin 1559, en joûtant contre le comte de Montgommery. On fait que ce prince en mourut onze jours après.

Enfin l'usage de la *lance* qui continuoit à la guerre, perdit toute sa gloire à la journée de Pont-Charra, où Amédée, duc de Savoie, fut défait par Lesdiguières l'an 1591. Voyez-en les raisons dans Mézeray, *tome III. p.* 900. Et si vous voulez connoître les avantages & les défauts de cette ancienne arme de cavalerie, Georges Basta, Walhausen, & surtout Montecuculli, vous en instruiront. (*D. J.*)

LANCE, f. f. meuble d'armoiries qui représente la *lance* dont on se servoit autrefois à la guerre & aux joûtes des anciens tournois.

De Villeneuve de Trans, de Vence en Provence; de gueules, fretté de six *lances* d'or, les clairevoies remplies chacune d'un écusson de même; sur le tout un d'azur, chargé d'une fleur de lys du deuxième émail. Cet écusson, chargé d'une fleur de lys, est une concession de Louis XII. (*Pl. IX. fig.* 502.)

LANGUE, dans l'ordre de Malte; c'est le nom général qu'on donne aux huit divisions des différens pays ou nations qui composent l'ordre des chevaliers de Malte. Voici leurs noms & le rang qu'on leur donne : la *langue* de Provence, la *langue* d'Auvergne, la *langue* de France, celles d'Italie, d'Arragon, d'Angleterre, d'Allemagne & de Castille. Ainsi il y a trois *langues* pour le royaume de France, deux pour l'Espagne, une pour l'Italie, autant pour l'Angleterre & pour l'Allemagne. Chaque *langue* a son chef, qu'on nomme *pilier*.

LANGUÉ, ÉE, adj. se dit de la langue de l'aigle & de celle des autres oiseaux, lorsqu'elles se trouvent d'un émail différent de celui de leur corps.

LANGUÉ se dit aussi du griffon quand sa langue est d'émail différent, parce qu'il a la partie supérieure de l'aigle.

LANGUÉ se dit encore de la bisse & de quelques autres reptiles, lorsque leur langue est de différent émail.

De Contades, à Paris, originaire d'Anjou; d'argent, à l'aigle d'azur, au vol abaissé, *languée* & membrée de gueules.

Binot de Touteville, à Paris; d'azur, à la bisse d'argent, *languée* de gueules.

C'est ce qui s'appelle *lampassé* pour les lions, lionceaux, léopards & autres quadrupèdes.

LAPIN, f. m. animal qui paroît courant.

Ménage fait venir ce mot de *lepinus*, diminutif de *lepus*, *leporis*, lièvre.

Dufresche de la Villeorien, en Bretagne; d'argent, à trois *lapins* courans de sable.

D'Aydie, de gueules, à quatre *lapins* d'argent, courans l'un sur l'autre. (*Pl. VI. fig.* 298.)

LARME, f. f. meuble dont la partie supérieure, en pointe & ondoyante, s'élargit & se termine en forme ronde en bas.

Les *larmes* représentent les gouttes d'eau qui coulent des yeux lorsque l'on pleure; elles désignent l'affliction & la douleur. On en met sur les ornemens d'église destinés pour les services des morts, dans les pompes funèbres, sur les catafalques, tombeaux & mausolées.

D'Amproux de la Messaye, en Bretagne; de sinople, à trois *larmes* d'argent.

Turmenies de Nointel, d'azur, à trois *larmes* d'argent, surmontées d'une étoile d'or. (*Pl. XII. fig.* 630.)

LAURIER, f. m. arbrisseau à feuilles longues & pointues, dont la tige paroît unie & sans nœuds.

Le *laurier* est le symbole de la victoire; les Romains en couronnoient ceux qui recevoient les honneurs du triomphe.

Apollon & les divinités qui président aux arts libéraux, ont des couronnes de *laurier* pour signifier que les ouvrages de génie sont consacrés à l'immortalité, dont le *laurier* est le symbole, parce qu'il conserve sa verdure malgré les rigueurs de l'hiver.

De Launay, seigneur de Launay-Ravilly, en Bretagne; d'argent, au *laurier* de cinq rameaux de sinople.

Messemé, de gueules, à six feuilles de *laurier* d'or, posées en rose. (*Pl. VIII. fig.* 404.)

LAZARE, (prêtres de saint) nommés aussi *Lazaristes*, clercs séculiers d'une congrégation instituée en France dans le dix-septieme siècle, par M. Vincent de Paule. Ils prennent leur nom d'une maison qu'ils ont dans le fauxbourg saint Denis à Paris, qui étoit autrefois un prieuré sous le titre de *saint Lazare*. Ils ne font que des vœux simples, & ils peuvent en être entièrement dispensés au besoin. Leur institut est de former des missionnaires & des directeurs capables de conduire les jeunes ecclésiastiques dans les séminaires, dont plusieurs en France sont confiés à leurs soins. Leur maison de *saint Lazare* où réside le général, est aussi une maison de force pour renfermer les jeunes gens dont les débauches & la mauvaise conduite obligent leurs parens de sévir contr'eux. Ces prêtres dirigent aussi quelques cures en France, entr'autres celles de Versailles & des Invalides, de Fontainebleau, &c.

LAZARE, (les ordres royaux, hospitaliers & militaires de saint) *& de Notre-Dame de Mont-Carmel.*

L'ordre de *saint Lazare* est le plus ancien; on prétend qu'il fut institué à Jérusalem, par les chrétiens d'occident, en l'année 1119, pour recevoir les pèlerins qui venoient visiter les saints lieux, les secourir & les protéger.

Ces chevaliers s'établirent en France, sous le règne de Louis VII, dit *le jeune*. Ce prince leur donna la terre de Boigny à une lieue au midi d'Orléans; ils y firent leur résidence, & y tinrent leurs chapitres.

Le pape Alexandre IV confirma l'ordre des chevaliers de *saint Lazare* sous la règle de saint Augustin, par une bulle donnée à Naples le 11 avril 1255.

Philippe IV, dit *le Bel*, accorda des lettres de sauve-garde & de protection à cet ordre, au mois de juillet 1308.

Philippe V, dit *le Long*, maintint le grand-maître & les chevaliers dans la possession de la haute & basse-justice de Boigny, par arrêt du 14 août 1317.

Il y eut une bulle du pape Pie V, qui commence par les mots *Sicuti bonus agricola*, en faveur de ces chevaliers : elle fut donnée à Rome le 7 des calendes de février 1567.

L'ordre de *Notre-Dame de Mont-Carmel* fut institué par Henri IV; ce monarque écrivit au pape Paul V à ce sujet; le pontife lui envoya une bulle datée du 16 février 1607, par laquelle il approuvoit l'intention du roi, qui fit expédier à Philibert de Nerestang, chevalier de son ordre, capitaine de ses gardes, le 4 avril 1608, des lettres-patentes pour la grande-maitrise; il prêta serment de fidélité à Fontainebleau, le 30 octobre suivant.

Les ordres de *saint Lazare* & *de Notre-Dame de Mont-Carmel* furent unis ensemble le lendemain 31 octobre de ladite année 1608.

Ces ordres furent confirmés par lettres-patentes de Louis XIV, du mois d'avril 1664.

Un arrêt du grand-conseil du même roi, daté du premier mars 1698, maintient les chevaliers royaux, hospitaliers & militaires de *saint Lazare* & *de Notre-Dame de Mont-Carmel*, dans les privilèges qui leur ont été acordés par les papes, & particulièrement Pie V & Paul V, de posséder & de jouir des pensions sur toutes sortes de bénéfices.

Louis XV donna un édit au mois d'avril 1722, portant confirmation desdits ordres dans leurs biens, droits & privilèges; un autre édit le 15 juin 1767, pour l'administration desdits ordres, & sa majesté les confirma au mois de septembre 1770.

La marque distinctive des ordres de *saint-Lazare* & *de Notre-Dame de Mont-Carmel* est une croix à huit pointes, émaillée de pourpre & de verd alternativement, bordée d'or, anglée de quatre fleurs de lys de même.

Le ruban est de pourpre moiré, passé à la boutonnière de leur habit.

Les commandeurs portent une semblable croix attachée à un large ruban de même couleur passé au col, laquelle pend sur la poitrine.

Ils mettent les uns & les autres une grande croix à huit pointes, pourpre & verte, derrière l'écu de leurs armoiries.

Monseigneur le comte de Provence, grand-maitre & chef général, (actuellement Monsieur) tint chapitre le mardi 19 avril 1774, dans la maison des pères missionnaires qui desservent l'église paroissiale de S. Louis de Versailles, & ordonna avec l'agrément du feu roi son aïeul, à tous les chevaliers & commandeurs profès, de porter journellement une croix verte à huit pointes, cousue sur leurs habits, & dans les cérémonies sur leurs manteaux.

Devise de ces ordres, *dieu & mon roi.*
Souverain chef & protecteur, le Roi.
Grand-maître & chef général, Monsieur.
Un gérent & administrateur de l'ordre.

Grands officiers commandeurs.

Un chancelier, garde des sceaux.
Un prévôt, maitre des cérémonies.
Un procureur-général.
Un greffier, secrétaire-général.

Autres officiers.

Un intendant.
Un généalogiste.
Un héraut, roi d'armes & garde armorial.
Deux huissiers.
Un agent, principal commis du greffe & préposé à la garde des archives.
Un historiographe.

Histoire des ordres royaux, hospitaliers & militaires de saint Lazare de Jérusalem & de Notre-Dame de Mont-Carmel, impression du Louvre, 1 vol. *in*-4°. édition de 1772, par M. Gautier de Sibert, de l'académie des belles-lettres, historiographe desdits ordres. On

trouve dans cet ouvrage tous les réglemens, édits & déclarations qui concernent l'ordre de *saint Lazare* & celui de *Notre-Dame de Mont-Carmel.*

Il y a une édition de cette histoire en deux volumes *in*-12. imprimée la même année. (*Voyez planche XXIII. fig. 6.*)

LÉOPARD, s. m. cet animal quadrupède est un peu plus rare que le lion dans les armoiries.

Le *léopard* est passant & a toujours la tête de front, c'est-à-dire qu'il montre les deux yeux & les deux oreilles; sa queue doit être retournée sur le dos, le bout en dehors.

De Brehan de Plelo, en Bretagne; de gueules, au *léopard* d'argent.

De Jaucourt de Vaux, de Villarnoue en Bourgogne; de sable, à deux *léopards* d'or.

Croismare, d'azur, au *léopard* passant d'or. (*Pl. V. fig. 258.*)

De Voyer de Paulmy d'Argenson, d'azur, à deux *léopards* couronnés d'or. (*fig. 259.*)

On nomme *léopard lionné* celui qui est rampant, mais *rampant* dans le Blason signifie à peu près tout le contraire de ce qu'il indique dans l'usage ordinaire. (*Voyez* ce mot), & *voyez pl. V. fig. 260.* les armes de la maison de la Valière, (la Baume le Blanc) coupé de gueules & d'or, au *léopard lionné* d'argent sur gueules, couronné d'or & de sable sur or.

LÉOPARDÉ, adj. m. se dit du lion passant & qui semble marcher; en ce cas, il a la queue tournée en dehors comme celle du léopard.

Le lion posé de la sorte est dit *léopardé*, parce que sa situation ordinaire est d'être rampant.

De la Villette de la Motte-Chemilly, en Bourgogne; de gueules, au lion *léopardé* d'argent.

Testu de Balincourt, à Paris; d'or, à trois lions *leopardés* de sable, l'un sur l'autre, celui du milieu contrepassant. (*Pl. V. fig. 254.*)

Quelquefois des têtes seules de *léopards* remplissent l'écu.

Fremont d'Auneuil; d'azur, à trois têtes de *léopards* d'or. (*Pl. V. fig. 261.*)

LE TOUT. On se sert de ce terme en blasonnant, pour éviter la répétition de plusieurs pièces ou meubles de l'écu qui se trouvent du même émail.

Auvray de la Gondonnière, en Normandie; de gueules, à la fasce accompagnée en chef de deux roses, & en pointe de deux lionceaux affrontés, *le tout* d'or.

Bautru, d'azur, au chevron accompagné en chef de deux roses, & en pointe d'une tête de loup arrachée, *le tout* d'argent. (*Pl. VI. fig. 296.*)

Dans les écus écartelés & dans les pennons généalogiques, il se trouve souvent au centre de l'écu ou du pennon, un écusson placé sur le milieu de la croisure des quartiers : cet écusson est ce qu'on appelle *posé sur le tout.* (*Voyez pl. XIV. fig. 1, Pl. XV.* les armes de l'empereur, *fig. 1.* celles du roi de Naples, *fig. 4*; du roi de Pologne, *fig. 5*, &c. *Voyez* sur-tout *pl. 20. le* pennon généalogique des 32 quartiers.)

Quelquefois l'écusson posé ainsi sur *le tout* est écartelé, & au milieu de l'écartelure il se trouve encore un autre écusson, qu'on nomme alors *sur le tout du tout.* (*Voyez pl. XV.* les armes du roi d'Espagne, *fig. 3. Sur le tout*, écartelé au premier & quatre, de gueules, au château d'or, sommé de trois tours de même, qui est *Castille;* au deux & trois, d'argent, au lion de gueules, armé, lampassé & couronné de gueules, qui est *Léon*, chappé ou arrondi à la pointe de l'écu, d'or, à une grenade de sinople, ouverte de gueules, qui est *grenade; sur le tout du tout*, de France, à la bordure de gueules, qui est *Anjou. Voyez* encore, *idib. fig. 7.* les armes du roi de Sardaigne; *sur le tout*, de Sardaigne, & *sur le tout du tout*, de Savoye. *Voyez* encore *fig. 8.* les armes du roi de Danemarck; *fig. 9.* celles du roi de Suède.)

LEVÉ, ÉE, adj. se dit de l'ours qui paroit dans l'écu, droit sur ses pattes de derrière.

Borne d'Altier, du Champ aux Cevennes; d'or, à l'ours *levé* de sable, allumé & armé de gueules.

LEVRETTE, s. f. têtes de *levrette*, meuble d'armoiries.

Sordet, de gueules, à trois têtes de *levrette* d'argent. (*Pl. VI. fig. 285.*)

LEVRIER, s. m. chien de chasse qui paroit dans les armoiries, passant, courant ou rampant, ayant un collier au col. (*Voyez planche VI. fig. 283.* les armes de Nicolaï.)

Le *levrier* qui n'a point de collier, est nommé *levron.*

Deux *levriers* dans un écu sont ordinairement affrontés & rampans, & semblent se regarder; quand il y en a trois ou quatre, ils sont l'un sur l'autre, passans ou courans à distances égales.

D'Anglas de Boisfray, en Champagne; d'or, au *levrier* passant de sable, accolé d'argent.

De la Roque, en Auvergne; d'azur, à deux *levriers* affrontés & rampans d'argent, au chef d'or, chargé de deux roc-d'échiquiers de sable.

LEVRON, s. m. jeune levrier qui se distingue dans l'écu, parce qu'il n'a point de collier au col.

De Poudenx, en Guyenne; d'or, à trois *levrons* de gueules, courans l'un sur l'autre.

LÉZARD, s. m. reptile à quatre pieds, ayant la queue longue proportionnément à son corps; il paroit ordinairement montant, c'est-à-dire la tête en chef & la queue vers la pointe de l'écu; s'il est posé d'une autre manière, il faut spécifier sa situation en blasonnant.

On dit le *lézard* ami de l'homme & ennemi du serpent.

Le mot *lézard* vient du latin *lacertus*, le bras; parce que cet animal a les pattes semblables aux bras de l'homme.

Sortembosc de Sainte-Marguerite, en Normandie; d'argent, à trois *lézards* de sinople.

Le Tellier, d'azur, à trois *lézards* d'argent, ran-

gés en trois pals, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or. (*Pl. VII. fig. 356.*)

LICORNE, f. f. la *licorne* paroit dans l'écu de profil, & est ordinairement passante ; on la représente d'une figure qui imite le cheval, à l'exception d'une corne droite qu'elle a au milieu du front, d'une petite barbe sous le menton, & de ce que ses pieds sont fourchus.

Licorne saillante est celle qui est représentée rampante.

De Bernard de Montebise, en Touraine ; d'azur, à la licorne d'argent.

De la Villeloays de la Villejan, Dubois-Boyer, en Bretagne ; d'azur, à la *licorne saillante* d'argent.

Cubanne, de gueules, à la *licorne* d'argent.

Harling, d'argent, à la *licorne* assise ou acculée de sable.

Chevalier, d'azur, à la tête & corne de *licorne* d'argent, au chef de même, chargé de trois demi-vols de gueules. (*Pl. VI. fig. 280--1--2.*)

Les *licornes* sont quelquefois des ornemens extérieurs de l'écu ; alors elles sont employées comme supports. (*Voyez pl. XV. fig. 10.* les armes du roi d'Angleterre, qui ont pour support à senestre une *licorne.*)

LIÉ, ÉE, adj. se dit des pièces & meubles de l'écu qui sont joints, resserrés & attachés par un lien, cordon ou ruban, tels que les cor-de-chasses, les gerbes. &c.

Goubert de Ferrière, de Saint-Cheron, en Normandie ; de gueules, au cor-de-chasse d'or, *lié* d'azur, accompagné en pointe d'une molette d'éperon du second émail.

Sevin, d'azur, à une gerbe d'or, *liée* de gueules.

Lié se dit aussi des cercles, barils, tonneaux, cuves, quand ils sont d'un autre émail que les douves.

LIÈVRE, f. m. animal connu, ordinairement représenté de profil & courant. Il est quelquefois arrêté & paroit assis sur ses jambes, alors on le dit *en-forme.* (*Voyez* EN-FORME.)

D'Hebrail de Canast, en Lauraguais, près Castelnaudary ; d'azur, à deux *lièvres* courans d'or.

Perrin, d'azur, à un arbre au naturel, ayant au pied un *lièvre* d'argent *en-forme.*

LIMACE, f. f. LIMAÇON, f. m. meubles de l'écu.

Alessan, d'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre *limaçons* de même.

Le Maçon, de Trèves ; d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois *limaces* d'argent. (*Pl. VII. fig. 349--50.*)

LION, f. m. cet animal paroit rampant (*Voyez* ce mot) & de profil, ne montrant qu'une oreille & un œil ; sa langue sort de sa gueule, & est courbée & arrondie à l'extrémité supérieure ; sa queue levée droite un peu en onde, a le bout retourné vers le dos.

On voit grand nombre de *lions* dans les armoiries, (*fig. 240--8--51--2. pl. V.*)

Le *lion* qui semble marcher est nommé *lion léopardé* ; alors sa queue, tournée sur le dos, a le bout retourné en dehors comme celle du léopard. (*Voyez pl. V. fig. 253.* armes de Guemadeuc.)

Couronné se dit du lion qui a une couronne sur la tête. (*fig. 241--50--2.*)

Lampassé & *armé* se dit de sa langue & de ses griffes, lorsqu'elles sont d'un autre émail que son corps. (*Fig. 241--2--50--1--2--4.*)

LION MORNÉ est celui qui n'a ni dents ni langue.

Léon, d'or, au *lion morné* de sable.

LION DIFFAMÉ, celui qui n'a point de queue. (*Fig. 244.*)

LION DRAGONNÉ, celui dont la partie inférieure du corps est terminée en queue de dragon. (*Fig. 252.*)

Il y a aussi des *lions* à double queue, fourchée, nouée & passée en sautoir. (*Fig. 241.*)

LION ISSANT, est celui qui, étant sur un chef ou sur une fasce, ne montre que la tête, le col, les bouts de ses pattes de devant & l'extrémité de sa queue. (*Fig. 249.*)

LION NAISSANT, celui qui ne paroit qu'à moitié sur le champ de l'écu, la partie inférieure de cet animal ne paroissant point. (*Fig. 248.*)

On appelle *lion brochant sur le tout*, celui qui, étant posé sur le champ de l'écu, chargé déja d'un autre blason, en couvre une partie. (*Pl. III. fig. 150.*) il n'y a qu'à supposer le *lion brochant* sur la bande & sur les roses dont elle est chargée, au lieu que c'est la bande qui est *brochante sur le lion*, & qui en couvre une partie.

De Sabran de Beaudinar, d'Aiguine, en Provence ; de gueules, au *lion* d'argent ; Palliot dit, au *lion* d'or. La devise de cette maison : *Noli irritare leonem.*

Biencourt de Potrincourt, près d'Amiens ; de sable, au *lion* d'argent, couronné, lampassé & armé d'or.

Ligonier de Montcuquet, à Castres, en Albigeois ; de gueules, au *lion* d'or, au chef de même, chargé d'un croissant à côté de deux étoiles ; le tout d'argent.

LIONCEAU, f. m. petit lion qui charge ou accompagne une pièce honorable.

Bouchu de Lessart de Loisy, en Bourgogne ; d'azur, au chevron accompagné en chef de deux croissans, & en pointe d'un *lionceau* ; le tout d'or.

Augier de Cavoy, à Paris ; d'or, à la bande de sable, chargée de trois *lionceaux* d'argent.

Le plus souvent les *lionceaux* sont en nombre dans l'écu, comme dans l'exemple précédent & comme dans les deux suivans.

De Beauvau, d'argent, à quatre *lionceaux* de gueules, armés, lampassés & couronnés d'or. (*Pl. V. fig. 250.*)

De Taleyrand, de Périgord ; de gueules, à trois *lionceaux* d'or, couronnés & armés d'azur.

On n'employe guères le nom de *lionceaux* au lieu de celui de *lions*, que lorsqu'il y en a au moins trois dans l'écu. Deux lions ou affrontés, comme

dans la *figure 245.* ou adossés comme dans la *figure 246.* ou en sautoir, comme dans la *figure 247. pl. V.* ou l'un sur l'autre, conservent le nom de *lions*, & même les trois lions léopardés des armes de Balincourt, (*fig. 254.*) ne s'appellent point *lionceaux.*

LIONNÉ, adj. se dit du léopard rampant : il est ainsi nommé, parce qu'alors il se trouve dans l'attitude du lion.

Guiteau de la Touche, en Poitou; de gueules, au léopard *lionné* d'argent.

La Baume Le Blanc de la Valière. (*Voyez* les armes de cette maison, *pl. V. fig. 260.* & *voyez* le mot LÉOPARD, où elles sont déja citées.)

LIS ou NOTRE-DAME DU LIS, ordre militaire institué par Garcias IV, roi de Navarre, à l'occasion d'une image de la sainte Vierge, trouvée miraculeusement dans un *lis*, & qui guérit, dit-on, ce prince d'une maladie dangereuse. En reconnoissance de ces deux évènemens, il fonda en 1048 l'ordre de *Notre-Dame du Lis*, qu'il composa de trente-huit chevaliers nobles, qui faisoient vœu de s'opposer aux Mores, & s'en réserva la grande maitrise à lui & à ses successeurs. Ceux qui étoient honorés du collier portoient sur la poitrine un *lis* d'argent en broderie, & aux fêtes ou cérémonies de l'ordre une chaine d'or entrelacée de plusieurs MM gothiques, d'où pendoit un *lis* d'or émaillé de blanc, sortant d'une terrasse de sinople, & surmonté d'une grande M, qui est la lettre initiale du nom de *Marie.* Favin, *Hist. de Navarre.*

LIS, (l'ordre du) institué par le pape Paul III, de la maison de Farnèse, en 1546, pour défendre le patrimoine de saint Pierre contre les entreprises des ennemis de l'Eglise.

Paul IV confirma cet ordre en 1556, & lui donna le pas sur les autres ordres de sa dépendance.

Les chevaliers du *lis* portent le dais sous lequel marche le pape dans les cérémonies, lorsqu'il n'y a point d'ambassadeurs de princes pour cette fonction.

Le collier de l'ordre est une double chaine d'or, entrelacée des lettres M à l'antique, où est attachée une médaille ovale qui représente un *lis* émaillé d'azur, mouvant d'une terrasse de sinople. A l'entour il y a une légende d'argent avec ces mots : *Paul. III, pontif. maxim. munus;* & au revers est l'image de Notre-Dame assise sur un chêne. (*Pl. XXIV. fig. 3. G. D. L. T.*)

LIS, s. m. fleur qui paroit avec sa tige.

Quoique les *lis* soient le plus souvent d'argent dans les armoiries, on en voit cependant de divers émaux.

On les nomme *au naturel*, lorsqu'ils sont semblables à ceux des jardins.

Lefèvre d'Ormesson, à Paris; d'azur, à trois *lis* d'argent. (*Voyez fig. 413. pl. VIII.*)

Dupuy de la Lagade, en Languedoc; d'azur, au *lis* d'or.

Enjorran de la Villatte, en Berri; d'azur, à trois *lis* au naturel.

LISTON, s. m. petite bande en forme de ruban, qu'on mèle ordinairement avec les ornemens de l'écu, & sur laquelle on place quelquefois la devise.

LIVONIE, (l'ordre de) dit des *frères de Christ*, *de l'épée*, ou *frères porte-glaives.*

Engilbert & Thierry de Tissench, nès à Brème, en furent les instituteurs en 1203, dans le dessein de combattre contre les infidèles de Livonie.

Il fut approuvé & confirmé en l'année 1233, par le pape Innocent III. Cet ordre fut aboli en 1241.

Les frères de Christ, de l'épée ou porte-glaives, avoient pour marque de leur ordre deux épées d'or passées en sautoir les pointes en bas, attachées à une chaine d'or, en forme de chevron, par leurs pommeaux. (*Voyez planche XXV. fig. 56. G. D. L. T.*)

LIVRE, s. m. meuble d'écu. (*Voyez pl. IX. fig. 490.* les armes de l'université de Paris.)

LIVRÉE, couleur ou couleurs qu'on choisit pour distinguer ses domestiques de ceux des autres, & par-là se distinguer soi-même des autres.

Dion rapporte qu'Œnomaüs fut le premier qui imagina de faire porter des couleurs vertes & bleues aux troupes qui représentoient divers combats soit de terre, soit de mer; ce sera de-là, si l'on veut, que sera venu l'usage des livrées; mais nos anciens chevaliers portoient dans les tournois les livrées ou les couleurs de leurs maitresses; il est plus vraisemblable que de cet usage est né, par imitation, celui de faire porter aux domestiques les livrées de leurs maitres; il est probable aussi que la différence des émaux & des métaux dans le Blason, a introduit dans les livrées la diversité des couleurs, & même certaines figures relatives aux pièces des armoiries, comme on peut le remarquer dans les livrées de la maison de Rohan, dont les galons sont semés de macles qui sont une des pièces de l'écusson de cette maison. Le P. Ménestrier, dans son traité des *Carrousels*, a beaucoup parlé du mèlange des couleurs dans les livrées.

Par un abus assez commun & très-funeste, les grands seigneurs & les hommes puissans, sur-tout en Angleterre, donnoient leurs livrées à des gens qui n'étoient point leurs domestiques; ce qui étoit pour ceux-ci un engagement de les servir dans leurs querelles, & ce qui animoit & perpétuoit ces mêmes querelles; cet abus fut réformé en Angleterre par les premiers statuts du règne de Henri IV, & il ne fut plus permis de donner des livrées qu'à ses domestiques.

Longtemps après, sous le règne de Henri VII, le comte d'Oxford, qui avoit beaucoup contribué à placer ce prince sur le trône, le recevoit un jour dans une de ses maisons avec une magnificence convenable; le roi qui remarquoit tout, apperçut un plus grand nombre de gens de livrée que la loi ne permettoit d'en avoir. « Tous ces domesti-» ques

» ques font-ils à vous, dit Henri VII au comte. » Sire, répondit le comte, ils ne me servent que » dans des occasions telles que celles-ci. Milord, » repliqua Henri, je suis très-reconnoissant de la » magnifique réception que vous me faites; mais » que penseriez-vous de moi, si je laissois violer » les loix en ma présence? Mon procureur-géné-» ral vous parlera. » Le procureur-général parla, & pour le faire taire, il fallut, par composition, payer quinze mille marcs. La foule des historiens cite ce fait comme un trait de rapacité de la part de Henri VII. M. Hume, au contraire, y voit une attention louable à extirper un abus dangereux. Ces domestiques ou cliens étrangers étoient, pour les seigneurs auxquels ils s'attachoient, des ministres de débauches & de violences, des complices dans les révoltes, des agens dans les intrigues & les cabales, des témoins prêts à déposer en leur faveur dans les tribunaux; ils servoient leurs patrons au préjudice des loix, d'autant plus impunément, que ne portant leurs livrées que dans des occasions rares, ils n'étoient pas connus pour leur appartenir. On avoit fait contre cet abus une multitude de réglemens, toujours inefficaces; Henri VII crut nécessaire de faire un exemple.

Les livrées, dans l'origine, sont une affaire de choix; chacun prend la livrée qui lui convient; mais elles se perpétuent dans les familles par succession comme les armoiries.

LIVRÉE se dit de tout galon soit uni, soit façonné ou à figures, qui sert à border les habits de domestique.

LONGÉ, ÉE, adj. se dit d'un épervier ou autre oiseau de proie qui a des longes aux pieds, lorsqu'elles se trouvent d'un autre émail que leur corps. (*Voyez fig. 623. pl. XII.* les armes des Mangot de Villarceau; d'azur, à trois éperviers d'or, chaperonnés de gueules, *longés* & grilletés d'argent.)

Fréval, d'azur, au dextrochère d'argent ganté & habillé, portant un épervier de même *longé* d'or.

LORRAINE, croix de *Lorraine* ou croix patriarchale s'employe,

Et comme meuble de l'écu.

Le Fèvre, d'argent, à la croix de *Lorraine* de sable, au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or. (*Pl. IV. fig. 173.*)

Artin, en Lorraine; de gueules, à trois coquilles d'argent, mises en bande & accompagnées de deux croix de *Lorraine* d'or, une en chef, l'autre en pointe.

Larcher, à Paris; d'azur, au chevron d'or accompagné de deux roses d'argent en chef, & d'une croix de *Lorraine* de même en pointe.

Et comme ornement extérieur de l'écu.

Comme dans les armes des primats, légats, patriarches, d'où cette croix est nommée *patriarchale;* elle se pose en pal derrière l'écu. (*Voyez* les armes de M. l'archevêque de Lyon, primat des Gaules, *pl. XIII. fig. 6.*)

LORRÉ, ÉE, adj. se dit des nageoires d'un poisson, lorsqu'elles sont d'un émail différent.

De Bardon de Segonsac, en Périgord; d'or, à l'aigle de profil de sable, becquée & armée de gueules, empiétant un poisson du deuxième émail, *lorré* du troisième, posé en fasce, & lui béquetant la tête, une rivière d'azur mouvante du bas de l'écu; en chef à dextre une croisette de gueules.

LOSANGE, s. f. meuble de l'écu qui représente une figure de quatre côtés posée sur un de ses angles aigus.

La *losange* se trouvant seule, doit avoir en largeur deux parties un tiers des sept de la largeur de l'écu, & une huitième partie de plus des deux parties, un troisième en hauteur.

Trois *losanges*, soit qu'elles se trouvent posées deux & une, ou accolées en fasce, ne doivent avoir chacune en largeur que deux parties des sept de la largeur de l'écu, & une huitième partie de plus des deux parties en hauteur.

Par ces proportions, les trois *losanges* accolées en fasce ne touchent point les flancs de l'écu.

Un plus grand nombre de *losanges* a des proportions équivalentes à celles qu'on vient d'expliquer, toujours en diminuant proportionnément à leur plus grand nombre.

Dumoncel de Martinvast, en Normandie; de gueules, à trois *losanges* d'argent.

Cadoene de Gabriac, en Gévaudan & à Paris; de gueules, à sept *losanges* d'argent.

Mollan, de gueules, à trois *losanges* d'or. (*Pl. V. fig. 227.*)

Sérocourt, d'argent à la bande de sable, accompagnée parallèlement de sept *losanges* de même, quatre en chef, trois en pointe.

Bélot, en Franche-Comté; d'argent, à trois *losanges* d'azur, au chef d'or, cousu & bastillé.

Arnault, en Périgord; d'azur, à la bande d'or chargée de trois *losanges* de gueules, cotoyée en chef de trois étoiles d'argent.

LOSANGÉ, ÉE, adj. se dit de l'écu rempli de losanges de deux émaux alternés.

Pour avoir les proportions du *losangé*, on trace une ligne diagonale de l'angle dextre du haut de l'écu à l'angle senestre du bas, ce qui fait le tranché; de cette ligne ou de ce tranché, on trace trois parallèles de chaque côté à égale distance; on fait la même opération en traçant une diagonale des angles opposés qui forme le taillé, & trois autres parallèles de chaque côté de ce taillé, qui croisent les premières lignes obliquement; ces quatorze diagonales, sept à dextre, sept à senestre, font le *losangé*. (*Voyez fig. 41. planche XXXII.*)

LOSANGÉ se dit aussi de la croix, de la fasce & autres pièces remplies de losanges.

Losange & *losangé* viennent de l'italien *losa*, qui signifie une pierre taillée en angles aigus.

De Talhouet de Keraveon, de Kerio, en Bretagne; *losangé* d'argent & de sable.

Loras de Campagnieu, de Montplaisant, du Saix, en Dauphiné; de gueules, à la fasce *losangée* d'or & d'azur.

Craon, en Anjou; *losangé* d'or & de gueules.

Noé, en Languedoc; de même, avec cette seule distinction que l'écu est quarré.

Ligniville, en Lorraine; *losangé* d'or & de sable.

Bonlieu, *losangé* d'or & d'azur.

Turpin de Crissé, *losangé* d'argent & de gueules. (*Pl. V. fig. 228.*)

LOUIS, (l'ordre de saint) ordre militaire créé en avril 1693 par Louis XIV, pour récompenser les officiers de ses troupes qui ont donné des preuves de leur valeur.

Pour y être admis, il faut avoir servi au moins dix ans en qualité d'officier, & faire profession de la religion catholique, apostolique & romaine.

Le temps du service n'est pas toujours limité; quelquefois le roi accorde la croix à un jeune officier qui, dans un siége ou une bataille, se sera distingué par une action d'éclat.

L'ordre a 300000 liv. de rente annuelle, qui sont distribuées en pensions de 6000 liv. à chacun des grand'croix, & de 3000 liv. à chacun des commandeurs, & ensuite des pensions depuis 200 jusqu'à 800 liv. à un grand nombre de simples chevaliers & aux officiers de l'ordre, ou par rang d'ancienneté, ou à titre de mérite, & sous le bon plaisir de sa majesté.

Les fonds sont assignés sur l'excédent du revenu de l'hôtel royal des invalides.

Les grand'croix ont le grand ruban rouge & la croix en broderie d'or sur le juste-au-corps & sur leurs manteaux.

Les commandeurs ont le grand ruban rouge qu'ils portent en écharpe comme les grand'croix; mais ils n'ont point de croix en broderie.

Les chevaliers portent la croix attachée à un petit ruban rouge à la boutonnière de leur habit.

La marque de l'ordre est une croix émaillée de blanc, bordée d'or, anglée de quatre fleurs-de-lis de même, chargée au centre de l'image de *saint Louis*, cuirassé d'or & couvert de son manteau royal, tenant de sa main droite une couronne de laurier, & de la gauche une couronne d'épine & les clous de la passion, en champ de gueules. L'image du saint est environnée d'un petit cercle d'azur sur lequel sont ces mots : *Ludovicus magnus instituit 1693.* Au revers est un médaillon de gueules à une épée flamboyante, la pointe passée dans une couronne de laurier, liée de l'écharpe blanche; sur un petit cercle d'azur qui l'environne, est la devise en lettres d'or : *Bellicæ virtutis præmium.*

Suivant l'édit du mois de mars 1694, il est statué que : « Tous ceux qui sont admis dans cet ordre, pourront faire peindre ou graver dans leurs » armoiries ces ornemens; savoir, les grand'croix, » l'écusson accolé sur une croix d'or à huit pointes » boutonnées par les bouts, & un ruban large couleur de feu autour dudit écusson, avec ces mots : » *Bellicæ virtutis præmium*, écrits sur le ruban auquel sera attachée la croix dudit ordre. Les commandeurs de même, à la réserve de la croix » sous leur écusson; & quant aux simples chevaliers, » il leur est permis de faire peindre ou graver au » bas de l'écusson une croix dudit ordre, attachée » d'un petit ruban noué, aussi de couleur rouge. »

Le roi est grand-maître de l'ordre.

Les maréchaux de France & l'amiral sont chevaliers-nés de cet ordre.

Il y a cette année 1772,

28 grand'croix, dont 4 sont du service de mer.

63 commandeurs, dont 12 du service de mer,

Et un grand nombre de simples chevaliers.

Officiers grand'croix.

Un chancelier-garde-des-sceaux.
Un prévôt-maître des cérémonies.
Un secrétaire-greffier.

Autres officiers.

Un intendant.
Trois trésoriers.
Trois contrôleurs.
Un garde des archives.
Deux hérauts.
Un scelleur.
Un avertisseur.

(*Planche XXIII. fig. 5. G. D. L. T.*)

LOUP, s. m. cet animal paroît ordinairement passant, & quelquefois courant.

Lampassé se dit de sa langue, *armé* de ses griffes, lorsqu'elles sont d'un autre émail que son corps.

On nomme *loup ravissant*, celui qui est dans l'attitude du lion.

Dubosque, en Bretagne; d'argent au *loup* passant de sable, lampassé & armé de gueules.

Albertas de Jonques, de Roquefort en Provence; de gueules au *loup* ravissant d'or.

Beraud de Lahaye, en Bretagne; de gueules, au *loup* courant d'argent, accompagné de trois coquilles de même.

D'Agoult, d'or, au *loup* ravissant d'azur, armé & lampassé de gueules. (*Pl. VI. fig. 288.*)

Baillet, en Lorraine; d'argent, à un *loup* cervier au naturel, au chef d'azur, chargé de deux molettes d'or.

Fiquelmont, aussi en Lorraine & dans le Barrois; d'azur, à trois paux de gueules, abaissés & surmontés d'un *loup* de sable passant.

LOUTRE, s. f. animal qui a quelque ressemblance avec le castor, excepté qu'il est moins gros, & qu'il a la queue menue & alongée, dont le bout finit en pointe.

Ce mot vient du latin *lutra*, dérivé du grec λύειν qui signifie *lavoir*, parce que la *loutre* ne se plonge jamais que dans l'eau douce, propre à faire un bain au lieu que le castor va non-seulement dans les rivières, mais aussi dans la mer.

Lefèvre d'Argencé, à Paris; d'argent, à une *loutre* de sable, passant sur une terrasse de sinople,

chef d'azur, chargé de deux roses du champ. (*Pl. VI. fig. 289.*)

LUNE, s. f. meuble d'écu, soit pleine, soit en croissant ou en décours.

Zily, en Suisse; d'azur, à deux *lunes* en croissant & en décours, adossées d'or. (*Pl. VII. fig. 374.*)

LUNEL, on appelle ainsi dans le Blason quatre croissans appointés en forme de rose à quatre feuilles; ils ne sont d'usage qu'en Espagne.

L'UN SUR L'AUTRE se dit des animaux & autres choses, dont l'une est posée & étendue au-dessus d'une autre.

Caumont, en Agenois; d'azur, à trois léopards d'or, armés, lampassés & couronnés, *l'un sur l'autre.*

De Monsaulmin de Montal, en Dauphiné; de gueules, à trois léopards d'or, *l'un sur l'autre.*

De Chanaleilles de la Saumès, du Villar en Vivarais; d'or, à trois levriers de sable, accolés d'argent, courans *l'un sur l'autre.*

L'UN SUR L'AUTRE se dit de deux, trois, quatre, ou d'un plus grand nombre de lions, léopards, levriers ou autres animaux, posés l'un au-dessus de l'autre. (*Voyez pl. VI. fig. 284–91*, & *pl. V. fig. 250–4.*)

Les pièces de longueur, comme flèches, piques & autres, posées horisontalement, sont dites *en fasces.*

LUTH, s. m. instrument de musique, est quelquefois un meuble d'armoiries.

Luzy, de gueules, à deux *luths* d'argent, rangés en fasce. (*Pl. X. fig. 531.*)



MACLE, f. f. espèce de petite figure faite comme une maille de cuirasse, & percée en losange. La *macle* a la même dimension que la losange, à laquelle elle est tout-à-fait semblable, excepté qu'elle est aussi percée au milieu en forme de losange; en quoi elle diffère des rustres qui sont percées en rond.

Rohan, de gueules, à neuf *macles* d'or, posées 3, 3 & 3. (*Pl. V. fig. 231.*) & pour la comparaison des *macles* avec les losanges & les rustres, rapprochez de cette *figure 231.* les *figures 227--32.* même *planche V.*

MAÇONNÉ, ÉE, adj. se dit des ponts, des tours, pans de murs, châteaux, & autres bâtimens, lorsque les lignes qui marquent la séparation des pierres sont d'un émail particulier.

Pontevez, en Provence; de gueules, au pont de deux arches d'or, *maçonné* de sable.

Casanova, en Espagne; d'azur, à une maison d'argent, *maçonnée* de sable, essorée de gueules.

De Marillac, d'argent, *maçonné* de sable, carrelé de sept pièces remplies de sept merlettes de sable.

Klamenstein, en Bavière; de sable, tranché, *maçonné*, pignoné de deux montans d'argent. (*Pl. IX. fig. 466--74--5.*)

MADELEINE, (l'ordre de sainte) fut projetté par Jean Chesnel, seigneur de la Chappronaye, gentilhomme Breton, qui le présenta à Louis XIII & à la chambre de la noblesse pendant la tenue des états-généraux (qui s'étoient assemblés à Paris, le 27 octobre 1614.) Le roi en vit les statuts, & dit, peu de jours après, qu'il agréoit le dessein de ce gentilhomme; cependant cet ordre ne fut point institué.

La fin qu'il se proposoit, étoit d'empêcher les duels & les querelles parmi la noblesse; &, à l'exemple de *sainte Madeleine*, parfait modèle de pénitence, de faire revenir les jeunes gentilshommes de leurs égaremens, & les conduire à la vertu.

Les statuts de l'ordre de *sainte Madeleine*, dressés per Jean Chesnel, se trouvent en vingt articles dans Favin, en son livre intitulé: *Théatre d'honneur*, *page 872 & suivantes.*

La marque de l'ordre étoit une croix grecque naissante d'un croissant, dont la branche d'en-haut, ainsi que les deux des côtés, se terminoient en fleurs-de-lis; elle étoit accompagnée de huit palmes, deux entre chaque branche posées en cercle, les feuillages pendans intérieurement: au centre de cette croix, on voyoit l'image de la *Madeleine* prosternée devant une croix.

Le collier étoit composé de lacs-d'amour divins, représentés par des flèches à têtes en forme de croix pattées; des chiffres faits des lettres *L A M*, étoient placés entre les lacs-d'amour, & représentoient les noms de *sainte Madeleine*, du roi Louis XIII & d'Anne d'Autriche, sa femme; le tout d'or, émaillé d'incarnat, de blanc & de bleu.

La devise de cet ordre étoit: *L'amour de Dieu est pacifique.* (*Voyez pl. XXVI. fig. 62.*)

MAILLET, f. m. meuble de l'écu qui représente un instrument de guerre de bois, propre à rompre & à briser; on s'en sert pour enclouer les pièces de canon des ennemis, pour enfoncer les portes après l'escalade des villes & à divers autres usages. On les appelle *mailloches* quand ils sont de fer & plus petits que les *maillets* ordinaires.

De Mailly de Nesle, à Paris; d'or, à trois *maillets* de sinople. (*Pl. XI. fig. 569.*)

De Monchy de Hoquincourt, en Picardie; de gueules, à trois *maillets* d'or.

MAIN, f. f. est quelquefois un meuble d'armoiries.

Rouillé, de gueules, à trois *mains* dextres à paumes ou appaumées d'or, au chef de même, chargé de trois molettes de gueules. (*Pl. IX. fig. 448.*)

MAISON, f. f. meuble de l'écu qui représente le domicile d'un citoyen. *Ouverte*, *ajourée* & *maçonnée*, se dit de la porte, des fenêtres & des joints des pierres, lorsqu'ils sont d'un autre émail que l'édifice.

On nomme *maison essorée*, celle dont le toit est de différent émail.

Le mot *maison* vient du latin *mansio*, demeure, séjour.

De Saismaisons de la Saulcinière de Tréambert, à Nantes; de gueules, à trois *maisons* d'or, ouvertes, ajourées & maçonnées de sable.

Casanova, cité ci-dessus; d'azur, à une *maison* d'argent, &c. essorée de gueules. (*Voyez pl. IX fig. 466.*)

MAISON, f. f. famille d'une ancienne noblesse ou élevée par de grandes dignités.

MAL-ORDONNÉ, ÉE, adj. se dit de trois pièces ou meubles de l'écu, qui, au lieu d'être posés deux & un, comme il se pratique ordinairement sont au contraire un en chef & deux en pointe.

De l'Estrange de Garoson, en Vivarais; de gueules, au léopard d'argent, & deux lions d'or adossés *mal-ordonnés.*

De Bisien de la Salle, en Bretagne; d'argent, la fasce de sable, accompagnée d'une étoile & deux croissans de gueules *mal-ordonnés.*

MAL-TAILLÉE, adj. f. se dit d'une manche d'habit taillée d'une manière capricieuse & bizarre.

Le P. Ménestrier s'est trompé dans sa *Méthode*

Nisbet, quand il dit qu'il n'y en a des exemples qu'en Angleterre. (*Voyez pl. IX fig. 460.*)

Condé de Coenry, élection de Reims; d'or, à trois manches *mal-taillées* de gueules.

Herpin du Coudrey, en Berry; d'argent, à deux manches *mal-taillées* de gueules, chacune rayée en trois endroits en sautoir du champ, au chef emmanché de trois pièces de sable.

De Levemont de Moufflaines, en Normandie; fascé d'argent & d'azur, à la manche *mal-taillée* de gueules, brochante sur le tout.

MALTE, (l'ordre de) cet ordre de religieux militaires commença vers l'an 1048; des marchands de la ville de Melfi au royaume de Naples, eurent permission du calife d'Égypte, moyennant un tribut annuel, de bâtir à Jérusalem une église du rit latin, qui fut nommée *Sainte-Marie la Latine;* ils fondèrent à côté un monastère pour y soigner les malades, sous la direction d'un recteur, qui devoit être à la nomination de l'abbé de Sainte-Marie la Latine: on y fonda de plus une chapelle sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, dont Gérard, provençal, de la ville de Martigues, fut le premier recteur en l'année 1099.

Godefroy de Bouillon, généralissime de l'armée des croisés, ayant été élu roi de Jérusalem le 22 juin de la même année, enrichit cet hôpital de quelques domaines qu'il avoit en France; d'autres seigneurs imitèrent cette libéralité. Les revenus de l'hôpital ayant augmenté considérablement, Gérard, de concert avec les hospitaliers, résolut de se séparer de l'abbé & des religieux de Sainte-Marie la Latine, de faire un ordre à part, sous le nom de *saint Jean-Baptiste*, ce qui donna lieu de les nommer *hospitaliers* ou *frères de l'hôpital de S. Jean de Jérusalem.*

Le pape Pascal II, par une bulle de l'an 1113, confirma les donations faites à cet hôpital, qu'il mit sous la protection du saint siége, ordonnant qu'après la mort de Gérard, les recteurs seroient élus par les hospitaliers.

Raimond Dupuy, successeur de Gérard en 1118, donna une règle aux frères; elle fut approuvée par Calixte II l'an 1120; ce premier maître voyant que les revenus de l'hôpital surpassoient de beaucoup la dépense nécessaire à l'entretien des pélerins & des malades, crut devoir employer le surplus à la guerre contre les infidèles: il s'offrit dans cette vue à Baudouin II, alors roi de Jérusalem: il sépara ses hospitaliers en trois classes; les nobles qu'il destina à la profession des armes pour la défense de la foi & la protection des pélerins; les prêtres & chapelains pour faire l'office divin; les frères servans qui n'étoient pas nobles, furent aussi destinés à la guerre: il régla la manière de recevoir les chevaliers; le tout fut confirmé par Innocent II, élu souverain pontife le 17 février 1130, qui cette même année ordonna que l'étendard de l'ordre seroit une croix blanche sur un fond rouge, laquelle fait encore actuellement les armoiries de l'ordre de ces chevaliers, qui sont de gueules, à la croix d'argent.

Après la peste de Jérusalem, ils se retirèrent à Margat, ensuite à Acre, qu'ils défendirent avec beaucoup de valeur en 1230.

Après la perte entière de la terre sainte en 1291, les hospitaliers, avec Jean de Villiers de l'Isle-Adam, leur grand-maître, se retirèrent dans l'ile de Chypre, où le roi Guy de Lusignan qu'ils avoient suivi, leur donna la ville de Limisso, qu'ils habitèrent environ 18 ans.

En 1309, ils prirent l'ile de Rhodes sur les Sarrasins & s'y établirent; ce n'est qu'alors qu'on commença à leur donner le nom de *chevaliers:* on les nomma *chevaliers de Rhodes, equites Rhodii.*

Andronic II, empereur de Constantinople, accorda au grand-maître, Foulques de Villaret, l'investiture de cette ile en 1310.

L'année suivante, secourus par Amédée IV, comte de Savoie, ils se défendirent contre une armée de Sarrasins, & se maintinrent dans leur ile.

Le grand-maître, Pierre d'Aubusson, la défendit contre Mahomet II, & la conserva malgré une armée formidable de Turcs, qui l'assiégea pendant trois mois. Soliman l'attaqua le 21 juin 1522, avec une armée de trois cent mille combattans, & la prit le 24 décembre suivant, après que l'ordre l'eût possédé 213 ans.

Le grand-maître, Philippe de Villiers de l'Isle-Adam, & les chevaliers allèrent en l'ile de Candie; puis le pape Adrien VI en 1523, & son successeur Clément VII, élu le 29 novembre de la même année, leur donnèrent Viterbe: enfin Charles-Quint leur donna l'ile de *Malte* au mois de mars 1539; le grand-maître & les chevaliers y arrivèrent le 26 octobre suivant: ils prirent alors le nom de *chevaliers de Malte;* mais leur véritable nom est celui de *chevaliers de l'ordre de saint Jean de Jérusalem*, & le grand-maître se qualifie dans ses titres, *frater N. N. Dei gratiâ sacræ domûs hospitalis sancti Joannis Hierosolimitani & militaris ordinis sancti Sepulcri Dominici, magister humilis pauperumque Jesu-Christi custos.*

Frère Marie-des-Neiges-Jean-Emmanuel de Rohan, né le 19 avril 1725, a été élu grand-maître de *Malte* le 12 novembre 1775.

Les chevaliers donnent au grand-maître le titre d'*éminence*, & les sujets de l'ile, celui d'*altesse.*

Ceux qui se présentent pour être admis dans l'ordre, doivent faire des preuves de noblesse de quatre degrés, tant du côté paternel que du maternel.

La croix que portent les chevaliers de *Malte* est d'or, émaillée de blanc à huit pointes, attachée à la boutonnière de leur habit, avec un ruban noir.

Les chevaliers françois ont quatre fleurs-de-lis aux angles de leur croix: ils y mettent souvent une couronne royale entre les deux pointes d'en-haut, sous l'attache.

Les chevaliers profès portent avec cette croix

une autre croix de toile blanche, aussi à huit pointes, cousue sur leur habit au côté gauche.

Lorsque les chevaliers profès sont grand-croix, ils ajoutent sur leur poitrine un plastron noir, où se trouve une troisième croix, semblable à celle qui est cousue sur leur habit, mais beaucoup plus grande; ils la portent les jours de cérémonies avec l'habit de l'ordre. (*Voyez pl. XXIII. fig. 10. G. D. L. T.*)

MANCHE est la représentation d'une manche de pourpoint à l'antique, telle qu'on en voit dans quelques armoiries.

MANIPULE, s. m. ornement ecclésiastique que portent à l'autel les prêtres, diacres & soudiacres. Dans le Blason c'est quelquefois un meuble d'écu.

De Villiers, d'or, au chef d'azur, chargé d'un dextrochère revêtu d'un *manipule* d'hermine, pendant sur le champ d'or.

MANTEAU D'HONNEUR, (*Hist. de la Chevalerie*) *manteau* long & traînant, enveloppant toute la personne, & qui étoit particuliérement réservé au chevalier, comme la plus auguste & la plus noble décoration qu'il pût avoir, lorsqu'il n'étoit point paré de ses armes. La couleur militaire de l'écarlate que les guerriers avoient eue chez les Romains, fut pareillement affectée à ce noble *manteau*, qui étoit doublé d'hermine, ou d'autre fourrure précieuse. Nos rois le distribuoient aux nouveaux chevaliers qu'ils avoient faits. Les pièces de velours ou d'autres étoffes qui se donnent encore à présent à des magistrats, en sont la représentation : tel est encore l'ancien droit d'avoir le *manteau* d'hermine, & figuré dans les armoiries des ducs & présidens à mortier, qui l'ont eux-mêmes emprunté de l'usage des tapis & pavillons armoriés, sous lesquels les chevaliers se mettoient à couvert avant que le tournois fût commencé. (*Voyez* Monstrelet *sur l'origine des manteaux*, le Laboureur & M. de Sainte-Palaye. *D. J.*

Voyez les manteaux de la *planche XVI. fig. 4, 5, 6. Planche XVII. fig. 5, 6. Pl. XIX. fig. 5, 6.*)

MANTELÉ, ÉE, adj. se dit du lion & des autres animaux qui ont un mantelet, aussi bien que de l'écu ouvert en chappe, comme dans les armes de Sarate, en Espagne; d'argent, *mantelé* de sable. (*Pl. II. fig. 75.*) En comparant cette *figure* avec la soixante-dix-septième & la quatre-vingt-deuxième, on verra en quoi le *mantelé* diffère du chappé & du chaussé.

MANTELET, s. f. il se dit des courtines du pavillon des armoiries, quand elles ne sont pas couvertes de leurs chapeaux. C'étoit autrefois une espèce de lambrequin large & court, qui couvroit les casques & les écus des chevaliers. (*Voyez* LAMBREQUINS.)

MARC, MARC D'OR, s. m. meuble qui se trouve dans quelques écus.

Marc La Ferté, d'azur, à trois *marcs d'or.* (*Pl. XI. fig. 571.*)

MARCHE, . s. Le P. Ménestrier dit qu'il est employé dans les anciens manuscrits pour la corne du pié des vaches.

MARÉCHAL, (*Hist. de Malte*) Le *maréchal*, dit M. de Vertot, est la seconde dignité de l'ordre de Malte, car il n'y a que le grand-commandeur avant lui. Cette dignité est attachée à la langue d'Auvergne dont il est le chef ou le pilier. Il commande militairement à tous les religieux, à la réserve des grand-croix, de leurs lieutenans, & des chapelains. En temps de guerre, il confie le grand étendard de la religion au chevalier qu'il en juge le plus digne. Il a droit de nommer le maître-écuyer; & quand il se trouve sur mer, il commande non-seulement le général des galères, mais même le grand-amiral. (*D. J.*)

MARIE, (chevaliers de sainte) c'est le nom de plusieurs ordres de chevalerie, comme *Sainte Marie* du Chardon, *Sainte Marie* de la Conception, *Sainte Marie* de l'Eléphant, *Sainte Marie* & Jésus, *Sainte Marie* de Lorette, *Sainte Marie* de Mont-Carmel, *Sainte Marie* de l'ordre Teutonique, &c.

MARINÉ, ÉE, adj. se dit des lions & des autres animaux auxquels on donne une queue de poisson, comme aux sirènes.

Imhof, en Allemagne; de gueules, au lion *mariné* d'or. (*Pl. XI. fig. 587.*)

MARMITE, s. f. instrument de ménage, est quelquefois un meuble d'armoiries.

Du Bordage, d'or, à trois *marmites* de gueules. (*Pl. XI. fig. 562.*)

MARQUÉ, ÉE, adj. se dit des points qui se trouvent sur diverses pièces de l'écu, & particuliérement de ceux qui paroissent sur les dés à jouer.

De Morant de la Resle de Bordes, en Bourgogne; de gueules, à l'aigle d'argent, accompagnée en pointe de deux dés à jouer de même, *marqués* de sable, celui à dextre de quatre points, celui à senestre de cinq points.

Le Peinteur, sieur des Rufflets, en Normandie; d'azur, à l'ancre d'argent, le trabs d'or, accotée de deux dés à jouer du second émail, *marqués* de sable, le premier de cinq points, l'autre de six.

On dit quelquefois de ces dés, *marquant* tant de points.

Matthias, de gueules, à trois dés d'argent, *marquant* chacun sur le devant 5. (*Pl. XI. fig. 573.*)

MARTEAU, s. m. meuble d'armoiries.

Martel, d'or, à trois *marteaux* de gueules. (*Pl. XI. fig. 570.*)

MASQUÉ, adj. se dit d'un lion qui a un masque.

MASSACRE, s. m. ramure d'un cerf avec une partie du crâne décharnée.

La plupart des auteurs nomment *massacre*, un rencontre de cerf; ce qu'il ne faut pas confondre dit l'auteur du Supplément; mais *voyez*, sur cette distinction, l'article CERF, & l'exemple cité à ce article.

De Meſchatain de la Faye, en Bourbonnois; d'azur, au *maſſacre* d'or, au chef d'argent.

De Villemor de Crané, de la Deniſière, proche Troyes en Champagne; d'azur, au *maſſacre* d'or, accompagné en chef d'une molette d'éperon de même.

MASSE, f. f. figure d'un bâton orné en haut, garni d'or ou d'argent, qu'on porte devant le roi en quelques cérémonies & devant le chancelier.

On porte auſſi des *maſſes* devant le recteur de l'univerſité de Paris, quand il va avec les quatre facultés aux proceſſions & autres cérémonies.

De Nay de Richecourt, en Lorraine; d'azur, à deux *maſſes* d'argent, emmanchées d'or, paſſées en ſautoir.

MASSUE, f. f. meuble d'armoiries.

Maſſiac, d'azur, à la main d'or, habillée d'argent, tenant une *maſſue* d'or en pal. (*Pl. X. fig. 506.*)

MAT, f. m. meuble de l'écu qui repréſente un *mât* de navire avec une voile & des cordages des deux côtés; le haut eſt terminé par une girouette.

Mat désarmé eſt celui qui n'a point de voile.

Le mât ſignifie les voyages ſur mer.

Dumas, à Paris; d'azur, au *mât* d'or mouvant du bas de l'écu, la voile & la girouette d'argent. (*Pl. X. fig. 526.*)

MAURICE, (l'ordre de ſaint) ordre militaire de Savoie.

Amédée VIII, premier duc de Savoie, s'étant retiré à Ripaille avec quelques ſeigneurs de ſa cour, inſtitua cet ordre de chevalerie pour honorer la mémoire de ce ſaint martyr; il voulut que les chevaliers portaſſent une robe longue & un chaperon de couleur griſe avec la ceinture d'or, le bonnet & les manches de camelot rouge, & ſur le manteau une croix pommetée de taffetas blanc, à l'exception de celle du grand-maître qui devoit être en broderie d'or.

Les chevaliers de *ſaint Maurice*, ſuivant leur inſtitut, doivent combattre pour la foi & la défenſe du ſaint-ſiége.

Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, obtint du pape Grégoire XIII en 1572, que l'ordre de ſaint Lazare ſeroit réuni à celui de *ſaint Maurice*.

La marque de l'ordre eſt une croix à huit pointes de ſinople; la croix de *ſaint Maurice* pommetée & bordée d'or, émaillée de blanc par-deſſus.

Les chevaliers peuvent porter le ruban de telle couleur qu'ils veulent. (*Pl. XXV. fig. 49. G. D. L. T.*)

MELLUSINE, f. f. on donne le nom de *mellusine* à une figure mi-échevelée, demi-femme & demi-ſerpent, qui ſe baigne dans une cuve, où elle ſe mire & ſe coëffe; on ne ſe ſert de ce terme que pour les cimiers. Les maiſons de Luſignan & de S. Gelais portoient pour cimier une *melluſine*. (*D. J.*)

MELON, f. m. eſt quelquefois employé comme meuble d'armoiries.

Rayvenau, d'azur, à trois *melons* d'or. (*Pl. VIII. fig. 436.*)

MEMBRE, f. m. patte de devant d'un griffon, ou patte d'un autre oiſeau, détachée du corps de l'animal; elle ſe poſe en barre. (*Voyez planche V. fig. 263.*) On ſe ſert du terme *patte* pour les lions, ours & autres animaux quadrupèdes, mais on nomme *membres* les pattes des oiſeaux détachées de leur corps, & *membrées* les mêmes pattes jointes au corps des oiſeaux, lorſqu'elles ſe trouvent d'émail différent. Les griffons étant moitié aigle, moitié lion, les pattes de devant ſont nommées *membres*, & celles de derrière, *pattes*.

Armé ſe dit des griffes, lorſqu'elles ſont d'un autre émail que le *membre*.

Gaufreteau de Puynormand, en Guyenne; d'azur, à trois *membres* de griffons d'or.

Bourdeille d'Archiac, de Matha, en Périgord; d'or, à deux *membres* de griffon de gueules, armés d'azur, poſés en barre l'un ſur l'autre. (*Pl. V. fig. 263.* où ils ſont mal appellés *pattes.*)

MEMBRÉ, ÉE, adj. ſe dit des pattes ou membres d'aigles, de cygnes, & autres oiſeaux, quand ils ſe trouvent d'un émail différent de celui de leur corps.

Dubois d'Eſpinay, de Pirou, en Normandie; d'or, à une aigle de ſable, *membrée* de gueules.

Foiſſy de Crenay, de Villemareuil, de Moteux, en Champagne; d'azur, au cygne d'argent, becqué & *membré* d'or.

De la Trémoille, d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur, becquées & *membrées* de gueules.

Segoing, d'azur, à la cigogne d'argent, becquée & *membrée* de gueules, portant au bec un lézard de ſinople. (*Pl. VI. fig. 304-13.*)

MENU-VAIR. Le *menu-vair* étoit une eſpèce de panne blanche & bleue, d'un grand uſage parmi nos pères. Les rois de France s'en ſervoient autrefois au lieu de fourrures; les grands ſeigneurs du royaume en faiſoient des doublures d'habit, des couvertures de lit, & les mettoient au rang de leurs meubles les plus précieux. Joinville raconte, qu'étant allé voir le ſeigneur d'Entrache qui avoit été bleſſé, il le trouva enveloppé dans ſon couvertoir de *menu-vair*. Les manteaux des préſidens à mortier, les robes des conſeillers de la cour, & les habits de cérémonie des hérauts d'armes en ont été doublés juſqu'au quinzième ſiècle. Les femmes de qualité s'en habilloient pareillement; il fut défendu aux ribauds d'en porter, auſſi bien que des ceintures dorées, des robes à collets renverſés, des queues & boutonnières à leurs chaperons, par un arrêt de l'an 1420.

Cette fourure étoit faite de la peau d'un petit écureuil du nord, qui a le dos gris & le ventre blanc. C'eſt le *ſciuro vario* d'Aldrovandi, & peut-être le *mus ponticus* de Pline. Quelques naturaliſtes latins le nomment *varius*, ſoit à cauſe de la diverſité des deux couleurs griſe & blanche, ou par quel-

que fantaisie de ceux qui ont commencé à blasonner. Les pelletiers nomment à présent cette fourure *petit-gris*.

On la diversifioit en grands ou petits carreaux, qu'on appelloit *grand-vair* ou *petit-vair*. Le nom de *panne* imposé à ces sortes de fourures, leur vint de ce qu'on les composa de peaux cousues ensemble, comme autant de pans ou de panneaux d'un habit. On conçoit de-là que le *vair* passa dans le Blason, & en fit la seconde panne, qui est presque toujours d'argent ou d'azur, comme l'hermine est presque toujours d'argent ou de sable. Le *menu-vair*, en terme d'armoiries, se dit de l'écu chargé de *vair*, lorsqu'il est composé de six rangées; parce que le *vair* ordinaire n'en a que quatre. S'il s'en trouve cinq, il le faut spécifier en blasonnant, aussi bien que l'émail, quand il est d'autre que d'argent & d'azur. (*D. J.*)

Le *menu-vair* est donc dans le Blason une fourure faite de pièces d'argent, en forme de cloches renversées sur un fond d'azur; elle diffère de la fourure de *vair*, en ce qu'elle est plus serrée, ayant six tires; les première, troisième & cinquième ont six cloches; les deuxième, quatrième & sixième en ont cinq, & deux demies aux extrémités.

D'Auvans, à Lille en Flandre; *menu-vair.*

MENU-VAIRÉ, terme qu'on employe, lorsque le menu-vair est composé d'autres émaux que l'argent & l'azur, & alors on exprime ces autres émaux.

De Guines, de Bonières, de Souatres, en Artois; *menu-vairé* d'or & d'azur.

MER, s. f. la mer, dans les armoiries, se représente par des traits ou lignes courbes qui figurent les ondes; elle remplit le quart de la hauteur de l'écu vers le bas; son émail particulier est l'argent; elle peut cependant être d'un autre émail.

Durand, à Paris; d'azur, au rocher d'or, posé au milieu d'une *mer* d'argent, accompagné en chef de deux bouquets de trois roses chacun du second émail, les tiges & les feuilles de même.

Tranchemer, en Bretagne; de gueules, coupé d'une *mer* ondée d'argent, ombrée d'azur, au couteau d'or plongé dans la *mer.* (*Pl. VII. fig. 390.*)

Auvelliers, d'azur, au navire d'argent, équipé de gueules, sur une *mer* d'argent, au chef d'or, chargé d'une aiglette d'azur. (*Pl. X. fig. 527.*)

Mercure, *dans l'Art héraldique*, marque la couleur *pourpre* dans les armoiries des princes souverains. *Voyez* Pourpre.

MÉRITE MILITAIRE, (l'ordre du) a été institué par Louis XV, le 10 mars 1759, en faveur des officiers de la religion protestante, qui servent en France.

Il y a trois grand-croix, quatre commandeurs & les chevaliers.

La marque distinctive de cet ordre est un ruban gros-bleu avec une croix d'or à huit pointes pommetées, & anglées de quatre fleurs de lis de même; au centre est une épée en pal, la pointe en haut; & pour légende ces mots: *Pro virtute bellica.* Au revers est une couronne de laurier & cette légende: *Ludovicus XV, instituit 1759.* (*Planche XXIII. fig. 9.*)

MERLETTE, s. f. petit oiseau représenté de profil, sans bec ni pied. Les *merlettes* sont le plus souvent en nombre dans l'écu.

Du Bouchet de Villeflix, à Paris; d'argent à la merlette de sable, au chef d'azur chargé de trois besans d'or.

Guierna de Berenger, en Orléanois; d'argent à trois *merlettes* de sable.

Bongard d'Arsilly, à Bourges; de gueules à trois *merlettes* d'argent.

Malon de Bercy, d'azur à trois *merlettes* d'or. (*Planche VI. fig. 308.*)

MERLUSINE, s. f. sirène qui paroit dans une cuve; elle sert de cimier à la maison de la Rochefoucaud & à quelques autres maisons.

L'origine de cimier vient d'une comtesse de Lusignem nommée *Merlusine*, laquelle étoit fort absolue & commandoit à tous ses vassaux avec une telle autorité, que lorsqu'elle leur envoyoit des lettres ou patentes scellées de son sceau ou cachet, sur lequel étoit gravée une sirène, il falloit obéir dans l'instant; & de-là ses vassaux la nommèrent *magicienne.*

Il y a un vieux Roman, intitulé *Merlusine*, qui eut beaucoup de vogue en son temps. (*G. D. L. T.*)

Nous laissons cet article, ainsi que celui de *Mellusine* tel que nous le trouvons. Nous observerons seulement, quant à la prononciation, que la seule bonne, à ce que nous croyons est *Mellusine*, dont on a fait par corruption *Merlusine.* On peut s'en faire une idée, en voyant la sirène de la *Pl. VII. fig. 345.*

MÉTAUX, s. m. pl. Il y en a deux, l'or & l'argent.

La couleur jaune se nomme *or.*

La couleur blanche *argent.*

L'*or*, premier émail, se marque en gravure par nombre de petits points.

L'*argent*, second émail, est tout blanc, c'est-à-dire, sans aucune hachure.

C'est une règle du Blason, de ne point mettre *métal* sur *métal.*

Châteaugiron de Launay, en Bretagne; d'or au chef d'azur.

Avaugour du Bois, de Kergroais, en la même province; d'argent au chef de gueules.

Voyez d'ailleurs, *Pl. première, les fig. 11 & 12.*

MEUBLES, s. m. pl. Besans, tourteaux, quintefeuilles, annelets, molettes d'éperons, billettes, croissans, étoiles; animaux pédestres, volatiles, reptiles; tours, châteaux, arbres, arbrisseaux, fleurs, fruits, & généralement tout ce qui peut se trouver dans les armoiries, soit qu'il y ait des pièces honorables ou non.

Toute

Toutes ces choses sont nommées *meubles*, parce qu'elles garnissent le champ de l'écu.

Positions des meubles *d'armoiries.*

Un seul; se pose au centre du champ.
Deux; l'un sur l'autre.
Trois; deux & un.
Quatre; aux quatre cantons.
Cinq; en sautoir.
Six; trois, deux & un.
Sept; trois, trois & un.
Huit; en orle.
Neuf; trois, trois, trois.

Si les *meubles* de l'écu se trouvent posés d'une autre manière, il faut nommer la position en blasonnant.

Renouard de Villayer, en Bretagne; d'argent à une quintefeuille de gueules.

Montesquiou d'Artagnan, en Bigorre; d'or à deux tourteaux de gueules.

Carruel de Mercy, diocèse d'Evreux; d'argent à trois merlettes de sable.

De Lahaye de Bonneville, près d'Amiens; d'argent à quatre croissans de gueules.

Chappel de Curby, en Bourgogne; d'or à cinq merlettes de sable.

Regnier de Guerchy, de Nangis, à Paris; d'azur à six besans d'argent.

Bruneau de la Rabastelliere, en Poitou; d'argent à sept poules de sable crêtées & membrées d'or.

De Chemilly, en Anjou; d'or à huit merlettes de gueules.

Du Boisvilly de la Villehervé, en Bretagne; de gueules à neuf étoiles d'or.

De Gournay, de Marcheville, de Sécourt, en Lorraine; de gueules à trois tours d'argent en bande.

De Vigneulles de Maixé, du Mesnil en la meme province; d'azur à cinq annelets d'argent, 2, 2 & 1.

De Pattau, de Laborie, en Rouergue & en Languedoc; d'azur à trois croissans d'argent en pal. (*G. D. L. T.*)

MICHEL (l'ordre de Saint-) institué par Louis XI à Amboise, le premier août 1469.

Suivant la chronique de Sigebert en 709 sous le régne de Childebert III, surnommé le *juste*, *Saint Michel* parut en songe devant Aubert, évêque d'Avranches, homme d'une grande piété, & l'avertit de lui faire bâtir une chapelle sur un rocher, qui depuis a été nommé *le Mont-Saint-Michel*. La tradition rapporte que chaque fois que les ennemis de la France se sont approchés de ce mont, on y a vu un archange exciter des orages sur la mer, & de-là est venue l'origine de la devise de l'ordre de *Saint Michel*, *immensi tremor oceani*.

Lorsque Louis XI institua cet ordre, les chevaliers portoient une chaîne d'or, chargée de coquilles d'argent, d'où pendoit une médaille où étoit l'image de *Saint Michel*, foulant aux pieds le dragon, & ils l'ont ainsi portée jusqu'au 31 décembre 1578, jour de la première promotion de l'ordre du Saint-Esprit. Actuellement ceux qui sont nommés chevaliers du Saint-Esprit, prennent la veille de leur réception l'ordre de *Saint Michel*, c'est pourquoi ils ont le titre de *chevaliers des ordres du roi*.

Louis XIV, par une déclaration du 12 janvier 1665, ordonna que de tous ceux qui avoient reçu l'ordre de *Saint Michel*, sans avoir celui du Saint-Esprit, on en choisit un certain nombre, à condition qu'ils feroient preuve de leur noblesse & de leurs services militaires.

Le roi commet chaque année deux chevaliers de ses ordres, un duc & un gentilhomme, pour présider en son nom, l'un en l'absence de l'autre, aux cérémonies & chapitres de l'ordre de *Saint Michel*, & pour recevoir les nouveaux chevaliers que sa majesté a nommés.

Les cérémonies & réceptions se font deux fois l'année, le 8 de mai & le premier lundi de l'avent dans le couvent des cordeliers de Paris.

Le grand sceau de cet ordre représente *Saint Michel* ayant au bras gauche un bouclier aux armes de France, tenant de la main droite l'épée haute, précipitant dans les flammes l'ange rebelle, avec cette légende autour du sceau, *Louis XI, roi de France, instituteur de l'ordre de Saint Michel, en 1469; Louis XIV, roi de France & de Navarre, restaurateur en 1664.*

Hardouin Mansard & André Lenostre furent les premiers artistes faits chevaliers de *Saint Michel* en 1693. Depuis ce temps cet ordre est donné à des gens de lettres, des financiers & des artistes célèbres pour les récompenser de leurs mérites & de leurs talens. On leur envoie des lettres de noblesse quelques jours avant leur réception.

Ces chevaliers portent sur leur veste un grand ruban de soie noire, moiré, passé en écharpe de l'épaule droite au côté gauche, d'où pend la croix à huit pointes où est représenté *Saint Michel*.

Le premier Janvier 1772, il y avoit 77 chevaliers de l'ordre de *Saint Michel*, dont 13 admis & non reçus, étant alors dans des provinces éloignées du royaume ou dans des cours étrangères. (*Voyez Planche XIII. fig. 3.*) (*Article resté.*)

MEZAIL, s. m. On appelle ainsi dans le Blason, le devant ou le milieu du heaume. Borel, qui rapporte ce mot comme un terme d'armoiries, le fait venir du grec μέσον, *milieu*.

MI-PARTIS, adj. pl. il se dit de deux écus coupés par la moitié, & joints ensemble par un seul écu; desorte qu'on ne voit que la moitié de chacun. Ceux qui veulent joindre les armoiries de leurs femmes à celles de leurs maisons, en usent ainsi. L'écu coupé & *parti* seulement en une de ses parties, s'appelle aussi *écu mi-parti*.

Salignon en Dauphiné, que bien des gens ap-

pellent mal à propos, *faligdon*, d'azur, au chevron *mi-parti* d'or & d'argent.

MIRAILLÉ, ÉE, adj. se dit du papillon dont les ailes ont des marques rondes d'un émail différent, & aussi de certains oiseaux dont les plumes paroissent de diverses couleurs qui ne leur sont pas naturelles.

Ces marques sont ainsi nommées de ce que les couleurs des papillons & de quelques oiseaux imitent par leur luisant les miroirs.

Barin de la Galissoniere à Paris; d'azur à trois papillons d'or, *miraillés* de sable. (*Planche VI. figure 330.*

MIROIR, s. m. est quelquefois un meuble d'armoiries.

Miron; de gueules, au *miroir* à l'antique d'argent, cerclé de perles de même.

MITRE, s. f. ornement pontifical en forme de bonnet élevé, dont le haut finit en pointe, ayant deux pendans derrière.

Les évêques & les abbés réguliers portent la *mitre* sur l'écu de leurs armes; ils y ajoutent la crosse.

La *mitre* des évêques se pose de front à dextre, & la crosse à senestre, tournée en-dehors.

Les abbés doivent porter la *mitre* de profil à dextre, & la crosse à senestre, tournée en-dedans, pour montrer que leur jurisdiction n'est que dans leur cloitre.

Le mot *mitre* vient du latin *mitra*, dérivé du grec μίτρα qui a la même signification.

Voir *Pl. XIII. fig. 11. 12. 13. 14. Pl. XIV. fig. 1. 2 & 3.*

MOLETTE-D'ÉPERON, s. f. meuble de l'écu en forme d'étoile à six rais, avec une ouverture ronde au centre.

On voit beaucoup de *molettes-d'éperons*, dans les armoiries, elles représentent celles des anciens chevaliers; l'usage en est venu de ce que les rois faisoient mettre des *éperons* aux gentilshommes & écuyers, qu'ils créoient chevaliers.

Guido de Kermaingny en Bretagne; d'azur à la *molette-d'éperon* d'or.

Raoulin de Reacamps, de Gueudeville en Normandie; d'argent à trois *molettes-d'éperons* de sable.

De Neufcheze en Bretagne; de gueules à neuf *molettes-d'éperons* d'argent.

De Vimeur de Rochambeau en Touraine; d'azur au chevron d'or, accompagné de trois *molettes-d'éperons* de même.

Gautier, d'azur, à deux éperons d'or, posés en pal, liés de même, au chef d'argent chargé de trois *molettes* de gueules. (*Pl. X. fig. 513.*)

MONDE, est un globe sur lequel il y a une croix. On le trouve dans les armes des empereurs & des électeurs de l'Empire. Christophe Colomb, après avoir découvert le nouveau monde, porta un pareil globe dans ses armes, avec la permission du roi d'Espagne.

MONSTRUEUX, EUSE, adj. se dit d'un lion ou d'un autre animal quadrupède, même des volatiles qui ont quelques parties de leur corps qui ne sont point de leur nature.

Des Reaux de Coclois en Champagne; d'or, au lion *monstrueux* de sable, à tête humaine de carnation, tournée de front. (*Pl. V. fig. 243.*)

MONTAGNE, s. f. meuble d'armoiries représentant ce que le mot exprime.

Durey, de sable, à une *montagne* ou rocher d'argent, surmontée d'une croisette de même. (*Pl. VIII. fig. 393.*) *Voyez* ROCHER.

MONTANT, TE, adj. il se dit non-seulement du croissant représenté les pointes en-haut vers le chef, mais encore des écrevisses, des épis & autres choses dressées vers le chef de l'écu.

Perrot, à Paris; d'azur à deux croissans aculés d'argent, l'un *montant*, l'autre versé, au chef d'or, chargé de trois aiglettes de sable.

Le Clerc de Lesseville; d'azur, à trois croissans *montans*, surmontés d'un lambel, le tout d'or. (*Planche VII. fig. 367.*)

Bochart; d'azur, au croissant *montant* d'or, abaissé sous une étoile de même. (*Planche VII. fig. 368.*)

Lunati; d'azur, à trois croissans d'argent, les deux du chef affrontés, celui de la pointe *montant*. (*Fig. 373.*)

MONT-CARMEL, nom d'un ordre de chevalerie, auquel est joint celui de S. Lazare de Jérusalem. *Voyez* S. LAZARE. Les chevaliers de cet ordre portent sur le côté gauche de leur manteau une croix de velours ou de satin tanné, à l'orle ou bordure d'argent; le milieu de la croix est rond, chargé d'une image de la Vierge environnée de rayons d'or, le tout en broderie. Ils portent aussi devant l'estomac une croix d'or avec l'image de la Vierge émaillée au milieu, attachée à un ruban de soie. Cet ordre fut rétabli sous Henri IV, par les soins de Philibert de Nerestang, puis confirmé par Louis XIV, en 1664; mais en 1691, le roi en sépara plusieurs biens, & se contenta du titre de souverain protecteur. Les chevaliers jouissent de quelques commanderies & privilèges. *Voyez* LAZARE.

MONT JOYE SAINT-DENIS, mot fameux dans l'histoire de France, qui a été long-temps le cri de guerre de la nation, & qui est encore aujourd'hui le nom du roi d'armes.

Divers auteurs ont débité bien des fables & des conjectures puériles sur l'origine & l'étymologie de ce nom. Ce qu'on a de plus sensé sur cette matière, se réduit à remarquer qu'on appelloit autrefois *mont joie* un monceau de pierres entassées, pour marquer les chemins. Sur quoi le cardinal Huguet de S. Cher rapporte la coutume des pélerins, qui faisoient des *mont joyes* de monceaux de pierres sur lesquels ils plantoient des croix aussi-tôt qu'ils découvroient le lieu de dévotion où ils alloient en pélérinage: *constituunt*, dit-il,

acervum lapidum & ponunt cruces, & dicitur MONS GAUDII. Del-Rio atteste la même chose des pélerins de S. Jacques en Galice : *lapidum congeries.... Galli* mont joyes *vocant*. Les croix que l'on voit sur le chemin de Paris à Saint-Denis étoient de ces *mont joyes*. Or, comme ces *mont joyes* étoient destinés à marquer les chemins, de même quand nos rois eurent pris S. Denis pour protecteur du royaume, & sa banniere ou l'oriflamme pour bannière de dévotion dans les armées, cette bannière devint le *mont joye* qui régloit la marche de l'armée; & crier *mont joye Saint-Denis*, c'étoit crier, *suivez*, ou *marchez*, ou *ralliez-vous à la bannière de Saint-Denis*. De même que les ducs de Bourgogne avoient pour cri *mont joye Saint André*; & quand le duc se trouvoit en personne à la guerre, *mont joye au noble Duc* : ceux de Bourbon crioient, *mont joye Notre-Dame*, pour rassembler leurs troupes autour d'eux, ou de leurs bannières qui portoient l'image de la Vierge. Quoique dans la suite on ne portât plus dans les armées la bannière de Saint-Denis, le cri de guerre auquel on étoit accoutumé, comme à un cri de joie & de victoire, ne laissa pas que de subsister jusqu'au temps où l'introduction de l'artillerie exigea des signaux d'une autre espèce dans les combats.

Cette opinion paroît plus probable que celle qu'a avancée M. Beneton dans ses commentaires sur les enseignes militaires, où il remarque qu'on élevoit sur les tombeaux des personnes considérables, des saints, des martyrs, &c. de ces sortes de monceaux, & qu'on les nommoit *mont joye*; que *mont joye saint-Denis* signifioit le tombeau de S. Denis, dont nos monarques se glorifioient d'être possesseurs; comme s'ils eussent voulu dire, *nous avons la garde du tombeau de S. Denis*, mont joye saint-Denis *est un témoignage de la joie que nous ressentons de cet avantage; nous espérons que ces paroles serviront à ranimer la piété & la valeur de nos soldats*. Mais les ducs de Bourgogne possédoient-ils dans leurs états le corps de saint André? & ceux de Bourbon étoient-ils possesseurs du sépulchre de la Vierge? Que signifioit donc *mont joye* dans leur bouche, finon *à la bannière de S. André*, & à celle *de Notre-Dame*; ainsi *mont joye saint-Denis* n'a non plus signifié autre chose qu'*à la bannière de S. Denis*, parce que cette bannière servoit, sous les rois de la troisième race, à régler les marches & les campemens de l'armée.

Il est bon aussi d'observer que ce cri de guerre n'a été introduit dans nos armées que vers le règne de Louis le Gros, qui ayant réuni en sa personne le comté de Vexin à la couronne, devint advoué de l'église de S. Denis, en prit la bannière, de laquelle est venu le cri d'armes. Ainsi, ceux qui l'ont attribué à Clovis, ont débité une pure fiction, puisque la bannière de saint-Martin-de-Tours fut portée dans les armées, depuis le règne de ce prince, comme l'étendart de la nation.

MONT JOYE, nom d'un ordre de chevalerie établi à Jérusalem par le pape Alexandre III, qui le confirma en 1180; & lui prescrivit la règle de S. Basile. Ces chevaliers portoient une croix rouge & devoient combattre contre les infidèles. Le roi Alphonse le sage les introduisit en Espagne, s'en servit utilement contre les Maures; & leur ayant donné des revenus, il leur fit prendre le nom de *chevaliers de Mosrat*; mais sous le règne de Ferdinand ils furent unis à l'ordre de *Calatrava*. (*Articles restés.*)

MORAILLES, s. f. plur. meuble d'armoiries représentant deux tenailles qui servent à serrer le nez du cheval, pour empêcher qu'il ne se tourmente lorsqu'on le tient au travail : ce sont deux branches de fer jointes par une charnière à l'un des bouts, & que l'on serre ou lâche du côté opposé tant que l'on veut.

Ce meuble est ordinairement ouvert, tendu en fasce; s'il y a plusieurs *morailles*, on les met l'une sur l'autre; leur émail est l'or ou l'argent; elles sont rares dans l'écu.

De Moreilles, à Paris; d'azur à trois *morailles* d'argent en fasces. (*Pl. X. fig. 518.*)

De Girard, à Bourges; de gueules à deux *morailles* d'or, liées d'argent, posées en chevrons l'une sur l'autre.

MORNE, ÉE, adj. il se dit des lions & autres animaux qui n'ont ni dents, ni bec, ni langues, ni griffes, ni queue.

Du Halgoet, en Bretagne; d'azur, au lion *morné* d'or.

MORTS, (tête de *morts*) meuble employé dans quelques écus; ce sont, si l'on veut, les têtes des ennemis qu'on a tués.

Durant; parti de sable & d'or, au chevron de l'un en l'autre, au chef d'argent, chargé de trois *têtes de morts* de sable (*Pl. IX. fig. 451.*)

MOT, s. m. se dit des armoiries & des devises.

Ce qu'on appelle le *mot* dans les armoiries, est une courte sentence ou phrase écrite sur un rouleau qu'on place ordinairement au-dessus de l'écusson, & quelquefois au-dessous. Tantôt ce *mot* fait allusion au nom ou à quelques pièces des armes de la personne à qui appartiennent les armes, & tantôt il n'a rapport ni au nom ni au blason.

Le *mot*, dit Guillin, est un ornement extérieur attaché à la cotte d'armes; il présente, ajoute-t-il, une idée de celui à qui les armes appartiennent, mais exprimée succinctement & avec force en trois ou quatre paroles au plus, écrites sur une bande ou compartiment qu'on place au pied de l'écusson; & comme ce *mot* tient la dernière place dans les armes, on le blasonne aussi le dernier. A la rigueur, il devroit exprimer quelque chose de relatif à ces armes;

mais l'usage a fait admettre toute sorte de sentences, expressives ou non.

Cette coutume d'employer un *mot* ou symbolique, ou comme cri de guerre pour s'animer, se reconnoître, & se rallier dans les combats, est très-ancienne : l'Histoire sacrée & profane nous en fournissent également des exemples. Nos ancêtres faisoient choix du *mot* le plus propre à exprimer leur passion dominante, comme la piété, l'amour, la valeur, *&c.* ou quelqu'évenement extraordinaire qui leur fût arrivé. On trouve plusieurs *mots* de cette dernière sorte qui se sont perpétués dans les familles, quoiqu'ils ne convinssent proprement qu'à la première personne qui se l'étoit attribué.

Le *mot* de la maison royale de France est *espérance* ; & dans quelques écussons *lilia non laborant neque nent*, par allusion à la loi salique, qui exclut les femmes de la couronne : celui de la maison de Stuart est *Dieu & mon droit.* L'ordre de la jarretière a pour *mot*, *honni soit qui mal y pense* ; & le duc de Nortfolck ces paroles, *sola virtus invicta* : le duc de Bedfort celles-ci, *che sara sara* : celui de Devonshire, *cavendo tutus*, par allusion au nom de sa maison, qui est *Cavendish.* Le duc de Kinston, dont le nom est Pierrepont, a pour *mot*, *Pie reponet* : le comte de Radnor, *quæ supra*, parce qu'il porte trois étoiles dans ses armes : le lord Klinton, dont le nom est *Fortescue*, prend celui-ci, *Forte scutum*, *salus ducum.*

On peut voir sous l'article *cri de guerre*, les *mots* que prennent ou prenoient plusieurs des premieres maisons de France. Le *mot* d'une devise s'appelle aussi l'*ame de la devise. Voyez* DEVISE.

MOUCHETÉ, ÉE, adj. se dit du papeloné, lorsqu'il est rempli de treffles, de mouchetures d'hermine, *&c.* il se dit aussi des taches ou marques qui paroissent sur quelques poissons.

De Fouilleuse de Flavacourt en Picardie ; d'argent, papelonné, de gueules, *moucheté* de treffles versés de même. (*Pl. V. fig. 239.*)

D'Helie de Vilarsel, de Montgranier, de Roquetaillade, de S. André, au pays Narbonnois ; d'azur à trois lamproies d'argent, *mouchetées* de sable, en fasces l'une sur l'autre, celle du milieu contre-passante.

MOUCHETURE, f. f. meuble de l'écu qui représente une queue d'hermine ; son émail particulier est le sable.

Druais de Franclieu en Bourgogne ; d'argent, à la *moucheture* de sable.

Dubois d'Escordal, de Momby en Champagne ; d'argent à cinq *mouchetures* de sable, 3 & 2.

Roux de Puivert de Sainte-Colombe à Toulouse ; de gueules, à six *mouchetures* d'argent.

Boullé, d'argent, à la fasce de gueules, à trois pals brochans d'azur, accompagnés de six *mouchetures* de sable, quatre en chef, & deux en pointe. (*Pl. III. fig. 118.*)

MOUTON, f. m. cet animal paroît dans l'écu de profil & passant.

De Barjac de Castelbouc, en Vivarais ; de gueules, au *mouton* passant d'or, accompagné en chef d'un croissant d'argent.

Duchilau, en Poitou ; de sable, à trois *moutons* passans d'argent.

Montholon, d'azur, à un *mouton* passant d'or, surmonté de trois roses de même. (*Pl. V. fig. 275.*)

MOUVANT, TE, adj. se dit d'une piéce ou meuble qui saille de l'un des flancs, ou de l'un des angles de l'écu.

Il se dit aussi des pieces ou meubles qui touchent à quelques autres.

Dapougny de Jambeville, de Sericourt, à Paris ; d'azur, au dextrochère *mouvant* du flanc senestre de l'écu ; & tenant un vase de trois lis, le tout d'argent.

Laverne d'Athée, du Magny, en Bourgogne ; d'azur, au vol & au demi-vol d'or, *mouvans* d'une rose de gueules posée au centre de l'écu.

Alberti, à Florence ; d'azur à quatre chaînes d'or, *mouvantes* des quatre angles de l'écu, & liées au cœur à un anneau de même.

De Bellegarde ; d'azur, aux rayons droits & ondés d'or alternativement *mouvans* d'une portion de cercle du chef vers la pointe de l'écu, chaque intervalle de rayons rempli d'une flamme de même, au chef d'or, chargé d'une aiglette de sable. (*Pl. VII. fig. 384.*)

Durand ; d'azur, au rocher d'or, *mouvant* d'une mer d'argent, qui occupe le bas de l'écu, accompagné en chef de six roses trois à trois, en forme de bouquets, un de chaque côté, feuillé & tigé du second. (*Pl. VIII. fig. 394.*)

MURAILLE, f. f. meuble d'armoirie, représentant ce que le nom exprime.

Le Févre ; d'azur, à un pan de *muraille* d'argent, *maçonné* de sable, surmonté d'une étoile d'or. (*Pl. IX. fig. 473.*)

Lorsque dans une *muraille*, ainsi que dans les tours, châteaux, maisons & autres meubles de construction & relatifs à des édifices, les lignes qui marquent la séparation des pierres sont d'un autre émail que le corps du bâtiment, on l'exprime en disant : *maçonné de tel émail*, comme on peut le voir dans l'exemple précédent. Si, dans le même cas, il y a des crénaux aux murs, on dit, *crénelé.* S'il y a des girouettes aux tours, on dit, *girouetté.* Quelques auteurs disent : *ajouré* pour les fenêtres, d'autres se contentent de spécifier de quel émail sont les fenêtres ainsi que les portes. On appelle *meurtrières* les petites fenêtres qu'on voit à côté des tours & qui servent à les défendre. Il faut spécifier & l'émail & le nombre des *meurtrières.*

NAGEANT, TE, adj. terme dont on se sert pour représenter dans les armoiries un poisson couché horisontalement, ou en-travers de l'écusson. *Voyez* POISSON.

Gardereau, d'azur, au brochet *nageant* ou mis en fasce, surmonté en chef d'une étoile, & en pointe d'un croissant, le tout d'argent.

Raoul; de sable, au rouget d'argent, *nageant* ou posé en fasce, accompagné de quatre annelets, trois en chef & un en pointe. (*Pl. VII. fig.* 340. 341.)

NAISSANT, TE, adj. se dit d'un lion, ou autre animal, qui ne montre que la tête, les épaules, les pieds, & les jambes de-devant avec la pointe de la queue, le reste du corps demeurant caché sous l'écu, sous la fasce, ou sous le second du coupé, d'où il semble naitre ou sortir.

Naissant diffère d'*issant*, en ce que dans le premier cas, l'animal sort du milieu de l'écu, & que dans le second, il sort du haut de l'écu. *Voyez* ISSANT.

Le père Ménestrier veut que *naissant* se dise des animaux qui ne montrent que la tête, comme sortant de l'extrémité du chef ou du dessus de la fasce, ou du second du coupé.

La baume de Suze, en Dauphiné; d'or, à trois chevrons de sable, au chef d'azur, chargé d'un lion *naissant* d'argent,

Frenelle, ancienne maison de Lorraine, portoit d'azur à trois bandes d'or, au chef de gueules cousu & chargé d'un lion *naissant*, aussi d'or.

Affignes de Tournay, d'Oisy, en Artois: d'or à trois lions *naissans* de gueules.

Hyongue de Sepvret, en Poitou; d'argent à trois cerfs *naissans* de sable.

La Treille de Fosieres de l'Héras, à Lodeve en Languedoc; coupé de gueules & d'azur, au lion d'or sur gueules, *naissant* du coupé.

Varnier; d'azur, au lion *naissant* d'or, au chef d'argent, chargé de trois croissans de gueules. (*Pl. V. fig. 248.*) *Voyez* aussi la *fig. 249.* pour la différence d'*issant* à *naissant*.

NASAL, s. m. Il se dit de la partie supérieure de l'ouverture d'un casque ou d'un heaume, qui tomboit sur le nez d'un chevalier lorsqu'il le baissoit, du latin *nasus*, nez.

NATUREL, AU NATUREL, est en usage *dans le Blason*, pour signifier *des animaux*, *des fruits*, *des fleurs*, qui sont peints dans un écu avec leurs couleurs naturelles, quoique différentes des couleurs ordinaires du Blason; ce mot sert à empêcher qu'on n'accuse des armoiries d'être fausses, quand elles portent des couleurs inconnues dans le blason.

Berthelas, en Forêt; d'azur à un tigre au *naturel*.

Joly de Fleury; d'azur, à un lis *au naturel*, au chef d'or, chargé d'une croisette pattée de sable. (*Pl. VIII. fig. 412.*)

NAVETTE, s. f. meuble d'armoiries.

De Tilly, en Normandie; de gueules, à trois *navettes* d'or, posées 2. & 1. (*Pl. XI. fig. 610.*)

NAVIRE, ou DU CROISSANT (l'ordre du) fut institué par saint Louis, lors de son départ pour la dernière croisade en 1269, afin d'encourager les seigneurs de sa cour à le suivre à cette expédition.

Le *navire* étoit le symbole du trajet de mer qu'il falloit faire pour la croisade; & le *double croissant* signifioit qu'on alloit combattre contre les Infidèles.

Le collier étoit fait de coquilles & de *croissans* tournés & contournés, le tout entrelassé & attaché à une chaine, d'où pendoit une médaille ovale, où étoit représenté un *navire* avec tous ses agrêts, flottant sur des ondes.

Cet ordre ne subsista pas long-temps en France après la mort de saint Louis (arrivée devant Tunis le 25 août 1270): mais Charles de France, comte d'Anjou, roi de Naples & de Sicile, frere de saint Louis, le conserva pour ses successeurs; & René d'Anjou, roi de Jérusalem, de Sicile & d'Aragon, le rétablit en 1248, sous le nom de *l'ordre du croissant* (*Pl. XXVI. fig. 73. G. D. L. T.*)

NÉBULÉ, ÉE, adj. se dit de l'écu, rempli de parties rondes, saillantes & creuses alternativement, qui imitent les nues.

Nébulé se dit aussi de quelques pièces honorables & autres pièces d'armoiries, figurées de pareilles sinuosités.

Rochechouart-Faudoas, d'Aureville, de Clermont, & Rochechouart de Mortemart, de Tonnay-Charente, à Paris; *nébulé* fascé d'argent & de gueules. (*Voyez Pl. III. fig. 132.* les armes de cette maison.

La Fraise, en Lorraine; de gueules, à la fasce d'or *nébulée*, accompagnée à dextre en chef d'une étoile de même, & en pointe d'un croissant d'argent.

Marin de la Malgue, en Provence; d'argent à trois bandes, *nebulées* de sable.

NERVÉ, ÉE, adj. Il se dit de la fougère & autres feuilles dont les fibres & les nerfs paroissent d'un autre émail.

Les anciens princes d'Antioche; d'argent, à la branche ou feuille de fougère de sinople, *nervée* d'or.

NILLE, s. f. se dit d'une espèce de croix ancrée beaucoup plus étroite & menue qu'à l'ordinaire.

NILLÉ, ÉE, adj. On dit, croix *nillée*, pour dire une *croix* faite de deux bandes séparées & crochues par le bout. Cette croix est ancrée & fort déliée, comme est la *nille* ou le fer d'un

moulin, ce qui la fait aussi appeller *croix de moulin*.

De Barres; d'argent à la croix *nillée* ou *nislée* de sable. (*Pl. IV. fig. 185.*)

NOBLESSE, s. f. On en distingue de différentes especes.

NOBLESSE (HAUTE) il n'est pas aisé de définir aujourd'hui si ce titre dont tant de gens se parent, consiste dans une *noblesse* si ancienne que l'origine en soit inconnue, ou dans des dignités actuelles qui supposent, mais qui ne prouvent pas toujours une véritable *noblesse*.

Le point le plus intéressant n'est pas cependant de discuter l'objet de la *noblesse* d'ancienneté ou de dignité, mais les premières causes qui formèrent la *noblesse* & la multiplièrent.

Il semble qu'on trouvera l'origine de la *noblesse* dans le service militaire. Les peuples du nord avoient une estime toute particulière pour la valeur militaire : comme par leurs conquêtes ils cherchoient la possession d'un pays meilleur que celui de leur naissance ; qu'ils s'estimoient considérables à proportion du nombre des combattans qu'ils pouvoient mettre sur pié, & que pour les distinguer des paysans ou roturiers, ils appelloient *nobles* ceux qui avoient défendu leur patrie avec courage, & qui avoient accru leur domination par les guerres : pour récompense de leurs services, dans le partage des terres conquises, ils leur donnèrent des francs-fiefs, à condition de continuer à rendre à leur patrie les mêmes services qu'ils lui avoient déja rendus.

C'est ainsi que le corps de la *noblesse* se forma en Europe & devint très-nombreux ; mais ce même corps diminua prodigieusement par les guerres des croisades, & par l'extinction de plusieurs familles : il fallut alors de nécessité créer de nouveaux nobles. Philippe-le-Hardi, imitant l'exemple de Philippe-le-Bel son prédécesseur, qui le premier donna des lettres de *noblesse* en 1270 en faveur de Raoul l'orfèvre, c'est-à-dire, l'argentier ou payeur de sa maison, prit le parti d'annoblir plusieurs roturiers. On employa la même ressource en Angleterre. Enfin en Allemagne même, si les empereurs n'eussent pas fait de nouveaux gentilshommes, s'il n'y avoit de nobles que ceux qui prouveroient la possession de leurs châteaux & de leurs fiefs, ou du service militaire de leurs ayeux, du temps de Fréderic Barberousse, sans doute qu'on n'en trouveroit pas beaucoup. (*D. J.*)

NOBLESSE DE HAUT PARAGE, est celle qui se tire d'une famille illustre & ancienne. *Voyez le roman* de Garin & Guillaume Guyart. La Roque, *chap. ij.* (*A*)

NOBLESSE HÉRÉDITAIRE, est celle qui passe du père aux enfans & autres descendans. La *noblesse* provenant des grands offices étoit héréditaire chez les Romains, mais elle ne s'étendoit pas au-delà des petits-enfans.

En France toute *noblesse* n'est pas héréditaire ; il y a des offices qui ne donnent qu'une *noblesse* personnelle, d'autres qui donnent commencement à la *noblesse* pour les descendans ; mais il faut que le père & l'ayeul aient rempli un de ces offices pour donner la *noblesse* au petit-fils sans qu'il soit pourvu d'un office semblable ; enfin il y a des offices qui transmettent la *noblesse* au premier degré.

NOBLESSE HONORAIRE, est celle qui ne consiste qu'à prendre le titre de noble, & à être considéré comme vivant noblement sans avoir la *noblesse* héréditaire : ce n'est qu'une *noblesse* personnelle, elle n'a même que les privilèges des nobles, comme la *noblesse* personnelle de certains officiers. *Voyez* la Roque, *chap. xciv.*

NOBLESSE ILLUSTRE, est celle qui tient le premier rang ou degré d'honneur, comme sont les princes du sang ; elle est encore au-dessus de ce que l'on appelle *la haute-noblesse. Voyez* Loyseau, *traité des Ordres, ch. vj. n. 9.*

NOBLESSE IMMÉDIATE, en Allemagne, est celle des seigneurs qui ont des fiefs mouvans directement de l'empire, & qui jouissent des mêmes prérogatives que les villes libres : ils prennent l'investiture en la même forme ; mais ils n'ont pas, comme ces villes, le droit d'archives.

Le corps de la *noblesse* immédiate est divisé en quatre provinces & en quinze cantons ; savoir, la Souabe, qui contient cinq cantons ; la Franconie, qui en contient six ; la province du Rhin, qui en contient trois, & l'Alsace, qui ne fait qu'un canton.

Cette *noblesse* immédiate est la principale *noblesse* d'Allemagne, parce que c'est l'empereur qui la confere immédiatement. Ceux que les électeurs annoblissent, ne sont nobles que dans leurs états, à moins que leur *noblesse* ne soit confirmée par l'empereur. *Voyez* la Roque, *c. clxxij.*

NOBLESSE IMMÉMORIALE, *ou* IRRÉPROCHABLE, est celle dont on ne connoît point le commencement, & qui remonte jusqu'au temps de l'établissement des fiefs ; c'est pourquoi on l'appelle aussi *féodale* ; on l'appelle *irréprochable* parce qu'elle est à couvert de tout reproche ou soupçon d'annoblissement. *Voyez* la Roque, *préface.*

NOBLESSE INFÉODÉE *ou* FÉODALE, est celle qui tire son origine de la possession ancienne de quelque fief.

NOBLESSE DE LAINE, est la seconde classe de la *noblesse*. Dans la ville de Florence on distingue deux sortes de *noblesse* pour le gouvernement ; savoir la *noblesse* de soie & la *noblesse* de laine. La première est plus relevée & plus qualifiée que la seconde. Il y a apparence que ces différentes dénominations viennent de la différence des habits. Cette distinction de deux sortes de *noblesse* se fait à l'égard du gouvernement de la ville. *Voyez le traité de la Noblesse par* la Roque, *chap. cxij. & clxvj.*

Noblesse libérale, est celle que l'on a accordée à ceux qui poussés d'un beau zèle ont dépensé leur bien pour la défense de la patrie. *Voyez la préface* de la Roque.

Noblesse de lettres, est celle qui est accordée aux gens de lettres, & aux gradués & officiers de judicature. On l'appelle aussi *noblesse littéraire*. Voyez *ci-après* Noblesse littéraire.

Noblesse par lettres, est celle qui provient de lettres d'annoblissement accordées par le prince.

M. d'Hozier dans l'histoire d'Amanzé, rapporte une charte d'annoblissement du 24 Juin 1008, mais cette charte est suspecte.

D'autres prétendent que les premières lettres d'annoblissement furent données en 1095 par Philippe I. à Eudes le Maire, dit Chalo S. Mars.

On fait encore mention de quelques autres lettres de *noblesse* données par Philippe Auguste.

Mais il est plus certain qu'elles commencèrent sous Philippe III. car il se voit un annoblissement de ce temps qu'il accorda à Raoul l'orfèvre.

Ses successeurs en accordèrent aussi quelques-uns; mais ils devinrent plus fréquens sous Philippe de Valois, & il en accorda dès-lors moyennant finance & sans finance; car la charte de *noblesse* de Guillaume de Dormans en 1339, fait mention qu'elle fut donnée sans finance, & en 1354, Jean de Rheims paya trente écus d'or; un autre en 1355 en paya quatre-vingt.

Dans la suite il y a eu des annoblissemens créés par édit, & dont la finance a été réglée; mais ils ont toujours été suivis de lettres particulières pour chaque personne qui devoit profiter de la grace portée par l'édit.

Charles IX créa douze nobles en 1564; il en créa encore trente par édit de 1568.

Henri III en créa mille par édit du mois de Juin 1576, par des déclarations des 20 Janvier & 10 Septembre 1577.

Il y eut une autre création de nobles par édit de Juin 1588, vérifiée au parlement de Rouen.

On en créa vingt par édit du 20 Octobre 1592, & vingt autres par édit du 23 Novembre suivant pour des personnes tant taillables que non taillables; dix par édit d'Octobre 1594, & encore en Mars 1610.

En 1643 on en créa deux en chaque généralité pour l'avénement de Louis XIV à la couronne.

Le 4 décembre 1645, il fut créé cinquante nobles en Normandie, avec permission de trafiquer leur vie durant, à condition que leurs enfans demeureroient dans des villes franches, & serviroient le roi au premier arrière ban.

En 1660 Louis XIV créa deux nobles dans chaque généralité.

En 1696 il créa cinq cent nobles dans le royaume. On obtenoit des lettres de *noblesse* pour deux mille écus. Il créa encore deux cens nobles par édit du mois de mai 1702, & cent autres par édit de décembre 1711.

On a souvent donné des lettres de *noblesse* pour récompense de services; mais à moins qu'ils ne soient spécifiés, on y a peu d'égard, vû qu'il y a eu de ces lettres où cette énonciation étoit devenue de style; on laissoit même le nom de la personne en blanc, de sorte que c'étoit une *noblesse* au porteur.

Les divers besoins de l'état ont ainsi réduit les ministres à chercher des ressources dans l'avidité que les hommes ont pour les honneurs.

Il y a même eu des édits qui ont obligé des gens riches & aisés de prendre des lettres de *noblesse*, moyennant finance; de ce nombre fut Richard Graindorge, fameux marchand de bœufs, du pays d'Auge en Normandie, qui fut obligé en 1577 d'accepter des lettres de *noblesse*, pour lesquelles on lui fit payer trente mille livres. La Roque en son *traité de la Noblesse*, *ch. xxj.* dit en avoir vu les contraintes entre les mains de Charles Graindorge sieur du Rocher, son petit-fils.

Ce n'est pas seulement en France que la *noblesse* est ainsi devenue vénale. Au mois d'octobre 1750, on publia à Milan, par ordre de la cour de Vienne, une espèce de tarif qui fixe le prix auquel on pourra se procurer les titres de prince, duc, marquis, comte, & les simples lettres de *noblesse* ou de naturalisation. *Voyez* le Mercure de France, décembre 1750, *pag. 184*.

Les annoblissemens accordés à prix d'argent, ont été sujets à plusieurs révolutions. Les annoblis ont été obligés en divers temps de prendre des lettres de confirmation, moyennant une finance.

On voit aussi dès 1588 des lettres de rétablissement de *noblesse* ensuite d'une révocation qui avoit été faite.

Henri IV par l'édit du mois de janvier 1598, révoqua tous les annoblissemens qui avoient été faits à prix d'argent.

Il les rétablit ensuite par édit du mois de mars 1606.

Louis XIII par édit du mois de novembre 1640, révoqua tous ceux qui avoient été faits depuis trente ans.

Les lettres de *noblesse* accordées depuis 1630, furent aussi révoquées par édit du mois d'août 1664.

Enfin par édit du mois d'août 1715, Louis XIV supprima tous les annoblissemens par lettres & privilèges de *noblesse* attribués depuis le premier janvier 1689, aux offices, soit militaires, soit de justice ou finance.

Pour jouir pleinement des privilèges de la *noblesse*, il faut faire enregistrer ses lettres au parlement, en la chambre des comptes & en la cour des aides. *Voyez* la Roque, *ch. xxj.* Brillon, au mot *Annoblissement*.

Noblesse Littéraire *ou* Spirituelle, est une qualification que l'on donne à la *noblesse*, accordée aux gens de lettres pour récompense de leurs talens. *Voyez la préface* de la Roque.

On peut aussi entendre par-là une certaine *noblesse* honoraire, qui est attachée à la profession des gens de lettres, mais qui ne consiste en France que dans une certaine considération que donnent le mérite & la vertu. A la Chine on ne reconnoit pour vrais nobles que les gens de lettres; mais cette *noblesse* n'y est point héréditaire: le fils du premier officier de l'état reste dans la foule, s'il n'a lui-même un mérite personnel qui le soutienne.

Quelques auteurs par *noblesse littéraire*, entendent aussi la *noblesse* de robe, comme Nicolas Upton anglois, qui n'en distingue que deux sortes; l'une militaire, l'autre littéraire, qui vient des sciences & de la robe, *togata sive litteraria*.

NOBLESSE LOCALE, est celle qui s'acquiert par la naissance dans un lieu privilégié, telle que celle des habitans de Biscaye. *Voyez* la Roque, *chap. xxvij*.

On pourroit aussi entendre par *noblesse locale*, celle qui n'est reconnue que dans un certain lieu, telle qu'étoit celle des villes romaines dont les nobles étoient appellés *domi nobiles*.

Les auteurs qui ont traité des patrices d'Allemagne, disent que la plûpart des communautés qui sont dans les limites de l'Empire, sont gouvernées par certaines familles qui usent de toutes les marques extérieures d'une *noblesse*, qui n'est pourtant reconnue que dans leur ville; aucun des nobles de cette espece n'étant reçu dans les chapitres nobles: ensorte qu'il y a en Allemagne comme deux sortes de *noblesse*, une parfaite & une autre *locale* qui est imparfaite; & ces mêmes auteurs disent que la plûpart de ces familles ne tenant point du prince le commencement de leur *noblesse*, & ne portant point les armes, elles se sont contentées de l'état de bourgeoisie & des charges de leur communauté, en vivant noblement. *Voyez* la Roque, *ch. xxxix*.

Il en est de même des nobles de Chiary en Piémont, & des nobles de certains lieux dans l'état de Venise. La Roque, *ch. clxvij*.

NOBLESSE CIVILE, POLITIQUE *ou* ACCIDENTELLE, est celle qui provient de l'exercice de quelque office ou emploi qui annoblit celui qui en est revêtu: elle est opposée à la *noblesse* d'origine. *Voyez* la Roque & Thomas Miles, *in tract. de nobilitate*.

On peut aussi entendre par *noblesse civile*, toute *noblesse* soit de race ou d'office, ou par lettres, reconnue par les lois du pays, à la différence de la *noblesse* honoraire qui n'est qu'un titre d'honneur attaché à certains états honorables, lesquels ne jouissent pas pour cela de tous les privileges de la *noblesse*.

NOBLESSE CLÉRICALE, ou attachée à la cléricature, consiste en ce que les clercs vivant cléricalement, participent à quelques privileges des nobles, tels que l'exemption des tailles; mais cela ne produit pas en eux une *noblesse* proprement dite: ils sont seulement considérés comme gens vivant noblement.

Les ecclésiastiques des diocèses d'Autun & de Langres ont prétendu avoir par état la *noblesse*, mais tout leur droit se borne comme ailleurs, à l'exemption des tailles & corvées personnelles. *Voyez* la Roque, *ch. xlix*. (*A*)

NOBLESSE DE CLOCHE, ou de la *cloche*, est celle qui provient de la mairie & autres charges municipales auxquelles la *noblesse* est attribuée. On l'appelle *noblesse de cloche*, parce que les assemblées pour l'élection des officiers municipaux se font ordinairement au son du beffroi ou grosse cloche de l'hôtel-de-ville.

Les commissaires du roi en Languedoc, faisant la recherche de la *noblesse*, appellent ainsi la *noblesse* des capitouls de Toulouse, *noblesse de la cloche*. *Voyez* la Roque, *ch. xxxvj*.

NOBLESSE COMITIVE, est celle que les docteurs régens en Droit acquierent au bout de 20 ans d'exercice. On l'appelle *comitive*, parce qu'ils peuvent prendre la qualité de *comes*, qui signifient *comte*; ce qui est fondé sur la loi unique au code *de professoribus in urbe Constantin*.

Il est constant que les professeurs en Droit ont toujours été décorés de plusieurs beaux priviléges, qu'en diverses occasions ils ont été traités comme les nobles, par rapport à certaines exemptions. C'est pourquoi plusieurs auteurs ont pensé qu'ils étoient réellement nobles: ils ont même prétendu que cela s'étendoit à tous les docteurs en Droit. Tel est le sentiment de Guy pape, de Tiraqueau, de François Marc, de Cymus Bartolus, de Balde Dangelus, de Paul de Castre, de Jean Raynuce, d'Ulpien, de Cromerus, de Lucas de Penna.

La qualité de professeur en Droit est si considérable à Milan, qu'il faut même être déja noble pour remplir cette place, & faire preuve de la *noblesse* requise par les statuts avant sa profession, comme le rapporte Paul de Morigia, docteur Milanois, dans son *hist. ch. xlix*. & *l*.

Mais en France, les docteurs en Droit ni les professeurs ne jouissent de la *noblesse* que comme les Avocats & Médecins, c'est-àdire que leur *noblesse* n'est qu'un titre d'honneur, qui ne les autorise pas à prendre la qualité d'écuyer, & ne leur donne pas les privileges de la *noblesse*. *Voyez* la Roque, *ch. xlij*.

NOBLESSE COMMENCÉE, est celle dont le temps ou les degrés nécessaires ne sont pas encore remplis, comme ils doivent l'être pour former une *noblesse* acquise irrévocablement. *Voyez* NOBLESSE ACTUELLE.

NOBLESSE COMMENSALE, est celle qui vient du service domestique & des tables des maisons royales, telle qu'étoit autrefois celle des chambellans ordinaires. *Voyez la préf.* de la Roque.

NOBLESSE COUTUMIERE *ou* utérine, est celle qui prend sa source du côté de la mere, en vertu

rens de quelque coutume ou usage. *Voyez la préf.* de la Roque, & *ci-après* NOBLESSE UTÉRINE.

NOBLESSE DÉBARQUÉE *ou* de transmigration, est celle d'un étranger qui passe de son pays dans un autre état, où il s'annonce sous un nom emprunté, ou qui est équivoque à quelque grand nom. *Voyez la préf.* de la Roque.

DEMI-NOBLESSE, est une qualification que l'on donne quelquefois à la *noblesse* personnelle de certains officiers, qui ne passe point aux enfans. *Voyez* M. le Bret dans son *septième plaidoyer.*

NOBLESSE A DEUX VISAGES, est celle qui est accordée tant pour le passé que pour l'avenir, lorsqu'on obtient des lettres de confirmation ou de réhabilitation, ou même en tant que besoin seroit d'annoblissement. *Voyez* la Roque, *ch. xxj.* (*A*)

NOBLESSE DE DIGNITÉ, est celle qui provient de quelque haute dignité, soit féodale ou personnelle, comme des grands offices de la couronne, & des offices des cours souveraines.

NOBLESSE DES DOCTEURS EN DROIT. *Voyez ce qui est dit ci-devant à l'article* NOBLESSE COMITIVE.

NOBLESSE QUI DORT, c'est celle dont la jouissance est suspendue à cause de quelqu'acte contraire. C'est un privilège particulier aux nobles de la province de Bretagne. Suivant l'article 561, les nobles qui font trafic de marchandises & usent de bourse commune, contribuent pendant ce temps aux tailles, aides & subventions roturières; & les biens acquis pendant ce même temps, se partagent également pour la première fois, encore que ce fussent des biens nobles. Mais il leur est libre de reprendre leur *noblesse* & privilèges d'icelle, toutes fois & quantes que bon leur semblera, en laissant leur trafic & usage de bourse commune, en faisant de ce leur déclaration devant le plus prochain juge royal de leur domicile. Cette déclaration doit être insinuée au greffe, & notifiée aux marguilliers de la paroisse, moyennant quoi le noble reprend sa *noblesse*, pourvû qu'il vive noblement; & les acquêts nobles, faits par lui depuis cette déclaration, se partagent noblement.

M. d'Argentré observe que cet article est de la nouvelle réformation; mais que l'usage étoit déjà le même auparavant.

La *noblesse qui dort* est en suspens, *dormit sed non extinguitur.* (*A*)

NOBLESSE D'ÉCHEVINAGE, est celle qui vient de la fonction d'échevin, que celui qui se prétend noble, ou quelqu'un de ses ancêtres paternels, a remplie dans une ville où l'échevinage donne la *noblesse*, comme à Paris, à Lyon, &c.

Ce privilège est établi à l'instar de ceux des décurions des villes romaines, qui se prétendoient nobles & privilégiés, *cod. de decur.* Charles V, en 1371, donna la *noblesse* aux bourgeois de Paris. Henri III, par des lettres de janvier 1577, réduisit ce privilège au prévôt des marchands & aux quatre échevins qui avoient été en charge depuis l'avènement d'Henri II à la couronne, & à leurs successeurs, & à leurs enfans nés & à naître, pourvû qu'ils ne dérogent point.

Quelques autres villes ont le même privilège.

NOBLESSE EMPRUNTÉE, est lorsqu'un parent annobli prête sa charte à un autre non annobli, pour mettre toute sa race en honneur & à couvert de la recherche de la taxe des francs-fiefs & de la taille. *Préf.* de la Roque.

NOBLESSE ENTIERE, est celle qui est héréditaire, & qui passe à la postérité, à la différence de la *noblesse* personnelle attachée à certains offices, qui ne passe point aux enfans de l'officier, & qu'on appelle *demi-noblesse.* La Roque, *ch. 54. Voyez ci-dessus* DEMI-NOBLESSE.

NOBLESSE D'ÉPÉE, est celle qui vient de la profession des armes. *Voyez* NOBLESSE PAR LES ARMES.

NOBLESSE ÉTRANGERE; on entend par-là celle qui a été accordée ou acquise dans un autre état que celui où l'on demeure actuellement.

Chaque souverain n'ayant de puissance que sur ses sujets, un prince ne peut régulièrement annoblir un sujet d'un autre prince. L'empereur Sigismond étant venu à Paris en 1415, pendant la maladie de Charles VI, vint au parlement où il fut reçu par la faction de la maison de Bourgogne; on plaida devant lui une cause au sujet de l'office de sénéchal de Beaucaire, qui avoit toujours été rempli par des gentils-hommes; l'un des contendans qui étoit chevalier, se prévaloit de sa noblesse contre son adversaire nommé *Guillaume Signet*, qui étoit roturier. Sigismond pour trancher la question, voulut annoblir Guillaume Signet; Pasquier, & quelques autres supposent même qu'il le fit, & que pour cet effet, l'ayant fait mettre à genoux près du greffier, il fit apporter une épée & des éperons dorés, & lui donna l'accolade; qu'en conséquence, le premier président dit à l'avocat de l'autre partie, de ne plus insister sur le défaut de *noblesse*, puisque ce moyen tomboit. Pasquier n'a pu cependant s'empêcher de dire que plusieurs trouvèrent mauvais que l'empereur entreprit ainsi sur les droits du roi, & même qu'il eût pris séance au parlement.

Quelques-uns disent que le chancelier, qui étoit aux pieds de Sigismond, s'opposa à ce qu'il vouloit faire, lui observant qu'il n'avoit pas le droit de faire un gentilhomme en france; & que Sigismond voyant cela, dit à cet homme de le suivre jusqu'au pont de Beauvoisin, où il le déclara gentilhomme: enfin, que le roi confirma cet annoblissement. *Tableau de l'empire germanique, page 27.*

Tiraqueau a prétendu qu'un prince ne pouvoit conférer la *noblesse* hors les limites de ses états, par la raison que le prince n'est là que personne

privée ; mais Bartole, *sur la loi 1. ff. 3. off. pro consul. coll. 9.* Barbarus, *in caput novit. coll. 11.* & Jean Raynuce, en son *Traité de la noblesse*, tiennent le contraire, parce que l'annoblissement est un acte de jurisdiction volontaire ; c'est même plutôt une grace qu'un acte de jurisdiction. Et en effet, il y en a un exemple récent pour la chevalerie, dont on peut également argumenter pour la simple *noblesse*. Le 9 octobre 1750, dom François Pignatelli, ambassadeur d'Espagne, chargé d'une commission particulière de S. M. catholique, fit dans l'église de l'abbaye royale de saint Germain-des-Prés, la cérémonie d'armer chevalier de l'ordre de Calatrava le marquis de Maenza, seigneur espagnol, auquel le prieur de l'abbaye donna l'habit du même ordre. *Voyez* le Mercure de France de décembre 1750, *pag. 188.*

Mais, quoiqu'un prince souverain qui se trouve dans une autre souveraineté que la sienne, puisse y donner des lettres de *noblesse*, ce n'est toujours qu'à ses propres sujets ; s'il en accorde à des sujets d'un autre prince, cet annoblissement ne peut avoir d'effet que dans les états de celui qui l'a accordé, & ne peut préjudicier aux droits du prince, dont l'annobli est né sujet, à moins que ce prince n'accorde lui-même des lettres par lesquelles il consente que l'impétrant jouisse aussi du privilège de *noblesse* dans ses états ; auquel cas, l'annobli ne tire plus à cet égard son droit de la concession d'un prince étranger, mais de celle de son prince.

Cependant, comme la *noblesse* est une qualité inhérente à la personne, & qui la suit par-tout, les étrangers qui sont *nobles* dans leur pays, sont aussi tenus pour *nobles* en France. Ils y sont en conséquence exempts des francs fiefs, ainsi que l'observe Bacquet. Loyseau prétend même que ces *nobles* étrangers sont pareillement exempts de tous subsides roturiers, sur-tout, dit-il, lorsque ces *nobles* sont nés sujets d'états, amis & alliés de la France, & que leur *noblesse* est établie en la forme prescrite. Defranco, *Traité des ordres, chap. v.*

Mais dans l'usage présent, les étrangers qui sont *nobles* dans leur pays, n'ont en France qu'une *noblesse* personnelle, qui ne leur donne pas le droit de jouir de tous les autres privilèges attribués aux *nobles*, tels que l'exemption des tailles & autres subsides, & sur-tout des privilèges qui touchent les droits du roi, parce qu'un souverain étranger ne peut accorder des droits au préjudice d'un autre souverain ; mais la Roque, *ch. xxj.* dit que des étrangers ont été maintenus dans leur *noblesse* en se faisant naturaliser.

Il faut néanmoins excepter ceux qui tiennent leur *noblesse* d'un prince allié de la France, & dont les sujets y sont réputés regnicoles, tels que les sujets du duc de Lorraine, & ceux du prince de Dombes ; car les sujets de ces princes qui sont *nobles* dans leur pays, jouissent en France des privilèges de *noblesse*, de même que les sujets du roi ; ce qui est fondé sur la qualité de regnicoles, & sur la réciprocité des privilèges qu'il y a entre les deux nations ; les François qui sont *nobles* jouissant pareillement des privilèges de *noblesse* dans les états de ces princes. *Voyez* la Roque, *Traité de la noblesse, ch. lxxvj.* (*A*)

NOBLESSE FÉMININE *ou* UTÉRINE, est celle qui se perpétue par les filles, & qui se communique à leurs maris & aux enfans qui naissent d'eux. *Voyez ci-après* NOBLESSE UTÉRINE.

NOBLESSE FÉODALE, *ou* INFÉODÉE, est celle dont les preuves se tirent de la possession ancienne de quelque fief, & qui remonte jusqu'aux premiers temps de l'établissement des fiefs où ces sortes d'héritages ne pouvoient être possédés que par des nobles, soit de père ou de mère, tellement que quand le roi vouloit conférer un fief à un roturier, il le faisoit chevalier, ou du moins l'annoblissoit en lui donnant l'investiture de ce fief. Dans les commencemens, ces annoblissemens à l'effet de posséder des fiefs, ne se faisoient que verbalement en présence de témoins. Dans la suite, quand l'usage de l'écriture devint plus commun, on dressa des chartes de l'annoblissement & investiture. Il ne faut pas confondre ces annoblissemens à l'effet de posséder des fiefs, avec ceux qui se donnoient par lettres simplement, sans aucune investiture de fief. Le premier exemple de ces lettres n'est que de l'an 1095, au lieu que l'annoblissement par l'investiture des fiefs, est aussi ancien que l'établissement des fiefs, c'est-à-dire, qu'il remonte jusqu'au commencement de la troisième race, & même vers la fin de la seconde.

La facilité que l'on eut de permettre aux roturiers de posséder des fiefs, & l'usage qui s'introduisit de les annoblir à cet effet, fit dans la suite que tous ceux qui possédoient des fiefs, furent réputés nobles. Le fief communiquoit sa *noblesse* au roturier qui le possédoit, pourvu qu'il fît sa demeure sur le fief ; tandis qu'au contraire les nobles étoient traités comme roturiers tant qu'ils demeuroient sur une roture.

Cependant la succession d'un roturier qui possédoit un fief sans avoir été annobli, ne se partageoit pas noblement jusqu'à ce que le fief fût tombé en tierce foi, c'est-à-dire, qu'il eût passé de l'ayeul au fils, & de celui-ci aux petits enfans ; alors le fief se partageoit noblement, & les petits-enfans jouissoient de la *noblesse* héréditaire.

Cet annoblissement par la possession des fiefs, quand ils avoient passé de l'ayeul au fils, du fils au petit-fils, étoit encore en usage en Italie & en France, dans le xve. siècle, ainsi que l'atteste le *Poggio*.

Pour réprimer cette usurpation de *noblesse* qui se faisoit par la possession des fiefs, nos rois ont fait payer de temps en temps aux roturiers une certaine finance que l'on a appellé *droit de francs fiefs*, afin d'in-

terrompre la possession de la *noblesse* que les roturiers prétendoient tirer des fiefs.

Cependant les roturiers qui possédoient des fiefs, continuant toujours à se qualifier écuyers, l'ordonnance de Blois, art. 258, ordonna que les roturiers & non-nobles achetans fiefs nobles, ne seroient pour ce annoblis, de quelque revenu que fussent les fiefs par eux acquis, & tel est actuellement l'usage. *Voyez* la Roque, *ch. xviij.* la *préface de M.* de Lauriere, *sur le premier tome des ordonnances*, le mot Fief, & Noblesse immémoriale.

Noblesse de mairie, *ou* de privilége, est celle qui vient de la fonction de maire, ou autre office municipal, qui a été rempli par celui qui se prétend noble, ou par quelqu'un de ses ancêtres en ligne directe masculine, dans une ville où l'exercice des charges municipales donne la *noblesse*, comme à Paris, à Lyon, à Poitiers, &c.

Noblesse maternelle, est la *noblesse* de la mere considérée par rapport aux enfans.

Suivant le droit commun, la *noblesse* de la mere ne se transmet point aux enfans : on peut voir ce qui est dit ci-après à ce sujet à *l'article* Noblesse utérine.

C'est principalement du père que procède la *noblesse* des enfans ; celui qui est issu d'un père noble & d'une mère roturière, jouit des titres & privilèges de *noblesse*, de même que celui qui est issu de père & mère nobles.

Cependant la *noblesse* de la mère ne laisse pas d'être considérée ; lorsqu'elle concourt avec celle du père, elle donne plus de lustre à la *noblesse* des enfans, & la rend plus parfaite. Elle est même nécessaire en certains cas, comme pour être admis dans certains chapitres nobles, ou dans quelqu'ordre de chevalerie où il faut preuve de *noblesse* du côté de père & de mère ; il faut même en certains cas prouver la *noblesse* des ayeules des pères & mères, de leurs bisayeules, & de leurs trisayeules ; on dispense quelquefois de la preuve de quelques degrés de *noblesse* du côté des femmes, mais rarement dispense-t-on d'aucun des degrés nécessaires de *noblesse* du côté du père.

La *noblesse* de la mère peut encore servir à ses enfans, quoique le père ne fût pas noble, lorsqu'il s'agit de partager sa succession, dans une coutume de représentation où il suffit de représenter une personne noble, pour partager noblement. *Voyez le premier tome des œuvres* de Cochin, *art.* 20.

Noblesse médiate, en Allemagne, est celle que donnent les électeurs ; elle n'est reconnue que dans leurs états, & non dans le reste de l'empire.

De Prade, dans son *hist. d'Allemagne*, dit que les nobles médiats ont des régales ou droits régaliens dans leurs fiefs par des conventions particulières ; cependant qu'ils n'ont point droit de chasse. *Voyez ci-devant* Noblesse immédiate, & *ci-après* Noblesse mixte.

Noblesse militaire, est celle qui est acquise par la profession des armes. C'est de là que la *noblesse* de France la plus ancienne, tire son origine ; car les Francs qui faisoient tous profession de porter les armes, étoient aussi tous réputés nobles. Les descendans de ces anciens Francs ont conservé la *noblesse* ; on la regardoit même autrefois comme attachée à la profession des armes en général ; mais sous la troisième race on ne permit de prendre le titre de *noble*, & de jouir des privilèges de *noblesse*, qu'à ceux qui seroient nobles d'extraction, ou qui auroient été annoblis par la possession de quelque fief, ou par un office noble, ou par des lettres du prince.

Il n'y avoit depuis ce temps aucun grade dans le militaire, auquel la *noblesse* fût attachée ; la dignité même de maréchal de France ne donnoit pas la *noblesse*, mais elle la faisoit présumer en celui qui étoit élevé à ce premier grade.

Henri IV, par un édit du mois de mars 1600, *art.* 25, défendit à toutes personnes de prendre le titre d'écuyer, & de s'insérer au corps de la *noblesse*, s'ils n'étoient issus d'un ayeul & d'un père qui eussent fait profession des armes, ou servi le public en quelqu'une des charges qui peuvent donner commencement à la *noblesse*.

Mais la disposition de cet article éprouva plusieurs changemens par différentes lois postérieures.

Ce n'est que par un édit du mois de novembre 1750, que le roi a créé une *noblesse militaire* qu'il a attachée à certains grades & ancienneté de service.

Cet édit ordonne entr'autres choses, qu'à l'avenir le grade d'officier général conférera de droit la *noblesse* à ceux qui y parviendront, & à toute leur postérité légitime lors née & à naître.

Ainsi tout maréchal de camp, lieutenant général, ou maréchal de France, est de droit annobli par ce grade.

Il est aussi ordonné que tout officier né en légitime mariage, dont le père & l'ayeul auront acquis l'exemption de la taille par un certain temps de service, suivant ce qui est porté par cet édit, sera noble de droit, après toutefois qu'il aura été créé chevalier de saint Louis, qu'il aura servi pendant le temps prescrit par les articles quatre & six de cet édit, ou qu'il aura profité de la dispense accordée par l'article huit, à ceux que leurs blessures mettent hors d'état de continuer leurs services.

Au lieu des certificats de service que l'édit de 1750 avoit ordonné de prendre au bureau de la guerre, pour jouir de la *noblesse*, la déclaration du 22 janvier 1752 ordonne de prendre des lettres du grand sceau, sous le titre de *lettres d'ap-*

probation de services, lesquelles ne sont sujettes à aucun enregistrement.

L'impératrice reine de Hongrie a fait quelque chose de semblable dans ses états, ayant par une ordonnance du mois de février 1757, qu'elle a envoyé à chaque corps de ses troupes, accordé la *noblesse* à tout officier, soit national, soit étranger, qui aura servi dans ses armées pendant 30 ans. *Voyez le Mercure d'avril 1757. pag. 181.* (*A*)

NOBLESSE MIXTE, en Allemagne, est celle des seigneurs qui ont des fiefs mouvans directement de l'empire, & aussi d'autres fiefs situés dans la mouvance des électeurs & autres princes qui relèvent eux-mêmes de l'empire. *Voyez* la Roque, *ch. clxxij. & ci-devant* NOBLESSE IMMÉDIATE, *&* NOBLESSE MÉDIATE.

NOBLESSE NATIVE, *ou* NATURELLE, est la même chose que *noblesse de race*; Thomas Miles l'appelle *native*; Bartole, Landulphus, & Therriat, l'appellent *naturelle. Préface* de la Roque.

NOBLESSE DE NOM ET D'ARMES est la *noblesse* ancienne & immémoriale, celle qui s'est formée en même temps que les fiefs furent rendus héréditaires, & que l'on commença à user des noms de famille & des armoiries. Elle se manifesta d'abord par les cris du nom dans les armées & par les armes érigées en trophées dans les combats sanglans, & en temps de paix parmi les joûtes & les tournois.

Les gentilshommes qui ont cette *noblesse* s'appellent *gentilshommes de nom & d'armes*; ils sont considérés comme plus qualifiés que les autres nobles & gentilshommes qui n'ont pas cette même prérogative de *noblesse*.

Cette distinction est observée dans toutes les anciennes chartes, & par les historiens & autres auteurs : l'ordonnance d'Orléans, celle de Moulins & celle de Blois veulent que les baillifs & sénéchaux soient gentilshommes de nom & d'armes, c'est-à-dire d'ancienne extraction, & non pas de ceux dont on connoît l'annoblissement.

En allemagne & dans tous les Pays-Bas, cette *noblesse de nom & d'armes* est fort recherchée; & l'on voit par un certificat du gouvernement de Luxembourg du 11 juin 1619, que dans ce duché on n'admet au siége des nobles que les gentilshommes de nom & d'armes; que les nouveaux nobles, qu'on appelle *francs-hommes*, ne peuvent pas seoir en jugement avec les autres nobles féodaux. *Voyez* la Roque, *ch. vij. à la fin.* (*A*)

NOBLESSE NOUVELLE est opposée à NOBLESSE ANCIENNE, on entend parmi nous par *noblesse nouvelle* celle qui procède de quelqu'office ou de lettres, dont l'époque est connue. Dans les Pays-Bas, on regarde comme *noblesse nouvelle* non-seulement celle qui s'acquiert par charges ou par lettres, mais même celle de race, lorsqu'elle n'est pas de nom & d'armes. *Voyez* la Roque, *ch. vij. & ci-devant* NOBLESSE ANCIENNE.

NOBLESSE D'OFFICE *ou* CHARGE est celle qui vient de l'exercice de quelqu'office ou charge honorable, & qui a le privilège d'annoblir.

Celui qui est pourvû d'un de ces offices ne jouit des privilèges de *noblesse* que du jour qu'il est reçu & qu'il a prêté serment.

Pour que l'officier transmette la *noblesse* à ses enfans, il faut qu'il décède revêtu de l'office ou qu'il l'ait exercé pendant 20 ans, & qu'au bout de ce temps il ait obtenu des lettres de vétérance.

Il y a même certains offices dont il faut que le pere & le fils aient été revêtus successivement pour que leurs descendans jouissent de la *noblesse*.

Les offices qui donnent la *noblesse* sont les grands offices de la couronne, ceux de secrétaire d'état & de conseiller d'état, ceux des magistrats des cours souveraines, des trésoriers de France, des secrétaires du roi, & plusieurs autres, tant de la maison du roi que de judicature & des finances.

Il y a aussi des offices municipaux qui donnent la *noblesse*. *Voyez* NOBLESSE DE CLOCHE, D'ÉCHEVINAGE DE VILLE. (*A*)

NOBLESSE OFFICIEUSE est celle qui sert aux passions & inclinations des grands, pour élever leurs domestiques qui leur ont rendu des services. *Voyez la préface* de la Roque.

NOBLESSE D'ORIGINE, *ou* ORIGINELLE est celle que l'on tire de ses ancêtres. *Voyez* Duhaillan *dans son histoire de France*, & les *articles* NOBLESSE ANCIENNE, NATIVE, D'EXTRACTION, DE RACE.

NOBLESSE PALATINE est celle qui tire son origine des grands offices du palais, ou maison du roi & de la reine, auxquels la *noblesse* est attachée. *Voyez la préface* de la Roque.

NOBLESSE DE PARAGE est la *noblesse* de sang, & singulièrement celle qui se tire du côté du père. *Voyez* la Roque, *ch. xj.*

NOBLESSE PARFAITE est celle sur laquelle il n'y a rien à desirer, soit pour le nombre de ses quartiers, soit pour les preuves : la *noblesse* la plus parfaite est celle dont la preuve remonte jusqu'au commencement de la troisième race sans qu'on en voye même l'origine; & pour le nombre des quartiers en France on ne remonte guères au-delà du quatrième ayeul, ce qui fournit 32 quartiers : les Allemands & les Flamands affectent de prouver jusqu'à 64 quartiers. *Voyez* la Roque, *ch. x.*

NOBLESSE PATERNELLE est celle qui vient du père; suivant le droit commun, c'est la seule qui se transmette aux enfans.

On entend aussi quelquefois par *noblesse paternelle* l'illustration que l'on tire des alliances du côté paternel. *Voyez* NOBLESSE MATERNELLE.

NOBLESSE *PATRE ET AVO*, on sous-entend *consulibus*, est celle qui n'est acquise aux descendans d'un annobli par charge qu'autant que le père & le fils ont rempli successivement une de ces charges qui donnent commencement à la *noblesse*.

Cet usage a été établi sur le fondement de la

loi 1. au code de *dignitatibus*, qui porte ; *Si ut proponitis & avum consularem & patrem prætorium habuistis, & non privatæ conditionis hominibus sed clarissimis nupseritis, claritatem generis retinetis.*

Cette loi est néanmoins mal appliquée ; car elle ne dit pas qu'il soit nécessaire pour avoir le titre de *clarissime*, que le père & l'ayeul aient été dans des charges éminentes, on ne révoquoit pas en doute la *noblesse* d'origine de la fille, mais de savoir si elle la conservoit en se mariant.

La loi 2. du même titre confirme que la *noblesse* de l'officier se transmettoit au premier degré, puisqu'elle dit *paternos honores filiis invidere non oportet.*

Cependant parmi nous tous les offices ne transmettent pas la *noblesse* au premier degré : ce privilège est reservé aux offices de chancelier, de garde des sceaux, de secrétaire d'état, de conseiller d'état servant actuellement au conseil, de maitre des requêtes, de secrétaire du roi.

Les conseillers de certaines cours souveraines ont aussi la *noblesse* au premier degré ; tels sont ceux des parlemens de Paris, de Besançon, de Dauphiné ; le parlement de Dombes jouit de ce même privilège, tant en Dombes qu'en France.

La chambre des comptes de Paris & la cour des aides ont aussi le même droit.

Mais dans la plûpart des autres cours souveraines les offices de président & de conseiller ne transmettent la *noblesse* qu'au second degré, qui est ce qu'on appelle *patre & avo. Voyez* la Roque, *ch. ij.* du petit *traité*, qui est à la suite du grand. (*A*)

NOBLESSE PATRICIENNE peut s'entendre de ceux qui descendoient de ces premiers sénateurs de Rome, & qui furent nommés *patriciens.*

Dans les Pays-Bas, on appelle *familles patriciennes* celles qui sont nobles.

En Allemagne, les principaux bourgeois des villes prennent le titre de *patrices*, & se donnent des armes, mais ils n'ont point de privilèges particuliers, si ce n'est dans quelques villes, comme Nuremberg, Augsbourg, Ulm, où ils sont distingués dans le magistrat, mais cette *noblesse* n'est pas reçue dans les collèges.

Les Suisses n'estiment que la *noblesse* qui étoit avant leur changement de gouvernement, & appellent celle qui s'est faite depuis *noblesse patricienne. Voyez* la Roque, *ch. clxxij.*

NOBLESSE PERSONNELLE est celle qui ne passe pas la personne, & ne se transmet pas à ses enfans ; telle est la *noblesse* attachée à certains offices de la maison du roi & autres qui donnent le titre d'écuyer, & toutes les exemptions des nobles, sans néanmoins communiquer une véritable *noblesse* transmissible aux enfans.

On entend aussi par *noblesse personnelle* celle qui est attachée à certaines professions honorables, telles que les fonctions de judicature, la profession d'avocat & celle de médecin : en Dauphiné, à Lyon, en Bourgogne, ces sortes de personnes sont en possession de mettre devant leur nom la qualité de *noble* ; mais cette *noblesse* n'est qu'honoraire, & ne leur attribue pas les privilèges des nobles. *Voyez* la Roque, *ch. xciv. &* Henris.

NOBLESSE PETITE, en Espagne on appelle ainsi les seigneurs qui n'ont point de dignité, mais seulement jurisdiction ; il y en a encore une moindre qui est celle des nobles qui n'ont aucune jurisdiction, & enfin on appelle *noblesse* très-petite, *minima*, l'état de ceux qui ne sont pas vraiment nobles, mais qui vivent noblement & de leurs revenus.

En France, on ne connoît point ces distinctions, toute *noblesse* est de même qualité ; un homme nouvellement annobli jouit des mêmes privilèges que celui qui est noble de race, si ce n'est dans le cas où il faut prouver plusieurs degrés de *noblesse. Voyez* Loyseau, *traité des ordres, ch. vj. n°. 5.*

NOBLESSE POLITIQUE *ou* CIVILE est celle qui prend son origine des charges ou des lettres du prince. *Voyez la préface* de la Roque, Landulphus, Therriat & Bartole.

NOBLESSE AU PREMIER DEGRÉ est celle qui est acquise & parfaite en la personne des enfans, lorsque leur père est mort revêtu d'un office qui annoblit, ou qu'il a servi pendant le temps prescrit par les réglemens. *Voyez* NOBLESSE D'OFFICE, NOBLESSE MILITAIRE, NOBLESSE TRANSMISSIBLE.

NOBLESSE PRIVILÉGIÉE est celle qui vient de la mairie & des charges de secrétaires du roi. *Voyez la préface* de la Roque.

NOBLESSE PRONONCÉE, on appelle ainsi celle qui n'étant pas bien fondée, est reconnue par un jugement passé de concert entre le prétendu noble & les habitans du lieu où il demeure. *Voyez la préface* de la Roque.

NOBLESSE PROTÉGÉE est celle de quelqu'un dont la *noblesse* est douteuse & qui s'allie des grandes maisons par des mariages, afin de s'assurer par le crédit de ces maisons le titre de *noblesse* qu'on lui conteste. *Voyez la préface* de la Roque.

NOBLESSE DE LA PUCELLE D'ORLÉANS, *voyez ce qui en est dit ci-après à l'article* NOBLESSE UTÉRINE.

NOBLESSE DE QUATRE LIGNES *ou* QUARTIERS est celle qui est établie par la preuve que les quatre ayeuls & ayeules étoient nobles ; d'autres par *noblesse de quatre lignes* entendent celle dont la preuve comprend quatre lignes paternelles & autant de lignes du côté maternel, de sorte que l'on remonte jusqu'à quatre générations, c'est-à-dire jusqu'au bisayeul, ce qui forme huit quartiers. Si l'on commence par celui *de cujus*, il est compté pour la première ligne ; si l'on commence par le bisayeul, celui-ci fait la première ligne, & celui *de cujus* fait la quatrième. En Italie & en

Espagne, on exige communément la preuve de quatre lignes ; il est fait mention de cette *noblesse de quatre lignes* dans les statuts de l'ordre du croissant, institué par René roi de Sicile & duc d'Anjou le 11 août 1448, il déclare que nul ne pourra être reçu dans cet ordre qu'il ne soit gentilhomme de quatre lignes. *Voyez* la Roque, *ch. x.*

NOBLESSE DE RACE, *ou d'ancienne extraction*, est celle qui est fondée sur la possession immémoriale, plutôt que sur les titres : cependant à cette possession l'on peut joindre des titres énonciatifs ou confirmatifs.

En France la possession doit être au moins de cent ans, quoique la déclaration de 1664 semble la fixer à cent quatre, puisqu'elle veut que l'on prouve sa possession depuis 1560 ; mais elle est relative à une autre déclaration de l'an 1660 : ainsi il ne faut que cent ans, comme il est encore ordonné par la déclaration du 16 janvier 1714. *Voyez* NOBLESSE ANCIENNE, NOBLESSE D'EXTRACTION, NOBLESSE DE QUATRE LIGNES.

NOBLESSE DE ROBE, on appelle ainsi celle qui provient de l'exercice de quelqu'office de judicature auquel le titre & les privilèges de *noblesse* sont attachés.

Quoique la profession des armes soit la voie la plus ancienne par laquelle on ait commencé à acquérir la *noblesse*, il ne faut pas croire que la *noblesse* de robe soit inférieure à celle d'épée. La *noblesse* procède de différentes causes ; mais les titres & privilèges qui y sont attachés, sont les mêmes pour tous les nobles, de quelque source que procède leur *noblesse* ; & la considération que l'on attache à la *noblesse* doit être égale, lorsque la *noblesse* procède de sources également pures & honorables, telles que la magistrature & la profession des armes.

Pendant long-temps en France la profession des armes & l'administration de la justice n'étoient point séparées. La justice ne pouvoit être rendue que par des militaires, les lois saliques leur défendoient même de quitter l'écu en tenant le plaids. Dans la suite tout le monde quitta les armes pour rendre la justice, & prit l'habit long, que les gens de loi ont seuls conservé.

Loyseau dans *son traité des offices*, *l. I. c. ix. n. 10*, fait voir que la vertu militaire n'est nécessaire qu'en cas de guerre, au lieu que la justice est nécessaire en paix & en guerre ; en paix, pour empêcher la guerre ; & en guerre, pour ramener la paix ; que la force sans la justice ne seroit pas une vertu, mais une violence, d'où il infère que la *noblesse* peut aussi-bien procéder de la justice que de la force ou valeur militaire. Il observe encore au *n. 17.* que les offices d'éminente dignité attribuent aux pourvus, non-seulement la simple *noblesse*, mais aussi la qualité de chevalier, qui est un titre emportant haute *noblesse* ; ce qui a eu lieu, dit-il, de tout temps à l'égard des principaux offices de justice, témoins les chevaliers de lois dont il est parlé dans Froissart.

Enfin il conclut au nombre 18, en parlant des offices de judicature, que tous ceux qui, à cause de leurs offices, se peuvent qualifier chevaliers, sont nobles d'une parfaite noblesse eux & leurs enfans, ainsi que l'observe M. le Bret dans son septième plaidoyer, ni plus ni moins que ceux à qui le roi confère l'ordre de chevalerie.

NOBLESSE DU SANG, est celle que l'on tire de la naissance, en justifiant que l'on est issu de parens nobles, ou au moins d'un père noble. *Voyez* NOBLESSE D'EXTRACTION.

NOBLESSE DES SECRÉTAIRES DU ROI, *Voyez ci-dessus* NOBLESSE D'OFFICE OU CHARGE, & NOBLESSE *PATRE ET AVO*.

NOBLESSE SIMPLE, est celle qui ne donne que le titre de noble ou écuyer, à la différence de la haute noblesse, qui donne le titre de chevalier, ou autre encor plus éminent, tels que ceux de baron, comte, marquis, duc. *Voyez* NOBLESSE DE CHEVALERIE & HAUTE NOBLESSE.

NOBLESSE DE SOIE. *Voyez ce qui en est dit ci-devant à l'article* NOBLESSE DE LAINE.

NOBLESSE SPIRITUELLE *ou* LITTÉRAIRE. *Voyez ci-devant* NOBLESSE LITTÉRAIRE.

NOBLESSE DE TERRE FERME, est le nom que l'on donne dans l'état de Venise & en Dalmatie à la noblesse qui demeure ordinairement aux champs. Dans l'état de Venise les nobles de terre ferme ou de campagne n'ont point de prérogatives ; ils ne participent point aux conseils & aux délibérations. En Dalmatie la *noblesse* de terre ferme gouverne aristocratiquement. *Voyez* la Roque, *c. clxvij.*

NOBLESSE TITRÉE, est celle qui tire son origine de la chevalerie. *Voyez* NOBLESSE DE CHEVALERIE.

On entend aussi par ce terme la haute *noblesse* ou *noblesse* de dignité, c'est-à-dire, les princes, les ducs, les marquis, comtes, vicomtes, barons, *&c.* *Voyez* HAUTE NOBLESSE.

NOBLESSE DE TOURNOI, est celle qui tire son origine des tournois ou combats d'adresse, institués en 935 par l'empereur Henri l'Oiseleur. Il falloit, pour y être admis, faire preuve de douze quartiers. Ces tournois furent défendus ou négligés l'an 1403 en France ; le dernier fut celui de 1559, qui fut si funeste à Henri II. *Voyez* la Roque, *ch. clxxvij.*

NOBLESSE DE TRANSMIGRATION *ou* DÉBARQUÉE. *Voyez ci-devant* NOBLESSE DÉBARQUÉE.

NOBLESSE TRANSMISSIBLE, est celle qui passe de l'annobli à ses enfans & petits enfans. Il y a des charges qui donnent une *noblesse* transmissible au premier degré, *voyez* NOBLESSE AU PREMIER DEGRÉ, d'autres qui ne la donnent que *patre & avo consulibus*. *Voyez* NOBLESSE *patre & avo*.

Noblesse vénale, eſt celle qui a été accordée par lettres, moyennant finance. *Voyez* Noblesse par lettres.

Noblesse verrière, on appelle ainſi celle des gentilshommes qui s'occupent à ſouffler le verre. C'eſt une tradition vulgaire que les gentilshommes ont ſeuls le droit de travailler à cet ouvrage ; ce qui eſt de certain, c'eſt que dans la plûpart des verreries, ce ſont des gentilshommes qui s'occupent à cet exercice, & qu'ils ne ſouffriroient pas que des roturiers travaillaſſent avec eux, ſi ce n'eſt pour les ſervir. C'eſt apparemment ce qui a fait croire à quelques perſonnes que l'exercice de l'art de la verrerie faiſoit une preuve de *nobleſſe* ; & en effet la Roque, *ch. cxliv.* dit que les arrêts contraires n'ont pas empêché qu'en quelques provinces pluſieurs verriers n'aient été déclarés nobles en la dernière recherche des uſurpateurs de *nobleſſe* (il parle de celle qui fut faite en exécution de la déclaration de 1696) quoique, dit-il, ces verriers n'euſſent aucune charte ni autre principe de *nobleſſe*. Mais dans les vrais principes il eſt conſtant que l'exercice de l'art de verrerie ne donne pas la *nobleſſe*, & ne la ſuppoſe pas. On voit même que des gentilshommes de Champagne demandèrent à Philippe le-Bel des lettres de diſpenſe pour exercer la verrerie, & que tous les verriers des autres provinces en ont obtenu de ſemblables des rois ſucceſſeurs de Philippe-le-Bel ; ce qu'ils n'auroient pas fait, ſi cet art eut annobli, ou s'il eût ſuppoſé la *nobleſſe* : ainſi tout ce que l'on peut prétendre, c'eſt qu'il ne déroge pas. On voit en effet au *liv. II. du titre théodoſien*, que Théodoſe honora les verriers de l'exemption de la plûpart des charges de la république, pour les engager à perfectionner leur profeſſion par l'invention admirable du verre. *Voyez* la Roque, *ch. cxliv.* (*A*)

Noblesse de ville, eſt celle qui tire ſon origine de la mairie, c'eſt-à-dire, des charges municipales, telles que celles de prévôt des marchands, de maire, d'échevin, capitoul, jurat, *&c.* dans les villes où ces charges donnent la *nobleſſe*, comme à Paris, à Lyon, à Toulouſe, *&c.*

Ce privilège de *nobleſſe* a été ôté à pluſieurs villes qui en jouiſſoient ſans titre valable. *Voyez* Echevin, Echevinage, Noblesse de cloche.

Noblesse utérine ou coutumière, eſt celle que l'enfant tient ſeulement de la mère, lorſqu'il eſt d'une mère noble & d'un père roturier.

Cette eſpèce de *nobleſſe* étoit autrefois admiſe dans toute la France, & même à Paris : en effet, on voit dans les établiſſemens de ſaint Louis, qu'un enfant né d'une *gentilſemme* & d'un père *vilain* ou *roturier* pouvoit poſſéder un fief ; ce qui n'étoit alors permis qu'aux nobles & gentilshommes.

Cet uſage eſt très-bien expliqué par Beaumanoir ſur les coutumes de Beauvaiſis, où il obſerve que la ſeule différence qu'il y eût entre les nobles de partage, c'eſt-à-dire, par le père & les nobles de mère, c'eſt que ces derniers ne pouvoient pas être faits chevaliers, il falloit être noble de père & de mère.

Du reſte, ceux qui tiroient leur *nobleſſe* de leur mère, étoient qualifiés de gentilshommes. Monſtrelet, en parlant de Jean de Montaigu, qui fut grand-maître de France ſous Charles VI dit qu'il étoit gentilhomme de par ſa mère.

Il n'y a point de province où la *nobleſſe* utérine ſe ſoit mieux maintenue qu'en Champagne. Toutes les femmes nobles avoient le privilège de tranſmettre la *nobleſſe* à leur poſtérité. Les hiſtoriens tiennent que ce privilège vint de ce que la plus grande partie de la *nobleſſe* de cette province ayant été tuée en une bataille l'an 841, on accorda aux veuves le privilège d'annoblir les roturiers qu'elles épouſèrent, & que les enfans qui naquirent de ces mariages furent tenus pour nobles. Quelques-uns ont cru que cette *nobleſſe* venoit des femmes libres de Champagne, leſquelles épouſant des eſclaves, leurs enfants ne laiſſoient pas d'être libres ; mais la coutume de Meaux dit très-bien que la verge annoblit, & que le ventre affranchit.

Quoi qu'il en ſoit de l'origine de ce privilège, il a été adopté dans toutes les coutumes de cette province, comme Troyes, Châlons, Chaumont en Baſſigny, Vitry.

Les commentateurs de ces coutumes ſe ſont imaginés que ce privilège étoit particulier aux femmes de Champagne ; mais on a déja vu le contraire ; & les coutumes de Champagne ne ſont pas les ſeules où il ſoit dit que le ventre annoblit, celles de Meaux, de Sens, d'Artois & de Saint-Michel portent la même choſe.

Charles VII, en 1430 donna des lettres dattées de Poitiers, & qui furent regiſtrées en la chambre des comptes, par leſquelles il annoblit Jean l'Eguiſé, Evêque de Troyes, ſes père & mère, & tous leurs deſcendans, mâles & femelles, & ordonna que les deſcendans des femelles ſeroient nobles.

Sous le règne de Louis XII, en 1509, lorſque l'on préſenta les procès-verbaux des coutumes de Brie & de Champagne aux commiſſaires du parlement, les vrais nobles qui ne vouloient point avoir d'égaux, remontrèrent que la *nobleſſe* ne devoit procéder que du côté du père ; ceux du tiers état, & même les eccléſiaſtiques du bailliage de Troyes & autres reſſorts de Champagne & de Brie s'y opposèrent, & prouvèrent par pluſieurs jugemens, que tel étoit l'uſage de toute ancienneté. On ordonna que la *nobleſſe* & le tiers état donneroient chacun leur mémoire, & que les articles ſeroient inſérés par proviſion tels qu'ils étoient. Les commiſſaires renvoyèrent la conteſtation au parlement, où elle eſt demeurée indéciſe.

Dans la ſuite, lorſqu'on fit la réduction de la coutume de Châlons, l'article ſecond, qui admet

la noblesse utérine, ayant été présenté conforme aux coutumes de Troyes, de Chaumont & de Meaux, les gens du roi au siége de Châlons remontrèrent l'absurdité de la coutume de Châlons, & demandèrent que l'on apportât une exception pour les droits du roi ; ce qui fut accordé, & l'exemption confirmée par arrêt du parlement du 23 Décembre 1566 ; & présentement la noblesse utérine admise par les coutumes de Champagne & quelques autres, ne sert que pour ce qui dépend de la coutume, comme pour posséder des fiefs, pour les partages, successions & autres choses semblables ; mais elle ne préjudicie point aux droits du Roi.

La *noblesse utérine* de Champagne a été confirmée par une foule de jugemens & arrêts, dont les derniers sont de Noël 1599, 11 janvier 1608, 7 septembre 1622, 7 septembre 1627, 14 mars 1633, 18 août 1673. Il y eut en 1668 procès intenté au conseil de la part du préposé à la recherche des faux nobles contre les nobles de Champagne, que l'on prétendoit ne tirer leur *noblesse* que du côté maternel ; mais le procès ne fut pas jugé, le conseil ayant imposé silence au préposé. *Voyez les recherches sur la* noblesse utérine *de Champagne*.

L'exemple le plus fameux d'une *noblesse utérine* reconnue en France, est celui des personnes qui descendent par les femmes de quelqu'un des frères de la Pucelle d'Orléans. Elle se nommoit Jeanne d'Ars ou d'Arc. Charles VII, en reconnoissance des services qu'elle avoit rendus à la France par sa valeur, par des lettres du mois de décembre 1429, l'annoblit avec Jacques d'Ars ou d'Arc & Isabelle Romée ses père & mère, Jacquemin & Jean d'Arc & Pierre Perrel ses frères, ensemble leur lignage, leur parenté & leur postérité née & à naître en ligne masculine & féminine. Charles VII changea aussi leur nom en celui de *du Lys*.

On a mis en doute si l'intention de Charles VII avoit été que la postérité féminine des frères de la pucelle d'Orléans eût la prérogative de transmettre la *noblesse* à ses descendans, parce que c'est un style ordinaire dans ces sortes de chartes d'annoblir les descendans mâles & femelles de ceux auxquels la *noblesse* est accordée, mais non pas d'annoblir les descendans des filles, à moins qu'elles ne contractent des alliances nobles. La Roque, dans son traité de la *noblesse*, rapporte vingt exemples de semblables annoblissemens faits par Philippe de Valois, par le roi Jean, par Charles V, Charles VI, Charles VII, & Louis XI, en vertu desquels personne n'a prétendu que les filles eussent le privilège de communiquer la *noblesse* à leurs descendans ; il n'y a que les parens de la pucelle d'Orléans qui aient prétendu avoir ce privilège.

Il fut néanmoins interprété par une déclaration d'Henri II, du 26 Mars 1555, par laquelle il est dit qu'il s'étend & se perpétue seulement en faveur de ceux qui seroient descendus du père & des frères de la Pucelle en ligne masculine & non féminine, que les seuls mâles seroient censés nobles, & non les descendans des filles, si elles ne sont mariées à des gentilshommes. Ce même privilège fut encore aboli par l'édit d'Henri IV de l'an 1598, sur le fait des annoblissemens créés depuis 1578. L'édit de Louis XIII du mois de juin 1614, *art. 10*, porte que les filles & les femmes descendues des frères de la pucelle d'Orléans n'annobliront plus leurs maris à l'avenir. Les déclarations de 1634 & de 1635 portent la même chose. Ainsi, suivant l'édit de 1614, les descendans de la pucelle d'Orléans par les filles, nés avant cet édit, sont maintenus dans leur possession de *noblesse*, mais ce prétendu privilège a été aboli à compter de cet édit.

Il y a dans d'autres pays quelques exemples de semblables privilèges. J'ai vu des lettres du mois de février 1699, accordées dans une souveraineté voisine de la France, qui donnoient aux filles du sieur de *** le droit d'annoblir leurs maris ; mais je ne sais s'il y a eu occasion de faire valoir ce privilège.

Juste-Lipse dit qu'à Louvain il y a sept familles principales & nobles, qui ont droit de transférer la *noblesse* par les femmes ; de sorte que si un roturier épouse une fille de l'une de ces familles, les enfans qui naissent d'eux sont tenus pour nobles, & leurs descendans pour gentilshommes.

François Pyrard rapporte qu'aux îles Maldives les femmes nobles, quoique mariées à des personnes de condition inférieure & non nobles, ne perdent point leur rang, & que les enfans qui en sont issus sont nobles par leur mère. *Voyez* les *recherches sur la* noblesse *utérine de Champagne* ; le *traité de la* noblesse *par* la Roque; le *code des tailles*, le *mém. alphabétique des tailles*, & *ci-devant* NOBLESSE MATERNELLE. (*A*)

NOBLESSE. (usurpateur de la) On nomme en France *usurpateurs de la noblesse* ou *faux nobles*, ceux qui n'étant pas nobles usurpent les droits & les privilèges de la *noblesse*. Sous M. Colbert on en fit plusieurs fois la recherche, qui ne parut pas moins intéressante pour les revenus publics, que pour relever l'éclat de la véritable *noblesse* ; mais la manière d'y procéder fut toujours mauvaise, & le remède qu'on prit pour ce genre de recherches pensa être aussi funeste que le mal. Les traitans chargés de cette discussion, se laissèrent corrompre par les faux nobles qui purent les payer ; les véritables nobles furent tourmentés de mille manières, au point qu'il fallut rechercher les traitans eux-mêmes, qui trouvèrent encore le moyen d'échapper à la peine qu'ils méritoient. (*D. J.*)

NŒUD. ORDRE DU NŒUD, nom d'un ordre militaire du royaume de Naples, institué en 1352 par

par la reine Jeanne Ire à l'occasion de la paix conclue entr'elle & le roi de Hongrie, au moyen de son mariage avec Louis, prince de Tarente.

Cet ordre étoit composé de soixante chevaliers. Clément VI l'approuva & lui donna la règle de S. Basile; il prit S. Nicolas pour protecteur, mais il ne dura qu'autant que ses instituteurs vécurent.

NOTRE-DAME DU CHARDON, (l'ordre de) étoit autrefois un ordre militaire institué en 1370 par Louis II duc de Bourbon. Il étoit composé de 26 chevaliers, dont ce prince & ses successeurs furent les chefs. Ils portoient une ceinture bleu céleste, & dans les grandes cérémonies, un manteau de la même couleur, avec un collier d'or entrelacé de fleurs de lys; & pour devise, le mot *Espérance*, qu'on lisoit en grandes lettres dans les intervalles des fleurs.

NOTRE-DAME DE GLOIRE, (l'ordre de) à Mantoue, fut institué par Barthélemi, religieux de l'ordre de S. Dominique, qui fut ensuite évêque de Vicence. Il l'établit pour soulager les pauvres veuves & orphelins, réconcilier les ennemis & réunir les mauvais ménages entre maris & femmes.

Les chevaliers suivoient la règle de S. Dominique.

La marque de l'ordre étoit une médaille d'argent chargée d'une croix pattée de pourpre, cantonnée de quatre étoiles de même. *Voyez planche XXV. fig. 50.* (*G. D. L. T.*)

NOTRE-DAME DES GRACES, *en Espagne* (l'ordre de) fut institué le jour de S. Laurent de l'année 1223, par Jacques I, roi d'Aragon, dans la cathédrale de Barcelone, où Pierre de Nolasko fut nommé grand-maître.

Les chevaliers portent sur l'estomac un écu, coupé au premier, de gueules à la croix d'argent; au deuxième, écartelé en sautoir les premier & quatrième quartiers d'or, à quatre pals de gueules, qui est d'Aragon: les deuxième & troisième d'argent à l'aigle de sable, couronnée, languée & membrée de gueules, qui est de Sicile. (*Voyez pl. XXIII, fig. 15. G. D. L. T.*)

NOTRE-DAME DE LORETTE, (l'ordre de) fut institué par le pape Sixte V en 1587, la deuxième année révolue de son pontificat. Il fit pendant son règne deux cents soixante chevaliers.

La marque de cet ordre est une médaille d'or où est représentée l'image de *Notre-Dame de Lorette.* (*Voyez planche XXIV. fig. 30. G. D. L. T.*)

NOTRE-DAME DE MONTEZA, (l'ordre de) au royaume de Valence en Espagne, fut institué par Jacques II, roi d'Aragon & de Valence, en 1317.

La croix des chevaliers est rouge sur un habit blanc; & leurs armoiries un écusson d'or à la croix alésée de gueules. (*Voyez pl. XXIII, fig. 16. G. D. L. T.*)

NOUÉ, ÉE, adj. se dit des pièces honorables & autres qui paroissent liées ou entourées d'un cordon.

Nouée se dit aussi de la queue fourchée d'un lion, lorsqu'elle a un ou plusieurs nœuds.

De la Bouexiere du Haut-bois, de la Mettrie, en Bretagne; d'argent à deux fasces de gueules, *nouées* chacune en deux endroits.

De Bournonville de la Loge; de Chatillon-sur-Bar, & d'Oiselet en Champagne; de sable au lion d'argent, la queue fourchée, *nouée* & passée en sautoir couronné, lampassé & armé d'or.

Luxembourg; d'argent, au lion de gueules, armé, lampassé & couronné d'azur, la queue fourchée, *nouée* & passée en double sautoir. (*Pl. V. fig. 241.*)

NOUEUX, se dit des troncs & branches d'arbres qui ont beaucoup d'inégalités & de nœuds.

Thomassin, en Bourgogne; d'azur à deux estocs ou bâtons *noueux* d'or en croix, ou à la croix de deux bâtons estoqués.

Parent; d'azur, à deux bâtons *noueux* ou écotés & alésés d'or, passés en sautoir, accompagnés d'un croissant d'argent en chef, & de trois étoiles d'or, deux en flanc, & une en pointe. (*Pl. VIII. fig. 401.*)

NOURRI, IE, adj. On nomme arbre *au pied-nourri*, celui dont le fût est coupé horizontalement en bas.

Fleur *au pied-nourri*, celle dont la tige paroit coupée en sa partie inférieure.

Fleur-de-lys *au pied-nourri*, celle qui n'a point de queue.

On a donné le nom de *nourri* aux arbres, arbrisseaux, plantes & fleurs, dont la tige paroit coupée; parce qu'en les coupant vers la racine, on conserve plus long-temps aux plantes leur verdure, aux fleurs leurs couleurs.

Baudouin de Chamoult, à Paris; d'argent à l'arbre de sinople au pied *nourri*; au chef de gueules, chargé d'un croissant du champ accôté de deux étoiles d'or.

De Vignacourt d'Orvillé, en Picardie; d'argent à trois fleurs-de-lis de gueules au pied *nourri*.

Hames, en Artois; d'or à trois fleurs-de-lis de gueules *nourries*.

NOYER, s. m. arbre qu'on ne peut reconnoître dans les armoiries qu'à sa feuille longue & pointue.

Nogaret; d'argent au *noyer* de sinople, arraché.

NUAGE, s. m. ce mot se dit des pièces qui sont représentées avec plusieurs ondes, sinuosités ou lignes courbes, soit fasces, soit bandes.

NUAGÉ, ÉE, adj. se dit de l'écu, où il y a des pièces ou des divisions telles qu'elles sont annoncées dans l'article précédent. Pour se former une idée exacte du *nuagé*, il faut voir *pl. première fig. 51 & 53*, les armes de Hochstetter & de Hainsbach, les unes, tranchées d'or, *nuagées* d'azur; les autres, taillées d'or, *nuagées* d'azur.

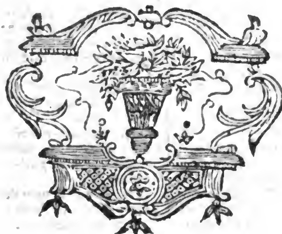
En comparant ces deux figures, avec la *fig. 132.*

Pl. III. représentant les armes *nébulées* de la maison de Rochechouart, on verra la différence du *nuagé* au *nébulé*.

NUÉE, f. f. meuble de l'écu qui imite un nuage.

Curel, originaire du Baffigny ; d'azur, au lion d'or lampaffé de gueules, adextré d'un bras de carnation tenant une balance d'argent, & fortant d'une *nue* ou *nuée* au naturel, chargée d'une étoile auffi d'argent.

De Beauvais de Gentilly, de la Boiffière, à Paris ; d'azur à un cœur d'or, accompagné en chef d'une *nuée* d'argent étendue en fafce alêfée, & en pointe d'un croiffant de même. Cet article d'ailleurs eft le même que le précédent, c'eft-à-dire que *nuage*.



ŒILLET, f. m. meuble d'armoiries représentant cette fleur.

Brisson; d'argent, à trois *œillets* de gueules, feuillés & tigés de finople. (*Pl. VIII. fig. 417.*)

Clémery, en Lorraine; d'or, à la fasce d'azur, chargée de trois besans d'argent, & accompagnée en chef de trois poignards de gueules, mis en pal & en rang; en pointe de trois *œillets* de même, mouvans d'une seule tige de finople.

OGOESSE, f. m. il se dit des tourteaux de sable, pour les distinguer des autres qui se nomment *guses*, quand ils sont de pourpre; *guses*, quand ils sont de gueules; *heurtes*, quand ils sont d'azur; *sommes* ou *volets*, quand ils sont de finople; cependant ils retiennent tous en général le nom de *tourteaux*. *Voyez* TOURTEAU, (*D J.*)

OIGNON, f. m. meuble d'écu.

Mouton, écartelé au premier & au quatrième, d'azur, à la gibecière d'or, au second & troisième, de gueules, à trois *oignons* d'argent. (*Pl. X. fig. 548.*)

OISEAU, f. m. On nomme *oiseau* dans l'art héraldique, celui dont on ne peut connoître l'espèce.

Les *oiseaux* sont dits, becqués, langués & membrés, lorsque leur bec, langue & jambes, sont d'émail différent de celui de leur corps.

L'aigle paroit de front, le vol étendu.

Le coq de profil, se distingue par sa tête levée, sa crête, sa barbe, ses jambes, sa queue retroussée, dont quelques plumes retombent en portions circulaires.

L'épervier, par son chaperon, ses grillets & ses longes.

Le paon, parce qu'il fait la roue avec sa queue, qu'il semble s'y mirer, & par une houppe de trois plumes en forme d'aigrette sur la tête.

Il y a quelquefois dans l'écu des paons de profil, leur tête décorée de trois plumes, & leur longue queue trainante les distinguent, de même que ceux qui font la roue.

Le pélican, se connoît par l'ouverture qu'il se fait dans la poitrine avec le bec, pour nourrir ses petits de son sang.

La grue, par un long bec & un caillou qu'elle tient de sa patte dextre nommée *vigilance*.

Le phœnix, par son bûcher que l'on nomme *immortalité*.

La colombe, se distingue par l'émail d'argent qui lui est propre, & encore plus par un rameau d'olivier qu'elle porte souvent en son bec.

Les alérions, petites aigles au vol abaissé, n'ont ni bec, ni jambes.

Les merlettes, sont de petites cannes de profil, sans bec, ni pattes.

L'hirondelle, est connue de tout le monde, son émail particulier est le sable.

De Vallerot de Senecey, à Paris; d'or à cinq *oiseaux* d'azur.

Camus, à Dole; d'azur, à un chevron accompagné en chef de deux étoiles, & en pointe d'un *oiseau* essorant, le tout d'argent.

Verdelin de Montagut, au pays de Comminges; d'or à la fasce d'azur, accompagnée en chef d'un *oiseau* de même, becqué & membré de gueules. (*G. D. L. T.*)

OISEAU DE PARADIS, f. m. meuble d'armoiries.

Coicault de la Rivière; d'azur, à un *oiseau de paradis* d'or, posé en fasce, accompagné de trois étoiles d'argent. (*Pl. XI. fig. 593.*)

OLIVIER, f. m. meuble d'armoiries représentant cet arbre.

Olivier; d'or, à l'*olivier* arraché de finople, au lion contourné & couronné de gueules, grimpant à l'arbre. (*Pl. VIII. fig. 395.*)

Sandrier; d'azur, au rameau d'*olivier*, à deux branches d'or, mouvant d'un croissant de même. (*Ibid. fig. 398.*)

OMBELLE, f. f. ce mot se dit d'une espèce de parasol que le doge de Venise met sur ses armes par une concession que fit le pape Alexandre III, quand il se réfugia à Venise, en fuyant la persécution de Frédéric I. Elle est quelquefois sous les armes de la république.

OMBRE, f. f. image si déliée qu'on voit le champ ou les pièces de l'écu au travers.

L'*ombre* se représente par un seul trait qui forme la circonférence de la figure & n'est rempli d'aucun émail, de sorte que l'on voit dessous l'émail des pièces qui s'y trouvent.

Trasegniès de Florainville, en Lorraine; bandé d'or & d'azur, à l'*ombre*-de-lion; & une bordure engrêlée de gueules.

OMBRE-DE-SOLEIL, f. f. image du soleil, sans yeux, nez, ni bouche.

Ricouart d'Erouville, à Paris; d'azur à l'*ombre-de-soleil* d'or, au chef d'argent chargé d'un lion léopardé de sable.

Joly de Chouin; d'azur, à une *ombre-de-soleil* d'or, au chef de même, chargé de trois roses de gueules. (*Pl. VII. fig. 366.*)

Hurault de Chiverni; d'or, à la croix d'azur, cantonnée de quatre *ombres-de-soleil* de gueules.

OMBRÉ, ÉE, adj. se dit des édifices, corps cubiques, & autres corps à plusieurs faces ou facettes, dont les côtés opposés au jour sont d'un émail différent pour marquer l'ombre.

Chapelle de Jumillac, en Périgord; d'azur à une chapelle d'or, *ombrée* de finople. (*G. D. L. T.*)

ONCEAU, f. m. petit *once*, espèce de tigre ou

de léopard, employé quelquefois comme meuble dans les armoiries.

Polonceau; de sable, à un *onceau* d'or. (*Pl. XII. fig. 620.*)

ONDÉ, ÉE, adj. se dit des croix, fasces, bandes, pals & autres pièces de longueur qui ont des sinuosités curvilignes, concaves & convexes alternativement. (*Voyez pl. IV, fig. 186.*)

Ces pièces sont ainsi nommées de ce qu'elles imitent les ondes.

Chalut de Verin, à Paris; d'or à la croix *ondée* d'azur.

Selve de Cromieres, en Orléanois; d'azur à deux fasces *ondées* d'argent.

Rochefort d'Ally de Saint-Poin, en Auvergne; de gueules à la bande *ondée* d'argent, accompagnée de six merlettes de même en orle.

Moncoquier; de sable, à trois fleurs de lis d'or, au chef *ondé* & abbaissé de même. (*Pl. II. fig. 109.*)

D'Amorezan; d'azur, à une fasce *ondée* d'or. (*Pl. III. fig. 133.*)

Chalut de Verin, en Espagne; d'or, à la croix *ondée* d'azur. (*Pl. IV. fig. 186.*)

De Puget; d'azur, au chevron *ondé*, accompagné de trois molettes, le tout d'argent (*Pl. IV. fig. 199.*)

De Layat; d'azur, à quatre pals *ondés* d'argent, accompagnés de trois flammes d'or entre les pals, rangées en fasce. (*Pl. IX. fig. 478.*)

La Guerre, en Lorraine, seigneurs de Lezeville; d'or, à deux fasces de gueules, *ondées* & accompagnées en chef d'un rencontre de biche de même, à la bordure de sinople engrêlée.

Charnai; de gueules, à trois croisettes d'or, ancrées, au pied fiché, au chef d'argent, chargé d'une vergette d'azur *ondée*.

ONDÉ se dit tant de la bordure que des pièces qui sont dans l'écusson.

ONGLÉ, ÉE, adj. signifie les ongles ou serres des bêtes ou des oiseaux, lorsque ces ongles sont d'un émail différent de celui du corps de l'animal. Il se dit sur-tout de la corne des jambes des bêtes au pied fourchu, lorsqu'elles se trouvent de différent émail.

De Beaumont du Breil-Varenne, en Bretagne; d'argent, à trois pieds de biche de gueules, *onglés* d'or.

De Bourdeilles; d'or, à deux pattes (ou membres) de griffon de gueules, *onglées* d'azur, & posées l'une sur l'autre. (*Pl. V. fig. 263.*)

Le Fortuné; de gueules, à un éléphant d'or, armé & *onglé* d'azur. (*Pl. VI. fig. 292.*)

OPPOSÉ, ÉE, adj. se dit de deux pièces peintes sur l'écu, lorsque la pointe de l'une regarde le chef, & celle de l'autre le bas du même écu.

OR, s. m. couleur jaune que l'on nomme *or*, le premier des deux métaux. Cet émail est représenté en gravure par un nombre infini de petits points. (*Voyez fig. 11. pl. I.*)

De Pratcontal d'Ancone, en Dauphiné; d'*or*, au chef d'azur, chargé de trois fleurs-de-lis du champ.

Bandinelli, à Rome; maison dont étoit le pape Alexandre III; porte, d'*or* plein.

ORANGE, s. f. se dit de toute pièce ronde qui est jaune ou tannée.

ORDRE DE CALATRAVA. Cet *ordre* n'est plus aujourd'hui ni religieux ni militaire, puisqu'on peut s'y marier une fois, & qu'il ne consiste que dans la jouissance de plusieurs commanderies en Espagne. (*Voyez* CALATRAVA, (ordre de) *D. J.*)

ORDRE DU CHARDON ou DE S. ANDRÉ, (*Hist. mod.*) est un *ordre* militaire d'Ecosse, institué, à ce que disent quelques-uns, par Hungus ou Hungo, roi des Pictes, après la victoire qu'il remporta sur Athelstan.

La légende porte, que pendant la bataille, une croix de *saint André*, patron d'Ecosse, apparut à Hungus qui en conçut un bon augure, décora son étendard de la figure de cette croix; & après le gain de la bataille, institua un *ordre* de chevaliers, dont le collier est d'or entrelacé de fleurs de chardons & de branches de rue.

Au bas du collier pend une médaille sur laquelle on voit l'image de saint André, ayant sa croix sur la poitrine avec cette devise, *nemo me impunè lacesset*, personne ne me défiera impunément.

D'autres racontent différemment l'origine de cet *ordre*, & nous assurent qu'il fut institué après la conclusion d'une paix entre Charles VII, roi de France, d'une part, & le roi d'Ecosse de l'autre.

L'abbé Justiniani remonte plus haut, & prétend qu'il fut institué par Achaius I, roi d'Ecosse en 809, lequel, après avoir conclu une alliance avec Charlemagne, prit pour sa devise le chardon avec ces mots, *nemo me impunè lacesset*, laquelle devise est effectivement celle de l'*ordre*: il ajoute que le roi Jacques IV renouvella cet *ordre*, & le mit sous la protection de saint André.

L'*ordre* n'est composé que de douze chevaliers, & du roi qui en est le chef & le souverain; ils portent le ruban verd au bas duquel pend un chardon d'or couronné dans un cercle d'or, avec l'inscription de la devise. (*H. Voyez* ANDRÉ & CHARDON.)

ORDRE DE L'ELÉPHANT, est un des *ordres* militaires des rois de Danemarck; on l'appelle ainsi, parce que ses armes sont un éléphant. Il y a bien des sentimens sur l'origine de l'institution de cet *ordre*. Mennenius & Hocpingius l'attribuent à Christiern IV qui fut élu roi en 1584; Selden & Imhof à Frédéric II élu en 1542; Gregorio Leti à Frédéric I, qui régna vers 1530; Bernard Rebolledus à Jean I, qui commença à régner en 1478; Bechman & Janus Bicherodius soutiennent que Canut VI en est le premier instituteur, & que c'est aux croisades qu'il en faut rapporter l'origine. Il est certain

qu'en 1494 l'*ordre* de l'éléphant subsistoit. Cet *ordre* s'appella d'abord l'*ordre de sainte Marie*, & celui *de l'éléphant* sous Christiern I ; ce qui donna occasion à son institution, fut une action courageuse de quelques Danois qui tuèrent un éléphant dans une guerre que Canut soutint contre les Sarrasins. Cet *ordre* a toujours été sous la protection de la Vierge, & s'appelle encore à présent l'*ordre de sainte Marie*. Au dessous de l'éléphant pend une image de la Vierge, environnée de rayons. Plusieurs princes augmentèrent cet *ordre*. Frédéric II créa beaucoup de chevaliers à la cérémonie de son couronnement. Christiern V en fit autant, & l'orna beaucoup : les chevaliers portent un collier d'où pend un éléphant d'or, émaillé de blanc, le dos chargé d'un château d'argent, maçonné de sable. L'éléphant est porté sur une terrasse de sinople, émaillée de fleurs. Les rois de Danemarck ne font des chevaliers de l'éléphant que le jour de leur couronnement. (*Voyez* ÉLÉPHANT.)

ORDRES MILITAIRES, les *ordres militaires* sont certains corps de chevaliers institués par des rois ou des princes, pour donner des marques d'honneur & faire des distinctions dans leur noblesse.

Il y a eu en France quatre ou cinq *ordres* de chevalerie purement *militaires*.

Charles Martel institua l'*ordre* de la genette qui ne dura point.

Saint Louis fonda en 1269 l'*ordre* du navire & du croissant, qui fut aussi de courte durée.

En 1350, le roi Jean institua l'*ordre* de l'étoile, en faveur des plus grands seigneurs ; la devise étoit *monstrant regibus astra viam*, par allusion à l'étoile des mages : cet *ordre* dont le siége étoit à Saint-Ouen près Paris, s'avilit dans la suite par le trop grand nombre de chevaliers, & fut abandonné aux chevaliers du guet.

En 1389, Charles VI fonda l'*ordre* de la ceinture de l'espérance, dont on ne sait aucun détail.

En 1469, Louis XI institua l'*ordre* de saint Michel, parce que celui de l'étoile étoit tombé en discrédit. Il fixa le nombre des chevaliers à trente-six, & ce fut au traité de Noyon que Charles-Quint & François I se donnèrent mutuellement, l'un l'*ordre* de la toison, l'autre celui de saint Michel ; mais François II, en 1559, ayant créé à la fois dix-huit chevaliers de saint Michel, cette promotion commença à avilir cet *ordre*. Les marques d'honneur, dit M. de Sainte-Palaye, sont la monnoie de l'état ; il est aussi dangereux de la hausser à l'excès que de la baisser.

Enfin, l'an 1693 est la date de l'institution de l'*ordre* de saint Louis.

Loin d'entrer dans les détails sur ces divers *ordres*, je me borne à deux réflexions.

1°. Les *ordres militaires* de chevalerie, comme ceux du temple, ceux de malte, l'*ordre* teutonique & tant d'autres, sont une imitation de l'ancienne chevalerie qui joignoit les cérémonies religieuses aux fonctions de la guerre. Mais cette espèce de chevalerie fut absolument différente de l'ancienne. Elle produisit en effet les *ordres* monastiques & *militaires* fondés par les papes, possédant des bénéfices, astreints aux trois vœux des moines. De ces *ordres* singuliers, les uns ont été grands conquérans, les autres ont été abolis pour leurs débauches ou leur puissance ; d'autres ont subsisté avec éclat.

2°. Les souverains ont dans leur main un moyen admirable de payer les services considérables que les sujets ont rendus à l'état, en honneurs, en dignités & en rubans, plutôt qu'en argent ou autres semblables récompenses. « Ça été, dit Montagne, » une belle invention, & reçue en la plupart des » polices du monde, d'établir certaines marques » vaines & sans prix, pour en honorer & récompenser la vertu ; comme sont les couronnes de » laurier, de chêne, de myrte, la forme de certain vêtement, le privilége d'aller en coche par » ville, ou de nuit avec flambeau, quelque assiette » particulière aux assemblées publiques, la prérogative d'aucuns surnoms & titres, certaines marques aux armoiries, & choses semblables, de » quoi l'usage a été diversement reçu, selon l'opinion des nations, & dure encore. Nous avons » pour notre part & plusieurs de nos voisins, les » *ordres* de chevalerie qui ne sont établis qu'à cette » fin. Il est beau de reconnoitre la valeur des hommes, & de les contenter par des payemens qui » ne chargent aucunement le public, & qui ne » coûtent rien au prince, & ce qui a été toujours » connu par expérience ancienne, & que nous » avons autrefois aussi pû voir entre nous, que » les gens de qualité avoient plus de jalousie de » telles récompenses, que de celles où il y avoit » du gain & du profit, cela n'est pas sans raison » & sans apparence. Si au prix qui doit être simplement d'honneur, on y mêle d'autres commodités & de la richesse, ce mélange, au lieu d'augmenter l'estimation, il la ravale, & en retranche..... La vertu embrasse & aspire plus volontiers à une récompense purement sienne, plutôt glorieuse qu'utile ; car, à la vérité, les autres dons n'ont pas leur usage si digne, d'autant » qu'on les employe à toutes sortes d'occasions. » Par des richesses on satisfait le service d'un valet, la diligence d'un courrier, le danser, le voltiger, le parler, & les plus vils offices qu'on » reçoive : voire & le vice s'en paye, la flatterie, le maquerélage, la trahison ; ce n'est pas » merveille, si la vertu reçoit & desire moins volontiers cette sorte de monnoie commune, que » celle qui lui est propre & particulière, toute noble & généreuse. » (*D. J.*)

ORDRE MILITAIRE ; c'est en France l'*ordre* de saint Louis que Louis XIV établit en 1693, pour récompenser les officiers de ses troupes, & leur donner une marque de distinction particulière sur les autres états. Ceux qui sont revêtus de cet *or*-

dre font appellés *chevaliers de saint Louis ;* ils portent à la boutonnière de leur habit & sur l'estomac une croix d'or, sur laquelle il y a l'image de saint Louis ; elle y est attachée avec un ruban couleur de feu.

Il y a dans l'*ordre* de saint Louis huit grands-croix & vingt-quatre commandeurs. Les grands-croix portent leur croix attachée à un ruban large de couleur de feu qu'ils mettent en écharpe; & outre cela, ils portent une croix en broderie d'or sur leur habit & sur leur manteau. Pour les commandeurs, ils portent aussi leur croix en écharpe, mais ils n'en ont point de brodée sur leurs habits. Le roi est le grand-maître de cet *ordre;* M. le dauphin en est revêtu, & tous les héritiers présomptifs de la couronne doivent la porter.

Il y a des commandeurs qui ont 4000 liv. de pension, & d'autres 3000 liv. Il y a aussi un nombre de simples chevaliers qui ont des pensions, mais elles sont moins considérables. (Q)

Ordre du S. Esprit, est un *ordre* de chevalerie institué par Henri III en 1579; il devoit être composé de cent chevaliers seulement. Pour y être admis, il falloit faire preuve de trois races de noblesse. Le grand-maître & les commandeurs sont revêtus les jours de cérémonies, de longs manteaux, faits à la façon de ceux qui se portent le jour de saint Michel. Ils sont de velours noir, garnis tout autour d'une broderie d'or & d'argent qui représente des fleurs-de-lis, & forme des nœuds d'or entre trois divers chiffres d'argent, & au dessus de ces chiffres, de ces nœuds & de ces fleurs de lis, il y a des flammes d'or semées de part en part. Ce grand manteau est garni d'un mantelet de toile d'argent verte, couverte d'une broderie semblable à celle du grand manteau, excepté qu'au lieu de chiffres, il y a des colombes d'argent. Ces manteaux & mantelets sont doublés de satin jaune orangé ; ils se portent retroussés du côté gauche, & l'ouverture est du côté droit. Le grand-maître & les commandeurs portent des chausses & des pourpoints blancs, façonnés à leur discrétion; ils ont un bonnet noir surmonté d'une plume blanche, & mettent à découvert sur leurs manteaux le grand collier de l'*ordre* qui leur a été donné lors de leur réception.

Le chancelier est vêtu de même que le commandeur, excepté qu'il n'a pas le grand collier, mais seulement la croix cousue sur le devant de son manteau, & celle d'or pendante au col. Le prevôt, le grand-trésorier & le greffier ont aussi des manteaux de velours noir & le mantelet de toile d'argent verte, qui ne sont brodés que de quelques flammes d'or. Ils portent aussi la croix de l'*ordre* cousue & celle d'or pendante au col ; le héraut & les huissiers ont des manteaux de satin & le mantelet de velours verd, bordé de flammes comme ceux des autres officiers. Le héraut porte la croix de l'*ordre* avec son émail pendue au col, & l'huissier une croix de l'*ordre*, mais plus petite que celle des autres officiers.

Les prélats, commandeurs & officiers portent la croix cousue sur le côté gauche de leurs manteaux, robes & autres habillemens de dessus. Le grand-maître, qui est le roi, la porte aux habillemens de dessous, au milieu de l'estomac quand bon lui semble, & en ceux de dessus au côté gauche de même grandeur que les commandeurs. Elle est faite en forme de croix de Malte en broderie d'argent ; au milieu il y a une colombe figurée, & aux angles des rais & des fleurs-de-lis brodées en argent. C'est un des statuts irrévocables de l'*ordre*, de porter toujours la croix aux habits ordinaires avec celle d'or au col pendante à un ruban de soie, de couleur bleu céleste, & l'habit aux jours destinés. Les cardinaux, prélats, commandeurs & officiers portent aussi une croix de l'*ordre* pendante au col & au même ruban. La croix est de la forme de celle de Malte, toute d'or, émaillée de blanc par les bords, & le milieu sans émail : dans les angles il y a une fleur-de-lis ; mais sur le milieu ceux qui sont chevaliers de l'*ordre* de saint Michel, en portent la marque d'un côté, & de l'autre une colombe. Les cardinaux & les prélats qui ne sont point de cet *ordre* portent une colombe des deux côtés.

Le collier de l'*ordre* du saint Esprit est d'or, fait à fleurs-de-lis avec trois différens chiffres entrelacés de nœuds de la façon de la broderie du manteau. Il est toujours du poids de deux cents écus ou environ, sans être enrichi de pierreries ni d'autres choses. Les commandeurs ne le peuvent vendre, engager, ni aliéner, pour quelque nécessité ou cause que ce soit, parce qu'il appartient à l'*ordre* & lui revient après la mort de celui qui le portoit. Avant que de recevoir l'*ordre du Saint-Esprit*, les commandeurs reçoivent celui de saint Michel ; c'est pourquoi leurs armes sont entourées de deux colliers. En 1664, le roi fixa le nombre des chevaliers à cent. Les officiers sont, le chancelier & garde des sceaux, le prévôt & grand-maître des cérémonies, le grand trésorier, le greffier, les intendans, le généalogiste de l'*ordre*, le roi d'armes, les hérauts & les huissiers. Les chevaliers portent le cordon bleu de droite à gauche, & les pairs ecclésiastiques en forme de collier pendant sur l'estomach.

Ordre de la Table ronde, (*Histoire de la Chevalerie*) *ordre* de chevalerie célèbre dans les ouvrages des écrivains de romans, qui en attribuent l'institution au roi Arthur. Quoiqu'on ait bâti divers récits fabuleux sur ce fondement, il ne s'ensuit point que l'institution de cet *ordre* doive entièment passer pour chimérique ; il n'est pas contre la vraisemblance, qu'Arthur ait institué un *ordre* de chevalerie dans la Grande-Bretagne, puisque dans le même siècle, Théodoric, roi des Ostrogoths, en avoit institué un en Italie. Arthur a été sans doute un grand capitaine ; c'est dommage que ses actions aient servi de base à une infinité de

fables qu'on a publiées sur son sujet, au lieu que sa vie méritoit d'être écrite par des historiens sensés. (*D.J.*)

ORDRE TEUTONIQUE, est un *ordre* militaire & religieux de chevaliers. Il fut institué vers la fin du douzieme siècle, & nommé *teutonique*, à cause que la plupart de ses chevaliers sont allemands ou teutons.

Voici l'origine de cet *ordre*. Pendant que les chrétiens, sous Guy de Lusignan, faisoient le siége d'Acre, ville de la Syrie, sur les frontières de la Terre-Sainte, auquel siége se trouvoient Philippe-Auguste, roi de France, Richard, roi d'Angleterre, & quelques seigneurs allemands de Bremen & de Lubec, on fut touché de compassion pour les malades & blessés qui manquoient du nécessaire, & on établit une espèce d'hôpital sous une tente faite d'un voile de navire, où l'on exerça la charité envers les pauvres soldats.

C'est ce qui fit naître l'idée d'instituer un troisième ordre militaire, à l'imitation des templiers & des hospitaliers.

Ce dessein fut approuvé par le patriarche de Jérusalem, par les évêques & archevêques des places voisines, par le roi de Jérusalem, par les maîtres du temple & de l'hôpital, & par les seigneurs & prélats allemands qui se trouvoient pour lors dans la Terre-Sainte.

Ce fut du consentement commun de tous ces personnages, que Frédéric, duc de Souabe, envoya des ambassadeurs à son frère Henri, roi des Romains, pour qu'il sollicitât le pape de confirmer cet ordre nouveau. Célestin III qui gouvernoit l'église, accorda ce qu'on lui demandoit, par une bulle du 23 février 1191 ou 1192; & le nouvel *ordre* fut appellé l'*ordre des chevaliers teutoniques de l'hospice de sainte Marie de Jérusalem*.

Le pape leur accorda les mêmes priviléges qu'aux templiers & aux hospitaliers de saint Jean, excepté qu'il les soumit aux patriarches & autres prélats, & qu'il les chargea de payer la dixme de ce qu'ils possédoient.

Le premier maître de l'*ordre*, Henri de Walpot, élu pendant le siége d'Acre, acheta, depuis la prise de cette ville, un jardin où il bâtit une église & un hôpital, qui fut la première maison de l'*ordre teutonique*, suivant la relation de Pierre de Duisbourg, prêtre du même *ordre*. Jacques de Vitry s'éloigne un peu de ce fait historique, en disant que l'*ordre teutonique* fut établi à Jérusalem, avant le siége de la ville d'Acre.

Hartknoch, dans ses notes sur Duisbourg, concilie ces deux opinions, en prétendant que l'*ordre teutonique* fut institué d'abord à Jérusalem par un particulier, allemand de nation: que cet *ordre* fut confirmé par le pape, par l'empereur & par les princes pendant le siége d'Acre; & qu'après la prise de cette ville, cet *ordre* militaire devint considérable & se fit connoître par tout le monde.

S'il est vrai que cet ordre fut institué d'abord par un particulier, auquel se joignirent ceux de Bremen & de Lubec, qui étoient alors dans la ville de Jérusalem, on ne peut savoir au juste l'année de son origine.

L'*ordre* ne fit pas de grands progrès sous les trois premiers grands-maitres, mais il devint extrêmement puissant sous le quatrième, nommé *Hermand de Saltz*, Conrad, duc de Mazovie & de Cujavie, lui envoya des ambassadeurs pour lui demander son amitié & du secours, & pour lui offrir & à son *ordre*, les provinces de Culm & de Livonie, avec tous les pays qu'ils pourroient recouvrer sur les Prussiens idolâtres qui désoloient ses états par des incursions continuelles, & auxquels il opposa ces nouveaux chevaliers, parce que ceux de l'*ordre* de Christ ou de Dobrin, qu'il avoit institués dans la même vûe, étoient trop foibles pour exécuter ses desseins.

De Saltz accepta la donation, & Grégoire IX la confirma. Innocent publia une croisade pour aider les chevaliers teutons à réduire les Prussiens. Avec ce secours l'*ordre* subjugua, dans l'espace d'un an, les provinces de Warmie, de Natangie & de Barthie, dont les habitans renoncèrent au culte des idoles, & dans le cours de cinquante ans, ils conquirent toute la Prusse, la Livonie, la Samogitie, la Pomeranie, &c,

En 1204, le duc Albert institua l'*ordre* des chevaliers porte-glaives, qui fut uni ensuite à l'*ordre teutonique*, & cette union fut approuvée par le pape Grégoire IX.

Waldemar III, roi de Danemarck, vendit à l'*ordre* la province d'Estein, les villes de Nerva & de Wessamberg, avec quelques autres provinces.

Quelque temps après, une nouvelle union mit de grandes divisions dans l'*ordre*: cette union se fit avec les évêques & les chanoines de Prusse & de Livonie, lesquels en conséquence prirent l'habit de l'*ordre*, & partagèrent la souveraineté avec les chevaliers dans leurs diocèses.

L'*ordre* se voyant maître de toute la Prusse, fit bâtir les villes d'Elbing, Marienbourg, Thorn, Dantzic, Konigsberg, & quelques autres. L'empereur Frédéric II permit à l'*ordre* de joindre à ses armes l'aigle impérial, & en 1250 saint Louis lui permit d'écarteler de la fleur-de-lis.

Après que la ville d'Acre eut été reprise par les infidèles, le grand-maître de l'*ordre teutonique* transféra son siége à Marienbourg. A mesure que l'*ordre* croissoit en puissance, les chevaliers vouloient croitre en titres & en dignités; de sorte qu'à la fin, au lieu de se contenter, comme auparavant, du nom de *frères*, ils voulurent qu'on les traitât de *seigneurs*; & quoique le grand-maître Conrad Zolnera de Rotestein se fût opposé à cette innovation, son successeur Conrad Wallerod, non content de favoriser l'orgueil des chevaliers, se fit rendre à lui-même des honneurs qui ne sont dûs qu'aux princes du premier ordre.

Les rois de Pologne profitèrent des divisions qui s'étoient mises dans l'*ordre* : les Prussiens se révoltèrent ; & après des guerres continuelles entre les chevaliers & les Polonois, les premiers cédèrent au roi Casimir la Prusse supérieure, & conservèrent l'inférieure, à condition de lui en faire hommage.

Enfin, dans le temps de la réformation, Albert, marquis de Brandebourg, grand-maître de l'*ordre*, se rendit luthérien, renonça à la dignité de grand-maître, détruisit les commanderies, & chassa les chevaliers de la Prusse.

La plupart des chevaliers suivirent son exemple, & embrassèrent la réformation : les autres transférèrent le siége du grand-maître à Margentheim ou Mariendal en Franconie, où le chef-lieu de l'*ordre* est encore aujourd'hui.

Ils y élurent pour leur grand-maître Walter de Cromberg, intentèrent un procès contre Albert, que l'empereur mit au ban de l'empire : cependant l'*ordre* ne put jamais recouvrer ses domaines ; & aujourd'hui les chevaliers ne sont tout au plus que l'ombre de ce qu'ils étoient autrefois, n'ayant que trois ou quatre commanderies, qui suffisent à peine pour faire subsister le grand-maître & ses chevaliers.

Pendant que l'*ordre teutonique* étoit dans sa splendeur, ses officiers étoient le grand-maître, qui faisoit son séjour à Mariendal, & qui avoit sous lui le grand-commandeur, le grand-maréchal, résidant à Konigsberg, le grand-hospitalier, résidant à Elbing, le drapier, chargé de fournir les habits, le trésorier vivant à la cour du grand-maître, & plusieurs autres commandeurs, comme ceux de Thorn, de Culm, de Brandebourg, de Konigsberg, d'Elbing, &c.

L'*ordre* avoit aussi des commandeurs particuliers dans les châteaux & dans les forteresses, des avocats, des pourvoyeurs, des intendans, des moulins, des provisions, &c.

Waisselms, dans ses annales, dit que l'*ordre* avoit 28 commandeurs de villes, 46 de châteaux, 81 hospitaliers, 35 maitres de couvens, 40 maitres-d'hôtels, 37 pourvoyeurs, 93 maitres de moulins, 700 frères ou chevaliers pour aller à l'armée, 162 frères de chœur ou prêtres, 6200 serviteurs ou domestiques, &c.

Les armes de l'*ordre teutonique* sont une croix partie de sable, chargée d'une croix potencée au champ d'argent. Saint Louis, roi de France, avoit permis d'y joindre quatre fleurs-de-lis d'or ; & anciennement elles faisoient partie de leur Blason, mais peu-à-peu ils ont négligé & enfin abandonné cette marque d'honneur. (*Article resté.*)

ORDRE DE LA TOISON D'OR, est un *ordre* militaire institué par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en 1429.

Il a pris son nom de la représentation de la toison d'or, que les chevaliers portent au bas d'un collier, composé de fusils & de pierres à feu. Le roi d'Espagne est le chef & grand-maître de l'*ordre de la toison*, en qualité de duc de Bourgogne. Le nombre des chevaliers est fixé à trente & un. On dit qu'il fut institué à l'occasion d'un gain immense que le duc de Bourgogne fit sur les laines. Les Chimistes prétendent que ce fut pour un mystère de chimie, à l'imitation de cette fameuse toison d'or des anciens, qui, selon les initiés dans cet art, n'étoit autre chose que le secret de l'élixir écrit sur la peau d'un mouton.

Olivier de la Marche dit qu'il remit en mémoire à Philippe I, archiduc d'Autriche, père de l'empereur Charles V, que Philippe le Bon, duc de Bourgogne, son aïeul, avoit institué l'*ordre de la toison d'or*, dans la vûe de celle de Jason, & que Jean Germain, évêque de Châlons-sur-Saône, & chancelier de l'ordre, étant venu sur ces entrefaites, le fit changer de sentiment, & déclara au jeune prince que cet *ordre* avoit été institué en mémoire de la toison de Gédéon. Mais Guillaume, évêque de Tournai, qui étoit aussi chancelier de l'*ordre*, prétend que le duc de Bourgogne eut pour objet la toison d'or de Jason & celle de Jacob ; c'est-à-dire, ces brebis tachetées de diverses couleurs que ce patriarche eut pour sa part, suivant l'accord qu'il avoit fait avec son beau-père Laban ; ce qui a donné lieu à ce prélat de faire un gros ouvrage en deux parties. Dans la première, sous le symbole de la toison de Jason, il parle de la vertu de magnanimité dont un chevalier doit faire profession ; & sous le symbole de la toison de Jacob, de la vertu de justice,

Paradin a suivi ce sentiment, en disant que le duc voulut insinuer que la conquête fabuleuse que l'on dit que Jason fit de la toison d'or, n'étoit autre chose que la conquête de la vertu, qu'on ne peut acquérir sans vaincre les monstres horribles, qui sont les vices & les affections désordonnées.

Dans la première institution, les chevaliers portoient un manteau d'écarlate fourré d'hermine. Maintenant leur habit de cérémonie est une robe de toile d'argent, un manteau de velours cramoisi rouge, & un chaperon de velours violet. La devise est, *pretium non vile laborum*, qui semble faire allusion aux travaux que Jason & ses compagnons surmontèrent pour enlever la toison, & dont elle fut le prix. (*Article resté.*)

ORELLLES, s. f. pl. ce sont deux petites pointes d'émail différent, qui sont au haut des grandes coquilles, comme à celles de saint Jacques. Ce mot se dit encore des grandes coquilles quand elles ont des *oreilles* aussi d'émail différent. *Ménestrier.* (*D. J.*)

OREILLÉ, ÉE, adj. se dit des dauphins & des coquilles dont les oreilles sont d'un émail différent de celui de leur corps.

ORIFLAMME, s. f. étendard de l'abbaye de saint Denis. Il en sera parlé plus particulièrement dans l'Histoire.

ORLE, s. m. filet qui n'a que la moitié de la largeur de la bordure, laquelle moitié supprimée est l'espace

l'espace ou le vuide qui sépare cette pièce du bord de l'écu.

En orle se dit des meubles de l'écu, posés dans le sens de l'*orle*, même de ceux qui accompagnent les pièces honorables, lorsqu'ils se trouvent dans le même sens.

Le mot *orle*, selon Ménage, vient du latin *orlum*, dérivé de *ora*, *æ*; bord ou lisière.

De Vaudricourt d'Allenay, en Picardie; de gueules, à l'*orle* d'argent.

Gaudechard du Fayel, de Bachevilliers, en la même province; d'argent, à neuf merlettes de gueules en *orle*.

De Chandée du Châtelet, de Vassalieu, en Bresse; d'azur, à la bande d'or, accompagnée de six besans d'argent en *orle*.

Pour l'*orle* en nature, *voyez* (*Pl. IV. fig. 214.*)

Et pour les meubles, mis en *orle*: Dupuis; d'azur, à la bande d'or, engoulée de deux mufles de lions de même, accompagnée de six besans d'argent rangés en *orle*, chacun chargé d'une moucheture d'hermine de sable. (*Pl. IX. fig. 479.*)

Damas; d'argent, à la hie de sable, posée en bande, à six roses de gueules rangées en *orle*. (*Pl. XI. fig. 578.*)

ORNEMENT, s. m. **ORNEMENS**, se dit de tout ce qui est hors de l'écu, comme les timbres, les bourlets, les lambrequins, les cimiers, les supports, colliers, manteaux, pavillons, &c.

OS, s. m. *os* de jambes ou de quelque autre partie du corps sont quelquefois employés comme meubles dans les armoiries.

Doussy; de sable, à trois *os* de jambes l'un sur l'autre, posés en fasce. (*Pl. IX. fig. 453.*)

OTELLE, **OTELLES**, s. f. pl. bouts de fer & piques assez larges par derrière, qu'on a appellées *amandes pelées*, à cause qu'ils en ont la figure; on charge quelquefois l'écu de ces bouts de fer.

L'auteur du Supplément dit qu'en vieux gaulois une amande pelée se nommoit une *ôtelle*.

Quelques-uns font venir ce mot de *hassulæ* ou *hastilæ*, pique ou lance, mot de la basse latinité. Il pourroit venir d'un mot de la bonne latinité avec lequel il auroit encore plus d'analogie, *hastile*, *hastilis*,

Bina manu lato crispans hastilia *ferro.*

Comminge; de gueules, à quatre *ôtelles* adossées & posées en sautoir. (*Pl. X. fig. 507.*)

Rollin, en Lorraine; d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de douze *ôtellés* d'argent, vuidées de gueules; huit en chef, mises en deux rangs, quatre en pointe, deux & deux.

OURS, (ordre de l') ou de SAINT-GAL, ordre de chevalerie en Suisse, établi par Frédéric II, empereur en 1218, sous le pontificat d'Honoré III. Frédéric voulut, par l'institution de cet ordre, récompenser l'abbé de Saint-Gal, des services qu'il en avoit reçus lors de son élection à l'empire; on choisit les chevaliers parmi la principale noblesse du pays.

Le collier est une chaîne d'or, où pend une médaille d'argent, chargée d'un *ours* passant de sable sur une terrasse de sinople.

On a ajouté, en 1305, en mémoire de Gautier Furst, Wener Stauffacher, & Arnold de Melchtal, les trois chefs fondateurs de la liberté des Suisses, *une branche de chêne en redorte*, qui accompagne l'ancien collier. (*Pl. XXVI. fig. 75. G. D.L. T.*)

Ours, s. m. cet animal paroit dans l'écu, de profil, ne montrant qu'un œil & une oreille.

Ours passant, celui qui semble marcher.

Ours levé, se dit quand il est debout sur ses deux pattes de derrière.

De Saint-Ours de Lechaillon, en Dauphiné; d'or, à un *ours* passant de sable.

De Bermond de Puisserguier, en Languedoc; d'or, à l'*ours levé* de sable, accolé d'un ceinturon de gueules, d'où pend une épée d'argent.

Aubes Roquemartine, à Arles; d'or, à un *ours* écorché de gueules. (*Pl. XII. fig. 621. Voyez aussi pl. VI. fig. 294.*)

Ouvert, te, adj. se dit des portes des châteaux, tours, murailles, &c. dont l'émail est différent.

Ouvert, te, se dit aussi de quelques instrumens de mathématiques à charnière qui paroissent *ouverts*, soit compas ou autres.

Ouvert, te, se dit encore des fruits, particulièrement des grenades, dont l'ouverture est de différent émail.

De Saillans de Bresenod, de Saint-Julien, en Bourgogne & en Bresse; d'azur, à la tour donjonnée de trois donjons d'or, *ouverte* de sable, au chef d'argent, chargé d'un lion issant, couronné de gueules.

De Murat de Lestang, en Dauphiné; d'azur, à trois murailles d'argent en fasces crénelées l'une sur l'autre; la première de cinq créneaux, la seconde de quatre, la troisième de trois, & *ouverts* en porte.

Le Compasseur de Courtivron, de Tarsus, de Lamotte, en Bourgogne; d'azur, à trois compas *ouverts* d'or.

Bonneau de Rusbelles, de Terrinière, en Touraine; d'azur, à trois grenades tigées d'or, *ouvertes* de gueules. (*Pl. VIII. fig. 425.*)



PAILLÉ, ÉE, adj. se dit des fasces, peaux, & autres pièces bigarrées de différentes couleurs.

Clère, en Normandie; d'argent, à la fasce d'azur, *paillée* d'or.

PAIRLE, s. m. espèce de pal mouvant du bas de l'écu, qui se divise au centre en deux parties égales, lesquelles se terminent aux angles du haut du même écu.

Le *pairle* est assez semblable à l'i grec, Y.

En pairle se dit de plusieurs meubles ou pièces rangés dans le sens du *pairle*.

Ce mot vient de *pergula*, que l'on a dit anciennement d'une pièce de bois fourchée dont on se servoit pour soutenir les chappes & autres ornemens d'église dans les sacristies.

Conigan de Cangé, au pays Nantois en Bretagne; de sable, au *pairle* d'argent.

De Kerckreac, aussi en Bretagne; de gueules, à trois bars d'or en *pairle*, les têtes au centre de l'écu.

Issoudun, ville du Berri, porte d'azur, au *pairle* accompagné de trois fleurs-de-lis mal ordonnées, le tout d'or. (*Pl. IV. fig. 218.*)

Harach; de gueules, à trois plumes (ou panaches) posées en *pairle*, mouvantes d'un besant posé au centre de l'écu, le tout d'argent. (*Pl. VI. fig. 334.*)

Bricy; d'argent, au *pairle* d'azur, chargé de cinq billettes du champ, & flanqué de deux ours de sable, levés & affrontés, muselés de gueules.

Le *pairle renversé* est celui qui est composé de trois branches qui partent du centre de l'écu, & & dont la première, posée en pal, aboutit au milieu du chef, & les deux autres aux angles inférieurs. C'est un Y renversé, ⅄.

PAISSANT, TE, adj. se dit du cheval, de la vache, du mouton, de la brebis, &c. qui ont la tête baissée & semblent paître.

De Bonnefoi de Pucheric, diocèse de Lavaur; d'azur, au mouton d'argent, *paissant* sur une terrasse de sinople; au chef d'or, chargé de trois croisettes de gueules.

Berbisy d'Héronville, près de Gisors en Normandie; d'azur, à la brebis d'argent, *paissante* sur une terrasse de sinople.

Berbisay, en Bourgogne; d'azur, à une brebis *paissante* d'argent sur une terrasse de sinople.

PAL, s. m. pièce honorable posée perpendiculairement qui occupe en largeur, étant seule, les deux septièmes de la largeur de l'écu. (*Voyez fig. 4. pl. XXVIII.*)

S'il y a deux *pals* dans un écu, cet écu est divisé en cinq parties égales par quatre lignes perpendiculaires; chaque *pal* occupe une partie deux cinquièmes de largeur; les trois vuides de même proportion forment le champ. (*Fig. 12. pl. XXIX.*)

S'il y a trois *pals*, la division de l'écu se fait par six lignes perpendiculaires à distances égales qui le partagent en sept parties; les *pals* ont chacun une partie en largeur. (*Fig. 13. pl. XXVIII. Voyez* aussi *pl. II. fig. 99.*)

Le *pal* représente un pieu posé debout, & est une marque de jurisdiction.

Plusieurs auteurs font venir le mot *pal* du latin *palus*, un pieu, un poteau.

Ducange le dérive de *pallea*, qui a signifié un tapis ou une pièce d'étoffe de soie, & il dit que les anciens nommoient *pales* les tapisseries qui couvroient les murailles, qu'elles étoient d'étoffe d'or & de soie cousues alternativement; il ajoute que les anciens disoient *paler* pour *tapisser*, & que delà on doit tirer l'origine des mots *pal* & *palé*. Effectivement on voit encore dans quelques châteaux, de vieilles tapisseries d'étoffes d'or & de soie par bandes perpendiculaires, qui imitent le palé des armoiries.

Bolomier de Nercia, en Bresse; de gueules, au *pal* d'argent. (*Pl. II. fig. 99.*)

De Harlay de Cely, à Paris; d'argent, à deux *pals* ou *paux* de sable. (*Pl. III. fig. 112.*)

De Robert de Lignerac de Quelus, en Quercy; d'argent, à trois *pals* de gueules.

D'Estissac; d'azur, à trois *pals* d'argent. (*Pl. III. fig. 113.*)

Bricy, ancienne maison de Lorraine; portoit d'or à trois *pals* de gueules, à la bordure de sable.

On appelle *pal brochant* celui qui couvre quelque pièce de l'écu.

Le Clerc de Fleurigny; de sable, à trois roses d'argent, au *pal* de gueules, brochant sur la troisième. (*Pl. III. fig. 116.*)

PAL ACCÔTÉ, celui qui a des deux côtés quelques autres pièces.

Vallée; d'azur, au *pal* d'argent, *accôté* de deux aigles d'or. (*Fig. 117.*)

PALS ACCOMPAGNÉS, ceux qui ont entr'eux d'autres pièces placées alternativement.

Boullé; d'argent, à la fasce de gueules, à trois *pals* brochans d'azur, *accompagnés* de six moucheтures de sable, quatre en chef & deux en pointe. (*Pl. III. fig. 118.*)

PALS ONDÉS, ceux qui étant de la même largeur dans toute leur étendue, sont ondoyans & présentent des angles saillans & des angles rentrans.

Dabolio; d'azur, à quatre *pals ondés* d'or. (*Pl. III. fig. 119.*)

De Layat; d'azur, à quatre *pals ondés* d'argent, accompagnés de trois flammes d'or entre les *pals*, rangées en fasces. (*Pl. IX. fig. 478.*)

PALS FLAMBOYANS, ceux qui n'ayant pas la même largeur dans toute leur étendue, & ne touchant pas l'extrémité de l'écu, sont ondoyans ou plutôt semblables à des flammes, & se terminent en pointe.

Bataille, en Bourgogne; d'argent, à trois *pals flamboyans* de gueules, mouvans de la pointe. (*Pl. III. fig. 125.*)

PALS COMÉTÉS sont précisément la même chose que les *pals* flamboyans, mais en sens contraire; c'est-à-dire qu'ils sont mouvans du chef, & que leurs pointes, dirigées vers la partie inférieure de l'écu, ne touchent point à cette partie.

De Termes; d'azur, à trois *pals cométés* ou ondoyans d'argent. (*Pl. VII. fig. 381.*)

PAL FRETTÉ est celui qui est formé par des frettes. (*Voyez* ce mot.)

Miremont; d'azur, au *pal* d'argent, *fretté* de sable, accôté de deux fers de lance coupés d'argent & de gueules. (*Pl. III. fig. 120.*)

PAL BANDÉ, celui qui est formé par des bandes.

Chauveron; d'argent, au *pal* bandé de six pièces. (*Pl. III. fig. 121.*)

PAL BRETESSÉ-VERGETTÉ, celui qui a des bretesses des deux côtés, & dont le milieu rétréci offre une vergette plutôt qu'un *pal*.

Sublet; d'azur, au *pal bretessé* d'or, maçonné de sable, chargé d'une vergette de même. (*Ibid. fig. 122.*)

PALS ALAISÉS & FICHÉS, on appelle ainsi les *pals* qui ne touchent point au haut de l'écu, & qui se terminent en pointes; on les appelle aussi, à cause de cette seconde propriété, *pals aiguisés*, & ils servent à faire des palissades.

Saligny; d'or, à trois *pals alaisés*, ou aléses au pied fiché de sable. (*Fig. 123.*)

PALS ABAISSÉS; ce sont ceux qui sont posés dans une situation plus basse qu'à l'ordinaire; & qui, par exemple, ne commencent que vers le milieu de l'écu.

Crosse; d'azur, à trois *pals abaissés* d'or, surmontés de trois étoiles de même. (*Fig. 124.*)

PAL RETRAIT. (*Voyez* RETRAIT, & *voyez pl. XII. fig. 640.*)

PALADIN, s. m. (*Hist. de la Chevalerie*) On appelloit autrefois *paladins*, ces fameux chevaliers errans, qui cherchoient des occasions pour signaler leur valeur & leur galanterie. Les combats & l'amour étoient leur unique occupation; & pour justifier qu'ils n'étoient pas des hommes vulgaires, ils publioient de toutes parts, que leurs maîtresses étoient les plus belles personnes qui fussent au monde, & ils obligeoient ceux qui n'en conviendroient pas volontairement, de l'avouer ou de perdre la vie.

On dit que cette manie commença dans la cour d'Artus, roi d'Angleterre, qui recevoit avec beaucoup de politesse & de bonté les chevaliers de son royaume & ceux des pays étrangers, lorsqu'ils s'étoient acquis par leurs défis, la réputation de braves & de galans chevaliers. Lancelot étant arrivé à la cour de ce prince, devint amoureux de la reine Genèvre, & se déclara son chevalier; il parcourut toute l'île, il livra divers combats dont il sortit victorieux, & se rendant ainsi fameux par ses faits guerriers, il publia la beauté de sa maîtresse, & la fit reconnoître pour être infiniment au-dessus de toutes les autres beautés de la terre. Tristan, d'un autre côté, amoureux de la reine Issorte ou Iseult publioit de même la beauté & les graces de sa maîtresse, avec un défi à tous ceux qui ne le reconnoîtroient pas.

L'amour qui est fondé sur le bonheur attaché au plaisir des sens, sur le charme d'aimer & d'être aimé, & encore sur le desir de plaire aux femmes, se porte plus vers une de ces trois choses, que vers les deux autres, selon les circonstances différentes dans chaque nation & dans chaque siècle. Or, dans le temps des combats établis par la loi des Lombards, ce fut, dit M. de Montesquieu, l'esprit de galanterie qui dut prendre des forces. Des *paladins*, toujours armés dans une partie du monde pleine de châteaux, de forteresses & de brigands, trouvoient de l'honneur à punir l'injustice, & à défendre la foiblesse. De-là encore, dans nos romans, la galanterie fondée sur l'idée de l'amour, jointe à celle de force & de protection. Ainsi naquit la galanterie, lorsqu'on imagina des hommes extraordinaires, qui, voyant la vertu jointe à la beauté & à la foiblesse, furent portés à s'exposer pour elle dans les dangers, & à lui plaire dans les actions ordinaires de la vie. Nos romans de chevalerie flattèrent ce desir de plaire, & donnèrent à une partie de l'Europe cet esprit de galanterie, que l'on peut dire avoir été peu connu par les anciens.

Le luxe prodigieux de cette immense ville de Rome flatta l'idée des plaisirs des sens. Une certaine idée de tranquillité dans les campagnes de la Grèce, fit décrire les sentimens de l'amour, comme on peut le voir dans les romans grecs du moyen âge. L'idée des *paladins*, protecteurs de la vertu & de la beauté des femmes, conduisit à celle de la galanterie. Cet esprit se perpétua par l'usage des tournois, qui, unissant ensemble les droits de la valeur & de l'amour, donnèrent encore à la galanterie une grande importance. *Esprit des loix.* (*D. J.*)

PALÉ, ÉE, adj. se dit d'un écu divisé en six pals égaux par cinq lignes perpendiculaires, dont trois pals d'un émail, trois d'un autre; un de métal, l'autre de couleur alternativement. Ces six pals qui forment le *palé* ont chacun une partie un sixième de partie. (*Voyez fig. 20--1. pl. XXX.*)

Il y a aussi des écus *palés* de huit pièces; alors chaque pal est de sept huitièmes de partie; & en blasonnant, on dit, *palé de huit pièces*.

Rupière de Furnye, en Normandie; *palé* d'or & d'azur.

De Montferrand, en Gascogne; *palé* d'argent & d'azur de huit pièces. (*G. D. L. T.*)

. De Briqueville; *palé* d'or & de gueules. (*Pl. III. fig.* 114.)

Mérodes, écartelé; au premier & quatrième *palé* de huit pièces d'or & de gueules; au deuxième & troisième, burelé de huit pièces d'argent & d'azur, au lion de gueules, couronné d'argent à l'antique, brochant sur le tout.

CONTRE-PALÉ. (*Voyez la fig.* 115. armes de Joinville, & *voyez* cet article CONTRE-PALÉ., au mot CONTRE.)

PALISSÉ, ÉE, adj. se dit d'une fasce ou autre pièce formée de plusieurs pieux placés près-à-près pointus en haut, qui imite les palissades employées pour la défense des places de guerre.

De Guesille du Rocher, de Chesnay, des Forges, en Bretagne; d'argent, à la fasce *palissée* d'azur.

Die Mystinkose, à Lubeck; d'azur, à trois troncs écotés d'or, enclos dans une enceinte ronde, *palissés* de même.

PALME, s. f. meuble de l'écu qui représente un rameau ou branche de palmier.

Leforestier de la Laforesterie, en Normandie; d'argent, à cinq *palmes* de sinople, liées de gueules.

Magnien de Chailly, en Bourgogne; d'azur, à deux *palmes* adossées d'or.

Le Boullanger; d'or, à trois *palmes* de sinople, accompagnées en chef d'une étoile de gueules. (*Pl. VIII. fig.* 408.)

PALMIER, s. m. arbre dont la tige ou le fût est figuré en forme d'écailles; ses branches vers la cime sont autant de palmes qui penchent en portion de cercle; son fruit qui a quelque ressemblance aux prunes, se nomme *dattes* & est d'un bon goût.

Le *palmier*, dans les armoiries, est ordinairement de sinople.

De Lesquen de Romeny, de Lestremeur, en Bretagne; d'or, au *palmier* de sinople.

PAMÉ, ÉE, adj. se dit du dauphin ou autre poisson qui a la gueule ouverte ou béante, & qui semble expirer; & aussi de l'aigle sans langue, dont le bec paroit fort crochu, & qui a l'œil fermé, parce qu'on prétendoit autrefois que cet oiseau (qui, disoit-on, vit plus d'un siècle) étant sur la fin de ses jours, son bec devient si crochu, qu'il ne peut plus prendre de nourriture; ce qui lui cause la mort. Le Blason, comme institution ancienne, a conservé toutes les vieilles erreurs.

Ce mot de *dauphin pâmé* distingue le dauphin d'Auvergne du dauphin de Viennois, qui est toujours représenté vif.

Saint-Ilpice de Comberonde, en Auvergne; de gueules, au *dauphin pâmé* d'or.

De Saqueville, en Normandie; d'hermine, à l'aigle *pâmée* de gueules, au vol abaissé.

PAMPRE, s. m. cep de vigne orné de quelques feuilles : son émail particulier est le sinople; il y en a cependant d'autres émaux dans les armoiries.

Les *pampres* sont les attributs de Bacchus & des Bacchantes qui célébroient les mystères de ce dieu.

De Lavigne de la Chesnaye, de la Hautemorais, en Bretagne; d'argent, au *pampre* de vigne de sinople posé en fasce.

. Le Besgne de Majainville; d'azur, au cep de vigne ou *pampre* d'or, soutenu d'un échalas de même; un oiseau d'argent perché au haut, & accôté de deux croissans de même. (*Pl. VIII. fig.* 432.)

Monod; de gueules, au chevron d'argent, accompagné en pointe d'un *pampre* de sinople. (*Pl. XI. fig.* 608.)

PAMPRÉ, ÉE, adj. se dit des feuilles & de la tige d'une grappe de raisins, lorsqu'elles se trouvent d'un autre émail que la grappe.

Arlot de Frugie de la Roque, à Périgueux; d'azur, à trois étoiles rangées en fasce, accompagnées en chef d'un croissant, & en pointe d'une grappe de raisins, le tout d'argent, la grappe *pamprée* de sinople.

PANACHE ou PENNACHE, ou PLUMES, s. m. meuble d'armoiries.

De Marolles; d'azur, à l'épée d'argent, la garde en haut d'or, accôtée de deux *panaches* adossés du second émail.

Harach; de gueules, à trois *plumes* ou *panaches* mouvans d'un besant posé au centre de l'écu, le tout d'argent. (*Pl. VI. fig.* 333-4.)

On représente le *panache* dans les armoiries en pal, le sommet courbé comme une feuille d'acanthe; d'azur, à trois *panaches* d'or.

PANACHÉ, adj. par lequel on désigne un chapeau ou un bonnet orné de *panaches*.

Un bonnet d'argent, rebrassé d'hermine & *panaché* de trois plumes d'or.

PANELLE, s. f. c'est le nom qu'on donne aux feuilles de peuplier. La maison de Schreisbergdorf, en Silésie; porte, de gueules, à trois *panelles* ou feuilles de peuplier d'argent, posées en pairle, les queues aboutées en cœur.

Laubenberg, en Souabe; de gueules, à trois *panelles* d'argent, mises en bande. (*Pl. XI. fig.* 607.)

PANNON GÉNÉALOGIQUE, écu chargé des diverses alliances des maisons dont un noble est descendu. Il sert à faire ses preuves. Il comprend les armes du père & de la mère, de l'aïeul & de l'aïeule, du bisaïeul & de la bisaïeule. Il est composé de huit, de seize, de trente-deux quartiers, sur lesquels on dresse l'arbre généalogique. (*Voyez* le *pennon* ou *pannon généalogique* de trente-deux quartiers de la *planche XX.*)

PAON, (vœu du) *Hist. de la Chevalerie.* Les entreprises de guerre & de chevalerie, sur-tout celles des croisades, étoient annoncées & publiées avec un appareil capable d'inspirer à tous les guerriers l'ardeur d'y concourir, & de partager la gloire

qui devoit en être le prix. L'engagement en étoit scellé par des actes de religion, & par des vœux dont rien ne pouvoit dispenser.

Le plus authentique de tous les vœux étoit celui que l'on appelloit le *vœu du paon* ou *du faisan*. Ces nobles oiseaux, car on les qualifioit ainsi, représentoient, par l'éclat & la variété de leurs couleurs, la majesté des rois, & les superbes habillemens dont ces monarques étoient parés pour tenir ce que l'on nommoit *tinel* ou *cour plénière*. La chair du *paon* ou du faisan étoit, si l'on en croit nos vieux romanciers, la nourriture particulière des preux & des amoureux. Enfin, selon Matthieu Paris, une figure de *paon* servoit de but aux chevaliers qui s'exercoient à la course des chevaux & au maniement de la lance.

Le jour donc que l'on devoit prendre l'engagement solemnel, un *paon* ou bien un faisan quelquefois rôti, mais toujours paré de ses plus belles plumes, étoit apporté majestueusement par des dames ou par des demoiselles dans un grand bassin d'or ou d'argent, au milieu de la nombreuse assemblée de chevaliers convoqués. On le présentoit à chacun d'eux, & chacun faisoit son vœu sur l'oiseau : ensuite on le reportoit sur une table, pour être enfin distribué à tous les assistans. L'habileté de celui qui tranchoit, consistoit à le partager, de manière que tous pussent en avoir. Les dames ou demoiselles choisissoient un des plus braves de l'assemblée, pour aller avec elles porter le *paon* au chevalier qu'il estimoit le plus preux. Le chevalier choisi mettoit le plat devant celui qu'il croyoit mériter la préférence, coupoit néanmoins l'oiseau, & le distribuoit sous ses yeux; & cette distinction si glorieuse, attachée à la plus éminente valeur, ne s'acceptoit qu'après une longue & modeste résistance. *Mém. de l'acad. des Inscript. tome XX.* (*D. J.*)

PAON, s. m. oiseau qui se distingue dans l'écu par trois plumes en aigrette sur la tête & par sa longue queue; il est ordinairement de front étalant sa queue en forme de roue, & semblant s'y mirer; on le nomme alors *paon rouant*.

Quelquefois il paroît de profil, sa queue traînante.

Le *paon* est l'attribut de Junon, femme de Jupiter.

De Belly d'Arbusenier, en Bresse; d'azur, au *paon* rouant d'or.

De Guisselin de Fremessent, en Picardie; d'azur, à trois *paons* d'or de profil.

Bachelier; d'azur, à la croix engrêlée d'or, cantonnée de quatre *paons* rouans d'argent. (*Pl. XI. fig. 596.*)

Badet, en Lorraine; d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois têtes de *paon* au naturel, deux en chef, un en pointe.

PAPELONNÉ, ÉE, adj. se dit de l'écu rempli de parties circulaires qui imitent les écailles des poissons.

Le plein de ces écailles tient lieu de champ, & les bords de pièces & d'ornemens.

PAPELONNÉ, ÉE, se dit aussi des pièces honorables & autres chargées de pareils ornemens.

D'Arquinvilliers, en Picardie; d'hermine, *papelonné* de gueules.

Havet de Neuilly, à Paris; d'azur, à la croix d'argent, *papelonnée* de gueules.

Fouilleuse de Flavacourt; d'argent, *papelonné* de chaque pièce d'argent, chargée d'un trèfle renversé de gueules. (*Pl. V. fig. 239.*)

PAPILLON, s. m. insecte qui paroît dans l'écu, de front, le vol étendu.

PAPILLON MIRAILLÉ, est celui qui a les marques des ailes d'un autre émail que le corps.

De Rancrolles, en Picardie; de gueules, à un *papillon* d'argent.

Barrin de la Galissonnière; d'azur, à trois *papillons* d'or. (*Pl. VI. fig. 330.*)

PARÉ, ÉE, adj. se dit d'un dextrochère, dont le bras est d'un autre émail que la main; & aussi d'une foi habillée d'émail différent.

Vaillant de Begnimond, de Rebais, près d'Arques en Normandie; d'azur, au dextrochère d'argent, *paré* de gueules, mouvant d'une nuée du second émail, tenant une épée de même, garnie d'or.

De Beauxhostes d'Agel, à Narbonne; d'azur, à une foi d'argent, *parée* d'or, surmontée d'une couronne de comte de même.

PARTI, IE adj. division de l'écu en deux également, par une ligne perpendiculaire.

L'écu est quelquefois *parti* de plusieurs traits : en ce cas, les divisions se trouvent de même égales entr'elles.

PARTI se dit aussi du lion ou d'un autre animal divisé par une ligne perpendiculaire en deux émaux différens.

De Bailleul de Chateaugontier, à Paris; *parti* d'hermine & de gueules.

De Lusy de Pélissac, en Forez; *parti* au premier, d'or, à la fasce échiquetée d'argent & de gueules, qui est de Lusy; au deuxième, de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles d'or, qui est de Pélissac.

Beauvoir de Grimoard, du Roure, de Barjac, en Languedoc; *parti* de deux traits, coupé d'un, ce qui forme six quartiers; au premier, d'azur, au chêne d'or à quatre branches entrelacées en deux cercles, l'un dans l'autre, qui est du Roure; au deuxième, d'or, au lion de vair, couronné d'azur, qui est de Montlaur; au troisième, de gueules, au chef émanché de trois pièces, qui est de Grissac, dit *Grimoard*; au quatrième, d'or, à deux léopards d'azur, qui est de Maubec; au cinquième, d'argent, à la tour de gueules, ouverte & ajourée de sable, qui est de Gevaudan ancien; au sixième & dernier, de sable, au lion d'argent, à la bordure engrêlée de même, qui est de Beauvoir.

De Cadrieu, en Guyenne; d'or, au lion couronné, *parti* de gueules & de sable.

De Lemps de la Touvière, en Dauphiné; *parti* d'or & de gueules, au lion de l'un à l'autre.

Rougraff; *parti* d'or & de gueules.

Graff; *parti* de sable & d'argent, à l'aigle éployée de l'un en l'autre. (*Pl. I. fig. 37.*)

Chatillon; *parti* d'argent & de gueules, au lion de l'un en l'autre. (*Ibid. fig. 38.*)

La Pallud, en Savoie; *parti* de gueules, à la fasce *partie* de l'un en l'autre, chargée de trois roses de même. (*Fig. 39.*)

Zettritz; *parti* d'argent & de gueules, à un rencontre de buffle de l'un en l'autre. (*Fig. 40.*)

Karpen; d'azur, à un rencontre de buffle, *parti* de gueules & d'argent. (*Fig. 41.*)

Les personnes les moins accoutumées à la langue du Blason, entendent qu'ici le mot *parti* signifie *partagé*; mais il a, pour ainsi dire, deux significations différentes, l'une particulière, l'autre générale; sa signification particulière, qui, même à la rigueur, est la seule, ne s'applique qu'au *parti* en pal, ou simplement *parti*. La signification générale s'applique à toutes sortes de partitions, & on ne s'en sert jamais sans y ajouter quelques mots pour caractériser la partition particulière que l'on entend.

Ainsi nous avons *parti* en croix, en chef, en pal, en fasce, en bande droite, en bande gauche, en chevron, &c. (*Voyez* ECARTELER.)

L'inclination de nos ancêtres, dit la Colombière, étant fort portée aux faits d'armes & de chevalerie, ils étoient dans l'usage de conserver leurs armes coupées & fracassées, comme des marques honorables de leurs exploits; & ceux qui s'étoient trouvés aux actions les plus vives, étoient distingués par le plus grand nombre de coupures & de brisures qui paroissoient sur leurs écus. Pour en perpétuer la mémoire, dit le même auteur, ils les faisoient peindre sur leurs boucliers, &, par ce moyen, les faisoient passer à la postérité. Et quand le Blason devint un art, & que les officiers reçurent ordre de choisir leurs armoiries, ils donnèrent à ces coups des noms convenables à leur nature, & en prescrivirent quatre dont tous les autres sont tirés: savoir *parti* (en anglois); *parti* en pal, coupé (en anglois); *parti* en fasce, tranché (en anglois); *parti* en bande droite, & taillé (en anglois); *parti* en bande gauche. (*Voyez* COUPÉ, TRANCHE, &c.)

PARTI EN PAL, c'est quand l'écusson est divisé perpendiculairement en deux par une coupure dans le milieu depuis le sommet jusqu'en bas.

PARTI EN FASCE, c'est quand l'écusson est coupé à travers le milieu de côté en côté. (*Voyez* FASCE.)

PARTI EN BANDE DROITE, c'est quand la coupure descend depuis l'angle supérieur de l'écusson du côté droit jusqu'à l'angle inférieur qui lui est opposé. (*Voyez* BANDE.)

PARTI EN BANDE GAUCHE, c'est quand la coupure descend de l'angle gauche supérieur à travers l'écusson jusqu'à l'angle inférieur qui lui est opposé.

De ces quatre partitions générales ont été composées quantité de partitions particulières de formes différentes.

Spelman dit dans son *Aspilogie*, que les divisions dont on se sert à présent dans les écussons, étoient inconnues sous le règne de l'empereur Théodose; qu'elles ont été introduites dans le temps de Charlemagne, ou après; qu'elles étoient peu en usage chez les Anglois sous le règne d'Henri II, roi d'Angleterre, mais beaucoup sous celui d'Edouard III.

La section droite de haut en bas, observe le même auteur, est appellée en latin *palaris*, à cause de sa ressemblance avec un poteau ou palus; & il y a souvent deux armoiries entières sur les côtés, celle des maris à droite, & celle des femmes à gauche. La section directe en travers étant à la place d'une ceinture, est appellée *baltica*, &c.

Quand l'écusson est *parti* & coupé, on le nomme *écartelé*. (*Voyez* QUARTIER & ECARTELÉ.)

On dit *parti l'un de l'autre*, lorsque l'écusson entier est chargé de quelque pièce honorable coupée par la même ligne qui coupe l'écusson. Il y a une règle qui demande qu'un côté soit de métal, & l'autre de couleur: ainsi il porte de sable, *parti* d'argent, une aigle éployée *partie* de l'un en l'autre.

Bailleul; d'hermine, *parti* de gueules.

PARTITIONS, s. f. pl. il y a quatre *partitions* générales; le parti, le coupé, le tranché & le taillé.

Le parti divise l'écu en deux également par une ligne perpendiculaire.

Le coupé, par une ligne horizontale.

Le tranché, par une ligne diagonale à droite.

Et le taillé, par une ligne diagonale à gauche.

Les autres *partitions* sont composées de ces quatre premières. (*Voyez pl. I. les fig. 25-6-7-8.*)

Parti & *partitions* viennent du verbe *partir*, diviser en parts, en portions égales. (*G. D. L. T.*)

PAS D'ARMES, *en chevalerie*, est une place que les anciens chevaliers entreprenoient de défendre; par exemple, un pont, un chemin, &c. par lequel on ne sauroit passer sans combattre la personne qui le garde.

Les chevaliers qui défendoient le *pas* pendoient leurs armes à des arbres, à des poteaux, à des colonnes, &c. élevées pour cet usage; & quiconque étoit disposé à disputer le passage, touchoit une de ces armoiries avec son épée, ce qui étoit un cartel que l'autre étoit obligé d'accepter; le vaincu donnoit au vainqueur le prix dont ils étoient convenus avant le combat.

On appelloit aussi *pas d'armes* le combat ou défi qu'un tenant, ou seul, ou accompagné de plusieurs chevaliers, offroit dans les tournois contre tous venans: ainsi, en 1514, François, duc de Valois, avec neuf chevaliers de sa compagnie, entreprit un pareil combat appellé *le pas de l'arc triomphal*, dans la rue Saint-Antoine à Paris, pour les fêtes du mariage de Louis XII; & le tournoi où Henri II fut blessé à mort en 1559, étoit aussi un *pas*

d'armes, puisqu'il est dit dans les lettres de cartel, *que le pas est ouvert par sa majesté très-chrétienne*, &c. *pour être tenu contre tous venans dûment qualifiés.* Le funeste accident qui mit ce prince au tombeau, a fait cesser ces dangereux divertissemens.

PASMÉ, ÉE, adj. (*Voyez* PAMÉ.)

PASSANT, TE, adj. se dit du cerf, du loup, du levrier, du bœuf, de la vache, de la licorne & des autres animaux quadrupèdes qui semblent marcher : on en excepte le lion qui, en cette attitude, est dit *léopardé*; & aussi le léopard qui est presque toujours représenté *passant*, ce qui ne s'exprime point.

De Bourges de la Chapelle-Bragny, en Bourgogne; d'or, au bœuf *passant* de sable, accorné de gueules.

Haras de Freffinet, de Valady, en Rouergue; de gueules, au bouc *passant* d'argent.

De Bons de Farges, en Bresse; d'azur, au cerf *passant* d'or.

Trudaine; d'or, à trois daims *passans* de sable. (*Pl. V. fig. 264.*)

Montholon; d'azur, à un mouton *passant* d'or, surmonté de trois roses de même. (*Ibid. fig. 275.*)

La Chétardie ; d'azur, à deux chats *passans* d'argent l'un sur l'autre. (*Pl. VI. fig. 287.*)

D'Offun; d'or, à l'ours *passant* de sable, sur une terrasse de sinople. (*Pl. VI. fig. 294.*)

PASSÉS-EN-SAUTOIR, PASSÉES, adj. se dit de deux badelaires, de deux épées, de deux piques, de deux flèches & autres pièces de longueur croisées l'une sur l'autre en diagonales, l'une à dextre, l'autre à senestre.

PASSÉS-EN-SAUTOIR se dit aussi de deux lions ou autres animaux rampans, dont l'un contourné broche sur l'autre.

PASSÉE-EN-SAUTOIR se dit encore de la queue fourchée d'un lion, dont les deux parties divisées se croisent.

Marec de Launay, de Keridec en Bretagne; d'azur, à deux badelaires d'or, *passés-en-sautoir.*

Coignet de la Tuillerie, de Courson, en Bourgogne; d'azur, à deux épées d'argent, garnies d'or, *passées-en-sautoir*, accompagnées de quatre croissans du second émail.

Pascal de Saint-Jueri, de Cassillac, de Rochegude, diocèse de Béziers, & en Albigeois; d'azur, à deux bourdons de pélerins d'or, *passés-en-sautoir;* au chef cousu de gueules, chargé d'une étoile d'argent.

Desfossés de Pot, de Beauville, en Picardie; d'or, à deux lions de gueules *passés-en-sautoir.*

De Bruyères-le-Châtel de Chalabre, diocèse de Mirepoix; d'or, au lion de sable, la queue fourchée, nouée & *passée-en-sautoir.*

Marbeuf; d'azur, à deux épées d'argent, garnies d'or, *passées-en-sautoir*, les pointes en bas. (*Pl. IX. fig. 493.*)

Varennes; d'argent, à deux haches d'azur, *passées-en-sautoir*, les têtes en haut. (*Ibid. fig. 497.*)

Clermont-Tonnerre; de gueules, à deux clefs *passées-en-sautoir.* (*Pl. XI. fig. 568.*)

Parent; d'azur, à deux bâtons écotés & alésés d'or, *passés-en-sautoir*, accompagnés d'un croissant d'argent en chef, & de trois étoiles d'or, deux en flanc & une en pointe. (*Pl. VIII. fig. 401.* *Voyez* aussi les lions *passés-en-sautoir* de la *fig. 247. pl. V.*)

PASSION DE JESUS-CHRIST, (ordre de la) ordre de chevalerie fondé vers l'an 1380, en Angleterre, par le roi Richard II, & en France par Charles VI, lorsque ces princes eurent formé le dessein de reconquérir la Terre-Sainte. Leur but étoit qu'en se rappellant les circonstances & la fin de la *passion de Jesus-Christ*, les croisés vécussent avec plus de piété & de régularité que n'avoient fait la plupart de ceux qui les avoient précédés dans de semblables entreprises. Il y eut plus de onze cents chevaliers qui firent les trois vœux, & l'on accorda au grand-maître une autorité qu'un prince auroit enviée.

Dans les solemnités ils devoient porter un habit de pourpre qui descendoit jusqu'aux genoux, avec une ceinture de soie, & sur la tête un capuce ou chaperon rouge. Leur habit ordinaire étoit couvert d'un surtout de laine blanche, sur le devant duquel étoit une croix de laine rouge, large de trois doigts. On recevoit aussi dans cet ordre des veuves qui devoient soigner les malades, mais il ne subsista pas; il y a même des auteurs qui disent qu'on en demeura au simple projet.

PASSION, (l'ordre de la noble) institué par Jean-Georges, duc de Saxe-Weissenfels, en 1704, pour inspirer des sentimens d'honneur à la noblesse de ses états.

La marque des chevaliers de cet ordre est un ruban blanc bordé d'or, sur l'épaule droite en écharpe, qui soutient une étoile d'or sur un cercle d'argent où sont écrits ces mots : *J'aime l'honneur qui vient par la vertu;* l'étoile chargée d'une croix de gueules, surchargée d'un médaillon d'azur, avec un chiffre formé de deux lettres *J. G.* Au revers sont les armes de la principauté de Querfurt, & ces mots : *Société de la noble Passion, instituée p. J. G. D. d. S. Q. 1704.* (*Pl. XXIV. fig. 25. G. D. L. T.*)

PASSION, croix de *passion*, est une croix à laquelle on donne ce nom, parce qu'à l'imitation de celle de la *passion*, elle n'est point croisée dans le milieu; mais vers le haut, avec les bras courts en proportion de la longueur du côté d'en-haut.

PASSION, (cloux de la) on appelle ainsi une forme particulière de cloux, qu'on suppose faits comme ceux dont on crucifia J. C. pour les différencier des autres cloux ordinaires.

Les Machiavelli de Florence portent; d'argent, à la croix d'azur, onglée de quatre cloux de la *passion.*

PATENOTRE, s. f. meuble de l'écu qui représente un chapelet. (*Voyez pl. IX. fig. 491.*)

Ce terme vient du vieux françois *patenostre*, dé-

rivé des mots latins *pater noster*, & qui signifioit un *chapelet*.

De Lermite de Saint-Aubin, en Auvergne; de sinople, à la *patenôtre* d'or de vingt-un grains, posée en chevron, un dixain de chaque côté, qui se terminent par une houppe en bas, une croisette de même sur le grain en chef; cette *patenôtre* accompagnée de trois quintefeuilles d'argent. (*Voyez* CHAPELET.)

PATENOTRÉ, ÉE, adj. une croix *patenôtrée* est une croix faite de grains, tels que ceux du chapelet.

PATRIARCHALE, adj. f. se dit d'une croix haute à deux traverses, la première moins longue.

On l'appelle *patriarchale*, parce que les croix de cette espèce appartiennent aux patriarches; comme la triple croix au pape.

Oritel de la Vigne, de la Porte, en Bretagne; d'azur, à la croix *patriarchale* d'or, le montant accôté de deux clefs adossées d'argent, les pannetons en bas. (*Voyez* LORRAINE, CROIX DE LORRAINE.)

PATTE, s. f. jambe de lion, d'ours, de levrier ou d'autre animal quadrupède, séparée de leur corps.

Les *pattes* jointes au corps d'un quadrupède, ne se nomment en blasonnant que lorsqu'elles se trouvent d'émail différent.

Les *pattes* de l'aigle & autres oiseaux sont nommées *membres*.

De Gerard de Hervillers, en Lorraine; d'argent, à la *patte* de lion de sable, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

De Haut de Sancy, dans le Barrois; d'azur à trois *pattes* de lion d'or, l'une sur l'autre.

De Brignac de Montarnaud, à Montpellier; de gueules, au levrier rampant d'argent, accollé d'or, les deux *pattes* dextres de même.

Mallabrancha, à Rome; de gueules, à une *patte* de lion d'argent, mouvante du flanc dextre & posée en bande. (*Pl. V. fig. 256.*)

PATTÉ, ÉE, adj. se dit du sautoir, de la croix & autres pièces, dont les branches s'élargissent à leurs extrémités.

Rougé du Plessis-Bellière, en Bretagne; de gueules, à la croix *pattée* d'argent.

Gaucher, en Lorraine; d'or, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux croix de sable, *pattées*, & en pointe d'une étoile de gueules, au chef de même chargé de trois besans d'or en rang.

De Savonières de Lignières, en Anjou; de gueules, à la croix *pattée* & aléfée d'argent.

Barlot du Chatellier, en Poitou; de sable, à trois croisettes *pattées* d'argent.

Dorat de Chameulles; de gueules, à trois croix *pattées* d'or. (*Pl. III. fig. 156.*)

On appelle *pattée-chargée*, une croix ainsi élargie à ses extrémités, qui est d'ailleurs chargée de quelques moindres pièces.

Le Peletier; d'azur, à la croix *pattée* d'argent, *chargée* en cœur d'un chevron de gueules, & en pointe d'une rose de même, boutonnée d'or, le chevron accôté de deux molettes de sable sur la traverse de la croix. (*Pl. III. fig. 157.*)

PAVILLON, s. m. signifie une couverture en forme de tente, qui revêt & enveloppe les armoiries des souverains.

Les auteurs héraldiques de France disent qu'il n'y a que les monarques souverains qui puissent porter le *pavillon* entier.

Il est composé de deux parties; du comble, qui est son chapeau, & de la courtine, qui en fait le manteau. Les rois électifs, ou soumis à quelque dépendance, doivent, selon les héraldistes, ôter le dessus, & ne laisser que les courtines. (*Voyez* MANTEAU.)

L'usage des *pavillons* & des manteaux dans les armoiries est venu, selon les uns, des anciens lambrequins qui se sont trouvés quelquefois étendus en forme de couverture, & retroussés de part & d'autre.

D'autres prétendent que cet usage est venu des anciens tournois, où l'on exposoit les armes des chevaliers sur des tapis précieux, sur des tentes & des *pavillons*, que les chefs des quadrilles y faisoient dresser, pour se mettre à couvert jusqu'à ce qu'ils entrassent en lice.

On appelle aussi *pavillon* la grande ouverture d'une trompe, d'une trompette ou d'un cor-de-chasse, opposée à l'embouchure.

Rouyer d'Hénamenil, dans le Barrois; parti, au premier, de gueules à la voile d'or; au second, d'azur semé de croix d'or au pied fiché à trois *pavillons* de même, deux & un, & sur le tout, une rose aussi d'or en cœur.

PAVILLONNÉ, ÉE, adj. le Blason se sert du terme *pavillonné* pour exprimer l'émail du pavillon d'une trompe ou d'un cor-de-chasse, ou d'un autre instrument semblable, lorsque le pavillon est d'un autre émail que le reste. Quand l'embouchure du cor-de-chasse est différente, on dit qu'il est *enguiché*; & quand le pavillon ou la grande ouverture de l'autre bout se trouve d'un autre émail, on dit qu'il est *pavillonné*. On appelle encore *pavillonnés* & *pavillonnées*, les châteaux & tours où il y a une girouette; & on exprime leur émail lorsqu'il est différent de la tour ou château.

La maison de Laidet Calissane porte, de gueules à une tour ronde *pavillonnée* d'or.

Murviel porte dans ses armes, au deuxième & troisième quartier, d'or, à un château sommé de trois dongeons *pavillonnés* d'azur. *Ménestrier*. (*D. J.*)

PEAUTRÉ, ÉE, adj. se dit du bout de la queue du dauphin ou d'un autre poisson, lorsqu'elle est d'différent émail.

On fait venir ce terme du mot gaulois *peautre* qui a signifié le gouvernail d'un navire; parce que le poisson, au mouvement de sa queue, qui lui sert de gouvernail, va & vient à son gré dans l'eau.

De Viennois de Visan, en Dauphiné; d'or, au dauphin d'azur, allumé, lorré & *peautré* de gueules.

PEGASE, s. m. cheval aîlé & volant, c

par

paroît dans le Blason, tel que la fable le représente.

Guerard de Bofcheon, du Bourg, en Normandie: d'azur, au *pégase* d'argent. (*G. D. L. T.*)

PEIGNE, f. m. s'employe comme meuble dans quelques écus.

Efpeignes; d'azur, au *peigne* posé en fafce, accompagné de trois étoiles, le tout d'or. (*Pl. XI. fig. 576.*)

PÉLICAN, f. m. oiseau qui paroît de profil fur fon aire, les ailes étendues comme s'il prenoit l'effor, fe becquetant la poitrine pour nourrir fes petits au nombre de trois.

Les gouttes de fang qui femblent fortir de fa poitrine, quand elles font d'un autre émail que l'oifeau, font nommées fa *piété*.

Le *pélican* eft le fymbole de la tendreffe des pères & mères pour leurs enfans, & de l'amour du prince pour fes peuples.

Vivefay de la Salle, à Ponteau-de-Mer, en Normandie; d'azur, au *pélican* d'or.

Le Camus; de gueules, au *pélican* d'argent, enfanglanté de gueules dans fon aire, au chef coufu d'azur, chargé d'une fleur de lis d'or. (*Pl. VI. fig. 316.*)

Collinet de la Malmaifon, & Boufmard, en Barrois; d'azur, au *pélican* d'argent, fur une terraffe de même.

PELLE, f. f. meuble d'armoiries.

Claret; de gueules, à trois *pelles* d'argent. (*Pl. XI. fig. 575.*)

PENDANS, f. m. pl. parties faillantes fous la tringle du lambel, au nombre de deux, trois, quatre, cinq, fix, &c. Elles imitent les gouttes des triglyphes de la frife dorique.

On nomme le nombre des *pendans*, quand il n'y en a que deux, ou quand il y en a plus de trois.

De Saint-Jean, feigneur dudit lieu, en Bretagne; d'argent, à la fafce vivrée d'azur, au lambel de quatre *pendans* de même.

PENNON, f. m. bannière à pointe pendante, affectée autrefois aux écuyers & aux bacheliers qui n'avoient pas le droit de porter la bannière quarrée. (*Voyez* PANNON & la *planche XX.*)

PENSÉE, f. f. fleur qui s'employe quelquefois comme meuble dans les armoiries.

Chabenat de Bonneuil; d'argent, à trois *penfées* au naturel, tigées & feuillées de finople, au chef d'azur, chargé d'un foleil d'or. (*Pl. VIII. fig. 420.*)

PERCÉ, ÉE, adj. ce mot a la même fignification dans le Blafon que par-tout ailleurs; il exprime l'état fuppofé accidentel d'une pièce actuellement percée, & dont l'état naturel n'eft point de l'être.

La forme de l'ouverture ou trou qui paroît dans la pièce *percée* doit s'exprimer dans le Blafon: ainfi une croix qui a un trou quarré, ou qui eft *percée* au centre, fe blafonne *au quarré percé*, ce qui vaut mieux que de dire *au quartier percé*, comme Leigh s'exprime; on dit en France, *percé en quarré*: quand le trou eft rond, il faut dire *percé en rond*. C'eft ce que Gibbon nomme en latin *perforata*, à caufe que tous les trous faits avec des perçoirs ou des tarières font ronds. Si le trou au centre eft en forme de lofange, on dit *percé en lofange*.

Tout ce qui eft *percé*, c'eft-à-dire le trou, doit toujours être de la couleur du champ ou de l'écu, parce qu'il eft naturel que le trou d'une pièce laiffe voir ce qui eft deffous: ainfi quand on voit au centre d'une croix de femblables figures qui ne font pas de la couleur de l'écu, on ne doit pas fuppofer que la croix foit *percée*, mais que cette figure eft une autre pièce; on doit par conféquent l'exprimer en blafonnant.

Les macles, les ruftres, les molettes, bris-d'huis, fers de cheval, moïeux de roues, quintefeuilles, ray-d'efcarboucles, &c. font toujours *percés*, de forte que l'on voit le champ de l'écu à travers, ce qui ne s'exprime point en blafonnant; mais s'il fe trouve dans les armoiries d'autres pièces ouvertes en rond, on dit qu'elles font *percées*.

De Huchet de Cintré, du Breuil, diocèfe de Saint-Malo, en Bretagne; d'azur, à fix billettes *percées* d'argent.

De Bologne d'Alanfon, en Dauphiné; d'argent, à la patte d'ours de fable en pal, les griffes en haut; cette patte *percée* de fix trous.

PERCHÉ, ÉE, adj. fe dit des oifeaux pofés fur les branches d'arbres, fleurs, bâtons, &c.

Auriol de Lauraguel, diocèfe de Narbonne; d'argent, au figuier de finople, un oifeau de fable *perché* au haut de l'arbre.

De Rohello de Quenhuen, en Bretagne; de gueules, à une fleur de lis d'or & deux oifeaux d'argent affrontés & *perchés* fur les retours.

De Laumont de Puigaillard, en Guyenne; d'azur, au faucon d'argent, *perché* de même.

PERDREAU, f. m.

PERDRIX, f. f. meuble d'armoiries repréfentant cet oifeau.

Raguier; d'argent, au fautoir de fable, cantonné de quatre *perdrix* de gueules.

Guyot, en Lorraine; d'azur à une *perdrix* d'or, membrée de gueules, au chef auffi d'or.

Le Doux; d'azur, à trois têtes de *perdreaux* arrachées d'or. (*Pl. VI. fig. 322--3.*)

PÉRI, IE, adj. fe dit d'un meuble qui fe trouve au centre de l'écu, & qui eft d'une très-petite proportion.

PÉRI fe dit plus ordinairement d'un petit bâton, pofé en bande ou en barre, qui fert de brifure, & qui eft auffi pofé au centre de l'écu.

Lepine de Grainville, près de Gifors, en Normandie; d'azur, à trois molettes d'éperon d'or, un trèfle de même *péri* au centre.

Quelques branches cadettes de la maifon de France brifent leurs armes d'un bâton *péri en* bande, & les branches légitimées, d'un bâton *péri* en barre. (*Voyez pl. XVIII. fig. 1--6.* & *planche XVII. fig. 9--12.*)

PERLE, f. f. eft un mot dont font ufage ceux qui blafonnent avec des pierres précieufes, au lieu de

couleurs & de métaux; ils s'en servent pour de l'argent ou pour du blanc.

PERROQUET, f. m. oiseau qui entre dans quelques armoiries; il paroît de profil & arrêté; son émail est le sinople. Il est le symbole des voyages aux Indes.

Deschamps de Vitot, de Boishebert, de Beureville, en Normandie; d'argent, à trois *perroquets* de sinople, becqués & membrés de gueules.

Bournel de Monchy, en Picardie; d'argent, à un écusson de gueules, accompagné de huit *perroquets* de sinople en orle, becqués & membrés du second émail.

Beaudoire, en Lorraine; d'argent, au *perroquet* de sinople, posé sur une terrasse de même, becqué & membré de gueules.

Dormy de Vesvres, à Bourbon-Lancy, en Bourgogne; d'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux *perroquets* de sinople affrontés, & en pointe d'un tourteau de sable.

La Cave; de gueules, au *perroquet* de sinople. (*Pl. VI. fig. 17.*)

PHÉONS, ce sont des fers, des dards, des flèches ou d'autres armes, barbelés.

D'Egerton; de sable, à la fasce d'hermine entre trois *phéons*.

Sidney, comte de Lancastre; d'or, au *phéon* d'azur.

PHŒNIX, f. m. oiseau qui paroît de profil, les ailes étendues sur un bûcher, qu'on nomme *immortalité*, laquelle ne s'exprime en blasonnant que lorsqu'elle est d'un autre émail que l'oiseau.

Sur les médailles & anciens monumens le *phœnix* est le symbole de l'immortalité, parce que, selon la fable, cet oiseau se renouvelle de cinq siècles en cinq siècles; alors il se dresse un bûcher, bat des ailes pour l'allumer, s'y consume; il naît dans l'instant un ver de sa cendre, d'où il se forme un autre *phœnix*.

Viart de Quemigny, en Bourgogne; d'or, au *phœnix* de sable sur son *immortalité* de gueules; au chef d'azur, chargé de trois coquilles d'argent.

Malet de Lusart; d'azur, à un *phœnix* sur son *immortalité*, regardant fixement un soleil d'or. (*Pl. VI. fig. 315.*)

PIE, f. m. nom d'un ordre de chevalerie, institué par le pape Pie IV en 1560. Il créa jusqu'à cinq cent trente-cinq chevaliers de cet ordre pendant son pontificat, & voulut qu'à Rome & ailleurs ils précédassent les chevaliers de l'empire & ceux de Saint-Jean de Jérusalem: mais, malgré ces prérogatives & beaucoup d'autres qu'il leur accorda, cet ordre ne subsiste plus depuis long-temps.

PIE, f. f. meuble d'armoiries représentant cet oiseau.

Mauger; d'or, à trois *pies* au naturel. (*Pl. XI. fig. 595.*)

PIÉ, on appelle en termes de Blason, *pié de l'écu*, la pointe ou partie inférieure de l'écu; & on dit qu'un animal est en *pié*, pour dire qu'il est posé sur ses quatre *piés*. Lorsqu'il ne paroît que les trois fleurons de lis, & que le *pié* qui est au dessous en est retranché, on dit *pié coupé* & *pié nourri*. On appelle *pié fiché*, celui qui est pointu & propre à ficher en terre.

PIÈCES HONORABLES, est le nom que l'on a donné à certaines *pièces* regardées comme les principales qu'on employe dans le Blason.

Les *pièces honorables* sont au nombre de dix, savoir, le chef, le pal, la bande, la barre, la fasce, la croix, le sautoir, le chevron, la bordure & l'orle. (*Voyez* chaque *pièce* sous son article particulier; *voyez* CHEF, PAL, &c.)

Quelques-uns y ajoutent le pairle & la pointe; d'autres, au contraire, n'en veulent compter que sept & retranchent la barre, la bordure & l'orle. Quelques blasonneurs les avoient multipliées jusqu'à vingt, & avoient mis au nombre des *pièces honorables* une multitude de pièces qui ne sont point réputées telles: les héraldistes se partagent aujourd'hui entre le nombre 10 & le nombre 7.

Si on demande pourquoi ce titre d'*honorables* donné à ces *pièces*, ils en rapportent différentes raisons. 1°. L'ancienneté de ces *pièces*, qu'on croit avoir été les premières employées dans le Blason, & avoir constitué dans l'origine cette science. 2°. Le volume de ces *pièces* & la place qu'elles occupent dans l'écu, dont elles touchent les bords & dont elles ont près du tiers de la largeur. 3°. Les rapports qu'on trouve entre ces *pièces* & les *pièces* principales de l'armure des chevaliers ou leurs expéditions les plus importantes: à la vérité, ces rapports sont un peu arbitraires, & ceux qui admettent un plus grand nombre de *pièces honorables*, trouvent dans toutes, les mêmes rapports que les autres n'apperçoivent que dans un moindre nombre. Quoi qu'il en soit, voici les principaux & les plus naturels de ces rapports.

Le chef occupe la plus haute partie de l'écu; il représente le casque de l'homme de guerre.

La fasce placée au milieu horisontalement, représente l'écharpe de l'ancien chevalier.

Le pal au milieu de l'écu perpendiculairement, est une marque de jurisdiction.

La croix s'étend par ses branches jusqu'aux bords de l'écu, & laisse quatre cantons vuides égaux entr'eux; elle désigne les voyages des croisades.

La bande posée diagonalement de l'angle dextre du haut de l'écu, à l'angle senestre du bas, représente l'écharpe du chevalier sur l'épaule.

Le chevron formé de deux *pièces* qui se joignent en pointe vers le haut de l'écu, & s'étendent, l'une à l'angle dextre, l'autre à l'angle senestre du bas, représente, selon certains auteurs, une barrière de lice des anciens tournois; selon d'autres, l'éperon du chevalier.

Le sautoir a la forme d'une croix de Saint-André: c'étoit anciennement un cordon couvert d'une étoffe précieuse, qui étoit attaché à la selle d'un cheval, & servoit d'étrier pour monter dessus.

La Garde de Chambonas, en Languedoc; d'azur, au *chef* d'argent.

Lasic de Saint-Jal, en Auvergne; de gueules, à la *fasce* d'argent.

De Meyseria, en Bresse; de sinople, au *pal* d'argent.

D'Albon de Montaut, de Saint-Forgeux, en Lyonnois; de sable, à la *croix* d'or.

De Vassignac d'Imecourt, des Loges, en Champagne; d'azur, à la *bande* d'argent.

De Nettancourt de Vaubecourt, en la même province; de gueules, au *chevron* d'or.

De Gerente, ou Jerente, ou Jarente de Senas, en Provence; d'or, au *sautoir* de gueules. (*Voyez pl. II. fig. 98—9—100—1—2—3—4—5.*)

PIECES HÉRALDIQUES. Nous avons déjà dit plusieurs fois combien les auteurs varient sur les proportions que doivent avoir soit entr'elles, soit avec l'écu, les différentes *pièces* honorables & autres, & nous avons quelque peine à nous figurer qu'on doive absolument réduire à la rigueur scrupuleuse & infaillible des proportions géométriques l'usage de distinctions essentiellement arbitraires & vraisemblablement très-irrégulieres dans l'origine; cependant, comme la régularité ne peut que donner de la consistance & du poids à la science du Blason, nous insérerons ici l'article suivant tout entier, tel que nous le trouvons dans le Supplément de l'Encyclopédie.

Ecu ou écusson. La largeur de l'écu divisée en sept parties égales, on en ajoute une huitième pour la hauteur. On arrondit les angles d'en-bas d'une portion de cercle dont le rayon est d'une demi-partie; deux autres portions de cercle de même proportion, au milieu de la ligne horizontale inférieure, se joignent en dehors & forment la pointe. (*Voyez la planche XXVIII.*)

PLANCHE XXVIII. *Opération. Première figure.* Une ligne horizontale tracée à volonté *A*, *B*, sera divisée en deux également au point *C*.

On prend sur l'échelle 3 parties ½ que l'on porte de *C* en *D* & de *C* en *E*.

On ouvre le compas que l'on porte de *A* en *F*, & ensuite de *B* en *F*, en traçant des portions de cercle; le point de section *F* répond au point *C* pour la ligne perpendiculaire; on tire cette ligne de *F* en *C*.

On prend avec le compas huit parties qui font la longueur de l'échelle que l'on porte de *D* en *G*, en traçant une portion de cercle, on fait la même opération de *E* en *F*; on trace la ligne *G H*.

On prend sur l'échelle 3 parties ½ qui est la longueur de *C* en *D*, de *C* en *E* que l'on porte de *I* en *G* & de *I* en *H*, qui donnent 7 parties de *G* en *H*, de même qu'il y a 7 parties de *D* en *E*.

On arrondit les angles *D*, *E* par des portions de cercle dont le rayon est de ½ partie; & par deux autres portions de cercle de semblables proportions, on fait la pointe extérieurement sous la lettre *C*.

En traçant les lignes ponctuées (*a*) *G H*, *D E*; *D G*, *E H*, on a la hauteur & la largeur de l'écu, lesquelles lignes, mises à l'encre, donnent la forme de l'écu en lignes pleines *G*, *H*, *D*, *E*.

PIECES HONORABLES. Ces *pièces* sont ainsi nommées, parce qu'elles sont les premières qui ont été mises en usage dans l'art du Blason; elles sont au nombre de sept, & ont chacune deux parties de sept de la largeur de l'écu.

2e figure. Le chef qui représente le casque de l'homme de guerre, occupe deux parties au haut de l'écu; on prend cette mesure sur l'échelle; on porte les 2 parties de *A* en *B*, de *C* en *D*; on tire la ligne *B D*, il reste 6 parties pour le champ de chaque côté, & ½ partie de plus vers la pointe.

3e figure. La fasce représente l'écharpe de l'ancien chevalier posée autour du corps; elle se met au milieu de l'écu horizontalement; pour la déterminer, on trace une ligne horizontale *A B*, qui partage l'écu en deux, en manière de coupé. On prend sur l'échelle une partie que l'on porte de *A* en *C*, de *A* en *E*, de *B* en *D*, de *B* en *F*; la fasce se trouve avoir en largeur de *C* en *E*, de *D* en *F*, 2 parties; le champ a 3 parties au-dessus, autant en bas & ½ partie de plus vers la pointe.

4e figure. Le pal qui est une marque de jurisdiction des seigneurs, est mis perpendiculairement dans l'écu; on trace une ligne perpendiculaire *A B*; on prend sur l'échelle une partie que l'on porte de *A* en *C*, de *A* en *D*, de *B* en *E*, de *B* en *F*; on tire les lignes *E C*, *F D*; le pal a 2 parties, & les côtés qui remplissent le champ, se trouvent avoir chacun 2 parties ½.

5e figure. La croix qui désigne les voyages faits en terre sainte du temps des croisades, occupe par ses branches la hauteur & la largeur de l'écu; pour en avoir les dimensions, on trace deux lignes, une perpendiculaire *A B*, l'autre horizontale *C D*, qui se croisent au centre & partagent l'espace en quatre également dans le sens du parti & du coupé; on prend sur l'échelle une partie que l'on porte de *A* en *I*, de *A* en *L*, de *B* en *M*, de *B* en *N*, de *C* en *E*, de *C* en *G*, de *D* en *F*, de *D* en *H*. Les branches de la croix ont deux parties de largeur, & chaque canton a 2 parties ½ de large & 3 parties de hauteur.

(*a*) Les lignes ponctuées sur les planches se font au crayon sur les dessins, & on les efface lorsque l'on a tracé les lignes à l'encre.

On auroit pu ne donner à la ligne *A*, *B*, ponctuée de la premiere figure que la longueur *D*, *E*; mais plus une ligne horizontale est étendue, plus la perpendiculaire tracée géométriquement est précise.

Les grosses lignes des six planches marquent les ombres des bords des écussons & des *pièces* ou figures qui s'y trouvent.

6e figure. La bande qui est l'écharpe de l'ancien chevalier sur l'épaule se pose diagonalement sur l'écu, & ses proportions se prennent par une diagonale *AB*, de l'angle dextre à l'angle senestre opposé de haut en bas. On prend sur l'échelle une partie que l'on porte de *A* en *C*, de *A* en *E*, de *B* en *D*, de *B* en *F*; on tire les lignes *CD*, *EF*, & cette bande se trouve avoir 2 parties de largeur.

7e figure. Le chevron représente, selon certains auteurs, une barrière de lice des anciens tournois, selon d'autres, l'éperon du chevalier; il est formé de deux pièces qui se joignent en pointe au haut de l'écu, & s'étendent l'une à l'angle dextre, l'autre à l'angle senestre vers le bas. Pour en avoir les proportions, on trace une perpendiculaire *AB*, on prend une partie sur l'échelle que l'on porte de *A* en *C*; ensuite on prend sur la même échelle 6 parties que l'on porte de *D* en *F*, de *E* en *G*; on tire les lignes *FC*, *CG*; on prend ensuite deux parties que l'on porte de *L* en *H*, de *F* en *N*, de *M* en *H*, de *G* en *O*. On tire les lignes *NH*, *HO*, & le chevron se trouve déterminé, chaque branche ayant 2 parties de large.

8e figure. Le sautoir, en forme de croix de saint André, étoit anciennement un cordon couvert d'une riche étoffe, attaché à la selle d'un cheval; il servoit d'étrier pour monter dessus; les dimensions de cette pièce se trouvent en traçant deux lignes diagonales, l'une à dextre *AB*, l'autre à senestre *CD*; on prend sur l'échelle une partie que l'on porte de *A* en *E*, de *A* en *F*, de *B* en *G*, de *B* en *H*, de *C* en *I*, de *C* en *K*, de *D* en *L*, de *D* en *M*; on tire les lignes *EO*, *QG*; *FP*, *RH*; *LP*, *OI*; *MR*, *QK*; chaque branche de sautoir a 2 parties en largeur.

PLANCHE XXIX. *Pièces honorables en nombre. 9e fig.* Chef sous un autre chef. Quand il y a deux chefs dans un écu, on donne à chacun une partie $\frac{1}{2}$ des 7 parties en largeur. On prend sur l'échelle une partie $\frac{1}{2}$ que l'on porte de *A* en *B*, de *B* en *C*, de *D* en *E*, de *E* en *F*. On trace les lignes *BE*, *CF*, & les deux chefs ont ensemble 3 parties des 8 de la hauteur : il reste 5 parties pour le champ.

10e fig. Lorsqu'il y a deux fasces, la hauteur de l'écu, qui est toujours de 8 parties, étant divisée en cinq espaces égaux, chacun se trouve avoir une partie $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{10}$.

On n'a point coté les trois espaces qui forment le champ de l'écu, pour mieux distinguer les deux fasces, & pareillement les *pièces* héraldiques qui suivent.

11e fig. Trois fasces occupent chacune une partie $\frac{1}{2}$. En divisant la hauteur de l'écu en sept espaces égaux, les trois espaces cotés sont les fasces; les autres sont le champ.

12e fig. Deux pals. On en a les proportions, en divisant la largeur de l'écu, qui est toujours de 7 parties en cinq espaces égaux; ils ont chacun une partie $\frac{2}{5}$. Les deux espaces cotés sont les pals; les autres espaces sont le champ.

13e fig. Trois pals. Leurs proportions se trouvent en divisant la largeur de l'écu en sept espaces égaux; ils ont chacun une partie. Le second, le quatrième & le sixième espaces sont les pals; les quatre autres sont le champ.

14e fig. Deux bandes se déterminent sur l'écu, par une ligne tracée de l'angle dextre du haut à l'angle senestre opposé du bas *AE*; & sur cette ligne, avec le compas, on a les proportions, en prenant une partie sur l'échelle, que l'on porte de *A* en *B*, & de *A* en *C*, de *E* en *D*, de *E* en *F*. Cette opération donne un espace de 2 parties, que l'on porte par deux parallèles vers l'angle senestre du haut de l'écu, & par deux autres parallèles vers l'angle dextre du bas.

15e fig. Trois bandes se déterminent de la même manière par une ligne diagonale de l'angle dextre du haut de l'écu à l'angle senestre opposé *AE*, en portant $\frac{1}{4}$ de partie de *A* en *B*, de *A* en *C*, de *E* en *D*, de *E* en *F*; ce qui forme un espace d'une partie $\frac{1}{2}$ de *B* en *C*, de *D* en *F*, qui, étant porté trois fois en haut & autant en bas par des parallèles, les bandes se trouvent déterminées par des espaces tant pleins que vuides.

16e fig. Pour tracer deux chevrons, on tire une perpendiculaire *AG*, qui divise l'écu en deux également. On prend, avec le compas, $\frac{1}{2}$ partie sur l'échelle, que l'on porte de *A* en *B*; point qui doit terminer la pointe du premier chevron. On prend ensuite, sur la même échelle, 4 parties que l'on porte de *C* en *E*, de *D* en *F*. On tire les lignes *EB*, *BF* : de ces deux lignes diagonales à 1 partie $\frac{1}{4}$ de distance, on tire six autres lignes, trois parallèles de chaque côté; la perpendiculaire fixant les pointes des chevrons.

17e fig. Trois chevrons se déterminent ainsi. La ligne ponctuée étant tracée au milieu de l'écu perpendiculairement *AG*, on donne de *A* en *B*, $\frac{1}{2}$ partie de l'échelle. On prend 3 parties de la même échelle que l'on porte de *C* en *D*, & de *E* en *F*; on a les trois points qui servent à tracer les deux lignes de superficie du premier chevron. On tire ces deux lignes *DB*, *BF* : on porte le compas à cinq espaces d'une partie, chacun partant de la diagonale *DB*; on tire les cinq lignes parallèles dextres; on fait la même opération partant de la diagonale *BF*; les trois chevrons se trouvent déterminés, ayant des espaces égaux à leurs branches.

PLANCHE XXX. *Divisions de l'écu en fascé, palé, bandé, chevronné. 18e fig.* Le fascé se fait en divisant l'écu en six espaces égaux, par cinq lignes horizontales. Chaque espace a une partie $\frac{1}{2}$ de l'échelle en hauteur.

19e fig. Le fascé de huit pièces est divisé en autant d'espaces égaux par sept lignes horizontales, chacun ayant en hauteur 1 partie de l'échelle.

20e fig. Le palé se divise en six espaces égaux, par cinq lignes perpendiculaires : chacun a en largeur une partie $\frac{1}{2}$ de l'échelle.

21e fig. Le palé de huit *pièces* eſt diviſé en autant d'eſpaces, par ſept lignes perpendiculaires : chacun ſe trouve avoir en largeur $\frac{7}{8}$ de partie.

22e fig. Le bandé eſt diviſé en ſix bandes, par cinq lignes diagonales. Pour en avoir les dimenſions, on tire une ligne de l'angle dextre du haut de l'écu *A*, à l'angle ſeneſtre du bas *B*. On prend ſur l'échelle 1 partie $\frac{2}{3}$ avec le compas ; deux lignes parallèles ſe tracent à cette diſtance, partant de la ligne *A B*, vers l'angle ſeneſtre du haut de l'écu. On trace deux autres lignes parallèles partant de la même ligne *A B*, vers l'angle dextre du bas, & la figure eſt déterminée.

23e fig. Le bandé de huit *pièces* ſe diviſe en autant d'eſpaces : on en a les meſures en traçant la diagonale *A B* de l'angle dextre ſupérieur de l'écu à l'angle ſeneſtre inférieur. On prend enſuite une partie $\frac{1}{4}$ ſur l'échelle, que l'on porte, partant de la diagonale *A B* par trois parallèles au-deſſus, & trois parallèles au-deſſous, de la même manière qu'à la *fig. 22e* précédente.

24e fig. Le chevronné eſt l'écu diviſé en ſix chevrons, formé par dix lignes diagonales qui ſe joignent deux à deux ; cinq en barres, cinq en bandes. Pour en avoir les proportions, on tire une ligne perpendiculaire *A B*, qui partage l'écu en deux également : on prend $\frac{1}{2}$ partie ſur l'échelle, que l'on porte de *A* en *C* ; on prend ſur la même échelle 2 parties $\frac{1}{2}$ que l'on porte de *D* en *F*, de *E* en *G* : on tire les lignes *FC*, *CG*. Cette opération faite, on tire quatre lignes parallèles à dextre à 1 partie $\frac{1}{4}$ de diſtance chacune : on en tire quatre autres à ſeneſtre ; elles ſe terminent toutes à la perpendiculaire ponctuée *A B*.

Planche XXXI. *Diviſes, burèles, trangles, vergettes, cotices. 25e fig.* La diviſe eſt une faſce diminuée qui n'a que le quart de la faſce ; quelquefois elle eſt poſée immédiatement ſous le chef. On dit alors que ce chef eſt ſoutenu d'une diviſe. Pour avoir les proportions de la diviſe, on prend ſur l'échelle 2 parties que l'on porte de *A* en *B*, & de *C* en *D* : cet eſpace eſt pour le chef. On prend enſuite ſur la même échelle $\frac{1}{2}$ partie que l'on porte de *B* en *E*, & de *D* en *F* ; on trace les lignes *BD*, *EF* ; on a la diviſe qui ſoutient le chef.

26e fig. La diviſe, lorſqu'il n'y a point de chef, eſt de même placée au haut de l'écu, mais à 2 parties $\frac{1}{2}$ du bord ſupérieur. Pour la mettre en ſéante poſition, on prend ſur l'échelle 2 parties $\frac{1}{2}$ que l'on porte de *A* en *C*, de *B* en *D* : on prend enſuite ſur l'échelle $\frac{1}{2}$ partie que l'on porte de *C* en *E*, & de *D* en *F* ; on tire les deux lignes horizontales *C D*, *E F* ; la diviſe ſe trouve déterminée.

27e fig. Les burèles ſont des faſces diminuées en nombre pair, ordinairement de ſix, quelquefois de huit. Quand on met ſix burèles dans un écu, on le diviſe en treize eſpaces égaux par douze lignes horizontales. Sept de ces eſpaces alternativement, commençant en haut & finiſſant en bas, ſe trouvent être le champ de l'écu ; & les burèles qui ſe trouvent cotées, ont chacune $\frac{1}{2}$ partie $\frac{1}{13}$ $\frac{1}{26}$ de partie.

28e fig. S'il y a huit burèles, l'écu eſt diviſé en dix-ſept eſpaces égaux par ſeize lignes horizontales. Neuf de ces eſpaces alternativement, commençant en haut & finiſſant en bas, ſe trouvent être le champ de l'écu. En donnant $\frac{1}{2}$ partie à chaque burèle, chacun des intervalles qui forment le champ, aura $\frac{1}{2}$ partie moins $\frac{1}{9}$ de partie. Huit burèles ſe trouvent rarement dans un écuſſon.

29e fig. Les trangles ſont des faſces diminuées en nombre impair, le plus ſouvent de cinq, quelquefois de ſept. Quand il y a cinq trangles, on diviſe l'écu en onze eſpaces égaux par des lignes horizontales. Six de ces eſpaces forment le champ de l'écu, commençant en haut & finiſſant en bas alternativement. Chaque trangle, ainſi que chaque eſpace du champ, eſt de $\frac{1}{4}$ de partie $\frac{1}{18}$.

30e fig. S'il y a ſept trangles, on diviſe l'écu en quinze eſpaces égaux. Huit de ces eſpaces ſont le champ, commençant en haut, finiſſant en bas alternativement. Les trangles ont chacune $\frac{1}{2}$ partie $\frac{1}{11}$ de partie, & de même chaque intervalle vuide du champ.

31e fig. La vergette eſt un pal retreci qui n'a que le tiers de la largeur du pal étant ſeule, & une moindre proportion, s'il y en a pluſieurs. Les dimenſions de la vergette dans l'écu ſe trouvent en traçant une perpendiculaire *AB*, qui le partage en deux également. On prend ſur l'échelle $\frac{1}{3}$ de partie, que l'on porte de *C* en *E*, de *C* en *F*, de même de *D* en *G*, de *D* en *H* : on tire les lignes perpendiculaires *EG*, *FG* ; on a déterminé la largeur de la vergette qui eſt de $\frac{2}{3}$ de partie, faiſant le tiers de 2 parties de la largeur du pal.

32e fig. Lorſqu'il y a cinq vergettes, on trace une ligne perpendiculaire *AB* au crayon, qui ſe trouve ponctuée dans cette figure ; & c'eſt ſeulement pour avoir le milieu de l'écu en ſa hauteur. On diviſe cet écu en onze eſpaces égaux, par dix lignes perpendiculaires, qui ſont les lignes au trait : ſix de ces eſpaces alternativement, en commençant à dextre & finiſſant à ſeneſtre, ſe trouvent être le champ de l'écu : les autres eſpaces ſont les vergettes. Les vergettes eſpacées, tant pleines que vuides, ont chacune $\frac{1}{2}$ partie $\frac{1}{7}$ $\frac{1}{14}$ de partie.

33e fig. La cotice ſe poſe en diagonale à dextre, & n'a que la moitié de la largeur de la bande ; une ligne étant tracée de l'angle dextre *A* à l'angle ſeneſtre *D*. On prend ſur l'échelle $\frac{1}{2}$ partie ; on la porte de *A* en *B*, de *A* en *C*, de *D* en *E*, de *D* en *F* : on tire les lignes diagonales *BE*, *CF*. La cotice ſe trouve déterminée, & a 1 partie qui eſt la moitié de la largeur de la bande.

34e fig. S'il y a deux cotices dans un écu ; après avoir tracé la ligne *A B* de l'angle dextre ſupérieur à l'angle ſeneſtre inférieur, on prend ſur l'échelle une partie $\frac{1}{2}$ que l'on porte de *C* en *D*, de *C* en *G*, de *E* en *F*, de *E* en *H*. On prend ſur l'échelle

une partie que l'on porte de *D* en *I*, de *F* en *K*, de *G* en *L*, de *H* en *M* : on tire les lignes *IK*, *DF*, *GH*, *LM*; on a alors les proportions de chaque cotice.

35ᵉ *fig.* Quand il doit y avoir cinq cotices dans un écu, on trace la ligne diagonale *AB* de l'angle dextre du haut à l'angle senestre opposé. Cette ligne qui est ponctuée, ne sert que pour la division des espaces. On prend sur l'échelle $\frac{7}{8}$ de partie; on en donne la moitié qui est $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{8}$ $\frac{1}{16}$ de *A* en *C*, de *A* en *E*, de *B* en *F* : on tire les lignes *CD*, *EF*; l'espace entre ces deux lignes pleines qui fait la cotice du milieu, est de $\frac{7}{8}$ de partie; de la ligne *CD* on tire quatre lignes parallèles à la distance de $\frac{7}{8}$ de partie vers l'angle senestre du haut de l'écu : on fait la même opération en partant de la ligne *EF*, vers l'angle dextre inférieur, & on a cinq cotices de $\frac{7}{8}$ de partie chacune, dont les vuides, qui sont le champ, ont chacun pareillement $\frac{7}{8}$ de partie.

PLANCHE XXXII. *Répartitions* ou *différentes divisions de l'écu & diverses pièces.*

36ᵉ *fig.* Le burelé, division de l'écu en dix espaces égaux par neuf lignes horizontales de deux émaux alternés, est un fascé de dix *pièces*; on en a les proportions en divisant l'écu en deux parties égales par un coupé *AB*; on divise le haut de ce coupé partant de *A* & de *B* en cinq espaces égaux de chaque côté; on fait la même opération partant aussi de *A* & de *B* vers le bas de l'écu; on tire quatre lignes horizontales au-dessus du coupé & quatre autres lignes au-dessous aux points marqués, & le burelé se trouve de dix fascés, ayant chacun $\frac{3}{4}$ de partie de $\frac{1}{10}$ de l'échelle.

37ᵉ *fig.* Le vergetté est un écu rempli ordinairement de dix pals, quelquefois de douze; dans cette figure, il est divisé en dix espaces qui sont autant de pals : pour en avoir les dimensions, la ligne perpendiculaire *AB* étant tracée, on a un parti; on divise ce parti en cinq espaces égaux à dextre en haut & en bas, on fait la même opération à senestre en haut & en bas; on trace quatre lignes de chaque côté sur les points marqués, & on a un vergetté de dix *pièces*, chacune ayant $\frac{1}{2}$ partie $\frac{1}{8}$ $\frac{1}{32}$ $\frac{1}{40}$ de partie de l'échelle.

38ᵉ *fig.* Le coticé est une division de dix espaces égaux dans le sens des bandes, de deux émaux alternés; pour le construire, on tire une ligne diagonale de l'angle dextre supérieur de l'écu *A* à l'angle senestre inférieur *B*; on prend sur l'échelle 1 partie que l'on porte sur la ligne *AB* : cet espace fixe les quatre lignes parallèles vers l'angle senestre du haut de l'écu, & les quatre autres parallèles vers le bas du côté opposé.

39ᵉ *fig.* Les points équipollés sont neuf carreaux en forme d'échiquier, ceux des quatre angles & celui du centre étant d'un émail, les autres sont d'un émail différent. Pour les tracer, on divise la largeur de l'écu en trois espaces égaux *A*, *B*, *C*, *D*; *E*, *F*, *G*, *H*; on divise pareillement la hauteur en trois espaces égaux *A*, *I*, *K*, *E*; *D*, *L*, *M*, *H*; on tire les lignes *BF*, *CG*; *I*, *L*, *K*, *M*. Cette opération finie, on a les points équipollés qui représentent le quart de l'échiqueté qui doit toujours être de trente-six carreaux, comme à la 40ᵉ *figure* qui suit.

40ᵉ *fig.* L'échiqueté est un écu en échiquier, par un parti de cinq traits & un coupé d'autant de traits, ce qui le divise en trente-six carreaux. On en a les dimensions en partageant l'écu en quatre, par les lignes *DL*, *RZ*; ce qui forme l'écartelé : on remplit les quatre quartiers partant de *D* par les points *CBA*, *EFG*; partant de *L* par les points *KIH*, *MNO*, à égales distances. Partant de *R* par les points *QPA*, *STH*; partant de *Z* par les points *YVG*, & *& a o*. On trace les lignes *CK*, *BI*; *ME*, *NF*, & ensuite les lignes *PV*, *QY*, *S*, *&*, *T a*. Cette opération donne l'échiqueté qui est toujours de trente-six carreaux.

41ᵉ *fig.* Le losangé est un écu rempli de vingt-quatre losanges & de seize demi-losanges. Les dimensions de cette figure se trouvent en divisant la largeur de l'écu en quatre espaces égaux, de *A* en *B*, *C*, *D*, *E*; ce qui donne trois points *B*, *C*, *D*; non compris ceux des angles supérieurs. On fait la même opération en bas de *F* en *G*, *H*, *I*, *L*; ce qui donne quatre autres espaces pareils & trois autres points *G*, *H*, *I*. La hauteur se divise en quatre espaces pareillement à dextre de *A* en *M*, *N*, *O*, *F*; & à senestre de *E* en *P*, *Q*, *R*, *L*.

On tire les lignes *DP*, *CQ*, *BR*, *AL*, *MI*, *NH*, *OG*; ensuite les lignes *MB*, *NC*, *OD*, *FE*, *GP*, *HQ*, *IR*. Cette opération donne vingt-quatre losanges & seize demi-losanges qui en total font la valeur de trente-deux losanges.

42ᵉ *fig.* Le franc-canton; *pièce* quarrée qui a de large trois parties des sept de la largeur de l'écu & trois parties $\frac{1}{2}$ en hauteur. Il est toujours placé à dextre & joint l'angle supérieur. On prend sur l'échelle trois parties que l'on porte de *A* en *B*, de *C* en *D*; on prend sur la même échelle trois parties $\frac{1}{2}$ que l'on porte de *A* en *C*, de *B* en *D*. On tire les lignes *CD*, *DB*; & on a les dimensions qui lui sont propres.

43ᵉ *fig.* Le canton se place dans l'écu le plus souvent à dextre vers l'angle supérieur, alors on le nomme *canton dextre*; il est quelquefois placé à senestre; dans ce cas, il est nommé *canton senestre*. Pour avoir les proportions du canton dextre, on prend sur l'échelle deux parties que l'on porte de *A* en *B*, de *C* en *D*, & ensuite deux parties $\frac{1}{2}$ que l'on porte de *A* en *C*, de *B* en *D*; on tire les lignes *CD*, *DB*.

44ᵉ *fig.* Le canton senestre se fait de la même manière que le précédent & a de pareilles proportions; après avoir pris les mesures sur l'échelle, on tire les lignes *AC*, *CD*; & il se trouve construit.

45ᵉ *fig.* Le gironné est formé du parti, du coupé, du tranché & du taillé; on en a les proportions en prenant sur l'échelle quatre parties que l'on porte de

I en *A*, de *G* en *A*; de *H* en *B*, de *F* en *B*; on prend sur la même échelle trois parties ½ que l'on porte de *E* en *C*; de *H* en *C*; de *G* en *D*; de *F* en *D*. Par les angles qui se trouvent construits, on a les huit points qui déterminent le gironné; on tire les lignes *AB*, *CD*, *EF*, *GH*, & la figure se trouve faite.

46e fig. Le gironné de dix *pièces* : ses proportions se trouvent en divisant l'écu en deux également, par un coupé *AB*; on prend sur l'échelle deux parties ¼ que l'on porte de *C* en *G*, de *D* en *H*; de *E* en *I*, de *F* en *K*; on prend sur la même échelle une partie ¼ que l'on porte de *C* en *L*, de *D* en *M*, de *E* en *N*, de *F* en *O*. On tire les lignes *GK*, *IH*, *LO*, *NM*.

47e fig. Le gironné de douze *pièces* se fait en divisant l'écu en quatre par un écartelé *A*, *B*, *C*, *D*; on prend sur l'échelle une partie ¼ que l'on porte de *E* en *I*, de *F* en *K*, de *G* en *L*, de *H* en *M*. On prend sur l'échelle une partie ¼ que l'on porte de *E* en *N*, de *F* en *O*, de *G* en *P*, de *H* en *Q*. On tire les lignes *IM*, *LK*, *PO*, *NQ*.

PLANCHE XXXIII. *Autres répartitions & pièces. 48e fig.* Le sur-le-tout; écusson au milieu d'un écu écartelé, doit avoir en largeur deux parties ½ des sept de la largeur de l'écu écartelé, & en hauteur trois parties des huit parties du même écu. L'écu *ABCD* étant tracé, on prend sur l'échelle deux parties ½ avec le compas, que l'on porte de *A* en *L*, de *B* en *M*; de *C* en *N*, de *D* en *O*; on tire les lignes *LM*, *NO*; on a la hauteur du sur-le-tout, qui est de 3 parties : on prend sur l'échelle 1 partie ¼ que l'on porte de *I* en *E*, de *I* en *F*; de *K* en *G*, de *K* en *H* : 1 partie ¼ de chaque côté de la perpendiculaire *IK*, font 2 parties ½ pour la largeur : on tire les lignes *EG*, *FH*; on arrondit les angles *GH*; on trace deux quarts de cercle sous *K* qui forment la pointe; on met à l'encre le sur-le-tout *EFGH*, comme à la *fig. 49e*.

49e fig. Le sur-le-tout se pose ordinairement au milieu d'un écu écartelé : quelquefois il se trouve sur un écu qui n'est point écartelé, ou sur un écu coupé, ou sur une fasce, ou autres *pièces* : on lui donne toujours 2 parties ½ en largeur, & trois parties de hauteur de l'écu sur lequel il se trouve.

50e fig. Le sur-le-tout du tout est rare en armoiries; s'il falloit en tracer un, on diviseroit le sur-le-tout *ABCD* en 7 parties de large, & sa hauteur en 8; on feroit une échelle de 8 parties qui n'auroit que la longueur *AC*; cette échelle donneroit les proportions du sur-le-tout du tout, de même que l'écusson *ABCD*, *fig. 48*, les a données pour le sur-le-tout *EFGH*.

Brisures pour distinguer les branches des anciennes & grandes maisons.

Il y a trois principales brisures, le lambel pour les puînés, le bâton péri en bande pour les cadets de puînés; & la bordure pour les autres cadets.

51e fig. Le lambel est une *pièce* en forme de divise-aléfée à trois pendans; il se place au haut de l'écu horizontalement, à une partie de distance du bord; ses proportions se trouvent en prenant sur l'échelle une partie que l'on porte de *A* en *C*, de *B* en *D*; on tire la ligne ponctuée *CD*; on prend sur la même échelle 2 parties que l'on porte de *C* en *E*, de *D* en *F*; il reste de *E* en *F* trois parties, qui font la longueur du lambel : on donne ordinairement ½ partie de hauteur au lambel, parce qu'étant une brisure, on la fait paroître le moins qu'il est possible; mais sa vraie proportion est de ¾ de partie de *E* en *G*, de *F* en *H*, dont ¼ de partie pour la hauteur de la divise-aléfée, ½ partie pour la saillie des pendans.

52e fig. Le bâton péri en bande, seconde brisure pour les cadets de puînés; on en a les proportions en traçant une diagonale *AB*, & une autre diagonale *CD* qui traverse la première; on prend sur l'échelle une partie que l'on porte du point de section *G* en *E* & en *F*; ce qui donne 2 parties pour la longueur; on lui donne en largeur ½ de partie.

53e fig. La bordure, troisième brisure pour les cadets de cadets, se fait en traçant intérieurement autour de l'écu des parallèles à ¾ de partie de distance des bords.

Brisure pour les enfans naturels légitimés des grandes maisons.

54e fig. Les enfans naturels, légitimés des grandes maisons, portent pour brisure, eux & leurs descendans, dans leurs armes, un bâton péri en barre. Les proportions semblables à celle du bâton péri en bande, se prennent sur la ligne ponctuée *CD*; *EF* est sa longueur. (*Voyez* la *52e fig. G. D. L. T.*)

PIED-FICHÉ, croix au *pied-fiché*. (*Voyez la figure 176. de la pl. IV.*)

Rousset; de gueules, à une croix au *pied-fiché* d'argent. L'inspection de cette figure suffit pour faire comprendre que la croix dont il s'agit, se termine en pointe par le pied : on appelle aussi cette croix, *croix fichée*.

PIERRE (l'ordre de saint) ET DE SAINT PAUL, ordre de chevalerie institué par le pape Paul III, Romain, de la maison de Farnèse, l'an 1540. Ce pontife fit 200 chevaliers jusqu'à sa mort, qui arriva le 10 novembre 1549.

La marque de l'ordre est une médaille ovale d'or où est représentée l'image de *saint Pierre*; au revers est celle de *saint Paul*. Cette médaille est attachée à une chaîne aussi d'or. (*Planche XXVI. fig. 64. G. D. L. T.*)

PIÉTÉ, s. f. On se sert de ce terme dans le Blason, pour signifier les petits d'un pélican, qui s'ouvre le sein pour les nourrir de son sang. Les le Camus de Paris, originaires de Poitou, portent dans leurs armes un pélican avec sa *piété*, le tout de gueules. *Ménestrier*. (*D J.*)

Tel est l'article de M. le chevalier de Jaucourt, mais nous croyons, avec l'auteur du Supplément, que ce mot de *piété* représente moins les petits que la poitrine du pélican ouverte; car c'est le père qui est pieux, & non pas les petits : nous croyons aussi qu'on ne la nomme en blasonnant que lorsqu'elle est d'un autre émail que l'oiseau.

Du Drefic de Kerforn, en Bretagne; d'argent, au pélican d'azur, sa *piété* de gueules.

PIGNONNÉ, ÉE, adj. se dit de la représentation d'un pignon de muraille, qui se termine en pointe par briques ou carreaux les uns sur les autres, en forme de plusieurs montans ou escaliers. Il porte d'argent, à un lion naissant de sable, d'une campagne maçonnée, *pignonnée* de deux montans de gueules. *Dict. de Trévoux.* (*D. J.*)

Klamenstein, en Bavière; de sable, tranché, maçonné, *pignonné* de deux montans d'argent. (*Pl. IX. fig. 475.*)

Hohenstein, en Allemagne; d'argent, à la fasce *pignonnée* de cinq montans de sable. (*Fig. 476.*)

PILE, f. f. ce mot se dit d'une pointe renversée ou d'un pal aiguisé qui s'étrécit depuis le chef, & va se terminer en pointe vers le bas de l'écu : quelques-uns croient que ce mot est emprunté du latin *pilum*, javeline armée de fer.

PILE, f. f. pal aiguisé en forme d'obélisque renversé, la base étant mouvante du bord supérieur de l'écu.

Cette pièce est rare en armoiries.

Ce terme vient du latin *pilum;* les anciens nommoient *piles* les pièces de bois armées de fer, ainsi que les traits ou dards qu'ils décochoient aux prises des villes & dans leurs batailles ou combats.

De Maillisy, en l'Isle de France; d'azur, à trois *piles* d'or, l'une en pal, les deux autres en bande & en barres appointées vers la pointe de l'écu. (*Pl. II. fig. 95.*)

PILIER, (*Ordre de Malte*) nom qu'on donne dans l'ordre de Malte aux chefs des huit langues qui composent cet ordre : ainsi *pilier* de langue signifie celui des grands-croix, qui est à Malte le représentant & le chef d'une des langues. (*D. J.*)

PILIER, f. m. colonne.

Des Pilliers de Fontet; de gueules, à trois *piliers* d'argent, deux & un.

PIN, f. m. arbre qui se distingue dans l'écu par sa tige droite, unie, ses branches écartées, ainsi que par son fruit nommé *pommes de pin.*

Les anciens se servoient du *pin* pour construire les bûchers des victimes qu'ils offroient dans les sacrifices.

Silvain, dieu des forêts, sous la forme d'un satyre, est quelquefois représenté tenant un rameau de *pin.*

Lebouexier de la Chapelle, de Penieuc, en Bretagne; d'argent, à trois *pins* de sinople.

De Budes de Guebriant, de Terrejouan, près Saint-Brieux, en Bretagne; d'or, au *pin* de sinople fruité du champ; le fût de l'arbre accôté de deux fleurs de lis de gueules.

De la Live; d'argent, au *pin* de sinople, le fût accôté de deux étoiles de gueules. (*Pl. VIII. fig. 397.*)

PIQUE, f. f. meuble d'armoiries.

Villiers; d'argent, à trois *piques* de sable, posées en pal. (*Pl. IX. fig. 500.*)

Ferrier; d'argent, à trois fers de *pique* d'azur. (*Ibid. fig. 501.*)

PLAINE, CHAMPAGNE, POINT-DE-CHAMPAGNE, f. f. pièce qui occupe en hauteur au bas de l'écu, une partie des sept de sa largeur. Le bord supérieur se termine de niveau, ou en ligne horizontale.

On coupe l'écu en quarré un peu au-dessus de la pointe, & l'espace que la pointe laisse vuide au-dessous du quarré, étant d'un autre émail que l'écu, est ce qu'on appelle *plaine* ou *champagne* ou *campagne.*

Elle a servi quelquefois de marque de bâtardise. Les descendans légitimes des bâtards, en ôtant la barre, le filet ou traverse que portoient leurs pères, coupoient ainsi la pointe de leurs écus d'un autre émail; ce qui annonçoit la légitimité dans une branche originairement bâtarde.

La *plaine* ou *champagne* est rare en armoiries : elle se nomme après les pièces & meubles qui se trouvent sur le champ, excepté le chef.

De Geoffroy des Marets, à Paris; d'azur, à trois épis de bled, tigés & feuillés d'or, mouvans d'une *plaine* d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles du troisième émail. (*G. D. L. T.*)

Brochant; d'or, à l'olivier de sinople, accolé de deux croissans de gueules, à la *plaine* ou *champagne* d'azur, chargée d'un brochet d'argent.

Petite-Pierre; de gueules, au chevron d'argent, à la *plaine* d'or. (*Pl. II. fig. 73-4.*)

On a pris quelquefois le point de *plaine* ou de *champagne* pour brisure, ou pour marque de dégradation.

PLEIN, adj. m. se dit d'un écu rempli d'un seul émail, où il ne se trouve par conséquent aucune pièce ni meuble.

Duvivier de Sarraute, de Lansac, de Lissac, diocèse d'Alet & de Rieux, en Languedoc; *plein* de gueules.

La maison de Rubei, en Toscane; porte aussi de gueules tout pur, ou *plein* de gueules. (*Pl. I. fig. 13.*)

De Barge, en Lorraine, porte; d'azur pur, ou *plein* d'azur. (*Ibid. fig. 14.*)

Les anciens comtes de Gournay & Desgabetz-Dombale-Lorraine; *plein* de sable. (*Fig. 15.*)

Bordeaux, Puy-Paulin, Paernon, Bandinelli à Rome, maison dont étoit Alexandre III, pape en 1159; d'or pur ou *plein* d'or. (*Figure 11.*)

Boquet, en Normandie; d'argent pur. (*Fig. 12.*)

PLEINES, adj. f. pl. se dit des armoiries qui sont sans aucune écartelure ni brisure, telles que les portent les aînés d'une maison illustre & ancienne. Ce

terme

terme s'employe, lorsque les branches cadettes sont obligées de mettre des lambel, bâton ou abime, bordure, &c. pour faire des distinctions entr'elles ; alors on dit : la branche ainée portant les armes *pleines*. (*G.D.L.T.*)

PLIÉ, ÉE, adj. ou PLOYÉ, se dit de ce qui est simplement courbé, aussi bien que des oiseaux qui n'étendent pas leurs ailes, & sur-tout de l'aigle qu'on nomme alors *au vol plié*.

PLIÉ, ÉE, se dit aussi du chevron, de la fasce & de quelques autres pièces de longueur, dont la superficie est creuse ou concave.

Saumèse de Bouze, du Thil-Saint-Loup, en Bourgogne; d'azur, au chevron *plié* d'or, accompagné de trois glands de même, à la bordure de gueules. (*Pl. IV. fig. 200.*)

PLUMETÉ, ÉE, adj. est la même chose que le moucheté ou papillonné.

Ceba, à Gènes; *plumeté* d'argent & d'azur.

POÊLE ou POILE, f. f. *poile* à frire, instrument de ménage, est quelquefois un meuble d'armoiries.

Padella, en Espagne; d'azur, à trois *poiles* à frire rangées en pal, d'argent, accompagnées de neuf croissans de même, posés trois en chef renversés, trois en fasce, contournés, & trois en pointe. (*Pl. XI. fig. 561.*)

POINT, f. m. se dit de la division de l'écu en plusieurs quarrés, au nombre tantôt de neuf, tantôt de quinze, dont les uns sont d'un émail, & les autres de l'autre, qu'on appelle aussi *points équipollés*. *Voyez* ÉQUIPOLLÉ & les armes de Bussy-Rabutin. (*Planche IV. figure 221.*)

On nomme pareillement *points* les divisions de la componure. Il y a aussi une autre division de l'écu en plusieurs *points*, où se trouvent le *point* d'honneur, le nombril, &c.

Le *point* d'honneur se dit de la place qui est dans un écu, répondant au milieu du chef & au-dessous.

On appelle le *nombril* de l'écu, un *point* qui est au milieu du dessous de la fasce, & qui la sépare de la pointe. Ainsi on dit : N. porte d'or à un écusson de gueules mis au *nombril*. (*D. J.*)

POINT-CHAMPAGNE, le *point-champagne*, dans le blason d'Angleterre, est une marque deshonorante, ou une tache à la noblesse, qu'un gentilhomme est forcé de porter dans ses armes, lorsqu'il a tué un ennemi qui demandoit quartier. Cette pièce est rare dans le blason de France : elle s'appelle encore *plaine*, & elle occupe l'espace en-bas d'un peu moins du tiers de l'écu. *Voyez* PLAINE & CHAMPAGNE.

POINTE, f. f. la partie inférieure de l'écu qui aboutit ordinairement à une petite *pointe*. C'est aussi une pièce qui monte du bas de l'écu en-haut, & qui étant plus étroite dans sa largeur que le chappé, occupe seulement le tiers de la *pointe* de l'écu. On appelle *pointe en bande*, *pointe en barre*, celle qui est posée dans la situation de la bande ou de la barre. *Pointe en fasce* est celle qui est mouvante d'un des flancs de l'écu ; & *pointe renversée* celle qui étant mouvante du chef contre-bas, occupe les deux tiers du chef en diminuant jusqu'à la *pointe* de l'écu, sans la toucher néanmoins.

Plus généralement, la *pointe* est un pal aiguisé qui, mouvant du bas de l'écu, se termine vers le bord supérieur à une partie de distance : sa base a deux parties de large.

La *pointe* diffère du giron, en ce que ce dernir finit au centre de l'écu.

Gaillard, baron d'Heillimer ; d'argent, à trois fasces d'azur, à la *pointe* de gueules, brochante sur le tout, & chargée de trois besans d'or, mal ordonnés.

Gueret de Montet; d'azur, à la *pointe* d'or chargée d'une croisette d'azur potencée & accompagnée en chef de deux autres croisettes d'or, aussi potencées.

Saint-Blaise de Changy, en Champagne; d'azur à la *pointe* d'argent.

De Fumel, en Quercy ; d'or à trois *pointes* d'azur.

Bredel, au Tirol; d'argent, à trois *pointes* d'azur, à la champagne, de gueules. (*Pl. II. fig. 93.*)

POINTÉ, ÉE, adj. On appelle *écu pointé fascé*, un écu chargé de plusieurs pointes en fasces, qui sont en nombre égal, d'émaux différens. *Pointé* se dit aussi d'un écu marqué de pointures ou piqures, comme les pointes qui servent de masse à la rose, tandis qu'elle est en bouton. Il porte trois roses boutonnées d'or & *pointées* de sinople.

POIRE ; f. f. meuble d'armoiries représentant ce fruit.

Perussys, d'azur, à trois *poires* d'or. (*Pl. VIII. fig. 424.*)

POISSON, f. m. dans l'art héraldique, on distingue parmi les *poissons*, le *dauphin* qui est de profil, courbé en demi-cercle, dont la tête & la queue se trouvent tournées du côté dextre de l'écu.

Dauphiné; Province, d'or au *dauphin* d'azur, crêté & oreillé de gueules. (*Pl. VI. fig. 335.*)

Les *bars* un peu courbés, & ordinairement deux ensemble & adossés.

Poisson de Marigny ; de gueules, à deux *bars* adossés d'or. (*Pl. VII. fig. 337.*)

Les *chabots* montrent le dos & sont en pal, la tête vers le haut de l'écu.

Chabot d'azur ; à trois *chabots* de gueules. (*Ibid. fig. 336.*)

Les *écrévisses* montrent aussi le dos & sont en pal, la tête en haut.

Thiars de Bissy ; d'or, à trois *écrévisses* de gueules. (*fig. 346.*)

Les autres espèces de *poissons* sont nommés simplement *poissons*, lorsque l'on ne peut pas en distinguer l'espèce.

Vaillant de Benneville, de Barbeville, près de

Bayeux en Normandie ; d'azur au *poisson* d'argent en fasce au chef d'or.

Aubin de Malicorne, au Maine ; de sable à trois *poissons* d'argent en fasces l'un sur l'autre.

De Cussé, en Bretagne ; d'argent, au sautoir de sable, au franc-quartier de gueules, chargé de deux *poissons* d'argent en fasce l'un sur l'autre.

POMME, s. f. fruit du pommier ; elle est ordinairement représentée dans l'écu, attachée au bout de sa tige, & pendante comme sur l'arbre même.

Pommereu ; d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois *pommes* d'or. (*Pl. VIII. fig. 422.*)

POMME-DE-PIN, s. f. fruit de l'arbre, nommé *pin* ; cette *pomme* paroît dans l'écu attachée au bout de sa tige, & figurée avec des lignes diagonales qui se croisent à distances égales, & forment de petites losanges qui imitent ce fruit, tel qu'il est sur l'arbre.

Quintin de Richebourg, de Champcenets, à Paris ; d'azur à trois *pommes-de-pin* d'or.

Pinon, marquis de Saint-Georges ; d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois *pommes-de-pin*, de même.

Ferrieres de Champigny, en Poitou ; d'azur à trois *pommes-de-pin* d'or, à la bordure de gueules.

Pinard, de gueules, à trois *pommes-de-pin*, d'argent, posées 2 & 1, abaissées sous un lion léopardé d'or. (*Pl. VIII. fig. 423.*)

POMMETÉ, ÉE, adj. se dit de la croix & de quelques autres pièces qui ont à leurs extrêmités des petits boutons arrondis.

Rochas de Châteauredon, à Paris ; d'or à la croix *pommetée* de gueules, au chef d'azur, chargé d'une étoile du champ.

Ray, au comté de Bourgogne, de gueules au ray d'escarboucle, *pommeté* & fleuretté d'or.

Hennezon ; d'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois panthères d'or, passantes, & accompagnée de trois rais d'escarboucle de gueules, *pommetés*, deux en chef, un en pointe.

PONT, s. m. meuble de quelques armoiries représentant ce que le nom exprime.

De Pontac ; de gueules, au *pont* à quatre arches d'argent sur une rivière de même, ombrée d'azur, & supportant deux tours du second. (*Pl. IV. fig. 465.*)

Pontbriant ; d'azur, au *pont* d'argent à trois arches, maçonné de sable.

PORC, s. m. La femelle se nomme *truie*, le *porc* & la truie paroissent dans l'écu de profil & passans ; leur émail est le sable.

Février de la Belloniere, à Paris ; d'argent au *porc* de sable.

De Porcelets de Maillane, à Beaucaire, en Languedoc ; d'or à une truie de sable.

Il y a des auteurs qui prétendent que la maison de Porcelets est originaire d'Espagne, & issue du comte Diego, surnommé *Porcelos*, fils de Roderic, comte de Castille ; & que le surnom de *Porcelos* lui fut donné à cause que la comtesse sa mere, accoucha de sept fils à la fois, en l'année 884.

Mais l'opinion la plus commune est que ceux de ce nom tirent leur origine de Provence, & que ce fut dans la ville d'Arles, que l'imprécation d'une pauvre femme causa une heureuse fécondité à la personne qu'elle imploroit dans sa misère ; cette pauvre femme ayant mis au monde deux jumeaux, les portoit dans ses bras, lorsqu'elle parut devant une jeune dame pour lui demander l'aumône ; elle croyoit que la pluralité d'enfans inspireroit plus de compassion à ceux qui la verroient en cet état ; mais la vue de ces enfans fit un effet contraire ; cette dame la traita d'impudique, s'imaginant qu'une honnête femme ne pouvoit avoir qu'un seul enfant d'une couche : cette pauvre femme se voyant offensée, levant les yeux au ciel, dit à haute voix : *Je prie Dieu, madame, pour la défense de mon honneur, qu'il vous fasse mettre au monde autant d'enfans que cette truie qui passe par-là a de petits cochons.* On assure qu'un an après, la dame accoucha de neuf enfans mâles, qui étoit le nombre des petits de la truie.

En considération de ce prodige, ces enfans furent nommés les *Porcelets*, & le nom de *Porcelets* fut transmis à leur postérité, laquelle a depuis porté pour armes une truie de sable au champ d'or.

Quelques historiens, & Nostradamus en son *Histoire de Provence*, ont donné cours à ces fables, & elles passent pour vraies dans l'idée du peuple d'Arles : on voit encore en cette ville une truie représentée en sculpture sur la façade de l'ancienne maison de Porcelets, dans le quartier appellé *le Bourg-vieux*. (*G. D. L. T.*)

Quelque Apocryphes que soient sans doute de pareils faits, nous n'avons pas crû devoir supprimer cet article. Les fables sont une partie de l'histoire de la noblesse, & les fables antiques sont des preuves de grandeur & des titres de gloire ; d'ailleurs l'histoire est relative au sujet.

PORC-ÉPIC, s. m. animal terrestre, armé de longs aiguillons, qui a quelque ressemblance avec le porc ; il paroît passant dans l'écu.

Les juges d'Athènes se servoient de vases, dont l'extérieur étoit rempli de pointes semblables à celles du *porc-épic*, pour faire entendre qu'on ne pouvoit les corrompre dans l'administration de la justice, qu'ils étoient inflexibles & intègres.

Le Coigneux de Belabre, de Bezonville, à Paris ; d'azur à trois *porcs-épics* d'argent.

De Foucrand de la Nouhe, à Luçon ; d'argent à trois *porcs-épics* de sable.

De Maupeou ; d'argent, au *porc-épic* de sable (*Pl. V. fig. 270.*)

PORTAIL, s. m. meuble d'armoiries.

De la Poterie ; de gueules, au *portail* antique donjonné de trois donjons, deux lions affrontés posés sur les perrons, & appuyés contre le *portail*

le tout d'argent, au chef de même, chargé de trois étoiles d'azur. (*Pl. IX. fig. 469.*)

La Porte ; de gueules, au *portail* d'or.

PORTÉE, adj. f. une croix *portée*, c'est une croix qui n'est pas debout, comme sont généralement les croix, mais qui est couchée de travers sur l'écusson, en forme de bande, comme si elle étoit *portée* sur l'epaule d'un homme.

La Colombiere assure que quelques-uns disent *portée*, parce que J. C. allant souffrir la mort, fut obligé de porter sa croix, qui est toujours représentée de travers & inclinée de cette manière.

PORTE-GLAIVE, PORTE-ÉPÉE, c'est un ordre de chevaliers en Pologne, appellés en latin *ensiferi.*

On les nomme ainsi, parce qu'Albert, évèque de Riga, entre les mains duquel les premiers d'entr'eux firent leurs vœux, leur ordonna de porter pour habit une robe de serge blanche avec la chape ou manteau noir, sur lequel ils portoient, du côté de l'épaule gauche, une épée rouge croisée de noir, & sur l'estomac deux pareilles épées passées en sautoir.

Cet ordre fut confirmé par le pape Innocent III. Il l'envoya en Livonie, pour défendre les prédicateurs de l'Evangile contre les infidèles dans les commencemens de la conversion de cette contrée. Mais n'étant pas assez forts pour exécuter ce dessein, ils s'unirent aux chevaliers teutoniques par l'autorité du pape ; & au lieu de *chevaliers de l'épée*, on les nomma *chevaliers de la croix.* Mais ils en furent séparés en 1541 sous Univivus leur grand-maitre, ou selon d'autres en 1525, lorsqu'Albert de Brandebourg renonçant à la grande-maitrise de l'ordre teutonique, embrassa le Luthéranisme.

Quand les chevaliers teutoniques furent dépossédés de la Prusse & que les *porte-glaives* eux-mêmes vinrent à donner dans les opinions de Luther, leur ordre tomba en décadence ; car en 1557 ils se brouillèrent avec l'évêque de Riga de la maison de Brandebourg, parce qu'il ne vouloit pas embrasser leurs opinions ; & que, pour mettre son propre bien en sureté, il livra la ville de Riga aux Polonois.

Ensuite les Moscovites ayant pris sur les chevaliers la plus grande partie de la Livonie, ceux-ci se mirent sous la protection de Sigismond-Auguste, roi de Pologne, en 1559. Mais Guillaume de Furstemberg, leur grand-maitre, ayant été trahi par ses propres gens ou mercenaires, qui le livrèrent aux Moscovites, Gothard Ketler, son successeur, suivant l'exemple d'Albert grand-maitre de Prusse, transigea pour tout l'ordre avec Sigismond : il fut arrêté que Sigismond pourroit disposer de l'ordre dans le château de Riga ; on lui remit la croix, le sceau de l'ordre, les chartes & les brefs des différens papes & empereurs qui le concernoient, comme aussi les clés de la ville & du château de Riga, la dignité de grand-maitre, les droits de monnoie, & tous les pouvoirs & privilèges qui y étoient attachés ; & par retour, Radzivil, plénipotentiaire du roi, fit présent à Gothard Ketler du duché de Courlande, pour lui, & pour ses hoirs, à perpétuité. (*Article resté.*)

PORTER, v. a. On dit *porter telles armoiries ;* parce qu'anciennement ceux qui se présentoient aux tournois, y faisoient *porter*, par leurs valets, leur écu où étoient empreintes leurs armes, qu'ils avoient pour être reconnus.

PORTER, on dit de quiconque a des armes, qu'il *porte* les différentes pièces dont est chargé son écusson : si, par exemple, il y a trois lions rampans, on dit qu'il les *porte.*

POSÉ, ÉE, adj. se dit d'un lion, d'un cheval ou d'un autre animal arrêté sur ses quatre piés, pour indiquer qu'il n'est pas dans une posture de mouvement.

Il se dit aussi d'un château, d'une tour, ou autre édifice, d'un arbre, &c. placés sur un rocher, un mont, une terrasse.

Castillon de Saint-Victor, de Roussas, de Belveset, près d'Uzès en Languedoc ; d'azur, à la tour d'argent, *posée* sur un rocher d'or.

Fortia de Piles, de Baumes, de Peiruis, en Provence ; d'azur, à la tour d'or, *posée* sur une terrasse de sinople.

Sarret de Consergues, à Beziers ; d'azur, à deux lions affrontés d'or, lampassés & armés de gueules, *posés* sur une terrasse du second émail, en chef une étoile de même.

Le Fèvre d'Argence ; d'argent, à une loutre de sable, *posée* sur une terrasse de sinople, au chef d'azur, chargé de deux roses d'argent. (*Pl. VI. fig. 289.*)

Loménie ; d'or, à l'arbre arraché de sinople, *posé* sur un tourteau de sable, au chef d'azur, chargé de trois losanges d'argent. (*Pl. VIII. fig. 396.*)

Rogier de la Ville ; d'argent, à une ville *posée* sur un rocher d'azur, surmontée de trois étoiles de gueules. (*Pl. IX. fig. 472.*)

POT, POT A FLEURS, POTS A FLEURS, f. m. est quelquefois un meuble d'armoiries.

Quant au *pot* simple, Pignatelli ; d'or, à trois *pots* de sable, les deux du chef affrontés.

Quant au *pot à fleurs*, Lemperrière ; de gueules, à une tige de trois roses dans un *pot* d'argent. (*Pl. XI. fig. 563-4.*)

POTENCÉ, ÉE, adj. f. se dit d'une croix dont les extrémités représentent une double potence.

De la Poterie ; d'argent, à une croix *potencée* de sable. (*Pl. IV. fig. 169.*)

Rubat ; d'azur, à la croix *potencée* d'or. (*Ibid. fig. 187.*)

Hurault, originaire du Barrois ; d'argent, au lion de sable, armé & lampassé d'or, chargé sur l'épaule senestre d'une croix de même *potencée*, à la bor-

dure de gueules, engrêlée & chargée de treize billettes d'argent.

Viart; d'azur, à trois croix d'or *potencées*, au chef d'argent.

POTENCÉ se dit aussi de quelques autres pièces.

Bureau; d'azur, au chevron *potencé* & contre-potencé d'argent, accompagné de trois barils ou fioles d'or.

POURPRE, s. m. émail tirant sur le violet; on le représente en gravure par des lignes diagonales à senestre. (*Voyez planche I. fig. 17.*)

Cet émail, couleur rare en armoiries, est mixte; c'est-à-dire, qu'il participe du métal & de la couleur, parce que l'argent qu'on appliquoit par feuilles sur les anciens écussons devenoit de couleur *pourpre* par succession de temps, ainsi que le rapporte Vulson de la Colombière en son livre de la *Science héraldique* : aussi met-on cet émail sans fausseté sur les couleurs, comme sur les métaux.

De Gaste, en Forez; de *pourpre*, à deux fasces d'azur.

Mesnard de la Barre, en Normandie; d'azur, au chevron de *pourpre*, chargé de trois croisettes d'argent, & accompagné de trois treffles d'or.

Arbois de Blanchefontaine, en Picardie; d'azur, au loup passant de *pourpre*, la tête contournée, accompagnée en chef de trois cloches d'argent.

POURSUIVANT D'AMOUR, (*Hist. de la Cheval.*) on vit autrefois à la guerre plusieurs chevaliers prendre le nom de *poursuivant d'amour*, & d'autres titres pareils, se parer du portrait, de la devise & de la livrée de leurs maitresses; aller sérieusement dans les sièges, dans les escarmouches & dans les batailles offrir le combat à l'ennemi, pour lui disputer l'avantage d'avoir une dame plus belle & plus vertueuse que la sienne, & de l'aimer avec plus de passion. Un écuyer anglois, capitaine du château de Beaufort, qui en 1369 prit parti pour la France, se nommoit *le poursuivant d'amour*. Il est encore fait mention de lui sous ce nom dans l'histoire de Bertrand du Guesclin. Sainte-Palaie, *Hist. de la Chevalerie.*

POURSUIVANT D'ARMES, (*chevalerie anc.*) ce mot s'est dit autrefois des gentilshommes qui s'attachoient aux hérauts pour aspirer à leur charge à laquelle ils ne pouvoient parvenir qu'après sept ans d'apprentissage passés dans cet exercice. Ils étoient de la dépendance des hérauts, & assistoient à leur chapitre. Un seigneur banneret pouvoit avoir des *poursuivans* de l'aveu de quelque héraut.

Leurs cottes-d'armes étoient différentes de celles des hérauts : les *poursuivans* la portoient tournée sur le bras, les hérauts devant & derrière; & le roi d'armes la portoit semée de lis, la couronne sur l'écu.

Le détail des fonctions de leur ministère est amplement expliqué dans un manuscrit composé par René d'Anjou, roi de Sicile, & qui se conserve dans la bibliothèque du roi. Dans un état de la France fait & arrêté en 1644, il y a trois *poursuivans d'armes* : le premier ayant 200 livres de gages, & les autres chacun 100 liv.

La cérémonie de l'institution des *poursuivans d'armes* étoit des plus solemnelles. Ils étoient présentés par un héraut d'armes en habit de cérémonie à leur seigneur & maître pour être nommés. Ils ne devoient point être faits pendant une moindre fête qu'un dimanche. Le héraut les conduisoit par la main gauche au seigneur, & en présence de plusieurs témoins appellés à cet effet, il lui demandoit quel nom il lui plaisoit que portât son *poursuivant d'armes ;* & le seigneur l'ayant déclaré, le héraut l'appelloit de ce nom. Ces noms arbitraires contenoient souvent des devises énigmatiques, qu'on appliquoit aux *poursuivans d'armes* pour les distinguer. Il y en a plusieurs exemples dans les anciens titres : cependant le *poursuivant* ne fait nul serment aux armes, & peut rendre ses armes sans rien méfaire; ce sont les termes d'un ancien manuscrit cité par le P. Ménestrier dans son livre de la chevalerie. (*D. J.*)

PRÉSENTÉ, ÉE, (*terme de Généalogie.*) celui ou celle qui se présente pour entrer dans un chapitre où il faut faire des preuves de noblesse; ou pour être fait chevalier de quelque ordre, où l'on ne peut être reçu sans avoir prouvé que l'on est d'une race noble. (*G. D. L. T.*)

PREUVES DE NOBLESSE, s. f. plur. (*Généalogie.*) pour prouver sa noblesse, le présenté ou la présentée doit mettre en évidence son extrait baptistaire, les contrats de mariage de son père, son aïeul, son bisaïeul, son trisaïeul, avec leurs testamens; les brevets, lettres & commissions des services militaires, les transactions, hommages, dénombremens, actes d'acquisitions de terres, & autres actes, tous titres originaux.

Il doit présenter ses armoiries, celles de sa mère & des femmes de ses ancêtres.

L'usage est de fournir au moins deux actes à chaque degré.

Celui qui est chargé de recevoir les *preuves*, indique au présenté tous les actes qu'il doit fournir, & où doivent remonter les degrés les plus reculés, & s'il est nécessaire de prouver la noblesse des femmes tant du côté paternel que du maternel. (*G. D. L. T.*)

PROBOSCIDE, s. f. trompe de l'éléphant. Elle s'employe quelquefois en armoiries.

Filtz, en Silésie; de gueules, parti d'argent, deux *proboscides* ou trompes d'éléphant, adossées les naseaux en haut de l'un en l'autre. (*Pl. V fig. 297.*)

PYRAMIDE, s. f. meuble d'armoiries.

Bigault; d'azur, à une *pyramide* élevée d'or. (*Pl. IX. fig. 468.*)

QUARTIER-DESCENTE, *terme de Généalogie*, qui signifie chaque degré d'ordre & de succession des descendans dans une ligne ou une famille.

Ainsi on dit deux *quartiers*, trois *quartiers* de noblesse, &c. Un homme est réputé de bonne noblesse quand il prouve quatre *quartiers* du côté du père, & autant du côté de la mère; c'est-à-dire quand son bisaïeul, son aïeul & son père, tant du côté paternel que du côté maternel, ont été gentilshommes.

Pour entrer dans certains chapitres nobles d'Allemagne, il faut faire preuve de seize *quartiers*, tant du côté paternel que du côté maternel; & comme, selon le calcul le plus généralement reçu, on compte trois générations pour un siècle, la noblesse de ces candidats doit au moins remonter à cinq cents ans. Aussi n'y a-t-il point de nation plus jalouse de sa noblesse, & plus attentive à ne pas se mésallier que la nation allemande. (*Article resté.*)

QUARTIER, s. m. (*terme de Généalogie.*) écu d'une famille noble, qui, dans un arbre généalogique, sert de preuve. Il faut plusieurs *quartiers* pour prouver la noblesse, lorsque l'on veut entrer dans des chapitres qui exigent des preuves.

Ce mot *quartier* vient de ce qu'autrefois on mettoit sur les quatre angles d'un mausolée ou tombeau, les écussons du père, de la mère, de l'aïeul & de l'aïeule du défunt; ce qu'on a augmenté ensuite jusqu'à 8, 16 & 32.

Ces exemples sont fréquens sur les sépultures des maisons nobles en Flandre & en Allemagne. (*G. D. L. T.*)

QUARTIER, s. m. quatrième partie d'un écu, lorsqu'il est écartelé.

On nomme aussi *quartiers*, les divisions d'un écu en un plus grand nombre de parties quarrées.

Il y a même des écus divisés en seize & trente-deux *quartiers*.

Les *quartiers* du haut sont blasonnés les premiers, ensuite les *quartiers* au-dessous, puis on finit par ceux qui se trouvent en bas.

Les *quartiers*, dans l'art héraldique, ont été ainsi nommés, parce que chacun remplit le quart de l'espace de l'écu, lorsqu'ils se trouvent formés par la ligne perpendiculaire du parti & la ligne horizontale du coupé.

Et de même par la ligne diagonale à dextre du tranché, & par la ligne diagonale à senestre du taillé.

Depuis, un plus grand nombre de divisions de l'écu en parties egales entr'elles ont été nommées *quartiers*.

Bonvilar d'Auriac, de la Vernède, de la Crousile, en Languedoc; écartelé aux premier & quatrième *quartiers* d'argent, au deuxième d'azur, au troisième de gueules.

De Crevant; écartelé au premier & quatrième *quartiers* d'argent, au deuxième & troisième d'azur. (*Pl. I. fig. 29.*)

Aubert; écartelé au premier & quatrième *quartiers* d'or, au deuxième & troisième d'azur, à la bordure écartelée de l'un en l'autre. (*Pl. IV. fig. 213.*)

Quant aux écartelures plus composées & aux *quartiers* plus multipliés, on peut voir, *pl. XV.* les armes de l'empereur, celles du roi d'Espagne, du roi des Deux-Siciles, du roi de Pologne, du roi de Sardaigne, du roi de Danemarck, du roi de Suède, du roi de Prusse; *Pl. XVI.* celles de l'électeur de Cologne; *Pl. XVII.* celles de la république des Suisses & celles de M. le duc d'Uzès; *Pl. XVIII.* celles de Bouillon & de Lorraine; surtout, *pl. XX.* le pennon généalogique de trente-deux *quartiers*. (*Voyez* PARTI pour un plus grand nombre de *quartiers*.)

QUATRE-FEUILLE, s. f. fleur, dont le nom annonce qu'elle est divisée en *quatre feuilles* ou fleurons.

Phelypeaux; d'azur, semé de *quatre-feuilles* d'or, au canton d'hermine. (*Pl. VIII. fig. 241.*)

QUÊTE, (*Hist. de la Chevalerie.*) terme de l'ancienne chevalerie, qui signifie les courses ou voyages que plusieurs chevaliers qui venoient de recevoir les honneurs de la chevalerie, ou qui avoient assisté aux fêtes qui y étoient relatives, faisoient en commun, soit pour retrouver un fameux chevalier qui avoit disparu, soit pour reprendre une dame restée au pouvoir d'un ennemi, soit pour d'autres objets encore plus relevés, comme celui de la *quête* du S. Graal. Ces sujets se sont étendus & multipliés à l'infini dans l'imagination des faiseurs de romans. Nos héros errant de pays en pays, parcouroient sur-tout les forêts presque sans autre équipage que celui qui étoit nécessaire à la défense de leur personne; & ils vivoient uniquement de leurs chasses: des pierres plates plantées en terre, qu'on avoit exprès placées pour eux, servoient à faire les apprêts de leurs viandes, comme à prendre leurs repas; les chevreuils qu'ils avoient tués étoient mis sur ces tables, & recouverts d'autres pierres, avec lesquelles ils les pressoient pour en exprimer le sang, d'où cette viande est nommée dans nos romans, *chevaux de presse, nourriture des héros*: du sel & quelques épices, les seules munitions dont on se chargeoit, en faisoient tout l'assaisonnement. Afin de surprendre plus sûrement les ennemis qu'ils alloient chercher, ils ne marchoient qu'en petites troupes de trois ou de

quatre, ayant soin, pour n'être point connus, de changer, de déguiser leurs armoiries, ou de les cacher en les tenant couvertes d'une housse. L'espace d'un an & d'un jour étoit le terme ordinaire de leur entreprise. Au retour, ils devoient, suivant leur serment, faire un récit fidèle de leurs aventures, exposer ingénument leurs fautes, leurs malheurs & les succès qu'ils avoient eus dans leurs *quêtes*. (*D. J.*)

QUEUE, s. f. se dit principalement de la *queue* d'un cerf. Celles de plusieurs autres animaux s'expriment par des noms particuliers.

QUILLE, s. f. morceau de bois tourné, de forme à peu près conique. Le jeu de *quilles*.

Quilly, dans le Barrois; d'argent, à la bande d'azur, chargée de sept *quilles* d'or, & accompagnée de deux roses de gueules, une en chef, l'autre en pointe.

QUINTAINE, s. f. meuble qui représente un poteau où est attaché un écusson que l'on suppose être mobile.

La *quintaine* étoit anciennement un exercice militaire que l'on faisoit à cheval, la lance à la main. On venoit en courant sur un bouclier attaché à un arbre; & si la lance étoit rompue, on se trouvoit en défaut.

Il y en a qui prétendent que la *quintaine* a pris son nom du latin *quintus*, de ce que ces sortes de jeux se faisoient de cinq ans en cinq ans; d'autres disent qu'un nommé *Quintus* en fut l'inventeur.

De Robert de Lezardières, en Poitou; d'argent, à trois *quintaines* de gueules.

QUINTE-FEUILLE, s. f. fleur à cinq fleurons arrondis, ayant chacun une pointe, & dont le centre est percé en rond, de manière que l'on voit le champ de l'écu à travers.

Serent de Kerfelix, en Bretagne; d'or, à trois *quinte-feuilles* de sable.

Duplessis-Châtillon de Nonant, au Maine; d'argent, à trois *quinte-feuilles* de gueules.

Renouard; d'argent, à une *quinte-feuille* de gueules. (*Pl. VIII. fig. 406.*)

Morisot, en Bourgogne; d'argent, à la *quinte-feuille* de gueules, accompagnée de trois mûres de sable.

Patornay, en Franche-Comté; d'azur, à une *quinte-feuille* d'or en cœur, accompagnée de trois croissans d'argent.

Roskorel, en Bretagne; d'or, à une *quinte-feuille* d'azur, enfilée en cœur par une flèche de gueules en bande, la pointe en bas.



RACCOURCI, IE, adj. ce mot se dit des pièces honorables qui ne touchent point les bords de l'écu; c'est la même chose que *coupé*, *alaisé* ou *alésé*. (*D. J.*)

RACE, s. f. (*terme de Généalogie.*) génération continuée de père en fils, descendans & ascendans d'une ligne noble, ancienne & illustre.

Le mot *race* tire son étymologie du latin *radix*, *icis*, qui signifie la racine généalogique d'une postérité, dont on ne connoit point le commencement. (*G. D. L. T.*)

RACE, s. f. (*Généalog.*) ce mot est synonime à naissance.

Madame de Lambert dit dans ce dernier sens, que vanter sa *race*, c'est louer le mérite d'autrui. Si le mérite des pères rehausse la gloire des enfans qui les imitent, il est leur honte quand ils dégénèrent : il éclaire également leurs vertus & leurs vices. C'est un heureux présent de la fortune qu'un beau nom, mais il faut savoir le porter. « Je » serai le premier de ma *race*, & toi peut-être le » dernier de la tienne », répondit Iphicrate à Hermodius, qui lui reprochoit la bassesse de sa naissance. Iphicrate tint parole; il commanda en chef les armées d'Athènes, battit les Thraces, rétablit la ville de Seuthée, & tailla en pièces une bande de Lacédémoniens. (*D. J.*)

RADIÉ, ÉE, adj. se dit des couronnes antiques, qu'on appelle *couronnes radiées*.

RAIS, s. m. pl. ou RAYONS. ce mot se dit de l'escarboucle qu'on peint sur les écus avec huit *rayons* ou bâtons pommetés, qui en sortent en croix & en sautoir.

Château-neuf; d'or, à une étoile à huit *rais* de gueules. (*Pl. VII. fig. 376.*)

Des Baux; de gueules, à une étoile à seize *rais* d'argent. (*Ibid. fig. 377.*)

Giry; d'azur, à l'escarboucle d'or, à huit *rais*, rayons ou bâtons pommetés. (*Pl. X. fig. 538.*)

RAISIN. (*Voyez* GRAPPE.)

Rouzières ou Rozières, en Lorraine; coupé par une fasce d'azur, chargée de trois roses d'or; au premier, d'or, à l'aigle de sable éployée; au second, d'argent, à la *grappe de raisin* de gueules, pendante, tigée & pamprée de sinople.

RAMÉ, ÉE, adj. se dit du bois du cerf, du daim, lorsqu'il est d'un autre émail que l'animal.

D'Ugues de la Villehux, en Bretagne; d'azur, au cerf passant d'argent, *ramé* d'or.

Frédorf, en Bavière; d'argent, au cerf de gueules, *ramé* d'or.

RAMEAU, (*Généalog.*) il se dit dans les généalogies de diverses branches qui sortent d'un même tronc. Cette illustre famille s'est divisée en plusieurs *rameaux*, dont les uns se sont portés en France, les autres en Italie.

RAMEAU, s. m. (*Généalogie.*) se dit figurément d'une branche qui dans une généalogie n'a donné que quelques degrés de filiation, qui se trouve éteinte par un ou plusieurs enfans morts sans postérité. (*G. D. L. T.*)

RAMEAU, s. m. meuble de l'écu qui représente une petite branche d'arbre ou d'arbrisseau.

Ce terme vient du latin *ramus*, qui a la même signification.

Houssaye du Couldray, près Lisieux en Normandie; d'azur, à trois *rameaux* de chêne d'or, chacun de six feuilles.

Sandrier; d'azur, au *rameau* d'olivier, à deux branches d'or, mouvant d'un croissant de même. (*Pl. VIII. fig. 398.*)

RAMPANT, TE, adj. ce mot a dans le Blason une acception particulière, & signifie tout le contraire de *ramper*. Il s'applique aux animaux à quatre pieds, & signifie qu'ils ont la tête & les pattes de devant élevées vers l'angle dextre de l'écu, comme s'ils vouloient, dit-on, s'élever & monter le long d'une rampe. Telle est l'étymologie qu'on donne à ce mot. Au reste, quoique cette position soit dans le Blason, celle de la plupart des quadrupèdes, le mot *rampant* ne se dit guères que du chien, du levrier & du renard, la même position dans les autres animaux étant exprimée par un autre mot qui leur est propre.

Le lion *rampant*; sa position ne s'exprime point, parce qu'il est souvent en cette attitude; s'il se trouve passant, on le dit *lion léopardé*.

Le léopard qui est ordinairement passant, quand il est *rampant*, s'appelle *lionné*.

Le loup *rampant* s'appelle *ravissant*.

Le cheval à moitié levé sur ses jambes de derrière, se nomme *cabré*; tout droit, il s'appelle *effaré*.

Le taureau *rampant* est nommé *furieux*.

La licorne, le bélier, le bouc, la chèvre, le chamois *rampans*, sont nommés *saillans*.

L'ours *rampant*, *levé*.

Le chat *rampant*, *effarouché*.

Chapelain de Bedos, de la Vialle, de Trouilhas, en Gévaudan; d'argent, au levrier *rampant* de sable, au chef d'azur.

Auderic de Lastours, diocèse de Narbonne; d'argent, à l'arbre de sinople, à senestre un chien de sable *rampant*, les pattes de devant appuyées sur le fût de l'arbre, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

Montregnard; de gueules, au renard *rampant* d'or. (*Pl. VI. fig. 290.*)

RAMURE, f. f. meuble de l'écu qui repréfente le bois du cerf; chaque côté a fix dagues, y compris celle de l'extrémité.

Demi-ramure eft un côté feul du bois de l'animal.

Maffacre eft une *ramure* jointe au crâne du cerf ou à la tête entière.

De Fouraire de Villers-la-Chèvre, en Lorraine; d'azur, à une *ramure* d'or, au centre de l'écu, entre la ramure une étoile de même.

De Banne d'Avejan, de Montgros, diocèfe d'Uzès en Languedoc; d'azur, à la *demi-ramure* d'or, pofée en bande.

Cornu; d'argent, à la corne de cerf ou *ramure* de gueules, furmontée d'une aigle éployée de fable. (*Pl. V. fig. 266.*)

Paffart; d'azur, à trois cornes de cerf ou *ramures* d'or, rangées en fafces. (*Ibid. fig. 267.*)

RANGÉS, ÉES, adj. fe dit des animaux & autres pièces ou meubles de longueur, pofés fur une ligne horizontale.

De Hugon du Prat, de Mafgonthière, en Limoufin; d'azur, à deux lions *rangés* d'or, lampaffés & armés de gueules.

De Coublant de la Touche, en Anjou; d'azur, à deux aigles *rangées* d'argent.

De Fortiffon de Roquefort, en Guyenne; d'azur, à deux tours *rangées* d'argent.

De Hingant de Keriffac, en Bretagne; de fable, à trois épées d'argent garnies d'or, *rangées*.

RANGIER, f. m, meuble de l'écu qui repréfente le fer d'une faulx.

De Sorny des Grelets, près Epernay en Champagne; de gueules, à trois *rangiers* d'argent en trois pals, les pointes en haut. (*G. D. L. T.*)

De Fourbin; de gueules, à trois *rangiers* ou fers de faulx d'argent. (*Pl. X. fig. 554.*)

RAQUETTE, f. f. meuble d'armoiries.

La communauté des paumiers, porte, de fable, à la *raquette* d'or, accompagnée de quatre balles d'argent, rangées en croix. (*Pl. XI. fig. 615.*)

RAT, f. m. meuble d'armoiries, repréfentant cet animal.

La ville d'Arras; d'azur, à la fafce d'argent, chargée de trois *rats* paffans de fable, la fafce furmontée d'une mitre, & accompagnée en pointe de deux croffes paffées en fautoir, le tout d'argent. (*Pl. VII. fig. 363.*)

RATEAU, f. m. inftrument de jardinage, eft employé comme meuble d'armoiries.

Retel; de gueules, à trois *rateaux* d'or fans manches, pofés 2 & 1. (*Pl. XI. fig. 566.*)

RAVISSANT, TE, adj. fe dit du loup rampant.

Loubens de Verdale, à Revel, près Caftelnaudary; de gueules, au loup *raviffant* d'or.

D'Agoult; d'or, au loup *raviffant* d'azur, armé & lampaffé de gueules. (*Pl. VI. fig. 288.*)

On appelleroit vraifemblablement auffi *raviffant* un loup, un lion, ou tout autre animal carnacier, qui feroit repréfenté emportant fa proie.

RAY-D'ESCARBOUCLE, f. m. meuble de l'écu percé en rond au centre, divifé ordinairement en huit rais, dont quatre font en croix, les autres en fautoir; ces *rais* font pommetés au milieu, & terminés en bâtons de pèlerins.

Giry de Veillau, en Nivernois; d'azur, au *ray-d'efcarboucle* d'or.

Saint-Aubin de Vecourt, de Fouchette, en Picardie; d'azur, au *ray-d'efcarboucle* d'or, adextré en chef d'une croifette d'argent.

Giry; d'azur, à l'efcarboucle d'or à huit rais. (*Voyez* RAIS.)

RAYON, f. m. s'employe quelquefois pour meuble dans l'écu.

De Merle; de gueules, aux *rayons* d'argent de trois pointes, naiffans de l'angle à dextre de l'écu. (*Pl. VII. fig. 379.*)

De Bellegarde; d'azur, aux *rayons* droits & ondés d'or alternativement, mouvans d'une portion de cercle, du chef vers la pointe de l'écu, chaque intervalle de *rayons* rempli d'une flamme de même, au chef d'or, chargé d'une aiglette de fable. (*Ibid. fig. 384.*)

RAYONNANT, TE, adj. fe dit des étoiles & autres aftres qui ont entre leurs rais des petites lignes en rayons pour les rendre plus lumineux.

Joly de Choin, en Breffe; d'azur, à l'étoile *rayonnante*, à feize rais d'or, au chef de même, chargé de trois rofes de gueules.

Bernard de Boulainvilliers, à Paris; d'azur, à une ancre d'argent, accompagnée en chef à feneftre d'une étoile d'argent, *rayonnante* d'or.

REBATTEMENT, f. m. ce mot fe dit de diverfes figures qui fe font à fantaifie, & qu'on aime beaucoup en Allemagne. Les principales font une dextre, une pointe, une plaine, une champagne une pointe en pointe, des gouffets, une gore une billette couchée, un écuffon renverfé dans un autre, &c. On appelle auffi *rebattemens* plufieur autres divifions extraordinaires de l'écu, lorfqu les figures font oppofées, & qu'elles femblent f rabattre l'une l'autre. *Méneftrier.*

RECERCELÉE, adj. f. fe dit d'une croix ancré dont les huit pointes circulaires ont chacune deu circonvolutions.

Ce terme vient du vieux mot gaulois *recercel* qui a fignifié tourné en fpirale en manière de v lute, & en quelque forte plié comme un cercea On appelle même quelquefois cette croix *cercel*

Ferlay de Sathonnay, en Breffe; de fable, à croix *recercelée* d'argent.

Funillis; d'or, à la croix *recercelée* de fabl chargée de cinq écuffons d'argent, bordés, engr lés de fable. (*Pl. III, fig. 162.*)

RECEVEUR, (*ordre de Malte*) c'eft le no d'un chevalier qui réfide dans une commande pour en recueillir les revenus. Les *receveurs* d l'ord

l'ordre de Malte jouissent de tous les droits & privilèges de la résidence conventuelle. (*D. J.*)

RECOUPÉ, adj. on appelle *écu recoupé*, un écu mi-coupé & recoupé un peu plus bas. (*A. R.*)

RECROISETTÉE, adj. se dit d'une croix ou croisette, dont chaque branche est traversée d'une autre branche.

Boufflers; d'argent, à trois molettes de gueules à six rais, deux & un, accompagnées de neuf croisettes de même, *recroisettées* au pied fiché, trois en chef, trois en fasce, trois en pointe, ces dernières posées deux & un.

Mauvoisin; d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois croix d'or *recroisettées*.

De Huon de Kerullac, de Kerbrat, en Bretagne; de gueules à cinq croisettes *recroisettées* d'argent, posées en croix.

Brodeau de Candé; d'azur, à la croix *recroisettée* d'or, au chef de même, chargé de trois palmes de sinople. (*Pl. III. fig. 167.*)

REDORTE, s. f. ce mot se dit d'une branche de frêne & autres arbres, retortillée en anneaux les uns sur les autres. Il y a dans le Blason des *redortes* feuillues, & d'autres sans feuilles. (*D. J.*)

Nigry de la Redorte d'Ouveillan, à Toulouse; d'azur, à trois *redortes* d'or, en trois pals, chacune de quatre cercles.

Torta, à Naples; d'azur, à une *redorte* feuillée de trois pièces d'or. (*Pl. XI. fig. 609.*)

REGARDANT, se dit d'un lion ou autre bête de proie, qui regarde derrière elle, ayant la face tournée du côté de la queue.

D'autres entendent par *regardant*, un animal qui ne meut que la tête & quelque partie du cou, mouvant de quelque division de l'écu dans une autre.

Servien; porte d'azur, à trois bandes d'or au chef d'argent chargé d'un lion *regardant* de gueules.

REMPLI, IE, adj. se dit d'une pièce de l'écu, dont le milieu, dans toute sa longueur, est d'un autre émail que la pièce. Ainsi l'on dit que telle maison porte d'azur au chevron potencé & contre-potencé d'or *rempli* d'argent.

Montfort-Thaillant, en Bourgogne; d'argent, à trois rustres de sable *rempli* d'or.

Méligny; d'azur, à la bande d'or contre-potencée, *remplie* du champ.

Les pièces *remplies* se distinguent des pièces bordées, en ce que ces dernières ne sont chargées d'aucune pièce, & que les premières peuvent l'être.

De Bureau de Pargé, de la Haterie, en Bretagne; d'azur, au chevron contre-potencé d'or, *rempli* de sable, accompagné de trois burettes d'argent.

RENARD, s. m. cet animal paroît de profil, passant ou rampant; il a sa queue levée perpendiculairement, dont le bout tend vers le haut de l'écu, ce qui le distingue du loup qui a toujours sa queue pendante.

De Marolles, en Valois; d'azur, au *renard* passant d'or.

De Reynard de la Serre, de Saint-Julien, d'Avançon en Dauphiné; d'azur, au *renard* rampant d'or.

Montregnard; de gueules, au *renard* rampant d'or. (*Pl. VI. fig. 290.*)

RENCHIER, s. m. meuble de l'écu qui représente un cerf de la plus haute taille : il a un bois applati, couché en arrière, beaucoup plus large que celui du cerf : on croit que c'est le renne des Lapons.

De la Grange de Villedonné, près Vitry en Champagne; d'azur à trois *renchiers* d'or. (*G. D. L. T.*)

RENCONTRE, s. m. tête de cerf, de buffle, de bélier, ou d'un autre animal quadrupède qui paroit dans l'écu, de front, c'est-à-dire, montrant les deux yeux.

La tête du lion détachée du corps de l'animal, est la seule des animaux quadrupèdes, qui ne peut point être nommée *rencontre*, parce qu'elle n'est jamais de front dans l'écu.

Le *rencontre*, a pris son nom du verbe *rencontrer*, voir de front, en face.

Et si on en a dénaturé le genre, c'est par cette manie de multiplier sans nécessité les mots techniques, & de différencier les signes, lorsque les choses sont les mêmes, manie dont nous avons parlé dans le discours placé à la tête de ce Dictionnaire.

Fontaine des Montées, des Bordes, en Orléanois; d'or, au *rencontre* de cerf de sable.

Tournebulle de Bussy, de Villiers-le-Sec en Champagne; d'argent, à trois *rencontres* de buffles de sable.

Perrot, en Bretagne; de sable, au *rencontre* de bélier d'or. (*Pl. V. fig. 276.*)

Bouvet; de gueules, au *rencontre* de bœuf d'or. (*Pl. V. fig. 272.*)

Desjardins, dans le Barrois; d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois *rencontres* de cerfs d'or, 2 en chef, 1 en pointe.

Bonnet en Lorraine, parti; au premier d'argent, au *rencontre* de bœuf de gueules, au second de gueules, à un lion d'or, tenant une hache de même.

Le canton d'Ury porte d'or, au *rencontre* de buffle de sable, accorné & bouclé de gueules.

Riedeser, dans la Hesse; d'or, à un *rencontre d'asne* de sable, mangeant un chardon de sinople. (*Pl. XI. fig. 590.*)

RENVERSÉ, adj. m. se dit du chevron qui, au lieu d'avoir la pointe en haut & l'extrêmité de ses branches en bas, se trouve dans une position contraire.

Renversé, se dit aussi d'un écusson posé à contre-sens, & des animaux qui sont représentés dans l'écu portés sur le dos.

Fourré de Beaupré, du Velbourg en Norman-

die ; de gueules, à trois chevrons *renversés* d'argent.

Corville de Ners dans la même Province ; de gueules, à trois écussons *renversés* d'or.

Prévost Saint Cir ; d'or, au chevron *renversé* d'azur, accompagné en chef d'une molette de gueules, & en pointe d'une aiglette de sable. (*Pl. IV. fig. 202.*)

De Beausobre ; d'azur, à deux chevrons, dont l'un *renversé* & entrelacé d'or, au chef cousu de gueules, chargé d'une ombre de soleil d'or. (*Ibid. fig. 206.*)

Briel dans le Barrois ; d'azur, au chevron d'or *renversé*, d'où pend un huchet de même, virolé & lié d'argent.

RÉPARTITIONS, s. f. plur. divisions de l'écu, ou figures composées de plusieurs partitions.

L'écartelé est formé du parti & du coupé.

L'écartelé en sautoir, du tranché & du taillé.

Le *gironné*, qui est ordinairement de huit girons, est formé du parti, du coupé, du tranché & du taillé.

Les *points équipolés* de neuf carreaux, sont formés de deux partis & de deux coupés.

Le *fascé*, le *burelé*, le *bandé*, le *coticé*, le *palé*, le *vergeté*, l'*échiqueté*, le *fuselé*, le *losangé*, le *fretté*, sont des *répartitions*.

Ce mot vient du verbe *répartir*, diviser, partager, distribuer en plusieurs parts, des espaces qui ont déja été partagés. (*G. D. L. T.*)

REPOTENCÉE, adj. f. se dit d'une croix potencée où les extrêmités de chaque branche sont encore potencées.

Descognets de la Ronciere, en Bretagne ; de sable, à la croix *repotencée* d'argent, cantonnée de quatre molettes d'éperons de même.

RÉSARCELÉ, ÉE, adj. se dit de la croix, bande ou autre piéce honorable chargée d'un orle ou d'un filet conduit le long de ses bords, à une égale distance de sa largeur.

Les piéces *résarcelées* sont extrêmement rares.

Leduc de Virvodé, à Paris ; d'or à la bande de gueules, *résarcelée* de champ & chargée de trois alérions d'argent.

RESEAU, s. m. ornement divisé par des lignes diagonales à dextre & à sénestre ; il imite un ouvrage de fil ou de soie entrelacé, dont les vuides laissent des mailles en losanges.

De Malivert en Bresse ; bandé d'argent & de gueules, au *reseau* brochant sur le tout de l'un en l'autre.

Fovet de Dornes, à Paris ; d'azur à une bande d'argent, chargée d'un *reseau* de gueules.

Daun ; d'or, au *reseau* de gueules. (*Pl. XI. fig. 579.*)

RETRAIT, TE, adj. se dit des pals, bandes, &c. qui mouvant du haut de l'écu ne s'étendent point jusqu'en bas, & se trouvent raccourcis.

Retrait se dit aussi du chef, qui n'a que la moitié de sa largeur ordinaire, quoiqu'il ne soit point abaissé sous un autre chef.

De la Porte de Lissac, en Limosin ; d'argent à trois pals *retraits* de gueules ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or, soutenu d'une divise du second émail.

Ruesdorf en Baviére ; d'azur, au pal *retrait* d'argent. (*Pl. XII. fig. 640.*)

Desrollans de Rhellanete en Provence ; d'azur à trois pals *retraits* en chef d'or, au cor-de-chasse, lié de même en pointe.

D'Esteing de Saillans, du Terrail, en Rouergue ; d'azur, à trois fleurs-de-lis d'or, au chef *retrait* de même.

RINCEAU ; lorsqu'on voit des branches croisées & enlacées sur un écu, on le blasonne aux *rinceaux* passés en sautoir. (*D. J.*)

RIVIERE, s. f. piéce en forme de champagne au bas de l'écu, ou de fasce au milieu. On la distingue par des traits curvilignes qui marquent les flots ou courans d'eau ; les berges sont ondées.

Tremolet de Montpesat, en Languedoc ; d'azur au cygne d'argent sur une *rivière* de même, accompagné en chef de trois molettes d'éperons d'or.

Raitty de Vitté en Poitou ; de gueules au cygne d'argent nageant sur une *rivière* au naturel, mouvante du bas de l'écu ; en chef à dextre une comète d'or.

Paluste de Chambonneau, dans la même province ; d'azur à une *rivière* d'argent en fasce, un cygne de même nageant sur les ondes, au chef d'or chargé d'une étoile d'azur.

Ragareu ; de sinople, à une *rivière* d'argent, ondée en fasce. (*Pl. VII. fig. 389.*)

ROC-D'ÉCHIQUIER, s. m. meuble d'armoiries fait en petit pal alesé, dont la partie supérieure est ancrée & l'inférieure chargée d'une traverse.

Les Espagnols appellent *rocs*, les tours des échecs, & on prétend que c'est de-là qu'est venu le nom de *roc-d'échiquier*.

La Roche de Fontenilles, de Rambure à Toulouse ; d'azur à trois *rocs-d'échiquier* d'or.

Manny en Lorraine ; écartelé en sautoir ; le chef & la pointe de gueules, au *roc-d'échiquier* d'or, la dextre & la sénestre fascé de six piéces d'or & d'azur.

Roquelaure de Saint-Aubin, à l'Ile-Jourdain d'azur à trois *rocs-d'échiquier* d'argent.

Normand ; écartelé de gueules & d'or, les quartiers de gueules chargés d'un *roc-d'échiquier* d'or ceux d'or chargés d'un *roc-d'échiquier* de gueules sur le tout d'azur, à une fleur-de-lis d'or. (*Pl. X. fig. 510.*)

ROCHER, s. m. meuble de l'écu qui représente une roche, elle est figurée avec des inégalités pointues.

La Roque d'Olès, d'Ornac, diocèse de Saint Pons ; d'azur au *rocher* d'argent.

Jobal de Pagny en Lorraine ; d'azur, au *rocher* d'argent, flanqué de deux lions d'or, affrontés, & surmonté d'une croisette de même entre deux étoiles d'argent.

Roquettes d'Amèdes, à Paris ; de gueules au *rocher* d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

Durey ; de sable à un *rocher* d'argent, surmonté d'une croisette de même. (*Pl. VIII. fig. 393.*)

Durand ; d'azur, au *rocher* d'or mouvant d'une mer d'argent, qui occupe le bas de l'écu, accompagné en chef de six roses trois à trois, en forme de bouquets, un de chaque côté feuillé & tigé du second (*Pl. VIII. fig. 394.*)

ROMPU, se dit des pièces ou armes brisées, & des chevrons dont la pointe d'enhaut est coupée. Ainsi l'on dit : il porte d'argent, au chevron *rompu*, entre trois molettes, &c.

Blanlus en Touraine ; d'azur au chevron *rompu* d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.

Rompu, dans cette signification est la même chose que *brisé*. Cependant quelques héraldistes mettent une différence entre les deux. Ils appellent *brisé* ou *éclaté* le chevron dont on a coupé la pointe, & *rompu* celui dont les côtés sont cassés ou brisés. On en peut voir la différence en comparant ensemble les figures 204 & 205. de la *Pl. IV.*)

ROSE, s. f. meuble de l'écu en forme de *rose* de jardin ; elle paroit épanouie, avec un bouton au centre, quatre feuilles & cinq plus éloignées, avec cinq pointes qui imitent les épines entre les feuilles extérieures, & sont ordinairement sans tige.

Les *roses* ont pour émail particulier le gueules ; il y en a cependant de divers émaux.

Roses tigées & feuillées, sont celles qui ont des tiges & des feuilles.

De Nollant de Limbeuf, en Normandie : d'argent à une fleur-de-lis de gueules, accompagnée de trois *roses* de même.

De Roscoet du Mené, en Bretagne ; d'argent à trois *roses* de gueules, feuillées & tigées de sinople.

Longueil ; d'azur, à trois *roses* d'argent, au chef d'or, chargé de trois *roses* de gueules. (*Pl. VII. fig. 414.*)

Caradas ; d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois *roses* de gueules, feuillées & tigées de sinople. (*ibid. fig. 45.*)

La *rose* s'appelle *soutenue*, quand elle est figurée avec sa queue, elle est quelquefois d'un même & quelquefois d'un différent émail, mais toujours épanouie.

ROUANT, adj. se dit du paon qui paroit dans l'écu, de front, & semble se mirer dans sa queue, qu'il étend en cercle.

Ce terme vient du mot *roue*, parce que la queue de cet oiseau étalée, l'imite par sa circonférence.

De Saint Paul de Ricault à Paris ; d'azur au paon *rouant* d'or.

Bachelier ; d'azur, à la croix engrelée d'or, cantonnée de quatre paons *rouans* d'argent. (*Pl. XI. fig. 596.*)

ROUE, s. f. meuble qui représente une roue semblable à celle des chars de triomphe des anciens : elle est à six rais dans l'écu.

D'Arros d'Herouval, en Béarn ; de gueules à une *roue* d'argent.

Rostaing ; d'azur, à la *divise* d'or, accompagnée en pointe d'une *roue* de même.

Mouzin ou Mouzain, dans le Barrois ; d'argent à la bande d'azur, chargée de trois *roues* d'or, clouées de gueules.

De Kerouarts de Kermaho, en Bretagne ; d'argent à la *roue* de sable, accompagnée de trois croisettes de même.

Bossuet ; d'azur, à trois *roues* d'or. (*Planche X. fig. 523.*)

Bonzy ; d'azur, à la *roue* d'or sans cercle (*Ibid. fig. 524.*)

ROUE DE SAINTE-CATHERINE, s. f. *roue* dont les jantes paroissent armées de rasoirs ou de fers tranchans.

Elle est ainsi nommée d'une semblable, qui sert d'attribut au martyre de Sainte Catherine.

Genest, en Lorraine ; d'azur, au chevron d'or, chargé de trois écussons de gueules, un & deux, & accompagné de trois *roues* de sainte Catherine, d'argent, deux en chef, un en pointe.

Guillouzou de Keronnes, de Kereden, en Bretagne ; d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois *roues* de sainte Catherine de même.

RUBAN, s. m. c'est la huitième partie d'une bande.

RUCHE, s. f. meuble de l'écu qui représente la *ruche* où s'assemblent les abeilles pour faire le miel.

Brion de Houppeville, en Normandie ; d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois *ruches* d'argent.

Lourdet ; d'argent, à la *ruche* de sable, accotée de deux mouches de chaque côté de même, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent. (*Pl. XI. fig. 597.*)

RUPERT (*l'ordre de saint*) fut institué par Jean-Ernest de Thun, archevêque de Saltzbourg en Allemagne, en 1701.

La croix est à huit pointes, émaillée de blanc ; au centre est une médaille de gueules, où se trouve la représentation du saint prélat fondateur, vêtu de ses ornemens pontificaux, la mitre sur la tête, la main étendue, comme pour donner la bénédiction, & tenant sa crosse de la main fénestre. Sur le revers de la croix est au centre une croisette de gueules ; le tout attaché à une chaine d'or. (*G. D. L. T.*)

RUSTRE, s. f. meuble de l'écu en forme de

losange, pereé en rond au centre, de sorte que l'on voit le champ de l'écu à travers.

On fait venir ce terme de *raute*, *rutten*, mot allemand, qui signifie un petit morceau de fer en forme de losange percé ; tels que ceux qui servent à arrêter les gros clous à vis des serrures & des happes des portes.

Souineret d'Essenan, à Lille en Flandres ; de sable à trois *rustres* d'or.

Montfort de Taillant, en Franche-Comté ; d'argent, à trois *rustres* de sable remplies d'or.

Schesnaye, en Flandres ; de gueules, à trois *rustres* d'argent. (*Pl. V. fig.* 235.)



SABLE, f. m. couleur noire (fuivant le fentiment ordinaire, quoiqu'il femble qu'on doive plutôt le mettre parmi les fourrures que parmi les couleurs, comme on le dira plus bas;) émail qui fe repréfente en gravure par des lignes horizontales & perpendiculaires; croifées les unes fur les autres. (*Voyez pl. I. fig. 15.*)

Les fentimens des auteurs fur l'étymologie de ce terme font partagés, les uns le font venir de *fable*, qui eft une terre noire & humide, fur ce qu'il y a du *fable* de forge qui fert aux peintres pour le noir, après qu'il a été plufieurs fois cuit, mouillé & féché; d'autres, avec plus de vraifemblance, le dérivent de *martres zibelines*, dont les plus noires font les plus belles, qui font nommées en latin, *zabula* ou *fabula*, & en françois *fable*.

Defgabets d'Ombale, à Paris; plein de *fable*.

Les anciens comtes de Gournay, prtoient auffi plein de *fable*.

De Caulincourt de Beauvoir, près Noyon en Picardie; de *fable* au chef d'argént.

Lopriac de Coetmadeuc, en Bretagne; de *fable* au chef d'argent, chargé de trois rofes de gueules. (*G. D. L. T.*)

Ceux qui ont écrit du Blafon ne donnent le nom de *fourrures* qu'à l'hermine & au vair; & ils ont mis le *fable* au nombre des couleurs; parce qu'ils ont ignoré la véritable fignification de ce mot, & qu'ils l'ont pris pour du noir ordinaire, tel que le *fable* de forge, ou une terre noire, humide & fablonneufe.

Les martres-zibelines (*a*), dont les plus noires font les plus belles, fe nomment quelquefois en latin *zabula*, en allemand *zable*, en anglois & en françois *fable*.

L'*Hiftoire générale des voyage*, par M. l'abbé Prévoft, *tome V*, *page 187*; & l'*Hiftoire naturelle*, par M. de Buffon, *tome II*, *page 149*, *édit. de 1770*, s'accordent à dire que le *fable* ou la martre font le même animal : c'eft donc la robe du *fable* qui fait le noir en armoirie, comme les mouchetures de *fable*, femées fur argent, font les pointes noires de queues d'hermines.

Cette affertion eft conféquente & n'a rien d'arbitraire, comme pour le vair, lequel eft factice & de convention, quant à la figure & à la couleur de l'animal qu'on défigne; car des pièces variées d'argent & d'azur, en forme de cloche de melon ou de beffroi fans battant, n'offrent point d'elles-mêmes la dépouille d'un écureuil ou petit gris.

Le *fable* eft donc une troifieme fourrure en Blafon. *Mémorial raifonné pour les éditions fuivantes du dict. raif. des fciences*, &c.

SAFFRE, f. f. aiglette de mer.

Cléron de Saffre, en Lorraine; de gueules à la croix d'argent, cantonnée de quatre croix trefflées de même & couronnées d'or; fur le tout, de gueules, chargé à dextre de trois befans d'argent, deux & un, & à féneftre, de cinq *faffres* de même, en fautoir.

SAILLANT, TE, adj. fe dit du chevreuil, du bouc, de la chèvre, de la licorne, qui paroiffent debout ou rampant.

Capriol de Pechaffaut, en Languedoc; d'azur, à une chèvre *faillante* d'or.

Morlat de Doyx, en Auvergne; d'azur, à une licorne *faillante* d'argent.

De Cupis, à Rome; d'argent, au bouc *faillant* d'azur, onglé & accorné d'or.

SAINT-ANTOINE (*ordre de*) ordre militaire inftitué en Hainaut en 1382, par le comte Albert de Bavière, à l'occafion de la maladie appellée *feu faint-Antoine* : ceux qui en étoient attaqués allèrent vifiter une chapelle dédiée à ce *faint*, dans le bois d'Havré, près de Mons. Cet ordre n'étoit compofé que de gentilshommes ou de gens réputés du premier mérite : on prétend que les premiers chevaliers fe diftinguèrent par leur empreffement à aller combattre les infidèles dans la Pruffe & dans l'Afrique; mais cet ordre ne fubfifta pas long-temps : il tenoit fes affemblées dans la chapelle d'Havré, où l'on établit en 1415 des religieux de *faint-Antoine*, avec un hôpital pour recevoir les pèlerins. La marque de l'ordre étoit un collier fait en forme

(*a*) *Zibeline*, mot tiré de l'italien, & nom d'une forte de martre que les feptentrionaux nomment *zabelle* ou *fable*, dont la peau eft extrêmement eftimée pour les fourrures; les plus noires font les plus précieufes. *Manuel lexique*, édit. de 1755.

La peau vaudra quelquefois foixante écus, quoiqu'elle n'ait que quatre doigts de largeur. La différence qu'il y a de cette fourrure à toutes les autres, c'eft qu'en quelque fens qu'on pouffe le poil, il obéit également; au lieu que les autres poils pris à rebours, font fentir quelque roideur par leur réfiftance. *Hift. nat. de M. de Buffon*, *tome XI. page 25*, *édit. in-12 de 1770*.

(Nous avons laiffé ces deux articles, tels qu'ils font & dans le fupplément de l'Encyclopédie, & dans le mémorial raifonné, &c. Le lecteur jugera & de l'importance de la queftion & de la force des raifons, & en jettant les yeux fur la planche première, depuis la figure 13 jufqu'à la figure 19, il verra d'un coup-d'œil fi c'eft aux couleurs ou aux fourrures qu'il doit rapporter le *fable*.) (*Fig. 15.*)

de corde d'hermite, auquel pendoit un bâton à s'appuyer & une petite cloche. (*C.*)

SAINT LOUIS, (ordre de) ordre de chevalerie en France, créé en 1693 par le roi Louis-le-Grand, pour honorer la valeur de ses officiers militaires. Le roi en est le grand-maître, & par l'édit de création, il a sous lui huit grands-croix, vingt-quatre commandeurs, & les autres simples chevaliers. Mais en 1719, Louis XV rendit un autre édit portant confirmation de l'ordre, création d'officiers pour en administrer les affaires, augmentation de deux grands-croix, de cinq commandeurs & de cinquante-trois pensions, nombre au reste qui n'est pas tellement fixe qu'il ne puisse être augmenté à la volonté du roi, puisqu'en 1740 on comptoit quatorze grands-croix, & quarante-quatre commandeurs. Les maréchaux de France, l'amiral & le général des galères sont chevaliers nés. Pour y être admis, il faut avoir servi dix ans en qualité d'officier, & faire profession de la religion catholique, apostolique & romaine; cependant le temps du service n'est pas une règle si invariable qu'elle n'ait ses exceptions, le roi accordant quelquefois la croix à un jeune officier qui se sera distingué par quelque action extraordinaire de valeur.

L'ordre a 300000 livres de rente annuelle, qui sont distribuées en pensions de 6000 livres à chacun des grands-croix; de 4000 & de 3000 livres aux commandeurs; de 2000 livres à un certain nombre de chevaliers: & ensuite depuis 1500 jusqu'à 800 livres à un grand nombre de chevaliers & aux officiers de l'ordre, ou par rang d'ancienneté, ou à titre de mérite, & sous le bon plaisir du roi. Ces fonds sont assignés sur l'excédent du revenu attaché à l'hôpital royal des invalides à Paris.

La croix de l'ordre est émaillée de blanc, cantonnée de fleurs de lis d'or, chargée d'un côté, dans le milieu, d'un *saint Louis* cuirassé d'or & couvert de son manteau royal, tenant de sa main droite une couronne de laurier, & de la gauche une couronne d'épines & les clous, en champ de gueules, entourée d'une bordure d'azur, avec ces lettres en or, *Ludovicus magnus instituit* 1693; & de l'autre côté, pour devise, une épée nue flamboyante, la pointe passée dans une couronne de laurier, liée de l'écharpe blanche, aussi en champ de gueules bordée d'azur comme l'autre, & pour légende ces mots: *Bellicæ virtutis præmium.* Les grands-croix la portent attachée à un ruban large couleur de feu passé en baudrier, & ont une croix en broderie d'or sur le juste-au-corps & sur le manteau. Les commandeurs ont le ruban en écharpe, mais non la croix brodée. & les chevaliers portent la croix attachée à la boutonnière avec un ruban couleur de feu. Leur nombre n'est pas limité; on en compte aujourd'hui plus de quatre mille.

Par édit de Louis XIV, donné au mois de Mars 1694, il est statué que « tous ceux qui seront admis dans cet ordre, pourront faire peindre ou » graver dans leurs armoiries ces ornemens: sa» voir, les grands-croix, l'écusson accollé sur une » croix d'or à huit pointes boutonnées par les » bouts, & un ruban large couleur de feu autour » dudit écusson, avec ces mots, *Bellicæ virtutis* » *præmium*, écrits sur ledit ruban, auquel sera » attachée la croix dudit ordre; les commandeurs » de même, à la réserve de la croix sous l'écusson; » & quant aux simples chevaliers, il leur est per» mis de faire peindre ou graver au bas de leur » écusson une croix dudit ordre attachée d'un petit » ruban noué aussi de couleur de feu ». (*A. R.*)

SALADE, s. f. nom que l'on donnoit au casque ou armure de tête. C'est proprement un armet morné.

Bettancourt, ancienne maison de Lorraine; de gueules, à trois *salades d'or.*

SALAMANDRE, s. f. espèce de lézard qui a le dos arrondi, le col long, la langue terminée en pointe de dard, quatre pattes assez semblables à celles du griffon.

La *salamandre* paroît de profil dans l'écu, posée au milieu d'un feu ardent, & environnée de flammes élevées. Elle a la tête contournée; sa queue est levée sur le dos.

On ne nomme les flammes que lorsqu'elles sont d'un autre émail que la *salamandre.*

Ce qui a fait croire aux anciens que la *salamandre* vivoit dans les flammes, c'est qu'elle jette une écume si froide, qu'elle éteint le feu quand il n'est pas trop violent.

Despières de Brécourt, à Paris; d'or, à la *salamandre* de gueules, accompagnée de trois croisettes de sinople (*Pl. VII. fig. 388.*)

De Jobelot, en Franche-Comté; de sable à la *salamandre* couronnée d'or dans des flammes de gueules.

SANG, (l'ordre militaire du PRÉCIEUX) institué par Vincent de Gonzague IV, duc de Mantoue, en 1608, à l'honneur de trois gouttes de *sang* de Jésus-Christ, qui, suivant le rapport de quelques historiens, sont dans la cathédrale de S. André de Mantoue, & que l'on dit avoir été trouvées dans cette ville du temps du pape Léon XI, en avril 1605.

Le collier de l'ordre est composé d'ovales droits & couchés alternativement, entrelacés par des chainons, le tout d'or. Les ovales sont émaillés de blanc, les couchés se trouvent chargés du mot *domine*, dont un sur la médaille est chargé du mot *probasti*; les autres ovales levés sont chargés chacun d'un creuset, environné de flammes ardentes de gueules: au-dessous du mot *probasti*, est une médaille attachée par trois chainons, sur laquelle sont représentés en émail deux anges de carnation avec leurs robes, tenant un ciboire couronné, terminé par une petite croix avec ces mots à l'entour *Nihil hoc triste recepto*, qui veulent dire qu'il n'arrive rien de fâcheux, quand on est décoré de cet ordre.

Les chevaliers portent la médaille sur l'estomac journellement, & ne prennent le collier de leur ordre que les jours de cérémonies ; ces jours ils ont une robe de soie cramoisie, semée de creusets d'or en broderie, traînant à terre, ouverte par-devant, & brodée tout au tour d'ornemens symboliques à l'ordre ; sous cette robe, ils ont un pourpoint de toile d'argent à bandes brodées d'or ; leur bas sont aussi de soie cramoisie. (*Pl. XXV. fig. 51. G. D. L. T.*)

SANGLÉ, ÉE, adj. se dit du cheval, des pourceaux & sangliers qui ont par le milieu du corps une espèce de ceinture d'un autre émail.

De Glaubitzer en Silésie ; d'azur au pourceau d'argent en fasce, *sanglé* de gueules.

SANGLIER, f. m. porc sauvage, qui paroit de profil & passant dans l'écu ; s'il est debout, on le dit rampant.

On dit *défendu* de sa dent ou défense, *allumé* de son œil, lorsqu'ils sont d'un autre émail que son corps.

Boutoi se dit du bout du nez du *sanglier*, soit qu'il se trouve d'un émail différent ou tourné vers le haut de l'écu.

La tête se nomme *hure*, & est souvent détachée du corps de l'animal.

Cujas & Ménage font venir le mot *sanglier* du latin *singularis*.

Lamotte de Pont-Roger, en Normandie ; d'argent au *sanglier* de sable.

Nogent de la Peirière, en la même province ; d'argent au *sanglier* rampant de sable.

Février de la Bellonière ; d'argent, au *sanglier* de sable. (*Pl. V. fig. 268.*)

Rosnivinen ; d'argent, à la hure de *sanglier* de sable, flamboyante de gueules. (*Ibid. fig. 269.*)

Pulnhofen, en Bavière ; d'or, à une hure de *sanglier* de sable, le boutoi ou boutoir élevé vers le chef, défendu d'argent. (*Pl. XI. fig. 589.*)

SANGSUE, f. f. meuble de l'écu.

Doullé ; d'argent, à trois *sangsues* de gueules renversées. (*Pl. VII. fig. 362.*)

SARDINE, f. f. poisson employé comme meuble dans quelques écus.

Sardine ; d'or, à la bande d'azur, chargée de trois *sardines* d'argent. (*Pl. VII. fig. 342.*)

Quarracino, au royaume de Naples ; d'azur, à une bande d'or, chargée de trois *sardines* de sable, dans le sens de la bande.

SAUMON, f. m. poisson qu'on reconnoit à sa grosseur & à ses mouchetures rouges.

La principauté de Salm porte, de gueules à deux *saumons* d'argent adossés.

D'Aubasle, en Lorraine ; de sable à deux *saumons* d'argent adossés, l'écu semé de croix d'argent recroisettées, au pied fiché.

SAUTERELLE, f. f. meuble d'armoiries représentant cet insecte.

Bérard ; d'argent, à la fasce de gueules, chargée de trois trefles d'or, la fasce accompagnée de trois *sauterelles* de sinople, deux en chef, & une en pointe. (*Pl. VI. fig. 328.*)

SAUTOIR, f. m. pièce honorable en forme de croix de saint André : sa largeur est de deux septièmes de largeur de l'écu, & ses branches se terminent aux angles. *Voyez pl. IV. fig. 190, & pl. XXVIII. fig. 8.*

Il y a des *sautoirs* simples, d'autres chargés, cantonnés, accompagnés, engrêlés, denchés, échiquetés, alesés, ancrés, dentelés, bordés-dentelés, engoulés, bretessés, &c.

Les petits *sautoirs* sont nommés *flanchis*.

Le *sautoir* étoit anciennement un cordon de soie ou de corde, couvert d'une étoffe précieuse, il étoit attaché à la selle du cheval, & servoit d'étrier pour monter ou sauter dessus ; ce qui lui a fait donner le nom de *sautoir*.

Longaulnay de Franqueville, en Normandie ; d'azur au *sautoir* d'argent.

Cherité de la Tour de Voisins, en Anjou ; d'azur, au *sautoir* d'argent, cantonné de quatre croisettes patées d'or.

Boullaye de Fessanvilliers, en Normandie ; d'azur, au *sautoir* alesé d'or.

Mouy ; d'or, au *sautoir* de gueules, cantonné de quatre molettes de même.

Grange, en Franche-Comté ; de gueules, au *sautoir* d'or.

Aucy ; d'argent, au *sautoir* de gueules, alesé, chargé aux quatre bouts d'une croix d'or recroisettée au pied fiché, au lion de sable chargé sur l'épaule gauche d'un écusson d'or & brochant sur le tout.

D'Entragues ; d'azur, au chef d'argent, à trois *sautoirs* de l'un en l'autre, ceux du chef en rang, les autres deux & un.

Loupy, ancienne maison du Barrois ; portoit de gueules à cinq annelets d'argent, en *sautoir*.

De la Guiche de Saint-Geran, en Bourgogne ; de sinople au *sautoir* d'or.

Bertin ; d'argent, au *sautoir* dentelé de sinople, cantonné de quatre mouchetures d'hermine. (*Pl. IV. fig. 191.*)

Froulay de Tessé ; d'argent, au *sautoir* de gueules, bordé-dentelé de sable. (*Ibid. fig. 192.*)

Guichenon ; de gueules, au *sautoir* engoulé de quatre têtes de léopards d'or mouvans des angles, chargé en cœur d'une autre tête de léopard du champ. (*Fig. 193.*)

Frizon de Blamont ; d'azur, au *sautoir* bretessé d'or. (*Fig. 194.*)

Broglio ; d'or, au *sautoir* ancré d'azur. (*Fig. 195.*)

SAUVAGE, f. m.

Il s'emploie de deux manières dans le Blason.

Comme meuble de l'écu.

De Lier d'Andilly ; d'or, au *sauvage* au naturel, appuyé sur sa massue de même, sur une terrasse de sinople, chappée & arrondie d'azur, à deux lions affrontés d'or. (*Pl. XI. fig. 584.*)

Comme ornement extérieur de l'écu. (*Voyez pl. XV. fig. 8*, les armes du Roi de Dannemarck, où les tenans sont des *sauvages.*)

SAUVEUR DE MONTEZAT, SAINT, (*Ordre militaire*) Mariana, *liv. XV. ch. xvj.* dit que cet ordre militaire a été institué par Alphonse, roi d'Aragon dans le royaume de Valence l'an 1317, que les biens des templiers furent donnés aux chevaliers, lesquels furent unis à l'ordre de Calatrava; mais ensorte néanmoins qu'ils auroient leur grand-maître particulier, & qu'ils porteroient une croix rouge sur un manteau blanc. Dom Joseph Michieli, l'abbé Justiniani, & le père Helyot, ont parlé les uns & les autres diversement & fort peu exactement de cet ordre. (*D. J.*)

SCEPTRE, f. m. bâton de commandement, l'une des marques de la royauté, que le Blason représente toujours en pal.

L'électorat de Brandebourg, porte ; d'azur, au *sceptre* d'or.

SCORPION, f. m. petit insecte noirâtre ou de couleur de suie, réputé venimeux ; on le représente à-peu-près comme l'écrevisse.

D'or, à un *scorpion* de sable.

SECTION, f. f. se dit lorsque l'ecu est divisé en deux parties égales de droite à gauche, parallèlement à l'horison, & en manière de fasce.

Ce mot se dit aussi des pièces honorables, & même des animaux & des meubles, quand ils sont également divisés dans le même sens, de manière qu'une moitié soit de couleur, & l'autre de métal. On dit que les pièces sont coupées, quand elles ne viennent pas pleines aux extrémités de l'écu.

SELLÉ, ÉE, adj. se dit d'un cheval qui a une *selle.*

Werderern, en Saxe ; d'azur, au cheval effrayé d'argent, *sellé*, bridé & caparaçonné de gueules.

SEMÉ, ÉE, adj. se dit d'un écu ou pièce honorable, chargé de plusieurs fleurs de lis, trefles, roses, étoiles, croissans ou autres meubles, tant pleins que vuides en un nombre incertain, dont ceux des extrémités meuvent des bords du champ.

De Châteaubriant des Roches, en Bretagne ; de gueules, *semé* de fleurs de lis d'or.

Trelon de la Tour, en Bourgogne ; d'azur, *semé* de trefles d'or.

Thouars ; d'or, semé de fleurs de lis d'azur, au canton de gueules. (*Pl. II. fig. 97.*)

Foucault ; d'azur, *semé* de fleurs de lis d'argent. (*Pl. VIII. fig. 411.*)

Phelipeaux ; d'azur, *semé* de quatre feuilles d'or, au canton d'hermine. (*Pl. VIII. fig. 421.*)

L'église de Laon ; d'azur, *semé* de fleurs de lis d'or, à la crosse d'argent posée en pal. (*Pl. IX. fig. 484.*)

Peirenc de Moras ; de gueules, *semé* de pierres ou cailloux d'or, à la bande d'argent brochante sur le tout (*Pl. XII. fig. 631.*)

Anglure de Coublanc, d'Amblise, de Sy, en Champagne ; d'or, *semé* de croissans de gueules, chaque croissant surmonté d'un grillet d'argent.

Oger de Saint-Cheron épousa Helvinde d'Anglure, dame d'Anglure, héritière de sa maison ; il mourut en 1236. Les ancêtres d'Helvinde, dame d'Anglure, avoient accompagné Godefroy de Bouillon à ses conquêtes d'outre-mer, & il est dit dans l'histoire de ce temps : « Qu'un seigneur d'Anglure étant prisonnier de Saladin, soudan d'Egypte, s'étoit attiré les bonnes graces de ce prince & en étoit considéré ; pour marque de son estime, il lui permit, sur sa parole, de venir en France chercher sa rançon : il partit ; mais n'ayant pu trouver l'argent qu'il falloit pour la payer, n'ayant qu'une légitime de cadet, il retourna vers Saladin, lequel admirant sa foi & sa fidélité en la tenue de sa parole, lui quitta sa rançon, le combla de présens & le renvoya, avec des regrets de le perdre pour toujours : il le chargea de prendre pour armes, des croissans de gueules, surmontés de grillets d'argent, en un champ d'or, au lieu des armes de sa maison, qui étoient d'or à la croix ancrée de sable ; ce soudan voulut aussi qu'en mémoire de ce qu'il le renvoyoit libre, il fit porter le nom de Saladin à tous les aînés mâles qui descendroient de lui ». Ce qui a donné lieu aux seigneurs d'Anglure, d'ajouter à tous leurs descendans mâles aînés, le nom de Saladin, précédé des noms de baptême.

Depuis que l'héritière d'Anglure a pris alliance avec la maison de Saint-Cheron, les seigneurs de Saint-Cheron ont quitté leur nom & pris celui d'Anglure & les armes de cette maison, éteinte & fondue en la leur, qui sont d'or *semé* de croissans de gueules, surmontés d'autant de grillets d argent ; & ils ont continué d'ajouter aux noms de baptême de leurs descendans mâles, celui de Saladin.

(Ce trait d'histoire étant relatif à l'origine des armes d'Anglure & de Saint-Cheron, nous le laissons tel que nous le trouvons dans le Supplément.

SÉNESTRE, f. f. côté gauche de l'écu, où l'on met quelque pièce ou meuble.

On dit *à senestre*, pour dire à gauche, de même que l'on dit *à dextre* pour la droite.

Dufresne de la Roullière, en Normandie ; d'azur à la fasce d'argent, accompagnée de trois fers de cheval d'or tournés à *senestre.*

Collardin du Boisolivier, dans la même province d'azur, à la fasce d'or, chargée à *senestre* d'un tou[rteau]

10

tum de fable, & accompagnée à dextre en chef d'une fleur de lis du second émail.

Mendoce; de finople, à une bande d'or, chargée d'une autre de gueules, écartelé au fautoir d'or, aux mots : *Ave Maria ;* à dextre : & *gratiâ plena*, à *fenestre*, d'azur.

Thomassin; de fable, femé de faulx d'or, à dextre & à *fenestre* d'argent. (*Pl. II. fig. 70.*)

Papillon; d'or, à dextre de trois roses de gueules posées en pal, & à *fenestre* d'un lion de même. (*Ibid. fig. 71.*)

Ragot; d'azur, à dextre d'un croissant d'argent, furmonté de trois étoiles mal ordonnées; & à *fenestre*, d'un épi feuillé & tigé, le tout d'or. (*Pl. II. fig. 72.*)

Meynier, en Provence; d'azur, à deux chevrons rompus, le premier à dextre, le second à *fenestre*. (*Pl. IV. fig. 205.*)

SENESTRÉ, ÉE, adj. fe dit d'une bande, d'un chevron, d'un pal, d'une croix, d'une fafce, d'un arbre ou autre pièce de l'écu qui eft accompagnée à féneftre de quelque meuble.

Villiers de Laubardière, en Anjou; d'argent à la bande de gueules, *fénestrée* en chef d'une rose de même.

Charité de Ruthie, en baffe Navarre; d'argent à l'arbre de finople *fénestré* d'un ours de fable; le tout pofé fur une terraffe du fecond émail.

De finople, *fénestré* d'or. (*Pl. II, fig. 69.*)

Dans tous les exemples où nous avons vu employer les mots *à dextre* & *à fenestre*, on pouvoit dire de l'écu qu'il étoit *adextré* & finiftré de telle & telle pièce, de tel & tel émail.

SENESTROCHÈRE, f. m. bras gauche mouvant du flanc dextre de l'écu.

Le dextrochère eft toujours mouvant du flanc féneftre.

Le *fénestrochère* eft beaucoup plus rare que le dextrochère.

Broffard de Bazinval, des Aunettes, de Rigecourt, à Paris; d'azur, au *fénestrochère* d'argent, ganté d'or, tenant un épervier du fecond émail, accompagné de trois mouchetures de même, furmontées chacune d'une fleur de lis du troifième émail.

SÉPULCHRE, SAINT, nom d'un ordre militaire établi dans la Paleftine. La plupart des écrivains en attribuent la fondation à Godefroi de Bouillon; mais c'eft une idée chimérique. Les chevaliers du *saint Sépulchre* ne s'élevèrent que fur les ruines de chanoines réguliers ainfi nommés; ce fut Alexandre VI qui inftitua l'ordre militaire de ce nom, dont il prit la qualité de grand-maître. Clément VII, en 1525, accorda de vive voix, au gardien des religieux de faint François en Terre-Sainte, le pouvoir de faire de ces chevaliers. Paul V, fous Louis XIII, confirma la réunion de l'ordre du *saint Sépulchre*, à celui de faint Jean de Jérufalem. (*D. J.*)

SERPENT, f. m. reptile repréfenté diverfement dans les armoiries, tantôt rampant, tantôt en pal, quelquefois plié ou cerclé.

Morlant, en Lorraine; d'azur, à un pieu de gueules, fiché d'or, chargé de trois croix de Lorraine d'argent, furmonté d'une colombe de même, & accompagné à dextre d'un *serpent* au naturel, dreffé & fe bouchant l'oreille de fa queue, & à féneftre, d'un lion d'or, orné & lampaffé de gueules.

Copons, à Perpignan; porte, de gueules à une coupe d'or, d'où fortent trois têtes de *serpent* au naturel, placées fur un même cou. (*Voyez* BISSE, COULEUVRE & GIVRE, ou GUIVRE.

SERVANS D'ARMES, frères ou chevaliers du troifième rang dans l'ordre de Malte. Les frères *servans* portent l'épée, & combattent comme les chevaliers; mais il n'eft pas néceffaire qu'ils prouvent la même nobleffe que ceux-ci. Quoiqu'ils foient gentilshommes, ils ne peuvent être reçus dans le premier rang, fi leur nobleffe ne va jufqu'au bifaïeul & au-delà de cent ans, tant du côté paternel que du côté maternel. Il y a dans toutes les langues des commanderies affectées aux chevaliers *servans*.

SICAMOR, f. m. c'eft un cerceau ou cercle lié comme celui d'un tonneau. On voit des écus de fable à un *sicamor* d'or. (*D. J.*)

SINGE, f. m. meuble d'armoiries repréfentant cet animal.

Coulombier, en Dauphiné; d'argent, au *singe* affis de gueules. (*Pl. XII. fig. 617.*)

SINOPLE, f. m. c'eft ainfi qu'on appelle le vert ou la couleur prafine dans les armoiries. Cette couleur fignifie, felon les fymboliftes, *amour*, *jeunesse*, *beauté*, *réjouissance*, & fur-tout *liberté ;* d'où vient qu'on fcelle en cire verte & en lacs de foie verte les lettres de grace, d'abolition & de légitimation. L'origine du mot *sinople* eft inconnue; mais il ne faut pas la tirer de la terre de Sinope dans le Pont, car cette terre n'étoit point verte, dit M. le chevalier de Jaucourt; mais l'auteur du fupplément dit que ce nom vient de la ville de Sinope, parce qu'on y faifoit trafic de cette couleur. On repréfente le *sinople* en gravure, par des hachures qui prennent de l'angle dextre du chef, à l'angle féneftre de la pointe.

Les évêques ont pris le chapeau de *sinople* fur leurs armoiries, pour marque de leurs privilèges & exemptions de droits.

Dufresne du Bois, en Normandie; de *sinople* au chef denché d'or, chargé de trois tourteaux de gueules.

Vergeze d'Aubuffargues, en Languedoc; de *sinople*, au levrier d'argent, ayant un collier de gueules, bordé d'or, quatre rofes du fecond émail aux cantons de l'écu.

Voyez pl. I. fig. 16 le *sinople* parmi les différens émaux du Blafon. *Voyez* auffi le fond des armes de Mendoce, *pl. II. fig. 60 & 69.*

SIRENE, f. f. monftre marin, ayant la tête, le

fein, le bras & le corps jufqu'au nombril d'une jeune fille, le refte terminé en queue de poiffon; elle tient d'une main un miroir ovale à manche, & de l'autre un peigne.

On voit peu de *firènes* dans les armoiries, elles fervent quelquefois de tenans aux écus.

De Seré des Landes, au pays Nantois en Bretagne; de gueules à la *firène*, fe peignant de la main dextre, & fe mirant de la main gauche, pofée fur des ondes mouvantes du bas de l'écu, le tout d'argent.

Sequière, à Touloufe; d'azur, à une *firène* fe peignant & mirant, d'argent, nageant fur des ondes au naturel. (*Pl. VII. fig. 345.*)

Mathieu de Moulon, en Lorraine; d'azur, à la *firène* d'argent, tenant dans fa main droite une lampe d'or antique, allumée de gueules.

SOC, f. m. *foc* de charrue, eft quelquefois un meuble d'armoiries.

Pheilhan; d'azur, au *foc* de charrue d'argent. (*Pl. X. fig. 552.*)

SOL, f. m. il fe dit quelquefois du champ de l'écu qui porte les pièces honorables & les meubles.

SOLEIL, f. m. meuble de l'écu, dont le vifage avec un nez, deux yeux & une bouche, eft un cercle parfait, entouré de feize rayons, huit droits, huit ondoyans, pofés alternativement, un droit & un ondoyant; fon émail particulier eft l'or, il y en a cependant de différens émaux.

Soleil levant eft celui qui meut de l'angle dextre du haut de l'écu.

Soleil couchant, celui qui meut de l'angle féneftre du haut de l'écu.

Ombre de *foleil*, eft un *foleil* qui n'a ni yeux, ni nez, ni bouche.

Felines de la Renaudie, en Limofin; d'azur, au *foleil* d'or.

Pouffard de Lhommelière, en Poitou; d'azur, à trois *foleils* d'or.

De Cheries; gironné de gueules & d'azur, au *foleil* d'or, en abime, brochant fur le tout. (*Pl. VII. fig. 365.*)

Joly de Choin; d'azur, à une ombre de *foleil* d'or, au chef de même, chargé de trois rofes de gueules. (*Ibid. fig. 366.*)

SOMMÉ, ÉE, adj. fe dit des petites tours ou donjons qui fe trouvent pofés fur une tour ou château.

Sommé fe dit auffi des ornemens extérieurs de l'écu, foit des couronnes, cafques ou autres.

Le terme *fommé* vient du vieux verbe *fommer*, qui a fignifié mettre le fommet, le couronnement à quelque chofe.

Dornant des Vallées, de Befnière, en Normandie; de gueules à la tour d'or, *fommée* d'un donjon de même.

Caftille; de gueules, au château, ou à la tour *fommé* de trois tours d'or. (*Pl. IX. fig. 463.*)

Sommé appliqué aux ornemens extérieurs peut fe dire de tout écu fur lequel il y a un cafque ou une couronne.

SOUCI, f. m. meuble de l'écu qui repréfente une fleur de *fouci*.

Ce mot vient du latin *folfequium, ii*, tournefol, parce que la fleur de cette plante fe ferme quand le foleil fe couche, & s'ouvre le matin, quand il fe lève. (Nous répétons que le Blafon, en hiftoire naturelle, comme dans l'hiftoire proprement dite, conferve les fables autant qu'il confacre les vérités.)

Le Maiftre de Ferrière, à Paris; d'azur, à trois *foucis* d'or. Ces armes font parlantes, faifant allufion au proverbe : *fi les valets ont la peine, le maître a les foucis*. (*Pl. VIII. fig. 416.*)

D'Auburtin, en Lorraine; d'azur, à une gerbe d'or avec fes racines, flanquée de deux *foucis* de même, au chevron d'argent brochant fur le tout, & furmonté de trois étoiles d'or, en rang.

SOUTENANT, adj. fe dit d'un ou de plufieurs animaux qui paroiffent foutenir quelques pièces ou meubles.

S'il fe rencontroit dans un écu une figure humaine qui foutint quelque pièce, il faudroit fe fervir du terme *tenant*. Les figures humaines font fi rares fur le champ de l'écu en France, qu'il eft difficile d'en trouver des exemples; mais il y a beaucoup de parties du corps humain, particulièrement des dextrochères, qui tiennent différentes pièces.

De Marches de la Saigne en Condomois, pays de Gafcogne; d'argent, à deux lions de fable affrontés, *foutenant* un croiffant d'azur.

De Saint-Jean de Maffaguel, de Bouiffe, en Languedoc; d'azur, à deux lions affrontés d'or, lampaffés de gueules, *foutenant* une cloche d'argent bataillée de fable.

De Saint-Brieuc du Guerne, de Pembulfo, e[n] Bretagne; d'azur, au dextrochère d'or, tenant un[e] fleur de lis de même.

SOUTENU, adj. m. fe dit d'un cep de vign[e] que foutient un échalas lorfqu'ils font d'éma[il] différent.

Soutenu fe dit auffi d'un chef qui paroit pofé f[ur] une divife.

Guyon de Vauguyon, de Sauffay, en Norma[n]die; d'argent au cep de vigne pampré de finopl[e] fruité de gueules, *foutenu* d'un échalas de fable, pofé fur une terraffe du fecond émail.

Soulfour de Gonzangrés, dans la même provin[ce] d'azur, à trois bandes d'argent, au chef coufu [de] gueules, chargé de trois lofanges du fecond éma[il] & *foutenu* d'une divife d'or.

Caylar, en Languedoc; d'or, à trois bandes [de] gueules, au chef d'or, chargé d'un lion naiffant [de] fable, *foutenu* d'une divife coufue d'or, chargée [de] trois trefles de fable.

Des Urfins; d'argent, bandé de gueules, au c[hef] du premier, chargé d'une rofe du fecond, [bou]t d'or, *foutenu* de même, chargé d'une givre d'a[zur] (*Pl. II. fig. 110.*)

Le Befgue de Majainville; d'azur, au cep

vigne d'or *soutenu* d'un échalas de même; un oiseau d'argent perché au haut, & accôté de deux croissans de même. (*Pl. VIII. fig.* 432.)

SPHÈRE, f. m. meuble de l'écu qui représente la *sphère* céleste.

Dasican de Lepine de Landivisiau, à Paris; d'azur, à la *sphère* d'argent cintrée d'un cercle ou zodiaque de sable, accompagnée en chef d'une étoile d'or & en pointe d'un grand vol de même dont les bouts des ailes s'élèvent au-dessus de la *sphère*. (*Pl. VII. fig.* 372.)

Raymond; de gueules à une *sphère* d'argent. (*Pl. VII. fig.* 364.)

Bardin, en Lorraine; écartelé en sautoir; les cantons du chef & de la pointe de gueules à la *sphère* céleste, d'argent, les cantons dextre & sénestre, d'azur, à la croix d'argent alésée.

SPHINX, f. m. meuble de l'écu qui représente le monstre fabuleux de ce nom, avec la tête & le sein d'une femme, les griffes d'un lion & le reste du corps fait en forme de chien.

Savalette de Magnanville, à Paris; d'azur, au *sphinx* d'argent, accompagné en chef d'une étoile d'or. (*Voyez planche VII. fig.* 344.)

STANGUE, f. f. meuble de l'écu, représentant la tige droite d'une ancre de navire; elle est traversée en sa partie supérieure vers l'anneau d'une pièce que l'on nomme *trabs*.

La *stangue* n'est nommée en blasonnant que lorsqu'elle se trouve d'un autre émail que l'ancre.

La *stangue* d'émail différent est rare en armoiries.

Dupastiz de Montcollain, en Normandie; d'argent à l'ancre de sable, *la stangue* & le trabs d'azur.

SUPPORTS, f. m. plur. *lions*, *griffons*, *levriers*, *aigles* & autres animaux qui semblent soutenir un écu d'armoiries.

Il y a ordinairement deux *supports* ensemble & ils sont affrontés; il y en a aussi en diverses autres attitudes.

On distingue les *supports* des *tenans*: ces derniers sont des *anges*, des *sauvages*, & autres figures humaines.

Le mot *support* vient du verbe *supporter*, porter, soutenir.

Voyez *Pl. XXII.* toutes les figures, excepté les deux premières, qui sont des *tenans*, & (*Pl. XV.* les *fig.* 3. 4. 5. 7. 9. 10.)

SUPPORTANT, se dit de la fasce, lorsqu'elle semble soutenir ou supporter quelqu'animal qui est peint au chef de l'écu, quoiqu'il ne porte que sur le champ, & c'est la différence qu'il y a entre la fasce *supportant* & la fasce chargée; ce dernier mot ne se dit que lorsqu'il y a des pièces qui posent effectivement sur la fasce; l'on dit aussi *supportant* dans le même cas, des jumelles, d'une bande, d'un croissant. *Ménestrier*. (*D. J.*)

SUPPORTÉ, ce mot se dit des plus hauts quartiers d'un écu divisé en plusieurs quartiers, qui semblent être *supportés* & soutenus par ceux d'en bas. On appelle aussi le chef *supporté* ou soutenu, lorsqu'il est de deux émaux, & que l'émail de la partie supérieure en occupe les deux tiers. En ces cas, il est en effet *supporté* par l'autre émail qui est au-dessous. *Ménestrier* (*D. J.*)

SURCHARGÉ, ÉE, adj. se dit d'une pièce honorable ou autre chargée, où il s'en trouve encore une ou plusieurs brochantes.

Combeau d'Auteuil, près Beauvais en Picardie; d'or à trois merlettes de sable, au chef de gueules, chargé à dextre d'un écusson du champ, *surchargé* d'un lionceau de gueules & de huit coquilles de même en orle. (*G. D. L. T.*)

SUR-LE-TOUT, f. m. écusson posé sur un écu écartelé; il doit avoir en largeur 2 parties $\frac{1}{2}$ des 7 de la largeur de l'écu, & en hauteur 3 parties des 7. *Voyez Pl. IX. fig.* 502. *Pl.* 33. *fig.* 48 & 49.

Le *sur-le-tout* est destiné pour les armes propres de la famille, & les quatre quartiers de l'écartelé pour les alliances.

En blasonnant, on commence par les quartiers de l'écartelé & on finit par le *sur-le-tout*; & s'il y a un *sur-le-tout-du-tout*, il est blasonné après le *sur-le-tout*.

Rosset de Fleury, de Ceilhes, en Languedoc; écartelé au premier quartier, d'argent au bouquet de trois roses de gueules, feuillé & tigé de sinople qui est de Rosset; au deuxième d'azur au lion d'or, qui est de Lasset, la Zude, de Ganges; au quatrième d'azur à trois roc-d'échiquiers d'or, qui est de Rocozel, *sur-le-tout*; d'azur à trois roses d'or, qui est de Fleury.

SUR-LE-TOUT-DU-TOUT, f. m. petit écusson brochant sur un *sur-le-tout*.

Le *sur-le-tout-du-tout* doit avoir en largeur 2 parties $\frac{1}{2}$ des 7 de la largeur du sur-le-tout, & en hauteur 3 parties des 7 de la même largeur. *Voyez Pl. XXXIII. fig.* 50.

De Villeneuve de Trans, en Provence; écartelé, au premier quartier, contr'écartelé d'or à trois pals de gueules, qui est de Foix; & d'or à deux vaches de gueules, onglées, clarinées & accolées d'azur, qui est de Béarn: au deuxième, de gueules aux chaines d'or, posées en croix, sautoir, double-orle, une émeraude au centre, qui est de Navarre: au troisième écartelé en sautoir, aux premier & quatrième d'or à quatre pals de gueules, qui est d'Aragon; aux deuxième & troisième d'argent à l'aigle de sable, qui est de Sicile: au quatrième & dernier quartier, d'azur à la bande componnée d'argent & de gueules, accôtée de deux fleurs de lis d'or, qui est d'Évreux. *Sur-le-tout* de gueules freté de six lances d'or, les claires-voies remplies chacune d'un écusson de même. *Sur-le-tout-du-tout*, d'azur à une fleur de lis d'or. *Voyez* l'article LE TOUT & les planches & figures qu'on y a indiquées.

SURMONTÉ, ÉE, adj. se dit des fasces, chevrons, jumelles ou autres pièces de longueur de

l'écu, qui étant au-dessous de leur position ordinaire, sont accompagnés en chef de quelque animal ou meuble.

Bazan de Flamanville, en Normandie; d'azur à deux jumelles d'argent surmontées d'un lion léopardé de même, couroné & lampassé d'or.

Cibo; de gueules, à la bande échiquetée de trois traits d'argent & d'azur au chef d'argent à la croix de gueules, *surmontée*, à l'aigle de l'empire avec la devise *ou* divise (*Pl. II. fig.* 111.)

Rogier de la Ville; d'argent à une ville d'azur sur un rocher de même, *surmontée* de trois étoiles de gueules.

Bigos, en Guyenne; d'azur, à une levrette d'argent, courante, bouclée & accolée de même & *surmontée* de trois tours aussi d'argent, maçonnées de sable & mises en rang.

Ernécourt, en Champagne; d'azur à trois paux ou pals d'argent, abaissés, *surmontés* de trois étoiles d'or.



TABLE RONDE, f. f. Chevaliers de la *table ronde*: ordre militaire qu'on prétend avoir été institué par Arthur ou Artus, premier roi des Bretons, vers l'an 516.

On dit que ces chevaliers, tous choisis entre les plus braves de la nation, étoient au nombre de vingt-quatre, & que la *table ronde*, d'où ils tirèrent leur nom, fut une invention d'Arthur, qui voulant établir entr'eux une parfaite égalité, imagina ce moyen d'éviter le cérémonial, & les disputes du rang au sujet du haut & bas bout de la table.

Lesly nous assure qu'il a vu cette *table ronde* à Winchestre, si on en veut croire ceux qui y en montrent une de cette forme avec beaucoup de cérémonies, qu'ils disent être celle même dont se servoient les chevaliers; & pour confirmer la vérité de cette tradition, ils montrent les noms d'un grand nombre de ces chevaliers tracés autour de la *table*. Larrey, & plusieurs autres écrivains, ont débité sérieusement cette fable comme un fait historique. Mais outre que Camden observe que la structure de cette *table* est d'un goût beaucoup plus moderne que les ouvrages du sixième siècle, on regarde le roi Arthur comme un prince fabuleux, & le P. Papebrok a démontré qu'avant le dixième siècle on ne savoit ce que c'étoit que des ordres de chevalerie.

Il paroit au contraire que la *table ronde* n'a point été un ordre militaire, mais une espèce de joûte ou d'exercice militaire entre deux hommes armés de lances, & qui différoit des tournois où l'on combattoit troupe contre troupe. C'est ce que Matthieu Paris distingue expressément. « *Non in hastiludio illo*, dit-il, *quod* TORNEAMENTUM *dicitur*, *sed potiùs in illo ludo militari qui* MENSA ROTUNDA *dicitur* ». Et l'on croit qu'on donnoit à cette joûte le nom de *table ronde*, parce que les chevaliers qui y avoient combattu venoient au retour souper chez le principal tenant, où ils étoient assis à une *table ronde*. *Voyez* encore sur ce sujet l'abbé Justiniani & le père Helyot.

Plusieurs auteurs disent qu'Artus, duc de Bretagne, renouvella l'ordre de la *table ronde*, qu'on supposoit faussement avoir existé. Paul Jove rapporte que ce ne fut que sous l'empire de Frédéric Barberousse qu'on commença à parler des chevaliers de la *table ronde*: d'autres attribuent l'origine de ces chevaliers aux factions des Guelphes & des Gibelins. Edouard III. fit, selon Walsingham, bâtir un palais qu'il appella la *table ronde*, dont la cour avoit deux cent piés de diamètre. (*A. R.*)

TABLE, f. f. se dit des écus ou des écussons qui ne contiennent que la simple couleur du champ, qui ne sont chargés d'aucune pièce, figure, &c. On les appelle *tables d'attente*, ou *tables rases*. *Voyez* (*Pl. I.* les *fig.* 13. 14. 15. 16. 17.)

TAILLÉ, ÉE, adj. se dit de l'écu divisé en deux parties par une ligne diagonale de l'angle senestre en chef, à l'angle dextre opposé.

D'Esclope; taillé d'or & d'azur. (*Pl. I. fig.* 28.)

Camus, originaire du Barrois, *taillé* d'or & d'argent, au lion de sable, armé & lampassé de gueules, brochant.

Clercy au pays de Vaud, près des Suisses; *taillé* d'or & de gueules, à un sanglier issant de sable & mouvant de gueules sur l'or.

Hainsbach; *taillé* d'or, nuagé d'azur. (*Pl. I. fig.* 53.)

Fentzl; *taillé* de sable & d'or, au lion de l'une en l'autre. (*Ibid. fig.* 54.)

Lorsqu'il y a une tranche au milieu de la taille on dit *taillé-tranché*, & quand il y a une entaille sur la tranche, on dit *tranché-taillé*.

On appelle *taillé-chargé* un écu taillé, dont chacune des divisions est chargée d'une pièce de l'autre émail.

Goberg; *taillé* d'or & d'azur, l'or *chargé* d'une molette du second de ces deux émaux, & l'azur d'un croissant du premier. Ce qui se rapporte à ce qu'on appelle *de l'un en l'autre*. (*Voyez* ce mot & *voyez Pl. I. fig.* 52.)

TANCHE, f. f. poisson de rivière, représenté montant, dans les armoiries.

Tanques, en Picardie; d'or, à trois *tanches* de gueules.

TANNÉ, f. m. se dit d'une couleur brillante, faite de rouge & de jaune mêlés ensemble. Les graveurs l'expriment par des lignes diagonales, qui partent du chef sénestre, comme le pourpre dont ils distinguent cette couleur par un T.

Dans les cottes d'armes de tous ceux qui en Angleterre sont au-dessous du degré des nobles, cette couleur s'appelle *tanné*, dans celles des nobles *hyacinthe*, & dans celles des princes *tête* ou *sang de dragon*. (*A. R.*)

TARRÉ, adj. se dit du casque qui termine l'écu en sa partie supérieure, soit qu'il se trouve de front ou de profil.

Un casque *tarré* de front est une marque d'ancienne noblesse.

Ce terme, selon le père Menestrier, vient des grilles des casques qui étoient représentés anciennement à la manière des tarots des cartes. (*G. D. L. T.*)

TARRER, v. act. ce verbe signifie donner un certain tour au heaume ou timbre de l'écu. On dit *tarrer* de front, de côté ou de profil. Ce terme employé pour les casques, vient de leurs grilles

qui étoient autrefois représentées à la manière des tarots de cartes. *Menesf.*

TAU, s. m. meuble de l'écu qui a beaucoup de ressemblance au *T*. On le nomme aussi *croix de Saint-Antoine*, à cause qu'il est semblable à la croix que portent les chanoines réguliers de Saint-Antoine.

L'origine du *tau*, selon quelques-uns, est tirée de l'Apocalypse où elle est une marque que l'ange mit sur le front des prédestinés. Selon d'autres, c'étoit une béquille d'estropié, convenable à l'ordre de S. Antoine, qui étoit hospitalier. Enfin, il y a des auteurs qui disent, que c'est le dessus d'une crosse grecque; ils fondent leur opinion, sur ce que les évêques & abbés du rit grec la portent encore à présent ainsi, & ils ajoutent que si les chanoines réguliers de S. Antoine la portent de cette façon, c'est que leur fondateur étoit abbé.

Jourdain de la Panne, au Mans; de gueules au *tau* d'argent.

La Potterie de Pommereux, en Normandie; d'argent au *tau* de sable.

Quelo de Cadouan, en Bretagne; d'azur à trois *taux* d'argent. (*G. D L. T.*)

TAUREAU, s. m. cet animal dans l'écu paroit furieux; c'est-à-dire, rampant, la queue retroussée sur le dos, le bout tourné à sénestre.

Ce qui le distingue essentiellement du bœuf, c'est qu'il est tout-à-fait *vilainé*; c'est-à-dire, représenté avec ce qui constitue le mâle dans cette espèce.

Couffant de Morainville; d'azur au chef d'argent, chargé d'un *taureau* de sable naissant, allumé d'argent.

Ranconnet, en Périgord; de gueules à la fasce d'argent, surmontée d'un *taureau* d'or, passant.

De Becary, en Provence; de gueules au *taureau* furieux d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs-de-lis du second émail.

Berthier; d'or au *taureau* furieux de gueules, chargé de cinq étoiles d'argent, posées en bande. (*Pl. V. fig. 271.*)

TENANT, s. m. on appelloit proprement *tenans*, ceux qui ouvroient le carousel, & qui faisoient les premiers défis par les cartels que publioient les hérauts; c'étoit eux qui composoient la première quadrille; les autres chevaliers étoient les assaillans. Les *tenans* furent ainsi nommés, parce qu'ils soutenoient les armes à la main les propositions qu'ils avoient avancées. (*D. J.*)

TENANT, TE, adj. se dit d'une figure humaine, d'un dextrochère, d'une main, qui paroit tenir quelques pièce ou meuble dans un écu.

Du Chastelier, en Bretagne; de gueules au dextrochère, mouvant de l'angle sénestre en chef, & posé en barre, tenant une fleur-de-lis, accompagnée de quatre besans, un en chef, deux aux flancs, un en pointe; le tout d'argent.

Gemmel, en Bavière; de gueules au pal d'argent, accôté de deux enfans de carnation, *tenant* un cœur du champ posé sur le pal. (*Pl. 8. fig. 437.*)

Wolefkeel, en Franconie; d'or, à un homme passant de carnation habillé de sable, *tenant* de la main droite une branche de rosier, de trois roses de gueules, & la main gauche posée sur son côté. (*ibid. fig. 438.*)

Desmartes; d'azur au dextrochère d'argent, *tenant* une plante de trois lis de même, (*fig. 445.*)

De Massol; coupé d'or & de gueules, l'or chargé d'une aigle éployée de sable, membrée & languée de gueules, le gueules chargé d'un dextrochère armé d'or, *tenant* un marteau de même, & mouvant d'une nuée d'argent. (*fig. 447.*)

TENANS, s. m. plur. anges, sauvages, mores, sirènes, qui semblent tenir l'écu. Ils sont ordinairement deux, un de chaque côté.

L'origine des *tenans*, vient de ce que dans les anciens tournois, les chevaliers faisoient porter leurs écus par des valets déguisés en mores, sauvages & dieux de la fable, même en monstres pour inspirer de la terreur à leurs adversaires.

Il y avoit aussi des valets déguisés en ours, lions & autres animaux.

Ces valets tenoient l'écu de leurs maitres; lorsque l'on ouvroit les pas d'armes, ceux qui devoient combattre, touchoient de leur lance l'écu du chevalier avec lequel ils devoient entrer en lice. Celui qui voyoit touchoit son écu, se présentoit & attaquoit le champion.

Les auteurs ont nommé *tenant* dans les armoiries, les figures humaines, & *supports* les figures des animaux. (*Voyez la Pl. XXII.*) *Figure* 1. où deux religieux Augustins soutiennent d'une main l'écu des Grimaldi, princes de Monaco, & tiennent de l'autre une épée nue pour le défendre; *fig.* 2. où deux sirènes sont les *tenans* des armes de Vérac.

Voyez aussi la Planche XV. fig. 2 où des anges sont les *tenans* de l'écu de France; *fig.* 8. où deux sauvages, cachés de lierre, armés de leur massue, sont les *tenans* des armes du roi de Dannemarck, & *fig.* 11. où les armes de roi de Prusse, ont pour *tenans* deux sauvages casqués qui tiennent deux étendarts, chargés d'une aigle impériale.

TENTE, s. f. meuble d'armoiries.

Hutte-zu-heuspach, en Bavière; de sable à une *tente* d'argent. (*Pl. XI. fig. 602.*)

TERRASSE, s. f. *terra scuti*, pièce mouvante du bas de l'écu en toute sa largeur, elle n'a de hauteur qu'une partie $\frac{1}{2}$ de sept; la ligne qui la termine n'est pas de niveau, mais elle a quelques sinuosités arrondies qui la distinguent de la Champagne.

La *terrasse* ne se nomme qu'après les pièces ou meubles de l'écu qui sont dessus, soit arbre, animal, tour, *&c.*

De Suge de Brassac, près de Castres, en Albigeois; d'azur, à un olivier d'argent posé sur une

terrasse de finople, adextré d'un croissant d'or, & senestré d'une étoile de même.

De Vignes de Puilaroque, au bas Montauban; d'or, à une vache de gueules, clarinée d'argent, passante sur une *terrasse* de finople.

De Lier d'Andilly; d'or, au sauvage au naturel, appuyé sur sa massue de même, sur une *terrasse* de finople, chappée & arrondie d'azur, à deux lions affrontés d'azur. (*Pl. XI. fig. 584.*)

Le Ferre d'Argencé; d'argent à une loutre de sable, posée sur une *terrasse* de finople, au chef d'azur, chargé de deux roses d'argent. (*Pl. VI. fig. 289.*)

D'Ossun; d'or, à l'ours passant de sable, sur une *terrasse* de finople. (*Ibid. fig. 294.*)

Des Pruetz, en Languedoc; d'azur, à une chapelle d'argent, sur une *terrasse* d'or, ombrée de finople, au chef d'argent, chargé de deux arbres aussi de finople.

TERRASSÉ, ÉE, adj. se dit de la pointe de l'écu faite en forme de champ plein d'herbes.

Il se dit en général d'un écu chargé d'une terrasse; on peut aussi s'en servir pour désigner un animal abbatu & renversé.

TERTRE, s. m. petite terrasse, employée comme pièce d'armoiries, & dont la position est indéterminée.

TÊTES DE MORE, ou de MAURE, s. f. meuble de l'écu qui représente une *tête de more*; elle est ordinairement de profil avec un bandeau ou tortil sur le front, noué sur le derrière des cheveux qui paroissent crépus & courts; son émail est le sable.

De Sarrasin de Chambonnet, près Genolnac dans les Cévennes; d'or, à trois *têtes de more* de sable.

Camus de Romainville, en Anjou; d'or, à la *tête de more* de sable, tortillée d'argent, accompagnée de trois coquilles de gueules.

Le Goux; d'argent, à une *tête de more* de sable, tortillée du champ, accompagnée de trois molettes d'éperons de gueules. (*Pl. VIII. fig. 442.*)

TÊTE DE MORT (ordre de la), institué par Silvius Nimrod, duc de Wirtemberg, en Silésie, l'an 1652.

La marque de cet ordre est une *tête de mort*, avec un ruban blanc, en manière de listel, où sont écrits ces mots: *memento mori*; le tout attaché & suspendu à un ruban noir. (*Pl. XXIII. fig. 20.*)

TÊTE DE MORT, s. f. meuble d'armoiries. Tête humaine décharnée. Cette pièce, dit la Colombière, porte sa signification avec elle.

Mortal, en Lorraine; de sable, à trois *têtes de mort* d'argent, deux & un, au chef d'azur, cousu & chargé d'un cheval d'argent, naissant & cabré.

TÊTES D'ANIMAUX, s. f. plur. *têtes* de lions, aigles, licornes, levriers, béliers, bœufs, & de quelques autres animaux qui se trouvent de profil dans l'écu.

Les *têtes* des léopards sont toujours de front; c'est-à-dire, montrent les deux yeux; les *têtes* de front des autres animaux quadrupèdes, sont nommées *rencontres*.

Lampassées se dit des *têtes* des animaux pédestres;

Languées, de celles des aigles & autres oiseaux, lorsque les langues sont de différent émail.

Si parmi plusieurs *têtes* il s'en trouve d'affrontées, on l'exprime en blasonnant.

La *tête* du sanglier, toujours de profil, est nommée *hure*, ainsi que celle du saumon & du brochet.

Têtes arrachées, sont celles des lions, des aigles & autres animaux, où l'on voit quelques parties pendantes & inégales dessous.

Têtes coupées, celles qui au contraire sont sans aucun filament.

De Morges de Ventavon, dans le Gapençois, pays du Dauphiné; d'azur, à trois *têtes* de lion d'or, couronnées d'argent, lampassées de gueules.

Carnin de Lillers, en Artois; de gueules à trois *têtes* de léopards d'or.

Aiscelin de Montagu, en Auvergne; de sable à trois têtes de lion, arrachées d'or, lampassées de gueules.

Thierry; d'azur, à trois *têtes de levrier* d'argent, accolées de gueules & bouclées d'or.

Fruche de Domprel, en Franche-Comté; de gueules à trois *têtes de licornes* d'argent, les deux en chef affrontées.

Mercier de Malaval, en Gévaudan; d'or à deux *hures* de sangliers de sable, allumées de gueules.

Saint-Amadour; de gueules, à trois *têtes de lion* d'argent, arrachées. (*Pl. V. fig. 255.*)

Fremont d'Auneuil; d'azur, à trois *têtes de léopards* d'or (*ibid. fig. 261.*)

Voyez même Planche le *massacre* ou la *tête de cerf*. (*fig. 265.*) La *hure* de sanglier, (*fig. 269.*) Le *rencontre* de bœuf, (*fig. 272.*) De belier, (*fig. 276.*) La *tête* & le col d'un cheval, (*fig. 279.*) *Planche VI.* une *tête* de licorne, (*fig. 282.*) Des *têtes* de levrette, (*fig. 284.*) De braque, (*fig. 286.*) Une *tête* d'ours emmuselée, (*fig. 295.*) Une de loup arrachée, (*fig. 296.*) Des *têtes* arrachées d'aigles, (*fig. 305.*) De corbeaux, (*fig. 319.*) De perdrix, (*fig. 323.*) De bécasses, (*fig. 324.*)

TIERCES *ou* TIERCHES, s. f. pl. ce sont des fasces en divise qui se mettent trois à trois, comme les jumelles deux à deux, les trois fasces n'étant comptées que pour une, & toutes les trois n'occupant que la largeur de la fasce ordinaire, ou de la bande, si elles y sont posées, pourvu qu'il n'y en ait qu'une dans un écu.

Bourbourg; d'azur, à trois *tierces* d'or. (*Pl. III. fig. 138.*)

TIERCE-FEUILLE, s. f. figure dont on charge les écus des armoiries; elle a une queue par laquelle elle est distinguée des trefles.

De Prie; de gueules à trois *tierce-feuilles* d'or, au chef d'argent, chargé d'une aiglette de sable. (*Pl. VIII. fig. 407.*)

TIERCÉ, adj. ce mot se dit d'un écu qui est divisé en trois parties, soit en pal, soit en bande, soit en fasce, par deux lignes paralleles. *Tiercé en bande*, est lorsque l'écu est divisé en trois parties égales, comme en trois bandes faites de trois émaux différens, sans autre champ ni figure. Le *tiercé* en pal, en fasce & en barre forme de même trois pals égaux, trois fasces égales, trois barres égales.

Polani; *tiercé* en fasce, d'or, d'azur & d'argent. (*Pl. I. fig. 32.*)

Le Roi; *tiercé* en pal, d'azur, d'argent & de gueules (*ibid. fig. 32.*)

Caumont; *tiercé* en bande, d'or, de gueules & d'azur. (*Fig. 34.*)

Verteuil, à Bordeaux; *tiercé* en barre, d'argent, de gueules & d'azur, l'argent chargé de trois losanges d'argent, & l'azur de trois étoiles aussi d'argent, le tout dans le sens de la barre. (*Fig. 35.*)

Drouyn, ou de Rouyn; *tiercé* en fasce, ou coupé de deux; au premier, de gueules à une jambe & une cuisse humaine d'argent, pliées & mises en chevron; au second, d'or, à trois chevrons d'azur; au troisiéme, d'argent, à la bande de gueules, chargée de trois besans d'or.

TIGÉ, ÉE, adj. se dit des plantes & des fleurs représentées sur leurs *tiges*.

Le Fevre d'Ormesson & d'Eaubonne, à Paris; d'azur, à trois lis au naturel d'argent, feuillés & *tigés* de sinople. (*Pl. VIII. fig. 413.*)

Caradas; d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois roses de gueules, feuillées & *tigées* de sinople. (*Pl. VIII. fig. 415.*)

Brinon; d'argent, à trois œillets de gueules, feuillés & *tigés* de sinople. (*Ibid. fig. 417.*)

Thumerie; d'or, à la croix de gueules, cantonnée de quatre tulipes de même, feuillées & *tigées* de sinople. (*Fig. 418.*)

Chabenat de Bonneuil; d'argent, à trois pensées au naturel, *tigées* & feuillées de sinople, au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or. (*Ibid. fig. 420.*)

D'Hame, en Lorraine; d'azur, à la rose d'argent, *tigée* & feuillée de sinople, issante d'un cœur de gueules, mise en abîme & accompagnée en chef de deux étoiles d'or à six rais, & en pointe d'un croissant d'argent.

TIGRE, s. m. quadrupède sauvage, rare en armoiries. On le représente de profil, courant ou passant, la queue retroussée sur le dos & courbée, comme celle du léopard.

TIMBRE, s. m. ce mot se dit de tout ce qui se met sur l'écu pour distinguer les degrés de noblesse ou de dignité, soit ecclésiastique, soit séculière, comme la tiare papale, le chapeau des cardinaux, évêques & protonotaires, les croix, les mitres, les couronnes, bonnets, mortiers, & sur-tout les casques, que les anciens ont appellés particulièrement *timbres*, parce qu'ils approchoient de la figure des *timbres* d'horloges, ou parce qu'ils résonnoient comme les *timbres* quand on les frappoit. C'est l'opinion de Loyseau qui prétend que ce mot vient de *tintinnabulum*.

Les armoiries des cardinaux sont ornées d'un chapeau rouge qui leur sert de *timbre*. Les rois & les princes portent le *timbre* ouvert; les ducs, les marquis & les comtes le portent grillé & mis de front; les vicomtes, les barons & les chevaliers le portent un peu tourné, & on le nomme alors de *trois quartiers*.

Voyez la tiare & les chapeaux rouges ou verds de la *Pl. XIII.* les casques de la *Pl. XIV.* les couronnes de la *Pl. XV.* &c. & des *Planches XVII. XVIII. XIX.*

TIMBRÉES, ARMES, armes qui sont chargées d'un *timbre*, & qui n'appartiennent qu'aux nobles, suivant les règles du blason.

TIRES, s. f. pl. ce mot se dit des traits ou rangées de vair, dont on se sert pour distinguer le beffroi, le vair, & le menu vair. Le beffroi est composé de trois *tires*, le vair de quatre, & le menu vair de six. Quand un chef ou une fasce sont vairés, il faut spécifier de combien de *tires* ou de rangs. Ce mot s'applique aussi aux rangées de carreaux qui se trouvent sur un chef, une fasce, une bande, un chevron ou autre pièce échiquetée : on nomme en blasonnant le nombre de *tires*.

Grivel d'Ouroy, en Berry; d'or à la bande échiquetée de sable & d'argent de deux *tires*.

Hamelin d'Epinay, en Normandie; d'argent au chevron échiqueté de gueules & d'or de trois *tires*.

D'Ailly; de gueules à deux branches d'alizier d'argent, passées en double sautoir, au chef *échiqueté* d'argent & d'azur, de trois traits ou *tires*. (*Pl. II. fig. 106.*)

Cibo; de gueules à la bande *échiquetée* de trois traits ou *tires* d'argent & d'azur au chef d'argent à la croix de gueules surmontée d'or, à l'aigle de l'empire avec la divise. (*Ibid. fig. 111.*)

TOISON, (ordre de la) ordre que confère le roi d'Espagne comme héritier des ducs de Bourgogne. Ce fut en 1430 que Philippe le bon, duc de Bourgogne, après avoir épousé à Bruges, en troisièmes noces, Elisabeth de Portugal, institua l'*ordre de la toison* en l'honneur d'une de ses maitresses. Il eut quinze bâtards qui eurent tous du mérite. L'amour des femmes, dit M. de Voltaire, ne doit passer pour un vice que quand il détourne les hommes de remplir leurs devoirs, & qu'il conduit à des actions blâmables. Anvers, Bruges & autres villes appartenantes à Philippe le bon, faisoient un grand commerce, & répandoient l'abondance dans ses états. La France dut à ce prince sa paix & sa grandeur.

Louis XI, qui ne lui ressembla point, eut d'abord

bord intention de se rendre chef de l'*ordre de la toison*, & de le conférer à la mort de Charles le téméraire, comme étant aux droits de la maison de Bourgogne ; mais ensuite il le dédaigna, dit Brantôme, & ne crut pas qu'il lui convînt de se rendre chef de l'ordre de son vassal. Cet ordre a cependant continué de se soutenir jusqu'à ce jour & se seroit soutenu bien davantage si le nombre des chevaliers étoit borné comme au commencement à trente & un. Quoiqu'il en soit, il a fourni la matière de trois volumes *in-fol.* publiés en 1756 par Julien de Pinedo y Salazar. (*D. J.*)

TOISON, s. f. dépouille d'agneau ou de mouton.

De gueules à une *toison* d'argent, suspendue à un ruban d'or.

TONNANT adj. CANON. C'est un canon représenté avec des jets de flammes & des tourbillons de fumée, au moment où le coup est supposé partir.

Un *canon* d'azur, *tonnant* de gueules, & fumant de sable.

TONNE, s. f. est quelquefois un meuble d'armoiries.

Creney ; d'argent, à trois *tonnes* de gueules. (*Pl. X. fig. 544.*)

TORQUE, s. f. se dit d'un bourrelet de figure ronde, tant dans sa circonférence, que dans son tortil, étant composé d'étoffe tortillée, comme le bandeau dont on charge la tête de more qui se pose sur les écus. La *torque* est toujours de deux principaux émaux, qui sont le gros des armoiries, aussi-bien que les lambrequins ; mais c'est le moins noble des enrichissemens qui se posent sur le heaume pour cimier. (*D. J.*)

TORTIL ou TORTIS, s. m. c'est un cordon qui se tortille autour des couronnes des barons ; ce mot se dit aussi du bandeau qui ceint les têtes de more sur les écus. *Ménestrier.* (*D. J.*)

TORTILLANT ; se dit du serpent ou de la guivre qui entourent quelque chose.

Bardel, en Dauphiné ; de gueules au basilic *tortillant* d'argent en pal, couronné d'or.

TORTILLÉ, ÉE, adj. ce mot se dit en blasonnant, de la tête qui porte le tortil, comme est celle du more, qui est toute semblable au bourrelet, & qui sert quelquefois de timbre.

Le Goux de la Berchere, de Rochepot, d'Interville, en Bourgogne ; d'argent à la tête de more, de sable *tortillée* du champ, accompagnée de trois molettes d'éperons de gueules. (*Pl. VIII. fig. 442.*)

TORTUE, s. f. meuble de l'écu représentant cet animal.

D'Eslinger ; d'or, à une *tortue* de sable. (*Pl. XII. fig. 662.*)

TOULOUSE, croix de Toulouse, ou croix *cléchée.*

Toulouse ; de gueules, à la croix *vuidée*, *cléchée*, *pommetée & alésée* d'or, dite, croix de *Toulouse.* (*Pl. IV. fig. 188.*)

Lautrec, en Languedoc ; de gueules, à *la croix de Toulouse*, d'or.

TOUR, s. f. il y a en blason différentes espèces de *tours* ; on les appelle *rondes*, *quarrées*, *crevées*, *carnelées* ou *crenelées.* Les unes sont sans portes, les autres avec la porte grillée, les unes sont maçonnées, quelques autres sont couvertes ; & il y en a de sommées de girouettes, ou d'autres pièces. (*Voyez Pl. IX.* les *fig. 462. 463. 464. 465. 470.*)

Raigecourt, en Lorraine, originaire de Metz ; d'or, à la *tour* de sable.

Dattel de Marzéville ; d'azur, à trois *tours* d'argent, maçonnées de gueules.

TOURNÉ, ce mot dans le blason, ne se dit proprement que d'un croissant dont les cornes regardent le flanc dextre de l'écu, parce que ce n'est pas la situation naturelle du croissant, dont les cornes doivent regarder en haut ; & si elles regardoient le flanc sénestre, on le diroit *contourné.*

Parmi les croissans en cœur de la *figure 370. Planche VII.* & parmi les croissans affrontés de la *figure 373.* même *Pl.*, le croissant qui regarde le côté dextre, s'appelleroit *tourné*, s'il étoit seul.

TOURNOI, s. m. exercice de guerre & de galanterie que faisoient les anciens chevaliers pour montrer leur adresse & leur bravoure. C'est l'usage des *tournois*, qui unissant ensemble les droits de la valeur & de l'amour, vint à donner une grande importance à la galanterie, ce perpétuel mensonge de l'amour.

On appelloit *tournois*, dans le temps que régnoit l'ancienne chevalerie, toutes sortes de courses & combats militaires, qui se faisoient conformément à certaines règles, entre plusieurs chevaliers & leurs écuyers par divertissement & par galanterie. On nommoit *joutes*, des combats singuliers qui se faisoient dans les *tournois* d'homme à homme avec la lance ou la dague ; ces joutes étoient ordinairement une partie des *tournois.*

Il est difficile de fixer l'époque de l'institution des *tournois*, dont les Allemands, les Anglois & les François se disputent la gloire, en faisant remonter l'origine de ces jeux au milieu du neuvième siècle.

L'historien Nithard parle ainsi des jeux militaires, dont les deux frères Louis le Germanique & Charles le Chauve se donnèrent plusieurs fois le spectacle vers l'année 842, après avoir juré cette alliance qui est devenue si célèbre par la formule de leur serment. *Ludos etiam hoc ordine sæpe causâ exercitii frequentabant..... Subsistente hinc indè omni multitudine, primum pari numero Saxonum, Vasconum, Austrasiorum, Britannorum, ex utraque parte veluti invicem adversari sibi vellent, alter in alterum veloci cursu ruebat....* & plus bas, *eratque res digna.... spectaculo.*

Il paroît assez clairement par la suite du texte de Nithard, que l'Allemagne fut le théatre de ces

jeux qui avoient quelque ressemblance aux *tournois* qui succédèrent. La plûpart des auteurs Allemands prétendent que l'empereur Henri I. surnommé l'*oiseleur*, qui mourut en 936, fut l'instituteur des *tournois*; mais quelques-uns avec plus de fondement en font honneur à un autre Henri, qui est postérieur d'un siècle au premier. En ce cas, les Allemands auroient peu d'avantage sur les François, chez qui l'on voit les *tournois* établis vers le milieu du onzième siècle, par Geoffroi, seigneur de Preuilli en Anjou. *Anno* 1066, dit la chronique de Tours, *Gaufridus de Pruliaco, qui* torneamenta *invenit, apud Andegavum occiditur.*

Il y a même un historien étranger, qui parlant des *tournois*, les appelle des combats françois, *conflictus gallici*, soit parce qu'il croyoit qu'ils étoient nés en France, soit parce que de son temps les François y brilloient le plus. *Henricus rex Anglorum junior*, dit Mathieu Paris, sous l'an 1179, *mare transiens in* conflictibus gallicis, *& profusioribus expensis, triennium peregit, regiâque majestate depositâ, totus est de rege translatus in militem.* Selon les auteurs de l'histoire bysantine, les peuples d'orient ont appris des François l'art & la pratique des *tournois*; & en effet notre nation s'y est toujours distinguée jusqu'au temps de Brantome.

La veille des *tournois* étoit annoncée dès le jour qui la précédoit, par les proclamations des officiers d'armes. Des chevaliers qui devoient combattre, venoient aussi visiter la place destinée pour les joutes. « Si venoit devant eux un » hérault qui crioit tout en hault, seigneurs » chevaliers, demain aurez la veille du *tournoy*, » où prouesse sera vendue, & achetée au fer & » à l'acier ».

On solemnisoit cette veille des *tournois* par des espèces de joutes appellées, tantôt *essais* ou *éprouves*, *épreuves*, tantôt les *vêpres du tournoi*, & quelquefois *escremie*, c'est-à-dire *escrimes*, où les écuyers s'essayoient les uns contre les autres avec des armes plus légères à porter, & plus aisées à manier que celles des chevaliers, plus faciles à rompre, & moins dangereuses pour ceux qu'elles blessoient. C'étoit le prélude du spectacle nommé le *grand tournoi*, le *maître tournoi*, la *maître éprouve*, que les plus braves & les plus adroits chevaliers devoient donner le lendemain.

Les dames s'abstinrent dans les premiers temps d'assister aux grands *tournois*; mais enfin, l'horreur de voir répandre le sang céda dans le cœur de ce sexe né sensible, à l'inclination encore plus puissante qui le porte vers tout ce qui appartient aux sentimens de la gloire, ou qui peut causer de l'émotion. Les dames donc accoururent bientôt en foule aux *tournois*, & cette époque dut être celle de la plus grande célébrité de ces exercices.

Il est aisé d'imaginer quel mouvement devoit produire dans les esprits la proclamation de ces *tournois* solemnels, annoncés long-temps d'avance, & toujours dans les termes les plus fastueux; ils animoient dans chaque province & dans chaque cour tous les chevaliers & les écuyers à faire d'autres *tournois*, ou par toutes sortes d'exercices, ils se disposoient à paroître sur un plus grand théâtre.

Tandis qu'on préparoit les lieux destinés aux *tournois*, on étaloit le long des cloitres de quelques monastères voisins, les écus armoriés de ceux qui prétendoient entrer dans les lices, & ils y restoient plusieurs jours exposés à la curiosité & à l'examen des seigneurs, des dames & demoiselles. Un héraut ou poursuivant d'armes, nommoit aux dames ceux à qui ils appartenoient; & si parmi les prétendans, il s'en trouvoit quelqu'un dont une dame eût sujet de se plaindre, soit parce qu'il avoit mal parlé d'elle, soit pour quelqu'autre offense, elle touchoit l'écu de ses armes pour le recommander aux juges du *tournoi*; c'est-à-dire pour leur en demander justice.

Ceux-ci, après avoir fait les informations nécessaires, devoient prononcer; & si le crime avoit été prouvé juridiquement, la punition suivoit de près. Le chevalier se présentoit-il au *tournoi* malgré les ordonnances qui l'en excluoient, une grêle de coups que tous les autres chevaliers faisoient tomber sur lui, le punissoit de sa témérité, & lui apprenoit à respecter l'honneur des dames & les loix de la chevalerie. La merci des dames qu'il devoit reclamer à haute voix, étoit seule capable de mettre des bornes au châtiment du coupable.

Je ne ferai point la description des lices pour le *tournoi*, ni des tentes & des pavillons dont la campagne étoit couverte aux environs, ni des hours, c'est-à-dire des échafauds dressés autour de la carrière où tant de nobles personnages devoient se signaler. Je ne distinguerai point les différentes espèces de combats qui s'y donnoient, joutes, castilles, pas d'armes & combats à la foule; il me suffit de faire remarquer que ces échafauds, souvent construits en forme de tours, étoient partagés en loges & en gradins, décorés de riches tapis, de pavillons, de bannières, de banderoles & d'écussons. Aussi les destinoit-on à placer les rois, les reines, les princes & princesses, & tout ce qui composoit leur cour, les dames & les demoiselles, enfin les anciens chevaliers qu'une longue expérience au maniement des armes avoit rendu les juges les plus compétens. Ces vieillards, à qui leur grand âge ne permettoit plus de s'y distinguer encore, touchés d'une tendresse pleine d'estime pour cette jeunesse valeureuse, qui leur rappelloit le souvenir de leurs propres exploits, voyoient avec plaisir leur ancienne valeur renaitre dans ces essaims de jeunes guerriers.

La richesse des étoffes & des pierreries relevoit encore l'éclat du spectacle. Des juges nommés exprès, des maréchaux du camp, des conseillers

ou assistans, avoient en divers lieux des places marquées pour maintenir dans le champ de bataille les loix des *tournois*, & pour donner leur avis à ceux qui pourroient en avoir besoin. Une multitude de hérauts & poursuivans d'armes, répandus de toutes parts, avoient les yeux fixés sur les combattans, pour faire un rapport fidèle des coups qui seroient portés & reçus. Une foule de ménestriers avec toute sorte d'instrumens d'une musique guerrière, étoient prêts à célébrer les prouesses qui devoient éclater dans cette journée. Des sergens actifs avoient ordre de se porter de tous les côtés où le service des lices les appelleroit, *soit* pour donner des armes aux combattans, *soit* pour contenir la populace dans le silence & le respect.

Le bruit des fanfares annonçoit l'arrivée des chevaliers superbement armés & équipés, suivis de leurs écuyers tous à cheval. Des dames & des demoiselles amenoient quelquefois sur les rangs ces fiers esclaves attachés avec des chaines qu'elles leur ôtoient seulement, lorsqu'entrés dans l'enceinte des lices, ils étoient prêts à s'élancer. Le titre d'esclave ou de serviteur de la dame que chacun nommoit hautement en entrant au *tournoi*, étoit un titre d'honneur qui devoit être acheté par des exploits ; il étoit regardé par celui qui le portoit, comme un gage de la victoire, comme un engagement à ne rien faire qui ne fût digne de lui. *Servans d'amour*, leur dit un de nos poëtes dans une ballade qu'il composa pour le *tournoi* fait à Saint-Denis, sous Charles VI, au commencement de Mai 1389.

Servans d'amour, regardez doucement
Aux échafauds, anges de paradis,
Lors jouterez fort, & joyeusement,
Et vous serez honorés & chéris.

A ce titre, les dames daignoient joindre ordinairement ce qu'on appelloit *faveur*, *joyau*, *noblesse*, *nobloy*, ou *enseigne* ; c'étoit une écharpe, un voile, une coëffe, une manche, une mantille, un brasselet, un nœud, en un mot quelque pièce détachée de leur habillement ou de leur parure ; quelquefois un ouvrage tissu de leurs mains, dont le chevalier favorisé ornoit le haut de son heaume ou de sa lance, son écu, sa cotte d'armes, ou quelqu'autre partie de son armure.

Souvent dans la chaleur de l'action, le sort des armes faisoit passer ces gages précieux au pouvoir d'un ennemi vainqueur, ou divers accidens en occasionnoient la perte. En ce cas la dame en renvoyoit d'autres à son chevalier pour le consoler, & pour relever son courage : ainsi elle l'animoit à se vanger, & à conquérir à son tour les faveurs dont ses adversaires étoient parés, & dont il devoit ensuite lui faire une offrande.

Ce n'étoit pas les seules offrandes que les chevaliers vainqueurs faisoient aux dames ; ils leur présentoient aussi quelquefois les champions qu'ils avoient renversés, & les chevaux dont ils leur avoient fait vuider les arçons.

Lorsque toutes ces marques, sans lesquelles on ne pouvoit démêler ceux qui se signaloient, avoient été rompues & déchirées, ce qui arrivoit souvent par les coups qu'ils se portoient en se heurtant les uns les autres, & s'arrachant à l'envi leurs armes, les nouvelles faveurs qu'on leur donnoit sur le champ, servoient d'enseignes aux dames, pour reconnoitre celui qu'elles ne devoient point perdre de vue, & dont la gloire devoit rejaillir sur elles. Quelques-unes de ces circonstances ne sont prises à la vérité que des récits de nos romanciers ; mais l'accord de ces auteurs, avec les relations historiques des *tournois*, justifie la sincérité de leurs dépositions.

Enfin, on ne peut pas douter que les dames attentives à ces *tournois* ne prissent un intérêt sensible aux succès de leurs champions. L'attention des autres spectateurs n'étoit guères moins capable d'encourager les combattans : tout avantage remarquable que remportoit quelqu'un des tournoyans, étoit célébré par les sons des ménétriers, & par les voix des hérauts. Dans la victoire on crioit, *honneur au fils des preux* ; car, dit Monstrelet, nul chevalier ne peut être jugé preux lui-même, si ce n'est après le trépassement. D'autrefois on crioit, *louange & prix aux chevaliers qui soutiennent les griefs, faits & armes, par qui valeur, hardement & prouesse est guaingné en sang mêlé de sueur.*

A proportion des criées & huées qu'avoient excitées les hérauts & les ménétriers, ils étoient payés par les champions. Leurs présens étoient reçus avec d'autres cris ; les mots de *largesses* ou *noblesse*, c'est-à-dire *libéralité*, se répétoient à chaque distribution nouvelle. Une des vertus les plus recommandées aux chevaliers, étoit la générosité ; c'est aussi la vertu que les jongleurs, les poëtes & les romanciers ont le plus exaltée dans leurs chansons & dans leurs écrits : elle se signaloit encore par la richesse des armes & des habillemens. Les débris qui tomboient dans la carrière, les éclats des armes, les paillettes d'or & d'argent dont étoit jonché le champ de bataille, tout se partageoit entre les hérauts & les ménétriers. On vit une noble imitation de cette antique magnificence chevaleresque à la cour de Louis XIII, lorsque le duc de Buckingham, allant à l'audience de la reine, parut avec un habit chargé de perles, que l'on avoit exprès mal attachées ; il s'étoit ménagé par ce moyen un prétexte honnête de les faire accepter à ceux qui les ramassoient pour les lui remettre.

Les principaux réglemens des *tournois*, appellés *écoles de prouesse* dans le roman de Perceforest, consistoient à ne point frapper de la pointe, mais du tranchant de l'épée, ni combattre hors de son rang ; à ne point blesser le cheval de son adver-

faire ; à ne porter des coups de lance qu'au visage, & entre les quatre membres ; c'est-à-dire au plastron ; à ne plus frapper un chevalier dès qu'il avoit ôté la visière de son casque, ou qu'il s'étoit déheaumé, à ne point se réunir plusieurs contre un seul dans certains combats, comme dans celui qui étoit proprement appellé *joute*.

Le juge de paix, choisi par les dames, avec un appareil curieux, étoit toujours prêt d'interposer son ministère pacifique, lorsqu'un chevalier ayant violé par inadvertance les loix du combat, avoit attiré contre lui seul les armes de plusieurs combattans. Le champion des dames, armé d'une longue pique, ou d'une lame surmontée d'une coëffe, n'avoit pas plutôt abaissé sur le heaume de ce chevalier le signe de la clémence & de la sauvegarde des dames, que l'on ne pouvoit plus toucher au coupable. Il étoit absous de sa faute lorsqu'on la croyoit en quelque façon involontaire ; mais si l'on s'appercevoit qu'il eût eu dessein de la commettre, on devoit la lui faire expier par une rigoureuse punition.

Celles qui avoient été l'ame de ces combats, y étoient célébrées d'une façon particulière. Les chevaliers ne terminoient aucun exercice sans faire à leur honneur une dernière joute, qu'ils nommoient *le coup des dames* ; & cet hommage se répétoit en combattant pour elles à l'épée, à la hache d'armes & à la dague. C'étoit de toutes les joutes celle où l'on se piquoit de faire les plus nobles efforts.

Le *tournoi* fini, on s'occupoit du soin de distribuer les prix proposés, suivant les divers genres de force ou d'adresse ; soit pour avoir brisé le plus grand nombre de lances ; soit pour avoir fait le plus beau coup d'épée ; soit pour être resté plus long-temps à cheval sans être démonté, ni désarçonné ; soit enfin pour avoir tenu plus long-temps de pied ferme dans la foule du *tournoi*, sans se déheaumer, ou sans lever la visière pour reprendre haleine.

Les officiers d'armes faisoient leur rapport du combat devant les juges, qui prononçoient le nom du vainqueur. Souvent on demandoit l'avis des dames, qui adjugeoient le prix comme souveraines du *tournoi* ; & quand il arrivoit qu'il n'étoit point adjugé au chevalier qu'elles en avoient estimé le plus digne, elles lui accordoient elles-mêmes un second prix. Enfin, lorsque le prix avoit été décerné, les officiers d'armes alloient prendre parmi les dames ou les demoiselles, celles qui devoient présenter ce prix au vainqueur. Le baiser qu'il avoit droit de leur donner en recevant le gage de sa gloire, lui paroissoit le plus haut point de son triomphe.

Ce prix que les dames lui portoient étoit adjugé tantôt sur les lices, & tantôt dans le palais au milieu des divertissemens qui venoient à la suite du *tournoi*, comme on le vit dans les fêtes du duc de Bourgogne à Lille en 1455. « Tandis » qu'on dansoit, dit Olivier de la Marche, *mém.* » *liv. I. pag. 437.* » les rois d'armes & héraux, » aveques les nobles hommes qui furent ordon- » nés pour l'enqueste, allèrent aux dames & aux » demoiselles, savoir à qui l'on devoit présenter » le prix, pour avoir le mieux jousté & rompu » bois pour ce jour, & fut trouvé que M. de » Charolois l'avoit gagné, & desservy. Si prirent » les officiers d'armes deux damoyselles, prin- » cesses (mademoiselle de Bourbon & mademoi- » selle d'Estampes), pour le prix présenter, & » elles le baillèrent à mon dict seigneur de Cha- » rolois, lequel les baisa, comme il avoit accou- » tumé, & qu'il étoit de coutume, & fut crié » mont joye, moult hautement ».

Non-seulement le vainqueur recevoit le baiser, gage de son triomphe, mais il étoit désarmé par les mêmes dames qui lui présentoient des habits, & le menoient à la salle où il étoit reçu par le prince, qui le faisoit asseoir au festin dans la place la plus honorable. Son nom étoit inscrit dans les registres des officiers d'armes, & ses actions faisoient souvent la matière des chansons & des lays que chantoient les dames & les demoiselles au son des instrumens des ménétriers.

Voilà le beau des *tournois*, il n'est pas difficile d'en voir le ridicule & les abus. Comme il n'y avoit qu'un pas de la dévotion des chevaliers à l'irréligion, ils n'eurent aussi qu'un pas à faire de leur fanatisme en amour, aux plus grands excès du libertinage ; les *tournois*, presque toujours défendus par l'Eglise à cause du sang que l'on y répandoit, & souvent interdits par nos rois, à cause des dépenses énormes qui s'y faisoient, les *tournois*, dis-je, ruinèrent une grande partie des nobles, qu'avoient épargnés les croisades & les autres guerres.

Il est vrai néanmoins que si nos rois réprimèrent souvent par leurs ordonnances la fureur des *tournois*, ils les ranimèrent encore plus souvent par leur exemple ; de-là vient qu'il est fait mention dans nos anciens fabliaux, d'une de ces défenses passagères, qui fut suivie de la publication d'un *tournoi* fait à la Haye en Touraine. Ainsi ne soyons pas surpris que ces sortes de combats fussent toujours en honneur, malgré les canons des conciles, les excommunications des papes, les remontrances des gens d'église, & le sang qui s'y répandoit. Il en coûta la vie, en 1240, à soixante chevaliers & écuyers, dans un seul *tournoi* fait à Nuys, près de Cologne. Charles VI les soutint, & sa passion pour cet exercice lui attira souvent des reproches très-sérieux ; car contre l'usage ordinaire des rois, il s'y mesuroit avec les plus adroits jouteurs, compromettoit ainsi sa dignité, & exposoit témérairement sa vie en se mêlant avec eux.

Enfin, le funeste accident d'Henri II, tué dans un *tournoi* en 1559, sous les yeux de la nation

modéra dans le cœur des François, l'ardeur qu'ils avoient témoignée jusques-là pour ces sortes d'exercices; cependant la vie désœuvrée des grands, l'habitude & la passion, renouvellérent ces jeux funestes à Orléans, un an après la fin tragique d'Henri II. Henri de Bourbon-Montpensier, prince du sang, en fut encore la victime; une chûte de cheval le fit périr. Les *tournois* cessèrent alors absolument en France; ainsi leur abolition est de l'année 1560. Avec eux périt l'ancien esprit de chevalerie qui ne parut plus guères que dans les romans. Les jeux qu'on continua depuis d'appeller *tournois*, ne furent que des carousels, & ces mêmes carousels ont entièrement passé de mode dans toutes les cours de l'Europe.

Les lettres reprenant le dessus sur tous ces amusemens frivoles, ont porté dans le cœur des hommes le goût plein de charmes de la culture des arts & des sciences. « Notre siècle plus éclairé (dit » un auteur roi, moins célèbre encore par la » gloire de ses armes que par son vaste génie,) » notre siècle plus éclairé n'accorde son estime & » son goût qu'aux talens de l'esprit, & à ces » vertus qui relèvent l'homme au-dessus de sa » condition, le rendent bienfaisant, généreux & » secourable ».

Les curieux pourront consulter sur les *tournois* Ducange au mot *torneamentum*, & sa *Dissertation* placée à la suite de Joinville; le père Ménestrier, *divers traités sur la chevalerie*; le père Honoré de Sainte Marie, *Dissertation historique sur la chevalerie ancienne & moderne*; Lacolombiere, *Théatre d'honneur & de chevalerie*, où il donne, *tome I. pag. 519*, la liste de plusieurs relations de *tournois* faits depuis l'an 1500; les *Mémoires de littérature*.

Mais le charmant ouvrage sur l'*ancienne chevalerie, considerée comme un établissement politique & militaire* par M. de la Curne de Sainte-Palaye, & dont j'ai tiré ce court mémoire, doit tenir lieu de tous ces livres. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TOURTEAU, f. m. ce mot ne se dit maintenant en blason que de ces représentations de gâteaux qui sont de couleur, à la différence des besans qui sont de métal.

Le *tourteau* est plein comme le besan, sans aucune ouverture, autrement ce feroit un cercle ou un anneau. Il est ainsi nommé, à cause de sa rondeur. Quelques-uns lui donnent différens noms, selon sa différente couleur, & appellent *ogases* ceux de sable; *gulpes*, ceux de pourpre; *guses*, ceux de gueules; *heurtes*, ceux d'azur; & *pommes* ou *volets*, ceux de sinople.

Tourteau-besan, est une piéce ronde d'armoiries, qui est moitié de couleur, & moitié de métal, soit qu'elle soit partie, tranchée ou coupée de l'un en l'autre. On nomme la couleur la première.

Ce terme vient du mot latin *torta* qui a signifié anciennement un gâteau ou pain que l'on faisoit pour les sacrifices.

Giou de Cailus de Sales, en Auvergne; d'argent à trois *tourteaux* de gueules.

Mitry, en Lorraine, & Courtenay; d'or, à trois *tourteaux* de gueules.

Amerval, dans le Hainault; d'argent à trois *tourteaux* de gueules.

Nani, à Venise; tranché d'or & de gueules, au *tourteau-besan*, en cœur de l'un à l'autre.

Serisay de la Roche, en Normandie; d'argent à dix *tourteaux* de gueules; 4, 3, 2 & 1.

De Montesquiou; d'or, à deux *tourteaux* de gueules, posés l'un sur l'autre. (*Pl. V. fig. 236.*)

Abtot, en Angleterre; d'or, parti de gueules aux *tourteaux* & besans de l'un en l'autre, en chef un *tourteau* & un besan, en pointe un *tourteau*-besan. (*Ibid. fig. 237.*)

Pour voir la différence des *tourteaux-besans* aux besans-*tourteaux*, & en général des *tourteaux* aux besans, il faut joindre à ces deux figures, la *fig. 235. & la fig. 238.*

TOURTELÉ, ÉE, adj. qui s'applique aux piéces chargées de *tourteaux*.

Gourdot-Dambrières, dans le Barrois; de sinople, à trois besans d'or, 2 & 1, à la bordure de même, *tourtelée* du champ.

TOURTERELLE, f. f. Oiseau connu.

Regnaudin; d'or, au laurier de sinople, accosté de deux *tourterelles* de sable, affrontés.

TRABE, f. f. ce mot se dit du bâton qui supporte l'enseigne & la bannière; on dit par exemple, il porte une bannière semée de France, à la *trabe* d'argent.

La trabe est aussi le bois d'une ancre, & dans l'ancre, *la trabe* traverse la stangue perpendiculairement.

Boler & Rodemack, en Lorraine; d'argent, à l'ancre de sable, dont la *trabe* est d'or; mais c'est à l'enseigne ou drapeau que ce mot s'applique le plus communément. On dit aussi quelquefois *trabs*, & ce mot est masculin.

TRACÉ, ÉE, adj. *Voyez* OMBRÉ.

Scribani, à Gènes; d'or à une croix ancrée & fleurée simplement, *tracée* à filets de sable, à deux chicots de sinople, l'un au canton dextre du chef, l'autre au canton sénestre de la pointe.

TRAIT, f. m. signifie une *ligne* qui partage l'écu. Elle prend depuis le haut jusqu'au bas, & sert à faire différens quartiers.

Écu parti d'un, & coupé de deux traits.

TRANCHÉ, on dit qu'un écu est *tranché*, lorsqu'il est divisé en deux diagonalement, & que la division vient de l'angle dextre du chef, à l'angle sénestre de la pointe; quand il est divisé dans le sens contraire, on l'appelle *taillé*. On dit *tranché-crénélé*, quand la division du *tranché* est faite par créneaux; *tranché-endenté* est quand les deux parties de l'écu entrent l'une dans l'autre par dentelure. *Tranché-retranché*, se dit de ce qui est *tranché*, puis taillé & *retranché*; & *tranché-taillé*, quand sur

le *tranché* il y a une petite taille ou entaille au cœur de l'écu. *Ménétrier*. (*D. J.*)

Aglion ; *tranché* d'argent & de gueules. (*Pl. I. fig. 27.*)

De Bouilloud, seigneur de Cellettes ; *tranché* d'argent & d'azur, à six tourteaux & besans mis en orle de l'un en l'autre. (*Ibid. fig. 46.*)

Lampardi ; *tranché* d'argent & d'azur, à une aigle de l'un en l'autre. (*fig. 47.*)

Mignot ; *tranché* d'argent & de gueules, l'argent chargé d'une croix de Lorraine de sable ; & le gueules, d'une tour d'argent. (*fig. 48.*)

Bartholi ; *tranché-crénelé* de gueules & d'argent, à deux étoiles de l'un en l'autre. (*fig. 49.*)

Aych en Souabe ; *tranché-danché* ou *dentelé* de gueules & d'argent, à deux roses de l'un en l'autre. (*fig. 50.*)

Hochstetter d'or ; *tranché-nuagé* d'azur.

Durand de Silly, en Lorraine ; *tranché* de gueules & d'or, à la fasce d'azur, accompagnée de deux léopards contre-passans, de l'un en l'autre.

TRANCHÉ-MAÇONNÉ, ÉE, adj. se dit d'un écu *tranché*, dont une des divisions est en maçonnerie, & l'autre seulement en couleur.

Klamenstein en Bavière ; de sable *tranché-maçonné*, pignonné de deux montans d'argent. (*Pl. IX. fig. 475.*)

TRANGLE, s. f. ce mot se dit des fasces rétrécies qui n'ont que la moitié, ou même qu'une moindre partie de leur largeur, & qui sont en nombre impair. (*Voyez Pl. XXXI. fig. 29 & 30.*

TRAVERSE, s. f. ce mot se dit d'une espèce de filet qui se pose dans les armes des bâtards, traversant l'écu de l'angle sénestre du chef, à l'angle dextre de la pointe, & qui ne contient dans sa largeur que la moitié du bâton. P. *Ménestrier*. (*D, J.*)

Leonnet de Bourbon, seigneur d'Aubigny, fils naturel de Jean de Bourbon, seigneur de Carency, portoit d'azur, à trois fleurs-de-lis d'or, c'est-à-dire les armes de France, à la *traverse* de pourpre.

Le comte de Dunois ; portoit d'Orléans, brisé d'une *traverse* de sable.

TRAVERSÉ, ÉE, adj. se dit des pièces enfilées par d'autres pièces.

Hatton-Châtel, ancienne maison de Lorraine ; portoit écartelé, au premier & quatrième, de sable, à la croix d'or ; au deuxième & troisième, d'azur, à six annelets d'argent, *traversés* de dards de même, & posés 3. 2. & 1. qui étoit de Clermont en Argone.

TRÊCHEUR, s. m. c'est une tresse ou une espèce d'orle, qui n'a néanmoins que la moitié de sa largeur. Le *trêcheur* est conduit dans le sens de l'écu. Il y en a de simples & de doubles, quelquefois de fleuronnés, & quelquefois de fleurdelisés, comme celui du royaume d'Ecosse ; on l'appelle autrement *essonnier*. (*D. J.*)

Bossu d'Escry ; d'or, au *trêcheur*, d'azur, au sautoir de gueules, brochant sur le tout, chargé d'un écusson aussi de gueules, surchargé d'une bande d'or. (*Pl. IV. fig. 215.*)

De Scoll, en Angleterre ; d'or, à trois pointes renversées de gueules, aboutissantes l'une à l'autre, chargé à l'abîme d'un écusson du champ au *trêcheur* de même. (*Ibid. fig. 216.*)

Moyenneville, en Picardie ; d'argent à deux livres de sable, affrontés, dans un *trêcheur* de gueules.

La Mothe-Ferchaud ; d'or, au croissant d'azur, enfermé dans *un double trêcheur*, de sinople.

Dandric ; d'argent, à trois aigles de sable au double *trêcheur* de gueules. (*fig. 217.*)

On peut voir dans les armes du roi d'Angleterre, au second quartier, les armes d'Écosse, qui sont d'or au lion de gueules, enfermé dans un double *trêcheur* fleuronné de même. (*Pl. XV. fig. 10.*)

TREFFLE, s. m. est tantôt employé comme un meuble de l'écu.

Malet ; d'azur, à trois *treffles* d'or. (*Pl. VIII. fig. 405.*)

Vauban ; d'azur au chevron d'or, accompagné de trois *treffles* de même, & surmonté d'un croissant d'argent, entre les *treffles* du chef.

Montberon ; de gueules, semé de *treffles* d'argent, à deux bars d'or adossés.

Tantôt comme simple accessoire & comme une modification d'un autre meuble ; par exemple, dans la croix *trefflée*, qui est ainsi nommée, parce que ses extrémités sont en forme de *treffle*.

Surville ; de gueules, à la croix *trefflée* d'argent, au chef cousu d'azur. (*Pl. IV. fig. 178.*)

De l'Isle, dans le Barrois ; d'azur, au chevron d'or, chargé de trois croix de gueules *trefflées* 1 & 2, & accompagné de trois têtes de licorne d'argent, 2 & 1.

Dans l'exemple suivant, le substantif & l'adjectif sont employés l'un & l'autre.

Asprey ; de gueules, à la croix d'or *trefflée*, soutenue de trois *treffles* d'argent à la queue tortillante, posés 2 & 1.

TREILLIS, s. m. c'est une espèce de frettes. Les *treillis* different seulement, en ce que les frettes ne sont point clouées, mais les listes, ou bâtons qui (se traversant en sautoir), les composent, sont posés nuement les uns sur les autres, au lieu que les *treillis* sont garnis de clous dans le solide, & aux endroits où les listes & bâtons se rencontrent.

Le mot *treillis*, se dit aussi des grilles, des casques & heaumes servants de timbres aux armoiries, le nombre en est proportionné à la qualité de ceux qui les portent. *P. Ménestrier*. (*D. J.*)

TREILLISSÉ, ÉE, adj. ce mot nonseulement se dit du fretté le plus serré, mais il faut remarquer de plus qu'au fretté les bandes sont entrelacées avec les barres, & qu'au *treillissé* elles sont seulement appliquées les unes sur les autres, & souvent clouées.

On exprime même le *cloué*, lorsqu'il est d'un autre émail que le reste du *treillissé*.

Bardonenche; d'argent, *treillissé* de gueules, *cloué* d'or. (*Pl. V. fig.* 224.)

L'écu peut être *treillissé* par des burelles & des vergettes, comme dans les armoiries suivantes.

Billaut, de Leschicault, en Lorraine; d'argent à la bande d'azur, accompagnée en chef d'une hure de sanglier, de sable, arrachée, armée & allumée d'argent, en pointe, *treillissé* de sable, de quatre montans & d'autant de traverses.

TRIANGLE, s. m. meuble de l'écu qui représente un triangle équilatéral, il pose ordinairement sur sa base.

Il y a des triangles pleins & d'autres évidés; on ne spécifie que ces derniers en blasonnant, ainsi que la position de ceux qui se trouvent appuyés sur leur pointe.

Bachet de Meziriac, de Vauveisant, en Bresse; de sable au *triangle* d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles du second émail. (*Pl. XI. fig.* 580.)

Languet de Gergy, de Rochefort, en Bourgogne; d'azur au *triangle* évidé d'or, posé sur sa pointe, les trois extrémités chargées chacune d'une molette d'éperon de sable.

Stahler, en Suède; de gueules, à deux *triangles* cléchés & enlacés d'or, les pointes aux flancs. (*Pl. XI. fig.* 581.)

Baillivy, en Lorraine; de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, & en pointe d'un *triangle* de même.

TROIS, DEUX, UN, se dit de six pièces disposées, *trois* en chef sur une ligne, deux au milieu, & une en pointe de l'écu.

Illiers, en Beauce; d'or, à six annelets de gueules, 3, 2, 1.

La Vieuville; d'argent, à six feuilles de houx, posées *3. 2. & 1.* (*Pl. VIII. fig.* 403.)

Caillebot; d'or, à six annelets de gueules, posés *3. 2. & 1.* (*Pl. X. fig.* 517.)

Ces exemples suffisent pour faire connoitre les sept à *3. 3. & 1.* les cinq à *2. 2. & 1.* & les trois à *2. & 1.* Ce dernier arrangement étant le plus ordinaire & formant pour ainsi-dire, la régle générale, s'exprime rarement.

TROMPETTE, s. f. instrument de guerre en usage dans la cavalerie. On représente la *trompette* en pal ou en fasce, l'embouchure en pointe ou à dextre,

De gueules, à une *trompette* d'or en pal.

TRONC D'ARBRE, s. m. tige d'un arbre, représentée avec ses racines & sans branches.

Bannerot d'Herbéviller, en Lorraine; d'argent, à trois *troncs d'arbre* de sable, écotés, allumés de gueules, & posés 2. & 1.

D'argelot; d'or, à deux *troncs d'arbre*, arrachés, de sable. (*Pl. VIII. fig.* 402.)

TRONÇONNÉ, ÉE, adj. se dit d'une croix coupée par morceaux & démembrée, de sorte, cependant, que toutes les pièces conservent la forme d'une croix, quoiqu'elles soient séparées les unes des autres par un petit intervalle.

TRONQUÉ, se dit des arbres coupés par les deux bouts.

TRUITE, s. f. poisson qui est employé comme meubles dans quelques écus.

Orcival; d'azur, à la *truite* d'argent, posée en bande, à l'orle de cinq étoiles d'or, 2 & 3. (*Pl. VII. fig.* 339.)

TULIPE, s. f. meuble d'armoiries, représentant cette fleur.

Thumerie; d'or, à la croix de sable engrelée, cantonnée de quatre *tulipes* de gueules, feuillées & tigées de sinople. (*Pl. VIII. fig.* 418.)

Dondorff en Franconie; de gueules, au dextrochère d'or, armé, la main de carnation tenant trois *tulipes* variées d'argent & de gueules, avec leurs tiges & leurs oignons au naturel.

TURCOPOLIER, s. m. dignité dans l'ordre de Malthe, qui ne subsiste plus depuis que l'Angleterre a secoué le joug de Rome. Avant ce temps-là, le *turcopolier* étoit le chef de cette langue. Il avoit en cette qualité le commandement de la cavalerie & des gardes de la marine. *Turcopoli* signifioit anciennement dans le levant *un chevau-léger*; aujourd'hui les fonctions de *turcopolier* sont déférées en partie au sénéchal du grand-maitre. (*D. J.*)

TYMBRE, s. m. *Voyez* TIMBRE.

TYMBRÉ, on appelle armes *tymbrées*, celles qui n'appartiennent qu'aux nobles; & l'écu *tymbré*, celui qui est couvert d'un casque ou d'un tymbre.



VACANT, (le) on appelle le *vacant*, dans l'ordre de Malthe, le revenu entier de chaque commanderie après la mort du commandeur, c'est-à-dire l'année qui suit le mortuaire. Le *vacant* appartient au trésor de l'ordre. Le commandeur nommé à la commanderie, est obligé de l'y faire tenir.

VACHE, s. f. meuble d'armoiries représentant cet animal.

Puget; d'argent, à une *vache* de gueules, surmontée sur la tête d'une étoile d'or. (*Pl. V. fig. 274.*)

On dit d'une *vache*, *accornée*, en parlant de ses cornes, *couronnée* d'une couronne qu'on lui met quelquefois sur la tête, *clarinée* d'une clochette qu'elle a quelquefois au cou, *accollée* du collier ou lien d'où pend cette clochette, quand il y a différence d'émaux.

Portail, semé de France, à la *vache* d'argent, *clarinée* de même, *accollée*, *accornée* & *couronnée* de gueules. (*Pl. V. fig. 273.*)

VAIR, s. m. c'est une fourrure faite de plusieurs petites pièces d'argent & d'azur à-peu-près comme un U voyelle, ou comme une cloche de melon. Les *vairs* ont la pointe d'azur opposée à la pointe d'argent, & la base d'argent à celle d'azur.

On dit *vair affronté*, lorsque les *vairs* ont leurs pointes tendantes au cœur de l'écu, & *vair appointé* ou *vair en pal*, quand la pointe d'un *vair* est opposée à la base de l'autre.

On appelle *vair contre vair*, lorsque les *vairs* ont le métal opposé au métal, & la couleur opposée à la couleur : ce qui est contraire à la disposition ordinaire du *vair*.

Vairé se dit de l'écu, ou des pièces de l'écu chargées de *vairs* : quand la fourrure est d'un autre émail que d'argent & d'azur, alors on dit *vairé* de telle couleur ou métal. Senecé porte *vairé* d'or & de gueules. On appelle aussi des pièces honorables de l'écu *vairées*, quand elles sont chargées de *vair*. (*Voyez* les article VAIR, CONTRE-VAIR, VAIRÉ & CONTRE-VAIRÉ, au mot ÉMAIL. (*D. J.*)

Fléville, ancienne maison de Lorraine; portoit *plein de vair*.

De Fresnoy, en Bretagne; porte de même.

Fay; d'or, à trois paux ou pals de *vair*, au chef de gueules.

Creue, ancienne maison de Lorraine; portoit d'azur, à la croix d'argent, au franc-canton *vairé* d'or & de sable.

Hennequin; *vairé* d'or & d'azur au chef de gueules, chargé d'un lion d'argent léopardé.

Boisredon, en Auvergne; écartelé au premier & quatrième, d'azur, au lion d'argent, armé & lampassé de gueules; au deuxième & troisième, *vairé* d'argent & de sinople de quatre tires.

VAISSEAU, s. m. *navire*, est quelquefois un meuble d'armoiries.

Auvelliers; d'azur, au *vaisseau* d'argent, équippé de gueules, sur une mer d'argent, au chef d'or, chargé d'une aiglette d'azur. (*Pl. X. fig. 527.*)

VANNETS, s. m. pl. on appelle ainsi en termes de Blason, les coquilles dont on voit le creux, à cause qu'elles ressemblent à un van à vanner.

De Gars; d'argent, à trois bandes de gueules; au chef de sinople, chargé de trois *vannets* d'or. (*Pl. VII. fig. 352.*)

VEILLE, (des armes, la) ancienne cérémonie, qui consistoit en ce que la *veille* du jour où quelqu'un devoit être fait chevalier, il passoit la nuit à veiller dans une chapelle où étoient les armes dont il devoit être armé le lendemain; & en ce sens on disoit, faire la *veille des armes*. Voyez *l'hist. de la Chevalerie* par M. de Sainte-Palaye. (*D. J.*)

VERGETTE, s. f. on appelle ainsi un pal rétréci de moitié, selon les uns, des deux tiers, selon les autres.

VERGETÉ, ÉE, adj. se dit d'un écu partagé en *vergettes* comme le pal l'est en pals, & on appelle *bretessé-vergeté* ou *vergeté-bretessé*, celui où un pal ainsi rétréci a des *bretesses* des deux côtés. *Voyez* BRETESSE.

Sublet; d'azur, au pal *bretessé* d'or, maçonné de sable, chargé d'une *vergette* de même.

Ou d'azur *bretessé-vergeté* d'or & de sable. (*Pl. III. fig. 122.*)

VERSÉ, ÉE, se dit des glands, pommes de pin, croissans.

Arlande, en Dauphiné; d'azur au croissant *versé* d'or sur une étoile d'argent.

VÊTU, adj. m. ce mot se dit lorsque l'écu est rempli d'un quarré posé en losange dont les quatre pointes touchent les bords; alors ce quarré tient lieu de champ, & les quatre cantons qui restent aux quatre flancs du quarré, donnent à l'écu la qualité de *vêtu*, parce que cette figure est composée du chappé par le haut, & du chaussé par le bas. *Ménestrier.* (*D. J.*)

Gibing; de gueules, *vêtu* d'or. (*Pl. II. fig. 85.*)

Gervaise, en Lorraine; d'azur, à un bras droit de carnation, *vêtu* d'argent, & tenant une croix de calvaire d'or.

VICAIRE ou CHAMPION, étoit celui qui se substituoit à quelqu'un & se battoit pour lui en duel, ou qui subissoit à sa place quelqu'autre épreuve du nombre de celles qu'on appelloit *purgation vulgaire*, telles que celles de l'eau froide ou de l'eau bouillante

bouillante, du feu, du fer ardent, de la croix, de l'Eucharistie, &c. Hincmar, archevêque de Reims, parlant du divorce de Lothaire, roi de Lorraine, avec Tierberge, dit qu'à défaut de preuve, le *vicaire* de la reine se présenta pour subir l'épreuve de l'eau bouillante dont il sortit sans aucun mal.

VILLE, s. f. meuble de quelques écus représentant une *ville*.

Rogier de la Ville; d'argent, à une *ville* sur un rocher d'azur, surmonté de trois étoiles de gueules. (*Pl. IX. fig. 472.*)

VILENÉ, adj. se dit du lion dont la verge est d'émail différent.

De Feuillens du Chastenay, en Bresse; d'argent au lion de sable, lampassé & *vilené* de gueules.

Roduy Guengo; d'argent, au lion *vilené*, armé & lampassé de gueules. (*Pl. V. fig. 251.*)

VIOLETTE, s. f. fleur du printemps, qui paroît quelquefois dans l'écu.

Jaquot en Bourgogne; d'argent à trois *violettes* au naturel, tigées & feuillées de sinople.

VIOLON, s. m. c'est quelquefois un meuble d'armoiries.

Sueting en Angleterre; d'azur, à trois *violons* d'argent, les manches en bas, posés 2. & 1. (*Pl. X. fig. 530.*)

VIRE, qui se dit de plusieurs anneaux passés les uns dans les autres, en sorte que les plus petits soient au milieu des plus grands, avec un centre commun, comme aux armoiries d'Albissi & de Virieu.

VIROLE, s. f. ce mot se dit du cercle, ou de la boucle qui est aux extrémités du cornet, du huchet, ou de la trompe, qu'il faut spécifier en blasonnant, quand elle est d'un différent émail: & en ce cas on l'appelle le cornet *virolé* d'or ou d'azur, &c. (*D. J.*)

Nesmond; d'or, à trois cors de chasse de sable, liés & *virolés* de gueules. (*Pl. X. fig. 534.*)

VIVRE, ÉE, adj. se dit de bandes & de fasces qui sont sinueuses & ondées avec des entailles faites d'angles rentrans & saillans, comme des redens de fortification.

Sart, au pays de Valois; de gueules à la bande vivrée d'argent.

De la Baume Montrevel; d'or, à la bande vivrée d'azur.

L'ancienne maison de Chatel, portoit d'argent, à la fasce de gueules *vivrée*.

Beaufort; de sable, à la fasce d'or *vivrée* & accompagnée de deux léopards de même, armés de gueules, celui de la pointe contourné.

VŒU DU PAON ou DU FAISAN; du temps que la chevalerie étoit en vogue, c'étoit le plus authentique de tous les *vœux* que faisoient les chevaliers, lorsqu'ils étoient sur le point de prendre quelqu'engagement pour entreprendre quelqu'expédition. La chair du paon & du faisan étoit, selon nos vieux romanciers, la nourriture particulière des preux & des amoureux. Le jour auquel on devoit prendre l'engagement, on apportoit dans un grand bassin d'or ou d'argent, un paon ou un faisan, quelquefois roti, mais toujours paré de ses plus belles plumes. Ce bassin étoit apporté avec cérémonie par des dames ou damoiselles; on le présentoit à chacun des chevaliers, lequel faisoit son *vœu* sur l'oiseau; après quoi on le rapportoit sur une table, pour être distribué à tous les assistans, & l'habileté de celui qui le découpoit, étoit de le partager de manière que chacun en pût avoir. Les cérémonies de ce *vœu* sont expliquées dans un mémoire fort curieux de M. de Sainte-Palaye, sur la chevalerie, où il rapporte un exemple de cette cérémonie, pratiquée à Lille en 1453, à l'occasion d'une croisade projettée contre les Turcs, laquelle néanmoins n'eut pas lieu.

VŒUX *de chevalerie*, engagemens généraux ou particuliers, que prenoient les anciens chevaliers dans leurs entreprises, par honneur, par religion, & plus encore par fanatisme.

Soit que l'on s'enfermât dans une place pour la défendre, soit qu'on en fît l'investissement pour l'attaquer, soit qu'en pleine campagne on se trouvât en présence de l'ennemi, les chevaliers faisoient souvent des sermens & des *vœux* inviolables, de répandre tout leur sang plutôt que de trahir, ou d'abandonner l'intérêt de l'état.

Outre ces *vœux* généraux, la superstition du temps leur en suggéroit d'autres, qui consistoient à visiter divers lieux saints auxquels ils avoient dévotion; à déposer leurs armes ou celles des ennemis vaincus, dans les temples & dans les monastères; à faire différens jeûnes, à pratiquer divers exercices de pénitence. On peut voir la Colombière, *théâtre d'honneur*, *c. xxj*, des *vœux* militaires; mais en voici quelques exemples qui lui ont échappé, & qui se trouvent dans l'histoire de Bertrand du Guesclin.

Avant que de partir pour soutenir un défi d'armes proposé par un anglois, il entendit la messe; & lorsque l'on étoit à l'offrande, il fit à Dieu celle de son corps & de ses armes qu'il promit d'employer contre les infidèles, s'il sortoit vainqueur de ce combat. Bientôt après, il en eut encore un autre à soutenir contre un anglois, qui en jettant son gage de bataillo, avoit juré de ne point dormir au lit sans l'avoir accompli. Bertrand relevant le gage, fit *vœu* de ne manger que trois soupes en vin au nom de la sainte Trinité, jusqu'à ce qu'il l'eût combattu. Je rapporte ces faits pour la justification de ceux qu'on voit dans nos romans; d'ailleurs ces exemples peuvent servir d'éclaircissemens à quelques passages obscurs des anciens auteurs, tels que le Dante.

Du Guesclin étant devant la place de Moncontour que Clisson assiégeoit depuis long-temps sans

pouvoir la forcer, jura de ne manger de viande, & de ne se déshabiller qu'il ne l'eût prise; » jamais ne mangerai chair, ne dépouillerai ne de » jour, ne de nuit ». Une autre fois il avoit fait *vœu* de ne prendre aucune nourriture après le souper qu'il alloit faire, jusqu'à ce qu'il eût vû les Anglois pour les combattre. Son écuyer d'honneur, au siége de Bressière, en Poitou, promit à Dieu de planter dans la journée sur la tour de cette ville la bannière de son maître qu'il portoit, en criant *du Guesclin*, ou de mourir plutôt que d'y manquer.

On lit dans la même histoire plusieurs autres *vœux* faits par des chevaliers assiégés, comme de manger toutes leurs bêtes; & pour dernière ressource, de se manger les uns les autres par rage de faim, plutôt que de se rendre. On jure, de la part des assiégeans, de tenir le siége toute sa vie, & de mourir en bataille, si l'on venoit la présenter, ou de donner tant d'assauts qu'on emportera la place de vive force. J'ai *vœu* à Dieu & à S. Yves, dit Bertrand aux habitans de Tarascon, que par force d'assaut vous aurez. De-là ces façons de parler si fréquentes *avoir de vœu*, *vouer*, *vouer à Dieu*, *à Dieu le vœu*, &c. Cependant Balzac exaltant la patience merveilleuse des François au siége de la Rochelle, la met fort au-dessus de celle de nos anciens chevaliers, quoiqu'ils s'engageassent par des sermens dont il rappelle les termes, à ne se point désister de la résolution qu'ils avoient prise.

La valeur, ou plutôt la témérité, dictoit encore aux anciens chevaliers des *vœux* singuliers, tels que d'être le premier à planter son pennon sur les murs ou sur la plus haute tour de la place dont on vouloit se rendre maître, de se jetter au milieu des ennemis, de leur porter le premier coup; en un mot, de faire tel exploit, &c. Voyez encore la Colombiere au sujet des *vœux* dictés par la valeur: les romans nous en fournissent une infinité d'exemples. Je me contente, pour prouver que l'usage nous en est connu par de meilleures autorités, de rapporter le témoignage de Froissart. James d'Endelée, suivant cet historien, avoit fait *vœu* qu'à la première bataille où se trouveroit le roi d'Angleterre, ou quelqu'un de ses fils, il seroit le premier assaillant ou le meilleur combattant de son côté, où qu'il mourroit à la peine; il tint parole à la bataille de Poitiers, comme on le voit dans le récit du même auteur. Sainte Palaye, *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*.

Mais le plus authentique de tous les *vœux* de l'ancienne chevalerie, étoit celui que l'on appelloit le *vœu du paon* ou *du faisan*, dont nous avons parlé ci-dessus. (*D. J.*)

VOILE, s. f. C'est d'une voile de navire qu'il s'agit ici, & dans le Blason elle est ordinairement représentée attachée à une vergue montée sur un mât en pal.

Boncourt, en Lorraine; d'azur, à la *voile* d'or.

VOGUANT, TE, adj. qui sert à désigner un batteau ou un navire flottant sur les eaux.

Pouget, en Lorraine; d'azur, au vaisseau d'argent équippé, *voguant* sur une mer de même, adextré en chef d'une étoile d'or.

VOL, s. m. deux ailes d'oiseau étendues & jointes ensemble, dont les bouts s'élèvent vers le haut de l'écu, l'un à dextre, l'autre à senestre.

Un aile seule se nomme *demi-vol*.

Il y a quelquefois plusieurs *vols* ou *demi-vols* dans un écu.

Vol abaissé se dit d'un *vol*, dont les bouts des ailes, au lieu de s'étendre vers le haut de l'écu, sont au contraire tournés vers le bas.

On nomme aussi le *vol* d'un aigle, lorsqu'il se trouve *abaissé*.

Du Costal de Verines, de Saint-Benigne, en Bourgogne; d'azur au *vol* d'or.

Pidou de Saint-Olon, à Paris; d'azur à trois *vols* abaissés d'argent.

Grain de Saint-Marsault, en Anjou; de gueules à trois *demi-vols* d'or, les deux en chef affrontés.

La Mothe de la Mothevillebret, en Tourraine; d'argent à l'aigle au *vol* abaissé d'azur, becquée & membrée de gueules.

Fourcy; d'azur, à une aigle, le *vol abaissé* d'or, au chef d'argent, chargé de trois besans de gueules. (*Pl. VI. fig. 301.*)

D'Osmond; de gueules, au *vol* renversé ou retourné d'hermines. (*Ibid. fig. 331.*)

Bevard; de gueules, au *demi-vol* d'argent. (*fig. 332.*)

VOLANT, TE, adj. se dit des oiseaux qui semblent voler.

Olivari de Campredon, en Provence; d'azur à trois colombes d'argent, *volantes* en bande; la première ayant en son bec un rameau d'olivier d'or.

La maison de Noël, en Languedoc; porte d'azur à la colombe *volante* en bande, becquée & membrée d'or, à la bordure componée d'or & de gueules.

Doublet de Persan; d'azur, à trois doublets ou papillons d'or *volans* en bande, (c'est-à-dire en troupe) 2 & 1. (*Pl. VI. fig. 327.*)

VOLET, s. m. c'est un ornement que les anciens chevaliers portoient sur leurs heaumes, qui étoit un ruban large pendant par derrière, volant au gré du vent dans leurs marches & leurs combats; il s'attachoit avec le bourlet ou tortil, dont leur casque étoit couvert. *Voyez* le *volet* ou lambrequin des ducs de Bourbon & de Bretagne (*Pl. 12.* dans le tableau d'en bas.

VOTATION, s. f. ce mot en général est l'action de donner sa voix pour quelque élection mais il est sur-tout d'usage, dans l'ordre de Malthe à cause de l'exactitude requise dans les formalités de l'élection du grand-maître. Lorsqu'il s'agit de nommer les trois premiers électeurs, il faut que tous les votaux donnent chacun leur bulletin,

si le nombre de ceux-ci n'égaloit pas celui des votaux, on les brûleroit, & l'on recommenceroit une nouvelle *votation*. Il faut, pour qu'un chevalier puisse être électeur, qu'il ait le quart franc des bulletins, ou balottes, en sa faveur ; & lorsqu'aucun n'a le quart franc des suffrages, il faut recommencer la *votation*. (*D. J.*)

VUIDÉ, ÉE, se dit d'une pièce principale, croix, sautoir, &c. dont la partie intérieure est vuide, & dont il ne reste que les bords pour en faire connoitre la forme, de sorte que le champ paroit au travers ; il n'est pas nécessaire d'exprimer la couleur ou le métal de la partie *vuidée*, puisque c'est naturellement la couleur du champ.

La croix *vuidée* est différente de la croix engrelée, en ce que cette dernière ne fait pas voir le champ au travers, comme fait la première.

La même chose a lieu pour les autres pièces.

Buffevent, en Dauphiné ; d'azur à la croix cléchée, *vuidée* & fleuronnée d'argent.

Dubosquet de Villebrumier, de Veilhes, près Montauban ; d'or à la croix *vuidée* de gueules.

De Saint-Pern, de Ligonier, près Saint-Malo, en Bretagne ; d'azur à dix billettes *vuidées* d'argent, 4, 3, 2 & 1.

Clément, en Lorraine ; d'azur, à l'étoile d'argent *vuidée*.

Selon la remarque d'un héraldiste très-instruit, c'est improprement qu'on applique l'adjectif *vuidé* aux pièces bordées, dont le milieu paroit sous un émail différent du champ & de la bordure. On dit dans ce cas que ces pièces sont *remplies* ou *bordées*.

Ainsi Fourault, en Lorraine ; porte, d'argent à deux bandes de gueules, engrêlées, chargées chacune d'une autre bande, d'azur, ou *remplies* d'azur, & non pas *vuidées* d'azur.

VUIDÉE, CLECHÉE, POMMETÉE & ALESÉE, adj. se dit d'une croix à jour, semblable à celle des anciens comtes de Toulouse ; on la nomme aussi *croix de Toulouse*. (*Voyez* TOULOUSE.)

Vuidée, signifie que l'on voit le champ de l'écu à travers ; *clechée*, qu'elle est faite à la manière des clefs antiques ; *pommetée*, qu'elle a de petits boutons ou pommes aux angles saillans ; & *alesée*, que les extrémités ne touchent point les bords de l'écu.

D'Oradour de Saint-Gervasy, d'Authesat en Auvergne ; d'argent à la croix *vuidée*, *clechée*, *pommetée & alésée* d'azur.

Fin du Blason.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE
DE
L'HISTOIRE.

» LE Public, dit M. de Fontenelle, ne souffre pas volontiers qu'on lui dérobe rien » de ce qu'il a une fois eu en sa possession, peut-être même sa malignité en seroit- » elle affligée, elle perdroit des sujets de s'exercer : il pourra bien mépriser, oublier » ce qu'on lui donne de trop; mais il veut en avoir le plaisir; & si ce trop entraîne » la disgrace du reste, c'est ce qui ne lui importe guères ».

C'est cette même raison qui nous détermine à donner, & à donner dans l'Encyclopédie, un nouveau dictionnaire historique.

Nous l'avons dit hautement dans le *prospectus*, & nous le répétons ici, l'histoire particulière, l'histoire proprement dite ne devoit point entrer dans l'Encyclopédie, & elle n'étoit point entrée dans la première édition de cet ouvrage; elle est elle-même plus vaste que l'Encyclopédie, & c'est une entreprise à part.

Mais les Auteurs du *Supplément de l'Encyclopédie* ayant cru devoir admettre l'histoire dans ce supplément, & ayant même fait envisager l'omission (très-réfléchie) de cette partie, comme une des principales causes qui rendoient ce supplément nécessaire, leur exemple nous fait la loi, d'après le principe de M. de Fontenelle, *le Public ne veut rien perdre.*

On ne peut pas même dire, sans restriction, que l'histoire ait été exclue de la première édition de l'Encyclopédie; il n'y avoit d'exclu que la biographie, parce qu'elle n'a point de bornes; on avoit envisagé l'histoire comme une science qui a ses mots techniques; on avoit défini ces mots; on avoit admis l'histoire des choses; on n'avoit rejetté que celle des personnes. Le supplément ayant admis après coup les personnes, notre plan général est tout tracé; c'est un dictionnaire mixte qu'il faut faire, c'est-à-dire, un dictionnaire historique des choses & des personnes.

La partie des choses étant composée d'articles assez courts, qui sont plutôt des définitions que des récits, nous reproduisons ici la plupart de ces articles avec les corrections convenables, tant par rapport au fond que par rapport au style.

Mais quant à l'histoire des personnes, quant à la biographie, nous avons été longtemps à chercher notre plan; l'inconvénient de l'immensité nous paroissoit toujours sans remède.

Tantôt, ne voyant dans l'Encyclopédie que le dictionnaire des sciences & des arts, nous ne voulions parler que de ceux qui avoient cultivé ou protégé les sciences & les arts.

Tantôt, considérant un objet plus vaste, l'humanité, mais ne la considérant que d'un côté, nous voulions ne parler que de ceux qui ont fait du bien aux hommes.

Tantôt enfin, augmentant encore ce plan, & le bornant toujours, nous voulions ne parler que des personnages extrêmement célèbres dans quelque genre que ce fût, & ce principe, quoique nous ne l'adoptions pas sans distinction, sera pourtant celui dont nous nous écarterons le moins.

Mais comme nous travaillons (car il faut l'avouer) sur un plan essentiellement défectueux,

c'eſt-à-dire, ſur celui d'admettre l'hiſtoire dans l'Encyclopédie, nous marchons environnés d'écueils, & nous ſommes obligés de faire attention à tout. Une ſuite d'articles choiſis d'hommes illuſtres dans les divers genres ne ſuffiroit pas pour un *dictionnaire hiſtorique;* ce titre ſuppoſe plus d'étendue, une ſorte d'*intégrité*, en un mot, un ouvrage à-peu-près complet; d'ailleurs, la partie qui concerne les choſes étant aſſez entière, ſi la biographie étoit ſi prodigieuſement incomplette, il y auroit une diſparate trop marquée entre ces deux parties, l'ouvrage manqueroit de proportion & d'enſemble.

D'un autre côté, mettre toute l'hiſtoire, même en abrégé, dans l'Encyclopédie, c'eſt une choſe impoſſible; il y faut du choix, il en faut beaucoup : il en faut entre le vrai & le faux, entre le certain & le douteux, entre l'important & le frivole, entre l'utile & l'inutile, entre les perſonnages illuſtres & les perſonnages obſcurs. La foule des rois, des miniſtres, des généraux, des écrivains qui n'ont rien fait de mémorable, & qui ne ſervent qu'à marquer la chronologie, doit faire place ici à ceux qui ont occupé d'eux l'univers, même lorſqu'ils n'étoient plus.

Ce n'eſt pas tout, il faut encore du choix dans les détails de chaque article. Tout n'eſt pas mémorable dans les perſonnages les plus dignes de mémoire; il ne faut dire aux hommes que ce qu'ils ont intérêt de ſavoir, que ce qu'il leur ſeroit ou honteux, ou préjudiciable d'ignorer. En conſéquence, il faut que les articles ſoient courts pour laiſſer de la place à tous ceux qui doivent être admis, & ſubſtantiels pour contenir tout ce qui mérite d'être ſu. Voilà ce qu'ils doivent être en général; en particulier, l'étendue de chaque article doit être meſurée ſur ſon importance; mais il y a encore ici du choix, & la règle la plus raiſonnable en apparence doit ſouvent céder à de certaines conſidérations. Plus un fait eſt important, plus ordinairement il eſt connu; on ne doit quelquefois alors que l'indiquer & le juger : ce ſeroit être mauvais économe de l'eſpace qu'il eſt permis de donner à l'hiſtoire dans l'Encyclopédie, que de s'arrêter à raconter avec détail des faits que perſonne n'ignoreroit. Les faits qui demanderoient un récit détaillé, ſont ceux qui ne ſeroient pas connus en proportion de leur importance, & la mal-adreſſe des hiſtoriens en a laiſſé ſubſiſter quelques-uns de ce genre. En un mot, de l'inſtruction pour les ignorans, des ſouvenirs pour les ſavans; voilà ce que chaque article doit fournir :

Indocti diſcant, & ament meminiſſe periti.

Ce vers doit être la deviſe de tout abrégé; mais cette deviſe contient une règle aſſez difficile à ſuivre.

Quant aux faits incertains, il y a une diſtinction néceſſaire à faire. Si ces faits n'ont point partagé les ſavans, s'ils n'ont point fait naître des opinions diverſes, ils ne ſont bons qu'à omettre, comme n'étant ni aſſez importans, ni aſſez avérés.

S'ils ont donné lieu à des opinions & à des ſyſtêmes connus, alors ces opinions, ces ſyſtêmes deviennent la matière propre de l'hiſtoire, qui eſt autant le tableau des opinions que des faits réels.

Nous avons refait entiérement, ou ſi conſidérablement remanié, réduit & changé le plus grand nombre des articles d'hiſtoire inſérés dans le ſupplément de l'Encyclopédie, que nous pouvons les regarder comme étant à nous; nous en faiſons ici aux auteurs de ces articles toutes les excuſes convenables, & nous les prions de croire qu'aucun motif déſobligeant pour eux ne nous a déterminés à ce parti. Mais chacun a ſa manière de voir & de faire, & nous avons voulu éviter, autant que les circonſtances ont pu le permettre, la bigarurre qui réſulteroit de ces différentes manières. D'ailleurs, l'étendue qu'on a donnée à de certains articles dans le ſupplément, ne nous a point paru compatible avec notre plan. Ceux de ces articles qui ont pu s'accorder avec ce plan, & que par cette raiſon nous avons conſervés en entier, ou avec de très-légers chan-

gemens de ſtyle, continueront de porter le nom de leurs auteurs, ou la marque qui les déſignoit, ſoit dans l'Encyclopédie, ſoit dans le ſupplément, ou enfin une indication quelconque, qui aſſure à chacun ce qui lui appartient. Au défaut de nom, les lettres *A. R.* ſignifieront *article reſté*. Mais le nombre de ces articles conſervés en entier ne ſera pas auſſi grand qu'on l'auroit déſiré, du moins dans la biographie. Les articles tirés de l'hiſtoire ſainte nous ont paru le plus dans le cas d'être conſervés.

On nommera ou on indiquera de même les auteurs qui auront fourni des articles nouveaux: il n'y aura enfin que les articles appartenans en propre à l'auteur de ce dictionnaire, qui n'auront, comme dans le dictionnaire du blaſon, d'autre indication que de n'en point avoir.

Quand on ajoutera quelque choſe aux articles même conſervés, ſoit pour les contredire, ſoit pour les modifier, on mettra ces additions entre deux parenthèſes.

Nous ne prenons de l'hiſtoire ancienne, dont l'hiſtoire ſainte forme une partie ſi importante, que la biographie, que l'hiſtoire perſonnelle & individuelle; le reſte appartient ou à l'auteur chargé des antiquités, médailles, monumens, &c., ou à l'auteur du dictionnaire théologique & de l'hiſtoire eccléſiaſtique, ou à l'auteur de l'hiſtoire de la philoſophie ancienne & moderne, ou aux auteurs du dictionnaire de l'art militaire, ou aux auteurs du dictionnaire de géographie, qui ſont en poſſeſſion de joindre à la géographie proprement dite des détails hiſtoriques & politiques, &c. Quant à l'hiſtoire moderne, nous embraſſons, comme nous l'avons dit plus haut, & les choſes & les perſonnes, mais toujours en abandonnant aux auteurs que nous venons d'indiquer, & à d'autres encore, tout ce qui peut appartenir à leurs genres. En général, nous nous laiſſerons circonſcrire & ſerrer de fort près par nos voiſins; ne cherchant qu'à reſtreindre notre genre, que nous avouons être trop étendu, tout ſacrifice ſera pour nous une acquiſition.

Voici donc les différences principales qui diſtingueront ce nouveau dictionnaire hiſtorique, de preſque tous les autres. Il ſera d'abord eſſentiellement diſtingué des grands dictionnaires hiſtoriques de Moréry, de Bayle, de Proſper Marchand, de Chauffepié, &c., en ce qu'il ſera un abrégé, aſtreint par conſéquent à toutes les loix des ouvrages de ce genre, comme de rejetter tous les articles peu importans, peu utiles, de choiſir même entre les autres, & ſur-tout de les reſſerrer pour la plupart dans un eſpace aſſez court, de rejetter encore les longues diſſertations, les diſcuſſions ſavantes, & de ne préſenter que des précis & des réſultats. Telle ſera du moins la règle générale, mais elle recevra des exceptions, qui ſeront déterminées par les circonſtances.

Il ſera diſtingué enſuite & de ces mêmes grands dictionnaires, & des abrégés, par l'avantage qu'il aura d'être mixte, c'eſt-à-dire, d'être à la fois une dictionnaire & des choſes & des perſonnes.

Il ſera encore diſtingué & des uns & des autres, en ce que ceux-ci tendent toujours à multiplier les articles, & qu'il tendra toujours à les choiſir.

Pour rendre les articles plus ſubſtantiels, on aura ſoin d'y inſérer, ſans les charger ni les allonger, autant qu'il ſera poſſible, les diſcours mémorables, les traits qui peignent, ces mots qui quelquefois montrent encore mieux que les actions le fond de l'ame, enfin tout ce qui fait lire l'hiſtoire; car puiſqu'il n'y a d'utile que ce qu'on lit, il faut tâcher de faire lire juſqu'aux dictionnaires, ce ſera peut-être encore une diſtinction.

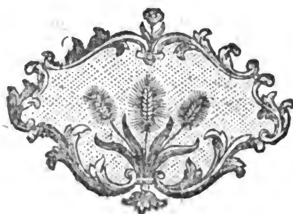
Mais il en eſt une plus importante que nous ambitionnons ſur-tout de procurer à cet ouvrage, autant qu'il peut en être ſuſceptible, c'eſt de faire ſervir le paſſé à l'inſtruction du préſent & de l'avenir, de donner à l'hiſtoire toute ſon utilité, en la rendant la leçon des rois & des peuples, de la purger de ces faux jugemens, de ces réflexions machiavelliſtes qui infectent nos hiſtoires, même les plus eſtimées, de cet éloge perpétuel des guerres, des conquêtes, des victoires & du faſte ruineux des rois; de cette admi-

ration pour le crime insolent & pour le crime adroit, sur-tout de ce principe si pernicieux, qu'il y a une morale pour les états, & une pour les particuliers; que la politique peut se passer de la justice, se séparer de la bonne foi, & admettre le mensonge & le crime. On diroit, à entendre les politiques machiavellistes, que les hommes d'état se sont réservé le crime, comme Dieu s'est réservé la vengeance.

Pour nous, nous n'écrirons rien sur l'histoire, qui ne soit la censure du machiavellisme dans toutes ses branches; nous assurerons cet avantage à ce dictionnaire sur tous les dictionnaires historiques & sur toutes les histoires; nous en prenons ici l'engagement de la manière la plus solemnelle.

N. B. Comme l'histoire n'a point d'autre ordre didactique ou encyclopédique que celui qui résulte de la géographie & de la chronologie combinées, ordre qui est nécessairement marqué à chaque article; comme d'ailleurs en rangeant dans l'ordre géographique & chronologique tous les articles qui entreront dans la composition de ce dictionnaire, il n'en résulteroit jamais une histoire complette & suivie de chaque pays ni de chaque siècle, nous sommes dispensés, par la nature même du sujet, de placer ici le tableau d'analyse que la plupart des auteurs de l'Encyclopédie méthodique mettront à la tête de leurs dictionnaires particuliers, & que nous avons mis nous-mêmes en abrégé à la tête du dictionnaire du blason, nous y suppléerons par l'attention à distinguer dans les titres de chaque article, l'histoire ancienne & l'histoire moderne, l'histoire sacrée & l'histoire profane, l'histoire politique & l'histoire littéraire, & enfin l'histoire de tous les différens peuples, tant anciens que modernes.

L'objet d'un dictionnaire étant de faciliter l'instruction, & ce motif étant le seul qui puisse faire préférer l'ordre alphabétique à l'ordre didactique & encyclopédique, on aura soin de placer tous les articles sous les noms les plus connus, afin que le lecteur trouve toujours les notions dont il a besoin dans l'endroit où il doit naturellement les chercher. Ainsi les renvois, quand il y en aura, seront toujours du nom le moins connu au nom le plus connu.



HISTOIRE.

AARON, (*Hist. sacr.*) premier grand-prêtre des Juifs, fils d'Amram & de Jocabed, de la tribu de Lévi, naquit en Egypte, trois ans avant Moyse son frère, l'an du monde 2430, & avant Jesus-Christ 1574, suivant le calcul le plus commun. Ceux qui veulent donner une signification particulière au nom d'*Aaron*, le tirent d'un mot chaldaïque, qui signifie *élever*, & le traduisent par *montagne* ou *montagnard* (*mons sive montanus*) ou même par *montagne forte*. Moyse ayant été choisi de Dieu pour délivrer les Israëlites de la servitude d'Egypte, *Aaron* le seconda dans l'exécution de ce dessein, & eut beaucoup de part à tout ce que fit Moyse pour cette délivrance. Comme Moyse étoit bègue, *Aaron* portoit pour lui la parole, soit au peuple, soit à Pharaon: aussi l'écriture l'appelle-t-elle le prophète de Moyse & son interprète. La verge d'*Aaron* opéra quantité de prodiges en Egypte. Après le passage de la mer Rouge, *Aaron* fut désigné de Dieu pour être souverain sacrificateur des Juifs, & après lui ses fils & ses descendans, à perpétuité. Lorsque les Israëlites furent nourris de la manne dans le désert, il en recueillit dans un vase qu'il mit dans le tabernacle. Pendant que Josué combattoit contre les Amalécites, *Aaron* soutint, avec Hur, les mains de Moyse élevées vers le ciel, ce qui décida la victoire. Moyse étant monté sur le sommet du mont Sinaï, pour recevoir la loi du Seigneur, le peuple ennuyé de sa longue absence, s'adressa tumultuairement à *Aaron*, & lui dit »: fais-nous des » dieux qui marchent devant nous; car pour ce » Moyse qui nous a tirés de l'Egypte, nous ne sa» vons ce qu'il est devenu «. *Aaron* dit aux Israëlites de lui apporter leurs boucles d'oreilles, celles de leurs femmes & de leurs enfans, ce qu'ils firent; il les jetta en fonte & en forma un veau d'or, à l'imitation du bœuf Apis que les Egyptiens adoroient, & que la plupart des Hébreux avoient aussi adoré en Egypte. Moyse descendu de la montagne, reprocha au peuple son idolâtrie, & à son frère *Aaron* sa foiblesse. Celui-ci s'excusa en rejettant la faute sur les importunités du peuple; il s'humilia devant le Seigneur, & Dieu lui conserva le sacerdoce. Après l'érection du tabernacle, Moyse consacra son frère *Aaron* avec l'onction sainte, & le revêtit de l'éphod & des autres ornemens de sa dignité. Ses quatre fils, Nadab, Abiu, Eléazar & Ithamar furent faits prêtres en même temps; mais bientôt les deux aînés, ayant voulu offrir l'encens avec un feu étranger, périrent par le feu du ciel.

Aaron & Marie sa sœur, ne purent se défendre d'un mouvement de jalousie qui les fit murmurer contre Moyse. Marie fut frappée de la lèpre. *Aaron* reconnut son injustice, en demanda pardon & l'obtint avec la guérison de sa sœur. Coré voulut lui disputer la souveraine sacrificature, sous prétexte qu'il étoit de la tribu de Lévi comme lui, Dieu confondit les prétentions de cet audacieux; Coré, avec deux de ses complices, Dathan & Abiron fut englouti dans le sein de la terre. Deux cens cinquante lévites eurent la hardiesse de vouloir offrir de leur chef de l'encens au Seigneur; un feu subit sortit du tabernacle & consuma ces téméraires. Ce prodige terrible fait murmurer le peuple contre Moyse & *Aaron*; de nouvelles flammes s'élancent du sein de la terre & dévorent une partie des murmurateurs, & le reste n'échappe à la vengeance du ciel, que par l'intercession d'*Aaron*, qui se mit, l'encensoir à la main, entre les morts & les vivans. Enfin, pour que le grand prêtre ne rencontrât plus d'opposition dans l'exercice du sacerdoce, Dieu voulut lui en confirmer la possession par un nouveau miracle. *Aaron* & les chefs de chaque tribu, reçurent ordre d'apporter chacun une verge d'amandier, avec leur nom écrit dessus. Ces verges devoient être mises dans le tabernacle, & y rester jusqu'au lendemain, la souveraine sacrificature devant être déférée à celui dont la verge auroit éprouvé quelque changement miraculeux. La chose ayant été exécutée, la verge d'*Aaron* se trouva, le matin du jour suivant, converte de feuilles, de boutons & d'amendes. Depuis ce moment, *Aaron* exerça paisiblement sa charge. Il n'entra pas dans la terre promise, parce qu'il avoit participé à la méfiance que Moyse témoigna lorsque le Seigneur lui dit de frapper le rocher à Cadès pour en faire jaillir une source d'eau. *Aaron* avoit épousé Elisabeth, fille d'Aminadab, de la tribu de Juda, dont il eut les quatre fils nommés ci-dessus. Les deux derniers continuèrent la race des grands-prêtres en Israël, qui furent, en tout, au nombre de quatre-vingt-six, depuis *Aaron* jusqu'à la destruction du temple. *Aaron* reçut ordre de Dieu de se dépouiller, de son vivant, de sa dignité & des habits sacerdotaux, pour en revêtir Eléazar son fils, désigné son successeur; ce qu'il fit en présence de tout le peuple, avec beaucoup de solemnité, sur la montagne de Hor, au pied de laquelle les Hébreux étoient campés à Mosera; puis il mourut, âgé de cent vingt-trois ans, au premier jour du cinquième mois de la quarantième année, après la sortie d'Egypte, 1452 ans avant J. C. *Exod. chap. v. vij. & suiv. Levit. chap. ix. &c. Nomb. chap. xvj. &c. Deuteron. chap. x. Ecclésiastiq. chap. 45. vers. 7 & suiv. S. Paul, épit. aux Hebr. ch. 5 — 10.* Flav. Jos. *Ant. Jud. liv. II. III. & IV.*

Calmet, dictionnaire de la Bible, au mot: *Aaron*, trouve plusieurs traits de conformité entre *Aaron*

& Mercure, entre la verge d'*Aaron* & le caducée. (*Article abrégé.*)

AARON d'Alexandrie (*Hist. litt. moderne.*), prêtre chrétien & médecin en Egypte, vers l'an 622, est le premier qui ait traité de la petite vérole, maladie venue de l'Arabie. Ses ouvrages, écrits en langue syriaque, furent traduits en arabe, vers la fin du septième siècle, par ordre du calife Mervan I.

AARON-RASHID, ou AL-RASHID, ou RACHID, c'est-à-dire, *le juste* (*Hist. des Arabes*) vingt-cinquième calife & le cinquième de la race des Abassides, étoit fils de Mahadi. La loi déféroit le califat, non au fils, ni au plus proche parent, mais au plus âgé de la famille. Mahadi avoit deux fils, Hadi ou Hahi-Musa & *Aaron*. Soit prédilection pour *Aaron*, soit connoissance de la supériorité de ses talens, Mahadi le nomma pour son successeur, au préjudice de Musa. *Aaron* jugea cette préférence injuste & refusa d'en profiter : Musa, moins touché de la modération de son frère que de l'intérêt de son fils, déclara celui-ci son héritier. Ce renversement de la loi scandalisa les Musulmans zélés ; Musa éprouva des contradictions, il s'irrita, & il alloit se porter aux dernières violences contre son frère, lorsqu'il mourut. *Aaron* fut proclamé calife, l'an de notre ère 786, de l'hégire 164. Son règne fut brillant & heureux. Il étendit ses conquêtes dans les trois parties du monde, depuis l'Espagne & l'Afrique jusqu'aux Indes. Il gagna en personne huit grandes batailles, il imposa tribut à l'empire Grec du temps de l'impératrice Irène, & Nicéphore, successeur d'Irène, lui ayant écrit à son avènement une lettre très-fière, pour lui demander la restitution du tribut payé par Irène, *Aaron* ne lui répondit qu'en s'avançant jusqu'aux portes de Constantinople, & en soumettant Nicéphore à un tribut plus considérable. Nicéphore, pour mieux l'appaiser, joignit au tribut de riches présens. Parmi ces présens, il y avoit des épées, le calife en fit l'essai en présence des ambassadeurs Grecs, & les ayant toutes coupées avec son cimeterre : « Vous voyez, leur dit-il, si » les armes de votre maître peuvent résister aux » miennes. Mais, eût-il mon cimeterre, il lui fau» droit encore mon bras pour s'en servir ».

Ce fut sous le règne d'*Aaron*, que les Arabes commencèrent à aller commercer à la Chine.

De tous les souverains du monde, *Aaron* n'estimoit, & ne vouloit pour allié que Charlemagne. Ces deux princes, sans s'être jamais vus, eurent toujours, l'un pour l'autre, le cœur d'un ami. La seule renommée établit entre ces rois, une amitié plus tendre & plus constante que celle qu'un commerce assidu fait naitre & que l'habitude entretient entre des particuliers. Les historiens se sont plu à décrire les présens qu'*Aaron* envoya en différentes rencontres à Charlemagne ; une tente d'une étendue aussi vaste & d'une distribution intérieure, aussi commode que les palais les plus somptueux ; une horloge d'un travail singulier ; mais sur-tout un éléphant, le premier qui eût encore paru en France, le seul qu'eût alors le calife, & dont il se priva sans hésiter ; ayant entendu dire que Charlemagne en désiroit un ; il envoya, dit-on, aussi à ce prince, les clefs du saint sépulchre, & lui abandonna la propriété des lieux saints ; fait qui auroit besoin d'être confirmé ou expliqué, & qui a servi de fondement à toutes les fables où Charlemagne est représenté comme l'inventeur des croisades, & le premier conquérant de la Terre-Sainte. Mais ce qui est plus vrai & plus important, c'est la parfaite conformité de talens, de lumières, de vertus qui se trouvoit entre ces deux grands princes ; tous deux furent plus célèbres encore par les arts de la paix, que par les talens de la guerre, & par la science utile du gouvernement, que par la gloire funeste des conquêtes ; tous deux protégèrent & cultivèrent les lettres, & s'entourèrent de savans qu'ils instruisoient eux-mêmes ; tous deux eurent, sur tous leurs sujets, cette supériorité de mérite qui devroit distinguer tous les souverains, & qui semble être le véritable droit de régner, antérieur à toute loi, & indépendant de toute convention. Charlemagne monté sur le trône, dix-huit ans avant *Aaron*, paroît avoir servi de modèle à ce prince, & c'est sa plus grande gloire.

Aaron aimoit à répandre l'instruction parmi le peuple ; il étoit persuadé que la connoissance des devoirs en facilite la pratique, il avoit été frappé du discours d'un sage avec lequel il s'enfermoit un jour pour lire & expliquer un passage important d'un auteur, concernant les devoirs de l'homme ; *Aaron* ordonna de fermer la porte de sa chambre, pour n'être pas interrompu dans sa lecture. « Faites » plutot ouvrir toutes les portes, lui dit le savant qui l'accompagnoit, » une lecture utile est un bien» fait dont un prince ne doit point priver ses peuples».

Aaron avoit sur-tout en recommandation la justice & la vérité ; mais un conquérant peut-il toujours être juste ? Un jour marchant à la tête de son armée, il fut abordé par une femme qui vint lui porter des plaintes de quelques vexations que les soldats avoient commises en passant sur ses terres. *Aaron* trop indulgent pour des soldats qui lui étoient trop nécessaires, dit à cette femme : *N'avez-vous pas lu dans » l'Alcoran, que les princes désolent tous les lieux » par où passent leurs armées ?* --- *Oui* ; *mais j'y ai lu » aussi*, répondit cette femme, *que les maisons des » princes seront détruites à cause de leurs injustices* ». Le dommage fut réparé.

On a, dans l'Orient, une vénération particulière pour les fous ; le proverbe que *les fous & les enfans prophétisent*, y est très-accrédité ; les Musulmans croient que Dieu parle dans ceux que la raison ne fait point parler, & que par conséquent ils ne peuvent rien dire que de vrai ; il vaudroit mieux croire plus simplement, que la raison n'agissant point encore dans les enfans & n'agissant plus dans les fous, leurs discours ne méritent aucune attention. *Aaron* vouloit bien que les fous conservassent leurs privilèges, mais il ne vouloit pas que ces privilèges fussent usurpés par

des imposteurs. Il parut, sous son règne, un fou qui se disoit Dieu. Le calife voulut l'éprouver & se le fit amener. « *Il a paru depuis peu*, lui dit-il, » *un homme qui se disoit envoyé de Dieu : je le fis* » *interroger; l'imposture fut avérée, & je l'envoyai* » *au supplice* ». *Aaron* espéroit que la crainte d'un pareil sort engageroit celui-ci à tout avouer, pendant qu'il le pouvoit encore impunément; mais, sans s'émouvoir, il répondit au calife : « *Tu fis* » *bien; je n'avois point accordé le don de* » *prophétie à ce misérable, & il n'avoit aucune mission* » *de ma part* ». Cette réponse, dit-on, fit voir qu'il étoit fou; mais elle auroit pu être faite par un homme d'esprit.

Aaron faisoit, comme Charlemagne, d'abondantes aumônes; il étoit Musulman zélé, & fidèle aux observances de la loi; on a remarqué qu'il faisoit, par jour, jusqu'à cent génuflexions; qu'il fit, jusqu'à huit fois, le pélerinage de la Mèque; qu'il est le dernier calife qui l'ait fait en personne, & que tournant du moins la superstition en charité, quand il ne pouvoit faire lui-même ce voyage, il le faisoit faire à ses dépens, par trois cens pauvres. Il mourut, en l'an 809, après vingt-trois ans de règne.

AARSENS ou AERSENS, (FRANÇOIS) (*Hist. mod.*) fils d'un greffier des Etats-Généraux des Provinces-Unies, fut formé dans la politique par du Plessis-Mornay. Il remplit avec succès & avec éclat différentes ambassades en France, en Italie, en Allemagne, en Angleterre. Il fut le premier ambassadeur des Provinces-Unies reconnu en France dans cette qualité : Henri IV fixa son rang immédiatement après celui de l'ambassadeur de Venise. Il a laissé des mémoires estimés sur ses ambassades de France en 1609 & 1624, & d'Angleterre en 1620 & 1641. C'est un des plus grands hommes d'état qu'ait eu la république de Hollande. Le cardinal de Richelieu disoit qu'il n'avoit connu que trois grands politiques, dont *Aersens* étoit un.

ABAB, s. m. (*Hist. moderne.*) c'est le nom des matelots que le Turc lève dans son empire, lorsque les esclaves lui manquent pour le service de la marine. Vingt familles fournissent un *Abab* qui est soudoyé par les dix-neuf dont il n'est pas. Sa paie est d'environ cinq cens livres par an. (*Article resté.*)

ABACOT, s. m. nom de l'ancienne parure de tête des rois d'Angleterre; sa partie supérieure formoit une double couronne. (*A. R.*)

ABACUC, *voyez* HABACUC.

ABAILARD, ou ABELARD, (PIERRE) (*Hist. moderne.*) un des plus célèbres docteurs du douzième siècle. Il étoit breton, né au village de Palais, à quatre lieues de Nantes : ce qui l'a fait appeller par quelques auteurs le *Péripatéticien Palatin*. De même que les peuples barbares ne savent que faire la guerre, les savans barbares ne savent que disputer. *Abailard* étoit le plus subtil dialecticien & le plus ardent disputeur de son siècle; c'est à l'argumentation scolastique, unique science alors, unique talent, tant dans la philosophie que dans la théologie, qu'il a dû sa grande réputation, des persécutions éclatantes, & l'honneur de plaire à Héloïse. Disciple, rival de gloire, & vainqueur de Guillaume de Champeaux, archidiacre de l'église de Paris, autre docteur célèbre dans le même genre, il éleva autel contre autel, école contre école. Tantôt chassé par la persécution, tantôt rappellé par l'estime publique, souvent fugitif, par-tout révéré, par-tout suivi d'une foule d'écoliers, absent, présent, également redoutable à Champeaux, contre lequel il disputoit sans cesse, sur quoi? sur les universaux; Champeaux ne put échapper à cette guerre d'argumens, qu'en devenant évêque de Châlons; *Abailard* eut à peu près les mêmes démêlés avec Anselme, son maître en théologie, comme Champeaux l'avoit été en philosophie. La source de ces querelles étoit toujours la supériorité d'*Abailard* sur ses maîtres, son mépris pour eux, & la facilité avec laquelle il leur enlevoit leurs écoliers. D'après ce double principe d'amour-propre & d'intérêt blessés, on ne doit pas être surpris de l'acharnement de ces disputes, les universaux n'étoient que le prétexte. *Abailard*, las des orages & des contradictions que lui attiroient son mérite & son humeur, chercha sa consolation dans l'amour : on sait comment s'étant introduit chez Fulbert, chanoine de l'église de Paris, pour enseigner la philosophie à Héloïse sa nièce, il parvint à lui inspirer une passion, qui n'a peut-être jamais eu d'égale pour la vivacité ni pour la durée. Il naquit un fruit de leur amour qu'ils nommèrent *Astrolabius*, apparemment en mémoire de l'astronomie qui les occupoit alors. *Abailard* tira son Héloïse de la maison de Fulbert, & l'envoya faire ses couches chez une sœur qu'il avoit en Bretagne; il offrit ensuite à Fulbert d'épouser secretement sa nièce : mais Héloïse, par une délicatesse singulière, ne vouloit pas même consentir à un mariage secret : le sacrifice de sa réputation étoit fait, elle vouloit tout devoir & tout donner à l'amour, rien à la nécessité; le nom de femme, disoit-elle, est plus saint & plus imposant, mais celui d'*amie* est plus doux. *Uxor nomen est dignitatis, non voluptatis.*, disoit Œlius Verus. D'ailleurs elle craignoit d'être un obstacle à la fortune que les talens d'*Abailard* lui promettoient dans l'état ecclésiastique. Les philosophes, disoit-elle, ne doivent point se marier, cet engagement n'est pas fait pour eux; les embarras du ménage nuisent à la liberté d'esprit nécessaire pour l'étude : cependant comme elle ne savoit point résister à *Abailard*, elle l'épousa secretement, parce qu'il le voulut. Fulbert, qui n'avoit prétendu que réparer l'honneur de sa nièce, & qui n'entendoit rien à toutes ces délicatesses, s'empressa, contre la parole donnée, de publier ce mariage : Héloïse persista toujours à le nier. Fulbert ne voyant dans cette conduite qu'une soumission aveugle aux intentions d'un mari injuste, s'en prit à celui-ci; & se portant aux derniers excès de la vengeance &

de la fureur, il gagna le domestique d'*Abailard*, qui introduisit la nuit des assassins dans la chambre de son maitre : ce fut alors qu'*Abailard* reçut ce cruel & flétrissant outrage, qui le retranchant du nombre des hommes, le jetta dans le cloitre, sans autre vocation que la confusion & la douleur. Il avoit déja procuré à son Héloïse une retraite dans le monastère d'Argenteuil, pour la soustraire aux mauvais traitemens qu'elle éprouvoit à cause de lui dans la maison de son oncle; & ce second enlèvement n'avoit pas peu contribué à la résolution violente que Fulbert avoit prise. Elle ne resta pas impunie : deux des assassins, dont le domestique d'*Abailard* étoit un, subirent la peine du talion, & de plus furent condamnés à perdre les yeux; Fulbert en fut quitte pour la perte de ses biens. *Abailard*, en entrant dans le monastère de saint Denis, donna ordre à Héloïse de prendre le voile à Argenteuil. La douce Héloïse obéit avec plus de satisfaction qu'elle n'avoit consenti à un mariage, qui lui paroissoit contraire aux intérêts de son amant. Depuis ce moment l'histoire ne produit pas un seul témoignage contre les mœurs d'Héloïse : elle se conforma en silence aux obligations de son nouvel état, brûlant dans le secret de son cœur pour un homme qui, après tout, avoit été son mari. *Abailard* étoit moins tranquille & moins résigné : obligé par sa faute à plus d'indulgence qu'un autre, mais devenu plus sévère peut-être par sa disgrace, il voulut à saint Denis réformer l'abbé & les moines; & comme il avoit un peu plus de critique & d'érudition qu'eux, il leur nia que leur saint Denis fût Denis l'aréopagite. Sur ce blasphême il fut chassé, ou plutôt il obtint la grace de sortir d'une maison où il déplaisoit & se déplaisoit; il redevint errant, & retrouva par-tout des orages, ou en fit naitre. Le comte de Champagne, Thibaut IV, dit *le Grand*, lui donna sur ses terres un asyle, où *Abailard* bâtit un oratoire qu'il nomma *Paraclet*. Cette solitude fut bientôt peuplée de disciples qu'attiroit en foule la réputation d'*Abailard*; des maitres moins habiles & moins heureux, indignés de perdre dans les villes, au sein des commodités qu'elles rassemblent, les nombreux disciples qui suivoient *Abailard* dans son désert, lui suscitèrent tant de persécutions qu'ils le forcèrent d'abandonner le *Paraclet*; & lorsque Suger, abbé de saint Denis, par des raisons que ses panégyristes même n'ont pas approuvées, eût chassé d'Argenteuil les religieuses dont Héloïse étoit devenue la prieure, *Abailard* eut la satisfaction de pouvoir leur offrir un asyle dans son oratoire du *Paraclet*. Héloïse avoit aimé la retraite d'Argenteuil, parce qu'elle y étoit entrée par l'ordre de son amant; elle aima encore plus la solitude du *Paraclet*, parce qu'elle la devoit à *Abailard*. Elle en fut la première abbesse, & y vécut sous les loix de celui à qui elle aimoit à obéir.

Bayle rapporte, d'après Aubert le Mire, que les religieuses du *Paraclet* célèbrent l'office en grec le jour de la pentecôte, ce qu'il regarde comme une espèce d'hommage pour la mémoire d'Héloïse, qui se distinguoit par la connoissance du grec, dans un temps où cette langue étoit peu cultivée, & qui savoit même un peu d'hébreu.

Les moines de l'abbaye de saint Gildas de Ruis, en basse-Bretagne, avoient élu *Abailard* pour leur abbé. Ces moines étoient alors également malheureux & déréglés. Un seigneur violent leur enlevoit leurs revenus, *de sorte*, dit Bayle, en traduisant *Abailard* à la lettre, *qu'ils étoient contraints de nourrir de leur propre bourse leurs concubines & leurs enfans*. *Abailard*, qui n'en avoit plus, ne voulut pas qu'ils en eussent; & s'il avoit voulu réformer saint Denis, où il n'étoit que simple moine, on peut croire qu'il voulut réformer Ruis, en étant abbé. Les moines ne voulurent pas être réformés : ils se repentirent de l'avoir élu, & cherchèrent à s'en défaire : ils tentèrent de l'empoisonner, tantôt à la messe, tantôt au réfectoire. *Un jour n'ayant pas mangé d'une viande qui lui avoit été préparée, il vit mourir son compagnon qui la mangea*; il eut dans un ordre plus respectable des ennemis plus redoutables encore, saint Norbert & surtout saint Bernard. Ils l'attaquèrent sur sa doctrine; on trouva dans ses écrits des propositions hasardées sur la trinité : *Abailard* se distinguoit des docteurs de son siècle par la clarté, il aimoit à présenter ses idées sous des images sensibles, il y accoutumoit ses disciples, & ceux-ci le pressoient de porter cette clarté dans l'explication des mystères. *Abailard*, qui n'avoit que l'argumentation & les syllogismes dans la tête, comparoit le mystère de la trinité à un syllogisme; comme les trois propositions d'un syllogisme, disoit-il, ne sont qu'une seule vérité, de même le Père, le Fils & le saint-Esprit ne sont qu'une même essence. Le célèbre Wallis, mathématicien d'Oxford, a depuis comparé le mystère de la trinité aux trois dimensions de la matière : mais il ne faut ni comparer, ni expliquer les mystères. *Abailard* fut condamné aux conciles de Soissons & de Sens, & obligé de jetter lui-même au feu son écrit, humiliation qui lui fut plus douloureuse que ses autres malheurs : Héloïse l'aimoit, le consoloit, le défendoit, opposoit son estime & son amour à toutes les condamnations, & ne voyoit dans les ennemis & les juges d'*Abailard* que des envieux & des persécuteurs. Le zèle des saints ne connoit pas toujours la modération; & les docteurs du douzième siècle ne la connoissoient point du tout. Saint Bernard appelle *Abailard* dans ses lettres un *horrible composé d'Arius, de Pélage & de Nestorius, un moine sans règle, un abbé sans moines, un homme sans mœurs, un monstre, un nouvel Hérode, un Ante-Christ*, & de quoi s'agissoit-il? de savoir si la comparaison des trois personnes de la trinité avec les trois propositions d'un syllogisme, donnoit une idée exacte du mystère. L'acharnement fut poussé

si loin, qu'on fit querelle à *Abailard* sur le nom de *Paraclet* donné par lui au monastère qu'il avoit fondé, comme si un malheureux ne pouvoit donner l'épithète de *Consolateur* à l'asyle où il avoit respiré dans sa misère. On crut voir dans cette dénomination quelque prédilection pour celle des trois personnes de la trinité, qui est distinguée par ce titre intéressant de *Consolateur :* on crut y trouver quelque idée d'inégalité entre les trois personnes. C'étoit une nouveauté, disoit-on d'ailleurs, il n'étoit pas permis de consacrer des églises, ni au saint Esprit, ni à Dieu le père, ni à l'enfant Jésus; il paroît que l'usage, contraire à cette assertion, a prévalu. Le pape Innocent II, prévenu par les ennemis d'*Abailard*, crut être indulgent, en se contentant d'ordonner qu'on l'enfermât. Entraîné par le torrent des évènemens & des affaires, agité par tant de querelles, allarmé de tant de dangers, *Abailard* s'occupoit peu d'Héloïse; il y avoit long-temps qu'il paroissoit l'oublier, lorsqu'une lettre adressée par lui à un ami, & qui contenoit l'histoire de ses malheurs, étant tombée entre les mains de cette tendre fille, & ayant rallumé dans son cœur toute l'ardeur d'une passion que le temps n'avoit pu éteindre, que la religion n'avoit fait qu'assoupir, donna lieu à cette lettre touchante d'Héloïse, dont on peut dire :

Spirat adhuc amor,
Vivuntque commissi calores
Æoliæ fidibus puellæ.

C'est cette lettre qui a été imitée & altérée par tant d'auteurs, embellie par Pope & par Colardeau. L'original leur a fourni les idées principales & les sentimens les plus vrais. Le combat, toujours si intéressant de la nature & de la grace, de l'amour & de la piété, y est vivement dépeint. On doit sur-tout y remarquer ce trait : *Quæ cùm ingemiscere debeam de commissis, suspiro potiùs de amissis. Je gémis d'avoir perdu des plaisirs dont je dois gémir d'avoir joui ;* mot qui semble être le modèle de celui de madame de la Valière, à la nouvelle de la mort du comte de Vermandois son fils. *C'est trop pleurer sa mort, n'ayant pas encore assez pleuré sa naissance.*

Ces lettres d'*Abailard* & d'Héloïse sont le principal fondement de leur histoire, & contiennent les particularités les plus considérables de leurs amours & de leurs malheurs.

Abailard trouva un port dans son naufrage : Pierre le vénérable le reçut dans son abbaye de Clugny. Cet homme d'une vertu aimable sut respecter l'infortune & la gloire, il versa sur les plaies de ce cœur ulcéré le baume de la douceur & de l'attendrissement. Il appuya de tout le crédit que donne le mérite & la vertu, la foiblesse d'un ami opprimé : il lui apprit à pardonner, en lui procurant à lui-même le pardon de ses fautes & de ses erreurs; il le réconcilia enfin avec le pape, avec saint Bernard même, sur-tout avec la vertu & le bonheur. Il recueillit ses derniers soupirs; & touché d'une passion que tant de traverses, de constance & de délicatesse rendoient respectable, il se fit un devoir d'envoyer à Héloïse, conformément aux dernieres volontés d'*Abailard*, les cendres de cet ami uniquement aimé. *Abailard* mourut âgé de 63 ans, le 21 avril 1142, non pas à l'abbaye de Clugny, mais au prieuré de saint Marcel-sur-Saône, près de Châlons, où on l'avoit envoyé à cause de l'agrément du lieu qu'on croyoit propre à rétablir sa santé. Héloïse le pleura encore vingt-un ans : elle mourut le 17 mai 1163. Elle est enterrée à côté d'*Abailard*, dans cette même maison du Paraclet, près de Nogent & de Pont-sur-Seine, assez près aussi d'une autre abbaye où reposent les restes d'un autre personnage beaucoup plus illustre encore, M. de Voltaire. En 1766, l'académie des belles-lettres, à la réquisition de madame de Roye de la Rochefoucault, abbesse du Paraclet, a fait l'épitaphe d'*Abailard* & d'Héloïse, placée aujourd'hui sur leur tombeau. Bayle a donné une bien mauvaise opinion de son goût & de sa sensibilité, en décrivant leurs amours du ton d'un bouffon libertin. Pour illustrer tout autre siècle que ceux d'Alexandre, d'Auguste, de Léon X & de Louis XIV, il suffit d'un homme tel qu'*Abailard* & d'une femme telle qu'Héloïse. Leurs talens, leurs passions, leurs malheurs sont encore aujourd'hui l'occupation & l'intérêt des ames sensibles. La gloire d'*Abailard* est bien moins d'avoir effacé ses maîtres, & enivré de zèle & d'enthousiasme pour les lettres & pour lui-même la foule de ses disciples, que d'avoir su inspirer à un cœur noble & tendre, à un esprit vraiment éclairé une inclination si forte & si constante. Pétrarque dans la suite a immortalisé Laure : c'est Héloïse qui a immortalisé *Abailard*. Comme elle l'ennoblit au moment même où il l'immole, lorsque s'enfermant dans un cloître pour lui obéir, pour l'imiter, pour s'unir du moins à sa destinée, ne pouvant plus s'unir à lui, elle s'accuse encore de l'avoir rendu malheureux, & s'écrie avec Cornélie dans Lucain!

O maxime conjux!
O thalamis indigne meis! hoc juris habebat
In tantum fortuna caput! cur impia nupsi
Si miserum factura fui? nunc accipe pœnas,
Sed quas sponte luam.

LUCAN. *Pharsal. liv. 8.*

Elle s'appliquoit aussi, par amour & par respect pour *Abailard*, cette belle expression d'Andromaque.

Dejectam conjuge tanto.

C'étoit *Abailard* dont on pouvoit dire :

Dejectum conjuge tali.

Voici leur épitaphe :

HIC
SUB EODEM MARMORE JACENT
HUJUS MONASTERII
CONDITOR PETRUS ABÆLARDUS
ET ABBATISSA PRIMA HELOÏSA
OLIM STUDIIS, INGENIO, INFAUSTIS NUPTIIS
ET PŒNITENTIA
NUNC ÆTERNA, UT SPERAMUS, FELICITATE
CONJUNCTI.

PETRUS OBIIT 21 APRILIS 1142.
HELOÏSA 17 MAII 1163.

ABARIS, (*Hist. anc.*) son nom est trop fameux pour être omis, son histoire est trop peu connue pour être rapportée ; il appartient à la fable & non à l'histoire. Porphire & Jamblique lui attribuent une foule de prodiges. Il traversoit les airs sur une flèche volante qu'il avoit reçue d'Apollon, dont il étoit prêtre chez les Hyperboréens ; il prédisoit les tempêtes & les tremblemens de terre, il rendoit des oracles. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il étoit Scythe, qu'il vint à Athènes, & que son nom est resté célèbre dans la Grèce, comme celui d'un barbare éclairé. D'ailleurs on varie sur le temps où il vivoit ; les uns l'ont placé vers le temps du siége de Troye, les autres l'ont fait contemporain de Crœsus.

ABAS, (SCHAH.) dit le grand, (*Hist. de Perse.*) septième roi de Perse, de la race des Sophis, succéda en 1585 à Kodabendeh, l'un de ses frères. Ce fut un conquérant ; il prit ou reprit plusieurs provinces sur les Turcs & sur les Tartares ; il se rendit maître le 25 avril 1622 avec le secours des Anglois de l'isle & de la ville d'Ormus, possédées par les Portugais depuis l'an 1507. Il fut enclin à la cruauté ; mais les Persans le révèrent comme le restaurateur de l'état. Ce fut sous lui qu'Ispahan devint la capitale de la Perse. Il mourut en 1629 après avoir regné environ 44 ans.

ABAS II. (SCHAH.) (*Hist. de Perse.*) neuvième roi de la race des Sophis, succéda en 1642 à son père Schah-Sefi ou Sofi, n'ayant alors que 13 ans. Il fut éclairé, tolérant, favorable aux Chrétiens, qu'il défendit de persécuter & d'inquiéter pour leur religion. *La conscience des hommes*, disoit-il, *relève de Dieu seul. Le devoir du souverain est de faire rendre la justice à tous ses sujets, de quelque religion qu'ils soient.* Ses lumières ne purent le préserver de la manie générale. Il voulut être conquérant. Il n'avoit encore que 18 ans, lorsqu'il reprit la ville de Candahar cédée au Mogol sous le règne précédent. Il sut la conserver malgré tous les efforts de l'empereur du Mogol, qui vint plusieurs fois l'assiéger avec trois cens mille hommes. *Abas II.* voulut aussi étendre son empire du côté du Nord, & l'histoire doit s'élever contre une telle entreprise, mais elle doit louer beaucoup la maniere dont cette entreprise fut conçue. *Abas*, avant de commencer la guerre, voulut s'être assuré des fonds nécessaires pour la faire ; & il voulut que ces fonds, pris sur ses épargnes & sur le retranchement de ses dépenses superflues, ne coûtassent rien à ses peuples ; s'il pouvoit être permis d'être un conquérant, ce seroit à ce seul prix. La mort le surprit à 37 ans, au milieu de ses projets, en 1666. Il est au nombre des victimes illustres du mal vénérien.

ABBADIE, (JACQUES) (*Hist. mod.*) célèbre ministre protestant, naquit à Nay en Béarn, en 1654. Après avoir voyagé en différens pays, & exercé les fonctions de son ministère à Berlin & à Londres, il finit par être doyen de Killaloé en Irlande. Il mourut en 1727, à Sainte-Marybonne, près de Londres, âgé de 73 ans. Ses traités *de la vérité de la religion chretienne ; de la divinité de J. C.* & *de l'art de se connoître soi-même*, ont réuni les suffrages des Catholiques & des Protestans. Le traité *de la vérité de la religion réformée* n'a dû plaire qu'aux protestans ; *le triomphe de la providence & de la religion dans l'ouverture des sept sceaux, par le fils de Dieu*, ouvrage du même auteur, a déplu également aux gens sensés de toutes les communions, & a paru plus digne de Jurieu que d'*Abbadie*.

On a encore de cet auteur quelques autres ouvrages ; un volume de sermons peu connu ; un écrit intitulé *défense de la nation Britannique, contre l'auteur de l'avis important aux réfugiés*, ce livre d'*Abbadie* est assez rare. Enfin *les caractères du chrétien & du christianisme.*

Abbadie avoit pour la prose une mémoire qu'on n'a guères que pour les vers ; il retenoit ses ouvrages dans sa tête, & ne les écrivoit qu'au moment de les faire imprimer. Cette méthode nous en a fait perdre quelques-uns de lui ; & il est étonnant qu'elle ne nous en ait pas fait perdre davantage.

ABBAS, (*Hist. des Arabes.*) premier calife Abbasside, descendoit d'un autre Abbas, cousin de Mahomet, qui avoit donné son nom à cette race, avant qu'elle fût parvenue au califat. Les califes Ommiades s'étoient rendus odieux par leurs cruautés ; ils furent détrônés par les Abbassides, qui ne furent pas d'abord moins cruels. Les Musulmans exaltent beaucoup cependant la douceur & la générosité d'*Abbas*, qui exposa publiquement la tête de Mervan II, dernier calife Ommiade, dans sa propre capitale, & dont le fameux général Moslem fit passer au fil de l'épée jusqu'à six cens mille hommes dans différens combats, livrés pour la cause des Abbassides. Il paroit que les historiens n'attribuent à *Abbas* ni les victoires remportées, ni les atrocités commises sous son nom. Il mourut l'an 136 de l'hégire, qui étoit la cinquième année de son regne.

ABBASSIDES, (*Hist. des califes.*) les *Abbassides* sont cette race de califes, successeurs d'Abbas. Ils descendoient tous, comme nous l'avons dit, d'un autre Abbas, cousin de Mahomet, qui donna son nom à cette race. Ils occupèrent le califat pen-

dant l'espace de 524 ans, & donnèrent 37 califes; c'est sous cette race que l'Arabie fut quelque temps la patrie des lettres & des sciences.

ABBAUCAS, (*Hist. anc.*) philosophe, dont on ne sait qu'un trait, rapporté par Lucien, c'est que dans un incendie il aima mieux sauver son ami que sa femme & ses deux enfans, dont un périt dans les flammes. Quand on lui demanda la raison de cette préférence: *On refait*, dit-il, *un enfant, refait-on un ami?*

ABBON. Deux moines de ce nom, ont mérité d'être connus, au moins des savans; l'un, moine de saint Germain-des-Prés, à la fin du neuvième siècle, a écrit en vers latins, tels qu'on en faisoit alors, l'histoire du siége de Paris par les Normands, siége dont il avoit eu le malheur d'être le témoin oculaire. On trouve cette histoire dans les recueils des historiens de France; & il en existe une traduction françoise. L'autre, moine, puis abbé de Fleury, dans le dixième siècle, très-savant pour son temps, grand & heureux défenseur des moines, dans un siècle où les moines étoient les seuls savans, eut parmi les évêques même des ennemis à combattre. Ce fut à cette occasion qu'il composa son apologie, ouvrage qu'il dédia aux rois Hugues Capet & Robert. Il adressa aux mêmes princes un recueil de canons sur la matière la plus importante, les devoirs respectifs des rois & des sujets. Il fut employé par le roi Robert dans des négociations alors intéressantes. Le pape Grégoire V menaçoit de mettre le royaume de France en interdit: *Abbon* suspendit l'orage. Réformateur du monastère de la Réole, dépendant de celui de Fleury, il fut tué à la Réole, l'an 1004, dans une sédition. On a publié en 1687 le recueil de ses lettres *in-fol.* imprimé sur les manuscrits de Pierre Pithou. On y a joint ses *canons* & son *apologie*.

ABBOT. Il y a aussi deux personnages de ce nom qui méritent d'être connus; Robert à qui le livre latin de *la souveraine puissance des rois* contre Bellarmin & Suarez, publié en 1619, *in-4°.* à Londres, valut l'évêché de Salisbury, que lui donna le roi Jacques I, dont la théologie se trouva conforme à la sienne; & George qui fut archevêque de Cantorbery, mais qui perdit la faveur du même roi, pour s'être opposé au mariage du prince de Galles (depuis Charles I.) avec l'infante d'Espagne. Persécuté par le duc de Buckingham, il fut suspendu des fonctions de la primatie, & mourut en simple particulier, en 1633, au château de Croyden; Robert étoit mort en 1618. On a encore de ce Robert plusieurs ouvrages de controverse, entr'autres une réponse à l'apologie du père Garnet, jésuite, au sujet de la conspiration des poudres; on a aussi de George, outre des questions théologiques & des sermons, une *histoire du massacre de la Valteline*, imprimée à la fin des actes de l'église Anglicane de Jean Fox, *Londres*, *1631*, *in-folio.*; une *Géographie* assez estimée pour le temps; un *traité de la visibilité perpétuelle de la vraie église*, in-4°. Ces trois ouvrages sont en anglois, ainsi que les sermons.

ABDALLA, (*Hist. des califes.*) oncle de cet Abbas, dont on vient de parler, le premier des califes Abbassides, contribua beaucoup, par ses victoires, à mettre son neveu sur le trône. Il exerça sur la race infortunée des Ommiades, des cruautés égales à celles du général Moslem, dont nous venons aussi de parler à l'article d'ABBAS, & supérieures peut-être à celles qu'on avoit tant reprochées aux Ommiades. Pour récompense de ces victoires & de ces cruautés, *Abdalla* eut le gouvernement de la Syrie, où ce barbare, pour se dédommager de n'avoir plus à combattre & à vaincre, repaissoit ses regards du spectacle des tortures & des supplices de tous ses ennemis. Après la mort d'Abbas qu'il avoit fait regner, il voulut régner lui-même; il prétendit qu'Abbas s'étoit engagé par serment à le nommer son successeur; en conséquence il refusa de reconnoître pour calife son autre neveu, Abougiafar-Almansor, frère d'Abbas; il leva ouvertement l'étendard de la révolte: mais vaincu par Moslem, il alla chercher un asyle à Basra, où il vécut long-temps dans l'obscurité, paroissant avoir renoncé à ses vastes espérances. Soit que son neveu crût n'avoir plus rien à craindre de sa part, soit qu'il crût au contraire ne pouvoir s'assurer de lui, qu'en le tenant sous ses yeux & sous sa main, il employa toute sorte de moyens pour l'engager à venir à la cour. *Abdalla* y fut très-accueilli, mais il périt quelque temps après avec ses femmes, ses eunuques & ses esclaves, enseveli sous les ruines de son palais qui s'écroula tout-à-coup. On a prétendu qu'Almansor lui avoit fait bâtir ce palais; que les fondemens étoient de sel, & que quand *Abdalla* y fut logé, on y fit couler, par des canaux secrets, des eaux qui minèrent l'édifice. Rien n'a plus l'air d'une fable. *Abdalla* mourut, selon les uns, l'an 754 de J. C., selon les autres, l'an de l'hégire 145, qui tomberoit à l'an 767.

ABDALLA, (*Hist. des Arabes.*) fils de Motateb & père de Mahomet le prophète. Ce dernier titre est le seul qu'il ait pour être connu. C'étoit dans la vérité un esclave & un conducteur de chameaux, dont on ne sait rien de plus; mais les Mahométans, pour relever l'origine du fils, ont falsifié l'histoire du père. Ils en font, pour la beauté, un Astolfe ou un Joconde, pour qui toutes les femmes mouroient d'amour, même dans sa vieillesse. Il avoit 75 ans, ou, selon quelques auteurs, 85, lorsqu'il épousa la plus belle & la plus vertueuse femme de sa tribu, car ce fut la mère de Mahomet, elle se nommoit *Amena*. La première nuit de ses nôces, cent belles & jeunes filles moururent de désespoir & de jalousie de son bonheur. Une reine de Syrie avoit demandé *Abdalla* en mariage. Ces fables ne sont pas l'histoire: mais le motif qui les fait inventer, n'est pas étranger à l'histoire de l'esprit humain.

L'histoire des Arabes offre encore quelques autres *Abdalla* moins célèbres, un entr'autres dont l'avarice & la valeur étoient également passées en proverbe, & dont on disoit : *la bravoure & la libéralité sont inséparables*, *excepté chez Abdalla*, *fils de Zobair* ; & un autre, qui étoit docteur, & qui disoit que la devise des docteurs devroit être, *je ne sais pas*.

Mais nous ne pouvons passer sous silence le fameux *Abdalla III*, septième calife Abbasside, & le second après Aaron Rachid, plus connu sous le nom d'*Almamon*.

ABDALLA ALMAMON, (*Hist. des califes.*) vingt-septième calife de Bagdad, fut proclamé le même jour que son frère fut assassiné. Son premier soin fut de confier l'administration à des hommes intègres & éclairés, qui conspirassent avec lui à faire le bonheur de son peuple. L'empire étoit alors agité de guerres civiles, deux descendans d'Ali s'étoient fait successivement proclamer califes dans Cufa ; mais cette rébellion fut bientôt réprimée. Les théologiens musulmans suscitèrent des troubles plus difficiles à appaiser : il s'agissoit de décider si l'alcoran étoit créé ou incréé. Un de ces docteurs débita devant lui des argumens subtils, pour lui prouver que chaque article venant de Dieu, devoit être éternel comme lui ; le calife qui savoit mieux faire usage de son cimeterre que des armes de la scholastique, finit la dispute en coupant d'un seul coup la tête du docteur. *Abdalla Almamon* penchoit en secret pour la secte d'Ali, & ne pouvant plus contenir son zèle, il désigna pour son successeur un descendant du gendre du prophète. C'étoit sacrifier à sa religion les intérêts de sa famille, qui depuis long-tems possédoit le califat. Les Abbassides, pour prévenir leur dégradation, résolurent de le déposer, & de mettre à sa place Ibrahim, son oncle, qui aussi-tôt fut proclamé calife dans Bagdad. *Almamon* reconnut alors l'indiscretion de son zèle ; & pour regagner l'affection des peuples, il fit assassiner dans le bain son visir, qui lui avoit conseillé de se ranger parmi les disciples d'Ali ; & marchant ensuite vers Bagdat, il apprit sur sa route qu'Ibrahim avoit été déposé : il fit son entrée avec tout l'appareil de la vengeance, & après avoir inspiré la crainte, il eut la modération de pardonner. Mais les habitans furent scandalisés de voir ses troupes habillées de verd, qui étoit la livrée des Alides ; & ce fut pour faire cesser les murmures, que huit jours après il les fit habiller de noir, qui étoit la couleur des Abbassides. Quand tous les troubles domestiques furent appaisés, il tourna ses armes contre les Grecs qui avoient fait périr seize cens habitans de Tarse & de Masysia, en Cilicie ; les terres de l'empire furent ravagées ; il parcourut ensuite ses provinces agitées par l'ambition des gouverneurs qui s'érigeoient en souverains. Aydus, qui étoit le plus redoutable, fut vaincu & puni. Les Bimaides, tribu puissante d'Egypte qui ne vouloit point reconnoitre de maitres, furent taillés en pièces ou réduits en esclavage ; & rentrant ensuite sur les terres de l'empereur Grec, il s'empara de quatorze villes. Il eût poussé plus loin ses conquêtes, si la mort ne l'eût arrêté dans le cours de ses triomphes. Ses traits nous ont été transmis par les historiens ses contemporains. Sa physionomie étoit agréable, & sa taille régulière & majestueuse annonçoit le maitre du monde. Il mourut dans la quarante-neuvième année de son âge, après un règne de vingt ans cinq mois & treize jours. Ce prince fut l'ornement de la famille des Abbassides, si féconde en grands hommes ; protecteur des talens, il appella dans sa cour les savans de toutes les contrées. C'étoit par le glaive que ses prédécesseurs avoient établi l'Islamisme ; il prit une autre route : ennemi de la théologie scholastique, il dédaigna & punit ces docteurs turbulons, qui obscurcissent les vérités les plus simples par des raisonnemens pointilleux. La tolérance de tous les cultes assura la tranquillité de l'empire ; humain & indulgent, il avoit coutume de dire que si la trempe de son cœur étoit bien connue, les plus grands criminels l'aborderoient sans craindre d'être punis. Les docteurs rigides le blâmèrent d'avoir introduit la philosophie & les autres sciences spéculatives ; ce fut sous son règne que l'astronomie commença à être cultivée chez les Musulmans, qui auparavant n'avoient que des astrologues. (*T-N.*)

ABDALMALEK, (*Hist. des califes.*) cinquième calife Ommiade, & l'un des grands conquérans Arabes, si décrié pour son avidité, qu'il en fut surnommé l'*écorcheur de pierre*, & célèbre cependant par l'histoire, parce qu'il fit la guerre avec succès, & qu'il étendit la domination de son peuple. Il étoit, comme tous les héros barbares, fort vaillant & fort superstitieux, croyant aux songes & aux prédictions. On a dit de lui qu'il avoit l'haleine si infecte, qu'elle tuoit les mouches qui se reposoient sur ses lèvres ; ce qui a bien l'air d'une exagération de mauvaise physique.

ABDALONYME, *Voyez* ABDOLONYME.

ABDAS, évêque dans la Perse, qui, par un zèle inconsidéré, alluma une violente persécution contre les Chrétiens. Ceux-ci n'étoient que tolérés dans la Perse, *Abdas* voulut être intolérant, & non content de la liberté de conscience, & même de culte public qu'on accordoit aux Chrétiens, il renversa un des temples consacrés à l'adoration du feu. Sur les plaintes des mages, le roi fit venir *Abdas*, & lui ordonna de rebâtir ce temple, lui déclarant qu'en cas de désobéissance, il feroit renverser toutes les églises des Chrétiens ; *Abdas* aima mieux les laisser détruire, & laisser abolir le culte des Chrétiens dans la Perse, que de réparer le dommage qu'il avoit causé, en quoi il montra un zèle plus opiniâtre que juste ou éclairé. Bayle n'a pas toujours raison, à beaucoup près : mais il seroit difficile de répondre aux argumens, par lesquels il combat

combat les éloges donnés par quelques écrivains ecclésiastiques, au refus que fit Abdas d'obéir. Il lui en coûta la vie, le roi indigné le fit périr, & abandonna les Chrétiens à la persécution des mages leurs ennemis. Au reste on ne s'accorde ni sur l'époque de cet évènement, ni sur le nom du roi sous lequel il arriva. Selon Théodoret, c'étoit Isdegerdes qui vivoit du temps de l'empereur Théodose le *jeune*; selon Socrate, c'étoit Vararanes, fils & successeur d'Isdegerdes; & Baronius n'ose prononcer entre Théodoret & Socrate.

ABDELATIF, (*Hist. des Tartares.*) grand kan des Tartares, mort en 1435, fut le dernier de la race de Gengis-kan.

ABDEMELECH, (*Hist. Sainte.*) Ethiopien de naissance, eunuque ou serviteur du roi Sédécias, sachant que Jérémie languissoit dans une prison où les principaux de Jérusalem l'avoient fait mettre, obtint de son maitre la permission d'aller l'en tirer. Cette action généreuse, comme le lui avoit prédit le prophète, ne resta pas sans récompense. (*Jérém. xxxix. 15. 16.*) Nabuzardan, ayant pris & pillé la ville, Abdemelech & Jérémie furent épargnés. An du monde 3416, avant J. C. 584, & avant l'ère vulgaire. 588. (*A. R.*)

ABDEMELECH ou ABDEMELEK, (*Hist. mod.*) roi de Fez & de Maroc. Ce prince & Mahomet son neveu se disputoient le trône; *Adbemelek*, appella les Turcs à son secours, & Mahomet les Portugais. Don Sébastien, roi de Portugal, passa lui-même en Afrique, & alors se livra le 4 août 1578 cette célèbre bataille d'Alcacer où les trois rois, les deux maures & le portugais périrent. On ne put retrouver le corps de don Sébastien.

ABDENAGO ou AZARIAS, (*Hist. Sainte.*) proche parent du roi Sédécias, fut un des trois jeunes hébreux, compagnons de Daniel; jettés dans une fournaise ardente, pendant la captivité des Juifs à Babylone, pour n'avoir pas voulu se prosterner devant la statue que Nabuchodonosor avoit fait ériger, & qu'il vouloit qu'on adorât. Dieu les délivra miraculeusement, & ils sortirent des flammes sans avoir éprouvé aucun mal.

ABDERAME I, (*Hist. des califes.*) surnommé *Abdel*, c'est-à-dire, *le Juste*, mérita sans doute ce glorieux surnom par des actions que l'histoire ne nous a pas transmises, car elle ne nous le peint que comme un conquérant qui dévaste tous les pays qu'il soumet à sa puissance. Il étoit petit-fils du calife Hescham de la race des Ommiades; après la ruine de sa famille en Asie, les Sarrasins revoltés contre leur roi Joseph, l'appellèrent d'Afrique en Espagne, vers l'an 754. Il défit plusieurs fois ce prince, & lui ayant ôté la vie dans le dernier combat qu'il lui livra, il prit le titre de roi de Cordoue, & celui de calife en 762. Il conquit ou plutot il ravagea la Castille, l'Aragon, la Navarre, le Portugal. Aurélius, l'un des rois d'Espagne, acheta de lui la paix, en lui payant un tribut annuel de cent jeunes filles. *Abderame* bâtit la grande mosquée de Cordoue, mais nous ne voyons rien dans tout cela qui mérite le surnom de *Juste*. Il mourut en 790, laissant onze fils & neuf filles; Osman son fils lui succéda. Il y a trois autres *Abderame*, rois de Cordoue; qui méritent à peine d'être nommés. (*A. R.*)

ABDERAME ou ABDALRAHMAN, (*Hist. des Sarrasins.*) général de Hescham, calife des Sarrasins au huitième siècle, conquit l'Espagne, pénétra en France avec une puissante armée, prit Bordeaux, dont il pilla & brûla les églises, vainquit Eudes, duc d'Aquitaine, qui avoit vaincu Zama, autre général des Sarrasins à la bataille de Toulouse en 721, traversa & ravagea le Poitou, & s'avança jusqu'à Tours. La mémoire de ces ravages s'est conservée & subsiste encore parmi le peuple de ces contrées. Charles Martel arrêta les conquêtes d'*Abderame*, & lui ôta la vie dans une bataille fameuse, donnée près de Poitiers en 732. Ce grand évènement, qui sauva l'Europe du joug du mahométisme, a tant exalté l'imagination des historiens, qu'ils nous ont donné sur cette bataille des calculs absolument incroyables; ils ne parlent pas de moins que de trois cens soixante-quinze mille Sarrasins restés sur le champ de bataille, tandis que les François, selon eux, ne perdirent que quinze cens hommes. Concluons seulement que les Sarrasins étoient très-supérieurs en nombre, & que leur perte fut hors de toute proportion avec celle des François. Il paroit que Paul Diacre, & Anastase le bibliothécaire, qui tous deux ont parlé de ce nombre incroyable des Sarrazins tués à Poitiers, & qui sont les premiers qui en aient parlé, ont confondu la bataille de Poitiers, gagnée par Charles Martel, contre les Sarrasins, commandés par *Abderame*, en 732, avec la bataille de Toulouse, gagnée par le duc d'Aquitaine Eudes, contre les mêmes Sarrasins, commandés par Zama, en 721. Une circonstance qui a pu les tromper, c'est qu'*Abderame* périt à la bataille de Poitiers comme Zama, dans celle de Toulouse. Paul Diacre nomme Charles Martel, par conséquent il désigne la bataille de Poitiers; mais Anastase le bibliothécaire parle d'Eudes, prince d'Aquitaine, & tous deux rapportent la même circonstance des trois cens soixante-quinze mille Sarrasins tués, & quinze cens François, seulement. Anastase cite l'autorité d'Eudes lui-même, qui l'écrivit ainsi au pape Grégoire II; ce qui fait voir qu'il s'agit de la bataille de Toulouse, & non de celle de Poitiers; car, selon le même Anastase, le pape Grégoire II, est mort le 11 février 731, & par conséquent n'a point vu la bataille de Poitiers livrée en 732. Il paroit donc que Paul Diacre parle de la bataille de Poitiers, & Anastase, de la bataille de Toulouse, & cependant chacun d'eux applique à la bataille dont il parle, ce calcul merveilleux des morts des Sarrasins, comparés à ceux des François; calcul qui ne peut être vrai ni pour l'une ni pour l'autre de ces batailles. Au reste, Anastase ne rapporte point

la lettre du duc Eudes, &, 1°. cette lettre peut n'avoir point été écrite. 2°. En supposant qu'elle l'ait été, elle pouvoit ne point contenir le calcul ridicule dont parle Anastase, aussi bien que Paul Diacre. 3°. Si la lettre contenoit ce calcul, il n'en est pas plus vraisemblable, & c'étoit sans doute une fanfaronade du duc Eudes. 4°. Quant à la bataille dont Anastase a voulu parler, & à laquelle il applique la même circonstance que Paul Diacre rapporte de la bataille de Poitiers, ces deux auteurs peuvent se concilier, si l'on suppose que le pape, à qui la lettre du duc Eudes fut adressée, étoit au lieu de Grégoire II, Grégoire III, son successeur; entre deux papes consécutifs du même nom, on a pû se tromper sur le nombre qui les désigne; & 5°. Enfin, de ce qu'Anastase nomme le duc Eudes, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il parle de la bataille de Toulouse; car des auteurs croient que le duc Eudes étoit aussi à la bataille de Poitiers. Ce point du moins est resté incertain dans l'histoire, & tout est incertain avec des chroniqueurs qui ne désignent rien, qui ne distinguent rien, qui ne marquent ni les lieux, ni les temps, qui défigurent, dégradent & exagèrent tout.

ABDERE, ABDÉRITES, ABDÉRITAINS, (*Hist. anc.*) *Abdère*, ville de Thrace, si célèbre par la stupidité de ses habitans, que Juvenal l'appelle *vervecum patria*, en observant cependant que Démocrite étoit né dans cette ville, qui fut aussi la patrie de plusieurs autres philosophes célèbres

Quorum prudentia monstrat
Summos posse viros & magna exempla daturos
Vervecum in patriâ, crassoque sub aëre nasci.

Il paroît qu'au moins l'air de ce pays, comme le dit Juvenal, étoit épais & mal-sain.

Martial dit aussi en très-mauvaise part:

Aderitanæ pectora plebis habes.

Lucien & plusieurs autres écrivains assurent que dans un certain temps de l'année, pendant la chaleur apparemment, les Abderitains avoient presque tous le transport au cerveau, qu'ils couroient au milieu des rues, en récitant des vers de tragédies, & que ces mots: *O amour! tyran des dieux & des hommes!* étoit leur refrain ordinaire. Démocrite, qui rioit de leur folie, leur parut fou lui-même, ils firent venir Hippocrate pour le traiter; Hippocrate les assura que Démocrite étoit très-sain & très-sage, & il leur proposa de les traiter eux-mêmes; offre qu'un peuple ne croit jamais avoir besoin d'accepter. Bayle regarde comme une espèce d'*auto-da-fé* l'usage où l'on étoit à *Abdère*, selon Ovide, de dévouer une personne avant de l'assommer à coups de pierre:

Aut te devoveat certis Abdera diebus,
Saxaque devotum grandine plura petant.

C'étoit, dit Bayle, un acte de religion; mais si cet acte n'avoit aucun rapport à la croyance, si ce n'étoit qu'un appareil de plus, ajouté à la condamnation des criminels pour inspirer plus d'horreur & d'effroi, l'usage d'*Abdère*, loin d'être assez mauvais pour mériter d'être comparé à un *auto-da-fé*, pouvoit avoir quelqu'avantage.

ABDIAS, (*Hist. Sainte.*) le quatrième des douze petits prophètes, vivoit sous le règne d'Ezéchias, vers l'an 726 avant Jésus-Christ. Il ne faut pas le confondre avec plusieurs autres *Abdias*, dont il est parlé dans l'écriture, savoir; 1°. un trésorier de David; 2°. Un général des armées du même roi; 3°. Un intendant de la maison d'Achab, qui cacha dans une caverne d'une montagne à laquelle il donna son nom, cent prophètes pour les soustraire à la fureur de Jézabel; 4°. Un lévite qui rétablit le temple sous le règne de Josias.

ABDIAS, de Babylone, (*Hist. Ecclés.*) est auteur d'une *Histoire du combat des Apôtres.* Il dit, qu'il avoit vu Jésus-Christ, qu'il étoit du nombre des soixante & douze disciples, qu'il suivit en Perse S. Simon & S. Jude, qui l'ordonnèrent premier évêque de Babylone. En même temps il cite Hégésippe, qui n'a vécu que cent trente ans après l'ascension de Jésus-Christ, il dit, que son ouvrage, écrit d'abord en hébreu, a été traduit en grec; par son disciple, nommé Eutrope; & du grec en latin, par Jules Africain, qui vivoit en 221. Wolfang Lazius, qui trouva le manuscrit de cet ouvrage dans le monastère d'Ossiak en Carinthie, le fit imprimer à Basle, en 1551, comme un monument précieux. Il y en a eu plusieurs autres éditions; l'imposture d'*Abdias* est visible, & reconnue, ce qui n'est pas toujours la même chose.

ABDOLONYME ou ABDALONYME, (*Hist. de Sidon*,) ce phénicien nous fournit un exemple des caprices de la fortune qui fuit ceux qui la cherchent & qui cherche ceux qui la fuyent. Alexandre, après avoir conquis la ville de Tyr, avoit ôté la couronne à Straton, roi des Sidoniens, pour le punir d'avoir embrassé le parti de Darius. Ephestion fut chargé de choisir, pour remplacer Straton, celui des Sidoniens qui en paroîtroit le plus digne. Ephestion offrit le trône à deux frères, chez lesquels il étoit logé, & qui par leur naissance & leurs richesses étoient les plus considérables du pays; ils parurent en être dignes par le refus qu'ils firent d'y monter: ils alléguèrent que n'étant point du sang des rois, les loix leur défendoient d'aspirer à la royauté. Ephestion, étonné de cette modération, s'écria: *ô ames héroïques qui comprenez qu'il y a plus de gloire à refuser le trône qu'à y monter, je ne puis vous donner un plus grand témoignage de mon estime & de ma confiance que de vous déférer l'honneur de nommer vous-mêmes un roi.* Ces deux vrais citoyens ne consultant que l'intérêt & l'honneur de leur patrie, désignèrent un descendant, fort éloigné, des anciens rois de Sidon. C'étoit *Abdolonyme*, homme vertueux & simple, qui, loin du bruit des armes & de toute ambition, cultivoit en paix un jardin, nécessaire & suffisant à sa subsistance. Sa pauvreté étoit cel

d'un homme de bien, qui avoit une répugnance naturelle pour les moyens ordinaires de s'enrichir & de s'élever. Paisible dans son heureuse obscurité, il ignoroit jusqu'aux révolutions arrivées dans sa patrie. Les deux frères le trouvèrent arrachant les mauvaises herbes de son jardin. Quand il les entendit parler de sceptre & de couronne, il crut que c'étoit une plaisanterie, & comme il n'y avoit point donné lieu, il leur représenta qu'il n'étoit ni juste, ni noble d'insulter ainsi à sa vieillesse & à sa pauvreté. « Ce n'est point un » jeu, lui dirent-ils, Sage vieillard, montez sur » le trône, & portez y le souvenir de cette pau- » vreté vertueuse, qui a été pour nous un des » plus puissans motifs de vous choisir. »

Amené devant Alexandre, il parut avec un maintien modeste qui ne démentoit point la dignité d'un roi. Alexandre, en jugea ainsi & admira le courage avec lequel il avoit supporté la pauvreté. « que les dieux, répondit Abdolonyme » me donnent autant de force pour porter le » poids de la couronne ! Ces bras suffisoient à » mes besoins & à mes vœux. Je n'avois rien, » rien ne me manquoit. » Tel est le récit de Quinte-Curce, & le discours qu'il met dans la bouche d'*Abdolonyme*. Ce récit a fourni à M. de Fénelon, l'épisode d'Aristodème dans Télémaque, & à M. de Fontenelle le sujet d'une de ses comédies.

ABDON, (*Hist. Sainte.*) fils d'Illel, de la tribu d'Ephraïm, le dixième juge d'Israël, succéda à Ahialon, l'an du monde 2840, & jugea Israel pendant huit ans. Il eut une belle & nombreuse postérité composée de quarante fils & de trente petits-fils, qu'il eut la satisfaction de voir presque tous établis. Il mourut l'an du monde 2856, & fut enterré à Pharaton, dans le lot d'Ephraïm, qui étoit le lieu de sa naissance.

L'Ecriture fait mention de plusieurs autres *Abdon*; 1. *Abdon*, de la tribu de Benjamin, & fils de Jehiel; 2. *Abdon*, fils d'Abigabaon & de Maacha; 3. *Abdon*, fils de Micha, qui fut envoyé par le roi Josias à la prophetesse Holda, pour lui demander son avis sur le livre de la loi qui avoit été trouvé dans le temple. (*A. R.*)

ABEILLE, (*l'Abbé*) poëte françois, né à Riez en Provence, en 1648, fut reçu de l'académie françoise, en 1704. & mourut à Paris, le 22 Mai 1718. C'est presque tout ce qui reste à dire de lui; il paroît qu'une humeur enjouée, une figure ridicule & le talent de contrefaire plaisamment, lui procurèrent des succès dans le monde & à la cour; ces succès passent avec la personne & de bons ouvrages restent; il n'en est point resté de *Gaspard Abeille*; c'est presque de l'érudition, & une érudition inutile, de savoir qu'outre des odes & des épitres en vers, il a donné en 1674. *Argélie*, tragédie; en 1676, *Coriolan*, tragédie; en 1681, *Lyncée*, tragédie; en divers temps, *Soliman*, *Hercule*, tragédies, dont la dernière fut donnée sous le nom de la Tuillerie, & deux opéra, *Hésione* & *Ariane*; il a fait encore deux autres tragédies, *Silanus* & *la mort de Caton*, qui n'ont été ni jouées, ni imprimées, mais qui apparemment avoient été lues avec grand succès dans des sociétés particulières, puisqu'un grand prince disoit, que *Caton d'Utique étoit moins Caton, que le Caton de l'Abbé Abeille.* C'est de la tragédie d'*Argélie*, qu'on a dit qu'elle commençoit, par ce vers :

Vous souvient-il, ma sœur, du feu roi notre père ?

A quoi un spectateur prévenant la réponse, répondit par ce vers de *Jodelet-prince :*

Ma foi, s'il m'en souvient, il ne m'en souvient guère.

Ce qui, dit-on, fit tomber la pièce. L'abbé *Abeille* soutenoit que cette tradition étoit fausse, & qu'il n'avoit jamais fait le vers qu'on prétend avoir donné lieu à cette plaisanterie.

Gaspard Abeille, avoit un frère, nommé *Scipion Abeille*, chirurgien célèbre, qui a fait une *histoire des os*, publiée en 1685, *in*-12. ouvrage estimé, & un autre ouvrage intitulé *Le parfait Chirurgien d'armée*, publié en 1696, *in*-12. Il mourut en 1697.

Il avoit un fils, qui a donné en 1712. *La Fille valet* & *Crispin jaloux*, comédies.

ABEL, (*Hist. Sainte.*) second fils d'Adam; naquit l'an du monde 2, & fut tué par son frere Caïn, environ l'an du monde 130. Voici ce que nous apprend la Genèse à ce sujet : « Caïn & » *Abel*, instruits par Adam leur père, de leur de- » voir envers le Créateur, lui offrirent chacun » les prémices de leurs travaux. Caïn étoit labou- » reur, & *Abel* pasteur de troupeaux; le premier » lui offrit les prémices de ses fruits, & l'autre, la » graisse ou le lait de ses troupeaux. Dieu témoigna » qu'il avoit pour agréable l'offrande d'*Abel*, sans » témoigner agréer de même celle de Caïn. Celui-ci » en conçut une jalousie & une haine violentes con- » tre son frère, qui le portérent à le tuer » M. Gesner, excellent poëte allemand, a fait dans sa langue un poëme fort estimé, intitulé *la mort d'Abel*, dont nous avons une bonne traduction françoise, par M. Huber. (*A. R.*)

ABEL, (*Hist. de Danemarck.*) roi de Danemarck, étoit fils de Waldemar II. Celui-ci, avant de mourir, désigna Eric pour son successeur, & donna au jeune *Abel* le Juthland en apanage; les deux autres enfans de Waldemar, Canut & Christophe eurent, l'un le duché de Blekin, l'autre l'isle de Langeland. Après la mort de Waldemar, Eric fut couronné en 1241. *Abel* avoit épousé Mechtilde, fille d'Adolphe, comte de Holstein : ce prince avoit toujours conservé une haine implacable contre le Danemarck; ses enfans, dont *Abel* étoit tuteur, avoient hérité de cette haine; quelques seigneurs allemands s'étoient liés d'intérêt avec ces dangereux orphelins. La ville de Lubek, dont l'inimitié n'étoit que trop justifiée par tous les efforts que les rois de Danemarck avoient faits pour détruire cette république, entra dans la même ligue,

& *Abel* qui devoit au moins être médiateur entre ses pupilles & son frère, donna contre lui le signal de la guerre, Eric la soutint avec beaucoup de fermeté, une bataille décisive alloit la terminer : les deux armées étoient en présence, l'Europe avoit les yeux fixés sur elles. Dans cet instant critique, les alliés d'*Abel* prévirent qu'ils perdroient leurs états en perdant la bataille, qu'ils ne gagneroient rien en remportant la victoire, & qu'*Abel*, maître alors du Danemarck, ne partageroit pas avec eux le fruit de leurs travaux : ils engagèrent une négociation; les deux frères jurèrent de vivre dans l'union la plus intime. Eric fut fidèle à son serment : on va voir comment *Abel* remplit le sien.

Il possédoit aussi le duché de Slefwigh : ces ducs avoient toujours été vassaux de la couronne de Danemarck. Dans l'origine, le domaine n'étoit qu'un simple apanage que l'on donnoit au premier prince du sang, dont ses enfans n'héritoient pas, & qu'on pouvoit lui ôter à lui-même. Cette politique étoit sage : car si tous les princes de la maison royale avoient été indépendants & rois dans leurs domaines, après quelques siècles, le Danemarck auroit eu autant de souverains que de châteaux, & seroit devenu un théâtre de discordes perpétuelles. Cependant *Abel* refusa de rendre hommage à son frère; la guerre fut déclarée. Eric ravagea les états de son ennemi, *Abel* mit tout à feu & à sang dans ceux de son frère, & les sujets des deux princes furent les victimes de leur mésintelligence. Les domaines de l'église ne furent respecté par aucun des deux partis ; le clergé, sans décider lequel des deux princes avoit eu raison de prendre les armes, les excommunia tous deux indirectement & sans les nommer. Le décret foudroyoit en général quiconque oseroit porter une main avide sur les biens de l'église. Cet acte lu toutes les semaines au peuple assemblé dans les temples, lui apprit à mépriser des princes marqués du sceau de la réprobation; & comme il n'y a qu'un pas du mépris à la révolte, Eric & *Abel* furent occupés à la calmer chacun dans leurs états, & passèrent quelque-temps sans commettre aucune hostilité l'un contre l'autre.

Le Juthland fut plutôt pacifié que le reste du Danemarck, & tandis qu'Eric étoit encore aux prises avec ses sujets, *Abel* fortifia son parti, anima contre Eric, ses frères Canut & Christophe, & fit avec eux une ligue offensive & défensive, qui fut signée en 1247. Dès les premières hostilités, Canut fut fait prisonnier ; les habitans de Lubek, moins par amitié pour lui, que par haine pour Eric, brisèrent ses fers ; la guerre s'échauffa de plus en plus : toutes les villes prises d'assaut furent livrées aux flammes & au pillage, la plupart des prisonniers furent impitoyablement massacrés ; deux filles d'Eric, Ingeburge & Sophie, furent traitées cruellement par *Abel*, qui ne respecta ni la foiblesse de leur sexe, ni les liens du sang qui l'attachoient à elles. Les Lubékois augmentèrent le désordre par leurs fréquentes irruptions, & s'enrichirent des dépouilles des Danois.

Cependant Eric soumit tout le duché de Slefwigh, & entra dans la capitale. *Abel* l'en chassa bientôt, reconquit tout ce qu'il avoit perdu, mais abandonné par ses alliés, il fut contraint de faire sa paix, le roi la signa avec joie. *Abel* rendit hommage avec dépit ; Eric l'embrassa, le traita, non comme son vassal, mais comme son ami. Le spectacle de leur réconciliation attendrit tous les assistans, & le Danemarck crut voir enfin renaître ce calme qu'il avoit perdu depuis tant d'années.

C'étoit en 1248 que cette paix avoit été conclue. *Abel*, ainsi qu'Eric, ne paroissoit occupé qu'à effacer les traces des maux qu'il avoit causés lui-même à ses états ; mais sa haine étoit d'autant plus dangereuse, qu'il la cachoit sous les dehors de l'amitié. Eric s'avançoit à la tête d'une armée, pour soumettre quelques provinces soulevées par les évêques, il passoit près de Slefwigh ; *Abel* l'invite à prendre quelque repos dans son palais, & à resserrer, par de nouveaux sermens, les nœuds de l'amitié qu'ils s'étoient jurée. Eric s'y rend avec confiance ; un festin pompeux est préparé, & une gaieté véritable semble l'animer. Au repas succèdent des jeux innocens, enfin les deux frères restent seuls avec quelques officiers dévoués à la vengeance d'*Abel*. Tout-à coup la scène change, la fureur d'*Abel* long-temps étouffée, s'exhale par un torrent d'injures. Eric est chargé de fers, jetté dans un batteau qu'on abandonne à la fureur des flots. *Que faut-il faire du roi*, dit Lagon-Guthmund, ministre de la vengeance du duc? *Fais-en ce que tu voudras, je te l'abandonne*, répond froidement *Abel*. Lagon saute dans une barque, joint celle d'Eric, lui fait trancher la tête, & jette son corps à la mer. *Abel* témoigna en public la plus vive douleur, il s'arrachoit les cheveux, remplissoit son palais de cris toujours répétés par ses courtisans, appelloit son frère, comme si son amitié l'eût rendu encore présent à ses yeux ; faisoit chercher son cadavre, lui promettoit un superbe mausolée, & juroit de le cimenter du sang des assassins s'il pouvoit les découvrir : cet artifice réussit. Tout le Danemarck le crut innocent du meurtre de son frère, & la nation, d'une voix unanime, mit la couronne sur la tête d'un fratricide, ce fut en 1250

Au reste, un des plus puissans motifs qui firent pencher la balance en sa faveur, fut la crainte de le voir assouvir sa vengeance dans le sang de ceux qui lui auroient refusé leurs suffrages, entrer à main armée dans le royaume, y introduire l'étranger replonger l'état dans tous les malheurs dont il étoit à peine sorti, & se rendre lui-même indépendant de la couronne dans son duché de Slefwigh.

Le premier soin d'*Abel* fut de s'emparer des trésors que son frère avoit laissés ; avant de le faire périr, il l'avoit forcé à révéler le lieu où il les avoit cachés : il le fit ouvrir ; mais au lieu des ri

chesses qu'attendoit son avarice, il n'y trouva qu'un codicile, par lequel Eric déclaroit que son projet étoit de quitter la pourpre royale, pour se revêtir du froc de saint François, & de laisser son trône à son frere *Abel*. On prétend que celui-ci laissa échapper quelques larmes à la lecture de cet écrit, si propre à inspirer des réflexions profondes sur l'inutilité des crimes, & un profond regret d'en avoir commis. Eric, par ce généreux artifice, s'étoit vengé de son meurtrier. *Abel*, soit par l'effet de cette leçon, soit par une politique adroite, sut pendant quelque temps se concilier tous les ordres de l'état. Le rétablissement des assemblées générales suspendues par la guerre, l'affermissement des princes dans leurs apanages, un partage égal dans la distribution des faveurs, la cession de la Gervie faite à l'ordre Teutonique, par Waldemar, confirmée de nouveau par *Abel*, lui donnèrent en Allemagne des alliés puissans, dans sa famille des amis fidèles, & dans ses états une foule d'adorateurs; mais cet enthousiasme s'éteignit plus vite encore qu'il ne s'étoit allumé.

Un impôt considérable, établi sous prétexte de payer les dettes de l'état, occasionnées par la guerre, excita des murmures parmi les habitans du Slesvigh, les Dythmases & les Frisons: des murmures on passa bientôt à une révolte décidée. *Abel*, à la tête d'une armée, s'avança vers le pays des Frisons, défendu par des marais que la glace rendoit accessibles : un dégel força le roi de revenir sur ses pas. Il signala son retour par des ravages qui firent assez voir la férocité naturelle de son caractère, long-temps déguisée sous le voile d'une bonté politique. Il reparut l'année suivante 1252, attaqua les Frisons, fut vaincu, tomba entre les mains des rebelles, & fut assassiné : mort digne d'un assassin. (*M. de Sacy.*)

ABELLI, ou ABÉLY (Louis) évêque de Rhodès. Nous n'aurions rien à dire de cet écrivain, dont il n'est rien resté, si Boileau n'avoit pas fait sur lui des plaisanteries qui sont restées. On sait que son livre intitulé, *Medulla theologica*, lui a valu l'épithète du *moelleux Abely* que lui donne Boileau; & pour peindre un docteur ridicule, le même Boileau dit :

Alain, ce savant homme,
Qui de Bauny vingt fois a lu toute la somme,
Qui possède Abély.

Ce n'est pas que les ouvrages théologiques d'un évêque dussent prêter beaucoup aux plaisanteries d'un poëte, mais un évêque Moliniste, & qui dans une vie de saint Vincent de Paul avoit décrié l'abbé de saint Cyran, prêtoit aux plaisanteries d'un Jansèniste; & le poëte Jansèniste devoit avoir contre l'évêque la faveur du public. Abély, né en 1603, mourut le 4 octobre 1691.

ABESAN, (*Hist. Sainte.*) de la tribu de Juda, dixième juge d'Israël, successeur de Jephté. Il gouverna sept ans, & mourut à Bethléem, laissant trente fils, trente filles, trente belles-filles, trente gendres.

ABGARE, (*Hist. Ecclés.*) nom commun à plusieurs rois d'Edesse, Arabes d'origine. Le plus célèbre est celui qui vivoit du temps de J. C. Il lui écrivit, dit-on, pour le prier de le guérir de la goute ou de la lèpre; J. C. lui fit réponse, & lui envoya son portrait : la lettre & la réponse sont dans Eusèbe, & M. de Tillemont les a cru authentiques. Ce n'est pas l'avis du plus grand nombre des critiques.

ABIA, (*Hist. Sainte.*). Il y a plusieurs personnages de ce nom dans l'écriture : 1°. le second fils de Samuël, dont la mauvaise conduite dans l'administration de la justice, engagea les Israélites à demander un roi. 2°. Le fils de Roboam, roi de Juda, qui remporta une grande victoire sur Jéroboam. 3°. Un chef de la huitième des 24 classes des prêtres Juifs, suivant la division qui en fut faite par David.

ABIATHAR, (*Hist. Sainte.*) grand-prêtre des Juifs, du temps de Saül, de David & de Salomon.

ABIGAIL, (*Hist. Sainte.*) femme de Nabal; David, poursuivi par Saül, fit demander à Nabal quelques rafraichissemens dont il avoit besoin, & que Nabal refusa fort durement, David alloit l'en punir, lorsqu'*Abigail*, empressée à réparer la faute de son mari, vint à la rencontre de David, lui apporta des vivres en abondance, & appaisa son ressentiment. David, après la mort de Nabal, épousa cette même *Abigail*. (Vers l'an 1060 avant Jesus-Christ.)

ABIMELECH, (*Hist. Sainte.*). Il y a dans l'écriture plusieurs personnages de ce nom : 1°. deux rois de Gerare, père & fils, dont l'un enleva Sara, l'autre Rebecca, les croyant sœurs, & non point femmes, l'une d'Abraham, l'autre d'Isaac : mais avertis en songe de la vérité, ils les renvoyèrent à leurs maris, avec de riches présens. Ces deux événemens arrivèrent en différens temps. 2°. Un fils naturel de Gédeon; qui, après la mort de son père, massacra soixante & dix de ses frères légitimes; le plus jeune, nommé *Joathan*, lui sucéda. *Abimelech* se fit tyran de Sichem, patrie de sa mère : au bout de trois ans il en fut chassé par une révolte générale des Sichimites, mais il prit leur ville, & la détruisit. Ayant mis ensuite le siège devant une ville, nommée *Thebes*, une femme lui jetta du haut d'une tour un gros morceau d'une meule de moulin, dont il fut mortellement blessé. Honteux de mourir de la main d'une femme, il se fit tuer d'un coup d'épée par son écuyer, vers l'an 1233, ou 1235 avant J. C.

ABIRAM, (*Hist. Sainte.*) Josué ayant détruit Jéricho, prononça une malédiction contre celui qui la rétabliroit. Hilel de Bethel ayant entrepris de la rebâtir, perdit *Abiram* son fils aîné, en jettant les fondemens; & Segub, le dernier de ses fils, en posant les portes.

ABIRON, (*Hist. Sainte.*) complice de Dathan & de Coré. Voir leur faute & leur châtiment à l'article Aaron.

ABISAG, (*Hist. Sainte.*) c'est le nom de la jeune Sunamite, choisie pour servir David dans sa vieillesse. Après la mort de ce prince, Adonias, un de ses fils, voulut épouser *Abisag;* Salomon fit périr ce prince qui lui étoit devenu suspect, & le mariage n'eut point lieu. Saint Jérôme n'a vu qu'une allégorie dans l'histoire de la Sunamite.

ABISAI, (*Hist. Sainte.*) un des braves de David, tua de sa main trois cens hommes, mit en fuite ou tailla en pièces dix-huit mille Iduméens, & massacra un géant Philistin, nommé *Sesbibenoc*, qui étoit armé d'une lance, dont le fer pesoit trois cens sicles.

ABIU, (*Hist. Sainte.*) Nadab & *Abiu*, enfans d'Aaron, consumés par les flammes, pour avoir mis du feu profane dans leur encensoir, vers l'an 1490 avant J. C.

ABLANCOURT, (d') *voyez* PERROT.

ABNER, (*Hist. Sainte.*) fils de Ner, général des armées de Saül, puis d'Isboseth, & enfin de David; assassiné par Joab, devenu jaloux de sa faveur. David lui fit élever un tombeau à Hébron. Ce fut, dit-on, à l'occasion de ce meurtre, que David composa le pseaume 143. *Domine, probasti me & cognovisti me, &c.* « Seigneur, vous m'avez » éprouvé & vous m'avez connu ».

ABOU-HAINFAH, (*Hist. Mod.*) célèbre docteur musulman, chef de la secte des Hanifites, d'une modération plus recommandée aux Chrétiens qu'usitée parmi eux. Un brutal lui ayant donné un soufflet, il retint un premier mouvement, & lui dit d'un ton tranquille : *un homme emporté vous puniroit, un délateur vous accuseroit, un vrai Musulman vous pardonne, & prie Dieu pour vous.* Il mourut en prison à Bagdat, vers l'an 757. C'est le Socrate des Musulmans.

ABOU-JOSEPH, (*Hist. Mod.*) docteur Musulsulman, disciple du précédent, avoit une modestie égale à la modération de son maitre. Le calife Aaron-Rachid l'aimoit & l'estimoit, & lui faisoit une pension. Interrogé un jour sur une question, qui paroissoit être de son ressort, il déclara nettement qu'il n'en savoit rien. » Mais, lui dit-on, le » calife vous paye pour le savoir. » Heureusement, » répondit *Abou-Joseph*, le calife me paye pour ce » que je sais, s'il me payoit pour ce que je ne sais » pas, ses trésors ne pourroient y suffire ».

ABOULOLA., (*Hist. Mod.*). le premier des poëtes Arabes, étoit aveugle, comme Homere, Ossian & Milton. La petite vérole lui avoit fait perdre la vue à l'âge de 3 ans. Né à Mapra, en 973, mort en 1059.

ABRABANEL, ABARBANEL, *ou* AVRAVANEL, (ISAAC) est trop connu parmi les rabbins, pour n'être pas au moins nommé ici. Les Juifs le font descendre de David. Quoiqu'il en soit, il naquit à Lisbonne en 1437, fut conseiller d'Alphonse V, roi de Portugal, puis de Ferdinand le Catholique, roi d'Espagne : mais les Juifs ayant été chassés d'Espagne en 1492, il fut obligé d'en sortir, & après avoir erré en différens pays, il mourut à Venise en 1508. Ses principaux ouvrages sont ses commentaires sur l'ancien Testament, & un traité sur la création du monde, où il réfute Aristote, qui croyoit le monde éternel.

ABRADATE, (*Hist. anc.*). roi de la Susiane, allié de Cyrus, tué dans une bataille en servant ce prince, contre Cræsus : Panthée, femme d'*Abradate*, se tua de désespoir sur le corps de son mari. Cette histoire est très-intéressante dans la Cyropédie de Xénophon. Cet évènement arriva environ cinq siècles & demi avant l'ère chrétienne.

ABRAHAM, *& d'abord* ABRAM (*Hist. sacrée.*) fils de Tharé, descendoit en droite ligne de Sem, fils aîné de Noé, par Arphaxad, Salé, Heber, Phaleg, Rehu, Sarug, Nachor & Tharé. Il naquit à Ur en Chaldée, l'an du monde 2008. Son père étoit idolâtre. *Abram* avoit reconnu la vanité des idoles, & n'adoroit que le vrai Dieu. Ils quittèrent leur patrie, pour venir en Mésopotamie : ils s'arrêtèrent à Haran où Tharé mourut. *Abram* passa en Palestine, & se fixa à Sichem avec Sara sa femme, & Loth son neveu. La famine les obligea de se rendre en Egypte : ils revinrent ensuite dans la terre de Chanaan. Alors *Abram* se sépara de Loth son neveu, parce que l'endroit où ils étoient entre Bethel & Haï ne pouvoit suffire à leurs nombreux troupeaux. *Abram* s'établit dans la vallée de Mambré. Ce fut là que Dieu, qui avoit dirigé toutes ses courses, changea son nom d'*Abram* en celui d'*Abraham*, qui signifie *pere de la multitude*, lui promit qu'il auroit un fils de sa femme Sara, quoique déja fort avancée en âge, & lui prescrivit la circoncision comme le sceau de son alliance avec lui. Cependant *Abraham* avoit un fils nommé *Ismaël*, d'Agar, une de ses servantes, qu'il avoit prise pour femme, du vivant & du consentement de Sara. Celle-ci devint grosse, & accoucha d'un fils qui fut circoncis. *Abraham* s'étoit lui-même soumis à cette opération, à l'âge de près de cent ans. L'enfant fut appellé *Isaac*, & Dieu lui avoit promis qu'il seroit père d'une postérité nombreuse. *Isaac* avoit à peine vingt-cinq ans, lorsqu'*Abraham* reçut ordre de le lui offrir en sacrifice. Le patriarche se disposoit à obéir; & lorsqu'il levoit le bras sur la victime pour la frapper, l'ange du Seigneur arrêta son bras, & substitua un bélier à la place de ce fils chéri. Sara étant morte, *Abraham* épousa Cethura dont il eut six enfans; il mourut à l'âge de cent soixante-quinze ans, & fut enterré auprès de Sara, dans le sépulchre qu'il avoit acheté à Hebron. *Voyez* la *Genèse* & *Josephe*. L'histoire d'*Abraham* est racontée par les rabbins avec beaucoup d'autres circonstances, dont ces hommes crédules & superstitieux l'ont chargée, & parmi lesquelles il est difficile de reconnoitre la vérité. (*A. R.*)

ABSALOM, (*Hist. Sainte.*) troisième fils de David, naquit à Hébron, de Maacha, fille de Tholmaï, roi de Gessur. C'étoit le plus bel homme de tout Israël. L'Ecriture célèbre beaucoup sa chevelure, qu'il

faisoit couper une fois tous les ans, parce que son poids de deux cens sicles l'incommodoit beaucoup. Informé de l'outrage qu'Amnon son frère avoit fait à leur sœur Thamar, (*Voyez* AMNON) il conçut un violent désir de le laver dans le sang du coupable : il l'invita deux ans après à un festin, & l'y fit massacrer sous ses yeux. David eut bien de la peine à lui pardonner ce fratricide, & *Absalom* resta cinq ans entiers dans sa disgrace. De retour à la cour de son père, il souleva le peuple contre lui, & le chassa de Jérusalem. Joignant l'outrage & l'inceste à la révolte, il abusa publiquement de toutes les femmes de David, dans une tente dressée sur la terrasse du palais du roi. David, forcé de se défendre, leva une armée contre *Absalom*, & en donna le commandement à Joab. *Absalom* fut défait dans la forêt d'Ephraïm ; & lorsqu'il fuyoit, ses cheveux s'étant embarrassés dans les branches d'un arbre, son cheval se déroba sous lui, & le prince resta suspendu. Joab le voyant en cet état, ordonna d'abord à un soldat de le tuer, & sur le refus du soldat, Joab le perça lui-même de trois dards, quoique David eût expressément ordonné à tout le monde d'épargner la vie de ce fils rebelle & dénaturé. Sa mort peut être placée vers l'an du monde 2980. David le pleura ; il étoit père.

ABSALON, (*Hist. de Danemarck.*) ministre, général & prélat, descendoit d'une des plus illustres maisons de Danemarck. Il avoit été élevé à la cour de jeune Valdemar, qui depuis parvint au trône, & fut contraint de disputer à Suénon III & à Canut V l'héritage de ses pères. Il fut l'ami de son maître, partagea sa bonne & sa mauvaise fortune, l'aida de ses conseils, de ses biens, de son sang, administra ses finances, commanda ses armées, dirigea ses démarches politiques. Il étoit présent en 1157 à la fête exécrable où le perfide Suénon fit assassiner ses deux rivaux. Dans l'horreur des ténèbres, *Absalon* chercha Valdemar pour se jetter au devant des coups dont il étoit menacé. Il reçut dans ses bras la victime des fureurs de Suénon, l'emporta toute sanglante ; & lorsque la lumière lui permit de voir le fardeau dont il s'étoit chargé, il reconnut Canut, le rival de Valdemar. Alors, dit Pontanus, une joie secrette se mêla à sa douleur ; il alla rejoindre Valdemar qui, après s'être long-temps défendu contre les assassins, s'étoit fait jour l'épée à la main, & avoit trouvé chez quelques Danois fidèles un asyle inaccessible à la haine du tyran. Là il rassembla quelques amis : cette troupe devint bientôt un parti ; ce parti se grossit, & forma en peu de temps une armée. *Absalon* la commanda sous Valdemar ; elle courut de victoires en victoires, & Suénon périt comme il l'avoit mérité.

Valdemar reconnu sans obstacles, se livra au penchant de son amitié ; il fit *Absalon* évèque de Roschild, puis archevêque de Lunden. Le prélat ne suspendit ni ses fonctions pacifiques, ni ses travaux militaires. On sait que dans ces temps barbares, les ministres d'un Dieu de paix marchoient à la tête des armées, échauffoient le carnage, & trempoient dans le sang des hommes, des mains qu'ils levoient ensuite vers le ciel, pour lui rendre grace du succès de leurs fureurs. Dans un siècle plus éclairé & moins éloigné du nôtre, nous avons vu encore des cardinaux paroître dans les siéges & dans les combats.

Valdemar fit partir *Absalon* avec Magnus contre les Slaves qui commettoient d'horribles brigandages. Après avoir fait un désert de leur contrée, les Danois songèrent à rentrer dans leur patrie. *Absalon*, toujours le premier quand on alloit à l'ennemi, étoit toujours le dernier dans la retraite. L'armée venoit de passer une rivière, mais le prélat étoit encore sur l'autre bord avec l'arrière-garde. On apperçoit un parti de Slaves ; il étoit aisé au général de mettre la rivière entre les ennemis & lui ; mais il étoit trop jaloux de la réputation des armes danoises, pour disparoître sans coup férir. Suivi de quarante cavaliers d'élite, il court sus aux Slaves, les met en déroute, & revient tranquillement joindre l'armée.

Aussi profond dans l'art des négociations, que dans celui de la guerre, il ne prit jamais les armes, sans avoir tenté les voies politiques. Les pirates qui infestoient les mers, furent les seuls avec qui il n'usa point de cette modération : elle eût été dangereuse. Il les attaqua dans le golphe d'Oréonde ; ils n'osèrent accepter le combat, & s'enfuirent à force de rames & de voiles ; mais *Absalon* les poursuivit, sut les atteindre, en massacra une partie sur leurs vaisseaux, fit pendre le reste sur le rivage, pour effrayer par cet exemple ce ramas de fainéans avides qui troubloient le commerce des nations.

Après cette victoire, l'infatigable ministre passe en Zélande, & par des moyens doux & infaillibles, étouffe une révolte prête à éclore. Il apprend que le même esprit de sédition fermente dans la Scanie ; il y court, & les mutins rentrent dans le devoir à son approche ; les troubles se réveillent en Zélande, *Absalon* y revient, & tout est pacifié.

Sur ces entrefaites, Valdemar mourut en 1182. Ses sujets le pleurèrent, & l'on sent quelle impression profonde cette perte dut faire sur le cœur de son ami. *Absalon* conserva à Canut VI ce zèle actif, ce désintéressement héroïque qu'il avoit fait éclater sous le règne précédent. Quelques troubles ayant appellé le roi en Jutland, Bogislas, duc de Poméranie, vint fondre sur l'isle de Rugen : *Absalon*, sans attendre l'ordre du roi, équipa une flotte, présenta la bataille à Bogislas, prit, coula à fond, ou mit en fuite tous ses vaisseaux, & le poursuivit jusqu'au sein de ses états. Enfin il mourut en 1202, comblé de gloire, & emporta au tombeau les regrêts de la nation & ceux du monarque.

La faveur constante dont il jouit sous Valdemar & Canut, ne fait pas moins l'éloge de ces deux

princes, que celui d'*Absalon*. C'est le seul ministre peut-être, qui, maitre de tout faire, n'ait rien fait que de juste. Les historiens Danois, esclaves des préjugés de leur siècle, ne louent en lui que la magnificence avec laquelle il dota des églises & enrichit les moines. Mais ils nous ont transmis des faits qui fournissent à son éloge une matière plus ample & plus belle. La politique, qui n'est pour tant de ministres que l'art de mentir avec adresse, n'étoit aux yeux d'*Absalon* que celui de se taire à propos. Les secrets de l'état étoient pour lui un dépôt sacré; mais il confioit les siens avec une candeur naturelle aux belles ames. Aussi jaloux du bonheur de la nation, que des intérêts du souverain, il fut souvent médiateur entre son peuple & lui. Après avoir vaincu les Scaniens révoltés, il se jetta aux genoux de Canut pour obtenir leur grace. Protecteur des lettres encore dans leur enfance, il les auroit tirées de leur berceau, si les préjugés de son siècle ne se fussent opposés au soin qu'il prenoit d'éclairer les hommes. L'histoire de Danemarck que Saxon a laissée, est un des bienfaits d'*Absalon*, qui encouragea les efforts de ce savant. Il fonda même un monastère où, suivant son projet, des moines versés dans les annales du nord, devoient enrichir par un travail assidu le dépôt des archives du Danemarck: mais les moines s'engraissèrent tranquillement à l'ombre de l'autel; &, soit ignorance, soit fainéantise, ne laissèrent à la postérité que le souvenir de leurs débauches. (*M.* DE SACY.)

ABSIMARE (*Hist. de l'empire d'Orient.*) proclamé empereur en 698 par les soldats, enferma dans un monastère l'empereur Léonce, après lui avoir fait couper le nez & les oreilles, ce qui parut presque une clémence de sa part, parce qu'il auroit pu faire périr Léonce. Ce Léonce, détrôné par *Absimare*, avoit lui-même détrôné Justinien le Jeune; celui-ci, avec le secours des Bulgares, ayant surpris Constantinople & fait *Absimare* prisonnier, se fit amener dans l'hippodrome *Absimare* & Léonce, chargés de chaines, il les fit coucher par terre, & prit un plaisir cruel & bizarre à leur tenir pendant une heure le pied sur la gorge, à la vue de tout le peuple, qui pendant ce temps crioit & chantoit: *Super aspidem & basiliscum ambulabis & conculcabis leonem & draconem.* » Vous marcherez sur l'aspic & » le basilic, & vous foulerez aux pieds le lion & » le dragon ». Le pape Alexandre III en fit & en dit autant, dit-on, dans la suite à l'empereur Frédéric Barberousse. (*Voyez* ALEXANDRE III.) Justinien le Jeune ne s'en tint pas à cet outrage, il fit décapiter Léonce & *Absimare* en 705.

ABSTEMIUS, (LAURENT) (*Hist. litt. mod.*) fabuliste des quinzième & seizième siècles, souvent imprimé avec les anciens fabulistes, Esope, Phèdre, Gabrias, Avienus, &c. Son recueil a pour titre: *Hecatomythium*; c'est-à-dire, recueil de cent fables; il est le premier chez qui l'on trouve le conte des talens multipliés, répété depuis par beaucoup d'auteurs. Un prêtre, nommé supérieur d'un couvent de filles où il n'y avoit que cinq religieuses, eut, au bout d'un an, un enfant de chacune d'elles. Mandé à l'évêché pour rendre compte de sa conduite: *Seigneur*, dit-il à l'évêque, *vous m'aviez mis cinq talens entre les mains; en voici, outre ceux-là, cinq autres que j'ai gagnés.* Cette réponse plaisante lui valut son pardon. *Quo dicto tam faceto permotus episcopus, homini veniam dedit.* La morale de cette fable est que, quand on ne peut pas se justifier par de bonnes raisons, il faut se tirer d'affaire par de bonnes plaisanteries. *Fabula indicat, peccata, cùm ratione nequeant, urbanitate diluenda.* Un évêque qui » se payeroit d'une profanation si goguenarde, dit Bayle, » ne feroit guères mieux son devoir que le » gardien des cinq religieuses ».

ABU-BEKER, *ou* ABU-BECRE, (*Hist. des califes.*) premier calife, successeur de Mahomet, avoit été un de ses premiers disciples. Son vrai nom étoit Abdal-Caaba, que le prophète changea en celui d'Abdala, qui signifie *serviteur de Dieu*. Il est plus connu sous le nom d'*Abu-Becre*, qui désigne le père de la pucelle; parce que sa fille Aiesha étoit vierge lorsqu'elle épousa le prophète, au lieu que toutes ses autres femmes étoient veuves lorsqu'elles entrèrent dans son lit. *Abu-Becre*, illustre par sa naissance & plus encore par ses richesses, sembla dégagé de toute affection pour les biens de la terre. Son désintéressement, ses mœurs pures & rigides, donnèrent beaucoup d'éclat au mahométisme naissant; il fit servir ses immenses richesses au triomphe de la religion nouvelle. Les principaux seigneurs de l'Arabie furent subjugués par son exemple. *Abu-becre* étoit Musulman de bonne-foi; & quoiqu'il ait passé sa vie dans la familiarité du prophète, il eut pour lui une vénération qui ne se démentit jamais. Il se rendit garant des révélations de Mahomet, ainsi que de son voyage nocturne dans le ciel; c'est ce qui lui fit donner le nom de *Sedit* ou de témoin *fidèle*; Mahomet l'honora encore du titre d'*Atik*, qui veut dire *prédestiné*. Il ne pouvoit donner une idée trop sublime d'un disciple dont la crédulité réalisoit toutes ses chimères.

Abu-Becre fut chargé de toutes les expéditions importantes, & s'en acquitta bien, parce qu'il étoit né dans un siècle où une valeur brutale étoit plus nécessaire que des combinaisons réfléchies; & comme il étoit persuadé qu'une milice céleste combattoit toujours à ses côtés, il se précipitoit dans tous les périls avec une assurance imprudente. Malgré son dévouement aveugle à Mahomet, il combattit avec succès à la mort de ce prophète, le fanatisme de quelques-uns des ses disciples, & mérita par-là d'être son successeur. Cette mort fut d'abord un sujet de scandale pour l'islamisme; comment le prophète seroit-il mort? Ses disciples ne pouvoient ni le croire ni en douter. Dans cette incertitude, Omar tire son sabre, & menace de hacher en pièces les téméraires qui osoient dire que le prophète étoit mort. *Abu-Becre*, plus calme & plus sage, parla

à la multitude, & lui dit : *est-ce Mahomet que vous adorez, ou le Dieu qu'il vous a fait connoitre ; sachez que ce Dieu est le seul immortel, & que tous ceux qu'il a créés sont sujets à la mort.* A sa voix les esprits se calmèrent, & l'on ne songea plus qu'à nommer un successeur. On fut quelque temps incertain sur le choix. Le prophète, avant que de mourir, avoit chargé *Abu-Becre* de faire la prière en sa place dans la mosquée ; & cette fonction servit de titre pour le nommer au califat, au préjudice d'Ali, qui, en qualité de cousin-germain & de gendre du prophète avoit des droits pour lui succéder. Ce mépris de la loi, fut une source de guerres & de divisions parmi les Musulmans. Ali, forcé de souscrire à l'élection, n'en fut pas moins regardé par ses partisans comme le successeur légitime, & leur opinion s'est perpétuée parmi un grand nombre de Musulmans, qui prétendent que l'autorité souveraine, tant pour le temporel que pour le spirituel, réside dans ses descendans : c'est l'origine de cette haine invétérée qui règne entre les Turcs & les Persans. *Abu-Becre* prit le titre de calife, c'est-à-dire, *lieutenant* : ce titre modeste lui parut convenir au successeur d'un homme extraordinaire. Les premiers jours de son règne furent orageux. Un grand nombre de tribus retombèrent dans l'idolâtrie ; quelques-unes embrassèrent le christianisme, que l'on confondoit alors avec la religion judaïque. Plusieurs nouveaux imposteurs s'élevèrent ; des femmes s'arrogèrent le droit de prophétie. L'exemple de Mahomet qui les séduisoit, les entraîna tous à leur perte. Lui seul fut prophète, tous les autres furent des imposteurs ; tous furent punis. *Abu-Bucre* & Kaleb, son général, soumirent tout.

Lorsque ces fureurs religieuses furent calmées, *Abu-Becre* tourna ses armes contre les Grecs. Ce fut dans la Syrie qu'il porta la guerre. Kaleb soumit l'Irak, & le tribut qu'il imposa aux habitans, fut le premier qu'on porta à Médine. *Abu-Becre* n'offroit aux peuples que l'alternative, ou d'embrasser l'Islamisme, ou de payer un tribut annuel. Des conditions si dures furent rejettées : la querelle fut décidée par les armes. Il y eut une action sanglante dans les plaines de Damas. Les femmes Arabes parcouroient les rangs la lance à la main exhortant leurs maris à mériter la palme du martyre, qu'elles ambitionnoient de partager avec eux. Cinquante mille Grecs restèrent sur la place, & leur défaite fut suivie de la conquête de Damas, qui ouvrit ses portes aux vainqueurs. *Abu-Becre* mourut le jour même où cette place se rendit ; il n'avoit régné que trois ans ; mais ses succès furent continuels & ses conquêtes très-rapides. Avec un caractère doux, il fut persécuteur par esprit de religion & à l'exemple de son maître. Il étoit si libéral & si désintéressé, qu'on ne trouva que trois drachmes dans son trésor ; ce qui fit dire, à Omar, son successeur, *il me donne un exemple bien difficile à suivre*, à-peu-près comme le successeur du duc de Vendôme dans le gouvernement de Provence, averti par les magistrats, que son prédécesseur, avoit refusé la bourse de mille louis, qu'on présentoit pour la forme aux gouverneurs, à leur entrée, dit, en acceptant la bourse : *Oh ! ce M. de Vendôme étoit un homme inimitable.* La vénération d'*Abu-Becre* pour le prophète, ne se démentit jamais ; quoique son successeur, il ne se regarda jamais comme son égal ; & toutes les fois qu'il montoit en chaire, il s'asséyoit dans un degré plus bas que celui où s'étoit placé le prophète. Son testament étoit conçu en ces termes : « C'est ici » le testament d'*Abu-Becre*, qu'il a dicté au moment où il étoit sur le point de sortir de ce » monde. Dans ce temps où les infidèles ont des » motifs de croire, où les impies ne doivent » plus avoir de doute, où les méchans sont dans » l'impuissance de déguiser la vérité, je nomme » Omar pour mon successeur. Musulmans, écoutez sa voix, obéissez à ses ordres. S'il gouverne » avec équité, il répondra à la haute opinion que » j'ai conçue de lui ; s'il s'écarte du sentier de la » justice, il en rendra compte devant le tribunal » du souverain juge. Mon intention est bonne, » mais je ne pénetre point dans l'avenir. Au reste » ceux qui font mal seront punis. Adieu. »

On ne s'accorde point sur le genre de sa mort. Les uns disent qu'il mourut de consomption ; d'autres prétendent qu'il fut empoisonné par un Juif : c'étoit l'usage de calomnier cette nation, à qui l'on imputoit tous les crimes dont les auteurs étoient ignorés, & ceux même qui n'avoient point été commis. Sa fille Aïesha rapporte que s'étant mis au bain un jour où il faisoit très-froid, il en sortit avec une fièvre qui le mit au tombeau : il mourut la treizième année de l'hégire. Ce fut lui qui rédigea les révélations de Mahomet, jusqu'alors éparses, comme les réponses des Sybilles. Il ordonna de ramasser tout ce qui étoit écrit sur des feuilles volantes, & tout ce que chaque Musulman avoit retenu dans sa mémoire ; il en forma un corps complet : c'est ce recueil révéré que les Arabes appelerent *moshaf*, c'est-à-dire, *le livre.* Le premier exemplaire en fut confié à la garde de Hoffa, fille d'Omar, & veuve de Mahomet. Il ne fut publié par autorité publique, que sous le califat d'Othman. *Abu-Becre*, en rangeant les articles dans l'ordre où ils sont à présent, n'eut point égard à l'ordre des temps où ils avoient été révélés ; les plus longs furent placé les premiers.

ABUDAHER, (*Hist. du Mahométisme.*) chef des Karmatiens, secte religieuse ou plutôt troupe de brigands impies, qui, sous prétexte de combattre les superstitions populaires, commettoient toute sorte de violences & de profanations en Arabie. *Abudaher* massacra les pélerins de la Mecque, & jetta leurs cadavres dans le puits Zemzem, puits miraculeux, qui, selon la tradition des Arabes, étoit né des larmes d'Agar, ou étoit sorti tout-à-coup du fond du désert, pour étancher sa soif ;

on boit de l'eau de ce puits par dévotion, & on en envoie en présens aux princes & aux personnes distinguées. Il entra à cheval dans la *Caaba*, ou temple de la Mecque, le fouilla en disant: *Si c'est le temple de Dieu, qu'il le venge & me foudroye!* Il enleva la fameuse pierre noire, objet particulier de la vénération des Mahométans, qui la croyoient descendue du ciel, elle avoit servi, disoient-ils, de marche-pied à Abraham pour construire la *Caaba* (car c'étoit lui qui l'avoit construite,) & cette pierre s'élevoit ou s'abaissoit au gré du patriarche & selon ses besoins. *Abudaher* n'avoit pas tort de fronder ces superstitions; mais il avoit tort d'égorger ceux qui y croyoient. Quelque temps après, les Karmatiens renvoyèrent par mépris cette pierre aux Mecquois, & les Musulmans publièrent qu'ils y avoient été forcés par les fléaux dont ils avoient été accablés en punition de leur profanation. On rapporte l'expédition d'*Abudaher*, à l'an de l'hégire 317.

ABULFARAGE (GRÉGOIRE), connu comme médecin & comme historien, étoit né à Malasia près de l'Euphrate; on a de lui une histoire universelle depuis la création du monde jusqu'à son temps, laquelle est dans le cas d'être consultée pour la partie qui concerne les Sarrazins, les Mogols & les conquêtes de Gengiskan. Pococke a traduit cet ouvrage d'arabe en latin, & l'a fait imprimer à Oxford, en 1663 & 1672, en 2 vol. *in-4°*. *Abulfarage* mourut évêque d'Alep, en 1286.

ABULFARAGE, est aussi le nom de trois poëtes arabes assez célèbres, & d'un vaez ou prédicateur de la même nation, dont les sermons sont estimés.

ABULFEDA (ISMAEL), est célèbre parmi les princes qui ont cultivé les sciences; il régnoit à Hama en Syrie dans le quatorzième siècle. On a de lui une Géographie, une vie de Mahomet & une de Saladin. Ces ouvrages sont écrits en arabe; mais on en a des traductions latines, & ils sont estimés. *Abulfeda* découvrit en 1320, la véritable longueur de la mer Caspienne, & réforma sur ce point les erreurs de Ptolomée. Il étoit né en 1273, avoit commencé à régner en 1310, & mourut en 1345.

ABU-MESLEM, (*Hist. des Arabes.*) grand capitaine, gouverneur du Khorasan, est célèbre dans l'histoire, pour avoir fait passer la dignité de calife en 746, de la race des Ommiades à celle des Abassides: révolution qui causa la mort à plus de six cens mille hommes, & dont il fut lui-même la victime, ayant été massacré huit ans après par l'ordre du calife Almansor. (*A. R.*)

ABYDÈNE, connu pour avoir composé une histoire des Chaldéens & des Assyriens, dont Eusèbe rapporte un fragment dans le neuvième livre de sa préparation évangélique: on ne sait point d'ailleurs dans quel temps il vivoit.

ACACE, (*Hist. Ecclésiastiq.*) il y a plusieurs personnages de ce nom, célèbres dans l'histoire ecclésiastique:

1°. ACACE, surnommé le *Borgne*, chef des Acaciens, branche des Ariens, successeur & disciples d'Eusèbe de Césarée, dont il a écrit la vie. Il fit déposer saint Cyrille & bannir le pape Libère. Il mourut vers l'an 365.

2°. ACACE, patriarche de Constantinople en 471, successeur de saint Gennade. Ce fut lui qui engagea l'empereur Zenon à publier l'*hénoticon*, édit favorable aux Eutychiens. Condamné dans un concile tenu à Rome, par le pape Félix III, il se sépara de la communion romaine. Il mourut en 488. Son nom fut ôté des Dyptiques de Constantinople en 519.

3°. ACACE, évêque d'Amide, sur le Tigre, en 420, connu par un trait de bienfaisance singulier. Il vendit les vases sacrés de son église, pour racheter sept mille esclaves Perses, qui mouroient de faim & de misère, il leur donna quelque argent & les renvoya libres à Véranius leur roi; ce prince touché d'une telle générosité, en voulut connoître l'auteur; il eut avec *Acace* une entrevue, dont le fruit fut la paix, entre Véranius & l'empereur Théodose le jeune, entre l'empire de Constantinople & l'empire des Perses. Ce fait important montre quel est le pouvoir des bienfaits sur les souverains & sur les peuples, aussi-bien que sur les particuliers, vérité trop méconnue en politique. La politique vulgaire trouveroit peut-être étrange qu'en temps de guerre, un évêque françois employât le trésor de son église à délivrer des prisonniers anglois, mais l'humanité profita du bienfait d'*Acace*, & la politique même dut s'en applaudir, puisqu'il procura un plus grand bienfait encore, la paix entre deux grands empires.

4°. ACACE, évêque de Bérée en Palestine, ami de saint Epiphane & de Flavien, persécuta saint Jean-Chrysostôme, & ne s'en repentit qu'après la mort de ce père de l'église. Il assista au concile de Constantinople en 381, & mourut vers 432; on a de lui quelques lettres dans les actes de quelques conciles.

ACCIUS, (LUCIUS) ancien poëte tragique latin, dont il ne reste rien, mais qu'il faut bien nommer, puisque Cicéron & Horace en ont parlé comme d'un poete célèbre, vivoit environ un siècle & demi avant J. C. On sait les titres de ses tragédies, mais des titres n'apprennent rien; on voit seulement par les siens, qu'il donnoit la préférence aux sujets grecs. On comparoit chez les Romains Pacuvius & *Accius*, comme on compare chez nous Corneille & Racine, & il y avoit entre eux à peu près le même rapport de temps, c'est-à-dire que Pacuvius étoit vieux lorsqu'*Accius* étoit jeune.

Ambigitur quoties uter utro sit prior, aufert
Pacuvius docti famam senis, Accius alti.

Quintilien en porte à-peu-près le même jugement

ACCORDS (ÉTIENNE TABOUROT, seigneur des) (*Hist. mod.*) avocat du roi au bailliage & à la chancellerie de Dijon, est principalement connu par ses *bigarrures*, imprimées pour la première fois à Paris en 1582. Il est aussi l'auteur d'un autre ouvrage à-peu-près du même genre, mais moins connu, intitulé : *Les Touches*, imprimé à Paris en 1585. Ces deux ouvrages ont depuis été réunis pour n'en former qu'un; il y a encore de lui d'autres opuscules. On lui reproche de l'obscénité. Né en 1549, mort en 1590, à Dijon.

ACCURSE, (*Hist. mod.*) est le nom d'un fameux jurisconsulte Florentin du treizième siècle, qui professa le droit à Bologne. Sa glose sur le droit, écrite en latin barbare, mais plus méthodique que les précédentes, eut beaucoup de succès & lui a fait une réputation qui dure encore :

Tantùm series juncturaque pollent.

Il a eu l'honneur rare, pour un commentateur, d'être commenté lui-même comme le texte des lois. On ne sait sûr quoi étoit fondée la tradition qui faisoit remonter jusqu'à lui l'origine de ce proverbe long-temps usité parmi les ignorans : *Græcum est, legi non potest;* » c'est du grec, on ne le » peut lire ». Il est prouvé qu'*Accurse* savoit du grec. Ses commentaires sont imprimés avec le corps du droit en six volumes *in-folio*. Lion 1627. On l'appelloit l'*idole des jurisconsultes*. On ne sait certainement l'époque ni de sa naissance ni de sa mort. L'opinion la plus commune est qu'il mourut vers l'an 1229, âgé d'environ 78 ans. D'autres placent sa mort en 1260, 1265, même 1279.

François *Accurse* son fils se distingua aussi dans la science du droit; il professoit à Toulouse.

Accurse est encore le nom d'un savant critique du seizième siècle, à qui on doit l'Ammien-Marcellin d'Ausbourg, 1533; la première édition des lettres de Cassiodore, des Diatribes sur Ausone, & d'autres auteurs. Ses noms de baptême étoient *Marie-Ange*.

ACHAB, (*Hist. sacrée.*) roi d'Israël, étoit fils d'Amri, auquel il succéda, il signala son règne, qui dura 23 ans, par des actions impies & tyranniques. Il épousa Jézabel, fille d'Etbaal, roi des Sidoniens, femme cruelle, impérieuse, & tout-à-fait digne d'un si méchant prince. Elle fut la complice & souvent l'instigatrice de ses crimes. Il commença par se livrer aux superstitions de l'idolâtrie, fit élever un temple & des autels à Baal, persécuta & fit mourir les prophètes; & pour aggrandir ses jardins, il s'empara de la vigne d'un bourgeois de Jezrahel, nommé *Naboth*, contre lequel Jézabel suscita de faux témoins pour le faire mourir. Enfin ce roi indigne du trône perdit la vie dans une bataille que lui livra Ben-Adad, roi de Syrie, l'an du monde 3107. (*A. R.*)

(Il est parlé dans Jérémie, chap. 29, ℣. 22, d'un autre *Achab*, fils de Cholias, faux prophète.)

ACHAN, (*Hist. sacrée.*) à la prise de Jéricho, mit à part, & cacha deux cens sicles d'argent, un manteau d'écarlate & une règle d'or, contre la défense expresse que Dieu avoit faite aux Israëlites de se rien réserver des dépouilles de ces peuples. Les Israëlites ayant été repoussés au siège de Haï, jugèrent qu'il y avoit parmi eux un coupable. Le sort ayant désigné *Achan*, Josué le fit lapider avec sa femme & ses enfans. Haï fut prise.

ACHAZ, (*Histoire sacrée.*) roi de Juda, fils & successeur de Joatham, porta la barbarie & la superstition jusqu'à immoler son propre fils aux faux dieux. Il fit lever le siège de Jérusalem à Phacée, roi d'Israël, & à Rasin, roi de Syrie, qui s'étoient ligués contre lui. Il fut vaincu ensuite par ce même Phacée dans un combat, où il perdit un fils, deux généraux, & cent vingt mille hommes. Après ce désastre, il implora le secours de Theglath-Phalasar, roi d'Assyrie, qui le délivra de tous ses ennemis. *Achaz*, pour reconnoître ce bienfait, lui donna les richesses immenses que renfermoit le temple de Jérusalem, ferma ce temple, en éleva un autre aux idoles du roi d'Assyrie, son libérateur; & se soumit de plus à payer un tribut à ce monarque. *Achaz* mourut après un règne de seize ans, l'an du monde 3278.

ACHAZIA, ou OCHOSIAS, (*Hist. sac.*) nom propre, qui signifie, *celui que l'Eternel a pris*. C'est le nom du fils & du successeur d'Achab, roi d'Israël, dont il est parlé au *quatrième liv. des rois*, *j. 2. II. chron. xxx. 35.* Imitateur de son père & de sa mère, il rendit un culte à Baal, & s'attira l'indignation de Dieu. Il voulut faire un traité de commerce & de navigation avec Josaphat, roi de Juda; mais le prophète Eliéser annonça à celui-ci que l'entreprise n'auroit aucun succès à cause de la perversité de son associé. Dans le temps qu'*Achazia* étoit occupé des moyens de soumettre les Moabites, qui, après avoir été réunis au royaume d'Israel, s'étoient révoltés contre lui, un accident fatal, joint à son imprudence, vint déconcerter ses projets. Une chûte qu'il fit d'un endroit élevé de son palais, lui rappella l'idée de la mort; idée qui le remplit de crainte. Pour calmer ses frayeurs, il envoya des messagers à Hekron, chargés de consulter Beelsebul, & de s'informer si cet accident ne feroit point mortel. Elie eut ordre d'aller au-devant de ces messagers, de leur reprocher leur crime à l'égard du roi d'Israël, & de leur annoncer la mort de leur maitre. Tout ayant été fidèlement rapporté à *Achazia*, il comprit que celui qui leur avoit parlé étoit Elie, & il envoya un détachement de cinquante hommes, avec un capitaine, pour le saisir & l'emmener. Elie fit tomber le feu du ciel sur deux troupes de soldats qu'*Achazia* avoit envoyées successivement; & il en eût fait autant à la troisième, si l'ange de Dieu ne lui eût ordonné d'aller parler lui-même au roi. Il lui répéta ce qu'il avoit

déjà dit de la part de Dieu aux messagers envoyés à Hekron; & *Achazia* mourut effectivement après deux années de règne, laissant le royaume à son frère Joram. *Voyez Flav. Jos. liv. IX des Antiquités Judaïques.*

Il est fait mention d'un autre *Achazia*, fils de Joram, roi de Juda & d'Athalie, *IV. Rois, viij. 24. 24. ix. 16. II. Chron. xxj. 1.* qui est aussi appellé *Jehoachaz, III. Chron. xxj. 17*, & *Hazaria*, ℣. *6.* Conduit par les mauvais conseils de sa mère, & de ceux de la maison d'Achab, qui furent ses conseillers après la mort de son père, il s'abandonna à l'idolatrie & à toutes sortes d'excès. Il eut aussi l'imprudence de s'associer avec Joram, roi d'Israël, pour faire la guerre à Hazaël, roi de Syrie, à l'occasion de la ville de Ramoth, que Joram prétendoit recouvrer après la mort de Benhadad, selon le rapport de Josephe. Blessé par les Syriens, Joram vint se faire traiter de ses blessures à Jisréel; & là il reçut la visite de *Achazia* ou Hazaria, qui coûta cher à celui-ci, puisqu'elle fut la cause de sa ruine entière, dont Dieu lui-même avoit préparé les voies, en punition de ses crimes. *Achazia* en effet partit avec Joram, pour aller au-devant de Jehu, que l'Eternel avoit choisi pour exterminer la maison d'Achab, *IV. Rois, ix. 21. 27.* & l'ayant trouvé au champ de Naboth Jisréelite, ils lui demandèrent s'il venoit dans des dispositions pacifiques; mais Jéhu leur apprit bientôt quelles étoient ses intentions, puisqu'il tua Joram de sa main, & fit frapper *Achazia* sur son chariot, lorsqu'il s'enfuyoit vers une métairie dans la montagne de Gur, qui est auprès de Jibleham. Il mourut à Meggido de ses blessures. Il est dit, *II. Chron. xxij. 8. 9.* que Jehu, après avoir tué ceux qui étoient à la suite d'*Achazia*, fit chercher celui-ci qui s'étoit caché à Samarie; & après l'avoir trouvé, le fit périr. Il n'y a rien dans ce récit qui ne puisse se concilier avec le précédent, si l'on suppose qu'*Achazia*, après s'être séparé de Joram, se retira d'abord à Samarie, d'où ayant découvert qu'on l'y cherchoit, il prit le parti de se réfugier dans un endroit écarté, à la montagne de Gur; que là étant saisi, il fut amené à Jehu, qui ordonna de le frapper sur son char, d'où il fut transporté à Meggido, où il mourut. (*C. C.*)

(Nous n'avons rien changé à cet article, que nous supposons fait par un homme instruit; nous y trouvons une affectation un peu trop savante de changer l'orthographe & la prononciation reçues des noms hébreux; mais on les reconnoitra sans peine à travers ce déguisement; ce n'est pas la peine d'avertir qu'*Achazia* est *Ochozias*, Jisréel, Jesrael; & ainsi du reste.)

ACHÉMENES. (*Hist. des Perses.*) Nom d'un roi des Perses, & d'une dynastie dont il fut l'auteur, laquelle occupa le trône jusqu'à Darius Codomanus:

Num tu quæ tenuit dives Achæmenes, &c.

De là, le nom d'*Achéméniens* donné par les poëtes aux Perses & aux pays qu'ils habitoient.

Nunc & Achemeniâ
Perfundi nardo juvat; &c.
Nec Falerna
Vitis, Achemeniumque costum.

ACHERY (dom LUC D') (*Hist. litt.*) vertueux & savant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, compilateur & critique. C'est lui qui a publié l'épitre attribuée à saint Barnabé, les œuvres de Lanfranc, celles de Guibert, abbé de Nogent; un recueil des ouvrages ascétiques des péres; il est l'auteur d'un livre intitulé: *Règle des solitaires*; mais c'est par le *Spicilège* qu'il est le plus particulièrement connu: c'est une collection utile pour les premiers temps de notre histoire moderne; on y trouve beaucoup d'histoires, de chroniques, de vies des saints, d'actes, de chartes, de lettres qui n'avoient pas vu le jour. Il y a joint de savantes préfaces. Le *Spicilège* parut d'abord en 13 volumes *in-4°.*; il a été réimprimé en 1723 en 3 volumes *in-folio* par les soins de M. de la Barre. La vie entière de dom Luc d'*Achery* fut consacrée à l'étude & à la piété. Né en 1609 à Saint-Quentin en Picardie, il mourut en 1685 à Paris à l'abbaye de saint Germain-des-Prés.

ACHIA, (*Histoire sacrée.*) fils du grand-prêtre Achitob, lui succéda dans cette dignité, qu'il laissa en mourant à son frère Achimelech.

ACHIAB, (*Hist. des Juifs.*) neveu du grand Hérode. Pendant la maladie de son oncle, il empêcha la reine Alexandra, mère de Marianne, de s'emparer d'une des forteresses de Jérusalem, dont il étoit gouverneur, en faisant avertir à propos le roi de ce qui se tramoit. Il sauva plusieurs fois la vie à Hérode. Un jour entr'autres, ce prince demanda une pomme & un couteau pour la peler; mais *Achiab* s'étant apperçu que c'étoit pour se percer, tant la vie lui étoit à charge, lui arracha le couteau, & lui épargna ce suicide. (*A. R.*)

ACHILLÉE, (L. ÉPIDIUS ACHILLEUS), (*Hist. rom.*), général romain, commandant en Egypte, du temps de Dioclétien, se fit reconnoitre empereur à Alexandrie, l'an 292, & se maintint pendant cinq ans, jusqu'à ce qu'ayant été pris par Dioclétien, dans Alexandrie, après un siége de huit mois, il fut condamné à être dévoré par les lions.

ACHILLINI, (*Hist. litt. mod.*). Il y a trois hommes connus, de ce nom & de cette famille.

1°. Alexandre, dit *le grand philosophe*, né à Bologne, & qui professa dans cette ville la philosophie & la médecine. On lui attribue la découverte de deux ossemens de l'organe de l'ouie, nommés le *marteau* & *l'enclume*; il mourut, en 1512, âgé de quarante-neuf ans. Ses ouvrages ont été recueillis *in-fol.*, à Venise, en 1545.

2°. Philotée, parent & compatriote du précédent, auteur d'un poeme, intitulé: *Il Viridario*, imprimé à Bologne, en 1513, *in-4°.*

3°. Claude, petit-neveu d'Alexandre, professeur de jurisprudence, enseigna dans plusieurs villes d'Italie, &, en dernier lieu, à Bologne, sa patrie; il étoit aussi poete; il fit, sur les conquètes de Louis XIII, en Piémont, un fameux sonnet italien, qui commence par ce vers :

Sudatè o fuochi a preparar metalli.

pour lequel le cardinal de Richelieu lui donna, dit-on, mille écus.

Claude Achillini, né à Bologne en 1574, mourut en 1640.

ACHIMAAS, (*Hist. sacrée*) fils du grand-prêtre Sadoc, succéda à son pere, l'an du monde 3000, sous le règne de Salomon. Pendant la révolte d'Absalom, il informa David des résolutions que ce fils rebelle prenoit contre son père; & ce fut lui qui annonça le premier à ce prince le gain de la bataille dans laquelle ce jeune ambitieux subit le juste châtiment de ses crimes. *Achimaas* épousa Semach, une des filles de Salomon. (*A. R.*).

ACHIMBASSI, (*Hist. mod.*) nom d'un office, ou plutôt d'un officier du grand Caire. Il signifie le chef ou le *préfet des médecins*. Son office est de s'informer du mérite de ceux qui exercent la médecine dans cette ville, & de leur accorder des priviléges. On a fort peu d'égard au mérite & au savoir de celui qu'on honore du titre d'*achimbassi*; car le bacha du Caire en revêt toujours celui qui le paie le mieux. Celui-ci, à son tour, ne s'embarrasse pas davantage du mérite de ceux qui se présentent pour obtenir leurs licences; & ils en savent toujours assez, pourvu qu'ils ne se présentent pas les mains vuides. (+)

ACHIMELECH, (*Hist. sacrée.*) fils d'Achitob & frere d'Achia, succéda à celui-ci dans la souveraine sacrificature. David, fuyant la colère de Saul, se trouva sans provisions, & en demanda à *Achimelech*, qui ne put lui donner que les pains de proposition. David étoit sans armes : le grand-prêtre lui donna l'épée de Goliath. Saül le sut; &, pour l'en punir, il le fit mourir avec quatre-vingt-cinq hommes de sa tribu.

Je remarquerai ici, qu'*Achimelech* est appellé *Abiathar*, dans l'évangile selon S. Marc, *chap. xj. ℣. 26.* (*A. R.*)

ACHIOR, (*Hist. sacrée.*) chef des Ammonites, déplut à Holopherne, pour lui avoir parlé, avec éloge, du peuple Juif, & lui avoir dit que ce peuple étoit sous la protection de Dieu; Holopherne, qui assiégoit alors Béthulie, le fit lier à un arbre, près de cette ville, le menaçant d'un plus grand châtiment lorsqu'il l'auroit prise; il ne la prit point, & lorsque Judith eut délivré Béthulie, les Juifs délivrèrent *Achior* & le reçurent dans leur ville, où il embrassa leur religion. On place cet événement environ sept siécles avant J. C.

ACHIS, (*Hist. sacrée.*) roi de Geth, donna retraite à David, lorsqu'il fuyoit la colère de Saül. Deux ans après, la guerre s'étant allumée entre les Israélites & les Philistins, *Achis* voulut engager David dans son parti; mais les princes des Philistins, craignant que David ne les trahit dans le combat, portèrent le roi à le congédier : ce qu'il fit avec tous les égards dus à une personne de son rang, & de qui il n'avoit qu'à se louer. (*A. R.*)

ACHITOB, (*Hist. sacrée.*) Les Juifs ont eu deux grands-prêtres de ce nom. Le premier, fils de Phinées, succéda à son aïeul Heli, l'an du monde 2888, son père ayant été tué à la bataille où l'arche fut prise par les Philistins; le second, fils d'Amarias, lui succéda dans la même dignité. (*A. R.*)

ACHITOPHEL, (*Hist. sacr.*) conseiller de David, homme dont les avis étoient regardés comme les oracles de Dieu même, fut cependant assez lâche, assez infidèle à son prince, pour se joindre à Absalom, dans la conjuration que celui-ci forma à Hébron contre son père. On croit qu'il y entra par animosité contre le roi, pour venger l'affront qu'il avoit fait à Bethsabée, sa petite-fille. *Voyez ci-après*, BETHSABÉE. Quoi qu'il en soit, il conseilla à Absalom de s'emparer du trône & des femmes de son père. Il s'offrit à aller lui-même, à la tête de douze cens hommes, attaquer David, & le tuer. Mais Chusai ayant été d'un avis contraire, qui prévalut dans le conseil d'Absalom, *Achitophel*, outré de voir que le sentiment d'un autre fût préféré au sien, alla se pendre de dépit : digne fin d'un ministre, qui, dans sa vieillesse, déshonora la sagesse de sa vie passée. (*A. R.*)

ACHMET, (*Hist. des Turcs.*) C'est le nom de quatre empereurs des Turcs, dont le premier, qui succéda, en 1603, à Mahomet III, son père, & qui mourut, en 1627, est connu pour avoir fait construire, dans l'hippodrome de Constantinople, une mosquée qui passe pour un des plus beaux temples de cette capitale. L'auteur des Lettres Juives dit qu'elle fut bâtie uniquement de pierres tirées des ruines de Troie.

Le plus grand évènement du règne d'*Achmet* II, qui succéda, en 1691, à Soliman III, son frère, est la perte de la bataille de Salankemen, en Hongrie, livrée le 19 de la même année 1691, & où le grand-visir Oglu Kiuperli ou Coprogli, fut tué; c'est de cette bataille que parle Rousseau dans ces vers :

Et de Salankemen les plaines infectées
Sont encore humectées
Du sang de ses soldats sur la poussière épars.

Ce fut le prince Louis de Bade, qui remporta cette victoire pour l'empereur Léopold. *Achmet II*, mourut en 1695.

ACHMET III, succéda, en 1703, à un empereur déposé, & fut déposé lui-même, en 1763. Il étoit fils de Mahomet IV, qui avoit aussi été déposé en 1687. L'empereur, sur la dé-

position duquel il avoit été nommé, étoit Mustapha III, son frère; celui qui règna sur sa déposition, fut Mahomet V, son neveu. Ce fut sous le règne de cet *Achmet III*, que Charles XII alla chercher un asyle en Turquie, & soutint le siége de Bender, ou de Varnitza. Il enleva la Morée aux Vénitiens, mais il fut battu, en Hongrie, par le prince Eugène.

ACHMET IV, est le grand-seigneur actuellement règnant (en 1783.)

ACHMET-GEDUC & ACHMET-BACHA, sont les noms de deux généraux de l'empire Ottoman.

Le premier, sous Mahomet II, prit Otrante, en 1480, & après la mort de Mahomet, arrivée l'année suivante, servit contre le prince Zizim, Bajazet II, son frère, l'en récompensa, en le faisant mourir. *Achmet-Geduc*, étoit Albanois de naissance. Le second, après avoir très-bien servi Soliman II, au siége de Rhodes & en Egypte, en 1522 & 1524, se révolta contre lui, fut défait, pris, étouffé dans un bain. Sa tête fut envoyée au grand-seigneur.

ACINDYNUS, (SEPTIMIUS) (*Hist. Rom.*) consul romain, l'an 340 de J. C. Saint Augustin rapporte, de lui, un jugement rendu dans une affaire singulière. Étant gouverneur d'Antioche, il retenoit en prison un homme qui ne payoit pas les impôts. Un particulier riche offrit à la femme du prisonnier, la somme dont son mari avoit besoin pour sortir de prison. La femme fit part à son mari de la proposition qu'on lui faisoit, & de la condition qu'on y mettoit. Le mari eut la foiblesse, ou si l'on veut, la bassesse, d'y consentir, & le marché eut lieu; mais il fut mal tenu par l'homme riche, qui, trompant cette femme, lui donna une bourse pleine de terre. *Acindynus* l'ayant su, condamna cet homme à payer au fisc la somme due par le prisonnier, puisque tel étoit le marché, & pour réparation de la tromperie faite à la femme, il adjugea, en entier à cette femme, le champ d'où avoit été tirée la terre dont la bourse avoit été remplie.

On rapporte de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, un jugement plus sévère, mais rendu dans des circonstances plus fortes; le gouverneur d'une place de sa dépendance, avoit vendu ainsi à une femme la grâce de son mari coupable; le lendemain au matin, étant encore avec cette femme, il se lève, ouvre une fenêtre qui donnoit sur la place publique, & lui fait voir le corps de son mari, pendu au gibet; le duc de Bourgogne voulut d'abord qu'il épousât la veuve, pour lui rendre l'honneur, & ensuite il le fit pendre au même gibet.

Un autre ACINDYNUS, nommé Grégoire, moine grec, du quatorzième siècle, écrivit contre les moines du mont Athos, sur *la lumière incréée* du Thabor, mais il ne s'agit pas ici de lumière incréée.

ACMÉ, (*Hist. ancienne.*) fille d'une grande distinction, de la race des Juifs. Etant à Rome, elle sut si bien plaire à la femme d'Auguste, que cette impératrice la garda auprès d'elle. Cette jeune personne rendit de grands services à Antipater, fils du grand Hérode; entr'autres elle lui en rendit un qui lui coûta la vie. Elle contrefit l'écriture de l'impératrice, dans une lettre à Hérode, contre sa sœur Salomé; la fourberie ayant été découverte, elle en fut punie de mort. (*A. R.*)

ACOSTA, (URIEL) (*Hist. mod.*) gentil-homme Portugais, né à Porto, vers la fin du seizième siècle, mort à Amsterdam vers le milieu du dix-septième, est un triste exemple des malheurs où l'inconstance & l'indécision peuvent entrainer un homme estimable. Celui-ci étoit recommandable par beaucoup d'humanité, sur-tout, par l'excès de sa sensibilité; mais n'ayant point de principes fixes, il vécut & mourut le jouet des évènemens & des opinions. Nourri dans la religion catholique, ayant long-temps médité sur l'évangile, il crut y appercevoir des caractères de fausseté, qui le déterminèrent à embrasser le judaïsme, & à s'embarquer pour Amsterdam, renonçant à un bon bénéfice & à tous ses biens, & quittant le royaume sans permission du roi, ce qui est expressément défendu en Portugal, à ceux, qui, comme *Acosta*, sont descendus des Juifs. Établi à Amsterdam, aggrégé à la synagogue, il reconnut bientôt que les mœurs & les observances des Juifs n'étoient pas conformes aux loix de Moïse, il s'en expliqua, il dogmatisa, il fut excommunié, il s'en moqua d'abord, ne voyant, à la suite de cette excommunication, ni les tortures, ni les supplices qu'entraine avec elle l'inquisition, à laquelle il avoit échappé; mais bientôt il vit qu'il n'y gagnoit rien, & que sa nouvelle condition n'étoit pas plus douce. Tout le monde le fuyoit comme un pestiféré, on lui crachoit au visage, on l'accabloit de pierres. Ses parens, ses amis le trahissoient & étoient les premiers à l'opprimer. Enfin, on lui persuada, pour se soustraire à tant de maux, de se présenter à la pénitence, & on lui fit entendre que la synagogue satisfaite de cette soumission, ne passeroit point à l'exécution. Il y fut attrappé. On l'obligea à monter en chaire en présence de tout le peuple, & de lire tout haut un écrit où il confessoit qu'il avoit mille fois mérité la mort, pour avoir débité des erreurs pernicieuses; il déclaroit que pour l'expiation de ce crime, il étoit prêt de souffrir tout ce qu'on ordonneroit. Ensuite il reçut ordre de se retirer au coin de la synagogue, où il se déshabilla jusqu'à la ceinture, & se déchaussa, & le portier lui attacha les mains à une colonne; le maitre chantre lui donna trente-neuf coups de fouet (nombre sacré & prescrit par la loi). Le prédicateur, ensuite, leva l'excommunication, en lui ordonnant de s'aller coucher par terre, à la porte de la synagogue, où tous ceux qui sortirent, lui passerent sur le corps. *Acosta* désespéré de cet indigne traitement, voulut depuis se venger d'un perfide parent, qui le lui avoit attiré par ses conseils; il lui tira un coup de pistolet,

le manqua, rentra chez lui, & se tua d'un autre pistolet.

ACRON ou AGRON, (*Hist. anc.*) médecin d'Agrigente, qui vivoit environ quatre ou cinq siècles avant l'ère-chrétienne, imagina, dit-on, le premier de brûler des parfums pour purifier un air corrompu; il dissipa, dit-on, par ce moyen, la peste qui, de son temps ravageoit l'Attique.

ACRON, est aussi le nom d'un ancien scholiaste d'Horace, qui vivoit vers le septième siècle.

ACROPOLITE, (GEORGE) (*Hist. litt.*) est un des auteurs de l'histoire Bizantine. Il vivoit dans le treizième siècle. Son histoire imprimée au Louvre en 1651, est rare; elle commence où finit celle de Nicetas, & comprend toute l'histoire de l'empire des latins. Léon Allatius & Douza ont commenté cet historien.

ACTISANÈS, (*Histoire d'Egypte.*) Les égyptiens gémissant sous la tyrannie d'Aménophis, désiroient un libérateur. *Actisanès*, roi d'Ethiopie, fut touché du malheur de ses voisins, il entra dans l'Egypte, moins pour la conquérir que pour la consoler & la délivrer. Ses succès furent aussi brillans que ses motifs avoient été purs. Aménophis fut vaincu & puni, & la reconnoissance publique plaça sur le trône *Actisanès*. Il justifia le choix de la nation par la manière dont il la gouverna: modeste dans la fortune, il foula aux pieds la pompe du trône & le luxe de ses prédécesseurs, & ne mit sa gloire que dans le bonheur de ses sujets. L'Egypte & l'Ethiopie, gouvernées par un roi père & citoyen, furent purgées d'un essain de brigands qui troubloient la tranquillité publique; *Actisanès* voulant rendre les châtimens utiles, ne décerna point de peines de mort contre les coupables, il leur imprima une flétrissure qui les distinguoit des autres citoyens; après leur avoir fait mutiler le nez, il les rélegua dans une ville qu'il fit bâtir au milieu des déserts les plus arides. La stérilité du sol qui refusoit tout à leurs besoins, les rendit industrieux. La nécessité, féconde en découvertes, y fit germer l'abondance, & leurs marécages devinrent des plaines couronnées de moissons. *Actisanès*, après avoir fait le bonheur de son peuple pendant son règne, eut la noble ambition d'être après sa mort le bienfaiteur de la génération suivante: il pouvoit choisir dans sa famille un héritier; mais persuadé qu'une nation est toujours la plus éclairée sur ses intérêts, il laissa aux Egyptiens la liberté de lui donner un successeur. (*T-N.*)

ACTUARIUS, (*Hist. litt.*) c'est le nom d'un fameux médecin Grec, du treizième siècle, qui donna le premier la description & l'analyse des purgatifs doux, tels que la casse, la manne, le séné. Ses ouvrages se trouvent dans le recueil d'Henri Etienne, intitulé: *Medicæ artis principes.*

ACUNA, (CHRISTOPHE D') (*Hist. litt.*) jésuite espagnol, né à Burgos en 1597. Missionnaire en Amérique. On a de lui une relation de la rivière des Amazones, en espagnol, qui a paru en 1641. *in-4°.* & qui a été traduite en françois, par Gomberville, en 4. vol. *in-12.* 1682. L'original espagnol est rare.

ACUSILAS, (*Histoire litt. anc.*) nom d'un ancien historien Grec, souvent cité par les anciens, mais dont les ouvrages sont perdus; il vivoit avant la guerre du Péloponnèse.

ADAB ou ADAD, (*Hist. sacrée.*) c'est le nom de plusieurs rois de Syrie & de Damas, qui se succédèrent les uns aux autres de père en fils, & firent long-temps la guerre aux Juifs. David en tua un. Son petit-fils vint assiéger Samarie sous le règne d'Achab, fut obligé de lever le siège, & fut fait prisonnier l'année suivante par le même roi, qui lui rendit la liberté, & fit une alliance avec lui. *Adad* devenu libre recommença la guerre, & périt dans une bataille. Son fils, appellé *Benadad*, assiégea Joram dans sa capitale, le réduisit à la plus grande famine, & l'auroit obligé à se rendre ou à mourir de faim, si Dieu n'eût envoyé dans le camp des Syriens une terreur panique, qui leur fit lever le siège. *Benadad* en tomba malade de désespoir, & fut étouffé par Hazaël son fils, qui lui succéda. (*A. R.*)

ADALARD, ou ADÉLARD, (*Hist. mod.*) & *Vala*, son frère étoient fils légitimes du comte Bernard, lequel étoit fils naturel de Charles Martel, ils étoient réputés princes du sang, & recevoient de grands honneurs à la cour de Charlemagne, leur cousin-germain. Lorsque Charlemagne répudia Hermengarde, fille de Didier, dernier roi des Lombards, quoique la reine Berthe, mère de Charlemagne, dont cette alliance avoit été l'ouvrage, l'eût fait jurer expressément sous la garantie de plusieurs seigneurs François, du nombre desquels étoit sans doute *Adalard*, de ne jamais répudier la princesse Lombarde, *Adalard* trouva la conduite de Charlemagne si injuste en cette occasion, qu'il quitta la cour, & se retira mécontent dans son abbaye de Corbie. Mais Charlemagne qui se connoissoit en hommes, le rappella promptement à sa cour & l'y fixa par des marques de confiance; il le mit avec *Vala*, auprès de Pepin, son fils, roi d'Italie, & ensuite auprès de Bernard, fils de Pepin, pour diriger la jeunesse de ces princes. *Adalard* étoit savant, Charlemagne le plaça dans son académie, où, selon un usage qui s'est conservé dans quelques académies étrangères, chacun des membres de la compagnie prenoit un nom littéraire & académique, qui exprimoit ou son goût, ou ses inclinations, ou le genre de ses études, ou enfin son caractère. *Adalard* prit ou reçut le nom d'Augustin, parce qu'on le jugeoit le plus approchant par ses études, d'un père de l'église. Après la mort de Charlemagne il retomba dans la disgrace, à propos de l'expédition de Bernard, roi d'Italie, contre l'empereur, Louis le Débonnaire, *Adalard* & *Vala* devinrent suspects, & peut-être avoient-ils à se reprocher de n'avoir pas assez fortement détourné

Bernard, leur élève, de cette entreprise qui lui fut si fatale; l'empereur les chassa de la cour; mais comme toutes ses idées étoient flottantes, & que sa foiblesse le jettoit tour-à-tour dans tous les partis les plus opposés, il les rappella & se gouverna quelque-temps par leurs conseils. Le principal ouvrage d'*Adalard* étoit un *Traité touchant l'ordre ou l'état du palais & de toute la Monarchie Françoise.* Il y décrit la forme des Parlemens convoqués par Pepin le Bref, Charlemagne & Louis-le-Débonnaire, l'ordre qu'on y observoit, les matières qu'on y traitoit. Ce monument nous a été transmis par Hincmar, & il est très-précieux pour l'histoire de notre seconde race. *Adalard* mourut le 2 Janvier 826.

ADALBÉRON, (*Hist. mod.*) il y a eu deux hommes de ce nom, célèbres vers la fin de la seconde race & le commencement de la troisième. Le premier étoit archevêque de Rheims & chancelier du Royaume sous le Roi Lothaire, suivant l'usage de ces temps-là, qui sembloit attacher la dignité de chancelier à l'archévêché de Rheims; il est au nombre des bienfaiteurs de l'église de Rheims. Il mourut le 5 Janvier 988.

Le second, distingué par le nom d'*Adalbéron-Ascelin*, fut ordonné évêque de Laon, par le précédent en 977, & joua un rôle dans la révolution qui fit passer la couronne, des Carlovingiens aux Capétiens. Charles de Lorraine, en défendant son droit à la couronne, après la mort de Louis-le-Fainéant, avoit pris la ville de Laon, & battu son compétiteur Hugues Capet, qui vouloit la reprendre; mais l'évêque étoit dans les intérêts de Hugues, & par une suite de leur intelligence, Hugues fut introduit dans la place la nuit du Jeudi saint, 2 Avril 991. Charles tomba entre les mains de son ennemi avec sa femme & ses enfans, & le nouvel archevêque de Rheims, Arnoul, successeur du premier *Adalbéron*. L'éloignement des temps, la sécheresse des historiens, l'ignorance des droits & des intérêts qui peuvent résulter des circonstances, font qu'il est difficile de juger aujourd'hui, jusqu'à quel point la conduite de l'évêque de Laon dans cette affaire, peut être taxée de trahison, ou excusée par sa conformité avec le vœu public; mais il est bien singulier qu'entre ces deux prélats, Arnoul & *Adalbéron*, l'archevêque de Rheims & l'évêque de Laon, ce soit le trahi qui ait été traité en traitre. Il ne fut rien dit ni rien fait à l'évêque de Laon, & l'archevêque de Rheims fut déposé par un concile, comme traitre au roi Hugues Capet. Cependant cet archevêque de Rheims, Arnoul, n'avoit fait que prendre les intérêts & défendre les droits de sa maison; il étoit de la race Carlovingienne, fils naturel du Roi Lothaire, & neveu de Charles de Lorraine; mais il devoit, dit-on, son archevêché à Hugues Capet! Sans examiner si cette obligation n'étoit pas l'effet de quelque accommodement passager entre les deux maisons, on peut dire au moins, que partagé entre les droits du sang & ceux de la reconnoissance, Arnoul se détermina pour les premiers, ce qui reçoit quelque excuse. L'opposition du pape Jean XV, obligea de convoquer d'autres conciles pour revoir l'affaire d'Arnoul; on n'y décida rien, le fameux Gerbert, qui avoit remplacé Arnoul, resta en possession du siège de Rheims pendant tout le règne de Hugues Capet, & Arnoul resta en prison, jusqu'à ce qu'enfin le roi Robert, quoique Gerbert eût été son précepteur, rendit la liberté à l'archevêque Arnoul & le remit en possession de son archevêché, pour complaire au pape Grégoire V, successeur de Jean XV, & pour le rendre favorable à son mariage avec Bertho, sa parente, qu'il avoit épousée sans dispenses, crime alors irrémissible & qui ne lui fut point remis. *Adalbéron* conserva sa faveur auprès des deux rois Hugues & Robert, qu'il avoit si bien servis. Il cultiva les lettres, il dédia au roi Robert qui les cultivoit aussi, un poëme satyrique de 430. vers héxamétres, dont Adrien de Valois, a donné en 1663, une édition *in-8°.* à la suite du panégyrique de Bérenger. Il mourut en 1030, un an avant le roi Robert.

ADALBERT, ADELBERT *ou* ADLEBERT, (*Hist. mod.*) Imposteur, homme à révélations qui fut dénoncé au pape Zacharie, par saint-Boniface, évêque de Mayence, apôtre de la Germanie, & qui fut condamné au concile de Soissons en 744, & dans un concile tenu à Rome, en 748. Carloman, & Pepin, dont il étoit né sujet, le firent enfermer à la prière de saint-Boniface, & il mourut dans sa prison.

ADALIDES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) Dans le gouvernement d'Espagne ce sont des officiers de justice, qui connoissent de toutes les matières concernant les forces militaires.

Dans les loix du roi Alphonse, il est parlé des *Adalides* comme des magistrats établis pour diriger la marche des troupes & veiller sur elles en temps de guerre. Lopèz les représente comme une sorte de juges qui connoissoient des différends nés à l'occasion des incursions, du partage du butin, des contributions, *&c.* peut-être étoit-ce la même chose que nos intendans d'armée, ou nos commissaires des guerres. (*G.*)

ADAM, il seroit assez remarquable que les auteurs du supplément, ayant admis dans l'encyclopédie, l'histoire, & en particulier l'histoire sacrée eussent commencé par oublier *Adam*, si cet article n'avoit pas été traité théologiquement dans l'encyclopédie. Nous n'en dirons ici que deux mots relativement à l'histoire. Les rabbins & quelques hérétiques ont chargé de beaucoup de fables l'histoire de ce père du genre-humain; il faut s'en tenir à ce qu'en dit l'écriture-sainte. Il fut formé le sixième jour de la création; Dieu le plaça dans le paradis terrestre, d'où il fut ensuite chassé pour avoir, à la sollicitation d'Eve, mangé du fruit de l'arbre de la science du bien & du mal, contre la défense

défense expresse de Dieu. *Adam* eut trois fils, Caïn, Abel & Seth, & plusieurs autres enfans dont l'écriture ne dit pas le nom. Il mourut à 930 ans.

Les Adamites étoient des hérétiques, qui sous prétexte d'imiter *Adam* & Eve dans l'état d'innocence, se mettoient tout nuds dans leurs assemblées.

Les Préadamites étoient d'autres hérétiques, qui croyoient qu'il y avoit eu d'autres hommes avant *Adam*.

Il y a eu quelques personnages modernes célèbres du nom d'*Adam*.

1°. ADAM DE BRÊME, chanoine de Brême, qui vivoit sur la fin du onzième siècle. On a de lui une histoire ecclésiastique, contenant le récit de l'établissement & de la propagation de la foi dans les contrées septentrionales, & en particulier dans les diocèses de Brême & de Hambourg, depuis le règne de Charlemagne jusqu'à celui de l'empereur Henri IV. On trouve à la suite de cette histoire un petit traité du même auteur sur la situation du Danemarck. La dernière & la meilleure édition de ces deux ouvrages est celle de Helmstad, *in*-4°. 1670. On croit qu'*Adam de Brême* mourut vers l'an 1075.

2° ADAM DE SAINT-VICTOR, qui fit lui-même, en quatorze vers, son épitaphe qu'on voit encore dans le cloître de saint Victor. C'est là que sont ces deux vers d'une précision si philosophique :

Undè superbit homo, cujus conceptio culpa,
Nasci pœna, labor vita, necesse mori?

» J'oppose cette pièce, dit Pâquier, à tous épi» taphes tant anciens que modernes». Peut-être *cujus nasci pœna, cujus necesse mori*, ne forment-ils pas une construction bien latine; mais les idées sont belles, & il est impossible de dire plus de choses en moins de mots. *Adam de Saint-Victor* est ainsi nommé, parce qu'il étoit chanoine régulier de l'abbaye de saint Victor; il est l'auteur de quelques ouvrages de dévotion, moins connus que son épitaphe. Il mourut en 1177.

3°. ADAM, dit l'*Ecossois*, parce qu'il étoit originaire d'Ecosse, ou de *Prémontré*, parce qu'il étoit religieux de cet ordre, fut envoyé en Ecosse par saint Norbert, instituteur des prémontrés, pour y enseigner l'écriture-sainte & la tradition. Il fut évêque de Withern; il étoit entré dans l'ordre des prémontrés en 1158. Il mourut en 1180. On a ses œuvres en un volume *in-folio*, édition d'Anvers, 1659.

4°. ADAM D'ORLETON, né à Hereford, devint évêque d'Hereford, puis de Worcester & de Winchester. Consulté sur le traitement qu'on devoit faire au roi Edouard II, il fit, dit-on, cette réponse équivoque, dont il ne voulut jamais lever l'ambiguïté, & qui, interprêtée par la haine & par la fureur, coûta la vie à cet infortuné monarque, que ses sujets tenoient alors en prison, *Edwardum regem occidere nolite timere bonum est*; ce qui dans un temps où la ponctuation n'aidoit point à distinguer le sens, pouvoit signifier également : *Ne tuez point le roi Edouard; il est bon de craindre*, ou *ne craignez point de tuer le roi Edouard, c'est une bonne action. Adam* mourut en 1375, vieux & aveugle.

5°. Il y a des *vies des philosophes, théologiens, jurisconsultes & médecins allemands des 16e & 17e. siècles* d'un Melchior *Adam*, né en Silésie, recteur du collège d'Heidelberg. Cet ouvrage a été publié de son vivant en 1615.

6°. Le père *Adam*, jésuite, fameux par ses déclamations contre les jansénistes, & à leur occasion contre saint Augustin, qu'il n'appelloit jamais que l'*Africain échauffé*, & *le docteur bouillant*. Il avoit acquis en chaire une sorte de réputation par son zèle moliniste & son audace burlesque. La reine Anne d'Autriche, qu'il comparoit à la sainte Vierge, ainsi que le cardinal Mazarin à saint Jean-Baptiste, tâchoit de le mettre en vogue; elle demandoit un jour à un homme de la cour, qui venoit de l'entendre, ce qu'il en pensoit : *Madame, il m'a rendu Préadamite. — Comment? — Il m'a prouvé que le père Adam n'étoit pas le premier homme du monde.* Le père *Adam* a écrit la vie de saint François de Borgia, sans omettre aucun des miracles qui pouvoient empêcher de croire à ce saint. Il a écrit sur l'eucharistie contre le ministre Claude, sans pouvoir faire de mal à ceux qu'il décrioit, ni de bien à ceux qu'il célébroit. Il étoit né limousin, il mourut en 1684 supérieur de la maison professe de Bordeaux.

7°. ADAM BILLAUT, dit *maître Adam*, ou le *menuisier de Nevers*, ou le *Virgile au rabot*, a fait d'assez bons vers pour un menuisier, comme le cocher de M. de Vertamond pour un cocher, & en général les contemporains sont très-indulgens pour les vers de ceux qui ne leur paroissent pas d'état à en faire; mais la postérité ne tient compte que de ce qui l'amuse, *quid, non quis*. Maître *Adam* s'est servi de ses vers pour chanter & célébrer ses outils; nous avons ses *chevilles*, son *villebrequin*, son *rabot*. Il avoit une pension du cardinal de Richelieu. Il mourut le 19 mai 1662.

ADDISSON, (JOSEPH) (*Hist. litt. mod.*) un des meilleurs écrivains de l'Angleterre, bon poëte, philosophe très-éclairé; il mit dans ses écrits plus de sagesse, de critique & de goût que n'en avoient mis jusqu'alors les écrivains anglois. Son analyse du *paradis perdu de Milton* ne contribua pas peu à la réputation de ce fameux poëme; il en rendit les beautés sensibles, il en pallia fort adroitement les défauts, & dans le parallèle qu'il fit du poëme anglois avec l'Iliade & l'Enéide, il relève quelquefois chez les anciens des défauts réels. Ce qui le distingue particulièrement, & ce qui lui a fait donner le nom de *sage*, c'est qu'il paroit avoir cherché dans tous ses ouvrages à plier le génie anglois aux règles & aux convenances. Une suite d'écrivains tels qu'*Addisson* auroit peut-être donné aux Anglois d'autres principes de goût. On le regarde en quel-

que sorte comme le réformateur du théatre de sa nation. Sa tragédie de *Caton* est la première tragédie angloise écrite avec une élégance & une noblesse soutenues ; ce qui n'empêche pas qu'un françois n'y trouve encore bien des défauts. « La barbarie de Shakespeare, dit un auteur moderne, se fait encore un peu sentir dans la régularité d'*Addisson* ». Il a aussi des comédies célèbres. Destouches lui doit son *tambour nocturne*. On put dire de son temps :

Anglois, vous savez vaincre, & chanter vos conquêtes.

C'étoit le temps des grandes victoires de l'Angleterre, & c'étoit *Addisson* qui les célébroit : son poëme à la louange de Guillaume III en 1695, qui lui valut une pension de 300 livres sterlings; son poëme sur la bataille d'Hochstet en 1704, & plusieurs autres semblables sont de beaux monumens de la gloire de sa nation. Les François disent qu'il n'y rend pas assez de justice aux ennemis des Anglois, nommément à Louis XIV. Il y a de lui des morceaux de philosophie & de critique très-estimés dans le spectateur, dans le *guardian* ou *curateur*, dans le *tatler* ou *babillard* de Richard Steele.

Comme en Angleterre les talens mènent aux honneurs & aux emplois, *Addisson* fut sécretaire d'état; mais comme les lettres demandent un homme tout entier, & souffrent difficilement le partage, *Addisson* se démit de cette place en 1717, pour se livrer entièrement aux lettres. Il mourut à Holland-Housse près de Kinsington, le 7 Juin 1719. Il étoit né à Milston dans le Wiltshire en 1672. On dit, mais qu'importe ? qu'il n'aimoit pas M. Pope & qu'il se faisoit violence pour paroître le ménager. Ses ouvrages ont été imprimés à Londres en 1726 en 3 volumes *in-12*. Sa vie a été écrite en anglois par Desmaiseaux.

ADÉLAIDE est le nom de plusieurs princesses, dont quelques-unes furent reines de France. Celle qui est distinguée par le titre de *sainte*, est la fille de Rodolphe, roi de Bourgogne, la femme de Lothaire, roi d'Italie, puis de l'empereur Othon I, la mère de l'empereur Othon II, l'ayeule de l'empereur Othon III, née en 931, morte le 16 décembre 999. Saint Odilon a le premier écrit sa vie.

ADÉLINE, (*Hist. litt. mod.*) neveu d'Inas, roi des Saxons occidentaux, abbé de Malmesburi en 671, ensuite premier évêque de Stirburn. Bède & Cambden parlent de lui avec éloge; nous n'en parlons ici que parce qu'il fut, dit on, le premier des Anglois qui écrivit en latin & qui fit connoitre à ses compatriotes les règles de la poésie latine.

ADELITES, ET ALMOGANENS, *Adelitti & Almoganeni*, s. m. pl. (*Hist. mod.*) Nom que les Espagnols donnent à certains peuples, qui par le vol & le chant des oiseaux, par la rencontre des bêtes sauvages & de plusieurs autres choses semblables, devinoient à point nommé tout ce qui devoit arriver de bien ou de mal à quelqu'un. Ils conservent soigneusement parmi eux des livres qui traitent de cette espèce de science, où ils trouvent des règles pour toutes sortes de pronostics & de prédictions. Les devins sont divisés en deux classes, l'une de chefs ou de maitres, & l'autre de disciples ou d'aspirans. On leur attribue encore une autre sorte de connoissance, c'est d'indiquer non-seulement par où ont passé des chevaux ou autres bètes de somme, mais aussi le chemin qu'auront tenu un ou plusieurs hommes, jusqu'à spécifier la nature ou la forme du terrein par où ils auront fait leur route ; si c'est une terre dure ou molle, couverte de sable ou d'herbe, si c'est un grand chemin pavé ou sablé, ou quelque sentier détourné, s'ils ont passé entre des roches, en sorte qu'ils pouvoient dire au juste le nombre des passans, & dans le besoin les suivre à la piste. Laurent Valla, de qui l'on a tiré ces particularités merveilleuses, a négligé de nous apprendre dans quelle province d'Espagne & dans quel temps vivoient ces devins. (*G.*)

ADELSTAN. (*Hist. d'Angleterre.*) Ce ne fut point à l'éclat de sa naissance, ce fut encore moins à la légitimité de ses droits qu'*Adelstan* dut la couronne d'Angleterre. Le sceptre passa dans ses mains, parce qu'alors il n'y en avoit point de plus dignes de le porter. Comment concilier la barbarie qui régnoit en Europe dans ce temps reculés, avec l'hommage que les peuples rendoient aux vertus éminentes, aux talens distingués? Car il faut avouer que ce furent là les seuls titres du successeur d'Edward ou Edouard l'ancien ; & ces titres, qui, dans des siècles plus éclairés, n'ont pu frayer à l'ambition la route de la souveraine puissance, applanirent tous les obstacles qui s'opposoient à l'élévation d'*Adelstan*. Ce grand prince n'étoit que le fils naturel d'Edouard, dont le fils légitime eût dû, suivant les loix & les usages établis, recueillir la succession : mais cet héritier présomptif étoit encore dans l'enfance, & l'Angleterre subjuguée en partie par les Danois, menacée par les Northumbres, agitée par la division des citoyens & par les factieux qui ne cherchoient que l'occasion de rallumer les feux mal éteints de la guerre civile, avoit besoin d'un prince actif, connu par sa valeur, & dont les triomphes passés inspirassent à la nation la plus entière confiance, & aux ennemis de l'état la plus grande terreur. C'étoit par ces motifs que le sage Edouard, craignant d'ailleurs les maux que produit ordinairement une minorité, s'étoit déterminé à préférer son fils naturel à son fils légitime. L'évènement justifia cette conduite, injuste en apparence. A peine *Adelstan* fut monté sur le trône, que les Danois recommencèrent leurs hostilités. Ces anciens oppresseurs de l'Angleterre se rendirent alors d'autant plus redoutables, qu'ils s'étoient secrètement ligués avec Alfred, l'un des plus puissans seigneurs anglois, jeune, ambitieux, qui, mécontent du choix qu'avoit fait Edouard, ne craignit point de conspirer contre son souverain, & mourut, *par permission divine*, disent les écrivains de ce temps, pour avoir porté l'impiété jusqu'à jurer aux pieds du pape Jean, qu'il n'étoit

point coupable du crime dont on l'accusoit. Délivré des complots d'Alfred, *Adelstan* se hâta d'aller à la rencontre de ses ennemis; il les joignit dans le Northumberland, les combattit, remporta la victoire, les dispersa & subjugua les Northumbres : mais à l'inquiétude naturelle des habitans de cette province, jugeant qu'ils ne porteroient jamais que forcément le joug anglois, il en donna le gouvernement, avec le titre de roi, à Sithrio, seigneur danois, qu'il crut s'attacher encore davantage, en lui faisant épouser sa sœur Editha. Sithrio ne trompa point les espérances d'*Adelstan*; mais il mourut un an après; & ses deux fils, Anlaf & Goodfrid, nés d'un premier mariage, persuadés, ou feignant de l'être, qu'ils avoient des droits à la souveraineté, s'en emparèrent, sans daigner même demander le consentement d'*Adelstan*. Le roi d'Angleterre irrité marcha contre eux, les renversa du trône & les força de s'éloigner. Anlaf se retira d'abord en Irlande; il se joignit ensuite à quelques pirates danois, &, ne pouvant régner, il se mit à écumer les mers. Goodfrid s'enfuit en Ecosse auprès de Constantin, qui y régnoit alors, & qui, ne voulant point le livrer aux Anglois, l'avertit & protégea sa fuite. Goodfrid n'ayant plus ni sceptre ni ressource, fit aussi le métier de pirate & mourut peu de temps après. Constantin méritoit l'estime d'*Adelstan* pour avoir refusé de trahir un prince malheureux; mais soit que le roi d'Angleterre manquât de générosité, soit qu'il ne cherchât qu'un prétexte, il entra en Ecosse à main armée, ravagea ce royaume, & n'accorda la paix qu'aux plus dures conditions. Aussi-tôt que Constantin crut pouvoir se venger, il se ligua avec Anlaf qui infestoit la mer suivi d'un nombre très-considérable de pirates danois : il se ligua aussi avec quelques princes gallois, & tous ces confédérés firent inopinément une irruption en Angleterre. *Adelstan* ne leur laissa ni le temps, ni la liberté de poursuivre le cours de leurs dévastations; il rassembla toutes ses forces, rencontra les ennemis dans le Northumberland, & remporta sur eux une victoire éclatante, que les anciennes chroniques attribuent à la valeur de Turketal, chancelier d'Angleterre; car on sait que dans ce temps il n'y avoit point de place éminente, civile ou ecclésiastique, qui obligeât de renoncer au métier des armes. La défaite de Constantin, & l'humiliation des princes gallois, laissèrent jouir *Adelstan* d'une tranquillité qui ne fut plus troublée. Les Danois craignirent sa valeur & respectèrent sa puissance. Il ne songeoit qu'à rendre ses sujets heureux, & ses vues eussent été remplies, s'il eût eu assez de temps pour exécuter les projets que sa sagesse avoit médités; un événement cruel, un crime affreux que sa jalouse méfiance, irritée par l'imposture de quelques dénonciateurs lui fit commettre, l'empêcha de suivre le plan qu'il s'étoit fait. On lui persuada qu'Edwin, son frère, conspiroit contre lui; & sur les rapports infidèles des détracteurs d'Edwin, il fit exposer ce jeune prince sur un petit navire sans voiles, sans cordages, à la merci des flots, qui bientôt l'engloutirent. *Adelstan* ne tarda point à reconnoître l'innocence de son frère, & fut déchiré de remords : il crut les appaiser par les largesses qu'il fit aux monastères. Mais le souvenir du malheureux Edwin le poursuivant toujours, il ne put se pardonner l'excès de sa barbarie : il mourut accablé de chagrin, de honte & de remords, quoiqu'il se fût d'ailleurs couvert de gloire : il desiroit la mort qui exauça ses vœux en 941, il étoit âgé de 46 ans, & en avoit régné 16. On ignore s'il fut marié, mais on sait qu'il n'eut point d'enfans, & qu'il laissa à Edmond & Edred, qui lui succédèrent, de grands exemples à imiter. (*L. C.*)

(On voit que parmi ces exemples il y en a quelques-uns qu'il est bon de ne pas suivre.)

ADELUS, ou ADILSE, (*Hist. de Suède & de Danemarck.*) roi de Suède. Il étoit fils d'Othar, qui périt dans un combat contre les Danois. Ces barbares lui refusèrent les honneurs de la sépulture. Les Suédois indignés de l'outrage qu'on avoit fait aux mânes de leur prince, se hâtèrent de placer sa couronne sur la tête de son fils en 560; ils l'excitèrent à venger la mort de son père; le jeune prince équippa une flotte, & se mit en route, pour chercher celle de Jarméric, roi de Danemarck : il la rencontra bientôt; le combat dura trois jours; la mer fut couverte de cadavres & de débris de vaisseaux : cependant la victoire demeura indécise. On négocia en pleine mer. La paix fut conclue; & pour la mieux cimenter, Jarméric épousa Swavilda, sœur d'*Adelus*. Peu de temps après, ce prince l'accusa d'adultère, & la fit fouler aux pieds des chevaux. Tous les anciens historiens se réunissent pour attester son innocence. *Adelus* résolut de venger sa sœur, & descendit sur les côtes de Danemarck avec une puissante armée. Le peuple ne s'opposa point à sa marche triomphante : Jarméric étoit odieux; la compassion qu'avoit inspirée la mort de Swavilda, redoubloit encore la haine publique. Le peuple regardoit *Adelus* plutôt comme un libérateur, que comme un ennemi. Jarméric, abandonné par ses sujets, se retira avec ses gardes dans un château que sa politique sombre & défiante l'avoit engagé à faire bâtir, pour se défendre contre eux. La place fut emportée : Jarméric fut coupé par morceaux. *Adelus* réunit au Gotland la Scanie, le Halland, & la Beklingie, qu'il venoit de conquérir. Il laissa cependant la couronne de Danemarck au jeune Broder, fils de Jarméric, exigea de lui un tribut, & repassa en Suède. Il voulut offrir aux dieux un sacrifice solemnel, pour leur rendre graces du succès de ses armes. Mais on prétend qu'en faisant le tour du temple d'Upsal, son cheval s'abattit, & qu'il mourut de cette chûte. (*M. de Sacy.*)

ADER, (Guillaume) médecin de Toulouse, au commencement du dix-septième siècle, est connu par un ouvrage imprimé en 1621 sous ce titre : *De ægrotis & morbis evangelicis;* « des malades &

» des maladies de l'évangile ». Il examine si la médecine fournissoit des moyens de guérir les maladies que J. C. a guéries par miracle, & il décide que ces maladies étoient incurables & n'ont pu être guéries que par miracle.

ADHEMAR, (GUILLAUME) gentilhomme provençal, troubadour célèbre, agréable par ses talens à l'empereur Frédéric Barberousse, & à l'impératrice Béatrix sa femme à laquelle il dédia un traité en vers, des femmes illustres. Mort vers 1190.

ADHERBAL. (*Hist. anc.*) Le fameux Masinissa, roi de Numidie, eut trois fils: Micipsa, Manastabal & Gulussa. Ces deux derniers étant morts avant leur père, Micipsa recueillit seul sa succession & posséda seul le royaume de Numidie. Il eut deux fils, *Adherbal* & Hiempsal. Manastabal son frère avoit eu d'une concubine ce fameux Jugurtha dont Salluste a écrit l'histoire. Micipsa, séduit par les qualités brillantes de Jugurtha, & par la faveur des Romains que ce jeune homme avoit su se concilier, l'avoit adopté, & croyant peut-être mettre la foiblesse de ses deux fils sous la protection des talens de Jugurtha, il partagea ses états entre celui-ci & ses fils par égale portion. On connoit le beau discours qu'il tient en mourant, à Jugurtha & à ses deux fils dans Salluste. *Parvum ego te, Jugurtha, &c.* & qu'il finit par dire à ses deux fils: *Vos autem, Adherbal & Hiempsal colite, observate talem hunc virum; imitamini virtutem, & enitimini ne ego meliores liberos sumpsisse videar quam genuisse.* L'ingrat & ambitieux Jugurtha fit périr d'abord Hiempsal, ensuite *Adherbal*, & réunit toute la Numidie.

ADIMARI, (RAPHAEL) (*Hist. litt. mod.*) né à Rimini sur la fin du seizième siècle, a écrit l'histoire de son pays sous ce titre: *Sito Riminese, Brescia*, 1616, 2 vol. *in*-4°.

ADIMARI, (ALEXANDRE) florentin. On a de lui une traduction de Pindare en vers italiens, assez estimée. Elle parut à Pise en 1631 *in*-4°.

ADLERFELDT, (GUSTAVE) suédois, gentilhomme de la chambre du roi Charles XII, tué d'un coup de canon à la bataille de Pultava en 1709, a écrit en suédois des mémoires pour servir à l'histoire de ce prince qu'il avoit suivi dans ses campagnes. Le fils de l'auteur en a fait une traduction françoise en 4 vol. *in*-12 imprimée à Amsterdam en 1740.

ADOLPHE, (*Hist. mod.*) ce nom a été porté par plusieurs souverains célèbres.

1°. ADOLPHE *ou* ADOLFE de Nassau, (*Hist. d'Allemagne.*) vingtième empereur d'Allemagne depuis Conrad I, étoit fils de Walleram, comte de Nassau, & d'Adélaïde de Kadzen Elenbogen, il fut élu le 6 Janvier 1292, il mourut le 2 Juillet 1298.

Ce prince fut élu par les mêmes motifs qui avoient fait élire Rodolphe, son prédécesseur: il dut la couronne à sa valeur & au peu de crédit de sa famille. Il avoit peu de biens & peu de fiefs; mais il s'étoit distingué dans plusieurs batailles: on le savoit capable de soutenir la gloire de l'Empire à la tête des armées, mais trop peu puissant pour l'asservir. Heiss attribue l'élection d'*Adolphe* au stratagème de l'archevêque de Mayence, qui, se flattant de régner sous son nom, avoit extorqué les suffrages qui penchoient pour Albert d'Autriche, fils aîné de Rodolphe. Suivant cet auteur, dont on ne doit pas toujours adopter le sentiment, l'artificieux prélat, chargé de recueillir les voix, fit croire à chacun des électeurs, qui étoient divisés, que le plus grand nombre étoit pour *Adolphe*. Alors tous, pour faire la cour au prince qu'ils ne croyoient pas pouvoir exclure, lui donnèrent leur voix. Albert, le voyant préféré, prêta serment & se retira en Autriche, après en avoir reçu l'investiture. Mais son ambition mécontente ne lui permit pas d'y vivre en paix; il chercha tous les moyens de monter sur un trône dont il avoit occupé les degrés. Une somme qu'*Adolphe* reçut du roi d'Angleterre, qui lui demandoit des secours contre Philippe-le-Bel, favorisa les vues secrettes d'Albert. *Adolphe* s'étoit servi de cet argent pour acheter le landgraviat de Turinge, qu'Albert, *le dénaturé*, gendre de Frédéric II, prétendoit aliéner, moins par nécessité que pour en priver ses fils légitimes & faire un sort à un de ses fils naturels. Les princes dépouillés réclamèrent les loix qui ne permettoient pas l'aliénation de ces fiefs, & voyant que ce cri étoit impuissant, ils prirent les armes & trouvèrent des partisans: l'empereur essuya même un échec. Albert, voyant que les procédés d'*Adolphe* soulevoient les esprits, fit une ligue avec Wenceslas, roi de Bohême, & le duc de Saxe. L'archevêque de Mayence, qui trouvoit moins de complaisance dans l'empereur qu'il ne s'en étoit promis, approuva les desseins des ducs rebelles & promit de les seconder. Des bruits malignement semés rendirent *Adolphe* odieux. On l'accusoit d'avoir blessé la majesté de l'empire, en se rendant le pensionnaire d'un roi étranger, pour dépouiller, contre les loix, une famille illustre. Philippe-le-Bel ne laissa pas échapper cette occasion de se venger de l'empereur, qui avoit fait alliance avec le roi d'Angleterre: il appuya les rebelles & leur fit passer des sommes considérables. Alors ils déployèrent l'étendart de la guerre civile, & firent déposer l'empereur dans une diète. *Adolphe* marcha contr'eux aussi-tôt, mais la colere qui le transportoit l'ayant empêché de faire les préparatifs nécessaires, il fut vaincu près de Geliem, dans le voisinage de Spire, & perdit le trône & la vie. (On dit qu'Albert & *Adolphe* s'étant joints dans la mêlée, *Alphonse* reçut de son concurrent un coup d'épée dans l'œil, dont il mourut.) *Alphonse* avoit eu de l'impératrice Imagina, cinq fils dont quatre moururent jeunes, & ne laissèrent aucune postérité; Gerlac, le cinquième, est regardé comme la tige des princes de Nassau-Usingen, de Saarbruck & de Wielbourg. Il eut encore une fille

qui épousa Rodolphe, comte palatin. On croit que ce fut sous son règne que les villes impériales eurent part pour la première fois aux délibérations publiques. (*M--r.*)

2°. ADOLPHE, comte de Clèves, connu par l'institution de l'ordre des foux en 1380. L'objet de cette institution étoit, dit-on, d'entretenir l'union entre les nobles du pays de Clèves. En ce cas que ne l'appelloit-on l'ordre de l'union ou de la concorde ? Ils portoient, dit-on, sur leurs manteaux la figure d'un fou en broderie d'argent. Leurs assemblées entrainoient des festins, où on terminoit à l'amiable les contestations survenues entre les confrères. Cet ordre ne subsiste plus depuis long-temps.

3°. ADOLPHE, (*Histoire de Danemarck.*) fils de Gérard, comte de Holstein & duc de Slefwigh. Il n'avoit que trois ans lorsque son père marcha contre les Dythmarses, & perdit la bataille & la vie : il fut élevé à la cour de l'empereur. On remarqua dans lui, dès sa plus tendre enfance, un mépris profond pour le luxe. Il rejetta, avec une espèce d'horreur, une chaine de perles dont Marguérite, reine de Danemarck, vouloit enrichir sa parure. Cette princesse regarda comme un symptôme de haine, & comme le présage des plus grands malheurs, ce qui n'étoit, dans cet enfant que l'effet d'une sagesse prématurée. Ce ne fut qu'en 1440 qu'il reçut des mains de Christophe III, roi de Danemarck, avec le drapeau ducal, l'investiture du duché de Slefwigh. Il s'occupa du bonheur de ses sujets, étouffa peu-à-peu l'esprit de révolte dont ils étoient animés, & rendit aux loix, presque oubliées, leur première vigueur; estimé de ses contemporains, il fut peu connu des siècles suivans. Tous les historiens du nord n'ont daigné prendre la plume que pour décrire des batailles & de grandes révolutions & parce qu'*Adolphe*, adonné tout entier au gouvernement de ses états, ne songea point à troubler ceux de ses voisins, ils ont peu parlé de lui. On ne connoit qu'un trait de sa vie, mais ce trait seul vaut l'histoire la plus belle & la plus longue. Après la mort de Christophe III, la couronne de Danemarck lui fut offerte par la nation, & il la refusa, en disant que ce fardeau étoit au-dessus de ses forces. Ce fut par ses conseils qu'on la mit sur la tête de Christiern I, son neveu. Il mourut en 1459. (*M. de Sacy.*)

4°. ADOLPHE FRÉDÉRIC II, de Holstein-Gottorp, roi de Suède, succéda en 1751, à Frédéric son père. Son règne fut une époque de bonheur pour la Suède, il réforma les loix, il protégea les sciences, il fit fleurir le commerce. En 1755 il fit élever à Tornéo dans la Bothnie occidentale, une pyramide, pour servir de momument au voyage & aux opérations des académiciens françois, dont l'objet étoit de déterminer la figure de la terre. La même année, il établit à la recommandation de la reine, sœur du roi de Prusse, qu'il avoit épousée en 1744. une académie des inscriptions & belles-lettres. A sa mort, arrivée en 1771. ses sujets l'ont pleuré comme un père. Son fils seul, le roi Gustave, actuellement régnant, (en 1783) a pu consoler la Suède de sa perte, & plaire à la nation & la rendre heureuse en rétablissant le pouvoir absolu.

ADON, archevêque de Vienne en Dauphiné, en 860, mort le 16 Décembre 875, à 76 ans, & auteur d'une chronique fort connue, qui fait autorité pour les premiers temps de notre histoire.

ADONIAS *ou* ADONIJA, (*Hist. sacrée.*) nom propre qui signifie, le *Seigneur éternel.* C'est le nom du quatrième fils que David eut de Haggith, *II. Rois*, *iij.* 4. Imitateur de l'ambitieux Absalom, il voulut se faire proclamer successeur de son père du vivant de celui-ci. Il crut y réussir en faisant un festin où il invita tous ses frères excepté Salomon. Mais le prophete Nathan instruisit Bethsabée de ce complot, & par ses conseils elle se présenta devant David, pour lui rappeller la promesse solemnelle qu'il lui avoit faite de laisser le trône à son fils. Cette démarche, jointe aux exhortations de Nathan qui vint pour appuyer la demande de Bethsabée, décida le roi à faire proclamer Salomon pour son successeur. *Adonias* craignant le ressentiment de celui-ci, se réfugia auprès de l'autel; mais Salomon le fit appeller pour lui accorder son pardon. La témérité qu'il eut de demander Abisag pour femme lui coûta la vie; *III. Rois j. ij.*

Il est parlé d'un autre *Adonias*, que le pieux Josaphat envoya dans les villes de Juda pour enseigner le peuple, *II. Chron. xvij. 8.* Il y eut aussi un *Adonias* parmi ceux qui signèrent l'alliance, *Néh. x. 16.* C'est le même qui est appellé ADONIKAM, c'est-à-dire, le *Seigneur s'est élevé*, *Néh. vij. 18. Esdr. ij. 13. viij. 13.* (*CC.*)

ADONI-BESECH, (*Hist. Sainte.*) roi de la ville de *Besech* en Chanaan, fut un prince féroce qui ayant fait prisonniers soixante & dix rois, leur fit couper les extrêmités des pieds & des mains, & ne voulut pas qu'on leur donnât d'autre nourriture que ce qu'ils pouvoient ramasser avec la bouche des restes qu'il leur jettoit de sa table. Il fit la guerre aux Hébreux, qu'il avoit juré d'exterminer. Mais les Hébreux le battirent, lui tuèrent dix mille hommes, le firent prisonnier, & le traitèrent comme il avoit traité les soixante & dix rois ses captifs. (*A. R.*)

ADONISEDECH, (*Hist. sacrée.*) roi de Jérusalem, fut défait par Josué avec les rois ses alliés, dans cette fameuse journée où Dieu arrêta le soleil à la prière de Josué, pour lui donner le temps de completter sa victoire. (*A. R.*)

ADOPTION, (*Histoire mod.*) L'adoption est fort commune parmi les Turcs, & encore plus parmi les Grecs & les Arméniens. Il ne leur est pas permis de léguer leurs biens à un ami, ou à un parent éloigné; mais, pour empêcher que ces

biens n'aillent grossir le trésor du grand-seigneur, quand il se voient sans espoir de lignée, ils choisissent un enfant dans une famille du peuple, le menent au cadi, & là, en présence & du consentement de ses parens, ils déclarent qu'ils l'adoptent pour leur enfant. En même-temps les père & mère renoncent à tous leurs droits sur lui, & les remettent à celui qui l'adopte : on passe un contrat en bonne forme & dès-lors l'enfant ainsi adopté ne peut être déshérité. Milady Montaguë, qui rapporte cette forme d'adoption dans ses lettres, dit avoir vu plus d'un mendiant refuser de livrer ainsi leurs enfans à de riches grecs, tant la nature a de pouvoir sur le cœur d'un père & d'une mère, quoique les pères adoptifs aient en général beaucoup de tendresse pour ces enfans, qu'ils appellent *enfans de leurs ames*. Cette coutume seroit beaucoup plus de mon goût, ajoute cette judicieuse angloise, que l'usage absurde où nous sommes de nous attacher à notre nom. Faire le bonheur d'un enfant que j'élève à ma manière, ou (pour parler turc) *sur mes genoux*, que j'ai accoutumé à me respecter comme son père, est, selon moi, plus conforme à la raison, que d'enrichir quelqu'un qui tient des lettres, qui composent son nom, tout son mérite & toute son affinité. (*A. R.*)

ADORATION, (*Hist. mod.*) manière d'élire les papes, mais qui n'est pas ordinaire. L'élection par *Adoration*, se fait lorsque les cardinaux vont subitement & comme entraînés par un mouvement extraordinaire à l'*Adoration* d'un d'entr'eux, & le proclament pape. Il y a lieu de craindre dans cette sorte d'élection que les premiers qui se lèvent n'entraînent les autres, & ne soient cause de l'élection d'un sujet auquel on n'auroit pas pensé. D'ailleurs, quand on ne seroit point entraîné sans réflexion, on se joint pour l'ordinaire volontairement aux premiers, de peur que si l'élection prévaut, on n'encoure la colère de l'élu. Lorsque le pape est élu, on le place sur l'autel, les cardinaux se prosternent devant lui, ce qu'on appelle aussi l'*Adoration du pape*, quoique ce terme soit fort impropre, l'action des cardinaux n'étant qu'une action de respect. (*A. R.*)

ADORNE, (*Hist. mod.*) ancienne famille de Gènes, célèbre par plusieurs grands personnages, & par sa rivalité avec la maison Fregose, a donné plusieurs doges à la république. Les plus fameux sont, *Antoine Adorne*, qui étoit doge, lorsqu'en 1396 les Génois se donnerent à Charles VI. *Prosper Adorne*, élu, puis chassé en 1461, rétabli sous un autre titre, en 1477, & qui étoit dans des intérêts contraires à la France. Un autre *Antoine Adorne*, attaché à la France du temps de Louis XII, & qui commandoit à Gênes pour ce prince en 1513. Il fut élu doge en 1527, puis chassé. Les révolutions de Gênes ne peuvent ni se concevoir, ni se nombrer.

ADRAMMELEC, (*Hist. sacrée.*) Ce nom est dérivé, suivant Reland, *de vet. ling. Pers. c. jx*, du persan, & signifie *feu royal;* selon d'autres il est absolument hébreu, & désigne un *roi magnifique.* Il se prend dans l'écriture pour une divinité assyrienne, dont le culte fut introduit dans la Samarie, après la transplantation des Cuthéens, & qui fut particulièrement honorée par les habitans de Sepharvajim, *IV*, *Rois xvij. 32.*

Les rabins Kimchi, Jarchi Abarbanel, lui ont donné la figure d'un mulet; les Thalmudistes Babyloniens, celle d'un paon. Mais leur sentiment n'est pas de grand poids lorsqu'il s'agit de caractériser les divinités des payens, & sur-tout celles des Samaritains, parce qu'ils se plaisoient à les charger de traits ridicules & grotesques.

Les savans conviennent assez généralement que les dieux *Adrammelec* & Hanamelec, dont il est parlé au même endroit, étoient la même divinité que Moloch, dieu des Ammonites & des Moabites; & ils le prouvent premièrement par les noms mêmes; car *Melec*, *Molec*, *Milcom*, signifient également *roi;* & les additions *adra* ou *adar* & *hana* ne sont que des adjectifs destinés à relever les attributs de cette divinité. Ainsi *Adrammelec* signifie *roi magnifique* & *puissant* du mot אדר & *Hanamelec*, *roi exauçant*, du verbe ענה, *répondre.* On tire une seconde preuve du culte même de ces divinités, qui consistoit, comme celui qu'on rendoit à Moloch, à faire passer ses enfans par le feu. Consultez Vossius, *de Idolol. Gentil.* Pfeiffer, *dub. vex. c. iij.* Jurieu, *Hist. des dogmes page. 569.* Budæi, *Hist. Eccles. V. T. t. ij*, *page 529*, Selden, *de Diis Syris. L. II. c. jx.* (*C. C.*)

ADRAMMELECH, fils de Sennacherib. Lui & Sarazar son frère tuèrent leur père à son retour de Jérusalem, où l'ange exterminateur lui avoit tué cent quatre-vingt-cinq mille hommes. Leur frère Asahardon s'empara du trône, & les deux parricides se réfugièrent dans l'Arménie. (*A. R.*)

ADRASTE, (*Hist. anc.*) fut un de ces infortunés qui vivent déchirés de remords, sans s'être rendus coupables. Il tua par imprudence son frère; & quoique ce meurtre fût involontaire, il fut banni par son père Gordius, roi de Phrygie, & fils de Midas. Après avoir long-temps erré sans patrie, il se réfugia à la cour de Crésus, roi de Lydie, qui le reçut comme le fils d'un roi, dont il étoit l'allié & l'ami; mais il n'exerça envers lui l'hospitalité, qu'après qu'il se fut soumis aux purifications usitées en Lydie pour les meurtriers qui vouloient se faire absoudre. Un sanglier monstrueux désoloit alors le territoire d'Olympe, & les plus intrépides chasseurs n'osoient essayer contre lui leurs traits. Les habitans consternés firent supplier Crésus de leur envoyer son fils à la tête d'une jeunesse courageuse, pour les délivrer de ce fléau. Le monarque effrayé par un songe où il avoit vu son fils Atis percé d'un dard, consentit avec répugnance à leur demande. Il fit appeller

Adraste qui, depuis son malheur, s'étoit condamné à vivre sans gloire & sans éclat, & il lui annonça qu'il l'avoit choisi pour accompagner son fils avec une troupe d'élite, & tout son équipage de chasse. Dès qu'ils furent arrivés sur le mont Olympe, ils poursuivirent sans relâche l'animal furieux. *Adraste* qui venoit d'être purgé d'un meurtre, lance un trait qui perce le malheureux Atis, qu'il ne voyoit pas. Crésus inconsolable de la perte d'un fils, implore les vengeances de Jupiter expiateur, & il se plaint au dieu de l'hospitalité, d'un coup porté par un étranger qu'il avoit reçu dans sa maison, & qu'il venoit d'absoudre. *Adraste*, plus affligé que ce pére, se présente devant lui, & le sollicite de le faire égorger sur la tombe de son fils. Crésus touché de sa douleur & de son désespoir, fut assez généreux pour lui pardonner. *Adraste* honteux de survivre à son frére, & au fils de son bienfaiteur, ne voulut pas que ses meurtres restassent impunis. Il assiste à la pompe funèbre d'Atis, & à la fin de la cérémonie, il s'élance sur la tombe qu'il arrose de ses larmes, & se plonge un poignard dans le sein. (*T-N.*)

(Cette histoire est intéressante & nous n'avons pas voulu la supprimer. Crésus, contemporain de Solon & de Cyrus, commence à appartenir à l'histoire; mais un temps où un sanglier effraye les plus intrépides chasseurs & oblige à demander du secours, appartient bien à la fable & suppose toute la mal-adresse & toute l'ignorance des temps les plus barbares.)

ADRESSE, s. f. (*Hist. mod.*) expression singulièrement usitée en Angleterre, où elle signifie *placet*, *requête* ou *remontrance* présentée au roi au nom d'un corps, pour exprimer ou notifier ses sentimens de joie, de satisfaction, *&c.* dans quelqu'occasion extraordinaire. Ce mot est françois: il est formé du verbe *adresser*, *envoyer quelque chose à une personne.*

On dit en Angleterre, l'*adresse des Lords*, l'*adresse des communes*. Ces *adresses* commencèrent à avoir lieu sous l'administration d'Olivier Cromwel. A Paris, le lieu où s'impriment & se débitent les gazettes est appellé *Bureau d'adresse*. (*H*)

ADRETS, (FRANÇOIS DE BEAUMONT, baron des) (*Hist. de France.*) c'est ce fameux baron des *Adrets*, qui pendant les guerres de religion dont la France fut affligée sous les règnes de Charles IX, & de Henri III, se rendit tour-à-tour si redoutable aux catholiques & aux huguenots du Dauphiné & des provinces voisines par sa valeur & par sa barbarie. On fait le mot d'un soldat qu'il faisoit précipiter, & qui s'arrêtoit toujours sur le bord du précipice: *monsieur*, *je vous le donne en dix*. Ce mot valut la grace au soldat. Les huguenots qui rioient des violences du baron, tant qu'il fut de leur parti, furent les plus ardens à les lui reprocher quand il se fut fait catholique, & il paroit qu'ils les ont beaucoup exagérées; détestons toute violence, quelqu'en soit l'objet. On a examiné à charge & à décharge les bonnes & les mauvaises actions du baron des *Adrets*, dans une histoire généalogique de la maison de Beaumont, en 2 volumes *in-folio*, imprimée en 1779, & qui n'a point été mise en vente.

ADRIANI, (JEAN-BAPTISTE) né à Florence, en 1511, fut secrétaire de la république, il mourut dans la même ville en 1579; il a composé en italien, l'histoire de son temps, qui est une suite de celle de Guichardin; elle commence à l'an 1536, où finit celle de Guichardin, & va jusqu'à l'an 1573. M. de Thou s'en est beaucoup servi dans son histoire. On croit que Cosme, grand duc de Toscane, lui avoit fourni des mémoires. Il fit l'oraison funèbre de ce prince & des empereurs Charles-Quint & Ferdinand I.

ADRIEN. Il y a plusieurs personnages célèbres de ce nom. 1°. L'empereur romain.

ADRIEN (ŒLIUS) (*Hist. rom.*) fils adoptif, & successeur de Trajan, sortoit d'une famille illustre, qui s'étant anciennement transplantée en Espagne, étoit retournée en Italie du temps des Scipions. Ses flatteurs prétendoient que ses ancêtres avoient donné leur nom à la mer Adriatique. Il naquit à Lyon; & son père, en mourant le mit sous la tutelle de Trajan qui, dans la suite, lui fit épouser sa petite niéce. Il étoit à la tête des armées d'Orient, lorsqu'à la mort de Trajan il fut proclamé empereur par les intrigues de l'impératrice Plotine, à qui il avoit inspiré de l'amour. Trajan avoit long-temps refusé de le nommer son successeur, & ce ne fut que par complaisance pour sa femme, qu'il consentit à ce choix. Plusieurs rivaux lui disputèrent l'empire; mais il les fit rentrer dans le devoir. Un d'eux s'étant présenté pour obtenir son pardon: *le voilà*, répondit-il en l'embrassant. (Il dit à un de ses ennemis, qui sembloit craindre de paroitre devant lui depuis qu'*Adrien* étoit devenu tout-puissant: *vous voilà sauvé.*) Quoiqu'il se proposât Trajan pour modèle, il étoit en secret envieux de sa gloire. Ce fut par ce motif, dit-on, qu'il rendit aux Parthes l'Assyrie, la Mésopotamie & l'Arménie, conquêtes de Trajan. Il voulut que l'Euphrate fût la barrière de l'empire: il se proposoit aussi d'abandonner la Dacie; mais il n'exécuta point cette résolution imprudente, parce qu'on lui représenta que ce seroit livrer les citoyens romains à la discrétion des barbares. Trajan avoit peuplé cette grande province, de colonies romaines, auxquelles il avoit donné les terres & les villes. A l'exemple de Trajan, il parcourut toutes les provinces, pour y établir l'ordre, & en réformer les abus. Tant qu'il résida dans Rome, son palais fut le temple des sciences & des arts. Les gens de lettres perfectionnoient leur goût avec lui, & les savans trouvoient à s'instruire dans sa conversation. Le philosophe Favorin disputoit souvent avec lui; & quoiqu'il eût souvent raison, il avoit la politique de lui céder la victoire. Ses amis lui reprochèrent cette basse complaisance, le philoso-

phe leur répondit : *Il est dangereux d'avoir raison avec un homme qui a trente légions pour réfuter vos argumens.* La persécution contre les Chrétiens sous son règne ne fut que passagère. L'apologie de leur religion, par Quadratus & Aristide, le convainquit de la pureté de leurs dogmes, & de l'innocence de leurs mœurs. On prétend qu'il forma le dessein de bâtir un temple au Dieu des Chrétiens, & de l'admettre parmi les autres dieux. On ne connoît que trop sa passion pour le jeune Antinoüs qui, l'ayant accompagné en Egypte, se noya dans le Nil. *Adrien* inconsolable, l'honora d'une apothéose : il bâtit sur le bord du fleuve une ville qui porta son nom. Antinoüs eut un temple & des prêtres qui rendirent des oracles. Ce fut sous son règne que le juif Barchochebas sema sa doctrine, & prétendit être le messie. Les Juifs se rangèrent en foule sous ses enseignes. Cette révolte fut éteinte dans le sang de ces fanatiques. Il fut défendu aux Juifs de mettre le pied dans Jérusalem ; & pour leur en ôter la tentation, on mit un pourceau de marbre sur la porte qui regardoit Béthléem. Cette ville sainte étoit également respectée des Chrétiens. *Adrien*, pour les en éloigner, fit placer une statue de Jupiter dans le lieu où J. C. étoit ressuscité, une de Vénus dans le lieu où il étoit né. Le calvaire fut planté d'un bois consacré à Adonis ; & ce fut dans la caverne où le Sauveur étoit né, qu'on célébra ses mystères licencieux. Les vers qu'*Adrien* fit dans les derniers momens de sa vie, prouvent qu'il vit sans émotion sa fin prochaine. Sa femme Sabine, vivement soupçonnée d'adultère, le fut également d'avoir hâté sa mort par le poison. *Adrien* mourut à Bayes, l'an 138 de J. C. à l'âge de soixante-deux ans. (*T-N.*)

2°. Il y a, du même nom d'*Adrien*, un saint qui souffrit le martyre à Nicomédie, l'an 305 ou 306.

3°. Six papes, dont quatre au moins sont célèbres, savoir :

ADRIEN I, d'une ancienne famille de Rome, fut élu pape après la mort d'Etienne III en 772. On a dit avec raison qu'il joignoit aux vertus du christianisme le caractère ferme des anciens romains, & le caractère prudent & adroit des nouveaux. Il eut besoin d'habileté dans sa conduite avec le camérier Paul Afiarte, qui avoit gouverné & trahi le dernier pape Etienne IV, & qui pouvoit par son crédit & par celui de Didier, roi des Lombards, traverser l'élection d'*Adrien*. Il falloit ensuite miner peu à peu ce grand crédit d'Afiarte, sans lui donner d'ombrage. *Adrien* y parvint en l'éloignant de Rome sous un titre honorable. Il l'envoya en ambassade auprès de Didier, avec lequel Afiarte se seroit tout aussi bien concerté de Rome que de Pavie, mais auquel il auroit été plus utile à Rome. Enfin, au moment où Paul Afiarte, aussi perfide envers *Adrien* qu'envers son prédécesseur, revenoit pour lui dresser des embûches & pour le livrer à Didier, ennemi né du saint siége, *Adrien* le fait arrêter sur sa route par Léon, archevêque de Ravenne, qui lui fait faire son procès, & qui l'envoie au supplice, en quoi il passa les ordres du pape, qui ne vouloit qu'exiler Paul Afiarte.

Adrien eut besoin de fermeté dans sa conduite à l'égard de Didier. Ce prince, pour venger Paul Afiarte, & insulter Charlemagne, prend avec lui les enfans de Carloman, dépouillés par Charlemagne leur oncle, se jette sur les terres de l'église, assiége *Adrien* jusques dans Rome, & le presse, à la tête d'une puissante armée, de couronner les fils de Carloman. » Vous ne pouvez vous en défendre, lui dit-il, » ils sont nés sous la protection du saint » siége ; ce sont les fils d'un prince qu'un de vos » prédécesseurs a couronné de sa main ; ils ont de » plus, pour vous toucher, leur innocence, le » malheur qu'ils éprouvent, & l'injustice qu'on » leur fait ». Didier ajoutoit quelque chose de beaucoup plus touchant pour un pape ; c'étoit l'offre de lui remettre tout ce qu'il détenoit de ce qu'on appelloit déja depuis long-temps *le patrimoine de saint Pierre.* La situation etoit critique pour *Adrien*, mais il la jugea d'un coup-d'œil ; il sentit que les Lombards ses voisins seroient toujours ses ennemis nécessaires, qu'ils lui reprendroient tôt ou tard ce qu'il auroit cédé en cette occasion, que Rome n'avoit d'appui contre eux que la France ; qu'une démarche foible, en le privant de la protection de Charlemagne, alloit le perdre. Il prit sur le champ son parti, fit fermer les portes de Rome, se soumit aux dangers & aux malheurs d'un siége, & rejetta toute proposition de la part des Lombards. Il lui étoit aisé de se faire un honneur & un mérite de cette conduite auprès de Charlemagne ; mais il falloit pénétrer jusqu'à lui ; le Lombard faisoit garder soigneusement tous les passages. L'envoyé romain alla par mer, route assez peu usitée alors ; il débarqua à Marseille, & ne put joindre Charlemagne qu'à Thionville, d'autres affaires l'attirant en ce moment du côté de l'Allemagne. Cette célérité inconcevable, qui distingue Charlemagne de tous les guerriers, fut d'un grand usage dans cette occasion ; il accourt, il arrive au pied des Alpes ; Didier quitte promptement Rome & les terres de l'état ecclésiastique, pour venir défendre ses propres états, qu'il ne put sauver. Charlemagne, conquérant de la Lombardie, & liberateur de Rome, est reçu dans cette capitale du monde chrétien comme roi des Lombards, exarque de Ravenne, patrice de Rome : il y entra aux acclamations de tout le peuple. Le pape, qui avoit comme lui ces avantages extérieurs, si imposans dans une solemnité, l'attendoit dans le vestibule à la tête du clergé romain ; ils s'embrassèrent avec une expression de tendresse & une effusion de joie, qui rappellant vivement tout ce qu'ils avoient fait l'un pour l'autre, répandirent parmi les spectateurs l'intérêt & l'attendrissement.

Il étoit impossible que le pape négligeât une si heureuse occasion de faire renouveller & confirmer la donation faite au saint siége par Pepin, & de

le faire donner à cet acte toute la sanction qu'il pouvoit recevoir. Charlemagne ne se contenta point de confirmer cette donation, il l'amplifia considérablement.

Au départ de ce prince, le pape lui fit présent d'un recueil des anciens canons dont se servoit l'église romaine. Ce livre étoit dédié *au libérateur de Rome.* Le pape lui-même en avoit fait l'épitre liminaire, qui étoit un poëme en forme d'acrostiche, à la louange des Charlemagne. On trouve ce très-mauvais ouvrage dans le *recueil des historiens de France, tom. V. pag. 403.* Les quarante-cinq vers ou lignes dont il est composé, & dont il est difficile d'assigner la mesure, forment par leurs lettres initiales les mots suivans : *Domino excell. filio Carolo Magno regi*, Hadrianus *papa.* On ne sait pas précisément si c'est à ce premier voyage ou à quelqu'un des suivans que le pape *Adrien* fit ce présent & rendit cet hommage à Charlemagne. Le pape & le roi n'eurent qu'à se louer l'un de l'autre. On a seulement remarqué que dans les remontrances & les prières qu'ils eurent occasion de s'adresser l'un à l'autre, celles de Charlemagne avoient toujours pour objet l'ordre spirituel, & celles du pape l'intérêt temporel : le prince laïc vouloit toujours qu'on réformât quelques abus dans l'église ; le pontife, qu'on ajoutât au patrimoine de saint Pierre. On a remarqué encore que Charlemagne donna de grands domaines au pape, qui, de son côté, lui donna un petit livre, & qui toutes les fois qu'il disoit la messe, récitoit, depuis ce temps, une oraison pour le roi de France.

Les bienfaits de Charlemagne envers le saint Siege, & l'autorité qu'il exerçoit dans Rome à titre de patrice, avant même d'être empereur, ont donné lieu à des fables & à des prétentions contradictoires. Les papes ou leurs partisans indiscrets ont imaginé après coup une prétendue donation de Constantin, que Pepin & Charlemagne, selon eux, n'avoient fait que confirmer & qu'étendre ; & au lieu que dans l'origine, l'élection des papes étoit confirmée par les empereurs françois, comme elle l'avoit été auparavant par les empereurs romains & même par les empereurs grecs, ce furent les papes qui dans la suite voulurent confirmer ou même concéder la dignité impériale, & qui auroient voulu disposer même de la couronne de France, & en général asservir toutes les couronnes à la tiare. Les Impérialistes ont eu aussi leurs fables & leurs prétentions exagérées ; ils ont conté qu'en 774, après la réduction de la Lombardie, Charlemagne avoit fait tenir à Rome un concile de cent cinquante-trois évêques, où on lui avoit accordé le droit, non pas de confirmer, mais d'élire le pape. Il paroit que c'est une équivoque fondée sur la convention par laquelle les papes s'engagèrent à n'entrer en possession de leur temporel, qu'après avoir obtenu l'agrément des empereurs, rois de France. Il est cependant parlé de ce droit d'élire les papes, dans le décret de Gratien, & précédemment encore dans Sigebert & dans Walthram, évêque de Naumbourg, & postérieurement dans Sigonius. Cette tradition s'est long-temps conservée en France : on trouve dans les mémoires de Castelnau un discours du chancelier de l'Hôpital à Charles IX, dans lequel il lui dit que les rois ses prédécesseurs ne seroient jamais excusés d'avoir laissé perdre un des plus beaux droits de leur couronne, celui de nommer à la papauté, si justement acquis à Pepin & à Charlemagne.

On conserve en original, dans les archives de la ville de Beauvais, un discours de Henri IV tenu le 2 Août 1594 aux députés de cette ville. En voici les propres termes :

» J'accuse mes prédécesseurs d'une grande lâcheté » d'avoir laissé perdre ce beau titre d'être le pilier » du chef de l'église, & la première nomination » qu'ils avoient anciennement du saint père à » Rome ».

Mézerai dit expressément » que le pape *Adrien* » & les évêques accordèrent à Charlemagne le » pouvoir de donner l'investiture des évêchés, & » même de nommer les papes, *pour ôter les cabales* » *& les désordres qui se faisoient dans l'élection* ».

Le Blanc ne s'éloigne point de cette opinion dans le savant ouvrage placé à la suite de son *Traité des monnoies* ; & qui a pour titre : *Dissertation historique sur quelques monnoies de Charlemagne, de Louis-le-Débonnaire, de Lothaire, & de leurs successeurs, frappées dans Rome ; par lesquelles on réfute l'opinion de ceux qui prétendent que ces princes n'ont jamais eu aucune autorité dans cette ville que du consentement des papes.*

Adrien I, dans une de ses lettres, ne fait commencer le patriciat de Charlemagne qu'à l'époque de la prise de Pavie, & de la ruine du royaume des Lombards ; il datte ses lettres des années de ce patriciat, que quelques auteurs, nommément dom Mabillon & le Blanc, distinguent de celui qui avoit été conféré à Pepin-le-Bref & à ses fils, par conséquent à Charlemagne lui-même, par Etienne III. Ils regardent le premier comme un simple titre d'honneur, & le second comme un titre de pouvoir & d'autorité.

Ainsi Charlemagne, s'il n'eut pas le droit d'élire les papes, eut au moins celui de les confirmer ; il eut d'ailleurs dans Rome une autorité absolue, après la destruction du royaume des Lombards. C'est par l'effet de cette conquête, & en vertu de la dignité de patrice, conférée par le pape *Adrien* I au nom du sénat & du peuple romain, que Charlemagne fut reconnu pour souverain dans Rome, & qu'il y exerça des actes d'autorité, long-temps avant qu'il fût empereur.

Charlemagne eut toujours dans le pape *Adrien* un correspondant sûr & un ami fidèle qui veilloit aux intérêts de la France en Italie, & dont les avis lui furent souvent utiles.

Lorsque l'impératrice Irène fit tenir en 787 le

second concile de Nicée, où les Iconoclastes furent condamnés, & le culte des images établi, le pape *Adrien*, très-content de ce concile, & de la part qu'il y avoit eue par ses légats, s'empressa d'en envoyer les actes à Charlemagne son ami. Sa surprise & sa douleur furent extrêmes de voir que Charlemagne, loin d'y applaudir, composa ou fit composer par les évêques de sa domination, auxquels il avoit donné ces actes à examiner, un ouvrage dans lequel il rejettoit les décisions du second concile de Nicée, comme contraires à l'usage & à l'opinion de l'église d'Occident, & s'efforçoit de prouver que ce concile n'étoit point œcuménique. Cet ouvrage que nous avons, & qui est fort connu sous le nom de *livres Carolins*, n'est ni sans fiel, ni même sans quelques légères erreurs. Il respire en plus d'un endroit la prévention & l'aversion contre les Grecs. L'auteur, quelqu'il fût, ne montre pas toute l'érudition ecclésiastique nécessaire, lorsqu'il avoue qu'il ne connoît ni la personne, ni les écrits de saint Grégoire de Nysse, dont l'autorité étoit réclamée par le concile de Nicée.

Au reste, l'erreur principale de Charlemagne & de ses évêques, sur la doctrine de ce concile, étoit très-naturelle; elle venoit de l'impéritie du traducteur des actes. On y avoit lu avec autant d'étonnement que de scandale, cette formule : *Je reçois & j'honore les images, & je leur rends la même adoration que je rends à la sainte Trinité.* On jugea en France que la haine pour les Iconoclastes avoit jetté les pères de Nicée dans l'idolatrie. L'original grec portoit au contraire : *Je reçois & j'honore les saintes images; mais je ne rends qu'à la seule Trinité l'adoration de Latrie.* Ce qui étoit conforme à la doctrine que l'église avoit professée dans tous les temps.

Il paroît que l'erreur de Charlemagne ne fut pas promptement dissipée; car au concile de Francfort sur le Mein, qui se tint en 794, & où il rassembla les évêques de toutes les provinces de son obéissance, le second concile de Nicée fut rejetté, toujours sur le fondement de la même erreur. Cette opposition de deux conciles, tous deux très-nombreux & très-solemnels, fit redouter dès lors au pape *Adrien* la séparation des deux églises, qui ne devoit avoir lieu que dans le siècle suivant; il craignoit de voir naître ce schisme d'un mal entendu, dans le moment où l'église grecque, abjurant l'erreur dont on avoit voulu l'infecter, se réunissoit à l'église romaine sous une impératrice orthodoxe, & prenoit avec le saint siége de nouveaux engagemens. *Adrien* écrivit contre le livre de Charlemagne, non en controversiste, mais en père commun & en pacificateur; sa lettre à Charlemagne est d'un ton aussi doux, aussi aimable, aussi paternel, & en même temps aussi respectueux que celui des *livres Carolins* est aigre & amer. Il est vrai que le saint Siége ne pouvoit trop ménager un bienfaiteur tel que Charlemagne; mais enfin *Adrien* eut sur lui un avantage marqué dans cette dispute. Le mal entendu cessa enfin, & la paix se maintint entre les deux églises.

Adrien I fut, dit-on, le premier pape qui exigea qu'on ne parût jamais devant lui sans lui baiser les pieds. Elevé au pontificat en 772, il mourut en 795, ayant plus approché qu'aucun autre pape, de ce terme, qu'aucun pape *ne doit voir*; c'est-à-dire de vingt-quatre ans, cinq mois & dix jours, pendant lesquels saint Pierre gouverna l'église de Rome: *Non videbis annos Petri.* Charlemagne ne le regretta pas seulement comme un de ces alliés que donne la politique, & sur lesquels on ne peut compter qu'en proportion de l'intérêt; il le pleura comme un ami tendre, courageux, d'une constance éprouvée dans des temps difficiles & dont le cœur ne s'étoit jamais démenti à son égard dans tout le cours de sa vie. Nous avons dit (article AARON) qu'Aaron Rachid & Charlemagne s'étoient aimés fidèlement sans s'être jamais vus; Charlemagne & *Adrien* s'aimoient d'autant plus qu'ils s'étoient vus, & que leurs relations étoient plus intimes. *Adrien* avoit fait en vers l'éloge de Charlemagne, Charlemagne fit aussi en vers latin l'épitaphe d'*Adrien;* il y peint sa tendresse & sa douleur, c'est un monument de l'amitié d'un roi. On voit encore cette épitaphe gravée sur une table de marbre, auprès de la porte de l'église du vatican. Elle est composée en tout de trente-huit vers. En voici quelques-uns.

Post patrem lacrymans Carolus hæc carmina scripsi
Tu mihi dulcis amor; te modò plango, pater....
Nomina jungo simul titulis, clarissime, nostra.
Adrianus, Carolus, rex ego, tuque, pater....
Tùm memor esto tui nati, pater optime, posco,
Cum patre dic natus pergat & iste tuus.

Charlemagne, en envoyant au même pape un pseautier en lettres d'or, comme le pape lui avoit donné à Rome le recueil des canons, l'avoit accompagné de vingt vers latins, aussi héxamètres & pentamètres, qui servent de dédicace, comme l'acrostiche d'*Adrien* en avoit servi au recueil des canons.

ADRIEN II. Tout étoit changé sous *Adrien* II. Elevé au pontificat en 867 & mort en 872. Les papes alors vouloient être les maîtres des empereurs & des rois, & vouloient se mêler non seulement de leurs affaires, mais encore de leurs amours. Nicolas I, prédécesseur d'*Adrien* II, avoit excommunié le jeune Lothaire, roi de Lorraine, arrière petit-fils de Charlemagne, pour avoir répudié Thietberge, & avoir épousé Valdrade. Cette affaire étoit presque dans toutes ses circonstances la même que celle qui dans la suite occasionna le schisme d'Angleterre sous le pontificat de Clément VII & le règne de Henri VIII. Lothaire feignit de se soumettre & de renvoyer Valdrade. Nicolas mourut : les Sarrasins ravageoient alors l'Italie. Lothaire imagina d'aller offrir au nouveau pape *Adrien* II ses services & ses secours contre les Sarrasins; il crut qu'un tel

bienfait lui tiendroit lieu de la soumission si impérieusement exigée par Nicolas ; il fut accueilli en effet avec toutes les démonstrations de la reconnoissance; la confiance & l'amitié parurent régner entre *Adrien* & lui. Lothaire, dans un jour de solemnité, voulut communier de la main du pape avec tous les seigneurs françois de sa suite, sans soupçonner le piége où le pape l'attendoit. Aussi-tôt qu'ils eurent reçu la communion, le pape les força de jurer avec le roi sur l'eucharistie, qu'il avoit en effet obéi au pape Nicolas son prédécesseur, & que sa rupture avec Valdrade étoit sincère & sans retour. Le serment sur l'eucharistie étoit alors au nombre des épreuves ou jugemens de Dieu, en vertu des paroles de saint Paul : *Que celui qui reçoit indignement le corps & le sang de Jésus-Christ, mange & boit son jugement.* On croyoit en conséquence que quiconque osoit se parjurer sur l'eucharistie, mouroit infailliblement dans l'année. Lothaire & les François, surpris, effrayés, mais trop avancés pour pouvoir reculer sans une extrême confusion, bégayèrent en tremblant le serment redoutable qu'on exigeoit d'eux, & si nous en croyons les historiens de ce siècle, ils moururent tous peu de temps après, comme si le glaive de l'ange exterminateur les eût frappés. Ce qui est certain, c'est que Lothaire tomba dans une maladie de langueur dont il mourut à Plaisance, lorsqu'il retournoit dans ses états.

Charles, roi de Provence, son frère puiné, qui n'avoit point subi comme lui l'épreuve de l'eucharistie, mourut assez-tôt pour n'avoir pas le temps d'hériter de lui.

Leur seul héritier légitime étoit l'empereur Louis leur frère. Charles-le-Chauve, au mépris des droits de Louis son neveu, s'empara de la Lorraine. Louis ainsi dépouillé, eut recours à l'autorité du saint Siége, & lui qui, à titre d'empereur, devoit être le protecteur du pape, en devint le protégé. *Adrien* prit avec Charles-le-Chauve le même ton d'empire que Nicolas avoit pris avec Lothaire le jeune. Il le menaça de l'excommunier : il ordonna même aux évêques françois de se séparer de la communion de Charles, s'il différoit de restituer la Lorraine à l'empereur. Le pape cependant ne montroit tout ce zèle que pour récompenser l'empereur du bon exemple qu'il avoit donné de recourir au saint Siége ; car d'ailleurs Louis étoit de tous les princes Carlovingiens, celui dont le pape désiroit le plus l'affoiblissement, précisément parce qu'il étoit empereur & qu'il avoit l'Italie dans son partage.

Nicolas I & *Adrien* II avoient du moins le mérite de défendre la cause la plus juste ; car Lothaire avoit vraisemblablement tort à l'égard de Thietberge sa femme, & Charles-le-Chauve avoit certainement tort à l'égard de l'empereur Louis son neveu; mais les torts des rois ne pouvoient donner sur eux aux papes, que le droit de représentation & d'exhortation ; les papes ne devoient jamais oublier que le royaume de Jésus-Christ n'est pas de ce monde, & que s'ils possédoient un royaume temporel, ils en avoient l'obligation à la munificence des rois Carlovingiens.

Le despotisme d'*Adrien* révolta une partie du clergé de France ; les deux hincmar se partagèrent, l'oncle, le grand Hincmar, l'archevêque de Reims, qui ne vouloit de despotisme que le sien, se porta pour le défenseur de son roi Charles-le-Chauve & des libertés de l'église gallicane, lesquelles ne permettent pas pourtant d'envahir le bien d'autrui ; le neveu, l'évêque de Laon, qui ne trouvoit point de despotisme plus insupportable que celui de son oncle, devint le chef du parti papiste. Charles-le-Chauve, qui ordinairement trembloit devant ses évêques, se sentant appuyé par le meilleur hincmar (car il s'en falloit bien que le neveu eût la considération de l'oncle) osa conseiller au pape de montrer plus de modération, *afin que lui & ses prélats n'eussent occasion de l'éconduire.*

Sous le pontificat d'*Adrien* II se formoit le grand schisme d'Orient ; *Adrien* tint à Rome, en 868, un concile où il fit condamner Photius, il envoya des légats au concile de Constantinople, huitième concile œcuménique, qui condamna encore plus solemnellement ce patriarche.

Adrien IV, anglois, fils d'un mendiant, mendiant lui-même, après avoir erré long-temps de pays en pays, comme les gens de cette profession, regarda enfin comme une bonne fortune d'être reçu en qualité de domestique chez les chanoines réguliers de saint Ruf; ces chanoines lui ayant trouvé des talens très-supérieurs à son état, l'aggrégèrent d'abord à leur ordre, & le mirent ensuite à leur tête, il fut leur général. Le pape Eugène III le fit cardinal, évêque d'Albano, & l'envoya en légation dans le Danemarck & dans la Norvége. Il fut fait pape lui-même le 3 décembre 1154, & se distingua entre tous les papes par son zèle pour les intérêts du saint Siége, & par son indifférence pour les intérêts de sa famille. Quant au premier point, son zèle eut occasion d'éclater dès le commencement de son pontificat. Arnaud de Bresse vivoit encore ; ce fameux hérétique, disciple d'Abailard, beaucoup plus hardi que son maître, enseignoit une doctrine, qui est celle de toutes les hérésies qui doit le plus déplaire au clergé. Selon lui, tout ecclésiastique possédant des terres, étoit damné ; l'église ne devoit rien posséder & tous ses biens appartenoient aux princes temporels. Si cette doctrine devoit lui faire de puissans ennemis, elle lui procuroit aussi de zélés partisans. Arnaud fut chef de parti, il eut une armée, il se rendit le maître dans Rome, il en chassa les papes, il en changea le gouvernement, il voulut y rétablir le sénat. Eugène III enfin après plusieurs combats fut reçu dans Rome ; Arnaud fut fait prisonnier ; mais les Romains ne se pressant pas de prononcer sur son sort, *Adrien* IV, second successeur d'Eugène III, les excommunia jusqu'à ce qu'ils

eussent brûlé vif Arnaud de Bresse, ce qui arriva en 1155.

Adrien prétendit que Guillaume, roi de Sicile, de la race Normande, usurpoit les biens de l'église, il l'excommunia. Il redemanda instamment à l'empereur Frédéric I, dit *Barberousse*, les fiefs compris dans la donation faite au saint Siége par la comtesse Mathilde, le duché de Spolète, la Corse & la Sardaigne; il ne put rien obtenir, mais il ne se rebuta jamais.

Quand au second point, (son désintéressement par rapport à sa famille) il laissa sa mère & tous ses parens dans la pauvreté. On raconte que sa mère ayant pris des habits au-dessus de son état, pour paroitre décemment à son audience publique, il feignit de ne la pas connoitre & refusa de l'entendre; que cette même femme ayant reparu à son audience en habit de paysanne, croyant peut-être le mortifier, il la distingua dans la foule, courut à elle, l'embrassa, & dit publiquement: *Je reconnois ma mère;* mais il ne fit rien pour elle. Il mourut à Anagni en 1159.

Adrien VI, né à Utrecht en 1459, fils d'un tisserand, nommé Florent, ayant été boursier dans l'université de Louvain, en devint vice-chancelier, & fut doyen de l'église de cette ville. L'empereur Maximilien I le nomma précepteur de son petit-fils l'archiduc Charles, qui fut l'empereur Charles-Quint. Ferdinand-le-Catholique, aïeul maternel de Charles-Quint, fit *Adrien* évêque de Tortose; après la mort de Ferdinand, il partagea la régence d'Espagne avec le cardinal Ximénes, & fut ensuite seul vice-roi au nom de Charles-Quint. Léon X le fit cardinal & il lui succéda dans la papauté par le crédit de Charles-Quint & par l'adresse de la brigue impériale; personne ne paroissoit songer à cet *Adrien* Florent, qu'on ne regardoit que comme un homme de collége, & qui avoit confirmé cette idée par le mauvais succès de son administration d'Espagne; il y avoit une concurrence éclatante entre le cardinal de Médicis, cousin du dernier pape, & le cardinal Volsey, à qui l'empereur avoit promis de l'appuyer de tout son parti. On ne donna pas le temps aux cardinaux françois d'arriver; ils apprirent en route l'élection d'*Adrien*. Tous les cardinaux du conclave, ceux même qui étoient dans le secret, s'étonnèrent de ce choix, quelques-uns s'en indignèrent, les Romains en furent humiliés & irrités. Lorsque les cardinaux passèrent sur le pont Saint-Ange en sortant du conclave, le peuple les accabla d'injures & de malédictions, le cardinal de Gonzague se tournant vers lui, s'écria: *Vous êtes trop bons de vous en tenir aux injures, nous méritons d'être lapidés.* Ce que l'empereur avoit espéré, ce que le sacré collége avoit prévu arriva, *Adrien* ne fut point un *pape-prince*, Charles-Quint fut le maître à Rome; *Adrien* crut devoir cette déférence à son bienfaiteur, il crut devoir abandonner le soin des affaires du siècle aux puissances séculières; il prit pour lui la partie spirituelle & religieuse; il voulut réformer la cour de Rome, & il eut le mérite de déplaire à cette cour; il se fit un devoir sacré de l'économie; on lui représenta qu'il prenoit trop peu de domestiques: *Je veux*, dit-il, *avant tout payer les dettes de l'église. Combien mon prédécesseur avoit-il de palfreniers? — Cent — C'est beaucoup, quatre me suffiroient. — Le moins fastueux des cardinaux en a dix au moins. — Ayons-en donc douze, pour ne pas céder en superfluités au moins fastueux des cardinaux.* Les Romains crurent le haïr comme étranger, ils le haïssoient comme un homme juste & simple. A sa mort, ils mirent sur la porte de son médecin, cette inscription: *Au libérateur de la patrie.* Etant professeur de Louvain, il avoit fait un livre théologique, où il disoit: *Que le pape peut errer, même en matière de foi.* Etant pape, il fit réimprimer ce livre avec la même proposition. Il se jugea très-bien en mourant: *Mon seul malheur*, dit-il, *fut d'avoir à commander.* Il n'étoit pas né en effet pour le commandement; mais il a donné aux souverains de grandes leçons & de grands exemples d'économie & de justice. On l'a comparé avec *Adrien* IV. Tous deux s'élevèrent, d'une origine obscure jusqu'à la première dignité du monde chrétien; tous deux regrettèrent sur le trône pontifical leur obscurité primitive; tous deux refusèrent d'élever & d'enrichir leur famille; mais *Adrien* IV avoit plus d'élévation & plus de force dans le caractère. On a observé qu'*Adrien* VI, qui devoit sa fortune aux lettres, ne fit rien pour elles. Il mourut le 14 septembre 1523. Gaspard Burmann a donné sa vie en latin. Utrecht, 1727 *in*-4°.

Adrien III & Adrien V ne siégèrent pas assez long-temps pour être connus. On a retenu du dernier un prétendu mot. A peine élu, il tomba malade de la maladie dont il mourut: ses parens étant accourus pour le féliciter sur sa nomination, le trouvèrent au lit & assez mal: *J'aimerois mieux*, leur dit-il, *être cardinal en santé que pape mourant.* Est-ce là un mot?

Adrien est aussi le nom d'un chartreux, auteur du traité intitulé: *Liber utriusque fortunæ*, attribué autrefois à Pétrarque, & dont la première édition publiée à Cologne, *in*-4°. en 1471, est rare & recherchée.

ADVENEMENT, s. m. ou Avènement, (*Hist. mod.*) se dit de l'élévation d'un prince sur le trône, d'un pape au pontificat.

ÆLIANUS MECCIUS, (*Hist. anc.*) c'est le nom assez peu connu d'un médecin loué par Galien, qui le premier employa, dans un temps de peste, la thériaque, & comme remède, & comme préservatif, & l'un & l'autre avec succès.

ÆMILIUS PROBUS. (*Voyez* Cornelius Nepos.)

ÆNEAS SYLVIUS. (*Voyez* Pie II.)

AÉTIUS. Il y a plusieurs personnages célèbres de ce nom.

1°. Aétius, surnommé l'*impie*, avoit commencé par être chaudronnier, & finit par être patriar-

que de Constantinople sous Julien, surnommé l'*apostat*. Il embrassa les erreurs d'*Arius*, & en eut encore de particulières, dont saint Epiphane a recueilli quelques-unes. Il mourut à Constantinople en 367.

2°. AÉTIUS, médecin d'Amide, ville de la Mésopotamie sur le Tigre, vers la fin du quatrième siècle & le commencement du cinquième, premier médecin chrétien dont nous ayons des écrits sur la médecine. Son ouvrage grec, intitulé *Tetrabiblos*, est un recueil des écrits des médecins qui avoient vécu avant lui. *Janus Cornarus* le traduisit en latin, & le fit imprimer à Basle chez Froben en 1541 sous ce titre: *Contracta ex veteribus medicis*. Il excelloit, dit-on, dans la pratique de la chirurgie, sur-tout dans le traitement des maladies des yeux.

3°. AÉTIUS, (*Hist. de l'empire romain.*) gouverneur des Gaules, l'un des plus grands capitaines de son temps, & le boulevard de l'empire contre les barbares qui l'inondoient, étoit fils de Gaudentius, un des hommes les plus distingués de cette portion de la Scythie, qui étoit tombée sous la domination des Romains. Sa mère, née dans l'Italie, étoit issue d'une famille opulente & illustrée par les plus nobles emplois, ce qui fraya le chemin des honneurs à son fils qui, au sortir de l'enfance, servit dans les troupes de la garde du prince, où il annonça ce qu'il devoit être un jour. Il fut donné pour ôtage aux Visigoths, & ensuite aux Huns, dont il étudia les mœurs & la discipline militaire. Ce fut l'an 425 qu'il obtint le gouvernement des Gaules dévastées par les Visigoths. Le bruit de son arrivée releva les courages abbatus. Arles assiégée alloit par sa destinée décider de celle de toutes les provinces. *Aétius* se met en mouvement pour la délivrer, les Visigoths lèvent le siège, & sont attaqués dans leur retraite par ce général actif, qu'ils croyoient encore éloigné. Le carnage qu'il fit des Barbares les mit dans l'impuissance d'étendre leurs conquêtes. *Aétius*, après avoir fait de l'Espagne le théâtre de sa gloire, délivra Metz & Toul, de l'oppression des Bourguignons qui vouloient s'en rendre maitres.

L'an 428, les Francs se répandirent dans les Gaules, *Aétius* les obligea de repasser le Rhin. Ses services furent récompensés par la charge de maître de la milice, qui mettoit toutes les forces de l'empire dans ses mains. Sa fortune excita l'envie; il se forma une conspiration contre sa vie, & il en fit assassiner les auteurs. Placidie, qui gouvernoit alors l'empire, aima mieux fermer les yeux sur cet abus d'autorité, que de s'exposer au danger de le punir.

Mais *Aétius*, par son ambition, par les troubles qu'il semoit dans l'empire, par ses délations calomnieuses contre ses ennemis, précipita sa disgrace; il ne s'y soumit pas, il devint hautement rebelle, & alla chercher un asyle chez les Huns qui le chérissoient, parce qu'il avoit été nourri dans leur camp; ce fut sous prétexte de le venger qu'ils fondirent sur l'Italie, privée alors de ses plus braves défenseurs. L'empire prévint sa chûte par une paix humiliante. *Aétius* fut nommé patrice, dignité qui lui donnoit le droit de commander par-tout où l'empereur & le consul n'étoient pas. Il signala son retour dans les Gaules par la défaite des Bourguignons, des Visigoths, des Armoriques. Sa politique étoit de diviser ses ennemis, il arma les Alains contre les Armoriques, qui s'affoiblirent également par leurs victoires & leurs défaites. Ce fut dans ce temps que Clodion traversa les Ardennes, se rendit maitre de Tournai, de Cambrai, & de tout le pays qui est entre ces villes & la Somme. Les garnisons romaines furent passées au fil de l'épée. *Aétius* se mit en mouvement pour l'arrêter dans ses conquêtes. Le combat qu'il livra près du vieux Hesdin, sans être décisif, réduisit les François à quitter les bords de la Somme pour se retirer dans la Belgique. La guerre qu'il eut à soutenir contre Attila mit le comble à sa gloire. Ce prince barbare entra dans les Gaules, & Metz fut sa première conquête. Il marcha contre Orléans, qu'il prit & qu'il évacua sur la nouvelle qu'*Aetius* s'avançoit pour le combattre, & tandis qu'il veut regagner les bors du Rhin, il est attaqué par *Aétius*. Jamais on n'avoit vu deux armées si nombreuses en venir aux mains. Attila vaincu fit sa retraite à la faveur des ténèbres. Sa ruine eût suivi sa défaite, si *Aétius*, que la guerre rendoit nécessaire, n'eût favorisé sa retraite, pour lui laisser le temps de lever une nouvelle armée: ce fut par une suite de cette politique criminelle que, chargé de s'opposer à une nouvelle irruption, il négligea de couper les voies militaires, & de retrancher les défilés. Sa conduite devint suspecte, mais il étoit trop redoutable pour n'être pas respecté de ses maitres. Valentinien, parvenu à l'empire, eut l'humiliation de traiter avec son sujet comme avec un égal; il usa d'artifice pour mieux assurer sa vengeance, il lui accorda tout ce qui pouvoit flatter un cœur ambitieux. Séduit par ces démonstrations affectueuses, *Aétius* se présenta devant son maitre, qui ne vit en lui qu'un rival, & qui le tenant en sa puissance, le fit massacrer, & lui donna de sa main le premier coup de poignard. Boëce, qui étoit préfet du prétoire d'Italie, fut assassiné avec lui, quoiqu'on ne pût lui reprocher que d'avoir été son ami; les précautions dont l'empereur usa pour justifier ce meurtre, l'apologie qu'il envoya dans toutes les cours, montrent combien *Aétius* étoit puissant & respecté. (Un courtisan à qui Valentinien s'excusoit de ce meurtrre, sur la raison d'état, lui répondit: *Vous vous êtes coupé la main droite avec la main gauche*. L'évènement justifia ce discours.) Occylla, né barbare & ami d'*Aétius*, vengea sa mort sur Valentinien, qu'il massacra dans le temps que ce prince montoit dans une tribune pour haranguer le peuple. (*T-N.*)

Aétius fut tué en 454.

AFER, (Domitius) né à Nifmes, orateur à Rome, connu pour avoir été le maître de Quintilien, mais connu auffi pour avoir été un grand délateur fous Tibère, Caligula & Néron. Caligula le fit conful. Il mourut fous Néron, l'an 59 de Jéfus-Chrift.

AFRANIUS, fameux poëte comique romain, dont parlent Cicéron & Horace, & à qui Quintilien reproche des obfcénités. Il ne refte de lui que quelques fragmens qu'on trouve dans le *corpus poëtarum* de Maittaire. Londres 1723, 2 vol. *in-folio.* Il vivoit environ 100 ans avant Jéfus-Chrift, & ne peut être confondu avec Quinctianus Afranius que Néron fit mourir.

AFRICAIN, (Jules) hiftorien du troifième fiècle, auteur d'une chronique eftimée, qui n'exifte plus que dans la chronique d'Eusèbe.

AGA, f. m. (*Hift. mod.*) dans le langage du Mogol, eft un grand feigneur ou commandant.

Les Turcs fe fervent de ce mot dans ce dernier fens; ainfi chez eux l'*aga* des Janiffaires eft le colonel de cette troupe. Le *capi aga* eft le capitaine de la porte du ferrail.

Ils donnent auffi quelquefois le titre d'*aga* par politeffe à des perfonnes de diftinction, fans qu'elles aient de charge ni de commandement. Mais à l'égard des perfonnes revêtues du titre d'*aga* par honneur & par refpect pour leur dignité, on employe le mot d'*agarat*, terme pluriel, au lieu de celui d'*aga* qui eft fingulier. Ainfi parmi nous, au lieu de *vous*, nous difons à certaines perfonnes *votre grandeur*; & au lieu de *je*, un miniftre ou officier général écrit *nous*, &c.

En quelques occafions, au lieu d'*aga*, ils difent *agafi* ou *agaffi*: ainfi ils appellent l'*aga* ou commandant général de la cavalerie *fpahilar Agaffi.* (*A. R.*)

AGABUS, (*Hift. Sacr.*) nom propre, que l'on croit d'origine hébraïque *Efdr. ij*, 45, 46, & tiré du verbe עגב, *aimer*, fynonyme de celui de *philete*, qui fignifie *aimé.* C'eft le nom d'un de ces prophètes, c'eft-à-dire, de ces chrétiens honorés du don de prophétie alors répandu dans l'églife *Act. xiij*, qui vinrent de Jérufalem à Antioche, lorfque S. Paul y étoit avec S. Barnabé, fur la fin de l'empire de Caligula, ou au commencement de celui de Claude. Cet *Agabus*, que les Grècs prétendent avoir été un des foixante & douze difciples, « prédit par l'efprit, felon le rapport de S. Luc, » qu'il y auroit une grande famine » par toute la terre habitable », comme elle arriva fous l'empereur Claude, *Act. xj. 28.*

Jofephe, *ant. xx. 2*, Suétone, *in Claud. c. xviij*, Tacite, *ann. xij*, 43, parlent bien de deux grandes famines furvenues du temps de l'empereur Claude; mais Ufferius prouve qu'elles n'ont point été générales dans tout l'empire romain, & que celle qui fait l'objet de la prédiction d'*Agabus*, a été omife par ces hiftoriens. Il croit que celle-ci doit être rapportée à l'année de la mort d'Hérode Agrippa, ou la quatrième de l'empire de Claude; parce que l'auteur facré, *Act. xij*, infinue qu'il y eut une grande difette cette année-là. Scaliger & Spanheim ont été du même avis. Mais Vitrius ne paroît pas fatisfait de leurs raifons, & il préfère d'entendre par cette famine, cette difette de vivres qui fe fit fentir fucceffivement dans toutes les provinces de l'empire romain, pendant tout le temps de l'empire de Claude, c'eft-à-dire, pendant l'efpace de quatorze ans. *Meletem Leydens, page 41.*

Il eft bon de remarquer que l'écriture fainte entend par *la terre habitable*, quelquefois l'empire romain, d'autres fois feulement la Judée, *Luc. ij. 1.* *Agabus* auroit fort bien pu avoir eu en vue ce dernier fens: & ce qui eft dit des fecours que les fidèles envoyèrent en Judée, femble le fuppofer. *Confultez* Volfii, *Cur. Philolog.*

On prétend que c'eft le même *Agabus* qui vint de Judée à Céfarée pour vifiter S. Paul, & lui prédire par le Saint-Efprit, qu'à fon arrivée à Jérufalem, il feroit pris par les Juifs, & livré aux Gentils; ce qui arriva effectivement. *Act. xxj. 10, 11.*

Les Grècs difent qu'*Agabus* fouffrit le martyre à Antioche, & ils ont fixé la fête de ce faint au 8 mars. (*C. C.*)

AGAG, (*Hift. des Juifs.*) roi des Amalécites, fut épargné par Saül, après la bataille dans laquelle il défit cette nation. Mais Dieu lui avoit ordonné de ne faire grace à perfonne, de paffer au fil de l'épée tout ce qui avoit vie, hommes, femmes, enfans, & même les animaux. La clémence de Saül envers *Agag*, étoit donc une défobéiffance, dont le prophète Samuel lui fit un reproche amer, & qu'il expia en maffacrant en fa préfence, à coups de hache, ce roi captif que Saül avoit épargné. (*A. R.*)

AGALARI, f. m. (*Hift. mod.*) Un *agalari* eft un page du premier rang chez le grand-feigneur: il fert la perfonne du prince. Ces *agalaris* favent quelquefois mériter les bonnes graces & la confiance de leur maître, & s'élever ainfi aux premières places de l'empire.

AGAPET eft le nom de deux papes, dont le premier n'occupa le faint fiège que dix mois, entre les papes Jean II, & Sylvère, & mourut en 536. le fecond entre Marin ou Martin III, & Jean XII, de 946 à 955.

AGAR, (*Hift. facrée.*) Egyptienne de nation, d'abord fervante de Sara, femme d'Abraham. Celle-ci fe voyant ftérile, la donna elle-même à fon mari pour femme du fecond ordre, afin qu'il en eût des enfans. *Agar*, devenue groffe, s'enorgueillit tellement de cet avantage, qu'elle avoit fur Sara, que celle-ci la chaffa de chez elle avec l'agrément d'Abraham. Cependant *Agar* obtint fon pardon & revint dans la maifon d'Abraham, où elle accoucha d'un fils nommé Ifmaël. Dans la fuite Sara devint mère d'Ifaac; & les deux enfans ne pouvant s'accorder, Abraham

tergédia *Agar* avec son fils. Elle traversa le désert, où elle seroit morte de faim & de soif, sans le secours d'un ange qui lui apparut pour lui montrer une fontaine, elle vint se fixer en Arabie où elle maria Ismaël. (*A. R.*)

AGARISTE, (*Hist. anc.*) fille de Clisthène, qui chassa d'Athènes le tyran Hippias. Cette athénienne fut célèbre par la beauté, & par les jeux publics que les jeunes Grècs donnoient pour lui plaire, & où ils s'empressoient de se distinguer à ses yeux.

AGARISTIE, (*Hist. anc.*) mère du fameux Péridès. On rapporte qu'étant grosse, elle songea qu'elle accouchoit d'un lion.

AGASICLÈS, (*Hist. anc.*) roi de Lacédémone, père d'Ariston. Roi pacifique & philosophe & dont il a titre, il faut conserver la mémoire. *Comment*, lui disoit-on un jour, *un roi peut-il vivre tranquille? En traitant ses sujets*, répondit-il, *comme un père traite ses enfans*. Il vivoit vers l'an 650, avant J. C.

AGATHARCIDES, célèbre historien grèc, dont il ne reste que des citations dans Strabon, Joseph & Photius. C'est, dit-on, le premier écrivain qui ait donné la description du rhinoceros. Il vivoit environ 180 ans avant J. C.

AGATHIAS le scolastique, né à Myrine, avocat à Smyrne, & moins connu en cette qualité que par son histoire, qui est comme la suite de celle de Procope, & qui a été traduite du grèc par le président Cousin. Il vivoit au sixième siècle de l'ère chrétienne.

AGATHOCLE, (*Histoire de Syracuse.*) A peine Timoléon avoit affranchi sa patrie du joug des Denis, qu'*Agathocle*, jeune ambitieux, fils d'un potier de terre, envahit le pouvoir suprême dans Syracuse. Ce fut par le sang des principaux citoyens qu'il affermit sa puissance usurpée. Tous ceux qui ne furent pas ses complices, furent traités en coupables ; les femmes & les enfans furent enveloppés dans le meurtre des pères & des époux. Ce ne fut pas le seul fléau dont la Sicile fut affligée. Quand un pays est déchiré de factions, ses voisins, sous le titre imposant de *pacificateurs*, profitent de ses divisions pour l'asservir. C'étoit en paroissant protéger la Sicile que les Carthaginois en avoient usurpé la domination. Toute l'île étoit sous leur puissance, & il n'y avoit que Syracuse qui eût résisté à leurs armes & à leurs promesses. Cette ville opulente & peuplée vit bientôt les Africains devant ses murs ; les extrémités où elle se vit réduite, n'ébranlèrent point la constance de ses habitans. *Agathocle* réveillé par le danger, conçut le projet audacieux de transporter en Afrique le théatre de la guerre. Ce fut-là qu'il crut pouvoir humilier la fierté d'un peuple commerçant, moins propre à combattre qu'à calculer. Il équipe secrétement une petite flotte, où il embarque treize mille hommes aussi audacieux que lui ; quoique Syracuse fût étroitement investie par terre & par mer, il trouve le moyen de tromper la vigilance des assiégeans, & d'arriver sans obstacle en Afrique qu'il trouva sans défenseurs. Carthage, sur le bruit de ses prospérités en Sicile, n'avoit pu prevoir que l'ennemi qui ne devoit qu'implorer sa clémence, viendroit l'insulter dans ses murs. Toutes les campagnes furent la proie des flammes. Les habitans abandonnèrent leurs richesses & leurs troupeaux pour se réfugier dans le fond de l'Afrique. Les Carthaginois sans force & sans courage trembloient enfermés dans leurs murs. Ils ne s'occupérent plus à faire des conquêtes & allarmés pour leurs propres foyers, ils rappellèrent de Sicile une partie de leurs troupes. Un peuple riche & commerçant ayant beaucoup à perdre, est toujours tremblant à l'aspect du ravisseur. La levée du siège de Syracuse fut le premier fruit de cette victoire, & l'on peut dire que ce fut en Afrique qu'*Agathocle* fut le liberateur de la Sicile. Les troupes qui avoient combattu dans cette île, vinrent à leur tour défendre leur patrie : les deux armées en vinrent aux mains, & la victoire se déclara pour les Siciliens. Mais leurs succès multipliés ne faisoient qu'épuiser leurs forces qu'ils ne pouvoient rétablir dans une terre étrangère : *Agathocle*, trop clairvoyant pour compter sur des succès durables, consentit à une paix dont il dicta lui-même les conditions. Elle lui fut d'autant plus glorieuse, que ce fut le premier traité, dit un écrivain profond, où le vainqueur stipula pour les intérêts de l'humanité, puisqu'il exigea des Carthaginois le serment de ne plus immoler de victimes humaines ; (Nous sommes cependant obligés d'avouer avec beaucoup de regret, que ce fait est contesté par des savans, qui rapportent des raisons assez plausibles de leur avis. On peut les voir dans l'histoire des colonies anciennes par M. le Baron de Sainte Croix.) *Agathocle* revint triomphant à Syracuse, où il auroit été reçu comme le liberateur de sa patrie, si l'on avoit pu y oublier qu'il en avoit été le tyran. Les Syracusains souvent courbés sous le joug, n'avoient jamais pu se familiariser avec l'esclavage. *Agathocle* reconnut bientôt qu'il étoit abhorré d'un peuple fier qui ne pouvoit lui pardonner d'avoir eu l'orgueil de lui donner des fers, & qui disoit hautement qu'il ne les avoit délivrés de la domination des Africains que pour être leur tyran. Ainsi dans le temps qu'il croyoit jouir de sa gloire, il se vit condamné à vieillir dans l'amertume & le mépris ; alors abandonné des anciens adorateurs de sa fortune, il perdit tout espoir : & ne pouvant survivre à sa dégradation, il aima mieux se donner la mort que de rentrer dans la vie privée. Il laissa la réputation d'un grand politique, d'un intrépide guerrier & d'un mauvais citoyen. (*T-N.*)

AGATHON, poëte Grec, tragique & comique, dont Aristote & Athénée citent quelques vers, & qui vivoit dans la 90e. Olympiade.

Agathon, pape, élu le 26 Juin 679, mort en 682, fit cesser le tribut que le saint siége payoit aux empereurs grecs à l'élection de chaque pape.

Agathon étoit aussi le nom d'un musicien grec assez fameux, & les *chansons* d'*Agathon* étoient passées en proverbe pour signifier une chose plus agréable qu'utile.

AGEMOGLANS, s. m. *ou* Agiam-oglans, *ou* Azamoglans, (*Hist. mod.*) sont de jeunes enfans que le grand seigneur achete des Tartares, ou qu'il prend à la guerre, ou qu'il arrache d'entre les bras des Chrétiens soumis à sa domination.

Ce mot dans la langue orientale signifie *enfant de Barbare*; c'est-à-dire, suivant la manière de s'exprimer des Musulmans, né de parens pauvres qui ne sont pas Turcs. Il est composé des deux mots Arabes, אכם, *agem*, qui signifie parmi les Turcs la même chose que *barbares* parmi les Grecs, les Turcs distinguant tous les habitans de la terre en Arabes ou Turcs, & en *agem*, comme les Grecs les divisoient en Grecs & en Barbares; l'autre mot est צלאן, *oglan*, qui signifie *enfans*.

La plupart de ces enfans sont des enfans de chrétiens que le sultan fait enlever tous les ans par forme de tribut, des bras de leurs parens. Ceux qui sont chargés de la levée de cet odieux impôt, en prennent un sur trois, & ont soin de choisir ceux qui leur paroissent les mieux faits & les plus adroits.

On les mène aussi-tôt à Gallipoli, ou à Constantinople, où on commence par les circoncire; ensuite on les instruit dans la religion Mahométane, on leur apprend la langue Turque, & on les forme aux exercices de la guerre, jusqu'à ce qu'ils soient en âge de porter les armes: & c'est de cette école qu'on tire les Janissaires.

Ceux qu'on ne trouve pas propres à porter les armes, on les employe aux offices les plus bas & les plus abjects du serrail; comme à la cuisine, aux écuries, aux jardins, sous le nom de *Bostangis Attagis*, *Halvagis*, &c. Ils n'ont ni gages ni profits, à moins qu'ils ne soient élevés à quelque petite charge, & alors leurs appointemens sont très-médiocres & ne montent qu'à sept aspres & demi par jour, ce qui revient à environ trois sols & demi de notre monnoie (*G*)

AGESILAS, roi de Sparte. (*Hist. de Lacédém.*) *Agésilas* est au rang des plus grands capitaines de la Grèce. Agis, son frère, laissa un fils nommé Léotichide, qu'il n'avoua qu'au moment de sa mort. Le trône lui appartenoit, mais comme on le soupçonnoit d'être le fils d'Alcibiade, qui avoit aimé sa mère, les Spartiates le privèrent de l'héritage de ses ancêtres, & *Agésilas* son oncle fut roi, mais il ne voulut pas profiter de la succession d'Agis, dont son neveu Léotichide avoit été privé comme bâtard. Son désintéressement mérita l'estime publique.

Artaxerxe menaçoit la Grèce, & c'étoit sur Sparte qu'il devoit porter les premiers coups. *Agésilas* représenta qu'il seroit plus avantageux de porter la guerre en Asie que de la soutenir en Europe. Il fut chargé de cette expédition, & il arriva dans les provinces de la Perse, avant qu'on soupçonnât qu'il eût quitté la Grèce. Quoiqu'il n'eût qu'une très-foible armée, il dicta des loix à Tissapherne, sattrape de l'Asie mineure, qui consentit à laisser la liberté à toutes les villes grecques de l'Asie, à condition qu'*Agésilas* n'exerceroit aucune hostilité. Mais quand Tissapherne eût rassemblé ses forces, il changea de ton, & fit sommer *Agésilas* de s'éloigner de l'Asie. *Agésilas* feignit de tourner ses armes contre la Carie, où le satrape avoit de grandes possessions. Tissapherne y porta toutes ses forces; alors *Agésilas* se jetta sur la Phrygie, qu'il trouva sans défenseurs. Il y fit un butin immense qu'il abandonna tout entier à son armée.

Agésilas qui avoit trompé le satrape par un artifice, le trompa par une vérité la campagne suivante. Il fit publier qu'il marchoit en Lydie, & comme il déclaroit ce dessein, on crut qu'il en vouloit à la Carie. Tissapherne y envoya l'élite de ses troupes, & *Agésilas* profita de son erreur pour marcher à Sardes dont il forma le siége. Tissapherne tenta de délivrer cette place, il fut vaincu & la cour de Perse lui fit trancher la tête. Tandis qu'*Agésilas* étendoit ses conquêtes, Sparte fut attaquée par Thèbes, Argos & Corinthe. *Agésilas* rappellé au secours de sa patrie, se plaignit d'être arraché de l'Asie par trente mille archers, faisant allusion aux dariques, pièces d'or où la figure d'un archer étoit représentée, & que le roi de Perse avoit employées à corrompre les Grecs, & à les soulever contre Sparte. Il traversa en trente jours le pays que Xerxès avoit été un an à parcourir. Les Athéniens joints aux Béotiens l'attaquèrent dans les plaines de Coronée. Il en fit un horrible carnage. Il fut chargé de marcher contre les Corinthiens, & les ayant vaincus, on lui proposa de détruire Corinthe, il répondit: *Laissons à la Grèce des barrières contre les Barbares*. Il ne se trouva point à la bataille de Leuctres qui éclipsa pour jamais la splendeur de sa patrie. Il semblait en avoir prévû le funeste succès. L'armée victorieuse se présenta devant Sparte alors sans murailles, *Agésilas* fut son rempart. Les richesses qu'il avoit enlevées de la Perse, avoient été versées dans le trésor public, & il s'étoit fait un scrupule d'en réserver rien pour lui. Ce fut la ressource de Sparte dans ses revers. *Agésilas*, en voyant de plus près les mœurs asiatiques, n'en avoit conçu que plus de mépris pour le luxe & plus d'horreur pour la mollesse. Fidèle à la discipline de Lycurgue & aux vertus des Spartiates, il se distinguoit par la sobriété, la frugalité, la simplicité, la pauvreté. La nature qui lui avoit donné de grands talens & de grandes vertus, lui avoit refusé tous ces avantages extérieurs qui imposent au vulgaire, & son caractère lui interdisoit le faste qui remplace jusqu'à un certain point ces avantages dans l'imagination des hommes. Difforme, boiteux, petit & mal fait, il le paroissoit encore davantage

par

par le peu de soin qu'il prenoit de déguiser ces défauts. Il ne reconnoissoit de supériorité parmi les rois & parmi les hommes que celle que donne la vertu. Quelqu'un appellant devant lui le roi de Perse LE GRAND ROI, » *En quoi*, dit-il, *est-il plus grand que moi,* » *s'il n'est pas plus vertueux ?* » Ce roi lui ayant envoyé de riches présens & sur-tout de riches étoffes, qu'il ne crut pas apparemment devoir refuser, il les distribua sur le champ à ses esclaves pour faire voir le cas qu'il en faisoit. Avec ces sentimens, ces principes & ce défaut d'agrémens, *Agésilas* étoit d'abord un objet de mépris pour les étrangers & pour les barbares, l'ascendant de son mérite ne l'emportoit qu'avec le temps. Tachos, roi d'Egypte, auquel il menoit une armée de Grecs, pour le défendre contre les Perses, dédaigna sa personne & négligea ses conseils, il porta la guerre dans la Phénicie, malgré *Agésilas*, qui lui représenta, que dans la disposition où il voyoit ses peuples, il ne croyoit pas qu'il fût prudent au roi de s'éloigner de ses états; en effet, à peine Tachos fut-il éloigné, que ses sujets se soulevèrent & mirent Nectenabo en sa place. Celui-ci à son tour eut un concurrent nommé Mutus, *Agésilas*, lui conseilla de marcher d'abord à sa rencontre & de l'accabler, avant qu'il eût le temps de rassembler ses forces, Nectenabo n'eut pas plus d'égard que Tachos pour les conseils d'*Agésilas* & pensa en être puni de même. Pressé par les armes de Mutus, il fut trop heureux qu'*Agésilas* vînt à son secours, arrêtât les progrès de Mutus, & rendit la paix à l'Egypte par la défaite & la prise de ce rebelle. *Agésilas* mourut dans la Cyrenaïque en revenant de cette expédition, l'an 456, avant J. C. la 81e. année de son âge, la 41e. de son règne. Son corps fut embaumé & transporté à Sparte, qui étoit jalouse de posséder les cendres d'un tel roi. Les peuples de la Grèce qu'il avoit défendus, voulurent lui élever des statues; il les refusa; « *faut-il d'autres monumens* » *à l'homme de bien*, dit-il, *que ses actions mêmes ?* »

Cet *Agésilas* est le second du nom, dans la liste des rois de Sparte.

Cynisca, sa sœur, fut la première femme qui remporta le prix de la course aux jeux olympiques, & ce fut sur des chevaux qu'il l'avoit engagée à dresser elle-même.

AGÉSILAS, éphore de Sparte, tyran hypocrite, célèbre par le bien qu'il parut faire & par le mal qu'il fit, fut un des principaux instrumens dont Agis III se servit pour faire revivre la discipline de Lycurgue. La vie d'*Agésilas* jusqu'à ce moment, n'avoit été qu'un tissu de débauches, & il ne favorisa le projet de la réformation, que pour s'affranchir de ses dettes. L'histoire le peint comme un homme artificieux, doué de cette éloquence naturelle qui domine sur les esprits; sans frein dans ses penchans; audacieux dans ses projets, téméraire dans l'exécution, zélateur apparent d'une réforme qui accusoit le scandale de sa vie. Ce fut ce citoyen corrompu qui proposa au peuple de rendre aux loix leur vigueur, & aux mœurs leur première innocence. Il se rend à l'assemblée. Il fait parler la religion qui commande l'égalité; il cite des oracles & anciens & nouveaux, qui assuroient que si les Spartiates faisoient revivre leurs anciennes institutions, ils seroient triomphans & respectés comme autrefois. Son éloquence fut appuyée par le sacrifice qu'Agis & sa famille firent de tous leurs biens. Le peuple, saisi d'admiration, applaudit à un si généreux désintéressement; on abolit toutes les dettes, on brûla toutes les obligations dans le *forum*. *Agésilas* s'écria qu'il n'avoit jamais vu de flamme plus pure & plus agréable. Mais après cette opération il travailla sourdement à détruire l'édifice qu'il venoit d'élever: l'abolition des dettes, pour être juste, doit-être suivie d'un nouveau partage des terres, & tel étoit le projet d'Agis, mais ce n'étoit pas celui d'*Agésilas*, le citoyen le plus considérable de l'état par l'étendue de ses possessions. L'abolition des dettes l'avoit débarrassé de l'importunité de ses créanciers, & remis dans la jouissance de ses domaines. Il étoit trop intéressé au partage des terres, pour consentir à une égalité qui le mettoit au-dessous de ses besoins. Il en retarda l'exécution sous prétexte de ne point entreprendre deux choses à la fois, de peur d'ébranler l'état par des secousses trop violentes. La guerre & le tems entraînèrent d'autres soins. *Agésilas* devint le tyran d'un peuple dont il se disoit le protecteur. Ses vexations l'ayant rendu odieux, il fut obligé de prendre la fuite; il revint quelque temps après dans sa patrie, où, revêtu de la charge d'éphore, il exerça une domination tyrannique. (*T-N.*)

AGESIPOLIS, (*Hist. de Lacédémone.*) fils de Pausanias, roi de Lacédémone, perdit son père étant dans un âge trop foible encore pour gouverner lui-même. Les Corinthiens se flattèrent que le temps de sa minorité leur seroit favorable pour abaisser l'orgueil de Sparte qui depuis long-temps, insultoit à la foiblesse du reste de la Grèce; ils furent défaits, & leur humiliation contint tous les peuples jaloux de la puissance des Lacédémoniens. *Agesipolis* parvenu à l'âge où la loi le mettoit dans l'exercice de sa dignité, voulut se montrer digne de commander à une nation belliqueuse. Il tourna ses armes contre l'Argolide, qui étoit la contrée de tout le Péloponèse dont Sparte avoit le plus à se plaindre. Les Argiens abandonnés de leurs alliés, se sentirent trop foibles pour lui résister, ils demandèrent la paix; leurs députés n'essuyèrent que des mépris, & pour toute réponse, *Agesipolis* porta la désolation dans leur territoire. Tout lui en présageoit la conquête, lorsque de grands tremblemens de terre répandirent la consternation dans son armée. Les Spartiates étoient superstitieux, & lorsque quelque phénomène extraordinaire frappoit leurs sens, ils le regardoient comme un avertissement du ciel qui condamnoit leur entreprise. *Agesipolis* fut mal secondé par des soldats dont la

superstition avoit glacé le courage. Il fallut céder à leurs murmures, pour éviter une révolte. La prise de Mantinée le consola de cette disgrace. Il s'en rendit le maître en détournant le cours du fleuve Ophis, dont les eaux baignoient les murs de cette ville; & cette opération simple & facile lui mérita la réputation d'un grand capitaine. Les Olinthiens éprouvèrent ensuite l'effort de ses armes. Plusieurs de leurs villes furent prises d'assaut, & la sévérité dont il usa, détermina les autres à prévenir leur ruine par une prompte soumission. Olinthe fut la seule qui osa lui opposer de la résistance. Les fatigues qu'il essuya devant cette place, l'enlevèrent au milieu de sa carrière. Il mourut vers l'an 380 avant Jésus-Christ, & n'ayant point laissé de postérité, Cléombrote, son frère, fut son successeur. (*T-N.*)

AGGÉE, (*Hist. sainte.*) le dixième des douze petits prophètes, naquit pendant la captivité des Juifs à Babylone; & après leur retour il exhorta Zorobabel, prince de Juda, le grand-prêtre Jésus, fils de Josédech, & tout le peuple, à rétablir le temple, leur reprochant leur négligence à cet égard, & leur promettant que Dieu rendroit ce second temple plus illustre & plus glorieux que le premier, par la présence du Messie. On lui attribue quelques-uns des pseaumes. Il prophétisoit environ 500 ans avant l'ère chrétienne. (*A. R.*)

AGIATIS, femme d'Agis III, roi de Lacédémone, fut la plus rare beauté de la Grèce, & ce fut le moindre de ses titres. Après qu'Agis, son premier mari, eut expiré sous le fer des bourreaux, l'avare Léonidas, qui dévoroit ses richesses, lui fit épouser son fils Cléomène. Toujours livrée à sa douleur, elle lui faisoit sans cesse, en pleurant, l'éloge d'Agis, le plus vertueux & le plus infortuné des rois de Sparte. Cléomène qui l'aimoit, devint vertueux pour lui plaire.

AGILA, roi des Visigoths, (*Hist. d'Espagne.*) mauvais prince, qui avoit assassiné en 549 Théodiscle son prédécesseur, moins mauvais prince que lui, & fut assassiné en 554 par les partisans d'Athanagilde son successeur.

AGIS. (*Hist. de Lacédémone.*) Il y a eu quatre rois de ce nom à Lacédémone. Agis I, qui donna son nom à la famille des Agides, étoit fils d'Euristène, descendant d'Hercule, dont la postérité, après avoir long-temps erré sans éclat dans le Péloponèse, se rassembla dans la Laconie, où elle occupa le trône de Sparte pendant neuf cens ans. Euristène & Proclés furent les premiers de cette famille, qui régnèrent conjointement à Lacédémone avec un pouvoir égal. Euristène étant mort après un règne de quarante-deux ans, son fils *Agis* recueillit son héritage, & eut la portion du trône qui appartenoit à sa famille.

Ce fut lui qui réduisit en servitude les Elotes ou Ilotes, dont le nom fut étendu dans la suite à tous les ennemis dont les Lacédémoniens triomphèrent, & qu'ils réduisirent en servitude. Leur violence & leur tyrannie à l'égard de ces peuples vaincus reçoivent point d'excuse. *Agis* I mourut env mille ans avant Jésus-Christ.

AGIS II. monta sur le trône de Sparte, la [...] année de la guerre du Péloponèse, commencée le règne d'Archidamas, son père & son prédé seur. *Agis* fut un roi guerrier; il eut, comm plus heureux guerriers, des succès divers; lui qui gagna, contre les Athéniens, la bata Mantinée, & en général il assura, tant par la que par les négociations, la supériorité de Spar Athènes. A son retour à Sparte, il ne put ob le privilège de souper avec sa femme: ce roi queur fut soumis à la loi commune, qui assuj soit tous les citoyens à se trouver aux repas pu Il étoit d'un caractère franc & brusque, ses r ties étoient vives. Le député d'une ville allié fit une longue harangue, & lorsqu'il eut fini lui demanda quelle réponse il feroit à ceux qu voient envoyé: *Dis leur*, répond *Agis*, *que tu bien de la peine à finir*, *& moi à t'entend* mourut 397 ans avant J. C.

AGIS III. n'est célèbre que par sa jalousie co Alexandre le Grand, dont il crut pouvoir ar les prospérités; il souleva le Péloponèse, & a l'argent de la Perse, il leva une armée qu défaite & dissipée par les lieutenans du héros cédonien. (*T--N.*)

(Il ne faut pas blâmer *Agis III*, de cette tendue jalousie; la Grèce n'avoit certainement de mieux à faire que de profiter de l'absence lexandre, pour secouer le joug que Philippe avoit imposé, elle auroit dû seulement se r pour cette noble entreprise. Lacédémone fu seule qui fit quelques efforts sous la conduite d'A il fut repoussé par Antipater, à qui Alexa avoit confié, pendant son [illegible], la garde défense de la Macédoine; mais ne jugeons p par l'événement, & louons *Agis* d'avoir do l'exemple de s'opposer aux conquérans.)

AGIS IV monta sur le trône de Sparte dans âge où les passions exercent le plus leur emp Les institutions de Lycurgue étoient tombées d l'oubli, & l'ancienne austérité avoit fait place luxe & à la molesse. *Agis*, élevé dans les délic ne se laissa point séduire par l'exemple; il for le dessein de rendre aux institutions primitives ancienne vigueur, & pour y réussir, il comme ça la réforme sur lui-même. Le luxe asiati introduit par les relations des Spartiates avec Perses, fut proscrit. Sobre & frugal, *Agis* ne servir sur sa table que des mets communs & s assaisonnement: simple dans ses habits, ses mœu furent sa parure. L'exemple des rois est la règle leurs sujets, les jeunes Spartiates se firent un d voir d'imiter sa simplicité. Toute réforme est moi pénible aux jeunes gens, qui n'ont point enco fixé leurs penchans, qu'aux vieillards blanchis dan les préjugés, & subjugués par l'habitude. La mère d'*Agis* épouvantée de la témérité de l'entreprise

vit dans ce projet qu'un amour dangereux des veautés; mais elle se laissa persuader par son Agésilas qui goûta cette réforme, parce qu'elle tenoit à couvert de la poursuite de ses créan- La mère, rassurée par la pureté des motifs dirigeoient son fils, versa tout son or dans le public, & fit le sacrifice de ses biens im- à la patrie. Son exemple eut bientôt de ux imitateurs. Un enthousiasme subit saisit Spartiates. Les dames entraînées par l'exem- la mère de leur roi, embrassèrent l'austérité réforme; elles exerçoient alors une domina- absolue sur leurs maris qui n'étoient que leurs esclaves; elles n'usèrent de leur pouvoir les affranchir de la servitude des richesses. premier mouvement étoit trop vif pour être : elles se repentirent bientôt d'avoir renon- parure, & résolurent de détruire l'ouvrage s'étoient empressées d'élever. Le roi *Agis* pour collègue Léonidas, qui avoit vieilli dans & les voluptés. Il ne put se résoudre à se re, dans son déclin, à un régime sévère. eillards qui trembloient au seul nom des ins- de Lycurgue, formèrent une espèce de ération pour arrêter le réformateur dans sa *Agis*, que les obstacles rendoient plus ar- leur opposa Lysandre & plusieurs citoyens par leur désintéressement; & assuré de appui, il convoque le sénat, où il propose les dettes, & de partager par égales por- les terres entre tous les citoyens. La propo- fut vivement agitée, & les opposans l'em- rent d'une voix. Ce premier début ne rebuta le réformateur, il se transporta dans l'assem- du peuple, où il se dépouilla de tout son pa- : sa mère, son ayeule, ses parens & ses firent le même sacrifice. Le peuple frappé du téressement d'un roi qui se dépouilloit pour vêtir, le révère comme un dieu. Léonidas, ux de la gloire de son collègue, ne voit en lui le censeur de son avarice; il soulève le sénat, les membres étoient accoutumés à des super- tés que l'habitude rend nécessaires. Lysandre, se débarrasser d'un ennemi si dangereux, le au tribunal du peuple, juge de ses rois, il cuse d'avoir épousé une femme étrangère, & lever, comme ses enfans, les fruits d'une union la loi flétrissoit comme un concubinage. La grave des accusations étoit d'avoir fait un long our dans une cour étrangère, dont il avoit rap- porté la mollesse & les vices. La loi de Sparte dé- noit la peine de mort contre celui qui sans per- mission résidoit dans une terre étrangère. Léonidas, se soustraire à la rigueur de son arrêt, cher- un asyle dans un temple. Il fut aussi-tôt dégradé, & son gendre fut mis en sa place.

Sparte déchirée de factions, se soutint par la prudence d'*Agis*, qui ne vit dans Léonidas qu'un infortuné que son malheur lui rendoit respectable; & pour ne point l'exposer à être la victime d'une multitude furieuse, il lui donna une escorte qui le conduisit à Tégée. N'ayant plus d'opposition à craindre, & voyant son nouveau collègue concourir à l'exécution de ses desseins, il ordonna d'apporter dans le *forum* toutes les obligations pécuniaires, qui furent brûlées aux yeux des créanciers. Le partage des terres fut ensuite proposé, le perfide Agésilas s'opposa pour lors à l'exécution. Les dettes abolies l'avoient délivré de l'importunité de ses créanciers; il étoit le plus riche de la Laconie en fonds de terre, il ne put consentir à un partage qui le réduisoit à l'égalité. (*Voyez* plus haut l'article AGÉSILAS, Ephore de Sparte.) Sur ces entrefaites, *Agis* fut obligé de marcher au secours des Achéens. Pendant son absence Agésilas revêtu du pouvoir, exerça les vexations les plus criantes. La haine qu'excitoit sa tyrannie, retomba sur les deux rois, qui trompés par de fausses apparences de zèle & de vertu, l'avoient favorisé. *Agis* triomphant n'essuie à son retour que des outrages. Ses amis l'abandonnent: il cherche un asyle dans le temple de Minerve. Léonidas revenu de son exil, devient son juge & son persécuteur. Ce prince ingrat eut la lâcheté d'oublier, que dans la première révolution, il n'avoit été redevable de la vie qu'à la générosité d'*Agis*. Il corrompt des hommes pervers pour l'arracher de son asyle. L'éphore nommé Amphare, se chargea de lui livrer sa victime. Ce traître, quelque temps auparavant, avoit emprunté la vaisselle d'or & les meubles les plus précieux de la mère d'*Agis*. Il saisit cette occasion pour se les approprier. Il va trouver *Agis*, pour le conduire au bain avec une puissante escorte, & lorsque le prince étoit prêt de rentrer dans le temple qui lui servoit d'asyle, il est traîné en prison par ce parjure. Les éphores le condamnèrent à la mort. Tous les officiers refusèrent de le conduire au lieu de son supplice. Amphare, sans remords & sans pudeur, se charge de remplir lui-même ce barbare ministère. *Agis* voit d'un œil tranquille l'appareil de la mort; tous les spectateurs versent des larmes; *ce n'est pas moi*, dit-il, *que vous devez plaindre, mais ceux qui me font périr.* Sa mère & son aïeule à qui l'on avoit caché sa mort, se rendent à sa prison pour le consoler. Archidamie, l'ayeule, accablée d'infirmités & d'années, entre la premiere, & en même temps elle expire sous le fer des assassins: la mère d'*Agis*, qui fut ensuite introduite, apperçut le cadavre sanglant de sa belle-mère. Elle s'écrie: *O*, Agis! *mon cher* Agis! *ta douceur dangereuse nous a conduites à la mort.* Amphare lui dit: *Puisque tu oses plaindre ton fils, tu te déclares sa complice;* & aussi-tôt il donne aux bourreaux le signal de frapper. *Dieux immortels*, s'écrie-t-elle, *épargnez ma patrie: ne permettez pas que mon sang, ni celui de ma famille, soit la semence des calamités publiques:* Archidamas, frère d'*Agis*, sauva sa vie par la fuite. (*T—N.*)

AGITATEURS, s. m. (*Hist. mod.*) nom que l'on donna en Angleterre vers le milieu du siècle

passé, à certains agens ou solliciteurs que l'armée créa pour veiller à ses intérêts.

Cromwel se ligua avec les *agitateurs*, trouvant qu'ils étoient plus écoutés que le conseil de guerre même. Les *agitateurs* commencèrent à proposer la réforme de la religion & de l'état, & contribuèrent plus que les autres factieux à l'abolition de l'épiscopat & de la royauté : mais Cromwel parvenu à ses fins par leur moyen, vint à bout de les faire casser. (*G.*)

AGNÈS SOREL. (*Voyez* SOREL.)

AGNIUS, (*Hist. de Suède.*) fils de Dager, roi de Suède, succéda à son père en 172. Sa passion pour la guerre lui fit quitter bientôt les rênes du gouvernement pour prendre les armes. Il les tourna contre les Finlandois. Ces peuples s'étoient signalés sous le règne de son père, par de fréquentes révoltes. Il les soumit & les força de lui donner, pour ôtage de leur fidélité, Sehialvia, fille de Froton, dont la beauté faisoit l'ornement de cette contrée. Mais dans le trajet, il fut tellement épris des charmes de sa captive, que dès qu'il fut abordé au port de Stok-Sund, il fit dresser sous un arbre une tente superbe, épousa la princesse en présence de ses officiers, & la fit proclamer reine. Elle feignit de lui rendre tendresse pour tendresse; mais elle avoit conçu le projet de venger la Finlande par une perfidie que son patriotisme ne peut excuser. Tandis que son époux étoit plongé dans le sommeil léthargique qui suit l'ivresse, elle l'étrangla, le suspendit à l'arbre même où l'hymen avoit été célébré, & s'enfuit en Finlande : on la poursuivit en vain. *Agnius* fut enterré au pied de l'arbre même; & c'est là, dit-on, que fut bâtie depuis la ville de Stokolm. (*M. DE SACY.*)

(Cette histoire fort peu vraisemblable, comme l'observe M. de Sacy, paroit avoir été imaginée d'après celle de Judith, & en général à l'époque dont il s'agit, l'histoire ne se distingue pas encore de la fable.)

AGNODICE, jeune athénienne, se déguisoit en homme pour assister aux leçons de médecine d'Hierophile. Les dames d'Athènes firent en sa faveur révoquer la loi qui interdisoit aux femmes l'exercice de la médecine.

AGOBARD, archevêque de Lyon, prit part à la révolte de l'empereur Lothaire contre son père Louis-le-Débonnaire. On a même de ce prélat une apologie de cette révolte. Déposé en 835 au concile de Thionville, il fut rétabli dans la suite, & rentra en grace auprès de Louis-le-Débonnaire. Ses ouvrages, dont Papyre Masson donna la première édition en 1606, & dont Baluze en a donné une autre en 1666 en deux volumes *in*-8°. sont très-remarquables, en ce que les préjugés du temps & qui ont subsisté si long-temps encore après, tels que le duel judiciaire, les épreuves par l'eau & par le feu, l'opinion qui attribue à des sorciers les tempêtes & je ne sais quels maléfices, y sont formellement combattus; c'étoit un heureux effet des lumières que Charlemagne avoit répandues; mais ces lumières n'éclairèrent que quelques esprits privilégiés, & ne parvinrent pas jusqu'au peuple. Ces œuvres d'*Agobard* restèrent long-temps oubliées, & Papyre Masson, qui les publia, en acheta le manuscrit d'un relieur qui alloit s'en servir à couvrir d'autres livres. *Agobard* mourut en 840.

AGOULT, (GUILLAUME D') gentilhomme & poëte provençal du douzième siècle, annoncé comme un des hommes les plus aimables de son temps, est sur-tout connu par son poëme, intitulé: *La maniera d'Amar dal temps passat*; titre qui fournit une preuve de plus, que la manie de regretter le passé n'est pas nouvelle.

AGRÉDA, (MARIE D') fille de François Coronel. Son père se fit cordelier, sa mère & ses sœurs se firent cordelières, elle fut cordelière aussi, & leur maison paternelle fut changée en un couvent de cordelières, sous le titre de l'*Immaculée conception.* Marie d'*Agréda* en fut supérieure. Elle avoit des visions & des révélations; elle écrivit la vie de la vierge sous la dictée de la vierge elle-même; mais ses divers directeurs furent d'avis différens sur cet ouvrage; l'un lui ordonna de jetter son manuscrit au feu, elle obéit; un autre lui ordonna de le refaire, elle obéit encore. L'ouvrage ne parut qu'après sa mort sous ce titre: *La mystique cité de Dieu, miracle de sa toute-puissance, abyme de la grace de Dieu, histoire divine & vie de la très-sainte vierge Marie, mère de Dieu, manifestée dans ces derniers siècles par la sainte vierge, à la sœur Marie de Jésus, abbesse du couvent de l'immaculée conception de la ville d'Agréda.* La lecture en fut défendue à Rome, & le P. Crozet, récollet de Marseille, en ayant publié en 1696 la première partie en françois, elle fut censurée par la Sorbonne; ce qui n'empêcha pas la traduction entière de ce récollet de paroitre en 1717 à Bruxelles, en huit vol. *in*-12, & en trois vol. *in*-4°. Marie d'*Agréda*, née en 1602, mourut en 1665.

AGRICOLA. Il y a plusieurs hommes célèbres de ce nom.

1°. CNEIUS-JULIUS AGRICOLA, gouverneur, sous Vespasien, de la Bretagne qu'il avoit soumise, persécuté sous Domitien; sa plus grande gloire est d'avoir eu Tacite pour gendre & pour historien.

2°. RODOLPHE AGRICOLA, savant hollandois du quinzième siècle, loué par Erasme, protégé par le duc de Ferrare, Hercule d'Est; aujourd'hui oublié, né en 1442, mort en 1485 à Heidelberg. On a ses œuvres en deux vol. *in*-4°. Cologne, 1539.

3°. JEAN-ISLEBIUS AGRICOLA, ou plutôt *Jean-Agricola Islebius*, c'est-à-dire natif d'Islebe, ainsi que Luther, théologien protestant, est connu pour avoir rédigé sous les ordres de Charles-Quint le fameux *intérim* du 15 mai 1548, avec les deux évêques catholiques, Phlug, évêque de Naumbourg, & Helding, évêque titulaire de Sidon; il écrivit contre Luther son compatriote, & contre Melanchton, & il en demanda pardon. Il ne fut estimé ni dans son parti, ni dans le parti ennemi. Né le 20 avril 1492, il mourut à Berlin en 1566.

4°. George Agricola, savant médecin allemand, dont le traité *de re metallicâ*, annonce une grande connoissance des métaux & des fossiles: né à Glauchen dans la Misnie en 1494, mort à Chemnitz aussi en Misnie, l'an 1555.

AGRIPPA. Il y a plusieurs personnages célèbres de ce nom.

1°. Ménénius Agrippa, consul romain, vers l'an 252 de la fondation de Rome. Il y a principalement trois choses à observer sur ce qui le concerne; l'une, qu'il fut le premier qui reçut à Rome les honneurs du triomphe; l'autre, que ce fut lui qui par l'apologue fameux des membres révoltés contre l'estomach, & plus encore sans doute par son adresse à manier les esprits, ramena dans Rome le peuple, qui mécontent du sénat, & accablé de misère, s'étoit retiré sur le mont sacré; la troisième enfin, qu'après avoir rempli les premiers emplois de la république, il mourut si pauvre, que le peuple fut obligé de fournir aux frais de ses funérailles & à la subsistance de ses enfans; ce qui arrivoit souvent aux héros grecs & romains dans l'âge d'or de ces républiques.

2°. Marcus Vipsanius Agrippa, l'ami & le gendre d'Auguste, l'ame de ses conseils, & le principal instrument de ses victoires; qu'il ait été trois fois consul, deux fois tribun, une fois censeur, qu'importe? ce n'étoit plus la république qui conféroit ces dignités; il fut le véritable vainqueur de Philippes & d'Actium. Dans ce fameux conseil où Auguste délibéroit s'il quitteroit l'empire, fruit des victoires d'*Agrippa*, & s'il rendroit la liberté à Rome, il fut pour l'affirmative, & Auguste ne lui en sut pas mauvais gré; voilà la gloire de tous deux. *Agrippa* soumit les Germains & les Cantabres, & soit modération, soit prudence, il refusa les honneurs du triomphe; il enrichit Rome de plusieurs monumens; il bâtit le Panthéon, qui subsiste encore aujourd'hui sous le nom de Notre-Dame de la Rotonde; il épousa Julie, fille d'Auguste & veuve de Marcellus, & fut le martyr de sa coquetterie; il en eut trois fils, Caïus & Lucius, qui moururent avant Auguste leur ayeul, & le jeune *Agrippa*, prince d'un caractère farouche & violent & d'une force de corps singulière. Quelques emportemens indiscrets contre Auguste, ou plutôt contre Livie, le firent reléguer dans l'isle de Planasie, & lorsque son ayeul commençoit à s'attendrir sur son sort, & pensoit à le rappeller, on croit que Livie prévint ce projet en empoisonnant Auguste; ce qui est certain, c'est qu'à la mort d'Auguste, Livie & Tibère envoyèrent un centurion tuer *Agrippa*, qui, quoique sans armes, se défendit long-temps contre lui. Ainsi mourut à vingt-six ans le dernier des petits-fils d'Auguste; mais la postérité d'Auguste & d'*Agrippa* fut continuée par Agrippine, sœur du jeune *Agrippa*, & des princes Caïus & Lucius, laquelle épousa Germanicus, fils de Drusus, neveu de Tibère, & petit-fils de Livie. *Agrippa* le père mourut vers l'an 12 avant J. C. Il étoit d'une famille obscure.

3°. Il y a encore deux *Agrippa*, qui furent les deux derniers rois des Juifs; l'un nommé Hérode *Agrippa*, fils d'Aristobule, & petit-fils d'Hérode-le-Grand. Persécuté, & même emprisonné par Tibère, il fut comblé de biens par Caligula & par Claude. Ce fut lui qui, à la prière des Juifs, fit massacrer saint Jacques, & arrêter saint Pierre. Il mourut, dit-on, de la maladie pédiculaire, l'an 43 de J. C. L'autre fut son fils, nommé comme lui *Agrippa*; il se joignit aux Romains, ses tyrans, contre les Juifs ses sujets; il étoit avec Titus au siége de Jérusalem. Il mourut sous Domitien, vers l'an 94 de J. C. On l'accusoit d'un commerce incestueux avec Bérénice sa sœur. C'est devant lui & devant cette princesse que saint Paul comparut & plaida sa cause à Césarée.

4°. Parmi les modernes, Henri Corneille Agrippa mérite ici un article à part. Cet homme singulier a vécu par-tout, comme il arrive à ceux qui ne peuvent vivre nulle part; l'énumération seule de ses voyages, de ses divers séjours & de ses différentes professions, suffit pour peindre son inconstance. Né à Cologne le 14 septembre 1486 d'une famille noble, il fut secrétaire de l'empereur Maximilien, puis militaire, docteur en droit, médecin, théologien. Il étoit en France avant 1507, en Espagne en 1508, à Dole, en Franche-Comté, en 1509. Là, se voyant persécuté par les moines, il voulut leur opposer les femmes; il fit un traité en leur faveur, il l'intitula : *De l'excellence des femmes*. La persécution fut la plus forte; il s'enfuit en Angleterre (1510), où il travailla sur les épîtres de saint Paul; il revint à Cologne; il alla faire la guerre en Italie, puis il se fit théologien du concile de Pise; (1511) il se réconcilia avec les papes qu'il avoit mortellement offensés par cette seule qualité; il alla enseigner la théologie à Pavie & à Turin (1515.) Sur quelque nouvel orage, il se sauva de cette dernière ville & vint à Metz, où il fut syndic & orateur de la ville (1518.) Les moines, qui vouloient qu'il n'y eût qu'une Magdeleine, vouloient en revanche que sainte Anne eût eu trois maris, & le Fèvre d'Etaples, qui avoit trouvé trois Magdeleines, ne trouvoit qu'un mari à sainte Anne, double hérésie, selon les moines. *Agrippa* prit parti pour le Fevre, & de peur d'être brûlé, il quitta Metz & revint à Cologne (1520.) Il alla ensuite à Genève (1521), puis à Fribourg en Suisse (1523); enfin il vint à Lyon (1524), obtint une pension de François I & entra au service de la duchesse d'Angoulême en qualité de médecin & d'astrologue; il étudia ses goûts & ses foiblesses pour les contrarier. La duchesse qui croyoit à l'astrologie, lui demanda son horoscope, il ne voulut jamais le tirer. Elle haïssoit le connétable de Bourbon, il fit l'horoscope du connétable, & lui promit toute sorte de triomphes; on le chassa & on le raya de l'état des pensions; il s'en vengea par des satyres, où

il appelloit la duchesse d'Angoulême *Jézabel*. Il voulut se retirer dans les Pays-Bas; il lui falloit un passeport du duc de Vendôme, qui le refusa long-temps, en disant : *Je ne veux rien signer pour ce sorcier*, & qui le donna enfin d'assez mauvaise grace. *Agrippa* vint à Anvers en 1528, Marguerite d'Autriche le fit historiographe de l'empereur; mais bientôt prévenue contre lui par les moines, elle alloit le chasser, lorsqu'elle mourut. Il dit lui-même que si elle ne fût pas morte, il alloit périr comme criminel de *lèze-capuchon; monachalis majestatis sacræque cucullæ reus*. *Agrippa* fit son épitaphe. Il fut mis en prison à Bruxelles (1531); il en sortit & revint à Cologne, puis il alla à Bonn (1533.) Il lui prit fantaisie alors de revenir à Lyon (1535); le souvenir de ses anciennes insolences contre la mère du roi le fit arrêter; mais cette princesse étoit morte, *Agrippa* fut bientôt libre; il alla enfin à Grenoble, où il mourut, & même, selon quelques-uns, à l'hôpital, la même année 1535. Il avoit vécu errant & malheureux, querellant les hommes & se fuyant lui-même, troublant la société, s'agitant dans la solitude. On l'a cru luthérien, parce qu'il disoit quelquefois du bien des réformés en haine des catholiques; mais il en disoit aussi des catholiques en haine des réformés. Ses guerres continuelles avec les moines contribuèrent encore à lui donner le vernis hérétique. Tantôt il déclamoit contre Luther, tantôt il écrivoit à Mélanchton : *Saluez de ma part notre invincible hérétique Luther, cet excellent serviteur de Dieu. Plut à Dieu*, ajoutoit-il, *que Nabuchodonosor* (c'étoit Charles-Quint) *devenu bête, redevint homme, ou que je pusse quitter cet Ur de Chaldée*. Grace à sa bizarrerie, il eut toutes les réputations les plus contradictoires, il eut sur-tout celle de magicien, lui qui passa toute sa vie dans la misère & dans l'oppression.

Ses deux livres les plus célèbres sont sa *philosophie occulte*, & son *traité de la vanité des sciences*. Dans ce dernier ouvrage, il veut représenter les sciences, non seulement comme vaines, mais encore comme dangereuses, paradoxe que quelques gens de lettres ont pris plaisir à soutenir pour exercer leur esprit, sans songer au danger beaucoup plus réel de fournir des armes à l'ignorance.

Dans sa dissertation sur l'origine du péché, il attribue la chûte de nos premiers pères à une cause qui n'est pas celle que la Genèse exprime littéralement.

Il préparoit un traité *des hérésies & des crimes des jacobins*, dans lequel, disoit-il, *infecta sæpiùs veneno sacramenta, ementita sæpissimè miracula, interemptos veneno reges & principes, proditas urbes & respublicas, seductos populos, assertasque hæreses, & cætera ejusmodi heroum illorum facinora dilucidè narrabo*; c'est-à-dire, *je raconterai les sacremens devenus dans leurs mains, par un sacrilege affreux, des armes perfides & des instrumens de mort; les faux miracles, les rois & princes empoisonnés, les villes & républiques trahies, les peuples séduits, les hérésies soutenues, & les autres semblables exploits de ces héros.*

Ce livre n'a point paru, le titre seul en eût assuré le débit; mais le nom d'*Agrippa* eût pu l'empêcher de faire impression.

Voici le portrait que fait de Corneille *Agrippa* M. Thomas dans son *essai sur le caractère, les mœurs & l'esprit des femmes dans les différens siècles*. « Il étudia toutes les sciences, embrassa » tous les états, parcourut tous les pays, porta » les armes avec distinction, se fit ensuite théologien, docteur en droit, docteur en médecine, » commenta les épitres de saint Paul en Angleterre, donna des leçons sur la pierre philosophale à Turin, sur la théologie à Pavie, pratiqua la médecine en Suisse, fut attaché successivement à trois ou quatre princes & princesses, » & n'en fut que plus malheureux : essuya des » injustices, s'en plaignit avec courage, fut mis » deux fois dans les fers, & toujours errant, » parce qu'il se laissa toujours entrainer à une imagination ardente & foible, parce qu'incapable » d'être libre & d'être esclave, il ne sut avoir ni » le courage de la pauvreté, ni celui de la dépendance; après avoir excité tour-à-tour ou à la fois » la pitié, l'admiration & la haine, il mourut en » France, à quarante-neuf ans, avec une grande » réputation & de grands malheurs ».

On lui a fait cette espèce d'inscription :

Inter divos, nullos non carpit Momus.
Inter heroas, monstra quæque insectatur Hercules.
Inter dæmones, rex Erebi, Pluto irascitur omnibus umbris.
Inter philosophos, ridet omnia Democritus;
Contra deflet cuncta Heraclitus,
Nescit quæque Pyrrho;
Et scire se putat omnia Aristoteles.
Contemnit cuncta Diogenes.
Nullis hic parcit Agrippa,
Contemnit, scit, nescit, deflet, ridet, irascitur, insectatur, carpit omnia.
Ipse philosophus Dæmon, heros, Deus & omnia.

AGRIPPINE. Il y a deux femmes célèbres de ce nom. L'une est celle dont nous avons parlé à l'article d'*Agrippa*; c'est cette femme, cette veuve de Germanicus, dont l'arrivée à Brindes avec ses deux enfans & les cendres de son mari, forme dans Tacite un tableau si touchant, & dont la douleur partagée par tous les honnêtes gens (*Flebant Germanicum etiam ignoti.*) auroit été si intéressante, si elle n'eût pas trop souvent paru sous la forme de l'orgueil & de la colère, *violenta luctu & nescia tolerandi*. Son mari mourant l'avoit avertie d'adoucir sa fierté, (*exueret ferociam*) & sur-tout de ne point allarmer la politique jalouse dont il mouroit la victime, *neu regressa in urbem æmulatione potentiæ validiores irritaret*. Elle suivit mal ce tendre & sage conseil, elle se plaignit avec tant de hauteur & d'amertume (*Agrippina semper atrox*) de la persécution & des chagrins qu'elle éprouvoit, que Tibère lui répondit un jour par ce vers d'un poëte grec :

Votre chagrin, ma fille, est de ne pas régner.

La fille de Julie, la petite-fille d'Auguste pouvoit

porter en dot à un mari des droits redoutables à ceux de Tibère. *Agrippine* ayant parlé devant Tibère de se remarier, l'empereur ne répondit pas un mot; mais Séjan feignant de s'attendrir sur les malheurs d'*Agrippine*, lui fit craindre d'être empoisonnée par Tibère; celui-ci, ou averti par Séjan, ou s'appercevant par lui-même des précautions injurieuses d'*Agrippine*, dit un mot qui fut regardé par les courtisans comme l'arrêt de mort de son ennemie. *Sera-t-on surpris si je traite avec quelque sévérité une femme qui m'accuse d'empoisonnement?* En effet, il partit de sa funeste solitude de Caprées, des lettres de proscription adressées au sénat contre *Agrippine*, & Néron son fils, qu'il ne faut pas confondre avec l'empereur dont les crimes ont pour jamais flétri ce nom. Le sénat n'étoit plus qu'un troupeau d'esclaves, il ne s'abstint de les condamner à mort, que parce que l'empereur, qui n'étoit pas réconcilié avec *Agrippine*, & qui vouloit se venger d'elle long-temps, défendit qu'elle mourût. Quoiqu'il n'osât calomnier ouvertement la vertu reconnue de cette femme, il essaya de répandre à cet égard quelque nuage dans les esprits en la reléguant dans l'isle Pandataire, où Julie sa mère avoit été long-temps exilée pour les désordres de sa conduite. Tibère eut la lâcheté cruelle de vouloir insulter en personne au malheur d'*Agrippine*; les reproches dont elle l'accabla étoient trop justes pour ne pas l'irriter. Dans sa brutalité féroce il ordonna au centurion qui l'accompagnoit, de la frapper au visage, ce que le centurion exécuta si brutalement lui-même, qu'il lui fit sauter un œil. Elle mourut de douleur dans son exil, Drusus & Néron, ses fils, moururent de faim en prison; Caligula fut réservé pour le trône; il ne manqua aux malheurs de sa mère que de voir ce monstre régner.

Sa fille fut donc plus malheureuse; c'est la seconde *Agrippine*. Elle vit régner Néron. Que dis-je? Elle le fit régner, mais il l'en punit. Elle eut la fierté de sa mère & l'impudicité de son ayeule; mais Julie avoit péché par foiblesse, & *Agrippine* fit du vice l'instrument de son ambition. Elle plut à l'empereur Claude, son oncle, l'épousa, le gouverna & l'empoisonna, dit-on; elle voulut plaire à Néron, son fils, & il paroit qu'elle dut au succès de ce coupable dessein le peu de crédit qu'elle conserva quelque temps sous l'empire de ce prince. On lui avoit, dit-on, prédit, du temps de l'empereur Claude, que ce fils qu'elle élevoit à l'empire par tant d'intrigues & de crimes, la feroit périr un jour. *Qu'il me tue*, avoit-elle répondu, *pourvu qu'il règne!* Cri d'une ame ambitieuse plus que d'un cœur maternel. Ce *pourvu qu'il règne*, signifioit: *pourvu que je règne.* Néron se chargea d'accomplir la prophétie, par le seul motif que Virgile donne à de beaucoup moindres crimes de Cacus,

Ne quid inausum,
Aut intentatum scelerisve dolive fuisset.

Il tenta d'abord l'artifice; un vaisseau qui portoit sa mère & qu'il lui avoit fourni, sembla périr par accident; mais Acéronie qui l'accompagnoit, ayant crié qu'elle étoit l'impératrice, afin d'être plus promptement secourue, fut assommée à coups de rames & d'avirons. *Agrippine* ne dut la vie en cette occasion qu'à son silence prudent; mais Néron fâché d'avoir manqué son crime, ne daigna plus prendre de détours, il envoya égorger & assommer sa mère dans son lit. Frappée à la tête par un des assassins, elle leur crie: *Frappez les entrailles qui ont porté ce monstre, ventrem feri*, deux mots qui ont plus d'éloquence & de moralité que n'en auroient les plus fortes déclamations contre le parricide. Tacite & Suétone rapportent que par un genre de sacrilège inoui, Néron voulut voir le corps de sa mère morte, & qu'il donna d'infâmes louanges à ce qu'il avoit vu. Néron voulut persuader qu'*Agrippine* avoit tenté de l'assassiner lui-même, & qu'il avoit été forcé de la prévenir, il envoya au sénat une lettre qui contenoit cette récrimination, & qui avoit été composée par Senèque; Thraséas sortit du sénat à cette lecture; mais le sénat, & qui plus est, Burrhus, félicitèrent l'empereur d'être échappé aux complots de sa mère. Romains toujours étonnans, toujours au-dessus de toute comparaison avec les autres hommes, dans le vice comme dans la vertu, dans la bassesse comme dans la grandeur!

Néron prétendoit descendre d'Enée; on fit sur cette prétention, & sur le crime de Néron l'épigramme suivante:

Quis neget Æneæ magnâ de stirpe Neronem,
Sustulit hic matrem, sustulit ille patrem.

Comment imagine-t-on de faire un *calembourg* & de plaisanter sur un fils qui égorge sa mère?

Agrippine avoit laissé des mémoires dont Tacite a fait usage & qu'il a cités. Elle avoit eu trois maris; 1°. Cneius Domitius Œnobarbus, à qui Tibère l'avoit mariée; 2°. l'orateur Crispus Passienus, deux fois consul; 3°. l'empereur Claude. Néron étoit né du premier mariage, Claude l'avoit adopté; il régna au préjudice de Britannicus, fils de Claude & de Messaline. *Agrippine* mourut le 10 Juin de l'an 59 de J. C.

AGUERRE, (CHRÉTIENNE D') comtesse de Sault. (*Hist. moderne.*) *Chrétienne d'Aguerre*, fille de Claude d'*Aguerre*, avoit épousé en secondes noces François-Louis d'Agoust, comte de Sault. Faite pour commander aux hommes beaucoup plus par l'ascendant de son génie que par le pouvoir de ses charmes, elle avoit dans les affaires les talens d'un politique, & dans le péril le courage d'un héros. Sensible, mais jamais esclave du sentiment, dévorée d'une ambition qui ne jugeoit rien impossible, elle résolut de faire époque & réussit. La fortune d'un fils que le comte de Sault lui avoit laissé, fut le prétexte des grandes révolutions qu'elle méditoit. Elle eut bientôt formé un parti dans la Provence, mais le comte de Carces, à qui sa haute naissance donnoit beaucoup d'autorité sur les Pro-

vençaux, lui opposa sa faction. Celle de la comtesse alloit succomber lorsqu'elle appella un protecteur puissant. C'étoit le duc de Savoie. Il falloit réunir tous les suffrages, pour introduire dans la Provence un allié plus dangereux qu'un ennemi même. Les agens de ce prince, lui cherchoient des créatures, flattoient les mécontens, prodiguoient les promesses, l'un d'eux voulut séduire le brave & vieux Saint-Marc. « Penses-tu, dit le guerrier en montrant ses cheveux blancs, » qu'a-» près avoir blanchi au service du roi de France, » je veuille donner à un autre ce souffle de vie » qui me reste ». La comtesse appuie de son autorité ces négociations, elle cabale en faveur du duc de Savoie, le comte de Carces cabale contre elle, le parlement d'Aix balance entre les deux partis; tandis qu'il délibère, la comtesse paroit à la tête d'une troupe de séditieux, l'assemblée se dissipe, le palais est livré au pillage. La comtesse députe vers le duc de Savoie, pour le prier de venir secourir à main armée la foi catholique contre les protestans. Ce prince fit de grands préparatifs, temporisa, pour donner à la révolution le temps de s'affermir, observa de loin le péril, partit enfin, marcha lentement, & se montra lorsqu'il crut ne plus trouver de résistance. Il entend par-tout retentir sur son passage les cris de *vive son altesse*, *vive la messe*, & y répond en versant l'or à pleines mains. Pendant ces délais, Castellar, créature de la comtesse, ignorant magistrat, citoyen turbulent, brave soldat, à la tête de quelques fanatiques, avoit conquis Barjols & plusieurs autres places. Le duc assiège Salon, un pan de muraille s'écroule, les prêtres catholiques comparent le duc à Josué, la ville à Jéricho, le canon avoit fait le miracle.

Cependant les finances du duc étoient épuisées. Il alla chercher des secours en Espagne. Jeannin l'accompagnoit, Jeannin, magistrat intègre, négociateur profond, ligueur sans fanatisme, qui fut l'ennemi de Henri IV, mérita son estime & devint son ami. Philippe II donna au duc cinquante mille écus, mille soldats, quinze galères, & lui fit pour l'avenir les plus belles promesses. Le duc entra en triomphe dans le port de Marseille, mais en mettant pied à terre, il apprend que ses troupes ont été battues par le célèbre Lesdiguieres. Impatient de venger sa gloire, il court à Berre, & s'empare de cette place après un siège opiniâtre. Il avoit promis le gouvernement de cette conquête à la comtesse de Sault pour un de ses favoris. C'étoit Louis-Honoré de Castellane, sieur de Besaudun, brave officier, esprit orné par les lettres, qui savoit nouer des intrigues, faire des chansons, & gagner des batailles. Le duc manqua à sa parole; la comtesse dévora son ressentiment, & attendit l'instant de la vengeance; dès-lors elle apprit avec une joie secrette tous les malheurs du duc de Savoie, lui suscita des envieux parmi les grands, des ennemis parmi le peuple, & ne songea plus qu'à le chasser de la Provence. Le duc étoit trop clairvoyant pour ne pas soupçonner ces menées. Il chercha à gagner l'estime des Provençaux par des traits d'équité frappans. Pierre Biord, lieutenant dans Arles, homme sans talens, sans courage, sans vertus, qui croyoit sa vie menacée par tout ce qui l'environnoit, barbare par foiblesse, odieux au peuple, à ses créatures, à lui-même, immoloit sans pitié tous les objets de ses pusillanimes soupçons. Lesdiguieres s'avançoit pour venger les habitans, le duc l'apprend, il veut le prévenir. La comtesse, qui voit que le prince, par une juste sévérité, va se concilier l'affection du peuple, fait jouer mille ressorts pour suspendre sa marche, & pour le rappeller. Mais déja le duc est dans Arles, & Biord est dans les fers. Le prince ne dissimule plus alors l'indignation que lui causent les procédés de la comtesse de Sault. Il tonne, il menace, il croit n'avoir en tête qu'une femme vulgaire, qu'on peut séduire par la politique, ou intimider par les armes. Il court à Aix, entend crier de tous les côtés *fouero Savoyard*, voit la colère peinte à son aspect dans tous les yeux, & reconnoit l'effet des intrigues de la comtesse; ses partisans courent à l'hôtel de son ennemie, enfoncent les portes, pénetrent jusques dans son appartement pour se saisir, disoient-ils, des séditieux dont il étoit l'asyle. La comtesse se présente l'air calme, avec une indignation tranquille. « Voilà » donc, dit-elle, le prix des services que j'ai rendus au » duc de Savoie, qu'il tremble, qu'il tremble! l'in-» gratitude ne demeure jamais impunie : les mains » viles & mercenaires qu'il arme aujourd'hui contre » moi, s'armeront un jour contre lui. » Elle entend un des conjurés qui murmuroit ces mots: *qu'attendons-nous? Que n'exécutons-nous notre ordre?* » Frappez, leur dit la comtesse, je n'ai point » le cœur assez bas pour demander la vie. Tous » les cœurs ne sont pas glacés pour moi : ma » mort trouvera des vengeurs. Et vous, dit-elle, en s'adressant à quelques magistrats qui étoient entrés, » vous pères de la patrie, vous dépositaires de l'autorité suprême, vous souffrez » qu'un audacieux étranger s'éleve un trône au » milieu de la Provence! » Ce discours étonne, subjugue les esprits. Les assassins tremblent, reculent & disparoissent. Revenus de cette première surprise, ils rentrent chez la comtesse, & la chargent de fers. Elle joue la malade, une femme de sa suite, poussée par un zèle héroïque, trompe les surveillans, se met dans le lit de la comtesse, & détourne par des accens plaintifs l'attention des gardes, tandis que *Chrétienne d'Aguerre*, vêtue en Savoyard, le menton couvert d'une barbe longue & touffue, s'évade avec son fils déguisé en paysan. Les Marseillois ouvrent les bras à ces illustres fugitifs, & prennent les armes contre une troupe de commissaires & d'huissiers, que le duc avoit envoyée pour se saisir de la comtesse.

Depuis cet instant le duc perdit par dégrés son crédit

crédit & ses conquêtes. Il voulut faire un dernier effort pour ramener la fortune. Il présenta la bataille à la Vallette, chef du parti François. Les deux partis formoient à-peu-près huit mille hommes; on vit ces deux corps s'avancer avec autant de gravité que les plus grandes armées, divisés de même, observer le même ordre, exécuter les mêmes manœuvres. La victoire balança long-temps, enfin le duc fut entraîné dans la déroute de ses soldats. La Vallette survécut peu à sa victoire. Il périt quelques jours après à l'attaque du village de Roque-Brune. C'étoit un vertueux gentilhomme qui, dans le choix des partis qui divisoient la France, avoit plus consulté son cœur que ses intérêts. La ligue lui offrit le gouvernement de la Provence, s'il vouloit la seconder dans ses projets ambitieux. Il rejetta cette proposition avec beaucoup de noblesse, mais sans faste comme sans détours.

Après sa mort, la comtesse de Sault s'empara des affaires & des esprits, elle se présenta dans les principales villes, persuada au peuple qu'elle avoit été séduite, qu'elle lui avoit donné un tyran croyant lui donner un protecteur. Elle éteignit peu-à-peu les troubles qu'elle avoit fait naître, ferma pour jamais au duc l'entrée de la Provence, & passa le reste de sa vie, adorée dans sa faction, respectée dans l'autre, & redoutée d'un prince qui, dans ses plus hauts projets, n'avoit paru être que le ministre de l'ambition d'une femme. (*M. de Sacy.*)

(Toute cette histoire, qui est absolument sans dates, a pour époques générales & principales, comme on le voit, les règnes de Henri IV. en France, & du duc Charles-Emmanuel en Savoie.)

AGUI, l'an neuf, (*Hist. anc.*) cri ou refrain des anciens Druides, lorsqu'ayant cueilli *le gui* de de chêne, le premier jour de l'an, ils alloient le porter en pompe, soit dans les villes, soit dans les campagnes voisines de leurs forêts. On cueilloit ce *gui* avec beaucoup de cérémonies dans le mois de Décembre; au premier jour de l'an, on l'envoyoit aux grands, & on le distribuoit pour étrennes au peuple, qui le regardoit comme un remède à tous maux, & le portoit pendu au cou, à la guerre, *&c.* On en trouvoit dans toutes les maisons & dans les temples. (*G*)

Agui, l'an neuf, (*Hist. mod.*) quête que l'on faisoit en quelques diocèses le premier jour de l'an, pour les cierges de l'église. Il paroit que cette cérémonie, instituée d'abord pour une bonne fin, dégénéra ensuite en abus. Cette quête se faisoit par de jeunes gens de l'un & de l'autre sexe, ils choisissoient un chef qu'ils appelloient leur follet, sous la conduite duquel ils commettoient, même dans les églises, des extravagances qui approchoient fort de la fête des foux.

Cette coutume fut abolie dans le diocèse d'Angers en 1595 par une ordonnance synodale: mais on la pratiqua encore hors des églises; ce qui obligea un autre synode en 1668, de défendre cette quête, qui se faisoit dans les maisons avec beaucoup de licence & de scandale, les garçons & les filles y dansant, & chantant des chansons dissolues. On y donnoit aussi le nom de Bachelettes à cette folle réjouissance, peut-être à cause des filles qui s'y assembloient, & qu'en langage du vieux temps on appelloit bachelettes. Thiers, *Traité des jeux.* (*A. R.*)

AGUIRRE (Joseph Saenz d') (*Hist. mod.*) né à Logrogno en Espagne en 1630, d'abord bénédictin, ensuite cardinal en 1686, est célèbre par sa collection des conciles d'Espagne, publiée en 1693 & 1694, en 4 vol. *in-folio.* On en a donné une nouvelle édition à Rome en 1753, en 6 vol. *in-folio.* La première édition est encore la meilleure. Mort à Rome en 1699. Il est auteur de quelques autres ouvrages moins connus & à-peu-près du même genre.

AHIAS ou Achias, (*Hist. sainte.*) prophète, natif de Silo, qui prédit à Jéroboam son élevation, la mort de son fils Abia, & la désolation de sa maison.

AILLY, (Pierre d') (*Hist. mod.*) né à Compiègne en 1350, d'une famille pauvre, reçu docteur de Sorbonne en 1380. chancelier de l'université de Paris, confesseur & aumônier du roi Charles VI, évêque du Puy, & ensuite de Cambray, enfin cardinal, est sur-tout célèbre par le zèle qu'il témoigna & les soins qu'il se donna pour l'extinction du grand schisme d'Occident, qui étoit de son temps dans toute sa force. Ce fut un de ses sermons, prêché en 1405, devant l'anti-pape Benoit XIII, (Pierre de Lune.) qui fit instituer la fête de la Trinité, laquelle n'existoit pas encore, il se distingua aux conciles de Pise & de Constance. Les éloges qu'on lui donnoit dans l'université, n'annoncent qu'un scholastique célèbre; c'étoit l'*Aigle des docteurs de la France*, c'étoit *le marteau des hérétiques.* Sa réputation est encore respectée; mais elle ne va pas jusqu'à faire lire ses ouvrages, qui ont presque tous été imprimés à Strasbourg en 1490, *in-folio*, & dont quelques-uns l'avoient déja été séparément à Paris. Ils sont tous en manuscrit dans la bibliothèque du collège de Navarre, où ils avoit été boursier, & qui le reconnoit pour son second fondateur. Le plus connu de ses ouvrages & qui ne l'est guères que par le titre, est *son traité de la réforme de l'église;* cet ouvrage l'a toujours fait citer parmi les prélats bien intentionnés, qui sentoient la nécessité de réformer l'église, mais sans rien innover dans la foi. Au reste, il ne fut pas s'élever au-dessus des erreurs de son siècle, il croyoit à l'astrologie judiciaire, & le pape, selon lui, pouvoit disposer des couronnes. Il mourut, selon les uns, le 8 Août 1419; selon les autres, le 9 Octobre 1425 ou 1426.

AIMOIN, moine de l'abbaye de Fleury ou S. Benoit-sur-Loire, est auteur d'une histoire de France, qui se trouve dans le recueil de Duchêne & dans celui des bénédictins, & qui est d'ail-

leurs imprimée à part; on la consulte & on la cite, faute de mieux, pour les premiers temps de notre histoire. *Aimoin* est mort au commencement du onzième siècle.

Un autre *Aimoin*, moine de saint Germain-des-Prés, mort vers l'an 888, moins connu que l'autre, est auteur d'une histoire de la Translation de S. Vincent, qu'on trouve jointe à l'histoire de l'autre *Aimoin.* Dom Mabillon & dom Martène ont aussi publié quelques autres écrits de cet *Aimoin* de l'abbaye de saint-Germain.

AIMON, prince des Ardennes, père de ces quatre Preux, si connus sous le nom des quatre fils Aimon, appartient bien plus au roman qu'à l'histoire. On croit cependant qu'il a existé, qu'il a porté les armes sous Charlemagne, qu'il s'est ensuite fait moine à Cologne, & des légendaires Allemands prétendent qu'il mourut martyr.

AIRAULT, (PIERRE) né à Angers en 1536, y fut lieutenant-criminel, après avoir été à Paris un avocat célèbre. Un de ses fils étant entré chez les jésuites à son insçu & y étant resté malgré lui, lui donna occasion de faire son *traité de la puissance paternelle ;* cet ouvrage est estimé, ainsi qu'un autre du même auteur, intitulé: *traité de l'ordre & instruction judiciaire, dont les anciens Grecs & Romains ont usé en accusation publique, conféré à l'usage de la France.* Paris, 1598, *in*-8°. Ménage étoit petit-fils d'*Airault*, & il a écrit sa vie en latin, 1675, *in*-4°. *Airault* mourut à Angers en 1601.

AITZEMA, (LEON VAN) (*Hist. Litt. mod.*) gentilhomme de la province de Frise, né à Dockum en 1600, conseiller des villes anséatiques, & leur résident à la Haye, est auteur d'une *histoire des Provinces-Unies*, écrite en hollandois, 7 vol. *in-fol.* & 15 *in*-4°. contenant les actes & les preuves. Elle ne s'étend que de 1621 jusqu'à 1769, année de la mort de l'auteur. On a donné en 3 vol. *in-fol.* une continuation de cette histoire jusqu'en 1692.

C'est d'après l'ouvrage d'*Aitzema* qu'a été faite l'*histoire* françoise *des Provinces-Unies*, en 8 vol. *in*-4°. publiés à Paris en 1757 & 1771.

On a encore d'*Aitzema* une *histoire* latine *de la paix de Munster*, *in*-4°. qui a paru en 1554.

AKAKIA. (*Hist. Mod.*) Ce nom, qui, en Grec signifie *sans malice*, a été porté par quelques médecins assez célèbres, dont un étoit médecin de François premier, & l'autre, qui étoit fils de celui-là, & qui se nommoit Martin comme son pere, a été médecin de Henri III. On a du premier une traduction de deux traités de Galien; savoir : *Ars medica*, *quæ est ars parva*, & *De ratione curandi.*

On a du second des conseils de médecine, & un traité des maladies des femmes; l'un & l'autre en latin.

Le pere est mort en 1552, le fils en 1588.

Celui-ci eut deux fils, Martin mort en 1605, & Jean en 1630, tous deux Médecins; Jean fut médecin de Louis XIII. Charles *Akakia*, médecin de Port-Royal, mort en 1670, étoit son fils.

AKIBA, (*Hist. mod.*) rabin du deuxième siècle, trop célèbre pour que nous ne lui donnions pas ici un petit article, quoique dans l'intention où nous sommes de nous resserrer considérablement, nous n'ayons guères de place à donner à des rabins. Celui-ci garda des troupeaux jusqu'à l'âge de 40 ans; la fille de son maitre, laquelle apparemment avoit du goût pour lui & pour les sciences, lui promit de l'épouser, s'il devenoit savant; il le devint & l'épousa; mais il eût mieux fait de rester berger; avec la science d'un rabin, il en prit le fanatisme; il se jetta dans le parti du faux messie *Barcochebas*, & comme ce nom de *Barcochebas* signifie, *enfant de l'étoile*, il lui appliqua la prophétie de Balaam: *orietur stella ex Jacob*, &c.; & comme sous ce prétexte il excitoit les Juifs à la révolte, & commettoit & faisoit commettre beaucoup de cruautés, l'empereur Adrien le fit périr avec sa femme, ses enfans, & plusieurs de ses disciples, l'an de J. C. 135. Les Juifs disent qu'il avoit alors 120 ans. On le croit auteur d'un livre intitulé : *jeyira* ou *de la création* que les Juifs ont attribué long-temps sur sa parole à Abraham.

AKOND, f. m. (*Hist. mod.*) *terme de relation*, officier de justice en Perse qui juge des causes des veuves & des orphelins, des contrats & autres affaires civiles. Il est le grand-maitre de l'école de droit, & c'est lui qui en fait leçon aux officiers subalternes. Il a des députés dans toutes les cours du royaume; & ce sont ces députés, assistés d'un sadra, qui font tous les contrats. (*G*)

ALARBES, c'est, selon Marmol, le nom qu'on donne aux Arabes voleurs établis en Barbarie.

ALACOQUE, (MARGUERITE-MARIE) dévote mystique très-inconnue, avant qu'elle fût trop connue par le livre de M. Languet, archevêque de Sens. Ce n'est pas que cette histoire de Marie Alacoque fût plus ridicule que beaucoup de légendes, & elle étoit mieux écrite; mais le temps des légendes étoit passé, il n'y a plus de nouveaux saints qui réussissent que ceux d'un parti persécuté. l'archévêque avoit écrit contre les Jansénistes, ce nom de Marie Alacoque prêtoit au ridicule, & ce ridicule des noms mal sonnans a une grande force en France.

Il savoit même un peu de soliloque
Et des traits fins de *Marie Alacoque*.
VERVERT.

On dit qu'un particulier, prenant un billet de la loterie de saint Sulpice, indiqua pour devise: *Marie Alacoque*, & que le buraliste faisant difficulté de recevoir cette devise, parce qu'il la regardoit comme une insulte faite au frère du Curé, (Languet) le curé qui arriva au milieu de ce débat, & qui s'intéressoit plus au succès de sa loterie qu'au succès des livres de son frère, donna gain de cause au particulier, & lui dit : *je souhaite*, *Mon-*

fieur, que ce nom vous soit plus favorable qu'il ne l'a été à mon frère.

ALAGON, (CLAUDE) (*Hist. mod.*) Provençal, qui du temps d'Henri IV. voulut livrer Marseille aux Espagnols, & eut la tête tranchée à Paris en 1605, pour ce complot.

ALAIN, (*Hist. mod.*) Il y a plusieurs personnages célèbres de ce nom.

1°. ALAIN, roi des Alains, inconnu aux auteurs, & dont l'existence n'est attestée que par une médaille, au revers de laquelle on voit la tête d'Abgare *ou* Agbare roi d'Edesse. On croit que cet *Alain*, *Alanus*, a été un chef ou un roi de ces barbares connus sous le nom d'*Alains*, qu'ils ont peut-être même pris de lui. On les croit Scythes d'origine. Mais comment ces peuples si fameux par les ravages qu'ils firent en Europe & en Afrique, se trouveroient-ils ainsi au milieu de l'Asie, & pourquoi cette tête d'un roi d'Edesse sur la médaille d'*Alain*? Josephe, dans le livre VII. chap. 29 de la guerre des Juifs, dit que du temps de Vespasien, les *Alains* qu'il place près du Tanaïs & des Palus méotides, ayant fait un traité avec le roi d'Hircanie, seul maître du passage connu sous le nom de *portes Caspiennes*, passèrent ces portes, ravagèrent la Médie, puis l'Arménie. Les voilà donc voisins d'Edesse, & *Alain*, leur roi peut avoir fait alors avec Abgare, roi d'Edesse, un traité d'alliance, qui ait donné lieu à une médaille, portant d'un côté la tête d'*Alain*, de l'autre celle d'Abgare.

2°. ALAIN DE L'ISLE, dit le *Docteur universel*, dont on disoit : *sufficiat vobis vidisse Alanum. Qu'il vous suffise d'avoir vu Alain*, est un de ces héros de la scolastique, dont on ne peut se dispenser de parler, parce que leur réputation, quoique détruite depuis long-temps, sert à faire connoître l'esprit & la littérature de leur siècle. Il mourut âgé, dit-on, de plus de cent ans, vers la fin du treizième siècle. Ses ouvrages, tant en prose qu'en vers, ont été imprimés à Anvers, en 1653, *in-folio*.

3°. GUILLAUME ALAIN, nommé le cardinal d'*Angleterre*, persécuté comme catholique par la reine Elisabeth, fut fait cardinal en 1587, par Sixte-Quint; il fut un des reviseurs de la bible de Sixte V. Il mourut à Rome en 1594. âgé de 63 ans.

ALAMANNI, (LOUIS) (*Hist. mod.*) gentilhomme Florentin, poëte italien célèbre, ayant conspiré contre Jules Médicis, qui fut depuis le pape Clément VII., se réfugia en France, où François I. qui accueilloit tous les savans, le combla de bienfaits, lui donna l'ordre de Saint-Michel, & l'envoya en ambassade auprès de Charles-Quint. Henri II l'employa aussi en diverses négociations. Il n'est plus connu aujourd'hui que comme poëte. Indépendamment de diverses poësies fugitives, on a de lui deux poëmes célèbres, l'un intitulé *Girone il Cortese*, traduction du roman de Giron le Courtois; l'autre *della coltivazione*, que les Italiens mettent à côté des Georgiques.

ALAMOS, (BALTHASAR) (*Hist. litt. mod.*) espagnol moins connu pour avoir été onze ans en prison, pour je ne sais quels mystères politiques, ce que la tyrannie compte pour rien, & pour avoir été ensuite revêtu de grands emplois, que pour avoir fait une traduction espagnole de Tacite, avec des aphorismes politiques, publiée en 1614; mort vers le milieu du dix-septième siècle, âgé de 88 ans.

ALARIC, (*Hist. des Visigoths.*) Il y a deux rois Visigoths de ce nom également célèbres, savoir:

1. ALARIC, dit le *Hardy* & l'*entreprenant*. L'histoire commence à faire mention de ce prince vers l'an 395. Il étoit alors allié de Théodose le Grand, qui s'en servit utilement dans plusieurs guerres, & qui lui dut en partie sa victoire sur le Tyran Eugène. Arcadius & Honorius, ces foibles successeurs de Théodose le Grand, dont le nom est pour ainsi dire passé en proverbe pour désigner des rois toujours enfans, ne furent pas conserver un allié si utile, ils devinrent les ennemis d'*Alaric*. Stilicon, qui étoit sous Honorius ce qu'Aëtius fut depuis sous Valentinien III, c'est-à-dire, un général & un ministre plein de talens & de ressources, mais suspect d'intelligence avec les barbares qui ébranloient alors l'Empire Romain, Stilicon livra bataille aux Visigoths, près de Quierasque. Le choc fut rude des deux côtés, mais il dura peu. On prétend que Stilicon ménagea le roi barbare pour s'en faire un appui contre Honorius, qu'il avoit dessein de renverser du trône pour y mettre Eucher, son fils. Il eut en sa puissance la femme & les enfans d'*Alaric*, qui, pour les délivrer, fit un traité par lequel il s'obligeoit de se retirer en Epire, pourvu qu'on lui donnât quatre mille livres pesant d'or. Il se retira, & on ne les lui donna pas. *Alaric* reste tranquille & se laisse tellement oublier, qu'on le croit mort, & le bruit s'en étoit répandu dans l'Empire, lorsque tout-à-coup il parut aux portes de l'Italie. Avant de traiter les Romains en ennemis, il envoya des députés au sénat, demander les sommes qu'on lui avoit promises pour séjourner en Epire. Le sénat, voyant l'impossibilité de résister à une si formidable puissance, prit le parti de l'appaiser en payant les quatre mille livres d'or. Mais Honorius qui n'avoit eu le courage ni d'avouer, ni de désavouer le traité, eut la perfidie de faire attaquer *Alaric*, au moment où ce prince, se croyant sans ennemis, n'étoit point sur ses gardes. C'étoit le jour de pâques 408, & les Visigoths dans la ferveur de leur christianisme récent, aimèrent mieux se laisser tailler en pièces que de combattre le jour de pâques; ils furent donc martyrs, mais ils furent défaits. Pour comble de malheur *Alaric* apprit la mort de Stilicon son ami, qu'Honorius venoit de faire assassiner comme Valentinien III. fit assassiner dans la suite Aëtius, & par les mêmes raisons. *Alaric* revient pour venger son ami, & demander raison à Honorius de toutes ses perfidies; Honorius répondit avec l'inso-

lence d'un tyran foible qui se croit fort, *Alaric* poursuit sa marche, maitre des deux rives du tibre, & Rome est réduite à l'extrémité; le sénat tremblant envoie des ambassadeurs, qui demandent grace à genoux & tout en larmes. « Je sens » en moi, leur dit *Alaric*, quelque chose qui m'éx» cite à mettre Rome en cendres. Les ambassadeurs à ce mot, redoublent de soumissions & d'instances. » Eh bien ! dit-il, qu'on m'épargne la peine » de la piller; qu'on me remette tout l'or & tous » les meubles précieux qui se trouveront dans la » ville. — Que laisserez-vous donc aux habi» tans? --- La vie, & c'est plus qu'ils ne méritent. Il se laissa pourtant toucher & se contenta d'une très-foible portion du butin qu'il eût pu faire & qu'il pouvoit exiger; mais il ne crut pas devoir s'éloigner avant d'avoir reçu les sommes convenues. Honorius, prince qui, comme le dit Montesquieu, ne savoit faire ni la paix ni la guerre, fit d'expresses défenses de rien payer, mais pour en user ainsi, il falloit être le plus fort, & Honorius ne l'étoit pas. *Alaric* revint une seconde fois devant Rome, & la bloqua de toutes parts. La ville assiégée fut bientôt réduite à une extrémité plus affreuse que tout ce qu'elle avoit encore éprouvé. Les Romains éperdus revinrent implorer une pitié dont leur infidélité les rendoit indignes. *Alaric*, toujours modéré dans la victoire, leur fit grace; mais aux premières conditions, il en ajouta d'autres: il exigea un tribut annuel, & demanda de plus qu'on lui abandonnât le Norique, la Vénitie & la Dalmatie; & voulant montrer aux Romains son mépris, il leur donna pour maître le préfet Attale, qu'il fit empereur de sa seule autorité. On s'étonne qu'*Alaric*, maitre du sceptre des Romains, ne l'ait pas gardé pour lui. Mais tel étoit l'orgueil de ces rois barbares, que satisfaits d'ébranler ou d'affermir à leur gré le trône des empereurs, ils dédaignoient de s'y asseoir. Le roi des Visigoths, après avoir ainsi humilié l'orgueil romain, fit ses préparatifs pour assiéger Ravenne, où Honorius se tenoit honteusement caché. L'empereur Attale, qu'il ne distinguoit pas de ses sujets, eut ordre de le suivre à cette conquête. Les affaires d'Honorius ne pouvoient être plus désespérées: les barbares de la Germanie fondoient à l'envi sur ses états: sa domination étoit presque éteinte dans les Gaules & en Espagne. Convaincu de l'impossibilité de continuer la guerre, il envoya des ambassadeurs à Attale, lui proposer la moitié de ses états pour gage de la paix qu'il sollicitoit. Cette proposition ne devoit pas être dédaignée par Attale: mais *Alaric* alors mécontent de ce prince l'obligea de rendre le sceptre, & le chassa en présence de l'armée. *Alaric* délibéra ensuite s'il devoit accorder la paix à Honorius. Son conseil y paroissoit disposé; mais les Huns, alliés des Romains, ayant chargé un détachement de Visigoths, il prit cet acte d'hostilité pour une nouvelle perfidie d'Honorius, & rejetta tout accommodement: il marcha aussi-tôt vers Rome, qui, pour cette fois, fut obligée de le recevoir dans ses murs. On le loue beaucoup de sa modération. Il est vrai que ses soldats n'y commirent que les désordres qu'il ne put empêcher. Quoique les Ariens, dont il suivoit les erreurs, fussent depuis long-temps exposés à la persécution des orthodoxes, il ne crut pas devoir user de représailles: il ordonna de respecter les églises, & défendit, sous les peines les plus rigoureuses, de faire aucun outrage à ceux qui s'étoient réfugiés dans ces asyles sacrés. Il y fit reporter des vases d'or que la cupidité du soldat avoit enlevés. Il ne resta que trois jours dans Rome: il en sortit pour aller faire la conquête de la Sicile & de l'Afrique; mais une tempête ayant brisé une partie de ses vaisseaux, il mourut à Cosence. Ses officiers craignant que le souvenir des maux qu'il avoit faits en Italie, ne portât les peuples à s'en venger sur son corps, lui creusèrent un tombeau au milieu du fleuve Bazemo ou Vazento, dont ils détournèrent les eaux pour cet effet. Sa mort se rapporte à l'an 410 de notre ère. Son portrait nous est parvenu fort défiguré. On nous l'a représenté comme un prince avide de sang & souillé de carnage; mais sa conduite envers les Romains est assez justifiée par les perfides procédés d'Honorius. Ataulfe, son beau-frère, lui succéda du consentement des chefs de sa nation.

2° ALARIC II, *roi des Visigoths*. Du temps de Clovis, la Gaule étoit partagée entre les Romains que les François chassoient alors de ce pays; les Bourguignons, qui outre les provinces auxquelles le nom de Bourgogne est resté, possédoient le Lyonnois & les provinces voisines de l'Italie; les Visigoths, qui joignoient à l'Espagne, le Languedoc & d'autres provinces méridionales de la France. *Alaric* étoit leur roi, & c'étoit pour le temps un assez grand roi. Clovis avoit un rival dans Siagrius, fils de ce comte Gilles qui avoit été le rival de Childéric, père de Clovis. Siagrius, ainsi que le comte Gilles, étoit gouverneur dans la Gaule pour les Romains. Clovis défait Siagrius près de Soissons; le vaincu va chercher un asyle auprès d'*Alaric*; Clovis menace *Alaric*, se fait livrer Siagrius, & lui fait trancher la tête; premier sujet de division entre *Alaric* & Clovis. Les princes Bourguignons se faisoient une guerre cruelle pour se dépouiller les uns les autres; Clovis & *Alaric* prirent parti l'un contre l'autre dans cette querelle pour tâcher d'en profiter; seconde source de division. *Alaric*, jeune, vaillant, ambitieux comme Clovis, possédant une partie de la Gaule, devoit naturellement être son rival & son ennemi. *Alaric* étoit Arien, Clovis catholique; Clovis tira un grand parti de cette circonstance pour mettre le clergé dans ses intérêts; il ne parloit que de défendre la divinité du Verbe & la consubstantialité du père & du fils; il transforma cette querelle d'ambition en une guerre de religion.

Après diverses hostilités, les deux rivaux se rencontrèrent dans la plaine de Vouillé, près de Poi-

tiers; comme cette expédition est la plus importante de celles de Clovis, & qu'*Alaric* y périt, elle est aussi chez les historiens la plus chargée de circonstances, ou merveilleuses, ou au moins singulières. Une biche indiqua aux François un gué pour passer la Vienne; cet endroit s'appelle encore *le Pas de la biche*. On vit une aurore boréale qui paroissoit partir du clocher de saint Hilaire de Poitiers; ce fut un signe céleste qui annonçoit aux François la victoire; des François, en entrant dans l'église, entendirent chanter deux versets d'un pseaume qui la leur promettoient encore plus positivement; ils jurèrent de ne se point faire la barbe qu'ils n'eussent vaincu; ces sortes de vœux aident encore à vaincre. Les Visigoths furent défaits; Clovis renversa de cheval *Alaric* & le tua de sa main (en 507); tout ce qui est entre la Loire & les Pyrénées fut soumis pour quelque temps au vainqueur. Mais Théodoric, roi des Ostrogoths, c'est-à-dire des Goths d'Italie, vengea son gendre *Alaric*, en remportant sur Clovis, auprès d'Arles, une victoire qui priva Clovis d'une grande partie de ses conquêtes, qui réunit le royaume des Visigoths à celui des Ostrogoths, & qui conserva pour la suite le premier au jeune Amalaric, fils d'*Alaric* & petit-fils de Théodoric.

Alaric, ainsi que Théodoric son beau-père, n'étoit pas tout-à-fait un barbare; il ne fut pas uniquement célèbre par les armes, il s'occupa des loix, il engagea le plus grand jurisconsulte de son temps, Arien, à rassembler celles du code Théodosien, & à en faire un abrégé à l'usage des Visigoths; de-là vient que les provinces méridionales de la France, celles précisément qu'occupoient les Visigoths, sont encore aujourd'hui régies par le droit romain. *Alaric* rendoit lui-même la justice à ses sujets; mais il la leur rendoit sévère, & quelques-uns de ses jugemens se sentent de la barbarie de son pays & de son siècle: il condamna un séditieux & un rebelle nommé Pierre, qui avoit excité des mouvemens parmi le peuple, à être brûlé vif dans un taureau d'airain, soit qu'il connût l'invention de Pérille, adoptée par Phalaris, soit qu'il se fût rencontré avec ce barbare, & qu'il eût comme lui l'honneur de cette invention abominable.

ALARIC *ou* ALRIC, (*Hist. de Suède.*) roi de Suède. Il régnoit dans ces siècles de barbarie, où les rois du Nord n'étoient que des brigands, occupés à se dépouiller les uns les autres. *Alaric* ne fut pas plutôt monté sur le trône, qu'il voulut s'emparer de celui de Gestillus, roi des Goths. Ce prince trouva un appui dans Frotton, roi de Danemarck, qui fit marcher à son secours deux généraux nommés Godestac & Eric. Gauto, fils d'*Alaric*, périt dans le premier choc. *Alaric* voulut venger son fils de sa propre main. Il appella Gestillus en duel. Ce prince, courbé sous le poids de l'âge, pouvoit à peine soulever ses armes. Malgré sa foiblesse, le magnanime vieillard vouloit combattre; Eric, jeune, brave & généreux, le prévint, se présenta au rendez-vous; & porta au roi de Suède un coup mortel. (*M.* DE SACY.)

ALARIC II, (*Hist. de Suède.*) fils d'Agnius, roi de Suède, étoit né en 172; son frère Eric partagea avec lui le trône vacant par la mort de leur père en 192. Ils ne régnèrent pas long-temps en paix; une jalousie réciproque les dévoroit; elle éclata bientôt; des mauvais procédés ils passèrent aux injures, & des injures aux coups. On rapporte que s'étant trouvés tous deux sans armes au rendez-vous, ils débridèrent leurs chevaux, & s'assommèrent avec les courroies. (*M.* DE SACY.)

(Il ne faut point tromper le lecteur, les temps dont il s'agit dans ces deux articles, précèdent de beaucoup ceux où l'histoire de Suède, comme celle de tous les autres peuples modernes, commence à être véritablement connue.)

ALBANI. Nom d'une famille romaine, originaire d'Urbin, & dont étoit le pape Clément XI. & ses neveux les cardinaux Annibal & Alexandre Albani.

ALBANIN *ou* BALBANIN, s. m. peuple qui, selon M. d'Herbelot, n'a aucune demeure fixe, subsiste de ses courses sur la Nubie & l'Abyssinie, a une langue qui n'est ni l'arabe, ni le cophte, ni l'abyssin, & se prétend descendu des anciens Grecs qui ont possédé l'Egypte depuis Alexandre.

ALBATENIUS, (*Hist. litt. mod.*) ainsi nommé, parce qu'il étoit de Batan ou Bantan en Mésopotamie, se nommoit Muhacamed-ben-Geber; il ne faut pas cependant le confondre avec le fameux Geber, auteur arabe, aussi bien que lui. *Albatenius* est aussi nommé quelquefois *Mahometes Aractensis*, parce que ses observations astronomiques ont été faites à Aracta. On a de lui un traité *de scientia stellarum*, dont il n'y a eu d'imprimé que la traduction latine. L'original arabe est en manuscrit à la bibliothèque du vatican. Il observoit vers 880. Il mourut en 929.

ALBE (le duc d') (*Hist. mod.*) *Voyez* TOLEDE, qui est le nom de sa maison.

ALBÉRIC, (*Hist. mod.*) marquis de Toscane, fille de la courtisane Marozie, laquelle étoit fille de la courtisane Théodora; ces deux femmes célèbres par le crime, la galanterie & la beauté, faisoient & défaisoient les papes à leur gré, leur fils les persécuta, & toute cette race fut très-funeste à Rome. Tout y étoit scandale & désordre sous leur puissance. Pour comble de maux, un patrice romain nommé Crescence, sous prétexte d'affranchir sa patrie, s'en fit le tyran, jusqu'à ce qu'enfin l'empereur Othon III, délivra Rome de tous ces fléaux, & mit les papes en liberté. Ces évènemens auquel Rousseau a fait allusion dans ces vers:

Il choisit les Othons, & voulut par leurs mains,
Du joug des Albérics & des fers de Crescence
Affranchir les Romains.

Ces évènemens remplissent le dixième siècle, sur-tout la seconde moitié.

ALBÉRONI, (Jules) (*Hist. mod.*).

Enfant de la fortune & de la politique,
Qui marchant à grands pas au pouvoir despotique

Et voulant étendre ce despotisme, non-seulement sur l'Espagne qu'il gouvernoit, mais sur l'Europe entière dont il prétendoit changer la face, en y introduisant, par la guerre, des combinaisons politiques nouvelles, fut arrêté dans sa carrière & sacrifié aux alarmes & aux plaintes de l'Europe, soulevée contre lui. *Albéroni*, né à Plaisance le 31 Mai 1664, d'un père jardinier, fut jardinier sous lui jusqu'à quatorze ans, & ce fut peut-être son temps le plus heureux. Une place de sonneur à la cathédrale de Plaisance lui parut une fortune; son ambition s'accrut, on le fit prêtre, puis chanoine; il étoit curé de village, lorsque le poëte Campistron, voyageant en Italie, & traversant l'état de Parme, fut arrêté & dépouillé par des voleurs; dans sa détresse, il eut recours au curé le plus voisin, qui lui donna un habit & de l'argent pour se rendre à Rome; c'étoit *Albéroni*; Campistron s'apperçut qu'il n'avoit pas moins d'esprit & de capacité, que d'humanité, il jugea que c'étoit un trésor enfoui: quelques années après, Campistron suivit, dans les guerres d'Italie, le duc de Vendôme, auquel il étoit attaché. Le duc ayant besoin, pour guider sa marche & ses opérations, d'un homme intelligent & sûr, qui connût le pays, Campistron lui indiqua le curé *Albéroni;* celui-ci plut à M. de Vendôme, & s'étant attaché à ce prince, le suivit en Espagne; le duc lui trouvant des talens pour la négociation, se servit de lui dans la correspondance qu'il étoit obligé d'entretenir avec la princesse des Ursins, qui régnoit alors en Espagne sous le nom de Philippe V, & de sa première femme, qu'elle gouvernoit également; il plut à la princesse des Ursins, & après la mort du duc de Vendôme, qui n'avoit rien trouvé de mieux à faire pour lui, que de lui offrir la cure d'Anet, il s'attacha au service de la cour d'Espagne; la princesse des Ursins lui donna toute sa confiance.

Il la trahit, mais ce fut pour servir sa souveraine naturelle. Le roi d'Espagne, veuf de la princesse de Savoie, & jeune encore, voulut se remarier ou on voulut qu'il se remariât; on proposa la princesse de Parme, Élisabeth Farnèse.

La princesse des Ursins avoit, dans cette affaire, un intérêt qu'on pouvoit soupçonner, mais qu'elle ne pouvoit avouer qu'à ses plus intimes confidens. Elle avoit gouverné la première reine d'Espagne, gouverneroit-elle de même la seconde? De quel caractère seroit celle-ci? *Albéroni* connoissoit la princesse de Parme; il étoit né son sujet, il fut consulté; il confia perfidement à la princesse des Ursins qu'Élisabeth étoit telle que l'ambition de la favorite pouvoit le desirer, uniquement livrée aux amusemens de l'enfance, sans goût comme sans talent pour les affaires, & d'une docilité pusillanime, égale à son incapacité. Sur ce rapport, on l'envoya traiter de ce mariage à Parme; il pressa la conclusion de l'affaire avec la plus grande ardeur, pour prévenir les contre-ordres qui pourroient arriver si la princesse des Ursins venoit à être désabusée; en effet, la princesse ayant pris d'autres instructions, & ayant su qu'Élisabeth étoit précisément le contraire de ce qu'avoit dit *Albéroni*, celui-ci vit arriver un courier portant un ordre exprès de suspendre la négociation du mariage; c'étoit la veille même du jour qui avoit été pris pour la signature. *Albéroni* jugea qu'il falloit mettre le tout pour le tout, & que la princesse des Ursins ne lui pardonneroit jamais de l'avoir trompée sur un tel article. Il prit son parti sur-le-champ. *Veux-tu mourir*, dit-il au courier, *ou vivre riche? --- Que faut-il faire? --- N'arriver que demain au lieu d'être arrivé aujourd'hui; en un mot, te cacher vingt-quatre heures, & ne paroître que quand je te ferai avertir.* Les menaces & les promesses déterminèrent cet homme; l'affaire fut conclue, & le courier bien payé fut renvoyé le lendemain, portant pour réponse, qu'il n'étoit arrivé qu'après la signature; Élisabeth partit pour l'Espagne, où le premier usage qu'elle fit de son autorité, fut d'ordonner à la princesse des Ursins, qui étoit venue au-devant d'elle, de sortir incessamment du royaume, & de ne jamais reparoître en sa présence; Élisabeth vit Philippe, lui plut ou le subjugua, & bientôt elle eut le crédit qu'avoit eu la princesse des Ursins, joint à celui qu'avoit eu la première reine d'Espagne. Elle n'oublia pas celui à qui elle devoit ce service; elle mit *Albéroni* à la tête des affaires, le fit cardinal & premier ministre. L'ambition privée d'*Albéroni* étant ainsi satisfaite, son ambition politique n'en devint que plus vaste; il voulut rendre à l'Espagne les jours de sa gloire, & la rétablir dans le dégré de fortune & de puissance où elle avoit été sous Charles-Quint. Il étoit beau de vouloir être le restaurateur du pays qu'il gouvernoit, mais ce fut avec les préjugés d'un siècle d'ignorance, qu'il entreprit une révolution qui ne pouvoit être l'ouvrage que de la raison & des lumières. Il falloit apprendre à l'Espagne à devenir active, laborieuse, industrieuse; il falloit lui apprendre à profiter de toutes les ressources d'un beau ciel, d'un sol heureux & des deux mers qui l'environnent; à placer l'honneur dans le travail, non dans une orgueilleuse indolence; il falloit détruire ce tribunal fanatique, obstacle éternel aux progrès de l'esprit, à la culture des arts, & à l'introduction du bonheur. Ce fut par la conquête & par la guerre qu'*Albéroni* prétendit relever un état abbatu & désolé par la guerre; il prit le bruit & l'éclat pour le bonheur & pour la gloire, il voulut, en laissant l'Espagne telle qu'elle étoit, & même, en l'affoiblissant par de nouveaux efforts, lui faire conquérir l'Italie; il bouleversoit tout dans l'Europe, il réunissoit les ennemis, il divisoit les amis. Charles XII & Pierre I avoient été a-

vaux toute leur vie, il les réconcilioit; Charles XII croyoit avoir à se plaindre des Turcs, & le voisinage armoit quelquefois les Turcs contre les Russes; *Albéroni* réunissoit, dans une même ligne contre l'Empereur, les Turcs, les Russes, les Suédois; l'Angleterre pouvoit s'opposer à ces changemens, l'Angleterre alloit être occupée chez elle, *Albéroni* renversoit la maison d'Hanovre & rétablissoit la maison Stuart; la France & le régent étoient alors dans les intérêts de l'Angleterre, *Albéroni* enlevoit la régence au duc d'Orléans, & la donnoit au roi d'Espagne : c'étoit, à la fois, bien du courage & de la folie. Après le règne guerrier de Louis XIV, après tout le sang que la querelle de Philippe V & de Charles VI avoit sur-tout coûté à l'Espagne, pouvoit-on encore penser à des guerres? Comment ne voyoit-on pas que ce n'étoient point des secousses ni des révolutions violentes qu'il falloit à l'Europe, mais du repos, & qu'il ne s'agissoit pas de conquérir, mais de respirer? *Albéroni* avoit des qualités, des vûes, des ressources; c'étoit, si l'on veut, un grand ministre, mais ce grand ministre étoit le fléau le plus funeste que le courroux du ciel pût envoyer à un état épuisé. Une fille publique à Paris dissipa d'un mot tous ces projets. Le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne en France, & chargé d'y opérer la révolution concernant la régence, envoyoit en Espagne, par l'abbé Porto-Carréro, tous les papiers relatifs à cette conjuration; la Fillon sut qu'un sécrétaire de cet ambassadeur avoit passé la nuit à expédier ces dépêches, elle en avertit le régent, les papiers de l'abbé Porto-Carréro furent saisis, la conjuration découverte, les projets d'*Albéroni* dévoilés; la France & l'Angleterre fondirent sur l'Espagne; elle sentit alors le besoin de la paix, qui ne lui fut accordée qu'à condition de renvoyer le cardinal *Albéroni*; mais ce ne furent pas les seuls intérêts politiques qui déterminèrent le roi ou plutôt la reine d'Espagne à ce sacrifice, ce fut un combat d'intrigue entre l'abbé du Bois & le cardinal, dans lequel l'abbé fut vainqueur. Voici, à ce sujet, quelques anecdotes tirées des *pièces intéressantes & peu connues, pour servir à l'histoire. Bruxelles 1781.* « L'abbé du Bois, instruit par ses » espions de l'ascendant que Laura avoit sur l'esprit » de la reine, entreprit de s'en servir pour perdre le ministre. Il fit offrir à Laura tout l'argent » qu'elle voudroit : l'intérêt réuni à la haine, détermina la nourrice. Le 5 Décembre, *Albéroni* reçut, par un billet de Philippe V, ordre de sortir, en vingt-quatre heures, de Madrid, & dans » quinze jours, de sa domination; *Albéroni* partit » avec des richesses immenses... Il y avoit déja » deux jours qu'il étoit en marche, lorsqu'on s'apperçut qu'il emportoit le testament de Charles XII, » qui instituoit Philipe V héritier de la monarchie, » (d'Espagne).

» Il fallut user de violence pour l'obliger à » rendre ce testament. Il avoit sans doute envie de » gagner la protection de l'empereur, en lui remettant ce titre précieux.

» *Albéroni* devant traverser la France, le chevalier de Marcion (ou de Marcieu), eut ordre » d'aller le prendre à la frontière, de ne le quitter qu'à l'embarquement, & de ne pas souffrir » qu'il lui fût rendu aucun honneur, sur son » passage.

» Le cardinal se rendit à Parme, n'osant s'exposer au ressentiment du pape. Ce ne fut qu'en » 1721, à la mort de Clément XI, qu'il fut à Rome » pour le conclave.

» En passant par la France, il eut l'audace d'écrire au régent dont il avoit mérité l'indignation, » & de lui offrir de faire à l'Espagne la guerre la » plus dangereuse. Le régent montra sa lettre, & » ne l'honora pas même d'une réponse ». Lorsqu'*Albéroni* fut disgracié, tout le monde voulut le persécuter. Arrivé à Gènes, il y fut arrêté à la sollicitation du pape Clément XI, qui vivoit encore, & à qui l'empereur avoit fait porter des plaintes sur les liaisons qu'*Albéroni* avoit eues contre lui avec les Turcs; mais les Génois à qui cette détention déplaisoit, comme contraire à la bonne-foi & à l'hospitalité, le remirent promptement en liberté.

Innocent XIII, successeur de Clément XI, fit faire le procès au cardinal *Albéroni* : il n'étoit coupable que d'un crime qu'on ne punit pas, celui d'avoir été & voulu être l'incendiaire de l'Europe; on le condamna pour je ne sais quelles irrégularités, à passer quatre ans dans un couvent; c'étoit un curé qu'on envoyoit au séminaire : il passa un an chez les jésuites. Benoît XIII le traita mieux, il reprit insensiblement l'ascendant naturel de l'esprit & du talent, fut moins turbulent & plus utile, & M. de Voltaire ne démentoit point la voix publique, lorsqu'en 1735, il écrivoit au cardinal *Albéroni* : « Si Rome entend assez ses intérêts pour vouloir » au moins rétablir les arts, le commerce, & » remettre quelque splendeur dans un pays qui a » été autrefois le maître de la plus belle partie du » monde, j'espère alors que je vous écrirai sous » un autre titre, que sous celui de votre éminence ».

Observons que dans l'histoire de Charles XII, M. de Voltaire avoit traité le cardinal *Albéroni* *d'homme dangereux*, mais de *puissant génie*, & que le cardinal fut très-flatté du titre de *puissant génie*, & ne fut nullement blessé de celui d'*homme dangereux* : Nous avons son remerciement à M. de Voltaire, où il se trouve mieux loué par lui, que Trajan ne l'avoit été par Pline, & où il l'assure de la plus *parfaite reconnaissance*. Le cardinal *Albéroni* n'est mort que le 26 Juin 1752, âgé de quatre-vingt-sept ans; & son histoire étoit imprimée dès 1719. On a publié sous son nom en 1753, un faux testament politique qu'on prétendavoir été recueilli de ses mémoires, de ses lettres & de ses entretiens, & qui peut-être n'auroit pas été indigne de lui.

ALBERT. (*Hist. mod.*) Il y a plusieurs personnages célèbres de ce nom.

1°. ALBERT I. dit *le Triomphant* & *le Borgne* (*Histoire d'Allemagne.*) XXI. roi ou empereur depuis Conrad I; né vers l'an 1268, de l'empereur Rodolphe de Hasbourg I, & de l'impératrice Anne de Hokbert, nommé duc d'Autriche en 1282, élu empereur en 1298, après la mort d'Adolphe qu'il avoit défait & tué en bataille rangée, mort en 1308.

Les empereurs, instruits par les malheurs de Henri IV. & de Frédéric II, avoient renoncé à se faire obéir des papes : mais ceux-ci n'avoient pas renoncé à se faire obéir des empereurs. *Albert* crut ne pouvoir se dispenser de demander la confirmation de son élection à Boniface VIII, qui ne douta plus de ses droits sur tous les royaumes du monde; ce pape refusa de le reconnoitre, & s'érigeant en juge suprême de tous les souverains, il le cita fièrement à son tribunal; « nous ordonnons, disoit ce pontife, qu'*Albert* comparoisse dans six mois, » devant nous, & qu'il se justifie du crime de lèze-» majesté, commis contre Adolphe, son souverain ». Les partisans du pape en Allemagne, y excitèrent une guerre civile, & peut-être *Albert* eût-il été forcé d'obéir, si Boniface eût su dissimuler son ambition. Mais on le vit, dans le même temps, prétendre faire un empereur de Constantinople, juger un empereur d'Allemagne & détrôner le roi de France. La fermeté de Philippe le Bel, & le mépris de ce prince pour les foudres de Rome, portèrent le pontife à se réconcilier avec l'empereur, qui acheta la paix par une indiscrétion dont les suites pouvoient être funestes. *Albert* reconnoissoit que l'empire avoit été transféré aux Allemands par le saint siége : que les électeurs tenoient leurs droits du pape, & que les empereurs & les rois recevoient de lui le droit du glaive. Boniface, pour le récompenser, lui fit présent du royaume de France; mais il étoit plus facile de faire un semblable présent que de s'en saisir. *Albert* remercia le saint père, sans être seulement tenté de ses offres. Il trouvoit moins de difficulté à faire passer dans sa famille le royaume de Bohême, vacant par la mort de Wenceslas, qui périt assassiné : il en donna l'investiture à Rodolphe, son fils ainé, qui mourut peu de temps après. La perte de ce fils l'affecta d'autant plus sensiblement qu'il ne lui fut pas possible de disposer une seconde fois du trône de Bohême, les États de ce royaume ayant nommé tout d'une voix Henri, duc de Carinthie; cependant l'amour d'*Albert* pour sa famille, le poussoit souvent à des injustices, qui lui faisoient perdre l'estime de ses sujets, & l'avilissoient aux yeux de l'étranger. Il en commit une qui lui coûta la vie. Le duc Jean, titulaire d'une partie de la Souabe, son neveu & son pupille, conspira contre lui, & l'assassina pour se venger de ce qu'*Albert* retenoit l'héritage de ses pères, confié à ses soins. Son règne forme une époque remarquable dans l'histoire de l'Europe. Ce fut sous ce règne, & pour repousser les insultes de ses lieutenans, que les Suisses élevèrent l'édifice de leur indépendance : cette nation généreuse secoua le joug qu'elle ne pouvoit porter plus long-temps sans ignominie.

ALBERT II, dit *le Grave & le Magnanime*, (*Hist. d'Allemagne & de Hongrie.*) successeur de Sigismond, vingt-huitième empereur d'Allemagne depuis Conrard I, vingt-troisième roi de Hongrie, vingt-sixième roi de Bohême, naquit en 1394, d'*Albert* d'Autriche, IVe. du nom, & de Jeanne de Bavière.

Les dernières volontés de Sigismond, qui avoit appellé *Albert II.* aux trônes de Hongrie & de Bohême, n'étoient pas un titre suffisant. Les Bohêmiens & les Hongrois prétendoient avoir seuls le droit de se donner des maitres. Fondés sur ces prétentions, les états de Hongrie s'assemblèrent à Presbourg. *Albert* ne crut point devoir les en empêcher. Cette condescendance lui réussit, tous les suffrages se réunirent en sa faveur, & la couronne lui fut déférée comme au prince le plus digne de la porter. Cependant, avant de le sacrer, on lui imposa des conditions, dont la principale étoit, qu'il ne monteroit jamais sur le trône impérial. Les états craignoient que les affaires de l'empire ne lui fissent négliger les leurs, dans un temps où les Turcs & les Tartares portoient leurs dévastations sur les frontières. *Albert* éprouva plus de difficultés de la part des Bohêmiens. Ces Hussites avoient appellé Casimir, fils de Jagellon & frère de Ladislas V, roi de Pologne. Casimir, à peine âgé de treize ans, voulut en vain justifier ses droits : sa faction, qui n'étoit plus qu'un foible reste d'un parti autrefois considérable, fut forcée de céder; & *Albert II.* reçut la couronne à Prague. Les états des deux royaumes venoient de lui rendre hommage, lorsque des députés vinrent lui apprendre que les électeurs l'avoient unanimement élu empereur, & l'invitèrent à ne point se refuser aux vœux de l'Allemagne. *Albert* ne fut point insensible à ce nouvel honneur. Il étoit retenu par le serment que les Hongrois avoient exigé à son sacre, mais cet obstacle fut bientôt levé : les Hongrois le jugeant capable de porter ce nouveau sceptre, & de suffire à tant de devoirs différens, lui envoyèrent leur agrément. Le premier évènement mémorable de son règne, fut une diète qu'il tint à Nuremberg. Il y fit plusieurs réglemens utiles, & se déclara le protecteur du concile de Basle. On abolit, dans cette diète, une loi qui subsistoit depuis Charlemagne. Cette loi qui, comme le dit un moderne, n'étoit qu'une maniere d'assassiner, s'appelloit *le jugement secret*, & consistoit à condamner à mort une personne, sans qu'elle sût qu'on lui avoit fait son procès. La foiblesse du gouvernement l'avoit rendu nécessaire, dans un temps où l'on n'eût pu sévir contre un coupable puissant, sans exciter des révoltes. L'ancien tribunal des Austregues

regnes y fubit une réforme. Ce tribunal étoit établi pour juger les querelles des feigneurs qui, fe croyant fupérieurs aux loix, s'arrogeoient le droit de venger, les armes à la main, les torts qu'ils prétendoient avoir reçus : mais ce qui dut rendre fon nom bien cher à l'Allemagne, ce fut cette attention de faire défendre au pape, par le concile, de donner aucune expectative fur les bénéfices, dont la nomination devoit appartenir aux chapitres & aux communautés par une élection canonique. Les annates furent fupprimées, comme un droit honteux & à charge à l'églife. Ces fages décrets furent adoptés par le roi de France Charles VII en 1438, où on fit, dans une affemblée tenue à Bourges, la célèbre pragmatique fanction qui affermit les libertés de l'églife gallicane. Ces glorieux commencemens donnoient à la Hongrie & à l'Empire les plus heureufes efpérances ; mais la contagion qui fit périr la plus grande partie de l'armée qu'il conduifoit contre Amurat II, conquérant de la Servie, lui caufa la mort à lui-même. Il laiffa l'Europe dans les alarmes où la tenoient les rapides progrès des Turcs & des Tartares. Il étoit dans la quarante-fixième année de fon âge, & la deuxième de fon règne, ayant été fait empereur le premier Janvier 1438, & étant mort le 27 octobre 1439. (*M-r.*)

Albert, (*Hift. d'Allemagne & des Pays-Bas.*) archiduc d'Autriche, gouverneur, puis fouverain des Pays-Bas, étoit le fixième fils de l'empereur Maximilien II & de Marie d'Autriche. Il fut d'abord cardinal & archevêque de Tolède ; puis il quitta la pourpre pour époufer en 1598 l'infante Ifabelle Claire-Eugénie d'Autriche, fille de Philippe II & d'Elifabeth de France. Il avoit eu en 1583 le gouvernement du royaume de Portugal, dont Philippe II venoit de s'emparer ; il eut enfuite pour le même roi le gouvernement orageux des Pays-Bas. C'étoit dans le fort de la guerre entre les Efpagnols & les Hollandois révoltés que la France foutenoit contre l'Efpagne. *Albert*, arrivé à Bruxelles au mois d'avril 1596, avoit pris dans la même année Calais, Ardres & Hulft. Ce fut l'année fuivante, le 11 mars, que les Efpagnols furprirent Amiens ; tous les efforts d'*Albert* ne purent empêcher Henri IV de fe reffaifir par force de cette place le 3 feptembre fuivant. La paix entre la France & l'Efpagne ayant été conclue à Vervins le 2 mai 1598, & *Albert* étant devenu de fimple gouverneur, fouverain des Pays-Bas catholiques que l'infante Ifabelle-Claire-Eugénie lui avoit portés en dot, en fit la guerre avec plus d'ardeur, mais avec moins de bonheur, aux Hollandois devenus fes feuls ennemis. Il perdit, le 2 juillet 1600, contre le prince Maurice de Naffau, la bataille de Nieuport. Il prit Oftende le 22 feptembre 1604, après trois ans & trois mois de fiège, remportant pour tout fruit de fa victoire un monceau de cendres, qui, outre des fommes immenfes, avoit coûté plus de cent mille hommes, & pendant ce fiège qui étoit devenu pour les Efpagnols une affaire de point d'honneur & d'acharnement, le prince Maurice leur avoit enlevé l'Eclufe, Grave & quelques autres places importantes ; mais enfin après avoir fait la guerre avec quelque gloire & peu de fuccès, il eut la fageffe & le bonheur de conclure d'abord une trêve de huit mois en 1607, & enfuite une autre de douze ans en 1609. Il paffa du moins le refte de fes jours en paix, & mourut regretté de fes peuples en 1621, âgé de 62 ans. Il n'a point laiffé de poftérité.

Albert de Mecklenbourg, (*Hift. de Suède.*) roi de Suède, eft connu dans l'hiftoire pour avoir moitié conquis, moitié obtenu par des fuffrages libres la couronne de Suède, & pour l'avoir perdue, moitié par fa mauvaife conduite qui révolta fes fujets, moitié par la valeur de la célèbre Marguerite de Valdemar, nommée la *Sémiramis du Nord*, qui, reine de Danemarck par Valdemar fon père & de Norvège, par Haquin fon mari, le devint de Suède par fes victoires fur *Albert*, & par la décifion des Etats-Généraux des trois royaumes affemblés à Calmar en 1391. *Albert* détrôné, privé d'un fils qui annonçoit des talens & dans lequel il s'étoit flatté de revivre, mourut dans la retraite vers l'an 1396 ou 1397.

Albert (Jean), (*Hift. de Pologne.*) roi de Pologne, étoit le troifième des enfans de Cafimir IV fon prédéceffeur. » C'étoit, dit l'auteur de fon article dans les fupplémens de l'Encyclopédie, » un
» prince cruel par foibleffe, efclave de fes préju-
» gés comme de fes favoris, eftimant la vertu &
» n'ofant être vertueux, ne faifant rien par lui-
» même, ne voyant rien par fes yeux, laiffant à
» fes favoris la gloire de tout le bien qu'il put faire,
» & ne fe réfervant que la honte des crimes qu'ils
» lui firent commettre. Il avoit remis toute fon
» autorité dans les mains de Philippe Buonaccorfi,
» qui avoit été fon gouverneur. C'étoit un pédant
» que, de nos jours, on eût fait rentrer dans la
» pouffière des collèges, mais qui, dans un fiècle
» prefque barbare, joua un rôle en Europe, gou-
» verna la Pologne, dicta des loix, fit la paix &
» la guerre, & fut le maître de fon roi, comme il
» l'avoit été de fon élève ».

Il femble qu'un prince fi femblable à la foule des rois, ne méritoit guères d'en être tiré par un article particulier. Il avoit de la valeur, tous les rois en ont dans les temps & chez les peuples barbares, il fit la guerre avec affez de fuccès aux Turcs, aux Tartares, à Etienne Vaivode de Valaquie, & le réfultat de toutes ces guerres fut que l'empereur des Turcs Bajazet II, & le Vaivode Etienne demandèrent la paix au moment où Jean *Albert* fuccombant comme eux à tous les fléaux que la guerre entraine, alloit lui-même leur demander la paix. Il fe laiffa même impofer des conditions humiliantes ; on demanda qu'il fût lâche & cruel, & il le fut encore plus qu'on ne le demandoit. Pierre, fils d'Heley, prédéceffeur d'Etienne, s'étoit mis fous la protection de la Pologne, Etienne, vaffal rebelle de la Pologne, qui n'avoit droit de

rien exiger d'elle, exigea que Pierre lui fût livré. Jean *Albert* fit plus que de le livrer, il lui fit trancher la tête en présence des députés Valaques ; un chef des Tartares, ayant, malgré cet exemple, recherché son alliance, & l'ayant servi contre les autres chefs de sa Nation & contre les Russes, Jean *Albert* fit sa paix en secret & abandonna son allié à la fureur de ses ennemis. Ces crimes d'une politique fausse & basse sont si communs dans l'histoire, qu'ils méritent à peine d'être remarqués ; mais une question qu'il seroit toujours important d'examiner, c'est si ces infidélités politiques ont jamais procuré quelque fruit utile, si elles ne font pas naître nécessairement des défiances & des divisions, si elles ne vont pas directement contre le but qu'on se propose, c'est-à-dire contre l'intérêt de celui qui les emploie.

Jean *Albert* alloit entrer en guerre avec l'ordre Teutonique qui refusoit de lui rendre hommage, lorsqu'il mourut d'apopléxie en 1501.

Il y a encore deux princes du nom d'*Albert* qui méritent d'être distingués.

L'un est *Albert* l'*Ours*, fils d'Othon, prince d'Anhalt, qui, nommé marquis & électeur de Brandebourg, par l'empereur Conrad III vers l'an 1150, défricha ce pays, lequel n'étoit alors qu'une vaste forêt, & y bâtit des villes ; mort en 1168.

L'autre est *Albert*, dit le *Courageux*, duc de Saxe, homme utile par ses conseils & par ses exploits à l'empereur Maximilien I. & mort en 1500.

Un archevêque de Mayence, du même nom d'*Albert*, joua un rôle très-équivoque dans la fameuse querelle des investitures vers la fin du onzième siècle & le commencement du douzième. Attaché en qualité de sécretaire ou de chancelier à la personne du prince Henri, fils de l'empereur Henri IV, ce fut par ses conseils que ce jeune prince fit ses plus grandes fautes & commit ses attentats les plus condamnables ; il l'excita lui-même à la révolte contre son père, & appuya cette révolte. Lorsque Henri eut forcé son père d'abdiquer, & fut monté sur le trône, *Albert* eut sous lui le crédit principal, il fut employé auprès du pape Pascal II dans plusieurs négociations délicates, toujours relatives aux investitures, & dans lesquelles il se montra toujours impérialiste zélé, & grand partisan du droit réclamé par Henri V, ainsi que par son père, d'investir par la crosse & par l'anneau. Il suivit Henri V en Italie ; ce fut lui qui engagea ce prince à se saisir de la personne du pape Pascal II, & à tirer par force de ce pontife une confirmation du droit d'investiture, ce qui souleva tout le clergé. Le même empereur fit *Albert* archevêque de Mayence en 1109, & l'investit par la crosse & par l'anneau. Là, finit l'attachement de cet ingrat, il s'arma du bienfait contre le bienfaiteur & embrassa la cause du clergé ; il forma des cabales, & s'unit avec les ennemis de Henri V, qui le tint en prison pendant trois ou quatre ans depuis 1112 jusqu'en 1115, qu'une révolte du peuple de Mayence, qui redemandoit son évêque, obligea l'empereur de le remettre en liberté. *Albert* courut à la vengeance, prit les armes pour le pape contre Henri V, jusqu'à ce que cet empereur se fût soumis au saint Siège, & qu'il eût renoncé au droit des investitures. *Albert* présida au au concile de Mayence en 1131, & mourut le 23 juin 1137 sous l'empire de Lothaire II, successeur de Henri V.

ALBERT-LE-GRAND, (*Hist. mod.*) un de ces héros de la scolastique & de ces docteurs du *trivium* & du *quadrivium*, admirés dans le treizième siecle, oubliés depuis long-temps. Un philosophe a dit qu'*Albert* avoit été nommé *le Grand*, parce qu'il avoit vécu dans un siècle où les hommes étoient petits : des savans ont cru réfuter bien doctement ce mot, en observant que le nom de famille d'*Albert* étoit *Groot*, qui en allemand signifie *Grand* ; de sorte que *le Grand* est ici un nom propre & non pas une épithète ; ces savans peuvent n'avoir pas tout-à-fait tort, & le philosophe a tout-à-fait raison. Il est certain qu'*Albert* a été réputé grand dans son siècle, qu'il a été au rang des scolastiques les plus célèbres dans un temps où la scolastique formoit toute la littérature, & que s'il se nommoit Grand ou le Grand, on lui avoit fait de son nom propre une épithète & un titre d'honneur. C'est de lui que la place Maubert a pris son nom, *Magistri Alberti*, ou *Magni Alberti platea*. Comme il savoit en physique & en méchanique quelques prétendus secrets que tout le monde ne savoit pas, il passa pour sorcier ; tout savant l'étoit alors, & quelques-uns même croyoient l'être ; delà vient que le mot *sorcier* étoit à-peu-près synonime du mot *clerc*, & se prenoit aussi en bonne part : *un grand sorcier*, *un grand clerc*, signification qu'il conserve encore dans cette phrase vulgaire : *ce n'est pas un grand sorcier*. La sorcellerie ou la magie du grand *Albert* est célèbre ; il avoit fabriqué une tête d'airain qui répondoit sans hésiter à toutes les questions qu'on pouvoit lui faire. Voilà la sorcellerie. Rentrons dans le vrai. Ses œuvres ont été imprimées à Lyon en 1651 en 21 volumes *in-folio*. Ce sont des commentaires sur Aristote, sur saint Denis l'aréopagite, sur Pierre Lombard, dit *le maître des sentences*. La fécondité stérile d'*Albert* rappelle ce Cassius le Toscan dont parle Horace, auquel il ne fallut pas d'autre bûcher que ses propres ouvrages.

Etrusci
Quale fuit Cassi rapido ferventius amni
Ingenium : capsis quem fama est esse librisque
Ambustum propriis.

Albert étoit dominicain, il fut quelque temps évêque de Ratisbonne. Né à Lawingen en Suabe en 1205, il mourut à Cologne en 1282.

ALBERT *ou* ALBERE (ERASME), (*Hist. mod.*) disciple de Luther dans l'université de Wittemberg, auteur du fameux *Alcoran des cordeliers*, ouvrage qui n'est qu'un extrait du *livre des conformités de*

saint François avec J. C. du cordelier Albizi ou de Albizis, plus connu sous le nom de Barthelemi de Pise. Dans ce livre, saint François est mis bien au-dessus de Jésus-Christ, & *Albert* n'eut besoin, pour rendre un tel ouvrage ridicule, que de l'extraire fidèlement. Le livre de Barthelemi de Pise, composé dans le quatorzième siècle, avoit eu le plus grand succès dans son ordre ; il avoit été présenté au chapitre général, assemblé à Assise en 1399, qui fit don à l'auteur de l'habit complet que saint François avoit porté. Les premières éditions du livre des *conformités* sont rares, & les dernières sont altérées, sur-tout celles qui sont postérieures à l'*Alcoran des cordeliers*, dont la première édition, en allemand, est de l'an 1531 ; en latin, de 1542, à Wittemberg, *in*-4°. Conrad Badius, célèbre imprimeur de Genève, traduisit en françois l'*Alcoran des cordeliers*, & y ajouta un second livre composé de même de divers passages du livre des *conformités*. L'édition la meilleure & la plus complette de l'*Alcoran des cordeliers* est celle de 1734 à Amsterdam, deux vol. *in*-12 avec figures. *Albert* dit qu'en faisant, par ordre de Joachim II, électeur de Brandebourg, dont il étoit prédicateur ordinaire, la visite des couvens des cordeliers, il ne trouva nulle part la bible, mais par-tout le livre des *conformités*, ce qui lui fit faire l'*Alcoran des cordeliers*. Barthelemi de Pise, dont nous ne ferons point d'article séparé, mourut à Pise en 1401, dans un âge très-avancé : Erasme *Albert* mourut vers le milieu du seizième siècle dans le Meklembourg.

ALBERT (CHARLES D'), (*Hist. mod.*) duc de Luynes, garde des sceaux, & connétable de France, revêtu d'ailleurs d'une foule de dignités moins importantes, que la faveur accumula sur sa tête, répandit par ces dignités mêmes un si grand éclat sur sa maison d'ailleurs noble & ancienne, que quelques-uns ont cru, mal-à-propos, que cette maison ne remontoit qu'à lui. Le *Capitaine Luynes*, son père, connu sur-tout par son combat avec le capitaine Panier, sous le régne de Charles IX, (dernier duel public autorisé par nos rois) étoit chevalier de l'ordre du roi, & revêtu de grands emplois, soit à la guerre, soit à la cour ; mais il y avoit loin de ces emplois à ceux dont le fils a seul fait voir dans sa personne l'étonnante réunion. Page, puis gentilhomme ordinaire de Louis XIII encore enfant, il gagna ses bonnes graces en dressant des pigrièches à prendre des moineaux. Le roi crut lui devoir sa couronne, lorsqu'en 1617 il eut fait assassiner le maréchal d'Ancre, dont il eut la confiscation & toute la puissance ; ce maréchal, en le voyant entrer dans le louvre avec une suite de dix-huit ou vingt gentilshommes, avoit dit qu'*il lui rogneroit la queue ;* il éprouva, dit Amelot de la Houssaye, la vérité du proverbe : *qui menace avertit.*

De Luynes, dit le même auteur, étoit si bel homme, qu'on ne pouvoit le regarder sans l'aimer. On répondoit à ceux qui s'étonnoient de sa haute fortune, *vous ne l'avez pas vu,*

Ses frères partagèrent sa fortune : l'un, Honoré d'*Albert*, fut fait maréchal de France ; il épousa l'héritière de la maison d'Ailly, qui lui porta en dot Péquigny & Chaulnes : l'autre, Léon d'*Albert*, épousa une Luxembourg, & forma la branche, aujourd'hui éteinte, des ducs de Luxembourg de la maison d'*Albert*.

Le second maréchal de Chaulnes, mort en 1744, étoit arrière-petit-fils du connétable ; le cardinal en descend aussi.

Le connétable de Luynes avoit épousé Marie de Rohan-Montbazon, qui fut depuis cette célèbre duchesse de Chevreuse. Bassompierre rapporte que Louis XIII en fut très-amoureux & qu'ils couchoient souvent tous trois ensemble ; mais qu'il passa de cet amour à une haine si violente pour elle, qu'il avertit le connétable de prendre garde au duc de Chevreuse qui étoit amoureux d'elle. Cette marque de haine pouvoit bien être une assez grande marque d'amour de la part d'un prince aussi jaloux à tous égards que Louis XIII. » Je lui dis, ajoute Bassompierre, » qu'il avoit très-mal fait de mettre » le mauvais ménage entre le mari & la femme ». Le duc de Chevreuse, Claude de Lorraine, après la mort du connétable, épousa sa veuve en 1622.

Le connétable de Luynes avoit une vanité qui saisissoit de bien foibles prétextes ; il ne prétendoit pas être de la maison d'Albret, & il ne fondoit aucune fable sur la ressemblance des deux noms ; mais il étoit flatté de cette ressemblance, & lorsqu'il reçut l'épée de connétable le 22 avril 1621, il voulut qu'on se réglât pour le cérémonial, sur ce qui s'étoit pratiqué sous Charles VI en 1402 à l'égard du connétable d'Albret, tué en 1415 à la bataille d'Azincourt. On lui connoissoit apparemment ce foible singulier sur la ressemblance des noms, & ses ennemis l'attaquèrent par-là. On fit imprimer l'histoire de Jean II, roi de Castille, pour avoir l'occasion de comparer le connétable de Luynes au connétable de Luna, qui après avoir gouverné Jean II, comme Luynes gouvernoit Louis XIII, avoit fini par avoir la tête tranchée, pour avoir abusé de son pouvoir, comme on accusoit de Luynes d'en abuser ; pour avoit persécuté les grands, comme faisoit de Luynes ; pour avoir allumé la guerre dans le royaume, comme de Luynes la faisoit aux Hugnenots, lorsqu'il mourut. C'étoit le cardinal de Richelieu, alors évêque de Luçon, & chef du parti de la reine-mère contre celui du connétable, qu'on soupçonnoit de composer ou de faire composer & de répandre dans le public ces libelles & ces allégories. Luynes ne vécut pas long-temps au faite des grandeurs où il étoit parvenu, il mourut la même année (15 décembre 1621.) où il avoit été fait connétable & garde des sceaux. Il mourut à 43 ans. On a remarqué qu'à sa mort il avoit été abandonné de tout le monde, c'est l'effet ordinaire de la cessation du pouvoir, les courtisans ne rendent rien aux morts que par l'intérêt de faire leur cour aux vivans. Louis XIII, qui étoit

jaloux de tout, devint jaloux du connétable de Luynes, & parut se repentir d'avoir élevé si haut sa fortune; il disoit souvent avec aigreur *le roi Luynes. Voilà le roi qui entre*, dit-il un jour à Bassompierre, en voyant de Luynes à l'armée, suivi de toute la cour & des principaux chefs. Bassompierre, qui vraisemblablement savoit le peu de conséquence de ces dépits passagers, ou qui étoit ami de de Luynes, répondit : *Vous me pardonnerez, sire, c'est un connétable qui fait voir la grandeur & les bienfaits de son maître.* La réplique du roi fut encore plus aigre & plus menaçante. Les amis du connétable s'alarmèrent de cette jalousie, & voulurent lui en faire craindre les effets; *Vous n'y entendez rien*, leur dit le connétable, *il est bon de lui donner de ces petits chagrins.* C'étoit peut-être connoître bien Louis XIII; & Richelieu parut penser ainsi. Quel ministre fut plus *roi* & affecta plus le faste & le pouvoir royal que Richelieu? Quel roi fut plus jaloux de son ministre, & montra plus cette jalousie que Louis XIII, à l'égard de Richelieu? & Richelieu mourut tout puissant. Cependant Louis XIII avoit fait assassiner le *Roi Concini*.

ALBERTI *ou* DE ALBERTIS (LÉON-BAPTISTE.), (*Hist. litt. mod.*) architecte, peintre & mathématicien, dit le *Vitruve Florentin*, a écrit sur les arts. Son traité *de architecturâ, seu de re ædificatoriâ*, fut célèbre & eut plusieurs éditions. Son traité sur la peinture a été réimprimé à la suite du Vitruve d'Amsterdam, 1649, *in-folio*. Il vivoit dans le quinzième siècle.

ALBIZI *ou* DE ALBIZIS, *ou* BARTHELEMI DE PISE. (*Hist. litt. mod.*) *Voyez* tout ce qu'il faut savoir de ce cordelier à l'article ALBERT *ou* ALBERE ERASME.

Le cardinal *Albizi*, mort en 1684 âgé de 91 ans, est connu pour avoir dressé la bulle d'Urbain VIII du 6 mars 1642, la première qui ait été donnée contre le livre de Jansénius.

ALBOIN, (*Hist. mod.*) roi des Lombards, doit être regardé comme un fondateur d'empire; ce fut lui qui établit les Lombards en Italie vers l'an 568 ou 569. Il étoit fils d'Audoin, aussi roi des Lombards, & se signala sous lui en Germanie dès sa tendre jeunesse dans une guerre contre les Gépides: au fort de la mêlée il apperçoit Turismode ou Turismond, fils de Turisende, roi des Gépides; il court à sa rencontre, l'attaque, le renverse & le tue. Ce fut le signal de la victoire; les Gépides consternés prennent la fuite & sont taillés en pièces.

Le trait que je vais rapporter fait connoître quelques usages de ces temps & de ces peuples; peint au naturel leurs mœurs, leur simplicité, le caractère de leur audace, leur respect pour l'hospitalité, & le mélange de grossièreté, de grandeur & de vertu qui distingue toutes ces nations Germaniques.

Les Lombards jugeant que la victoire éclatante remportée par le jeune *Alboin*, l'avoit rendu digne d'être admis à la table du roi, demandèrent à Audoin cette récompense de la valeur de son fils: « Vous savez, leur répondit Audoin, que l'usage » constant de la nation s'y oppose, & qu'aucun fils » de roi ne peut être admis à la table de son » père, s'il n'a été armé par un roi étranger ».

A ce discours, *Alboin* comprit que ce seroit doubler l'honneur d'être armé par un roi étranger, que de l'être par un roi ennemi; il prend avec lui quarante jeunes hommes choisis & d'une valeur éprouvée, & va trouver le roi des Gépides. Turisende lui fait l'accueil le plus favorable, l'admet à sa table, le fait asseoir à sa droite, à la place qu'occupoit autrefois Turismond son fils; sa vertu se fit cet effort; mais son cœur paternel ne put soutenir ce spectacle sans se troubler; de profonds soupirs trahirent sa douleur, des larmes coulèrent de ses yeux; il se tourna en gémissant vers *Alboin*: « La » place où vous êtes, lui dit-il, est celle où mes » yeux étoient accoutumés à voir mon fils; faut-il » y voir aujourd'hui son vainqueur & son meurtrier »?

A ces mots, un autre fils qui restoit à Turisende, & qui avoit eu peine jusqu'alors à se contenir, Cunimond s'élève contre les Lombards, les insulte, & mêlant aux injures une raillerie grossière, il les compare à des jumens noires aux pieds blancs, parce qu'ils portoient des chaussures blanches. Un Lombard de la suite d'*Alboin* répond fièrement: « Tu sais trop avec qu'elle vigueur savent ruer » ces jumens aux pieds blancs: va voir sur le » champ de bataille les os de ton frère, épars à » l'aventure, comme ceux du plus vil bétail au » milieu des prairies ». La querelle s'échauffe, les Gépides paroissent vouloir courir aux armes; les Lombards portent tous à la fois la main sur leurs épées: le roi se lève, se jette entre les Gépides & les Lombards, arrête les uns, appaise les autres: » Je ne souffrirai point, dit-il, qu'on opprime ainsi » des étrangers dans ma maison; cette indigne » victoire seroit exécrable devant Dieu & devant » les hommes ». Le respect qu'il inspire, calme tous les esprits; il redouble d'attentions & d'égards pour *Alboin*, il lui donne les armes de Thurismond & le renvoie, avec une sûre escorte, à son père, à la table duquel *Alboin* vint s'asseoir en vainqueur, étonnant ses citoyens du récit de son audace & de la générosité de Turisende.

Alboin succéda à Audoin son père, & Cunimond à Thurisende. Cunimond n'avoit pardonné à son rival, ni l'affront qu'il lui avoit fait, ni celui qu'il comptoit en avoir reçu; il ne respiroit que la vengeance; on courut aux armes, & dans le premier combat la nation Gépide fut exterminée. *Alboin* tua Cunimond de sa main, lui coupa la tête, & fit de son crâne un vase à boire, selon un usage barbare de diverses nations Scythiques, Scandinaves & Germaniques. Il n'en épousa pas moins Rosemonde, fille de Cunimond, femme singulière, que le mélange de quelques vertus avec beaucoup de vices a rendu célèbre, & qu'un sentiment na-

actel de piété filiale, jetta dans un enchaînement bizarre de crimes & de malheurs. *Alboin* étoit veuf de Clodesinde, fille de Clotaire, premier roi de France.

Les Lombards étoient devenus le peuple le plus puissant de la Germanie : l'Empire les craignoit & recherchoit leur alliance : Justinien leur avoit abandonné la Pannonie, pour qu'ils servissent de barrière à l'Italie contre les autres peuples barbares; il avoit fourni des secours aux Lombards contre les Gépides : les Lombards en avoient fourni à leur tour à Justinien contre les Goths. Ils avoient aidé Narsès, ce grand général de l'Empire, à écraser Totila : dans cette expédition ils avoient connu l'Italie.

Voici à quelle occasion ils y retournèrent pour s'y établir.

Narsès étoit devenu suspect pour avoir été trop utile. Ses conquêtes & les richesses qu'elles lui avoient procurées, avoient excité l'envie; les Romains, qui le haïssoient, le perdirent dans l'esprit de Justin II, neveu & successeur de Justinien, & sur-tout dans l'esprit de l'impératrice Sophie. Justin crut trop aisément qu'un mot suffiroit pour perdre un homme tel que Narsès, il le rappella, & envoya Longin pour commander en sa place en Italie, sous le nouveau titre d'exarque. L'indiscrète & superbe Sophie, joignant l'insulte à l'injustice, écrit à Narsès : « *Hâtez votre retour; les femmes vous attendent dans* » *le Gynécée pour filer avec vous; venez leur distri-* » *buer la laine, c'est l'emploi d'un eunuque* ». Narsès lui répond : *Je vais vous ourdir une trame que vous ne démêlerez de votre vie.* Il rappelle ces Lombards qui avoient déja vaincu avec lui : *Quittez*, leur dit-il, *vos pauvres campagnes de Pannonie; venez partager avec moi les délices de cette fertile Italie.* Une pareille proposition flattoit un peuple guerrier & un prince avide de conquêtes. *Alboin* la reçut avec transport; il parcourut en vainqueur la Vénétie, Milan, la Ligurie, fit le siége de Pavie, & pénétrant par la Tuscie ou Toscane, porta la terreur jusqu'aux portes de Ravenne & de Rome. On lui a reproché quelques violences inévitables dans une pareille expédition; il chercha toujours à en arrêter le cours, il vouloit faire aimer son joug, il étoit naturellement juste & généreux, autant qu'un barbare & un conquérant peut l'être. Il signala son entrée dans Pavie par la clémence, & grace à son caractère bienfaisant, la tyrannie des Lombards en Italie eut d'heureuses prémices.

Il fixa le siége du royaume à Pavie. Son regne fut de trois ans & six mois, il l'employa tout entier à conquérir, & les peuples conquis ne furent point trop à plaindre.

Sa mort fut le crime de Rosemonde sa femme. Cette union forcée d'une captive avec le vainqueur & le meurtrier de son père, dut avoir peu de douceur pour Rosemonde, & *Alboin* eut l'imprudence de lui rappeller d'une manière cruelle, les raisons qu'elle avoit de le haïr. Un jour, à Vérone, dans un festin, il voulut faire l'essai de cette fatale coupe qu'il avoit formée du crâne de Cunimond, & il obligea Rosemonde d'y boire : *Buvez gaiment avec votre père*, lui dit-il. Si Rosemonde avoit pardonné la mort de Cunimond, elle ne put pardonner l'usage qu'*Alboin* lui faisoit faire de ces affreuses & respectables dépouilles : dès-lors elle jura sa mort. Mais ce qui caractérise plus particulièrement les mœurs Gépides & Lombardes, ce sont les étranges moyens qu'employa Rosemonde pour le perdre. Elle fit entrer, dans ses vûes, un officier du roi, nommé Helmige, qui même avoit été nourri avec lui. Helmige engagea Rosemonde à faire part de son projet à un homme d'une force surnaturelle & d'une audace éprouvée, nommé Pérédée : celui-ci en eut assez d'horreur pour s'y refuser, mais non pour en avertir *Alboin*. Pérédée entretenoit un commerce de galanterie avec une des femmes de Rosemonde, la reine prit sa place, & trompa Pérédée à la faveur de la nuit; elle ne laissa durer son erreur qu'autant qu'il le falloit, pour qu'il se rendit coupable : *Reconnois Rosemonde*, lui dit-elle alors; *& vois quel est désormais ton sort; choisis de mourir de la main du tyran ou de l'immoler; après l'outrage que tu viens de lui faire, ta perte est infaillible, si tu ne le préviens.* Pérédée se regardant comme enchaîné au crime, consentit à tout : les trois conjurés prirent leurs mesures. Rosemonde eut soin d'écarter toutes les armes, & pendant qu'*Alboin* dormoit, elle attacha si fortement son épée au chevet du lit, qu'elle lui en ôta entiérement l'usage; alors elle introduisit les meurtriers dans sa chambre. *Alboin* s'éveille, voit des assassins fondre sur lui, met la main sur son épée, sent qu'elle résiste & qu'il est trahi, il ne s'abandonne pas lui-même, il saisit un *escabeau*, *scabello suppedaneo*, avec lequel il se défend quelque temps; mais il succombe enfin, il expire percé de coups.

La douleur & l'indignation qu'excita la mort d'*Alboin* forcèrent les meurtriers à la fuite, après qu'Helmige ayant épousé Rosemonde, qui, ce semble, auroit dû plutôt épouser Pérédée, eut tenté vainement de recueillir le prix de son crime, en s'emparant du trône; les Lombards révoltés vouloient la faire périr; Rosemonde le sauva, & ce fut pour sa perte; elle étoit entrée dans une carrière de crimes & de malheurs, d'où il ne lui fut plus possible de sortir. Elle se mit, avec son nouvel époux, sous la protection de l'exarque Longin, qui leur donna un asyle à Ravenne. Helmige & Rosemonde s'étoient emparés des trésors d'*Alboin*; soit que ces trésors tentassent la cupidité de Longin, soit qu'il crût que le titre de mari de Rosemonde lui fourniroit des moyens plus sûrs de semer la discorde parmi les Lombards, chez qui la reine pouvoit avoir un parti, il lui fit la proposition de se défaire d'Helmige & de l'épouser. Toutes les passions entroient fortement dans l'ame de Rosemonde; elle avoit immolé son premier mari

à la vengeance, elle sacrifia le second à l'ambition. Elle présente à Helmige, au sortir du bain, un breuvage empoisonné ; le poison produisit assez promptement son effet, pour qu'Helmige s'en apperçût, & forçât, l'épée à la main, Rosemonde de boire le reste. C'est ainsi que les meurtriers d'*Alboin* prirent eux-mêmes le soin de le vanger.

Quant à Pérédée, il avoit, dit-on, suivi Helmige & Rosemonde dans leur fuite, & fut envoyé par Longin à Constantinople avec Albsuinde, fille d'*Alboin.* Le reste de l'histoire de Pérédée, semble imaginé d'après celle de Samson, avec quelques changemens. Il déchire en pièces, dans un spectacle public, en présence de l'empereur, un lion d'une grandeur énorme : sa hardiesse & sa force le font redouter ; on lui crève les yeux. Pour s'en vanger, il demande à révéler à l'empereur un secret important ; l'empereur n'ose courir les risques d'un entretien particulier avec lui, & se contente de lui envoyer deux de ses plus intimes confidens ; ils s'approchent, alors Pérédée tire deux poignards qu'il tenoit cachés, & fait tomber à ses pieds ces deux seigneurs. On ignore son châtiment, ou la suite de ses aventures.

ALBON, (*Hist. mod.*) c'est le nom d'une ancienne & illustre maison, encore existante, dont étoit ce fameux maréchal de Saint-André, l'homme le plus magnifique & le plus ruiné de la cour, qui se vendit aux Guises sous François II ; qui, sous Charles IX, fut le Crassus ou le Lépide du Triumvirat François, & qui, si l'on en croit Brantôme, proposa dans un conseil secret de ce Triumvirat, de mettre Catherine de Médicis dans un sac, & de la jetter à l'eau, ce que Catherine, selon le même Brantôme, entendoit, à la faveur d'un trou pratiqué dans la chambre où se tenoit le conseil : le maréchal de Saint-André ayant été pris à la bataille de Dreux (20 décembre 1562), fut tué de sang-froid après l'action, par un particulier nommé Bobigny-Mézière, qu'il avoit autrefois outragé. Il avoit montré une valeur brillante à la bataille de Cérisoles, sous François premier, à celle de Saint-Quentin, sous Henri II, où il avoit été fait prisonnier ; à cette bataille de Dreux, sous Charles IX, où il venoit encore d'être fait prisonnier, lorsqu'il fut tué de sang-froid : il montra même, en quelques occasions, les talens d'un général ; mais s'il est vrai qu'il ait proposé sérieusement au conseil des Triumvirs, de jetter la reine mère dans la rivière, on ne peut pas dire que ce fût un homme d'état. Ce fut Marguerite de Lustrac, sa veuve, qui aima si éperdument le prince de Condé, & qui lui donna sa terre de Valeri.

ALBORNOS, (ALVARÈS.) archevêque de Tolède. *Voyez* l'article PIERRE LE CRUEL.

ALBRET, (*Hist. mod.*) c'est le nom d'une des plus nobles & des plus illustres maisons de la France, & elle le tire du pays d'*Albret*, dans les landes de Bordeaux ; c'est de cette maison que sont venus à la France les droits au royaume de Navarre, par Jeanne d'*Albret*, mère de Henri IV. Cette même maison a produit, entr'autres personnages distingués, le connétable d'*Albret*, tué à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415, plusieurs cardinaux & le maréchal d'*Albret*, mort en 1676, homme d'esprit & de cœur, qui avoit un foible bien singulier ; il s'évanouissoit quand il voyoit la tête d'un marcassin. Sur quoi Bussi demande s'il seroit permis en honneur, à un homme qui se battroit contre le maréchal d'*Albret*, de porter une tête de marcassin dans la main gauche. L'hôtel d'*Albret*, grace au goût du maréchal pour les lettres & pour l'esprit, sembloit avoir succédé à l'hôtel de Rambouillet. C'est de la maréchale sa femme, que madame de Caylus, dans ses *souvenirs*, fait plusieurs contes assez plaisans

Elle alloit aux spectacles, comme beaucoup d'autres, sans y rien entendre, & elle vouloit toujours avoir auprès d'elle madame Scarron, depuis madame de Maintenon, pour lui expliquer toute la pièce pendant qu'on la jouoit, au lieu d'écouter & de la laisser écouter.

La maréchale aimoit le vin & avoit le nez rouge : un jour se regardant au miroir, elle s'écria : *Mais où ai-je pris ce nez-là ? Au buffet*, répondit Matha.

Le même Matha voyant que la maréchale d'*Albret*, à la mort de son père ou de son frère, ne vouloit point prendre de nourriture, lui dit : *Examinez-vous bien ; si vous avez résolu de ne manger de votre vie, vous avez raison ; si vous devez manger un jour, croyez-moi, il vaut autant manger tout-à-l'heure.* Ce discours la persuada, elle se fit apporter un gigot de mouton.

ALBUQUERQUE, gouverneur de Pierre-le-Cruel. *Voyez* l'article PIERRE-LE-CRUEL.

Le fameux conquérant des Indes Orientales pour le roi de Portugal Emmanuel-le-Grand, Alphonse d'*Albuquerque*, étoit de la même famille que le gouverneur de Pierre le-Cruel, c'est-à-dire de la maison même de Portugal ; ils descendoient d'un fils naturel du roi Denis. Alphonse *Albuquerque* mourut plein de gloire en 1515 au port de Goa, au retour de son expédition d'Ormus, âgé de 63 ans. Blaise, son fils, publia, sur les expéditions d'Alphonse, des mémoires qui furent imprimés à Lisbonne en 1576.

On a aussi d'un Edouard d'*Albuquerque* Coëlho, comte de Fernambouc dans le Brésil, un journal de la guerre du Brésil entre les Hollandois & les Portugais, commencée en 1630.

ALCADE, f. m. (*Hist. mod.*) en Espagne, est un juge ou officier de judicature, qui répond à-peu-près à ce que nous appellons en France *un prévôt.* Les Espagnols ont tiré le nom d'*alcade*, de l'*alcaide* des Mores. (G.)

ALCAIDE *ou* ALCAYDE, sub. m. (*Hist. mod.*) chez les Mores, en Barbarie, est le gouverneur d'une ville ou d'un château, sous l'autorité du roi de Maroc. Ce mot est composé de la particule *al*, & du verbe קוד, *kad*, ou *akad*, gouverner, régir, administrer.

La jurisdiction de l'*alcaïde* est souveraine, tant au criminel qu'au civil, & c'est à lui qu'appartiennent les amendes. (*G.*)

ALCAMENE, (*Histoire de Sparte.*) petit-fils d'Archelaüs, succéda au trône de Sparte, dont ses vertus le rendoient encore plus digne que sa naissance. Il régna dans un temps où les institutions de Lycurgue étoient dans toute leur vigueur, & il en observoit toute l'austérité. Il fut moins sensible à l'ambition de faire des conquêtes qu'à la gloire d'être le pacificateur de ses voisins. Les Crétois, agités de dissentions domestiques, le choisirent pour arbitre de leurs différends; il leur envoya un Spartiate intègre, qui étouffa le germe des factions parmi ces insulaires. Pendant qu'il faisoit régner le calme dans la Grèce, les habitans d'Elos, c'est-à-dire les *Elotes* ou *Ilotes*, tentèrent de s'affranchir du joug des Lacédémoniens. *Alcamène* marcha contre eux, les défit, & pour les mettre dans une éternelle impuissance de se soulever, il rasa leur ville, & appesantit encore le joug dont ils étoient déjà accablés. (*T-N.*)

ALCÉE DE MITILÈNE, (*Hist. grecq.*) fameux poëte lyrique grec, & inventeur des vers alcaïques, étoit contemporain & compatriote de Sapho, & vivoit vers l'an 604 avant Jésus-Christ. Il reste de lui quelques fragmens dans le *Corpus poëtarum.* On y voit qu'il avoit pris la fuite dans une bataille, comme fit long-temps après lui Horace son imitateur. On croit que le tyran Pittacus, contre lequel *Alcée* avoit tant déclamé, le fit mourir.

ALCIAT (ANDRÉ), (*Hist. mod.*) jurisconsulte célèbre du seizième siècle, fils d'un riche marchand de Milan, naquit dans cette ville en 1491, étudia le droit à Pavie & à Bologne, & l'enseigna d'abord à Avignon, puis à Bourges, où il fut attiré par François premier; enfin dans diverses villes d'Italie où il erra au gré de son inconstance ou de sa cupidité. Il mourut à Pavie d'indigestion en 1550. Il avoit de la littérature, & ses ouvrages même de jurisprudence s'en ressentent : il a écrit une histoire de Milan, sa patrie. Ses emblêmes & ses épigrammes peuvent le faire compter parmi les poëtes; mais il n'a un grand nom que dans la jurisprudence.

ALCIBIADE, (*Hist. des Athéniens.*) capitaine Athénien, descendoit, dit-on, d'Ajax, & son origine, du côté de sa mère, n'étoit pas moins glorieuse, puisqu'elle étoit, dit-on encore, de la famille des Alcméonides, la plus illustre de l'Attique. La nature en le formant sembla réunir toutes ses forces pour en faire un homme accompli. Des traits nobles & intéressans, des graces touchantes, soutenues de tous les dons du génie & de l'aménité du caractère, lui assurèrent un empire absolu sur les cœurs & les esprits. Né avec toutes les passions, il les asservit toutes à son ambition, il fut tour-à-tour altier & populaire, intempérant & frugal, décent & licentieux. Toujours différent de lui-même, il ne fut que ce qu'exigeoit le moment. Il fut plaire à tous & dans tous les temps. Il est difficile de ne pas abuser d'un tel avantage; aussi fut-il le corrupteur des mœurs publiques. Il prêta à la débauche les graces de la volupté; & les vices, pour ainsi dire, annoblis par ses exemples, n'offrirent rien de rebutant. Les inclinations de son enfance manifestèrent ce qu'il seroit pendant tout le cours de sa vie. Un jour qu'il luttoit contre un de ses compagnons, il se sentit si vivement pressé qu'il le mordit au bras, comme s'il eût voulu le dévorer. L'offensé s'écrie : *ah traître! tu mords comme une femme; — dis plutôt comme un lion*, répond *Alcibiade.* Dans une autre occasion, pendant qu'il jouoit aux osselets dans la rue, un chariot vint à passer, il prie le conducteur d'arrêter un moment, mais ce charretier sans complaisance presse plus vivement ses chevaux : tous les compagnons d'*Alcibiade* se dispersent; au lieu de les imiter, il se couche devant la roue, en disant : *malheureux, passe, si tu l'oses.* Ces détails, qui paroissent minutieux, sont bien dignes d'être observés par ceux qui président à l'éducation de la jeunesse. Quoiqu'il fût naturellement impérieux, l'avidité de savoir le rendit docile à la voix de ses maîtres; (mais il choisissoit & ces maîtres & les choses qu'il vouloit apprendre d'eux; il refusa, par exemple, d'apprendre à jouer de la flute, disant fièrement qu'il étoit né pour recevoir du plaisir & non pour en donner; c'étoit un trait de caractère.) Ce fut à l'école de Socrate qu'il développa le germe heureux de ses talens. *Alcibiade*, beau & voluptueux, donna lieu à la malignité de croire que cette union étoit fondée sur une passion proscrite par la nature; & la licence de ses mœurs accrédita ces bruits calomnieux. Ses contemporains l'ont accusé de ce vice; mais (si sa figure, sa jeunesse & ses mœurs favorisoient ce soupçon, il semble que la sagesse & la vertu de Socrate auroient dû l'en défendre. Le vers :

Trop équivoque ami du jeune *Alcibiade*.

a peut-être plus nui encore chez les modernes à la réputation de Socrate, que ses liaisons avec *Alcibiade* n'y avoient nui chez les anciens.) Quoiqu'il en soit, Socrate devint nécessaire à son jeune ami, il l'accompagnoit à la ville, à la campagne, sous la tente, par-tout. Il se trouva avec lui à l'expédition de Potidée, où Socrate montra que, s'il savoit disserter sur le mépris de la vie, il savoit aussi mépriser la mort. Le prix de la valeur lui auroit été adjugé, mais les généraux le déférèrent à *Alcibiade* qui avoit montré autant de courage, & qui lui étoit supérieur par la naissance; & dans une autre occasion où l'armée Athénienne fut défaite, Socrate à pied fut rencontré par *Alcibiade*, qui, ne voulant point abandonner son ami, lui servit de rempart contre une troupe d'assaillans. Quoique l'éleve eût beaucoup d'attachement pour son maître, il se déroboit quelquefois à sa vigilance pour se livrer sécrètement à la licence de ses penchans. Socrate alors le poursuivoit comme un

esclave fugitif de la maison de son maître. Le goût d'*Alcibiade* pour les beaux-arts alloit jusqu'à l'enthousiasme : étant entré dans l'école d'un grammairien, il lui donna un soufflet, parce que ce grammairien n'avoit point d'Homère. Un autre maître lui montra un Homère corrigé de sa main : *quoi !* lui dit-il, *tu te crois capable de corriger Homère, & tu t'amuses à enseigner des enfans !* Sa naissance lui ouvroit le chemin aux plus hautes dignités, il ne voulut être redevable de son élévation qu'à ses talens. Ce fut sur-tout par son éloquence qu'il ambitionna de subjuguer les suffrages. Une imagination riante & féconde, une prononciation gracieuse & facile, un geste noble & décent lui assuroient ce triomphe. Également jaloux de plaire au peuple que le faste séduit, il nourrissoit les plus beaux chevaux pour disputer le prix dans les jeux de la Grèce, & ses chariots surpassoient en magnificence ceux de tous les rois qui en envoyoient aux jeux olympiques. Il y fut deux fois couronné, & les villes lui firent de magnifiques présens. La réputation de Nicias, qui le surpassoit en éloquence, choquoit sa fierté. Tout moyen lui parut légitime pour le supplanter ; il le décria comme le partisan secret des Lacédémoniens. Nicias devenu suspect, fut obligé de partager le commandement avec Lamachus & *Alcibiade*. La Sicile devint le théâtre de la guerre. Athènes épuisa ses trésors pour lever des soldats & des matelots. L'ardeur de s'enrôler faisoit envisager de grands succès. La diversité des caractères des généraux affoiblit le commandement. Nicias, circonspect jusqu'à la timidité, voyoit les difficultés sans découvrir les moyens de les surmonter. *Alcibiade* audacieux jusqu'à la témérité, paroissoit assuré de vaincre, s'il pouvoit résoudre ses collègues à combattre. Son éloquence les tira de leur assoupissement, & leur réveil fut suivi de la victoire. Tandis qu'il triomphoit en Sicile, on l'accusoit à Athènes d'avoir mutilé les statues des dieux, & d'avoir profané les mystères sacrés. Celui que l'on avoit révéré comme le héros de la patrie, se vit abhorré comme un sacrilège, digne d'expirer sous le glaive de la loi. Sa religion étoit fort suspecte ; on l'avoit déja accusé de faire servir dans ses banquets les vases sacrés qu'on portoit dans les processions, & cette accusation donna de la probabilité à la seconde. Les Athéniens, aveuglés par leur zèle, fermèrent les yeux sur le caractère des témoins. Tout fut admis ; rien ne fut discuté, parce que la superstition se dispense de tout examen. Tous les profanateurs furent condamnés à la mort. *Alcibiade* eut ordre de quitter l'armée, pour aller se justifier à Athènes : il s'embarqua avec ses amis, & affecta une confiance qu'il n'avoit pas, parce qu'il connoissoit ses ennemis. La crainte d'être livré à un peuple fanatique, lui fit prendre le parti de débarquer à Thurium, & de se soustraire à la vigilance de ses conducteurs. Les Athéniens, furieux d'avoir manqué leur proie, le condamnèrent à mort & confisquèrent ses biens. (Quand il apprit son arrêt, *je leur ferai voir*, dit-il, *que je suis encore en vie.* Il n'étoit pas en effet assez vertueux pour que son premier mouvement fût de pardonner à une patrie injuste & ingrate. Chez lui la générosité n'étoit produite que par la réflexion ou même que par la politique. Il se retira chez les Lacédémoniens, ennemis des Athéniens, & les servit contre Athènes. Socrate, son maître, lui avoit dit plusieurs fois que *s'il se comparoit avec les jeunes Lacédémoniens il verroit qu'il n'étoit à leur égard qu'un enfant ou une femme.* Il se souvint de ce mot, & comme il étoit à Athènes le plus voluptueux des Athéniens, comme il fut depuis dans les Etats du Roi de Perse, le plus mol des Asiatiques, il se piqua d'être à Sparte le plus austère des Lacédémoniens, il se baignoit dans l'eau glacée, ne prenoit que des nourritures grossières, ne mettoit que les habits les plus simples. Athènes s'apperçut bientôt qu'elle l'avoit perdu.) Les soldats, privés de leur chef, tombèrent dans l'abattement : la flotte des Athéniens fut détruite, & Nicias tomba entre les mains des Syracusains, qui le firent périr. (Mais bientôt *Alcibiade* vit éclater contre lui la jalousie des chefs Spartiates ; d'ailleurs il lui étoit plus aisé d'adopter des usages étrangers & d'y exceller, que de vaincre ses propres penchans) ; il séduisit Timée, femme du roi Agis, qui lui avoit donné l'hospitalité. Après avoir ainsi trahi son hôte & son protecteur, il crut avoir tout à redouter de ses vengeances, il se retira dans le Peloponnèse, mais les peuples alarmés de posséder un homme si dangereux par l'art de séduire, conspirèrent sa mort. *Alcibiade*, instruit de leur complot, se réfugia vers Tissapherne, gouverneur de la basse Asie. Sa dextérité, sa souplesse insinuante, le rendirent bientôt l'ami de son nouveau protecteur ; & reprenant les sentimens d'un citoyen, il se servit à l'avantage de sa patrie, de l'ascendant qu'il prit sur le Satrape. Il ménagea aux Athéniens l'alliance des Perses contre les Spartiates & leurs alliés, qui n'éprouvèrent plus que des revers. Quoique comblé d'honneurs dans une terre d'exil, il soupiroit pour sa patrie, & les Athéniens désiroient son retour : il répondit cependant à leurs propositions, non avec la modestie d'un banni, mais avec la fierté d'un vainqueur qui prescrit des loix. Il déclara qu'il se priveroit de la consolation de revoir sa patrie, tant que le gouvernement seroit démocratique, pour ne pas être une seconde fois la victime d'une populace insolente qui l'avoit si injustement persécuté pendant qu'il la servoit. Ce fut à Samos, au milieu du tumulte du camp, que la constitution d'Athènes fut changée. Pisandre, assuré de l'armée, se rendit dans Athènes, où il força le peuple à remettre l'autorité illimitée entre les mains de quatre cens nobles, qui, dans des circonstances critiques, seroient obligés de convoquer cinq mille citoyens, pour délibérer sur les besoins de l'état.

Les

Les nobles envahirent tout le pouvoir, & *Alcibiade*, dont ils redoutoient les talens, ne fut point rappellé, les prisons furent remplies de citoyens généreux. Athènes eut autant de bourreaux qu'elle eut de tyrans. L'armée apprit avec indignation que le peuple avoit été dépouillé de ses privilèges. Les soldats, qui étoient citoyens, déposent leurs généraux & rappellent *Alcibiade*. Le peuple confirme leur choix, & d'une voix unanime il est élèvé au commandement. Il ne voulut point que son rappel fût regardé comme une grace, & il ne rentra dans sa patrie que suivi de la victoire. La fortune ne l'abandonna point pendant cette campagne, & les Peloponésiens furent obligés de lui céder l'empire de la mer. Alors, il se montra dans Athènes, précédé des prisonniers qu'il avoit faits. Les dépouilles & les débris de deux cens vaisseaux ornoient sa pompe triomphale. Les Athéniens attendris se reprochoient les outrages qu'il avoit essuyés. Cette ivresse d'admiration fut bientôt dissipée; le peuple reprit bientôt son esprit d'Ostracisme & considéra moins ce qu'*Alcibiade* avoit fait que ce qu'il pouvoit faire; on se mit à interprêter toutes ses actions de la manière la plus sinistre. S'il s'arrêtoit dans ses conquêtes ou s'il éprouvoit quelques legers revers, il étoit corrompu par l'ennemi & d'intelligence avec lui. Après une victoire complette remportée près d'Andros, il ne put se rendre maitre de cette ile; le peuple éclata en murmures. On lui faisoit un crime d'une lenteur qu'on ne devoit attribuer qu'à l'épuisement des finances; il étoit souvent forcé de quitter son armée pour aller chercher de l'argent & des provisions. Pendant une de ces absences son armée fut défaite; il fut accusé d'être l'auteur de ce désastre, & de ne s'être éloigné de la flotte que pour se livrer à des débauches. On le peignit comme un exacteur qui parcouroit les provinces pour s'enrichir de leurs dépouilles; on allégua qu'il avoit fortifié une citadelle prés de Bizance, où il déposoit ses trésors, & d'où il se flattoit de braver les vengeurs des loix & du public. Il fut destitué du commandement, & le peuple vomit contre lui mille imprécations. Il sentit le danger de rentrer dans sa patrie, & rassemblant avec lui ses amis, il forma une armée d'avanturiers qui s'attachèrent à sa fortune. Il porta la guerre dans la Thrace, où il construisit trois citadelles pour s'opposer aux incursions des barbares. Plusieurs petits rois recherchèrent son alliance; & sa facilité à se plier aux mœurs & aux usages étrangers, leur fit presque oublier qu'il étoit né dans Athènes. Les généraux qu'on lui avoit substitués, étoient sans talens & sans expérience. Leur armée sans ordre & sans discipline, bravoit les Spartiates qui affectoient de la craindre. *Alcibiade* se souvint qu'il étoit Athénien, & se trouvant dans le voisinage des deux armées, il se rendit auprès des généraux Athéniens, auxquels il daigna donner des conseils; ils crurent n'en avoir pas besoin, ils l'écoutèrent avec mépris, & l'un d'eux nommé *Tidée*, lui ordonna de s'éloigner au plutôt du camp. Il alla chercher un asyle auprès du Satrape Pharnabase, & quoiqu'éloigné de la Grece, il n'en parut pas moins redoutable aux Lacédémoniens. Lysandre, leur général, le fit demander mort ou vif au Satrape, qui ayant alors besoin d'eux, eut la bassesse de condescendre à ses desirs. Les droits de l'hospitalité furent violés pour servir la politique. Ceux qui furent envoyés pour arrêter *Alcibiade*, n'osant entrer dans sa maison, y mirent le feu. *Alcibiade* en sort l'épée à la main. Il n'avoit avec lui qu'un ami & une femme, qui s'étoient associés à ses destinées. Les barbares n'osent en approcher, ils lui lancent de loin une grêle de dards, & il tombe percé de coups à l'âge de quarante ans. Cet homme singulier, qui servit sa patrie, dont il fut presque toujours persécuté, eut des talens réels, mais il n'eut que le faste des vertus. On prétend qu'il étoit père de la célèbre Laïs, qui eut en partage ses graces & sa beauté. Quelques-uns disent que Pharnabase & les Lacédémoniens n'eurent aucune part à sa mort, ils l'imputent à deux frères dont il avoit séduit la sœur, & qui, pour venger l'outrage fait à leur famille, mirent le feu à sa maison. (*T-N.*)

ALCIONIUS, (PIERRE) (*Hist. mod.*) Italien de nation, né à Venise, où il fut d'abord correcteur d'imprimerie du célèbre Alde Manuce, fut ensuite professeur en grec à Florence. On a dit qu'ayant entre les mains le seul manuscrit qui existât, du traité de Cicéron *de gloriâ*, il en prit tout ce qui lui convenoit pour son ouvrage intitulé *de exilio*, & que pour cacher son plagiat, il jetta au feu ce manuscrit unique. On a fait le même conte de quelques autres auteurs. Ce traité *de exilio*, imprimé à Venise en 1522, *in*-4°. l'a été depuis, par les soins de Mencken, à Leipsick, en 1707, *in-12.* sous le titre d'*Analecta de calamitate litteratorum*. *Alcionius*, protégé par le Pape Clément VII, de la maison de Médicis, perdit cette protection, pour avoir embrassé le parti des Colonnes, ennemis du Pape, ce que nous observons à cause du rapport que cette disgrace peut avoir avec son traité *de exilio.*

ALCIPHRON, (*Hist. anc.*) C'est le nom de deux personnages qu'il ne faut pas confondre, dont l'un étoit un philosophe célèbre du temps d'Alexandre, l'autre un auteur Grec, dont nous avons quelques épitres. On ignore dans quel temps vivoit ce dernier.

ALCIPPE, (*Hist. anc.*) Lacédémonien, exilé de Sparte, par ce principe d'Ostracisme qui sert & nuit aux républiques. Démocrita, sa femme, & deux filles qu'ils avoient, se voyant réduites à la misère, & n'ayant pû le suivre, parce que le magistrat les en empêcha, ne prirent plus conseil que du désespoir; un jour que la solemnité d'une fête attiroit le peuple en foule dans un temple, elles y mirent le feu, & voyant qu'elles alloient être mises en pièces par le peuple, qui avoit promp-

tement éteint l'incendie, elles se tuèrent à sa vue; en lui reprochant son injustice à l'égard d'*Alcippe*.

ALCMAN, (*Hist. anc.*) le premier poëte Grec, connu par des poésies érotiques; il mourut, dit-on, de la maladie pédiculaire. Il vivoit vers l'an 672, avant J. C. Athénée nous a conservé quelques fragmens de ses poésies.

ALCMÉON, (*Hist. anc.*) de Crotone, disciple de Pythagore, est dit-on, le premier qui ait disséqué des animaux; c'est aussi, à ce qu'on croit, le premier qui ait écrit sur la physique; on n'a point ses ouvrages.

ALCON, (*Hist. anc.*) chirurgien, que Pline appelle *Medicus vulnerum*, célèbre dans son temps pour les fractures, savant aussi dans l'art de traiter les hernies par incision, est connu pour avoir fait une telle fortune dans sa profession, qu'une amende d'un million de nos livres, qu'il fut obligé de payer à l'empereur Claude, ne parut pas l'incommoder.

ALCORAN, (*Hist. mod.*) considéré comme le livre de la loi mahométane, appartient à la théologie; nous ne considérons ici ce mot que sous une signification particulière. Il désigne chez les Persans, une espèce de tour ou de clocher fort élevé, environné de deux ou trois galeries l'une sur l'autre, d'où les Moravites, espèce de prêtres parmi eux, récitent des prières à haute voix, plusieurs fois le jour, en faisant le tour de la galerie, afin d'être entendus de tous côtés. C'est à-peu-près la même chose que les Minarets dans les mosquées des Turcs. (*A. R.*)

ALCUIN, (*Hist. litt. mod.*) fut un des principaux coopérateurs de Charlemagne dans la restauration des Lettres; ce fut en Italie que Charlemagne rencontra ce savant homme, Anglois de naissance, qui avoit comme lui, étendu son esprit par les voyages. *Alcuin* lui enseigna la rhétorique, sans le secours de laquelle Charlemagne étoit naturellement éloquent; la dialectique, qu'il est toujours bon d'apprendre, mais sans laquelle on raisonne très-bien, quand on a l'esprit juste, & avec laquelle on raisonne très-mal, quand on a l'esprit faux; enfin, l'astronomie à laquelle il s'attacha beaucoup, & dans laquelle il surpassa son maître. Charlemagne le combla de biens. *Alcuin* réunissoit les abbayes de Ferrières, de Saint Loup de Troyes, de Saint Josse sur mer, & de Saint Martin de Tours: les terres de ces abbayes étoient peuplées de serfs, abus qu'*Alcuin* eût dû avertir Charlemagne de détruire. *Alcuin* ayant écrit par l'ordre de Charlemagne, contre l'hérésie d'Elipand de Tolède & de Félix d'Urgel, Elipand, dans sa réponse, lui reprocha d'avoir vingt-mille serfs dans les terres de ses abbayes. Il y a bien loin de ce reproche à la question de savoir si le Christ, en tant qu'homme est fils véritable ou seulement fils adoptif de Dieu; mais, dans toutes les disputes, la personne est toujours bien près des écrits, & dans les diverses accusations & récriminations, on passe toujours bien aisément d'un de ces objets à l'autre. Au reste le reproche ne pouvoit-être plus mal adressé. *Alcuin* tenoit tous ces dons de la pure amitié de Charlemagne, qui avoit été bien au-delà de ses vœux; ses richesses lui étoient à charge par les soins qu'elles exigeoient, & qui le détournoient de l'étude, seule richesse dont il sût jouir; il se plaignoit de son opulence comme on se plaint de sa pauvreté, & il regarda comme une faveur la permission qu'il obtint enfin, à force d'importunités, de se démettre de quelques-unes de ses abbayes.

C'est bien moins par ses ouvrages, qu'il n'est plus question de lire aujourd'hui, qu'*Alcuin* a été utile à la France, que par les écoles qu'il fit fonder, par le plan d'études qu'il traça, par le goût des lettres qu'il répandit. *Il ne tient pas à vous & à moi*, écrivoit-il à Charlemagne, *que nous ne fassions de la France une Athènes chrétienne*, car les lettres ne se séparoient point alors de la religion. Mais le desir de rendre la France chrétienne, prenoit un peu chez *Alcuin*, sur le desir de la rendre semblable à Athènes; car il interdisoit à ses disciples la lecture des grands Poëtes de l'antiquité, craignant qu'ils ne fissent perdre du côté des mœurs plus qu'ils ne feroient gagner du côté du goût. Il reproche à Richbode, archevêque de Trèves, d'aimer trop Virgile; *j'aimerois mieux*, dit-il, *vous voir l'esprit rempli des quatre évangiles que des douze livres de l'Enéide.*

» Oh! s'écrioit un jour Charlemagne, dans le desir qu'il avoit de former ses sujets aux lettres & à la religion, » que n'ai-je douze hommes tels » que Saint Jérôme & Saint Augustin! « Dieu » n'en a créé que deux, dit *Alcuin*, & vous en » voulez douze! »

On voit que les sujets que traitoit *Alcuin*, ou de lui même, ou pour répondre aux questions de Charlemagne, se rapportent presque toujours à la religion ou aux usages de l'église; par exemple, Charlemagne lui avoit demandé l'explication de la dénomination de septuagésime, sexagésime, quinquagésime & quadragésime, donnée aux trois dimanches qui précèdent immédiatement le carême, & au premier dimanche de carême. Cette dénomination, en effet, offre deux difficultés; l'une, qu'elle suppose chaque semaine de dix jours au lieu de sept; l'autre que la dénomination n'est jamais juste. En effet, le nom de septuagésime suppose soixante-dix jours, jusqu'à pâques, & il n'y en a que soixante-trois; la sexagésime en suppose soixante, & il n'y en a que cinquante-six; la quinquagésime approche davantage du terme qu'elle exprime, car il reste quarante-neuf jours, & en comptant le jour de pâques, il y en auroit cinquante; la quadragésime n'en annonce que quarante, & il y en a au moins quarante-deux. La véritable solution est peut-être, qu'on s'est contenté d'une approximation assez vague; que, comme la dénomination ne pouvoit porter que sur les dimanches, on a été obligé de supposer les semaines de dix jours, par

te que la dénomination ne change que de dixaine en dixaine. *Alcuin*, suivant l'esprit du temps, trouve des raisons plus subtiles.

Charlemagne pressoit souvent *Alcuin* de l'accompagner dans ses fréquens voyages d'Italie ; il l'invitoit à quitter les murs enfumés de l'abbaye de Saint Martin de Tours, pour les palais dorés de Rome. » Ces murs enfumés, répondoit *Alcuin*, sont le séjour de la paix, & cette superbe Rome, par ses » discordes éternelles, se ressent toujours du fratricide qui souilla ses foibles commencemens ».

Le nom d'*Alcuin*, dans l'académie de Charlemagne. (*Voyez* ADALARD.) étoit *Albinus*, on ne voit pas trop la raison d'un si foible changement: *Alcuin* chargeant Angilbert, qui étoit à Rome, & dont le nom, dans cette même académie étoit *Homere*, de lui rapporter des reliques, cite gaiment ce vers de l'art d'aimer d'Ovide :

Si nihil attuleris, ibis, Homere, foras.

Alcuin mourut en 804. On grava sur son tombeau, dans l'église de Saint-Martin de Tours, une épitaphe qu'il s'étoit faite à lui-même : l'éloge qu'il s'y donne, est d'avoir été un voyageur célèbre :

Famosus in orbe viator.

Du reste, elle ne contient que les moralités communes du sujet.

Quod nunc es fueram. . . . .
Et quod nunc ego sum, tuque futurus eris.
Delicias mundi casso sectabar amore :
Nunc cinis & pulvis vermibus atque cibus.

» J'étois ce que vous êtes, vous serez ce que je suis. Je recherchois avec une vaine ardeur les délices du monde, maintenant je suis cendre & poussière, & la pâture des vers.

Quelques Martyrologes donnent à *Alcuin* le titre de *bienheureux*, & la chronique de Tours l'appelle *Saint*.

ALDERMAN, s. m. (*Hist. mod.*) terme usité en Angleterre, où il signifie un *adjoint* ou *collègue*, associé au maire ou magistrat civil d'une ville ou cité, afin que la police y soit mieux administrée.

Il y a des *aldermans* dans toutes les cités & villes municipales, qui en composent le conseil commun, & par l'avis desquels se font les réglemens de police. Ils prennent aussi connoissance en quelques occasions de matières civiles & même criminelles, mais très-rarement.

Leur nombre n'est point le même par-tout ; il y en a plus ou moins, selon les différentes villes : mais il n'y en a nulle part moins de six, ou plus de vingt-six.

C'est de ce corps d'*aldermans* qu'on tire tous les ans des maires & échevins, qui après leur mairie ou échevinage retournent dans la classe des *aldermans*, dont ils étoient commissaires.

Les vingt-six *aldermans* de Londres sont supérieurs aux trente-six quarteniers.

Quand un des *aldermans* vient à mourir, les quarteniers en présentent deux, entre lesquels le lord maire & les *aldermans* en choisissent un.

Tous les *aldermans* qui ont été lords-maires ; & les trois plus anciens *aldermans* qui ne l'ont pas été, ont le brevet de juges de paix.

Il y a eu autrefois des *aldermans* des marchands, des *aldermans* de l'hôpital, & autres. Il est parlé aussi dans les anciennes archives des Anglois, de l'*alderman du roi*, qui étoit comme un intendant ou juge de province envoyé par le roi pour rendre la justice. Il étoit joint à l'évêque pour connoître des délits ; de sorte néanmoins que la jurisdiction du premier se renfermoit dans les loix humaines, & celle de l'autre, dans les loix divines, & qu'elles ne devoient point empiéter l'une sur l'autre.

Les *Aldermans* chez les Anglois-Saxons étoient le second ou troisième ordre de leur noblesse ; aussi ce mot vient-il du saxon *alder*, ancien, & *man*, homme.

Un auteur moderne prétend avec assez de vraisemblance, que chez les anciens Allemands, le chef de chaque famille ou tribu se nommoit *ealderman*, non pas pour signifier qu'il fût le plus vieux, mais parce qu'il représentoit l'aîné des enfans, conformément au gouvernement paternel qui étoit usité dans cette nation.

Comme un village ne consistoit ordinairement qu'en une tribu ou branche de famille, le chef de cette branche ou tribu, qui en cette qualité avoit une sorte de jurisdiction sur le village, s'appelloit l'*ealderman* du village.

Thomas Eliensis, dans la vie de S. Ethelred, rend *alderman* par *prince* ou *comte* : *Egelwinus, qui cognominatus est* alderman, *quod intelligitur princeps sive comes.* Matthieu Paris, rend le mot d'*alderman* par justicier, *justiciarius* ; & Spelman observe que ce furent les rois de la maison des ducs de Normandie, qui substituèrent le mot de *justicier* à celui d'*alderman*.

Atheling signifioit un noble de la première classe ; *alderman*, un noble de la seconde ; & *thane*, un simple gentilhomme.

Alderman étoit la même chose que ce que nous appellons *comte* ; & ce fut après le règne d'Athlestane qu'on commença à dire *comte* au lieu d'*alderman*.

Alderman, dès le temps du roi Egdar, s'employoit aussi pour signifier un *juge* ou un *justicier*.

C'est dans ce sens qu'Alwin, fils d'Athlestane, est appellé *aldermanus totius Angliæ* ; ce que Spelman rend par *capitalis justiciarius Angliæ*. (*G*).

ALÉANDRE, (*Hist. mod.*) Il y a deux personnages célèbres de ce nom. L'un nommé Jérôme, né en 1480 à la Mothe, petite ville sur les confins du Frioul & de l'Istrie, enseignoit les humanités

à quinze ans ; il eut le bonheur de vivre dans un temps où la plupart des souverains aimoient les lettres, & plusieurs d'entre eux contribuèrent à sa fortune. Louis XII. l'appella en France & le fit recteur de l'université de Paris. Le pape Léon X, le fit bibliothécaire du Vatican & l'envoya nonce en Allemagne, où il signala son éloquence contre Luther, à la diète de Vormes, en 1519. Clément VII. le fit Archévèque de Brindes & l'envoya nonce en France ; il suivit François I, à la bataille de Pavie, & y fut fait prisonnier avec lui. Paul III le fit Cardinal; il mourut à Rome en 1542. Il fut du nombre de ces savans utiles qui ranimèrent dans l'Europe & sur-tout en France, l'étude des lettres grecques. On a de lui une grammaire grecque, & un Lexique grec & latin.

Le second *Aléandre*, nommé Jérôme, comme le premier, étoit principalement antiquaire & Jurisconsulte; on a de lui quelques ouvrages peu connus aujourd'hui, il mourut d'indigestion à Rome, en 1631. C'étoit le petit neveu du précédent.

ALEGAMBE, (PHILIPPE) (*Hist. mod.*) jésuite de Bruxelles, devenu secrétaire du général de son ordre, a continué & augmenté la bibliothéque des écrivains jésuites, commencée par Ribadeneira. *Alegambe*, né à Bruxelles le 22 janvier 1592, mourut à Rome le 6 septembre 1652. Dans son ouvrage d'ailleurs estimé, la raison de corps plus impérieuse que la raison d'état se fait trop sentir. Là, comme l'insinue Baillet, tout jésuite est un saint, & tout ouvrage de jésuite un chef-d'œuvre. La bibliothèque des auteurs jésuites par le père Oudin, est beaucoup plus ample & un peu plus exacte.

ALEGRE, (YVES D') (*Hist. mod.*) La maison d'*Alegre.* est une des plus illustres de la province d'Auvergne, le nom d'*Yves* a été porté par plusieurs personnages célèbres de cette maison, singulièrement par le maréchal d'*Alegre*, mort le 9 Mars 1733, à l'âge d'environ 80 ans. Avant lui, celui qui avoit le plus illustré ce nom, étoit *Yves d'Alegre*, gouverneur du Milanès pour le roi Louis XII, tué en 1512, à la bataille de Ravenne, où il avoit décidé la victoire. Gaston de Foix, duc de Nemours, qui commandoit l'armée Françoise & le chevalier Bayard, compagnon d'armes du Baron d'*Alegre*, alloient être enveloppés par la cavalerie legère du marquis de Pescaire & les gendarmes de Fabrice Colonne, d'*Alegre*, qui voit leur danger, quitte son poste, vole à leur défense, les dégage ; leurs efforts réunis mettent en fuite Colonne, & détruisent sa troupe.

Ce succès important coûta plus que la vie au malheureux d'*Alegre* ; il apprend dans l'instant que son fils vient d'être tué, en combattant à côté du duc de Nemours, avec une valeur digne de son nom. D'*Alegre* avoit perdu quelque temps auparavant un autre fils; il sentit en ce moment qu'il venoit de les perdre tous deux ; le désespoir le saisit, il ne songe plus à vaincre, il ne veut que périr. *Je vous suis, mes enfans!* crioit-il d'une voix douloureuse, & il se précipitoit dans le péril, & dans la mort, qu'il fut trop heureux de trouver. C'étoit un des plus vertueux, des plus braves & des plus habilles capitaines de son temps. Bayard, qui n'aimoit que la vertu, étoit son ami, Gaston l'honoroit de sa confiance.

ALEMDAR, s. m. (*Hist. mod.*) Officier de la cour du grand-seigneur. C'est celui qui porte l'enseigne ou étendard verd de Mahomet, lorsque le sultan se montre en public dans quelque solemnité. Ce mot est composé d'*alem* qui signifie *étendart*, & de *dar*, avoir, tenir. Ricault, *de l'emp. Ott.* (G)

ALENÇON, (*Hist. mod.*) ALENÇON a souvent été donné en apanage à des princes de la maison de France, Saint-Louis l'avoit donné au cinquième de ses fils, qui mourut sans postérité. Philippe le Hardy le donna au comte de Valois, Charles, son fils puîné, & celui-ci à un autre Charles, aussi son fils puîné, frère de Philippe de Valois, & qu'il faut regarder comme la tige de la branche d'*Alençon*, éteinte sous François I, en 1525. *Alençon*, qui n'étoit d'abord qu'un Comté-Pairie, fut érigé en duché, en faveur de Jean, petit-fils de Charles, lequel Jean, fut tué à la bataille d'Azincourt, le 15 Octobre 1415. Charles son aïeul avoit été tué à celle Crécy, le 26 Août 1346. Jean II, fils de Jean I, fut le premier exemple d'un prince du sang, solemnellement condamné à mort, *en présence & en personne* par le roi dans sa cour des pairs ; le comte d'Artois, le roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, les ducs de Bretagne, n'avoient été jugés que par coutumace. Pareil au rebelle d'Artois, comme lui fils & petit-fils de princes morts pour la patrie, le duc d'*Alençon* avoit, comme lui, servi l'état avec gloire avant de le trahir. Prisonnier à la bataille de Verneuil, en 1424, & maître de recouvrer sa liberté, en traitant avec les Anglois, il avoit préféré les fers à l'infidélité ; il devint infidèle en s'attachant au dauphin (qui fut depuis Louis XI.) Le crime du duc d'*Alençon*, fut de traiter, à la sollicitation de ce fils dénaturé avec les Anglois, contre Charles VII, père de Louis. Son arrêt fut rendu à Vendôme, le 10 Octobre 1458. Charles VII, aussi clément que juste, fit grace de la vie au duc d'*Alençon*, mais il le tint enfermé pendant tout son règne ; le dauphin Louis, parvenu au trône, s'empressa de lui rendre la liberté & de le réhabiliter; cela étoit presque juste, il étoit son complice ; mais le duc d'*Alençon* ayant dans la suite entretenu quelque intelligence contre les intérêts de Louis XI, avec le duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, il y eut un second arrêt de mort, prononcé contre le duc d'*Alençon*, le 18 Juillet 1474. Le roi commua la peine en une prison perpétuelle. Jean II, mourut en 1476, René son fils, fut une des malheureuses victimes des injustices de Louis XI. Il avoit toujours été fidèle, cependant il plut à Louis XI, qui apparemment ne l'aimoit pas, de le

traiter en coupable & de le comprendre dans les lettres d'abolition accordées à son père ; il s'en plaignit, on n'eut aucun égard à ses plaintes. Ces lettres contenoient une clause par laquelle Louis XI, ennemi de tout privilège, faisoit renoncer aux privilèges de la pairie le pair auquel il accordoit ces lettres, s'il arrivoit que celui-ci retombât dans la *félonie*. René, qui ne craignoit pas d'y retomber, puisqu'il n'y étoit pas tombé, ne sentit pas la conséquence de cette clause, & ne prévit pas l'abus qu'on en feroit contre lui dans la suite. Louis XI, armé de cette pièce, employa le grand art qu'il possédoit supérieurement, de faire des mécontens & des rebelles, il l'employa tout entier contre René, il le rassasia de dégoûts & d'outrages, supprima ses pensions, donna ses biens à d'autres, le fit insulter dans sa maison & dans sa personne, lui fit craindre des persécutions plus violentes encore, aposta de faux amis pour l'alarmer & le déterminer à une fuite dont on vouloit lui faire un crime ; il parut en effet vouloir se réfugier auprès du duc de Bretagne, comme lui prince du sang & vassal de la couronne, qui étoit actuellement en paix avec la France, & du pays duquel nulle loi ne défendoit l'entrée aux sujets du roi ; mais Louis XI, dans le fond de son cœur haïssoit & craignoit le duc de Bretagne, & d'ailleurs il vouloit perdre le duc d'*Alençon*. René est arrêté, enfermé à Chinon dans une cage de fer d'un pas & demi de long, où on lui donnoit à manger à travers les barreaux au bout d'une fourche, & d'où on ne le faisoit sortir qu'une fois la semaine, pour donner de l'air à sa cage. Voilà ce Louis XI, qu'il plait encore à quelques Machiavellistes d'exalter ! qu'il soit à jamais l'exécration de tous les amis de la Justice & de l'humanité ! Le duc d'*Alençon*, innocent, éprouva pendant douze semaines entières, ce traitement barbare ; on lui nomma des commissaires, il les récusa & obtint enfin d'être jugé par le Parlement, mais sans l'adjonction des pairs. Le Parlement rendit un arrêt politique, par lequel il voulut sauver le prince sans irriter le roi ; il déclara donc le duc d'*Alençon* coupable de quelques fautes & désobéissances, pour lesquelles il ne lui infligea d'autre peine que de recourir à la clémence du roi. Tout sujet peut avoir besoin des bontés du roi, tout courtisan les réclame trop souvent, mais le coupable seul a besoin de clémence & de pardon. Cet arrêt est de 1482. Charles VIII, qui fut sur plusieurs points le réparateur des torts de son père, rétablit le duc d'*Alençon* dans tous ses biens & dans tous ses droits. Ce duc mourut le 1 Novembre 1492. Son fils Charles, dernier prince de la branche d'*Alençon*, étoit à l'avénement de François I, le premier prince du sang ; il épousa la sœur de François I, cette charmante Marguerite de Valois ou d'Angoulême, depuis Reine de Navarre, qui n'eut jamais que du mépris pour ce premier mari, dont en effet, la figure & le mérite répondoient assez mal à la dignité de son rang & plus mal encore aux graces de Marguerite. Au passage de l'Escaut en 1521, où François I perdit l'occasion de battre Charles-Quint, & peut-être de le faire prisonnier, il donna au duc d'*Alençon* la conduite de l'avant-garde, en quoi il désobligea sensiblement le connétable de Bourbon, qui regardoit comme un droit de sa place l'honneur de conduire l'avant-garde ; aussi lorsqu'après sa défection, le roi lui envoya redemander l'épée de connétable, Bourbon répondit-il, *il me l'ôta au passage de l'Escaut*. Bourbon fut bien vengé à Pavie, non-seulement par sa victoire & par la prise du roi, mais encore par la honte du rival qu'on lui avoit préféré. Pendant qu'à Pavie toute la noblesse Françoise mouroit autour du roi, le duc d'*Alençon*, beau-frère de ce roi, premier prince du sang, au lieu de voler à son secours avec l'aile gauche toute entière qui n'avoit point encore donné, s'épouvante de la ruine de l'aile droite, du désordre du corps de bataille, & se livrant à une lâcheté à laquelle rien n'avoit encore préparé de sa part, il fait sonner la retraite, & par-là décide la perte de la bataille. La Roche du Maine, son lieutenant, ayant vainement combattu de tout son pouvoir cette étrange résolution, le quitta & s'alla jetter dans le corps de bataille, où les débris de l'aile droite s'étoient aussi réfugiés. Tout fut tué ou pris avec le roi, le duc d'*Alençon* reparut seul en France. De quel front put-il soutenir les regards d'une cour qu'il remplissoit de consternation & de désespoir ? Il ne les soutint pas long-temps. Les mépris que sa femme lui prodigua plus que jamais, les reproches dont la duchesse d'Angoulême l'accabla, les murmures de toute la France révoltée contre lui, ses propres remords le consumèrent bien-tôt. Il mourut de honte & de douleur, à Lyon, le 21 Avril 1525. Doublement malheureux de n'avoir point perdu avec honneur, dans la bataille, une vie qu'il devoit conserver si peu, & dont les restes furent flétris.

Enfin, le titre de duc d'*Alençon* fut encore porté par le quatrième des fils de Henri II, & le seul de ces princes qui n'ait pas régné. Les principaux événemens de sa vie répondent au règne de Henri III, & alors il portoit le titre de duc d'Anjou, nous en parlerons sous ce titre.

ALEXANDRE BALES, ou BALAS, ou BALA, roi de Syrie, (*Hist. de Syrie.*) fut un de ces instrumens dont la politique se sert pour troubler les états. Sa naissance étoit pour le moins incertaine. Héraclide, chassé de Syrie, s'étoit retiré à Rome, où il éleva ce jeune homme sous le nom d'*Alexandre*, fils d'Antiochus Epiphanes. Le sénat fermant les yeux sur une imposture dont il espéroit profiter, voulut placer cet aventurier sur le trône de Syrie : on lui donna une armée pour appuyer ses prétentions : Démétrius Soter, qui régnoit en Syrie, vint à sa rencontre, le combattit & remporta la victoire. Mais

abhorré de ses sujets, qui se rangèrent sous les drapeaux de son ennemi, il tenta la fortune d'un nouveau combat, où il perdit la vie. *Alexandre*, devenu paisible possesseur du trône de Syrie, s'appuya de l'alliance de Ptolomée, qui lui donna sa fille Cléopâtre en mariage. Cet usurpateur porta sur le trône tous les vices : livré sur-tout à la débauche, il se reposa des soins du gouvernement sur Ammonius, ministre sans pudeur & sans capacité ; le fils & la sœur de Démétrius furent les premières victimes immolées à ses soupçons, la Syrie regorgea de sang ; bien-tôt une armée nombreuse de mécontens se rangea sous les ordres du jeune Démétrius, qui saisit l'occasion de recouvrer l'héritage de ses péres. Ptolomée arma pour son gendre, il entre dans la Cilicie avec un appareil si formidable, qu'*Alexandre* craignit qu'il ne s'en rendit maître, & pour prévenir son ambition, il eut l'ingratitude d'attenter à la vie de son beau-pére & de son défenseur. Ptolomée indigné, lui déclare la guerre ; il se présente devant Antioche, dont les habitans lui ouvrent les portes. Ammonius fut mis en pièces par le peuple. Ptolomée, proclamé roi de Syrie par la voix publique, eut la modération de refuser ce titre. Il exhorta les Syriens à rentrer sous l'obéissance du jeune Démétrius, qui n'avoit point hérité des vices de son père Antiochus. Sa recommandation eut son effet ; l'armée de l'imposteur jura fidélité au descendant de ses légitimes maîtres. *Alexandre*, au bruit de cette révolution, sortit du sommeil où il étoit plongé. Il marche contre Antioche. Les deux armées en viennent aux mains ; *Alexandre* vaincu s'enfuit seul dans l'Arabie ; le roi de ce pays, au mépris des droits de l'hospitalité, lui fit trancher la tête, qu'il envoya comme un don précieux à Ptolomée. (*T-N.*)

(Ces évènemens, dont l'époque n'est point marquée, se passoient environ un siècle & demi avant l'ère chrétienne.)

ALEXANDRE II, *surnommé* ZEBIN, (*Hist. de Syrie.*) Ptolomée Phiscon, roi d'Egypte, voulant se venger de Démétrius Nicanor ou Nicator, roi de Syrie, se servit d'un frippier d'Alexandrie, nommé *Alexandre*, qui eut l'adresse de se faire passer pour le fils d'Alexandre Bala, dont il réclama l'héritage. La conformité de l'âge, de la taille & des traits, favorisèrent son imposture : Phiscon lui fournit des troupes & de l'argent pour appuyer ses prétentions. Dès qu'il parut dans la Syrie, les peuples le reconnurent pour leur roi, sans examiner ses titres, dont le plus réel fut une victoire remportée sur Démétrius, qui, après sa défaite, fut assassiné dans Tyr, où il avoit cru trouver un asyle. L'imposteur monta sur le trône aux acclamations d'un peuple séduit. Il se crut assez puissant pour ne pas s'assujetir à la honte d'un tribut annuel que Phiscon exigeoit comme une récompense du secours qu'il lui avoit fourni : ce refus ralluma la guerre. Les Egyptiens entrèrent en Syrie, où ils remportèrent une grande victoire. *Alexandre* qui avoit vu tailler ses troupes en pièces, enleva les richesses du temple de Jupiter pour lever une nouvelle armée. Les peuples scandalisés de ce sacrilége, secouèrent le joug de l'obéissance. *Alexandre* abandonné, ne dut la vie qu'à la fuite. Il fut pendant quelque temps errant & inconnu, mais enfin il fut pris & condamné à mort, non comme imposteur, mais comme un sacrilége qui avoit dépouillé les dieux de leurs richesses. Il est plus connu sous le nom de *Zebin*, qui étoit celui de son père. (*T-N.*)

ALEXANDRE I, (*Hist. d'Egypte.*) Le même Ptolomée Phiscon, dont il est parlé dans l'article précédent, septiéme Roi d'Egypte de la race des Lagides, laissa trois fils, dont l'aîné étant né d'une concubine, fut exclu du trône par le vice de sa naissance. Son pére, en mourant, légua son royaume à sa femme Cléopâtre, la laissant maîtresse de faire monter avec elle sur le trône celui de ses fils qu'elle en croiroit le plus digne. Sa prédilection fut pour le plus jeune, nommé *Alexandre* ; mais le peuple respectant l'ordre de la nature, y plaça l'aîné, qui prit le nom de *Ptolomée Soter II*, mais qui est connu sous le nom de *Lathyre*. Le souvenir de la préférence donnée à son puîné, le rendit ennemi secret de sa mère, qui se délivra d'un collégue si dangereux, en publiant qu'il avoit voulu attenter à sa vie, & en le faisant détrôner pour ce crime vrai ou faux.

(Elle associa de nouveau son cher *Alexandre* à la royauté, Lathyre arma, pour soutenir ses droits, il eut d'abord quelques succès ; mais bien-tôt se reprochant d'en avoir contre sa mère, il désarma, & la rendit l'arbitre de son fort. Cléopâtre usa en marâtre du pouvoir qu'il n'avoit voulu donner qu'à une mère, elle accabla ce fils soumis de marques de haine).

Alexandre, touché du sort de son frère, craignit d'être à son tour la victime d'une mère violente, soupçonneuse & cruelle ; & pour prévenir ses fureurs, il abdiqua l'autorité souveraine. Il fut bien-tôt rappellé de l'exil volontaire qu'il s'étoit imposé, par le peuple, qui, las d'obéir à une femme, demandoit un maître. *Alexandre* remonta sur le trône, où, jusqu'alors, il n'avoit eu que l'ombre du pouvoir; il voulut en avoir la réalité. Sa mère trop ambitieuse pour partager le pouvoir souverain, résolut de se délivrer d'un fils qu'elle ne regardoit plus que comme un rival, & lorsqu'elle se préparoit à le faire périr, elle fut prévenue par le prince qui la fit mourir elle-même.

(Cette histoire a beaucoup de rapport avec celle de la Cléopâtre de Rodogune, en général l'histoire d'Egypte & celle de Syrie dans ces temps-là se ressemblent beaucoup, mêmes mœurs, mêmes noms, & à peu près mêmes évènemens).

Après ce coup affreux les Egyptiens ne virent plus dans *Alexandre* qu'un fils parricide, ils crurent devoir venger la mort d'une femme qu'ils avoient

abhorrée pendant sa vie ; ils oublièrent ses crimes, & leur haine retomba sur *Alexandre*, qui, chargé des imprécations publiques, fut obligé de descendre du trône pour aller mendier un asyle chez l'étranger, où il fut assassiné. (*T--N.*)

(Ces évènemens, toujours rapportés sans époques, se passoient environ 90 ans avant J. C.)

ALEXANDRE II, (*Hist. d'Egypte.*) second fils d'Alexandre I, fut élevé sur le trône d'Egypte par la protection des Romains, qui disposoient de ce royaume que Lathyre leur avoit légué en mourant. Bérénice, fille unique de ce monarque, tenoit du privilège de sa naissance, un droit plus sacré; mais Rome, qui avoit usurpé le pouvoir de distribuer les sceptres, associa au trône & maria ensemble *Alexandre* & Bérénice. Ce mariage, qui n'étoit point formé par leurs penchans, fut la source de malheurs & de crimes. *Alexandre* fit assassiner Bérénice.

Alexandre, devint l'objet de l'exécration publique, mais protégé par Sylla, il jouit d'une longue impunité. Ce ne fut qu'après la mort du dictateur, que les Egyptiens, humiliés d'obéir à un parricide, le renversèrent du trône, pour y placer Aulete, fils bâtard de Lathyre. Le monarque dégradé se retira dans le camp de Pompée, trop occupé contre Mitridate pour lui accorder le secours qu'il sollicitoit. Il succomba sous le poids de ses chagrins, & mourut à Tyr au milieu des trésors qu'il avoit enlevés de l'Egypte pour tenter l'avarice des Romains. (*T-N.*)

(La chronologie est du moins marquée ici par les noms de Sylla, de Pompée & de Mitridate. *Alexandre II* régnoit un peu plus d'un demi-siècle avant la naissance de J. C.)

ALEXANDRE LE GRAND, (*hist. anc.*) *Alexandre le grand*, troisième du nom, fils & successeur de Philippe, roi de Macédoine, naquit l'an du monde trois mille six cent quatre-vingt-dix-huit. Le nom de ce prince présente l'idee d'un héros qui maîtrise la fortune & dispose des évènemens. Jamais roi ne le surpassa en magnanimité; jamais général ne remporta de victoires plus éclatantes, & ne fut mieux en profiter. Sa naissance fut marquée par plusieurs signes, qui tous furent regardés comme autant de présages de sa grandeur future, & qu'on peut lire dans Quintecurce & Plutarque.

Alexandre n'eut pour ainsi dire point d'enfance, & dans l'âge où les hommes ordinaires ont besoin de s'instruire, ses questions & ses réponses annonçoient une parfaite maturité de raison. Indifférent pour tous les plaisirs, il n'eut de passion que pour la gloire, & tous ses penchans parurent tournés vers la guerre. Des ambassadeurs du roi de Perse l'ayant vu à la cour de Philippe, s'écrièrent : » Notre roi est » riche & puissant; mais cet enfant est véritablement » un grand roi. Comme on le pressoit un jour d'entrer en lice pour disputer le prix de la course : » Où sont » les rois répondit-il, que vous me proposez pour » émules? Son courage impatient de commander sembloit lui avoir révélé qu'il n'avoit pas besoin du secours de l'expérience. Les victoires de Philippe, en excitant son émulation, lui causoient une tristesse secrette; & quand on lui en apportoit la nouvelle, il se tournoit vers les enfans de son âge pour se plaindre de ce que son père ne lui laisseroit rien de grand à exécuter.

Il n'avoit que seize ans lorsque son père, occupé à faire la guerre aux Bizantins, lui confia pendant son absence les rênes de l'état. Les Médares, pleins d'un injuste mépris pour sa jeunesse, crurent que ce moment étoit favorable pour recouvrer leur ancienne indépendance. *Alexandre* ayant pris leur ville, les en chassa, & après l'avoir repeuplée du mélange de différens peuples, il lui fit porter le nom d'*Alexandropolis*. Son courage, long-temps oisif, se déploya à la bataille de Chéronée où il eut la gloire d'enfoncer le bataillon sacré des Thébains. Ce fut autour de lui que se rassemblèrent les plus vaillans hommes, & que se fit le plus grand carnage. Le lieu où il avoit combattu étoit tellement jonché de morts, qu'il fut choisi pour celui de leur sépulture. Sa magnanimité surpassant sa valeur, les Macédoniens lui donnèrent le nom de *roi* par excellence, & Philippe ne s'offensa pas de ce qu'on ne l'appelloit que le général. Cependant les nôces de Philippe avec Cléopâtre, occasionnèrent des troubles, dont *Alexandre* manqua d'être la victime. Olympias ambitieuse & jalouse, voyoit avec chagrin une rivale qui venoit partager une place qu'elle avoit occupée toute entière. Elle engagea *Alexandre* à venger son orgueil offensé, & dès-lors il y eut des querelles fréquentes entre le père & le fils. Philippe, dans un accès de colère, fut sur le point de tuer *Alexandre*, qui, pour eviter les effets de son ressentiment, fut obligé de se retirer en Epire, où il passa quelque temps en exil avec sa mère. Il étoit dans sa vingtième année, lorsqu'il monta sur le trône de Macédoine, vacant par la mort de Philippe, assassiné par Pausanias. Il trouva son royaume en proie aux guerres intestines. Les républiques de la Grece n'étoient pas encore assez façonnées à l'esclavage pour ne pas frémir au nom d'un maitre. Les changemens opérés dans les provinces, les avoient peuplées de mécontens; & l'on passe aisément du murmure à la révolte. La jeunesse du nouveau roi faisoit croire qu'on pouvoit tout enfreindre avec impunité. Les généraux & les ministres, épouvantés des orages prêts à fondre sur la Macédoine, conseilloient à *Alexandre* de resserrer sa domination, & de rendre aux villes de la Grèce leurs anciens privilèges, comme un moyen infaillible de les captiver par le frein des bienfaits. Cette politique tendoit encore à prévenir le soulèvement des Barbares, qui n'étant plus soutenus des Grecs mécontens, n'oseroient point sortir de l'obéissance : mais au lieu de suivre ces conseils timides, *Alexandre* n'écouta que sa magnanimité. Il savoit que l'indulgence pour des rebelles ne sert qu'à nourrir leur confiance, & à les rendre plus indociles. Il conduisit aussi-tôt une armée sur les bords du Danube, & par une victoire éclatante remportée sur Syrmus, fameux roi des Tribales, il retint dans le

devoir tous les peuples d'en deçà de ce fleuve : alors se repliant vers la Grèce, il commença par dissiper la ligue que les peuples de Thèbes avoient formée avec ceux d'Athènes. *Marchons d'abord contre Thèbes*, dit-il à ses soldats, *& lorsque nous aurons soumis cette ville orgueilleuse, nous forcerons Démosthène qui m'appelle un enfant, à voir un homme sur les murs d'Athènes.* Arrivé aux portes de Thèbes, il voulut donner aux habitans le temps du repentir. Il envoya un héraut leur promettre un pardon illimité, s'ils vouloient lui livrer les principaux auteurs de leur révolte; mais les Thébains ayant fait une réponse trop fière pour des sujets, il prit & rasa leur ville. Six mille habitans furent passés au fil de l'épée, & trente mille furent condamnés à l'esclavage. *Alexandre* conserva la vie & la liberté à tous les prêtres; il eut la même vénération pour les descendans de Pindare; & la maison où ce poëte étoit né, fut la seule qui subsista au milieu de tant de débris.

Cette exécution sanglante, excusée par la politique, fut suivi d'un vif repentir. *Alexandre* eut toujours devant les yeux les malheurs des Thébains. Ce prince attribua toutes les disgraces qui lui arrivèrent dans la suite à son excès de sévérité envers ces peuples : aussi ceux de ces infortunés qui survécurent au désastre de leur patrie & qui voulurent s'attacher à son parti, en reçurent mille bienfaits. Il fit grace à tous les fugitifs, & négocia avec les Athéniens, qu'il invita à se soumettre de gré, ne voulant pas leur faire éprouver les mêmes malheurs. Après leur avoir pardonné, il leur recommanda de s'occuper des affaires du gouvernement, parce que, s'il venoit à périr dans l'exécution de ses vastes projets, il vouloit que leur ville donnât la loi à toute la Grèce.

Toutes les républiques de la Grèce dans une assemblée libre, l'élurent pour leur général. Il songea pour lors à humilier la fierté des Perses, qui, maitres de l'Asie, avoient de tout temps ambitionné la conquête de la Grèce; & qui même projettoient alors de l'envahir. Avant de partir pour cette guerre importante, il donna audience aux principaux officiers des villes libres, & à tous les philosophes qui venoient le féliciter sur ses glorieux desseins. Etonné de ne pas voir Diogène, il daigna le prévenir par une visite; & après lui avoir fait les complimens qu'il eût dû en recevoir, il lui demanda s'il ne pouvoit rien faire pour l'obliger ? Ce fut à cette occasion que ce cynique lui répondit qu'il ne lui demandoit autre chose, que de ne pas se placer devant son soleil. On dit qu'*Alexandre* admira cette réponse, qui prouve que l'ame d'un philosophe fait résister aux attraits de la fortune.

Avant de se mettre en marche, *Alexandre* voulut consulter Apollon, soit que son esprit fût infecté des préjugés vulgaires, soit qu'il se fût assuré des oracles de ce dieu pour mener avec plus de facilité des soldats naturellement superstitieux. La prêtresse, en l'abordant, lui dit : *ô mon invincible fils !* Il la quitta sur le champ, s'écriant qu'il n'en vouloit pas davantage. Il partit pour l'Asie avec environ trente-quatre mille fantassins & cinq mille chevaux. Ce fut avec cette armée si peu nombreuse, mais composée de bons soldats, qu'il marcha à la conquête du plus florissant empire du monde, contre un prince qui venoit le combattre à la tête de près d'un million d'hommes. Il fit aussi-tôt le partage de tous ses biens entre tous ses amis, ne se réservant que l'espérance avec l'amour de ses sujets, & le droit de leur commander. Il dirigea sa route par la Phrygie; arrivé à Ilion, il marcha avec respect sur les cendres de cette ville également célèbre par sa puissance & par ses malheurs. Il y offrit un sacrifice à Minerve, & fit des libations aux héros. Pendant qu'il en observoit les ruines, quelqu'un lui demanda s'il étoit jaloux de voir la lyre de Pâris, *montrez-moi*, répondit-il, *celle dont se servoit Achille pour chanter les exploits des grands hommes.*

Après avoir franchi les bords escarpés du Granique sous les yeux & malgré les efforts d'une armée nombreuse, il prit Sardes, le plus ferme boulevard de l'empire d'Asie : Milet & Halicarnasse eurent la même destinée. Un nombre infini d'autres villes, frappées de terreur, se rendirent sans opposer de résistance. Ces rapides succès donnèrent lieu à des mensonges qu'il n'auroit pas manqué d'accréditer, s'il eût prévu la vanité qu'il eut dans la suite, de vouloir passer pour Dieu. On publioit que les montagnes s'applanissoient devant lui, & que la mer docile retiroit ses eaux pour lui laisser un libre passage : mais *Alexandre* écrivit plusieurs lettres pour détruire ces prétendus miracles. Il n'ambitionnoit encore que les éloges avoués par les sages. Arrivé à Gordium, capitale de l'Asie-mineure, il coupa le fameux nœud gordien auquel les oracles avoient attaché le destin de l'empire de l'Asie. La conquête de la Paphlagonie & de la Capadoce suivit de près la prise de Gordium; & sur ce qu'on lui apprit la mort de Memnon, le plus grand capitaine de Darius, il marcha à grandes journées vers les hautes provinces de l'Asie. Deja Darius étoit parti de Suze, plein de confiance dans la supériorité du nombre de ses troupes qui montoient à six cens mille combattans. Ses mages, prêtres flatteurs, augmentoient encore ses espérances, & tiroient les plus favorables présages des évènemens les plus ordinaires. Ils lui promettoient la victoire, & lui faisoient perdre tous les moyens de se la procurer.

Cependant *Alexandre* s'étoit emparé de la Cilicie, abandonnée par son lâche gouverneur. Il étoit avec son armée sur les bords du Cydnus, lorsque la beauté des eaux & l'extrême chaleur l'invitèrent à se baigner. Il ne fut pas plutôt entré dans le fleuve, que la fraicheur des eaux glaça son sang & le priva de tout mouvement. Ses officiers le retirèrent aussi-tôt, & le portèrent dans sa tente à demi-mort. Il eut à peine repris ses esprits, qu'il

qu'il déclara à ses médecins qu'il préféroit une mort prompte à une tardive convalescence. Darius avoit mis sa tête à prix; aucun médecin n'osoit prendre sur soi l'événement d'un remède précipité. Philippe qui traitoit *Alexandre* depuis son enfance, fut le seul qui eut assez de confiance dans son art, pour se rendre à son impatience: mais tandis qu'il préparoit son remède, le roi reçut des lettres de Parménion le plus zélé de ses généraux, qui l'avertissoit de ne point se confier à Philippe, parce qu'il le soupçonnoit de s'être laissé corrompre par les promesses de Darius qui lui offroit mille talens & sa fille en mariage. Cette lettre plongea le roi dans la plus grande perpléxité. Il craignoit d'être accusé d'imprudence s'il prenoit le remède qu'on lui disoit être un poison, ou d'être opprimé par l'ennemi sous sa tente, si sa santé tardoit à se rétablir: mais tous ses doutes se dissipèrent en présence de Philippe. Il reçoit la coupe que lui présente ce médecin fidèle, & la boit sans témoigner la plus légère émotion: il lui remit ensuite la lettre de Parménion. Cette héroïque assurance est un trait qui caractérise ce conquérant.

Après qu'il eut avalé ce breuvage, *Alexandre* se fit voir à son armée. Il s'avança aussi-tôt vers les gorges de la Cilicie, qui conduisent dans la Syrie. C'étoit le poste que ses généraux lui avoient conseillé d'occuper, parce que ces défilés ne pouvant recevoir une grande armée rangée en bataille, les Macédoniens & les Perses se mesureroient nécessairement à force égale.

Darius eut l'imprudence de s'y engager. Il n'y fut pas plutôt entré, qu'il voulut retourner dans ces vastes campagnes de la Mésopotamie qu'il n'auroit jamais dû quitter; mais *Alexandre* s'étant présenté à sa rencontre, il fut obligé de ranger ses troupes en bataille dans un lieu qui, resserré d'un côté par la mer, & de l'autre par des montagnes escarpées, lui ôtoient tout l'avantage du nombre. Le Pinare qui coule de ces montagnes, rendoit sa cavalerie inutile. Mais si la fortune donna à *Alexandre* un champ de bataille avantageux, ce prince tira des secours plus grands encore de son génie pour la guerre. Comme il craignoit d'être enveloppé par un ennemi supérieur en nombre, il étendit son front de bataille depuis la mer jusqu'aux montagnes. Ses deux ailes étoient composées d'hommes forts & hérissés de fer. Se plaçant lui-même à la tête de la droite, il renverse l'aile gauche des ennemis, & la met en fuite. Lorsqu'il l'eut entiérement dissipée, il retourna sur ses pas au secours de Parménion qui commandoit l'aile gauche: rien ne put résister aux Macédoniens, encouragés par la présence du prince qui, malgré une blessure qu'il avoit reçue à la cuisse, se portoit dans tous les endroits où le péril étoit le plus grand. La victoire fut complette, & l'on peut dire qu'*Alexandre* en méritoit tout l'honneur. Cent dix mille Perses restèrent sur le champ de bataille; toute la famille de Darius, sa mère, sa femme & ses enfans, toute leur suite, tombèrent au pouvoir du vainqueur, qui mit sa gloire à leur faire oublier leurs malheurs: après leur avoir fait dire que Darius, qu'ils pleuroient comme mort, étoit vivant, il les fit inviter à ne point se laisser abattre par la douleur, & leur fit annoncer sa visite. Mais comme il étoit tout couvert de sueur, de sang & de poussière, il défit sa cuirasse, & voulut prendre des bains chauds. *Allons*, dit-il à ses officiers, *allons laver cette sueur dans le bain de Darius.* Lorsqu'il y fut entré, & qu'il eut apperçu les bassins, les urnes, les buires, les phioles, & mille autres ustensiles tous d'or massif, & travaillés par les plus célebres artistes; lorsqu'il eut respiré l'odeur délicieuse d'une infinité d'aromates & d'essences précieuses dont la chambre étoit parfumée, & que delà il eut passé dans la tente qui, par sa grandeur, son élévation, la magnificence de ses meubles, & par la somptuosité & la délicatesse des mets préparés pour le souper de Darius, surpassoit tout ce qu'il avoit vu jusqu'alors, il fut frappé d'étonnement, & ne put s'empêcher de dire, en se retournant vers ses officiers: *Celui qui présidoit ici étoit vraiment roi.* C'est le seul mot qui paroisse indigne d'*Alexandre.* Les ambassadeurs Perses qui l'avoient vu à la cour de Philippe, avoient une idée bien plus sublime de la vraie grandeur.

Alexandre, après s'être remis de ses fatigues, & avoir fait donner la sépulture aux morts, honneur qui fut étendu aux ennemis, voulut voir ses captifs, non pour jouir du spectacle de sa gloire, mais pour les consoler de leur infortune. Il eut pour Sysigambis, mère de Darius, les mêmes égards qu'il eût eus pour la sienne. Il entra dans la tente de cette princesse avec Ephestion, fils de sa nourrice, qu'il avoit toujours beaucoup aimé. *Alexandre* avoit des graces naturelles, mais il étoit d'une petite taille, & son extérieur étoit négligé. La reine le prenant pour le favori, adressa le salut à Ephestion: un eunuque l'avertissant de son erreur, elle se jette à ses pieds, & s'excuse sur ce qu'elle ne l'avoit jamais vu. *Alexandre* la relevant aussi-tôt, *O, ma mère!* lui dit-il avec bonté, *vous ne vous êtes point trompée, celui-ci est aussi Alexandre.* « Certes, dit Quinte-Curce, » s'il eût gardé cette modération » jusqu'à la fin de ses jours, s'il eût vaincu l'or» gueil & la colère dont il ne put se rendre maître, » & qu'au milieu des festins, il n'eût pas trempé ses » mains dans le sang de ses meilleurs amis, ni été » si prompt à faire mourir ces grands hommes aux» quels il devoit une partie de ses victoires, je l'au» rois estimé plus heureux qu'il ne s'imaginoit l'ê» tre, quand il imitoit les triomphes de Bacchus, » qu'il remplissoit de ses victoires les rivages de » l'Hellespont & de l'Océan: mais la fortune n'a» voit point encore égaré sa raison; & comme elle » ne faisoit que commencer à lui prodiguer ses fa» veurs, il les reçut avec modération; mais à la » fin il n'eut pas la force de la soutenir, & fut » accablé sous le poids de sa grandeur. Il est certain

» que dans ses premières années il surpassa en bonté » & en continence tous les rois qui l'avoient pré- » cédé. Il vécut avec les filles de Darius, Prin- » cesses de la plus rare beauté, comme si elles eus- » sent été ses sœurs ; & pour la reine, qui passoit » pour la plus belle personne de son siècle, il eut » l'attention d'empêcher qu'il ne se passât rien qui » pût lui déplaire : enfin il se comporta avec tant » d'humanité envers les princesses ses captives, » que rien ne leur manqua que cette confiance » qu'il est impossible au vainqueur d'inspirer ». Suivant Plutarque, *Alexandre* ne se permit pas même de voir la femme de Darius. Ce prince avoit coutume d'appeller les dames perses, *le mal des yeux*. Il n'en usa pas de même avec la veuve de Memnon, cet excellent capitaine de Darius ; mais ce fut à la sollicitation de Parménion, qui eut la bassesse de corrompre son maître & de se rendre le ministre de ses foiblesses.

Le succès de cette bataille, livrée aux environs d'Issus, ouvrit tous les passages aux Macédoniens. *Alexandre* envoya un détachement à Damas en Syrie, se saisir du trésor royal de Perse, & alla en personne s'assurer des ports & des villes maritimes le long de la Méditerranée. Plusieurs rois vinrent lui jurer obéissance, & lui remettre l'île de Chypre & la Phénicie, à l'exception de Tyr, qui, fière de sa situation au milieu de la mer, forma la résolution de se défendre. *Alexandre* employa sept mois entiers au siége de cette ville, dont la prise forme une époque remarquable dans la vie de ce conquérant. Il eut à combattre tous les élémens, & il ne s'en rendit maître qu'après l'avoir jointe au continent, dont elle étoit séparée par une mer orageuse.

La prise de Tyr fut suivie de celle de Gaza, capitale de la Syrie. Cette nouvelle conquête lui coûta plusieurs blessures. Dans toutes ses expéditions, il eut la même sagesse, la même intrépidité & la même fortune. Il souilla cependant la gloire qu'il s'étoit acquise devant Gaza, par son inhumanité envers ce Betis qui en étoit gouverneur. Il ne pouvoit reprocher à ce guerrier que sa résistance généreuse, & sa fidélité envers son maître. *Alexandre*, oubliant dans ce moment les égards dus à la valeur, le fit mourir de la mort des coupables ; & tandis qu'il respiroit encore, il lui fit passer des courroies à travers les talons, & l'ayant fait attacher à un chariot, il le traîna autour de la ville : il usa de cette barbarie à l'exemple d'Achille, dont il se disoit descendu. C'est ainsi qu'Homère fit le malheur de Betis, en louant son héros féroce dans ses vengeances.

Alexandre se rendit en Egypte, dont les peuples, fatigués de la domination des Perses qui les traitoient en maîtres ambitieux & avares, l'attendoient comme leur libérateur. Il s'avança vers Memphis, qui à la première sommation, ouvrit ses portes, tandis que ses lieutenans marchoient vers Peluse, qui lui rendit la plus prompte obéissance. La révolution fut rapide. Les Perses, épouvantés de cette défection générale, abandonnèrent un pays qu'ils étoient dans l'impuissance de défendre. Mazaze, lieutenant de Darius, ne sauva sa vie & sa liberté qu'en livrant au héros macédonien les trésors de son maître.

Alexandre, aussi politique que guerrier, étudia le caractère de ses nouveaux sujets, & profita de leur foiblesse pour affermir sa domination naissante. Il rétablit les anciennes coutumes & les cérémonies religieuses abolies par les Perses. Les Egyptiens, gouvernés par leurs propres loix, & libres dans l'exercice de leur culte, oublièrent qu'ils avoient un maître. Cette nation, naturellement indocile, devint soumise & fidèle, dès qu'elle servit ses dieux suivant ses penchans. Cette conquète se fit sans effusion de sang. *Alexandre* paroît vraiment grand dans les moyens qu'il prit pour la conserver. Il savoit qu'un conquérant peut dévaster avec impunité tout un royaume, mais qu'il ne pouvoit abattre un autel ou un bois sacré sans exciter un bouleversement général. Pour plaire à ses nouveaux sujets, il affecta pour Jupiter Ammon le respect dont ils étoient pénétrés ; mais avant d'aller consulter l'oracle de ce dieu, il s'assura d'une réponse favorable par des largesses prodiguées aux prêtres. Ce voyage entrepris à la tête d'une armée, offroit les plus grands périls dans un pays où le ciel avare de ses eaux, fait du sol une masse de poussière & de sable. *Alexandre* ne fut point arrêté par l'exemple de Cambise qui, dans ce voyage, avoit perdu une armée de cinquante mille hommes, ensevelie sous des montagnes de sable. Les Macédoniens étoient prêts à périr de soif & de chaleur dans ces contrées brûlantes, lorsqu'il survint une pluie abondante. Cette pluie fut regardée comme un miracle opéré par Jupiter, en faveur du prince qui venoit visiter son oracle. Ce premier bienfait fut suivi d'un second. Les vents avoient couvert de sable les bornes qui servoient de guides aux voyageurs, & les Macédoniens erroient sans tenir de route certaine, lorsqu'un essaim de corbeaux se présenta, dit-on, devant leurs enseignes, s'arrêtant de distance en distance pour les attendre, & les appellant par leurs croassemens pendant la nuit. *Alexandre*, qui avoit regardé comme faux les premiers miracles, adopta ceux-ci, & prétendit les donner pour marques de son origine céleste, qui commençoit à flatter son ambition.

Le caractère de la divinité imprimé à ce conquérant, affermit son pouvoir sur un peuple superstitieux ; mais cet orgueil le rendit méprisable aux yeux des sages : leur voix furent étouffées par les clameurs de la multitude ; ils furent obligés d'obéir & de se taire. A son retour du temple d'Ammon, *Alexandre* voulut laisser dans l'Egypte un monument durable de sa puissance. Il choisit un espace de quatre-vingt stades entre la mer & les Palus Maréotides, pour y fonder une ville, qui de son nom fut appellée *Alexandrie*. La commodité

de son port, les privilèges dont il la gratifia, les édifices dont il l'embellit, en firent une ville célèbre qui devint dans la suite la capitale de tout le royaume. Tandis qu'il en traçoit l'enceinte avec de la farine & de l'orge, suivant l'usage des Macédoniens, une multitude d'oiseaux de toute espèce en fit sa pâture. *Alexandre* qui faisoit tout servir à ses desseins, emprunta l'organe des prêtres pour déclarer au peuple crédule, que ce phénomène étoit un signe que toutes les nations s'y rendroient en foule.

Lorsqu'il eut établi son culte & affermi sa domination, il quitta l'Egypte, où il laissoit autant d'adorateurs que de sujets. Il en confia le gouvernement à Echile de Rhode, & à Peucetès, macédonien: il ne leur donna que quatre mille hommes pour faire respecter son autorité. Polémon fut chargé de garder les bouches du Nil avec trente galères. La perception des impôts fut confiée à Cléomène; & par-tout il établit un si bel ordre, que l'Egypte pouvoit se flatter d'un calme durable.

Cependant Darius lui avoit écrit plusieurs lettres superbes, auxquelles il avoit répondu avec plus de fierté. Il en reçut une plus modeste de la part de ce prince, qui lui offroit autant d'argent que pouvoit en contenir la Macédoine, & pour dot de sa fille qu'il lui donnoit en mariage, toutes les terres & souverainetés d'entre l'Euphrate & l'Hellespont, pourvu qu'il voulût devenir son ami, & faire avec lui une alliance offensive & défensive. *Alexandre* communiqua cette lettre à ses officiers. Parménion ouvrant le premier son avis: *J'accepterois ces offres*, dit-il, *si j'étois Alexandre. Et moi aussi*, repartit *Alexandre* avec une fierté dédaigneuse, *si j'étois Parménion.* Il fit réponse à Darius que, s'il vouloit venir le trouver, il lui donnoit sa parole que non seulement il lui laisseroit son royaume, mais qu'il lui rendroit toute sa famille sans rançon; qu'en attendant il alloit au-devant de lui pour le combattre. Il donna aussi-tôt ses ordres pour se mettre en marche: mais il fut arrêté par les obsèques de Statira, femme de Darius, qui venoit de mourir en accouchant. Les larmes dont il honora cette princesse, excitèrent les soupçons jaloux de Darius, qui ne pouvoit s'imaginer que l'on pût avoir en sa puissance une femme si belle & la respecter. Ce fut à Gaugamele, bourg voisin d'Arbelle, à quelque distance de l'Euphrate, que se donna la seconde bataille. Darius étoit à la tête de huit cents mille hommes de pied, & de deux cents mille de cavalerie. Les généraux d'*Alexandre*, étonnés à la vue d'une armée si nombreuse, étoient d'avis de combattre pendant la nuit, qui cacheroit aux Macédoniens leur inégalité; mais il leur ferma la bouche, en leur disant qu'il ne déroboit point la victoire. L'ordre fut donné pour le lendemain, & il alla se reposer dans sa tente.

Quoique cette bataille dût décider de son sort, il ne témoigna aucune inquiétude. Son ame étoit si calme, qu'il dormoit encore à l'heure qu'il avoit marquée, pour ranger son armée en bataille. Ses officiers, surpris de ne le point voir, se rendirent à sa tente, & le trouverent plongé dans un profond sommeil. Parménion l'appella plusieurs fois: *Comment seigneur*, lui dit-il, *nous sommes en présence de l'ennemi, & vous dormez, comme si vous aviez vaincu! Mon ami*, lui répondit-il avec bonté, *nous avons effectivement vaincu, puisque Darius est présent, & qu'il nous exempte la peine de le chercher dans des plaines qu'il a changées en affreuses solitudes.* Après les avoir renvoyés à leurs postes, il prit son armure: c'étoit une double cuirasse de lin, bien piquée, qu'il avoit gagnée à la journée d'Issus; un casque de fer, mais plus brillant que l'argent le plus pur; son hausse-col étoit aussi de fer, mais tout semé de diamans. Sa cotte d'armes s'attachoit avec une agraffe d'un travail exquis, & d'une magnificence fort au-dessus du reste de son armure. C'étoit un présent que lui avoit fait la ville de Rhodes, pour marque de son admiration. Il avoit pour armes offensives une épée & une javeline. Lorsqu'il eut fait ses dispositions pour l'attaque, & qu'il eut excité le courage de ses soldats, il se fit amener Bucéphale, cheval excellent, & qui lui avoit été d'une grande utilité dans toutes ses expéditions: il s'y étoit d'autant plus attaché, que lui seul avoit su le dompter. Ce cheval, quoique vieux, n'avoit encore rien perdu de sa vigueur. Avant de prendre le poste qu'il étoit résolu de garder pendant la bataille, *Alexandre* fit paroître le magicien Aristandre, qui promit à l'armée le succès le plus favorable. Aussi-tôt la cavalerie, fière de le voir à sa tête, s'avance au galop, & la phalange Macédonienne la suit à grands pas dans la plaine. Mais avant que les premiers rangs fussent assez près pour donner, l'avant-garde des Perses prit la fuite. *Alexandre* profitant de ce coup de fortune, poursuit avec ardeur les fuyards, & les renverse sur le corps de bataille, où il porte l'épouvante. Le roi ambitionnoit la gloire de prendre, ou de tuer Darius, qu'on voyoit paroître sur un char élevé au-dessus de son escadron royal, & qui se faisoit remarquer par sa fierté, & la magnificence de son équipage. Ses gardes firent une belle contenance; mais voyant de près *Alexandre*, qui renversoit les fuyards sur ceux qui opposoient de la résistance, ils imitent l'exemple de leurs compagnons. Quelques-uns, plus audacieux, jettent leurs armes, & saisissant les Macédoniens au corps, ils les traînent sous les pieds de leurs chevaux, & meurent eux-mêmes, satisfaits d'avoir fait de leur corps un rempart à leur roi. Darius se trouva, comme dit Plutarque, frappé du spectacle le plus effrayant. Sa cavalerie, rangée devant son char qu'elle vouloit défendre, est taillée en pièces, & les mourans tombent à ses pieds. Les roues du char embarrassées par les cadavres & les blessés, ne peuvent se mouvoir. Ses chevaux, percés, couverts de sang, n'obéissent plus à la main qui les guide. Sur le point d'être pris, il se précipite de son char; il se jette sur un cheval,

& s'éloigne de cette scène de carnage. Il seroit tombé au pouvoir de son vainqueur, si Parménion, pressé par la droite des Perses, n'eût fait prier *Alexandre* de venir le dégager. La présence de ce monarque décida de la victoire, & son premier devoir fut d'en témoigner sa reconnoissance aux dieux, par des hymnes & des sacrifices. Il se fit ensuite proclamer roi de toute l'Asie. Magnifique dans les récompenses, dont il honora la valeur des officiers & des soldats, il voulut encore que tous les peuples de sa domination participassent à sa gloire. La liberté qu'il rendit aux républiques de la Grèce, fut le premier monument de sa victoire, toutes les villes de la Grèce que son père & lui avoient détruites, furent rebâties par ses ordres. Ses bienfaits ne se bornèrent point à la Grèce : il envoya du champ de bataille une partie des dépouilles aux Crotoniates, en Italie, pour honorer la mémoire de Phail, qui, du temps de la guerre des Mèdes, avoit équipé une galère à ses dépens, & s'étoit rendu à Salamine, pour partager le péril des Grecs. Ce fameux athlète y acquit beaucoup de gloire; & ce furent ses concitoyens qui, long-temps après sa mort, en recueillirent les fruits.

Alexandre parcourut en vainqueur les provinces d'Arbelle & de Babylone, & sa marche avoit l'éclat d'une pompe triomphale. Il se rendit ensuite à Suze, qui étoit l'entrepôt de toutes les richesses de l'orient, C'étoit-là que se gardoient les trésors des rois de Perse. Il s'appropria cent cinquante millions d'argent monoyé, & cinq cens mille livres de pourpre d'Hermione, qui se vendoit alors jusqu'à cent écus la livre. Une seule heure mit au pouvoir d'un étranger des richesses, que l'avarice des rois avoit accumulées pour leur postérité. Le monarque conquérant eut la vanité de se faire voir sur le trône des Perses; & ce fut dans cette occasion, qu'il donna un nouveau témoignage de sa bonté compatissante. Le trône se trouvant trop élevé, un page lui apporta une table pour lui servir de marchepied : un eunuque de Darius, touché de ce spectacle, fondit en larmes. On l'interrogea sur la cause de sa douleur : *c'étoit sur cette table*, répondit l'eunuque, *que mon maître prenoit ses repas*. *Alexandre* loua beaucoup sa sensibilité, & il auroit fait ôter cette table, sans Philotas, qui lui fit craindre qu'on ne tirât de sinistres présages d'un sentiment si généreux.

Après avoir réglé tout ce qui pouvoit assurer le calme dans cette ville pendant son absence, il la désigna pour être le séjour de la famille de Darius, à laquelle il ordonna de rendre les mêmes honneurs qu'elle recevoit dans le temps de sa première fortune. Avant de partir, il voulut rendre visite à la mère de ce prince infortuné; il lui témoigna des respects aussi affectueux, qui si elle eût été sa propre mère : il la combla de magnifiques présens; & comme dans son compliment, il blessa quelques usages de Perse, il lui en fit les excuses les plus touchantes. Il dirigea sa marche vers Persepolis, siége des anciens rois, & capitale de tout l'empire. Cette ville lui ouvrit ses portes, sans s'exposer au danger d'un siége. Il eut de grands périls à essuyer, en franchissant des défilés qu'on avoit regardés jusqu'alors comme inaccessibles à une armée. Les délices du climat causèrent une grande révolution dans ses mœurs. Ce héros sobre & tempérant, qui aspiroit à égaler les dieux par ses vertus, & qui se disoit dieu lui-même, sembla se rapprocher du vulgaire des hommes, en se livrant aux plus grands excès de l'intempérance. Un jour, plongé dans l'ivresse, il s'abandonna aux conseils d'une courtisane qui avoit partagé sa débauche, & qui lui demanda, comme un gage de son amour, de réduire en cendres la demeure des anciens rois. *Alexandre*, follement complaisant, quitte la salle du festin; & accompagné de son amante insensée, qui comme lui, porte une torche enflammée, il met le feu au palais de Persepolis, qui, presque tout bâti de cèdre, passoit pour la merveille du monde. Les soldats se répandent en un instant dans toute la ville, qui bientôt ne fut plus qu'un amas de cendres & de débris. Tel fut, dit Quinte-Curce, le destin de Persepolis, qu'on appelloit l'*œil de l'orient*, & où autrefois tant de nations venoient pour y perfectionner leurs loix & leurs usages. Les adulateurs de la fortune de ce héros ont tâché d'adoucir l'horreur de cette action, en alléguant que la politique ne permettoit pas de laisser subsister une ville qui rappelloit aux Perses le souvenir de leur grandeur éclipsée. C'est ainsi que les adorateurs des caprices des rois érigent en vertus, les plus coupables excès. *Alexandre*, plus sincère, & juge rigide de lui-même, en fut puni par ses remords, & il répondit à ses courtisans, qui le félicitoient d'avoir ainsi vengé la Grèce : *Je pense que vous auriez été mieux vengés, en contemplant votre roi assis sur le trône de Xerxès, que je viens de détruire.*

Il sortit aussi-tôt de cette ville, qu'il venoit de changer en un affreux désert; & se mettant à la tête de sa cavalerie, il alla à la poursuite de Darius : il étoit impatient de l'avoir en sa puissance, non pour jouir du spectacle barbare de son malheur, mais pour faire éclater sa clémence & sa modération. Plutarque prétend qu'il fit cent trente-deux lieues en moins d'onze jours, ce qui est difficile à croire, dans un pays aride, & où il falloit traverser d'immenses solitudes qui ne produisent rien pour les besoins de l'homme. Ses troupes, épuisées de fatigues, se livroient à des murmures séditieux, & faisoient même difficulté de le suivre. Sa dextérité à manier l'esprit du soldat, lui devint inutile; il fut sur le point d'en être abandonné. On manquoit d'eau depuis plus d'un jour, & on marchoit sous un ciel brûlant & avare de pluie. L'exemple de sa patience contint les soldats. Un vivandier lui ayant présenté sur l'heure de midi de l'eau dans un casque, il la rejetta, disant qu'il ne vouloit se désaltérer qu'avec ses troupes.

Arrivé à Thabas, aux extrémités de la Paretasenne, sur les confins de la Bactriane, on apperçut dans le fond d'une vallée une misérable charrette traînée par des chevaux percés de traits. Cette charrette portoit un homme couvert de blessures, & lié avec des chaines d'or; c'étoit Darius. Ce prince infortuné, depuis la journée d'Arbelle, avoit erré de province en province, jusqu'au moment où il fut assassiné par Bessus, gouverneur de la Bactriane, qui crut par cet attentat s'approprier le reste de ses dépouilles. *Alexandre* ému de ce spectacle, donna un libre cours à ses larmes : il ne put voir en cet état le monarque de toute l'Asie, que ses peuples, quelque temps auparavant, avoient révéré comme un dieu, & qui s'étoit vu à la tête d'un million d'hommes dévoués à le défendre. Il détacha cette riche cotte-d'armes, dont les Rhodiens lui avoient fait présent, & en couvrit le cadavre. Après lui avoir fait rendre les honneurs funèbres avec la magnificence usitée chez les Perses, il se mit en marche pour le venger. Le parricide Bessus ne put échapper à son activité; il fut pris à quelque distance du Tanaïs. Ses officiers, qui avoient été ses complices, le trahirent. On le conduisit chargé de chaines à *Alexandre*, qui lui reprocha son crime avec une éloquence forte & vertueuse : *Monstre*, lui dit-il, *comment as-tu pu te résoudre à enchaîner ton roi, ton bienfaiteur, & à le percer des traits destinés à le défendre ? Dépose ce diadême, prix de ton exécrable parricide.* Bessus fut remis entre les mains d'Oxatrès, frère de Darius, qui le fit expirer dans des tourmens proportionnés à son crime.

Alexandre n'ayant plus de rivaux à combattre, ne s'occupa que des moyens de captiver le cœur de ses nouveaux sujets. Les larmes, dont il avoit honoré les cendres de Darius, ses égards respectueux pour la mère de ce prince, & pour sa famille, qu'il combloit chaque jour de nouveaux bienfaits, les avoient heureusement prévenus en faveur de sa domination; & comme il savoit que les hommes règlent leurs affections sur le degré de conformité que l'on affecte avec eux, il adopta les usages des Perses, comme il avoit fait ceux des Egyptiens. Il se fit faire un habit moitié mède & moitié perse; & pour prix de cette condescendance, il engagea ces peuples à se dépouiller de leurs mœurs antiques, pour se façonner à celles des Macédoniens. Il se flattoit, par cet échange, de confondre les vainqueurs avec les vaincus, & d'étouffer ces antipathies naturelles, qu'entretient la différence des usages. Ce prince, plus jaloux du titre de protecteur, que de celui de conquérant, fonda des écoles pour trente mille enfans Perses, qui devoient être formés à tous les exercices de la Grèce. Cette politique eut un succès heureux, ces nouveaux sujets, en se dépouillant des vices inhérens à leur nation, perdirent le souvenir de leurs anciens maitres, & se portèrent à lui obéir avec autant de zèle, que les Macédoniens mêmes, qu'ils égalèrent d'ailleurs en courage.

Alexandre s'étant approché du Tanaïs, fit défense aux Scythes, qui habitoient sur ses bords, de jamais passer ce fleuve, & de faire des incursions sur les terres de sa nouvelle domination : ces peuples superbes, nourris dans l'indépendance naturelle, furent étonnés d'entendre un homme qui leur dictoit des loix; & après lui avoir fait une réponse fière & dédaigneuse, il se décidèrent pour la guerre; mais la fortune seconda mal leur courage. *Alexandre*, après les avoir vaincus, bâtit une ville à quelque distance du Tanaïs, & y mit une garnison puissante, pour réprimer les brigandages de ces barbares. Les remparts de cette ville, la seconde qu'il fit appeller *Alexandrie*, furent commencés & finis en dix-sept jours. Il en bâtit six autres aux environs de l'Oxus, qui, s'étant unies par une confédération, donnèrent pendant longtemps la loi à tous les pays voisins.

. *Alexandre* insatiable de gloire, vouloit dominer par-tout où il y avoit des hommes. Son ambition enflammée par ses succès, ne connoissoit pour bornes de son empire, que les limites du monde. Les vastes régions de l'Inde, dont le nom étoit à peine connu, lui parurent une conquête digne de son courage. Il en prit la route, & pour n'être point embarrassé dans sa marche, il fit brûler tous ses bagages. Porus, un des rois de ce pays, s'avança sur les bords de l'Hydaspe, avec une armée qui combattit avec courage, & qui ne put éviter sa défaite. Ce prince tomba au pouvoir de son vainqueur, qui mit sa gloire à le rétablir dans son ancienne dignité. *Alexandre*, après ce premier succès, parcourut l'Inde, moins en ennemi que comme le maitre de la terre, l'arbitre des destinées, le dispensateur des trônes, il y élève ceux qui s'abaissent devant lui, & il en précipite ceux qui résistent. Enfin cédant aux larmes des Macédoniens, fatigués de leurs longs travaux, & jaloux de revoir leur patrie, il ne passa pas le Gange. Ce fleuve, un des plus considérables de l'Inde, fut le terme de ses courses. Ses bords étoient défendus par une armée de deux cens vingt mille hommes, de huit mille chariots & de six mille éléphans dressés à la guerre. Il érigea, suivant l'usage des anciens conquérans, des autels en l'honneur des dieux, & avant de revenir sur ses pas, il fit jetter dans les campagnes des mords de brides d'une grandeur & d'un poids extraordinaires. Il ordonna encore de construire des écuries, dont les mangeoires sembloient avoir été plutôt destinées pour des éléphans que pour des chevaux. Plutarque cite cette anecdote pour accuser de vanité le héros; mais *Alexandre* pouvoit être guidé par la politique d'exagérer l'idée qu'on devoit se former des Macédoniens. C'étoit un moyen d'inspirer plus de terreur aux peuples naturellement indociles, en leur faisant craindre d'avoir à combattre des ennemis dont les chevaux étoient si monstrueux.

Le monarque conquérant fit équiper une flotte, sur laquelle il s'embarqua pour gagner la mer des Indes. Après sept mois de navigation sur différens fleuves, pendant lesquels il fit des descentes fréquentes, cherchant par-tout de nouveaux dangers & de nouvelles victoires, il jouit du spectacle de cette mer qu'il regardoit comme la barrière du monde. Après y avoir navigué quelques stades, il se fit mettre à terre pour examiner la nature de la côte, il offrit plusieurs sacrifices aux dieux, les conjurant qu'après lui aucun mortel ne portât plus loin ses armes. Il ordonna à ses amiraux de conduire la flotte par le golfe Persique & par l'Euphrate : pour lui il revint par terre à la tête de sa cavalerie, composée de six vingt mille chevaux, dont il ramena à peine le quart. Cette perte, qui ne diminua pas sa confiance, n'excita aucun peuple à se révolter; & monarque paisible dans une terre étrangère, il imita pendant sa route, les triomphes de Bacchus qu'il s'étoit proposé pour modele dans toutes ses expéditions.

Dès qu'il fut rentré dans la Perse, il s'assujettit à l'usage des anciens rois, qui, au retour de leurs voyages, distribuoient une pièce d'or à chaque femme. Il s'appliqua ensuite à effacer toute distinction entre ses anciens & ses nouveaux sujets; & comme tous n'avoient qu'un seul & même maître, il voulut que tous fussent soumis aux mêmes loix & aux mêmes obligations. Il étoit impossible de discerner lequel lui étoit le plus cher d'un Macédonien ou d'un Perse. Le tombeau de Cyrus ayant été pillé, l'auteur de ce larcin sacrilège fut puni de mort; le titre de Macédonien, ni l'éclat de sa naissance, ne purent le préserver d'un supplice ignominieux. Ce vaste empire ne vit plus qu'un père chéri dans un maître respecté. Toutes les voix se réunirent pour bénir son règne fortuné; & quoique conquérant, il fut plus aimé que les rois héréditaires. Ce fut pour mettre le sceau à son ouvrage, qu'il favorisa les mariages entre la nation conquérante & la nation subjuguée, & pour apprendre aux Macédoniens à ne point rougir de ces alliances, il en donna lui-même l'exemple en épousant Statira, fille aînée de Darius; & en mariant les plus grands seigneurs de la cour & ses premiers favoris, avec les autres dames perses de la première qualité. Ces noces furent célébrées avec la plus grande pompe & la plus grande magnificence, & l'on y étala tout le luxe asiatique. Il y eut quantité de tables délicatement servies où furent admis tous les Macédoniens qui s'étoient déja mariés dans le pays. On ne doit donc pas être surpris s'il ne garda que treize mille Macédoniens pour conserver des conquêtes si étendues. Les autres furent renvoyés dans leur patrie, & ce fut le trésor public qui acquitta leurs dettes. Pendant toutes ces expéditions, il avoit eu soin d'établir des colonies dans les provinces, dont les peuples indociles lui paroissoient disposés à la révolte; & par cette politique, il contenoit dans l'obéissance des hommes qu'il auroit eus à punir.

Alexandre, après avoir célébré ses noces à Suze, se rendit à Babylone. C'étoit-là que l'attendoient les ambassadeurs de toutes les nations. La terre étoit remplie de la terreur de son nom. Tous les peuples venoient le flatter à l'envi, comme celui qui devoit être le maître. Il se hâtoit d'arriver dans cette grande ville, pour y tenir les états généraux de l'univers. En passant par Ecbatane, il perdit Ephestion. La mort de cet illustre favori le plongea dans la plus profonde affliction. Les foiblesses de l'homme éclipsèrent la fermeté du héros. Il parut disposé à ne pas survivre à cet ami fidèle. Plutarque rapporte que sa sensibilité égarant sa raison, il fit couper les crins à tous ses chevaux & à tous les mulets de son armée, comme s'il eût voulu que les animaux partageassent le deuil public. Suivant cet auteur, il immola sur son tombeau, les Cussèens qui formoient un peuple nombreux, voulant, ajoute Plutarque, imiter Achille qui, barbare dans le délire de sa douleur, avoit immolé plusieurs princes Troyens sur le tombeau de Patrocle.

Cependant il approchoit lui-même du terme fatal, & s'étant mis en marche, il mourut à la vue de Babylone, dans la trente-deuxième année de son âge, la douzième de son règne, & la huitième de son empire d'Asie. Il ne nomma point de successeur. Il avoit eu deux femmes, Barcine & Roxane; la première avoit un fils, & la seconde étoit grosse. Ni l'une ni l'autre n'eut la gloire de donner un héritier au trône. Ce fut Aridée, frère d'*Alexandre*, qui fut proclamé roi par le suffrage de l'armée. Voici l'ordre qui fut mis dans l'empire : Ptolomée eut la Satrapie d'Egypte & de toutes les provinces d'Afrique qui en dépendoient; Laomédon celle de Syrie & Phénicie. La Syrie & la Pamphilie furent données à Antigonus, avec une grande partie de la Phrygie. La Cilicie échut à Philotas. Leonatus eut en partage la petite Phrygie, avec toute la côte de l'Hellespont. Cassandre eut le gouvernement de la Carie, & Menandre celui de la Lydie. Eumenes eut la Cappadoce & la Paphlagonie, jusqu'à Trebisonde. Python fut établi dans la Médie; Lysimaque dans la Thrace & dans le Pont. Tous les satrapes établies par *Alexandre* dans la Sogdiane, la Bactriane & l'Inde, furent continués dans leur charge. Perdiccas resta auprès d'Aridée, comme principal ministre de ce prince & général de ses armées. Cet empire, conquis par la plus étonnante valeur, & gouvernée par des chefs instruits dans l'art de la guerre & de la politique, sembloit reposer sur une base durable, mais l'ambition de ces chefs surpassant encore leur capacité, sa fin fut aussi prompte & aussi déplorable, que sa naissance avoit été brillante.

Il est bien difficile de tracer un tableau digne d'*Alexandre*, le peintre sera toujours au-dessous de ce que l'on attend de lui. Il ne faut pas le juger

par les règles ordinaires. L'héroïfme a une marche qui lui eft particulière. *Alexandre* fut plus qu'un homme, ou du moins il fut tout ce qu'un homme peut être. Les projets qu'il conçut, furent exécutés avec gloire. Heureux à conquérir, habile à gouverner, il fut plus grand encore après la victoire que dans le combat, & il fubjugua les cœurs avec plus de facilité que les provinces. Le plus beau de fes éloges, c'eft que Syfigambis, mère de Darius, avoit furvécu aux malheurs de fa maifon, & qu'elle ne put furvivre à la mort d'*Alexandre*. Ce héros, dans l'efpace de dix ans, fonda un empire auffi vafte que celui que les Romains élevèrent en dix fiècles. Tant qu'il vécut, fes généraux reftèrent dans l'obfcurité, parce qu'ils ne furent que les exécuteurs de fes ordres, & dès qu'il ne fut plus, ils éclipfèrent la gloire des plus grands rois de la terre; ce qui prouve fon difcernement dans le choix de fes agens. Ce prince, ami des arts & protecteur de ceux qui les cultivent, récompenfoit avec magnificence les grands hommes dans tous les genres. Il donna près de deux millions à Ariftote, pour lui faciliter les moyens de faire fes expériences phyfiques. Il entretint une infinité de chaffeurs & de pêcheurs pour procurer à ce naturalifte des fecours dans fes recherches fur la conftitution interne des animaux. Son fiècle fut le fiècle du génie. Ce fut celui qui enfanta les Diogène, les Pyrrhon. Les arts étendirent leurs limites. Protogène & Apelle firent refpirer la toile avec leur pinceau; Praxitele, Polyclete, Lyfippe animèrent le marbre, le bronze & l'airain. *Alexandre*, indifférent pour le médiocre, étoit épris de tout ce qui fortoit des bornes ordinaires. Stafurate, architecte fameux, lui propofa de tailler le Mont-Athos en forme humaine & de lui en faire une ftatue où il eût été repréfenté portant dans une main une ville peuplée de dix mille habitans, & dans l'autre un fleuve, dépofant fes eaux à la mer. Le projet de ce coloffe refta fans exécution, & la gloire du héros n'a pas eu befoin de ce monument gigantefque pour fe perpétuer dans tous les âges. Les fiècles d'*Alexandre*, d'Augufte, de Léon X, & de Louis XIV, font des époques intéreffantes dans l'hiftoire des arts & du génie. (*M-Y.*)

(Nous laiffons cet article tel à peu près qu'il a paru dans le fupplément de l'encyclopédie; il contient les principaux faits de l'hiftoire d'*Alexandre*. Quant à l'opinion qu'il faut fe former de ce conquérant, il y en a deux principales qui ont l'une & l'autre en leur faveur d'affez grandes autorités.

La première eft celle que Boileau a exprimée dans ces vers.

Quoi donc! à votre avis fut-ce un fou qu'*Alexandre*?
Qui? cet écervelé qui mit l'Afie en cendre?
Ce fougueux l'Angeli, qui de fang altéré,
Maître du monde entier, s'y trouvoit trop ferré:
L'enragé qu'il étoit, né roi d'une province
Qu'il pouvoit gouverner en bon & fage prince,
S'en alla follement, & penfant être Dieu,
Courir comme un bandit qui n'a ni feu ni lieu,
Et traînant avec foi les horreurs de la guerre,
De fa vafte folie emplir toute la terre.
Heureux! fi de fon temps, pour cent bonnes raifons,
La Macédoine eût eu des petites-maifons,
Et qu'un fage tuteur l'eût, en cette demeure,
Par avis de parens enfermé de bonne heure.

A travers les exagérations & les plaifanteries que la poéfie autorifoit, l'avis de l'auteur eft affez bien motivé, & les conquérans n'ont rien à répondre à cette objection.

Né roi d'une province
Qu'il pouvoit gouverner en bon & fage prince.

En effet, avant de fonger à conquérir, ne faudroit-il pas s'affurer d'avoir tiré de fon pays tout le parti poffible en tout genre.?

Rouffeau paroit penfer comme Boileau, lorfqu'il dit:

J'admirerai dans *Alexandre*
Ce que j'abhorre en Attila?
J'appellerai vertu guerrière
Une vaillance meurtrière
Qui dans mon fang trempe fes mains?
Et je pourrai forcer ma bouche
A louer un héros farouche
Né pour le malheur des humains?

Voilà bien *Alexandre* confondu avec tous ces autres *fléaux de Dieu*, ces ravageurs du monde, ces brigands illuftres qu'on appelle conquérans.

Avant Boileau & Rouffeau, Juvenal avoit montré très-philofophiquement, fans humeur & fans colère, (ce qui ne lui arrive pas toujours) combien les vœux outrés & les projets vaftes du jeune héros macédonien, contraftent avec le fort d'un mortel.

Unus Pellæo juveni non fufficit orbis,
Æftuat infelix angufto limite mundi,
Ut Gyaræ claufus fcopulis, parvâque ferípho.
Cùm tamen à figul s munitam intraverit urbem,
Sarcophago co tentus erit. Mors fola fatetur
Quantula fint hominum corpufcula.

C'eft ce que M. de Voltaire a fi bien dit:

Tes deftins font d'un homme, & tes vœux font d'un Dieu.

Cependant M. de Voltaire, cet ennemi de la guerre, qui accufe les prédicateurs & les moraliftes d'avoir trop peu combattu cette *rage épidémique* de détruire, M. de Voltaire (& c'eft la feconde opinion) eft très favorable à *Alexandre*, il réfute Pafcal, qui avoit dit avec dénigrement que l'*amufement de conquérir le monde étoit bon à Alexandre*, parce que *c'étoit un jeune homme qu'il étoit difficile d'arrêter.* » L'on » s'imagine d'ordinaire, dit M de Voltaire, qu'*Alexan-* » *dre* & Céfar font fortis de chez eux dans le deffein » de conquérir la terre: ce n'eft point cela. *Alexan-* » *dre* fuccéda à Philippe dans le généralat de la

» Grèce, & fut chargé de la juste entreprise de » venger les Grecs des injures du roi de Perse; » il battit l'ennemi commun, & continua ses con- » quêtes jusqu'à l'Inde, *parce que le royaume de* » *Darius s'étendoit jusqu'à l'Inde*; de même que le » duc de Malborough feroit venu jusqu'à Lyon sans » le maréchal de Villars ».

» Laissez, dit-il ailleurs, Juvenal & Boileau » donner du fond de leur cabinet, des ridicules » à *Alexandre*, qu'ils eussent fatigué d'encens s'ils » eussent vécu sous lui; qu'ils appellent *Alexandre* » insensé; vous, philosophe impartial, regardez » dans *Alexandre* ce capitaine général de la Grèce » semblable à peu près à Scanderberg, à Hunniade, » chargé comme eux de venger son pays, mais » plus heureux, plus grand, plus poli, & plus » magnifique. Ne le faites pas voir seulement sub- » juguant tout l'empire de l'ennemi des Grecs, & » *portant ses conquêtes jusqu'à l'Inde, où s'étendoit* » *la domination de Darius*. Mais représentez-le don- » nant des loix au milieu de la guerre, formant » des colonies, établissant le commerce, fondant » Alexandrie & Scanderon, qui sont aujourd'hui » le centre du négoce de l'Orient. C'est par-là sur- » tout qu'il faut considérer les rois ».

Alexandre porta ses conquêtes jusqu'à l'Inde, *parce que le royaume de Darius s'étendoit jusqu'à l'Inde*, & cette raison l'excuse! Ainsi donc, lorsqu'on est une fois entré en guerre, on ne doit plus poser les armes, qu'on n'ait pénétré jusqu'aux extrémités les plus reculées des états de son ennemi, qu'on ne l'ait exterminé, & avec lui les peuples & les rois ses tributaires, tout ce qui directement ou indirectement lui appartient & relève de lui! Ainsi Charles XII eut grande raison de s'engager dans l'Ukraine, car la domination du Czar Pierre, son ennemi, s'étendoit jusques-là. De plus, *Alexandre* ainsi substitué à toute la puissance de Darius, acquéroit de nouveaux droits, de nouveaux intérêts, de nouveaux motifs de guerre, de nouveaux ennemis; de là il suit qu'en s'engageant dans une première conquête, il faut avoir bien pris son parti de ne s'arrêter qu'après avoir achevé la conquête du monde entier, car au-delà des peuples qu'on aura soumis on trouvera nécessairement des peuples qu'on n'aura pas soumis, & dont on sera devenu l'ennemi ou déclaré, ou secret, à raison même des conquêtes qu'on aura faites; en un mot, on aura toujours des voisins, par conséquent des ennemis à soumettre & des conquêtes à faire. Quant au généralat de la Grèce, ne soyons point les dupes de ce titre que Philippe & *Alexandre* s'étoient fait donner comme un prétexte favorable à leur ambition, & que des ennemis vaincus n'avoient pu refuser à un ennemi vainqueur. Les Grecs savoient bien que leur véritable ennemi étoit le roi de Macédoine, & non le roi de Perse:

Notre ennemi, c'est notre maître,
Je vous le dis en bon françois.

Aussi les Lacédémoniens, les seuls des Grecs qui conservassent quelque vigueur, & qui osassent consulter les vrais intérêts de la Grèce, profitèrent-ils de l'absence d'*Alexandre*, de ce général de la Grèce, pour fondre sur la Macédoine, d'où ils furent repoussés par Antipater, auquel *Alexandre* en avoit confié la défense contre ces mêmes Grecs, dont il se sentoit bien plus l'ennemi que le général.

Quant au reste, si *Alexandre*, par quelques loix & quelques établissemens utiles, a réparé, comme Charlemagne, une partie du mal qu'il a fait par la guerre, c'est une gloire dont il est juste de lui tenir compte

Ce conquérant a trouvé encore dans l'auteur de l'esprit des loix un panégyriste illustre & zélé. M. de Montesquieu prouve d'abord qu'*Alexandre* devoit réussir, & que Charles XII qui l'avoit pris pour modèle, comme *Alexandre* avoit pris Achille, devoit échouer. Oserons-nous le dire & secouer à ce point l'autorité des plus grands noms? Ce n'est peut-être pas un médiocre défaut dans nos meilleurs livres politiques, tels que ceux de Machiavel, de Bodin, de Montesquieu même, de voir toujours si évidemment que les évènemens ont dû être tels qu'ils ont été; c'est une manière de *prédire le passé*, dont on appercevroit le ridicule, s'il n'avoit pas été couvert à force d'esprit, de talent & de philosophie; car enfin nous n'avons presque jamais toutes les données nécessaires pour asseoir un jugement certain de ce qui devoit arriver: à égalité d'esprit & de talent on pourroit donner une autre explication tout aussi probable des mêmes évènemens, & si toutes les données qui nous manquent nous étoient fournies à la fois, si le dégré d'influence de chaque cause dans le concours de toutes, nous étoit assigné avec précision, nous aurions avec les mêmes faits des résultats politiques tout différens. On peut dire à ces philosophes qui voient si clairement dans le passé la liaison des causes avec les effets, ce que la Fontaine disoit aux astrologues: » L'état où nous voyons » aujourd'hui l'univers, méritoit bien que quel- » ques-uns d'eux l'eussent prévu & annoncé; que » ne l'ont-ils donc fait? Et quant à l'avenir, les » causes sont sous leurs yeux, que ne prédisent- » ils les effets? »

Et par qui l'un périt, un autre est conservé.

a dit Corneille; & il est vrai que tel est souvent le résultat de l'histoire dans ses principaux évènemens; cependant le rapport des effets avec leurs causes est infaillible & invariable; d'où vient donc cette différence, sinon de ce que les causes paroissent être les mêmes, & ne sont pas les mêmes, & de ce qu'aux causes apparentes se mêlent des causes réelles, mais secrettes, qui nous échappent. Il en échappe bien peu sans doute à M. de Montesquieu, il met dans le plus beau jour les grands talens, les grandes vues de son héros; il prouve très-bien que si la victoire lui donna tout, il

Il fit tout aussi pour se procurer la victoire, qu'il mit à faire ses conquêtes & à les conserver, un art supérieur peut-être à sa valeur même, qu'il conquit tout pour tout conserver; il finit par dire : « *Alexandre* fit deux mauvaises actions ; il brûla » Persépolis & tua Clitus. Il les rendit célèbres » par son repentir, &c. ».

Mais ne fit-il que ces deux mauvaises actions ? Sans parler de Callisthène indignement mutilé, enchaîné avec un chien dans une cage de fer, & traîné par-tout à sa suite dans cet état pour avoir refusé de l'adorer; de Lysimaque livré aux bêtes pour avoir terminé les maux de ce philosophe son ami, &c. Je crains bien que l'admiration d'Homère, & l'imitation d'Achille ne l'aient mené trop loin; je crains qu'il n'ait traîné Bétis vivant autour des murs de Gaza, parce qu'Achille avoit traîné le corps d'Hector autour des murs de Troie; je crains qu'il n'ait brûlé Persépolis, parce qu'Achille vouloit brûler Troie, & que Pyrrhus, son fils, la brûla; je crains même qu'il n'ait immolé des victimes humaines sur le tombeau d'Ephestion, parce qu'Achille en avoit immolé sur le tombeau de Patrocle, &c. Il est vrai que M. de Montesquieu nous avertit de ne pas croire ceux qui ont fait un roman de l'histoire d'*Alexandre*; mais veut-il nous réduire à l'autorité d'Arrien, le seul auteur qu'il cite, & veut-il que nous rejettions tout ce qu'ont dit Quinte-Curce, Plutarque, Justin, &c. ?

Les idées sur *Alexandre* sont du moins aujourd'hui rectifiées & fixées; ce n'est plus le destructeur de Thèbes, de Tyr, de Persépolis qu'on admire dans *Alexandre*, c'est le héros généreux qui couronne la fermeté de Porus, qui respecte le malheur de Darius, la douleur de sa mère, la beauté de sa femme, l'innocence de ses filles; qui venge sur le perfide Bessus ce roi lâchement trahi; qui veut venger sur lui-même l'indiscret Clitus; qui sent l'amitié, qui l'ennoblit, qui dit à Sysigambis : *Vous ne vous trompez pas, Ephestion est aussi Alexandre*, qui fonde Alexandrie, qui établit un grand commerce, & se fait pardonner par-là d'avoir formé un grand empire.

Charles XII n'en savoit pas tant, c'étoit le conquérant seul qu'il admiroit & qu'il vouloit imiter dans *Alexandre*. On sait avec quelle indignation il déchira le feuillet de Boileau, où étoient les vers que nous avons cités plus haut; il n'avoit pas les vices d'*Alexandre*, mais il n'avoit pas son génie & ses talens : *Il n'étoit point Alexandre*, dit Montesquieu; *mais il auroit été le meilleur soldat d'Alexandre.*

Alexandre de Paphlagonie, (*Hist. anc.*) fut un célèbre imposteur qui étonna le vulgaire par de prétendus prodiges. Les Poëtes avoient débité qu'Esculape avoit été métamorphosé en serpent, symbole de la prudence que doivent avoir ceux qui, comme lui, professent l'art de guérir. Ce célèbre médecin, révéré comme le dispensateur de la santé, devint l'objet d'un culte religieux, & tint le premier rang parmi les divinités inférieures. *Alexandre* profita de la crédulité populaire, pour usurper le titre d'homme inspiré; & s'étant associé Croconas, chroniqueur bisantin aussi artificieux que lui, il courut les provinces sous plusieurs empereurs Romains. Les peuples de Macédoine avoient l'art d'apprivoiser les serpens, & on en voyoit de si privés, qu'ils tétoient les femmes, & jouoient avec les enfans sans leur faire aucun mal. *Alexandre* étudia leur méthode, & se servit d'un de ces animaux pour établir dans sa patrie un culte qui pût y attirer les offrandes des nations. Les deux imposteurs passèrent à Calcédoine, là ils cachèrent dans un vieux temple d'Apollon qu'on démolissoit, quelques lames de cuivre, où ils écrivirent qu'Esculape avoit résolu de se fixer dans le bourg d'Abonus en Paphlagonie. Ces lames furent bientôt découvertes; Croconas, comme le plus éloquent, prêcha cette prophétie dans toute l'Asie mineure, & sur-tout dans la contrée qui alloit être honorée de la présence du dieu de la santé; tandis qu'*Alexandre*, vêtu en prêtre de Cybèle, annonçoit un oracle de la Sybille, portant qu'il alloit venir de Sinople sur le Pont-Euxin, un libérateur d'Ausonie; & pour donner plus de poids à ses promesses, il se servoit de termes mystiques & inintelligibles, mêlant la langue juive avec la grecque & la latine qu'il prononçoit d'un ton plein d'enthousiasme; ce qui faisoit croire qu'il étoit saisi d'une fureur divine : ses contorsions étoient effrayantes, sa bouche vomissoit une écume abondante par le moyen d'une racine qui provoquoit les humeurs. Ses connoissances dans les méchaniques favorisèrent encore ses impostures, il fabriqua la tête d'un dragon dont il ouvroit & fermoit la gueule à son gré, par le moyen d'un crin de cheval : ce fut avec cette tête & son serpent apprivoisé qu'il séduisit plusieurs provinces : il n'y a pas beaucoup de mérite à tromper les hommes.

Les Paphlagoniens s'empressèrent de construire un temple digne d'un Dieu qui leur donnoit la préférence; & tandis qu'on en jette les fondemens, il cache dans la fontaine sacrée, un œuf où étoit renfermé un serpent qui venoit de naître. Dès qu'il eût préparé le prodige, il se rend dans la place publique vêtu d'une écharpe d'or; ses pas étoient chancelans comme s'il eût été transporté d'une ivresse mystérieuse, ses yeux respiroient la fureur, sa bouche étoit écumante, & ses cheveux étoient épars à la manière des prêtres de Cybèle. Il monte sur l'autel, il exalte les prospérités dont le peuple alloit jouir : la multitude l'écoute avec un respect religieux, chacun se prosterne & fait des vœux. Quand il voit les imaginations embrasées du feu de son fanatisme, il entonne une hymme en l'honneur d'Esculape, qu'il invite de se montrer à l'assemblée, & quelques-uns même crurent voir ce Dieu; il enfonce un vase dans l'eau d'où il tire un œuf, & s'écrie : *peuple, voici votre Dieu*; il le casse & l'on en voit sortir un

serpent. Toute le monde est frappé d'un étonnement stupide; l'un demande la santé, l'autre les honneurs & les richesses. *Alexandre* enhardi par ses succès, fait annoncer le lendemain que le Dieu qu'ils avoient vu si petit la veille, avoit repris sa grandeur naturelle. Les Paphlagoniens courent en foule admirer ce miracle; ils trouvent l'imposteur couché sur un lit, & vêtu de son habit de prophète, le serpent apprivoisé étoit entortillé à son cou & sembloit le caresser; il n'en laissoit voir que la queue, & il substituoit à la tête celle du dragon, dont il dirigeoit la mâchoire à son gré.

Cette imposture illustra la Paphlagonie où chacun vint apporter ses offrandes; & comme la santé est le plus précieux des biens, les provinces tant voisines qu'éloignées, envoyèrent consulter ses oracles, & l'on crut avec ce secours pouvoir se passer de médecins. Croconas, son complice, partageoit avec lui les applaudissemens du vulgaire, lorsqu'il mourut à Calcédoine de la morsure d'une vipère. *Alexandre*, destitué de l'appui d'un imposteur plus adroit que lui, soutint cependant par lui-même sa réputation; les imaginations étoient ébranlées, il n'y a quelquefois qu'une première séduction difficile à opérer. Les yeux fascinés réalisèrent tous les fantômes; il vendoit ses oracles à un prix si modique, qu'il en avoit un grand débit. Pour dix sols de notre monnoie, chacun avoit d'avance la connoissance certaine de tout ce qui devoit arriver. On lui envoyoit dans un billet cacheté la question qu'on proposoit, & il écrivoit la réponse dans le même billet, sans qu'il parût qu'on eût rompu le cachet. On voyoit un miracle dans un secret que le dernier commis possède aujourd'hui: les remèdes qu'il prescrivoit aux malades accréditèrent ses impostures, parce qu'il avoit fait une étude sérieuse de l'art de guérir. Sa réputation s'étendit jusqu'à Rome où il fut appellé par Marc-Aurele en l'an 174. L'accueil que lui fit cet empereur philosophe, lui acquit la confiance des courtisans & du peuple; on le révéra comme le dispensateur de l'immortalité, parce qu'il promettoit à tous de prolonger leur vie jusqu'au-delà du terme ordinaire. Il prédit qu'il vivroit cent cinquante ans, & qu'alors il seroit frappé de la foudre; il étoit de son intérêt de faire croire qu'il mourroit par un accident, pour ne pas décrier les promesses qu'il faisoit aux autres de prolonger leur existence, & de rectifier les vices de la nature. Ses prédictions furent démenties par l'événement: il mourut d'un ulcère à l'âge de soixante & dix ans.

Le nom d'*Alexandre* a souvent été déshonoré par des imposteurs. Outre *Alexandre* Balès, qui enleva la couronne à Démétrius Soter, on voit encore un aventurier de ce nom qui se disoit le fils de Persée, & qui disputa son héritage aux Romains. Les Macédoniens séduits se rangèrent sous ses enseignes; son début fut brillant, mais Métellus l'arrêta dans le cours de ses prospérités, c'étoit vers l'an 147 avant J. C., *Alexandre* qui n'avoit aucune des qualités guerrieres du prince dont il se disoit le fils, essuya de fréquens revers. Il fut poursuivi jusqu'en Dardanie, ou il disparut sans qu'on pût découvrir sa retraite. (*T-N.*)

Alexandre, tyran de Phère, (*Histoire de la Grèce.*) Ce prince réunit aux plus grands talens qui honorent l'homme public, les vices qui dégradent les plus obscurs particuliers. Ses premiers penchans se déclarerent pour la guerre, dont il médita les principes. Les Thessaliens, qui connoissoient son ambition & la férocité de son caractère, n'osèrent le mettre à la tête de leurs armées. *Alexandre*, trop fier pour vieillir dans des emplois subaltèrnes, se fraya une route au commandement par le meurtre du général Poliphren, & s'érigea en tyran de la Thessalie, dont son crime l'avoit rendu l'exécration. Magnifique dans ses dons, terrible dans ses vengeances, il imposa silence à la haine, & se fit de tous les hommes pervers d'avides & zélés partisans. Les soldats, juges & témoins de sa valeur, fermèrent les yeux sur ses vices, pour ne les ouvrir que sur les récompenses qu'il leur prodiguoit. Dès qu'il se vit à la tête de vingt mille brigands aguerris, il crut pouvoir tout enfreindre avec impunité. Les plus vertueux citoyens lui parurent autant d'ennemis, & les plus riches furent ses victimes. Leurs dépouilles furent le partage d'une soldatesque effrénée. Les femmes furent enlevées du lit de leurs époux, & les filles furent arrachées des bras de leurs mères. Les Thessaliens accablés d'un tel joug, implorerent le secours des Thébains. Pélopidas, qui leur fut envoyé, réduisit le tyran à recevoir la loi qu'il daigna lui prescrire. Mais *Alexandre* n'avoit souscrit au traité qu'avec le projet de l'enfreindre. Le général Thébain pouvoit l'en punir; mais il lui parut plus digne de lui, d'employer la douceur, pour apprivoiser ce caractère farouche; il vint le trouver sans autre escorte qu'un ami. Le tyran le voyant sans défense ne rougit point de se saisir de lui & de le jetter dans une prison où il le fit traiter avec la plus grande rigueur.

Les Thébains, indignés de l'outrage fait à leur général, envoyèrent en Thessalie une nouvelle armée sous les ordres de deux généraux sans courage & sans capacité. *Alexandre* les combattit avec avantage, jusqu'au moment où les Thébains mirent à leur tête Epaminondas, plus digne de leur commander. La réputation de ce grand homme rendit le tyran plus traitable & plus soumis: Epaminondas négocia au lieu de le combattre; il craignoit qu'*Alexandre* aigri par une nouvelle défaite, ne fit éprouver sa férocité à l'illustre captif qu'il tenoit dans ses fers; ainsi il fut redevable de son salut à la crainte qu'inspiroient ses cruautés. La paix fut conclue, & Pélopidas sortit de sa prison. Dès que les Thébains furent éloignés, le tyran renouvella ses violences & ses injustices, Pélopidas, rappellé par les cris d'un peuple souffrant, se met à la

tête de sept mille hommes, & marche contre *Alexandre*, qui lui en oppose vingt mille, exercés dans toutes sortes de brigandages. L'action s'engage dans les plaines de Cynocéphale; Pélopidas, qui avoit sa patrie & ses injures particulieres à venger, oublie qu'il est général, & n'a plus que l'intrépidité d'un soldat; il apperçoit le tyran, il le défie au combat du geste & de la voix; il périt accablé d'une grêle de traits, son génie lui survit, & préside après sa mort aux mouvemens de son armée. *Alexandre* vaincu est forcé de rendre toutes les places, & s'engage par serment à ne plus porter les armes sous les ordres des Thébains. Réduit à l'impuissance de nuire, la débauche fut sa seule ressource, & ne pouvant plus exercer ses cruautés sur les citoyens, il les fit sentir à sa femme & à ses esclaves. Enfin devenu odieux à tous, il fut assassiné par sa femme, & par ses frères (vers l'an 367 avant l'ère chrétienne.) (*T-N.*)

ALEXANDRE, (*Hist. de Pologne,*) Après la mort de Jean Albert, trois fils de Casimir IV prétendirent au trône de Pologne, & partagèrent les suffrages de la diète. C'étoient Ladislas, roi de Bohême & de Hongrie; Sigismond, duc de Glogaw; & *Alexandre*, grand duc de Lithuanie. Le premier s'efforçoit de subjuguer les esprits par sa puissance, & de corrompre les cœurs par ses présens. Le second n'opposoit à ses deux concurrens, que ses vertus & l'estime publique. Un plus grand intérêt décida la diète en faveur du troisième; on saisit le moment d'éteindre ces haines nationales, si funestes à la Lithuanie & à la Pologne, & de former un même corps politique de deux peuples si long-tems rivaux. Les Lithuaniens, flattés de voir la couronne sur la tête de leur duc, consentirent à la réunion, & obtinrent le droit de voter dans les élections. *Alexandre* fut donc couronné en 1501; mais Hélène son épouse, fille du czar ne le fut pas; la nation lui fit un crime de son attachement au schisme des Grecs. *Alexandre* calma les ressentimens de son beau-pere qui avoit juré d'exterminer les Lithuaniens. Ce peuple cultivoit ses champs en paix, lorsque les Tartares, qui n'étoient arrêtés ni par le souvenir de leurs anciennes défaites, ni par la foi des traités, vinrent fondre tout-à-coup sur la Lithuanie. *Alexandre* étoit malade, & touchoit presque à ses derniers momens; il se fit porter en litière à la tête de son armée, anima ses soldats d'une voix mourante, & les conjura de donner à ses yeux le spectacle d'une victoire, avant qu'ils se fermassent pour jamais. On étoit déja arrivé à la vue des ennemis; le général Stanislas Kiska rangea les troupes en bataille, distribua les postes, & donna le signal du combat. Les Tartares furent vaincus; le roi étoit expirant, & son ame sembloit s'arrêter pour apprendre le succès de la bataille. On vint lui annoncer qu'elle étoit gagnée; il leva les yeux au ciel, & mourut le 19 Août 1506. C'étoit un prince mélancolique & taciturne; il lutta, mais en vain, avec le secours de la musique contre le noir chagrin qui le rongeoit. Il étoit plus sévère qu'équitable, & moins généreux que prodigue. Il régna quatorze ans en Lithuanie & cinq en Pologne. (*M. DE SACY.*)

ALEXANDRE, (*Hist. de Pologne.*) fils de Jean Sobieski, roi de Pologne. L'histoire de ce prince n'est remarquable que par une contradiction singulière. En 1697 il se mit sur les rangs avec les autres prétendans à la couronne de Pologne; en 1704 Charles XII la lui offrit, & il la refusa. Le motif de son refus, étoit l'exclusion qu'on avoit donnée à son frère aîné; mais dans la diète de 1697 il concouroit avec ce même frère, & s'efforçoit de le supplanter. Il est difficile de pénétrer les raisons de cette conduite. (*M. DE SACY.*)

Il y a eu huit papes du nom d'*Alexandre*. Le premier a le titre de saint.

C'est du troisième qu'on a dit que l'empereur Frédéric Barberousse étant allé se jetter à ses pieds à Venise, pour lui demander pardon d'avoir soutenu contre lui plusieurs anti-papes, *Alexandre* eut l'insolence de mettre à l'empereur le pied sur la tête, en citant ce passage : *Super aspidem & Basiliscum ambulabis & conculcabis leonem & draconem.* » Vous marcherez sur l'aspic & sur le basilic, & » vous foulerez aux pieds le lion & le dragon ». Frédéric, dit-on, répondit : *Non tibi, sed Petro.* » C'est à Pierre, non à vous, que ces paroles ont » été dites, ou que je me soumets ». *Alexandre* repliqua : *Et mihi & Petro.* En effet la distinction de l'empereur ne valoit rien; si les puissances devoient être soumises à saint Pierre dans les choses temporelles, elles devoient aussi l'être à son successeur. Frédéric, en faisant ainsi le théologien hors de propos, au lieu de faire le prince, réfutoit fort mal le pape, & lui donnoit trop d'avantage. Mais le cardinal Baronius & d'autres écrivains ecclésiastiques traitent cette histoire de fable, & la réfutent par les lettres mêmes d'*Alexandre* III, contenant la relation de cette entrevue. *Alexandre* III mourut le 27 août 1181. Ce fut lui qui donna aux doges de Venise le droit d'épouser la mer Adriatique, en reconnoissance de ce que le doge Ziani l'avoit défendu contre l'empereur Frédéric Barberousse, & avoit gagné pour ses intérêts un combat naval, où le prince Othon, fils de Barberousse, avoit été pris. *Alexandre* III est aussi le premier pape qui ait réservé au saint Siége la canonisation des saints.

Alexandre V n'a de remarquable que d'être devenu pontife après avoir été mendiant. Mort en 1410.

Mais *Alexandre* VI, le Néron de la papauté, est un de ces hommes *condamnés*, comme dit Pope, *à une renommée éternelle.* Il n'y a point de crimes qu'on ne lui impute, le moindre est encore l'horrible simonie sur laquelle on fit ces deux vers:

Vendit Alexander *claves, altaria, christum:*
Vendere jure potest, emerat ille priùs.

» *Alexandre* vend tout, clefs, autels, le christ
» même : il peut tout vendre, il a tout acheté ».
Il mérita les comparaisons les plus odieuses.

Sextus Tarquinius, Sextus Nero, Sextus & ipse :
Semper & à Sextis perdita Roma fuit.

» Sextus Tarquin, Sextus Néron, Sextus *Alexandre* : les Sextus ont toujours été funestes à Rome ».

Mais la plus odieuse de toutes est celle qu'on faisoit de lui avec César Borgia son bâtard, qui lui disputoit le prix des crimes & des vices. Une ambition effrénée pour ce fils, un amour criminel pour Lucrèce Borgia sa fille, furent les deux principales sources des empoisonnemens & des assassinats attribués à ce pontife. Cette Lucrèce étoit aussi aimée de deux de ses frères, dont César Borgia étoit un; celui-ci tua son rival, & jetta son corps dans le Tibre; *Alexandre* l'en fit tirer pour lui rendre les honneurs funèbres, sur quoi on fit encore cette épigramme :

Piscatorem hominum ne te non, sexte, putemus,
Piscatis natum retibus ecce tuum.

» *Alexandre* est vraiment pêcheur d'hommes, le voilà qui pêche son propre fils ».

Plaisanterie barbare & qu'il est affreux de faire, même à des méchans.

On croit qu'*Alexandre* VI étant espagnol, cette raison a suffi aux Italiens pour le décrier avec excès, & pour grossir la liste de ses prétendus crimes. Il mourut, dit-on, par un mal-entendu, qui lui fit avaler le poison qu'il avoit préparé pour plusieurs cardinaux. M. de Voltaire ne croit point ce fait, quoiqu'il croie assez aux crimes d'*Alexandre* VI. » On ne s'avise guères, dit-il, de douter » que le pape *Alexandre* VI ne soit mort du poi- » son qu'il avoit préparé pour le cardinal Corneto, » & pour quelques autres cardinaux dont il vou- » loit, dit-on, être l'héritier. Guichardin, auteur » contemporain, auteur respecté, dit qu'on impu- » toit la mort de ce pontife à ce crime & à ce » châtiment du crime; il ne dit pas que le pape » fût un empoisonneur, il le laisse entendre, & » l'Europe ne l'a que trop bien entendu ».

» Et moi, continue M. de Voltaire, j'ose dire à » Guichardin : l'europe est trompée par vous, & » vous l'avez été par votre passion : vous étiez » l'ennemi du pape, vous avez trop cru votre haine » & les actions de sa vie ».

Mais quelle si grande haine pouvoit avoir pour *Alexandre* VI ce Guichardin qui n'avoit que dix ans, lorsqu'*Alexandre* fut fait pape, & qui n'en avoit que vingt, lorsqu'*Alexandre* mourut? D'ailleurs, qu'on lise Guichardin, on n'y trouvera aucune marque de haine ni de passion. M. de Voltaire ajoute quelques autres inductions qui ont peut-être plus de force, & qui autorisent au moins le doute sur un évènement si singulier. *Alexandre* VI mourut le 18 août 1503.

Alexandre VII (Chigi) est connu par le formulaire contre Jansénius, & par la pyramide élevée à Rome, & qui dura pendant tout son pontificat, monument de la réparation humiliante qu'il fut forcé de faire à Louis XIV, pour l'insulte que les Corses avoient faite au duc de Créquy, ambassadeur de France à Rome. *Alexandre* VII mourut en 1667. On a de lui des poésies latines imprimées au louvre *in-folio* en 1656, sous ce titre : *Philomathi musæ juveniles*.

La dextérité d'*Alexandre* VIII (Ottoboni) appaisa beaucoup de troubles, que l'inflexibilité d'Innocent XI (Odescalchi) son prédécesseur, avoit fait naître. *Alexandre*, nommé pape à près de quatre-vingt ans, s'empressa d'avancer sa famille, qui s'empressa de *dévorer ce pontificat d'un moment.* » Il est, disoit le pape, » vingt-trois heures & demie ». Mort le 1 Février 1691.

Il y a aussi du nom d'*Alexandre* plusieurs hommes célèbres dans les lettres.

1°. *Alexandre* Polyhistor, qui avoit composé quarante-deux traités sur divers sujets, qu'on ne connoit que par les citations qu'on en trouve dans plusieurs anciens auteurs, tels qu'Etienne de Bizance, Athénée, Plutarque, Diogéne-Laërce, Pline, Suidas, saint Clément d'Alexandrie, saint Cyrille. Il vivoit près d'un siècle avant J. C.

2°. *Alexandre* de Halès fut précepteur de saint Bonaventure & de saint Thomas d'Aquin. Albert Krantz dit que Halès avoit fait vœu de ne rien refuser de ce qu'on lui demanderoit au nom de Marie, & que les cordeliers lui ayant demandé, au nom de Marie, de prendre l'habit de saint François, ce fut là sa vocation. Il composa un corps de théologie, & commenta le premier le maître des sentences; il commenta aussi plusieurs livres de la bible, sans oublier l'apocalypse; il fit beaucoup d'autres ouvrages, entre autres une vie de Mahomet. On peut lire dans l'église du grand couvent des cordeliers de Paris, son éloge en mauvais vers Léonins rimés en *orum* par les deux hémistiches. Il est distingué parmi les héros de la scolastique par le titre de *docteur irréfragable*. On l'appelle aussi, je ne sais pourquoi, *la Fontaine de vie*. *Alès* ou *Halès* est le nom d'un monastère dans le comté de Chester, où il avoit été élevé. Il mourut le 27 août 1245.

Il y a un autre *Alexandre* de Halès moins connu, théologien de la confession d'Ausbourg au seizième siècle.

3°. *Alexandre* de Paris, poëte normand du treizième siècle; on croit que c'est de lui que le vers françois de douze syllabes fut nommé *Alexandrin*, soit parce qu'il fit usage de ce vers, que Gasse, auteur du *Rou des Normands*, avoit employé dès le douzième siècle, soit parce que le principal ouvrage d'*Alexandre* écrit dans cette mesure de vers est un poëme sur *Alexandre* le Grand. Mais *Alexandre* n'est qu'un prétexte, & le poëme est une allégorie continuelle du règne de Philippe-Auguste. On y trouve quelques vers sententieux, auxquels il ne manqueroit qu'un vernis moderne pour être rete-

ms & pour passer en proverbe. Tels sont ceux-ci :

N'est pas roi qui se fause, & sa rézon dément.....
Miex vaut amis en voie que en borse denier.....
Pire est riche mauvais que pauvres honorés.

4°. *Alexandre* d'Alexandre (*Alexander ab Alexandro*) jurisconsulte de Naples, savant distingué, & principalement connu par le livre intitulé : *Dierum genialium, lib. 6*, sur lequel André Tiraqueau a fait de savantes remarques. On a de lui aussi un livre moins connu sur les songes, les apparitions, les illusions des démons, &c. Né à Naples en 1461, mort à Rome le 2 octobre 1523.

5°. Noël *Alexandre*. (*Natalis Alexander.*) savant dominicain du dix-septième siècle, est auteur d'une histoire ecclésiastique en huit volumes *in-folio*. Il a écrit aussi sur les cérémonies chinoises, en faveur des dominicains contre les jésuites. Né à Rouen le 19 janvier 1639, mort à Paris le 21 août 1724.

ALEXAS, (*Histoire des Juifs.*) troisième mari de Salomé, sœur d'Hérode le Grand, mérite de justes éloges pour avoir mis en liberté, après la mort d'Hérode, les principaux des Juifs que ce roi cruel avoit fait enfermer dans l'Hippodrome de Jéricho, avec ordre à *Alexas* & à Salomé de les faire mourir, aussi-tôt qu'il auroit les yeux fermés, afin que la Judée, affligée de la mort de tant de personnes de considération parût porter le deuil de son roi.

ALEXIS, c'est le nom de plusieurs personnages célèbres, & dans l'histoire ancienne, & dans l'histoire moderne.

1°. ALEXIS, poëte comique grec, oncle de Menandre, vivoit du temps d'Alexandre le grand, vers l'an 336 avant J. C. on trouve des fragmens de ce poëte, dans un recueil intitulé : *vetustissimorum Græcorum bucolica gnomica*.

2°. ALEXIS est aussi le nom de plusieurs empereurs Grecs célèbres, principalement des maisons Comnène & Lange.

Alexis, de la maison Comnène, naquit à Constantinople, l'an 1048, il étoit fils de Jean Comnène, frère de l'empereur Isaac Comnène ; il usurpa l'empire sur Nicéphore Botoniate qu'il confina dans un cloitre en 1081. l'usurpation est si fréquente dans l'histoire du bas empire, qu'on s'y accoutume comme à un événement ordinaire ; *Alexis* fit la guerre avec succès & avec gloire contre les Turcs, contre les Scythes, contre Robert Guiscard, chef de ces Normands, qui s'établissoient alors en Italie ; mais c'est par la conduite qu'il tint dans le temps de la première croisade, qu'il est le plus célèbre & peut-être le moins connu, car lorsqu'il y a deux grands partis opposés l'un à l'autre, il n'y a plus que des *factums* au lieu d'histoire, ce ne sont plus des faits qu'il s'agit d'apprendre, c'est un procès qu'il s'agit de juger. Anne Comnène, fille d'Alexis, a écrit la vie de cet empereur, & cette vie est un mémoire apologétique pour son père ; au contraire des auteurs chrétiens, qui ne voyoient rien que de légitime dans les croisades & que de respectable dans les croisés, ont accusé *Alexis* de les avoir trahis, parce qu'il avoit à se plaindre d'eux & qu'il s'en plaignoit en effet, les croisés exerçoient toutes sortes de brigandages dans ses états & traitoient leur allié en ennemi. De plus *Alexis* voyoit parmi les principaux chefs des croisés, Bohémond, fils de Robert Guiscard, son ennemi. On ne doit donc pas s'étonner que la défiance regnât entre les grecs & les croisés, & que les plaintes & les imputations réciproques ayent pû corrompre la fidélité de l'histoire, relativement à cette fameuse expédition ; mais il résulte du choc même des opinions qu'*Alexis* avoit de grandes qualités, qu'il aimoit son peuple & cherchoit à le ménager ; c'étoit d'ailleurs un prince éclairé & ami des lettres ; il mourut en 1118 à 70 ans.

Alexis II, aussi de la maison Comnène, étoit fils de l'empereur Manuel Comnène, il n'avoit que douze ans lorsqu'il lui succeda en 1180, Marie sa mère & *Alexis* Comnène son oncle, gouvernoient sous son nom & gouvernoient mal, *Alexis* mourut en 1182 à quatorze ans ; le seul événement de son régne & de sa vie est qu'il fut détrôné par Andronic Comnène, son cousin, qui le fit étrangler avec sa mère ; le corps du malheureux *Alexis* ayant été apporté sous les yeux d'Andronic, il le poussa du pied avec horreur & mépris, en disant : *son père étoit un parjure, sa mère une impudique, & lui un imbécille.* Etoit-ce une raison pour le détrôner & sur-tout pour l'étrangler ?

ALEXIS III & ALEXIS IV de la maison de Lange, & *Alexis V.* dit *Murtzulphe*, de la maison Ducas.

L'histoire de ces trois *Alexis*, n'en forme qu'une par l'effet de la concurrence. *Alexis* III. frère de l'empereur Isaac Lange, le détrôna en 1195, lui fit crever les yeux & l'enferma. L'usurpateur étoit un tyran sans talens, comme sans vertus ; il fit la guerre malheureusement, la paix honteusement, & ce qui devroit être reputé beaucoup plus honteux, il foula ses peuples. Isaac Lange avoit un fils, qui dans le désastre de ce Prince s'étoit retiré en Allemagne auprès de de l'empereur Philippe, dont il étoit beau-frère. C'étoit le temps où se formoit la quatrième croisade, composée principalement de François & de Vénitiens ; le fils d'Isaac Lange obtint des croisés qu'ils le rétabliroient sur le trône de Constantinople, & que ce seroit par-là que commenceroit la croisade ; en effet il étoit important pour les croisés, d'avoir dans l'empereur grec un allié sur lequel ils pussent compter ; ils assiégèrent Constantinople & le prirent en 1203.

Alexis Lange prit la fuite, & après diverses avantures, il tomba entre les mains de Théodore Lascaris, qui lui fit crêver les yeux, comme *Alexis* les avoit fait crêver à Isaac Lange son frère, & l'enferma dans un monastère où *Alexis* mourut. Le fils d'Isaac Lange fut couronné sous le nom d'*Alexis* IV ; mais, fils tendre & pieux, il ne crut

pas qu'il lui fût permis de règner sans son père, il eut la gloire de briser ses fers & de le reporter sur le trône, où il consentit seulement de servir de guide à un père aveugle, en qualité de collégue ou d'associé. Isaac mourut peu de jours après son rétablissement, *Alexis* IV lui succéda.

Mais pour opérer cette révolution, *Alexis* IV avoit pris avec les croisés des engagemens onéreux & nécessaires ; il devoit leur fournir des sommes considérables dont ils avoient besoin pour la croisade : il fallut donc en revenir à fouler par nécessité des peuples qu'*Alexis* III avoit déja foulés par cupidité. Les peuples murmurèrent ; les croisés trouvèrent encore qu'*Alexis* manquoit aux promesses qu'il leur avoit faites ; tout le monde étoit mécontent, alors il s'éleva un nouveau concurrent qui persuada aux peuples qu'il les délivreroit des croisés, tyrans plus funestes pour eux que les deux *Alexis*. Ce nouvel usurpateur, qui regna sous le nom d'*Alexis* V, se nommoit Ducas, & étoit surnommé *Murtzulphe*, parce que ses sourcils se joignoient, & lui tomboient sur les yeux ; il avoit été grand - maître de la garderobe sous Isaac-Lange & *Alexis* IV ; Il détrôna ce dernier Prince, & le fit étrangler, mais il ne jouit pas de son crime ; il crut devoir commencer son règne par une guerre contre les croisés ; ceux - ci reprirent Constantinople, & *Alexis* V étant dès-lors réputé détrôné, les Grecs élurent pour empereur Théodore Lascaris ; mais les Latins, qui avoient pris deux fois Constantinople, résolurent de le garder, & de transférer l'empire des Grecs aux Latins ; ce qu'ils firent en élisant pour empereur, Baudouin, comte de Flandre, & alors commença ce qu'on appelle l'*Empire des Latins*, qui dura cinquante-huit ans. L'élection de Baudouin s'étoit faite le second Dimanche d'après Pâques de l'an 1204. Baudouin continua la guerre contre Murtzulphe, le prit & parut vouloir se contenter de lui faire créver les yeux ; mais les François étoient trop irrités contre Murtzulphe pour le laisser vivre, ils le précipitèrent du haut d'un rocher. Il mourut en 1204, peu de tems après sa révolte & son couronnement ; cependant il avoit assez régné pour montrer sur le trône beaucoup d'avidité, d'injustice & de cruauté. Tous les détails de cette étonnante révolution ont été consignés dans l'histoire par une lettre fort curieuse de l'empereur Baudouin à l'archevêque de Cologne.

Le nom d'*Alexis* est célèbre aussi dans la Russie, pour avoir été porté par un grand empereur & par un prince malheureux.

Le czar *Alexis - Michaelowitz*, c'est-à-dire, fils de Michel, fit la guerre aux Polonois & aux Turcs, disputa le trône de Pologne à Jean Sobieski, agrandit ses états par la conquête de Smolensko, de Kiovie & de l'Ukraine, ce qui prépara des guerres à ses successeurs; il protégea le commerce, fit exécuter les loix, plus grands avantages sans aucuns inconvéniens ; mais sa plus grande gloire est d'avoir été le père du czar Pierre I. Il fut au czar Pierre ce que Philippe avoit été à Alexandre, ce que Pepin-le-bref avoit été à Charlemagne, le digne précurseur d'un grand prince, le digne père d'un fils plus grand que lui. Il mourut en 1676 ou 1677.

ALEXIS-PETROWITZ, fils du czar Pierre-le-grand, ennemi de son père, hautement opposé à toutes ses réformes, fut condamné à mort, & vraisemblablement exécuté ; du moins il mourut très-subitement, peu de jours après sa sentence le 26 juillet 1718 dans sa vingt-neuvième année. C'est de Charlotte-Christine-Sophie de Brunswich-Wolfembuttel, sa femme, morte à Pétersbourg le 1 novembre 1715, qu'on raconte qu'elle ne mourut ni dans ce temps, ni dans ce lieu, qu'elle se sauva, se déguisa, vint en France, où elle fut reconnue par le comte de Saxe dans les tuilleries, & qu'elle est morte bien avant dans ce siècle, au village de Vitry près Paris.

ALFAQUIN, s. m. prêtre des Maures : il y en a encore de cachés en Espagne. Ce mot est composé de deux mots arabes, dont l'un signifie *exercer l'office de prêtre*, ou *administrer les choses saintes*, & l'autre signifie *clerc* : l'*alfaqui* ou *alfaquin* de la grande mosquée de Fez est souverain dans les affaires spirituelles, & dans quelques affaires temporelles où il ne s'agit point de peine de mort. (*A.R.*)

ALFARABI, philosohe musulman du dixième siècle, dont on conte des merveilles, qui ont bien l'air de fables. Au retour du pélérinage de la Méque, il passa par la Syrie & parut à la cour de Seifeddoulet, sultan de Syrie, qui aimoit les lettres & les arts. Il disputa sur les sciences contre les docteurs, il triompha des docteurs ; on fit venir des musiciens, il triompha des musiciens ; il joua ensuite différens airs de sa composition, un air plaisant, & il fit rire tous les assistans, un air touchant, & il les fit tous pleurer, un air ennuyeux apparemment, & il les fit tous dormir, ce qui n'empêche pas qu'on ne lui fasse honneur de ce dernier air, parce qu'on suppose qu'il vouloit les endormir. Le sultan, charmé de cette universalité de talens, voulut le retenir & le fixer à sa cour, *Alfarabi* s'excusa d'y rester, & il fit prudemment, s'il est vrai qu'il eût triomphé des docteurs ; mais il n'y gagna rien, car en passant dans une forêt de la Syrie, il fut tué par des voleurs, l'an 954, de J. C. Il avoit écrit sur toutes les sciences, car il les possédoit toutes ; une partie de ses ouvrages se trouve, dit-on, dans la bibliothèque de Leyde.

ALFENUS VARUS (PUBLIUS), (*Hist. rom.*) cordonnier à Crémone, puis jurisconsulte, puis consul romain, l'an 755 de Rome. C'est bien certainement de lui qu'Horace parle dans la satyre 3[e] du livre I.

Ut Alfenus vafer, omni
Abjecto instrumento artis, clausâque tabernâ
Sutor erat.

Il n'est pas aussi certain que ce soit lui qui, ayant été envoyé par Auguste pour commander vers le Pô à la place de Pollion, ait exempté les

terres de Virgile du sort des autres terres du voisinage, assignées aux soldats après la défaite de Brutus, & qu'en conséquence ce soit de ce Varus que parle Virgile, églogue sixième :

Super tibi erunt qui dicere laudes
Vare, tuas cupiant & tristia condere bella . . . .
Te nostræ, Vare, myricæ,
Te nemus omne canet : nec Phœbo gratior ulla est
Quam sibi quæ Vari præscripsit pagina nomen.

Et dans l'églogue neuvième :

Imo hæc, quæ Varo necdum perfecta canebat ?
Vare, tuum nomen, superet modò Mantua nobis,
Mantua, væ miseræ nimium vicina cremonæ
Cantantes sublime ferent ad sidera Cycni.

Et plus bas :

Me quoque dicunt
Vatem pastores, sed non ego credulus illis :
Nam neque ad huc Varo videor nec dicere Cinnâ
Digna, sed argutos inter strepere anser olores.

Ici nous sommes bien tentés de rendre à nos lecteurs le service de les empêcher d'être trop savans sur ce qui concerne les différens Varus, Varius & Quintilius dont il est parlé dans Virgile & dans Horace, & de les assurer que la matière est pleine d'embarras & d'incertitude.

M. Dacier (le traducteur d'Horace.) croit que le Varus dont il est parlé, au moins dans ce dernier vers :

Nam neque adhuc Varo videor, nec dicere Cinnâ
Digna.

est le poëte Varius, & il lit en conséquence :

Nam neque adhuc Vario.

Ce qui est contraire à presque toutes les éditions, & c'est dommage, car le sens seroit fort naturel. Virgile parlant avec modestie de son talent, diroit : je n'en crois point les bergers qui me flattent du titre de poete ; je mêle le sifflement aigre d'un oison au chant mélodieux de ces cygnes ; Cinna, dans ce cas, seroit Caïus Helvius Cinna, poëte renommé chez les Romains.

Mais il est possible aussi que Virgile ne se compare dans ces vers à aucun poëte, qu'il ne parle que d'hommes puissans & illustres dont ses chants ne lui paroissent pas dignes, & qu'il ne se compare que d'une manière générale à un oison, troublant par son cri, le chant des cygnes. Aussi le P. de la Rue & d'autres critiques croient-ils qu'il s'agit dans tous ces vers de Quintilius Varus, battu en Germanie & aux mânes duquel Auguste redemandoit avec tant de douleur ses légions détruites, & que Cinna est celui envers lequel Auguste exerça sa clémence. D'autres enfin trouvent un Quintilius Varus de Crémone, auquel ils appliquent tous ces vers de Virgile.

Quant à Varius, il ne paroit pas que Virgile en parle dans aucun endroit, quoiqu'il fût de ses amis. Horace en parle souvent.

Scriberis Vario fortis.
Forte epos acer
Ut nemo, Varius ducit.
Virgilius, post hunc Varius dixere quid essem.
Dilecti tibi Virgilius Variusque poëtæ.

Plotius & Varius sinuessæ Virgiliusque
Occurunt ; animæ, quales neque candidiores
Terra tulit, neque queis me sit devinctior alter.

Mais quel est le Varus à qui Horace adresse la dix-huitième ode du premier livre ? M. Dacier ne balance point sur cette question. » C'est, dit-il, le » poëte Quintilius Varus, parent de Virgile ». Le poete ! eh bien ! est-ce le même que Varius, ou y a-t-il un Quintilius Varus, différent de Varius, & qui fût aussi un poëte célèbre ?

Quant au Quintilius, sur la mort duquel Horace adresse à Virgile la vingt-quatrième ode du premier livre, & qui n'est pas plus nommé Varus dans cette vingt-quatrième ode, que le Varus de la dix-huitième n'est nommé Quintilius, M. Dacier ne doute pas que ce ne soit le même Quintilius Varus qu'il appelle le poëte. Mais en ce cas il est un peu étonnant que dans l'ode dix-huitième Horace ne lui parle que de vin & d'ivresse, & que dans la vingt-quatrième, qui est son oraison funèbre, & qui est adressée à Virgile, il ne dise pas un mot du talent poétique de ce Quintilius Varus ; on peut remarquer seulement que l'éloge qu'il en fait

Cui pudor & justitiæ soror
Incorrupta fides, nudaque veritas.

se rapporte assez à celui qu'il a fait de Varius conjointement avec Plotius & Virgile :

Animæ, quales neque candidiores
Terra tulit.

Il y a eu des auteurs qui ont cru que ce Quintilius dont Horace déplore la perte avec Virgile, est Quintilius Varus ; mais Virgile & Horace étoient morts au temps de la défaite de ce Varus.

On voit qu'on ne sait pas bien précisément quel est le Varus, soit de Virgile, soit d'Horace, qu'il n'est pas prouvé que Virgile parle dans un seul endroit de notre *Alfenus Varus*, & qu'Horace n'en parle bien évidemment, que dans l'endroit où il l'appelle *Alfenus Vafer*, & où il rappelle son premier métier de cordonnier.

Il y a encore d'autres *Alfenus* ou *Alphenus* ; un Sextus *Alphenus* dont il est beaucoup question dans le discours de Cicéron pour Quinctius, & un *Alfenus Varus*, général d'armée, & préfet du prétoire sous Vitellius.

ALFON, (*Hist. du nord.*) étoit fils de Sigard, roi de Danemarck. Son père aimoit la paix dans un siècle où la manie des combats étoit presque la seule vertu. On ne peut lui faire un mérite de son éloignement pour la guerre ; cette qualité précieuse & si rare étoit un effet de son indolence, bien plus que de son amour pour l'humanité. A peine fut-il monté sur le trône de Danemarck, qu'il abandonna ses droits sur la Suède que Siwald son père avoit conquise. Ce prince pusillanime ne jouit pas cependant de la tranquillité qu'il croyoit

s'être assurée par ce honteux sacrifice. Ses trois fils la troublèrent bientôt par leur humeur turbulente & leur goût pour la guerre. *Alson*, sur le récit qu'on lui fit de la beauté d'Alvide, fille du Roi de Gothland, en devint amoureux. Dès-lors, il jura de ne pas prendre de repos que cette princesse ne fût en sa puissance : ce ne fut qu'après avoir passé par une suite d'aventures trop singulières pour être vraies, qu'il parvint à voir sa flamme couronnée.

Les graces de sa nouvelle épouse ne purent retenir long-temps ce jeune prince dans l'oisiveté ; la mer avoit été le théâtre de ses exploits, il y reparut avec Alger son frère. La fortune ne tarda pas à leur offrir une occasion de signaler leur courage : ils rencontrèrent la flotte des trois fils d'Hamund, roi d'un canton de la Suède. On se battit de part & d'autre avec acharnement : la nuit sépara les combattans sans qu'on eût pu décider de quel côté avoit penché la victoire. Le lendemain, chaque chef s'apperçut que le combat de la veille avoit si fort diminué le nombre de ses troupes, qu'il restoit à peine assez de monde pour ramener la flotte dans les ports. On ne parla plus de se battre ; & l'impuissance de faire la guerre fit à l'instant signer la paix aux deux partis. *Alson* retourna en Danemark, aussi indigné de n'avoir pas gagné la bataille qu'un autre l'eût été de l'avoir perdue. Il équippa une nouvelle flotte, & vint attaquer les princes Suédois qui, se fiant trop sur la foi des traités, n'étoient point préparés à le recevoir. Helwin & Hamund qu'il rencontra les premiers, furent les victimes de leur sécurité ; mais Hagbert ayant appris la défaite de ses frères, vint fondre à son tour sur les Danois, à l'instant où, chargés de butin, ils remontoient sur leurs vaisseaux. *Alson* & Alger furent faits prisonniers dans cette occasion, & le vainqueur les immola sans pitié aux mânes de ses frères. (*M. de Sacy.*)

(Toutes ces antiquités ont peu de certitude.)

ALFRED le grand, (*Hist. d'Angleterre.*) Vers le même temps où les Normands ravageoient la France, & préparoient leur établissement dans le pays, qui de leur nom fut appellé *Normandie*, les mêmes peuples du nord, sous le nom de Danois, faisoient encore des conquêtes plus considérables en Angleterre. La même cause qui avoit ouvert la France aux Normands, le défaut de marine, ouvrit aussi l'Angleterre aux Danois ; & ces barbares trouvant peut-être moins d'obstacles dans la résistance des Anglois que dans celle des François, tournèrent leurs vues en Angleterre beaucoup plutôt qu'en France vers un établissement solide. Leurs premières incursions dans l'un & l'autre pays, ont à-peu-près la même époque ; cependant, dès le milieu du neuvième siècle, on les voit déjà établis dans quelques provinces d'Angleterre, où ils cultivent des campagnes & paroissent déterminés à se fixer. Après les vicissitudes ordinaires de la guerre sous Egbert, sous Etelwolph & ses fils, l'Angleterre, au commencement du règne d'*Alfred*, se trouvoit presque également partagée entre les Anglois & les Danois, la balance penchoit même du côté des Danois, & bientôt elle fut emportée. Une irruption soudaine de ce peuple renversa du trône *Alfred*, & l'obligea d'errer de contrée en contrée, sous divers déguisemens, rassemblant en secret les cœurs qui lui restoient fidèles, les instruisant, les encourageant, sachant souffrir & attendre, comme la Suède a vu depuis, son Gustave Vasa, caché dans les forêts de la Dalécarlie, méditant, au fond des mines, où il travailloit avec des esclaves, le grand projet d'affranchir son pays. On raconte qu'*Alfred*, retiré à la campagne, chez un fermier seul instruit de ce qu'il étoit, se chargeoit de toute sorte d'emplois, pour mieux seconder son déguisement, en se rendant utile à cet homme qui l'avoit pris à titre de valet. La femme de ce fermier n'étant pas dans le secret, chargea un jour *Alfred* de faire cuire des gâteaux ; *Alfred* les laissa brûler, & fut grondé ; la fermière lui dit avec humeur qu'il auroit plus d'empressement à les manger qu'il n'avoit eu d'attention à les faire cuire, & le menaça de le renvoyer, s'il ne devenoit plus soigneux. C'est du fond de cette abjection qu'*Alfred* conduisant de l'œil ses grands desseins, & guidant ses guerriers déguisés comme lui, sut tout-à-coup s'élever avec eux au comble de la puissance & de la gloire. Après avoir passé trois jours dans le camp des Danois, déguisé en joueur de harpe, observant tout ce qui s'y passoit, témoin de leur négligence & de leur sécurité, il donne aux siens le signal d'agir, & tous les Danois sont massacrés ou soumis. Bientôt une puissante marine qu'il sut créer en fort peu de temps, ferma l'entrée de son pays aux autres bandes de ces peuples que le nord eût pu y envoyer, & les Danois, devenus chrétiens, parurent s'accoutumer au joug avec moins de peine. S'ils continuèrent de troubler le royaume sous les règnes suivans, c'étoient les mouvemens de sujets factieux & révoltés, non les incursions d'un ennemi étranger. Différence essentielle entre la politique d'*Alfred* & celle de Charles-le-Simple. Elle est toute à l'avantage du premier. Charles démembra la France en faveur des Normands, *Alfred* avoit su incorporer les Danois à la nation. Mais ce n'est point avec Charles-le-Simple qu'il faut comparer *Alfred*, c'est avec Charlemagne. *Alfred*, ainsi que Charlemagne, forma la constitution de son pays, augmenta & perfectionna la législation, l'art militaire, la marine ; porta dans toutes les parties de l'administration, l'ordre, la lumière & la vie, protégea & cultiva les sciences ; il est reconnu pour le fondateur de l'université d'Oxford, peut-être à plus juste titre que Charlemagne n'est réputé l'être des universités de Paris & de Pavie. Il fut l'homme le plus éloquent, le plus sage & le plus savant de son royaume ; il en fut le meilleur poëte, & il faut lui tenir compte de ce mérite, puisqu'il n'en fut pas moins un grand roi. Il fut même inventeur de quelques arts plus nécessaires

nécessaires. Ce fut lui qui apprit à ses concitoyens l'art de bâtir en brique ; avant lui, on ne bâtissoit qu'en bois, ce qui rendoit les incendies fréquens & désastreux. Une seule invention utile devroit illustrer plus que cent batailles. *Alfred* d'ailleurs est plus intéressant que Charlemagne, en ce qu'il connut le malheur & qu'il en profita ; qu'ennemi des conquêtes & de la manie des grands empires, il consacra tous ses talens au bonheur de ses sujets, & que, presque toujours armé, il ne le fut jamais que pour leur défense. Si, à l'exemple de Charlemagne, il convertit ses ennemis, ce fut sans les baptiser comme lui dans le sang ; son gouvernement eut quelque chose de moins fastueux & de plus paternel que celui du monarque françois. *Alfred* fut tel enfin, que l'histoire, qui juge les rois, n'a trouvé aucun reproche à lui faire.

C'est lui qui, par les embellissemens qu'il fit à Londres, rendit cette ville la capitale de l'Angleterre. *Alfred* commença de regner vers l'an 871 ou 872, & mourut le 28 octobre 899 ou 900.

ALGAROTTI (François,) *Hist. Litt. Mod.*) né à Padoue en 1712, joignit à l'étude le secours des voyages pour étendre son goût & ses connoissances ; il parcourut l'Italie, la France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Pologne, la Prusse, la Russie, & séjourna long-temps dans plusieurs de ces pays ; un voyage de Russie, *in*-12. traduit en françois & imprimé en 1769 est un des fruits de ces courses utiles ; ce fut à Paris qu'il composa son *Newtonianisme pour les Dames*, ouvrage qu'on a beaucoup comparé avec la *Pluralité des Mondes* de Fontenelle, & qui est resté au-dessous dans l'opinion publique : peut-être son traducteur, M. du Perron de Castera, lui a-t-il fait tort en France ainsi qu'au Camoëns ; des essais sur la peinture, la musique, l'architecture sont des monumens de ses connoissances dans les arts ; son ouvrage intitulé : *Il Congresso di Cithera*, est célèbre ; par une suite de son goût éclairé pour les arts, il a introduit des réformes heureuses dans l'Opéra italien. Ses œuvres ont été recueillies en 1765 à Livourne en 4 vol. *in*-8°. Elles ont été traduites en françois, & imprimées à Berlin en 1772, en 8 vol. *in*-8°. Quel que soit le sort de ces œuvres dans la postérité, ce ne sera pas une médiocre gloire pour M. *Algarotti* d'avoir été si agréablement célébré par M. de Voltaire, dans l'epitre qui commence par ces vers :

> Enfant du Pinde & de Cithère,
> Sage & brillant *Algarotti*

Et plus encore dans l'épitre adressée aux académiciens partans pour aller déterminer la figure de la terre :

> Lorsque ce grand courier de la philosophie, &c....
> Et vous, *Algarotti*, vous cigne de Padoue,
> Elève harmonieux du cigne de Mantoue, &c.

M. *Algarotti* est du petit nombre des gens de lettres auxquels on a rendu justice, & que la fortune n'a point traités en marâtre. Le roi de Prusse lui donna l'ordre du mérite, le titre de comte, & le fit son chambellan. Le roi de Pologne, Auguste II, auprès duquel il s'étoit fixé, lui donna le titre de conseiller intime pour les affaires de la guerre. Ces faveurs des rois & les éloges de M. de Voltaire ont rendu sa personne en quelque sorte plus célèbre que ses ouvrages. Il voulut revoir l'Italie, & mourut à Pise, le 23 mai 1764. Il fit lui-même son mausolée par goût pour les arts, dit-on, & aussi sans doute pour ne pas abandonner aux autres le soin de sa gloire. Il fit aussi son épitaphe : *Hic jacet Algarotus, sed non omnis.* Inscription qui peut paroître vaine, si on l'entend dans le sens d'Horace : *non omnis moriar*, mais qui n'est que simple, si on la prend, comme on le doit, dans un sens purement chrétien.

ALGUAZIL, s. m. (*Hist. mod.*) en Espagne, est le nom des bas officiers de justice, faits pour procurer l'exécution des ordonnances du magistrat ou juge. *Alguazil* répond assez à ce que nous appellons ici *sergent* ou *exempt*. Ce nom est originairement arabe, comme plusieurs autres que les Espagnols ont conservés des Sarrasins ou Mores, qui ont long-temps regnés dans leur pays. (*G*)

ALI, (*Hist. des Califes. Hist. des sectes relig.*) fils d'Abu Thaleb, étoit cousin-germain de Mahomet, qui dans la suite, le choisit pour son gendre ; les Musulmans, pour relever sa gloire, disent qu'il fut le premier disciple du prophète, & même qu'il fit profession de l'islamisme dans le ventre de sa mère qui le mit au monde dans le temple de la Mecque ; ils ajoûtent que par des impulsions secrettes, il l'empêchoit de se prosterner devant les simulacres des faux dieux ; lorsque Mahomet eut formé le dessein de déclarer son apostolat, il choisit *Ali*, âge de neuf ans, pour être son lieutenant ou son visir. Comme la secte naissante ne comptoit point encore de nombreux prosélites, cette dignité n'imposoit point d'obligations qui exigeassent des lumieres & de l'expérience. C'est à cet âge, que le cœur susceptible de toutes sortes d'impressions est ouvert à la séduction. *Ali* naturellement complaisant & docile, fut bientôt subjugué par le ton imposant du prophète. La gloire d'être associé aux fonctions de l'apostolat, facilita les progrès de la séduction, & quoiqu'il eût une conception vive & facile, quoiqu'il eût le goût de tous les arts, il tint sa raison captive sous le joug des préjugés. Sa soumission aux volontés du prophète, & sa crédulité le firent regarder comme l'instrument le plus propre à élever l'édifice de la religion naissante, dont l'auteur avoit coutume de dire, *Ali* est pour moi, & je suis pour lui, il tient auprès de moi le même rang qu'Aaron tenoit auprès de Moyse : je suis la ville où la véritable science est renfermée, & *Ali* en est la porte.

Aussi-tôt que l'âge lui permit de faire l'essai de son courage, il donna des témoignages d'une intrépidité impétueuse qui se précipitoit dans les dangers, & sembloit défier la mort. Mahomet l'em-

ployoit dans les occasions les plus périlleuses, assuré que l'exemple de son courage transformoit les plus pusillanimes en héros. La religion qui devroit adoucir les mœurs, lui avoit inspiré dans la guerre une férocité brutale, dont il se dépouilloit dans la vie privée. Il sembloit avoir deux caractères opposés. Guerrier cruel & sans pitié, il étoit dans les emplois pacifiques humain & compatissant. Ce fut sur-tout dans les combats particuliers quil signala son courage & son adresse. Il en sortit toujours vainqueur, & les trophées les plus chers à son cœur, étoient les têtes de ses ennemis tombés sous ses coups. Le prophète le chargeoit de tous les ministères de rigueur; il l'envoyoit couper des têtes, ou percer le cœur des rebelles & des incrédules; l'emploi de bourreau, loin d'être ignominieux, étoit alors chez les Arabes un ministère de gloire & de noblesse, parce qu'il étoit censé ne s'exercer que contre les ennemis de Dieu.

A la mort de Mahomet, les droits de la naissance, les talens militaires & le mérite personnel appelloient *Ali* au califat, & comme Mahomet n'avoit point désigné de successeur, il semble qu'on devoit suivre l'ordre de la nature. Un si riche héritage fut envahi par une faction puissante qui éleva Abu-Becre au califat. C'étoit un pieux fanatique qui avoit vieilli dans une éternelle enfance; il n'étoit recommandable que par cette austérité des mœurs qui en impose davantage que l'éclat & la solidité des talens, sur-tout dans la chaleur d'une secte naissante. *Ali* exclu d'une dignité si éminente, ne put dissimuler son ressentiment. Mais il étoit trop foible pour en faire ressentir les effets. Ses partisans persistèrent en secret à le reconnoitre pour légitime calife & à regarder Abu-Becre comme un usurpateur.

La même faction qui avoit déféré cette dignité à Abu-Becre, y éleva après sa mort le farouche Omar, qui né pour la guerre la fit toujours par ses lieutenans. *Ali* privé pour la seconde fois du califat, souffrit cette injustice sans murmurer, & même il aida de ses conseils l'usurpateur, qui lui fut redevable de ses prospérités, jusqu'au moment qu'il fut assassiné. Il ne désigna point son successeur, & lorsqu'on lui conseilla de nommer *Ali*, il répondit que ses mœurs n'étoient pas assez graves pour remplir une place qui exigeoit un extérieur sérieux. Othman lui fut encore préféré. Le regne de celui-ci fut orageux, l'esprit de révolte se répandit dans les provinces. Othman assiégé dans son palais par les rebelles, implora le secours d'*Ali* qui fut assez généreux pour oublier qu'il avoit été offensé. Ses deux fils furent détachés pour défendre le palais, & leur présence en imposa aux rebelles; mais ces deux princes s'étant éloignés, les mutins profitèrent de leur absence pour forcer les portes & le calife fut assassiné.

Aprés la mort d'Othman, tous les suffrages se réunirent en faveur d'*Ali*, dont l'ambition éteinte rejetta une dignité qu'il avoit autrefois sollicitée. Il protesta qu'il aimoit mieux la qualité de visir que le titre de calife, dont il redoutoit les obligations. Mais il fallut céder aux empressemens de l'armée & du peuple qui le proclamèrent successeur du prophète. Quoique tous les suffrages eussent été unanimes, il n'ignoroit pas qu'une faction dirigée par Ayesha (c'étoit la veuve de Mahomet) & les Ommiades, répandoit dans toutes les provinces les semences de la révolte. Il envoya chercher les chefs des mécontens qui lui prêtérent serment de fidélité dans la mosquée. Mais ce serment ne fit que des parjures. Les partisans d'Othman, dépouillés imprudemment de leurs emplois, se joignirent aux mécontens. Toute la Syrie se déclara pour Moavia, chef de la famille des Ommiades. Ayesha fit soulever la Mecque, sous prétexte de venger le meurtre d'Othman, dont *Ali* étoit reconnu innocent. Le feu de la guerre civile s'allume dans toutes les provinces. On négocie sans fruit, & chaque parti prend la résolution de décider la querelle par les armes. Ayesha, à la tête d'une armée nombreuse, s'avance vers Basra; les peuples se rangent en foule sous les drapeaux d'une femme ambitieuse qu'on appelloit la *mère des fidèles*, & qui prétendoit venger la religion outragée par le meurtre d'Othman. Elle étoit portée dans une litière, d'où elle exhortoit les soldats à imiter l'exemple de courage qu'elle alloit leur donner. Basra fut emportée dès le premier assaut, & les trésors d'*Ali* furent la proie du vainqueur.

Le calife, secondé des habitans de Cufor & de Medine, se présenta devant Basra où il trouva ses ennemis préparés à le recevoir, Après bien des négociations inutiles, on donna le signal du combat, l'armée d'*Ali* quoiqu'inférieure en nombre, remporta une victoire complette. Ayesha opposa une résistance opiniâtre: sa litière étoit défendue par une troupe intrépide, qui aima mieux périr que de l'abandonner; soixante & dix des plus braves qui tenoient la bride de son chameau, eurent la main coupée. Mais leur courageuse défense ne put l'empêcher de tomber au pouvoir du vainqueur qui, se bornant à lui ôter les moyens de nuire, la relégua dans sa maison de Medine où elle languit sans autorité, au milieu de l'abondance que le calife eut la générosité de lui procurer.

Cette guerre étoit à peine éteinte, lorsqu'il s'en éleva une plus cruelle du côté de la Syrie, où Moavia se fit proclamer calife & prince des Musulmans. *Ali* usa de la plus grande célérité pour étouffer cette nouvelle rébellion. Sa modération avoit été regardée comme l'effet de la crainte & de la foiblesse. Moavia qui lui étoit inférieur en talens & en courage, étoit secondé par des généraux d'une capacité & d'une valeur reconnue qui lui inspiroient une confiance présomptueuse. Toutes les forces des Musulmans se réunirent pour vuider cette importante querelle. L'armée d'*Ali* étoit de

quatre-vingt dix mille hommes, & son concurrent en comptoit cent vingt mille sous ses drapeaux. Il y eut un combat sanglant qui ne fut point décisif; quoique l'avantage fût pour *Ali*, il crut avoir acheté trop cher la victoire, parce qu'il avoit perdu vingt-six hommes qui autrefois avoient combattu sous les enseignes de Mahomet; ce fut pour venger leur mort qu'il se jetta sur les Syriens à la tête de douze mille hommes, & après en avoir fait un affreux carnage, il se reprocha un peu trop tard, de verser tant de sang Musulman, il proposa à Moavia de terminer leur différend par un combat singulier qui ne fut point accepté; on fit des dispositions pour un nouveau combat. Moavia, plus fécond en artifices que son rival, ordonna à ses soldats d'attacher un alcoran au bout de leurs lances, & de marcher à l'ennemi en criant: *voici le livre qui doit décider de tous nos différends : ce livre défend à vous & à moi de répandre le sang Musulman.* Ce stratagème eut le plus heureux succès. Les soldats d'*Ali*, saisis d'un respect superstitieux refusent de combattre, & menacent même de livrer leur calife, s'il ne fait sonner la retraite. *Ali* consterné de se voir arracher une victoire certaine, est obligé de céder & de se retirer.

Moavia convaincu de la capacité de son concurrent, parut adopter un sistême pacifique, il se soumit aux décisions de deux arbitres. *Ali* rendoit son élection suspecte en la soumettant à un nouvel examen. Mais comme il ne se croyoit plus libre au milieu de son armée, il répondit que ce n'étoit point à lui à décider, d'autant plus que son élection n'ayant point été son ouvrage, ce n'étoit point à lui à en soutenir la légitimité, il ne fut point consulté dans le choix des arbitres, & séduit par sa candeur, il souscrivit au choix que son rival artificieux avoit dicté par le ministère de ses agens secrets. Amru aussi dissimulé que lui, fut nommé par les Syriens. Les Arabes choisirent Musa Al Ashari, qui avoit plus de probité que d'expérience dans les affaires. Les deux califes consentirent à s'éloigner pour laisser les suffrages plus libres. Ce fut sur les frontières de la Syrie que ce fameux procès fut discuté. Amru qui avoit cette duplicité de caractère qui fait se plier aux inclinations des autres pour les amener à son but, affecta des vues pacifiques, & persuada à son collègue que pour rétablir le calme, il étoit nécessaire de déposer les deux califes & de procéder à une nouvelle élection. Musa ne soupçonnant aucun piège, consentit à cette proposition, & aussi-tôt il monta sur un tribunal qu'on avoit élevé entre les deux armées. Ce fut-là qu'il prononça la déposition des califes: alors le perfide Amru montant sur le tribunal à son tour, dit: » Musulmans, vous venez d'entendre » Musa déposer *Ali*, je souscris à l'arrêt qu'il vient » de prononcer contre ce calife, & je défère cette » dignité à Moavia, qu'Othman a déclaré son successeur, & qui en effet en est le plus digne ». Cet artifice grossier souleva tous les partisans d'*Ali*, qui avoient droit de se plaindre de cette décision. Les deux partis également aigris, se frappèrent l'un l'autre d'anathêmes, & ces excommunications réciproques répandirent la semence des haines qui se sont perpétuées jusqu'à ce jour entre les Turcs & les Persans. Les Musulmans divisés se préparerent à soutenir leurs droits par les armes. Soixante mille d'entre eux renouvellèrent leur serment de fidélité à *Ali*; mais les Kharegites qui jusqu'alors lui avoient été les plus affectionnés, l'abandonnèrent sous prétexte qu'il avoit souscrit à un traité honteux, & qu'il avoit laissé au jugement des hommes, une cause qui ne devoit être citée qu'au tribunal de Dieu même. Ils se retirèrent sur les bords du Tigre, où une foule de mécontens se joignit à eux. *Ali* informé qu'ils avoient rassemblé une armée de vingt-cinq mille hommes, & que, devenus persécuteurs de tous les Musulmans, ils égorgeoient impitoyablement ceux qui ne pensoient pas comme eux, fit avancer son armée pour les combattre. Ce prince avare du sang de ses frères, fit planter un étendart hors de son camp, dont il fit un asyle sacré pour ceux qui rentreroient dans le devoir. Plusieurs rebelles profitèrent de cette indulgence; mais les plus opiniâtres, reduits à quatre mille, fondirent en désespérés sur l'armée du calife qui les punit de leur témérité; il n'y en eut que neuf qui se dérobèrent au carnage, & d'autres ajoutent que tous furent passés au fil de l'épée. Après leur défaite toute l'Arabie se rangea sous l'obéissance d'*Ali*.

Ses troupes encouragées par cette victoire, le sollicitèrent de marcher contre Moavia. Le calife céda à leur empressement, mais les deux concurrens, au lieu d'engager une action décisive, se bornèrent à dévaster chacun les terres de son ennemi. La Syrie & l'Arabie furent inondées du sang de leurs habitans. Le spectacle de tant de calamités affligeoit les véritables Musulmans: trois Kharegites, touchés du malheur de leur patrie, crurent devoir couper la racine du mal en exterminant *Ali*, Moavia & Amru qu'ils refusoient de reconnoître pour imans. Ils se confirmèrent dans leur dessein par des sermens, & s'y préparèrent par des jeûnes. L'un se transporta à Damas, & frappa Moavia d'un coup de poignard, mais le coup ne fut pas mortel. Un autre se rendit en Egypte, & s'introduisit dans la mosquée, où Amru avoit coutume de se trouver. Une maladie dont il venoit d'être attaqué, lui sauva la vie, & comme il ne put exercer ce jour-là les fonctions d'iman, il en chargea un de ses officiers qui expira sous les coups de ce fanatique. Le troisième des conjurés se rendit à Cufa pour assassiner *Ali*; ce fanatique saisit le moment où le calife avoit coutume de se trouver à la mosquée pour y faire l'office d'iman. Il s'associa deux scélérats, vieillis dans le crime, qui crurent effacer leurs iniquités par le sacrifice d'un homme qu'ils regardoient

comme l'auteur des calamités de la nation. Le premier coup porté au calife ne fut point mortel, mais le second ne lui laissa que le temps de dire : » si je guéris, épargnez l'assassin ; si je meurs, » prononcez l'arrêt de sa mort, afin que je puisse » le citer au tribunal de Dieu ».

On ignora long-temps le lieu où il avoit été d'abord inhumé ; ce ne fut que sous les califes Abassides que ce secret fut découvert. Les écrivains Arabes ont eu soin de nous transmettre tous ses traits. Il étoit plein d'embonpoint, sa barbe étoit épaisse, il avoit la tête chauve & la poitrine velue. Quoiqu'il eût l'esprit fort orné, il étoit d'une crédulité imbécille, & la force des préjugés lui rendit toutes ses connoissances inutiles. La superstition courba son esprit sous les volontés d'un imposteur qui fit servir les talens d'*Ali* à ses propres succès. Son désintéressement dégénéra en prodigalité. Tant que Fatime, fille chérie du prophète vécut, il n'eut point d'autre femme. Epoux tendre & constant, il réunit sur elle toutes ses affections, il en eut trois fils. Après sa mort il s'abandonna plus librement à ses penchans, & il usa du privilège de la polygamie. Il eut de ces differens mariages quinze fils, & dix-huit filles.

Le respect qu'inspire sa mémoire à ses sectateurs est poussé ju qu'à l'idolâtrie. Quoique son tombeau, prés de Cufa, atteste qu'il a été sujet à la mort, les superstitieux sont persuadés qu'il n'a point subi cette commune loi. Ils publient qu'il reparoitra bientôt sur la terre accompagné d'Elie, pour faire régner la justice & pour extirper les vices. Les plus outrés de ses adorateurs sont les Gholaïtes, qui, l'élevant au-dessus de la condition humaine, assurent qu'il participe à l'essence divine. Le juif Abdala, déserteur de la foi de ses pères, fut le fondateur de cette secte extravagante. Il n'abordoit jamais *Ali* sans lui dire : *tu es celui qui est*, c'est-à-dire, *tu es Dieu*. Les disciples de cet insensé sont partagés en deux sectes. Les uns soutiennent qu'il est Dieu, ou un être extraordinaire qui ressemble à Dieu. D'autres prétendent que Dieu s'est incarné dans Mahomet, *Ali* & ses enfans, qui ont surpassé tous les autres hommes en sainteté. Ils supposent une infinité de miracles opérés par *Ali*, auquel ils appliquent tout ce qui est dit du verbe éternel dans nos livres sacrés. Il n'y a qu'une secte parmi ses partisans qui admette que la succession de cet iman ait été interrompue ; toutes les autres prétendent que sa race ne s'éteindra jamais, & que de siècle en siècle il sortira de cette tige fortunée de nouveaux rejetions pour exercer les fonctions du grand prophète.

Le nom de *shiites*, qui proprement signifie *sectaires*, est employé pour désigner particulièrement les sectateurs d'*Ali*, qui prétendent que la qualité d'iman & de calife appartient aux descendans de ce grand prophète. Quoique divisés en cinq branches qui se subdivisent à l'infini, ils se réunissent dans l'opinion que l'institution d'un iman est un article de foi qui ne dépend point du caprice du peuple ; que ceux qui sont revêtus de cette dignité doivent s'élever au dessus des foiblesses humaines, & être aussi purs que la loi dont ils sont les interprètes & les ministres. Le schisme, qui partage l'empire musulman en shiites & en sonnites, prit naissance sous le califat d'*Ali*. Les premiers restreignent leur foi à tout ce qui est contenu dans l'alcoran, les autres admettent les traditions qui furent insérées dans ce livre par les compagnons de Mahomet. Les shiites regardent Abu-Becre, Omar & Othman comme des usurpateurs du califat, au lieu que les sonnites ont une grande vénération pour leur mémoire. Les uns élevent *Ali* au-dessus de Mahomet, ou du moins lui donnent l'égalité. Les autres n'admettent aucune concurrence avec leur prophète : ces questions agitées dans les écoles musulmanes, ont excité dans tous les temps des haines religieuses, qui ont infecté les champs de l'Islamisme ; le peuple a combattu pour des opinions accréditées par la politique, qui avoit intérêt de diviser les nations pour former differens empires. Telle est la source de cette antipathie qui subsiste encore entre les Turcs & les Persans, lesquels s'accablent réciproquement d'anathêmes. Un juif & un chrétien leur sont moins odieux qu'un musulman qui ne pense pas comme eux. Les Persans, les Usbecs, qui sont les habitans de l'Oxus des anciens, la plupart des Indiens Mahométans, sont de la secte d'*Ali*. Les Turcs, les Tartares & les Africains admettent les traditions.

Le courage d'*Ali* le fit appeller le *lion de Dieu victorieux*. Son droit à l'héritage du prophète lui fit donner le surnom d'*héritier*. Sa foi brûlante lui mérita le nom de *mortada*, qui signifie *bien-aimé de Dieu*. Son goût pour les arts & son esprit cultivé le firent appeller *le distributeur de la lumière*. Ces qualifications pompeuses ne lui ont point été données par tous les Musulmans. Les califes Ommiades lancèrent des excommunications contre lui & contre sa famille dans toutes les mosquées de l'empire. Les Abassides, qui avoient une tige commune avec lui, supprimèrent ces malédictions, quoique quelques-uns aient flétri sa mémoire. Mais les califes Fatimites, qui régnèrent en Egypte, ordonnèrent aux crieurs d'ajouter son nom à celui de Mahomet toutes les fois que du haut des minarets, ils appelloient le peuple à la prière publique ; les Alides, tantôt fortunés & tantôt malheureux, ont éprouvé les plus grandes révolutions de la fortune. Un petit-fils d'Hosein, fils d'*Ali*, eut le courage de revendiquer l'héritage de ses pères ; mais le calife Rashid réprima son ambition & le fit repentir de sa témérité. Les Alides plus heureux dans la suite, fondèrent des empires dans le Maranderan, dans le Kerman. On voit plusieurs sultans de cette famille dans l'Yemen, à Cufa & dans les provinces d'Afrique. Leurs partisans ont une vénération superstitieuse

pour un descendant d'*Ali* nommé *Mahomet*, & c'est un article de foi qu'il reparoitra triomphant sur la terre avant la fin du monde.

Ali joignit au titre de guerrier & d'iman celui d'écrivain : on a de lui cent maximes ou sentences qui lui font honneur. J'en dois citer une pour faire connoitre que ses sectateurs intolérans ont dégénéré de sa modération : « gardez-vous bien, dit-il, » de faire divorce avec les autres Musulmans » pour des opinions particulières : celui qui se sépare » de ses frères devient l'esclave du démon, comme » la brebis qui s'écarte de son troupeau devient la » proie du loup ». Il est encore l'auteur d'un commentaire sur l'alcoran que ses sectateurs lisent avec beaucoup d'édification. Il étoit naturellement éloquent & poete ; mais les soins de l'empire ne lui permirent point de cultiver ses tâlens. Je finis en observant que ses sectateurs se distinguent des autres Musulmans par la forme de leurs turbans & par la façon dont ils tressent leurs cheveux. (*T-N.*)

ALI BERG, interprète de la Porte-Ottomane dans le dix-septième siècle, savoit, dit-on, dix-sept langues. On a de lui une version turque de la bible.

ALIGRE. (D') Le nom de cette famille s'écrivoit autrefois *Haligre*. Elle a produit deux chanceliers & plusieurs présidens à mortier. Etienne-François d'*Aligre* est aujourd'hui (en 1783.) premier président du parlement de Paris.

ALLATIUS (LEO) LÉON ALLAZZI, (*Hist. litt. mod.*) savant critique, né en 1586 dans l'isle de Chio, successeur de Lucas Holstenius dans la place de bibliothécaire du Vatican. La liste de ses ouvrages est considérable. Le journal des savans du 19 janvier 1665, en rendant compte de celui qui a pour titre : *De Siméonum scriptis*, s'exprime ainsi : » C'est une plainte de la Vierge ayant Jésus-» Christ mort entre ses bras, qui a été composée » par Métaphraste ; d'où Leo *Allatius*, bibliothé-» caire du pape, a pris sujet de nous donner un » éloge de Métaphraste écrit par Psellus. Et comme » Métaphraste s'appelloit Siméon, il a aussi pris » de-là sujet de faire une très-longue dissertation » sur la vie & sur les ouvrages des grands hom-» mes qui ont eu le nom de Siméon. Des Siméons » il a passé aux Simons, de ceux-ci aux Simonides ; » enfin de ces derniers il est venu aux Simonac-» tides ».

C'est la manière de composer de plus d'un savant. On ne conçoit pas pourquoi ils finissent. Il est vrai qu'on ne conçoit pas mieux pourquoi ils commencent.

Le savoir de Léon *Allazzi* n'étoit pourtant pas sans fruit. Il paroit que MM. de Port-Royal s'en sont aidés dans leur dispute contre le ministre Claude au sujet de l'eucharistie, sur-tout dans ce qui concerne la croyance des Grecs sur cet article. Le ministre Claude en conséquence le traite bien parfaitement en ennemi, & en fait un bien vilain portrait. Né de Grecs schismatiques, il avoit embrassé la religion romaine, & il outroit le zèle catholique. Son livre intitulé : *De ecclesiæ Occidentalis atque Orientalis perpetuâ consensione*, respire par-tout l'intolérance la plus cruelle ; il n'y parle que d'exterminer & de brûler les hérétiques. Dom Mabillon, dans son *Musæum Italicum*, rapporte de lui quelques mots & quelques anecdotes qu'il tenoit de Jean Pastricius, ami d'*Allatius*, & héritier de ses livres.

Le pape Alexandre VII, étonné qu'un bibliothécaire du Vatican ne fût pas ecclésiastique, lui demanda un jour pourquoi il ne se faisoit pas prêtre ? C'est, dit-il, pour être toujours prêt à me marier. — Et pourquoi ne vous mariez-vous pas ? — C'est pour être toujours prêt à me faire prêtre.

Léon *Allazzi* se servit quarante ans d'une même plume pour écrire en grec, & l'ayant perdue au bout de ce temps, il en fut inconsolable, & pensa en pleurer de douleur. Il mourut à Rome au mois de Janvier 1669, âgé de 83 ans.

ALLEMAGNE. Cette région de l'Europe fut connue, dans les premiers temps, sous le nom de *Germanie*. Elle renfermoit alors le Danemarck, la Norwège & la Suède, jusqu'au golphe Bothnique. Elle a aujourd'hui moins d'étendue du côté du nord. L'océan, la mer Baltique, & tout ce que les anciens appelloient *Chersonese Cimbrique*, la bornent au septentrion ; la Hongrie & la Pologne à l'orient ; l'Italie & la Suisse au midi ; la France & les Pays-Bas à l'occident. Les pertes qu'elle a essuyées du côté du septentrion ont été réparées du côté du midi, où elle a reculé ses frontières jusqu'à la Dalmatie & l'Italie, & même au-delà du Danube : elle a encore pris des accroissemens du côté de l'occident, par l'acquisition des pays qui composoient une partie de la Gaule Belgique.

Les traits & le fonds du caractère des anciens Germains se sont perpétués dans leurs descendans. La candeur, le courage & l'amour de la liberté sont chez eux des vertus héréditaires qui n'ont point éprouvé d'altération. Les Allemands, comme leurs ancêtres, sont robustes, grands & bien conformés. Tous semblent nés pour la guerre ; leurs exercices, leurs jeux, & sur-tout leur musique, manifestent leurs inclinations belliqueuses. Ce peuple de soldats, quoique fier & jaloux de ses privilèges, se soumet sans murmure à l'austérité de la discipline militaire ; & quoique le commandement y soit dur, l'obéissance y est sans réplique. Leur esprit inventeur a étendu les limites des arts utiles : & leur dédain pour les arts agréables leur en a fait abandonner la culture à leurs voisins. La chimère de la naissance est un mérite d'opinion qui ouvre en *Allemagne* le chemin à la fortune & aux honneurs. Les comtes, les barons se regardent comme des intelligences sublimes & privilégiées. Leur vanité leur fait croire que la nature n'a employé que la plus vile argile pour former le vul-

gaire des hommes, & qu'elle a réservé le limon le plus précieux pour composer ceux de leur espèce. Ce préjugé est fortifié par les prérogatives attachées à la naissance : ce n'est qu'à la faveur d'une longue suite d'aïeux qu'on peut prétendre aux dignités de l'Eglise, dont les richesses entretiennent la splendeur des familles.

La constitution actuelle de l'*Allemagne* est à-peu-près la même que dans son origine. C'est un reste de ces confédérations formées par plusieurs tribus, pour assurer l'indépendance commune contre les invasions étrangères. Cette région étoit autrefois habitée par différens peuples, qui avoient une identité d'origine, de langage & de mœurs, & dont chacun avoit un gouvernement particulier indépendant des autres. Le pouvoir des rois étoit limité par la loi, & les intérêts publics étoient discutés dans les assemblées nationales. Les Germains, toujours armés, & toujours prêts à combattre & à mourir pour conserver leur indépendance & leurs possessions, furent souvent attaqués, quelquefois vaincus, & jamais subjugués. C'est le seul peuple de la terre qui n'ait point obéi à des maitres étrangers. Les Romains y firent quelques conquêtes, mais leur domination y fut toujours chancelante, & jamais il ne comptérent la Germanie au nombre de leurs provinces. Il est vrai que les différentes républiques ne connurent pas toujours assez le prix de leur confédération, & que souvent divisées d'intérêts ou de haines personnelles, elles s'affoiblirent par des guerres domestiques, au lieu de réunir leur forces contre les oppresseurs. Elles eussent été invincibles, si elles avoient eu autant de politique que de courage.

Quoique l'*Allemagne* eût été, dans tous les temps, le théâtre de la guerre, elle a toujours été surchargée d'habitans. Son excessive population la fait appeller la pépinière des hommes. C'est un privilège dont elle est redevable à la salubrité de l'air qui entretient la vigueur du corps, & à la fertilité de son sol qui fournit des subsistances faciles au cultivateur. Les rivières, dont ce pays est arrosé, favorisent sa fécondité naturelle & ses relations de commerce. Des bains d'eaux minérales, chaudes & tempérées, offrent des ressources puissantes contre les maux qui affligent l'humanité. Quoique le climat & le sol ne soient pas favorables à la culture de la vigne, on recueille sur les bords du Neckre & du Rhin, des vins fort estimés. Les bords de la mer, beaucoup plus froids, ne connoissent pas cette richesse ; mais on y fait d'abondantes moissons de bled, & l'on y nourrit des troupeaux nombreux dans de gras pâturages.

Les Francs, qu'on regarde comme originaires de la Germanie, furent les premiers qui en changèrent la constitution. Après avoir été les conquérans des Gaules, ils repassèrent le Rhin, & se rendirent les maitres de tout le pays renfermé entre le Danube & le Mein. Charlemagne étendit plus loin ses conquêtes ; & après avoir subjugué la Saxe & la Bavière, il porta ses armes victorieuses jusques dans les provinces voisines de la Pologne & de la mer Baltique. L'*Allemagne*, sous ce prince conquérant & sous le régne de son fils, ne fut, pour ainsi dire, qu'une province de France, dont elle fut détachée par le partage imprudent que les fils de Louis le débonnaire firent de son riche héritage. Elle échut à Louis II à titre de royaume; & ses descendans la possédérent depuis 840 jusqu'à 911, que Louis l'enfant mourut sans laisser de postérité. Alors l'*Allemagne* fut rendue élective; & séparée de la France, elle forma un gouvernement particulier, sous le nom d'*empire Romain*, titre stérile, qui, loin de contribuer à sa splendeur, l'a inondée d'un déluge de calamités renaissantes.

Le chef du corps Germanique prend le nom d'empereur des Romains, sans posséder l'héritage des anciens maitres du monde. L'origine de cet usage se découvre dans la foiblesse des peuples d'Italie, opprimée par des barbares, & sur-tout dans l'ambition des papes qui, voulant se soustraire à la domination des Goths, des Lombards & des Grecs, choisirent Charlemagne pour protecteur : il lui déférèrent un titre qu'ils n'avoient point droit de lui donner ; mais ils ne purent faire passer sous sa domination les peuples qui obéissoient à des maitres étrangers. La majesté de ce prince fut révérée dans Rome, il y fut reconnu empereur, exerça tous les actes de souveraineté: il conserva les magistrats & la constitution, non pas qu'il n'eût le droit de les changer, mais par une suite de sa politique pour ménager de nouveaux sujets, & les attacher à sa domination.

Les Romains se lassèrent bientôt d'avoir pour protecteurs & pour maitres, des princes assez puissans pour être impunément leurs tyrans. Les papes empressés d'envahir le pouvoir suprême, fomentèrent en secret le mécontentement du peuple, qui commença à rougir d'être asservi à des souverains étrangers ; & dès qu'ils furent appuyés de la multitude, ils abusérent des foudres de l'église contre tous ceux qui refusèrent de ployer sous leur despotisme. Les rois d'*Allemagne*, à qui le titre d'*empereurs des Romains* ne suscitoit que des guerres, se désistèrent successivement de leurs droits, & abandonnèrent le siége de Rome aux papes qui, pendant plusieurs siècles, bouleversèrent l'Europe pour s'y conserver. Mais en renonçant à la réalité du pouvoir, ils continuèrent à se parer d'un titre vain & pompeux ; &, à leur élection, on les fait encore jurer qu'ils seront les défenseurs de l'empire, mot qui n'offre aucune idée, & qui n'impose aucune obligation, puisqu'il ne reste aucun vestige de cet empire. Ils ont même aboli l'usage d'aller se faire couronner à Rome, usage qui coûta tant de sang à l'Europe ; & les princes électeurs n'exigent point l'accomplissement de leur serment : les dépenses de cette cérémonie épuisoient l'*Allemagne*, & enrichissoient l'Italie.

L'*Allemagne*, comme dans les premiers temps, est encore gouvernée par différens souverains, dont l'empereur est le chef; mais, dont le pouvoir est restraint par celui des états de l'empire, qui sont composés des princes, dont les uns sont ecclésiastiques, & les autres séculiers. Cette dignité, depuis Charlemagne, a toujours été élective. Quoique toute la nation fût convoquée pour donner sa voix, il est constant qu'il n'y eut presque jamais que les princes, les évêques & la noblesse, qui donnèrent leur suffrage. Le nombre des électeurs est aujourd'hui restraint à neuf, dont trois sont ecclésiastiques : savoir les archevêques de Mayence, de Trèves & de Cologne. Les six autres sont le roi de Bohême, le roi de Prusse, les ducs de Bavière, de Saxe, de Hanovre, & le comte Palatin du Rhin. On ne peut fixer le temps où ces princes se sont approprié ce privilège exclusif : la plupart des droits ne sont que d'anciens usages. L'opinion la plus générale en fixe l'époque à Othon III. Il est probable que les premiers officiers de l'empire, qui tenoient dans leurs mains tout le pouvoir, s'arrogèrent le droit d'élection. La bulle d'Or les confirma dans une usurpation, dont on ne pouvoit les dépouiller. Le chef de tant de souverains est fort limité dans l'exercice du pouvoir suprême : il ne peut rien décider sans le concours des princes; & dès qu'il est élu, il confirme par ses lettres & par son sceau les droits & les privilèges des princes, de la noblesse & des villes.

L'empereur & les électeurs sont les seuls princes qui soient véritablement souverains, parce qu'ils sont assez puissans pour faire respecter leurs privilèges & la foi des traités. La couronne impériale, après avoir ceint le front des princes de Saxe, de Suabe, de Bavière & de Franconie, *&c.* passa sur la tête du comte de Habsbourg, tige de la maison d'Autriche, dont les descendans ont étendu leur domination dans les plus belles provinces de l'Europe, plutôt par une politique sage & suivie, que par la force & l'éclat des armes. L'extinction de cette auguste maison en a fait passer l'héritage dans celle de Lorraine, qui, à ce que quelques-uns ont prétendu, avoit une origine commune avec elle.

La maison des comtes Palatins du Rhin se glorifie de la plus haute antiquité. Sa domination s'étend depuis les Alpes jusqu'à la Moselle : elle est divisée en deux branches principales, dont l'une qui descend de Rodolphe, a pour chef l'électeur Palatin; l'autre qui descend de Guillaume, possède la Bavière. (La branche Guillelmine est aujourd'hui éteinte, & la branche Rodolphine ou Palatine réunit les deux électorats.) La branche Palatine des Deux-Ponts, a donné des rois à la Suède, & des souverains illustres à plusieurs pays de l'*Allemagne*. On peut dire à la gloire de cette maison, qui possède aujourd'hui deux électorats, qu'elle a été dans tous les temps féconde en grands hommes.

La maison de Saxe, qu'on voit briller dans le berceau de l'*Allemagne*, paroît aussi grande dans son origine, qu'elle l'est aujourd'hui. La Thuringe, la Misnie, la haute & basse Lusace qu'elle possède, sont situées au milieu de l'*Allemagne*. Elle est divisée en deux branches qui en forment plusieurs autres. L'Ernestine, qui est l'aînée, a été dépouillée de l'électorat qui a passé dans la branche Albertine. Si les possessions de cette maison étoient réunies sur une seule tête, elles formeroient une puissance redoutable : les princes de Gottha, de Veimar, d'Hildburghausen, *&c.* n'ont plus que l'ombre du pouvoir, dont leurs ancêtres avoient la réalité.

La maison électorale de Brandebourg est parvenue au dernier période de la grandeur, sous un roi philosophe & conquérant : ses possessions s'étendent au-delà de l'*Allemagne*, où il est maître de la Poméranie ultérieure, de la Marche de Brandebourg, de la Prusse érigée en royaume, de Clèves, de la plus grande partie de la Silésie, des évêchés d'Halberstad, de Minden, de Bamin, & de l'Archevêché de Magdebourg. Cet état considérable par son étendue, prend chaque jour de nouveaux accroissemens par sa population, dont les progrès sont favorisés par la fertilité du sol, & par les encouragemens du gouvernement.

L'électorat a passé dans la maison de Brunsvic-Hanovre qui a aussi la gloire d'occuper le trône d'Angleterre. Les possessions de cette maison, quoique divisées, lui donnent un rang considérable parmi les princes souverains de l'*Allemagne*. L'électorat de Bohême est tombé dans la maison d'Autriche : les électeurs ecclésiastiques sont chanceliers de l'empire. Celui de Mayence doit exercer cette dignité en *Allemagne*; celui de Trèves, dans la Gaule & la province d'Arles à laquelle les Allemands conservent toujours le titre de royaume; celui de Cologne dans l'Italie. On peut juger par ce partage que leurs fonctions sont trop simples pour être pénibles : il n'y a que le premier à qui son titre impose des obligations réelles.

Chaque électeur est haut officier de l'empire. Le duc de Bavière prend le titre de grand-maître : c'est lui qui, dans la solemnité du couronnement, porte la couronne d'or. L'électeur de Saxe, en sa qualité de grand maréchal, porte l'épée. Celui de Brandebourg, comme grand chambellan, porte le sceptre. Le Palatin, comme grand trésorier, distribue au peuple les pièces d'or, dont l'empereur a coutume de faire des largesses après son couronnement. Enfin, chaque électeur a sa fonction, qu'il fait exercer par des vicaires, sur-tout depuis que plusieurs d'entr'eux, revêtus du titre de rois, croiroient se dégrader, en descendant à des devoirs qu'on n'exige que d'un sujet. Lorsque l'empire est vacant, & qu'il n'y a point de roi des romains, l'électeur de Saxe & le Palatin sont les vicaires de l'empire.

L'*Allemagne* a plusieurs sortes de souverains qui,

avec une égalité de prérogatives, sont distingués par la différence des noms. Les Landgraviats qui, dans leur origine, n'étoient que des commissions, devinrent héréditaires. La jurisdiction de ces landgraves s'étendoit sur une province, c'est pourquoi on les appelloit *juges* ou *comtes provinciaux*. Les uns relevoient immédiatement de l'empereur, dont ils recevoient l'investiture de leur dignité, & les autres relevoient des évêques & des seigneurs, à qui ils étoient obligés de rendre hommage comme à leurs souverains. Leur grandeur actuelle fait méconnoître leur origine. Les margraves ou marquis commandoient sur la frontière. La jurisdiction du burgrave étoit bornée dans une ville. Quoique la prérogative d'élire le chef de l'empire, soit annexée exclusivement à certaines maisons, il y a plusieurs souverains qui marchent leurs égaux. Les princes de Hesse-Cassel, maitres d'un pays étendu & fertile, font rechercher leur alliance par leurs voisins. Ceux de Holstein possèdent presque toute cette peninsule, connue autrefois sous le nom de *Chersonèse cimbrique*. Le duc de Virtemberg possède une partie de la Souabe. Les états du duc de Meckelbourg sont renfermés entre la mer Baltique & l'Elbe, & ceux du marquis de Bade s'étendent le long du Rhin.

Plusieurs autres princes sont véritablement souverains; mais leur puissance bornée les met en effet dans la dépendance de leurs voisins plus puissans: tels sont sur-tout les princes ecclésiastiques. Comme leur dignité n'est point héréditaire, elle leur donne moins de considération : ils ne sont souverains, qu'autant qu'ils se tiennent enfermés dans le cercle de leurs états.

Le chef du corps Germanique prend le titre d'*empereur*; & comme il n'y a point de revenus attachés à cette suprême dignité, on a soin de n'élire qu'un prince assez riche & assez puissant, pour en soutenir l'éclat. Ce roi des rois n'a pas une ville à lui : les titres de *toujours auguste*, de *César*, de *majesté sacrée*, ne lui donnent point le droit de prononcer souverainement sur les affaires de la paix & de la guerre. L'établissement des impôts, & toutes les branches de l'administration dépendent des assemblées générales, qu'on appelle *diètes*. Tout ce qu'on y décide, ne peut avoir force de loi, s'il n'a le sceau de l'empereur.

Les états de l'empire sont composés de trois corps ou colléges, dont le premier est celui des électeurs; le second celui des princes; le troisième est celui des villes impériales. Les électeurs & les princes sont véritablement souverains dans leurs états; il est des cas où on peut appeller de leurs jugemens à la chambre impériale de Spire, ou au conseil aulique, qui se tient dans la résidence de l'empereur: c'est-là que se décident les affaires de la noblesse. Le collége des princes est encore composé d'évêques & d'abbés qui forment une classe particulière. Quoiqu'ils ne doivent leur élévation qu'aux suffrages de leur chapitre, ils ont la préséance sur les princes séculiers, dans les diètes & les cérémonies publiques. L'étendue de leurs possessions & leurs immenses revenus leur fournissent les moyens de tenir une cour, dont la magnificence éclipse celle de la plupart des autres princes. Il est vrai que, depuis l'établissement de la religion protestante, plusieurs sont déchus de cet état d'opulence; les archevêques de Mayence, de Trèves, de Cologne, n'ont point été enveloppés dans cette révolution; leurs richesses & leurs privilèges leur donnent une place distinguée parmi les autres souverains. L'archevêque de Salsbourg tient le second rang après eux. Les princes évêques sont ceux de Bamberg, de Virtzbourg, Spire, Vormes, Constance, Ausbourg, Hildesheim, Paderborn, Freisingen, Ratisbonne, Trente, Brixen, Bâle, Liège, Osnabruck, Munster & Coire, *&c.* & quelques-uns de ces évêques occupent plusieurs siéges, dont les revenus donnent un nouvel éclat à leur dignité, mais dont rarement ils remplissent les obligations religieuses; le luxe de leurs mœurs est bien éloigné de la simplicité évangélique. Le grand maitre de l'ordre Teutonique tient le premier rang dans la classe des évêques. Les abbés qui ont le titre de princes, sont ceux de Fulde, de Kempten, de Prum, d'Elvan, de Vissembourg, *&c.* Le grand prieur de Malte prend place parmi eux : le titre de *comte* & *baron* donne autant de considération dans ces diètes, que celui de *prince*. Au reste cette considération est toujours proportionnée à l'étendue de leurs états.

Plusieurs villes, qui ont conservé leur indépendance, forment chacune des espèces de républiques, & figurent avec éclat au milieu d'un peuple de souverains. On compte cinquante-une de ces villes, qu'on nomme *impériales*, parce qu'elles ne dépendent que de l'empereur. Le traité de Munster leur donne voix délibérative, & toutes ensemble ont deux voix dans les diètes : l'état florissant de ces villes est une nouvelle preuve que l'abondance est un fruit certain de la liberté. On y voit germer les richesses, & les besoins y sont ignorés. Les plus considérables sont Hambourg, Lubec & Breme dans la basse-Saxe; Ratisbonne dans le cercle de Bavière; Nuremberg & Altorf dans la Franconie; Ausbourg, Ulm, Hailbron dans la Souabe; Cologne, Aix-la-Chapelle dans la Westphalie; Francfort, Spire, Wormes, dans le cercle du haut-Rhin. Toutes ces villes offrent le spectacle de l'opulence.

Il est une autre espèce de villes qui forment une puissance fédérative pour les intérêts de leur commerce : on les appelle *anséatiques*, qui sont Cologne dans le cercle de la Westphalie, Hambourg, Lubec, Breme, Rostock, dans le cercle de la basse-Saxe; & Dantzic dans la Prusse Polonoise : ces villes sont des espèces de républiques qui, sous la protection de l'empire, se gouvernent par leurs propres loix, & n'obéissent qu'à leurs magistrats.

L'*Allemagne* fut divisée en différens cercles, ou grandes provinces, l'an 1439, dans la diète de Nuremberg

Nuremberg. Chaque cercle renferme plusieurs états dont les souverains s'assemblent pour régler leurs intérêts communs. Quatre de ces cercles sont au midi de la haute *Allemagne* ; savoir ceux d'Autriche, de Bourgogne, de Bavière & de Souabe. Les cinq autres sont la Westphalie, la haute & basse Saxe, le haut & le bas Rhin. Le cercle de Bourgogne ne subsiste plus depuis que les pays d'où il tiroit son nom ont passé sous une autre domination.

Le cercle d'Autriche renferme l'archiduché de ce nom, les duchés de Stirie, Carinthie & Carniole, le comté de Tirol & la Souabe Autrichienne; l'archiduché est un pays fertile en vins, en grains & en pâturages; ses anciens marquis étoient chargés de défendre la frontière contre les invasions des Huns ou Avares. Ce pays faisoit partie des provinces romaines de Norique & Pannonie; la Stirie est un pays montagneux qui nourrit beaucoup de bétail; son nom allemand signifie *bœuf*. Sa principale richesse consiste dans ses mines de fer. Le duché de Carinthie fournit les mêmes productions. Celui de Carniole est dominé par de hautes montagnes, & le sol est hérissé de rochers : on y trouve des mines de fer & d'argent. Le Tirol, quoique rempli de montagnes couvertes de neige, est considérable par sa population, par ses mines de fer, d'argent & de mercure.

Le cercle de Bavière, du temps des Romains, faisoit partie de la Norique & de la Vindelicie. Ce pays pauvre n'auroit besoin que d'habitans industrieux & commerçans, pour voir naître l'abondance. La terre y produit de riches moissons de bled. On y trouve des mines de fer, de cuivre, de vitriol & d'argent; les salines y font d'un produit considérable. Six états sont renfermés dans ce cercle, le duché & le palatinat de Bavière, le duché de Neubourg, l'archevêché de Salzbourg, les évêchés de Freisingen, de Ratisbonne & de Passaw; l'électeur de Bavière, de la branche cadette de la maison palatine, ne posséde la dignité électorale que depuis 1621. L'archevêque de Salzbourg est un souverain riche & puissant qui prend le titre de légat du saint Siége. Il a la prérogative de nommer à plusieurs évêchés; le duché de Neubourg & la principauté de Sulsback s'appelle aujourd'hui *le nouveau palatinat*, parce qu'il a passé sous la domination de l'électeur palatin du Rhin. Les évêques de Freisingen, de Ratisbonne & de Passaw sont princes de l'empire.

La Souabe, qui tire son nom des Suèves ses anciens habitans, est célèbre par ses bains & ses fontaines salées, ce cercle renferme trente & une villes impériales & un grand nombre de principautés ecclésiastiques & séculières, dont les plus considérables sont les duchés de Virtemberg, la principauté & le comté de Furstemberg, le marquisat de Bade, l'évêché d'Ausbourg & l'abbaye de Kempten; les princes de Virtemberg tiennent le premier rang parmi les souverains du cercle de Souabe. La principauté ou comté de Furstemberg est possédée par les princes de ce nom, qui datent de la plus haute antiquité. Kempten n'est considérable que par les privilèges dont jouit son abbé: Ausbourg, célèbre par ses ouvrages d'orfévrerie, d'horlogerie & d'ivoire, donne le titre de souverain à ses évêques. Ulm, sur le Danube, est une ville commerçante en toiles, en laines, en futaines & en ouvrages de fer. C'est la première des villes impériales de la Souabe.

La Franconie, qui fut le berceau des conquérans des Gaules, dont elle conserve encore le nom, est riche par ses bleds, ses pâturages & ses fruits. Ce cercle, qui renferme cinq villes impériales, a pour directeur l'évêque de Bamberg, & l'un des deux marquis d'Anspach & de Culembach, qui remplissent tour-à-tour cette fonction; mais l'évêque jouit seul du droit de proposer les affaires, de recueillir les suffrages & de dresser les conclusions. Cet évêque, par un droit fondé uniquement sur l'usage, a pour officiers héréditaires les électeurs de Bohême, de Saxe, de Bavière & de Brandebourg, qui font remplir leur fonction par des subalternes; il sont trop grands pour s'en acquitter eux-mêmes. Il paroit surprenant que des princes aussi puissans n'aient pas aboli une coutume qui semble déroger à leur dignité; des motifs d'intérêt ont perpétué cette bisarrerie. Ils ont grand soin de se faire investir de leurs offices par les évêques, pour jouir de plusieurs terres qui y sont attachées; l'évêché de Virtzbourg est d'un revenu considérable : lorsque quelqu'un se présente pour être reçu chanoine, il est obligé de passer au milieu des chanoines, rangés en haie, qui le frappent légérement sur le dos. Cette coutume est un artifice pour éloigner des canonicats les princes de l'empire qui refusent de se soumettre à cette cérémonie. C'est dans ce cercle que les princes de Saxe, de Gotha, de Cobourg, d'Hildburghausen, ont leurs possessions. Le landgrave de Hesse-Cassel y posséde plusieurs principautés. Les marquisats d'Anspach & de Culembach ou de Bareith, qui appartiennent à des princes cadets de la maison de Brandebourg, y sont aussi renfermées : les principales villes impériales sont Nuremberg, où se fait un grand commerce, & Francfort sur le Mein.

Le cercle de la Haute-Saxe, comprend la Saxe, l'électorat de Brandebourg & le duché de Poméranie; il n'y a que deux villes impériales enclavées dans la Thuringe. La Saxe est un pays fertile en bled & en pâturages; on y trouve des mines de plomb & d'argent, c'est de-là qu'on tire la gaude, plante propre à la peinture. Les princes de Saxe descendent du marquis de Misnie. Ils ne possèdent ce duché que depuis l'an 1422, & l'électorat que depuis l'an 1448. Personne ne leur conteste d'être une des plus anciennes maisons de l'Europe; la branche Albertine a presque tout englouti l'héritage de cette maison. L'Ernestine a ses principales possessions dans la Thuringe, unie à la Misnie en 1240. La principauté d'Anhalt est

possédée par les descendans des princes d'Ascanie, qui dans le douzième siècle, figuroient parmi les plus grands princes de l'Europe. Il possédèrent successivement le marquisat de Brandebourg, le duché de Saxe & plusieurs autres grandes principautés. La marche de Brandebourg a essuyé de fréquentes révolutions, & a souvent changé de maitres. Elle est enfin passée sous la domination des descendans de Fréderic, margrave de Nuremberg, qui sont maitres de la Prusse & de beaucoup de pays qui forment aujourd'hui le royaume de Prusse, royaume puissant & devenu redoutable à l'Europe par le génie de ses derniers rois. L'électeur de Brandebourg, roi de Prusse, ne le céde qu'à la maison d'Autriche par l'étendue de ses possessions. La multitude de ses principautés lui donne rang & droit de suffrage dans plusieurs cercles. C'est ce qui établit son crédit dans tout l'empire.

Le cercle de la Basse-Saxe comprend les duchés de Meckelbourg, de Holstein, de Brunsvick, de Hanovre, les principautés d'Hildesheim & d'Halberstadt, avec le duché de Magdebourg. La maison de Brunsvick, partagée en deux branches, la ducale & l'électorale, y a son plus riche patrimoine. La principauté d'Halberstadt, qui étoit un riche évêché, a passé dans la maison de Brandebourg, ainsi que l'archevêché de Magdebourg qui a été sécularisé. Le duché de Meckelbourg est un démembrement de l'ancien royaume des Vandales. Les princes de cette maison sont divisés en deux branches, qui partagent le duché. Le Holstein, qui dans son origine n'étoit qu'un comté, fut érigé en duché en faveur de Christiern, roi de Danemarck, dont les descendans le partagent aujourd'hui. Lubec, ville libre & impériale, tient le premier rang parmi les villes Anséatiques. L'évêché est hérédıtaire dans la maison d'Holstein.

Le cercle de Westphalie est divisé en treize états principaux, l'évêque de Liège en est le souverain, & sa qualité de prince de l'empire lui donne séance & droit de suffrage dans les diètes. Les duchés de Juliers & de Bergue sont devenus le patrimoine des électeurs palatins, héritiers des ducs de Clèves. Le roi de Prusse possède dans ce cercle, la Marck, Clèves & Ravensperg, l'évêché de Menden qui fut sécularisé en 1648, Emden & la principauté d'Oostfrise. Les comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorst appartiennent au roi de Danemarck.

Le cercle du Bas-Rhin est appellé *cercle électoral*, parce qu'il renferme les trois électorats ecclésiastiques & les palatinats du Rhin qu'il ne faut pas confondre avec le palatinat de Bavière; & le cercle du Haut-Rhin est composé des évêchés de Wormes, de Spire & de Basle, des duchés de deux Ponts & de Simmeren, des landgraviats de Hesse & de Darmstadt; du comté de Nassau, de la principauté de Nassau.

Les disputes sur la religion ont excité de fréquentes révolutions dans l'*Allemagne*. C'est le fer à la main qu'on y a prétendu décider les questions théologiques. La religion catholique est professée dans tous les pays de la domination Autrichienne, dans les états des électeurs & des princes ecclésiastiques, & dans le cercle de Bavière. Le luthéranisme domine dans les cercles de la haute & basse-Saxe, de la Westphalie, de la Franconie, de la Souabe, & dans les villes impériales. Le calvinisme est suivi dans les états de l'électeur de Brandebourg, du landgrave de Hesse-Cassel & de plusieurs autres provinces. Les fureurs religieuses sont éteintes. Les catholiques, en plaignant l'aveuglement des protestans, vivent en paix avec eux; & quelquefois le même temple sert à des cultes différens.

Le corps germanique est composé de pièces de rapport qui doivent en affoiblir la constitution par la difficulté d'en entretenir l'harmonie. Il seroit difficile de décider quelle est sa constitution politique, tant elle varie dans les différens états qui le composent. Ici la puissance souveraine est héréditaire, là elle est élective. Dans certains états le pouvoir du prince est absolu, dans d'autres il est limité par des capitulations & par la loi. Les villes libres ont un sénat composé des principaux citoyens, & l'élection en est confiée aux sénateurs mêmes. Le gouvernement est aristocratique; dans d'autres ce sont les tribus qui élisent les sénateurs qui peuvent absoudre ou flétrir de leurs censures. C'est une veritable démocratie.

Le gouvernement ne peut y être regardé comme aristocratique. Un pareil gouvernement suppose un sénat fixe & permanent, dont l'autorité souveraine délibère sans opposition sur tout ce qui concerne la république, & qui confie à des officiers subalternes & à des magistrats l'exécution de ses ordres & de ses délibérations. La chambre de Spire & le conseil aulique ne sont qu'une image imparfaite de ce sénat souverain : on n'y porte les affaires que par appel; ainsi ce tribunal resteroit sans fonction si les parties jugées étoient satisfaites du premier arrêt. Les diètes ne doivent point être regardées comme un sénat permanent & absolu, quoique tout s'y décide à la pluralité des voix. L'Angleterre & la Suède ont leurs parlemens où les affaires sont réglées par les suffrages des députés des provinces, sans que le gouvernement prenne le nom d'*aristocratique*. Les biens de chaque sénateur, dans l'aristocratie, dépendent absolument des loix & du sénat qui peut en prendre une portion pour les besoins de l'état. En *Allemagne* tous les états ensemble n'ont point de droit sur les biens des particuliers.

On a souvent agité si l'*Allemagne* pouvoit être mise dans la classe des monarchies. La question ne peut se décider qu'en en distinguant de deux espèces. Dans les unes le monarque est absolu,

dans les autres son pouvoir est limité par la loi. Il est certain que l'exercice de la puissance impériale est réglé par des capitulations, & que l'empereur n'a pas plus de pouvoir sur les princes, qu'un canton Suisse n'en a sur les autres. Les titres fastueux dont il se pare sont des sons sans idée, des fantômes sans réalité. Les états en lui prêtant serment de fidélité se réservent leur indépendance & leurs privilèges. Quelques jurisconsultes, ennemis de la puissance impériale, ont avancé que celui qui en étoit revêtu n'étoit qu'un magistrat chargé de titres pompeux & stériles, & que la souveraineté résidoit dans les états. Il faut convenir que dans la capitulation que l'empereur jure d'observer, les électeurs lui prescrivent ce qu'il doit faire, & qu'il se réservent le droit de lui désobéir s'il viole ses engagemens. Cette capitulation prouve simplement que sa puissance n'est pas absolue, & qu'il est des cas où la désobéissance ne peut être regardée comme criminelle. Le chef de l'empire ne déroge point au droit de souveraineté lorsqu'il s'engage à observer les loix fondamentales, à demander le conseil des états dans les affaires publiques, à ne point changer les législations, à n'introduire aucune nouveauté dans le culte, à ne faire ni la paix ni la guerre sans le consentement de la nation. C'est en conséquence de ces engagemens que les états de l'empire promettent de consacrer leur fortune & leurs vies pour la cause commune.

La puissance impériale est beaucoup moins étendue que dans les monarchies où la puissance du monarque est restreinte par la loi. Dans celles-ci les premiers de l'état lui doivent compte de leurs actions, & il ne peut être cité à aucun tribunal, il lève des tributs & des armées, & par la raison ou sous le prétexte du bien public, il peut soumettre la fortune de ses sujets à ses volontés pour soutenir des guerres justes ou d'ambition. L'empereur d'*Allemagne* ne jouit point de ces privilèges. Ses intérêts sont absolument distingués de ceux des états. Les princes qui composent le corps germanique, font des alliances avec les autres puissances, sans sa participation; & lorsqu'ils se croient lézés, ils lui déclarent la guerre. Il y a encore une autre différence dans les prérogatives des empereurs & des rois. Un monarque peut disposer des forces de l'état, il est général né de ses armées, il en dirige, à son gré, les opérations, il est l'ame & l'esprit qui font mouvoir tout le corps. L'empereur, quoique chef d'une nation nombreuse, n'a pas le même privilège; c'est avec ses propres revenus qu'il soutient l'éclat de sa dignité; il n'y a point de trésor public; les états ne lui entretiennent point d'armées; chaque prince dispose à son gré de ses troupes & du revenu de sa souveraineté. Lorsqu'il est pressé par des guerres, il est obligé de mendier des secours d'hommes & d'argent que souvent on lui refuse ou qu'on lui fournit avec épargne. Il est une autre espèce de servitude qui le met au-dessous des rois. Une ancienne coutume, confirmée par la bulle d'or, assujettissoit l'empereur dans de certains cas à comparoitre devant le comte palatin pour rendre compte de ses actions. Les trois électeurs ecclésiastiques citèrent Albert I à ce tribunal, mais il étoit trop puissant pour obéir; & au lieu de répondre il prit les armes contre ses accusateurs: c'est le seul exemple que l'histoire nous fournisse de l'exercice de cette loi.

Quelques écrivains Allemands ont prétendu que leur gouvernement étoit populaire, & qu'eux seuls jouissoient du droit de citoyens, qui consiste à être admis dans les délibérations, & à donner sa voix dans les affaires publiques. Il faut en conclure que les états sont les seuls citoyens qui, tous en général & en particulier, décident de l'administration publique. La constitution politique d'*Allemagne*, n'a aucun trait de conformité avec les républiques populaires de l'ancienne Grèce; on est forcé d'avouer que ce gouvernement, qui n'est formé sur aucun modèle, n'en servira jamais à d'autres. C'est un corps monstrueux qu'on ne peut réformer sans le détruire; ses membres sont trop inégaux pour en faire un tout régulier; c'est une confédération de peuples libres, semblable à celle qui étoit entre les Romains & les Latins. Les Allemands, sous leur empereur, ressemblent aux Grecs, qui se réunirent sous Agamemnon pour venger sur Troie, l'injure de Ménélas.

On peut juger des forces de l'*Allemagne*, par le nombre de ses villes, de ses bourgs & de ses villages, où l'on voit par-tout briller l'industrie commerçante. Une noblesse riche & magnifique y répand l'abondance; les guerres dont elle a toujours été agitée, ont enlevé beaucoup de cultivateurs à la terre. Le goût décidé des Allemands pour les arts méchaniques, les éloigne des travaux champêtres, & dès qu'ils sont assez fortunés pour apprendre un métier, ils quittent leurs villages, & se retirent dans les villes dont la mollesse énerve leur vigueur naturelle: on compte dans les dix cercles dix-neuf cents cinquante-sept villes & bourgs, sans y comprendre la Bohême, où l'on trouve deux cents deux villes, trois cents huit bourgs & trente mille trois cents soixante & trois villages. Quoique l'*Allemagne* s'étende depuis le pays de Liège, jusqu'aux frontières de la Pologne, & depuis le Holstein, jusqu'aux extrémités de la Hongrie, il n'y a point de contrée qui ne fournisse des subsistances suffisantes à ses habitans. L'exportation de ses denrées excède l'importation. C'est l'introduction du luxe qui leur a fait un besoin des vins de France & d'Espagne, des draps étrangers dont ils ont la matière premiere. Les bords du Rhin sont couverts de mûriers, qui donnent la facilité de nourrir des vers à soie. Plusieurs villes, situées sur le Mein & la mer Baltique, fa-

vorifent les importations, dont les progrès font arrêtés par des impofitions accablantes. C'eft de-là que plufieurs nations tirent le fer travaillé, le plomb, le vif argent, du bled, de la laine, des draps groffiers, des ferges, des toiles de lin, des chevaux & des moutons. La puiffance de l'*Allemagne* eft toute renfermée en elle-même; elle n'a point, comme les autres royaumes, de poffeffions dans des terres étrangères, c'eft ce qui donne des entraves à fon commerce, & ce qui rend l'argent plus rare; cette difette d'efpèces eft encore occafionnée par le goût de la jeuneffe allemande pour les voyages: ils vivent pauvres chez eux pour figurer avec éclat chez l'étranger, où ils perdent la fimplicité innocente de leurs mœurs. Dans les autres royaumes, les capitales engloutiffent tout l'or des provinces; en *Allemagne*, il y a plus d'économie dans la diftribution des richeffes, & cette égalité qui lui donne moins d'éclat, eft ce qui entretient fon embonpoint.

La puiffance d'un état eft relative à celle de fes voifins; l'*Allemagne* contiguë à la Turquie d'Europe, a pour remparts, la Stirie, la Hongrie & la Croatie. Les Ottomans, confidérables par leur nombre, ne font point des ennemis dangereux; peu aguerris & mal difciplinés, ils n'ont que l'impétuofité de courage, qui s'éteint à mefure qu'ils pénetrent dans les pays froids. La ftérilité de la Servie & de la Bulgarie, leur refufe les fubfiftances néceffaires à de nombreufes armées. Ils ont eu quelques fuccès dans plufieurs guerres, on doit les attribuer au mépris qu'ils infpiroient: l'*Allemagne* ne leur a jamais oppofé que le quart de fes forces, & c'étoient des troupes de rebut, mal payées & mal difciplinées. La terreur qu'infpiroit le nom Turc, étoit un effet de la politique Autrichienne, qui exagéroit leurs forces pour tirer de plus fortes contributions: la religion a encore contribué à nourrir ce préjugé; les prêtres & les moines ont tonné dans la tribune facrée, pour armer l'Europe contre ces peuples infidèles. L'*Allemagne* n'a rien à redouter de l'Italie gouvernée par différens princes qui ne peuvent porter la guerre au dehors. La Pologne, fans ceffe déchirée de factions, ne figure plus parmi les puiffances de l'Europe. Elle n'a ni la force ni l'ambition de faire des conquêtes. Le Danemarck, attentif à conferver fes poffeffions, ne peut nuire à l'empire, & a befoin de fon fecours contre la Suède. L'Angleterre, fatisfaite d'être la dominatrice des mers, n'eft jaloufe que d'étendre fes poffeffions dans le nouvel hemifphère. Les Hollandois, nés au milieu des eaux, ont tourné leur ambition du côté de l'Inde. La Suède, fous fes rois conquérans, a enlevé plufieurs provinces d'*Allemagne*; mais cette puiffance manque d'hommes & d'argent pour foutenir une longue guerre; c'eft un débordement qui fe diffipe dans les campagnes qu'il inonde. La France eft le feul état qui puiffe attaquer avec fuccès l'*Allemagne*. Mais la nature a fixé fes bornes, & l'expérience lui a appris qu'elle ne peut les franchir impunément.

Les avantages du corps germanique font compenfés par beaucoup de maux politiques qui le confument au dedans. Le défaut d'harmonie avec le fouverain, eft le germe de fa langueur & de fon dépériffement. Il eft impoffible dans le phyfique que plufieurs parties réunies forment un feul corps; la même impoffibilité fe rencontre dans les corps politiques: quand il y a plufieurs princes qui préfident au deftin d'un état, on ne voit jamais plier leurs forces fous une même volonté; cette union parfaite ne fe trouve que dans les monarchies, ou dans les républiques, où le pouvoir fuprême eft concentré dans une feule ville, comme dans Rome, Sparte, Athènes & Venife: les jaloufies divifent & détruifent les gouvernemens compofés de plufieurs états égaux en pouvoir. Il faut que le gouvernement foit uniforme pour en affurer la profpérité. Ainfi le plus grand vice du gouvernement de l'empire, eft de n'être ni monarchique, ni puiffance fédérative; l'empereur eft fans ceffe attentif à étendre fes prérogatives, & les autres princes veillent fans ceffe pour les reftraindre. Les villes impériales, devenues riches par leur commerce, excitent la cupidité des princes indigens qui ne peuvent fe diffimuler que c'eft la liberté qui fait germer les richeffes & l'induftrie: la nobleffe, fière de fon origine, prodigue le mépris au peuple qui fe croit auffi refpectable qu'elle par fon opulence. La jaloufie fème encore la divifion entre les princes féculiers & les princes eccléfiaftiques; les premiers voient avec indignation les miniftres de l'autel jouir du droit de préféance, quoiqu'ils foient bien inférieurs en naiffance, & qu'ils ne puiffent tranfmettre leur grandeur à leur famille; de leur côté les princes eccléfiaftiques fe plaignent fans ceffe des féculiers qui ont ufurpé une portion de leurs revenus; enfin on voit par-tout des opprimés & des oppreffeurs.

Le prétexte de la religion fomente des haines naturelles & divife des cœurs qu'elle fe propofoit d'unir; le clergé catholique a été privé par les princes proteftans de quelques-uns des domaines qu'il poffédoit. Les prêtres dépouillés d'une partie de leurs biens, ne font pas difpofés à en aimer les raviffeurs; le plus grand vice de ce gouvernement eft le droit accordé à différens états de l'empire de faire des alliances avec leurs voifins; c'eft ouvrir une entrée aux étrangers; c'eft rompre l'union naturelle pour en faire une adoption nouvelle; c'eft confier au fort des armes la décifion des querelles qui ne doivent être difcutées qu'au tribunal des loix; enfin fans ces vices de conftitution, auxquels l'*Allemagne* eft attachée, elle pourroit vouloir donner des loix à l'Europe entière, ou au moins la tenir dans de continuelles frayeurs. (*M-r.*)

(Mais auffi l'Europe feroit contre elle plus d'efforts; car la politique proportionne naturellement fon activité à fes dangers & à fes craintes.)

ALLEN *ou* ALLEYN (GUILLAUME), (*Hift. mod.*)

controversiste anglican, dont les ouvrages ont été imprimés en 1707 *in-folio*, mais dont nous ne parlons, que pour observer que du temps de Cromwel il parut en françois un traité politique qu'on annonçoit comme traduit de Guillaume *Allen*, mais qui étoit, à ce qu'on croit d'un gentilhomme françois, nommé M. de Marigny. Dans ce traité, on disoit que *tuer un tyran n'est pas un meurtre.* Ce livre, dit-on, fut présenté à Cromwel, qui le reçut avec plaisir, & qui au lieu d'y voir une invitation à le tuer, n'y vit qu'une apologie du meurtre de Charles I, tant les passions & l'esprit de parti peuvent aveugler les plus clairvoyans!

Il y eu aussi un mathématicien anglois célèbre, qui se nommoit Thomas *Allen*, mais dont les ouvrages sont perdus. Né en 1542, mort en 1632.

ALLUCIUS *ou* ALLUTIUS, (*Hist. anc.*) prince des Celtiberiens en Espagne, est connu, si on ose le dire, par l'honneur qu'il eut d'être vaincu par Scipion, & d'avoir donné lieu au trait fameux tant célébré sous le titre *de la continence de Scipion.* C'étoit à ce prince *Allucius* qu'étoit fiancée cette jeune & belle fille que Scipion fit prisonnière, & sur laquelle il eut la générosité de s'interdire tous les droits de la victoire, quoiqu'il eût été touché de sa beauté. Il la remit religieusement, & comme un dépôt sacré au prince *Allucius*, en l'exhortant seulement à être l'ami des Romains. Une pareille conduite étoit bien propre à les faire aimer. Scipion augmenta la dot de la fille, d'une somme que les parens de cette fille l'avoient obligé de recevoir pour sa rançon. C'est ainsi, dit Valère Maxime, que se comporta Scipion *& juvenis & victor & cælebs, & jeune & vainqueur, & célibataire.* Cet évènement arriva 210 ans avant J. C.

ALMAGRO (DIEGO), (*Hist. mod.*) C'est un de ces fameux vainqueurs de l'Amérique,

Que le ciel fit si grands sans les rendre meilleurs.

a dit l'auteur d'Alzire.

Almagro né dans une telle abjection qu'il ne connoissoit pas même son père, devint illustre par sa valeur & fameux par sa cruauté; il accompagna en 1525 François Pizarre à la conquête du Pérou, il prit Cuzco, & c'est à lui principalement qu'on impute la mort d'Atabalipa, dernier roi du Péron, qui fut arrêté par trahison dans une entrevue, puis étranglé contre la foi donnée, en 1533. *Almagro* pénétra jusqu'au Chily, signalant toujours par-tout & la même valeur & la même cruauté. S'étant brouillé avec Pizarre, il le fit assassiner. Ce crime ne resta pas impuni. Vaca de Castro, vice-roi du Pérou, fit la guerre à *Almagro*, le vainquit, le prit & le fit décapiter en 1542.

ALMAMON *ou* ALMAMOUN. (*Voyez* ABDALLA ALMAMON.)

ALMANSOR. (*Hist. mod.*) Le nom est plus célèbre que les personnages qui l'ont porté. On distingue trois princes Mahométans de ce nom, connus sur-tout par les guerres continuelles qu'ils firent aux chrétiens.

Le premier étoit roi de Cordoue, il prit Barcelone, il mourut l'an 1002.

Le second, se nommoit Joseph, étoit roi de Maroc, les chrétiens eurent de l'avantage sur lui; il fut défait en 1158 par les Espagnols.

Le troisième étoit son fils, il se nommoit Jacob; il fut un conquérant assez heureux, il se rendit maître de Maroc, de Fez, de Tremecen, de Tunis, & portant la guerre en Espagne, il gagna la bataille d'Alarcos en Castille. Le pape Innocent III lui adressa un bref en 1199 pour le rachat des esclaves chrétiens.

ALMÉIDA (FRANÇOIS), (*Hist. mod.*) gentil-homme Portugais, fut le premier gouverneur des Indes orientales, depuis que les Portugais y eurent pénétré, en doublant le cap de Bonne-Espérance; le roi Emmanuel l'y envoya en 1505. Il se distingua dans cette expédition par sa valeur & sa bonne conduite. Il défit en 1508 l'armée navale de Campson, sultan d'Egypte, qui cherchoit à traverser l'entreprise des Portugais.

ALMELOVEEN. (*Hist. mod.*) Il y a deux Hollandois célèbres de ce nom.

1°. Thomas Jansson d'*Almeloveen*, connu par son *Hortus Malabaricus*, c'est-à-dire par la description des plantes du Malabar, Amsterdam, 1678, 12 vol. *in-fol.* auxquels ils faut joindre *Flora Malabarica*, 1696 *in-fol.*

2°. Théodore, de la même famille, professeur en histoire, en langue grecque & en médecine à Hardewick, mort à Amsterdam, en 1742. On a de lui quelques ouvrages de littérature, publiés en différens temps à Amsterdam, tels que *de vitis Stephanorum*, *Plagiariorum Syllabus. Fasti Consulares. &c.*

ALMOHADES. (*Hist. mod.*) nom de la quatrième race des rois de Fez & de Maroc.

ALP-ARSLAN (*Hist. Mod.*) second sultan de la dynastie des Selgiucides, fut un assez grand conquérant dans l'Asie, pour avoir mérité cette épitaphe qu'on lit sur son tombeau à Meru dans le Khorasan, où il mourut en 1072 : *Vous tous qui avez vu la grandeur d'Alp-Arslan élevée jusqu'aux cieux, venez à Meru, vous la verrez ensevelie sous la poussière.*

ALPAIDE, femme ou concubine de Pepin de Héristal, qui répudia, dit-on, Plectrude, sa femme légitime, pour épouser cette *Alpaïde*, femme célèbre par sa beauté. Il en eut Charles-Martel, & ce Childebrand, prince inconnu, dont il a plu au sieur de Sainte-Garde, aumônier du roi, de faire le héros d'un poëme épique, & à quelques généalogistes de faire la tige de la troisième race de nos rois.

Quelques auteurs modernes traitent de bâtards Charles-Martel & Childebrand, ce qui n'est peut-être pas trop d'accord avec les usages de ce temps-là, qui permettoient le divorce, & regardoient

comme légitimes les mariages faits en conséquence. Des actes semblent prouver cependant que Plectrude ne fut jamais répudiée, & que Pepin, à l'exemple de nos premiers rois, & suivant l'exemple des Germains, eut ces deux femmes à la fois. Les annales de Metz rapportent même que le mariage de Pepin avec *Alpaïde* ayant excité le zèle de saint Lambert, évêque de Liège, qui le qualifia hautement d'adultère public, ce scrupuleux prélat fut assassiné par Odon, frère d'*Alpaïde*, & même avec le consentement de Pepin. On ajoute que le meurtrier, rongé de vers tout vivant, devenu furieux, & comme poursuivi par la vengeance divine, se précipita dans la Meuse. *Alpaïde* se retira, selon l'usage, dans un monastère qu'elle avoit fondé, c'étoit Orp-le-Grand dans le Brabant. Elle y mourut. » Un cloître, dit Bayle, est ordinairement aux » personnes de cette espèce, ce qu'étoit autrefois » Ligourne aux banqueroutiers ».

ALPHONSE, (*Histoire d'Espagne.*) Plusieurs rois de Léon, des Asturies, de Castille, d'Aragon & de Navarre, ont porté le nom d'*Alphonse*; & comme la loi que nous nous sommes imposée de nous borner aux généralités de l'histoire, ne nous permet pas d'entrer dans les détails de leur règne, nous parlerons de chacun d'eux en particulier, avec la brièveté qui convient à notre plan.

ALPHONSE I, surnommé le *catholique*, mérita ce titre par les victoires qu'il remporta sur les Musulmans, auxquels il rendit le nom chrétien redoutable. Proclamé roi en 739, par les Goths réfugiés dans les montagnes des Asturies, il sembla, pendant les premières années de son règne, ne respirer que la guerre & le carnage; se baigner dans le sang des Mahométans, démanteler des places, saccager des villes, changer de riches campagnes en déserts affreux. Tels furent les exploits par lesquels il signala sa haine contre le Mahométisme, (ou plutôt par lesquels il tenta de reconquérir les états enlevés aux Goths par les Sarrasins). Las ou honteux de tant de dévastations, (qui remplissoient mal son objet) ce guerrier sanguinaire devint un roi doux, pacifique & bienfaisant, plus occupé du bonheur de ses sujets, que de la destruction des infidèles. Il mourut en 757, & laissa son trône à son fils Froïla.

ALPHONSE II, dit le *chaste*, parce qu'il fit vœu de chasteté, vœu plus qu'indiscret dans un monarque & un époux, monta sur le trône des Asturies en 791, par l'abdication volontaire de D. Bermude, successeur de l'usurpateur Moregat, & eut assez de générosité pour oublier des injures dont il lui étoit aisé de se venger, préférant le noble soin de se concilier tous les cœurs par ses bienfaits, à la peine inquiétante de rechercher des coupables qu'il eût été obligé de punir. Il fit la guerre aux Maures; mais ce fut pour défendre ses provinces de leur fureur; c'étoit l'amour de son peuple qui l'animoit, & non la haine de ses ennemis. Ce roi bon & juste fut déposé par une troupe de factieux, mécontens de la justice qu'il faisoit observer dans ses états. Ils l'enfermèrent dans un monastère. Des citoyens fidèles volèrent au secours de leur monarque, le tirèrent de sa prison, & le rétablirent sur le trône au bruit des acclamations publiques. *Alphonse* ne sut se venger de ses ennemis que par des bienfaits. Cette générosité héroïque fit rentrer dans le devoir ceux qui s'en étoient si étrangement écartés. Après un règne florissant de 44 ans, ce prince moins fatigué de la royauté qu'épuisé par les soins pénibles de l'administration & par ses longs travaux militaires, assembla les grands du royaume, demanda qu'il lui fût permis de jouir d'un repos auquel son âge (il avoit 70 ans) & ses infirmités le condamnoient, leur recommanda pour son successeur, Ramire son cousin, vit son choix approuvé, remit à celui-ci les rênes du gouvernement, & vécut encore sept ans simple citoyen, observant les loix aussi exactement qu'il les avoit fait observer.

ALPHONSE III, surnommé le *grand*, roi d'Oviédo & de Léon, monta fort jeune sur le trône, & vit les premiers jours de son règne troublés par la révolte de Froïla, comte de Galice, qui obligea le jeune monarque à fuir devant lui, & à lui laisser le sceptre. Mais Froïla ne jouit pas longtemps du fruit de son crime, ayant été assassiné dans son palais un peu moins d'un an après son usurpation. *Alphonse* reprit les rênes du gouvernement, & courut risque d'être detrôné une seconde fois; il réduisit les rebelles, à la tête desquels étoit le comte d'Eylon. Une continuité de victoires remportées sur les Sarrasins illustrèrent la suite de son règne, & lui méritèrent le surnom de *grand*: grandeur fatale qui ne lui laissa pas un moment de tranquillité. Souvent, tandis que le souverain triomphe hors de ses états, le désordre s'introduit au dedans, & lorsqu'il s'agit de réformer les abus, on trouve des obstacles qui entraînent de grands troubles. Les seigneurs vexoient le peuple; *Alphonse* voulut borner leur autorité. Plusieurs se révoltèrent, & *Alphonse* se vit contraint de tourner contre ses propres sujets, des armes qu'il eût voulu n'employer que contre les Maures. Le sang des rebelles coula sans éteindre le feu de la rébellion. Il eut la douleur de voir ses fils & la reine, son épouse, conjurés contre lui; & dans cette conjoncture accablante, soit foiblesse, ou générosité, il abdiqua en faveur de D. Garcie, l'aîné de ces fils dénaturés, & donna la Galice à D. Ordogne, le cadet. *Alphonse* mourut deux ans après cette abdication, le 20 décembre de l'an 912. Il avoit fait lui seul plus de conquêtes que tous ses prédécesseurs ensemble; ses états comprenoient les Asturies, la Galice, une partie du Portugal & de la vieille Castille, avec le royaume de Léon.

ALPHONSE IV, dit le *moine*, parce que, ne se sentant aucune des qualités nécessaires pour régner,

Il abdiqua la couronne en faveur de Ramire, son frère, quoiqu'il eût un fils, & se fit moine dans l'abbaye de Sahagun. Mais il se repentit de cette démarche, &, comme s'il eût appris dans l'obscurité du cloître l'art de régner, il sortit de son couvent, & prétendit que Ramire lui rendît la couronne; il eut des partisans, mais ils furent bientôt dissipés. *Alphonse* abandonné se jetta aux pieds de son frère qui lui fit crever les yeux & le fit étroitement garder dans le monastère de saint Julien, où il finit ses jours.

ALPHONSE V n'avoit que cinq ans lorsqu'il monta sur le trône; son éducation fut confiée au comte de Galice D. Melando Gonzalez, & la régence à Dona Elvire, mère & tutrice du monarque enfant. L'une & l'autre concoururent à en faire un roi vertueux, doux, équitable, bienfaisant, qui gouverna ses états en paix, & mourut en 1028 sous les murs de Visco, place importante de la Lusitanie, dans la première entreprise qu'il forma contre les Maures. Il étoit dans sa trente-quatrième année.

ALPHONSE VI, dit *le brave*, réunit les trois royaumes de Castille, de Léon & de Galice, que Ferdinand-le-Grand, son père, avoit divisés entre ses trois fils. Mais les Castillans ne voulurent le reconnoitre pour leur souverain, qu'à condition qu'il jureroit de n'avoir eu aucune part à la mort du roi son frère. Le Cid, ce héros si célèbre par sa valeur & la continuité de ses victoires sur les Sarrasins, reçut ce serment; & l'on assure qu'il exigea d'*Alphonse* qu'il le répétât jusqu'à trois fois: hardiesse indiscrette qui le fit exiler par le nouveau roi. Mais bientôt le bruit de ses exploits le fit rappeller.

La conquête de Tolède & de plusieurs places des environs, qui subirent le joug des Castillans, & donnèrent commencement à une nouvelle province, nommée la nouvelle Castille, est l'événement le plus remarquable du règne d'*Alphonse*. Si ses armes ne furent pas toujours victorieuses, son courage ne brilla jamais avec plus d'éclat que dans les revers. Ce fut après avoir perdu deux grandes batailles contre les Maures, qu'il força le Miramolin, vainqueur du roi de Séville, à faire hommage de ses conquêtes à la couronne de Castille, à s'en reconnoitre tributaire, & à payer sur le champ une somme considérable. Ce fut après la fatale journée des sept comtes, qu'*Alphonse*, infirme & âgé de 75 ans, arrêta un vainqueur qui sembloit devoir envahir la Castille, l'insulta jusques sous les murs de Séville, & revint à Tolède chargé de gloire & de riches dépouilles. Il y mourut peu de temps après, le premier jour de juillet 1109.

ALPHONSE *le batailleur*, roi d'Aragon, & Urraque son épouse, fille unique & héritière d'Alphonse VI, se disputèrent pendant sept ans la couronne de Castille: ce qui plongea l'Espagne dans une guerre intestine, qui n'aboutit qu'à rendre vaines les prétentions de l'un & de l'autre. La couronne appartenoit sans contredit à Urraque par le droit de sa naissance; & cette princesse, au lieu de la partager avec le roi d'Aragon son époux, prétendoit gouverner seule toute la Castille & ses autres états. *Alphonse* cependant n'avoit épousé Urraque que pour réunir toute l'Espagne chrétienne sous un seul maître; aussi prit-il le titre d'empereur des Espagnes, à l'exemple de son beau-père. Mais Urraque avoit un fils de son premier mari, Raimond de Bourgogne. Ce fils, exclu du trône par une volonté assez bisarre de son ayeul, étoit élevé dans la Galice qu'on lui avoit laissée pour apanage avec le titre de comte. Tandis que les deux époux se faisoient une guerre cruelle, les Galiciens reconnurent l'infant pour souverain, & le couronnèrent à Compostelle. Bientôt il eut un parti considérable. Le roi d'Aragon jugea à propos de laisser la mère & le fils continuer cette querelle, & de songer à aggrandir son propre royaume par des conquêtes sur les Maures. La reine Urraque mourut; son fils, aidé du pape Calixte II, son parent, força le roi d'Aragon à lui restituer, par un traité, les places qu'il occupoit encore dans la Castille. (*Voy. ci-après* ALPHONSE I, roi d'Aragon.)

ALPHONSE VII, roi de l'ancienne & de la nouvelle Castille, de Léon, des Asturies & de la Galice, se fit couronner empereur des Espagnes, à Tolède, en 1135; il fut le quatrième & le dernier qui porta ce titre fastueux; il signoit *Ildefonsus pius, felix, augustus, totius Hispaniæ imperator.* C'est cette affectation qui le fait surnommer l'*empereur* par les historiens d'Espagne. Il mourut en 1157, après avoir divisé ses états entre Sanche, son fils ainé, à qui il donna les deux Castilles, & Ferdinand qui eut en partage le royaume de Léon & de Galice.

ALPHONSE VIII, dit *le noble* ou *le bon*, roi de Castille, n'avoit que quatre ans lorsqu'il monta sur le trône. Sa minorité fut orageuse; ses états furent démembrés. Mais ayant atteint sa quinzième année, il fut déclaré majeur en 1166 par les états-généraux du royaume de Castille assemblés à Burgos, & reconquit rapidement tout ce que ses voisins avoient usurpé sur lui pendant son enfance. En 1176, *Alphonse* tourna toutes ses forces contre les Maures, dans le dessein de les chasser de l'Espagne; il suivit si constamment ce projet, que quand les rois d'Aragon, de Navarre & de Léon se liguèrent contre lui en 1191, il leur demanda la paix, & fut assez heureux pour changer la ligue en une croisade dont il se déclara le chef. Cependant il perdit une grande bataille contre le Miramolin, en 1195. On assure que vingt mille hommes d'infanterie & toute sa cavalerie restèrent sur le champ de bataille. La journée de Marandal en 1212, le vengea de cette défaite. Les historiens disent que cent mille Maures y perdirent la vie. La peste & la famine qui désoloient alors l'Espagne, & sur-tout l'armée d'*Alphonse*, l'empêchèrent de tirer de sa victoire tout l'avantage qu'il eût pu en espérer dans des circonstances plus fa-

vorables. Ce prince mourut en 1214, âgé de 60 ans.

ALPHONSE IX, roi de Léon, des Asturies & de Galice, fils de Ferdinand, roi de Léon, & de Donna Urraque, infante de Portugal, répudiée par son époux, succéda à son père en 1188. Tour-à-tour allié & ennemi des rois de Castille, (car ses états avoient été distraits & détachés de cette couronne,) tantôt il leur fit la guerre, & tantôt il joignit ses armes aux leurs contre les Sarrasins. Plus heureux lorsqu'il combattit les infidèles, que lorsqu'il porta les ravages de la guerre dans les états des princes chrétiens, il ne contribua pas peu à affoiblir la puissance des Maures en Espagne, par les conquêtes qu'il fit sur eux. Il mourut en 1230, après un règne de 42 ans.

ALPHONSE X, surnommé *le sage*, ou *l'astronome*, fils de Ferdinand III, lui succéda en 1252. Peu satisfait de la couronne de Castille, il se laissa aller à l'ambition indiscrète d'y joindre la couronne impériale, démarche inconsidérée, qui causa son malheur & celui de l'état. Il fut réellement élu empereur en 1257, par la faction de quelques seigneurs allemands, qu'il gagna par ses profusions; mais il ne put pas soutenir efficacement cette prétendue élection; & l'or qu'il prodiguoit à des étrangers, il l'amassoit par des impôts excessifs, dont il chargeoit ses sujets, & en retenant les appointemens des principaux officiers de la couronne. On commença par murmurer dans la Castille; puis on conspira. *Alphonse*, jaloux de se faire reconnoître empereur, vouloit, malgré ces mouvemens, partir pour l'Italie; il promit aux révoltés de les satisfaire, & leur donna de l'argent: ceux-ci profitèrent de la crainte qu'ils lui inspiroient, pour fortifier leur parti. *Alphonse* couroit risque de perdre la couronne qu'il possédoit, en poursuivant celle qu'il ne devoit pas posséder. L'élévation de Rodolphe de Habsbourg au trône impérial, fit évanouir toutes les espérances du roi de Castille, relativement à l'empire. Il revint dans ses états, gagna les mécontens à force de dons & de promesses; mais il laissa un levain de rébellion dans les esprits.

Don Ferdinand, son fils aîné, étoit mort, & laissoit deux enfans, qui devoient naturellement hériter des droits de leur père, déclaré successeur d'*Alphonse*: mais Don Sanche, frère de Ferdinand, conçut le perfide projet, non-seulement d'être déclaré héritier du trône, préférablement à ses neveux, mais encore de détrôner son père. Ce fils ingrat réussit à se faire déférer le titre de roi, par les états assemblés à Valladolid. *Alphonse* se ligua avec le roi de Maroc, qui ne put le rétablir sur le trône. Il maudit son fils, le déshérita, puis rétracta cette exhérédation, & mourut de chagrin en 1284. Ses tables astronomiques, connues sous le nom de *Tables Alphonsines*, qu'il fit rédiger en 1270, lui avoient mérité le surnom *d'Astronome*. Le code des loix, qu'il forma & publia, lui fit donner celui de *sage*, dont il ternit la gloire par sa folle ambition qu'il eût d'être empereur d'Allemagne. (C'est de cet *Alphonse* que Mariana, lib. 13. de reb. Hispanic. c. 20. a dit qu'*il perdit la terre, à force de contempler le ciel*, & c'étoit lui qui disoit que, *si Dieu l'avoit appellé à son conseil, lorsqu'il avoit créé le monde, il lui auroit donné de bons avis.*)

ALPHONSE XI, surnommé *le vengeur*, fils de Ferdinand IV, lui succéda aux royaumes de Léon & de Castille en 1312; il ne faisoit, pour ainsi dire, que de naitre, lorsque son père mourut; & tout le temps de sa minorité fut une continuité d'intrigues, de cabales, de révoltes & de guerres intestines. L'Espagne chrétienne fut alors dans la situation la plus déplorable. *Alphonse*, devenu majeur, s'arma d'une sévérité peut-être trop dure, mais jugée nécessaire, pour faire rentrer les grands dans le devoir. Ce prince ajouta même quelquefois la ruse & la trahison à la rigueur. Ces moyens violens n'eurent pas tout l'effet qu'il en attendoit: il ne put jamais détruire entièrement le levain de rébellion, qui fermentoit depuis le régne de Ferdinand III. La rigueur de ses jugemens lui mérita le surnom de *vengeur*, titre plus terrible que glorieux. *Alphonse* se signala contre les Maures: la bataille de la Salado, où son armée combinée avec celle du roi de Portugal, tua plus de deux cents mille Maures, & fit un nombre incroyable de prisonniers, est celèbre dans les annales de son règne. Tous les chemins, à plus de trois lieues à la ronde, étoient couverts de cadavres. *Alphonse* prit ensuite Algezire, place forte de l'Andalousie, sur la côte du détroit de Gibraltar; & peut-être eût-il conquis Gibraltar même, si la peste n'eût terminé ses jours, lorsqu'il en faisoit le siège en 1350. Les Castillans le regrettèrent: sa grande sévérité devint alors un sujet d'éloges. On jugea qu'elle avoit purgé la Castille des brigands qui l'infestoient, donné une nouvelle force aux loix, réformé un grand nombre d'abus dans l'administration de la justice, & souvent réprimé la tyrannie des grands qui opprimoient le peuple, & faisoient des usurpations injurieuses à la couronne. Il n'est pas sûr que la douceur eût produit les mêmes effets, dans un temps où l'esprit de révolte animoit presque tous les grands. Plaignons un roi qui se voit dans la dure nécessité de faire couler le sang des plus puissans de ses sujets, pour assurer la tranquillité & le bonheur des autres; & conseillons-lui toujours de n'avoir recours à la justice rigoureuse, qu'après avoir épuisé prudemment tous les autres moyens que l'humanité prescrit. Si la sévérité d'*Alphonse* en imposa souvent aux séditieux, il éprouva aussi plus d'une fois, que la crainte du châtiment n'est pas toujours un remède infaillible.

ALPHONSE I, roi d'Aragon, surnommé *le batailleur*, parce qu'il se trouva à vingt-neuf batailles rangées. Nous avons parlé ci-devant de ses démêlés avec la reine Urraque son épouse, au sujet

sujet des royaumes de Castille & de Léon. Lorsqu'après bien des troubles & du sang répandu, il prit le parti de se borner à ses états héréditaires, ou plutôt lorsqu'il chercha à faire sur les Maures des conquêtes, qu'il ne pouvoit pas espérer de faire dans l'Espagne chrétienne, il remporta victoires sur victoires; & la fortune ne l'abandonna, que lorsqu'il eut conquis tout le pays de la partie méridionale de l'Ebre, & augmenté de plus des deux tiers la monarchie Aragonoise. En 1134, il s'opiniâtra mal-à-propos au siége de Fraga. Cette ville fut secourue par un renfort considérable de Maures qui lui livrèrent bataille : il fut vaincu, pour la première fois de sa vie, par les Sarrasins; il n'échappa à la fureur de l'ennemi, qu'en se retirant dans le monastère de S. Jean de la Pegna, où il mourut peu de jours après, épuisé par les efforts de valeur qu'il fit dans cette dernière action, pour arracher la victoire aux Maures, & peut-être aussi par le dépit que lui causa sa défaite. Mariana prétend que ce prince, qui n'avoit point d'enfans, institua pour héritiers de ses états les chevalierss du Temple, & ceux de S. Jean de Jérusalem : mais ce prétendu testament est contesté par tous les autres historiens; & il est sûr que, supposé qu'il eût existé, les Aragonois n'y eurent aucun égard.

Alphonse II, roi d'Aragon. Il est dur pour un historien, ami de l'humanité, de n'avoir que des exploits militaires à raconter. Il semble que tous les rois, qui regnèrent sur les différentes contrées de l'Espagne, pendant plusieurs siècles, ne montassent sur le trône que pour faire la guerre aux rois leurs voisins & aux Maures. Et quel bien pouvoient-ils faire à leurs sujets, ces princes toujours occupés de projets de conquêtes, dans un temps où la vertu guerrière étoit presque la seule qu'on admirât? *Alphonse* II monta sur le trône en 1162, âgé de dix ans; il en régna trente-quatre, étant mort en 1196.

Alphonse III, roi d'Aragon, ayant pris ce titre en 1285, à la mort de son père Pierre III, sans s'être fait couronner solemnellement dans l'assemblée des états, les grands du royaume lui en témoignèrent leur surprise & leur mécontentement, & lui firent sentir que les rois d'Aragon ne l'étoient pas avec sûreté, avant d'avoir juré de maintenir les priviléges des grands & du peuple. *Alphonse* se rendit à leurs remontrances, se fit couronner solemnellement, avec les cérémonies accoutumées, & porta même la déférence jusqu'à permettre que les états lui choisissent ses ministres, & les principaux officiers de sa maison. Mais, après la conquête de Minorque & d'Ivica, ce prince convoqua les états, & y fit recevoir plusieurs réglemens qui, en diminuant la puissance des grands, augmentoient celle du monarque. Le roi son père lui avoit laissé une guerre à soutenir contre la France; il ne la termina qu'en 1291, peu de temps avant sa mort. Il prit part aux troubles qui divisoient la Castille, fut excommunié par le pape Nicolas IV, se raccommoda ensuite avec lui, & alloit former une alliance avantageuse, en épousant Eléonore d'Angletere, lorsqu'il mourut âgé seulement de vingt-six ans, dans la sixième année de son règne.

Alphonse IV, surnommé *le débonnaire*, à cause des actes multipliés d'une bonté qui dégénéra quelquefois en imprudence & en foiblesse, avoit juré aux états, lors de son couronnement, de n'aliéner aucun des domaines de la couronne : serment qu'ils avoient cru devoir exiger de ce prince, pour mettre des bornes à sa générosité excessive. Il fit la guerre avec succès aux Maures & aux Génois. Mais les chagrins domestiques qu'il éprouva, mêlèrent bien de l'amertume à ses succès. *Alphonse* avoit apanagé dom Ferdinand, son second fils, du marquisat de Tortose, & de la seigneurie d'Albarracin, n'ayant pas prétendu, par le serment qu'il avoit fait aux états, se priver du droit d'assurer à ses enfans un sort convenable. Il avoit aussi donné à la reine Eléonore de Castille son épouse, Xativa & quelques autres places. Don Pèdre, fils aîné d'*Alphonse*, & héritier du trône, mécontent de ces arrangemens, osa accuser hautement son père d'avoir violé son serment. Don Pèdre étoit excité par l'archevêque de Sarragosse, prélat ambitieux. La reine découvrit cette intrigue, & l'archevêque fut banni de la cour. Il avoit pris un tel ascendant sur l'esprit de l'infant, qu'il le porta à se venger de sa mère, en s'emparant de Xativa. Eléonore n'osa point solliciter son époux à prendre sa défense contre son propre fils; mais la sensibilité d'*Alphonse*, attaqué alors d'hydropisie, accrut tellement son mal, qu'il mourut le 24 janvier 1336.

Alphonse V, surnommé *le magnanime*, fils de Ferdinand *le juste*, roi d'Aragon, lui succéda en 1416. Franc, généreux, bienfaisant, guerrier intrépide, habile politique, ami des arts, protecteur des sciences, savant lui même, galant à l'excès, *Alphonse* sut allier toutes ces qualités, & c'est de leur assemblage qu'il se forma ce caractère de grandeur, qui lui mérita le surnom de *magnanime*. La jalousie de la reine Marie, son épouse, éloigna *Alphonse* de ses états d'Aragon. Ce prince, un des plus beaux hommes de l'Europe, aimoit une dame de la cour, dont il avoit eu un fils. La reine fit empoisonner sa rivale. *Alphonse*, trop grand pour se venger d'une femme, quelque sensible qu'il fût à cette perte, prit le parti d'aller distraire sa douleur hors de son royaume, par des voyages & des expéditions militaires. On conjura contre lui : un des conspirateurs, touché de remords, vint se jetter à ses pieds, lui découvrit la conspiration, & lui donna la liste des coupables. *Alphonse* la déchira sans la lire, & dit : *Je vous pardonne, afin que vous alliez dire aux conjurés que je prends plus de soin de leur vie, qu'ils n'en prennent eux-mêmes.* Il montra la même grandeur d'ame en plusieurs autres occasions; & lorsqu'il se vit dans la nécessité de punir, le sang d'un seul versé à regret, lui parut suffisant pour expier le crime de tous. Reconnu roi de Si-

cile en 1442, il fixa son séjour en Italie, malgré les instances des Aragonois. Il aimoit à aller à pied & sans suite dans les rues de sa capitale. Lorsqu'on lui représentoit que c'étoit exposer sa personne, il répondoit : *Que peut craindre un père qui se promène au milieu de ses enfans?* L'étude & l'amour le délassoient des fatigues de la guerre, & des soins pénibles du gouvernement. Il avoit coutume de dire qu'un *prince ignorant étoit un âne couronné.* (Ce mot avoit été dit long-temps avant lui au roi de France Louis d'Outremer par Foulques-le-Bon, comte d'Anjou, qui savoit que le roi se moquoit de l'usage où il étoit de chanter au lutrin, usage qui supposoit des connoissances, comptées alors pour quelque chose.)

Si la folle passion d'*Alphonse* pour Lucrèce Alania, jetta quelque ridicule sur les derniers jours de sa vie, au moins on ne lui reprochera point d'avoir sacrifié ses sujets, ses devoirs, ni la majesté de son rang, aux caprices & à l'avidité de ses maitresses. Il mourut en 1458.

ALPHONSE I, (*Histoire de Portugal.*) fils de Henri, comte de Portugal, & de Thérese, fille naturelle d'Alphonse VI, roi de Castille, avoit à peine trois ans, lorsque la mort de son père le laissa sous la tutèle de sa mère, femme ambitieuse & peu décente dans ses mœurs, qui ne céda l'autorité suprême à *Alphonse*, que lorsque celui-ci l'y contraignit à force ouverte. Ce prince ayant recouvré ses droits, tourna ses armes contre les Maures, & les victoires multipliées qu'il remporta sur eux, le firent proclamer roi de Portugal, par ses troupes en 1130. Le pape Eugène III lui confirma ce titre par un bref; mais son couronnement ne fut célébré que quelques années après, à Lamego, où le trône fut déclaré héréditaire par une loi constitutive de l'état, & les étrangers exclus de la couronne, mais non pas les princes naturels. Assisté des prélats & des principaux citoyens des villes, il fit des loix pour la tranquillité & la bonne police du royaume; de sorte qu'il fut à la fois un guerrier habile & heureux, un roi doué de grandes qualités, le fondateur de la monarchie portugaise, & le législateur de sa nation. Il mourut en 1185, laissant pour successeur son fils don Sanche I, qui se montra digne d'un si grand prince.

ALPHONSE II, surnommé *le gros.* Sanche I, ne voulant pas que les cadets de ses enfans fussent dans la dépendance de l'ainé, avoit apanagé, non-seulement ses deux fils don Ferdinand & don Pèdre, mais encore ses deux filles, dona Thérèse & dona Sanche. *Alphonse* II, monté sur le trône, eut de violens démêlés avec ses sœurs : il prétendoit que leur père n'avoit pu démembrer de la couronne, les places dont il leur avoit donné la souveraineté. Cette querelle fut suivie d'une guerre civile : le pape s'en mêla à la sollicitation des princesses. *Alphonse* fut excommunié, & son royaume mis en interdit. Ainsi, dona Thérèse & dona Sanche forcèrent leur frère à souscrire à la cession des places que Sanche I leur avoit données. Le roi de Portugal fit ensuite la guerre aux Maures : guerre glorieuse par ses succès, mais funeste par les nouvelles querelles qu'elle lui fit avec le pape, & tout le clergé de son royaume. Il jugea qu'il n'étoit pas juste que ses sujets laïques supportassent seuls les frais d'une guerre entreprise en faveur de la religion; en conséquence il crut pouvoir taxer les ecclésiastiques, les plus riches de ses sujets. L'archevêque de Brague en jugea autrement : il excommunia les officiers chargés par le roi de lever les taxes imposées. *Alphonse* saisit les revenus de l'archevêque, & se contenta de le faire sortir de ses états. Le pape, irrité de ce procédé, envoya en Portugal des commissaires qui excommunièrent le roi, & jettèrent un interdit sur le royaume. *Alphonse* entra en négociation avec le clergé, mais il ne vit pas la fin de cette affaire, étant mort excommunié, le 25 de mars 1223.

ALPHONSE III arracha le sceptre des mains de son frère ainé Sanche II; mais lorsqu'il fut assis sur le trône, en 1248, il tâcha d'effacer la honte de son usurpation, par une administration juste & modérée, & témoigna en plusieurs circonstances, tant par ses paroles que par des bienfaits répandus sur ceux qui étoient restés fidèles à son frère, qu'il désapprouvoit un crime dont il recueilloit les fruits. Il sut remédier à plusieurs abus qui s'étoient introduits à la faveur des troubles dont le royaume avoit été agité : mais, lorsqu'il voulut réformer le clergé, il trouva tant de résistance de la part des ecclésiastiques de Portugal, & sur-tout de la part du pape, qu'il échoua dans ce projet, peut-être faute d'y avoir procédé avec assez de prudence. Il mourut en 1279.

ALPHONSE IV, surnommé *le Brave*, eut quelques bonnes qualités avec beaucoup de vices. Fils dénaturé, il s'arma plusieurs fois pour détrôner le roi Denis son père, & fut cause de sa mort, par l'atrocité de ses procédés envers lui. Frère injuste, il persécuta long-temps don Sanche, prince digne d'un meilleur sort. Il fit douze ans la guerre au roi de Castille son gendre; le sang des Portugais & des Castillans ne cessa de couler pendant tout ce temps, pour les querelles domestiques de leurs souverains. Barbare & crédule, cédant trop facilement aux suggestions de quelques favoris jaloux & méchans, il fit assassiner sous ses yeux Inès ou Agnès de Castro, que son fils don Pèdre avoit épousée secrètement, & alluma ainsi le feu d'une nouvelle guerre. Il semble que la cruauté d'*Alphonse* fut entièrement tournée contre sa famille; car, à l'exception de l'assassinat de l'évèque d'Evora, qu'il commit de sang-froid, son règne fut assez modéré; il se montra attentif à ne point charger ses sujets de nouveaux impôts, à faire fleurir l'industrie, à favoriser le commerce; mais son animosité continuelle contre les siens troubla sans cesse l'état, & lui fit infiniment plus de mal qu'il ne pouvoit d'ailleurs lui faire de bien. *Alphonse* mourut en 1357.

Alphonse V, furnommé l'*Africain*, mérita ce titre par fes exploits & fes conquêtes en Afrique. Ce fut fous fon règne que les Portugais découvrirent la Guinée, d'où ils rapportèrent beaucoup d'or. Ce prince, époux fidèle, père tendre, habile négociateur, roi jufte, eût mérité d'être mis au rang des plus grands monarques, fi l'ambition des conquêtes n'eût pas été fa paffion dominante. Plus occupé du defir d'agrandir fes états, que du foin d'y faire fleurir l'abondance & la paix, il régna prefque toujours fous la tente. Ses armes furent heureufes; mais un guerrier illuftre, un habile général n'eft pas un roi, les rois ne devroient chercher la gloire que dans la bienfaifance & l'amour de la juftice. Il abdiqua deux fois. Après avoir réfigné fa couronne à don Juan fon fils dans le deffein d'aller à Jérufalem, pour y vivre dans la folitude, il fe repentit de cette démarche indifcrète & don Juan lui rendit le fceptre. *Alphonfe*, quelques années après, fe dégoûta une feconde fois du trône, & après y avoir fait monter fon fils à fa place, il étoit en chemin pour aller fe retirer au couvent de S. Antoine de Varatojo, lorfqu'il fut attaqué de la pefte qui ravageoit alors le Portugal. Il en mourut en 1481.

Alphonse VI, également incapable de remplir les devoirs d'un roi & ceux d'un mari, fe vit enlever fa couronne & fa femme, par fon frère don Pèdre. Cette révolution fut revêtue de la forme d'une abdication volontaire en apparence, mais réellement forcée.

(Tous ces articles d'*Alphonfes* font reftés tels qu'ils étoient dans le fupplément, à quelques changemens, retranchemens & additions près, ces dernières renfermées entre deux crochets, comme on en a prévenu dans la préface.)

Il y a deux rois de Naples du nom d'*Alphonfe*; le premier eft celui dont il vient d'être parlé fous le nom d'*Alphonfe* V, furnommé le *Magnanime*, roi d'Arragon. L'auteur des précédens articles d'*Alphonfe*, avoit dit, que Jeanne, deuxième reine de Naples, *s'étoit jouée deux fois de la bonne-foi d'Alphonfe, roi d'Arragon, après avoir tiré de puiffans fecours de fa générofité, mais que la conquête de Naples l'avoit vengé*. Quelques panégyriftes d'*Alphonfe* peuvent avoir pris ainfi fon parti contre Jeanne feconde, princeffe très-décriée pour les mœurs; mais en général, la foule des hiftoriens repréfente *Alphonfe* comme un ingrat qui, comblé des bienfaits de Jeanne, la traita prefque, comme Charles de Duras avoit traité la première Jeanne. La feconde avoit inftitué *Alphonfe* fon héritier; il voulut la dépouiller de fon vivant; il porta la guerre dans fes états, il l'affiégea dans un des châteaux de Naples. Sforce la délivra. Le premier ufage qu'elle fit de fa liberté, fut d'annuller l'adoption dont *Alphonfe* s'étoit rendu indigne, & d'appeller à fa place Louis III, duc d'Anjou, qui mourut avant elle, & dont les droits qui pafférent au roi René, fon frère, furent recueillis, & fi l'on veut, ufurpés par *Alphonfe*. Celui-ci laiffa en mourant le royaume de Naples à Ferdinand fon bâtard, dont le fils & le fucceffeur fut *Alphonfe* II.

Cet *Alphonfe*, fils odieux d'un père odieux, occupoit & déshonoroit le trône de Naples, dans le temps où Charles VIII, héritier des droits de la feconde maifon d'Anjou, parcouroit l'Italie en maître & en vainqueur, & paffoit dans le royaume de Naples avec auffi peu de difficulté que s'il eût traverfé une province de France. Ferdinand étoit mort de frayeur au bruit de fon arrivée. *Alphonfe* s'étoit enfui lâchement, & étoit allé fe faire moine à Meffine. Ferdinand II, fon fils, voulut faire valoir fes droits; on le plaignit & on l'abandonna. Charles VIII foumit tout, mais il perdit tout avec la même promptitude, & regarda comme un bonheur de pouvoir fortir de l'Italie, au moyen de fa victoire de Fornoue; les généraux qu'il laiffa dans le royaume de Naples, achevèrent de le perdre. Ferdinand II, cher aux Napolitains, qui ne l'avoient abandonné que par inconftance & par crainte, fut reçu dans toutes fes places aux acclamations du peuple, & il ne refta aux François, de cette expédition fi brillante, qu'une raifon éternelle d'en détefter le fouvenir.

Alphonfe voyant ce retour de fortune, voulut quitter fon cloître & reprendre le fceptre; il en fit parler à fon fils. Ferdinand, sûr que l'affection des peuples fe bornoit à fa perfonne, & ne remontoit pas jufqu'à fon père, répondit qu'il falloit attendre que les affaires fuffent affez folidement rétablies, pour qu'*Alphonfe* ne fût pas obligé d'abandonner le royaume une feconde fois. Il eût pu épargner à fon père cette dure ironie.

Alphonfe mourut en 1495.

Il y a eu quatre *Alphonfes*, ducs de Ferrare & de Modène, de la maifon d'Eft.

Il y a eu auffi de ce nom quelques favans obfcurs, pour la plupart Efpagnols.

ALPIN, (*Hift. anc.*)

Turgidus Alpinus jugulat dum Memnona, &c.

poëte que nous ne connoîtrions pas, fi Horace, d'un trait de plume, ne lui eût donné cette immortalité ridicule & redoutable, que Boileau & Voltaire ont depuis prodiguée à leurs ennemis. N'irritons pas les poëtes.

ALPINI (Prosper), (*Hift. mod.*) profeffeur de botanique à Padoue, né en 1553, mort en 1616, dont Boerhave eftimoit affez le traité de *præfagiendâ vitâ & morte*, pour l'avoir fait imprimer, à Leyde, 1710, *in-4°*. *Alpini*, qui avoit voyagé en Egypte pour perfectionner la botanique, a décrit les plantes de ce pays & de quelques autres. On a encore de lui d'autres ouvrages de médecine eftimés.

ALTADAS, (*Hift. anc.*) fut le douzième roi d'Affyrie. Son hiftoire n'offre aucun trait mémorable. Berofe, auteur fufpect, nous le repréfente comme un prince affoupi dans la molleffe & les voluptés, plus occupé du foin de jouir que de gou-

verner. Quelques-uns le confondent avec Sardanapale, & la conformité de leurs inclinations & de leurs désordres donne du poids à leur opinion. Il commença à régner l'an 699 avant Jésus-Christ. (*T-N.*)

ALTING, (MENSON) (*Hist. mod.*) bourguemestre de Groningue, mort le 2 août 1713, est auteur d'une description des Pays-Bas; *descriptio Germaniæ inferioris*; Amst. 1697, *in-fol.* Cet ouvrage est estimé.

Il y a eu deux autres *Alting*, père & fils, Henri & Jacques, tous deux professeurs de théologie à Groningue, tous deux savans obscurs, quoique le père ait joué un rôle au synode de Dordrecht, où il étoit député du Palatinat; il avoit été précepteur du prince électoral Palatin. Il étoit dans Heidelberg, lorsque cette place fut prise, en 1622, par le comte de Tilly. Il tomba entre les mains d'un soldat, qui lui montrant sa hache, lui dit : *Cette hache a tué dix hommes aujourd'hui; montre-moi le docteur Alting, il sera le onzième.* Alting échappa, il mourut en 1644, & son fils en 1679.

ALVARÈZ, (DIÉGO) (*Hist. litt. mod.*) dominicain Espagnol, connu pour avoir défendu avec Lemos, son confrère, la cause des Thomistes contre les Molinistes, dans la congrégation *de Auxiliis;* il fut archevêque de Trani dans le royaume de Naples. Il mourut en 1635. On a de lui différens traités théologiques, principalement sur la grace & le libre arbitre.

Un autre *Alvarèz*, (François) chapelain d'Emanuel, roi de Portugal, & aumônier de l'ambassade envoyée par ce prince, à David, empereur d'Ethiopie ou d'Abissinie, passa six ans dans ce pays. A son retour, il rendit compte de son voyage au pape Clément VII, en présence de l'empereur Charles-Quint, dans l'entrevue de Bologne, en 1533. Il a fait une relation de ce voyage d'Ethiopie, elle est en portugais, elle a été traduite en latin & en françois; c'est le premier auteur qui ait donné quelques notions exactes sur l'Ethiopie.

ALVARÈZ, (ALBORNOZ) (*V.* ALBORNOZ ou plutôt PIERRE LE CRUEL).

ALVIANO; (BARTHÉLEMI) (*Hist. mod.*) nous l'appellons en françois l'*Alviane;* ce général vénitien, du temps de Louis XII, & au commencement du règne de François Premier, étoit estimé le plus grand homme de guerre de l'Europe. Il se distingua sur-tout à la bataille d'Aignadel, en 1509, & à celle de Marignan, en 1515; dans la première, contre les François; dans la seconde pour eux. La journée d'Aignadel fut également glorieuse & infortunée pour l'*Alviane*; on admira la disposition de son armée; on admira encore plus ce courage intrépide qui le précipitoit dans les plus grands dangers : il succomba enfin sous la valeur des François; ses troupes furent dispersées; il essaya en vain de les rallier. Renversé d'un coup de lance, dont il eut un œil crevé, il fut pris, & présenté au roi Louis XII, qui lui prouva, par son accueil, qu'il savoit estimer le mérite dans un ennemi. Mais tandis qu'il le consoloit de sa disgrace, on entendit, tout d'un coup, sonner l'allarme dans le camp des François; le roi qui en avoit donné l'ordre, pour rallier ses soldats, feignit d'être surpris. *Qu'est-ce*, dit-il à l'*Alviane*, *vos gens sont difficiles à contenter, ils veulent en tâter une seconde fois?* — *Sire*, répondit l'*Alviane*, *s'il y a plus fait d'armes aujourd'hui, il faut que vos gens s'entre-battent; pour les nôtres, vous les avez gouvernés de manière, que de quinze jours ne les reverrez en face.*

Les François & les Vénitiens étoient redevenus amis par l'intérêt commun qui les réunissoit contre Maximilien, alors empereur, & contre le pape; ce fut de concert avec la république de Venise que François Premier, à peine monté sur le trône, entreprit sa première expédition du Milanès. L'*Alviane*, qui commandoit l'armée vénitienne, cherchant à faire sa jonction avec François Premier, s'étoit avancé, sans obstacle, jusqu'à Lodi, d'où il étoit à portée de donner la main au camp de Marignan, qu'occupoit l'armée françoise.

Le roi s'entretenoit avec l'*Alviane*, qui étoit venu de Lodi, pour prendre des arrangemens avec lui, lorsque le connétable de Bourbon lui fit dire qu'on voyoit les Suisses s'avancer en ordre de bataille. A cette nouvelle, l'*Alviane* remonte à cheval, & court à toute bride vers son camp de Lodi, pour hâter la marche de l'armée vénitienne. Après avoir été en mouvement toute la nuit avec ce qu'il avoit pu rassembler de cette armée, il arriva au moment où les Suisses cédoient enfin & commençoient à se retirer, quoiqu'encore en bon ordre. L'*Alviane* voulut prendre part aux événemens de la journée; il avoit d'abord rencontré sur sa route quelques soldats François, que les efforts des Suisses avoient mis en fuite, & qui lui dirent en tremblant que le roi avoit perdu la bataille : *Eh bien! mes enfans*, leur répondit l'Alviane, *nous allons la regagner : suivez-moi.* Quand la vue du champ de bataille l'eut désabusé, il regretta la gloire qu'il s'étoit flatté d'acquérir. La bonne contenance des Suisses lui servit du moins de prétexte pour troubler leur retraite. Déja trop fatigué de la double marche qu'il avoit faite avec tant de rapidité, il charge sans relâche l'arrière garde Suisse, soutient contre elle un combat violent, & remporte un reste de victoire inutile, & trop chèrement acheté. L'ardeur de ces grands mouvemens peu proportionnée à son âge de soixante ans passés, acheva d'altérer son tempérament affoibli, & lui donna la maladie qui le mit au tombeau peu de temps après. Il mourut si pauvre, que le sénat de Vénise fut obligé de faire une pension alimentaire à son fils & de marier ses filles.

ALVILDE, (*Hist. Mythol.*) c'est le nom d'une femme célèbre, dans les annales du Nord, par sa vertu & sa beauté, sur-tout par sa valeur. Elle étoit fille de Sivard, roi de Gothland, qui vivoit dans le deuxième siècle. Ce prince qui ne vouloit

pour gendre qu'un homme d'une rare valeur, résolu d'éprouver le courage de tous ceux qui prétendroient à la main de sa fille. Une chronique respectée dans le Nord, rapporte qu'il enferma sa fille dans une tour dont l'entrée étoit gardée par deux serpens d'une énorme grandeur. Ce n'étoit qu'après avoir tué ces deux monstres qu'on pouvoit parvenir à l'appartement d'*Alvilde*. Alson, fils de Sigard, roi de Danemarck, entendit parler de la beauté de la princesse de Gothland. C'étoit un jeune téméraire qui n'envisageoit jamais dans une entreprise périlleuse, que la gloire dont il pouvoit se couvrir. Les dangers dont on le menaçoit, ne firent qu'irriter son courage. Il tenta l'aventure, & fut assez heureux pour étendre à ses pieds les deux serpens.

Le vieux Sivard, charmé de son courage, alloit lui donner sa fille; *Alvilde* elle-même, l'acceptoit avec une secrète joie. Les graces du jeune homme, sur-tout sa valeur, avoient fait impression sur elle. (Elle ne crut point devoir en faire mystère à sa mère; mais cette femme, par une sévérité de mœurs, qui étoit ou de son pays ou de son caractère, & peut-être de tous les deux, n'entendit cet aveu qu'avec indignation, ne jugeant pas que son sexe, avant le mariage, dût connoître, ou du moins avouer l'amour). Elle en fit des reproches amers à sa fille. *Alvilde*, désespérée d'avoir perdu l'estime de sa mère, résolut de lui prouver, que quelque grande que fût sa passion, elle étoit capable de la vaincre, & jura de réparer par le reste de sa vie, un moment de foiblesse.

En effet, elle renonce pour jamais au mariage, à son amant, & tandis que tout s'apprête pour son hymen dans le palais de son père, elle s'échappe, suivie d'une troupe de jeunes filles à qui elle fait faire le même serment, & sous l'habit guerrier, va chercher des aventures. Elles rencontrèrent sur le rivage de la mer, une troupe de pirates qui venoient de rendre les derniers devoirs à leur chef, & déploroient encore sa perte. *Alvilde* leur offrit ses services & les pria de lui permettre, ainsi qu'à ses compagnes, de partager la gloire de leurs exploits. Ces barbares furent charmés de la bonne mine & des graces de l'étranger, & lui offrirent le commandement. Ils n'eurent point à se repentir de leur choix; *Alvilde*, dans toutes les rencontres, leur fit voir qu'elle étoit digne du rang où ils l'avoient élevée.

Cependant Alson avoit aussi équipé une flotte, & cherchoit à se distraire, par la gloire & les combats, des chagrins que lui causoit la perte de sa maitresse. On sait que le métier de pirate n'avoit rien de déshonorant chez les peuples du Nord; c'étoit l'occupation chérie des rois & des héros. A peine un jeune prince avoit-il atteint l'âge de porter les armes, qu'il demandoit à son père une flotte & des troupes, & qu'il alloit courir les mers. Par ces legères expéditions, ces peuples préludoient à ces grandes entreprises, qui furent long-temps l'étonnement & l'effroi de l'Europe. C'étoit cependant moins la soif du pillage qui guidoit les jeunes guerriers dans leurs courses, que l'amour de la gloire & le désir de s'illustrer par quelque action d'éclat. Le brigandage avoit ses loix, & la voix de l'honneur se faisoit entendre à ces barbares, qui méconnoissoient souvent celle de la nature & de l'humanité. Un pirate eût rougi d'attaquer un vaisseau marchand, ou dont l'équipage eût été désarmé. Souvent même les princes se mettoient en course dans le seul dessein d'assurer la liberté du commerce, & de purger la mer d'une autre espèce de pirates qui l'infestoient, & dont l'unique but étoit de s'emparer des vaisseaux marchands qu'ils rencontroient. A travers ces préjugés & ces mœurs grossières, on entrevoit le premier crépuscule de cet esprit de chevalerie, & de ces préjugés sublimes qui furent la source de tant de grandes actions que l'Europe n'a pu égaler depuis qu'elle est éclairée.

Alson, dans le cours de son expédition, entra dans un golphe où une autre flotte de pirates venoit aussi de se retirer. Les deux partis en vinrent aux mains: on se battit de part & d'autre avec acharnement. Dans le fort de la mêlée, Alson joint l'amiral ennemi, & s'élance sur son bord; il abbat, il renverse tout ce qu'il trouve sur son passage. Un seul guerrier lui résiste, & lui fait douter un moment de la victoire. Alson indigné, rassemble ses forces, & d'un coup, fait voler en éclats le casque de son adversaire. Il reconnoit sa maîtresse! Il tombe à ses genoux, & la conjure de ne plus s'opposer à son bonheur. *Alvilde* se rendit à ses prières, & deux fois vaincue par l'amour & la fortune des armes, elle consentit enfin à lui donner la main.

Nous nous garderons bien de garantir la vérité de cette aventure; cependant quelque romanesque qu'elle paroisse, elle est peut-être aussi bien fondée que celles des Clélies & des autres héroïnes à qui Rome se vante d'avoir donné le jour: au moins n'est-il pas impossible que chez un peuple guerrier une femme ait eu aussi l'ambition de s'illustrer par la gloire des armes. (*M. de Sacy.*)

(La mythologie du Nord n'est pas moins fabuleuse que la mythologie des Grecs, mais elle est moins essentiellement séparée de l'histoire, soit parce qu'elle a été moins travaillée par l'imagination des poëtes & de grands poëtes, soit parce qu'on la puise dans la même source que l'histoire, c'est-à-dire dans les chroniques; le nom de cette *Alvilde* est en effet célèbre dans l'histoire du Nord; d'ailleurs cet article contient des observations qu'on peut regarder comme historiques, sur les anciennes mœurs de ces peuples barbares; enfin l'article existoit dans le supplément de l'encyclopédie, & comme il n'appartient à aucun autre genre que l'histoire, on ne le trouveroit point ailleurs; ce sont ces raisons qui nous ont déterminés à le laisser subsister ici avec des retranchemens & quelques changemens.)

ALYATES, (*Hist. anc.*) roi de Lydie, père de Crœsus. Son article pourroit se borner à ce seul

titre, sans un trait d'ignorance & de superstition remarquable que présente son regne. *Alyates* faisoit la guerre à Cyaxare, roi des Mèdes, les armées étoient en présence, & alloient en venir aux mains; une éclipse de soleil qui survint, les sépara; les deux peuples, & les deux rois la prirent pour un signe de la colère céleste qui réprouvoit cette guerre; en conséquence les Mèdes & les Lydiens se hâtèrent de faire la paix. Des préjugés qui porteroient les hommes à la paix seroient préférables à des lumières qui laissent subsister la guerre; mais il faut convenir qu'en général ce sont les préjugés, & non les lumières qui entretiennent la guerre. Herodote dit que l'éclipse dont il s'agit avoit été prédite par Thalès le milésien; les Lydiens & les Mèdes l'ignoroient donc, ou bien le prodige, (car une éclipse en étoit un alors,) les effrayoit d'autant plus qu'il avoit été prédit, & que les peuples n'avoient aucune idée des moyens de le prédire.

AMAIS, (*Hist. d'Egyp.*) Sésostris partant pour aller conquérir l'Asie & l'Afrique, confia la régence de ses états à son frère *Amais*, lui déféra une puissance illimitée, & n'exigea de lui que le serment de ne point porter le diadême, & de respecter sa femme & ses concubines. *Amaïs* viola son serment sur ces deux points. Le bruit de sa révolte hâta le retour de Sésostris qui, trompé par une feinte soumission, usa de clémence envers ce frère coupable. *Amais* habile à dissimuler, méditoit l'horreur d'un fratricide; il invite à une fête le roi, la reine & leurs enfans: la profusion des vins provoqua les convives au sommeil. *Amais* profitant de leur assoupissement, met le feu à la maison du banquet, Sésostris se sauve à travers les flammes: on raconte qu'il étendit deux de ses enfans sur le bois enflammé, & qu'il s'en fit une planche pour se soustraire aux flammes, avec le reste de sa famille. *Amais*, pour se dérober à une juste vengeance, alla mendier un asyle dans la Grèce. On prétend que c'est son avanture qui a donné lieu à la fable de Danaüs. (*T---N.*)

AMALARIC, (*Hist. des Goths.*) fils légitime d'Alaric II, étoit encore au berceau lorsque son père mourut. Son enfance l'exclut du trône; & ce fut son frère, né d'une concubine, qui régna. Les peuples obéissoient à regret à un bâtard. Théodoric, grand-père maternel d'*Amalaric*, profita de la disposition des esprits pour rétablir son petit-fils dans l'héritage de son père. L'usurpateur, abandonné de ceux qui l'avoient proclamé, rentra dans la vie privée. Mais le jeune roi n'eut que l'ombre du pouvoir; ce fut Théodoric qui en eut toute la réalité. Ce tuteur habile eut besoin de toute sa dextérité pour se maintenir contre l'ambition de Clovis qui aspiroit à régner sans rivaux dans les Gaules. Ce prince, ennemi secret des Visigoths, & souvent leur vainqueur, fut quelquefois arrêté dans ses entreprises contre eux par les prières de sa fille Clotilde, qu'il avoit donnée en mariage au jeune *Amalaric*. Cette princesse fut mal récompensée de son attachement pour son époux; la diversité de religion fut le germe de leurs divisions domestiques. L'un avoit embrassé les erreurs de l'Arianisme, & l'autre, élevée dans la religion de ses pères, avoit persévéré dans la pureté de la foi. *Amalaric* lui fit essuyer toutes sortes d'outrages pour la résoudre à l'apostasie; ses duretés & ses violences épuisèrent la patience de la princesse qui envoya à Childebert un linge teint du sang sorti de ses plaies. Ce fut le signal d'une guerre sanglante; Childebert arma pour venger sa sœur & punir *Amalaric*; on en vint aux mains. Les Visigoths furent taillés en pièces, & leur roi *Amalaric* fut enveloppé dans le carnage. D'autres rapportent qu'il étoit prêt à s'embarquer pour l'Espagne, lorsqu'il s'apperçut qu'il avoit oublié ses pierreries dans Barcelone; il y retourne, & lorsqu'il voulut en sortir avec ses trésors, ses soldats le dépouillèrent. Il voulut se réfugier dans une église; mais lorsqu'il étoit prêt d'y entrer, il fut tué d'un coup de javelot l'an 526, après un règne de cinq ans. Ses sujets se retirèrent en Espagne avec leurs femmes & leurs enfans. Tout le pays qu'ils avoient occupé dans les Gaules fut partagé entre les Francs & les Goths d'Italie. (*T---N.*)

AMALARIUS-FORTUNATUS, (*Hist. Mod.*) archevêque de Trèves, l'un des plus illustres prélats du temps de Charlemagne, lui dédia un *traité du baptême*, qui a été imprimé sous le nom & parmi les œuvres d'Alcuin. *Amalarius* fut ambassadeur de Charlemagne auprès de Michel Curopalate, empereur d'Orient, successeur de Nicéphore & de Staurace.

Il mourut en 814.

Un autre AMALARIUS, distingué par le nom de *Symphosius*, diacre, puis prêtre de l'église de Metz, ensuite abbé de Harnbac, contemporain du premier, & qui n'a pas vécu au-delà de l'an 837, a composé un *traité des offices Ecclésiastiques*, ouvrage encore précieux à ceux qui veulent s'instruire des antiquités de l'église.

AMALASONTE, (*Hist. des Goths, d'Italie.*) étoit fille de Théodoric, roi des Goths en Italie, qui envoya en Mésie lui chercher un époux, & le choix tomba sur Evaric qui étoit comme elle de l'illustre famille des Amales. Athalaric fut le fruit de cette union. Après la mort prématurée de son époux, elle gouverna l'état pendant la minorité de son fils; & tant qu'elle fut chargée de l'administration des affaires, l'Italie n'éprouva ni troubles ni revers. L'empire des Ostrogoths eût été détruit aussi-tôt que formé, si des mains aussi habiles n'en eussent dirigé les rênes. La lettre qu'elle écrivit à l'empereur Justinien, est un monument qui atteste que les rois Ostrogoths vouloient bien reconnoitre dans les empereurs d'Orient une supériorité de rang, mais non pas une supériorité de jurisdiction. Les Ostrogoths, comme tous les peuples brigands, dont la guerre étoit le métier & l'unique ressource, ne plaçoient jamais une femme sur le trône, parce

qu'ils n'avoient besoin d'un roi que pour marcher à leur tête. Mais quoique les femmes fussent exclues de la puissance souveraine, elles gouvernoient quelquefois sous le nom d'un prince; on ne leur refusoit que le titre, & on leur laissoit l'exercice de la puissance. *Amalasonte* prit donc la tutelle de son fils sans exciter aucun murmure; & elle fut obéie comme si elle eût eu la plénitude du pouvoir souverain. Sa dextérité dans les négociations, son discernement dans le choix de ses ministres, lui assignent un rang distingué parmi ceux qui se sont montrés dignes de gouverner. La mort lui enleva son fils âgé de dix-huit ans. Ce coup, qui devoit la faire rentrer dans la vie privée, l'affermit sur le trône, elle ne put renoncer au plaisir de commander.

Elle crut éluder la rigueur de la loi qui l'excluoit du trône, en y faisant asseoir un prince avec elle. Ce prince fut Théodat. Il promit, dit on, à son épouse de se contenter du titre & des honneurs de la royauté, & de lui abandonner l'administration des affaires. Mais il étoit trop ambitieux pour n'être pas infidèle à ses promesses. Cette princesse prit soin de les lui rappeller; elle éclata en reproches contre lui. Théodat, pour ne plus entendre ses plaintes, la relégua dans une île du lac de Bolsène. Ce fut là qu'elle s'occupa des moyens de tirer vengeance de son perfide époux. Justinien lui parut l'instrument le plus propre à l'exécution de ses desseins: elle l'intéressa dans sa cause par la promesse de le rendre maître absolu de toute l'Italie. Son désintéressement donna un nouveau poids à ses sollicitations; elle ne demanda pour récompense qu'un établissement convenable à la dignité de la fille & de la mère d'un roi. Justinien lui accorda plus qu'elle ne demandoit. Mais Théodat instruit par la voix publique, du traité d'*Amalasonte* avec Justinien, prévint, par la mort d'*Amalasonte*, l'exécution de ses complots. Cette princesse, plus admirée que chérie, trouva des vengeurs après sa morts; les Ostrogoths, qui respectoient en elle le sang du fondateur de leur empire, se rangèrent du parti de Justinien, qui poursuivoit la vengeance de sa mort; & cette défection facilita à ses généraux la conquête de l'Italie & de la Sicile. *Amalasonte* mourut l'an 535. (*T--N.*)

AMALEC, (*Hist. sainte.*) fils d'Eliphaz, & petit-fils d'Esaü, fut le père & le chef des Amalécites, peuple de l'Idumée,

AMALRIC (ARNAUD) (*Hist. mod.*) général de l'ordre de Citeaux, inquisiteur & grand persécuteur des Albigeois, grand ami du pape Innocent III, fondateur de l'inquisition, étoit rempli de l'esprit des croisades, il vouloit qu'on eût sans cesse les armes à la main contre les hérétiques & les infidèles; il réunit les princes d'Espagne contre les Maures; ceux-ci furent vaincus dans une bataille donnée en 1212, dont *Amalric*, témoin oculaire, a donné une relation. Il fut archevêque de Narbonne; il mourut en 1225.

AMALTHÉE (*Histoire anc.*). C'est le nom de la sibylle de Cumes. Elle présenta au roi de Rome, Tarquin le superbe, neuf livres sibyllins, c'est-à-dire remplis de prédictions des sibylles, sur le destin de Rome, elle lui en demanda trois cents écus, Tarquin la dédaigna; elle alla brûler trois de ces livres; elle revint quelque temps après: il ne m'en reste plus que six, dit-elle, les voulez-vous? Tarquin en demanda le prix, le même, dit-elle, elle fut encore éconduite; elle en brûla trois autres, & demanda le même prix des trois qui lui restoient. Cette audace frappa Tarquin, il regretta la perte des six autres livres; il craignit de perdre encore les trois seuls qui restassent, & ayant consulté les augures, il donna la somme demandée; il fit enfermer ces livres dans un coffre de pierre sous une des voûtes du capitole. On en confia la garde à des magistrats choisis, qui furent chargés de les consulter dans les cas extraordinaires & dans les temps difficiles. Ces magistrats furent dabord au nombre de deux, puis de dix; ils étoient au nombre de quinze du temps de Sylla. Ces livres périrent dans l'incendie du capitole, l'année d'avant la dictature de Sylla; on envoya, en vertu d'un arrêt du sénat, des députés dans les principales villes de la Grèce & de l'Italie, pour rassembler tout ce qu'on pourroit trouver de vers sibyllins échappés à l'injure des temps. On en trouva mille, qui furent gardés de nouveau avec le plus grand soin, jusqu'à ce qu'enfin dans la décadence de l'empire, ils furent brûlés par le fameux Stilicon, beau-père de l'empereur Honorius. Ce qu'on a voulu publier depuis, de vers sibyllins, paroit être supposé. Les premiers chrétiens en fabriquèrent un grand nombre qui contenoient des prédictions sur Jésus-Christ, réputées faites dans les temps les plus reculés. C'est ce qu'on appelle *fraude pieuse*. Le troisième vers du premier couplet de la prose *dies iræ*, met les prédictions des sibylles à côté de celles de David; *teste David cum sibyllâ*, on a changé ce vers dans les nouveaux bréviaires, il subsiste dans les anciens.

AMALTHÉO ou AMALTHÉE (JÉRÔME, JEAN-BAPTISTE & CORNEILLE) (*Hist. mod.*) étoient trois frères qui cultivoient la poésie latine en Italie au 16ᵉ siècle; & que Muret mettoit au-dessus de tous les autres poëtes latins de l'Italie moderne. C'est dans leurs poésies, publiées en 1689, à Amsterdam, par Grævius, que se trouve cette *épigramme* connue sur deux enfans d'une rare beauté, quoique tous deux privés d'un œil.

Lumine Acon dextro, capta est Leonilla sinistro,
Et poterat forma vincere uterque Deos.
Parve puer, lumen quod habes concede sorori;
Sic tu cæcus Amor, sic erit illa Venus.

Il nous semble qu'on a fait l'application de ces vers à une mère & à un fils qui étoient dans le

même cas ; on mettoit *parenti*, au lieu de *sorori*, & alors le dernier vers :

Sic tu caecus Amor, sic erit illa Venus.

avoit un degré de plus de convenance.

AMAN, (*Hist des juifs.*) Amalécite, fils d'Amadath, & favori d'Assuérus, qui l'éleva au-dessus de tous les princes de sa cour, s'enorgueillit tellement de la faveur du roi, qu'il se fit rendre des honneurs qui alloient jusqu'à l'adoration ; & le roi de Perse qui le savoit, avoit la foiblesse de le souffrir. Tout le monde fléchissoit le genou devant le superbe *Aman* ; le juif Mardochée étoit le seul qui refusât de ramper servilement devant lui. *Aman* en fut choqué, & résolut de perdre Mardochée avec tous les juifs ; il surprit au roi un ordre pour les exterminer. Le jour de cette sanglante exécution n'étoit pas encore arrivé ; *Aman* voulut le prévenir pour Mardochée. Il fit élever une potence, & alloit demander à Assuérus qu'il lui fût permis de faire pendre ce juif insolent, lorsque le roi, qui venoit d'être informé que cet homme, avoit autrefois découvert une conspiration tramée contre lui, voyant entrer son favori, lui dit : » *Aman*, que peut-on » faire à un homme que le roi désire de combler » d'honneur » ? *Aman* croyant parler pour lui-même, répondit à Assuérus qu'il falloit revêtir cet homme des habits royaux, lui mettre le diadème royal sur la tête, le faire monter sur le cheval du roi, & ordonner au premier des grands de la cour de le conduire en triomphe par la ville, en criant : *C'est ainsi que sera honoré celui que le roi voudra honorer.* Assuérus lui dit : » Allez, & faites » vous-même ce que vous venez de dire envers » le juif Mardochée, qui a découvert une cons- » piration contre ma personne, & qui n'en a point » été récompensé «. *Aman* fut contraint d'obéir. Esther saisit cette occasion de désabuser Assuérus des calomnies qu'on lui avoit faites contre les juifs. Le roi reconnut l'imposture d'*Aman*, ordonna qu'il fût attaché à la potence qu'il avoit fait dresser pour Mardochée, & donna un édit en faveur des juifs, qui révoquoit le premier. (*A. R.*)

AMAND, *voyez* SAINT-AMAND.

AMASIAS, (*Hist. sainte.*) huitième roi de Juda, succéda à son père Joas, l'an du monde 3165, remporta une victoire complette contre les Iduméens. Au milieu de ses succès, il se livra aux superstitions de l'idolâtrie, après avoir adoré le vrai dieu dans le commencement de son règne. Le roi d'Israel lui déclara la guerre, le vainquit & le fit prisonnier. *Amasias* racheta sa liberté au prix de tous les trésors du temple de Jérusalem. Dans la suite, ses sujets ne voulant point d'un roi idolâtre, se soulevèrent contre lui. Il s'enfuit à Lachis où les conjurés le firent assassiner l'an du monde 3194, après un règne de 27 ans. *A. R.*

AMASIS, (*Hist. d'Egypte.*) Ce prince, sans être issu des rois d'Egypte, eut les droits les plus sacrés d'en occuper le trône, parce qu'il y fut appellé par le suffrage de la nation, & qu'il sut la rendre heureuse & florissante. On peut juger de son caractère par la douceur avec laquelle il voulut traiter Apriès, que la fortune avoit précipité du trône dans les fers. Il se contenta de le confiner dans le palais de Saïs, que ce roi dégradé occupoit au temps de ses plus grandes prospérités ; mais le peuple craignant qu'un caprice de la fortune ne le relevât de sa chûte, demanda sa mort pour ne pas éprouver un jour ses vengeances. *Amasis*, après une longue résistance, l'abandonna en gémissant aux fureurs de la multitude ; mais respectant toujours en lui le caractère de roi, il le fit enterrer dans le tombeau des monarques de l'Egypte, & lui rendit les honneurs funèbres qu'on avoit coutume de rendre aux rois.

L'Egypte, délivrée des guerres civiles, reprit sous *Amasis* son premier éclat ; les abus furent corrigés & la licence réprimée par le frein des loix : ce fut lui qui assujettit chaque citoyen à déclarer au magistrat quelles étoient ses ressources pour subsister, & quiconque ne pouvoit alléguer de moyens honnêtes, étoit puni de mort. Il ne négligea rien pour peupler l'Egypte, pour y attirer l'étranger, pour y faire germer l'industrie. Il employa sur-tout ses soins à déraciner ces haines nationales qui troublent les états où de nouvelles colonies viennent se confondre avec les anciens habitans. Toutes ses institutions le firent respecter comme le législateur de la nation. La conquête de Chypre & de Sidon lui assigna une place parmi les rois conquérans.

La bassesse de son extraction diminuoit le respect qu'on devoit au trône annobli par ses vertus ; ce fut pour détruire ce préjugé populaire, qu'il ordonna de prendre un vase qui servoit à laver les pieds & les mains de ses convives, pour en faire la statue d'un Dieu. Quand l'ouvrage fut achevé, le peuple vint se prosterner devant la nouvelle idole ; alors il déclara que ce vase, autrefois destiné aux plus sales usages, & devenu l'objet de leur culte, étoit le symbole de sa fortune, & qu'il prétendoit qu'on oubliât ce qu'il avoit été, pour ne songer qu'à ce qu'il étoit.

Sa conduite avec Polycrate, tyran de Samos, dont il avoit toujours été l'ami & l'allié, fut fort singulière. On dit qu'*Amasis* étonné des constantes prospérités de son ami, présagea qu'il seroit malheureux sur le déclin de sa vie. Ainsi il aima mieux rompre avec lui pendant le cours de ses prospérités, que d'avoir un jour à partager les infortunes d'un ami. Il paroît que sur la fin de son règne, les Perses tournèrent leurs armes contre l'Egypte, puisqu'on la voit tributaire de Cyrus, contemporain de ce prince ; & *Amasis*, grand politique & grand guerrier, ne transmit à son fils qu'une puissance chancelante. (*T-N.*)

AMAUTAS, f. m. (*Hist. mod.*) philosophes du Pérou, sous le regne des *Incas*. On croit que ce fut l'In-

l'Inca Roca qui fonda le premier des écoles à Cusco, afin que les *Amautas* y enseignassent les sciences aux princes & aux gentilshommes ; car il croyoit que la science ne devoit être que pour la noblesse. Le devoir des *Amautas* étoit d'apprendre à leurs disciples les cérémonies & les préceptes de leur religion ; la raison, le fondement & l'explication des loix ; la politique & l'art militaire ; l'histoire & la chronologie ; la poésie même, la philosophie, la musique & l'astrologie. Les *Amautas* composoient des comédies & des tragédies qu'ils représentoient devant leurs rois & les seigneurs de la cour, aux fêtes solennelles. Les sujets de leurs tragédies étoient des actions militaires, les triomphes de leurs rois ou d'autres hommes illustres. Dans les comédies ils parloient de l'agriculture, des affaires domestiques, & des divers événemens de la vie humaine. On n'y remarquoit rien d'obscène ni de rampant ; tout, au contraire, y étoit grave, sententieux, conforme aux bonnes mœurs & à la vertu. Les acteurs étoient des personnes qualifiées ; & quand la pièce étoit jouée, ils venoient reprendre leur place dans l'assemblée, chacun selon sa dignité. Ceux qui avoient le mieux réussi dans leur rôle, recevoient pour prix des joyaux ou d'autres présens considérables. La poésie des *Amautas* étoit composée de grands & de petits vers, où ils observoient la mesure des syllabes. On dit néanmoins qu'au temps de la conquête des Espagnols ils n'avoient pas encore l'usage de l'écriture, & qu'ils se servoient de signes ou d'instruments sensibles pour exprimer ce qu'ils entendoient dans les sciences qu'ils enseignoient. Garcilasso de la Vega, (*Hist. des Incas*, *liv. II. & IV.*) (*G*).

AMBASSADE, sub. f. (*Hist. mod.*) envoi que les princes souverains ou les états se font les uns aux autres de quelque personne habile & expérimentée pour négocier quelques affaires en qualité d'*ambassadeur*. *Voyez* AMBASSADEUR.

Le P. Daniel dit que c'étoit la coutume sous les premiers rois de France, d'envoyer ensemble plusieurs *ambassadeurs* qui composoient une espèce de conseil : on observe encore quelque chose d'assez semblable à cela dans les traités de paix. L'*ambassade* de France à Nimègue, pour la paix, étoit composée de trois plénipotentiaires ; celle de Munster de deux, *&c.*

L'histoire nous parle aussi d'*ambassadrices* ; madame la maréchale de Guébriant a été, comme dit Wicquefort, la première femme, & peut-être la seule, qui ait été envoyée par aucune cour de l'Europe en qualité d'*ambassadrice*. Matth. *liv. IV. vie d'Henri IV.* dit que le roi de Perse envoya une dame de sa cour en *ambassade*, vers le grand-seigneur, pendant les troubles de l'Empire.

AMBASSADEUR, sub. m. (*Hist. mod.*) *ministre public*, envoyé par un souverain à un autre, pour y représenter sa personne.

Ce mot vient de *ambasciator*, terme de la basse latinité, qui a été fait de *ambactus*, vieux mot emprunté du gaulois, signifiant *serviteur*, *client*, *domestique* ou *officier*, selon Borel, Ménage, & Chifflet, d'après Saumaise & Spelman : mais les jésuites d'Anvers, dans les *act. sancti Mart. tome II. page 128.* rejettent cette opinion, parce que l'*ambact* des Gaulois avoit cessé d'être en usage long-temps avant qu'on se servit du mot latin *ambascia* ; cependant cela n'est pas strictement vrai ; car on trouve dans la loi salique, *tit. xix*, *ambascia* qui s'est fait d'*ambactia*, en prononçant le *t* comme dans *actio* ; & *ambactia* vient d'*ambactus*, & ce dernier d'*ambact*. Lindenbrog le dérive de l'allemand *ambacht*, qui signifie *œuvre*, comme si on le louoit pour faire quelque ouvrage ou légation. Chorier est du sentiment de Lindenbrog au sujet du même mot, qui se trouve dans la loi des Bourguignons. Albert Acharisius dans son dictionnaire italien, le dérive du latin *ambulare*, marcher ou voyager. Enfin les jésuites d'Anvers, à l'endroit que nous venons de citer, disent que l'on trouve *ambascia* dans les loix des Bourguignons, & que c'est delà que viennent les mots *ambassicatores* & *ambasciatores*, pour dire les *envoyés*, les *agens* d'un prince ou d'un état, à un autre prince ou état. Ils croyent donc que chez les barbares qui inondèrent l'Europe, *ambascia* signifioit le discours d'un homme qui s'humilie ou s'abaisse devant un autre, & qu'il vient de la même racine qu'*abaisser*, c'est-à-dire de *an* ou *am* & de *bas*.

En latin nous nommons ce ministre *legatus* ou *orator* : cependant il est certain que ce mot *ambassadeur* a chez nous une signification beaucoup plus ample que celui de *legatus* chez les Romains ; & à la réserve de la protection que le droit des gens donne à l'un & donnoit à l'autre, il n'y a presque rien de commun entr'eux.

Les *ambassadeurs* sont ou *ordinaires* ou *extraordinaires*.

AMBASSADEUR ORDINAIRE, est celui qui réside dans la cour d'un autre prince par honneur, pour entretenir réciproquement une bonne intelligence, pour veiller aux intérêts de son maître, & pour négocier les affaires qui peuvent survenir. Les *ambassadeurs ordinaires* sont d'institution moderne ; ils étoient inconnus il y a deux cents ans : avant ce temps-là tous les *ambassadeurs* étoient *extraordinaires*, & se retiroient sitôt qu'ils avoient achevé l'affaire qu'ils avoient à négocier.

AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE, est celui qui est envoyé à la cour d'un prince pour quelque affaire particulière & pressante, comme pour conclure une paix ou un mariage, pour faire un compliment, *&c.*

A la vérité, il n'y a nulle différence essentielle entre *ambassadeur ordinaire* & *ambassadeur extraordinaire* : le motif de leurs *ambassades* est tout ce qui les distingue : ils jouissent également de toutes les prérogatives que le droit des gens leur accorde.

Athènes & Sparte florissantes, dit M. de Toureil, n'avoient autrefois rien tant aimé que de voir & d'entendre dans leurs assemblées divers *ambassa-*

deurs qui recherchoient la protection ou l'alliance de l'une ou de l'autre. C'étoit, à leur gré, le plus bel hommage qu'on leur pût rendre; & celle qui recevoit le plus d'*ambassades*, croyoit l'emporter sur sa rivale.

A Athènes, les *ambassadeurs* des princes & des états étrangers montoient dans la tribune des orateurs, pour exposer leur commission & pour se faire mieux entendre du peuple : à Rome ils étoient introduits au sénat, auquel ils exposoient leurs ordres. Chez nous, les *ambassadeurs* s'adressent immédiatement & uniquement au roi.

Le nom d'*Ambassadeur*, dit Cicéron, est sacré & inviolable : *Non modò inter sociorum jura, sed etiam inter hostium tela incolume versatur. In Ver. orat. VI.* Nous lisons que David fit la guerre aux Ammonites, pour venger l'injure faite à ses *ambassadeurs. Liv. II. des rois, chap. x.* Alexandre fit passer au fil de l'épée les habitans de Tyr, pour avoir insulté ses *ambassadeurs.* La jeunesse de Rome ayant outragé les *ambassadeurs* de Vallonne, fut livrée entre leurs mains pour être punie à discrétion.

Les *ambassadeurs* des rois ne doivent point aller aux noces, aux enterremens, ni aux assemblées publiques & solennelles, à moins que leur maître n'y ait intérêt : ils ne doivent point aussi porter le deuil, pas même de leurs proches, parce qu'ils représentent la personne de leur prince, à qui il est de leur devoir de se conformer en tout.

En France, le *nonce* du pape a la préséance sur tous les autres *ambassadeurs*, & porte la parole en leur nom, lorsqu'il s'agit de complimenter le roi.

Dans toutes les autres cours de l'Europe l'*ambassadeur* de France a le pas sur celui d'Espagne, comme cette couronne le reconnut publiquement au mois de Mai 1662, dans l'audience que le roi Louis XIV donna à l'*ambassadeur* d'Espagne, qui, en présence de vingt-sept autres, tant *ambassadeurs* qu'envoyés des princes, protesta que le roi son maître, ne disputeroit jamais le pas à la France. Ce fut en réparation de l'insulte faite à Londres l'année précédente, par le baron de Batteville, *ambassadeur* d'Espagne, au comte d'Estrades *ambassadeur* de France : on frappa à cette occasion une médaille (*G*).

AMÉNOPHIS, (*Hist. d'Egypte.*) fils de Ramsès, roi d'Egypte, fut élevé sur son trône qu'il souilla par ses cruautés. L'histoire nous le représente comme un tyran féroce, qui ne marche qu'environné de bourreaux & de victimes, qu'il immole à ses caprices & à ses soupçons. Les Egyptiens, accablés par ce maitre impitoyable, se révoltèrent, ils appellèrent à leur secours le roi d'Ethiopie, qui les délivra de ce monstre. Quelques-uns croyent qu'*Aménophis* est le Pharaon de Moïse. (*T-N.*)

AMESTRIS, (*Hist. de Perse.*) femme de Xercès, roi de Perse, à laquelle l'histoire impute les atrocités les plus abominables & les plus dégoûtantes. On dit que s'étant fait livrer par son mari, sa belle-sœur, qu'elle croyoit sa rivale & qui ne l'étoit pas, elle lui fit couper les mamelles, la langue, le nez, les oreilles & les lèvres, & les fit jetter aux chiens, en présence de cette malheureuse femme, qui, vivante encore, se vit ainsi dévorer par parties. On dit que pour remercier les dieux d'avoir réussi dans une vengeance cruelle & injuste, elle leur offrit en sacrifice quatorze enfans des meilleures familles de Perse, qu'elle fit enterrer tous vivans.

Que ces faits soient au moins une leçon & un avis contre le despotisme.

AMICLÈS, (*Hist. de Lacédémone.*) troisième roi de Lacédémone, n'est connu que pour avoir été le fondateur d'une ville de Laconie, à laquelle il donna son nom, comme son ayeul Lacédémon avoit donné le sien à tout le pays de sa domination. Il fut père d'Hyacinte, tué d'un coup de palet par un de ses compagnons. *Amiclès* fut si touché de sa mort, que pour perpétuer sa mémoire, il institua des jeux funèbres qui devinrent la plus grande solemnité de Lacédémone. Il récompensa les orateurs & les poëtes qui célébrèrent les vertus de son fils. Les poëtes reconnoissans, publièrent que Zéphyre, jaloux de la préférence qu'Apollon donnoit à ce prince aimable, avoit dirigé avec son haleine le palet dont il avoit été frappé. Ils ajoutoient que le dieu affligé de la mort de son favori, l'avoit métamorphosé en une fleur blanche qui porte encore aujourd'hui son nom. Cette fleur est marquée d'une espèce de couronne rouge qui retrace la blessure de celui dont elle emprunte son nom. (*T--N.*)

(On ne peut pas trop dire que ce soit là de l'histoire, mais enfin le nom d'*Amiclès* subsiste dans celui de la ville d'*Amiclès.*)

AMICT, s. m. (*Hist. mod.*) du latin *amictus*, venant du verbe *amicire*, vêtir, couvrir ; c'est un des six ornemens que porte le prêtre à l'autel : il consiste en une pièce quarrée de toile blanche, à deux coins de laquelle sont attachés deux rubans ou cordons : on le passe à l'entour du cou, disent les anciens rituels, *ne indè ad linguam transeat mendacium*, & on fait ensuite revenir les bouts sur la poitrine & sur le cœur; enfin on l'arrête en nouant les rubans derrière le dos. Dans presque toutes les églises, les prêtres séculiers le portent sous l'aube; dans d'autres, & en particulier dans celle de Paris, cette coutume n'a lieu qu'en été. Pendant l'hiver l'*amict* sert à couvrir la tête, & forme une espèce de capuce ou de camail, qu'ils laissent tomber sur les épaules, depuis la préface jusqu'après la communion. Les réguliers en couvrent en tout temps leur capuchon. La rubrique porte qu'on ne doit point mettre d'aube sans *amict.* (*G.*)

AMIDA, s. m. (*Hist. mod.*) faux dieu adoré par les Japonois. Il a plusieurs temples dans l'empire du Japon, dont le principal est à Jedo.

sa statue, composée d'un corps d'homme avec une tête de chien, comme l'Anubis des anciens, est monté sur un cheval à sept têtes. Proche de la ville de Méaco, on voit un autre temple dédié à cette idole, qui est représentée sous la figure d'un jeune homme portant sur sa tête une couronne environnée de rayons d'or. Il est accompagné de mille autres idoles qui sont rangées aux deux côtés de ce temple. Les Japonois ont une si grande confiance dans leur idole *Amida*, qu'ils se persuadent qu'ils jouiront d'un bonheur éternel, pourvu qu'ils puissent souvent invoquer ou prononcer son nom. Ils croient même qu'il suffit, pour se sauver, de répéter fréquemment les paroles suivantes : *Nami*, *Amida*, *buth*, c'est-à-dire, *heureux Amida*, *sauvez-nous*. On garde une des figures de cette idole à Rome, dans le cabinet de Kircher, comme on le peut voir dans le *Mus. Coll. Rom. Soc. Jesu*, Amst. 1678. (*G.*)

AMILCAR, fils de Magon. (*Hist. des Carthaginois.*) Plusieurs généraux Carthaginois ont illustré le nom d'*Amilcar*. Le premier étoit fils de Magon, général célèbre, qui perfectionna l'art militaire, en établissant la subordination dans les armées. *Amilcar* formé par les leçons de son père, fut l'héritier des ses talens. On l'éleva au commandement des armées pour chasser les Grecs de la Sicile. Ses intelligences avec Anaxilas, roi ou tyran de Rhège, lui promettoient de brillans succès. Ce prince l'éblouit par la magnificence de ses présens, & lui donna ses enfans pour gage de sa fidélité. *Amilcar* assuré de son secours, mit à la voile, & sa flotte, en sortant des ports, fut dispersée par la tempête. Les soldats regardant ce malheur comme un avertissement céleste, tombèrent dans l'abbattement. Pour lui, s'élevant au-dessus des terreurs superstitieuses, il n'en fut que plus ardent à poursuivre son entreprise. Dès qu'il eut fait son débarquement, il mit le siège devant Himère. Gelon, tyran de Syracuse, marcha au secours de cette ville; & voulant ménager le sang de ses sujets, il employa la ruse pour triompher d'un ennemi supérieur en nombre. Informé par une lettre interceptée, qu'*Amilcar* préparoit un sacrifice à Neptune, & qu'une troupe de cavalerie Selmontoise devoit le joindre le lendemain, il envoya la lettre par un courier de confiance, & retint celui qui devoit la remettre, de sorte qu'*Amilcar* ne put soupçonner qu'il étoit découvert. Gelon choisit un nombre de cavaliers égal à celui que l'ennemi attendoit. Ils furent reçus comme des alliés que Selmonte lui envoyoit, & au milieu du sacrifice, ils s'élancèrent sur les Carthaginois sans défense, qui tous furent égorgés. *Amilcar* échappa, non sans peine, à ce carnage, il se retira dans son camp, & voulut tirer vengeance de cette humiliation. Tandis que son armée combat devant Himère avec furie, il est étonné par de funestes présages, & ne voulant point survivre à une défaite, il offre un sacrifice à Saturne, & se précipite au milieu des flammes. Son fils Giscon fut puni de son malheur. Carthage le retrancha du nombre de ses citoyens. Cette illustre banni ne parut sensible qu'à la honte dont sa patrie se couvroit, en punissant injustement le fils de son bienfaiteur. Il se retira à Selmonte, où il languit dans la misère. Les Carthaginois se repentirent de l'injustice de leur arrêt. La mémoire d'*Amilcar* fut rétablie; ils assurèrent qu'il avoit été prendre place parmi les dieux. Ils lui déférèrent les honneurs divins ; ils lui érigèrent des autels dans leur ville, & dans tous les lieux où ils fondèrent des colonies. (*T—N.*)

AMILCAR RHODANE fut envoyé par les Carthaginois auprès d'Alexandre, pour pénétrer les desseins de ce conquérant qui, après la prise de Tyr, menaçoit d'envahir l'Afrique & l'Asie. *Amilcar*, souple & artificieux, s'introduisit dans la faveur d'Ephestion, qui lui procura une audience de son maître. Il fut reçu comme un fugitif que les factions avoient obligé de quitter sa patrie, & qui venoit chercher la gloire & la fortune sous les drapeaux des Macédoniens. Alexandre, charmé de son éloquence & de son enjouement, l'admit dans sa familiarité; & dès-lors il fut à portée de découvrir aux Carthaginois tous les projets du roi conquérant. Il se servoit de tablettes de bois sur lesquelles il gravoit ce qu'il vouloit faire savoir à Carthage; il étendoit ensuite dessus une couche de cire sur laquelle il imprimoit des choses indifférentes aux Macédoniens dont il trompoit la confiance. Il paroit qu'après avoir trahi son bienfaiteur, il devint infidèle à sa patrie, puisqu'à son retour à Carthage il fut condamné à perdre la tête. (*T-N*).

AMILCAR. On voit paroître un nouvel *Amilcar* sous le règne d'Agathocle, dont il fut l'ami ou plutôt le complice. Justin prétend qu'il lui prêta cinq mille Africains pour être les exécuteurs des cruautés qu'il exerça contre les principaux citoyens de Syracuse. Les services rendus au tyran par ce Carthaginois, ne désarmèrent point sa haine contre Carthage, & les Carthaginois eurent lieu de soupçonner qu'il y avoit entre *Amilcar* & Agathocle une intelligence secrète. Ce soupçon fut encore fortifié par les courses qu'Agathocle fit sur les terres de la république. *Amilcar* qui pouvoit les réprimer, fut le témoin de ces hostilités qui restèrent impunies. Les Siciliens gémissant sous la tyrannie d'Agathocle, l'accusèrent à Carthage de favoriser leur oppression. Le sénat, convaincu de la justice de leur plainte, crut devoir arrêter l'ambition d'un général qui ne ménageoit un tyran que pour s'en faire un appui, & pour opprimer comme lui la liberté de sa nation ; mais comme il avoit sous ses ordres toutes les forces de la république, on craignit de s'exposer à son ressentiment. Son procès fut instruit en secret, & les juges donnèrent leur suffrages dans une urne sur laquelle on apposa un sceau qui ne devoit-être levé qu'au re-

tour du coupable à Carthage : mais une mort prématurée lui épargna la honte d'expier sur la croix le crime de son ambition. (*T-N.*)

AMILCAR, fils de Gifcon, banni de Carthage, qui vécut malheureux à Selmonte, & petit-fils de cet *Amilcar* qui se précipita dans un bûcher à la journée d'Himère. Ses concitoyens, pour le consoler de la persécution suscitée à sa famille, l'élevèrent au commandement de leur armée de Sicile. Ce fut lui qui réprima les projets ambitieux de l'autre *Amilcar* qu'il remplaça dans cette île. Agathocle assiègeoit alors Agrigente, & il se flattoit que la prise de cette ville entraineroit la conquête de toute la Sicile : *Amilcar* y envoya une flotte de soixante voiles qui ôta au tyran l'espoir de s'en rendre maitre. Syracuse fut insultée jusques dans ses murailles ; quarante vaisseaux Carthaginois entrèrent dans son port où ils brûlèrent tous les vaisseaux de transport. *Amilcar* abusa des droits de la victoire, & barbare dans la prospérité, il fit couper les mains aux prisonniers qui s'étoient rendus à discrétion. Agathocle ne pouvoit point être surpassé en cruauté ; il usa du droit de représailles envers tous les Carthaginois qui tombèrent sous sa puissance. Le sénat de Carthage crut devoir employer toutes les forces de la république pour terminer avec gloire une guerre si meurtrière. Il équipa une flotte de cent trente galères, de soixante vaisseaux de guerre & de deux cents navires de transport qui furent submergés. Cette perte répandit la consternation dans Carthage où tous les murs furent tendus de deuil, cérémonie usitée dans les grandes calamités. *Amilcar* rassembla les débris de la république, dont il forma une armée de quarante mille hommes de pied & de cinq mille chevaux. La meilleure partie de ces troupes lui fut fournie par les Siciliens mécontens, contre qui le tyran exerçoit les plus cruelles vengeances. Il falloit qu'une bataille décidât du sort de la Sicile. Les deux armées n'étoient séparées que par une rivière. Agathocle étoit campé sur une hauteur vis-à vis des Carthaginois, postés sur le mont Enomas, célèbre par le taureau d'airain de Phalaris. L'action s'engagea par une escarmouche. Les Siciliens eurent d'abord l'avantage, lorsqu'un nouveau renfort fit pencher la fortune du côté des Carthaginois. Agathocle vaincu fit sa retraite vers Gela ; & sur le bruit que Syracuse étoit assiégée, il se fit un devoir d'y entrer pour la défendre. Il étoit sans espoir de la conserver, lorsqu'il exécuta un projet que le plus audacieux oseroit à peine concevoir : ce fut de transporter le théâtre de la guerre en Afrique. Tandis qu'*Amilcar* subjugue les villes de la Sicile sans défense, & qu'il ravage le territoire des villes rebelles, il s'engage dans un défilé au milieu des ténèbres de la nuit. Son armée dont il ne peut diriger les mouvemens, l'abandonne & prend la fuite en désordre. Il tombe au pouvoir du vainqueur qui lui fait essuyer les plus grands outrages. Les parens de ceux qu'il avoit sacrifiés à ses vengeances, le traînèrent avec ignominie dans les places publiques ; ils lui firent couper la tête & les mains qu'ils envoyèrent à Agathocle en Afrique. Lorsque cette offrande lui fut présentée, il s'approcha de Carthage pour la faire voir aux habitans qui, à l'exemple des soldats, se prosternèrent devant la tête de leur suffete. (*T-N.*)

AMILCAR, surnommé BARCA, donna naissance à cette faction si fameuse sous le nom de *Barcine*. Sa famille, considérée par ses richesses & ses services, étoit encore respectée par la noblesse de son origine, il descendoit des anciens rois de Tyr. Il étoit jeune encore quand il fut élevé au commandement de l'armée de Sicile, & dans ses premiers essais, il fit voir qu'il n'avoit pas besoin du secours de l'expérience. Sévère par système, il rétablit la discipline militaire, & apprit au soldat à obéir. Avant de tenter la fortune d'un combat, il eut la patience d'étudier le caractère des généraux qui lui étoient opposés. Il fatigua ses troupes par des marches & contre-marches qui n'avoient d'autre but que de les familiariser avec les exercices de la guerre. La prise d'Erix donna un grand éclat à ses armes, & il eût poursuivi plus loin ses avantages, si le consul Luctatius n'eût dispersé, près des îles Egates, la flotte de l'amiral de Carthage, qui devoit favoriser les opérations d'*Amilcar*. Les Romains, maitres de la mer, lui coupèrent toute communication avec l'Afrique. Ce revers le mit dans l'impuissance de faire la guerre avec gloire ; il sentit la nécessité de faire la paix, & il la demanda comme un général qui ne craignoit point de faire la guerre. Les Romains, fiers de leurs victoires, exigèrent que l'armée Carthaginoise leur remît ses armes. *Amilcar* répondit : *Je me soumettrai plutôt aux tourmens & à la mort, que de rendre aux ennemis de ma patrie, ces mêmes armes qu'elle m'a confiées pour la défendre.*

Les deux partis, également épuisés par la guerre, conclurent une paix qui fut humiliante pour les Carthaginois. *Amilcar*, forcé d'y souscrire, en conçut une haine implacable contre les Romains. Carthage débarrassée de cette guerre, en eut une plus cruelle à soutenir contre son armée de Sicile, qui étoit passée en Afrique. Le trésor public étant épuisé, ne pouvoit satisfaire à l'avarice des mercénaires qui, en exagérant leurs services, en exigeoient le salaire. Carthage marchanda avec eux comme s'il se fût agi d'une denrée de commerce. Ils demandèrent *Amilcar* pour arbitre, & voyant qu'on négligeoit de les satisfaire, ils se rassemblèrent au nombre de dix mille hommes, tant Liguriens que Gaulois Illyriens. Carthage leur oppose Hannon qui fut vaincre sans savoir profiter de la victoire. Son incapacité détermina à lui substituer *Amilcar*, qui, quoique inférieur en force, livra deux combats où il eut toujours l'avantage. Il usa avec modération de la victoire : tous les prisonniers eurent l'alternative de se retirer dans leur patrie ou de servir dans ses troupes : cette clé-

mence rendit les rebelles plus féroces : ils crurent qu'on ne les ménageoit que parce qu'on les craignoit. Gifcon qui avoit été leur ami & leur bienfaiteur, fe trouvoit alors dans leur camp pour tâcher de les ramener à leur devoir ; il lui coupèrent les mains, le battirent de verges & l'enfevelirent tout vivant dans une fosse : tous les autres prifonniers furent lapidés ; tous les Carthaginois qui tombèrent entre leurs mains, expirèrent dans les tourmens. *Amilcar* crut devoir ufer de repréfailles ; il expofa tous fes prifonniers aux bêtes féroces. Les factions qui divifoient la république, s'opposèrent au fuccès de fes opérations. Hannon lui fut affocié dans le commandement. Il y avoit trop d'oppofition dans leur caractère, pour qu'il y eût de l'unanimité dans leurs opérations. Le fénat prévint les fuites de leur divifion, en déférant aux foldats le droit de mettre à leur tête celui qu'ils en jugeroient le plus digne : tous les fuffrages fe réunirent fur *Amilcar*. Cinquante mille rebelles dominoient dans les campagnes, & fiers de leur fupériorité, ils cherchoient l'occafion de livrer bataille. *Amilcar* les affoiblit par des efcarmouches multipliées, & fécond en rufes, il les enferma dans un défilé où il leur étoit auffi dangereux de combattre que de faire leur retraite. Ils fe retranchent dans leur camp où la famine les réduit à manger leurs prifonniers & leurs efclaves. Spendius, avec deux autres chefs des rebelles, muni d'un fauf-conduit, fe rend dans la tente d'*Amilcar* qui accorde la paix à condition que les rebelles mettroient bas les armes, & qu'ils feroient renvoyés avec un feul habit. Les rebelles ne voyant pas leurs députés revenir affez tôt au gré de leur impatience, fe crurent trahis. Ils prennent les armes fous les ordres de Mathos, & livrent un combat où quarante mille rebelles furent écrafés par les éléphans. Mathos fe retire dans Tunis, où il eft bientôt affiégé : il fait plufieurs forties où il déploie le courage du défefpoir. Séduit par fes premiers fuccès, il engage une action générale où il fut mal fecondé par les mercénaires. Mathos fut pris & conduit à Carthage, où il fubit la mort la plus cruelle. Les atrocités où s'abandonnèrent les deux partis, firent donner à cette guerre le nom d'inexpiable.

Amilcar, après avoir éteint le feu de ces difcordes civiles, punit ceux qui avoient favorifé les rebelles. Les Numides & plufieurs autres peuples de l'Afrique, furent foumis. Il fe rendit enfuite en Efpagne, où il fignala fon arrivée par la conquête de Tarte, & par des victoires remportées fur les Celtes & les Ibériens, dont la principale nobleffe périt les armes à la main. Les peuples les plus belliqueux furent obligés de plier fous le joug de Carthage. *Amilcar* encouragé par la rapidité de fes fuccès, étendit les vœux de fon ambition ; il forma le deffein d'aller attaquer les Romains dans le fein de l'Italie : mais ne voulant pas laiffer d'ennemis en Efpagne, il marcha contre les Vectones qui lui réfiftoient à fubjuguer. Il fut trahi par Orifon, prince du pays qui, fous prétexte d'amitié, envoya une armée qui fe déclara contre lui. *Amilcar* n'eut d'autre reffource que la fuite, & en paffant une rivière, il fe noya. Ce général étendit les limites de la domination Carthaginoife. Il eut la facilité d'amaffer de grands tréfors ; mais au lieu de fe les approprier, il verfa dans le tréfor public tout ce qu'il ne diftribua point à fes foldats. Malgré tous fes fuccès, fon plus beau titre de gloire eft d'avoir été le père d'Annibal, ce grand & illuftre héritier de fa haine pour les Romains. (*T-N.*)

AMIN, (*Hift. des Califes.*) fils d'Aaron Rashid, fut proclamé par les habitans de Bagdat, le jour même que l'on reçut la nouvelle de la mort de fon père. L'armée qui étoit à Thus lui avoit déféré le même titre quinze jours auparavant. Héritier des états de fon père, il n'eut ni fes talens, ni fes vertus ; livré tout entier aux excès de la table & du jeu, il s'abrutit dans la débauche, & fe déchargea fur fon vifir du foin des affaires. Le goût des voluptés, qui quelquefois du moins adoucit les mœurs, ne fit qu'aigrir fon caractère dur & fauvage. Il n'ufa de fon pouvoir que pour punir. Son humeur fanguinaire fe manifeftoit jufques dans les actions les plus indifférentes. Il fit conftruire fur le Tigre, des navires qui reffembloient à des lions, à des ferpens, à des dragons, à des vautours. Il dépenfa de grandes fommes pour acheter des eunuques éthiopiens qu'il fit les gardiens de fes femmes dont il étoit idolâtre ; & devenu invifible à fes fujets, il s'endormit au milieu d'un troupeau de concubines lafcives, qui le provoquoient aux voluptés par les charmes de leur voix & le fon des inftrumens. Le tableau qu'on nous a laiffé de fes débauches eft révoltant & dégoutant. Les eunuques & les bouffons furent élevés aux premiers emplois, & le principal mérite fut de fournir des alimens à fes paffions effrénées. Le tems que la fatiété ne lui permettoit pas de donner à l'amour, étoit employé aux échecs. Tous ceux qui excelloient à ce jeu étoient bien accueillis, & magnifiquement récompenfés. Ce calife avoit un frère nommé *Abdalla Almamon*, à qui fon père, en mourant, avoit légué le gouvernement perpétuel du Khorafan & le commandement des troupes de cette province. La fageffe de fon adminiftration le rendit cher aux peuples, & comme fous les tyrans les vertus font plus dangereufes que les vices, le calife fut honteux d'avoir un frère qui n'étoit pas auffi corrompu que lui. *Amin* pour le punir de fes vertus, fit fupprimer fon nom dans les prières publiques. Cette efpèce de dégradation occafionna des haines & une guerre ouverte. Almamon fe fortifia de l'appui de plufieurs gouverneurs qui s'étoient rendus indépendans dans leurs provinces, & fe fit reconnoitre calife du Khorafan ; fon nom fut fubftitué à celui d'*Amin* fur les monnoies, & il fit toutes les fonctions d'iman dans la mofquée. Les deux frères foutinrent leurs

droits par les armes, & à l'exemple des califes Abbassides, leurs ancêtres, ils firent la guerre par leurs lieutenans. Almamon confia le commandement de son armée à Taher, le plus grand capitaine de son siècle. Ce fut lui qui donna, quelque temps après, son nom à la dinastie des Taifites. Ce général, vainqueur dans plusieurs combats, se présenta devant Bagdad; *Amin* abandonné des habitans & de la milice, tomba au pouvoir de ses ennemis qui lui tranchèrent la tête, l'an de l'hégire 198. Il avoit régné ou plutôt sommeillé sur le trône pendant sept ans & huit mois: il étoit, comme ses ancêtres, magnifique & libéral; mais comme il n'avoit que l'abus des vertus, sa libéralité ne fut qu'une profusion funeste. (*T-n.*)

AMINADAB, (*Hist. sacrée.*) Lévite demeurant à Cariathiarim, & chez lequel on déposa l'arche, après qu'elle eut été ramenée du pays des Philistins; *Aminadab* en confia le soin à son fils Eléazar, qui la garda jusqu'au temps où David la fit venir à Jérusalem.

AMIOT, ou AMYOT, précepteur de Charles IX, qui le fit évêque d'Auxerre & grand-aumônier de France, connu par ses traductions de Plutarque, de Diodore de Sicile, d'Héliodore, & sur-tout de Longus, est un des auteurs qui font le plus goûter l'ancien langage françois. Né à Melun le 30 octobre 1540 d'un père si obscur, qu'on ne sait pas bien qu'elle étoit sa profession. Mort le 6 février 1593.

AM-KAS, s. m. (*Hist. mod.*) vaste salle dans le palais du grand-mogol, où il donne audience à ses sujets, & où il paroit les jours solennels avec une magnificence extraordinaire. Son trône est soutenu par six gros piés d'or massif, & tout semés de rubis, d'émeraudes & de diamans; on l'estime soixante millions. Ce fut Cha-Gean, père d'Aurengzeb, qui le fit faire pour y exposer en public toutes les pierreries de son trésor, qui s'y étoient amassées des dépouilles des anciens Patas & Rajas, & des présens que les Ombras sont obligés de faire au grand-mogol, tous les ans à certaines fêtes. Les auteurs qui nous apprennent ces particularités, conviennent que tous ces ouvrages si riches, pour la matière, sont travaillés sans goût, à l'exception de deux paons couverts de pierreries & de perles, qui servent d'ornement à ce trône, & qui ont été faits par un François. Assez près de cette salle on voit dans la cour une tente qu'on nomme l'*aspek*, qui a autant d'étendue que la salle ou *am-kas*, & qui est renfermée dans un grand balustre couvert de lames d'argent; elle est soutenue par des piliers revêtus de lames de même métal: le dehors est rouge, & le dedans doublé de toiles peintes au pinceau, dont les couleurs sont si vives & les fleurs si naturelles, qu'elles paroissent comme un parterre suspendu. Bernier, (*Hist. du grand-mogol.*) (*G.*)

AMLETH ou HAMLET, (*Hist. de Danemarck.*) roi de Jutland. Hordenwil, père de ce prince, régnoit glorieusement sur cette partie du Danemarck, lorsqu'il fut assassiné par son frère Feggon. Le perfide s'empara de ses états, & pour fortifier son parti, ne rougit pas d'offrir une main encore dégoutante du sang de son frère & de son roi, à Géruthe, sa veuve. La reine l'accepta, vaincue par la nécessité. Hordenwil laissoit un fils, dont l'éducation fut confiée à l'assassin de son père. L'enfance d'*Amleth* avoit d'abord désarmé le farouche Feggon; mais il ne le vit pas sans ombrage, atteindre à cet âge où le desir de la vengeance est d'autant plus impérieux que le sentiment des peines est plus vif. Il se fut bientôt lassé d'élever dans sa cour un prince dont la vue, en retraçant aux peuples la mémoire d'Hordenwil, pouvoit fournir chaque jour un prétexte à la révolte, si *Amleth*, en qui la prudence avoit devancé les années, n'eût conjuré cet orage. Il vit bien qu'on ne lui laisseroit point en paix développer ses talents, & que chaque pas qu'il faisoit vers la raison, étoit un pas vers la mort. Le desir de conserver sa vie, & sur-tout l'espoir de se venger un jour, lui firent imaginer un artifice qui, en le rendant l'objet du mépris des Danois, devoit calmer les inquiétudes de son oncle. Il feignit d'être insensé, & s'acquitta si bien de ce nouveau rôle, que toute la cour y fut trompée. Nous respectons trop nos lecteurs pour entrer dans le détail des expédiens dont on dit que s'avisa Feggon pour s'assurer si la folie de son neveu étoit feinte ou réelle. *Amleth* eut le bonheur d'éviter tous les pièges qu'on lui tendit. Un des plus difficiles sans doute à fuir, fut lorsqu'on lui présenta une jeune fille d'une rare beauté. On espéroit que se trouvant seul avec elle, il ne pourroit s'empêcher de lui témoigner l'impression que ses attraits faisoient sur lui, & qu'il démentiroit un moment le personnage qu'il s'étoit imposé. Mais la voix de la nature parloit trop haut dans le cœur d'*Amleth*, pour que celle des sens s'y fit entendre. Le souvenir de son père, mort sans vengeance, le fit sortir vainqueur de cette épreuve périlleuse.

Ce prince renfermoit ses chagrins dans son cœur & les dévoroit en silence. Isolé dans le palais de Feggon, objet des mépris d'une cour auquel il auroit dû commander, il passoit dans l'obscurité des jours dus à la vengeance. Enfin, le sort lui offrit une occasion de punir le meurtrier de son père. Feggon donna un banquet solemnel aux grands de sa cour. *Amleth*, à la faveur du tumulte & du désordre qui suivent ces sortes de fêtes, trouva le moyen de se glisser dans l'appartement de Feggon, & de l'immoler de sa propre main. Ensuite il met le feu au palais & se rend à la place publique; il se présente aux Danois, tenant encore en main le glaive dont il s'étoit servi pour tuer le tyran. Il leur rappelle la mémoire d'Hordenwil, de ses vertus, de la douceur de son règne. A ce tableau, il oppose la peinture des cruautés de Feggon & de ses exactions. » J'ai tué l'assassin de mon père, ajoute-t-il, je

» vous ai délivré d'un tyran. J'ai vengé d'un coup » ma patrie & la nature : c'est à vous de juger si » je suis digne de récompense ou de punition. La » mort de l'usurpateur laisse le trône vacant, ma » naissance m'y donne des droits ; mais ces titres » sont vains pour moi, & je renonce pour jamais » à ce trône où régnoient mes ancêtres, si ce » n'est votre amour qui m'y élève «. Les Danois furent aussi étonnés du courage d'*Amleth*, que charmés de son éloquence. Ils ne pouvoient concevoir qu'un prince qu'ils avoient jusqu'alors tant méprisé, eût pu former une entreprise aussi hardie : ils se hâtèrent de réparer l'injure qu'ils lui avoient faite, & le proclamèrent à haute voix roi de Jutland.

Le Jutland étoit un démembrement de la couronne de Danemarck ; il étoit arrivé par rapport à cette contrée, ce qui est arrivé si souvent dans tous les royaumes du nord. Les rois de Danemarck ne pouvant veiller par eux-mêmes sur cette province, y avoient envoyé des gouverneurs ou des vice-rois. Ces dignités d'abord amovibles, étoient devenues héréditaires par l'énorme crédit des seigneurs qui les possédoient. Ces vassaux orgueilleux firent souvent trembler leurs maitres. Le seul droit que les rois de Danemarck avoient conservé sur le Jutland, étoit que ses souverains ne pouvoient se faire couronner sans leur consentement. *Amleth*, redevable de sa couronne à l'amour de ses sujets, négligea de faire confirmer son élection par Wigleth, roi de Danemarck. Ce prince prétendit que la majesté de sa couronne étoit blessée par ce manque de déférence. Il se jetta dans le Jutland septentrional, qu'il ravagea. *Amleth* tâcha d'abord de le fléchir par ses prières & ses soumissions ; enfin voyant qu'il ne pouvoit calmer la colère de Wigleth, il marcha contre lui, & le repoussa au-delà des frontières de ses états. Wigleth rassembla de nouvelles forces, & reparut une seconde fois dans le Jutland, à la tête d'une armée encore plus forte que la première, *Amleth* succomba cette fois ; il fut vaincu & tué dans le combat. Le champ qu'il illustra par sa défaite, s'appelle encore maintenant *Amleths-hede*, c'est-à-dire, sépulture d'*Amleth*. (*M.* DE SACY.)

AMMAN (*Hist. mod.*) C'est le nom de deux savans utiles, tous deux médecins, l'un principalement a donné trois ouvrages relatifs à la science qu'il professoit. 1°. *Enumeratio plantarum horti Lipsiensis.* Lipsiæ 1675 *in*-8°. 2°. *Character plantarum*, 1676 *in*-12. 3°. *Hortus Bosianus quoad exotica descriptus*, 1686 *in*-4°. Il se nommoit Paul, il étoit de Breslau, enseignoit à Leipsick, & mourut en 1690.

L'autre, nommé Jean Conrard, medecin suisse, plus connu que le premier, s'est acquis une grande réputation dans cet art utile, exercé depuis avec tant d'éclat & de succès, par M. l'abbé de l'Epée, & par quelques autres, c'est-à-dire dans l'institution des sourds & muets ; il a même composé sur cette matière, deux écrits, intitulés ; l'un, *Surdus loquens*, Harlem, 1692 *in*-8°. ; l'autre, *De loquelâ*, Amstelodami, 1700 *in*-12.

AMMIEN-MARCELLIN, (*Hist. anc.*) natif d'Antioche, mort vers l'an 390, est célèbre par son histoire romaine, qui commence à la fin du règne de Domitien, & qu'il a poussée jusqu'à son temps. De 32 livres dont elle étoit composée, il ne nous en reste que 18. On a su gré à cet auteur païen d'avoir traité les chrétiens & leur religion avec assez de ménagement, comme on a u gré à M. l'abbé de la Bletterie, qui a écrit principalement d'après cet auteur, d'avoir rendu justice à l'empereur Julien. Cet empereur est le héros d'*Ammien-Marcellin.* L'édition de cet auteur qui passe pour la meilleure, est celle de Gronovius, Leyde, 1693, *in-folio.* Celle de Paris, 1681, est aussi assez estimée. L'abbé de Marolles a traduit *Ammien-Marcellin* en 3 volumes *in*-12. Il y en a une autre traduction plus nouvelle, imprimée à Berlin, aussi en 3 volumes *in*-12.

AMMIRATO (SCIPION) (*Hist. mod.*) célèbre par son histoire de Florence, par ses généalogies des familles nobles de Florence & du royaume de Naples, par ses discours sur Tacite & par divers autres ouvrages en prose & en vers, étoit né à Lecce, ville du royaume de Naples, & avoit été fixé à Florence par les bienfaits du grand duc Ferdinand I, qui lui donna un canonicat de cette ville & l'engagea fortement à en écrire l'histoire ; la meilleure édition de cet ouvrage est celle qui fut faite à Florence de 1641 à 1647 en 3 volumes *in-folio.*

Scipion Ammirato le jeune, qui donna cette édition, se nommoit Christophe Del-Bianco, & n'avoit droit au nom de *Scipion Ammirato*, que, parce que le véritable *Scipion Ammirato*, son ami, lui avoit laissé tout son bien par testament, à condition de prendre son nom & ses armes. *Scipion Ammirato*, l'ancien, mourut à Florence, le 30 janvier 1600 dans sa soixante-neuvième année.

AMMON, (*Hist. sacrée.*) né de l'inceste de Loth avec sa seconde fille, lorsqu'au sortir de Sodome, il se retira dans une caverne avec ses deux filles, fut père des Ammonites, peuple puissant & toujours ennemi des Israélites. Il naquit l'an du monde 2107 ; mais on ne sait aucune particularité de sa vie. (*A. R.*)

AMMONIUS. Il y a plusieurs personnages connus, de ce nom.

1°. *Ammonius*, philosophe d'Alexandrie au 3°. siècle, surnommé *Saccas*, parce que son premier métier étoit de porter du bled dans des sacs. Devenu philosophe de la secte eclectique ou des nouveaux platoniciens, il eut pour disciples Origène & Plotin ; il est moins connu par sa concorde des évangélistes, quoique louée par saint Jérôme, que par le talent ou le bonheur qu'il eut de se concilier également l'estime des auteurs païens & chrétiens. Plotin, Porphyre Longin, Hiéro-

clés, n'en faisoient pas moins de cas que saint Jérôme.

2°. *Ammonius*, philosophe péripatéticien, disciple de Proclus, au 6e. siècle, a fait un traité *de differentiâ vocum*, imprimé avec d'autres anciens grammairiens; Leyde 1739, 2 part. *in*-4° & un commentaire sur Aristote.

3°. *Ammonius* est encore le nom d'un chirugien d'Alexandrie, le premier qui fit une ouverture à la vessie pour en tirer la pierre, ce qui lui fit donner le surnom de *Lithotome*, *coupeur de pierre*.

AMNON, (*Hist. sacrée.*) fils aîné de David, né d'Achinoam sa seconde femme, conçut un amour si passionné pour sa sœur Thamar, qu'il en tomba dans une langueur capable de le conduire au tombeau, s'il n'avoit trouvé moyen de satisfaire sa passion en abusant de Thamar, malgré sa résistance. Après cette violence, son amour se changea en aversion, au point de ne pouvoir plus souffrir sa sœur, qu'il chassa honteusement de sa maison. David laissa ce crime impuni; mais Absalom, frère d'*Amnon*, l'ayant invité à un festin au bout de deux ans, le fit assassiner pour venger l'affront fait à Thamar. (*A. R.*)

AMON, (*Hist. sacrée.*) fils de Manassès & de Messalemeth, fut le XIVe roi de Juda. Il monta sur le trône à l'âge de 22 ans, se livra au culte des idoles, & fut assassiné au bout de deux ans de règne, par ses propres officiers, dans sa maison, l'an du monde 3365. Josias, son fils, lui succéda. (*A. R.*)

AMOS, (*Hist. sacrée.*) un des douze petits prophètes, étoit un pasteur de la ville de Thécué: il prophétisoit à Béthel où Jéroboam II, adoroit des veaux d'or, disant que la maison de ce prince seroit exterminée, & que tout son peuple seroit mené en captivité, s'il persistoit dans son idolâtrie. Amasias, prêtre des veaux d'or, fut choqué de la liberté d'*Amos*, l'accusa devant Jéroboam, le traitant de visionnaire & d'homme dangereux, propre à soulever le peuple contre son roi: ce qui obligea le prophète à sortir de Béthel, après avoir prédit à Amasias que sa femme se prostitueroit au milieu de Samarie, & que ses fils & ses filles périroient par l'épée. Du reste, on ignore le temps & le genre de sa mort.

La bible fait mention d'un autre *Amos*, père du prophète Isaïe; on en trouve un troisième dans la généalogie de notre sauveur, rapportée dans l'évangile selon saint Luc. (*A. R.*)

AMOUQUE, s. m. c'est, en Indien, le nom des gouverneurs ou pasteurs des Chrétiens de saint Thomas.

AMPLISSIME, adj. superl. *amplissimus*, qualité dont on honore chez les étrangers & dans les collèges quelques personnes constituées en dignité: on traite dans les exercices publics le recteur de l'Université de Paris, d'*amplissime rector*.

AMRI, (*Hist. des Juifs.*) fut proclamé roi d'Israël par l'armée, après la mort d'Ela, assassiné par Zambri. Thebni, élu aussi roi par une partie des grands & du peuple, lui disputa la couronne pendant quatre ans. Mais enfin Thebni ayant été tué, tout se réunit en faveur d'*Amri*, qui régna douze ans, se livrant à toutes sortes d'iniquités & de superstitions idolâtres. Il mourut à Samarie, qu'il avoit bâtie, l'an du monde 3086. (*A. R.*)

ANACANDRIANS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les habitans de l'île de Madagascar donnent à ceux qui sont descendus d'un *Roandrian*, ou prince blanc, qui a dérogé, ou pris une femme qui n'étoit ni de son rang, ni de son état.

ANACHARSIS, (*Hist. anc.*) philosophe Scythe, mis au rang des sages de la Grèce, quoiqu'étranger & réputé barbare. Sa mère étoit grecque, elle lui apprit sa langue, & lui inspira le desir de connoitre la Grèce. *Anacharsis* vint à Athènes, où il eut des conférences avec Solon. Il est resté de lui plusieurs mots célèbres; c'est lui qui a comparé les loix que les grands violent impunément, à des toiles d'araignées qui ne prennent que des mouches. Il disoit aussi que *la vigne portoit trois sortes de fruits la volupté, l'ivresse & le repentir.*

Un honnête homme, disoit-il encore, *est sobre dans le parler, dans le manger & dans le plaisir.*

La vue de l'ivrogne est la meilleure leçon de sobriété. Cette maxime est encore d'*Anacharsis*. Les Lacédémoniens pensoient comme lui, puisqu'ils enivroient leurs Ilotes, pour que la vue de l'état d'abrutissement où ces esclaves étoient réduits, inspirât aux hommes libres une horreur salutaire de l'ivrognerie.

Anacharsis disoit *qu'à Athènes c'étoient les sages qui proposoient, & les fous qui décidoient*, parce que le Sénat ne pouvoit que proposer, & le peuple que statuer sur la proposition du Sénat. C'est *Anacharsis*, qui étant sur mer, a dit avant Aratus & avant Boileau:

Un bois mince & léger nous défend de la mort.

Un grec lui reprochant qu'il étoit Scythe, il répondit: *Eh bien! je tâcherai d'honorer ma patrie, craignez de déshonorer la vôtre.* C'est ce que Cicéron, dans *Rome Sauvée*, dit à Catilina, en parlant de la Naissance.

Mon nom commence en moi, de votre honneur jaloux,
Tremblez que votre nom ne finisse dans vous.

Anacharsis, en parlant des prix proposés aux poëtes dans les jeux publics de la Grèce, & des juges de leurs combats, dit: *N'est-il pas étrange que des artistes combattent, & que ce ne soient pas des artistes qui soient leurs juges?* Cela est en effet si étrange que nous ne saurions croire que cela fût ainsi, & malgré le mot d'*Anacharsis* qui semble constater le fait, nous croyons seulement qu'il s'agissoit d'un mauvais choix fait par hasard. Au reste nous trouvons ce mot dans les mémoires de littérature, tome

tome 13, pag. 341. On cite en marge Lucien, dans son ouvrage intitulé : *Harmonides*, où *Anacharsis* n'est pas même nommé ; c'est dans l'ouvrage de Lucien, intitulé : *Le Scythe* ou *L'Hospitalier*, qu'il est beaucoup question d'*Anacharsis* ; mais on n'y trouve pas son jugement sur les juges des combats poetiques de la Grèce. *Anacharsis* fut le premier étranger initié aux mystères d'Eleusis, & honoré du titre de citoyen d'Athènes. De retour dans sa patrie, il voulut y introduire les dieux & les loix de la Grèce, ce projet souleva contre lui le roi des Scythes, son propre frère, qui le tua, car l'intolérance religieuse qui arme le frère contre le frère est un fléau qui a fait le tour du monde. On l'a cru l'inventeur de la roue des potiers de terre, mais Homère, antérieur de plusieurs siècles à *Anacharsis*, parle de cette invention. *Anacharsis* avoit, dit-on, écrit en vers un traité des loix des Scythes & un autre de l'incertitude & de la fragilité de la vie. Il mourut environ 544 ans avant l'ère chrétienne.

ANACHORÈTE, (*Hist. mod.*) hermite ou personnage pieux qui vit seul dans quelque désert, pour y être à l'abri des tentations du monde, & plus à portée de méditer. Ce mot vient du grec ἀναχωρέω, *se retirer dans une région écartée*.

Tels ont été S. Antoine, S. Hilarion & une infinité d'autres. S. Paul, l'hermite, fut le premier *Anachorète*.

Parmi les Grecs, il y a un grand nombre d'*Anachorètes*, la plupart religieux, qui ne se souciant pas de la vie laborieuse & des fatigues du monastère, demandent un petit canton de terre & une cellule où ils se retirent, & ne se montrent plus au couvent qu'aux grandes solemnités.

On les appelle aussi quelquefois *ascètes* & *solitaires*.

Les *Anachorètes* de Syrie & de Palestine se retiroient dans les endroits les plus inconnus & les moins fréquentés, habitant dans des grotes, & y vivant de fruits & d'herbes sauvages.

Il y a eu aussi des *Anachorètes* dans l'Occident. Pierre Damien, qui a été de l'ordre des hermites, en parle souvent avec éloge. Il les représente, comme ce qu'il y a de plus parfait parmi les religieux, & marque pour eux beaucoup plus d'estime & de vénération que pour les cœnobites ou moines qui résident dans des monastères.

La plupart de ces *Anachorètes* ne se retiroient qu'avec la permission de leur abbé, & c'étoit le couvent qui leur fournissoit leurs besoins. Le peuple, en considération de leur piété, leur portoit quelquefois des sommes considérables d'argent qu'ils gardoient, & à leur mort ils les laissoient au monastère dont ils étoient cœnobites. L'ordre de S. Benoit a eu beaucoup de ces *Anachorètes* ; ce qui étoit conforme aux constitutions de cet ordre, qui permettent de quitter la communauté pour vivre solitaires ou *Anachorètes*. Les *Anachorètes* ne subsistent plus aujourd'hui : mais les anciens ont enrichi leurs monastères de plusieurs revenus considérables, comme l'a remarqué Pierre Acosta dans son histoire de l'origine & du progrès des revenus ecclésiastiques. (*G*)

ANACRÉON, (*Hist. litt. anc.*) poëte grec, natif de Théos en Ionie, a dans son genre autant de réputation qu'Homère, il a comme lui la gloire d'être le premier & le plus parfait modèle dans son genre, petit genre à la vérité, mais le plus agréable de tous & qui plait à tout le monde. *In tenui labor, at tenuis non gloria.* Il vivoit, il aimoit, il chantoit, il jouissoit dans le temps que Polycrate étoit tyran de Samos, & Hipparque d'Athènes Ce dernier, qui aimoit les lettres, & qui remplissoit sa cour de poëtes & de philosophes, attira auprès de lui *Anacréon*, il lui envoya, par honneur, une galère à cinquante rames pour l'amener. *Anacréon* fut cher aussi à Polycrate qu'il célèbre souvent dans ses vers, quoiqu'il ait été, dit-on, son rival & son rival heureux, dans une de ces passions honteuses & criminelles qu'*Anacréon*, selon l'usage de son temps & de son pays, méloit sans scrupule à d'autres passions plus légitimes. L'objet de cette rivalité se nommoit Smerdias. On connoit la passion d'*Anacréon* pour Bathylle, qui fut aussi aimé de Polycrate.

Non aliter samio dicunt arsisse Bathyllo
Anacreonta Teïum,
Qui persæpè cavâ testudine flevit amorem
Non elaboratum ad pedem.

Le bon vieillard qui brûla pour Bathylle,

A dit Rousseau avec l'indulgence que la bonhomie d'*Anacréon* & son incurie philosophique inspirent pour ses vices mêmes. Voici comment M. de la Nauze de l'académie des belles-lettres, vrai savant, bon esprit, excellent modèle des mœurs d'un homme de lettres, a caractérisé les Odes d'*Anacréon*.

« A regarder ces pièces du côté du style, c'est » une douceur, une délicatesse qui peut-être n'a » point d'exemple, Tout y est beau & naturel, » point de pensée qui ne soit un sentiment, point » d'expression qui ne parte du cœur, & qui n'aille » au cœur. On y trouve ces grâces naïves qui ca» ractérisent la chanson, & la distinguent des autres » ouvrages de poésie. On y voit ces images riantes » toujours sûres de plaire, parce qu'elles sont prises » avec goût & avec discernement dans la simple » nature. L'air sans doute y étoit assorti aux pa» roles ; ainsi la Dialecte Ionienne pleine de dou» ceur, & le Mode Ionien plus tendre que tous » les autres, devoient rendre ces chansons d'un » agrément parfait. Mais à les envisager du côté » des mœurs, tout y respire une débauche outrée, » un libertinage qui est dans l'esprit comme dans

» le cœur ; une pareſſe affectée ; qui éloigne ; » comme autant d'idées frivoles, tout ce qui s'ap- » pelle fortune, honneur, vertu, bienſéance ».

Anacréon a cependant trouvé des apologiſtes, même ſur l'article des mœurs. Elien veut qu'il n'ait eu pour Smerdias qu'une amitié pure, & il ne ſauroit ſouffrir qu'on l'accuſe ou d'incontinence ou d'intempérance. M. le Fèvre, père de madame Dacier, a auſſi juſtifié *Anacréon* ; & un ſavant anglois a ſoutenu que ce poëte étoit ſobre & chaſte ; il a de même juſtifié les mœurs de Pindare & de Sapho, & traité d'ignorans ou de gens ſtupides ceux qui doutoient de leur vertu. *Anacréon* mourut à quatre-vingt-cinq ans, étranglé, dit-on, par un pepin de raiſin. Il eſt difficile de fixer les époques de ſa naiſſance & de ſa mort.

ANALABE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) partie de l'habillement des moines grecs. L'*analabe* étoit en Orient, ce qu'eſt le ſcapulaire en Occident ; il étoit percé dans le milieu, d'une ouverture pour paſſer la tête, & s'ajuſtoit ſur les épaules en forme de croix. *Analabe* vient de ἀνὰ, *deſſus*, & de λαμβάνω, *je prends*. (*A. R.*)

ANANEL, (*Hiſt. ſacrée.*) grand-prêtre des Juiſs, fut revêtu de cette dignité par Hérode le Grand, au bout de deux ou trois ans, il fut contraint de la céder à Ariſtobule, beau-frére d'Hérode, à qui celui-ci la donna à la ſollicitation d'Alexandra ſa belle-mère, & de Marianne ſa femme ; mais *Ananel* la reprit un an après, lorſque le roi eut fait mourir Ariſtobule. Il ne la garda pas long-temps ; Hérode l'en dépouilla pour en revêtir Jeſus, fils de Phabet ou Phabi. Ce prince ombrageux craignoit l'autorité des grands-prêtres qui étoient perpétuels, & s'arrogea le droit de diſpoſer à ſon gré de cette dignité. (*A--R.*)

ANANIAS, (*Hiſt. ſacrée.*) fils de Nébédée, ſouverain ſacrificateur des Juiſs, ſuccéda à Joſeph, fils de Camith : il étoit fort aimé des Juiſs à cauſe de ſa grande généroſité. Quadratus, gouverneur de Syrie, étant venu dans la Judée à l'occaſion des différends qu'il y avoit alors entre les Samaritains & les Juiſs, envoya à Rome le grand-prêtre *Ananias*, qu'on accuſoit d'être l'auteur de ces troubles, pour rendre compte de ſa conduite à l'empereur Claude. Il ſe juſtifia & revint abſous. Depuis ſon retour il fit comparoître devant lui & maltraiter l'apôtre S. Paul. Il ſut gagner l'affection d'Albin, gouverneur de la Judée, & eut toujours un grand crédit ſur ſon eſprit : il le dut en partie à ſes richeſſes. Quelques-uns de ſes gens en abuſèrent pour commettre impunément de grandes violences ; il ne jouit que ſept ans de la ſouveraine ſacrificature. Agrippa l'en dépouilla pour la donner à Imael, fils de Phabé, l'an 62 de l'ère vulgaire. (*A. R.*)

ANANIAS, (*Hiſt. des Juiſs.*) ſurnommé le *Sadducéen*, eſt célèbre dans la révolte des Juiſs contre les Romains, de laquelle il fut un des plus ardens promoteurs. Il alla ſolliciter auprès des Iduméens, des ſecours en faveur des rebelles, & obtint ce qu'il demandoit. Ce fut lui qui, par ſon éloquence, perſuada à Métilius, capitaine des troupes Romaines, aſſiégé dans le palais royal de Jéruſalem, de ſe rendre avec ſes gens, à condition qu'on lui laiſſeroit la vie ſauve, à lui & à ſa troupe. Métilius fut la dupe de ſa confiance ; lorſqu'il ſe fut rendu, les factieux égorgèrent tous les Romains, & il n'échappa lui-même à leur fureur qu'en promettant de ſe faire Juif.

Il eſt encore fait mention, dans l'écriture-ſainte, de quelques autres *Ananias*, ou Ananie, moins célèbres que ceux dont on vient de parler. (*A. R.*)

ANANUS, (*Hiſt. des Juiſs.*) fils de Seth, grand-prêtre des Juiſs, appellé *Anne* dans l'évangile, poſſéda la grande ſacrificature pendant onze ans, & eut cinq de ſes fils grands-prêtres, dont un porta auſſi le nom d'*Ananus*. Après avoir été dépoſé de cette dignité, il en conſerva le titre, & eut toujours beaucoup de part aux affaires. Il étoit beau-père de Caïphe, & ce fut chez lui que Jeſus-Chriſt fut d'abord mené, lorſqu'il eut été arrêté au jardin des olives.

Ananus ſon fils, qui ne fut grand-prêtre que trois mois, & que le conſeil des Juiſs nomma enſuite gouverneur de Jéruſalem, fit lapider S. Jacques, frère, c'eſt-à-dire parent de Jeſus-Chriſt, ſelon la chair, avec quelques chrétiens, comme coupables d'impiétés : violence qui lui fit perdre le pontificat. L'hiſtorien Joſephe loue extrêmement la prudence de ce gouverneur : il en parle comme d'un homme très-juſte, ami de la paix, zélé pour le bien public, très-vigilant & très-attentif aux intérêts du peuple : ce qui prouve qu'il s'étoit bien corrigé de ce zèle impétueux & violent qu'il montra lorſqu'il étoit grand-prêtre.

L'écriture parle encore de quelques autres *Ananus*. (*A. R.*)

ANAXAGORAS, (*Hiſt. anc.*) fut diſciple d'Anaximènes, & Périclès, Euripide, &, ſelon quelques-uns, Socrate furent ſes diſciples. Il plaçoit le bonheur ſuprême dans la contemplation, & avoit pour principe de ne ſe mêler d'aucune affaire publique, principe plus agréable dans une monarchie, que convenable dans une république ; on lui reprochoit cette indifférence pour ſa patrie, *au contraire*, dit-il, en montrant le ciel, *c'eſt pour m'occuper uniquement de ma véritable patrie.* C'eſt dans le même ſens qu'il ſe diſoit *né pour contempler le ſoleil, la lune & le ciel.* Ce fut lui, ſelon ſaint Clément d'Alexandrie, qui tranſporta le premier la philoſophie, de Milet à Athènes ; ſelon Diogène Laerce, ce fut le philoſophe Archélaüs, diſciple d'*Anaxagoras*. Mais la philoſophie étoit alors au berceau. Une contemplation aſſidue & les obſervations les plus raiſonnées ne conduiſirent *Anaxagoras* qu'à ſoupçonner que le ſoleil eſt une maſſe de feu, (idée qui ſe préſente d'abord à tout le monde) & qu'il pourroit bien être un peu plus grand que le Péloponèſe, (paradoxe qui étonna & qui ſcandaliſa beaucoup la Grèce, dans ce qu'il

contenoit de vrai) que la lune a des collines & des vallées, & pourroit bien avoir des habitans, (idée qui ne se présentoit pas alors à tout le monde, & qui nous étoit assez étrangère à nous-mêmes avant le livre de la *pluralité des mondes*, où même elle n'est présentée qu'avec précaution, & comme une conjecture hazardée.) Les cieux, selon *Anaxagoras*, étoient de pierre, & c'étoit la vitesse seule de leur mouvement qui les empêchoit de tomber; (où tomberoient-ils?) ils enlevoient des pierres de la terre, ils les allumoient & en faisoient des astres; *Anaxagoras* est l'auteur du systême des *homœomeries*, ou parties similaires dont il disoit que chaque espèce de corps étoit formée, systême que Lucrèce expose & réfute dans le premier livre de son poëme. *Anaxagoras* disoit encore que la neige est noire, parce que ce n'est qu'une eau condensée, & que le noir est la couleur propre de l'eau; delà il concluoit que nos sens nous trompent, & que ce n'est pas à eux, mais à la raison à juger des choses; mais la raison peut-elle jamais nous dire, & cela contre le témoignage de nos sens, quelle est la couleur d'un corps? Ce qui fait le plus d'honneur à ce philosophe, c'est d'avoir été le premier qui ait remarqué dans toute la nature des traces d'intelligence, & qui ait mis en dogme qu'une intelligence supérieure a disposé la matière, lui a donné le mouvement & a débrouillé le chaos; il en eut le sur-nom, d'*Entendement* ou *d'Intelligence*, soit parce qu'il voyoit par-tout de l'intelligence, soit parce qu'il en falloit beaucoup pour appercevoir & développer cette grande vérité, à travers les préjugés qui l'obscurcissoient & qui attribuoient tout au hazard. C'est cette belle idée que Virgile présente en plusieurs endroits.

Esse apibus partem divinæ mentis, & haustus
Æthereos dixere, deum namque ire per omnes
Terrasque, tractusque maris, cælumque profundum.
Hinc pecudes, armenta, viros, genus omne ferarum,
Quemque sibi tenues nascentem arcessere vitas:
Scilicet huc reddi deindè ac resoluta referri
Omnia.

GEORG. *lib. 4.*

Principiò, cælum ac terras, camposque liquentes,
Lucentemque globum lunæ, titaniaque astra
Spiritus intùs alit; totamque infusa per artus
Mens agitat molem, & magno se corpore miscet.
Indè hominum, pecudumque genus, vitæque volantum,
Et quæ marmoreo fert monstra sub æquore pontus!

ÆNEID. *lib. 6.*

Quant à la pierre tombée du soleil, sur la côte appellée la rivière de la Chèvre, pierre miraculeuse, dont la chûte prédite, dit-on, par *Anaxagoras*, présageoit la défaite (qu'il n'avoit pas prédite) de la flotte Athénienne, détruite par Lysandre, cette tradition, rapportée par Pline, par Plutarque, par Diogène Laërce, prouve seulement que de toute ancienneté, le peuple est en possession d'attribuer des prédictions absurdes aux hommes qui ont la réputation d'être versés dans l'astronomie, & sur-tout d'inventer des prédictions & des présages après des évènemens funestes. Bayle rapporte à ce sujet la note d'un commentateur qui suppose la prédiction, & qui n'en est pas étonné. *Il n'y a*, dit-il, *aujourd'hui, si petit astrologue qui n'en fît autant.* Pline plus sensé, dit que la prédiction d'*Anaxagoras* eût été un plus grand miracle, que la chûte de la pierre.

Les Grecs étoient intolérans; *Anaxagoras* fut accusé d'impiété, parce qu'il disoit que le soleil étoit une masse de feu ou de matière enflammée; on ne sait pas bien certainement s'il fut condamné, ou absous; tout ce qu'on sait, c'est que Périclès entreprit de le défendre, & que par là, il se mit en danger. Jupiter, dans le dialogue de *Timon* de Lucien, dit « J'ai brisé deux pointes de mon » foudre, en le lançant trop brusquement contre » le philosophe *Anaxagoras*, qui vouloit persua- » der à ses disciples que nous autres dieux, nous » n'existons pas. Mais il se mit à couvert sous l'au- » torité de Périclès, & cependant j'allai mettre en » poudre le temple de Castor & de Pollux, qui ne » m'avoit fait ni bien ni mal ».

Ceux qui disent qu'*Anaxagoras* fut condamné, même à mort, rapportent de ce philosophe un mot qui annonce du sang froid & du courage. En apprenant la sentence des juges, *il y a long-temps*, dit-il, *que la nature a prononcé son arrêt de mort contr'eux aussi bien que contre moi.* Son mot à la mort de ses fils: *Je savois bien que je les avois engendrés mortels*, est, ou d'un père peu sensible, ou d'un philosophe plein de courage. Il étoit d'une gravité remarquable; Cicéron dit de lui: *Maximâ fuit & gravitatis & ingenii gloriâ.* Elien & Plutarque disent qu'on ne le vit jamais rire ni même sourire; si c'est depuis la mort de ses fils, son mot est jugé, il est une preuve de courage & non pas d'indifférence; c'est ainsi qu'on raconte du roi d'Angleterre, Henri I, que depuis le malheureux naufrage qui fit périr presque toute sa famille, on ne le vit jamais sourire; mais le fait ne peut guères être vrai de la vie entière d'un homme, au moins quant au sourire; car, pour le rire, on assure que Fontenelle, qui avoit toujours sur les lèvres le sourire philosophique, n'a jamais ri aux éclats, & qu'il en convenoit en tâchant de donner du ridicule au rire éclatant, qui n'en est guères susceptible quand il est sincère & qu'il part de l'ame. Au reste, l'antiquité rapporte aussi de Pythagore, d'Héraclite, qui pleuroit toujours, & de Crassus, l'ayeul de celui qui fut tué par les Parthes, qu'ils étoient *agélastes*, c'est-à-dire, qu'ils n'ont jamais ri.

Il dédaignoit le luxe & sur-tout celui des bâtimens; quand on lui vantoit la beauté d'un édifice, *oui*, répondoit-il avec froideur, *c'est un monument*

de l'art de convertir l'or en pierre. C'étoit réduire & l'or & la pierre à leur juste valeur. *Anaxagoras*, né à Clazomène dans l'Ionie, vers la septième olympiade, environ cinq cents ans avant J. C. mourut à Lampsaque, la première année de la quatre-vingt-huitième olympiade, 428 ans avant J. C. A sa mort, ses amis lui demandèrent s'il vouloit que son corps fût porté à Clazomène? *Croyez-vous*, leur dit-il, *que le séjour qui m'attend soit plus voisin de Clamozène que de Lampsaque?* L'honneur d'avoir été le premier philosophe qui ait publié des livres, reste encore indécis entre *Anaxagoras* & Alcméon, disciple de Pythagore, & telle est l'opinion ou plutôt l'incertitude commune; mais saint Augustin attribue des livres à Thalès; selon Suidas, la tradition des Grecs étoit que Phérécydes étoit le premier qui eût fait des livres. Or Thalès & même Phérécydes sont plus anciens qu'*Anaxagoras*, ou Anaxagore, car son nom est assez connu pour pouvoir prendre la terminaison françoise. Il avoit écrit entre autres choses sur la quadrature du cercle.

Diogène Laërce parle de trois autres *Anaxagoras* moins connus; le premier, orateur & disciple de Socrate; le second, sculpteur; le troisième, grammairien & disciple de Zenodote.

ANAXANDRE, (*Hist. de Lacédémone*) roi de Lacédémone, fut un prince féroce par caractère & par éducation. Les institutions de Lycurgue qu'il observoit dans toute leur rigueur, avoient encore fortifié ce fond de férocité qu'il tenoit de la nature. Roi citoyen dans Sparte, il vouloit être tyran chez ses voisins. Les peuples nouvellement subjugués furent traités en esclaves, & la dureté de son gouvernement fut la cause de la seconde guerre contre les Messéniens; ces peuples épuisés par la rapacité des exacteurs, se souvinrent qu'ils avoient été libres. Ils mirent à leur tête un jeune audacieux qui fit trembler ses maîtres. *Anaxandre*, instruit de ce soulevement, regardoit ce feu comme une foible étincelle; il marche contr'eux moins pour les combattre que pour les punir : mais il éprouva que ceux qu'il traitoit en esclaves étoient des hommes qui savoient mourir. Une sanglante défaite qu'il essuya, mit Sparte sur le bord du précipice. Ces fiers tyrans de leurs voisins envoyèrent consulter l'oracle de Delphes qui leur répondit, qu'*ils ne seroient vainqueurs que quand ils auroient un Athénien à leur tête.* Cette réponse humilia leur fierté; mais trop superstitieux pour être rebelles à la voix d'une prêtresse, ils s'abaissèrent à demander aux Athéniens un général; on leur envoya Tyrtée, poete de profession qui n'avoit jamais fait la guerre, & qui fut reçu comme un dieu tutélaire par les Lacédémoniens. On lui déféra le titre de général, mais *Anaxandre* s'en réserva toutes les fonctions. Les deux partis se livrèrent un combat où la fortune se déclara pour les Messéniens. Tyrtée fit des vers qui consolèrent les vaincus, & qui dit-on, relevèrent leur courage. Les Spartiates engagèrent un nouveau combat & remportèrent une victoire complette. *Anaxandre* sut profiter de ses avantages : il mena son armée contre Ira où les Messéniens avoient rassemblé toutes leurs forces; ils soutinrent un siège d'onze ans. *Anaxandre*, moins rebuté qu'aigri de leur résistance, sappa les murs & s'introduisit par la brèche dans la ville, où l'on vit la plus affreuse scène de carnage. Les femmes, les vieillards & les enfans oubliant leur foiblesse, combattirent comme des forcenés qui ne demandoient qu'à mourir : ceux qui survécurent à cette action furent réduits à la condition des Ilotes. Voilà tout ce qu'on sait d'*Anaxandre.* (*T-N.*)

(On sait encore de lui, parce que Plutarque le rapporte, qu'il répondit à ceux qui lui demandoient pourquoi les Lacédémoniens, n'avoient point de trésor public, que c'étoit *de peur qu'on ne corrompît ceux qui en auroient les clefs.*)

ANAXANDRIDE, (*Hist. de Lacédémone.*) roi de Sparte, n'est connu que par deux traits qui ont perpétué sa mémoire. 1°. Ce fut sous son règne que les Lacédémoniens fatigués du loisir de la paix, cherchèrent un vain prétexte pour faire la guerre aux Tégéates. La Pythie qu'ils consultèrent, répondit qu'*ils seroient vainqueurs, s'ils pouvoient recouvrer les os d'Oreste, fils d'Agamemnon, inhumé à Tégée.* Un certain Lychès se transporte dans cette ville & achete un fond qui avoit appartenu à ce prince, il fouille & découvre une urne qu'il rapporte à Sparte, prétendant qu'elle renfermoit les dépouilles mortelles d'Oreste. Il fut cru, parce qu'on désiroit qu'il dit vrai. Les Lacédémoniens pleins de confiance dans ce dépôt, marchent contre les Tégéates & les rangent sous leur domination : cette guerre couvrit de gloire *Anaxandride.* 2°. Ce prince avoit une femme qui ne lui donnoit point de postérité. Les Lacédémoniens craignant de voir sa famille éteinte, lui députèrent les éphores pour lui représenter la nécessité de répudier sa femme & d'en prendre une autre qui pût lui donner un successeur. *Anaxandride* répondit, qu'*il ne pouvoit consentir à un divorce qui semeroit l'amertume sur le reste de sa vie.* Les éphores ne pouvant le résoudre à rompre son premier engagement, lui proposèrent de prendre une seconde femme, & de faire taire la loi qui réprouvoit cette double union; il y consentit avec peine, & il eut de cette seconde femme un fils nommé *Cléomène*, qui régna après lui. Sa première femme si long-temps stérile, lui donna dans la suite trois fils; savoir, Doreus, Léonidas & Cléombrote. *Anaxandride* vivoit du temps de Crésus, roi de Lydie. (*T-N.*)

ANAXANDRIDE est aussi le nom d'un poete comique, qui vivoit du temps de Philippe, roi de Macédoine, & dont nous n'avons pas les comédies, qui étoient, dit-on, au nombre de soixante-cinq. Il passe pour le premier auteur qui ait mis sur la scène, les amours & les intrigues des suborneurs, & qui ait averti les jeunes filles des dangers de cette passion, & des artifices dont elles

pourroient être les victimes. On dit que les Athéniens, par une intolérance qui n'est pas plus rare dans les républiques que dans les monarchies, le condamnèrent à mourir de faim, pour avoir censuré leur gouvernement dans une de ses comédies.

ANAXARQUE, (*Hist. anc.*) Philosophe d'Abdère, favori d'Alexandre le Grand, & digne de l'être par la liberté hardie avec laquelle il se moquoit en sa présence de la manie qu'avoit Alexandre d'être Dieu. Alexandre s'étant blessé & saignant : *Eh bien !* lui dit *Anaxarque*, *est-ce là du sang des dieux ?* Mais le même *Anaxarque* n'est plus qu'un favori ordinaire, lorsqu'Alexandre ayant ordonné à ses trésoriers de donner au philosophe tout ce qu'il demanderoit, il demanda cent talens, c'est-à-dire, trois cents mille livres. Alexandre qui vraisemblablement en fut un peu surpris, couvrit son imprudence & cette avidité d'un voile d'héroïsme, en s'écriant : *c'est à présent que je reconnois combien Anaxarque est de mes amis & combien il craindroit qu'Alexandre ne s'avilit par des présens indignes de sa grandeur.* Tout courtisan auroit eu, s'il l'eût osé, cet égard pour Alexandre, & l'antiquité qui a vanté ce mot, auroit dû observer au contraire qu'Alexandre donnoit à son ami ou la substance de ses sujets, ou des dépouilles enlevées à de légitimes possesseurs, cruel & injuste, dans l'une & l'autre cas. Combien est supérieur à *Anaxarque* abusant ainsi des bontés de son maitre, ce bramine Sissa, fils de Daher, qui ayant donné au roi des Indes une leçon importante, & pouvant choisir sa récompense, fit de sa demande même une leçon nouvelle pour le roi, qui en avoit encore besoin. Voici le fait : nous copions les propres termes de l'histoire de l'académie Royale des Inscriptions & belles-lettres, tom. 5, page 254. « Le prince sensible & reconnoissant laissa au Bramine le choix de sa récompense. Celui-ci demanda qu'on lui donnât le nombre de grains de bled que produiroit le nombre des cases de l'échiquier, un seul pour la première, deux pour la seconde, quatre pour la troisième, ainsi de suite, en doublant toujours jusqu'à la soixante-quatrième.

» Le roi, étonné de la modicité apparente de la demande, l'accorda sur le champ & sans examen ; mais quand ses trésoriers eurent calculé, ils trouvèrent que le roi s'étoit engagé à une chose pour laquelle tous ses trésors ni ses vastes états ne suffiroient point. On a évalué en effet la somme de ces grains de bled à 16384 villes, dont chacune contiendroit 1024 greniers, dans chacun desquels il y auroit 174762 mesures, & dans chaque mesure 32768 grains. Alors le bramine se servit de cette occasion, pour lui faire sentir combien il importe aux rois de se tenir en garde contre ceux qui les entourent, & combien ils doivent craindre que l'on n'abuse de leurs meilleures intentions ».

Voilà la leçon qu'un philosophe tel qu'*Anaxarque* devoit donner à Alexandre. Il en donnoit quelquefois de plus dures, jamais de si utiles. Un jour étant à la table d'Alexandre avec Nicocréon, tyran de Chypre, qu'il n'aimoit pas, & Alexandre lui ayant demandé comment il trouvoit le repas, *il n'y manque*, répondit-il, en regardant Nicocréon, *que la tête d'un tyran.* Il eût pu ajouter avec autant de vérité, *& celle d'un conquérant ;* mais le conquérant étoit son bienfaiteur, & il étoit à sa table. Après ce mot, il falloit ne pas tomber entre les mains du tyran, *Anaxarque* y tomba : jetté par la tempête sur les côtes de l'isle de Chypre, après la mort d'Alexandre qui eût pu le sauver, il périt dans des supplices, qui ne purent triompher de sa constance vraiment stoïque. Nicocréon, dans un accès de colère, le menaçant de lui faire couper la langue, *tu n'en feras rien*, dit-il, *petit efféminé.* Il se la coupa lui-même avec les dents, & la lui jetta au visage. Nicocréon le fit piler dans un mortier avec des pilons de fer. Alors même *Anaxarque* bravoit encore les bourreaux : *Pilez*, leur crioit-il, *pilez l'étui d'Anaxarque, vous ne pouvez rien sur son ame.* Jamais l'impassibilité stoïcienne n'a été portée plus loin. *Anaxarque* étoit de la secte des sceptiques. Il vivoit dès le temps du règne de Philippe vers l'an 340 avant J. C.

ANAXARQUE est aussi le nom d'un capitaine thébain dont Thucydide parle souvent dans l'histoire de la guerre du Péloponnèse.

ANAXIDAME, (*Hist. de Lacédémone.*) fut le collègue d'Anaxandre, roi de Sparte. Il paroit que ce prince, occupé de l'administration civile, fut sans talent pour la guerre, puisqu'il n'est point fait mention de lui dans la guerre que les Spartiates firent aux Messéniens pendant son règne. Il eut pour successeur son fils Archidame, qui transmit son trône à son fils Argesiclès, princes pacifiques, qui ne s'occupèrent que du bonheur de leur peuple. L'histoire n'entre dans aucun détail sur leur règne, parce qu'elle n'aime qu'à consacrer les auteurs des révolutions & des calamités publiques, de sorte qu'on pourroit dire, à quelques égards, que les princes sont comme les femmes dont les plus honnêtes sont celles de qui on ne parle pas. (*T--N.*)

(Mais comment a-t-on oublié ce mot qu'il répondit à un étranger, qui lui demandoit qui gouvernoit à Sparte ? — *Les loix.*

On a voulu dans la suite attribuer ce mot à un moderne (M. Quesnay) ; mais ce n'étoit vraisemblablement qu'une application ou qu'une réminiscence. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le journal des savans, juin, premier vol. 1777, pag. 336 de l'édition *in-4°.* » M. le Dauphin, père du roi, disoit un jour devant M. Quesnay, que la charge d'un roi étoit bien difficile à remplir. *Monsieur, je ne trouve pas cela*, dit M. Quesnay. — Eh ! que feriez-vous donc, si vous étiez roi ? — *Monsieur, je ne ferois rien.* = Eh ! qui gouverneroit ? = *Les loix* ».

Mais ces loix, qui les a faites? quand les a-t-on faites? comment les a-t-on faites? quelles sont celles qu'il faut laisser agir & laisser subsister? quelles sont celles qu'il faut changer? quand faut-il les changer? comment faut-il les changer? Toutes questions fort importantes, auxquelles on ne répond point par ce beau mot: *les loix*. M. le Dauphin avoit raison, la charge d'un roi est bien difficile à remplir.)

ANAXIMANDRE, (*Hist. anc.*) philosophe de Milet, disciple & successeur de Thalès. Pline lui attribue l'invention de la sphère; Strabon le fait auteur des premières cartes géographiques, & Suidas, des horloges: il fut le premier qui eut & qui donna des idées précises des équinoxes & des solstices; il eut en tout des notions assez exactes sur l'astronomie & la géographie. On le regarde encore comme l'inventeur du gnomon ou de l'art de faire des cadrans: il croyoit le soleil aussi gros que la terre; c'étoit un grand avantage qu'il avoit d'avance sur Anaxagore, qui environ un siècle après osoit à peine le croire aussi grand que le Péloponèse. On voit par-là aussi de combien l'école de Milet précédoit celle d'Athènes, & combien l'Asie mineure l'emporta d'abord sur la Grèce, qui fut si effarouchée de la proposition d'Anaxagore. *Anaximandre* avoit appris de Thalès son maitre, que la lune n'est point lumineuse par elle-même, & qu'elle emprunte sa lumière du soleil, ainsi que la terre; il en avoit, dit-on, conclu par analogie, que la terre & la lune tournoient autour du soleil. C'étoit un grand pas de fait dans la connoissance du système du monde; mais s'il est vrai, comme le disent Pline & Cicéron, qu'il ait prédit un tremblement de terre qui renversa la ville de Sparte, & qui fit tomber sur les maisons une partie du mont Taygète; s'il est vrai, qu'en conséquence de cette prévision, il ait averti les Lacédémoniens de sortir de Sparte & de camper, & que par-là il ait sauvé la vie à tout un peuple, il faut avouer d'un côté qu'il avoit des lumières bien supérieures à celles des philosophes mêmes de nos jours; de l'autre, qu'il avoit un grand ascendant sur les esprits & un grand talent pour persuader; car on ne déplace pas aisément tout un peuple par la seule crainte d'un danger que rien n'annonce, & chez nous toute l'autorité de la police a bien de la peine à obtenir des bourgeois de Paris qui habitent sur les ponts, qu'ils veuillent bien déménager dans les temps où les glaces & les grosses eaux menacent le plus évidemment les ponts de leur chûte. *Anaximandre* vivoit vers l'an 545 avant J. C.

ANAXIMÈNE, ou ANAXIMÈNES, (*Hist. anc.*) Il y a deux philosophes célèbres de ce nom dans l'antiquité. *Anaximène* de Milet, & *Anaximène* de Lampsaque.

Le premier étoit disciple d'Anaximandre; Pline lui attribue le premier cadran solaire qui ait été fait. Il tint l'école de Milet après Anaximandre son maitre, à qui Diogène de Laërce attribue cette invention du premier cadran solaire. La chronologie est un peu embrouillée sur ce qui le concerne; on voit seulement qu'il vivoit environ cinq siècles avant J. C.

Anaximène de Lampsaque, fils d'Aristoclès, disciple de Diogène le cynique, & maitre d'éloquence d'Alexandre le Grand, eut le bonheur de sauver sa patrie, qu'Alexandre vouloit détruire, parce qu'elle avoit pris parti contre lui pour Darius. Alexandre, qui ne pouvoit s'accoutumer à la résistance, étoit dans une si violente colère contre la ville de Lampsaque, qu'en voyant paroitre *Anaximène*, dont il prévoyoit les sollicitations, il jura que sa réponse seroit contraire à la demande de ce philosophe. *Anaximène*, qui entendit ce serment, demanda la ruine de Lampsaque, & Alexandre appaisé par cette plaisanterie, épargna cette ville. On dit que ce même *Anaximène*, irrité contre Théopompe, adressa, sous le nom de cet historien, aux principales villes de la Grèce, des écrits satyriques faits pour nuire à leur auteur, & qu'il avoit si bien imité le style de Théopompe, que tout le monde s'y méprit. Il avoit écrit l'histoire ancienne de la Grèce, & les vies de Philippe & d'Alexandre.

Il avoit un neveu, fils de sa sœur, nommé *Anaximène* comme lui, & distingué par le titre d'historien, auteur d'un *traité historique de la mort des rois*, cité par saint Clément d'Alexandrie, par Athénée & par Etienne de Bysance. Vossius, dans ses historiens grecs, parle de ces deux *Anaximènes*.

ANCHISE ou ANSEGISE, (*Hist. de France.*) fils de Saint-Arnoul, épousa Begge, fille de Pepin de Landen, ou Pepin l'ancien, collègue de Saint-Arnoul dans l'institution du roi Dagobert, & fut père de Pepin de Héristal, ayeul de Pepin le Bref. *Anchise* est le second des auteurs connus de la race Carlovingienne. Il fut tué à la chasse l'an 679, & à ce qu'on croit, par un ennemi.

ANCILLON, (DAVID & CHARLES) (*Hist. mod.*) protestans & réfugiés célèbres; David, c'est le père, est connu principalement par la vie du ministre Guillaume Farel, il l'est encore plus par son fils (Charles) qui a donné entre autres ouvrages des *Mélanges critiques de littérature*, *recueillis des conversations de son père*. Ses autres ouvrages sont: *un histoire de l'établissement des François réfugiés dans les états de Brandebourg*, Berlin, 1690. *in-8°. Une vie de Soliman II*, 1706. *in-4°. Un traité des eunuques*, 1707. *in-12.* Des Mémoires sur plusieurs gens de lettres, 1709. *in-12. Ses mélanges critiques*, &c. sont de 1698, 3 vol. *in-8°. Son traité des eunuques* a été publié sous le nom de C. Ollincan, c'est l'anagramme de C. Ancillon. Le père & le fils moururent à Berlin. David en 1692. Charles en 1715.

ANCOURT. *Voyez* D'ANCOURT.

ANCRE. (*le maréchal* D') *Voyez* CONCINI.

ANCUS MARTIUS (*Hist. Romaine.*) quatrième roi de Rome, fut un prince religieux &

bienfaisant, comme Numa Pompilius, dont il étoit petit-fils. On le soupçonna d'avoir avancé les jours d'Hostilius son prédécesseur pour régner en sa place; mais la modération qu'il fit paroitre dans toute sa conduite, dissipa tous ces vains bruits semés par les rivaux de sa fortune. Après la mort du roi Hostilius, tous les suffrages se réunirent en sa faveur, sans qu'il se fût abaissé à les briguer. Comme la piété lui étoit plus naturelle que la valeur, il prit pour modèle Numa, son aïeul, dont il avoit les inclinations pacifiques. *Ancus*, en adoptant comme lui un système pacifique, fit d'un peuple de soldats autant de citoyens. Les institutions de Numa presque oubliées pendant le règne orageux d'Hostilius, reprirent leur vigueur; & pour qu'on ne pût point alléguer de motifs pour se dispenser de les observer, il les fit graver sur des feuilles de chêne qu'il fit afficher dans les places publiques.

Ses mœurs douces & faciles, son exactitude à remplir les devoirs de la religion, lui concilièrent l'affection du peuple; mais les Latins s'imaginèrent qu'un prince dévot devoit être sans talent & sans courage. Ces peuples humiliés par Hostilius, crurent que l'occasion étoit venue de rentrer dans leur ancienne indépendance. *Ancus*, sans goût & sans talent pour la guerre, donna sa confiance à un Corinthien, nommé *Lucumon*, qu'il fit général de sa cavalerie, & qui fut l'instrument de ses victoires; *Ancus* se mit à la tête d'une armée composée des vieux soldats d'Hostilius. Les combats n'étoient alors qu'un choc de deux corps, dont la première secousse décidoit du succès. Toute la science militaire se bornoit au choix des campemens, & des moyens de trouver des subsistances. Le courage impétueux du soldat faisoit le reste. Les Romains ne trouvèrent point d'ennemis à combattre, ils allèrent les chercher dans leurs remparts où ils étoient renfermés. Les Piloriens & les Fidenates furent assiégés & contraints de se rendre à la discrétion du vainqueur; tous les Latins furent passés au fil de l'épée. Les Sabins & les Véjentins, entraînés dans la révolte des Latins, eurent la même destinée; les Volsques, courageux, mais sans discipline & sans subordination, furent vaincus & punis. Plus la guerre étoit opposée aux inclinations d'*Ancus*, plus il exerçoit de vengeances sur ceux qui l'avoient forcé de prendre les armes.

Ancus employa le loisir de la paix à construire des monumens utiles. Ce fut sous son règne que le mont Aventin fut revêtu d'une muraille. Il fit construire sur le Tibre un pont qui ouvrit une communication facile entre les différens quartiers de Rome, & il établit un corps de troupes sur les bords du fleuve, pour réprimer les incursions des Etrusques. Ce fut lui qui jetta les fondemens d'une ville, à l'embouchure du Tibre, pour en faire le grenier de Rome. Cette ville est connue aujourd'hui sous le nom d'*Ostie*. *Ancus* mourut l'an de Rome 136, après un règne de vingt-quatre ans. (*T-N.*)

ANDERSON ((LARZ) (*Histoire de Suède.*) chancelier & premier ministre de Gustave Vasa, roi de Suède, est celui qui introduisit le Luthéranisme dans ce royanme.

ANDERSON est encore le nom d'un Jurisconsulte anglois, célèbre sous le règne d'Elisabeth. Celui-ci se nommoit Edmond. On a de lui des ouvrages de Jurisprudence estimés. Il mourut le 5 septembre 1605.

ANDOCIDES, (*Hist. anc.*) C'est le nom d'un orateur d'Athènes, souvent exilé, dont il nous reste quatre discours publiés à Bâle en 1566, *in-folio*. On les trouve aussi parmi les *oratores græci* d'Etienne. Il naquit vers l'an 468, avant J. C.

ANDRADA, (DE PAYVA D') (*Hist. mod.*) C'est le nom d'une maison illustre en Portugal, qui a produit trois frères connus par des écrits; l'un nommé Diégo, a écrit pour la défense du concile de Trente; c'étoit un théologien: François étoit un historien; il a écrit la vie de Jean III, roi de Portugal; il fut historiographe de Philippe III, roi d'Espagne. Thomas fut un saint, il commença la réforme des Augustins déchaussés; ayant suivi dom Sébastien dans sa malheureuse expédition d'Afrique, il fut prisonnier ou captif chez les infidèles. S'il est vrai qu'ayant reçu de la comtesse de Lignérèz, sa sœur (*Yolande d'Andrada*) une somme pour se racheter, il ait mieux aimé employer cette somme à racheter d'autres captifs & qu'il ait voulu rester dans les fers pour fournir du moins des consolations & des secours à ceux qu'il n'avoit pas pû délivrer, c'étoit un héros chrétien. Il n'a fait que des livres ascétiques. Il mourut en 1582, & Diégo, en 1578.

ANDRADA est encore le nom d'un jésuite missionnaire, Portugais, qui a laissé une relation de la découverte qu'il avoit faite en 1624, du Cathay & du Tibet. Il se nommoit Antoine, il mourut en 1634.

ANDRANODORE, (*Hist. de Syracuse.*) gendre d'Hieron, aspira après lui à la tyrannie de Syracuse. Le sénat lui envoya des députés pour l'engager à se désister de ses prétentions; mais sollicité par sa femme il persista à regarder la souveraineté comme son héritage. Le peuple furieux demanda l'extinction de la race de ses tyrans; *Andranodore*, avec sa femme & ses enfans, fut immolé à la liberté publique. Ce sang ne fut point encore suffisant pour appaiser la rage des Syracusains; ils se transportent à la maison d'Héraclée, qui étoit de la famille du tyran. Cette femme voyant le glaive des assassins levé sur elle, s'écria: *Epargnez du moins mes filles, que leur enfance, que leur innocence vous touchent.* Rien ne les toucha; ils frappent les filles avant la mère.

Toute la famille d'Hiéron fut enveloppée dans ce carnage. (*T-N*.)

(Cet article, ainsi que plusieurs autres du supplément, est sans aucune indication de Chronologie ; mais Hiéron, dont il est question dans cet article, est Hiéron II, qui mourut la seconde année de la 141e. olympiade, & la 549e de la fondation de Rome. Ces évènemens suivirent de près sa mort.)

ANDRÉ (Saint.) On ne sait de cet apôtre, qui étoit frère de saint Pierre, que ce qui en est dit dans l'évangile, où on le voit figurer dans cinq ou six occasions différentes. On ne sait d'ailleurs ni où il prêcha l'évangile, ni où, ni quand, ni comment il souffrit le martyre & la tradition de la *croix de saint André*, n'a aucun fondement dans l'antiquité.

Il y a trois rois de Hongrie du nom d'*André*, mais ils n'ont rien de célèbre.

Le plus connu de tous les princes du nom d'*André*, est *André* de Hongrie, roi de Naples par Jeanne première de Naples sa femme. *Voyez* la déplorable histoire de ce prince à l'article de la trop fameuse Jeanne de Naples, & à l'article Anjou.

ANDREHAN, ENDREGHEN *ou* AUDENEHAM (Arnoul) (*Hist. de Fr.*) maréchal de France sous les rois Jean & Charles V, se distingua en France dans les guerres contre les Anglois & en Espagne dans les expéditions du connétable du Guesclin contre Pierre-le-Cruel. Plus malheureux que le connétable Anne de Montmorenci, il fut fait prisonnier jusqu'à trois fois. 1°. Dans une rencontre avec les Anglois en Guyenne en 1351, où il servoit sous le maréchal Guy de Nesle, qui fut aussi fait prisonnier dans cette rencontre. 2°. A la bataille de Poitiers, en 1356, où le roi Jean fut pris aussi. 3°. A la bataille de Navarette en 1367, où le connétable du Guesclin (non encore connétable) fut aussi fait prisonnier. C'étoit la destinée du maréchal d'*Andrehan*, d'être toujours pris avec le général dans toutes les défaites des François. Quand son âge ne lui permit plus d'exercer sa charge de maréchal de France, il la remit au roi Charles V, qui lui donna en dédommagement l'oriflamme à porter, *chose non octroyée*, dit Belleforêt, *qu'à des chevaliers vieux & expérimentés, & renommés de grande prud'hommie.* Il sembleroit par là que la commission de porter l'oriflamme fût purement honorifique, & n'entraînât point de fonctions fatiguantes, ni périlleuses, ce qui paroit contraire à ce que Raoul de Presles écrivoit dans le même temps en s'adressant à Charles V. » Les rois de France doivent révèremment & dévotement garder les solemnités des prédécesseurs, & humblement prendre ladite bannière, » qui se dit auriflambe, comme ont fait leurs devanciers, & bailler en garde & à pourter à ung » chevallier noble en couraige & en faiz, constant » & vertueux, loyal, pieux & chevallereux, & » qui doubte & aime dieu, comme je croy & say » certainement que ainsi le faictes-vous, & avez » toujours faict, & que tel est celuy que vous » avez ordonné qu'elle soit baillée «. Il paroit par la comparaison des temps, que c'est le maréchal d'*Andrehen* qui est désigné par ces derniers mots. S'il se jugeoit trop âgé pour les fonctions de maréchal de France, il se croyoit toujours en état de servir, & il retourna chercher en Espagne la guerre & les dangers, il y mourut de maladie au mois de décembre 1370.

ANDREINI (Isabelle) (*Hist. litt. mod.*) comédienne vantée pour sa vertu & pour sa chasteté autant que pour ses talens, qui ne se bornoient point à la déclamation théâtrale, étoit née à Padoue vers la fin du seizième siècle. Elle fut de l'académie des *Intenti* de Pavie. Ses titres étoient : *Isabella Andreini, comica gelosa, academica Intenta, detta l'accesa ;* ce dernier titre étoit celui qu'elle avoit pris dans l'Académie. On a d'elle des lettres, des sonnets, des madrigaux, des chansons, des églogues & une pastorale intitulée : *Mirtilla* ; le tout fort estimé. Sa personne fut également considérée en Italie, & en France, où elle fut accueillie de toute la cour, & où elle mourut à Lion, d'une fausse couche, le 10 Juin 1604, dans sa quarante deuxième année. Les mémoires du temps la représentent comme une personne parfaite & pour la figure & pour le caractère ; son épitaphe la loue même de beaucoup de piété. On avoit mis au bas de son portrait cette inscription : *hoc histricæ eloquentiæ caput, lector admiraris, quid si auditor fies ?* dont le sens général est : *le lecteur* (on entend le lecteur de l'inscription, par conséquent celui qui regarde le portrait) *le lecteur même admire ce chef-d'œuvre de l'éloquence théâtrale, que sera-ce de l'auditeur?* Erycius Puteanus, (Henri du Puy,) qui professoit alors à Milan, fit pour elle une autre inscription d'un goût moins pur, dont le sens général est le même, plus développé.

Hanc vides & hanc audis :
Tu disputa, Argus esse malis ut videas,
An Midas ut audias.
Tantùm enim sermonem vultus
Quantùm sermo vultum commendat :
Quorum alterutro æterna esse potuisset,
Cùm vultum omnibus simulacris emendatiorem ;
Et sermonem omni suadâ venustiorem possideat.

Tout yeux pour la voir, tout oreilles pour l'entendre. Argus est bien choisi pour les yeux, Midas l'est bien mal pour les oreilles. On reconnoit bien à ce choix un savant sans goût qui se contente du rapport général dont il a besoin, sans examiner si les autres convenances s'y trouvent.

Le mari d'Isabelle, nommé *Andreini* comme elle, acteur & auteur comme elle, fut inconsolable de sa perte ; il la regrette & la célèbre dans la préface

préface de ses œuvres. Il lui avoit fait faire l'épitaphe suivante:

D. O. M.

ISABELLA ANDREINA, *PATAVINA*;

MULIER MAGNA VIRTUTE PRÆDITA;

HONESTATIS ORNAMENTUM,

MARITALISQUE PUDICITIÆ DECUS,

ORE FACUNDA, *MENTE FECUNDA*, *RELIGIOSA*,

PIA, *MUSIS AMICA ET ARTIS SCENICÆ CAPUT*,

HIC RESURRECTIONEM EXPECTAT.

OB ABORTUM OBIIT 4 IDUS JUNII 1604,

ANNUM AGENS 42.

FRANCISCUS ANDREINUS MÆSTISSIMUS POSUIT.

Ces éloges funèbres d'Isabelle *Andreini* rappellent les honneurs rendus en Angleterre à mademoiselle Ofils & les honneurs plus grands peut-être rendus aux manes irrités de mademoiselle le Couvreur par la muse de M. de Voltaire.

Un autre *Andreini ou* ANDREINO (*Jean Baptiste*) a donné à Milton l'idée de son *paradis perdu*. C'est M. de Voltaire qui nous apprend ce fait. » Milton, dit-il, voyageant en Italie dans sa » jeunesse, vit représenter à Milan une comédie » intitulée : *Adam* ou *le péché originel*, écrite par » un certain Andreino, & dédiée à Marie de Médicis, reine de France; le sujet de cette comé» die étoit la chûte de l'homme. Les acteurs » étoient Dieu le père, les diables, les anges, » Adam, Eve, le serpent, la mort, & les sept » péchés mortels.......

» La scène ouvre par un chœur d'anges, & » Michel parle ainsi au nom de ses confrères. » *Que l'arc-en-ciel soit l'archet du violon du* » *firmament*, *que les sept planètes soient les sept* » *notes de notre musique*, *que le temps batte exac-* » *tement la mesure*, *que les vents jouent de l'orgue*, » *&c*.......

» Milton... découvrit à travers l'absurdité de » l'ouvrage, la sublimité cachée du sujet....... » il conçut le dessein de faire une tragédie de la » farce d'Andreino, il en composa même un » acte & demi; ce fait m'a été assuré par des gens » de lettres qui le tenoient de sa fille.....

» Dans le temps qu'il travailloit à cette tragé» die, la sphère de ses idées s'élargissoit à » mesure qu'il pensoit........ & enfin au lieu » d'une tragédie,........ il imagina un poëme » épique.

Il y a encore d'autres pièces de cet *Andreini*.

ANDRELINUS, (PUBLIUS FAUSTUS) (*Hist. litt. mod.*) poëte du roi & de la reine, comme dit Erasme, *poëta*...... *regius*, *atque etiam*, *si diis placet*, *regineus*; ce roi & cette reine étoient notre roi Louis XII & sa femme chérie Anne de Bretagne. *Andrelinus* Italien, né à Forli, s'étoit attaché à Charles VIII dans le temps de la fameuse expédition de ce prince en Italie; il avoit célébré cette expédition funeste.

Scilicet ut bello claram expugnavit aperto
Pathenopem, *patrios victorque redivit in agros*;
Quamvis hesperio vetitus foret orbe regressus.

Il en fut magnifiquement récompensé, il reçut du roi un sac d'argent & même d'or qu'il pouvoit à peine porter sur ses épaules, & de plus une bonne pension annuelle.

Nescio quâ nostri captus dulcedine cantûs
Ipse fuit, *fulvi saccum donavit & æris*
Vix istis delatum humeris, *cunctosque per annos*
Pensio larga datur, *qualem non lentus habebat*
Tityrus, *umbrosis resonans sua gaudia sylvis*.

Le même *Andrelinus* adresse aussi *des distiques à Jean Ruzé*, *trésorier général des finances du roi Charles VIII*, *pour le remercier d'une pension forte & honorable que ce prince lui faisoit payer avec des soins extraordinaires*, dit Paradin, qui a traduit ces distiques. *Andrelinus* mourut vers 1518.

ANDROMAQUE. Ce nom au féminin n'appartient qu'à la fable. Au masculin, c'est celui de plusieurs personnages de l'antiquité, dont les plus remarquables sont :

1°. Un Sicilien, père de l'historien Timée, fondateur de la ville de Tauromenium, instigateur & coopérateur de Timoléon dans le projet d'affranchir la Sicile.

2°. Un gouverneur de la Syrie pour Alexandre le grand, que les Samaritains brûlèrent vif, cruauté qu'Alexandre punit par d'autres cruautés.

3°. Le traitre, qui par sa perfidie, causa chez les Parthes la défaite & la mort de Crassus.

4°. Le médecin de Néron, qui inventa la thériaque.

ANDRONICUS, nom de quelques personnages célèbres dans l'histoire tant ancienne que moderne :

1°. D'un philosophe péripatéticien, natif de l'isle de Rhodes, qui, du temps de Pompée & de Cicéron, vint à Rome, où il fit connoitre les écrits d'Aristote qu'il avoit mis en ordre.

2°. D'un philosophe Epicurien, son contemporain, Syrien de nation, qui vint aussi à Rome, où il enseigna la grammaire.

3°. D'un de ces Grecs fugitifs, qui, au quinzième siècle de l'ère chrétienne, portèrent les connoissances de la Grèce en Italie & en France.

ANGÉLIQUE (HABIT), c'est ainsi qu'on appelle l'habit de certains moines grecs de l'ordre de saint Basile. On distingue deux sortes de ces moines : ceux qui font profession d'une vie plus parfaite, sont appellés *moines du grand & angélique habit*; les autres qu'on nomme du *petit habit*, sont d'un rang inférieur, & ne mènent pas une

vie si parfaite. Léon Allat. *de Consens. eccl. orient. & occid. lib III. cap. viij.* (*G*)

ANGÉLIQUE (VETEMENT *ou* HABIT), *angelica vestis ;* chez les anciens Anglois c'étoit un habit de moines que les laïcs mettoient un peu avant leur mort, afin de participer aux prières des moines.

On appelloit cet habit *angélique*, parce qu'on regardoit les moines comme des *anges ;* dont les prières aidoient au salut de l'ame. De-là vient que dans leurs anciens livres, *monachus ad succurrendum*, signifie celui qui s'étoit revêtu de l'habit *angélique* à l'heure de la mort.

Cette coutume subsiste encore en Espagne & en Italie, où les personnes de qualité sur-tout ont soin, aux approches de la mort, de se faire revêtir de l'habit de quelque ordre religieux, comme de S. Dominique ou de S. François, avec lequel on les expose en public & on les enterre. (*G.*)

ANGLETERRE. (*Histoire mod.*) L'*Angleterre*, comme toutes les nations réputées modernes, n'a point d'histoire ancienne, c'est-à-dire que son histoire commence au temps où les Romains en firent la conquête.

L'*Angleterre* a été conquise successivement par les Romains, par les Saxons, par les Danois, par les Normands.

César ayant subjugué les Gaulois, voulut encore soumettre les Bretons ou Britons, premiers habitans connus du pays, qui fut depuis nommé *Angleterre*, & qui se nommoit alors *Bretagne*. Cette isle fut aussi nommée *Albion*, à cause de la couleur blanche de ses rochers qu'on apperçoit du continent.

On croit, d'après toutes les conformités possibles de langue, de mœurs, de figure, de religion, de gouvernement, que les premiers habitans de la Bretagne, sur-tout ceux des côtes, étoient des Celtes ou Gaulois, qui, du rivage opposé, étoient venus peupler cette isle.

César, auquel il fut donné de tout vaincre, vainquit les Bretons, quoiqu'un zèle outré de patriotisme britannique, ou la vanité nationale, ait voulu persuader qu'il fut vaincu par eux, & quoique, selon Lucain, la frayeur lui eût fait tourner le dos aux Bretons :

Territa quæsitis ostendit terga Britannis.

Mais bientôt la conquête du monde vint s'offrir à son ambition, & lui fit abandonner cette isle, où il se contenta d'imposer aux Bretons un tribut qui vraisemblablement fut mal payé après son départ, puisqu'il ne laissa point de garnison, & ne bâtit point de forts dans la Bretagne.

Auguste & Tibère la laissèrent en paix.

Caligula publia qu'il alloit la conquérir ; il arma deux cens mille combattans, parut sur la rive opposée, fit ramasser des coquilles, & revint triompher à Rome des Bretons qu'il n'avoit pas vus.

Claude les vit, & prit le surnom de *Britannique*, seul héritage de son malheureux fils.

Sous l'empire de Néron, Suetonius Paulinus réduisit l'isle de Mona ou d'Anglesey.

Sous Vespasien & ses fils, Agricola soumit presqu'entièrement la Bretagne ; il en fit le tour avec sa flotte, & s'assura que c'étoit une isle ; car jusqu'alors les Romains l'avoient crue attachée au continent ; il reconnut les Hébrides & les Orcades, il y fit des descentes ; mais Tacite, gendre d'Agricola, & qui a décrit cette expédition, vraisemblablement sur les mémoires de son beau-père, dit des choses bien étranges de ce pays ; il prétend que le soleil ne s'y lève & ne s'y couche point comme dans les autres contrées ; qu'il traverse la terre, & qu'il l'éclaire même pendant la nuit. Juvenal supposoit aussi les nuits plus courtes dans la Bretagne que dans le reste du monde :

Minimâ contentos nocte Britannos.

Agricola avoit séparé, par un rempart ou une chaine de forteresses, les conquêtes romaines, d'avec les provinces du Nord, toujours bretonnes & sauvages.

L'empereur Adrien réprima en personne les courses que les Bretons septentrionaux faisoient souvent sur les terres romaines. Il les resserra par un nouveau rempart plus fort que celui d'Agricola, qui fut depuis réparé sous Antonin Pie : celui d'Adrien le fut par l'empereur Sévère. Il s'étendoit depuis Carlille jusqu'à Neucastle. On en voit encore aujourd'hui quelques ruines.

Depuis les conquêtes d'Agricola, la Bretagne fut toujours regardée comme une province romaine ; ce fut de là que partit Albin pour disputer l'empire à Sévère. Ce dernier empereur mourut dans la ville d'Yorck. Ce fut aussi en Bretagne que Carausius prit la pourpre sous les empereurs Dioclétien & Maximien, qui l'y laissèrent régner paisiblement pendant sept ans, comme Allectus, son assassin, pendant trois ans ; Constance Chlore eut cette province dans son partage, & mourut dans Yorck ainsi que Sévère. La célèbre Hélène, femme de Constance Chlore, & mère de Constantin, étoit Bretonne, & Constantin partit de la Bretagne pour écraser tous ses concurrens.

L'empire conserva la Bretagne jusqu'au temps d'Honorius ; ce fut vers l'an 448 qu'ils dirent un dernier adieu à la Bretagne, après avoir relevé les boulevards d'Antonin & de Sévère.

Ce fut vers l'an 449 ou 450, que les Anglo-Saxons passèrent dans la Bretagne sous la conduite d'Hengist & d'Horsa, deux de leurs chefs. Les violences qu'avoient entrainées leurs conquêtes dans cette isle, jointes aux ravages des Pictes & des Scots qui habitoient la partie septentrionale de l'isle, découragèrent les malheureux Bretons, dont un grand nombre, abandonnant leur patrie, cherchèrent un asyle sur les côtes de la Gaule, & s'établirent dans cette province, qui de leur nom se nomme aujour-

d'hui *Bretagne*, tandis que la Grande-Bretagne prenoit le nom d'*Angleterre* du nom des Anglo-Saxons.

D'autres Bretons se retirèrent dans les rochers du pays de Galles, où, comme l'observe le père d'Orléans, ils devinrent invincibles, quand ils n'eurent plus rien à perdre. Ils s'y maintinrent en corps de nation indépendant, traités de sauvages par les Anglois qu'ils battoient souvent, qu'ils inquiétoient toujours, & qui ne les soumirent que sous Edouard I, à la fin du treizième siècle.

Les Saxons partagèrent l'*Angleterre* en sept royaumes; c'est ce qu'on appelle l'heptarchie ou l'anarchie saxonne. Ces royaumes sont ceux de Kent, dont Kenterbury ou Cantorbéry est la capitale, & qui comprend ce qui est entre la mer & la Tamise.

D'Essex, ou des Saxons orientaux, comprenant Londres, & ce qui est immédiatement au-dessus de la Tamise.

De Sussex, ou des Saxons méridionaux, comprenant les provinces de Sussex & Surrey.

De Wessex, ou des Saxons occidentaux, comprenant tout ce qui est situé entre le canal de la Manche & le canal de Bristol, c'est-à-dire les provinces de Cornouailles, de Devon, de Dorset, de Sommerset, de Southampton.

De Northumberland, ou des Anglois septentrionaux, comprenant tout ce qui est au Nord de la rivière d'Humbre, c'est-à-dire les provinces de Lancastre, d'Yorck, de Durham, de Westmoreland, de Cumberland.

D'Est-Anglie, ou des Anglois orientaux, formé des provinces de Nortfolck & de Cambridge.

Enfin le royaume de Mercie, ou des Anglois situés au milieu des terres, qui s'étendoit depuis Glocester & la Severne, jusqu'à la rivière d'Humbre.

Egbert, roi de Wessex, contemporain de Charlemagne & de Louis le Débonnaire, réunit en 827 tous ces royaumes, & fit cesser l'heptarchie qui avoit duré trois siècles & demi.

Le changement qu'avoit éprouvé l'*Angleterre* en passant de la domination des Romains à celle des Saxons, fut cause qu'il fallut convertir deux fois au christianisme les habitans de ce pays. On a cru que la foi avoit été prêchée aux Bretons par saint Paul ou par quelques-uns de ses disciples. La Bretagne ou l'*Angleterre* avoit eu part à la persécution de Dioclétien, & ce fut alors que saint Alban souffrit le martyre. On sait que Pélage étoit né dans la Grande-Bretagne; ce fut à Verolam ou Verulam que se tint cette assemblée, où saint Germain & saint Loup disputèrent contre les Pélagiens.

Tel étoit l'état de l'église bretonne, lorsque les Anglo-Saxons ramenèrent le paganisme dans la Grande-Bretagne. La seconde conversion de ce pays fut l'ouvrage de Berthe, fille de Caribert ou Cherebert, roi de Paris, l'aîné des fils de Clotaire I. Cette princesse avoit épousé le roi de Kent Ethelbert; elle engagea son mari à recevoir les missionnaires qu'elle engagea le pape saint Grégoire à lui envoyer. Ils avoient à leur tête le moine saint Augustin, réputé l'apôtre de l'*Angleterre*. La reine Brunehaud, sur les terres de laquelle ces missionnaires passoient, leur donna des guides, des interprètes, & favorisa de tout son pouvoir cette mission. Ethelbert se convertit; Ethelburge, sa fille, épousa Edwin, roi de Northumberland, qu'elle convertit aussi. Une autre femme en fit autant dans le royaume de Mercie. La religion passa ainsi de royaume en royaume, & l'heptarchie entière étoit chrétienne avant sa dissolution.

Les Danois, dès le temps de l'heptarchie, avoient commencé à faire en *Angleterre* des courses, qui dans la suite devinrent des établissemens, & enfin une conquête sous Suénon & Canut le Grand, au commencement du onzième siècle. Depuis ce temps, les races saxonne & danoise se disputèrent le trône jusqu'à la conquête que les Normands, sous la conduite de Guillaume le Bâtard, leur duc, firent de ce royaume par la victoire d'Hastings du 14 octobre 1066.

Tous les premiers rois de la race normande, & de la race angevine descendue de cette première, depuis Guillaume le Bâtard jusqu'à Jean sans Terre, traitèrent la nation en pays de conquête, leur despotisme n'eut point de bornes. Jean sans Terre fut aussi un despote & un tyran, mais vil & foible, & dégradé par ses crimes. Son règne est une grande époque pour la législation angloise.

Chez les Anglo-Saxons, Ethelbert & Ina, parmi les rois de l'heptarchie; & depuis la réunion, Alfred, Edouard l'ancien, Adelstan, Edouard, Edgard, Ethelred, Edouard le Confesseur, s'étoient distingués par la législation. Alfred avoit formé un corps de loix, aujourd'hui perdu, qui a servi longtemps de base à la jurisprudence angloise, & qu'on regarde comme la source de ce qu'on appelle en *Angleterre le droit commun*. On peut juger du respect de ce grand prince pour la liberté, par ce mot de son testament: *Tout Anglois devroit être libre comme sa pensée*. Edouard le Confesseur fit faire dans la suite une compilation plus étendue des loix de ses prédécesseurs; ces loix n'étoient pas l'ouvrage des rois seuls, elles étoient concertées avec les états du royaume, avec ce conseil national, connu sous le nom de *Wittenagemot*, ou *assemblée des sages*; il étoit composé des évêques & abbés, des aldermans ou gouverneurs des provinces, & des *Whites* ou sages. Quels étoient ces Whites ou sages? C'est ce qui a été diversement interprété par cet esprit de faction, qui a dû embrouiller en *Angleterre* toutes les questions politiques. Les uns ont cru que ces sages étoient les juges ou les gens de loi; les autres ont voulu y voir les représentans des bourgs, & ce qu'on appelle aujourd'hui les *Communes*. Mais les dénominations que donnent tous les historiens aux membres du *Wittenagemot*, semblent supposer une aristocratie, & rejetter cette idée de *Communes*.

Quoi qu'il en soit, l'esprit de ces loix est très-favorable à la liberté; il se ressent beaucoup de l'influence que la nation a eue sur la législation. Il est vrai que la nation y paroit un peu trop résider dans les grands & la noblesse, & que les classes inférieures participent bien moins à l'avantage de la liberté; mais l'autorité royale est très-bornée, chose encore plus favorable à l'autorité des grands qu'à la liberté du peuple. Quelques tribunaux de justice semblent pourtant avoir pour objet le maintien de la liberté générale. Les loix pénales avoient conservé l'esprit des anciennes loix barbares; elles se réduisoient, même pour le meurtre, à des amendes pécuniaires. Toutes les têtes avoient un prix fixe, & celle du roi en avoit un qui n'étoit pas le quadruple du prix de la tête d'un évêque ou d'un alderman. Dans le royaume de Kent la tête d'un archevêque étoit à plus haut prix que celle du roi, monument un peu singulier de l'ancien respect pour les ecclésiastiques. La dignité royale n'étoit pas incommensurable avec les dignités subalternes, & celles-ci ne paroissoient pas de simples émanations de la dignité royale. Les grands avoient une puissance fondée sur l'indépendance; la noblesse étoit libre; le peuple avoit des branches de liberté. La conquête de l'*Angleterre* par les Normands fit disparoitre tous ces avantages, & changea la constitution, qui avoit été déja bien ébranlée par la conquête & le gouvernement des rois Danois. La liberté disparut à la fois pour tous les ordres de la nation. Les rois de la race normande & angevine, à la réserve de Henri II, furent des tyrans d'autant plus terribles qu'ils étoient illustres. Leur grandeur personnelle servit leur violence. On trembla, & on obéit; mais le souvenir des loix saxonnes vivoit au fond des cœurs; & s'il naissoit quelque occasion de composer avec l'autorité, si quelque usurpateur mendioit les suffrages de la nation pour acquérir le droit de l'opprimer, si la tyrannie avoit quelques momens de langueur ou de foiblesse, la liberté s'éveilloit; elle redemandoit les loix d'Edouard; elle avoit obtenu de Henri I & d'Etienne, des chartes de liberté, mais qui étoient restées sans exécution. Le moment étoit venu de les faire exécuter, de les étendre même, & de redonner à la liberté publique des fondemens solides. C'étoit l'objet des deux chartes arrachées à la foiblesse du roi Jean.

La *grande charte*, ou la charte des libertés, accordoit ou rendoit d'importans privilèges à tous les ordres du royaume, au clergé, à la noblesse, & même au peuple; chose remarquable, & qui a dû rendre à jamais respectable à l'*Angleterre* la mémoire des barons qui dictèrent cette charte. Leur modération, au milieu de leurs triomphes, & leur zèle pour le bien public furent tels, que placés entre le roi, dont ils vouloient borner le pouvoir, & le peuple, dont les grands sacrifient toujours les intérêts, ils laissèrent à l'autorité des droits qu'ils auroient pu lui ôter, & firent accorder au peuple des privilèges auxquels ce peuple n'osoit guères prétendre. Ils recherchèrent la gloire d'une restauration durable. Ils sentirent qu'elle ne pouvoit être l'ouvrage que de la justice : que les vues étroites, les petits intérêts de parti, les avantages du moment sont emportés par le moment qui suit; que les grandes vues d'ordre public, de bien général de la société, ont par elles-mêmes un poids qui les rend durables. Ils sentirent d'ailleurs qu'ils seroient bientôt abandonnés, s'ils ne travailloient que pour eux, & que s'ils vouloient attacher le peuple à leurs intérêts, il falloit étendre jusqu'à lui le bienfait de la liberté.

Le clergé eut pour son partage le droit des élections; on ménagea d'ailleurs les biens ecclésiastiques : on décida que les amendes auxquelles le clergé pourroit être condamné dans la suite, seroient proportionnées aux biens de patrimoine, & non aux revenus des bénéfices. La liberté indéfinie de sortir du royaume, accordée à tout citoyen, & nécessaire à des sujets qui possédoient tant de biens dans le continent, parut encore au clergé une faveur; mais par une raison qui n'a plus lieu, c'est que les appels à Rome en devenoient plus libres.

Le principal objet de la noblesse, dans les privilèges qu'elle se fit accorder, fut d'adoucir les rigueurs de la loi féodale, introduite ou du moins très-étendue en *Angleterre* par les conquérans normands; les rois l'avoient entièrement tournée à leur avantage, & l'exerçoient d'une manière arbitraire: on fixa tout, & le service & les redevances dans tous les cas. On laissa au roi la garde noble des mineurs, lorsqu'ils étoient vassaux immédiats de la couronne; mais on ne lui permit plus de vendre ce droit, & on l'obligea aux réparations des biens de ces mineurs. Le soin de les marier n'étoit plus abandonné au roi seul, le roi étoit obligé d'avertir les parens. Une veuve fut libre de rester veuve, & fut affranchie de toute redevance pour son douaire. On voit par cet article jusqu'à quel point avoit été poussée la servitude personnelle. Le droit de *scutage*, sorte de taxe arbitraire, odieuse dès son origine, & devenue insupportable par l'excès de l'abus, fut fixé quant à la quotité, & réduit quant à la perception, aux trois cas spécifiés par la loi féodale; celui de la captivité du roi, celui du mariage de sa fille ainée, & celui où il armoit chevalier son fils ainé.

Mais l'article le plus important, l'article dans lequel réside principalement la liberté britannique, & que toutes les monarchies doivent envier à l'*Angleterre*, c'est cet avantage inestimable, autrefois commun à tous les états de l'Europe, de ne pouvoir être assujettis à aucun impôt sans le consentement du grand-conseil de la nation. Ce grand-conseil, à la vérité, ne comprenoit alors que les prélats & les barons. Mais les mêmes immunités que les barons se faisoient accorder contre le roi, ils les accordoient contre eux-mêmes à leurs vas-

faux; ils renonçoient aussi à lever sur eux aucun subside, excepté dans les trois cas féodaux. On établit irrévocablement le même poids & la même mesure dans tout le royaume, réforme commencée sous le roi Richard, mais qui ne fut achevée qu'alors. Tout homme libre disposa de tous ses biens à son gré, ce qui n'avoit pas toujours été. Les cours de justice furent rendues sédentaires, & l'administration de la justice fut gratuite. Aucun homme libre ne put être arrêté, emprisonné, dépossédé, proscrit, banni, lézé enfin en aucune manière, soit dans sa personne, soit dans ses biens, qu'en vertu de la loi, & que par un jugement légal de ses pairs. Toute amende devoit être proportionnée à la faute & à la fortune, de manière à n'entraîner jamais la ruine de la personne amendée. On ne pouvoit, à plus forte raison, pour le payement d'une amende, saisir les charettes d'un laboureur, ni sa charrue, ni aucun instrument du labourage.

La *charte des forêts* régloit les cours, bornoit la jurisdiction, & réprimoit les concussions des forestiers, changeoit en une légère amende la peine de mort ou de mutilation pour avoir tué une bête fauve, ordonnoit d'abattre les bois plantés hors du domaine de la couronne depuis le règne de Henri I, & par-là rendoit à la culture de vastes campagnes, autorisoit les possesseurs de francs-fiefs à cultiver & améliorer leurs terres situées dans l'étendue des forêts.

Cet article des forêts étoit, de tous les traits d'oppression si communs sous les premiers rois normands & angevins, celui qui avoit toujours été le plus odieux à la nation : c'est en effet celui qui annonce le plus de mépris pour l'espèce humaine, qu'on sacrifie même aux animaux.

Henri III, fils de Jean sans Terre, fit la guerre à ses sujets pour se soustraire à l'exécution de ces deux chartes, & à l'inspection de ceux qui avoient été nommés conservateurs des priviléges du peuple. Son opposition ne fit que donner lieu aux statuts d'Oxford, qui font époque dans la constitution angloise, comme les deux chartes dont ils sont la confirmation & l'extension. Il fut fait prisonnier par ses sujets. Ce fut, dit-on, pendant sa prison que les représentans des bourgs, nommés par les conservateurs des priviléges du peuple dans chaque comté, eurent séance pour la première fois au parlement, où ils furent appellés en 1265. Telle est, selon la plupart des auteurs, l'origine de la chambre basse ou chambre des communes, époque mémorable dans la constitution angloise. Cet établissement, né du sein des troubles, semble se présenter sous un aspect peu favorable ; mais c'est souvent du sein des troubles que naissent les révolutions les plus heureuses; l'admission des représentans du peuple dans le parlement, étoit un dernier pas vers cette réunion des trois pouvoirs vantée par Montesquieu, admirable dans la théorie, orageuse dans la pratique, & qui seroit sans doute la forme de gouvernement la plus parfaite, si l'autorité pouvoit souffrir le partage.

La déposition des rois Edouard II & Richard II, le supplice de Charles I, l'expulsion de Jacques II & de sa race, sont des actes un peu violens de l'autorité parlementaire & populaire. Les Anglois en conviennent à l'égard des trois premiers articles; ils détestent comme un parricide l'assassinat juridique ou plutôt militaire de Charles I ; mais ils approuvent la révolution de 1688 ; ils l'appellent la révolution par excellence ; ils comptent y avoir gagné quelques dégrés de liberté, & c'est de cette époque seulement qu'ils regardent leur constitution comme perfectionnée.

Quant à la succession des rois d'*Angleterre*, les rois bretons n'étoient vraisemblablement que des chefs de différentes peuplades, & il seroit inutile d'en rechercher la suite.

Il seroit difficile & peu utile aussi de rechercher la suite des rois de l'heptarchie ou anarchie saxonne ; il suffit de commencer à Egbert, qui réunit tous ces royaumes en un seul, vers l'an 828.

Race Saxonne.

Egbert mourut en 837.
Etelwolph en 857.
Etelbald en 860.
Edelbert en 865.
Edelred en 872.
Alfred, dit le Grand, en 899 ou 900.
Edouard l'ancien en 925.
Adelstan en 940.
Edrede en 955.
Eduin en 957.
Edgard en 975.
Edouard le Martyr en 978.
Etelred en 1016.
Edmond, côte de fer, en 1016.
Canut le Grand en 1036.
Haralde en 1040.
Harde Canut en 1042.
Alfred en 1043.
Edouard le Confesseur en 1066.
Conquête de l'*Angleterre* faite par les Normands en 1066.

Race Normande.

Guillaume I, dit *le Bâtard* & *le Conquérant*, mort en 1087.
Guillaume II, dit *le Roux*, en 1100.
Henri I, dit *Courmantel*, en 1135.
Etienne, de la maison de Blois, roi en concurrence avec Mathilde, fille de Henri I, & femme de Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, en 1154.

Race des Plantagenets.

Henri II, fils de Geoffroy Plantagenet & de Mathilde, mort en 1189.
Richard I en 1199.
Jean sans Terre en 1216.
Henri III en 1273.
Edouard I en 1308.
Edouard II en 1326.
Edouard III en 1377.
Richard II en 1399.
Henri IV en 1413.
Henri V en 1422.
Henri VI, détrôné en 1461.
Edouard IV en 1483.
Edouard V en 1483.
Richard III en 1485.

Race des Tudor.

Owen Tudor, gentilhomme ou non, du pays de Galles, avoit épousé Catherine de France, fille de notre roi Charles VI, veuve de Henri V, & mère de Henri VI, rois d'*Angleterre*. De ce mariage, étoit né Edmond, comte de Richemond, qui avoit épousé Marguerite de Sommerset, de la maison de Lancastre, le fils d'Edmond & de Marguerite régna sous le nom de Henri VII, étant issu de la maison royale d'*Angleterre* par sa mère.
Henri VII mort en 1509.
Henri VIII en 1547.
Edouard VI en 1553.
Marie en 1558.
Elisabeth en 1603.

Race des Stuarts.

La postérité de Henri VIII étant éteinte, la couronne d'*Angleterre* passoit à la maison d'Ecosse descendue de Henri VII par Marguerite sa fille aînée, femme de Jacques IV, roi d'Ecosse.
Jacques VI en Ecosse, premier en *Angleterre*, mort en 1625.
Charles I en 1649.
Protectorat de Cromwel, depuis 1649 jusqu'en 1658.
Protectorat de Richard.
Rétablissement de la maison Stuart en 1660.
Charles II mort en 1685.
Jacques II, détrôné en 1688.
Guillaume de Nassau, prince d'Orange, & Marie d'*Angleterre* sa femme.
Marie, morte en 1695.
Guillaume III mort en 1702.
Anne, en 1714.

Race des Brunswicks - Hanovre.

Elle descendoit de Jacques I par Elisabeth sa fille, mariée à l'électeur palatin Fréderic V, & par la princesse Sophie, fille de cet électeur & d'Elisabeth. Sophie fut mariée dans la maison de Brunswick-Hanovre, & fut mère de George I.

Cette race fut préférée pour raison de religion, non seulement à la maison Stuart, mais à beaucoup d'autres maisons intermédiaires.
George I mort en 1727.
George II en 1760.
George III actuellement régnant en 1783.

Observons que dans la liste des rois d'*Angleterre* les rois de la race saxonne, du même nom que ceux de la race normande & angevine & des autres races qui en sont issues, se comptent à part: que par exemple les trois rois Edouards de la race saxonne n'empêchent pas que le premier Edouard de la race normande & angevine ne s'appelle Edouard I; au lieu que nous joignons dans notre manière de compter, les Charles & les Louis de la race carlovingienne avec ceux de la race capétienne.

ANICET est le nom d'un monstre & celui d'un saint.

Le monstre est l'affranchi *Anicet*, qui se chargea pour de l'argent *de délivrer* Néron de sa mère, & qui tint parole.

Le saint est un pape qui mérite en effet d'être proposé pour modèle aux papes & aux théologiens. Il trouva bon que saint Polycarpe fût d'un avis différent du sien, sur le jour où on devoit célébrer la pâque & quoiqu'ils n'eussent pu s'accorder, la paix n'en fut pas troublée, ni la charité altérée entr'eux. *Anicet* avoit succédé l'an 157 à S. Pie & souffrit le martyre le 17 avril 168, dans la persécution de Marc-Aurèle.

ANICH, (PIERRE) (*Hist. mod.*) fils d'un laboureur des environs d'Inspruck & laboureur lui-même jusqu'à l'âge de 25 ans. Au milieu de ses travaux champêtres, il prenoit un plaisir extrême à contempler le cours des astres, quoiqu'il n'y vit qu'un spectacle, & qu'il ignorât que ce fût l'objet d'une connoissance: quand il sût qu'il y avoit des savans qui connoissoient jusqu'aux moindres effets de ces révolutions, ce fut pour lui la plus heureuse découverte; il voulut connoitre ces hommes divins, admis aux secrets du créateur, il courut à Inspruck & ayant trouvé accès auprès du père Hill, jésuite, professeur dans l'université de cette ville, il lui montra tant de sagacité, tant d'aptitude pour les sciences, que ce savant se fit un plaisir de l'instruire. *Anich* devint géomètre & astronome. Il joignoit beaucoup d'adresse au goût des sciences, & son père & lui s'étoient beaucoup exercés à tourner, il devint en peu de temps un des plus habiles méchaniciens de l'Europe. Il fit pour l'Université d'Inspruck, deux globes, l'un céleste, l'autre terrestre, qui furent regardés comme des chefs-d'œuvre en leur genre; il fit encore d'autres ouvrages semblables dont on admira la précision & la netteté; sa réputation parvint jusqu'à l'im-

pératrice-reine dont il étoit sujet, elle alloit lui faire sentir les effets de sa munificence lorsqu'il mourut en 1766, à l'âge de 43 ans, étant né en 1723. L'impératrice-reine a fait à la sœur d'*Anich*, une pension de 50 florins, pour se dédommager de n'avoir pu récompenser les talens & les travaux de son frère.

ANIEN, (*Hist. mod.*) Jurisconsulte du temps d'Alaric II, roi des Visigoths (celui qui fut tué par Clovis) publia par l'ordre de cet Alaric, en 506, un abrégé du Code Théodosien. Delà l'origine de l'observation du droit écrit dans certaines provinces de France. (*Voyez* ALARIC II, roi des Visigoths.)

ANJOU. (*Hist. de France.*) L'*Anjou* a eu ses comtes particuliers : Geoffroy, dit *Plantagenet*, comte d'*Anjou*, fut, par son mariage avec Mathilde, fille de Henri I, roi d'Angleterre, la tige des rois d'Angleterre de la race des Plantagenets. L'*Anjou* fut confisqué par Philippe-Auguste sur Jean sans Terre, petit-fils de Geoffroy & de Mathilde. Depuis ce temps, l'*Anjou* a été donné en apanage à plusieurs princes de la maison de France.

Les deux maisons d'*Anjou* descendues, l'une de Louis VIII, roi de France ; l'autre du roi Jean, sont sur-tout célèbres par les droits au royaume de Naples qu'elles ont transmis à la couronne de France.

Comme l'exercice de ces droits, & les divers évènemens auxquels il a donné lieu forment une des plus importantes parties de l'histoire de France & même de celle de l'Europe, nous allons parcourir rapidement les plus mémorables époques de ces évènemens.

Pendant les querelles du sacerdoce & de l'empire, vers le milieu du treizième siècle, Naples & la Sicile, qui ne formoient alors qu'un seul royaume sous le nom de royaume de Sicile, étoient possédés par les empereurs de la maison de Suabe, irréconciliable ennemie des papes, & les papes prétendoient sur ce royaume le droit de suzeraineté qu'ils prétendent encore aujourd'hui.

L'empereur Frédéric II, qui avoit signalé sa haine contre les papes, & qui en avoit reçu beaucoup d'outrages, eut pour successeur l'empereur Conrad son fils.

Celui-ci fut, dit-on, empoisonné par Mainfroy, bâtard de Frédéric II. Mainfroy avoit aussi été soupçonné d'avoir accéléré la mort de son père ; & il sembla autoriser ces soupçons, en usurpant la Sicile sur Conradin, son neveu, fils de Conrad & petit-fils de Frédéric II.

Le pape Alexandre IV, dont Mainfroy ravageoit les terres, voyant qu'il n'avoit à combattre qu'un usurpateur décrié par ses crimes, entreprit de le détrôner ; il proposa la couronne de Sicile à un prince d'Angleterre, qui ne put profiter de cette offre.

Urbain IV, son successeur, l'offrit à Charles, comte d'*Anjou*, frère de saint Louis ; ce qui parut d'autant plus convenable, qu'originairement le royaume de Sicile avoit été fondé par des François, par ces braves avanturiers normands, dont l'héritière étoit entrée dans la maison de Suabe.

La femme du comte d'*Anjou* étoit la dernière des quatre filles du comte de Provence. L'aînée avoit épousé saint Louis, roi de France ; la seconde, Henri III, roi d'Angleterre ; la troisième, Richard, frère du roi d'Angleterre, élu roi des Romains : la quatrième voulut aussi avoir le titre de reine ; elle obligea son mari d'accepter la couronne de Sicile ; elle vendit ses pierreries pour lever des troupes ; Charles passa en Italie, vainquit & tua Mainfroy à la bataille de Benevent ; mais il souilla sa victoire, en laissant mourir la femme & les enfans de son ennemi en prison, & sur-tout en faisant couler à Naples, sur un échaffaut, le sang du jeune Conradin, légitime héritier du royaume de Sicile, héros naissant, qu'un courage digne de son nom avoit engagé à défendre ses droits, & que le malheur attaché aux restes de la maison de Suabe fit tomber entre les mains du vainqueur. Conradin étant sur l'échaffaut, jetta son gand dans la place, gage d'investiture pour qui oseroit le venger. Ce gand fut relevé & porté à Jacques, roi d'Arragon, gendre de Mainfroy, qui crut par ce moyen avoir réuni les droits de Conradin à ceux de Mainfroy son beau-père.

La maison de Suabe fut cruellement vengée de cette cruauté sous Pierre, roi d'Arragon, fils de Jacques, par ce massacre général des François, connu sous le nom de *vêpres Siciliennes*.

Charles d'*Anjou* ne voulut pas laisser cette atrocité impunie ; les plus grands armemens annoncèrent de sa part la plus terrible vengeance ; mais le roi d'Arragon joignant avec succès l'artifice à la force, sut se maintenir du moins dans l'isle de Sicile.

Charles le Boiteux, fils de Charles d'*Anjou*, pris devant Naples, par un amiral Arragonois, (1284) transporté à Palerme, & condamné à mort, pensa servir de représailles à Conradin ; son danger fit mourir son père de crainte & de douleur. (1285.)

Charles le Boiteux, devenu héritier des droits de la maison d'*Anjou* au trône de Sicile, les sacrifia par un traité pour sortir de prison, & devenu libre, il désavoua le traité comme l'ouvrage de la violence ; la guerre continua entre lui & Jacques II, fils de Pierre, roi d'Arragon ; elle finit par des traités qui bornèrent les droits respectifs pour les mieux assurer ; on démembra le royaume de Sicile ; l'isle demeura aux Arragonnois, le royaume de Naples à la maison d'*Anjou*, & le fare de Messine servit de séparation naturelle aux deux royaumes.

La maison d'*Anjou* s'étendit, ses branches multipliées donnèrent des rois à la Hongrie & à la Pologne, Robert, successeur de Charles le Boiteux, rendit le royaume de Naples florissant ; Charles, duc de Calabre, son fils, mourut avant lui, &

Robert eut pour héritière sa petite-fille Jeanne, fille du duc de Calabre, princesse fameuse par son crime, ses foiblesses & ses malheurs. Elle avoit épousé André, son cousin, frère de Louis, roi de Hongrie, descendu comme elle de mâle en mâle de Charles le Boiteux. Ce malheureux André fut étranglé la nuit du 18 septembre 1345 par une troupe de conjurés. On crut que Jeanne avoit consenti à ce meurtre, on prétend même qu'elle avoit tissu de sa main le cordon de soie qui servit à cette funeste exécution, & que son mari qui la voyoit travailler à cet ouvrage, lui ayant demandé à quoi elle le destinoit, elle lui avoit répondu en riant: *à vous étrangler.* Si à vingt ans elle fut capable de cette dissimulation perfide & de cette plaisanterie barbare, elle mérita tous ses malheurs; mais son gouvernement fut doux : elle montra de la bonté, de la grandeur même, elle aima ses maris & ses peuples.

A-t-on tant de vertus après un si grand crime?

Quoi qu'il en soit, Louis, roi de Hongrie, la crut ou parut la croire coupable; il chassa Jeanne de ses états, & il n'est pas bien sûr que, comme l'ont dit quelques auteurs, il n'ait pas voulu les prendre pour lui; elle y fut rétablie dans la suite; mais trente-quatre ans après, Charles de Duras, son parent, de la maison d'*Anjou* comme elle, élevé par elle avec beaucoup de tendresse, comblé de ses bienfaits, & désigné par elle son héritier, arma pour lui arracher la couronne qu'il devoit porter après elle. Ce Charles de Duras mérite d'être le symbole des ingrats. Son ingratitude ne fut que trop heureuse. Cependant la reine opprimée appelle à son secours, & nomme son héritier, Louis, duc d'*Anjou*, frère de Charles V, roi de France; il fut la tige de la seconde maison d'*Anjou.* Ce prince, après bien des irrésolutions & des lenteurs, porte enfin dans le royaume de Naples les trésors de la France. Il arriva trop tard pour la reine & pour lui-même; déja l'usurpateur, avec le secours du roi de Hongrie, avoit presque achevé sa conquête; déja la reine assiégée dans le château de l'Œuf, s'étoit rendue, & avoit été transférée au château d'Averse; Duras ayant consulté l'implacable frère du malheureux André, fit étrangler Jeanne dans la prison où il la retenoit, & où, prenant des sentimens conformes à sa situation, elle passoit les jours dans la prière & dans les larmes.

Le duc d'*Anjou* ne put ni la défendre, ni la venger, ni recueillir sa succession. La faim & les maladies détruisirent son armée; ses trésors immenses, dépouilles de sa patrie, étant épuisés, il envoya Craon, son confident & son ami, chercher de nouveaux secours en France. Craon obtint tout ce qu'il demanda, il revenoit chargé de sommes d'argent qui auroient pu rétablir le parti du duc d'*Anjou*, si elles n'eussent été indignement dissipées par Craon lui-même. Ce ministre infidèle oubliant sa mission parmi les fêtes de Venise, s'y livroit à de ruineuses voluptés, tandis que son maître abandonné, découragé, mouroit de faim, de maladie, de douleur & de ses blessures au château de Biseglia, près de Bari. Les François, touchés de ses malheurs, lui avoient pardonné ses anciennes extorsions; ils donnérent des larmes à sa mort, ils s'attendrirent en voyant le convoi de ce prince, jeune encore, plein de courage, avide de gloire, digne en tout d'un sort moins triste, traverser le royaume pour se rendre à Angers.

La France reconnut pour roi de Naples, Louis II, son fils aîné. Ainsi les deux branches d'*Anjou* furent ennemies & rivales.

Cependant Charles de Duras s'affermissoit par l'injustice & par l'audace sur le trône qu'il avoit usurpé. Déja il se disposoit à en usurper un nouveau, à dépouiller la famille d'un autre bienfaiteur. Il court enlever la Hongrie à la reine Marie, fille de ce Louis qui l'avoit aidé à faire la conquête du royaume de Naples. La fortune seconde encore cette nouvelle injustice; deux reines tombent entre ses mains. C'étoient la veuve & la fille du roi Louis. Tant d'attentats furent enfin punis. Un palatin attaché au parti des reines, leur procura la liberté par la mort du tyran.

A cette nouvelle, les espérances de la seconde maison d'*Anjou* renaissent : Louis II, avec le secours des S. Severins, grande maison napolitaine, soumet presque tout le royaume de Naples. La veuve de Duras se retire à Gaëte avec Ladislas, son fils; elle étendit ses troupes autour de cette ville, & on n'osa entreprendre de l'y forcer. Cette femme courageuse mérita, par sa sagesse & sa persévérance, un retour de fortune qu'elle avoit d'ailleurs lieu d'attendre de la légèreté des Napolitains. Les S. Severins, mécontens de Louis II, se déterminèrent à détruire leur ouvrage; ils rappellèrent Ladislas, ils chassèrent Louis, qui, après avoir lutté un an contre la fortune, revint en France chercher du secours.

Ladislas, resté possesseur assez paisible de la couronne de Naples, malgré quelques autres tentatives de Louis II, régna & mourut dans le sein des voluptés. (1414.)

Jeanne, sa sœur, lui succéda. Cette seconde Jeanne eut avec la première une conformité bizarre de caractère & d'aventures. Plus décriée encore pour les mœurs, elle fut trahie de même par un ingrat comblé de ses bienfaits. Alphonse, roi d'Arragon, qu'elle avoit institué son héritier, voulut la dépouiller de son vivant; il porta la guerre dans ses états, il l'assiégea dans un des châteaux de Naples. Délivrée par Sforce, le premier usage qu'elle fit de sa liberté, fut d'annuller l'adoption dont Alphonse s'étoit rendu indigne, & d'appeller à sa place Louis III, duc d'*Anjou*, fils de Louis II.

Quelques auteurs espagnols justifient Alphonse, & disent que Jeanne le trompoit; ce n'est pas l'opinion générale.

Cette

Cette Jeanne fut le dernier rejetton de la première branche d'*Anjou*, qui avoit duré près de deux cens ans. (1434.)

Ainsi la maison d'Arragon, qui pendant les divisions des deux branches d'*Anjou*, avoit paru se contenter du royaume de Sicile, renouvella ses prétentions sur le royaume de Naples, & les deux branches d'*Anjou* se réunirent contre elle.

Louis III étoit mort avant sa bienfaitrice. René, frère de Louis III, hérita de ses droits ; mais ce René ayant disputé la Lorraine à la branche de Vaudemont, avoit été fait prisonnier dans une bataille qu'il avoit perdue ; pendant sa captivité, il fut aisé au roi d'Arragon d'envahir le royaume de Naples. Quand René fut libre, il passa en Italie, où il eut, comme ses prédécesseurs, quelques succès suivis des plus grandes disgraces.

Le roi d'Arragon Alphonse laissa, en mourant, le royaume de Naples à Ferdinand, son fils bâtard, qui même, selon quelques auteurs, n'étoit pas son fils : on ne pouvoit braver plus pleinement les droits de la maison d'*Anjou*. René, indigné, ne laissa point à Ferdinand le temps de s'affermir ; le duc de Calabre, son fils, qu'il envoya en Italie, parut d'abord devoir conquérir tout le royaume de Naples : il gagna la bataille de Sarno, il écrasa le parti de Ferdinand, tout retentissoit de sa gloire. Le pape, qui protégeoit Ferdinand, appelle en Italie Scanderberg, ce roi d'Albanie si célèbre par sa valeur, sa force & ses conquêtes ; la fortune change encore. L'invincible Scanderberg arrête les progrès du duc de Calabre, & replace Ferdinand sur le trône. Le duc de Calabre abandonné, se défendit long-temps dans l'isle d'Ischia contre ses ennemis & contre la faim ; il fallut succomber, il revint en France implorer la protection sterile & peu sincère de Louis XI. L'union du duc de Calabre avec les chefs de la ligue, dite du bien public, acheva de rendre Louis XI très-indifférent sur les affaires de Naples, & plutôt contraire que favorable à la maison d'*Anjou*.

L'expédition du duc de Calabre fut la dernière tentative de cette maison sur le royaume de Naples. Le duc de Calabre, & Nicolas d'*Anjou*, son fils, moururent avant le roi René, qui par son testament, transmit ses droits à son neveu, Charles d'*Anjou*, comte du Maine, au préjudice de René de Lorraine, son petit-fils, par Ioland d'*Anjou* sa mère.

Le comte du Maine institua Louis XI son héritier ; de-là les droits de la couronne de France au royaume de Naples, droits que Charles VIII & ses successeurs firent valoir.

Les droits de la maison d'Arragon légitime ont passé à la maison d'Autriche. Charles-Quint & ses successeurs les ont fait valoir.

Les droits de la maison d'Arragon bâtarde ont passé à la maison de la Trémoille, qui les fait valoir en toute occasion par des protestations.

On vient de voir quels sont les droits de la maison de Lorraine.

ANJOU (MARGUERITE D'), fille de René d'Anjou, roi titulaire de Naples & de Sicile, épousa & gouverna despotiquement le foible roi d'Angleterre Henri VI. Son courage & son orgueil la destinoient à de grandes fautes, de grands malheurs & de grandes ressources. Ce fut sous son règne, vers le milieu du quinzième siècle qu'éclata la fameuse querelle des deux roses. Elle eut à défendre du chef de son mari & de son fils la cause de Lancastre contre celle d'Yorck ; les Anglois disent que ce fut son despotisme qui donna naissance à tous ces troubles, peut-être en faut-il plutôt accuser la foiblesse de Henri VI. Deux factions partageoient le conseil de ce prince. Le duc de Glocestre, son oncle, ne respiroit que la guerre & ce qu'il appelloit la gloire du nom Anglois ; le cardinal de Wincestre, son grand-oncle, étoit pour la France & pour la paix. Le duc avoit voulu marier Henri VI avec une fille du comte d'Armagnac ; le cardinal avoit fait conclure le mariage du roi avec Marguerite d'*Anjou*, & en faveur de ce mariage, l'Angleterre, au lieu d'exiger une dot, avoit cedé la province du Maine à Charles d'*Anjou*, oncle de la princesse. L'implacable Marguerite d'*Anjou* ne pardonna jamais au duc de Glocestre l'opposition qu'il avoit mise à son mariage. Elle arriva en Angleterre, ennemie du parti de Glocestre & protectrice de celui de Wincestre. Le jeune Suffolck de qui le cardinal s'étoit servi pour négocier le mariage, devint le favori de la reine ; elle le combla de bienfaits avec une profusion, qui porta quelque atteinte à la réputation de cette princesse.

N'ayant pu rendre le duc de Glocestre coupable, on voulut le perdre innocent ; on le fit arrêter sur un de ces prétextes qui ne manquent jamais à la haine, & quelques jours après on le trouva mort dans la prison.

La haine publique poursuivit dans Marguerite & dans Suffolck, les bourreaux du duc de Glocestre. Leur parti s'appelloit en Angleterre le *parti François*. Marguerite en effet parut toujours attachée aux intérêts de la France, sa patrie, & le duc de Suffolck pour lui plaire, alla quelquefois jusqu'à trahir la sienne ; la nation se souleva contre ce favori, les communes l'accusèrent, la reine fut obligée de l'abandonner. Suffolck eut la tête tranchée sans aucune forme de procès, crime contre la liberté, trop souvent commis dans ce pays libre.

Le duc de Sommerset, qui remplaça Suffolck dans la faveur de Marguerite, le remplaça aussi dans la haine de la nation, il fut mis pour un temps à la tour de Londres sur l'accusation des communes, il avoit succédé au duc d'Yorck dans la régence de France, qui avoit été injustement enlevée à ce prince. L'Angleterre reprochoit à Sommerset la perte de la Normandie, arrivée pendant sa régence & qu'on attribuoit à ses intrigues, ou du moins à sa négligence. C'étoit une raison pour que la reine fût sa protectrice. Le duc d'Yorck se mit à la tête du parti Anglois avec ses deux

amis le comte de Salisbury & son fils, ce fameux Richard Névil, comte de Warwick, qui mérita le surnom de *king-Maker*, *faiseur de rois*.

On crut devoir changer de conduite, on avoit tué Glocestre, on ménagea Yorck & ses amis, on les fit entrer au conseil, dès lors ils furent les maitres, Sommerset fut arrêté, le roi le fit sortir de prison, le duc d'Yorck arma, il livra en 1455 la bataille de saint Albans, où le roi, blessé d'un coup de flèche à la gorge, fut fait prisonnier, & où le duc de Sommerset fut tué.

Marguerite avoit toujours entretenu Henri VI dans une dévotion pusillanime, qui lui faisoit abandonner les rênes de l'état, & c'étoit elle qui s'en emparoit. » Henri, dit le père d'Orléans, savoit » mieux prier dieu qu'elle; mais elle savoit mieux » gouverner que lui «. Le duc d'Yorck, après sa victoire, fut déclaré par Henri VI lui-même protecteur du royaume que ce roi imbécile ne pouvoit plus gouverner; le duc d'Yorck en fut dépouillé par les intrigues de Marguerite, il reprit les armes pour ne les plus quitter.

Le comte de Salisbury battit l'armée royale à Blorcheath en 1459. Marguerite répara cet échec en dissipant sans combat l'armée d'Yorck, en réduisant le duc & ses amis à la fuite par un mélange de menaces & de promesses, qui intimida une partie de cette armée & séduisit l'autre. Alors le parlement déclara le duc d'Yorck & ses adhérens, coupables de haute trahison, & leurs descendans jusqu'à la quatrième génération, incapables de recueillir aucune succession. A peine cet arrêt ridiculement insensé étoit-il rendu, que le comte de la Marche, fils aîné du duc d'Yorck, entroit en triomphe dans Londres à la tête d'une nouvelle armée avec Salisbury & Warwick; la reine fut battue en 1460 à Northampton, où elle faisoit toutes les fonctions de général, tandis que Henri attendoit dans sa tente la victoire ou la captivité. Ce fut la captivité.

Henri alors fut gouverné par ses vainqueurs, comme il l'avoit été par sa femme, & le parlement déclara les Yorckistes bons & fidèles sujets. Marguerite s'enfuit en Ecosse avec son fils; le duc d'Yorck lui fit ordonner, par Henri VI, de revenir à Londres, elle revint, mais à la tête de dix-huit mille hommes; elle défait le duc d'Yorck & le comte de Rutland, son second fils, dans leurs propres états, à la bataille de Wakfeild, (1460) où ils périrent tous les deux, & fait exposer leurs têtes sur les murs d'Yorck, avec celle du comte de Salisbury, qui ayant été blessé & pris, fut décapité. On mit par dérision une couronne de papier sur la tête du duc d'Yorck.

Il restoit, pour la vengeance de ces princes, le comte de la Marche, fils aîné du duc d'Yorck & Warwick. Marguerite eut l'honneur de vaincre Warwick à la bataille de Barnet en 1461, & de mettre Henri VI en liberté; c'est-à-dire dans sa dépendance. Le comte de la Marche battit, à la croix de Mortemer, dans le comté d'Héreford, les troupes de Lancastre; il marche à Londres, il est proclamé, c'est Edouard IV.

Secondé de Warwick, il abbat le parti de Lancastre à la bataille de Towton encore en 1461 où Marguerite, avec une armée supérieure, fut mise en déroute.

Marguerite ne perdoit jamais le courage, & trouvoit toujours des ressources. Le seul intérêt de régner sous le nom de son mari, lui avoit fait tout entreprendre; l'intérêt de faire régner son fils fut encore plus puissant sur son ame; les uns, pour l'exclure, disoient seulement qu'il n'étoit pas fils de Henri, d'autres le disoient entièrement supposé; Marguerite montra bien qu'elle étoit sa mère. La tendresse maternelle, source de tant de force & de foiblesse, l'élevant au-dessus d'elle-même, fit de cette ambitieuse une héroïne intéressante. Elle négocia en Ecosse, en France; Pierre de Brezé, sénéchal de Normandie, s'enflammant pour elle & pour sa cause d'un zèle de chevalier, s'embarque avec elle pour l'Angleterre. De nouvelles disgraces y attendoient cette reine infortunée. Repoussée des premieres côtes où elle voulut aborder, battue par la tempête, séparée de Brezé, qui ne la rejoignit qu'avec peine à Berwick, s'étant sauvée du naufrage dans une barque de pêcheur, elle alla perdre la bataille d'Hexham en 1462. Peu de temps après, Henri VI, que le parlement venoit de déclarer usurpateur, après l'avoir si long-temps reconnu pour roi, tomba entre les mains du vainqueur. On lia ce malheureux roi sur un cheval, on le conduisit ainsi à Londres, où on l'abandonna aux outrages de la populace; Warwick lui-même n'eut pas honte de l'insulter dans cet état; on finit par enfermer Henri VI dans la tour de Londres.

Pendant qu'il entroit dans sa prison, Marguerite errante, abandonnée, dépourvue de tout, se cachoit dans les bois, s'enfonçoit dans les déserts, insensible à ses dangers, tremblante pour son fils qu'elle tenoit entre ses bras; des voleurs la dépouillent, & prenant querelle entre eux pour le partage du butin, lui laissent la liberté de s'échapper avec son fils. A quelque distance de là, elle rencontre un autre voleur; la fatigue, l'épuisement ne lui permettent plus de fuir; son courage lui fournit une de ces ressources qui n'appartiennent qu'aux grandes ames, elle s'avance vers cet homme avec une majesté qui l'étonne, elle remet le prince dans ses mains : *tiens*, *mon ami*, lui dit-elle, *sauve le fils de ton roi*. Cet homme, saisi d'une pitié respectueuse à la vue d'une telle infortune, flatté d'ailleurs du grand personnage dont il se voit chargé, répond à cette sublime confiance par une noble fidélité, il oublie que sa fortune pourroit être le prix d'une délation; il porte le prince, il aide à marcher à la reine, & les conduit tous deux au bord de la mer, où ils s'embarquèrent pour l'Ecosse. Bientôt des révolutions nouvelles leur envoyèrent un défenseur qu'ils n'attendoient pas. Warwick,

brouillé avec Edouard IV, voulut détruire son ouvrage; il tendit à Marguerite cette même main qui avoit mis son mari dans les fers; il souleva contre Edouard son propre frère le duc de Clarence, auquel il donna sa fille aînée, il donna la cadette au prince de Galles, fils de Marguerite.

Edouard endormi dans les voluptés, dédaigna stupidement la colère d'un homme tel que Warwick; il donna plus stupidement encore sa confiance au lord Montaigu, frère de Warwick. Ce nom seul, & l'*ours blanc* de Warwick, pris pour enseigne par cinq cents paysans à peine enrôlés, gagnèrent en 1469 la bataille de Bambury. Warwick paroit, il surprend Edouard, & le fait prisonnier; les deux rois sont en sa puissance; mais tandis qu'il court à Londres pour délivrer Henri VI, il apprend qu'Edouard a échappé à ses gardes, & qu'il est à la tête d'une armée; il repasse en France pour chercher du secours; il reparoit en Angleterre; Montaigu lui livre l'armée royale, Edouard s'enfuit dans les Pays-Bas, Henri VI remonte sur le trône aux acclamations du même peuple qui avoit insulté à son malheur. Edouard rentre en Angleterre, il traite en secret avec le duc de Clarence, son frère, qui trahit Warwick, comme Montaigu avoit trahi Edouard. Ce monarque heureux & chéri, quoiqu'indolent, est introduit dans Londres par ses amis, ses créanciers & ses maîtresses; Warwick est défait & tué avec le lord Montaigu, son frère, à la bataille de Barnet le 14 avril 1471. Henri est encore précipité du trône, & pour jamais.

Marguerite connut enfin le découragement, elle trembla pour son fils, elle le cacha dans un monastère; mais bien-tôt à la sollicitation des principaux seigneurs de son parti, elle se remit à leur tête avec son fils, qui commençoit à être en état de s'armer pour sa cause; elle tenta la fortune à Tewkesbury, encore en 1471. Ce fut le dernier de tant de revers: Edouard est vainqueur; on lui amène après la bataille le prince de Galles prisonnier. » Jeune téméraire, lui dit arrogamment Edouard, » qui t'a inspiré l'audace d'entrer les » armes à la main, dans ce Royaume? » J'ai cru, répondit le prince de Galles avec une fermeté modeste, » pouvoir prendre les armes pour faire » rendre à mon père un trône qui n'appartient » qu'à lui. On feignit de trouver de l'insolence » dans cette réponse. » *Il manque de respect!* s'écrie Richard duc de Glocestre, second frère d'Edouard, qui fut depuis l'affreux Richard III, & qui en immolant tour-à-tour les Lancastres & les Yorcks, parvint de crime en crime jusqu'au trône qu'il n'occupa que deux ans; Edouard indigné, ou voulant le paroitre, d'une réponse qu'il eût dû estimer, frappe avec son gantelet le prince de Galles au visage, ce fut l'arrêt du vaincu; le duc de Glocestre, le duc de Clarence, & d'autres tigres s'élancent sur le prince de Galles, qui tombe percé de coups. Marguerite fut trouvée mourante sur le champ de bataille, elle ne revint à la vie que pour pleurer son fils, son mari & sa liberté. Enfermée à la tour de Londres, elle y gémit quatre ans, au bout desquels Louis XI se détermina enfin à payer la rançon d'une reine de son sang. Marguerite ayant tout perdu, s'étoit laissée trainer dans la captivité par les Anglois, se laissa mettre en liberté par les François, également insensible aux rigueurs de l'une & aux douceurs de l'autre; elle passa le reste de sa déplorable vie à regretter ce fils, le principe de son grand courage, & l'objet de tous ses travaux. Elle mourut en 1482.

On trouva Henri VI mort dans sa prison, soit de chagrin, quoiqu'il en parût peu susceptible, soit par un nouveau crime du duc de Glocestre; cette seconde opinion est la plus vraisemblable & la plus générale.

Henri VI eut quelques vertus de tempérament; son humanité, qui malheureusement n'étoit en général que de la foiblesse & de la douceur sans lumières, alloit jusqu'à ne consentir jamais qu'avec une extrême répugnance, au supplice des plus grands criminels; d'ailleurs il n'eut point de caractère; il ne mérite d'être remarqué que comme un exemple des vicissitudes humaines & de l'inconstance du sort. Mais s'il fut incapable de goûter les faveurs que la fortune lui prodigua dans son enfance, il ne paroît pas qu'il ait senti les malheurs dont elle sembla vouloir l'accabler dans l'âge mur, la nature vint à son secours, en lui faisant le triste don de l'insensibilité.

Le jeune Edouard, prince de Galles, son fils, arraché aux espérances de la nation par le fer du barbare Glocestre, promettoit des vertus & montroit du courage. Il paroit que l'ame ardente de sa mère eût vivifié en lui les vertus douces de son père. Nourri parmi les dangers & les malheurs, la sensibilité eût pu en faire un bon roi. Son dernier mot à son tyran, annonçoit de la grandeur sans orgueil, & de la modestie sans foiblesse.

Marguerite, que nulle femme, dit le père d'Orléans, ne surpassoit en beauté, & que si peu d'hommes égaloient en courage, la sublime Marguerite fut peu regrettée des Anglois; ses passions pouvoient lui avoir attiré ses revers; mais observons combien l'équité des jugemens publics devoit alors être altérée par l'esprit de parti. Les Anglois haïssoient sur-tout dans Marguerite son attachement fidèle à la France, sa patrie, sentiment dont il seroit injuste de faire un crime à cette princesse.

Marie d'*Anjou*, femme de Charles VII, étoit la tante de Marguerite. Elle se trouva aussi dans des conjonctures délicates, & si elle n'eut pas d'occasion de déployer tout l'héroïsme de sa nièce, elle montra bien de la sagesse & de la fermeté, lorsque Charles VII découragé, étoit prêt de renoncer à tout; elle lui fit reprendre courage, elle y employa même Agnès Sorel, & cette femme, qu'une autre eût regardée comme une rivale odieuse,

Marie d'*Anjou* fut s'en faire une amie utile. Toutes deux furent utiles à Charles VII, l'une par la prudence de ses conseils, l'autre par l'élévation de ses sentimens.

Les deux derniers fils de Henri II, ont porté le titre de ducs d'*Anjou*; l'un a été le roi Henri III, l'autre avoit été connu long-temps sous le nom de duc d'Alençon; celui-ci est assez maltraité dans les mémoires de Sully, Henri IV, ne l'aimoit ni ne l'estimoit; il paroit que ce duc d'Alençon-*Anjou* n'eut jamais de principes bien fixes de religion ni de politique. Il n'avoit jamais eu pour les huguenots le même éloignement que ses frères; il avoit toujours montré de l'attachement & de la vénération pour l'amiral de Coligny, & faisoit gloire de se conduire par ses avis; Catherine de Médicis sa mère, lui en avoit souvent fait la guerre, & après la mort de Coligny, ayant vu dans les papiers de cet amiral, parmi d'autres projets politiques, un conseil qu'il donnoit à Charles IX, de ne point accorder d'appanage trop considérable au duc d'Alençon, elle triomphoit d'avoir trouvé ce moyen de faire haïr au duc la mémoire de l'amiral. « Voilà lui dit-elle, des conseils de votre » ami. » Je ne sais pas, répondit le duc d'Alençon, » s'il m'aimoit beaucoup, mais je sais que ce » conseil est d'un homme qui aimoit l'Etat. » Cette réponse est d'un homme digne aussi d'aimer l'Etat.

On voulut, sur la fin du règne de Charles IX, enlever, de leur consentement, le duc d'Alençon, le roi de Navarre (Henri IV.) & le prince de Condé, son cousin, pour les mettre à la tête du parti des politiques; c'est ce qui s'appella la *conjuration de S. Germain*, dont il paroit que le véritable objet étoit d'empêcher, à la mort de Charles IX, le retour du roi de Pologne Henri III, en France, & d'assurer la couronne au duc d'Alençon, *Je le sais bien* dit Brantôme, *pour avoir été convié à la fricassée.* La cour en ayant eu avis, fit mettre le duc d'Alençon & le roi de Navarre à Vincennes, les maréchaux de Montmorenci & de Cossé à la bastille, le prince de Condé prit la suite, la Mole & Coconas eurent la tête tranchée.

Le duc d'Alençon & le roi de Navarre furent interrogés, le duc répondit avec l'embarras & la timidité d'un coupable convaincu; le roi de Navarre confondit la reine-mère par ses raisons & la fit rougir par ses reproches; on étoit si accoutumé aux violences sous ce règne, que l'emprisonnement du frère du roi, & d'un roi son beau-frère, parut un évènement ordinaire; ils étoient tous deux étroitement resserrés; on leur permettoit seulement d'aller tant qu'ils vouloient dans la chambre des filles de la reine-mère, car les voies de corruption étoient toujours ouvertes.

Le Laboureur, dans ses additions aux mémoires de Castelnau, rapporte que le duc d'Alençon, pendant sa captivité, avoit complotté avec le roi de Navarre d'étrangler de ses mains sa propre mère; lorsqu'elle viendroit dans leur chambre. Quelque invraisemblable que soit une telle atrocité de la part d'un fils, il est plus invraisemblable encore que le roi de Navarre ait pu y consentir un moment, comme le dit le Laboureur, qui du moins fait honneur à leur prompt repentir de l'inexécution du complot.

Le duc d'Alençon voulut, dit-on, assassiner Henri III, le roi de Navarre l'en empêcha; mais Henri III étant tombé malade, on lui persuada que le duc d'Alençon l'avoit empoisonné; il le crut d'autant plus aisément que sa maladie étoit un mal dans l'oreille, pareil à celui dont François II étoit mort. Dans cette idée, il voulut à son tour faire assassiner le duc d'Alençon par le roi de Navarre: « En me vengeant, lui dit-il, » vous montez au trône ». Le roi de Navarre fit rougir Henri III, & de la proposition, & du motif dont il l'appuyoit.

Le duc d'Alençon s'échappa de la cour, & fut joint à l'instant par toute la noblesse protestante & politique. Le prince de Condé lui amena d'Allemagne vingt mille hommes, dont il lui remit le commandement. Quand le duc d'Alençon se vit à la tête d'une armée si nombreuse, il jura de venger la Mole; il avoit conservé un des habits de son malheureux favori, & devoit le porter un jour de bataille. Telles étoient les idées qui occupoient ce prince, à qui la moitié de l'état confioit alors les intérêts les plus chers, ceux de sa religion & de sa liberté.

Rien ne peint mieux l'esprit machiavelliste de ce temps-là, que l'idée généralement répandue alors, que c'étoit Cathérine de Médicis qui avoit favorisé l'évasion du duc d'Alençon, pour se rendre nécessaire par la confusion même des affaires, pour se procurer une plus ample matière à négociations, ou pour semer la division & la défiance dans le parti protestant. Il passa pour constant que le duc de Nevers, envoyé à la poursuite du duc d'Alençon, eût pu lui couper le chemin, & le ramener à la cour; mais que Catherine l'en empêcha, en affectant les foiblesses d'une mère, & la crainte que son fils ne périt dans le combat.

Elle couroit par-tout après ce fils quelle appelloit *sa brebis égarée*, elle négocioit sans cesse avec lui, pour le rendre de plus en plus suspect aux protestans.

Vers le même temps, le roi de Navarre se sauva aussi de la cour; ainsi la reine-mère eut plus d'affaires qu'elle n'en vouloit peut-être; cependant elle sut profiter habilement des divisions que les intrigues des filles de sa suite avoient depuis long-temps semées entre ces princes; de la jalousie secrette que le duc d'Alençon commençoit à sentir de voir le roi de Navarre, son rival de gloire, prêt à l'éclipser; du mécontentement couvert qu'avoit le prince de Condé de n'être plus qu'au second rang dans l'armée protestante, après l'avoir en partie formée

& s'être long-temps flatté d'en être le chef. Plus unis, ces princes eussent été plus en état de faire la loi, ils la firent encore malgré leurs défiances mutuelles; la paix qu'on leur accorda ou plutôt qu'ils accordèrent, fut bien plus favorable que les précédentes à la cause publique du protestantisme, & aux intérêts particuliers des chefs. Ce ne fut pas pour rien qu'on l'appella *la paix de Monsieur*, elle lui valut le Berry, la Touraine & l'Anjou, en augmentation d'appanage, & ce fut alors que le duc d'Alençon prit le titre du duc d'*Anjou*. Il faut convenir ou qu'il avoit oublié sa réponse au sujet de l'amiral de Coligny, ou qu'il y a bien loin d'un beau mot à une belle action.

La guerre civile recommença en 1576, & ce même duc d'*Anjou*, qui, dans la guerre précédente avoit été le chef du parti huguenot, fut dans celle-ci le chef du parti catholique. Si l'on cherche la cause de ce changement, c'est que le prince de Condé s'amusoit à contrefaire le duc d'*Anjou* & à lui donner du ridicule, ou plutôt c'est que le duc d'*Anjou* étoit jaloux du roi de Navarre & du prince de Condé, c'est sur-tout qu'il sentoit que ces princes l'estimoient peu.

Les Flamands révoltés contre Philippe II, après avoir appellé à leur secours divers princes, jettèrent les yeux sur le duc d'*Anjou*; Henri III n'approuvoit pas que le duc d'*Anjou* se mêlât des affaires des Pays-Bas, il l'avoit même fait arrêter pour rompre le cours de ces négociations; mais le duc d'*Anjou* se sauva & se retira en Flandre; il fut solemnellement elu souverain des Pays-Bas, au mois de février 1582. On dit qu'il montra peu de satisfaction, lorsque dans la cérémonie de son couronnement, il entendit publier à haute voix qu'il gouverneroit, non selon sa volonté; mais selon la justice, & conformément aux privilèges de la nation. Ce n'étoit presque pas la peine de rejetter Philippe II, pour prendre un prince qu'une pareille condition effarouchoit déja; il fut instalé par le prince d'Orange, qui se contenta du titre de son lieutenant-général; on peut croire que le lieutenant veilloit sur le nouveau souverain, & qu'il avoit bien plus que lui la confiance des états.

Il arriva un évènement qui mit un moment en danger le duc d'*Anjou* & les François. Le prince d'Orange fut assassiné chez lui en sortant de table, & l'assassin fut à l'instant même massacré par les François qui étoient présens, & qui suivirent trop les mouvemens indiscrets de leur indignation.

Ces circonstances étoient faites pour être suspectes; on crut que cet assassin étoit un françois, & qu'il avoit été assassiné par ses complices; on crut qu'un tel coup en annonçoit d'autres, & que le duc d'*Anjou* vouloit affermir sa nouvelle domination par un massacre général de tout ce qui lui faisoit ombrage; depuis la saint Barthelemi, les François étoient souvent exposés à ce soupçon. Heureusement pour eux, le fils du prince d'Orange fit fouiller l'assassin; on trouva sur lui des lettres, qui firent connoitre qu'il se nommoit Jauréguy, qu'il étoit espagnol, & qu'il avoit agi par l'instigation de l'Espagne. Le prince d'Orange ne mourut point de la blessure qu'il avoit reçue en cette occasion; mais il ne put échapper aux émissaires de l'Espagne; deux ans après, un franc comtois, nomme Balthazar Gérard, acheva ce que Jauréguy avoit commencé.

Dans l'intervalle du premier de ces attentats au second, éclata la conjuration que le duc d'*Anjou* lui-même avoit formée contre le pays qui venoit de lui confier la défense de sa liberté; il voulut usurper une autorité indépendante de toutes les conventions, & supérieure à toute résistance. Pour y réussir, il falloit commencer par s'emparer à la fois de toutes les places fortes, & sur-tout de la personne du prince d'Orange; l'entreprise réussit sur quelques villes & manqua sur quelques autres: le point important étoit de se saisir d'Anvers, lieu de la résidence du duc d'*Anjou* & du prince d'Orange; les mesures du duc d'*Anjou* paroissoient bien prises, son armée campée à la porte de la ville, & instruite de ses desseins, attendoit le signal; le jour marqué pour l'exécution, le prince d'Orange va rendre une visite au duc d'*Anjou*, & le trouve tout prêt à sortir avec ses gardes, sous prétexte d'aller voir son armée; il l'exhorte, & même avec instance, à ne point sortir ce jour là; il allègue des mouvemens extraordinaires qu'il a remarqués parmi le peuple, & dont il faut démêler la cause; le duc d'*Anjou* ne pénétrant pas le vrai sens de ce conseil, s'obstine à sortir, selon son projet; ses gardes vont ouvrir une porte du côté du camp, le signal est donné, une partie de l'armée entre dans la ville, & déja on entend crier: *Tue, tue, vive la messe & ville gagnée*. Aussi-tôt, comme si l'on n'eût attendu que le moment de convaincre les François de leur perfidie, les bourgeois sortent de leurs maisons en armes, les femmes paroissent aux fenêtres avec des pierres & des morceaux de bois qu'elles font pleuvoir sur les François; les chaînes sont tendues dans les rues, les troupes du prince d'Orange s'emparent des postes les plus importans, les François repoussés fuient vers la porte par où ils sont entrés; ils y trouvent le reste de leur armée qui vient à leur secours; l'effort que font les uns pour entrer, les autres pour sortir, est cause qu'au lieu de se secourir, ils s'écrasent & s'étouffent les uns les autres; l'ennemi, en les pressant, augmente le désordre; d'autres voyant ce chemin fermé à la fuite, se précipitent en foule du haut des remparts: le duc d'*Anjou* prenoit plaisir à les voir ainsi sauter dans les fossés, croyant que c'étoient des bourgeois ou des soldats flamands. Quand il eut reconnu que c'étoient ses propres soldats, il n'eut que le temps de se sauver lui-même, laissant quinze cents de ses François, officiers & soldats, morts sur la place, & deux mille autres enfermés sans aucun espoir de salut. Fervaques, son lieutenant, le principal auteur, &

le plus ardent exécuteur de ce complot, fut pris par le prince d'Orange. Ce prince montra autant de modération & de générosité après la victoire, qu'il avoit montré de prudence & d'habileté dans l'expédition; le peuple vouloit mettre en pièces Fervaques, le prince d'Orange le fit garder avec soin pour le renvoyer à son maître; il sauva la vie aux François enfermés dans la place, il fit secourir les blessés, & rappeller à la vie, à force de soins, quelques-uns des corps entassés à la porte, & qu'on croyoit morts; tous les prisonniers furent renvoyés au duc d'*Anjou* & traités avec beaucoup d'égards. Ce duc s'étoit retiré plein de rage & de confusion dans un château voisin; de là il écrivit aux Etats des lettres assez équivoques, où, tantôt avouant, tantôt désavouant son entreprise, prenant le ton tantôt d'un maître irrité, tantôt d'un suppliant, il finissoit par les assurer de sa protection, & par les prier d'agréer encore ses services. Le Etats décidèrent qu'on lui enverroit des députés, & le prince d'Orange fit ajouter à cette résolution, qu'on enverroit en même temps des vivres dont le duc d'*Anjou* avoit un pressant besoin; mais cette grace n'étant que pour deux jours, le duc d'*Anjou* parut vouloir se retirer dans quelqu'une des places qu'il avoit surprises, avec l'intention de s'y défendre : la difficulté étoit de s'y rendre, Anvers lui ferma le passage de l'Escaut, Malines inonda ses environs au moyen des écluses; ce ne fut qu'à travers une plaine immense d'eaux, & qu'à la faveur de mille détours, que le duc d'*Anjou* pût parvenir jusqu'à Tenremonde. Enfin les États firent, avec le duc, une espèce d'accommodement, au moyen duquel il se retira dans le Cambrésis. Sa mère, qui voyoit le fruit de ses leçons & de ses exemples, vint l'y chercher pour le ramener à la cour; elle le trouva dans un égarement d'esprit causé par la confusion; il n'osoit lever les yeux de peur de rencontrer le mépris ou la pitié, il ne pouvoit souffrir la présence même de sa mère, il passa six mois dans une entière solitude, uniquement livré à la mélancolie & aux remords. Il y avoit sans doute quelque ressort dans une ame si sensible à la honte; ce jeune prince pouvoit encore être ramené à la gloire & à la vertu; mais il lui auroit fallu d'autres guides que Médicis, & d'autres exemples que ceux de la cour de Henri III.

Cette cour joignoit les crimes aux vices, & l'atrocité à la bassesse; c'est sur-tout dans l'aventure tragique du brave Bussy-d'Amboise que cette complication d'horreurs se montre dans toute son étendue, & le duc d'*Anjou* n'eut que trop de part à cette indignité.

Louis de Clermont d'Amboise de la branche de Bussy, s'étoit rendu redoutable à toute la noblesse de la cour par son adresse & son bonheur dans les combats singuliers; il étoit attaché au duc d'*Anjou*, & c'étoit lui qui se chargeoit de quereller & de défier tous les ennemis de son maître. Les favoris qu'il forçoit à beaucoup de circonspection sur tout ce qui concernoit ce prince, le haïssoient & n'osoient le perdre. Il leur en fournit l'occasion. Non moins fameux par ses galanteries que par sa bravoure, il étoit alors amoureux de la femme du comte de Montsoreau, grand-veneur d'*Anjou*; il ne cachoit rien à son maître, pas même ces secrets de l'amour que l'honneur & la reconnoissance doivent rendre inviolables; il mandoit très-indiscrétement au duc d'*Anjou* : *la bête du grand-veneur est enfin tombée dans mes filets.* Le duc d'*Anjou*, par une indiscrétion bien plus forte encore, montra & laissa la lettre au roi, qui par un procédé pour lequel il n'y a point d'expression, la fit voir au comte de Montsoreau, en lui permettant ou lui commandant la vengeance. Le comte força sa femme d'écrire à Bussy pour lui donner un nouveau rendez-vous : Bussy vint, & trouva au lieu de la comtesse, des assassins cuirassés, contre lesquels il se défendit long-temps; enfin se voyant près de succomber, il saute par une fenêtre, & dans l'instant même, un coup d'épée le renverse mort dans un fossé du château, ou selon d'autres, Bussy ayant été arrêté par son habit aux pointes d'une grille de fer qui se trouvoit sous la fenêtre, les assassins l'y poignardèrent à loisir. Que de crimes en un seul! Un amant qui par vanité compromet avec sa vie, l'honneur & la vie de sa maitresse; un prince qui, par jeu & sans intérêt, expose ainsi son ami & une femme; un roi qui livre si lâchement ces victimes à la vengeance d'un époux outragé; un mari, qui se permet une si exécrable vengeance! Le plus coupable sans doute est le roi.

C'est le duc d'*Anjou* qui termine la nombreuse liste des amans d'Élisabeth, reine d'Angleterre, aussi fameux, aussi trompés que les amans de Pénélope; c'est celui de tous qui a été le plus autorisé à se flatter d'obtenir sa main. L'amitié qu'il avoit montrée pour l'amiral de Coligny, les liaisons qu'il avoit eues avec les réformés de France, la haine que lui portoient Henri III & les Guises, étoient pour lui des titres de recommandation auprès de la reine d'Angleterre & Catherine de Médicis elle-même prit soin de faire valoir ces titres. Le duc d'*Anjou* passa en Angleterre & parut plaire à la reine, malgré l'énorme disproportion d'âge, ou peut être à cause de cette disproportion; le mariage fut résolu au grand mécontentement des Anglois & sur-tout des Puritains; les articles furent dressés, & ces articles, par l'attention même avec laquelle on y avoit pourvu aux principaux inconvéniens de ce mariage, sembloient garantir la sincérité de la reine; aucun emploi ne pourroit être donné aux étrangers; il n'y auroit dans toutes les places du royaume que des garnisons Angloises, & que des gouverneurs Anglois; la reine ne pourroit sortir du royaume sans le consentement de la noblesse; les joyaux de la couronne ne pourroient

non plus être transportés hors du royaume ; si Henri III mouroit sans enfans mâles, & que le duc d'*Anjou* eût deux fils de son mariage avec Elisabeth (qui avoit alors quarante huit ans passés) l'aîné auroit la couronne de France, le second celle d'Angleterre ; s'il n'y avoit qu'un fils, il réuniroit les deux couronnes ; mais il passeroit quatre mois de l'année en Angleterre.

La reine choisit le jour même de l'aniversaire de son couronnement pour donner au duc d'*Anjou* un anneau, gage de sa foi. Ce jour fut un jour de deuil pour la nation ; un morne silence régnoit jusques dans le palais de la reine, ses femmes passèrent la nuit à pleurer, la reine même parut se repentir d'avoir été trop vite & trop loin ; prête à faire le sacrifice de sa liberté, il sembla qu'elle en sentoit mieux le prix ; elle proposa des délais qui eurent l'air de refus, & allégua des prétextes qui eurent l'air de défaites ; enfin n'ayant rien à répondre aux pressantes sollicitations de la France, & paroissant rougir elle-même de ses incertitudes, elle prend la plume pour signer les articles ; ses ministres étoient autour d'elle, aucun d'eux n'approuvoit ce mariage, & c'étoit par les ordres exprès de la reine qu'ils avoient dressé le contrat ; elle laisse tomber sur eux un regard, jette la plume sans avoir signé, & s'écrie : *on ne sait donc pas que ce mariage me fera mourir.* Le duc d'*Anjou* étant venu la voir : » j'ai fait, lui dit-elle, de » sérieuses réflexions sur ce qui nous concerne ; » ce mariage ne feroit ni votre bonheur ni le » mien. Vous ne connoissez pas le peuple Anglois ; » jamais un prince catholique & François ne doit » compter sur son obéissance, j'aurois la douleur » d'être perpétuellement placée entre mon mari & » mon peuple «. Le prince s'emporta, brisa l'anneau, voulut partir. La reine, qui ne l'avoit jamais tant aimé, le retint encore pendant trois mois, & ces trois mois se passèrent en fêtes. Elle ne cessa de lui donner des marques d'estime, de confiance & d'amitié. Lorsqu'il partit pour retourner dans les Pays-Bas, elle le conduisit jusqu'à Cantorbéri, lui fit des présens considérables, le fit accompagner en Flandre par les seigneurs de sa cour en qui elle avoit le plus de confiance ; elle les chargea de le recommander de sa part aux Etats, & comme elle ne pouvoit se résoudre à ôter toute espérance à un amant, elle lui fit promettre de revenir au plutôt la voir, & lui fit entendre qu'il trouveroit peut-être ses irrésolutions fixées. Le duc d'*Anjou*, lorsque sa funeste expédition d'Anvers ne lui laissoit plus d'amis, lorsqu'il étoit devenu pour tout le monde un objet de haine & de mépris, retrouva Elisabeth ; elle vint à son secours, & lui procura l'accommodement le plus avantageux qu'il pût espérer des Etats-Généraux après sa trahison.

Le seul désagrément qu'eut le duc d'*Anjou* pendant son séjour à Londres, fut de voir mener au supplice quelques prêtres qu'on avoit rendus fanatiques en les persécutant, & de ne pouvoir obtenir leur grace.

Au reste la conduite d'Elisabeth à l'égard du duc d'*Anjou* dans l'affaire du mariage, fut peut-être plus sincère qu'on ne l'a cru ; il paroit que cette princesse étoit très-combattue, & qu'une crainte légitime triompha chez elle d'un penchant véritable. Cette crainte n'étoit pas seulement de perdre l'empire & la liberté. Qu'on se rappelle les larmes de ses femmes, lorsque l'anneau eut été donné ; qu'on se rappelle ce mot d'Elisabeth elle-même : *On ne sait donc pas que ce mariage me fera mourir!* & l'on jugera peut-être que la nature ne lui avoit en effet permis le mariage qu'aux dépens de sa vie. C'est même l'opinion assez généralement établie. » Cette princesse, dit Mézerai, étoit formée de » telle sorte, qu'elle aimoit passionnément, mais » ne pouvoit être aimée jusqu'à être mère, sans » un très-grand péril de sa vie «.

Le duc d'*Anjou*, à son retour à la cour de France après l'expédition d'Anvers, ayant été quelque temps négligé, parce qu'il étoit malheureux, finit par être recherché de nouveau, parce qu'il étoit l'héritier présomptif ; le duc de Guise voulut l'attirer au parti de la ligue, & le duc d'*Anjou* écouta peut-être plus qu'il ne devoit, cet ennemi de sa maison. Un jour on vit ce prince tomber aux genoux du roi, son frère ; on ne pouvoit entendre leur entretien, mais on crut remarquer que depuis ce temps la haine du roi pour le duc de Guise avoit été en augmentant. On crut remarquer aussi que depuis ce temps la santé du duc d'*Anjou* avoit toujours été en dépérissant ; il paroit que sa maladie étoit une phtisie ; la violence de la toux lui ayant rompu une veine dans la poitrine, il jetta beaucoup de sang, ce qui a fait trouver quelque rapport entre sa maladie & celle de Charles IX. On ignore ce qu'il auroit été sur le trône, & si le malheur qu'il avoit éprouvé l'auroit aigri ou corrigé ; on a dit qu'il n'avoit été pleuré que de ses créanciers, que sa mort ruinoit ; il laissa pour trois cents mille écus de dettes contractées pour sa malheureuse expédition de Flandre ; on poussa l'indécence jusqu'à laisser un fils de France mourir banqueroutier ; le roi, qui avoit le goût des cérémonies funèbres, aima mieux dépenser deux cents mille écus aux funérailles du duc d'*Anjou* que de payer aucune des dettes de ce prince. Le délire de l'injustice ne peut guères aller plus loin.

Henri IV, qui avoit si bien connu le duc d'*Anjou*, mais qui avoit été son rival à beaucoup d'égards, disoit de lui : » Il a si peu de courage, le cœur si » double & si malin, le corps si mal bâti, &c. ».

Le roi Jean disoit, que » si la bonne foi étoit » bannie du reste du monde, elle devroit se re- » trouver dans la bouche des rois ». La reine Marguerite, qui avoit aimé le duc d'*Anjou*, son frère, avec une tendresse qu'on avoit voulu ne pas croire innocente, disoit cependant de lui : *Si toute la mauvaise foi étoit bannie de la terre, il la*

pourroit repeupler. Mais n'étoit-ce pas le propos d'une femme en colère ?

Les autres Princes de la maison de France qui ont porté le titre de ducs d'*Anjou*, sont morts dans l'enfance, ou sont plus connus sous d'autres titres.

ANNALES, s. f. (*Histoire en génér.*) rapport historique des affaires d'un état, rédigées par ordre des années. La différence qui se trouve entre les *annales* & l'*histoire*, est un point différemment traité par divers auteurs. Quelques-uns disent que l'histoire est proprement un récit des choses que l'auteur a vûes, ou du moins auxquelles il a lui-même assisté; ils se fondent pour cela sur l'étymologie du mot *histoire* qui signifie en Grec *la connoissance des choses présentes*; & dans le vrai ἱστορεῖν signifie *voir :* au contraire, disent-ils, les *annales* rapportent ce que les autres ont fait, & ce que l'écrivain ne vit jamais.

Tacite lui-même paroît avoir été de ce sentiment, puisqu'il intitule *annales* toute la premiere partie de son histoire des siècles passés; au lieu que descendant au temps même où il vivoit, il change ce titre, & donne à son livre le nom d'*histoire*.

Aulugelle est d'un autre avis : il soûtient que l'*histoire* & les *annales* different comme le genre & l'espèce, que l'histoire est le genre, suppose une narration & récite des choses passées, que les *annales* sont l'espèce, & sont aussi le récit des choses passées, mais avec cette différence, qu'on les réduit à certaines périodes ou années.

Le même auteur rapporte une autre opinion, qu'il dit être de Sempronius Asello : suivant cet écrivain, les *annales* sont une relation toute nue de ce qui se passe chaque année, au lieu que l'histoire nous apprend non-seulement les faits, mais encore leurs causes, leurs motifs & leurs sources. L'annaliste n'a rien autre chose à faire que l'exposition des événemens, tels qu'ils sont en eux-mêmes : l'historien au contraire a de plus à raisonner sur ces événemens & leurs circonstances, à nous en développer les principes, & réfléchir avec étendue sur les conséquences. Cicéron paroît avoir été de ce dernier sentiment, lorsqu'il dit des annalistes; *unam dicendi laudem putant esse brevitatem, non exornatores rerum, sed tantùm narratores.* Il ajoûte qu'originairement l'histoire n'étoit qu'une collection d'*annales*.

L'objet en fut, dit-il, de conserver la mémoire des événemens : le souverain Pontife écrivoit chaque année ce qui s'étoit passé l'année précédente, & l'exposoit en un tableau, dans sa maison, où chacun le pouvoit lire à son gré. C'étoit ce qu'ils appelloient *annales maximi*, & l'usage en fut conservé jusqu'à l'an 620 de la fondation de Rome.

Plusieurs autres écrivains, à l'imitation du Pontife, s'en tinrent à cette manière simple de raconter les choses sans commentaires, & furent pour cela même appellés *annalistes*. Tels furent Caton, Pison, Fabius Pictor, Antipater, *&c.*

Les *annales* de Grotius sont un livre bien écrit, & qui contient de fort bonnes choses. Il a moins de particularités, mais plus de profondeur que Strada; & d'ailleurs il approche beaucoup plus de Tacite. Patin, *Lett. choif.* 120.

Lucas Holstenius, chanoine de S. Jean de Latran, disoit du ton le plus positif à Naudé, qu'il étoit en état de montrer 8000 faussetés dans les *annales de Baronius*, & de les prouver par manuscrits contenus dans la bibliothèque du Vatican dont il avoit soin. Patin, *Lett. choif. 165.* (*G*)

ANNAT, (FRANÇOIS) (*Hist. mod.*) est beaucoup plus connu pour avoir été confesseur du roi Louis XIV, plus connu encore par les deux dernières lettres provinciales de Pascal qui lui sont adressées, que par trois volumes *in-4°* d'œuvres latines, imprimées à Paris en 1666, & par de petites œuvres polémiques Françoises, contre les ennemis de la société, nommément par l'écrit intitulé : *Le Rabat-joie des Jansénistes*, ou *Observations sur le miracle qu'on dit être arrivé à Port-Royal.* On est peut-être fâché de voir dans l'histoire si intéressante de Port-Royal, ce miracle de la sainte-épine, 1°. rapporté par le grand Racine, 2°. attesté par messieurs Fagon & Felix, l'un premier médecin, l'autre premier chirurgien de Louis XIV; mais il ne falloit point faire *le Rabat-joie des Jansénistes*, qui n'est plus connu de personne, tandis que l'histoire de Port-Royal est entre les mains de tout le monde. On dit que le P. *Annat* fut renvoyé pour avoir fait des représentations à Louis XIV, sur son inclination naissante pour mademoiselle de la Vallière; quoique mademoiselle de la Vallière ait été la plus estimable & la plus désintéressée des maitresses de Louis XIV, le P. *Annat* faisoit son devoir; ce sont les confesseurs, qui se taisent en pareil cas, ou qui ne disent que ce qu'on veut entendre, qui devroient être renvoyés comme des prévaricateurs. Cependant si le monarque n'avoit pas jugé à propos de consulter le confesseur, si c'étoit hors du tribunal de la pénitence & peut-être par l'effet de quelque intrigue ou contre-intrigue, comme il arrive trop souvent, que le P. *Annat* s'étoit érigé en censeur des mœurs du roi, son zèle pouvoit n'avoir pas été assez pur dans son principe, ni assez mesuré dans ses effets. Le P. *Annat*, né à Rhodèz en 1590, mourut à Paris en 1670, Il avoit rempli beaucoup d'emplois & reçu beaucoup d'honneurs dans l'ordre des jésuites.

ANNATE, s. f. (*Hist. mod.*) revenu d'un an, ou taxe sur le revenu de la première année d'un bénéfice vacant. Il y a eu, dès le douzième siècle, des évêques & des abbés, qui par un privilège ou par une coutume particulière recevoient les *annates* des bénéfices vacans, dépendans de leur diocèse ou de leur abbaye. Etienne, abbé de Sainte Geneviève, & depuis évêque de Tournai, se plaint dans une lettre adressée à l'archevêque de Rheims, que l'évêque de Soissons s'étoit réservé l'*annate* d'un bénéfice, dont le

le titulaire n'avoit pas de quoi vivre. Par ce fait & par plusieurs autres semblables, il paroît que les papes avoient accordé le droit d'*Annate* à différens collateurs, avant que de se l'attribuer à eux-mêmes. L'époque de son origine n'est pas bien certaine. Quelques-uns la rapportent à Boniface IX, d'autres à Jean XXII, & d'autres à Clement V; mais M. de Marca, *lib. V. de concord. c. x & xj* observe que du temps d'Alexandre IV, il s'étoit élevé de grandes disputes au sujet des *Annates*, & par conséquent qu'elles étoient dès-lors en usage.

Clément V les établit en Angleterre. Jean XXII, se réserva les *Annates* de tous les bénéfices qui vaqueroient durant trois ans dans toute l'étendue de l'église catholique à la réserve des évêchés & des abbayes. Ses successeurs établirent ce droit pour toujours, & y obligèrent les évêques & les abbés. Platine dit que ce fut Boniface IX, qui pendant le schisme d'Avignon, introduisit cette coutume, mais qu'il n'imposa pour *Annate* que la moitié de la première année du revenu. Thiery de Niem dit que c'étoit un moyen de cacher la simonie, dont Boniface IX ne se faisoit pas grand scrupule. Le Jurisconsulte Dumoulin & le docteur de Launoy ont soutenu en conséquence, que les *Annates* étoient simoniaques. Cependant Gerson & le Cardinal d'Ailly, qu'on n'accusera pas d'être favorables aux papes, ont prouvé qu'il étoit permis de payer les *Annates* par l'exemple des réserves, des pensions, décimes, ou autres impositions sur les fruits des bénéfices, qu'on ne regarde point comme des conventions simoniaques. Ce qu'il y a de plus important à remarquer pour la justification des *Annates*, c'est qu'on ne les paye point pour les provisions, qui s'expédient toujours *gratis*, mais à titre de subvention, ou, comme parlent les canonistes, de *subsidium charitativum*, pour l'entretien du pape & des cardinaux. On peut consulter sur cette matière *Fagnan*, qui l'a traitée fort au long.

Il faut avouer cependant que les François ne se sont soumis qu'avec peine à cette charge. Le roi Charles VI, condamnant le prétendu droit de dépouilles, par son édit de 1406, défendit de payer les *Annates*, & les taxes qu'on appelloit de *menus services*, *minuta servitia*. Dans le même temps ce prince fit condamner par arrêt du parlement, les exactions de l'anti-pape Benoît de Lune, sur-tout par rapport aux *Annates*.

Dans le concile de Constance en 1414, il y eut de vives contestations au sujet des *Annates*; les François demandoient qu'on les abolit, & s'assemblèrent pour ce sujet en particulier. Jean de Scribani, procureur fiscal de la chambre apostolique, appella au pape futur de tout ce qui pourroit être décidé dans cette congrégation particulière; les cardinaux se joignirent à lui, & l'affaire demeura indécise; car Martin V, qui fut élu, ne statua rien sur cet article. Cependant en 1417, Charles VI, renouvella son édit contre les *Annates*: mais les Anglois s'étant rendus maîtres de la France, le duc de Bedfort, régent du royaume pour eux, les fit rétablir. En 1433 le concile de Bâle décida par le decret de la session 12, que le pape ne devoit rien recevoir pour les bulles, les sceaux, les *Annates*, & autres droits qu'on avoit coutume d'exiger pour la collation & la confirmation des bénéfices. Il ajoûta que les évêques assemblés pourvoiroient d'ailleurs à l'entretien du pape, des officiers & des cardinaux, à condition que si cette proposition n'étoit point exécutée, on continueroit de payer la moitié de la taxe ordinaire pour les bénéfices qui étoient sujets au droit d'*Annates*, non point avant la concession des bulles, mais après la première année de la jouissance. Dans le decret de la session 21, qui est relatif à celui de la douzième, le même concile semble abolir les *Annates*: mais il approuve qu'on donne au pape un secours raisonnable pour soutenir les charges du gouvernement ecclésiastique, sans toutefois fixer sur quels fonds il le prendra. L'assemblée de Bourges en 1438, à laquelle assista le roi Charles VII, reçut le decret du concile de Bâle contre les *Annates*, & accorda seulement au pape une taxe modérée sur les bénéfices vacans pendant sa vie, & à cause des besoins pressans de la cour de Rome; mais sans tirer à conséquence. Charles VII, avoit confirmé dès 1422 les édits de son prédécesseur. Louis XI, avoit rendu de pareils édits en 1463 & 1464. Les états assemblés à Tours en 1493, présentèrent à Charles VIII, une requête pour l'abolition des *Annates*; & il est sûr qu'on ne les paya point en France, tant que la pragmatique-sanction y fut observée. Mais elles furent rétablies par le concordat pour les évêchés & les abbayes, comme le remarque M. de Marca, *lib. VI. de concord. cap. xj. n°. 12.* car les autres bénéfices sont tous censés au-dessus de la valeur de vingt-quatre ducats, & par conséquent ne sont pas sujets à l'*Annate*. Malgré cette dernière disposition, qui a aujourd'hui force de loi dans le royaume, François I, fit remontrer au pape l'injustice de ces exactions, par les cardinaux de Tournon & de Grammont, ses ambassadeurs extraordinaires en 1532. Henri II, dans les instructions données à ses ambassadeurs envoyés au concile de Trente en 1547, demandoit qu'on supprimât ces impositions; & enfin Charles IX en 1561, donna ordre à son ambassadeur auprès du pape, de poursuivre l'abolition des *Annates*, que la faculté de théologie de Paris avoit déclarées simoniaques. Ce decret de la faculté ne condamnoit comme telles que les *Annates* exigées pour les provisions sans le consentement du roi & du clergé, & non pas celles qui se payent maintenant sous le titre de *subvention*, suivant la disposition du concile de Bâle.

En Angleterre, l'archevêque de Cantorbéry, jouissoit autrefois des *Annates* de tous les bénéfices de son diocèse, par un privilège du pape,

comme le rapporte Matthieu Paris dans son *histoire d'Angleterre* sur l'année 746. Clément V, en 1305, se fit payer les *Annates* de tous les bénéfices quelconques, vacans en Angleterre pendant deux ans comme l'écrit *Matthieu de Westminster*, ou pendant trois ans, selon *Walsingham*. Les *Annates* furent depuis établies dans tout ce royaume, jusqu'à Henri VIII, qui les abolit.

Par le concordat fait entre la nation Germanique & le pape Nicolas V, en 1448, on régla que tous les évêchés & les abbayes d'hommes payeroient l'*Annate*; que les autres bénéfices n'y seroient sujets, que quand le revenu seroit de vingt-quatre florins d'or. Charles V fit des efforts inutiles pour abolir les *Annates* en Allemagne; & l'article de l'ordonnance d'Orléans, qui les abrogeoit en France, fut révoqué par l'édit de Chartres en 1562.

Paul II, fit une bulle en 1469, pour ordonner qu'on payeroit les *Annates* de quinze ans en quinze ans pour les bénéfices sujets à ce droit, qui seroient unis à quelque communauté. Ses successeurs confirmèrent ce réglement. Fagnan remarque que quand il arrive plusieurs vacances du même bénéfice dans la même année, on ne paye qu'une seule *Annate*: ce qui prouve, ajoute-t-il, que ce n'est point pour la collation des bénéfices, mais pour l'entretien du pape & du sacré collège. *Voyez ce canoniste*, *Fevret*, *le P. Alexandre*, *M. de Marca*, &c. Thomassin, *Discipline de l'égl. part. IV*, *liv. IV*, *ch. xxxv & xxxvj*. Fleury, *Instit. au droit ecclés. tom. I*, *part. XVII*, *chap. xxjv. pag.* 424. (*A. R.*)

ANNE, (*Hist. sacrée.*) mère de Samuel; ANNE, femme de Tobie l'ancien; ANNE, la prophétesse, dont il est parlé dans Saint Luc; ANNE, femme de saint Joachim, & mère de la sainte Vierge, sont les personnes les plus distinguées sous ce nom dans l'ancien & le nouveau testament.

ANNE, (*Hist. anc.*) sœur de Pygmalion & de Didon, (si pourtant ces noms n'appartiennent pas plus à la fable qu'à l'histoire) se retira de Tyr à Carthage avec Didon, vers l'an 888 avant J. C.

ANNE COMNÈNE, (*Hist. mod.*) fille de l'empereur Alexis I, de la maison Comnène, a écrit la vie de son père, comme nous l'avons dit à l'article D'ALEXIS; cette vie est un ouvrage célèbre, tant par son mérite que par le jour qu'il répand sur l'histoire de la première croisade & sur les intérêts divers des croisés & des Grecs, réunis contre les infidèles, mais fort mal-unis entre eux; il faut regarder cette vie d'Alexis comme une apologie de la conduite de ce prince à l'égard des croisés, qui l'ont accusé d'infidélité, même de perfidie. *Anne* fait retomber ces reproches sur les chefs des croisés, qu'elle maltraite beaucoup, nommément Boëmond, fils de Robert Guiscard, ennemi naturel d'Alexis, aux dépens duquel ce Robert Guiscard s'établissoit en Italie. Des auteurs ont attribué à l'amour l'animosité de la princesse *Anne* contre Boëmond, il seroit assez simple de l'attribuer à la haine, mais l'autre idée l'a emporté, comme plus romanesque. A la mort d'Alexis arrivée en 1118, *Anne Comnène* voulut enlever la couronne à son frère Jean Comnène, pour la procurer à son mari Nicéphore Brienne, prince doux & juste, qui refusa de se prêter à un pareil projet. Les historiens vulgaires, qui ont beaucoup de foible pour les crimes politiques & qui les aiment sur-tout dans une femme, n'ont pas manqué d'exalter beaucoup la noble ambition d'*Anne Comnène*, & de traiter avec beaucoup de mépris Nicéphore Brienne, dont ils ont taxé la modération d'indolence & de lâcheté. *Anne Comnène* aimoit les sciences & les savans, voila l'éloge qui lui est dû; il n'y avoit qu'une princesse supérieure à son sexe, à son rang & à son siècle, qui pût au douzième siècle écrire l'histoire d'une manière qui la fit passer aux siècles suivans. Le savant Ducange a donné de l'ouvrage d'*Anne Comnène*, une édition au Louvre 1651, *in-folio*, qui fait partie de la Byzantine, & le président Cousin a traduit ce même ouvrage, qui s'étend depuis l'an 1081. jusqu'à l'an 1118.

ANNE DE FRANCE, (*Hist. mod.*) dame de Beaujeu, fille de Louis XI, & sœur de Charles VIII, épousa en 1474. Pierre-de-Bourbon-Beaujeu, qui devint duc de Bourbon en 1488, par la mort du connétable Jean de Bourbon son frère. La dame de Beaujeu est le seul exemple en France d'une sœur de roi qui ait paru avoir la régence pendant le bas âge de son frère. Nous disons qui ait paru avoir la régence, car elle ne l'eut pas formellement, Charles VIII étant monté sur le trône à treize ans & deux mois, & étant dès-lors réputé majeur; mais cette majorité purement légale n'empêcha pas que Louis XI, en mourant ne confiât à la dame de Beaujeu sa fille, l'administration du royaume & le gouvernement de la personne du roi. Elle s'en montra digne par ses talens & son courage, sur-tout par son habileté. Les états-généraux assemblés à Tours, en 1484, confirmèrent la disposition de Louis XI, malgré l'opposition du duc d'Orléans, qui fut depuis le roi Louis XII, & qui étant alors le premier prince du sang, & l'héritier présomptif, réclamoit la principale autorité. Cette rivalité fit naître des troubles que la dame de Beaujeu fut dissiper; elle mena elle-même une armée en Guyenne contre les rebelles, & mêlant les négociations aux hostilités, elle détacha du parti du duc d'Orléans les principaux chefs. Louis II de la Tremoille, l'un des plus habiles généraux de ce temps, gagna le 28 juillet 1488, la bataille de S. Aubin du Cormier, où le duc d'Orléans fut fait prisonnier. La dame de Beaujeu le fit enfermer à la tour de Bourges. Des auteurs modernes, qui pourroient avoir confondu la dame de Beaujeu, sœur de Charles VIII, avec la duchesse d'Angoulême, mère de François I, & le duc d'Orléans avec le connétable de Bourbon, ont dit, que la dame de Beaujeu avoit à punir dans le duc d'Orléans, le mépris

dont il avoit payé l'inclination qu'elle avoit pour lui. « Brantôme dit formellement, que si le duc » d'Orléans eût voulu un peu fléchir à l'amour » de madame *Anne de France*, il auroit eu bonne » part au gouvernement, *car elle en étoit un peu » éprise*; » mais Brantôme qui n'étoit contemporain ni de Charles VIII, ni de François I, & qui d'ailleurs étoit très-sujet à erreur, pourroit bien avoir donné l'exemple de confondre les temps & les personnes. Charles VIII, qui commençoit à s'ennuyer de la tutelle de sa sœur, ne la consulta pas pour rendre la liberté au duc d'Orléans, qui sortit de sa prison en 1490, & qui, l'année suivante, conduit le mariage de Charles VIII, avec *Anne de Bretagne*. Depuis ce temps il n'est plus question de la dame de Beaujeu; on ne la voit reparoître que dans le temps de l'injuste procès, suscité au connétable de Bourbon Charles, pour la succession des biens de la maison de Bourbon. Pour réunir ces biens, le connétable avoit épousé Susanne, fille de la dame de Beaujeu; il n'en avoit pas eu d'enfans, mais dans ce cas prévu, Susanne lui avoit fait une donation de tous ses biens; la dame de Beaujeu défendit son gendre & les dispositions de sa fille avec le même courage qu'elle avoit déployé autrefois au milieu des troubles civils; mais la duchesse d'Angoulême qui vouloit opprimer le connétable de Bourbon, pour se venger de son indifférence, étoit alors ce que la dame de Beaujeu avoit été autrefois, & le crédit de celle-ci n'étoit plus qu'une vieille considération qui ne pouvoit balancer la toute-puissance de la duchesse d'Angoulême. La dame de Beaujeu mourut dès les commencemens de ce procès, en 1522.

ANNE DE BRETAGNE (*Hist. mod.*) fille de François II, duc de Bretagne & de Marguerite de Foix, nâquit à Nantes en 1476; la Bretagne étoit de son temps un des grands objets de la politique de l'Europe; le vieux duc François II, descendoit au tombeau, & n'avoit que des filles; l'aînée, qui resta seule dans la suite, est la fameuse *Anne de Bretagne* dont nous parlons. Il pouvoit la faire impératrice, en la mariant à Maximilien d'Autriche, veuf de Marie de Bourgogne, depuis 1482. Il pouvoit la faire reine de France en la mariant à Charles VIII; il l'eût faite encore reine de France en la mariant au duc d'Orléans, qui fut dans la suite Louis XII, mais qui n'étoit alors qu'un mécontent persécuté par la dame de Beaujeu. Il pouvoit la faire reine d'Angleterre, en la mariant à Richard III, qui devint veuf vers ce temps, ou à son rival, le comte de Richemont, qui fut dans la suite le roi Henri VII, mais qui n'étoit alors qu'un proscrit auquel le duc de Bretagne donnoit un asyle, ainsi qu'au duc d'Orléans. Il pouvoit sans confondre ainsi sa petite souveraineté dans une grande monarchie, former une nouvelle maison de Bretagne en donnant sa fille à quelque seigneur particulier, qui lui auroit dû sa grandeur. Ce dernier parti eût peut-être été le plus noble; celui de s'unir à la France étoit le plus raisonnable; mais le plus héroïque & le plus romanesque eût été de donner la princesse de Bretagne à un proscrit, tel que le comte de Richemont, en détrônant un tyran tel que Richard, ou au duc d'Orléans, qui, dit-on, aimoit la Princesse & en étoit aimé. Tous ces projets occupoient tour-à-tour l'esprit hardi, mais inconstant de Landais, qui, de fils d'un tailleur étoit devenu favori & premier ministre du duc de Bretagne. Les seigneurs Bretons indignés de son faste & de son insolence, l'arrêtèrent dans l'appartement du duc de Bretagne, & le livrèrent à la justice. Pendant que le duc s'informoit de l'état du procès, &. déclaroit qu'il faisoit grace à Landais à tout événement, ces seigneurs faisoient pendre Landais publiquement, & le duc seul l'ignoroit. Toutes les puissantes de l'Europe avoient recherché la faveur de cet homme pour obtenir la main de la princesse de Bretagne; Maximilien sur-tout, après avoir enlevé à la France l'héritière de Bourgogne, cherchoit encore à lui enlever l'héritière de Bretagne. Les troubles que faisoient naître dans cette province l'imbécillité du vieux duc François II, l'insolence de Landais son ministre, l'insolence peut-être plus grande encore des seigneurs qui firent périr ce ministre, le désir qu'avoit le duc de vanger son favori, & sur-tout d'échapper à ses tyrans, ces troubles, disons-nous avoient donné au conseil de France l'idée de conquérir la Bretagne; on pouvoit, sans prendre tant de peine, se contenter de réunir cette province à la couronne par le mariage de Charles VIII, avec *Anne de Bretagne*; mais on avoit alors en France des vûes plus ambitieuses, on espéroit que Charles VIII soumettroit la Bretagne par les armes, & qu'il acquerroit les comtés d'Artois & de Bourgogne, par un mariage qu'on projettoit entre ce prince & Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien & de Marie de Bourgogne. Maximilien consentoit à ce mariage & à ces conditions, mais il ne disoit pas tout son secret à la France. Tandis qu'il paroissoit uniquement occupé du mariage de sa fille, il épousoit par procureur cette même *Anne de Bretagne* que Charles VIII opprimoit, & parlà il devenoit le défenseur de cette princesse contre la France, comme il l'avoit été de Marie de Bourgogne. D'un autre côté la France, tandis qu'elle déchiroit la Bretagne, étoit elle-même divisée, le duc d'Orléans, forcé de chercher un asyle en Bretagne, s'attachoit à la princesse *Anne*, prenoit sa défense, perdoit pour elle la liberté à la bataille de Saint-Aubin du Cormier. Cet échec étoit la perte de la Bretagne; la situation de la Princesse *Anne* étoit digne de pitié; son père mort, ses amis dans les fers, son mari ne pouvant ou n'osant la défendre, la Bretagne alloit passer sous la domination de la France. *Anne* eut recours au roi d'Angleterre. C'étoit ce comte de Richemont, dont nous avons parlé, ce prince qui avoit trouvé si longtemps un asyle à la cour de Bretagne, vainqueur de Richard III, qui avoit péri dans le combat où

le sort de l'Angleterre avoit été décidé, le comte de Richemont regnoit paisiblement en Angleterre sous le nom de Henri VII; il ne refusa point ses secours à la princesse *Anne*, mais il les lui vendit, & comme elle n'avoit pas d'argent pour les payer, il se fit donner des places de sureté. *Anne* ne crut point avoir acheté trop cher des services dont elle ne pouvoit se passer, ils furent efficaces, puisqu'ils accélérerent le traité par lequel *Anne de Bretagne* devint reine de France. En effet Charles VIII, voyant que l'Angleterre agissoit puissamment, jugea qu'il falloit renoncer au projet de conquérir la Bretagne; refroidi d'ailleurs sur l'alliance de Maximilien, depuis la découverte de ses vûes sur cette même Bretagne, il prit le parti de lui renvoyer sa fille & de lui prendre sa femme. Mais la princesse refusoit avec effroi sa main à son persécuteur; il fallut que son amant la priât de se donner à son ennemi; on fit sortir le duc d'Orléans de sa prison pour cette négociation, il possédoit le cœur de la princesse, elle n'épousoit Maximilien que par politique; le duc d'Orléans la persuada, elle comprit que ne pouvant se marier pour elle-même, il falloit qu'elle se mariât pour ses sujets, elle se soumit; mais en montant sur un des premiers trônes du monde, elle sentit seulement qu'elle étoit sacrifiée. Plus heureuse dans la suite, elle épousa le duc d'Orléans, devenu roi de France, sous le nom de Louis XII, & qui pour se réunir à elle & la replacer sur le trône, répudia Jeanne de France, fille de Louis XI.

En épousant Charles VIII, *Anne de Bretagne* avoit fait conserver aux Bretons leurs privilèges; mais sans la consulter on avoit stipulé dans le contrat de mariage, 1°. que si le roi mouroit sans enfans, *Anne* seroit obligée d'épouser son successeur, 2°. que si elle mouroit avant lui, soit qu'elle eût des enfans ou qu'elle n'en eût pas, la Bretagne resteroit unie à la France. Cette seconde clause la révoltoit; son zèle pour les intérêts bien ou mal entendus de la Bretagne lui faisoit voir avec indignation ce duché réduit en province ordinaire de l'empire François; elle vouloit lui assurer un duc particulier; ce désir étoit dominant dans son ame; aussi en épousant Louis XII, se servit-elle de tout son pouvoir sur lui pour le faire souscrire aux deux conditions suivantes: 1°. que si elle mouroit sans enfans, le duché retourneroit aux héritiers de sa maison; 2°. que si elle avoit plusieurs enfans, le puiné auroit le duché de Bretagne. C'étoit faire perdre à la France tout le fruit de ses travaux; c'étoit lui préparer pour l'avenir les mêmes embarras, les mêmes troubles dont on avoit voulu couper la racine; c'étoit enfin procurer à la Bretagne une indépendance orageuse, qui l'eût toujours privée de la paix, le plus grand des biens politiques.

L'Empire de la reine *Anne de Bretagne* étoit sans bornes en France; elle gouvernoit Louis XII, qui lui accordoit tout, en disant: *il faut souffrir beaucoup d'une femme, quand elle aime son honneur & son mari.*

La comtesse d'Angoulême, Louise de Savoie, mere du prince qui fut dans la suite François I, étoit peu soigneuse de plaire à la reine, elle lui déplut bien-tôt; leur inimitié fut éclatante. En vain le roi étoit sans cesse occupé à les réconcilier; leur antipathie, supérieure à ses efforts, rompoit toujours les nœuds trop foibles dont il les unissoit: le rang de la comtesse d'Angoulême, veuve du cousin-germain du roi, mere de l'héritier présomptif de la couronne, lui donnoit un crédit redoutable à sa rivale. Tous les mécontens qui sont toujours en grand nombre sous le regne le plus heureux, grossissoient & fortifioient son parti; la reine chercha des prétextes pour la renvoyer en Savoie, le roi n'y voulut jamais consentir.

Louis XII, & *Anne de Bretagne* n'avoient plus d'enfans mâles, mais il leur restoit deux filles, Claude & Renée. La reine prétendoit disposer de leur établissement, sur-tout de celui de l'aînée, parce qu'elle avoit une souveraineté importante à lui donner. Tous les vœux des François étoient pour la réunion de la Bretagne à la couronne, & pour le mariage de madame Claude avec le jeune comte d'Angoulême; mais sa mere etoit trop odieuse à la reine, & la reine étoit trop fidèle au projet de donner un duc particulier à la Bretagne. D'un autre côté la comtesse d'Angoulême, qui sentoit de quelle importance étoit ce mariage pour son fils, en faisoit l'objet de toutes ses négociations; mais incapable d'abbaisser son orgueil aux pieds de son ennemie, elle mettoit sa gloire à obtenir la princesse directement du roi & de l'état, & à l'arracher pour ainsi dire, des bras de la reine; c'étoit à la fois satisfaire sa haine & son ambition, s'élever avec son fils & mortifier sa rivale. La reine eut toujours en vûe l'alliance du prince d'Espagne, & elle contribua beaucoup à une multitude de traités, où Claude fut promise à ce prince, qui fut depuis Charles Quint. Pendant cette fermentation, le roi eut une maladie qui sembla lui ouvrir le tombeau; les médecins désespérerent de sa vie, la douleur de la reine ne l'empêcha pas de prendre des mesures pour se retirer en Bretagne avec ses filles. Quelques bateaux chargés de ses meubles les plus précieux, descendoient déjà vers Nantes par la Loire; le maréchal de Gyé, gouverneur de l'Anjou, osa penser qu'il étoit de son devoir de faire arrêter ces bateaux. La reine dont il étoit né sujet, sentit cette injure jusqu'au fond du cœur; ses grandes vertus lui avoient laissé le grand défaut d'être implacable. En vain le roi parut applaudir à la fidélité hardie du Maréchal de Gyé, il ne put résister éternellement aux plaintes d'une femme adorée, il fallut livrer le maréchal à son ressentiment; elle fit rechercher avec rigueur toute sa vie; on vouloit des crimes, on ne manqua pas d'en trouver. On nomma pour faire le procès au maréchal, le parlement de Toulouse, parce qu'il avoit la réputation d'être le plus sévère du Royaume; mais ce parlement si sévère ne fit que manifester l'innocence du maré-

chal de Gyé par la douceur des peines qu'il lui infligea; il se contenta de le suspendre pendant cinq ans des fonctions de maréchal de France, & de le bannir à dix lieues de la Cour : le public trouva encore ce jugement trop rigoureux.

Cependant un nouveau traité, conclu à Blois en 1504, avoit confirmé le traité de Lion, de 1503, renouvellé la promesse faite au prince d'Espagne de lui donner madame Claude en mariage, & sembloit achever d'ôter toute espérance à la comtesse d'Angoulême & à son fils; car pour donner plus de poids à ce traité, on le faisoit signer aux grands du royaume, aux princes du sang & au duc de Valois lui-même. La comtesse d'Angoulême ne fut point découragée. Elle vit d'abord quel remède il falloit appliquer à un tel mal; elle devina que le roi n'avoit pas souscrit bien volontairement ce traité, que sa complaisance pour la reine, & les conjonctures avoient tout fait, & que le roi sauroit gré à qui le mettroit dans l'heureuse impuissance d'exécuter une convention si désavantageuse à l'état. En effet, par ce mariage, Claude alloit transporter à la maison d'Autriche, non-seulement la Bretagne du chef de sa mère, mais encore le Milanés du chef de son père, ce duché étoit le patrimoine de la maison d'Orléans; c'étoit renouveller la faute énorme qu'avoit faite Louis XI de laisser passer la succession de Bourgogne à la maison d'Autriche. On vit donc tout-à-coup les grands du royaume & les députés des villes s'assembler à Tours de leur propre mouvement, disoient-ils, faire au roi des remontrances sur les suites de l'alliance proposée & demander que madame Claude fut donnée au duc de Valois. (C'est François I.) Le roi fut très-content de leur accorder leur demande : on fiança les deux parties le 22 mai 1506; la reine en fut malade de douleur; mais bientôt elle imagina un moyen d'anéantir le triomphe de la comtesse d'Angoulême. On a déja dit qu'il avoit été stipulé dans le contrat de mariage d'*Anne de Bretagne* avec Louis XII, que si l'aîné des enfans parvenoit à la couronne, le puiné auroit le duché; la reine affecta d'étendre cette clause aux filles, & elle avoit en effet pour elle les termes du contrat. L'aînée, disoit-elle, va parvenir à la couronné puisqu'elle épouse l'héritier présomptif; le duché doit donc appartenir à la puinée, & la puinée épousera le prince d'Espagne; par-là on remplira tout à la fois & les vœux de la nation qui demande le mariage de Claude avec François, & les engagemens pris avec le prince d'Espagne. L'inconvénient de transporter à la maison d'Autriche le patrimoine du pére & celui de la mère, sera diminué de moitié; les droits sur le Milanès appartiendront à Claude, Renée n'aura que la Bretagne, & les Bretons auront le duc particulier qu'ils souhaitent «.

Anne de Bretagne ne voulut point voir, tant sa haine pour la comtesse d'Angoulême l'aveugloit! combien ce plan étoit contraire à ses propres vues pour l'indépendance de son pays; que si les Bretons désiroient un duc particulier, c'étoit un duc résident parmi eux & qui les gouvernât par lui-même, non par un vice-roi ou un gouverneur étranger, comme eût fait le prince d'Espagne, & qu'enfin s'il falloit que la Bretagne fit partie d'une plus grande souveraineté, il valoit mieux qu'elle devint province françoise, puisque tant de nœuds l'unissoient d'ailleurs à la France, que province espagnole ou autrichienne. Le roi sentit bien que sa femme, en voulant transporter la Bretagne à une monarchie rivale, n'étoit en effet ni bretonne, ni françoise; qu'elle n'étoit qu'ennemie de la comtesse d'Angoulême : il ne souffrit point qu'une passion aveugle décidât ainsi du destin de sa fille & de celui de l'état; il sut trouver de la fermeté contre sa femme dans cette occasion, & le mariage de Renée avec le prince d'Espagne ne se fit point : mais celui de Claude avec le duc de Valois ne se fit pas non plus pendant la vie d'*Anne de Bretagne*, elle sut y mettre des obstacles que ni le mérite du duc de Valois, ni la sensibilité qu'il avoit inspirée à la princesse, ni les vœux de la nation entière, ni les instances de Louis XII ne purent jamais vaincre.

La mort de la reine fut le moyen violent dont la fortune se servit pour terminer les divisions de la cour. Cette princesse mourut à trente sept ans le 9 janvier 1514. Louis XII malgré son accablement, jugea que ce qu'il devoit à la mémoire d'*Anne de Bretagne* étoit subordonné à ce que l'état & sa famille exigeoient de lui. Le temps étoit venu de lever l'injuste opposition que cette reine avoit eu la foiblesse de mettre à l'union de la princesse Claude avec le duc de Valois : le mariage s'accomplit le 18 mai suivant. La princesse porta en dot à son mari la Bretagne, outre beaucoup d'autres droits; la princesse Renée, aussi souvent promise que sa sœur au prince d'Espagne, ne l'épousa point; elle fut mariée dans la suite au fils du duc de Ferrare, sans lui porter les hautes prétentions que sa mère avoit eues pour elle & qu'un prince si foible eût d'ailleurs été peu en état de faire valoir. La réunion entière & formelle de la Bretagne à la couronne fut consommée par une charte du mois d'août 1532, donnée sur la réquisition même des états, que des négociations habiles avoient préparée.

ANNE D'AUTRICHE, (*Hist. mod.*) fille aînée de Philippe III roi d'Espagne, femme de Louis XIII roi de France & mère de Louis XIV, princesse aimable, ne fut point aimée de son mari. Beaucoup d'hommages & de vœux ou éclatans ou secrets l'en dédomagèrent. Tout l'aima, jusqu'au terrible Richelieu lui même, fait pour glacer l'amour par sa sévérité & pour l'effrayer par sa violence. Il osa, dit-on, porter ses vœux jusqu'à cette reine, dont le foible crédit sur l'esprit de son foible mari, avoit besoin de s'étayer de celui

du cardinal, & il la persécuta dans la suite, parce qu'elle n'avoit pu l'aimer. Le duc de Buckingham vint en France chercher la princesse Henriette femme de Charles I. Il devint aussi amoureux de la reine *Anne*; on a prétendu qu'il avoit été plus heureux, du moins cet homme brillant & avantageux ne négligea rien pour le faire croire; » cet attache» ment de l'âme qui couvre tant de dangers sous » une délicieuse surface, semble avoir été souffert » par la reine, dit M. Hume; & c'est en effet ce qui résulte du récit de madame de Motteville, à qui la reine avoit laissé voir toutes les affections de son ame. *Je répondrois bien au roi de votre vertu, mais non pas de votre cruauté*, disoit la princesse de Conty à la reine, après une conversation que Buckingham venoit d'avoir avec cette reine, en présence de la princesse. Mais si la reine se bornoit à l'attachement de l'ame, Buckingham ne savoit pas toujours commander à ses transports; on sait même qu'il osa être entreprenant, & que s'étant trouvé un moment à l'écart avec *Anne d'Autriche*, à Amiens, où elle étoit allée avec la reine-mère conduire la reine d'Angleterre, il l'obligea de rappeller sa suite. On dissimula ou l'on déguisa cette insolence d'un ambassadeur qui étoit en France pour un sujet agréable, & qui étoit agréable lui-même, mais Richelieu s'en souvint.

La guerre étoit alors fort animée en France contre les protestans, & la Rochelle étoit menacée. Soubise, frère du duc de Rohan, vint à Londres demander du secours, il en obtint, & Buckingham voulut le conduire lui-même; il revint secrètement à Paris, se présenta chez la reine, & fut congédié avec un reproche qui annonçoit, dit M. Hume, moins de colère que de bonté; il ne fut congédié qu'après avoir été admis, qu'après avoir exprimé sa passion par des discours & des transports, que la comtesse de Lannoy, dame d'honneur de la reine, fut obligée de réprimer. La reine étoit au lit, la comtesse de Lannoy étoit assise au chevet, Buckingham baisoit le drap & les couvertures, avec toute l'yvresse, tout le délire de l'amour; son langage étoit assorti à ses mouvemens. La comtesse de Lannoy lui dit d'un ton sévère, que ce n'étoit pas là l'usage de France; » un étranger » amoureux, répondit-il, ne peut s'assujettir à » vos usages «. La reine crut devoir paroître offensée, & le renvoya. Cette scène éclata; plusieurs domestiques de la reine furent exilés pour avoir favorisé cette entrevue, entre autres Putanges, son écuyer, dont la conduite dans l'affaire d'Amiens, avoit déja fait naitre quelques soupçons. Richelieu fit interdire à Buckingham tout voyage en France à quelque titre & sous quelque prétexte que ce pût être; lorsque le duc reçut cette défense, » *je ne reçois*, dit-il, *de loi que de* » *l'amour*, *je la reverrai malgré eux*, *malgré elle*, » *& malgré moi* «. Madame de Motteville insinue que la reine & la duchesse de Chevreuse, sa confidente, qui aimoit le lord Hollandt, ami de Buckingham, se permettoient de faire des vœux pour la flotte angloise. On dit que le cardinal de Richelieu pour se donner le temps de faire construire la digue, au moyen de laquelle il prit la Rochelle, profita contre le duc de Buckingham, de cet amour même que la reine *Anne* avoit su lui inspirer; on exigea que la reine écrivît à son amant, & qu'elle le priât de différer l'embarquement qu'il projettoit: Buckingham, dit-on, sacrifia son devoir & sa gloire à ce chimérique amour. Il obéit à la souveraine de son cœur, & lorsqu'enfin honteux de sa foiblesse & pressé par les instances des Rochelois, il voulut partir, lorsqu'au moment du départ, il fut tué par Felton, lorsque malgré sa mort, la flotte arriva devant la Rochelle, la digue étoit construite & le port fermé.

Le cardinal de Richelieu, attentif à séparer Louis XIII de sa mère, de sa femme, de son frère, de tous ceux qui pouvoient avoir des droits sur son cœur & qui pouvoient s'intéresser le plus sincèrement à lui, avoit prévenu l'esprit de ce prince contre la reine *Anne*, en lui persuadant que pendant la maladie dont il avoit pensé mourir à Lion en 1630, elle s'étoit consolée par l'espérance d'épouser Monsieur; la reine, justement indignée de cette accusation, ne s'en étoit deffendue qu'en disant: *J'aurois trop peu gagné au change.* Lorsqu'en 1643 elle vit le roi mourant, elle fit un dernier effort pour le tirer d'une erreur si injurieuse pour elle. On sait la réponse sévère que lui fit Louis XIII. *Dans l'état où je suis, la religion m'ordonne de vous pardonner; mais elle ne m'ordonne pas de vous croire.*

Le roi ne pouvant ôter la régence à une mère voulut du moins borner son autorité par l'établissement d'un conseil de régence; mais le parlement déféra sans restriction à la reine la régence & la tutelle. Son administration fut celle du cardinal Mazarin, auquel elle donna toute sa confiance & par les conseils duquel elle se gouverna constamment, même lorsque cédant aux violences de la fronde, aux arrêts du parlement, & à ce cri public, *point de Mazarin*, ce ministre fut obligé de s'éloigner jusqu'à deux fois, *Anne* lui conserva une amitié fidèle, à laquelle la licence générale donnoit un autre nom dans les chansons, dans les libelles & dans la plupart des mémoires du temps. Elle avoit dans l'esprit une galanterie qui prêtoit à toutes ces imputations. Le cardinal de Retz dans ses mémoires, donne une liste nombreuse des amans dont elle avoit paru ne pas dédaigner l'hommage, peu s'en faut qu'il ne se mette du nombre. On lui avoit conseillé de prendre avec elle le ton de la galanterie & de l'amour, pour essayer d'effacer dans son cœur le cardinal Mazarin, & il insinue que ces tentatives ne parurent point déplaire. C'est d'après cette idée que le grand Condé encouragea le marquis de Jarsay à faire une déclaration d'amour à la reine, & trouva mauvais

qu'elle s'en offensât ; mais cette idée étoit une insulte, & Condé alors ne vouloit que braver la reine. L'ascendant que le cardinal Mazarin eut toujours sur son esprit, le ton despotique, quelquefois même dur, dont il lui adressoit ses ordres sous le nom de conseils, du fond de son exil à Cologne & à Bouillon, peuvent faire soupçonner que, si la reine fut en effet capable d'une foiblesse, ce fut pour ce ministre. Elle sut trouver cependant de la fermeté contre lui-même dans une occasion importante. Louis XIV étoit devenu amoureux de mademoiselle de Mancini & vouloit l'épouser. On voit par les lettres du cardinal Mazarin qu'il combattit fortement cette inclination & ce désir ; mais tout le monde ne convient pas que cette opposition fût bien sincère ; madame de Motteville prétend que Mazarin fut tenté de laisser agir l'amour du roi, & de mettre sa nièce sur le trône. » Il pressentit adroitement la reine mère, dit l'Auteur du » siècle de Louis XIV. *Je crains bien*, lui dit-il, » *que le roi ne veuille trop fortement épouser ma » nièce*. La reine qui connoissoit le ministre, com» prit qu'il souhaitoit ce qu'il feignoit de craindre. » Elle lui répondit avec la hauteur d'une princesse » du sang d'Autriche, fille, femme & mère de » rois, & avec l'aigreur que lui inspiroit depuis » quelque temps un ministre qui affectoit de ne » plus dépendre d'elle. Elle lui dit : *Si le roi étoit » capable de cette indignité, je me mettrois avec » mon second fils à la tête de toute la nation contre » le roi & contre vous* «. Mazarin ne pardonna jamais, dit-on, cette réponse à la reine.

C'est à la reine *Anne* que la cour de France dût en partie ces agrémens, cette politesse qui la distingue dans l'Europe, sur-tout cette galanterie noble & délicate dont la duchesse d'Orléans, Henriette d'Angleterre, fut encore de son temps même & après elle, un plus parfait modèle & un plus digne objet. L'église du Val-de-Grace est un monument de la magnificence & de la piété d'*Anne d'Autriche*. Elle mourut d'un cancer, le 20 janvier 1666, âgée de 64 ans.

ANNE, (*Hist. mod.*) reine d'Angleterre, fille de Jacques II & d'Anne Hyde, sa première femme, naquit le 6 février 1664. Quoique Jacques II, alors duc d'Yorck, fût catholique, & que le roi Charles II son frère inclinât vers le catholicisme, la nation, qui étoit protestante & qui faisoit la loi à ses maîtres sur l'article de la religion, les obligea d'élever les princesses Marie & *Anne*, filles du duc d'Yorck, dans la religion réformée. *Anne* épousa le 17 août 1683 Georges, prince de Dannemarck, dont elle eut plusieurs enfans, mais tous morts jeunes & dont aucun ne lui a survécu. *Anne* étoit l'objet de la prédilection de son père, & dans la révolution, qui le renversa du trône, il soutint avec assez de courage le malheur d'être trahi & détrôné par la princesse Marie, sa fille aînée & par le prince d'Orange son gendre, mais quand il apprit la fuite de sa chère *Anne*, vaincu par la douleur, il fondit en larmes, & s'écria comme David : *Soutenez-moi, mon Dieu ! mes propres enfans m'ont abandonné.*

Pendant que ce malheureux père étoit au désespoir, la rage de ses ennemis alloit jusqu'à l'accuser d'avoir fait périr, par zèle de religion, cette même fille dont l'ingratitude lui perçoit le cœur, & si cette abominable calomnie n'eut été promptement détruite par la connoissance certaine qu'on eut de l'existence de la princesse *Anne* & du lieu de sa retraite, les couteaux étoient déja tirés, on alloit faire un massacre général des prêtres & des moines, qu'on regardoit comme les auteurs de sa mort. Apprenons à craindre le fanatisme.

Pendant le règne de Guillaume & de Marie, la situation de la princesse *Anne*, qui, au moyen de l'exclusion de Jacques II & de son fils, étoit l'héritière présomptive, fut difficile & embarrassante. Les communes avoient toujours voulu que la princesse *Anne* eût en Angleterre un état indépendant de Guillaume & de Marie, & ces projets faisoient ombrage au roi & à la reine ; Marie interrogea sur ce point sa sœur, qui répondit qu'elle avoit entendu dire en effet que ses amis vouloient faire quelque chose pour elle. *Vos amis !* répliqua aigrement la reine, *en avez-vous d'autres que le roi & moi ?* Depuis ce temps il y eut entre les deux sœurs une froideur assez semblable à une rupture ouverte, & la princesse *Anne* entretenoit avec son père des liaisons très-suspectes à Guillaume III. Churchill, lord Marlborough, qui avoit été favori de Jacques II, & dont la sœur avoit été la maîtresse de ce prince, mais qui l'avoit abandonné dans le temps de sa révolution, & qui depuis avoit servi avec éclat contre lui dans la guerre d'Irlande, Churchill forma en faveur de ce même Jacques II une conspiration pour laquelle il fut mis à la tour ; Lady Marlborough, sa femme, gouvernoit la princesse *Anne*, on exigea que cette princesse la renvoyât, *Anne* affecta de paroître par-tout avec elle ; la reine arrivant à un spectacle où la duchesse de Marlborough étoit avec la princesse, envoya ordre à la duchesse de sortir, elle obéit, & la princesse sortit avec elle ; on lui ôta ses gardes, on défendit aux dames de la cour de la voir ; elle se retira dans la ville de Bath, & sa disgrace fut publique. A la mort de Marie, arrivée en 1694, *Anne* étoit encore brouillée avec cette Princesse, & ne put obtenir de la voir ; elle se réconcilia depuis avec Guillaume, & le laissa régner : il eût été difficile de l'en empêcher.

Guillaume III étant mort le 19 mars 1702 sans laisser d'enfans de la princesse Marie d'Angleterre sa femme, *Anne* monta sur le trône, & avec elle le duc & la duchesse de Marlborough. La duchesse gouvernoit la reine & la cour, le duc gouvernoit & illustroit la nation. Le règne d'*Anne* eut presque exactement la durée de la grande guerre de la succession d'Espagne, ainsi elle ne régna que pour

vaincre, & faire pour ainsi dire la loi à l'Europe. Ce règne fut réputé heureux, parce que l'Angleterre eut l'honneur d'être ruinée par des victoires éclatantes, & d'acquérir à prix d'or & de sang des avantages pour son commerce, qu'elle eut pu également s'assurer par la négociation & par le consentement de l'Europe, en procurant l'exécution des traités de partage qu'elle avoit fait conclure au sujet de la succession d'Espagne, dans la vue de prévenir la guerre.

Enfin la reine se dégouta de la personne & se lassa de l'empire de Sara Jennings, duchesse de Marlborough. Une nouvelle favorite la gouverna. L'imprudente Marlborough s'étoit donné une rivale, en faisant entrer au service de la reine une de ses parentes, nommée Hill, qui fut depuis Milady Masham. Plus imprudente encore], la même duchesse de Marlborough, voyant ce crédit naissant ébranler le sien, acheva de se perdre par des hauteurs & des traits d'aigreur, qui aliénèrent entièrement le cœur de la reine. Une jatte d'eau, que la duchesse, par une mal-adresse réelle ou feinte, répandit sur la robe de la nouvelle favorite, dans un moment où la reine & ses femmes prenoient plaisir à considérer la beauté de cette robe, fut un écueil où vint se briser cet énorme crédit des Marlboroughs. Si pourtant, dit l'auteur du siècle de Louis XIV, » Le caractère de la duchesse » eut pu admettre quelque souplesse, elle eût » régné encore. La reine & elle étoient dans » l'habitude de s'écrire tous les jours sous des » noms empruntés. Ce mystère & cette familia- » rité laissoient toujours la voie ouverte à la » réconciliation; mais la duchesse n'employa cette » ressource que pour tout gâter. Elle écrivit im- » périeusement. Elle disoit dans sa lettre : *Rendez- » moi justice, & ne me faites point de réponse.* Elle » s'en repentit ensuite : elle vint demander par- » don, elle pleura, & la reine ne lui répondit » autre chose, sinon : *Vous m'avez ordonné de ne » vous point répondre, & je ne vous répondrai pas* «. Alors la rupture fut sans retour, la duchesse fut entièrement disgraciée; on attaqua par dégrés la puissance du duc de Marlborough lui-même; on commença par borner son autorité; on rechercha ensuite son administration, & on le dépouilla de ses emplois. Marlborough étoit le seul qui eût intérêt à la continuation d'une guerre qui augmentoit tous les jours sa gloire & sa puissance. La disgrace de ce général, jointe aux autres événemens du temps, amena la paix d'Utrecht où la reine *Anne* fit véritablement la loi à l'Europe. Elle la fit à la France sur un article intéressant pour l'humanité; elle exigea que les réformés, envoyés aux galères pour cause de religion, en fussent rappellés, c'étoit rendre service à Louis XIV lui-même, à qui cet excès de sévérité faisoit tort.

Anne n'avoit pu élever qu'un fils, qu'on nommoit le duc de Glocestre, il étoit mort en 1700 à l'âge de neuf ans. L'année suivante, & encore du vivant de Guillaume, la nation avoit fait un réglement pour fixer la couronne dans la ligne protestante, & renverser les espérances que les Jacobites commençoient à fonder sur le défaut d'enfans nés de Marie & d'*Anne*. On décida que si Guillaume III & *Anne* sa belle-sœur venoient à mourir sans enfans, la couronne passeroit à la maison d'Hanovre par la princesse Sophie, fille d'Elisabeth d'Angleterre, laquelle étoit fille de Jacques I.

Il étoit naturel que la reine *Anne* se voyant sans enfans, fit des vœux pour Jacques III son frère, plus que pour des parens aussi éloignés que les princes d'Hanovre commençoient à l'être à son égard; aussi les Wighs accusèrent-ils la reine & les Toris de travailler au rétablissement de la maison Stuart, & de vouloir faire anéantir l'acte de 1701. Le prince Eugène qui étoit venu à Londres pour concerter avec Marlborough, le compagnon de ses victoires, les moyens de retarder la paix d'Utrecht, eut avec ce général & avec les principaux Wighs, des conférences où on méditoit les projets les plus violens; on rappelloit la révolution de 1688; on disoit qu'il en falloit une pareille, on proposoit d'appeller dès lors en Angleterre, le duc d'Hanovre, fils de la princesse Sophie. Les faits suivans ont été attestés en France par le lord Bolingbroke à des personnes dignes de foi. Il ne s'agissoit pas de moins, selon lui, dans ces complots, que de détrôner & d'emprisonner la reine. Bolingbroke allarmé du danger de cette princesse, entra dans sa chambre au milieu de la nuit, lui fit part des avis qu'il avoit reçus, & lui proposa de faire arrêter sur le champ le prince Eugène & le duc de Marlborough; la reine effrayée d'un parti si violent & toujours portée à la modération, lui demanda s'il n'imaginoit pas de moyens plus doux? Oui, madame, dit Bolinbroke & il proposa de remplir de gardes le palais & les environs, & les postes les plus importants de Londres. En effet, les mal-intentionnés voyant leurs projets découverts & prévenus, restèrent tranquilles & se cachèrent. Le prince Eugène partit; mais la reine *Anne* ne put trouver d'autre moyen pour dissiper les allarmes de son peuple, que de mettre la tête de son frère à prix. Cette démarche dut lui couter, & on remarque que depuis ce temps elle ne fit plus que languir.

Un des événemens les plus considérables de son règne, dans la politique intérieure, fut l'union de l'Angleterre & de l'Ecosse en un seul royaume & sous un seul parlement. Cette réunion ne fut agréable à aucune des deux nations, elle avoit quelque chose de forcé entre deux états de Religion différente, dont l'un étoit de la secte des épiscopaux, & l'autre de la secte presbytérienne.

La reine *Anne* survécut peu à la conclusion de la paix d'Utrecht, elle vit signer la paix de Rastad qui en étoit une suite, mais elle ne vit pas signer celle de Bade qui en étoit pareillement une suite.

La

La paix d'Utrecht est de 1713, & contient divers traités signés à diverses fois & à différens jours. La paix de Radstadt est du 6 mars 1714. *Anne* mourut le 12 août de la même année, & la paix de Bade ne fut conclue que le 7 septembre suivant.

On dit que l'usage des liqueurs fortes abrégea les jours de la reine *Anne*, elle tenoit ce goût de son mari, qui le tenoit du climat. Elle a laissé une mémoire chérie. On ne l'appelloit que *la bonne reine Anne*, & ce titre peut suffire à son éloge; elle aima ses peuples, elle eut dans un degré distingué ce mérite de la reine Elisabeth, dont elle n'eut d'ailleurs ni les talens, ni les vices.

ANNE IWANOWA, duchesse de Curlande & *Anne* de Mecklembourg, duchesse de Brunswick (*Hist. de Russie.*) En 1730 à la mort du jeune empereur Pierre II petit-fils de Pierre I, foible enfant, gouverné tour-à-tour par le prince Menzikoff & par les princes Dolgoroukis, le haut-conseil, le sénat & les principaux officiers de l'armée, représentant la noblesse, s'assemblérent: on proposa de ne donner la couronne qu'à des conditions qui bornassent le pouvoir suprême. La race masculine de Pierre I, étoit éteinte; mais il restoit deux filles de cet empereur, la duchesse de Holstein & la princesse Elisabeth. Le czar Jean ou Iwan, frère aîné de Pierre I avoit aussi laissé deux filles, la duchesse de Meklembourg & *Anne Iwanowa*, qui avoit épousé le 13 novembre 1710 Frédéric Guillaume, duc de Curlande, mort le 20 ou 21 janvier 1711. Ce fut sur cette dernière que tomba le choix de la nation. On allégua que les filles de l'aîné devoient être préférées, mais que l'ainée de ces filles, la duchesse de Mecklembourg, étoit mariée à un prince étranger. Cependant elle l'avoit quitté depuis 1719, & étoit alors à Moscow. On ajouta que la duchesse de Curlande étoit veuve & que n'ayant que trente-six ans, elle pouvoit se remarier & donner des héritiers au trône; mais, selon M. le comte de Manstein, la véritable raison qui fit préférer la duchesse de Curlande, fut qu'elle étoit alors à Mittau, & que son éloignement laissoit le temps d'affermir le système républicain. On dressa des articles qui astreignoient la nouvelle impératrice, à ne pouvoir ni régner ni se marier, ni se choisir un successeur, sans l'agrément du haut-conseil.

On envoya trois députés de la part du haut-conseil, du sénat & de la noblesse, lui proposer les conditions de son élection & lui faire signer les articles. On la pria aussi de ne point mener à Moscow, Biron son favori. On fit prêter serment à l'assemblée de ne servir l'impératrice que de concert avec le haut-conseil, & il fut défendu sous peine de la vie, de révéler ce qui s'étoit passé dans l'assemblée. La duchesse de Curlande ne devoit apprendre son élection que par les députés, & qu'en recevant les articles.

Cependant le lieutenant-Général comte Jagousinsky envoya son aide-de-camp M. Samorokow, à Mittau, pour avertir l'impératrice de ce qui se passoit. On arrêtoit & on fouilloit tout le monde sur la route de Moscow à Mittau. M. de Samorokow trouva le moyen de passer, en prenant des détours & en se déguisant; il n'eut que le temps de remettre ses dépêches à l'impératrice, avant que les députés fussent admis à l'audience.

Ceux-ci furent avertis de l'arrivée d'un courier & de l'entretien qu'il avoit eu avant eux avec l'impératrice; ils firent des perquisitions: M. de Samorokow fut arrêté, chargé de fers, remené à Moscow, & M. de Jagousinsky fut aussi arrêté.

L'impératrice s'étant rendue à Moscow, le grand-chancelier, à la tête du haut-conseil, lui présenta le cordon de saint André, avec l'étoile dans un bassin d'or: l'impératrice les prit, en disant: *il est vrai, j'ai oublié de m'en revêtir*, & elle se les fit attacher par un des assistans, sans vouloir les recevoir d'aucun des membres du haut-conseil. Le grand-chancelier la voulut haranguer; elle lui imposa silence; le même jour elle donna une place importante au comte de Soltikoff, son parent, sans la participation du conseil, ce qui étoit formellement contraire aux articles qu'elle avoit signés; elle fit bientôt un acte d'autorité plus important encore en appellant Biron à Moscow. Peu après elle mit la noblesse dans ses intérêts, & lorsque tout fut disposé en sa faveur, elle se fit prier par des députés de ce corps, d'assembler le haut-conseil & le sénat, pour examiner quelques points concernant la régence donnée au conseil; là, ces députés de la noblesse déclarèrent à l'impératrice qu'elle avoit été surprise par le haut-conseil. *Quoi donc!* s'écria l'impératrice, en feignant un grand étonnement, *l'acte que j'ai signé à Mittau ne contenoit-il pas le vœu de la nation?* On l'assura que non; un des Dolgoroukis avoit été un des députés envoyés en Curlande: l'impératrice se tournant de son côté, lui dit: *Vous m'avez donc trompée!* Elle fit lire les articles un à un, en demandant sur chaque article, si c'étoit là le vœu de la nation; l'assemblée ayant toujours répondu, *non*, l'impératrice prit les articles, les déchira, en disant: *ces écrits ne sont donc pas nécessaires?* Elle déclara en même temps, qu'elle montoit sur le trône par droit héréditaire, non par élection, & que quiconque oseroit attaquer sa souveraineté, seroit puni comme coupable de trahison. Le prince Gallitzin, qui avoit eu grande part à la réduction des articles dit, en voyant ce mauvais succès des tentatives en faveur de la liberté: *Le repas étoit apprêté, mais les convives n'en étoient pas dignes.*

L'impératrice rendit au comte Jagousinsky, ainsi qu'à M. de Samorokow, la liberté qu'ils avoient perdue pour elle; le conseil fut cassé, les Dolgoroukis & leurs amis furent arrêtés & exilés,

les uns dans leurs terres, les autres en Sibérie. On les rappella huit ans après, & bientôt sous prétexte de correspondances entretenues par eux en pays étranger, on leur fit leur procès. Les princes Basilei & Iwan Dolgoroukis, dont l'un avoit été un des députés envoyés à Mittau, l'autre avoit été le favori de Pierre II, furent roués, deux autres furent écartelés, quelques autres périrent encore pour la même cause. Biron, qui avoit pris son nom de la maison de Biron en France dont il n'étoit pas, régna en Russie sous l'impératrice *Anne*, comme Menzikoff & les Dolgoroukis avoient règné sous Pierre II. C'étoit Biron qui disoit que *les affaires font les hommes*, & il en étoit la preuve; cependant il se connoissoit en chevaux plus qu'en hommes, & on disoit de lui qu'*il parloit des chevaux en homme, & des hommes en cheval*. Il fut dans la suite élu duc de Curlande, par le crédit de la Czarine & à la faveur des troupes Russes, disposées autour du lieu de l'élection.

Cette même princesse n'étant encore que duchesse douairière de Curlande, avoit de même fait élire duc de Curlande le comte de Saxe son amant, qu'elle se proposoit d'épouser, & que par l'évènement elle eût peut-être fait czar de Moscovie, s'il n'eût mis lui-même obstacle à sa fortune par ses infidélités perpétuelles, qui lassèrent les bontés de la duchesse. Une avanture avec une des femmes de la duchesse, que ses autres femmes s'empressèrent de lui raconter, croyant bien la divertir, fut, dit-on, la dernière faute de ce genre qui acheva de révolter la duchesse & de la détacher d'un amant si difficile à fixer. Cette avanture, qui est rapportée dans une vie du maréchal de Saxe, en deux volumes, imprimés en 1754, ressemble beaucoup à celle qu'on raconte d'Eginard & d'Emma, fille de Charlemagne, excepté qu'au lieu qu'Emma portoit Eginard, c'étoit le comte de Saxe qui portoit sa maitresse, pour qu'elle n'imprimât pas ses pieds dans la neige; une vieille femme passe avec une lanterne, le comte pour n'être pas vu, veut donner un coup de pied dans la lanterne, il tombe avec sa charge sur la vieille femme, qui remplit de ses cris le château de Mittau, on accourt de toutes parts sur le lieu de la scène, & le mystère est découvert. Revenons au duc de Curlande Biron.

La noblesse Curlandoise avoit été jusques-là très-remuante, & sur-tout très-libre dans ses discours. Le nouveau duc trouva, dit le comte de Manstein, un moyen tout particulier pour arrêter les discours. Ceux qui étoient convaincus, ou seulement soupçonnés d'en avoir tenu, étoient arrêtés par des gens masqués, jettés dans une voiture couverte, & transportés en Sibérie. Le comte de Manstein raconte à ce sujet un fait singulier.

Un gentilhomme, nommé M. de Sacken, étant un soir à la porte de sa maison de campagne, fut enlevé par des inconnus & jetté dans une de ces voitures couvertes. On le promène pendant près de deux ans de province en province, sans lui laisser voir personne, ses conducteurs même restant toujours masqués. Une nuit on dételle les chevaux, & on le laisse couché dans la voiture; il y reste tranquillement jusqu'au jour, s'attendant à continuer sa route à l'ordinaire. Le jour venu, les conducteurs ne paroissent point: M. de Sacken prête l'oreille, il entend parler autour de lui la langue curlandoise, il sort de sa voiture, il se trouve à la porte de sa maison. Il porte ses plaintes au duc: le duc parut les appuyer à la cour de Pétersbourg, mais les défaites ne pouvoient manquer. La réponse fut que s'il parvenoit à faire connoitre les coupables, on les puniroit très-sévèrement.

En 1738, le fils d'un paysan de l'Ukraine voulut se faire passer pour le Czarewits, fils de Pierre I, mort par ses ordres vingt ans auparavant, (en 1718.) Un village entier & trois soldats qui y étoient de garde, le reconnurent pour Pétrowitz; le prêtre fit sonner les cloches, & dit une messe pour lui. Un capitaine de cosaques avertit le général Roumantzoff, qui étoit en quartier dans le voisinage. L'avanturier & ses adhérens furent promptement arrêtés; on leur fit leur procès. L'imposteur fut empalé vif, le prêtre & les trois soldats périrent aussi de divers supplices. L'impératrice fit grace aux paysans, mais non pas au village; il fut démoli, & les habitans transportés dans d'autres endroits.

Le duc de Curlande gouvernoit toujours la Russie sous l'impératrice *Anne*, & malgré la douceur naturelle de cette princesse, il souilloit son règne par des violences & des cruautés révoltantes. Quelques momens de froideur entre l'impératrice & le favori, avoient enhardi M. de Walinsky, ministre du cabinet, à présenter contre le duc un mémoire que l'impératrice eut la foiblesse de lui communiquer; cette foiblesse en entraîna une autre plus grande; elle sacrifia Walinsky à la vengeance du duc, qui lui fit trancher la tête, & cette disgrace, suivant l'usage de la Russie, s'étendit à tous les amis de Walinsky. La place de ministre du cabinet fut donnée au comte de Bestuchef, ami du duc de Curlande.

Du mariage de la sœur aînée de l'impératrice avec le duc de Mecklembourg, étoit née la princesse *Anne*, que l'impératrice sa tante maria le 14 juillet 1739 au prince de Brunswick, Antoine Ulric. De ce mariage naquit, le 24 août 1740, le prince Iwan. Vers la fin du mois de septembre de la même année, l'impératrice étant tombée malade, le duc de Curlande, qui l'avoit gouvernée pendant sa vie, la gouverna encore à sa mort: il sentoit qu'il alloit perdre tout son crédit, si la princesse de Brunswick succédoit à sa tante: il commença par la faire exclure de la succession, & fit nommer le prince Iwan, grand-duc & successeur: mais si le prince de Brunswick & la princesse *Anne* avoient la régence, c'étoit avoir toute l'autorité, le duc de

Curlande n'étoit plus rien ; ce fut donc à lui-même qu'il fit donner la régence ; la famille & les créatures du duc obsédèrent tellement l'impératrice, que la princesse *Anne* ne put trouver le moment de lui parler. L'impératrice mourut le 28 octobre 1740, après dix ans d'un règne assez heureux. Le duc de Curlande exerça toutes les violences qu'il jugea nécessaires pour affermir sa puissance ; les amis du prince & de la princesse de Brunswick furent persécutés ; le prince de Brunswick, qui étoit lieutenant-général de l'armée, lieutenant-colonel des gardes, & chef d'un régiment des cuirassiers, eut ordre d'écrire au régent, pour lui demander la permission de quitter ses places, & le régent lui fit conseiller de ne pas se montrer en public. Le régent menaçoit de renvoyer le mari & la femme en Allemagne, & de placer sur le trône, ou le duc de Holstein, fils de la fille ainée de Pierre I, ou Elisabeth, sa fille cadette. Il paroit qu'il se tournoit entièrement du côté de la postérité de Pierre I. Il vouloit marier son fils ainé avec Elisabeth, & faire épouser sa fille au duc de Holstein. C'est un semblable projet qui avoit déja causé la perte du prince Menzikoff, & des princes Dolgoroukis. Biron le renouvelloit, tant les ministres & les favoris profitent peu des disgraces de leurs semblables!

Le maréchal de Munich, l'un des généraux les plus brilians & les plus heureux de l'impératrice *Anne*, n'avoit pas moins d'ambition que le duc de Curlande. Il avoit demandé le titre de Hospodar de Moldavie, avant même d'avoir fait la conquète de cette province ; il avoit demandé depuis le titre de duc d'Ukraine ; *que ne demande-t-il celui de grand duc de Russie ?* Ce fut la seule réponse de l'impératrice *Anne*. Le maréchal de Munich avoit toujours été l'ami du duc de Curlande, & l'avoit servi dans ses projets ambitieux, espérant gouverner sous lui, & ne lui laisser que le titre de régent ; il voulut être à la fois premier ministre & généralissime. Ayant essuyé un refus, le ressentiment le jetta dans le parti de Brunswick, qu'il résolut de relever ; il prépara tout pour une révolution, pendant qu'il prodiguoit au duc les marques d'attachement, & qu'il paroissoit en avoir toute la confiance. On convint d'arrêter le duc pendant la nuit ; le duc & le maréchal passèrent ensemble la journée qui la précédoit ; le duc parut inquiet & rêveur : *Monsieur le maréchal*, dit-il tout-à-coup, *dans vos expéditions militaires, n'avez-vous jamais rien exécuté pendant la nuit?* Cette question imprévue déconcerta d'abord le maréchal, mais il se remit promptement : *Je ne me rappelle*, dit il, *aucune grande expédition nocturne que j'aie entreprise ; mais j'ai toujours eu pour principe de saisir toutes les occasions favorables.* Ils se séparèrent à onze heures du soir : à deux heures après minuit, le maréchal fit appeller son premier aide-de-camp ; c'étoit le général Manstein, auteur des mémoires ; ils se rendent ensemble au palais où logeoient & l'empereur & ses parens ; ils entrent dans l'appartement de la princesse de Brunswick par la garde-robe : la princesse vient seule parler au maréchal ; après un moment d'entretien, le maréchal dit à Manstein d'appeller tous les officiers qui étoient de garde au palais ; la princesse leur fait part de son projet, ils l'approuvent, on fait mettre la garde sous les armes ; le maréchal communique aussi le projet aux soldats. Le duc-régent étoit haï ; tous montrèrent beaucoup de zèle pour le parti de Brunswick ; les officiers mêmes de la garde du régent offrirent d'aider à l'arrêter, si on avoit besoin d'eux. Manstein, chargé de l'exécution, laisse sa troupe à quelque distance, s'engage seul dans les appartemens ; mais ne connoissant pas la chambre à coucher du duc, & ne voulant pas la demander aux domestiques, pour ne pas donner l'alarme, il restoit assez embarrassé. Le hazard le servit bien ; il trouva une porte à deux battans, fermée à clef, mais dont on avoit oublié de fermer les verroux en haut & en bas : il n'eut pas de peine à l'enfoncer : c'étoit la chambre à coucher du duc & de la duchesse, & ils dormoient tous deux d'un sommeil si profond, que le bruit qu'il avoit fait en forçant la porte ne les avoit pas réveillés. A la voix de Manstein, qui demandoit à parler au régent, en ouvrant les rideaux assez fortement, tous deux se réveillèrent, & se mirent à crier pour appeller la garde. Manstein se trouvant du côté de la duchesse, vit le régent qui se jettoit à terre pour se cacher sous le lit : il se jetta sur lui & le tint étroitement serré jusqu'à l'arrivée des soldats qui le suivoient ; le duc ayant voulu se défendre, les soldats, à grands coups de crosse, le renversèrent de nouveau, lui mirent un mouchoir dans la bouche, lui lièrent les mains avec l'écharpe d'un officier, & le portèrent tout nud devant le corps de garde, où on jetta sur lui le manteau d'un soldat, puis on le mit dans le carrosse du maréchal de Munich. La duchesse étoit sortie de son palais en chemise, & couroit après son mari au milieu des rues, remplissant la ville de ses cris. Un soldat la saisit par le bras, la traina jusqu'auprès du comte de Manstein, en demandant ce qu'il en falloit faire. Manstein ordonna au soldat de la remener dans son palais ; le soldat ne voulant pas en prendre la peine, la jetta au milieu de la neige, & s'en alla. Le capitaine de la garde l'ayant trouvée dans cet état, la releva, lui fit donner des habits, & la remena dans son appartement. Manstein alla ensuite arrêter Gustave Biron, frère puiné du duc ; le comte de Bestuchef fut aussi arrêté. Le duc fut mis d'abord dans la forteresse de Schlusselbourg ; les autres parens & amis du duc furent pareillement arrêtés.

La princesse *Anne* se déclara grande-duchesse de Russie & régente pendant la minorité de son fils. Le maréchal jugea le moment favorable pour se faire nommer généralissime : la grande-duchesse répondit que ce titre ne convenoit qu'au père de l'empereur ; le maréchal de Munich fut premier

ministre. Il dressa l'acte par lequel le prince de Brunswich fut déclaré généralissime, & il eut l'audace d'y insérer la clause suivante :

Quoique le maréchal-comte de Munich, après les services signalés qu'il a rendus à l'état, eût pu prétendre à la charge de généralissime, il s'en est désisté néanmoins en faveur du prince Antoine-Ulric, père de l'empereur, & se contente de la place de premier ministre.

L'orgueil du maréchal de Munich lui attira des dégoûts, dont l'effet fut de l'engager à donner sa démission, qui fut reçue ; le duc de Curlande fut envoyé en Sibérie. La régente fit part de son sort aux états de Curlande, & les fit prier d'élire pour leur nouveau duc le prince Louis de Brunswick, son beau-frère, ce qui fut fait.

La grande-duchesse s'occupa ensuite sérieusement du projet de se faire déclarer elle-même impératrice, pour prévenir les inconvéniens que pourroit entrainer la mort du prince Iwan, son fils, si elle arrivoit, & parce qu'en effet elle paroissoit être l'héritière légitime de l'impératrice *Anne*, sa tante. Cet arrangement alloit se faire le 18 décembre, jour de l'anniversaire de la naissance de la grande-duchesse ; mais la nuit du 5 au 6 arriva la grande révolution qui mit la princesse Elisabeth sur le trône.

Il n'avoit pas tenu à son chirurgien Lestock qu'elle n'y eût été placée dès le temps de la mort de Pierre II, son neveu ; aussi-tôt qu'il avoit appris la nouvelle de cette mort, il étoit entré dans la chambre de la princesse Elisabeth qui dormoit, l'avoit éveillée & pressée instamment de faire assembler les gardes, de se montrer au peuple, de se rendre au sénat pour y faire valoir son droit à la couronne ; mais elle n'avoit jamais voulu sortir de sa chambre. » Elle préféroit alors ses amusemens, dit le comte de Manstein, à l'honneur » de régner «. Elle avoit encore moins d'inclination pour le mariage que pour le gouvernement.

Avant même qu'elle pût avoir une volonté à cet égard, le hazard ou la politique avoient fait échouer plusieurs projets de mariage qui la regardoient. L'impératrice Catherine, sa mère, avoit ordonné, par son testament, qu'elle épousât le prince de Holstein, évêque de Lubeck. Il mourut quinze jours après l'impératrice. Nous apprenons du comte de Manstein, que quelques années avant la mort de Pierre I, on avoit proposé de marier Elisabeth avec Louis XV. » Il y a, dit-il, des gens » qui assurent que l'empereur de Russie avoit fait » les premières propositions de cette alliance, mais » que la cour de France les avoit éludées. D'au- » tres soutiennent que le duc d'Orléans, régent, » & le ministère de France, y auroient volontiers » donné les mains ; que M. Campredon, alors » ministre à Pétersbourg, avoit même en ordre » de la négocier ; mais que plusieurs autres cours » qui n'auroient pas trouvé leur compte dans cette » alliance, l'avoient fait rompre par leurs intri- » gues «. C'eût été le seul exemple d'une alliance par mariage, de la France avec la Russie, depuis notre roi Henri I.

Sous Pierre II, on proposa de marier Elisabeth au prince de Prusse Charles-Frédéric, aujourd'hui roi de Prusse. (en 1783)

La grande-duchesse *Anne*, mère du jeune empereur Iwan, ne cessoit de persécuter Elisabeth, pour lui faire épouser le prince Louis de Brunswick, duc de Curlande, & le désir de se délivrer de cette persécution ne fut pas un des moindres motifs qui déterminèrent Elisabeth à monter sur le trône : elle sentit que pour être libre, il falloit qu'elle fût souveraine. Lestock, son chirurgien, ne cessoit de l'y exhorter. Le marquis de la Chétardie, qui, selon le comte de Manstein, avoit eu ordre de la cour de France d'exciter des troubles domestiques en Russie, pour empêcher les Russes de se mêler des affaires du reste de l'europe, fournit de l'argent à Elisabeth. Lestock faisoit plus de tort à ce parti par ses indiscrétions, qu'il ne le servoit par son zèle ; il annonçoit dans les caffés qu'on verroit bientôt de grands changemens ; le bruit en vint jusqu'à la grande-duchesse. Le 4 décembre, jour d'appartement, elle prit à part la princesse Elisabeth, & lui parlant avec une confiance & une amitié qu'Elisabeth ne méritoit plus, elle lui fit part des avis qu'elle avoit eus sur sa conduite & sur les fréquentes conférences de son chirurgien avec le ministre de France ; elle ajouta, que jusques-là elle avoit toujours méprisé ces bruits, mais qu'ils étoient si détaillés, si positifs & si soutenus, qu'il y auroit de l'imprudence à les négliger plus long-temps ; que s'ils continuoient, on seroit obligé de commencer par arrêter Lestock. Elisabeth ne montra aucun trouble ; elle dissimula si habilement, elle protesta de son innocence avec tant d'apparences de sincérité, elle employa si heureusement l'équivoque, en assurant que jamais Lestock n'avoit mis le pied dans l'hôtel de M. de la Chétardie, (ce qui étoit vrai, parce qu'ils se voyoient toujours ailleurs) elle consentit de si bonne grace à la proposition de faire arrêter Lestock, que la grande-duchesse jugea cette précaution superflue, & crut que ce seroit faire une insulte gratuite à une princesse innocente. Cet éclaircissement finit par l'attendrissement & par les larmes. Elisabeth en versa beaucoup, en se récriant sur la noirceur de ses ennemis : la grande-duchesse pleura elle-même avec elle, la consola, la rassura, & ne crut plus rien de tout ce qu'on avoit dit.

Le marquis de Botta, ministre de la cour de Vienne, donna de nouveaux avis, qu'elle rejetta : le prince de Brunswick, son mari, la pressa encore d'arrêter Lestock, & de veiller sur la conduite d'Elisabeth. *Oh ! non*, dit-elle, *j'ai vu ses larmes, & je les crois.*

On peut penser que cet entretien d'Elisabeth avec la grande-duchesse, fut pour la première une puissante raison de ne pas différer l'exécution de son projet. Lestock lui présenta une espèce de

petit tableau, où l'on voyoit d'un côté la princesse avec la couronne impériale sur la tête, de l'autre, la même Elisabeth représentée avec un voile, & autour d'elle des roues & des gibets pour ses amis. *Choisissez, madame*, lui dit-il.

A minuit, la princesse, accompagnée de Worontzoff & de Lestock, se rendit dans les casernes des gardes, qui se déclarèrent pour elle. Trente grenadiers eurent ordre d'aller arrêter la famille ducale. Les soldats entrèrent tumultuairement dans la chambre où le prince de Brunswick étoit couché avec la grande-duchesse, sa femme; ils ordonnèrent à la grande-duchesse, au nom d'Elisabeth, de se lever & de les suivre. La grande-duchesse s'habilla, & tandis qu'on l'emmenoit, elle demanda la permission de parler à Elisabeth, ce qui lui fut refusé. D'autres soldats enveloppèrent le prince dans ses couvertures, le descendirent en cet état, puis le mirent dans un traineau, & le couvrirent d'une pelisse; d'autres passèrent dans la chambre du jeune Iwan, qui, s'étant éveillé, se mit à pleurer: sa nourrice accourut & le prit entre ses bras; les grenadiers emmenèrent l'enfant avec la nourrice. La petite princesse Catherine, sœur d'Iwan, fut aussi emmenée; à trois heures du matin la révolution étoit consommée; Elisabeth, en retournant chez elle tranquillement, fit annoncer l'heureux succès de son entreprise à M. de la Chétardie, qui n'en savoit rien. Le sénat, & tous les grands de l'empire furent convoqués au palais de la nouvelle impératrice. Dès la pointe du jour, les troupes assemblées devant ce même palais, prêtèrent serment de fidélité; tout fut tranquille comme auparavant.

Elisabeth disoit, dans un de ses manifestes, que la princesse *Anne* & son mari n'ayant aucun droit à l'empire de Russie, ils seroient renvoyés en Allemagne avec toute leur famille; c'est sans doute ce qu'on auroit dû faire. On les fit en effet partir de Pétersbourg avec une garde commandée par le général Soltikoff; mais ils furent enfermés, d'abord dans la citadelle de Riga, ensuite dans celle de Dunamunde, puis à Oranienbourg, ville bâtie par le prince Menzikoff sur les frontières de l'Ukraine; enfin à Kolmogori, lieu situé dans une isle de la Dwina, à quatre-vingts verstes d'Archangel. Ce fut là que la grande-duchesse mourut en couche au mois de mars 1746.

Pour l'infortuné prince Iwan, on sait qu'ayant été séparé de ses parens à Oranienbourg, il fut transporté à Schlusselbourg, où, après une captivité de plus de seize ans, il fut tué la nuit du 4 au 5 juin 1762.

Les ministres de la maison de Brunswick furent tous arrêtés au moment de la révolution, & le maréchal de Munick, malgré sa disgrace, fut arrêté comme les autres. On leur fit leur procès. Le comte Osterman, qui, par sa dextérité, s'étoit soutenu dans le ministère pendant cinq règnes, fut condamné à être roué vif, le maréchal de Munick à être écartelé, les autres à être décapités. L'impératrice leur fit grace de la vie; ils furent tous relégués en Sibérie. Elisabeth fit vœu de ne punir personne de mort pendant son règne, & elle l'a rempli. Il seroit bien important pour la politique intérieure des états, qu'on eût observé avec soin quelle fut l'influence de cette conduite sur la police de la Russie.

Le comte Osterman mourut vers 1747, à Beserowa, ville de Sibérie, où étoit mort aussi le prince Menzikoff. Le maréchal de Munich fut rappellé au commencement du règne de Pierre III; son retour fut un triomphe. Si cet empereur eût mieux suivi ses conseils, il auroit pu prévenir la révolution qui le renversa du trône; cependant Catherine seconde, aujourd'hui régnante, nomma le maréchal de Munich directeur général des ports de la mer baltique, & des canaux de Ladoga. Il mourut le 16 octobre 1767, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

Le comte de Worontzoff, qui, avec Lestock, avoit été le principal agent de la révolution opérée en faveur d'Elisabeth, fut fait vice-chancelier. Lestock supplia l'impératrice de le récompenser en argent, & de lui permettre de quitter la Russie. L'impératrice, dit le comte de Manstein, voulut avoir le plaisir de l'élever aux dignités. *Voilà ce que je crains*, lui dit Lestock; *ces dignités me feront des ennemis, & ces ennemis me feront exiler.* L'impératrice le fit son premier médecin, avec le titre de conseiller-privé. En 1744, l'empereur Charles VII le fit comte de l'empire. » Au commencement, il » ne vouloit se mêler que de la médecine; mais » l'impératrice lui parlant souvent d'affaires, il y » prit goût: ce fut lui qui procura l'élévation du » comte Bestuchef; il eut lieu de s'en repentir, » & l'impératrice l'en avoit averti «. *Lestock*, lui dit-elle, en lui accordant pour Bestuchef une place importante, *je crains bien que vous ne donniez des verges pour vous fouetter.* En effet, la disgrace de Lestock, qu'il s'attira par ses étourderies & ses indiscrétions, fut principalement l'ouvrage de Bestuchef. Il fut enfermé quatre ans dans la forteresse de Pétersbourg, puis exilé du côté d'Archangel; il fut rappellé par Pierre III, & mourut de la pierre le 12 juin 1767.

L'empereur, qui succéda dans la suite à Elisabeth, sous le nom de Pierre III, étoit, comme on sait, le duc de Holstein, fils de la sœur aînée d'Elisabeth. Aussi-tôt qu'Elisabeth avoit été affermie sur le trône, elle avoit fait venir ce prince en Russie. Il fit abjuration de la religion protestante dans la cathédrale de Moscow, embrassa la religion grecque, & fut déclaré grand-duc. Il étoit petit-fils d'Hedwige, sœur de Charles XII, roi de Suède, & à ce titre, il avoit des droits à la couronne de Suède; il fut même élu par les états de ce royaume; mais il refusa cette couronne, & s'en tint à celle de la Russie. Il épousa en 1745 la princesse d'Anhalt-Zerbst, connue aujourd'hui sous le

nom de l'impératrice Catherine II, & dont nous avons vu en France le fils & la belle-fille, sous les noms de comte & de comtesse du Nord.

ANNEAU, s. m. (*Hist. anc. & mod.*) petit corps circulaire que l'on met au doigt, soit pour servir d'ornement, soit pour quelque cérémonie.

L'*anneau* des évêques fait un de leurs ornemens pontificaux : on le regarde comme le gage du mariage spirituel que l'évêque a contracté avec son église.

L'*anneau* des évêques est d'un usage fort ancien. Le quatrième concile de Tolède, tenu en 633, ordonne qu'un évêque qui aura été condamné par un concile, & qu'ensuite un second concile aura déclaré innocent, sera rétabli dans sa dignité, & que pour cela on lui rendra l'*anneau*, le bâton épiscopal ou la crosse, *&c.*

L'usage de l'*anneau* a passé des évêques aux cardinaux, qui doivent payer une certaine somme *pro jure annuli cardinalitii.*

Origine des anneaux. Pline, *liv. XXXVII. ch. j.* observe que l'on ignore entièrement qui est celui qui a le premier inventé ou porté l'*anneau*, & qu'on doit regarder comme une fable l'histoire de Promethée & celle de Midas. Les premiers peuples parmi lesquels nous trouvons l'usage de l'*anneau* établi, sont les Hébreux *Gen. xxxviij.* Dans cet endroit il est dit que Judas, fils de Jacob, donna à Thamar son *anneau* pour gage de sa promesse : mais il y a apparence que l'*anneau* étoit en usage dans le même temps chez les Egyptiens, puisque nous lisons, *Gen. xlj.* que le roi Pharaon mit un *anneau* au doigt de Joseph, comme une marque de l'autorité qu'il lui donnoit. Dans le premier liv. des rois, *ch. xxj.* Jezabel scelle de l'*anneau* du roi l'ordre qu'elle envoye de tuer Naboth.

Les anciens Chaldéens, Babyloniens, Perses, & Grecs, se servoient aussi de l'*anneau*, comme il paroit par différens passages de l'écriture & de Quinte-Curce. Ce dernier auteur dit qu'Alexandre scella de son propre sceau les lettres qu'il écrivit en Europe, & qu'il scella de l'*anneau* de Darius celles qu'il écrivit en Asie.

Les Persans prétendent que Guiamschild, quatrième roi de leur première race, est le premier qui se soit servi de l'*anneau*, pour en signer ses lettres & ses autres actes. Les Grecs, selon Pline, ne connoissoient point l'*anneau* du temps de la guerre de Troie; la preuve qu'il en donne, c'est qu'Homère n'en fait point mention : mais que quand on vouloit envoyer des lettres, on les lioit ensemble avec des cordes que l'on nouoit.

Les Sabins se servoient de l'*anneau* dès le temps de Romulus : il y a apparence que ces peuples furent les premiers qui reçurent cette pratique des Grecs. Des Sabins elle passa aux Romains, chez qui cependant on en trouve quelques traces un peu de temps auparavant. Pline ne sauroit nous apprendre lequel des rois de Rome l'a adopté le premier; ce qui est certain, c'est que les statues de Numa & de Servius Tullius étoient les premières où l'on en trouvoit des marques. Le même auteur ajoute que les anciens Gaulois & Bretons se servoient aussi de l'*anneau*.

Matière des anneaux. Quelques-uns étoient d'un seul & unique métal; d'autres étoient de plusieurs métaux mêlés, ou de deux métaux distingués : car le fer & l'argent des *anneaux* étoient souvent dorés, ou au moins l'or étoit renfermé dans le fer, comme il paroit par un passage d'Artemidore, *liv. II, ch. v.* les Romains se contentèrent long-temps d'*anneaux* de fer; & Pline assure que Marius fut le premier qui en porta un d'or, dans son troisième consulat, l'an de Rome 650. Quelquefois l'*anneau* étoit de fer, & le sceau d'or; quelquefois il étoit creux, & quelquefois solide; quelquefois la pierre en étoit gravée, quelquefois elle étoit unie : dans le premier cas, elle étoit gravée tantôt en relief, tantôt en creux. Les pierres de cette dernière espèce étoient appellées *gemmæ ectypæ*, & les premières, *gemmæ sculpturâ prominente.*

La manière de porter l'*anneau* étoit fort différente selon les différens peuples : il paroit par le *chap. xxij de Jérémie*, que les Hébreux le portoient à la main droite. Chez les Romains, avant que l'on eût commencé à orner les *anneaux* de pierres précieuses, & lorsque la gravure se faisoit encore sur le métal même, chacun portoit l'*anneau* à sa fantaisie, au doigt & à la main qu'il lui plaisoit. Quand on commença à enchasser des pierres dans les *anneaux*, on ne les porta plus qu'à la main gauche; & on se rendoit ridicule quand on les mettoit à la main droite.

Pline dit, qu'on les porta d'abord au quatrième doigt de la main, ensuite au second, ou index; puis au petit doigt; & enfin à tous les doigts, excepté celui du milieu. Les Grecs portèrent toujours l'*anneau* au quatrième doigt de la main gauche, comme nous l'apprend Aulugelle, *liv. X*; la raison que cet auteur en donne est prise dans l'Anatomie : c'est, selon lui, que ce doigt a un petit nerf qui va droit au cœur, ce qui fait qu'il étoit regardé comme le plus considérable des cinq doigts, à cause de sa communication avec une si noble partie. Pline dit, que les anciens Gaulois & les anciens Bretons portoient l'*anneau* au doigt du milieu.

D'abord on ne porta qu'un seul *anneau*; puis un à chaque doigt : Martial, *liv. XI, épig. lx.* enfin, un à chaque jointure de chaque doigt. *Voyez* Aristophane, *in Nub.* Peu-à-peu le luxe s'augmenta au point qu'on eut des *anneaux* pour chaque semaine. Juvenal, *sat. vij.* parle d'*anneaux* semestres, *annali semestres* : on eut aussi des *anneaux* d'hyver & des *anneaux* d'été. Lampride remarque, *chap. xxxij.* que personne ne porta là-dessus le luxe aussi loin qu'Heliogabale, qui ne mit jamais deux fois le même *anneau*, non plus que les mêmes souliers.

On a aussi porté les *anneaux* au nez comme des pendans d'oreilles. Bartholin a fait un traité ex-

près, *de annulis narium*, des *anneaux* des narines. S. Augustin nous apprend que c'étoit l'usage parmi les Maures de les porter ainsi ; & Pietro della Valle fait la même remarque au sujet des Orientaux modernes.

On peut dire qu'il n'y a presque point de partie du corps où on n'ait porté l'*anneau*. Différens voyageurs nous assurent que dans les Indes orientales, les naturels du pays portent des *anneaux* au nez, aux lévres, aux joues, & au menton. Selon Ramnusio, les dames de Narsingua dans le Levant, & selon Diodore, *liv. III*, les dames d'Ethiopie avoient coutume d'orner leurs lévres d'*anneaux* de fer.

A l'égard des oreilles, c'est encore une chose ordinaire par-tout que de voir des hommes & des femmes y porter des *anneaux*.

Les indiens, particulièrement les Guzarates, ont porté des *anneaux* aux piéds. Lorsque Pierre Alvarès eut sa première audience du roi de Calicut, il le trouva tout couvert de pierres enchâssées dans des *anneaux* : il avoit à ses deux mains des bracelets, & des *anneaux* à ses doigts; il en avoit jusqu'aux pieds & aux orteils. Louis Bortome nous parle d'un roi du Pegu, qui portoit à chaque orteil, ou gros doigt du pied, une pierre enchâssée dans un *anneau*.

Usage des anneaux. Les anciens avoient trois différentes sortes d'*anneaux* : la première servoit à distinguer les conditions & les qualités. Pline assure que d'abord il n'étoit pas permis aux sénateurs de porter un *anneau* d'or, à moins qu'ils n'eussent été ambassadeurs dans quelque cour étrangère ; qu'il ne leur étoit pas même permis de porter en public l'*anneau* d'or, excepté dans les cérémonies; le reste du temps ils portoient un *anneau* de fer : ceux qui avoient eu les honneurs du triomphe étoient assujettis à la même loi.

Peu-à-peu les senateurs & les chevaliers eurent la permission de porter presque toujours l'*anneau* d'or; mais Acron, *sur la Sat. vij liv. II*, *d'Horace*, remarque qu'il étoit nécessaire pour cela que l'*anneau* d'or leur eût été donné par le préteur.

Dans la suite l'*anneau* d'or devint une marque distinctive des chevaliers : le peuple portoit des *anneaux* d'argent, & les esclaves des *anneaux* de fer : cependant l'*anneau* d or étoit quelquefois permis au peuple, & Sévère accorda à ses soldats la liberté de le porter. Auguste donna la même permission aux affranchis. Néron fit à la vérité dans la suite un réglement contraire ; mais on cessa bien-tôt de l'observer.

Les *anneaux* de la seconde espèce étoient ceux qu'on appelloit *annuli sponsalitii*, *anneaux d'épousailles* ou *de noces*. Quelques auteurs font remonter l'origine de cet usage jusqu'aux Hébreux : ils se fondent sur un passage de l'Exode, *xxxv. 22.* Léon de Modène cependant soutient que les anciens Hébreux ne se sont jamais servis d'*anneau nuptial*. Selden, dans son *uxor hebraica*, *liv. II*, *ch. xjv.* remarque qu'à la vérité ils donnoient un *anneau* dans la cérémonie de mariage ; mais que cet *anneau* ne faisoit que tenir lieu d'une pièce de monnoie de même valeur qu'ils donnoient auparavant. Les Grecs & les Romains faisoient la même chose; & c'est d'eux que les chrétiens ont pris cet usage, qui est fort ancien parmi eux, comme il paroit par Tertullien & par quelques anciennes liturgies, où nous trouvons la manière de bénir l'*anneau nuptial*.

Les *anneaux* de la troisième espèce étoient destinés à servir de sceaux : on les appelloit *cerographi*, ou *cirographi*.

Richard, évêque de Salisbury, dans ses *Constitutions ann. 1217*, défend de mettre au doigt des femmes des *anneaux* de jonc, ou d'autre matière semblable, pour venir plus aisément à bout de les débaucher ; & il insinue en même-temps la raison de cette défense ; savoir, qu'il y avoit des filles assez simples pour croire que l'*anneau* ainsi donné par jeu étoit un véritable *anneau nuptial*.

De Breville, dans ses *Antiquités de Paris*, dit que c'étoit autrefois une coutume de se servir d'*anneau* de jonc dans le mariage, lorsqu'on avoit eu commerce ensemble auparavant.

Les anciens Germains portoient un *anneau* de fer pour marque d'esclavage, jusqu'à ce qu'ils eussent tué un ennemi de la nation. Et dans le temps que les investitures avoient lieu en Allemagne, l'empereur ou le prince qui confirmoit l'élection des évêques, leur mettoit au doigt l'*anneau pastoral*. Dans l'église romaine il a été défendu par des conciles aux ecclésiastiques de porter des *anneaux*, à moins qu'il ne fussent constitués en dignité, comme évêques ou abbés. (*G*)

Anneau *du Pêcheur*, (*Hist. ecclés.*) c'est le sceau dont le pape scelle tous les brefs apostoliques. Cet *anneau* s'appelle *anneau du pêcheur*, parce qu'on suppose que S. Pierre qui étoit pêcheur, en a usé le premier pour sceller ses brefs apostoliques, & que les papes s'en servent après lui. Cependant les auteurs judicieux conviennent tous qu'il n'y a qu'environ 400 ans que ce terme est en usage. Ce sceau a l'image de S. Pierre.

Aussi-tôt que le pape a rendu l'esprit, le cardinal camerlingue en habit violet, vient, accompagné des clercs de la chambre en habit noir, reconnoître le corps du pape : il l'appelle trois fois par son nom de baptême, & fait dresser un acte sur sa mort par les protonotaires apostoliques. Là-dessus il prend du maître de la chambre du pape l'*anneau* du pêcheur, pour le faire rompre; & ce sceau cesse jusqu'après l'élection du nouveau pape. (†)

Anneaux *de Samothrace*, (*Hist. anc.*) *annuli Samothracii ferrei;* c'étoient des espèces de talismans que la superstition avoit inventés, & que l'imposture accréditoit : on gravoit sur ces *anneaux* des caractères magiques, & on y enfermoit de l'herbe coupée en de certains temps, ou de petites pierres trouvées sous de certaines constellations. Ceux qui portoient

ces *anneaux*, se croyoient à l'abri de toutes sortes de revers, & assurés du succès de tout ce qu'ils entreprenoient; on les appelloit *Samothraciens*, parce que les peuples de cette île s'appliquoient particuliérement à étudier les secrets de la nature. (*L.*)

ANNIBAL. (*Hist. des Carth.*) Ce général, dont le nom réveille en nous l'idée d'un génie fait pour la guerre, étoit de la famille Barca, la plus illustre de Carthage. Il n'avoit encore que sept ans, lorsque son père Amilcar, le plus grand capitaine de son siècle, lui fit jurer sur les autels des dieux, protecteurs de Carthage, une haine éternelle contre les Romains, & jamais serment ne fut plus religieusement rempli. *Annibal*, élevé sous la tente de son père, se familiarisa avec tous les périls; les fatigues du camp fortifièrent sa vigueur naturelle, les combats furent les amusemens de sa jeunesse; son éducation toute guerrière développa le germe d'héroïsme renfermé dans son ame, & la nature sembla lui avoir révélé des secrets que les hommes ordinaires n'apprennent qu'avec le secours de l'expérience. Amilcar, tué dans le sein de la victoire, survécut à lui-même dans un fils qui avoit le feu de ses regards, la fierté de ses traits & de sa démarche. Ce grand homme lui laissa pour héritage son intrépidité tranquille, son désintéressement & ses inclinations belliqueuses, sa capacité, & sur-tout sa haine contre les Romains.

Hannon, chef de la faction opposée à la famille Barca, regarda toujours la guerre comme destructive dans une république commerçante. La faction Barcine étoit persuadée que c'étoit par les armes qu'on pouvoit assurer les prospérités publiques, en se rendant redoutable à ses voisins. Asdrubal, gendre d'Amilcar, & son successeur dans le commandement de l'armée d'Espagne, pria le sénat de Carthage de lui envoyer *Annibal*, âgé de vingt-deux ans, pour le perfectionner dans l'art de la guerre. Hannon s'opposa à cette demande, prévoyant que le feu de ce jeune courage alloit allumer un incendie difficile à éteindre; son opposition fut impuissante. *Annibal* partit pour faire l'essai de ses talens sous son beau-frère. Après la mort d'Asdrubal tous les yeux se fixèrent sur lui. Les vieux soldats qui avoient combattu & triomphé sous son père, le demandèrent pour marcher à leur tête, & le choix de l'armée fut confirmé par le suffrage du sénat. La conquête de Sagonte fut le prélude de ses victoires: cette ville alliée des Romains, étoit la seule qui eût conservé son indépendance. *Annibal* ne voulut pas laisser subsister ce monument de la liberté qui sembloit reprocher aux autres villes la honte de leur servitude. Ce siège mémorable est un triste & sublime témoignage de ce que peut souffrir un peuple fier qui combat pour son indépendance. Les Sagontins aimèrent mieux mourir libres que de vivre esclaves: toute la jeunesse moissonnée dans les premières attaques ne laissa à cette ville pour défenseurs que des femmes & des vieillards à qui *Annibal* offrit de leur conserver la vie; mais ces furieux aimèrent mieux s'ensevelir sous les ruines de leurs remparts, que de laisser un monument de la clémence de leurs vainqueurs: ils portent leur or & tout ce qu'ils ont de plus précieux dans la place publique; ils allument un bûcher & se précipitent au milieu des flammes avec toutes leurs richesses.

La ruine de cette ville fut la cause de la seconde guerre punique. Les Romains, vainqueurs des Carthaginois dans la Sicile & la Sardaigne, parurent à *Annibal* des ennemis faciles à vaincre au sein de l'Italie. Hannon, persécuteur déclaré de la faction Barcine, ne vit dans ce projet que l'ivresse d'un jeune présomptueux qui croyoit pouvoir tout exécuter, parce qu'il osoit tout concevoir. *Annibal* ne chercha point d'autre apologie que ses victoires. Son entreprise étoit audacieuse, & il ne pouvoit trouver de modèle que dans Pyrrhus, dont le début avoit été brillant, mais qui avoit été trop malheureux pour faire naitre l'envie de l'imiter. *Annibal* n'eut d'autre guide que son génie. Rien ne prouve mieux la fécondité de ses ressources, que les moyens qu'il employa pour préparer ses succès & pour en assurer la durée. Son premier soin fut d'éteindre, dans le soldat, cet attachement qui nous rappelle sans cesse vers les lieux qui nous ont vu naitre: il leur exagéra les richesses de l'Italie qui devoient être leur récompense. Rien n'inspire plus de confiance en nous que d'en avoir dans les autres, il parut assuré de la fidélité de ses soldats; il leur permit d'aller faire leurs adieux à leurs parens, dont ils alloient être pour long-temps éloignés, en leur faisant promettre de se rendre sous leurs drapeaux au retour du printemps. Ils furent fidèles à leur engagement & tous eurent le même empressement.

Lorsqu'il fit la revue de son armée, il s'apperçut que quelques-uns murmuroient d'avoir les Alpes à traverser, & sur-tout d'abandonner leur famille pour aller chercher les périls dans une terre étrangère. Sept mille de ces murmurateurs furent licenciés avec ignominie, & l'armée moins nombreuse n'en fut que plus redoutable, parce que la lâcheté est contagieuse. Ce fut dans le choix des nations dont il forma son armée, qu'il montra le plus de discernement. La Numidie & l'Espagne renommées par la bonté de leurs chevaux, formèrent sa cavalerie. Les iles Baléares lui fournirent des frondeurs, & la Crete des archers. Chaque peuple fut encore employé dans l'exercice de son talent; il arma ses soldats à la Romaine, & ne rougit pas d'emprunter de ses ennemis le secret de les vaincre. Avant de s'éloigner, il pourvut à la défense de Carthage, en transportant les Espagnols en Afrique & les Africains en Espagne, afin que les deux nations eussent des gages réciproques de leur fidélité.

Annibal s'assura de l'amitié de tous les petits rois dont il avoit à traverser les états. Il se mit en marche avec une armée de quatre-vingts mille hommes de pied, de douze mille chevaux & de trente-sept

trente-sept éléphans. La religion qui sert la politique des grands, fut employée à élever le courage des soldats; il fit publier qu'il avoit vu en songe un jeune homme d'une taille extraordinaire, que Jupiter envoyoit pour le conduire en Italie : ce mensonge ne trouva point d'incrédules. Son armée étoit un assemblage d'hommes dont la guerre étoit l'unique ressource. La plupart qui avoient combattu sous Amilcar, se flattoient de vaincre encore sous son fils. La licence est bannie du camp, & le nécessaire se trouve sous la tente où l'on ne connoit pas le superflu. Les petits souverains des Pyrénées & des Gaules qui ont à négocier avec lui, n'exigent que sa parole pour gage des traités. Sa franchise militaire inspire une confiance qui réfute les calomnies dont les écrivains Romains ont flétri sa candeur. Les rois qu'il ne peut s'attacher par des bienfaits, éprouvent ses vengeances; quoiqu'il évitât de multiplier ses ennemis, il eut toujours à combattre jusqu'à sa descente dans l'Italie : son esprit fécond en inventions, se manifesta dans les moyens qu'il employa pour faire passer le Rhône à ses éléphans. Son armée tombe dans le découragement, à la vue des Alpes couvertes de neiges & de glaces. Les habitans, avec leur barbe sale & longue, étoient vêtus de peaux, & ressembloient plutôt à des animaux féroces qu'à des hommes. On avoit tout à craindre des Allobroges, habitans de ces montagnes arides & glacées, qui seuls en connoissoient les abimes & les défilés. Le général Carthaginois, frappé de leur pauvreté, les crut plus accessibles à la séduction de ses présens; mais ils affectèrent d'être généreux & désintéressés, afin qu'il ne se précautionnât point contre le dessein qu'ils avoient formé de s'enrichir de ses dépouilles. Ils le suivirent dans sa marche, & ils se tinrent le jour sur la cime des rochers, d'où ils rouloient des pierres qui écrasoient dans leur chûte les hommes & les chevaux. Leurs hurlemens devenus plus affreux par l'écho des montagnes, effrayoient les bêtes de somme qui se précipitoient dans les abimes avec le bagage. *Annibal* s'étant apperçu qu'ils quittoient leurs rochers pendant la nuit, profita des ténèbres pour s'en emparer, & quand à la renaissance du jour ils vinrent pour reprendre leur position ordinaire, il furent étonnés de voir les Carthaginois maîtres des hauteurs qui dominoient sur leurs têtes.

Annibal sorti de ce danger, eut de nouveaux combats à soutenir contre une nation Gauloise, qui avoit formé des établissemens dans ces lieux disgraciés de la nature. Ces Gaulois transplantés avoient substitué à la candeur de leur première patrie les ruses italiennes : ils s'offrirent à lui fournir des guides, qui l'engagèrent dans des défilés, où tous les Carthaginois eussent péri sous un général moins fécond en ressources. Après neuf jours de marche, son armée épuisée de fatigues, arrive au sommet des Alpes, d'où elle découvre les plaines riantes & fertiles de l'Italie. Cette armée nombreuse & brillante, en partant de la nouvelle Carthage, se trouva réduite à vingt mille hommes en entrant en Italie. Il n'avoit alors ni places, ni magasins, ni alliés; toute sa confiance étoit dans la bonté de ses troupes, dans la supériorité de ses talens. Si on lui eût fourni une flotte pour transporter ses troupes, on eût prévenu la perte que devoit naturellement causer une marche si longue & si pénible; mais Carthage, follement ambitieuse, avoit négligé sa marine au moment même qu'elle avoit eu la vanité d'être conquérante.

Annibal ne pouvoit réparer ses pertes qu'en se faisant des alliés. Il publia qu'il n'étoit venu dans l'Italie que pour l'affranchir du joug de ses tyrans, motif dont se couvre toujours l'ambitieux & qui séduit toujours un peuple chargé de fers. Turin rejetta son amitié, elle en fut punie par le carnage de ses habitans. Cette sévérité lui parut nécessaire pour déterminer les esprits flottans entre les Romains & lui : on croit aisément que celui qui punit est le plus fort. La cruauté, si l'on en croit les historiens Romains, lui étoit naturelle; mais il paroit qu'elle lui fut inspirée par la politique. Il fut cruel quand il fut dans la nécessité de l'être; mais toujours maitre de ses penchans, il fut généreux & clément pour le succès des affaires, & son caractère fut toujours asservi à ses intérêts. Les Gaulois, ennemis secrets des Romains, dont ils avoient à se plaindre, penchoient pour les Carthaginois qui pouvoient les venger; mais ils n'osoient se déclarer avant que la victoire eût décidé du sort des deux peuples rivaux. *Annibal* réduit à la nécessité d'être heureux dans la guerre, ne pouvoit se dissimuler qu'une seule défaite décidoit de sa ruine, & qu'il lui falloit une continuité de victoires pour se maintenir dans une terre étrangère. Les Romains en temporisant l'auroient ruiné insensiblement : mais leurs généraux qui avoient plus de courage que de capacité, auroient cru flétrir la gloire de la république, s'ils n'avoient accepté la bataille que les Carthaginois leur présentèrent. Les deux armées en vinrent aux mains sur les bords du Tesin. *Annibal* avant d'engager l'action, immole un agneau dont il écrase la tête, en conjurant Jupiter de l'écraser de même, s'il n'abandonnoit pas à ses soldats tout le butin, promesse bien séduisante pour des hommes qui faisoient la guerre moins par un motif de gloire, que par un sentiment d'avarice. La victoire se déclara pour les Carthaginois, & ce furent les Numides qui eurent tout l'honneur de cette journée. Les anciens Romains faisoient consister leur force dans l'infanterie, & leur mépris pour la cavalerie subsista jusqu'à la guerre de Pyrrhus, qui, avec ses escadrons Thessaliens, leur fit changer de sentiment. La cavalerie Numide d'*Annibal* inspira tant de terreur aux légions, qu'elles n'osèrent plus descendre dans la plaine pendant tout le cours de cette guerre.

Dès qu'*Annibal* fut heureux, son alliance fut

recherchée. Les Gaulois furent les plus empressés à se ranger sous son drapeau, & Rome se vit pour la première fois abandonnée de ses alliés. Le consul affoibli par leur défection, fut dans l'impuissance de tenter la fortune d'un nouveau combat, il se retrancha sur une hauteur inaccessible à la cavalerie; son arrière-garde eût été défaite dans sa marche, si les Numides ne se fussent occupés à piller le camp qu'il venoit de quitter. *Annibal*, laborieux & toujours occupé dans son loisir, étudia le caractère du nouveau général qu'on venoit de lui opposer. C'étoit le consul Sempronius, dont la fougue impétueuse formoit un soldat intrépide, mais qui n'avoit aucun des talens d'un général. Quelques avantages mal disputés augmentèrent sa vanité; & dès qu'il se crut redoutable, il agit sans précaution. Ce fut en irritant son orgueil qu'*Annibal* l'attira dans des embûches qui coutèrent cher aux Romains, à la journée de Trébie. Ce fut dans cette occasion qu'il se montra supérieur à lui-même: il fut vainqueur, parce qu'il employa tous les moyens qui assurent la victoire; habile à choisir son camp & à profiter de tous les avantages du terrein, il dirigea tous les mouvemens de son armée avec le même calme que s'il eût été dans le silence du cabinet. Ses plus brillans succès ne pouvoient que l'affoiblir, & en étendant ses conquêtes, il divisoit ses forces pour contenir les peuples subjugués. Il s'arrêta dans le cours de ses prospérités pour se fortifier par de nouvelles alliances. Ce fut alors qu'il se montra aussi grand politique qu'il étoit habile général; il usa de la plus grande rigueur envers les Romains prisonniers; mais généreux envers leurs alliés, il les renvoya comblés de présens, pour mieux les détacher de l'amitié de leurs tyrans. Ce fut par cette conduite qu'il se montra bien supérieur à Pyrrhus qui ne fut généreux qu'envers les Romains, & qui ne maltraita que leurs alliés.

Les Gaulois fatigués de nourrir une armée d'étrangers sur leurs terres, murmurèrent de supporter tout le poids de la guerre. Il est difficile de faire subsister une armée sur les possessions de ses alliés, à qui l'on doit toujours des ménagemens. *Annibal*, pour faire cesser d'aussi justes plaintes, tourna ses armes contre la Toscane. Il lui fallut traverser des marais dont les vapeurs meurtrières lui enlevèrent beaucoup de soldats; & comme il donnoit à tous l'exemple de la fatigue & de la patience, il perdit un œil dans cette marche pénible: il choisit son camp dans une plaine vaste & fertile qui pouvoit fournir aux hommes & aux animaux des subsistances abondantes & faciles. Rome lui avoit opposé un général vain & audacieux qui, admirateur de lui-même, se croyoit l'arbitre des événemens. *Annibal* connoissant l'esprit superbe de Flaminius, irrita sa témérité présomptueuse en brûlant à ses yeux les villages des alliés des Romains. Le consul, témoin impatient de tant de ravages, s'abandonna aux saillies de son courage imprudent; il prit la résolution de combattre, & c'étoit où vouloit le réduire *Annibal*, qui n'avoit que l'alternative ou de vaincre ou d'abandonner l'Italie. L'action s'engagea près du lac de Trasimène, & le consul imprudent perdit la bataille avec la vie.

Après la journée de Trasimène, Rome créa un dictateur qui, par caractère & par système, s'écarta des maximes de ceux qui l'avoient précédé dans le commandement. Avant de se livrer à l'ambition de vaincre, il prit toutes sortes de précautions pour n'être pas vaincu; il falloit rassurer les soldats épouvantés par trois sanglantes défaites. Il releva leur courage avant de s'exposer à en faire l'expérience: telle fut la conduite du dictateur Quintus Fabius, homme froid & réfléchi qui préféroit l'utilité à l'éclat. On lui avoit donné pour général de la cavalerie Marcus Minutius, homme plus violent que courageux, qui mettoit de la hauteur où il falloit de la sagesse, de l'audace où il falloit de la circonspection. Fabius, revêtu d'un titre stérile, gémissoit sur sa patrie qui prostituoit sa confiance à un téméraire. *Annibal* ne fut pas long-temps sans s'appercevoir de l'opposition de leur caractère; il présenta plusieurs fois le combat à Fabius qui jamais ne succomba à la tentation de l'accepter. Minutius au contraire regardoit ces défis comme autant d'affronts faits au nom Romain, & il taxoit de lâcheté la circonspection du dictateur. *Annibal*, ingénieux à rendre Fabius suspect, porta le fer & la flamme dans le plus beau pays de l'Italie, & respecta les domaines du dictateur, pour faire soupçonner qu'il étoit d'intelligence avec lui; & tandis qu'il travaille à le décrier, il exalte les talens de Minutius qu'il affecte de craindre. Il engageoit de fréquentes escarmouches, où il laissoit prendre au général de la cavalerie une petite supériorité qui augmentoit sa présomption & son crédit parmi les Romains; en effet, ceux-ci éblouis par ses succès, partagèrent le commandement, & chacun eut son camp à part. Le sénat fut dirigé dans cette occasion par *Annibal*, qui sous sa tente sembloit présider aux délibérations des Romains. Dès que Minutius eut son camp séparé, il crut pouvoir exécuter tout ce qu'il osa concevoir; *Annibal* s'en approcha & sut l'attirer au combat, en paroissant vouloir l'éviter. Minutius y eût péri avec toute son armée, si Fabius, qui devoit être son ennemi, n'eût été assez généreux pour le dégager.

Varron, censeur amer de la sage lenteur de Fabius, fut nommé consul pour l'année suivante. C'étoit un homme exercé dans les tumultes populaires, où l'audace & l'inquiétude de l'esprit usurpent la réputation qui n'est due qu'à la sagesse & aux talens. Par l'impétuosité de son caractère, il ne savoit rien prévoir, ni rien craindre.

On lui avoit donné pour collègue Paul Emile, dont l'intrépidité sage & tranquille étoit dirigée par la prudence. Leurs avis étoient toujours opposés; l'un, impatient & bouillant, cherchoit l'occasion de combattre; l'autre, circonspect sans timidité, attendoit les moyens de vaincre. Comme le commandement étoit alternatif, Varron saisit le jour où l'armée étoit à ses ordres pour engager la célèbre bataille de Cannes. Le succès mit le comble à la gloire d'*Annibal*. Trente mille Romains expirèrent sur le champ de bataille, & dix mille furent faits prisonniers: jamais victoire ne fut plus complette. Ce jour eût été le dernier des Romains, si *Annibal* eût poursuivi ses avantages, en marchant droit à Rome. Maharbal lui promettoit à souper dans le capitole, & le voyant sourd à ses conseils, il lui dit: *vous savez vaincre, Annibal, vous ne savez pas profiter de la victoire.*

Un peu plus d'activité eût terminé tous ses travaux, & cette faute est un témoignage que les plus grands génies ont leurs bornes, que la patience s'épuise, & que le courage a des momens de langueur. Les esprits vastes, à force de trop voir, se font des difficultés qui les arrêtent dans leur marche. La réputation de Rome la soutint au bord du précipice. Les légions étoient détruites, *Annibal* crut les voir toujours armées. Son imagination lui représente une puissance qui n'est plus. Il réfléchit quand il faut exécuter, & le souvenir des obstacles qu'il a surmontés, lui en montre de plus grands à vaincre. Ceux qui entreprennent de le justifier, s'appuient sur la constitution de son armée, plus propre à livrer des batailles qu'à former des siéges. Ceux qu'il avoit entrepris jusqu'alors lui avoient mal réussi, & les villes les plus obscures avoient été l'écueil de sa gloire, parce qu'il avoit peu de bonne infanterie, & qu'il manquoit de machines, comme de subsistances réglées. C'eût été exposer son armée à périr devant une ville munie abondamment du nécessaire; & en la perdant, il perdoit toute sa considération dans une terre étrangère, où il falloit être le plus fort pour être le plus respecté; ainsi, il lui parut plus prudent de s'établir proche de la mer, d'où il pouvoit recevoir plus commodément les secours de Carthage.

Rome dut encore son salut aux divisions du sénat de Carthage, & lorsqu'*Annibal* demanda de nouveaux secours pour profiter de ses avantages, Hannon, plus ennemi de la famille Barcine que des Romains, parla plutôt comme un de leurs alliés, que comme un Carthaginois. *Quoi!* dit-il, *on nous demande encore des troupes & de l'argent! Et que demanderoit-il, s'il avoit été vaincu? Ou c'est un imposteur qui cherche à nous séduire par de fausses nouvelles, ou c'est un avare exacteur qui après s'être enrichi des dépouilles de l'ennemi, veut encore épuiser sa patrie.* Le sénat Romain tint une conduite toute opposée, il ne se dissimula point ses pertes, mais il ne sentit point sa foiblesse: il fut défendu aux femmes de pleurer. Les débris de l'armée vaincue furent envoyés en Sicile pour y cacher la honte de leur défaite, & pour y vieillir dans l'ignominie. Les prisonniers qu'*Annibal* vouloit rendre pour une modique rançon, ne furent point rachetés, comme étant dégradés du rang de citoyens Romains. On envoya des hommes & des vivres aux alliés, & Rome, pour donner une idée de sa force, refusa le secours que Naples lui offrit. *Annibal*, dont les plus redoutables ennemis étoient dans Carthage, y trouvoit sans cesse des oppositions. Les secours qu'on lui préparoit étoient ou trop lents ou trop foibles, & ne pouvant faire agir son armée avec gloire, il l'en dédommagea en lui faisant goûter les délices de Capoue. De vieux soldats accoutumés à tout souffrir, furent d'autant plus ardens pour les plaisirs, qu'ils les avoient jusqu'alors ignorés. Des hommes accoutumés à une vie dure & austère, si tout-à-coup on leur offre l'abondance, tombent bientôt dans la débauche. Les Carthaginois nageant dans les délices, se dépouillèrent de leur rudesse, & ce qui leur avoit paru mâle & généreux, ne leur parut plus qu'une austérité grossière dont il falloit laisser l'erreur à des peuples sauvages. Ce fut aux délices de Capoue qu'on imputa le relâchement de la discipline, comme si des soldats riches des dépouilles de l'Italie, n'eussent point trouvé par-tout des alimens à leur luxe & à leurs débauches.

Annibal étoit le seul dont les délices de Capoue n'avoient point amolli le courage; mais quand il fallut recommencer les hostilités, il ne trouva que des soldats sans émulation & sans vigueur, également insensibles à la gloire & aux reproches. Les généraux Romains avoient profité de leurs défaites & de ses leçons; mais *Annibal*, quoique mal secondé de Carthage & de son armée, sut se maintenir dans l'Italie, dont les Carthaginois l'arrachèrent, pour qu'il vînt les défendre contre Scipion, qui désoloit l'Afrique. Ce général obéit avec la même docilité qu'on auroit pu exiger du dernier des citoyens; mais obligé de s'éloigner d'un lieu qui avoit été le théâtre de sa gloire, il vomit mille imprécations contre la faction d'Hannon. » Ce » ne sont pas les Romains, s'écrioit-il, qui m'ont » vaincu; ce sont des citoyens impies qui m'ar- » rachent à la victoire «. Transporté de fureur, il fit massacrer un corps d'Italiens qui refusa de le suivre. Pendant le cours de sa navigation, ses yeux restèrent fixés sur l'Italie, les larmes arrosoient son visage; il ne pouvoit soutenir l'idée que Rome alloit devenir la dominatrice d'un pays dont il avoit réglé le destin; & il se reprocha mille fois de n'avoir point marché au capitole après la journée de Cannes. Dès qu'il fut débarqué en Afrique, les Carthaginois reprirent leur supériorité. Ses succès ne pouvoient être durables; il étoit trop clairvoyant pour espérer de se soutenir parmi un peuple déchiré de factions. Quoiqu'il ne respirât que la guerre, il adopta un syf-

tème pacifique ; il fit demander à Scipion une entrevue pour traiter de la paix. Ces deux grands capitaines, pénétrés d'une admiration réciproque, se donnèrent les louanges les plus délicates, & ne purent convenir des conditions du traité. Chacun se retira dans son camp pour se disposer au combat. *Annibal*, forcé d'engager une action à la tête d'une multitude sans discipline & sans courage, en présagea les suites funestes. Il combattit, son armée fut vaincue ; mais il conserva toute sa gloire. La défaite des soldats mercenaires entraina la perte de toute l'armée ; le corps de réserve, composé de vieux soldats qui avoient servi en Italie, fut inébranlable : la plupart moururent avant d'avoir été vaincus. Ces braves guerriers furent l'éloge du maitre qui leur avoit donné des leçons ; les Carthaginois, les Romains, & sur-tout Scipion, réunirent leurs voix pour applaudir à sa capacité. La paix fut conclue à des conditions fort humiliantes pour les Carthaginois ; mais elle fut bientôt violée par les Romains qui refusèrent de rendre les ôtages, sous prétexte qu'*Annibal* étoit toujours à la tête d'une armée. Le sénat de Carthage le destitua du commandement, pour l'élever à la première magistrature. Il remplit les devoirs de suffète avec l'intelligence d'un homme qui auroit vieilli dans les fonctions de cet emploi. Les finances furent administrées avec un désintéressement qui lui étoit naturel ; les impositions furent réparties avec égalité, les abus furent réformés. Quelque temps après Rome envoya des députés chargés d'ordres secrets de se défaire d'*Annibal*, soupçonné d'intelligence avec Antiochus, qui faisoit des préparatifs de guerre contre les Romains. *Annibal* pénétra leur dessein, & le prévint par la fuite. Il alla joindre le roi de Syrie à Ephèse, & il l'eut bientôt associé à ses vengeances, l'assurant que c'étoit aux portes de leur ville que les Romains étoient faciles à vaincre. Il ne lui demanda que cent vaisseaux & dix-sept mille hommes de débarquement, pour faire une descente en Italie. Le sénat envoya Villius en ambassade vers Antiochus ; on dit que Scipion lui fut donné pour collègue, & que dans une entrevue qu'il eut à Ephèse avec *Annibal*, il lui demanda quel avoit été, selon lui, le plus grand capitaine ? C'est Alexandre, répondit le Carthaginois, & Pyrrhus est le second parce qu'il a su vaincre les Romains. Interrogé quel étoit celui à qui il assignoit le troisième rang. A moi, répondit-il avec confiance. Et que feriez-vous donc, lui dit Scipion, si vous m'aviez vaincu ? Je me serois, répliqua-t-il, nommé le premier.

La guerre fut déclarée. Il tâche de se fortifier de l'alliance de Philippe de Macédoine. Les conseils d'*Annibal* ne furent point suivis. On lui donna le commandement d'une flotte qui en vint aux mains avec les Rhodiens ; mais il fut mal secondé, trahi même par un général Syrien, qui prit la fuite avec son escadre ; il n'eut que la gloire de faire une belle retraite. Antiochus se détermina à la paix, dont une des conditions fut de livrer *Annibal* ; mais il eut la dextérité de se soustraire à la poursuite de ses ennemis, il alla chercher un asyle à la cour de Prusias, roi de Bithynie, qui le mit à la tête de ses armées. Il l'employa contre Eumènes, roi de Pergame, allié des Romains, qui le voyant prêt à succomber, envoyèrent Flaminius à la cour de Prusias pour se plaindre de l'asyle qu'il donnoit à leur ennemi. Ce monarque, violateur de la foi des traités, fit investir sa maison par des satellites ; toutes les avenues furent occupées par cette troupe d'assassins. Ce grand homme, qui n'étoit attaché à la vie que par l'espoir de se venger des Romains, prévint la honte d'être leur captif, en avalant du poison. Avant d'expirer, il fit les imprécations des mourants & des opprimés contre ses ennemis, en invoquant les dieux garants & vengeurs des droits de l'hospitalité. Enfin, tenant dans ses mains la coupe empoisonnée, il dit : (& ce furent ses dernières paroles) *Délivrons les Romains de l'inquiétude que leur cause un vieillard décrépit, dont il ne peuvent attendre la mort.*

Telle fut la fin de ce grand homme, qui mourut âgé de soixante-dix ans dans un village de Bithynie, appellé *Lybissa*. On grava sur sa tombe cette inscription : *Ici repose Annibal.* Ce nom seul faisoit naitre une plus grande idée, que les panégyriques les plus éloquens. Malgré toutes les couleurs odieuses dont les historiens romains ont noirci son portrait, ils ont eu assez de pudeur pour respecter ses talens, & lui accorder quelques vertus : voici à-peu-prés l'idée que nous en donne Tite-Live. *Annibal*, également né pour tous les emplois, eût été un grand magistrat dans des temps pacifiques, comme il fut un grand capitaine dans un siècle de guerre. L'obéissance n'eut pour lui rien de pénible, & revêtu du commandement, il l'exerça sans orgueil. Tant qu'il fut subordonné à Asdrubal, il fut chargé des entreprises les plus périlleuses. Audacieux sans témérité, c'étoit dans les plus grands dangers qu'il déployoit cette intrépidité tranquille, qui fait tout prévoir & ne rien craindre. Le soldat, qui marchoit sous ses ordres, étoit animé du feu de son courage. Son corps, endurci par le travail, supportoit toutes les fatigues. Les chaleurs les plus excessives, les froids les plus rigoureux, ne pouvoient altérer sa vigueur naturelle. Sobre & frugal, il se nourrissoit d'alimens grossiers, & n'en usoit que pour contenter la nature. Ennemi de toutes les voluptés, il résistoit sans efforts à toutes leurs amorces. Il n'avoit point de temps marqué pour dormir, & il ne se reposoit que quand il n'avoit plus rien à faire. Ce n'étoit pas sur le duvet, sur la laine ou la plume qu'il goutoit le sommeil ; la terre lui servoit de lit. Il ne cherchoit point le silence des palais pour dormir, c'étoit dans le tumulte du camp qu'il prenoit son repos ; c'étoit-là qu'on le voyoit couché parmi les sentinelles, ou dans le

corps-de-garde. Simple, & même négligé dans ses vêtemens, il ne se distinguoit que par la magnificence de ses armes & la beauté de ses chevaux.

Le même écrivain ne nous fait pas un portrait aussi avantageux de son cœur. Il le peint cruel jusqu'à la férocité, parjure, & toujours prêt à enfreindre les droits les plus sacrés; impie & sacrilège, méprisant les dieux & leurs ministres. On fixe sa mort à l'an 3821 du monde. (*T--N.*)

ANNIUS DE VITERBE, ou JEAN NANNI, dominicain, (*Hist. mod.*) maître du sacré palais sous le pape Alexandre VI, est principalement connu par ses dix-sept livres d'antiquités, imprimés à Rome en 1498 *in-fol.*, & en 1552 *in-8°.* C'est une compilation qui a induit en erreur les ignorans, & même quelques savans. Il y entasse tous les écrits supposés, attribués aux anciens auteurs; tels que Xénophon, Philon, &c. On croit que ce n'étoit qu'un homme crédule, & non pas un imposteur; mais l'inconvénient seroit le même pour les lettres, si on n'en avertissoit pas. Il mourut à Rome en 1502, âgé de soixante-dix ans.

ANSEGISE. (*Hist. mod.*) C'est le nom de deux personnages connus; l'un abbé, a rendu service aux lettres, en recueillant les capitulaires de Charlemagne & de Louis le Débonnaire, dont Baluze a depuis donné une si bonne édition : l'autre, étoit archevêque de Sens, le pape Jean VIII le fit primat des Gaules & de la Germanie, primatie à laquelle s'opposèrent Hincmar & d'autres évêques. Le premier mourut en 854, le second en 883.

ANSELME. (*Hist. mod.*) C'est le nom de plusieurs personnages connus, tels que : 1°. saint ANSELME, natif d'Aouste, abbé du Bec en France, archevêque de Cantorbéri en Angleterre. Prélat de l'église alors militante, il passa toute sa vie dans les combats ecclésiastiques; il vécut au milieu des disputes sur la procession du Saint-Esprit, de la rivalité de l'anti-pape Guibert, & du pape Urbain II & de la grande querelle du sacerdoce & de l'empire. Il fut brouillé avec Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, mauvais roi, pour la querelle d'Urbain & de Guibert, Guillaume étoit pour Guibert, *Anselme*, pour Urbain. Retiré à Rome, il disputa sur la procession du Saint-Esprit contre les Grecs, au concile de Bari en 1098. Rappellé en Angleterre par Henri I, frère & successeur de Guillaume le Roux, il se brouilla encore avec lui pour la querelle des investitures, & fut encore errant en France & en Italie. Il revint mourir à Cantorbéri; sa mort arriva en 1109. Il étoit né en 1033. Dom Gerberon a donné en 1675 une bonne édition de ses œuvres *in-folio.*

2°. ANSELME, mantouan, évêque de Luques en Toscane, ne mérite guères qu'on en parle que par le singulier scrupule qui lui fit remettre son évêché, parce qu'il avoit, selon lui, eu le tort, & même commis le crime d'en recevoir l'investiture de l'empereur Henri IV. On peut croire qu'il n'y perdit rien, & que le pape Grégoire VII lui rendit son évêché. Mort en 1086.

3°. Le P. ANSELME, augustin déchaussé, si connu par son *Histoire généalogique & chronologique de la maison de France & des grands officiers de la couronne.* Mort à Paris, sa patrie, en 1694, âgé de soixante-neuf ans. Son ouvrage, d'abord imparfait & fautif, est devenu meilleur par le travail de Dufourny & des pères Ange & Simplicien, ses continuateurs. Dans l'état où est actuellement cette utile compilation, elle est estimée, consultée & citée, malgré beaucoup d'omissions & de fautes.

4°. L'abbé ANSELME, (ANTOINE) connu par des sermons & des panégyriques, & par quelques dissertations insérées dans les mémoires de l'académie des inscriptions & belles-lettres, dont il étoit membre. Il avoit été précepteur du marquis, depuis duc d'Antin. Il étoit né en 1652 à l'Isle en Jourdain, petite ville de l'Armagnac; il mourut à son abbaye de Saint-Severin en Gascogne en 1737.

ANSER, (*Hist. anc.*) poëte latin, qui loua Marc-Antoine, & à qui Marc-Antoine donna une maison de campagne à Falerne, don précieux pour un poëte, & pour tout homme de lettres. Virgile auroit-il voulu faire une équivoque sur le nom de ce poëte, qui signifie *une oie*, lorsqu'il a dit:

Argutos inter strepere Anser olores?

ANSON, (GEORGES) (*Hist. mod.*) L'amiral *Anson*, si connu par son voyage autour du monde, fut un des plus heureux navigateurs, des plus intrépides guerriers & des plus honnêtes hommes de l'Angleterre. Son expédition de Payta, au Pérou, en 1741, aussi glorieuse pour lui, aussi funeste aux vaincus, aussi utile aux vainqueurs que l'avoit été trente ans auparavant l'expédition de Rio-Janéiro, dans le Brésil, par le fameux du Guay-Trouin; une foule d'autres expéditions moins importantes & moins décisives, mais qui furent toujours le triomphe du petit nombre sur la multitude & du talent sur la force; l'audace avec laquelle il fit doubler le cap Horn à une petite chaloupe de huit canons, premier navire de cette espèce qui ait osé passer ainsi d'une mer dans un autre, & qui s'empara depuis, dans la mer du Sud, d'un bâtiment espagnol de six cents tonneaux, dont l'équipage, dit l'Auteur des siècles de Louis XIV & de Louis XV, ne pouvoit comprendre comment il avoit été pris par une barque venue d'Angleterre dans l'Océan Pacifique; la constance avec laquelle il soutint, pendant la navigation la plus longue & la plus pénible, les fatigues, les dangers, les maladies, les tempêtes de diverses mers, dont quelques-unes lui étoient inconnues; la course qu'il fit de la mer Pacifique à la mer des Indes, d'Acapulco aux isles Mariannes, à la Chine, aux isles Philippines, pour enlever le galion de Manille, qu'il enleva, quoique ce galion fût encore plus fort que lui lorsqu'il

ſe rendit; l'entrée triomphante qu'il fit à Londres avec les richeſſes, fruit de ſes exploits & de ſa bonne conduite, partagées à l'inſtant avec ſes officiers, ſes ſoldats & ſes matelots, ſans que le roi y eût aucune part; telles ſont les époques les plus remarquables de la vie de l'amiral *Anſon;* tels ſont ſes titres de gloire les plus connus: il en a d'autres qui mériteroient peut-être de l'être davantage; c'eſt qu'il s'attachoit par-tout à réparer les maux que fait la guerre, & que ces mêmes pays qu'on l'envoyoit ravager, & d'où il tranſportoit dans ſa patrie un butin immenſe, par-tout où il trouvoit un climat doux & un ſol fertile, il les couvroit de légumes & de fruits dont il avoit apporté les ſemences & les noyaux; de ſorte qu'il devenoit le bienfaiteur même de ſes ennemis.

Le 16 mai 1747, il s'illuſtra encore par la victoire navale du cap de Finiſterre, remportée ſur les François, & qui lui coûta plus que celles qu'il avoit autrefois remportées en Amérique & aux Indes orientales, ſur les Eſpagnols. A Finiſterre, il avoit une ſupériorité conſidérable; il attaquoit ſix vaiſſeaux de guerre avec quatorze; mais c'étoit le brave de la Jonquière qu'il attaquoit, ce fut la Jonquière qu'il vainquit, & cet avantage ajouta beaucoup à ſa renommée; la Jonquière s'honora encore plus dans ſa défaite par ſa belle réſiſtance: il ne ſe rendit qu'à la dernière extrêmité. « *Je n'ai jamais vu*, » écrivoit un capitaine de vaiſſeau anglois, *une* » *meilleure conduite que celle du commodore françois;* » *& pour dire la vérité, tous les officiers françois ont* » *montré un grand courage; aucun d'eux ne s'eſt rendu* » *que quand il leur a été abſolument impoſſible de ma-* » *nœuvrer.* » M. de la Jonquière, en ſe rendant, dit à *Anſon*: *Vous avez vaincu l'Invincible, & la Gloire vous ſuit*: c'étoient les noms des deux vaiſſeaux de ſon eſcadre qu'il lui remettoit. Nous retrouvâmes l'amiral *Anſon* dans la guerre de 1755. En 1758 il couvrit la deſcente des Anglois à Saint-Malo; & après la bataille de Saint-Caſt, il recueillit & ramena en Angleterre les ſoldats échappés au fer des François vainqueurs. Il mourut à Londres en 1762; il étoit né à Staffordshire.

ANTÉCESSEURS, ſ. m. plur. (*Hiſt. mod.*) nom dont on honoroit ceux qui précédoient les autres en quelque ſcience, du mot latin *antecedere*. Juſtinien l'appliqua particuliérement aux juriſconſultes chargés d'enſeigner le droit; & dans les univerſités de France, les profeſſeurs en droit prennent le titre d'*anteceſſores* en latin, dans les théſes & dans les affiches. (*G*)

ANTÉSIGNAN, (Petrus Antesignanus) (*Hiſt. mod.*) connu par ſa Grammaire grecque, avant qu'il y en eût de bonnes; il étoit de Rabaſteins, dans le diocèſe d'Alby, & vivoit dans le ſeizième ſiécle.

ANTHELMI *ou* ANTELMI, (*Hiſt. litt. mod.*) (Joseph d') chanoine de Fréjus, qui travailla toute ſa vie à une hiſtoire de ſon pays, laquelle n'a point paru; mais qui, en attendant, & en s'y préparant, a donné beaucoup de diſſertations ſavantes, ſoit ſur l'Hiſtoire eccléſiaſtique de Fréjus, ſoit ſur l'Hiſtoire eccléſiaſtique en général. Il a eu pluſieurs diſputes avec le P. Queſnel, mais elles ne rouloient que ſur des points de critique eccléſiaſtique. Charles-Léonce d'*Anthelmi*, évêque de Graſſe, ſon frère, étoit auſſi fort inſtruit dans le même genre. Joſeph d'*Anthelmi* mourut en 1697, âgé de quarante-neuf ans.

ANTHEMIUS, (*Hiſt. de l'empire d'occid.*) empereur romain, triompha par ſes vertus de tous les obſtacles qu'une naiſſance obſcure oppoſoit à ſon élévation. Après que Sévère eut été empoiſonné par Ricimer, il y eut un interrègne de deux ans dans l'empire d'occident. Ricimer fut pendant cet intervale revêtu de tout le pouvoir, ſans oſer prendre le titre d'empereur. L'horreur de ſon crime l'avoit rendu odieux, & l'avoit écarté du but où il vouloit arriver. Il preſſentit qu'il ſeroit un jour forcé d'abdiquer un pouvoir uſurpé; il aima mieux ſe faire un mérite d'une abdication volontaire, que de s'expoſer à une dégradation ignominieuſe; mais il voulut que le maître qu'il alloit ſe donner, lui fût redevable de ſon élévation. *Anthemius*, qui n'avoit d'autre titre que ſes vertus pour parvenir à l'empire, fut celui ſur lequel il jeta les yeux. Il étoit déja élevé à la dignité de patricien; il n'avoit que des parens obſcurs; & comme il étoit ſans intrigues, Ricimer eſpérant de commander ſous ſon nom, convint avec Léon, empereur de Conſtantinople, de le revêtir de la pourpre. Ce fut ainſi qu'*Anthemius*, ſans ambition, fut proclamé empereur d'occident. On ne pouvoit élever au trône perſonne qui fût plus capable de faire ſortir l'état de la confuſion où il étoit plongé. Les loix étoient ſans force, les provinces étoient gouvernées par des tyrans qui, ſous le nom des empereurs, épuiſoient les peuples par leurs exactions & les révoltoient par leur orgueil. *Anthemius*, conſommé dans les affaires, eût gouverné avec gloire dans des circonſtances moins orageuſes, mais il étoit né dans un ſiècle où il falloit plus de roideur dans le caractere que de droiture dans le cœur. Sidonius, qui nous a tranſmis l'éloge de ſes vertus & de ſes talens, nous apprend qu'il aimoit à récompenſer les gens de probité, & que les plus vertueux citoyens étoient toujours préférés dans la diſtribution des dignités; mais trop mou & trop indulgent, il manquoit de cette fermeté impoſante qui réprime ou punit les perturbateurs du bien public. Il étoit grec d'origine, d'autant plus attaché à l'empereur grec qu'il lui étoit redevable de ſa fortune. Il lui prêta ſes troupes contre les Vandales d'Afrique. Le ſuccès de cette guerre fut malheureux, l'armée romaine fut taillée en pièces; Marcellinus, qui la commandoit, fut puni de ſa défaite par ſes propres ſoldats qui l'aſſaſſinèrent. Ceux qui ſurvécurent à ce déſaſtre, remontèrent ſur leurs vaiſſeaux, & laiſſèrent les Vandales paiſibles poſſeſſeurs de l'Afrique. *Anthemius* eut une nouvelle

guerre à soutenir contre les Visigoths qui ambitionnoient l'empire absolu des Gaules. Ricimer, qui avoit épousé sa fille, eut la perfidie de faire soulever l'armée, laquelle étoit plus favorable à un ambitieux qui prodiguoit les récompenses, qu'à un prince citoyen, économe des biens de ses sujets. *Anthemius*, dévoré de chagrins, mourut l'an 472, après avoir régné huit ans. (*T--N.*)

ANTHEMIUS est aussi le nom d'un mathématicien & machiniste célèbre dans le sixième siècle, du temps de l'empereur Justinien.

ANTIGÈNE, (*Hist. anc.*) un des capitaines d'Alexandre, eut le second des prix que ce conquérant fit distribuer solemnellement aux huit capitaines les plus braves de son armée : c'étoit bien *être nommé brave par les braves eux-mêmes*. Ce même *Antigène*, après la mort d'Alexandre, ne fut plus qu'un traître; il livra Eumenès à Antigone, qui, après lui avoir donné le prix promis pour sa trahison, voulut l'empêcher d'en user quelque jour à son égard, & le fit brûler vif dans une cage de fer, cruauté qui vaut bien une trahison.

ANTIGÈNE est aussi le nom d'un historien grec, cité par Plutarque, comme ayant parlé de la visite faite à Alexandre par Thalestris, reine des Amazones.

On ne sait si l'*Antigène* dont parle Virgile, dans sa cinquième églogue, désigne un personnage réel.

At tu, sume pedum, quod me cùm sæpe rogaret
Non tulit Antigenes *(& erat tùm dignus amari.)*

ANTIGÉNIDE, musicien thébain, cité pour un de ces effets puissans, attribués à la musique des anciens; on prétend, qu'exécutant un jour sur la flûte un air guerrier, en présence d'Alexandre, ce prince, transporté, se jeta sur ses armes, & fut prêt à charger les assistans.

ANTIGONUS, (*Hist. anc.*) surnommé le *cyclope* ou le *borgne*, fut un des lieutenans d'Alexandre qui eut le plus de part à sa confiance. Le héros macédonien ayant résolu de rétablir Smyrne dans son ancienne splendeur, en rassembla les habitans qui erroient dans les déserts, depuis qu'ils avoient été dispersés par les Lydiens. Il jeta les fondemens d'une ville nouvelle au pied du mont Pagus, & ce fut *Antigonus* qui fut chargé de présider à cette entreprise qu'il exécuta avec magnificence; de sorte qu'il fut regardé comme le fondateur de la nouvelle Smyrne, qui tient encore aujourd'hui le second rang parmi les villes de l'empire ottoman. Alexandre, qui ne confioit ses conquêtes qu'à ceux qu'il croyoit capables de les conserver, lui donna le gouvernement de la Lycie, de la Phrygie & des pays circonvoisins. Les lieutenans de Darius, après la perte de la bataille d'Issus, se réunirent pour faire une invasion dans ses provinces, qu'ils croyoient sans défense. En effet, *Antigonus* les avoit dégarnies pour fortifier l'armée macédonienne; mais quoiqu'il n'eût que des troupes ramassées sans choix, il n'en fut pas moins ardent à chercher l'ennemi, & vainqueur dans trois combats, il rétablit le calme dans son gouvernement, & porta la guerre dans la Lycaonie dont il fit la conquête. Alexandre, qui se trouvoit pendant l'hiver dans une province de la Perse, dont les délices pouvoient amollir le courage de ses soldats, prévint ce danger en célébrant des jeux qui entretinrent leur activité. Il forma huit régimens de mille hommes chacun, qu'il destina pour être le prix de la valeur & des services, & ces récompenses furent briguées comme la distinction la plus honorable; le cinquième prix fut décerné à *Antigonus*.

Après la mort du conquérant, l'empire fondé par ses armes fut partagé entre ses lieutenans, qui ne prirent d'abord que le titre modeste de gouverneurs. *Antigonus* eut dans son partage l'Asie mineure, la Pamphilie & la grande Phrygie. Perdiccas, qui, sous le nom d'Aridée, frère d'Alexandre, exerçoit une espèce d'autorité sur les autres lieutenans d'Alexandre, vouloit les tenir dans l'abaissement, il se servit d'Eumènes, gouverneur de la Cappadoce, pour leur faire la guerre. Antipater & Ptolomée recherchèrent l'alliance d'*Antigonus*, à qui ils déférèrent le commandement général. Aussi-tôt qu'il fut à la tête des rois confédérés, il pénétra dans la Cappadoce, où il eut à combattre un ennemi qui ne lui étoit inférieur ni en courage ni en talens. Eumènes, trahi par *Antigène*, (voyez ANTIGÈNE) lui fut livré, & au lieu de respecter sa valeur, il le fit assassiner. Cassandre, après la mort de son père Antipater, ne put supporter l'affront d'avoir un collègue dans le gouvernement de la Macédoine, il se retira avec tous ses partisans auprès d'*Antigonus*, qui, soutenu de leur appui, fit trembler l'Asie. Quoiqu'il n'eût que le titre de gouverneur, il commandoit en roi. Le spectacle imposant d'une armée de soixante-dix mille hommes aguerris, & de trente éléphans, assuroit l'exécution de ses ordres. Les officiers, dont la fortune n'étoit pas son ouvrage, furent déposés. D'autres, dont la fidélité lui étoit suspecte, furent punis & dépouillés : il suffisoit de lui paroitre redoutable, ou d'avoir l'affection de la milice, pour être traité en coupable. Seleucus, satrape de Babylone, fut enveloppé dans la proscription; *Antigonus* lui demanda compte de son administration, comme s'il eût été son sujet. Mais, au lieu de se soumettre à cette injurieuse sommation, il se retira à la cour d'Egypte, où il forma une ligue avec Ptolomée, Lysimaque & Cassandre, qui, comme lui, redoutoient l'ambition de ce tyran de l'Asie. Ces rois confédérés ayant réuni leurs forces, quittèrent le ton de supplians pour parler en maîtres. *Antigonus* fut sommé à son tour de restituer la Capadoce & la Lycie à Cassandre, la Phrygie à Lysimaque, & Babylone à Seleucus. *Antigonus*, seul contre tant d'ennemis, chercha à se fortifier de l'alliance des Grecs dont il se déclara le protecteur. Il fit publier qu'il ne prenoit les armes que pour les faire rentrer dans la jouissance de leurs

priviléges & de leur liberté. Il fit la même promesse aux Cyrénéens qui se laissèrent séduire par cet espoir; alors, se mettant à la tête d'une nombreuse armée, il descendit du mont Taurus, & se précipita comme un torrent dans les campagnes de la Cilicie, tandis que son fils, avec une flotte nombreuse, attaquoit les villes maritimes de la Phénicie. Les Cyrénéens furent les premiers à embrasser sa cause, & à leur exemple, les villes lui ouvrirent leurs portes. Gaza, Tyr & Joppé, qui opposèrent quelque résistance, furent punis par le pillage. L'isle de Chypre, alors en proie aux factions, lui fut livrée par Pigmalion, dont il avoit corrompu la fidélité. Ses prospérités ne furent pas sans mélange de revers : son fils Démétrius perdit une bataille sous les murs de Gaza, en Syrie, & sa défaite fit rentrer les villes de Phénicie sous la domination de Ptolomée, qui n'ambitionna d'autres fruits de sa victoire, que l'honneur de rétablir Seleucus, son allié, dans Babylone; il lui fournit des troupes dont le commandement fut confié à un général présomptueux, qui, plein de mépris pour la jeunesse de Démétrius, s'imagina qu'il lui suffiroit de le combattre pour le vaincre. Il marcha sans précaution, & le jeune prince, informé de sa négligence, fondit sur lui & dispersa son armée. *Antigonus*, instruit que son fils avoit été défait dans les plaines de Gaza, dit froidement : *Ptolomée a vaincu des enfans, il aura bientôt des hommes à combattre.* Il franchit le Taurus avec toutes ses forces, il entra dans la Phénicie qui fut rangée sous son obéissance. Les deux partis également rebutés de la guerre, firent une paix qui fut rompue aussitôt que jurée. Démétrius commit les premières hostilités; en descendant dans l'isle de Chypre, qui fut sa conquête. La flotte de Ptolomée, dispersée par la tempête, ne put l'arrêter dans le cours de ses prospérités. Ce fut dans ce temps qu'*Antigonus* se fit proclamer roi de l'Asie; il fut le premier des successeurs d'Alexandre qui prit ce titre, & son exemple fut imité par tous les gouverneurs des autres provinces. *Antigonus* se regarda comme le monarque universel, & enflé de ses succès, il forma le dessein de conquérir l'Egypte : il fut mal secondé par la fortune; sa flotte, dispersée par les vents, ne put seconder les opérations de l'armée de terre, qui eut beaucoup à souffrir. Ptolomée profita de cette circonstance pour faire déserter les troupes de son ennemi; les soldats mercénaires succombèrent aisément à la séduction de ses promesses, aimant mieux servir sous un roi magnifique qui savoit récompenser, que sous un roi sévère qui ne savoit que punir. Cette défection l'obligea d'abandonner l'Egypte sans avoir pu l'entamer. Sa disgrace ne put humilier sa fierté, & persévérant à se croire supérieur aux autres rois, il traitoit Ptolomée de capitaine de vaisseau; Seleucus, de conducteur d'éléphans; & Lysimaque, de garde du trésor royal. Ces rois dédaignés réunirent leurs forces, lui livrèrent une bataille près d'Ipsus, ville de Phrygie. L'impétueux Démétrius, dans le premier choc, disperse l'ennemi, & entraîné par son courage imprudent, il poursuit les fuyards avec une chaleur qui lui ravit la victoire. Il se trouve par-tout investi sans pouvoir rejoindre le corps de l'armée : son père, effrayé de son danger, tente de s'ouvrir un passage pour le dégager; il se précipite comme un furieux au milieu des éléphans & des ennemis. Ses soldats, étonnés de son désespoir, l'abandonnent sans combattre : il tombe percé de coups sur une foule de morts qu'il avoit immolés. Il mourut la douzième année de l'ère des seleucides; on lui donna le surnom de Cyclope, parce qu'il étoit borgne. (*T--N.*)

(On a retenu d'*Antigonus* ou *Antigone* plusieurs mots mémorables. C'est lui qui a dit le premier *que la royauté est une honnête servitude*, & *que si on savoit ce que pèse une couronne, on craindroit de se la mettre sur la tête.* Ce barbare qui avoit fait brûler vif Antigène auquel, après tout, il avoit obligation, & qu'il avoit engagé à la perfidie qu'il osa punir en lui, étoit devenu, dans sa vieillesse, d'une douceur extrême, quelqu'un s'en étonnoit : *on conserve par la douceur*, dit Antigone, *ce qu'on acquiert par la force.* Il étoit avare, & amassoit de l'argent par toute sorte de petits moyens, on lui opposoit l'exemple d'Alexandre, qui avoit toujours paru dédaigner l'argent. *Alexandre moissonnoit*, répondit-il, *moi, je ne fais que glaner.* Un poëte l'appelloit Dieu dans ses vers. *Mon valet-de-chambre*, dit-il, *sait bien le contraire.* Un philosophe de la secte des Cyniques, lui demanda une drachme; *c'est trop peu pour un Prince*, dit Antigone. Le Cynique alors demanda un talent. — *C'est trop pour un Cynique.*)

ANTIGONUS GONATAS, fils de Démétrius, Poliorcètes, dont il vient d'être parlé dans l'article précédent, & petit-fils d'*Antigonus*, objet de ce précédent article, fut également célèbre par son courage & ses malheurs, il fut surnommé *Gonatas*, parce qu'il avoit été élevé à Gone, ville de Thessalie; son père qui avoit fait trembler l'Asie, & qui avoit réuni tant de peuples sous sa domination, ne lui laissa pour héritage que la Macédoine, & quelques contrées de la Grece. Il signala les premiers jours de son règne par ses victoires sur les Thébains; mais il se rendit plus respectable par sa piété filiale, que par ses talens militaires. Son père retenu à la cour de Seleucus, écrivit aux Athéniens & aux Corinthiens : Ne me comptez plus au nombre des vivans, n'ayez plus d'égard à mes lettres, ni à mes ordres, ni à mon sceau; c'est à mon fils que vous devez l'obéissance, il est votre roi puisque je suis captif. *Antigonus*, véritablement touché du malheur de son père, ordonna un deuil public, & donna les témoignages les moins suspects d'une profonde affliction : insensible aux attraits du trône, il n'écouta que la nature, & il écrivit à Seleucus en ces termes : » Je vous offre tout ce qui me reste de l'héritage

» ritage de mes pères ; & si, pour vous en assurer » la possession, vous avez besoin de ma tête, vous » pouvez en disposer ; ce sacrifice n'aura rien de pé- » nible pour moi, si vous rendez la liberté à mon » père ». Ses prières furent inutiles ; & devenu maître d'un royaume agité de troubles domestiques, il eut à combattre Pyrrhus, roi d'Epire, qui, après l'avoit vaincu, le dépouilla de ses états, & se fit proclamer roi de Macédoine. Ce prince conquérant, pour assurer le fruit de sa victoire, vouloit l'avoir en sa puissance ; il le poursuivit de contrée en contrée, & l'assiégea dans Argos, où un mur, s'écroulant sous les coups des machines de guerre, l'écrasa sous ses débris. Après sa mort, *Antigonus* entra en possession de ses états dont il avoit été privé pendant sept mois. Ce fut sous son règne que les Gaulois répandus dans l'Asie, ne laissoient aux rois de l'Orient que l'alternative, ou de leur payer tribut, ou d'essuyer leurs brigandages. *Gonatas* fut le seul des successeurs d'Alexandre qui ne consentit jamais d'être leur tributaire, & il se prépara courageusement à les combattre s'il étoit attaqué. Ces barbares, étonnés de son refus, inondèrent bientôt ses frontières. Leurs prêtres, après avoir consulté les entrailles des victimes, leur prédirent que cette guerre leur seroit funeste ; mais ils se flattèrent de fléchir les dieux par le sacrifice de ce qu'ils avoient de plus cher ; & saisis d'un fanatisme impie, ils égorgent sur l'autel d'Hercule leurs femmes & leurs enfans. La nature outragée excita leur remords ; & lorsqu'ils furent en présence de l'ennemi, ils crurent voir dans les Macédoniens autant d'Euménides armées pour les punir de leur fureur : ils passent des transports de l'ivresse à l'abattement & l'inertie. Cette victoire délivra la Grèce des invasions des barbares ; mais lorsqu'*Antigonus* espéroit en recueillir le fruit, il vit ses frontières dévastées par Alexandre, roi d'Epire, qui prit le prétexte de venger la mort de Pyrrhus, son père, pour satisfaire son ambition. Les deux partis en viennent aux mains, & *Gonatas* abandonné de son armée, est vaincu & fait prisonnier. La Macédoine passa sous la domination d'Alexandre, qui à son tour fut vaincu & dépouillé de ses états par Démétrius, fils d'*Antigonus*. Ce prince régna quarante-quatre ans dans la Grèce, & trente-quatre dans la Macédoine : il mourut âgé de quatre-vingts ans. Sa postérité régna dans la Macédoine jusqu'à Persée qui en fut le dernier roi ; & alors ce royaume fut réduit en province romaine.

Antigonus, fils d'Aristobule, roi des Juifs, implora la protection de Pacorus, roi des Parthes, à qui il promit mille talens, & cinq cens femmes, s'il vouloit l'aider à monter sur le trône de Judée. Le roi barbare, séduit par l'éclat de cette promesse, se transporta à Jérusalem, alors en proie à deux factions dont l'une favorisoit Hircan & Phaselus, & l'autre soutenoit *Antigonus*. Dès que les Parthes furent maitres de la ville, ils se saisissent d'Hircan & de Phaselus qui furent jettés dans les fers. Phaselus, instruit du sort cruel qui l'attendoit, prévint son arrêt en se donnant la mort. Hérode, son frère, sauva sa vie par la suite. *Antigonus*, arbitre des destinées d'Hircan, daigna le laisser vivre, mais il eut la barbare précaution de lui arracher les oreilles avec ses dents, pour le rendre incapable des fonctions du sacerdoce. La loi judaïque excluoit du ministère sacré tout homme mutilé ; *Antigonus* se crut alors paisible possesseur du sceptre & de l'encensoir ; mais Hérode, qui s'étoit réfugié à rome, en obtint du secours pour se rendre maitre de Jérusalem ; il se saisit d'*Antigonus* qu'il envoya à Antoine pour le punir. Ce Romain, charmé d'avoir en sa puissance le protégé d'un prince dont le père avoit humilié la fierté de Rome par la défaite de Crassus, condamna son captif à expirer sous la hache du bourreau, trente-huit ans avant la naissance de Jésus-Christ. (*T-n.*)

(Il y a des *histoires mémorables* d'un *Antigonus* de Cariste, qui vivoit sous les deux premiers Ptolomées.)

ANTIMONARCHIQUE, adj. (*Hist. & Polit.*) ce qui s'oppose ou résiste à la monarchie ou au gouvernement royal.

L'antimonarchique est fréquemment usité dans le même sens que *Républicain.* (*G*)

ANTINE (D. Maur François d', (*Hist. mod.*) bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, a travaillé aux cinq premiers volumes de l'édition de Ducange, de 1736 ; à la collection des historiens de France, & à l'art de vérifier les dates, 1750, *in*-4°. Ce dernier ouvrage à été réimprimé *in-folio* en 1770, par les soins de D. Clément, qui l'a considérablement augmenté.

ANTINOUS. (*Hist anc.*) C'est le nom de ce *trop équivoque* ou *trop peu équivoque* ami d'Adrien, qui est une tache éternelle dans la vie de cet empereur. Il mourut l'an 129 de Jésus-Christ. Les uns disent qu'il se noya dans le nil ; les autres que, dans un sacrifice offert aux Dieux pour la prolongation des jours d'Adrien, il voulut être la victime, & s'immola lui-même. Si ce fait est vrai, il aimoit encore plus Adrien qu'il n'en étoit aimé, & comment met-on une générosité si folle dans un sentiment contre nature ? Qu'Adrien l'ait pleuré, rien de plus naturel ; mais il lui érigea des temples, lui donna des prêtres, des prophètes, un oracle, & l'adora mort aussi bien que vivant. Il fit frapper des médailles en son honneur ; on en a encore quelques-unes où il est représenté en Bacchus ; c'étoit un Grec de Bythinie.

ANTIOCHUS I, ou Antiochus Soter, (*Hist. de Syrie.*) ce nom donné à plusieurs rois de Syrie jette une grande confusion dans leur histoire, & ce n'est que par leur surnom qu'on peut les distinguer les uns des autres. Le premier qui le porta étoit fils de Séleucus, capitaine & successeur d'Alexandre dont il recuillit les plus riches héritages. Ce fut lui qui fut le fondateur de l'empire de Syrie, qui domina sur la plus grande partie

de l'Asie, & qui, le premier, prit le titre de *roi* au lieu de celui de *satrape*, dont s'étoient contentés les lieutenans du héros Macédonien. Ce prince, célèbre par sa tendresse pour ses enfans, étoit inquiet de la santé de son fils qu'il voyoit tomber de jour en jour dans le dépérissement. Erasistrate, qui étoit son médecin & son favori, lui révéla que cette maladie avoit sa source dans un amour violent, dont le jeune prince brûloit pour Stratonice, épouse chérie du vieux monarque, qui en avoit déja un fils. La tendresse paternelle étouffa tout autre sentiment, & ce père complaisant lui fit le sacrifice de ce qu'il avoit de plus cher. Stratonice passa dans le lit du jeune *Antiochus*, & il en eut un fils qui régna après lui. (Cette avanture que tous les auteurs modernes, sur la foi des anciens, rapportent comme si elle étoit sans difficultés & qu'il n'y eût rien de plus simple, paroît appartenir plutôt à la fable qu'à l'histoire. Chez quelle nation, même barbare, & pourvu seulement qu'elle ne soit pas entièrement sauvage, a-t-on vu jamais une femme passer ainsi du lit du père dans celui du fils, & avoir des enfans de l'un & de l'autre? Qu'elles loix, quelles mœurs ont jamais pû autoriser ce renversement monstrueux de toutes les idées du mariage?

Quod genus hoc hominum, quæve hunc tam barbara morem Permittit patria?)

Séleucus, quelque temps après, fut assassiné dans une terre étrangere; son fils tendre & reconnoissant recueillit ses cendres, les déposa dans un temple qu'il fit bâtir à son honneur, & où il lui fit rendre un culte & les honneurs divins. Après avoir ainsi satisfait à la piété filiale, il se prépara à tirer vengeance de Ptolomée Ceraunus, meurtrier de Séleucus, & usurpateur du trône de Macédoine. C'étoit dans le temps que Pyrrhus méditoit son expédition contre les Romains. Ce prince, dont la puissance étoit respectée de tous ses voisins, crut devoir prévenir une guerre dont le feu pouvoit se communiquer à ses états pendant son absence. Il s'érigea en arbitre des querelles des deux rois, qu'il força de faire la paix, sans pouvoir les rendre amis. A la mort de Séleucus, plusieurs provinces s'étoient soustraires à la domination des rois de Syrie, & la défection avoit été presque universelle dans les pays situés au-delà du mont Taurus, où étoit le siège de la rébellion. *Antiochus* voulant recueillir la succession entière de son père, leva une puissante armée dont il confia le commandement à Patrocle, capitaine courageux & expérimenté. Ce général tourna ses armes contre Héraclée, dont les habitans prévinrent leur ruine par une prompte soumission. Il traversa ensuite la Phrygie pour entrer dans la Bythinie; & comme il ne connoissoit point le pays, il tomba dans des embûches où il périt avec toute son armée. *Antiochus*, humilié de ce revers, ne songea qu'à le réparer. Nicomède, roi de Bythinie, se fortifia de l'alliance des Héracléens. Antigone, qui avoit des prétentions sur la Macédoine, qu'*Antiochus* reclamoit comme le patrimoine de son père, prit parti pour ses ennemis. Cette querelle embrâsa l'Asie; *Antiochus*, par-tout vainqueur, recula les limites de ses états, & se trouvant assez puissant, il abandonna la Macédoine à Antigone, dont il se fit un ami. Ces deux princes réconciliés, unirent leurs forces contre les Gaulois qui infestoient l'Asie de leurs brigandages, & qui faisoient acheter la paix à tous les souverains. Antigone aima mieux les combattre que d'être leur tributaire. Il marcha contr'eux, & ces barbares, étonnés de ses forces, tâchèrent de se rendre les dieux favorables par un sacrifice inhumain. Avant d'engager l'action, ils égorgèrent, au pied de l'autel, leurs femmes & leurs enfans. La nature indignée de cette atrocité, reprit bientôt ses droits; revenus à eux-mêmes, ils s'imaginèrent que les hommes qu'ils avoient à combattre étoient autant de furies armées pour les punir, & tous se laissèrent massacrer sans opposer de résistance. Cette victoire, qui purgea l'Asie d'un essain de brigands, fit donner à *Antiochus* le surnom de *Soter*, qui signifie *Libérateur*. L'histoire rapporte qu'*Antiochus* exécuta de grandes choses en Asie pendant plusieurs années; mais elle ne nous en a point transmis le détail. Il fut le fondateur de deux villes; savoir, Antioche dans la Margiane, province de la Parthie, & Apamée dans la Phrygie, à laquelle il donna le nom de sa mère; il y transporta tous les habitans de Célenne. Ce monarque, chargé d'années & de gloire, mourut à Ephèse après un règne de vingt ans. Les Athéniens établis à Lemnos lui décernèrent les honneurs divins, conjointement avec son père Séleucus. Les habitans de Smyrne érigèrent un temple à l'honneur de sa femme Stratonice, qui fut adorée sous le nom de *Vénus Stratonice*. L'oracle d'Apollon fit jouir ce temple du droit d'asyle. Après la mort de Stratonice, il épousa une autre femme dont il eut une fille nommée *Laodice*.

Dans les médailles qui nous restent de ce prince, il n'est désigné que par ces mots *Antiochus*, roi. Sur le revers il est représenté en Apollon, parce que tous les Séleucides se glorifioient de tirer leur origine de ce dieu. Laodice, ayeule d'*Antiochus*, pendant que son mari étoit occupé à la guerre, publia qu'en dormant elle avoit eu commerce avec Apollon; & sur ce témoignage, on ne contesta pas aux Séleucides une origine céleste.

Antiochus II, fils d'Antiochus Soter, & de Stratonice, monta sur le trône de Syrie après la mort de son père. Les Milésiens qu'il affranchit de la tyrannie de Timarque, lui déférèrent le surnom de *Dieu*, par une adulation sacrilège. A son avénement au trône, il tourna ses armes contre Bysance; mais le secours que les Héracléens envoyèrent à cette ville, la mirent en état de défense; il se contenta d'éclater en menaces

contre un peuple qu'il étoit dans l'impuissance de punir. Ce prince, conformément aux dernières volontés de son père, renouvella la guerre commencée contre Ptolomée, roi d'Egypte, & il marcha contre lui avec toutes les forces de l'Orient. Le commencement de cette guerre lui fut glorieux, & la fin lui devint funeste. Ptolomée lui donna sa fille en mariage, & cette union, formée par la politique, suspendit leurs haines sans les éteindre. L'empire de Syrie étoit déchiré par des rebellions toujours punies & toujours renaissantes. Arsace, issu des anciens rois de Perse, se révolta contre Agatocle, qu'*Antiochus* en avoit fait gouverneur. Les peuples, pleins de respect pour le sang de ses anciens maîtres, se rangèrent en foule sous ses drapeaux. Ce fut lui qui fut le fondateur de l'empire des Parthes, l'an 63 de l'ère des Séleucides. Dans le même temps Théodote fit révolter mille villes de la Bactriane, & cet exemple fut suivi de presque tous les peuples de l'Orient. Les Grecs, chassés de ces provinces où ils avoient des établissemens, n'eurent de ressources que dans leur courage. Ils formèrent une armée qui pénétra jusqu'aux extrémités de l'Inde, & qui conquit des pays qui avoient été ignorés d'Alexandre. *Antiochus* ayant appris la mort de Ptolomée, dont il avoit épousé la sœur, rappella auprès de lui Laodice, sa première épouse. Cette princesse, moins sensible au plaisir de son rappel qu'à la crainte d'être la victime d'une nouvelle inconstance, égorgea son mari pour assurer le trône à son fils. Ce fut ainsi que périt *Antiochus* après un règne de quinze ans. Quoiqu'ennemi d'Eléazar, pontife des Juifs, il n'étendit point sa haine sur eux; il les fit jouir du droit de citoyens dans toutes les villes de l'Ionie, & il leur permit de vivre selon leurs loix, leurs usages & leurs rites sacrés, ou plutôt il leur confirma ces privilèges qui leur avoient été accordés par Séleucus Nicanor. Il mourut l'an 66 de l'ère de Séleucides. Les habitans de Smirne lui décernèrent les honneurs divins, & chaque particulier l'honora d'un culte qui étoit un témoignage de ses bienfaits. On n'a point gravé le surnom de *dieu* sur ses médailles, & on ne le distingue des autres princes de son nom, qu'à son nez court & recourbé.

Antiochus III, fut de son vivant surnommé le *grand*, & ce titre lui a été confirmé par la postérité, qui seule a droit de le déférer aux rois. Il étoit fils de Séleucus second & de Laodice. Il succéda à son frère Séleucus III, qui ne fit que paroître sur le trône. L'empire des Séleucides étoit alors en proie à la rébellion; chaque province fournissoit un ambitieux qui aspiroit au pouvoir souverain. C'étoit sur-tout dans les pays situés au-delà du mont Taurus, que l'esprit de révolte étoit le plus répandu. *Antiochus* eut ses propres sujets à conquérir; & ceux qu'il honora le plus de sa confiance furent ses plus dangereux ennemis. Deux frères, dont l'un nommé *Molon* & l'autre *Alexandre*, avoient obtenu les gouvernemens de la Perse & de la Médie; dès qu'ils furent armés du pouvoir, ils s'en servirent pour se rendre indépendans d'un prince dont ils méprisoient la jeunesse. *Antiochus*, instruit de leur révolte, envoya contr'eux Hérodote & Xénon, & ne voulant point avoir de sujets à combattre, il se mit à la tête d'une autre armée pour faire la conquête de la Célé-Syrie, dont Théodote, qui en étoit gouverneur, avoit promis de le mettre en possession. Le monarque Syrien fut reçu dans Tyr & Ptolémaïde comme un libérateur. Il fut arrêté dans le cours de ses prospérités par l'inondation du Nil qui servit de barrière à l'Egypte. Il se retira à Séleucie, sur l'Oronte, où il accepta la paix qui lui fut offerte par Ptolomée, & qui lui étoit nécessaire pour réunir toutes ses forces contre ses sujets rebelles. Ses lieutenans avoient été taillés en pièces. Zenate, qui leur fut substitué dans le commandement, essuya des revers qui laissèrent Molon maître de plusieurs provinces. *Antiochus* sentit alors la nécessité de se montrer lui-même aux rebelles. Il les joignit dans les plaines d'Apollonie. Sa présence pénétra de respect les soldats de Molon, qui passèrent dans son camp, & ce chef se vit abandonné. Le monarque, vainqueur sans effusion de sang, tourna ses armes contre plusieurs peuples barbares qui faisoient des invasions dans ses états. Ses premiers coups tombèrent sur le chef d'un de ces peuples, nommé Artabazane, vieillard qui, trop foible pour résister aux forces de l'Asie, souscrivit à toutes les conditions qui lui furent prescrites. Son petit empire subsistoit depuis plusieurs siècles. *Alexandre* en avoit dédaigné la conquête.

Tandis qu'*Antiochus* étoit occupé à cette guerre, Acheus, son parent, qu'il avoit établi gouverneur des provinces situées au-delà du Taurus, s'en fit proclamer roi dans la ville de Laodice en Phrygie. *Antiochus* différa de le punir pour marcher contre le roi d'Egypte, qu'il regardoit comme l'artisan de cette révolte. Ces deux princes formoient des prétentions sur la Célé-Syrie, la Phénicie, la Judée & Samarie; & comme il n'appuyoient leur demande sur aucun titre, il n'y avoit que la force qui pût en décider. *Antiochus* se mit à la tête de son armée, les Egyptiens l'attendirent dans une chaîne des montagnes du Liban. Ce fut-là que s'engagea une scène meurtrière, où les Syriens eurent tout l'avantage. On livra, dans le même jour sur mer, un second combat, dont le succès fut indécis. Les Egyptiens vaincus sur terre, choisirent une position si avantageuse, que le vainqueur ne put profiter de ses avantages. La campagne suivante fut mémorable par la bataille de Gaza. *Antiochus* vaincu, abandonna ses conquêtes, & se retira dans ses états avec les débris de son armée, qu'il employa contre Acheus. Ce rebelle, vivement poursuivi, se réfugia dans Sardes, ville extrêmement forti-

fiée, d'où il se flattoit de défier les vengeances d'un maître irrité. Il y fut trahi par un Crétois qui le livra à *Antiochus*. Les droits du sang ne purent le soustraire au supplice; sa tête fut attachée à une croix pour servir d'exemple à ceux qui seroient tentés de l'imiter. *Antiochus* eut une nouvelle guerre à soutenir contre Arsace, fils de celui qui avoit fondé l'empire des Parthes. Il trouva pour lors un ennemi véritablement digne de lui. Arsace montra tant de grandeur & de capacité, qu'*Antiochus* aima mieux l'avoir pour ami que d'être dans la nécessité de le traiter en rebelle. Leurs armées réunies marchèrent contre Eutydème qui avoit envahi la Bactriane. Cette guerre tira en longueur; & quoiqu'*Antiochus* la fit en grand capitaine, il trouva par-tout un ennemi formidable. Rebuté de combattre sans fruit, il laissa Eutydème en possession de ses usurpations, & s'en fit une barrière contre les Scythes Nomades, qui sans cesse infestoient ses frontières. Ce prince, incapable de repos, ne se plaisoit que dans le tumulte des armes; & quand le calme régnoit dans ses états, il portoit la guerre chez ses voisins. L'Egypte, affoiblie par ses divisions, excita son ambition. Il rechercha l'alliance de Philippe de Macédoine, également avide de partager une si riche proie. *Antiochus* entra dans la Célé-Syrie, dont il fit la conquête, tandis que Philippe, qui s'étoit avancé dans la Chersonèse de Thrace, en imposoit à l'Egypte. Les Romains, flattés du titre de protecteurs des peuples, & d'arbitres des rois, écoutèrent les plaintes des habitans d'Alexandre, qui craignant de tomber sous une domination étrangère, implorèrent leur assistance. Le sénat envoya des ambassadeurs aux deux monarques pour leur offrir l'alternative ou d'avoir Rome pour ennemie, ou de mettre bas les armes. *Antiochus* affecta une aveugle déférence pour un ordre qui humilioit en secret sa fierté. Il s'éloigna de l'Egypte avec son armée qu'il conduisit contre Attale, roi de Pergame & allié des Romains. Le sénat lui envoya un ambassadeur pour lui signifier qu'il eût à s'abstenir de toutes hostilités contre ce prince; & cet ordre fut exécuté sans réplique. Tandis qu'*Antiochus* étoit occupé à cette guerre, Ptolomée lui enleva la Célé-Syrie & la Judée. *Antiochus* arma pour les reprendre. Les Egyptiens furent défaits sur les bords du Jourdain, & le vainqueur entra triomphant dans les villes de Sidon & de Gaza, dont les richesses furent la proie du soldat. *Antiochus* ambitionnoit de rendre à son empire l'éclat qu'il avoit eu sous les premiers Séleucides, par la réunion des provinces situées au-delà du Taurus: mais la guerre d'Egypte l'empêchoit de porter ses forces vers l'orient. Ce fut pour la terminer qu'il donna sa fille en mariage à Ptolomée dont il désiroit se faire un allié. Cette princesse, devenue reine d'Egypte, en embrassa les intérêts. Ce fut elle qui sollicita les Romains à faire la guerre à son père. *Antiochus*, trop fier pour fléchir sous l'orgueil de ces maîtres du monde, aima mieux être leur ennemi que leur esclave. Annibal, fugitif de Carthage, que lui seul pouvoit défendre, alla le joindre à Ephèse pour l'affermir dans le dessein de faire la guerre aux Romains. Il fut reçu avec magnificence; il proposa de transporter le théâtre de la guerre dans l'Italie, comme le seul pays où ce peuple conquérant fût aisé à vaincre. Il ne demanda que cent vaisseaux avec dix mille hommes de pied & mille chevaux qu'il devoit joindre aux forces de Carthage. Ses conseils ne furent point suivis. Les courtisans, jaloux de la faveur de cet illustre fugitif, le calomnièrent dans l'esprit du monarque: & le plus grand général du siècle fut traité comme un banni. *Antiochus*, indocile à ses leçons, fut vaincu près des Thermopiles, par Assirius, qui le força d'abandonner la Grèce & de se retirer en Asie. Sa puissance ébranlée par ce premier coup, fut presque ruinée par une seconde défaite; après une guerre où il avoit été l'aggresseur, il accepta une paix honteuse, qui lui enleva la domination de toutes les provinces situées au-delà du Taurus. Il fallut encore qu'il se soumît à payer pendant dix ans un tribut qui épuisa ses trésors. Il voulut en remplir le vuide en enlevant les dépouilles du temple de Jupiter en Elemaïde. Ce sacrilège ne resta point impuni; les barbares, indignés de l'outrage fait à leurs dieux & à leurs autels, le surprirent & l'assassinèrent. D'autres prétendent qu'il fut tué au milieu d'un festin par ses courtisans. Ce prince laissa une grande réputation de clémence & de bonté. Il porta la libéralité jusqu'à la profusion. Ennemi du pouvoir arbitraire, il fit publier un édit qui défendoit de lui obéir toutes les fois qu'il ordonneroit quelque chose de contraire à la loi; assurant qu'il ne vouloit régner que par elle. (Plusieurs despotes ont fait une pareille ordonnance, & ce n'est qu'un acte populaire qui n'engage à rien. L'autorité reste toujours maîtresse d'interpréter la loi & de prouver qu'elle n'est jamais contraire à la volonté du moment.) Il fit rétablir Alexandrie, ville du golfe Persique, au confluent du Tygre & de l'Eulée. La ville de Pèlce, embellie par sa magnificence, fut appellée *Antioche*. Il protégea les lettres & les arts, que sa vie agitée l'empêcha de cultiver. L'historien Mnesiptolème fut son plus cher favori. Quiconque fait de grandes choses aime ceux qui les transmettent à la postérité. Dans les différens périodes de sa vie il fut différent de lui-même. Il parut dans sa jeunesse capable de tout exécuter; mais appesanti par l'âge, il n'eut plus la même activité. Les médailles de ce prince sont extrêmement rares. Il y est représenté sous la figure d'un jeune homme, la tête nue, avec un nez long & pointu. Il régna trente-sept ans, & mourut dans la 126e année de l'ère des Séleucides. Il laissa neuf enfans, cinq fils & quatre filles.

ANTIOCHUS IV, joignit au surnom de *dieu* celui d'*épiphane* ou d'*Illustre*. Les Romains, après la dé-

faite de son père *Antiochus* le grand, le demandèrent pour ôtage. Il fut élevé à Rome, & on lui fit bâtir un palais où il fut traité avec une magnificence royale. L'échange des ôtages se faisoit tous les trois ans. Démétrius, fils du roi Séleucus, son frère, fut envoyé à Rome pour le remplacer. *Antiochus* en partit avec l'idée qu'il ne falloit que de l'argent pour en corrompre tous les habitans, tant la vénalité avoit corrompu les mœurs de ce peuple autrefois si magnanime. En arrivant à Athènes, il apprit que le roi Séleucus son frère avoit été assassiné par Héliodore qui avoit cru par ce meurtre se frayer un chemin au trône de Syrie. Attale & Eumène, deux autres de ses frères, vinrent le joindre dans la Grèce, & ils marchèrent ensemble contre le meurtrier de Séleucus, dont ils dissipèrent les partisans. Ce fut par le conseil de ses deux frères qu'il envahit la puissance suprême qui appartenoit à leur neveu commun, Démétrius, fils de Séleucus. Dès qu'il fut armé du pouvoir, il s'abandonna à tous ses penchans; il sortoit de son palais avec quelques compagnons de ses débauches, & donnoit au public le spectacle scandaleux de l'ivresse & de l'intempérance. Quelquefois il se montroit sans suite, vêtu d'une robe d'or, portant sur sa tête une couronne du même métal, & prodigue sans être libéral, il jettoit de l'argent à la populace. Il se rendoit quelquefois dans la place publique où, vêtu à la romaine, il arrêtoit les passans, dont il sollicitoit à prix d'argent les suffrages pour le nommer édile ou tribun du peuple; & lorsqu'il avoit été nommé, il se plaçoit sur une chaise d'ivoire pour rendre la justice. Il faisoit paroître la même extravagance dans la distribution des charges & des honneurs; & plus son choix étoit scandaleux & bisarre, plus il croyoit jouir de son pouvoir. Ce fut par un de ces caprices qu'il dépouilla de la souveraine sacrificature des Juifs, Onias, respectable par sa science & ses mœurs, pour en revêtir Jason, flétri par ses impiétés. Ce prêtre sacrilège introduisit les cérémonies de la Grèce dans le temple de Jérusalem; quelques Juifs apostats qui lui étoient dévoués, & qui jouissoient du droit de bourgeoisie dans Antioche, y furent envoyés avec de grandes sommes d'argent, pour fournir aux dépenses des sacrifices qu'on offroit à Hercule, & la circoncision fut défendue.

Quoiqu'*Antiochus* fût bisarre dans ses goûts, & sans frein dans ses penchans, il n'étoit pas sans élévation dans l'esprit; mais s'il eut des talens, il n'en montra souvent que l'abus. La Palestine & la Célé-Syrie étoient depuis long-temps une semence de guerre entre l'Egypte & la Syrie, Ptolomée Philometor les revendiquoit, prétendant que dans le partage de la succession d'Alexandre, ces provinces avoient été cédées à Soter, & que les rois Syriens n'en jouissoient que par droit de conquête. *Antiochus* informé des préparatifs de Ptolomée, le prévint par sa célérité. Son armée nombreuse en hommes & en éléphans, marcha contre l'Egypte. Macron, gouverneur de Chypre, lui livra cette île. Il y eut une action sanglante entre Peluze & le mont Casius; la victoire se déclara pour les Syriens. Ptolomée vaincu, lève une nouvelle armée qui est encore défaite. Les vainqueurs archarnés au carnage, auroient exterminé jusqu'au dernier des Egyptiens, si *Antiochus* n'eût réprimé leur férocité. Cette modération dans la victoire lui concilia le cœur des vaincus; les villes lui ouvrirent leurs portes, & toutes éprouvèrent sa clémence & ses bienfaits: on ignore si Philometor fut pris dans le combat, ou si, se défiant de ses sujets, il se réfugia dans le camp des Syriens. (Il étoit par sa mère, neveu d'*Antiochus*. *Voyez* l'article précédent.) *Antiochus* charmé de l'avoir en sa puissance, écouta la voix de la nature; il l'admit à sa table, & prenant le titre modeste de son tuteur, il lui fit rendre tous les honneurs qu'on doit aux rois. Les Alexandrins proclamèrent roi son jeune frère, connu sous le nom de *Ptolomée Evergette*, & plus célebre encore sous celui de *Phiscon*.

Le bruit de la mort d'*Antiochus* se répandit dans la Judée. L'impie Jason, trompé par cette fausse nouvelle, fit soulever les Juifs par l'espoir de recouvrer leur indépendance. Ils s'assemblent tumultuairement, & le gouverneur de Jérusalem se soustrait à leur fureur, en se retirant dans la citadelle. *Antiochus*, irrité de la joie que les Juifs avoient témoignée de sa mort, marche contre Jérusalem trop foible pour lui résister. Cette ville fut abandonnée au pillage; on massacra jusqu'aux femmes, aux vieillards, & aux enfans, quarante mille habitans périrent par l'épée, & autant furent condamnés à l'esclavage. Le temple saint devint le lieu de l'abomination; l'autel d'or, les lampes, les coupes, les vases qui servoient au sacrifice, furent enlevés pour orner les temples d'Antioche. Après avoir réprimé l'indocilité des Juifs, *Antiochus* rentra dans l'Egypte, dont Phiscon avoit été proclamé roi. Le monarque de Syrie déclara qu'il ne prenoit les armes que pour rétablir son neveu injustement déposé. Les Alexandrins, battus sur mer, implorèrent l'assistance des Romains qui envoyèrent trois ambassadeurs pour régler le destin de l'Egypte. Ces députés trouvèrent *Antiochus* occupé au siège d'Alexandrie. Le monarque appercevant Popilius qui étoit un des trois ambassadeurs & son ancien ami, lui tendit la main, & s'avança pour l'embrasser; mais le fier Romain recula & lui dit: *avant de recevoir vos politesses, & de m'avouer pour votre ami, je veux savoir si vous êtes celui de Rome. Voici le décret du sénat que je vous présente, prenez & lisez.* *Antiochus* demanda quelques jours pour préparer sa réponse, l'inflexible Popilius traça un cercle sur le sable autour du roi, & lui dit: *il me faut une réponse avant de sortir de ce cercle.* *Antiochus*, étonné de tant de hauteur, promit de se soumettre aux ordres du sénat, & la paix fut conclue.

Antiochus, retiré dans ses états, y fit publier un édit qui ordonnoit, sous peine de mort, à tous les peuples de sa domination de n'avoir plus qu'un mê-

me culte & les mêmes cérémonies religieuſes. Des inſpecteurs ſévères furent nommés pour veiller à l'exécution de cet édit. Un de ces magiſtrats fut envoyé aux Juifs pour leur preſcrire du ſubſtituer les rites de la Grece aux cérémonies & au culte de leurs pères. Il leur ordonna de dédier leur temple à Jupiter Olympien, & d'y placer des idoles comme dans ceux des autres nations qui ſe ſoumirent ſans murmurer à cet édit. Pluſieurs Juifs tombèrent dans l'apoſtaſie, le ſimulacre de Jupiter Olympien fut placé dans le temple du vrai Dieu, le ſanctuaire fut ſouillé par le ſacrifice des animaux immondes. Ceux qui perſévérèrent dans leur culte redoublèrent l'horreur que les autres nations avoient pour eux. Les Samaritains, pour faire leur cour au monarque ſyrien, nièrent d'être des rameaux ſortis de la même tige, & falſifiant leur origine, ils ſe dirent deſcendus des Mèdes & des Perſes. La foi ébranlée en Iſraël, n'y fut point tout-à-fait éteinte. Quelques Juifs fidèles à leur Dieu, ſe retirèrent dans des cavernes pour y célébrer le ſabat; la perſécution les y ſuivit: ils furent tous la proie des flammes. Pluſieurs femmes, victimes de leur zèle, furent précipitées du haut des remparts avec leurs enfans qu'elles tenoient ſerrés dans leurs bras. L'anniverſaire du roi offrit de nouvelles ſcènes d'atrocité; il fut ordonné d'aſſiſter aux ſacrifices de Bacchus, avec une couronne de lierre ſur la tête. Pluſieurs refusèrent d'obéir, on les fit aſſembler dans un cercle que formoit l'armée; on leur ordonna de manger des viandes immondes, & tous ceux qui réſiſtèrent à l'appareil des tourmens, furent maſſacrés ſans pitié. Le vieillard Eléaſar aima mieux ſe voir condamner à la mort, que de manger de la chair de pourceau. Sept frères firent le même refus, & on les conduiſit à Antioche avec leur mère, pour y attendre leur arrêt. Leur fermeté fut couronnée de la palme du martyre. Ce fut dans cette perſécution que les enfans du pontife Mathathias, célèbres ſous le nom de Machabées, firent éclater ce courage héroïque qui a été conſacré dans nos annales ſaintes, & qu'au défaut des hiſtoriens profanes, nos écrivains ſacrés ont préſervé de l'oubli.

Tandis que les fureurs de l'intolérance déſoloient la Judée, le monarque perſécuteur célébroit à Daphné, fauxbourg d'Antioche, des jeux dont la magnificence effaçoit tout ce que les Romains avoient offert de plus pompeux dans ces ſortes de ſolemnités. Apollonius, qu'il avoit laiſſé en Judée, y entretenoit le feu de la perſécution, & les ſupplices multipliés ne faiſoient qu'augmenter le nombre des prétendus rebelles. Il fondit ſur eux le jour du ſabat, & tous ſe laiſsèrent égorger comme des agneaux ſans défenſe. *Antiochus*, irrité de leur réſiſtance opiniâtre, crut qu'il étoit plus aiſé de les détruire que de les aſſervir. Il lève une armée formidable pour les exterminer, mais ſes tréſors épuiſés ne lui fourniſſoient pas les moyens de la faire ſubſiſter: il parcourut les différentes provinces de ſa domination pour y recevoir les tributs; ſon char ſe briſe dans ſa marche, & il tombe enſeveli ſous les débris. Il mourut quelques jours après, chargé d'ulcères, d'où s'exhaloit une odeur empoiſonnée, qu'on regarda comme une punition de ſes crimes. Ce prince fut un aſſemblage de grandeur & de foibleſſe, de vices & de vertus, parce qu'il ſe montra toujours tel qu'il étoit, ſans ſe donner la peine de mettre un frein à ſes paſſions. Toutes les villes de ſa domination éprouvèrent ſes bienfaits; pluſieurs furent embellies de cirques, de théatres & d'autres édifices pompeux. Ce fut ſur-tout dans le culte public qu'il fit éclater ſa magnificence: les temples, enrichis par ſes offrandes, lui parurent plus dignes d'être la demeure de la divinité. Il régna douze ans, & mourut l'an 49 de l'ère des Séleucides. Il eſt repréſenté ſur ſes médailles avec des attributs différens; ſur les unes, il tient un foudre dans ſa main droite, & une hache dans ſa gauche; dans d'autres, il a le front ceint d'un diadême avec la couronne rayonnante que portoient les dieux; mais on ne lit ſur aucune, ni le ſurnom de *dieu*, ni celui d'*epiphane*.

Antiochus V, *ou* Antiochus Eupator, n'avoit que neuf ans à la mort de ſon père Epiphane, dont il fut le ſucceſſeur au trône de Syrie. Le ſurnom d'*Eupator* lui fut donné pour déſigner qu'il étoit heureux d'avoir eu pour père un ſi grand roi. Epiphane, en mourant, confia à Philippe ſon frère de lait, l'éducation de ſon fils, & l'adminiſtration du royaume pendant ſa minorité; & pour marque du pouvoir dont il le faiſoit dépoſitaire, il lui remit ſon diadême, ſa ſimare & ſon anneau royal, pour les rendre à ſon fils, lorſqu'il auroit atteint l'âge de gouverner. Les volontés du monarque mourant ne furent point exécutées. Lyſias, parent d'Eupator, humilié de ſe trouver dans la dépendance d'un régent ſans naiſſance, dit que c'étoit bleſſer la majeſté du trône que de donner à un roi un tuteur. Le jeune prince ſans expérience, prit lui-même les rênes de l'empire, & le premier uſage qu'il fit de ſon pouvoir, fut de mettre Lyſias à la tête de ſes armées, & de ſe repoſer ſur lui du ſoin des affaires. Ce général véritablement roi, ſans en avoir le titre, continua la guerre allumée dans la Judée, où il n'eſſuya que des revers, quoiqu'il eût ſous ſes ordres toutes les forces de la Syrie; il fut vaincu par une poignée de Juifs commandés par Judas Machabée, qui lui tua onze mille hommes d'infanterie, & ſeize cents de cavalerie; le reſte de cette grande armée, ſaiſie de terreur, ſe diſſipa ſans combattre. Un ange exterminateur fit un grand carnage des ennemis du peuple de Dieu. Lyſias reconnut enfin qu'un Dieu combattoit pour les Juifs; & craignant de s'expoſer à ſes vengeances, il leur accorda la paix avec la liberté de leur culte. Les généraux qu'il laiſſa pour la faire obſerver, continuèrent leurs hoſtilités, & les revers qu'ils éprouvèrent, déterminèrent *Antiochus* à ſe mettre à la tête de cent mille

hommes de pied, & de vingt mille chevaux. Il marcha contre Jérusalem, résolu d'en faire le tombeau de ses habitans. Judas Machabée, bien inférieur en nombre, mais plein de confiance dans le ciel, forme le projet de l'arrêter dans sa marche, & profitant des ténèbres, il fond avec impétuosité sur son camp. Le carnage fut affreux jusqu'à la renaissance du jour, que le chef des Israélites fit sa retraite. Le monarque revenu de son premier étonnement, fait avancer son armée dans les défilés qu'occupoit Judas Machabée, qui trop foible pour résister, eut l'habileté d'échapper. *Antiochus* se présente devant Jérusalem, dont les habitans épouvantés abandonnèrent la défense; mais Dieu qui veilloit à sa conservation, suscita un puissant ennemi à leur persécuteur. Philippe, que le père d'Eupator avoit désigné pour être son tuteur, s'étoit vu honteusement dégradé par Lysias; ce sujet disgracié s'étoit retiré dans les provinces de Médie & de Perse, où il fut intéresser à sa vengeance les soldats vétérans qui avoient servi sous Epiphane. Il entra dans la Syrie, où il se rendit maître d'Antioche, & de plusieurs villes importantes. Eupator alarmé de ses progrès, sent la nécessité de retourner dans ses états. Il accorde la paix aux Juifs, fait relever les murs de leur temple, où il offre lui-même des sacrifices, avec les cérémonies judaïques. Il reprend ensuite la route d'Antioche, qu'il fit rentrer sous son obéissance. Philippe tombe en son pouvoir, expire au milieu des supplices, & la rébellion est étouffée. Ce fut dans ce temps que les Romains, qui vouloient tenir tous les rois dans leur dépendance, lui envoyèrent des ambassadeurs pour lui défendre de rien faire dans ses états sans leur aveu. On lui prescrivit de tuer tous les éléphans qui excéderoient le nombre accordé à son père par les traités. On coupa les jarrets à plusieurs de ces animaux dans qui les Syriens mettoient toute leur confiance. Ce spectacle jetta la consternation dans toute la Syrie. Un particulier, dans son indignation contre les ambassadeurs, poignarda Octavius, chef de cette députation; & cet assassinat, qui n'avoit point été commandé par le roi, lui attira le ressentiment du peuple romain. Démétrius, fils de Séleucus, qui pour lors étoit en otage à Rome, profita de cette circonstance pour rentrer dans l'héritage de son père. Il se rendit en Syrie, sans en demander la permission au sénat, & dès qu'il fut arrivé en Lycie, il publia un manifeste pour déclarer qu'il ne prenoit les armes que contre le meurtrier d'Octavius. C'étoit le voile dont il couvroit ses desseins. Il marcha contre Apamée, s'en rendit maître, & dirigea ensuite sa marche vers Antioche. Le jeune roi, accompagné de Lysias, vint à sa rencontre sans escorte & sans suite. Dès que Démétrius les eut en son pouvoir, il les fit massacrer, pour régner sans rivaux. *Antiochus Eupator* ne régna que deux ans; & l'histoire de son règne est celle de ses généraux & de ses ministres; c'est pourquoi il est représenté sur ses médailles sous la figure d'un enfant. Il mourut l'an 151 de l'ère des Séleucides.

ANTIOCHUS VI, fils d'Alexandre Eupator, & petit-fils d'Antiochus le dieu, prit, comme son ayeul, le surnom de *dieu*, auquel il joignit celui d'*Epiphane*.

Il fut élevé en Arabie, pour n'être pas la victime des ambitieux qui se disputoient le trône de Syrie. Diodote, qui prit soin de son éducation, se servit de ses droits & de son nom pour se frayer un chemin au pouvoir suprême. Démétrius Nicator, se croyant paisible possesseur du trône de Syrie, licentia son armée, & laissa son royaume sans défense. Diodote profita de cette imprudence pour faire valoir les droits d'*Antiochus*, & fortifié de l'alliance de Jonathas, il marche contre Démétrius, sur lequel il remporte une pleine victoire. Antioche lui ouvre ses portes, & *Antiochus*, proclamé roi, prend le nom de *Nicéphore*, qui signifie *vainqueur*. Il ne fut jamais vériablement roi, puisqu'il ne fut reconnu que dans quelques contrées de la Syrie; & quoique les médailles lui donnent ce nom, il est certain que c'est plutôt par égard pour ses droits, que par la réalité de sa puissance. Ce phantôme de monarque ne régna que trois ans. Diodote se croyant assuré de l'affection des soldats, le fit massacrer pour se substituer à ses droits, l'an 170 de l'ère des Séleucides.

ANTIOCHUS VII étoit fils de Démétrius Soter, & frère de Démétrius Nicator. Les vœux du peuple & de l'armée l'appellèrent au trône de ses ancêtres, que Tryphon avoit usurpé. Dès qu'il eut donné le signal d'une révolution, les Syriens abandonnèrent le camp de l'usurpateur, pour se ranger sous le drapeau de l'héritier de leurs rois. Tryphon étonné de cette défection générale, n'eut d'autre ressource que la suite; après avoir erré dans la Phénicie, il se réfugia dans la ville d'Apamée sa patrie. Il y fut bientôt assiégé; on assure que pour favoriser sa fuite, il sema sur toute sa route une quantité de pièces d'or que les soldats qui le poursuivoient s'occupèrent à ramasser, & que leur avarice rallentit leur activité. Apamée n'opposa qu'une foible résistance; Tryphon fut tué les armes à la main, & selon d'autres, il fut poignardé dans la maison où il avoit pris naissance. *Antiochus*, paisible possesseur de l'héritage de ses pères, prit le surnom d'*Evergette*, qui signifie *bienfaisant*. Josephe est le seul qui lui donne celui de *Soter* & de *pieux*, qu'on ne lit sur aucune de ses médailles. Eusèbe dit qu'il fut surnommé *fidetes*, à cause de sa passion pour la chasse. Les Juifs, dont il avoit été l'ami, & dont il avoit reçu du secours, éprouvèrent son ingratitude; il leur offrit l'alternative, ou de lui restituer Joppé, Gaza & la citadelle de Jérusalem, ou de lui payer cinq cents talens pour dédommagement; il exigea encore une pareille somme de toutes les villes de la Judée, en forme de tribut. Sur le refus qu'il essuya, il fit marcher contr'eux un de ses géné-

raux, qui dévaſta le territoire d'Iſraël. Les Juifs qui tombèrent en ſon pouvoir furent condamnés à l'eſclavage. Jean, fils de Simon, remporta ſur lui une victoire qui affranchit pour un moment la Judée du joug des Syriens. Ptolomée, beau-frère de Jean, dont il avoit épouſé la ſœur, fut jaloux de ſa gloire, & ſe voyant exclu des places où il pouvoit ſervir ſa patrie, il eut la lâcheté de la trahir. Il invite à un feſtin Simon & ſes deux fils, Mathathias & Juda, & les égorge tous les trois. Ptolomée, devenu odieux à ſa nation par ce crime, écrit à *Antiochus* de lui envoyer des troupes pour ſoumettre toute la Judée. L'armée ſyrienne marche contre Jéruſalem pour en faire le ſiège. Jean, chargé de la défendre, en fait ſortir toutes les bouches inutiles; cette multitude, rebutée de ſes concitoyens, ſe trouva enfermée entre les murs & les Syriens, où elle fut obligée de ſe nourrir d'herbes & de racines; le ſpectacle de leur misère attendrit Jean, qui conſentit à les faire rentrer dans Jéruſalem. Il ſollicita enſuite une trève de ſept jours, pour pouvoir pratiquer les devoirs preſcrits par la religion. *Antiochus* y conſentit, & ne bornant point là ſa généroſité, il envoya des taureaux & des vaſes remplis de parfums pour ſervir aux ſacrifices. Il fit conduire ces offrandes avec une grande pompe juſqu'aux portes de Jéruſalem; c'eſt ce qui fit donner à ce monarque le ſurnom de *pieux* par les Juifs. Cet acte de piété détermina les aſſiégés à la ſoumiſſion; ils ne demandèrent d'autres conditions que le privilège de vivre ſelon leurs loix & de pratiquer leurs rites ſacrés. La plupart des courtiſans ſouhaitoient la ruine de Jéruſalem & la diſperſion de ſes habitans. Mais *Antiochus*, que ſon penchant portoit à la clémence & à la magnanimité, aima mieux accepter leur ſoumiſſion; il exigea que les Juifs lui remiſſent leurs armes, & détruiſiſſent les fortifications de leurs villes qui toutes furent ſoumiſes à un tribut annuel: ce fut ainſi que la Judée fut réduite en province de l'empire de Syrie.

Antiochus, informé que Scipion ſe préparoit à faire le ſiege de Numance, lui envoya de riches préſens pour ſe concilier ſa bienveillance. Scipion les reçut aſſis ſur ſon tribunal en préſence de ſon armée; il ordonna au queſteur de les dépoſer dans le tréſor public, pour les diſtribuer aux ſoldats qui ſe diſtingueroient par quelqu'action d'éclat. *Antiochus* ſe voyant à la tête d'une armée aguerrie, déclara la guerre aux Parthes qui retenoient dans la captivité ſon frère Démétrius Nicator. Quoiqu'il comptât environ cent mille combattans ſous ſes drapeaux, il traînoit après lui un plus grand nombre de goujats, de cuiſiniers, de pâtiſſiers, de comédiens & d'autres artiſans & miniſtres du luxe & des voluptés. Les tentes reſſembloient à des ſalles de feſtin; la marche étoit embaraſſée par des chariots remplis de viandes, de poiſſons & des productions les plus délicates des différentes provinces. Les officiers & les ſoldats portoient des couronnes de fleurs & de rubans, & l'on reſpiroit dans tout le camp l'odeur de la myrrhe & de l'encens, ſpectacle plus propre à allumer la cupidité d'un ennemi avare, qu'à lui inſpirer de la terreur. *Antiochus* étoit ſuivi de Jean, pontiſe de Jéruſalem, qui étoit à la tête des troupes de la Judée. Le rois de l'Orient, indignés de l'orgueil des Parthes, ſe déclarèrent pour les Syriens qu'ils regardèrent comme leurs vengeurs. Les deux peuples rivaux en vinrent bientôt aux mains. Indale, général des Parthes, engagea une action proche le fleuve Lycus en Aſſyrie, & ſa défaite rendit *Antiochus* maître de pluſieurs provinces; il remporta deux autres victoires qui furent ſuivies de la conquête de Babylone. Tous les peuples ſe rangèrent à l'envi ſous ſa domination, & l'empire des Parthes fut reſſerré dans la ſeule province dont il tire ſon nom. Phraates, roi des Parthes, qui tenoit Démétrius dans une eſpèce de captivité, l'envoya en Syrie pour en faire la conquête; il ſe flattoit, par cette diverſion, d'éloigner de ſes états un ennemi qui auroit les ſiens à défendre; mais *Antiochus* fut conſtant dans ſes premiers deſſeins. Phraates ſe ſentant trop foible pour tenter la fortune d'un nouveau combat, tâcha inutilement de l'attirer dans une embuſcade. Mais les Syriens répandus dans les villes, y exigèrent des contributions exceſſives, qui ſoulevèrent contr'eux tous les peuples; ils furent attaqués dans leurs quartiers d'hiver, & comme ils étoient épars, ils ne purent ſe prêter un ſecours réciproque: on en fit un grand carnage dans pluſieurs villes. *Antiochus* réunit toutes les troupes qui étoient près de lui, pour aller délivrer celles qui étoient en danger. Il fut attaqué ſur ſa route par les Parthes, il ſe défendit avec intrépidité; mais ſon eſcorte épouvantée l'abandonna, & il ſe fit tuer les armes à la main. Ce prince qui avoit les plus grandes vertus, en ternit l'éclat par ſon intempérance. Ennemi de la flatterie, on pouvoit lui dire les vérités les plus hardies. S'étant un jour égaré à la chaſſe, il ſe réfugia dans la cabane d'un laboureur, & l'ayant interrogé ſur ce qu'on penſoit de lui; le laboureur qui ne le connoiſſoit point, lui dit: *Notre roi eſt juſte & bienfaiſant*, *mais il a de méchans miniſtres*. Le lendemain, à la renaiſſance du jour, ſes gardes arrivèrent & le revêtirent de ſa pourpre & de ſon diadême. Le payſan ſe ſouvint en tremblant de ſon indiſcrétion; mais le monarque le raſſura & lui dit: *Vous m'avez revelé des vérités que jamais je n'ai entendues à ma cour.* Il régna douze ans ſelon quelques-uns, & neuf ſelon Euſèbe, dont l'opinion eſt adoptée par tous les antiquaires. Il mourut l'an 182 de l'ère des Séleucides.

ANTIOCHUS VIII, roi de Syrie, eut le ſurnom d'*Epiphane* & de *Griphon*; quoiqu'il fût le dernier des fils de Démétrius Nicator, il fut élevé au trône au préjudice de ſes frères, par les intrigues de ſa mère Cléopâtre, qui lui fit déférer le vain titre de roi dont elle ſe réſerva toute la puiſſance. Cette princeſſe, fille de Ptolomée Philometor, n'entra

dans la maison des Séleucides que pour la remplir de meurtres & de discorde ; épouse & mère homicide, elle s'abandonna à toutes les fureurs qui pouvoient servir sa passion de régner. Séleucus, son fils aîné, vouloit venger sur elle le meurtre de son père ; elle le prévint, en le perçant d'un coup de flèche. Cette marâtre plaça sur le trône le jeune *Antiochus*, dont les mains étoient encore trop foibles pour diriger les rênes de l'empire ; Cléopâtre alors, donnant un libre cours à son ambition, usurpa tout le pouvoir ; & insultant, pour ainsi dire, à la foiblesse de son fils, elle fit graver sur les médailles son nom avant celui du jeune monarque ; son gouvernement dégénéra en tyrannie. Un jeune syrien, nommé *Alexandre*, profita du mécontentement des peuples pour se frayer une route au trône ; & quoiqu'il fût d'une naissance obscure, il se dit fils d'Alexandre Bala ou Balès, dont il réclama l'héritage. Les Romains & le roi d'Egypte favorisèrent son imposture. Les Syriens, impatiens du joug dont les accabloit la régente, le reconnurent pour roi, sans examiner la légitimité de ses titres ; & après plusieurs combats où il eut toujours la supériorité, il crut n'avoir plus besoin de secours étrangers pour se maintenir sur le trône. Ptolomée, qui avoit le plus contribué à son élévation, exigea pour prix de ses services qu'il lui rendit hommage ; & sur son refus, il fit des préparatifs pour détruire son propre ouvrage ; il avoit besoin de Cléopâtre pour assurer sa vengeance, il se réconcilia avec elle, & leurs forces réunies marchèrent contre leur ennemi commun : les trésors d'Alexandre étoient épuisés, son industrie sacrilège lui fournit les moyens d'en remplir le vuide. Il eut l'imprudence de piller les richesses du temple de Jupiter : le peuple furieux rompit le frein de l'obéissance. *Antioche* prit les armes pour venger l'outrage fait à son dieu. Alexandre, prêt à être la victime de cette multitude effrénée, sauva sa vie par la fuite ; mais également ennemi des hommes & des dieux, il fut découvert & massacré. *Antiochus*, resserré jusqu'alors dans une contrée obscure de la Syrie, rentra dans la possession absolue du royaume de ses ancêtres : il commença alors à rougir de la dépendance humiliante où le tenoit sa mère ; cette marâtre, trop familiarisée avec le commandement, pour rentrer dans la condition de sujette, résolut de se débarrasser d'un roi qui ne vouloit plus être esclave. Cette femme, sans frein & sans remords dans le crime, lui présente une coupe empoisonnée : le prince, instruit de ses desseins, refuse le funeste breuvage, & lui en allègue les motifs : il lui déclare ensuite, que pour se justifier, elle n'a que la ressource de faire sur elle-même l'expérience de la liqueur suspecte : elle fut forcée de se soumettre à cette épreuve, dont elle expira la victime. Sa mort délivra la Syrie d'un monstre altéré du sang des Séleucides, dont elle eût éteint la race, si elle n'eût été arrêtée dans sa marche criminelle. Ce fut dans ce temps qu'*Antiochus* prit le surnom d'*Epiphane* sur ses médailles : on ne lit sur aucune celui de *Griphon*, qui, selon Justin, lui fut donné à cause de son nez long & pointu ; ce surnom n'étoit point assez noble pour être gravé sur les monnoies. Josephe le nomme encore *Philometor;* mais cet historien n'appuie son opinion sur aucune autorité. Ce prince, instruit au crime à l'école de sa mère, voulut faire périr son frère, qui, comme lui, s'appeloit *Antiochus*. Cet attentat, qui fut découvert avant d'être exécuté, fut la semence d'une guerre civile où les deux partis éprouvèrent successivement des succès & des revers. Les deux frères, également rebutés de ne pouvoir fixer la fortune, consentirent à partager la Syrie, & ce partage fut la source des discordes qui préparèrent la ruine des Séleucides. Epiphane, âgé de quarante-cinq ans, fut assassiné par Héracléon, qu'il avoit comblé de biens & d'honneurs : son règne de trente-huit ans, fut agité de dissentions domestiques ; il mourut l'an 315 de l'ère des Séleucides.

Antiochus IX, surnommé *Philopator*, étoit fils d'Antiochus Evergette, & frère uterin d'Antiochus Epiphane ; il prit aussi le nom de *Cizique*, parce qu'il avoit été élevé dans une ville de ce nom ; mais il est plus connu sous celui de *Philopator*, qu'il ambitionna par prédilection comme un témoignage de sa piété filiale, & pour se concilier l'affection des Syriens, pénétrés de respect pour la mémoire de son père, qui les avoit gouvernés plutôt en père qu'en souverain. Ce prince, échappé à la mort que lui préparoit son frère, le força de partager avec lui l'empire de Syrie : tant que Philopator resta dans la vie privée, il parut digne d'une plus grande élévation ; mais dès qu'il fut revêtu du pouvoir suprême, il s'abandonna sans pudeur à la bassesse de ses penchans ; il ne dispensa les honneurs & les dignités qu'aux ministres de ses plaisirs : sa cour fut remplie de bouffons, de bateleurs, qu'il récompensoit avec magnificence, parce qu'ils avoient seuls le secret de le tirer de l'assoupissement où le plongeoient ses excès. Son goût pour faire danser les marionnettes, lui fit faire plusieurs découvertes dans les méchaniques ; il trouva le secret de faire des oiseaux artificiels, qui, par des ressorts ingénieux, planoient au milieu des airs. Tandis qu'oubliant les soins du trône, il se livroit à ces occupations futiles, son neveu Séleucus, qui régnoit dans la partie de la Syrie, qu'il avoit héritée de son père, ne voyant dans Philopator qu'un concurrent efféminé, & qu'un usurpateur chargé de ses dépouilles, rassemble toutes ses forces, & lui livre une bataille qui décida du destin de la Syrie : Philopator, entraîné par un cheval indocile & fougueux, fut précipité au milieu des escadrons ennemis, où se trouvant sans défense, il aima mieux se donner la mort, que d'être redevable de la vie à son vainqueur. Ce prince, passionné pour la chasse & pour d'autres amusemens qui avilissoient sa dignité, ne fut

pas absolument sans. talens. Méchanicien ingénieux, il inventa plusieurs machines de guerre, qui furent perfectionnées dans les siècles suivans. La religion, dont les princes doivent donner l'exemple, ne lui parut qu'un frein inventé pour contenir le vulgaire; & sans respect pour les dieux, il fit enlever du temple la statue d'or massive de Jupiter, haute de quinze coudées, & il eut l'adresse de lui en substituer une autre d'une matière vile & grossière, qu'il eut soin de revêtir d'une feuille d'or; elle étoit si semblable à la première, que personne ne s'apperçut de son sacrilège. Cet attentat, s'il eût été découvert, auroit soulevé contre lui tout le peuple d'Antioche; cette ville, plongée dans les délices & la débauche, s'abandonnoit aux fureurs du fanatisme, & au scandale des plus avilissantes superstitions. *Antiochus* mourut l'an 217 de l'ère des Séleucides; & depuis son règne, la Syrie, où se passèrent tant de scènes éclatantes, a été dédaignée par les historiens, qui ne sont entrés dans aucun détail sur les actions de ses derniers rois. Les monumens qui nous restent sont épars dans différens écrivains, où il est pénible de les aller consulter : c'est une contrée où l'on marche au milieu des ténèbres, & que les seuls antiquaires ont droit de parcourir, puisqu'il n'y a que les médailles qui fournissent un fil pour s'y conduire, d'autant plus que les derniers rois qui étoient autant de concurrens à l'empire, portoient presque tous le même nom, & avoient presque les mêmes attributs.

ANTIOCHUS X, surnommé *le pieux*, se vit sans appui après la mort de son père Philopator. Séleucus, cruel dans la victoire, craignant de l'avoir pour concurrent à l'empire, avoit ordonné sa mort; mais ce prince infortuné trouva un asyle dans Arade, ville de Phénicie, où il fut reçu avec tous les honneurs dûs à son rang. Les dangers renaissans qu'il eut à essuyer, & qu'il sut éviter dans sa suite, firent croire aux Phéniciens qu'une divinité protectrice veilloit à sa conservation pour le récompenser de sa piété filiale. Eusèbe dit que les Phéniciens, charmés du respect qu'il conservoit pour la mémoire de son père, lui déférèrent le titre de *pieux*. Ses malheurs & ses vertus intéressèrent tous les peuples en sa faveur; & dès qu'il parut armé pour venger la mort de Philopator, les soldats de Séleucus se rangèrent sous ses enseignes, & le proclamèrent roi de toute la Syrie, qui devint le théatre d'une guerre nouvelle. Séleucus vaincu, se retira à Mopsueste, où il exigea des sommes immenses pour lever une nouvelle armée: les habitans, épuisés par ses exactions, le brûlèrent dans son palais avec tous ses partisans; *Antiochus*, délivré de cet ennemi, eut bientôt à combattre un concurrent plus dangereux. Un autre *Antiochus*, fils d'Epiphane, prit le diadême & les armes pour venger la mort de son frère, & pour se substituer à ses droits au trône; il s'empara de Mopsueste, qui fut détruite de fond en comble, & dont les habitans furent passés au fil de l'épée, en punition du meurtre de Séleucus; mais cette prospéri[té] ne fut que passagère; *Antiochus le pieux* march[a] contre lui & le vainquit : ce prince, craignan[t] de tomber entre les mains de son vainqueur, [ne] prit aucune précaution pour traverser l'Oronte où il se noya; Philippe, son frère jumeau, réclam[a] son héritage, & se voyant à la tête d'une pui[s]sante armée, il ne se borna point à la partie [de] la Syrie, où ses frères avoient régné, il voul[ut] en envahir la domination entière. Il y eut plusieu[rs] combats livrés entre ces deux princes rivaux. [La] fortune, long-temps incertaine, se déclara cont[re] *Antiochus*, qui fut obligé de se réfugier chez l[es] Parthes, dont il emprunta le secours pour rentr[er] dans ses états; mais ses tentatives furent stérile[s;] après sa dégradation, il se tint caché dans le d[é]troit de Cilicie, & selon d'autres, dans la provin[ce] de Comagène, où l'on soupçonne qu'il régna[;] l'histoire ne fixe point la date de sa mort.

ANTIOCHUS XI. Quoique ce prince n'ait jama[is] régné véritablement sur la Syrie, son nom est in[s]crit sur la liste des rois Séleucides; il étoit le secon[d] fils d'*Antiochus* Epiphane, & frère du roi Séle[u]cus IV. On lui donna le nom de *Philadelphe*, [à] cause de sa tendresse pour ses frères, & celui d[e] *Didime* parce qu'il étoit frère jumeau de Philippe qui, comme lui, aspira au trône de Syrie après [sa] mort : il prit le diadême, & se mit à la tête d'un[e] armée qui fut défaite par *Antiochus le pieux*; il [se] précipita dans l'Oronte l'an 219 de l'ère des Séleu[]cides.

ANTIOCHUS XII étoit fils d'*Antiochus le pieux* qui ne lui laissa que ses malheurs pour héritag[e.] La Syrie étoit alors en proie aux factions; les peu[]ples, épuisés par les querelles des Séleucides, appel[]lèrent au trône Tigrane, roi d'Arménie; *Antiochus* abandonné de ses sujets, fut élevé secrètement da[ns] une province obscure de l'Asie, & c'est ce qui l[ui] fit donner le nom d'*Asiatique*. Dans la suite, [il] régna conjointement avec son frère sur une parti[e] de la Syrie, qui n'avoit jamais reconnu Tigran[e] pour roi. Ces deux frères unis par la conformi[té] de leurs penchans, se rendirent à Rome pou[r] y solliciter le royaume d'Egypte, dont leu[r] mère étoit légitime héritière; ils y répandiren[t] des sommes immenses, mais leur libéralité ne pu[t] assouvir l'avare cupidité de ce peuple vénal. Tigrane, en leur absence, fit mourir leur mère Selenne, au nom de laquelle ils réclamoient l'Egypte; & cette mort fournit un prétexte aux Romains pour leur refuser du secours; ils quittèrent Rome sans avoir rien obtenu. A leur retour en Syrie, ils apprirent que Mithridate, vaincu par les Romains, s'étoit réfugié en Arménie auprès de Tigrane, son gendre. Lucullus, instruit de sa retraite, exigea qu'on lui livrât ce roi fugitif pour servir d'ornement à son triomphe; mais Tigrane, respectant les droits de l'hospitalité, fut assez généreux pour lui répondre qu'il aimoit mieux être son ennemi, que de se rendre l'objet de l'exécration publique, en

livrant à l'ignominie ou à la mort le père de sa femme. Ce refus fit transporter le théatre de la guerre dans ses états; *Antiochus* profita des circonstances pour rentrer en possession de l'héritage de ses pères. Tigrane, en partant pour l'Arménie, laissa la Syrie sans défense. *Antiochus* n'eut pas ses sujets à combattre; toutes les villes à l'envi lui ouvrirent leurs portes. L'affection que lui témoignèrent les habitans de Damas, lui fit prendre le surnom de *Dionisius*, qui étoit celui de Bacchus, protecteur de leur ville: quelques-uns le regardent comme le dernier roi de la race des Séleucides. Les principaux événemens de son règne sont tombés dans l'oubli, & l'histoire se borne à nous apprendre qu'il porta la guerre en Arabie, & qu'il y remporta une victoire: il livra un nouveau combat où il perdit la vie, l'an 227 de l'ère des Séleucides.

ANTIOCHUS XIII. *Antiochus*, dernier roi de Syrie, de la race des Séleucides, étoit fils d'*Antiochus le pieux;* il eut le surnom d'*Asiatique*, parce qu'il avoit été élevé avec son frère en Asie, pour n'être pas la victime de Tigrane, roi d'Arménie, que les Syriens avoient appellé pour les gouverner. Après la mort de sa mère, il prit le nom de *Comagène*, ce qui semble indiquer qu'il en fut le roi; mais il est certain qu'au lieu d'y exercer sa domination, il s'y tint toujours caché. Tigrane ayant été défait, Lucullus, dispensateur des trônes de l'Asie, vit arriver dans son camp tous les rois de l'orient, qui lui rendirent les plus humilians hommages pour mériter sa protection: *Antiochus* grossit la foule de ces rois avilis; Lucullus le reçut avec bonté, il le qualifia du titre de roi de Syrie, & le rétablit dans la possession entière de ce royaume. Ce fut à cette occasion qu'*Antiochus* prit le surnom de *Callinicus*, qui signifie *victorieux;* comme si c'eût été par la victoire qu'il eût été replacé sur le trône de ses ancêtres. Pompée ne lui permit pas de jouir long-temps de la générosité de Lucullus; la possession de la Syrie excita son ambition; il franchit le Taurus à la tête d'une armée triomphante, & déclara la guerre à *Antiochus*, dont le peuple romain n'avoit aucun sujet de se plaindre. Le monarque malheureux, sans être coupable, s'abandonna à la discrétion d'un ennemi qu'il ne croyoit pas capable d'abuser de sa foiblesse: il invite lui-même Pompée à se rendre à Antioche; le romain, insensible à un si noble procédé, se rend dans cette ville, où il déclare publiquement *Antiochus* déchu du trône, sans voiler d'aucun motif sa dégradation. Ce prince ne put fléchir par ses prières son juge inexorable, qui lui répondit, avec une hauteur insultante: » Je ne » donnerai jamais aux Syriens un roi qui s'est tenu » tranquille & caché, pendant tout le temps que » Tigrane jouissoit de ses dépouilles: ce seroit vous » déférer le prix de la victoire achetée au prix de » notre sang; apprenez que les royaumes n'appar» tiennent qu'à ceux qui les savent défendre & con» server. Je ne puis vous laisser la Syrie, ce seroit » un présent inutile, que Tigrane viendroit bientôt » vous enlever; elle a besoin de défenseurs pour la » soustraire aux brigandages des Juifs & des Arabes, » qui en infestent les frontières «. Ce fut par cet arrêt irrévocable que ce royaume, autrefois si florissant, fut réduit en province romaine. Pompée, pour adoucir la rigueur de cet arrêt, donna en dédommagement à *Antiochus*, la province de Comagène, Séleucie, & quelques autres villes de la Mésopotamie, où il régna sans gloire, puisque l'histoire a dédaigné de nous apprendre le reste de ses destinées.

L'ère des Séleucides, dont nous nous sommes servi pour marquer les principaux événemens du règne des *Antiochus*, commence sous le grand Séleucus, successeur d'Alexandre, l'an du monde 3692 & 312 avant l'ère vulgaire; on l'appelloit encore les *ans Grecs*. Les Juifs l'adoptèrent depuis qu'ils furent assujettis à la domination des Macédoniens, & il est en fait mention dans le livre des Machabées. (*T--N.*)

(ANTIOCHUS est encore le nom de deux philosophes, l'un stoïcien, disciple de Carnéade & maître de Cicéron; l'autre cynique, comblé des bienfaits des empereurs Sévère & Caracalla.

C'est enfin le nom d'un abbé de S. Sabas, qui vivoit au commencement du septième siècle, & dont on trouve quelques ouvrages dans la *bibliothèque des pères.*)

ANTIPAS, (*Hist. sacrée*) l'un des premiers disciples de J. C., souffrit le martyre à Pergame, dont il étoit évêque: il en est parlé dans l'Apocalypse, chap. 2, vers. 13; » *Antipas, mon témoin fidèle, a souffert la mort parmi vous* «.

ANTIPATER, (*Hist. anc.*) nom célèbre dans l'histoire grecque & dans l'histoire des Juifs.

C'est celui d'un des généraux d'Alexandre, qui, étant resté gouverneur de la Macédoine pendant la guerre d'Alexandre contre Darius, réduisit les Thraces & défit les Lacédémoniens. Alexandre, pour plaire à Olympias, sa mère, ayant ôté à *Antipater* ce gouvernement, & l'ayant rappellé auprès de lui, *Antipater* fut soupçonné d'avoir poussé la vengeance jusqu'à empoisonner Alexandre. *Antipater* mourut l'an 321, avant J. C.

ANTIPATER est aussi le nom d'un roi de Macédoine, qui fit périr sa mère, nommée *Thessalonice*; il avoit succédé à Cassandre: il fut tué par Lisimachus, l'an 297, avant J. C.

C'est le nom d'un iduméen, père d'Hérode, dit *le Grand*, & qui, lui-même, joua un rôle considérable dans la Judée & dans l'Égypte. César, qu'il avoit servi utilement dans la guerre d'Alexandrie, le fit gouverneur de la Judée. Un juif de ses amis, le soupçonnant de vouloir se faire roi, l'empoisonna, dit-on, l'an 43, avant J. C. Hérode, fils d'*Antipater*, bâtit en son honneur une ville qu'il nomma *Antipatride*.

ANTIPATER est encore le nom d'un poëte & philosophe stoïcien, dont il reste quelques épigrammes

dans l'anthologie, (il vivoit vers l'an 136, avant J. C.) & d'un historien latin, (*Lælius-Cœlius Antipater*) auteur d'une *histoire de la seconde guerre punique*, dont il reste des fragmens : il vivoit vers l'an 124, avant J. C.

ANTIPHILE, (*Hist. anc.*) peintre Egyptien, contemporain & rival d'Apelle, & dont Pline parle avec éloge.

ANTIPHON, (*Hist. anc.*) orateur Athénien, surnommé le *Rhamnusien*, parce qu'il étoit né à Rhamnus dans l'attique, fut, dit-on, le premier qui fit de l'éloquence un art & un métier; c'est-à-dire, qu'il enseigna & plaida le premier pour de l'argent. Thucydide fut son disciple. *Antiphon*, mourut vers l'an 411, avant Jésus-Christ. Il nous est resté de lui seize oraisons qui se trouvent dans la collection des anciens orateurs Grecs, d'Etienne, 1575, *in-fol.*

ANTISTHÈNE, (*Hist. anc.*) Philosophe Athénien, maître de Diogène & fondateur de la secte des Cyniques. Il y avoit déja quelque-temps qu'il donnoit des leçons, soit de rhétorique, soit de philosophie, lorsqu'ayant entendu Socrate, il renvoya ses disciples, en leur disant, *cherchez un maître, j'en ai trouvé un;* & de maître il devint disciple. Mais ce disciple conserva toujours l'esprit d'un maître, il modifia d'après son caractère la doctrine de Socrate; il mit de l'austérité & de la dureté où Socrate mettoit de la douceur & de la modération; Socrate vouloit inspirer de l'indifférence pour les richesses; *Antisthène* alloit jusqu'au mépris, jusqu'à la haine pour elles & jusqu'à une affectation orgueilleuse de la pauvreté; il vendit ses biens & ne garda qu'un vieux manteau troué; ses défauts ou plutôt ses excès n'échappoient pas à Socrate : *je vois*, lui dit-il, *ta vanité à travers les trous de ton manteau.* Avec sa longue barbe, son bâton à la main & sa besace sur son dos, *Antisthène*, sans doute, outroit la philosophie, mais il avoit de la philosophie; un de ces hommes frivoles qui ont tant de peine à concevoir l'amour de la retraite & de l'étude, lui demandoit à quoi la philosophie lui avoit été utile? *A vivre avec moi*, répondit-il. Sa philosophie étoit bonne, car elle étoit humaine : *Le seul bien qui ne puisse nous être enlevé*, disoit-il, *est le plaisir d'avoir fait une bonne action.* Un sentiment si naturel est, sans doute, dans toutes les ames honnêtes; mais il est beau d'être cité comme le premier qui l'ait érigé en maxime. Un de ces ennemis publics, toujours prêts à conseiller la guerre comme un moyen pour eux de s'enrichir ou de s'avancer, disant devant lui que la guerre emportoit beaucoup de misérables; *elle en fait bien plus, qu'elle n'en emporte*, dit-il, en gémissant. La maxime si bien exprimée depuis par Térence, *Humani nihil à me alienum puto*, ne lui fut pas inconnue, il l'exprimoit ainsi. *Il n'y a rien d'étranger dans le monde que le vice.* Il ne faut point se prévenir contre ces caractères énergiques qui passent un peu la mesure dans la haine du vice & dans l'amour de la vertu. Le misanthrope de Molière est plein d'humeur & d'exagération, & il n'y a point d'honnête homme qui ne dise avec Montausier : *je voudrois bien ressembler au Misanthrope;* nous avouons cependant qu'il vaut mieux ressembler à Socrate qu'à *Antisthène*; mais celui-ci paroit avoir tenu le milieu entre Socrate & Diogène, & il eût eu plus de zèle que le premier, pour la réformation des abus & l'extinction des vices. *On sépare*, disoit-il, *le froment de l'ivraie, on chasse d'une armée les poltrons & les lâches, & on ne purge point la société, des méchans qui la corrompent.* Il plaignoit les envieux : ces misérables, dit-il, *sont consumés par leur propre caractère, comme le fer l'est par la rouille.* Mais c'étoit sur-tout les flatteurs qu'il haïssoit.

Les Corbeaux, disoit-il, *ne mangent que les morts, les flatteurs dévorent les vivans.*

La destinée malheureuse de Socrate ne fit que rendre *Antisthène* plus ferme dans la doctrine de ce maître illustre, & plus hardi à enseigner le dogme de l'unité de Dieu; il eut la consolation & la gloire de vanger Socrate en faisant bannir Anytus & périr Mélitus, les persécuteurs de ce philosophe. On a peut-être injustement accusé *Antisthène* de favoriser le suicide, parce qu'il avoit souvent à la bouche cette maxime : *L'ame paye trop cher le séjour qu'elle fait dans le corps; elle ne peut-être trop tôt rappellée à sa véritable patrie.* *Antisthène* vivoit vers l'an 324 avant Jésus-Christ; ses lettres sont imprimées avec celles des autres philosophes socratiques, Paris, 1637, *in-4°*. On trouve des discours d'un *Antisthène* dans les orateurs Grecs d'Alde, 1513, *in-fol.* On ne croit pas que ce soit *Antisthène* le cynique.

ANTOINE (MARC), (*Hist. rom. Hist. litt.*) surnommé l'*Orateur*, occupa les premiers emplois de la république, & il ne les dut qu'à son éloquence & à ses vertus. Nommé questeur en Asie, il en avoit pris la route lorsque ses ennemis l'accusèrent d'inceste, & le citèrent au tribunal du préteur Cassius, nommé l'*Ecueil des accusés*. Sa délicatesse ne lui permettant pas de jouir du privilège qui dispensoit les officiers absens de répondre aux accusations formées contr'eux, il revint à Rome, & se justifia avant de songer à se rendre dans son département. L'intégrité de son administration le fit successivement nommer préteur en Sicile, & pro-consul en Cilicie. Ses victoires lui méritèrent les honneurs du triomphe, & lui frayèrent une route à la suprême magistrature. Nommé consul l'an 655 de Rome, il se signala par sa fermeté contre les entreprises séditieuses de Sextus Titus, tribun factieux, qui fomentoit les querelles du sénat & du peuple; il exerça dans la suite une censure, pendant laquelle il fit déposer un sénateur, qui voulut en vain s'en venger en l'accusant de brigue : *Marc* fut absous par le peuple. Quant à son éloquence qui lui mérita le titre d'*orateur*, comme il n'a rien laissé par écrit, nous ne saurions en juger par nous-mêmes : mais les éloges que lui donne Cicéron, en font concevoir une haute idée. Quoiqu'il eût passé par tous les grades militaires, il n'avoit rien négligé pour se perfectionner au barreau; il avoit

même plaidé long-temps avec un succès extraordinaire. Nous apprenons de Cicéron & de Valère Maxime, qu'il résista à la vanité de publier ses plaidoyers, parce que s'il étoit tombé dans quelque écart, il ne vouloit pas que les avocats, séduits par sa réputation, adoptassent ses erreurs. C'est une délicatesse qu'on ne sauroit trop admirer. Cette vie glorieuse fut terminée par une mort funeste. Il fut proscrit & tué pendant les désordres civils qu'excita la tyrannie du cruel Sylla & du farouche Marius. Sa tête fut exposée sur la tribune aux harangues. Il eut deux fils, savoir, Marcus & Caïus. (*T-N*)

ANTOINE (MARC), (*Hist. rom.*) fils de l'orateur, fut nommé par dérision le *Crétique* parce qu'il avoit été battu dans la guerre de Crète; mais sa bonté, sa générosité doivent le rendre à jamais célèbre. Junie sa femme, l'observoit sans cesse pour en arrêter les excès; un jour il profita d'un moment où elle étoit absente, & s'étant fait apporter un bassin d'argent, il le donna à une personne qu'il savoit être dans le besoin. *Paterc. liv. II*, *Flor.Plut.*

Caïus Antonius, frère du précédent, accompagna Sylla dans la guerre contre Mitridate, ce fameux roi de Pont. Accusé de concussion, il fut d'abord dégradé du rang de sénateur; ce qui ne l'empêcha pas de parvenir au consulat. Il fut collègue de Cicéron, & fut chargé de conduire l'armée contre Catilina. Il fut soupçonné d'être le complice de cet ennemi domestique, pour s'être déchargé du commandement le jour du combat. Il se peut cependant que la conviction de son incapacité ait occasionné cette conduite. (Salluste ne l'accuse ni d'incapacité ni de complicité avec Catilina, il dit, qu'ayant la goutte aux pieds, *Caïus Antonius* ne put se trouver au combat, & il faut convenir que c'est un empêchement légitime. *Pedibus æger prœlio adesse nequibat.*) Toutes ces circonstances, poursuit l'auteur de cet article, attestent qu'il étoit peu fait pour la guerre : en effet les Dardaniens lui firent éprouver une défaite. Cité une seconde fois à Rome pour de nouvelles vexations, il fut condamné au bannissement, malgré le plaidoyer que Cicéron prononça en sa faveur : lorsque *Marc Antoine*, son neveu, eut subjugué les Romains, sous prétexte de venger le meurtre de Jules-César, il rappella *Caïus* qui, n'ayant qu'une fille, la lui donna en mariage. Marc-Antoine la répudia dans la suite l'accusant d'adultère avec Dolabella. (*T-N*)

ANTOINE (MARC) le triumvir (*Hist. rom.*) Les orages dont sa jeunesse fut agitée, & le peu de succès d'Antoine le Crétois ou le Crétique, son père, dans les affaires du gouvernement, sembloient devoir l'exclure de ce haut rang auquel il fut élevé. Il eut une jeunesse infâme, les Curions, les Clodius, les plus méprisables des Romains, par la bassesse de leurs inclinations & la corruption de leurs mœurs, furent ses amis & ses compagnons de débauche. A peine sorti de l'enfance, il avoit déja fait pour près d'un million de dettes. Son père le chassa de sa maison; il voyagea en Grèce & devint un autre homme, le goût des armes & de l'éloquence, l'amour de la gloire entrèrent dans son ame. Ses progrès, dans les différens exercices, fixèrent l'attention des plus grands personnages de Rome, qui ne considérant que ses talens, fermèrent les yeux sur les erreurs de sa première jeunesse. Gabinius, en partant pour son gouvernement de Syrie, lui donna le commandement de sa cavalerie : poste honorable & l'un des premiers de la milice romaine. Les succès d'*Antoine*, son activité, sa prudence, & principalement son humanité dans la victoire, éclipsèrent aussi-tôt toute la gloire de Gabinius, qui lui dut ses victoires sur les Juifs & sur les Egyptiens. Il vainquit, & fit prisonnier Aristobule, roi de Judée, il rétablit Ptolomée Auletès sur le trône d'Egypte. Archelaüs, concurrent de Ptolomée, fut trouvé mort sur le champ de bataille. *Antoine* l'ayant revêtu de ses habits royaux, lui fit rendre les honneurs funèbres avec toute la pompe Egyptienne. Cette modération généreuse, qui lui gagna d'abord les cœurs des Egyptiens, lui auroit fait ériger des autels dans Alexandrie, s'il eût voulu le permettre, les Romains le comptèrent depuis ce temps au nombre de leurs plus grands généraux. Ce fut alors qu'on s'étudia à lui trouver des traits de conformité avec les Héraclides, dont les Antoniens se disoient descendus. Il avoit une taille majestueuse, un front large & élevé, un air d'inspiration dans le regard, la barbe extrêmement épaisse, les membres nerveux & parfaitement proportionnés : tout en sa personne retraçoit le héros auquel il affectoit de ressembler. Plein d'estime pour la valeur, il lui rendoit une espèce d'hommage, soit qu'elle se rencontrât dans le soldat ou dans le capitaine : quiconque s'étoit distingué par quelque action d'éclat, étoit admis à sa table. L'histoire lui reproche de n'avoir point eu la même vénération pour les vertus pacifiques. De retour à Rome, il la trouva partagée en deux factions. Forcé de se déclarer pour Pompée ou pour César, il embrassa le parti de celui-ci par les intrigues de Curion, qui le fit élire tribun du peuple, & lui procura le *bâton augural.* Dès qu'il fut entré en charge, il donna la plus haute idée de sa fermeté; & quoiqu'il se fût déclaré pour César, il ne paroît pas que son intention pour lors fût de le servir en trahissant les intérêts de la république. Le sénat, après plusieurs séances, proposa deux questions, savoir : si Pompée renverroit ses légions, ou si César renverroit les siennes. Quelques-uns, mais en petit nombre, furent d'avis que ce fût Pompée. *Antoine* se levant de son tribunal, demanda pourquoi cette prédilection pour l'un de ces rivaux, & s'il n'étoit pas plus juste de leur donner l'exclusion à l'un & à l'autre? il conclut aussi-tôt à ce que Pompée & César licenciassent leurs troupes dans le plus court délai. Il se disposoit à recueillir les suffrages, lorsque les partisans de Pompée, du nombre desquels étoient les deux consuls & Caton, le chassèrent honteusement du sénat. Le tribun n'ayant pu digérer cette injure, sortit aussi-tôt de Rome,

& se retira dans le camp de César. Il se plaignit, non sans raison, « de ce que les loix les plus saintes » étoient violées, disant que la capitale étoit en » proie à des séditieux qui ôtoient la liberté même » aux tribuns de dire leur avis, & qu'il y avoit du » danger à user dans Rome d'un droit dont les con- » seillers d'état usoient impunément dans les gou- » vernemens les plus despotiques ». César qui haïssoit mortellement Pompée, auquel on prétendoit le subordonner, & qui peut-être avoit dès-lors formé le projet d'usurper la puissance souveraine, tira avantage de l'imprudence de Caton & s'appuya des clameurs du tribun. *Antoine* fut dès-lors associé à la gloire de ce grand homme qui, après s'être assuré de sa capacité, lui donna pour dernière marque de sa confiance, le commandement de l'aile gauche de son armée à la journée de Pharsale, journée fameuse qui devoit décider de son sort. César, pour récompenser ses services, le nomma son général de la cavalerie, dès qu'il se fut fait élire dictateur, & l'envoya à Rome. *Antoine* y flétrit sa gloire par le luxe & la débauche. Ses excès allèrent si loin, que César ne put se résoudre à le prendre pour collègue dans son troisième consulat & lui préféra Lepidus qui n'avoit pas les mêmes talens. Ce fut pour l'arracher à ces voluptés qui rappelloient la honte de ses prémières années, que César l'engagea à épouser Fulvie, femme grave & impérieuse qui, comme dit Plutarque, ne s'amusoit ni à ses laines, ni à ses fuseaux, ni aux soins domestiques, *& qui ne bornoit pas son ambition à dominer sur un simple particulier, mais qui vouloit commander à un mari qui commandoit aux autres, & être elle-même le général d'un mari qui étoit à la tête des armées: de manière que Cléopatre devoit à Fulvie le prix des bonnes leçons qu'elle avoit données à Antoine pour lui apprendre à dépendre toujours de ses femmes: car c'est d'elle qu'elle le reçut si souple, & si accoutumé à leur obéir en tout.* Le mariage changea *Antoine*, comme avoient fait les voyages; d'un Célibataire effréné dans ses plaisirs, il devint un mari sage & soumis. César songea alors à l'élever aux plus grands honneurs, il le prit pour son collègue dans son cinquième consulat, qui fut aussi le dernier de ce grand homme. Peu s'en fallut qu'*Antoine* ne fût enveloppé dans la ruine de César. Les conjurés délibérèrent si après avoir tué César, ils ne tueroient pas *Antoine*. Brutus s'y opposa de tout son pouvoir, voulant, dit Plutarque, qu'une action qu'ils avoient le courage d'entreprendre pour la défense des loix & de la liberté, fût pure & exempte de tout reproche d'injustice. *Antoine*, en apprenant la mort de César, se crut d'abord en danger, & pour échapper aux conjurés, il se déguisa en esclave; mais voyant que tout étoit tranquille, & que Brutus, retiré au capitole, protestoit ne vouloir exercer aucune violence sur les amis de César, il reprit les marques de sa dignité, & convoqua le sénat. Plutarque vante sa dextérité dans ces conjonctures embarrassantes. Il est vrai qu'il sut plaire également aux deux partis. Il empêcha les sénateurs de délibérer sur cette importante question, si César devoit être regardé comme tyran, il fit rendre un décret par lequel le sénat confirmoit tout ce que César avoit fait depuis le commencement de sa dictature, & accordoit aux conspirateurs un pardon illimité. Cette conduite lui attira de grands éloges; mais, dit Plutarque: « l'enflure que lui causa la grande » opinion que le peuple avoit de lui, bannit de sa » tête tout raisonnement sage, & lui fit croire qu'il » seroit le premier de l'empire s'il parvenoit à dé- » truire le parti de Brutus » : c'étoit effectivement son dessein. Ayant fait confirmer le testament de César, qui léguoit des sommes immenses au peuple, & prononcé son oraison funèbre, il excita une rumeur si grande, que les conjurés furent obligés de sortir de Rome. Peu s'en fallut que leurs maisons ne fussent réduites en cendre. Cette démarche lui attacha tous les partisans & tous les amis de César. Calpurnie sa veuve, alla le trouver, & lui confiant ses intérêts les plus chers, elle lui remit environ douze millions de notre monnoie. Elle lui donna des mémoires où son mari avoit écrit, non-seulement tous les changemens qu'il avoit opérés dans le gouvernement, mais encore le plan de ceux qu'il avoit projettés. C'étoit un recueil important, sur-tout depuis que le sénat avoit confirmé tous les actes de César. *Antoine* y inséroit chaque jour tout ce qu'il jugeoit à propos. Il créoit des offices, rappelloit les bannis, remettoit les prisonniers en liberté, proscrivoit les sénateurs qui lui étoient suspects; & toujours en vertu de ce qu'il disoit être dans les mémoires du dictateur. C'est ainsi que César régnoit, après sa mort, plus despotiquement qu'il n'avoit fait pendant sa vie, ou plutôt sous son nom, *Antoine* tendoit au rang suprême. Il alloit y monter sans beaucoup d'obstacles, lorsqu'il vit paroître un concurrent, qui d'abord lui sembla peu redoutable. C'étoit le jeune Caïus Octavius, plus connu sous le nom d'*Auguste*. Adopté par César, il venoit en revendiquer l'héritage. *Antoine*, dépositaire des trésors du dictateur, lui dit: « Vous » vous trompez, si vous croyez que César » vous ait légué l'empire romain, aussi-bien que » ses richesses & son nom. La mort du dictateur doit » apprendre à son fils adoptif que la constitution » d'une république libre rejette également les sou- » verains électifs & les souverains héréditaires; & ce » n'est point à un jeune homme à interroger de son » chef un consul... Sans moi on abolissoit jusqu'au » nom de César, on flétrissoit sa mémoire comme » celle d'un tyran; alors il n'y avoit ni héritage, » ni testament, ni adoption..... J'ai fait passer quel- » ques décrets favorables aux conspirateurs, mais » les raisons qui m'ont déterminé ne sont pas de » nature à être saisies par une personne de votre » âge. L'argent que vous demandez, ne monte pas » à une somme aussi considérable que vous pouvez » le croire; cet argent appartient à la république, » & les magistrats s'en sont servis pour les besoins

» de l'état; je vous remettrai volontiers ce qui » m'en reste; mais permettez-moi, jeune homme, » de vous donner un conseil : prenez garde de vous » répandre en libéralités inutiles; servez-vous de » vos biens pour renvoyer des partisans qui s'at- » tachent moins à vous qu'à votre fortune. Craignez » le peuple qui vous caresse, & montrez-vous » avare des bienfaits qu'il attend de vous. C'est un » monstre qui ne connoît d'autre guide que sa cupi- » dité, & qui est toujours prêt à vous payer d'in- » gratitude. Vous êtes versé dans l'histoire grecque, » & vous savez que les favoris de la multitude n'ont » qu'un éclat passager, que l'amitié d'un peuple est » plus inconstante que les flots de la mer. »

Ce conseil intéressé étoit donné avec trop de hauteur pour persuader. Auguste n'étoit point un jeune homme ordinaire; la nature l'avoit, pour ainsi dire, créé homme d'état; à peine sorti de l'enfance, on admiroit déja en lui une maturité de raison, rare même dans les personnes d'un âge avancé : *Antoine* se repentit de ne l'avoir point assez ménagé; mais la fierté ne lui permettant pas de changer de conduite, il chercha par toutes sortes de moyens à le tenir dans l'abaissement, & ne laissa échapper aucune occasion de lui faire essuyer quelque humiliation. Cette conduite engagea Auguste à se jetter dans le parti du sénat. S'étant concilié l'estime de cette compagnie, dont Cicéron lui gagna les principaux membres, Auguste s'apprêta à demander raison à *Antoine* les armes à la main sur ses droits & ses prétentions. *Antoine* craignant l'événement d'une guerre civile, consentit à une conférence qui se tint au capitole. Si l'on en croit Plutarque, ce fut un songe dans lequel *Antoine* crut voir Auguste lui dresser des embûches, qui empêcha leur réconciliation : Cicéron, ennemi d'*Antoine*, fit passer un décret, par lequel on le déclaroit ennemi de la patrie. Cet orateur fit tant par ses sollicitations & par ses brigues, que le sénat envoya à Auguste les faisceaux & tous les ornemens de préteur, & ordonna à Brutus, ainsi qu'aux consuls Hirtius & Pansa, de l'assister des troupes de la république. *Antoine* ne pouvant résister à leurs forces réunies, prit la fuite après avoir été vaincu aux environs de Modène. Sa défaite couta bien cher à ses ennemis; ils la payèrent de la vie des deux consuls.

Antoine, traînant les débris de sa défaite, se retira vers les Gaules. Son dessein étoit de se joindre à Lepidus qui commandoit plusieurs légions dans cette contrée, & qui lui étoit en partie redevable de son élévation. Ce fut pendant cette retraite qu'il eut à soutenir toutes les incommodités de la guerre : mais cet homme qui venoit de scandaliser les Romains par sa vie voluptueuse & efféminée, montra dans sa disgrace une ame au-dessus des revers. C'étoit dans l'adversité qu'*Antoine* paroissoit vraiment grand. On le voyoit confondu avec les soldats dont il relevoit le courage abbatu par la misère & les fatigues. Il fut réduit à une extrêmité si triste, en passant les Alpes, que les troupes & lui-même ne vécurent que de racines & d'écorces d'arbres; on le voyoit boire l'eau la plus corrompue sans témoigner le moindre dégout. Arrivé sur les frontières des Gaules, il écrivit à Lépidus qui lui fit une réponse peu satisfaisante. Ce faux ami lui mandoit que le sénat l'ayant déclaré ennemi de la patrie, il ne pouvoit unir sa bannière à la sienne, sans s'exposer au même décret; il l'assuroit cependant que jamais il ne le traiteroit en ennemi. *Antoine* ne s'en tint point à ce refus; il continua sa route, & alla camper près d'une rivière qui bordoit le camp de Lepidus. Le lendemain, ayant pris des habits de deuil, il s'approcha des retranchemens. Les soldats, émus par le récit de ses infortunes, n'en purent soutenir le spectacle. *Antoine* avoit la barbe longue, & les cheveux négligés; touchés jusqu'aux larmes, ils envoyèrent deux officiers déguisés en courtisanes, lui dire d'attaquer le camp avec confiance, qu'ils etoient prêts à le recevoir, & même à tuer Lepidus, s'il en donnoit l'ordre. *Antoine* les remercia de leur zèle, mais il leur recommanda de ne faire aucune insulte à leur général. Quel fut l'étonnement de Lepidus, lorsqu'à son réveil il apperçut *Antoine* dans sa tente entouré de ses propres gardes! Il se jetta à ses pieds en lui demandant la vie. *Antoine* aussi-tôt lui tend la main, l'embrasse, en l'appellant son père. Il le dépouilla du commandement, mais il lui laissa le titre de général avec tous les honneurs attachés à cette dignité. Un Romain, nommé Juventius Laterensis ne voulant pas être le témoin des maux qu'il voyoit prêts à fondre sur sa patrie, se donna la mort dans le temps que ces deux généraux s'embrassoient. *Antoine* se disposa à rentrer en vainqueur en Italie. Il se mit en marche avec dix-sept légions, & dix mille chevaux; il avoit de plus six légions qu'il laissa dans les Gaules pour faire respecter son autorité. L'armée qu'il conduisoit en Italie, n'étoit pas capable de le rassurer contre les caprices du sort : il avoit toujours contre lui le sénat, & les conjurés dont Brutus étoit le chef. Il étoit en proie aux plus vives inquiétudes, lorsque des députés d'Auguste lui proposèrent un accommodement de la part de ce prince. Cette réconciliation, funeste à la république, & inspirée par la politique, se fit par la médiation de Lepidus, qui entra pour un tiers dans le partage de l'empire romain. Cet empire, élevé par 500 ans de vertus & de victoires, devint la proie de trois ambitieux qui l'achetèrent par des crimes. Chacun d'eux se fit sacrifier ses ennemis : « la haine, dit » Plutarque, & la vengeance l'emportèrent sur » l'amitié & sur la parenté. Auguste sacrifia Cicé- » ron au ressentiment d'*Antoine*; *Antoine* sacrifia » à Auguste, Lucius César; & tous deux souf- » frirent que Lepidus mit son propre frère au » nombre des proscrits. Rien jamais ne fut plus » cruel, plus affreux que cet échange. En payant » ainsi le meurtre par le meurtre, il tuoient chacun

» également ceux que les autres leur abandonnoient, & ceux qu'ils abandonnoient aux autres : » mais leur injustice étoit inconcevable à l'égard de » leurs amis qu'ils sacrifioient avec la dernière inhumanité, sans avoir contr'eux aucun sujet de » haine, pas même de plainte «. *Antoine* perdit dans cette occasion cette réputation de bonté & d'humanité qu'il s'étoit acquise. Il fit éclater une joie barbare en voyant la tête & la main droite de Cicéron. Après s'être rassassié de ce spectacle, il les fit porter au milieu de la place publique, insultant encore aux mânes de cet illustre orateur. Lorsqu'il eut assouvi ses vengeances, & réglé ses affaires dans Rome, il partit avec Auguste pour la Macédoine qui devoit être le théâtre de la guerre contre Brutus & Cassius, chefs des conjurés. Les écrivains s'accordent à lui donner l'honneur de cette guerre. Ils assurent qu'Auguste, qui devoit seul en recueillir tout le fruit, n'en fut que le timide témoin. *Antoine*, vainqueur dans deux grandes batailles livrées dans les plaines de Philippes, usa de sa victoire avec la plus grande modération. Ayant trouvé le corps de Brutus dans la poussière du camp, il gémit des malheurs de ce vertueux républicain, & voyant que la cupidité du soldat lui avoit enlevé jusqu'à ses vêtemens, il détacha sa cotte d'armes, & après l'en avoir couvert, il ordonna qu'elle servît à orner son bûcher. Il fit même punir du dernier supplice un de ses affranchis, pour avoir retiré des flammes cette cotte d'armes qui étoit d'un prix inestimable.

(C'étoit placer l'excès jusque dans la modération.)

La journée de Philippes changea les destinées du monde ; ce ne fut plus au sénat que les peuples & les rois allèrent offrir leur hommage & leur encens, mais aux triumvirs qui exigèrent bientôt du sénat même de semblables respects. *Antoine*, en parcourant la Grèce, eut à sa cour tous les potentats de l'Asie. Les uns mendioient le prix de leurs services ; les autres imploroient sa clémence. Sa marche sembloit un véritable triomphe. Les femmes des rois se disputoient l'honneur de mettre à ses pieds les plus magnifiques présens, & d'obtenir de lui quelques regards : mais rien ne flatta plus son amour-propre que la réception que lui firent les Ephésiens. Les rues étoient jonchées de fleurs, & les murs décorés de thyrses & de couronnes de lierre, les dames, parées de leurs plus somptueux habits, portoient les attributs de Bacchus ; les hommes déguisés en faunes & en satyres, allèrent à sa rencontre ; ils chantoient des vers à sa louange ; & lui attribuoient la valeur & la bonté de Bacchus.

Après avoir remercié les Ephésiens, *Antoine* fit dresser un tribunal au milieu de leur ville, & y cita tous les princes alliés & sujets de Rome, à qui il parla en maître. Il prit ensuite le chemin de la Cilicie. Ce fut dans cette contrée qu'il donna audience à la fameuse Cléopatre, qui venoit s'excuser d'avoir fourni des secours aux partisans de la république. On sait par quelle magie cette reine voluptueuse parvint à mettre ce juge des rois à ses pieds. *Antoine* oublia dans ses bras l'empire du monde & sa propre gloire ; il laissa à ses lieutenans le soin de faire triompher les aigles romaines, & alla s'enivrer des délices d'Alexandrie. Depuis cette époque, il ne fit plus rien de considérable par lui-même. Il remporta à la vérité quelques avantages sur les Parthes ; mais il les acheta par tant de malheurs, tous occasionnés par sa passion pour Cléopatre, qu'on ne peut lui en faire un mérite. Octavie, sœur d'Auguste, qu'il avoit épousée depuis la mort de Fulvie, pour sceller son alliance avec Auguste, fit d'inutiles efforts pour le tirer de cette langueur fatale. Elle partit de Rome, résolue de l'accompagner dans une nouvelle expédition qu'il méditoit contre les Parthes. Arrivée à Athènes, elle lui écrivit pour le prier de se ressouvenir de leur union, & lui annoncer son voyage & les secours qu'elle lui amenoit elle-même. *Antoine* se disposoit à recevoir cette tendre & vertueuse épouse, lorsque Cléopatre, craignant une rivale dont les attraits étoient relevés par la modestie & les mœurs, employa tous les artifices d'une galanterie rafinée pour conserver sa conquête ; elle pleuroit & rougissoit d'avoir pleuré ; elle cachoit & montroit ses larmes, elle vouloit mourir. *Antoine*, trompé ou subjugué, défendit à Octavie de venir le joindre sous prétexte qu'il alloit passer l'Euphrate. Octavie n'opposa à ces mépris que la douleur d'avoir perdu le cœur de son époux. Cette vertueuse Romaine, aussi occupée de ses devoirs, que sa rivale l'étoit de ses plaisirs, menoit une vie privée & obscure, n'ayant d'autre plaisir que d'élever ses enfans, & de leur inspirer une respectueuse tendresse pour un père qui les sacrifioit à l'amour d'une étrangère.

Cet affront fait aux sang des Césars, indisposa les Romains contre *Antoine*. L'affectation qu'il eut de triompher dans Alexandrie, honneur que Rome prétendoit avoir seule le droit de déférer, & l'indiscrétion qu'il eut de s'asseoir sur le trône d'Egypte, porta l'indignation publique à son comble. C'étoit pour la première fois qu'on voyoit un Romain revêtu des ornemens de la royauté. Son front étoit ceint d'un diadême, il portoit un sceptre d'or à la main, sa robe de pourpre étinceloit de de diamans. Cléopatre assise à sa droite, parée des attributs de la déesse Isis, dont elle se donna le nom, fut reconnue pour sa femme, & proclamée reine d'Egypte, de Chypre, de la Lybie, de la Célé-Syrie, & Césarion qu'elle avoit eu de César, lui fut donné pour collègue. Les enfans qu'elle avoit donnés à *Antoine* eurent aussi leur partage, & le superbe titre de *rois des rois*. L'ainé, nommé *Alexandre*, devoit avoir l'Arménie, la Médie & la Parthie, après qu'il en auroit fait la conquête. Ptolémée, le plus jeune, eut la Syrie, la Phénicie & la Cilicie. Ces jeunes princes prirent aussi-tôt les habits des peuples sur lesquels ils devoient

devoient bientôt régner, & choisirent leurs officiers & leurs gardes parmi les principales familles.

Octave tenoit à Rome une conduite bien différent; jaloux du rang suprême, il ménageoit l'estime des peuples, & ne négligeoit rien pour perdre *Antoine*. Politique habile, il cacha son ambition sous les apparences du bien public; il se plaignoit sans cesse de ce que son collégue dépouilloit l'état par ses profusions, & en resserroit les limites au lieu de les étendre. Il fit ses préparatifs, sous prétexte de tirer vengeance du mépris qu'*Antoine* avoit fait de la majesté romaine. *Antoine* instruit de l'abime qui se creusoit sous ses pas, envoya des députés à Rome, & quitta les bords de l'Araxe. Il rejoignit Canidius qui campoit aux environs d'Ephèse avec seize légions. Cléopatre ne tarda pas à le suivre dans cette ville, pour prévenir toute réconciliation avec César & Octavie. Les plus sages murmuroient de voir une femme dominer dans le camp, & introduire sous la tente le luxe d'une cour efféminée. *Antoine* sentoit lui-même combien ce scandale révoltoit les esprits; mais entraîné par la force de son penchant, il n'écoutoit que les conseils de ses flatteurs, qui lui représentoient que la présence de cette reine étoit nécessaire pour entretenir le courage des Egyptiens; que d'ailleurs Cléopatre, instruite dans l'art de gouverner, pouvoit aller de pair avec les plus grands hommes. Ce conseil flattoit trop la passion d'*Antoine*, pour être rejetté. Il se rendit à Samos où se trouvèrent tous les rois ses alliés, qui ne sembloient que les premiers sujets d'une reine enivrée de sa grandeur. Tous les jours furent marqués par des fêtes & des festins où l'on étaloit tout le luxe asiatique. Dans un voyage qu'il fit à Athènes, il voulut que l'on rendit à son amante les mêmes honneurs qui avoient été déférés à Octavie quelque temps auparavant. Il exigea qu'ils lui fissent une députation dont lui-même étoit le chef. Ce fut-là qu'il tint un conseil, où l'on opina qu'il falloit déclarer la guerre à Auguste, & répudier Octavie. S'il eût profité du moment, il accabloit son ennemi qui n'avoit point encore rassemblé toutes ses forces: mais aveuglé & ralenti par la molesse, il remit à l'année suivante une guerre qu'il eût terminée sans péril en usant de diligence.

Des députés admis au sénat y déclarèrent son divorce avec Octavie. Les esprits, déja révoltés par tant d'outrages, furent saisis de la plus vive indignation à la lecture d'un testament qu'Auguste présentoit comme celui d'*Antoine*, mais qu'on croit avoir été supposé par son rival; *Antoine* y instituoit pour ses héritiers, les enfans qu'il avoit eus de la reine d'Egypte, & ordonnoit que son corps fût transféré à Alexandrie, en quelque lieu du monde qu'il mourût. Autorisé par un décret du peuple, Auguste déclara la guerre à Cléopatre. Ce prince artificieux auroit blessé la politique, en y faisant comprendre nommément *Antoine*, il falloit lui laisser le soin & le tort de se déclarer lui-même ennemi de la patrie en combattant pour Cléopatre. C'étoit d'ailleurs un ménagement pour les chefs du parti contraire qui avoient un reste de crédit dans Rome. La guerre devint inévitable. Ces deux rivaux intéressèrent à leur querelle presque tous les peuples connus. *Antoine* eut sous ses enseignes toutes les nations Afriquaines, depuis l'Ethiopie jusqu'à la Cyrénaïque, & les Asiatiques, alliées ou tributaires de Rome. Il comptoit parmi ses lieutenants Bocchus, Tarcondème, Archélaüs, Philadelphe, Mithridate & Adallas, tous ornés du diadême. Octave commandoit à tous les peuples Africains, placés à l'occident de la Cyrénaïque, & à tous ceux de l'Europe; il en faut cependant excepter les Sarmates, les Germains & les Bretons dont il n'avoit que quelques essaims. Vainqueur du fils du grand Pompée, ses flottes lui assuroient l'empire des mers. Ses troupes se rendirent par mer & par terre aux environs d'Actium. Canidius, lieutenant général d'*Antoine*, lui conseilla d'éviter le combat de mer qu'Auguste désiroit, & sur-tout de renvoyer Cléopatre en Egypte; mais la volonté de cette reine impérieuse l'emporta sur la sagesse de ce conseil. *Antoine* disposa sa flotte composée de deux cens gros vaisseaux bien garnis de soldats, mais dépourvus de matelots. Un vieil officier, qui servoit sous lui depuis un grand nombre d'années, gémit de ce qu'il s'exposoit à être vaincu, lorsque ses troupes de terre lui promettoient la victoire la plus complette. « Mon général, lui dit-il, que ne vous fiez-vous à ces » cicatrices, à cette épée, plutôt qu'à ce bois » pourri? Laissez la mer aux Egyptiens & aux » Phéniciens, gens nourris sur cet élément; mais » à nous autres Romains, donnez-nous la terre où » nous sommes accoutumés à braver la mort, & » à chasser devant nous nos ennemis. » *Antoine* lui tendit la main & prit le conseil en bonne part, mais ne le suivit pas. Cinq jours après que les deux flottes eurent été en présence, *Antoine* leva l'ancre, & s'avança à la hauteur qu'il avoit résolu de tenir pendant l'action. Elle commença vers les six heures du matin. Cette bataille sembloit un combat de terre, ou plutôt un siége de ville. Les galères d'*Antoine* s'élevoient au-dessus de celles d'Octave, comme autant de citadelles; elles étoient garnies de tours, d'où les soldats lançoient les mêmes armes dont on use dans la défense des places. Celles de César, plus légères, mais plus nombreuses & mieux équipées, attaquèrent ces lourdes masses, & ne pouvant les endommager avec leurs éperons, elles jettèrent dans les tours des matières enflammées; le combat continuoit avec une ardeur égale des deux côtés, lorsque Cléopatre, déployant ses voiles, passe à travers les deux armées, & dirige sa route vers le Péloponèse avec son escadre, composée de soixante galères. *Antoine* oubliant sa flotte, & s'oubliant soi-même, vole à sa suite. Ayant atteint son vaisseau, il quitte le sien & s'assied sur le tillac la tête dans ses mains, les coudes

sur ses genoux, il passa trois jours dans cette attitude, & gardant un morne silence, également humilié de sa passion & de sa défaite. Arrivé au cap de Tenare, il leva enfin les yeux, & les tournant vers Cléopatre, il oublia sa perfidie, & se livra avec une nouvelle complaisance à ses caresses trompeuses. Sa flotte combattit longtemps avec courage, & ne fut vaincue que par un vent contraire, la plupart de ses vaisseaux furent pris, coulés à fond ou dispersés. Son armée de terre, qui étoit forte de cent mille hommes, se rendit sans tirer l'épée, ayant été trahie & abandonnée par ses chefs. De Tenare, Cléopatre se rendit en Egypte, & *Antoine* en Lybie, où il avoit une armée qui étoit sa dernière ressource. Ayant appris que ces troupes infidelles s'étoient déclarées pour Octave, il se seroit donné la mort, si ses amis ne lui eussent conseillé de vivre pour les défendre. Se voyant alors général sans armée, il alla rejoindre Cléopatre à Alexandrie, où il la trouva occupée du plus vaste projet qu'eût pu concevoir une femme : c'étoit de voiturer sa flotte à travers l'Isthme de Suez, & de gagner par la mer rouge des régions inconnues, pour y vivre à l'abri des guerres & de la servitude. L'ayant détournée de ce projet, il se livra à des fêtes qui marquoient plus sa stupidité, que son goût pour les plaisirs. L'impossibilité de continuer la guerre, le força de recourir à la négociation. Il demandoit à Octave de le laisser vivre simple particulier dans Athènes, s'il lui refusoit le gouvernement d'Egypte. Il crut le fléchir en lui rappellant le souvenir de leur ancienne amitié. Octave reçut ses présens, & ayant renvoyé ses ambassadeurs sans réponse, il continua sa route vers Alexandrie. *Antoine*, instruit de la prise de Peluse, résolut d'arrêter son ennemi dans sa marche. Il le chargea avec autant de valeur que de prudence, & le vainquit dans un combat de cavalerie. Ce premier avantage ranima son espoir. Il engagea une nouvelle action, dont le mauvais succès l'obligea de chercher une retraite dans les murs d'Alexandrie. Octave l'y suivit, & campa près de l'Hippodrome, d'où il entretint des intelligences avec la reine. *Antoine*, trahi au dedans, & attaqué au-dehors, fit une vigoureuse sortie sur les assiégeans, dont la cavalerie se retira en désordre. Fier de cette nouvelle victoire, il rentra dans le palais, le sabre nud & sanglant. Il salue Cléopatre d'un baiser, & lui présente un soldat qui s'étoit montré son émule. On célébra cette journée par un festin, où *Antoine* fit paroitre la gaieté d'un philosophe aimable & détaché de tout : » Mes amis, dit-il à ses officiers, traitez-moi » bien aujourd'hui, il est incertain si vous me » verrez demain, & si vous ne serez pas à d'autres » maitres «. Voyant que ces paroles prononcées avec un sourire adressé à ses amis, les faisoient fondre en larmes, il essaya de les consoler. Rangeant son armée en bataille, il vit sa flotte & sa cavalerie passer du côté de César. Alors trahi & privé de toute espérance, il rentre dans la ville, gémissant de ce qu'une femme, pour laquelle il alloit se sacrifier, le livroit à son ennemi.

La perfide Cléopâtre, craignant sa colère & son désespoir, se retira dans son tombeau, d'où elle lui fit dire qu'elle étoit morte : » Qu'attends-tu » donc *Antoine*, s'écria-t-il aussi-tôt en détachant » sa cuirasse, qu'attends-tu ! la fortune ne t'a-t-elle » pas tout ravi ?.......... chère Cléopatre, je » ne me plains pas de ce que je vais te rejoindre; » mais un empereur, un Romain devoit-il se » laisser vaincre par une femme en magnani» mité « ? aussi-tôt se retournant vers Eros, le plus cher de ses affranchis, il lui rappella sa promesse de le tuer dès qu'il lui en donneroit l'ordre. Eros aussi-tôt tira son épée & la leva, comme pour l'en frapper; mais tout-à-coup détournant la vue, il se la passe au travers du corps, & tombe mort aux pieds de son maitre. *Antoine* s'écria : *généreux Eros, tu m'apprends mon devoir* : aussi-tôt il se perce le flanc, & se jette sur un lit où il appelle la mort, trop lente à venir à son secours. Ses mains foibles ne peuvent élargir sa blessure; il redemande son épée à ses amis, que l'excès de la douleur éloigne de ce spectacle funeste. Cléopatre apprenant qu'il meurt pour elle, qu'il lui adresse ses derniers soupirs, lui fait savoir qu'elle est encore vivante; il ordonne sur le champ à ses esclaves de le porter dans le tombeau où elle s'étoit retirée. Cléopatre soupçonnant la foi d'Auguste, & craignant d'être surprise par ses émissaires, ne fit point ouvrir les portes. Elle parut aux fenêtres, d'où elle jetta des cordes, auxquelles on attacha *Antoine*, qui, flottant en l'air & expirant, tournoit encore ses regards vers elle. Dès qu'il fut dans les bras de Cléopatre, il lui conseilla de vivre, si elle le pouvoit avec gloire; & sur ce qu'elle fondoit en larmes voyant sa plaie & son corps couvert de sang : » Consolez-vous, lui dit-il, & au lieu de » gémir de ma disgrace, louez mon bonheur. La » fortune m'a comblé de tous ses biens, je me suis » vu le plus plus grand, le plus glorieux & le plus » puissant homme de la terre, & à la fin de mes » jours, romain, je ne suis vaincu que par un ro» main ». Il eut à peine fini ces paroles, qu'il expira sur le sein de Cléopatre, dans la soixantetroisième année de son âge, d'autres disent dans la cinquante-sixième. Il laissoit sept enfans qu'il avoit eus de ses trois femmes, Fulvie, Octavie & Cléopatre. On ne sait quel fut le sort de ses deux fils, Alexandre & Ptolomée, que lui avoit donnés la reine. La vertueuse Octavie éleva sa fille Cléopatre avec le même soin que ses propres enfans, & la maria à Juba, roi de Mauritanie, l'un des princes les plus accomplis de son siècle. Antillus, l'aîné des fils qu'il avoit eus de Fulvie, fut livré, par son propre gouverneur, entre les mains des soldats d'Octavien, qui le firent périr par les ordres de leur maître. Julius Antonius, frère puiné d'Antillus, & issu de la même mère, fut un des principaux

favoris d'Auguste, & épousa Marcella, fille d'Octavie, sa belle-mère; mais ayant été surpris avec Julie, fille unique de l'empereur, il fut puni du dernier supplice. Octavie donna à Marc-*Antoine* deux filles, toutes deux nommées *Antonia*. La première, qui fut mariée à L. Domitius Enobarbus, donna le jour à Cn. Domitius, père de l'empereur Néron. La cadette, aussi vertueuse que sa mère, qu'elle égaloit en beauté, épousa Drusus, frère de Tibère & fils de Livie. Ce fut de ce mariage que sortirent Germanicus, si célèbre par les regrets dont les Romains honorèrent sa mémoire, & l'empereur Claude, qui régna avant Néron. Caius Caligula, fils de Germanicus, régna pareillement dans Rome. Si *Antoine*, avant sa mort, eût su lire dans les livres des destins, il eût été satisfait, en voyant sa race sur un trône fondé par son ennemi qui lui refusoit une maison dans Athènes. (*M--r.*)

ANTOINE DE BOURBON, (*Hist. mod.*) roi de Navarre par Jeanne d'Albret, sa femme, prince foible, indécis, flottant entre les deux religions & les deux partis, qui signala sa valeur en mille occasions, & ne montra de la résolution qu'une fois; qui servit ses ennemis qu'il craignoit, contre ses parens qu'il aimoit, & qui mourut en combattant pour la cour, après en avoir reçu mille outrages; tel fut le père du roi Henri IV.

En même-temps qu'*Antoine* étoit roi de Navarre par sa femme, il étoit de son chef premier prince du sang de France, & le roi François II, quoique majeur par la loi, étoit enfant; le connétable de Montmorenci, déchu de sa faveur par la mort de Henri II, & remplacé par les Guises, oncles de Marie Stuart, femme de François II, Montmorenci, pour balancer le crédit des Guises, pressoit le roi de Navarre de venir prendre dans le conseil, & auprès du roi, la place qui lui appartenoit; mais l'irrésolu *Antoine* n'osoit se fier à Montmorenci, qui avoit conseillé autrefois à Henri II de s'emparer des restes de son petit royaume de Navarre, déja presque réduit à rien par l'ancienne usurpation de Ferdinand le Catholique; le roi de Navarre venoit lentement & à petites journées; il n'arriva que pour entendre François II lui déclarer qu'il avoit confié l'administration à *ses oncles de Guise;* d'ailleurs il n'éprouva qu'oubli & que mépris de la part de la cour, on ne lui avoit pas même réservé un logement, & le maréchal de Saint-André, quoiqu'attaché aux Guises, se crut obligé, par décence, de lui céder le sien. Le roi de Navarre enfin, pour pouvoir quitter la cour avec honneur, fut trop heureux de se faire donner la commission de conduire sur la frontière la princesse Elisabeth, qui alloit épouser Philippe III. C'étoit précisément au roi de Navarre que cette commission n'auroit pas dû être donnée; car elle portoit, que la princesse seroit conduite sur les terres d'Espagne, & cependant c'étoit à Roncevaux, qui est sur les terres de Navarre, que la princesse devoit être remise aux députés espagnols. Aussi le roi de Navarre fut-il obligé de protester contre cette énonciation.

Le prince de Condé, son frère, déja plus que soupçonné d'avoir été le chef secret de la conjuration d'Amboise, redoubloit d'efforts auprès du roi de Navarre pour l'entrainer dans la révolte. Sur le bruit d'une nouvelle conjuration, le roi de Navarre, le prince de Condé, le Connètable furent mandés à la cour. Les princes auroient pu y paroitre à leur avantage, s'ils avoient accepté les secours que la noblesse s'empressa de leur offrir; mais le roi de Navarre ne voulut être armé que de sa seule innocence, & le prince de Condé crut qu'il se justifieroit de cette nouvelle conjuration, aussi facilement que de la première.

Au moment où le roi de Navarre alloit entrer dans l'appartement de François II, il reçut avis que les Guises avoient arraché à la foiblesse de ce prince un consentement de le faire assassiner en sa présence; ce fut alors qu'*Antoine* montra une fermeté, qui n'étoit pas de son caractère: » s'il me » tuent, dit-il à Reinsy son gentil-homme, portez » à ma femme & à mon fils mes habits tout san- » glans, ils y liront leur devoir. Il entre d'un air intrépide & modeste, les Guises jettoient des regards inquiets sur le roi, qui balançoit à donner le signal & qui ne le donna point; *Antoine* sortit, sans avoir paru troublé ni instruit du danger qu'il couroit; le duc de Guise sortit après lui plein de colère contre François II, & s'écriant: *ô foible, ô lâche roi!*

Observons cependant que M. de Thou, qui rapporte ce fait, ne paroit pas le garantir.

Le prince de Condé fut arrêté, jugé, condamné, on se contenta d'observer le Roi de Navarre.

Celui-ci, pour sauver la vie à son frère, céda la régence à Catherine de Médicis pendant la minorité de Charles IX, & se contenta de la lieutenance générale du royaume, qui ne fut qu'un titre entre ses mains. C'est à cette occasion qu'on fit des vers où on le comparoit avec Marc Antoine le Triumvir, dont il avoit la valeur & la foiblesse.

Marc-Antoine, qui pouvoit être
Le plus grand seigneur & le maître
De son pays, s'oublia tant,
Qu'il se contenta d'être *Antoine*,
Servant lâchement une reine!
Le Navarrois en fait autant.

Il faisoit plus. Il servoit une reine qu'il haïssoit; Marc Antoine avoit servi une reine qu'il aimoit.

Il fit plus encore, il se réconcilia même avec les Guises. On lui faisoit espérer, tantôt que le roi d'Espagne, avec lequel les Guises étoient étroitement liés, lui restitueroit son royaume de Navarre, tantôt qu'il lui donneroit la Sardaigne en échange. » Il prit, dit Bayle, l'isle de Sardaigne, pays de » bannissement, pays malheureux & disgracié, il » la prit, dis-je, tant il connoissoit la carte! pour

une de ces isles fortunées dont les fables font mention. On lui proposa de répudier Jeanne d'Albret & d'épouser Marie Stuart, alliance qui, au lieu des restes toujours menacés du royaume de Navarre, lui auroit procuré le royaume d'Ecosse & peut-être les trois royaumes Britanniques. Son attachement pour Jeanne d'Albret, ou, selon quelques auteurs, le respect de Marie Stuart pour les droits de cette première épouse, fit tomber cette proposition.

La guerre civile s'alluma, le prince de Condé, chef déclaré des huguenots, s'approchoit en armes, de Fontainebleau où étoit la cour; Catherine de Médicis étoit alors d'intelligence avec lui & vouloit se remettre entre ses mains; le roi de Navarre, gagné par les Guises, vint déclarer à la reine qu'il falloit ramener le roi à Paris; la reine hésitoit : *vous pouvez rester, si bon vous semble*, lui dit le roi de Navarre, *nous partons*. La reine ne put que les suivre.

Au milieu des hostilités se fit l'entrevue de Thoury entre le prince de Condé d'un côté, le roi de Navarre de l'autre, accompagné de la reine-mère, alors réunie avec le roi de Navarre & les Guises. Tout s'y passa, comme dans l'entrevue d'Arminius & de Flavius, son frère, sur les bords du veser, chez les Germains; le roi de Navarre reprocha au prince de Condé sa révolte & l'embrâsement du royaume; Condé reprocha au Roi de Navarre son asservissement aux Guises, les esprits s'aigrirent, on alloit en venir aux armes, il fallut rompre la conférence.

Au siège de Rouen, fait par les Catholiques en 1562, le roi de Navarre fut blessé d'un coup de mousquet à l'épaule : sa blessure, qui n'étoit pas même dangereuse, devint mortelle par son incontinence; la demoiselle du Roüet, une des filles que Catherine de Médicis menoit à sa suite pour séduire les hommes avec qui elle vouloit traiter, la défit de ce rival d'autorité qui n'avoit pas été fort redoutable pour elle : il mourut en batteau à Andelis, le 17 novembre 1562, au bout de trois semaines, en voulant revenir à Paris par la rivière. Lorsqu'il fut blessé, il étoit dans la tranchée, & se trouvoit dans la situation où son épitaphe le représente.

Ami lecteur, le prince ici gissant,
Vecut sans gloire, & mourut en pissant.

Il mourut dans la même irrésolution où il avoit vécu à l'égard de la religion. Il fut un peu plus ferme dans son opinion sur le gouvernement, qui ne lui parut mériter aucune confiance. Il fit avertir sa femme de prendre garde à elle, de fortifier ses places & de ne jamais venir à la Cour. Elle avoit changé de religion en même temps que son mari, mais en sens contraire. D'abord catholique, lorsque le roi de Navarre s'étoit fait huguenot, elle lui avoit déclaré que, s'il vouloit faire confisquer ses états, elle vouloit conserver les siens, ou ne pas fournir du moins ce prétexte de les envahir.

Depuis, soit persuasion, soit changement dans les vues politiques, elle embrassa la réforme avec zele, vers le même temps où son mari, dit Brantôme, *s'embarqua dans la catholique*.

Antoine oublioit les injures, plus par foiblesse que par magnanimité, il les oublioit en effet plûtôt qu'il ne les pardonnoit. Les plaisans disoient, qu'en l'ouvrant, on ne lui avoit trouvé ni cœur, ni fiel. C'est presque le mot connu sur les courtisans : *ni humeur, ni honneur*.

ANTOINE, prieur de Crato, roi titulaire de Portugal, étoit le prince dont les droits à cette couronne parurent les meilleurs, après que dom Sebastien eut disparu à la bataille d'Alcaçar en 1578, & sur-tout après que le cardinal Henri, qui lui avoit succédé, fut mort en 1580. Philippe II, roi d'Espagne, dont les droits étoient les plus foibles, les appuya par la force, s'empara du royaume de Portugal, mit à prix la tête du prieur de Crato, son rival, que la noblesse & le peuple avoient proclamé roi dans Lisbonne. Quatre-vingts mille ducats, promis par le roi d'Espagne, tout-puissant à Lisbonne, ne purent engager les généreux Portugais à lui livrer celui qu'ils regardoient comme leur souverain légitime; à travers tous les dangers qui assiégent un proscrit, il fut toûjours en sûreté parmi eux. On prétend même qu'il étoit caché dans Lisbonne, pendant tout le séjour que Philippe II y fit pour affermir sa puissance.

Antoine mourut à Paris en 1595, à 64 ans, cédant à Henri IV, ses droits sur le royaume de Portugal, & lui recommandant ses enfans, dont la postérité masculine a subsisté encore près d'un siècle.

On sait qu'*Antoine* est le nom de deux saints célèbres; savoir, l'instituteur de la vie monastique, connu par ses tentations & ses miracles, né à Côme en Egypte en 251, mort le 17 Janvier 356, âgé de 105 ans, & dont Saint-Athanase a écrit la vie.

Et Saint-Antoine, dit *de Padoue*, cordelier, né à Lisbonne en 1195, mort à Padoue le 13 juin 1231, & si révéré en portugal, qu'il est toujours le général des armées de ce royaume; son couvent reçoit les appointemens de cette dignité : ceux qui commandent réellement les troupes, ne sont que ses lieutenans.

ANTOINE est encore le nom de deux savans du 15ᵉ siècle, l'un distingué par le surnom de *Panormitain*, parce qu'il étoit de Panorme, c'est-à-dire de Palerme, & connu sur-tout par ses querelles avec un autre savant, nommé *Laurentius Valla*. Alfonse d'Aragon, roi de Naples, l'envoya en 1451, demander aux Vénitiens l'os du bras de Tite-Live, qu'il obtint. On dit qu'*Antoine* vendit une de ses terres pour acheter un exemplaire de cet historien, copié par le Pogge, monument plus précieux en effet que

l'os d'un bras. Mort à Naples, en 1471, âgé de 78 ans.

ANTONIN PIE (*Hist. rom.*) nom cher à l'humanité, prince juste, bon, pacifique, adopté par Adrien qu'il effaça, & qui adopta Marc-Aurele, par lequel il fut pour le moins égalé, mais dont la gloire rejaillit sur lui; aussi réunit-on ces deux princes sous ce nom chéri des *Antonins*. Sous eux, l'univers respira avant d'être livré aux Commode, aux Caracalla, aux Héliogabale; comme il avoit respiré sous Titus avant d'être livré à Domitien. Nous ne rapporterons ici que deux traits, pour faire connoître le caractère généreux, doux & tendre d'*Antonin Pie*, qui, quand on lui parloit de guerre, répétoit toujours ce mot de Scipion: *J'aime mieux conserver un citoyen que de tuer mille ennemis.* Etant proconsul en Asie avant son élévation à l'empire, à son arrivée à Smyrne, on l'avoit logé dans la maison du sophiste Polémon, qui étoit pour lors à la campagne; il en revint quelques jours après, fort tard, trouva très-mauvais qu'on eût disposé de sa maison en son absence, & usant durement de ses droits de propriétaire, il obligea le proconsul d'en sortir à l'instant même; il étoit minuit: *Antonin* ne répliqua point & sortit. Lorsqu'il fut empereur, Polémon vint à Rome, & alla le saluer, soit qu'il ne crût pas pouvoir s'en dispenser, soit qu'il espérât que le prince auroit oublié son procédé. *Antonin* le reçut fort bien, & l'obligea de prendre un appartement dans son palais. *J'ai logé chez vous*, lui dit-il, *il est juste que vous logiez chez moi.* Et voyant que Polémon, un peu confus, ne savoit que répondre, il ajouta en riant: *Vous pourrez prendre cet appartement en toute assurance, on ne vous en fera pas sortir à minuit.* Ce Polémon, faisant représenter une pièce de théâtre qu'il avoit faite, chassa publiquement un acteur qui lui paroissoit exécuter mal son rôle, & l'obligea de descendre du théatre, soit qu'il en eût le droit ou non. Le comédien alla se plaindre à l'empereur. *Il m'a chassé*, disoit-il, *en public, en plein midi. Moi*, dit l'empereur, *il m'a chassé en plein minuit, & je n'ai rien dit.*

L'autre trait est, que voyant Marc-Aurele qu'il avoit adopté pleurer celui qui l'avoit élevé, & entendant les courtisans taxer cette sensibilité de foiblesse. » Respectez ses larmes, leur dit-il, & » souffrez qu'il soit homme ».

C'est ce trait qu'on a voulu célébrer dans des vers lus & applaudis dans l'académie françoise à la séance de la saint Louis en 1766.

Ce héros bienfaisant, ce divin Marc-Aurele
Pleuroit l'heureux vieillard, son ami, son modèle,
Guide de son enfance, & qui, même à la cour,
Avoit nourri son cœur de vertus & d'amour.
Le vieillard succomboit, appesanti par l'âge.
Le prince, en l'embrassant, oublioit son courage;
Il pleuroit. *Antonin* observant ses douleurs,
Dit aux durs courtisans qui condamnoient ses pleurs:
» Laissez pleurer mon fils, permettez qu'il soit homme;
» Ses pleurs feront la gloire & le bonheur de Rome;
» Je l'ai nommé César, il l'a bien mérité;
» Sur la foi de ces pleurs je l'aurois adopté.

Antonin mourut le 7 mars 161, âgé de soixante-dix ans: on ignore si l'itinéraire qui porte son nom est son ouvrage, ou celui de quelqu'un de ses successeurs.

ANTONIO, (NICOLAS) chevalier de l'ordre de saint Jacques, & chanoine de Séville, auteur d'une *Bibliothèque des écrivains espagnols*, en deux volumes *in-fol.* ouvrage estimé, & d'un autre ouvrage moins connu, imprimé à Anvers en 1659, intitulé: *De exilio, sive de pœnâ exilii exulumque conditione & juribus, in-fol.* Né à Séville en 1617, mort à Madrid en 1684.

ANTONIUS PRIMUS, (*Hist. rom.*) un des principaux lieutenans de Vespasien, un des principaux instrumens de ses victoires sur Vitellius, rival de gloire & de puissance de Mucien sous Vespasien, avoit été condamné comme faussaire sous le règne de Néron. Tacite parle beaucoup de lui dans les second, troisième & quatrième livres de ses histoires. Voici le portrait qu'il en fait dans le second livre, chap. 86: *Strenuus manu, sermone promptus, ferendæ in alios invidiæ artifex, discordiis & seditionibus potens, raptor, largitor, pace pessimus, bello non spernendus.* » Brave, éloquent, » possédant l'art d'envenimer les esprits, de souffler la discorde & les séditions, avide de rapines, » prodigue par intérêt, citoyen détestable, excellent militaire ». (Traduction du P. Dotteville.)

*ANTRUSTIONS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) volontaires qui chez les Germains suivoient les princes dans leurs entreprises. Tacite les désigne par le nom de *compagnons*; la loi salique, par celui d'*hommes qui sont sous la foi du roi*; les formules de Marculfe, par celui d'*antrustions*; nos premiers historiens, par celui de *leudes*, & les suivans, par celui de *vassaux* & *seigneurs*.

*On trouve dans les loix saliques & ripuaires, un nombre infini de dispositions pour les Francs, & quelques-unes seulement pour les *Antrustions*. On y règle par-tout les biens des Francs, & on ne dit rien de ceux des *antrustions*; ce qui vient de ce que les biens de ceux-ci se régloient plutôt par la loi politique que par la loi civile, & qu'ils étoient le sort d'une armée, & non le patrimoine d'une famille. (*A. R.*)

AOD, (*Hist. des Juifs.*) fils de Gera, de la tribu de Benjamin, fut chargé d'aller porter des présens à Eglon, roi des Moabites, qui opprimoit les Hébreux. Ce jeune homme ayant fait sa commission, & ayant quitté le roi, revint sur ses pas, feignant d'avoir quelque chose d'important à dire à Eglon. Celui-ci fait retirer tout le monde. *Aod* saisit ce moment pour le poignarder, & sortit de

la tente du roi avant qu'on se fût apperçu de ce meurtre. Il fut juge d'Israël, vers l'an du monde 2679. (*A. R.*)

APAMÉ, (*Hist. d'Egypte.*) veuve de Magus, usurpateur de la Cyrénaïque, dont le roi d'Egypte lui avoit confié le gouvernement, avoit tout le courage & tous les talens nécessaires pour affermir un trône usurpé. Après la mort de son mari, elle offrit sa fille en mariage à Démétrius, oncle d'Antigone, roi de Macédoine. Ce prince, séduit par l'appât d'une couronne, se rendit dans la Cyrénaïque, & la veuve, touchée des graces de sa figure, garda pour elle l'époux qu'elle destinoit à sa fille. La jeune princesse outragée intéressa en sa faveur le peuple & les grands. Tous embrassèrent la cause de la jeunesse & de la beauté; les conjurés rangés sous ses ordres, entrent de nuit dans l'appartement de sa mère qu'ils trouvent couchée avec son nouvel époux; la fille furieuse enfonce le poignard dans le sein de son amant infidèle, & brigue le cruel honneur de lui porter les premiers coups. *Apamé* fut épargnée, & les conjurés la renvoyèrent à son frère Antiochus. Elle vieillit dans sa cour, chargée du mépris public, quoiqu'elle possédât tous les talens qui font naître l'estime; mais il ne faut qu'un moment de foiblesse pour ternir l'éclat de mille vertus. (*T--N.*)

(On ne dit ni de quel Antiochus cette *Apamé* étoit sœur, ni dans quel temps elle vivoit.)

APANAGE, s. m. *ou*, comme on disoit autrefois, APPENNAGE, (*Hist. mod.*) terres que les souverains donnent à leurs puînés pour leur partage, lesquelles sont réversibles à la couronne, faute d'enfans mâles dans la branche à laquelle ces terres ont été données. Ducange dit que dans la basse latinité on disoit *apanere*, *apanamentum*, & *apanagium*, pour désigner une pension ou un revenu annuel qu'on donne aux cadets, au lieu de la part qu'ils devroient avoir dans une seigneurie, qui ne doit point, suivant les loix & coutumes, se partager, mais rester indivise à l'aîné. Hoffman & Monet dérivent ce mot du celtique ou allemand, & disent qu'il signifie *exclurre* & *forclorre* de quelque droit; ce qui arrive à ceux qui ont des *apanages*, puisqu'ils sont exclus de la succession paternelle. Antoine Loysel, cité par Ménage, croit que le mot *apanager* vouloit dire autrefois *donner des armes* ou *plumes*, & des moyens aux jeunes seigneurs qu'on chassoit de la maison de leurs pères, pour aller chercher fortune ailleurs, soit par la guerre, soit par le mariage.

Nicod & Ménage dérivent ce mot du latin *panis*, pain, qui souvent comprend aussi tout l'accessoire de la subsistance.

Quelques-uns pensent que les *apanages*, dans leur première institution, ont été seulement des pensions ou des payemens annuels d'une certaine somme d'argent.

Les puînés d'Angleterre n'ont point d'*apanage* déterminé comme en France, mais seulement ce qu'il plait au roi de leur donner.

En France même, sous les rois de la première & ceux de la seconde race, le droit de primogéniture ou d'aînesse, & celui d'*apanage*, étoient inconnus; les domaines étoient à peu près également partagés entre tous les enfans.

Mais comme il en naissoit de grands inconvéniens, on jugea dans la suite qu'il valoit mieux donner aux cadets ou puinés, des comtés, des duchés, ou d'autres départemens, à condition de foi & hommage, & de réversion à la couronne à défaut d'héritiers mâles, comme il est arrivé à la première & à la seconde branche des ducs de Bourgogne. A présent même les princes apanagistes n'ont plus leurs *apanages* en souveraineté: ils n'en ont que la jouissance utile & le revenu annuel. Le duché d'Orléans est l'*apanage* ordinaire des seconds fils de France, à moins qu'il ne soit déja possédé, comme il l'est actuellement, par un ancien apanagiste.

On ne laisse pas d'appeller aussi improprement *apanage*, le domaine même de l'héritier présomptif de la couronne; tel qu'est en France le Dauphiné; en Angleterre la principauté de Galles; en Espagne celle des Asturies; en Portugal celle du Brésil, &c.

On appelle aussi *apanage*, en quelques coutumes, la portion qui est donnée à un des enfans, pour lui tenir lieu de tout ce qu'il pourroit prétendre à la succession.

Paul Emile a remarqué que les *apanages* sont une invention que les rois ont rapportée des voyages d'outre-mer. (*G-H.*)

APION, grammairien célèbre, qui professoit à Rome, sous l'empire de Tibère. Il étoit d'Oasis en Egypte; il avoit fait un livre des *antiquités d'Egypte*, où il maltraitoit beaucoup les Juifs; il fit encore contre eux un autre ouvrage, mais qui n'est connu, non plus que les *antiquités d'Egypte*, que par la célèbre réponse de Joseph à *Apion*. Ce même *Apion* mérita, par sa haine déclarée contre les Juifs, d'être le chef de l'ambassade que les habitans d'Alexandrie envoyèrent à Caligula, pour se plaindre des Juifs qui habitoient dans leur ville. Tibère appelloit *Apion*, *Cymbalum mundi*, le regardant apparemment comme un déclamateur.

APOLLINAIRE, (SIDOINE.) *Voyez* SIDOINE.

APOLLONIUS est aussi le nom de plusieurs écrivains, philosophes, sophistes, &c. parmi lesquels nous distinguerons:

1°. APOLLONIUS de Perge en Pamphilie, dit le *grand géomètre*. Il vivoit vers l'an 244 avant J. C. sous le règne de Ptolomée Evergètes. Son ouvrage le plus célèbre est le traité des sections coniques; il n'a pas manqué d'éditeurs, traducteurs & commentateurs. L'illustre M. Halley en a donné une magnifique & excellente édition grecque & latine. Pappus fait connoître plusieurs autres ouvrages d'*Apollonius* de Perge.

2°. Apollonius de Rhodes, connu par un poeme en quatre livres sur l'expédition des Argonautes, ouvrage dont Longin & Quintilien ont jugé diversement; il vivoit vers l'an 232 avant Jésus-Christ, sous le régne du même Ptolomée Evergètes.

3°. Apollonius d'Alabanda, dont Cicéron prit des leçons de grec & à Rome, & en Asie, & qui vivoit environ 84 ans avant J. C.

4°. Apollonius de Tyr, historien grec dont il ne reste rien, contemporain du grand Pompée, environ 60 ans avant J. C.

5°. Mais le plus célèbre de tous ceux qui ont porté ce nom, est Apollonius de Tyanes; c'étoit un philosophe Pythagoricien, que les Payens ont voulu opposer à J. C. & à qui Philostrate, auteur de sa vie, traduite par Vigénère, attribue divers miracles, qui ont été résutés par Eusèbe & par M. Dupin. *Apollonius* étoit né à Tyanes en Cappadoce, vers le temps de la naissance de J. C. dont M. Godeau & beaucoup d'autres l'ont appellé le singe. Il étoit tellement attaché à la doctrine de Pythagore, qu'il ne portoit point même de souliers & qu'il ne s'habilloit que de toile, pour ne rien tirer des animaux. Nous ne toucherons point à ses miracles, c'est matière théologique; nous nous contenterons de remarquer certains traits singuliers de sa vie, & certains mots mémorables qu'on lui attribue. Dans son noviciat de pythagorisme, il passa cinq ans entiers sans parler, & quand il commença d'enseigner & de pratiquer des mystères secrets, il ne vouloit d'abord pour disciples & pour initiés, que des hommes qui eussent passé au moins quatre ans sans parler. En général, il faisoit un grand cas du silence. Etant allé à Rome du temps de Néron, *pour voir*, dit-il, *de près quel animal c'étoit qu'un tyran*, il entendit Néron chanter en plein théatre dans les jeux publics; Tigellin, flatteur & complaisant de Néron, lui demanda ce qu'il pensoit de ce prince & de son chant : *J'en pense*, lui dit-il, *beaucoup plus favorablement que vous; vous le jugez digne de chanter, & moi de se taire.*

Apollonius se piquoit de franchise avec les rois & les grands, & elle lui réussit tantôt bien, tantôt mal. Vespasien étoit plein de respect pour lui, Domitien le mit en prison & menaça sa vie. En Asie on lui montroit l'image du roi des Parthes, pour qu'il rendit à ce vain simulacre les adorations accoutumées, il n'en voulut rien faire. » Celui que » vous adorez, dit-il aux Parthes, sera trop heu» reux s'il mérite que je l'estime & que je le loue ». Sur cela M. de Tillemont trouve qu'il avoit *une vanité digne d'un démon*. Son propos paroît cependant assez sensé; il est vrai qu'on n'a peut-être pas le droit de dire de soi-même ce que Cicéron dit de Caton dans *Rome sauvée :*

Méritez que Caton vous aime & vous admire.

Mais il est certain qu'il n'est pas toujours en notre pouvoir d'estimer ce que nous sommes forcés de respecter. Il tint encore, à ce qu'il nous semble, un fort bon propos à un roi de Babylone, qui se défiant des dangers de son état, lui demandoit un moyen de régner sûrement. *Ayez*, lui dit-il, *beaucoup d'amis & peu de confidens.* Un eunuque ayant été surpris avec une concubine de ce même roi, il consulta encore *Apollonius* sur la manière dont il devoit punir le coupable : *en lui laissant la vie*, dit *Apollonius*; & comme ce tyran d'Asie avoit peine à comprendre cette doctrine de pure clémence, *Apollonius*, par une sorte de condescendance pour les préjugés despotiques du roi, lui présenta une idée de châtiment; *son amour*, lui dit-il, *sera son supplice. Apollonius* étoit de son temps un des hommes qui avoit le plus voyagé, & le plus vu d'hommes & d'erreurs. Les lumières qu'il avoit acquises dans ses voyages, le firent aisément passer pour magicien, & il le voulut bien : il fit une étude profonde de ce qu'on appelloit de son temps la magie, & se piquoit d'habileté dans cette vaine science. Il eut aussi le tort de se laisser rendre des honneurs divins; mais il paroît qu'il fut irréprochable dans ses mœurs, & que si les payens en général l'ont trop exalté, quelques Chrétiens l'ont peut-être aussi trop décrié; M. de Tillemont, dans le savant article qu'il a fait d'*Apollonius* de Tyanes, parle trop de démons & de magie. Ce philosophe, ou cet imposteur mourut, à ce qu'on croit, dans une extrême vieillesse, à la fin de l'an 96 de notre ère.

APOLLONIUS, (*Hist. des Juifs.*) gouverneur de Syrie & lieutenant des armées d'Antiochus Epiphanes, fit des maux épouvantables aux Juifs; il leva une puissante armée pour les exterminer. Mais Judas Machabée, avec une poignée de monde, le défit, le tua de sa main, & lui prit son épée dont il se servit dans la suite en mémoire d'une si glorieuse action.

Un autre Apollonius, général des troupes de Démétrius, & gouverneur de la Célé-Syrie, fut défait par Jonathan, 148 ans avant Jésus-Christ. (*A. R.*)

APPIEN, (*Hist. litt. anc.*) historien grec, né à Alexandrie, qui vivoit sous Trajan, Adrien & Antonin Pie, auteur d'une *histoire romaine*, dont nous n'avons que des parties. Il n'y suivoit pas cet ennuyeux plan chronologique auquel tant d'historiens ont cru devoir s'assujettir dans tous les détails de leur narration; il traitoit à part des différentes guerres contre les différentes nations, puisqu'enfin l'histoire romaine n'est presque que l'histoire de ces guerres que Rome a faites ou aux autres nations ou à elle-même. La meilleure édition d'*Appien* est celle d'Amsterdam, 1670, 2 vol. *in*-8°.

APPION. *Voyez* Apion.

APRIÈS, (*Hist. d'Egypte.*) fils de Psamnis, fut son héritier au trône d'Egypte. L'aurore de son

règne fut brillante, & tous ses combats furent suivis de la victoire. Ses flottes, qui couvroient les mers, lui asservirent l'Egypte & Sidon, dont il fit passer les richesses & le commerce dans ses états. Les conquêtes, qui souvent épuisent les peuples conquérans, ouvrirent dans l'Egypte les sources de l'abondance. *Apriès* ne se livra à ses inclinations belliqueuses que pour rendre son pays plus florissant. Les Juifs, fatigués du joug tyrannique de Nabuchodonosor, cherchèrent un asyle dans l'Egypte, où leur industrie commerçante accumula l'or des nations. L'ivresse de ses succès le rendit impie, & se croyant plus qu'un homme, il osa défier les dieux & braver leur puissance. Son audace sacrilège fut punie par la révolte des Egyptiens, qui jamais ne laissèrent impunies les offenses faites au culte public. Ce monarque, vainqueur des nations, se vit abhorré de ses sujets. Il passa de l'insolence de la victoire à l'abattement d'un esclave qui attend en tremblant son arrêt de la bouche d'un maître irrité. Ses sujets lui paroissoient d'autant plus redoutables, qu'il les avoit instruits lui-même dans l'art de combattre & de vaincre. Il eut dans cette extrêmité recours à la négociation, & choisit pour médiateur Amasis, qui avoit, par ses talens & sa probité, mérité la confiance de son maître & l'affection des peuples. Cet agent également propre à la guerre & à la négociation, avoit montré jusqu'alors une ame insensible aux promesses de l'ambition. A peine eut-il exposé aux rebelles le sujet de sa mission, qu'un de leurs chefs lui mit un casque sur la tête & le proclama roi. *Apriès* ne regarda ce feu dévorant que comme une étincelle prompte à s'éteindre. Il avoit dans sa cour un de ces hommes privilégiés qui, satisfaits de faire leur devoir, n'attendent leur récompense que du témoignage intérieure de leur conscience. C'étoit Paterbemis, que son intégrité & son désintéressement avoient rendu l'idole de la nation. Ce sage, dont la fidélité étoit incorruptible, fut chargé d'amener Amasis vivant, & de le livrer aux vengeances d'un maître offensé. Sa négociation eut un mauvais succès; il n'essuya que les railleries de ceux qu'il crut devoir étonner par ses menaces. *Apriès* mécontent, le soupçonna d'être le complice de l'usurpateur de son pouvoir, & pour l'en punir, il lui fit trancher la tête. La nation, indignée d'avoir vu tomber un citoyen si respectable sous la hache du bourreau, se souleva pour venger sa mémoire. Tous les yeux se fixèrent sur Amasis, qui dès ce moment fut regardé comme le vengeur de la nation. *Apriès* abandonné de ses favoris, se jetta dans les bras de l'étranger. Trente mille Cariens & Ioniens mercenaires trafiquèrent de leur sang avec lui. On en vint aux mains dans les plaines de Memphis. Les étrangers combattirent avec un courage qui tenoit du désespoir; mais enfin, accablés par la supériorité du nombre, & fatigués de donner la mort, ils furent dans l'impuissance de défendre leur vie; tous expirèrent en combattant. *Apriès* fait prisonnier, ne leur survécut que pour être trainé au supplice par ses propres sujets. (*T--N.*)

APULÉE, (LUCIUS) (*Hist. anc.*) auteur de l'*ane d'or*, ouvrage célèbre & traduit dans la plupart des langues modernes. Il y a encore d'autres ouvrages d'*Apulée*, dont la plupart traitent de la philosophie platonicienne. On a fait du tout une édition *ad usum Delphini*, ce qui semble mettre *Apulée* au nombre des auteurs classiques. On l'a accusé de magie, on l'a loué de beaucoup de miracles, qu'on a même osé comparer à ceux de Jésus-Christ, comme ceux d'Apollonius de Tyanes. Sa magie & ses miracles furent d'avoir plu à une riche veuve qui fit sa fortune, & d'avoir gagné son procès contre les parens de cette femme, qui l'accusoient de l'avoir ensorcelée, & ce qui étoit un peu plus grave, d'avoir fait mourir le fils que cette femme avoit eu d'un premier mariage. Nous avons l'apologie d'*Apulée* faite par lui-même devant le proconsul d'Afrique. *Apulée* étoit né à Madaure en Afrique; sa femme se nommoit Pudentilla, & le fils de cette femme Pontianus. *Apulée* vivoit au deuxième siècle, sous Antonin & sous Marc-Aurèle.

AQUA-VIVA, (*Hist. mod.*) Il y au moins trois hommes célèbres de ce nom & de cette maison. 1°. André-Matthieu, duc d'Atri, estimé comme guerrier, plus connu comme savant, auteur d'une encyclopédie, très-imparfaite sans doute, mais enfin d'une encyclopédie; auteur aussi de commentaires sur Plutarque. Mort en 1528 à 72 ans.

2°. Le cardinal Octavio, mort en 1612, dans sa cinquante-deuxième année, ami des sciences & des savans.

3°. Claude, général des jésuites, qui, par sa fameuse ordonnance, connue sous le nom de *ratio studiorum*, eût arrêté les progrès des sciences, si on l'eût laissé faire; mais son plan d'études, quoique si favorable à l'ignorance, fut rejetté par l'inquisition, & d'un autre côté les jésuites ne voulurent pas être ainsi gênés dans leurs opinions. Eh! qui sommes-nous pour défendre à l'esprit humain de faire de nouvelles découvertes ou d'abjurer d'anciennes erreurs? pour dire à nos semblables. *Vous penserez & vous parlerez ainsi sur ce qu'un Dieu n'a pas révélé?* Souvenons-nous de l'arrêt de 1624 qui défendoit, *sous peine de mort*, d'enseigner aucune maxime contraire aux anciens philosophes, nommément à Aristote, & profitons, si nous le pouvons, de l'arrêt burlesque de Boileau.

AQUILA, (*Hist. sacrée.*) surnommé le *Pontique*, parce qu'il étoit originaire du Pont, contrée d'Asie, fut converti par saint Paul avec sa femme Priscille. Il en est parlé dans l'*epître aux romains.*

AQUILA, (SÉBASTIEN D') (*Hist. mod.*) médecin italien, zélé défenseur de la doctrine de Galien, auteur d'un traité *de morbo gallico*, & d'un autre *de febre sanguineâ*, mort en 1543.

AQUINO,

AQUINO, (*Hist. mod.*) nom d'une ville du royaume de Naples; & d'une ancienne & illustre maison de ce royaume, à qui cette ville a donné son nom, & qui a produit plusieurs personnages célèbres, entre autres saint Thomas d'Aquin, l'une des lumières de l'église au treizième siècle, mort en 1274, dit le *docteur Angélique*, l'*ange de l'école*, l'*aigle des théologiens*.

La même ville d'*Aquino* ou *Aquin* a donné le nom à un professeur d'hébreu, né à Carpentras, mais qui fut baptisé à *Aquino* sous le nom de *Philippe*, & qui étant venu enseigner à Paris, fut un des correcteurs de la polyglotte de le Jay; il mourut à Paris en 1650.

Antoine d'*Aquin*, premier médecin de Louis XIV, & mort en 1696, étoit son petit-fils.

AQUITAINE, (*Hist. mod.*) c'étoit une des divisions de la Gaule sous les empereurs romains. Dagobert I en céda une partie avec le titre de royaume, à son frère Aribert, ou Charibert, pour lui tenir lieu des partages qui avoient eu lieu jusqu'alors; les descendans d'Aribert possédèrent à-peu-près le même état, mais à titre de duché seulement, & il fut confisqué sur eux par Pepin-le-Bref. Charlemagne donna le titre de roi d'*Aquitaine* au prince Louis, son troisième fils, qui fut dans la suite Louis-le-Débonnaire. Ses successeurs qui se disputèrent tout & qui déchirèrent tous ses états, se disputèrent & déchirèrent aussi l'*Aquitaine*, qui réunie à la couronne, en 877, par l'avénement de Louis-le-Bègue au trône, fut confiée à des ducs ou gouverneurs lesquels s'en rendirent maîtres, comme firent presque tous les gouverneurs de provinces sur la fin de la seconde race. L'*Aquitaine* eut alors ses ducs particuliers, dont l'héritière fut cette fameuse Eléonore d'*Aquitaine*, objet principal de cet article.

Le duc d'*Aquitaine* Guillaume IX, son père, avoit été long-temps le fléau de ses peuples & de ses voisins; il lui prit envie de faire pénitence, envie qui prend quelquefois aux mauvais princes, quand ils sont vieux. Dans sa jeunesse même, il avoit voulu vendre ses états au roi d'Angleterre Guillaume le Roux, pour aller dans la Terre-Sainte; cette fois il entreprit le pélerinage de saint Jacques en Galice, dans l'intention de ne pas revenir; on croit qu'il y mourut le 9 avril 1137.

Il laissoit pour héritière Eléonore d'*Aquitaine*, sa fille; en partant il la remit au roi de France, Louis-le-Gros, avec ses états, en le chargeant de la marier à Louis-le-Jeune, son fils, ce que Louis-le-Gros s'empressa de faire. Quelle alliance plus avantageuse eût-il pu désirer? Mais son fils détruisit bientôt son ouvrage, il alla d'abord signaler dans la Syrie un courage inutile & funeste, & manquer à toutes les loix de la politique en Asie ainsi qu'en Europe. Raimond de Poitiers, prince d'Antioche, oncle d'Eléonore d'*Aquitaine*, pria Louis-le-Jeune, son neveu par sa femme, de l'aider à étendre les limites de sa principauté; Louis étoit venu dans l'intention de nuire aux infidèles, il pouvoit donc agrandir à leurs dépens les états de Raimond; mais jugeant que l'intérêt de la chrétienté demandoit de lui d'autres entreprises, il refusa Raimond, qui voulut s'en venger. Louis avoit mené avec lui en Syrie la reine sa femme: il est difficile de dire s'il avoit bien ou mal fait; la présence de cette femme étoit pour le moins inutile en Syrie: elle eût peut-être été funeste en France. Le prince d'Antioche, qui avoit conçu peu d'estime pour Louis-le-Jeune, & peut-être trop d'amitié pour Eléonore, voyant cette princesse à-peu-près dans les mêmes dispositions que lui à l'égard de son mari, envenima ces principes de discorde, & engagea Eléonore à demander la nullité de son mariage; Eléonore n'entroit que trop dans ses vues, & le roi ne s'y opposoit pas assez. Soupçonneux, comme tous les esprits foibles, il avoit sur la conduite de la reine les inquiétudes d'un mari vulgaire; il s'allarmoit du vif intérêt qu'il voyoit le prince d'Antioche prendre à sa nièce; il accusoit aussi Eléonore d'un commerce un peu libre avec un jeune turc, nommé Saladin: *Mais de ces choses-là*, dit naïvement Mézerai, *on en dit souvent plus qu'il n'y en a, & quelquefois aussi il y en a plus qu'on n'en sait* Ce qui est certain, c'est que le mépris d'Eléonore pour son mari augmentoit tous les jours, qu'elle ne reconnoissoit en lui d'autre mérite qu'une dévotion dont elle faisoit peu de cas; qu'elle avoit le caractère libre & l'ame haute; qu'elle étoit en tout l'opposé de son mari, qui, de son côté, avoit pour elle toute l'aversion que peut donner une telle opposition de caractères. Eléonore disoit qu'elle avoit cru épouser un roi, & qu'elle n'avoit épousé qu'un moine. Pierre Lombard, le *maitre des sentences*, le père de la scolastique, regardé par beaucoup d'historiens comme le vrai fondateur de l'université de Paris, si considéré d'ailleurs, que Philippe, frère de Louis-le-Jeune, etant élu évêque de Paris, lui céda cette place par respect pour sa doctrine, Pierre Lombard avoit engagé Louis-le-Jeune à se faire couper les cheveux par une dévotion du temps; ces cheveux courts & plats parurent ridicules à Eléonore; Louis l'avertit dévotement qu'il ne falloit pas plaisanter sur de pareilles matières; Eléonore plaisanta sur cette réponse. Enfin l'aversion réciproque persuada au roi que son honneur & sa conscience exigeoient la séparation demandée d'abord par la reine; bientôt elle fut poursuivie avec plus d'ardeur par le roi lui-même. L'abbé Suger, avant de mourir, lui rendit encore l'important service de suspendre au moins une si funeste résolution; mais dès que ce sage ministre eut les yeux fermés, Louis ne garda plus de mesures; les prélats assemblés par son ordre à Beaugency, prononcèrent la nullité de ce triste mariage, qui eût dû être heureux, si les convenances morales se régloient toujours sur les arrangemens politiques. Ainsi, l'ouvrage de la sagesse de Louis-le-Gros fut

détruit, & toute la grandeur que cette alliance avoit promise à la France, passa, comme Suger l'avoit prévu, à une puissance rivale. » Louis-le-» Jeune ne croyoit peut-être pas, dit le père d'Orléans, » qu'il y eût un homme assez hardi pour » épouser une princesse qu'il auroit répudiée, ou un » prince assez peu délicat pour prendre une femme » décriée, & dont il avoit eu deux filles ». L'événement fit voir qu'il s'étoit trompé.

Avouons cependant qu'il est dû quelque estime à la bonne foi avec laquelle Louis rendit à Eléonore d'*Aquitaine* toutes les provinces qu'elle lui avoit apportées en mariage. Les politiques machiavellistes n'ont pas manqué de dire qu'il auroit dû renvoyer la femme & garder la dot; nous ne connoissons point de loi qui autorise les rois à retenir le bien d'autrui.

Eléonore devenue libre, fit le choix que les conjonctures lui indiquoient : elle prit d'ailleurs le mari, qui par son ardeur & pour les plaisirs & pour les affaires, par la hauteur impétueuse de son ame & par des talens déja brillans, lui parut le plus différent de son premier mari; ce fut Henri, d'Anjou par son père, d'Angleterre par sa mère; ce fut le fils de Geoffroy Plantagenet & de Mathilde, qui, possédant déja en France la Normandie, l'Anjou, le Maine & la Touraine, & allant posséder du chef de sa femme le Poitou, la Guyenne, & d'autres provinces adjacentes, telles que le pays d'Aunis, l'Angoumois, le Périgord, le Limosin, & même une grande partie de l'Auvergne, étoit déja plus riche & plus puissant en France que le roi même, pressé & resserré, comme il l'étoit, de tous côtés par des vassaux redoutables. Henri devint de plus l'héritier de la couronne d'Angleterre, & régna long-temps & glorieusement sous le nom de Henri II.

Qui n'auroit regardé comme heureux le mariage de Henri II avec Eléonore d'*Aquitaine ?* Ils s'étoient presque choisis l'un l'autre, avantage si rare parmi les princes; & quant aux avantages politiques, Eléonore avoit porté en dot, au plus puissant roi de l'Europe, un tiers de la France. Cinq fils & trois filles, fruits de cette union, sembloient en attester le bonheur; elle fut pourtant troublée par de violens orages. Cette Eléonore, dont la conduite avoit forcé Louis-le-Jeune à l'éclat d'une séparation, Eléonore, » la personne du monde, dit le père d'Orléans, » à qui il convenoit le moins » d'être jalouse d'un mari, eut le malheur de l'être » avec excès ». Elle ne put pardonner à Henri quelques infidélités : elle le persécuta dans ses maîtresses & par ses fils. Rosemonde de Clifford captiva long-temps Henri, qui ne voulut jamais la sacrifier à Eléonore, mais qui ne la déroba qu'avec peine à ses violences. On raconte même, (mais cette histoire paroît trop fabuleuse) que pendant l'expédition d'Irlande, Henri cacha Rosemonde dans un labyrinthe à Wodestocke, que la reine s'engagea dans ce labyrinthe, s'y égara, y passa la nuit; mais que le lendemain elle parvint jusqu'à sa rivale, & l'empoisonna. Non moins ambitieuse que jalouse, ou peut-être jalouse uniquement parce qu'elle étoit ambitieuse, Eléonore étoit indignée de ce que Henri lui refusoit l'administration des états qu'elle avoit apportés en mariage. Henri, qui ne la croyoit pas faite pour le gouvernement, ne vouloit pas plus livrer un peuple à ses caprices qu'une femme à sa jalousie. Eléonore poussa si loin les effets de son ressentiment, qu'elle força Henri à des coups d'autorité, source de malheur pour l'un & pour l'autre. Elle souleva contre lui les fils même qu'elle avoit eus de lui, & qui tous semblèrent nés pour le hair & pour le tourmenter; ils ne respectèrent ni sa gloire, ni sa vieillesse, ni sa tendresse. Il les combla de bienfaits, ils attentèrent à sa vie; les plus modérés d'entre eux vouloient au moins lui succéder de son vivant; le jeune Henri, son fils aîné, demandoit nettement qu'on lui cédât ou l'Angleterre, ou la Normandie; Richard vouloit être maître en Guyenne & en Poitou, Geoffroy en Bretagne; ils s'étoient tous mis sous la protection de la France, tous les mécontens s'étoient joints à eux; toutes les provinces angloises du continent furent en feu. Eléonore voulut aller trouver ses fils en France : elle s'étoit déguisée en homme pour s'échapper plus aisément : elle fut reconnue, & le roi, son mari, crut devoir s'assurer d'elle. Il la retint plusieurs années en prison. Cette sévérité, peut-être nécessaire, parut une ingratitude criminelle & scandaleuse envers une reine à laquelle Henri avoit dû sa grandeur en France.

On accusa Henri II d'aimer trop Alix, fille de Louis-le-Jeune, qui, selon les traités, devoit épouser Richard, second fils de Henri II. Ce fut Eléonore elle-même qui l'en accusa. On prétend qu'il eut un enfant d'Alix, soit qu'il l'eût séduite, soit qu'il lui eût fait violence. On répandit même le bruit qu'il vouloit répudier Eléonore, épouser Alix, & s'il en avoit des fils, les déclarer ses héritiers. Les chagrins que lui causoient sa femme & ses fils pouvoient lui avoir donné cette idée, ou l'avoir donnée au public. Quelques historiens croient que tous ces bruits étoient autant de calomnies de la jalouse Eléonore.

Elle resta enfermée pendant toute la vie de Henri II, qui mourut l'an 1189, en maudissant des fils qui le faisoient mourir de douleur : Richard, à la vue de son cadavre & du sang qui en sortoit, parce qu'il étoit mort d'apoplexie, ne put retenir ce cri du remords : *Ah ! c'est moi qui ai tué mon père*. Il mit sa mère en liberté, & elle le lui rendit, car lorsque Richard, à son retour de la Terre-Sainte, eut été retenu prisonnier par le duc d'Autriche & par l'empereur Henri VI, Eléonore, après avoir rempli l'Europe de ses cris & de ses plaintes, après avoir écrit au pape des lettres où éclatent toute la douleur d'une mère affligée, & toute l'indignation qu'excite l'injustice, passa elle-même en Allemagne l'an 1194, pour délivrer son fils.

Jean-sans-Terre, pendant la captivité du roi Richard, son frère, avoit excité en Angleterre des troubles dont Eléonore s'étoit plainte avec amertume ; cependant à la mort de Richard, arrivée en 1199, elle voulut procurer la couronne à ce vil & lâche Jean-sans-Terre, son dernier fils, au préjudice de son petit-fils Artus ou Arthur, fils de Geoffroy, frère aîné de Jean-sans-Terre, & son petit-fils fut obligé de lui faire la guerre. Elle mourut l'an 1202, selon les uns; l'an 1204, selon les autres, le 31 mars.

ARABES. (*Histoire des*) Les Arabes, enivrés de leur antiquité & de l'honneur qu'ils ont de descendre des patriarches, réservent toute leur estime pour eux-mêmes, & n'ont que du mépris pour le reste des nations. Il est bien difficile de déchirer le voile qui couvre leur origine, tous les monumens historiques sont mutilés ou détruits, & l'on ne peut s'appuyer que sur des traditions qui ont conservé quelques vérités & beaucoup de mensonges. On assure sans preuve que l'Arabie, dès les temps les plus voisins du déluge, fut peuplée par trois familles différentes; la postérité de Cham s'établit sur les bords de l'Euphrate & du golfe arabique. L'intérieur de la partie méridionale fut occupé par les fils de Jochtan, dont l'aîné donna son nom à toute la presqu'île: ses descendans furent regardés comme *Arabes* naturels, au lieu que la postérité de Cham, & les Ismaëlites qui formèrent des établissemens dans l'Arabie Pétrée, quelque temps après, furent toujours désignés par le nom de *Most-Arabes* ou de *Mac-Arabes*, ce qui marquoit leur origine étrangère.

La postérité d'Ismaël, devenue la plus nombreuse, & par conséquent la plus puissante, réunit, dit-on, ses forces pour envahir tout le domaine de l'Arabie, & les deux autres peuples furent exterminés par elle : ce massacre fut accompagné de beaucoup de prodiges sans preuves. Quoiqu'on ne puisse se dissimuler les atrocités énormes de ces siècles, dont on n'exalte ordinairement l'innocence que pour mieux faire la censure du présent, quel intérêt auroit eu cette génération, aussi féroce d'ailleurs qu'on voudra la supposer, pour exterminer ces deux peuples qui partageoient avec elle l'Arabie? Etoit-ce celui d'envahir leurs possessions dans un temps où la terre manquoit de cultivateurs & d'habitans, où l'on pouvoit étendre ses domaines autant que ses désirs, où le superflu dans ce genre abondoit de toutes parts? Il est donc plus naturel de croire que les trois nations se confondirent, & qu'assujetties par la nature du sol & du climat à un même genre de vie, & aux mêmes usages, elles formèrent entre elles des alliances qui, par la succession des temps, firent disparoître les distinctions qui désignoient la différence de leur origine. Mais cette façon de concevoir est trop simple, & les *Arabes* flattés de descendre tous d'Abraham, aiment mieux calomnier leurs ancêtres & les représenter comme des conquérans barbares, que d'avouer que le sang ismaëlite a été altéré par le mélange impur du sang étranger; & en effet toutes les tribus se glorifient d'avoir également Abraham pour auteur.

Ce peuple, comme tous ceux de l'orient, étoit partagé en différentes tribus, dont chacune avoit son chef, ses usages & ses rites sacrés qui lui étoient particuliers : chaque famille formoit une espèce d'empire domestique absolument indépendant; éloignées les unes des autres, sans relation d'intérêts & d'amitié, elles avoient seulement conservé certains traits qui faisoient reconnoître que c'étoient autant de rameaux sortis de la même tige; toutes avoient le même amour de l'indépendance, & libres dans leurs déserts, elles plaignoient les nations asservies à des maîtres : cet amour de la liberté, passion des ames nobles & généreuses, étoit chez les *Arabes* un fanatisme national, d'où naissoit leur mépris pour le reste des hommes.

Les *Arabes*, ordinairement grands & bien faits, entretiennent leur vigueur par des exercices pénibles, par une vie active qui les endurcit au travail & aux fatigues. La frugalité qui leur est inspirée par la stérilité du climat, semble en eux une vertu naturelle : l'eau est un breuvage qu'ils préfèrent à toutes les liqueurs qui énervent les forces, & qui suspendent l'exercice de la raison; uniquement occupés des moyens de subsister & du plaisir de se reproduire, ils n'éprouvent jamais les inquiétudes de l'ambition, ni les tourmens de l'ennui; ils ne connoissent point cet essaim de maladies qui afflige les peuples abrutis par l'intempérance; ils n'ont d'autre lit que la molesse & le gazon, ni d'autre oreiller qu'une pierre, & jamais leur sommeil n'est troublé par le tumulte des passions. Ce genre de vie les conduit sans infirmité à une longue vieillesse; & quand il faut payer le dernier tribut à la nature, ils semblent plutôt cesser d'être que mourir : ils ont, comme tous les peuples, des vertus & des vices qu'ils tiennent de l'influence du climat. Mais on leur fait un reproche très-grave dont il est difficile de les justifier, c'est cette cruauté qui leur fait répandre sans fruit & sans remords le sang humain. Leurs propres historiens nous ont transmis des atrocités qui déposent que ce peuple féroce se proposoit moins de conquérir le monde, que de le détruire, (& qui rendent vraisemblable cette première destruction sans intérêt & sans objet que l'auteur de cet article n'avoit pas d'abord voulu croire.) Mais comme ils ont des vertus qui semblent incompatibles avec leurs vices, développons les causes qui produisent des effets si opposés. Pour juger une nation, il faut partir d'après le principe qui la fait agir. Un seul préjugé d'éducation suffit pour la rendre vertueuse ou féroce. Les *Arabes* descendus d'Ismaël regardoient le domaine de la terre comme leur héritage; leur patriarche chassé de la maison paternelle eut pour partage les plaines & les déserts; ses descendans qui le représentent s'arrogent le même privilège : ainsi l'enlèvement

d'une caravane n'eſt point un larcin qui puiſſe exciter leurs remords ; ils le regardent comme la récompenſe de leur courage, & comme la reſtitution d'un bien uſurpé ſur eux ; leurs erreurs ſur le droit de la guerre leur ont encore fait commettre bien des crimes ſans remords. La plupart des pays qu'ils ont ſubjugués, ont été privés de la moitié de leurs habitans. L'exemple des Amalécites exterminés par le peuple hébreu, leur avoit peut-être donnné de fauſſes idées ſur les égards qu'on doit aux vaincus. Effrayés du deſtin de leurs voiſins, ils ſe perſuadèrent que tout ennemi étoit exterminateur : ils ſe crurent donc autoriſés par la loi naturelle à maſſacrer des hommes qui les auroient exterminés, s'ils avoient remporté la victoire ſur eux.

Ces excès que l'expérience auroit dû leur apprendre à réprimer, furent encore autoriſés par la religion muſulmane qui, au lieu d'adoucir les mœurs, leur communiqua plus de férocité. Les premiers Muſulmans ſe regardant comme les exécuteurs des vengeances du ciel, croyoient avoir droit d'égorger ceux dont leurs prophètes leur diſoient que Dieu avoit prononcé la condamnation : ces miſſionnaires guerriers étoient intolérans par principe, & inſpiroient à leurs diſciples l'ambition d'être les vengeurs de ce qu'ils appelloient la cauſe de la religion. J'avoue que pour adopter des préjugés ſi barbares, il faut avoir un penchant décidé à la cruauté ; mais on peut leur aſſigner une autre cauſe. L'attachement des *Arabes* pour leurs uſages & leurs opinions, le mépris de la mort qu'ils contemploient avec une froide intrépidité, leur vie iſolée qui les éloignoit des hommes, étoient autant de cauſes qui pouvoient les rendre barbares. Celui qui mépriſe la vie eſt inacceſſible à la pitié, & il n'y a point d'ennemi plus redoutable que celui qui ſait mourir.

Si les *Arabes* ont ſurpaſſé les autres nations en férocité, ils ont auſſi donné des exemples de bienfaiſance qui ont eu peu d'imitateurs. Nobles & fiers dans leurs ſentimens, ils ont fait conſiſter la félicité à répandre des bienfaits, le malheur à en recevoir. Peres tendres, enfans reſpectueux, ils écoutent avec une délicieuſe émotion la voix de la nature qui ſans ceſſe parle à leur cœur. On a fait de tous temps l'éloge de leur fidélité à tenir leurs engagemens ; celui qui viole la ſainteté du ferment, eſt condamné à vieillir dans l'ignominie : c'eſt avec leur ſang qu'ils ſcellent leurs alliances, pour leur imprimer un caractère plus ſacré ; les droits de l'amitié ſont inviolables. Deux amis contractent des obligations réciproques dont ils ne peuvent ſe diſpenſer ſans être traités de profanateurs. Les *Arabes* bienfaiſans envers tous les hommes, ont étendu leur générosité juſques ſur les animaux qui ont vieilli à leur ſervice ; ils leur accordent le privilège de paître dans les plus gras pâturages, ſans en exiger aucun travail. Quelques dévots inſenſés conſidérant que les bêtes féroces ſont l'ouvrage de la divinité, leur envoient des ſubſiſtances ſur le ſommet des montagnes. Quand on voit ce peuple réunir les vertus & les vices qui ſemblent les plus incompatibles, on eſt preſque tenté de croire qu'il a deux natures ; mais c'eſt par cette oppoſition qu'il reſſemble au reſte des hommes, qui ſont un aſſemblage de grandeur & de foibleſſe, & dont le caractère du matin eſt démenti par celui du ſoir. Ce peuple qui, dans la chaleur de la mêlée, ne reſpire que le ſang, qui, dans une ville priſe d'aſſaut, égorge ſans pitié des femmes, des enfans & des vieillards, ſe dépouille de la férocité du lion, & n'a plus que la douceur de l'agneau, lorſque l'ivreſſe du carnage eſt diſſipée ; on le voit dans le déſert & les routes enlever les dépouilles du voyageur ; & un inſtant après, il exerce la plus généreuſe hoſpitalité envers l'étranger qui ſe réfugie dans ſa tente & qui ſe confie à ſa foi. Dans chaque canton habité on allume, pendant la nuit, des feux qu'on nomme les feux de l'hoſpitalité, pour appeller les voyageurs qui s'égarent dans leur route, ou qui ont beſoin de ſe délaſſer de leurs fatigues ; & après les avoir bien régalés, on les reconduit au ſon des inſtrumens & on les comble de préſens ; mais ce qui décèle en eux un fond d'humanité, eſt leur indulgence pour les foibleſſes, & la modération dont ils uſent envers les hommes, même convaincus de crimes : ils rougiroient de faire uſage de ces tortures barbares, adoptées pour découvrir la vérité, & qui ſouvent arrachent de la bouche de l'innocent, l'aveu d'un crime qu'il n'a pas commis ; ils ne dreſſent point ces échafauds, ils n'allument point ces buchers où la loi, ſous prétexte de prévenir la tentation, ne proportionne pas toujours la peine au délit : ils ſe ſont un ſcrupule d'infliger la même peine au foible qui n'a fait qu'une chûte, & au ſcélérat qui a vieilli dans l'habitude du crime. La loi du talion règle leurs jugemens, & le mépris public eſt le ſupplice que redoute le peuple à qui il reſte des mœurs.

Les Scenetis, dont les deſcendans ſont connus aujourd'hui ſous le nom de *Bedouins*, habitent les déſerts & mènent la vie nomade comme leurs ancêtres. La ſtérilité de leur ſol a perpétué chez eux le goût du brigandage ; il ſont des incurſions ſur les frontières de la Syrie, de l'Egypte, & ſe répandent quelquefois juſques ſur les côtes d'Afrique. Ils n'ont point de demeures fixes. Ils s'arrêtent dans les lieux où ils trouvent des eaux & des pâturages ; ils ſe nourriſſent de la chair de cheval, de chameau, ou ils ſe contentent de fruits : dès qu'ils ont épuiſé les productions d'un canton, ils recommencent leur courſe vagabonde juſqu'à ce qu'ils aient trouvé un territoire où ils puiſſent jouir d'une nouvelle abondance. Ils marchent à la guerre ſous les ordres d'un émir ou d'un ſchérif, dont l'autorité eſt à-peu-près la même que celle des gouverneurs établis dans les provinces par les ſucceſſeurs de Mahomet. Ce chef, toujours tiré de la famille la plus noble, n'eſt obéi qu'autant qu'il eſt ſecondé

par la fortune dans ses expéditions militaires. Dans le calme de la paix ce ne sont plus que des magistrats qui président aux assemblées publiques, & quoiqu'on leur jure une obéissance sans bornes, ils sont obligés de rendre compte de leur conduite au peuple, qui souvent les dégrade pour les punir de l'abus de leur pouvoir. Ce peuple autrefois si prompt à s'alarmer pour son indépendance, n'est plus embrâsé de l'ancien fanatisme républicain. Les émirs devenus plus puissans, les ont façonnés à l'obéissance, & la constitution nouvelle de l'Arabie a favorisé les desseins de ces chefs ambitieux. Les caravanes mieux escortées ont imposé aux tribus la nécessité de réunir leurs forces pour agir avec plus de succès, & à mesure que les sociétés sont devenues plus nombreuses, chacune a été obligée de faire le sacrifice d'une portion de son indépendance au maintien de l'ordre social; l'horreur qu'inspiroit le tumulte des villes a été remplacée par l'amour des commodités qu'elles procurent. Des besoins multipliés ont allumé chez eux de nouvelles passions qu'ils ne peuvent parvenir à satisfaire, qu'en se faisant acheter par des chefs, seuls assez riches pour les payer; ils n'ont conservé des anciennes mœurs que le goût du brigandage, & l'horreur & le mépris de l'agriculture. Les *Arabes*, habitans des villes & des bourgades, ont à-peu-près la même forme de gouvernement que les Bedouins. Ils ont, comme eux, des chefs qui, magistrats & guerriers, président à la police intérieure; quoique leurs mœurs aient essuyé le plus d'altération, ils ont conservé certains traits de famille qui rappellent leur origine. Les villes modernes, beaucoup plus considérables que les anciennes, qui n'étoient qu'un assemblage informe de tentes & de chariots, sont habitées par des commerçans & des cultivateurs. Plusieurs ports sont ouverts aux nations; c'est sur-tout à Moka, situé sur la mer Rouge, que les Européens vont chercher le café qu'ils échangent contre leur or & leurs vices. Les *Arabes*, séduits par leur exemple contagieux, ont senti naitre en eux la cupidité. Ils ont abandonné leurs déserts sauvages & se sont répandus dans les échelles du levant, où l'or qu'ils accumulent par le commerce, ne sert qu'à leur apprendre à rougir de leur antique simplicité; & devenus plus riches & moins heureux, ils affoiblissent chaque jour le sentiment généreux de cette liberté précieuse dont toutes les richesses du monde ne peuvent dédommager.

Le flambeau des sciences & des arts éclaira l'Arabie avant d'avoir jetté la moindre lueur sur les autres nations; & c'est ce qui prouve son titre d'aînesse sur la terre. Les sciences utiles y précédèrent les arts d'agrément. Les *Arabes* furent les premiers à contempler les astres. Un peuple nomade, placé sous un ciel pur & sans nuages, uniquement occupé à mener ses troupeaux dans des plaines découvertes ou sur le sommet des montagnes, dut acquérir de promptes connoissances des planètes & des étoiles; & ce qui prouve qu'ils ont été les premiers astronomes, c'est que les noms qui désignent ces corps célestes, sont tous tirés des différentes espèces d'animaux connus dans cette région. Il est vrai que ce peuple, quoiqu'observateur, n'étendit pas fort loin ses connoissances. Solitaires & réduits à se contempler eux-mêmes, sans relation avec les étrangers, ils ne pouvoient emprunter d'eux leurs découvertes & mêmes leurs opinions, dont le choc eût produit des étincelles de lumière. Leurs observations, qui n'étoient point appuyées par le calcul, se bornèrent à leur apprendre les variations de l'air, le lever & le coucher de certaines étoiles, à former des astrologues & des magiciens qui en imposèrent à la crédulité.

Le berceau des arts & des sciences est entouré de charlatans. On voyoit en Arabie de prétendus savans qui se vantoient d'entendre le langage des oiseaux. Ils préféroient leur conversation à celle de leurs semblables. Ils prenoient un grand plaisir à découvrir leurs secrets & leurs petites intrigues. Une science aussi extraordinaire ne pouvoit être que bien accueillie chez un peuple amateur du merveilleux. D'autres prophanant le titre de prophète, se retiroient dans les antres & les déserts, où, après des jeûnes austères & des macérations douloureuses, ils étoient gratifiés de visions qu'ils venoient annoncer à la multitude, qui n'avoit garde de reconnoitre un fourbe dans un homme pâle & décharné, souvent couvert de plaies & d'ulcères, qu'on regardoit comme autant de caractères de sainteté. Ce fut encore dans cette partie de l'Arabie, qui confine à l'Egypte, qu'on vit éclore cet essaim d'aventuriers qui, errant sans patrie sur le globe, sous le nom de diseurs de bonne aventure, font payer leurs mensonges au peuple; c'étoit avec des flèches, des baguettes divinatoires, des philtres, des amulettes, que ces imposteurs, en prononçant des paroles mystérieuses, faisoient leurs opérations magiques.

La médecine languit dans une longue enfance en Arabie; ceux qui l'exerçoient n'avoient que leurs expériences & le secours des traditions. Les mêmes symptômes leur paroissoient demander les mêmes remèdes, ils ignoroient le méchanisme du corps, & ils ne faisoient aucune distinction des tempéramens. Mais les aromates & les plantes salubres dont le pays abonde, la sobriété & la vie active des habitans suppléoient à l'ignorance des médecins, dont la plupart employoient des paroles magiques pour guérir leurs malades. Il est vrai qu'à la renaissance de la médecine ce furent les *Arabes* qui furent les premiers maitres dans l'art de guérir. Ils eurent des disciples chez toutes les nations. Les rois & les grands, affligés de maladies, leur donnèrent leur confiance, qui fut justifiée par quelques succès.

Les *Arabes*, fiers de la noblesse de leur origine, ont toujours fait une étude sérieuse de leur généalogie; mais comme leurs ancêtres ne savoient ni lire ni écrire, ils n'ont pu leur transmettre de titres

qui constatent leur descendance, & par la même raison il est impossible de les convaincre d'erreur. Il est vrai que depuis environ trente-six siècles les filiations sont déposées dans les archives publiques. Cet usage, religieusement observé, fut introduit par Adnan, qui fut un des ancêtres de Mahomet. Au reste, un peuple aussi peu nombreux, qui n'a point contracté d'alliance étrangère, qui n'a jamais essuyé de révolutions, qui, dans son loisir solitaire, est toujours occupé des intérêts de sa vanité, a pu du moins plus facilement conserver le souvenir de ses ancêtres & la suite de ses générations.

Les arts méchaniques ne durent pas beaucoup se perfectionner chez un peuple qui éprouvoit peu de besoins. Comme leurs productions ont moins d'éclat que d'utilité, c'est plutôt dans les villes qu'au milieu des déserts qu'on les voit éclore, parceque le besoin est créateur de l'industrie. Les *Arabes*, uniquement occupés à faire la guerre aux hommes & aux animaux, n'excellèrent qu'à fabriquer des cimetères, des arcs & des dards. Leurs toiles de coton ne furent jamais fort estimées.

Les sciences graves & sérieuses qui s'appuient du secours des calculs, qui demandent une méditation profonde pour lier le principe avec les conséquences, ne peuvent prendre de grands accroissemens chez une nation dominée par une imagination toujours embrâsée. Ces sciences, bannies des climats voisins du tropique, ont été remplacées par les arts d'agrément. C'est-là qu'on découvre le berceau de la poésie & de l'éloquence, qui à peine écloses, y sont parvenues à une prompte maturité. Les *Arabes*, en sortant des mains de la nature, sont tous poëtes & orateurs. Une langue harmonieuse & féconde qui admet des figures audacieuses, favorise sur ce point leurs penchans fortunés. La raison ne se montre chez eux que parée des graces de la poésie, & la morale dépouillée de son austérité, s'insinue plus aisément dans les cœurs. L'émulation multiplie les productions du génie : les pièces sont récitées dans les assemblées publiques, & l'on décerne des honneurs & des récompenses à l'auteur qui a le mieux réussi. Les femmes, revêtues de leurs robes nuptiales, chantent la gloire du vainqueur dont les louanges sont encore célébrées par ses rivaux, & les pièces couronnées sont déposées dans les archives de la nation. Les orateurs étoient honorés des mêmes distinctions. Leur éloquence étoit une prose harmonieuse & cadencée, faite pour leurs oreilles, accommodée au génie de leur langue, & à la trempe de leur caractère : mais elle ne peut servir de modèle aux étrangers. Toutes ces pièces enfantées par l'imagination n'ont aucune chaine dans les raisonnemens, ce sont des sentences sans liaison qui se succèdent & se choquent avec bruit, des transitions subites & inattendues, des éclairs qui éblouissent plutôt qu'ils n'éclairent ; enfin l'imagination bondissante & vagabonde se promène d'objets en objets, & n'en laisse entrevoir que la superficie.

Ce fut encore dans l'Arabie que l'apologue prit naissance : cette manière d'instruire a, dans tous les temps, été en usage chez les peuples de l'Orient, qui aiment à envelopper d'un voile mystérieux les choses les plus communes, pour en relever la dignité. Les *Arabes* sur-tout ont fait briller leur subtilité à deviner des énigmes. Ils se glorifient d'avoir produit Locman, dont les traits sont trop ressemblans à ceux d'Esope, pour qu'on en puisse méconnoitre l'identité. Ce célèbre fabuliste a servi de modèle à tous ceux qui l'ont suivi. Ainsi ce peuple, aidé de son seul genie, a puisé, dans son propre fonds, les richesses que les autres ont empruntées de leurs voisins.

L'éducation de la jeunesse n'est point confiée à des instituteurs mercénaires qui se chargent sans pudeur d'enseigner ce qu'ils ignorent & ce que leurs élèves doivent oublier dans un âge plus avancé. Chaque père de famille chez les *Arabes* en règle la police, & à son défaut, c'est à celui qui a le privilège de l'âge, & la supériorité de la sagesse, qu'est confié l'emploi glorieux de former les mœurs des enfans. Ce n'est point par des maximes surannées & parasites qu'il les instruit ; au lieu de tous ces apophtegmes rebutans, il n'oppose que ses exemples pour rectifier leurs penchans : & comme il est intéressé à perpétuer la gloire de sa famille, il se montre toujours pur & réservé, pour ne point étouffer en eux le germe héréditaire des vertus. Les *Arabes* subjugués par l'exemple, sont pendant toute leur vie ce que faisoient leurs pères.

La langue Arabe, qui est la langue savante des Musulmans, est une de celles qui disputent l'honneur d'être la langue-mère originaire. Ses titres, sans être décisifs, établissent sa haute antiquité. Le pays où elle est en usage, eut des habitans dans les siècles les plus reculés, de nouvelles colonies n'y sont point venues chercher des établissemens; il ne subit jamais de domination étrangère, & s'il eut à lutter contre des invasions, ce furent des torrens passagers qui se dissipèrent. Ainsi le langage n'eut point à essuyer ces altérations qu'occasionnent le mêlange de différens peuples. Sa fécondité & son harmonie n'ont pu être que l'ouvrage tardif du temps. Riche jusqu'à la profusion, elle offre souvent le choix de cinq cens mots pour exprimer une seule & même chose. Ses tropes hardis, ses métaphores fécondes augmentent encore son abondance : or comme elle se montroit avec la même parure & la même magnificence dans les siècles où le reste des nations étoit plongé dans la plus épaisse barbarie, on ne peut lui contester une origine assez ancienne pour légitimer ses prétentions au titre d'aînesse. Cette langue est composée de différens dialectes, dont le plus estimé est celui des Koreishites, parce que c'étoit celui que parloit le prophète législateur. Les autres sont tombés dans une espèce de mépris. Les premiers caractères ne sont plus d'usage; Morabe, du temps de Mahomet, leur en substitua de nouveaux, qui sont appellés

encore aujourd'hui les enfans de Morabe. Ce fut avec ces caractères que le Koran fut écrit pour la première fois. Quoique moins imparfaits que les anciens, ils étoient encore informes & grossiers : on leur en substitua de plus nets & de plus réguliers, qui furent perfectionnés dans la suite par le secrétaire du dernier calife Abbasside ; & ce sont ceux qui sont en usage aujourd'hui.

Les *Arabes* avoient des usages qu'ils tenoient de leurs pères, & qui leur étoient communs avec la plupart des peuples de l'Orient qui n'avoient aucune relation avec eux ; ce qui semble démontrer que ces usages s'étoient établis par le besoin du climat. La circoncision douloureuse qu'ils tenoient d'Ismaël, a été retenue par la persuasion qu'elle arrêtoit les ravages de certaines maladies dont la source est peut-être heureusement tarie. La distinction des viandes permises & prohibées étoit une leçon donnée par l'expérience, qui avoit appris que les alimens qui influent sur le physique, avoient également une influence secrète sur le moral : ainsi une sage police étoit autorisée à interdire la chair de porc & des autres animaux immondes qui pouvoit également altérer la santé & les mœurs. Les ablutions n'ont rien de bisarre que les cérémonies prescrites pour en assurer l'efficacité. Les *Arabes* ne connoissoient point l'usage du linge & de la toile ; la poussière du désert enlevée par le vent s'attache à leur corps & les rend sales & dégoûtans. La chaleur du climat, les tempéramens secs & brûlés, les maladies de la peau, dont la lèpre étoit la plus hideuse, trouvoient dans les lotions un remède facile & peu dispendieux, & par conséquent convenable à un peuple indigent : cette institution politique & religieuse n'a rien de pénible, & si la religion ne l'eût pas prescrite, les *Arabes* feroient par plaisir ce qu'ils font par devoir.

La polygamie, autorisée par l'exemple des patriarches, s'est perpétuée dans l'Arabie, quoique ce ne soit point un privilège dans un pays où le divorce est permis, sans qu'on soit obligé d'alléguer d'autres motifs que ses dégoûts. Plusieurs cantons avoient sur le mariage des usages particuliers bien contraires à l'usage presque universel. Les Troglodites, par exemple, possédoient leurs femmes en commun, & chez les Sarrasins le mariage n'étoit qu'une union passagère, formée par un besoin réciproque. Les *Arabes* attachoient un grand honneur à la fécondité ; & comme ils se croyoient formés d'une argille plus pure que le reste des hommes, ils étoient persuadés que leur espèce ne pouvoit être trop multipliée : errans & solitaires dans leurs déserts, ils croient que la triste uniformité d'une vie passée toute entière avec le même objet, les plongeroit dans un assoupissement perpetuel, au lieu qu'une famille plus nombreuse diversifie leurs occupations & leurs plaisirs : tout, jusqu'aux jalousies domestiques, les réveille & les fait sortir de la langueur. Les femmes supportent sans murmure le joug qui leur est imposé ; leur vie laborieuse, les détails domestiques dont elles sont surchargées, écartent loin d'elles les passions qui corromproient leur cœur & troubleroient la paix du ménage. La discipline à laquelle on les assujettit depuis l'introduction du mahométisme, est bien plus austère que celle des premiers temps ; elles accompagnoient autrefois leurs maris à la guerre, elles présidoient aux fêtes, & jamais cette liberté ne dégénéroit en licence ; la chasteté étoit une vertu nationale, & la crainte de perdre un cœur dont elles n'avoient que le partage, les précautionnoit contre une chûte dont le scandale les auroit réduites à une indigence absolue.

Les *Arabes* naturellement guerriers, n'attendirent que les circonstances pour être conquérans ; longtemps pacifiques & obscurs, ils ne prirent les armes que par l'avidité du butin, & jamais pour étendre leurs limites : ils méprisoient trop les hommes pour désirer de les avoir pour sujets. Ils marchoient sans ordre & sans discipline ; mais accoutumés à combattre les bêtes féroces, ils portoient le courage jusqu'à la férocité. Quelques hordes plus sauvages que les autres vendoient leur sang & leurs services à des rois assez riches pour les payer, & c'étoit moins par un sentiment de gloire, que par l'espoir du butin, qu'ils renonçoient à la douceur de leurs solitudes. Les Romains & les Perses avoient dans leurs armées un corps de Sarrasins, qui souvent fixa le sort des combats ; quoique, satisfaits de leur indépendance, ils se fissent un scrupule d'attenter à la liberté de leurs voisins, ils donnèrent à l'Egypte des rois qui sont connus sous le nom de pasteurs : leur plus grande gloire fut de n'avoir jamais subi de domination étrangère. Sésostris, dont les exploits pouvoient bien n'être que fabuleux, ne se rendit maître que de quelques villes maritimes qu'il fut obligé d'abandonner. Les Perses, protecteurs de quelques tribus, ne leur donnèrent jamais la loi, & on ne trouve l'Arabie dans aucun dénombrement de leurs provinces. Les Spartiates accoutumés à vaincre y firent une invasion, & se repentirent de leur témérité. Les préparatifs que fit Alexandre à son retour des Indes, prouvent qu'il regardoit cette conquête comme digne de tout son courage : la mort l'arrêta au milieu de ce projet, & l'on ne peut décider quel en auroit été le succès. Les successeurs de ce héros qui en tentèrent l'exécution, n'éprouvèrent que des défaites. La réponse des *Arabes* à Démétrius fait connoître leur mâle fermeté & leur indifférence pour la gloire des armes. » Roi Démétrius, lui dirent-ils, quelles sont » tes prétentions ? qu'exiges-tu de nous ? quel » motif t'engage à troubler le silence de nos déserts, » où la nature marâtre n'offre à ses enfans que des » moyens pénibles de subsister. Nos plaines arides » & sabloneuses n'ont d'attraits pour nous que par » la liberté dont nous y jouissons, & que tu veux » nous ravir. C'est cet amour de l'indépendance » naturelle qui nous rend supportables des maux » inconnus aux autres habitans de la terre. Ces

» rochers sont trop durs pour être brisés par ton » sceptre. Tu voudrois nous soumettre à ton joug, » commence par subjuger nos sentimens, change » notre manière de vivre, & songe auparavant » au moyen de subsister dans un pays qui n'a que » du sable, des rochers & des métaux; crois-nous, » laisse vivre en paix des peuples dont tu n'as au- » cun sujet de te plaindre, & qui ne veulent avoir » rien à démêler avec toi: voici des présens que nous » t'apportons, puissent-ils t'engager à ne voir dans » les Nabathéens que tes amis «.

Les Romains pénétrèrent dans l'Arabie, & n'en furent jamais les conquérans. Quelques tribus vaincues par Lucullus rendirent hommage à la majesté du peuple romain. Arétas, prince d'une contrée, fut forcé de recevoir garnison dans Petra; Crassus, jaloux d'en faire la conquête, y entra avec une nombreuse armée, qui périt dans les déserts, de soif & de misère: Elius-Gallus répara la honte de ce désastre. C'est le général romain qui a pénétré le plus avant dans ces immenses déserts; il eut d'abord les plus brillans succès, mais les chaleurs meurtrières lui enlevèrent ses meilleurs soldats, & il fut contraint de se retirer en Egypte avec les débris de son armée, dont les flatteurs d'Auguste célébrèrent les victoires stériles. Caïus, son petit-fils, reconnoissant l'impossibilité de subjuguer un peuple qui n'estimoit la vie qu'autant qu'il pouvoit vivre libre, porta le fer & la flamme dans leurs villes, d'où ils faisoient des incursions sur les terres de l'empire, & il crut avoir fait assez pour sa gloire, de leur avoir ôté les moyens de nuire: depuis ce temps, jusqu'au règne de Trajan, on ne voit aucune guerre entre ces deux peuples. Cet empereur fit le siège de la capitale des Hagaréniens, qu'il eut la honte de lever; ses successeurs payèrent un subside aux Sarrasins qui servoient dans leurs armées; mais Julien, qui les regardoit comme ses sujets, & non comme ses alliés, trouva que ce traité avilissoit la majesté de l'empire, & il refusa de payer un tribut qu'on qualifioit du nom de subside; les barbares se plaignirent de cette infraction; mais ce prince qui savoit combattre comme il savoit gouverner, leur répondit avec fierté: » Je n'use que du fer, & je ne connois pas l'or. Ces peuples belliqueux marchèrent quelque temps après au secours de Constantinople, dont ils furent les libérateurs. Ce fut sous le règne de Théodose qu'ils commencèrent à faire la guerre en leur nom, & après avoir soutenu l'empire chancelant, ils en furent la terreur. Les *Arabes*, jusqu'alors partagés en tribus, se réunissent & deviennent conquérans. Il falloit que le germe de cette valeur barbare fût renfermé dans leur cœur, & que leur vie dure les eût préparés à devenir d'intrépides soldats. Leurs déserts étoient une barrière qui les mettoit à l'abri des incursions étrangères; on ne pouvoit y pénétrer sans s'exposer à périr par la disette des eaux, & les puits qui pouvoient en fournir n'étoient connus que des habitans qui ne révéloient jamais ce secret; leurs villes n'étoient que des magasins où ils renfermoient le fruit de leurs brigandages; elles n'étoient formées que d'un assemblage de cabanes qu'ils abandonnoient à l'approche de leurs ennemis; leurs citadelles étoient l'ouvrage de la nature: c'étoient des rochers escarpés, d'où ils défioient les armées les plus nombreuses, qui, comme eux, n'avoient à redouter que la famine & la disette d'eau. Comme ils ignoroient l'art des fortifications, ils étoient peu versés dans l'attaque des places; ainsi leurs guerres offensives n'étoient que des incursions passagères; les citadelles que leurs ennemis élevoient sur les frontières, réprimoient leurs brigandages. Ils avoient coutume de remercier le ciel de ce qu'il leur avoit donné des épées au lieu de remparts; leur éducation étoit toute guerrière; ils exerçoient l'enfance à se servir de l'arc & de l'épée, & à dompter les chevaux; une excellente épée étoit un monument domestique qu'un père laissoit à ses enfans pour les faire souvenir du courage de leurs ancêtres. Prodigues de leur sang, ils ne devoient pas être avares de celui des autres. Ils ne combattoient qu'à la clarté du jour, parce que le courage s'enflamme quand il a des témoins, & ils croyoient que les ténèbres favorisoient la lâcheté; il n'est donc pas étonnant qu'un peuple né avec des penchans si nobles, ait enfanté tant de prodiges de valeur, quand il a succombé à l'amour des conquêtes.

Les *Arabes* conservèrent long-temps l'idée de l'unité d'un Dieu créateur, qui leur avoit été révélée par leurs patriarches; il paroît même que cette vérité, quoique défigurée, ne fut jamais entièrement effacée de tous les esprits. Comme les tribus étoient indépendantes, chacune avoit son culte, ses idoles & ses rites sacrés; mais malgré cette diversité d'opinions, toutes se réunissoient dans la pratique de la circoncision & des ablutions, dont le besoin du climat leur faisoit sentir la nécessité; la difficulté de concevoir un Dieu intellectuel, chargé seul de la police du monde, leur fit imaginer des agens subordonnés, & d'après cette supposition, ils tombèrent dans toutes les extravagances du polithéisme; ce n'étoit pas qu'ils niassent l'existence d'un être suprême, leur idolâtrie consistoit à lui associer des divinités inférieures qui partagèrent leurs adorations. Ce fut l'astronomie qui donna naissance aux premières erreurs religieuses; les *Arabes*, dans le loisir de leur solitude, jettèrent les yeux vers les corps célestes; frappés de la régularité de leurs mouvemens, ils se persuadèrent bientôt que les astres étoient animés; ils se fortifièrent dans cette première erreur, en considérant l'influence qu'ils ont sur les corps terrestres; que c'est par leur éloignement ou leur voisinage, leur absence ou leur apparition, que l'on distingue les saisons, & qu'on règle le temps des semailles & des moissons; ils imaginèrent bien-tôt une milice céleste à qui ils rendirent un culte que Moïse proscrivit avec sévérité: cette religion est d'autant plus intéressante

intéressante à connoitre, qu'elle a été la source de toutes les cérémonies de l'Orient.

De l'adoration des astres ils passèrent au culte de leurs simulacres, & dans leur polythéisme outré, ils adorèrent jusqu'à des pierres; l'idole Manah étoit une pierre informe à qui l'on attribuoit la vertu d'opérer des miracles; la déesse Alura inspiroit à ses adorateurs un zèle féroce; la tribu des Koréishites lui sacrifioit ses filles. Chaque idole avoit son domaine particulier, l'une distribuoit des pluies, & on lui adressoit des prières dans des temps de sécheresse; une autre étoit armée du fléau des maladies qui affligent l'humanité, & elle seule pouvoit les guérir. Chaque famille, chaque contrée, avoit son génie tutélaire ou malfaisant, qui causoit ses prospérités ou ses désastres : car les Arabes adoptèrent avidement la hiérarchie céleste; le système de la métempsycose eut aussi des partisans en Arabie, & il est même étonnant qu'il n'y ait pas fait de plus grands progrès. Tout peuple dominé par son imagination, est susceptible de crainte & d'espérance; la transmigration des ames dans de nouveaux corps, dissipe l'horreur naturelle de la mort; elle substitue des peines passagères à une éternité de souffrances, & comme on a plus de sensibilité pour les maux que pour les biens, on meurt sans regret, parce qu'on se flatte de renaître plus heureux; les *Arabes* étoient tous en général prévenus en faveur des augures & du sort; s'ils appercevoient quelqu'animal ou quelqu'oiseau réputé sinistre, ils restoient sous leurs tentes, & les affaires les plus importantes ne les auroient jamais pu déterminer à se mettre en route. Le sacerdoce étoit la récompense de la vertu, & ne donnoit aucune prééminence sur les autres citoyens; chaque famille avoit son autel, son idole & son sacrificateur, qui n'étoit point dispensé de prendre les armes pour la défense commune, ni des autres obligations imposées au reste des citoyens; on les choisissoit parmi les vieillards, afin que dégagés de la servitude des sens, ils ne donnassent point ces scènes de scandale qui auroient déshonoré la sainteté de leur ministère; il paroît même que le sacerdoce étoit une dignité du moment, qu'on donnoit à tout sacrificateur employé au culte religieux, & ces prêtres éphémères rentroient après la cérémonie, dans la classe ordinaire de simples citoyens; mais tant qu'on en étoit revêtu, il falloit donner des exemples de modération & de sobriété. Les prêtres Sabéens, moins intempérans que les autres prêtres du paganisme, ne se réservoient rien de la victime immolée qu'ils réduisoient en cendre, regardant comme un sacrilège la hardiesse de s'asseoir à la table des dieux, & de toucher aux mets qui leur étoient offerts. Les anciens *Arabes* n'ont jamais conçu que les pleurs & les macérations fussent des offrandes agréables à la divinité; ils célébroient leurs fêtes par des danses & des concerts, & l'allégresse publique étoit le témoignage de leur reconnoissance envers le Dieu qui répandoit sur eux ses bienfaits; il est vrai que chaque tribu avoit ses usages, & chacune imprimoit à ses cérémonies son caractère gai ou chagrin : telle étoit la constitution civile & religieuse de l'Arabie, lorsque Mahomet conçut & exécuta le projet d'en être le législateur. (*T--N.*)

ARAGON. *Voyez* ARRAGON.

ARAN, (*Hist. sacrée.*) frère d'Abraham, fut l'aîné des fils de Tharé : il mourut avant son père, & ce fut le premier des hommes qui ne survécut point à l'auteur de ses jours; sa mort prématurée, selon Saint Épiphane, fut une punition de Dieu qui voulut châtier Tharé d'avoir forgé des dieux nouveaux. Les Rabbins disent qu'ayant refusé d'adorer le feu, son pere qui fut son juge & son accusateur, le fit précipiter dans une fournaise ardente; d'autres assurent qu'ayant voulu éteindre le feu qu'Abraham avoit mis aux idoles de son pere, il fut dévoré par les flammes. (*T--N.*)

ARATUS, (*Hist. de Sycione.*) chef de la ligue des Achéens, étoit fils de Clinias qui fut élevé au trône ou plutôt à la première magistrature de Sycione par le suffrage unanime de la nation. Depuis la mort du roi Cléon, ce petit royaume étoit déchiré par des factions; il s'élevoit de petits tyrans qui bientôt étoient punis de leur ambition. Clinias, appellé au gouvernement par une autorité légitime, fut enlevé par une mort prématurée. Abantidide s'empara de la tyrannie, & bientôt il fut massacré par Nioclès qui fut usurpateur à son tour. *Aratus* s'imposa un exil volontaire pour n'être pas la victime de cet ambitieux; mais toujours occupé de sa patrie dans une terre étrangère, il se lia avec tous les autres exilés pour la tirer de l'oppression : il n'avoit que vingt ans; & c'est à cet âge que les entreprises les plus périlleuses ne laissent appercevoir que la gloire attachée à l'exécution. Il s'approche en silence de Sycione où il s'introduit par escalade. Tous les partisans de la liberté se rangent sous ses enseignes; ils mettent le feu au palais de Nioclès qui a le bonheur de se soustraire à leur vengeance. Les Sycioniens reconnoissans défèrent à leur vengeur le pouvoir suprême; mais il leur déclare que, satisfait du titre de leur libérateur, il vouloit qu'il n'y eût plus d'autres rois que les loix.

Le premier effet de cette modération fut la réunion des cœurs jusqu'alors divisés par la fureur des factions. Revêtu de tout le pouvoir, parce qu'il avoit la confiance publique, il engagea Sycione dans la ligue des Achéens. Les Macédoniens s'érigeoient alors en arbitres de la Grèce, & tout présageoit qu'ils en feroient bientôt les tyrans. *Aratus*, nommé chef de la ligue, en dirigea les mouvemens avec la dextérité d'un génie exercé dans la politique. Corinthe fut sa première conquête, & il en fut redevable à son or plutôt qu'à ses armes. Cette ville lui fut livrée par un de ses habitans à qui il promit soixante talens. Ce succès fut le fondement de sa réputation. Epidaure,

Trézene & Mégare abandonnèrent les Macédoniens pour entrer dans son alliance; quoiqu'il eût autant de courage que de prudence, il étoit plus propre à gouverner qu'à combattre. A force de trop prévoir, il étoit d'une circonspection timide, & se précipitoit dans les dangers qu'il craignoit pour les autres. Son désintéressement & ses talens éprouvés firent fermer les yeux sur ce qui lui manquoit pour être un grand capitaine. Il fut nommé pour la seconde fois chef de la ligue des Achéens; & il signala son commandement par l'extinction de la tyrannie dans plusieurs villes du Péloponèse & de l'Illirie. Son ambition étoit d'humilier les Macédoniens, regardés encore comme des barbares par le reste de la Grèce qu'ils méditoient d'asservir. Ils étoient déja les maîtres de Pyrcée, de Munichie, de Sunium & de Mégare; il ne pouvoit se flatter de les leur enlever par la force des armes. Il corrompit, à force de présens, Diognes qui lui livra ces villes dont il étoit gouverneur. Ce fut encore le moyen qu'il employa pour déterminer Lysiade à abdiquer la tyrannie de Mégalopolis.

Les Macédoniens n'avoient point encore eu d'ennemi plus redoutable. *Aratus* devint tout-à-coup leur plus zélé partisan; & ce furent les circonstances qui réglèrent sa politique. Cléomene, roi de Sparte, sous prétexte des hostilités exercées sur le territoire des Arcadiens par *Aratus*, déclara la guerre aux Achéens: les avantages qu'il remporta sur eux, les forcèrent d'accepter la paix aux conditions qu'il prescrivit lui-même; il exigea d'être reconnu pour général de la ligue. *Aratus* accoutumé au commandement, regarda cette condition comme un outrage; & ce fut pour en prévenir l'effet, qu'il se dépouilla de sa haine contre les Macédoniens. Il fit alliance avee eux, & pour gage du traité, il leur remit Corinthe. Antigone qui gouvernoit alors la Macédoine en qualité de tuteur du jeune Philippe, joignit ses forces à l'armée des Achéens. On en vint aux mains dans les plaines de Selasie; & la phalange macédonienne eut tout l'honneur de cette journée. *Aratus*, enflé de ce succès, marcha contre les Etoliens qui ravageoient la Messénie; & il essuya une sanglante défaite. Depuis ce revers il devint plus circonspect & plus timide; il se consola de cette disgrace par la gloire dont son fils se couvrit au siége de Psopolis, ville d'Arcadie, dont il fit la conquête au milieu de l'hiver. Philippe étant monté au trône de Macédoine, avoit donné toute sa confiance à un favori nommé *Appelle*, dont les Achéens eurent à essuyer les hauteurs. Ce prince instruit de ses vexations, lui défendit de rien faire sans l'approbation d'*Aratus*; mais ce tyran subalterne, abusant toujours de son pouvoir, força son maitre de l'arrêter & de le faire mourir.

Tant que Philippe suivit les conseils d'*Aratus*, sa vie fut un enchainement de prospérités; mais aussi-tôt qu'ébloui de sa fortune, il se gouverna par lui-même, il se plongea dans la débauche. Les Romains, dont il étoit l'ennemi, eurent des avantages qui, au lieu de l'humilier, aigrirent son caractère; & d'humain & populaire, il devint sombre & féroce. Il punit sur ses alliés la honte de sa défaite; & ce furent sur-tout les Messéniens qu'il traita avec le plus de rigueur. *Aratus* eut le courage de lui remontrer l'injustice de sa conduite; & Philippe le fit assassiner pour se débarrasser de l'importunité de sa censure. Toutes les villes de l'Achaïe se disputèrent l'honneur d'être les dépositaires de ses cendres. Sycione, où il avoit pris naissance, eut le privilége de les obtenir; on lui fit de magnifiques funérailles. On offrit des sacrifices sur son tombeau, toutes les villes lui érigèrent des autels, & lui décernèrent les honneurs divins. (*T--N.*)

(ARATUS est aussi le nom d'un poëte-astronome, dont le poëme sur l'astronomie, intitulé: *les Phenomènes*, est fort connu. Cicéron l'avoit traduit du grec en vers latins. *Aratus* vivoit vers l'an 2[illegible] avant Jesus-Christ à la cour d'Antigonus-Gonatas, roi de Macédoine. Les meilleures editions de son poëme, sont celle que Grotius donna en 1600, *in*-4°. à Leyde, & sur-tout celle d'Oxford, 1672 *in*-8°.)

ARBACE, (*Hist. d'Assyrie.*) Mède d'origine, fut un des principaux capitaines de Sardanapale, dernier roi d'Assyrie: ce monarque, honteusement célèbre par sa molesse & ses débauches, s'étoit rendu invisible à ses sujets pour vivre dans son palais environné d'eunuques & de concubines. *Arbace* profita du mécontentement du peuple pour le précipiter du trône; & pour mieux assurer le succès d'une révolution, il crut devoir se faire un complice parmi les prêtres, dont le ministère sacré en impose toujours au vulgaire: il jetta les yeux sur Belisis, prêtre révéré, astrologue savant, & qui joignoit à ces deux titres tous les talens de l'homme de guerre. Ce complice artificieux l'assura que les dieux l'appelloient au trône d'Assyrie. *Arbace*, flatté de cette prédiction, lui promit le gouvernement de Babylone: ses manières affables & populaires lui concilièrent tous les cœurs; mais ambitieux avec prudence, il voulut connoître le caractère du monarque avili, dont il vouloit envahir la puissance. Les eunuques, corrompus par ses largesses, l'introduisirent dans l'endroit où languissoit ce phantôme couronné; dès qu'il eut étudié ses penchans & ses mœurs, il eut une pleine confiance dans les promesses de Belisis qui eut l'adresse de faire entrer les principaux seigneurs Babyloniens dans la conjuration.

La constitution militaire de l'Assyrie étoit de lever une armée qui, après avoir servi un an, étoit remplacée par une autre l'année suivante. *Arbace* profita de cette coutume pour faire entrer dans sa rebellion les Perses, les Mèdes & les Babyloniens qui devoient servir l'année suivante: il en forma une armée de quatre cents mille hommes tous dé-

livrés à ses volontés. Sardanapale sorti du sommeil de la débauche, marche contre les rebelles qu'il a le bonheur de tailler en pièces. *Arbace* ne fut pas moins redoutable après sa défaite; il rassemble les débris de son armée, & vient défier son vainqueur au combat. Sardanapale, au lieu d'opposer la force, met à prix la tête d'*Arbace*. Aucun soldat ne fut assez avare pour se souiller d'un assassinat: il fallut décider la querelle par les armes; *Arbace* vaincu une seconde fois, se retira dans des montagnes inaccessibles, où il n'eut rien à redouter des vengeances du monarque offensé. Belisis fit servir la religion à le relever de sa chûte; il annonça aux rebelles que les dieux, dont il étoit l'interprête, lui avoient révélé qu'il n'avoit qu'à combattre, pour remporter la victoire: encouragés par ses promesses, les rebelles engagent une action; & ils essuient une nouvelle défaite. Belisis ne fut point rebuté par ce mauvais succès; il emploie toute la nuit à consulter les astres, & au lever de l'aurore, il leur annonce l'arrivée d'une milice céleste. Il étoit informé qu'une armée de Bactriens marchoit au secours de Sardanapale; il député des hommes de confiance à ces auxiliaires pour leur représenter la honte d'obéir à un prince efféminé, & pour leur offrir les moyens de rentrer dans leur ancienne indépendance. Les Bactriens éblouis par cette promesse, se joignent aux rebelles. *Arbace* soutenu de ces nouveaux alliés, attaque Sardanapale qui étoit occupé à donner des fêtes aux complices de ses débauches; il en fit un horrible carnage; & ce monarque se retira sous les murs de Ninive, où il essuya une seconde défaite. Il y soutint un siège de trois ans; & se voyant sans espoir d'être secouru, il se précipita dans un bûcher avec ses femmes, ses concubines & ses eunuques. *Arbace*, possesseur de ses états, forma de l'empire d'Assyrie trois grandes monarchies; la Médie, Babylone & la Perse eurent leurs rois particuliers. (*T--n.*)

ARBOGASTE (*Hist. mod.*) comte, françois de naissance, devenu si important sous les empereurs romains du Bas-Empire, par ses services, & si puissant par sa faveur, qu'étant tombé dans la disgrace de l'empereur Valentinien, ou Valentinien étant tombé dans la sienne, il le fit étrangler & mit en sa place le tyran Eugène, qu'il soutint quelque temps contre Théodose le jeune; mais enfin *Arbogaste* ayant été défait, se tua l'an 394.

Il y a un autre ARBOGASTE, évêque de Strasbourg, mort en 678, assez peu connu & dont nous ne parlerons que pour rapporter de lui un trait d'humilité assez bisarre; il voulut être enterré dans le lieu où l'on exécutoit les criminels.

ARBORIBONZES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) prêtres du Japon, errans, vagabonds, & ne vivant que d'aumônes. Ils habitent des cavernes; ils se couvrent la tête de bonnets faits d'écorces d'arbres terminés en pointe, & garnis par le bout d'une touffe de crin de cheval ou de poil de chèvre. Ils sont ceints d'une lisière d'étoffe grossière, qui fait deux tours sur leurs reins; ils portent deux robes l'une sur l'autre; celle de dessus est de coton, fort courte, avec des demi-manches; celle de dessous est de peaux de bouc, & de quatre à cinq doigts plus longue; ils tiennent en marchant, d'une main, un gobelet qui pend d'une corde attachée à leur ceinture, & de l'autre une branche d'un arbre sauvage qu'on nomme *soutan*, & dont le fruit est semblable à notre neffle; ils ont pour chaussure des sandales attachées aux pieds avec des courroies, & garnies de quatre fers qui ne sont guère moins bruyans que ceux des chevaux; ils ont la barbe & les cheveux si mal peignés, qu'ils sont horribles à voir. Ils se mêlent de conjurer les démons: mais ils ne commencent ce métier qu'à 30 ans. (*A. R.*)

ARBORICHES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) peuples que quelques-uns croyent être les habitans de la Zélande; d'autres, d'anciens habitans du territoire voisin de celui de Mastricht: selon Bécan, les *Arboriches* occupoient le pays qui est entre Anvers & la Meuse.

Les ARBORICHES & les ARBORIQUES sont les mêmes, s'il est vrai qu'il y ait jamais eu des peuples ainsi nommés; l'abbé Dubos le nie dans son *Histoire de la monarchie françoise*, liv. 4. chap. 3.

ARBOUSE, (MARGUERITE VENY D') abbesse & réformatrice du Val-de-Grace, sous le règne de Louis XIII. Le célèbre abbé Fleury a écrit sa vie *in*-8°. 1685, & c'est tout ce que nous voulions observer sur cet article.

ARBRISSEL. (ROBERT D') (*Hist. mod.*) C'est le fameux fondateur de l'ordre de Fontevrault, dont la singularité est que les hommes, sous le nom de *pauvres de Jésus-Christ*, obéissent aux femmes, qui sont nommées *les servantes de Jésus-Christ*. Les prétendues tentations où Robert d'*Arbrissel* s'exposoit avec les femmes, sont vraisemblablement un conte; mais ce conte a son fondement dans deux lettres du temps, écrites par Geoffroy, abbé de Vendôme, & Marbode, évêque de Rennes, qui contiennent beaucoup de reproches semblables, fondés ou non, qu'on faisoit à Robert d'*Arbrissel*; ils ont été réfutés dans divers écrits apologétiques, sur-tout dans une Dissertation adressée à Bayle par le père Sorie en 1701.

Outre le principal monastère, qui est dans le diocèse de Poitiers, Robert d'*Arbrissel* en fonda plusieurs autres en diverses provinces. Son nom d'*Arbrissel* lui vient du lieu de sa naissance, petit bourg de Bretagne dans le diocèse de Rennes; il fut archidiacre de Rennes; il mourut au prieuré d'Orsan en 1117.

ARBUTHNOT, gentilhomme écossois, né en 1538, mort en 1583 à Aberdéen, où il étoit principal du collège royal, a laissé peu d'écrits & une grande réputation. Il est célèbre comme protestant & comme savant. On n'a de lui que quelques harangues latines sur l'origine & l'excellence du droit;

c'est lui qui a publié l'infidèle & intéressante histoire d'Ecosse, de Buchanan, son ami, qui lui en avoit confié la révision. Ils étoient unis dans un même intérêt de religion contre Marie Stuart, si cruellement diffamée dans l'ouvrage de Buchanan.

ARC, (JEANNE D') dite *la pucelle d'Orléans*, (*Hist. de France.*) Orléans, pressé par les Anglois sous le règne de Charles VII, alloit se rendre ou être forcé, quand Jeanne d'*Arc*, ou la pucelle d'Orléans parut.

L'aventure de Jeanne d'*Arc* est le plus singulier des phénomènes historiques. Les annales d'aucun peuple ne présentent une femme si extraordinaire, ni des exploits si incroyables & si certains. En écartant de l'histoire de Jeanne d'*Arc* tout le merveilleux, c'est-à-dire le surnaturel dont il étoit assez simple de l'embellir, il restoit encore une multitude de faits assez étranges pour excuser l'incrédulité, assez prouvés pour ne pas laisser lieu même au doute.

Jeanne d'*Arc*, née en 1412 de parens pauvres, au village de Donremy-sur-Meuse, se présente en 1428, à seize ans, pour sauver la France. Son pays avoit souffert, comme le reste du royaume, des ravages de la guerre, & la haine nationale contre les Anglois étoit alors au plus haut point. Jeanne fut élevée dans l'horreur du nom anglois; on lui parloit sans cesse des droits & des malheurs de Charles VII, prince digne d'un meilleur sort: son ame s'échauffoit à ces récits. Ne pouvant servir le roi, elle prioit pour lui; elle demandoit à Dieu un libérateur & un vengeur pour la France; bientôt elle demanda d'être elle-même ce libérateur, & bientôt elle se crut exaucée. Jamais on ne vit un enthousiasme plus vrai, plus soutenu, plus noble, plus rapidement, plus universellement communiqué. Cet enthousiasme pouvoit être augmenté chez elle par des dispositions physiques. » Elle n'avoit, dit un auteur moderne, » que l'extérieur de son » sexe, sans éprouver les infirmités qui en carac- » térisent la foiblesse: cette disposition de ses or- » ganes devoit nécessairement augmenter la force » active de son imagination «. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'elle allégua des révélations; laissons les révélations.

Laissons aussi la connoissance qu'elle eut de la journée des Harengs, annoncée par elle à Baudricourt, commandant de Vaucouleurs, avant que la nouvelle en fût arrivée; laissons le talent qu'elle eut de distinguer le roi dans la foule, sans avoir jamais vu même son portrait, qui se trouvoit sur tant de pièces de monnoie, & ce grand secret de Charles VII qu'elle lui révéla, & dont ni l'un ni l'autre n'ont jamais parlé; laissons encore un coup tout le merveilleux, & voyons ce qu'elle a fait réellement.

Laissons encore la question si Jeanne étoit véritablement pucelle, question qu'on jugeoit alors fort importante, parce qu'on la croyoit liée avec celle de la sorcellerie. Rapportons-nous-en sur ce point à la reine de Sicile & aux dames de Gancourt & de Fiennes, qui, après un examen rigoureux, furent convaincues de la virginité de Jeanne.

Observons seulement que les Anglois, quoique par grossièreté & par une basse vengeance, ils ne l'appellassent jamais que *la P..... des Armagnacs*, n'ont jamais réellement élevé un doute sur la pureté de ses mœurs; qu'elle étoit scrupuleusement attachée à toutes les bienséances de son sexe; que quand elle se trouvoit dans quelque ville de garnison, elle couchoit toujours avec une femme d'une vertu reconnue dans la ville; que dans les camps elle gardoit son armure la nuit, & avoit toujours deux de ses frères à ses côtés.

Lorsque Jeanne se présenta d'abord à Baudricourt, il la renvoya comme une visionnaire; elle avoit dû s'y attendre, elle ne se rebuta point; elle revint, elle parla, elle étonna Baudricourt, qui enfin l'envoya au roi. Elle assura le roi qu'elle feroit lever le siége d'Orléans, & qu'elle le méneroit à Reims pour être sacré; elle étonna la cour entière, comme elle avoit étonné le commandant de Vaucouleurs; on commença bientôt à prendre confiance en elle.

Le parlement alors siégeant à Poitiers, fut chargé de l'examiner; il lui demanda des signes de sa mission. » Qu'on me mène à Orléans, dit-elle, & » on en verra des signes certains «. Tous ses discours annonçoient cette impatience de combattre & cette assurance de vaincre.

» Mais, lui dit-on, vous demandez des troupes; » Dieu ne peut-il pas sauver la France sans em- » ployer d'armée «? Le raisonnement étoit pressant. La pucelle n'y fit qu'une réponse d'enthousiaste. » Les gens d'armes, dit-elle, combattront en nom » Dieu, & le Seigneur donnera la victoire «.

Elle vient à Blois, on y préparoit un convoi pour Orléans; elle rassemble les prêtres, elle en forme une espèce de bataillon sacré, qui marche à la tête des troupes, en chantant des hymnes, que les soldats répétoient avec transport; tous la croyoient inspirée, tous sembloient inspirés à leur tour. Le convoi, escorté de six mille hommes, passe au milieu des ennemis. La pucelle est reçue en triomphe dans Orléans; Dunois & la Hire marchoient à ses côtés. Dunois ne doutoit pas qu'elle ne fût inspirée, il en parloit encore dans sa vieillesse avec le même enthousiasme.

Les jours suivans, d'autres convois, d'autres secours, furent introduits dans la ville, toujours protégés par la pucelle, qui se tenoit avec un corps de troupes entre la ville & les Anglois.

Jeanne procédoit en règle; avant de sortir de Blois & de commencer la première hostilité, elle avoit fait sommer les Anglois de rendre le royaume au souverain légitime. Les Anglois chargèrent de chaînes son messager; elle l'envoya redemander; elle se plaignit de cette violation du droit des gens, & menaça d'user de représailles. Les assiégeans ...

écrivirent des injures; mais ils renvoyèrent le hérault.

On résolut dans Orléans de reprendre des forts dont les Anglois étoient les maitres & qui serroient de près la ville. La pucelle somma encore les Anglois d'abandonner ces forts; mais, pour n'exposer personne, elle envoya ses lettres au bout d'une flèche dans le camp des assiégeans. » Anglois, leur marquoit-elle, » vous qui n'avez aucun droit à ce » royaume, Dieu vous ordonne, par moi, Jeanne » la pucelle, d'abandonner vos forts & de vous » retirer: je vous ferois tenir ma lettre plus hon» nêtement, si vous ne reteniez pas mes hérau1ts «.

Des injures furent encore la seule réponse à ce juste reproche; mais la terreur dont les Anglois étoient frappés, perçoit à travers leurs faux mépris; ils la croyoient sorcière, & cette idée n'étoit pas propre à les rassurer.

Le premier fort, après un assaut de quatre heures, est emporté; le surlendemain on en emporte deux autres. Dans tous ces assauts, Jeanne paroissoit toujours la première, son étendart à la main.

A l'attaque d'un autre fort, une terreur panique s'empare des François au moment où ils plantoient leurs échelles, ils fuient en désordre; la pucelle ne pouvant les retenir, couvre la retraite. Les Anglois enhardis par cette fuite, sortent du fort. Jeanne, indignée qu'on osât la poursuivre, se retourne, & s'avance seule vers les Anglois; on eut honte de ne la pas suivre, on eut honte d'avoir fui à ses yeux: on repousse les Anglois, & le fort est emporté d'assaut.

Enfin on devoit attaquer le dernier & le plus important de ces forts. Jeanne passa la nuit sous les armes, & le lendemain n'en monta pas moins la première à l'assaut; blessée à la gorge, elle fut forcée de se retirer. Les Anglois crurent avoir *rompu le charme*; les François perdirent courage; Dunois lui-même, fatigué d'un combat qui avoit duré presque tout le jour, songeoit à la retraite. Jeanne reparoit au bout d'un quart-d'heure, n'ayant pris que le temps de faire mettre le premier appareil à sa blessure, les Anglois consternés à sa vue lui cèdent la victoire, & chassés de tous leurs forts, ne songent plus qu'à lever le siège d'Orléans.

On a une lettre du duc de Bedfort, régent d'Angleterre & de France pendant la minorité de Henri VI, dans laquelle il mande en Angleterre l'état des affaires. » Tout réussissoit, dit-il, jusqu'au » temps du siège d'Orléans; mais depuis cette » époque, ajoute-t-il, un coup terrible a été frap» pé sur nous par la main de Dieu. Ce revers est » causé en grande partie par la crainte superstitieuse » qu'ils ont conçue d'une femme, vraie disciple de » Satan, formée du limon de l'enfer, appellée » *la pucelle*, laquelle s'est servie d'enchantemens » & de sortilèges. Ce revers & cette défaite, non » seulement ont fait périr ici une grande partie » de nos troupes, mais ont encore en même temps » découragé le reste de la manière la plus éton» nante, & ont au contraire ranimé les ennemis &c.«. Cette lettre d'un ennemi est le plus beau monument de gloire pour la pucelle; voilà le plus sincère aveu de l'effroi que son nom seul inspiroit aux Anglois.

C'étoit sans aucune arme meurtrière, c'étoit avec son seul étendart que Jeanne les foudroyoit ainsi: voilà ce que le lecteur aura peine à comprendre; en songeant à tant de victoires si rapides, si étonnantes, il se représente la pucelle au milieu du carnage, les mains teintes de sang, donnant la mort à tout ce qui résiste. Au contraire, cette guerrière, aussi humaine que vaillante, abhorroit le sang, s'exposoit aux coups, & n'en portoit point; elle ne se servoit jamais de son épée: » Je veux » chasser les ennemis du roi, disoit-elle; mais je » ne veux tuer personne «. En effet, il ne paroît pas qu'elle ait jamais donné la mort; elle couroit par-tout dans les rangs ennemis avec son étendart, toujours la première au combat, la dernière à la retraite. Son ardeur, son audace, sa certitude de vaincre, son étendart qu'on croyoit magique, sa grace dans les exercices, sa sérénité dans le péril, voilà le prestige qui consternoit & dissipoit ses ennemis.

La ville d'Orléans fut délivrée le 8 mai 1429; les ennemis se retirèrent avec précipitation, abandonnant leurs malades, leurs vivres, leur artillerie, leur bagage. On voulut les poursuivre & troubler leur retraite; Jeanne s'y opposa. » Laissons » les fuir, dit-elle, l'objet est rempli, point de » carnage inutile «. Quelle philosophie pourroit valoir cet enthousiasme vertueux?

Orléans étant délivré, il falloit se mettre au large, en reprenant les places voisines. On courut à Gergeau, qui étoit défendu par le comte de Suffolck; le détachement françois de ce siège étoit commandé par le duc d'Alençon. Dès qu'on fut sous les murs de Gergeau: *Avant, gentil duc! à l'assaut!* s'écrie la pucelle. Dans les momens périlleux, elle lui disoit: *Ne craignez rien, j'ai promis à la duchesse d'Alençon de vous ramener sain & sauf.* Tous les traits des assiégés étoient dirigés contre elle. Parvenue au haut de son échelle, elle alloit arborer son étendart sur les murs; cet étendart est déchiré, un autre coup l'atteint à la tête, & la renverse dans le fossé. Elle sentit que c'étoit le moment de redoubler d'enthousiasme; elle se relève, elle remonte: *Amis, amis*, s'écrie-t-elle, *sus, sus! notre Seigneur a condamné les Anglois: ils sont à nous, bon courage.* Gergeau est forcé; le comte de Suffolck est pris avec un de ses frères; un autre de ses frères est tué; de douze cents hommes qui composoient la garnison, onze cents sont taillés en pièces, le reste est fait prisonnier. Meun est repris avec la même facilité: on assiège Beaugency, Beaugency capitule. Mais il restoit à vaincre les Anglois en bataille rangée.

Les Anglois s'avancent dans la plaine de Patay en Beauce, avec des forces supérieures, sous la

conduite de Talbot, leur plus illustre général, & de Fastol, récemment vainqueur à la journée des Harengs. On demande à la pucelle s'il faut combattre les Anglois. *S'il faut les combattre!* s'écria-t-elle; *oui certainement, fussent-ils pendus aux nues!* Elle ajouta: *Mais nous aurons besoin de bons éperons. Quoi donc!* dit le duc d'Alençon, *prendrions-nous la fuite? Non*, répliqua Jeanne, *mais les ennemis la prendront, & il ne sera pas facile de les atteindre.* En effet, dès le commencement du combat, Fastol saisi de cette terreur que la pucelle étoit en possession d'inspirer aux Anglois, s'enfuit avec une précipitation qui jetta le désordre dans l'armée angloise. Talbot se surpassa lui-même, il s'épuisa en efforts sublimes pour rétablir le combat, pour rappeller la victoire; il ne put que retarder sa défaite, & sur-tout que la rendre plus sanglante par l'opiniâtreté même de la défense. Saintrailles le fit prisonnier.

Il faut l'avouer, de tels exploits n'étoient point honorés des regards du souverain, ce qui les rend plus admirables encore. Charles VII, étonné de son bonheur, ne pouvant le comprendre, n'osant s'y fier, perdoit à délibérer avec la Trémoille, son jeune favori, le temps qu'on employoit à le servir par des actions si brillantes & si utiles; la pucelle va le trouver: » Sire, lui dit-elle, c'est trop dé-» libérer, le temps est venu d'agir, il faut aller à » Reims recevoir la couronne royale «. Cette proposition faite par toute autre que par la pucelle, n'eût paru qu'une extravagance; il s'agissoit de traverser quatre-vingt lieues d'un pays occupé par les ennemis: mais la pucelle avoit acquis le droit de faire respecter ses oracles; on a vu comment elle savoit se faire jour à travers les Anglois.

On partit pour Reims: il faut avouer que cette entreprise étoit contraire aux loix de la prudence ordinaire, & à toutes les spéculations politiques. On n'avoit ni argent pour payer les troupes, ni vivres pour les nourrir, ni artillerie pour réduire les places ennemies qu'on rencontreroit sur sa route, ni ressource d'aucune espéce en cas de défaite; on marchoit sur la foi d'une villageoise de dix-sept ans, la fortune de Charles VII & du royaume étoit remise entre ses mains.

L'armée royale prit sa route par la Bourgogne. Le duc, sans être encore ami de Charles VII, ne l'étoit déja plus des Anglois, il vouloit être neutre; encore un pas, il alloit être françois. Auxerre ferma ses portes, mais elle fournit des vivres. La Bourgogne traversée, on arriva devant Troyes, cette ville anti-royale, trop fameuse alors par le traité, qui neuf ans auparavant avoit proscrit Charles VII, & livré la France aux Anglois; on n'avoit aucun moyen pour la réduire. Jeanne assura qu'avant trois jours le roi y entreroit en vainqueur; l'archevêque de Reims lui dit, d'un ton un peu incrédule: » Prenez-en sept, & si vous » tenez parole, nous nous estimerons fort heu-» reux «. Jeanne, piquée de ce doute, court à l'assaut, on la suit; elle plante son étendart sur le bord des fossés, & s'écrie: *Qu'on m'apporte des fascines.* A la vue de cet étendart redouté, *le charme opère*, la terreur s'empare des assiégés, la garnison se retire, la ville se soumet, les habitans abjurent le traité de Troyes, prêtent serment à Charles VII, fournissent des vivres à l'armée royale. Châlons-sur-Marne présente ses clefs; il restoit à soumettre la ville de Reims; elle en épargna la peine, elle se rendit; Charles VII y est sacré & couronné, comme la pucelle l'avoit prédit.

Laon, Senlis, Compiegne ouvrent leurs portes; Beauvais chasse son évêque, Pierre Cauchon, diffamé pour son dévouement aux Anglois. Le duc de Bedfort trembla pour Paris, & rassembla toutes ses forces autour de cette place.

Paris fut le premier terme des succès de la pucelle. Sa mission, dit-on, étoit remplie, elle se bornoit à délivrer Orléans, & à faire sacrer le roi; mais c'eût été laisser son ouvrage imparfait; il falloit assurer à Charles la couronne qu'elle lui avoit mise sur la tête, il falloit du moins lui rendre sa capitale.

Les soldats françois étoient enivrés des succès de la pucelle; mais les chefs en étoient jaloux & les courtisans alarmés: des dispositions perfides se formoient contre elle à la cour; on redoutoit l'ascendant que lui donnoient ses exploits & ses services. Jeanne, née parmi le peuple, en avoit conservé la simplicité vertueuse; intrépide à la cour comme aux combats, la même horreur de l'injustice, qui l'avoit armée pour Charles VII contre les Anglois, lui faisoit toujours prendre la défense du pauvre, du foible & de l'opprimé. Chère au peuple, & dès-lors odieuse aux courtisans, elle faisoit profession d'aimer & de respecter ce peuple qu'on ne méprise que quand on n'a pas de quoi lui plaire. En voyant l'empressement avec lequel les François venoient se ranger auprès du roi dès qu'ils pouvoient échapper à la tyrannie angloise, en contemplant son ouvrage dans cette heureuse révolution, ses yeux se remplissoient de larmes de joie, & tout l'orgueil qu'elle auroit pu concevoir se tournoit en tendresse. » Peuple aimable! s'écrioit-elle; » peuple excellent! puissent tes maîtres » rendre ce qu'ils doivent à ton amour! tu fais » ton bonheur de mourir pour eux, je ferois le » mien de mourir pour toi «! Quoiqu'elle ignorât le manège des cours, quoiqu'elle ne comprit point ces petits intérêts, ces grandes haines, ces noirceurs puériles, ces finesses imbécilles, & les profondes combinaisons de l'art absurde de nuire, elle vit bien que les courtisans n'aimoient pas le roi, qu'ils la haïssoient & qu'ils étoient las de sa gloire; on veilloit avec moins d'attention sur elle dans les périls où elle s'exposoit; on la suivoit de moins près aux assauts; on l'abandonnoit davantage au hazard des évènemens; on paroissoit moins persuadé que le sort de l'état fût attaché à la conservation de sa personne. Dans une attaque qu'on livroit à

Paris, Jeanne s'étant avancée la première, selon son usage, sur le bord du fossé, crioit qu'on apportât des fascines, & l'on n'obéissoit point; elle reçut dans ce moment une si forte blessure, que perdant tout son sang, elle resta couchée sur le revers d'une petite éminence, qui la garantissoit des traits des assiégés : on la laissa dans cet état presque toute la journée, sans que personne songeât à la secourir; enfin sur le soir, le duc d'Alençon vint lui-même lui annoncer le mauvais succès de l'attaque, & la nécessité de lever le siège. Jeanne humiliée de ce premier échec, allarmée de la mauvaise volonté qu'on lui avoit montrée, & peut-être choquée de l'abandon où elle étoit restée en cette occasion, demanda la permission de quitter la cour & la guerre; le roi la retint, mais son vœu étoit toujours pour la retraite. » Plût à Dieu, disoit-elle à l'archevêque de Reims, » que j'eusse la » liberté de renoncer aux armes, & de me retirer » auprès de mes parens pour les servir & garder » leurs troupeaux avec ma sœur & mes frères «.

Au siège de Saint-Pierre-le-Moutier en Nivernois, les François furent repoussés; Jeanne d'*Arc* étoit à leur tête; on vint lui proposer de se retirer. » J'etois mourante, dit-elle, quand on m'en- » traina de devant les murs de Paris; je périrai » ici, ou j'emporterai la place «. Cinq ou six hommes d'armes qui l'accompagnoient, parurent prêts à se dévouer avec elle. Une telle résolution rend le courage aux troupes. On retourne à l'assaut, la place est prise.

La guerre se faisoit à la fois dans plusieurs provinces; Jeanne les parcourut toutes, & se signala par-tout; elle avoit toujours la même valeur, plus de conduite peut-être, mais moins d'enthousiasme; le caractère de prophéteſſe & d'inspirée s'affoiblissoit en elle; c'étoit le fruit heureux ou malheureux des lumières qu'elle acquéroit, & de l'expérience anticipée qui naissoit de tant d'évènemens & de révolutions.

Elle battit, près de Lagny, un de ces chefs de bandes, que le malheur des temps avoit multipliés à l'excès; celui-ci qu'on nommoit Franquet d'Arras, étoit distingué par sa valeur & par ses brigandages, parmi tous ces brigands valeureux. Jeanne le fit prisonnier, & prétendoit qu'il fût traité comme un prisonnier de guerre ordinaire. Malgré les efforts qu'elle fit en sa faveur, il fut exécuté à Lagny : il l'avoit mérité; mais Jeanne d'*Arc* méritoit qu'on eût plus d'égard pour ses sollicitations, & qu'on ne jettât point sur sa conduite les apparences d'un manque de foi, dont les Anglois la punirent dans la suite, malgré son innocence.

Les Anglois & les Bourguignons réunis voulurent reprendre Compiegne; Jeanne vint s'y enfermer; mais moins heureuse dans la défense des places que dans l'attaque, elle fit une sortie qui ne réussit pas, & fut prise en couvrant la retraite.

Un archer Anglois, plus hardi que les autres, osa la saisir par le bras & la renverser de cheval. Le bâtard de Vendôme la fit prisonnière, & la remit à Jean de Luxembourg-Ligny, général des troupes bourguignones. Les François la virent prendre, & ne retournèrent point à la charge pour la délivrer!

S'il étoit prouvé que Flavy, gouverneur de Compiegne, lui eût fait fermer la barrière, lorsqu'elle voulut rentrer dans la ville, le nom de ce gouverneur seroit à jamais exécrable, comme celui de ce Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, qui n'eut pas honte d'employer les plus indignes manœuvres pour faire brûler vive une fille de dix-neuf ans, irréprochable, vertueuse, comblée de gloire, & qui avoit tant de droit à l'admiration de ses ennemis. Cet évêque, le plus furieux persécuteur de sa patrie, le plus vil esclave des Anglois, chassé de son siège comme ennemi public de la France, sollicita, comme une grace, cette occasion d'assouvir sa haine; il disputa cette proie à *frère Martin, vicaire général de l'inquisition en France*; il réclama la pucelle, comme ayant été prise dans son diocèse, ce qui étoit faux, car c'étoit dans le diocèse de Noyon. C'est une grande tache à la mémoire du bâtard de Vendôme, & de Jean de Luxembourg-Ligny, d'avoir vendu cette fille aux Anglois; c'en est une pour le duc de Bourgogne qui eut la curiosité de la voir dans sa prison, de ne l'avoir pas protégée; c'en est une pour l'université, alors soumise au joug anglois, d'avoir présenté requête pour la faire périr; mais c'est surtout une tache que les Anglois voudroient pouvoir effacer de leur histoire, que d'avoir livré cette illustre ennemie au supplice le plus cruel.

Jean de Luxembourg la leur vendit dix mille francs. C'étoit le prix qu'Edouard III avoit payé pour avoir en sa puissance le roi Jean. La joie barbare que les Anglois firent éclater lorsqu'ils se virent maitres du sort de la pucelle, étoit l'aveu de la crainte qu'elle leur avoit inspirée. Pour leur échapper, elle sauta par une fenêtre de la tour où elle étoit gardée; la violence de sa chûte lui ôta les moyens de se relever, elle resta sur la place, ses gardes accoururent, elle fut étroitement renfermée.

Charles VII ne fit point assez d'efforts pour la tirer de leurs mains, & jamais son indolence ne fut plus coupable. Il semble qu'il auroit pu aisément la racheter comme un prisonnier de guerre ordinaire, du moins lorsqu'elle étoit encore en la puissance du bâtard de Vendôme ou de Jean de Luxembourg. Des auteurs ont dit qu'Agnès Sorel redoutoit l'ascendant que la pucelle avoit pris ou pouvoit prendre sur Charles VII, & qu'elle arrêta ou ralentit les démarches que ce prince vouloit faire en faveur de Jeanne. Si le fait est vrai, Agnès Sorel a déshonoré son amant, & ce crime efface le mérite qu'elle avoit eu autrefois d'engager Charles à régner.

Ce fut à Rouen qu'on instruisit le procès de la pucelle; l'archevêché étoit alors vacant; le cha

pitre prêta territoire à l'évêque de Beauvais, qui ne pouvoit faire aucune fonction de juge dans un diocèse étranger sans cette permission. Il eut pour assesseurs les ecclésiastiques qu'on crut les plus dévoués aux Anglois.

L'évêque fit faire au village de Donremy, des informations sur les mœurs de la pucelle pour tout le temps qui avoit précédé l'arrivée de cette guerrière à la cour de Charles VII ; mais l'homme qu'il avoit envoyé à Donremy n'ayant rapporté qu'un témoignage avantageux, l'évêque refusa de lui payer ses frais de voyage, & l'accabla d'injures.

Les réponses de Jeanne à ses juges furent d'une sagesse supérieure à son siècle, & d'une modération qu'on ne devoit guères attendre d'une enthousiaste. On lui fit jurer de dire la vérité ; elle mit des restrictions à ce serment. *Vous pourriez*, dit-elle, *me demander ce que je ne puis vous révéler sans parjure.*

On lui défendit de songer à se sauver. *Si je me sauvois*, dit-elle, *on ne pourroit m'accuser d'avoir violé ma parole, puisque je ne vous ai point donné ma foi.*

On lui demanda si le roi Charles avoit aussi des visions. *Envoyez lui demander*, répondit-elle.

Si elle croyoit avoir bien fait d'avoir attaqué les remparts de Paris un jour de fête. (C'étoit le 8 septembre, jour de la nativité de Notre-Dame.) » Il est juste, dit-elle, de respecter la solemnité des » fêtes ; si j'ai péché, c'est à mon confesseur à en » juger «.

» Vous dites que vous êtes mon juge, dit-elle à l'évêque de Beauvais ; » mais prenez garde au far- » deau que vous vous êtes imposé «.

On lui demanda si les bienheureux lui avoient annoncé l'irruption des Anglois en France : elle répondit que les Anglois étoient en France depuis long-temps, lorsqu'elle avoit eu ses premières révélations ; (car elle soutint toujours la réalité de ses révélations.) ce fut le seul tribut qu'elle parut payer aux erreurs de son temps.

Si elle avoit eu dès son enfance le désir de combattre les Bourguignons ?

Réponse. *J'ai toujours souhaité que mon roi recouvrât ses états.*

Si les esprits célestes lui avoient promis qu'elle échapperoit ?

Réponse. *Cela ne touche point mon procès ; voulez-vous que je parle contre moi ?*

De tous les reproches que les juges mêloient à leurs questions, le seul raisonnable, s'il eût été fondé, concernoit le supplice de Franquet d'Arras. » Il méritoit la mort, dit la pucelle ; cependant » je fis tous mes efforts pour lui sauver la vie «.

On l'interrogea au sujet d'un enfant qu'elle avoit, disoit-on, ressuscité à Lagny. L'évêque de Beauvais espéra qu'en avouant ce miracle, elle alloit se trahir, (car chaque question qu'on lui faisoit, étoit un piège qu'on lui tendoit.) Elle répondit que cet enfant qu'on avoit cru mort, avoit été porté à l'église, qu'il y avoit donné quelques signes de vie suffisans pour qu'on lui administrât le baptême ; que ce prodige, si c'en étoit un, n'étoit dû qu'à Dieu.

C'étoit principalement de superstition que ses juges superstitieux vouloient la convaincre, & il faut convenir que par sa persévérance sur l'article des révélations, elle leur fournissoit un prétexte ; mais quand elle n'auroit pas eu ce tort contre elle-même, auroit-elle échappé à leur rage ? Leur parti étoit pris, sa perte étoit résolue ; son crime, c'étoit d'avoir vaincu les Anglois.

Ils lui demandèrent si elle changeoit souvent d'étendart ? — Toutes les fois qu'il étoit brisé.

Si elle les faisoit bénir, & avec quelles cérémonies ? — Toujours avec les cérémonies ordinaires.

Pourquoi elle y faisoit broder les noms de Jésus & de Marie ? — C'est des ecclésiastiques que j'ai appris à faire usage de ces noms sacrés.

Si elle avoit fait croire aux troupes françoises, que cet étendart portoit bonheur ?

» Je ne faisois rien croire ; je disois aux soldats » françois : *Entrez hardiment au milieu des Anglois*, » & j'y entrois moi-même «.

Pourquoi à la cérémonie du couronnement de Charles, elle avoit tenu sa bannière levée à côté de ce prince ?

» Il étoit bien juste qu'après avoir partagé les tra- » vaux & les périls, je partageasse l'honneur «.

Ces interrogatoires étoient quelquefois aussi ridicules que perfides ; on sautoit d'un objet à un autre ; à des questions captieuses, on en mêloit de burlesques, soit par une dérision barbare, soit pour embarrasser la pucelle.

On lui demanda si les bienheureux qui lui apparoissoient, avoient des boucles d'oreilles, des bagues ? *Vous m'en avez pris une*, dit-elle à l'évêque de Beauvais ; *rendez-la moi.*

S'ils étoient nuds ou habillés ?

» Pensez-vous que Dieu n'ait pas de quoi les » vêtir « ?

Si elle avoit vu des fées, & ce qu'elle en pensoit ?

» Je n'en ai point vu, j'en ai entendu parler, » je n'y ajoute point foi «.

Si elle avoit eu autrefois une mandragore, & ce qu'elle en avoit fait ?

» Je n'en ai point eu ; on dit que c'est une chose » dangereuse & criminelle «.

Quelquefois les juges lui faisoient tous ensemble des questions différentes. *Beaux pères*, leur disoit-elle, *l'un après l'autre, s'il vous plaît.*

Quelquefois excédée de la multitude de questions inutiles, déplacées, indécentes même, que l'évêque de Beauvais sur-tout affectoit de lui faire, elle disoit : *Demandez à tous les juges assistans, si cela est du procès, & j'y répondrai.*

On discourut beaucoup devant elle sur la diffé- rence

rence de l'église militante & de l'église triomphante; on la somma de reconnoitre cette différence : sans vouloir entrer dans ces distinctions, elle répondit qu'elle seroit toujours soumise à l'église.

On la pressa de déclarer ce qu'elle pensoit du pape actuellement régnant : *Que je ne le connois pas*, dit-elle.

Un de ses juges, moine augustin, nommé Isembart, (il mérite qu'on le nomme) fut touché de compassion & saisi d'horreur, en voyant une fille de dix-neuf ans aux prises avec une troupe de théologiens, qui alloient épuiser leur scolastique, pour arracher à sa simplicité ignorante quelque hérésie qui pût servir à la faire brûler; il saisit le moment où on lui parloit du pape & de l'église, pour lui conseiller de s'en rapporter au jugement du pape & du concile, qui alloit se tenir à Bâle. Jeanne suivit cet avis, & fit son appel à l'instant. L'effet de cet appel étoit de dépouiller les juges, & de soustraire Jeanne à leur fureur. L'évêque de Beauvais en sentit la conséquence : *Taisez-vous de par le Diable*, cria-t-il à Isembart, en lançant sur lui un regard foudroyant. Ensuite parlant bas au greffier, pour n'être pas entendu de Jeanne, il lui défendit de faire mention de cet appel. Jeanne s'en apperçut : *Ah!* dit-elle, *vous écrivez bien ce qui fait contre moi, & vous ne voulez pas qu'on écrive ce qui fait pour moi.*

On eut recours au honteux expédient d'altérer ses réponses, pour les faire paroître criminelles, ou pour y insérer l'aveu de quelque crime. Un des greffiers attesta dans la suite, que l'évêque de Beauvais avoit exigé de lui cette infidélité, & sur son refus, s'étoit emporté à des menaces & à des injures; on lui associa un autre greffier, qui fit tout ce qu'on voulut. Un prêtre, nommé l'*Oyseleur*, fut mis dans la même prison que Jeanne, on lui permit de la voir ; captif & malheureux comme elle, il gagna sa confiance. Jeanne étoit pieuse, & souffroit sur-tout de l'interruption de ses devoirs religieux; elle désiroit de se confesser, le prêtre s'offrit pour cet office, & fut accepté. C'étoit un espion aposté par l'évêque de Beauvais. Tandis qu'il recevoit la confession de Jeanne, deux hommes cachés derrière une fenêtre couverte d'un rideau de serge, écrivoient ce qu'elle disoit. Ce lâche artifice ne produisit rien. L'innocente Jeanne n'avoit point de crimes à confesser. L'expédient d'altérer sa confession & ses réponses étoit beaucoup plus sûr.

Des témoins déposent qu'ils ont eu lieu de soupçonner que l'évêque de Beauvais, dans le dépit de ne pouvoir convaincre la pucelle d'aucun crime, avoit voulu l'empoisonner. Il faut avouer que cette idée est peu vraisemblable ; ç'eût été mal répondre aux vues des Anglois, & mal servir leur vengeance.

Jean de Luxembourg - Ligny, qui avoit si lâchement vendu cette respectable fille, eut la nouvelle ... é d'aller la voir dans la prison, accompagné des comtes de Warwick & de Stafford. Par une lâcheté peut-être plus grande encore, il voulut lui persuader qu'il venoit pour traiter de sa rançon avec les Anglois : sans daigner lui faire de reproches, elle se contenta de lui répondre : *Vous n'en avez ni la volonté ni le pouvoir. Je sais bien que ces Anglois me feront mourir, croyant qu'après ma mort ils gagneront le royaume de France; mais ils n'auront pas ce royaume.*

Irrité de cette prophétie, Stafford s'emporta jusqu'à tirer l'épée contre une femme sans défense; il alloit la tuer, si le comte de Warwick ne l'avoit retenu. La pucelle déclara qu'un très-grand seigneur d'Angleterre l'avoit voulu violer dans sa prison. Nous n'avons point d'éclaircissemens sur cette infâme particularité. La manière dont quelques historiens s'expriment, sembleroit indiquer le duc de Bedfort. Il faut l'avouer, toute la conduite connue de ce prince semble réclamer contre un tel soupçon. Mais le trait suivant est attesté.

On fit visiter la pucelle; l'objet de cette visite étoit l'opinion reçue qu'une sorcière ne pouvoit être vierge, & cette opinion même nous avertit que le grand seigneur anglois désigné dans la plainte de la pucelle, pouvoit avoir eu un motif plus exécrable que l'incontinence. Quoiqu'il en soit, le fait attesté est que le duc de Bedfort vit cet examen d'une chambre voisine, par le moyen d'une ouverture pratiquée dans le mur.

Jeanne, dans sa prison, étoit chargée de fers, & de plus, attachée avec une chaîne pendant la nuit; ses gardes, ses juges ne cessoient de lui prodiguer l'insulte & l'outrage; le promoteur, qu'on nommoit *Bénédicité*, ne lui parloit jamais qu'en l'appellant hérétique, infâme, &c.

Massieu, curé de saint Candide de Rouen, l'un des greffiers, étoit chargé de la conduire devant les juges, il lui permettoit de s'arrêter en passant devant la chapelle du château, pour y faire sa prière. Le promoteur le sut, & reprocha durement à Massieu cette foible indulgence. *Truand*, lui dit-il, *qui te fait si hardi d'approcher cette P..... excommuniée, de l'église, sans licence? Je te ferai mettre en telle tour que tu ne verras ni lune, ni soleil d'ici à un mois, si tu le fais plus.*

Jeanne succomba enfin à l'horreur de sa situation, & fut dangereusement malade. Le duc de Bedfort, le cardinal de Wincestre, le comte de Warwick lui donnèrent deux médecins, auxquels ils recommandèrent instamment d'employer toutes les ressources de leur art pour empêcher qu'elle ne mourût de sa maladie, ajoutant que le roi d'Angleterre l'avoit achetée trop cher pour n'avoir pas la satisfaction de la faire brûler ; que l'évêque de Beauvais connoissoit sur ce point les intentions du roi, & que dans cette vue, il pressoit avec la plus grande ardeur l'instruction du procès. Ces étranges aveux sont attestés par la déposition des médecins.

L'évêque de Beauvais, pour accélérer le juge-

ment, vouloit faire donner la queſtion à Jeanne, toute malade qu'elle étoit; il fit expoſer à ſes yeux l'appareil des tortures. Jeanne proteſta d'avance, & jura de déſavouer après la queſtion, tous les aveux contraires à la vérité, ſi la violence des douleurs en arrachoit de tels à ſa foibleſſe. La crainte qu'elle ne mourût à la queſtion, fut le ſeul motif qui la lui fit épargner

Avant ſon jugement, on la conduiſit à la place du cimetière de l'abbaye de ſaint Ouen de Rouen. Un docteur, nommé Guillaume Erard, prononça, ſous le titre de *prédication charitable*, un diſcours rempli d'invectives contre elle & contre le roi de France. *C'eſt à toi*, *Jeanne*, *que je parle*, s'écrioit-il, *& te dis que ton roi eſt hérétique & ſchiſmatique.*

Jeanne ne répondit rien ſur ce qui ne concernoit qu'elle. Quand elle entendit inſulter le roi, elle interrompit le prédicateur : *Par ma foi*, *Sire*, lui dit-elle, *révérence gardée*, *je vous oſe bien dire & jurer ſur peine de ma vie*, *que mon roi eſt le plus noble chrétien de tous les chrétiens*, *& n'eſt point tel que vous dites.*

Qui ne ſeroit touché de ce témoignage d'amour & de zèle pour un roi indifférent, qu'elle avoit ſi bien ſervi, & qui la laiſſoit périr ſi miſérablement !

On vouloit tirer d'elle un aveu. On la preſſa d'abjurer. Elle dit qu'elle ne ſavoit point ce que ce terme ſignifioit. Puis, quand on le lui eut expliqué, elle ſe reſſouvint du conſeil d'Iſembart : *Je m'en rapporte*, dit-elle, *à l'égliſe univerſelle*, *qu'elle juge ſi je dois abjurer. Tu abjureras préſentement*, lui cria Erard, *ou tu ſeras arſe.* En même temps on lui montroit l'exécuteur qui l'attendoit à l'extrémité de la place avec la charette toute prête pour la conduire au bucher. Le greffier s'approcha, & lui lut un modèle d'abjuration, qui contenoit ſeulement une promeſſe de ne plus porter les armes, de laiſſer croitre ſes cheveux, & de quitter l'habit d'homme; il falloit ſigner cet écrit ou mourir; elle ſigna : mais par une ſupercherie digne de ces monſtres, il ſe trouva qu'elle avoit ſigné un autre écrit, où elle ſe reconnoiſſoit diſſolue, hérétique, ſchiſmatique, idolâtre, ſéditieuſe, invocatrice des démons, ſorcière, &c. toutes les qualifications les plus incompatibles y avoient été accumulées. C'eſt l'uſage. Sur cet aveu eſcroqué, l'évêque de Beauvais prononça le jugement qui la condamnoit, ſelon le ſtyle de l'inquiſition, à une priſon perpétuelle, *au pain de douleur & à l'eau d'angoiſſe.* Le comte de Warwick reprocha aux juges la douceur de ce jugement, les Anglois trouvoient que ces juges iniques n'avoient pas gagné l'argent qu'ils avoient reçu, puiſque Jeanne échappoit au ſupplice : *Ne vous embarraſſez pas*, dit un des juges, *nous la rattraperons bien.*

L'écrit qu'elle avoit ſigné, contenoit, comme celui qu'on lui avoit lu, la promeſſe de quitter pour jamais l'habit d'homme. La nuit, les gardes enlevèrent les vêtemens de femme qui étoient ſur le lit de Jeanne, & y mirent un habit d'homme. Elle repréſenta aux gardes la défenſe qui lui avoit été faite de mettre un tel habit : ils lui répliquèrent brutalement qu'elle n'en auroit point d'autre. Elle prit le parti de reſter au lit; elle y reſta juſqu'à midi. Forcée enfin de ſe lever, du moins pour un moment, la pudeur lui fit prendre les ſeuls vêtemens qui fuſſent à ſa diſpoſition. Des témoins apoſtés entrent auſſi-tôt & conſtatent la tranſgreſſion. Pierre Cauchon, tranſporté de joie du ſuccès de ſon artifice, dit au comte de Warwick, en éclatant de rire : *C'en eſt fait*, *nous la tenons.* Elle eſt livrée comme relapſe au bras ſéculier, & envoyée au bucher. L'évêque de Beauvais voulut encore en ce moment l'obliger de ſe rétracter ſur l'article des révélations. *Or ça*, *Jeanne*, lui dit-il, *vous nous avez toujours dit que vos voix vous diſoient que vous ſeriez délivrée.* (Nous avons vu pourtant qu'elle avoit refuſé de répondre ſur cet article.) *Vous voyez maintenant comme elle vous ont déçue*; *dites-nous-en la vérité.* Jeanne perſiſta : *Soit bons*, *ſoit mauvais eſprits*, dit-elle, *ils me ſont apparus. Quant à ma délivrance*, *l'état où vous me voyez vous juſtifie*, *& je n'eſpère rien.* Cependant en allant au ſupplice, elle s'écrioit quelquefois : *Ah ! Rouen*, *Rouen*, *ſeras-tu ma dernière demeure?* Mot qui ſembloit annoncer encore un reſte d'eſpérance.

Pluſieurs hiſtoriens ont trouvé beau de donner à Jeanne, au moment de ſa mort, une conſtance plus qu'héroïque & un enthouſiaſme prophétique; ce n'étoit pas la peine d'altérer la vérité pour diminuer l'intérêt par cet étalage d'une inſenſibilité ſtoïque. Les monumens atteſtent que Jeanne eut, dans ce terrible moment, toutes les foibleſſes de la nature : & elle n'en eſt que plus intéreſſante. Elle pleura beaucoup, mais ne ſe permit que de douces plaintes, ſans emportemens, ſans bravades, ſans injures. Malgré les imputations odieuſes & les qualifications infamantes qu'on liſoit ſur la mitre dont ſa tête étoit couverte, & ſur un grand tableau placé en face du bucher, le peuple fondoit en larmes, & eût voulu la délivrer; le bourreau pleuroit & trembloit. L'évêque de Beauvais lui-même, ce tigre, ſe ſentit attendri, lorſque Jeanne lui dit avec douceur : *Vous m'aviez promis de me rendre à l'égliſe*, *& vous me livrez à mes ennemis !* Il rougit d'avoir pu connoitre la pitié, il dévora des pleurs, reſte d'humanité que ſon cœur féroce n'avoit pu dépouiller entièrement, mais qu'il déſavouoit. Quelques juges, honteux d'avoir prêté leur miniſtère à tant d'injuſtices, s'étoient retirés. Un d'eux, nommé André Marguerye, ayant ouvert un avis qui pouvoit ſauver la pucelle (c'étoit de lui demander quels motifs l'avoient portée à reprendre l'habit d'homme.) il penſa lui en coûter la vie. Ceux de ces mêmes juges qui laiſſèrent échapper quelques marques de repentir, eurent peine à éviter eux-mêmes le ſupplice; deux d'entr'eux furent arrêtés, & n'obtinrent leur grace qu'en ſe ſoumettant

à la honte d'une rétractation publique. Après l'exécution, le boureau vint trouver les deux religieux dominicains qui avoient assisté Jeanne à la mort: il leur dit en pleurant, qu'il ne croyoit pas que Dieu lui pardonnât jamais le tourment qu'il avoit fait souffrir à cette sainte fille, (ce furent ses termes) & que jamais il n'avoit tant craint de faire une exécution.

Un secrétaire du roi d'Angleterre cria tout haut: *Nous sommes tous perdus & déshonorés par ce supplice affreux d'une femme innocente.*

Comme on vouloit qu'il ne pût rester aucun doute sur la mort de la pucelle, (14 Juin 1431) on l'avoit élevée sur un échaffaut de plâtre, afin qu'elle fût distinctement apperçue de tout le peuple. Cette précaution rendit ses tourmens beaucoup plus longs, parce que les flammes ne pouvoient qu'à peine l'atteindre. Pendant toute la durée du supplice, à travers les cris de douleur que la violence des tourmens lui arrachoit, on n'entendit sortir de sa bouche que le nom de *Jésus*. Le cardinal de Wincestre fit jetter ses cendres dans la Seine.

Charles VII fit revoir le procès, & réhabiliter la mémoire de Jeanne, (jugement du 7 juillet 1456) réparation dont la gloire de cette guerrière n'avoit pas besoin, mais qui étoit nécessaire à la gloire de Charles lui-même.

Le juges qui avoient condamné la pucelle, devinrent un objet d'exécration pour les François, & de mépris pour les Anglois; on les montroit dans les rues, on les évitoit avec horreur. Louis XI jugea que son père n'avoit pas assez fait en cassant leur sentence, il leur fit faire leur procès; la plupart étoient morts, mais il en restoit deux qui subirent la peine du talion.

Jeanne d'*Arc* avoit été annoblie avec toute sa famille, par Charles VII; elle l'étoit assez par ses exploits. Les lettres de noblesse comprennent également les mâles & les femelles à perpétuité. Ce privilège en faveur des femmes de la famille de Jeanne, a subsisté jusqu'au commencement du dernier siècle. En 1608, Lude le Maire, qui descendoit par sa mère de la famille de Jeanne d'*Arc*, fit enregistrer ses lettres d'annoblissement. Six ans après, la noblesse fut bornée aux seuls descendans de mâle en mâle. Il faut présumer qu'on eut de bonnes raisons pour restreindre ainsi ce privilège; cependant comme il devoit son origine à la valeur d'une femme, il paroissoit assez naturel qu'il pût être communiqué par les femmes.

La précaution qu'on avoit prise d'exécuter Jeanne d'*Arc* en plein jour, & de la tenir élevée, pour qu'elle fût bien vue de tout le peuple, n'empêcha pas qu'après sa mort il ne parût plusieurs fausses Jeannes d'*Arc*. Une entre autres avoit une ressemblance si marquée avec la pucelle, ou joua si bien son personnage, qu'elle trompa les frères mêmes de la pucelle. On sait qu'à la faveur de cette imposture, elle épousa un gentilhomme de la maison des Armoises; elle reçut à Orléans les honneurs dus à la libératrice de la ville.

Une autre trompa encore la reconnoissance des Orléanois; mais sa fourberie ayant été découverte, elle fut exposée à Paris, aux regards du peuple, sur une pierre de marbre, qui étoit alors au bas des grands dégrés du palais.

Ces deux premières se disoient échappées au supplice par des moyens plus ou moins merveilleux.

Il en vint une troisième, qui, en convenant du supplice & de la mort, prétendoit avoir été ressuscitée. On dit que le roi prit la peine de la confondre lui-même, en lui demandant compte d'un secret réel ou chimérique, qu'il disoit n'avoir été connu que de lui & de la pucelle. Ce prétendu secret n'étoit point entré dans les instructions de cette femme; ce qui prouve que du vivant de la pucelle il n'en avoit pas été question; car si le roi eût déclaré du vivant de Jeanne d'*Arc*, comme on le prétend, qu'elle avoit su par révélation un secret connu de lui seul, quelle femme eût osé prendre sur elle de jouer ce personnage? Celle-ci, déconcertée par une question qu'elle n'avoit pas prévue, se jetta aux pieds du roi, lui demanda grace, & l'obtint.

Ce que nous avons rapporté de Jeanne d'*Arc*, est le résultat de son procès combiné avec le récit des historiens. Ces deux sources, les seules où il soit possible de puiser, se sentent sûrement beaucoup de l'enthousiasme qu'inspira de son temps cette fille singulière. La philosophie peut en retrancher ce qu'elle voudra; elle peut modifier les faits par les circonstances, & les témoignages historiques par les vraisemblances; elle peut partager plus également entre la pucelle & les généraux de Charles VII la gloire des exploits de ce temps, ou même n'attribuer qu'à ces derniers le plan & la conduite des opérations, & regarder la pucelle comme n'ayant été qu'un instrument entre les mains de la politique; cet instrument du moins fut bien actif & bien efficace. Peut-être en tout, ce phénomène historique est-il inexpliquable. La condition, le sexe, l'âge, les vertus, la piété, la valeur, la bonne conduite, les succès de ce vengeur inattendu de Charles VII offrent un ensemble où le merveilleux domine, quelque effort qu'on fasse pour l'écarter, ou pour l'affoiblir. S'il falloit absolument expliquer ce merveilleux, nous l'expliquerions par le vertueux & sublime enthousiasme qui animoit la pucelle, par l'idée répandue parmi les François, qu'elle étoit inspirée, & parmi les Anglois, qu'elle étoit magicienne. Ce dernier point est prouvé par la lettre du duc de Bedfort que nous avons rapportée. On sent combien une pareille idée étoit naturelle dans le temps dont il s'agit, & quel effet prodigieux elle devoit produire.

ARCADIUS & HONORIUS, (*Hist. de l'Empire d'Orient.*) furent associés à l'empire par le testament de Théodose *le Grand*, leur père. Leur jeu-

nesse fit craindre qu'ils ne fussent encore trop foibles pour soutenir le poids des affaires, & leur père trop prévoyant, leur nomma à chacun un tuteur pour les instruire dans l'art de gouverner. Le malheur des souverains est de donner leur confiance à leurs flatteurs. *Arcadius* fut mis sous la tutelle de Rufin, & Honorius sous celle de Stilicon. On partagea l'empire pour éviter les haines qui naissent de la rivalité du pouvoir. Constantinople fut le siège où *Arcadius* établit sa domination qui s'étendit sur tous les peuples de l'Orient : Rome, sous Honorius, redevint la capitale des nations de l'Occident & du septentrion. Chacun content de son partage, sembloit promettre à la terre un calme durable, si les tuteurs ambitieux se fussent resserrés dans les bornes de leur devoir. Rufin, que l'habitude de commander dégoûtoit de la vie privée où la majorité de son pupille alloit le condamner, crut devoir se rendre nécessaire, en replongeant l'état dans la confusion. Les richesses qu'il avoit accumulées par ses exactions, lui servirent à préparer l'invasion d'Alaric, roi des Goths dans l'Italie, & il eut l'adresse de lui persuader qu'*Arcadius* intimidé par ses armes, abdiqueroit sans effusion de sang un empire que ce tuteur parjure ambitionnoit pour lui. La conjuration fut découverte, & les soldats indignés lui tranchèrent la tête, qui fut envoyée à Constantinople, où elle fut exposée sur une des portes de cette capitale, pour prévenir la tentation de ceux qui auroient voulu lui ressembler.

(*Abstulit hunc tandem Rufini pœna tumultum,*
Absolvitque deos.

CLAUDIEN.)

Le gouvernement de l'Afrique, qui étoit de la dépendance d'Honorius, étoit confié à Gildon, qui voulut en envahir la souveraineté ; mais ce gouverneur infidèle ayant trempé ses mains dans le sang de ses neveux, attira sur lui les armes de leur père Marellus, qui le vainquit & le fit étrangler. Marellus, fier de sa victoire, regarda l'Afrique comme son héritage. Honorius, qui tailla son armée en pièces, le traita en rebelle. Stilicon, beau-père d'Honorius, eut l'ambition de placer son fils sur le trône, & pour y réussir, il suscita des ennemis à son gendre jusqu'aux extrémités du nord. Les Suèves, les Vandales & les Allemands firent une irruption dans l'Italie avec une armée de deux cents mille hommes, sous la conduite de Radaguse. Ce chef de brigands, plus propre à piller qu'à combattre, fut vaincu & jetté dans une prison où il fut étranglé. Son armée se réunit & élut pour chef Alaric qui l'an 411 se rendit maître de Rome. Le perfide Stilicon ne jouit pas du fruit de son crime, sa trahison fut découverte, & il fut condamné à la mort avec son fils. Honorius fut dans la suite plus réservé à donner sa confiance. Son règne qui avoit été si orageux devint plus tranquille ; il mourut à Rome, & laissa ses états à son fils Théodose, (*T--N.*)

ARCÉSILAS, (*Hist. anc.*) disciple & successeur de Crantor, dans l'école platonique, forma la secte appellée *la seconde académie.* Ses principes étoient ceux du pyrronisme. On a retenu de lui quelques mots & quelques traits. Horace préféroit Homère pour la philosophie même à Chrysippe & à Crantor : soit qu'*Arcésilas*, quoique disciple de Crantor, eût pensé d'avance comme Horace, soit qu'il n'aimât Homère que comme poëte, il ne pouvoit se lasser de le lire ; il ne l'appelloit que *ses amours.* Il disoit *que la mort étoit le seul mal qui ne chagrinât que dans l'absence.* On observoit devant lui qu'on voyoit beaucoup de philosophes abandonner leurs sectes pour celle d'Epicure, & qu'on ne voyoit point d'épicurien abandonner la secte d'Epicure pour une autre. *C'est*, dit-il, *que d'un homme on fait aisément un eunuque, & que d'un eunuque on ne sauroit faire un homme.* Malgré une condamnation si forte de l'épicurisme, *Arcésilas* mourut en épicurien, c'est-à-dire d'un excès d'intempérance, ce fut vers l'an 300 avant Jésus-Christ. Il avoit 75 ans ; il étoit né à Pitane en Eolide.

ARCHELAUS, (*Hist. anc.*) Ce nom a été celui de plusieurs personnages assez célèbres en différens pays, en différens temps, & dans différentes conditions.

1°. ARCHELAUS, (*Hist. de Lacédém.*) roi de Sparte, régna pendant soixante ans ; l'histoire ne nous a transmis rien de mémorable touchant ce prince, qui ne nous est connu que par la conquête d'Egis, ville frontière de Laconie, qui s'étoit liguée avec les Arcadiens, alors en guerre avec Sparte ; il régna conjointement avec Charillas, qui ne nous est connu que de nom. (*T--N.*)

2°. ARCHELAUS, (*Hist. de Macédoine.*) fils naturel de Perdiccas, s'empara de la couronne de Macédoine, après avoir fait mourir les heritiers légitimes. Cet usurpateur fut un grand prince, du moins ce fut un tyran qui eut de la grandeur ; il rendit son royaume florissant, il protégea les lettres, il appella Socrate à sa cour ; mais Socrate n'y vint point, la tyrannie l'effraya. *Archelaüs* fut assassiné vers l'an 399 avant J. C.

ARCHELAUS. (*Hist. d'Egypte.*) Après l'expulsion de Ptolomée Auletes, sa fille Berenice fut élevée sur le trône d'Egypte qu'elle n'ambitionnoit pas, & ce fut pour adoucir le poids des affaires qu'elle épousa *Archelaüs*, grand-prêtre de Comane, dans le Pont. Ce n'étoit point un spectacle rare en Egypte, de voir le sceptre dans les mains d'un ministre de l'autel. Associé au gouvernement, il montra qu'il possédoit tous les talens qui constituent le grand capitaine & le politique le plus raffiné. Les temps étoient orageux, & il falloit des mains habiles pour diriger les rênes d'un empire agité par tant de tempêtes.

Gabinius, sous prétexte de rétablir Auletes, s'en approprioit les plus riches dépouilles. *Archelaüs* osa

s'opposer à la fortune des Romains. Il leva une nombreuse armée. Mais les Egyptiens amollis par les délices, secondèrent mal sa valeur & sa prudence. Tremblans & sans discipline, ils ne savoient ni combattre ni obéir. Toutes les fois que la nécessité leur prescrivoit de se retrancher, ils refusoient de remuer la terre pour s'en faire un rempart, alléguant qu'un peuple libre & guerrier ne devoit point s'avilir par un travail qui ne convenoit qu'à des esclaves. *Archelaüs*, général d'une multitude sans courage & sans discipline, eut assez de confiance pour en venir aux mains avec Antoine & Gabinius. Il déploya toutes les ressources d'un génie fait pour la guerre, mais étant mal secondé, il tomba percé de coups. Antoine, qui honoroit le mérite jusque dans ses ennemis, lui fit rendre les honneurs funèbres. (*T--N.*)

Cet *Archelaüs* étoit fils d'un autre *Archelaüs*, général des armées de Mithridate, & il eut pour petit-fils :

4°. **Archelaus**, (*Hist. rom.*) qui fut fait roi de Cappadoce par Marc-Antoine, & qui le secourut contre Auguste à la bataille d'Actium : Auguste lui pardonna ; mais Tibère, pour de bien moindres sujets, le fit périr en prison la seizième année de J. C.

5°. **Archelaus**, (*Hist. des Juifs.*) fils d'Hérode le Grand, lui succeda dans le royaume de Judée, non sous le titre de roi, mais sous celui d'ethnarque, que lui accorda Auguste, avec la moitié seulement des états dont son père avoit joui, lui promettant qu'il lui accorderoit la royauté, s'il s'en rendoit digne. Mais il gouverna la Judée avec tant de violence & de cruauté, que les Juifs se révoltèrent contre lui, & portèrent leurs plaintes à Auguste, qui le fit venir à Rome pour répondre aux accusations formées contre son administration. Il ne put se justifier. Auguste le relégua à Vienne dans les Gaules, où *Archelaüs* finit ses jours. (*A. R.*)

6°. **Archelaus** est encore le nom d'un philosophe grec, disciple d'Anaxagore, & qui eut l'honneur d'avoir Socrate pour disciple. Il vivoit vers l'an 444 avant J. C.

7°. D'un célèbre sculpteur de l'Ionie, qui vivoit, à ce qu'on croit, du temps de l'empereur Claude. Il fit en marbre l'apothéose d'Homère. Ce monument, l'un des plus beaux de l'antiquité, fut trouvé en 1658 dans une terre appartenante aux princes Colonnes, & où l'on prétend que l'empereur avoit une maison de plaisance. Le P. Kircher, Cuper, Spanheim & d'autres antiquaires ont donné la description & l'explication de ce monument.

8°. D'un évêque de Mésopotamie, qui disputa l'an 277 contre Manès. Les actes de cette conférence existent encore dans une traduction latine.

ARCHIAS, (*Hist. anc.*) Poëte grec, connu par le plaidoyer que Cicéron fit pour sa défense.

ARCHICAMERIER *ou* ARCHICHAMBELLAN, f. m. (*Hist. mod.*) officier de l'empire d'Allemagne, qui n'a pas les mêmes fonctions que le grand-chambellan en France, & dont la dignité n'est, à proprement parler, qu'un titre d'honneur.

L'électeur de Brandebourg est *archichambellan* de l'empire, comme il est porté par la bulle d'or, & en cette qualité il porte le sceptre devant l'empereur & marche à la gauche de l'électeur de Saxe. Dans le festin qui suit l'élection de l'empereur, il est à cheval comme les autres électeurs, porte un bassin & une aiguière d'argent avec une serviette sur le bras, pour donner à laver à ce prince : ce n'est guère qu'en cette occasion qu'il exerce les fonctions de sa charge, & même il peut être suppléé par un vice-gérent, qui est le prince d'Hohenzollern, aussi de la maison de Brandebourg. Heiss, *Hist. de l'Emp.* (*A. R.*)

ARCHICHANCELIER, f. m. (*Hist. mod.*) *grand chancelier* ; c'étoit anciennement le chef des notaires, c'est-à-dire des secrétaires d'état.

On trouve cet office établi en France sous les rois de la première & de la seconde race, & ensuite sous les empereurs. Comme ils avoient trois différens gouvernemens ; savoir, l'Allemagne, l'Italie & le royaume d'Arles, ils avoient trois *archichanceliers*, ce qui subsiste encore en Allemagne ; l'archevêque de Mayence est *archichancelier* d'Allemagne ; celui de Cologne l'est de l'Italie, & celui de Trèves a le titre d'*archichancelier* d'Arles.

Bern. de Mallincrot, dans son traité *de Archicancellariis Imp. rom.* montre que ces trois archevêques furent *archichanceliers* avant que d'être électeurs. On trouve aussi dans l'histoire des *archichanceliers* de Bourgogne, que ce titre fut donné par l'empereur Frédéric I à l'archevêque de Vienne.

Des trois électeurs *archichanceliers* de l'empire, celui de Trèves & celui de Cologne n'ont aucune fonction ; l'électeur de Mayence seul en fait les fonctions, ce qui rend sa dignité très-considérable ; car en cette qualité il est le doyen perpétuel des électeurs & le garde de la matricule de l'empire. Il a inspection sur le conseil aulique, sur la chambre impériale de Spire, & en cas de vacance du siège impérial, le droit de convoquer les diètes d'élection. Non seulement il a en sa possession les archives de l'empire, pour ce qui concerne l'Allemagne, mais encore tous les diplômes, titres & papiers des affaires d'Italie. Il a à la cour impériale un vice-chancelier qui garde ces archives, & en délivre des expéditions. L'abbé de Fulde a aussi le titre d'*archichancelier* de l'impératrice, qui lui fut confirmé par l'empereur Charles IV en 1368. Heiss, *hist. de l'Emp.* (*G*)

ARCHIDAME, (*Histoire de Lacédémone.*) *ou* **Archidamas**. Il y a eu deux rois de ce nom, célèbres à Sparte : le premier monta sur le trône de Sparte au milieu des calamités publiques. Athènes avoit repris sa supériorité, l'état étoit déchiré de factions. Un tremblement de terre bouleversa toute la Laconie, qui resta presque sans habitans. Les Ilotes, ennemis secrets des Lacédémoniens, qui

les traitoient en esclaves, profitèrent de cette désolation pour se venger de leurs maitres insolens. Les Messéniens qui avoient une origine commune avec ces peuples opprimés, leur envoyèrent du secours pour les relever de leur dégradation. Cette guerre n'offrit que des scènes d'atrocité. Les Ilotes vouloient exterminer jusqu'au dernier des Lacédémoniens. Mais malgré la supériorité de leur nombre, ils furent contraints de se retirer à Itome en Messénie, d'où ils firent des courses sur le territoire de Lacédémone. Les Spartiates implorèrent l'assistance des Athéniens, qui furent assez généreux pour oublier qu'ils avoient été offensés; mais ces nouveaux alliés devinrent bientôt suspects, & cet outrage fait à leur fidélité les rendit ennemis de ceux dont ils s'étoient offerts d'être les libérateurs. Il s'éleva une guerre sanglante qui partagea la Grèce. Les Spartiates & les Athéniens embrassèrent chacun un parti différent. Le début en fut heureux pour Athènes, mais la fortune, à force de la favoriser, multiplia ses ennemis. Toute la Grèce se souleva contre elle. *Archidame* fut choisi pour être le pacificateur de la Grèce & l'arbitre des différends. Mais les esprits étoient trop aigris pour concourir à ses vues pacifiques. Il fallut reprendre les armes, & toutes les villes regardèrent les Spartiates comme leurs libérateurs. *Archidame* laisse trente mille hommes pour la défense de la Laconie, & entre à la tête de soixante mille dans l'Attique. La Grèce n'avoit jamais mis sur pied une armée aussi formidable. *Archidame*, avant de commencer les hostilités, députe un spartiate aux Athéniens, mais ils refusèrent de l'entendre jusqu'à ce que les ennemis eussent mis bas les armes. L'Attique fut dévastée, sans que les Athéniens, renfermés dans leurs villes, fissent aucun mouvement. Tranquilles dans leurs murailles, leurs armées les vengeoient dans le Péloponèse, & ravageoient cette riche contrée. L'année suivante n'offrit encore que des scènes de désolation : nul parti ne remporta des avantages décisifs; mais la peste épuisa les Athéniens, qui abaissèrent leur fierté, & demandèrent la paix. *Archidame* se souvenant de la réception faite à son député, répondit qu'il ne savoit point pardonner quand on le forçoit de punir; la guerre fut continuée avec fureur. Les Platéens, alliés des Athéniens, furent assiégés & obligés de se rendre après deux ans de résistance. *Archidame* les abandonna aux vengeances des Thébains, leurs implacables ennemis. Tous furent égorgés par ces vainqueurs barbares avec les Athéniens qui se trouvèrent dans leur ville. *Archidame* mourut l'an 426 avant Jésus-Christ. (*T--N.*)

(Le second ARCHIDAME, digne fils & digne successeur d'Agésilas le Grand, remporta plusieurs victoires sur les ennemis de Sparte, & mourut en combattant pour la patrie. On a de lui des mots pleins ou de grandeur ou de philosophie. On lui demandoit jusqu'où s'étendoit le domaine des Lacédémoniens? *Par-tout*, répondit-il, *où ils peuvent étendre leurs lances;* mot qui a dû paroître sublime à des peuples guerriers, mais qui peint un peuple conquérant & usurpateur, l'ennemi né de tous ses voisins. Le mot suivant est moins spartiate & plus philosophique. On lui disoit que Philippe, roi de Macédoine, s'enorgueillissoit du succès de ses armes : *Qu'il regarde*, dit-il, *son ombre au soleil, il ne la trouvera pas plus grande après la victoire.*)

ARCHIDAMIE, (*Hist. anc.*) femme spartiate, fut l'honneur de son sexe, & mérita d'avoir une place parmi les défenseurs de la patrie. Pyrrhus, roi d'Epire, aspirant à la domination de la Grèce, assiégeoit Sparte alors presque sans défense; il fut arrêté que pour se débarrasser des bouches inutiles, on enverroit les femmes en Candie. Cette résolution parut flétrissante à *Archidamie*. Elle se transporta dans la salle du conseil, tenant en sa main une épée nue, & se chargeant de venger l'honneur des femmes, elle reprocha à ceux qui avoient opiné contre elles, l'injustice de les avoir crues assez lâches pour survivre à la ruine de la patrie. Cette fermeté courageuse fit révoquer la délibération. *Archidamie*, à la tête des femmes, se joignit aux vieillards débiles, & tous travaillèrent à l'envi aux tranchées qu'on formoit vis-à-vis du camp ennemi. Lorsque l'ouvrage fut achevé, elles voulurent elles-mêmes armer les hommes, en les exhortant de défendre avec intrépidité le rempart qu'elles venoient d'élever, ou de mourir en spartiates. Les unes se précipitoient avec les soldats dans la mêlée; d'autres alloient leur chercher des flèches & des javelots; elles leur donnoient à boire & à manger & remportoient sur leurs épaules les blessés pour les faire panser. Ce fut la valeur héroique de ces femmes qui sauva Sparte d'un joug étranger. Pyrrhus, forcé de lever le siège, avoua qu'il avoit été vaincu par des femmes. (*T--N.*)

ARCHIDAPIFER, f. m. (*Hist. mod.*) grand maitre d'hôtel : c'est le nom d'un des grands officiers de l'empire. L'électeur de Baviere est revêtu de cette charge, qui lui a été contestée par les électeurs Palatins, ceux-ci prétendant qu'elle étoit annexée au palatinat; mais ils se sont désistés de cette prétention. Il faut distinguer cette charge de celle de grand maitre d'hôtel de la maison de l'empereur, qui est la première de sa cour. Sous celui-ci sont les contrôleurs, les trésoriers, les argentiers, les officiers de la bouche, les maitres & autres officiers de cuisine, d'échansonnerie, de sommellerie, de panneterie, de fruiterie, les pourvoyeurs, & les marchands qui en dépendent. Heiss. *hist. de l'Emp.* (*G*)

ARCHIDUC, f. m. (*Hist. mod.*) est un duc revêtu d'une autorité, d'une prééminence sur les autres ducs.

L'*archiduc* d'Autriche est celui dont les titres sont les plus anciens. Il y a eu aussi des *archiducs* de Lorraine & de Brabant.

L'Autriche fut érigée en marquisat par Othon II, & en duché par Frédéric I en 1156

on ne fait pas le temps où le nom d'*archiduché* lui a été donné. Les uns croient que ce fut Frédéric IV qui prit le premier le nom d'*arch duc* : d'autres, que ce nom fut accordé par Maximilien I en 1459, & qu'il annexa à cette qualité de très-grands privilèges : les principaux sont que l'*archiduc* exerce toute justice dans son domaine, sans appel ; qu'il est censé recevoir l'investiture de ses états, après en avoir fait la demande par trois fois ; qu'il ne peut être dépouillé de son état, même par l'empereur & les états de l'empire ; que l'on ne peut conclure aucune affaire qui concerne l'empire sans sa participation ; qu'il a le pouvoir de créer des comtes, des barons, & d'annoblir dans tous les états de l'empire, privilèges que n'ont point les autres ducs. Outre cela, dans les diètes de l'empire l'*archiduc* d'Autriche tient le directoire des princes, c'est-à-dire qu'il préside à leur collège alternativement avec l'archevêque de Saltzbourg. Cette alternative ne se fait pas à chaque séance, mais à chaque changement de matière, sans pourtant que l'un & l'autre quittent leur place pendant qu'on agite les propositions & qu'on est aux opinions : mais l'*archiduc* fait toujours l'ouverture de la diète. Heiss, *hist. de l'empire.* (G)

ARCHI-ECHANSON *ou* GRAND-ECHANSON, f. m. (*Hist. mod.*) dignité de l'empire. Le roi de Bohème, en qualité d'électeur, en est revêtu, & sa fonction consiste, dans le festin qui suit l'élection d'un empereur, à lui présenter la première coupe de vin ; mais il n'est point obligé d'avoir en cette occasion la couronne sur la tête. Il a pour vicaire ou sous-échanson le prince héréditaire de Limbourg. Heiss, *hist. de l'empire.* (G)

ARCHILOQUE, (*Hist. anc.*) célèbre poëte lyrique grec, qu'on regarde comme l'inventeur des vers Iambes.

Archilochum *proprio rabies armavit Iambo.*

Il a conservé une grande réputation & de talent, & de méchanceté : amoureux de la fille de Lycambe & de sa fortune, & furieux de ce que Lycambe, après la lui avoir promise, lui avoit préféré un rival plus riche, il fit, dit-on, contre le père & contre la fille des vers si atroces, qu'ils se pendirent de désespoir. Il s'est peint lui-même fort peu avantageusement dans les vers qui nous restent de lui, & qu'on trouve dans les poëtes grecs, imprimés en deux volumes *in-fol.* à Genève 1606 & 1614. Il avoit fui dans une bataille en jettant son bouclier, comme fit depuis Horace, *relictâ non benè parmulâ* ; & il en plaisantoit plus lâchement encore : *J'ai perdu mon bouclier*, disoit-il, *mais j'ai sauvé ma vie ; on n'en a qu'une, & il y a tant de boucliers !* Ses vers étoient aussi licentieux que violens ; Sparte en défendit la lecture à ses citoyens, le moyen peut-être de les faire lire, même à des Spartiates ; on croit qu'*Archiloque* mourut assassiné. Il étoit de l'isle de Paros ; il étoit né vers l'an 664 avant J. C.

ARCHIMANDRITE, f. m. (*Hist. mod. ecclés.*) Ce nom signifioit anciennement le *supérieur d'un monastère*, & revient à ce qu'on appelle présentement un *abbé régulier*.

Covarruvias observe que ce mot signifie littéralement le *chef* ou le *guide d'un troupeau*, & dans ce sens il peut convenir à un supérieur ecclésiastique, aussi trouve-t-on dans l'histoire ce nom quelquefois donné aux archevêques ; mais dans l'église grecque, il étoit & est encore particulièrement affecté au supérieur d'une abbaye ou monastère d'hommes.

M. Simon assure que ce mot est originairement syriaque, au moins sa dernière partie, *mandrite*, qui dans un sens éloigné signifie un *solitaire* ou un *moine* ; la première est grecque, ἀρχὴ, *empire*, *autorité*.

Les abbés des monastères en Moscovie, où l'on suit le rit grec, se nomment *archimandrites*, & les supérieurs des caloyers, ou d'autres moines répandus tant dans la Grèce moderne que dans les isles de l'Archipel, portent aussi le même titre.

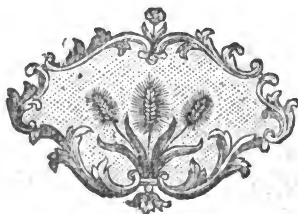
ARCHIMARECHAL, f. m, (*Hist. mod.*) On nomme ainsi le grand maréchal de l'empire. L'électeur de Saxe est *archimaréchal* de l'empire, & en cette qualité il précède immédiatement l'empereur dans les cérémonies, & porte devant lui l'épée nue. Avant le dîner qui suit le couronnement de l'empereur, l'*archimaréchal* accompagné de ses officiers, monte à cheval, & le pousse à toute bride dans un grand monceau d'avoine amassée dans la place publique, il en emplit une grande mesure d'argent qu'il tient d'une main, & qu'il racle de l'autre avec un racloir aussi d'argent : ensuite de quoi il donne cette mesure au vice-maréchal ou maréchal héréditaire de l'empire, qui la rapporte à la maison de ville. Cette dernière charge est depuis long-temps dans la maison de Pappenheim. Heiss, *hist. de l'empire.* (G)

ARCHIMEDE, (*Hist. anc.*) syracusain, parent d'Hiéron, roi de Syracuse, & de plus, son ami, eût pu être un grand seigneur à la cour de ce roi, & être aujourd'hui absolument ignoré, il préféra d'être un mathématicien habile, & son nom est immortel. C'est de lui qu'on a dit qu'en expliquant à Hiéron les effets des forces mouvantes, il lui disoit : *Assignez-moi hors de l'univers un point d'où je puisse opérer, je souleverai le ciel & la terre.*

Dic ubi consistam, cœlum terrasque movebo.

C'est de lui qu'on a dit qu'il avoit fait une sphère de verre, dont les cercles suivoient avec régularité tous les mouvemens du ciel. Un orfevre ayant mêlé du cuivre avec de l'or dans une couronne d'or qu'il avoit faite pour Hiéron, *Archimède*, par la seule force de son génie, trouva le secret alors

inconnu de découvrir & d'évaluer la fraude. Ayant fait cette découverte pendant qu'il étoit au bain, il en sortit tout-à-coup transporté de joie & ne songeant plus qu'il étoit nud, en criant : *Je l'ai trouvé.* Lorsque Marcellus fit le siège de Syracuse, *Archimède* brûla, dit-on, avec un miroir ardent, les vaisseaux de ce général romain, à une distance si considérable, qu'on s'étoit accoutumé à regarder ce fait comme chimérique & impossible, lorsque M. de Buffon en a démontré la possibilité, en donnant à un miroir ardent de sa composition des effets plus considérables encore. Lorsque, malgré les talens & les efforts d'*Archimède*, Marcellus se fut rendu maître de Syracuse, il voulut conserver un homme de ce mérite & de cette réputation, il donna ordre de l'épargner, cet ordre fut mal exécuté, un soldat le tua sans le connoître, ou par un mal entendu. *Archimède*, occupé alors à tracer des figures & à résoudre un problème de géométrie, n'eut, dit-on, aucune connoissance du sort de la ville ni du sien. Marcellus honora du moins *Archimède* dans ses parens, il lui fit construire à lui-même un tombeau sur lequel étoient représentés un cylindre & une sphère. Cicéron, étant questeur en Sicile, découvrit ce monument. Les Grecs, qui se réfugièrent en Italie, après la prise de Constantinople, nous ont conservé quelques traités d'*Archimède* dont les éditions les plus recherchées, sont celle de Londres *in*-4°. 1675, mais sur-tout celle de Paris, *in-fol* 1615. *Archimède* mourut vers l'an 208 avant J. C.



ARCHIMINISTRE;

HISTOIRE.

ARCHIMINISTRE, s. m. (*Hist. mod.*) le premier ministre d'un prince ou d'un état. Charles-le-Chauve ayant déclaré Boson son vice-roi en Italie, le fit aussi son premier ministre, sous le titre d'*archiministre*. Ce mot est formé du grec ἀρχὸς, & du latin *minister*. *Chorier*. (*G*)

ARCHINTO, (OCTAVE) (*Hist. mod.*) savant antiquaire du seizième siècle, dont nous avons un recueil d'antiquités fort rare, mais difficile à indiquer, car il ne porte aucune indication de temps ni de lieu. Cet *Archinto* étoit d'une famille Milanoise, qui prétendoit descendre des rois Lombards.

ARCHI-TRÉSORIER, sub. m. (*Hist. mod.*) ou *grand trésorier de l'empire*, dignité dont est revêtu l'électeur Palatin. Cette dignité fut créée avec le huitième électorat en faveur du prince Palatin du Rhin: mais Frédéric V ayant été dépossédé de son électorat par l'empereur Ferdinand II, après la bataille de Prague, sa charge fut donnée à l'électeur de Bavière: mais elle a été rendue à la maison palatine lorsqu'elle est rentrée en possession d'une partie de ses états par le traité de Westphalie. Au commencement de ce siècle, l'empereur Joseph ayant mis l'électeur de Bavière au ban de l'empire, le priva de son électorat & de sa charge de grand-maitre d'hôtel, qu'il donna à l'électeur Palatin, revêtit de celle de grand trésorier l'électeur d'Hanovre, qui fonde d'ailleurs son droit à cette charge sur ce qu'il descend de Frédéric V. Mais la maison de Bavière ayant été rétablie dans ses états & dans ses droits, le Palatin conteste à l'électeur d'Hanovre le titre de *grand trésorier*, d'autant plus que celui-ci ne le tient qu'en vertu d'une disposition particulière de l'empereur Joseph, qui n'est point confirmée par la décision du corps germanique. Quoi qu'il en soit de ces droits, une des principales fonctions de l'*archi-trésorier* de l'empire, le jour du couronnement de l'empereur, est de monter à cheval & de répandre des pièces d'or & d'argent au peuple dans la place publique. Heiss, *hist. ae l'emp.* (*G*)

ARCHIVES, s. f. (*Hist. mod.*) se dit d'anciens titres ou chartres qui contiennent les droits, prétentions, privilèges & prérogatives d'une maison, d'une ville, d'un royaume: il se dit aussi d'un lieu où l'on garde ces titres ou chartres. Ce mot vient du latin *arca*, coffre, ou du grec ἀρχεῖον, dont Suidas se sert pour signifier la même chose: on trouve dans quelques auteurs latins *archarium*. On dit les *archives* d'un collège, d'un monastère. Les *archives* des Romains étoient conservées dans le temple de Saturne, & celles de France le sont dans la chambre des comptes. Dans le code on trouve qu'*archivum publicum vel armarium*, étoit le lieu *ubi acta & libri exponebantur*. Cod. *de fid. instrum. auth. ad hæc XXX. quæst. j.* (*H*)

ARCHIVISTE, s. m. garde des archives. *Voyez* ARCHIVES.

ARCHON, (LOUIS) (*Hist. mod.*) chapelain de Louis XIV, auteur d'une *histoire de la chapelle des rois de France*, assez estimée. Paris, 1704 & 1711, deux vol. *in*-4.

ARCHYTAS de Tarente, (*Hist. anc.*) philosophe pythagoricien célèbre, savant dans la géométrie & la méchanique. Un auteur mathématicien, nommé Eutocius, dit qu'il inventa la vis & la poulie, qu'il trouva la duplication du cube, & qu'il donna aux mathématiques leur plus grande utilité en les appliquant aux usages de la vie. C'est lui qu'Horace appelle: *Maris & terræ numeroque carentis arenæ mensorem*, c'est lui qui est le principal interlocuteur dans le dialogue qui forme la vingt-huitième ode du premier livre. *Archytas* périt en effet dans un naufrage, comme Horace le rapporte; il fut trouvé mort sur les côtes de la Pouille vers l'an 408 avant J. C. Porphyre nous a conservé un fragment d'*Archytas*, qu'un danois, M. Jean Gramm, a traduit en latin.

ARDENS, adj. pl. (*Hist. mod.*) est le nom qu'on a donné à une espece de maladie pestilentielle, qui fit autrefois beaucoup de ravage à Paris, & dans le royaume de France; & c'est de-là qu'est venu le nom de *sainte Geneviève des ardens*; parce que cette maladie fut, dit-on, guérie par l'intercession de cette sainte.

Il y avoit à Paris, proche l'église métropolitaine, une petite paroisse sous le titre de *sainte Geneviève des ardens*, érigée en mémoire de ce miracle, & qu'on a détruite pour aggrandir l'hôpital des enfans trouvés. (*G*)

ARDSCHIR, c'est-à-dire, ASSUÉRUS ou ARTAXERCÈS, (*Hist. de Perse.*) distingué par le nom ou surnom de *Babéghan*, premier roi de la dynastie des Sassanides, mérite de vivre dans la mémoire, non parce qu'il eut le bonheur de reconquérir sa couronne sur un *Ardavan* qui l'avoit usurpée, mais parce qu'il est du petit nombre des bons princes qui ont consolé l'humanité, parce qu'il eut des vertus & des maximes utiles au genre humain, parce qu'il disoit *que le peuple est plus obéissant quand le roi est juste..... que le plus funeste de tous les fléaux est un prince que l'homme de bien redoute, & dont le méchant espère*, parce que toujours attentif à proportionner les châtimens aux fautes, en donnant toujours quelque chose à l'indulgence, sa sentence favorite étoit: *N'employez pas l'épée quand la canne suffit.*

Le cours ne fut pas long d'un empire si doux.

Il ne ne régna que quinze ans, depuis l'an 223 de J. C. jusqu'à l'an 238 qu'il mourut.

ARETAS I, (*Hist. des Arabes.*) chef ou roi d'une tribu des Arabes Nabatées ou Nabathéens. On ne sait à quelle époque rapporter le commencement de son règne. Ayant été appellé par les habitans de Damas qui étoient en guerre contre les Juifs, il marcha à leur secours vers l'an 84 avant notre ère. Après avoir délivré Damas, il poursuivit les Juifs jusques dans le centre de leur pays, & remporta sur eux une fameuse victoire, près d'un lieu nommé *Adida*. *Aretas* fit une seconde expédition en Judée, & prétendit contraindre Aristobule II, fils d'Alexandre Jannée, à rendre le sceptre des Juifs à Hircan, frère aîné de ce prince. Son armée, composée de cinquante mille hommes, tant Arabes que Juifs, étoit devant Jérusalem, qui délibéroit si elle lui ouvriroit ses portes, lorsque Schorus, lieutenant de Pompée, l'obligea de lever le siège. Une défaite qu'il essuya dans un lieu nommé *Papiron*, lui fit abandonner le pays; il rentra en Arabie, & craignant pour l'évènement de cette guerre, il désarma le général romain par un présent de trois cents talens. Ce prince eut encore avec les Juifs plusieurs démêlés, dont, suivant Josephe, le succès lui fut toujours contraire: on place ordinairement sa mort vers l'an 66 avant J. C. Josephe, *Ant. Judaïques*. (*T-N.*)

ARETAS II, autrement Enée, arrière-successeur d'*Aretas* I. Il paroit que de son temps les Arabes de sa tribu étoient obligés à quelques devoirs envers les Romains. En effet, dès qu'il fut reconnu pour roi, il envoya des ambassadeurs à Rome pour faire confirmer son élection par l'empereur, & lui offrir une couronne d'or d'un très-grand prix. Auguste rejetta ces présens, & refusa d'admettre les ambassadeurs à son audience: le motif de ce refus fait honneur à l'empereur. *Aretas* étoit accusé d'avoir fait empoisonner Obadas son prédécesseur; lorsqu'on eut découvert que c'étoit une calomnie, Sylleus, qui en étoit l'auteur, fut jugé digne de mort, & subit cet arrêt: Auguste rendit aussi-tôt sa faveur au prince Arabe; l'histoire ne l'accuse pas d'en avoir abusé, il ne fit aucune entreprise dont les Romains eussent à se plaindre. Suivant l'auteur des antiquités juives, *Aretas* remporta une grande victoire sur le tetrarque Herode, qui venoit de lui renvoyer sa fille pour épouser Herodiade: on ne sait ni le genre, ni l'année de sa mort. Des écrivains donnent à ces deux *Aretas* la qualité de rois des Arabes; cette manière de s'exprimer est peu exacte, elle feroit entendre que l'Arabie étoit gouvernée par un seul souverain, tandis qu'elle en avoit une multitude tous indépendans les uns des autres: ces rois n'étoient proprement que des chefs décorés du titre d'émir, qui répond au mot *capitaine* ou *duc*. Joseph. *Ant. Jud.* (*T--N.*)

ARETIN, (*Hist. mod.*) nom donné à quelques hommes célèbres, parce qu'ils étoient nés à Arezzo en Toscane.

1°. A Guy ARETIN, ou d'Arezzo, moine bénédictin, qui dans l'onzième siècle inventa la musique à plusieurs parties, trouva les lignes, la gamme & les six notes, *Ut*, *Re*, *Mi*, *Fa*, *Sol*, *La*.

2°. A Léonard Bruni, né en 1370, mort en 1444, chancelier de la république de Florence, & employé par elle en diverses ambassades; il est un de ceux qui firent époque à la renaissance des lettres, & c'est par la littérature qu'il est connu, plus que par la politique. On a de lui d'assez grands ouvrages historiques; par exemple trois livres de la guerre punique d'après Polybe; quatre de la guerre contre les Goths; douze de l'histoire de Florence, &c. Il a donné des traductions latines de quelques vies de Plutarque, ainsi que des *Politiques* & des *Œconomiques* d'Aristote, & il a traduit en italien son histoire de Florence, composée d'abord en latin. On a de lui encore un traité *de studiis & litteris*, & des épitres ou lettres estimées. Erasme parle assez avantageusement de Léonard *Aretin*.

3°. A Pierre ARETIN, & c'est le plus célèbre. Il étoit bâtard de Louis Bacci, gentilhomme d'Arezzo. Il se rendit, par ses satyres, redoutable aux plus grands princes de son temps; il fut appellé en conséquence le *fléau des princes*. On l'appelloit aussi, ou il s'appelloit lui-même le *secrétaire du monde*, & l'*oracle de la vérité*. Ce personnage rempli avec intégrité par un homme vertueux & toujours juste, seroit noble & utile; mais où vivroit un tel homme? c'est le cas de ce vers:

Dic ubi consistam, cælum terrasque movebo.

Où vivoit l'*Aretin*, dira-t-on? L'*Aretin* étoit politique encore plus que hardi, il étoit même vil, il l'étoit dans tous les sens; il trafiquoit de ses satyres, & vendoit jusqu'à son silence. Charles-Quint ayant été repoussé dans une expédition contre Alger en 1542, envoya une chaine d'or à l'*Aretin* pour lui fermer la bouche: *Elle est bien légère pour une si lourde faute*; dit l'*Aretin* en la pesant. François I, en 1533, lui en avoit aussi envoyé une qu'il lui promettoit depuis trois ans, comme l'*Aretin* prend soin de le lui rappeller dans une de ses lettres; car il mendioit avec la plus audacieuse & la plus méprisable franchise. Un françois lui conseillant ou le priant de bien traiter François I dans ses écrits, l'*Aretin* lui répondit: *François I fut long-temps l'idole de mon cœur; mais le feu qui brûloit sur son autel, s'est éteint, faute d'aliment, je ne vis pas de fumée.*

On lui parloit des honneurs qui lui avoient été prodigués à Rome. *Les baisers du saint père*, dit-il, *ne sont pas des lettres de change.*

Au reste, il prétendoit, & il pouvoit avoir raison, que l'univers lui devoit quelque reconnoissance du soin qu'il prenoit de faire parvenir la vérité jusqu'aux rois; on peut dire en effet de la vérité ce qu'on a dit de la liberté:

Que son nom sacré
A la cour des tyrans est tout bas adoré.

Le marquis du Guast, ce courtisan dévoué à

Charles-Quint, exhorta par lettre l'*Aretin* à continuer d'instruire & de corriger les princes, parce qu'ils en avoient besoin.

L'*Aretin* joignoit un orgueil déméfuré à une impudence cynique. Il fit frapper une médaille qui le représentoit assis sur un trône, recevant les envoyés & les présens des rois; il s'y donnoit l'épithète de *divin*, parce qu'il frappoit comme un Dieu les têtes des rois. Si quelques princes lui firent des présens, d'autres lui firent donner des coups de bâton. L'église a condamné comme impies quelques-uns de ses ouvrages. Les figures gravées par Marc-Antoine de Bologne, sur les desseins de Jules Romain, d'après quelques ouvrages de l'*Aretin*, sont passées en proverbe comme modèles d'indécence. A côté de ces ouvrages, on trouve du même auteur la vie de sainte Catherine de Sienne, celle de la Vierge & les pseaumes pénitentiaux. Il y a de lui quelques comédies; mais c'est la satyre qui domine dans ses écrits. On lui a fait en italien une épitaphe qui a été rendue ainsi en françois:

> Le temps, par qui tout se consume,
> Sous cette pierre a mis le corps
> De l'Aretin, de qui la plume
> Blessa les vivans & les morts:
> Son encre noircit la mémoire
> Des monarques de qui la gloire
> Est vivante après le trépas:
> Et s'il n'a pas contre Dieu même
> Vomi quelque horrible blasphême,
> C'est qu'il ne le connoissoit pas.

Si ce dernier trait accuse la personne d'impiété, il en absout les ouvrages. Pierre *Aretin* mourut à Venise vers l'an 1556.

ARGALUS, (*Hist. de Lacédémone.*) successeur d'Amiclès au trône de Sparte, n'a sauvé que son nom du naufrage des temps. La fable même n'en fait aucune mention, ce qui semble indiquer qu'il fut sans vices & sans vertus. (*T--N.*)

ARGENS, (le marquis d'*Argens*, JEAN-BAPTISTE DE BOYER) étoit fils du procureur-général du parlement d'Aix. Il servit, & fut blessé au siége de Kell en 1734. Il le fut bien plus encore quelque temps après d'une chute de cheval, qui le mit hors d'état d'y remonter, & l'obligea de quitter le service. On ne le connoît plus que comme auteur, & c'est à ce titre qu'il a dû celui de chambellan du roi de Prusse, auprès duquel il passa vingt-cinq ans de sa vie. On connoît ses *Lettres Juives*, ses *Lettres chinoises*, ses *Lettres cabalistiques*, sa *Philosophie du bon sens*, ses *Mémoires*, tous ouvrages médiocrement estimés, mais assez lus des jeunes gens, à cause de la hardiesse & de la liberté de penser dont l'auteur se piquoit. Il avoit traduit, avant l'abbé Batteux, *Ocellus Lucanus*, & *Timée de Locres*. Il revint mourir dans sa patrie. Né en 1704 à Aix, il mourut en 1771 au château de madame la baronne de la Garde, sa sœur, près de Toulon.

ARGENSON, (DE VOYER DE PAULMY D') (*Hist. mod.*) grande & ancienne maison de Touraine, qui remonte, dit M. de Fontenelle, par des titres & par des filiations bien prouvées, jusqu'au temps de saint Louis & des croisades. De cette maison, étoit Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenson, qui a donné tant d'importance à la place de lieutenant de police, qui a été garde des sceaux sous la régence, & dont M. de Fontenelle a fait un si bel éloge. Il fut 1°. père du marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères, père de M. le marquis de Paulmy, 2°. de M. le comte d'Argenson, ministre de la guerre, père de feu M. le marquis de Voyer.

ARGENTIER, (*Hist. mod.*) signifioit autrefois en France le surintendant des finances du roi. Le fameux Jacques Cœur étoit *argentier* du roi Charles VII. (*G*)

ARGENVILLE, (ANTOINE JOSEPH DEZALLIER D') (*Hist. mod.*) fils d'un libraire de Paris, maître des comptes, amateur instruit & éclairé des arts & des sciences, est auteur de plusieurs ouvrages élémentaires utiles, de l'*Oryctologie*, de la *Conchiliologie*, à laquelle on joint la *Zoomorphose*, de la *Vie des Peintres*, des deux *Voyages pittoresques de Paris & des environs*; de la *Théorie & pratique du jardinage*, tous ouvrages connus. Mort le 30 novembre 1765.

ARGIS, (BOUCHER D') (*Hist. litt. mod.*) avocat célèbre de ce siècle, auteur de plusieurs ouvrages de jurisprudence estimés, & d'un grand nombre d'excellens articles de jurisprudence & d'histoire insérés dans l'Encyclopédie.

ARGONNE, (dom BONAVENTURE D') (*Hist. litt. mod.*) né à Paris en 1640, mort chartreux à Gaillon, près de Rouen, en 1704. C'est lui qui est auteur des *Mélanges d'histoire & de littérature*, publiés sous le nom de Vigneul de Marville, en trois vol. *in*-12. dont l'abbé Banier a fait presque tout le dernier. L'édition de 1725 est la meilleure. On a du même chartreux un *Traité de la lecture des pères*, & un *de l'éducation*.

ARGOU, (GABRIEL) avocat célèbre, auteur d'un des meilleurs ouvrages élémentaires de jurisprudence, tout le monde le connoît; c'est l'*Institution au droit françois*, en deux vol. *in*-12. C'est le pendant de l'*Institution au droit ecclésiastique* de l'abbé Fleury, son ami, à l'instigation duquel il composa cet excellent ouvrage. *Argou* étoit du Vivarais, & mourut au commencement de ce siècle.

ARGUES, (GERARD DES) (*Hist. litt. mod.*) géomètre du dix-huitième siècle, ami de Descartes, & auteur de divers ouvrages de géométrie, tels qu'un *Traité de perspective*, un *Traité des sections coniques*, un *Traité de la coupe des pierres*, un intitulé: *la Pratique du trait.*

ARIADNE, (*Hist. rom.*) fille de l'empereur Léon I, femme de l'empereur Zénon, devint amoureuse d'Anastase, jeune homme de basse naissance. Elle entreprit de le faire empereur. Son mari s'étant enivré dans un grand repas, soit de lui-même, soit qu'on l'y eût aidé, elle le fit, dit-on,

paſſer pour mort, le fit enfermer vivant dans le tombeau, l'y laiſſa expirer, mit Anaſtaſe à ſa place, & cependant mourut tranquille dans ſon lit l'an 515.

ARIARATHE, (*Hiſt. anc.*) c'eſt le nom de dix rois de Cappadoce, des règnes deſquels on pourroit tirer beaucoup de ces guerres ſans objet & ſans intérêt, beaucoup de ces inſipides barbaries, dont les écrivains ſans philoſophie, c'eſt-à-dire ſans eſprit, ſont en poſſeſſion de compoſer ce qu'ils appellent l'hiſtoire ; mais ils fourniroient fort peu d'exemples dont on pût profiter, fort peu même de faits dont il fût agréable ou utile d'être inſtruit. Les plus remarquables de ces dix rois, ſont Ariarathe II par ſa fin déſaſtreuſe. Perdiccas, un des ſucceſſeurs d'Alexandre l'ayant vaincu, le fit attacher à une croix ; ce qui prouve bien à la vérité que Perdiccas étoit un barbare ; mais ce qui ne prouve rien ni pour ni contre *Ariarathe* II. *Ariarathe* VI mérita, par ſon attachement pour ſon père, le ſurnom toujours glorieux de *Philopator*.

ARIAS-MONTANUS, (BENOIT) *Hiſt. mod.*) eſpagnol, ſavant théologien du ſeizième ſiècle, éditeur de *la Polyglotte d'Anvers*, imprimée chez les Plantins, depuis 1569 juſqu'en 1572, huit vol. *in-fol.* Il fut ſurnommé *Montanus*, ſans doute parce que Philippe II le tira d'une retraite où il s'étoit caché dans les montagnes de l'Andalouſie, pour ſe livrer entièrement à l'étude ; ce fut pour lui confier l'édition de *la Polyglotte* que Philippe II le fit ſortir de ſes montagnes. Il eſt auteur de quelques autres ouvrages ſur l'écriture ſainte. Il mourut en 1598 à Séville ſa patrie, âgé de 71 ans.

ARIBERT, (*Hiſt. de Fr.*) fils de Clotaire II, & frère de Dagobert I, qui le priva injuſtement du partage qui lui étoit dû.

Les partages étoient des abus ſans doute, non pas que l'égalité dans le partage des ſucceſſions ne ſoit l'arrangement le plus conforme à la nature, mais il n'en eſt pas des royaumes comme des ſucceſſions ordinaires, les peuples ne ſont point aux rois, ce ſont les rois qui ſont aux peuples, & la réunion de l'état dans une même main, peut ſeule aſſurer la paix, qui peut ſeule aſſurer le bonheur des peuples : ces principes n'étoient point connus alors, on regardoit la couronne comme le patrimoine des mâles, & on la partageoit entr'eux ; cet abus étoit conſacré par un uſage conſtant, qui ne pouvoit plus être détruit légitimement que par une loi portée ſans intérêt & ſur le vœu national, dans un temps où il n'y auroit point de partage à faire ; la réunion ainſi réglée, auroit coupé une des plus fortes racines des guerres civiles : mais l'introduire par un principe d'avidité, par des moyens de force, c'étoit vouloir ſe jetter dans une nouvelle guerre civile ; & en effet elle eût été inévitable avec un prince moins doux & moins patient qu'*Aribert*.

Une autre conſidération favorable alors aux partages, ſe tiroit des accroiſſemens ſucceſſifs de l'empire françois, & principalement de l'étendue qu'il avoit acquiſe au-delà du Rhin, étendue qui avoit rendu néceſſaire la diviſion de la France en Auſtraſie & Neuſtrie, & qui avoit déterminé Clotaire II à céder la Neuſtrie à Dagobert. Cette libéralité d'un monarque envers ſon fils, libéralité ſans exemple juſqu'alors, auroit dû empêcher Dagobert de commettre, à l'égard de ſon frère, une injuſtice ſans exemple auſſi juſqu'à lui.

Brunulſe, oncle maternel d'*Aribert*, parut vouloir réclamer les droits de ſon neveu ; on le craignit du moins, & ſur cette crainte, Dagobert le fit aſſaſſiner.

Il conſentit cependant de céder à ſon frère quelques-unes des provinces méridionales, ſituées au-delà de la Charente. Cet état, trop foible pour rendre *Aribert* redoutable, étoit aſſez grand pour mériter le titre de royaume ; Toulouſe en fut la capitale.

Aribert mourut deux ou trois ans après Clotaire II, ſon père, à la ſuite d'un voyage à la cour de Dagobert ; circonſtance fâcheuſe & qui fut obſervée. Il avoit un fils nommé *Chilpéric*, qui mourut peu de jours après lui ; circonſtance qui aggrava la première. Dagobert rentra dans les provinces cédées à *Aribert*, & réunit l'empire françois.

Cependant *Aribert* laiſſoit deux autres fils, Boggis & Bertrand, dont les droits étoient les mêmes que ceux de Chilpéric ; Amand, duc de Gaſcogne, leur aïeul maternel, par Giſele, ſa fille, prit la défenſe de ces droits. Les hiſtoriens parlent d'une révolte des Gaſcons ſous le règne de Dagobert ; cette révolte, qui peut-être n'en mérite pas le nom, avoit pour objet cette défenſe des droits de Boggis & de Bertrand ; il paroit que ce fut pour terminer la guerre, que Dagobert ſe réſolut enfin à donner l'Aquitaine à ces deux princes : on fit un accommodement ; on prit un milieu entre les prétentions contraires ; Dagobert ne vouloit point donner à ſes deux neveux le royaume d'Aquitaine qu'avoit eu leur père & leur frère ; ſes neveux ne vouloient pas ſe contenter du ſimple gouvernement de cet état : on leur donna ce duché d'Aquitaine à titre héréditaire, ſous la condition de la foi & hommage envers la couronne & d'un tribut annuel ; premier exemple de l'hérédité des fiefs, ou plutôt premier exemple de l'apanage. Le fameux duc d'Aquitaine Eudes, fils de Boggis, poſſéda l'Aquitaine à titre héréditaire, & il la réunit toute entière, ayant auſſi recueilli la ſucceſſion de Bertrand, ſon oncle, qui lui fut abandonnée par ſaint Hubert, évêque de Maëſtricht & de Liège, fils unique de Bertrand. Eudes deſcendoit donc, de mâle en mâle, de Clovis par *Aribert* & Boggis, & de cet Eudes deſcendoit par les ducs d'Aquitaine, puis par les ducs de Gaſcogne, cette illuſtre maiſon d'Armagnac, qui a produit le connétable d'Armagnac, trop fameux du temps de Charles VI ; le duc de Nemours, trop malheureux ſous Louis XI, & qui s'eſt éteinte en 1503 par la mort du duc de Nemours, ſon fils, tué à la bataille de Cérignoles ; mais la poſtérité d'*Aribert* & d'Eudes s'eſt perpetuée dans d'autres maiſons actuellement exiſtantes,

nommément dans celle de Montesquiou. Guillaume Garcie, descendu des ducs de Gascogne, est la tige des comtes de Fezensac; son second fils, Bernard de Fezensac, dit *le Louche*, fut la tige des comtes d'Armagnac, ducs de Nemours. Othon, frère aîné de Bernard, eut pour petit-fils Aimeri, comte de Fezensac, dont le second fils, nommé aussi Aimeri, est la tige des barons de Montesquiou, &c.

Au reste, qu'il y ait ou qu'il n'y ait point de descendans de Clovis par *Aribert*, Boggis & Eudes, on sent bien que ce n'est qu'un point de curiosité, flatteur pour les maisons qu'il concerne, mais dont il ne peut pas aujourd'hui résulter plus de droits, que la conquête de Jules-César n'en donneroit aux Romains sur le même pays.

ARIMASE, (*Hist. anc.*) étoit un souverain d'une partie de la Sogdiane, qui, pour échapper aux armes d'Alexandre, s'étoit enfermé dans un château bâti sur la pointe d'un rocher. Sommé de se rendre, il répondit : *Oui, si vous pouvez voler.* Ce seul mot lui coûta la vie, à lui & à toute sa famille, tant les conquérans sont délicats, & tant leurs droits sont sacrés! *Arimase* fut pris & mis à mort par ordre du vainqueur vers l'an 328 avant J. C.

ARIOSTE, (LOUIS) (*Hist. mod.*) c'est le célèbre auteur de l'*Orlando furioso*, poëme immortel, malgré ses défauts & malgré la justesse du mot que dit à l'auteur le cardinal Hyppolite d'Est, auquel il dédia ce poëme : *Dove diavolo, Messer Ludovico, avete pigliate tante coglionerie.*

L'*Arioste* étoit né en 1474 à Reggio, d'une famille alliée à la maison d'Est; il fut attaché toute sa vie à cette maison. Le cardinal Bembe, qui savoit si bien le latin, & qui l'aimoit tant, auroit voulu que l'*Arioste* eût écrit en latin : *J'aime mieux*, lui répondit l'*Arioste*, *être le premier des écrivains italiens, que le second des latins.* Le conseil du cardinal Bembe étoit mauvais à tous égards. Des idées & des peintures originales doivent toujours être présentées dans la langue la plus familière à l'auteur qui écrit, & une langue morte n'est familière à personne; d'ailleurs la majesté un peu inflexible du latin ne se seroit pas aussi bien prêtée au badinage de l'*Arioste*, que la souplesse naturellement un peu badine de l'italien. On a dit que le tombeau de Roland est dans *la Jérusalem délivrée*, le tombeau de Roland n'est nulle part, Roland ne mourra point, non plus que *la Jérusalem délivrée.* Le mérite si différent de ces deux ouvrages fait qu'ils ne peuvent pas plus se nuire, qu'une belle comédie ne nuit à une belle tragédie. *Arioste* eut le gouvernement d'une province située dans l'Apennin, & sa principale fonction devoit être de la purger des brigands qui l'infestoient. Peu occupé de ce soin, & peu effrayé du danger, il s'écartoit souvent seul dans les lieux les plus déserts pour rêver & faire des vers ; il tomba entre les mains de quelques-uns de ces brigands, qui, au lieu de lui nuire, lui rendirent des honneurs infinis : *Le gouverneur est notre ennemi*, lui dirent-ils, *& nous ne le traiterions pas si bien, mais le poëte est l'ami de tout le monde.* L'*Arioste* avoit de la philosophie, il savoit se contenter de peu; il s'étoit fait construire à Ferrare une maison très-petite & très-simple; on s'étonnoit de n'y trouver aucunes traces de la magnificence qu'on admire dans ses descriptions poëtiques de palais & de jardins: *C'est qu'il en coûte moins*, dit-il, *pour assembler des mots que des pierres.* Il mourut avec courage. *Plusieurs de mes amis partis avant moi m'attendent*, dit-il, *& je vais les revoir.* Outre son poëme, il a fait des satyres, des comédies, des sonnets, des chansons, &c. mais c'est par son poëme qu'il est illustre. La Fontaine y a puisé quelques-uns de ses contes; deux membres distingués de l'académie françoise l'ont traduit, savoir M. Mirabaud & M. le comte de Tressan; il en existe encore d'autres traductions, & on en essaie tous les jours de nouvelles, tant en prose qu'en vers. Un poëme françois moderne & célèbre doit beaucoup au poëme d'*Orlando furioso*, quoiqu'il soit très-différent. Il y a plusieurs éditions très-recherchées de l'*Orlando furioso*. 1°. L'édition originale de Ferrare, 1515. 2°. Celle des Aldes à Venise, *in*-4°. 1545. 3°. Celle de 1584, aussi à Venise, avec les notes de Ruscelli, & les figures de Porro; mais la plus parfaite peut-être est celle qui a été publiée en 1772 en 4 vol. *in*-8°. par Molini, libraire italien, établi à Paris, & qui est sortie des presses de Baskerville; elle est ornée de figures qui répondent à la beauté de l'exécution typographique.

ARIOVISTE, (*Hist, anc.*) roi des Suèves, que l'honneur d'avoir été vaincu par César & de lui avoir fait un peu acheter la victoire, a rendu célèbre. Sa défaite est de l'an 59 avant J. C.

ARISBE, (*Hist. anc.*)

» Quand Marius, dit M. de Fontenelle, eut été » chassé de Rome par la faction de Sylla, & se fut » retiré en Afrique, son fils qui l'accompagnoit » tomba entre les mains d'Hiempsal, roi de Numidie, qui le retint prisonnier. Une des femmes » de ce roi (il la nomme *Arisbe*) devint amoureuse » du jeune Marius, & eut la générosité de lui fournir des moyens de sortir de sa prison, quoique » par-là elle se perdit pour jamais «.

C'est le sujet de la troisième héroïde de M. de Fontenelle.

ARISBE étoit aussi le nom d'une ville de la Troade, prise par les Troyens quelque temps avant la guerre de Troie. Ascagne promet à Ninus deux vases conquis par son père à la prise d'Arisba :

Bina dabo argento perfecta atque aspera signis
Pocula, devictâ genitor quæ cepit Arisbâ.
ÆNEID. lib. IX.

ARISTACRIDAS. C'est le nom d'un capitaine Lacédémonien, dont on ne sait presque rien, sinon qu'il étoit fort brave, & que lorsqu'Antipater, gouverneur de la Macédoine pendant l'expédition d'Alexandre dans l'Asie, eut défait les Lacédémoniens & tué Agis leur roi, l'an 330 avant J. C., ce

même *Ariſtacridas* ayant entendu un homme qui s'écrioit : *Malheureux Spartiates, vous ſerez donc eſclaves des Macédoniens!* il répondit : *Eh! pourquoi donc eſclaves ? qui peut les empêcher de mourir libres, en combattant pour la patrie?*

ARISTAGORAS, (*Hiſt. anc.*) fils de Melpagoras, gendre & couſin d'Hiſtée, ſouverain de Milet. Sa fierté ne lui permettant pas de voir tranquillement Athènes, ſa patrie, ſous la domination des Perſes, il forma le projet de l'affranchir. Son activité égalant ſon génie, il mit une flotte en mer, & s'avança juſqu'à Sardes qu'il réduiſit en cendres. Darius en conçut un reſſentiment ſi vif, qu'il recommanda à ſes principaux officiers de l'entretenir de cette révolte tous les ſoirs avant le ſouper, & de l'exhorter à laver cette injure dans le ſang du rebelle. *Ariſtagoras* recula ſon châtiment par des victoires : mais ſes compatriotes ne pouvant réſiſter à la ſupériorité des Perſes, il fut défait & tué vers la ſoixante-dixième olimpiade, après avoir ſoutenu ſix ans de guerre. L'hiſtoire fait mention de pluſieurs autres *Ariſtagoras*, dont l'un avoit fait des recherches ſur l'Égypte. On croit que celui-là eſt le même dont parle Diogène Laërce dans ſa *Vie de Chinon.* Il vivoit ſous le règne de Ptolomée Philadelphe. (*T–N.*)

ARISTANDRE, devin & interprête de ſonges qui flattoit Philippe & Alexandre, & qui, à la bataille d'Arbelles fit, dit-on, remarquer aux troupes une aigle qui planoit ſur la tête d'Alexandre. Le Brun n'a point oublié cette aigle dans le tableau qui repréſente cette bataille.

ARISTARQUE, (*Hiſt. anc.*) eſt le nom de trois perſonnages célèbres dans l'antiquité.

1°. Aristarque de Samos, eſt un des premiers aſtronomes qui ait dit que la terre tourne ; les prêtres, dit-on, l'accusèrent d'irréligion à ce ſujet, parce que, diſoient-ils, il troubloit le repos des dieux Lares. Sans ſavoir préciſément en quel temps vivoit ce philoſophe, on ſait qu'il vivoit avant Archimède. Il ne nous reſte de lui qu'un *Traité de la grandeur & de la diſtance du ſoleil & de la lune*, qui ſe trouve dans le troiſième tome des mathématiques de Wallis, & qui a auſſi été imprimé à part, à Peſaro 1572 *in*-4°. & à Oxford, 1688 *in*-8°.

2°. Aristarque de Samothrace ; c'eſt celui qui eſt ſi connu par la critique ſévère qu'il exerça ſur Homère, ſur Pindare, ſur Aratus, &c. mais ſi ſa critique eſt taxée de ſévérité, elle ne l'eſt pas d'injuſtice, & le nom d'*Ariſtarque* ſe prend toujours en bonne part, comme celui de Zoïle en mauvaiſe :

> *Fiet Ariſtarchus ; nec dicet, cur ego amicum*
> *Offendam in nugis ?*

On croit que c'eſt *Ariſtarque* qui diviſa l'Iliade & l'Odyſſée, chacune en vingt-quatre livres. Il fut chargé de l'éducation de Ptolomée Philometor vers l'an 148 de J. C. Il mourut à 72 ans dans l'île de Chypre. On dit que jugeant ſa maladie incurable, (c'étoit une hydropiſie) il ſe laiſſa mourir de faim.

3°. Aristarque, diſciple & compagnon de ſaint Paul dans ſon apoſtolat, le fut auſſi, à ce qu'on croit dans ſon martyre à Rome ſous Néron.

ARISTÉE, (*Hiſt. anc.*) ſans remonter à l'*Ariſtée* de Virgile, qui n'appartient qu'à la fable, comme ſon ſecret pour réparer la race des abeilles n'appartient qu'à la mauvaiſe phyſique, on trouve quelques perſonnages célèbres de ce nom.

1°. Aristée le *Proconéſien*, hiſtorien & poëte grec, car les poëtes ont été par-tout les premiers hiſtoriens, vivoit du temps de Cyrus & de Crœſus vers l'an 556 avant J. C. Il avoit fait ſur la guerre des Arimaſpes ou Scythes hyperboréens, un poëme dont Longin & Tzetzès rapportent quelques vers.

2°. Aristée, contemporain d'Alexandre le Grand, & ami d'Euclide ; celui-ci, pour ne pas nuire à la réputation d'*Ariſtée*, ne voulut pas écrire ſur un ſujet qu'*Ariſtée* avoit traité, comme M. de Fontenelle a dit que c'étoit peut-être par amitié pour lui que M. de la Motte n'avoit pas publié ſes idylles.

3°. Aristée, eſt encore le nom d'un officier de Ptolomée Philadelphe, roi d'Egypte, qui fut, dit-on, envoyé par ce prince à Eléazar, grand-prêtre des Juifs, pour lui demander des perſonnes intelligentes & propres à remplir le projet qu'il avoit de ſe procurer une bonne traduction grecque de la bible faite ſur l'hébreu ; c'eſt la fameuſe verſion des ſeptante. Il y a une hiſtoire fabuleuſe & apocryphe de cette verſion ſous le nom d'*Ariſtée*, compoſée après coup par un juif helléniſte d'Alexandrie. Toute cette hiſtoire n'a d'autre fondement réel, ſinon que Ptolomée Philadelphe fit traduire en grec le pentateuque ſeulement.

ARISTENETE, auteur grec du cinquième ſiècle, mort dans un tremblement de terre qui renverſa la ville de Nicomédie. On a de lui des lettres dont le Sage a donné en 1695 une traduction françoiſe.

ARISTIDE, (*Hiſt. anc.*) athénien, dit le *Juſte*. Un roi peut recevoir ce titre glorieux pour être né ſous le ſigne de la balance ; un citoyen d'une république libre ne l'obtient que quand il l'a mérité. La vie entière d'*Ariſtide* fut une ſuite d'actions juſtes, à l'égard de tout le monde, & de ſervices déſintéreſſés, rendus à la patrie. Rival de Thémiſtocle, traité par lui en ennemi, il fut toujours uni avec lui pour le bien de l'état. Thémiſtocle le fit exiler, quoiqu'innocent, & lorſqu'à ſon tour Thémiſtocle tomba dans une diſgrace beaucoup plus méritée, *Ariſtide* refuſa d'y contribuer & de ſe venger. C'étoit un ſage ; c'étoit auſſi un héros. Il contribua beaucoup à la victoire de Marathon ſous Miltiade, & les lauriers de Miltiade ne le firent pas ſécher d'envie comme Thémiſtocle. Il étoit un des dix chefs qui avoient chacun leur jour pour commander l'armée ; il ſentit tous les inconvéniens de ce partage & de ce changement perpétuel du pouvoir ; il donna l'exemple de déférer le commandement abſolu à l'expérience de Miltiade ; il combattit & vainquit ſous lui ; il combattit auſſi & vainquit ſous Thémiſtocle à Salamine ; il com-

mandoit en chef à Platée ; par-tout vainqueur, soit qu'il obéit, soit qu'il commandât. Elu trésorier-général de la république, charge annuelle, son administration fidèle & désintéressée mit dans un grand jour les déprédations de ses prédécesseurs, sur-tout de Thémistocle, & cette administration parut fort rigoureuse aux officiers subalternes dont il vouloit que les mains fussent aussi pures que les siennes. Thémistocle forma contre lui une brigue puissante, & le prévenant & l'accusant le premier des vols dont lui-même étoit coupable, il parvint à le faire condamner ; mais ce jugement étoit si manifestement inique, si contraire à toutes les idées reçues, qu'il fallut le réformer : on remit à *Aristide* l'amende prononcée contre lui, & pour réparation, on l'élut encore trésorier pour l'année suivante. *Aristide* alors laissa les subalternes & tous les intéressés piller l'état autant qu'ils le voulurent, & s'en fit, par cette conduite, des créatures d'autant plus zélées, qu'attribuant ce changement de conduite à la crainte de leur déplaire, & au souvenir de ce qu'ils avoient pu contre lui, ils crurent avoir intérêt de le conserver; ils formèrent donc de nouveau, mais en sa faveur, une brigue puissante, & le firent continuer encore pour un an. Alors *Aristide* se montrant tout entier : » Citoyens, dit-il en s'adressant au peuple, » c'est donc ainsi que vous punissez » ceux qui vous servent, & que vous récompensez ceux qui vous trahissent ; l'année dernière je vous avois défendu contre les brigands publics, vous m'avez condamné ; cette » année je vous ai livrés à toute leur avidité, » vous me comblez d'honneurs ; mais ces honneurs » seroient un affront, je les refuse. Je ne m'étois » permis cette violation de mes devoirs que pour » votre instruction. Connoissez donc enfin vos vrais » intérêts ; apprenez à discerner vos amis & vos oppresseurs, les bons & les mauvais citoyens, à encourager les uns, à réprimer les autres «. Thémistocle, à qui *Aristide* avoit dit ce qu'il pensoit de son avarice & de son peu de fidélité dans le maniement des deniers publics, s'en vengeoit, en disant que le mérite d'*Aristide* à cet égard étoit celui d'un coffre fort, qui garde & rend fidèlement l'argent qu'on lui confie. Thémistocle, Cimon & Périclès, dit Plutarque, ont orné Athènes d'édifices & de statues, *Aristide* l'a enrichie de vertus. Il mérita le surnom de *Juste*, surnom, dit encore Plutarque, véritablement royal ou plutôt véritablement divin. Un jour qu'on jouoit à Athènes une pièce d'Eschyle, lorsque l'acteur récita ce vers qui contient l'éloge d'Amphiaraüs, *il ne veut point paroître juste, mais l'être effectivement*, tout le monde jetta les yeux sur *Aristide*, & lui en fit l'application. Il est dangereux, dans une république, d'être trop estimé. Thémistocle profita, contre *Aristide*, de ses vertus même, & de la gloire de ce grand personnage ; il le fit bannir par l'ostracisme. On sait que dans l'assemblée du peuple où il fut banni, un paysan qui ne le connoissoit pas, & qui ne savoit pas écrire, s'adressa à lui-même pour le prier d'écrire son suffrage contre *Aristide*. Quel mal vous a-t-il fait ? dit *Aristide*. Aucun, reprit le paysan ; mais je suis las de l'entendre toujours appeller le *Juste*. *Aristide*, sans répliquer un seul mot, écrivit le suffrage du paysan, fut banni & partit en priant les dieux de ne pas permettre que sa patrie fût forcée de le regretter. L'irruption de Xercès dans la Grece le fit rappeller de l'aveu de Thémistocle même, qui sentit combien son pays avoit besoin de lui.

Athènes & Lacédémone se disputoient le commandement de la Grèce. Lacédémone en étoit en possession; Thémistocle imagina un moyen de le lui enlever. Il annonça que ce moyen demandoit du secret, & il pria l'assemblée de nommer quelqu'un en qui elle eût confiance, pour recevoir sa confidence, & se concerter avec lui. L'assemblée nomma tout d'une voix *Aristide*. Le projet de Thémistocle étoit de brûler la flotte des Grecs, où les Lacédémoniens dominoient, & par-là de réduire la Grèce aux forces de terre, où Athènes avoit tout l'avantage. *Aristide* annonça au peuple que le projet de Thémistocle étoit très-utile, mais très-injuste, & sur ce rapport, la vertu du peuple réveillée par celle d'*Aristide*, rejetta le projet. Belle & noble condamnation du machiavellisme longtemps avant sa naissance ! La douceur, la sagesse, la justice d'*Aristide* firent ce qu'on n'avoit pas permis à Thémistocle d'exécuter par un crime. Les Lacédémoniens voyant combien la conduite d'*Aristide*, opposée à la perfidie de Pausanias leur général, donnoit d'avantage sur eux aux Athéniens dans l'esprit des alliés, renoncèrent d'eux-mêmes au commandement de la Grèce. Alors on fit *Aristide* trésorier général des finances de la Grèce entière, comme il l'avoit été des finances particulières d'Athènes, & dans ce nouvel emploi, comme dans le premier, son administration fut toujours pure & sainte, il trouva le secret de rester toujours économe & toujours pauvre. M. Rollin lui applique ingénieusement ces trois mots de Sénèque à une personne chargée d'un pareil emploi : *Tu quidem orbis terrarum rationes administras tam abstinenter quàm alienas, tam diligenter quàm tuas, tam religiose quàm publicas.* Tels sont en effet tous les devoirs d'un ministre des finances, les régir comme son propre bien, s'en abstenir comme du bien d'autrui, mettre dans leur administration cette exactitude religieuse due aux choses publiques & sacrées. *Aristide*, dit Plutarque, ne fut pas toujours en charge ; mais il fut toujours utile à sa patrie. Sa maison étoit une école publique de vertu, de sagesse, de Politique. Un sage vieillard, sans même sortir de sa maison, peut y exercer une sorte de magistrature dont l'influence se fait sentir à la république par l'instruction de la jeunesse. Plutarque partage en trois âges la vie des hommes d'état. Dans le premier, ils s'instruisent ; dans le second, ils pratiquent ; dans le troisième, ils instruisent leurs successeurs. *Aristide*, après avoir commandé les ar-

mées, gouverné les finances & vécu dans la pauvreté, mourut si pauvre, qu'il ne laissa pas même de quoi se faire enterrer. La république fit les frais de ses funérailles, maria ses filles, & se chargea de nourrir son fils.

Aristide vivoit environ cinq siécles avant Jésus-Christ.

Aristide est encore le nom d'un historien, d'un philosophe platonicien, d'un orateur, d'un peintre, tous grecs, aujourd'hui peu connus, mais qui ont eu dans leur temps quelque célébrité.

ARISTIPPE, (*Hist. anc.*) de Cyrène en Afrique, disciple de Socrate, fondateur de la secte cyrenaïque. Il quitta la Lybie, pour aller entendre Socrate à Athènes; mais il trouva sa philosophie trop sévère, & il s'en fit une plus commode, ce fut dans la volupté qu'il plaça le souverain bien; il vécut à la cour des rois, & mit sa gloire à leur plaire; il pensa ce qu'Horace a depuis exprimé dans ce vers:

Principibus placuisse viris non ultima laus est.

Denis le tyran l'accueillit beaucoup; il aimoit son esprit, & sur-tout son goût, car *Aristippe* se connoissoit si bien en bonne chère, qu'au rapport de Lucien, les cuisiniers du prince venoient prendre l'ordre du philosophe. Diogène disoit: *Si Aristippe savoit se contenter de légumes, il ne voudroit pas faire sa cour aux princes. Aristippe* répondoit: *Si Diogène savoit faire sa cour aux princes, il ne se contenteroit pas de légumes.* Denis le tyran disoit un jour devant *Aristippe*, qu'*on voyoit plus souvent les philosophes chez les grands, que les grands chez les philosophes.* C'est par la même raison, répondit *Aristippe*, qu'*on voit plus souvent les médecins chez les malades, que les malades chez les médecins.* Un jour Denis lui donna le choix de trois courtisannes fort belles, il les prit toutes les trois, en disant: *Pâris s'est trop mal trouvé d'avoir choisi.* Le mot étoit d'un homme d'esprit, & sa conduite fut d'un philosophe, car il ne poussa pas plus loin la galanterie, & s'en tint à ce mot. Il eut cependant un commerce assez suivi avec la courtisanne Laïs. *Je la possède*, disoit-il, *mais elle ne me possède pas.* Il disoit que la philosophie lui avoit appris *à bien vivre avec tout le monde, & à ne rien craindre, & que ce qui mettoit les philosophes au-dessus des autres hommes, c'est que quand il n'y auroit point de loix, ils vivroient comme ils vivent, & feroient tout ce qu'ils font.* Il disoit encore que *l'ignorance est un mal plus incurable que la pauvreté, parce qu'il est plus aisé de donner que d'instruire. Aristippe* vivoit vers l'an 400 avant J. C.

Il eut un petit-fils (ARISTIPPE, dit le *Jeune*) qui fut le plus ardent de ses sectateurs. Il vivoit vers l'an 364 avant J. C.

ARISTIPPE est aussi le nom d'un tyran d'Argos, qui par los frayeurs ordinaires aux tyrans, & par l'excès de ses précautions contre les assassins, justifioit la maxime connue: *Necesse est ut multos timeat qnem multi timent. Il faut craindre quand on est craint.* Malgré ces précautions, ou à cause de ces précautions, il fut assassiné l'an 242 avant J. C.

ARISTOBULE, (*Hist. des Juifs.*) autrement appellé *Judas*, & surnommé *Philellen*, fils d'Hircan & petit-fils de Simon Maccabée, grand-prêtre & roi des Juifs, succéda à son père l'an du monde 3898; il ne régna qu'un an, pendant lequel il fit mourir de faim sa mère dans la prison, où il l'avoit fait enfermer avec trois de ses frères; il fit mourir aussi Antigone son frère, mais par un accident, ou plutôt par la fourberie insigne de quelques-uns de ses courtisans. *Aristobule* malade envoya son frère Antigone à une expédition militaire dont il revint victorieux. Des hommes jaloux de sa gloire firent entendre à *Aristobule* qu'il avoit tout à craindre d'Antigone, qui avoit formé le projet de le tuer pour régner seul. Quoique le roi n'ajoutât pas foi à ces propos, il voulut s'en éclaircir avec son frère, & lui fit dire de le venir voir sans armes; en même temps il ordonna aux gardes qui étoient dans son palais en un lieu obscur & souterrain, par où le prince devoit passer, de le mettre à mort, s'il venoit armé, ne doutant pas qu'alors il n'eût réellement quelque mauvais dessein. Ceux qu'*Aristobule* avoit chargés de dire à son frère de le venir trouver sans armes, lui dirent au contraire que le roi ayant entendu parler de la beauté de son armure, étoit curieux de le voir sous ses armes brillantes, & le prioit de le venir voir armé de pied en cap. Antigone donna dans le piège, & fut massacré par les gardes de son frère. *Aristobule* fut si touché de cette mort, dont il étoit beaucoup moins coupable que de celle de sa mère, qu'il devint plus malade, & mourut peu après, l'an du monde 3899.

ARISTOBULE, (*Hist. des Juifs.*) second fils d'Alexandre Jannée & d'Alexandra, & frère puîné du grand-prêtre Hircan, à qui Alexandra, en mourant, laissa la couronne, usurpa & le royaume & la souveraine sacrificature sur son frère qui lui céda l'un & l'autre forcément après une guerre dans laquelle *Aristobule* fut victorieux; il en jouit pendant trois ans & trois mois: au bout duquel temps Pompée ayant des raisons de mécontentement d'*Aristobule*, le mena prisonnier à Rome, après l'avoir dépouillé de la royauté & de la dignité de grand-prêtre pour les rendre à Hican. Plusieurs années après, Jules-César lui ayant rendu la liberté, voulut le charger de quelque expédition contre Pompée; mais les partisans de celui-ci l'empoisonnérent avant qu'il sortit de Rome, l'an du monde 3955.

ARISTOBULE, (*Hist. des Juifs.*) petit-fils du précédent, eut pour sœur Mariamne, épouse d'Hérode le grand: celui-ci fit tout ce qu'il put pour l'éloigner de la souveraine sacrificature qui lui étoit due. Vaincu néanmoins par les sollitations de Mariamne, il lui accorda cette dignité, quoiqu'il n'eût encore

que

que dix-sept ans. Mais ayant remarqué la grande affection du peuple juif pour ce jeune prince, il en prit de l'ombrage; & lorsqu'*Aristobule* se baignoit à Jéricho dans un réservoir d'eau près du palais, Hérode envoya quelques jeunes gens se baigner avec lui, avec ordre de le noyer; ce qu'ils firent par un jeu barbare, l'an du monde 3970.

ARISTOBULE, (*Hist. des Juifs.*) fils d'Hérode le Grand & de Mariamne, fut un prince d'une extrême beauté, & ce qui est beaucoup plus estimable, doué des plus belles qualités de l'ame. Son oncle Pheroras & sa tante Salomé le noircirent tellement auprès d'Hérode par leurs infames calomnies, que ce père dénaturé, au lieu de s'éclaircir de la vérité de leurs imputations, le jetta dans un affreux cachot avec son frère Alexandre, & ne les en tira que pour les faire étrangler. (*Articles restés.*)

ARISTOGITON, (*Hist. anc.*) connu pour avoir de concert avec un autre citoyen, nommé *Harmodius*, délivré Athènes de la tyrannie d'Hipparque. Les Athéniens lui dressèrent des statues dans la place publique, & il fut le premier à qui cet honneur fut déféré. Une petite-fille d'*Aristogiton* fut mariée & dotée aux dépens de la république. Les tyrans furent chassés d'Athènes la même année que les rois le furent de Rome, c'est-à-dire l'an 513 avant J. C.

ARISTOMÈNE, (*Hist. anc.*) C'est le nom de deux rois ou chefs des Messéniens, qui soutinrent de grandes guerres contre les Lacédémoniens sept ou huit siècles avant J. C. & dont l'histoire paroît mêlée de beaucoup de fables. Ce fut pendant les guerres du premier *Aristomène*, que Sparte étant épuisée de citoyens, l'armée Lacédémonienne fut obligée d'y renvoyer les nouveaux soldats, & de leur abandonner indistinctement les femmes & les filles pour repeupler le pays; ce qui produisit cette race de citoyens distinguée par le nom de *Parthéniens*, qui rougissant dans leur pays du vice de leur naissance, prirent le parti de s'exiler, & allèrent, sous la conduite de Phalante, l'un d'entr'eux, s'établir à Tarente en Italie. On dit que ce premier *Aristomène* ayant dévoué sa fille par superstition & par générosité, pour faire cesser une peste qui ravageoit sa patrie, se tua sur le tombeau de cette même fille. Ce premier *Aristomène* est nommé par quelques-uns *Aristodème*.

ARISTON, (*Hist. anc.*) C'est le nom 1°. d'un roi de Sparte, fils d'Agesicles, & père de Démarate. Il vivoit vers l'an 540 avant J. C. Plutarque nous a conservé quelques mots de lui. On lui disoit qu'un roi devoit faire du bien à ses amis & du mal à ses ennemis. *Pourquoi*, dit-il, *de ses ennemis ne feroit-il pas des amis?* On lui parloit de l'éloge funèbre qui avoit été fait des Athéniens morts dans une bataille qu'ils avoient perdue contre les Lacédémoniens. *Quel éloge des vainqueurs!* dit-il.

2°. D'un philosophe, disciple de Zénon, & qui finit par l'être d'Epicure ou d'Aristippe. Il vivoit vers l'an 236 avant J. C.

3°. D'un jurisconsulte romain, dont le prénom étoit Titus, & dont Pline le jeune fait l'éloge dans une de ses lettres.

ARISTOPHANE, poëte comique grec, si connu, qu'il suffit de le nommer & de renvoyer à ses comédies. Il vivoit vers l'an 446 avant J. C.

ARISTOTE, philosophe dont l'histoire appartient tellement à la philosophie, qui forme, dans cette nouvelle Encyclopédie un département particulier, que nous croyons devoir y renvoyer.

ARIUS, chef des Ariens, appartient à l'histoire de l'église & des sectes religieuses.

ARMADE, s. f. (*Hist. mod.*) ou *le régiment de l'armade;* c'est celui qui a droit de garder la principale porte du palais du roi de Portugal, & de loger dans la ville.

ARMAGNAC, (*Hist. mod.*) grande & ancienne maison issue des rois de France de la premiere race. *Voyez* l'article ARIBERT.

ARMELLINO (FRANÇOIS) (*Hist. mod.*) fils d'un banqueroutier, fut d'abord solliciteur de procès, & banquier. Le pape Léon X, en 1517, c'est-à-dire dans un temps où il vendoit des indulgences pour bâtir saint Pierre de Rome, & où il cherchoit de tous côtés de l'argent à emprunter, fit *Armellino* cardinal & intendant des finances; le pape étoit fastueux; par conséquent l'intendant de ses finances étoit odieux au peuple; on prétend que dans un consistoire où il s'agissoit, comme dans tant de consistoires & de conseils, de trouver de l'argent, le cardinal Pompée Colonne fit la plaisanterie de proposer d'écorcher *Armellino*, & de montrer au peuple sa peau pour de l'argent. L'économe Adrien VI n'employoit point les *Armellino*, & l'industrie de ce financier resta oisive sous son court pontificat; mais lorsque le cardinal de Médicis, cousin de Léon X, fut pape sous le nom de Clément VII, il donna sa confiance au cardinal *Armellino*, & le combla de bienfaits; *Armellino* fut assiégé & fait prisonnier avec Clément VII dans le château Saint-Ange par l'armée de Charles-Quint, ou plutôt du connétable de Bourbon. Il mourut de douleur au mois d'Octobre 1527 d'avoir perdu la plus grande partie de ses biens dans le sac de Rome sous le prince d'Orange, successeur & vengeur du connétable de Bourbon, tué au siège de cette ville.

ARMINIUS; (*Hist. rom.*) chef des Chérusques, peuplade de la Germanie, & vainqueur de Varus, fut révéré par les Germains, comme le libérateur de son pays; on croit que c'étoit lui que les Saxons adoroient sous le nom d'*Irminsul*, cette idole fameuse que Charlemagne détruisit avec son temple.

ARMINIUS, (JACQUES) (*Hist. mod.*) chef d'une secte moderne en Hollande, né en 1560; mort en 1609. C'étoit le plus doux & le plus tolérant des nouveaux sectaires; ses opinions sur la prédestination & la grace s'éloignent beaucoup de la rigueur de celles de Calvin, & se rapprochent de celles

des pélagiens, des semi-pélagiens & de nos molinistes. Ses disciples nommés de son nom, les *Arminiens*, & connus aussi sous le nom de remontrans, furent condamnés au synode de Dordrecht, & fortement persécutés par les gomaristes leurs rivaux, qui avoient pour eux la faveur des princes d'Orange; mais comme les arminiens ne persécutent personne, & qu'ils enseignent qu'il ne faut point persécuter; comme la douceur & la tolérance sont l'ame de leur secte, ceux qui ne considèrent ces matières qu'humainement & politiquement, croient que cette secte finira par absorber toutes les sectes réformées. Grotius & Leclerc ont donné plus d'éclat & de considération au parti des arminiens, que toute la puissance des princes d'Orange n'a pu en donner au parti des gomaristes. *Arminius* prenoit pour devise : *Bona conscientia paradisus.* On ne lit plus ses ouvrages.

ARNAUD DE BRESSE, (*Hist. mod.*) disciple d'Abailard, brûlé vif à Rome en 1155, sous le pontificat d'Adrien IV. *Voyez* ADRIEN IV.

ARNAUD DE VILLENEUVE, (*Hist. mod.*) médecin du quatorzième siècle, non content de quelques succès dans son art, voulut prédire la fin du monde qu'il fixoit à l'an 1335 ou 1345 : il voulut dogmatiser, & fut condamné; mais il fit faire quelques pas à la chymie, il trouva l'esprit de vin, l'huile de térébentine & les eaux de senteur. Il mourut sur mer, & fut enterré à Gênes en 1313. On a ses œuvres *in-folio.*

ARNAULD, (*Hist. mod.*) La famille des *Arnauld* fut contre les jésuites, ce que la famille de Barca, Amilcar, Annibal & Asdrubal fut contre les Romains.

Antoine Arnauld, fils d'un autre Antoine *Arnauld*, avocat-général de la reine Catherine de Médicis, fut un avocat célèbre, & célèbre sur-tout par son plaidoyer contre les jésuites pour l'université de Paris en 1594, source des haines perpétuées dans sa famille & contre sa famille. Il mourut en 1619, ayant eu de Catherine Marion, sa femme, vingt enfans, dont dix moururent en bas âge, & dix lui survécurent; savoir, quatre fils, parmi lesquels il y en a trois de célèbres, & six filles, qui furent toutes religieuses, & dont deux furent célèbres; savoir, Angélique *Arnauld*, abbesse & réformatrice de Port-Royal-des-Champs, & la mère Agnès *Arnauld*, religieuse dans le même monastère, ainsi que leurs quatre autres sœurs. Leur nièce Angélique de Saint-Jean *Arnauld*, seconde fille de M. *Arnauld* d'Andilly, fut aussi abbesse de Port-Royal. C'est d'elle que M. *Arnauld* d'Andilly disoit : *Comptez que tous mes frères & tous mes enfans & moi nous sommes des sots en comparaison d'Angélique.* L'abbesse Angélique, sa tante, mourut en 1661. Agnès en 1671. La nièce en 1684.

L'aîné des fils d'Antoine *Arnauld* fut Robert *Arnauld* d'Andilly. Né en 1588, il se retira dans la solitude de Port-Royal-des-Champs à l'âge de cinquante-cinq ans; de-là il envoyoit tous les ans à la reine-mère, Anne d'Autriche, des fruits cultivés de sa main, & que le cardinal Mazarin appelloit *des fruits bénis.* Balzac, qui a dit plusieurs mots excellens, a dit de M. *Arnauld* d'Andilly : *Qu'il ne rougissoit point des vertus chrétiennes, & ne tiroit point vanité des vertus morales.* M. *Arnauld* d'Andilly mourut en 1674, ayant conservé, jusqu'à quatre-vingt-cinq ans une vieillesse saine & robuste. Voici ce qu'en écrivoit un des solitaires de Port-Royal, M. Fontaine. « Ses yeux vifs, sa démarche » prompte & ferme, sa voix de tonnerre, son corps » sain & droit, plein de vigueur, ses cheveux » blancs, qui s'accordoient si bien avec le vermillon » de son visage, sa grace à monter & à se tenir à » cheval, la fermeté de sa mémoire, la promptitude de son esprit, l'*intrépidité* de sa main, soit » en tenant la plume, soit en taillant les arbres, » étoient comme une espèce d'immortalité. (Remarquons ici en passant le mot *intrépidité* employé au propre.)

On connoît les traductions que M. *Arnauld* d'Andilly a faites des confessions de saint Augustin, de l'histoire des Juifs de Josephe, des œuvres de sainte Thérèse, de celles du bienheureux Jean d'Avila, &c. On connoît ses vies des pères du désert, qui ont quelquefois égaré de jeunes imaginations. On a aussi des mémoires de sa vie, écrits par lui-même en deux volumes *in*-12 imprimés en 1734; un poëme sur la vie de Jesus-Christ, & quelques autres poésies chrétiennes.

Lorsqu'en 1671 Louis XIV fit ministre des affaires étrangères, M. de Pomponne, fils de M. *Arnauld* d'Andilly, & que celui-ci alla faire ses remercimens, en attendant l'arrivée de son fils qui étoit alors en ambassade, le roi fit à M. d'Andilly un accueil plein de grace & de bonté, dont le récit a beaucoup d'agrément dans madame de Sevigné.

» Le roi causa une heure avec le bonhomme » d'Andilly, aussi plaisamment, aussi bonnement, » aussi agréablement qu'il est possible : il étoit aise » de faire voir son esprit à ce bon vieillard, & » d'attirer sa juste admiration; il témoigna qu'il » étoit plein du plaisir d'avoir choisi M. de Pomponne, qu'il l'attendoit avec impatience, qu'il » auroit soin de ses affaires, sachant qu'il n'étoit » pas riche. Il dit au bonhomme qu'il y avoit de » la vanité à lui d'avoir mis dans sa préface de » Josephe qu'il avoit quatre-vingts ans, que c'étoit » un péché : enfin on rioit, on avoit de l'esprit. » Le roi ajouta qu'il ne falloit pas croire qu'il le » laissât en repos dans son désert, qu'il l'enverroit » querir, qu'il le vouloit voir comme un homme » illustre par toute sorte de raisons : comme le » bonhomme l'assuroit de sa fidélité, le roi dit qu'il » n'en doutoit point, & que quand on servoit bien » Dieu, on servoit bien son roi. Enfin, ce furent » des merveilles; il eut soin de l'envoyer dîner, » & de le faire promener dans une calèche; il en » a parlé un jour entier en l'admirant. Pour M. » d'Andilly, il est transporté, & dit, de moment

» en moment, sentant qu'il en a besoin : *il faut » s'humilier* «.

Henri *Arnauld*, évêque d'Angers, étoit son frère. Il naquit à Paris en 1597. En 1645, il fut envoyé à Rome pour terminer la guerre des Barberins & du pape Innocent X. La maison Barberin lui fit frapper une médaille, & lui érigea une statue. Il fut fait évêque d'Angers en 1649, & alors il ne fut plus qu'évêque; il ne se réservoit pas un moment, tout son temps étoit à ses diocésains. Quelqu'un lui représentant qu'il devroit au moins prendre un jour dans chaque semaine pour se reposer: *Donnez-moi donc*, dit-il, *un jour où je ne sois pas évêque*. La ville d'Angers s'étant révoltée en 1652, & la reine-mère s'étant mise en marche pour la punir, l'évêque alla au-devant d'elle, lui donna la communion, & lui dit: *Voilà votre Dieu, madame, qui a pardonné à ses ennemis, en mourant sur la croix par leurs mains*. Le pardon des ennemis, & l'oubli ou le mépris des injures étoient ses vertus favorites. Pour exprimer à quel point il poussoit l'accomplissement de ce précepte de l'évangile, on disoit de lui, *que le meilleur titre pour en obtenir des graces étoit de l'avoir offensé*. On sent bien que c'étoit une exagération, & que s'il falloit prendre ce propos à la lettre, ce seroit plutôt une critique qu'un éloge. L'abbé Prévôt l'a placé dans quelques-uns de ses romans, pour essayer de donner du ridicule à son jansénisme, allégorie bien gratuite qui échappe à la plupart des lecteurs, & déplaît à ceux qui l'apperçoivent. L'évêque d'Angers mourut en 1692, âgé de quatre-vingt-quinze ans. Ses négociations à la cour de Rome & en différentes cours d'Italie, ont été publiées à Paris en cinq volumes *in*-12, en 1748.

Mais le plus célèbre de tous les enfans d'Antoine *Arnauld*, & en général de tous les *Arnaulds*, est le docteur, nommé Antoine comme son père : c'est l'Annibal des jésuites, qui le persécutèrent avec autant d'acharnement que les Romains en montrèrent contre le général carthaginois :

Et même par sa mort leur fureur mal éteinte
N'auroit jamais laissé ses cendres en repos,
Si Dieu lui-même ici, de son ouaille sainte,
A ces loups dévorans n'avoit caché les os.

En effet ils le persécutèrent encore après sa mort dans ses amis & ses panégyristes; ils firent un crime à Santeuil d'avoir célébré dans des vers touchans le tendre attachement de M. *Arnauld* pour Port-Royal, & le dépôt de son cœur confié à cet asyle chéri, dont les agitations de sa vie l'avoient toujours tenu éloigné.

Ad sanctas rediit sedes, ejectus & exul,
Hoste triumphato, tot tempestatibus actus,
Hoc portu in placido, hâc sacrâ tellure quiescit
Arnaldus, veri defensor & arbiter æqui.
Illius ossa memor sibi vindicet extera tellus,
Huc cœlestis amor rapidis cor transtulit alis,
Cor nunquam avulsum, nec amatis sedib.s absens.

Ce moment où le cœur de M. *Arnauld* est rapporté à Port-Royal, rappelle, mais avec plus de pureté dans les affections mutuelles, celui ou Pierre-le-Vénérable, prenant pitié de la foiblesse humaine, envoie au Paraclet les cendres d'Abailard à sa fidelle Héloïse; une ame sensible aime Santeuil d'après ces vers intéressans, & s'attendrit avec lui sur le grand *Arnauld* & sur les filles de son cœur; mais la subtilité scholastique, & la haine théologique dessèchent & flétrissent tout.

Floribus austrum
Perditus, & liquidus immisi fontibus aprum.

Rien ne met si bien dans son jour le ridicule barbare de ces fureurs de parti, que ce qui se passa en cette occasion. Les jésuites menacèrent Santeuil de lui faire perdre une pension qu'il avoit de la cour, s'il ne se rétractoit, & malheureusement ils avoient alors ce pouvoir de nuire. Santeuil fut obligé de faire un autre ouvrage dans lequel il protestoit de sa soumission à l'église, & déclaroit que s'il falloit regarder *Arnauld* lui-même comme frappé des censures ecclésiastiques, *Arnauld* même cesseroit pour lui d'être un sage.

Ictus illo fulmine
Trabeate doctor, jam mihi non ampliùs
Arnalde sapens.

Mais les jésuites se soucioient peu qu'on se soumît à l'église, ils vouloient qu'on se soumît à eux, & que l'on condamnât leur ennemi, ou qu'on le regardât comme condamné; la petitesse scholastique perçant à travers ces grandes passions, ils proposèrent de mettre, *Arnalde sapies*, en regardant la chose comme jugée; Santeuil, par accommodement, consentit de mettre *sapias*, conservant ainsi une ombre d'incertitude. *O curas hominum!*

On sait que M. *Arnauld* a eu grande part à la grammaire & à la logique, dites *de Port-Royal*; il composa la première avec M. Lancelot; la seconde avec M. Nicole. Quant aux autres ouvrages de ce fameux docteur, comme la plupart sont polémiques, le temps leur a fait tort, soit en diminuant l'intérêt des questions qu'on y traite, soit en amenant des principes différens sur la dispute & sur la manière même de disputer; aussi ces ouvrages sont-ils moins lus qu'estimés, & moins estimés que célèbres; les titres seuls de *la fréquente communion*, *de la perpétuité de la foi*, annoncent des ouvrages qu'on respecte, mais qu'on abandonne aux théologiens. Quiconque se consacre au genre polémique & à la guerre de plume, a fait son choix entre son siècle & les âges suivans; il sacrifie l'avenir au présent, il veut amuser ou occuper ses contemporains, il consent d'être indifférent à ceux qui viendront après lui. Est-ce par ses écrits polémiques que M.

de Voltaire est immortel ? Ses sarcasmes contre ses ennemis, sarcasmes si redoutés de son temps, ennuieront la postérité; les originaux ne seront plus là pour être comparés à leurs portraits. Quand Virgile dit :

Qui Bavium non odit, amet tua carmina, Mævi.

Je vois deux coups portés à la fois d'une main adroite & sûre; je vois que Virgile auroit été satyrique, s'il avoit voulu l'être ; mais que m'importe Bavius & Mævius ? que m'importent même aujourd'hui Cotin ou Cassaigne ? Si Trissotin & Vadius plaisent toujours, ce n'est pas comme représentant Cotin & Ménage ; c'est comme offrant un portrait vrai & durable des pédans de tous les pays & de tous les âges. Que nous importent aujourd'hui les jésuites & les calvinistes du temps de M. *Arnauld ?* On ne peut s'empêcher de regretter qu'il ait perdu à tâcher de les rendre odieux ou ridicules, un temps & des efforts qu'il eût pu employer à laisser des monumens plus durables de son beau génie & de sa vaste érudition.

La cour opprimoit M. *Arnauld*, parce que les jésuites le vouloient; mais elle eût voulu l'honorer & le récompenser, s'il avoit daigné se prêter à ses faveurs. Il avoit été exclu de Sorbonne pour des propositions réputées jansénistes, ce qui a fait dire à Boileau.

Arnauld, qui sur la grace instruit par Jésus-Christ,
Combattant pour l'église, a, dans l'église même,
Souffert plus d'un outrage & plus d'un anathême.

La trop passagère paix de Clément IX en 1668, amena une trève entre *Arnauld* & les jésuites; la cour de France & la cour de Rome y prirent part; *Arnauld* fut présenté par des évêques au nonce, qui lui dit : *qu'il ne pouvoit mieux employer sa plume d'or qu'à défendre l'église.* Le roi Louis XIV, auquel il fut présenté par son neveu, M. de Pomponne, ministre des affaires étrangères, lui tint à-peu-près le même langage. *J'ai été bien aise*, lui dit-il, *de voir un homme de votre mérite, & je souhaite que vous employiez vos grands talens à la défense de la religion.* Monsieur, frère du roi, s'avança vers lui en disant : *Il faut bien faire quelque pas pour voir un homme si rare.* Mais les hostilités & les persécutions recommencèrent bientôt; Louis XIV crut *Arnauld* dangereux ; c'étoit le moyen de le rendre tel. Il fut obligé de se cacher ; mais en se cachant, il augmentoit le nombre de ses disciples & de ses admirateurs, & il leur étoit toujours présent. Quelqu'un disoit devant Boileau, que le roi faisoit chercher M. *Arnauld*, & vouloit le faire arrêter ; *le roi*, répondit Boileau, *est trop heureux pour le trouver.* Ce poëte vante par-tout M. *Arnauld*, & s'honore sur-tout de son suffrage :

Arnauld, le grand *Arnauld* fit mon apologie.

Arnauld se retira en 1679 dans les Pays-Bas. Il y vécut, dit l'auteur du siècle de Louis XIV, jusqu'à quatre-vingt-deux ans, dans une retraite ignorée, inconnu, sans fortune, même sans domestique, lui, dont le neveu avoit été ministre d'état, lui qui auroit pu être cardinal. Il l'auroit pu, il est vrai; mais aux conditions qu'on exigeoit, il auroit été un cardinal ordinaire; il fut le docteur par excellence. Il n'avoit pas prévu ce qu'il perdroit un jour dans la postérité; mais il calculoit très-bien ce que l'honneur d'être le chef d'un parti opprimé lui rapportoit de son vivant de considération & de respects. M. *Arnauld*, dit M. de Fontenelle, avoit un parti nombreux qui chantoit victoire pour son chef, dès qu'il paroissoit dans la lice. Le plaisir d'écrire en liberté, poursuit l'auteur du siècle de Louis XIV, lui tint lieu de tout. Il donna jusqu'au dernier moment l'exemple d'une ame pure, forte, inébranlable, & supérieure à la mauvaise fortune.

On rapporte de lui un petit fait qui annonce au moins de la simplicité dans les mœurs. Il alloit par la voiture publique voir l'évêque d'Angers, son frère ; on parla beaucoup du livre de *la perpétuité de la foi* qui venoit de paroitre, & tout le monde le vanta. M. *Arnauld*, qui en connoissoit mieux les défauts que personne, crut devoir, par modestie, les relever, & rabattre un peu des éloges. Ce téméraire, qui osoit attaquer le grand *Arnauld*, scandalisa beaucoup, on ne le lui dissimula point, & on lui déclara sans ménagement qu'on ne le croyoit pas fait pour entrer en lice avec un tel écrivain. Quand on fut arrivé à quelques lieues d'Angers, on y trouva le carrosse de l'évêque, qui envoyoit prendre son frère ; les domestiques de l'évêque le nommèrent en le demandant à la voiture publique, & il fallut reconnoitre que l'adversaire de M. *Arnauld* n'étoit pas indigne de lui.

Un autre petit trait caractérise M. *Arnauld*. M. Nicole, qui avoit tant combattu avec lui les corrupteurs de la morale, les ennemis de la foi, & sur-tout les ennemis de Port-Royal, lui disoit un jour qu'il étoit las de cette guerre de plume, & qu'il vouloit enfin se reposer. *Vous reposer !* répondit M. *Arnauld*, *eh! n'aurez-vous pas l'éternité toute entière pour vous reposer ?* mot qui ressemble assez à celui de l'évêque d'Angers : *Donnez-moi donc un jour où je ne sois pas évêque.*

M. *Arnauld* ne se reposa en effet que dans l'éternité, il écrivit & combattit toute sa vie. Ses œuvres éparses formoient près de cent volumes en différens formats ; on en a donné un recueil complet en plusieurs volumes *in*-4°. à Lausanne, en 1777, 1778 & 1779. Indépendamment des ouvrages que nous avons déja nommés, ses écrits contre les ministres Claude & Jurieu, contre le pere Malebranche de l'Oratoire, contre le P. Maimbourg, & les jésuites, sont connus, ou plutôt comme nous l'avons dit, ils commencent à être oubliés.

Le gouvernement, quand il ne persécutoit pas M. *Arnauld*, employoit volontiers sa plume contre ses ennemis, parce qu'elle étoit forte & accréditée.

l'ouvrage intitulé : *Le prince d'Orange, nouvel Absalon, nouvel Hérode, nouveau Cromwel*, est reconnu pour être de M. *Arnauld*, & ce n'est pas détruire cette idée, que d'observer, avec l'auteur du siècle de Louis XIV, que le titre de cet ouvrage est du style du P. Garasse. M. *Arnauld* se permettoit quelquefois ce style dans la dispute, il avoit de la *sainte colère*; il a même fait un traité exprès pour la justifier par l'exemple de l'écriture sainte & des pères. Le gouvernement adopta l'écrit de M. *Arnauld* contre le prince d'Orange, & le fit répandre dans les cours étrangères.

On assure que M. *Arnauld*, dans le temps même où il étoit persécuté par la France, comme l'ennemi des rois, & sur-tout des papes, entretenoit toujours des intelligences avec la cour de Rome, & qu'il ne cessa point d'avoir dans cette cour un crédit secret, qui triompha plus d'une fois du crédit éclatant des jésuites. Tant le besoin qu'on a du talent & du savoir se fait sentir à travers toute l'envie qu'ils excitent !

Mais ce qu'on ne sait pas peut-être assez, c'est que de tous les écrits polémiques de M. *Arnauld*, le plus éloquent, le plus intéressant & le plus utile a été composé pour la défense des jésuites, dans une occasion où ils étoient calomniés & opprimés; ce qui fait un honneur infini à M. *Arnauld*, en montrant qu'il étoit toujours prêt à défendre la vérité, & que les intérêts de parti ne prévaloient point chez lui, sur ceux de la justice & de l'humanité. Cet écrit est intitulé : *Apologie du clergé de France, & des catholiques d'Angleterre*, contre une prétendue conspiration papiste qu'on leur imputa vers la fin du règne de Charles II. L'auteur y met dans tout son jour une vérité triste, mais dont il importe de se pénétrer, c'est qu'il n'y a point d'excès où les fureurs de parti ne puissent entrainer, & qu'il n'y a point d'innocence qui puisse tenir contre les interprétations sinistres de la haine & de la vengeance. Le fanatisme d'ailleurs croit tout & voit tout; chez une nation transportée de zèle pour la réforme, comme l'étoit alors l'Angleterre, il suffisoit d'accuser les catholiques, & de dénoncer les jésuites, pour être cru & accueilli : on fit d'abord parvenir au roi, par des voies détournées, des avis mystérieux, qui lui faisoient craindre tantôt l'assassinat, tantôt le poison; d'après ces avis, on entendit des témoins, les uns déja flétris par la justice, les autres, plus heureux jusqu'alors, mais non moins infâmes. On eut soin de ne les produire sur la scène que les uns après les autres, de manière que les derniers pussent adapter leurs dépositions à celles des premiers qu'on leur communiquoit ou qui étoient déja publiques. Leur roman fut qu'on devoit brûler Londres & Westminster, rétablir le catholicisme dans les trois royaumes; la vie du roi étoit menacée de tous côtés, & pour qu'il ne pût échapper, les uns s'étoient chargés de l'assassiner, les autres de l'empoisonner. Un jésuite avoit dit ou écrit, que si le roi ne vouloit pas être C. R. (catholique romain) il ne seroit plus R. C. (roi Charles.) Le P. Oliva, général des jésuites, devoit être le véritable roi de la Grande-Bretagne sous l'autorité du pape : il avoit déja disposé des dignités & des emplois. L'Espagne & la France, quoiqu'en guerre ensemble, concouroient au succès de l'entreprise; le P. de la Chaise étoit le lieutenant d'Oliva, comme Oliva l'étoit du pape. Mais ce n'étoit ni au pape, ni aux jésuites qu'on en vouloit, c'étoit au duc d'Yorck, (depuis Jacques II.) Les témoins chargèrent sur-tout son sécretaire de confiance, nommé *Coleman*, qui prêtoit à ces accusations par son zèle pour le catholicisme & par les correspondances qu'il entretenoit en son propre nom & au nom du duc d'Yorck avec le pape & les jésuites. On saisit ses papiers; on y trouva partout l'expression des vœux les plus ardens pour le rétablissement de la foi catholique, ce qui passa pour une démonstration du complot de Coleman, & de la complicité du duc d'Yorck. Coleman fut envoyé au supplice.

Mais il falloit donner au roi un grand intérêt d'abandonner son frère; la reine n'avoit point d'enfans; on savoit que le roi ne l'aimoit pas; on présumoit qu'il sauroit gré à ceux, qui rompant ses premiers nœuds, lui rendroient la liberté d'en former d'autres & l'espérance de donner un héritier au trône. Ils firent donc à l'égard de la reine, ce qu'ils avoient fait à l'égard du duc d'Yorck; ils l'accusèrent indirectement dans la personne d'un homme qui lui étoit attaché; ils firent résulter des informations, que le roi devoit être empoisonné par Wakeman, médecin de la reine.

Cependant le duc d'Yorck pouvoit triompher de tous les obstacles, & succéder à la couronne, (ce qui arriva en effet) il étoit bon à tout évènement de le diviser d'intérêt d'avec les jésuites, sur-tout en rendant ceux-ci plus noirs & plus odieux; on fit donc encore résulter des informations, que les jésuites, en même temps qu'ils faisoient assassiner le roi par le duc d'Yorck, conspiroient d'assassiner le duc d'Yorck lui-même, s'il prétendoit jamais être en Angleterre autre chose que le vicaire du pape & l'*affilié* des jésuites.

Il arriva de plus un incident qu'on avoit vraisemblablement fait naître, & dont on tira un grand parti. Godfrey, juge de paix, qui avoit reçu les premières dépositions dans cette affaire, fut trouvé mort dans un fossé, ayant son épée passée au travers du corps, comme s'il se fût tué lui-même; mais des marques qu'on crut lui voir au cou, & des contusions qu'on crut lui trouver à la poitrine, firent penser qu'il avoit été assassiné; car c'étoit-là ce qu'on vouloit croire. Des bagues restées à ses doigts, de l'argent trouvé dans ses poches, écartoient l'idée qu'il fût tombé entre les mains des voleurs : cet assassinat étoit donc l'ouvrage de la haine & de la vengeance. Les protestans publioient que les jésuites avoient voulu punir ce juge d'avoir reçu les dépositions faites contre eux, & effrayer

par cet exemple, les autres juges. Les catholiques foutenoient, avec beaucoup plus de vraifemblance, que leurs accufateurs avoient commis ce crime pour le leur imputer, & les conjectures fur ce point durent fe tourner en certitude, lorfqu'on vit des fauffaires affurer impudemment que le meurtre avoit été commis à l'hôtel de Sommerfet, où demeuroit la reine, & par les domeftiques mêmes de la reine. L'infolence de la calomnie ne pouvoit guères aller plus loin. Le roi en fut épouvanté; il eut affez de fermeté pour défendre fa femme, & fon frère. Ce qui touchoit au trône fut fauvé; mais tous ceux qui n'avoient pour appui que leur innocence, furent facrifiés. Il falloit des victimes au fanatifme & à la crédulité; on verfa des flots de fang innocent, on fit même tomber des têtes illuftres; le vicomte de Stafford, de la maifon Howard, homme fimple & vertueux, d'ailleurs vieillard infirme, fut décapité, parce qu'un fauffaire de la lie du peuple, déclara lui avoir vu remettre une commiffion de la part du P. Oliva, qui le créoit tréforier d'une prétendue armée papale, qu'on devoit lever pour faire la conquête des trois royaumes; les gens fages frémiffoient & fe taifoient; le parlement défendit de nier la réalité de *la conspiration papifte*, ce qui prouve qu'il n'y croyoit pas.

Les noms des trois fcélérats obfcurs, fur la foi defquels toutes ces violences furent exercées, font devenus célèbres par ce grand crime.

Le premier, nommé Titus Oates, fils d'un tifferand, devenu miniftre anabaptifte, avoit pris les ordres dans l'églife Anglicane, pour avoir un bénéfice. Accufé de parjure, il n'échappa qu'avec peine aux rigueurs de la juftice. Aumônier de vaiffeau, il fut chaffé pour des défordres infâmes, il fe fit catholique, & entra comme écolier à l'âge de trente ans, (pour imiter Saint-Ignace) au collége des Jéfuites de Saint-Omer, dans l'intention, comme il l'avoua lui-même, d'épier leurs fecrets. Son efpionage ayant été foupçonné ou prouvé, le provincial l'avoit chaffé à coups de bâton. Cet impofteur fut confondu fur tous les points dans l'affaire de la confpiration. Les accufés prouvèrent l'*Alibi*, non-feulement pour ce qui les regardoit, mais encore pour ce qui regardoit Oates, qui le plus fouvent ne connoiffoit ni les lieux où il difoit s'être trouvé, ni les perfonnes avec lefquelles il prétendoit avoir traité; il avoit eu, difoit-il, de fréquentes conférences avec le confeffeur de Louis XIV, & il ne favoit pas feulement le nom du P. de la Chaife; il avoit été très-fouvent, difoit-il encore, au collége des jéfuites à Paris, & il fut convaincu d'ignorer où ce collége étoit fitué. Il avoit négocié dans les Pays-Bas avec Dom Juan d'Autriche; c'étoit, difoit-il, un grand homme maigre, & le Roi, qui connoiffoit beaucoup Dom Juan, favoit qu'il étoit précifément le contraire; enfin Oates affuroit avoir eu des liaifons intimes avec Coleman, qu'il accufoit d'avoir conduit toute l'intrigue; on plaça Coleman devant lui, il ne le reconnut point. Mais l'évidence avoit perdu fon empire fur les efprits; le bandeau du fanatifme couvroit tous les yeux, la nation entière étoit devenue populace; les juges indiquoient aux témoins ce qu'ils devoient dire, & difputoient contr'eux fur leurs dépofitions, quand elles tendoient à la décharge des accufés. Les étudians du collége de Saint-Omer atteftèrent que pendant tout le temps qu'Oates prétendoit avoir paffé à Londres, il n'avoit point quitté Saint-Omer. Un des dépofans ajouta : « C'eft une vérité que je ne puis révoquer » en doute fans démentir le témoignage de tous » mes fens. » Vous autres papiftes, lui répondit avec un mépris amer le chef de juftice, on vous » inftruit dès l'enfance à n'en pas croire vos » fens ».

On vient de voir quel homme étoit Oates. Bedloë, fecond témoin, feignant de ne le pas connoitre, eut foin de répéter fidèlement la même dépofition, & d'y ajouter qu'il avoit vu tuer le juge Godfrey, à l'hôtel de Sommerfet, par les domeftiques de la reine. Ce Bedloë, foldat, fils d'un violon de village, étoit un avanturier, qui faifoit métier de parcourir, fous de faux noms, les divers états de l'Europe, emportant l'argent de tout le monde. Pour completter la preuve légale fur le fait particulier de l'affaffinat de Godfrey, on féduifit un malheureux, nommé Prance, qui ayant été chargé tout exprès par Bedloë, avoit été jetté dans le cachot le plus infect & le plus mal fain, où l'on prétend même qu'il fut plufieurs fois appliqué à la queftion; enfin, il avoua, pour fauver fa vie, qu'il avoit eu part au meurtre de ce juge, & que le meurtre s'étoit fait par ordre de la reine.

Le troifième témoin, nommé Dangerfield, étoit un fauffaire & un faux monnoyeur, pilorié quatre fois, fouetté, banni, marqué d'un fer chaud à la main, à qui la juftice enfin n'avoit fait grace que de la vie. Celui-ci prétendoit avoir trouvé prefque miraculeufement dans un tonneau de farine des papiers myftérieux qui contenoient tout le plan de la conjuration, tel qu'il avoit été expofé par les autres témoins. Nous ne nommons que les principaux. Tous les autres étoient de la même efpèce.

Ce fut fur la foi de pareilles gens & de pareils faits, qu'on envoya au fupplice tous ceux que le gouvernement crut avoir intérêt d'opprimer, tous proteftèrent de leur innocence jufqu'au dernier foupir, & le fanatifme imputa cette conftance au fanatifme. Oates, Bedloë, Dangerfield furent comblés de bienfaits & de récompenfes.

« Je me fouviens, dit M. *Arnauld*, d'avoir lu » dans une gazette burlefque, que le roi d'Ethiopie » avoit fait pendre fon cordonnier, parcequ'il avoit » découvert qu'il l'avoit voulu faire périr par une » mine qu'il avoit faite dans le talon de fon foulier ». Voilà, felon M. *Arnaud*, l'image de la

conspiration papiste, & le dégré de vraisemblance qu'elle présente. Il ajoute que cette calomnie fut tournée en ridicule dans une comédie, où sur la foi de deux témoins, on faisoit le procès à un homme pour avoir volé & emporté sous son manteau un navire armé de quarante pièces de canon. *Apolog. pour les catholiques, première part., p. 285 & 312, 3.*

M. *Arnauld* applique au peuple Anglois ce que le Prophète Isaïe, *chap 8, vers. 12*, dit du peuple Juif. *Non dicatis : conjuratio : omnia enim quæ loquitur populus iste, conjuratio est.* On disoit qu'il n'y avoit point alors de meilleur métier en Angleterre que celui de *témoin du roi, & de découvreur de conspirations.*

Si M. *Arnauld* avoit toujours disputé sur de pareils sujets, si, sur des matieres importantes dans tous les temps comme celle-ci, il eût joint ainsi à la force du raisonnement, au charme de l'éloquence, le pouvoir du ridicule, il auroit été plus utile aux hommes, & ses écrits polémiques seroient plus généralement lus.

Antoine *Arnauld* mourut à Bruxelles en 1694.

Un autre Antoine ARNAULD, fils aîné de M. *Arnauld* d'Andilly, & abbé de Chaumes, n'est connu que parcequ'il a laissé des *Mémoires*, imprimés en 1756 en 3 vol. *in*-12. Mais son frère, Simon *Arnauld*, marquis de Pomponne, employé avec succès dans un grand nombre d'ambassades, & chargé depuis du ministère des affaires étrangères, est un de ceux qui ont répandu le plus d'éclat sur le nom d'*Arnauld*. Madame de Sévigné le fait aimer & regretter dans la plupart de ses *Lettres* ; c'est peut-être après M. de Turenne, l'homme de ce siècle qu'elle peint le plus favorablement. C'est à lui qu'elle adresse ces lettres si animées & si pleines d'intérêt sur le procès de M. Fouquet. Il paroit que M. de Pomponne étoit fort attaché à ce ministre, ce qui ne nuisit point à son élévation. Entr'autres excellentes qualités, il montra sur tout un désintéressement que sa pauvreté & une nombreuse famille dont il étoit chargé rendoient très-méritoire. Dans le temps qu'il étoit ambassadeur à la Haye en 1662, il lui naquit un fils, qui fut dans la suite l'abbé de Pomponne. Les États-Généraux lui offrirent de le tenir sur les Fonts baptismaux. A cet honneur étoit attaché une pension viagère de deux mille écus pour l'enfant. M. de Pomponne refusa, pour éviter dans ses négociations, dit un auteur, l'embarras de la reconnoissance. Il fut fait ministre des affaires étrangères en 1671, à la mort de M. de Lionne; il fut disgracié en 1679, après la paix de Nimègue. Un ministre renvoyé étoit sous Louis XIV un grand évènement : ce ministre d'ailleurs étoit vertueux & intéressant. « En vérité, dit madame de Sévigné, je ne m'accoutume point à la chûte de ce » ministre, je le croyois plus assuré que les autres, » parcequ'il n'avoit point de faveur. On dit qu'il » y avoit près de deux ans qu'il étoit gâté auprès » du roi, qu'il étoit opiniâtre au conseil, qu'il alloit » trop souvent à Pomponne, que cela lui ôtoit » l'exactitude, & qu'en dernier lieu ce courier de » Bavière, qui étoit arrivé le jeudi au soir, & » dont il ne vint rendre compte que le samedi à » cinq heures du soir, a été la derniere goute qui » a fait répandre le verre. Il se défend de cette » faute en disant qu'il falloit tout ce temps-là pour » déchiffrer, & que si le courier n'eût point paru, » sa majesté n'eût point eu d'impatience ; mais il » étoit à M. Colbert, & il donna ses lettres ; de » sorte que les nouvelles étoient répandues, & le » roi n'avoit point ses lettres ». Tout cela, dit madame de Sévigné, en style de Port-Royal, étoit marqué dans l'ordre de la Providence. On reprochoit encore à M. de Pomponne de n'avoir pas fait comprendre dans le traité de Nimègue les villages qui sont entre Fribourg & Brisac ; en effet, quand le roi fit dans la suite son entrée dans Strasbourg, & qu'il voulut aller visiter Fribourg, il fallut qu'il y allât diner sans s'arrêter en chemin, parce que c'étoient des terres de l'Empire.

Voici la raison que Louis XIV lui-même donne & de la nomination & du renvoi de M. de Pomponne. En 1671, dit-il, il mourut un sécrétaire d'état. « Je fus quelque temps à penser à qui je » ferois avoir cette charge, & après avoir bien » examiné, je trouvai qu'un homme qui avoit » long-temps servi dans des ambassades, étoit celui » qui la rempliroit le mieux. Je lui fis mander de » venir. Mon choix fut approuvé de tout le mon- » de.... Mais l'emploi que je lui ai donné se trouvoit trop grand & trop étendu pour lui.... Enfin » il a fallu que je lui ordonne de se retirer, parce » que tout ce qui passoit par lui, perdoit de la » grandeur & de la force qu'on doit avoir en » exécutant les ordres d'un roi de France «.

On voit par-là que le nom d'*Arnauld* n'a pas eu part, comme le croyoit madame de Sévigné, à la disgrace de M. de Pomponne. « Un homme » me disoit l'autre jour, dit-elle, c'est un crime » que sa signature ; & je dis *oui* c'est un crime » pour eux de signer & de ne signer pas ».

« Un certain homme, dit-elle encore, (c'étoit » M. de Louvois,) avoit donné de grands coups » depuis un an, espérant tout réunir : mais on » bat les buissons, & les autres prennent les oi- » seaux; de sorte que l'affliction n'a pas été mé- » diocre, & a troublé entièrement la joie intérieure » de la fête ».

En effet, M. Colbert fit donner la place de M. de Pomponne, au président Colbert de Croissy, son frère, qui négocioit alors en Bavière le mariage de M. le Dauphin avec la princesse de Bavière, & qui avoit envoyé le courier, fatal à M. de Pomponne; & Louvois qui haïssoit bien plus Colbert que Pomponne, trouva qu'il avoit perdu à cette affaire où il avoit espéré gagner.

On ne reverra jamais, dit madame de Sévigné, un ministre aussi aimable. Il est vrai que Colbert & Louvois n'étoient point aimables, mais ils

étoient appliqués, ils faisoient de grandes choses, & il faut l'avouer, il ne reste rien de grand qui serve de monument au ministère de M. de Pomponne, il avoit vraisemblablement plus de vertus, d'esprit & de graces que de talens.

On a de lui la *négociation* de sa première ambassade en Suède, où il alla deux fois, en 1665, & en 1671. Il mourut à quatre-vingt-un ans, en 1699. Louis XIV dit alors à l'abbé de Pomponne, son fils : *vous pleurez un pére que vous retrouverez en moi ; & moi, je perds un ami que je ne retrouverai plus.* L'abbé de Pomponne avoit eu l'abbaye de S. Maixent, il eut ensuite celle de S. Médard, & alors il remit la première. Il fut long-temps doyen du conseil. On dit que lorsqu'il parvint à cette dignité, dont on n'a l'obligation qu'à l'âge, il demanda respectueusement à Louis XV la permission de prendre ce titre de doyen, & d'en faire les fonctions, & que Louis XV répondit : *il me seroit difficile de vous en empêcher.* L'abbé de Pomponne avoit été ambassadeur à Venise ; il fut, en 1743, honoraire de l'académie des Inscriptions & Belles-Lettres. Il mourut en 1756 à quatre-vingt-sept ans. C'est le dernier des *Arnaulds* connus. Il se nommoit Henri-Charles.

ARNOBE, (*Hist. ecclés.*) un des premiers défenseurs du christianisme contre les Payens, connu par ses *livres contre les Gentils.* Il étoit né en Afrique, il se fit chrétien sous l'empire de Dioclétien ; Lactance fut son disciple.

On distingue deux ARNOBES : l'ancien, c'est celui dont nous venons de parler, & le jeune, prêtre Gaulois, qui vers l'an 460 répandoit en France la doctrine semi-Pélagienne.

ARNOUL. (SAINT) (*Hist. de Fr.*) On ne sait rien des auteurs de la race Carlovingienne au-delà de saint *Arnoul ;* on ignore quel étoit son père ; mais *Arnoul* étoit déja un très-grand seigneur, un homme riche & puissant ; nous remontons presque par lui jusqu'au berceau de notre monarchie. Qu'importe d'aller au-delà ? En voilà bien assez pour présumer que la race Carlovingienne pouvoit avoir une antiquité à peu-près égale à celle des Mérovingiens, & que dans l'origine le choix des François auroit pû tomber indifféremment sur l'une ou sur l'autre.

Saint *Arnoul* fut plus qu'un grand seigneur, il fut un sujet utile, le digne ami d'un bon roi, le digne instituteur d'un prince, & si son élève ne fut pas digne de lui, cet élève lui dut au moins le peu de vertus qui tempérèrent ses vices ; ce fut Dagobert I.

Lorsque Clotaire II, en 624, donna l'Austrasie à Dagobert son fils, avec le titre de roi, il le mit sous la direction de deux ministres qui jouissoient de la plus haute réputation de sagesse & de vertu. c'étoient saint *Arnoul*, évêque de Metz, gouverneur de Dagobert, & Pepin, dit le vieux, ou de Landen.

Saint *Arnoul*, avant d'être engagé dans les ordres, avoit été marié & avoit eu des enfans ; c'est de lui que descend de mâle en mâle la seconde race de nos rois ; elle descend aussi de Pepin, par les femmes. Ainsi, de ces deux hommes que la tendresse éclairée de Clotaire II, avoit donnés pour guides à la jeunesse de Dagobert, devoient naître les princes destinés à enlever le trône à la race de Dagobert & de Clotaire II.

On rapporte de Dagobert des traits de violence singuliers à l'égard de son gouverneur. Saint *Arnoul* ne respiroit que la retraite, c'étoit-là son ambition ; il en parla au roi, (c'étoit alors Dagobert) qui, soit habitude de le voir, soit connoissance & sentiment du besoin qu'il avoit de ses conseils, le pria de rester. *Arnoul* insista ; le roi ne trouva pas pour le retenir de moyen plus doux que de le menacer de faire périr son fils ; & comme *Arnoul* ne se rendoit point encore, le roi, passant par affection aux plus violens transports de la haine, tira son épée, & voulut l'en percer lui-même.

Selon l'auteur des *Gestes de Dagobert*, ce prince du vivant de Clotaire II, par un mouvement de colère ou de jeunesse, outragea ce même gouverneur d'une manière si coupable, que craignant le ressentiment de son père, il se retira dans une petite chapelle de Saint-Denis, comme dans un asyle. Il fit de là sa paix avec son père, & dans la suite, en mémoire de cet évènement, & en expiation de ce tort, il fit bâtir dans le même lieu l'église & le monastère de Saint-Denis, qui fut long-temps dans l'opinion publique, son plus beau titre de gloire.

Tant que Dagobert se gouverna par les avis de saint *Arnoul* & de ses pareils, son gouvernement mérita des louanges ; lorsqu'il s'éloigna d'eux, ou lorsqu'il les força de s'éloigner de lui, les favoris & les femmes s'emparèrent aisément de cette ame vide & foible. Saint *Arnoul* se retira dans les Vosges. Un auteur contemporain a écrit sa vie, & elle a été traduite par M. Arnauld d'Andilly.

ARNOUL. (*Hist. de Fr.*) A la mort de Charles-le-Gras ou le Gros, en 888, la maison Carlovingienne sembloit réduite à deux seuls princes ; *Arnoul*, bâtard de Carloman-le-Germanique ; & Charles-le-Simple, fils posthume de Louis-le-Bègue, que plusieurs affectoient de regarder aussi comme bâtard. *Arnoul* eut la succession Germanique, & tandis que ce bâtard jouoit le rôle principal parmi les princes de cette maison, Hébert ou Herbert, comte de Vermandois, & Pepin, comte de Senlis, qui descendoient de mâle en mâle de Charlemagne, par Bernard, roi d'Italie, dont la bâtardise est pour le moins très-incertaine, n'étoient pas même réputés princes du sang, eux dont les branches avoient le droit d'aînesse sur toutes les branches issues de Louis-le-Débonnaire.

Arnoul prétendoit à toute la succession de Charlemagne, parcequ'il étoit, disoit-il, le seul mâle issu de mâle en mâle de Charlemagne, & qui ne fût pas un enfant ; ce dernier mot excluoit Charles-le-Simple,

le Simple ; & le premier supposoit toujours que l'on comptoit pour rien les descendans de Bernard.

Arnoul avoit bien voulu reconnoitre pour roi de France le comte Eudes, qui lui avoit fait des soumissions; mais il ne vouloit pas de même céder l'empire aux nouveaux concurrens qui cherchoient à l'usurper. Il passe en Italie, il arrive aux portes de Rome, & s'empare de cette ville par un hasard bien singulier. Ses troupes étoient excédées de fatigue ; mais les soldats étoient pleins d'ardeur : les chefs insistoient pour qu'on donnât aux troupes quelques jours de repos; les soldats crioient gaîment qu'un assaut les délasseroit. Pendant ce débat un lièvre sort du milieu du camp; les soldats le poursuivent avec de grands cris du côté de la ville. Les *Romains* de ce temps, qu'il est presque ridicule d'appeller d'un tel nom, persuadés que l'armée d'*Arnoul* court à l'assaut, s'effraient, abandonnent la garde des portes & des murailles. Les Germains ne trouvant point d'obstacle, escaladent les murailles, enfoncent les portes, prennent la ville. *Arnoul* est couronné empereur par le pape Formose ; mais la querelle du sacerdoce & de l'Empire se préparoit de loin, & les prétentions des papes faisoient toujours quelque progrès. Formose, en faisant prêter serment de fidélité par les Romains au nouvel empereur, changea la formule ordinaire, & introduisit une restriction qui soumettoit entièrement l'autorité impériale à l'autorité pontificale. Voici quelle étoit cette nouvelle formule :

« Je jure par les saints mistères, que sauf mon » honneur, ma loi, & la fidélité que je dois au « pape Formose mon seigneur, je serai fidèle à » l'empereur *Arnoul*.

L'ancien serment, tel qu'il avoit été prêté en 824, à Louis-le-Débonnaire, & à Lothaire son fils, contient bien une foible réserve de la fidélité jurée au pape, *salvâ fide quam repromisi domino apostolico;* mais il exprime l'engagement le plus fort & le plus étendu à l'égard de l'empereur, & assujettit formellement l'élection des papes à la confirmation de l'empereur. *Cap. t. 1, p. 647 & 648.*

Arnoul mourut peu d'années après en 899, de la maladie pédiculaire, & l'Empire sortit pour toujours de la race de Charlemagne, tant légitime que bâtarde.

Le dernier empereur descendu de Charlemagne, dans la ligne masculine & légitime, fut Charles-le-Gras; le dernier empereur de la même ligne, mais bâtard, fut *Arnoul*.

ARNOUL est encore le nom d'un évêque de Lizieux dans le 12ᵉ siècle, lequel a laissé des *Épitres* & des *Poësies*, dont Turnèbe a donné une édition à Paris en 1585, *in*-8°.

Et d'un dominicain du 17ᵉ siècle qui voulut instituer, en l'honneur de la Vierge, *l'ordre du Collier céleste du sacré Rosaire, composé de cinquante demoiselles*, mais qui ne put, dit-on, trouver de chevalières.

ARONS, ARUNS, ou ARONCE. (*Hist. Rom.*) C'est le nom d'un frère & d'un fils de Tarquin, dit le *Superbe*. Le frère avoit épousé avant lui, la cruelle Tullia, fille de Servius Tullius, sixième roi de Rome. L'ayant trouvé moins digne d'elle que Tarquin, elle s'en défit, à ce qu'on croit pour épouser celui-ci. *Aruns* & Tarquin vivoient environ cinq siècles avant J. C.

ARUNS, fils de Tarquin & de Tullie, fut chassé de Rome avec toute sa famille. Brutus & lui s'entre-tuèrent dans un combat.

ARONDEL, (*Hist. d'Angleterre.*) c'est le nom 1°. d'un prélat anglois, qui fut successivement évêque d'Ely, archevêque d'York, puis de Cantorbery en Angleterre ; & de Saint-André en Ecosse. Il eut beaucoup de part à la révolution qui renversa du trône Richard II, pour y placer Henri IV. Il est d'ailleurs connu par son zèle persécuteur contre Wiclef & les Lombards. Il est le premier qui ait défendu de traduire l'écriture sainte en langue vulgaire.

2°. D'un vaillant capitaine anglois, qui se distingua dans les guerres des Anglois & des François sous Charles VII, & Henri VI : on l'appelloit l'*Achille anglois*. Il mourut d'une blessure au talon, comme ce héros grec, dont on lui donnoit le nom & dont il avoit la valeur.

3°. Ce nom a encore eté illustré par Thomas Howard, comte d'*Arondel*, & de Surrey, qui l'a donné à ces fameux marbres, autrement nommés d'Oxford ou de Paros, parce qu'ils avoient été découverts dans l'isle de Paros, par des gens envoyés par le comte d'*Arondel*, & qu'ils ont été donnés depuis à l'université d'Oxford. On sait que ces marbres renferment les principales époques de l'histoire des Athéniens, depuis la premiere année de Cecrops, l'an 1582 avant J. C. jusqu'à l'an 364 avant sa naissance. La meilleure édition de ces marbres est celle d'Oxford, 1763, *in*-fol. Les marbres d'*Arondel* sont la base la plus sûre de la chronologie de l'histoire ancienne.

AROUET, ... AROUET, *voyez* VOLTAIRE.

ARPA EMINI, s. m. (*Hist. mod.*) officier du grand-seigneur ; c'est le pourvoyeur des écuries : il est du corps des mutaferacas ou gentilshommes ordinaires de sa hautesse. A la ville il reçoit l'orge, le foin, la paille & les autres fourages d'imposition ; à l'armée ils lui sont fournis par le defterdard ou grand trésorier qui a soin des magasins. L'*arpa emini* en fait la distribution aux écuries du sultan & à ceux qui en ont d'étape ; ses commis les délivrent & lui rendent compte du bénéfice, qui est quelquefois si considérable, qu'en trois ans d'exercice de cette charge, il se voit en état de devenir bacha par les voies qui conduisent ordinairement à ce grade, c'est-à-dire par les riches présens faits aux sultanes & aux ministres. Guer. *Mœurs des Turcs, tom. I.* (G)

ARPAJON, (LOUIS, marquis de Severac, duc d') après avoir servi & commandé avec la plus

grande distinction sous le règne de Louis XIII, dans le Monserrat, dans le Piémont, dans la Franche-Comté, où il eut part à la prise de trente-deux villes; dans la Lorraine, où il prit Luneville & quelques autres places; dans la Guyenne, qu'il soumit en 1642; voyant l'isle de Malthe menacée par les Turcs, alla offrir ses services au grand-maître, Jean-Paul Lascaris, qui le fit chef de ses conseils & généralissime des armées de la religion. Il pourvut à la sûreté de Malthe avec tant de zèle & de capacité, que l'ordre, pour lui en témoigner sa reconnoissance, lui accorda pour lui & pour ses descendans aînés, le privilège de mêler à leurs armes celles de la religion; de nommer chevalier en naissant, un de leurs enfans à leur choix, lequel devient grand-croix à l'âge de seize ans. Ce privilège, après l'extinction des mâles, a été étendu aux filles. Madame la maréchale de Mouchy, fille du dernier descendant mâle de Louis d'*Arpajon*, l'a porté dans la maison de Noailles, où il doit passer de même aux filles à défaut de mâles. Louis d'*Arpajon*, revenu en France, fut envoyé en qualité d'ambassadeur extraordinaire, en Pologne, auprès de Ladislas IV, il favorisa l'élection de Casimir, successeur de Ladislas. Il fut fait duc en 1651 par Louis XIV. Il mourut en 1679 à Severac, une de ses terres.

ARPHAXAD, (*Hist. sac.*) fils de Sem, & père de Salé, naquit l'an du monde 1658, un an après le déluge, & mourut l'an du monde 2096, âgé de quatre cens trente-huit ans.

Il est aussi parlé, dans le livre de Judith, d'un *Arphaxad*, roi des Mèdes, que l'on suppose être le même que Phraortès, fils & successeur de Déjocès; roi des Mèdes. (*A. R.*)

ARRACHION, (*Hist. anc.*) fameux Athlète, déclaré vainqueur après sa mort aux jeux olympiques. Voici dans quelles circonstances. Il avoit terrassé tous ses adversaires, il n'en restoit plus qu'un, qui ayant eu un doigt du pied rompu, demanda grace, & s'avoua hors de combat, *Arrachion* cessant de le presser, il prit son avantage, & se jettant sur lui tandis qu'il ne s'attendoit à rien, il le surprit & l'étrangla; les Eléens détestant cette ruse coupable, adjugèrent le prix au cadavre d'*Arrachion.*

ARRAGON, (*Hist. mod.*) nom d'un des royaumes de l'Espagne avant la réunion, & d'une des principales provinces de cette monarchie depuis la réunion.

Cette réunion fut l'ouvrage de Ferdinand V, dit *le Catholique.* Avant lui, l'*Arragon*, ainsi que la Castille, la Navarre & les autres principales provinces d'Espagne, avoit eu pendant plusieurs siècles, ses rois particuliers. Ferdinand, par son mariage avec Isabelle de Castille en 1474, réunit d'abord l'*Arragon* avec la Castille, à laquelle étoit déja réuni le royaume de Léon & des Asturies; à ces divers royaumes, les plus considérables de l'Espagne, il joignit en 1497, celui de Grenade qu'il conquit sur les Maures, & en 1513, il usurpa le royaume de Navarre sur Henri d'Albret & Catherine de Foix sa femme. Depuis ce temps, les rois d'*Arragon* & de Castille ont porté le titre de rois d'Espagne, & c'est sous cette dénomination que les princes de la maison d'Autriche, descendus d'une fille de Ferdinand & d'Isabelle, ont possédé ces états. Quant à la rivalité de la maison d'*Arragon* & de la maison D'ANJOU, relativement au royaume de Naples, rivalité qui par la maison d'*Arragon* a été transmise à la maison d'Autriche, il faut voir l'article ANJOU.

ARRIE, (*Hist. rom.*) dame Romaine, célèbre par son courage & sa tendresse pour son mari Cœcina Pætus; celui-ci ayant été condamné à mort comme ayant favorisé ou excité le soulevement de l'Illyrie contre l'empereur Claude, *Arrie* se perce le sein d'un poignard, & le présente à Pætus, en lui disant, *il ne fait pas de mal.* L'épigramme de Martial sur ce trait de courage est célèbre, & n'en est pas meilleure pour cela:

Vulnus quod feci, non dolet, inquit,
Sed quod tu facies hoc mihi, Pæte, dolet.

n'est que du bel esprit, & ne vaut pas ce mot simple: *Pæte, non dolet.*

ARRIEN, (*Hist. littér. anc.*) historien grec, disciple du stoïcien Epictète, fut gouverneur de la Cappadoce sous l'empereur Adrien & vécut encore sous les empereurs Antonin & Marc Aurèle. Son histoire d'Alexandre le Grand est plus estimée que celle de Quinte-Curce, qui est beaucoup plus lue. On a encore de lui le Périple du Pont-Euxin, celui de la mer Rouge & d'autres ouvrages de géographie; on a aussi une tactique & un traité de la chasse; ce dernier ouvrage, traduit en françois par Fermat, a été publié à Paris en 1690, *in*-12. D'Ablancourt a traduit l'histoire d'Alexandre.

ARRIEN est aussi le nom d'un poëte qui vivoit du temps d'Auguste & de Tibère.

ARRIÈRE-BAN, f. m. (*Hist. mod.*) c'est la convocation que le prince ou le souverain fait de toute la noblesse de ses états pour marcher en guerre contre l'ennemi. Cette coutume étoit autrefois fort commune en France, où tous ceux qui tenoient des fiefs & arrière-fiefs, étoient obligés, sur la sommation du prince, de se trouver à l'armée, & d'y mener selon leur qualité, un certain nombre d'hommes d'armes ou d'archers. Mais depuis qu'on a introduit l'usage des compagnies d'ordonnance & des troupes reglées, l'*arrière-ban* n'a été convoqué que dans les plus pressantes extrémités. On trouve pourtant que sous Louis XIV, l'*arrière-ban* a été convoqué pendant la guerre qui commença en 1688, & fut terminée par la paix de Ryswick. Dans ces occasions la noblesse de chaque province forme un corps séparé, commandé par un des plus anciens nobles de cette province. Il y a des familles qui sont en possession de ce honneur. En Pologne, sur les universaux du roi

ou de la diète, les gentils-hommes font obligés de monter à cheval pour la défense de l'état, & l'on nomme ce corps de cavalerie *Pospolite*.

Quelques-uns disent que le ban est la première convocation, & l'*arrière-ban* la seconde; comme une convocation réitérée pour ceux qui font demeurés *arrière*, ou qui ne se font pas rendus à temps à l'armée. D'autres font venir ce nom d'*heri bannum*, proclamation du maître ou du souverain pour appeller ses sujets au service militaire, sous les peines portées par les loix. (*G*)

ARSACE, (*Hist. de l'empire des Parthes.*) fondateur de l'empire des Parthes, descendoit des anciens rois de Perse; & malgré la noblesse de son origine, il vivoit confondu dans la foule de ceux qui faisoient leur cour aux gouverneurs des rois de Syrie. Agathoclès, à qui Antiochus, dit *le Dieu*, avoit confié le gouvernement de la Perse, brûla d'une passion criminelle & brutale pour Tiridate, frère d'*Arsace*; ce satrape effréné n'ayant pu réussir à le séduire par ses promesses, voulut employer la violence. Les deux frères à qui l'injure étoit commune, s'armèrent contre leur infame corrupteur qu'ils poignardèrent. *Arsace* redoutant les vengeances d'Antiochus le dieu, dont Agathoclès étoit le favori, se retira dans la Parthie, où il se rendit indépendant, après en avoir chassé les Macédoniens. Les peuples charmés de rentrer sous l'obéissance de leurs anciens maitres, favorisèrent sa rébellion, si l'on peut qualifier ainsi une révolution qui rétablit un prince dans l'héritage de ses pères. Le roi de Syrie n'entreprit point de le dépouiller d'un état dont les cœurs de ses sujets lui assuroient la possession. Ce fut ainsi que se forma le royaume des Parthes que quelques-uns confondent mal-à-propos avec celui des Perses; il comprenoit cette région célèbre de l'Asie, qui a la Médie à l'occident, la Perse au midi, la Bactriane à l'orient, la Margiane & l'Hircanie au septentrion. Hécatompile, ainsi nommée à cause de ses cent portes, en étoit la capitale: c'est aujourd'hui Hispahan. Cet empire a subsisté pendant près de cinq cens ans sous vingt-sept rois connus sous le nom de rois Arsacides, dont l'histoire est presque tombée dans l'oubli; il n'en reste que quelques fragmens épars dans les annales des peuples qui ont eu des démêlés ou des intérêts à discuter avec eux. Artaban en fut le dernier roi. Artaxerxès ou Artaxate, soldat de fortune, ui ôta le trône & la vie l'an 223 de l'ère vulgaire.

ARSACE II, fils & successeur du fondateur de l'empire des Parthes, fut un prince véritablement grand & magnanime. Maitre de la Parthie & de l'Hircanie, il joignit aux états qu'il avoit reçus de son pere, plusieurs provinces voisines. Antiochus le grand, allarmé de sa puissance, entreprit de la détruire avant qu'elle fût affermie; il marcha contre lui avec toutes ses forces. *Arsace* se flatta que les déserts qui servoient de barrières à ses états, seroient le tombeau des Syriens, qui n'y trouveroient aucune subsistance; mais voyant que ces obstacles ne les arrêtoient point dans leur marche, il fit empoisonner les fontaines & les puits. Les exécuteurs de ses ordres furent mis en fuite par Antiochus, lequel traversa sans péril des contrées qui refusoient tout aux besoins de l'homme. Il se présente devant Hécatompile qui lui ouvre ses portes. *Arsace* avoit quitté la Parthie pour se retirer dans l'Hircanie défendue par des montagnes escarpées, qui ne pouvoient être franchies par une armée. Antiochus applanit cet obstacle, en partageant son armée en différens corps qui se réunirent à la descente des montagnes. *Arsace* s'étoit cru invincible par la nature du terrein, il sentit alors la nécessité d'arrêter les Syriens en leur opposant de plus grandes difficultés; il se met à la tête de cent mille hommes de pied & de vingt mille chevaux, & se présente devant un ennemi épuisé par une marche longue & pénible. On alloit donner le signal du combat, lorsqu'Antiochus adoptant un systême pacifique, aima mieux avoir *Arsace* pour allié que pour ennemi; après leur réconciliation, ils marchèrent ensemble contre Euthydème qui avoit envahi la Bactriane. Dès qu'*Arsace* n'eut rien à craindre des rois de Syrie, il devint redoutable aux Barbares, dont il réprima les brigandages. Les détails de sa vie ne nous font point connus: il mourut l'an 222 avant l'ère vulgaire.

ARSACE III, le troisième de sa famille qui régna sur les Parthes, avoit toutes les vertus qu'on exige de l'homme privé, & tous les talens qui font les grands rois. Heureux conquérant, il fit le bonheur des peuples subjugués. Sa domination s'étendit depuis le mont Caucase jusqu'à l'Euphrate; il vainquit & fit prisonnier Démétrius Nicator, roi de Syrie; & quoiqu'il eût à s'en plaindre, il adoucit les ennuis de sa captivité, en lui faisant rendre tous les honneurs qu'on rend aux rois dans leurs propres états. Mais ce prince dégradé se sentit humilié de recevoir, à titre de graces, des honneurs dus à sa naissance; & quoiqu'il eût épousé Rodogune, sœur d'*Arsace*, dont il avoit des enfans, il prit la fuite pour se retirer dans ses états; mais il fut arrêté sur le territoire de Babylone, & envoyé dans l'Hircanie comme dans une terre d'exil, où on lui procura tous les plaisirs, excepté celui de commander. Un traitement aussi doux étoit inspiré par la politique. *Arsace* qui depuis long-temps ambitionnoit la conquête de la Syrie, vouloit se servir de Démétrius pour faire la guerre à Antiochus le pieux qui, depuis la détention de son frere, avoit profité de son malheur pour monter sur le trône. Ce projet formé par *Arsace* fut exécuté par Phraate, son successeur. Ce prince heureux dans l'art des combats, habile dans l'art de gouverner, fut le législateur de sa nation qui, avant lui, connoissoit peu le frein des loix. Il emprunta des peuples vaincus les institutions qui lui parurent les plus utiles pour adoucir les mœurs dures & sauvages

de ſes ſujets. On voit encore paroître dans l'hiſtoire un quatrième *Arſace* qui envoya des ambaſſadeurs à Sylla pour faire alliance avec les Romains. Quoique ſes ſucceſſeurs euſſent des noms diſtinctifs, on leur donne à tous indiſtinctement celui d'*Arſacides*.

(Ces trois articles d'*Arſace* ſont de M. *T--N*.)

ARSÈNE, diacre de l'Égliſe romaine, nommé en 383 précepteur d'Arcadius, fils aîné de l'empereur Théodoſe. Il a donné lieu à un trait devenu mémorable dans l'hiſtoire de l'éducation des princes. Théodoſe étant entré inopinément dans la chambre de ſon fils pour aſſiſter à ſa leçon, fut étonné de voir le prince aſſis & le précepteur debout, il fit aſſeoir *Arſène* & donna ordre à ſon fils de recevoir debout & avec le plus grand reſpect les leçons d'*Arsène*. Mais Arcadius étoit un prince auprès duquel devoit échouer toute l'habileté des plus grands maîtres; *Arsène*, convaincu de cette vérité, quitta la cour & ſe retira dans le déſert de Scèthé. Arcadius, devenu empereur, voulut le rappeller auprès de lui, & lui fit les offres les plus avantageuſes, *Arsène* préféra ſon déſert. Le déſintéreſſement étoit la première de ſes vertus. Un de ſes parens l'ayant inſtitué ſon héritier, il demanda combien il y avoit de temps que le teſtateur étoit mort? on lui dit qu'il y avoit quelques mois. *Il y a bien plus long-temps*, dit-il, *que je ſuis mort au monde*, & il refuſa la ſucceſſion. Il mourut l'an 445, âgé de 95 ans.

ARSÈNE eſt auſſi le nom d'un évêque d'Hypsèle dans la Thébaïde. Saint Athanaſe fut accuſé par les Ariens, au concile de Tyr en 335, de l'avoir tué, & d'avoir gardé ſa main droite deſſéchée, pour s'en ſervir à des opérations magiques; pour convaincre ſaint Athanaſe, ils montroient une main qu'ils diſoient être celle d'*Arsène*; ſaint Athanaſe ſe défendit d'une manière qui avoit quelque force; il fit paroître dans le Concile *Arsène* lui-même avec ſes deux mains; il n'en fut pas moins dépoſé dans ce Concile; on jugea ſenſément que ce n'étoit point *Arsène*, mais ſon phantôme évoqué par une opération magique.

ARSÈNE eſt encore le nom d'un patriarche de Conſtantinople, nommé en 1255, dépoſé & relegué en 1260, pour avoir peut-être fait ſon devoir, en excommuniant l'empereur Michel Paléologue, qui avoit fait crever les yeux au jeune Jean Laſcaris, dont il étoit le tuteur. On a de cet *Arsène* un livre intitulé : *Nomocanon*, c'eſt un recueil de canons de l'égliſe, comparés aux loix impériales.

ARSINOÉ, (*Hiſt. d'Egypte.*) ſœur de la fameuſe Cléopatre, en eut toute l'ambition ſans en avoir les talens & la beauté. Céſar lui fit préſent de l'île de Chypre, dont elle fut miſe en poſſeſſion avec le plus jeune de ſes frères; mais mécontente du partage, elle engagea Photin à ſe révolter contre les Romains. Cet eunuque qui avoit tous les talens néceſſaires pour gouverner un empire, s'aſſocia avec Achillas qui avoit tous les talens néceſſaires pour commander une armée. Ces deux rebelles, ſollicités par *Arſinoé*, raſſemblèrent des eſclaves fugitifs de Syrie & de Cilicie, qu'ils joignirent à un corps de ſoldats qui avoient ſervi ſous Gabinius, mais dont le ſéjour en Egypte avoit amolli le courage & les mœurs. Ces hommes autrefois célèbres par leurs exploits militaires, n'étoient plus connus que par des larcins & des meurtres. Ce fut de cet amas impur qu'Achillas & Photin formèrent une armée. *Arſinoé* fut aſſez aveugle pour croire que cette guerre changeroit le deſtin de l'Egypte. Elle ſe retira dans le camp des rebelles, où ſa préſence éleva le courage des Egyptiens, flattés d'avoir à leur tête une princeſſe du ſang de leurs rois. La jalouſie du commandement diviſa les chefs, Achillas fut aſſaſſiné. *Arſinoé* revêtue du pouvoir, mit à la tête de l'armée, Ganimède, qui, quoiqu'eunuque, avoit l'ame d'un héros. Ses talens ne purent balancer la fortune de Céſar, & malgré la ſupériorité du nombre, il fut vaincu dans une bataille qui rendit le calme à l'Egypte. *Arſinoé*, ſans armée, tomba aux pieds du vainqueur qui, craignant qu'elle n'excitât de nouveaux troubles, la conduiſit à Rome chargée de chaines, pour ſervir d'ornement à ſon triomphe. Après avoir eſſuyé cette humiliation, elle fut reléguée dans le fond d'une province de l'Aſie, où elle vécut obſcure & ſans conſidération, juſqu'à ce qu'Antoine, ſouſcrivant aveuglément aux volontés de Cléopatre, lui ſacrifiât ſa ſœur *Arſinoé*; elle fut égorgée à Ephèſe dans le temple de Diane, où elle avoit cru trouver un aſyle. (*T-N.*)

ARSINOÉ, fille du premier des Ptolomées, fut mariée à Seleucus, roi de Syrie. Elle avoit deux frères, Ceranus & Ptolomée Philadelphe; Ceranus étoit l'aîné, mais leur père par ſon teſtament, appella le cadet au trône. Ceranus ne put ſe réſoudre à obéir à celui que la nature avoit deſtiné à être ſon ſujet, il ſe retira à la cour de ſon beau-frère pour ſolliciter ſon ſecours; mais Seleucus allégua la foi des traités qui l'obligeoient à ne jamais faire la guerre aux enfans de Ptolomée; ſur ſon refus, Ceranus le fit aſſaſſiner. *Arſinoé*, veuve de ce prince, ſe retira avec ſes enfans dans Caſſandrée, pour les ſouſtraire aux fureurs du perfide Ceranus. Alors Ceranus, forcé de diſſimuler, fit demander ſa ſœur en mariage, ſuivant l'uſage de l'Egypte & de pluſieurs autres contrées, & promit d'aſſurer à ſes neveux l'héritage de leur père. *Arſinoé* qui n'étoit point aſſez puiſſante pour lui réſiſter, conſentit à le recevoir dans Caſſandrée. Après qu'il eut prêté ſerment ſur l'autel de Jupiter qu'il ſeroit le protecteur de ſes enfans, elle va à ſa rencontre, accompagnée des deux fils d'*Arſinoé*, dont l'aîné avoit ſeize ans & l'autre trois. Cette réception fut brillante : on offrit des ſacrifices dans les temples, & ce jour fut marqué par des fêtes. Ceranus paroit recevoir ſes neveux avec joie; mais à peine eſt-il le maître de la ville, qu'il dicte l'arrêt de leur mort; *Arſinoé* les défend avec courage.

ils sont massacrés dans ses bras ; on l'arrache de dessus leurs cadavres, & elle est trainée en exil dans la Samothrace. Son autre frère Ptolomée Philadelphe la fit venir dans sa cour, & l'épousa. Ce fut pour se concilier l'affection des Egyptiens, amateurs des fêtes, qu'elle célébra avec pompe la fête d'Adonis, & toute l'Egypte accourut en foule à cette solemnité ; quoiqu'elle ne fût plus dans l'âge d'avoir des enfans, & qu'elle eût perdu la fleur de sa beauté, elle conserva pendant toute sa vie un ascendant vainqueur sur son époux, qui, pour l'avoir toujours présente, lui érigea une statue de topase, haute de quatre coudées, qu'il fit placer dans ses appartemens. Il lui consacra un temple dans Alexandrie, & la nation dont elle avoit fait les délices, lui en fit bâtir une autre aussi magnifique sur le promontoire de Zéphirie, où elle fut adorée sous le nom de *Venus Zéphiride*. Plusieurs villes ne crurent pouvoir mieux perpétuer sa mémoire & leur reconnoissance, qu'en renonçant à leur ancien nom, pour prendre celui d'*Arsinoé* ; telle fut Patère dans la Lycie, & une autre dans le Delta. (*T-N.*)

ARSINOÉ, fille de Lysimaque, roi de Macédoine, épousa le second des Ptolomées, & cette union fut une source d'amertumes & de crimes. Sa jalousie, excitée par la prédilection de son mari pour une autre, la précipita dans un désespoir qui la rendit capable des plus grandes atrocités ; elle corrompit par ses caresses & ses présens, Amintas & le médecin Chrisippe, qui s'engagèrent à faire périr par le poison sa rivale & son époux infidèle. Les conspirateurs furent découverts & punis ; Ptolomée respectant encore dans *Arsinoé* le titre de son épouse, & plus encore celui de mère des enfans qu'elle lui avoit donnés, eut la modération de ne pas la faire expirer dans les supplices ; il borna sa vengeance à la reléguer à Copte, ville de la Thébaïde, où devorée de remords, elle languit dans un éternel oubli. (*T--N.*)

ARSINOÉ, sœur & femme de Ptolomée Philopator, ne put souffrir, ou le partage du cœur d'un mari qu'elle aimoit, ou l'affront d'être supplantée par une courtisane, elle éclata en reproches contre son infidèle mari. Ptolomée qui se sentoit coupable n'en fut que plus importuné de ses plaintes, & pour ne les plus entendre, il chargea son ministre de le délivrer d'*Arsinoé* par le fer ou le poison. L'ordre barbare fut bientôt exécuté, & *Arsinoé* expira victime d'un époux qui ne pouvoit lui reprocher qu'un excès de tendresse dont il n'étoit pas digne. (*T--N.*)

ART-ET-PART, (*Hist. mod.*) *auteur & complice* ; c'est une expression usitée dans l'extremité septentrionale de l'Angleterre & en Ecosse. Quand quelqu'un est accusé d'un crime, on dit : il est *art-&-part* dans cette action ; c'est-à-dire que non-seulement il l'a conseillée & approuvée, mais encore qu'il a contribué personnellement à son exécution. (*G*)

ARTABAN, ou ARTABANE, (*Hist. de Perse.*) Hircanien de naissance, tint le premier rang parmi les favoris de Xerxès dont il fut capitaine des gardes. Ce prince qui n'accordoit sa confiance qu'aux compagnons de ses débauches, lui abandonna le soin des affaires, & ne se réserva que le titre de roi. *Artabane* étoit le distributeur des graces, il lui fut aisé de se faire des adorateurs. Xerxès, tombé dans le mépris, lui parut une victime qu'on pouvoit immoler impunément, & son ambition croissant avec sa puissance, il espéra pouvoir s'élever de crime en crime jusqu'au trône, & rendre propre à sa race l'autorité dont il n'avoit joui jusques-là qu'à titre précaire. Il conspira donc contre la vie d'un maitre endormi dans les voluptés. Il profita des ténèbres de la nuit pour entrer dans sa chambre, où, suivi des eunuques qu'il avoit fait ses complices, il le tua pendant son sommeil ; il va ensuite trouver Artaxerxès, lui annonce que son frère Darius venoit de se souiller d'un parricide, & que lui-même alloit être enveloppé dans le meurtre de son père. Artaxerxès, crédule & sans défiance, ajouta foi à l'imposture ; & pour sauver sa vie, il autorisa *Artaban* à donner la mort à son frère. Ce meurtrier disposa de la couronne, qu'il mit sur la tête du jeune Artaxerxès, en attendant l'ocasion favorable de la mettre sur la sienne. Il avoit sept fils qu'il pourvut des premières dignités de l'état. Fier de leur appui, il prodigua les trésors de l'état pour se faire des partisans ; quand il crut son pouvoir assez affermi, il laissa appercevoir ses desseins. Artaxerxès en fut instruit, & le fit assassiner avant qu'il pût les exécuter. Ses fils voulurent venger sa mort : ils levèrent une armée, & ils livrèrent un combat où ils furent défaits & pris, ils expirèrent au milieu des tourmens avec tous leurs complices. (*T--N.*)

(ARTABAN, ou ARTABANE, est aussi le nom du frère de Darius I, ou Darius Ochus, qui ne donna jamais à Darius & à Xerxès fils de Darius, & son neveu, que d'excellens conseils, toujours très-mal suivis ; il s'opposa de tout son pouvoir, à la malheureuse expédition de Darius contre les Scythes, sur-tout à l'expédition plus malheureuse encore de Xerxès contre la Grèce, & s'attacha en toute occasion à préserver ces deux princes du poison des flatteurs. C'est à ce titre qu'il mérite une place dans l'histoire.)

(Il y a eu cinq rois Parthes du nom d'*Artaban.*)

ARTABASDE, ou ARTAVASDE, (*Hist. des empereurs Grecs.*) gendre de Léon l'Isaurien, qui, après la mort de ce prince, ayant disputé l'Empire à Constantin Copronyme, fils de Léon, & s'étant fait proclamer empereur l'an 742, fut défait & pris, & eut les yeux crevés.

ARTABAZANE, (*Hist. de Perse.*) fils aîné de Darius, roi de Perse, étoit appellé par le droit de sa naissance au trône de son père ; mais son frère Xerxès, lui fut préféré, parce qu'il étoit né depuis l'élévation de son père, & qu'il descendoit par

Atoffa fa mère, de Cyrus, fondateur de l'empire Perfan, au lieu qu'*Artabazane* étoit né avant que fon père fut revêtu de la pourpre, & qu'il n'avoit point du côté de fa mère une origine royale. Leurs droits furent difcutés au tribunal de Darius, felon l'ufage des rois de Perfe qui, avant de mourir, défignoient leur fucceffeur. (Ou, felon Juftin & Plutarque, ce fut Artabane leur oncle qui prononça entr'eux, & qui prononça en faveur de Xerxès.) Dès que l'arrêt qui donnoit la préférence à Xerxès eut été prononcé, *Artabazane* fe profterna devant fon frère, & le reconnut pour fon roi. Il donna pendant le cours de fa vie un exemple de la fidélité qu'on doit à fes maîtres, & le premier fujet fut le plus foumis : il fut tué à la bataille de Salamine, en combattant pour fon frère. (*T--N.*)

ARTABAZE, (*Hift. des Perfes.*) un des meilleurs capitaines de Xerxès, qui l'ayant fuivi dans fon expédition contre la Grèce, & étant refté dans l'armée de Mardonius, ofa donner à ce général préfomptueux le confeil d'éviter la bataille de Platée, & de fe retirer fous les murs de Thèbes. Sous le règne de Xerxès, les avis falutaires étoient rarement fuivis, Mardonius rejetta celui d'*Artabaze*, avec la hauteur ordinaire aux courtifans corrupteurs & corrompus; Mardonius fut battu, *Artabaze* combattit avec autant de valeur, que s'il eût défiré & confeillé la bataille, & quand tout fut défefpéré, il fauva, par une fage & habile retraite, quarante mille hommes, feul refte de l'immenfe armée de Mardonius.

ARTABAZE, (*Hift. de Perfe.*) Perfe d'origine, excita une rébellion dans fon gouvernement, moins pour fatisfaire fon ambition, que pour n'être pas la victime des violences de fon maître. Artaxerxès Ochus, roi de Perfe, fe rendoit odieux & infame par fes cruautés. Ce fut fur fes généraux & fes domeftiques qu'il fit l'effai de fes fureurs. Enfuite il fe fouilla du fang de fon oncle & de celui de cent de fes enfans. Il eut la férocité de faire enterrer fa fœur vivante. Tant d'attrocités le rendirent l'objet de l'exécration publique. *Artabaze* profita de la difpofition des efprits pour fe rendre indépendant dans fon gouvernement. Il attira dans fon parti Charès, général des Athéniens, qui tailla en pièces foixante mille hommes des troupes d'Ochus. Ce monarque menaça les Athéniens de fes vengeances, s'ils ne rappelloient leur général. Cette menace produifit fon effet. *Artabaze* abandonné des Athéniens, eut recours aux Thébains qui lui fournirent 5000 hommes avec lefquels il remporta deux victoires. L'argent d'Ochus fit ce que fes armes n'avoient pu exécuter. Trois cens talens comptés aux Thébains les engagèrent à trahir un allié qui n'étoit pas affez riche pour les payer. *Artabaze*, privé de leur fecours, fe réfugia chez Philippe de Macédoine, auquel il révéla le fecret de fubjuguer la Perfe dont il connoiffoit la foibleffe; & ce fut fur le plan qu'il traça, qu'Alexandre, quelque temps après, en fit la conquête. (*T--N.*)

(*Artabaze* cependant aimoit fa patrie; il faifit l'occafion de fe réconcilier avec elle & de la fervir; il fut fidèle à Darius Codomanus, il le défendit contre Alexandre, & ce fut malgré lui qu'il fut obligé de céder à la fortune de ce conquérant. Il étoit alors dans une extrême vieilleffe; il avoit quatre-vingt-quinze ans, lorfqu'il parut devant Alexandre vainqueur, auquel il préfenta neuf de fes enfans; Alexandre leur fit à tous l'accueil le plus favorable, il combla fur-tout *Artabaze* d'égards & d'honneurs. Il marchoit ordinairement à pied à la tête de fon armée; il fit amener un cheval pour *Artabaze*, qui auroit eu trop de peine à le fuivre à pied; mais par une délicateffe digne de lui, craignant que ce vieillard qui fe piquoit encore de vigueur & de courage, ne fût bleffé d'une diftinction qui mettoit en évidence la foibleffe de fon âge, il fe fit donner à lui-même un autre cheval pour l'accompagner.)

ARTAGNAN, branche de la maifon de Montefquiou. *Voyez* ARIBERT.

ARTAXERXÈS LONGUE-MAIN, (*Hift. de Perfe.*) Ce prince, furnommé *Longue-main*, à caufe qu'il avoit la main droite plus longue que la gauche, fut magnifique & bienfaifant : quoiqu'il ne fût que le troifième fils de Xerxès, il fut fon fucceffeur au trône de Perfe. Darius, fon aîné, avoit été enveloppé dans le meurtre de fon père, affaffiné par Artabane; & Hydafpe, que la naiffance appelloit à la couronne, étoit alors trop occupé dans la Bactriane, pour faire valoir fes droits. Artabane ne plaça *Artaxerxès* fur le trône, que pour en faire bientôt fa victime; mais il fut prévenu dans fes deffeins criminels, & quand il étoit prêt de les exécuter, il fut affaffiné lui-même. Les femences des troubles de la Perfe ne furent pas étouffées dans fon fang, il lui reftoit fept fils auffi ambitieux que lui. *Artaxerxès*, ardent à venger la mort de fon père, marcha contre les enfans de fon meurtrier; il leur livra une bataille, ils furent défaits, pris & livrés au fupplice. Dès qu'il fe vit délivré d'ennemis fi redoutables, il tourna fes armes contre fon frère, dont les droits inconteftables furent mal fecondés par la fortune. *Artaxerxès* vainqueur, fe vit paifible poffeffeur d'un empire qu'il étoit digne de gouverner; les officiers dont la fidélité étoit fufpecte, furent dépofés; ceux qui furent convaincus de tyrannie & d'exactions, expirèrent dans les fupplices; les moins coupables furent notés d'infamie, punition plus cruelle que la mort, pour ceux qui confervent un refte de pudeur. Les abus réformés, & les tyrans fubalternes punis, lui méritèrent l'amour de fes fujets, qui eft la récompenfe des bons rois, & le fondement inébranlable de leur pouvoir.

Ce fut fous fon règne que Thémiftocle, fugitif d'Athènes, vint chercher un afyle dans la Perfe, où fa tête avoit été mife à prix. *Artaxerxès*, religieux obfervateur des droits de l'hofpitalité, révoqua l'arrêt de fa profcription, & rendit grace à Oromaze, d'avoir pour hôte un guerrier qui, après avoir

ébranlé le trône de la Perse, étoit capable d'en augmenter la splendeur. Il eut plusieurs entretiens avec lui, pour découvrir quels étoient les ressorts de la puissance de la Grèce, & les vices de sa constitution, & satisfait de ses conseils, il lui assigna des revenus considérables pour vivre avec magnificence. Cimon, athénien, enlevoit alors à la Perse ses plus riches provinces : Eione, Seste, Amphipolis & Bizance, furent ses conquètes : tout le pays d'Ionie, jusqu'en Pamphilie, passa sous la domination des Athéniens & de leurs alliés. La flotte d'*Artaxerxès*, composée de trois cens cinquante voiles, fut battue & dissipée à l'embouchure du fleuve Eurimedon, & la conquète de la Chersonèse de Thrace fut le fruit de la victoire de Cimon. Cette guerre fournit plusieurs exemples qui prouvent que la domination des rois de Perse devoit être bien douce, puisqu'on voit régner chez eux ce même enthousiasme de citoyen, qui n'embrase ordinairement que les ames républicaines. Les insulaires de Thase, assiégés par les Athéniens, décernèrent la peine de mort contre le premier qui parleroit de se rendre : ils souffrirent pendant trois ans toutes les horreurs de la faim ; les femmes s'élevant au-dessus des foiblesses de leur sexe, ne le cédèrent point aux hommes en courage & en constance ; on manquoit de cordes pour faire agir les machines, elles coupèrent leurs cheveux, & consacrèrent à cet usage leurs plus chères dépouilles. Quand la famine n'offrit plus aux assiégés que la ressource de mourir, un des habitans, nommé *Hegetoride*, paroît dans l'assemblée du peuple, la corde au cou, & dit : » Chers compatriotes, disposez de ma vie, je vous l'abandonne, si vous » croyez que ma mort vous puisse être utile ; mais » du moins sauvez le reste du peuple, en abrogeant un loi meurtrière, qui vous défend de » traiter avec les arbitres de votre destinée «. Les Thasiens, pleins d'admiration pour sa généreuse audace, abolirent la loi qu'il venoit d'enfreindre ; la ville ouvrit ses portes aux Athéniens, qui respectèrent la vie & les biens des habitans. Bogès, gouverneur d'Ione sur le Strimon, donna dans le même temps un exemple de fidélité pour ses maitres ; il fut assiégé par les Athéniens, & quoiqu'il fût dans l'impuissance de se défendre, il crut que son honneur lui prescrivoit de mourir dans le poste qu'on lui avoit étoit assigné ; il fit rassembler tout l'or & l'argent qu'il trouva dans la ville, & le fit jetter dans le fleuve Strimon, ne voulant pas qu'il tombât entre les mains des ennemis de son roi. Après ce premier sacrifice, il égorgea sa femme, ses enfans & ses esclaves, & teint de leur sang, il se précipita dans un bûcher qu'il avoit fait préparer. Les républiques n'offrent point un exemple plus frappant d'amour pour la patrie ; & quand on voit des hommes prêts à tout souffrir pour vivre dans la dépendance d'un maitre, on doit présenter ces exemples aux rois, pour leur apprendre à mériter de si grands sacrifices : ces efforts d'une vertu portée jusqu'à la férocité, font l'éloge de la bonté d'*Artaxerxès*.

Les Egyptiens étoient toujours indociles & rebelles : nés pour être esclaves, ils ne songeoient point à briser leurs fers, ils ne vouloient que changer de maitres. Ils se fortifièrent de l'alliance des Athéniens, & se crurent assez puissans pour s'affranchir de la domination des Perses. *Artaxerxès* fit marcher contr'eux son frère Achemenide, à la tête de trois cens mille hommes : cette armée fut défaite, & les débris s'en rassemblèrent dans Memphis, où ils furent assiégés pendant trois ans ; ils furent enfin délivrés par une nouvelle armée, envoyée à leur secours. Il y eut alors un second combat, où Inare, que les Egyptiens avoient élu pour leur roi, perdit la vie. Sa mort rendit le calme à l'Egypte. Les vengeances exercées contre les rebelles, furent une nouvelle semence de guerre ; Megabise, gouverneur de Syrie, s'étoit engagé par serment à conserver la vie des prisonniers ; la mère d'*Artaxerxès* exigea qu'on les lui livrât pour les immoler aux mânes de son fils Achemenide, tué dans le combat, & dès qu'elle les eut en son pouvoir, elle les fit tous crucifier. Megabise indigné de ce qu'on l'avoit rendu parjure, se retira dans son gouvernement de Syrie, où, levant l'étendart de la rebellion, il ébranla le trône de son maitre ; les armées d'*Artaxerxès* furent défaites dans plusieurs occasions, & il fallut recourir à la négociation pour le faire rentrer dans son devoir. Ce fut la vingtième année du règne d'*Artaxerxès*, que ce prince envoya Néhémie, son échanson, avec le titre de gouverneur, pour rebâtir les murs de Jérusalem, qui n'avoient pu encore être rétablis, malgré les édits de Cyrus & de Darius, fils d'Hystaspe, & la protection déclarée de ces deux rois pour le peuple juif.

Artaxerxès, fatigué d'une guerre onéreuse à son peuple, la termina par une paix qui rendit aux villes grecques d'Asie leur liberté, leurs loix & leur ancienne forme de gouvernement. Ce traité, dont les conditions paroissent avoir été dictées par les Grecs, est un monument de la supériorité d'un peuple qui combat pour son indépendance, sur une nation avilie par l'esclavage. Un évènement qui fait honneur aux sciences, pensa devenir la semence d'une nouvelle guerre. La réputation du médecin Hippocrate avoit pénétré jusqu'aux extrémités de la Perse : Suze frappée de la peste avoit besoin d'une main habile pour détourner ce fléau ; *Artaxerxès* le sollicita de venir au secours de ses sujets souffrans, & il crut l'éblouir par l'éclat de ses promesses. Les Grecs avoient une aversion invincible pour les barbares ; Hippocrate, susceptible de cette antipathie nationale, & supérieure à tout ce qui peut tenter l'avarice & l'ambition, répondit au monarque asiatique, qu'étant sans desirs & sans besoins, il devoit se consacrer au soulagement de ses concitoyens, préférablement à celui des étrangers, ennemis de sa patrie. Une réponse si fière

irrita l'orgueil d'*Artaxerxès*, qui somma la ville de Cos de lui livrer Hippocrate. Les habitans, sensibles au sacrifice qu'Hippocrate leur avoit fait de sa fortune, aimèrent mieux s'exposer par leur refus au ressentiment d'un monarque puissant. *Artaxerxès* éprouva que les rois peuvent avoir besoin d'un médecin qui peut se passer d'eux.

La guerre du Péloponèse depuis sept ans embrâsoit la Grèce acharnée à se détruire; les deux partis également incapables d'en soutenir le fardeau, sollicitèrent le secours d'*Artaxerxès*, qui seul pouvoit faire pencher la balance : ce prince flatté d'être l'arbitre de la Grèce, faisoit des préparatifs formidables, pour donner plus de poids à sa médiation, lorsque la mort l'enleva à la Perse. Il fut sans doute un grand roi, puisqu'il fut aimé de ses sujets, & qu'il préféra la gloire d'être leur bienfaiteur, à la vanité d'être un conquérant. Quoiqu'il cultivât les lettres, & qu'il aimât à les récompenser, il manqua d'historiens pour nous transmettre ses talens & ses vertus; il ne nous est connu que par les Grecs, peintres infidèles, dont la jalouse malignité défiguroit les plus beaux traits de l'étranger. Xercès II qui lui succéda, fut le seul fils qu'il eut de sa femme légitime, mais il en eut dix-sept autres de ses concubines : les loix, en réglant l'ordre des successions, prévenoient les abus de l'incontinence. Un monarque entouré de femmes dévouées à ses plaisirs, s'abandonnoit à la licence de ses penchans, sans compromettre sa gloire; une postérité nombreuse étoit honorable, & la stérilité imprimoit une espèce d'opprobre qu'il étoit doux de prévenir. L'évangile a tout rectifié & tout épuré à cet égard. (*T-N.*)

(*Artaxerxès* mourut l'an 450 avant J. C.)

ARTAXERXÈS II, surnommé *Mnemon*, à cause de sa prodigieuse mémoire, (*Hist. de Perse.*) étoit fils d'Ochus qui, à son élévation au trône, avoit pris le nom de *Darius Nothus.* Etant auprès de son père alors expirant, *Artaxerxès* lui demanda par quel secret il n'avoit éprouvé que des prospérités pendant un règne de dix-neuf ans; » j'ai, répondit le monarque, » toujours pratiqué ce que la justice » & la religion exigeoient de moi «. Le nouveau roi en montant sur le trône (l'an 405 avant J. C.) eut sa famille & des rebelles à punir; son frère Cyrus, qui avoit formé le projet de l'assassiner, fut découvert & condamné à la mort; mais le monarque clément, à la sollicitation de sa mère, le renvoya dans son gouvernement de l'Asie-mineure. Cyrus plus sensible à l'affront de la condamnation qu'à la grace du pardon, leva une armée de cent mille barbares, & les Lacédémoniens lui fournirent encore des troupes & des vaisseaux; cette armée, après une marche de cinq cens lieues, qu'elle exécuta en quatre-vingt-treize jours, arrive dans les plaines de Babylone, où elle trouve *Artaxerxès* prêt à lui livrer bataille. Les Grecs attaquent avec tant d'impétuosité, que l'aile qui leur est opposée est défaite & dispersée; dans ce premier succès, ils proclament Cyrus roi, en frappant sur leurs boucliers; ce jeune prince apperçoit son frère, il fond sur lui, tue le capitaine de ses gardes, & est tué à son tour par *Artaxerxès* d'un coup de javeline : la rébellion fut éteinte dans son sang.

La cour de Perse offrit encore une scène aussi sanglante. *Artaxerxès* avoit epousé Statira, dont le frère étoit mari d'Amestris, sœur du monarque; ce frère pour assouvir la passion incestueuse dont il brûloit pour sa sœur, essaya d'empoisonner son épouse Amestris : il fut découvert & puni. Sa famille, qui n'avoit point eu de part à son crime, fut enveloppée dans son châtiment, & Suze, au milieu de cette confusion, fut le théâtre des incestes, des adultères, des meurtres & des empoisonnemens.

Ce fut après la défaite de Cyrus, que les Grecs firent cette belle retraite, célèbre sous le nom de la *retraite des dix mille. Artaxerxès* ne vouloit partager avec personne le cruel honneur d'avoir tué son frère; un Carien qui se vanta de lui avoir porté le premier coup, fut livré à Parisatis, mère de Cyrus, & qui avoit juré la perte de ceux qui avoient eu part à la mort de son fils : ce soldat malheureux, sans être coupable, éprouva pendant huit jours les tourmens les plus horribles, & il ne cessa de souffrir, qu'en cessant de vivre. L'eunuque, qui, par l'ordre de son maitre, avoit coupé la tête & la main à Cyrus, fut écorché tout vif. *Artaxerxès* opprima les Grecs de l'Asie mineure, pour les punir du secours qu'ils avoient prêté à son frère. La rivalité qui divisoit ses généraux, s'opposa aux succès qu'il devoit se promettre de la supériorité de ses forces contre une poignée de Lacédémoniens; il se fortifia de l'alliance des Athéniens, jaloux de la grandeur de Sparte. Ils lui envoyèrent Conon pour commander sa flotte sur les côtes de Phénicie & de Syrie. Les Spartiates, sous les ordres de Descyllidas, pénétrèrent dans la Carie, & d'un autre côté, Agelas, avec une autre armée, parut devant Ephèse avant qu'on eût une armée à lui opposer : rien n'arrêta ses conquètes, & les Perses n'eurent d'autre ressource, que de s'abaisser à demander la paix, qui leur fut refusée. *Artaxerxès* étoit persuadé qu'il ne pouvoit détruire les Grecs qu'en les armant les uns contre les autres : il eut plus de confiance dans son or que dans ses soldats. Thebes, Argos, Corinthe, corrompus par ses largesses, trahirent la cause commune de la Grèce. La flotte Persane, fortifiée de celle de ses alliés, mit à la voile sous les ordres de Conon, il y eut une action sanglante prés de Cnide, ville de l'Asie mineure; la mort du général des Lacédémoniens mit le désordre dans leur flotte : cinquante de leurs vaisseaux furent coulés à fond, & leur plus grande perte fut la défection de leurs alliés.

La politique d'*Artaxerxès* dans toute cette guerre fut de semer la division parmi les Grecs, & d'appuyer les uns pour affoiblir les autres. Ce prince devenu l'arbitre de la Grèce, sans en prendre le titre,

tière, exigea que pour dédommagement des dépenses de la guerre, toutes les villes Grecques de l'Asie lui fussent soumises, & de toutes les iles, il ne se réserva que Chypre & Clazomène ; ce fut à ce prix qu'il consentit de rendre aux autres villes la liberté de vivre chacune sous leurs loix; Scyros, Lemnos & Imbros, furent remises aux Athéniens, & chaque peuple qui avoit été de ses alliés eut part au partage : ce fut ainsi qu'affectant une modération qui n'étoit qu'apparente, il dicta des loix à la Grèce, trop affoiblie par ses divisions pour ne pas y souscrire. Ce fut pour mettre ce traité en exécution qu'il tourna ses armes contre Exagoras, roi de Chypre, à qui il vouloit enlever son ile ; ce prince, possesseur d'un petit état, osa soutenir tout le poids de la guerre, contre un monarque dominateur de l'Asie, & arbitre de la Grèce ; il succomba, mais avec gloire, & les Perses, forcés d'admirer sa magnanimité, le laissèrent possesseur de Salamine. La Perse triomphante au-dehors, avoit au-dedans un vice de constitution qui annonçoit son dépérissement ; une rébellion éteinte étoit la semence d'une rébellion nouvelle. Goas voyant dans les fers Teribase, dont il avoit épousé la fille, craignit d'être enveloppé dans sa disgrace ; il lui parut plus sûr de se révolter que de s'abandonner à la discrétion de ses calomniateurs ; toute la milice se déclara pour lui ; l'Egypte lui fournit des troupes, & les Lacédémoniens, à qui il promit l'empire de la Grèce, se laissèrent éblouir par ses promesses ; tout annonçoit dans la Perse une prochaine révolution, lorsque Goas fut assassiné par un de ses officiers : sa mort dissipa l'orage ; mais il s'en éleva un autre aussi effrayant. Les Cadusiens qui habitoient entre le pont Euxin & la mer Caspienne, étoient fiers & belliqueux, comme tous les peuples pauvres ; ils ne vouloient s'assujettir qu'à leurs usages, & frémissoient au nom d'un maitre ; & comme les Perses n'avoient aucun titre pour leur commander, ils ne se croyoient point obligés d'obéir.

Artaxerxès marcha contr'eux avec une armée de trois cens mille hommes de pied, & de deux cens mille chevaux ; quoiqu'il ne trouvât point de rebelles à combattre, il eut les plus grands obstacles à surmonter. Le pays, pauvre & stérile, ne put fournir des subsistances à une armée si nombreuse ; ses soldats furent réduits à manger les bêtes de somme ; la tête d'un âne fut vendue jusqu'à soixante dragmes. *Artaxerxès* humilié d'une expédition où il falloit essuyer des travaux sans fruit, tourna ses armes contre l'Egypte, dont le roi Achoris lui opposa une vigoureuse résistance ; *Artaxerxès* qui avoit plus de confiance dans la valeur & la discipline des Grecs, que dans ses propres sujets, voulut que leur nombre dominât dans son armée, & pour mieux les intéresser à sa destinée, il rendit à leurs villes tous leurs privilèges, & les rétablit dans leur ancienne indépendance : cette politique lui concilia tous les cœurs, & lui fournit d'intrépides défenseurs. Vingt mille Grecs, commandés par Iphicrate, se réunirent à cent mille Perses sous les murs de Ptolemaïs ; cette armée, capable de tout exécuter, ne fit rien de mémorable ; la mésintelligence des généraux arrêta toutes les opérations ; Iphicrate fut accusé de corruption, & il accusa à son tour d'incapacité Pharnabase, général des Perses ; *Artaxerxès* épuisa ses trésors sans gloire & sans fruit.

Douze ans après cette malheureuse expédition, la guerre contre l'Egypte se ralluma ; Tachos qui occupoit alors le trône de Memphis, se fortifia de l'alliance des Lacédémoniens, qui lui fournirent un corps de troupes, commandé par Agésilas. La Grèce fut scandalisée de voir un roi de Sparte à la solde d'un roi barbare ; ce général, âgé de plus de quatre-vingts ans, succomba à la vanité de se voir l'arbitre de deux rois puissans ; mais dès qu'il parut à la cour de Memphis, il n'essuya que des dégoûts, & ses conseils dédaignés favorisèrent les progrès des Perses, qui poussoient leurs conquètes dans le sein de l'Egypte, en même-temps que Tachos, contre l'avis d'Agésilas, faisoit de la Phénicie le théâtre de la guerre : *Artaxerxès*, accablé de chagrins domestiques, devenoit chaque jour plus insensible à la gloire de ses armes. Ses enfans voyant sa fin approcher, se disputoient son héritage, il en avoit cent-quinze de ses concubines, & trois d'Atossa, sa femme légitime. Il crut pouvoir prévenir leurs divisions en désignant son successeur, son choix tomba sur l'ainé, nommé *Darius*, qui dès le moment fut couronné de la tiare, & prit le titre de roi. Ce jeune prince brûloit d'un feu secret pour une des concubines de son père, & sur le refus qu'il essuya, il conçut l'horrible projet d'un parricide : il fut découvert & puni avec les plus distingués de la Perse, qui s'étoient rendus ses complices. Tant de sang n'étouffa point les haines & les révoltes ; Ariaspe & Ochus, nés d'un légitime mariage, avoient une égale ambition de régner ; Arsane, né d'une concubine, leur parut un compétiteur dangéreux. Le père avoit pour lui un amour de préférence, qui étoit justifié par ses mœurs & ses talens : Ochus & Ariaspe se délivrèrent de ce concurrent par le poison. Le père, justement irrité, menaça de punir ce fratricide ; Ariaspe, pour prévenir son ressentiment, aima mieux se donner la mort que de la recevoir de la main d'un bourreau, *Artaxerxès* qui n'avoit plus que son unique héritier à punir, ne put survivre à la honte de sa famille souillée de tant d'atrocités. Il mourut l'an 361 avant Jésus-Christ, âgé de quatre-vingt-quatorze ans, dont il avoit régné quarante-six. Ce fut un prince généreux & politique qui respecta les loix, la justice & les dieux. (*T--N.*)

ARTAXERXÈS OCHUS, (*Hist. de Perse.*) Ce prince détesté des grands & du peuple, eût trouvé de grands obstacles pour arriver au trône, s'il n'eût caché pendant dix mois la mort d'Artaxerxès

Mnémon, son père : il employa cet intervalle à acheter des partisans, & dès qu'il se crut assez puissant, il donna en son nom, les ordres qui jusqu'alors avoient été revêtus du sceau de son père. Les Perses qui ne voyoient en lui que le meurtrier de sa famille, allumèrent le feu de la révolte dans toutes les provinces. L'Asie mineure, la Syrie, la Phénicie, refusèrent de le reconnoitre pour roi. Tous les gouverneurs des provinces furent déclarés les chefs de la révolte. Les impôts qu'on avoit coutume de verser dans le trésor du roi, furent destinés à lui faire la guerre. La rivalité divisa les chefs, & ceux qui avoient été les plus séditieux devinrent les plus soumis. Datame, gouverneur de Cappadoce, soutint seul tout le poids de la rébellion, il se rendit maitre de la Paphlagonie, où il se maintint avec gloire jusqu'au moment qu'il fut assassiné par un traitre dont il avoit été le bienfaiteur. Sa mort fit rentrer dans l'obéissance toutes les provinces, qui ne reconnurent plus qu'un seul maitre. *Artaxerxès*, possesseur paisible de ses états, n'usa de son pouvoir que pour se livrer à la vengeance. La rébellion qui venoit de s'éteindre lui en fit craindre une nouvelle. Tous ceux qui pouvoient la rallumer, furent ses victimes : il prononça un arrêt de mort contre tous les princes de sa famille; son oncle fut investi avec cent de ses enfans, & tous périrent percés de flèches. Ocha sa sœur, dont il avoit épousé la fille, fut enterrée vivante. Tous les grands qui lui faisoient ombrage, furent immolés à ses soupçons, il sembloit moins vouloir régner sur des hommes que sur des déserts.

Ce fléau de l'humanité eut autant d'ennemis qu'il lui resta de sujets. Artabaze, gouverneur de l'Asie mineure, donna le signal de la révolte. *Artaxerxès* fit marcher contre lui soixante & dix mille hommes qui furent taillés en pièces par Charès, général des Athéniens, partisans d'Artabaze. Le monarque les menaça de les faire repentir un jour d'une alliance qui étoit un attentat contre les traités. Charès fut rappellé. Artabaze privé de la main qui pouvoit le défendre, implore l'appui des Thébains qui lui fournissent cinq mille hommes, avec lesquels il remporta plusieurs victoires : les Thébains se laissèrent corrompre par l'or d'*Artaxerxès*. Trois cens talens les rendirent infidèles à leurs engagemens, & Artabaze destitué de tout secours, se refugia chez Philippe de Macédoine. Sa retraite ne mit point fin aux troubles de la Perse : les Sidoniens & les Phéniciens armèrent pour recouvrer leur indépendance, & ils taillèrent en pièces les troupes des gouverneurs de Syrie & de Cilicie, qui furent contraints de laisser cette révolte impunie. Les Cypriots suivirent l'exemple des Phéniciens rebelles. Le roi de Carie fut chargé de mettre tout à feu & à sang dans leur ile, tandis qu'*Artaxerxès*, à la tête de trois cens mille hommes de pied & de trente mille chevaux, marchoit contre la Phénicie. Mentor le Rhodien, que les Phéniciens avoient mis à la tête de leur armée, se sentit trop foible pour résister à cette multitude de combattans; il saisit cette occasion pour élever sa fortune aux dépens de sa gloire : il offrit au monarque de lui livrer Sidon, & de passer à son service avec le corps de troupes qu'il avoit à ses ordres : cette proposition fut acceptée, & *Artaxerxès* ne crut pouvoir trop acheter une si belle conquête & un si grand capitaine. Les Sidoniens trahis s'enfermèrent avec leurs femmes & leurs enfans dans leurs maisons, & y mirent le feu. Plus de quarante mille habitans se précipitèrent volontairement dans les flammes : désespoir qui n'a rien de surprenant chez des peuples libres, ou qui veulent l'être, & que la nécessité réduit à l'alternative de mourir ou de ramper sous un maître.

La destinée de Sidon en fit craindre aux autres villes une aussi déplorable. Toutes également empressées à rentrer sous l'obéissance, implorèrent la clémence du vainqueur. Quoique la clémence ne fût point une vertu naturelle à *Artaxerxès*, il aima mieux les traiter en sujets qu'en rebelles, parce que voulant porter la guerre en Egypte, il lui eût été dangereux de faire des mécontens : il étendit sa générosité jusques sur les Cypriots qu'il laissa sous la domination paisible de leur roi. Après avoir pacifié Chypre & la Phénicie, il marcha contre l'Egypte avec trois armées, dont une seule eût été suffisante pour en faire la conquête. Nectenabo, qui en occupoit alors le trône, avoit des forces beaucoup inférieures; mais il mettoit sa confiance dans des étrangers mercénaires, dont la guerre étoit le métier & l'unique ressource. Mentor qui commandoit l'armée persane, fit publier que son maître, magnifique dans ses récompenses & terrible dans ses châtimens, exigeoit une obéissance prompte, & qu'il sauroit punir sévèrement les téméraires & les rebelles. Les étrangers corrompus par ses largesses, trahirent Nectenabo, & furent renvoyés dans leurs pays, chargés de présens. *Artaxerxès* retourna triomphant à Babylone qu'il enrichit des dépouilles de l'Egypte; quand il n'eut plus d'étrangers ni de rebelles à combattre, il s'assoupit dans les débauches, se reposant du soin de l'empire sur l'eunuque Bagoas & sur Mentor le Rhodien. L'eunuque, Egyptien de naissance, étoit aussi attaché aux superstitions de son pays, que son maître les trouvoit avilissantes; & ce fut pour venger sa religion & son pays, autant que par ambition, que cet eunuque se fit un devoir de l'empoisonner avec toute la famille royale. (*T--N.*)

(Ce fut parcequ'*Artaxerxès* avoit profané les temples de l'Egypte, & fait tuer le bœuf Apis, que l'eunuque Bagoas regarda comme un devoir de l'empoisonner. Il ne vit point dans cette action un régicide, il n'y vit que l'expiation & la juste punition d'un sacrilège. *Artaxerxès* III, mourut l'an 338 avant J. C.)

ARTAXIAS, (*Histoire ancienne.*) lieutenant d'Antiochus-le-Grand, profita des dissentions de la maison des Séleucides, pour se rendre indépendant dans l'Arménie, dont ses services lui avoient mérité le gouvernement; il rechercha l'alliance des Romains, qui le maintinrent dans son usurpation, qu'il affermit lui-même par ses manières affables & populaires; & sa domination s'étendit sur tout le pays situé entre la Cappadoce, l'Ibérie, la Médie & la Mésopotamie. Possesseur paisible de cette région, il vit son alliance recherchée par Pharnace, roi de Pont, & par Eumène, roi de Pergame, qui se faisoient une guerre sanglante, où les Syriens étoient entrés pour favoriser Pharnace. Les Romains, arbitres des querelles des rois de l'orient, leur ordonnèrent de quitter les armes. Les hostilités cessèrent; & dans le traité de paix, dont ils dictèrent les conditions, le titre de roi d'Arménie fut confirmé à *Artaxias*; dès qu'il eut un titre pour regner, il fit de sa province un empire florissant. La ville d'Artaxate, dont il jetta les fondemens, devint la capitale de ce nouvel empire & la résidence des rois. Annibal qui avoit une haute idée de son courage & de ses talens, se rendit à sa cour dans l'espoir de l'associer à son ressentiment contre les Romains. *Artaxias*, plus jaloux d'affermir sa puissance que de faire des conquêtes nouvelles, le traita honorablement sans se laisser séduire par ses promesses. Quelque temps après, Antiochus Epiphane lui redemanda les provinces qu'il avoit usurpées. La guerre se ralluma. *Artaxias* perdit une bataille sans rien perdre de sa gloire; il tomba au pouvoir du vainqueur, & mourut dans la captivité, (l'an 179 avant J. C.) sa détention ni sa mort ne changèrent point le destin de l'Arménie, qui forma pendant 227 ans un royaume indépendant sous quatorze rois descendus d'*Artaxias*. (*T—N.*)

ARTEMISE, *reine d'Halicarnasse*, (*Hist. anc.*) fille de Lygdamis, roi d'Halicarnasse, de Cos, de Calidon & de plusieurs autres contrées, fut une de ces femmes privilégiées, qui, tenant leurs passions asservies à leur raison, se sont montrées dignes de commander aux hommes. Après la mort de son père & de son mari, elle tint les rênes de l'état pendant la minorité de son fils, dont elle augmenta les possessions: ayant appris que Xerxès méditoit une invasion dans la Grèce, elle saisit cette occasion de montrer qu'elle savoit combattre, comme elle savoit gouverner; & sans attendre les sollicitations du monarque asiatique, elle fit équiper une petite flotte, dont les vaisseaux ne le cédoient en magnificence qu'à ceux des Sidoniens. Cette princesse voulut la commander elle-même, & quoiqu'elle n'eût aucune expérience de la navigation, elle fut un témoignage que le génie est propre à tous les emplois. Xerxès étonné de son intelligence, l'appella dans tous ses conseils; & lorsqu'on agita s'il étoit avantageux d'engager une action dans le détroit de Salamine, elle fut la seule qui en représenta le danger, elle disoit que les Grecs étoient plus expérimentés dans la marine que les Perses, & que la perte d'une bataille seroit suivie de la ruine de l'armée de terre. Il lui paroissoit plus avantageux de tirer la guerre en longueur, & de s'approcher du Péloponèse, persuadée, comme elle l'étoit, que l'armée des Grecs, composée de différens peuples qui avoient leurs intérêts particuliers à ménager, se dissiperoit pour aller défendre leurs propres foyers. Le succès justifia la sagesse d'un conseil qui ne fut pas suivi. Ce fut elle qui dans ce combat, qu'elle avoit désapprouvé, donna à tous l'exemple de l'intrépidité. Xerxès, frappé de sa résistance héroïque, s'écria que les hommes combattoient en femmes, & que les femmes combattoient en hommes. Il falloit qu'elle parût bien redoutable à ses ennemis, puisque les Athéniens eurent la bassesse de mettre sa tête à prix.

(Ils ne mirent pas proprement sa tête à prix, car ils promirent au contraire dix milles dragmes, (cinq mille livres de notre monnoie) pour récompense à quiconque la pourroit prendre en vie; sur quoi M. Rollin fait cette reflexion: « S'ils l'eussent prise, » elle n'auroit mérité que d'être comblée de louan» ges & d'honneurs ». Sans doute, & ce mot est la condamnation de la bassesse barbare du procédé des Anglois du quinzième siécle, envers la Pucelle d'Orléans, qui étoit plus obligée encore de défendre son roi qu'*Artemise* ne l'étoit de seconder Xerxès dans son irruption.)

Xerxès, qui se repentoit de n'avoir point suivi ses avis, la consulta trop tard sur le parti qui lui restoit à prendre pour réparer une perte qu'il auroit dû prévenir. *Artemise* qui le voyoit déterminé à rentrer dans ses états, & à laisser Mardonius dans la Grèce, ne s'obstina point à combattre sa résolution; mais prévoyant le mauvais succès d'une guerre conduite par un général sans talens & sans expérience, elle ne voulut point en partager la honte, & elle sollicita son retour dans ses états. Xerxès, après l'avoir comblée d'éloges & d'honneurs, la fit conduire avec une forte escorte jusqu'à Ephèse; & pour témoignage de son estime, il lui confia plusieurs de ses enfans nés de ses concubines qui l'avoient suivi dans cette guerre. Les autres actions de cette princesse sont tombées dans l'oubli; mais ce que l'histoire nous a conservé, suffit pour lui assigner une place parmi les plus grands hommes. (*T—N.*)

(On sait que la bataille de Salamine est de l'an 480 avant J. C.)

ARTEMISE, (*Hist. anc.*) reine de Carie, femme de Mausole, roi de Carie, s'est rendue immortelle par sa tendresse conjugale, & sur-tout par les regrets dont elle honora la mémoire de son époux. Ce prince qui venoit de subjuguer les iles de Rhodes & de Cos, fut enlevé par une mort prématurée au milieu de ses conquêtes. Son épouse, vivement touchée de sa perte, lui éleva un superbe tombeau qui a servi de modèle à tous les siècles suivans dans les pompes funéraires. On donne en-

core le nom de *mausolée* à ces monumens que la vanité des vivans érige aux restes insensibles des morts. Cette princesse ne pouvant vivre séparée de celui qui avoit fait sa félicité, fit brûler son corps, en recueillit les cendres, & en mêla toujours dans sa boisson, jusqu'à ce que son corps fût devenu la véritable sépulture de son époux. Les poëtes & les orateurs qui célébrèrent les vertus de Mausole, furent récompensés avec magnificence. *Artemise* institua des combats & des jeux funèbres, où Isocrate & Théopompe déployèrent les richesses de l'éloquence. Quoiqu'occupée de sa douleur, elle ne négligea point l'administration publique. Élevée au trône de Carie, elle se montra digne de l'occuper. Les Rhodiens qui s'étoient révoltés, furent punis. Les vengeances qu'elle exerça sur ces insulaires, excitèrent la compassion des Athéniens. L'orateur Demosthène fut l'organe dont ils se servirent pour intéresser Athènes à leur sort. Les soins qu'*Artemise* donna aux affaires, ont fait douter de la sincérité de sa douleur, dont elle n'eut peut-être que le faste : au reste, la grandeur du courage peut s'allier avec la sensibilité. (*T--N.*)

(*Artemise* mourut vers l'an 351 avant J. C.)

ARTÉMON DE CLAZOMÈNE, (*Hist. ancienne.*) machiniste habile, inventa, dit-on, le bélier, la tortue, & d'autres machines de guerre, au siège de Samos, où il avoit suivi Périclès. *Artemon* étoit boiteux & se faisoit porter en chaise à ses batteries; ce qui lui fit donner le nom de *Périphorète*. L'époque du siège de Samos se rapporte à peu près à l'an 440 avant J. C.

ARTEVELLE. (JACQUES & PHILIPPE) (*Hist. moderne.*)

Louis de Crécy, comte de Flandre, neveu, par sa femme, de Charles-le-Bel, roi de France, devoit le comté de Flandre à la sentence arbitrale que Charles-le-Bel avoit rendu entre ce Louis, & Robert de Cassel, son oncle paternel, qui lui disputoit le comté de Flandre. Les Flamands haïssoient dans Louis de Crécy, un ami des François, qui leur avoit été donné par un roi de France. Les violences & les injustices de Louis soulevoient d'ailleurs contre lui ses sujets ; les principales villes commerçantes, Gand, Bruges, Ypres, &c. s'étoient soustraites à son obéissance, & croyoient être plus libres sous la tyrannie d'un brasseur, nommé Jacques *Artevelle*. C'étoit un de ces factieux sublimes, qui, nés pour changer la face des états, disposent de la multitude, & se font despotes en défendant la liberté. Actif, éloquent, intrépide, fécond en ressources, mais injuste, insolent, avide, il avoit abbatu les grands, il flattoit le peuple, il faisoit trembler le comte; les proscriptions l'avoient délivré de ses plus puissans ennemis, & leurs dépouilles l'avoient enrichi ; les états de la Flandre prenoient ses ordres : il étoit le véritable comte de Flandre : Louis n'en avoit que le titre.

C'étoit le temps de la fameuse concurrence de Philippe de Valois & d'Edouard III, à la couronne de France ; Philippe n'eut pour allié en Flandre que le comte Louis, Edouard traita directement avec *Artevelle* ; ce fut par son conseil qu'Edouard prit ce titre de roi de France que ses successeurs n'ont point encore quitté. L'objet de cette démarche étoit de lever le scrupule que les Flamands pouvoient se faire de porter les armes contre leur suzerain ; or ce suzerain étoit le roi de France, quel qu'il fût. De plus, les Flamands s'étoient obligés, sous peine d'interdit, de payer au pape deux millions de florins, si jamais ils rentroient en guerre contre le roi de France ; or, ils ne devoient plus rien si le roi de France étoit Edouard. C'étoit connoître l'esprit de son siècle, & peut-être l'esprit du peuple dans tous les siécles, que de sentir, combien les noms & les titres ont d'influence sur les choses.

Le comte de Flandre, de son côté, secondoit par sa conduite plus qu'imprudente, le parti d'Edouard & d'*Artevelle* ; il fit mourir, sans aucune forme de procès, un gentilhomme de Courtray, qu'il soupçonnoit d'attachement pour les Anglois; c'étoit assassiner ses sujets : Louis n'étoit pas assez puissant pour commettre impunément de tels attentats, qui sont même l'écueil de toute puissance. Des ambassadeurs d'Edouard traitoient avec *Artevelle*, Louis voulut les faire enlever ; ces ambassadeurs, escortés d'une flotte angloise, non-seulement lui échappèrent, mais ils enlevèrent eux-mêmes des Ecossois qui venoient de traiter avec le comte de Flandre & avec Philippe de Valois. Ces deux princes ne purent nuire à *Artevelle*, mais il se nuisit lui-même : ce tyran démocratique laissa trop voir à sa patrie les fers dont il la chargeoit; les intentions du peuple sont ordinairement pures, on le trompe bien plus qu'on le ne pervertit; il est rare qu'il ne se rende pas à la vérité, quand il peut la connoître. Il avoit aimé dans *Artevelle* le défenseur de la patrie, il détesta l'oppresseur. *Artevelle* manifesta le projet de livrer la Flandre aux Anglois, soit que dans l'impossibilité de se faire lui-même comte de Flandre, il se bornât à en souhaiter un qui fût son ouvrage, soit qu'il voulût seulement se rendre redoutable par le secours des Anglois, & qu'il se proposât de les trahir, quand ils auroient affermi son pouvoir. *Artevelle* étoit convenu avec le roi d'Angleterre que la Flandre seroit érigée en duché souverain pour le jeune prince de Galles, Edouard, connu sous le nom de *prince Noir* ; le roi d'Angleterre passa en Flandre avec son fils pour l'exécution de ce projet, il vit des dispositions qui lui annonçoient une résistance opiniâtre, & crut devoir ne rien précipiter. Les Flamands vouloient bien humilier leur duc, & borner sa puissance, mais non pas rejetter sa race; ils frémirent de voir, à quel point *Artevelle* les avoit trompés, ils frémirent de le voir marcher parmi ses égaux environné d'une garde redoutable que le roi d'Angleterre lui avoit donnée, & qui attestoit son crime. Leur fureur fut sans bornes

comme l'avoit été leur dévouement, ils forcent la maison d'*Artevelle*, dissipent sa garde, & le massacrent en 1345. Tel fut le sort de Jacques d'*Artevelle*. Le comte de Flandre fut tué l'année suivante à la bataille de Crécy, en combattant pour le roi de France, son suzerain & son protecteur. Louis, dit *de Male*, son fils, lui succéda, il traita ses sujets comme son père les avoit traités & en fut traité de même; il prodiguoit les coups d'autorité, parce qu'il n'avoit point d'autorité. Les Gantois le chassèrent de leur ville. Pour s'en venger, il fit crever les yeux à des marchands Gantois arrêtés sur l'Escaut; le soulevement en devint plus général; la ville de Bruges, ennemie & rivale de celle de Gand, s'étoit partagée en deux factions, dont une tenoit pour les Gantois. Le comte s'empare de Bruges, & livre au supplice cinq cens habitans; il soumet Ypres, & y fait décapiter sept cens hommes. Alors la révolte fut au comble.

Les Gantois se souvinrent du nom d'*Artevelle* fatal à leurs comtes. Un fils de Jacques, nommé *Philippe*, se signaloit alors parmi eux, ils l'élurent pour leur chef, comme les Romains nommoient un dictateur & comme depuis, les Hollandois élurent un stathouder dans les temps difficiles. Le fils étoit aussi vaillant que le père, mais on le jugeoit moins habile. Un capitaine assez expérimenté, nommé Pierre *Dubois*, se chargea de lui donner des instructions, qui auroient pu causer sa perte : *Soyez cruel & hautain*, lui disoit-il, *ainsi veulent les Flamands être menés; ne on ne doit entr'eux tenir compte de vies d'hommes, ne avoir pitié non plus que de arondeaux ou d'allouettes, qu'on prend en la saison pour manger.* Mais c'étoit pour avoir été hautains & cruels, & pour n'avoir pas fait assez de cas de la vie des hommes, que le comte & son père avoient vu leurs sujets soulevés contr'eux, & que Jacques d'*Artevelle* avoit été massacré par ceux mêmes qui l'avoient élu. Philippe se montra digne du choix de ses concitoyens. Investi par le comte dans la ville de Gand, réduit au désespoir par la famine, il sort à la tête de cinq ou six mille hommes, charge avec impétuosité le comte, qui en avoit quarante mille, taille en pièces cette nombreuse armée; puis, profitant de sa victoire, surprend Bruges, la saccage, & rentre triomphant dans sa patrie, aux acclamations du peuple, tandis que le comte humilié, tremblant, qui, deux jours auparavant, avoit exigé que les Gantois se rendissent, la corde au col, se cachoit dans un grenier, puis se sauvoit à Lille, travesti en artisan.

Mais tout changea bientôt de face, lorsque le comte, par le conseil de Philippe, duc de Bourgogne, son gendre, eut imploré la protection du nouveau roi de France, Charles VI. On persuada aisément à ce jeune monarque, plein d'ardeur & de courage, que sa gloire étoit intéressée à défendre son vassal, opprimé par des rebelles; il leva l'oriflamme, & marcha lui-même avec toute la noblesse de son royaume, à la tête d'une armée de soixante mille hommes, contre *Artevelle*, qui faisoit alors le siège d'Oudenarde. *Artevelle*, de son côté, appella les Anglois, mais il tardèrent trop à le secourir; ce général, voyant qu'il falloit se suffire à soi-même, laissa quinze mille hommes au siège sous la conduite de Dubois, & avec quarante mille, alla présenter la bataille aux François; après quelques escarmouches assez vives dont le succès fut malheureux pour les Flamands, l'affaire générale s'engagea entre Rosebèque & Courtrai, le 27 novembre 1382. *Artevelle*, plein de présomption, & se croyant sûr de la victoire parce qu'il combattoit pour la liberté, avoit recommandé de n'épargner que le roi : *ce n'est qu'un enfant*, disoit-il, *on lui doit pardonner, il ne sait ce qu'il fait, il va ainsi qu'on le mene.* Tout cela étoit vrai, mais il falloit avoir vaincu pour avoir droit de le dire. *Nous le mènerons à Gand*, ajoutoit-il, *apprendre à parler Flamand.* Il attaqua, mais avec une fureur aveugle, sans principes & sans règle, des troupes aguerries, exercées, & dont les opérations savantes étoient dirigées par le connétable de Clisson. Leur valeur éclairée, prudente, menagée avec art, déconcerta les efforts fougueux d'une populace indisciplinée. Les Flamands ne savoient que frapper au hasard & mourir, ils ignoroient l'art du ralliement; leurs pelotons rompus se précipitoient les uns sur les autres, en voulant se jetter sur l'ennemi; on ne voyoit plus parmi eux que désordre & que confusion; la déroute fut complette, & le carnage horrible. Par-tout où le péril étoit le plus grand, on rencontroit *Artevelle*, prodigue de sa vie, insensible aux blessures dont il étoit couvert, animé du desir de vaincre pour assurer la liberté publique; *Artevelle* n'eut point la douleur de survivre à sa défaite, il périt dans la bataille.

ARTIGNI, (ANTOINE GACHET D') (*Hist. litt. mod.*) chanoine de l'église primatiale de Vienne, sa patrie, est connu par ses *Mémoires d'histoire, de critique & de littérature*, en 7 vol. *in*-12. publiés à Paris en 1749, & années suivantes. On l'accuse de plagiat, on prétend que les articles les plus intéressans de ses *Mémoires* ont été tirés d'une histoire manuscrite des poëtes François, par feu M. l'abbé Brun, doyen de Saint-Agricole, à Avignon: ouvrage, dont M. l'abbé d'*Artigni* avoit, dit-on, eu communication par des voies indirectes. Cette histoire intéressera peu la postérité; les *mémoires* n'en restent pas moins bons, mais le mérite de les avoir faits est moindre, ou plutôt il devient étranger à l'auteur apparent, & doit être revendiqué pour l'auteur ignoré.

ARTOIS, (*Hist. de Fr.*) nom d'une province françoise & d'une branche célèbre de la maison de France, issue d'un frère de S. Louis: l'*Artois* fut longtemps regardé comme une dépendance du comté de Flandre; Philippe-Auguste épousa en premières nôces Isabelle, fille de Baudouin, comte de Haynault, nièce du comte de Flandre, dont il eut le

roi Louis VIII; le comte de Flandre, qui n'avoit point d'autres héritiers que la comtesse de Hainault, sa sœur, mère d'Isabelle, avoit promis, en faveur de ce mariage, d'assurer au roi de France le comté d'*Artois*; Philippe à la mort du comte de Flandre, demanda donc à Baudouin de Hainault, nouveau comte de Flandre, le comté d'*Artois*; ce fut sur les terres du comte de Flandre, & les armes à la main, que Philippe fit cette demande, il fallut tout accorder. Philippe eut le comté d'*Artois*; mais le comte de Flandre saisit, selon l'usage, le premier moment d'embarras où se trouva Philippe pour rentrer dans l'*Artois*, il reprit Arras: Philippe en fit le siége, le comte vint au secours. Les armées étant en présence, le comte se retira, même avec quelque apparence de désordre. Philippe le poursuivit, & s'engagea dans des chemins étroits & couverts entre des marécages, situation désespérée, où il ne pouvoit ni avancer, ni reculer, ni combattre; il avoit negligé de s'assurer des ponts pour la retraite, & l'ennemi les avoit fait rompre. Philippe, pour se tirer d'un si mauvais pas, prit l'engagement de rendre l'*Artois*; mais quand il fut à Paris, dit Mézeray, il ne trouva que trop de gens qui l'assurèrent qu'une promesse faite par force n'obligeoit à rien, & qu'un seigneur ne pouvoit s'engager valablement envers un vassal rebelle. Il garda donc *l'Artois*, qui fut donné en apanage à Robert, frère de S. Louis, tige de la branche d'*Artois*.

Dès-lors ce comté devoit être sujet à réversion, à défaut d'héritiers mâles; mais les principes de la loi des apanages étoient encore mal éclaircis.

En 1297, l'*Artois* fut érigé en comté-pairie par Philippe-le-Bel, en faveur de Robert II, fils de Robert I, c'étoit une inféodation nouvelle dont la condition essentielle étoit la réversion à la couronne: » Je décore votre terre, je vous décore vous » même d'un titre éminent, à condition de retour » à la couronne. « Tels furent les principes généraux de la pairie, comme ceux des apanages. Observons que du temps de l'érection du comté d'*Artois* en pairie, les principes des apanages étoient bien développés, & pouvoient répandre de la lumière sur ceux de la pairie. Si un domaine détaché de la couronne pour être le partage d'un fils de France, est sujet à réversion, à défaut d'héritiers mâles, en vertu de la loi salique & de l'inaliénabilité du domaine de la couronne, à plus forte raison ce domaine est il réversible, quand on y a joint une dignité éminente, & dont les fonctions paroissent ne convenir qu'aux mâles. Ainsi le comté d'*Artois* sembloit être dans le cas de la réversion faute d'héritiers mâles, & comme grand-fief de la couronne, & comme apanage, & comme pairie; il sembloit ne pouvoir appartenir à une femme. Il y a bien loin de ces principes, à priver un petit-fils de la succession de son ayeul paternel, en faveur d'une fille; c'est cependant ce qui arriva.

Robert I, avoit été tué à la bataille de la Massoure en 1250; Robert II, à la bataille de Courtrai en 1302; Philippe, fils de Robert II, & père de Robert III, étoit mort du vivant de son père, des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Furnes en 1297: le prix de tout ce sang fut pour la comtesse Mahaud, fille de Robert II. Robert III, pour avoir eu le malheur de perdre son père avant son ayeul, perdit le droit de leur succéder. La comtesse Mahaud, sa tante, lui disputa l'*Artois*, alléguant que la coutume de cette province n'admettoit point la représentation, même en ligne directe. Il nous semble que les grands-fiefs devoient être considérés comme de petits états, & que la succession aux états doit être reglée par d'autres principes que les successions particulières; il nous semble de plus que la succession à un apanage & à une pairie devoit être réglée par la loi générale des apanages & des pairies. Philippe-le-Bel en jugea autrement, & Mahaud, à la mort de Robert II, fut mise en possession de l'*Artois*. Robert III étoit mineur alors; à sa majorité il réclama, on se soumit de part & d'autre à l'arbitrage du roi, qui fit une espèce de transaction entre les parties, en laissant toujours l'*Artois* à Mahaud.

Cette princesse avoit épousé Othelin, comte de Bourgogne; elle en avoit un fils & une fille: la fille épousa Philippe-le-Long. Mahaud étoit comtesse d'*Artois*, elle étoit pair de France, elle en fit les fonctions au sacre de Philippe-le-Long, son gendre; elle soutint la couronne sur la tête du roi avec les autres pairs, chose sans exemple & auparavant & depuis, & qui excita l'indignation publique. C'étoit en effet un grand exemple des contradictions humaines, de voir une femme qui excluoit son neveu de la succession d'un père & d'un ayeul, soutenir la couronne sur la tête d'un roi élevé au trône par la loi salique, au préjudice de la fille de son frère; les pairs de France étoient les juges nés des questions qui concernoient la couronne; ils étoient les interprêtes, les gardiens & les conservateurs de la loi salique; ainsi cette femme étoit juge née & conservatrice de la loi salique, au mépris de laquelle elle regnoit en *Artois*.

Cette même femme avoit séance au parlement, & ce qui doit sur-tout paroitre d'une irrégularité choquante, elle opina, comme les autres pairs, dans son procès contre Robert d'*Artois*.

Le fils unique de Mahaud mourut, mais la fille étoit reine de France; Robert cependant se trouvant alors le seul mâle de la branche d'*Artois*, fit en 1316 une tentative nouvelle, & il la fit à main armée; la noblesse & le peuple se déclarèrent pour lui, tant sa cause paroissoit ou juste ou favorable. La seule ville de Saint-Omer lui ferma ses portes, & demanda *si le roi l'avoit reçu à comte*; les députés de Robert ayant répondu qu'ils n'en savoient rien, *adonc*, répondirent ceux de la ville, *nous ne sommes mie faiseurs de comtes d'Artois: mais si le roi l'eût reçu à comte, nous l'aimissions autant qu'un autre.* Réponse très sage, & qui nous paroit unir au respect & à l'obéissance dûs au suzerain, l'expression d'un desir & d'un regret en faveur de Robert. Philippe-

le-Long, qui régnoit alors, s'arma pour Mahaud, sa belle-mere, Robert succomba, il fut même obligé de se constituer prisonnier au châtelet, à Paris; on le réconcilia, comme on put, avec sa tante, qui resta en possession du comté, conformément à un nouvel arrêt du mois de mai 1318; cet arrêt ordonna *que ledit Robert amast ladite comtesse comme sa chiere tante, & ladite comtesse ledit Robert comme son bon nepveu.* Mais on n'aime point en vertu d'un arrêt: on prit soin de donner à celui-ci toute la solemnité possible. Robert & Mahaud en jurèrent l'observation sur les évangiles.

Cependant Robert eut à son tour un moment de faveur; il avoit épousé la sœur de Philippe-de-Valois, & ayant trouvé l'occasion de défendre les droits de son beau-frère contre Edouard, il s'acquitta de ce noble & juste emploi avec un zèle, échauffé sans doute par ses intérêts, mais qui parut mériter une récompense; sa terre de Beaumont-le-Roger fut érigée par Philippe-de-Valois en comté-pairie.

Jusques-là Robert d'*Artois* étoit intéressant; nous allons le voir coupable.

Il faut faire connoître ce prince, qui fut à la fois le fléau de la France & de l'Angleterre

Trojæ & patriæ communis erynnis.

Son histoire exige des détails, & quoiqu'elle ait été parfaitement éclaircie par M. Lancelot, elle offre encore quelques points à examiner.

Plusieurs auteurs, tels que Duhaillan, Belleforêt, Mézeray, le père Daniel, sans entreprendre de justifier Robert d'*Artois*, ont cherché à lui concilier la pitié du lecteur; ils ont accusé Philippe de Valois d'une ingratitude condamnable, & d'une rigueur excessive envers ce prince. M. Lancelot les a réfutés; il montre par-tout Philippe-de-Valois juste, patient, plein de clémence; & Robert d'*Artois* toujours coupable.

M. Villaret cherche à diminuer les crimes de ce dernier, mais il lui en laisse encore beaucoup.

Robert d'*Artois* avoit servi l'état sous cinq rois, Philippe-le-Bel, Louis-Hutin, Philippe-le-Long, Charles-le-Bel, Philippe-de-Valois, avec le même zèle que ses pères. Philippe-de-Valois, dans les lettres d'érection de Beaumont-le-Roger en comté-pairie, rend témoignage à la valeur de ce prince, à ses talens, à la sagesse de ses conseils; il est vrai que Philippe-de-Valois étoit son beau-frère & son ami.

L'avènement de Philippe-de-Valois au trône parut à Robert une occasion favorable pour faire révoquer les arrêts de 1302, de 1309 & de 1318, qui avoient adjugé l'*Artois* à la comtesse Mahaud, sa tante; le temps n'avoit pu soumettre son ame à cette décision, assez étrange en effet: mais il déshonora sa cause par l'indignité des moyens qu'il employa pour la défendre.

La comtesse Mahaud avoit donné toute sa confiance à Thierry-d'Irechon, d'abord prévôt d'Aire, ensuite évêque d'Arras. Le gouvernement de ce ministre, peu agréable à la province, excita des soulevemens parmi la noblesse: on voit Louis-Hutin & Philippe-le-Long souvent occupés à éteindre ce feu; on suppose avec assez de vraisemblance que Robert d'*Artois* l'attisoit secrètement, il chercha même ouvertement à profiter de ces troubles pendant la régence de Philippe-le-Long.

L'évêque d'Arras avoit eu un commerce au moins suspect avec une femme déshonorée, nommée *Jeanne de Divion*, que tous les auteurs appellent *la Divion*, de son nom de fille, celui de son mari, Pierre de Broye, étant à peine connu. L'évêque, en mourant, fit à cette femme un legs considérable. La comtesse Mahaud, exécutrice du testament de l'évêque, ne voulut point que la Divion profitât de cette libéralité, soit à cause du scandale, soit par d'autres raisons; elle la chassa même de la province. Les dépositions de quelques témoins entendus dans l'affaire de Robert d'*Artois*, pourroient faire penser que l'attachement de Mahaud pour l'évêque d'Arras passoit les bornes de la confiance, & qu'il entroit un peu de jalousie dans sa rigueur à l'égard de la Divion. Quoi qu'il en soit, la Divion, pour se venger, alla offrir ses dangereux talens à Robert d'*Artois* & à la comtesse de Beaumont sa femme; elle vint concerter avec eux les moyens de leur fournir de nouveaux titres, qui pussent enlever le comté d'*Artois* à Mahaud.

La plupart des témoins représentent la Divion comme une femme à qui les plus grands crimes étoient familiers. M. Villaret cherche à croire que Robert d'*Artois*, fut pendant quelque temps trompé par elle; qu'il crut qu'en effet elle étoit dépositaire de papiers qui pouvoient servir à sa cause; qu'il le publia, qu'il le dit au roi de bonne-foi, que conduit au crime par l'erreur, il ne vit l'abîme qu'après y être tombé; qu'instruit enfin que cette femme n'avoit que de faux titres à lui fournir, il les accepta, moitié par orgueil, pour ne point revenir sur ses pas, moitié par cupidité, pour ne pas renoncer à ses espérances. Tous ces rafinemens n'ont pas de fondement bien sensible dans l'histoire, & puisque Robert d'*Artois* consentit d'être servi par des falsifications, qu'importe qu'il ait été un moment dans l'erreur? Quoiqu'il en soit, voici le plan qu'on traça & le roman qu'on inventa.

» Lorsqu'en 1280, Robert II, comte d'*Artois*, » avoit marié Philippe son fils, père de Robert III, » avec Blanche de Bretagne, il lui avoit cédé en » faveur de ce mariage, la propriété du comté » d'*Artois*. On avoit fait deux expéditions du contrat » de mariage, ainsi que des ratifications & confirma- » tions. L'une de ces expéditions avoit été remise » au roi Philippe-le-Hardy & avoit été enregistrée » *en la cour*, l'autre destinée pour les archives d'Ar- » ras, étoit restée, à l'insçu de tout le monde, » entre les mains de l'évêque d'Arras. » Ce prélat avoit été chancelier de Robert II, comme il l'étoit de Mahaud, & il n'avoit pas eu moins de part à la confiance du père qu'à celle de la fille. » A la » mort de Robert II, qui avoit survécu de quatre

» ans Philippe son fils, l'évêque d'Arras avoit
» voulu remettre son expédition à Blanche de
» Bretagne, veuve de Philippe & mère de Robert
» III; son attachement pour Mahaud l'en avoit
» empêché; Mahaud croyoit que cette expédition
» avoit été supprimée par l'évêque d'Arras. Qua-
» tre ans après, Mahaud, mariant Jeanne sa fille
» avec Philippe-le-Long, second fils de Philippe-
» le-Bel, obtint d'Enguerrand de Marigny, moyen-
» nant une somme de quarante ou cinquante mille
» livres, qu'il jettât au feu l'expédition de ces
» mêmes actes qu'on gardoit en France, & qu'il
» fit aussi disparoître l'enregistrement. Mais l'Evê-
» que d'Arras avoit remis son expédition *èz-mains*
» *d'un prud'homme*, (on ne le désignoit pas autre-
» ment) qui devoit la rendre à Robert d'*Artois*
» ou à ses héritiers, mais seulement après la mort
» de Mahaud, & pour que ce *prud'homme* ne fût
» pas le maître d'anéantir le dépôt, l'évêque d'Ar-
» ras avoit instruit de tout, le chancelier de France,
» il l'avoit chargé de rendre au roi ou à Robert
» d'*Artois*, après la mort de l'évêque, une lettre
» qui contenoit tous ces faits: par cette lettre, il
» les prioit de laisser jouir Mahaud du comté
» d'*Artois*, la vie durant de cette princesse. L'évêque
» d'Arras, se voyant au lit de la mort, écrivit à
» Robert d'*Artois* une autre lettre dont il char-
» gea la Divion; dans cette lettre, il demandoit
» pardon à Robert d'avoir contribué, au moins
» par son silence, à le priver du comté d'*Artois*;
» il lui révéloit tous les mystères qu'on vient
» d'exposer, excepté qu'il ne désignoit Enguerrand
» de Marigny, que sous le titre *d'un de nos grands*
» *Seigneurs*: enfin pour réparation du tort que l'é-
» vêque s'accusoit d'avoir fait au prince, & en re-
» connoissance des bienfaits qu'il avoit reçus de la
» maison d'*Artois*, il laissoit tous ses biens à Robert
» qu'il prioit encore de laisser à Mahaud, l'usufruit
» de l'*Artois*. »

Cette prétendue lettre de l'évêque d'Arras mourant fut la première pièce fausse qu'on produisit dans cette affaire: la Divion, en la fournissant, renonçoit au legs que l'évêque lui avoit fait, & dont Mahaud l'avoit frustrée; car cette lettre étoit une espèce de testament nouveau qui révoquoit le précédent; mais on sent que la Divion étoit bien dédommagée par Robert d'*Artois*; on voit même dans le procès en quoi consistoit ce dédommagement, Robert lui donnoit une terre.

Il y avoit dans la fausse lettre de l'évêque d'Arras une particularité assez importante, que personne n'a relevée. L'évêque citoit le chancelier de France comme étant instruit de tout. Or dans tout le procès il n'est pas question du chancelier. La lettre de l'évêque est datée de 1328, & c'est l'époque de sa mort. Nous trouvons trois chanceliers morts vers le même tems: savoir Jean de Cherchemont, mort en cette même année 1328, Pierre Rodier, dont on sait seulement qu'il vivoit encore cette année-là, & Mathieu *Ferrand*, mort en 1329. Il est très-vraisemblable que le chancelier désigné dans la lettre de l'évêque, étoit mort dans l'intervalle de la mort de l'évêque au temps où l'on produisoit sa lettre. C'est la seule manière d'expliquer comment il n'est fait aucune mention d'un témoignage aussi considérable que celui du chancelier.

Les autres personnes citées, comme instruites, dans la fausse lettre, étoient pareillement mortes. On sent l'intérêt que les faussaires pouvoient avoir à ne citer que des morts. Par ce moyen le *prud'homme* désigné comme dépositaire des actes, pouvoit les remettre ou ne les pas remettre à son gré, c'est-à-dire au gré des faussaires. Fabriquer ces actes, étoit une grande affaire, une entreprise très-périlleuse, & qui demandoit du temps & des mesures; il y avoit des formalités à remplir, diverses écritures à imiter, des sceaux à contrefaire ou à détacher d'un titre pour les replacer à un autre, & peut-être n'avoit-on pas encore pris une dernière résolution à cet égard.

Les actes étoient assez rares alors, la preuve testimoniale y suppléoit; c'étoit par témoins qu'on prouvoit presque toutes les conventions, & la fréquence même de la preuve testimoniale avoit multiplié les faux témoins. Robert d'*Artois* & la Divion n'eurent point de peine à en trouver, on voit même au procès quelques-uns des moyens de subornation qu'ils employoient. La preuve testimoniale étoit utile dans tous les cas: si l'on jugeoit à propos de produire les actes, le concours des dépositions avec ces actes devoit dissiper jusqu'au moindre doute; si les actes ne paroissoient pas, la preuve testimoniale y suppléeroit.

On s'attacha sur-tout à bien faire la leçon aux témoins. Les uns devoient avoir été instruits des faits par Enguerrand de Marigny, les autres par l'évêque d'Arras, ou par les autres personnes désignées dans sa lettre; quelques-uns par la voix publique seulement, & ceux-ci ne devoient rien savoir que de vague; quelques-uns ne devoient faire que des dépositions indifférentes, mais qui rentreroient dans le système général; quelques-uns même devoient en faire de contraires en apparence à Robert d'*Artois*, mais qui seroient faciles à concilier avec ses intérêts. Ceux mêmes qui déposoient le plus fortement en sa faveur, eurent soin de varier entr'eux dans des circonstances peu importantes, pour écarter toute idée de concert.

Quand tout fut prêt de ce côté, Robert d'*Artois* produisit la lettre de l'évêque d'Arras, demanda que le procès fût revu & les témoins entendus. Le roi donna une commission en conséquence, & ayant vu dans la lettre de l'évêque d'Arras, qu'il laissoit tous ses biens à Robert d'*Artois*, il ordonna le séquestre de ces biens, & fit cesser l'exécution testamentaire de Mahaud.

Il y eut cinquante-cinq temoins entendus, tant à Paris qu'à Arras. Pendant ce temps on travailloit à la fabrication des pièces annoncées par la lettre

lettre de l'évêque ; le comte & la comtesse de Beaumont on (appelloit ainsi Robert d'*Artois* & sa femme) avoient jugé qu'après un tel éclat, il falloit completter la preuve de ce qu'ils avoient avancé. Ils dirent à la Divion que le roi l'exigeoit, qu'il avoit dit expressement : » La Divion doit avoir » ces pièces, ou la lettre de l'évêque d'Arras seroit » fausse, il faut qu'elle en réponde sur sa vie. » En conséquence ils la menacèrent au nom du roi, d'être brûlée si elle n'achevoit son ouvrage. Voilà du moins ce qu'allégua la Divion pour s'excuser quand elle fut forcée d'avouer son crime ; elle ne parla que de la puissance & des menaces de M. & de madame de Beaumont. Il est difficile de dire quelle confiance peut être due à ces dépositions, qui furent les dernières de la Divion, & de décider si ce fut elle qui détermina le comte d'*Artois*, ou si ce fut lui qui la détermina ; mais il est certain que quand on s'est une fois permis le crime pour servir les grands, on n'est plus le maître de s'arrêter, on est enchaîné par ce crime même à des crimes nouveaux.

Mahaud, dès qu'elle fut avertie de ce qui se passoit, fit venir Marie de Foulquières, cousine de la Divion, & l'interogea sur la lettre de l'évêque d'Arras, d'une manière pressante, qui marquoit l'inquiétude & l'agitation de son ame : Mahaud fit aussi arrêter deux filles, nommées Marie la Blanche & Marie la Noire, domestiques & complices de la Divion, & qui se trouvoient alors à Arras : c'étoit le vrai moyen de pénétrer dans le secret d'une affaire, où Mahaud ne pouvoit rien comprendre. A cette nouvelle, la Divion courut toute épouvantée chez le comte d'*Artois*. Robert sentit aisément de quelle conséquence étoit cet incident, il eut assez de crédit pour faire mettre ces deux filles en liberté. Mahaud vint défendre ses droits à la cour.

Elle eut une grande conférence avec le roi, sur son affaire. En retournant de Saint-Germain à Paris, elle se trouva mal en chemin, & mourut au bout de huit jours, le 27 octobre 1329. Trois mois après, la reine sa fille, veuve de Philippe-le-Long, mourut plus promptement encore, en allant dans l'*Artois*, dont elle avoit obtenu la jouissance provisionnelle à la mort de sa mère. On dut croire qu'elles avoient été empoisonnées, & qu'elles l'avoient été par Robert d'*Artois*, & par la Divion. On le crut en effet, & un des témoins semble le dire. Jeanne femme d'Eudes, duc de Bourgogne, fille aînée de Philippe-le-Long, & de Jeanne, fille de Mahaud, obtint, comme sa mère, la jouissance provisionnelle de l'*Artois*, les droits de Robert réservés.

La mort de Mahaud & de sa fille, soit qu'elle fut ou non l'ouvrage des faussaires, les enhardit à produire une pièce que vraisemblablement ils n'eussent point produite du vivant de Mahaud ; c'étoit une déclaration de Mahaud elle-même, qui reconnoissoit que le comté d'*Artois* avoit été donné en mariage à Philippe son frère, & devoit appartenir à Robert son neveu, fils de Philippe. Les autres pièces fausses étoient le contrat de mariage de Philippe, la prétendue cession de l'*Artois*, la confirmation de ces actes par le roi Philippe-le-Hardy, & diverses ratifications faites par Robert II, comte d'*Artois*. La Divion trouva aisément des copistes & des faussaires, pour transcrire sous ses ordres ces divers actes.

La plus grande difficulté étoit d'appliquer les sceaux de tous les personnages mentionnés dans ces actes ; on prit le parti de détacher ces sceaux de quelques autres titres pour les appliquer à ceux-ci. La Divion, qui avoit déja quelque usage de cet art funeste, s'y rendit bientôt assez habile pour servir le comte & la comtesse de Beaumont à leur gré.

Enfin, lorsqu'on crut ces pièces absolument inattaquables, Robert d'*Artois* les produisit.

Il avoit bien prévu, que, pour première question, on lui demanderoit de qui il tenoit ces actes-là. La réponse avoit été préparée de loin, & le *prud'homme* n'avoit pas été mis pour rien dans la la lettre de l'évêque d'Arras. Dans ces temps d'ignorance, on vouloit toujours pouvoir mentir avec vérité. On faisoit autant d'efforts pour tromper sa propre conscience, que pour tromper les autres. Robert d'*Artois* vouloit pouvoir dire qu'il tenoit ces actes de son confesseur ; il vouloit que son confesseur pût attester la même chose. Pour cela, il lui montra ces actes, les lui mit entre les mains, & les reprit ensuite. En même-temps, il lui révéla, sous le sceau de la confession, tout ce qui concernoit ces actes & l'usage qu'il en vouloit faire. Par-là, selon le systême de Robert, ce moine ne pouvoit que le servir, en déclarant lui avoir remis ces actes, & il ne pouvoit lui nuire sur le reste, puisque ce reste étoit un secret de confession. Pour lui, lorsque dans le cours du procès, on lui fit la question à laquelle il s'attendoit, il répondit mystérieusement qu'il tenoit ces actes d'un homme vêtu de noir, & fit si bien qu'on devina que cet homme étoit le dominicain Jean Aubery, son confesseur, & que c'étoit là le *prud'homme* désigné dans la lettre de l'évêque d'Arras.

Malgré l'air de vérité que les faussaires trouvoient dans leurs actes, malgré le nombre des témoins, qui d'avance avoient déposé conformément à ces actes, le duc & la duchesse de Bourgogne, à la seule inspection, arguèrent ces pièces de faux, & demandèrent qu'elles restassent sous la main du roi, ce qui leur fut accordé. Trop de gens avoient été employés à cette manœuvre pour que rien n'eût transpiré. On arrêta la plupart des écrivains & quelques-uns des témoins les plus suspects ; on arrêta la Divion elle-même, & tout fut bientôt découvert ; quelques témoins avoient disparu ; on soupçonna Robert d'*Artois* de les avoir fait périr, parce qu'ils vouloient se rétracter. Ceux qui avoient été arrêtés avouèrent la subornation, la

Divion avoua son crime ; tous ceux qui avoient eu part à cette fourberie, prétendirent avoir cédé aux promesses, aux menaces, aux bienfaits, & en effet quel autre motif auroient-ils pu avoir ?

Une particularité assez étrange de ce procès, c'est qu'on força le confesseur du comte d'*Artois* de rendre témoignage contre lui. Des docteurs & des jurisconsultes décidèrent que ce confesseur *pouvoit & devoit tout réveler*, & pour achever de le déterminer, l'évêque de Paris le menaça de la question.

Il ne tint pas à Philippe de Valois que son beau-frère ne s'épargnât l'infamie de son arrêt. Avant de laisser agir la justice, il sollicita par sa franchise la confiance de Robert, il l'avertit que ses titres étoient faux, qu'il en avoit la preuve ; il le conjura de renoncer à sa prétention : Robert poussa l'insolence jusqu'à le défier indirectement. Valois, après un premier mouvement de colère, dévora cette insulte, le plaignit, l'avertit encore, le fit avertir par tous ses amis, & ne l'abandonna qu'à l'extrémité ; on s'étonna de la patience que témoigna dans cette affaire ce roi impétueux ; on s'étonna de l'endurcissement du comte d'*Artois*. La preuve du faux eut tout l'éclat qui pouvoit la rendre humiliante pour ce prince. La Divion avoua tout devant lui, en présence du roi & des juges ; elle recommença l'opération à leurs yeux, pour montrer comment elle l'avoit faite. Le comte d'*Artois* ne se rendit point encore.

Enfin, comme il étoit temps de prononcer, le procureur du roi (on appelloit ainsi alors le procureur-général) demanda publiquement au comte d'*Artois* s'il prétendoit encore se servir de ces titres ? Robert embarrassé de cette question pressante, sortit pour délibérer avec son conseil ; il rentra peu de temps après dans la salle, & déclara qu'il renonçoit à ces titres, qui alors furent lacérés solemnellement en sa présence, & en apparence de son consentement ; mais, dès qu'il fut éloigné de la cour, il changea de langage.

Il ne faut pas dissimuler une objection assez forte que M. Villaret fait très-bien valoir. Outre une foule de témoins pris parmi des gens de pratique & parmi des gens du peuple, il y avoit un autre ordre de témoins, que leurs noms, leur rang, leur âge même sembloient mettre au-dessus du soupçon. C'étoient de vieux chevaliers ou écuyers qui déposoient d'un fait comme l'ayant seulement entendu dire. On trouve parmi eux des Mailly, & des de Fienne. Leur âge est de 63, 65, 70, 75, 80 ans ; ils déclarent avoir oui dire, quarante ou cinquante ans auparavant, que Robert II *avoit cédé à Philippe, son fils, la propriété du comté d'*Artois, *pour lui & pour ses hoirs*. « Ces témoins, dit » M. Villaret, ne sont point rappellés dans le juge- » ment, leur témoignage ne paroit avoir aucune » liaison avec l'imposture de la Divion ; la Divion » ne les accusa ni dans le cours du procès ni à » la mort ; on ne procéda point contr'eux ». Parmi ces témoins il y a un Pierre de Machaus, qui avoit été chargé par le roi Louis-le-Hutin, d'arrêter Enguerrand de Marigny, & qui, le jour du supplice de ce ministre, fut envoyé à Montfaucon, pour l'interroger sur l'affaire de l'*Artois* ; il rapporte la réponse d'Enguerrand, il marque le temps & le lieu où elle a été faite, il nomme les personnes présentes à cette réponse, & cette réponse est qu'en effet Robert II avoit donné le comté d'*Artois* à Philippe son fils, père de Robert, & que l'évêque d'*Artois* est en état de le certifier & d'en rapporter les preuves. Que penser après cela de cette affaire ? Les titres véritables de Robert d'*Artois* avoient-ils disparu par une manœuvre concertée entre Mahaud, l'évêque d'Arras son ministre, & Enguerrand de Marigny ? Etoit-ce pour remplacer ces titres véritables qu'il en avoit produit de supposés, comme un homme qui opposeroit une quittance fausse à un billet faux, & qui, par ce cercle d'impostures rentreroit dans la justice & la vérité ? Observons cependant que la déposition de Pierre de Machaus pourroit bien être dans le cas de ne rien prouver, précisément parce qu'elle prouveroit trop ; que la conformité parfaite de cette déposition avec l'imposture de Robert d'*Artois* & de la Divion, les rapports marqués de cette même déposition avec la fausse lettre de l'évêque d'Arras, sont des circonstances bien suspectes. Nous avons remarqué que la lettre de l'évêque d'Arras ne désignoit celui qui avoit jetté au feu l'expédition gardée en France, que sous le titre *d'un de nos grands seigneurs*. On avoit réservé vraisemblablement à la déposition de Pierre de Machaus de nommer ce grand seigneur, & la connivence est au moins très-probable. Ces considérations paroissent avoir échappé à M. Villaret. Ajoutons que si l'histoire avoit pu nous instruire des liaisons de ce témoin avec Robert d'*Artois*, ou avec son parti, cette déposition nous surprendroit peut-être moins ; ajoutons encore que le roi dont il parle (Louis Hutin,) étoit mort, que Marigny étoit mort, que l'évêque d'Arras étoit mort, que les autres témoins qu'il cite, étoient peut-être morts au temps de la déposition dont il s'agit, ce qui acheveroit de la rendre très-suspecte.

La dame de Divion fut brûlée vive avec une de ses complices. (arrêt du 6 octobre 1331.) Une telle rigueur peut étonner aujourd'hui, elle tenoit à d'anciennes erreurs ; on n'avoit pas cru autrefois, qu'il fût possible sans magie de contrefaire des sceaux & des écritures. Ce fut la sorcière qu'on brûla en brûlant la faussaire. Elle expliquoit à la vérité son opération d'une manière naturelle ; mais les préjugés qui servoient de loix alors, rapportoient à la magie cette espèce de crime. Aussi voyons-nous que ses complices mêmes lui disoient qu'elle seroit *arse*, qu'on la devoit *ardoir*.

Le comte d'*Artois*, aussi coupable que la Divion, puisqu'il avoit commandé & payé ce crime, ne fut que banni du royaume. (arrêt du 19 mars 1331.)

Cette différence dans la peine peut venir aussi de la différence de rang.

Observons cependant que les conclusions du procureur du roi étoient à mort ; &, *attendu l'absence*, au bannissement ; ce qui sembleroit prouver qu'alors on ne condamnoit point à mort par contumace, soit qu'on jugeât injuste de condamner un homme à mort sans l'avoir entendu, soit qu'on jugeât ridicule de rendre un arrêt sans pouvoir le faire exécuter.

Robert d'*Artois*, réduit au désespoir, s'abandonna aux superstitions les plus absurdes & les plus criminelles ; également crédule & méchant, il se persuada que des billets écrits d'une certaine encre moitié rouge, moitié noire, auroient la vertu d'assoupir ceux qui les liroient, au point qu'ils pourroient être enlevés tout endormis & sans s'en appercevoir. Il espéra se rendre maitre par ce moyen de tous ses ennemis. Plus atroce encore dans ses ridicules projets de vengeance, il essaya, dit-on, d'assassiner, puis *d'envoûter* le roi, la reine, & leur fils ainé.

Il n'avoit pas attendu son arrêt de bannissement pour s'expatrier, il erra pendant quelques années en diverses provinces des Pays-Bas, d'où le roi, par son crédit, le força souvent de sortir, puis en Provence, où le roi voulut le faire arrêter, vraisemblablement parce que Robert travailloit partout à lui susciter des ennemis.

Enfin, Robert d'*Artois* alla porter sa honte & souffler sa rage à la cour d'Angleterre ; il confirma Édouard III dans la résolution de réclamer le trône de la France ; il s'offrit à servir cette injustice, dans l'espérance de se venger, & de chasser de l'*Artois* son compétiteur, le duc de Bourgogne, qui avoit épousé la petite fille de Mahaud. Philippe de Valois écrivit assez inutilement au roi d'Angleterre & au sénéchal de Gascogne, pour demander qu'on renvoyât Robert d'*Artois* en France, sous bonne & sûre garde, il n'obtint pas même une réponse. Alors Robert fut déclaré ennemi du roi & de l'État. (Lettres du 7 mars 1337.)

Sa femme, quoique sœur de Philippe de Valois, fut enfermée au château de Chinon. Outre qu'elle avoit partagé les crimes de son mari, elle cherchoit à exciter des troubles pour le servir. Robert, depuis son bannissement, s'étoit hasardé à faire un voyage secret en France pour la voir, & prendre des mesures avec elle.

Leurs enfans, innocens, furent enfermés à Nemours, puis à Andely ; pour servir d'ôtages.

Robert d'*Artois* assiégea Saint-Omer, il fut obligé de lever le siège, après avoir été battu sous les murs de la ville, le 26 Juillet 1340. Il alla ensuite servir en Bretagne contre la France. Assiégé dans Vannes, il est blessé à un assaut; Vannes est pris, Robert se sauve par une poterne & se retire à Hennebon, d'où ses blessures l'obligent de passer en Angleterre pour être à portée des secours ; il mourut dans le trajet, ou à son arrivée à Londres ; (1342) il mourut chargé de la haine des François & peu regretté des Anglois, qu'il avoit engagés dans une guerre funeste à tous les partis ; exemple déplorable des crimes & des malheurs où peuvent entrainer l'ambition & la vengeance ! Si ce prince, dépouillé de l'héritage de ses pères par une loi rigoureuse, peut-être injuste, peut-être mal appliquée, eût eu assez de grandeur pour soutenir son sort & servir sa patrie, la France l'eût plaint, admiré, récompensé sans doute. Le roi avoit plus d'un moyen de dédommager son beau-frère, & il avoit commencé à le dédommager. Robert, par son crime & par sa révolte, combla lui-même sa disgrace. Issu de tant de rois, fils, petit-fils, arrière-petit-fils de héros morts pour la patrie, Robert d'*Artois* mourut en combattant contr'elle avec la valeur de ses pères, & laissa une mémoire infâme.

Ses enfans expièrent ses crimes & furent dignes de leurs ayeux. Philippe d'*Artois*, comte d'Eu, son petit-fils, fut connétable de France sous Charles VI, il fut fait prisonnier à la bataille de Nicopolis en 1396, & mourut dans la Natolie, toujours prisonnier, le 15 juin 1397.

Son fils Charles fut pris à la bataille d'Azincourt en 1415 & conduit en Angleterre, où il resta prisonnier jusqu'en 1438. Charles VII le fit pair de France en 1458, Louis XI, gouverneur de Paris en 1465. Il mourut sans enfans le 25 juillet 1472, & en lui finit la branche d'*Artois*.

Le comté d'*Artois* étoit resté à la maison de Bourgogne, qui s'éteignit en 1361 ; il fut possédé aussi par la seconde maison de Bourgogne, & passa par elle à la maison d'Autriche, mais toujours à la charge de l'hommage envers la France ; l'époque de 1529 apporta un changement à ce dernier article ; François I, par le traité de Cambray, fut obligé de renoncer à toute souveraineté sur la Flandre & sur l'*Artois*, & de céder à l'empereur Charles-Quint, tous ses droits sur Tournay & sur Arras.

Les événemens de la grande guerre de 1635, terminée en 1659 seulement, & sur-tout les traités des Pyrenées (7 novembre 1659,) & de Nimègue, (17 septembre 1678,) nous rendirent l'*Artois*, qui depuis ce temps est resté à la France & qui sert actuellement de titre à un frère du roi.

ARTORIUS, (*Hist. ancienne*,) chevalier romain, dont Josèphe rapporte l'avanture dans le sixième livre de la guerre des Juifs, chap. 19 ; au siège de Jérusalem, il s'étoit engagé inconsidérément dans le haut d'un des portiques du temple, lorsqu'on y mit le feu ; il alloit être enveloppé par les flammes, & n'avoit aucun moyen d'y échapper, lorsqu'il s'avisa de crier à Lucius son ami & son compagnon d'armes, qui étoit en bas & à l'abri du danger, qu'il alloit se jetter, & que si Lucius vouloit le recevoir dans ses bras, il le fait

soit son héritier. Lucius l'attendit, le reçut, lui sauva la vie, mais aux dépens de la sienne; il fut écrasé par le poids du corps de son ami, & mourut sur la place.

ARTORIUS est aussi le nom d'un médecin d'Auguste, & peut-être de deux, si celui qui est appellé *Antonius Musa* dans plusieurs éditions d'Horace:

Nam mihi Baïas
Musa supervacuas Antonius,

se nommoit, comme quelques-uns le croyent, *Artorius Musa*.

ARTOXARE, eunuque puissant sous Artaxerxès Longuemain, & encore plus sous Darius Nothus, marque certaine d'un mauvais gouvernement & d'un prince sans mérite, disoit Pline à Trajan: *scis præcipuum indicium non magni principis magnos libertos*. Cet *Artoxare*, d'esclave de Darius & de Parisatis sa femme, voulut devenir souverain; Parisatis démêla ses desseins, & le fit périr dans les supplices.

ARTUS, ARTHUS, ou ARTUR, (*Hist. mod.*) est le nom de plusieurs princes & hommes illustres dans l'histoire Moderne, ou dans les Fables qui en tiennent lieu. Par exemple, le premier *Artus*, dernier roi des Bretons, chassés par les Saxons, de la Bretagne, aujourd'hui l'Angleterre, n'est connu que par les romans, qui ont répandu tant de merveilleux sur ses prétendus exploits. Ces douze grandes batailles où il défit les Saxons, étoient de petits chocs dont le succès avoit à peine la moindre influence sur l'état des affaires, puisque les Saxons ne perdirent presque pas un pouce de terrein, & que le théâtre de la guerre ne cessa pas d'être renfermé dans un espace très-borné; mais enfin cet *Artus* fut le dernier Breton qui eut du courage, & les restes de la liberté Bretonne périrent avec lui.

Les Romains ont fait naître *Artus* comme la Fable a fait naître Hercule; le roi Uther, devenu amoureux de la mère d'*Artus*, la trompa, en prenant par les enchantemens de Merlin la figure de son mari. Nous ne relevons ces folies, que parce que nous en trouvons la cause morale dans l'admiration & la reconnoissance des Bretons pour les derniers défenseurs de la liberté.

Le roi *Artus* & les chevaliers de la Table ronde, ne sont, selon M. le comte de Caylus, qu'une imitation de Charlemagne & de ses douze pairs. C'étoient des fables imitées de fables. Il observe en général que les Anglois ont été anciennement, en littérature, en histoire, & dans les Fables historiques, des copistes ardens des François, qui en effet les précédoient dans les lettres & dans les arts, comme ils étoient précédés eux-mêmes par les Italiens & les autres peuples méridionaux. Les Anglois nous envioient Charlemagne, ce héros auquel ils n'en avoient point à opposer de semblable, au moins avant lui. La Fable vint au secours de l'Histoire; ils voulurent absolument avoir eu l'équivalent de Charlemagne, avant Charlemagne même; ils choisirent, dans des temps ignorés, un prince auquel ils pouvoient, à leur gré, donner toutes les belles qualités, attribuer tous les hauts faits que l'imagination pouvoit concevoir. Nulle vérité historique ne les gênoit. On ne connoissoit guères de ce prince que son nom & l'époque de son règne, & cette époque avoit un grand avantage; comme elle étoit antérieure à Charlemagne, Charlemagne devenoit en apparence la copie d'*Artus*. C'est ce double intérêt de pouvoir embellir leur héros de toutes les couleurs de l'imagination, & en même-temps se procurer l'antériorité de date sur Charlemagne, qui a fait préférer *Artus* à d'autres princes qui auroient mieux soutenu le parallèle avec le conquérant françois, par exemple, à Egbert, qui eut l'honneur d'éteindre l'Heptarchie, & de réunir tous les royaumes de l'Angleterre; & au grand Alfred, à qui l'histoire n'a presque trouvé aucun reproche à faire: mais Egbert avoit un grand titre d'exclusion, c'est que l'histoire le représente comme l'élève de Charlemagne, à la cour duquel il avoit trouvé un asyle. Formé par les leçons & les exemples de ce protecteur, aidé de ses secours, il eût toujours rappellé sa supériorité. Alfred, son petit-fils, avoit l'inconvénient d'être postérieur à Charlemagne, qui eût toujours paru avoir été son modèle.

Les rapports entre *Artus* & Charlemagne sont sensibles; les auteurs des romans d'*Artus* ont mal déguisé l'imitation. Charlemagne & *Artus* se ressemblent parfaitement par le nombre & la qualité des guerres qu'ils ont eues à soutenir, par le grand nombre de voyages qu'ils ont faits: tous deux ont combattu les Payens & les Saxons; tous deux distribuoient avec la même générosité à leurs capitaines, à leurs soldats, le butin qu'ils avoient fait; tous deux avoient les mêmes vertus, la même sobriété, la même frugalité, la même économie dans la vie privée, la même magnificence dans les fêtes, dans les solemnités, dans les cours plénières: tout ce qui est en précepte & en loi dans les capitulaires de Charlemagne, est mis en action dans la vie d'*Artus*. Charlemagne & *Artus* ont eu l'un & l'autre un neveu très-brave, qu'ils ont aimé uniquement. Roland, dans les romans de Charlemagne, Gauvain, dans les romans d'*Artus*, jouent le même rôle.

La bonne épée de Charlemagne, *longue & large*, que l'on nommoit *Joyeuse*, & que l'on montre encore à Saint-Denis, & la *Durandal*, cette merveilleuse & magique épée, donnée par Charlemagne à Roland, & qui, entre les mains de ce paladin, même affoibli par la perte de son sang, coupoit un rocher en deux, sont le modèle de l'*Escalibor*, cette épée d'*Artus*, à laquelle rien ne pouvoit résister, & de toutes les autres épées enchantées, dont il a plu aux poetes & aux romanciers de décrire les effets merveilleux & les ter-

ribles coups : le premier modèle de ces armes divines est dans les armes forgées par Vulcain pour Achille & pour Enée. Roland, près de mourir, casse la lame de *Durandal*, & en jette bien loin les tronçons, afin qu'elle ne puisse jamais servir aux Infidèles contre les Chrétiens. *Artus*, au moment de sa mort, charge son écuyer de jetter *Escalibor* dans un lac, pour que personne n'eût l'honneur de la posséder après lui.

Les chevaliers de la Table ronde répondent aux pairs de Charlemagne; & ce titre de pairs, qui annonce une égalité parfaite entre ceux qui portent ce titre, a vraisemblablement fait naître l'idée de la Table ronde, dont l'établissement, s'il appartient à l'histoire, n'étoit, selon la conjecture de l'abbé le Gendre, qu'un moyen d'éviter toute dispute sur les rangs. L'époque de cet établissement ne se trouve nulle part dans l'histoire.

2°. **Artus**, ou **Arthur**, prince d'Angleterre petit-fils d'Henri II, par Geoffroy, frère aîné de Jean-sans Terre, fut une victime bien intéressante & bien malheureuse de l'ambition criminelle de ce vil & infâme Jean, son oncle. Celui-ci avoit succédé au trône d'Angleterre, en vertu du testament de Richard I, son frère aîné, au préjudice d'*Artus* son neveu, qui étoit l'héritier légitime. *Artus* l'étoit aussi de la Bretagne, que Constance sa mère avoit porté en dot à Geoffroy. Constance vivoit encore & gouvernoit la Bretagne; la fameuse Eléonore d'Aquitaine, veuve d'Henri II, vivoit aussi, & la rivalité de l'ayeule & de la mère fut fatale au jeune *Artus*.

On soupçonna Elénore d'avoir influé sur la disposition qui avoit privé *Artus* de la couronne d'Angleterre. Elle avoit conservé beaucoup d'ascendant sur Richard & une grande part au gouvernement pendant les longues & fréquentes absences de ce prince. La continuation de son pouvoir lui paroissoit plus assurée sous Jean son fils que sous *Artus* son petit-fils, précisément, parce que ce dernier avoit pour mère Constance, non moins ambitieuse qu'Eléonore, non moins accoutumée qu'elle à commander sous le nom de son fils, & qui vraisemblablement n'eût pas moins régné en Angleterre qu'en Bretagne, si *Artus* eût succédé à Richard.

Jean étoit conduit par sa mère, *Artus* l'étoit par la sienne; deux femmes telles qu'Eléonore & Constance, préparoient un spectacle aux politiques & des troubles à l'Europe.

On proposa de laisser l'Angleterre à Jean, & de donner les provinces du continent au jeune *Artus*; c'étoit une transaction d'autant plus raisonnable, qu'indépendamment des droits de la nature, *Artus* avoit pour lui un premier testament de Richard, qui l'avoit institué son unique héritier dans tous ses états. On proposa ensuite de partager du moins ces provinces du continent, d'en donner à-peu-près la moitié à l'un, & la moitié à l'autre. Constance, mère d'*Artus*, mourut en 1202 ou 1204, au milieu de ces négociations; *Artus*, prince plein de feu & de courage, courut attaquer la Guyenne dont Philippe-Auguste lui avoit donné l'investiture pour embarrasser le roi Jean. En traversant le Poitou, il apprend que son aïeule Eléonore, toujours son ennemie, étoit dans le château de Mirebeau; il assiège ce château & l'emporte d'assaut; mais Eléonore eut le temps de se réfugier dans une tour, d'où elle trouva le moyen de faire savoir son danger au roi Jean, qui étoit alors à Rouen. Ce prince sortit un moment de son sommeil, & cet essai qu'il fit de l'activité, fut heureux. *Artus* tomba entre ses mains; *Artus* qui brûloit de suivre les traces de Henri II & de Richard, surpris par Jean, son oncle, de qui on n'attendoit rien de semblable, s'imagina qu'entouré de l'élite de la noblesse françoise, il n'avoit rien à craindre. Il ne considéra ni le nombre, ni la discipline des troupes mercénaires que Jean avoit rassemblées. Assiégé par des forces trop supérieures dans le même château où il avoit pensé prendre Eléonore, il fit des sorties; il fut enveloppé. Son courage ne put le sauver; il fut pris, conduit d'abord à Falaise, puis ramené à Rouen. Le reste de sa destinée est ignoré; on sait seulement qu'il disparut deux ou trois jours après la mort d'Eléonore, qui n'avoit pas cessé d'être son ennemie, mais qui n'eût jamais souffert que son fils eût été le bourreau de son petit-fils.

On raconte un peu au hasard les circonstances de cet horrible événement. Voici celles qui ont paru les plus certaines.

Les seigneurs Bretons demandoient avec instance la liberté de leur comte. Le roi de France pressoit & menaçoit. Jean étoit inébranlable, & paroissoit rouler dans son esprit quelque grand & sinistre projet. La défiance & la crainte étoient dans toutes les ames. Jean redoutoit les droits, la vengeance & la gloire naissante de ce jeune *Artus*. Les amis d'*Artus* trembloient en voyant dans quelles mains la fortune l'avoit livré. Jean avoit fait ses preuves; l'Europe attendoit un crime. Jean n'osa pas d'abord faire périr son neveu; il se contenta de vouloir lui ôter, avec la vue, le pouvoir de se reproduire, & il crut être modéré, parce qu'il ne faisoit pas tout le mal qu'il auroit désiré de faire. Il donna ses ordres pour cette cruelle exécution à Hubert de Burgh ou du Bourg, gouverneur du château de Falaise. Celui-ci, pour se dispenser de les accomplir, proposa au roi de prendre un autre parti, celui de sonder la disposition des esprits, en répandant un faux bruit de la mort d'*Artus*. Jean approuva cet expédient. Le son funèbre des cloches annonça dans toute la Normandie la mort du prince. La fureur des Bretons à cette nouvelle, leurs sermens de vanger leur comte, le soulèvement ou le murmure de toutes les provinces du continent, apprirent au tyran combien il étoit haï, combien *Artus* étoit aimé, combien c'étoit risquer que d'attenter à sa vie. Hubert de Burgh,

pour prévenir les effets de cette fermentation générale, fut obligé de montrer *Artus* au peuple; mais cet homme qui servoit à la fois le roi & le prince, devint suspect ou odieux à Jean, qui frémissoit de rage de n'oser consommer son crime. Plus ce crime étoit dangereux, plus il le jugeoit nécessaire. Il fit transporter le prince à Rouen, & chercha par-tout des assassins: il n'en trouva point; on le connoissoit capable d'immoler le bourreau après la victime, pour désarmer la haine publique; l'honneur inspiroit les uns, la crainte arrêtoit les autres. Guillaume de Bray, auquel Jean proposa d'assassiner *Artus*, répondit qu'un chevalier n'entendoit rien à un pareil métier; d'autres en dirent autant. Le roi enfin vit qu'il ne pouvoit compter que sur lui-même. Il se rendit par eau pendant la nuit, au pied de la tour de Rouen; il fit amener le prince dans sa barque, & avant de le jetter dans la rivière, une grosse pierre au cou, il lui passa plusieurs fois son épée au travers du corps, dans la crainte qu'on ne le repêchât vivant. On ajoute qu'en effet le corps d'*Artus* fut tiré sur le rivage par les filets d'un pêcheur, & enterré à l'insçu de Jean dans le prieuré de Notre-Dame du Pré.

Dans le temps qu'*Artus* étoit encore gardé au château de Falaise, Jean s'y étoit rendu, pour conférer avec lui, & soit qu'il n'eût point encore pris de résolution funeste, soit qu'il voulût seulement s'instruire dans cette conférence de diverses choses qu'il pouvoit lui importer de savoir, il essaya de détacher *Artus* des intérêts de la France, en lui offrant à ce prix la vie & la liberté. *Artus*, dit-on, répondit qu'il n'abandonneroit point son bienfaiteur pour son tyran, & redemanda son trône d'Angleterre & ses provinces de France que Jean lui retenoit injustement. Ce fut, ajoute-t-on, cette hauteur inflexible qui acheva de déterminer Jean à le perdre, & ce fut ce crime de Jean qui le perdit lui-même. Ses sujets l'abandonnèrent, les Bretons se révoltèrent; Philippe-Auguste citant le roi Jean à la cour des pairs, l'y condamnant par contumace, confisquant les provinces du continent par une sentence, & les soumettant par les armes, parut bien moins un conquérant qui profitât de l'embarras d'un roi voisin, qu'un juge qui punissoit un coupable, qu'un héros qui vengeoit la querelle des rois & de l'humanité. Que les Machiavellistes apprennent qu'il est toujours dangereux d'être coupable. L'arrêt de Jean peut les instruire, le voici:

« Jean, duc de Normandie, ayant violé son serment envers le roi Philippe, son seigneur; tué le fils de son frère aîné, vassal de la couronne de France, cousin du roi, & commis ce crime dans l'étendue de la seigneurie de France, il est déclaré coupable de félonie & de trahison; toutes les terres qu'il tient à hommage seront confisquées.

» Rollon, dit Mezeray, pour s'être, de barbare, fait chrétien & vertueux, fut le premier duc de Normandie; & Jean, pour être, de chrétien, devenu plus méchant que les payens & les barbares, fut le dernier ».

L'assassinat d'*Artus* est de l'an 1202.

3°. ARTUS de Bretagne, comte de Richemont, frère du duc de Bretagne, Jean VI, & dans la suite duc de Bretagne lui-même. Son frère & lui étoient dans les intérêts de la France contre Henri V & les Anglois. *Artus* fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt en 1415. Henri V lui permit de faire un voyage en Bretagne sur sa parole. La mort de ce monarque étant arrivée avant le retour de Richemont, celui-ci, dit-on, prétendit être dégagé de son serment, prétention peu digne d'un chevalier, car on n'avoit jamais entendu dire qu'un prisonnier devînt libre par la mort du vainqueur, & la rançon étoit un objet d'intérêt qui passoit à l'héritier. Le duc de Bedfort, frère de Henri V, & régent d'Angleterre & de France pendant la minorité de Henri VI, ne s'amusa pas à prouver & à reprocher au comte de Richemont son infidélité envers l'Angleterre, il profita de la conjoncture pour le rendre infidèle à la France, & gagner par lui le duc de Bretagne; il engagea le duc de Bourgogne, dont il avoit épousé une sœur, à donner au comte de Richemont, sa sœur aînée, veuve du dauphin Louis, frère aîné de Charles VII; ainsi le comte de Richemont devint beau-frere & du duc de Bourgogne & du duc de Bedfort, & il se forma entre les ducs de Bedfort, de Bourgogne, de Bretagne, & le duc de Richemont, une alliance plus utile à l'Angleterre, que n'eût pu l'être la rançon de ce dernier.

Le duc de Bedfort avoit gagné le duc de Bretagne en rendant la liberté au comte de Richemont son frère; le roi Charles VII, à son tour, le regagna, en donnant au même comte l'épée de connétable, vacante par la mort du comte de Bukan, Jean Stuart, tué en 1424 à la bataille de Verneuil. Le duc de Bedfort fondit tout-à-coup sur la Bretagne; le duc de Bretagne, surpris & effrayé, n'eut d'autre parti à prendre que de renoncer à l'alliance de la France, d'accéder au traité de Troyes, de reconnoître la régence de Bedfort & la suzeraineté de Henri VI. Mais le comte de Richemont resta connétable de Charles VII; il lui vendit cher ses superbes secours; s'il rendit d'importans services, il fit de violens outrages: il voulut prescrire au roi le choix de ses amis & de ses ennemis; il purgea la cour de favoris, & en chassa les ministres à force ouverte, pour être le seul favori & le seul ministre. Il ne put jamais y parvenir; il put causer des disgraces, mais non obtenir la faveur; le roi ne vit en lui qu'un serviteur insolent & tyrannique, d'autant plus odieux, qu'il étoit quelquefois nécessaire.

C'étoit le président Louvet que Charles VII avoit envoyé au comte de Richemont pour lui offrir l'épée de connétable, Richemont avoit déj

sujets d'être mécontent de cet homme, & Charles VII avoit chargé exprès Louvet d'une négociation qui paroissoit propre à éteindre le ressentiment que Richemont pouvoit avoir conservé contre lui; Richemont accueillit fort bien la proposition, & reçut fort mal l'envoyé. La première condition qu'il mit au traité, fut le renvoi de Louvet. Il y joignit Tanneguy du Chatel, à cause de l'assassinat du pere du duc de Bourgogne. Le roi promit tout, dans l'espérance de ne rien tenir; mais du Chatel lui fit sentir la nécessité de sacrifier tout à un homme qui pouvoit lui répondre du duc de Bretagne, & peut-être le réconcilier avec le duc de Bourgogne; en conséquence il se condamna lui-même à l'exil, & partit malgré toutes les instances du roi. Le président Louvet ne s'exécuta point de si bonne grace, il employa l'intrigue & le pouvoir des femmes, pour rester. Cependant, le comte de Richemont, qui en acceptant l'épée de connétable, s'étoit fait donner des ôtages & des places de sûreté, revenoit de négocier avec les ducs de Bretagne & de Bourgogne; il comptoit ne plus retrouver à son retour les ministres qu'on lui avoit promis d'éloigner; il arrive avec des troupes dont Charles avoit besoin; Charles, résolu de garder ses ministres, fuit devant lui; Richemont le poursuit comme un ennemi qu'on presse & qu'on veut réduire; dans cette conjoncture toutes les places réputées royalistes, ouvrirent leurs portes à Richemont, & refusèrent obéissance au roi.

Les ministres sont forcés d'abandonner la cour. Louvet, en partant, recommande au roi, Giac son ami & sa créature, suspect ainsi que sa femme, d'avoir trahi le duc de Bourgogne, Jean, à Montereau. Richemont avoit compris dans la proscription le bâtard d'Orléans (le comte de Dunois;) mais bientôt sur sa réputation de talent & de probité, il le fit revenir, pour montrer qu'il ne poursuivoit que le crime, & qu'il étoit l'ami du mérite, par-tout où il le rencontroit. Il ne le rencontra point dans Giac, qui, pour gouverner son maitre, le rendoit invisible, & le plongeoit dans la mollesse, & qui, pour faire échouer les entreprises du connétable, détournoit l'argent destiné à la guerre. Richemont étoit accoutumé à se faire justice lui-même; sans demander au roi une permission qu'il étoit sûr de ne pas obtenir, il fait arrêter Giac dans son lit, & entre les bras de sa femme, qu'on soupçonne d'avoir trahi Giac, son mari, dans cette occasion, comme elle avoit trahi le duc Jean, son amant, à Montereau. Le roi, informé de cette violence, envoya ses gardes pour délivrer Giac; il n'étoit plus temps; le connétable, qui le tenoit en sa puissance, lui fit faire, de son autorité privée, une sorte de procès, c'est-à-dire, qu'on lui donna la question, & qu'il avoua tout ce qu'on voulut. Ce qu'il parut avouer avec le plus de sincérité, ce fut le don qu'il avoit fait au diable d'une de ses mains, pour parvenir par son moyen à la fortune qu'il avoit faite; il demanda instamment que l'on commençât son supplice par lui couper cette main, de peur que le diable n'emportât le corps entier. Telles étoient les lumières des ministres & des favoris de Charles VII.

Giac fut noyé à Dun-le-Roi. La dame de Giac confirma le soupçon qu'on avoit eu de ses intelligences avec les ennemis de son mari, en épousant trop peu de temps après la mort de Giac, le seigneur de la Trémoille, alors ami du connétable. Le Camus de Beaulieu, ayant succédé à Giac dans la faveur & dans l'abus qu'il en avoit fait, en reçut encore plus promptement le salaire. Le connétable le fit assassiner, & assura le roi que c'étoit pour le bien de l'état.

Le connétable reconnut une vérité qui n'avoit pas échappé à Louvet, c'est que Charles VII ne pouvoit se passer d'un favori, & que quand on ne pouvoit l'être, il falloit du moins avoir le mérite de lui en donner un, ce qui n'étoit pas difficile. Louvet lui avoit donné Giac, le connétable lui donna la Trémoille; le roi l'agréa, mais il dit au connétable: *beau-cousin, vous me le baillez, mais vous vous en repentirez, car je le connois mieux que vous.* C'étoit se connoître lui-même que de se sentir capable de donner sa confiance à un homme qu'il en jugeoit indigne. La Trémoille ne tarda pas à vérifier la prédiction du roi, il parvint bientôt à rendre sa faveur indépendante du connétable, d'où s'ensuivit d'abord un mécontentement secret de ce prince, ensuite un refroidissement marqué; enfin une haine déclarée entre le connétable & la Trémoille.

Il n'y avoit aucun de ces favoris qui ne fût disposé à trahir son maître pour décréditer un rival. Giac, en arrêtant les succès du connétable, en ne payant pas son armée, en détournant l'argent destiné à ses expéditions, étoit parvenu à le faire regarder par le roi comme un allié inutile & un général sans talens.

La Trémoille alla plus loin, il fit passer Richemont pour dangereux.

Le duc de Bretagne, comme nous l'avons vu, étoit retourné, quoique malgré lui, au parti Anglois; la Trémoille fit remarquer qu'il étoit imprudent de confier le commandement des armées françoises au frère d'un allié des ennemis. Le roi, frappé de cette réflexion, crut devoir refuser les services du connétable; celui-ci parcourant des provinces royalistes pour se rendre à la cour, trouva sur son passage presque toutes les villes fermées; il n'en poursuivit pas moins sa route jusqu'à Chinon, où des princes & des grands, ennemis de la Trémoille, & mécontens de sa faveur, se joignirent au connétable. Alors la guerre civile s'alluma entre le peu de François qui étoient restés attachés au parti de Charles VII, dernier malheur qui manquoit à ce prince, mais qu'il méritoit par ses complaisances aveugles pour ses favoris; ce-

pendant on traita, la paix se fit, on n'y comprit point le connétable.

La Trémoille se contenta de cette petite victoire, que le connétable lui céda sans peine. Ce général, pour le bien de la paix, s'éloigna de la cour, & la Trémoille crut l'en avoir chassé. Il ne songea plus qu'à lui ôter toute espérance de retour, en rassemblant autour du roi tous les ennemis du connétable. Richemont dédaignant toutes ces intrigues, plaignant un roi qui couroit à sa perte, & qu'il ne pouvoit ni servir, ni haïr, alla dans la ville de Parthenay en Poitou, attendre les événemens. Les affronts qu'on affectoit de lui prodiguer, ne purent le rendre rebelle, son cœur étoit françois. Si ses procédés avoient quelquefois été violens, ses intentions avoient toujours été pures; s'il vouloit gouverner le roi, c'étoit pour l'arracher à la mollesse & le rendre à la gloire. Les succès des Anglois le pénétroient de douleur. A chaque nouvelle d'une ville prise, d'un avantage remporté par ces ennemis de la France, honteux de son inaction, il sortoit de sa retraite, & ne se lassoit point d'offrir au roi des services qu'on ne se lassoit point de refuser.

Quand les Anglois entreprirent le siége d'Orléans, le connétable insista pour faire agréer ses services, il fut obstinément refusé.

Le bruit des succès de la Pucelle d'Orléans vint tourmenter le connétable dans sa retraite, il s'indignoit d'être étranger à tout, il brûloit de s'associer à la gloire de cette illustre fille, & de contribuer à l'expulsion des Anglois. Après avoir dévoré encore quelques refus, il résolut de se perdre, ou de forcer le roi à souffrir du moins ses secours; il se rend à l'armée avec des troupes rassemblées en Bretagne & ailleurs. Au premier bruit de sa marche, le roi lui fait défense de passer outre, il poursuit sa route; le roi défend à son armée de le recevoir, il arrive à l'armée; celle-ci fut incertaine du parti qu'elle avoit à prendre; devoit-elle, malgré les ordres du roi, recevoir le connétable comme ami? Devoit-elle le combattre comme ennemi, & renouveller la guerre civile entre les partisans de Charles VII? On dit que la Pucelle, mettant les ordres du roi au-dessus des intérêts de l'état, fut de ce dernier avis. Le connétable du moins le crut ainsi. « *Jeanne*, » lui dit-il, *on m'a dit que vous voulez me combattre.* » *Je ne sais pas qui vous êtes, ni de par qui vous* » *êtes envoyée; si c'est de par Dieu ou de par le Dia-* » *ble; si vous êtes de par Dieu, je ne vous crains* » *point, car Dieu connoit mon intention comme la* » *vôtre; si vous êtes de par le Diable, je vous crains* » *encore moins* ». Jeanne l'assura de son dévouement, tant qu'il seroit fidèle au roi.

La Hire & les autres seigneurs bien intentionnés qui étoient dans l'armée, firent au roi de si fortes représentations, que malgré l'opposition constante de la Trémoille, il consentit enfin à laisser faire le connétable, se contentant de ne le point voir. Richemont eut beaucoup de part à la victoire de Patay, où Fastol s'enfuit, & où Talbot fut fait prisonnier. La Pucelle & les chefs de l'armée allèrent rendre compte au roi de ce succès. Parmi ces chefs on ne vit point le connétable, & c'étoit le cas de ce *Præfulgeban:*, &c. de Tacite, dont on a fait tant d'applications; il craignit de montrer un visage odieux, & de paroitre triompher de la Trémoille & peut-être du roi, plus que de Fastol & de Talbot. Le roi parut sentir bien mal cette délicatesse, un ordre de quitter l'armée en fut tout le prix. Cet ordre révolta & l'armée & la cour contre le favori, & même contre le roi; on détestoit l'insolence de l'un, on déploroit la foiblesse de l'autre. Si le connétable eût permis alors à sa vertu d'abuser, contre un maître ingrat & contre un ministre imprudent, des dispositions générales que cette injustice avoit fait naître, les succès de la Pucelle pouvoient encore rester sans effet, & les Anglois reprendre leur ascendant. Le roi exposoit l'état & sa propre couronne pour un favori.

La Pucelle enfin se jetta aux pieds du roi, pour le prier de rendre ses bonnes graces au connétable. La Trémoille frémit de cette démarche; il feignit de se réconcilier avec Richemont; ce fut pour le mieux trahir. Le roi ne haïssoit personne, il ne faisoit que se prêter aux sentimens qu'on lui inspiroit; il fit dire à Richemont qu'il lui pardonnoit: mais les intrigues de la Trémoille firent empoisonner cette grace par une nouvelle insulte. Le roi défendit au connétable de le suivre à Reims, ayant, disoit-il, besoin de lui, pour couvrir l'Orléanois & le Maine contre les Anglois; du moins le prétexte avoit quelque chose d'honnête, mais l'événement fit voir que ce n'étoit en effet qu'un prétexte; Richemont continua d'être traité en ennemi du roi; toutes les villes du parti royal lui fermèrent leurs portes comme auparavant, & toujours en vertu des ordres de la cour. Richemont retourna dans sa retraite de Parthenay. L'historien de Bretagne dit que la Trémoille tenta de l'y faire assassiner: le fait n'est pas avéré; quoiqu'il en soit, Richemont poussé à bout, sortit de Parthenay pour faire la guerre, non plus aux Anglois, mais à la Trémoille; il lui prit quelques places, qui furent reprises ou rendues, comme il arrive dans toute guerre: on ménagea entre eux une nouvelle réconciliation, aussi fausse que la première, mais qui fit cesser les hostilités ouvertes, non les haines ni les intrigues. On ne conçoit pas bien comment Richemont, dont l'ame étoit noble, les intentions droites, & qui montroit tant d'ardeur contre les ennemis de l'état, n'avoit pas mieux aimé se faire chef de bandes contre les Anglois, pour se venger du roi en le servant malgré lui, que d'augmenter les troubles du royaume en faisant la guerre au favori du roi, ce qui ressembloit trop à faire la guerre au roi lui-même.

On

On ne put pas l'empêcher au moins de rendre l'important service de détacher le duc de Bourgogne des intérêts de l'Angleterre, & de l'amener à la paix d'Arras, (1435.)

On ne put pas l'empêcher non plus de vaincre les Anglois à Fourmigny en 1450, & d'achever par cette victoire la réduction de la Normandie. De nouveaux motifs étoient venus envenimer la haine de Richemont & de la Trémoille. Celui-ci recherchoit pour son fils, Françoise, fille de Louis d'Amboise, seigneur de Thouars. Richemont la demandoit pour son neveu, Pierre de Bretagne, & Louis d'Amboise inclinoit de ce côté. Deux amis du connétable & de Louis d'Amboise (André de Beaumont, seigneur de Lezay, & Antoine de Vivonne,) étoient suspects à la Trémoille comme détournant Louis d'Amboise de son alliance. La Trémoille proposa au connétable une entrevue pour terminer leurs différens, & prendre des arrangemens sur ce nouvel objet de rivalité; Richemont craignit quelque piège, & refusa l'entrevue. La Trémoille en proposa une autre à d'Amboise, Lezay & Vivonne, qui l'acceptèrent; ils furent arrêtés & décapités sans forme de procès; la Trémoille ne fit grace de la vie qu'à celui dont il demandoit la fille pour son fils. L'arrêt de Louis d'Amboise portoit que le roi, *pour certaines causes*, lui remettoit la peine de mort. *Ces certaines causes* n'eurent point lieu. Marguerite de Rieux, femme de Louis d'Amboise, alla remettre sa fille au connétable; Françoise épousa Pierre de Bretagne, & la guerre se ralluma plus que jamais entre le connétable & le favori. Charles VII ouvrit enfin les yeux sur tant d'iniquités & de violences, que le favori osoit commettre sous son nom. Il cessa de l'aimer, mais il n'osoit le sacrifier, on l'aida; il se fit une conjuration de presque toute la cour, le connétable à la tête, contre la Trémoille. La cour étant à Chinon, les conjurés introduits dans le château par Gaucourt, qui en étoit gouverneur, & par Frétal, son lieutenant, enfoncent les portes de l'appartement de la Trémoille: celui-ci ayant voulu se mettre en défense, reçut un coup de dague dans le ventre; mais on n'en vouloit point à sa vie, on le chargea de fers, & on l'envoya dans le château de Montrésor, d'où il ne sortit qu'en payant une forte rançon. Les conjurés allèrent eux-mêmes rendre compte au roi de ce qu'ils avoient fait; le roi fut quelque temps incertain de ce qu'il devoit faire, puis il approuva tout. Le frère de la reine, Marie d'Anjou, le comte du Maine, qui avoit appuyé la conjuration, prit, dans la faveur du roi, la place de la Trémoille, & le fit oublier. Le connétable fut rappellé auprès du roi, qui s'étonna de ne le point haïr.

Lorsque dans la suite la conjuration du dauphin Louis, contre Charles VII son père, cette conjuration connue sous le nom de la *Praguerie*, vint à éclater, Richemont s'empressa d'aller joindre le roi à Amboise: *Je ne crains plus rien*, dit le roi en l'embrassant, *puisque j'ai mon connétable*. Richemont le servit avec d'autant plus de zèle dans cette occasion, que la Trémoille, son ennemi, pour se venger de sa disgrace, étoit entré dans le complot de la *Praguerie*.

Richemont, après la mort du duc de Bretagne, son frère, & des trois fils de ce frère, fut duc de Bretagne, & n'en conserva pas moins l'épée de connétable. « *Elle a honoré ma jeunesse*, dit-il, *je » veux que ma vieillesse l'honore* ». Il fit toujours porter deux épées devant lui, l'une comme duc de Bretagne, l'autre comme connétable de France.

Il gouverna bien ses sujets, il est connu sous le nom d'*Artus le Justicier*, il est le troisième du nom d'*Artus* parmi les ducs de Bretagne; il ne regna que quinze mois, & mourut regretté, en 1458, dans sa soixante-sixième année. Charles VII avoit eu à se louer & à se plaindre de lui. Général habile, politique utile, homme vertueux, il mesuroit pourtant les services qu'il daignoit rendre à son roi sur les sacrifices qu'il en obtenoit ou qu'il en arrachoit, ne voulant point souffrir de rivaux dans la faveur. Il contribua, par ses conseils, à la création d'une milice permanente; institution dont l'objet étoit bon dans l'origine & dont les suites ont été bien funestes à la fortune & à la liberté des citoyens dans tous les états.

4°. ARTUS est encore le nom d'un auteur françois, qui a continué jusqu'en 1612, l'histoire des Turcs de Chalcondyle, laquelle finit à l'an 1463.

ARVIEUX, (LAURENT D') (*Hist. litt. mod.*). Le chevalier d'*Arvieux* avoit beaucoup vécu dans le levant & en avoit étudié l'histoire tant ancienne que moderne; il fut envoyé à Tunis, pour des négociations, en 1668; il fut depuis consul d'Alger, puis d'Alep, en 1679: on a ses *mémoires* en six *vol. in*-12, publiés à Paris en 1735 par le père Labat; ils contiennent la relation de ses voyages à Constantinople, dans l'Asie, &c. Le voyage d'*Arabie* par la Roque, imprimé à Paris en 1717, *in*-12, a été fait sur un de ses manuscrits. Né à Marseille en 1635, le chevalier d'*Arvieux* mourut en 1702.

ASA, (*Hist. des Juifs.*) fils & successeur d'Abia, roi de Juda, commença à régner l'an du monde 3049, se déclara d'abord contre le culte des idoles qui s'étoit introduit à Jérusalem & dans le reste de ses états; vainquit Zara, roi des Ethiopiens, qui lui fit la guerre; s'allia ensuite avec Bénadad, roi de Syrie, alliance dont le prophète Hanani lui fit des reproches, qui déplurent tellement au roi, qu'il le fit mettre en prison. Il mourut de la goute, après un règne de quarante-un ans, dont la fin fut ternie par les violences qu'il exerça contre plusieurs personnes de Juda qu'il fit mourir, sans qu'elles eussent commis des crimes dignes d'un si cruel traitement. (*A. R.*)

ASAPPES, f. m. pl. (*Hist. mod.*) ce sont des troupes auxiliaires que les Turcs lèvent sur les

Chrétiens de leur obéissance, & qu'ils exposent au premier choc de l'ennemi. (*A. R.*)

ASARHADDON, (*Hist. d'Assyrie.*) Après l'extinction de la première race des rois Babyloniens, il y eut un interrègne de huit ans. Les troubles qui agitèrent l'état, firent sentir au peuple la nécessité de se réunir sous un chef. *Asarhaddon* profita de ce temps de trouble pour monter sur le trône d'Assyrie. On ne sait s'il y fut appellé par les vœux de la nation, ou s'il établit sa grandeur par l'épée. Il étoit déja roi de Babylone, d'où l'on peut conjecturer qu'il étoit assez puissant pour envahir un empire voisin, qui étoit agité de troubles domestiques. Quand les deux empires furent réunis sous un même maître, la puissance Assyrienne devint formidable. La Palestine & la Syrie avoient été enlevées au dernier des rois Assyriens, *Asarhaddon* en fit la conquête. Quelques Israélites qui, après la proscription prononcée par Sennacherib, étoient restés dans leur pays, furent transportés en Assyrie, & les plaines de la Palestine furent changées en déserts. *Asarhaddon* les peupla de colonies étrangères, qui substituèrent l'idolâtrie au culte du vrai Dieu. Le fléau de la stérilité fut la punition de ce peuple profanateur, ce fut pour le détourner qu'*Asarhaddon* leur envoya un prêtre israélite, chargé de rétablir le culte dans sa première pureté; mais l'erreur avoit pris de trop profondes racines. La religion ne fut qu'un mélange de judaïsme & de superstitions étrangères. Et ce fut la source de l'aversion des Juifs pour les Samaritains. Quand toutes les nations fléchissoient sous *Asarhaddon*, l'Egypte se crut assez puissante pour résister à ses armes; mais elle fut bientôt asservie. Ceux qui admettent deux Sardanapale, l'un efféminé & l'autre belliqueux, croyent appercevoir dans cet *Asarhaddon*, le Sardanapale conquérant. Son règne en Assyrie fut de trente-neuf ans, il en avoit déjà règné treize à Babylone. (*T--N.*)

ASBIORN, (*Hist. de Danemarck.*) chef de rebelles en Danemarck. Canut IV ayant voulu punir une révolte de son armée par l'imposition d'une taille & des décimes en faveur du clergé, occasionna une seconde révolte plus funeste que la première, en 1085. Son dessein étoit de soumettre une province, & tout le royaume se souleva. Les rebelles choisirent *Asbiorn* pour leur chef; il étoit beau-père du feu roi Harald; & ce titre lui donnoit beaucoup d'ascendant sur tous les esprits. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que cette proclamation se fit sans que le roi en fût informé. *Asbiorn* profita de son ignorance. Il vouloit examiner les forces de Canut, lui arracher le secret de ses desseins, & le plan de son expédition, pour lui porter des coups plus sûrs. Il alla le trouver à Odensée. « Vos sujets, lui dit-il, ont pris les » armes contre vous, je me suis présenté à eux, » j'ai employé les menaces & les prières pour les » engager à venir se jetter à vos pieds: mais les » trouvant opiniâtres dans leur révolte, mon atta- » chement à votre personne m'a inspiré un arti- » fice qui a réussi. J'ai feint de partager leur mécon- » tentement, & d'entrer dans leurs desseins. Ils » m'ont confié tout le plan de leur conspiration, » & je viens vous le révéler ». Alors il lui apprit tout ce que les rebelles n'avoient pas dessein de faire; Canut le crut, l'embrassa, & lui demanda conseil dans cette extrêmité. *Asbiorn* lui persuada que son armée n'étoit pas en état de résister à la multitude des rebelles, & qu'il devoit se retirer jusqu'à ce que la première fermentation des esprits s'étant dissipée, son armée fût grossie, & celles des ennemis diminuée. Canut alloit suivre ce conseil, si Benoit, son frère, ne s'y fût opposé. « Allez, dit Canut à *Asbiorn*, retournez vers les » rebelles; dites-leur que je leur pardonne s'ils » mettent bas les armes; mais s'ils persistent dans » leur désobéissance, revenez combattre, vaincre, » ou périr avec moi ». *Asbiorn*, après avoir examiné tous les endroits par lesquels on pouvoit entrer dans Odensée, retourna vers les rebelles qui, suivant ses ordres, s'étoient avancés dans la Fionie, tandis qu'il étoit auprès du roi. Son dessein étoit de se saisir de la personne de ce prince. Il les conduisit jusqu'aux portes d'Odensée, assembla ses officiers, & leur dit: « J'ai sondé le cœur de Canut; » c'est une ame féroce, également incapable de re- » pentir & de clémence; si vous vous soumet- » tez, vous êtes perdus; ne vous fiez point à la » foi des traités: rien n'est sacré pour lui. Notre » seule ressource est dans notre courage. Attaquons » Odensée, je marcherai à votre tête. Si quel- » qu'un de vous aime mieux mourir sur un écha- » faud qu'au champ d'honneur, qu'il aille se jetter » aux genoux du tyran ». L'armée poussa des cris de joie, & s'avança en bon ordre: déja l'alarme est répandue dans la ville; on court aux armes; on excite le roi à se défendre, on lui montre l'armée des rebelles déja presque aux portes, il refuse d'en croire ses yeux: « Non, dit-il, si ma vie » étoit menacée, mon fidèle *Asbiorn* seroit re- » venu m'en avertir: au reste, mes amis, sauvez- » vous; s'il faut que quelqu'un périsse, ce sera » moi ». Cependant l'armée est entrée dans la ville, Canut se retire dans une église; il est massacré aux pieds des autels. *Asbiorn* tout couvert du sang de son roi, vouloit se faire proclamer roi lui-même. Mais son armée se dissipa; il se vit abandonné, en horreur à ses amis même, si les scélérats ont des amis. Enfin il périt misérablement. (*M. DE SACY.*)

ASCELIN, moine de l'abbaye du Bec, disciple de Lanfranc, connu comme lui, pour avoir combattu les erreurs de Bérenger, vers le milieu du onzième siécle.

ASCLÉPIADE. Nous ignorons quel fut l'inventeur du vers *Asclépiade*. Ce nom est principalement célèbre dans l'histoire de la médecine an-

cienne; car sans parler de ces descendans d'Esculape, désignés par ce nom *d'Asclépiades*, qui ouvrirent diverses écoles de médecine dans la Grèce, & dont l'histoire est entièrement renfermée dans l'histoire de la médecine, qui ne nous regarde pas, il y en a eu quelques-uns à Rome, dont la vie rentre un peu plus dans l'histoire commune; un entr'autre qui vivoit sous Trajan; mais le plus célèbre, est celui qui exerçoit son art à Rome du temps de Pompée : il étoit de Pruse en Bithynie; il refusa de s'attacher à Mithridate, peut-être par jalousie de métier. Un évènement heureux fit sa réputation & sa fortune. Un de ses malades fut réputé mort, & on alloit l'enterrer; *Asclépiade* lui trouva un reste de vie, & le rétablit. Pline parle souvent *d'Asclépiade*, mais avec peu d'estime; il avoit un principe qui devoit plaire à ses malades; c'étoit de les guérir promptement, sûrement, & agréablement. Etoit-ce une promesse ou un simple vœu? Il recommandoit particulièrement cinq choses: plutôt comme préservatifs, sans doute, que comme remèdes; l'abstinence de viande, l'abstinence du vin dans de certains cas, les frictions, la promenade, l'usage des voitures. Il fit, dit-on, une gageure qu'aucun médecin sensé n'oseroit faire, & il la gagna, c'étoit de n'être jamais malade, il ne le fut point; il mourut d'une chûte, dans un âge très-avancé, l'an 96 avant J. C.

ASCLÉTARION, (*Hist. rom.*) c'est seulement pour remarquer combien l'amour du merveilleux a de tout temps corrompu l'histoire que nous rapporterons d'après Suétone & Dion, la prétendue avanture de cet *Asclétarion*. C'étoit un astrologue qui osa prédire le moment de la mort de Domitien, l'empereur le fit venir & lui dit, d'un ton menaçant : *Mais toi, qui sais si précisément le moment de ma mort, sais-tu seulement le genre de la tienne? — Oui, dit* Asclétarion, *je serai dévoré des chiens*; Domitien, pour démentir cette prédiction, le fit tuer, & ordonna que son corps fût brûlé; mais il survint un violent orage, & la pluie éteignit le bûcher; des chiens mangèrent le cadavre. Cette sorte histoire est d'autant plus mal imaginée, qu'en la supposant vraie, *Asclétarion* auroit toujours mal predit. Les chiens ne l'auroient mangé qu'après sa mort. Angelo Cattho se tira plus habilement d'une pareille question de Louis XI. *Quand mourras-tu? — Trois jours avant le roi.*

ASCONIUS PÉDIANUS, ancien grammairien célèbre, ami de Virgile, a laissé des commentaires sur les harangues de Cicéron; il ne nous en reste qu'une partie. La première édition de ces commentaires, faite à Venise en 1477, *in-fol.* est rare & recherchée; mais ces commentaires se trouvent dans le Cicéron de Gronovius, publié en 1692, en deux vol. *in-4°*.

ASDRUBAL, fils de Magon, (*Hist. des Carthaginois.*) Plusieurs généraux Carthaginois ont annobli le nom d'*Asdrubal*. Le premier qui paroit dans l'histoire, étoit fils de Magon, célèbre capitaine, qui le premier introduisit la discipline militaire des Grecs parmi les Carthaginois. Ce fut sous sa tente que son fils *Asdrubal* fit l'apprentissage de la guerre. Le fils formé par des exemples & des leçons domestiques, fut l'héritier de la gloire & des talens de son père, lorsqu'après sa mort il fut élevé au commandement des armées. Quoiqu'il eût les qualités qui forment le grand général, il ne fut pas toujours secondé de la fortune : une trop grande étendue de génie s'oppose quelquefois aux succès. A force de trop voir, on juge mal des vues des généraux qu'on a en tête, & ce fut la source des revers qu'éprouva souvent *Asdrubal*. Régulus, qui lui étoit bien inférieur en talens, remporta sur lui une grande victoire en Afrique, & quelque temps après il fut encore défait par Cecilius Metellus, qui lui enleva tous ses éléphans. Ces animaux, avec qui les Romains n'étoient point encore familiarisés, furent promenés, comme autant de trophées, dans toutes les villes d'Italie. *Asdrubal*, quoique malheureux dans les combats, n'en fut pas moins respecté de ses concitoyens, parce que fécond en ressources, il réparoit promptement ses pertes, & paroissoit aussi redoutable après une défaite, que d'autres après une victoire. Il paroît qu'il ne fut pas toujours malheureux à la guerre, puisque Carthage, fort économe dans la distribution des récompenses, lui accorda les honneurs de quatre triomphes, ce qui suppose qu'il fit au moins quatre campagnes glorieuses. La Sardaigne fut le plus brillant théâtre de ses victoires. Il y mourut en héros dans une bataille, dont le succès assura à Carthage la conquête de cette île. Il laissa un fils auquel il transmit tous ses talens, & qui les déploya dans la guerre de Numidie. *Asdrubal*, grand homme de guerre, exerça avec gloire tous les emplois civils. Il fut élevé onze fois à la dignité de suffete. Cette suprême magistrature étoit élective & annuelle comme le consulat à Rome. Celui qui en étoit revêtu avoit la même autorité à Carthage, que les rois avoient à Lacédémone. Le commandement des armées n'étoit point attaché à cette dignité, parce qu'il paroissoit dangereux de mettre dans la même main le glaive de la loi & celui de la guerre. (*T--N.*)

ASDRUBAL, fils de Gisçon, fut nommé par le sénat pour commander en Sicile, pendant la première guerre punique. Son incapacité favorisa les progrès des Romains, & toujours mal secondé par ses soldats, dont il étoit méprisé, il n'essuya que des revers. Après l'avoir accablé d'outrages, ils poussèrent la licence & la cruauté jusqu'à le crucifier. Cette milice insolente & cruelle ne fit que prévenir l'arrêt de mort que devoit prononcer contre lui le sénat de Carthage, qui avoit coutume de regarder les malheureux comme coupables. (*T--N.*)

ASDRUBAL, surnommé le *Beau*, avoit reçu de la nature le don de plaire, & de grands talens; il obtint la bienveillance du grand Amilcar, à qui

il devint nécessaire. Un attachement si marqué, fut suspect ; le sénat voulut arrêter ce scandale, & leur défendit de se voir. Amilcar, pour se soustraire à l'arrêt flétrissant des magistrats, donna sa fille en mariage à son ami. La loi ordonnoit de ne jamais séparer le gendre du beau-père. Ce fut en usant du privilége de cette loi qu'il fut autorisé à le mener avec lui en Espagne, où il le chargea de toutes les expéditions où l'on pouvoit acquérir le plus de gloire. Ce fut dans la guerre de Numidie qu'*Asdrubal* fit connoitre tous ses talens. Les Numides voyant les Carthaginois occupés en Espagne, eurent la témérité de déclarer la guerre aux Carthaginois. *Asdrubal* quitta l'Espagne pour passer en Afrique; ses victoires pacifiérent les troubles, & firent rentrer les peuples dans l'obéissance. Après la mort de son beau-père, l'armée d'Espagne le proclama général, & ce choix fut confirmé par le sénat, qui crut ne pouvoir mieux confier ses destinées qu'à un élève d'Amilcar. Les premiers jours de son commandement furent marqués par la défaite d'un prince Espagnol, qui osa le provoquer au combat. La conquête de douze villes qui lui ouvrirent leurs portes, fut le fruit de cette victoire. La modération dont il usa envers elles, engagea des contrées entières à se soumettre. Plein de reconnoissance pour la mémoire d'Amilcar, il sollicita le sénat de Carthage de lui envoyer Annibal, qu'il se chargea de former comme il avoit été formé lui-même par son père, & supérieur à l'envie, il ne craignit point d'être effacé par ce jeune guerrier, que les vœux des soldats appelloient au commandement. Un mariage qu'il contracta avec une princesse Espagnole, acheva de lui gagner tous les cœurs de la nation. Après qu'il eut étendu ses conquêtes, il crut devoir s'en assurer la possession, en bâtissant une ville qui pût servir de rempart à ce nouvel empire. Il lui donna le nom de *Carthage la neuve*, & cette ville devint dans la suite la plus riche & la plus commerçante du monde. Les Romains, alors occupés contre les Gaulois, qui avoient fait une irruption dans l'Italie, n'étoient point en état de l'arrêter dans le cours de ses prospérités. Il étoit plus intéressant pour eux de protéger leurs foyers que de porter leurs forces dans une terre étrangère ; ainsi ils conclurent le fameux traité, par lequel les Carthaginois s'engageoient à ne point passer l'Ebre, à ne jamais troubler Sagonte & les autres colonies Grecques dans la jouissance de leurs privilèges. Ce traité fut religieusement observé, & *Asdrubal* tourna ses armes contre cette partie de l'Espagne qui s'étend depuis l'Océan jusqu'à l'Ebre. Les rois & les peuples, subjugués par son affabilité, n'opposèrent aucune résistance. Carthage conquérante sans effusion de sang, vit toute l'Espagne se faire un mérite de sa soumission. Tandis qu'*Asdrubal* jouissoit paisiblement de ses conquêtes, il fut assassiné par un esclave Gaulois dont le maitre avoit été condamné à mort par le général Carthaginois. Ce serviteur fanatique, tranquille & serein au milieu des tourmens, ne parut sensible qu'à la gloire d'avoir vengé son maitre. (*T–N.*)

Asdrubal Barca, fils d'Amilcar, & frère d'Annibal, eut les inclinations belliqueuses qui distinguoient ceux de sa maison. Instruit dans le métier de la guerre par son père & son beau-frère, il se montra le digne éleve de ses illustres maitres. Ce fut lui qui fut établi gouverneur de l'Espagne, lorsqu'Annibal partit pour porter la guerre en Italie, on lui laissa le commandement de la flotte pour protéger les côtes, & une puissante armée pour contenir les peuples dans l'obéissance. Tandis qu'Annibal triomphoit en Italie, Cneïus Scipion subjuguoit tout le pays, depuis l'Ebre jusqu'aux Pyrénées. Magon, qui commandoit dans cette partie de l'Espagne, fut défait par ce Romain. Les troupes victorieuses se répandirent dans la campagne, sans observer ni ordre ni discipline. *Asdrubal*, qui étoit venu au secours de son collègue, profita de la dispersion & de la sécurité présomptueuse des Romains. Il se mit à la tête de dix mille hommes de pied & de mille chevaux, passa l'Ebre & fondit sur cette multitude éparse, dont le plus grand nombre fut passé au fil de l'épée. La fortune ne lui fut pas aussi favorable la campagne suivante. Il mit en mer quarante-cinq vaisseaux de ligne, dont il donna le commandement à un Amilcar, qui passoit pour le plus grand homme de mer de son temps. Il y eut une action sanglante où la fortune des Romains triompha de la valeur des Carthaginois. *Asdrubal* équipoit une nouvelle flotte, & fit voile pour la Sardaigne, il se proposoit de descendre en Italie, & d'y conférer avec Annibal sur le plan de cette guerre. Mais Servilius avec une escadre de soixante & dix galères, l'obligea de rentrer dans ses ports. Les Romains, affoiblis par les pertes qu'ils essuyoient en Italie, étoient dans l'impuissance de fournir des secours à l'Espagne ; *Asdrubal* s'en promit l'entière conquête. Il faisoit des préparatifs formidables, lorsqu'il reçut de Carthage l'ordre de passer en Italie, pour porter du secours à son frere épuisé par ses propres victoires. A peine se mettoit-il en marche, qu'il apprit qu'Ibéra étoit vivement pressée par les Romains. Il fait ses dispositions pour la délivrer. Au bruit de son arrivée le siège est levé, & l'ennemi vient camper près de son armée. Les deux partis étoient dans une égale impatience de combattre, on en vint bientôt aux mains. Annibal dirigeoit en grand capitaine les mouvemens de son armée, & ses premiers avantages lui présageoient une pleine victoire, lorsque les Espagnols, ou lâches ou infidèles, lâchèrent le pied, & l'abandonnèrent dans la plus grande chaleur du combat. Le motif de cette défection étoit le chagrin qu'ils avoient d'être transportés en Italie. Vingt mille Carthaginois restèrent sur la place, & dix mille furent faits prisonniers. *Asdrubal*, trahi par les alliés de Carthage, n'a de ressource que dans lui-même : il équippe une puissante flotte, & met à la voile pour la Sardaigne, où il étoit appellé par les

vœux de tous les habitans, fatigués de la domination des Romains; dès qu'il fut débarqué, il renvoya ses vaisseaux en Afrique, pour marquer aux insulaires qu'il mettoit en eux toute sa confiance. Les Sardes se rangent en foule sous ses enseignes. Manlius, qui commandoit dans cette ile, rassemble une armée & livre un combat, où *Asdrubal*, qui touchoit au moment de la victoire, est lâchement abandonné par ces insulaires dont il défendoit les droits & la liberté. Il trouve à peine le moyen de retourner en Espagne, où toutes les provinces, pendant son absence, s'étoient déclarées pour les Romains. Son génie fécond y crée une nouvelle armée dans un pays où Carthage n'a plus ni alliés ni sujets. Il y balance la fortune des Romains, il livre deux combats, & quoique toujours vaincu, il soutient la réputation de grand capitaine, parce que dans ses malheurs il n'eut point de fautes à se reprocher.

Annibal n'en imposant plus dans l'Italie par l'éclat de ses victoires, se vit abandonné de tous ses alliés, la fortune parut alors se lasser de servir les Carthaginois dans tous les lieux où ils portèrent la guerre; le jeune Scipion se signala en Espagne par la prise de Carthagène. C'étoit-là que les richesses des Africains étoient accumulées: cette ville étoit l'arsenal où étoient déposées leurs armes & toutes leurs munitions & leurs machines de guerre. C'étoit saper la puissance de Carthage dans ses fondemens; il falloit un *Asdrubal* pour en retarder la chûte; il se maintint avec gloire jusqu'au moment où Edesco, prince Espagnol, fort accrédité parmi sa nation, embrassa le parti des Romains. Son exemple entraina plusieurs autres chefs, qui aimèrent mieux combattre sous les enseignes d'un peuple belliqueux, que sous les drapeaux de républicains commerçans. *Asdrubal*, voyant que son armée s'affoiblissoit chaque jour par de nouvelles désertions, comprit qu'il falloit remporter des victoires pour rétablir la réputation de ses armes. Les circonstances ne lui permettoient point d'attendre l'arrivée de Magon & d'un autre *Asdrubal*, qui lui avoient été associés dans le commandement. Le mal étoit urgent, il ne prit conseil que de la nécessité. Il se lassa de la lenteur de ses collègues, & choisissant une position où il avoit droit de se croire invincible, il engagea une action, où les historiens assurent qu'il fut battu. Mais il faut que sa perte ne fût pas considérable, puisque ce revers ne l'empêcha point de faire sa jonction avec ses collègues, ce qu'il n'avoit pu exécuter avant le combat. De plus, ils firent le partage des provinces, ce qui suppose qu'ils en étoient encore les maîtres. *Asdrubal* fut chargé de conduire une armée en Italie, pour y favoriser les opérations de son frère Annibal. Il traverse les Gaules, précédé de ses éléphans, & dans tous les lieux de son passage il laisse des monumens de sa générosité. On lui permet par-tout de faire des recrues, & les Gaulois, séduits par sa magnificence, s'empressent à marcher sous ses ordres. Les Liguriens le reçurent comme le libérateur de leur pays. Sa marche fut si rapide que Plaisance étoit assiégée avant que les Romains & Annibal même soupçonnassent son entrée dans l'Italie. Il fut contraint d'en lever le siège pour hâter sa jonction avec son frère. Les lettres écrites pour établir leurs relations, furent interceptées. Les consuls, instruits de leur dessein, réunirent leurs armées, & voulant le prévenir, ils s'approchèrent de son camp pour mieux observer tous ses mouvemens. *Asdrubal*, trop foible pour résister à leurs forces réunies, prit la résolution de faire sa retraite, & d'éviter une action où il ne pouvoit avoir que du désavantage. Il étoit dans un pays dont il ignoroit les routes, il fut dans la nécessité de se confier à des guides infidèles qui le trompèrent. Il erra quelques jours sans pouvoir tenir une route certaine; les Romains le joignirent près du fleuve Metaro, dont il ne connoissoit ni la profondeur, ni les issues. Mais, soutenu par son intrépidité naturelle, il affecta toujours la même confiance: ses dispositions savantes annonçoient un général consommé. L'avantage de sa position & la sagesse de son ordre de bataille, suppléoient à la supériorité du nombre. Il donne le signal du combat & l'exemple de la plus grande intrépidité. Déterminé à vaincre & à mourir, il voit tomber à ses pieds des milliers de soldats qui tous briguent l'honneur de mourir à ses yeux. Honteux de survivre à cette milice courageuse, il se précipite au milieu d'une cohorte où il trouve une mort digne d'un fils d'Amilcar & d'un frère d'Annibal. Le barbare Claudius deshonorant sa victoire, lui fit couper la tête, qui fut jettée quelques jours après dans le camp de son frère Annibal. Le héros Carthaginois, saisi d'horreur & de pitié, ne lut dans l'avenir qu'un enchaînement d'événemens funestes, & il présagea dès ce moment quel seroit le destin de Carthage. (*T--N.*)

Asdrubal, général des Carthaginois dans la derniere guerre punique, n'étoit point de la famille Barcine; mais il paroit avoir eu, pour le nom romain, la même aversion qui distingua ceux de cette maison. Entraîné par son caractère turbulent & farouche, il accéléra la ruine de sa patrie, par les efforts même qu'il fit pour la relever de sa chûte. Le peuple, entraîné à son tour par l'enthousiasme républicain qu'*Asdrubal* faisoit paroître, suivit les impulsions de ce génie inquiet & fougueux. Citoyen factieux & chef tyrannique, deux excès souvent plus voisins l'un de l'autre qu'on ne pense, il n'introduisit dans l'état que confusion & anarchie, il troubla tout par l'abus du pouvoir; il fit condamner à l'exil quarante des principaux citoyens, il fit jurer au peuple que jamais il ne parleroit de leur rappel: les grands & le sénat gémirent dans l'oppression, & les plaintes furent punies comme le cri de la révolte. Ces illustres bannis se réfugièrent auprès de Massinissa, roi de Numidie, qui s'intéressa pour eux, & demanda leur re-

tour. Le refus insultant qu'il essuya, fut la cause ou le prétexte d'une guerre, où plus de cinquante mille Carthaginois périrent dans une seule bataille; ce coup violent dont Carthage, déja si chancelante, fut frappée, épuisa ses forces languissantes; elle accepta la paix à des conditions humiliantes, dont la nécessité & sa foiblesse lui déguisérent l'ignominie.

Les Carthaginois, par leur dernier traité avec les Romains, s'étoient soumis à ne jamais prendre les armes, sans l'aveu du sénat; ils avoient violé cet engagement en portant la guerre en Numidie. Les Romains alléguèrent cette infraction pour avoir un prétexte d'abattre entièrement cette ancienne rivale de leur puissance. Pour calmer leur ressentiment réel ou affecté, le sénat de Carthage déclara *Asdrubal* criminel d'état, comme auteur d'une guerre où Massinissa avoit été véritablement l'agresseur. Mais les Romains vouloient trouver Carthage coupable, parce qu'ils vouloient perdre Carthage; ils proposèrent des conditions de paix si dures, que les Carthaginois aimèrent mieux s'exposer à tout souffrir, que de souscrire à leur entière dégradation. Cette république commerçante ne forma plus qu'un peuple de soldats; tous se revêtirent de la cuirasse & du bouclier; les temples, les palais & les places publiques furent des atteliers où les femmes & les vieillards, travailloient avec les artisans, à fabriquer des dards, des épées, des cuirasses & des boucliers: tout retentissoit du bruit des marteaux & des enclumes. *Asdrubal*, ignominieusement banni de sa patrie, y fut rappellé avec gloire, pour combattre ce même ennemi, auquel une politique timide l'avoit sacrifié; on le mit à la tête de vingt mille hommes pour commander au-dehors; mais bientôt resserré par les Romains, il s'enferma dans Nephèse qui fut assiégée & prise d'assaut: soixante mille hommes furent ensevelis sous ses ruines. *Asdrubal* ne fut point enveloppé dans ce carnage, il rassembla une nouvelle armée, & continua de harceler les Romains. Il eût mieux aimé commander dans la ville que hors des murailles; mais son caractère farouche le faisoit redouter des citoyens, qui aimoient mieux obéir à un autre *Asdrubal* à qui ils avoient confié le commandement. Le premier accusa son concurrent de trahison; celui-ci ne s'abaissa point à se justifier; son silence fut regardé comme l'aveu de son crime, & il fut massacré par la multitude indignée. Notre *Asdrubal* lui fut substitué dans le commandement de la ville, dont il eût pu retarder la chûte, s'il eût su régler l'impétuosité de son courage, & maitriser la violence de son caractère. Le premier succès des Romains ne fit qu'aigrir la férocité de ce général, il s'abandonna à des excès qui, sans réparer ses pertes, le rendirent plus odieux; il fit emmener sur les remparts tous les prisonniers; & à la vue des assiégeans, il leur fit couper le nez, les pieds, les mains, les oreilles, les yeux, & arracher la peau de dessus le corps avec des peignes de fer; ensuite il les fit précipiter du haut des remparts: c'étoit ôter tout espoir d'accommodement & de pardon. Quelques convois étant entrés dans la ville, qui déja depuis long-temps éprouvoit les horreurs de la famine, *Asdrubal* les fit distribuer à ses seules troupes, comptant pour rien le reste des habitans; on murmura d'une distinction si odieuse & si cruelle; il fit périr ceux dont les murmures parvinrent jusqu'à lui. Carthage comprit enfin que son plus cruel ennemi étoit dans ses murs; les principaux citoyens, pleins de confiance dans la générosité de Scipion, sortent de la ville & vont se présenter à lui en habit de supplians; ils lui demandent d'accorder la vie à tous ceux qui voudroient sortir de Carthage, & un moment après, on voit arriver cinquante mille, tant hommes que femmes, qui furent reçus avec bonté; neuf cens transfuges, ministres des fureurs d'*Asdrubal*, ne purent obtenir cette faveur, qui fut également refusée à leur général impitoyable. Ces hommes désespérés prennent la résolution de vendre bien cher leur vie; ils se retranchent dans le temple d'Esculape avec *Asdrubal*, sa femme & ses enfans; ils auroient été invincibles s'ils avoient pu se soustraire à la famine. *Asdrubal* trembla pour sa vie, & passant de la fureur à l'abbattement, il abandonne les transfuges, il sort furtivement du temple, tenant une branche d'olivier dans ses mains, & va se prosterner aux pieds de Scipion. Sa femme abandonnée avec ses enfans au ressentiment d'une soldatesque désespérée, ne peut se résoudre à partager son ignominie. Les Romains, du haut des remparts exposent à ses yeux son mari; les transfuges, vomissent contre lui les plus horribles imprécations, & plutôt que d'imiter sa lâcheté, ils prennent conseil de leur seul désespoir, ils mettent le feu au temple, aimant mieux être la proie des flammes, que d'expirer sous les verges & les haches des bourreaux. Pendant qu'on allumoit le bûcher, la femme d'*Asdrubal* se pare de ses plus riches habits, & se mettant à la vue de Scipion, avec ses deux enfans dans ses bras, elle éleve la voix & lui crie: « Romain, je ne fais point d'imprécations contre toi, » tu ne fais qu'user du droit de la guerre; mais puisse » le génie de Carthage conspirer avec toi pour punir » le parjure qui a trahi sa patrie, ses dieux, sa femme & ses enfans ». Elle s'adresse ensuite à son perfide époux: « oh! le plus lâche & le plus scélérat » des hommes, rassasie tes yeux de ces flammes qui » vont nous dévorer, moi & mes enfans; notre sort » est moins à plaindre que le tien: nous allons terminer nos souffrances. Pour toi, indigne capitaine » de Carthage, va servir d'ornement à la pompe » triomphale de ton vainqueur, va subir à la vue » de Rome vengée, la peine due à tes crimes: » aussitôt elle égorge ses enfans, les jette dans le feu, & s'y précipite avec eux. (*T--N.*)

ASEIGY, (*terme de la milice Turque.*) c'est le cuisinier des janissaires, qui, outre cet office, est

obligé d'arrêter les prisonniers, de les garder & de les mettre aux fers, ou de les garrotter, selon qu'il est ordonné par l'oda-basog; il porte pour marque de son emploi un grand couteau dans sa gaine, pendu au côté. (*V.*)

ASEKI, ou comme l'écrivent quelques historiens, *assekai*, (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent aux sultanes favorites, qui ont mis au monde un fils. Lorsqu'une des sultanes du grand-seigneur est parvenue par-là au rang d'*aseki*, elle jouit de plusieurs distinctions, comme d'avoir un appartement séparé de l'appartement des autres sultanes, orné de vergers, de jardins, de fontaines, d'offices, de bains, & même d'une mosquée: elle y est servie par des eunuques & d'autres domestiques. Le sultan lui met une couronne sur la tête, comme une marque de la liberté qu'il lui accorde, d'entrer sans être mandée, dans l'appartement impérial, aussi souvent qu'il lui plaira; il lui assigne un homme de confiance pour chef de sa maison, & une nombreuse troupe de baltagis destinés à exécuter ses ordres: enfin elle accompagne l'empereur lorsqu'il sort de Constantinople en partie de promenade ou de chasse, & qu'il veut bien lui accorder ce divertissement. Le sultan règle à sa volonté la pension des *asekis*: mais elle ne peut être moindre de cinq cens bourses par an. On la nomme *paschmaktik* ou *pasmalk*, qui signifie *sandale*, comme si elle étoit destinée à fournir aux sandales de la sultane, à-peu-près comme nous disons, *pour les épingles*, *pour les gants*, &c. Les Turcs ne prennent point de ville, qu'ils ne réservent une rue pour le *paschmaklik*. Les *asekis* peuvent être regardées comme autant d'impératrices, & leurs dépenses ne sont guère moindres que celles d'une épouse légitime. La première de toutes qui donne un enfant mâle à l'empereur, est réputée telle, quoiqu'elle n'en porte point le nom, & qu'on ne lui donne que celui de première ou grande favorite, *buyuk aseki*. Son crédit dépend de son esprit, de son enjouement, & de ses intrigues pour captiver les bonnes graces du grand-seigneur; car depuis Bajazet I, par une loi publique, les sultans n'épousent jamais de femmes. Soliman II la viola pourtant en faveur de Roxelane. Le sultan peut honorer de la couronne & entretenir jusqu'à cinq *asekis* à la fois: mais cette dépense énorme n'est pas toujours de son goût, & d'ailleurs les besoins de l'état exigent quelquefois qu'on la retranche. Les *asekis* ont eu souvent part au gouvernement & aux révolutions de l'empire turc. Guer, *Mœurs & usages des Turcs*, *tome II*. (*G*).

ASELLI, (GASPARD) (*Hist. mod.*) médecin de Crémone, découvrit les veines lactées dans le mésentère, & publia sa découverte dans une dissertation de *venis lacteis*. Il étoit professeur d'anatomie à Pavie, & mourut à Milan en 1626.

ASENAPHAR, (*Hist. des Juifs.*) roi d'Assyrie, qui envoya les Cuthéens dans le pays des dix Tribus, après en avoir emmené captifs tous les habitans.

ASENETH, (*Hist. sainte.*) fille de Putiphar, femme de Joseph, mère d'Ephraïm & de Manassès. On croit que ce Putiphar n'est point le mari de la femme qui voulut séduire Joseph, & qui l'accusa d'avoir voulu la séduire.

ASER, (*Hist. sainte.*) fils de Jacob & de Zelpha, servante de Lia, sa femme, chef d'une des douze Tribus.

ASFELD, (CLAUDE-FRANÇOIS BIDAL, MARÉCHAL D') étoit d'une famille Suédoise. La reine Christine avoit fait son père baron; le maréchal, alors lieutenant-général, se distingua en 1707 à la bataille d'Almanza, & contribua beaucoup à cette victoire. Le roi d'Espagne, Philippe V, pour reconnoître les services qu'il lui avoit rendus en Espagne, nommément dans le royaume de Valence, lui permit d'ajouter à ses armes celles de ce royaume, avec cette inscription: *Bellicæ virtutis in Hispaniâ præmium*. En 1734, lorsque le maréchal de Berwick eut été tué d'un coup de canon devant Philisbourg, ce fut le maréchal d'*Asfeld*, qui acheva son ouvrage, en réduisant Philisbourg, le 18 juillet; il avoit été fait maréchal de France le 14 juin précédent. Il mourut à Paris en 1743.

L'abbé D'ASFELD, son frère, (Jacques Vincent Bidal) travailloit en société avec le célèbre abbé du Guet, & a eu part à quelques-uns des ouvrages qui ont paru sous le nom de ce dernier. Il fut exilé en 1721 pour jansénisme. C'étoit la folie du temps d'exiler pour cette cause.

ASHLEY COOPER, (ANTOINE) (*Histoire d'Angleterre.*) d'abord l'un des membres de la *cabale*, devenu depuis le fameux lord Shaftsbury, chancelier d'Angleterre. On appelloit la *cabale* un conseil particulier que Charles II, roi d'Angleterre s'étoit fait d'après son goût & ses vues, & on l'appelloit ainsi parce que les noms des cinq personnes qui le composoient, formoient par leurs lettres initiales le mot *cabal*. C'étoient Clifford, Ashley, Buckingham, Arlington, Lauderdale. Charles II disoit d'*Ashley* que *c'étoit le plus foible & le plus méchant de tous les hommes*, & il continuoit de s'en servir. *Ashley* nourri dans les troubles civils, tour-à-tour partisan de Charles I, & de Cromwel, n'avoit aucun principe, réunissoit les qualités les plus opposées, formoit à la fois les projets les plus discordans; ministre despotique, sujet factieux, il entroit dans tous les partis & n'étoit d'aucun: il divisoit la cour & soulevoit le peuple. Il avoit toujours, selon son expression, *dix mille gaillards de bonne volonté qui n'attendoient qu'un signal de sa part pour saccager Londres*: zélateur ardent de la prérogative royale en public, il étoit toujours le chef secret de l'opposition. Auteur de tous les conseils violens, ses jugemens, ses décrets dans les fonctions de l'office de chancelier, furent toujours distingués par la modération & l'équité.

A la foiblesse dont Charles II le taxoit, il joignoit une audace & une insolence qui auroient dû renverser son crédit, & qui l'affermissoient. Charles II étant irrité contre lui, (ce qui arrivoit souvent,) lui dit : *Shaftsbury, vous êtes le plus grand coquin du royaume. De vos sujets, sire*, répondit Shaftsbury, en faisant une profonde révérence.

Le duc d'Yorck (Jacques II, frère de Charles II,) accablant un jour *Ashley* de reproches en public; je vois avec plaisir, dit-il, que l'équité de votre altesse royale m'a du moins épargné les titres de lâche & de papiste. (Le titre de *lâche* ne convenoit pas plus au duc d'Yorck qu'au lord Shaftsbury.)

Il ne bravoit pas moins le parlement que les princes; pour perdre ses ennemis, il supposoit des conspirations, qu'il chargeoit toujours de circonstances incroyables. Ses amis lui répréséntant que les romans mêmes ont besoin de vraisemblance : « Gardons-nous bien, dit-il, d'accoutumer ces » gens-ci à la vraisemblance, nous ne pourrions » plus en rien faire ».

Il étoit le plus dangereux ennemi du duc d'Yorck, & cherchoit à l'exclure de la succession au trône; il promettoit la couronne au duc de Monmouth, fils naturel de Charles II : il l'offroit à la duchesse de Portsmouth, pour le duc de Richemont, son fils, au prince d'Orange pour lui-même : & tandis qu'il éloignoit le roi du duc d'Yorck, qu'il soulevoit le parlement contre le duc, qu'il proposoit qu'on lui fit son procès comme à un *papiste récusant*, il l'avertissoit des résolutions qui se prenoient contre lui à la cour & dans le parlement; mais le duc d'Yorck, qui le connoissoit, ne pouvoit prendre aucune confiance en lui. Un jour, Shaftsbury convenant avec le prince de tous ses torts, affectant le plus vif repentir & offrant de lui révéler d'importans secrets, s'il vouloit lui pardonner, le duc d'Yorck se contenta de répondre froidement : *Shaftsbury, vous avez plus besoin du pardon du roi que du mien.*

Ce fut pour perdre le duc d'Yorck & l'exclure à jamais du trône, que Shaftsbury inventa la fable infernale de la *Conjuration papiste*, si bien réfutée par le célèbre docteur *Arnauld*. (*Voyez* ci-dessus son article.)

Shaftsbury étant tombé dans la disgrace, forma des complots après en avoir supposé. Le plus considérable de ces complots est celui qui est connu dans l'Histoire d'Angleterre, sous le nom de *complot de la maison de Rye*, & qui fut formé par des protestans en haine du duc d'Yorck, & du catholicisme; il fut découvert, & la plupart des conjurés punis; quant à Shaftsbury, une retraite ignorée, même de ses complices, & qu'il ne quitta que pour fuir en Hollande, puis une mort prompte & obscure dans cette terre étrangère, le dérobèrent au supplice, vers la fin du règne de Charles II.

ASHMOLE, (ELIE) (*Hist. litt. mod.*) chymiste & alchymiste, surnommé par cette raison le *Mercuriophile anglois*; c'est de lui que le *Musæum Ashmoléanum* d'Oxford a tiré son nom. On a de lui *l'histoire & les statuts de l'ordre de la Jarretière*, Londres, 1672, in-*fol.* On en a fait un abrégé *in*-8°. qui a paru en 1715. Il mourut en 1692, âgé de 75 ans.

ASIATICUS, (VALERIUS), (*Hist. romaine.*) Caligula ayant abusé de sa femme, & lui en ayant fait publiquement des plaisanteries, *Asiaticus*, pour se venger, entra dans la conspiration de Chærea contre ce prince; il fut même à sa mort, un de ceux qui furent proposés pour lui succéder, Claude qui l'emporta, se souvint dans la suite de cette concurrence, & Messaline convoitant ces beaux jardins de Lucullus qu'*Asiaticus* possédoit & qu'il embellissoit tous les jours, on le força de se faire ouvrir les veines l'an 47 de J. C. Il étoit né à Vienne en Dauphiné, & jouissoit d'une grande puissance dans les Gaules.

On trouve un autre Valerius ASIATICUS, peut-être son fils, qui commande sous Néron dans les Gaules, qui se joint à Vindex, lorsque celui-ci se révolte contre Néron, qui entre des premiers dans le parti de Vitellius dont il devoit épouser la fille.

ASIATICUS est encore le nom d'un comédien, affranchi de Vitellius, pour qui l'armée eut la bassesse de demander à ce vil prince la dignité de chevalier romain, non qu'*Asiaticus* l'eût méritée par aucune belle action, mais uniquement pour faire la cour à Vitellius; l'empereur par une fausse pudeur refusa cette grace en public, & l'accorda en particulier.

ASINIUS POLLIO, *voyez* POLLION.

ASMONÉE, ASMONEENS. (*Hist. des Juifs.*) *Asmonée*, chef des *Asmonéens*, race qui regna sur les Juifs pendant 126 ans jusqu'au règne d'Hérode.

ASMUND, (*Histoire de Suède.*) roi de Suède. Après la mort de Suibdager son père, qui fut vaincu par Hadding, roi de Danemarck, & périt les armes à la main, il crut qu'il ne se rendroit digne de succéder à la couronne, qu'en immolant Hadding aux manes de son père. Il lui déclara la guerre. Il ne fut point arrêté par un préjugé général qui faisoit du roi de Danemarck un sorcier dont les charmes étoient irrésistibles. Il crut que si l'enfer combattoit pour Hadding, le ciel combattroit pour la bonne cause. Les deux armées furent bientôt en présence, Eric faisoit ses premières armes sous les yeux d'*Asmund* son père. Le premier coup d'Hadding renversa le jeune prince expirant aux pieds d'*Asmund*. Celui-ci furieux, ayant à la fois son père & son fils à venger, se précipite sur Hadding. La colère & la douleur égarèrent son bras; Hadding lui plongea sa lance dans le sein. La reine Gulnida, désespérée de la mort de son époux, donna à tout le nord un spectacle plus tragique & plus rare encore. Elle se tua de sa propre main. (*M.* DE SACY.)

ASMUND

ASMUND II, (*Histoire de Suède.*) roi de Suède ; fut un prince pacifique qui ne prit les armes que pour venger la mort de son père Ingard, assassiné par des rebelles. Il revint triomphant de cette expédition, & quitta les armes pour prendre en main le timon de l'état. Il fut juste & généreux, affable, n'eut d'autre ministre que lui-même, & donna au nord l'exemple de toutes les vertus, dans un siècle où l'on n'en connoissoit d'autre que la bravoure. C'est lui qui fit brûler une partie des immenses forêts qui couvroient la Suède, & servoient de retraite aux brigands & aux bêtes féroces, les cendres de ces arbres fertilisèrent la terre ; les cultivateurs, encouragés par le gouvernement, ne se plaignirent plus ni de l'ingratitude de la nature, ni des exactions de l'état. *Asmund* fit applanir les chemins, & favorisa la circulation du commerce. Des bourgades & des villes s'élevèrent dans les lieux qui jusques-là n'avoient été habités que par des ours; son peuple jouissoit du fruit de ses soins; il goûtoit lui-même le plaisir de faire des heureux, lorsque Sivard son frère osa lui disputer la couronne. *Asmund* marcha contre lui; les deux armées se rencontrèrent dans la Néricie. *Asmund* périt dans le combat, l'an 564. On l'avoit surnommé *Brant*, c'est-à-dire, destructeur des forêts. (*M.* DE *Sacy.*)

ASMUND III, (*Histoire de Suède.*) roi de Suède. Il s'empara du trône de Biorn, & fut détrôné comme lui. Il persécuta les prosélites de l'évangile qui commençoit à faire des progrès dans le nord. Chassé de ses états, il équipa une flotte, il écuma les mers, fit aux Vandales une guerre cruelle, laissa sur les côtes d'Angleterre des monumens de sa barbarie, & périt dans un combat vers l'an 848. (*M.* DE *Sacy.*)

ASMUND IV, surnommé *Kolbrenner*, (*Histoire de Suède.*) roi de Suède. Le surnom de *Kolbrenner* signifie *brûleur*. *Asmund* publia une loi pénale, par laquelle celui qui avoit fait tort à un autre étoit condamné à voir brûler sa propre maison. La peine étoit cependant proportionnée au crime. Si le dommage étoit léger, on ne brûloit qu'une partie de la maison du coupable. *Asmund* rendit aux anciennes loix leur première vigueur, en créa de nouvelles, favorisa les progrès de l'évangile, & fut le père de ses sujets qui tinrent peu de compte de ses bienfaits dans un siècle où les habitans du nord pardonnoient aux tyrans mêmes leur barbarie, lorsqu'ils étoient de braves & habiles guerriers. Il se laissa entraîner dans une guerre de la Norvège contre le Danemarck; elle lui fut fatale : il périt dans une bataille, l'an 1035. (*M.* DE *Sacy.*)

ASMUND V, surnommé *Slemme*, (*Histoire de Suède.*) frère du précédent. Il lui succéda & périt comme lui les armes à la main : mais il ne vécut pas de même. La justice languit sous son règne, les loix furent oubliées, les mœurs perdirent cette pureté qu'*Asmund* IV leur avoit rendue, & les brigands reparurent, le roi termina par la cession de la Scanie, les longs différends qui s'étoient élevés entre le Danemarck & la Suède à l'égard de cette province. Ses sujets lui firent un crime d'avoir resserré les limites de ses états ; leur ambition étoit plus vaste que celle de leur prince. Le surnom de *Slemme*, qu'ils lui donnerent, faisoit une allusion injurieuse à la foiblesse avec laquelle il avoit abandonné un des plus beaux fleurons de sa couronne. La honte fit sur son cœur ce que l'amour de la gloire n'avoit pu faire. Il résolut d'effacer ce surnom odieux, révoqua sa cession, déclara la guerre au roi de Danemarck, fut assiégé dans un château, & mourut sur la brèche, l'an 1041. (*M.* DE *Sacy.*)

ASORATH, *ou les traditions des Prophètes*, (*Hist. mod.*) c'est chez les Mahométans le livre le plus authentique & le plus respecté après l'Alcoran. Il renferme les interprètations des premiers califes, & des docteurs les plus célèbres, touchant les points fondamentaux de leur religion. (+)

ASPAR, nom très-connu par une tragédie de Fontenelle qui ne l'est point, est celui d'un général des armées de Théodose-le-Jeune qui se rendit si puissant dans l'empire, que Leon I ne put être proclamé empereur en 457, qu'à condition de donner sa fille & le titre de César à un fils d'*Aspar*. L'empereur, en 471, fit tuer le père & le fils, quoique le fils fût son gendre.

ASPASIE, (*Hist. anc.*) C'est le nom de deux courtisanes célèbres par l'esprit & par la beauté, l'une dans la Grèce, l'autre dans la Perse, & qui toutes deux, mais sur-tout la première, eurent beaucoup d'influence sur les affaires publiques. Cette première *Aspasie*, connue sous le nom d'*Aspasie de Milet*, tenoit école publique d'éloquence, de philosophie & de politique à Athènes. Socrate fut son disciple, Periclès fut son amant & quitta sa femme pour l'épouser, elle eut sur lui, & par lui sur la république d'Athènes, un empire absolu, elle fut accusée (en justice) d'impiété, accusation éternelle des sots méchans & jaloux contre les philosophes & les gens éclairés ; l'amour de Periclès, son éloquence & ses larmes la tirèrent de ce danger ; elle eut assez de crédit pour engager les Athèniens dans plusieurs guerres, 1°. en faveur des habitans de Milet, sa patrie, contre ceux de Samos, dont les premiers avoient à se plaindre ; 2°. contre les Mégariens pour les punir d'avoir enlevé deux filles de sa suite, c'est-à-dire deux courtisanes, dont elle avoit toujours autour d'elle un nombreux essain pour les plaisirs de ses amis. De cette guerre de Mégare naquit celle du Peloponnèse, qu'*Aspasie* par conséquent eut aussi à se reprocher. Periclès mourut la troisième année de la guerre du Peloponnèse, 428 ans avant J. C. Sa mort n'emporta pas tout le crédit d'*Aspasie*, il lui en resta encore assez pour élever aux premiers emplois de la république un homme de basse naissance, qui étoit parvenu à lui plaire.

Ce fut la gloire & la grande réputation d'*Aspasie* de Milet, qui fit donner son nom à la seconde

Aſpaſie, laquelle ſe nommoit *Milto*; elle fut la maîtreſſe de Cyrus le jeune, frère d'Artaxercès Mnémon; ce prince eut pour elle la même tendreſſe que Périclès avoit eue pour *Aſpaſie* de Milet, dont il voulut qu'elle prît le nom, il ne faiſoit rien non plus ſans ſes conſeils. Lorſque le jeune Cyrus eut péri dans ſa malheureuſe expédition contre Artaxercès ſon frère, Artaxercès, qui avoit beaucoup entendu parler des charmes & des talens d'*Aſpaſie* & qui entendoit beaucoup parler de ſa douleur, voulut la voir pour la conſoler, il la conſola ſi bien qu'ils reſtèrent attachés l'un à l'autre pendant trente-ſept ans, au bout deſquels, *Aſpaſie*, dit-on, conſervoit encore aſſez de charmes, pour que Darius, fils d'Artaxercès, en devint amoureux & engageât ſon père à la lui céder, & pour qu'enſuite Artaxercès devenant jaloux du bonheur de ſon fils & ſe repentant de ſa condeſcendance, reprit *Aſpaſie* à Darius; mais il ne la garda pas longtemps; il la conſacra au ſervice des autels; il la fit prêtreſſe du Soleil ou de Diane, d'autres diſent de Vénus & c'eſt un mot qu'il faut ici entendre au propre. Le jeune Cyrus avoit été tué la quatrième année de la 94 Olympiade, qui tombe à l'an 401 avant J. C. & c'eſt, dit-on, vers la première année de la cent quatrième Olympiade, 364 ans avant J. C. que Darius obint *Aſpaſie* d'Artaxercès ſon père.

La première *Aſpaſie*, étoit fille d'un mileſien, nommée *Axiocus*, la ſeconde d'un phocéen nommée *Hermontine*.

ASPENDIUS, (*Hiſt. anc.*) célèbre joueur de lyre, ainſi nommé, d'Aſpende en Pamphilie, lieu de ſa naiſſance, a donné lieu à divers proverbes chez les anciens, par le ſingulier talent qu'il avoit de toucher les cordes de la main gauche avec tant de délicateſſe qu'il n'étoit preſque entendu que de lui ſeul, ce qui faiſoit dire de lui *mihi & fidibus cano*, en conſéquence on diſoit de ceux qui ne travailloient que pour eux-mêmes & qui ne ſongeoient qu'à leurs intérêts particuliers: *c'eſt le muſicien Aſpendius, il ne joue que pour lui*, & on appelloit les voleurs, ſur-tout les filoux, *joueurs Aſpendiens*, parcequ'ils tâchent toujours de n'être entendus de perſonne en volant.

ASSADI *ou* ASSEDI, nom d'un célèbre poëte Perſan, dont parle d'Herbelot, dans ſa bibliothèque orientale.

ASSARHADDON. *Voyez* ASARHADDON.

ASSAS, (le chevalier d') guerrier, dont la France n'oubliera jamais le généreux dévouement à l'affaire de Cloſtercamp en Allemagne en 1760, il étoit capitaine au régiment d'Auvergne; ce régiment étoit poſté près d'un bois; de peur de ſurpriſe, le chevalier crut devoir ſonder ce bois, pour s'aſſurer qu'aucun détachement ennemi n'y étoit caché, il y entra ſeul pendant la nuit avec précaution, pour voir s'il n'entendroit & n'appercevroit rien de ſuſpect. A peine eut-il fait quelques pas, qu'il fut environné d'une troupe d'ennemis, qui lui appuyant leurs bayonnetes ſur la poitrine, le menacèrent de le tuer à l'inſtant, s'il pouſſoit un cri. Il ne leur répondit qu'en criant de toute ſa force: *Auvergne, faites feu, ce ſont les ennemis*, & il tombe percé de coups. Ce dévouement digne des plus beaux temps de la Grèce & de Rome étoit tombé dans l'oubli; il fut réſervé à Louis XVI d'honorer dignement la mémoire du chevalier d'*Aſſas*; il a créé une penſion de mille livres, héréditaire de mâle en mâle à perpétuité dans la famille du chevalier & qu'on peut appeller la *penſion du dévouement*; c'eſt une ſorte de ſubſtitution graduelle & perpétuelle, la plus noble qui ait jamais été faite.

L'avanture du chevalier d'*Aſſas* rappelle l'hiſtoire moins connue d'un ſoldat françois qui, en 1525, dans les guerres de Charles-Quint & de François I, s'expoſa plus volontairement & avec bien moins de néceſſité à un danger à peu près ſemblable & s'en tira beaucoup plus heureuſement pour lui, quoi que ſon projet eût mal réuſſi à quelques égards. C'étoit un ſoldat de la garniſon d'Heſdin, nommé *Bâtard*; il avoit été pris par les ſoldats impériaux & conduit à Béthume; le comte de Fiennes, gouverneur de Flandre, & le duc d'Arſcot, commandant des troupes impériales dans les Pays-Bas, tentèrent de le corrompre; ils lui donnèrent la liberté & lui promirent une grande récompenſe s'il pouvoit leur livrer le château d'Heſdin. Bâtard s'y engagea; il leur dit que les clefs de ce château ſont entre les mains d'un de ſes amis qu'il le mettra facilement dans ſes intérêts; qu'il va concerter cette entrepriſe avec lui, que les François ne pourront rien ſoupçonner & le croiront envoyé à Heſdin pour traiter de ſa rançon avec ſa famille. Bâtard étoit fidèle, & n'employoit cet artifice que pour ſurprendre les ennemis. Arrivé à Heſdin, ſon premier ſoin fut d'avertir Créquy de Pontdormi, qui commandoit en Picardie ſous le duc de Vendôme, gouverneur de la province, & de lui rendre compte de la propoſition qu'on lui avoit faite & de ce qu'il avoit répondu. Pontdormi lui ordonne d'entretenir ſa fauſſe intelligence avec les Impériaux, & de les amener, s'il peut, dans Heſdin, ſur l'eſpérance de les rendre maîtres du château. Pontdormi remplit le parc de troupes choiſies, il fait faire une herſe derrière la porte, pour la faire tomber, quand une partie des ennemies ſeroit entré dans le parc; un ravelin placé près de la porte, & par lequel les Impériaux devoient néceſſairement paſſer, fut rempli de barils de poudre & d'artifices couverts de paille où l'on devoit mettre le feu, quand les ennemis ſeroient entrés dans le ravelin. Pontdormi ſe place au-deſſus de la porte près de la herſe, & attend l'effet des intrigues de Bâtard; celui-ci ayant aſſuré les Impériaux du ſuccès de l'entrepriſe, arrive pendant la nuit avec le comte de Fiennes, le duc d'Arſcot, & un détachement conſidérable d'Impériaux. Le duc d'Arſcot prit les plus grandes pré-

cautions. Bâtard marchoit au premier rang, lié, entouré de quatre soldats, qui avoient ordre de le poignarder, s'ils appercevoient quelque trahison. Bâtard donne un coup de sifflet; on lui répond; il demande à voix basse : *est-il temps?* on répond : *oui*. La porte se trouve ouverte, & les soldats Impériaux entrent avec lui à la file. Quand Pontdormi crut qu'il en étoit entré un assez grand nombre, il ordonna de baisser la herse, mais le bois s'étant apparemment déjetté, la herse ne tomba qu'à moitié, & ne ferma point le passage. Pontdormi ordonne aussi-tôt qu'on mette le feu aux poudres du ravelin, qu'on jette les fusées & les saucisses; on veut lui obéir, on se presse en tumulte, comme dans toutes les expéditions nocturnes; une fusée échappe des mains de l'ingénieur, est portée à la fenêtre où étoit Pontdormi, crève & lui brûle le visage. Pour comble de malheur, Pontdormi parloit en ce moment pour donner ses ordres, le feu lui entre par la bouche avec tant de violence qu'il eut aussi les intestins tout brûlés, il tomba sans connoissance & ne recouvra le sentiment que pour expirer au bout de deux jours dans des douleurs inexprimables. Canaples, son neveu, ne put le remplacer, le même coup lui ayant brûlé une partie du visage & l'ayant presque aveuglé; les autres officiers, consternés de ce malheur, n'étant peut-être point d'ailleurs dans le secret, n'osent ou ne peuvent donner les ordres nécessaires; on se contente de faire prisonniers ceux des Impériaux qui étoient entrés dans le parc, on ne poursuit point ceux qui étoient restés au dehors, & qui se voyant trahis, avoient pris la fuite. Bâtard, au travers de tout ce désordre, sut éviter la mort, en promettant la vie aux quatre soldats qui le gardoient, & qui se rendirent à lui. C'étoit un spectacle assez singulier que quatre hommes bien armés, qui s'avouoient les prisonniers d'un homme qu'ils tenoient désarmé & garotté.

ASSASSINS, (*Hist. mod.*) l'usage a tellement fixé ce mot à la signification de meurtriers, qu'on a oublié & qu'on ignore assez communément qu'il désignoit dans l'origine, un peuple, qui a donné son nom à l'assassinat, comme les Bulgares ont donné le leur au péché contre nature; ce n'est pas que parmi les innombrables etymologies qu'on a données de ce nom d'*Assassins*, il n'y en ait plusieurs qui supposent qu'il avoit, dès l'origine, la même signification qu'il a aujourd'hui; aussi des savans doutent-ils que les *Assassins* s'appellassent eux-mêmes de ce nom; c'est plutôt, disent-ils, celui que leur donnoient leurs ennemis; pour eux, il paroit qu'ils prenoient celui de *Bathéniens*, qui signifie *illuminés*, ou celui d'Ismaëliens, comme tenant leur doctrine d'Ismaël, fils de Giafar. Ils étoient d'une secte mahometane. Ce qui les distinguoit, étoit une obéissance aveugle & fanatique aux ordres de leur chef, qu'on appelloit l'*ancien* ou le *vieux* de la Montagne, apparemment parce que ce chef qui étoit électif, étoit ordinairement choisi parmi les vielliards, à cause de son expérience. Le mot arabe *Schéikh*, qui est le titre de ce chef, répond au mot latin *Senior*, dont nous avons fait celui de *Seigneur*, qui n'a rapport qu'à la puissance & à l'autorité, & nullement à l'âge. Quant au au nom de la *Montagne*, il désignoit la résidence de ce chef & de son peuple dans les montagnes du Liban. On distingue, autant qu'on peut voir clair dans ces obscurités, les *Assassins* de Syrie, ceux-là étoient établis dans les montagnes du Liban & de l'anti-Liban, & les *Assassins* de Perse; & on croit que ceux de la Syrie étoient venus de la Perse & même que le chef des *Assassins* de la Syrie, n'étoit que le lieutenant du véritable Seuieur de la montagne, qui étoit celui de Perse. Quoiqu'il en soit, le dévouement des *Assassins* à leur *Schéikh* étoit tel, que quand il avoit besoin ou de leur bras ou de leur vie, jamais il n'éprouvoit de résistance. Plusieurs historiens rapportent qu'un député du calife étant venu l'exhorter à se soumettre, pour toute réponse, il fit venir en présence de ce député, deux ou trois de ses sujets, donna ordre à l'un de se tuer d'un coup de poignard, à l'autre de se précipiter du haut d'une montagne ou d'une tour. » J'ai, lui dit-il ensuite, soixante & dix mille » hommes animés du même esprit; dites à votre » maitre qu'avec de tel sujets on ne se soumet à » personne. » Henri II, comte de Champagne, passant sur les terres des *Assassins* & à la cour de leur chef, vit ce chef faire un signe, & aussi-tôt trois jeunes gens, vêtus de blanc, se précipitèrent d'une tour voisine. Un historien grec du Bas-Empire, Nicétas Choniate, dit que les *Assassins*, au simple mouvement des sourcils de leur prince, se jettoient dans l'eau, dans le feu, ou sur la pointe des armes qu'on leur présentoit.

Le principe de ce dévouement, est dit-on, que leur *Schéikh* les enivroit par des breuvages singuliers, qu'il les faisoit transporter pendant leur sommeil dans des jardins charmans, où il leur donnoit un avant goût des délices du paradis qu'il leur promettoit après leur mort, pour prix de l'obéissance sans bornes qu'il exigeoit deux. Il les employoit ordinairement à se défaire par le poignard, de tous ses ennemis & des souverains qui lui déplaisoient. Par-là il s'étoit rendu redoutable à tous, d'autant plus que les divers souverains avoient recours à lui pour être défaits aussi de leurs ennemis. Le *Schéikh*, bien payé, leur donnoit quelques-uns de ses obéissans *Assassins*, & ils étoient servis à souhait. Les croisades surtout, en faisant voir de plus près au vieux de la Montagne divers souverains de l'Europe & de l'Asie, & en lui fournissant des occasions d'entrer dans leurs intérêts & dans leurs affaires, donnèrent lieu à plusieurs de ces assassinats. Ce furent les sujets du vieux de la Montagne qui assassinèrent en 1148 Raimond II comte de Tripoly, en 1192 Conrard, marquis de Montferrat; ce furent eux

qui attentèrent plusieurs fois à la vie de Saladin; ce fut un de ces *Assassins*, qui étant entré dans la chambre d'Edouard I, roi d'Angleterre, lorsqu'il faisoit la guerre avec éclat dans la Palestine, lui fit avec une dague empoisonnée, une blessure, dont la pureté de son sang & l'habileté des chirurgiens le guérirent. Il n'est pas aussi sûr qu'il faille attribuer aux *Assassins* la mort de Louis I, duc de Bavière, assassiné en 1231 à Kelheim, en Allemagne, à la sollicitation de l'empereur Frédéric II, comme Trithème l'assure; mais il est vrai que parmi les motifs de la déposition de cet empereur allégués au premier concile de Lyon en 1245, on cite le meurtre du duc de Bavière, commis, dit-on, par les *Assassins* à l'instigation de Frédéric, & les relations que cet empereur entretenoit avec les Mahométans.

Le vieux de la Montagne envoya en 1250, une ambassade & des présens à S. Louis; mais il n'est pas vrai, quoique Guillaume de Nangis l'ait rapporté, qu'il eût envoyé des *Assassins* pour le tuer, & que sur le bruit de ses vertus il les ait contremandés. En général l'histoire des *Assassins* est très mêlee de fables; on en peut voir plusieurs réfutées dans le seizième tome des mémoires de l'académie des inscriptions & belles lettres, page 155, & dans les deux mémoires de M. Falconet sur les *Assassins*, tome 17. Les Tartares, sous la conduite d'Holagou, frère & lieutenant de Mangou Kan, grand kan des Tartares, détruisirent, vers l'an 1257, les *Assassins* de Perse & firent périr leur chef; ceux de Syrie subsistèrent plus long-temps à la faveur de leur position dans les montagnes du Liban.

ASSEFS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) sont en Perse des gouverneurs que le prince a mis dans quelques provinces à la place des kans, dont le grand nombre d'officiers épuisoient les peuples. (*A. R.*)

ASSELIN, (*Hist. mod.*) Guillaume le Conquérant ou le Bâtard, fut enterré dans l'église de S. Etienne de Caën qu'il avoit bâtie; mais ce n'est point en dépouillant les hommes qu'il faut bâtir des temples à Dieu. Au milieu de la cérémonie de l'enterrement, un gentilhomme, nommé *Asselin* ou *Ascelin*, se présenta devant les prélats: « Je » vous défends au nom de Dieu, leur dit-il à haute voix, » d'enterrer ce corps en cet endroit, cet » emplacement est à moi, c'est celui de la maison » de mon père, envahie par ce tyran; Dieu qui » m'entend, & qui vient de le juger, m'a vengé » sans doute de ses injustices ». Les prélats eurent égard à cette violente requête, & on enterra le corps un peu plus loin. D'autres disent que le prince Henri, troisième fils de Guillaume le Conquérant, fit payer sur-le-champ à cet *Asselin* la valeur de son terrein, qu'il savoit lui être dûe. Cet événement arriva en 1087.

L'abbé ASSELIN, (Gilles-Thomas) docteur de Sorbonne, & proviseur du collège d'Harcourt, n'étoit pas un homme de collège ordinaire; il étoit élève de Thomas Corneille, il fut l'ami de M. de la Motte. Plein d'estime pour M. de Voltaire; & d'admiration pour ses talens, dans un temps où le nom de ce grand homme étoit un sujet de scandale, & un objet d'horreur pour les pédans, dont quelques-uns donnoient encore le ton à l'Université, c'est à lui que M. de Voltaire confia dans sa naissance sa tragédie de la *mort de Cesar*; c'est dans le collège d'Harcourt qu'on en essaya les premières réprésentations. M. l'abbé *Asselin* n'en avoit pas moins toute la gravité de son état, toute la dignité du caractère sacerdotal, tout l'attachement convenable à tous ses devoirs. Il avoit une physionomie patriarchale qui inspiroit le respect, & une bonté qui inspiroit à tous ses disciples l'amour & la reconnoissance. Il avoit remporté en 1709 le prix de poësie à l'académie françoise, & en 1711 divers prix de poesie à l'académie des jeux Floraux. Il mourut à Paris le 11 octobre 1767 à 85 ans. Il étoit né à Vire.

ASSELMAN, (*Hist. litt.*) théologien modéré, naquit à Soest en Westphalie. Il a mis au jour un traité: *De ferendis hæreticis*, *non auferendis*, titre qui tient un peu du jeu de mots; mais l'ouvrage part d'un esprit raisonnable. (*A. R.*)

ASSER, (*Hist. mod.*) rabbin célèbre, auteur en grande partie du Talmud, dit de Babylone; mais que nous importent le Talmud & les rabbins, si ce n'est comme monumens de la sottise humaine?

ASSER, ou ASSERIUS, (*Hist. d'Angleterre.*) bénédictin, puis sécrétaire de l'évêque de Saint-David, puis précepteur des fils d'Alfred, puis évêque de Salisbury. Il a écrit la vie de cet excellent Alfred, aussi grand & meilleur que Charlemagne. Il est aussi l'auteur d'une histoire d'Angleterre. Il mourut, selon les uns en 883, selon les autres en 909. Ce fut, dit-on, par ses conseils qu'Alfred fonda l'université d'Oxford.

ASSISTANT, adj. pris subst. (*Hist. mod.*) personne nommée pour aider un officier principal dans l'exercice de ses fonctions. Ainsi en Angleterre, un évêque ou prêtre a sept ou huit *assistans*.

Assistant, se dit principalement d'une espèce de conseillers qui sont immédiatement au-dessous des généraux ou supérieurs des monastères, & qui prennent soin des affaires de la communauté. Dans la congrégation de saint Lazare, chaque maison particulière a un supérieur & un *assistant*. Le général des jésuites a cinq *assistans*, qui doivent être des gens d'une expérience consommée, choisis dans toutes les provinces de l'ordre; ils prennent leur nom des royaumes ou pays qui sont de leur ressort; savoir, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, la France, & le Portugal.

Plusieurs compagnies de négocians en Angleterre ont aussi leurs *assistans*.

On appelle encore *assistans* ceux qui sont condamnés à assister à l'exécution d'un criminel. (G)

ASSONAH, ou ASSONA, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le livre des Turcs qui contient leurs traditions. Ce mot est arabe; il signifie parmi les Ma-

hométans, ce que signifie *misna* parmi les Juifs. *Sonna* veut dire une seconde loi, & *as* est l'article de ce mot. L'alcoran est l'écriture des Mahométans, & la *sonna* ou l'*assona* contient leurs traditions. Nos auteurs appellent ordinairement ce livre-là *Zuse* ou *Sonne*. Ricault, *de l'empire Ottoman*. (*G*)

ASSOUCY, (CHARLES COYPEAU, sieur D') (*Hist. litt. mod.*)

Et jusqu'à d'*Assoucy*, tout trouva des Lecteurs.

D'*Assoucy*, avec son page, est encore bien plus maltraité dans le voyage de Bachaumont & de Chapelle, & pensa l'être bien davantage par la justice; à Calais, on voulut le noyer comme sorcier; à Montpellier, le brûler comme libertin, à Rome, comme impie. A Paris, on le mit à la Bastille, puis au Châtelet; il vécut fort errant, comme ceux qui ne peuvent s'astreindre à respecter les loix, & même certains préjugés de leur pays. Il appelloit les prisons de l'Inquisition, où il avoit été enfermé, un *pieux enfer*; c'est un enfer, mais il n'est pas pieux, la piété doit premièrement être humaine. Si d'*Assoucy* a eu de son temps des lecteurs, il n'en a plus. Il avoit fait pour Ovide ce que Scarron a fait pour Virgile, il l'a dégradé par le burlesque. Il a travesti les *Metamorphoses*, sous le titre d'*Ovide en belle humeur*. Il a pareillement dégradé Claudien par sa basse & burlesque traduction du *ravissement de Proserpine*. On a ses avantures écrites par lui-même, du même style. Il mourut en 1679. On l'appelloit le *Singe de Scarron*.

ASSUERUS, (*Hist. des Juifs.*) roi de Perse, qui après avoir répudié Vasthi, épousa une Juive nommée *Esther*, parente de Mardochée; il est toujours nommé Artaxerxès dans le grec du livre d'Esther, quoique l'hébreu & la vulgate lui donnent le nom d'*Assuérus*. Mais quel est cet *Assuérus*? est-ce Darius, fils d'Hystaspe? est-ce Artaxerxès Longuemain? est-ce Cambyse? Les sentimens des savans sont partagés sur ce point, & l'on peut consulter là-dessus les différens commentateurs de l'Ecriture sainte. (*A. R.*)

ASSUR, (*Hist. anc.*) fils de Sem, quitta le pays de Sennaar, forcé, par l'usurpateur Nemrod, d'aller plus haut vers les sources du Tigre, où il s'arrêta, bâtit la fameuse ville de Ninive, & jetta aussi les premiers fondemens de l'empire d'Assyrie, auquel il donna son nom. Cependant les auteurs sont partagés sur ce qui concerne *Assur*. Les uns le regardent, ainsi que nous venons de le dire, comme le fondateur de l'empire d'Assyrie; d'autres prétendent que ce nom désigne une vaste contrée, qui, dans la suite, envahit la domination des peuples voisins. Les différentes interprétations sont également fondées sur ce texte de l'Ecriture, *de terra illa egressus est Assur & edificavit Niniven*; chacun donne à ce passage une interprétation arbitraire, que l'ambiguité de la construction favorise. Les uns rapportent ces paroles à Nemrod, qui, sortant de la Chaldée se répandit dans la contrée, nommée *Assur* ou *Assyrie*. D'autres prétendent qu'*Assur*, fils de Sem, ne pouvant souffrir le joug d'un maitre, se retira de Babylone, & alla chercher une nouvelle patrie; un peuple de mécontens s'associa à ses destinées, & le nombre dut en être grand, si l'on considère que des hommes nés dans l'indépendance, sont prêts à tout sacrifier, plutôt qu'à se courber sous le joug: il n'y a que l'éducation qui puisse familiariser avec la servitude. *Assur*, devenu chef de ces émigrans, remonta vers les sources du Tigre, où il donna son nom à la contrée, qui depuis fut connue sous le nom d'*Assyrie*. Il y jetta les fondemens d'une ville qui, quelque temps après, devint la capitale d'un florissant empire: cette opinion est la plus probable & la plus suivie.

Il ne paroît pas qu'*Assur*, chef de ce peuple fugitif, ait jamais été revêtu du pouvoir suprême, & ainsi l'on a tort d'appercevoir en lui la source de la royauté. Ceux qui avoient suivi sa destinée, n'avoient quitté les lieux de leur naissance, que pour se soustraire à la domination d'un maitre. Ils avoient refusé d'obéir à Nemrod, il est absurde de penser qu'il se fussent dépouillés de la noblesse de leurs inclinations, en changeant de climat; on sait que dans ces temps voisins de l'enfance du monde, la liberté étoit le plus précieux des trésors. De plus, il ne nous reste aucun monument historique qui atteste qu'*Assur* ait eu des successeurs; & ce n'est qu'en l'an cinq cens quarante-trois qu'on voit un guerrier élever sa tyrannie dans Ninive. Il est donc probable que le gouvernement d'autonomie ou de pleine liberté fut le privilège de cette société naissante; chaque famille ou chaque tribu se gouvernoit par ses mœurs & ses usages; il suffisoit qu'il y eût des juges pour décider les différends qui pouvoient s'élever entre les différens cantons: il n'y avoit point encore de roi à Ninive du temps de Loth & d'Abraham, & il paroit que les champs n'avoient point de possesseurs privilégiés. (*T--N.*)

ASSYRIE, (*Hist. ancienne.*) L'empire d'*Assyrie* a essuyé tant de révolutions, qu'il est difficile d'en fixer les limites: son étendue a varié selon ses prospérités ou ses revers. L'opinion la mieux fondée suppose qu'il renfermoit tout les pays situés entre le Tigre & l'Indus: on lui donne pour fondateur Assur, que quelques-uns confondent avec Nemrod. L'*Assyrie*, dans son origine eut des rois ou des chefs héréditaires, qui, comme dans toutes les sociétés naissantes, n'eurent qu'un pouvoir limité; l'habitude de commander leur fit rechercher les moyens d'établir la tyrannie sur les débris de la liberté publique, & le sceptre mis dans leurs mains pour les faire souvenir qu'ils étoient les conducteurs des peuples, fut une verge dont ils frappèrent les hommes, déchus de leur indépendance naturelle. L'*Assyrie* fut le berceau du despotisme, parce que ce fut le premier empire où l'on déifia les rois; on les vit exiger & recevoir l'encens &

les sacrifices que la superstition offroit à la divinité; mais ces idoles révérées étoient souvent avilies & traînées dans la boue, parce que tout ce qui déroge à la nature, n'a qu'une existence passagere.

Leur législation n'est point parvenue jusqu'à nous, ce qui suppose qu'ils n'avoient que des usages ou des loix fort informes. Nous ne sommes pas mieux instruits de leurs rites sacrés; on sait seulement qu'ils étoient idolâtres & fort superstitieux, & que leurs principales divinités, étoient représentées sous la forme d'une mule, d'un cheval, d'un paon, d'un faisan & d'une caille; ils rendoient un culte particulier aux poissons, en mémoire de la déesse Derceto, qui fut ainsi métamorphosée: Sémiramis étoit adorée sous la figure d'un pigeon. On peut juger de leurs penchans pour l'apothéose, quand on les voit déifier tous leurs rois, sans même en exclure le voluptueux Sardanapale: les Assyriens, en les plaçant dans le ciel, ne firent que suivre l'exemple de leurs voisins.

Ce pays, autrefois si riche & si fécond, n'offre plus que des plaines incultes & stériles, où quelques habitans épars traînent une vie obscure & indigente; soit que le sol se soit épuisé par sa propre fécondité, soit que sa situation entre plusieurs peuples rivaux, qui en ont fait le théatre des guerres, ait réparé cette étonnante révolution, on ne voit plus que quelques viles bourgades, dans les lieux où l'on admiroit Ninive, Ctesiphon, & tant d'autres villes riches & peuplées, dont l'histoire a consacré les noms & la magnificence. Ce pays étoit arrosé par plusieurs grands fleuves, dont les plus considérables étoient le Tigre, ainsi nommé à cause du grand nombre de tigres qui infestoient ses bords; le Lycus & le Caprus, connus aujourd'hui sous le nom des deux Zabes. On y trouvoit un lac qu'on croit être l'Averne; ses eaux étoient si meurtrières, que l'oiseau ou l'animal qui en buvoient, & qui respiroient les vapeurs qu'elles exhaloient, tomboient morts sur le champ.

L'histoire des rois d'*Assyrie* n'est qu'un tissu de fables révoltantes, rassemblées par Ctesias, qui a été copié par tous les écrivains postérieurs. Tout y paroit en contradiction avec ce qui est consigné dans nos annales sacrées, qui seroient des guides sûrs pour l'histoire orientale, si elles ne s'étoient pas presque entièrement bornées aux faits qui regardent le peuple de Dieu; ainsi l'on est obligé de suivre Ctesias, qui a plutôt écrit ce qui étoit cru que ce qui étoit arrivé.

Ninus, qu'on suppose avoir été le premier roi d'*Assyrie*, pourroit n'être qu'un héros fabuleux, créé par l'imagination des Grecs, qui trouvoient dans le nom d'une ville, celui de son fondateur; ainsi de Ninive ils purent tirer celui de Ninus. Les traits, dont ils embellissent son histoire, montrent qu'ils ont réalisé un fantôme; ils disent que Ninus fut le premier qui attenta à l'indépendance des peuples, qui, jusqu'alors, n'avoient point eu de guerres à soutenir; ils ajoutent qu'il craignit d'être arrêté dans ses expéditions par les Arabes, qui étoient les plus belliqueux de la terre: tout est contradiction dans ce récit. S'il est vrai que ce fut la première guerre que les hommes eurent à soutenir, comment les Arabes pouvoient-ils avoir la réputation d'un peuple belliqueux? C'est encore à ce prince qu'on attribue la fondation de Ninive & de Babylone; mais comment, dans des temps si voisins de la naissance du monde, pouvoit-on rassembler un million d'habitans dans une même enceinte? c'est supposer que les campagnes étoient peuplées de nombreux cultivateurs, pour fournir aux besoins de cette prodigieuse multitude; c'est supposer que les arts qui ont besoin du secours de l'expérience & du temps, parvinrent subitement à leur dernier dégré de perfection. Les superbes monumens qui embellirent ces deux villes, les rafinemens d'un luxe délicat & recherché, introduits dans la cour du monarque & des grands, sont autant de témoignages des erreurs ou des impostures des premiers écrivains.

On dit que ce prince, dévoré de l'ambition des conquêtes, se mit à la tête de sept cens mille hommes de pied, & de deux cens mille chevaux: il avoit encore dix mille chariots armés. Ce fut avec cette multitude qu'il fit une irruption dans le royaume de Babylone, rempli de villes riches & peuplées, dont il fit la conquête; ensuite il subjugua l'Arménie, la Bactriane, la Médie, & tous les pays situés entre le Nil & le Tanaïs: ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que les rois, ses ennemis, lui opposoient des millions de combattans. L'imagination la plus féconde ne peut concevoir que dans un temps où la terre manquoit d'habitans, on ait pu rassembler des armées si nombreuses; les hommes indociles & féroces auroient-ils renoncé à leurs foyers, à leurs femmes, à leurs enfans, pour aller chercher à l'extrémité du globe, des richesses qu'ils trouvoient sous leurs mains? Les sociétés alors étoient peu nombreuses; l'autorité des rois étoit trop bornée pour rassembler sous le même drapeau, tant d'hommes dispersés & satisfaits des productions de leur sol. Comment faire subsister ces armées si nombreuses? Les routes n'étoient point frayées; les montagnes & les bois opposoient des barrières par-tout renaissantes; les champs étoient incultes & stériles; la navigation, encore dans son enfance, n'offroit point le moyen de transporter les productions d'une terre féconde dans les pays arides; ainsi toutes ces armées & ces expéditions sont autant de fables, qui, comme l'ivraye, croissent dans les champs de l'histoire.

Après la mort de Ninus, Sémiramis fut placée sur le trône; cette princesse, que la supériorité de ses talens fait compter parmi les plus grands hommes, fut amenée captive d'Ascalon, où elle étoit née, à la cour de Ninive; le roi Ninus frappé de l'éclat de sa beauté, la fit entrer dans son lit; il en eut un fils dont il lui confia en mourant la tutelle: cette princesse ennoblit son sexe, en se montrant

digne de commander à des hommes. Occupée du bonheur de ses sujets, elle ouvrit aux provinces une communication réciproque, en bâtissant sur le Tigre & l'Euphrate, plusieurs villes dont la magnificence immortalise sa mémoire. Après avoir assuré le bonheur de ses sujets, elle succomba à la tentation d'être comptée parmi les conquérans: ses expéditions militaires paroissent fabuleuses, du moins on a droit de révoquer en doute le nombre d'hommes qu'elle employa contre les Mèdes & les Indiens. On assure, sans pudeur, que son armée étoit composée de trois millions d'hommes de pied, d'un million de cavaliers, de cent mille chariots armés de faulx, & de trois cens mille hommes pour les conduire, & pour différens usages. L'ambition de régner la rendit injuste envers son fils Ninias, à qui elle refusa de remettre le sceptre, dont elle n'étoit que dépositaire. Ce fils dénaturé, arma la main d'un eunuque pour lui ôter la vie; on répondit qu'elle avoit été transportée au ciel sous la forme d'une colombe: cette fable trouva beaucoup d'incrédules: ainsi Ninias, pour se justifier, publia qu'elle avoit voulu l'engager à commettre un inceste avec elle; le scandale de sa vie accrédita ce bruit; on l'avoit vue, dit-on, dans les plaines de Médie, s'abandonner à la brutalité de l'officier & du soldat.

Les différentes couleurs, dont l'histoire peint cette reine célèbre, prouvent qu'il y en a eu plusieurs dont on a confondu les traits; de-là vient ce mélange de grandeur & de foiblesse, de mœurs & de débauches, dont l'alliance est impossible; quoi qu'il en soit, Sémiramis, après sa mort, reçut les honneurs de l'apothéose: elle fut adorée dans la Palestine, où elle avoit pris naissance, & dans l'*Assyrie*, qu'elle avoit rendue heureuse par ses bienfaits. Elle étoit représentée sous la forme d'une colombe, symbole de la lubricité; les peuples d'Ascalon regardoient comme des sacrilèges ceux qui tuoient un pigeon, ou qui mangeoient de sa chair. Ses statues étoient sans ornement; elle étoit représentée nue & les cheveux épars: ce désordre pouvoit bien être une image de sa vie licentieuse.

Ninias, fils d'une mère qui réunissoit les talens & le courage des grands hommes, ne porta sur le trône que des foiblesses & des vices. Les rois, jusqu'alors gardés par l'amour de leurs sujets, avoient ressemblé à des pères au milieu de leur famille. Ninias introduisit l'usage de se faire garder par des hommes armés, qui semblent annoncer aux rois que tous les citoyens sont leurs ennemis. Ce prince, trop efféminé pour avoir de l'ambition, se renferma dans l'ombre de son palais, où assoupi dans les voluptés, il ne vivoit qu'avec ses femmes & ses concubines, ce fut en se rendant invisible à ses peuples, qu'il crut se dérober au mépris public.

Trente générations s'écoulèrent, sans qu'il parût un roi digne de l'être: leurs noms, comme leurs actions, sont tombés dans l'oubli. Ce vuide qui se trouve dans l'histoire d'*Assyrie*, a fait présumer à de judicieux critiques, que cet empire n'eut plus de roi après Ninias: leurs conjectures ont toutes les couleurs de la vraisemblance; on ne voit parmi ces rois aucun législateur, aucun ambitieux. Comment, pendant douze cens ans, cet état auroit-il pu rester sans troubles domestiques, sans guerres étrangères? Comment tant de rois tributaires auroient-ils été si long-temps dociles au joug imposé par Belus & Sémiramis? S'il a éprouvé les secousses & les agitations qui ébranlent les autres empires, pourquoi les écrivains de l'antiquité auroient-ils gardé un silence unanime sur ces révolutions? Plus il avoit d'étendue, plus il devoit intéresser la curiosité, plus ses ressorts compliqués étoient sujets à se déranger. C'est supposer que tous les rois de la terre étoient aussi dégradés que les monarques Assyriens; supposition plus difficile, que de concevoir, que, depuis Ninias, jusqu'à Sardanapale, ce trône ne fût point occupé. L'opposition qui se trouve dans les deux listes de leurs anciens rois, favorise cette conjecture; l'une contient trente-six rois, & l'autre quarante & un. On n'est pas plus d'accord sur la durée de cet empire; les uns lui donnent treize cens ans, & les autres réduisent ce nombre à cinq cens vingt; mais comme tous n'ont pour guide que Ctesias, ils n'ont fait que répéter ses erreurs.

Après une éclipse de plus de mille ans, on voit reparoître sur le trône d'*Assyrie*, un Sardanapale, dont les vices & les mœurs infâmes ont immortalisé la mémoire. On donne encore aujourd'hui son nom aux princes efféminés & débauchés. Ce tyran invisible, environné d'eunuques & de concubines, n'étoit occupé qu'à la recherche des voluptés, & de celles même qui révoltent la nature, & que la pudeur défend de nommer. Fatigué du poids du sceptre, il prenoit la quenouille & se fardoit pour disputer aux femmes le prix des graces & de la beauté. Tel est le portrait que des auteurs outrés en ont laissé pour nous peindre un prince voluptueux, qui sacrifioit à ses plaisirs les soins de son empire. Ce monarque, avili, fit un peuple de mécontens. Arbace, Mède de nation, honteux d'obéir à un maître efféminé, forma une conjuration avec Belesis, gouverneur de Babylone, prêtre & guerrier, qui avoit la réputation de pénétrer dans les secrets de l'avenir: les peuples se rangèrent en foule sous leur drapeau. Les conjurés furent souvent défaits; mais soutenus de la faveur de la nation, ils se relevèrent toujours de leur chûte. Sardanapale, réveillé par le bruit du danger, fit voir que le goût des voluptés n'éteint pas toujours le courage; il donna des preuves d'un génie véritablement fait pour la guerre, & après avoir remporté trois victoires, il essuya un revers qui l'obligea de se renfermer dans Ninive. Il y fut assiégé par l'armée rebelle, dont les efforts eussent été impuissans, si le débordement du Tigre n'eût renversé la muraille. Le monarque, voulant prévenir

la honte d'implorer la clémence du vainqueur, fit préparer un bûcher qui le réduisit en cendres, avec ses eunuques, ses concubines & ses trésors. Il s'éleva trois grands royaumes sur les débris de ce vaste empire. Arbace, chef de la conjuration, eut celui de Médie; Belesis, quoique subordonné à Arbace, avoit dirigé tous les ressorts qui préparèrent la révolution: le trône de Babylone fut sa récompense. Le royaume de Ninive fut indépendant des deux autres, & le premier qui en fut roi, se fit appeler Ninus le jeune: cette révolution arriva l'an du monde 3257.) *T--N.*)

ASTER, (*Hist. anc.*) habile archer, de la ville d'Amphipolis, en Macédoine, qui alla offrir son talent au roi Philippe, pére d'Alexandre, en lui disant, qu'il ne manquoit jamais un oiseau à la volée. Philippe fit peu de cas de cette adresse, & lui dit froidement: *Eh bien! quand je ferai la guerre aux étourneaux, je vous prendrai à mon service.* Piqué de ce mépris, *Aster* se jette dans une place que Philippe assiègeoit, & lui lance une flèche sur laquelle étoit écrit: *à l'œil droit de Philippe*, & qui en effet lui creva l'œil droit; Philippe renvoye la même flèche avec cette autre inscription; *Philippe fera pendre Aster, quand il aura pris la ville*, il la prit & le fit pendre. Ne devoit-il pas cependant user de quelque clémence envers un archer si sûr de ses coups, qui avoit pû viser aussi juste au cœur qu'à l'œil, & qui ne l'avoit pas fait?

ASTIAGE. *Voyez* ASTYAGE.

ASTOLFE *ou* ASTOLPHE, (*Hist. des Lombards.*) roi des Lombards, succéda en 750 à Rachis, son frère. Les papes n'étoient pas encore une puissance temporelle, & brûloient d'en devenir une; ils avoient pour ennemis les deux grandes puissances qui se disputoient l'Italie: savoir, les empereurs Grecs & les Lombards; ils avoient excommunié, à titre d'Iconoclastes, les empereurs Léon l'Isaurien & Constantin Copronyme, & comme suivant les principes de Rome, la dépouille des hérétiques appartenoit au saint siége, les papes redemandoient aux Lombards la Pentapole & l'Exarchat de Ravenne, que ceux-ci avoient conquis sur les empereurs Grecs, en exécution, disoient les papes, & à la faveur de l'excommunication lancée contre ces empereurs. Les Lombards prétendoient avoir conquis ces pays pour leur propre compte, & indépendamment de toute excommunication; ils avoient même une autre prétention bien plus contraire à celle des papes. Rome avoit toujours dépendu de l'Exarque de Ravenne, qui la gouvernoit au nom de l'empereur, les Lombards s'étant mis par la conquête aux droits de l'empereur, & étant alors Exarques de Ravenne, réclamoient la souveraineté sur Rome. En conséquence, *Astolphe*, roi des Lombards, avoit fait aux Romains des sommations très-fières & très-pressantes de reconnoitre son autorité, & de lui payer tribut.

Les papes ne voyoient qu'une puissance qu'ils pussent opposer avec succès aux Lombards; c'étoit la France: les prétentions des papes ne pouvoient paroitre légitimes qu'à une puissance qui fut dans la disposition actuelle de ne rien refuser aux papes, & cette puissance, c'étoit encore la France. Pepin-le-Bref, dans le projet de consacrer par la religion, le couronnement de sa race, & de la préserver par ce moyen du sort qu'il avoit fait éprouver lui-même à la race Mérovingienne, ne désiroit rien tant qu'une alliance intime avec les papes. Etienne III lui ayant porté ses plaintes sur la violence des Lombards, Pepin saisit cette occasion de l'inviter à passer en France, pour qu'ils puissent conférer à loisir de leurs communs intérêts. Les Lombards, amis de la France sous Charles Martel, & qui ne vouloient pas en devenir ennemis sous Pepin-le-Bref, n'osèrent s'opposer au passage du pape, quoiqu'ils vissent trop bien l'objet de son voyage.

Pepin décidé à tout faire pour le pape, assembla un parlement à Crécy-sur-Oise, pour faire résoudre la guerre contre les Lombards; *Astolphe* envoya en France, pour plaider sa cause, le prince Carloman, frère ainé de Pepin, & qui étoit alors moine au Mont-Cassin; il avoit très-bien compris l'effet que pourroient faire sur les esprits la vue inopinée de ce prince, le souvenir du rang qu'on l'avoit vu tenir en France, la comparaison de son état présent avec son état passé. Etienne III, & Pepin avoient espéré que la guerre seroit résolue sur le champ & sans contradiction; les grands, entrainés par les raisons de Carloman, arrêtèrent qu'on enverroit des ambassadeurs à *Astolphe* & qu'on lui offriroit douze mille sols d'or pour l'inviter à la paix. Les ambassadeurs François y trouvèrent *Astolphe* très-disposé; il offroit d'y faire tous les sacrifices convenables: il se désistoit de son entreprise sur Rome; mais il refusoit avec raison de céder au pape la Pentapole & l'Exarchat de Ravenne, conquis par les armes & le sang de ses sujets.

Sur ce refus si naturel, la guerre fut résolue, après que Pepin eut envoyé, seulement pour la forme, une seconde ambassade au roi des Lombards, afin de montrer pour la paix un zéle qu'il n'avoit pas, & parce que les grands paroissoient désirer cette démarche.

Ce fut alors que Pepin-le-Bref, & les deux princes ses fils, créés patrices de Rome par le pape & par le peuple Romain, firent à l'église de saint Pierre, cette célèbre donation de l'Exarchat & de la Pentapole, qui a donné naissance à la puissance temporelle des papes; car la prétendue donation faite au pape Sylvestre, par l'empereur Constantin, de la ville de Rome & de quelques provinces d'Italie, est bien reconnue aujourd'hui pour une fable, quoique le saint siége ait long-temps essayé de la faire valoir, quoique le pape Adrien l'allègue expressément dans une lettre à Charlemagne, & qu'Hincmar en parle dans ses œuvres comme d'un titre constant.

La donation de Pepin étoit faite avant la conquête, & l'événement pouvoit répandre un assez

grand

grand ridicule sur cette libéralité précoce : mais Pepin ne donnoit que ce qu'il pouvoit livrer, & ne se vantoit que de ce qu'il pouvoit faire. Il passe les Alpes, force le pas de Suse, taille en pièces l'armée des Lombards, assiège *Astolphe* dans Pavie. La frayeur saisit *Astolphe* ; il promet tout pour se tirer de danger, & donne toutes les assurances qu'on exige ; il livre pour ôtages quarante des principaux seigneurs Lombards, consent que le pape soit mis dès l'instant même en possession de Narni, en attendant que l'évacuation entière de l'Exarchat & de la Pentapole pût s'effectuer.

Sur la foi de ces sermens, sur-tout de ces sûretés, & plus encore de la vengeance qu'il se sentoit en état de tirer d'*Astolphe*, si celui-ci osoit manquer à sa parole, Pepin crut pouvoir reprendre la route de France, dans la crainte que les lavanges ne fermassent le passage des Alpes ; il laissa seulement en Italie un abbé nommé *Fulrade*, pour recevoir d'*Astolphe* les villes de l'Exarchat & de la Pentapole, & les remettre au pape. L'éloignement de Pepin ayant permis au roi Lombard de respirer, il songea aux moyens d'éluder l'engagement où il avoit été forcé ; il différa, sous divers prétextes, la restitution des places ; puis s'enhardissant par dégrés, & ne se bornant plus même au refus de l'évacuation promise, il alla jusqu'à faire des courses sur le territoire de Rome, & jusqu'à investir le pape dans cette place. Les cris douloureux du pape se firent entendre jusqu'en France. A cette nouvelle, Pepin, avec cette célérité qui distingue les héros de sa maison, repasse les Alpes, délivre Rome, détruit une seconde armée de Lombards, assiège de nouveau *Astolphe* dans Pavie, & le presse si vivement, qu'*Astolphe* voyant à quel guerrier il avoit affaire, & cédant à sa destinée, prit le parti d'exécuter de bonne-foi, quoiqu'un peu lentement, un nouveau traité signé à Pavie, traité plus onéreux encore que le premier, & par lequel, outre l'évacuation de l'Exarchat & de la Pentapole, il se reconnut vassal & tributaire de la France. L'abbé Fulrade reçut une à une & de loin en loin, les clefs des places promises, & les déposa sur le tombeau de Saint Pierre, avec l'acte de la donation faite au pape par Pepin & ses fils. *Astolphe* survécut peu à sa disgrace ; il mourut en 756.

ASTORGA, ASTORGUE, (La marquise D') (*Hist. d'Esp.*) femme, qui, sous le règne de Charles II, & dans le siècle de Louis XIV, a renouvellé les horreurs tragiques de Gabrielle de Vergy & de Raoul de Coucy, excepté qu'elle prit pour elle le rôle de Fayel. Son mari avoit une maitresse, elle en fut jalouse, elle court chez sa rivale, la tue de sa main, lui arrache le cœur, le sert en ragoût à son mari, & lui dit : *Ce mets à dû te plaire, c'est le cœur de ta maitresse* ; puis joignant à l'histoire de Gabrielle de Vergy, la fable de Progné, de Térée & d'Ithis, elle tire d'une armoire la tête de sa victime, & la jette sur la table ; elle s'enfuit à l'instant dans un couvent, où elle devint folle de jalousie, de rage & de remords.

ASTRONOMÉ. (L') On désigne ainsi un historien contemporain de Louis-le-Débonnaire, dont le président Cousin a traduit l'ouvrage.

ASTRUC, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) médecin de la faculté de Montpellier, puis de celle de Paris. C'est de lui qu'on a dit qu'il savoit de tout, même de la médecine. Son traité : *De Morbis venereis*, son *traité des maladies des femmes*, ses *mémoires pour servir à l'histoire naturelle du Languedoc*, lui ont fait une grande réputation, qu'une multitude d'autres bons ouvrages sur différentes parties de la médecine, a encore étendue. Il lui arriva ce qui arrive presque toujours aux hommes célèbres, lorsqu'ils voyent dans leur vieillesse des réputations nouvelles s'établir, des usages nouveaux s'introduire, des doctrines modernes s'accréditer. Ils compromettent leur vieille gloire contre ces gloires naissantes. *Astruc* écrivit contre l'inoculation, & la victoire ne paroit pas lui être restée. Il étoit au moins autant théologien que médecin, & sa prédilection étoit pour la théologie. Si, dans les visites qu'il rendoit à ses malades, il n'étoit question que de médecine, la visite duroit peu ; si, lorsqu'il s'étoit levé pour sortir, on le retenoit par une question de théologie, relative sur-tout au jansénisme, il se rasseyoit & passoit deux ou trois heures à réfuter très-doctement les jansénistes. Tout ce qu'on pouvoit mettre d'esprit & de lumières dans la scolastique, il l'y mettoit. Il disoit qu'un savant devoit mener une vie militante, & il le faisoit comme il le disoit. Il existe des monumens de sa théologie. Ses conjectures sur les *mémoires originaux dont Moïse s'est servi pour écrire la genèse*, ont étonné de sa part & auroient peut-être scandalisé de la part d'un homme moins ami des théologiens & des jésuites. Il a fait aussi une *dissertation sur l'immatérialité, & l'immortalité de l'ame.* C'est son dernier ouvrage, & il n'ajoute rien à tant de traités sur ce sujet. On a publié, après sa mort, des *mémoires* de lui *pour servir à l'histoire de la faculté de médecine de Montpellier.* Il a été médecin consultant de Louis XV ; premier médecin d'Auguste II, roi de Pologne ; professeur de médecine au collège royal. Il étoit né à Sauve, dans le diocèse d'Alais, en 1684. Il est mort à Paris, le 5 mai 1766.

ASTURIES, (LES) (*Hist. Mod.*) c'est dans les montagnes & les cavernes des *Asturies* que se cachèrent & que se conservèrent les restes de l'ancienne monarchie d'Espagne ; c'est delà que s'étendant insensiblement à travers mille obstacles, les Goths chrétiens, échappés en 715 aux armes des Sarrasins ou Maures, parvinrent à la longue à consumer cette puissance mahométane qui les avoit subjugués près de huit siècles auparavant ; & c'est parce que les habitans de cette province n'ont jamais reconnu l'empire des Maures, & qu'ils sont les premiers qui, sous la conduite de leur roi Pelage, ont commencé le grand ouvrage de l'expulsion de ces

mêmes Maures, c'est par cette raison, disons-nous, que les fils aînés des rois d'Espagne prennent le titre de princes des *Asturies*.

ASTYAGE, (*Hist. anc.*) fils de Cyaxare, fut le dernier roi des Mèdes. On dit que pendant la grossesse de sa fille Mandane, qu'il avoit mariée à Cambise, il vit en songe une vigne qui sortoit de son sein, & qui s'étendoit dans toute l'Asie : ce qui l'effraya si fort, dit Hérodote, qu'il résolut de faire mourir l'enfant qu'elle mettroit au monde : car il avoit appris des mages que cet enfant ruineroit plusieurs empires. Madane étant accouchée de Cyrus, le garantit des embûches de son grand-père. (†)

ASTYDAMAS, est le nom de deux poëtes tragiques grecs, père & fils, qui vivoient environ quatre siècles avant J. C., & dont il ne nous reste rien.

ASTYLE de Crotone, (*Hist. anc.*) eut la gloire de remporter toutes les couronnes aux jeux olympiques, & la foiblesse de renier sa patrie, & de se dire de Syracuse pour faire sa cour à Dinomène, fils du roi Hiéron ; ses concitoyens indignés de ce vil mensonge, brisèrent sa statue, & firent de sa maison la prison publique. Il vivoit quatre à cinq siècles avant J. C.

ATABALE, f. m. (*Hist. mod. & musiq.*) espèce de tambour, dont il est fait mention dans les voyageurs, & qu'on dit être en usage parmi les Maures, mais dont on ne nous donne aucune description. (*A. R.*)

ATABALIPA, (*Hist. du Pérou.*) Ce malheureux roi du Pérou, de la famille des Incas, eut un sort déplorable. Son nom seul est un monument de la barbarie & de la mauvaise foi des Espagnols, conquérans de l'Amérique. François Pizarro, leur chef, le fit prisonnier dans une entrevue, obtenue sous la foi du serment, & le chargea de chaines à la vue de ses timides sujets, que les armes à feu avoient effrayés, & qui prenoient pour des dieux ceux qui disposoient de ce tonnerre. Pizarro chercha & supposa des crimes à *Atabalipa*, c'est-à-dire qu'il le calomnia, pour avoir un prétexte de l'étrangler. Cette violence est de 1533. Pizarro avoit pénétré dans le Pérou en 1525, son crime ne resta pas impuni, Pizarro fut tué par Diego, fils d'Almagro. Un frère, complice de ses fureurs, eut la tête tranchée par les ordres de Vacca de Castro, que Charles-Quint avoit envoyé commander dans le Pérou.

ATABEK, f. m. (*Hist. mod.*) nom de dignité qui signifie en Turc *père du prince*, & qu'ont porté plusieurs seigneurs, instituteurs des princes de la maison des Selgiucides ; les Persans les appellent *atabekian*. La faveur ou la foiblesse de leurs maitres les rendit si puissans, qu'ils établirent en Asie quatre branches, qu'on nomme *dynasties* : il y eut les *atabeks* de l'Iraque qui firent la première dynastie ; ils commencèrent l'an 1127 de J. C. & finirent l'an 631 de l'hégire, après avoir regné sur la Chaldée, la Mésopotamie, toute la Syrie, jusqu'en Egypte : les *atabecks* de la Médie ou de l'Adherbigian, qui firent la seconde dynastie ; ils commencèrent l'an 555 de l'hégire, & finirent en 622 : les *atabeks* de Perse ou Salgariens ; ils ont duré depuis l'an 543, jusqu'en l'an 663 de l'hégire : les *atabeks Laristans*, ainsi appellés de la province de Lar, dont ils se rendirent maitres, finirent en Modhaffèredin Afrasiab, quelque temps après l'an de l'hégire 740.

ATEIUS, (*Hist. Rom.*)

> Ou tel chez les Romains, l'inflexible *Ateïus*
> Maudit au nom des Dieux les armes de Crassus.

ATEIUS, tribun du peuple, ne pouvant empêcher Crassus de partir pour aller contre les Parthes, porta un brasier ardent à la porte de la ville par où Crassus sortoit, y jetta certaines herbes & maudit l'expédition de Crassus, en invoquant des divinités infernales. (*Henriade, texte & notes.*)

ATÉMA-DOULET, f. m. (*Hist. mod.*) premier ministre de l'empire des Perses. Il jouit de la plus grande autorité. Il est grand chancelier de l'état, président du conseil, sur-intendant des finances, & chargé de la distribution des dons & pensions, & de toutes les affaires étrangères. Les édits & ordonnances se publient sous son nom en cette forme :

Moi qui suis le soutien de la puissance, la créature de cette cour, la plus puissante de toutes les cours, &c.

L'atéma-doulet tire par mois lunaire, pour ses appointemens, mille tomans, qui font environ cinq cens quarante mille livres de France : il vend d'ailleurs les gouvernemens & tous les emplois importans de la milice & des finances ; & il ne faut pas oublier dans le calcul de ses revenus, le produit des étrennes qu'il reçoit annuellement des divers officiers de l'empire. (†)

Ce mot, selon Kempfer, s'écrit en persan *athemaaddaulet* ; selon Tavernier, *athemadoulet* ; selon Sanson, *etmadoulet*. On le regarde comme originairement Arabe, & composé de *itimade & daulet*, c'est-à-dire, *la confiance en la majesté* ; ou selon Tavernier, *le support des riches* ; & selon Kempfer, *l'appui & le refuge de la cour*.

L'autorité de l'*atémadoulet* ressemble beaucoup à celle du grand visir de Turquie, excepté qu'il n'a point le commandement de l'armée, comme le grand visir. (*G*)

ATHALARIC, (*Hist. mod.*) roi des Goths d'Italie ou des Ostrogoths, étoit petit-fils & fut le successeur de Théodoric, dit le *Grand* ; il étoit fils de la célèbre Amalasonte. Ce prince n'est connu que par son ayeul & par sa mère. Son éducation paroît avoir été un sujet de mésintelligence entre sa mère & ses sujets. Amalasonte voulut l'élever à la manière des Romains, c'est-à-dire lui donner des maitres pour les diverses sciences. Les Ostrogoths encore barbares, quoique sortant du règne de Théodoric, n'imaginoient pas qu'il dût ou qu'il pût y avoir d'autre science que la guerre, ils disoient en murmurant qu'il suffisoit d'eux pour le former aux exercices

mil'ta'res. Il ne répondit à aucune des deux éducations, il mourut jeune, consumé par les voluptés en 534, après huit ans de règne.

ATHALIE, (*Hist. des Juifs.*) fille d'achab, roi de Samarie; & de Jezabel, épousa Joram, roi de Juda. Après la mort de ce prince, elle résolut de faire tuer tous les enfans que son fils Ochosias avoit laissés, afin de pouvoir monter sans obstacle sur le trône de Juda, car Jéhu avoit mis à mort Ochosias lui-même avec quarante-deux princes de son sang. Elle exécuta en partie son projet sanguinaire: il n'y eut que le jeune Joas, que sa tante Josabet trouva le moyen de soustraire à ce massacre. Cet enfant fut élevé secrètement dans le temple. Au bout de sept ans le grand-prêtre Joïada voulut le remettre sur le trône de ses pères qu'occupoit la cruelle *Athalie*. Il réussit, & *Athalie* accourue au bruit du couronnement inespéré de Joas, fut mise à mort par les troupes, l'an du monde 3126. (*A R.*)

ATHANAGILDE, roi des Visigoths, (*Hist. d'Espagne.*) Vainement l'histoire a célébré les vertus de ce prince, en vain elle l'a mis au rang des plus illustres souverains; ses vertus éminentes, ses rares qualités, son équité, sa bienfaisance, n'ont pu faire oublier l'irréparable faute qu'il commit en implorant le secours de Justinien, & en offrant aux légions romaines des établissemens sur les côtes maritimes d'Espagne. L'attachement des Visigoths pour lui, leur confiance, leur estime, & sur-tout la tyrannie d'Agila, son prédécesseur, l'eussent élevé sur le trône; mais trop impatient de règner, il eut l'imprudence de recourir à Justinien, & d'acheter, au prix d'une partie des états qu'il vouloit gouverner, la protection de cet empereur, & le secours presque inutile des troupes mercenaires qui suivirent en Espagne le général Liberius.

Athanagilde ne tarda point à se repentir de la cession qu'il avoit faite à ses alliés: car, peu contens des places qu'il leur avoit promises, les Romains s'emparèrent forcément des villes les plus considérables du royaume des Visigoths; en sorte que, quoique vainqueur & seul possesseur du trône, le successeur d'Agila vit l'Esgagne presque entière prête à tomber au pouvoir de ses alliés. Menacé par les Vandales, qui paroissoient disposés à faire une irruption dans ses états, pressé par l'Italie, qui, soumise à Constantinople, ne pouvoit se dispenser de soutenir les prétentions de l'empereur d'Orient, jamais *Athanagild* n'eût pu défendre son royaume contre les usurpations des Romains, ni le mettre à l'abri des irruptions des Vandales, si par bonheur pour lui, la foiblesse de Justinien, la démence de son successeur, & surtout la rébellion de Narsès n'eussent garanti l'Espagne du joug de l'Orient, & des armes de l'Italie. Cependant les prétentions des soldats, établis par Liberius dans les états d'*Athanagilde*, devinrent si insupportables, & leurs déprédations si excessives, que la guerre éclata entre les deux nations; les Romains eurent quelques succès, les Visigoths remportèrent aussi quelques avantages; mais ils ne purent empêcher les soldats & les successeurs des soldats de Liberius, de se maintenir en Espagne pendant près d'un siècle, jusqu'à la fin de 624 qu'ils en furent chassés par Suintila. *Athanagilde* toutefois avoit réussi dans ses vues; il étoit monté sur le trône, en 554, & il avoit choisi pour capitale de ses états Tolède, ville forte, placée au centre du royaume. A l'imprudence près qu'il avoit eue d'appeller les Romains, ses sujets ne lui reprochèrent ni vices, ni défauts; il fut le père de ses peuples, & fonda son autorité sur leur affection; il fit règner la justice & le bon ordre, autant qu'il fut en lui: ami de la paix, il fit tous ses efforts pour persuader aux Romains de se contenter des terres qu'il leur avoit cédées; mais ces usurpateurs avides n'écoutant ni ses conseils, ni ses exhortations, il eut recours à la voie des armes; il les combattit avec valeur, & se couvrit de gloire. Sa renommée, & la réputation de beauté des deux filles qu'il avoit eues de son épouse Gosuinde, s'étoient répandues chez ses voisins, & Sigebert, roi d'Austrasie, pénétré d'estime pour les vertus d'*Athanagilde*, & peut-être d'amour pour la célèbre Brunichilde ou Brunehaut, lui envoya demander cette jeune princesse en mariage, par Gogon, son premier ministre, à la tête d'une ambassade solemnelle. Le roi des Visigoths accueillit favorablement la demande de Sigebert, & Brunehaut, emportant avec elle une très-riche dot en argent, partit avec Gogon, & se rendit auprès de Sigebert, qu'elle n'eut pas plutôt épousé, qu'elle abjura l'arianisme pour le catholicisme. Quelques historiens assurent que son père étoit catholique aussi, mais en secret, & qu'il dissimula sa religion, de crainte de déplaire à ses sujets: mais ce qui rend un peu suspecte l'assertion de ces historiens, c'est la vaine tentative qu'ils font pour justifier Brunehaut, des perfidies & des crimes que lui ont imputés d'autres historiens vraisemblablement mieux instruits. Quoi qu'il en soit, Chilpéric, roi de Soissons, & frère de Sigebert, enchanté des grandes qualités de Brunehaut, demanda l'année suivante en mariage, Galsuinde, sœur de Brunehaut. Informé de l'inconduite & des mœurs dépravées de Chilpéric, *Athanagilde* ne consentit qu'avec beaucoup de peine à ce mariage, qui fut célébré cependant, & qui fut fatal à l'infortunée Galsuinde, que son barbare époux fit étrangler par les conseils violens de Frédegonde. *Athanagilde* n'existoit déja plus lors de ce meurtre; il étoit mort en 567, après un règne glorieux & paisible de treize années. (*L. C.*)

ATHANASE, (SAINT) (*Hist. ecclés.*) la vie de ce saint est toute ecclésiastique & toute militante; elle n'est qu'un long combat contre les Ariens avec cette vicissitude de succès & de revers qui a lieu dans toute guerre. Son histoire est

proprement celle de l'Arianisme, & cette histoire ne nous regarde pas. Nous observerons seulement certains traits que l'histoire générale peut réclamer, & qui peuvent servir de mémoires pour la connoissance des hommes de tous les pays & de tous les âges. Il est bon, par exemple, d'observer que les Ariens accusèrent au concile de Tyr en 335 saint *Athanase*, patriarche d'Aléxandrie, 1°. d'avoir violé une vierge, 2°. d'avoir tué l'évêque Arsène, qui étoit Arien, 3°. d'avoir gardé la main droite de cet évêque pour l'employer à des opérations magiques. Saint *Athanase* 1°. fit voir que la prétendue vierge, fille de mauvaise vie, qui soutenoit cette calomnie pour de l'argent, ne le connoissoit pas : en effet, à la confrontation, elle prit un de ses Diacres pour lui, 2°. sur les deux autres points, sa réponse fut de produire l'évêque Arsène avec ses deux mains. Il avoit, dans l'intervalle, converti cet évêque, que les Ariens avoient dabord engagé à se cacher, & qui depuis sa conversion ne balança plus à se montrer. La démonstration de l'innocence d'*Athanase* étoit complette ; elle ne toucha point un concile tout Arien, *Athanase* fut déposé : on voulut croire qu'il produisoit un faux Arsène, & une main que produisoient les Ariens, fut reconnue pour avoir appartenu au véritable Arsène ; on voulut aussi croire à la vierge violée. Tel est l'empire que l'esprit de parti prend sur les sens & la raison. Saint *Athanase* fut obligé, jusqu'à quatre fois, de prendre la fuite & de se cacher ; & on pourroit compter environ dix ou douze conciles où il fut condamné, & environ autant où il fut justifié, toujours pour la même cause ; On croit que saint *Athanase* étoit né à Aléxandrie ; il en fut fait évêque & patriarche en 326, il avoit assisté l'année précédente au concile de Nicée, où Arius avoit été condamné. Après tant de persécutions, il mourut tranquille dans son siège le 2 mai 373. Godefroy Hermant a écrit sa vie en deux volumes *in*-4°. & nous avons ses œuvres en trois volumes *in-folio* de l'édition de dom Monfaucon, 1698.

ATHEAS, (*Hist. anc.*) L'histoire parle de deux rois de ce nom. Le premier occupa le trône de Pont ; c'est la seule particularité que nous sachions de sa vie. L'autre, qui fut roi des Scythes, succéda à Sycles, son pere, vers l'an 300 avant Jesus-Christ. Le temps nous a dérobé la mémoire de la plûpart de ses actions ; mais il en reste encore assez pour faire voir que ce fut un des grands princes qui aient régné dans la Scythie. Il joignoit à la fierté & à la valeur naturelle de sa nation, la sagesse & la politique des Grecs. *Atheas* eut de fréquens démêlés avec les Tribales & les Istriens sur qui il remporta plusieurs victoires, sans pouvoir leur ôter l'envie de lui faire la guerre. L'opiniâtreté de ce peuple ayant lassé sa constance, *Atheas* envoya demander des secours à Philippe, lui promettant pour récompense de le faire reconnoître pour son successeur au trône de Scythie. Le roi de Macédoine étoit pour lors occupé contre les Bizantins, auxquels il faisoit une guerre pénible & ruineuse. Il avoit besoin de toutes ses troupes pour lui-même ; mais le prix qu'*Atheas* mettoit à ses services, lui fit multiplier toutes les ressources : le secours partit ; mais étant arrivé trop tard, il fut renvoyé. Philippe en ressentit une vive douleur ; réduit à dissimuler, il envoya demander au prince Scythe les frais qu'il lui avoit occasionnés. Ce fut à cette occasion qu'*Atheas* fit cette fière réponse qu'un de nos grands tragiques s'est appropriée. » Les Scythes, répondit-il aux Ambassadeurs Macédoniens, » n'ont ni argent ni or ; » du fer, du courage, voilà leur unique richesse ». On reconnoit aisément cette réponse dans ces vers que dit Pharasmane dans Rhadamiste.

La nature marâtre en ces affreux climats,
Ne produit au lieu d'or que du fer, des soldats.

Quelle que soit la pompe de ces deux vers, on peut dire qu'ils affoiblissent la pensée du roi Scythe. *Atheas* met le fer & le courage au-dessus de l'or, & est bien loin de donner à son pays des épithètes désagréables, telles que *marâtre* & *affreux*. Quoi qu'il en soit, Philippe conçut le dessein de se venger de cette réponse ; mais comme il n'étoit pas le plus fort, il voulut user d'artifice. Il envoya de nouveaux ambassadeurs demander au roi des Scythes l'entrée dans ses états, sous prétexte de vouloir ériger, à l'embouchure du Danube, une statue en l'honneur d'Hercule. *Atheas* lui répondit avec ce laconisme ordinaire aux Scythes : » qu'il » vienne, mais seul & sans armée ». Il ne fut pas possible à Philippe de retenir plus longtemps son ressentiment, il déclara la guerre aux Scythes. *Atheas* n'ayant employé que de la valeur contre un prince artificieux, périt dans un combat, vers l'an 340 avant notre ère. Il étoit âgé de 90 ans. C'étoit un prince tempérant & sobre, aimant la guerre & détestant le repos. On dit que pendant la guerre de Macédoine, ses officiers lui ayant présenté un musicien fameux qui avoit été fait prisonnier, il lui ordonna de chanter ; mais que ne pouvant supporter sa voix efféminée, il le fit taire aussi-tôt. « Que j'aime bien mieux entendre, disoit-il, » les hennissemens de mon cheval, que » la musique de cet homme-là ! » Ce trait suffit pour caractériser *Atheas* & les Scythes. *Atheas* eut Carcassis pour successeur. Justin, *l. IX. c. ij.* Front. *l. II. c. jv.* Oros. *& alii.* (*T--N.*)

ATHELING, s. m. (*Hist. mod.*) étoit chez les anciens Saxons, ancètres des Anglois, un titre d'honneur qui appartenoit en propre à l'héritier présomptif de la couronne.

Ce mot vient du mot saxon *ædeling*, qui est dérivé de *ædel*, noble. On l'écrit aussi quelquefois *adeling*, *edling*, *ethling* & *etheling*.

Le roi Edouard le confesseur, étant sans enfans, & voulant faire son héritier Edgar, dont il étoit le

grand oncle maternel, lui donna le premier le nom d'*atheling*; les antiquaires remarquent qu'il étoit ordinaire aux Saxons de joindre le mot de *ling* ou *ing*, à un nom chrétien, pour marquer le fils ou le plus jeune, comme *Edmonding*, pour le fils d'Edmond; *Edgaring*, pour le fils d'Edgar : c'est pour cela que quelques-uns ont crû que le mot *atheling* devoit signifier originairement *le fils d'un noble* ou *d'un prince*. Cependant il y a apparence que le mot *atheling*, quand il est appliqué à l'héritier de la couronne, signifie plutôt *un homme doué de plusieurs belles qualités*, que le fils d'un noble; & ce terme paroit répondre au *nobiliss. Cæsar*, qui étoit en usage chez les Romains. (*G*)

ATHÉNAGORAS, Athénagore (*Hist. anc.*) étoit d'Athènes; c'étoit un philosophe chrétien qui adressa une apologie pour les chrétiens à l'empereur Marc-Aurèle & à Commode, son fils; il est aussi l'auteur d'un traité sur la résurrection des morts, mais il ne l'est pas d'un roman intitulé : *Du vrai & parfait amour, contenant les amours honnêtes de Théogènes & de Charides, de Phérècides & de Mélangelie*. Le véritable auteur de cet ouvrage, composé en 1569, imprimé en 1599 & 1612, est Martin Fumée, seigneur de Genillé, qui le donna pour traduit du grec d'*Athénagore*.

ATHÉNAIS. *Voyez* Eudoxie.

ATHÉNÉE, (*Hist. anc.*) fameux grammairien grec, contemporain de Marc-Aurèle, de Commode, de Pertinax & des autres jusqu'au-de-là de Sévère, distingué par une érudition immense & très-variée. De tous ses ouvrages il ne nous reste que ses *Dipnosophistes*, c'est-à-dire, les *Sophistes à table*; encore nous en manque-t-il plusieurs livres; cet ouvrage, tel que nous l'avons, est un monument de cette érudition dont nous avons parlé. Noël le Comte l'a traduit en latin, & l'abbé de Marolles, en françois. La meilleure édition de l'original, est celle qu'en a donnée Casaubon, 1621, 2 vol. *in-fol.* *Athénée* étoit de Naucratis en Egypte.

Athénée est encore le nom, 1°. d'un historien. 2°. D'un orateur & philosophe péripatéticien, tous les deux du temps d'Auguste. 3°. D'un médecin de Cilicie, contemporain de Pline & souvent cité par Galien. 4°. D'un ingénieur de Bysance, qui fut employé par l'empereur Gallien à fortifier les places de la Thrace & de l'Illyrie exposées aux incursions des Scythes.

Athénée, en latin Athenæum, est un nom, qui, en mémoire d'Athènes, la mère des arts, des sciences & de la littérature, a été donné dans Rome à tout endroit consacré aux exercices littéraires. Chez les peuples qui n'ont point eu l'usage de l'imprimerie, les lectures particulières étoient un des moyens que les auteurs employoient pour se faire connoitre, & ces lectures particulières étoient, comme elles le sont encore quelquefois aujourd'hui, aussi publiques qu'il étoit possible. Les citoyens riches prêtoient leurs maisons & leurs jardins pour ces sortes de lectures, parce qu'elles demandoient des lieux spacieux & capables de contenir beaucoup d'auditeurs. C'est ainsi qu'à Athènes, les disciples de Platon s'assembloient dans l'académie; ceux d'Aristote se promenoient dans le Lycée; ceux de Zénon, dans le Portique ou la galerie peinte par Polignote; ceux d'Epicure, dans ses jardins. Juvénal parle d'un Fronton, qui, à Rome, prêtoit ainsi sa maison & ses jardins aux poëtes qui vouloient réciter leurs vers devant une assemblée nombreuse. Comme ces assemblées devenoient des spectacles, elles entrainoient des dépenses, & ces dépenses étoient à la charge des auteurs; les propriétaires des maisons vastes, croyant faire assez pour eux en leur fournissant l'emplacement, & en souffrant le dérangement & l'embarras que ces assemblées occasionnoient. L'empereur Adrien voulut faire plus pour les auteurs; il fit construire l'an 135, sous le nom d'*Athénée*, un grand édifice pour servir d'auditoire aux savans qui voudroient lire leurs ouvrages en public; il s'y établit dans la suite une école & une espèce d'académie, & en général ce nom d'*Athénée* s'est étendu dans la suite, à tout lieu d'exercice littéraire. On reconnoit encore ce nom d'*Athénée* avec la contraction ordinaire, dans celui de l'abbaye d'*Ainai*, près de Lyon, où étoient cet autel d'Auguste & cette fameuse école ou académie, & où se célébroient ces jeux institués par Caligula, qui, selon son caractère, au lieu d'en faire un objet d'encouragement, en avoit fait un objet de terreur en ordonnant que les vaincus effaceroient leurs propres ouvrages avec la langue, ou qu'ils seroient fouettés ou jettés dans le Rhône. De-là ces vers connus de Juvenal :

Palleat, ut nudis pressit qui calcibus anguem,
Aut Lugdunensem Rhetor dicturus ad aram.

ATHÉNODORE, (*Hist. anc.*) Il y a eu dans l'antiquité divers philosophes de ce nom. Un seul mérite que nous nous y arrêtions. Il avoit été précepteur ou d'Auguste, ou de Tibère, son fils adoptif : il donna un jour à Auguste, une leçon hardie & utile; il venoit d'apprendre par le désespoir d'un sénateur de ses amis, qu'Auguste entretenoit un commerce de galanterie avec la femme de ce sénateur, & qu'il lui avoit envoyé une litière pour l'amener au lieu du rendez-vous; il se met dans la litière avec des habits de femme & un poignard sous ces habits; il présente à Auguste la pointe de ce poignard. *Voyez*, lui dit-il, *à quoi vous vous exposez; ne pouvoit-ce pas être le mari? Et ce qui n'est de ma part qu'une feinte, son désespoir ne pouvoit-il pas le réaliser?* Ce fut lui encore qui donna au même empereur le conseil de réciter l'alphabet, lorsqu'il seroit en colère, avant de rien dire ou faire, afin de donner le temps au premier mouvement de se calmer.

ATHOTIS, (*Hist. d'Egypte.*) Après la mort de Menès, qui avoit étendu sa domination sur toute l'Egypte, ce royaume fut partagé entre ses quatre

fils. Celui de Thèbes fut l'héritage d'*Athotis* : il paroît que le pouvoir suprême résida tout en lui, & que ses frères ne furent que ses lieutenans. Il est du moins constant qu'il fut le collègue de celui qui regnoit à This, & qu'il n'avoit point d'associé dans le gouvernement de Thèbes. Ce prince ennoblit encore le trône par la supériorité de ses connoissances. Les Egyptiens lui attribuent l'invention de l'écriture & de la langue sacrée; il donna, dit-on, à ses peuples les premières leçons de géométrie. Il découvrit la cause des éclipses & détermina avec précision leur retour. Ses découvertes dans l'astronomie furent gravées sur des colonnes de pierre & de marbre; & pour les rendre plus respectables, il n'employa que des caractères mystérieux, voulant prévenir la curiosité indiscrète du peuple qui eût négligé la culture des arts utiles pour se livrer à des observations plus satisfaisantes & moins pénibles. (Nous n'entendons pas ce que c'est que des mystères en matière de sciences; on veut instruire ou on ne le veut pas.) Ce monarque bienfaisant ne se bornant point à une étude oisive, voulut encore épier la nature pour lui dérober le secret de ses opérations & pour aider sa fécondité : l'expérience lui avoit appris que le sol d'Egypte n'étoit pas toujours également fertile, & qu'une année d'abondance étoit souvent suivie d'une année de stérilité; ce fut pour en connoître la cause & pour en prévenir les effets, qu'il fit creuser des caves profondes où il observoit le dégré de fermentation de la terre. C'étoit sur la quantité des vapeurs qu'elle exhaloit qu'il présageoit les années d'abondance ou de stérilité. Il est probable qu'en descendant dans les entrailles de la terre, on pourroit découvrir par quels moyens elle enrichit sa surface. La reconnoissance publique lui donna une place dans le ciel, selon l'usage de déifier les bienfaiteurs de la patrie. Il fut adoré sous le nom de *Thot* ou de *Mercure*. L'histoire & la fable le représentent comme un génie créateur & comme une intelligence bienfaisante, envoyé sur la terre pour en régler la police & l'harmonie. Les détails de sa vie sont tombés dans l'oubli. (*T--N.*) (Et peut-être même en dit-on trop dans cet article, sur un être qui appartient bien plus à la fable qu'à l'histoire.)

ATHRONGE, (*Hist. des Juifs*) simple berger, d'une force & d'une taille extraordinaires, au rapport de l'historien Josephe, qui nous apprend que cet homme, fier de ces qualités, profita de l'absence d'Archelaüs, roi ou plutôt ethnarque de Judée, pour usurper son trône; mais qu'Archelaüs à son retour, s'étant saisi de lui, le fit promener ignominieusement par toutes les villes de son ethnarchie, monté sur un âne avec une couronne de fer sur la tête, d'un poids proportionné à sa force, puis le fit mourir. (*A. R.*)

ATILIUS, (*Hist. rom.*) Romain connu par l'horrible désastre dont il fut cause; il voulut donner un spectacle de gladiateurs & fit construire exprès un amphitéatre près de Fidènes; cet ouvrage manquant de solidité, s'écroula pendant le spectacle; il y eut cinquante mille personnes écrasées ou au moins blessées dangereusement. Ce malheur arriva la treizième année de l'empire de Tibère. Le sénat fit à cette occasion une loi tardive, comme elles le sont presque toutes, pour assurer à l'avenir la solidité de ces sortes d'édifices consacrés aux jeux & aux spectacles publics.

ATOSSE, (*Hist. des Perses.*) fille de Cyrus, épousa, 1°. Cambyse son frère, 2°. Smerdis, 3°. Darius, dont elle eut Xerxès, qui fut préféré pour le trône, à Artabazane, son frère aîné, mais d'un autre lit, principalement par la raison, que par *Atosse*, sa mère, il étoit petit-fils de Cyrus, fondateur de l'empire des Perses, & qu'Artabazane son frère, étoit étranger à ce même Cyrus. Ussérius croit qu'*Atosse* est l'altière Vasthi de l'écriture, & que Darius est Assuérus. *Atosse* avoit épousé Darius l'an 521 avant J. C.

ATTALE (*Hist. anc.*) C'est le nom de trois rois de Pergame, qui nous fourniront peu de détails.

> *Attale*, ce grand roi, dans la pourpre blanchi,
> Qui du peuple Romain se disoit l'affranchi,

n'en étoit que l'esclave, & n'étoit pas un grand roi. C'étoit le second des trois princes de ce nom.

Le premier de ce nom, fut aussi le premier de sa race qui prit le titre de roi de Pergame; il fut conquérant, il s'étendit jusqu'au Mont Taurus & cependant il fut ami des Romains, qu'il secourut contre Philippe. Il eut des vertus aussi bien qu'Appollonias sa femme, & ces vertus furent récompensées. Ils eurent quatre fils distingués dans l'histoire par cette union parfaite qu'on appelle fraternelle, plutôt en considération de ce qu'elle devroit être que de ce qu'elle est ordinairement. Ces quatre frères se nommoient Eumenès, *Attale* II, Philétère & Athénée.

ATTALE II, nommé *Philadelphe*, à cause de cette tendresse pour ses frères, fut tuteur d'*Attale* III son neveu, fils d'Eumenès; il prit le titre de roi, mais sans dépouiller son neveu; ce fut lui qui fut l'ami, l'allié, l'affranchi, l'esclave des Romains qu'il servit & qui le protégèrent contre Antiochus, contre Persée, contre Prusias, &c. ce qu'il fit de mieux, fut qu'il bâtit deux villes en Lydie : *Attalie* & *Philadelphie*. On reconnoit encore dans le nom de celle-ci l'inclination dominante du fondateur pour ses frères.

ATTALE III, fils d'Eumenès, fut surnommé *Philometor*, à cause de sa tendresse pour sa mère : tendresse qui n'auroit jamais dû distinguer personne. D'ailleurs il abandonna le soin de son royaume, pour se livrer à des goûts particuliers, tels que le jardinage, sur-tout la culture des poisons, & la fonte des métaux; il envoyoit en présent à ses amis l'aconit & la ciguë qu'il cultivoit dans ses jardins.

Varron, Pline & Columelle, disent qu'il laissa des traités d'agriculture; il se fit aussi architecte par tendresse pour sa mère; il voulut lui bâtir de sa propre main un tombeau: cette occupation le tenant exposé trop long-temps au soleil, il y gagna la fièvre dont il mourut. Comme il étoit apparemment aussi *affranchi du peuple romain*, il l'institua son héritier dans ces termes: *Populus Romanus meorum hæres esto*. On croit qu'il n'entendoit par ce mot *meorum* que les choses à son usage particulier, nommément les meubles de son palais; mais on est sûr que les Romains voulurent l'entendre de la manière la plus étendue & la plus favorable à leurs intérêts, & qu'en conséquence ils s'emparèrent de ses états qui étoient fort vastes & de ses richesses qui étoient passées en proverbe: *Attalicis conditionibus, neque Attali ignotus hæres regiam occupavi*.

On attribue à cet *Attale* l'invention des Tapisseries. Le premier *Attale* mourut l'an 198 avant J. C.; le second l'an 139; le troisième l'an 134.

Il y a encore un autre ATTALE connu dans l'histoire par les vicissitudes ridicules de sa fortune. Alaric le trouva préfet de Rome, lorsqu'il prit cette ville en 409. Il voulut s'amuser à le faire empereur. L'année suivante il le défit & lui préféra Honorius. Depuis ce temps il tenoit *Attale* à sa cour comme une espèce de bouffon, qu'il revêtoit un jour de la pourpre impériale, & le lendemain d'une robe d'esclave. Après la mort d'Alaric, arrivée en 410, *Attale* voulut redevenir empereur sans aucun moyen pour réussir dans ce projet; il erra de province en province, se montrant par-tout aux factieux, sans pouvoir acquérir un seul partisan, il fut pris & conduit à Honorius, qui lui fit couper la main droite, dont il avoit prétendu porter le sceptre, & après l'avoir donné en spectacle, & traîné en triomphe à Rome, l'exila dans l'île de Lipari, où *Attale* mourut obscur & oublié.

On connoit encore un ATTALE de Rhodes auteur de commentaires sur le poëme d'Aratus.

Et un philosophe stoïcien qui vivoit sous l'empire de Tibère, & que Senèque reconnoit pour son maître.

ATTELIER, s. m. (*Hist. mod.*) se dit d'un lieu où l'on enferme les pauvres, les vagabonds & les fainéans, pour les y faire travailler, moyennant la nourriture & l'habillement, &c.

Tels sont à Londres Bridwell, & plusieurs autres lieux dans les fauxbourgs, sur-tout dans la rue de Bishopsgate, où l'on retire les pauvres enfans de la ville qui n'ont aucun établissement; & celui qui est dans la paroisse de sainte Marguerite à Westminster, appellé *the-Grey-Coat-hospital*.

Il y a à Amsterdam un fameux *attelier* ou maison de correction, appellée *Rasphuyse*, qui, par un privilège obtenu en 1702, a seule le droit de scier & de couper les bois qui servent pour la teinture, comme le bresil, le santal, le campèche, le sassafras, &c.

Chaque personne est obligée de donner 250 livres de bois rapé par jour, & ceux qui sont moins robustes, une certaine quantité de coupeaux. (*G*)

ATTERBURY, (FRANÇOIS) évêque de Rochester, prélat très-savant, a mis en beaux vers latins *l'Absalon & Achitophel* de Dryden; il a fait une *apologie pour Martin Luther*, fort estimée des protestants. Il fut chapelain du roi Guillaume, & ensuite de la reine Anne, qui le fit évêque de Rochester en 1713. Cette princesse l'ayant vraisemblablement fait entrer dans ses vûes secrettes pour le prétendant, il se déclara pour lui à la mort de la reine Anne, ce qui fit mettre l'évêque à la tour de Londres en 1722, & le fit bannir l'année suivante. Il se retira en France, & en débarquant à Calais, il y trouva le lord Bolingbroke, qui, pour la même cause, s'étoit retiré en France, & ayant obtenu son pardon, s'embarquoit pour retourner en Angleterre; *je vois bien*, lui dit-il, *que je ne suis qu'échangé*. Les lettres le consolèrent dans son exil; elles lui attirèrent une considération qui suffit à son bonheur. Les gens de lettres avouoient que ses lumières leur avoient été plus d'une fois utiles. Il mourut à Paris en 1732. Il étoit né à Mittleton dans la province de Buckingham, en 1662. On a de lui des sermons en Anglois; des lettres latines, insérées dans le quatrième tome du recueil des pièces de littérature de l'abbé Granet, & d'autres ouvrages, tous fort estimés ainsi que sa personne.

ATTICUS, (TITUS POMPONIUS) (*Hist. Rom.*) fut le plus grand philosophe des Romains, puisqu'il fit servir ses connoissances, non à contenter une curiosité stérile & superbe, mais à se rendre meilleur. Savant sans orgueil, généreux sans faste, il chercha moins à briller qu'à plaire & à être utile. Son histoire, sans offrir aucun de ces traits qui frappent l'imagination, & que le préjugé ennoblit, doit servir de modèle aux grands & aux riches, qui, nés avec des passions tranquilles, s'éloignent du tumulte des affaires dans les temps orageux, pour jouir d'eux-mêmes & de leurs amis. *Atticus*, né chevalier romain, fut satisfait d'être ce qu'étoient ses pères. La nature en le comblant de tous les dons aimables, jetta encore dans son cœur le germe de toutes les vertus; un père tendre & vigilant se fit un devoir de diriger ses inclinations naissantes; heureux qui peut avoir un tel maître! les progrès d'*Atticus* furent si rapides, que les premières familles de Rome briguèrent l'avantage d'associer leurs enfans à ses études. L'aménité de ses mœurs tempéroit l'envie attachée à la supériorité de ses talens, il n'inspira que de l'émulation à ses égaux. Une mort prématurée lui enleva son père, dans un âge où les passions sont le plus impérieuses, & où l'on ne sait pas encore combien elles sont dangereuses. Maître alors d'une grande fortune, recherché pour

ses richesses & pour lui-même, il se précautionna contre les amorces du luxe & des voluptés, & ne connut les tempêtes des passions, que par les fréquens naufrages des compagnons de sa jeunesse. Sulpicius, son proche parent, fut massacré pour avoir voulu faire revivre les loix agraires. *Atticus* craignit d'être enveloppé dans la ruine de ce zélé tribun, auquel il étoit attaché par les liens du sang & de l'amitié; Rome alors n'opposoit plus de frein à la licence, & le plus factieux étoit le plus accrédité. *Atticus* crut devoir préférer un asyle où il pût être impunément homme de bien, & ce fut à Athènes qu'il fixa son séjour; mais en s'éloignant de Rome, il conserva toujours le même attachement pour Cicéron, Canius, Marius, & Torquatus, qu'il aimoit depuis l'enfance: dès qu'il eut fixé son séjour dans cette ville, qui étoit le sanctuaire des arts & du goût, l'amour des lettres lui tint lieu de tout; il apprit à connoitre toutes les beautés de la langue grecque, qu'il parloit avec tant de délicatesse, qu'on eût dit qu'il étoit né dans Athènes. Il composa plusieurs pièces de poësie, qu'il récitoit avec des graces qui donnoient un nouveau prix à sa composition; poëte & orateur sans prétention, il joignit à ces deux titres une grande connoissance des antiquités romaines. Il fit la généalogie de plusieurs illustres maisons de la république; & il sauva du naufrage des temps tous les Brutus, les Marcellus, les Fabius, les Cornéliens & les Emiliens. Cette riche collection étoit un hommage rendu aux héros bienfaicteurs de sa patrie; ses liaisons avec Cicéron nous fournissent un volume de lettres, qui suffisent pour nous instruire des principaux évènemens de ce siècle. Jamais il ne prenoit ses repas sans qu'on y fit quelque lecture instructive, parce qu'il étoit persuadé que l'esprit avoit autant besoin d'alimens que le corps.

Atticus, supérieur aux autres par ses connoissances & la délicatesse de son génie, n'ambitionnoit que de les surpasser en bienfaisance & en générosité; il sembla n'être que le dispensateur de ses biens, & il fut un exemple de ce que peut la libéralité jointe à la bonne conduite; ses trésors étoient ouverts à quiconque étoit dans le besoin. Les prêts usuraires étoient alors autorisés par l'usage & ce vice étoit un fonds inépuisable pour l'avare opulent. *Atticus* prêtoit sans intérêt, mais il exigeoit qu'on fût exact à s'acquitter, pour ne pas lui ôter la ressource d'obliger. Dans une calamité dont Athènes fut affligée, il fit distribuer du froment à tous les citoyens pauvres; l'éclat du rang & de la naissance ne lui en imposoit pas dans la distribution de ses dons, le plus malheureux devenoit l'objet de sa prédilection, quand il étoit le plus honnête. Les Athéniens reconnoissans lui déférèrent le droit de bourgeoisie, honneur qu'ils ne prodiguoient pas; il ne put l'accepter, pour ne point déroger à la qualité de citoyen romain, qu'on croyoit incompatible avec toute autre. Ils voulurent encore lui ériger des statues, il refusa constamment cette distinction glorieuse; & ce ne fut qu'en son absence que la reconnoissance publique lui en éleva, ainsi qu'à sa femme Pylia, dans les lieux regardés dans l'attique comme les plus saints. Vertueux sans éclat, il eût vécu obscur, s'il n'eût été trahi par ses bienfaits.

Quoiqu'ami de tous les hommes, il y en avoit de privilégiés dans son cœur. Le jeune Marius, proscrit par Sylla, trouva d'abondantes ressources dans sa générosité, & quand il fut privé de tout, il ne manqua de rien. Cicéron, exilé par les intrigues de Clodius, en reçut des sommes immenses, qu'il n'avoit point sollicitées. Si les hommes possédoient le secret d'obliger, il n'y auroit que peu d'ingrats; la dureté avec laquelle ils humilient leurs protégés, dispense de la reconnoissance. *Atticus* étoit persuadé que la libéralité est le seul bien dont on jouit sans amertume & sans satiété; & quand il donnoit, il croyoit être le seul heureux. Sylla, à son retour d'Asie, passa par Athènes, où il fut retenu par les charmes de sa conversation savante & polie, il n'oublia rien pour se l'attacher, & lorsqu'il fut obligé d'en partir, il voulut l'emmener avec lui. *Atticus* ne fut point ébloui par l'éclat de ses promesses & lui répondit: « N'exigez pas que j'aille » combattre des amis qui m'ont déterminé à quitter l'Italie, parce qu'ils exigeoient que je prisse les » armes contre vous. » Sylla applaudit à sa délicatesse, & avant de s'en séparer, il l'autorisa à recevoir tous les honneurs que les Athéniens lui avoient déférés; ce fut alors qu'il prit le nom d'*Atticus*: devenu citoyen d'Athènes, il consacra une partie de son temps à l'administration publique, & les momens qu'il put dérober aux affaires, furent employés à l'étude & aux soins domestiques; également ennemi de l'avarice & de la prodigalité, il conserva toujours un esprit d'ordre qui le mit en état de se livrer à ses inclinations bienfaisantes.

Quelques momens de calme dont Rome jouit, le déterminèrent à revenir dans sa patrie. Sa fortune déjà immense reçut de grands accroissemens; il recueillit la succession d'un oncle riche, d'ailleurs homme fâcheux & difficile, qui haïssoit tous les hommes, & dont *Atticus* avoit le privilège d'adoucir la férocité. Il maria sa sœur avec Quintus Cicéron, frère de l'orateur. Cette union ne fut point heureuse; les deux époux furent obligés de se séparer, & ce divorce ne mit aucune altération dans l'amitié d'*Atticus* & de l'orateur, parce que cette amitié étoit fondée sur la conformité des inclinations, & non sur l'affinité.

Le chemin des honneurs lui étoit ouvert, il y étoit appellé par les vœux des gens de bien, & ses richesses lui donnoient la facilité d'acheter les suffrages des ames vénales; il refusa la préture, & ne voulut être qu'homme privé; mais il n'en avoit pas moins d'influence dans les délibérations publiques; & dans ce temps de troubles & de factions, il resta constamment attaché au parti le plus juste. Il prit les fermes de la république,

que, selon l'usage antique des chevaliers romains; sa perception fut douce & humaine, il n'intenta aucun procès, il ne fit décerner aucune peine contre ceux qui alléguoient l'impuissance de payer. Les gouverneurs des provinces avoient coutume de se faire accompagner par des chevaliers, dont ils faisoient les instrumens & les complices de leurs exactions. *Atticus* fut sollicité de se prêter à cette bassesse; mais il n'aimoit qu'à user de ses biens, sans envahir ceux des autres. Pendant les guerres de César & de Pompée, il resta tranquille à Rome, quoique ceux qui restoient dans la neutralité fussent regardés comme des ennemis par les deux chefs de parti. Pompée, qui exigea le plus, ne fut point offensé de son indifférence pour sa cause: & César, vainqueur à Pharsale, lui témoigna les mêmes égards que s'il en eût été bien servi: tel est l'ascendant des hommes maitres d'eux-mêmes. Lorsque l'ivresse des factions est dissipée, on félicite ceux qui ont refusé d'y prendre part. César lui envoya le fils de sa sœur Pomponia fait prisonnier à Pharsale, & pendant toute sa dictature, il lui témoigna la même confiance.

Son esprit souple & docile se prêtoit à tous les goûts: jeune encore, il sut plaire à Sylla dans son déclin; vieux il devint également cher à Brutus, qui étoit dans la fleur de son âge. C'est le privilège des ames tranquilles, qui jamais ne se livrent aux saillies de l'humeur. Lorsque la fortune abandonna Brutus, & qu'il fut obligé de sortir d'Italie, *Atticus*, qui avoit été indifférent à sa cause, se fit un devoir de l'obliger, parce qu'il étoit malheureux; il lui fit tenir en Epire une somme considérable, & après la journée de Philippes, il usa de la même générosité envers les illustres proscrits, à qui il fournit de l'argent & des vaisseaux pour se retirer dans la Samothrace. Antoine heureux, ne le compta pas parmi les adorateurs de sa fortune; mais lorsqu'il eut été déclaré ennemi de la république, *Atticus* se fit un devoir d'adoucir le sort de sa famille, dans un temps où l'on n'avoit pas lieu de présumer qu'elle fût jamais en état de lui en marquer sa reconnoissance. Fulvie, femme de ce triumvir, étoit alors poursuivie par des créanciers impitoyables, il se rendit sa caution sans en être sollicité, & lui prêta même de l'argent sans intérêts, pour aller rejoindre son mari; & comme on lui demandoit le motif de cette générosité envers un homme qu'il avoit négligé dans la prospérité, il leur répondoit: Il faut aimer les hommes & non pas leur fortune. Une révolution imprévue ramena Marc-Antoine heureux & triomphant à Rome; ceux qui l'avoient abandonné dans sa disgrace éprouvèrent ses vengeances. *Atticus* craignit que ses liaisons avec Cicéron ne l'eussent fait paroître coupable, il se tint caché, pour ne pas s'exposer à l'orage. Antoine, qui vouloit s'honorer d'une si illustre amitié, lui écrit de se rendre avec confiance auprès de lui, l'assurant qu'il étoit effacé de la liste des proscrits, ainsi que son ami Canius. *Atticus* heureux de s'être sauvé du naufrage commun, s'abandonna comme auparavant à toute sa bienfaisance: protégé d'Antoine, il n'usa de son crédit que pour adoucir les maux de ceux qui avoient suivi le parti de Brutus. Servilie, mère de ce dernier des romains, tombée dans la disgrace, vieillissoit dans la misère, il eut pour elle les mêmes égards, que dans les temps où son fils étoit l'idole des Romains. Vipsanius-Agrippa, qui avoit droit de prétendre à tout, à cause de la faveur dont il jouissoit auprès d'Auguste, ne crut pouvoir contracter une alliance plus riche & plus honorable qu'en épousant la fille d'*Atticus*; celui-ci l'accepta pour gendre, & il n'eut en cela d'autre motif que de se servir de son crédit pour protéger tant d'illustres infortunés que les triumvirs avoient proscrits. Il naquit de ce mariage une fille, qui dans la suite fut mariée à Tibère-Claude-Néron. Devenu plus puissant par cette alliance, qui le faisoit entrer dans la famille d'Auguste, il fut toujours sans ambition, & il n'y eut que les malheureux qui firent l'heureuse expérience de sa faveur. Auguste, enchanté de sa conversation, déroboit tous les jours quelques heures aux affaires pour s'entetrenir avec lui, & lorsqu'il étoit éloigné de Rome, il étoit exact à lui écrire. Des intérêts domestiques allumèrent des haines entre les deux rivaux de la puissance suprême. *Atticus*, favori d'Auguste, ne cessa jamais d'être l'ami d'Antoine, avec lequel il entretint un commerce de lettres jusqu'au dernier moment de sa vie. Il tint la même conduite envers Cicéron & Hortensius qui partagèrent son attachement. Les rivaux de talens rarement sont sans haine; mais ces deux orateurs étoient trop supérieurs au reste des hommes pour s'abandonner à la bassesse de l'envie: pénétrés d'une estime réciproque, ils regardoient la gloire comme un commun héritage, & ce fut ce sentiment qui les unit constamment avec *Atticus*.

Il étoit parvenu à l'âge de 77 ans, sans avoir éprouvé aucune des infirmités qui affligent la vieillesse, alors il se sentit attaqué d'une irritation d'humeur dans la partie inférieure des intestins. La vie ne fut plus pour lui qu'un sentiment douloureux. Ennuyé d'en supporter le poids, il prit la résolution de s'en délivrer. *Eh quoi!* disoit-il, *quand je suis inutile aux autres, & que je suis à charge à moi-même, ne m'est-il pas permis de me délivrer de mes souffrances?* Il appelle ses proches & ses amis, il leur fait d'éternels adieux avec la même sérénité que s'il n'eût entrepris qu'un voyage ordinaire. Cette scène fut touchante; il se priva de toute espèce d'alimens, & mourut le cinquième jour. Il avoit défendu qu'on lui rendit aucuns honneurs funèbres, il fut déposé sans pompe dans le tombeau de Cécilius, son oncle, dont il avoit réuni toutes les affections. Mais les regrets & l'affluence des gens de bien qui assistèrent à ses funérailles, furent le plus bel ornement de sa pompe funèbre. Sa piété filiale suffiroit à son éloge. *Atticus* avoit 67 ans, lorsqu'il perdit sa mère, âgée de 90. Il fut

inconsolable de sa mort; la seule idée qui parût alors avoir pour lui quelque douceur, étoit le témoignage qu'il lui rendoit & qu'il se rendoit, que pendant le cours d'une si longue vie, leur tendresse réciproque n'avoit éprouvé aucune altération. Il eut le même attachement pour sa sœur Pomponia, avec laquelle il se fit un devoir de partager sa fortune: tel fut cet homme opulent, qui n'usa de ses richesses que pour soulager les malheureux; ce favori des maîtres du monde qui n'ambitionna que de les rendre des hommes de bien; ce savant sans orgueil, qui ne connut jamais l'envie; ce philosophe, qui ne fit servir cette science qu'à régler ses mœurs. (*T-N.*)

ATTICUS est encore le nom de trois personnages, père, fils & petit-fils, dont il faut dire un mot.

Le premier étoit préfet de toute l'Asie sous l'empire de Nerva, l'an 97 de J. C. Il trouva un trésor dans sa maison; il en avertit l'empereur, en lui demandant ce qu'il en feroit. L'empereur répondit: *Utere invento, Usez de votre trésor. Atticus* insista; *mais il est immense, & trop au-dessus de ma naissance & de mon état.* L'empereur répliqua: *Etiam abutere. Eh! bien, abusez-en.* Cet *Atticus* étoit de Marathon, & l'on prétend qu'il descendoit de Miltiade.

Hérode ATTICUS, son fils, étoit si éloquent qu'on l'appelloit *le roi du discours.* Il avoit composé des ouvrages, mais il n'en reste rien. On a retenu de lui un mot: menacé dans sa vieillesse par un un homme puissant; *ne sais-tu pas*, lui dit-il, *qu'à mon âge on ne craint plus?*

Cet homme distingué par son esprit, eut un fils imbécille, auquel il étoit impossible d'apprendre à lire & même à distinguer les lettres. Son père s'avisa d'un stratagème; ce fut de lui donner vingt-quatre domestiques, qui portoient chacun le nom d'une des vingt-quatre lettres de l'alphabet, & qui en avoient la figure peinte sur l'estomach; à force de les voir & de les nommer, il parvint enfin à savoir lire; mais il n'alla point au-delà.

ATTILA, (*Hist. des Goths.*) fils de Bendême, arrière-fils du grand Nembrod, élevé & nourri dans Engaddi; par la grace de Dieu, roi des Huns, des Mèdes, des Goths, des Daces; la terreur, l'effroi de l'univers, la verge & le fléau de Dieu. Tels étoient les titres que prenoit cet homme farouche, le plus redoutable & l'unique de son espèce que nous offrent les annales du monde. Rien n'égaloit son orgueil; il avoit coutume de dire que les étoiles tomboient devant lui; que la voûte des cieux s'abaissoit; que son poids faisoit la terre, & qu'il étoit un marteau pour tous les peuples. (C'est assez le jargon des despotes de l'orient, & dans nos comédies c'est celui des capitans.) On ne sait rien de ses premières années, mais on peut croire qu'elles annoncèrent qui il devoit être. Aidé de Bleda son frère & son associé au trône des Huns, il ravagea toutes les provinces de l'empire d'Orient, & força Théodose le jeune à lui payer tribut. Après avoir ainsi humilié ce prince, il lui fit chaque jour de nouveaux outrages. « Théodose, disoit-il insolemment, est issu » d'un père très-noble, ainsi que moi; mais en » me payant tribut, il est déchu de sa noblesse, » & est devenu mon esclave. S'il ose me faire la » guerre, ou me dresser des embûches, je le pu» nirai comme un esclave rebelle & méchant». Un jour, il lui envoya un Goth pour ambassadeur, avec ordre de lui parler en ces termes: « Attila, » mon maître & le vôtre, vous ordonne de [illegible] » un palais prêt pour le recevoir. Il ne convient » pas à Théodose, disoit-il encore, d'être [illegible] » ou menteur: il a promis à un de mes sujets [illegible] » fille de Saturellus en mariage; s'il est dans l'im» puissance de l'accomplir, & qu'un de ses [illegible] » ose lui désobéir, je vole le venger». Outre le tribut qu'il exigeoit de l'empereur, il recevoit les appointemens de général. Une circonstance [illegible] lière de la vie de cet homme étonnant, c'est [illegible] ne voulut soumettre les Romains que pour [illegible] droit de les défendre: il se déclara leur protecteur lorsqu'il pouvoit être leur maitre. Cependant après la mort de Théodose le jeune, Marcien successeur de ce prince, refusa de plier [illegible] joug du barbare: après avoir fait fortifier tous [illegible] postes importans, il déclara qu'il ne vouloit [illegible] d'un semblable général. *Attila* prétendit en [illegible] vengeance; il fit une irruption sur les terres [illegible] l'empire d'Orient. Mais Marcien lui ayant [illegible] de bonnes troupes, il se replia vers l'occident où il se promettoit des victoires plus faciles [illegible] avoit fait massacrer son frère Bleda, ne pouvant supporter d'associé au trône. Plusieurs écrivains rapportent qu'il subjugua une partie de la [illegible] Germanie. On ne voit cependant pas qu'il [illegible] en guerre contre les peuples de cette célèbre [illegible] trée. Au reste, les Germains pouvoient s'être [illegible] lontairement soumis à un prince qui ne le[illegible] cun impôt sur ses sujets, & qui, moins [illegible] qu'ambitieux, se contentoit de soumettre [illegible] tions, & leur en abandonnoit les dépouilles [illegible] ne demandoit aux Huns que des hommes [illegible] fer. Les Germains, naturellement avides de [illegible] & de butin, ne pouvoient choisir un meilleur général. Ce fut vers l'an 451 qu'il entreprit [illegible] invasion si fameuse sous le nom d'*invasion* [illegible] il avoit une armée de cinq cens mille [illegible] tous dévoués à la victoire ou à la mort [illegible] avoit inspiré un zèle fanatique & superstitieux [illegible] disant armé par le dieu Mars qui lui avoit [illegible] son égide & son épée. Ces forces ne l'empêchoient pas de recourir à la ruse: tous les moyens [illegible] réussir entroient dans sa politique. Lorsque [illegible] Romains d'occident lui demandèrent contre [illegible] destinoit ses immenses préparatifs, il leur [illegible] que c'étoit pour châtier les Visigoths ses [illegible] & se venger d'une injure que lui avoit faite [illegible] doric leur roi, ainsi que des Francs qui [illegible] ose mettre le pied sur les terres de l'empire

il s'étoit déclaré le protecteur; dans le même temps, il recommandoit à Théodoric de ne pas prendre l'alarme, l'assurant qu'il ne venoit dans les Gaules que pour les partager entre les Huns & les Visigoths. Lorsqu'il eut trompé sur ses desseins Valentinien III & Théodoric, il couvrit le Danube d'une infinité de barques : il traversa la Pannonie, le Norique & la Suabe; arrivé dans les Gaules, il marche vers Cologne; il en chasse Merouée, & livre la ville au pillage & aux flammes. Tongres, Trèves, Spire, Vormes, Mayence, Andernac, Arras, Besançon, Metz, Toul, Langres & plusieurs autres villes éprouvèrent également la fureur de cet impitoyable conquérant. Les Romains, étonnés de ces succès, en conçurent la plus vive inquiétude. Aëtius se rendit aussi-tôt à Arles : les Huns étoient devant Orléans, dont ils battoient s murs. Comme il n'avoit qu'une foible armée, se tint sur la défensive, & envoya des députés ir assiégés les assurer d'un prompt secours. Les rléanois étoient assez portés à faire une vigouuse défense; le sort effrayant de leurs voisins it pour eux un aiguillon puissant. Aëtius fit -tôt solliciter Théodoric de se joindre à lui, d'opposer une digue au torrent. Le roi des igoths se refusa d'abord aux sollicitations du éral Romain; il avoit résolu d'attendre, pour déclarer, que les Huns eussent mis le pied sur terres : il étoit retenu par *Attila* qui l'assuroit ours de son amitié, & lui promettoit de l'asr à ses conquêtes; mais le préfet Avitus se it de son ascendant sur l'esprit de ce prince, e décida pour la cause commune. Il l'éclaira es desseins d'*Attila*, & lui fit voir que cet itieux tendoit à se former une monarchie unielle; &, comme on l'a remarqué, Théodoric oit-il se flatter que le roi des Huns, qui ré par le massacre d'un frère, & dont le nom redouté jusqu'aux rives de l'Indus & du Taeût respecté l'alliance des Visigoths?

ndis qu'Avitus négocioit à la cour de Théo, Aëtius avoit envoyé des députés au-delà hin & dans toutes les parties des Gaules, s Huns n'avoient point encore pénétré. Il ia avec tant de succès, que son armée, nt Prosper, fut en peu de temps presque nombreuse que celle des ennemis; elle étoit osée des Francs de la tribu de Mérouée, lusieurs peuples Sarmates & Saxons, qui nt refusé de se plier au joug des Huns, moricains aujourd'hui les Bretons, de Lisiens, urguignons sujets de Gondioche & de Chil, des Ripuaires qui tenoient les environs de ne, des Brions autrement Bréones que Valace dans la Vindélicie, & de plusieurs aupeuples de la Gaule celtique & de la Gerie, auxquels les Romains avoient commandé fois comme à leurs sujets & qu'ils étoient nés de compter alors parmi leurs alliés.

rsque cette armée, jointe à celle des Visigoths, approcha d'Orléans, cette ville étoit réduite aux dernières extrémités; elle étoit comme la clef de l'Aquitaine. *Attila*, persuadé qu'il étoit de la dernière importance de s'en assurer, avant l'arrivée des nations confédérées, faisoit continuer les assauts le jour & la nuit. Les assiégés n'espérant plus aucun secours, perdirent enfin courage, & envoyèrent au camp des Huns demander grace. *Attila* n'en faisoit pas; & tout ce qu'il leur accorda en faveur d'Anian, leur évêque, chef de la députation, fut qu'ils seroient réduits en servitude, & qu'ils iroient vivre dans quelque contrée inhabitée de ses états. L'horreur de la mort l'ayant emporté sur la honte de l'esclavage, les assiégés ouvrirent leurs portes, & *Attila* envoya les principaux officiers faire le partage des captifs. On chargeoit leurs chariots de leurs dépouilles; on les chassoit vers le camp du vainqueur, eux, leurs femmes & leurs enfans, lorsqu'Aëtius & ses alliés surprirent les troupes que les Huns avoient au-delà de la Loire. Les Romains chargèrent les Huns avec tant de vigueur, que les troupes se jettèrent dans le fleuve, où périt un nombre prodigieux de soldats. Tous ceux qui étoient entrés dans Orléans pour en enlever les dépouilles, furent massacrés, à la réserve d'un petit nombre auquel Anian sauva la vie. Ce n'étoit qu'un léger échec pour *Attila*; il se retira vers la partie des Gaules qu'il avoit conquise, à dessein sans doute d'y attirer les Romains & les Visigoths, dont les troupes étoient encore inférieures aux siennes. Mais Aëtius, trop sage pour s'énorgueillir de ses premiers succès, se contenta de relever les murs d'Orléans : ce fut dans cette ville qu'il attendit les Francs qui n'avoient point encore pu le joindre. Dès qu'ils furent arrivés, il sortit d'Orléans, & avec eux & les autres peuples ses alliés, il alla chercher l'ennemi. *Attila* étoit dans les plaines de Châlons en Champagne; d'autres disent de Sologne dans l'Orléanois, lorsqu'il reçut les premières nouvelles de l'approche d'Aëtius. Sa fierté ne lui permettant pas de l'attendre dans l'enceinte d'un camp, il donne le signal du départ, & marche à sa rencontre : il y eut, pendant une nuit, un combat dont le succès fit connoitre combien celui dont devoit dépendre le destin des Gaules, coûteroit de sang. Un corps de Gépides, détachés de l'armée des Huns, pour battre la campagne, ayant rencontré une troupe de Francs, qui précédoit celle d'Aëtius dans le même dessein, ces deux partis se chargèrent réciproquement; ils se trouvèrent si parfaitement égaux en nombre & en valeur, qu'aucun ne pouvant vaincre, ni se résoudre à une retraite, on ne cessa de tuer, de part & d'autre, que quand il n'y eut plus personne en état de frapper.

Dès que les deux armées furent en présence, *Attila* envoya un détachement pour se saisir d'une hauteur que l'on regardoit comme un poste de la dernière importance. Aëtius l'ayant prévenu, les

Huns en tirèrent de finiftres préfages. *Attila*, pour les raffurer, eut recours aux arufpices qui, fur l'infpection des victimes, répondirent que le deftin ne promettoit rien de favorable à la vérité, mais qu'un général de l'armée ennemie refteroit fur le champ de bataille. Quelques particularités dans la vie d'*Attila*, comme l'épée qu'il prétendoit avoir reçue du dieu Mars, ont fait penfer à quelques écrivains que ce prince regardoit la religion en politique ; mais fa confiance en ces oracles menteurs, prouve qu'il avoit adopté les erreurs des Huns idolâtres. Il ne révoqua point en doute l'événement de cette prédiction ; perfuadé que le fort menaçoit Aétius, il réfolut de livrer la bataille. La mort de ce général balançant dans fon efprit toutes les pertes qu'il pouvoit faire, les plaines de Châlons furent couvertes d'un nombre infini de foldats que l'on regardoit comme l'élite de tous les peuples d'Europe : ils n'avoient reçu les uns des autres aucun outrage, dit Jornandès, & cependant ils étoient prêts à s'entre-détruire, par complaifance pour un feul homme dont l'ambition leur tenoit lieu de la plus implacable haine. Quel malheur, continue le même hiftorien, que la folie d'un barbare ait détruit dans une heure, ce que la nature n'avoit produit qu'avec effort pendant tant d'années ! L'action commença vers les quatre heures du foir ; & ce fut une des plus fanglantes dont l'hiftoire faffe mention. Un ruiffeau qui couloit au milieu des deux camps, fortit de fes bords, groffi du fang qui fe mêloit avec fes eaux. Théodoric périt dans la chaleur de l'action, & fa mort fut regardée comme l'accompliffement de la prédiction des devins. La victoire fe déclara pour les Romains. *Attila*, furieux de voir que la fortune l'abandonne, fe précipite avec fes Huns dans les plus grands périls. Les Oftrogoths, les Gépides ne leur cédèrent point en valeur. La nuit ne put calmer la fureur des combattans ; ils fe chargeoient encore dans les plus épaiffes ténèbres. Cependant *Attila* donne l'ordre pour la retraite ; & fon armée le fuit dans un filence farouche : rentré dans fon camp, il fe forme un rempart de fes chariots, fuivant l'ufage des Huns, qui fut commun à toutes les hordes du Nord. *Attila* ne fortit point de fes retranchemens. On dit que craignant d'y être forcé, il fit faire un bûcher, réfolu de s'enfevelir dans les flammes, ne voulant pas, dit un hiftorien, qu'un prince qui avoit été la terreur des nations pendant fa vie, fût en leur puiffance après fa mort. Cependant, pour ne manifefter rien de fes craintes, & pour mafquer fa défaite, il ordonna des chants de victoire, & fit retentir fon camp du bruit des trompettes & des autres inftrumens militaires.

Aétius, au lieu de s'applaudir de fa victoire, tint confeil, & délibéra fur les moyens de s'en affurer le fruit. Ce fage général, infenfible à une vaine gloire, ne fongea qu'aux intérêts de l'empire. Il ne tenoit qu'à lui d'achever la ruine d'*Attila* ; mais il fe contenta de l'avoir affoibli : il craignit que les Francs & les Vifigoths, auxquels il attribuoit le fuccès de cette journée, ne devinffent trop puiffans, & ne partageaffent entr'eux les Gaules ; il ménagea le roi des Huns comme un ennemi dont la terreur devoit les retenir dans l'alliance des Romains. Il engagea Thorifmond, fils de Théodoric, à aller fe faire couronner à Touloufe, capitale de fon état, lui difant qu'il devoit craindre que fes frères ne fe fiffent un titre de fon abfence pour le fupplanter. Aétius ufa des mêmes artifices pour engager Mérouée à fe retirer dans fes états. Il leur donna à l'un & à l'autre un vafe d'or, préfent qui fut long-temps d'ufage dans l'antiquité : il y avoit de ces vafes qui pefoient jufqu'à cinq cens livres.

Attila étoit toujours en proie aux plus vives alarmes ; il ne put d'abord fe perfuader que les Francs & les Vifigoths fuffent réellement partis, il rejetta les premières nouvelles de ce départ comme une rufe de fes ennemis pour l'attirer hors de fes retranchemens ; mais lorfque fes couriers lui en eurent donné la certitude, il forma des projets plus vaftes que ceux qui venoient d'échouer. On dit que cette bataille lui couta deux cens mille hommes ; il eft certain que fes troupes étoient confidérablement diminuées, puifque, fachant Aétius privé d'une partie de fes alliés, il n'eut point affez de confiance pour l'attaquer. Tels font les détails que nous ont confervés les anciens hiftoriens, de l'invafion d'*Attila* dans les Gaules, invafion plus fameufe par fes ravages que par fes fuccès. Les villes & les campagnes par où paffa ce furieux torrent, furent changés en déferts ; & l'on peut juger de la terreur que le roi des Huns infpira, par la conduite des habitans de la ville de Troyes. On rapporte qu'ils fe retirèrent fur des montagnes, & que Lupus, leur évêque, ne put les déterminer à rentrer dans leur ville.

Le roi des Huns ne retourna dans fes états que pour faire de nouvelles levées. Les Quades, les Ofes, les Turcilinges & les autres Germains d'au-delà de la Viftule, défignés dans l'antiquité, fous le nom de *Baflernes*, ainfi que les Scythes, lui ayant fourni des recrues, il dirigea d'abord fa route vers Conftantinople ; mais ce n'étoit qu'une rufe pour tromper fur fes deffeins les Romains d'occident. Il revint prefqu'auffi-tôt fur fes pas, paffa les Alpes, & mit le fiège devant Aquilée. Cette ville, dont dépendoit le fort de l'Italie, fit une défenfe fi vigoureufe, que les Huns défefpérant du fuccès, firent éclater leurs murmures : ils parloient de lever le fiège, lorfqu'*Attila* apperçut plufieurs cigognes qui, dirigeant leur vol vers la campagne, portoient fur leurs ailes leurs petits encore trop foibles pour les fuivre. « Ces oifeaux, guidés par leur inftinct, leur dit-il, vous montrent quel doit être dans peu » le deftin de la ville ; ils ne la quittent que pour » fe fouftraire à l'embrâfement dont elle eft me-

» nacée ». Les Huns, non moins superstitieux que leur souverain, acceptèrent cet augure. Ils redoublèrent leurs assauts avec une ardeur nouvelle, ne doutant pas que le départ des cigognes ne fût le présage assuré de leur triomphe. Les assiégés, étonnés de leurs efforts, & ne pouvant en soutenir l'impétuosité, abandonnèrent leur ville; & pour avoir le temps de mettre en sûreté ce qu'ils avoient de plus précieux, ils placèrent sur les remparts, des statues qui représentoient des soldats armés. Les Huns, à qui ce stratagême en avoit imposé, furent privés du pillage qu'ils s'étoient promis : leur cupidité trompée excitant leur fureur, ils justifièrent la prédiction d'*Attila* & réduisirent la ville en cendres; encouragés par ce succès, ils prennent successivement Vérone, Trévigio, Crémone, Brescia & Bergame. Les garnisons de ces différentes villes furent passées au fil de l'épée. Ce fut dans ces désordres & de ces désordres même que naquit Venise, cette ville qui devoit balancer un jour les destinées de l'Europe & prescrire des bornes à la puissance des Turcs. On rapporte que les Padouans, pour se soustraire au sort effrayant de leurs voisins, se réfugièrent dans des marais près du golfe Adriatique, où ils languirent d'abord dans une affreuse misère, jusqu'à ce que leur constance les élevant au-dessus de leurs revers, ils se construisirent quelques cabanes. Voilà quels furent les commencemens de Venise.

Attila continuoit toujours ses ravages; il s'étoit rendu maître de Pavie & de Milan. Ce fut dans cette dernière ville qu'il déploya toute la fierté de son ame. Ayant vu des tableaux dans lesquels les empereurs étoient représentés sur leur trône, traitant les rois en esclaves, il les fit effacer aussitôt, & en fit faire d'autres où les empereurs étoient représentés dans une attitude humiliante, & le conjurant de recevoir leurs hommages qu'il sembloit dédaigner. Les Romains étoient consternés; ils n'avoient aucun obstacle à opposer aux Huns. Aétius étoit dans les Gaules où il s'efforçoit de soutenir une ombre de la majesté romaine; & s'il étoit vrai que la destinée d'*Attila* eût dépendu de lui l'année précédente, il dut se repentir de n'en avoir pas profité pour le perdre. Convaincu de l'impossibilité de conserver l'Italie, il écrivit à Valentinien III, lui conseillant de faire la paix, n'importe à quelles conditions, ou de se rendre dans les Gaules où il lui préparoit une retraite. Tel étoit le déplorable état de l'empire, lorsque le pape Léon sortit de Rome, & alla au-devant d'*Attila*; parvenu à sa tente, il se jette à ses pieds, & le conjure, avec larmes, de rendre le calme à l'occident. Le pontife parvint à vaincre le barbare. *Attila* se tourna vers les seigneurs de sa cour, « Je ne sais pourquoi, leur dit-il, les paroles de ce prêtre m'ont touché ». On prétend qu'il dit avoir vu un fantôme vêtu en pontife qui le menaçoit de le tuer, s'il persistoit à vouloir la guerre. Il consentit enfin à se retirer, mais à condition qu'on lui remettroit Honora, sœur de Valentinien, qu'il reclamoit comme sa femme, avec la part du trésor impérial, qui revenoit à cette princesse; il exigeoit en outre une pension annuelle. L'empereur souscrivit à ces conditions, ne croyant pas pouvoir racheter à trop haut prix les maux dont l'empire étoit menacé.

Attila ne survécut point à cette expédition; il songeoit à faire une invasion en Asie, lorsqu'il fut pris d'un saignement de nez, dont il mourut l'an 453. Ce saignement de nez étoit apparemment l'effet d'une attaque d'apopléxie. On prétend, contre toute vraisemblance, qu'il étoit dans sa cent vingt-cinquième annee : il n'est guère probable qu'à cet âge, on puisse supporter les fatigues des guerres laborieuses qu'il entreprenoit sans cesse. Bonfinius, qui rapporte cette particularité, en ajoute une plus croyable : il assure qu'il mourut pour s'être livré à des plaisirs trop vifs le jour de ses noces. Plusieurs modernes se sont plû à nous tracer le portrait de cet homme étonnant, & en ont saisi tous les traits. « Ils (les Huns) étoient, dit l'un d'eux, gouvernés par *Attila*, « le monarque le plus redoutable qui fût alors » dans l'univers. S'il est vrai qu'il ait conquis la » Germanie, comme quelques-uns le prétendent, » sans cependant rapporter les guerres qu'il eut à » soutenir pour s'en rendre maître, ses états s'étendoient des rives du Rhin jusqu'aux bords » les plus reculés de la mer Noire (on ne sauroit fixer autrement l'étendue de sa domination); elle n'avoit pour bornes que la terreur » de ses voisins. Les princes & les rois trembloient » à son seul nom, & la déférence qu'avoient » pour lui l'empereur d'orient & celui d'occident » ne différoit pas de l'obéissance que des sujets » doivent à leur souverain. Egalement fait pour » la guerre & pour la politique, il avoit tous les » talens du capitaine & de l'homme d'état, employant tour-à-tour & toujours avec succès » les forces, les menaces, l'artifice & la ruse. » Il usoit indifféremment de tous les moyens : » aucun n'étoit vil à ses yeux, s'il lui procuroit » la victoire. Quoique craint de ses sujets, il en » fut l'amour & l'idole, comme il fut la terreur » & l'effroi de ses ennemis; ce n'étoit pas par une » vaine ostentation qu'il en imposoit au peuple; plein » de mépris pour cette magnificence que les souverains étalent comme le signe de leur grandeur, il se montroit toujours en public dans la » plus grande simplicité. Il paroissoit pauvre au milieu des dépouilles d'une partie de la terre; il n'avoit » d'autre symbole de sa puissance que sa lance & son » épée. Son trône étoit une chaise de bois, quelquefois même une pierre brute, placée sous un » arbre, ou sous un drapeau qui lui servoit de » tente. C'étoit à ce tribunal qu'il citoit le Perse, » le Grec & le Romain, qui tous s'humilioient » devant lui. . . . . Comme tout intéresse, con-

tinue le même auteur, » dans la vie de cet hom» me extraordinaire, je dirai quelque chose de » son extérieur : quoique d'une taille au-dessous » de la médiocre, il avoit la tête d'une grosseur » démesurée, le nez extrêmement large & écra» sé, le front applati, la barbe claire & entre» coupée par d'affreuses cicatrices; ses yeux petits, » qu'il ne pouvoit fixer, étoient comme son corps » toujours en mouvement : cette figure hideuse... » tout en lui sembloit dire au monde qu'il étoit » fait pour en troubler la paix ». M. de Montesquieu l'a peint avec cette touche vigoureuse & sublime, qui n'appartient qu'à ce profond écrivain. « Ce » prince dans sa maison de bois, où nous le repré» sente Priscus, dit-il, maitre de toute les nations » barbares, & en quelque façon de toutes celles » qui étoient policées, étoit un des grands mo» narques dont l'histoire ait jamais parlé. On » voyoit à sa cour les ambassadeurs des Romains » d'orient & de ceux d'occident, qui venoient re» cevoir ses loix, ou implorer sa clémence; tan» tôt il demandoit qu'on lui rendît les Huns trans» fuges, ou les esclaves Romains qui s'étoient » évadés; tantôt qu'on lui livrât quelque ministre » de l'empereur : il avoit mis sur l'empire d'orient » un tribut de deux mille cent livre d'or. Il rece» voit les appointemens de général des armées » romaines. Il étoit craint de ses sujets, & il » ne paroit pas qu'il en fût haï : prodigieusement » fier, mais cependant rusé, ardent dans sa colère, » mais sachant pardonner ou différer la punition, » suivant qu'il convenoit à ses intérêts, ne faisant » jamais la guerre, quand la paix lui pouvoit donner » assez d'avantage, fidèlement servi des rois même » qui étoient sous sa dépendance, il avoit gardé pour » lui seul l'ancienne simplicité des mœurs des » Huns. Du reste, on ne peut guère louer sur la » bravoure le chef d'une nation où les enfans » entroient en fureur au recit des hauts faits » d'armes de leurs pères, & où les pères versoient » des larmes, parce qu'ils ne pouvoient pas imi» ter leurs enfans ».

La vaste monarchie dont *Attila* avoit été le fondateur, fut divisée après sa mort. Persuadé que tout partage conduit un état à sa ruine inévitable, il avoit nommé, pour lui succéder, Ellac, l'aîné de ses fils; mais ses vues qui attestoient sa politique, furent surmontées par le cri de la nature, qui mettant une parfaite egalité entre les enfans d'un père commun, semble leur donner les mêmes droits à sa succession. Ellac avoit toutes les qualités qui caractérisent un général; & ce n'étoit que par celles-là que l'on devoit prétendre à règner sur un peuple qui ne vivoit que dans un camp, & ne se plaisoit que dans un champ de bataille. Mais il avoit un grand nombre de frères qui tous s'étoient signalés par des actions de la plus étonnante valeur; ne pouvant se résoudre à obéir, ils se firent des partisans, & se réunirent pour demander une égalité de partage : leurs prétentions réciproques plongèrent toutes les nations septentrionales dans la plus horrible confusion. Les rois tributaires ou sujets en profitèrent pour recouvrer leur indépendance. Ardaric, roi des Gépides, fit entendre à Ellac & à ses frères qu'il ne prétendoit recevoir les loix d'aucun d'eux. Sa fierté étoit indignée qu'on se disputât sa conquête comme celle d'un vil bétail; les autres rois des différentes nations, Scythes, Sarmates & Germains, firent voir le même esprit d'indépendance; ils réunirent leurs forces à celles d'Ardaric, & tous ensemble allèrent combattre Ellac qui fut assez généreux pour renoncer à la supériorité qu'il prétendoit sur ses frères, & pour marcher leur égal contre l'ennemi commun. Les rois rebelles eurent l'avantage dans une grande bataille. Leur victoire fut scellée du sang de trente mille Huns & de celui d'Ellac, qui fit des prodiges de valeur, & périt en digne fils d'*Attila*. Les Huns vaincus, abandonnèrent la Pannonie aux Gépides, & se retirèrent vers l'embouchure du Danube. (*T--v.*)

ATTILIUS. *Voyez* REGULUS.

ATTILUS, (*Hist. de Suède.*) roi de Suède; il n'est célèbre que par son avarice. Il surchargea son peuple d'impôts, non pour entretenir le luxe de sa cour, mais pour ensevelir dans des caveaux la substance du pauvre. Il eut le sort des avares; il vécut dans des alarmes continuelles, épousa une femme prodigue, qui de concert avec son fils Rolvo, roi de Dannemarck, enleva les trésors & alla les dissiper dans les états de ce prince. (*M. DE SACY.*)

ATTUAIRES, s. m. (*Hist. mod.*) peuples qui faisoient partie de l'ancien peuple François; ils habitoient le Laonnois. Les Salies ou Saliens faisoient une autre partie du même peuple.

ATYS, (*Hist. anc.*) un des fils de Crœsus, jeune homme de grande espérance, commanda quelque temps les armées de son père. Crœsus qui n'avoit pas craint pour lui les dangers de la guerre, craignit un songe dans lequel il vit son fils menacé de périr par le fer, il le rappelle à sa cour, le marie & l'enferme dans son palais sans lui permettre d'en sortir, à peu près comme le jeune homme de la fable de l'horoscope, dans La Fontaine. On proposa pour amuser le jeune prince une chasse de sanglier, & il fit lui-même tant d'instance auprès du roi pour qu'il lui permit d'y aller, que Crœsus se rendit, en prenant seulement la précaution de le confier aux soins d'Adraste son gouverneur qu'il chargea de veiller sur lui & d'écarter de lui tout danger; Adraste par un coup mal adroit & malheureux, perça le prince d'un javelot qu'il lançoit au sanglier. *Atys* mourut, Adraste inconsolable se tua sur son tombeau. Cette avanture est rapportée par Hérodote, par conséquent elle est censée appartenir à l'histoire.

AVALOS, (grande maison d'Espagne), établie à Naples, & dont étoient le marquis de Pescaire &

le marquis du Guast, généraux de Charles-Quint. (Voyez les articles GUAST ET PESCAIRE.)

AVARES, s. m. pl. (*Hist.*) Les *Avares*, peuple Tartare, ont été quelquefois confondus avec les Huns, parce qu'ils habitoient les mêmes régions & avoient les mêmes mœurs & les mêmes usages. Le titre de Topa, qu'on donnoit au chef de la famille royale, signifioit *maître de la terre*. Ce n'est que vers l'an 260 de J. C. qu'ils commencent à se faire connoître par leurs guerres civiles. Ce peuple ne devint considérable qu'au commencement du cinquième siècle, sous le règne de Tou-lun, qui rangea sous son obéissance un grand nombre de hordes Tartares, & qui se vit souverain de toutes les contrées qui sont entre la Corée & la rivière d'Ili; une partie de la Sibérie & de la Tartarie le reconnut pour souverain; il poussa ses conquêtes jusqu'aux frontières de l'Europe. Il prit alors le titre de khan, qui est devenu celui de tous les princes du Turkestan. Ses sujets étoient les plus ignorans & les plus grossiers de toute la Tartarie. L'art d'écrire & de compter leur étoit entièrement inconnu. Ils se servoient de crotes de chèvres, disposées d'une certaine façon, pour exprimer leurs pensées. Leur aversion pour les arts étoit si forte que, quoiqu'ils eussent des relations intimes avec les Chinois, ils restèrent constamment ensevelis dans la Barbarie. Tou-lun, satisfait d'avoir des sujets obéissans, dédaigna de les éclairer: il simplifia seulement l'art de lire & de calculer. Il substitua aux crotes de chèvres des tailles & des incisions sur le bois.

Les *Avares* ne figurent dans l'histoire que sous l'empire de Justinien, qui leur ordonna de lui envoyer des ambassadeurs. On fut étonné de voir arriver à Constantinople des hommes hideux, qui paroissoient moins propres à négocier qu'à inspirer de l'horreur. Leurs cheveux flottans étoient tressés avec des rubans, & étoient la seule différence qu'on remarquât entr'eux & les autres Huns. Ils furent reçus avec les honneurs qu'on se croyoit obligé de rendre à une nation belliqueuse qui avoit la réputation d'être invincible, & dont l'alliance promettoit de grands avantages aux Romains. Ils consentirent à faire une guerre perpétuelle aux Barbares qui infestoient les provinces de l'empire, & sur leur parole on leur accorda des établissemens dans une contrée fertile, avec un subside annuel: les *Avares*, fortifiés du secours des Romains, attaquèrent successivement tous les peuples Tartares qui habitoient le nord de la Circassie, qu'ils fatiguèrent par des incursions multipliées. Justinien, pour les récompenser, leur offrit des établissemens dans la Pannonie, mais il ne vouloient pas abandonner la Scythie; & rebutés d'essuyer des refus sur d'autres demandes qu'ils firent, ils se déclarerent contre les Romains. Alors la nation se partagea. Une partie se fixa dans les montages de la Circassie, & l'autre s'établit dans la Pannonie. Ceux-ci firent des incursions jusques dans les Gaules, où ils se rendirent odieux par leurs brigandages, sous le nom de Huns, sous le règne de Clovis premier. Les autres, dispersés dans la Circassie, y portèrent leur langue & leurs mœurs, qui n'avoient aucune conformité avec celles de leurs voisins. Leurs bourgades, qui ne sont qu'un assemblage de tentes, sont situées sur des montagnes; chaque canton a son chef, dont aucun n'a un pouvoir arbitraire. C'est cette espèce de gouvernement qui fait la félicité des peuples sauvages: leurs mœurs antiques se sont conservées chez leurs descendans qui se nourrissent de leur bétail dans une terre avare de ses productions; mais bornés dans leurs desirs, ils n'inquiètent que rarement leurs voisins. Ils se servent indistinctement d'armes à feu, d'arcs, de flèches & de sabres. En 1727, ils se soumirent aux Russes qui seuls pouvoient les protéger. Leur chef, qui les fit consentir à cette révolution, se flattoit qu'en prenant de tels protecteurs il réduiroit sous son obéissance les autres hordes indépendantes. La famille de cet ambitieux gouvernoit depuis long-temps les *Avares*, & un de ses ancêtres avoit été rétabli dans la souveraineté de son pays par un des fils de Gengis-Kan.

Les *Avares* de Pannonie menacèrent d'exercer de nouveaux ravages si l'on n'augmentoit les subsides; quoiqu'on leur fit un refus injurieux, il n'en est pas moins vrai que leurs menaces décéloient la confiance qu'ils avoient dans leurs forces. Dans l'invasion qu'ils firent en Austrasie, ils firent paroître des spectres qui mirent le désordre dans l'armée françoise; ce qui prouve qu'ils étoient d'adroits imposteurs, ou que les François étoient d'une crédulité imbécile: au reste tous les Tartares adonnés comme ils l'étoient, à la magie, pouvoient avoir des secrets qui étonnassent ceux auxquels ils étoient inconnus. Les Romains vécurent en paix avec les *Avares*, lorsque Tibère, qui avoit éprouvé leur valeur, fut parvenu à l'empire. Mais les barbares cherchant à surprendre les Romains, firent construire sur la Save un pont qui leur ouvroit un passage dans les provinces de l'empire. En vain ils protestèrent qu'ils n'avoient que des vues pacifiques, Tibère exigea des sermens pour gages de leurs promesses. Le khan tira son épée en disant: » Je veux périr avec toute ma nation, » je veux que la voûte du ciel nous écrase, que les » montagnes & les forêts tombent sur nos têtes, que » la Save nous engloutisse sous ses eaux, si nous » avons l'intention de porter la guerre dans l'em» pire. « Enfin, pour mieux tromper les Romains, il usa de la formule de leurs sermens & jura sur l'evangile; il en fut perfide avec plus d'éclat. Il fit passer le pont à son armée, & Tibère étonné de leur progrès, n'en arrêta le cours qu'en leur accordant un subside annuel dont ils reçurent trois années d'avance. Plus ils obtenoient, plus ils osoient exiger. Dès que Maurice eut été élevé à l'empire, ils demandèrent une augmentation de vingt mille livres d'or que l'empereur, mal affermi, n'osa

leur refuser. Les *Avares* liés par les traités, les violèrent bien-tôt. Leur grand-prêtre ayant séduit une des femmes du khan, se réfugia chez les Romains dans l'espoir d'y trouver l'impunité. Il en résulta une guerre dont le prélude fut glorieux pour les Romains ; mais la mésintelligence s'étant mise parmi leurs généraux, ils furent battus, & leur défaite rendit les *Avares* maitres de la Thrace ; & ils eussent étendu plus loin leurs ravages, si la peste, qui leur fit sentir les siens, ne les eût déterminés à la paix.

Les *Avares*, dans l'espoir de s'enrichir des dépouilles de Rome, entrèrent pour la première fois dans l'Italie, l'an 199, ils ravagèrent la Vénétie & tous les pays par où ils passèrent ; ils parvinrent jusqu'à Fréjus, qui leur fut livré par Romilde, femme du roi des Lombards, que leur chef avoit promis d'épouser pour prix de sa trahison. Mais dès qu'il fut maitre de la ville, il fit empaler cette épouse perfide. Sous les règnes de Phocas & d'Héraclius, ils portèrent les ravages jusqu'aux murs de Constantinople. A force de vaincre ils épuisoient leur puissance & ils ne firent que des courses passagères jusqu'au règne de Charlemagne qui, alarmé de leur voisinage, forma le dessein de les subjuguer. Il sut profiter de la division de leurs chefs pour étendre sa domination jusqu'à la rivière du Raab. Le duc de Frioul les voyant dans l'impuissance de résister, s'empara de Ringue, qui étoit leur principal boulevard, où il fit un butin immense. Ce fut Pepin, fils de Charlemagne ; qui frappa les derniers coups. Il leur fit une guerre où tous leurs chefs périrent ; la nation entière fut dispersée & détruite. Tel fut le destin de ce peuple sauvage qui sorti des rives du fleuve Amur, parcourut en vainqueur la Chine & la Tartarie, s'établit à l'orient du Volga, d'où il passa dans la Pannonie. L'empire Romain dans sa décadence n'eut point d'ennemi plus redoutable. Aprés avoir désolé l'Italie & les Gaules, il furent enfin détruits par les François. Ce fléau dura pendant quatre cens quatre-vingt-neuf ans. La Pannonie, par une destinée malheureuse, fut successivement occupée par les Huns, les *Avares* & les Turcs, qui tous avoient une commune origine. *T--N*.

AUBERGE, s. f. (*Hist. mod.*) lieu où les hommes sont nourris & couchés, & trouvent des écuries pour leurs montures & leur suite. L'extinction de l'hospitalité a beaucoup multiplié les *auberges* ; elles sont favorisées par les lois à cause de la commodité publique. Ceux qui les tiennent ont action pour le payement de la dépense qu'on y a faite, sur les équipages & sur les hardes, pourvu que ce ne soient point celles qui sont absolument nécessaires pour se couvrir. Les hôtes y doivent être reçus avec affabilité, y demeurer en pleine sécurité, & y être fournis de ce dont ils ont besoin pour leur vie & celles de leurs animaux, à un juste prix. Les anciens ont eu des *auberges* comme nous. Les nôtres ont leurs loix, dont les principales sont de n'y point recevoir les domiciliés des lieux, mais seulement les passans & les voyageurs ; de n'y point donner retraite à des gens suspects, sans avertir les officiers de police ; de n'y souffrir aucuns vagabons, gens sans aveu, & blasphémateurs, & de veiller à la sûreté des choses & des personnes. *Voyez le traité de la police, p. 727*. Dans la capitale, l'aubergiste est encore obligé de porter sur un registre le nom & la qualité de celui qui entre chez lui, avec la date de son entrée & de sa sortie, & d'en rendre compte à l'inspecteur de police. Il y a des *auberges* où l'on peut aller manger sans y prendre sa demeure. On paye à tant par tête, en comptant ou sans compter le vin ni les autres liqueurs. (*A. R.*)

AUBERGISTE, s. m. celui qui tient auberge.

AUBERT, (PIERRE) (*Hist. litt. mod.*) avocat de Lyon, peu connu, mais qu'il faut nommer, parce qu'il a laissé à la ville de Lyon, sa bibliothèque, à condition qu'elle seroit publique. Il a donné d'ailleurs une édition du Dictionnaire de Richelet, & un recueil de *Factums* qu'il est inutile de dire qu'on ne lit point. Né en 1642, mort en 1733.

AUBERTIN, (EDME) (*Hist. litt. mod.*) ministre de Charenton, que nous ne nommons ici que parce qu'il a eu l'honneur d'être réfuté par M. Arnauld, dans sa *Perpétuité de la Foi*. L'ouvrage d'*Aubertin* a pour titre : *l'Eucharistie de l'ancienne Eglise*, 1633, *in-fol.* *Aubertin*, né à Châlons-sur-Marne, en 1595, mourut à Paris en 1652.

AUBERY, (ANTOINE) (*Hist. litt. mod.*) avocat au conseil, si connu par une multitude d'ouvrages, quoique tous au-dessous du médiocre, qu'il n'y a pas moyen de le passer entièrement sous silence, mourut en 1695, à plus de 78 ans. Ses ouvrages les plus célèbres sont ses histoires du cardinal de Richelieu, & du cardinal Mazarin, toutes deux faites dans un esprit d'adulation. La première a, dit-on, fait dire à la reine mère, Anne d'Autriche, un excellent mot, dont un tel ouvrage ne méritoit pas d'être l'occasion. L'imprimeur, nommé *Bertier*, l'avertissant qu'il y avoit des personnes de la cour, dont l'historien ne parloit pas avantageusement, & paroissant craindre pour lui-même leur ressentiment : *Travaillez hardiment*, lui dit la reine, *& faites tant de honte au vice, qu'il ne reste que de la vertu en France*. Le même *Aubery* a fait un *Traité de la régale*, dedié à M. le président de Lamoignon, fils ainé du premier président, & alors avocat-général. Une *Histoire des cardinaux*. Un *Traité historique de la prééminence des rois de France*. Un *Traité des justes prétentions du roi de France sur l'Empire* C'étoit encore une production de flatterie, & cependant elle fit mettre l'auteur à la bastille sur les plaintes des princes d'Allemagne, qui crurent que c'étoit un ouvrage de commande, & que les idées d'*Aubery* étoient celles de Louis XIV. Pour les désabuser

&

& les rassurer, on traita *Aubery* en criminel d'état. Sur ce pied, le célèbre Dupuy n'auroit pas dû sortir de la bastille, car d'après son livre, justement estimé pourtant, les rois de France pourroient revendiquer le domaine de l'Univers. Eh! permettons aux savans de soutenir leurs opinions qui ne font de tort à personne, & qui sont quelquefois utiles; permettons leur même d'avoir tort.

Il y a un autre AUBERY, distingué par le nom de *Du Maurier*, (Louis) & qui n'est pas moins connu que le précédent; il étoit fils d'un ambassadeur en Hollande, il l'avoit suivi dans son ambassade, & avoit fait une étude particulière des affaires de ce pays. On a de lui des *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande;* ces Mémoires sont estimés & cités: il est aussi l'auteur d'une *Relation* de l'exécution de Cabrières & de Mérindol, Paris, 1645, *in*-4°. Et son petit-fils a donné en 1637 des *Mémoires de Hambourg*, qui sont aussi de Louis *Aubery* Du Maurier. Celui-ci eut quelque temps la faveur de la reine Anne d'Autriche, mais son goût l'éloignoit de la cour. Il mourut dans ses terres en 1687.

AUBESPINE. (DE L') (*Hist. de France.*) Nom d'une famille originaire de Beauce, qui a produit plusieurs personnages célèbres, tels que Claude de l'*Aubespine*, baron de Château-Neuf, secrétaire d'état sous François I, Henri II, François II, & Charles IX. Son ministère sert d'époque à un changement; avant lui les *secrétaires d'état* étoient qualifiés secrétaires des finances, & ils prêtoient serment entre les mains du chancelier. Claude de l'*Aubespine* est qualifié secrétaire d'état dans le Traité de Cateau-Cambresis, qui fut en partie son ouvrage, & il paroit être le premier qui ait eu ce titre; c'est depuis lui aussi que les secrétaires d'état prêtent serment entre les mains du roi. Il mourut en 1567, le 11 novembre, le lendemain de la bataille de Saint-Denis; il mourut, dit-on, de la douleur que lui causèrent les guerres civiles, & la veille de sa mort, le jour même de la bataille de Saint-Denis, Catherine de Médicis étant le matin au chevet de son lit, & lui demandant conseil, il ne lui donna que des conseils de paix.

Le garde des sceaux (Charles de l'AUBESPINE, marquis de Château-Neuf,) étoit son petit-fils. L'ayeul avoit vécu & étoit mort au milieu des orages; le garde des sceaux vécut au milieu des intrigues. Le cardinal de Richelieu lui donna les sceaux en 1630, & les lui ôta le 25 Février 1633. Il ne parut, pendant ce ministère, que la créature du cardinal; il présida tous ces tribunaux de sang dont Richelieu faisoit les exécuteurs de ses vengeances; il fut à la tête des commissions, dont l'une condamna si injustement le maréchal de Marillac, à être décapité, & dont l'autre, obligée de condamner le maréchal de Montmorency, ne l'étoit pas moins peut-être d'avertir le roi que, pour l'intérêt même de la justice, il devoit faire grace à un héros, fils de tant de héros; qui, comme eux, avoit rendu d'importans services à l'état, & qui n'avoit failli qu'une fois. « Le garde » des sceaux, » dit M. le président Hénault, » auroit pu se souvenir qu'il avoit été page chez » le père du duc; » il l'auroit dû sans doute, & en conséquence il devoit se récuser. La tyrannie même ne pouvoit rejetter cette excuse. De plus, le garde des sceaux étoit ecclésiastique, & eut besoin d'une dispense pour assister à ces deux procès criminels; c'étoit encore une excuse; mais il étoit bien loin d'en chercher, il vouloit faire sa cour au cardinal. Il en fut mal récompensé. Après ces actes de complaisance dont l'époque est de 1632, le cardinal le fit mettre en prison à Angoulême en 1633, & il y resta jusqu'après la mort du cardinal & de Louis XIII. On n'a pas su bien certainement la cause de sa disgrace. On prétendit que dans un moment où le cardinal étoit malade & paroissoit à l'extremité, il avoit donné des marques excessives de joie, jusqu'à donner le bal & y danser lui-même. Montrer de la gaité, montrer de la tristesse, ces causes de disgrace rappellent le temps des proscriptions & les règnes de Tibère & de Domitien. D'autres ont soupçonné que le cardinal de Richelieu, qui n'avoit pu se faire aimer de la duchesse de Chevreuse, punissoit dans Château-Neuf un rival plus heureux.

Vous avez donc l'insolence de plaire?

Château-Neuf, en 1643, eut la permission de revenir à sa maison de Montrouge; il se jetta dans le parti opposé au cardinal Mazarin, & se fit rendre les sceaux en 1650, par le crédit de la Fronde; on les lui ôta dès l'année suivante, & on le renvoya dans sa maison de Montrouge, parce qu'il étoit toujours contraire au cardinal Mazarin. Il mourut en 1653. Il poussoit très-loin l'orgueil des manières, on ne l'appelloit que le visir.

Gabriel, son frère, évêque d'Orléans en 1604, mort à Grenoble en 1630, âgé de 52 ans, a laissé divers ouvrages; entre autres un Traité: *De veteribus Ecclesiæ ritibus*, in-4°., & un autre *de l'ancienne police de l'Eglise sur l'administration de l'Eucharistie.*

Magdeleine de l'*Aubespine*, leur tante, femme de Nicolas de Neufville de Villeroy, secrétaire d'état, fut célèbre par l'esprit & par la beauté. Ronsard & Bertaud l'ont célébrée. On lui attribue une traduction des Epitres d'Ovide, & d'autres ouvrages en vers & en prose. Elle mourut à Villeroy le 17 Mai 1596.

AUBIGNAC. (FRANÇOIS HÉDELIN, abbé d') (*Hist. littér. mod.*) On connoit sa *pratique du théâtre;* on a oublié les mauvaises pièces qu'elle lui a fait faire.

AUBIGNÉ, (THÉODORE AGRIPPA) (*Hist. mod.*) a lui-même écrit sa vie, sous le titre *d'histoire secrète*, &c. Il naquit le 8 février 1550.

Il fut nommé *Agrippa*, *quasi ægre partus* : sa mère étant morte en accouchant de lui, les médecins, dit-il, proposèrent le choix de sauver la mère ou l'enfant, ce qui peut faire penser qu'on opta pour l'enfant ; mais qui est-ce qui opta ? c'est ce qu'on ne dit point. A huit ans & demi il fut amené à Paris par son père ; en passant par Amboise, ils virent *les têtes de ses compagnons de la conspiration d'Amboise, encore reconnoissables sur un bout de potence.* Cette expression veut-elle dire seulement qu'ils étoient ses compagnons comme protestans, ou signifie-t-elle que Jean d'*Aubigné*, père de *Théodore-Agrippa*, avoit réellement trempé dans la conspiration ? Quoi qu'il en soit, le père s'écria : *Ils ont décapité la France, les bourreaux !* puis mettant la main sur la tête de son fils : *Mon enfant*, lui dit-il, *il ne faut point épargner ta tête, après la mienne, pour venger ces chefs pleins d'honneur ; si tu t'y épargnes, tu auras ma malédiction.*

Théodore-Agrippa s'attacha au roi de Navarre en qualité d'écuyer ; la reine Catherine de Médicis, qui savoit combien Jean d'*Aubigné* avoit eu de zèle pour la religion protestante, dit un jour avec colère à *Théodore-Agrippa* qu'il ressembleroit à son père. *Dieu m'en fasse la grace !* répondit le fils, & voyant qu'elle cherchoit de l'œil un capitaine des gardes pour le faire arrêter, il se retira.

Trois filles de la reine, mesdemoiselles de Bourdeille, de Beaulieu & de Terme, qui toutes trois ensemble, dit-il, faisoient bien cent quarante ans, le regardant d'un air de mépris & lui disant, d'un ton moqueur : *Que contemplez-vous là, monsieur ? — Les antiquités de la cour, mesdames*, répondit-il du même ton. Les dames avouèrent qu'elles s'étoient trompées, elles lui demandèrent son amitié, & voulurent, dit-il, faire avec lui ligue offensive & défensive.

La reine mère, Catherine de Médicis, ayant reproché au roi de Navarre que ses domestiques n'alloient point à la messe, cela fut cause, dit-il, qu'un mardi après pâques, le roi (Charles IX ou Henri III) appercevant d'*Aubigné* dans la galerie, lui demanda s'il avoit fait ses pâques, de quoi, tout interdit, il répondit : *Belle demande, sire ! — Quand & quel jour les avez-vous faites ?* continua le roi ; *— Vendredi dernier*, repliqua l'autre, ne sachant » pas qu'il n'y a que ce pauvre jour dans toute l'année » où on ne dit point de messe, & où on ne communie pas ». Cette replique donna lieu à monsieur de Guise de lui dire tout haut : *Ah ! pour le coup, d'Aubigné, tu ne sais guères bien ton catéchisme.*

» Je veux, dit d'*Aubigné*, donner un exemple » du pouvoir que Dieu s'est réservé sur le courage des hommes : à la nouvelle du massacre de » la saint Barthelemi, d'*Aubigné* se trouvoit accompagné de 80 soldats de sa compagnie, parmi » lesquels il y en avoit certainement une douzaine » des plus braves, & des plus déterminés qui » fussent en France, & il se promenoit avec eux, » sans penser à rien, lorsqu'une voix s'étant fait » entendre, & mise à crier sans dessein, & sans » aucun rapport à leur troupe, ils se mirent tous » à fuir comme un troupeau de moutons, jusque » à perte d'haleine, & puis s'étant pris par la main » trois ou quatre ensemble, un chacun se mit à » contempler son compagnon, témoin de sa peur » & de sa fuite, & à rougir de honte d'avoir pris » l'alarme si mal-à-propos, de sorte que tous tant » que nous étions, conclûmes que Dieu ne donnoit pas le courage & l'entendement, mais qu'il » ne faisoit que le prêter ». Le lendemain quarante hommes de cette troupe battirent un corps de six cens de ces *massacreurs de Paris.*

Lorsque le roi de Navarre se sauva de la cour de France, où il étoit gardé à vûe, d'*Aubigné* facilita son évasion & l'accompagna dans sa fuite. Il rapporte qu'en passant dans un village près Montfort-l'Amauri, le roi, pour satisfaire un besoin, entra sous un toit à porc, & qu'une vieille femme, qui le prit apparemment pour un voleur, alloit lui fendre la tête par derriere d'un coup de serpe, si d'*Aubigné* ne l'en eût empêchée, & que d'*Aubigné* supposant l'évènement arrivé, fit au roi cette épitaphe burlesque.

> Cy gît un roi grand par merveille,
> Qui mourut, comme Dieu permet,
> D'un coup de serpe d'une vieille,
> Ainsi qu'il chioit dans un tect.

On peut se souvenir qu'on avoit fait au roi de Navarre, père de celui-ci, mort d'une blessure qu'il avoit reçue au siège de Rouen, en pissant, l'épitaphe suivante :

> Ami lecteur, le prince ici gissant
> Vécut sans gloire, & mourut en pissant.

Il raconte aussi qu'un gentilhomme voyant approcher de son village la troupe fugitive du roi, la pria (en s'adressant à Roquelaure, qu'il prit pour le chef, parce qu'il étoit le plus doré) de vouloir bien excepter son village du logement de ces gens de guerre, sa demande lui fut accordée à condition qu'il conduiroit la compagnie jusqu'à Château-Neuf, » & cela en vue, seulement, de » l'empêcher de porter la nouvelle de notre » marche à la cour ; en cheminant il se mit à entretenir le roi de Navarre des bonnes fortunes » de la cour, & sur-tout des amours des princesses, où sa femme tenoit le premier rang, & » en racontoit des tours qui enlevoient la paille, » dont fut force au bon prince de rire comme les » autres ».

» En arrivant la nuit à la porte de Château-Neuf, Frontenac cria au capitaine Lépine, maréchal des logis de notre maitre, qui parloit » d'une tourelle, *ouvrez vîte votre porte au roi* » *de Navarre, votre seigneur* : ce qui causa une

» frayeur mortelle au chroniqueur des amours des » princesses, qui se crut perdu ».

D'Aubigné se plaignoit toujours du roi de Navarre, qui, selon lui, ne récompensoit pas assez bien ses services, le roi de Navarre lui ayant donné son portrait, d'*Aubigné* y mit au bas ce quatrain :

Ce prince est d'étrange nature,
Je ne sais qui diable l'a fait,
Car il récompense en peinture
Ceux qui le servent en effet.

Ces libertés ayant peut-être déplu au roi, d'*Aubigné* voulut le quitter, & lui écrivit cette lettre : « Sire, votre mémoire vous reprochera douze » années de mes services, & douze plaies sur » mon corps, elle vous fera souvenir de votre » prison, & que la main qui vous écrit en a rompu » les verrouils, & est demeurée pure en vous servant, vuide de vos bienfaits & exempte de » corruption, tant de votre ennemi que de vous-» même ; par cet écrit je vous recommande à Dieu, » à qui je donne mes services passés, & à vous ceux » de l'avenir, par lesquels je m'efforcerai de vous » faire connoître qu'en me perdant vous avez » perdu votre, &c.

» Il rencontra un épagneul, qui avoit accou-» tumé, dit-il, de coucher sur les pieds du roi ; » cette pauvre bête qui se trouvoit abandonnée » & qui mouroit de faim, le vint carresser, (lui » d'*Aubigné*) de quoi il fut si touché & si attendri, » qu'il le mit en pension chez une femme de la » ville d'Agen, & fit graver sur son collier ce » sonnet » :

Le fidèle citron qui couchoit autrefois
Sur votre lit sacré, couche ores sur la dure ;
C'est ce fidèle chien qui apprit de nature
A faire des amis & des traitres le choix.

C'est lui qui les brigands effrayoit de sa voix,
Des dents les assassins ; d'où vient donc qu'il endure
La faim, le froid, les coups, les dédains & l'injure,
Payement coutumier du service des rois.

Sa fierté, sa beauté, sa jeunesse agréable,
Le fit chérir de vous, mais il fut redoutable
A vos haineux, aux siens pour sa dextérité.

Courtisans, qui jettez vos dédaigneuses vues
Sur ce chien délaissé, mort de faim par les rues,
Attendez ce loyer de la fidélité.

» Le chien fut dès le lendemain mené au roi, » qui passa par Agen, & qui changea de couleur, » en lisant ces vers ».

Quoiqu'il en soit, peu de rois auroient pardonné la lettre & le sonnet, le clément Henri pardonna tout ; si l'on en croit d'*Aubigné*, il y fut presque forcé par la voix publique. A l'assemblée générale des protestans, qui se tint à Sainte-Foix : « les dé-» putés du Languedoc demandèrent au roi de Na-» varre où étoit d'*Aubigné*, & ce qu'il avoit fait d'un » si utile serviteur de Dieu ; à quoi il répondit » qu'il le réputoit toujours sien, & qu'il donne-» roit ordre à son retour. En effet le roi de Na-» varre le rappella par quatre lettres consécutives » que d'*Aubigné*, toujours mécontent, jetta toutes » au feu » ; il ne se rendit enfin qu'aux deux traits suivans qui, en effet, justifient bien Henri IV du reproche d'ingratitude, & montrent en lui une sensibilité, qu'on dit peu commune chez les rois. Le bruit courut que dans une entreprise sur Limoges, faite pour les intérêts du parti protestant, d'*Aubigné* avoit été fait prisonnier. A cette nouvelle, & dans le premier mouvement de sa bonté, le roi de Navarre prit les bagues de la reine pour payer la rançon de d'*Aubigné* ; mais les catholiques traitoient les protestans pris à la guerre en prisonniers d'état, non en prisonniers de guerre, & le bruit courut qu'en conséquence d'*Aubigné* avoit eu la tête tranchée, d'*Aubigné* sut que le roi *en avoit témoigné un grand deuil jusqu'à en perdre le repos.* Il se détermina, pour lors, à retourner à son service.

Le roi de Navarre passant un jour à Cadillac, maison sur la Garonne, au-dessus de Bordeaux, appartenante alors à la maison de Foix, d'où elle a passé par alliance dans celle de la Valette-d'Épernon, voulut voir le cabinet de physique & d'histoire naturelle de François de Candale, de la maison de Foix, mort depuis évêque d'Aire ; ce cabinet passoit alors pour curieux, on y fit, en présence du roi de Navarre, quelques expériences physiques, auxquelles apparemment d'*Aubigné* ne prit point de goût ; il se détacha de la troupe des curieux, & appercevant des tablettes qui étoient aussi un objet de curiosité, & qu'il prévoyoit qu'on ouvriroit, il y grava ces deux vers :

Non isthæc princeps regem tractare doceto,
Sed doctâ regni pondera ferre manu.

Ah ! s'écria monsieur de Candale, en ouvrant les tablettes, *il y a ici un homme. — Tenez-vous le reste pour des bêtes ?* reprit le roi ; & ayant d'abord deviné l'auteur des vers, il se fit un plaisir de le donner à deviner aux autres.

La reine de Navarre n'aimoit pas d'*Aubigné* : elle pria le roi à genoux & en larmes (tant les femmes sont tendres quand elles veulent nuire) de le chasser de sa cour, *& ne le plus jamais voir.* Le roi congédia donc en public d'*Aubigné*, & en particulier il lui dit de rester ; d'*Aubigné* se cachoit le jour, & passoit toutes les nuits dans la chambre de son maître. Cette disgrace apparente lui donna lieu, dit-il, *de connoître ses vrais ou faux amis.*

En 1588, dans une expédition en Poitou, d'*Aubigné* faisant la charge de sergent de bataille dans l'armée protestante, fit sentir, dit-il, aux gens de

pied, l'importance & la néceſſité des piques contre l'avis de ſon maître qui ne les pouvoit ſouffrir.

Dans cette même expédition, faiſant ſigner une capitulation aux catholiques, il les obligea d'ajouter cette clauſe : *Renonçant pour cet effet au déteſtable article du concile de Conſtance :* QU'ON N'EST PAS OBLIGÉ DE TENIR PAROLE AUX HÉRÉTIQUES.

Une nuit, d'*Aubigné* étant couché dans la garderobe de ſon maître avec monſieur de la Force, qui mourut maréchal de France en 1652, âgé de 93 ans, il lui dit à pluſieurs repriſes : » La Force, notre » maître eſt un ladre vert, & le plus ingrat mortel » qu'il y ait ſur la face de la terre; à quoi l'autre » qui ſommeilloit, répondant: *Que dis-tu*, d'*Au-* » *bigné ?* Le roi qui avoit entendu ce dialogue: » *Il dit que je ſuis un ladre vert, & le plus ingrat* » *mortel qu'il y ait ſur la face de la terre*, de quoi » l'écuyer reſta un peu confus, mais ſon maître ne » lui en fit pas pour cela plus mauvais viſage » le lendemain, auſſi ne lui en donna-t-il pas un » quart d'écu d'avantage ».

D'*Aubigné*, en accuſant toujours ſon maître, donne toujours une haute idée de la bonté de ce prince. L'abjuration de Henri IV, déplaiſoit fort à ceux des proteſtans qui n'avoient pas été mis, comme le marquis de Roſny, dans la confidence, & déplaiſoit ſur-tout à d'*Aubigné*; mais ils ſe flattoient au moins que cette abjuration n'étoit pas ſincère. Quelque temps après, Henri ayant été aſſaſſiné par Jean Chatel, montroit à d'*Aubigné* ſa lettre percée d'un coup de coûteau, en lui racontant cette avanture : *D'Aubigné* lui dit à ce ſujet, un bien bon mot de proteſtant: *Sire, vous n'avez encore renoncé Dieu que des lèvres, & il s'eſt contenté de les percer, mais ſi vous le renoncez un jour du cœur, alors il percera le cœur.* Gabrielle d'Eſtrées, qui étoit préſente, ſécria: *Oh ! les belles paroles, mais mal employées ! — Oui, madame*, répliqua d'*Aubigné*, *parce qu'elles ne ſerviront de rien.* Le zèle exceſſif de d'*Aubigné* pour ſa religion, le rendit quelquefois ſuſpect au roi, & lui attira plus d'une diſgrace; on propoſa même de le mettre à la baſtille, & de lui faire ſon procès, & il ne trouva peut-être alors de défenſe que dans le cœur du roi ; en effet il avoit porté le zèle juſqu'à la révolte ouverte. Le roi ayant fait avancer quelques troupes pour inveſtir la Trémoille dans Thouars; ce ſeigneur écrivit à d'*Aubigné* ce billet: » *Mon ami, je vous convie, ſuivant* » *vos juremens, à venir mourir avec votre affectionné,* » *&c.* D'*Aubigné* répondit : *Monſieur, votre lettre ſera* » *bien obéie, je la blâme pourtant d'une choſe, c'eſt* » *d'avoir allégué mes ſermens qui doivent être crus* » *trop inviolables pour me les ramentevoir* ».

» S'étant rendus à Thouars, eux deux ſe mirent » à courir le pays pour aſſembler leurs amis, & » dans cette courſe ils paſſèrent par une bourgade » où deux jours auparavant on avoit coupé quelques » têtes & expoſé ſur la roue quelques aſſaſſins. » D'*Aubigné* s'appercevant que le duc de la Tré- » moille avoit changé de couleur, à la vue de ce ſpectacle, lui prit la main, & lui dit: » Con- » templez de bonne grace ces objets tragiques, » en faiſant ce que nous faiſons, il eſt bon de » s'apprivoiſer avec la mort ».

D'*Aubigné* eut dans la ſuite ſur ce ſujet, avec le roi un éclairciſſement qu'il ſollicita lui-même. » Sire, lui dit-il, » défaites trois boutons de votre eſto- » mach, & faites-moi la grace de me dire pour- » quoi vous avez pu me haïr ». Ce prince ayant pâli à ces mots, comme il faiſoit ordinairement quand il parloit d'affection, lui repliqua: » Vous » avez trop aimé la Trémoille, je le haïſſois, » vous le ſaviez, & cependant vous n'avez pas » ceſſé de l'aimer: Sire, répondit d'*Aubigné*: J'ai » été nourri aux pieds de votre majeſté, & j'y ai » appris de bonne heure à ne pas abandonner les » perſonnes affligées, & accablées par une puiſ- » ſance ſupérieure ». Belle réponſe ſans doute, mais qui ſuppoſe toujours beaucoup de bonté dans le maître qui l'entend ſans colère, & qui finit ce entretien par embraſſer ſon ſujet.

Après la mort d'Henri IV, d'*Aubigné* fut preſque conſtamment en diſgrace. Lorſque les députés des Egliſes proteſtantes vinrent ſaluer le nouveau roi, d'*Aubigné* étoit à leur tête, le conſeil du roi ſe » ſcandaliſa de ce que pas un d'eux ne s'étoit » agenouillé, ni en entrant, ni en ſortant, de ma- » nière que M. de Villeroy, à l'iſſue de l'audience » attaquant d'*Aubigné*, lui demanda pourquoi il » n'avoit pas fléchi le genouil, ſur quoi il répon- » dit audacieuſement: qu'il n'y avoit dans leur » troupe que des gentilshommes & des eccléſiaſ- » tiques qui ne doivent au roi que la révérence » & non pas la génuflexion ».

La reine-mère, Marie de Medicis, pour rendre d'*Aubigné* ſuſpect à ſon parti, affecta d'avoir avec lui une converſation ſecrète pendant deux heures; elle lui fit faire de grandes promeſſes par un homme de confiance auquel d'*Aubigné* répondit : *J'aurai de la reine tout ce que je deſire, c'eſt qu'elle me tiendra pour bon chrétien, & pour bon françois.* On ne ſe rebuta point, & on lui envoyoit continuellement, avec des apparences de myſtère qu'on vouloit qui fuſſent apperçues, la Varenne, homme ſuſpect aux Proteſtans. Un de ceux que la cour avoit corrompus, & qui, de concert avec elle, feignoit toujours un grand zèle pour le parti, lui dit un jour en préſence du duc de Bouillon : « *Qu'eſt* » *donc allé faire la Varenne en votre logis*, *où il a* » *été douze fois depuis hier ?* D'*Aubigné* répondit : » *Ce qu'il a fait chez vous la première fois, & ce qu'il* » *n'a pu faire chez moi la douzième* ».

Le duc de Bouillon, gagné vraiſemblablement lui-même par la cour, propoſoit à Saumur, dans l'aſſemblée des Proteſtans de remettre les places de ſûreté, & de ſe livrer entièrement à la diſcrétion de la reine & de ſon conſeil, il n'appuyoit cette étrange propoſition que du mérite qu'il y auroit pour des chrétiens à aller volontairement au martyre, ſi la reine n'étoit pas déſarmée par

cette conduite. « *Oui*, s'écria d'*Aubigné*, *aller au* » *martyre est d'un chrétien, mais y conduire ses frères* » *est d'un traître & d'un bourreau* ».

Aux premiers mouvemens que firent contre la cour le prince de Condé, les ducs de Rohan & de Bouillon, ils envoyèrent sommer d'*Aubigné* de leur déclarer ses sentimens. Voici la réponse de d'*Aubigné*, elle étoit d'un homme qui prévoyoit les évènemens. *Nous voulons bien mettre sur nos épaules le fardeau de votre guerre, délivrez-nous de celui de votre paix.* En effet les princes ne tardèrent pas à faire leur paix, d'abord par le traité de Sainte-Menehoud, du 15 mai 1614, ensuite par le traité de Loudun en 1616, qui fut, selon l'expression de d'*Aubigné*, *une foire publique de perfidies particulières & de lâchetés générales.* Le prince de Condé, qui dans les conseils appelloit d'*Aubigné* son père, lui dit après ce traité : *Allez à Doignon*, (c'étoit le nom d'un château assez fort, appartenant à d'*Aubigné*, & où il se croyoit en sûreté,) d'*Aubigné* lui répondit : *& vous à la bastille.* En effet, le prince fut arrêté le 1 septembre 1616, & ne sortit de prison que le 20 octobre 1619. D'*Aubigné* prétend que ce prince, pour récompense des services qu'il lui avoit rendus, le peignit à la cour comme *un factieux, ennemi de la royauté, & capable lui seul tant qu'il vivroit d'empêcher le roi de règner absolument.*

D'*Aubigné* étoit ennemi déclaré du duc d'Epernon; deux gentilshommes lui ayant rapporté que » ce duc avoit déclaré hautement devant cinq » cens gentilshommes, que s'il ne trouvoit le » moyen de le faire tuer, il se réduiroit à le » faire appeller dans un pré pour venir mesurer » avec lui une des bonnes épées de France : » d'*Aubigné* fit une réponse assez remarquable : « Je » ne suis pas, dit-il, si ignorant que je ne sache » les prérogatives des ducs & pairs de France, & » le privilège annexé à leur dignité de ne se point » battre contre leurs inférieurs : je sais de plus le » respect que je dois au colonel-général de l'infanterie Françoise, mais si un excès de colère, » ou de valeur, avoit poussé M. d'Epernon à me » commander absolument d'aller mesurer cette » bonne épée dans un pré; certes il seroit obéi.... » Un des deux gentilshommes ayant repliqué que » M. d'Epernon avoit des qualités dont il ne pouvoit se dépouiller pour venir à une pareille » épreuve de son courage; d'*Aubigné* lui dit : Monsieur, nous sommes tous en France où les princes qui sont nés dans la peau de leur grandeur, » ne sauroient la dépouiller sans s'écorcher, mais » sachez qu'on peut se dépouiller sans se blesser, » de cette grandeur, quand on ne la possède que » par acquêt. Le duc d'Epernon peut donc s'en » dépouiller, puisqu'il n'est né que simple gentil-» homme ainsi que moi ». On objecta encore à d'*Aubigné* la foule de seigneurs & de gentilshommes qui entouroient M. le duc d'Epernon, & qui, lui disoit-on, « l'empêcheroient de vous faire un appel, quand il s'y résoudroit & de vous assurer » le lieu du combat ». D'*Aubigné* prenant feu à ces paroles; « je le tirerai, dit-il, de cette peine, » je me fais fort d'assurer un lieu de combat dans » le gouvernement même de M. d'Epernon, & » d'en garantir la sûreté contre tous ses amis ». D'*Aubigné* ajoute que le duc d'Epernon, *ou l'archevêque de Bordeaux*, le cardinal de Sourdis, ou *peut-être tous les deux ensemble*, payèrent des scélérats pour l'assassiner, & qu'il écrivit à M. de *Candale*, *qu'il conseillât à son père de choisir de meilleurs ouvriers.*

Il y eut jusqu'à quatre arrêts de mort rendus contre d'*Aubigné*, pour des crimes, dit-il, *qui lui avoient fait honneur & plaisir* ; par exemple pour avoir rétabli des temples de Protestans, ruinés par les Catholiques. La France le faisoit persécuter par ses agens, à Genève, où il s'étoit retiré ; il croit même qu'on rendit exprès le quatrième arrêt de mort pour traverser le mariage qu'il étoit prêt de contracter à Genève, avec une veuve fort respectée dans cette ville, & qui étoit de la maison de Burlamachi de Luques ; d'*Aubigné* prit son parti, il porta lui-même son arrêt à cette veuve, qui lui dit : *Je suis trop heureuse de partager avec vous la querelle de Dieu.* Un protestant, nommé *Fossiat*, fit sur ce mariage ces quatre vers.

> Paris te dresse un vain tombeau,
> Genève un certain hymenée ;
> A Paris tu meurs en tableau,
> Ici, vis au sein de Renée.

D'*Aubigné* lui-même fit ces quatre autres :

> Quand d'*Aubigné* se vit un corps sans tête,
> Il maria son tronc pâle & hideux,
> Très-assuré qu'une femme bien faite
> Auroit assez de tête pour tous deux.

D'*Aubigné* termine son histoire par une déclaration qui tient lieu de malédiction contre son fils aîné, Constant, père de madame de Maintenon, dont la conduite fut en effet très-mauvaise, & qui fut obligé de s'expatrier, ayant été accusé d'avoir fait de la fausse monnoie. Ce fils dénaturé s'étant fait catholique par intérêt, voulut surprendre son père dans le château du Doignon, & le livrer aux Catholiques. D'*Aubigné* prétend que « les pères Arnoux & Dumay, jésuites, lui ob- » tinrent un bref du pape pour pouvoir assister au » prêche & participer à la cène des Réformés sans » que cela pût nuire à sa catholicité, de laquelle » il ne faisoit pas encore profession ouverte ».

Théodore Agrippa d'*Aubigné* mourut à Genève le 29 avril 1630. On lit sur sa tombe dans le cloître de Saint-Pierre de Genève, son épitaphe en mauvais latin qu'il avoit faite lui-même.

Ses ouvrages, sont 1°. son *Histoire universelle, depuis 1550 jusqu'en 1601 avec une histoire abrégée*

de la mort d'Henri IV, 3 vol. *in*-fol. à Saint-Jean d'Angely, quoique le titre porte à Maillé, 1616, 1618, 1620, réimprimés en 1626. Le premier volume fut brûlé par la main du bourreau dans la cour du collège royal à Paris, comme nous l'apprenons de d'*Aubigné* lui-même, qui en triomphe.

2°. Les *Tragiques*, 1616, *in* 4°. & *in*-8°.

3°. *Petites œuvres mêlées*, Genève, 1630, *in*-8°.

4°. L'histoire secrète de Théodore Agrippa d'*Aubigné*, écrite par lui-même & adressée à ses enfans; c'est de cette histoire que nous avons tiré la plûpart des traits qu'on vient de voir.

Mais les deux ouvrages les plus célèbres de d'*Aubigné* sont *la Confession de Sancy*, satyre amère contre l'homme illustre & alors puissant, dont elle porte le nom, & *le baron de Fœneste*, qu'on croit être une satyre contre le duc d'Epernon, & qui en est une assez plaisante contre les Gascons, ou de naissance, ou de caractère. L'interlocuteur du baron de Fœneste, le fin & raisonnable Enay, qui *parle toujours si sagement*, dit le père le Long, *n'est autre chose que Duplessis-Mornay.* Madame de Caylus, dans ses souvenirs, dit que c'est d'*Aubigné* lui-même, ce qui est bien plus vraisemblable. Ce sage Enay n'est pas si sage qu'il ne se permette des gaités un peu fortes, sur-tout contre les Catholiques; c'est lui qui rapporte cette épigramme contre un maitre de pension nommé Goulu & sa femme.

> Du Goulu, savant, ne prend guères
> Les barbus pour pensionnaires,
> Il choisit les petits-enfans:
> Mais la Goulue les veut grands.

Parmi les détails de cet ouvrage, nous observerons particulièrement deux points.

L'un concerne le duel; Enay, prétend que par l'édit d'Henry IV, du mois de juin 1609, les duellistes sont condamnés à *être pendus par les pieds*, circonstance dont l'édit ne parle pas. L'éditeur ajoute, d'après le Grain, que deux braves soldats aux gardes furent passés par les armes, non pas pour s'être battus, mais seulement pour s'être entre-appellés en duel. Cependant Enay, qui condamne les duels, avoue qu'il y en a de très-justes, à savoir, dit-il, « quand le roi les concède, ou pour » crime de lèze-majesté trop caché, ou pour ac» cusation de trahison, ou pour maintenir l'hon» neur d'une femme de bien oppressée, ou pour » supporter l'orphelin contre le meurtrier injuste » du père ».

Ce discours suppose que dans ces cas le roi permettoit le duel; & en effet l'article V de l'édit de juin 1609, porte que la partie offensée demandera le combat au roi, ou aux maréchaux de France, & cet édit en tout, paroît conserver le duel judiciaire, & ne proscrire que le duel entrepris par autorité privée.

Le second article que nous avons à observer est qu'on trouve dans le *baron de Fœneste* une ample énumération de tous ces noms bisarres de couleurs & de toutes ces parures de fantaisie, que nous avons vû renaître dans des temps modernes & que nous avions crus sans exemple. « Bleu turquoise, » orangé, feuille morte, isabelle, zinzolin, cou» leur du roi, minime, tristamie, ventre de biche, » ou de nonain, amarante, nacarade, pensée, » fleur de seigle, gris de lin, gris d'été, orangé, » pastel, espagnol malade, celadon, astrée, face » grattée, couleur de rat, fleur de pêcher, fleur « mourante, verd naissant, verd gay, verd brun, » verd de mer, verd de pré, verd de gris, merde» d'oye, jaune paille, jaune doré, couleur de Ju» das, de vérole, d'aurore, de serein, escarlate, » rouge, sang de bœuf, couleur d'eau, couleur » d'ormus, argentin, singe mourant, couleur d'ar» doise, gris de ramier, gris perle, bleu mourant, » bleu de la fève, gris argenté, merde d'enfant, » couleur de selle à dos, de veuve réjouie, de » temps perdu, fiammette, de soulphre, de la fa» veur, couleur de pain bis, couleur de constipé, » couleur de faute de pisser, jus de nature, singe » envenimé, ris de guenon, trépassé revenu, » espagnol mourant, couleur de baise-moi, ma » mignonne, couleur de péché mortel, couleur de » crystaline, couleur de bœuf enfumé, de jambons » communs, de soucy, de desirs amoureux, de » racleurs de cheminées ».

AUBIGNY, (*Hist. de Fr.*) ville & terre considérable dans le Berry, fut donnée en apanage à la branche d'Evreux, puis étant retournée à la couronne, par l'extinction de cette branche, Charles VII en fit don à Jean Stuart, comte de Buchan, pour prix de ses services & du secours de sept mille Ecossois, qu'il lui amena dans ses besoins pressans. On sait d'ailleurs qu'il fit le comte de Buchan, connétable, & qu'il forma de quelques braves, choisis parmi les Ecossois de Buchan, une compagnie d'ordonnance, à laquelle il confia la garde de sa personne, & qui est encore représentée par la premiere compagnie des gardes du roi, qui en a retenu le nom de *garde écossoise*. Quant au domaine d'*Aubigny*, il fut encore réuni à la couronne en 1672 par l'extinction de la branche de la maison Stuard, issue du comte de Buchan. En 1684, Louis XIV, à la sollicitation de Charles II, roi d'Angleterre, érigea *Aubigny* en duché pairie, en faveur de la duchesse de Portsmouth & de ses héritiers; en conséquence il passa au duc de Richemont, fils de Charles II, & de la duchesse de Portsmouth. Ce prince, né le 2 août 1672, fut naturalisé en France, en 1685, & y fit profession de la religion catholique; dans la suite il repassa en Angleterre, s'attacha au roi Guillaume III. & fit profession de la religion anglicane. Il est mort le 7 juin 1723, laissant postérité.

AUBREY, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) Anglois, né en 1626, mort à Oxford en 1700, auteur de la *vie de Hobbes*, en anglois, & d'une histoire

naturelle de la province de Surrey, sous le titre de *Promenade de la province de Surrey*, aussi en anglois. On a de lui encore des *mélanges sur divers sujets*.

AUBRIOT, (HUGUES) (*Hist. de Fr.*) prévôt de Paris, avoit obtenu la faveur du roi Charles V, par ses talens, & celle du duc d'Anjou, son frère, par un peu de penchant au despotisme; c'est lui qui fit construire la bastille, pour tenir en respect les bourgeois de Paris, & le petit châtelet pour tenir dans le devoir les écoliers de l'université. Ceux-ci, qui étoient presque tous des hommes faits, étoient devenus redoutables par le nombre, par l'insolence & par l'impunité. *Aubriot* entreprit de leur ôter ce dernier avantage; il les faisoit arrêter par-tout où on les trouvoit causant du désordre, & il les retenoit dans sa prison du petit châtelet. Il y avoit fait creuser deux grands cachots, qu'il appeloit le *clos Bruneau*, & *la rue du Fouare*, du nom de deux quartiers de Paris, où l'université tenoit ses écoles. L'université jura sa perte; mais *Aubriot* avoit pour lui la faveur des princes & les droits d'un bienfaiteur public. Paris lui devoit la naissance de la police en tout genre, la sûreté, la propreté des rues, la salubrité de l'air, l'invention des égoûts & des canaux souterreins, le revêtissement du quai du Louvre, en pierres, la construction du pont Saint-Michel, la reconstruction du pont-au-Change, & l'emploi de tous les indigens à ces travaux utiles. Nul homme public n'avoit encore si bien mérité de l'état : l'infamie fut le prix de ses services. A force de perquisitions sur sa vie privée, on parvint à découvrir que cet homme aimoit les femmes; on lui imputa d'aimer par préférence les Juives : bientôt il fut Juif & hérétique tout à la fois; car on croyoit alors fortifier les accusations en les accumulant, sans s'embarrasser si elles étoient contradictoires. Comme c'étoit pour des péchés & non pour des crimes qu'on l'arrêtoit, ce fut dans les prisons de l'officialité qu'on le conduisit, ce fut à l'officialité qu'on le jugea; il alloit être brûlé vif : la cour n'osant le défendre, crut faire beaucoup, en sollicitant pour lui une sentence plus modérée. Il fut obligé de demander pardon à genoux & nuę tête sur un échafaut dressé devant l'église de Notre-Dame, & de se soumettre à la pénitence publique qui lui seroit imposée. On lui mit ensuite par dérision, une mitre sur la tête; l'évêque de Paris le prêcha publiquement, & le condamna au pain & à l'eau, & à finir sa vie dans *la fosse*, c'est-à-dire, dans un cachot, sentence visiblement dictée par l'université, qui assistoit à cette cérémonie, ayant le recteur à sa tête. Le peuple, qui avoit paru voir avec plaisir l'humiliation d'*Aubriot*, le délivra l'année suivante dans une sédition, pour en faire son chef; c'étoit la sédition des *Maillotins* au commencement du règne de Charles VI. Le sage *Aubriot* ne fit d'autre usage de sa liberté, que de se dérober par la fuite à de tels amis & à de tels ennemis; il alla chercher dans la Bourgogne, sa patrie, un asyle ignoré, où il pût vivre en paix & en sûreté. De ce moment l'histoire est muette sur son compte, par conséquent il y a lieu de croire que le reste de sa carrière fut heureux.

La place de prévôt de Paris, qu'il avoit remplie avec tant de gloire, étoit alors aussi orageuse qu'importante; la police naissante étoit sans cesse aux prises avec la tyrannie & la sédition. On compte jusqu'à vingt-quatre prévôts de Paris sous le seul règne de Charles VI. Il faut même en compter vingt-sept, parce que Pierre des Essarts le fut deux fois, & Tanneguy du Châtel trois fois. Un prévôt de Paris étoit toujours alors un favori de la faction dominante, désigné pour victime à la faction contraire lorsqu'elle seroit dominante à son tour. Audouin Chauveron, successeur d'*Aubriot*, fut déposé par le duc d'Orléans, uniquement pour avoir été en place sous le gouvernement des ducs d'Anjou, de Berry & de Bourgogne. On lui fit son procès, il fut trouvé irréprochable, & n'en resta pas moins déposé. La disgrace des autres, souvent plus méritée, n'eut presque jamais de motif plus juste.

AUBRY, (JEAN) est le nom d'un charlatan empyrique & alchymiste, médecin, chirurgien, prêtre, moine, voyageur, aventurier en un mot, dont Guy Patin parle avec beaucoup de mépris & qui a laissé des ouvrages propres à justifier ce mépris, tels que *l'abrégé des secrets de Raimond Lulle*, *la merveille du monde*, ou *la médecine véritable ressuscitée; le triomphe de l'archée*, *& le désespoir de la médecine*. Ces deux derniers ouvrages ont depuis été réunis sous ce titre : *La médecine universelle & véritable. Jean Aubry* est mort vers 1667.

AUBRY, (JACQUES CHARLES) est aussi le nom d'un avocat très-célèbre, mort le 22 octobre 1739, & dont le fils exerce encore aujourd'hui la même profession, avec l'estime publique.

AUBUSSON, (D') (*Hist. de Fr.*) C'est le nom d'une grande & ancienne maison; elle le tire d'*Aubusson*, ville de la province de la Marche, limitrophe de l'Auvergne, & célèbre par ses tapisseries. De cette maison étoient le chevalier de Rhodes, Louis d'*Aubusson*, connu sous le nom du commandeur de Charroux; son neveu, plus célèbre que lui, Pierre d'*Aubusson*, trente-neuvième grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dont la résidence étoit alors à Rhodes; ce fut lui, qui en 1480, fit lever aux turcs le siège de Rhodes;

Rhodes, des Ottomans ce redoutable écueil.

De la même maison étoient encore ce fameux maréchal de la Feuillade, colonel des gardes françoises, qui fit fondre à ses dépens, & élever en 1686, dans la place des Victoires, la statue pédestre de Louis XIV, & le duc de la Feuillade, gendre de M. de Chamillart, & qui en 1706, conduisoit le siège de Turin. Ce dernier étoit fils du maréchal.

L'archevêque d'Embrun, oncle du duc & frère du maréchal, fut employé dans plusieurs ambassades importantes; ce fut lui qui en 1661, engagea

le roi d'Espagne à faire au roi de France ; cette réparation solemnelle de l'insulte faite à Londres au comte d'Estrades, par le baron de Batteville, & cette déclaration si précise, qu'il avoit défendu à ses ambassadeurs & ministres de concourir avec ceux du roi de France.

AUCOUR, (JEAN - BARBIER D') *Voyez* BARBIER.

AUDEBERT, (GERMAIN) (*Hist. litt. mod.*) jurisconsulte & poëte d'Orléans, fut anobli en France, comme jurisconsulte, & fait chevalier de Saint-Marc à Venise, comme poëte, & en reconnoissance d'un éloge en vers, de la ville de Venise; il étoit disciple d'Alciat, il mourut en 1598, âgé de plus de vingt ans. On a de lui un recueil *in-8°*. de poësies latines.

AUDIFFRET, (HERCULE) général de la doctrine chrétienne, mort en 1659, doit être nommé, parce qu'il fut l'oncle & le maître de Fléchier.

AUDIGUIER, (VITAL D') (*Hist. litt. mod.*) sieur de la Menor, près de Villefranche de Rouergue, auteur de l'ouvrage intitulé : *L'usage des duels* & de quelques autres ouvrages moins connus, eut une destinée singulière & malheureuse. *Magistrat royal*, il fut attaqué & blessé dangereusement à différentes reprises par des ligueurs, à cause de son attachement à Henri IV. Il fut volé en voyage & laissé sans ressource par un domestique infidèle. A peine relevé d'une grande maladie, il fut appellé en duel, blessa son ennemi & fut obligé de fuir & de se cacher. Ce fut cette aventure qui lui fit faire son traité des duels. Il fut mis en prison, il essuya un procès criminel étant innocent; il finit, dit-on, par être assassiné vers l'an 1630, il étoit né vers l'an 1565.

AUDITOIRE, (*Hist. mod.*) siège, banc, tribunal à Rome. Les divers Magistrats avoient des *auditoires* conformes à leur dignité ; ceux des officiers supérieurs, s'appelloient *tribunaux*, & ceux des inférieurs *subsellia*.

Les juges *pédanées*, ainsi nommés parce qu'ils jugeoient de bout, avoient leurs *auditoires* dans le portique du palais impérial; ceux des Hébreux aux portes des villes. Les juges des anciens seigneurs avoient leurs sièges sous un orme planté devant le principal manoir, & c'étoit-là leur *auditoire*.

AUDITOIRE, en ce sens; c'est-à-dire employé comme synonyme à *tribunal*, ne se dit que du siège des Juges subalternes. (*H*)

AUDITOIRE, dans les anciennes églises, étoit la partie où les assistans s'instruisoient, se tenant de bout.

L'*auditoire*, étoit ce qu'on appelle aujourd'hui la *nef*.

Dans les premiers siècles de l'Eglise on contenoit si sévèrement le peuple dans les bornes de cet *auditoire*, que le concile de Carthage excommunia une personne pour en être sortie pendant le sermon. (*H*)

AVENELLES *ou* DES AVENELLES, (PIERRE) (*Hist. de Fr.*) c'est le nom d'un avocat protestant chez qui l'intérêt de l'état prévalut sur un intérêt de secte, & qui revéla la conjuration d'Amboise, dont la Rénaudie lui avoit fait confidence.

AVENTIN, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) auteur des *annales de Bavière*, mort en 1534, & dont l'ouvrage n'a paru qu'en 1554 par les soins d'un éditeur, nommé Jérôme Ziegler.

AVENTURIERS, s. m. pl. (*Histoire mod.*) Les *aventuriers* étoient dans l'origine des boucaniers qui, après avoir détruit dans les Antilles une grande partie des bœufs sauvages & des sangliers, las de suivre dans les bois les traces d'une proie devenue rare, & que l'expérience du péril rendoit rusée & difficile à saisir, montèrent sur des flibustes pour faire la pêche, s'ennuyèrent bien-tôt d'un travail pénible, dont le fruit suffisoit à leur subsistance & non à leur avarice, armèrent leurs barques en guerre, & allèrent chercher fortune sur l'Océan. Ces espèces de chevaliers errans couroient les mers, non pas comme nos anciens preux parcouroient la terre pour détruire les brigands, mais pour commettre eux-mêmes les plus horribles brigandages. L'histoire de ces pirates apprend à ne pas confondre l'héroïsme véritable avec la bravoure. Aucun corps militaire ne peut se vanter de traits d'audace aussi extraordinaires. Féroces, impitoyables, s'ils prenoient un vaisseau, l'équipage étoit presque toujours massacré. S'ils prenoient une ville, ils n'en sortoient guère sans se récréer les yeux par le spectacle d'un incendie. Ce ramas de brigands, rassemblés par la soif des richesses, formoit une république gouvernée par des loix rarement violées. Ces hommes, à qui l'injustice ne coûtoit rien, étoient justes envers eux-mêmes. Les récompenses réservées aux blessés étoient prises sur la masse commune du butin même avant le partage, & personne n'en murmuroit. Le prix d'un bras, d'une jambe, d'un œil perdus dans un combat étoit fixé & payé sur le champ. Le plus brave étoit chef & toujours obéi. Ces barbares, ennemis de toute autorité, étoient esclaves de la discipline qu'ils s'étoient imposée. Ce qui afflige le plus l'homme qui pense, en lisant l'histoire de ces fléaux de l'humanité, c'est de voir qu'une sorte d'amitié puisse s'allier avec la barbarie, le vol & tous les crimes. Avant de partir pour une expédition, deux *aventuriers* s'associoient comme les anciens frères d'armes, juroient de partager le péril, la gloire, le butin, & tous deux observoient fidèlement le traité. Si l'un périssoit dans le combat, l'autre vengeoit la mort de son ami, & héritoit de la part qui lui étoit due. On en a vu plusieurs s'associer pour la vie, & observer ce pacte jusqu'à la mort. Les François, les Espagnols, les Anglois, les Hollandois avoient leurs *aventuriers* qui infestoient sans cesse les côtes de l'Amérique. Dans des temps de guerre, chaque nation envoyoit les siens contre la nation ennemie pour détruire son commerce ; mais quand la paix étoit signée, l'autorité des souverains ne pouvoit plus retenir ces brigands,

brigands, accoutumés à combattre pour eux-mêmes & non pour la patrie. Ils ont souvent rallumé des guerres éteintes; & quelquefois on les a vus s'emparer même des vaisseaux de leur nation. Lorsque des flibustiers ennemis se rencontroient sur la mer, ils s'évitoient, & l'on en sent assez la raison. La ruse leur étoit familière, & souvent ils la poussoient jusqu'à la perfidie. Leur but étoit de surprendre & non pas de combattre; mais lorsqu'ils trouvoient l'ennemi sur ses gardes, ils faisoient assez voir que, s'ils adoptoient, pour vaincre, la méthode la plus aisée, ce n'étoit pas qu'ils fussent intimidés par le péril.

Le rendez-vous des *aventuriers* François, étoit l'île de la Tortue sur les côtes de S. Domingue; ce fut vers 1630 qu'ils s'y établirent; ils en chassèrent les Espagnols, furent chassés à leur tour, y rentrèrent & s'y maintinrent. Ils eurent beaucoup de part aux révolutions qui agitèrent cette colonie. Ils se signalèrent par de fréquentes révoltes. Leurs chefs avoient plus d'autorité que les gouverneurs même. La cour osoit à peine nommer ceux-ci, sans le suffrage de cette soldatesque plus dangereuse qu'utile. Le plus grand désavantage de cette institution, moins autorisée que tolérée, c'est que les flibustiers engageoient les colons à grossir leur multitude, que ceux-ci de brigands devenoient oisifs, & aimoient mieux, au péril de leur vie, s'enrichir des dépouilles de nos ennemis, que de se nourrir paisiblement des productions de la terre qu'il falloit cultiver. Le premier qui se fit un nom dans les Antilles, fut Pierre, dit le Grand: il s'étoit embarqué pour courir des aventures. Son vaisseau avoit été battu par la tempête. L'eau entroit de toutes parts. Les vivres étoient épuisés. Vingt-six hommes exténués de fatigue composoient tout l'équipage. On apperçut un gros vaisseau Espagnol, Pierre le Grand l'aborde, y jette ses vingt-six compagnons, & pour leur ôter tout espoir de retour, crève sa barque & la fait couler bas. Après un combat opiniâtre, il demeura maître de l'Espagnol, monté par quatre ou cinq cens hommes. L'Ollonnois qui parut après celui-ci, n'étoit ni moins téméraire ni moins heureux. Tandis que les Espagnols faisoient des réjouissances publiques sur un faux bruit de la mort de ce pirate, qu'il avoit fait courir lui-même, à la tête de vingt & un soldats divisés dans deux canots, il osa attaquer une frégate défendue par trois cens Espagnols, en fit périr la moitié par le feu de sa mousqueterie, massacra le reste de sa propre main, & s'empara du vaisseau. Un succès si extraordinaire lui acquit la plus haute réputation. Michel le Basque, intrépide brigand, s'attacha à lui; une foule d'*aventuriers* vinrent lui offrir leurs services, il eut bientôt une escadre, entra dans la baie de Venezula, s'empara de Macaraïbo, & emporta tout ce que les Espagnols avoient laissé de trésors dans cette ville. A peine revenu de cette expédition, il en médita une autre, descendit sur les côtes de la province d'Honduras, parut sous les murs de San-Pedro, vit une garnison nombreuse rangée sur les remparts, livra l'assaut, & avec trois cens hommes entra triomphant dans une ville qui auroit pu se défendre contre une armée. Quelques jours après, ce conquérant, jetté par la tempête sur une côte inconnue, fut dévoré par les Indiens. Une mort si cruelle n'effraya point Monbars. Ce jeune homme avoit sucé avec le lait la haine du nom Espagnol. C'étoit dans le récit du massacre des Péruviens, qu'il avoit appris à lire. Dès sa plus tendre enfance, il avoit juré de consacrer toute sa vie à la destruction de la nation Espagnole. Un jour qu'il jouoit sur un théatre le rôle d'un François insulté par un Espagnol, il entra si bien en scène, que si l'on n'eût arraché de ses bras son camarade déja meurtri de coups, il alloit l'égorger. Dès qu'il eut la force de lever une hache, il se jetta sur une barque, & courut sus aux Espagnols; il fut le fléau de leur commerce, prit leurs vaisseaux, ravagea leurs provinces, brûla leurs villes. Chaque fois qu'il massacroit un Espagnol, *je voudrois*, disoit-il, *que ce fût le dernier*. Son cri de guerre étoit, *point de quartier aux Espagnols*. Il n'avoit d'autre but, disoit-il, que d'appaiser les mânes des Américains exterminés par ces impitoyables conquérans. Mais pour venger l'humanité, il ne falloit pas l'outrager. Les Espagnols opposèrent aux *aventuriers* François des hommes à qui un instinct aussi féroce avoit fait embrasser la même profession: les Anglois avoient leur Morgan, les Hollandois leur Laurent Degraff qui depuis trahis sa république pour servir la France. On rendra compte de leurs exploits dans le récit des grandes expéditions où ils se sont réunis aux troupes nationales. On a vu aussi la Méditerranée & l'Archipel infectés de ces brigands. Les puissances européennes ont frappé les coups les plus terribles sur ces républiques africaines qui s'enrichissent des dépouilles des nations commerçantes. On a négocié avec elles, & les traités n'ont guères mieux réussi que les châtimens. (*M.* DE SACY.)

AVENZOAR, ou ABENZOAR, (*dit le Sage & l'Illustre.*) (*Hist. des Arab.*) médecin Arabe du douzième siècle, contemporain d'Averroès, & loué par ce dernier. On prétend qu'il vécut 136 ans & qu'il eut l'obligation de cette longue vie à ses connoissances en médecine, en chirurgie & en pharmacie; on a de lui un ouvrage intitulé : *Rectificatio medicationis & regiminis*, Lyon, 1531. *in*-8° & un traité sur les fièvres, Venise 1576, *in-fol.*

AVERANI, (BENOIT) (*Hist. litt. mod.*) On dit des choses merveilleuses des connoissances & de la mémoire de ce savant. Il savoit tout & pouvoit tout enseigner. Il n'y avoit point de poëte latin ou italien, qu'il ne sût presque entièrement par cœur, dont il ne citât sur le champ de longs passages, & dont il ne pût trouver chaque article à l'ouverture du livre. Né à Florence en 1645. Mort à Pise en 1707. On a un recueil de ses œuvres

latines, en 3 volumes *in-fol*, imprimé à Florence en 1717.

AVERROES, (*Hist. des Arab.*) philosophe & médecin fameux du douzième siècle, traduisit le premier en arabe, Aristote, & le commenta; ce qui le fit surnommer le *commentateur.* Il exerçoit à Cordoue, sa patrie, une sorte de magistrature. On lui dénonça un poëte juif, qu'on accusoit de licence dans ses vers, il le réprimanda, mais voyant le succès de ces mêmes vers, & sachant que chacun les récitoit publiquement dans Cordoue, il ferma l'oreille aux plaintes qu'on vouloit lui en faire, en disant: *Une seule main pourroit-elle fermer mille bouches?* Un auteur contemporain ou presque contemporain, & qui avoit vu ses fils à la cour de l'empereur Fréderic II, nous a rapporté son jugement sur les principales religions; il appelloit la religion chrétienne, *une religion impossible*, à cause de ses mystères; la religion juive une *religion d'enfans*, à cause des différens préceptes & des observations légales; & la religion mahométane, une *religion de pourceaux*, à cause des plaisirs des sens proposés pour récompense. Ses ouvrages de médecine ont été recueillis sous ce titre: *Collectaneorum de re medicâ, sectiones tres.*

AVERTISSEUR, s. m. (*Hist. mod.*) officier de la maison du roi, dont la fonction est d'annoncer quand le roi vient dîner. (*A. R.*)

AVEUGLES, (*Hist. mod.*) hommes privés de la vue qui forment au Japon un corps de savans fort considérés dans le pays. Ces beaux esprits sont bien venus des grands; ils se distinguent surtout par la fidélité de leur mémoire. Les annales, les histoires, les antiquités, forment un témoignage moins fort que leur tradition: ils se transmettent les uns aux autres les événemens; ils s'exercent à les retenir, à les mettre en vers & en chant, & à les raconter avec agrément. ils ont des académies où l'on prend des grades. *Voyez Banh. Asia. & l'Hist. du Japon* du père Charlevoix. (*A. R.*)

AUGEARD, (MATHIEU) (*Hist. litt. mod.*) connu par son *recueil d'arrêts des différens tribunaux du royaume*, en 3. vol. *in-4°*, étoit un avocat au parlement de Paris; il fut secrétaire du sceau, sous M. Chauvelin, le garde des sceaux, puis secrétaire du roi. Mort le 27 décembre 1751.

AUGER, (EDMOND) (*Hist. de Fr.*) naquit en 1530. au village d'Alleman dans le diocèse de Troyes; il prit l'habit de jésuite à Rome sous saint Ignace; il revint en France pour convertir les protestants, & dans le cours de cet apostolat, quelquefois dangereux alors, il tomba entre les mains du baron des Adrets, alors protestant, qui voulut le faire pendre; un ministre obtint sa grace, qui arriva au moment où il avoit déja le pied sur l'échelle. Henri III le nomma son prédicateur & son confesseur. Il mourut en 1591. Un P. Dorigny a écrit sa vie.

AUGILES ou AUGILITES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) peuples d'Afrique, qui habitoient la contrée qui séparoit les Garamantes des Troglodites. Hérodote les confond avec les Nasomanes leurs voisins, qui étoient aussi sauvages qu'eux. Leur histoire n'offre rien de mémorable: tout peuple sans loix, & qui n'a qu'un instinct brutal pour régle & pour guide, ne peut intéresser par ses fastes. Il ne s'occupe que des moyens de subsister, & du plaisir de se reproduire. Son histoire n'est guère que celle de l'animal. Mais ces automates se rapprochoient des autres hommes par leurs superstitions. Pomponius Mela nous apprend qu'ils n'avoient d'autres dieux que les manes, c'est-à-dire, les manes de leurs ancêtres. On ne décidoit rien dans les assemblées nationales & dans la vie privée, qu'après avoir juré par eux. Ils se couchoient sur les tombeaux, pour y recevoir des inspirations qui devenoient les règles de leur conduite. Leurs mariages n'étoient que des accouplemens fortuits, formés par le besoin du moment. Leurs rois n'étoient que des chefs, qu'ils choisissoient lorsqu'il s'agissoit d'aller égorger leurs voisins. (*T--N.*)

AUGURELLI, (JEAN-AURELIUS) poëte & alchymiste, auteur, entre autres ouvrages, d'un poeme intitulé, *la Chrysopée*, où il enseigne à faire la pierre philosophale: il dédia ce poëme au pape Léon X, qui pour récompense lui donna une grande bourse vuide, en lui disant avec dérision: *Vous saurez la remplir.*

AUGUSTE, (*Hist. Rom.*) tel fut le nom que la flatterie donna à Caius-Octavius. Cet usurpateur, qui fut assez sage & assez heureux pour se soutenir pendant une longue suite d'années sur un trône que César avoit teint de son sang en voulant y monter, naquit l'an de Rome 690, de Caius-Octavius, préteur de Macédoine, & d'Accia, fille de Julie, sœur de César. La famille des Octaves étoit partagée en deux branches; savoir, celle des Cnéiens & celle des Caiens. Les premiers rapportoient leur illustration aux premiers temps de la république; les autres, dont descendoit *Auguste*, n'étoient point encore sortis de l'ordre des chevaliers dans le temps de la ruine de Carthage. Le bisaïeul d'*Auguste* avoit été tribun légionaire en Sicile, & sa mère Accia, autrement Atia, étoit fille de Julie & d'Accius Balbus, dont la famille étoit depuis long-temps considérée dans Aricie, ville ancienne du Latium. Cette origine a reçu quelque atteinte dans l'opinion publique; Antoine pendant les guerres civiles reprocha souvent à Octave l'obscurité de sa naissance. A l'entendre, le bisaïeul paternel d'*Auguste* avoit été flétri des chaines de l'esclavage. Cassius de Parme, dans une lettre qu'il lui écrivit avant la bataille d'Actium, lui dit qu'il devoit le jour à un banquier & à une femme élevée dans les moulins d'Aricie: mais ce ne sont là que des traits lancés par la rivalité & par la haine. Nous en avons pour garant le sentiment de Suétone, dont l'autorité n'est certaine-

ment pas suspecte lorsqu'il fait l'éloge d'un prince: d'ailleurs *Auguste* avoit en sa faveur l'adoption de César, dont on sait quelle étoit la fierté. Au reste, ce n'est pas la naissance que nous admirons dans ce prince: il nous intéresse comme politique & comme législateur; comme homme de guerre, il n'eut d'autre mérite que l'heureux choix de ses généraux. Son règne offre tant de détails intéressans, que nous nous arrêterons peu sur son enfance. Il avoit à peine quatre ans lorsqu'il perdit son père Octavius. Cette perte lui devint moins sensible par le nouveau choix que fit Atia. Philippe, son beau-père, lui donna une éducation conforme à sa naissance, & l'on peut dire qu'il en sut profiter. A neuf ans, il harangua le peuple; à douze, il prononça dans la tribune l'oraison funèbre de Julie son aïeule. Quoique enfant, il avoit cet air majestueux, qui lui attira dans la suite la vénération des peuples. César, admirateur de ses belles qualités, forma de bonne heure le projet de l'associer à ses hautes destinées; jaloux de le former lui-même dans l'art militaire, il avoit résolu de le mener à la guerre qu'il méditoit contre les Parthes. On sait par quelle catastrophe le projet de cette guerre, qui eût probablement mis le comble à la gloire de César, fut suspendu. Ce grand homme reçut des mains de ses compatriotes le coup qu'il destinoit à leurs ennemis. Octave étoit à Apollonie, lorsqu'on lui apprit par quels efforts Rome venoit de signaler sa liberté mourante. Les circonstances étoient embarrassantes; les vengeurs de la Patrie, le poignard à la main, menaçoient les partisans de César; & un de ses prétendus amis, aidé de la faveur du peuple, se préparoit à se revêtir de ses dépouilles, sous prétexte de le venger. Le sénat, enchaîné par la terreur, faisoit des vœux pour Brutus, & fléchissoit devant Antoine. Octave avoit été adopté par César. Sa famille, qui sentoit les dangers de cette adoption, lui écrivit pour l'engager à y renoncer, & à préférer une vie privée à une grandeur qu'il falloit chercher à travers tant d'écueils. Il est vrai qu'en faisant ratifier cette adoption, il alloit se rendre odieux aux deux partis. Les uns devoient le regarder comme le successeur d'un tyran, les autres comme le possesseur titré des biens qui excitoient leur convoitise. Ses amis, suivant l'intention de ses parens, lui conseilloient de chercher une retraite parmi les troupes de Macédoine, milice accoutumée à vaincre sous César, & inconsolable de la mort de ce grand général. Octave, guidé par son ambition, rejetta des conseils avoués par la prudence: mais quoiqu'il portât dès-lors l'orgueil de ses desseins & de ses espérances jusques sur le trône, son ame parut toujours dans le plus grand calme. On n'apperçut en lui aucun de ces mouvemens qu'excitent d'ordinaire les grandes passions & l'espoir des grands succès. Résolu de passer en Italie, il fit sonder les dispositions de la garnison de Brindes; ayant vu qu'elle étoit affectionnée au parti de César, il s'en fit un appui. Après l'avoir remerciée de son attachement pour la mémoire de son grand-oncle, & avoir sacrifié aux dieux en sa présence, il se déclara héritier de César, & son fils par adoption, & ce fut alors qu'il changea son nom de Caius Octavius en celui de Caius Julius César Octavianus.

Cette première démarche donna la plus haute idée de son courage, & inspira la plus grande confiance à ses partisans. La fermeté que ce prince fit paroître au milieu des discordes civiles, nous feroit penser que, s'il parut moins souvent à la tête des armées, ce fut moins une preuve de cette pusillanimité qu'on lui reproche, qu'un effet de la prudence qui ne permet pas à un homme d'état de mettre toutes ses espérances dans le destin d'une bataille. Dès qu'il se fut assuré de l'affection de la garnison de Brindes, qui lui livra toutes les munitions de guerre & de bouche destinées pour l'expédition contre les Parthes, il forma la résolution de se rendre à Rome, toujours flottante entre la servitude & la licence. Octave ne tarda point à s'appercevoir des desseins d'Antoine. Le regardant dès-lors comme son plus redoutable rival, il feignit de se jetter dans le parti de la république. Cicéron, auparavant les délices de Rome, étoit retiré à la campagne où il vivoit en homme privé, faisant des vœux pour sa patrie qu'il n'étoit plus en état de sauver. Octave sentit quelle considération ce sage donneroit à son parti. Il alla lui rendre visite à Cumes, & l'assura que, quoiqu'il se portât pour héritier de César, son projet n'étoit pas d'asservir ses compatriotes, & qu'il n'avoit d'autre dessein que de travailler à rétablir le calme dans la république, & à l'asseoir sur ses anciens fondemens. Cicéron d'autant plus facile à persuader, qu'il nourrissoit contre Antoine une haine invincible, se laissa séduire. Cette première conquête attacha une foule de sénateurs au parti d'Octave qui ne balança plus à entrer dans Rome. Le peuple idolâtre pour le nom de César, qu'il avoit pris, alla le recevoir au-delà des murs, & lui décerna une espèce de triomphe. Tous les anciens amis de César imitèrent cette ivresse; Antoine seul parut mécontent de son arrivée; il ne lui rendit aucun honneur. Octave, trop clairvoyant pour ne pas deviner la cause de cette tiédeur, feignit de ne pas s'en appercevoir; & lorsque ses courtisans s'en plaignirent, c'est à moi, leur répondit il, qui ne suis qu'un jeune homme, à prévenir un citoyen qui m'est si supérieur par son âge, ses services & le rang qu'il occupe dans la république. Cette déférence apparente rendoit ce consul odieux, & augmentoit le crédit de son jeune rival. Octavien se plia à toutes les soumissions qu'on exigea de lui. Ayant fait ratifier son adoption, il se rendit aux jardins de Pompée. Antoine les avoit eus des dépouilles de cet homme célèbre. *Auguste* attendit long-temps l'audience du consul, qui vouloit l'accoutumer de bonne heure à l'air d'autorité qu'il vouloit prendre. Cependant

il en fut reçu avec beaucoup de civilité. Lorsqu'on l'eut introduit, Octavien entama la conversation: il se plaignit d'abord, mais avec un ton de modestie, de l'acte de pardon qu'Antoine avoit fait passer en faveur des conjurés qu'il auroit pu châtier aussi sévèrement, disoit-il, & d'une manière aussi arbitraire qu'il en avoit châtié d'autres. Il lui rappella ensuite, dans les termes les plus obligeans, l'amitié dont César l'avoit honoré, & les grands services de ce dictateur, auquel il étoit redevable de sa fortune. Il le conjura, par la mémoire de son ami, de leur commun bienfaiteur, de l'aider à venger la mort de César, ou au moins de ne lui opposer aucun obstacle dans une entreprise si digne de louange. Tout, dans ce discours, flattoit Antoine, qui dans de nouvelles proscriptions voyoit de nouveaux biens à acquérir: mais lorsqu'il lui demanda les trésors qu'il avoit fait enlever du palais de César, son zèle se refroidit tout-à-coup: « & comme cette somme, ajouta Octavien, n'est pas suffisante pour acquitter les obligations du testament de César, j'espère que vous ne balancerez pas à m'aider de vos trésors, ou au moins que vous engagerez les questeurs à m'ouvrir ceux de la république, d'après les offres que je fais de rendre ce que je pourrai emprunter pour un si noble dessein; quant aux meubles, je vous en fais de bon cœur le sacrifice; c'est un gage de plus qui doit vous attacher au parti de mon père: mais à l'égard de l'argent, j'en ai besoin, & j'exige qu'on me le remette sans délai ». Antoine, d'autant plus offensé de la hardiesse de ce jeune homme, qu'il ne doutoit pas que ce ne fût pour acheter la faveur du peuple, qu'il demandoit cet argent, lui fit un refus, qu'il accompagna de paroles très-dures. Ils se séparèrent ennemis. Octavien mit aussi-tôt en vente toutes les maisons & toutes les terres qui lui revenoient de la succession du dictateur. Il fit publier en même temps qu'il ne consentoit à l'aliénation de ces grands biens, que pour empêcher Antoine de priver tant de familles des effets de la libéralité de César: mais le consul lui donna la mortification de s'opposer à cette vente, en engageant quelques particuliers à réclamer les terres, comme ayant fait partie du patrimoine de leurs ancêtres, que le dictateur avoit dépouillés pendant la guerre civile. D'un autre côté, les questeurs, excités par Antoine, formèrent des prétentions sur une partie de ces terres, comme ayant été confisquées au profit du public. Ces procédés étoient injustes; mais Octavien, au lieu de s'adresser au sénat qui eût pu lever ces obstacles, mit en vente son propre patrimoine, ainsi que les biens de sa mère & de son beau-père qui firent ce généreux sacrifice, pour favoriser ses desseins. Du produit de ces ventes, *Auguste* acquitta les legs que César avoit faits au peuple; & cette feinte libéralité pensa entraîner la ruine d'Antoine. La populace, dont le cœur s'ouvre toujours à l'intrigant qui fournit le plus d'alimens à sa cupidité, parloit de mettre en pièces Antoine. Une nouvelle dispute, élevée à l'occasion de la chaire & de la couronne de César, qui, suivant un décret du sénat, devoient être placées dans tous les spectacles, mit le comble à leur mésintelligence. Octavien fait prendre cette chaire & cette couronne, & les fait placer au milieu de l'amphitéâtre, malgré les déclamations d'Antoine, qui le menaçoit de le faire trainer en prison. Cette fermeté acheva de lui gagner la faveur du peuple. Profitant de cet enthousiasme, il monte à la tribune; alors apostrophant Antoine, comme s'il eût été présent: « Consul injuste, implacable, s'écria-t-il, faut-il que ta haine contre moi s'étende jusque sur le grand César? Tu foules avec mépris les cendres de ce héros dont ta fortune est l'ouvrage. Tu prétendois venger sa mémoire, & tu cherches à la flétrir; tu te prosternois autrefois à ses pieds!, tu lui offrois le diadème; aujourd'hui tu lui refuses jusqu'aux honneurs que le sénat lui a déférés. Sacrifie-moi à ton coupable ressentiment; mais au moins épargne les manes d'un grand homme, indignés de ton ingratitude. Rends à tes concitoyens des biens qu'il n'avoit réservés que pour eux; j'abandonne le reste à ton insatiable cupidité: je me croirai assez riche si je puis m'acquitter envers ces généreux défenseurs de la patrie ».

Ce discours artificieux mit le peuple en fureur contre Antoine; ses gardes même censuroient sa conduite. Rome alloit devenir une arène sanglante, lorsque des vues politiques réunirent ces deux rivaux. Le consulat d'Antoine étoit prêt d'expirer; la crainte que sa grandeur ne s'éclipsât avec sa magistrature, l'engagea à se réconcilier avec Octavien. Il ambitionnoit le gouvernement des Gaules; convaincu que l'injure faite à l'héritier de César, n'étoit pas un titre pour avoir les suffrages du peuple, il fit les premières démarches; & Octavien sensible à cette déférence, consentit à l'aider de son crédit. Ce fut sans doute, une faute de ce grand politique: il sembla oublier que c'étoit dans cette contrée que César avoit trouvé des armes pour asservir Rome. Cette réconciliation ne pouvoit être de longue durée entre ces deux ambitieux. Dès qu'Antoine eut pris possession de son gouvernement, il traversa toutes les mesures d'Octavien. Le sénat qui voyoit en eux deux tyrans plus terribles que celui qu'il avoit fait périr, fomentoit cette désunion dans l'espoir de les détruire l'un par l'autre. Cette politique alloit réussir; mais les amis d'Antoine s'apperçurent du piège qui leur étoit tendu, & le forcèrent de rester uni avec Octavien. Brutus vivoit encore, & la liberté ne pouvoit s'éteindre tant qu'il lui resteroit un souffle de vie. « Votre sureté, & la nôtre, disoient à Antoine ses amis, » exige la ruine des conjurés. » Si leur parti l'emporte, nous serons persécutés, » proscrits comme fauteurs de la tyrannie. Redou» tez Brutus & ses partisans farouches, & songez

» que nous ne pouvons nous maintenir que par » notre union avec le jeune Octavien (Il entroit pour lors dans sa 19e. année.) « Aidez-le donc » à exécuter ses généreux desseins, en vengeant, » de concert avec lui, la mort de César. Que nous » n'ayons pas à vous reprocher que le meilleur » ami du dictateur ait empêché son fils de punir » ses assassins. » Antoine desiroit avec autant d'ardeur que ses officiers de détruire les conjurés; mais il ne vouloit pas qu'Octavien en eût la gloire. Il le connoissoit trop bien pour se laisser abuser sur ses desseins; mais comme on insistoit sur une entrevue, il y consentit, & fit une espèce de traité qui fut rompu presqu'aussitôt que conclu. Antoine fit mettre en prison plusieurs soldats accusés d'avoir voulu l'assassiner à l'instigation d'Octavien. Cette lâcheté a trouvé dans Cicéron, un panégyriste aveuglé par sa haine contre Antoine. Les partisans de la république crurent que c'étoit un incident adroitement ménagé pour avoir l'un & l'autre un prétexte de faire des levées; mais la suite fit clairement connoitre que chacun d'eux aspiroit à perdre son rival, & à rester seul à la tête du parti contraire à celui des conjurés. Tous deux s'apprêtèrent à soutenir leurs prétentions les armes à la main. Antoine envoya ordre à son frère de lui amener les légions de Macédoine. Il comptoit sur l'amitié de Lépide qui commandoit quatre légions en Espagne, & sur celle de Plancus qui en commandoit trois dans les Gaules. *Auguste*, pour conjurer l'orage, alla dans la Campanie où il leva dix mille vétérans dont César avoit récompensé la valeur, en leur donnant des terres dans cette partie de l'Italie. Ces troupes ne lui paroissant pas suffisantes, il corrompit, à prix d'argent, deux des légions d'Antoine, & s'en attacha deux autres qui tenoient auparavant pour le parti de la république. Ce fut alors qu'il prit le chemin de Rome qui s'apprêtoit à voir renaitre les scènes sanglantes de Marius & de Sylla; s'étant arrêté à deux lieues de la ville, il feignit de n'y vouloir entrer qu'avec l'agrément du peuple. Un tribun qu'il avoit mis dans ses intérêts, lui applanit tous les obstacles, en prononçant une harangue, dans laquelle il fit croire au peuple qu'il n'avoit d'autre projet, en entrant dans Rome, que de défendre ses concitoyens contre les attentats d'un consul ambitieux. Plusieurs sénateurs eurent la foiblesse de le penser, & Cicéron, toujours guidé par son aversion contre Antoine, travailloit de tout son pouvoir à étendre le bandeau de l'illusion. Brutus, qui portoit lui seul tout le fardeau de la république, écrivit plusieurs lettres pour dessiller les yeux de cet orateur. Il finit par lui reprocher que sa haine étoit contre le tyran, & non contre la tyrannie. En effet, Cicéron avoit perdu cette fierté républicaine, & sembloit n'ambitionner que le triste avantage de se choisir un maitre. L'Italie entière étoit dans la plus grande agitation : on voyoit déja déployer l'étendart de la guerre civile. *Auguste* n'avoit point encore de titre; & dès qu'il sut qu'Antoine s'approchoit à la tête d'une armée, ses soldats lui offrirent celui de propréteur, sans attendre les ordres du sénat. Trop sage pour offenser cette compagnie dans des conjonctures aussi délicates, *Auguste* refusa ce titre, & lorsque ses amis les plus intimes lui demandèrent les raisons de ce refus : « Le sénat, leur répondit-il, » s'est déclaré pour moi, moins par » affection que par la terreur qu'Antoine lui inspire. » On ne prétend m'employer que pour sa ruine, » afin de me faire périr moi-même par les mains » des assassins de César. Dissimulons encore. Il y » auroit de l'imprudence à paroitre percer les odieux » mystères de cette sombre politique, ce que je » ferois à coup sûr, si j'avois l'indiscrétion de pren- » dre le titre que l'armée veut me faire accepter. Ma » déférence pour le sénat engagera les pères cons- » cripts à me l'offrir ». L'événement justifia le discours d'*Auguste*, & alla bien au-delà de ses espérances. Non-seulement les sénateurs lui accordèrent le titre de propréteur; ils firent encore un décret par lequel il lui étoit permis d'être consul, dix ans avant l'âge fixé par les loix. On lui érigea dès-lors une statue, & il eut rang parmi les sénateurs.

Cette politique avoit un effet trop certain, trop prompt pour qu'*Auguste* voulût y renoncer. Cicéron tout-puissant dans le sénat, lui en assuroit tous les membres. Octavien sut encore se concilier l'esprit des nouveaux consuls C. Vibius-Pansa & Aulus-Hirtius. Il les abusa au point qu'ils proposèrent au sénat les deux questions suivantes; savoir, quelles récompenses méritoient les deux légions qui avoient abandonné Antoine, pour se ranger sous ses enseignes, & de quels moyens il falloit user pour forcer Antoine à se désister du proconsulat des Gaules? Le sénat fit aussitôt un décret qui autorisoit les consuls à récompenser les légions à leur gré, & à prendre toutes les mesures qui leur sembleroient nécessaires pour déposséder Antoine qui, sur de nouvelles déclamations de Cicéron, fut déclaré ennemi de la patrie. *Auguste* reçut aussitôt des ordres de se joindre aux consuls & d'agir de concert avec eux contre l'ennemi commun. Il fut revêtu d'une autorité égale à la leur, chose inouie jusqu'alors; & comme si ces honneurs eussent été au-dessous de ses services, le sénat prononça un décret, en vertu duquel les vétérans qui étoient à son service auroient chacun plusieurs arpens de terre, dès que la guerre seroit terminée, avec une exemption de toute charge. C'est ainsi que les chefs de la république couroient eux-mêmes au-devant du joug que leur préparoit ce jeune ambitieux. Antoine qui se voyoit inférieur par le nombre de ses troupes, au parti de Brutus & de celui d'*Auguste* qui s'étoient réunis, tenta la voie de la négociation. Ce fut inutilement; après plusieurs combats dont les succès furent variés, il fut vaincu aux environs de Mutine, aujourd'hui Modène. Forcé de fuir devant le grand nombre & redoutant

le courage de Brutus, il prit le chemin des Gaules à dessein de se joindre avec Lépide, Plancus & Asinius-Pollio, qui commandoient dans cette contrée chacun un corps de troupes assez considérable.

Cette journée dans laquelle Brutus & *Auguste* avoient combattu sous les mêmes enseignes, sembloit devoir les réunir pour toujours; Brutus le desiroit; mais un associé aussi clairvoyant, aussi difficile à corrompre n'étoit pas du goût d'*Auguste*. Celui-ci lui connoissoit un amour trop violent pour la liberté, il désespéroit de pouvoir jamais en faire un esclave. Dans la nécessité d'avoir un collègue, il préféroit encore Antoine. Le consul Vibius le détermina pour ce dernier parti. Ce consul étant près de mourir, le fit venir à Bologne où il lui parla en ces termes: « J'ai toujours aimé César » plus que moi-même, & quand il fut assassiné, » j'aurois hasardé ma vie pour sauver la sienne, » si j'avois eu des armes. Je n'ai jamais renoncé » jusqu'ici au desir ni à l'espérance de venger quel- » que jour sa mort. Quelques motifs de prudence » que vous avez vous-même approuvés, m'ont » lié les mains & m'ont retenu dans le parti du » sénat. Ma mort, qui s'approche, me prive d'un » espoir si cher à mon cœur: mais avant que d'ex- » pirer, je m'acquitterai envers le fils de ce que j'ai » dû au père. Sachez donc que vous êtes detesté » de ce sénat qui vous caresse. Rien ne seroit plus » agréable aux pères conscripts que la nouvelle de » votre désastre & de celui d'Antoine. Ils n'aspi- » rent qu'à vous voir périr l'un & l'autre, & vous » regardent comme des instrumens réciproques » de votre ruine. N'allez pas croire que ce soit » par amitié qu'ils se sont déclarés en votre faveur, » c'est qu'ils vous regardent comme le moins » redoutable. Ils en ont fait plus d'une fois l'aveu » à Hirtius & à moi. L'amitié dont César ma hono- » ré, m'oblige à vous donner un avis que je sui- » vrois à votre place. Etouffez, Antoine & vous, » toutes les semences de discorde qui vous divi- » sent; c'est l'unique moyen d'éviter votre ruine. » Mon dessein n'a jamais été, comme le sénat » l'a cru, de détruire Antoine, mais seulement de » le forcer à main armée à faire avec vous, un » traité d'alliance durable, afin de poursuivre con- » jointement les assassins de notre commun bien- » faiteur. Je vous remets vos deux légions, je desi- » rerois de même vous faire passer toute l'armée, » mais je n'en suis pas le maître. La plupart des » officiers sont des espions du sénat». Telles furent les dernières paroles de ce consul. Elles firent une vive impression sur l'ame d'Octavien; & ce fut sans doute cet avis qui produisit dans la suite le fameux triumvirat.

La conduite du sénat répondit bientôt à cet avis. Croyant n'avoir plus rien à redouter d'Antoine, qu'elle voyoit très-affoibli, cette compagnie commença à négliger Octavien & à caresser le parti des conjurés. Le triomphe qu'il demandoit, fut déféré à Brutus qui fut maintenu dans son gou-

vernement des Gaules, & fait général des troupes qu'avoient commandées les consuls Hirtius & Pansa. Hirtius avoit péri à la journée de Mutine d'un coup que lui porta Octavien, par malheur, d'autres disent exprès. Ceux qui sont de ce dernier sentiment, accusent encore *Auguste* d'avoir fait périr Pansa en corrompant le médecin qui pansoit sa blessure. Quoi qu'il en soit, cette conduite du sénat ne permit point à *Auguste* de s'abuser sur ses desseins. Il songea dès-lors à se réconcilier sérieusement avec Antoine. Il lui envoya sur le champ les prisonniers de marque faits à la journée de Modène. Il lui fit dire par Ventidius, qu'il voyoit avec peine qu'il se faisoit illusion sur ses vrais intérêts. Dans le même temps il écrivit à Lépide, à Plancus & à Asinius-Pollio, qui, tous étoient dans la familiarité d'Antoine, que le sénat dévoué sans réserve aux meurtriers de César, avoit conjuré sa perte, & qu'ils s'abusoient eux-mêmes étrangement, s'ils en espéroient un traitement plus favorable. Il ajouta quelques plaintes contre Antoine; mais les expressions étoient si ménagées, qu'elles ne pouvoient l'offenser.

Antoine étoit dans des circonstances trop fâcheuses, pour être insensible aux procédés d'Octavien. On peut lire à son article le déplorable état où il étoit réduit, il prit le commandement des troupes qu'avoit Lépide, & fit ses préparatifs pour entrer en Italie à la tête de dix-sept légions & de mille chevaux. Les pères conscripts, étonnés d'apprendre qu'il marchoit vers Rome, changèrent de systême & comme ils ignoroient que c'étoit aux intrigues d'Octavien qu'ils devoient imputer cette marche d'Antoine, ils conférèrent à Octavien, conjointement avec Brutus, la conduite de la guerre. Octavien instruit par la nature & par l'art, cacha ses sentimens sous de fausses caresses. Il remercia d'abord le sénat dans les termes les plus affectueux; mais lorsqu'il eut des troupes à sa disposition, il leva le masque. Ayant assemblé ses principaux officiers, il leur déclara ses véritables desseins. Il sonda aussitôt les légions qui, séduites par l'éclat de ses promesses, envoyèrent des députés à Rome demander qu'on lui déférât le consulat. Ce n'étoit qu'une vaine formalité; il avoit formé la résolution de le prendre de force, si on se refusoit à le lui accorder de bon gré. Le sénat qui vouloit encore user de quelque ménagement, fit aux députés une réception obligeante; mais leur demande fut rejettée sur ce qu'Octavien n'avoit point atteint l'âge prescrit par les loix. Ce n'étoit qu'un prétexte, puisqu'un décret l'en avoit dispensé. Les députés alléguèrent les exemples de Rullus, de Décius, de Corvinus, des deux Scipions, de Pompée & de Dolabella; & sur ce que des sénateurs répondirent que la plupart des grands hommes que l'on venoit de citer, s'étoient distingués par leur zèle pour la liberté, ils repliquèrent qu'on ne s'en tiendroit point à leur refus. Cornelius, l'un de ces députés, portant la main sur la garde de

son épée, quitta l'assemblée d'un air menaçant : voilà, ajouta-t-il, ce qui saura faire un consul. Les légions offensées du refus des sénateurs, pressérent Octavien de les conduire à Rome, disant que comme héritier de César il avoit droit de disposer du consulat. On voit comment le droit de conférer les grandes charges de la république passoit insensiblement du sénat à l'armée. Des écrivains ont accusé *Auguste* d'avoir introduit cette nouveauté qui occasionna le meurtre d'un si grand nombre de ses successeurs : mais on voit que ce fut l'ouvrage des circonstances, & non pas de la réflexion. *Auguste* mettant à profit l'heureuse disposition de l'armée, passa le Rubicon, foible ruisseau, mais fameux depuis que César s'étoit arrêté sur ses bords. Ayant partagé son armée en deux corps, il marcha à la tête de l'un vers la capitale, usant de la plus grande célérité. L'approche inattendue de ce prince remplit la ville d'une terreur soudaine. Les sénateurs délibéroient à la hâte, & leurs decrets étoient aussitôt révoqués que conçus. Plusieurs n'osant poser la main sur le timon de l'état, s'écartèrent des endroits que l'orage menaçoit, & se retirèrent à leurs maisons de campagne. Le timide Cicéron, honteux d'avoir été le jouet d'un enfant, étoit de ce nombre. Rome enrichie des dépouilles des nations asservies offre un spectacle bien moins intéressant que Rome pauvre & sans esclaves. On n'y voyoit plus ces ames fières qui savoient envisager la mort sans pâlir. Les Romains dégradés craignoient l'esclavage, non parce qu'il est honteux, mais seulement parce qu'il est pénible. Dès qu'Octavien parut devant les murs, tous les ordres de l'état vinrent à sa rencontre, non pour le combattre, mais pour lui donner des marques de la plus entière obéissance. Il sembloit moins un rebelle, qu'un roi qui montoit sur un trône dont la possession lui étoit confirmée par une longue suite d'aïeux. Il entra dans la ville au milieu des acclamations de tout le peuple. Les vestales, précédées par sa mère & ses sœurs, l'accompagnèrent jusqu'à son palais, où les patriciens se rendirent en foule pour lui faire des soumissions que leur cœur désavouoit. Cicéron fut le dernier à lui rendre hommage. Cet orateur reçut un accueil assez froid, & c'est une mortification que l'on n'est pas fâché de lui voir essuyer. Le caractère faux qu'il fit paroître dans les dernières années de sa vie, nous retient sur les éloges dont il se montra si jaloux. Ennemi d'abord de César, il étoit devenu son flatteur ; & ce protecteur d'Octavien avoit récemment prononcé une harangue dans laquelle il disoit, en termes équivoques, *qu'il falloit le faire périr.* Cornutus fut le seul qui refusa de se plier au joug du tyran. Il avoit gouverné Rome depuis la mort des derniers consuls ; n'ayant pu voir ses compatriotes courir d'eux-mêmes à la servitude, cet homme s'étoit tué de désespoir. Ce trait de fermeté romaine eût été célébré dans d'autres temps ; mais les écrivains mercénaires qui recueillirent les annales de l'empire sous *Auguste* & ses successeurs, ont eu peine à le consacrer. Après avoir exercé dans Rome plusieurs actes de souveraineté, *Auguste* en sortit le jour où on devoit l'élire consul. C'est ainsi qu'il feignoit de laisser aux comices la liberté des suffrages, lorsqu'il venoit de faire tout trembler sous le poids de son despotisme. C'est encore une espèce de réfutation des auteurs qui ont reproché à ce prince d'avoir fait passer aux soldats le droit de se choisir des maitres. Il paroit qu'au moins dans la forme, il laissoit au peuple le droit d'élection. Il fut nommé consul d'une voix unanime, & eut pour collégue un de ses parens appellé Q. Pædius. La flatterie publia qu'on avoit apperçu douze vautours, dans le temps où il offroit un sacrifice aux Dieux en reconnoissance de son election, d'où l'on conclut qu'il seroit un jour revêtu d'une autorité égale à celle de Romulus.

Le premier usage que fit Octavien de son autorité, fut de faire confirmer son adoption dans une assemblée du peuple. Il obtint ensuite du sénat un décret qui ordonnoit de faire le procés à tous ceux qui avoient trempé dans le meurtre de César, & comme ce décret eût pu le rendre odieux, il avoit eu soin de le faire solliciter par son collégue. Tous les conspirateurs furent cités, & lorsque le héraut prononça le nom de Brutus, le sénat & le peuple fondirent en larmes, c'étoit un dernier hommage que les Romains rendoient à leur antique vertu. Entre les juges qui furent choisis pour prononcer sur le sort de tant d'illustres citoyens, Sicilius Coronas fut assez généreux pour se déclarer en leur faveur, & ce trait de magnanimité lui coûta la vie : Octavien le fit périr après une réconciliation apparente. Malgré l'opposition de ce digne Romain, tous les conjurés furent condamnés, sans être entendus, à un exil perpétuel, & tous leurs biens furent confisqués. La difficulté d'opprimer Brutus & Cassius, accéléra le traité qu'Octavien méditoit avec Antoine, dont le bras lui étoit nécessaire ; la conférence se tint dans une ile formée par le Reno, petite riviere qui, après avoir arrosé le territoire de Bologne, se décharge dans le Po. Ce fut dans cette ile que se forma ce fameux triumvirat, qui porta le dernier coup à la république, & entraina la ruine de ce qu'elle avoit de plus illustre. Lépide qui, sans avoir les talens de ces deux hommes fameux, devoit être associé à leur fortune, visita l'endroit où on devoit s'assembler, dans la crainte qu'*Auguste* n'y eût placé quelqu'embuscade ; la conférence dura trois jours, après lesquels il fut décidé, 1°. qu'Octavien abdiqueroit le consulat en faveur de Venidius, lieutenant d'Antoine ; 2°. que l'autorité souveraine résideroit toute entiere dans eux trois, pendant l'espace de cinq ans, sous le nom de triumvirs, & de réformateurs de la république ; 3°. qu'ils feroient ratifier ce partage par le peuple romain : c'est ainsi qu'ils déguisoient les chaines qu'ils préparoient au peu-

ple; 4°. qu'Antoine auroit le gouvernement de toutes les Gaules, excepté la Gaule narbonnoise qui devoit être déférée à Lépide, avec les deux Espagnes, & qu'Octavien auroit pour son lot, outre l'ancien domaine de Carthage, l'Égypte entière, la Sicile & la Sardaigne; 5°. que les provinces d'Orient, alors au pouvoir de Brutus & de Cassius, resteroient pendant quelque temps en commun; 6°. qu'Antoine & Octavien se réuniroient sur le champ contre Brutus & Cassius, tandis que Lépide resteroit à Rome pour y faire respecter l'autorité du triumvirat.

Les triumvirs, après avoir ainsi usurpé l'autorité souveraine, & s'être promis une fidélité réciproque, songèrent à satisfaire leur vengeance; mais la crainte que les excès auxquels ils alloient se livrer, ne révoltassent les légions, les engagea à leur faire part de la proie qu'ils s'apprêtoient à dévorer; chaque légionnaire devoit avoir 5000 drachmes après les troubles; chaque centurion 25000, & chaque tribun 50000. A ces sommes prodigieuses furent ajoutées des récompenses plus solides encore; on devoit leur répartir les terres des dix-huit meilleures villes d'Italie, après qu'on en auroit chassé les légitimes possesseurs: Capoue, si fameuse par ses délices, & le séjour d'Annibal, étoit du nombre de ces villes, ainsi que Rhege, Lucerie, Ariminie & Vibo.

Les sermens ne leur suffisant pas, ces tyrans farouches scellerent leur union par les plus horribles sacrifices. Antoine demanda le meurtre de Cicéron, Octavien celui de Lucius César, oncle maternel d'Antoine: on ne sait si Lépide sollicita la permission de faire mourir Lucius Emilius Paulus, son propre frere, ou s'il fut forcé de l'abandonner au ressentiment de ses collègues. A ces trois noms furent ajoutés ceux de 300 sénateurs, & de plus de deux mille chevaliers; tous ceux qui possédoient de grands biens, ou que l'on soupçonnoit d'intelligence avec Brutus, furent condamnés sans pitié: voici comment finissoit ce traité fatal. « Aucun ne récélera les proscrits, ni ne facilitera leur évasion, ni n'entretiendra aucun commerce avec eux, sous peine d'être proscrit lui-même. Tout homme libre qui livrera la tête d'un proscrit à l'un des triumvirs, en recevra 25000 sesterces, un esclave en recevra dix mille; tout esclave qui tuera son maitre proscrit, aura la liberté avec la récompense promise. Les mêmes sommes seront données à ceux qui indiqueront l'endroit où un proscrit se tient caché, & le nom du délateur restera inconnu ». Plusieurs cohort s se rendirent aussi-tôt à Rome, pour exécuter les ordres sanguinaires des triumvirs. Plusieurs proscrits furent massacrés dans les rues, d'autres auprès de leurs foyers, tout fut en un instant, rempli d'épouvante & de confusion; comme on ignoroit la cause de ces meurtres, chacun trembloit pour soi-même. Un nombre considérable de familles sortirent avec des torches enflammées, & mirent le feu à différens quartiers, pour avoir la triste consolation de faire périr les bourreaux avec leurs victimes: les fatigues que Q. Pædius se donna pour faire cesser le tumulte & l'incendie, occasionnèrent sa mort.

Tandis que Rome étoit en proie à ces alarmes, les triumvirs s'avancèrent à la tête de leurs troupes; ils entrèrent dans la ville pendant trois jours consécutifs; Octavien le premier jour, Antoine le second, Lépide le troisième; ils étoient dans l'appareil le plus formidable: chacun d'eux étoit accompagné de sa cohorte prétorienne & d'une légion. Comme leur intention étoit, non d'abolir les loix, mais seulement de s'élever au-dessus, ils firent confirmer par le peuple l'autorité qu'ils venoient d'usurper, & dès que cet acte fut passé, on continua le massacre des proscrits. Comme l'argent provenu des dépouilles de tant de malheureux ne montoit pas encore à deux cens mille talens qu'ils avoient jugés nécessaires pour la guerre, ils imposèrent une taxe énorme sur quatorze cens dames romaines, mères, femmes ou filles des proscrits. Ce fut dans cette occasion que la célèbre Hortence, fille de l'orateur de ce nom, qui disputa si long-tems contre Cicéron la palme de l'éloquence, se rendit au tribunal des tyrans, suivie d'un nombreux cortége de dames; elle leur représenta avec une noble fermeté, la cruauté de ces taxes arbitraires, & leur reprocha d'avoir franchi les bornes où s'étoient arrêtés les tyrans qui les avoient précédés: la noble hardiesse de cette femme excitant l'indignation des triumvirs, ils ordonnèrent à leurs licteurs de l'écarter ainsi que toute sa suite. Cependant le peuple ayant murmuré de l'injure faite aux femmes, ils réduisirent les 1400 dames à 400; mais la tyrannie ne fit que changer d'objet; plusieurs familles furent taxées arbitrairement; on les força de payer sur l'heure la quinzieme partie de leurs biens, avec le revenu entier d'une année; les soldats, chargés de la levée des taxes, se livrèrent à des cruautés inouies: le consul voulut en vain arrêter leurs excès, ce magistrat déchu de son autorité première, avoit appris à trembler.

Les triumvirs ayant fait couler sous la hache des bourreaux, le sang le plus pur des Romains, convoquèrent le sénat, & annoncèrent à cette compagnie consternée & tremblante, la fin du massacre. Antoine se déclara l'ami de ceux auxquels il avoit permis de vivre, & Lépide, cet imbécille que nous verrons rentrer dans la classe du peuple, couvert d'opprobre & d'ignominie, entreprit de justifier les fureurs auxquelles ils venoient de se livrer; il assura les pères conscrits qu'il vouloit vivre dans la suite en citoyen: Octavien, toujours altéré de sang, déclara hautement qu'il se réservoit encore la liberté de punir. Après ces détails, pourrons-nous admettre les éloges que son siècle lui a prodigués? & comment

ment des écrivains, parmi nous, se sont-ils élevés avec tant de passion contre le judicieux critique qui met ce prince sur la même ligne que Néron? celui-ci le surpassa en débauches, mais il ne l'égala pas en cruautés: ce n'est encore qu'une légère ébauche des excès auxquels il s'abandonna. (Tout ceci nous paroit un peu exagéré. L'Auteur a sous les yeux les cruautés d'Auguste, & il en est justement révolté; il perd de vue la sagesse, la douceur & la gloire du long règne de cet Empereur, & il ne voit que dans le lointain les crimes beaucoup plus atroces de Néron.)

Antoine, après la bataille de Philippes, voyant Brutus étendu sur la poussière, pleura sur le corps de cet illustre défenseur du parti le plus juste, & punit un de ses affranchis, pour avoir négligé la pompe de ses funérailles. Octavien ne fut pas capable d'une pareille magnanimité; implacable dans sa haine, il ne put cacher sa lâche satisfaction, & fit séparer la tête du corps qui excitoit la douleur généreuse de son collègue. Sa conduite envers les prisonniers est plus horrible encore; avant d'immoler à sa haine les plus illustres d'entr'eux, il se faisoit un cruel plaisir d'insulter à leurs malheurs. Un de ces infortunés lui demandant pour grace les honneurs de la sépulture, dans peu, lui répondit-il, les corbeaux prendront ce soin. Un père demandant grace pour son fils, & le fils pour son père, au lieu d'être sensible à ce combat de générosité, il leur ordonna par un excès de barbarie inconnue parmi les nations les plus féroces, de combattre l'un contre l'autre; le père ne voulant pas survivre à son fils, ni le fils à son père, il les vit se donner réciproquement le coup mortel. Aussi les prisonniers, lorsqu'on les amenoit devant Antoine & devant lui, le chargeoient d'imprécations, & donnoient à Antoine le glorieux nom d'*impérator* (*général victorieux*); de ce nombre fut le fameux Favonius qui, sur le point d'être égorgé, reprocha fortement à Octave tous ses crimes avec la liberté d'un philosophe, que la mort va affranchir de toute servitude.

Des plaines de Philippes, *Auguste* se rendit en Italie; ce fut alors que peu satisfait du partage de l'autorité, il conçut le projet de dépouiller ses collègues; Fulvie, femme d'Antoine, s'en apperçut, & lui opposa quelques obstacles. *Auguste* s'en vengea, en répudiant Claudia sa fille, après avoir déclaré avec serment, que, quant à lui, elle étoit encore vierge. Cet affront public, cette distinction injurieuse mettant Fulvie en fureur, elle harangua les vétérans qui avoient servi sous Antoine, & les exhorta à prendre les armes contre un collègue assez ingrat pour prétendre recueillir tout le fruit de la victoire de Philippes, lui qui n'avoit pas même eu assez de confiance pour soutenir le spectacle d'une armée rangée en bataille; il est vrai que l'histoire reproche à *Auguste* de s'être caché dans les roseaux, & d'avoir feint une maladie lors de cette célèbre journée. Fulvie fut secondée par Lucius, son beau-frère: cette division occasionna de sanglans débats, dont le succès fut toujours contraire à Lucius & à Fulvie. Lucius fut obligé de demander grace, & ce fut encore à cette occasion qu'*Auguste* fit paroître toute la cruauté de son ame; quoiqu'il eût promis un pardon général, il se fit livrer trois cens des principaux citoyens de Pérouse, qui s'étoient déclarés contre lui, & les fit immoler au pied de la statue de César: leur ville fut livrée au pillage. Antoine eût pu remédier à ces désordres, & réprimer les injustes desseins de son ambitieux collègue; mais ce triumvir, asservi à la plus honteuse passion, s'enivroit des plaisirs que lui offroit Cléopatre.

Cependant les clameurs de Fulvie arrachèrent Antoine des bras de l'insidieuse & voluptueuse reine d'Egypte, & le déterminèrent à faire un voyage en Italie. Il dirigea sa route par Athènes où l'attendoit Fulvie, qui n'eut point à s'applaudir de la réception de cet époux infidèle; aveugle sur les desseins d'Octavien, il la blâma hautement, la regardant comme l'auteur des troubles; mais il ne tarda pas à être désabusé; on lui apprit qu'*Auguste* s'étoit rendu maître de la Gaule transalpine, contre les loix d'un traité conclu après la journée de Philippes. Ce procédé fut regardé comme une déclaration de guerre; ainsi se mettant en mer sans délai, il fit voile vers l'Italie; mais ayant voulu visiter la ville de Brindes, la garnison lui en ferma les portes, sous prétexte qu'il avoit dans son armée un ami d'*Auguste*. Cet acte d'hostilité pensa changer encore une fois la face de Rome, & la livrer aux fureurs d'une nouvelle faction, qui se fût vengée sur les partisans de César, des coups que ceux-ci avoient portés au parti républicain: cette faction étoit celle de Pompée, qui se soutenoit en Sicile, sous un fils de ce grand homme. Pompée, invité par Antoine, se rendit en Italie, & prit plusieurs villes le long de la côte; Octavien, craignant pour les suites de cette guerre, se rendit aussi-tôt à l'endroit où étoit le danger; mais les vétérans, admirateurs de la valeur d'Antoine, ayant refusé de combattre, il fut obligé de recourir à la négociation.

L'accomodement se fit par l'entremise de Cocceïus, de Pollion & du fameux Mécène, ministre dont le nom sera toujours cher aux savans: il savoit les récompenser, & ce qui est plus flatteur pour eux, les honorer. Les légions, pour rendre cette alliance durable, demandèrent qu'elle fût cimentée entre leurs généraux par les liens du sang, & proposèrent le mariage d'Antoine & d'Octavie; Antoine consentit par politique à une union que réprouvoit son cœur, toujours épris pour Cléopatre, amante perfide, qui devoit l'immoler à son inconstance, dont elle fut elle-même la victime. Le mariage fut célébré en présence des deux armées: il y eut quelque temps après un traité auquel eut part Sextus pompée. Octavien fit dans cette occasion

une démarche qui s'accordoit peu avec sa défiance ordinaire; il accepta, ainsi qu'Antoine, un repas que Pompée leur offrit sur sa galère amirale: c'est ainsi qu'ils se confioient l'un & l'autre à la foi d'un ennemi qui avoit de grandes vengeances à tirer d'eux. Cette confiance de la part des triumvirs, fait honneur à Pompée, & rend croyable un trait rapporté par Appien: suivant cet auteur, Menas, son lieutenant, s'étant approché, lui dit que s'il le vouloit, il alloit le défaire de ses rivaux, & le rendre maître de l'empire; mais ce romain avoit des principes de vertu, contre lesquels toutes les promesses de la fortune étoient impuissantes. *Menas peut manquer à sa parole*, répondit-il aussi-tôt, *mais cette perfidie n'est pas digne du fils de Pompée*: quelle différence entre ce vertueux romain, dont on parle à peine, & cet *Auguste* dont les plus grands rois se font gloire de porter le nom!

Lépide, Antoine & Pompée ne songeoient qu'à maintenir dans l'obéissance les provinces dépendantes de leur gouvernement; mais il n'en étoit pas de même d'Octavien. Son ambition ne devoit s'arrêter qu'après avoir rangé l'empire entier sous ses loix. Il commença par la ruine de Pompée, qui maître de la fertile Sicile, tenoit en quelque sorte sous sa dépendance les Romains, dont cette isle fortunée étoit depuis long-temps la principale ressource dans les temps de disette: le Péloponèse servit de prétexte à cette guerre. Cette province avoit été cédée à Pompée sans aucune réserve; Octavien prétendit que les taxes devoient appartenir aux triumvirs. Leurs prétentions réciproques n'ayant pu se terminer à l'amiable, ils en vinrent plusieurs fois aux mains; mais la fortune d'Octavien & la valeur d'Agrippa, son général, le rendirent maître de la Sicile & de toutes les forces de son ennemi. Pompée traînant les débris de son armée, passa en Asie, où il périt, après avoir inutilement tenté de relever son parti: Rome perdit en lui le dernier de ses citoyens. Le vainqueur ne parut en Italie que pour y chercher de nouvelles victimes; & sur le plus léger prétexte, il déclara la guerre à Lépide, qui, ayant été trahi & abandonné, abdiqua le triumvirat, & rentra dans une obscurité, où la foiblesse de son esprit le rappelloit sans cesse. Ces succès élevèrent Octavien au plus haut degré de gloire & de puissance; il se voyoit à la tête de deux cens mille légionnaires, de vingt-cinq mille hommes de cavalerie, de cent soixante mille hommes armés à la légère, & de six cens vaisseaux du premier rang, sans compter un nombre infini de bateaux de transport. Cette haute fortune étoit encore au-dessous de son ambition; le sénat, si cependant on peut appeller de ce nom un corps dégradé, lui rendit les plus magnifiques honneurs, & lui déféra le triomphe de l'ovation: l'adulation fut portée à un tel point, que la pudeur du triomphateur, qui n'étoit rien moins que modeste, en fut offensée. On lui érigea une statue d'or au milieu de la place publique avec cette inscription: *A César, vainqueur sur terre & sur mer.* Le jour où il avoit vaincu Pompée, fut mis au nombre des fêtes solemnelles. Comme il méditoit la ruine d'Antoine, il ne négligea rien pour s'insinuer de plus en plus dans la faveur du peuple; l'ayant convoqué dès le lendemain de son ovation, il diminua les taxes, & remit à tous ceux qui avoient loué des maisons du public, ce qu'ils devoient au trésor; &, sur les plaintes que les voleurs infestoient Rome & les campagnes voisines, il créa un lieutenant de police, *præfectus vigilum*, & des compagnies de gens armés, chargés de maintenir l'ordre, & de garder les routes à la campagne & les rues dans la ville; on transporta en Italie tous les bleds de Sicile; ainsi l'on vit succéder l'ordre à la confusion, la sûreté publique au vol & au brigandage, & l'abondance à la disette. Toutes les villes d'Italie, oubliant les précédens massacres, l'appelloient leur commun bienfaiteur; on porta la reconnoissance jusqu'à lui ériger des autels. Un procédé vraiment généreux, mais qui tenoit plus à sa prudence qu'à sa bonté, mit le comble à cette ivresse populaire: Pompée, dans une fuite précipitée, n'avoit pu mettre à couvert ses papiers, parmi lesquels il y avoit une infinité de lettres qui lui avoient été écrites par le parti républicain; ces papiers ayant été remis à Octavien, il les fit brûler dans la place publique, protestant qu'il ne vouloit pas même connoître ses ennemis, & qu'il étoit charmé de trouver cette occasion de sacrifier son ressentiment particulier au bien de la patrie. Mais un trait, qui doit être regardé comme le chef-d'œuvre de la politique, c'étoit de renoncer au titre odieux de triumvir, & d'en conserver toute la puissance, sous une dénomination révérée du peuple. Il se fit déférer le tribunat à perpétuité, & promit d'abdiquer le triumvirat au retour d'Antoine, qu'il prétendoit engager à en faire autant, sans l'associer aux honneurs de sa nouvelle dignité. On sait quelle étoit l'autorité des tribuns; placés à la tête du peuple, comme des surveillans contre les entreprises du sénat, ils étoient vraiment rois; ils avoient droit de révision & d'opposition: toutes les loix, proposées par le sénat, devoient leur être déférées; ils y donnoient la sanction, ou les rejettoient à leur gré. Il est vrai que dans certaines occasions ils devoient consulter le peuple; mais ce peuple aveugle pour ses patrons, qu'il révéroit comme ses idoles, n'alloit jamais contre ce qu'ils avoient décidé. On sent bien qu'*Auguste*, ce tyran formidable, qui venoit de faire trembler tous les ordres de l'état, une fois revêtu de cette charge, pouvoit aisément en augmenter les prérogatives; cependant comme il y avoit toujours eu plusieurs tribuns, il étoit à craindre qu'Antoine n'entreprît de se faire déférer le même titre à perpétuité: cette considération engagea *Auguste* à rendre son concurrent odieux & méprisable; attentif à toutes ses démarches, il dévoiloit toutes ses foiblesses. Antoine, victime de

sa passion pour les femmes & pour la table, fournissoit une ample carrière aux plaintes & aux reproches; prodigue de ses propres biens, il usoit de même des domaines de la république: Cléopatre venoit d'en obtenir la Phénicie, la Celé-Syrie, Chypre, la Judée & une partie de l'Arabie. Les Romains, naturellement jaloux d'une domination vaste, virent avec indignation qu'un de leurs chefs les dépouilloit de ces riches provinces pour une reine dont ils avoient toujours eu le nom en horreur: un affront que reçut Antoine de la part des Parthes, augmenta l'aversion qu'inspiroit sa conduite. L'artificieux tribun, voyant les esprits échauffés par ses déclamations, chercha tous les moyens d'en venir à une rupture ouverte. Le mécontentement d'Octavie, qui voyoit avec un secret dépit les infidélités d'Antoine, lui parut une circonstance propre à consommer l'ouvrage de son ambition; il engagea cette épouse mécontente à aller revendiquer ses droits, bien déterminé à venger l'affront auquel il l'exposoit. La vertueuse Octavie ne s'apperçut point du piège que son frère tendoit à son époux, elle se rendit à Athènes, d'où elle écrivit à Antoine, qui étoit pour lors à Leucopolis; elle lui témoignoit la joie qu'elle se promettoit en le revoyant, & lui annonçoit des habits pour ses soldats, un grand nombre de chevaux, des présens considérables, tant pour ses amis que pour ses lieutenans, & deux mille hommes parfaitement équippés, pour recruter sa cohorte prétorienne; Antoine, séduit & entraîné par Cléopatre, fut insensible aux démarches de son épouse, il refusa de la voir, & lui fit dire de retourner à Rome, tandis qu'esclave de sa rivale, il alloit à Aléxandrie passer l'hiver dans les plaisirs & la débauche.

Octavie obéit aussi-tôt; son frère feignant de partager l'humiliation qu'elle venoit de recevoir, tâcha d'exciter sa jalousie, & lui dit de sortir de la maison d'un époux qui la traitoit avec tant de dédain: il lui promettoit de venger son injure. Octavie étoit bien éloignée d'approuver ses desseins; elle répondit à son frère qu'elle ne savoit que pleurer sur les égaremens d'un mari, & non s'en venger; elle lui recommanda de se montrer plus avare du sang de ses compatriotes, & de ne pas le verser pour les chagrins d'une femme.

Plus Octavie montroit de vertu, plus Antoine devenoit odieux, & *Auguste* ne manquoit pas d'intéresser, par des pratiques secrètes, le peuple en faveur de sa sœur. Il faisoit voir avec une affectation, dont il avoit soin de cacher le motif, cette femme, le modèle de son sexe, élevant ses enfans avec le plus tendre soin, sans faire à cet égard aucune distinction entre les siens propres, & ceux que son mari avoit eus de Fulvie. L'indiscrétion qu'eut Antoine de s'asseoir sur le trône d'Egypte, porta au comble le mécontentement du peuple romain. Tout sembloit conspirer à élever *Auguste* sur le trône du monde, en conduisant son concurrent à sa perte inévitable. Antoine, assis sur un trône étranger avec Cléopatre, la proclama reine d'Egypte, de Chypre, de Celé-Syrie & de toute la partie de l'Afrique qui obéissoit aux Romains. Césarion qu'elle avoit eu de Jules-César, fut déclaré collègue du triumvir: quant aux enfans qu'il avoit eus de cette princesse, il donna à celui qu'il nommoit *Alexandre*, l'Arménie, la Médie, la Parthie, & généralement cet immense pays compris entre l'Indus & l'Euphrate. Son esprit étoit tellement dérangé par sa passion, qu'il donnoit des pays où jamais les armées romaines n'avoient pu pénétrer. Ses autres enfans reçurent des présens non moins magnifiques, & tous devoient avoir le titre sublime de *rois des rois*: le triumvir se livra encore à mille autres extravagances, que nous avons eu soin de décrire à son article.

Octavien, profitant du mécontentement général, qu'excitoit une conduite si répréhensible, cita son collègue devant le sénat & le peuple, l'accusant d'avoir trahi la majesté romaine. Antoine voulut en vain se justifier; son testament, vrai ou supposé, par lequel il exigeoit que son corps, en quelque endroit qu'il mourût, fût transféré en Egypte, (*V. ci-devant* ANTOINE.) rendit la guerre inévitable. *Auguste* fit ses préparatifs, qui furent immenses; tous les ressorts furent tendus; il attaqua d'abord son rival par les traits du ridicule, qui produisirent leur effet. Ses flatteurs, dont il empruntoit l'organe, publioient qu'on ne devoit plus s'attendre à voir Antoine à la tête de ses armées, mais l'eunuque Mardion, qui devoit avoir pour conseillers de guerre Phroline, Tras & Charmion, suivantes de Cléopatre. Le politique tribun eut encore l'attention de ne point attaquer directement Antoine: il sembla ne vouloir diriger ses armes que contre Cléopatre. Ce fut à cette reine que ses ambassadeurs remirent la déclaration de guerre; on sent la raison de cette conduite, il savoit bien qu'Antoine, idolâtre comme il l'étoit de la reine, ne manqueroit pas de se déclarer en sa faveur, & que cette démarche le feroit déclarer ennemi de la patrie: les égaremens d'Antoine, la perfidie de Cléopatre le servirent plus puissamment encore, qu'une politique si rafinée. Nous ne répéterons point ici par quel revers de fortune, Antoine perdit la plus belle moitié de l'empire du monde, lorsqu'abandonnant une armée intrépide, il courut après une ingrate, qui ne parut le regretter & le plaindre que quand elle fût forcée de se donner, comme lui, la mort, pour éviter la honte d'être traînée en triomphe à Rome.

Octavien, (an de Rome 723.) vainqueur d'Antoine & de Cléopatre, se rendit en Egypte, & la rangea sous son obéissance. Après avoir réglé dans Aléxandrie, le destin de ce royaume, il en sortit, & parcourut la Syrie, l'Asie mineure & la Grèce, portant un œil satisfait sur ces florissantes

contrées, devenues son domaine. Arrivé à Antioche, il y trouva Tiridate qui lui demanda des secours contre Phradate, son concurrent au trône des Parthes. Il lui fit un accueil obligeant, & lui recommanda de ne point négliger ses droits. Ayant donné audience aux ambassadeurs de Phradate, qui lui faisoient la même demande de la part de leur maître, il leur fit le même accueil & la même réponse. Il lui importoit peu qui occupât le trône des Parthes. Son dessein étoit de fomenter les troubles de ces peuples, afin qu'occupés dans le centre de leur état, ils cessassent leurs irruptions dans les provinces de l'empire. Telle fut la politique constante d'*Auguste* pendant tout le cours de son règne, à l'égard des puissances étrangères. Il songea moins à les soumettre qu'à les occuper. De retour en Italie, il fut honoré de trois triomphes consécutifs. Le premier lui fut décerné à propos de quelques avantages remportés sur les Dalmates, avant la guerre d'Antoine; le second pour la journée d'Actium, le troisième, pour avoir soumis l'Egypte. Dans le dernier, qui fut de la plus grande magnificence, le char du triomphateur fut précédé des enfans qu'Antoine avoit eus de Cléopatre, & d'un lit sur lequel on portoit une statue représentant cette reine offrant son bras au dard d'un aspic. (N'étoit-ce pas honorer Cléopatre en voulant l'avilir?) Ce fut après ce triomphe qu'on lui conféra le titre d'*empereur*, non dans le sens ordinaire, qui n'emportoit que l'idée d'un général d'armée, mais dans un sens d'autorité souveraine.

Cependant, tandis que les Romains lui offroient leur encens, & que le peuple à qui il prodiguoit les trésors d'Aléxandrie, se livroit à une folle ivresse de joie, sa fortune même le fit trembler. Il avoit des exemples récens de son inconstance. Marius, les deux Pompée, César, Antoine, qui tous avoient figuré en maîtres sur la scène du monde, venoient de disparoitre. Tous les périls inséparables d'une autorité nouvelle & usurpée se présentèrent à son esprit, & portèrent le trouble dans son ame. L'aversion naturelle des Romains pour le gouvernement monarchique, le cri de la liberté, ce cri si puissant qui remue les entrailles des esclaves même, lui faisoient craindre un nouveau Brutus qui eût pu rappeller cette idole qu'il proscrivoit. En proie aux plus vives inquiétudes, il balança s'il devoit abdiquer l'autorité souveraine, & suivre l'exemple de Sylla, qui, teint du sang de ses concitoyens, avoit osé déposer le poignard, & vivre dans Rome en homme privé. On prétend qu'il s'étoit décidé pour ce parti, lorsqu'il voulut entendre Agrippa & Mécène. Le premier, uniquement sensible à la gloire que l'homme tire de sa propre vertu, l'affermit dans sa résolution: mais Mécène lui fit sentir qu'il n'y avoit de sûreté pour lui que sur le trône; que les pères, les enfans, les frères des proscrits pourroient, quand ils le verroient leur égal, lui demander raison du sang précieux qu'il avoit versé. « Gardez la souveraine puissance, lui dit ce ministre, » mais usez-en à l'égard des autres, » comme vous voudriez qu'on en usât envers » vous, si vous étiez né pour obéir ».

Ce conseil étoit sage, *Auguste* ne devoit pas se laisser séduire par l'exemple de Sylla. Sylla étoit grand de sa propre grandeur. Il n'avoit pas eu besoin d'un Agrippa pour vaincre, ni d'un Mécène pour apprendre à jouir de la victoire. On révéroit en lui le premier capitaine du monde, le vainqueur de Marius. Son nom étoit plus puissant que les haches & les faisceaux. Semblable en tout à ce Marius, couché sur son lit, il eût fait tomber d'un mot, d'un regard, le poignard des mains de l'assassin. D'ailleurs il n'avoit frappé que sur les partisans de l'esclavage, & l'on opprime sans crainte des hommes qu'aucun n'ose avouer sans honte. Sylla avoit rappellé la liberté, & *Auguste* l'avoit anéantie.

(Cet éloge de Sylla est-il parfaitement juste? La honte d'*Auguste* est d'avoir trop imité Sylla. Sa gloire est d'avoir réparé ses premières injustices, ce que Sylla n'a point fait, ou ce qu'il n'a fait au moins que par son abdication.)

On ne doit donc pas s'étonner si l'avis de Mécène prévalut sur celui d'Agrippa. Instruit par l'exemple de César, *Auguste*, en usurpant l'autorité souveraine, résista à la vanité de porter le titre de roi; il conserva celui d'empereur, & sous cette dénomination, familière & agréable aux Romains, il jouit de tous les privilèges de la royauté. Convaincu que le peuple se laisse toujours surprendre aux apparences, il respecta la forme de l'ancien gouvernement. Les magistratures furent conservées avec leurs prérogatives extérieures. Son objet unique devoit être d'attacher toute l'autorité de la justice & des armes à celle d'empereur. Ce fut dans ce dessein qu'il se fit nommer au consulat. Cette dignité qu'il réunit avec celle de tribun perpétuel, pendant neuf années consécutives, lui permit de se faire des créatures. Ce fut alors qu'il s'appliqua constamment à fermer les plaies qu'il avoit ouvertes. Il ménagea les provinces, prodigua ses trésors dans la capitale & dans les armées; cachant sa haine contre le sénat, il déféroit de grands honneurs à cette compagnie pour la réformer, sans exciter les murmures. Il appelloit *réforme*, le meurtre qu'il ordonnoit de temps en temps de ses principaux membres. Un seul de ses édits en dégrada quatre cens, dont plusieurs périrent par ses ordres secrets, sans que nous sachions la cause de cette sévérité; Tacite n'en accuse que leur zèle pour la république: d'autres prétendent qu'*Auguste* suivit la maxime odieuse de se défaire de ceux que l'on a offensés; aussi ce sénat que Cineas avoit pris pour une assemblée de rois, ne fut plus qu'un ramas de flatteurs. Après lui avoir déféré le glorieux nom de *pere de la patrie*, celui d'*Auguste* qui ne s'appliquoit qu'aux choses saintes,

après lui avoir conféré le droit illimité de n'avoir pour règle de ses actions que ses propres volontés, ils se proposerent de faire sentinelle tour-à-tour, tant de jour que de nuit, aux portes du palais. Ce décret avilissant alloit passer sans un bon mot de Labeon. *Auguste* n'y auroit certainement pas souscrit. Il n'auroit pas placé auprès de son lit, pendant son sommeil, des membres du seul corps qu'il craignit. Une preuve que ces témoignages d'amour n'étoient que le tribut de la flatterie, & que le sénat & ce prince se regardoient toujours comme deux puissances ennemies, c'est qu'il défendit à tout sénateur de sortir d'Italie sans son agrément.

Ce fut au commencement de son septième consulat que, voyant le peuple charmé de la douceur de son gouvernement, il se rendit par le conseil d'Agrippa & de Mécène, au sénat qu'il avoit rempli de ses créatures. Après avoir prononcé un discours étudié, il proposa aux pères conscrits de consentir à sa retraite : mais il n'y avoit aucun sénateur qui ne sentit le danger de délibérer sur une matière de cette importance. Tous se jettèrent à ses pieds & le conjurèrent de continuer à faire les délices de l'empire. Sans doute qu'il affecta cette modération pour découvrir s'il ne lui restoit point d'ennemi dans le sénat. Le modeste tribun se fit une douce violence; mais il déclara qu'on prétendoit en vain le charger pour toujours d'un si pénible fardeau, qu'il n'agréoit l'autorité qu'à condition qu'on recevroit sa démission dans dix ans, promettant de mettre la république dans un état si florissant qu'elle n'auroit plus besoin de chef. Ce terme expiré, il offrit la même scène, & toujours ainsi de suite jusqu'à sa mort. Quoiqu'il eût dégradé le sénat, il affecta pour ce corps une considération qu'il n'avoit pas. Il voulut toujours que ce fût le conseil de la nation. Peut-être en sentoit-il la nécessité. Il feignit de vouloir partager avec lui l'honneur du gouvernement. Il lui assigna les provinces les plus tranquilles & les moins belliqueuses, & se réserva toutes celles qui exigeoient la présence des armées. Par cette feinte modération, il se réservoit toute l'autorité militaire, & mettoit cette compagnie dans les fers, lorsqu'il sembloit la révérer.

Cependant ce n'étoit pas assez pour *Auguste* d'avoir changé la face de Rome, ou, pour nous conformer au style ordinaine, les destinées du monde, il crut sa gloire intéressée à perpétuer son ouvrage. Il n'avoit eu de ses débauches qui furent fréquentes dans le commencement de son règne, ni de ses différens mariages, aucun enfant mâle; les intrigues de sa femme lui firent préférer Tibère son beau fils, à son petit-fils Postumus Agrippa. Lorsqu'il sentit son âge décliner & sa santé s'affoiblir, il fit reconnoitre Tibère pour son collègue. Ce fameux décret, qui perpétuoit l'esclavage des Romains, fut conçu en ces termes. « Sur la requête » du peuple romain, nous accordons à C. Jul. » César Tibère, la même autorité sur toutes les » provinces & sur toutes les armées de l'empire » romain, dont *Auguste* a joui, dont il jouit » encore, & que nous prions les dieux de lui » conserver ». Tibère ayant su cette disposition favorable, se rendit quelque temps après à Nole, où il trouva l'empereur dans son lit de mort. Velleius Paterculus prétend qu'*Auguste* le reconnut publiquement pour son successeur, & lui fit jurer de le prendre pour modèle : mais Tacite assure que l'on n'a jamais su si Tibère, en arrivant à Nole, trouva l'empereur mort ou malade, Livie ayant fait garder les avenues du palais, & publier de temps en temps des nouvelles favorables de la santé de l'empereur. Cet auteur ajoute que lorsque cette princesse artificieuse eut pris toutes ses mesures, elle fit annoncer dans le même instant la mort de l'empereur & le couronnement de Tibère. *Auguste* vit approcher sa dernière heure avec une fermeté qui surprend dans un prince qui avoit acheté l'empire par tant de crimes. Il s'entretint avec ses amis, & leur donnoit des conseils sur leur conduite publique & privée. En parlant de ses propres actions, il leur dit qu'il avoit trouvé Rome de brique, & qu'il la laissoit de marbre. Il faisoit allusion aux monumens dont il l'avoit décorée, & aux édifices superbes dont les débris nous étonnent encore. Mais il en avoit banni le fanatisme républicain, vrai germe des grandes vertus & des grandes actions. Avant d'expirer il se fit apporter une glace, & retroussant ses cheveux à la manière des acteurs : « Si j'ai bien joué mon rôle, dit-il à ses amis, battez des mains, la scène est finie ». Ainsi mourut cet homme qu'on pourroit appeller le prodige des siécles. Il étoit dans la soixante-seizème année de son âge, la cinquante-sixième depuis son premier consulat, & la quarante-troisiéme depuis la journée d'Actium. On nous dispensera de faire ici son éloge & sa censure, ses actions parlent. Il enchaina, par ses propres liens, le peuple le plus fier qui fût jamais, & fonda la monarchie la plus vaste, la plus riche, la plus puissante qui eût été avant lui, & qui ait subsisté depuis. Cet empire acquit tant de grandeur, que les plus grands empires n'en sont qu'un foible débris ; les arts en tout genre furent portés à une perfection si étonnante, que dix-huit siècles n'ont pu rien y ajouter. *Auguste* a surpassé par ses services, & par ses vertus tous les rois ; aussi un sage a-t-il dit, en parcourant sa vie, que ce prince auroit dû ne jamais naitre, ou ne jamais mourir. (*M-r.*)

AUGUSTIN, (SAINT) évêque d'Hippone. La vie entière de ce père de l'église, appartient à l'histoire de la religion, qui est confiée à d'autres mains. Il vivoit dans le quatrième, & le cinquième siécles.

Un autre saint Augustin, moine bénédictin, à la fin du sizième, fut envoyé par le pape saint Grégoire, dans la Grande-Bretagne, pour convertir les Anglo-Saxons, qui avoient ramené le paganisme

dans ce pays, autrefois chrétien, qu'il fallut convertir deux fois. Ce saint Augustin passe pour l'apôtre de l'Angleterre, les histoires modernes d'Angleterre, écrites à la vérité par des protestans, ne lui font pas aussi favorables que les anciennes chroniques des moines. Il mourut à Cantorbery le 26 mai 607.

AUGUSTULE, (*Hist. rom.*) prince enfant, dernier empereur d'Occident, détrôné en 476 par Odoacre, roi des Hérules. Ce nom diminutif paroît lui avoir été donné par dérision, & par mépris pour sa jeunesse & son incapacité. Son vrai nom étoit Romulus Augustus; il ne monta sur le trône que pour en être renversé. Oreste, son père, général des armées Romaines dans les Gaules, l'avoit fait proclamer en 475. Odoacre fit périr Oreste, dépouilla *Augustule* de l'empire, l'exila dans la Campanie, en lui laissant par pitié un revenu de six mille livres pour subsister. Odoacre prit le titre de roi d'Italie. Ceux qui aiment les singularités historiques n'ont pas manqué d'observer que le premier & le dernier empereur Romain avoient porté le nom d'Auguste, & que l'un & l'autre avoit été précédé par un prince du nom de Jules. Le prédécesseur d'Auguste étoit Julius nepos.

AVICENNE, (*Hist. des Arab.*) philosophe & médecin Arabe, du XI siècle, doit être mis au rang des enfans illustres & des savans précoces, & y a été mis par Baillet. A dix ans, il savoit tout l'alcoran par cœur, & à dix-huit toutes les sciences connues de son temps; il s'attacha, comme fit dans la suite Averroës, mais avec moins de succès & d'éclat qu'Averroës, à l'étude d'Aristote. A seize ans, il exerçoit la médecine & avec succès. Il mourut, dit-on, des suites de ses débauches, à 56 ans en 1036. Mort plus honteuse encore, ce semble, pour un médecin que pour un autre. Ses ouvrage de médecine & de philosophie ont été imprimés d'abord en arabe, Rome, 1593, *in-fol.* puis traduits en latin à Venise, 1594, 2 vol. *in-fol.* Ils ont encore été traduits depuis, & sur-tout commentés.

AVIENUS, (RUFUS FESTUS) (*Hist. litt. anc.*) poëte latin, qui vivoit vers la fin du quatrième siècle, sous les règnes de Gratien, & de Théodose. On a de lui une traduction en vers latins des *phénomènes* d'Aratus, de la *description de la terre* de Denis d'Alexandrie, & de quelques fables d'Ésope. Il avoit mis tout Tite-live en vers ïambes; c'étoit apparemment des vers techniques, faits pour aider la mémoire.

AVILA, (D') (*Hist. mod.*) Il y a plusieurs espagnols célèbres de ce nom.

1° Louis d'AVILA, général de la cavalerie sous Charles-Quint au siège de Metz en 1553. On a de lui *des mémoires de la guerre d'Afrique*, & d'autres mémoires historiques plus connus encore de la guerre de Charles-Quint contre les protestans d'Allemagne. Ceux-ci ont été traduits de l'espagnol en latin & en françois.

2°. Jean d'AVILA dit *l'apôtre de l'Andalousie*; prédicateur auquel on attribue des conversions célèbres, telles que celles de saint François de Borgia, de saint Jean de Dieu & la vocation de sainte Thérèse. M. Arnauld d'Andilly a traduit ses œuvres. Mort en 1569.

3°. Sanche d'AVILA, ainsi nommé, parce qu'il étoit de la ville d'Avila, confesseur de sainte Thérèse, évêque de Carthagène, puis de Siguenza, puis de Placentia. Mort en 1626. On a de lui des sermons, des traités de piété, & les vies de saint Augustin & de saint Thomas.

4°. Gilles Gonzalès d'AVILA, ainsi nommé par la même raison, historiographe du roi d'Espagne, Philippe IV, pour la Castille, auteur des *antiquités de Salamanque, & du théâtre des églises des Indes*, ouvrages espagnols.

Aucun de ces auteurs ne doit être confondu avec le célèbre *Davila*, qu'il faut voir à son article.

AVIRON, (JACQUES LE BATHELIER D') avocat au présidial d'Évreux, vers la fin du seizième siècle, composa sur la coutume de Normandie, des commentaires qu'on trouve imprimés avec ceux de Berault & de Godefroy, Rouen, 1684, 2 vol. *in-fol.* Ils avoient été imprimés à part, sans nom d'auteur, peu de temps après la mort de d'*Aviron*, par les soins du premier président de Rouen, nommé Groulard. Comme l'ouvrage étoit anonyme, on crut que le premier président n'étoit pas fâché de se l'attribuer, & on lui en fit compliment comme d'un ouvrage de lui. *Ce livre est tant beau*, dit-il gravement, *qu'il ne peut être que l'œuvre de Jacques le Bathelier, ne connu sous autre nom.* Ce livre, *tant beau*, *n'est plus connu sous aucun nom*, & le nom de *Jacques le Bathelier* n'est plus connu de personne, excepté de quelques jurisconsultes normands.

AVITUS, (*Hist. du Bas-Emp.*) sorti d'une famille patricienne, de la cité d'Auvergne, moins illustre par sa naissance & son élévation que par ses qualités personnelles. Sa douceur & sa modération lui méritèrent la confiance de Théodoric, roi des Visigoths, qui ne fit rien sans le consulter, & qui sembla ne voir que par ses yeux. *Avitus* n'usa de son ascendant sur l'esprit de ce prince que pour rétablir la tranquillité dans sa patrie; citoyen sans ambition, il se crut assez heureux en jouissant du bonheur qu'il avoit le crédit de procurer aux autres. Il fut employé dans les plus importantes négociations; sa dextérité à manier les esprits, sa prudence sans artifice en assurèrent le succès, & sa parole fut le plus sûr garant des traités. Ce fut par son éloquence douce & persuasive, que les Visigoths se joignirent aux Romains contre *Attila*. Aétius qui lui donna toute sa confiance, eut toujours à se féliciter d'avoir suivi ses conseils: ses services lui méritèrent la dignité de maître de la milice dans le département du prétoire des Gaules. La manière dont il s'en acquitta, le fit

signe de l'empire; il dut son élévation aux belles-lettres, à qui tant d'autres reprochent le renversement de leur fortune: ce fut en donnant des leçons de droit & de littérature à Théodoric II, qu'il développa son génie & ses connoissances. Rome agitée de discordes civiles, ne pouvoit se résoudre à nommer un successeur à Maxime. Théodoric qui pouvoit envahir l'empire, n'aspira qu'à la gloire d'en disposer. Il fait venir dans sa cour *Avitus*, & le proclame empereur; « Montez au trône, lui dit-il, tant que » vous gouvernerez l'empire, il n'aura point de » soldat plus ardent que moi à le défendre. » Ce choix fait par un roi barbare, auroit dû soulever les esprits. Les Visigoths, il est vrai, étoient bien soldats romains; mais il n'avoient point la qualité de citoyens: armés du pouvoir, la force fut leur droit. D'ailleurs la milice depuis long-temps avoit usurpé le privilège de nommer les empereurs; & Théodoric étoit trop puissant pour qu'on refusât de souscrire à son choix; il eût été soutenu par les Gaulois, dont la vanité étoit flattée de voir un de leurs compatriotes placé sur le trône d'Occident. Ainsi, *Avitus* ne vit que des sujets empressés à lui jurer obeissance. Le jour de son installation fut marqué par l'allégresse publique, & lui seul parut gémir de sa nouvelle grandeur. Tous les députés de la nation, qui assistèrent à cette cérémonie, sont désignés par le titre d'*honorable*, qui alors n'étoit accordé qu'aux représentans de la communauté, & que l'usage prostitue aujourd'hui aux plus vils favoris de la fortune; il fut revêtu du pouvoir suprême par les mêmes raisons qui, du temps de Rome vertueuse, avoient élevé au consulat ou à la dictature, les Camilles & les Cincinnatus. Ce ne fut qu'à la sollicitation des Gaulois, qu'il consentit à accepter l'empire; il savoit combien il étoit dangereux de devenir le maître de ceux dont on avoit été l'égal. Dès qu'il eut été proclamé, il jura l'observation du contrat social, dont les droits toujours sacrés sont souvent violés par le plus fort. Il partit ensuite pour Rome, où il fut reçu avec autant d'applaudissement que si sa nomination eût été l'ouvrage du peuple & du sénat; l'ancienne constitution exigeoit qu'on n'élût les empereurs que dans les murs de cette capitale du monde, qui n'étoit plus que l'ombre de ce qu'elle avoit été. L'exemple de Galba avoit autorisé à ne plus s'assujettir à cette formalité; & *Avitus* se fit un devoir de la rétablir.

Il écrivit à Martian, empereur d'Orient, pour le prier de le reconnoître pour son collègue: c'est ce qu'on appelloit alors *l'unanimité*; il existoit un ancien préjugé que l'empire d'Occident, toutes les fois qu'il venoit à vaquer, étoit réuni à celui de l'Orient, & que la portion du peuple romain, restée dans l'Italie, ne pouvoit se donner un maître sans le concours de la portion transplantée à Byzance. Les ambassadeurs envoyés à Martian furent reçus honnorablement, & *Avitus* fut reconnu pour son collègue: il ne soutint pas sous la pourpre l'idée qu'on s'étoit formée de lui. Il avoit des vertus; l'homme de bien n'est pas toujours le plus propre à gouverner les méchans & les hommes entraînés par l'agitation de leurs passions. L'empire alors avoit plusieurs maîtres; & les sujets ne savoient point obéir. Son règne n'offre rien de mémorable; il eût mieux aimé pacifier les troubles de l'état, que d'en étendre les limites. Il fournit un corps de troupes à Théodoric II, dans l'invasion que celui-ci fit en Espagne, alors partagée entre les Romains & les Barbares. Ce fut encore sous son règne que Ricimer tailla en pièces, dans l'île de Corse, les Vandales d'Afrique; mais *Avitus* acheta bien cher les victoires de son général, qui abusa de son autorité contre celui qui l'en avoit fait dépositaire. Ricimer souleva l'armée d'Italie, & soutenu du sénat romain, qui murmuroit d'obéir à un Gaulois, il força enfin *Avitus* d'abdiquer, l'an quatre cens cinquante-six. Sa dégradation l'exposoit aux vengeances de ses ennemis; il crut s'y soustraire, en entrant dans les ordres sacrés: le sacrifice qu'il avoit fait de sa dignité, & le caractère d'évêque dont il venoit d'être revêtu, ne désarmèrent point l'envie & la haine. Le sénat humilié de l'avoir eu pour maître, acheta des assassins pour l'en punir; il fut informé qu'on en vouloit à sa vie; il prit la résolution de se retirer dans les Gaules, où il se flattoit de trouver un asyle dans l'Eglise de Brioude, dédiée à Saint Julien, martyr, qu'il avoit choisi pour son protecteur, selon l'usage de ce temps, où chaque fidèle se choisissoit un intercesseur dans le ciel. *Avitus* mourut, à ce que l'on croit, sur la route; & l'on soupçonne qu'il fut assassiné. On voit encore, dans l'église de Brioude, une grande urne de marbre, où l'on prétend que son corps est renfermé; ce fut dans la troisième année de son règne, qu'il abdiqua l'empire qu'il n'avoit point ambitionné. (*T--N.*)

(Il se nommoit Marcus Macilius, il avoit été proclamé en 455. Il mourut en 456. Son neveu Sextus Alcimus Avitus, archevêque de Vienne, contribua beaucoup à la conversion de Clovis. On le voit présider à divers Conciles. Dom Luc d'Achery a publié dans le 5e tome de son *Spicilege*, la conférence d'Avitus avec les évêques Ariens en présence de Gondebaud, roi des Bourguignons, prince Arien qu'il vouloit convertir à la foi Catholique, & dont il convertit le fils, Sigismond. Le P. Sirmond a donné, en 1643, les œuvres d'Avitus avec des notes. Ce prélat mourut de 523 à 527.)

AULETE, (PTOLOMÉE AULETE ou AULETÈS.) (*Hist. d'Egypte.*) Le privilège de la naissance appelloit au trône d'Egypte Selène, sœur de Lathyre, à l'exclusion d'*Aulete*, que la loi écartoit comme bâtard. *Aulete* se saisit des rênes du gouvernement, quoiqu'il fût né de la concubine de Lathyre; & les Egyptiens qui craignoient de passer

sous la domination des Romains, fermèrent les yeux sur le vice de sa naissance. Ce prince tomba dans le mépris, parce qu'au lieu d'ambitionner les vertus qui font les grands rois, il ne cultiva que les talens agréables qui peuvent honorer quelques particuliers. On lui donna le surnom d'*Aulete*, qui signifie *flûteur*, parce qu'il excelloit à jouer de la flûte; & ce nom humiliant parut flatter sa vanité : mais il ne put se dissimuler qu'il étoit l'objet du mépris de ses sujets; & sentant le besoin d'un appui pour se soutenir, il épuisa l'Egypte pour acheter la protection des Romains. Le vuide causé par ses profusions fut rempli par les impôts dont il accabla ses sujets, qui se révoltèrent. Les tyrans sont lâches & timides, parce qu'ils se sentent coupables. *Aulete* se voyant sans amis, alla chercher un asyle dans les murs de Rome; il y mendia les suffrages des premiers magistrats : ses trésors furent plus persuasifs que son éloquence. Les Egyptiens envoyèrent aussi des ambassadeurs pour défendre leur cause au tribunal de ce peuple roi des rois; mais tous périrent par le fer & le poison. Les Romains, témoins de tant d'attentats, avoient conservé un reste de pudeur au milieu de la corruption : leur indignation éclata contre ce roi meurtrier, qui, pour se soustraire aux outrages, se retira dans le temple de Diane à Ephèse : ses trésors lui acquirent un vengeur dans Gabinius, proconsul de Syrie, qui, pour une somme de trente millions, dont Antoine reçut la moitié, abandonna son gouvernement pour aller chercher dans l'Egypte des alimens à son avarice. Péluse fut sa première conquête : dès qu'*Aulete* se vit le maître de cette porte du royaume, il ne s'occupa que du soin de satisfaire ses vengeances. Ce premier succès fut suivi d'une nouvelle victoire. *Aulete*, arbitre de la destinée de ses sujets, ne parut sensible qu'au plaisir de punir; & les Romains, largement payés, furent les instrumens de ses vengeances. L'Egypte fut inondée de sang & accablée de subsides. Le tyran épuisoit la fortune des peuples pour remplir ses engagemens avec Antoine & Gabinius. Les grands donnèrent l'exemple du plus humiliant esclavage, parce qu'ils sont toujours bien payés de la honte de porter des fers. La superstition tira les peuples de l'oppression. Un chevalier Romain tua un chat, dont le meurtre fit prendre les armes à toute la nation acharnée à demander la mort du sacrilége : l'autorité du roi & de Gabinius fut obligée de céder aux importunités des rebelles qui, dans leurs fureurs religieuses, mirent en pièces le malheureux assassin de l'animal sacré. *Aulete*, que cet exemple rendit circonspect & timide, traina sur le trône une vie obscure & languissante. Il joignoit à son habileté à jouer de la flûte, un goût effréné pour la danse; il nomma par son testament, son fils & sa fille ainée pour ses héritiers, & les mit avec son royaume sous la tutelle des Romains. (*T--N.*)

AULIQUE, adj. (*Hist. mod.*) dénomination de certains officiers de l'empereur qui composent une cour supérieure, un conseil dont la jurisdiction s'étend à tout en dernier ressort sur tous les sujets de l'empire dans les procès dont il connoit. Nous disons *conseil aulique*, *cour aulique*, *chambre aulique*, *conseiller aulique*, *&c.*

Le conseil *aulique* est établi par l'empereur, il en nomme les officiers; mais l'électeur de Mayence a droit de visite. Il est composé d'un président catholique, d'un vice-chancelier présenté par cet électeur, & de dix-huit assesseurs ou conseillers, dont neuf sont protestans, & neuf sont catholiques.

Ils sont partagés en deux tribunaux : les gens de qualité occupent l'un, & ceux de robe l'autre. Ils tiennent leurs assemblées en présence de l'empereur, d'où leur vient le nom de *justitiam imperatoris*, justice ou tribunal de l'empereur, comme celui du *conseil aulique*, de ce qu'il suit la cour de l'empereur, *aula*, & que sa résidence est toujours dans le lieu que l'empereur habite. Cette cour & la chambre impériale de Spire sont assez dans l'usage de se contrarier, à cause de la prévention qui a lieu entr'elles, & que nulle cause ne peut s'évoquer de l'une à l'autre. L'empereur ne peut empêcher ni suspendre les décisions d'aucune de ces cours, ni évoquer à son tribunal une cause dont elles ont une fois pris connoissance, à moins que les états de l'empire n'en soient d'avis. Il est néanmoins des cas où ce conseil s'abstient de prononcer définitivement sans la participation de l'empereur; & dans ces cas on prononce, *fiat votum ad Cæsarem*, que *le rapport s'en fasse à César*, c'est-à-dire à l'empereur en son conseil.

Le conseil *aulique* n'a été originairement institué que pour connoitre des différens entre les sujets des empereurs. On y a depuis porté les contestations des sujets de l'empire, & il s'est attribué sur la chambre impériale de Spire ou de Wetzlar, une espece de droit de prévention, qui ne se souffre pourtant que dans les procès des particuliers : les princes n'ont pas encore reconnu cette jurisdiction. Mais sous les empereurs Léopold, Joseph, & Charles VI, le conseil *aulique* a fait plusieurs entreprises contraires aux libertés germaniques, comme de confisquer les duchés de Mantoue & de Guastalle, de mettre au ban de l'empire les électeurs de Bavière & de Cologne.

Le conseil *aulique* cesse aussi-tôt que l'empereur meurt, s'il n'est continué par ordre exprès des vicaires de l'empire, au nom desquels il rend alors ses jugemens, il se sert de leur sceau. Heiss, *hist. de l'emp.* (*A. R.*)

AULU-GELLE, grammairen latin fameux, qui vivoit vers l'an 130, sous l'empire d'Adrien, & mourut, à ce qu'on croit, vers le commencement de l'empire de Marc-Aurele. On connoit ses *Nuits Attiques* en vingt livres, & les savantes remarques de Lambecius sur cet ouvrage, dont il y a plusieurs éditions estimées. Il en a paru en 1776, une traduction par l'Abbé de Verneuil, en 3 vol. in-12.

Ce

Ce titre de *Nuits Attiques* a beaucoup moins de rapport aux matières traitées dans l'ouvrage, qu'aux circonstances où il a été composé. L'Auteur étoit à Athènes, & il employa les longues soirées de l'hyver à composer ce livre.

AUMALE. (*Hist. de Fr.*) Ville située sur les confins de la Normandie & de la Picardie, a eu des comtes particuliers, & ayant passé dans la maison de Lorraine, fut érigée en duché, l'an 1547, par le roi Henri II, en faveur du duc de Guise, François, qui le céda dans la suite à son second frère, lequel a formé la branche d'*Aumale*. Cette branche, qui sous Henri II, François II & Charles IX, jouissoit du crédit de sa maison, sans y ajouter, & contribuoit sans éclat aux projets ambitieux de cette maison, acquit une célébrité funeste par son attachement constant à la ligue. Le premier duc d'*Aumale*, chef de cette branche, précéda les temps de la ligue; mais il en eut l'esprit. On sait qu'au commencement du règne de Henri II, les prétentions des Princes de Guise allèrent jusqu'à s'égaler aux princes du sang, & jusqu'à vouloir confondre les rangs entre la maison royale de France & la leur. Ces prétentions furent accueillies à la cérémonie du sacre de Henri II, où sous prétexte de suivre l'ancien usage qui régloit les rangs entre les pairs, suivant l'ordre de leurs pairies, sans aucune exception en faveur des princes du sang, on nomma pour représenter les anciens pairs laïques, des princes du sang & des princes Lorrains, dans un ordre qui plaçoit quelques-uns des princes Lorrains avant quelques-uns des princes du sang. En 1548 Henri II fit des entrées solemnelles & triomphantes dans les places conquises sur le duc de Savoye, pendant le règne de François I. Il étoit à cheval, précédé des seigneurs de sa cour; & le duc de Vendôme, Antoine, qui n'étoit pas encore roi de Navarre, marchoit seul en qualité de premier prince du sang. Cet ordre fut suivi par-tout, excepté à Chambéri. Dans cette ville, le duc de Vendôme, en voulant prendre son rang, fut surpris de voir le duc d'*Aumale* se mettre à sa gauche. *Quoi donc, mon compagnon*, lui dit-il, *tiendrons-nous rang ensemble? oui, monsieur*, répondit le Duc d'*Aumale*, *le Roi m'a assigné cette place comme au gouverneur de la province.* Il avoit en effet le gouvernement du Dauphiné, auquel on avoit annéxé ceux de la Savoye & de la Bresse, qui étoient alors sous la domination de la France. « *Mais*, dit le duc de Vendôme, *c'est tout ce que je pourrois permettre au duc de Lorraine, chef de votre maison. Il est vrai*, répondit le duc d'*Aumale*, *que vous avez le pas sur lui en France, mais non ailleurs; car il est souverain, & vous sujet & vassal de la couronne; M. de Lorraine ne relève que de Dieu & de son épée.* »

Le duc de Vendôme rentra, & la marche fut arrêtée. Le roi envoya dire au duc de Vendôme de reprendre sa place. Vendôme obligé d'obéir aux ordres du roi, intéressé d'ailleurs à ménager ce monarque qui s'étoit chargé de négocier lui-même le mariage du duc de Vendôme avec l'héritière de Navarre, se contenta de dire au duc d'*Aumale*: *Vous pouvez, mon compagnon, marcher sur la même ligne que moi; car si le roi avoit ordonné à un laquais de prendre le rang que vous prenez, je le souffrirois par respect pour les ordres de sa majesté.* (Mémoires de Vieille-Ville.) Cette contestation n'eut point pour le moment d'autres suites; mais elle prépara les haines qui éclatèrent dans la suite entre les maisons de Bourbon & de Lorraine.

Le même duc d'*Aumale*, étant allé au-devant du Cardinal Charles de Lorraine son frère, lorsque celui-ci revint du concile de Trente, pensa recevoir sa part de l'insulte que le maréchal de Montmorenci, gouverneur de Paris & de l'Isle de France, fit à ce cardinal, sur ce qu'il entroit avec des gardes dans la capitale; mais le hazard fit que le duc d'*Aumale*, après avoir vu son frère, rentra par la rue S. Martin, tandis que le cardinal, rentrant par la rue S. Denis, fut rencontré & attaqué par le maréchal de Montmorenci (voir l'article LORRAINE, & dans cet article, l'article particulier du cardinal CHARLES DE LORRAINE.) Les jours suivans, le duc d'*Aumale* rassembla ses amis, le maréchal de Montmorenci les siens; on s'attendoit à tout moment à quelque choc entre les deux partis; mais le roi leur ordonna de désarmer, & ils obéirent.

Le duc d'Aumale, ainsi que ceux de sa maison, fit la guerre aux Huguenots avec divers succès; il fut tué en 1573, au siége de la Rochelle, par sa faute ou par celle du duc de Bouillon, son neveu, qui, de lui-même, ou par le conseil du duc d'*Aumale*, prévint d'un jour l'expiration d'une trève.

Charles de Lorraine, duc d'*Aumale*, son fils aîné, se distingua, même parmi les princes de sa maison, par son attachement persévérant aux intérêts de la Ligue; il les eût cependant abandonnés, si Henri IV ne lui eût pas refusé le Gouvernement de Picardie. La ville de Ham lui appartenoit. En 1595, d'Humieres tué devant cette place; l'amiral de Villars tué de sang froid devant Dourlens; le maréchal d'Aumont, blessé à mort devant le bourg de Comper en Bretagne; Cambrai pris par les Espagnols, tous ces désastres de la France irritant le parlement de Paris contre le duc d'*Aumale* qui n'y avoit pas peu contribué; il rendit contre ce prince un arrêt par lequel *il le déclaroit criminel de lèze-majesté au premier chef, & coupable du parricide de Henri III, & pour ces crimes, le condamnoit à être tiré tout vif à quatre chevaux, ses quartiers attachés aux quatre principales portes de Paris, s'il pouvoit être appréhendé, sinon en effigie, sa maison d'Anet rasée & ses bois coupés à hauteur de ceinture, ses biens confisqués, & ses enfans dégradés de noblesse.* Le roi, qui n'eût pas approuvé cet excès de zèle, étoit absent alors;

le premier président de Harlay voulut faire surseoir à l'exécution, jusqu'à ce qu'on eût pu recevoir les ordres du roi; mais un de ces zélateurs qui troublent les compagnies & entrainent la multitude par leur violence, le conseiller Angenout *mena tant de bruit*, dit Mezeray, *qu'il fallut passer outre;* on traîna l'effigie du duc d'*Aumale* à la Grève, où elle fut écartelée le 24 Juillet 1595. « Le Roi, continue Mézeray, fut bien fâ» ché qu'on eût dérobé ce pardon à sa clémence, » & que par-là on eût engagé ce prince & ce qu'il » y avoit encore de François déterminés & opi» niâtres, dans une haine irréconciliable contre la » France. » Le duc d'*Aumale* alla chercher un asyle à Bruxelles, où il mourut en 1631.

Le chevalier d'*Aumale*, son frère, qui, dans la Henriade, est le héros du parti de la Ligue, se signala beaucoup en effet dans ce parti, & étoit toujours à la tête des sorties pendant le siège de Paris. Mais il est toujours bon d'avertir ceux qui ne connoissent l'histoire que par la poésie, que le prétendu combat singulier du vicomte de Turenne & du chevalier d'*Aumale*, dans le dixième chant de la henriade, n'est qu'une fiction. En 1591 le chevalier d'*Aumale* surprit S. Denis pendant la nuit, du 2 au 3 Janvier; mais il y trouva le fameux Dominique de Vic, gouverneur de la place, qui toujours vigilant & toujours intrépide, avec une poignée de monde, attaqua la troupe nombreuse du Chevalier d'*Aumale*, la mit en fuite, & le renversa mort sur la place avec quinze ou seize des siens.

La branche d'*Aumale* ne passa pas la troisième génération.

AUMONIER, (GRAND) *de France* (*Hist. mod.*) officier de la couronne, dont la dignité ne s'accorde plus qu'aux ecclésiastiques d'une naissance distinguée, & ne se donne ordinairement qu'à des cardinaux, quoiqu'on l'ait vue autrefois remplie par le savant Amyot, qui étoit d'une fort basse extraction. Le *grand aumonier* dispose du fonds destiné pour les aumônes du roi, célèbre le service divin dans la chapelle de sa majesté, quand il le juge à propos, ou nomme les prélats qui doivent y officier, les prédicateurs, *&c.* Il est l'évêque de la cour, faisant toutes les fonctions de cette dignité dans quelque diocèse qu'il se trouve, sans en demander la permission aux évêques des lieux; il donnoit autrefois les provisions des maladreries de France, & prétendoit qu'il lui appartenoit de gouverner, de visiter & de réformer les hôpitaux du royaume, sur-tout quand ils sont gouvernés par des laïcs. Les édits de nos rois & les arrêts du parlement de Paris l'ont maintenu pendant quelque temps dans la possession de ce droit. Il a l'intendance de l'hôpital des Quinze-vingts de Paris. Il prête serment de fidélité entre les mains du roi, & est, à cause de sa charge, commandeur né des ordres de sa majesté. Moréry dit que ce fut Geoffroy de Pompadour, évêque d'Angoulême, puis de Périgueux & du Puy en Vélai, qui a porté le premier la qualité de *grand aumônier*. Selon du Tillet, cité par le P. Thomassin, *Discipl. ecclésiast. part. IV. liv. I. chap. lxxviij.* c'est Jean de Rely, évêque d'Angers, qui prit le premier ce titre sous Charles VIII. On ne trouve pas le nom de ce Jean de Rely dans la liste que donne le dictionnaire de Moréry. Il en compte cinquante-cinq depuis Eustache, chapelain du roi Philippe I, en 1067, jusqu'à M. le cardinal de Rohan, Armand-Gaston. M. le cardinal de Rohan, Louis-René-Edouard, occupe aujourd'hui cette grande dignité. (*G*)

Il y a aussi en Angleterre un *grand aumônier*, qu'on appelle *lord aumônier*. Les fonds qui lui sont assignés pour les aumônes du roi, sont entr'autres choses les *deodandes*, & les biens des personnes qui se sont défaites.

Il peut, en vertu d'un ancien usage, donner le premier plat de la table du roi à un pauvre, tel qu'il lui plaît de le choisir, ou lui donner l'équivalent en argent.

Il y a aussi sous le *lord aumônier* un *aumônier en* second, un yeman, & deux gentilshommes de l'aumônerie, tous à la nommination du *lord aumônier*. (*A. R.*)

AUMONT, (*Hist. de Fr.*) D'AUMONT. Nom d'une ancienne & illustre maison françoise, qui a produit entr'autres hommes distingués, deux maréchaux de France, Jean & Antoine. On ne doit jamais oublier les vertueux efforts que fit le premier, pour sauver à Henri III la honte de l'assassinat des Guises, & le généreux conseil qu'il osa donner d'arrêter le duc de Guise, & de lui faire son procès; cet avis du maréchal d'*Aumont* nous autorise à penser qu'il pouvoit rester d'autres ressources que le crime, qu'il ne falloit point désespérer du pouvoir des loix & que Henri III n'étoit pas encore réduit à la nécessité d'assassiner ses sujets, nécessité au reste dont il auroit fallu le plaindre, & pour laquelle il auroit encore fallu le condamner, puisqu'il n'y auroit été réduit, que par sa faute; c'est de ce maréchal d'*Aumont* qu'il est parlé dans la henriade:

D'*Aumont*, qui sous cinq rois avoit porté les armes.

Ces cinq rois étoient Henri II, ses trois fils & Henri IV. Plusieurs autres ont pû voir la fin du règne de Henri II, & le commencement de celui de Henri IV, & servir ces cinq rois. Le connétable Anne de Montmorenci avoit de même porté les armes sous cinq rois: Louis XII, François I, Henri II, François II, Charles IX. Le maréchal d'*Aumont* étoit connu à la cour sous le nom de *Franc-Gaulois*. Nous ignorons, si, comme le disent quelques auteurs, un peu de rudesse dans les manières faisoit prendre ce nom en mauvaise part; mais le conseil qu'il avoit donné au sujet du duc de Guise, méritoit qu'on le prît en très-bonne part, & qu'on lui en fit un éloge. Le maréchal d'*Aumont* fut blessé devant le

bourg de Comper, près de Rennes, d'un coup de mousquet, dont il mourut peu de jours après, en 1595, âgé de 73 ans.

Son petit fils Antoine, pareillement maréchal de France, servit aussi bien Louis XIV, que l'ayeul avoit servi Henri IV; il eut part à la victoire remportée en 1750, à Réthel, sur Turenne lui-même, par le maréchal du Plessis-Praslin; il commandoit l'aile droite à cette affaire, & fut fait maréchal de France l'année suivante. Il fut fait gouverneur de Paris, en 1662. Il mourut en 1669.

AUMUSSE, s. f. (*Hist. mod.*) sorte de vêtement de tête & d'épaules dont on se servoit anciennement en France; il étoit à la mode sous les Mérovingiens; la couronne se mettoit sur l'*aumusse*; on la fourra d'hermine sous Charlemagne; le siècle d'après on la fit toute de peaux: les *aumusses* d'étoffes prirent alors le nom de *chaperon*; celles de peaux retinrent celui d'*aumusse*: peu-à-peu les *aumusses* & les chaperons changèrent d'usage & de forme. Le bonnet leur succéda; & il n'y a plus aujourd'hui que les chanoines & les chanoinesses qui en ayent en été. Ils portent pendant cette saison sur leurs bras, ce qui servoit jadis en tout temps à leur couvrir la tête. Ce sont les pelletiers-fourreurs qui les travaillent; elles sont faites de pièces de petit gris rapportées; elles ont quatre à cinq piés de long, sur huit à neuf pouces de large; elles sont herminées & terminées à un bout par des queues de Martes; & l'on pratique quelquefois à l'autre bout, une espèce de poche où le breviaire ou quelque livre de piété peut être mis. (*A R.*)

AUNOY ou AULNOY, (MARIE-CATHERINE-JUMELLE DE BERNEVILLE, comtesse D') (*Hist. litt. mod.*) On connoît, on lit même quelques-uns de ses ouvrages, ses *Contes des Fées*, ses *Aventures d'Hippolyte, comte de Douglas*; ses *Mémoires historiques de ce qui s'est passé de plus remarquable en Europe, depuis* 1672, *jusqu'en* 1679, ses *Mémoires de la cour d'Espagne*; ses *Histoires de Jean de Bourbon, prince de Carency*, son *comte de Warwick*, &c, Le comte d'*Aulnoy*, son mari, pensa succomber dans une accusation de lèze-majesté, qui lui fut intentée par trois Normands; heureusement il prit un remords à un des accusateurs qui avoua la Calomnie.

AVOGARO, AVOGARE. (*Hist. mod.*) Dans le temps des rapides succès de Gaston de Foix, duc de Nemours, dans l'Italie en 1512, Bresse, comme presque toutes les villes d'Italie, étoit divisée en deux factions: on voyoit à leur tête les maisons rivales d'*Avogaro* & de *Gambara*. Celle-ci, attachée aux François, jouissoit de toute la faveur de ces nouveaux maîtres, & selon l'usage, s'en servoit pour accabler ses ennemis. Le comte d'*Avogaro* demanda justice au duc de Nemours de quelque insulte que le comte de de Gambara lui avoit faite: ce général lui promit satisfaction & l'oublia; mais le comte d'*Avogaro*, s'en souvint trop bien; il souleva tout son parti contre les François, il appella secrètement les Vénitiens, alors ennemis de la France, & les ayant introduits dans la ville, il se joignit à eux; Gaston, qui étoit à quarante lieues de-là, accourt, prend Bresse, c'est un de ses exploits les plus brillans. (voir les articles BAYARD & GASTON.) Le comte d'*Avogaro* fut pris dans la place, il passa pour un rebelle, l'armée françoise demandoit à grands cris son supplice & celui de son fils: il commençoit déja dans le fond de leur cœur par le spectacle affreux du pillage de leur patrie, & de la désolation de leur famille, contre laquelle tout fut permis. En vain, pour échapper à la honte de l'échafaud, représentoient-ils qu'étant nés sujets des Vénitiens, ils n'avoient fait que réclamer le secours de leurs maîtres naturels, contre l'oppression dans laquelle ils gémissoient; on écouta plus la politique que la justice; on crut qu'il falloit effrayer par un grand exemple, des peuples nouvellement conquis & mal soumis encore. En général, les hommes ne connoissent point assez le pouvoir de la clémence sur les cœurs, la sévérité leur paroît plus sûre: cependant la crainte ne retient que ceux qui n'ont pas actuellement le pouvoir de nuire, & que pour le temps où ce pouvoir leur manque; la reconnoissance & l'amour attachent dans tous les temps, par les nœuds les plus forts. Au reste, le Bressan avoit fait long-temps partie du Milanès, & Louis XII étoit alors en possession du Milanès, sur lequel il avoit d'ailleurs des droits certains; ainsi les *Avogaro* devoient être regardés comme ses sujets. Il est vrai qu'alors le Milanès & le Bressan changeoient souvent de maîtres.

Le comte d'*Avogaro* appartenoit aux maisons les plus considérables de Bresse; son malheur acheva de combler la désolation publique: on plaignoit sur-tout son fils dont la jeunesse, les vertus & la valeur admirée par Gaston lui-même étoient dignes d'un autre sort. Gaston vit toute la ville tomber à ses pieds pour demander leur grace; il crut devoir être inéxorable; il les plaignit, & les envoya au supplice.

Ces deux infortunés, insensibles à leur propre perte, sentoient avec horreur la douleur de voir périr honteusement, l'un son fils, l'autre son père; chacun vouloit être frappé le premier & ne demandoit point d'autre grace; le profond désespoir, l'agitation violente de leur ame éclatoient sur leur visage. Le peuple en silence entouroit l'échafaud, & fondoit en larmes, tournant les yeux, en tremblant, sur le duc de Nemours, dont la grande tristesse sembloit laisser encore quelque espérance; mais à ce calme douloureux succédèrent tout-à-coup des cris perçans, lorsque le comte d'*Avogaro*, arrivé sur l'échafaud, se traina vers son fils pour lui dire les derniers adieux, & qu'on vit les efforts que faisoient ces malheureux pour s'embrasser malgré leurs liens. Dans ce moment, le duc de Nemours qui se sentoit ému, & qui croyoit la ri-

gueur néceſſaire, fit un ſigne, & les deux têtes tombèrent à ſes pieds.

Ce récit, tel qu'on vient de le voir & avec toutes ces circonſtances qui répandent de l'intérêt ſur le comte d'*Avogaro* & ſon fils, ne ſe trouve que dans l'auteur moderne des *vies des hommes illuſtres de la France*; il ne peut ſe concilier avec celui de Guichardin, & de l'abbé du Bos, ſelon leſquels le père & les fils, car ils étoient deux, furent executés ſéparément, à la vérité les deux fils enſemble avec d'autres complices; mais enfin on ne put pas dire :

Qui nati coram me cernere lethum
Feciſti, & patrios fœdaſti funere vultus.

Immoler le fils aux yeux du père, dit M. de Belloy, eût été une barbarie digne de Louis XI; il juge *Avogare* coupable, comme ſujet de Louis XII & s'étonne qu'on ait voulu le rendre intéreſſant; c'eſt que tout malheureux l'eſt, c'eſt que dans les débats des princes & dans les viciſſitudes de la guerre, les droits & les devoirs ſont ſouvent bien incertains; au reſte, M. de Belloy obſerve avec raiſon, que ce n'eſt jamais par des trahiſons que l'on doit ſervir même ſa patrie: pour lui, dans ſa tragédie de *Gaſton* & *Bayard*, il charge *Avogare* de crimes monſtrueux qui ne ſont que des fictions. C'eſt le perſonnage odieux & criminel de la pièce.

AURAI, (*Hiſt. de Fr.*) petite ville de Bretagne, près de Vannes, ſituée ſur le golfe ou bras de mer, connu ſous le nom de *Morbian*. *Aurai* eſt célèbre par la bataille du 29 Septembre 1364, qui décida de la ſucceſſion de Bretagne entre la maiſon de Montfort & celle de Blois. Jean V aſſiſté des capitaines Anglois, Chandos & Knolles, y battit le comte de Blois, Charles, ſon compétiteur, qui avoit avec lui du Gueſclin. Jean V en eut les ſurnoms de *Vaillant* & de *Conquérant*. Du Gueſclin dans cette bataille, fut fait priſonnier par Chandos.

AURELE. (*Voyez* MARC-AURELE ANTONIN,) le nom d'*Aurele* ne ſe ſépare point de celui de *Marc*.

AURELIEN, (*Hiſt. rom.*) né dans la contrée qui ſéparoit le pays des Daces de la Macédoine, monta à la puiſſance ſouveraine, ſans avoir d'autre titre que ſa valeur & ſes talens pour la guerre; artiſan de ſa grandeur, il fit oublier que ſes pères n'étoient que de ſimples cultivateurs qui vivoient du produit de leur champ & du fruit de leur travail. L'empire Romain penchoit vers ſa ruine, lorſqu'il fut choiſi pour le relever, l'an deux cent ſoixante & onze de notre ère. Après avoir paſſé par tous les dégrés de la milice, il fut proclamé empereur par l'armée, qui depuis long-temps avoit uſurpé le droit d'élire les maîtres du monde. *Aurélien* avoit les talens d'un conquérant & la rudeſſe d'un ſoldat; il pouvoit briller à la tête d'une armée, mais il ignoroit l'art de gouverner; fatigué du détail importun des affaires, il négligea la police intérieure, pour ne s'occuper que du rétabliſſement de la diſcipline militaire. La foibleſſe & l'agitation des règnes précédens avoient jetté l'état dans la langueur. La licence introduite dans les armées y faiſoit méconnoitre la voix des chefs. *Aurélien*, qui étoit l'ouvrage de cette ſoldateſque inſolente, crut l'ennoblir en la faiſant rentrer dans les bornes de ſes devoirs. La ſévérité devenue néceſſaire, fut portée à l'excès; le ſoldat étonné de ſes vengeances, ſe ſoumit ſans paroitre en murmurer, parce qu'il étoit convaincu que ce général étoit ſeul digne de marcher à ſa tête. Dès que l'ancienne diſcipline eut été rétablie, *Aurélien* fit des préparatifs pour une guerre étrangère; le ſénat propoſa d'immoler une hécatombe pour rendre le ciel propice à ſes armes; les ſoldats moins ſuperſtitieux, s'écrièrent que leur empereur étoit aſſez puiſſant pour vaincre, ſans aſſocier les dieux à l'honneur de ſes victoires. Cette impiété eſt du moins un témoignage glorieux de la haute idée que la milice s'étoit formée de ſes talens, & qu'il juſtifia par la défaite des Barbares qui depuis long-temps déſoloient l'occident. Une femme, illuſtre par tous les talens qui forment les grands hommes, prit alors le titre de reine de l'orient, & voulut en uſurper tous les privilèges; c'étoit Zénobie, reine de Palmyre, princeſſe qui réuniſſoit toutes les connoiſſances qui ſont reſpecter les philoſophes, & la valeur circonſpecte qui fait les héros. *Aurélien* tourna ſes armes contre cette illuſtre ennemie. Zénobie vaincue fut réduite à s'enfermer dans ſa capitale, où elle ſe vit bientôt aſſiégée. Son ame, toujours ſupérieure à ſa fortune, ne s'abaiſſa point à implorer la clémence de ſon ennemi; elle lui écrivit une lettre inſultante, qui dévoiloit la fierté d'une ame préparée à tous les revers; cette lettre fut l'ouvrage du célèbre Longin à qui elle coûta la vie. Zénobie, après une défenſe opiniâtre, ſentit l'inutilité d'une plus longue réſiſtance; elle ſortit ſecrètement de Palmyre qui n'offroit plus que des ruines. Elle ſe flattoit de trouver un aſyle & des vengeurs chez les Perſes, ennemis comme elle des Romains; mais elle fut arrêtée dans ſa route, & menée au vainqueur qui eut aſſez de modération pour ne pas déshonorer ſa victoire par la mort d'une femme qui l'avoit inſulté; mais il la réſerva pour ſervir d'ornement à ſon triomphe; il lui demanda comment elle avoit eu l'audace d'inſulter un empereur Romain: » Je ne te reconnois » pour empereur, répondit-elle, que depuis que tu » m'as vaincue «. *Aurélien* ſatiſfait d'avoir humilié ſa fierté, lui aſſigna des terres ſuffiſantes pour ſubſiſter en perſonne privée.

Tandis qu'il rendoit à l'empire ſon ancienne ſplendeur, ſes principaux officiers indignés de ſes cruautés, ne purent lui pardonner d'avoir fait mourir ſon propre neveu, pour un égarement paſſager. Ils formèrent une conjuration, & ils

employèrent le ministère d'un esclave qui l'assassina dans la Thrace, entre Héraclée & Constantinople.

Ce prince, pendant un règne de cinq ans & trois mois, éloigna les Germains de l'Italie, qui depuis un siècle étoit devenu le théâtre de leurs brigandages. La défaite des Suèves, des Marcomans, & des Sarmates délivra Milan de ses barbares oppresseurs. Rome, sous son règne, fut revêtue de murailles, & l'empire reprit ses premières limites. Il fut le premier Romain qui ceignit sa tête d'un diadême. Ce prince, craint & admiré des barbares, chéri des peuples qu'il protégeoit contre la licence du soldat, n'est point compté au nombre des empereurs illustres & bienfaisans, parce que les années manquèrent à ses vertus; un règne plus long eût étendu sa gloire & assuré la félicité des peuples: il imprima une flétrissure à tous les délateurs, qui sont les fléaux des états & les ennemis de la vertu. Les exacteurs qui avoient élevé leur fortune sur les ruines du public, rentrèrent dans le néant. Il n'exerça point de persécutions contre les chrétiens; & ceux qui le rangent parmi les ennemis de l'église naissante, sont réfutés par Eusèbe qui dit que le démon s'endormit depuis Décius jusqu'à Dioclétien. L'armée dont il avoit été la terreur & l'idole, conserva tant de respect pour sa mémoire, qu'elle ne put se résoudre à lui trouver un successeur parmi ses chefs, dont la plupart étoient les complices de sa mort; l'élection fut renvoyée au sénat, qui ne voulut point accepter ce dangereux honneur; il y eut un long interrègne, & l'empire resta sans chef jusqu'à l'élection de Tacite. Il avoit succédé à Quintellus Flavius, proclamé empereur par le sénat; mais ce Quintellus ne fut qu'un phantôme qui s'évanouit à la première nouvelle qu'*Aurélien* avoit été proclamé par l'armée, & dès qu'il apprit qu'il avoit un compétiteur si dangereux, il se fit ouvrir les veines pour se soustraire à la honte d'être redevable de la vie à un rival. (*T-N.*)

AURELIUS PROBUS, (*Hist. rom.*) empereur romain, eut le surnom de *Probus*, qui marquoit son intégrité & l'innocence de ses mœurs. Quoique fils d'un paysan de Dalmatie, il eut toute l'élévation des sentimens d'un prince né sous la pourpre, & qui en seroit digne; également propre aux exercices de la guerre & de la paix, il fut aussi grand à la tête des armées, que dans les détails de l'administration. Florianus, frère de l'empereur Tacite, s'étoit saisi de l'empire comme d'un héritage; mais à la première nouvelle qu'*Aurélius* avoit été proclamé empereur, il se fit ouvrir les veines pour ne pas survivre à sa dégradation. Sa mort laissa son rival, possesseur tranquille du pouvoir. Les Gaules, envahies & dévastées par les Barbares, furent délivrées de leurs oppresseurs; & le calme dont elles jouirent fut le fruit des victoires d'*Aurélius*. Il se transporta ensuite dans l'orient, où il dissipa la révolte de Saturninus, qui s'étoit fait proclamer empereur; tous les petits tyrans qui désoloient l'empire, furent vaincus & punis. Les Sarmates qui faisoient la guerre, moins par un sentiment de gloire, que par l'avidité du butin, furent taillés en pièces, & réduits à l'impuissance de troubler leurs voisins: toute la terre alloit jouir de la paix acquise par ses armes, lorsqu'une parole imprudente la replongea dans les calamités. *Aurelius* se félicitant du bonheur dont ses peuples alloient jouir, eut l'indiscrétion de dire que puisqu'il n'y avoit plus de guerre, il falloit licencier l'armée qui surchargeoit le cultivateur; les soldats s'assemblèrent tumultuairement, & le massacrèrent dans le lieu même de sa naissance: son règne fut de six ans. (*T-N.*)

AURELIUS VICTOR, (SEXTUS) (*Hist. lit. anc.*) ce nom est connu pour être celui d'un historien romain, dont il ne nous reste qu'un abrégé d'une *Histoire romaine* aujourd'hui perdue. Quelques critiques croyent que cet abrégé n'est pas de lui, quoiqu'il porte son nom, & que cet abrégé, ouvrage d'une main étrangère, a eu, comme beaucoup d'autres, le tort de faire perdre l'histoire originale, qui étoit d'*Aurélius Victor*. Quant à la personne de cet historien, c'est une question entre les savans s'il ne faut pas en reconnoître deux, tous deux historiens, tous deux nés dans la pauvreté, tous deux élevés aux plus hautes dignités de l'empire; il paroît cependant que l'opinion la plus établie n'en reconnoît qu'un seul, qui fut préfet de la seconde pannonie en 361, & qui fut consul avec l'empereur Valentinien, en 369.

AURENG - ZEB, empereur du Mogol, contemporain de Louis XIV, régna quarante-sept ans & en vécut près de cent, & ce ne fut pas pour avoir honoré ses parens, car il détrôna son père & le laissa mourir en prison; il fit étrangler ses frères pour n'avoir point de concurrens au trône; la peine de ces violences criminelles fut de craindre sans cesse de la part de ses fils, le traitement qu'il avoit fait à son père, & d'être toujours combattu entre la tendresse que la nature lui inspiroit pour eux & les défiances que la politique & sa conscience lui donnoient. Il est au rang des grands rois, parce qu'il fut un usurpateur & un conquérant heureux. Il conquit le Décan, Visapour, Golconde & Carnate. Il eut quelquefois le propos au moins d'un bon roi. Quand ses courtisans lui reprochoient un excès de travail & l'exhortoient à ménager sa santé, il les traitoit de flatteurs, & si c'étoient ses ministres qui lui donnoient ce conseil, il le croyoit intéressé: « Ma santé! disoit-il, » n'en dois-je pas le sacrifice à mon peuple? Ne » lui dois-je pas l'emploi de tous mes momens? » Il citoit souvent un vers de Sadi, dont le sens est:

Rois, cessez d'être rois, ou régnez par vous-mêmes.

Il commença de régner en 1660. Il mourut le 4 mars 1707. C'est l'Auguste du Mogol; il parvint à

l'empire par des crimes; il régna bien & long-temps.

> Quand ils ont sous leurs loix asservi des provinces;
> Gouvernant justement, ils s'en font justes princes.

AUREOLUS, (*Hist. de l'empire romain.*) général de l'armée d'Illirie sous Gallien, fut proclamé empereur par ses soldats; qui le forcèrent de prendre la pourpre. Gallien, tombé dans le mépris, aima mieux l'avoir pour collègue que pour ennemi, & n'ayant pu réussir à le vaincre, il mandia son assistance contre Posthume qui avoit envahi la Gaule. Gallien ayant perdu la vie dans un combat contre Claudius, le vainqueur, sous prétexte de pacifier l'empire, demanda une entrevue à *Aureolus;* celui-ci, plein d'une confiance imprudente, se rendit à l'invitation de son rival, qui le fit assassiner auprès d'un pont, lequel depuis ce temps a conservé le nom de cet empereur. (*T--N.*)

(*Pons Aureoli*, aujourd'hui *Pontirolo* sur l'Adda, entre Milan & Bergame. L'époque de la révolte d'*Aureolus* est l'an 267. Celle de sa mort paroît être 269.)

AVRIGNY, (HYACINTHE ROBILLARD D') (*Hist. lit. mod.*) jésuite, connu par deux ouvrages qu'on cite & qu'on lit. 1°. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques*, *pour servir à l'histoire ecclésiastique*, *depuis* 1600 *jusqu'en* 1716, *avec des réflexions & des remarques critiques*, 4 *vol. in*-12. 2° *Mémoires pour servir à l'histoire universelle de l'Europe*, *depuis* 1600 *jusqu'en* 1716, *avec des réflexions & des remarques critiques*, 4 *vol. in*-12. réimprimés en 1757, en 5 volumes, avec des additions & des corrections par le père Griffet. Le père d'*Avrigny*, né à Caen, en 1675, se fit jésuite à Paris le 15 septembre 1691, mourut en 1719 du chagrin, dit-on, que lui causèrent les retranchemens faits à ses ouvrages.

AVRILLOT, (BARBE) connue sous le nom de *sœur de l'Incarnation*, passe pour la fondatrice des carmélites réformées en France. Fille d'un maître des comptes, seigneur de Champlâtreux, elle épousa un autre maître des comptes, nommé Acarie, dont elle eut six enfans. Devenue veuve, elle se fit carmélite à Amiens, en 1614; elle mourut à Pontoise, en odeur, dit-on, de sainteté, en 1618. Plusieurs auteurs, entre autres, Duval, docteur de Sorbonne, & un barnabite, nommé Maurice Marin ont écrit sa vie.

AURIOL *ou* D'AURIOL, (BLAISE) nom en vénération dans l'université de Toulouse. M. de Lamoignon de Bâville, ce célèbre intendant de Languedoc, dans des mémoires pour servir à l'histoire de Languedoc, s'exprime ainsi: « François I, » aimoit si fort les lettres & les sciences, qu'il fit » marcher à Toulouse le recteur à son côté pré» férablement à tous autres; & par ses lettres-pa» tentes du mois d'août 1533, il donna le droit de » chevaliers aux professeurs de cette même uni» versité. L'un deux appellé *Blaise* d'*Auriol*, reçut » l'anneau d'or, l'épée & les éperons dorés. Les » professeurs se font encore enterrer avec ces » marques d'honneur ». Ce *Blaise* d'*Auriol*, qui recevoit ainsi, comme chevalier, l'épée & les éperons dorés, étoit prêtre & professeur en droit canon. Il fut doyen de l'église de Pâmiers, & il étoit en même-temps référendaire en la chancellerie du parlement de Toulouse; il harangua le roi, qui apparemment fut content de sa harangue, car ce fut lui qui obtint pour l'université la noblesse & pour les professeurs le privilège de faire des chevaliers, *privilegium creandi milites*. Comme *Auriol* n'en pouvoit pas faire, étant prêtre, il fut fait chevalier lui-même. Il y eut à ce sujet une cérémonie solemnelle, le 1 septembre 1533. Pierre Daffis, docteur-régent & comte ès loix, *Comes legum*, titre qu'on donnoit dès-lors aux docteurs qui avoient professé vingt ans, lui mit les éperons d'or aux pieds, la chaine d'or au cou, l'anneau au doigt. Il lui dit dans sa harangue: « Vous êtes » le premier prêtre qui ait été pourvu de la charge » de référendaire dans la chancellerie de Toulouse, » le premier de votre nom, (*de Blaise*) qui ait » écrit sur le droit, le premier qui ait enseigné » l'art d'écrire sur l'art oratoire en langue fran» çoise, &c. » Ses ouvrages de droit se réduisent à quelques commentaires, mais il y a de lui un ouvrage de poësie assez célèbre, intitulé: *La départie d'amours, où il y a de toutes les tailles de rimes que l'on pourroit trouver*; on trouve cette pièce à la suite de la *chasse d'amours*, par Octavien de Saint-Gelais, Paris, 1533. *in*-4°. gothique. On prétend, & c'est Bodin qui le dit, que des astrologues ayant annoncé un nouveau déluge universel pour l'année 1524, *Auriol* prit ses précautions en conséquence, & à l'imitation de Noé, fit faire une arche pour s'en garantir. D'autres disent que c'est un ridicule qu'on a voulu lui donner gratuitement, & que la prétendue arche étoit un batteau qu'il avoit fait faire pour la pêche. *Auriol* étoit de Castelnaudari, on ignore le temps de sa mort.

AUSEN, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les Goths donnoient à leurs généraux; il signifioit *demi-dieu* ou *plus qu'homme*, & on ne l'obtenoit que par des victoires. (*A. R.*)

AUSONE. (*Hist. litt. anc.*) (*Decimus Magnus Ausonius*) un des meilleurs poetes du quatrième siècle, étoit de Bordeaux; il avoit pour père, un médecin, nommé Jule, né à Bazas, qu'il a rendu célèbre par deux de ses pièces, intitulées, l'une *Parentalia*, l'autre *Epicedion in patrem*. *Ausone* le père eut un avantage plus grand encore pour un médecin que pour un autre homme, par la confiance qu'il inspire dans la médecine & dans le médecin, c'est qu'il vécut jusqu'à quatre vingt-dix ans, sans ressentir aucune des infirmités de la

vieillesse, & qu'à cet âge il marchoit encore sans appui.

Nonaginta annos baculo sine, corpore toto
Exegi, cunctis integer officiis.

C'étoit son moindre avantage, si l'on en croit son fils. Si le portrait du père est fidèle, il n'y a point de louanges qu'il n'ait méritées, s'il est flatté, il faut louer au moins la piété filiale du poëte. Celui-ci professa d'abord la grammaire & la rhétorique à Bordeaux; il devint ensuite précepteur de Gratien, fils de l'empereur Valentinien; ces deux princes le comblèrent d'honneurs; il fut questeur sous Valentinien, préfet du prétoire en Italie, dans les Gaules, & enfin consul sous Gratien.

Si fortuna volet, fies de rhetore consul.

Mais c'est comme poëte qu'il est célèbre. C'est une grande question parmi les critiques de savoir de quelle religion étoit *Ausone*. Plusieurs de ses ouvrages annoncent un payen, quelques-uns ne peuvent-être que d'un chrétien. Vossius & Baillet l'ont cru payen, Lilius Gyraldus & la foule des auteurs sont du sentiment contraire: on a même été jusqu'à à dire qu'il avoit été évêque de Bordeaux & même qu'il avoit été canonisé. On l'a aussi confondu avec un évêque d'Angoulême du même nom, qui souffrit le martire au temps de l'irruption des Vandales dans les Gaules. Celui qui a traité le plus à fond cette question est M. le Baron de la Bastie dans la quatrième partie de son mémoire sur le souverain pontificat des empereurs romains. Il y prouve fort bien que le plus grand nombre des ouvrages qui portent le nom d'*Ausone*, sont visiblement d'un payen, que toutes les idées y sont empruntées de la théologie payenne, & il fait à ce sujet une réfléxion qui prévient toute difficulté, en distinguant les temps & les conjonctures. » A la vérité, dit-il, un de nos poëtes » pourroit aujourd'hui employer toutes ces idées » & tous ces noms dans ses ouvrages, sans » que personne en fût scandalisé; on sauroit bien » qu'il ne les met en œuvre que pour présenter » des images plus poëtiques; mais cette manière » de parler étoit-elle indifférente au siècle d'*Ausone*, dans un temps où la moitié de l'empire » encore imbue de ces fictions, les prenoit pour » des réalités, & où les chrétiens n'étoient occupés » qu'à les combattre & à en montrer l'extravagance? » Quels sont les poëtes chrétiens des quatre premiers siècles de l'église qui ayent osé se servir » dans leurs ouvrages, des idées prises de la mythologie. Quelqu'un d'eux a-t-il seulement nommé » les divinités des payens, sans y ajouter des » épithètes qui fissent voir combien il les méprisoit? A-t-il fait mention de leurs fables, autrement que pour en montrer le ridicule?

M. le baron de la Bastie réfute très-bien aussi la plupart des raisons particulières qu'on employe pour prouver le christianisme d'*Ausone*, mais il ne les réfute pas toutes, & Bayle qui se déclare pour cette opinion, en rapporte quelques preuves qui sont restées sans réponse, celle-ci, par exemple: Saint-Paulin, ce fameux évêque de Nole, natif de Bordeaux, comme *Ausone*, & qui avoit été son disciple, avoit renoncé à tout pour s'ensevelir dans une retraite près de Nole, avant d'être évêque de cette ville. *Ausone* qui vivoit à la cour, se moque en courtisan de ce renoncement universel & de ce goût de retraite qui lui paroit excessif, il compare Saint-Paulin à Bellerophon.

Tristis, egens, deserta colat, tacitusque pererret
Alpini convexa jugi: ceu dicitur olim
Mentis inops, cœtus hominum, & vestigia vitans,
Avia perlustrasse vagus loca Bellerophontes.

Observons en passant, comme une rencontre singulière, qu'il semble que la Fontaine ait voulu traduire & embellir ce passage dans les vers suivans:

Certain ours montagnard, ours à demi léché,
Confiné par le sort dans un bois solitaire,
Nouveau Bellerophon, vivoit seul & caché:
Il fût devenu fou: la raison d'ordinaire
N'habite pas long-temps chez les gens sequestrés?
Il est bon de parler, & meilleur de se taire,
Mais tous deux sont mauvais alors qu'ils sont outrés.

Saint-Paulin répond à *Ausone*, qu'il respecte comme son maître, qu'il appelle son père, & auquel il donne l'épithète de Saint: « Je ne puis » croire que ma conduite soit condamnée par mon » père, ni qu'il regarde comme une erreur & une » folie, le parti que j'ai pris de vivre pour Jesus-» Christ seul. »

Non reor hoc sancto sic displicuisse parenti,
Mentis ut errorem credat, sic vivere Christo.

Il est évident que cette réponse n'a pu être faite qu'à un chrétien. Une erreur plaisante est celle d'un savant Danois, nommé Borrichius, qui persuadé qu'*Ausone* étoit payen, a pris sur lui d'affirmer que Saint Paulin, dans toutes ses lettres, lui faisoit la guerre sur son paganisme; on vient de voir le contraire.

On peut encore faire quelques observations à l'appui de cette preuve.

Valentinien, empereur chrétien, auroit-il donné à son fils, pareillement chrétien, un payen pour précepteur? Il y a plus: *Ausone* étoit d'une famille chrétienne, il avoit été élevé par deux tantes religieuses; « or, c'est la remarque de Bayle, en ce » le temps-là le christianisme étant sur le trône & » le paganisme étant exposé aux disgraces & à la » persécution, il n'arrivoit guères qu'un chrétien

» se fit payen. » Mais ce ne sont-là que des considérations. *Ausone* peut, à toute force, avoir été d'une autre religion que ses tantes & que son élève, Valentinien peut à toute force lui avoir confié l'éducation de son fils, & le père & le fils peuvent l'avoir comblé d'honneurs en considération de ses grands talens & malgré sa religion.

Il est certain que les preuves de paganisme tirées de ses ouvrages sont fortes, la preuve de christianisme tirée de Saint Paulin & de quelques ouvrages attribués à *Ausone*, est très-forte aussi. Les savans se sont accordés dans l'idée qu'il étoit nécessaire d'opter entre les vers chrétiens & les vers payens d'*Ausone*, & de regarder les uns ou les autres, comme lui ayant été faussement attribués; mais seroit-il donc impossible de distinguer deux temps, l'un où il eût été payen, l'autre où il se fût fait chrétien? Ne pourroit-il pas, par exemple, avoir abjuré le paganisme dans le temps où il fut chargé de l'institution du prince Gratien? La chronologie démentiroit-elle cette idée? La date de ses différens ouvrages est-elle assez précisément indiquée, pour qu'on voye clairement que cette distinction de temps & ce changement de religion ne peuvent être présumés?

» Si *Ausone*, dit M. le baron de la Bastie, avoit » été un poëte plus chaste, Bayle auroit eu moins » d'empressement d'en faire un chrétien. »

C'est se permettre de scruter les cœurs & de supposer gratuitement de mauvaises intentions. Qu'on lise les observations de Bayle, on n'y verra pas la moindre trace d'intention ni de desir de faire triompher une opinion ou une autre. Il examine la question à charge & à décharge & ne prononce rien de formel.

Ausone fut consul en 379. On a des preuves qu'il vivoit encore en 388, & même vers 392. On ignore l'année de sa mort. Il eut un fils nommé Hespère, qui exerça conjointement avec lui la préfecture des Gaules.

AUSSUN, (D') *Voyez* OSSUN.

AUSTREGUES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) nom qu'on donne en Allemagne à des juges ou arbitres devant lesquels les électeurs, princes, comtes, prélats & la noblesse immédiate, ont droit de porter certaines causes.

Ce nom vient de l'allemand, *austragen*, qui veut dire *accorder*, parce que la fonction de ces juges est de pacifier les différends; ce sont proprement des arbitres, à cela près que les arbitres sont autorisés par le droit naturel, au lieu que la jurisdiction des *austregues* est fondée sur des constitutions de l'empire, quoique dans le fond leurs sentences ne soient qu'arbitrales.

Lorsqu'un électeur ou prince a un différend avec un autre, soit prince, soit électeur, & qu'il lui a fait signifier sa demande, le défendeur lui dénomme dans le mois quatre électeurs ou princes, moitié ecclésiastiques, & moitié séculiers, & le somme d'en agréer un pour juge, ce que le demandeur est obligé de faire dans le mois suivant. Ce juge; qu'on nomme *austregue*, instruit le procès, le décide; & la partie qui ne veut pas s'en tenir à son jugement, en appelle directement à la chambre impériale.

Ceux qui veulent terminer leurs différends par la voie des *austregues*, ont deux moyens pour y parvenir: l'un, en faisant nommer d'autorité par l'empereur, à la réquisition du demandeur, un commissaire impérial, qui doit toujours être un prince de l'empire, que le défendeur ne peut récuser; l'autre, en faisant proposer par le demandeur trois électeurs dont le défendeur est obligé d'en choisir un dans un certain temps pour être leur juge; & ce juge ou commissaire impérial instruit le procès & le décide avec les officiers & jurisconsultes de sa propre justice.

Dans cette jurisdiction d'*austregues*, les parties ne plaident que par production, il ne leur est permis d'écrire que trois fois, & il leur est défendu de multiplier les pièces, quand même elles en appelleroient à la chambre impériale.

Tous les membres de l'empire n'ont pas indifféremment le droit d'*austregues*, ou de nommer des arbitres autorisés par l'empire; c'est à-peu-près la même chose que ce que nous appellons en France *droit de committimus*, dont il n'y a que certaines personnes qui soient gratifiées.

Il faut encore remarquer que les *austregues* ne prennent point connoissance des grandes affaires, telles que les procès où il s'agit des grands fiefs de l'empire, de l'immédiateté des états, de la liberté des villes impériales & autres causes qui vont directement à l'empereur, ou même à la diète de l'empire. Heiss, *Hist. de l'emp. tom. III.* (*G*)

AUTELS, (GUILLAUME DES) nom connu d'un poëte françois du seizième siècle, qui n'est pas estimé, même de ceux qui goûtent le jargon de nos anciens poëtes antérieurs à Marot ou les contemporains; né vers 1527, mort en 1576.

AUTHARIS, (*Hist. des Lombards.*) troisième roi de Lombards, fils de Cleph, second roi, joignoit à la valeur & aux talens militaires, une galanterie héroïque digne d'une autre nation & d'un autre siècle, & ce qui vaut mieux que la valeur & que la galanterie, il étoit juste & aimoit ses peuples. Son premier soin fut de les faire jouir de la paix & de la sûreté, deux biens dont ils avoient été long-temps privés. Les historiens remarquent avec admiration, que sous son règne, la force n'opprimoit plus, la foiblesse ne trahissoit plus; que les brigandages avoient entièrement cessé; que le libre voyageur & le paisible citoyen ne craignoient plus d'outrage. C'étoit peut-être chez les Lombards qu'il falloit chercher alors le modèle d'un gouvernement sage & doux; mais on peut voir par les éloges même qu'on donnoit à ce gouvernement quel avoit été précédemment le sort des Lombards.

Autharis eut à combatre les empereurs de Constantinople

tantinople & les François. L'empereur Maurice envoya de l'argent à Childebert, fils de Sigebert & de Brunehaut, pour l'engager à faire une irruption contre les Lombards en Italie; Childebert y entra en effet avec une armée considérable. Les Lombards renfermés dans les places, le laissèrent courir & ravager les campagnes : *Autharis* se hâta de le renvoyer avec des présens, & d'en obtenir la paix. L'empereur, trompé dans ses espérances, envoya redemander son argent à Childebert, qui ne daigna pas lui faire de réponse.

Quelque temps après, Ingonde, sœur de Childebert, & veuve de Saint-Herminigilde, étant tombée, avec son fils, en la puissance de l'empereur, il exigea pour prix de leur liberté, que Childebert attaquât de nouveau les Lombards, ce qu'il fit; mais tandis que les Lombards étoient en marche pour le combattre, les François & les Allemands, dont l'armée de Childebert étoit composée, prirent querelle & retournèrent chez eux sans le moindre butin.

Dans l'intervalle de l'une à l'autre de ces deux expéditions, *Autharis* avoit châtié un duc rebelle, nommé *Droctulphe*, qui avoit pris le parti de l'empereur. Ce duc étoit d'une famille Suève : tombé, dès son enfance entre les mains des Lombards, il leur devoit son éducation, sa fortune, ses honneurs. Sa bonne mine & apparemment quelques talens l'avoient fait élever à la dignité de duc : malgré tant de bienfaits, je ne sais quelle honte de son ancienne captivité, honte qui tenoit peut-être aux mœurs de ces peuples barbares, le rendoit secretement l'irréconciliable ennemi des Lombards : il saisit la première occasion, *de se venger d'eux*, dit Paul Diacre ; disons plutôt *d'être ingrat & de les punir de leurs bienfaits* : il se vendit aux empereurs, il s'empara pour eux de Bersello sur le Pô; mais *Autharis* l'y força & l'obligea de chercher un asyle à Ravenne, où par son zèle à défendre jusqu'à sa mort, l'exarchat contre les Lombards, il mérita que la reconnoissance des habitans de Ravenne lui érigeât un tombeau dans l'église de Saint-Vital, avec une inscription où on lui fait un mérite d'avoir été le persécuteur de la nation qui l'avoit adopté, éloge qui est un reproche grave :

Vastator gentis adfuit ipse suæ.

Autharis soumit l'Istrie, & assiégea dans une île du lac de Côme un ancien lieutenant de Narsès; il l'en chassa, & s'empara des trésors que les villes voisines avoient déposés dans cette île, comme dans un poste sûr ; il fit ensuite une trève de trois ans avec le Patrice Smaragde, successeur de Longin dans l'exarchat de Ravenne: voulant s'assurer d'une paix durable avec Childebert, il lui fit demander en mariage Clodesinde, sa sœur, Childebert la lui promit & lui manqua de parole; puis, craignant son ressentiment, il se hâta de le prévenir; il mena une armée en Italie, après avoir mandé à l'empereur Maurice, qu'il alloit enfin, selon ses desirs, exterminer cette odieuse nation Lombarde. *Autharis*, forcé de combattre l'injuste ennemi qu'il n'avoit pu appaiser, remporta une des plus mémorables victoires dont on eût entendu parler depuis long-temps : à peine quelques misérables restes de l'armée françoise purent-ils regagner leur patrie. Childebert voulut prendre sa revanche ; ayant reçu des nouvelles de l'empereur, qui l'assuroit qu'il étoit prêt de le joindre en Italie, il se hâta d'y retourner avec une armée qu'il partagea en pelotons sous la conduite de divers chefs. Les uns allèrent camper aux environs de Milan : d'autres allèrent à Plaisance, à Vérone; d'autres prirent quelques forts dans le Trentin. Le sage *Autharis* laissa ce torrent s'écouler ; il se contenta de renfermer ses troupes dans les places fortes, & d'observer la marche de ses ennemis, pour saisir l'occasion de les surprendre : ceux-ci attendoient toujours l'empereur, ils l'attendirent en vain, les signaux qu'il avoit promis ne parurent point. L'excessive chaleur de ce climat, auquel les François n'étoient point accoutumés, leur devint bientôt insupportable ; la dyssenterie fit parmi eux des ravages qui les obligèrent à la retraite : la famine vint encore rendre cette retraite également nécessaire & pénible ; ils furent forcés de vendre d'abord leurs habits, ensuite leurs armes, pour pouvoir subsister jusqu'aux frontières de France, où ils arrivèrent demi-morts de faim, de fatigue & de maladie.

Autharis, content d'en avoir délivré son pays, se garda bien d'entrer en France sur leurs traces; il ne songea qu'à s'affermir & à s'aggrandir en Italie; il envoya des ambassadeurs à Gontran, pour l'engager à détourner Childebert, son neveu, de ces expéditions qui lui avoient si mal réussi. Gontran reçut les ambassadeurs d'*Autharis* comme ceux d'un grand roi & d'un vainqueur ; mais il le renvoya pour la paix à Childebert, ne voulant pas abuser de l'ascendant que ses bienfaits & son expérience pouvoient lui donner sur ce jeune prince, ou ne voulant plus se mêler des affaires du fils de Brunehaut.

Autharis ayant perdu l'espérance de devenir le beau-frère de Childebert, envoya une ambassade à Garibald, duc ou roi des Bajoariens ou Bavarois, pour lui demander Theudelinde sa fille en mariage; il fut agréé avec joie. Frédégaire dit que Theudelinde avoit été promise à Childebert, mais que Brunehaut le détourna de cette alliance. Les talens & les vertus que Theudelinde fit paroître sur le trône des Lombards, peuvent servir à expliquer la conduite de Brunehaut dans cette occasion ; *Autharis* en profita. Il assaisonna sa demande de traits de galanterie qui paroissent peindre beaucoup plus son caractère particulier que les mœurs de sa nation. Il envoya à Garibald une autre ambassade, dont le chef étoit un vieillard vénérable,

le second ambassadeur, un jeune homme d'une taille avantageuse, d'une figure noble & touchante, ornée d'une belle chevelure blonde. Lorsque le chef de l'ambassade en eut exposé l'objet, le second ambassadeur prit la parole; & dit: *Le roi Autharis, mon maître, impatient de connoître la princesse qui lui est destinée, veut, avant tout, la voir par mes yeux; il m'a chargé de lui mander, sans déguisement, si sa beauté répond à ce que la renommée en publie.* Garibald fait venir sa fille; à sa vue, le jeune ambassadeur s'écrie: *Oui, elle est digne de régner sur nous. Permettez que dès ce moment nous la reconnoissions pour notre reine, & que nous recevions la coupe de sa main, pour gage de son union avec notre maître.* Garibald y consentit. La princesse présenta d'abord la coupe au chef de l'ambassade, puis au jeune ambassadeur, qui en la lui rendant, lui prit la main & baisa aussitôt la sienne, parce qu'elle avoit touché celle de la princesse. Tout cela se fit avec tant d'adresse & de promptitude, que personne ne s'en apperçut. La princesse rougit & se tut en public, par confusion ou par timidité, mais en particulier elle fit confidence à sa nourrice de ce qui s'étoit passé. *Nul autre que le roi votre époux*, répondit la nourrice, *n'eût osé prendre une telle liberté; aussi, tout dans cet ambassadeur annonce un grand roi & un prince aimable, tel qu'on nous a peint* Autharis; *cependant ne révélez point ce secret, de peur d'irriter votre père si ma conjecture étoit fausse.* Elle ne l'étoit point, la nourrice avoit bien deviné. Le faux ambassadeur retournant en Italie, accompagné de Bavarois qui le reconduisoient par honneur jusqu'à la frontière, se dresse tout-à-coup sur ses étriers, lance de toute sa force, contre un arbre qui se trouvoit sur la route, une hache qu'il tenoit à la main; la hache reste enfoncée dans l'arbre; *c'est avec cette sûreté*, dit-il, *qu'*Autharis *lance tous ses traits.* Les Bavarois, alors, le reconnurent pour *Autharis*. On se sépara sur la frontière; il rentra dans ses états, laissant les Bavarois charmés de sa galanterie, de son adresse & de son agilité, qualités qui distinguoient alors un héros. Theudelinde arriva peu de temps après en Italie, avec Gundoald, son frère. *Autharis* vint à sa rencontre, & elle reconnut avec plaisir dans un époux, qui la combloit d'égards & d'honneurs, ce même ambassadeur qui lui avoit un peu manqué de respect en Bavière. *Autharis* ne vécut pas long-temps depuis son mariage; son règne glorieux & fortuné ne fut que de six ans. Paul Diacre dit qu'on disoit qu'il avoit été empoisonné; il n'accuse ni sa femme, ni son successeur: qui donc pouvoit avoir intérêt de faire périr un tel prince? Ce soupçon vague, qui ne tombe sur personne, prouve seulement le regret qu'avoient les Lombards de se voir enlever à la fleur de l'âge, ce jeune prince chéri, digne de l'être, à la gloire duquel il paroit n'avoir manqué qu'un plus vaste empire & un plus long règne. Il mourut le 5 septembre 591.

AUTON (D') *ou* D'AUTHON, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) foible historien d'un bon roi (Louis XII.) Il est mort en 1523. Son histoire que Théodore Godefroi a publiée, s'étend depuis l'an 1490, jusqu'en 1508, & contient une grande partie du règne de Charles VIII.

AUTREAU, (JACQUES) (*Hist. litt. mod.*) peintre & poëte, connu par des ouvrages joués sur les trois théatres de Paris & plus encore par sa pauvreté, mourut en 1745, aux incurables, à Paris; il étoit triste & il a fait des comédies qu'on a trouvées plaisantes; il a commencé à les faire à près de 60 ans; il a travaillé pour le théâtre françois, dans les deux genres, tragique & comique. Sa comédie du *Port-à-l'Anglois*, est la première pièce dans laquelle les comédiens Italiens aient eu la permission de parler françois, Rameau mit en musique son opéra de *Platée*. Ses œuvres ont été recueillies en 1749, en quatre volumes in-12.

AUTRICHE, (*Hist. d'Allemagne.*) nom de deux grandes & illustres maisons, qui ont possédé le pays de ce nom. La première maison d'*Autriche* descendoit de Léopold, surnommé l'illustre, fils d'Albert & petit fils de Henri, des comtes de Bebepergen, sortis des anciens ducs de Souabe. Léopold en 928, fut investi de l'*Autriche* par l'empereur Henri I, dit l'*Oiseleur*, son beau-père. L'empereur Othon I, fils de Henri, érigea pour le même Léopold, l'*Autriche* en marquisat. L'Empereur Frédéric Barberousse l'érigea en duché pour Henri II, par des lettres-patentes du 17 septembre 1156. De cette première maison étoit ce Léopold d'*Autriche*, qui pour se venger d'un affront qu'il avoit reçu au siége d'Acre, de Richard I, roi d'Angleterre, le fit arrêter à son passage en Allemagne, & après avoir assouvi sur lui sa lâche vengeance par toute sorte de mauvais traitemens, le vendit lié & garoté à la vengeance de l'empereur Henri VI, qui étoit aussi l'ennemi personnel de Richard, & qui paya au duc d'*Autriche* soixante mille marcs d'argent, pour avoir Richard en sa puissance. La première maison d'*Autriche* s'éteignit vers le milieu du treizième siècle. Ottocare, roi de Bohème, en réclama la succession, & se rendit maître de l'Autriche en 1253; mais Rodolphe de Hasbourg, élevé à l'empire en 1273, tua Ottocare dans une bataille en 1278, & mit l'*Autriche* dans sa maison. Ce Rodolphe de Hasbourg est la tige de la seconde maison d'*Autriche*, qui a donné tant d'empereurs à l'Allemagne, tant de rois à l'Espagne, à Naples, à la Sicile, à la Hongrie, à la Bohême.

On compte jusqu'à vingt opinions différentes touchant l'origine de la maison d'Hasbourg: on auroit peine à compter les volumes que cette discussion a produits. François Guillimann & Jean George Eccard chez les Allemands, le P. Vignier de l'Oratoire en France, étoient ceux qui avoient écrit le plus raisonnablement & le plus savamment sur

cette matière, avant que le P. Hergott publiât sa savante généalogie diplomatique de la maison d'Hasbourg, dont M. de Foncemagne a donné trois extraits dans le journal des savans, mois de mars, avril & juin 1740.

Le P. Hergott fait remonter de charte en charte & de titre en titre, la généalogie de la maison d'Hasbourg jusqu'à Gontran le riche, qu'on voit souvent rappellé dans les chartes depuis 952, jusqu'en 973, & qu'un diplome de l'an 959 qualifie comte absolument, sans marquer son districht. Le surnom de *Riche* lui fut donné à cause des grands domaines qu'il possédoit dans le Turgow, dans le Brisgaw & dans l'Alsace.

De Gontran le Riche, le P. Hergott remonte encore par des inductions tirées de plusieurs passages de différentes chartes rapprochées, comparées, combinées, expliquées les unes par les autres, jusqu'à Ethic ou Adelric, duc d'Allemagne, qui vivoit vers le milieu du septième siècle. Eccard va plus loin, il remonte ju qu'au bisayeul d'Ethic, qu'il nomme Leuthaire, aussi duc d'Allemagne, & qui mourut en 554; de sorte que sa naissance peut se rapporter au temps de Clovis. D'autres auteurs ont remonté plus haut; mais, dit le P. Hergott: *Austriaci, quia sunt candidi principes, seduci nolunt.*

Eccard & le P. Hergott reconnoissent également Gontran le Riche pour la tige de la maison d'Hasbourg; mais ils varient sur la filiation de ce Gontran même, qui, selon Eccard, est né d'Hugues, comte de Ferrette, & selon le P. Hergott, de Hunfroy; ils rapportent tous deux l'origine de leur Gontran au même Ethic, duc d'Allemagne ou d'Alsace; mais ils remontent par des degrés tout différens jusqu'à ce terme, qui leur est commun, l'un par Hugues & les Eberhards, l'autre par Hunfroy & les Luitfrids.

Ils s'accordent de même tous deux à donner une origine commune aux maisons d'Hasbourg & de Lorraine; mais ils ne conviennent pas sur le dégré où l'on doit placer la séparation des deux branches. Le P. Hergott les sépare dès le premier dégré des fils d'Ethic, duc d'Allemagne. D'Ethic, selon lui, naquirent Adalbert, fils aîné, de qui est issue la maison d'Hasbourg, & Ethic II, fils puîné, de qui est issue la maison de Lorraine. Eccard au contraire, & avant lui le P. Vignier, continuent la ligne des ayeux communs jusqu'à Hugues comte de Ferrette, de qui sont nés, selon eux, Eberhard, comte d'Alsace, fils aîné, tige de la maison de Lorraine; Hugues, fils puîné, comte d'Engisheim, ayeul du pape saint-Léon; Gontran le Riche, troisième fils, tige de la maison d'Hasbourg.

Albert III, bisayeul de Rodolphe de Hasbourg, est le premier à qui les chartes donnent le titre de landgrave d'Alsace. Ce titre fut héréditaire dans sa maison, ainsi que la possession des domaines qu'il désigne. Rodolphe, par un partage de l'an 1239, entre son père & son oncle, est désigné seul landgrave héréditaire d'Alsace; il prenoit, dès l'année 1253, la qualité de comte & de landgrave par la grace de Dieu; il possédoit de grands domaines, & jouissoit de toutes les distinctions qui caractérisent ceux qu'on appelloit alors, *comites majores*, lorsqu'il fut élevé à l'empire en 1273. Cependant un préjugé vulgaire, adopté même par le savant Blondel, loin d'accorder aux comtes de Hasbourg des commencemens si brillans, a persuadé que Rodolphe, avant d'être élu roi des Romains, avoit tenu un rang peu considérable entre les comtes. C'est une erreur fondée à la vérité sur un passage d'un écrivain contemporain, Barthelemi de Luca, *Bartholomæus Lucensis:* Il dit, à l'année 1273, *comes Rodulphus de Hasbourg in imperatorem eligitur, qui quidem fuit parvi dominii & comitatûs;* & ailleurs: *hic quamvis fuerit parvus comes.* Le P. Hergott réfute avec avantage cet Italien mal instruit de l'histoire d'Allemagne, qui après avoir traité Rodolphe de *parvus comes*, suppose au même endroit, par une contradiction manifeste, que son comté s'étendoit depuis Bâle jusqu'à la Savoie; enfin, qui est démenti par les textes formels des diplômes & des chartes.

Les princes qui ont le plus illustré la maison d'*Autriche*, se trouveront chacun à leur article.

AUVERGNE. (*Hist. Mod.*) Sur ce qui concerne cette province, nous nous bornons à l'histoire moderne.

L'*Auvergne* a eu long-temps ses comtes particuliers. Au commencement du treizième siècle, Guy II, comte d'*Auvergne*, de concert avec les Anglois, ravageoit les terres de l'Eglise, & avoit emprisonné l'évêque de Clermont, son frère, qui l'avoit excommunié. Philippe Auguste, qui n'avoit pas toujours été l'ami du clergé, prit sa défense en cette occasion, parce que cette conduite pouvoit être utile; elle le fut: il dépouilla Guy de son comté, qu'il réunit à la couronne en 1210. Guillaume VIII, fils de Guy, trouva grace devant Saint Louis, qui lui rendit le comté d'*Auvergne*, à l'exception de quelques terres qu'il se réserva.

Une fille de cette maison porta le comté d'*Auvergne* dans la maison de la Tour, vers la fin du quatorzième siècle. Il y resta jusqu'au commencement du seizième, que Magdeleine de la Tour, héritière d'*Auvergne*, épousa le 26 janvier 1418, Laurent de Médicis, neveu du pape Léon X. De ce mariage naquit Catherine de Médicis, femme de Henri II, roi de France.

Henri III fit don de ce comté, en 1589, à Charles de Valois, fils naturel du roi Charles IX.

La reine Marguerite, sœur de Henri III & femme de Henri IV, attaqua en 1606 cette donation, qui fut en effet cassée par arrêt du parlement; le comté d'*Auvergne* en conséquence fut

adjugé à Marguerite. Charles de Valois en porta seulement le titre jusqu'en 1619, que le roi Louis XIII lui donna le duché d'Angoulême. On trouvera un article particulier de ce comte d'*Auvergne*, duc d'Angoulême, au mot CHARLES.

Marguerite de Valois donna le comté d'*Auvergne* au Dauphin Louis, qui fut dans la suite Louis XIII. Elle s'en réserva seulement l'usufruit; elle mourut en 1615, & alors ce comté fut réuni à la couronne.

Remontons maintenant aux premiers comtes d'Auvergne, pour trouver la branche des Dauphins d'*Auvergne*; elle étoit la branche ainée des comtes & avoit droit au comté. Guillaume IV, comte d'*Auvergne*, mort en 1157, avoit eu deux fils, Robert & Guillaume dit le Vieux; Robert mourut avant son père, laissant un fils nommé Guillaume, sur lequel Guillaume le Vieux son oncle usurpa le comté d'*Auvergne*, alléguant, que suivant la coutume de cette province, la représentation n'avoit pas lieu, même en ligne directe. C'est le même raisonnement, en vertu duquel le malheureux Robert d'Artois fut dans la suite privé de la succession de son ayeul, qu'il vit passer à sa tante Mahaud; mais la succession aux états se règle-t-elle par les dispositions particulières des coutumes? la succession à la couronne se règle-t-elle par la coutume de Paris? Guillaume V, ainsi privé du comté d'*Auvergne*, étoit petit-fils, par sa mère, de Hugues III, dauphin de Viennois; n'héritant point de son père, il adopta un titre maternel, il prit celui de dauphin; & ayant ensuite fait, avec Guillaume le Vieux, son oncle, un accommodement par lequel son oncle lui céda la portion de l'*Auvergne*, dont Issoire est la capitale, il appliqua le titre de Dauphin au partage que ce traité lui assuroit; ses successeurs en firent autant: de-là les dauphins d'*Auvergne*.

Anne, fille de Beraud II, dauphin d'*Auvergne*, épousa, le 19 Août 1371, Louis II, duc de Bourbon, elle hérita du dauphiné d'*Auvergne*, qui entra par elle dans la maison de Bourbon. Charles, duc de Bourbon, son petit-fils, le céda par un traité, à Louis de Bourbon, son frère, tige de la branche de Montpensier. Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, fils de Louis, étoit appellé, du vivant de son père, *le prince Dauphin*, & après sa mort, comte de Montpensier & dauphin d'*Auvergne*; il fut père du fameux connétable Charles III. La révolte de celui-ci donna lieu à la confiscation de ses biens, & le Dauphiné d'*Auvergne* fut compris dans cette confiscation; mais François I s'étant soumis, par les traités de Madrid & de Cambray, à rendre les biens du connétable de Bourbon à ses héritiers, il y eut différens actes en forme de transaction, l'un sous François I, en 1538, l'autre sous François II, en 1560, par lesquels le Dauphiné d'*Auvergne*, entre autres domaines, resta aux héritiers du connétable. Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, avoit épousé le 21 mars 1504, la sœur du connétable; & par ce mariage, il devint la tige de la seconde branche de Montpensier. Il étoit mort en 1520, avant le connétable; ce fut avec Louise de Bourbon, sa veuve, sœur du connétable, & avec Louis II de Bourbon, fils du prince de la Roche-sur-Yon, & qui fut depuis duc de Montpensier, du chef de sa mère, que furent passés les actes de 1538 & de 1560. Marie de Bourbon-Montpensier, arrière petite-fille de Louis II, épousa le 6 août 1626, le duc d'Orléans Gaston, frère de Louis XIII. De ce mariage naquit la fameuse mademoiselle de Montpensier, dont nous avons les mémoires, & qui disposa par testament de plusieurs domaines, dont le Dauphiné d'*Auvergne* faisoit partie, en faveur de Philippe de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIV.

AUVIGNY, (CASTRES D') (*Hist. litt. mod.*) chevaux-léger, tué à la bataille de Dettingue en 1743, disciple de l'abbé Desfontaines. C'étoit, dit-on, une mauvaise école & pour le goût, & pour les mœurs. M. d'*Auvigny* est sur-tout connu par ses *Vies des hommes illustres de la France*; ouvrage, dont le projet est fort bon, & l'exécution très-médiocre. Ses autres écrits, tels que les *mémoires de Barneveld*, un *abrégé de l'histoire Romaine & de l'histoire de France*, une *de l'histoire de Paris*, sont restés obscurs.

AUZANET, (BARTHÉLEMY) (*Hist. litt. mod.*) avocat au parlement de Paris, jurisconsulte célèbre, auteur d'un bon commentaire sur la coutume de Paris, & de quelques autres ouvrages de jurisprudence estimés.

> Croi-moi, dût *Auzanet* t'assurer du succès,
> Abbé, n'entreprends point même un juste procès.

a dit Boileau.

Auzanet, né à Paris en 1591, reçu avocat en 1599, est mort en 1673.

AXIOTÉE, (*Hist. anc.*) femme de Nicoclès, roi de Paphos, est un exemple également mémorable de la tendresse conjugale, & de ce que peut l'horreur de l'esclavage. Son mari condamné à mort par l'ordre du premier Ptolomée, se poignarda lui-même, pour éviter la honte de périr par la main du bourreau. Cette femme, craignant pour elle & pour sa famille la même destinée, crut devoir suivre l'exemple de son mari; elle passe dans l'appartement de ses filles qu'elle étrangle de ses propres mains, pour les soustraire à l'esclavage, & dans le désespoir où la plonge cet acte de férocité, elle va trouver les sœurs de Nicoclès, & les exhorte à mourir avec elle: toutes à son exemple s'enfoncent un poignard dans le sein, après avoir eu la cruelle précaution de mettre le feu au palais, pour réduire leurs corps en cendres, ne voulant pas être, même après leur mort, dans la dépendance de leur persécuteur. (*T-N.*)

AYALA. (Athanase d') (*Hist. d'Esp.*) On ne connoit de lui qu'une action; mais il faut la publier. Il étoit page de Charles-Quint, son père étoit proscrit & misérable, le fils n'avoit que son cheval; il le vendit, & en envoya le prix à un gentil-homme qu'il connoissoit assez fidèle ami de son père, pour le lui faire tenir sûrement. On ne douta pas que le page n'eût sacrifié son cheval à ses fantaisies ou à ses plaisirs; il laissa croire tout ce qu'on voulut, ne se justifia sur rien, n'avoua rien, ne nia rien, subit tous les châtimens qu'on jugea qu'il avoit mérités, & garda son secret tout entier. Cette constance piqua la curiosité du gouverneur des pages; on fit tant de perquisitions, qu'on parvint à découvrir la vérité. Mais au lieu de faire au jeune page toutes les réparations qui lui étoient dûes, on crut devoir le dénoncer à l'empereur, parce qu'il s'agissoit d'un criminel d'état. L'empereur voulut voir le page; celui-ci lui avoua tout ce qu'il avoit caché aux autres, persuadé qu'il étoit impossible qu'un grand prince désapprouvât une telle action. L'empereur attendri, charmé, mais retenu par les préjugés du pouvoir & de la politique, se refusa le plaisir de combler le page d'éloges; il prit un détour pour le récompenser, mais il le récompensa: il lui fit donner un cheval d'un plus grand prix que celui qu'il avoit vendu; dans la suite il ne perdit jamais de vue la fortune de ce jeune homme, il saisit tous les prétextes de l'avancer, de le distinguer, de l'honorer. Il éprouva & reconnut que les vertus domestiques sont le plus sûr garant des vertus civiles, & qu'un fils tendre est un sujet fidèle & un citoyen zélé.

AYEN. (*voyez* Noailles.)

AYMAR. (Jacques) (*Hist. mod.*) Imposteur dont l'aventure a été célèbre.. Il prétendoit découvrir toutes les choses secrètes, par le moyen de la baguette divinatoire, & l'illusion fut si forte & si générale, que le sort de ses ennemis étoit entre ses mains, & qu'il y eut à Lyon un homme condamné à être pendu, qui fut & exécuté, parce que la baguette de *Jacques Aymar* le désigna pour l'auteur du meurtre qui avoit été commis. On l'employa aussi à Paris à découvrir les meurtriers d'un archer du guet, assassiné dans la rue S. Denis. M. le prince de Condé Henri-Jules, jugea qu'il étoit digne de lui d'arrêter, sur un point de cette importance, la superstition publique. *Jacques Aymar* vint à l'hôtel de Condé, y fut convaincu d'imposture, en fit l'aveu solemnel & en donna sa déclaration, que le prince de Condé rendit publique. Ce fait arriva en 1693. *Jacques Aymar* étoit un paysan de S. Véran en Dauphiné. Son ignorance même & sa simplicité grossière étoient alléguées en faveur de son art divinatoire. C'étoit, disoit-on, un talent inné, un don de la nature, plus sûr que les talens étudiés & que les connoissances acquises. Il fit à l'hôtel de Condé une Déclaration bien importante, & qui peut servir beaucoup à la connoissance des hommes, c'est que sa propre hardiesse avoit moins contribué à la conduite qu'il avoit tenue, que la crédulité d'autrui; en effet, le délire de l'erreur, la fureur de croire, va souvent plus loin de la part des dupes, que le désir de tromper de la part des fourbes.

AYRAULT. *Voyez* Airault.

AZAMIE *ou* Azemie *ou* Agamie, (*Hist. mod.* noms que quelques auteurs, comme Chalcondyle, Ferculph & Paul-Jove ont donné à la Perse. Les pays des Parthes s'appellent encore aujourd'hui *Iraque-Agemie.* (*A. R.*)

AZARIAS, (*Hist. des Juifs.*) où Ozias, fils d'Amasias, commença à régner à Jérusalem à l'âge de seize ans, après le meurtre de son père, qui fut massacré par ses propres sujets. Cet exemple terrible influa beaucoup sur la conduite de ce prince, auquel l'écriture-sainte ne reproche autre chose sinon de n'avoir pas détruit les hauts-lieux, & d'avoir voulu offrir l'encens dans le temple, fonction réservée aux seuls prêtres. Cette témérité fut punie par une lèpre, dont il fut frappé d'une manière assez singulière, si nous en croyons l'historien Josephe. Il nous dit qu'au moment que le prince mettoit la main à l'encensoir, un tremblement de terre fit ouvrir la voûte du temple, & donna ainsi passage à un rayon de soleil qui frappa le front du roi, dont le corps parut aussi-tôt chargé de lèpre. Il règna cinquante-deux ans, & mourut l'an du monde 3245. (*A. R.*)

Azarias, est aussi le nom d'un des trois enfans jettés dans la fournaise, pour avoir refusé d'adorer la statue de Nabuchodonosor, & qui en sortirent miraculeusement. (*Daniel*, *chap.* 3.) Ils sont nommés, tantôt Sidrach, Misach & Abdenago, tantôt Ananias, *Azarias* & Misaël. (*Voyez* Abdenago) Misaël est Misach, Ananias, Sidrach, *Azarias* Abdenago.

Il y a encore plusieurs *Azarias*, sacrificateurs chez les juifs: un prophète, fils d'Oded, sous le règne d'Aza; un centenier des lévites, que Joad ou Joïada plaça dans le temple, pour la défense de Joas, & à qui Racine donne le même emploi dans Athalie; on voit aussi dans le premier *livre des Machabées; ch.* 5 *vers.* 56 *& suivant*, un *Azarias*, général des Juifs, qui combat sans attendre les ordres des Machabées, & qui est battu.

AZEVEDO, (Sylvestre) missionnaire, dominicain Portugais, qui passe pour l'apôtre du royaume de Camboye ou Camboge, dans les Indes orientales sur le golphe de Siam. On dit que le roi de Camboye lui demanda un traité de la religion chrétienne, dans la langue du pays, & qu'il s'acquitta de cette commission en 1385. Mais on ne connoît point cet ouvrage en Europe. *Azevedo* mourut vers 1589.

Un autre Azevedo, jésuite, nommé Ignace, est regardé comme martyr. En 1745, le père Gilles Francois de Beauvais, jésuite, a fait imprimer *la vie du vénérable père Ignace Azevedo; l'histoire*

de son martyre & de celui de ses trente-neuf compagnons, le tout tiré des procès-verbaux dressés pour leur canonisation. Le décret de cette canonisation est du pape Benoît XIV, du 21 Septembre 1742. En allant de Madère à l'île de Palme, il fut pris par des corsaires, qui, dit-on, le firent périr avec ses compagnons, le 15 juillet 1570.

Un autre jésuite, missionnaire, nommé aussi AZEVEDO (Louis) prêcha la foi en Ethiopie, & traduisit, dit-on, en langue Ethiopienne le nouveau testament, un catéchisme & une grammaire.

AZINCOURT, (*Hist. de Fr.*) petit village de Picardie, près de Blangy, fameux par la victoire que le roi d'Angleterre Henri V, y remporta sur les François le 25 octobre 1415. Henri V qui à peine avoit une armée, & qui n'avoit point de vivres, ne pouvoit échapper; l'armée françoise étoit postée de manière qu'il étoit impossible aux Anglois de passer outre sans livrer bataille. Il falloit s'en tenir là & attendre que les Anglois avec le peu de monde qui leur restoit, attaquassent dans ce poste une armée de quarante mille hommes, fraîche, pourvue de tout, avantageusement campée. Les Anglois s'établirent dans un terrein étroit, flanqué de deux bois; ils vouloient qu'on supposât ces deux bois remplis de troupes qu'on ne pouvoit voir, mais qu'en effet ils n'avoient pas; cette position étoit excellente pour cacher leur foiblesse, & il y avoit du talent à l'avoir choisie.

Les Anglois, moins découragés qu'affoiblis, trouvoient encore une dernière espérance dans le souvenir des batailles de Crécy & de Poitiers dont ils voyoient revenir toutes les circonstances; elles revinrent, en effet, jusqu'au bout; l'impétuosité françoise perdit tout, à son ordinaire, par l'impatience de vaincre. Tous les princes du sang qui étoient en France voulurent assister à cette bataille, excepté les ducs de Berry, & de Bourgogne (Jean) il paroît que le dauphin (Louis) fut nommé pour commander l'armée. Henri V l'envoya défier à un combat singulier; ce jeune prince eut la modération de ne rien répondre, il espéroit répondre avec avantage dans la bataille; Charles VI même vouloit s'y trouver, le vieux duc de Berry s'y opposa: *j'ai vu Poitiers*, dit-il. Ce nom retint le roi & le dauphin, & l'armée fut commandée par le connétable d'Albret. Il envoya défier à son tour Henri V à une bataille générale, & lui en indiqua le jour. Henri parut recevoir la proposition avec joie & renvoya le héraut comblé de présens.

Quelques historiens Anglois disent que les François se permirent, avant la bataille, des bravades qui les couvrirent de confusion après l'évènement; ils tiroient, dit-on, au sort, ou jouoient aux dez les prisonniers qu'ils devoient faire; ils leur avoient préparé des logemens, & le dauphin même ou le connétable avoit envoyé demander à Henri V quelle somme il comptoit donner pour sa rançon. Remarquons à ce sujet que les historiens vulgaires adaptent toujours les mêmes circonstances à tous les faits semblables, & qu'on retrouve ces sortes de bravades dans les relations de toutes les batailles, où le petit nombre a triomphé de la multitude.

Au jour marqué, le connétable quitte son poste, descend dans le défilé avec sa gendarmerie; dès-lors les François ont perdu tous les avantages du nombre & de la position; des terres naturellement grasses, & détrempées alors par d'abondantes pluies, rendent leur marche pesante & irrégulière; le front de la troupe angloise, palissadé avec soin, brise encore l'impétuosité de leur choc, tandis que les archers anglois, armés à la légère, & libres dans leurs évolutions, tirent sur eux à coup sûr, tantôt en face, à l'abri des palissades, tantôt en flanc du fond des bois où ils se retirent des deux côtés, nouvel avantage qu'ils tirent de leur position. Au contraire l'étroit défilé dans lequel les François se trouvent engagés rompt tout ordre dans leur marche & tout concert dans leurs mouvemens. Bientôt ne pouvant plus ni fuir ni se défendre, ils ne font que tomber sous la hache, comme des troupeaux; les Anglois eurent même les mouvemens assez libres pour faire des prisonniers & pour les choisir; ils en firent un grand nombre; mais lorsque par les progrès naturels de la victoire ils furent sortis du défilé & entrés dans la plaine, ils y trouvèrent l'arrière-garde françoise redoutable à leur petit nombre, ils virent des chevaliers qui se rallioient, des gentilshommes du voisinage qui rassembloient leurs paysans; ils craignirent que la bataille ne recommençât, & que si les prisonniers venoient à être délivrés & à se rejoindre à leurs compagnons, ce second danger ne devînt plus grand que le premier. Dans cette extrémité, Henri V donna l'ordre affreux (fût-il même nécessaire) d'égorger tous les prisonniers. Lorsqu'il eut reconnu que les François ne songeoient qu'à la retraite, il fit cesser ce carnage.

La bataille d'*Azincourt*, comme celles de Crécy & de Poitiers, ne fut, de la part des François, qu'une grande déroute & la déroute avoit commencé avec la bataille; c'est ce qu'avoit paru prévoir un officier gallois, nommé David Gam, que Henri V avoit envoyé reconnoître l'armée françoise & en observer les dispositions, Henri lui demandant à combien d'hommes à-peu-près il croyoit qu'elle pût monter: » *Sire*, lui répondit froidement ce capitaine, *je ne me suis pas trop amusé à les compter; tout ce que j'ai cru voir en général, c'est que quand nous en aurons tué beaucoup & fait beaucoup de prisonniers, la déroute sera encore très-forte.*

Ce fut la troisième bataille considérable perdue par les François contre les Anglois, dans les mêmes conjonctures, par les mêmes causes, avec la même supériorité de nombre de la part des vaincus, avec la même certitude de vaincre, en s'abstenant seulement de combattre. *Edouard*

III, le prince noir, Henri V devoient tomber dans nos fers; ce fut le roi Jean, qui tomba dans ceux des Anglois à Poitiers. Philippe de Valois n'échappa qu'avec peine à Crécy; rien ne put échapper à *Azincourt*, & si l'avis du duc de Berry n'avoit pas prévalu, la mort ou la captivité du roi & du dauphin eût comblé les désastres de la France. Si, à ces trois funestes journées, nous joignons celle de Courtrai, perdue par les François contre les Flamands, en 1302, & quelques autres échecs reçus, soit avant, soit depuis ces époques, toujours par la même précipitation, nous trouverons que cette nation doit toujours être en garde contre sa valeur, & que son trésor le plus rare est un général prudent. Peut-être aussi trouverons-nous qu'elle a un peu trop négligé les exemples de l'histoire & les leçons de l'expérience.

Les Anglois n'en avoient pas mieux profité; c'étoit pour la troisième fois que leur imprudence les livroit sans asyle & sans ressources, au milieu d'un pays ennemi, à des forces supérieures qui devoient infailliblement les accabler. Ils avoient, comme les François, répété toujours les mêmes fautes, & de plus ils avoient espéré les mêmes fautes de la part de l'ennemi. On ne sait ce qui doit étonner le plus, ou qu'une telle espérance ait pu être conçue, ou qu'elle ait pu être remplie. A la bataille d'*Azincourt*, presque tous les princes du sang de France furent tués ou pris; le comte de Nevers & le duc de Brabant, frères du duc de Bourgogne, plus fidèles à leur patrie, moururent pour elle, ainsi que le duc d'Alençon, & Louis de Bourbon, de la branche de Préaux. Le duc de Bourgogne, dans un mouvement d'indignation & de douleur de la mort de ses frères, envoya trop tard, un défi à Henri V, qui répondit que ces deux princes avoient été assassinés, pendant la bataille, par les François mêmes; c'étoit sans doute une défaite, & l'on ne voit pas qu'elle eût le moindre fondement. Philippe, comte de Charolois, fils du duc de Bourgogne, fut inconsolable de la défense que le duc lui avoit faite d'aller partager le sort des autres princes du sang dans cette bataille; il en pleura de dépit, & cinquante ans après il en parloit encore avec amertume. Le duc d'Orléans, le comte d'Eu, dernier prince de la branche d'Artois, le comte de Richemont, de la maison de Bretagne, le comte de Vendôme, le duc de Bourbon furent pris; ce dernier mourut à Londres, après dix-huit ans de captivité.

Par ce sort des princes du sang, on peut juger de la perte des François. Ce fut comme à Crécy & à Poitiers, sur la noblesse que tomba principalement cette perte de dix mille François dont le champ de bataille fut couvert, il y en avoit huit mille de gentilshommes, formant l'élite de ce grand & redoutable corps de la gendarmerie françoise; le connétable d'Albret fut du nombre des morts, ainsi que le maréchal de Heilly, l'amiral Jacques de Châtillon-Dampierre, Jean de Montaigu, archevêque de Sens & chancelier de France, frère du ministre Montaigu, décapité en 1409. *Ce prélat*, dit un auteur du temps, *fut peu plaint, parce que ce n'étoit pas son office.* Le maréchal de Boucicaut fut du nombre des prisonniers, qui montoient à quatorze mille, & dont une partie trop considérable fut égorgée de sang-froid, comme nous l'avons raconté.

Il est bien peu vraisemblable que cette bataille n'ait coûté aux Anglois que quarante hommes, comme le prétendent quelques-uns de leurs auteurs, puisque le duc d'Yorck y fut tué à côté du roi d'Angleterre, ainsi que David Gaut & le duc de Suffolck; que le duc de Glocestre, frère du roi d'Angleterre, fut renversé d'un coup de massue & que le roi d'Angleterre lui-même courut risque de la vie à plusieurs reprises. Le duc d'Alençon d'un coup d'épée abattit sa couronne, un autre chevalier avec sa hache d'armes, lui eût fendu la tête, si le casque n'eût affoibli le coup.

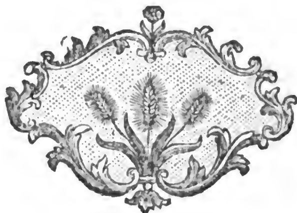
Il falloit que la bataille d'*Azincourt* ressemblât en tout à celles de Crécy & de Poitiers; elle leur ressembla encore par ses suites beaucoup moins funestes à la France qu'on n'avoit lieu de le craindre. Henri V qui n'avoit combattu que pour s'ouvrir la route de Calais, sembla ne pas chercher d'autre fruit de sa victoire, & n'étoit pas en état apparemment d'en recueillir d'autre, il retourna en Angleterre, & conclut une trève, d'après laquelle deux ans se passèrent sans qu'on vît reparoître en France aucunes troupes angloises, & il ne tint pas au vainqueur d'*Azincourt* que ce malheureux royaume ne respirât.

AZOLINI, AZZOLINI, *ou* AZOLIN, (*Decio*) (*Hist. mod.*) Lorsque Christine, après avoir abdiqué la couronne de Suède, vint s'établir à Rome, le pape Alexandre VII lui donna pour gouverner ses affaires le cardinal *Azolini*, homme aimable & habile. « Ce cardinal qui prit pour elle, dit » M. d'Alembert, un goût que la médisance ou » la calomnie n'a pas épargné, rétablit le déran» gement qui se trouvoit alors dans les finances » de Christine, tant par ses profusions, que par » le peu d'exactitude de la Suède à lui payer la pen» sion dont on étoit convenu. Ce cardinal *Azo*» *lini* resta son ami & son confident jusqu'à sa mort. » Aussi disoit-on, qu'il n'y avoit que trois hommes » qui eussent arraché l'estime de la reine, le » prince de Condé, par son courage, le car» dinal de Retz, par son esprit, & le cardinal » *Azolini*, par ses complaisances. »

Les complaisances ne lui furent pas infructueuses, Christine le nomma son légataire-universel, mais il ne jouit pas long-temps de ce legs; il mourut deux mois après Christine, la nuit du 7 au 8 Juin 1689. Son neveu recueillit cette riche succession; « ainsi, dit un autre historien de Christine, » un petit gentilhomme de la Marche d'Ancône, de» vint par un caprice singulier de la fortune, héritier « d'une reine, fille du grand Gustave. »

AZON, Azo Portius, (*Hist. litt. mod.*) célèbre jurisconsulte de Boulogne, au douzième siècle, nommé *le maître du droit* & la *source des loix*, jetta un jour un chandelier à la tête d'un homme contre lequel il disputoit & eut le malheur de le tuer. On lui fit son procès; *Azon* qui connoissoit toutes les loix, répétoit sans cesse dans ses interrogatoires, & même seul dans sa prison, *ad bestias, ad bestias*, voulant indiquer à ses juges la loi *ad bestias, de pœnis*, qui ordonne de modérer la peine, lorsqu'il s'agit d'un coupable qui a excellé dans quelque science ou dans quelque art utile. Les juges qui ne savoient pas les loix comme lui, crurent qu'il les insultoit, & non-seulement le condamnèrent à mort, mais le privèrent même de la sépulture, ce qui alors étoit censé ajouter à la peine. Beaucoup d'auteurs traitent cette historiette de fable.

AZPILCUETA. (Martin) (*Hist. litt. mod.*) Il faut avouer que ce savant est très-peu connu, & il ne le seroit guères davantage sous le nom de *Navarre* qu'on lui donna, parce qu'il étoit né dans ce royaume. On disoit cependant de son temps pour vanter l'érudition d'un homme: *il est savant comme Navarre.* Ce savant étoit d'ailleurs un homme vertueux; il apprend que Barthélemi Carranza, dominicain, archevêque de Tolède, son ami, est mis à l'inquisition à Rome, sur des accusations d'hérésie; il part à 80 ans pour l'aller défendre. On lui rendit toute sorte d'honneurs dans son voyage, & l'histoire lui rend le témoignage qu'il ne perdit rien de sa modestie. On le fixa même à Rome par des places. Le pape Grégoire XIII ne passoit jamais devant sa porte sans le faire appeller, & il restoit quelquefois une heure entière à s'entretenir avec lui dans la rue. Souvent il alloit, accompagné de plusieurs cardinaux, lui rendre visite & le consulter sur divers objets. *Navarre*, (nous l'appellons de ce nom, plus aisé à retenir que l'autre) donnoit beaucoup aux pauvres, & étoit tellement accoutumé à n'en pas refuser un seul, qu'on dit que sa mule s'arrêtoit d'elle-même, dès qu'elle appercevoit un mendiant. Il mourut à Rome, en 1586, âgé de 92 ans; ses œuvres ont été imprimées en six volumes *in-fol.* à Lyon, en 1597, à Venise en 1602. Il étoit oncle maternel de Saint François de Sales.



BAART

BAART, (PIERRE) (*Hist. litt. mod.*) le Virgile de la Flandre, au moins quant aux géorgiques, a fait des géorgiques flamandes, estimées.

BAASA, (*Hist. des Juifs.*) fils d'Ahias, tua Nabad, fils de Jeroboam, roi d'Israël, s'empara de son trône & extermina toute la famille royale. Le prophète Jehu lui ayant reproché son idolâtrie, il le fit mourir. *Baasa* fit la guerre au roi de Juda, & mourut après un règne de vingt-quatre ans, l'an du monde 3074. (*A. R.*)

BABELOT, (*Hist. de Fr.*) Dans le temps des guerres civiles & religieuses sous Charles IX, le duc de Montpensier, celui qui dans la suite devint beau-frère des Guises, se distinguoit par son zèle persécuteur contre les huguenots. Quand ils tomboient entre ses mains à la guerre, il faisoit pendre tous les hommes, il livroit toutes les femmes à la prostitution. Il fut surnommé *le Bon.*

Sa formule de condamnation pour les hommes, étoit: *Je vous recommande à M. Babelot*; ce *M. Babelot* étoit un cordelier qui devoit les confesser. Pour les femmes: *Je vous recommande à mon Guidon Montoiron.* Il n'appartient qu'à Brantôme de peindre ce terrible Montoiron. (*Bran. hom. illust. art.* MONTPENSIER.)

BABIN, (FRANÇOIS) (*Hist. mod.*) C'est le nom du rédacteur des conférences d'Angers, livre de théologie estimé. Il étoit chanoine & grand-vicaire d'Angers, né en 1657, mort le 19 décembre 1734.

BABILUS, (*Hist. rom.*) astrologue du temps de Néron. Suétone rapporte que cet empereur, effrayé de l'apparition d'une comète, consulta *Babilus*, qui convint que la comète étoit menaçante, mais qui assura que l'empereur pouvoit détourner sur les plus illlustres têtes de l'état ce malheur dont elle le menaçoit. Ce fut le prétexte, peut-être la cause d'une persécution cruelle contre les principaux sénateurs. Il est impossible de dire un plus détestable abus de la fausse science, plus à craindre encore que l'ignorance, parce qu'elle est plus accréditée.

BABOU, (PHILIBERT) (*Hist. de Fr.*) argentier & maître-d'hôtel du roi François I, eut un fils, (Jean *Babou* de la Bourdaisière) maître général de l'artillerie, & un autre, cardinal.

BABYLAS, (SAINT) (*Hist. ecclés.*) évêque d'Antioche, refusa, dit-on, l'entrée de son église à l'empereur Philippe à cause de l'assassinat de l'empereur Gordien, son pupille. Dans la persécution de l'empereur Dèce, il fut emprisonné pour la foi, & mourut en prison, l'an 251, de J. C. Il voulut être enterré avec ses fers.

BACCALAR-Y-SANNA, *Voyez* PHILIPPE (dom Vincent, marquis de Saint.)

BACCHINI, (BENOÎT) (*Hist. mod.*) savant bénédictin du Mont-Cassin, auteur d'un journal de littérature & d'un ouvrage intitulé: *De sistrorum figuris ac differentiâ.* Son plus beau titre est que le fameux marquis Maffei se glorifioit d'être son disciple; né le 31 août 1651, mort le 1 septembre 1721.

BACCHIUS & BITHUS, (*Hist. rom.*) deux célèbres gladiateurs du temps d'Auguste, parfaitement égaux en âge & en force; ils ne purent jamais avoir d'avantage l'un sur l'autre & se tuèrent l'un l'autre en même-temps, de-là le proverbe: *Bithus contra Bacchium*,

Uti non
Compositi meliùs cum Bitho Bacchius.

dit Horace, *sat.* 7. *liv.* 1.

BACCHYLIDE, (*Hist. anc.*) célèbre poëte lyrique, Grec, de l'île de Cée, dont il ne reste que des fragmens. On a retenu de lui cette maxime: *Que la chasteté est le plus grand ornement d'une belle vie.* Il vivoit vers l'an 452, avant J. C.

BACCIO ou BACCIUS, (ANDRÉ) (*Hist. mod.*) premier médecin du pape Sixte-Quint. On a de lui quelques ouvrages savans. 1°. *De Thermis, libri 7 in-fol.* Venise, 1571, 1588 & Padoue 1711.

2° *Tabula simplicium medicamentorum*, Rome 1577, *in-4°.*

3°. *De venenis & antidotis.* Rome 1586, *in-4°.*

4°. *De gemmis ac lapidibus pretiosis in S. scripturâ relatis.* Rome 1587, *in-8°.*

5°. *De naturali vinorum historiâ.* Rome, 1596, *in-fol.* livre rare.

BACHA, PASCHA, ou PACHA, subst. m. (*Hist. mod.*) officier en Turquie. C'est le gouverneur d'une province, d'une ville, ou d'un autre département; nous disons *le bacha de Babylone*, *le bacha de Natolie*, *le bacha de Bender*, &c.

Dans les *bachas* sont compris les beglerbegs, & quelquefois les sangiacbegs, quoiqu'ils en soient quelquefois distingués, & que le nom de *bacha* se donne proprement à ceux du second ordre; c'est-à-dire, à ceux devant qui l'on porte deux ou trois queues de cheval, qui sont les enseignes des Turcs; d'où vient le titre de *bacha à trois queues.* Ceux-ci sont appellés *beglerbegs*, & les sangiacbegs ne font porter devant eux qu'une queue de cheval attachée au bout d'une lance. *Voyez* BEGLERBEG & SANGIAC.

Le titre de *bacha* se donne aussi par politesse aux courtisans qui environnent le grand-seigneur à Constantinople, aux officiers qui servent à l'armée, & pour ainsi-dire, à tous ceux qui font quelque figure à la cour ou dans l'état.

Le grand seigneur confie aux *bachas* la conduite des armées ; & pour lors on leur donne quelquefois le titre de *seraskier* ou de *bach-bog* ; c'est-à-dire, *général*, parce qu'ils ont sous leurs ordres d'autres *bachas*. Comme on ne parvient communément au titre de *bacha* que par des intrigues, par la faveur du grand visir ou des sultanes, qu'on achète par des présens considérables, il n'est point d'exactions que ces officiers ne commettent dans leurs gouvernemens, soit pour rembourser aux Juifs les sommes qu'ils en ont empruntées, soit pour amasser des trésors dont souvent ils ne jouissent pas long-temps & qu'ils ne transmettent point à leur famille. Sur un léger mécontentement, un soupçon, ou pour s'approprier leurs biens, le grand-seigneur leur envoye demander leur tête ; & leur unique réponse est d'accepter la mort. Leur titre n'étant pas plus héréditaire que leurs richesses, les enfans d'un *bacha* trainent quelquefois leur vie dans l'indigence & dans l'obscurité. On croît que ce nom de *paſcha* vient du Persan *paït-schats*, qui signifie *pié de roi*, comme pour marquer que le grand-seigneur a le *pié* dans les provinces où ses *bachas* le représentent. Cependant ce titre n'est en usage qu'en Turquie ; car en Perse on nomme *émirs* ou *kams* les grands-seigneurs & les gouverneurs de province. (*G*)

BACHAUMONT, (François le Coigneux de) (*Hist. mod.*) conseiller-clerc au parlement de Paris, fils d'un président à mortier, cabala d'abord au parlement avec le cardinal de Retz, vécut ensuite en épicurien aimable, & mourut dévot, disant *qu'un honnête homme doit vivre à la porte de l'église & mourir dans la sacristie*.

On connoît ce fameux voyage,
Qui du plus charmant badinage
Fut la plus charmante leçon.

mais on ne fait pas quelle est la part qui en revient à *Bachaumont*, & quelle est celle qui appartient à Chapelle. On a cru que le couplet :

Sous ce berceau qu'amour exprès, &c.

pouvoit être de *Bachaumont*, parce qu'il n'est pas du ton ordinaire de Chapelle ; mais il y a bien de l'arbitraire dans ces sortes de conjectures. *Bachaumont*, né en 1624, mourut en 1702.

BACHELIER, f. m. (*Hist. mod.*) dans les écrivains du moyen âge, étoit un titre qui se donnoit, ou à ceux d'entre les chevaliers qui n'avoient pas assez de bien ou assez de vassaux pour faire porter devant eux leurs bannières à une bataille, ou à ceux même de l'ordre des Bannerets, qui, n'ayant pas encore l'âge qu'il falloit pour déployer leur propre bannière, étoient obligés de marcher à la guerre sous la bannière d'un autre. Cambden & d'autres définissent le *bachelier*, une personne d'un rang moyen entre un chevalier & un écuyer, moins âgé & plus récent que celui-là, mais supérieur à celui-ci. D'autres veulent que le nom de *bachelier* ait été commun à tous les degrés compris entre le simple gentilhomme & le baron.

Quand l'amiral n'étoit ni comte ni baron, il étoit nommé *bachelier*, « & il est à noter que quand » l'amiral va par le pays pour assembler vaisseaux » de guerre, ou pour autre affaire du royaume, » s'il est *bachelier*, il recevra par jour quatre che» lins sterlins ; s'il est comte ou baron, ses gages » seront à proportion de son état & rang ».

Le titre de *bachelier* se donnoit plus particulièrement à tout jeune homme de condition qui faisoit sa première campagne, & qui recevoit en conséquence la ceinture militaire.

BACHELIER, signifioit encore celui qui dans le premier tournois où il eût jamais combattu, *avoit vaincu quelqu'un*.

On disoit anciennement *bacheliers* au lieu de *bas chevaliers*, parce que les *bacheliers* formoient le plus bas ordre de chevaliers ; ils étoient au-dessus des bannerets.

On appelle maintenant ceux-ci *equites aurati*, à cause des éperons qu'on leur met lors de leur réception.

D'abord cette dignité ne se donnoit qu'aux gens d'épée : mais dans la suite on la conféra aussi aux gens de robe longue. La cérémonie en est extrêmement simple. L'aspirant s'étant mis à genoux, le roi le touche doucement d'une épée nue, & dit : *sois chevalier, au nom de Dieu* ; & après : *Avance, chevalier*.

BACHELIER, est encore un terme dont on se sert dans les universités pour désigner une personne qui a atteint le baccalaureat, ou le premier degré dans les arts libéraux & dans les sciences.

C'est dans le treizième siècle que le degré de *bachelier* a commencé à être introduit par le pape Grégoire IX, mais il est encore inconnu en Italie. A Oxford, pour être reçu *bachelier* ès-arts, il faut y avoir étudié quatre ans ; trois ans de plus pour devenir maitre ès-arts, & sept ans encore pour être *bachelier* en théologie.

A Cambridge, il faut avoir étudié près de quatre ans pour être fait *bachelier* ès-arts, & plus de trois ans encore avant que d'être reçu maître, & encore sept ans de plus pour devenir *bachelier* en théologie. Il ne faut avoir étudié que six ans en droit pour être reçu *bachelier* de cette faculté.

A Paris, pour passer *bachelier* en théologie, il faut avoir étudié deux ans en philosophie, trois ans en théologie, & avoir soutenu deux examens, l'un sur la philosophie, & l'autre sur la première partie de la somme de Saint Thomas, qui comprend les traités *de Dieu*, *& des divins attributs de la Trinité & des anges*. Ces deux examens doivent se faire à un mois l'un de l'autre, devant quatre docteurs de la faculté en théologie, tirés au

fort, avec droit de suffrage. Un seul mauvais billet ne laisse au candidat que la voie de l'examen public qu'il peut demander à la faculté. S'il se trouve deux suffrages défavorables, il est refusé sans retour. Lor que les examinateurs sont unanimement contens de sa capacité, il choisit un président à qui il fait signer ses thèses ; & quand le syndic les a visées & lui a donné jour, il doit les soutenir dans l'année, à compter du jour de son second examen. Dans quelques-unes des écoles de la faculté, c'est-à-dire, des colléges ou des communautés qui sont de son corps, cette thèse roule sur les mêmes traités théologiques, qui ont servi de matière à ce second examen, & on la nomme *tentative*. Le président, quatre *bacheliers* en licence, & deux *bacheliers amis*, y disputent contre le répondant; dix docteurs qu'on nomme *censeurs* y assistent avec droit de suffrage ; les *bacheliers* de licence l'ont aussi, mais pour la forme, leurs voix n'étant comptées pour rien. Chaque censeur a deux billets, l'un qui porte *sufficiens* & l'autre *incapax*. Un seul suffrage contraire suffit pour être refusé. Si le candidat répond d'une manière satisfaisante, il va à l'assemblée du premier du mois, qu'on nomme *prima mensis*, se présenter à la faculté devant laquelle il prête serment. Ensuite le bedeau lui délivre ses lettres de baccalaureat, & il peut se préparer à la licence.

On distingue dans la faculté de théologie de Paris deux sortes de *bacheliers* : savoir *bacheliers* du premier ordre, *baccalaurei primi ordinis* ; ce sont ceux qui font leur cours de licence ; & ceux du second ordre, *baccalaurei secundi ordinis* ; c'est-à-dire, les simples *bacheliers* qui aspirent à faire leur licence, ou qui demeurent simplement *bacheliers*. L'habit des uns & des autres, est la soutane, le manteau long, & la fourrure d'hermine doublée de soie noire.

Pour passer *bachelier* en droit à Paris, il faut l'avoir étudié deux ans, & avoir soutenu un acte dans les formes. Pour être *bachelier* en médecine, il faut, après avoir été quatre ans maitre ès-arts dans l'université, faire deux ans d'étude en médecine & subir un examen, après quoi on est revêtu de la fourrure pour entrer en licence. Dans l'université de Paris, avant la fondation des chaires de théologie, ceux qui avoient étudié six ans en théologie étoient admis à faire leurs cours, d'où ils étoient nommés *baccalarii cursores* : & comme il y avoit deux cours, le premier, pour expliquer la bible pendant trois années consécutives, le second, pour expliquer le maitre des sentences pendant une année, ceux qui faisoient leur cours de la bible étoient appellés *baccalarii biblici* ; & ceux qui étoient aux sentences ; *baccalarii sententiarii*. Ceux, enfin, qui avoient achevé l'un & l'autre étoient qualifiés *baccalarii formati* ou *bacheliers formés*.

Il est fait mention encore de BACHELIERS D'ÉGLISE, *baccalarii ecclesiæ*, l'évêque avec ses chanoines & *bacheliers*, *cum consilio & consensu omnium canonicorum suorum & baccalariorum*. Il n'y a guère de mot dont l'origine soit plus disputée parmi les critiques, que celui de *bachelier*, *baccalarius* ou *baccalaureus* ; Martinius prétend qu'on dit en latin *baccalaureus*, pour dire, *baccâ laureâ donatus*, & cela par allusion à l'ancienne coutume de couronner de laurier les poetes, *baccis lauri*, comme le fut Pétrarque à Rome, en 1341. Alciat & Vivès sont encore de ce sentiment : Rhenanus aime mieux le tirer de *baculus* ou *bacillus*, un bâton, parce qu'à leur promotion, dit-il, on leur mettoit en main un bâton, pour marquer l'autorité qu'ils recevoient, qu'ils avoient achevé leurs études, & qu'ils étoient remis en liberté ; à peu près comme les anciens gladiateurs, à qui l'on mettoit à la main un bâton pour marque de leur congé ; c'est ce qu'Horace appelle *rude donatus*. Mais Spelman rejette cette opinion, d'autant qu'il n'y a point de preuve qu'on ait jamais pratiqué cette cérémonie de mettre un bâton à la main de ceux que l'on créoit *bacheliers* ; & d'ailleurs cette étymologie conviendroit plutôt aux licentiés qu'aux *bacheliers*, qui sont moins censés avoir combattu qu'avoir fait un premier essai de leurs forces, comme l'insinue le nom de *tentative* que porte leur thèse.

Parmi ceux qui soutiennent que les *bacheliers* militaires sont les plus anciens, on compte Cujas, qui les fait venir de *buccellarii*, sorte de cavalerie fort estimée autrefois ; Ducange qui les tire de *baccalaria*, sorte de fiefs ou de fermes qui contenoient plusieurs pièces de terre de douze acres chacune, ou de ce que deux bœufs pouvoient labourer. Selon lui les possesseurs de ces *baccalaria* étoient appellés *bacheliers*. Enfin Caseneuve & Hauteserre font venir *bachelier* de *baculus*, ou *bacillus*, un bâton, à cause que les jeunes cavaliers s'exerçoient au combat avec des bâtons, ainsi que les *bacheliers* dans les universités s'exercent par des disputes. De toutes ces étymologies la première est la plus vraisemblable, puisqu'il n'y a pas encore long-temps que dans l'université de Paris la thèse que les aspirans à la maitrise ès-arts étoient obligés de soutenir, s'appelloit l'acte *pro laurea artium*. Ainsi de *bacca lauri*, qui signifie proprement *le fruit* ou *la graine de laurier*, arbre consacré de tout temps à être le symbole des récompenses accordées aux savans, on a fait dans notre langue *bachelier* pour exprimer un étudiant qui a déja mérité d'être couronné. (*G*)

BACHET. *Voyez* MEZIRIAC.

BACON, (*Hist. mod.*) Deux hommes ont sur-tout illustré ce nom. 1°. Roger BACON. L'esprit du temps condamna Roger *Bacon* à être théologien, grammairien, à étudier toutes les langues, à cultiver toutes les sciences, c'est-à-dire à les effleurer toutes, pendant que la nature l'avoit fait pour perfectionner la physique & les mathématiques, & pour créer la saine philosophie. Cet homme plus supérieur encore au treizième siècle que Gerbert ne l'avoit été au dixième, fut pourtant en-

gagé par ce même esprit du temps à se faire cordelier, ce qui nuisit beaucoup encore aux progrès de ses lumières; mais combien ce cordelier devoit avoir & de philosophie & de courage pour oser composer un Traité *de nullitate magiæ*, dans un temps où l'on admiroit & où l'on brûloit tant de magiciens! On a dit de Pascal qu'il sembloit avoir deviné ce que la langue françoise alloit devenir quarante ans après lui; on peut dire dans le même sens que Roger *Bacon* avoit deviné ce que la raison humaine deviendroit dans trois ou quatre siècles sous un autre *Bacon* & sous Descartes: la vérité sage & hardie avec laquelle il dissipe les préjugés; la précision avec laquelle il rapporte les phénomènes de la nature & de l'art à leurs principes véritables, doivent nous étonner autant qu'elles durent scandaliser ses contemporains. Ce qui n'est pas moins surprenant, c'est de voir nettement exposées dans ses ouvrages, des découvertes qui n'ont illustré que des siècles postérieurs, faute d'avoir été suivies ou crues possibles de son temps; tels sont les microscopes, les télescopes, les verres & miroirs à facettes, les effets de la poudre à canon, & d'autres inventions qu'on a depuis annoncées comme nouvelles. En 1267, *Bacon* proposa au pape Clément IV un plan pour la réformation du calendrier; & ce plan est le même qu'on a suivi plus de trois cents ans après par ordre du pape Grégoire XIII. Quel fut le prix de ces travaux? Un cachot où Roger *Bacon* fut enfermé par son ignorant général, Jerôme d'Ascoli, sur les plaintes de tout son ordre indigné de tant de vérités nouvelles. Le savant utile languit dans les fers, le persécuteur ignorant monta sur le trône pontifical; ce fut le pape Nicolas IV. *Bacon* mourut (vers l'an 1284.) La magie reprit tous ses droits, les sciences rentrèrent dans le néant.

2°. François BACON de Verulam, chancelier d'Angleterre sous le roi Jacques I, décrié, flétri même comme ministre, révéré comme savant & homme de génie. Il étoit fils de Nicolas *Bacon*, aussi chancelier & garde des sceaux d'Angleterre. Celui-ci avoit été élevé à cette dignité par la reine Elisabeth. Avant son élévation il avoit bâti à Hertfort une maison, qui avoit paru jolie alors. Quand il fut chancelier, Elisabeth alla l'y voir, & lui dit: *Voilà une maison bien petite pour un homme tel que vous. C'est votre majesté*, lui répondit *Bacon* avec modestie & avec reconnoissance, *qui m'a fait trop grand pour ma maison.* Nicolas *Bacon*, quoiqu'instruit & habile, fut entièrement éclipsé par son fils. François étant encore enfant, répondit à la reine Elisabeth qui lui demandoit son âge: *Madame, je compte deux ans de moins que le règne glorieux de votre majesté.* La reine n'oublia pas cette réponse, & depuis ce temps elle l'appelloit toujours *son petit garde des sceaux.* Il ne le fut que sous le roi Jacques.

FRANÇOIS BACON avec tous ses talens paroît avoir porté dans les affaires une foiblesse de caractère qui lui donna souvent l'apparence de vices que peut-être il n'avoit pas. Il parut ingrat envers le comte d'Essex, & il ne fut que foible. Le comte l'avoit aidé de son crédit & de sa fortune, *Bacon* se rendit son accusateur & plaida contre lui par ordre de la reine, ce qui scandalisa fort le public; mais *Bacon* se proposoit de tourner à l'avantage du comte d'Essex la commission rigoureuse dont il étoit chargé contre lui; il fit un extrait de la procédure du conseil, qui fut entièrement favorable à l'accusé; il travailla même à le remettre dans les bonnes graces de la reine, en faisant valoir & exagérant même le regret qu'il montroit de les avoir perdues; Elisabeth savoit l'amitié qui avoit uni le comte d'Essex & *Bacon*, & la reconnoissance que le dernier devoit au premier, elle sourit & dit: *Je reconnois la force d'un ancien attachement. Votre majesté*, répondit *Bacon*, *peut en juger par son propre cœur.* En effet, le comte d'Essex parut rentrer en faveur, & *Bacon* n'avoit eu la hardiesse de parler pour lui, que parce qu'il croyoit voir qu'Essex n'étoit pas encore condamné dans le cœur de la reine; lorsque ce favori retomba dans la disgrace & fut entièrement abandonné d'Elisabeth, *Bacon*, moins par ingratitude que par foiblesse, voulut bien être le ministre de la colère & de la vengeance d'Elisabeth à l'égard de cet infortuné lord.

Bacon parut encore être avide & venal, & il n'étoit encore que foible. Son défaut d'économie & son indulgence excessive pour les déprédations de ses domestiques, le jettèrent souvent dans le besoin, & il alla jusqu'à vendre la justice, c'est-à-dire à tirer des présens de ses cliens, de manière cependant que la justice, à ce qu'on pretend, n'en souffrit jamais, & que ses jugemens n'en étoient pas moins équitables contre ceux même dont il avoit reçu des arrhes d'iniquité. On lui fit son procès, il fut convaincu par son propre aveu. On dit que pendant le cours de son procès, quelques-uns de ses domestiques qu'il avoit élevés & enrichis aux dépens des cliens, se levans à son arrivée, il leur dit: *Restez assis, mes maîtres, votre élévation sera ma chûte.* Il fut privé de tout emploi & condamné à une amende de quarante mille livres sterling. Le roi qui l'aimoit, ne voulut pas qu'il la payât, il lui donna même une pension considérable, & ne négligea rien pour adoucir son sort. Ce grand philosophe reconnut enfin, dit M. Hume, qu'il avoit trop long-temps négligé la véritable ambition d'un homme de génie, en se livrant aux affaires, qui, selon lui, demandent moins de capacité, mais plus de fermeté d'ame que les objets du savoir. Il survécut cinq ans à sa sentence, il passa ce temps dans la retraite & dans l'étude, & ce fut alors qu'il s'immortalisa par ses ouvrages, heureux d'avoir conservé l'énergie de son ame au sein de l'humiliation; ses productions littéraires, dit encore M. Hume, lui ont fait obtenir le pardon ou l'indulgence de la postérité, pour ses fautes ou ses

foiblesses : il mourut le 9 avril 1626, âgé de 66 ans.

Voici le portrait qu'a fait de *Bacon* & le jugement qu'en a porté M. de Voltaire.

« Il a été, comme c'est l'usage parmi les hommes, » plus estimé après sa mort que de son vivant. Ses » ennemis étoient à la cour de Londres ; ses admi- » rateurs étoient les étrangers.

» Lorsque le marquis d'Effiat amena en Angle- » terre la princesse Henriette-Marie, fille de Henri- » le-Grand, qui devoit épouser le roi Charles, ce » ministre alla visiter *Bacon*, qui alors étant ma- » lade au lit, le reçut les rideaux fermés. » Vous » ressemblez aux anges, lui dit d'Effiat, on entend » toujours parler d'eux, on les croit bien supérieurs » aux hommes, & on n'a jamais la consolation de » les voir. »

Ajoutons que *Bacon* lui répondit : *Mes infirmités me font sentir que je suis à peine un homme.*

» Vous savez, continue M. de Voltaire, com- » ment *Bacon* fut accusé d'un crime qui n'est guères » d'un philosophe, de s'être laissé corrompre par » argent ; vous savez comment il fut condamné.... » Aujourd'hui les Anglois révèrent sa mémoire au » point qu'à peine avouent-ils qu'il ait été cou- » pable. Si vous demandez ce que j'en pense, je » me servirai pour vous répondre d'un mot que » j'ai oui-dire à mylord Bolingbroke. On parloit » en sa présence de l'avarice dont le duc de Marl- » boroug avoit été accusé, & on en citoit des » traits sur lesquels on appelloit au témoignage de » mylord Bolingbroke, qui ayant été d'un parti » contraire, pouvoit peut-être avec bienséance » dire ce qui en étoit. *C'étoit un si grand homme*, » répondit-il, *que j'ai oublié ses vices.*

» Le plus singulier & le meilleur des ouvrages » de *Bacon*, est celui qui est aujourd'hui le moins » lu & le plus inutile, je veux parler de son *Novum* » *scientiarum organum*. C'est l'échafaut avec lequel » on a bâti la nouvelle philosophie ; & quand cet » édifice a été élevé, au moins en partie, l'échafaut » n'a plus été d'aucun usage.

» Le chancelier *Bacon* ne connoissoit pas encore la nature, mais il savoit & indiquoit tous les chemins qui mènent à elle. Il avoit méprisé de bonne heure ce que des fous en bonnet quarré enseignoient sous le nom de philosophie dans les petites-maisons de ce temps, appellées collèges, & il faisoit tout ce qui dépendoit de lui, afin que ces compagnies instituées pour la perfection de la raison humaine, ne continuassent pas de la gâter, par leurs *quiddités*, leurs horreurs du vuide, leurs formes substantielles, & tous ces mots que non-seulement l'ignorance rendoit respectables, mais qu'un mélange ridicule avec la religion avoit rendu sacrées......

» Il est le père de la philosophie expérimentale ; personne avant lui ne l'avoit connue, & de toutes les épreuves physiques qu'on a faites depuis lui, il n'y en a presque pas une qui ne soit » indiquée dans son livre ; il en avoit fait lui-même » plusieurs. Il fit des espèces de machines pneuma- » tiques, par lesquelles il devina l'élasticité de » l'air. Il a tourné tout autour de la découverte » de sa pesanteur. Il y touchoit ; cette vérité fut » saisie par Toricelli. Peu de temps après, la phy- » sique expérimentale commença tout d'un coup » à être cultivée à la fois dans presque toutes les » parties de l'Europe. C'étoit un trésor caché, dont » *Bacon* s'étoit douté, & que tous les philosophes, » encouragés par sa promesse, s'efforcèrent de » déterrer.

» On voit dans son livre, en termes exprès, » cette attraction nouvelle dont M. Newton passe » pour l'inventeur.

» Ce précurseur de la philosophie a été aussi un » écrivain élégant, un historien, un bel esprit.

» Ses essais de morale sont très-estimés, mais » ils sont faits pour instruire plutôt que pour plaire ; » & n'étant ni la satyre de la nature humaine, » comme les maximes de la Rochefoucauld, ni » l'école du scepticisme comme Montagne, ils » sont moins lus que ces deux livres ingénieux.

» Sa vie de Henri VII a passé pour un chef- » d'œuvre, mais comment se peut-il faire que » quelques personnes osent comparer un si petit » ouvrage avec l'histoire de notre illustre M. de » Thou ?

M. Hume compare *Bacon* avec Galilée, & il accorde généreusement la supériorité à l'étranger.

» L'honneur de la littérature angloise, sous le » regne de Jacques I, fut mylord *Bacon*. La plu- » part de ses ouvrages furent composés en latin, » mais il ne possédoit ni l'élégance de cette langue, » ni celle de sa langue naturelle. Si l'on considère « la variété des talens qui se trouvoient réunis » dans son caractère, orateur, homme d'état, » bel esprit, courtisan, homme de société, auteur, » philosophe, il mérite la plus haute admiration : s'il » est considéré simplement comme auteur & philo- » sophe, quoique très-estimable sous ce jour, il est » fort inférieur à Galilée son contemporain, & peut- » être même à Kepler. *Bacon* a montré de loin la » route de la vraie philosophie : Galilée ne s'est pas » contenté de la montrer, il y a marché lui-même » à grands pas. L'Anglois n'avoit aucune connois- » sance de la géométrie, le Florentin a ressuscité » cette science, y excelloit, & a passé pour le pre- » mier qui l'ait appliquée avec les expériences à la » philosophie naturelle. Le premier a rejetté fort » dédaigneusement le systême de Copernic ; l'au- » tre l'a fortifié de nouvelles preuves, emprun- » tées de la raison & des sens. Le style de *Bacon* » est dur, empesé : son esprit, quoique brillant par » intervalles, est peu naturel, amené de loin, & » semble avoir ouvert le chemin à ces comparai- » sons......, à ces longues allégories qui distin- » guent les auteurs Anglois. Galilée, au contraire, » est vif, agréable, quoiqu'un peu prolixe. Mais

» l'Italie n'étant point unie sous un seul gouvernement, & étant rassasiée peut-être de cette gloire littéraire qu'elle a possédée dans les temps anciens & modernes, a trop négligé l'honneur d'avoir donné naissance à un si grand homme ; » (observons que le reproche est doux, elle a été jusqu'à le persécuter & le forcer à une rétractation plus humiliante pour les juges que pour Galilée) « au lieu, poursuit M. Hume, que l'esprit national qui domine parmi les Anglois, leur fait prodiguer à leurs meilleurs écrivains, parmi lesquels ils placent *Bacon*, des louanges & des acclamations qui peuvent souvent paroitre, ou partiales ou excessives. » M. de Leyre a donné en françois une excellente *Analyse de la philosophie de Bacon*, en deux volumes *in*-12.

BACOUE, (Léon) (*Hist. litt. mod.*) le seul huguenot converti que Louis XIV ait fait évêque. Il le fut de Glandève en 1672, & de Pamiers en 1685. Il étoit cordelier ou récollet, il eut l'obligation de l'épiscopat au duc de Montausier, qui demanda & obtint pour lui cette récompense d'un poëme latin consacré à l'institution du prince, élève de Montausier, & de Bossuet. Dans ce poëme intitulé : *Delphinus, seu de primâ principis institutione*, l'auteur prend le jeune prince, comme il dit :

Ipsâ genitricis ab alvo.

Le poëme contient un juste éloge du gouverneur ; il falloit, dit-il, que la cour connût :

Quantus eras, quantâque penu sub fronte modestâ
Condat inexhaustos animus virtutis honores.

Bacoue mourut le 13 janvier 1694, âgé, selon les uns, de 86 ou 87 ans ; selon les autres de 94.

BACOTI, s. f. (*Hist. mod.*) nom que les peuples du Tonquin donnent à la grande magicienne, pour laquelle ils ont une extrême vénération, & qu'ils consultent outre les deux fameux devins, le *Taybou* & le *Toy-plouthouy*. Lorsqu'une mère, après la mort de son enfant, veut savoir en quel état est l'ame du défunt, elle va trouver cette espèce de Sybille, qui se met aussi-tôt à battre son tambour, pour évoquer l'ame du mort ; elle feint que cette ame lui apparoit & lui fait connoitre si elle est bien ou mal : mais pour l'ordinaire elle annonce, à cet égard, des nouvelles consolantes. Tavernier, *voyage des Indes*. (*G*)

BADAW ou BADAUT, (*Hist. mod.*) les Parisiens qui faisoient un grand commerce par eau, furent ainsi appellés : en Celtique *badaw* signifie *hommes de bateaux*, *hommes de vaisseaux*.

La ressemblance de ce mot avec celui de *badaut*, autre terme de la même langue qui signifie un *sot*, un *niais*, l'a fait confondre avec ce dernier ; & on en a fait un sobriquet aussi faux qu'injurieux pour les habitans de la capitale. *Dissert.* de M. Bullet, *pag.* 32, 1771. (*C*)

BADE, (*Hist. d'Allemagne.*) nom d'une ancienne & illustre maison souveraine d'Allemagne dans la Souabe, on distingue surtout dans cette maison deux branches considérables ; celle de Bade-Baden, branche ainée, & celle de Bade-Dourlach, branche cadette. De cette maison, & de la branche ainée, étoit le fameux prince Louis de *Bade*, l'un des meilleurs généraux de l'empereur Léopold ; ce fut lui qui, le 19 août 1691, gagna contre les Turcs la fameuse bataille de Salankemen, célébrée par Rousseau,

Il avoit, dès l'année 1688, préparé & secondé la prise de Belgrade, exploit de l'électeur de Bavière, par deux autres victoires remportées sur les Turcs près de Passarowitz au bord de la Morave, & sous les murs de Nissa.

Belgrade assujettie à leur joug tyrannique,
Regrette encore ce jour où le fer germanique
Renversa leur croissant du haut de ses remparts,
Et de Salankemen les plaines infectées,
Sont encore humectées
Du sang de leurs soldats sur la poussière épars.

Moins heureux contre les François, il avoit été vaincu par le maréchal de Créquy en 1678 ; il le fut le 14 octobre 1702 à Fredelingue par le maréchal de Villars ; il prit sa revanche, en forçant, le 28 septembre 1705, les lignes d'Haguenau que le maréchal de Villars ne se trouva pas alors en état de défendre.

Le prince Louis de *Bade* mourut le 14 janvier 1707 dans sa cinquante-deuxième année, pouvant encore perfectionner ses talens & ajouter à sa gloire.

BADIUS, (Josse) en latin, *Jodocus Badius Ascensius* (*Hist. litt. mod.*) imprimeur & savant célèbre des quinzième & seizième siècles. Son surnom d'*Ascensius* vient de ce qu'il étoit né dans le bourg d'Assche, près de Bruxelles, & tous ses noms ont la terminaison latine, parce que c'étoit alors l'usage parmi les savans. Ce fut Robert Gaguin, dont il avoit imprimé à Lyon l'histoire de France, qui le fit venir dans la capitale. L'imprimerie qu'il établit à Paris fut célèbre, (*Prelum ascensianum*) il en sortit de bonnes éditions des auteurs classiques latins avec des explications & des notes savantes de *Badius* lui-même ; il publia aussi plusieurs livres de sa composition ; en voici les titres : *Psalterium B. Mariæ*, (ce pseautier étoit en vers) *Epigrammatum liber*, *Navicula stultarum mulierum*, *De Grammaticâ*, *De conscribendis epistolis*, *Vita Thomæ à Kempis*.

Erasme avoit beaucoup à se louer de l'amitié du savant Budée, de l'empressement sincère & généreux avec lequel Budée avoit tout fait pour l'attirer & le fixer en France, & pour lui ménager la faveur de François I. Erasme se permit un parallèle peut-être plus déplacé qu'injuste, entre Budée & l'imprimeur *Badius*, il parut même à quelques-uns

avoir donné la préférence au dernier. Ce parallèle excita dans la république des lettres une rumeur assez désobligeante pour *Badius*. On s'éleva de toutes parts contre Erasme : quel motif l'avoit fait parler? étoit-ce amitié pour *Badius?* étoit-ce jalousie contre Budée? Tous les gens de lettres, dont Budée étoit le bienfaiteur, furent indignés, & Tusan, quoiqu'admirateur d'Erasme, fit à ce sujet une épigramme qui n'est que trop bonne :

Desine mirari quare postponat Erasmus
Budæum Badio, *plus favet ille pari.*

» Ne soyez point surpris qu'Erasme préfère *Badius* à Budée, il favorise son semblable «.

Longueil avoit aussi fait un parallèle, mais entre Erasme & Budée, deux hommes beaucoup plus faits pour être comparés. Longueil s'étonnoit, dans ce parallèle, que François I donnât la préférence à Erasme sur Budée.

» Le roi, répondit modestement Erasme, ne » m'a point donné la préférence, il n'a voulu que » réunir deux amis. Le plus grand honneur qu'on » puisse me faire est de me mettre à la suite de » Budée; je suis trop loué dans votre parallèle, » il ne l'est pas assez «.

Tout cela, en pareil cas, est plus aisé à écrire qu'à penser; Longueil crut s'appercevoir qu'Erasme conservoit quelque ressentiment de son parallèle; Budée en effet n'est connu aujourd'hui que des savans, la gloire d'Erasme est bien plus étendue. Erasme, de son côté, put voir que Budée avoit été blessé d'être mis en comparaison avec *Badius*. Le réfroidissement fut sensible, Budée devint aigre, & se prêta de mauvaise grace aux réparations qu'Erasme voulut lui faire. Les expressions dures & offensantes infectèrent leurs lettres; il y en a une de Budée avec cette inscription : *Budée jusqu'à présent ami d'Erasme, lui dit pour toujours adieu.*

Si Erasme avoit eu le premier tort, il eut le mérite de le réparer, il répondit à cette cruelle lettre : *Quoique puisse dire & faire Budée, Erasme sera toujours son ami.* C'est la belle réponse de Curiace à Horace dans Corneille :

Albe vous a nommé, je ne vous connois plus. —
Je vous connois encore, & c'est ce qui me tue.

Erasme joignit les effets aux paroles & dans une nouvelle édition du Cicéronien, il supprima ce parallèle entre *Badius* & Budée qui avoit excité tant d'orages, & qui pour avoir flatté un instant *Badius*, fut pour lui une source trop féconde de désagrémens. Ces légers nuages qui s'étoient élevés jusqu'au trône de François I, & qui lui avoient déplu, parce qu'il s'agissoit d'Erasme qu'il admiroit & de Budée qu'il aimoit, se dissipèrent insensiblement. » Je ne suis point réconcilié avec Budée, écrivoit Erasme à Egnatius, » je n'ai jamais cessé » un moment de l'aimer.

Badius tira au moins de cette querelle, l'avantage d'une augmentation de célébrité. Il mourut à Paris vers l'an 1536 : il avoit épousé la fille de Jean Treschel, imprimeur à Lyon. Son fils Conrad *Badius*, devenu calviniste, fut imprimeur & auteur à Genève; ses deux sœurs, filles de *Jodocus*, épousèrent, l'une Michel Vascosan, l'autre Robert Etienne, noms à jamais célèbres par l'imprimerie & l'érudition.

BAGNI, (le cardinal JEAN FRANÇOIS) (*Hist. mod.*) ce prélat employé dans plusieurs affaires importantes par les papes Clément VIII, Grégoire XV, & Urbain VIII, a une sorte de célébrité qu'il doit aux éloges des gens de lettres, & à l'avantage d'avoir eu Naudé pour bibliothécaire, il étoit d'une famille distinguée de Florence, né en 1565, mort le 24 juillet 1641.

BAGOAS, (*Hist. anc.*) c'est le nom de deux eunuques fameux, l'un égyptien, l'autre persan. Le premier devint d'abord régicide par superstition. Artaxercès Ochus, roi de Perse, dont il étoit le favori, le ministre & le général, ayant tué & mangé le bœuf Apis, *Bagoas* ne put lui pardonner cette profanation, il l'empoisonna, & mit sur le trône le plus jeune des fils de ce prince, nommé Arsès, mais ne l'ayant pas trouvé assez disposé à se laisser gouverner, il le fit assassiner, & mit à sa place Darius Codomanus, dont il voulut se défaire comme d'Arsès, & par la même raison; mais Darius le prévint & le fit mourir lui-même, vers l'an 336, avant J. C.

L'autre BAGOAS est connu pour avoir été l'eunuque favori d'Alexandre, & pour avoir fait condamner à mort, sur la déposition de témoins subornés, un seigneur Persan, nommé Orsines, descendu de Cyrus, qui avoit traité cet eunuque de *concubine*.

BAGUETTE NOIRE, (*Histoire moderne.*) l'huissier de la *baguette noire*, c'est le premier huissier de la chambre du roi d'Angleterre, appellé dans le livre noir, *lator virgæ nigræ* & *hostiarius*; & ailleurs, *virgi-bajulus*. Sa charge est de porter la *baguette* devant le roi à la fête de saint George à Windsor. Il a aussi la garde de la porte de la chambre du chapitre, quand l'ordre de la Jarretière est assemblé; & dans le temps que le parlement tient, il garde la chambre des pairs. Sa marque est une *baguette noire*, qui a un lion d'or à l'extrémité. Cette *baguette* est en Angleterre une marque d'autorité, comme les masses le sont en d'autres pays. (G)

BAJAZET, (*Hist. des Turcs.*) c'est le nom de deux empereurs Turcs, nous ne distinguerons ici que le premier, qui est le plus célèbre dans l'histoire, & dont la destinée est une leçon pour les conquérans. Il succéda en 1389, à son père, Amurat I, & comme les vastes projets de conquête auxquels il alloit se livrer, devoient le tenir souvent & long-temps éloigné de ses états, il

craignit que pendant son absence, ses sujets ne missent Jacob, son frère, sur le trône; il le fit étrangler, & introduisit ou confirma, par cet exemple, l'usage de cette précaution dénaturée. Chalcondyle dit que cet usage étoit déjà établi parmi les princes de sa nation.

Quoi qu'il en soit, la rapidité de ses conquêtes le fit surnommer l'*Eclair*. En 1391, 1392 & 1393, il enleva aux chrétiens la Bulgarie, la Macédoine, la Thessalie; ses succès en Asie ne furent ni moins prompts ni moins considérables. La terreur de son nom se répandit par-tout & ne fit que lui susciter plus d'ennemis. En Europe, l'empereur des Grecs, Manuel Paléologue, & le roi de Hongrie, Sigismond, qui fut depuis empereur d'Occident, firent une ligue, & proposèrent une croisade contre *Bajazet*. La France se joignit à eux, & Jean, comte de Nevers, qui fut depuis le cruel duc de Bourgogne Jean, leur mena un secours de deux mille gentilshommes d'élite. *Bajazet* vint à leur rencontre & gagna sur eux, en 1396, la bataille de Nicopolis en Bulgarie. Il alla ensuite mettre le siège devant Constantinople, qui ne devoit tomber sous la puissance des Turcs que vers le milieu du siècle suivant, & qui ne devoit céder qu'à Mahomet II. Le maréchal de Boucicaut eut l'honneur d'en faire levèr le siège à *Bajazet*, à qui les princes Asiatiques avoient de leur côté suscité un nouvel ennemi, plus redoutable que tous les autres; c'est le célèbre Tamerlan, roi des Tartares. *Bajazet*, enivré de ses succès, ne comprit pas d'abord combien cet autre conquérant méritoit d'être ménagé; il reçut avec mépris une ambassade que Tamerlan lui avoit envoyée; il fallut en venir aux mains, & *Bajazet* perdit la bataille, près d'Angouri ou Ancyre, en 1402. Mustapha, son fils aîné, fut tué dans la bataille, *Bajazet* fut fait prisonnier. Il parut devant son vainqueur la confusion sur le visage & la rage dans l'ame; on dit, que Tamerlan lui demanda comment il l'auroit traité s'il l'avoit vaincu; (c'étoit en quelque sorte le rendre maître de son sort) & que *Bajazet*, emporté par sa fureur & mettant une grandeur féroce à braver son ennemi jusques dans son triomphe, lui répondit : *Je t'aurois enfermé dans une cage de fer*. C'étoit prononcer son arrêt, & cet arrêt fut exécuté contre *Bajazet*. Suivant divers auteurs que Racine a suivis, la femme de cet empereur tomba aussi entre les mains de Tamerlan & fut traitée en captive, & c'est depuis ce temps que les empereurs des Turcs ont rarement voulu se marier.

> Oui, je sais que depuis qu'un de vos empereurs,
> *Bajazet*, d'un barbare éprouvant les fureurs,
> Vit au char du vainqueur son épouse enchaînée,
> Et par toute l'Asie à sa suite traînée,
> De l'honneur Ottoman ses successeurs jaloux,
> Ont daigné rarement prendre le nom d'époux.

On dit que *Bajazet* se cassa la tête de désespoir contre les barreaux de sa cage en 1403.

Cette avanture de *Bajazet* & de Tamerlan a beaucoup de ressemblance avec celle de Valérien & de Sapor, & peut-être les circonstances ont-elles été bien altérées dans l'une & dans l'autre histoire. M. Petis de la Croix, qui se fonde sur les auteurs arabes & persans, prétend que *Bajazet* mourut d'apoplexie dans le camp de Tamerlan, & il n'est pas trop vraisemblable non plus, que Sapor ait eu la lâche barbarie de faire écorcher vif un empereur son prisonnier, après s'être servi de son corps comme d'un marche-pied pour monter à cheval. La sévérité de Tamerlan à l'égard de *Bajazet*, est plus motivée par la réponse de celui-ci à la question de Tamerlan; mais il n'est guère vraisemblable que *Bajazet* ait fait cette réponse à une question qui lui ouvroit une voie de salut; il eût plutôt répondu comme Porus à Alexandre, *en roi*.

Au reste, ce Tamerlan n'étoit pas si barbare. Avant de marcher contre *Bajazet*, il lui avoit envoyé une ambassade, avec des propositions de paix. La question qu'il lui fit après l'avoir vaincu & l'avoir fait prisonnier, paroissoit tendre à le rendre l'arbitre de son sort, & il ne manquoit point de philosophie, s'il est vrai que plaisantant sur ce qu'il étoit boiteux & son ennemi borgne, il ait dit : *Qu'est-ce donc que ces grands empires de la terre qui passent si facilement d'un borgne à un boiteux?*

BAIF. (LAZARE & JEAN-ANTOINE) (*Hist. mod.*) Les commencemens en tout genre sont si intéressans, que ce nom de *Baïf* a une sorte de célébrité; c'est un mauvais poëte, mais c'est un des pères de notre poësie : il étoit contemporain, ami & compagnon d'études de Ronsard; il eut à-peu-près les mêmes défauts avec moins de talent : il voulut introduire dans les vers françois la mesure des vers grecs & latins, tentative plusieurs fois hasardée sans succès. Il devroit être plus connu pour avoir été le premier qui ait établi à Paris une espèce d'académie de musique : ses concerts parurent une nouveauté si heureuse & si intéressante, que Charles IX & Henri III se faisoient un plaisir d'y assister. *Baïf* avoit vraisemblablement apporté cet art d'Italie, où il étoit né à Venise pendant l'ambassade de Lazare *Baïf*, son père, conseiller au parlement, puis maître des requêtes & pourvu de plusieurs abbayes. Lazare étoit aussi un homme de lettres, c'étoit sur-tout un savant : nous avons de lui deux doctes traités; l'un *De re vestiariâ*, & l'autre *De re navali*. François I, selon son usage d'employer par préférence des gens de lettres dans les affaires, l'envoya ambassadeur à Venise en 1530. Jean-Antoine, dont nous venons de parler, y naquit en 1532; il n'étoit que fils naturel de Lazare. Celui-ci étoit d'une famille noble. Lazare mourut en 1545, Jean-Antoine en 1592.

BAILLET, (ADRIEN) (*Hist. litt. mod.*) savant vertueux, né le 13 juin 1649 à la Neuville, vil-

lage

lage près de Beauvais, fut élevé par des cordeliers dont le couvent étoit voisin de ce village. Il prit chez eux le goût de la retraite qu'il porta depuis dans le monde: il fut tenté de suivre à la Trappe un frère qui s'étoit jetté dans cette solitude austère; on crut que ses connoissances & ses talens pourroient être utiles, & les supérieurs ecclésiastiques (car il étoit engagé dans les ordres) opposèrent en lui à ce goût de retraite, le goût non moins dominant de l'étude, & le désir de servir l'église; il fut vicaire d'une petite paroisse, après avoir été régent d'une petite classe; il eut encore quelques autres emplois dont aucun ne le mettoit à sa place; enfin le savant Godefroy Hermant, chanoine de l'église de Beauvais, dont par reconnoissance il a écrit la vie, presenta *Baillet* à M. le président de Lamoignon, qui lui confia ce qu'il avoit de plus cher au monde, ses fils à élever, sa bibliothèque à enrichir; dès-lors la destinée de *Baillet* fut fixée; il passa vingt-six ans enfermé dans cette bibliothèque, uniquement occupé de ses devoirs, ne vivant que pour son élève & pour ses livres, solitaire au milieu du monde, sobre & frugal au sein de l'abondance, se prêtant à la société sans en prendre les mœurs, sans en connoître la dissipation. Quoique *Baillet* vivant toujours éloigné des hommes, n'excitât point leurs passions, & qu'ils n'excitassent point les siennes, la persécution alla le chercher jusques dans sa retraite; il fut dénoncé à la Sorbonne & à l'archevêque comme ennemi de la superstition. Il l'étoit en effet, & c'étoit par amour pour la religion; à la sagacité de Bayle, à sa hardiesse, sans sa témérité, il joignoit les lumières & la piété des Tillemonts & des Fleuris; il ignora les dispositions, les intrigues qui avoient présidé à ces mouvemens secrets; il plaignit l'erreur & le faux zèle, & ne voulut pas voir l'envie cachée sous ce masque.

On prétend que les Jésuites le persécutèrent même dans son bienfaiteur, qu'ils ne purent pardonner à un magistrat élevé chez eux, d'avoir donné son fils à élever à un homme tel que *Baillet*, & qu'ils eurent assez de crédit pour l'empêcher de parvenir à la première présidence comme son père.

Baillet fit pour l'érudition ce que Descartes avoit fait pour la philosophie, il la purgea de préjugés & d'erreurs; & plus réservé que Descartes, il n'eut pas l'inconséquence de bâtir des systêmes chimériques, après avoir détruit les chimères & décrié les systêmes; il appliqua aux recherches historiques ces deux grands principes de toute philosophie & de toute critique, le doute & l'examen; il adopta la règle de ne regarder comme certain que ce qui est évident ou démontré; il fixa les bornes du vrai & du vrai-semblable, de la science & de l'opinion; il apprit à distinguer ce qu'on sait, de ce qu'on croit, & ce qu'on peut croire, de ce qu'on doit seulement présumer; il apprit à ne rien admettre, à ne rien rejetter sans motif, à peser les témoignages, à calculer les dégrés d'autorité; il écarta les fables & le merveilleux; il osa discuter ces miracles trop multipliés par la superstition, peut-être aussi trop légèrement nié par l'incrédulité; il marcha d'un pas ferme & sûr entre ces deux écueils, & ce qui peut prouver qu'il sut observer un juste milieu, c'est que son siècle le taxa de hardiesse, & que le nôtre le taxeroit de timidité.

Le plus vaste monument d'érudition & le plus beau monument de critique qui nous soit resté de *Baillet*, c'est son livre des *vies des Saints* avec tous les traités qui accompagnent & complettent l'ouvrage. Cette entreprise demandoit autant de courage qu'elle exigeoit de travail. Le titre seul étoit un préjugé contre le livre. Tant de fables accumulées dans tant de légendaires & d'agiographes, avoient décrié ce genre aux yeux mêmes des personnes plus pieuses que savantes; il s'agissoit de tenter une réforme qu'on jugeoit alors impossible. Toutes les sources étoient pour le moins suspectes; les actes des anciens martyrs, fidèlement dressés par les premiers chrétiens, perdus pour la plupart sous la persécution de Dioclétien, avoient été ou fabriqués de nouveau dans des temps plus paisibles, ou étrangement falsifiés, soit par le faux zèle de quelques catholiques, soit par la mauvaise foi des hérétiques qui vouloient autoriser leurs erreurs du grand nom des premiers fidèles & des premiers martyrs. Les moines, pour accréditer leurs reliques, multiplièrent les saints & les miracles; de jeunes orateurs, pour s'exercer à l'éloquence, composoient des *vies des saints*, qui n'avoient aucun fondement dans l'histoire, & que peut-être ils n'avoient pas dessein de donner pour véritables; mais qui, confondues par le temps avec les autres légendes, ont trompé les agiographes modernes. L'abus de ces amplifications sacrées fut même honoré d'une théorie particulière; des rhéteurs enseignèrent l'art de dresser des actes des martyrs & de fabriquer des vies des saints, selon les règles de la vraisemblance. Ceux de ces auteurs qui avoient peu d'imagination, se contentoient d'adapter à un saint qu'ils célébroient ou qu'ils créoient, les particularités connues de la vie d'un autre saint, source encore très-féconde de saints & de miracles. Il s'agissoit de fouiller cette mine, ingrate & stérile, à force d'abondance; il s'agissoit de recueillir le peu de vrai caché sous cet amas d'erreurs & de fables. Voilà ce que *Baillet* entreprit & ce qu'il exécuta. Il répandit un jour nouveau sur l'histoire de l'église. On trouve, soit dans son discours préliminaire, chef-d'œuvre d'érudition, soit dans le corps de son ouvrage, l'histoire de tous les usages ecclésiastiques relatifs au culte des saints & à la célébration des fêtes, depuis l'origine de ces usages, jusqu'à leur dernier état; on y voit les modifications successives qu'ils ont éprouvées, & les causes de ces modifications; les contestations qu'ils ont fait naître, les diverses

époques & les diverses formes de la canonisation & de la béatification.

Les jugemens des savans sont parmi les ouvrages profanes de *Baillet*, ce que les *vies des saints* sont parmi ses œuvres sacrées; ce sont-là les deux fondemens les plus solides de la réputation de *Baillet*. Il discute le mérite & les ouvrages des savans comme la vertu & les miracles des saints; il rassemble, choisit & modifie les jugemens que les savans ont portés sur les productions de l'esprit en tout genre. Cet objet est beaucoup plus vaste encore que l'autre; le plan que l'auteur en a tracé, est d'une étendue effrayante, on conçoit à peine qu'un seul homme ait osé l'embrasser, & s'il n'a pu le remplir qu'en partie, cette partie même de l'exécution, étonne l'imagination par son immensité.

Avant d'exposer les jugemens particuliers qu'on a portés sur les livres, l'auteur considère d'une vue générale les jugemens qu'on en peut porter, les divers motifs qui président à ces jugemens, ce qui peut nuire ou servir à leur équité; il enseigne à juger, il enseigne sur-tout à se défier des préjugés; il indique ces préjugés, il les parcourt, il les spécifie, il les suit jusques dans leurs dernières subdivisions; les uns naissent de la qualité des auteurs, anciens ou modernes, ecclésiastiques ou profanes, plebéiens ou constitués en dignité, écrivans sur des objets de leur compétence ou sur des matières étrangères à leur profession. C'est ici sur-tout que le caractère & la forme des talens, & les préjugés, soit des auteurs, soit de leurs juges, varient à l'infini. D'autres préjugés naissent encore de l'humeur & du caractère personnel des auteurs, de leur âge, de leur précipitation ou de leur lenteur à composer, du nombre & de l'étendue de leurs productions, du nombre & de la fréquence des éditions, du titre des livres, de leur prix & de leur rareté; les abrégés, sommaires, extraits, recueils & compilations des ouvrages des anciens, &c. sont encore des articles sur lesquels les jugemens varient beaucoup, d'après les préjugés divers.

Baillet ne condamne pas indistinctement tous ces préjugés; il les examine, il enseigne jusqu'à quel point on peut & on doit même quelquefois y déférer, jusqu'à quel point aussi l'on doit s'en défendre; quels sont ceux qu'on doit rejetter, ceux qu'on peut admettre, ceux qu'il faut limiter & modifier.

Le corps de l'ouvrage n'est pas une simple compilation des jugemens portés par les savans sur les livres & sur les auteurs; *Baillet* jugeoit ces jugemens, il les rapprochoit, il les modifioit les uns par les autres, & son sentiment particulier perçoit à travers les opinions qu'il exposoit. Des auteurs vivans étoient jugés dans cet ouvrage, & la sincérité de *Baillet* ne leur rendoit pas toujours tout ce que leur vanité exigeoit; alors il n'étoit pas rare qu'ils répondissent à des critiques douces, par des satires amères.

On a pu aussi, même sans passion & sans injustice, relever, parmi tant de faits, quelques-unes de ces fautes, dont l'érudition la plus sûre ne peut entièrement garantir. M. Falconet & M. Burette ont ainsi relevé dans *Baillet* deux ou trois erreurs de bibliographie très-peu importantes. *Mém. de littérat. tom. 7. hist. pag. 293 & 294. tom. 8. Mém. pag. 49.*

La vie de Descartes est le plus grand ouvrage de *Baillet* après les *vies des saints* & les *jugemens des savans*. Un auteur qui n'auroit fait que ce seul livre, seroit fameux par l'érudition; ce n'est pas seulement l'histoire de Descartes, c'est celle de ses amis & de ses persécuteurs, de ses partisans & de ses détracteurs; c'est l'histoire des révolutions opérées par Descartes dans l'esprit humain; c'est l'histoire générale de la littérature & de la philosophie au dix-septième siècle. Cet ouvrage suppose d'ailleurs dans l'auteur, toutes les connoissances physiques, métaphysiques & mathématiques que Descartes avoit possédées, celles même qui lui avoient manqué, & que le temps a depuis amenées. On a trouvé ce livre trop long, quoiqu'il n'ait rien de vuide & d'inutile. *Baillet*, par égard pour ceux que trop d'instruction accable, voulut bien prendre la peine de faire lui-même un abrégé de son livre.

Il continua l'histoire de la Hollande commencée par Grotius.

Il écrivit, d'après les monumens les plus authentiques, & avec une circonspection qui désarma la satyre & l'envie, l'*histoire de ce fameux démêlé de Boniface VIII & de Philippe le Bel*, l'évènement le plus éclatant qu'ait produit la longue & funeste querelle du sacerdoce & de l'empire. *Baillet* dans ce sujet, alors délicat, marchoit de tous côtés entre des écueils; il sut les éviter tous, il sut rendre ce qu'il devoit d'égards & de respects au saint siège, de zèle & de fidélité au trône; il fut chrétien, il fut françois.

La *Vie* du fameux *Edmond Richer*, syndic de la Faculté de théologie, étoit encore un de ces sujets qui exigeoient alors toute la sagesse de *Baillet*, il sut la traiter avec le même succès.

Il ne pouvoit oublier que dans son enfance le seul goût de l'étude lui en avoit fait vaincre toutes les difficultés, presque sans maitres & sans secours. Déterminé par ce souvenir, il fit des *recherches sur les enfans devenus célèbres par leurs études ou par leurs écrits*. La modestie seule l'empêcha d'ajouter son nom à la liste.

On a de lui encore quelques écrits polémiques & pseudonymes, &, à cette occasion, des *recherches sur les écrits pseudonymes*.

Baillet n'embellit rien & n'exagère rien; il n'est ni éloquent ni même élégant; il lui suffit d'être fidèle; c'est à découvrir la vérité, non à l'orner qu'il consacre ses travaux. C'est un des auteurs les

plus instructifs. Il a manqué à la liste de l'Académie des belles-lettres. Il mourut en 1706 chez M. le président de Lamoignon.

BAILLET, (THIBAUD) est aussi le nom d'un président à mortier au parlement de Paris qu'on nommoit *le bon président*, & qui fut célèbre sous les règnes de Louis XI, de Charles VIII, de Louis XII & de François I.

Le chancelier de l'Hôpital dit dans ses poësies que tel étoit le respect de François I pour la magistrature, & sur-tout pour la doctrine & la vertu, que lorsqu'au commencement de son règne quelques magistrats d'un mérite reconnu, nommément le premier président de Selve & le président *Baillet*, paroissoient devant lui, soit dans quelques cérémonies, soit pour prendre ses ordres sur quelque affaire, on le voyoit toujours prêt par un mouvement naturel à se lever pour aller à leur rencontre & les saluer le premier.

Franciscum memini primo quo tempore regem,
Sive salutatum Balius, seu Selva veniret,
Assolitum dubitare priorne assurgeret illis.
Majestas adeò virtuti regia cedit!

Le président *Baillet* mourut le 19 novembre 1525.

Jean, son frère, fut évêque d'Auxerre, & mourut en 1513.

René, fils de Thibaud, fut aussi un président à mortier célèbre. La reine Catherine de Médicis l'employa dans ses affaires particulières. Il mourut en 1579.

BAILLEUL. (*Hist. d'Écosse.*) Alexandre III, roi d'Écosse, n'avoit eu de Jeanne d'Angleterre, sœur d'Edouard I, qu'une fille, nommée Marguerite, mariée à Eric, roi de Norvège; de ce mariage étoit née une autre Marguerite, qui dès son enfance, hérita du Royaume d'Écosse par la mort de son ayeul & de sa mère; elle mourut subitement, encore dans l'enfance.

Alors il se présenta douze prétendans à la couronne d'Écosse; mais Jean de *Bailleul* & Robert de Brus, étoient les seuls entre lesquels on pût balancer. Ils descendoient tous deux, par femmes, de David, comte d'Huntingdon, frère du roi Guillaume, ayeul d'Alexandre III. *Bailleul* descendoit de la fille aînée de David, Brus de la seconde; mais celui-ci étoit plus proche d'un dégré, étant petit-fils de David, au lieu que *Bailleul* n'en étoit que l'arrière-petit-fils. Edouard I, roi d'Angleterre, qui prétendoit la suzeraineté sur toute l'Écosse, parce qu'il l'avoit sur quelques foibles parties de ce royaume, s'étoit rendu le juge de cette grande querelle pour être plus sûrement le maître de l'Écosse. Il avoit bien résolu de nommer celui qui lui paroitroit le plus disposé à être son esclave. Il proposa cette question aux commissaires nommés pour discuter les droits respectifs: « *Qui doit-on* » *préférer, ou celui qui est plus éloigné, en descendant* » *de l'aînée; ou celui qui est plus proche en descen-* » *dant de la seconde fille?* » Les commissaires répondirent que *celui qui descendoit de l'aînée étoit préférable*. On parla de partager le royaume entre les concurrens, Edouard proposa cette nouvelle question: *L'Écosse est-elle un fief divisible?* Les commissaires répondirent qu'elle étoit indivisible. *Bailleul* resta sans concurrens, & fut déclaré roi d'Ecosse par Edouard, qui annonça cependant qu'il avoit aussi des droits à cette couronne, & qu'il se réservoit de les faire valoir en temps & lieu. *Bailleul* lui rendit l'hommage-lige le plus complet, & reçut les sermens des Ecossois, & même de ses concurrens, à l'exception de Robert de Brus qui s'absenta.

A la rigueur hautaine avec laquelle Edouard exerçoit son droit de suzeraineté, on vit bientôt que lui seul étoit roi d'Ecosse. Toutes les causes des Ecossois étoient évoquées en Angleterre; à chaque plainte portée contre les officiers du roi d'Ecosse, Edouard le mandoit pour venir rendre compte de sa conduite & de la leur, il falloit que *Bailleul* comparût à la barre comme un simple particulier, qu'il plaidât sa cause, & on avoit soin de la lui faire perdre souvent. Tantôt un marchand lui redemandoit une somme fournie à son prédécesseur, tantôt on redemandoit aux domaines de la couronne ses plus légitimes possessions; tantôt un criminel, prétendant avoir été injustement emprisonné, exigeoit une réparation: toute l'administration de *Bailleul* étoit troublée & renversée; il étoit plus souvent solliciteur de procès à Londres que roi à Edimbourg. De la formule usitée de suscription: *fratri dilecto & fideli*, Edouard avoit retranché le mot *fratri*, ce qui mettoit *Bailleul* au rang des vassaux ordinaires, & lui ôtoit les distinctions attachées à la couronne. Tant d'humiliations & d'impuissance lui avoient ulcéré le cœur & l'invitoient à la vengeance. C'étoit où l'attendoit Edouard.

Bailleul osa se liguer avec Philippe-le-Bel, roi de France, contre Edouard I, & l'Angleterre. Edouard commença par demander à *Bailleul* des places de sûreté pour tout le temps que dureroit la guerre avec la France. *Bailleul* n'osa rien refuser & ne voulut rien accorder, il fut mandé à un parlement anglois, il n'y vint point: Edouard assembla ses troupes, un cordelier lui apporta une lettre de *Bailleul*, qui se déclaroit affranchi de la souveraineté de l'Angleterre; Edouard promet à Robert de Brus la couronne d'Ecosse qu'il alloit enlever à *Bailleul*; en effet la bataille de Dunbar décida du sort de l'Ecosse; les Ecossois y furent entièrement défaits; *Bailleul* implora la clémence du vainqueur dans les termes les plus bas; il se présenta devant lui dans un cimetière, monté sur un méchant cheval, & tenant une verge blanche à la main. Edouard prit plaisir à l'accabler de mépris, & *Bailleul* sembla prendre plaisir à s'y livrer, il demanda si humblement pardon de ce qu'il ap-

pelloit *sa folie*, il reconnut si respectueusement Edouard pour son *seigneur-lige*, il alla de si bonne grace au-devant de l'humiliation, qu'il n'eut pas même l'honneur d'inspirer la pitié. On dressa un acte de ses soumissions, où l'on n'omit aucune circonstance de sa bassesse; on lui fit encore renouveller dans un autre lieu cette avilissante scène; & là, enchérissant sur toutes les formules de repentir & d'expiation qu'il sembloit avoir épuisées, il résigna sa personne, sa couronne, sa dignité, ses biens propres entre les mains de son vainqueur. Encore si le prix de cet opprobre eût été la liberté! Mais Edouard envoya *Bailleul* sous une sûre garde en Angleterre, ensuite il changea tout dans le pays vaincu, il rompit le grand sceau d'Ecosse & en donna un aux armes d'Angleterre; il se fit rendre hommage & prêter serment par tous les possesseurs de fiefs; il tâcha d'anéantir tous les monumens qui pouvoient rappeller le souvenir de l'indépendance de l'Ecosse & réfuter la prétention des Anglois à la suzeraineté.

Robert de Brus, auquel Edouard avoit promis la couronne, & qui ne l'avoit servi que dans cette espérance, osa rappeller à Edouard sa promesse. » *Pensez-vous*, répondit aigrement Edouard, *que » je n'aye autre chose à faire que de vous conquérir » des royaumes?* »

Bailleul mourut vers le commencement du quatorzième siècle. Robert de Brus, fils ou petit-fils du compétiteur de *Bailleul*, voulut arracher l'Ecosse à la tyrannie d'Edouard; il fut vaincu & obligé de se cacher. Edouard fit trancher la tête à trois frères de Robert de Brus, il fit pendre le comte d'Athol de la famille royale d'Ecosse; il fit enfermer dans de fortes cages de bois, suspendues à des tours, une sœur de Robert de Brus, & la comtesse de Buckam, qui avoit couronné Robert, en vertu d'un privilège attaché à sa maison. Edouard I mourut en 1308, & tout changea, Robert de Brus fut rétabli.

Sous la minorité d'Edouard III, l'Angleterre fit la paix avec l'Ecosse, à des conditions qui détruisirent l'ouvrage d'Edouard I. L'Ecosse fut affranchie, de l'aveu du roi d'Angleterre, qui accusa d'usurpation son ayeul. L'original de l'hommage que Jean de *Bailleul* avoit rendu à Edouard I fut remis à Robert de Brus; on redonna aux deux royaumes les limites qu'ils avoient eues du temps du roi d'Ecosse, Alexandre III, c'est-à-dire avant qu'Edouard I eût entrepris d'asservir l'Ecosse.

David, fis de Robert de Brus, épousa Jeanne, sœur d'Edouard III & succéda bientôt à Robert. Jean de *Bailleul* avoit laissé un fils nommé aussi Edouard, qui vivoit en simple particulier dans des terres que son père lui avoit laissées en Normandie, Edouard III, roi d'Angleterre, quoique beau-frère de David de Brus, rougissoit de la paix qu'on lui avoit fait conclure avec l'Ecosse; il rougissoit d'avoir désavoué son ayeul, Edouard I, qu'il brûloit d'imiter; il tire Edouard *Bailleul* de sa solitude, des auteurs disent même qu'il fallut le tirer de prison, & qu'il y étoit, soit pour dettes, soit pour quelque faute; on le met à la tête d'un parti: aidé des secours de l'Angleterre & de l'imprudence des Ecossois, il gagne des batailles, il est couronné à Scône, il rend l'hommage-lige à Edouard III, il offroit même d'épouser Jeanne, sœur d'Edouard, si elle y consentoit, & si son mariage avec David pouvoit être cassé; mais David l'emmène avec lui en France, où il va chercher un asyle. Cependant, des Ecossois qui lui étoient restés fidèles, surprirent *Bailleul* dans un lieu où il prétendoit tenir un parlement, tuèrent Jean de *Bailleul*, son frère, qui l'avoit suivi en Ecosse: le nouveau roi lui-même eut à peine le temps de se sauver sur un cheval sans selle & sans bride.

Edouard III entre en Ecosse, prend Berwick, qu'il réunit pour toujours à la couronne d'Angleterre; il écrase les Ecossois dans une bataille, où ils perdirent trente mille hommes, il parcourt presque sans obstacle toute l'Ecosse, il la ravage jusqu'aux extrémités septentrionales, reçoit les sermens des seigneurs, fait reconnoitre par-tout sa suzeraineté, accable *Bailleul* de cette injurieuse protection dont Edouard I avoit fatigué le père de *Bailleul*, il affermit cet esclave sur le trône tributaire, qu'il lui a livré, il permet à David de venir s'y asseoir après la mort de *Bailleul*, mais à condition qu'il reconnoitra la suzeraineté de l'Angleterre, & qu'il rendra hommage-lige pour tout le royaume d'Ecosse; les Brussiens, (on les nommoit ainsi,) découragés, se dispersent dans les montagnes & dans les forêts, Philippe de Valois, cependant, prend la défense de David, & cette querelle des maisons de *Bailleul* & de Brus, vient se joindre à la grande querelle de Philippe & d'Edouard.

Dans le cours de cette querelle, Philippine de Hainault, femme d'Edouard III, non moins habile capitaine que son mari, remporte sur les Ecossois une victoire signalée; fait prisonnier David de Brus, & abbat presqu'entièrement le parti Brussien. De Brus fut enfermé dans la tour de Londres. Ceux de ses amis qui furent pris, furent traités en traitres. Les deux prétendans au royaume d'Ecosse s'étoient signalés à l'envi dans cette bataille. La valeur de de Brus, pour avoir été malheureuse, n'en fut que plus éclatante; celle d'Edouard de *Bailleul*, son rival, eut l'honneur de décider la victoire, que la reine avoit préparée par les dispositions les plus sages.

Cependant, au milieu des désastres de la France & pendant la captivité même du roi Jean, David de Brus fut mis en liberté; les efforts constans & heureux des Ecossois en sa faveur, forcèrent le monarque anglois de le reconnoitre pour roi d'Ecosse & pour roi indépendant, c'est-à-dire d'abandonner son prétendu droit de suzeraineté sur l'Ecosse. Sous le règne de Charles V, les querelles particulières qui, sous les règnes précédens étoient venues s'unir à la grande querelle de la France

& de l'Angleterre, furent ou éteintes par la sagesse de ce grand roi, ou emportées par le cours naturel des évènemens. Edouard de *Bailleul*, payé autrefois par le roi d'Angleterre à quarante sols sterlings par jour pour être roi d'Ecosse, s'étoit débarrassé de ce rôle périlleux, il avoit cédé ses droits au roi d'Angleterre lui-même; David de Brus, véritable roi d'Ecosse, n'en laissa pas moins en mourant cette couronne à Robert Stuart, fils de sa sœur ainée, chef de cette illustre & déplorable race dont le temps n'a point vu finir les malheurs, mais qui seule eut l'honneur de réunir les trois royaumes Britanniques.

On croit que la famille des *Bailleul*, présidens à mortier au parlement de Paris, & dont étoit Nicolas de *Bailleul*, sur-intendant des finances, pendant la minorité de Louis XIV, est la même que celle des *Bailleul*, rois d'Ecosse, qui étoient connus pour être d'une famille originairement françoise & normande.

BAILLI, s. m. (*Histoire mod.*) on entend en général par ce mot, *un officier* chargé de rendre la justice dans un certain district appellé *bailliage*.

Ce mot est formé de *baile*, vieux terme qui signifie *gouverneur*, du latin *bajulus*, qui a la même signification.

Pasquier assure que les *baillis* étoient originairement une sorte de subdélégués, que l'on envoyoit dans les provinces pour examiner si les comtes, qui étoient alors les juges ordinaires, rendoient exactement la justice. Loiseau rapporte plus vraisemblablement l'origine des *baillis*, à l'usurpation & à la négligence des grands seigneurs, qui s'étant emparés de l'administration de la justice, & étant trop foibles pour ce fardeau, s'en déchargèrent sur des députés qu'on appella *baillis*. Ces *baillis* eurent d'abord l'inspection des armes & l'administration de la justice & des finances: mais comme ils abusèrent de leur pouvoir, ils en furent insensiblement dépouillés, & la plus grande partie de leur autorité fut transférée à leurs lieutenans, qui étoient gens de robe: en France les *baillis* ont encore une ombre de leurs anciennes prérogatives, & sont considérés comme les chefs de leurs districts: c'est en leur nom que la justice s'administre; c'est devant eux que se passent les contrats & les autres actes, & ce sont eux qui ont le commandement des milices.

C'est de-là que les *baillis* d'Angleterre ont pris leur nom & leur office: comme il y a en France huit parlemens qui sont des cours suprèmes, des arrêts desquels il n'y a point d'appel; & que dans le ressort de plusieurs parlemens ou de différentes provinces, la justice est rendue par des *baillis* ou du moins par leurs lieutenans: de même il y a en Angleterre différens comtés, dans lesquels la justice est administrée par un vicomte ou shérif, qui paroit vraisemblablement avoir été appellé *bailli*, & son district *bailliage*.

Le *bailli*, dans l'origine, étoit donc un seigneur, qui avoit dans l'étendue de son bailliage, l'administration de la justice, le commandement des armes & le maniement des finances. De ces trois prérogatives, il ne leur reste plus que le commandement du ban & de l'arrière-ban. Quant à l'administration de la justice, ce ne sont plus que des juges tutélaires. Les sentences & les commissions s'expédient bien en leur nom: mais ce sont leurs lieutenans de robe qui rendent la justice. Les *baillis* des sièges particuliers ressortissans au bailliage général, ne sont proprement que les lieutenans de ceux-là.

On distingue de ces *baillis* royaux, les *baillis* seigneuriaux par la dénomination de hauts-justiciers. Quelques-uns de ceux-ci ressortissent aux bailliages royaux, lesquels ressortissent au parlement; mais il y a des *baillis* hauts-justiciers qui ressortissent nuement au parlement, tels sont les *baillis* des duchés-pairies. (*H.*)

BAIRAM, s. m. (*Hist. mod.*) nom donné à la grande fête annuelle des Mahométans. Quelques auteurs écrivent ce mot plus conformément à l'ortographe orientale *beiram*; c'est originairement un mot turc, qui signifie à la lettre *un jour de fête*, ou *une solemnité*. C'est la pâque des Turcs.

Les Mahométans ont deux *bairams*, le grand & le petit, que Scaliger, Erpenius, Ricaut, Hyde, Chardin, Bocovius, & d'autres écrivains européens, prennent ordinairement l'un pour l'autre, donnant à ce que les Turcs appellent *le petit bairam*, le nom de *grand*; & au contraire. Le petit *bairam* dure trois jours, pendant lesquels tout travail cesse, & l'on s'envoie des présens l'un à l'autre avec beaucoup de marques de joie. Si le lendemain du ramadhan se trouve si nébuleux & si couvert, qu'on ne puisse pas voir la nouvelle lune, on remet le *bairam* au lendemain: il commence ce jour-là, quand même la lune seroit encore cachée, & il est annoncé par des décharges de canon au serrail, & au son des tambours & des trompettes dans les places publiques. En célébrant cette fête, les Turcs font dans leurs mosquées quantité de cérémonies, ou plutôt de simagrées bisarres, & finissent par une prière solemnelle contre les infidèles, dans laquelle ils demandent que les princes chrétiens soient extirpés, qu'ils s'arment les uns contre les autres, & qu'ils donnent ainsi occasion à la loi mahométane de s'étendre. On se pardonne mutuellement les injures, & l'on s'embrasse en disant: *Dieu te donne la bonne pâque.*

Autant la rigueur du ramadhan a été extrême, autant la débauche & l'intempérance règnent pendant les jours du *bairam*: ce ne sont que festins & réjouissances, tant dans le serrail où le sultan admet les grands de l'empire à lui baiser la main, & marche avec eux en pompe jusqu'à la grande mosquée, que dans la ville, où tous les Turcs, jusqu'aux plus pauvres, tuent des moutons, auxquels ils donnent le nom d'*agneau pascal*, non sur-

le même fondement que les Juifs, mais en mémoire du sacrifice d'Abraham, dans lequel, disent-ils, l'ange Gabriel apporta du ciel un mouton noir, qui depuis très-long-temps avoit été nourri en paradis, & qu'il mit en la place d'Isaac. (*G*)

BAJULE, (*Hist. mod.*) ministre d'état chargé du poids des affaires. Notre histoire remarque que Charlemagne donna Arnoul pour *bajule*, c'est-à-dire pour ministre, à son fils Louis d'Aquitaine; & les Italiens entendent par *bajule* d'un royaume, ce que les Anglois nomment *protecteur*, & ce que nous appellons *régent du royaume* dans une minorité. (*A. R.*)

BAIVE, s. m. (*Hist. mod.*) faux dieux des Lapons idolâtres, qu'ils adorent comme l'auteur de la lumière & de la chaleur. On dit communément que c'est le soleil; d'autres croient que c'est le feu; & quelques uns rapportent qu'autrefois, parmi ces peuples, le grand dieu Thor étoit appellé *Thiermes* ou *Aijke*, quand ils l'invoquoient pour la conservation de leur vie, & pour être défendus contre les insultes des démons; mais qu'il étoit nommé *Baive* lorsqu'ils lui demandoient de la lumière & de la chaleur. Ces idolâtres n'ont aucune figure particulière de ce dieu, soit parce qu'il est visible de lui-même, ou plutôt, parce que selon les plus intelligens dans les mystères de cette superstition, Thor & *Baive*, ne sont qu'une même divinité, adorée sous différens aspects. Scheffer, *hist. de Laponie.* (*G*)

BAIUS *ou* BAY, (MICHEL) (*Hist. mod.*) théologien célèbre pour avoir été condamné, & que sans doute on ne connoitroit point sans cela. Puisqu'enfin il est célèbre, il faut bien dire qu'il étoit professeur en théologie dans l'université de Louvain & chancelier de cette université: que la Sorbonne censura en 1560 dix-huit propositions de ce docteur, que le pape Pie V en condamna soixante-seize autres par sa bulle du premier octobre 1567, confirmée, ou du moins soutenue par le pape Grégoire XIII. Le général des cordeliers Peretti, qui fut dans la suite le fameux pape Sixte-Quint, & qui vraisemblablement prenoit peu d'intérêt à ces querelles, fut, dit-on, engagé par son ordre à poursuivre avec ardeur la condamnation de *Baïus*, parce que ce docteur (très-scolastique) affectoit un grand mépris pour les scolastiques; quoi qu'il en soit, la bulle de Pie V éprouva bien des contradictions dans l'université de Louvain, où *Baïus* étoit très-puissant & très-respecté. Le cardinal de Granvelle parvint pourtant à y faire recevoir cette bulle, & fut réputé avoir rendu un grand service à l'église. Le jésuite Tolet, qui fut depuis cardinal, fit peut-être plus; car il est plus aisé de condamner un docteur que de le soumettre; il fit signer à *Baïus* l'aveu d'avoir enseigné plusieurs des propositions condamnées. Mais à quoi bon cet aveu & cette signature? Qu'on sache que telle proposition est orthodoxe ou erronée, qu'elle est approuvée ou condamnée, voilà tout ce qui importe à la foi; mais que tel ou tel l'ait ou ne l'ait pas enseignée, c'est une question bien oiseuse, ou plutôt c'est une question funeste, qui ne peut avoir pour objet que de persécuter un malheureux, parce qu'il s'est trompé. *Baïus* se piquoit d'un grand attachement à la doctrine de saint Augustin, il est comme le précurseur de Jansénius. Il mourut en 1596. Ses propositions condamnées rouloient la plupart sur la grace & le libre arbitre.

Jacques BAÏUS, son neveu, docteur de Louvain, comme lui, n'a point eu l'honneur d'être condamné; aussi personne ne sait-il qu'il a laissé un *Traité de l'Eucharistie*, imprimé à Louvain en 1605; & un *Catéchisme in-fol.*, format assez singulier pour un catéchisme, imprimé à Cologne en 1620. Il est mort en 1614.

BAKER, (THOMAS) (*Hist. mod.*) C'est le nom d'un physicien & géomètre anglois, estimé, auteur d'un livre intitulé: *La clef géométrique.* Mort en 1690.

Il y a aussi un Richard BAKER, auteur d'une *Chronique des rois d'Angleterre.* Mort en 1645.

BALAAM, BALAC, (*Hist. sacrée.*) *Balaam*, faux prophète, qui bénit malgré lui le peuple de Dieu, quoique *Balac*, roi des Moabites, l'eût envoyé chercher pour maudire ce même peuple. On sait par quel miracle son ânesse parla. (*Chapitres 22 & 23 des nombres.*)

BALBIN, (DECIMUS CŒLIUS BALBINUS) (*Hist. Rom.*) fut élu empereur par le sénat l'an 237 de J. C., mais les soldats qui depuis long-temps étoient en possession de faire & de défaire les empereurs, n'ayant point eu de part à l'élection de celui-ci, se soulevèrent & le massacrèrent l'année suivante. Ce prince n'étoit ni sans talens ni sans vertus.

BALBOA, (VASCO NUGNÈS DE) (*Hist. mod.*) un de ces hardis navigateurs qui soumirent le nouveau monde à l'Espagne, & dont le nom est au rang des Améric Vespuce, des Christophe Colomb & des Fernand Cortès. Il fut persécuté comme eux & plus qu'eux. Il s'embarqua en 1513 sur la mer du nord, avec l'espérance & dans l'intention de découvrir la mer du sud: il la découvrit; il en prit possession solemnellement pour la couronne de Castille; il fit la guerre aux Indiens, en quoi il eut tort; mais enfin ses expéditions lui procurèrent une si grande quantité d'or, qu'il en envoya trois cens marcs au roi d'Espagne Ferdinand le catholique, pour son quint; le roi ordonna qu'il fût récompensé; le roi fut obéi comme tout souverain doit s'attendre à l'être dans un autre monde à peine découvert & non encore connu; un gouverneur, nommé don Pedrarias Daville, assez mal-à-propos envoyé pour commander dans les pays soumis par *Balboa*, & où il ne falloit point peut-être d'autre gouverneur que *Balboa*, fut jaloux de sa gloire, & se trouvant plus puissant que lui, osa lui faire trancher la tête pour des crimes supposés. *Balboa* périt ainsi sur l'échafaut à quarante-deux ans en 1517; & tel

fut le sort de plusieurs des conquérans de l'Amérique.

BALBUENA, (BERNARD DE) (*Hist. mod.*) évêque de Porto-Rico en Amérique, & l'un des meilleurs poëtes Espagnols, mort en 1627. Ses poésies ont été imprimées à Madrid de son vivant.

BALBUS. (*Hist. Rom.*) Ce nom, qui signifie *Begue*, a été porté par différentes familles romaines. Le plus célèbre de tous ceux que ce surnom a distingué, est Lucius Cornelius *Balbus* Théophanes; il étoit Espagnol, né à Cadix; Pompée, auquel il fut utile dans la guerre contre Sertorius, lui donna le droit de bourgeoisie romaine, & les consuls Lucius Gallius & Cneius Cornelius ayant fait une loi pour confirmer dans le droit de bourgeoisie ceux à qui Pompée avoit accordé ce droit avec le consentement du conseil de guerre, *Balbus* prit du premier de ces consuls le prénom de Lucius & du second le nom de Cornelius, parce que, selon l'usage de Rome, ceux qui obtenoient le droit de bourgeoisie, prenoient le nom de celui qui leur procuroit cet honneur. Ce fut pour lui assurer ce droit de bourgeoisie qu'on lui contestoit, que Cicéron fit l'oraison: *Pro Lucio Cornelio Balbo*. *Balbus* portoit le nom de Théophanes, parce qu'il avoit été adopté par ce fameux historien grec. *Balbus* fut le premier étranger qui parvint au consulat, & il eut un neveu, né comme lui à Cadix, & nommé comme lui, Cornelius *Balbus*, qui fut le premier étranger auquel les honneurs du triomphe aient été accordés; il triompha des Garamantes; on le distingue par le titre de *Minor*, de son oncle auquel on donne celui de *Major;* ce fut l'oncle qui légua par son testament au peuple romain vingt-cinq sesterces par tête, c'est-à-dire à chacun environ trois livres, deux sols de notre monnoie. *Balbus* l'oncle fut ami de Pompée, de César, & d'Atticus, & il tenoit un peu du caractère conciliant de ce dernier; il s'efforça toujours d'amener César & Pompée à la paix:

Ne, pueri, ne tanta animis assuescite bella!

BALDE. (*Hist. mod.*) C'est le nom de plusieurs hommes célèbres.

1°. Pierre BALDE DE UBALDIS, fameux jurisconsulte, enseigna le droit à Pérouse, à Padoue & à Pavie; il fut disciple & rival de Barthole. Il étoit de ces savans que leur extérieur n'annonce pas avantageusement, & dont on dit: *Minuit præsentia famam.* Il mourut vers l'an 1400 de la morsure d'un chien, ou, selon quelques auteurs, d'une chatte enragée. On lui fit cette épitaphe:

Hospes, disce novum mortis genus. Improba felis
Dum capitur, digitum mordet, & intereo.

On a ses œuvres en 6 tomes, formant 3 volumes *in-folio*.

2°. Bernardin BALDE ou Baldi, abbé de Guastalle, savant dans les langues & mathématicien habile, dont on a plusieurs *Traités sur les méchaniques* & quelques ouvrages de bel esprit. Il mourut en 1617.

3°. Jacques BALDE, poëte latin, qu'on nommoit l'*Horace* de l'Alsace, pays où il étoit né en 1603. Il mourut à Neubourg en 1668, dans une telle réputation, que les sénateurs de cette ville se disputèrent sa plume comme un trésor, & que celui qui l'eut en partage la conserva précieusement dans un étui d'or. Le pape Alexandre VII lui avoit donné une médaille d'or pour un de ses ouvrages intitulé: l'*Uranie victorieuse*, ou *le combat de l'ame contre les cinq sens*, titre mystique & ascétique, qui ne préviendroit pas aujourd'hui en faveur d'un ouvrage. Les œuvres de Jacques *Balde* ont été imprimées à Cologne, *in-4°*. & *in-12*, en 1645.

BALDERIC, (*Hist. mod.*) c'est le nom, 1°. d'un évêque de Noyon, mort en 1112, auteur d'une *Chronique des évêques d'Arras & de Cambray*. 2°. D'un évêque de Dol du même temps, auteur d'une *Histoire des croisades*, qu'on trouve dans le *Gesta Dei per Francos*, de l'édition de Jacques Bongars, 1611, *in-folio*, & d'une vie de Robert d'Arbrissel.

BALDINUCCI, (PHILIPPE) (*Hist. mod.*) Florentin, auteur d'une *Histoire des peintres*, & d'un *Traité de la gravure sur cuivre*, ouvrages estimés au moins dans leur temps. *Baldinucci* étoit de l'académie de la Crusca; il mourut en 1696, à 72 ans.

BALÉE, (JEAN) (*Hist. mod.*) c'est le nom de deux hérétiques anglois, l'un wiclefite, l'autre calviniste après avoir été carme; le premier joignant la révolte à l'hérésie, & ayant donné lieu, par des prédications séditieuses, au massacre des principaux ministres de Richard II, tels que Simon Sudbury, primat & chancelier d'Angleterre, & sir Robert Hales, trésorier, fut justement exécuté en 1381, sous les yeux mêmes du roi, ce qui étoit de trop. Le second fut évêque sous Edouard VI, fugitif sous Marie, chanoine sous Elisabeth; il fit quelques mauvais livres de sa secte, & mourut en 1563.

BALESDENS, (JEAN) (*Hist. mod.*) avocat, attaché à M. le chancelier Seguier, qui le fit recevoir à l'académie françoise. Nous ne parlons ici de cet homme obscur que pour observer combien la protection immédiate du roi étoit nécessaire à l'académie françoise, ne fût-ce que pour la délivrer de l'inconvénient des protections particulières & des mauvais choix qui pouvoient en être la suite. *Balesdens* avoit fait des *Vies des vierges & martyres*. Il mourut en 1675.

BALLERINI, (PIERRE & JÉRÔME) (*Hist. mod.*) frères, tous deux prêtres & savans dans l'histoire ecclésiastique; ils travailloient en société & se partageoient les matières. Pierre se réservoit les objets

théologiques & canoniques, Jérôme les points d'histoire & de critique. Ils ont donné sur-tout des éditions estimées, telles que celles des œuvres de saint Léon-le-Grand, de celles de saint Raimond de Pennafort, de celles du cardinal Norris, &c. Ces estimables & laborieux ecclésiastiques étoient de Vérone; ils moururent vers 1764. Pierre étoit né en 1698, Jérôme en 1702.

BALLOTER, v. neut. (*Hist. mod.*) manière de donner son suffrage dans les élections, &c. par le moyen de certaines petites balles de diverses couleurs; en France on les nomme des *ballotes*: l'usage est de les mettre secrettement dans une boite. (*G*)

BALOUFEAU, (JACQUES) (*Hist. mod.*) connu dans le monde sous le nom du baron de Saint-Angel; avanturier, banqueroutier, qui faisoit métier de supposer des conjurations & d'accuser des gens qui n'existoient pas, pour se procurer quelque argent des princes qu'il alarmoit & des particuliers qu'il menaçoit d'accuser, il voyageoit par-tout & se marioit par-tout. Ses fourberies furent découvertes, & il fut pendu à Paris en 1626. Il étoit fils d'un avocat de Bordeaux.

BALSAC. (*Hist. de France.*) La maison de *Balsac* d'Entragues tire ce nom de *Balsac* d'une petite ville d'Auvergne, voisine de Brioude.

Jean de *Balsac*, seigneur d'Entragues, servit utilement Charles VII contre les Anglois; Anne de *Balsac*, sa petite-fille, porta en mariage la terre de Malesherbes à Louis Malet, seigneur de Graville, amiral de France, dont la fille, Anne Malet, l'a reportée dans la maison d'Entragues par son mariage avec Pierre de *Balsac*, seigneur d'Entragues, son cousin germain. Leur petit-fils fut ce fameux François de *Balsac*, seigneur d'Entragues, de Marcoussy, &c. qui épousa Marie Touchet, déja mère du comte d'Auvergne, & dont il eut Henriette de *Balsac*, marquise de Verneuil-sur-Oise, maîtresse de Henri IV. On connoît les intrigues & les complots de toute cette famille contre Henri IV, soit pour l'obliger à épouser Henriette, à laquelle ce prince avoit eu la foiblesse de faire une promesse de mariage, d'abord déchirée par Sully, ensuite renouvellée par Henri à Malesherbes, soit pour se venger & la venger de ce que Henri avoit épousé Marie de Médicis. Il en eût coûté la tête au seigneur d'Entragues & au comte d'Auvergne, si l'un n'eût pas été le père & l'autre le frère d'Henriette.

On trouve dans un de nos meilleurs historiens modernes la note suivante:

« J'ai vu en 1744, sur la principale porte du » château de Verneuil, actuellement détruit, » (c'est le château de Verneuil-sur-Oise, bâti par Henri IV pour Henriette de *Balsac*) « une sculp» ture à demi-bosse, déja bien effacée, formant » un groupe de personnages à demi-hauteur » d'homme. On remarquoit Henri IV monté sur » un cheval vigoureux, attaqué par quatre hommes » couverts d'armures, mais sans armes offensives. » Il poussoit vigoureusement son cheval, en fou» loit deux aux pieds, renversoit le troisième » d'un coup de botte, & frappoit du sabre le qua» trième, qui vouloit saisir la bride. Les accom» pagnemens du groupe marquoient que la scène » s'étoit passée dans un bois, & on voyoit dans » les taillis les têtes de quelques autres qui accou» roient au secours des premiers. On me dit pour » lors que c'étoit une rencontre de voleurs; mais » l'armure de ces hommes, le caractère passionné » que le sculpteur leur avoit donné, marquoient plu» tôt des conjurés que des voleurs. Il est possible » que le comte d'Entragues ait fait ériger ce monu» ment pour perpétuer le souvenir d'une action » dont il se glorifia en présence de Henri IV lui» même. »

Il ne s'en glorifia point, il l'avoua, alléguant pour son excuse le desir de venger l'honneur de sa fille. Au reste, la conjecture de l'auteur ne nous paroit pas pouvoir être admise; c'est Henri IV, & non le comte d'Entragues, qui a fait bâtir le château de Verneuil; & puisque Henri IV paroissoit à son avantage dans ce monument, il n'est pas vraisemblable que ce fût l'ouvrage d'un ennemi. D'ailleurs, qui eût jamais osé consacrer par un monument l'assassinat d'un roi, & un assassinat qui n'avoit pas réussi!

Henriette de *Balsac* fut soupçonnée de celui qui ne reussit que trop le 14 mai 1610. Mais quel intérêt pouvoit-elle avoir à faire commettre ce crime, & sur qui les soupçons ne se font-ils pas égarés à ce sujet?

BALSAMON. (THÉODORE) (*Hist. litt. mod.*) Ce *Balsamon*, patriarche d'Antioche vers la fin du douzième siècle, est principalement connu par la manière dont il fut trompé par l'empereur Isaac Lange. Ce prince lui fit entendre qu'il vouloit le faire passer d'Antioche à Constantinople, mais que comme l'esprit de l'église grecque étoit contraire à ces sortes de translations, il craignoit de l'opposition de la part des évêques. *Balsamon*, qui apparemment avoit une éloquence ou un crédit dans le clergé dont l'empereur vouloit profiter, employa, ou cette éloquence, ou ce crédit à rendre le clergé favorable aux translations. Il travailloit pour un rival. Quand on eut l'agrément du clergé, l'empereur nomma au patriarchat de Constantinople, Dosithée, patriarche de Jérusalem. *Balsamon* est connu par quelques ouvrages qui annoncent un zèle bien amer contre l'église latine. Les principaux sont des notes sur le *Nomocanon de Photius*, des méditations sur les privilèges des patriarches, &c. On croit qu'il a vécu jusqu'en l'an 1214.

BALTAGIS, s. m. (*Hist. mod.*) sorte d'azamoglans ou valets du serrail, occupés à fendre, scier & porter le bois dans les appartemens. Leur nom vient de *balta*, qui, en langue turque, signifie *hache* ou *coignée*. Les *baltagis* portent le bois par-tout le serrail, & jusqu'aux portes de l'appartement des

des femmes, où les eunuques noirs viennent le prendre, parce qu'ils ont seuls droit d'y entrer. Le visir Méhemet Kuperli, sous Achmet III, avoit été *baltagi ;* & il en retint le nom, même dans son élévation, selon la coutume des Turcs, qui portent sans rougir le nom de leur première profession, Guer, *mœurs & usages des Turcs*, *tome II.* (G)

BALTHASAR, (*Hist. sacrée*) fils d'Evilmerodach, & petit-fils de Nabuchodonosor, fut le dernier roi de Babylone. Dans un grand festin qu'il donna à ses femmes, à ses concubines, & aux seigneurs de sa cour, il but dans les vases sacrés que son aïeul avoit emportés du temple de Jérusalem : cette profanation fut accompagnée des louanges des idoles. La joie de cette fête fut bientôt changée en deuil. *Balthasar* apperçut comme la main d'un homme qui traça sur la muraille ces trois mots, *mané*, *thecel*, *pharez*. Le roi épouvanté, fit appeller les devins pour les lui interpréter. Daniel seul les comprit & les expliqua. Il dit à *Balthasar* qu'ils signifioient *que les jours de son règne étoient comptés & touchoient à leur fin*, *que ses actions venoient d'être pesées & réprouvées*, *que son royaume alloit être divisé & devenir la proie des Mèdes & des Perses.* Le roi de Babylone fut tué cette même nuit, & Darius le Mède s'empara de son royaume l'an du monde 3466.

Il paroit que *Balthasar* est le même prince que les historiens profanes appellent *Nabonide*, autrement *Labynit.* Tout ce qu'Hérodote dit de celui-ci convient à celui-là. (*A. R.*)

BALTHAZAR GÉRARD, (*Hist. mod.*) C'est le nom de l'assassin du prince d'Orange Guillaume I. Il exécuta son dessein le 10 juillet 1584 à Delft ; mis à la torture, il n'accusa personne, & ne parla que d'inspiration divine ; mais Jauréguy, qui, deux ans auparavant avoit manqué son coup, fut reconnu pour Espagnol & pour émissaire de l'Espagne. *Balthazar* Gérard étoit Franc-Comtois ; l'historien Strada, trop favorable aux Espagnols de ce temps, n'ose pas cependant aller jusqu'à louer l'action de *Balthazar* Gérard ; mais il dit que ceux qui assistèrent à son supplice (il fut écartelé) admirèrent la constance & le courage de ce jeune homme de vingt-six ans ; tous les fanatiques fournissent le même sujet d'admiration.

BALTUS (JEAN-FRANÇOIS)(*Hist. litt. mod.*) Jésuite, connu pour avoir écrit en faveur des démons contre l'histoire des oracles de M. de Fontenelle, qui les troubloit dans la possession où ils avoient été long-temps d'être réputés les auteurs des oracles. M. de Fontenelle, après avoir lu l'ouvrage du P. *Baltus*, écrivit : » Je ne répondrai point au jésuite de Strasbourg.... Je n'ai point du tout l'humeur polémique, & toutes les querelles me déplaisent : j'aime mieux que le diable ait été prophète, puisque le P. Jésuite le veut, & qu'il croit cela plus orthodoxe «.

BALUE. (JEAN) (*Hist. de Fr.*) Le cardinal *Balue* (qui, pour cacher la bassesse de son extraction, se faisoit nommer le cardinal d'Evreux, du nom de son évêché, usage dont il y a beaucoup d'exemples) a été le seul ministre de Louis XI qui ait pu se flatter d'avoir pris quelque empire sur l'esprit de son maître ; fils d'un tailleur de Poitiers, il s'éleva par dégrés au comble de la faveur & de la fortune. Son génie & ses talens lui méritèrent d'abord la protection de l'évêque d'Angers, Jean de Beauvau, qui le fit son grand-vicaire. Le comte de Melun-Normanville ayant eu occasion de l'entretenir, crut devoir le présenter au roi, qui le goûta, le retint à son service, lui procura les abbayes de Fécamp, du Bec & de Saint-Ouen, le mit à la tête des finances & du gouvernement, & l'honora d'une confiance dont son cœur étoit très-avare. Une élection, due à la protection du roi, plaça *Balue* sur le siège d'Evreux, la même protection l'éleva au cardinalat. On ignore jusqu'où ce ministre heureux poussa la témérité de ses vues ambitieuses ; mais l'ingratitude dont il paya les services de son maître, ses intelligences avec les ennemis de l'état, ses intrigues criminelles, ses efforts pour diviser le roi & Monsieur, & pour perpétuer les discordes civiles, lui attirèrent une disgrace cruelle & méritée. Enfermé pendant onze ans dans une cage de fer, son courage supérieur à ses maux conserva toujours l'espérance de les voir finir. Le pape Paul II refusa de nommer en France des commissaires pour faire le procès au cardinal *Balue* & à l'évêque de Verdun, Haraucourt, coupables de haute trahison & de lèze-majesté, & il fit des instances pour que ces deux prélats fussent jugés ou à Rome ou à Avignon, l'archevêque de Tours fut prié d'abandonner à la justice séculière quelques prêtres complices du cardinal & de l'évêque, il le refusa pareillement, & menaça d'excommunier ceux qui avoient arrêté ces prêtres. On saisit son temporel & on le décreta d'ajournement personnel : l'excommunication ne fut point lancée ni les prisonniers relâchés ; mais les oppositions de la cour de Rome sauvèrent la vie aux deux prélats coupables, le cardinal *Balue* rentra même dans la suite en possession d'une partie de ses bénéfices. On le vit sous le règne de Charles VIII revenir en France, revêtu des honneurs d'une légation mendiée qu'il exerça, comme on devoit s'y attendre, avec toute la hauteur de son caractère, & sans aucun égard pour les privilèges de la nation, que le parlement défendit avec zèle, mais sans succès.

Cet homme étoit essentiellement ingrat ; on vient de voir qu'il le fut envers son maître qui l'avoit comblé de biens & d'honneurs, il l'avoit été envers Jean de Beauvau, son premier bienfaiteur, le premier auteur de sa fortune. Jean de Beauvau avoit été transféré à l'évêché d'Arras ; il le fit déposer par le pape Paul II, dont il disposoit, & se fit nommer pour le remplacer.

Après ces traits, des torts, des ridicules ne sont plus rien, il faut pourtant remarquer que *Balue* n'en étoit pas exempt. Comme il aspiroit à tout, il se mêloit de tout; il vouloit être à-la-fois évêque & guerrier, & s'acquittoit également mal des fonctions de l'un & de l'autre état. Un jour qu'il faisoit la revue de la milice de Paris, en présence du roi, le comte de Dammartin dit à ce prince: *Sire, il faudroit m'envoyer à Evreux conférer les ordres & faire les fonctions de ce prêtre qui fait ici les miennes.*

Le cardinal *Balue* mourut à Ancône en 1491.

BALUZE, (ETIENNE) (*Hist. mod.*) né à Tulle en 1630, s'annonça de bonne heure comme un savant distingué; il n'avoit pas 22 ans, lorsqu'il publia en 1652, une savante critique d'un savant ouvrage, le *Gallia purpurata* ou *l'histoire des cardinaux françois*, de Frizon; l'archevêque de Toulouse, de Marca, prélat très-instruit lui-même, s'empressa de faire connoitre un homme si instruit, il le fit venir à Paris en 1655. M. Colbert, qui n'avoit pas besoin d'être savant pour protéger les savans, & qui sentoit que le premier devoir d'un ministre est de procurer à sa patrie le bienfait des connoissances & des lumières, M. Colbert le fit son bibliothécaire, & il donna une bibliothèque à M. Colbert. En 1670, ce ministre fit ériger pour lui une chaire de droit-canon, au collège royal. *Baluze* fut dans la suite inspecteur du même collège; on lui donna une partie des pensions & des graces auxquelles il avoit droit. Toute la vie de *Baluze* n'est qu'une longue suite de travaux.

Il donna en 1677, sa fameuse édition des *capitulaires de nos rois*, rangés dans leur ordre avec des notes véritablement instructives; c'est un des livres les plus utiles pour notre histoire, 2 *vol. in-fol.*

En 1682, une édition des *Lettres du pape Innocent III*, 2 *vol. in-folio*.

En 1683, *un Supplément aux conciles du père Labbe*, *in-folio*.

En 1688, une édition du *Marca Hispanica* de M. de Marca, son bienfaiteur, 1 *vol. in-folio*, & en 1704, une édition du fameux traité du même prélat, *De concordiâ sacerdotii & imperii*, avec la vie de l'auteur, un supplément & des notes, 1 *vol in-folio*.

En 1693, *des Vies des papes d'Avignon*, depuis 1305, jusqu'en 1376, 2 *vol. in-4°*.

En 1717, une histoire *de Tulle*, en latin, 2 *v. in-4°*.

Nous voudrions que dans cette histoire il n'eût pas rapporté la révélation qu'eut, en disant la messe, un saint prêtre de sa famille, nommé comme lui, *Etienne Baluze*. Cette révélation étoit que François I, qui se disposoit alors à partir pour l'Italie, y seroit fait prisonnier. Ce prêtre vint de Tulle à Paris, pour faire part au roi de sa révélation, & fut renvoyé comme un fou. En effet, si nous appellons *révélation*, la crainte des principaux événemens qui peuvent arriver à la guerre, tout sera révélation.

On doit encore à *Baluze*, des éditions de plusieurs écrivains ecclésiastiques célèbres, tels que Salvien, Vincent de Lérins, Loup de Ferrières, Agobard, Amolon ou Amulon, Leidrade, &c.

On a de lui encore 7 *vol. in-8°.* de *mélanges*, qui ont paru successivement de 1678, à 1715.

Baluze n'étoit pas moins vertueux que savant; il étoit d'un caractère doux & aimable, bon, bienfaisant, communicatif, toujours prêt à prodiguer ses livres, ses manuscrits & tous les trésors de son érudition à ceux qui travailloient & qui le consultoient, croyant toujours les matériaux d'un bon ouvrage mieux dans les mains d'un autre que dans les siennes; la simplicité d'un enfant, la modestie d'un grand homme, la pureté d'un ange. Voilà Baluze. De tels savans sont peut-être les plus respectables & les plus utiles des hommes; tandis que tant d'autres intriguent, cabalent, calomnient, persécutent; ceux-ci sont sans cesse occupés à servir ou les particuliers ou le public.

Nous avons vu *Baluze* signaler son attachement & sa reconnoissance pour M. de Marca, en publiant & en illustrant deux ouvrages considérables de ce prélat, son attachement à un autre prélat, le cardinal de Bouillon, lui fit entreprendre *l'histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, qui parut en 1708, en 2 *vol. in-folio*. Cet ouvrage lui fit perdre ses pensions & ses places, & le fit exiler successivement à Rouen, à Tours, à Orléans. Il falloit que le gouvernement eût des raisons bien fortes ou plutôt il ne peut en avoir eu que de bien foibles & de bien mauvaises, pour traiter avec cette rigueur un homme de 78 ans, un vieillard vénérable qui n'avoit fait que du bien aux hommes & qui n'étoit rien moins qu'un écrivain téméraire. Quand l'attachement de *Baluze*, ou à la personne du cardinal de Bouillon, ou simplement au sujet qu'il traitoit, l'auroit entraîné dans quelques erreurs, une erreur de savant est-elle un crime qui mérite d'être expatrié à quatre-vingt ans & d'être privé de tous les moyens de subsister? Une erreur, même en général, est-elle un crime? Où en seroient les hommes? si l'erreur est de quelque conséquence, elle peut mériter une réfutation, une condamnation peut-être, mais proscrivez l'erreur & laissez en paix celui qui s'est trompé. C'est une grande barbarie (nous prenons ce terme dans sa double signification & d'ignorance & de cruauté) que celle qui a pû déterminer à rendre malheureuse la vieillesse d'un homme tel que *Baluze*. Il faut l'avouer, nous ne sommes pas avancés sur cet article, & l'ancien principe d'inquisition ou religieuse ou politique, qui persécutoit si impitoyablement les écrivains qui s'étoient trompés, a laissé subsister des racines bien profondes & bien funestes dans les pays mêmes qui croyent rejetter l'Inquisition. *Baluze* ne fut rappellé qu'après plusieurs années d'exil; il continua d'écrire, il avoit 87 ans, lorsque son histoire de Tulle parut en 1717. Il mourut à Paris, en 1718.

âgé de 88 ans. Son nom manque à la liste de l'académie des inscriptions & belles-lettres. Sa modestie en fut sans doute la cause, elle ajoute à l'éloge de l'homme, sans disculper l'académie.

BALZAC, (JEAN-LOUIS GUEZ, seigneur de) (*Hist. mod.*) *Balzac* a fait pour la prose françoise ce que Malherbe a fait pour la poësie; il lui a donné du nombre, de l'harmonie & un caractère sensible de noblesse & de majesté qu'elle n'avoit pas avant lui; mais il ne fut pas aussi heureux que Malherbe dans le choix du genre. Il appliqua ses talens au genre épistolaire, & Malherbe les siens, qui étoient à-peu-près les mêmes, au genre lyrique. Malherbe ne pouvoit mettre dans l'ode trop de pompe & de magnificence, *Balzac* devoit mettre moins de travail, de prétention & d'emphase dans de simples lettres; on lui reproche aujourd'hui de l'enflure, peut-être ne lui trouveroit-on que de l'élevation & de la force, si son genre eût été essentiellement oratoire, peut-être jouiroit-il encore d'une grande partie de la gloire qu'il avoit usurpée pour un temps, s'il eût écrit des oraisons funèbres ou d'autres ouvrages d'éloquence.

Il est peut-être même un peu rigoureux de dire qu'il ait usurpé sa réputation ou que cette réputation soit détruite. Son nom réveille encore l'idée d'un créateur de la langue françoise, cette langue avoit un caractère unique qu'il lui a fait perdre, la naïveté, elle appliquoit ce caractère à tout indistinctement, & il étoit souvent déplacé. Amyot, l'écrivain le plus parfait dans cette langue, charme dans la traduction de *Daphnis & Chloé*; il choque & déplait souvent dans la traduction de *Plutarque*. Ce badinage naïf ne convient plus aux choses dont il parle; on croit entendre un enfant parodier & travestir les grands hommes & les grands événemens de l'histoire grecque & romaine. Peut-être la langue françoise auroit-elle dû conserver pour le besoin une plus grande partie de cette naïveté, son caractère originaire; la naïveté même de la Fontaine est plus dans les choses que dans les mots, & nous voyons que cet auteur & plusieurs autres, lorsqu'ils veulent exprimer plus particuliérement la naïveté, sont obligés de recourir au style marotique & à la langue d'Amyot; c'est-à-dire, à une langue devenue étrangère, ce qui demande beaucoup d'art & de goût, & ce qui n'a peut-être été bien exécuté que par la Fontaine dans quelques-uns de ses contes, & par Rousseau, non dans ses épitres & dans ses allégories, qui sont l'excès & l'abus de ce genre, mais dans quelques-unes de ses épigrammes seulement. Au reste, *Balzac* a révélé un grand secret lorsqu'il a fait voir que la langue françoise peut prétendre à tous les caractères qui constituent une langue riche & noble. S'il manque souvent de naturel, s'il a tous les défauts qui touchent aux caractères nouveaux qu'il a introduits dans la langue, la prolixité du style nombreux, l'enflure du style noble, l'hyperbole du style fort, il est plein aussi de choses raisonnables, ingénieuses & bien exprimées. Quoi de plus estimable, par exemple, & quoi de mieux à tous égards, que ce qu'il répond au sujet du Cid à Scudery, qui avoit voulu l'engager dans son parti contre Corneille? » Toute la France entre en cause avec lui, & » peut-être il n'y a pas un des juges.... qui n'ait » loué ce que vous desirez qu'il condamne.... c'est » quelque chose de plus d'avoir satisfait tout un » royaume que d'avoir fait une pièce régulière.... » il y a des beautés parfaites, qui sont effacées » par d'autres beautés qui ont plus d'agrément » & moins de perfection.... savoir l'art de plaire » ne vaut pas tant que savoir plaire sans art... » s'il est vrai que la satisfaction des spectateurs » soit la fin que se proposent les spectacles... le « *Cid* du poëte françois ayant plu.... ne seroit- » il point vrai qu'il a obtenu la fin de la représen- » tation & qu'il est arrivé à son but?.... Vous » dites, Monsieur, qu'il a ébloui les yeux du » monde, vous l'accusez de charme & d'enchan- » tement; je connois beaucoup de gens qui feroient » vanité d'une telle accusation. Si la magie étoit » une chose permise, ce seroit une chose excellente... » L'auteur du *Cid* vous avouant qu'il a violé les » régles de l'art, vous oblige de lui avouer... qu'il » a mieux réussi que l'art même... qu'ayant trompé » toute la cour & tout le peuple; ... il est plus » fin que toute la cour & tout le peuple, & que » la tromperie qui s'étend à un si grand nombre » de personnes, est moins une fraude qu'une con- » quête.... Je viens de trouver votre arrêt dans » les regitres de l'antiquité. Il a été prononcé il » y a plus de quinze cents ans, par un philosophe » de la famille stoïque, mais un philosophe » dont la dureté n'étoit pas impénétrable à la joie, » de qui il nous reste des jeux & des tragédies, » qui vivoit sous le règne d'un empereur poëte » & comédien, au siècle des vers & de la musi- » que: *Illud multum est primo aspectu oculos occupasse, etiamsi contemplatio diligens inventura est quod arguat. Si me interrogas, major ille est qui judicium abstulit, quam qui meruit.* » Votre adversaire y trouve » son compte par ce favorable mot de *major est*, » & vous avez aussi ce que vous pouvez desirer, » ne desirant rien à mon avis, que de prouver » que *judicium abstulit*. Ainsi vous l'emportez dans » le cabinet, & il a gagné au théâtre. Si le *Cid* » est coupable, c'est d'un crime qui a eu ré- » compense; s'il est puni, ce sera après avoir » triomphé; s'il faut que Platon le bannisse de sa » république, il faut qu'il le couronne de fleurs » en le bannissant. Voilà parler en honnête homme & en homme de beaucoup d'esprit. *Balzac* eut des partisans zèlés & des censeurs amers; le général des Feuillans, Goulu, écrivit contre lui les *lettres de Philarque*, où il le peignit comme un corrupteur du goût & même des mœurs; d'autres prirent sa défense, il fit schisme dans les lettres, ce qui n'arrive guères à un écrivain médiocre. On fit en 1665,

un recueil de tous les ouvrages de *Balzac en 2 vol. in-fol.* avec une préface à ſa louange, qui eſt de l'abbé de Caſſaigne, ſon admirateur, ſon ami & ſon confrère. Dans ce recueil on trouve, outre ſes lettres, divers ouvrages politiques & moraux, tels que *le Prince*, le *Socrate chrétien*, l'*Ariſtippe*. On y trouve auſſi des pièces de vers latins, qui ont obtenu quelque eſtime. Tel fut *Balzac* dans les lettres.

Quant à ſon hiſtoire perſonnelle, il naquit à Angoulême en 1594, ſon père étoit un gentilhomme Languedocien. Le fils s'attacha d'abord au duc d'Épernon, & enſuite au cardinal de la Valette, ſon fils; il reſta deux ans à Rome, où ce cardinal l'employoit dans différentes affaires. A ſon retour en France, le cardinal de la Valette le fit connoître au cardinal de Richelieu qui lui donna une penſion de 2000 livres & un brevet de conſeiller d'état & hiſtoriographe du roi. Il ne ſe ſacrifia pas, comme tant d'écrivains à ſa réputation & à ſa fortune, il voulut vivre pour lui-même, & déſabuſé de la gloire, peut-être par les critiques injuſtes qu'il avoit eſſuyées, il ſe retira de bonne-heure à ſa terre de *Balzac*, ſur le bord de la Charente, aux environs d'Angoulême, il s'y fixa, & y mourut en 1654; il eſt enterré à l'hôpital d'Angoulême, dont il étoit le bienfaiteur, & auquel il avoit laiſſé une ſomme de 12000 livres; il fonda auſſi par ſon teſtament à l'académie françoiſe, le prix d'éloquence. On le nomma *le grand Epiſtolier* à cauſe de ſes lettres.

BANAJAS, (*Hiſt. ſacr.*) capitaine des gardes de David & général des armées de Salomon, fit périr, par l'ordre de ce dernier, Adonias & Joab, vers l'an 1014 avant J. C. *Rois*, *liv. 3. chap. 3.*

BAN, (*Hiſt. mod.*) nom qu'on donnoit anciennement en Hongrie aux gouverneurs des provinces qui relevoient de ce royaume, telles que la Dalmatie, la Croatie, la Servie. Selon Leunclavius, on n'accordoit ce titre qu'aux princes du ſang de la maiſon de Hongrie; & encore aujourd'hui, la dignité de *ban* de Croatie eſt remplie par un ſeigneur de la première diſtinction. Le pays dans lequel eſt ſitué Temeſwar, s'appelle encore aujourd'hui le *banat* de Temeſwar, auquel ſens le terme de *banat* équivaut à ceux de province ou de gouvernement. Le *ban* avoit ſous lui un vice-gérent, lieutenant général, ou lieutenant de roi au gouvernement, qu'on nommoit *vice-bannus*. On croit que ces deux noms ſont dérivés des mots *ban*, *bando* ou *banno*, dont on ſe ſervoit dans le bas Empire pour ſignifier une *bannière* ou un *étendart;* parce que les habitans de ces provinces, en temps de guerre, étoient obligés de ſe ranger ſous la bannière ou l'étendart de leur gouverneur. Quelques auteurs prétendent que les Turcs ont conſervé ce nom de *ban*, & que les gouverneurs à qui ils le donnent, ont la même autorité que les beglerbegs. (*G*)

BANC DU ROI, (*Hiſt. mod.*) tribunal de juſtice ou cour ſouveraine en Angleterre. On l'appelle ainſi, parce qu'autrefois le roi y préſidoit en perſonne ſur un *banc* élevé, les juges étant aſſis à ſes piés ſur des *bancs* ou ſièges plus bas. C'eſt dans cette cour que l'on plaide les cauſes de la couronne entre le roi & ſes ſujets. Elle connoît auſſi des crimes de haute trahiſon & des complots contre le gouvernement. Ce tribunal eſt compoſé de quatre juges, dont le premier s'appelle *le lord chef de juſtice de la cour du banc du roi.* Sa juriſdiction eſt générale, & s'étend par toute l'Angleterre; il n'y en a point dans ce royaume de plus indépendante, parce que la loi ſuppoſe que le roi y préſide toujours. Il y a encore un autre tribunal nommé *le banc commun* ou *cour des communs plaidoyers*, qui eſt la ſeconde cour de juſtice du royaume, où l'on porte les affaires communes & ordinaires, c'eſt-à-dire les procès de ſujet à ſujet. On y juge toutes les affaires civiles, réelles & perſonnelles, à la rigueur de la loi. Le premier juge de cette cour ſe nomme *chef de la juſtice aux communs plaidoyers* ou du *banc commun.* On y comptoit autrefois cinq, ſix, ſept, & juſqu'à huit juges; leur nombre eſt maintenant réduit à quatre, comme celui des juges du *banc du roi.* (*G*)

BANCHI ou BANQUI, (SÉRAPHIN) (*Hiſt. mod. de Fr.*) c'eſt le nom d'un dominicain de Florence, qui étant à Lyon en 1593, y eut connoiſſance du projet que Pierre Barrière, batelier d'Orléans, avoit formé d'aſſaſſiner Henri IV. Le P. *Banchi* en avertit un gentilhomme de Lyon, nommé *Brancaléon*, qui partit à l'inſtant de Lyon pour en avertir Henri IV. Le *P. Banchi* lui avoit ſi bien déſigné Pierre Barrière, que Brancaléon, quoiqu'il ne l'eût jamais vu, le reconnut dans la foule à Melun; Barrière fut arrêté, avoua tout, & fut puni. On dit dans les mémoires de Sully que le *P. Banchi* ſut le ſecret de Barrière par la voie de la confeſſion; *Banchi* a cru devoir ſe diſculper de ce fait dans divers ouvrages qu'il a publiés ſur l'attentat de Barrière.

Banchi fut nommé à l'évêché d'Angoulême, il s'en démit en 1608 pour vivre & mourir au couvent des dominicains de la rue Saint Jacques à Paris.

BANDARA, (GONZALES) pauvre ſavetier portugais, qui fit des prophéties & des vers. Nous n'en parlons ici que parce qu'il eſt toujours utile de rappeller aux hommes leurs folies & leurs ſottiſes, ſur-tout en ce qui concerne la ſuperſtition. Le ſaint office fit paroître en 1541, *Bandara*, revêtu d'un *ſan-benito*, dans un *Auto-da-Fé;* mais comme heureuſement il n'étoit qu'imbécille, il ne fut pas brûlé, & mourut tranquille en 1556. Mais le peuple crut toujours à ſes prophéties, & en vit toujours l'accompliſſement d'autant plus clairement qu'elles étoient inintelligibles. Lorſqu'en 1640, la maiſon de Bragance enleva le Portugal à Philippe IV, on trouva que cette révolution avoit été annoncée dans les prophéties de *Bandara.*

BANDELLO *ou* BANDELLA *ou* BANDELLI, (MATTHIEU) (*Hist. mod.*) dominicain, d'une famille milanoise, attachée au parti de la France, & qui avoit perdu ses biens, lorsqu'après la bataille de Pavie, le Milanois étoit resté au pouvoir de Charles-Quint. Ce *Bandello* suivit en France César Frégose attaché aussi au parti François, il fut fait évêque d'Agen en 1550, & au lieu d'instructions pastorales, il composa un recueil de *nouvelles galantes*, dans le goût de celles de Bocace, & presque aussi célèbres, dont il y a eu beaucoup d'éditions en divers temps & en divers lieux. La meilleure est celle de Londres, 1740, 4 vol. in-4°. Belleforêt a traduit en françois une partie de ces nouvelles. On a encore de Matthieu *Bandello* deux petits poëmes, l'un à la louange de Lucrèce de Gonzague, l'autre sur les Pâques.

Vincent *Bandello*, son oncle, général de l'ordre de Saint Dominique, fit contre l'immaculée conception, quelques ouvrages de dominicain, devenus rares comme tous les ouvrages qui n'ont pas mérité de devenir communs. L'oncle mourut en 1506. On ignore la date de la mort du neveu.

BANDERET, f. m. (*Hist. mod. Art. milit.*) c'est le titre qu'on donne à Berne aux quatre chefs de la milice de ce canton Suisse. (*A. R.*)

BANDURI, (dom ANSELME) (*Hist. litt. mod.*) né à Raguse, se fit bénédictin à Naples, connut à Florence dom Bernard de Montfaucon, auquel il fut utile, qui lui fut utile à son tour, & qui l'attira à Paris dans la maison de Saint Germain-des-Prés. En 1715 il eut une place d'académicien honoraire étranger dans l'académie des belles-lettres; il étoit très-savant dans les antiquités grecques, & très-versé dans la science des médailles, comme le prouvent ses deux grands ouvrages, l'un intitulé : *Imperium Orientale*, qui est une espèce de corps complet des antiquités de Constantinople, 1711, 2 volumes *in-fol.* l'autre qui a paru en 1718 aussi en 2 vol. *in-fol.* & qui est une collection de toutes les médailles des empereurs romains, depuis Trajan Dèce, concurrent de l'empereur Philippe, jusqu'au dernier Paléologue, c'est-à-dire, jusqu'à la prise de Constantinople. L'*Imperium Orientale* fut très-vivement & très-mal attaqué par un savant qui ne l'avoit pas lû & qui savoit seulement qu'on y avoit relevé plusieurs méprises dans lesquelles il étoit tombé ; ce savant étoit Casimir Oudin, d'abord religieux prémontré à Paris, & réfugié depuis en Hollande, où il embrassa le calvinisme & devint sous-bibliothécaire de Leyde. Son écrit fut inséré avec de grands éloges dans les volumes 7 & 8 de l'histoire critique de Samuel Masson ; ce savant, si savant, qu'on avoit en vue dans le *Commentaire du docteur Mathanasius, sur le chef-d'œuvre d'un inconnu.*

Le *P. Banduri* avoit le titre de bibliothécaire du grand duc de Toscane, & il le fut véritablement de M. le duc d'Orléans en 1724. Il fut l'ami, le maître, le bienfaiteur de M. de la Barre, qui fut depuis, son confrère, dans l'académie des belles-lettres. Dom *Banduri* mourut le 14 janvier 1743.

BANIER, (JEAN) (*Hist. de Suède*) l'un de ces fameux généraux suédois qui s'illustrèrent dans la guerre de trente ans, & qui, après avoir servi avec éclat sous Gustave-Adolphe, soutinrent, après sa mort, la gloire des armes suédoises ; il remporta de grands avantages sur les Saxons & les Impériaux. Il aimoit à faire une guerre systématique & à pouvoir se rendre raison de ses succès ; il ne donnoit rien au hasard. On a recueilli de lui divers principes sur son art qu'on a sus par la conversation. Il ne vouloit point dans son armée de volontaires de qualité : » Il faut avoir pour » eux, disoit-il, des ménagemens trop contraires » à la discipline ; au lieu de prendre des soldats » l'exemple de l'obéissance & de l'exactitude, ils » leur donnent celui de la négligence & de l'in- » subordination ; « *Banier* s'étoit rendu absolument indépendant de sa cour pour les opérations militaires ; il ne concevoit pas qu'on voulût commander les armées, à condition d'obéir aveuglément à un ministre aveugle ou à ses commis : « savez-vous, disoit-il, pourquoi je bats toujours » Galas & Picolomini ; ce n'est pas que j'aye plus » de talent qu'eux ; mais je sais toujours ce que » je ferai, & ils ignorent toujours ce qu'on leur » fera faire. »

Il croyoit que l'habitude du service suppléoit avantageusement le talent, & qu'un vieil officier sans esprit, valoit mieux par la force seule de la routine & de l'expérience, qu'un nouvel officier plus habile ; en conséquence on ne connoissoit point dans ses armées ce qu'on appelle un *passe-droit*.

Jamais général ne fut plus avare du sang des soldats ; « c'est à eux de le prodiguer, disoit-il, à » nous de le ménager. » Il n'aimoit point les sièges, & ne se faisoit jamais une peine de les lever s'ils devenoient meurtriers ou trop difficiles ; jamais il n'accordoit à ses soldats le pillage d'aucune ville : *C'est vouloir les perdre*, disoit-il, *un soldat enrichi n'est plus propre au service, c'est un bourgeois.* Indépendamment de cette raison, il y en a peut-être une qui devroit être plus forte pour interdire le pillage, c'est que c'est un trop grand outrage fait à l'humanité, un trop affreux déchaînement de tous les vices & de tous les crimes : *mais*, comme disoit Charles le Téméraire : *tels fruits porte l'arbre de la guerre* ; aussi cet arbre n'est-il bon qu'à couper. *Banier* faisoit autant qu'il pouvoit, de l'honneur seul, le ressort de son armée ; les graces, les distinctions, disoit-il, doivent suffire aux officiers, & leur estime aux soldats. On dit que dans les derniers temps l'amour lui fit négliger ses devoirs & sa gloire ; il avoit eu d'abord une femme qu'il avoit beaucoup aimée & qui vivoit avec lui dans les camps, sa seule patrie ; il la perdit, il fut affligé, mais non pas inconsolable ; car en conduisant à Erford le convoi de sa femme, il vit par hasard une jeune princesse de Bade pour

laquelle il s'enflamma, & pour laquelle il fit des imprudences & des folies peu séantes à un si grand général; il se déroboit souvent de son armée, pour aller la voir à travers mille périls; il l'obtint enfin du marquis de Bade son père; alors sa joie éclata par des fêtes militaires, qui inspirèrent autant d'effroi au pays que ses hostilités les plus violentes; le bruit de deux cens coups de canon qui se fit entendre jusqu'à Cassel, fit croire qu'on étoit aux mains, & le peuple se mit en prière dans toutes les églises. *Banier* ne vécut que peu de mois après son mariage. *Cet engagement*, dit un auteur moderne, *étoit trop vif pour son métier & pour son âge.* Pour son métier, soit; mais pour son âge! *Banier* avoit à peine quarante ans, & il est à remarquer qu'aucun de ces grands capitaines des armées suédoises, qui ébranlèrent l'empire d'Allemagne & la puissance autrichienne dans cette guerre de trente ans, ne passa quarante ans; Gustave-Adolphe fut tué le 16 novembre 1632, à trente-huit ans; le duc de Saxe-Veimar mourut le 18 juillet 1639, à trente-six ans; le général *Banier* le 10 mai 1641, à quarante ans; ajoutons que dans ce siècle, Charles XII, roi de Suède, après tant de conquêtes, de revers & de projets, fut tué devant Frédérickshall, le 11 décembre 1718, à trente-six ans & demi. On a remarqué que le général *Banier* avoit beaucoup de ressemblance avec le roi Gustave-Adolphe dans les traits, dans la taille & dans les manières.

BANIER, (ANTOINE) (*Hist. litt. mod.*) M. de Boze rapporte une particularité remarquable de l'éducation du jeune *Banier* chez les jésuites de Clermont en Auvergne. Il avoit une grande facilité dont il abusoit, & qui lui laissoit un temps qu'il eût pu employer à des études ultérieures, mais qu'il aimoit mieux donner au jeu & aux plaisirs de son âge. Ses régens, pour l'en punir, avoient imaginé, lorsqu'ils donnoient les places, de déclarer: « qu'il avoit mérité la première, qu'il » n'auroit que la seconde ou la troisième, & quelquefois la dernière, pour les raisons que personne n'ignoroit. Il est vrai qu'alors il prenoit » cette dernière place avec une fierté qui faisoit » baisser les yeux au nouveau dictateur, & qui » souvent embarrassoit le régent même. »

C'est que le régent s'y prenoit fort mal, c'est qu'il alloit directement contre son but, c'est que sa déclaration étoit un hommage pour le jeune *Banier* & une humiliation pour l'autre, c'est que cet autre auroit dû refuser une place qu'il n'avoit pas méritée, parce qu'il ne s'agit pas d'occuper une place, mais de s'en être rendu digne; c'est que malgré l'arrêt du régent, *Banier* étoit toujours le vrai dictateur.

J'ai vu, s'il est permis d'insister sur ces détails de collège, que la philosophie ne jugera peut-être pas si dépourvus d'importance, j'ai vu un régent s'y prendre d'une autre manière pour entretenir l'émulation entre ses deux meilleurs écoliers; mais dont l'un étoit très-supérieur à l'autre. On les appelloit César & Pompée, parce que le second étoit toujours vaincu par le premier, non-seulement dans la composition pour les places, mais encore dans ces combats, source de tant d'émulation, où l'écolier, mécontent de la place qui lui est échue par le sort de la composition, peut conquérir une place plus honorable, en démontant celui qui l'occupe, c'est-à-dire, en remportant sur lui trois avantages, & où d'un côté cette ardeur de conquérir, de l'autre le désir de conserver, produisent tant d'efforts heureux. Le régent craignoit que l'inégalité des deux concurrens ne fît deux mauvais effets, celui de décourager l'un & d'inspirer à l'autre cette négligence, compagne de la sécurité; il ne vouloit pas être tout-à-fait injuste, il se permettoit seulement d'être partial, il se permettoit de fournir secrettement des secours au vaincu, & de lui rendre l'espérance, en le mettant en état de renouveller & de soutenir le combat, non pour enlever au vainqueur la victoire qu'il méritoit, mais pour la lui faire acheter. Il a depuis révélé ce stratagême à son disciple chéri, qui s'en étoit douté dans le temps, & qui ne le lui pardonnoit pas alors; mais qui dans la suite, en ayant connu le motif & ressenti l'effet, en a voué une reconnoissance éternelle à son maître.

Revenons à M. l'abbé *Banier*. Chargé après ses études de l'institution des fils de M. le président du Metz, l'étude approfondie qu'il fit avec eux des anciens Auteurs, sur-tout des poëtes, décida dans la suite de ses plus grands travaux; de-là son explication historique des fables, où l'on découvre leur origine & leur conformité avec l'histoire ancienne; de-là sa traduction & ses explications des Métamorphoses d'Ovide; de-là son corps général de Mythologie. Ce genre d'érudition paroît avoir été son objet favori & le travail principal de toute sa vie; mais il s'est permis des excursions.

Paul Lucas, pour rendre utiles les notes imparfaites & les matériaux informes qu'il avoit rapportés de ses voyages, avoit le bon esprit de les faire rédiger par des savans de profession, auxquels il ne manquoit que d'avoir vu ce que Paul Lucas avoit vu pour eux: ces savans comparoient les découvertes de Paul Lucas avec celles d'Hérodote, de Strabon, de Pausanias, de Pline; ils donnoient ainsi à ses voyages le mérite de l'érudition & de la critique: c'est ainsi que son premier voyage fut publié par M. Baudelot, le second par M. Fourmont l'aîné, le troisième par M. l'abbé *Banier*.

C'est encore ce dernier qui a donné la quatrième édition des *Mélanges d'Histoire & de Littérature* de dom Bonaventure d'Argonne, plus connu sous le nom de Vigneul Marville. Le dernier volume est entièrement de M. l'abbé *Banier*. (*Voyez* ARGONNE.)

M. l'abbé *Banier* étoit né à Dales en Auvergne, le 2 novembre 1673. Il avoit été reçu à l'acadé-

mie des belles-lettres en 1713. Il mourut le 19 novembre 1741.

BANNÈS, (DOMINIQUE) (*Hist. d'Esp.*) dominicain, grand théologien espagnol, auteur de commentaires en 2. vol. *in-fol.* sur la somme de Saint Thomas, & connu sur-tout comme confesseur de Sainte Thérèse. Il mourut en 1604 à Médina-del-Campo, âgé de 77 ans.

BANNIMUS, (*Hist. mod.*) mot de la basse latinité, qui exprime dans l'université d'Oxford l'expulsion d'un membre qui a mérité cette peine. On affichoit dans un carrefour ou autre endroit public, la sentence d'expulsion, à ce que nul n'en prétendit cause d'ignorance. (*G*)

BAR, (*Hist. mod.*) le duché de *Bar* ou le *Barrois*, a eu premièrement des ducs, qui ont fini en 1032 dans la personne de Frédéric II, ensuite des comtes jusqu'en 1354, que le comté de *Bar* fut érigé en duché. Le fameux roi de Naples & de Sicile, René d'Anjou, qui ne fut jamais roi de Naples ni de Sicile, mais qui fut duc de Lorraine du chef de sa femme, & Louis, cardinal de Bar, son oncle, lui céda son duché de Bar en 1419. De-là la réunion de la Lorraine & du *Barrois*; mais c'étoit dans la maison d'Anjou que se faisoit cette réunion; ou plutôt il n'y eut point de réunion réelle. Le roi René posséda le duché de *Bar*; mais la Lorraine resta en litige entre la maison d'Anjou, laquelle y avoit droit du chef d'Isabelle de Lorraine, fille de Charles II, duc de Lorraine, femme du roi René, & la branche de Lorraine-Vaudemont, qui prétendoit que la Lorraine étoit un fief masculin, & qu'elle suivoit la loi salique. Pour terminer ce grand procès, qui coûta du sang aux deux partis, il fallut que la Lorraine, portée dans la maison d'Anjou par Isabelle de Lorraine, fût reportée dans la maison de Lorraine par Iolande d'Anjou, petite-fille de René, qui épousa Ferri II, de la branche de Vaudemont. La réunion de ces deux états a été faite depuis à la couronne de France d'après les convenances générales de l'europe par les traités & conventions des 3 octobre 1735, 11 avril & 18 août 1736, & 18 novembre 1738, par lesquels la maison de Lorraine a cédé à la France les duchés de Lorraine & de Bar, en échange de la succession du grand duché de Toscane.

BARABALLI, (*Hist. litt. mod.*) bel homme, & mauvais poëte italien, à qui le pape Léon X trouva plaisant de conférer par jeu les honneurs du triomphe poétique, que le Tasse ne put recevoir dans la suite. On monta ce beau vieillard sur un éléphant, & on le conduisit en pompe au capitole. L'éléphant jetta le poëte par terre, le cortège se dissipa, & le triomphe tourna en risée de la part des spectateurs, & en confusion de la part du triomphateur. Au fond, cette plaisanterie pontificale, qui pouvoit aboutir à tuer ou à blesser un malheureux, n'étoit pas de bon goût. Ce qui peut nous consoler, c'est qu'elle n'est peut-être pas vraie, c'est Varillas qui la raconte. *Anecdotes de Florence.*

BARADAS. *Voyez* BARRADAS.

BARABBAS, (*Hist. sacrée.*) séditieux & meurtrier que Pilate, à la prière des Juifs, délivra préférablement à J. C. *Non hunc, sed Barabbam.*

BARACAQUE, s. m. (*Hist. mod.*) nom de secte & de religieux Japonois, dont la prière & la méditation est l'occupation continuelle. (*A. R.*)

BARAC, (*Hist. des Juifs.*) fils d'Abinoëm, fut le quatrième juge des Hébreux, qu'il gouverna pendant quarante ans: ce fut lui qui les délivra de la servitude de Jabin, roi des Chananéens. Excité par la prophétesse Debora, il leva une armée de dix mille hommes, attaqua Jabin dont il mit en pièces les troupes, commandées par Sisara. (*A. R.*)

BARACHIAS, (*Hist. sacrée.*) père du prophète Zacharie; ce nom d'ailleurs est celui de plusieurs autres Juifs, dont il est parlé dans divers livres de l'écriture.

BARANOWSKI, (BOGUSLAS) (*Hist. de Pol.*) gentilhomme polonois, né avec une ambition démesurée & des talens supérieurs; du sein de l'indigence, il voulut s'élever au trône. Jean Sobieski III étoit mort en 1696. La diète s'assembloit pour l'élection; le partage des opinions allumoit déja des querelles très-vives. Les suffrages tour-à-tour achetés, vendus, refusés, prodigués, réclamés, différoient la décision. Pendant ces troubles, les Tartares voyant la Pologne sans chef, se jettèrent sur la Podolie. L'armée de la couronne étoit sur la frontière; elle attendoit sa solde: déja le murmure, avant-coureur de la révolte, se faisoit entendre dans le camp. *Boguslas* saisit cette circonstance: « mes amis, dit-il, en s'adressant aux soldats, » la république ne daigne plus se souvenir » de ses défenseurs. Les seigneurs ne sont occu- » pés qu'à s'ouvrir un chemin au trône; & nul » d'eux ne songe que les défenseurs de ce trône, » prêts à mourir de faim, sont abandonnés à la » merci des Tartares. Croyez-moi, pénétrons dans » la Tartarie; allons chercher chez nos ennemis » la récompense que la patrie nous refuse; & re- » venons chargés de leurs dépouilles ». Ce discours si conforme à l'esprit d'indépendance, qui régnoit alors dans l'armée, fut répété dans tous les rangs; & *Boguslas*, d'une voix unanime, fut proclamé général: il conduisit les rebelles dans la Tartarie, livra au pillage les villes & les campagnes, revint en Pologne, & envoya des députés à la diète pour demander d'un ton ferme & menaçant, la paie de dix ans que la négligence des ministres avoit laissé s'accumuler. La diète occupée d'objets plus importans, fit peu d'attention à cette demande. Cependant l'armée dirigea sa marche vers la Russie, où, pendant un an, elle causa un dégât affreux, tandis que les Tartares imitoient en Pologne la fureur de ces rebelles qui s'honoroient du nom de *confédérés*. Cependant la diète les déclara ennemis de la patrie. *Boguslas* publioit des manifes-

tes pour se justifier ; mais bientôt son despotisme aigrit tous les esprits : la jalousie des autres officiers acheva de les aliéner ; le supplice d'un député qu'il fit périr pour avoir manqué d'audace à la diète, fit succéder l'horreur au mécontentement ; enfin une amnistie publiée par la république lui enleva quarante compagnies à la fois, & le reste menaça d'une désertion générale. *Boguslas* craignit alors de se voir exposé sans défense au ressentiment de la république ; il se soumit, oublia ses chimériques prétentions à la couronne, & rentra dans la foule dont il étoit sorti. (*M. DE SACY.*)

BARANZANO, (REDEMPTUS) (*Hist. litt. mod.*) barnabite Piémontois, né près de Verceil, professeur de philosophie & de mathématiques à Annecy, puis à Paris.

Notre seul motif pour tirer de l'oubli, cet homme dont on ne connoît plus ni la personne ni les écrits, est, qu'étant professeur de philosophie, il fut un des premiers qui ayent eu le courage d'abandonner la philosophie d'Aristote, vers le temps où le parlement de Paris défendoit *sous peine de mort* d'enseigner d'autre doctrine que celle de ce philosophe. Cet arrêt, dont il faut se souvenir toutes les fois qu'on est tenté ou sollicité de rendre un arrêt sur l'enseignement, est de 1624. *Baranzano* mourut en 1622, à Montargis.

BARATIER. (JEAN PHILIPPE) (*Hist. litt. mod.*) Cet enfant savant, qui a vécu de nos jours, & que Baillet n'a pu par conséquent comprendre parmi ses *enfans célèbres*, est le plus prodigieux de tous. A quatre ans, il savoit le latin & le françois, outre l'allemand, sa langue maternelle ; à six le grec, à dix l'hébreu ; il n'avoit même que neuf ans lorsqu'il donna en 1730, dans le vingt-sixième tome de la bibliothèque Germanique, une notice de la grande *Bible rabbinique* ; il n'en avoit que douze lorsqu'il publia, à Amsterdam en 1734, 2 vol. *in*-8°., l'*Itinéraire du rabbin Benjamin*, qu'il accompagna de dissertations savantes ; histoire, critique, théologie, philosophie, mathématiques, astronomie, &c. il embrassa tout. C'est le Pic de la Mirandole d'un siècle éclairé qu'on n'étonne pas aussi facilement que le siècle de Pic de la Mirandole. On peut juger de son ardeur pour les sciences, & de son activité, par le trait suivant. Il passoit par la ville de Halle à l'âge de quatorze ans, l'université de cette ville s'empressa de le recevoir maître ès-arts. Pour se montrer plus digne de cet honneur, il composa sur le champ quatorze thèses qu'il fit imprimer la nuit & qu'il soutint le lendemain.

Il fut reçu aussi à la société royale des sciences de Berlin.

D'un côté il expliquoit des médailles curieuses & difficiles, il faisoit des *recherches sur les antiquités égyptiennes* ; de l'autre, il entreprenoit d'écrire l'histoire moderne de la guerre de trente ans en Allemagne ; il traduisoit la défense de la monarchie sicilienne de M. le chancelier de Ludewig, & il y ajoutoit une histoire des démêlés de Clément XI avec les rois des deux Siciles ; Halle, 1738, *in*-8°.

Il savoit tout, mais il vivoit en Allemagne, & il ne savoit pas le droit public. Le roi de Prusse, auquel il fut présenté, (c'étoit le père de celui qui règne en 1784,) trouva d'abord cet endroit foible de *Baratier*. Son premier mot fut : *Savez-vous le droit public ?* Cette question, qui en eût embarrassé beaucoup d'autres, n'embarrassa point *Baratier*, il répondit ce qu'un savant ne répond guères en pareil cas, *non. Allez l'apprendre*, lui dit sévèrement le roi de Prusse, *ou renoncez au titre de savant. Baratier* jugea que le roi avoit raison, il étoit fier & sensible, il consacra quinze mois entiers à l'étude approfondie du droit public, & se présenta pour soutenir sur cette science, une thèse, qui mit le comble à sa gloire, mais qui lui coûta peut-être la vie, car il mourut peu de temps après, épuisé par le travail, à Halle en 1740, âgé de dix-neuf ans, huit mois & sept jours. Il étoit né dans le Margraviat de Brandebourg-Anspach, le 19 janvier 1721.

S'il est vrai, comme on l'a dit, qu'il passoit tous les jours douze heures ou au moins dix dans son lit, il est à croire qu'il y travailloit, à moins que l'excès du travail du jour ne lui rendît ce long repos nécessaire.

Il reste de lui, outre les écrits que nous avons déja indiqués, quelques ouvrages de critique ecclésiastique, qui seroient peu de nature par eux-mêmes à être recherchés, mais qui doivent l'être par l'érudition qu'ils supposent dans un enfant mort à dix-neuf ans. Les principaux de ces ouvrages sont :

Anti-Artemonius, seu initium S. Joannis ex antiquitate ecclesiasticâ adversùs Artemonium, vindicatum atque illustratum. Nuremberg, 1735, *in*-8°.

Disquisitio chronologica de successione antiquissimâ episcoporum Romanorum à Petro usque ad Victorem, &c. Utrecht, 1740.

On a aussi de *Baratier* des Lettres & des Dissertations insérées dans la Bibliothèque germanique.

La France a une raison particulière de regretter cet enfant merveilleux, qui pourroit vivre & travailler encore ; il étoit fils d'un françois réfugié, pasteur de l'église françoise de Schwobach, & ensuite de celle de Halle.

Qu'il nous soit permis d'ajouter ici une espèce de supplément aux *enfans célèbres* de Baillet, en faveur de deux jeunes gens contemporains ou presque contemporains de *Baratier*, comme lui victimes des lettres, & dont la mémoire digne d'être honorée, ne peut recevoir que de nous le tribut de regret & d'estime qui lui est due.

Le premier étant encore à l'université, y avoit vu naître cette heureuse institution des prix publics, source de tant d'émulation, elle avoit produit sur lui tout son effet, dès-lors il avoit pris pour sa devise ;

Excitantque

Exultantiaque haurit
Corda pavor pulsans laudumque arrecta cupido.

Témoin sur-tout des premiers succès de M. Thomas dans cette carrière, de ces succès garans de ceux qui l'attendoient à l'académie & dans le monde, & qui joints à une vertu sans reproche lui composent la réputation la plus désirable à laquelle un homme de lettres puisse aspirer, son jeune émule fut tourmenté du desir de l'atteindre ou de le suivre. Cependant son coup d'essai ne fut point heureux; accoutumé à des triomphes faciles sur le petit théatre qu'il remplissoit, c'est-à-dire dans son collège, il ne fut pas même nommé dans la distribution des prix publics; la seconde fois il eut un *accessit*, ce fut un présage, & il jura de le remplir: la troisième fois, étant vétéran en rhétorique, il compose pour les prix publics, & meurt dans l'intervalle de la composition à la distribution. Le jour de la cérémonie arrive, le premier nom proclamé est le sien: mais lorsqu'au lieu des fanfares & des chants d'allegresse qui appellent le premier vainqueur pour recevoir la couronne des mains du premier président du parlement, on entendit partir des gradins où s'assied toute cette intéressante jeunesse, l'espoir de la nation, ce cri lugubre: *fato functus*, on gémit, & on continua tristement la proclamation. Le premier prix dans le second genre c'étoit lui encore qui l'avoit remporté, de même dans les suivans; en un mot il avoit remporté les quatre premiers prix, & semblable à ce fameux Athlète, Arrachion, déclaré vainqueur après sa mort aux jeux olympiques, il n'avoit laissé à ses concurrens les plus heureux que de secondes palmes dans tous les genres. Lorsque M. Piat, alors syndic de l'université, qui lisoit la liste des vainqueurs, répéta pour la troisième & enfin pour la quatrième fois ce nom glorieux & infortuné, *idem Alexander-Claudius le Jau de Chamberjot*, sa voix s'altéra, ses yeux se remplirent de larmes, il déplora de si belles espérances si cruellement trompées, il fit à ce sujet un petit discours tel que le cœur l'inspire dans un pareil moment. L'assemblée entière y répondit par un gémissement douloureux. C'étoit un spectacle d'attendrissement & de désolation; la mémoire doit s'en être conservée dans l'université. Celui qui rapporte ce fait, en a été le témoin, & l'amitié le rendoit un témoin intéressé.

Si une généalogie littéraire est quelque chose, le chevalier de Chamberjot étoit arrière-petit neveu du modeste & vertueux le Nain de Tillemont, dont la famille est aujourd'hui éteinte, & du savant & fécond André Tiraqueau. Il est mort à quinze ou seize ans en 1750.

Le second avoit fait d'excellentes études, c'est-à-dire qu'il étoit en état & dans la disposition d'en commencer de sérieuses; il entroit dans le monde, mais il y portoit le goût de la retraite & du travail; il recherchoit les connoissances en tout genre; il avoit composé pour son instruction des ouvrages qui auroient pu servir à celle des autres, nommément un livre élémentaire sur l'histoire naturelle. Ces ouvrages, qui par des raisons étrangères à leur mérite, n'ont pas été imprimés, pourroient n'avoir pas mérité de l'être, sans cesser d'être des titres pour la jeunesse de leur auteur.

Mais c'étoit sur-tout à la poésie que son penchant & son talent l'appelloient, & il y portoit une sagesse & une pureté de goût fort supérieures à son âge; nous en rapporterons pour preuve une bagatelle, à la vérité; mais des bagatelles ont fait une réputation au marquis de Saint-Aulaire, & M. de Voltaire a fait connoître avantageusement le poëte Ferrand, en citant de lui un seul madrigal. Notre jeune poëte aimoit pour la première fois, c'est le temps où tous les jeunes gens se croient poëtes, & où ceux mêmes qui doivent le devenir mettent le plus d'effervescence & le moins de goût dans leurs vers. La personne qu'il aimoit lui avoit donné pour gage, à un petit jeu de société, un gland qu'elle avoit ramassé & conservé pour sa grosseur & sa beauté; il fit à ce sujet le couplet suivant, sur l'air: *de mon berger volage.*

J'ai du bois de Dodone
Le fruit mystérieux;
Zirphile me le donne;
Qu'il est cher à mes yeux!
Il sera mon oracle,
Et ses arrêts divins,
Par un nouveau miracle,
Régleront mes destins.

Nous demandons (& cela n'est peut-être pas une chose facile à obtenir) qu'on prenne cette citation dans le sens où elle est faite. Ce n'est pas un modèle, ce n'est pas un chef-d'œuvre de talent que nous prétendons offrir, mais la marque d'un goût sage, pur & antique dans un âge qui touche à l'enfance. Il nous semble que l'auteur saisit dans son sujet une idée également ingénieuse & naturelle, & qu'il fait s'y borner; qu'à cette propriété & à cette simplicité d'idée, il joint la propriété & la simplicité de l'expression. Nous voyons d'ici tous les gens de son âge gâter ce sujet, y prostituer l'esprit, accumuler les rapports forcés, & surcharger leur style d'épithètes & de petits ornemens. Ici tout est simple & précis; rien de trop. Il nous semble que celui qui faisoit ainsi à dix-sept ans, étoit destiné à bien faire tout ce qu'il feroit.

Hélas! il n'étoit destiné à rien. Il est mort à dix-neuf ans, en 1759, après un an de langueur & de souffrances, pendant lequel toute sa consolation étoit dans l'étude, qui achevoit de le tuer, & dans l'amitié, qui le pleuroit d'avance.

Il avoit aussi une sorte de généalogie littéraire: il étoit neveu, à la mode de Bretagne, du savant abbé Lebeuf, de l'académie des inscriptions & belles-lettres, & il portoit le même nom.

BARBADILLO (ALPHONSE JÉROME DE SALAS) (*Hist. litt. mod.*) auteur de quelques comédies estimées en Espagne, contribua, dit-on, à perfectionner la langue espagnole, & mérite à ce titre d'être nommé. Mort vers 1630.

BARBANÇON (MARIE DE) veuve de Jean de Barret, seigneur de Neuvy-sur-l'Allier en Bourbonnois, est au nombre des *dames illustres* d'Hilarion de Coste, & a été célébrée par M. de Thou, pour le courage avec lequel, pendant les guerres civiles en 1569, elle soutint, dans un château en Berry, un long siège contre les catholiques, & combattit en personne à la brèche, une pique à la main. Charles IX estima cette bravoure, quoique employée contre lui, & ne voulut pas qu'elle payât la rançon dont elle étoit convenue, en se rendant à la dernière extrêmité.

BARBARIGO, famille illustre de Venise, qui a produit deux doges, & plusieurs cardinaux.

BARBARO, (HERMOLAUS BARBARUS, *ou*) (*Hist. litt. mod.*) né à Venise en 1454, fut auteur à dix-huit ans, ce qui étoit rare autrefois. On a de lui des *Paraphrases sur Aristote*, une *Traduction de Dioscoride*, des éditions de *Pomponius Leta*, & de *Pline* le naturaliste. Les Vénitiens l'employèrent dans beaucoup de négociations importantes. Ambassadeur auprès d'Innocent VIII, il obtint de ce pape une grace qui empoisonna sa vie & hâta sa mort. Innocent le nomma au patriarchat d'Aquilée; mais une loi de Venise, conforme peut-être au caractère défiant & soupçonneux de son gouvernement, mais conforme aussi à la raison, défendoit à tous les ministres de la république dans les cours étrangères, de recevoir aucun présent & aucune grace des princes auprès desquels ils étoient employés, le sénat ne voulut jamais souffrir que *Barbaro* prît possession du patriarchat d'Aquilée. Zacharie, son père, en mourut de douleur. Hermolaüs lui-même n'étant ni assez patriote, ni assez désintéressé pour obéir à l'arrêt du sénat, qui lui enjoignoit de renoncer à ce patriarchat, mourut à Rome dans une espèce d'exil en 1493, à 38 ou 39 ans.

François BARBARO, son ayeul, gouverneur de Bresse, est célèbre par la belle défense de cette place contre le duc de Milan, qu'il força d'en lever le siège en 1438. On croit qu'il a lui-même célébré cette action glorieuse dans un ouvrage qui n'a été imprimé que long-temps après & que sous un autre nom, à Bresse, en 1728, *in*-4°. sous ce titre: *Evangelistæ Manelmi Vicentini commentariolum de obsidione Brixiæ anni 1438.* On sait d'ailleurs que ce François *Barbaro* n'étoit pas plus étranger aux lettres qu'aux armes; on a de lui un Traité *de re uxoriâ*, imprimé en 1639 à Amsterdam, *in*-16, & qui a été traduit en françois sous ce titre: *De l'état du mariage.*

Daniel BARBARO, arrière petit-fils de François & neveu d'Hermolaüs, fut employé comme son oncle dans les ambassades & fut coadjuteur de ce même patriarchat d'Aquilée, dont son oncle n'avoit pu obtenir la possession; on a de lui divers écrits assez estimés sur l'éloquence & sur les arts, entr'autres une *Traduction italienne de Vitruve*, avec des commentaires, Venise, 1584, *in*-4°. avec figures. Né en 1573, mort en 1670.

BARBATIUS *ou* BARDIUS PHILIPPICUS, (*Hist. Rom.*) esclave fugitif qui par la faveur d'Antoine parvint aux plus hautes dignités. Un jour qu'il rendoit la justice en public, il fut reconnu par son maître, & il étoit dans le cas d'être réclamé: c'étoit précisément le cas dont parle Horace:

Scriba quòd esset
Nihilò deterius domini jus esse.

Il prévint ce scandale, joignit son maître, lui demanda le secret & la liberté, & lui en paya magnifiquement le prix.

BARBAZAN, (ARNAULD-GUILLAUME DE) (*Hist. de Fr.*) chambellan du roi Charles VII, fut un des héros de ce règne & du précédent, & un de ceux qui contribuèrent le plus à l'expulsion des Anglois; aussi Charles VII lui avoit-il fait présent d'une épée, sur laquelle étoient gravés ces mots dont il faisoit une application ingénieuse aux Anglois:

Ut casu graviore ruant.

Il y avoit eu sous Charles VI, en 1404, un combat singulier livré à la tête des deux armées ennemies, entre *Barbazan*, champion des François, & le chevalier de l'Escale, champion des Anglois, suivis chacun de six autres champions. *Barbazan* avoit été vainqueur, ce qui arrivoit plus souvent aux chevaliers François dans les combats singuliers, que dans les grandes batailles générales qui demandent de l'ensemble & l'habitude d'une discipline exacte. Il paroît que *Barbazan* joignoit la conduite à la valeur. Sa défense de Melun contre les Anglois est estimée. Il eut, comme beaucoup d'autres chevaliers, le titre de *chevalier sans reproche*; mais Charles VII lui donne dans des lettres-patentes le titre beaucoup plus distingué de *restaurateur du royaume & de la couronne de France*: Il lui permit de porter les trois fleurs-de-lys de France sans brisure. *Barbazan* mourut en 1431 des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Belleville ou Bullegneville, près de Nancy. Assez peu de gens savent qu'il est enterré à Saint-Denys comme le connétable du Guesclin & le vicomte de Turenne, & en général ce capitaine n'est peut-être pas aussi connu qu'il a mérité de l'être.

Barbazan fut accusé d'avoir conseillé l'assassinat commis à Montereau dans la personne du duc de Bourgogne Jean, & sous ce prétexte, lorsqu'après sa belle défense de Melun il fut obligé de se rendre, à condition que tous les assiégés seroient libres, il fut retenu prisonnier par les Anglois au mépris de cette capitulation; mais plusieurs auteurs assurent que bien loin d'avoir conseillé cet attentat

nat ou d'y avoir consenti, il avoit toujours protesté hautement, que par cet assassinat on avoit perdu & déshonoré le dauphin, en voulant le servir.

BARBEAU DE LA BRUYERE, (JEAN-LOUIS) savant & estimable auteur de la *Mappe-monde historique* qui a paru en 1759, & où il fait marcher de front la géographie, la chronologie & l'histoire; il eut part aux ouvrages de M. Buache. On lui doit l'édition des *Tablettes chronologiques* de l'abbé Lenglet, 1763 & 1778; de la *Géographie moderne* de l'abbé de la Croix; des deux derniers volumes de la bibliothèque de la France du père le Long, & il ne se bornoit pas à être simplement éditeur; il y a beaucoup de choses de lui dans tous les ouvrages d'autrui qu'il a publiés. Il a traduit aussi de l'allemand la *Description de l'empire de Russie*, du baron de Stralemberg, 1757, 2 volumes in-12. Né à Paris en 1710. Mort, aussi à Paris, le 20 novembre 1781. On vantoit sa mémoire & ses connoissances bibliographiques.

BARBEAUX, abbaye sur la seine, à deux lieues de Melun, où Louis-le-Jeune est enterré, comme fondateur.

BARBERIN, (*Hist. mod. d'Italie.*) maison illustre d'Italie, connue dès le treizième siècle. François *Barberin* ou Barberino, né à Barberino en Toscane, l'an 1264, mort à Florence en 1348, est auteur d'un poëme-moral italien, imprimé à Rome en 1640, *in*-4°. avec de belles figures, & fort estimé. Il a pour titre: *Documenti d'Amore.* C'est de ce François *Barberin* que sont descendus les Barberins si célèbres dans le dix-septième siècle, nommément le pape Urbain VIII, élu en 1623. Cette maison porte d'azur, à trois abeilles d'or, marquetées de sable; ces abeilles dont l'écusson des Barberins est chargé, ont fourni à un poëte du temps une allusion heureuse aux intérêts politiques de son siècle & aux caractères des principales nations. Les François & les Espagnols étoient alors continuellement en guerre. Le poëte, pour peindre à la fois la présomption françoise, la jactance espagnole, & l'accortise italienne, fait dire au François en parlant des abeilles de *Barberin*:

Gallis mella dabunt, hispanis spicula figent.

L'Espagnol répond:

Spicula si figent, emorientur apes.

L'Italien les met d'accord:

Cunctis mella dabunt, nulli sua spicula figent,
Spicula nam princeps figere nescit apum.

LE FRANÇOIS.

« Elles donneront du miel aux François, elles » piqueront les Espagnols.

L'ESPAGNOL.

» Si elles piquent, elles mourront.

L'ITALIEN.

» Elles donneront du miel à tous, elles ne pi- » queront personne: le roi (ou la reine) des » abeilles ne sait point se servir de l'aiguillon. »

Urbain VIII mourut en 1644. C'est lui qui a donné aux cardinaux, aux électeurs ecclésiastiques & au grand-maitre de Malte le titre d'*éminence*.

Les cardinaux François & Antoine *Barberin*, ses neveux, après avoir fait nommer pour son successeur le cardinal Pamphilio, (Innocent X) se brouillèrent avec lui, & lui firent une petite guerre, connue sous le nom de *guerre des Barberins*, qui est restée ridicule dans l'opinion des hommes, comme il seroit à souhaiter, pour le bonheur du monde, qu'elles le fussent toutes: personne alors n'oseroit en entreprendre une. On brave la mort, on craint le ridicule.

Les Barberins vinrent chercher un asyle en France; le cardinal Mazarin fit donner au cardinal Antoine l'archevêché de Rheims & la grande-aumônerie de France: ils se réconcilièrent dans la suite avec le Saint-Siége. Le cardinal Antoine mourut dans son château de Nemi, à 6 lieues de Rome, le 3 août 1671, âgé de 64 ans. François, son frère aîné, mourut doyen du sacré collège le 10 décembre 1679, à 83 ans.

Un autre cardinal Antoine BARBERIN, leur oncle, frère du pape Urbain VIII, & mort le 11 septembre 1646, âgé de 77 ans, est enterré au grand couvent des capucins de Rome qu'il avoit fait bâtir; on lit sur sa tombe cette épitaphe mise par son ordre:

HIC JACET PULVIS ET CINIS.
POSTEA NIHIL.

Il faut croire que ce *nihil* se prend dans un sens d'humilité chrétienne, ou dans ce sens que Bossuet a si bien développé:

» La mort ne nous laisse pas assez de corps pour » occuper quelque place..... notre chair change » bientôt de nature: notre corps prend un autre » nom: même celui de cadavre, dit Tertullien, » parce qu'il nous montre encore quelque forme » humaine, ne lui demeure pas long-temps: il » devient un je ne sais quoi, qui n'a plus de nom » dans aucune langue; tant il est vrai que tout » meurt en lui, jusqu'à ces termes funèbres par » lesquels on exprimoit ses malheureux restes. »

BARBEROUSSE, (*Hist. mod.*) c'est le nom de deux frères, tous deux pirates & avanturiers célèbres dans le seizième siècle.

L'aîné, nommé Aruch ou Horuc, se fit roi d'Alger, battit plusieurs fois le roi de Tunis, & se rendit redoutable, même aux Espagnols; le marquis de Gomares ou Comares, gouverneur d'Oran, l'attira dans une embuscade à quelques

lieues de Tremecen. *Barberousse*, soit qu'il sût ou qu'il ignorât l'histoire de Mithridate, employa, mais sans succès, pour se tirer de ce mauvais pas, un stratagême employé autrefois avec succès par le roi de Pont, celui de faire semer sur sa route, sa vaisselle & son argent, pour retarder la course des Espagnols & avoir le temps de se sauver. Les Espagnols n'ayant point pris le change, l'atteignirent & le massacrèrent avec toute sa troupe. Ce fut en 1518.

Cheredin ou Chairadin BARBEROUSSE, lui succéda, & se fit aussi roi d'Alger; il s'empara en 1535, de Tunis, il fut la terreur de Charles-Quint, contre lequel il commanda les armées navales de Soliman II, lorsque François I se fût mis assez au-dessus des idées de son siècle pour oser faire alliance avec les Turcs. Charles-Quint eut pourtant la gloire de le battre en 1536, & de rétablir le roi de Tunis; mais l'année suivante, *Barberousse*, en paroissant seulement à la vue des côtes de la Sicile à la tête d'une flotte turque, donna tant d'inquiétude à Charles-Quint, qu'il le força de faire une trêve, pouvoir que les flottes turques n'ont plus depuis long-temps.

En 1543, *Barberousse* fit, de concert avec le comte d'Enguien, le siége de Nice. Dans cette expédition, ce pirate donna aux François une leçon dure, mais peut être utile, sur une négligence en effet inexcusable; ils faisoient la guerre dans leur pays, & ils n'avoient ni poudre, ni plomb; ils en envoyèrent demander aux Turcs, qui naturellement auroient dû compter sur eux pour ces provisions: on fit choix pour cette commission du baron de la Garde, qui avoit été ambassadeur à la Porte, & dont la personne étoit agréable aux Turcs: » Voyez, dit *Barberousse* à » ses officiers, la stupidité de ces chrétiens qui » s'engagent dans une expédition, sans auparavant » s'être assurés des instrumens de la victoire. «

Sa réponse fut un refus formel, & il ajouta, en parlant au baron de la Garde: » Si tout autre se » fût chargé à ta place d'une pareille commission, » je ne lui aurois répondu qn'en le faisant mettre » à la chaine «.

Barberousse mourut en 1547 à 80 ans, pour s'être livré à des débauches fatales même à la jeunesse.

BARBEY, (MARC LE) (*Hist. de France.*) C'est le nom d'un médecin royaliste, qui poussoit le zèle jusqu'à ne vouloir point voir de malades ligueurs: n'eut-il pas été mieux de les guérir, s'il pouvoit, de leurs maladies, & peut-être par-là même de la ligue, autre maladie du temps? Henri IV l'ennoblit en 1594 avec ses deux fils, tous deux militaires, & dont l'un avoit eu une jambe emportée d'un coup d'arquebuse au siège de Bayeux en 1589.

BARBEYRAC, (JEAN) (*Hist. lit. mod.*) né à Besiers en 1674, professeur de droit & d'histoire à Lausanne en 1710, puis de droit public & privé à Groningue en 1717, est plus connu par ses traductions de Puffendorf, de Grotius, de Cumberland, de Tillotson, & par les commentaires qui accompagnent plusieurs de ses traductions, que par les ouvrages qu'il a composés de son chef, tels que:

1°. *L'Histoire des anciens traités répandus dans les auteurs Grecs & Latins jusqu'à Charlemagne*, in-fol. deux parties, 1739.

2°. *Un Traité du jeu*, en trois volumes *in-8°*. que le livre de M. du Saulx sur cette matière fera oublier, ou dont il fera souvenir, parce qu'il en parle.

3°. *Un Traité de la morale des pères de l'églife*, peu favorable à ces pères.

Jean *Barbeyrac* est mort vers l'année 1747.

Charles BARBEYRAC, son oncle, mort en 1699, étoit un médecin célèbre de Montpellier, ami de Locke, qui lui trouvoit beaucoup de conformité avec Sydenham.

BARBIER. *Voyez* l'article de l'abbé DE LA RIVIÈRE.

BARBIER D'AUCOUR, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) né à Langres, de parens pauvres; il voulut exercer à Paris la profession d'avocat, & commencer, selon l'usage, par la plaidoierie, qui établit d'abord la réputation. Quand il se présenta pour plaider, & qu'il vit les regards des juges & ceux de toute l'assemblée fixés sur lui seul, la crainte le saisit, il se troubla, & ne put jamais continuer son plaidoyer. Une pareille avanture eût perdu sans ressource un homme sans talent, *Barbier d'Aucour* sut s'en relever, il ne parla plus en public, il écrivit, & son exemple est peut-être celui qui prouve le mieux combien les lettres peuvent être utiles à un avocat. Il eut le bonheur d'être le défenseur de l'innocence opprimée; ses mémoires pour le malheureux Lebrun, qui mourut des suites de la question, pour un crime dont il n'étoit point coupable, sont pleins d'éloquence & de sensibilité, ils méritoient que les juges y fissent plus d'attention, car quelle horreur peut égaler celle de condamner un innocent?

Les sentimens de Cléanthe sur les entretiens d'Ariste & d'*Eugène* du père Bouhours, font époque dans l'histoire de la critique littéraire; c'est pour la seconde fois qu'une excellente critique n'a pu parvenir à décréditer l'ouvrage critiqué; ce n'est pas que le livre des *Entretiens d'Ariste & d'Eugène* vaille dans son genre ce que le *Cid* vaut dans le sien, mais c'étoit un fort bon ouvrage pour le temps; on peut même encore à présent y puiser une érudition littétaire assez précieuse & d'assez bon goût; il en est de même de la *Manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit*, par le même père Bouhours; on a poussé plus loin dans la suite la métaphysique du goût; on y a mis & plus de finesse & plus de profondeur; mais le père Bouhours n'en étoit pas moins de son temps, & n'en est pas moins encore un critique respecté & digne de l'être. La critique des *Entretiens d'A-*

riste & d'Eugène, eut d'autant plus de succès ; qu'avec le mérite qu'elle a en elle-même, elle avoit celui d'attaquer un ouvrage célèbre, un auteur célèbre & un jésuite. On ignore si *les sentimens de Cléanthe* furent la cause ou l'effet de la haine réciproque de *Barbier d'Aucour* & des jésuites ; quoiqu'il en soit, ils placèrent *Barbier d'Aucour* à l'académie françoise en 1683. Il falloit que ce critique aimât la guerre, & il ne l'a pas toujours faite avec le même éclat, car il passe pour être l'auteur d'une satyre contre Racine, mauvaise & ignoble jusques dans le titre : *Apollon vendeur de Mithridate* ; il l'est encore de quelques autres écrits de même genre tant en prose qu'en vers contre les jésuites & contre d'autres. Il avoit dans les collèges & sur-tout dans ceux des jésuites un sobriquet, on l'appelloit l'avocat *Sacrus*, parce qu'il lui étoit échappé par ignorance ou par inadvertence, de dire : *sacrus est hic locus*, au lieu de *sacer*, *&c*. Ce barbarisme qui devoit le décrier dans l'université, ne devoit pas plus l'exclure de l'académie françoise que ce vers

Poles glacé, brûlant, &c.

n'a dû faire refuser le prix de poësie à l'abbé du Jarry, sur-tout après que Lucain avoit dit :

Nec polus adversi calidus *quà mergitur austri.*

A tout prendre, *Barbier d'Aucour*, par son éloquence & par son goût, étoit un digne ornement & du barreau & de l'académie. Il mourut à 53 ans en 1694. On dit que l'évêque de Noyon, Clermont-Tonnerre, qui lui succéda dans l'académie françoise, ne voulut pas faire son éloge, parce que c'étoit un bourgeois. Cet éloge existe pourtant dans le discours de réception de l'évêque de Noyon, mais on dit qu'il ne fut pas prononcé dans l'assemblée de réception, & qu'il fut ajouté après coup à l'impression, parce que l'académie l'exigea.

Barbier d'Aucour avoit été précepteur d'un fils de M. Colbert.

On a des tragédies & des opéras d'une mademoiselle BARBIER, (Marie-Anne) native d'Orléans, amie de l'abbé Pellegrin, & qui mourut en 1745.

BARBOSA, nom connu en Portugal, pour avoir été celui d'un littérateur estimé, & de plusieurs jurisconsultes célèbres des seizième & dix-septième siècles, dont un fut chancelier du royaume & un autre, avocat du roi.

BARCELONNE. (*Hist. mod.*) On croit que cette capitale de la Catalogne, fut bâtie par Amilcar Barca & qu'elle en tire son nom, qu'elle a été république & que c'est elle que Pline nomme *Faventia*. On sait qu'elle a été soumise aux Romains, puis dans le cinquième siécle aux Visigoths, dans le huitième aux Sarrasins, en 801, à Charlemagne. Elle eut ensuite ses comtes particuliers de diverses maisons ; elle passa dans la maison d'Arragon. Les habitans appellèrent le roi René, de la maison d'Anjou, qui auroit été un des plus puissans princes du monde, s'il avoit pu réaliser tous ses titres & faire valoir tous les droits qui lui furent déférés. *Barcelonne* fit partie des objets qui entrèrent dans la rivalité des maisons d'Anjou & d'Arragon, puis de France & d'Autriche. Par le traité de Crépy en 1544, François I céda *Barcelonne* à Charles-Quint. En 1640, les Catalans secouèrent le joug de l'Espagne & appellèrent les François qui furent maitres de *Barcelonne* jusqu'en 1652, qu'elle fut reprise par les Espagnols à la faveur des troubles de la France & de la défection du comte de Marsin, père du maréchal, qui passa dans le parti de l'Espagne & du grand Condé. En 1691, le comte d'Estrées bombarda *Barcelonne* le 10 août. En 1697, encore le 10 août, M. de Vendôme prit cette place après cinquante deux jours de tranchée ouverte ; mais cette même année elle fut rendue à l'Espagne par le traité de Riswick. Dans la guerre de la succession d'Espagne, *Barcelonne* fut toujours dans les intérêts de l'archiduc contre Philippe V. L'archiduc y fut reçu le 9 octobre 1705. Philippe V, ayant sous lui le maréchal de Tessé, en fit le siège en 1706, & fut obligé de le lever le 12 mai, après trente-sept jours de tranchée ouverte.

Enfin, la paix étoit conclue avec toutes les puissances, Philippe V étoit généralement reconnu pour roi d'Espagne, & *Barcelonne* ne se rendoit pas encore. Le dernier exploit de cette grande guerre, fut la prise de *Barcelonne*, que le maréchal de Berwick, acheva de soumettre le 12 septembre 1714, après onze mois de blocus, soixante-un jours de tranchée ouverte & un assaut donné le 11.

BARCLAY. (*Hist. litt. mod.*)

Il y a plusieurs hommes célèbres de ce nom, 1°. Guillaume, né à Aberdéen en Ecosse, catholique, & à qui l'intérêt de sa religion fit toujours préférer la France à la Grande-Bretagne, professeur de droit à Pont-à-Mousson, puis à Angers, mort en 1605, dans cette dernière ville. On a de lui deux traités fameux, tous deux très-contraires aux principes des Ultramontains, l'un *de potestate papæ*, imprimé à Rome en 1610, *in-8°*. & traduit en françois en 1688, dans le temps de la querelle des franchises ; l'autre *de regno & regali potestate*, Paris, 1600, *in-4°*. dédié à Henri IV, dont il défendoit la cause contre les ligueurs.

2°. Jean, fils de Guillaume & plus célèbre que son père, né à Pont-à-Mousson en 1582, pendant le séjour de son père en Lorraine. Il défendit contre le cardinal Bellarmin l'ouvrage de Guillaume, *de potestate papæ*, & son traité est intitulé : *Pietas*. Ses deux ouvrages les plus célèbres sont l'*Euphormion* & l'*Argenis*, dans lesquels il paroit s'être proposé pour modèles Apulée & Petrone. Les

meilleures éditions de l'*Euphormion* sont celles d'Elzevir, 1627, *in-12*, & de Leyde, 1674, *in-8°*. *Cum notis variorum;* celles de l'*Argenis* sont celles de Leyde, 1630, *in-12*. *Cum notis variorum*; & de Lyon, 1664 & 1669, *2 vol. in-8°*. Il y en a deux traductions françoises qu'on peut lire; l'une de l'abbé Josse, chanoine de Chartres, 1732, 3 *vol. in-12*. l'autre de M. Savin, Paris 1776, 2 *vol. in-8°*.

On a encore de *Barclay* un livre de controverse estimé, qui a pour titre : *Parænesis ad sectarios*, & un autre intitulé : *Icon animorum*, Londres 1612, *in-8°*.

Barclay, quoiqu'il eût plaidé, ainsi que son père, la cause des rois contre les papes, & qu'en conséquence quelques jésuites & quelques Ultramontains l'eussent, selon l'usage, accusé d'hérésie, fut attiré par le pape Paul V à Rome, où il mourut dans l'aisance en 1621, la même année que son adversaire Bellarmin.

3° Robert, né à Edimbourg en 1648, d'une famille illustre; nous ignorons si les deux précédens *Barclay* étoient de la même famille. Celui-ci est particulièrement célèbre par les ouvrages qu'il a publiés en faveur des Quakers dont il avoit embrassé la secte. L'un de ces ouvrages est l'exposition de leur doctrine, l'autre en est l'apologie. Nous n'ajouterons rien à ce que M. de Voltaire a écrit sur ces fanatiques paisibles & respectables dans ses quatre fameuses lettres; mais les dernières phrases de l'épître dédicatoire de *Robert Barclay*, au roi Charles II, quoiqu'elles conviennent plus particulièrement à ce prince qu'à tout autre, sont toujours bonnes à mettre sous les yeux des rois & des hommes puissans, que le faux zèle & le fanatisme tenteroient d'exciter à la persécution.

» Tu as goûté, dit *Barclay* à Charles II, fils aîné de Charles I; (trop mal corrigé par le malheur de son père & par les siens,) « tu as » goûté de la douceur & de l'amertume, de la » prospérité & de plus grands malheurs; tu as » été chassé des pays où tu règnes, tu as senti » le poids de l'oppression, & tu dois savoir combien l'oppresseur est détestable devant Dieu & » devant les hommes: que si après tant d'épreuves & de bénédictions ton cœur s'endurcissoit, » & oublioit le Dieu qui s'est souvenu de toi dans » tes disgraces, ton crime en seroit plus grand, » & ta condamnation plus terrible; au lieu donc » d'écouter les flatteurs de ta cour, écoute la » voix de ta conscience, qui ne te flattera » jamais. »

On peut mettre à côté de cette épitre l'adresse que présentèrent les mêmes Quakers à Jacques II. frère & successeur de Charles II, à son avénement. » Nous sommes venus, lui disoient-ils, témoigner notre tristesse pour la mort de notre bon » ami Charles & notre joie de te voir fait gouverneur. On nous a dit que tu n'es pas de l'é» glise anglicane, non plus que nous. Ainsi nous » espérons que tu nous accorderas la même liberté » que tu t'accordes à toi-même. »

Robert Barclay mourut en Ecosse en 1690, il avoit été élevé en France.

BARCOCHEBAS, c'est-à-dire, *fils de l'Etoile*. (*Hist. des Juifs*.) Un de ces imposteurs nés pour la ruine des peuples qui ont le malheur de les croire & de les suivre, se disoit le Messie & l'étoile prédite par Balaam, *Orietur stella ex Jacob*. Il rebâtit Jérusalem, fortifia Bitter ou Bethoron, & s'empara de plusieurs autres forteresses de la Palestine, faisant par-tout un grand massacre de Romains à titre de rebelles, & de chrétiens à titre de Juifs. On eut de la peine à le réduire, & Rufus, gouverneur de la Judée, ne put y réussir. Adrien, sous l'empire duquel arriva cette sédition, envoya contre *Barcochebas*, Julius Severus, qui plus habile ou plus heureux, força les Juifs dans Bitter après un siège de trois ans. *Barcochebas* y fut tué avec ses principaux sectateurs. On compte qu'il y eut dans cette expédition cinq cent quatre-vingt mille Juifs massacrés, sans compter ceux qui périrent de faim ou de maladie. La réduction de Bitter se rapporte à l'an 134, de J. C.

BARCOS, (MARTIN DE) neveu, par sa mère, de l'abbé de saint Cyran, du Verger de Hauranne, & son successeur dans cette abbaye en 1644, étudia la théologie à Louvain sous Jansenius, & eut lui même pour disciple un des fils de M. Arnauld d'Andilly. C'est un des saints & des docteurs du Jansénisme, & on sait que les saints de ce parti ont mieux réussi dans le monde que ceux du parti opposé, la raison en est que les premiers ont été persécutés & les seconds persécuteurs. Les écrits polémiques de M. l'abbé de *Barcos* sont oubliés pour la plupart; on sait qu'il eut part avec M. Arnauld, le docteur, au livre de *la fréquente communion*, livre qui n'a pas été heureusement combattu par celui du père Pichon. Dans la préface du livre de *la fréquente communion*, l'abbé de Barcos avoit inséré, &, dit-on, sans l'aveu de M. Arnauld, la proposition suivante :

« *Saint Pierre & Saint Paul sont deux chefs de* » *l'église romaine, qui n'en font qu'un.* »

Cette proposition fut censurée par la Sorbonne. Le père Annat fit honorer l'abbé de *Barcos* d'une lettre de cachet qui l'exiloit à Boulogne, l'abbé de *Barcos* ne jugea pas à propos de s'y rendre, il se cacha, il attendit, & quand on l'eut oublié, il revint tranquillement dans son abbaye où il mourut en 1678, âgé de 78 ans

BARDE ou BAIRD, (*Hist. littér.*) c'est ainsi qu'on nommoit les poëtes & les chantres de la guerre, parmi les Gaulois, les Bretons, les Germains, & dont nous pouvons, sans aucune crainte de confusion, réunir l'histoire avec celle des Scaldes, qui étoient proprement les poëtes de la Scandinavie.

On ne connoit pas aujourd'hui le véritable sens

du mot *baird*, parce que c'est un terme radical, qui n'a, par conséquent, point de racine, comme beaucoup d'autres monosyllabes dans le celtique & le tudesque. Il faut dire ici que c'est une absurdité très-grande de la part des étymologistes; de vouloir qu'il dérive de *Bardus*, ce phantôme de roi, qu'on fait régner dans la Gaule, en un tems où la Gaule n'obéissoit encore à aucun roi. C'est vraisemblablement par une pure conjecture, que Sulpitius, en expliquant ce vers de la Pharsale.

Plurima securi fudistis carmina Bardi.

assure que *baird* signifioit en celtique un *chantre*.

Les *bardes*, avant que d'être corrompus par l'esprit de flatterie, & avant que de s'être trop multipliés par l'amour de l'oisiveté, ont rendu de temps en temps de grands services à leur patrie, en composant des odes ou des chansons guerrières, qui répandoient le feu de l'héroïsme dans l'ame des combattans. On ne sauroit se former une meilleure idée de ces odes, qu'en les comparant à celles de Tyrtée, dont il nous reste heureusement quelques fragmens précieux, parmi les ruines de la littérature grecque. Les *bardes* n'avoient pas l'élégance & la sublimité de Tyrtée; mais ils avoient quelquefois sa force avec plus de rudesse. Et voilà à quoi il falloit s'en tenir dans le jugement qu'on a porté en Angleterre, touchant les poëmes du *barde* Ossian, fils de Fingal, que des enthousiastes ont osé placer entre Homere & Virgile, & cela dans un temps où beaucoup de savans accusoient encore les ouvrages de cet Ecossois d'avoir été supposés, soit par James Macpherson, qui les a traduits du celtique, soit par quelqu'autre. Il est vrai que ces soupçons se sont dissipés, & que les étrangers ont témoigné & témoignent encore de l'empressement à traduire ces poëmes en leur langue; nous avons même sous les yeux une traduction Allemande de l'an 1769; mais cela ne sauroit en augmenter le mérite, aux yeux de ceux qui jugent des poëtes en philosophes. Au reste, si Ossian a vécu dans le cinquième siècle de notre ère, ce qui est pour le moins aussi probable que de le faire vivre dans le troisième, il a pu être plus instruit qu'on ne le croit communément; car c'est une observation constante à l'égard des Bretons, que de tous les barbares subjugués, ils furent les premiers à prendre l'habit, les mœurs & les usages des Romains, & cela même, dit Tacite, dans la vie d'Agricola, fit une partie de leur servitude; mais cette servitude ne dura point. Si du temps de Juvenal, on trouvoit déja dans la grande Bretagne des hommes qui y prenoient des leçons de rhétorique, pourquoi ne nous seroit-il point permis de supposer aussi, qu'on y trouvoit des hommes qui prenoient des leçons de poésie?

Gallia caussidicis docuit facunda Britannos.

On est très-étonné, lorsqu'on lit dans l'histoire de la Suède, du Dannemarck, & sur-tout dans celle de l'Irlande, à quel dégré de puissance & de considération les scaldes & les *bardes* y étoient insensiblement parvenus. On leur avoit accordé beaucoup de priviléges, & ils en avoient usurpé beaucoup d'autres. Enfin, ils s'étoient excessivement multipliés. La troisième partie de toute la nation Irlandoise, dit M. Keating (*Gen. Hist. of Irland. part. II.*), s'arroge le titre de *barde*, & il se peut qu'il n'y eût point d'autre moyen pour se délivrer du tribut qu'il falloit leur payer, que de se déclarer membre de leur corps; car dans ce pays-là, ils formoient effectivement un corps, dont les chefs étoient nommés *filea* ou *allamhredan*, & en langue Cambro-Bretonne, *ben-bairdhe*, ce qui signifie à peu près mot pour mot, *docteurs en poésie*. Ces ben-bairdhe dirigeoient chacun trente *bardes*, inférieurs en qualité & en mérite, & possédoient des terres qui leur avoient été données pour prix de leurs chansons, dans des occasions éclatantes, comme les batailles & les combats, où par le pouvoir de leur enthousiasme, on n'avoit vu ni fuyards, ni poltrons, ni aucun exemple de quelque mort ignominieuse. Ces terres ou ces fiefs étoient exempts de toute espèce d'imposition, &, dans les guerres nationales, on les respectoit comme des asyles; ce qui prouve que la religion étoit plus mêlée qu'on ne le pense dans tout cela; & quoiqu'il ne soit parlé ni de culte, ni de dogme dans les poésies d'Ossian, cela n'empêche pas que les *bardes* n'aient été en quelque sorte des prêtres; aussi Ammien Marcellin (*Lib. XV.*) paroît-il les associer, au moins dans la Gaule, aux Eubages & aux Druides, dont ils portoient vraisemblablement l'habit, sur lequel on ne sauroit se former une notion plus précise, qu'en consultant les estampes de la magnifique édition de Jule César, par M. Clarke, & le monument trouvé à Paris dans l'église de Notre-Dame. On croit cependant que le *bardocucullus*, espèce de vêtement fort grossier & fort commode, étoit le plus généralement en usage parmi eux, & il en a même conservé le nom, à ce que soupçonne Picard. (*Celtopoedia liv. IV.*)

Les *bardes* de l'Irlande avoient, indépendamment de la possession des terres, dont nous venons de parler, le droit de se faire nourrir pendant six mois aux frais du public, ils alloient se loger où ils le jugeoient à propos, & mettoient les habitans à contribution dans toute l'étendue de l'île, depuis la rivière d'*Allhallou*, jusqu'à l'extrémité opposée.

On conçoit maintenant pourquoi cette espèce de rimeurs se multiplia presque à l'infini; il y avoit tant de prérogatives attachées à leur état, & cet état favorisoit tellement la paresse, qu'il n'est point surprenant que beaucoup d'hommes l'aient embrassé pour vivre sans rien faire, sinon des vers, dont la plus grande partie a dû être un

abſurde ramas de pièces indignes de voir le jour, même parmi des barbares. Cependant vers la fin du ſixième ſiècle, lorſque les abus devinrent frappans, & peut-être intolérables, les Irlandois diſputèrent à beaucoup de ces gens-là le droit qu'ils prétendoient avoir de ſe faire nourrir pendant la moitié de l'année. Les diſputes à cet égard produiſirent enfin une diſtinction entre les *bardes* auxquels on refuſa la nourriture, & ceux auxquels on ne la refuſa point : ceux-ci furent nommés *clear-henchaine*, terme qu'on ne peut rendre en françois, que par le mot de *poëtes de l'ancienne taxe*, ou *chantres de l'ancien tribut*. Par-là on corrigea le mal, autant qu'on pouvoit le corriger alors; il paroît au reſte que les *bardes* qui poſſédoient des terres, les retinrent malgré la réforme, & qu'ils ne furent pas inquiétés à ce ſujet. On croit même que des familles, encore exiſtantes aujourd'hui, comme celle de *Mac-i-Baird*, ſont deſcendues des anciens poſſeſſeurs de ces terres-là; car ce ſeroit ſe former une idée très-fauſſe des *bardes*, de croire qu'ils vivoient dans le célibat : ils ne formoient point une claſſe ſéparée abſolument du reſte de la nation. Il eſt vrai qu'ils ne combattoient pas ſouvent pour la patrie; mais ils chantoient les combats, & préparoient la veille de l'action un poëme, qu'on nommoit en celtique *brosnuha cath*, ou inſpiration militaire, & en tudeſque *begeiſterung zum kriege*. Les *bardes* donnoient eux-mêmes, avec des inſtrumens de muſique, le ton de ce chant. Et voilà proprement ce que Tacite (*de morib. German.*) appelle *barditum*. Il nous paroît étrange que des peuples aient commencé à chanter au moment qu'ils étoient ſur le point de ſe battre; mais on a retrouvé cet uſage chez tous les barbares, & ſur-tout chez les ſauvages de l'Amérique, où un jongleur ſoufle au viſage des guerriers, en commençant par le cacique, la fumée d'une pipe allumée, en leur diſant : *je vous ſoufle l'eſprit de valeur*; enſuite ils ſe mettent à chanter avec tant de force qu'ils s'étourdiſſent, & entrent en fureur, & c'eſt le dégré de cette eſpèce de fureur, qui décide du ſort de la bataille. Or, il en étoit exactement de même chez les Germains : *ſunt illis hæc quoque carmina, quorum relatu, quem* barditum *vocant, accendunt animos, futuræque pugnæ fortunam ipſo cantu augurantur; terrent enim, trepidantve, prout ſonuit acies.* Tant il eſt vrai qu'il faut, ou étourdir, ou contraindre les hommes, pour les porter à s'entre-détruire, ce qu'ils ne feroient point, s'ils conſervoient ou leur raiſon, ou leur liberté.

Lorſque l'action étoit engagée, les *bardes* avoient grand ſoin de ſe retirer en un lieu de ſûreté, d'où ils pouvoient voir le combat, & ils mettoient tout ce qu'ils avoient vu, en vers; quand un guerrier quittoit ſon rang ou ſon poſte, ſans y être forcé, ils le diffamoient par des ſatyres, dont jamais la mémoire ne ſe perdoit chez des peuples dont la guerre faiſoit preſque l'unique occupation. On trouve, à la vérité, dans Torfaeus (*Hiſt. Rerum Orcadenſium.*), qu'Olaüs, ſurnommé aſſez improprement *le ſaint*, étant ſur le point de combattre, fit poſter trois ſcaldes dans un endroit très-périlleux, d'où leur vue pouvoit s'étendre ſur les deux armées; mais en revanche, il leur donna un corps de troupes, uniquement deſtiné à les défendre, en cas que l'ennemi eût voulu les enlever. Il eſt naturel que les ſouverains & les généraux ſe ſoient intéreſſés plus que perſonne à la conſervation des poëtes qui ſe trouvoient dans leurs camps; car ces poëtes étoient ſeuls en état de faire paſſer le nom des généraux & des ſouverains à la poſtérité. On ne connoiſſoit pas encore alors les hiſtoriens, & lorſqu'on commença à écrire l'hiſtoire en Suède, en Danemarck, dans la Germanie, dans la Bretagne, dans la Gaule, il fallut bien recueillir les chanſons des *bardes*, que tant de perſonnes ſavoient par cœur; auſſi Sturleſoon les cite-t-il à chaque page, dans ſa chronique, & Saxon le grammairien, dans ſon hiſtoire. On peut être certain que chez tous les peuples du monde, on a tiré de ces eſpèces de poëmes, les cinq ou ſix premiers chapitres des annales; ainſi il ne faut pas extrêmement s'étonner de les voir remplis de fables & de fictions. Charlemagne, ſi l'on en croit Eginhard (*Vit. Car. cap. 29.*) fit former un recueil de toutes les œuvres des *bardes* Saxons; mais on ne ſait pas ce que cette collection peut être devenue, à moins que ce ne ſoit la même dans laquelle Crantz paroît avoir puiſé. En général, Charlemagne mit trop d'ardeur dans la manière dont il s'y prit pour convertir les Saxons; il eſt triſte qu'il ſe ſoit cru obligé de briſer leurs ſtatues, & de démolir leurs temples juſqu'aux fondemens; ce qui nous a privés d'un grand nombre de monumens, très-propres à éclaircir l'origine des nations germaniques; il n'y a que l'obſtination de ces peuples dans l'idolâtrie qui puiſſe excuſer une deſtruction ſemblable, qu'on ne ſauroit même pardonner à des barbares, comme les Huns & les Turcs ? Au reſte, les Saxons conſervèrent, malgré tout cela, tant de goût pour les compoſitions des *bardes*, qu'on ne put les leur faire oublier qu'en mettant auſſi la bible en vers tudeſques, & alors ils commencèrent à montrer quelque zèle pour la nouvelle doctrine, payèrent les dîmes, envoyèrent leur argent à Rome pour avoir des bulles & des indulgences, & furent enfin catholiques, juſqu'au moment où ils embraſſèrent le luthéraniſme.

Nous n'avons parlé juſqu'à préſent que des ſervices que les *bardes* ont rendus, en incitant les hommes à combattre pour la liberté, ou pour la patrie, lorſque la liberté fut attaquée par des tyrans; mais ils n'ont pas été auſſi abſolument inutiles en temps de paix; puiſqu'il y a bien de l'apparence que leurs chants ont contribué à adoucir un peu les mœurs, & à diminuer un peu la barbarie. Enfin, ce ſont eux qui ont ébauché l'homme ſocial;

cial; mais les philosophes seuls l'ont formé : car il faut savoir assigner des bornes aux prétentions toujours outrées des poëtes qui s'imaginent que sans eux il n'y auroit pas de peuple policé sur le globe.

Comme l'on a quelquefois confondu les *bardes* avec les vaciès ou les eubages, il faut, en terminant cet article, indiquer exactement en quoi ils en différoient. Les vaciès, nommés en celtique *faid*, faisoient, à la vérité, de temps en temps des vers, mais ils se mêloient aussi de prédire les évènemens d'une manière plus positive que les *bardes*, qui ne s'attribuoient que l'inspiration poétique, & les vaciès s'attribuoient l'inspiration prophétique. Ainsi, chez les Celtes, la qualité du vaciès étoit plus relevée que celle du *barde*. Tout cela a fait naître parmi les savans une question assez singulière, touchant la véritable distinction du mot *poëta* & du mot *vates*, chez les Romains. Dans ce que dom Martin a écrit sur la religion des Gaulois, on trouve que le poëte a été continuellement censé inférieur au *vates* : nous ne doutons point que cela ne soit vrai en un certain sens ; mais sous le siècle d'Auguste, ces deux termes devinrent synonimes dans l'usage ; on les employoit indistinctement, & suivant que leurs quantités se prêtoient à la mesure ou au metre du vers.

Voici ce qu'il faut dire à ce sujet : la vaticination caractérise le vates ; l'enthousiasme caractérise le poëte. Les *bardes* de la Germanie, qui célébrèrent tant la mémoire & les exploits d'Arminius ou de Hermen, n'avoient besoin que de enthousiasme : ils n'avoient pas besoin de la vaticination, puisque le sujet de leurs chants étoit une suite d'évènemens déja accomplis depuis quelques années, & dont toute la nation étoit aussi bien instruite qu'eux-mêmes pouvoient l'être ; & malgré tout cela, Lucain les confond encore avec les eubages.

Vos quoque, qui fortes animas, belloque peremptas
Laudibus in longum vates dimittitis ævum,
Plurima securi fudistis carmina, bardi.

(*D. P.*)

BARDE, s. f. (*Hist. mod.*) c'est, en vieux langage, l'armure des chevaux des anciens chevaliers & soldats qui étoient équipés de tout point ; elle étoit de fer & de cuir, & couvroit le cou, le poitrail, & les épaules du cheval ; c'est ce qu'on appelloit *equi cataphracti*. (*G*)

BARDET, (PIERRE) avocat : on a de lui un recueil d'arrêts que les avocats citent quelquefois. Mort en 1685, âgé de 94 ans.

BARDIN, (PIERRE) (*Hist. litt. mod.*) Cet auteur n'est connu ni par ses ouvrages, *le grand Chambellan de France ; Pensées morales sur l'ecclésiaste ; le Lycée*, ou *de l'Honnête homme*, ni par l'honneur qu'il eut d'être un des premiers membres dont l'académie françoise fut composée ; mais il mérite de l'être par sa mort, qui fut celle d'un ami courageux ; il se noya, en sauvant M. d'Humière dont il avoit été gouverneur. Chapelain fit son épitaphe en vers, par ordre de l'académie ; mais il ne devoit pas dire que les *vertus*, *avec Bardin*, *firent toutes naufrage*. C'étoit mal-à-propos jouer sur le mot dans un sujet noble & triste. M. l'abbé de Cerisy, qui fit l'épitaphe du même, en prose, dit beaucoup mieux :

» Arrête, passant, & pleure. Qui que tu sois, » il t'est mort un ami, si tu l'es de la science & » de la vertu «.

Bardin se noya en 1637.

BARILLON (*Hist. mod.*) C'est le nom de deux frères célèbres, l'un (évêque de Luçon) par sa sainteté, l'autre ambassadeur en Angleterre auprès de Charles II, par son talent pour les affaires. C'est à l'ambassadeur que la Fontaine adresse sa fable, intitulée : *le pouvoir des Fables*. On voit par les dépêches de *Barillon* quelle étoit alors l'influence de la France sur l'Angleterre, & ce qu'elle coûtoit à la France ; on y voit que tous les ministres de Charles II étoient pensionnaires de Louis XIV ; on y voit comment Charles marchandoit avec ce prince, tantôt une conversion à laquelle il n'étoit point déterminé, & qu'il différoit toujours sous différens prétextes, tantôt une prorogation ou une cassation du parlement, & comment les ministres de Louis XIV, tandis qu'ils donnoient de l'argent à Charles II pour le rendre indépendant de sa nation, se ménageoient des intelligences dans le parti populaire, pour tenir toujours ce prince dans l'inquiétude & son royaume dans l'agitation. Jeux communs de la politique vulgaire.

Dans un de ces marchés entre Louis XIV & Charles II, on étoit convenu de deux millions que Charles II devoit recevoir. Ses ministres lui persuadèrent de prétendre qu'il s'étoit trompé dans l'évaluation de la somme, & que par deux millions il avoit entendu deux cens mille livres sterlings, c'est-à-dire beaucoup plus du double de la somme convenue. Le stratagême étoit grossier, Charles en eut honte ; & lorsque *Barillon* vint faire des remontrances sur une si étrange variation, Charles l'interrompit dès le premier mot : » Au nom de » Dieu, dit-il, ne m'en parlez pas ; j'en suis si confus, que je ne puis plus en entendre parler. » Voyez M. le trésorier, & faites comme vous » l'entendrez avec lui, car pour moi, je suis au » désespoir quand on m'en parle «. *Barillon* insista, & représenta que c'étoit compromettre l'ambassadeur Courtin, son prédécesseur, qui avoit conclu ce marché, & auquel Louis XIV imputeroit ce mal entendu. » Il n'y a point de la faute de Courtin, répondit Charles, » c'est moi seul qui ai tort » d'avoir ignoré le rapport de la monnoie de » France à celle d'Angleterre «. En même temps il conduisoit *Barillon* à la porte de sa chambre, où il le quitta, en répétant : » Je suis si honteux » que je ne vous en puis plus parler. Voyez le tréso-

» rier, car il me fait connoître de si grands be-
» soins, & une si grande nécessité de mes affaires,
» que je ne crois pas que le roi mon frère veuille
» me laisser dans cet embarras «.

BARLAAM, (*Hist. mod.*) homme assez célèbre du quatorzième siècle, mais qui ne fut jamais trop de quel pays ni de quelle religion il vouloit être, & qui se partagea toute sa vie entre l'Orient & l'Occident. Né à Seminare dans la Calabre, il alla dans l'Orient, pour apprendre le grec, & s'y fit moine de la règle de saint Basile. Il plut à Andronic le Jeune, alors empereur de Constantinople, qui le jugea propre à d'assez grandes affaires, & qui le renvoya en Occident pour en traiter. Il ne s'agissoit pas de moins que de réunir l'église grecque avec l'église latine; mais un objet plus pressant étoit de renouveller, s'il se pouvoit, les croisades, & d'obtenir au moins des secours des princes chrétiens contre les Mahométans. C'étoit en 1339, dans le temps où Edouard III disputoit la couronne de France à Philippe de Valois, & où tous les princes chrétiens ne s'intéressoient qu'à cette grande querelle. Les lettres que *Barlaam* écrivit sur l'objet de sa mission existent, elles ont été imprimées à Ingolstad en 1604 *in*-4°. Elles ne produisirent rien. A son retour en Orient, il trouva que l'objet qui occupoit les esprits étoit une secte de Quiétistes, dont le chef étoit un moine de réputation du Mont-Athos, nommé Palamas; ces mystiques, en appuyant leur barbe sur leur poitrine & en contemplant leur nombril, voyoient la lumière du Thabor, & cette lumière étoit incréée. La grande règle seroit de ne jamais disputer contre des gens qui voient la lumière incréée; mais l'usage est qu'on dispute: *Barlaam* disputa, & s'en trouva mal, ce fut lui qui fut hérétique, les voyans étoient les plus forts, ils le firent condamner; alors l'Orient lui déplut, il le quitta, & il quitta en même-temps l'abbaye de Saint-Sauveur de Constantinople, qu'Andronic lui avoit donnée; il revint dans l'Italie, son pays natal, où Pétrarque, auquel il avoit appris le grec, eut le crédit de lui faire obtenir l'évêché de Géraci, transféré aujourd'hui à Locri, & dans lequel il mourut vers 1348. En Grèce, il avoit écrit contre l'église latine, en Italie il écrivit contre l'église grecque; il disputa sur la procession du Saint-Esprit, & la primauté du pape; ce qui a fait croire à quelques auteurs qu'il y avoit eu deux *Barlaam*; mais être contraire à soi-même, sur-tout dans des situations contraires, n'est pas une chose rare parmi les hommes.

BARLETTA *ou* BARLETTE *ou* BARLET, (GABRIEL) (*Hist. mod.*) un de ces prédicateurs ridicules du quinzième siècle, qui ont fait descendre jusqu'à l'indécence de la farce & jusqu'à la turpitude du burlesque, l'art d'annoncer aux hommes la parole de Dieu. Il y a eu plus de vingt éditions des sermons de *Barlette*. La meilleure, dit-on, est celle de Venise, 1577, deux vol. *in*-8°. On disoit de son temps: *qui nescit Barletare, nescit prædicare. Barlette* étoit dominicain.

BARLŒUS, (*Hist. litt. mod.*) C'est le nom de deux frères, dont l'un nommé Gaspard, ministre en Hollande, fut privé de ses emplois par les Gomaristes, pour avoir pris la défense d'Arminius. Par-tout de la persécution pour des opinions, & pour quelles opinions! Il professa pourtant dans la suite la philosophie à Amsterdam, où il mourut en 1648. On dit que dans sa dernière maladie, il croyoit être tantôt de verre, tantôt de beurre, ou de paille, & qu'il craignoit d'être cassé, fondu ou brûlé. On a de lui des harangues, des poésies, des lettres, & une histoire du Brésil, Amsterdam, 1647, *in-folio*.

L'autre, nommé Lambert, professeur de grec dans l'académie de Leyde, fut chargé, par les états des Provinces-Unies, de traduire en cette langue, avec Jacques Revius, pasteur à Deventer, la confession des églises réformées. Il mourut en 1655. On a de lui le *Timon* de Lucien, avec des notes, & un commentaire sur la *Théogonie d'Hésiode*.

BARMECIDES, (*Hist. Ottom.*) les *Barmécides* étoient une des plus illustres familles de l'Orient. Ils faisoient remonter leur origine jusqu'aux anciens rois de Perse. Quoique déchus de leur ancien éclat, ils tinrent toujours le second rang sous les califes de Bagdad, & ce furent eux qui firent construire à Balkh, cette superbe mosquée couverte de riches étoffes de soie, & entourée de cent soixante chapelles, où les pélerins faisoient leurs dévotions. Ceux qui avoient l'intendance de cette mosquée portoient le nom de *barmec*, parce que cette dignité, qui donnoit beaucoup de considération, étoit attachée à cette famille. Les *Barmécides* occupèrent toujours les premières charges de l'empire, & puissans sans ambition, ils n'inspirèrent jamais de défiance aux califes, qui les employèrent avec succès dans la guerre & les négociations. Yahya fut celui de cette famille qui jetta le plus grand éclat. Il exerça la charge de visir sous le calife Aroun Rashid, & fit connoître qu'il étoit également propre à combattre & à gouverner. Il eut quatre fils qui furent les héritiers de ses talens & de ses vertus; mais étant tombé dans la disgrace, ils eurent tous une fin également malheureuse. Leurs parens & leurs domestiques furent enveloppés dans leur ruine. Les peuples touchés de leurs malheurs, conservèrent un tendre souvenir de leurs services & de leurs vertus. Les historiens ont perpétué leur mémoire avec autant de soin que celle des plus grands conquérans, & le nom de *Barmécide* est toujours précieux dans l'Orient. Rashid, après s'être souillé de leur sang innocent, défendit, sur peine de la vie, de prononcer leur nom. Cette défense fit beaucoup de prévaricateurs. Un vieillard nommé *Mondir*, se rendoit tous les jours auprès de la maison qu'ils avoient habitée, pour y faire leur panégyrique. Le calife, étonné de cette audace,

se condamne à la mort : Mondir apprend son arrêt sans émotion, & il demande pour grace de parler au calife. On le fait comparoître devant son maître, qui avoit été son juge, & au lieu de chercher à le fléchir, il expose, avec une éloquence intrépide, les services que ceux de cette famille avoient rendus aux califes de Bagdat. Rashid charmé de sa générosité, lui accorda la vie, & lui fit présent d'un vase d'or. Le vieillard l'ayant reçu des mains de son maître, se prosterna, selon l'usage de l'Orient, & s'écria; *voici un nouveau bienfait que je reçois des Barmecides. Ils sont encore bienfaisans après leur mort.* Ces paroles ont passé en proverbe, pour signifier des services qui s'étendent sur la postérité. Mahomet fut le seul des enfans d'Yahia qui ne fut point enveloppé dans la ruine de sa famille, dont la proscription fut prononcée l'an 187 de l'hégire. (*T—N.*)

BARNABAS, domestique de Bagao, eunuque d'Assuérus, découvrit à Mardochée la conspiration que son maître avoit formée contre le roi, & Mardochée en fit avertir Assuérus par Esther. (*Joseph, antiq. judaiq. l. xi. c. 16.*)

BARNABÉ, (SAINT) (*Hist. sacrée.*) dont il est parlé dans les actes des apôtres, comme d'un prophète de Dieu, & d'un prédicateur de l'évangile; ce fut lui qui présenta saint Paul aux apôtres après sa conversion; il alla prêcher la foi avec lui à Antioche, à Séleucie, en Chypre, à Salamine, à Paphos. Il avoit commencé par vendre un fonds de terre, & en apporter le prix aux pieds des apôtres. (*Act. Apost. ch. 4, 9, 11, 12, 13.*)

BARNÈS, (JOSUÉ) (*Hist. litt. mod.*) professeur en langue grecque à Cambridge, a donné des éditions d'Homère, d'Euripide, d'Anacréon. Il a de plus donné de son chef l'*histoire d'Esther* en vers grecs; *la création du monde*, & *le cantique des cantiques* en vers latins, & un autre livre intitulé : *Anacréon christianus.* C'étoit un savant. Mort vers 1714.

BARNÈS est encore le nom d'une malheureuse victime de l'inquisition, qui, à la vérité, ne mourut point dans un auto-da-fé, mais dans les prisons de l'inquisition de Rome, après y avoir langui trente ans. Et quel étoit son crime ? D'avoir fait un livre intitulé : *Catholico-Romanus pacificus*, parfaitement oublié depuis long-temps, mais qui pouvoit être estimable, s'il répondoit au titre. Que de cruautés! & pourquoi?

On a de lui un traité en latin contre les équivoques, imprimé en 1625. Il fut emprisonné en 1626. Il avoit eté supérieur des bénédictins à Douay. Il se nommoit Jean.

Un autre BARNÈS, plus malheureux, nommé Robert, fut brûlé à Londres en 1540, comme luthérien.

BARNEVELDT, (JEAN D'OLDEN) (*Hist. des Provinces-Unies.*) avocat-général des états de Hollande, un des plus vertueux citoyens & des plus utiles ministres que cette république ait eus, est en même temps un des plus déplorables exemples de l'ingratitude des républiques envers ceux qui les servent le mieux; il l'est aussi de l'ingratitude des princes. C'étoit *Barneveldt* qui avoit engagé Jacques I à restituer aux Hollandois les villes de Flessingue, de la Brille, & de Ramekens, service le plus important qu'un citoyen pût rendre à sa patrie, qu'il tiroit par-là de la dépendance de l'Angleterre. *Barneveldt* avoit pris soin de l'enfance du prince Maurice, & lui avoit procuré le commandement des armées de la république de Hollande à la mort de Guillaume I son père. Il avoit donc des droits à la reconnoissance & de la république & du prince d'Orange; mais bientôt il s'apperçut que les princes d'Orange, après avoir affranchi leur patrie, aspiroient à l'asservir, & que le prince Maurice, dont l'élévation étoit en partie son ouvrage, ne mettoit plus de bornes à son ambition. La Hollande étoit alors partagée en deux sectes principales, celle des Arminiens & celle des Gomaristes, qui différoient entre eux sur les matières de la prédestination & de la grace, à-peu-près comme nos Molinistes & nos Jansénistes, les uns accordant plus au libre arbitre, les autres à la prédestination; les Gomaristes comme plus durs, & dans la doctrine & dans la conduite, durent l'emporter dans une république réformée, comme nos Molinistes durent être plus favorisés dans une monarchie. Le prince d'Orange se servit des Gomaristes pour troubler l'état & pour l'asservir; *Barneveldt* se mit à la tête des Arminiens. Si ceux-ci, ainsi que le disoit le chevalier Temple, suspect sur cette matière, comme attaché à la maison d'Orange, *étoient plutôt un parti dans l'état qu'une secte dans l'église*, c'étoit du moins le parti de la douceur, de la tolérance & de la liberté. Les Gomaristes firent condamner les Arminiens au concile de Dordrecht. Si on s'en fût tenu là, le mal n'eût pas été grand peut-être, pourvu qu'on se supportât les uns les autres. Mais les Gomaristes vouloient perdre leurs ennemis, on accusa *Barneveldt* d'avoir voulu livrer sa patrie aux Espagnols, c'étoit comme si on eût accusé Brutus de vouloir livrer Rome aux Tarquins; mais l'esprit de parti confond toutes les idées, & voit tout ce qu'il veut voir. Des commissaires Gomaristes condamnèrent *Barneveldt* à avoir la tête tranchée à soixante & douze ans, ce qui fut exécuté le 13 mai 1619.

Barneveldt laissoit deux fils, René & Guillaume; le ressentiment de la mort injuste de leur père, & le desir de la venger, les engagèrent dans une conspiration contre Maurice; elle fut découverte, Guillaume se sauva, René fut pris; sa mère demanda sa grace au prince Maurice : *Vous ne m'avez pas demandé celle de votre mari?* lui dit le prince : *Mon mari étoit innocent*, répondit-elle, *mon fils est coupable.*

BARO, (BALTHASAR) (*Hist. litt. mod.*) C'est le continuateur de l'*Astrée* du chevalier d'Urfé. Il étoit de l'académie françoise dès l'origine; il a laissé

des pièces de théâtre, on a quelque temps estimé sa *Parthénie*. Né à Valence en Dauphiné, mort en 1649.

BARON, s. m. (*Hist. mod.*) nom de dignité, homme qui a une baronie. *Baron* est un terme dont l'origine & la première signification est fort contestée. Quelques-uns veulent qu'il signifie originairement ἀνὴρ, *homme*; d'autres un *héros*, un *homme brave*; ceux-ci *libertinus*, un affranchi; ceux-là, un *grand homme*, un *homme riche*; d'autres un *vassal*. Menage le fait venir de *baro*, que nous trouvons employé dans le temps de la pureté de la langue latine, pour *vir*, homme brave, vaillant homme. De là vint, suivant cet auteur, que ceux qui avoient leur place auprès du roi dans les batailles, furent appellés *barones*, ou *les plus braves de l'armée*. Comme les princes récompensent ordinairement la bravoure & la fidélité de ceux qui les environnent, par quelques fiefs, ce mot fut ensuite employé pour désigner quelques *hommes nobles*, qui tenoient un fief immédiatement du roi. Isidore, & après lui Cambden, regarde ce terme comme un mot qui a signifié dans son origine, *un soldat mercenaire*. MM. de P. R. le font venir de βάρος, *poids* ou *autorité*. Cicéron employe le mot de *baro*, pour marquer un homme *stupide*, *brutal*. Les anciens Allemands parlent d'un *baron* comme nous d'un *vilain*; & les Italiens nomment *barone*, un gueux, un mendiant. M. de Marca fait venir *baron* du mot allemand *bar*, homme, ou homme libre : d'autres en vont chercher l'étymologie dans les langues hébraïque, gauloise, celtique : mais l'opinion la plus probable est qu'il vient de l'espagnol *varo*, homme brave, noble. C'est de-là que les femmes appellent *barons* leurs maris; de même que les princes, leurs fermiers. Dans les loix saliques, comme elles viennent des Lombards, le mot *baron* signifie un *homme* en général; & l'ancien glossaire de Philomenes traduit *baron* ἀνὴρ, *homme*.

BARON, est employé en Angleterre dans une signification plus particulière, pour signifier un *seigneur*, un *lord* ou *pair* de la dernière classe, c'est-à-dire du dégré de noblesse qui est immédiatement au-dessous des vicomtes, & au-dessus des chevaliers & des baronets.

Les *barons* sont seigneurs du parlement, pairs du royaume, & jouissent de leurs privilèges; ils ne sont pas ceints de l'épée à leur création, & n'ont eu de couronne à leurs armes que sous le règne de Charles II, qui leur accorda un cercle d'or avec six perles placées au bord.

Dans les anciennes archives, le terme de *baron* comprenoit toute la noblesse de l'Angleterre; tous les nobles s'appelloient *barons*, de quelqu'autre dignité qu'ils fussent revêtus; c'est pour cette raison que la charte du roi Edouard I, qui est une exposition de tout ce qui a rapport aux *barons* de la grande charte, finit par ces mots : *Testibus archiepiscopis, episcopis, baronibus*, &c. La grande assemblée même de la noblesse, qui est composée des ducs, des marquis, & en outre des comtes & des *barons*, est comprise sous le nom de l'*assemblée du baronage*.

On distingue les *barons par leurs anciens titres*, qui possédoient un territoire du roi, qui s'en réservoit toujours le titre en chef; & les *barons, par leur titre temporel*, qui tenoient les seigneuries, les châteaux & places, comme chefs de leur baronie, c'est-à-dire, par la grande sergenterie : en vertu de ces titres, ils étoient anciennement convoqués au parlement : mais à présent ils ne sont seigneurs lords du parlement, que quand on les y appelle par écrit.

Après la conquête, les *barons* furent distingués en grands *barons* & en petits *barons*, *majores & minores*, & il leur fut accordé d'être convoqués au parlement; les grands par une lettre immédiate du roi, les petits par une lettre générale du grand sherif ou échevin, sur le commandement du roi.

Les anciens distinguoient les grands *barons* des petits, en accordant aux premiers haute & même souveraine jurisdiction; & aux seconds une jurisdiction inférieure, & sur des matières de peu d'importance.

Les barons de l'échiquier sont des juges au nombre de quatre, auxquels est commise l'administration de la justice dans les causes d'entre le roi & ses sujets, sur les matières qui concernent l'échiquier & les revenus du roi. Ils sont appellés *barons*, parce que les *barons* du royaume étoient employés dans cet office.

Leur fonction est aussi de voir les comptes royaux; ils ont pour cette fin des auditeurs sous eux, de même que pour décider des causes qui regardent les revenus du roi, ces causes appartenant en quelque façon à l'échiquier.

Les *barons de l'échiquier* ont été jusques dans ces derniers temps des gens savans ès lois, des anciens maires, des personnages importans & éclairés ou censés tels, soit dans le clergé, soit à la cour, *majores & discretiores in regno, sive de clero essent, sive de curiâ*.

Les *barons des cinq ports* sont maitres de la chambre des communes, élûs par les cinq ports, deux pour chacun. Ceux qui ont été maires du château de Corse dans le comté de Dorset, sont nommés *barons*. Les principaux bourgeois de Londres avoient autrefois ce titre.

En France on entendoit anciennement par *barons*, tous les vassaux qui relevoient immédiatement du roi; ainsi ce mot comprenoit les ducs, les marquis, les comtes, & autres seigneurs titrés & qualifiés, comme on le peut voir dans Aimoin & dans quelques-unes de nos vieilles chroniques, où le roi haranguant les seigneurs de sa cour ou de son armée, les appelle *mes barons*. Mais maintenant on employe ce terme dans une acception beaucoup moins générale, puisqu'il ne signifie que le dégré de la noblesse, qui est immédiatement au-

dessous des ducs, des marquis, des comtes & des vicomtes, quoiqu'il y ait en France & en Allemagne d'anciens *barons* qui ne voudroient pas le céder à des nobles illustrés depuis peu, de ces divers dégrés de noblesse. Nos auteurs font aussi mention des *barons* de Bourges & d'Orléans; titres accordés à quelques-uns des principaux bourgeois de ces villes, comme à ceux de Londres; mais qui n'emportoient point avec eux de caractère de noblesse, & donnoient seulement à ces citoyens quelques prérogatives, comme de n'être pas tenus de répondre en justice sur certaines choses hors de l'enceinte des murs de leur ville. Les trois premiers *barons* de France dans la noblesse, étoient ceux de Bourbon, de Conti, de Beaujeu: mais ces baronies ont été depuis réunies à la couronne. Dans le clergé il y a des évêques, des abbés & des prieurs *barons;* soit qu'anciennement les rois leur aient accordé ce titre, soit qu'ils possèdent par leurs libéralités des baronies, ou qu'ils les tiennent en fief de la couronne. (*G*)

BARON. Il y a plusieurs personnages célèbres de ce nom: commençons par le plus utile.

1o. François BARON, né à Marseille en 1620, étant consul de France à Alep, rétablit le commerce du levant qui étoit presque entiérement ruiné. M. Colbert, pour relever de même le commerce des Indes orientales, l'envoya en 1671 à Surate, où pendant 12 ans d'administration il eut le même succès; c'étoit alors que la Fontaine écrivoit:

> La Fortune a, dit-on, des temples à Surate:
> Allons-là. Ce fut un de dire & s'embarquer.

Baron y mourut en 1683, la même année que M. Colbert. Son nom y est encore en vénération, ainsi que dans le levant; les Mahométans l'honoroient à l'égal des François. C'est lui qui avoit fourni à M. Nicole les pièces justificatives de la doctrine des églises Syriennes sur l'eucharistie, pièces qui ont été insérées dans le livre de la *Perpétuité de la foi.*

Passons au plus célèbre.

2o. Michel BARON, dit le Roscius François, élève & ami de Molière. Grimarest, dans sa vie de Molière, a rapporté des traits de l'enfance & de la jeunesse de *Baron*, que nous ne répéterons point ici. *Baron* fut, comme Molière, auteur & acteur, mais il est beaucoup plus connu comme acteur & Molière comme auteur. Le poëte Rousseau dit de *Baron* qu'*il donnoit un nouveau lustre aux beautés de Racine, & qu'il mettoit un voile sur les défauts de Pradon.* Racine donnoit des leçons aux acteurs sur l'intelligence de certains détails des rôles qu'ils jouoient dans ses pièces. *Baron* étoit le seul auquel il n'en donnât point, & qu'il abandonnât à son génie. On a retenu par tradition un principe de *Baron* sur son art, c'est que le bras, dans le geste ordinaire, ne doit point excéder la hauteur de l'œil; *mais*, ajoutoit-il, *si la passion les porte au-dessus de la tête, laissez-les faire, la passion en fait plus que les règles.*

Baron quitta le théâtre en 1691. Il y remonta au bout de 29 ans en 1720, âgé de 68 ans. C'étoit risquer beaucoup, & il l'éprouva quelquefois. Le plaisir de le revoir lui fit donner d'abord beaucoup d'applaudissemens, mais quelquefois aussi on sentoit sa décadence, & on la lui faisoit sentir. Alors *Baron*, dans son indignation, s'écrioit: *Ingrat parterre, si tu as du goût, c'est moi qui l'ai formé, & tu le tournes contre moi!*

Il y a des cas où l'art demande que l'acteur prenne un ton très-bas, mais il faut alors que la beauté de son jeu excite dans les spectateurs un redoublement d'attention, qui ôte à ce ton bas l'inconvénient le plus grand de tous, celui de n'être point entendu; personne ne savoit mieux que *Baron* les divers tons qu'il devoit prendre & ne tiroit un meilleur parti de ces tons bas; cependant un jour une voix sortie du parterre, cria: *plus haut. Baron*, fâché de se voir troublé dans un beau moment, répondit: *Et vous, plus bas.* Ce fut un grand scandale. La police s'en mêla, on obligea *Baron* à faire des excuses au parterre. Mais qu'est-ce que c'est que le parterre? Celui d'aujourd'hui n'est pas celui d'hier ni de demain. *Baron* étoit fier, une réparation lui coûtoit, mais il fallut obéir; il se présenta devant le parterre, & dit: « Messieurs, je n'ai jamais » senti avec tant d'amertume que dans ce moment » toute la bassesse de mon état..... » La phrase n'etoit au fond ni soumise ni respectueuse, mais le parterre s'en contenta, il interrompit par des applaudissemens & dispensa l'acteur de s'humilier si orgueilleusement.

Quelque idée que *Baron* eût de son état, il en avoit une bien haute de son art en général, & en particulier de son talent personnel, & il eût perdu sans doute à en avoir une moindre idée: il disoit que *tous les cent ans on pouvoit voir un Cesar, mais qu'il en falloit deux mille pour produire un Baron.* S'il eût parlé d'un conquérant vulgaire, comme pour l'être, il ne faut que de l'ambition, des troupes & du bonheur, il auroit pu avoir raison; mais César par la réunion des talens, des vertus & des vices, est l'homme le plus rare qui ait jamais paru.

Baron, non content d'être roi sur la scène, vouloit encore dans la société être homme de cour, & sur-tout homme à bonnes fortunes; on dit que les bontés de quelques grandes dames entretenoient & justifioient en lui cette vanité. M. de Voltaire nous représente *Baron* inspirant de l'amour aux plus belles femmes par les talens & les graces qu'il déployoit au théâtre:

> Telle autrefois d'une loge grillée,
> Une beauté, dont l'amour prit le cœur,
> Lorgnoit *Baron*, cet immortel acteur,
> D'un œil ardent dévoroit sa figure,

Son beau maintien, ses gestes, sa parure,
Mêloit tout bas sa voix à ses accens,
Et recevoit l'amour par tous les sens.

Les gens du monde veulent être gens à talens, les gens à talens veulent être hommes du monde, on veut être ce qu'on n'est pas, parce qu'on desire ce qu'on n'a pas. *Baron* dans la société se faisoit l'égal de tout le monde, c'est-à-dire de tous ses supérieurs; & on peut croire que cette liberté ne lui réussissoit pas toujours; il dit un jour au marquis de Biran : *M. le marquis, vos gens ont maltraité les miens, je vous en demande justice.* Le marquis lui répondit : *Mon pauvre Baron, que veux-tu que je te dise! Pourquoi as-tu des gens?* Ce n'est pourtant pas que quand un comédien a des gens, il faille pour cela les battre. Souvent plus le maître est grand, plus les domestiques méritent d'être battus. Un cocher insolent serroit de près dans la rue, du haut de son siége, un militaire à pied, pauvre & mal vêtu, celui-ci lui donna vingt coups de canne; mais il se crut perdu, lorsque, dans le maître qui parut à la portière, il reconnut M. de Turenne lui-même. M. de Turenne lui dit : *Monsieur, je suis charmé de connoître un homme qui sache faire justice de ces marauds-là; à la première insolence qu'ils feront, & cela ne tardera pas, je vous les enverrai.*

Baron mourut en 1729, âgé de 77 ans. On a de lui des pièces de théâtre, dont quelques-unes lui sont contestées, nommément l'*Andrienne*, qu'on attribue au père de la Rue, jésuite, & qui ne soutient point à la lecture l'opinion que le jeu de Sarasin & d'Armand en donnoit autrefois aux spectateurs; on ne conteste point à *Baron* la pièce de l'*Homme à bonnes fortunes*, & c'étoit à lui de la faire, ni *la Coquette*, &c.

Baron étoit fils d'un marchand d'Issoudun, nommé comme lui Michel, & qui comme lui s'étoit fait comédien: il jouoit, & avec succès, les rois & les paysans, usage qui s'est conservé au théâtre depuis lui jusqu'à Paulin, comme si on eût affecté ce contraste. Un jour faisant le rôle de dom Diègue dans le Cid, & laissant tomber son épée, comme le rôle l'exige, il la repoussa du pied avec une indignation, qui est encore dans l'esprit du rôle, il en rencontra la pointe, qui lui piqua le petit doigt; cette blessure qui ne paroissoit rien d'abord, irritée par la qualité du sang, fit de tels progrès qu'il devint nécessaire, pour lui sauver la vie, de lui couper la jambe, il aima mieux attendre doucement la mort; *il seroit beau voir*, disoit-il gaîment, *un roi de théâtre avec une jambe de bois.* Il mourut en 1655.

Baron est encore le nom de deux médecins connus, de Paris, père & fils; le premier (Hyacinthe-Théodore) mort le 29 juillet 1758, le second, (Théodore) le 10 mars 1768.

BARONET, f. m. (*Hist. mod.*) dégré d'honneur en Angleterre, qui est immédiatement au-dessous de celui de baron, & au-dessus de celui de chevalier; ils ont le pas sur tous les chevaliers, excepté sur ceux de la Jarretière.

La dignité de *baronet* se confère par patente; c'est le moindre dégré d'honneur qui soit héréditaire. Cet ordre fut fondé par Jacques I, en 1611. Deux cens *baronets* furent créés par ce prince, & fixés pour toujours à ce nombre; cependant on dit qu'ils sont aujourd'hui plus de huit cens.

On leur accorda plusieurs privilèges, pour être possédés par eux & par leurs héritiers mâles. Il leur fut permis de charger leur écu des armes d'Ulster, qui sont une main de gueules dans un champ d'argent, à condition qu'ils défendroient la province d'Ulster en Irlande, contre les rebelles qui l'incommodoient extrêmement. Pour cet effet ils furent obligés de lever & d'entretenir à leurs dépens chacun trente soldats pendant trois ans, ou de payer à la chambre, l'équivalent en argent; cette somme, à huit sols par jour pour chaque soldat, faisoit 1095 livres. Ils sont maintenant exempts de cette obligation.

Les *baronets* prennent place entr'eux suivant l'ancienneté. Selon les termes de leurs patentes, il ne peut y avoir de dégrés d'honneur établis entr'eux; il en est de même entre les *barons*.

Le titre de *sir* leur est accordé par une clause particulière, cependant ils ne sont pas faits chevaliers : mais un *baronet* & son fils aîné ayant l'âge nécessaire, peuvent l'un & l'autre solliciter l'entrée dans l'ordre de *chevalier*. (*G*)

BARONIE, f. f. (*Hist. mod.*) seigneurie ou fief de baron, soit temporel, soit spirituel. Dans ce sens *baronie* est la même chose que ce que l'on appelle *honour* en Angleterre.

Une *baronie* peut être considérée comme une seigneurie, possédée à condition de quelque service, mais en chef par le roi : elle est ce qu'on appelle autrement *grande sergenterie*.

Les *baronies* d'Angleterre dans l'origine, étoient mouvantes du roi même, chef & seigneur de tout le royaume, & elles n'étoient pas tenues immédiatement d'un autre seigneur. Par exemple, le roi donnoit à un homme l'investiture d'une grande seigneurie dans le pays, pour que celui qu'il en investissoit en jouit, lui & ses héritiers, comme la tenant du roi & de ses successeurs. Par le service de baron, il faut entendre le service de vingt chevaliers, de quarante, soixante, plus ou moins, suivant que le roi le déterminoit par l'investiture. Dans les temps qui suivirent de plus près la conquête, lorsqu'un grand seigneur, *great lord*, recevoit du roi l'investiture d'une grande seigneurie, cette seigneurie étoit appellée *baronie*; mais plus ordinairement un honneur, *honour*, comme l'*honour de Glocester*, l'*honour de Wallingford*, l'*honour de Lancaster*, l'*honour de Richemond*, & de même des autres. Il y avoit en Angleterre des *honours* désignés par des noms Normands ou par d'autres

noms étrangers, c'est-à-dire, que quelquefois ils avoient un nom Anglois, quelquefois un nom étranger; cela arrivoit quand la même personne étoit seigneur d'un *honour* en Normandie ou dans quelqu'autre province étrangère, & en même temps seigneur d'un *honour* en Angleterre; par exemple, Guillaume de Fortz, de Force ou *de Fortibus*, étoit seigneur de l'*honour d'Albemarle* en Normandie, il étoit aussi seigneur de deux *honours* en Angleterre, savoir l'*honour* de Holderness & l'*honour* de Skipton en Cravene. En Angleterre on nommoit quelquefois ces *honours* du nom Normand, l'*honour* d'Albemarle ou l'*honour* du comte d'Albemarle. De même le comte de Bretagne étoit seigneur de l'*honour* de Bretagne en France, & de celui de Richemond en Angleterre. On appelloit quelquefois l'*honour* de Richemond du nom étranger, l'*honour* de Bretagne ou l'*honour* du comte de Bretagne, non qu'Albemarle ou la Bretagne fussent en Angleterre, mais parce que la même personne étoit respectivement seigneur de chacun de ces *honours* en France, & de chacun de ces *honours* en Angleterre. Madox, *Hist. des Baronies*, &c.

Les *Baronies* qui appartiennent à des évêques, qui sont par quelques-uns dénommées *regalia*, parce qu'elles dépendent absolument de la pure libéralité du prince, ne consistent point en une seule *baronie*, mais en plusieurs; car, *tot erant baroniæ, quot majora prædia*.

Suivant Bracton, une *baronie* est un droit indivisible; c'est pourquoi s'il s'agit de partager un héritage entre co-héritiers, quoique l'on puisse diviser quelques maisons principales & les pièces de terres qui en dépendent, si néanmoins la maison principale est le chef-lieu d'un comté ou d'une *baronie*, on ne peut la morceler; en voici la raison: le partage de ces sortes de biens anéantiroit sensiblement plusieurs droits privatifs des comtés des *baronies*, ce qui tourneroit au préjudice de l'état, qui est composé de comtés & de *baronies*. (*G*)

BARONIUS, (César) (*Hist. litt. mod.*) savant cardinal, né à Sora dans le royaume de Naples, en 1538, entra dans la congrégation de l'oratoire, nouvellement fondée en Italie par saint Philippe de Neri, & ce fondateur se démit en sa faveur de la charge de supérieur général en 1593. Le pape Clement VIII, dont il étoit le confesseur, le fit en 1596 cardinal & bibliothécaire du vatican. Dans le conclave où Leon XI fut élu en 1605 après la mort de Clément VIII, *Baronius* eut plus de trente voix, & auroit pu être élu sans l'opposition des Espagnols. *Baronius* est sur-tout connu par ses *Annales ecclesiastici* qu'il voulut opposer à la compilation des centuriateurs de Magdebourg, pour venger l'église romaine des imputations de ces hérétiques. L'ouvrage de *Baronius*, quoique très-utile, contient beaucoup d'erreurs, sur-tout d'erreurs ultramontaines. Le père Pagi, cordelier, Isaac Casaubon, le cardinal Noris, M. de Tillemont, &c. en ont relevé un grand nombre, & la dernière édition de *Baronius* donnée à Luques en 1733 & années suivantes, en 28 volumes *in-folio*, joint aux annales la critique du P. Pagi, & les observations de ses autres censeurs.

Les annales de *Baronius* finissent en 1198. Il a eu pour continuateurs Rainaldi, Sponde, Bzovius, &c.

Baronius mourut en 1607.

Baronius. Théodore Agrippa d'Aubigné, dans son histoire secrete, parle d'un Gaspar *Baronius*, neveu du cardinal, & *que Dieu*, dit-il, *avoit éclairé des lumières de l'evangile*, c'est-à-dire qui s'étoit fait protestant. Cet homme, qui par la faveur de son oncle, & par son mérite personnel, avoit été admis dans la congrégation de la propagande, ayant été introduit depuis dans quelques assemblées des protestans françois, leur remit des mémoires dont la propagande l'avoit chargé, & qui contenoient les projets de la cour de Rome relativement aux protestans.

BARRADAS, *ou* Baradas, (*Hist. de France.*) C'est le nom d'un favori de Louis XIII, qui, en 1626, remplaça le comte de Chalais, & qui fut bientôt remplacé par Saint-Simon. C'étoit le cardinal de Richelieu qui donnoit au roi ces favoris, & qui les faisoit renvoyer aussi-tôt qu'ils lui devenoient suspects, ce qui ne tardoit pas d'arriver, & alors ces favoris étoient bienheureux, quand il ne leur en coûtoit pas la tête, comme à Chalais & à Cinq-Mars.

Barradas est encore le nom d'un jésuite de Lisbonne moins connu, quoique ses prédications lui aient valu le titre d'*Apôtre du Portugal*, & que ses œuvres soient imprimées en quatre vol. *in-fol.* Cologne, 1628.

BARRAULT. (Emeri Jaubert de) On joua long-temps en Espagne une espèce de comédie sur la bataille de Pavie, où l'on voyoit François I terrassé par un espagnol, qui lui mettant le pied sur la gorge, l'obligeoit à demander la vie. Henri IV se piquoit de prendre François I pour modèle, & sa cour étoit pleine de respect pour la mémoire de ce grand roi. Emeri Jaubert de *Barrault*, ambassadeur de Henri IV à la cour de Philippe II, assistant à une représentation de cette pièce, passa son épée au travers du corps de l'acteur qui insultoit ainsi à la mémoire de François I. La pièce ne fut plus représentée.

BARRE, (Joseph) (*Hist. litt. mod.*) chanoine régulier de sainte Geneviève, & chancelier de l'université de Paris, mort dans cette ville le 23 juin 1764 à 7. ans. Son ouvrage le plus connu est son *Histoire générale d'Allemagne*, 1748, 11 vol. *in-4°*. Il a fait aussi une vie du maréchal de Fabert, 1752, deux vol. *in-12*. Il y a de lui des notes dans l'édition de Van-Espen donnée en 1753, quatre volumes *in-folio*. Il donna en 1755 une

Histoire des loix & des tribunaux de justice, *in-4°*. Le plus savant peut-être de tous ses ouvrages est le premier qu'il ait fait ; il a pour titre : *Vindiciæ librorum deutero-canonicorum veteris testamenti*, 1730, *in-12*.

BARRE, (DE LA) (*Hist. litt. mod.*) C'est le nom de deux savans, dont le premier (François Poullain de la *Barre*) n'a de remarquable que d'avoir quitté une cure qu'il avoit dans le diocèse de Laon, pour aller se marier à Genève en 1690. Il a laissé quelques ouvrages qui sont restés obscurs ; entre autres un traité *de l'égalité des deux sexes* ; & un autre traité contradictoire *de l'excellence des hommes contre l'égalité des deux sexes*. Il a fait aussi un *Traité de l'éducation des Dames*, & un autre, dont le sujet comporteroit un ouvrage utile ; il a pour titre : *Rapport de la langue latine avec la langue françoise*. Mort à Genève en 1723.

Le second (Louis-François-Joseph de la *Barre*) est plus connu, comme ayant été de l'académie des inscriptions & belles-lettres. Il a fait, conjointement avec D. Banduri, aussi de la même académie, l'ouvrage intitulé : *Imperium orientale*, deux volumes *in-folio*, & un *Recueil de médailles des empereurs*, depuis Trajan *Dèce*, jusqu'au dernier *Paléologue*. Il a fait seul un volume *in-4°*. de mémoires pour servir à l'histoire de France & à celle de Bourgogne, connu sous le nom de *Journal de Charles VI*. Et il a donné des éditions du spicilège de D. Luc d'Achery, du Moréry de 1725, du *Sécrétaire de la cour*, & du *Sécrétaire du cabinet*. Né à Tournay en 1688, mort à Paris en 1738.

BARREAUX, (JACQUES VALLÉE, seigneur des) (*Hist. mod.*) connu par sa réputation de libertinage & d'irréligion, & par son sonnet dévot, si long-temps admiré, mais que M. de Voltaire ne trouve pas bon, & ne croit pas être de lui, mais de M. l'abbé de Lavau. Les liaisons de *des Barreaux* avec le poëte Théophile, leur firent tort à tous les deux. On compte que le jour du vendredi saint, *des Barreaux* voulut par bravade manger une aumelette au lard avec d'autres jeunes étourdis, & que, comme il vint à tonner pendant qu'ils étoient à table, *des Barreaux* jetta l'aumelette par la fenêtre, en disant : *voilà bien du bruit pour une aumelette au lard*, propos & action dans lesquels il y avoit bien autant de superstition que d'impiété : au reste cette historiette n'est pas fort avérée. Ce qui paroît constant, c'est que *des Barreaux* étoit un sibarite & un épicurien, qui ne vivoit que pour les plaisirs ; il s'étoit fait conseiller au parlement, pour avoir un état, parce qu'il étoit né d'une famille de robe, & il n'avoit pas trop songé que cet état imposoit des devoirs ; ayant été nommé rapporteur d'un procès qui apparemment l'ennuyoit, il en brûla les pièces, & paya la somme qui en étoit l'objet ; mais il se hâta de quitter sa charge pour se livrer entièrement à ses amis & à ses plaisirs. On lui reprocha comme un grand raffinement de molesse & de volupté, un usage aujourd'hui fort commun & devenu presque nécessaire à beaucoup de santés foibles, celui de changer de climats, selon les saisons & d'aller passer l'hyver en Provence. Il paroît que sur la fin de sa vie il renonça aux erreurs & aux liaisons de sa jeunesse, & que ses anciens amis virent ce changement avec peine, car ils firent sur lui cette épigramme :

> Des Barreaux, ce vieux débauché,
> Affecte une réforme austère :
> Il ne s'est pourtant retranché
> Que ce qu'il ne sauroit plus faire.

On dit que dans sa dévotion, il demandoit à Dieu trois choses : *Oubli pour le passé*, *indulgence pour le présent*, *miséricorde pour l'avenir*.

M. de Voltaire a dit de lui, dans l'ode sur le Fanatisme :

> Des Barreaux fut doux, juste, aimable,
> Le Dieu que son esprit coupable
> Avoit follement combattu,
> Prenant pitié de sa foiblesse,
> Lui laissa l'humaine sagesse,
> Et les ombres de la vertu.

Des Barreaux étoit né à Paris en 1602. Il mourut en 1673, à Châlons sur Saone, qui étoit, selon lui, le meilleur air de la France.

BARRES, (*Hist. mod.*) mot dont on s'est autrefois servi pour exprimer un *exercice* d'hommes armés & combattant ensemble avec de courtes épées, dans un espace fermé de barreaux ou barrières qui les séparoient des spectateurs. *Voyez* LIGE. (*G*)

BARRELIER, (JACQUES) nous ne nommons ce dominicain inconnu, que pour dire qu'ayant entrepris une histoire générale des plantes, sous le titre : *Hortus mundi* ou *orbis Botanicus*, & ayant été prévenu par la mort, ce qu'on a pu recueillir de cet ouvrage, a été publié par Antoine de Jussieu, sous ce titre : *Plantæ per Galliam, Hispaniam & Italiam observatæ, & iconibus æneis exhibitæ*, Paris 1714, *in-fol.*

BARRÊME, (FRANÇOIS) connu par son *Arithmétique*, ses *Comptes faits*, ses *Changes étrangers*, mort à Paris en 1703.

BARRETTE, f. f. (*Hist. mod. ecclés.*) bonnet que le pape donne ou envoye aux cardinaux, après leur nomination. En France, le roi donne lui-même la *barrette* aux cardinaux qui ont été faits à sa nomination. A Venise, ce sont les nobles qui la leur portent. La *barrette* étoit originairement un bonnet de toile mince, & qui s'appliquoit exactement sur les oreilles, une espèce de béguin d'enfant, qui n'étoit qu'à l'usage des papes, & ce dans la suite a été accordé aux cardinaux. (*A. R.*)

BARRI

BARRI *ou* BARRY, (PAUL DE) jésuite & même provincial de son ordre, & trop connu, grace à Pascal, qui a fait pour les mauvais théologiens ce que Boileau a fait pour les mauvais poëtes, c'est-à-dire, qui les a marqués d'un ridicule ineffaçable. Le *P. Barri* est l'auteur du *Paradis ouvert à Philagie*, de la *Pédagogie céleste*, & de beaucoup d'autres mysticités burlesques; mort à Avignon en 1661.

BARRIERE, (*Traité de la*) *en politique*, est celui qui fut conclu en 1716, entre l'empereur Charles VI & les Hollandois; il contient 29 articles: en vertu de ce traité, les Hollandois ont droit de mettre des garnisons de leurs troupes dans les villes de Namur, Tournai, Menin, Furnes, Warneton, Ypres, le fort de la Kenoque, & dans les villes de Dendermonde & de Ruremonde. La garnison doit être moitié Hollandoise & moitié Autrichienne. Ces troupes ou ceux qui les commandent en leur nom, sont obligés à prêter serment de fidélité à la maison d'Autriche, avant que d'entrer dans ces garnisons. (*A. R.*)

BARRIERE; (JEAN DE LA) (*Hist. mod.*) instituteur des Feuillans en 1587, mort le 25 avril 1600, à Rome. Il étoit François.

BARRIERE, (PIERRE) (*Hist. de Fr.*) c'est ici un de ces noms *condamnés à une renommée éternelle*; c'est un de ces foux dangereux, dont l'esprit de la ligue avoit fait des monstres. *Barriere*, avant de se déterminer à assassiner Henri IV, consulta sur ce dessein, plusieurs ecclésiastiques, non sous le sceau de la confession, dit-on, mais comme des hommes éclairés & capables de lui donner le meilleur conseil sur une affaire où la religion & l'état étoient également intéressés. Plusieurs de ces ecclésiastiques, nommément le P. Varade, recteur des jésuites de Paris, furent accusés d'avoir encouragé *Barriere* à commettre ce crime, & de lui avoir promis le paradis, s'il périssoit dans son entreprise; mais un dominicain italien, nommé *Séraphin Banchi*, lequel se trouvoit alors à Lyon, ayant aussi été consulté par *Barriere*, & ayant vainement tenté de le détourner de son projet, en fit avertir le roi par un homme de la cour, & donna même avis de son départ de Lyon, & du temps à peu-près où il devoit arriver à Paris. (Voyez *Banchi.*) *Barriere* fut arrêté en arrivant à Melun. Son supplice fut d'être tenaillé & rompu vif. Ce qui arriva le 26 août 1593. On assure que quelques mois auparavant, le jésuite Commolet avoit dit en chaire, dans l'église de saint Barthélemy: *il nous faut un Aod, fût-il moine, fût-il soldat, fût-il berger, mais il nous faut un Aod.* Tel étoit l'usage qu'on faisoit alors de l'écriture sainte & de la prédication; tel est l'usage qu'en ont toujours les fanatiques dans les troubles civils & dans les querelles de religion. Au reste *Barriere* étoit soldat; il avoit été matelot. Il étoit natif d'Orléans.

BARRILLIER, s. m. (*Hist. mod.*) nom d'un de ces anciens officiers de l'échansonnerie du roi & des princes, qui avoient soin du vin. Il en est parlé dans l'état des officiers de l'échansonnerie du tems de saint Louis, en 1261. (*A. R.*)

BARROS, (JEAN DE) (*Hist. mod.*) né à Visée en 1496, précepteur de Jean III, roi de Portugal, qui le fit trésorier des Indes. On a de lui une *histoire de l'Asie & des Indes* en quatre décades, écrite en Portugais, dont M. de Thou faisoit cas; mais tout le monde n'en pense pas si favorablement. Divers auteurs ont continué cette histoire, on l'a poussée jusqu'à la treizème décade. On en a fait une nouvelle édition à Lisbonne, 1736, 3 vol. *in-fol.* mort en 1570.

BARROW, (ISAAC) (*Hist. litt. mod.*) théologien obscur, mathématicien plus connu. Il publia des éditions d'Euclide, d'Archimede, d'Apollonius, &c. Tillotson a donné l'édition de ses œuvres en 4 vol. *in-fol.* il fut le maitre de mathématiques de Newton; il ébaucha, dit-on, le calcul des infiniment-petits. Né à Londres en 1630, mort en 1677.

BARSABAS, (JOSEPH) (*Hist. sainte*) surnommé *le Juste*, un des disciples de J. C., proposé avec Saint-Matthias pour remplacer Judas parmi les apôtres, (*act. des apôt. c. 2.*) Il est encore parlé, dans le chapitre 15, d'un autre *Barsabas*, nommé *Jude*, envoyé, avec Silas, pour porter à Antioche la lettre du concile de Jérusalem, aux églises des Gentils.

BARTAS, (GUILLAUME DE SALLUSTE DU) (*Hist. litt. mod.*) personne ne sait qu'il fut envoyé par Henri IV en Angleterre, en Ecosse, en Danemarck, & qu'il étoit capitaine de cavalerie, & tout le monde sait que c'est un poëte françois du seizième siècle, qui dans son temps a eu de la réputation, & qui n'en a plus. *La Semaine de du Bartas* est célèbre, mais quant au titre seulement; on n'en a pas retenu un vers, & on en pourroit citer plusieurs d'aussi ridicules que ceux du poëme de *la Magdeleine*, & qui n'ont pas comme ceux du poëme de *la Magdeleine* ce ridicule heureux & piquant qui sauve de l'insipidité. Il s'est fait de *la Semaine de du Bartas*, plus de trente éditions en cinq ou six ans. L'histoire des succès littéraires & des révolutions du goût, n'est pas moins étonnante que celle des révolutions politiques. *Du Bartas* mourut en 1590, âgé de 46 ans, ayant vu & chanté la bataille d'Ivri, qui se donna le 14 mars de cette année.

BARTH *ou* BART, (JEAN) (*Hist. de Fr.*) fameux marin, qui par ses exploits, parvint de l'état de simple pêcheur, au grade de chef d'escadre. L'audace & l'intrépidité caractérisent toutes ses actions; il sortoit des ports bloqués, passoit au travers des flottes ennemies & les battoit toujours avec des forces inférieures, chacun de ses coups de main étoit un triomphe de la valeur & de la bonne conduite sur la force & le nombre,

il enlevoit les convois ennemis, il reprenoit ceux qui avoient été enlevés aux François, étoit sans cesse en action, se trouvoit toujours à point nommé par-tout où il pouvoit être nécessaire ou utile; la France n'avoit point de marin que les ennemis craignissent tant de rencontrer, & qu'ils rencontrassent si souvent. On voulut à la cour voir cet homme utile; mais un homme qui ne sait qu'être utile, n'est pas fort agréable à la cour. Le chevalier de Forbin l'y amena en 1691; *Jean Barth* se sentoit de sa première éducation, il ne savoit ni lire ni écrire, que son nom; il avoit le ton, les manières, le langage d'un pêcheur & d'un matelot. On disoit à la cour: *allons voir l'ours*. Il y parut, dit-on, avec un habit de drap d'or, doublé de drap d'argent, jusqu'à la culotte, ce qu'il eut soin de faire remarquer à Louis XIV & à toute sa cour, parce qu'il savoit qu'on le taxoit d'avarice, & qu'il crut démentir ce reproche par ce trait de magnificence. L'abbé Ladvocat cite pour garant de cette anecdote, M. de Ligny, un des gendres de *Jean Barth*. Au reste, ce mélange de manières ridicules, de mœurs demi-sauvages, d'exploits brillans & de services signalés, ne le rendoit que plus digne d'attention, & l'*ours* excitoit beaucoup de curiosité. *Jean Barth* fut anobli en 1694; personne ne l'avoit mieux mérité: ce fut dans la guerre de 1672, & sur-tout dans celle de 1688, que *Jean Barth* acquit & mérita toute sa gloire. Il mourut âgé de 51 ans, le 27 avril 1702, & la marine françoise se ressentit de sa perte dans la grande guerre de la succession d'Espagne. Il est enterré à Dunkerque, sa patrie. On a sa vie imprimée en un volume *in-12*.

BARTHE, (Paul de la) Voyez *Thermes*.

BARTHELEMI, (Saint) (*Hist. sainte*) un des douze apôtres; c'est tout ce qu'on en fait. Eusebe dit qu'il prêcha l'évangile dans les Indes: n'étoit-ce pas l'Éthiopie?

Usque coloratis amnis devexus ab Indis.

On dit qu'il fût écorché vif en Arménie; c'est une tradition populaire sans fondement.

Barthelemi des Martirs, dominicain, précepteur de dom Antoine, prieur de Crato, né à Lisbonne en 1514, fut fait archevêque de Brague en 1559. Il s'en démit dans la suite, & sorti du cloître, il rentra dans le cloître, où il mourut en 1590. Ce sont les plus dignes d'être évêques, qui redoutent le plus de l'être; tant que *Barthelemi* le fut, il disoit que sa vie n'étoit pas à lui, mais à son troupeau, & cette maxime étoit la règle de sa conduite. « *Je suis*, disoit-il encore, *le premier médecin de 1400 hôpitaux; ce sont les paroisses de mon diocèse.* » Beau mot, soit qu'on l'entende au spirituel ou au temporel. *Barthelemi des Martirs* se distingua au concile de Trente, par sa doctrine, & sur-tout par son ardeur à solliciter la réforme du clergé. Un jour on agitoit devant lui la question, si les cardinaux devoient être compris dans la réforme proposée; quelques prélats trop respectueux disoient, *que les très-illustres cardinaux*, (ils n'avoient point encore le titre d'*éminence*) n'avoient pas besoin de réforme. *Oh!* reprit l'archevêque de Brague, *les très-illustres cardinaux ont sur-tout besoin d'une très-illustre réforme.* Ce vertueux & courageux prélat étoit l'ami particulier de Saint-Charles Borromée. Ses ouvrages ont été recueillis en 1744, à Rome, en deux volumes *in-folio*; on fait cas sur-tout, de son traité intitulé: *Stimulus Pastorum*. M. le Maitre de Sacy a écrit la vie de *Barthelemi des Martirs*. Tous ceux que Messieurs de Port-Royal ont célébrés ou décriés dans leurs ouvrages, sont restés fameux en bonne ou en mauvaise part. Ces auteurs-là gravoient pour la postérité.

BARTHIUS, (Gaspard) (*Hist. litt. mod.*) né à Custrin en 1587, mort à Leipsick en 1658. Il étoit un peu du nombre de ces savans à qui M. de Voltaire fait dire dans *le Temple du goût*.

Le goût n'est rien : nous avons l'habitude
De rédiger au long, de point en point,
Ce qu'on pensa; mais nous ne pensons point.

Beaucoup moins étonnant que Baratier, il mérita cependant une place parmi les enfans précoces. A douze ans il avoit traduit les pseaumes en vers latins; à seize, il étoit auteur d'une *Dissertation* estimée & pour l'érudition & pour la critique, sur la manière de lire les auteurs latins, tant anciens que modernes. On fait cas des recherches contenues dans son gros livre intitulé: *Adversaria*. On a de lui des *Commentaires* sur Stace & sur Claudien. Il a traduit en latin, avec décence, des morceaux de l'Arétin.

BARTHOLE, un des plus grands noms dans la jurisprudence Romaine, né à Sasso-Ferrato, dans la Marche d'Ancone, en 1313, mort à Pérouse, en 1355 ou 1356. Ses œuvres sont en 10 volumes *in-folio*.

BARTHOLIN. C'est le nom de trois médecins danois du dix-septième siècle, père, fils & petit-fils, & d'un jurisconsulte, frère de ce dernier, qui tous ont fait des ouvrages. Le fils du premier & le père des deux derniers, a fait un traité *de usu flagrorum in re venereá*, Francfort, 1670, in-8. Le jurisconsulte a beaucoup écrit sur les Lombards & sur les Danois; *de Holgero dano; de Longobardis, de origine equestris ordinis Daneborgici; antiquitates Danicæ*.

BARTOLI, (Daniel) jésuite Italien, & dont tous les ouvrages sont en italien, a fait une histoire de sa compagnie en 6 vol. *in-fol.* qui a été traduite en latin par le P. Giannini. L'original a été imprimé à Rome, en 1650. & années suivantes; la traduction à Lyon, en 1666, & années suivantes.

BARTON, (Élisabeth) (*Hist. d'Angl.*) cette fille eut raison d'être indignée de l'injustice

de Henri VIII envers Catherine d'Arragon; mais elle eut tort d'avoir des visions & de faire des prophéties ; elle eut tort sur tout d'annoncer la mort à Henri VIII, s'il épousoit Anne de Boulen, & Henri VIII eut beaucoup plus de tort de la faire mourir elle-même, parce que des foux ne sont pas des criminels : morte en 1534.

BARUCH, (*Hist. sainte*) prophète, disciple, secrétaire & successeur de Jérémie. On sait quelle étoit l'admiration de la Fontaine pour l'éloquence de ce prophète, que Racine lui avoit fait lire. Racine vraisemblablement ne l'admiroit pas moins; il en a traduit plusieurs morceaux dans *Athalie* & dans les cœurs d'*Esther*.

> Ton Dieu n'est plus irrité.
> Réjouis-toi, Sion, & sors de la poussière,
> Quitte les vêtemens de ta captivité,
> Et reprends ta splendeur première.
>
> Baruch. *chap.* 5, *vers.* 1 & 2.

> Quelle Jérusalem nouvelle
> Sort du fond du désert, brillante de clartés,
> Et porte sur le front une marque immortelle?
> Peuples de la terre, chantés.
> Jérusalem renait plus charmante & plus belle.
> D'où lui viennent de tous côtés
> Ces enfans qu'en son sein elle n'a point portés?
> Lève, Jérusalem, lève ta tête altière.
>
> *Ibid. vers.* 3 & 5.

> Moi! je pourrois trahir le Dieu que j'aime!
> J'adorerois un Dieu sans force & sans vertu,
> Reste d'un tronc par les vents abbatu
> Qui ne peut se sauver lui-même!

> Dieux impuissans, dieux sourds, tous ceux qui vous implorent
> Ne seront jamais entendus.
> Que les démons, & ceux qui les adorent
> Soient à jamais détruits & confondus.
>
> *Chap.* 6.

BASCHI *ou* BACHI, s. m. (*Hist. mod.*) chez les Turcs, joint à un mot qui le précède, signifie le *chef* ou le premier d'un corps d'officiers du serrail. Ainsi *bogangi bachi* signifie le chef des fauconniers, & *bostangi bachi* le chef des jardiniers, ou sur-intendant des jardins du grand seigneur. (*A. R.*)

Baschi-capou-oglani, nom qu'on donne à l'eunuque qui commande aux portiers de l'appartement des sultanes; *baschi* signifiant chef, *capou*, porte, & *oglan*, officier ou valet, RICAUT, *de l'empire Ottoman.* (*G*)

BASCHI, (MATTHIEU) (*Hist. mod.*) fondateur des capucins. Il étoit frère mineur ou cordelier au couvent de Monte-Falconi. Saint-François lui apparut avec son véritable habit, tel qu'il l'avoit porté vivant; le lendemain *Baschi* se présenta devant le pape avec le véritable habit de Saint-François. Ce pape, qui étoit Clément VII, & qui devoit avoir d'autres affaires, donna pourtant une assez grande attention à celle-ci. Les cordeliers, qui prétendoient bien avoir toujours porté l'habit de Saint-François, mirent *Baschi* en prison; mais il se sauva, & fut élu général par ceux qui voulurent embrasser sa réforme, elle fut approuvée par Clément VII, en 1528; mais l'opposition des cordeliers prolongea la querelle, qui continua long-temps après la mort de *Baschi*, arrivée à Venise en 1552. Le pape Paul V décida, en 1608, que les capucins étoient véritablement frères-mineurs, *quoiqu'ils n'eussent point été établis du temps de Saint François.* Ces derniers mots rallumèrent plus que jamais la querelle, que le pape Urbain VIII termina enfin en 1627, par une bulle qui donne aux capucins le titre *de vrais enfans de Saint François.* Il y a eu depuis les capucins, des récollets & des picpus. Ils sont tous franciscains, avec la différence connue de *barbe sans pièce, pièce sans barbe, barbe & pièce, ni barbe ni pièce.* De plus, le pape Clément XIV, (Ganganelli) qui avoit été cordelier, a changé l'habit des cordeliers, sous prétexte de le rappeller à la forme originaire. Lequel de tous ces habits étoit celui de Saint-François? qui le sait? & qu'importe? il s'agit d'imiter sa vertu, & non de porter son habit.

> *Quid? si quis vultu torvo ferus, ac pede nudo,*
> *Exiguæque togæ simulet textore Catonem,*
> *Virtutemne repræsentet moresque Catonis?*

Revenons aux capucins. Leur utilité ecclésiastique & monastique n'est pas de notre ressort; mais une justice que nous ne devons pas leur refuser, c'est que, par-tout où ils sont établis, ils se rendent de la plus grande utilité dans les incendies, par les secours qu'il y portent avec autant de zèle que de courage, & que plusieurs d'entr'eux ont mérité la couronne civique, en exposant leur vie dans ces occasions, pour sauver la vie & la fortune des citoyens; combien de gens qui osent les appeller inutiles, n'auroient pas ce genre d'utilité-là!

BASILE, (*Hist. du Bas-Empire*) c'est le nom de deux empereurs d'Orient, tous deux réputés de bons & de grands princes.

Le premier nommé *Basile le Macédonien*, de simple soldat, échappé des fers des Bulgares, avec une besace & un bâton, devint empereur de Constantinople. Il avoit le talent de dresser des chevaux, & ce talent le conduisit à l'empire; il plut à l'empereur Michel, qui le fit son premier écuyer, ce qui étoit juste, puisqu'il se connoissoit en chevaux; il le fit ensuite grand chambellan, ce qui n'étoit plus qu'une affaire de faveur; enfin il l'associa à l'empire, après que *Basile* eut assassiné Bardas, beau-frère de l'empereur, qu'il regardoit comme un obstacle à son élévation. Michel s'étant ensuite dégoûté de *Basile*, parce qu'il lui

BAS

donnoit d'assez bons conseils sur sa conduite, qui étoit assez mauvaise, voulut le faire mourir; *Basile* le prévint, & fut par-là seul empereur en 867. C'étoit le temps où se formoit le schisme d'Orient. *Basile* fut d'abord contraire au schismatique Photius, & favorable au patriarche Ignace; mais Photius le séduisit, en lui dressant une généalogie, qui le faisoit descendre de parens illustres; *Basile* le rétablit sur le trône patriarchal. C'est sous l'empire de *Basile le Macédonien*, que les Russes embrassèrent le Christianisme & la doctrine de l'église Grecque. Il mourut en 886.

BASILE II, réputé encore plus grand & meilleur, ayant fait un nombre considérable de prisonniers sur les Bulgares, leur fit crever à tous les deux yeux, excepté à chaque centieme, auxquels il laissa un œil pour qu'ils pussent conduire leurs compagnons à leur roi, que ce spectacle fit mourir de douleur. *Basile* régna 50 ans, & mourut en 1025. Il étoit né en 956. Il étoit fils de l'empereur Romain le jeune, & fut successeur de Zimiscès, en 976.

BASILE, (SAINT) surnommé *le Grand*, un des pères Grecs, évêque de Césarée en Cappadoce, où il étoit né, en 329. L'histoire de ses travaux apostoliques appartient à l'histoire de l'église; mais nous pouvons nous arrêter un moment à considérer en lui l'homme célèbre, qui appartient à l'histoire générale. Il fut l'ami de Saint-Grégoire de Nazianze. Cette amitié, qui les honora tous deux, étoit née dans les écoles des philosophes à Athènes, & se nourrit dans la retraite où ils vécurent long-temps ensemble. C'est-là que *Saint-Basile* écrivit, soit à Saint-Grégoire de Nazianze, lorsqu'il étoit absent, soit à plusieurs autres, des lettres & des conseils sur la vie solitaire, d'où la plupart des religieux ont tiré leur règle, & où les fondateurs des monastères de l'occident même ont puisé divers points de leurs constitutions. *Basile* ayant été tiré de son désert en 369, pour monter sur le siége de Césarée, l'empereur Valens voulut l'attirer à l'arianisme, & lui envoya dans cette vue, Modeste, préfet d'Orient, qui employa tour-à-tour, & sans succès, les promesses & les menaces. La fermeté des réponses de *Basile* le déconcerta. « Je n'ai jamais rencontré personne, » lui dit il, qui m'ait osé parler avec cette hardiesse. » *Peut-être*, répondit tranquilement *Basile*, *n'avez-vous jamais rencontré d'évêque. Saint-Basile* mourut en 379. Dom Garnier & dom Prudent, bénédictins, ont donné (en 1721 & années suivantes) une très-belle édition de ses œuvres en 3 volumes *in-folio*, avec une version latine.

Il y a un autre *Saint-Basile*, évêque de Seleucie en Isaurie, qui fut déposé en 451, dans le concile général de Chalcédoine, pour avoir souscrit le faux concile d'Ephèse en faveur d'Eutichès; il rentra dans la communion de l'église: il est reconnu pour saint, & ses homélies sont dans la bibliothèque des pères.

BASIN *ou* BAZIN. Voyez BEZONS.

BASNAGE. (*Hist. litt. mod.*) Le nom de *Basnage* est célèbre dans la controverse & dans les lettres. Pour ne parler que de ceux qui ont le plus illustré ce nom, nous nous bornons:

1°. A Henri BASNAGE DU FRAQUENAI, avocat à Rouen, auteur d'un *Commentaire*, très-consulté & très-cité, *sur la coutume de Normandie*, & d'un *Traité des hypothèques*. Né le 16 octobre 1615, mort le 20 octobre 1695.

2°. A ses deux fils; savoir: Jacques BASNAGE DE BEAUVAL, auteur d'une *Histoire de l'église*, histoire protestante, mais dont les catholiques même font cas; d'une *Histoire des Juifs*, aussi estimée, & de plusieurs autres ouvrages, tels que *la République des Hébreux; les Antiquités Judaïques; les Annales des Provinces-Unies, depuis la paix de Munster;* l'*Histoire de l'ancien & du nouveau testament*, &c. 2°, Henri BASNAGE DE BEAUVAL, auteur de l'*Histoire des ouvrages des savans*, qui sert comme de suite aux *Nouvelles de la république des lettres* de Bayle. Il avoit fait en 1684 un *Traité de la tolérance*, ouvrage convenable au temps, & qui n'empêcha pas que l'année suivante, il ne fût obligé de s'expatrier pour cause de religion.

Henri mourut à la Haye en 1710. Mais Jacques vivoit encore lorsqu'en 1716 ou 1717, l'abbé du Bois, depuis cardinal, vint négocier en Hollande. Jacques *Basnage*, quoique très-attaché à sa religion, pour laquelle il ne cessa d'écrire toute sa vie, aimoit toujours sa patrie qui l'avoit rejetté, & M. le Régent chargea l'abbé du Bois de se conduire en tout par les avis de Jacques *Basnage* qui par les services qu'il rendit en cette occasion à la France, obtint la restitution des biens que sa famille y avoit laissés, lorsque la révocation de l'édit de Nantes l'avoit obligée d'en sortir. Il mourut en 1723. Il étoit né à Rouen en 1653, & son frère en 1656.

Leur ayeul, Benjamin *Basnage*, étoit considéré dans sa communion, ainsi que Samuel *Basnage* de Flottemanville, son petit-fils, & leur cousin-germain, auteur de quelques ouvrages de controverse & d'une critique des annales de Baronius.

BASSELIN, (OLIVIER) (*Hist. litt. mod.*) Cet homme, qui étoit un simple foulon de la petite ville de Vire en Normandie, passe pour l'inventeur du vaudeville, sorte de chanson, appelée autrefois *vau de vire*, parce qu'on s'assembloit dans le vau ou dans la vallée de Vire pour les chanter en dansant, & *Basselin* étoit l'auteur de ces chansons.

BASSELIN, (ROBERT) est aussi le nom d'un professeur de philosophie au collège de Grassins, qui, vers le milieu de ce siècle-ci, (le dix-huitième) prétendit avoir trouvé la quadrature du cercle, & qui est presque le seul exemple d'un homme entendant la question qui ait prétendu avoir fait cette découverte. Il le persuada même à quelques-uns de ses confrères, nommément à un autre professeur de philosophie, au collège de Mon-

nigu, nommé Moreau, qui fit des vers latins à sa louange sur cette découverte.

BASSI. *Voyez* POLITIEN.

BASSOMPIERRE, (FRANÇOIS DE) (*Hist. de Fr.*) l'un des hommes les plus brillans & les plus aimables des règnes de Henri IV & de Louis XIII, colonel-général des suisses, & maréchal de France, naquit en Lorraine, l'an 1579, d'une ancienne & illustre maison. S'étant attaché à la France, il s'y distingua par ses services militaires à la guerre, & dans les ambassades, il réussit par son seul mérite & sans rechercher la faveur des ministres. Il n'étoit point ami du duc de Sully. Lorsqu'à la mort de Henri IV le duc de Sully se mit en marche pour aller au louvre, nous » le rencontrâmes, dit *Bassompierre*, suivi de » quelques quarante chevaux; lequel étant proche » de nous, commença, d'une façon épleurée, à » nous dire : *Messieurs, si le service que vous aviez » voué au roi, qu'à notre grand malheur nous venons de » perdre, vous est aussi avant en l'ame, qu'il le doit » être à tous les bons François, jurez tous présente- » ment de conserver la même fidélité que vous lui » avez rendue, au roi son fils & successeur, & que » vous employerez votre sang & votre vie pour venger » sa mort.* — *Monsieur*, lui répondis-je, *c'est nous » qui faisons faire ce serment aux autres, & nous n'a- » vons pas besoin d'exhortateur en une chose, à quoi » nous sommes si obligés.* Je ne sais si ma réponse » le surprit, ou s'il se repentit d'être venu si avant » hors de son fort. Il partit en même-temps, & » nous tourna le visage, & alla s'enfermer dans la » bastille «.

Bassompierre faisoit ombrage au connétable de Luynes, qui lui disoit : *Je vous servirai auprès du roi, mais ne faites pas tant les doux yeux à sa majesté.*

Les services de *Bassompierre* lui ayant procuré le bâton de maréchal de France en 1622, il disputa en 1627, au duc d'Angoulême, le commandement de l'armée, qui faisoit le siège de la Rochelle; le roi Louis XIII en prit le commandement, retint auprès de lui le duc d'Angoulême, & donna une armée séparée à commander au maréchal de *Bassompierre.* Il étoit difficile qu'un homme aimable, aimé des femmes & les aimant, comme le maréchal de *Bassompierre*, ne fût pas entraîné par elles dans les intrigues de la cour de Louis XIII; plus difficile qu'un cœur généreux comme le maréchal de *Bassompierre*, ne s'indignât pas du despotisme & de la violence du cardinal de Richelieu; plus difficile encore que ce ministre, ennemi de tout éclat & de toute gloire, ne prit point d'ombrage de celle de *Bassompierre.* Le mariage du duc d'Orléans Gaston, avec Marguerite de Lorraine, conclu contre le gré de la cour en 1631, fut, pour le cardinal, une heureuse occasion de vengeances contre ses ennemis. Tous ceux qui avoient eu part à cette affaire, ou qui en furent soupçonnés, éprouvèrent la rigueur d'un gouvernement qui ne savoit qu'irriter & que punir. La princesse de Conti, Louise de Lorraine, fut exilée; *Bassompierre* qu'elle aimoit, qu'elle avoit épousé secrètement, & dont elle avoit eu un fils, nommé de la Tour, fut mis à la bastille. La princesse de Conti en mourut de douleur. C'est le sujet d'une élégie de Malleville, où il dit :

> Lorsque le beau Daphnis, la gloire des fidelles,
> Perdit la liberté qu'il ôtoit aux plus belles.

Bassompierre ayant été averti qu'il devoit être arrêté, brûla, dit-on, plus de six mille lettres qui auroient pu nuire à la réputation des plus belles & des plus grandes dames de la cour. Il avoit fait une promesse de mariage à Marie de Balsac d'Entragues, sœur de la marquise de Verneuil, & il en avoit eu un fils, qui mourut évêque de Saintes; en conséquence, mademoiselle d'Entragues se faisoit appeller madame de *Bassompierre*, & plaida huit ans contre lui au parlement de Rouen pour se faire reconnoitre. Le rencontrant un jour, elle lui dit : *Monsieur, vous devriez bien me faire rendre les honneurs de maréchale de France.* — *Eh! mademoiselle*, répondit-il, *pourquoi prenez-vous un nom de guerre?* Piquée de cette réponse, elle lui dit avec colère : *Vous êtes le plus sot homme de la cour.* — *Quoi!* dit-il, *sans vous avoir épousée!*

Sa détention à la bastille dura douze ans; il sut en tirer parti en homme d'esprit & de courage; la lecture & le travail remplirent tous ses momens; c'est-là qu'il fit ses mémoires, qui sont curieux & agréables. On a encore de lui une relation de ses ambassades, & des remarques sur l'histoire de Louis XIII par du Pleix. *Bassompierre* parloit avec la plus grande facilité toutes les langues en usage dans l'europe, & Richelieu qui étoit jaloux de tout, lui envioit encore cet avantage. Il ne sortit de la bastille qu'après la mort du cardinal de Richelieu. On fit à ce sujet le quatrain que voici :

> Enfin, dans l'arrière saison,
> La fortune d'Armand s'accorde avec la mienne,
> *France, je sors de ma prison,*
> Quand son ame sort de la sienne.

Ces vers déja très-recherchés dans leur tournure, ont encore une recherche particulière dont on ne s'apperçoit pas d'abord, c'est que le troisième vers :

> France, je sors de ma prison,

est l'anagramme de *François de Bassompierre*, avec le changement d'une seule lettre, à la vérité assez importante, car c'est la première lettre du nom; au lieu d'un *b* on trouve un *n* dans le vers.

Bassompierre étoit devenu fort gros à la bastille; on dit que la reine lui ayant fait la plaisanterie de lui demander *quand il accoucheroit*, il répondit, *quand j'aurai trouvé une sage femme.*

Lorsque *Bassompierre* avoit été mis à la bastille, on l'avoit forcé de vendre sa charge de colonel-

général des suisses au marquis de Coislin, auquel le marquis de la Châtre avoit succédé, cette charge fut rendue à *Bassompierre* sous le ministère du cardinal Mazarin. Le maréchal de *Bassompierre* mourut en 1646. On le trouva mort dans son lit. » Homme fort connu, dit M. de Voltaire; mais » l'on ignore assez communément qu'il fit revêtir » de pierres, à ses dépens, le fossé du cours-la-» reine «.

BASSUS, (CESIUS) (*Hist. litt. anc.*) poëte latin du temps de Néron; c'est à lui que Perse adresse sa sixième satyre. On a de *Bassus* quelques fragmens dans le *Corpus poëtarum* de Maittaire.

BASTA, (GEORGE) général italien, qui se distingua dans les guerres civiles de France, sous le duc de Parme, Alexandre Farnèse, & qui servit bien l'empereur Rodolphe en Hongrie & en Transylvanie, mais dont nous ne parlerions pas, s'il n'avoit fait deux traités estimés sur la discipline militaire, l'un intitulé : *Il maestro di campo generale*, Venise, 1606, *in* 4°. l'autre, *Govierno della cavaleria legiera*, Bruxelles, 1624, *in*-4°. Mort en 1607.

BASTABLES, (TERRES) adj. pl. (*Hist. mod.*) terres contestées entre l'Angleterre & l'Ecosse : il étoit autrefois incertain auquel de ces royaumes elles appartenoient avant qu'ils fussent unis. Ce mot a toute l'énergie de *litigieux*, & vient de *battre*. (*A. R.*)

BASTAGAIRE, f. m. nom de quelques officiers des empereurs grecs, dont la fonction étoit de veiller sur les bagages de l'empereur. On nommoit aussi dans l'église de Constantinople *bastagaire*, celui à qui il appartenoit de porter l'image du saint de l'église, aux processions, & dans les fêtes solemnelles. En ce sens, *bastagaire revient* à notre *porte-bannière*, ou *porte-bâton de confrairie*. (*A. R.*)

BASTERNE, (*Hist. mod.*) sorte de voiture ou de chariot, fermé de tous côtés, qui avoit emprunté ce nom des peuples Basternes ou Bastarnes. L'usage de ce chariot passa de ces peuples aux Romains, & même aux premiers rois de France.

Grégoire de Tours, parlant de la reine Deutérie, femme du roi Théodébert, petit-fils du grand Clovis, rapporte que cette princesse craignant que le roi ne lui préférât une fille qu'elle avoit d'un premier lit, la fit mettre dans une *basterne*, à laquelle on attacha, par son ordre, de jeunes bœufs, qui n'avoient pas encore été mis sous le joug, & que ces animaux la précipitèrent dans la Meuse.

Nous avons des vers d'Ennodius, où ce poëte parle de la *basterne* de la femme de Bassus. Cependant, afin qu'on ne dise pas que cette voiture étoit réservée aux femmes ou à des hommes efféminés, on peut voir, dans les épîtres de Symmaque, que ce préfet de Rome, écrivant aux enfans de Nicomachus, les prie de tenir des *basternes* prêtes pour le voyage de leur frère.

Il paroît que la *basterne* n'étoit traînée que par des bœufs. La coutume en duroit encore du temps de Charlemagne; & c'est à cette coutume, que M. Despréaux fait allusion, dans son poëme du Lutrin, où il fait ainsi parler la mollesse :

Hélas! qu'est devenu ce temps, cet heureux temps,
Où les rois s'honoroient du nom de fainéans,
S'endormoient sur le trône, & me servant sans honte,
Laissoient leur sceptre aux mains, ou d'un maire ou d'un comte!
Aucun soin n'approchoit de leur paisible cour;
On reposoit la nuit, on dormoit tout le jour :
Seulement au printemps, quand Flore, dans les plaines,
Faisoit taire des vents les bruyantes haleines,
Quatre bœufs attelés d'un pas tranquile & lent
Promenoient dans Paris le monarque indolent.
Ce doux siècle n'est plus.

On voit que le poëte, pour jetter du ridicule sur ces princes, leur reproche ce chariot traîné par des bœufs, comme une voiture inventée exprès pour entretenir leur mollesse & leur indolence. Mais il faut distinguer ici le poëte de l'historien; & M. Despréaux étoit trop savant pour ignorer que c'étoit peut-être la seule voiture en usage dans ce temps-là. (+)

BATEMBURGIQUES, f. m. pl. (*Hist. mod.*) nom de coureurs, qui dans le seizième siècle pillèrent les églises, renversèrent les autels, & firent beaucoup de dégâts sous la conduite d'un soldat séditieux. (*A. R.*)

BATENITES, f. m. pl. (*Hist. Ott.*) peuples grossiers qui formèrent une secte particulière parmi les Musulmans. Ils tirent leur nom de leur ignorance & de leur stupidité. Quelques-uns les confondent avec les Ismaélites & avec les Karmatiens, dont ils renouvellèrent les erreurs licentieuses. Cette secte ne prit racine que dans quelques provinces de l'orient. Leurs principes, plus propres à détruire qu'à conserver l'ordre social, furent proscrits avec sévérité dans les autres contrées. (*T—N.*)

BATHYLLE, (*Hist. anc.*) pantomime célèbre d'Alexandrie, qui parut à Rome sous Auguste, & fut affranchi de Mécène; Pylade jouoit dans le genre tragique, *Bathylle* dans le haut comique, la tragédie n'a point de situations si touchantes ni si terribles; la comédie, noble & tendre, n'a rien de si voluptueux que ces deux acteurs parfaits n'exprimassent par la danse & le geste; c'est de *Bathylle* que Juvenal a dit :

Chironomon Ledam molli saltante Bathyllo.

Cet art se perfectionna encore dans la suite, on raconte que Demétrius, philosophe cynique, qui vint à Rome sous Caligula, ne pouvant croire les effets prodigieux qu'on racontoit de cet art, voulut voir un des pantomimes célèbres de ce temps,

il le vit, & s'écria transporté d'admiration : *Non, je ne te vois point, je t'entends; ce n'est point un spectacle, c'est un entretien; tu m'as tout dit dans la seule langue qui puisse tout dire.*

BATILDE, (SAINTE) (*Hist. mod.*) Erchinoald, maire du palais sous Clovis II, fit épouser, vers l'an 648 ou 649, à son maître, (si ce titre étoit encore fait pour les rois fainéans) une esclave qu'il avoit achetée de quelques pirates. Cette esclave, c'est la fameuse *Batilde* ou Bathilde; les historiens la représentent comme une femme d'une beauté parfaite, & sa moindre perfection, selon eux, étoit d'être belle. Elle étoit née en Angleterre; & quand elle fut reine, des flatteurs publièrent qu'elle descendoit de quelqu'un des princes de l'heptarchie. » On le crut, dit un historien, parce qu'on l'ai» moit «. Ajoutons qu'en ne le croyant pas, on ne lui ôtoit rien, & que *Batilde* devoit tout à elle-même. Elle fut mère de Clotaire III, de Childéric II & de Thierry III.

Clotaire étoit sous la tutelle de sa mère, & les talens & les vertus de *Batilde* servirent quelque temps de contrepoids aux vices encore cachés de ce terrible Ebroin, maire du palais, successeur d'Erchinoald. Le gouvernement de *Batilde*, toujours juste & doux, & (ce qui ne pouvoit être l'ouvrage que d'une femme) toujours pacifique, & au dedans & au dehors, est marqué par des réformes heureuses.

On avoit laissé subsister entre les Gaulois ou Romains, & les Francs leurs vainqueurs, des distinctions fâcheuses pour les premiers; la politique ne savoit point alors unir les peuples, & former de tous les citoyens d'un même empire, une seule famille. Une de ces distinctions étoit qu'on assujettissoit les Gaulois à une capitation si dure, que les enfans (qui aggravoient ce joug, parce qu'il falloit le porter pour eux) étant devenus un fardeau insupportable, on se privoit des douceurs du mariage, ou l'on vendoit à vil prix ces enfans à des juifs qui les alloient revendre chérement dans d'autres pays. *Batilde* défendit, sous des peines rigoureuses, aux Gaulois & aux juifs, cet infame commerce, & bien des gouvernemens s'en feroient tenus là. *Batilde* alla plus loin; remontant à la source du mal, elle abolit cet impôt qui rendoit une partie de la nation jalouse & ennemie de l'autre; impôt d'ailleurs toujours onéreux par l'arbitraire, & par le défaut de base pour asseoir une répartition juste.

La piété tournoit la principale attention de *Batilde* vers le gouvernement des affaires ecclésiastiques; les rois, soit qu'ils nommassent directement aux bénéfices, comme le prétendent plusieurs auteurs, soit qu'ils ne fissent que diriger les élections par leur influence, avoient fait de cette nomination une affaire de finance : » Ils vendoient les » évêchés; & les évêques, dit Mézerai, reven» doient en détail, ce qu'ils avoient acheté en gros. *Batilde*, toujours disposée à prendre sur le fisc pour tous les retranchemens que le bon ordre exigeoit, fit encore cesser ce commerce, & ne souffrit plus que la simonie & la vénalité souillassent un ministère essentiellement pur & saint.

Batilde fonda l'abbaye de Chelles pour les filles, & celle de Corbie pour les hommes : on lui a reproché d'avoir fait trop de bien aux moines; mais on ne considère pas que les moines, occupés alors à défricher les terres, à nourrir les pauvres, à cultiver les lettres, étoient les meilleurs des hommes; que dans ces siècles de guerre & de violence ils recueilloient au fond de leurs retraites le peu de paix qui restoit sur la terre; qu'enfin, par leurs travaux & par leurs vertus, ils étoient dignes de toute la faveur des rois, & de toute la bienveillance des peuples.

Batilde eut pour amis deux évêques; saint Leger, qu'elle fit évêque d'Autun, & Sigebrand, moins digne de sa confiance que le premier, & qui ne fut pas choisi avec assez de circonspection. On ignore quel étoit son siège; mais il paroit qu'il n'auroit dû être ni évêque ni ministre. Ses mœurs pouvoient éveiller la médisance & autoriser les soupçons à l'égard d'une reine encore jeune & belle, & le faste qu'il mettoit à sa faveur, augmentoit encore cet inconvénient; aussi la calomnie n'a-t-elle point épargné *Batilde*, qui trop sensible pour son repos à cette injustice, n'y opposa cependant que la patience & les larmes. L'orgueil de Sigebrand voulut écraser l'orgueil des grands; les grands le firent assassiner : on croit que ce fut l'effet d'une intrigue tramée sourdement par Ebroin, qui vouloit donner des dégoûts à *Batilde*, pour réunir toute l'autorité. Son artifice réussit. *Batilde*, fatiguée de la perversité des hommes, se hâta de se consacrer à Dieu; elle en avoit formé depuis long-temps le projet. Son ame douce & exempte d'ambition, avoit toujours soupiré pour la retraite; elle envioit la paix qu'elle avoit procurée à tant de cénobites dans les saints asyles élevés par ses soins; mais elle n'avoit voulu quitter la cour, que quand ses enfans & ses peuples n'auroient plus besoin d'elle. L'insulte qu'on lui fit dans la personne d'un homme honoré de sa confiance, les calomnies semées avec art contre elle-même par Ebroin, lui firent devancer le temps qu'elle s'étoit prescrit. Quelques auteurs insinuent que sa retraite ne fut pas volontaire, qu'elle ne fit que céder aux instances insolentes des grands, soulevés contre elle par Ebroin. Si le fait est vrai, ces indociles sujets étoient bien peu dignes du bonheur dont ils avoient joui sous ses loix. Quoi qu'il en soit, elle prit le voile à Chelles, vers l'an 665, & fut l'édification du cloître après avoir été l'exemple du monde. » L'histoire, dit M. le président Hénault, lui rend » le témoignage qu'elle n'oublia point sur le trône » son premier état, & que devenue religieuse, elle » ne se souvint jamais qu'elle eût porté la cou» ronne «. On croit qu'elle mourut vers l'an 680.

BATOCKS *ou* BATOGGI, s. m. plur. (*Hist. mod.*) sont deux bâtons minces dont on se sert à Moscow pour battre les criminels jusqu'à la mort: lorsque quelqu'un est condamné à ce supplice, on lui ôte ses habits, & on ne lui laisse que sa chemise; un des exécuteurs s'assied sur sa tête, & un autre sur ses jambes, tandis qu'un troisiéme frappe jusqu'à ce que le patient ait reçu la dose de coups prescrite par le magistrat. (*A. R.*)

BATON, (*Hist. anc. & mod.*) est un instrument dont on se sert ordinairement pour s'appuyer en marchant. Le cardinal Bona observe dans son *traité des Liturgies*, qu'autrefois ceux qui se servoient de *bâton* dans l'église pour s'appuyer, étoient obligés de le quitter, & de se tenir debout seuls & droits dans le temps qu'on lisoit l'évangile, pour témoigner leur respect par cette posture, & faire voir qu'ils étoient prêts d'obéir à Jésus-Christ, & d'aller par-tout où il leur commanderoit d'aller.

On se sert souvent aussi d'un *bâton* comme d'une espèce d'arme naturelle, offensive & défensive. Les Lacédémoniens ne portoient jamais d'épée en paix; mais se contentoient de porter un *bâton* épais & crochu qui leur étoit particulier.

Saint-Évremont observe que chez les Romains les coups de *bâton* étoient une façon modérée de punir les esclaves, & qu'ils les recevoient pardessus leurs habits.

Les Maitres-d'armes & les gens susceptibles du point d'honneur, croyent qu'il est bien plus honteux de recevoir un coup de *bâton* qu'un coup d'épée, à cause que l'épée est un instrument de guerre, & le *bâton* est un instrument d'outrage.

Les lois de France punissent bien sévèrement les coups de *bâton*. Par un règlement des maréchaux de France, fait en 1653, au sujet des satisfactions & réparations d'honneur, il est ordonné que quiconque en frappera un autre du *bâton*, sera puni par un an de prison, qui pourra être modéré à six mois, en payant 3000 livres, applicables à l'hôpital le plus prochain: outre cela l'aggresseur doit demander pardon à genoux à l'offensé, *&c.* tout prêt à recevoir de lui un égal nombre de coups de *bâton*; & il y a certains cas où ce dernier peut être contraint de les donner, quand même il auroit trop de générosité pour s'y résoudre de lui-même.

Par un autre règlement des maréchaux, de l'année 1679, celui qui frappe du *bâton* après avoir reçu des coups de poing dans la chaleur de la dispute, est condamné à deux mois de prison; & à quatre années, s'il a commencé à frapper à coups de poing.

La loi des Frisons ne donne qu'un demi-sou de composition à celui qui a reçu des coups de *bâton*, & il n'y a si petite blessure pour laquelle elle n'en accorde davantage. Par la loi Salique, si un ingénu donnoit trois coups de *bâton* à un ingénu, il payoit trois sous; s'il avoit fait couler le sang, il étoit puni comme s'il eût blessé avec le fer, & il payoit quinze sous. La peine & l'indemnité se mesuroient sur la grandeur des blessures. La loi des Lombards établit différentes compositions pour un coup, pour deux, trois, quatre: aujourd'hui un coup en vaut mille.

La constitution de Charlemagne, insérée dans la loi des Lombards, veut que ceux à qui elle permet le duel, combattent avec le *bâton*; peut-être fut-ce un ménagement pour le clergé; ou que, comme on étendoit l'usage des combats, on voulût les rendre moins sanguinaires. Le capitulaire de Louis le Débonnaire, donne le choix de combattre avec le *bâton* ou avec les armes: dans la suite il n'y eut que les serfs qui combattissent avec le *bâton*.

Delà je vois naitre & se former les articles particuliers de notre point d'honneur, dit l'auteur de l'*Esprit des Loix, tome II. p. 202.* L'accusateur commençoit par déclarer devant le juge qu'un tel avoit commis une telle action, & celui-ci répondoit qu'il en avoit menti: sur cela le juge ordonnoit le duel. La maxime s'établit que lorsqu'on avoit reçu un démenti, il falloit se battre.

Quand un homme avoit déclaré qu'il combattroit, il ne pouvoit plus s'en départir sans être condamné à une peine. Autre règle qui s'ensuivit; c'est que quand un homme avoit donné sa parole, l'honneur ne lui permettoit plus de se retracter.

Les gentilshommes se battoient entr'eux & avec leurs armes; les vilains se battoient à pié & avec le *bâton*. Le *bâton* devint donc un instrument outrageant, parce que celui qui en avoit été frappé, avoit été traité comme un vilain.

Il n'y avoit que les vilains qui combatissent à visage découvert, ainsi il n'y avoit qu'eux qui pussent recevoir des coups au visage: de-là vint qu'un soufflet fut une injure qui devoit être lavée par le sang, parce que celui qui l'avoit reçu, avoit été traité comme un vilain.

Voilà comment, par des degrés insensibles, se sont établies les loix du point d'honneur, & avant elles les différences entre les instrumens contondans. Le *bâton* est devenu une arme deshonorante, quelquefois pour celui qui s'en sert, & toujours pour celui avec qui l'on s'en est servi,

BATON, (*Hist. mod.*) est quelquefois une marque de commandement, & un attribut de dignité ou d'emploi: tels sont les *bâtons* de maréchaux de France, de maitres d'hôtel, de capitaines des gardes, d'exempts, &c. Celui de maréchal est fleurdelisé; le roi l'envoie à celui qu'il élève à ce grade militaire. Les maitres d'hôtel, les capitaines des gardes, les exempts, &c. peuvent être reconnus pour ce qu'ils sont, s'ils s'exposent à l'exercice de leurs charges sans leurs *bâtons*: c'est-là l'usage principal du *bâton*,

BATON de gardes de nuit qui courent les rues de Londres en criant l'heure qu'il est. Celui qui tient le manoir de Lambourn dans le comté d'Essex,

d'Effex, doit *le service du bâton*, c'est-à-dire qu'il est obligé de fournir une charge de paille sur une charrette tirée à six chevaux, deux cordes, deux hommes armés de pied en cap, pour garder le *bâton* quand on le porte à la ville d'*Aibridge*, &c. *Camb. in. Essex.*

BATON TRAINANT, (*Hist. mod.*) *ou* BATON A QUEUE. Edouard I, roi d'Angleterre, rendit sous ce titre, un édit contre les usurpateurs des terres, lesquels, pour opprimer les propriétaires véritables, transportoient ces terres usurpées, à de grands seigneurs; contre ceux qu'on louoit pour maltraiter & outrager les autres; contre les violateurs de la paix, ravisseurs, incendiaires & duellistes; contre ceux qui vendoient à faux poids & à fausses mesures, & autres malfaiteurs. Cette espèce d'inquisition fut exécutée avec tant de rigueur, que les amendes qui en provinrent, apportèrent au roi des trésors immenses.

On appelloit *juges à bâton traînant*, ceux qui étoient chargés de l'exécution de cet édit, soit par rapport à la manière rigoureuse & sommaire dont ils faisoient leurs exécutions, soit par rapport au *bâton* qu'ils portoient comme une marque de leur autorité, & qu'ils tenoient à la main en jugeant les malfaiteurs. (*G*)

BATONNIERS *ou* HUISSIERS A BAGUETTE, commis par le maréchal du banc du roi d'Angleterre, pour accompagner les juges & porter à la main une baguette ou un bâton, dont le bout supérieur est garni d'argent: ils accompagnent aussi les prisonniers que l'on conduit aux tribunaux, ou que l'on ramène en prison.

Ce nom se donne aussi quelquefois à ceux qu'on appelle ordinairement *bâtons*, qui sont des gardes des officiers de la flotte du roi, & qui se trouvent dans les cours royales, tenant à la main une baguette peinte, pour garder les prisonniers dans les prisons, & pour les accompagner en public quand ils ont la permission de sortir. *Voyez* BATON.

BATTAGLINI, (MARC) évêque de Nocera, puis de Cesène, est auteur d'une *Histoire universelle des Conciles* & des *Annales du sacerdoce & de l'empire, du dix-septième siècle.* Mort en 1717, âgé de 71 ans.

BATTEUX, (CHARLES) (*Hist. litt. mod.*) un de ces hommes que l'académie enlève à l'université, se fit connoître avantageusement par son livre des *beaux arts réduits à un même principe*, qui a depuis été réuni avec le traité de *la construction oratoire* dans le *cours de belles-lettres*, cinq vol. *in*-12, 1760. Il a traduit & horriblement mutilé Horace. Il étoit ecclésiastique & sacrifioit tout aux bienséances rigoureuses de son état. Dans l'ode: *Scriberis Vario fortis*, &c. Il retranche la strophe:

Nos convivia, nos prælia virginum
Sectis in juvenes unguibus acrium
Cantamus, vacui, sive quid urimur,
Non præter solitum leves.

Dans l'ode:

Vides ut altâ stat nive candidum, &c.

Il retranche la strophe:

Nunc & latentis proditor intimo
Gratus puellæ risus ab angulo,
Pignusque dereptum lacertis,
Aut digito malè pertinaci.

On donneroit l'ode entière pour cette strophe. On ne peut sans doute blâmer M. l'abbé *Batteux* d'avoir été un ecclésiastique décent jusqu'à l'austérité; mais il suit de là qu'il ne faut pas qu'un ecclésiastique traduise Horace. Pourquoi faire ce choix? est-ce pour faire parade d'austérité par ces retranchemens? c'est le cas de l'épigramme contre Caton:

Nosses jocosæ dulce cùm sacrum Floræ,
Festosque lusus, & licentiam vulgi,
Cur in theâtrum, Cato severe, venisti?
An id.ò tantùm veneras ut exires?

Les autres ouvrages de M. l'abbé *Batteux* sont: La *Morale d'Epicure*, le recueil des *quatre poëtiques d'Aristote, d'Horace, de Vida & de Boileau, avec les traductions & des remarques.* L'*histoire des causes premières*; les *Eléments de littérature, extraits du cours de belles-lettres*; le *Cours élémentaire à l'usage de l'école militaire*, en quarante-cinq petits volumes *in*-12. On dit que l'excès de travail qu'exigea ce dernier ouvrage ou quelques contradictions que l'auteur éprouva dans cette entreprise ou à son occasion, accélérèrent l'hydropisie de poitrine, dont il mourut à Paris le 14 juillet 1780. On dit qu'il étoit fort utile à une famille pauvre & nombreuse. Il avoit assez de dignité dans le caractère, dans la figure & dans le maintien. Il se piquoit de vivre en solitaire & en sage, de manière cependant qu'il approchoit plus d'Aristippe que de Diogène. Il étoit né dans le diocèse de Reims; il étoit chanoine de cette métropole. Il avoit été reçu à l'académie des inscriptions en 1754, à l'académie françoise en 1761.

BATTORI, (ETIENNE) (*Hist. mod.*) La réputation de ce prince lui valut en une seule année deux couronnes par élection; il fut d'abord élu en 1575 prince de Transylvanie, & ensuite roi de Pologne, d'après l'évasion de Henri III, qui auroit voulu cependant conserver la couronne de Pologne avec celle de France. Il fit la guerre aux Russes avec les succès ordinaires, tout prince en fait faire autant, mais tout prince ne sait pas être le réformateur de son état, tout prince ne sait pas même voir les défauts de l'état qu'il gouverne, *Battori* vit ceux du gouvernement Polonois, il en fut frappé, il s'occupoit sérieusement du soin de les corriger, lorsque la mort le prévint en 1587.

BAUDELOT DE DAIRVAL, (CHARLES CÉSAR) avocat au parlement, membre de l'académie des belles-lettres, auteur d'un *Traité de l'utilité des Voyages*, 1727. Paris, 2 *vol in*-12. Et de quelques *Dissertations insérées dans les Mémoires de Littérature*, Né en 1648 ; reçu à l'académie des belles-lettres ; en 1705, mort en 1722.

BAUDIER, (MICHEL) historiographe de France, sous Louis XIII, est auteur 1°. d'une *Histoire générale de la Religion des Turcs, avec la vie de leur prophète Mahomet, & des quatre premiers Califes ; plus, le livre & la théologie de Mahomet, im-8°*. 1636, ouvrage traduit de l'Arabe.

2°. D'une *Histoire de l'abbé Suger*.

3°. D'une *Histoire du Cardinal d'Amboise*, Paris 1651, *in*-8°.

4°. D'une *Histoire du cardinal Ximenès*.

5°. D'une *Histoire du maréchal de Toiras*, 1644, *in-folio* ; 1666, 2 *vol. in*-12.

BAUDOT DE JUILLY, (NICOLAS) (*Hist. litt. mod.*) fils d'un receveur des tailles de Vendôme, fut subdélégué de l'intendant à Sarlat. Ses nombreux & médiocres ouvrages peuvent être distingués en trois classes.

1°. Les Histoires romanesques.

De ce nombre sont, *l'Histoire de Catherine de France, reine d'Angleterre*, publiée en 1696.

Germaine de Foix, nouvelle historique, en 1701.

L'histoire secrette du connétable de Bourbon, en 1706.

La relation historique & galante de l'invasion d'Espagne par les Maures, en 1722, 4 *vol. in*-12.

2°. Les Histoires véritables.

Telles sont, *l'Histoire de la conquête d'Angleterre, par Guillaume, duc de Normandie*, 1701, *in*-12.

L'histoire de Philippe Auguste, 1702, 2 *vol. in*-12.

L'histoire de Charles VII, 1697, 2 *vol. in*-12.

L'histoire des Hommes illustres, tirée de Brantôme.

3°. Les ouvrages qui sont attribués à M. *Baudot de Juilly*, quoiqu'ils aient paru sous le nom de mademoiselle de Lussan.

Telles sont, *l'Histoire de la vie & du règne de Charles VI*, 1753, 9 *vol. in*-12.

L'histoire du règne de Louis XI, 1756, 6 *vol. in*-12.

L'histoire des Révolutions de Naples, 4 *vol. in*-12. 1757.

BAUDOUIN, (*Hist. mod.*) c'est le nom du premier & du dernier des empereurs latins de Constantinople.

On sait comment à la quatrième croisade, en 1204, les François & les Vénitiens se rendirent maîtres de Constantinople & fondèrent ce qu'on appelle l'*Empire des Latins*, qui dura cinquante huit ans. Ils élurent pour premier empereur *Baudouin*, comte de Flandre, l'un des croisés. Les devoirs de sa nouvelle dignité lui firent entièrement perdre de vue les intérêts de ses états patrimoniaux. Il s'engagea dans des guerres contre Joannitze ou Calo Jean, roi des Bulgares, qui le fit prisonnier. Depuis ce moment on ignore la destinée de *Baudouin*. Les uns disent que son barbare vainqueur lui fit couper les bras & les jambes, & le fit jetter ainsi mutilé au fond d'un précipice, où il mourut après trois jours de langueur ; les autres croient qu'il se sauva de sa prison, réservé à une plus étrange catastophe ; on le croyoit mort depuis vingt ans, & Jeanne, sa fille, régnoit paisiblement en Flandre, lorsqu'on vit paroître avec quelque mystère dans plusieurs villes de Flandre, un homme qui lui ressembloit, & qui se faisoit passer pour lui : cet homme racontoit comment il s'étoit échappé des fers des Bulgares ; il se fit suivre par le peuple, & l'on commençoit à le mettre en possession de quelques villes du comté. Jeanne s'adressa au roi de France, Louis VIII, à qui, dit-on, elle fit plus d'instances pour être délivrée de cet imposteur, si ç'en étoit un, que pour obtenir la liberté de Ferrand de Portugal, son mari, qui étoit alors prisonnier dans la tour du Louvre. Louis VIII manda au prétendu *Baudouin*, de le venir trouver à Péronne ; il y vint : Louis l'interrogea ; cet homme, dit-on, se coupa sur plusieurs articles, ou parut ignorer des choses que *Baudouin* devoit savoir, mais qu'il pouvoit cependant avoir oubliées. Louis le crut un imposteur, & le renvoya comme tel avec mépris. Cet homme erra en divers lieux, abandonné de tout le monde depuis le jugement que Louis VIII en avoit porté. On le trouva déguisé dans la Bourgogne, il fut pris & mené à la comtesse de Flandre, qui lui fit donner la question, & le fit pendre après lui avoir arraché l'aveu de son imposture. Mais tant d'empressement à se défaire de cet homme, eut au moins fort mauvaise grace. Si ce n'étoit pas un fourbe, c'étoit son père, l'alternative étoit terrible. Le peuple qui naturellement vertueux, aime pourtant à croire aux grands crimes, ou à se persuader qu'il y croit, sentiment qui tient chez lui à l'amour du merveilleux, affecta de penser que Jeanne avoit fait pendre son père, pour se dispenser de lui rendre ses états, l'aveu de l'imposture parut extorqué. Il eût mieux valu, ce semble, tenir cet homme enfermé sous une sûre garde, & mettre de son vivant sous les yeux du public les preuves de son imposture. Ce qui pouvoit faire penser que ce n'étoit pas un imposteur, c'est que le moment étoit mal pris, & qu'un fourbe habile eut choisi pour paroître sur la scène, le temps d'une guerre entre les François & les Flamands, sûr de trouver un appui dans l'un des deux partis.

Le second & dernier *Baudouin* & qui fut le dernier empereur latin de Constantinople, étoit de la maison de Courtenay ; il fut élu en 1228. Obligé en 1261 d'abandonner l'empire à Michel Paléologue, son concurrent, il céda ses droits au comte d'Anjou, roi de Sicile, frère de Saint-Louis & aux rois de Sicile ses successeurs. Il mourut en 12[illegible]

2°. BAUDOUIN est aussi le nom de trois hom-

mes de lettres, nom en effet, plus connu que leurs ouvrages.

1°. (Benoit), théologien d'Amiens, auteur d'un traité *de la Chaussure des anciens*, sous le titre de *Calceus antiquus & mysticus*, publié en 1615, *in-8°*. ce qui a fait dire qu'il étoit fils d'un cordonnier, qu'il avoit été cordonnier lui-même, à-peu-près comme dans une mauvaise vie de Virgile, faussement attribuée à Donat, il est dit qu'Auguste paroissant en peine de savoir au juste qui étoit son père, Virgile lui dit, qu'il le croyoit fils d'un boulanger, parce que pour récompense de ses vers il lui avoit assigné un certain nombre de rations de pain par jour.

2°. (François) célèbre professeur de droit en France & en Allemagne, né à Arras en 1520, mort en 1572. Le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, lui confia l'éducation d'un de ses fils naturels, & l'envoya au Concile de Trente, défendre ses droits. Henri III, le fit Conseiller d'état; il eut avec Calvin des liaisons qui le firent soupçonner d'incliner vers les opinions nouvelles, mais il mourut entre les bras du jésuite Maldonat. On a de lui des ouvrages de jurisprudence, d'histoire, de théologie & de controverse.

3°. (Jean) né à Pradelle en Vivarais, lecteur de la reine Marguerite, & l'un des quarante de l'académie françoise. On a de lui des traductions oubliées, de Sallufte, de Suétone, de Tacite, de Lucien, de Dion Cassius, du Tasse, de Davila, de Bacon; il a fait aussi quelques ouvrages de son chef, tels qu'un *Recueil d'emblêmes*, *avec des discours moraux*, *qui servent d'explication*, Paris, 1638. *in-8°. 3 vol.* ornés de figures, gravées par Briot. Une *Iconologie*, Paris, 1636 *in-folio* & 1643. *in-4°*. Une *histoire de Malthe*, 1659, 2 *vol. in-folio*. *Des Fables d'Esope*, *avec des Réflexions Morales & quelques Romans*. *Jean Baudouin* étoit sans talent, & il est à remarquer que plusieurs des anciens & premiers académiciens étoient dans ce cas là, parce que l'autorité avoit alors trop d'influence sur les choix; des protecteurs particuliers ne peuvent que nuire à la liberté du corps.

BAUDRAND, (MICHEL-ANTOINE) ecclésiastique, né à Paris en 1633, mort en 1700. Auteur d'un dictionnaire géographique en deux volumes *in-folio*, imprimé d'abord en latin en 1682, puis en françois en 1705, après la mort de l'auteur. Samson y a relevé bien des méprises.

BAUDRICOURT, (*Hist. mod.*) c'est le nom du gouverneur ou commandant de Vaucouleurs, qui envoya au roi Charles VII la pucelle d'Orléans. Jean de *Baudricourt* son fils, maréchal de France, gouverneur de Bourgogne, signala sa valeur & sa bonne conduite à la bataille de Saint-Aubin du Cormier en 1488, où Louis de la Tremoille fit prisonnier le duc d'Orléans, (depuis Louis XII.) *Baudricourt* accompagna Charles VIII à la conquête du royaume de Naples, & y contribua. Il mourut en 1499.

BAUHIN. C'est le nom de trois savans médecins allemands, originaires d'Amiens, Jean & Gaspard, frères, & Jean-Gaspard, fils du dernier. Jean est principalement connu par son *Historia plantarum universalis*, Gaspard par son *Theatrum botanicum* que son fils a publié. Jean mourut en 1613, Gaspard en 1624, Jean-Gaspard en 1685.

BAVIÈRE, (*Hist. mod.*) La *Bavière* eut d'abord des rois; il paroit qu'elle fut soumise par les premiers rois mérovingiens, peut-être par Clovis, car les Bavarois étoient sous l'obéissance de Childebert I, puisqu'il leur donna des loix. Ils étoient, dit-on, formés des débris de l'ancienne ligue des Quades & des Marcomans. Sous la première race de nos rois, ils étoient vassaux de la France; ils avoient leurs ducs particuliers; la *Bavière* étoit un grand fief relevant de la couronne de France, comme il relève aujourd'hui de l'empire; mais ces vassaux étoient quelquefois rebelles. Le duc de *Bavière* Garibald, en donnant Theudelinde sa fille à Autharis, roi des Lombards, avoit, de concert avec ce prince, tenté vainement de secouer le joug de l'Austrasie sous Childebert, fils de Sigebert. Les Bavarois étoient sous l'obéissance de Dagobert I, puisqu'ils obéirent à un ordre affreux que leur donna ce prince. Une peuplade de Bulgares, nation dont les anciens chroniqueurs rapportent & beaucoup de merveilles & beaucoup d'horreurs, étoit venue s'établir en Pannonie avec les Huns ou Avares, & n'avoit fait qu'un peuple avec eux; ils se brouillèrent pour l'élection d'un roi, chacun voulant en avoir un de sa nation: les Bulgares furent entièrement défaits; il n'en resta que neuf mille, qui vinrent avec leurs femmes & leurs enfans se réfugier sur les frontières de la France, offrant de les défendre & demandant qu'on leur donnât un canton à cultiver. Dagobert envoya ordre aux Bavarois qui étoient alors sous la domination de la France austrasienne, de les nourrir par provision, pendant l'hiver qui commençoit alors; puis, après avoir plus murement délibéré sur la demande des Bulgares, il suivit, dit l'auteur des gestes de Dagobert, un conseil bien sage, *sapienti consilio*, ce fut d'envoyer ordre aux mêmes Bavarois de massacrer tous les Bulgares, ce qui fut inhumainement exécuté.

Du temps de Charles-Martel, de Pepin-le-Bref, de Charlemagne, les ducs de *Bavière* étoient toujours des vassaux de la France très-remuans. Sonnichilde, seconde femme de Charles-Martel, belle-mère de Carloman & de Pepin, & mère de Griffon, étoit nièce d'Odilon, duc de *Bavière*, & elle lui avoit fait épouser Hildetrude, fille du premier lit de Charles-Martel: ce mariage fait contre le gré de Carloman & de Pepin, avoit eu pour objet de procurer un partage plus considérable à Griffon; il fit naître une guerre entre la France & la *Bavière*: Odilon fut vaincu, & n'obtint la paix que sous la condition expresse de l'hommage. A la mort d'Odilon, qui laissoit pour fils & pour héri-

tier Taſſillon, alors âgé de ſix ans, Griffon, révolté contre Pepin, ſe fit duc de *Bavière*, en dépouillant Taſſillon, ſon neveu; Pepin chaſſa Griffon de la *Bavière*, & la rendit à Taſſillon : celui-ci épouſa dans la ſuite Luitberge ou Luitperge, fille de Didier, roi des Lombards; ayant ſuivi Pepin, ſon oncle, dans une expédition contre Gaïfre, duc d'Aquitaine, il quitta tout-à-coup l'armée françoiſe, non par connivence avec Gaïfre, comme il donna lieu de le ſoupçonner : il n'étoit point traître, il n'étoit qu'orgueilleux & incapable de ſubordination; il eût accompagné avec plaiſir à la guerre, ſon oncle & ſon allié; mais il ne pouvoit ſe réſoudre à y ſuivre ſon ſeigneur; ſon orgueil étoit ſans ceſſe irrité par l'orgueil des ſeigneurs françois, qui affectoient avec lui une égalité entière, ſous prétexte qu'ils étoient tous vaſſaux d'un même ſouverain; deſpote de ſes ſujets, il lui étoit affreux de reconnoitre lui même un ſupérieur; c'étoit moins encore comme gendre de Didier, détrôné par Charlemagne, que Taſſillon haïſſoit les François, que comme vaſſal de la couronne; ce titre & les devoirs qu'il entraine avoient été pour lui, dès ſa plus tendre jeuneſſe, une humiliation qu'il ne pouvoit ſupporter; il eſpéra qu'à la faveur des droits & des intérêts de la famille de Didier, il pourroit trouver les moyens de ſecouer entièrement le joug du vaſſelage; auſſi, quoique couſin-germain de Charlemagne, eut-il preſque toujours les armes à la main contre lui. Charlemagne, après lui avoir pardonné pluſieurs fois, uſa contre lui de toute la ſévérité des loix féodales. Cité à un parlement, Taſſillon oſa y comparoitre, ou plutôt il n'oſa pas n'y pas comparoître; on lui fit ſon procès, il fut condamné unanimement à avoir la tête tranchée comme vaſſal félon, & comme ſujet traître envers l'état. Charlemagne parut uſer d'une aſſez grande clémence, en lui laiſſant la vie, par égard pour les liens du ſang qui les uniſſoient, & en ſe contentant de faire enfermer dans divers monaſtères, le duc, ſa femme, deux fils & deux filles, fruits de leur union, après avoir confiſqué leurs états; ce qui fut exécuté ſans réſiſtance. Il changea la forme du gouvernement de la *Bavière*; au lieu d'un duc héréditaire, il établit dans cette province un certain nombre de comtes, qui n'étoient qu'à vie.

Quelques années après, (en 794) le malheureux Taſſillon comparut au concile de Francfort en habit de moine, confeſſa toutes ſes infidélités, en demanda pardon au roi, & renonça pour lui & pour ſa poſtérité, à tous ſes droits ſur la *Bavière*. Pour prix de ſa ſoumiſſion & de ſon repentir, Charlemagne le réunit, avec ſes deux fils, ſous une clôture moins rigoureuſe, dans le monaſtère de Jumièges, & leur aſſigna une penſion que ſa libéralité meſura moins ſur leur état de moines, que ſur le rang dont ils étoient déchus. Louis le Débonnaire érigea la *Bavière* en royaume; mais ſes ſucceſſeurs la perdirent comme tout le reſte, elle fit partie de l'empire germanique. L'empereur Maximilien I, en 1500 & 1512 fit de la *Bavière* un des cercles de l'empire. Le traité de Munſter en fit un huitième électorat en 1648. On fait remonter la maiſon de *Bavière* preſque juſqu'au temps de la décadence des princes Carlovingiens.

BAVIUS, (*Hiſt. anc.*) poëte romain, qui n'eſt connu que par ce vers de Virgile :

Qui Bavium *non odit : amet tua carmina, mævi.*

Et à cauſe de ce ſeul vers, ſon nom ſera éternellement le ſymbole des mauvais poëtes.

BAULDRI, (PAUL) né à Rouen l'an 1639, fut gendre du célèbre Henri Baſnage du Fraquenai, commentateur de la coutume de Normandie. Expatrié comme ſes beaux-frères pour ſa religion, il fut profeſſeur en hiſtoire ſacrée à Utrecht. On a de lui des *Tables chronologiques pour l'hiſtoire*; pluſieurs diſſertations répandues dans différens journaux; il a auſſi donné une édition du Traité de Lactance, *de morte perſecutorum*, avec des notes, & une nouvelle édition d'un ouvrage de Furetiere, intitulé : *Hiſtoire des derniers troubles arrivés au royaume d'éloquence.* Utrecht, 1703, *in*-12. Mort en 1706.

BAULOT, (JACQUES) (*Hiſt. mod.*) plus connu ſous le nom de *frère Jacques.* C'eſt un des prédéceſſeurs du fameux frère Côme, feuillant, & c'étoit avant lui un de nos plus célèbres lithotomiſtes ou extracteurs de la pierre. C'étoit une eſpèce d'hermite errant, ſans être moine, il portoit un habit monaſtique, & alloit de province en province, de royaume en royaume, exerçant ſon art avec divers ſuccès. Il ignoroit l'anatomie; ſon talent ſe bornoit à l'extraction de la pierre. D'abord même il ne vouloit prendre aucun ſoin de ſes malades après l'opération, il diſoit : *J'ai tiré la pierre, Dieu guérira la plaie.* L'expérience lui ayant appris dans la ſuite que les panſemens & le régime étoient néceſſaires, ſes traitemens furent beaucoup plus heureux. Une médaille que la ville d'Amſterdam fit frapper en ſon honneur, atteſte ſes cures nombreuſes; ſa méthode paſſa en Angleterre, Cheſelden l'adopta, la perfectionna, elle s'appella en conſéquence l'*opération angloiſe*, mais elle eſt originairement françoiſe. Le frère Jacques étoit né en Franche-Comté près de Lons-le-Saunier, en 1651, & mourut dans la retraite près de Beſançon en 1720. Son hiſtoire a été écrite par M. Vacher, chirurgien-major des armées du roi, & imprimée à Beſançon en 1757, *in*-12.

BAUME. (PIERRE DE LA) (*Hiſt. mod.*) Ce fut le dernier évêque de Genève, il fut chaſſé de ſon ſiège par les calviniſtes en 1535. Le pape Paul III transféra cet évêché à Annecy, & fit la Baume cardinal. Ce prélat mourut archevêque de Beſançon en 1544. Il étoit de la maiſon de la Baume-Montrevel, originaire de la Breſſe, l'une des plus illuſtres du royaume : elle a produit beaucoup de

personnages distingués, entre autres, le cardinal Claude de la *Baume*, neveu & successeur de Pierre dans l'archevêché de Besançon, mort en 1584. Le maréchal de Montrevel, qui fit la guerre aux Camisards, mort en 1716, &c.

BAUTRU, (GUILLAUME) comte de Serrant, l'un des premiers membres de l'académie françoise, né à Paris en 1588, mort en 1665, eut une grande réputation d'homme aimable & de diseur de bons mots. La réputation de ceux dont il ne reste rien, s'éteint avec la génération qui les a connus, mais *Bautru* est cité dans tant d'auteurs des règnes de Louis XIII & de Louis XIV, qu'il est encore connu comme s'il eût écrit. Costar disoit de lui : « *C'est un homme qui met une partie de* » *sa philosophie à n'admirer que très-peu de choses*, » *& qui depuis cinquante ans a été les délices de* » *tous les ministres, de tous les favoris, & géné-* » *ralement de tous les grands du royaume, & n'a* » *jamais été leur flatteur.* » Le cardinal de Rets au contraire le représente lui & le comte de Nogent son frère, comme de vils flatteurs de cour ; il dit : « Que le jour des barricades de la fronde, il trouva » dans le cabinet de la reine, *Bautru* & Nogent qui » traitoient l'émotion de bagatelle, qui bouffon- » noient & représentoient, pour plaire à la reine, » la nourrice du vieux Broussel (remarquez, je » vous prie, qu'il avoit 80 ans) qui animoit le » peuple à la sédition; quoiqu'ils connussent très- » bien l'un & l'autre que la tragédie ne seroit peut- » être pas fort éloignée de la farce. Il apprit le soir qu'au souper de la reine il avoit été exposé » deux heures entières à la raillerie fine de *Bautru*, à la bouffonnerie de Nogent. Deux jours après tout étoit changé. « La reine me dit que si elle » m'avoit cru, elle ne seroit pas tombée dans l'in- » convénient où elle étoit, qu'il n'avoit pas tenu » au pauvre cardinal de l'éviter, qu'il lui avoit » toujours dit qu'il s'en falloit rapporter à mon » jugement........ Mais, mon Dieu ajouta-t-elle, ne ferez-vous pas donner des coups de bâton à ce coquin de *Bautru* qui vous a tant manqué de respect? Je vis l'heure avant-hier au soir que le pauvre M. le cardinal lui en feroit donner. »

On a retenu quelques mots de *Bautru*; il conseilla au roi d'Espagne de faire d'un bibliothécaire ignorant un ministre des finances : *C'est un homme*, dit-il, *pour qui les dépôts qu'on lui confie sont sacrés ; il n'y touche jamais.* Il disoit d'un homme de la cour qui connoissoit beaucoup & toujours mal : *C'est le plutarque des laquais.* Il avoit une femme galante ou soupçonnée de galanterie ; il en plaisantoit le premier : *Les Bautrus peuvent être cocus*, disoit-il, *mais on ne dira pas qu'ils soient sots.* Sa femme se nomma toujours la comtesse de Nogent, quoiqu'il portât constamment celui de *Bautru* ; elle ne vouloit pas, disoit-elle, que Marie de Médicis, qui prononçoit les *u* à l'italienne, l'appellât Madame *Beau-trou. Il est surprenant*, dit Ménage, *que pendant 40 ou 50 ans M. de Bautru ait rempli toute l'Europe de ses railleries & de ses bons mots, pendant qu'il y avoit tant de choses à dire contre lui;* Risum fecit, sed ridiculus fuit.

Le duc d'Epernon se vengea d'un de ses bons mots, en lui faisant donner des coups de bâton en plein jour dans la rue de Tournon. *Bautru*, pendant qu'on l'assommoit, crioit : *Eh ! messieurs, la vie! la vie!* Trois mois après, un des assommeurs le rencontrant dans une église, lui dit : *Eh ! messieurs, la vie ! la vie ! — Je n'avois jamais*, dit *Bautru*, *entendu d'écho répéter au bout de trois mois ce qu'on a dit.*

Le duc de Roquelaure lui fit les cornes un jour en sortant de chez la reine. *Bautru* se plaignit à la reine de l'impudence du duc de Roquelaure, qui n'avoit pas eu honte de lui montrer, à la porte de la chambre de sa majesté, *tout ce qu'il portoit.*

Bautru ayant un jour écarté mal-à-propos au jeu, s'écria : *je suis un vrai gouffault.* (mot de son pays qui signifie dupe.) Un homme de ce nom qui se trouvoit là, lui dit : *Vous êtes un sot. — C'est ce que je voulois dire*, repliqua *Bautru.*

Bautru mourut d'apoplexie en 1665, âgé d'environ 77 ans. Dans sa maladie, on lui amena un religieux pour le confesser, il ne l'avoit jamais vu : *Mon père*, lui dit-il, *d'où nous connoissons-nous, pour que je vous révèle tous les secrets de ma vie ?*

Bautru avoit été employé dans diverses ambassades. Il voulut faire imprimer *les négociations de son ambassade en Espagne*, auxquelles il attachoit beaucoup d'importance. » Je ne vous le conseille » pas, lui dit le libraire Bertier auquel il s'adressa, » j'étois alors à Madrid, où j'avois ordre de traiter » avec le comte-duc d'Olivarès tout le contraire » de ce que vous y traitiez, & j'en défaisois plus » en un jour que vous n'en pouviez faire en trois » mois; en un mot, j'avois seul le secret ; vous » n'étiez que l'homme du roi, moi j'étois celui du » cardinal de Richelieu «. Et il lui montra son instruction secrète, signée du ministre Desnoyers. *Ah ! le grand fourbe ! ah ! le méchant prêtre !* s'écria *Bautru* en parlant de Richelieu, qu'il avoit toujours beaucoup vanté jusqu'alors, & dont il ne parla plus dans la suite qu'avec horreur.

Nicolas *Bautru*, comte de Nogent, frère de Guillaume, n'avoit, dit Ménage, que huit cent livres de rente en arrivant à Paris, & en avoit, à sa mort, cent quatre-vingt mille. C'est à lui que l'Angeli dit un jour au dîner du roi : *Couvrons-nous, cela est sans conséquence pour nous autres.* Le comte de Nogent, tué au passage du Rhin, & dont Boileau parle dans son épître IV :

La Salle, Beringhen, *Nogent*, d'Ambre, Cavois,
Fendent les flots tremblans sous un si noble poids.

étoit son fils, ainsi que le marquis de Vaubrun, qui à la mort de M. de Turenne disputa le commandement au comte de Lorges, & qui fut tué le premier août (1675) au combat d'Altenheim.

BAYARD, (le chevalier, PIERRE DU TERRAIL) (*Hist. de Fr.*) La vie du chevalier *Bayard* a été écrite par son secrétaire, qui ne s'est pas nommé; elle a paru pour la première fois en 1527, trois ans après la mort de *Bayard.* L'ame de ce héros y paroît réunir toutes les vertus, sans aucun mélange de défauts. On pourroit croire, ou que l'auteur a été aveuglé par son zèle, ou qu'il n'a voulu que présenter aux hommes un modèle chimérique & inimitable, si son récit n'étoit confirmé par celui de tous les historiens contemporains, soit françois, soit étrangers, tels que Jean d'Auton, Martin & Guillaume du Bellai-Langei, Symphorien Champier, Guichardin, Paul-Jove, Galeas Capella Mambrino Roseo, &c. Cette vie n'est qu'une suite d'exploits étonnans & d'actions vertueuses. Toujours vainqueur dans les tournois, dans les combats singuliers, hardi dans les coups de main, savant dans les expéditions plus importantes, il fut le plus grand des guerriers. Doux, simple, modeste dans la société, amant délicat, ami sincère, franc chevalier, pieux, humain, libéral, il fut le meilleur des hommes. On ne lit point, sans verser des larmes de tendresse, d'admiration & de plaisir, tout ce qu'il a fait pour l'humanité, pour la gloire, & pour la galanterie. La bienfaisance, qui embellit & anima toutes ses vertus, joint un intérêt touchant à l'éclat imposant de sa réputation.

Blessé mortellement à l'assaut de Bresse, il fut porté dans une maison ennemie, qui s'attendoit à toutes les horreurs du pillage; le mari s'étoit enfui dans un couvent; deux jeunes filles, malheureusement belles, s'étoient cachées dans un grenier, pour éviter la brutalité du soldat: leur mère tremblante n'espéroit rien de ces précautions. *Bayard* rassemble cette famille éperdue, la rassure, la console, la met à l'abri de tout péril, refuse la rançon qu'on lui offre, reçoit un présent de la mère pour ne la pas désobliger, le rend à ses filles, & joignant toujours la galanterie à la générosité, reçoit d'elles deux bracelets, & d'autres petits ouvrages qu'il promet de garder toujours pour l'amour d'elles. Père, mère, filles, tout pleure à ses pieds de joie & de reconnoissance, *Bayard* pleure avec eux, leur jure lui-même une reconnoissance éternelle, & leur laisse, en partant, des regrets que n'inspire guères le départ d'un ennemi:

Un officier envoyé pour seconder *Bayard* dans un coup de main, dont *Bayard* seul eut tout l'honneur, reclama la moitié du butin, qui étoit immense; *Bayard* soutint ses droits, & le conseil de guerre jugea en sa faveur. *Bayard* entendit cet officier regretter amèrement la fortune qui lui échappoit: « Nous serons donc riches tous » deux, dit-il, cette fortune que vous disputiez à » votre supérieur, recevez-la de votre ami. Il lui » donna sa moitié & distribua l'autre aux sol» dats. »

La misère avoit forcé une mère de vendre la beauté d'une fille honnête & vertueuse, aux plaisirs de *Bayard.* Les larmes, le désespoir de cette fille instruisent *Bayard* de son innocence; il respecte la fille, il réprimande la mère, il marie cette fille à son amant, il la dote, il met la mère à l'abri de la misère; il fait trois heureux, il l'est lui-même.

Telle fut l'ame de *Bayard.* Pour ses exploits, ils remplissent toute l'histoire de son temps; il avoit commencé à se signaler sous Charles VIII, à la journée de Fornoue; sa gloire militaire illustre le règne entier de Louis XII, & les neuf premières années du règne de François I. Depuis qu'à l'exemple d'Horatius Coclès, il avoit défendu seul contre les Espagnols, un pont sur le Garigliano & sauvé l'armée françoise, en retardant la marche de l'ennemi vainqueur, il avoit pour devise un porc-épic, avec ces mots faits pour lui seul. *Vires agminis unus habet.*

C'étoit aussi, avec les mots: *cominùs & eminùs*, celle de Louis XII, qui peut-être voulut la partager avec lui, comme François I après la bataille de Marignan, où *Bayard* s'étoit surpassé, voulut être armé par lui chevalier.

Bayard étoit d'un sang respectable, toujours dévoué à la patrie, toujours versé pour elle. Avant la réunion du Dauphiné à la France, ses ancêtres mouroient pour les dauphins de Viennois, dont ils étoient sujets, ils moururent pour leurs Rois depuis la réunion. Le trisayeul du chevalier fut tué sous les yeux du roi Jean à la bataille de Poitiers; son bisayeul, à la bataille d'Azincourt; son ayeul, à celle de Montlhéry; son père, fut mis hors de combat à la journée de Guinegaste, par une grande blessure, qui lui ôta pour toujours l'usage d'un bras; le chevalier mourut à la retraite de Romagnano. Les du Terrails ne survivoient guères aux malheurs de la France, quand ils pouvoient obtenir la mort.

Plusieurs auteurs confondent cette retraite de Romagnano où périt *Bayard*, & où il s'agissoit de passer, à la vue d'un ennemi supérieur en forces, la rivière de la Sessia, entre Romagnano & Gattinara, avec l'affaire de Rébec; parce que *Bayard*, accoutumé d'ailleurs à vaincre, fut malheureux dans ces deux expéditions. C'est une erreur où on tombe assez communément, pour qu'il puisse être utile d'en avertir.

L'amiral de Bonnivet qui, par des mesures mal prises, avoit fait battre à Rébec le chevalier *Bayard*, ayant été mis hors de combat au passage de la Sessia, & voulant échapper au connétable de Bourbon, son ennemi personnel, qui le poursuivoit, manda le chevalier *Bayard*: « Vous » voyez, lui dit-il, que je ne suis plus en état » de combattre, ni de commander; je vous remets le sort de l'armée, sauvez-la, s'il est possi» ble. » Il est bien tard, lui répondit *Bayard*, encore sensible à l'affaire de Rébec; mais n'importe, *mon ame est à Dieu & ma vie à l'état.* Je vous promets de sauver l'armée aux dépens de mes jours

Vandeneſſe, à qui Bonnivet confia l'artillerie, en jura autant ; & tous deux ne tinrent que trop bien parole. Vandeneſſe fut tué ſur la place, d'un coup d'arquebuſe à croc. Le chevalier *Bayard* en reçut un auſſi dans les reins, qui lui fit crier, *Jeſus, mon Dieu! je ſuis mort.* Il mourut comme il avoit vécu. Ses dernières actions portent le caractère de cette ſimplicité héroïque & chrétienne, qu'il avoit ſignalée toute ſa vie. Au défaut de croix, il baiſoit la croiſée de ſon épée; n'ayant point de prêtre, il ſe confeſſoit à ſon maitre d'hôtel, il conſoloit ſes amis & ſes domeſtiques, il bravoit ſans orgueil & ſans foibleſſe la rébellion triomphante. *Pleurez ſur vous, Monſieur*, dit-il au connétable de Bourbon, qui s'attendriſſoit à la vue de ce héros expirant, *pleurez ſur vous-même; pour moi je ne ſuis point à plaindre. Je meurs en faiſant mon devoir, vous triomphez en trahiſſant le vôtre. Vos ſuccès ſont affreux, & le terme en ſera funeſte.*

La retraite des François ayant laiſſé *Bayard* entre les mains des Impériaux, le marquis de Peſcaire lui rendit tous les honneurs qu'il aimoit à rendre à la vertu, quand elle n'étoit plus à craindre; il le ſecourut mourant, il le pleura mort, & les regrets dont les Eſpagnols honorèrent la cendre de *Bayard*, ne le cédèrent point à ceux des François. *Bayard* n'avoit que des admirateurs & des amis, parmi les ennemis mêmes, qui avoient plus d'une fois éprouvé ſa générosité, lorſque le ſort des armes les avoit fait tomber entre ſes mains. *Bayard* mourut en 1524, âgé de quarante-huit ans. Il n'étoit point marié. Il laiſſa une fille naturelle.

Les principaux évènemens de ſa vie, les principaux traits de ſon caractère, ſont habilement fondus dans la tragédie connue de *Gaſton & Bayard.*

BAYER, (*Hiſt. litt. mod.*) c'eſt le nom de deux ſavans dans des genres différens, l'un ayeul, l'autre petit-fils. L'ayeul, nommé *Jean*, né à Ausbourg, mathématicien & aſtronome habile, publia en 1603, ſous le titre de *Uranometria*, une deſcription des conſtellations.

Le petit-fils, nommé *Théophile-Sigefroy*, s'attacha particulièrement à l'étude des langues, même du Chinois: il fut bibliothécaire à Konisberg, puis profeſſeur des antiquités Grecques & Romaines, à Pétersbourg. On a de lui le *Muſæum ſinicum*, imprimé en 1730, 2 vol. *in*-8°. *Hiſtoria regni Bactriani*, 1738 *in*-4°. & quelques autres ouvrages; il mourut à Pétersbourg, cette même année 1738.

BAYLE, (PIERRE) (*Hiſt. litt. mod.*) Deſmaiſeaux a fait une vie énorme de *Bayle*. Toute la vie des gens de lettres eſt dans leurs ouvrages; il eſt rare que ces hommes paiſibles & retirés ayent d'ailleurs une hiſtoire bien chargée d'évènemens. *Bayle* naquit au Carlat, petite ville du comté de Foix, en 1647. Il fut élevé dans le Calviniſme. Il touchoit encore à l'âge de l'enfance, lorſqu'un curé lui fit abjurer cette doctrine; mais il ne tarda pas à rentrer dans la communion qu'il avoit quittée. Il craignit les édits contre les relaps, qui déjà préparoient la révocation de l'édit de Nantes & les dragonades, il s'enfuit en Suiſſe. En 1675, il diſputa & obtint au concours une chaire de philoſophie à Sedan; mais elle fut ſupprimée en 1681, & *Bayle* fut obligé de ſe retirer à Rotterdam. D'abord la renommée l'y annonça favorablement, & fit créer pour lui une chaire de philoſophie & d'hiſtoire; mais bien-tôt il y retrouva la perſécution. Le miniſtre Jurieu, dont le fanatiſme a fait tant de tort à ſa ſecte, devint pour lui un ennemi implacable, ſoit comme le diſent quelques auteurs, parce que le philoſophe étoit trop bien avec ſa femme, ſoit parcequ'il réfuta mieux que lui l'hiſtoire du calviniſme du P. Maimbourg. D'un autre côté, le roi d'Angleterre Guillaume III, ſtathouder de Hollande, qui gouvernoit deſpotiquement les Pays-Bas, & qu'on appelloit *roi de Hollande & ſtathouder d'Angleterre*, eut pour ſuſpect un françois & un philoſophe, dont les écrits publics & particuliers tendoient à inſpirer la paix, tandis que Guillaume ne reſpiroit que la guerre & ne cherchoit qu'à embraſer l'Europe. Sa politique ſombre & inquiète ſeconda les fureurs de Jurieu, & les magiſtrats de Rotterdam eurent ordre, en 1696, d'ôter à *Bayle* ſa chaire & ſa penſion. L'étude lui tint lieu de tout; la fortune n'étoit rien pour cet homme vraiment déſintéreſſé. Sa vie plus tranquille & plus indépendante en fut plus heureuſe. Son Dictionnaire qui parut en 1697, fournit encore des armes contre lui à la haine de Jurieu, moins par quelques hardieſſes & quelques irrévérences qu'on y trouve, que par le bon eſprit, la raiſon & la lumière, qui par-tout y bleſſent les regards du fanatiſme & de la ſuperſtition; Jurieu ſouleva contre *Bayle*, les pédans & les méchans, ce qui eſt toujours aiſé aux pédans & aux méchans; enfin *Bayle* chaſſé par la perſécution, de ce pays de liberté, alloit, dit-on, chercher la liberté dans un pays réputé alors pays de perſécution; la France, ſa patrie, lui r'ouvroit ſon ſein, le gouvernement lui offroit un aſyle, avec une penſion de ſix mille livres, lorſque la mort le ſurprit à Rotterdam, en 1706. Il avoit 59 ans, & l'on pouvoit attendre encore de nouvelles productions d'un homme ſi laborieux. On a tant écrit & tant parlé pour & contre *Bayle*, que chacun a ſon opinion arrêtée ſur cet homme célèbre. Ses écrits ſont auſſi tellement connus, qu'il nous ſuffira d'en rappeller ici le titre. Outre ſon grand Dictionnaire hiſtorique, en 4 volumes *in-folio*, dont les meilleures éditions ſont celles de 1720 & de 1740, il a laiſſé beaucoup d'autres ouvrages qui ont été recueillis en 4 autres volumes *in-folio*: ſçavoir, 1°. *Les penſées diverſes ſur la comète qui parut en 1780.* 2°. *Les Nouvelles de la république des lettres.* 3°. *Le Commentaire philoſophique ſur ces paroles de l'évangile :* contrains-les d'entrer. 4°. *Les réponſes aux queſtions d'un provincial.* 5°. *Des Lettres.*

BÉATRIX, (*Hist. mod.*) C'est le nom de plusieurs princesses de divers pays, dont les plus connues sont :

1°. La femme de l'empereur Frédéric I, dit Barberousse, fille de Renaud, comte de Boulogne. On raconte à son sujet une histoire, que beaucoup d'auteurs traitent de fable ; mais qui a, dit-on, donné naissance à l'expression proverbiale : *faire la figue*. Les habitans de Milan venoient d'être privés de leur liberté ; ils supportoient impatiemment cette perte. *Béatrix* eut la curiosité d'aller voir cette ville, dès-lors célèbre. Le peuple indigné se souleva, & fit toutes sortes d'insultes à *Béatrix*, jusqu'à la promener par toute la ville, sur une ânesse, le visage tourné du côté de la queue, qu'on la força de tenir dans sa main au lieu de bride. L'empereur, pour venger sa femme, assiégea Milan, le prit, le rasa, fit passer la charrue sur les fondemens, y sema du sel au lieu de bled, & n'accorda, dit-on, la vie aux habitans que sous la condition humiliante & ridicule, de tirer avec les dents une figue du derrière de l'ânesse sur laquelle l'impératrice avoit été promenée dans Milan ; c'est cette humiliation des Milanois, qu'on vouloit rappeller par l'usage qui subsiste encore aujourd'hui en Italie, de passer le pouce entre deux doigts, ce qui s'appelle, *faire la figue*, de-là le pays de *papefiguiere*, dans Rabelais & dans la Fontaine :

> *Papefigue* se nomme
> L'isle & province, où les gens autrefois
> *Firent la figue* au portrait du Saint-Père.

BÉATRIX est aussi le nom de la quatrième & dernière fille de Raimond Bérenger, comte de Provence ; ce fut elle qui porta la Provence dans la maison d'Anjou, par son mariage avec Charles, comte d'Anjou, frère de Saint-Louis, qu'elle força d'accepter la couronne de Sicile, qui lui fut offerte par les papes Urbain IV & Clément IV. Elle vouloit être reine aussi-bien que ses sœurs, dont l'aînée (Marguerite) avoit épousé Saint-Louis, roi de France ; la seconde (Eléonore) Henri III, roi d'Angleterre ; la troisième (Sancie) Richard, frère du roi d'Angleterre, élu roi des Romains, & qui en portoit le titre. *Béatrix* voulut contribuer à l'expédition de son mari en Italie ; elle vendit ses pierreries pour lever des troupes.

Quant à la Provence, Saint-Louis ayant épousé l'aînée des filles du comte, sembloit devoir hériter de cette province, & la réunir à la couronne ; ce fut la plus jeune de ses filles qu'il plut à Raimond Bérenger d'instituer son héritière. Le droit romain qui régit cette province, sembloit l'y autoriser par la faculté indéfinie de tester, qu'il accorde aux citoyens ; mais il semble que le droit de succéder à des états ne puisse point être soumis à cette faculté indéfinie de tester, & qu'un pareil droit mérite bien d'être fixé par la nature. On ne peut blâmer Louis IX d'avoir respecté le testament de son beau-père ; mais il semble que des négociations auroient pu prévenir ce testament, ou le rendre plus conforme au vœu de la nature & de la loi générale ; il semble au moins que les droits de l'aînée pouvoient donner lieu à quelques arrangemens, à quelque partage de la Provence, sur-tout dans le moment où le comte d'Anjou & sa femme avoient besoin du consentement & des secours du roi pour leur expédition d'Italie. Marguerite les regarda toujours comme des usurpateurs, & fit beaucoup d'instances à son mari pour qu'il défendît ses droits. C'est le seul article sur lequel elle ne fut pas écoutée. *Béatrix* mourut reine de Naples ou de Sicile, & comtesse de Provence, en 1267.

BEAU, (CHARLES LE) (*Hist. litt. mod.*) M. *le Beau* n'étoit encore connu, même dans l'Université, que comme un bon professeur, mais qui pouvoit avoir beaucoup d'égaux, lorsque M. Coffin, successeur de M. Rollin, dans la place de principal du collège de Beauvais, démêlant sa supériorité, désira de l'attirer dans son collège ; mais il ne vouloit pour professeurs que des ecclésiastiques, ou au moins des célibataires, & M. *le Beau* prit le parti de se marier. Le collège de Grassins qui étoit sans réputation alors, profita de la sévérité des principes de M. Coffin, qui fut obligé de s'en relâcher dans la suite ; mais il n'étoit plus temps, M. *le Beau* occupoit au collège de Grassins une chaire de rhétorique, à laquelle il s'étoit attaché. Il eut bien-tôt lieu de s'y attacher davantage. L'époque de l'institution des prix publics dans l'université, vint changer toutes les idées sur la force respective des divers collèges. La voix publique en désignoit quelques-uns, comme devant seuls triompher dans ce concours général. Personne ne songeoit à cet obscur collège de Grassins. Lui seul, à la première composition, remporta presque tous les prix, sur-tout en rhétorique & en seconde, & ces deux chaires étoient occupées par Messieurs *le Beau*, Charles & Jean Louis, son frère. De ce moment, M. *le Beau* devint l'homme de l'université ; ce fut lui qu'elle chargea de la représenter, & de haranguer en son nom, dans toutes les occasions importantes. Les discours latins qu'il prononça sur les événemens publics, firent du bruit, & ajoutèrent à sa réputation. On lui trouva de l'esprit en latin, chose peu commune ; ceux qui en avoient peu, lui en trouvèrent trop. L'abbé Desfontaines & un M. Mérault, son complice, déployèrent contre lui leur lourde ironie, & le traitèrent comme ils traitoient tous les jours M. de Fontenelle & M. de Voltaire. Ils lui reprochèrent un latin *délicat & frisé*, une trop grande profusion de tableaux ; ils relevèrent, comme *une gasconade*, cette expression : *Quibus hostem vincere quàm numerare facilius est*. Ils ne savoient pas que c'étoit une allusion à un mot connu & souvent répété : *Nous les compterons quand nous les aurons vaincus*

M.

M. *le Beau* fut professeur d'éloquence au collége royal, il fut reçu à l'académie des belles-lettres, en 1748. Il y a de lui, dans le recueil de cette académie, une multitude d'excellens mémoires sur les médailles de restitution & sur les légions. Il succéda en 1755, à M. de Bougainville, dans la place de sécrétaire perpétuel, & fut très-utile à l'académie, principalement pour le travail des médailles. Ses éloges ne sont pas sans mérite; mais ils ont un défaut sensible. M. *le Beau*, quoiqu'il eût des principes de goût entièrement opposés à M. de Fontenelle, savoit & convenoit que M. de Fontenelle étoit un modèle pour les éloges historiques; il en concluoit qu'il devoit chercher à l'imiter, mauvaise conséquence qui l'a empêché d'être lui-même, tandis que la nature l'empêchoit d'être M. de Fontenelle.

Ne forçons point notre talent,
Nous ne ferions rien avec grace.

En général, c'est en latin que M. *le Beau* est un grand écrivain; en françois il manque de coloris & de grace, il a quelquefois de la force. Son histoire du Bas-Empire est un ouvrage rare pour les recherches & le travail, commun pour le style.

Quand M. Capperonnier disoit de M. *le Beau: il est notre maitre à tous*, ce mot pouvoit se prendre & en bonne & en mauvaise part; car il est vrai que la longue habitude des colléges l'entrainoit quelquefois, & lui faisoit confondre les fonctions d'académicien avec celles de professeur, l'académie avec la classe, des confrères avec des disciples, & qu'en exposant ou en discutant, il avoit quelquefois l'air de régenter; mais ce défaut n'étoit que dans la forme & dans les manières, il tenoit même à des nuances assez peu sensibles.

M. *le Beau* n'avoit d'ailleurs ni hauteur, ni rudesse dans le caractère ni dans le ton. Il avoit même beaucoup de ce qu'on appelle *bon-hommie* dans le commerce.

Son respect pour les anciens alloit jusqu'à l'intolérance; il ne permettoit pas la moindre critique contre eux. Un jour, un homme qui les respectoit aussi, ayant cru cependant pouvoir dire des dieux d'Homère, ce que tout le monde en dit, ce qu'en a dit Cicéron même: *humana ad deos transtulit*, il l'interrompit avec une savante colère, & lui dit: *Monsieur, on ne parle pas comme cela d'Homère.*

A tout prendre, M. *le Beau* est un des plus estimables & des plus respectables hommes qui ayent honoré les lettres. Il mourut le 13 mars 1778; il étoit né le 19 octobre 1701.

Son frère fut inférieur à lui, mais non-pas indigne de lui. Il fut reçu à l'académie des belles-lettres, en 1759, ayant cette même année remporté le prix, dont le sujet étoit cette question importante & vraiment philosophique: *Pourquoi la langue grecque s'est-elle conservée si long-temps dans sa pureté, tandis que la langue latine s'est altérée de si bonne heure?* On a de lui dans le recueil de l'académie, divers mémoires sur les tragédies, les comédies & les romans des Grecs. Peut-être ces sujets demandoient-ils un usage du monde & une connoissance de notre théâtre, qui manquoient absolument à M. *le Beau*. Il n'étoit jamais sorti de son collége:

Ce temple est mon pays, je n'en connois point d'autre.

M. *le Beau* le jeune, né à Paris le 8 mars 1721, mourut presque subitement en 1766.

BEAUCAIRE DE PEGUILLON, (FRANÇOIS) *Belcarius*, (*Hist. litt. mod.*) précepteur du cardinal de Lorraine Charles, qui lui céda l'évêché de Metz, est l'auteur d'un ouvrage assez estimé, contenant un siècle de notre histoire, depuis 1461, jusqu'en 1562, sous le titre de *Rerum Gallicarum commentaria*, dans lequel sa juste reconnoissance & son attachement pour les Guises, nuisent peut-être un peu à la fidélité historique. Lyon, 1625, *in-folio.* On a encore de lui un *Traité des enfans morts dans le sein de leur mère*, 1567, *in-8°.* Mort en 1591.

BEAU-CHATEAU, (FRANÇOIS-MATTHIEU CHATELET DE) (*Hist. lit. mod.*) né à Paris, en 1645, d'un comédien, est au rang des enfans célèbres, parce que le peu de talent qu'il eut fut précoce. Dès l'âge de huit ans il fut compté au rang des poëtes. A douze ans, il publia un recueil de ses poésies *in-4°.* sous ce titre assez fastueux: *La Lyre du jeune Apollon*, ou *la Muse naissante du petit de Beau-Château.* Malheureusement on ne sait pas un vers du jeune Apollon. Il fut plutôt une singularité qu'un prodige. Sa destinée fut aussi assez singulière. Caressé extraordinairement à la cour de France, il ne le fut pas moins à celle de Cromwel, où il alla étaler, à treize ou quatorze ans, ses petits talens précoces; il étoit accompagné d'un ecclésiastique apostat, qui, dit-on, le mena ensuite jusqu'en Perse; mais depuis son départ de l'Angleterre, on n'en a jamais eu de nouvelles.

BEAUFORT, (FRANÇOIS DE VENDÔME, duc DE) (*Hist. de Fr.*) fils de César, duc de Vendôme, naquit à Paris, au mois de janvier 1616. Il signala sa valeur à la bataille d'Avein, en 1635, aux siéges de Corbie, en 1636; de Heidin, en 1639; d'Arras, en 1640. Sous la régence d'Anne d'Autriche, en 1643, il fut mis à Vincennes pour avoir, disoit-on, attenté à la vie du cardinal Mazarin; il se sauva de sa prison, en 1648, au moment où les troubles de la Fronde commençant à éclater, lui fournissoient l'occasion de se venger: lorsqu'en 1650, les princes furent arrêtés & conduits d'abord au même château de Vincennes, le prince de Conti, ayant demandé, pour se consoler dans sa prison, l'*Imitation de J. C.*, le prince de Condé dit qu'il aimeroit mieux l'*imitation de M. de Beaufort.* Voici le portrait que fait

de ce dernier, le président Hénault. « C'étoit un » homme tout fait pour être aimé de la populace : » aussi l'avoit-on nommé *le roi des halles*, dont il » parloit le langage : grand, bien fait de sa per- » sonne, adroit aux exercices, infatigable, rem- » pli d'audace, les manières grossières, que l'on » prenoit pour de la franchise, mais artificieux, » & aussi fin que le peut être un homme de peu » d'esprit. Il crut, & il le persuada à toute la cour, » qu'il alloit jouer un rôle dans les commence- » mens de la régence. »

Sorti de Vincennes, il devint le héros de la guerre de Paris ; il partageoit, avec le coadjuteur, la faveur populaire.

Lorsqu'en 1652, le prince de Condé commença la guerre civile, le duc de *Beaufort* & le duc de Nemours, furent ses lieutenans ; ces deux princes, quoique beaux-frères, & engagés dans la même cause, ne purent s'accorder : après bien des querelles, ils se battirent en duel, & le duc de *Beaufort* tua le duc de Nemours.

Lorsque les troubles furent dissipés, que tout fut rentré dans l'ordre, & que l'autorité de Louis XIV fut par-tout reconnue, & par-tout affermie, le duc de *Beaufort* ne fut plus comme les Condés, les Turennes & les Luxembourgs, qu'un sujet soumis, qu'un héros utile. En 1664, Louis XIV voulant punir, comme on disoit alors, les corsaires de Gigéri en Afrique, chargea le duc de *Beaufort* de cette expédition. Gigéri fut pris le 22 juillet ; mais suivant les vicissitudes de la guerre, il fut repris le 30 octobre.

En 1665, le duc de Beaufort battit deux fois sur mer les corsaires d'Alger.

En 1666, l'Angleterre & la Hollande étant en guerre, Louis XIV, pressé par les instances des Hollandois, & lié par des traités récemment conclus avec eux, crut ne pouvoir se dispenser de déclarer la guerre à l'Angleterre ; mais disposé favorablement pour Charles II, par la duchesse d'Orléans, Henriette-Anne-d'Angleterre, il fit cette guerre en médiateur plus qu'en ennemi, le duc de Beaufort eut ordre de joindre sa flotte aux flottes hollandoises, & cette jonction ne se fit pas, soit que les vents s'y opposassent, soit que les ordres apparens fussent contrariés par des ordres secrets.

En 1669, les Turcs ayant assiégé Candie, qui appartenoit alors aux Vénitiens, le roi envoya au secours de cette place le duc de Beaufort & le maréchal de Navailles, qui en retardèrent la prise de plus de trois mois. Le duc de Beaufort fut tué dans une sortie le 25 juin, ou du moins il disparut, & on ne put retrouver son corps. En conséquence il est un de ceux qu'on nomme comme ayant été *le prisonnier au masque de fer*. Mais quelle raison, quel intérêt Louis XIV auroit-il pu avoir de traiter avec cette rigueur un prince devenu, depuis si long-temps, un sujet fidele, honoré de sa confiance & s'en étant montré digne en toute occasion ?

BEAUFREMONT, (*Hist. mod.*) nom d'une ancienne & illustre maison de Bourgogne, qui compte plusieurs alliances avec la maison de France. Les personnages les plus célèbres de la maison de *Beaufremont*, sont :

1°. Pierre, qui en 1443 fit publier, à l'exemple des anciens preux, que douze chevaliers garderoient, à une lieue de la ville de Dijon, un pas d'armes, près d'un arbre, que Paradin nomme *l'arbre des Hermites*, & d'autres *l'arbre de Charlemagne*.

2°. Nicolas, dont la harangue à Henri III, aux états de Blois de 1576, a été imprimée. Nicolas étoit savant & fut célébré par les savans de son temps. On a de lui une traduction du traité de la Providence de Salvien, prêtre de Marseille, publiée à Lyon, chez Rouville, en 1575. Il mourut le 10 février 1582..

3°. Claude, son fils, baron de Sénecé, dont on a aussi plusieurs ouvrages, tels qu'une harangue à Henri III aux états de Blois de 1588 ; un *remerciement fait au nom de la noblesse de France* aux mêmes états. Le père le Long lui attribue une espèce de relation des états de Blois de 1576, intitulée : *Recueil de ce qui s'est négocié en la compagnie du tiers-état de France en l'assemblée générale des trois états, assignée par le roi en la ville de Blois, le 15 novembre 1576*. Mort en 1596.

4° Henri, son fils, chevalier de l'ordre du roi, mort le 22 octobre 1622, d'une blessure reçue au siège de Royan. On a de lui des réponses au discours du Cardinal du Perron & diverses harangues faites aux états de 1614. Un minime, nommé de Rosier, a fait son éloge sous ce titre emphatique : l'*Immortalité du Phœnix, tirée de la glorieuse fin de messire Henri de Beaufremont*.

5°. Claude, fait évêque de Troyes en 1562, à la place d'Antoine Caraccioli, qui s'étoit fait protestant. Mort le 24 septembre 1593.

6°. Henri, fils du premier Henri, mentionné sous le numéro 4, fut tué de sang-froid à la bataille de Sedan, le 6 juillet 1641.

7°. Le marquis de Listenois, tué au service de la France, à la bataille du jour de Saint François à Etheim, en 1674.

8°. Le marquis de Listenois, son neveu, blessé à Munderkingen, en 1703, aux lignes de Schellemberg, près Donavert en 1704, tué dans une sortie de la ville d'Aire, le 24 septembre 1710.

9°. Enfin, Louis-Benigne, marquis de *Beaufremont*, père de M. le prince de *Beaufremont*, & mari d'Hélène de Courtenay, héritière de cette branche de la maison de France, issue de Louis-le-Gros. Il fut blessé avec le marquis de Listenois, son frère, à Schellemberg, en 1704. Il le fut à Malplaquet, le 11 septembre 1709 ; il se distingua au combat d'Arleux, le 12 juillet 1711.

BEAUJEU, (*Hist. de Fr.*) ancienne maison, qui remonte vers le milieu du dixième siècle, & dont étoit le maréchal de *Beaujeu*, fait maréchal

de France en 1347, & tué en 1351, au combat d'Ardres contre les Anglois.

C'est par cette maison de *Beaujeu*, que le Beaujolois & la principauté de Dombes ont passé dans la maison de Bourbon, par la cession qu'en fit le 23 Juin 1400, Edouard de *Beaujeu*, second du nom, au duc de Bourbon Louis II. Cet Edouard de *Beaujeu* avoit enlevé une fille à Villefranche & fait jetter par les fenêtres un huissier qui lui signifioit un ajournement sur cette accusation de rapt. Edouard étant arrêté & amené à Paris, céda ses terres au duc de Bourbon, oncle maternel du roi Charles VI, pour se tirer d'affaire.

BEAUMANOIR, (PHILIPPE DE) (*Hist. de Fr.*) écrivit vers l'an 1283, les *coutumes de Beauvoisis*, dont la Thaumassière a donné une bonne édition, à Bourges, 1690, *in-folio*.

BEAUMANOIR DE LAVARDIN, est le nom d'une ancienne maison de la province du Maine, dont étoit le maréchal de *Lavardin*, mort en 1614, l'un des sept seigneurs de la cour de Henri IV, qui eurent le malheur de se trouver avec lui dans son carrosse lorsqu'il fut assassiné.

De cette même maison étoit encore le marquis de *Lavardin*, ambassadeur de France à Rome, en 1687, dans le temps de l'affaire des franchises, & qui pour défendre jusqu'à un droit injuste de la couronne dont les intérêts lui étoient confiés, brava hautement l'excommunication lancée par le pape Innocent XI.

Mais comme dans les grandes maisons les grands désastres sont souvent à côté des titres de gloire & des monumens de vertu, de cette maison de *Beaumanoir* étoit aussi le baron de Fontenelle, traîné sur la claye & roué vif en 1602, moitié pour avoir été mêlé dans les intrigues & les conspirations du maréchal de Biron, moitié pour avoir exercé d'horribles cruautés en Bretagne au nom de la ligue.

Les *Beaumanoir* du Maine étoient vrai-semblablement une branche des *Beaumanoir* de Bretagne, dont étoit ce fameux *Beaumanoir*, chef du parti Breton & François dans le combat des Trente en 1350, & qui avoient pour devise : *Beaumanoir, bois ton sang*, parce que *Beaumanoir* ayant demandé à boire au milieu du combat, dans un moment où perdant beaucoup de sang, il succomboit à la soif & à la fatigue, un des chevaliers Bretons lui cria : *Beaumanoir, bois de ton sang, ta soif se passera.*

De cette même maison des *Beaumanoir* de Bretagne étoient Jean & Robert, sires de *Beaumanoir*, dont l'aventure fut célèbre en 1386. Jean fut assassiné par un de ses fermiers dont il entretenoit la fille. Le fermier fut arrêté; mais il avoit un complice qui se sauva. Le fermier déclara que ce complice avoit été envoyé par le sire de Tournemine, & il faut observer que ce sire de Tournemine, avoit épousé la veuve de Jean de *Beaumanoir*. Robert de *Beaumanoir*, frère du mort, se porta pour son vengeur, & pour accusateur de Tournemine. On somma la veuve de se joindre à son beau-frère contre son second mari, ce qu'elle refusa, peut-être parce qu'elle étoit sa complice, comme on le crut, d'après son refus ; mais eût-elle été innocente, sa conduite pouvoit être la même. Quoiqu'il en soit, Robert de *Beaumanoir* & le sire de Tournemine jettèrent leur gage de bataille devant le duc de Bretagne. Le combat eut lieu, Tournemine fut vaincu, il alloit être livré à la rigueur des loix; son généreux vainqueur obtint sa grace.

BEAUMELLE, (LAURENT ANGLIVIEL DE LA) (*Hist. litt. mod.*) connu par ses Mémoires de madame de Maintenon, & par ses démêlés avec M. de Voltaire, dans lesquels il n'eût pas toujours raison ; il voulut apprendre à faire des vers à l'auteur de la Henriade. Ses autres ouvrages sont moins connus. Le hasard sembloit lui ouvrir la route de la faveur & de la fortune, lorsqu'il mourut en 1773.

BEAUMONT. (*Hist. mod.*) La maison de *Beaumont* en Dauphiné, dont étoit le dernier archevêque de Paris, réunit tous les caractères qui constituent les races d'ancienne chevalerie; une existence prouvée depuis sept siècles; une filiation non interrompue depuis plus de cinq ; le voyage d'outre-mer ; une suite de chevaliers, titre qui n'étoit alors que le prix du mérite & de la valeur ; des services rendus aux dauphins & continués à nos rois.

La foule des personnages, qui remplissent une généalogie, n'intéresse que la maison à laquelle ils appartiennent. Ce qui rend une généalogie intéressante pour le public, ce sont les personnages qu'on voit figurer avec éclat dans l'histoire ; la maison de *Beaumont* en offre plusieurs de ce genre.

1°. AMBLARD DE BEAUMONT, premier de ce nom, appellé dans la famille le *grand Amblard*, principal ministre du dauphin Humbert II, ajouta beaucoup par ses talens & ses services, à la considération dont sa maison jouissoit depuis trois siècles.

Cette maison conserve parmi ses titres les plus précieux, celui où le roi Philippe-de-Valois reconnoit que les *peines & les travaux d'Amblard de Beaumont*, ont déterminé la donation qu'Humbert fit du Dauphiné à la France. Ce monument est de l'an 1343.

Charles V, n'étant encore que dauphin, s'exprime ainsi sur le même sujet dans des lettres de l'an 1351 : *Consideratione habitâ ad prædictum dominum Amblardum, dominum Bellemontis, militem, fidelem nostrum carissimum, qui circà translationem Delphinatûs, in nos factam, à principio, medio & effectualiter in effectu, cunctis sollicitudinibus laboraverit*, &c.

Il rend le même témoignage à *Amblard*, dans des lettres datées de l'année suivante.

Mais on pourroit croire qu'*Amblard*, dans cette

négociation délicate, avoit moins bien servi le dauphin son maître, que le roi de France. Voici le témoignage que lui rend Humbert en 1353, plusieurs années après la cession du Dauphiné. *Propter multa servitia & obsequia nobis impensa fideliter & longevis temporibus per dilectum & fidelem nostrum, dominum Amblardum, dominum Bellemontis*, &c. Ce qui semble prouver qu'*Amblard* s'étoit rendu aussi agréable au prince, qui se dépouilloit volontairement, qu'à nos princes qui recueilloient de si riches dépouilles.

2°. HUMBERT DE BEAUMONT, premier du nom de la branche d'Autichamp, qui sous les règnes de Charles VI, & de Charles VII, rend à la couronne les plus signalés services, & s'attache toujours au parti légitime; qui, dans des lettres du prince de Piémont, depuis duc de Savoie, Louis, est qualifié : *Spectabilis amicus & consiliarius noster dilectus*, & qui dans beaucoup d'autres actes, est qualifié : *Strenuus miles, spectabilis miles*; & enfin, *magnifique & puissant seigneur.*

3°. LAURENT DE BEAUMONT DE SAINT-QUENTIN, BALTHASAR & JEAN DE BEAUMONT, dignes compagnons de gloire du chevalier Bayard, & qui combattirent avec lui à Marignan, à la Bicoque, à Pavie.

4°. Mais le personnage le plus considérable à tous égards de cette maison, est le trop fameux baron des Adrets. On sait que ce capitaine, d'abord huguenot furieux, se rendit redoutable aux catholiques du Dauphiné & des provinces voisines, par sa valeur & sa barbarie. On sait le mot d'un soldat qu'il faisoit précipiter, & qui s'arrêtoit toujours sur le bord du précipice : *Monsieur, je vous le donne en dix.* Ce mot valut la grace au soldat. Les huguenots qui rioient des violences du baron, tant qu'il fut de leur parti, furent les plus ardens à les lui reprocher, quand il se fut fait catholique, & il paroît qu'ils les ont beaucoup exagérées. Aucune des branches de la maison de *Beaumont* aujourd'hui existantes, ne descend du baron.

Les armes de cette maison, sont : *De gueules à la fasce d'argent, chargée de trois fleurs de lys d'azur.* La tradition de la famille, est qu'elle portoit anciennement trois roses ou trois losanges, & que les fleurs de lys mises à la place, sont une concession du roi Philippe de Valois, en récompense des services rendus à la France, par *Amblard de Beaumont.*

Amitié de Beaumont, c'étoit là le mot caractéristique de cette maison, & il en vaut bien un autre.

BEAUNE. (JACQUES DE) baron de Semblançai, (*Hist. de Fr.*) Lautrec en 1522 ayant perdu le Milanès, se plaignit de n'avoir point reçu quatre cens mille écus qu'on lui avoit promis pour cette expédition, le roi fait venir le surintendant Semblançai, & lui demande compte des quatre cens mille écus qu'il l'avoit chargé de faire tenir à l'armée d'Italie. Semblançai déclare que le jour même où il devoit envoyer cette somme, la duchesse d'Angoulême avoit exigé qu'il la lui remît, en l'assurant qu'elle se chargeoit de l'événement; il soutient la même chose devant la duchesse, qui lui donne un démenti formel & demande vengeance de sa calomnie; mais avec quelque hauteur & quelque avantage qu'une femme toute puissante, qu'une mère révérée, accablât devant son fils un ministre sans appui, François I n'eut pas besoin de toute sa pénétration pour reconnoître le vrai coupable. En effet, la duchesse fut obligée de convenir qu'elle s'étoit fait remettre dans le temps dont il s'agissoit, quatre cens mille écus, mais c'étoit, disoit-elle, le produit de ses épargnes, c'étoit un dépôt qu'elle avoit confié au surintendant, qui lui en devoit même encore une partie, toutes allégations que Semblançai persista toujours à nier.

Semblançai resta en place, mais la duchesse jura sa perte.

Semblançai avoit joui jusqu'alors d'une réputation sans tache, il s'étoit distingué par un esprit d'ordre & d'exactitude qui formoit un préjugé avantageux pour sa probité. Renfermé dans les fonctions de son ministère, il vivoit parmi les intrigues & les passions, sans y prendre part. Le roi avoit pour lui une amitié qui tenoit du respect, il l'appelloit son père. On trouve dans les manuscrits de Béthune, une lettre de Semblançai du 15 octobre 1521, par laquelle il fait au roi de fortes représentations sur sa dépense, & dans cette même lettre il lui dit formellement : *Vous avez pu entendre par madame, la provision qui a été donnée pour le secours de M. de Lautrec.* Paroles qui semblent ne pouvoir s'entendre que des quatre cens mille écus donnés à la duchesse d'Angoulême pour l'armée de Lautrec.

La duchesse d'Angoulême avoit toujours montré une estime singulière pour Semblançai, avant que la nécessité de se défendre eût obligé ce ministre de l'accuser elle-même, ce qu'on ne peut pas supposer qu'il eût osé faire, s'il n'avoit eu la vérité pour lui. Dans une lettre du 23 octobre 1521, où il pourroit bien encore être question des quatre cens mille écus destinés pour Lautrec, elle dit : *J'ai été acertenée que le principal secours de la dépense est venu par le moyen du sieur de Semblançai & par les emprunts particuliers qu'il a faits en son propre & privé nom, & dont il a fait cédulles & promesses en divers lieux, & comme bon, loyal & affectionné serviteur, n'a jamais regardé à sa sûreté pour l'avenir, mais y a mis le tout pour le tout & pour dix fois plus qu'il n'a vaillant. Le roi le doit rémunérer de ses services, ainsi que chacun congnoist qu'il mérite, & qu'il appartient à recongnoistre à ung si grand maistre.*

Peut-on à la lecture de cette lettre ne pas frémir d'horreur en songeant à la récompense que la duchesse d'Angoulême procura dans la suite à Semblançai !

En 1524 il étoit encore à la tête des finances ; Bonnivet alors avoit reperdu le Milanès, le roi vouloit aller le reconquérir, mais l'argent manquoit ; on proposa encore à Semblançai d'en avancer, il osa refuser, en alléguant qu'il lui étoit déja dû trois cens mille livres ; ce refus lui fit perdre sa place & sa faveur. Il rendit ses comptes, & prouva qu'en effet le roi lui redevoit trois cens mille livres ; cette somme lui fut allouée malgré sa disgrace & la haine de la duchesse d'Angoulême ; c'étoit en 1525 : la duchesse gouvernoit alors en l'absence de son fils. Combien il falloit que Semblançai eût raison !

La duchesse voulant libérer l'état de cette somme, & soutenir ce qu'elle avoit dit, intenta un procès civil à Semblançai pour être payée de ce qui lui restoit dû de son prétendu dépôt ; cette idée d'un dépôt confié au surintendant étoit une défaite dont elle s'étoit servie au hasard, lorsqu'elle s'étoit vue pressée par les reproches de son fils. Ce fut au bout de trois ans qu'elle s'avisa de la renouveller, lorsque toute puissante par l'absence de son fils & par la disgrace du surintendant, elle crut pouvoir aisément accabler celui-ci : Semblançai, qui savoit que la prétention de la duchesse n'avoit aucun fondement, ne s'en inquiéta guères & alla vivre en paix dans sa terre de Balan sur le Cher, près de Tours ; il y étoit encore au mois de juillet 1526, & même plus tard. Cependant il se formoit en secret contre lui un orage, qu'il contribua lui-même à grossir par l'imprudente vivacité avec laquelle il se mit à solliciter son paiement, dans un temps où les malheurs du roi laissoient l'état absolument sans ressources ; il fut aisé à la duchesse d'empoisonner une démarche à la vérité légitime, mais un peu déplacée, & de faire regarder comme coupable une demande qui n'étoit qu'importune. On rechercha toute la conduite du surintendant, non par des voies juridiques, mais par ces moyens tortueux que l'intrigue & la haine savent employer avec tant de succès contre l'innocence. On menaça, on intimida un nommé Prévot, de Tours, commis de Semblançai, on lui montra les supplices tout prêts à le punir comme complice du surintendant, s'il n'en devenoit l'accusateur. On sut par lui tout ce qu'on voulut savoir, tous les profits de la place de surintendant devinrent autant de malversations ; enfin quand l'acharnement à lui chercher des crimes eut vaincu la difficulté de lui en trouver, le procès civil fut transformé en procès criminel ; aussi-bien ce procès civil n'avoit pas réussi, car Semblançai avoit prouvé que, bien loin qu'il dût de l'argent à la duchesse, c'étoit la duchesse qui lui en devoit ; mais s'il étoit coupable de péculat, on ne lui devoit plus rien ; on le mit donc à la Bastille, on lui fit son procès par commission, & ce procès aboutit à un arrêt du 9 août 1527, qui, sans parler du divertissement des fonds destinés pour l'Italie, déclare vaguement Semblançai convaincu de concussions & de malversations, confisque ses biens, sur lesquels il prélève une somme de trois cens mille livres par forme d'amende envers le roi (c'étoit précisément la somme que le roi lui devoit), condamne le surintendant à être pendu à Montfaucon, ce qui fut exécuté, & ne parle des contestations civiles, élevées entre la duchesse & le surintendant, que pour déclarer qu'il ne statue rien sur cet article.

On lit dans le journal de la duchesse d'Angoulême, écrit depuis cette aventure, ces paroles remarquables :

« L'an 1515, 1516, 1517, 1518, 1519, 1520, » 1521, 1522, sans y pouvoir donner provision, » mon fils & moi fumes continuellement dérobés » par les gens de finances. »

Si c'est à Semblançai qu'elle en veut, il n'y a qu'à rapprocher le journal, de la lettre qu'on a citée plus haut, on y verra le mensonge mal-adroit de l'iniquité qui se dément & qui se trahit elle-même. On peut dire que ce fut la duchesse d'Angoulême qui vola lâchement & les gens de finances & son fils & l'état.

Elle fit plus que de voler l'état, elle le perdit. Moins coupable encore par son avidité que par sa haine, elle vouloit, en retenant les quatre cens mille écus, faire échouer l'expédition de Lautrec, pour pouvoir le détruire & détruire avec lui le crédit de la comtesse de Château-Briant sa sœur, maîtresse du roi ; elle avoit espéré fermer à Lautrec toutes les avenues du trône & empêcher l'éclaircissement, qui en effet sans l'entremise du connétable de Bourbon, ennemi de la duchesse d'Angoulême, n'auroit peut-être jamais eu lieu.

Semblançai étoit innocent, le peuple en jugea ainsi dès le temps de son supplice, il n'imputa la perte du Milanès qu'à la mauvaise conduite de Lautrec & à la perfidie de la duchesse d'Angoulême. « Lautrec, disoit-il, après avoir à diverses » reprises épargné les ennemis qu'il pouvoit acca» bler, conserve son crédit à la cour, parce que » la comtesse de Chateau-Briant étoit sa sœur. La » duchesse d'Angoulême, après avoir trahi le roi » & sacrifié l'état à ses passions, est toujours triom» phante & règne encore despotiquement, parce » que le roi est son fils. Un citoyen vertueux, un » ministre vigilant, un vieillard vénérable, parce » qu'il est foible & sans appui, parce que la mere » du roi le persécute & qu'une maitresse ne le » défend pas, est traîné indignement au gibet. » Pour prix des longs services qu'il a rendus avec » honneur à plusieurs rois, il périt à soixante-deux » ans d'un supplice réservé aux hommes les plus » vils & aux crimes les plus bas. »

On varie sur la manière dont cet illustre malheureux soutint son sort.

Les uns prétendent qu'il mourut en sage, en héros chrétien, qui triomphe d'une mort injuste, qui, sans envier les succès passagers du crime, s'enveloppe dans son innocence & attend un meilleur sort dans une patrie plus heureuse. Ils mettent même

sa fermeté en contraste avec l'air effrayé, abattu, du lieutenant-criminel Maillard, qui le menoit à la mort. Ce contraste a fourni à Marot une épigramme contre ce juge :

> Lorsque Maillard, juge d'enfer, menoit
> A Montfaucon Semblançai l'ame rendre,
> A votre advis, lequel des deux tenoit
> Meilleur maintien? Pour le vous faire entendre,
> Maillard sembloit homme que mort va prendre,
> Et Semblançai fut si ferme vieillard,
> Que l'on cuidoit pour vrai qu'il menât pendre
> A Montfaucon le lieutenant Maillard.

D'autres disent que Semblançai montra dans ces affreux momens une foiblesse bien pardonnable à son âge & à son malheur; qu'il pleura beaucoup sur la rigueur de son sort & sur l'injustice atroce qu'il éprouvoit, qu'il se flatta même que le roi ne la laisseroit point consommer; qu'étant arrivé à une heure après-midi à Montfaucon, il obtint à force de prières qu'on différât l'exécution jusqu'à sept heures, pour donner le temps à la grace d'arriver; qu'enfin lorsqu'il eut appris, par le prêtre qui l'exhortoit, que le roi étoit inéxorable, il s'abandonna au boureau en gémissant, & en s'écriant: *Je reconnois trop tard qu'il vaut mieux servir le maître du ciel que ceux de la terre; si j'avois fait pour Dieu ce que j'ai fait pour le roi, j'en recevrois une autre récompense.*

C'est à cette horrible aventure qu'il faut attribuer la haine attachée encore aujourd'hui au nom de la duchesse d'Angoulême. Abuser du pouvoir pour faire périr un innocent, en le chargeant de ses propres crimes, c'est sans doute l'attentat le plus énorme que l'on puisse commettre contre l'humanité.

La cour conserva long-temps avec amertume le souvenir de cette violence. Brantôme rapporte une anecdote que la duchesse d'Usès lui avoit apprise; elle avoit été dans sa jeunesse attachée à la duchesse d'Angoulême, *& toujours*, dit Brantôme, *fort éveillée de quelque bon mot.* Le roi l'appelloit un jour sa fille; à ce nom elle se mit à pleurer. « *Sire*, dit-elle, « *après le traitement que vous avez fait à* » *votre père, que ne doit pas craindre votre fille?* » Le roi ne fit que sourire de cette leçon, mais la duchesse d'Angoulême la trouva fort mauvaise.

On a remarqué que ce titre de *père* sembloit avoir été plus d'une fois fatal aux sujets à qui les princes l'ont donné. Néron le donnoit à Corbulon, l'empereur Commode au préfet Julien, François I à Semblançai, Charles IX à l'amiral de Coligny. Néron & Commode firent périr, l'un Corbulon, l'autre Julien, François I fit pendre Semblançai, Charles IX fit égorger l'amiral de Coligny. Mais ces petites observations n'ont qu'un petit mérite de singularité; & le même Charles IX donnoit le même titre de *père* à Villeroy, dont la carrière fut brillante & heureuse.

La perfidie de Prévot à l'égard du surintendant; lui valut une place de général des finances, & le fit nommer commissaire à la confiscation de celui qu'il avoit trahi.

Le surintendant étoit fils de Jean de *Beaune*, argentier des rois Louis XI & Charles VIII. De trois fils que laissa le surintendant, l'un fut archevêque de Tours, l'autre évêque de Vannes; Guillaume, l'ainé, fut banni, quand son père fut pendu; mais en 1529 il fut rétabli dans ses biens & dignités. Renaud de *Beaune*, archevêque de Bourges, entre les mains duquel Henri IV fit son abjuration dans l'église de saint Denis le dimanche 25 juillet 1593, étoit fils de Guillaume.

BEAUPOIL, (*Hist. de Fr.*) Nom d'une ancienne famille de Bretagne, dont étoient, le marquis de Saint-Aulaire, célèbre par les agrémens de son esprit, & par son heureuse vieillesse, reçu à l'académie françoise en 1706 malgré Boileau, mort à Paris le 17 décembre 1742, dans sa quatre-vingt dix-huitième année: & le marquis de Lanmary, ambassadeur de France en Suède, mort à Stockolm le 24 avril 1749.

BEAURAIN, (JEAN DE) (*Hist. litt. mod.*) géographe du roi, disciple de Pierre Moulart Sanson, fut employé dans sa partie à l'éducation de M. le Dauphin, père de Louis XVI. Il est principalement connu par sa description topographique & militaire des campagnes du maréchal de Luxembourg, depuis 1690 jusqu'en 1694, Paris, 1756, trois volumes *in-folio*. Né en 1697. Mort le 11 février 1771.

Son fils, qui suit la même carrière, a donné de même la campagne de 1674 du grand Condé, Paris, 1775, *in-fol.* & prépare celles du vicomte de Turenne.

BEAUSOBRE, (ISAAC DE) (*Hist. litt. mod.*) né à Niort en 1659, se réfugia en Hollande, pour échapper à la persécution allumée contre les protestans, parmi lesquels il s'étoit fait remarquer. Il avoit été condamné à faire amende honorable, pour avoir brisé les sceaux du roi apposés à la porte d'un temple, après que l'exercice public de la religion protestante eût été défendu. Il passa à Berlin en 1694; il fut fait chapelain du roi de Prusse, & conseiller du consistoire royal. On a de lui plusieurs écrits polémiques & autres. Son *Histoire critique du manichéisme* est sur-tout estimée. Ses sermons sont assez connus. Il a beaucoup travaillé à la *Bibliothèque germanique*. Mort en 1738.

BEAUVAU, (*Hist. mod.*) grande & illustre maison, originaire d'Anjou, & qu'on croit descendue de ces anciens comtes d'Anjou, qui ont donné une suite de sénéchaux héréditaires à la France, une longue suite de rois à l'Angleterre, une autre suite de rois à Jérusalem. On rapporte deux preuves générales de cette descendance, l'une ..., comme le porte un titre de l'abbaye de S. Serge d'Angers, Raoul, seigneur de *Beauvau* & de Jarzé, rendit hommage en 1025 au comte d'An-

jou, l'épée au côté, & le chapeau sur la tête, à cause de la parenté, *cum gladio & birettâ propter parentagium;* au lieu que les autres seigneurs s'acquittoient de ce devoir à genoux, tête nue, & sans épée. La seconde preuve se tire de la chronique d'Anjou; on y voit que la noblesse de cette province marchoit toujours sous la bannière de *Beauvau*, ce qui prouve que les comtes d'Anjou reconnoissoient les seigneurs de *Beauvau* pour leurs parens; eussent-ils souffert que la noblesse de leurs états marchât sous une bannière étrangère?

> Et Foulques l'Angevin, seigneur d'un beau vallon,
> Qui fit prendre à ses fils de *Beauvau* le surnom.

dit l'auteur du poëme de Charlemagne.

Les principaux personnages de cette maison sont:

1°. Foulques II, tué à la guerre contre les infidèles.

2°. René, mort en 1266, des blessures qu'il avoit reçues à l'expédition de Naples, où il avoit suivi Charles, comte d'Anjou, frère de saint Louis.

3°. Jean III, & Pierre son fils, qui rendirent d'utiles services aux rois de Naples Louis I, Louis II & Louis III de la seconde branche d'Anjou, de la maison de France.

4°. Isabeau de Beauvau, mariée en 1454 à Jean de Bourbon, second du nom, comte de Vendôme. François de Bourbon, leur fils, fut le bisayeul de Henri IV. On a remarqué qu'au moyen de cette alliance, formellement reconnue par Louis XIII & Louis XV, rois de France, & par Jacques III, roi d'Angleterre, d'ailleurs constante, toutes les têtes couronnées de l'europe descendent de la maison de *Beauvau*.

5°. Jean IV, oncle d'Isabeau, chambellan de Louis XI & du roi René. Achilles de *Beauvau*, son bâtard, fut digne de ce nom par sa valeur.

6°. Louis de Beauvau, mort en 1596, avec la réputation d'un grand général. Il s'étoit formé sous le fameux prince de Parme, Alexandre Farnèse.

7°. Henri I, fameux par ses services & ses voyages. Ce fut lui qui fut chargé de négocier avec Rome pour le mariage du duc de Bar avec Catherine, sœur de Henri IV.

8°. Le marquis de Beauvau, son fils, dont nous avons les *Mémoires*.

9°. Paul, tué à la bataille d'Hochstet en 1704, oncle de M. le maréchal de *Beauvau*.

10°. Louis-Antoine, cousin-germain de M. le maréchal de *Beauvau*, illustre par ses talens, & pour la guerre, & pour les négociations, par ses services & ses exploits dans les campagnes de Philisbourg, de Prague & de Menin, mort glorieusement sous les yeux du roi Louis XV, en se rendant maître du chemin couvert d'Ypres le 23 juillet 1744, à trente-quatre ans.

11°. Marc, père de M. le maréchal de *Beauvau*, grand d'Espagne, prince du Saint-Empire, grand écuyer, ministre plénipotentiaire, chef du conseil de régence à Florence, du duc de Lorraine, grand duc de Toscane, depuis empereur.

12°, Alexandre de Beauvau-Craon, frère de M. le maréchal de *Beauvau*, colonel du régiment de Hainault, tué à dix-neuf ans à la bataille de Fontenoy, le 11 mai 1745.

> Tu meurs, jeune Craon! que le ciel moins sévère
> Veille sur les destins de ton généreux frère!
>
> *Poëme de Fontenoi.*

Ce frère, chef actuel de la maison de *Beauvau*, est grand d'Espagne, prince du Saint-Empire, capitaine des gardes du roi de France, chevalier de ses ordres, gouverneur de Provence, maréchal de France, l'un des quarante de l'académie françoise, honoraire de l'académie des belles-lettres, &c. digne de tous ces titres,

> *Qui te Pollio, amat, veniat quò te quoque gaudet.*

Les branches cadettes de cette maison ont fourni aussi beaucoup de citoyens utiles, & de guerriers illustres. La branche de Rorte, François, dit de Nerlieu, mort au siége de Bosleduc en 1629. La branche de Pange, Jean, tué à la bataille d'Ivry en 1590. La branche de Précigny, Bertrand & Antoine, son fils, premiers présidens laïcs de la chambre des comptes vers la fin du quinzième siècle. La branche de Tigny, Charles-René, tué à la bataille de la Marsaille le 4 octobre 1693; Claude-Charles, son frère, qui étant mousquetaire, entra le premier dans la ville de Valenciennes, lorsqu'elle fut prise par les mousquetaires en 1677; Il fut blessé à la bataille de Fleurus le premier juillet 1690. La branche du Rivau, Pierre, mort des blessures reçues à la bataille de Castillon, contre les Anglois en 1453; François, tué en 1569 à la bataille de Jarnac; Jacques, mort des blessures reçues dans un combat contre un parti de la ligue en 1592; un autre Jacques, en faveur duquel la terre du Rivau fut érigée en marquisat le 14 juillet 1664. La branche de Rivarennes, Martin, tué à la bataille de Senef en 1674; Jacques, tué à la bataille de Cassel le 11 avril 1677.

La maison de *Beauvau* a produit aussi plusieurs prélats d'un mérite distingué. Jean, évêque d'Angers, bienfaiteur du cardinal Balue, &, pour un temps, victime des intrigues de cet ingrat. (*Voyez* Balue.) Gabriel, & Gilles-François, son petit-neveu, évêques de Nantes, l'un en 1636, l'autre en 1677. Pierre-François, évêque de Sarlat, mort en 1701, sur-tout René-François, archevêque de Narbonne, élève & neveu du précédent.. Louis XIV l'avoit nommé, en 1700, à l'évêché de Bayonne, puis en 1707, à l'évêché de Tournay. Cette dernière place ayant été prise en 1709 par le prince Eugène, M. de *Beauvau* refusa de faire

chanter le *Te Deum* pour cette conquête, & quitta son évêché. Ayant contracté des dettes immenses pour la défense de la place, Louis XIV le dédommagea par l'archevêché de Toulouse, puis par celui de Narbonne. On se souvient encore à Bayonne & à Tournay des regrets qu'il y laissa. Il mourut le 4 août 1739.

BEAUVILLIER, (*Hist. de Fr.*) de *Beauvillier* de Saint-Aignan, maison ducale très-célèbre. Le premier duc de Saint-Aignan, François, naquit à Saint-Aignan en Berry le 30 octobre 1610. Il reçut une blessure considérable au visage au combat de Vaudrevange en 1635. Il fut blessé à la cuisse au siège de Dole en 1636. Il fut mis à la bastille en 1639, avec les marquis de Grancey, de Praslin & de Bréauté, parce que le cardinal de Richelieu leur imputoit la perte de la bataille de Thionville. Ils en sortirent le 28 janvier 1640. M. de Saint-Aignan fut encore blessé au siège de Gravelines en 1644, & de Château-Porcien en 1653. En 1655 il lui arriva une avanture personnelle, dont il ne se tira qu'à force de courage. Quatre assassins l'attaquèrent l'épée à la main dans l'avenue de sa maison. Il étoit seul; il en tua deux, blessa mortellement le troisième, mit le quatrième en fuite. Madame Deshoulières dit dans une balade qu'elle lui adresse :

Vous pourfendez vous seul quatre assassins.

Et dans des bouts rimés, où l'on avoit mêlé des mots latins avec des mots françois, elle lui dit :

Et de quatre tu fais donner la mort *tribus*.

Ce sont ces mêmes bouts rimés qui finissent par ce joli tercet :

Tu peux encore aimer, & faire dire *amo*.
Que ton histoire un jour fera plaisir à *lire*,
Si jamais on l'écrit *fideli calamo*.

M. de Saint-Aignan étoit un très-bel esprit : il y a de lui, dans les œuvres de madame Deshoulières, plusieurs balades en réponse à celles de madame Deshoulières. Il fut reçu en 1663 à l'académie françoise. La même année, le comté de Saint-Aignan fut érigé pour lui, & ses successeurs en duché-pairie. Cette terre avoit passé par mariage dans sa maison en 1496. Il obtint vers ce temps, beaucoup d'autres graces, entre autres en 1664, le gouvernement du Havre. Il étoit premier gentilhomme de la chambre dès 1649. Il mourut à Paris le 16 juin 1687. Il avoit été marié deux fois; il avoit eu douze enfans du premier lit, & trois du second; aussi madame Deshoulières lui disoit-elle, en 1684 :

En fait d'amour & de chevalerie
Oncques ne fut plus véritable preux...
Vous bravez tout, malgré des ans nombreux,
Qui volontiers empêchent qu'on ne rie,
Avez d'un fils augmenté votre hoirie.
Oncques ne fut plus véritable preux.

Ce fils dont elle lui parle est le dernier duc de Saint-Aignan, qui venoit de naitre le 25 novembre 1684, & que nous venons de voir mourir en 1776. M. le duc de Saint-Aignan, son père, reçoit le compliment, & y ajoute encore dans sa réponse :

Moi qui toujours surpassant maints blondins
En vrais effets ainsi qu'en écritures,
Ai depuis peu mis au jour deux banbins...
Je veux aussi, par de nobles desseins,
Des ennemis voir la face blêmie,
Et leur livrer un assaut vigoureux,
Puis tôt après retourner vers ma mie.

Les deux fils dont il parle sont le dernier de de Saint-Aignan, dont nous venons de parler, & l'évêque de Beauvais, son frère ainé, dont la naissance ne remonte qu'au 6 octobre 1682. Il y avoit bien loin de leur naissance à celle de leurs frères ainés du premier lit. L'ainé de tous, le comte de Seri, étoit né le 4 octobre 1637 : il alla servir sous Montécuculli contre les Turcs en 1663 & 1664. Il eut un cheval tué sous lui au combat de Quern[illegible] & eut le bras percé d'une flèche au combat de S[aint-]Gothard le premier août 1664. Il mourut le premier octobre 1666.

Le chevalier de Saint-Aignan, son frère, oblig[é] de quitter la France pour s'être battu en combat singulier avec les deux La Frette, ses cousins germains, & Argenlieu, contre le prince de Cha[lais], Noirmoutier, d'Antin & Flamarens, à Chaillot le 20 janvier 1663, alla aussi servir contre les Turcs, & fut tué au combat de Saint-Gothard cent douze ans avant la mort de son dernier frère. Le premier duc de Saint-Aignan vit ainsi périr [illegible] ses fils du premier lit, à la réserve du duc de *Beauvillier*, ce fameux gouverneur du duc de Bour[gogne] gogne & de ses deux frères, ce constant & courageux ami de Fénélon, même disgracié. Il [illegible] treize enfans, dont quatre fils; mais tous les qua[tre] moururent jeunes; il servit de père à ses frères du second lit; en effet il avoit trente-quatre ans de plus que l'ainé, trente-six de plus que le puiné. [illegible] deux jeunes frères furent, pour ainsi dire, é[levés] avec les princes; ils étoient souvent admis à [leurs] études. Le duc de *Beauvillier* ayant perdu ses fils adopta encore plus particulièrement son plus [jeune] frère; il le mit dans le service, il lui céda [son] duché; c'est le dernier duc de Saint-Aignan [illegible] fait prisonnier au combat d'Oudenarde, le 1[illegible] 1708; blessé à Malplaquet le 11 septembre [illegible] Il fut ensuite employé dans différentes amb[assades] en Espagne, à Rome. Il étoit en Espagne, lorsque la guerre s'alluma entre cette puissance & la [illegible]

France. Le 12 décembre 1718, il reçut, à dix ures du soir, l'ordre de sortir de Madrid dans vingt-atre heures, & de l'Espagne dans douze jours, & endemain 13, à sept heures du matin, un dé-ement des gardes-du-corps, commandé par un mpt, l'alla prendre dans son hôtel, & le con-sit hors de la ville. Cette rigueur ne servit qu'à ecommander au régent; il fut admis au conseil régence, il rentra dans le gouvernement du vre qu'avoit eu son père, & qu'avoit alors le : de Mortemart; il ne tarda pas à être cheva-r des ordres du roi, il fut, comme son père, l'académie françoise; il fut aussi honoraire de adémie des belles-lettres. Il eut neuf enfans de premier mariage. Il a laissé une veuve, sœur MM. Turgot.

BEAUX, adj. pl. pris subst. (*Hist. mod.*) Les An-is ont fait un substantif de cet adjectif François; & l ainsi qu'ils appellent les hommes occupés de tes les minuties qui semblent être du seul res-des femmes, comme les habillemens recherchés, oût des modes & de la parure; ceux, en un mot, ui le soin important de l'extérieur fait oublier le reste. Les *beaux* sont en Angleterre, ce que petits-maitres sont ici; mais les petits-maitres France possèdent l'esprit de frivolité, & l'art bagatelles & des jolis riens, dans un degré supérieur aux *beaux* de l'Angleterre. Pour iger un petit maitre anglois, il n'y auroit peut-qu'à lui montrer un petit-maitre françois; nt à nos petits-maitres françois, je ne crois pas tout le phlegme de l'Angleterre puisse en ir à bout. (*A. R.*)

EBELE, (Henri) (*Hist. litt. mod.*) Quoique avant soit peu connu hors de l'Allemagne, croyons devoir lui donner place ici, parce n le regarde comme ayant introduit en Alle-ne la bonne latinité. Il reçut en 1501 la cou-e poétique des mains de l'empereur Maximi-l. Ses poésies ont été recueillies sous le titre *usculа Bebeliana*, Strasbourg, 1512, *in*-4°. encore de lui deux *Traités*, l'un, *de animarum post solutionem à corpore*; l'autre, *de Magistra-Romanorum.* Il fut professeur d'éloquence dans versité de Tubinge. Il étoit fils d'un laboureur la Suabe.

CAN, (Martin) jésuite, confesseur de ereur Ferdinand II, théologien & controver-n'est remarquable que par deux traits: l'un, nt mort en 1624, ses écrits furent brûlés en par le parlement de Paris, avec d'autres d'auteurs jésuites; l'autre, que son livre *sur ssance du roi & du souverain pontife*, portoit l'autorité du pape, que le pape lui-même honte, & fit condamner ce livre par un du saint office, du 3 janvier 1613. Ce pape ul V.

CCADELLI, (Louis), (*Hist. litt. mod.*) êque de Raguse, & précepteur de Ferdinand, Côme I, grand duc de Toscane, est auteur d'une *Vie de Pétrarque* en italien, & d'une *Vie* latine *du cardinal Polus.* Mort en 1572, âgé de 70 ans.

BECCARI, (Agostino) (*Hist. litt. mod.*) est le premier poëte d'Italie, qui ait fait des pastorales. Son poëme intitulé: *Il sacrificio, favola pastorale*, parut en 1555, & l'*Aminte* du Tasse n'est que de 1573. *Beccari* mourut en 1590.

BEC DE CORBIN, ou *les gentilhommes au bec de corbin* (*Hist. mod.*) officiers de la maison du roi, institués pour la garde de la personne de sa majesté, qui étoient aussi appellés les *cent gentilshommes.* Ils marchoient deux à deux devant le roi aux jours de cérémonie, portant le *bec de corbin* ou le faucon à la main; & dans un jour de bataille, ils devoient se tenir auprès du roi. Ces officiers ne subsistent plus. (*G*)

BECTACHIS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) espèce de religieux chez les Turcs, ainsi nommés de Haji Bectak leur fondateur, fameux par de prétendus miracles & des prophéties. Il vivoit sous le règne d'Amurat I, qui lui envoya, dit-on, la nouvelle milice qu'il vouloit former d'enfans enlevés aux chrétiens, afin qu'il la désignât par un nom; & il nomma ces soldats *Janissaires*: soit en mémoire de cet évènement, soit parce que les *Bectachis* ne sont pas fort réguliers sur l'heure de la prière, les Janissaires trouvent leur dévotion fort commode, & sont très-attachés à leur secte.

Les *bectachis* sont habillés de blanc, & portent des turbans de laine dont la lesse est tortillée comme une corde. Ils croyent honorer singulièrement l'unité de Dieu en criant *hû*, c'est-à-dire, *qu'il vive.* Ces moines se marient, demeurent dans les villes & dans les bourgs: mais par leur institut ils sont obligés de voyager dans les pays éloignés. Ils doivent à tous ceux qu'ils rencontrent le *gazel*, espèce de chant affectueux qui par allégorie est appliqué à l'amour divin; & l'*elma*, qui est une invocation d'un des noms de Dieu qui sont chez eux au nombre de mille & un. Guer, *mœurs des Turcs, tom. I.*

Ricaut, dans son ouvrage de l'empire Ottoman, fait mention d'une autre secte Mahométane, suivie par quelques Janissaires, & nommée *Bectaschistes* de Bectas, aga des Janissaires au commencement du règne de Mahomet IV. On les nomme autrement *Zératites*, & le vulgaire les appelle *Mum sconduren*, c'est-à-dire, *ceux qui éteignent la chandelle;* parce qu'on les accuse d'avoir indifféremment commerce avec toutes sortes de personnes dans leurs assemblées, & d'y permettre l'inceste à la faveur de l'obscurité. Au reste ils observent la loi de Mahomet pour ce qui regarde le culte divin: mais ils pensent qu'il n'est pas permis de donner des attributs à Dieu, ni de dire qu'il est grand, qu'il est juste, parce qu'il est un être très-simple, & que nos idées n'approchent point de la simplicité de son essence. Ce mélange monstrueux de spiritualité rafinée & de libertinage fait que cette secte est très-peu suivie (*G*).

BEDA, (NOEL) Dans le temps où le luthéranisme commençoit à s'introduire en France, la Sorbonne avoit pour syndic Noël Bedier, qui trouvoit plus beau de s'appeller *Beda*, peut-être en mémoire du vénérable Bède. Théodore de Bèze appelle tout simplement *Béda*, & un autre docteur, nommé Duchesne, *deux grosses bêtes*. *Beda* étoit un de ces disputeurs faits pour exciter & pour essuyer des tempêtes; le trouble étoit son élément, son pédantisme persécuteur agitoit & soulevoit sans cesse son école: il lui falloit toujours quelque ennemi à combattre, quelque victime à égorger; il veilloit tour-à-tour aux portes de l'erreur & de la vérité, prêt à dévorer indifféremment l'une & l'autre proie; ce fut une bonne fortune pour lui que la naissance des hérésies de ce siècle; il cherchoit des hérétiques, il en créoit avant qu'il y en eût; il ne cessa de dénoncer, ni la Sorbonne de censurer; elle eut à lui reprocher beaucoup de décisions qu'elle n'eût jamais faites sans lui & qui pouvoient la compromettre; il vouloit qu'on brûlât le docteur Merlin, pour avoir essayé de justifier Origène, & Jacques le Fèvre d'Etaples, pour avoir cru voir trois Madeleines au lieu d'une dans l'évangile; il fit condamner Erasme, il fit brûler Berquin, ami d'Erasme, & ennemi des scolastiques; il vouloit faire chasser de la Sorbonne l'évêque de Senlis, Guillaume Petit, parce qu'il étoit tolérant & ami des lettres. Il vouloit plus, il vouloit faire flétrir, dans les écoles, un livre de piété de la reine de Navarre, sœur de François I. Il détestoit cette princesse, parce qu'elle étoit la personne la plus aimable, la plus indulgente, la plus bienfaisante de son siècle, parce qu'elle déroboit toujours quelque victime aux fureurs de la persécution, & qu'elle disposoit le roi, son frère, à la tolérance. Les Pédans la jouèrent dans leurs collèges sans l'avoir jamais vue; ils la représentèrent comme une furie, elle qui n'étoit que grace & que douceur. François I voulut venger sa sœur, qui ne vouloit point du tout être vengée, & qui obtint du moins de ne l'être que foiblement. *Beda* fut envoyé pour quelque temps en exil avec ses plus zélés partisans. A son retour, il prêcha publiquement contre le roi, qui brûloit cependant les hérétiques, mais qui, selon *Beda*, les ménageoit encore trop. Cette insolence fut punie du bannissement; il fut encore rappellé & prêcha encore contre le roi; il fut enfin condamné à faire amende honorable dans ce même parvis de Notre-Dame, où il avoit fait brûler plus d'un livre hérétique, ensuite on l'enferma au Mont-Saint-Michel, où il mourut le 8 janvier 1537. On remarqua que depuis sa prison, & sur-tout depuis sa mort, les censures de Sorbonne furent moins fréquentes.

On peut penser qu'un pareil ennemi des lettres & de la raison s'opposa de tout son pouvoir au renouvellement des lettres & à l'établissement du collège royal, qu'on appelloit alors le collège des trois langues; il souleva l'Université, qui cita les professeurs royaux au parlement, & *Beda* se chargea d'y plaider lui-même la cause de l'université. « La religion, selon lui, étoit perdue, si l'on enseignoit le grec & l'hébreu; l'autorité de la vulgate alloit être détruite: déja l'on entendoit de » toutes parts ces paroles si suspectes: *Ainsi porte* » *le texte hébreux: c'est ainsi qu'on lit dans le grec* » *des septante*. Mais ces gens étoient-ils théologiens » pour oser expliquer la bible? D'ailleurs les bibles » dont ils se servoient, étoient, pour la plupart, » imprimées en Allemagne, pays d'hérésie, ou » bien elles nous venoient des juifs «. Le parlement ne prononça rien; le collège royal subsista & s'aggrandit.

Marot, persécuté aussi par la Sorbonne & par *Beda*, saisit cette occasion de faire cause commune avec les professeurs royaux; il dit dans une épître au roi, qu'il n'a (lui Marot) pour ennemis que les pédans & les fanatiques; puis il ajoute:

> Autant comme eux, sans cause qui soit bonne,
> Me veult de mal l'ignorante Sorbonne;
> Bien ignorante elle est d'être ennemie
> De la *Trilingue* & noble académie
> Qu'as érigée. Il est tout manifeste
> Que là dedans, contre ton vueil céleste
> Est défendu qu'on ne voise allégant
> Hébrieu, n'i grec, ni latin élégant:
> Disant que c'est langage d'hérétiques.
> O pauvres gens de savoir tout éthiques!
> Bien faites vray ce proverbe courant:
> *Science n'ha hayneux que l'ignorant.*

BEDE, (dit le VÉNÉRABLE.) (*Hist. d'Angl.*) prêtre anglois, savant dans un siècle d'ignorance, & qui doit sa réputation à cette circonstance, est principalement connu par son *Histoire ecclésiastique d'Angleterre*; ses œuvres ont été recueillies en 8 volumes *in-folio*, qu'on relie ordinairement en 4; né en 673, mort en 735.

BEDEAU, f. m. (*Hist. mod.*) bas officier, sergent, qui somme les personnes de paroître ou de répondre.

BEDEAU, se dit encore d'un officier subalterne dans les Universités, dont la fonction est de marcher devant le recteur & les autres principaux officiers, avec une masse, dans toutes les cérémonies publiques.

Les uns disent que *bedelli* vient par corruption de *pedelli*, parce que les *bedeaux* servent & courent à pié; les autres font dériver ce nom de *pedo seu baculo*, parce qu'ils portent une baguette; ils forment *pedellus* de *pedum*, espèce de baguette, qui est leur symbole; & de *pedellus*, ils font le nom *bedellus*. Il en est qui s'imaginent en avoir trouvé l'étymologie dans l'hébreux *bedal*, *ordonner*, *ranger*, *disposer*. Spelman, Vossius & Somner, dérivent *bedeau* du Saxon *bidel* crieur public; c'est dans le même sens que certains anciens manuscrits

Saxons, nomment les évêques *bedeaux de Dieu*, *Dei bedalli*.

Le traducteur du nouveau testament saxon rend *exactor*, par *bydele* ; & ce mot est employé dans les lois d'Écosse, pour signifier la même chose.

Dans les églises & paroisses on nomme *bedeaux* de bas officiers laïcs, vêtus de longues robes de drap rouge ou bleu, portant sur la manche gauche une plaque d'argent, ou un chiffre en broderie, qui représente l'image ou le nom du patron de cette église ; ils ont à la main droite une verge ou baleine, garnie de viroles & de plaques d'argent, précèdent le clergé dans les cérémonies, & servent à maintenir le bon ordre pendant l'office, en chassant les mendians, les chiens, *&c.* (G)

BEDFORD *ou* BETFORT, (JEAN DUC DE) (*Hist. d'Anglet.*) frère du roi Henri V, fut chargé, après la mort de ce conquérant, arrivée le 31 août 1422, de la régence de la France, pendant la minorité de Henri VI, proclamé à neuf mois roi de France & d'Angleterre ; assemblage monstrueux de deux sceptres ennemis dans la main d'un enfant. Le duc de *Bedford*, que Henri V, son frère, chargeoit en mourant, de tyranniser la France, s'acquitta très-bien de ce funeste emploi ; la France ne pouvoit guères avoir d'ennemi plus redoutable,& sous sa régence,les Anglois n'éprouvèrent aucun des inconvéniens d'une minorité. Il attacha de plus en plus le duc de Bourgogne au parti anglois ; il acquit, par des moyens adroits, un autre allié considérable,le duc de Bretagne ; il gagna, en 1423, la bataille de Crevant ; en 1424, la bataille de Verneuil ; il combla les malheurs de Charles VII. Enfin la Pucelle d'Orléans arrêta ses progrès ; le duc de Bourgogne fit sa paix avec la France, à Arras, le 22 septembre 1435. Le 14 décembre suivant, arriva la mort du duc de *Bedford*, signe & principe de décadence pour les Anglois, qui perdoient en lui un des plus grands princes dont leur nation puisse s'honorer. L'Angleterre n'avoit point encore eu de général plus savant dans ses opérations, ni de ministre plus conciliant dans les affaires. Il exécutoit avec la même rapidité que Henri V, ce qu'il avoit conçu avec plus de sagesse ; il traçoit des plans, il les suivoit, ses succès étoient le fruit de ses combinaisons ; il faisoit marcher ensemble la politique & la guerre, les négociations & les hostilités. Plusieurs de ses expéditions furent à la fois des exploits brillans & de grands coups d'état. Prudent, patient, sage, modéré, juste même, quoique défendant une cause injuste, il savoit diriger, persuader, calmer, ramener, dissimuler ; il avoit fallu toute sa dextérité pour retenir si long temps le duc de Bourgogne dans le parti des Anglois, dont il brûloit de se détacher. Il est triste que tant de talens, & même de vertus, n'aient été employés qu'à faire le malheur des hommes. M. Hume dit que la mémoire du duc de *Bedford* est sans tache, si l'on excepte l'exécution barbare de la Pucelle d'Orléans ; malheureusement cette tache est ineffaçable, & il n'y a point de gloire qui n'en fût ternie. (*Voyez* ARC, Jeanne d') Apprenons à redouter les haines nationales & les préjugés qu'elles font naitre, en voyant dans quelles fureurs elles ont pû entrainer un prince vertueux, & même éclairé ; gémissons sur un tel bourreau d'une telle héroïne ; veillons sur nous-mêmes, & défions-nous des passions.

Le duc de *Bedford* fut enterré dans la cathédrale de Rouen ; on lui érigea un tombeau. Rapin-Thoiras raconte que Louis XI étant à Rouen à considérer ce monument, un courtisan françois proposa de le détruire, parce qu'il rappelloit la honte de la nation. « Respectons, dit le monarque, la cendre » d'un ennemi, qui, s'il étoit en vie, feroit trem- » bler le plus hardi d'entre nous. Je voudrois que » ce monument fût plus digne encore du héros » auquel il a été consacré. »

BEDMAR (ALPHONSE DE LA CUEVA, Marquis de) (*Hist. mod.*) étoit ambassadeur à Venise en 1618, dans le temps de la fameuse conjuration, dont l'abbé de Saint-Réal a écrit l'histoire, & fut, dit-on, l'ame de cette conjuration avec le duc d'Ossone, gouverneur de Naples. La conjuration ayant été découverte, il fut obligé de prendre la fuite. M. Grosley, avocat à Troyes, associé libre régnicole de l'académie des inscriptions & belles-lettres, a prétendu que cette conjuration n'est qu'une fable, & l'histoire de l'abbé de Saint-Réal qu'un roman. Quoi qu'il en soit, le pape Grégoire XV créa le marquis de *Bedmar* cardinal en 1622. Il fut gouverneur des Pays-Bas ; puis étant tombé dans la disgrace du roi d'Espagne, il se retira à Rome, & obtint l'évêché de Palestrine. Il mourut le 10 Août 1665 à quatre-vingt-trois ans. Les Vénitiens haïssent sa mémoire, tant par le souvenir de la conjuration de Venise, qu'à cause du livre où on attaque la liberté originaire de cette république, & qui est attribué au marquis de *Bedmar* ; il a pour titre : *Squittinio della liberta Veneta.* Amelot de la Houssaye l'a traduit en françois dans son traité du gouvernement de Venise.

BEGLERBEG, f. m. (*Hist. mod.*) nom qu'on donne en Turquie au gouverneur-général d'une grande étendue de pays. Ce mot se trouve écrit diversement dans les auteurs : *beglerberg*, *beylery*, & *beghelerbeghi* ; il signifie *seigneur des seigneurs.*

Les *beglerbegs* sont autant de vicerois qui commandent à tout un royaume ; leur autorité s'étend également sur la guerre, sur la justice, & sur la police : ils ont au-dessous d'eux d'autres gouverneurs particuliers, soit d'une province,soit d'une grosse ville,qu'on nomme *sanjucs* ou *sanjiacs*. Après le grand-visir, les *beglerbegs* seuls ont le pouvoir de publier dans leurs départemens les ordonnances impériales, & d'y tenir la main. Par tout l'empire, hors de l'enceinte de Constantinople, ils peuvent faire décapiter, ou punir de tel autre genre de mort ou châtiment que bon leur semble, les coupables

qu'on leur amène, sans que le bacha du lieu puisse s'y opposer; il a seulement la liberté de se plaindre à la Porte, s'ils abusent de leur autorité.

Autrefois il n'y avoit que deux *beglerbegs* dans tout l'empire; celui d'Europe ou de Romelie, & celui de Natolie en Asie: mais l'empire s'étant accru, le nombre des *beglerbegs* s'est aussi augmenté en Asie; celui de Romélie, est resté seul en Europe, & semble représenter l'empereur Grec. Il est le plus éminent de tous les *beglerbegs*; car quoique tous les visirs à trois queues jouissent de ce titre, il sert cependant à caractériser plus particuliérement le *beglerbeg* de Romélie, gouverneur-général de toutes les provinces Européennes dépendantes du grand-seigneur; le *beglerbeg* de Natolie & celui de Syrie, qui fait sa résidence à Damas, le gouverneur de Bude & celui de l'Arabie Pétrée portoient autrefois ce titre, & si quelques bachas le prennent aujourd'hui, c'est sans l'aveu de la cour, qui ne les traite que de plénipotentiaires. Guer. *mœurs & usages des Turcs*, *tome II*. (*G*)

BEGON (MICHEL) (*Hist. litt. mod.*) Ce n'étoit qu'un amateur; mais il mérite d'être connu. Il n'y en eut jamais de plus communicatif. Ses livres portoient au frontispice cette inscription: *Michaëlis Begon & Amicorum*, & ses amis étoient tous les gens de lettres. Son bibliothécaire lui représentant que cette facilité à prêter ses livres lui en faisoit beaucoup perdre: *J'aime mieux*, lui dit-il, *perdre mes livres, que de paroître me défier d'un honnête homme*. Il avoit un riche cabinet de médailles, d'antiques, d'estampes, de coquillages & d'autres curiosités, &c.; & ce cabinet, comme sa bibliothèque, étoit ouvert à tout le monde. Il fit graver les portraits de plusieurs personnes célèbres du dix-septième siécle; il rassembla des mémoires sur leurs vies, & c'est sur ces mémoires que Perrault a fait *ses hommes illustres*. M. *Begon* avoit été employé avec succès par M. de Seignelay, dont il étoit parent, dans plusieurs intendances maritimes, tant en France qu'en Amérique: né à Blois en 1638, mort en 1710.

BEHAIM (MARTIN) (*Hist. mod.*) homme inconnu, au moins en France, & vraisemblablement par-tout ailleurs qu'en Allemagne. Nous ne le nommons ici, que parce qu'une tradition, qui n'est établie aussi qu'en Allemagne, lui attribue la première idée de la découverte de l'Amérique & cette découverte même. Il étoit de Nuremberg, & vivoit vers le milieu du quinzième siécle.

BEHN (APHARA *ou* ASTREA JOHNSON) femme de M. *Behn*, riche négociant Anglois, originaire de Hollande, a traduit en anglois *la pluralité des mondes* de Fontenelle; & M. de la Place a traduit en françois son *Oronoko*, le plus célèbre de tous ses ouvrages, roman historique intéressant, dont elle avoit connu le héros: c'étoit un prince négre, fils d'un roi Africain, qui, ayant été vendu aux Anglois de Surinam, & ne pouvant supporter l'esclavage, fit révolter ses compagnons & périt dans cette entreprise. Madame *Behn*, qui avoit été en Amérique le témoin de ses malheurs & de son courage, en écrivit l'histoire lorsqu'elle fut revenue en Angleterre. Johnson, son pere, ayant été nommé à un emploi considérable dans les colonies angloises de l'Amérique, s'étoit embarqué pour s'y rendre avec sa famille, & étoit mort dans le trajet. C'est par cette aventure qu'Aphara Johnson connut l'Amérique & le prince Africain dont elle écrivit l'histoire. On a encore d'elle des *pièces de théatre*, des *nouvelles historiques*, des *poësies diverses*. Charles II l'employa dans des négociations importantes. Elle mourut en 1689, & fut enterrée à Westminster.

BEHOURD *ou* BEHOURT *ou* BOHOURT, s. m. (*Hist. mod.*) mot dont l'origine & la racine sont assez obscures, mais qu'on rencontre fréquemment dans nos anciens romans, pour signifier un combat que l'on faisoit à cheval la lance au poing, ou une course de lances dans les réjouissances publiques. Dans la basse latinité on l'a appellé *behordium*, en vieux Gaulois *behourt* & *tournor*, & l'on disoit *behorder*, *behourder*, & *border*, pour marquer les exercices où la jeune noblesse combattoit avec des lances & des boucliers. Les Espagnols en ont retenu quelque chose dans le jeu qu'ils nomment *cannas*. On appelloit aussi *dies de behourdeis*, ce que d'autres auteurs ont nommé en bonne latinité *dies hastiludii*. Parmi les gens de la campagne & de la bourgeoisie des petites villes, *le behourd* étoit un jour assigné pour joûter avec des cannes & de longs bâtons non ferrés, ce qui se pratique encore en Angleterre à certains jours de l'année; & Monet assure que le même usage avoit autrefois lieu en France le premier & le second Dimanche de carême; & d'autres ajoutent, que pour exprimer un exercice à-peu-près semblable, les Florentins se servent du terme *bagordare*. (*G*)

BÉJAUNE *ou* BEC-JAUNE, (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme communément le régal qu'un officier donne à ses camarades en entrant dans un régiment: on dit payer son *béjaune*. (*A. R.*)

BEKKER (BALTHASAR) (*Hist. litt. mod.*) auteur d'un livre, intitulé: *le Monde enchanté*, où il osa soutenir qu'il n'y avoit point de possédés ni de sorciers, ce qui parut si hardi & si coupable même en Hollande, que, suivant l'usage barbare établi alors chez les protestans comme chez les catholiques, de persécuter pour des opinions, il en perdit sa place de ministre à Amsterdam. Un Benjamin Binet réfuta cet ouvrage dans un *traité des Dieux du Paganisme*. On a d'autres ouvrages de *Bekker*. Ils sont moins connus; né à Warthuysen, dans la province de Groningue, en 1634, mort à Amsterdam en 1698.

BEL *ou* LE BEL. C'est le nom de quelques gens de lettres, dont l'un nommé *Matthias*, Hongrois & historiographe de l'empereur Charles VI, a beaucoup écrit sur la Hongrie. On a de lui le

notitia Hungariæ, en 4 volumes *in-folio*, & le recueil intitulé: *Scriptores rerum Hungaricarum*, en 3 volumes aussi *in-folio;* mort en 1749, âgé de 66 ans.

Un autre BEL, nommé *Jean-Jacques*, mort en 1738 à Paris, conseiller au parlement de Bordeaux, est auteur du *Dictionnaire néologique*, considérablement augmenté par l'abbé Desfontaines. L'affectation du néologisme est condamnable comme toute affectation; mais un *Dictionnaire néologique* n'est plus *néologique* au bout de quelques années; celui de *Bel* & de l'abbé Desfontaines ne l'est déjà plus à beaucoup d'égards. D'ailleurs il s'agit moins peut-être de savoir si des mots sont nouveaux, que s'ils sont bons, expressifs, nécessaires, & s'ils ne sont point trop contraires, soit à l'analogie, soit à l'usage.

Au reste, ce Dictionnaire néologique de *Bel* & de l'abbé Desfontaines n'étoit qu'une satyre contre des auteurs ingénieux de leur temps, qu'ils n'aimoient pas faute peut-être d'assez d'esprit & de délicatesse pour pouvoir les goûter. Les gens médiocres, & tous ceux qui ne sentent ni fortement, ni finement, accuseront toujours de néologisme les expressions de génie, les tours ingénieux & originaux; c'est à quoi il faut bien prendre garde avant d'entreprendre un Dictionnaire néologique.

Un autre LE BEL, ministre de l'ordre de la Trinité du couvent de Fontainebleau, n'est connu que pour avoir assisté à la mort le malheureux Monaldeschi, lorsque Christine, reine de Suède, le fit enfermer dans la galerie des cerfs à Fontainebleau, &, méthodique & catholique jusques dans l'assassinat, voulut qu'il fût confessé par ce religieux, avant d'être poignardé. Le *Bel* a fait une *Relation* assez curieuse *du meurtre de Monaldeschi.*

BELESIS, (*Hist. de Babylone.*) premier roi de Babylone, prêtre & guerrier, se servit de la religion pour élever l'édifice de sa fortune. Ses connoissances dans l'astronomie firent croire qu'il avoit des intelligences avec les génies qui président à la police du monde; & comme il annonçoit le retour des astres & des éclipses, il lui fut facile d'usurper la réputation de prophète. Rarement les imposteurs ont un objet élevé d'ambition; satisfaits de séduire la multitude, ils jouissent de ses respects, sans prétendre à gouverner. *Belesis* humilié de vivre à l'ombre de l'autel, fut plus hardi dans sa marche, il profita de la crédulité des peuples pour changer le destin de l'Assyrie, qui étoit scandalisée des débauches & de la molesse de Sardanapale. Avant de rien exécuter, il joua le rôle d'envoyé du ciel, & comme il avoit besoin d'un complice accrédité, il jetta les yeux sur Arbace le Mede, dont il connoissoit l'ambition, & sur-tout le mépris pour le monarque efféminé; il va le trouver & il lui annonce que les dieux lui avoient révélé qu'il étoit appellé au trône d'Assyrie. Arbace parut ajouter foi à une révélation qui préparoit sa grandeur; docile à la voix du prophète, il l'assura qu'aussitôt que les dieux auroient réalisé leurs promesses, il lui donneroit le gouvernement de Babylone. Il suffisoit que la rébellion eût un prophète à sa tête pour engager le peuple à la regarder comme un ordre du ciel. *Belesis*, quoiqu'élevé dans l'exercice des fonctions religieuses, étoit véritablement né pour la guerre: Sardanapale mit sa tête à prix, il ne se trouva point d'assassins pour tremper ses mains dans un sang réputé sacré. Arbace, quoique soutenu de son appui, essuya plusieurs défaites qui rebutèrent ses partisans; *Belesis* éleva la voix pour leur dire que Dieu promettoit de couronner leur persévérance; cette promesse releva les courages abattus; les rebelles prêts à se retirer chez eux, reprennent les armes, demandent à combattre & sont vaincus. Ce mauvais succès auroit dû décréditer le prétendu prophète; mais l'erreur avoit pris racine, & le vulgaire une fois séduit, chérit son illusion. L'imposteur, pour prévenir les désertions, répand dans le camp, qu'il va passer la nuit pour interroger les astres sur les évenemens futurs; à la renaissance du jour, il publie dans le camp que le ciel appaisé, envoyoit une armée à leur secours. Il avoit été informé qu'une armée de Bactriens s'avançoit pour faire sa jonction avec les troupes de Sardanapale; *Belesis* s'introduisit dans leur camp, & prenant le ton d'un inspiré, il leur reproche, au nom des dieux, la honte d'obéir à un maitre efféminé, dans le temps qu'Arbace leur donne l'exemple de s'affranchir de la servitude. Son éloquence soutenue de l'enthousiasme, séduisit les Bactriens, qui se rangèrent du côté des rebelles, contre ceux qu'ils étoient venus défendre. Leurs forces réunies renversèrent le premier empire d'Assyrie, & après que Sardanapale se fut précipité au milieu des flammes, il se forma des débris de cet empire, trois puissantes monarchies. *Belesis* eut en partage le royaume de Babylone, qui subsista deux cens vingt ans. On croit reconnoitre en lui Nabonassar, sous qui commença la fameuse époque de Babylone, appellée de son nom l'*Ere de Nabonassar*. Il est nommé Baladan dans l'écriture sainte: il régna douze ans, & laissa son trône à son fils Merodach-Baladan. (*T—N.*)

BELIDOR (BERNARD FOREST DE) (*Hist. litt. mod.*) de l'académie des sciences & de diverses académies étrangères, brigadier des armées, chevalier de saint Louis, inspecteur de l'arsénal de Paris & des mineurs de France, fils d'un officier de dragons, naquit en Catalogne en 1697 ou 1698; mathématicien dès l'enfance, & savant ingénieur dès sa tendre jeunesse, il fut fait professeur de l'école d'artillerie de la Fère, qu'il rendit très-florissante, & où sa réputation attira une foule d'étrangers. Il perdit cette place pour avoir proposé au ministre le plus économe un projet d'économie. Des expériences qu'il avoit faites sur la charge des canons lui persuadèrent qu'au lieu de

douze livres de poudre qu'on employoit pour chaque coup, on pourroit n'en employer que huit sans en diminuer l'effet. On écrivit contre son système; mais soit que ce système fût juste ou non, M. de *Belidor* méritoit des récompenses pour avoir été utile ou pour avoir voulu l'être; il fut puni; on lui chercha des crimes, on jugea qu'un simple particulier n'avoit pas dû s'adresser directement au cardinal ministre, qu'il auroit dû faire passer ses avis par tous les dégrés de jurisdiction & de hiérarchie qui pouvoient les empêcher d'être suivis : en un mot, les nombreux ennemis de l'économie triomphèrent & lui firent perdre sa place.

Les étrangers voulurent profiter de la faute qu'on faisoit en France; M. de *Belidor* fut incorruptible & fidèle à sa patrie.

Dans la guerre de 1741, il servit en Bavière & en Bohême; il fut fait prisonnier à Lintz avec la garnison.

En 1744 il suivit M. le prince de Conti en Italie. La démolition de Démont fut son ouvrage. Les voûtes & les souterreins servirent de fourneaux, & la terreur que cette destruction imprévue inspira pour lors, servit encore en 1746 à réduire Charleroy par un stratagême. M. de *Bélidor* avoit encore suivi M. le prince de Conti en Flandre. Dès les premiers jours du siège il fit connoissance avec un curé du voisinage qui avoit toute sa famille dans la place; il parut s'attacher à lui & prendre intérêt à son sort. La confiance s'établit; M. de *Bélidor* avertit ce curé qu'on se disposoit à traiter Charleroy comme on avoit traité Démont, en employant à cette opération, ou plutôt à cette destruction, les carrières de charbon de terre qui s'étendent en effet jusques sous la ville. Le curé avertit ses parens, & ceux-ci leurs amis; bientôt le secret fut public comme on l'avoit désiré. M. le prince de Conti, pour seconder ce stratagême & augmenter l'allarme, fit marcher vers les bouches des carrières, des chariots couverts qu'on crut chargés de poudre. La ville se rendit; les habitans, saisis d'effroi, ayant forcé le gouverneur à capituler.

Le reste de la fortune de M. de *Bélidor* fut l'ouvrage de M. le maréchal de Belle-Isle, qui avoit toujours rendu justice aux talens & aux services de cet habile ingénieur, & qui étoit devenu son ami, parce qu'il avoit été le témoin de son intelligence & de son zèle.

M. de *Bélidor* venoit d'être nommé professeur à la Fère, & n'avoit encore que vingt-huit ans, lorsqu'il publia son *nouveau Cours de mathématiques à l'usage de l'artillerie & du génie*, qui fut adopté dans toutes les écoles d'artillerie. Les additions qu'on trouve dans l'édition de 1757 sont de M. Mauduit, professeur royal de mathématiques, membre de l'académie d'architecture, ami de M. de *Bélidor*.

En 1728 parut l'ouvrage de M. de *Bélidor*, intitulé : *La Science des ingénieurs*. Deux ans après, il publia le *Bombardier françois*.

En 1737, il donna la première partie de son *Architecture hydraulique*; la seconde a paru en 1750; la troisième en 1753.

M. de *Bélidor* avoit perdu sa mère à trois mois, & son père à cinq ans. M. de Fossiébourg, officier d'artillerie, son parrain & ami de son père, avoit pris soin de son enfance; M. de *Bélidor* ne l'oublia jamais, & quand il eut une fortune à offrir à Mademoiselle de Fossiébourg, fille de son bienfaiteur, il l'épousa en 1759. Il est mort le 8 septembre 1768.

BÉLISAIRE, (*Hist. mod.*) général illustre du foible empereur Justinien, eût suffi seul à rétablir l'empire Romain dans toute sa grandeur & toute sa puissance, si la jalousie de son maître n'eût arrêté le cours de ses exploits. Un grand prince sait rendre utile un grand homme, un prince foible hait & craint un sujet qui le sert trop bien. La gloire de *Bélisaire* fut la cause de ses malheurs, & sa disgrace est aussi connue que ses victoires.

Il fit la guerre avec éclat & avec succès dans les trois parties du monde. En Asie il vainquit Cosroès, dit le *Grand*, roi de Perse, & son prédécesseur Cabadès ou Kobad. En Afrique, il détruisit la monarchie des Vandales, fit prisonnier leur roi Gilimer, & l'emmena en triomphe à Constantinople. En Italie, il ébranla, jusques dans ses fondemens, la monarchie des Goths; il parcourut l'Italie avec la rapidité d'un torrent: il paroit en Sicile, il soumet Catane, Syracuse, Palerme; court à Naples, le prend; passe à Rome, & en envoye les clefs à l'empereur; bat Vitigès, l'assiége dans Ravenne, le fait prisonnier, & le mène aussi à Constantinople; il repousse les Huns qui avoient fait une irruption dans l'empire : par-tout habile, par-tout heureux, remplissant l'univers de sa gloire, chef adoré d'une armée victorieuse, qui ne connoissoit que lui, & qui n'estimoit ni n'aimoit l'empereur, il eût pu se faire roi d'Italie, on assure que les peuples lui en offrirent la couronne & qu'il la refusa. On lui fit un crime d'avoir pû l'accepter, & sa gloire causa sa disgrace. Cette disgrace paroit certaine; mais ce qu'on raconte de l'excès où elle fut portée, n'est pas sans incertitude. Quelques historiens prétendent qu'elle ne dura qu'un an, que *Bélisaire* fut rétabli dans ses emplois & ses honneurs, & mourut à Constantinople dans toute sa grandeur & toute sa gloire. L'opinion qui paroit avoir prévalu, peut-être parce qu'elle offre un tableau plus frappant de la fragilité des grandeurs & de la puissance, & un plus beau contraste de gloire & d'infortune, d'élévation & d'abaissement, c'est que *Bélisaire* eut les yeux crevés, & tomba dans un tel excès de misère, qu'il mendioit son pain dans les rues de Constantinople, en disant : *Donnez l'aumône au pauvre Bélisaire, à qui l'envie a crevé les yeux*; d'autres le font encore plus malheureux, en ajoutant à la perte de ses dignités & de ses biens, à la perte de la lumière, celle

de la liberté. On dit qu'on montre encore à Constantinople, sur le bord de la mer, une tour qu'on appelle *la tour de Belisaire*, & qu'on prétend avoir été sa prison, d'où il invitoit, dit-on, les passans, à mettre une obole dans un petit sac attaché au bout d'une corde. Sa disgrace est de 561, il mourut en 565. Le cours de ses exploits & de sa gloire, remplit environ trente ans depuis 530, jusqu'en 560. M. Marmontel a encore ajouté à la réputation de ce grand homme, par son roman moral & philosophique de *Bélisaire*.

BELLARMIN, (ROBERT) (*Hist. lit. mod.*) jésuite, puis cardinal, controversiste fameux, le plus ardent & le plus savant de tous les défenseurs des opinions ultramontaines. Il put par-là plaire aux papes; mais il déplut tellement à tous les souverains, qu'il ne put jamais être canonisé, malgré tout le crédit de la société des jésuites, & malgré tous les efforts qu'ils firent à diverses reprises, sous les papes Innocent XII, Clément IX & Benoit XIV, pour procurer cet honneur à la mémoire de *Bellarmin*. La canonisation du cardinal *Bellarmin*, ouvrage difficile! a dit M. le Beau; le traité de *Bellarmin*, de l'*Autorité temporelle du pape*, contre Barclay, a été flétri par le parlement de Paris en 1610 & en 1761. Son ouvrage le plus considérable est son *corps de Controverses*, dont la meilleure édition est celle de Prague, 1721, 4 vol. *in-folio*.

Ses autres ouvrages ont été recueillis & publiés à Cologne, en 1619, en 3 vol. aussi *in-folio*.

Considéré comme auteur, ses ouvrages sont décriés dans l'esprit des François, & de tout citoyen de tout état, par les préjugés ultramontains, & aux yeux des savans de ce siècle, par le défaut de critique; mais de son temps c'étoit un savant redoutable aux protestans, & estimé d'eux.

Considéré dans ses qualités personnelles, c'étoit un ecclésiastique régulier & vertueux; le pape Clément VIII lui ayant donné l'archevêché de Capoue en 1601, il s'étoit livré à tous les devoirs de l'épiscopat; mais le pape Paul V, successeur de Clément, ayant témoigné le désir de le retenir auprès de sa personne, pour l'employer aux affaires de l'église, *Bellarmin* remit son archevêché, se livra entièrement aux affaires, & ne les quitta que pour se retirer dans la maison des jésuites, où il mourut, en 1621. Il étoit né en 1542, à Monte-Pulciano; il étoit entré dans l'ordre des jésuites à l'âge de 18 ans, & avoit été fait cardinal en 1599. Sa vie, écrite en Italien, par un auteur nommé Jacques Fugati, a été traduite en françois, & a paru en 1625, in-8°.

BELLAY, (DU) (*Hist. de Fr.*) ce nom, d'une très-ancienne maison de la province d'Anjou, a produit beaucoup de défenseurs utiles à l'état; entre autres Hugues VII, tué avec Bertrand, son second fils, à la bataille d'Azincourt; Jean II, fils aîné de ce Hugues, tué à la bataille de Crevant; Pierre, troisième fils, tué à la bataille de Verneuil; mais c'est sur-tout du temps de François I, que tous les du *Bellay* furent illustres, & donnèrent le plus grand éclat à leur maison, en joignant les talens de la littérature à ceux de la guerre & de la négociation. On peut dire de Martin & de Guillaume du *Bellay-Langey*, auteurs de mémoires qui remplissent tout le règne de François I.

François, vous savez vaincre & chanter vos conquêtes.

S'ils ont rendu de grands services, ils ont sû les faire valoir; mais l'histoire du temps leur est favorable, & confirme leurs récits. C'est une belle chose que la vigilance & le mélange de prudence & d'activité avec lequel Martin du *Bellay*, en 1542, garantit Turin des entreprises des ennemis. Guillaume de Langey paroît encore lui être supérieur par ses négociations délicates & périlleuses, en Angleterre, en Espagne, en Allemagne, dans un temps où le droit des gens étoit si peu respecté, que le duc de Milan faisoit trancher la tête à un ambassadeur françois, & que le marquis du Guast en faisoit assassiner deux, comme Langey sut l'en convaincre, malgré toutes ses dénégations; l'histoire vante en mille occasions, ainsi que ses mémoires, son courage, son activité, son intelligence dans les affaires, sa profonde connoissance des intérêts des princes, son art d'être présent, pour ainsi dire, à tous les conseils & à tous les événemens, par des espions bien payés & fidèles, jusqu'à savoir, dit Brantôme, « les plus privés secrets de l'empereur & de ses généraux, voire de tous les princes de l'europe, dont l'on s'étonnoit fort, & l'on pensoit qu'il eût un esprit familier qui le servit en cela ..... En quoi j'ai ouï conter à M. le cardinal du *Bellay*, son frère, qui étoit un autre maître homme en tout, quelque prélat qu'il fût, que bien souvent mondit sieur de Langey, étant en Piémont, mandoit & envoyoit au roi avertissement de ce qui se faisoit ou devoit faire vers la Picardie ou la Flandre; si que le roi qui en étoit voisin & plus près n'en savoit rien; & puis après, en venant à savoir le vrai, s'ébahissoit, comment il pouvoit découvrir ces secrets. » Langey avoit d'ailleurs un caractère insinuant & obligeant, qui lui avoit fait des amis utiles dans toutes les cours où il avoit négocié; il avoit tous les talens de l'homme de guerre & de l'homme d'état. Avec quel zèle désintéressé, généreux, n'employa-t-il pas tous ces talens, tous ses amis, tout son bien, tout son être au service du roi & de la patrie! L'honneur de les servir lui parut mériter les plus grands sacrifices. Lorsqu'il prit possession du gouvernement de Piémont, foible récompense de ses services, on le vit nourrir à ses dépens & sur son crédit, toute cette province, que les guerres avoient ruinée. Martin du *Bellay*, son frère & son héritier, paya à un seul homme jusqu'à cent mille francs de cette glorieuse dette, contractée pour le bien de l'état, & rendit avec joie à Langey le noble témoignage qu'*il ne lui challoit de la dépense, moyennant quil fît service à son prince*.

Charles-Quint fit peut-être un plus bel éloge encore de Langey. *Cet homme*, dit-il, en apprenant sa mort, *m'a fait seul plus de mal que tous les François ensemble.*

Il mourut en voulant servir la patrie. Les du *Bellay* jugeoient que l'amiral d'Annebaut la servoit mal, quoiqu'avec de bonnes intentions peut-être ; ils lui imputoient d'avoir manqué volontairement deux expéditions proposées par Langey, & dont le succès, disoient-ils, étoit infaillible, l'une pour surprendre Casal, l'autre pour enlever entre Carmagnole, ville d'Estellon & Quiers, l'armée impériale, qui étoit alors très-affoiblie. Langey fut sensible au mépris qu'il crut que d'Annebaut avoit pour son expérience & ses lumières. L'amour du bien public, le zèle pour le service du roi, peut-être quelques mouvemens de cet orgueil que rien n'étouffe, & que les grands talens nourrissent, tout lui persuada qu'en ne l'écoutant point, on ruinoit les affaires ; il voulut aller lui-même faire au roi sur ce sujet, des représentations qu'il croyoit nécessaires ; il partit, comme avoit fait en 1518, dans des conjonctures à peu-près pareilles, le vieil & fier maréchal de Trivulce ; il brava les rigueurs de la saison, les infirmités qui l'accabloient, les approches de la mort qui le poursuivoit, & qui l'arrêta en chemin à saint Saphorin, sur la montagne de Tarare, le 9 janvier 1543.

Martin mourut à Glatigni dans le Perche, le 9 mars 1559.

Jean, leur frère, dont Brantôme parle dans le morceau cité ci-dessus, fut évêque de Paris, cardinal, & mourut à Rome, le 16 février 1560, doyen du sacré collége; il surpassoit tous les prélats de son temps en lumières et en éloquence ; il fut de tous les ambassadeurs de François I, celui qui fit le plus respecter son maitre dans les cours étrangères. Il étoit si respecté lui-même, qu'à la mort de Marcel III, en 1555, il fut question de l'élire pape.

René, autre frère des du *Bellay*, évêque du Mans, étudioit la physique, & soulageoit les malheureux. Mort à Paris en 1546.

Eustache, leur neveu, successeur du cardinal dans l'évêché de Paris, se distingua aussi par sa science & son mérite ; il brilla au concile de Trente, il se démit ensuite de son évêché ; il mourut dans la retraite en 1565.

Joachim, leur parent, chanoine & archidiacre de Paris, nommé à l'archevêché de Bordeaux, réussit beaucoup dans la poésie, tant latine que françoise. Il mourut à trente-cinq ans le premier janvier 1560.

BELLEAU, (REMY) (*Hist. litt. mod.*) poëte françois du seizième siècle, qu'on ne lit plus, mais dont le nom célèbre dans son temps appartient à l'histoire de la poésie françoise. Il fut un des sept poëtes qui formoient ce qu'on appella la *Pleiade françoise*. On faisoit cas de ses pastorales. Ronsard l'appelloit le *Peintre de la nature ;* mais Ronsard ne se connoissoit ni en nature ni en peinture poétique. Remy *Belleau* naquit à Nogent-le-Rotrou dans le Perche, en 1528, & mourut à Paris en 1577. Ses poésies ont été recueillies en deux volumes *in-12*, Rouen, 1604.

BELLEFOREST, (FRANÇOIS DE) (*Hist. litt. mod.*) est à-peu-près parmi les historiens modernes, ce que Remy Belleau, dont il étoit contemporain, est parmi les poëtes. On ne le lit plus; mais son nom est resté. Son ouvrage le plus connu, est son *Histoire générale de la France*, qu'il a poussée jusqu'à l'année 1574, & qu'un autre auteur, nommé Gabriel Chapuys, a continuée jusqu'en 1590, Paris, 1600, deux volumes *in-fol. Belleforêt* a fait aussi une *Histoire particulière des neuf rois de France qui ont eu le nom de Charles*, & quelques autres ouvrages peu estimés, dans le genre historique. Il a traduit, avec un écrivain peu connu, nommé Boaistuau, des *Nouvelles de Bandello.* (*Voyez* BANDELLO.) Né en Guyenne en 1530, mort à Paris en 1583.

BELLEGARDE, (*Hist. de France.*) Maison de Saint Lari de *Bellegarde*. De cette maison étoit le maréchal de *Bellegarde*, favori de Henri III, qu'on appelloit le *torrent de la faveur*, & dont la faveur s'écoula comme un torrent. Il mourut en 1579.

César de Saint-Lari, son fils, fut tué à vingt-cinq ans à la bataille de Coutras en 1587, laissant un fils qui fut archevêque de Sens, prélat savant & jansèniste, ami de M. Arnauld, & zélé défenseur de *la fréquente communion*.

Roger de Saint-Lari & de Termes, duc de *Bellegarde*, pair de France, grand écuyer, premier gentilhomme de la chambre, maitre de la garde-robe, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Bourgogne & de Bresse, surintendant des mines & minières de France, ne fut pas moins *torrent de fortune* que le maréchal de *Bellegarde*, son oncle ; mais ce torrent ne s'écoula pas du moins si rapidement ; il eut la faveur de trois rois, Henri III, Henri IV & Louis XIII ; il eut aussi celle des maitresses. C'est cet homme à bonnes fortunes si brillant, qui eut, dit-on, le dangereux honneur d'être le rival heureux de Henri IV auprès de la marquise de Verneuil. On conte qu'un jour Henri IV ayant voulu surprendre sa maitresse, & étant venu sans être attendu lui demander à souper, démarche souvent imprudente, apperçut le duc de *Bellegarde* qui achevoit de se cacher sous le lit ; il parut n'avoir rien vu. Seulement à la fin du repas il roula un pot de confitures sous le lit, en disant : *Il faut que tout le monde vive.* Trait de gaité & de bonté où on reconnoit bien Henri IV.

Voici un autre trait où on ne reconnoit ni l'une ni l'autre de ces qualités, mais où on reconnoît bien les passions. Il est rapporté par un des continuateurs des *Vies des hommes illustres de la France*, qui ne cite point ses autorités : Henri IV apprend que sa maitresse a donné un rendez-vous au grand écuyer *Bellegarde* ; la vengeance l'égare, il envoie chercher

chercher Praslin, son capitaine des gardes, & le charge d'une commission si odieuse & si honteuse, que l'historien n'a osé l'exprimer que par ce mot: *Il lui dicte des ordres sanglans*. Praslin obéit; il arrive avec grand bruit au lieu du rendez-vous, frappe à coups redoublés, cherche par-tout où il est assuré de ne rien trouver, laisse toutes les avenues libres à la suite, trouve, comme de raison, la marquise seule & dormant de ce profond sommeil que procure l'innocence; il se garde bien de la réveiller; il va trouver le roi qui ne dormoit pas, & lui redonne à lui-même le repos & le sommeil, par le compte qu'il lui rend de sa commission. C'est ainsi qu'il est permis de tromper les rois. Des courtisans machiavellistes prétendent au contraire qu'en pareil cas c'est la foiblesse dominante du prince, c'est-à-dire sa jalousie qu'il faut flatter & servir. Don Lope, dans la comédie intitulée: *Don Garcie de Navarre*, ou *le prince jaloux*, développe très-bien cette doctrine infernale.

Et le plus prompt moyen de gagner leur faveur,
C'est de flatter toujours le foible de leur cœur....
C'est-là le vrai secret d'être bien auprès d'eux....
. . . . L'art des courtisans
Ne tend qu'à profiter des foiblesses des grands,
A nourrir leurs erreurs. . . . .
Je suis donc seulement, par d'utiles leçons,
La pente qu'a le prince à de jaloux soupçons.
Son ame semble en vivre, & je mets mon étude
A trouver des raisons à son inquiétude,
A voir de tous côtés s'il ne se passe rien
A fournir le sujet d'un secret entretien;
Et quand je puis venir, enflé d'une nouvelle,
Donner à son repos une atteinte mortelle.
C'est lors que plus il m'aime, & je vois sa raison
D'une audience avide avaler ce poison,
Et m'en remercier comme d'une victoire
Qui combleroit ses jours de bonheur & de gloire.

On pourroit demander comment ce dernier trait peut être de Henri IV, & comment les deux traits peuvent être du même homme! Comment un même fait peut exciter dans la même ame deux mouvemens si contraires? Henri étoit-il jaloux, ou ne l'étoit-il point?

Henri étoit amoureux. Eh! qui ne connoît point l'inconséquence des passions, leur marche inégale & irrégulière, comment on est indulgent aujourd'hui & inéxorable demain, comment le plaisir de confondre l'infidélité, en montrant de la supériorité & de la bonté, peut suffire aujourd'hui à la vengeance, comment le lendemain il faut du sang pour l'assouvir; combien d'ailleurs la récidive de ce qui a déplu déja, choque & irrite, combien en tout il est facile & dangereux d'irriter celui qui aime, qui hait & qui peut tout!

Le duc de *Bellegarde* avoit été un des mignons de Henri III, qui avoit accumulé sur sa tête tant de places & de dignités, qu'on pouvoit lui en ôter beaucoup & lui en laisser beaucoup.

» J'ai oui dire au vieux maréchal de Villeroy, dit l'abbé de Choisy dans ses *Mémoires*, que M. de » *Bellegarde*, autre favori, étoit, à la mort de » Henri III, grand écuyer de France, seul pre- » mier gentilhomme de la chambre, & maitre de » la garde-robbe. Il alla aussi-tôt trouver Henri IV, » & dès le premier soir coucha aux pieds de son » lit, comme faisoit alors le premier gentilhomme » de la chambre. Henri IV lui dit: *Monsieur de* » Bellegarde, *comptons ensemble: je vous laisse la* » *charge de grand écuyer; mais il faut que vous* » *partagiez votre charge de premier gentilhomme de* » *la chambre avec le vicomte de Turenne, qui a tou-* » *jours été le mien; & que vous cédiez celle de maître* » *de la garde-robbe à Roquelaure, qui est aussi le* » *mien.*

» Le marquis d'Ambre, qui est un vieux réper- » toire, m'a conté que le roi Henri IV s'étant » éveillé la nuit, appella M. de *Bellegarde*, & lui » proposa de céder la moitié de sa charge de pre- » mier gentilhomme de la chambre au vicomte de » Turenne; que deux heures après s'étant encore » éveillé, il lui proposa de céder à M. de Roque- » laure la moitié de la charge de maître de la garde- » robbe; & que *Bellegarde* lui dit: *Eh! bien, sire,* « *je le veux bien; mais ne vous réveillez plus, s'il* » *vous plait* «.

Henri IV le dédommagea de ces sacrifices, en lui donnant le gouvernement de Bourgogne, en le faisant chevalier des ordres, & en lui laissant autant de crédit que la marquise de Verneuil en exigea pour lui. En 1602, on découvrit des mines, dont on crut que l'exploitation seroit avantageuse; on en donna la surintendance à *Bellegarde*.

Louis XIII le fit duc & pair en 1620; mais il tomba dans la disgrace du cardinal de Richelieu, & fut du nombre de ceux qu'opprima la vengeance de ce ministre, sous le pretexte du mariage de Gaston avec Marguerite de Lorraine en 1631. En 1639, il céda sa charge de grand écuyer au jeune Cinq-Mars, alors favori, moyen de sortir de disgrace, mais non de rentrer en faveur à son âge. Il mourut en 1646.

BELLEGARDE, (JEAN-BAPTISTE MORVAN DE) connu sous le nom de l'abbé de *Bellegarde*, a fait des traductions peu estimées de quelques pères de l'église, tels que saint Jean-Chrysostome, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, &c. & de quelques auteurs profanes, nommément d'Ovide. Il a fait de son chef quelques écrits moraux qu'on ne connoit guères, & qui sont effacés depuis long-temps par des ouvrages de même genre faits à-peu-prés sur les mêmes sujets. Ceux de l'abbé de *Bellegarde* ont pour titres: *Réflexions sur ce qui peut plaire & déplaire dans le monde. Réflexions sur le ridicule.* Cet auteur étoit né en 1648 dans le diocèse de Nantes; il avoit été seize ou dix-sept ans jésuite, & avoit été obligé, dit-on, de quitter

cet ordre pour son attachement au cartésianisme, philosophie encore nouvelle alors, & persécutée par cette raison, car l'esprit d'intolérance a toujours voulu appliquer à la philosophie la loi théologique qui proscrit toute innovation. Mort en 1734 à la communauté des prêtres de saint François de Sales.

BELLE-ISLE. *Voyez* FOUQUET.

BELLENGER, (FRANÇOIS) docteur de Sorbonne, savant qui n'étoit que savant, & qui n'est guères connu que pour avoir écrit contre un savant qui avoit du talent & du goût : il prouva très-bien, dit-on, que M. Rollin ne savoit pas si bien le grec que lui, mais il prouva aussi que M. Rollin savoit faire un meilleur usage que lui du grec qu'il savoit. Les savans estiment assez la critique que l'abbé *Bellenger* fit de Rollin, mais personne ne la lit. Si cependant ce censeur a relevé des fautes réelles, son ouvrage n'est pas sans quelque utilité, mais M. Rollin a été d'une utilité générale, il a enseigné l'histoire ancienne aux gens du monde & à tous ceux qui ne peuvent remonter jusqu'aux originaux. On a encore de l'abbé *Bellenger* une traduction de Denis d'Halicarnasse, & une traduction de la suite des vies de Plutarque par Rowe. Il a laissé aussi le manuscrit d'une traduction d'Hérodote avec des notes. Né dans le diocèse de Lisieux, mort à Paris en 1749, âgé de soixante-un ans.

BELLIEVRE. (POMPONE DE) C'est le nom d'une famille originaire de Lyon, qui a produit plusieurs hommes de mérite & constitués en dignité.

1°. Claude de BELLIEVRE, premier président au parlement de Grenoble.

2°. Le chancelier de BELLIEVRE, son fils; né à Lyon en 1529, chancelier en 1599, mort en 1607.

3°. Nicolas de BELLIEVRE, fils du chancelier, mort doyen du conseil le 8 juillet 1650.

4°. Pompone de BELLIEVRE, fils de Nicolas, mort premier président au parlement de Paris le 15 mars 1657. On lui doit l'établissement de l'hôpital-général de Paris.

5°. Albert de BELLIEVRE, son oncle, & frère de Nicolas, archevêque de Lyon, prélat savant; mort en 1621.

6°. Claude de BELLIEVRE, son frère, aussi archevêque de Lyon, & aussi très-instruit. Mort le 19 avril 1612.

BELLIN, (NICOLAS) ingénieur-géographe de la marine. On a de lui, sous le titre d'*hydrographie françoise*, une suite de cartes marines au nombre de quatre-vingt; des *Essais géographiques sur les isles britanniques*, *in*-4°. *Sur la Guiane*, *in*-4°. Le *petit Atlas maritime*, quatre vol. *in*-4°.

BELLOI, (PIERRE-LAURENT BUIRETTE DE) de l'académie françoise, naquit à Saint-Flour en Auvergne, le 17 novembre 1727. Amené à Paris à l'âge de cinq ans, & ayant bientôt après perdu son père, il fut élevé par Philippe-Henri Buirette, son oncle, avocat célèbre au parlement de Paris, qui, suivant l'usage, le destina au barreau; mais ses talens l'appelloient au théatre; il résolut d'obéir à la nature, plutôt qu'à ses parens.

Pour cultiver les lettres, pour quitter seulement le barreau, il falloit qu'il s'arrachât de la maison de son oncle; il chercha les moyens de remplacer les bienfaits de cet oncle, & de ne devoir plus rien qu'à lui-même. Il étoit sans ressources, son goût le portoit au théatre, il se fit comédien.

Il eut le courage de s'expatrier, & ce fut alors qu'il se déguisa sous ces noms de *Dormont de Belloi*, dont le dernier, qui lui est resté, est devenu célèbre; il pria ses parens de l'oublier, de le mettre au rang des morts; sa mère le pleura, le bénit & lui pardonna; elle accepta même, comme un gage de leur tendresse mutuelle, l'hommage qu'il lui fit en partant du foible patrimoine que son père lui avoit laissé; elle le regarda comme un dépôt doublement sacré qu'elle devoit non seulement garder, mais faire valoir pour son fils absent : elle eut soin de placer chaque année les revenus, autant qu'il lui fut possible, & M. de *Belloi*, en retrouvant dans sa succession tous ces intérêts devenus un nouveau capital, reconnut le cœur de sa mère. Il est consolant de penser que cette mère tendre & indulgente a vécu assez pour voir la gloire de son fils, & non pas assez pour avoir la douleur de le perdre. Elle est morte en 1773, deux ans avant son fils.

M. de *Belloi*, quelque idée qu'on veuille se former de l'état qu'il ennoblissoit, n'avoit rien à craindre de cet état; la nature lui avoit donné dans le caractère & dans l'esprit une dignité qui se faisoit sentir dans tout son extérieur, & qui le préservoit également du danger, ou de s'avilir lui-même, ou d'être avili par les autres; il inspiroit à tout le monde une bienveillance mêlée de respect; dans toutes les cours où il exerça son art, il fut l'ami de tous nos ministres, & reçut des souverains mêmes des marques de satisfaction & d'estime.

Il revint à Paris en 1758, pour faire jouer sa tragédie de *Titus*, qui fut donnée le mercredi des cendres de l'année suivante. Les précautions qu'il avoit prises pour cacher son nom & sa famille, par égard pour cette famille même, donnoient lieu aux bruits les plus étranges; les uns, sur la foi du nom qu'il avoit choisi, le croyoient un bâtard de l'ancienne & noble maison de Belloi en France & de Morangle; d'autres lui donnoient une origine aussi fausse, plus romanesque & plus mystérieuse. On racontoit qu'une femme inconnue venoit, à des termes fixes, lui payer, soit comme don, soit comme dette, une somme proportionnée à ses besoins : elle ne mettoit qu'une condition à cette libéralité; c'est que la main qui la faisoit seroit toujours ignorée, & qu'on ne feroit aucune tentative pour pénétrer ce secret. La condition fut remplie pendant quelque temps; mais enfin

curiosité l'emporta, & cette femme venant un jour lui porter son tribut, s'apperçut qu'elle étoit suivie; elle s'arrête, elle appelle M. de *Belloi*, lui reproche son infidélité, lui déclare que le traité est rompu, & part avec tant de précipitation, qu'elle échappe aux yeux qui l'observoient. Cette histoire, qui est celle du chevalier d'Arcis dans les *Mémoires de Ravannes*, fut appliquée à M. de *Belloi*; nous ignorons sur quel fondement.

Titus n'eut point de succès : l'auteur résista aux instances qu'on lui fit de courir les risques d'une seconde représentation, circonstance qui fournit à la parodie un vers dont elle dut s'applaudir :

Titus perdit un jour, un jour perdit Titus.

Beaucoup d'auteurs se sont bien trouvés d'avoir été moins modestes & moins dociles : il est vrai que la plupart des succès obtenus ou arrachés de nos jours à la seconde représentation, après une chûte à la première, ressemblent au triomphe de ce plaideur, qui, pour éviter les frais & les embarras d'une inscription de faux, détruit une fausse obligation par une fausse quittance. Presque tous les jugemens du théâtre sont faux, parce que toutes les impressions, soit en bien, soit en mal, y sont toujours exagérées; c'est le jugement du cabinet, combiné avec celui du théâtre, qui forme le jugement du public, le jugement qui reste. Ce jugement est favorable à la pièce de *Titus*. Toutes les autres pièces de M. de *Belloi* ont réussi, soit de son vivant, soit après sa mort. On ne désespère pas de faire encore réussir celle-là : il y a, sans parler du reste, un cinquième acte très-touchant, & qui pourroit faire beaucoup d'effet.

Observons que l'esprit patriotique du *Siège de Calais* s'annonçoit déja dans *Titus*; c'étoit l'ouvrage d'un cœur françois. La harangue du consul Annius à l'empereur dans le sénat, rappelloit l'époque de 1744 & l'aventure de Metz. Le sujet même étoit allégorique. Ces monstres qui attentent aux jours de *Titus*, étoient, dans l'intention de l'auteur, l'emblême sensible d'un évènement qui occupoit tous les esprits dans le temps où l'auteur composoit sa pièce en 1757.

Dans sa chûte même, M. de *Belloi* avoit été ranimé par le sentiment de ses forces; en faisant imprimer *Titus*, il avoit pris pour épigraphe ces mots que dit Pompée dans Lucain, après la perte de la bataille de Pharsale :

Nec sic mea fata premuntur,
Ut nequeam relevare caput.

Cette devise fut une prédiction.

L'auteur croyoit avoir remarqué que le public goûtoit moins alors cette simplicité des pièces de Racine, où tout est développement, & où le poëte parle à l'ame plus qu'aux yeux; le goût du temps lui parut plus favorable aux coups de théâtre, aux incidens, à la pompe du spectacle; il crut pouvoir concilier ce goût avec les règles de l'unité, avec l'avantage de la simplicité, en réunissant dans un même intérêt, en ramenant à un même but la multiplicité des incidens : il voulut d'ailleurs profiter de la réforme heureuse qui, interdisant le théatre aux spectateurs, permettoit d'y montrer une grande action dans tout son éclat & toute sa majesté; il donna *Zelmire*. Le succès de cette pièce sembla justifier l'idée qu'il s'étoit faite de la prédilection de son siècle pour les pièces chargées d'incidens & de coups de théâtre. On se rappelle l'étonnement mêlé d'effroi qu'excita la scélératesse sublime, l'intrépide impudence d'Antenor, lorsque retenu par Zelmire, au moment où il alloit assassiner Ilus, qui ne le voyoit pas, il abandonne à Zelmire le poignard qu'elle veut lui arracher, & la charge elle-même du crime qu'elle venoit d'empêcher. L'impression fut si forte, & l'illusion si complette, qu'un des spectateurs sortant de sa place, par un mouvement involontaire, éleva la voix, pour avertir Ilus qu'on le trompoit, & qu'Antenor étoit l'assassin.

Les amateurs de la tragédie virent avec plaisir que l'art de produire de grands effets & de faire des impressions profondes, n'étoit point perdu.

Le récit du dévouement d'Eustache de Saint-Pierre, & des bourgeois de Calais, est très-intéressant dans Froissard; mais Froissard n'est guères lu que des savans, & ce trait comparable à tout ce que l'antiquité a célébré de grand & de généreux, restoit, pour ainsi dire, caché dans un coin de notre histoire. Pasquier l'a rapporté avec une froideur qui n'étoit pas propre à tirer ce fait de l'obscurité. M. de Sacy, de l'académie françoise, est le premier qui ait paru en sentir tout le prix, & qui se soit livré au plaisir de le retracer avec enthousiasme. (*Voyez* son *Traité de l'amitié*, *livre second.*) Il invite les auteurs dramatiques françois à traiter ce sujet. M. le maréchal de Duras crut devoir le proposer à M. de *Belloi*.

Les représentations du *Siège de Calais* firent époque, & parurent faire révolution. Le conseil d'Horace, *celebrare domestica facta*, avoit été trop négligé; M. de *Belloi* eut la gloire de rendre croyable ce que les anciens nous racontent des Tyrtées & des Timothées : il révéla aux François le secret de leur amour pour l'état; il leur apprit qu'à travers leur légèreté, leur malignité, ils portoient au fond de leur cœur ce sentiment vertueux, toujours prêt d'éclater au premier cri de l'honneur. Le mouvement fut rapide, & cet heureux effet eût été plus général encore, si l'on n'eût voulu le rendre universel. L'enthousiasme qui exagère tout, l'esprit de parti qui corrompt tout, l'intolérance qui se mêle à tout, voulurent commander aux esprits & les disposèrent à devenir injustes. Louer ou critiquer le *Siège de Calais*, fut une affaire d'état; la pièce & l'auteur devinrent des objets sacrés comme la patrie elle-même; reprendre un vers

dans cette tragédie, c'étoit s'annoncer pour un mauvais citoyen : la haine & l'aigreur tirèrent un grand parti d'un si beau prétexte : on voulut opposer le poëte qui faisoit aimer la patrie, aux philosophes qui avoient plaidé la cause de l'humanité entière.

Le *Siège de Calais* fut compté à l'auteur de *Zelmire* pour deux succès, & il remporta la médaille dramatique promise par le roi en 1758 aux poëtes qui seroient couronnés trois fois au théatre par les suffrages du public. M. de *Belloi* est le seul qui ait obtenu cette médaille, dont l'idée est aussi heureuse que l'objet en est utile. Apollon tient un rouleau sur lequel sont écrits les noms de Corneille, de Racine, de Molière ; un repli du rouleau paroît couvrir les autres noms dignes aussi d'être proposés pour exemples ; cette inscription ingénieuse :

Et qui nascentur ab illis.

semble achever la liste, ou plutôt la supplée.

La ville de Calais adopta M. de *Belloi* pour citoyen, & plaça son nom dans les registres publics ; les lettres de citoyen que Calais envoyoit à M. de *Belloi*, étoient renfermées dans un boëte d'or aux armes de la ville, avec cette inscription :

Lauream tulit, civicam recipit.

Le *Siège de Calais* sert d'epoque à la retraite d'une actrice illustre, qui n'avoit pas peu contribué aux succès de M. de *Belloi*, & qui laissa pour un temps un grand vuide dans la scène tragique. (Mademoiselle Clairon.) Le public, après les vacances de pâques (1765) reportoit au théatre le même empressement qu'il avoit d'abord témoigné pour le *Siège de Calais*. Un évènement imprévu trompa ses espérances ; cette pièce, quoiqu'affichée pour la rentrée, ne put absolument être jouée. Les spectateurs ne voulurent pas du moins que le *Siège de Calais* fût supplée. Le nom de *Calais* répété avec acclamation, & opposé constamment aux efforts que tentèrent les acteurs pour faire entendre une autre pièce, tint lieu ce jour-là de spectacle, & attesta la prédilection du public pour cette pièce patriotique.

On la crut propre à réveiller ou à nourrir dans le peuple même les sentimens qu'il doit au monarque & à la patrie : on en donna une représentation *gratis* qui parut en effet remplir les vues du gouvernement.

Mais c'est sur-tout parmi les militaires que l'heureuse influence de cette pièce se fit sentir : tous les corps s'empressèrent de la jouer, tous les particuliers de l'apprendre par cœur. La renommée porta cet ouvrage au-delà des mers : il eut en Amérique le même succès qu'en France ; le *Siège de Calais* est la première pièce de théatre qui ait été imprimée dans l'Amérique françoise.

Il falloit que le sort du *Siège de Calais* passât par tous les extrêmes, avant de se fixer. M. de *Belloi* éprouva l'inconstance françoise ; il fut trop puni d'avoir été trop exalté : à l'engouement général succéda un déchaînement, qui est peut-être un nouveau titre de gloire. La mode se tourna pour un temps contre le *Siège de Calais* ; la critique remplaça l'éloge, & souvent dans les mêmes bouches & sur les mêmes objets : ce fut l'effet de la hauteur indiscrète avec laquelle quelques personnes à la cour avoient paru vouloir forcer les suffrages. A ce despotisme d'autorité, on opposa un despotisme d'opinion ; il ne fut plus permis de louer le *Siége de Calais*, parce qu'il n'avoit pas été assez permis de le critiquer. Alors, par une révolution singulière, se vérifia ce qu'avoit dit un homme de lettres à un homme de la cour, qui dans le temps du grand succès du *Siège de Calais*, s'étonnoit qu'on osât se permettre quelques objections contre cette pièce : *Nous la défendrons un jour contre vous-mêmes.*

Le temps amena enfin le moment d'être juste. Quand tous ces orages furent calmés, on redonna le *Siège de Calais*, & son succès fut confirmé par des suffrages réfléchis ; on eut alors la juste mesure des applaudissemens dus à cet ouvrage : on jugea (& ce jugement est resté) que le *Siège de Calais*, indépendamment même de l'intérêt patriotique, renferme des beautés dramatiques de plus d'un genre ; que cet intérêt patriotique est un avantage inestimable, qui fait de cette pièce un ouvrage à part ; qu'elle peut, dans les temps malheureux, montrer & fournir de grandes ressources. Sous ce point de vue, le *Siège de Calais* est un ouvrage consacré, dont le succès constant importe au bonheur public, & dont il faut respecter la gloire.

Injurioso ne pede proruas
Stantem columnam.

Depuis le *Siège de Calais*, M. de *Belloi* se consacra par gout & par reconnoissance, aux sujets françois ; il ambitionna l'honneur d'être exclusivement le poëte national ; il peignit les du Guesclin, les Bayard, les Nemours. Il composa d'abord *Gaston & Bayard*, & *Gabrielle de Vergy*. Ces pièces parurent imprimées à la fin de 1769, & au commencement de 1770. Elles étoient reçues depuis long-temps à la comédie, mais leur tour pour être jouées n'étoit point encore arrivé. L'auteur du *Siège de Calais*, négligé depuis cinq ans, plus honoré d'ailleurs qu'enrichi par les bienfaits du roi dans le temps même des plus grands succès du *Siège de Calais*, étoit réduit à ne pouvoir plus attendre l'occasion d'un succès nouveau.

M. de *Belloi* joignoit à l'art du théatre une assez grande connoissance de notre histoire, un talent rare pour la discussion, & cette logique sûre & savante, qui n'est pas le moindre mérite, même de ses compositions dramatiques ; il fit preuve in-

tout de ces connoiſſances & de ces talens dans trois grands *Mémoires hiſtoriques* imprimés en 1770. Dans le premier de ces *Mémoires*, relatif à la tragédie de *Gabrielle de Vergy*, l'auteur rend à la patrie la maiſon de Coucy, qu'on croyoit éteinte; il rend à cette maiſon des rejettons dignes d'elle; il rend enfin à un illuſtre infortuné (Jacques de Coucy-Vervins, gendre du maréchal du Biéz) l'honneur que la rage de ſes envieux étoit parvenue à lui enlever avec la vie.

Le ſecond *Mémoire* concerne la dame de Fayel & le châtelain de Coucy.

Le troiſième, Euſtache de Saint-Pierre.

Enfin la pièce de *Gaſton & Bayard* fut repréſentée le 24 avril 1771; elle eut un ſuccès égal à celui de *Zelmire*, & preſque égal à celui du *Siège de Calais*; elle ouvrit à l'auteur les portes de l'académie françoiſe, où il fut reçu le 9 janvier 1772. M. le maréchal de Duras ſaiſit cette occaſion de ſignaler ſon zèle pour les lettres, & ſon amitié pour M. de *Belloi*, en lui procurant de nouvelles graces du roi.

En donnant la médaille dramatique à l'auteur de *Zelmire* & du *Siège de Calais*, en comptant pour deux ſuccès l'effet dramatique & l'effet politique de cette ſeconde pièce, on avoit rempli l'eſprit de la loi, qui exigeoit trois ſuccès: le triomphe de *Gaſton & Bayard* confirmoit ce jugement, & la lettre même de la loi étoit ſuivie. La médaille étoit conquiſe de droit; les concurrens qui n'avoient pu l'obtenir, n'avoient plus même la reſſource d'attribuer la victoire de M. de *Belloi* à une ſorte de diſpenſe & de faveur. M. de *Belloi* les laiſſoit bien loin derrière lui, & ſon nom, dans l'opinion publique, fut placé à la ſuite des quatre grands noms que la ſcène tragique a immortaliſés.

Gabrielle de Vergy étoit imprimée depuis longtemps; M. de *Belloi* préféra de donner d'abord (en 1772) *Pierre le cruel*, pièce abſolument nouvelle. L'envie, fatiguée de tant de gloire, exerça ſon funeſte oſtraciſme, la pièce ne fut point écoutée; l'auteur voyant cette diſpoſition, ſortit dès le premier acte, & auroit voulu que les acteurs en fiſſent autant. Ceux d'entr'eux qui s'intéreſſoient le plus ſincèrement à ſon ſort & à ſes ſuccès, vinrent le conjurer de permettre une ſeconde repréſentation: il fut inflexible. Depuis ce temps, ſa ſanté qui avoit toujours été foible, déclina tous les jours ſenſiblement.

Il conſentit cependant que ſa pièce fût jouée ſur d'autres théatres, & parut ſe ranimer au bruit des applaudiſſemens qu'elle obtint; mais étant allé en 1772 à Rouen, pour y voir jouer *Gabrielle de Vergy*, qu'on eſſayoit alors en province, au milieu des ſuccès & des triomphes, il fut frappé d'une maladie qu'on crut mortelle, & qui le fut peut-être par ſes ſuites.

Il languit encore pendant deux ans; le travail lui devint pénible, & par dégrés impoſſible: le monde qu'il avoit beaucoup aimé, parce qu'il s'en étoit fait aimer lui-même par la douceur, l'agrément & la ſureté de ſon commerce; le monde, qui au défaut de conſolations, fournit du moins des diſſipations, n'étoit plus pour lui d'aucun uſage; les ſoins & les mouvemens de la ſociété étoient depuis longtemps incompatibles avec les ménagemens que ſa ſanté exigeoit. Son cercle ſe reſſerra de jour en jour, & ſe réduiſit enfin à ce petit nombre de parens & d'amis, que la vue d'un ami ſouffrant attendrit & ne rebute jamais. Il en fut plus ſenſible à leur attachement & à leurs attentions: il remarquoit ceux qui le négligeoient, & il ne s'en plaignoit pas; mais par leur éloignement ſucceſſif, il calculoit avec fermeté les dégrés de ſa décadence.

Il reçut dans ſa dernière maladie une conſolation bien touchante, & bien propre à lui faire regretter la vie. M. le maréchal de Duras ayant inſtruit Louis XVI de ſon état, ce prince, par un mouvement de ſon cœur qui éclata dès le premier mot, & qui prévint toute ſollicitation, ſentit d'abord tous les beſoins que cet état pouvoit entraîner, tous les ſecours qu'il pouvoit exiger, & s'empreſſa d'y pourvoir ſur le champ, donnant par cet exemple une preuve bien précieuſe, non ſeulement de ſa bonté, mais encore de ſon eſtime pour les talens littéraires, quand ils ſont employés d'une manière utile à la patrie.

M. de *Belloi* mourut le 5 mars 1775. Depuis ſa mort, ſa tragédie de *Gabrielle de Vergy* a été donnée à la comédie françoiſe avec le plus grand ſuccès; & enfin *Pierre le Cruel*, ſi mal accueilli en 1772, a été vengé pleinement de cette injuſtice, & il eſt reſté au théatre.

On a donné en 1779 une édition complette des *Œuvres de M. de Belloi*, en ſix volumes *in*-8°. à Paris, chez Moutard. Le ſixième volume contient tous ouvrages qui n'avoient pas vu le jour.

M. de *Belloi* avoit le talent d'élever l'ame, & peut-être ſur cet article aucun auteur n'a-t-il eu plus de reſſemblance avec Corneille; il eſt plein de traits ſublimes, de ſentimens généreux, d'inventions héroïques; il a ſu de plus montrer une ſenſibilité douce dans le cinquième acte de Titus, une ſenſibilité profonde dans Gabrielle. Logicien profond & dans l'enſemble & dans les détails de ſes pièces, ſavant en hiſtoire & en littérature, fécond & adroit dans l'art d'employer ces connoiſſances & de les adapter au genre dramatique, de ces avantages même naiſſoient quelques défauts; à force de tout expliquer & de rendre raiſon de tout, ſa marche étoit quelquefois lente, froide & didactique; ſes fils & ſes reſſorts paroiſſoient trop à découvert; il n'eſt pas toujours aſſez vif, aſſez animé, aſſez paſſionné; il lui arrive de diſcuter, de combiner, de faire une alluſion, une expoſition, lorſqu'il faudroit entraîner par l'éloquence & le pathétique. Les défauts qu'on a reprochés à ſa verſification ſont réels; mais on les a beaucoup exagérés; ils ne ſont en effet ni auſſi fréquens, ni auſſi

considérables qu'on l'a dit; s'il a quelquefois de l'enflure, de la dureté, de la familiarité, de la recherche, il a aussi une multitude de beaux vers & de belles tirades; Corneille, & même Crébillon avec tous les défauts de leur style, seront sans doute immortels : M. de *Belloi*, avec tous les défauts du sien, nous paroît mériter d'être à jamais célèbre. Après nos quatre tragiques illustres, il est le seul jusqu'à présent qui laisse un théatre, les autres n'ont que des pièces.

Considéré comme prosateur, il a encore plus d'avantages. Ses préfaces sont des poëtiques utiles; ses mémoires & ses notes historiques sont d'un savant, à l'instruction duquel l'esprit & la philosophie n'ont pas moins contribué que l'étude; il anime l'histoire par le raisonnement & la discussion, il en tire des résultats nouveaux & heureux; il a de l'élégance & de la grace. Son style est attachant & satisfaisant. Il a sur-tout un goût très-éclairé. Son *Traité sur la langue & la poésie françoise*, qui n'a paru que dans l'édition posthume, prouve que si M. de *Belloi* n'a pas su s'élever dans ses vers jusqu'à cette élégance continue, cette harmonie douce, facile, flexible, toujours égale, & toujours variée des Racine & des Voltaire, il savoit sentir bien finement & bien vivement ce mérite dans leurs ouvrages & dans ceux des poëtes qu'ils ont formés.

BELLONS, (*Hist mod.*) c'est une espèce de lampe usitée en Espagne, que l'on place sur un pied d'argent ou d'une autre métal fort évasé. Chaque lampe a huit ou dix tuyaux par où l'on fait passer la mèche; ce qui fait que ces lampes éclairent parfaitement; & pour augmenter encore la lumière, on la place derrière une plaque d'argent bien polie, qui la reflèchit. On y brûle ordinairement de l'huile très-pure. (*A. R.*)

BELLORI; (JEAN-PIERRE) célèbre antiquaire de Rome, garde de la bibliothèque & du cabinet de curiosités de la reine de Suède, Christine, a donné, soit en latin, soit en italien, un grand nombre d'ouvrages, contenant des descriptions curieuses de divers monumens, soit antiques, soit modernes, des arts à Rome; il a aussi donné en italien les *Vies des peintres, architectes & sculpteurs modernes*. Mort à 80 ans en 1696.

BELON, (PIERRE) (*Hist. litt. mod.*) médecin de la faculté de Paris, voyageur & naturaliste célèbre, publia en 1555 une relation de ce qu'il avoit vu de plus remarquable en Grèce, en Judée, en Arabie. On a de lui l'*Histoire des oiseaux*, & l'*Histoire des poissons*, & un traité *de arboribus coniferis*. Il étoit connu & estimé des rois Henri II, & Charles IX. Il avoit pour ami le cardinal de Tournon; mais il avoit aussi des ennemis, & un d'entr'eux l'assassina près de Paris en 1564.

BELOT, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) avocat au conseil, composa une *Apologie de la langue latine*, qui n'avoit nul besoin d'apologie. Il trouvoit ignoble de se servir du françois dans les ouvrages savans, & il ne savoit pas le latin. Ménage dit dans sa requête des dictionnaires : *Que la charité de* Belot *envers le latin, étoit d'autant plus recommandable, qu'il n'avoit pas l'honneur de le connoître.* Il compare *Belot* à ces chevaliers qui se battoient pour des inconnus, mot qui peut avoir été l'original de l'épigramme beaucoup plus piquante de Rousseau contre Longepierre :

> Longepierre le translateur,
> De l'antiquité zélateur,
> Imite les premiers fidèles
> Qui combattoient jusqu'au trépas
> Pour des vérités immortelles
> Qu'eux-mêmes ne comprenoient pas.

L'ouvrage de *Belot* parut en 1637. Il est dédié au chancelier Seguier.

BELSUNCE, (HENRI-FRANÇOIS-XAVIER DE) (*Hist. mod.*) On ne peut trop redire avec quelle charité courageuse, avec quelle humanité religieuse & sainte, ce vertueux prélat brava tous les dangers de la peste de Marseille en 1720 & 1721, pour porter aux malades tous les secours spirituels & temporels; il faisoit son devoir sans doute, mais il le fit d'une manière si distinguée, avec une telle effusion de zèle & de bonté, qu'il a droit aux éloges & à la reconnoissance de tous les hommes. Que les jansénistes examinent rigoureusement, si ayant été jésuite avant d'être evêque, il ne fut pas un peu trop inspiré par les jésuites dans ses opinions & dans les détails de son administration, il ne le fut du moins que par son zèle & par sa vertu dans les malheurs de son diocèse. Que sa mémoire soit donc à jamais révérée sans aucune des restrictions que l'esprit de parti pourroit vouloir mettre à son éloge. Oublions qu'il écrivit, ou qu'un pere le Maire, jésuite, écrivit pour lui sur les billets de confession, & sur les refus de sacremens une lettre que le parlement crut devoir condamner au feu; oublions qu'il écrivit à M. de Machault, qui demandoit au clergé la déclaration de ses biens : *Ne nous mettez point dans la nécessité de désobéir à Dieu ou au roi;* oublions les petites fautes de cet homme charitable, & ne nous souvenons que de ses vertus. Son troupeau, sauvé par ses soins, lui en étant devenu plus cher, il ne voulut jamais le quitter, & refusa l'évêché de Laon, auquel le roi, pour le récompenser, le nomma en 1723. Il fonda à Marseille le collège qui porte son nom. Il a composé, ou on a composé sous son nom une *Histoire des évêques de Marseille.* Il en avoit été fait évêque en 1709; il est mort en 1755.

BELUS, (*Hist. anc.*) On le dit le même que celui qui est nommé Nembrod, ou Nembroth dans l'écriture; il fut, dit-on, le premier roi d'Assyrie; il fixa son empire à Babylone, apres en avoir chassé les Arabes, 1322 ans avant J. C. Saint Cyrille le représente comme l'introducteur de l'idolâtrie. Ninus, son fils, lui fit rendre les

honneurs divins, & lui-même, dit-on, se les étoit fait rendre de son vivant.

BEMBO, *ou* BEMBE, (PIERRE) (*Hist. litt. mod.*) noble vénitien, fils de Bernard *Bembo*, gouverneur de Ravenne & ambassadeur à Florence, naquit à Venise en 1470, forma son style en italien à Florence, en latin dans les écrits de Cicéron, & alla en Sicile apprendre la langue grecque sous *Augustin Lascaris*. Il eut une maîtresse qui lui inspira des vers amoureux, & qui lui donna trois fils & une fille. Le pape Léon X le fit son secrétaire; le pape Paul III le fit cardinal en 1538, & lui donna l'évêché d'Eugubio & celui de Bergame. *Bembe* fut un prélat fort exemplaire; il est vrai qu'il avoit perdu sa maîtresse en 1535, & qu'il étoit devenu vieux. Le cicéronianisme, qui étoit passé chez lui en manie, remplit ses ouvrages, même chrétiens, d'expressions payennes; il fait dire au pape qu'il a été créé pontife par la faveur des dieux immortels. Jésus-Christ est chez lui *un héros*, la vierge est la *déesse de Laurette*, *dea Lauretana*, comme Vénus est la déesse de Paphos, & Minerve la déesse d'Athenes. On dit qu'il s'interdisoit la récitation du breviaire, de peur de corrompre sa latinité. Son ouvrage le plus considérable est son histoire de Venise en douze livres, poussée jusqu'à la mort du pape Jules II en 1513. Il mourut en 1547. On a recueilli ses œuvres, tant latines qu'italiennes, en quatre vol. *in-folio*, Venise, 1729.

BESME, *ou* BÊME, (*Hist. de France.*) C'est un de ces noms diffamés par le crime, comme ceux d'Erostrate, de Jauréguy, de Balthasar-Gérard, de Ravaillac, &c. Ce nom de *Bême* est une contraction de celui de *Bohême*, qui étoit la patrie de cet homme. Son véritable nom étoit Charles Dianowitz; il étoit domestique de la maison de Guise. Ce fut lui qui tua l'amiral de Coligny à la journée de la saint Barthelemi. Sa récompense fut d'épouser une des bâtardes du cardinal de Lorraine; mais l'indignation qu'excitent les grands crimes fait du moins qu'ils restent rarement impunis. *Besme*, dans le cours des guerres civiles, en 1575, étant tombé entre les mains des protestans, les Rochelois voulurent l'acheter pour le faire écarteler dans leur place publique; *Besme* se sauva de sa prison pendant la négociation; mais Berteauville, gouverneur de la place où il avoit été enfermé, le poursuivit & l'atteignit; *Besme* se retourne, & lui tire un coup de pistolet, en lui disant: *Tu sais que je suis un mauvais garçon.* — *Je ne veux plus que tu le sois*, répondit Berteauville qui avoit esquivé le coup, & lui passa son épée au travers du corps. Les beaux vers de *la Henriade* ne laisseront jamais oublier le nom de *Besme* ni son crime.

BENADAD, *fils du fruit*, (*Hist. sacrée*) roi de Syrie, fit alliance avec Asa, roi de Juda, & lui donna du secours contre Baasa, roi d'Israël, qu'il obligea d'accourir pour défendre son propre pays contre les incursions de l'ennemi, & d'abandonner Rama qu'il faisoit fortifier. On croit que ce *Benadad* étoit fils d'Adad, qui se souleva contre Salomon, à la fin du règne de ce prince. (+)

BENADAD, (*Hist. sacrée.*) fils & successeur du précédent, déclara la guerre à Achab, roi d'Israël, & vint assiéger Samarie. Achab, après l'avoir contraint de lever le siége, le défit encore l'année suivante, & lui tua cent mille hommes. *Benadad*, affoibli par ces pertes, eut recours à la clémence du vainqueur, qui fit la paix avec lui, & le renvoya contre l'ordre de Dieu. Achab eut sujet de se repentir de sa trop grande facilité; car *Benadad* ayant repris les armes, le tua dans une bataille. Après quelques autres expéditions, le roi de Syrie étant tombé malade, & sachant qu'Élisée étoit à Damas, lui envoya demander par Hazaël, s'il releveroit de sa maladie: le prophète répondit à ce dernier qu'il seroit roi, & qu'il feroit de grands maux aux Israélites. Hazaël de retour assura *Benadad* qu'il guériroit de sa maladie; mais le lendemain il l'étrangla, & se fit déclarer roi, l'an du monde 3120. (+)

BENADAD, (*Hist. sacrée.*) troisième roi de Syrie, fils de Hazaël, fut vaincu plusieurs fois par Joas, roi d'Israël, qui recouvra sur lui tout ce que Hazaël avoit pris aux Israélites. *Ibid. 13.* (+)

BENI, (PAUL) (*Hist. litt. mod.*) né dans l'isle de Candie en 1552, professeur de belles-lettres à Padoue, mort en 1625, est un peu connu par divers commentaires sur Aristote, sur Virgile, sur Salluste, sur l'Arioste, sur le Tasse; par une théologie tirée des écrits de Platon & d'Aristote, sur-tout par sa haine pour l'académie de la Crusca, & par la critique qu'il a faite de son dictionnaire.

BENJAMIN, (*Hist. des Juifs.*) douzième & dernier fils de Jacob & de Rachel, naquit auprès de Béthléem, vers l'an du monde 2266. Lorsque la famine attira les fils de Jacob en Egypte, *Benjamin* resta auprès de son père; mais Joseph, sans se faire connoître à ses frères, voulut qu'ils le lui amenassent; ce qu'ils firent. Alors Joseph, pour éprouver leur amitié pour cet enfant, fit mettre une coupe d'argent dans le sac de celui-ci à leur insçu, avec l'argent du grain qu'il emportoit. Cette épreuve réussit & occasionna la reconnoissance de Joseph avec ses freres. (*Voyez* JOSEPH.) *Benjamin* fut le chef de la tribu de son nom, la plus petite, mais la plus fidelle de toutes. (*A. R.*)

BENJAMIN DE TUDÈLE, ainsi nommé de la ville de *Tudela* ou Tudèle, dans la Navarre, parcourut toutes les synagogues du monde pour connoître à fond les usages, les mœurs & les cérémonies de chacune; il donna de ses voyages une relation fort curieuse, dont Jean-Philippe Baratier, cet enfant célèbre que nous avons fait connoître à son article, a donné en 1734 une traduction françoise en deux volumes *in*-8°. La relation originale avoit été imprimée à Constantinople en 1543, plusieurs siècles après la mort de l'auteur arrivée en 1173.

BENJANS, s. m. pl. (*Histoire moderne.*) sorte d'Indiens répandus dans toute l'Asie, par les mains desquels se fait tout le commerce. Ils font le courtage pour les compagnies de France, d'Angleterre & de Hollande. Ils ne le cedent en rien pour l'expérience, pour l'habileté & l'avidité du gain, ni aux Arméniens, ni aux Juifs. Ils font aussi la banque. Ils ont beaucoup de crédit, & sont d'assez bonne foi. Ils ont des caisses où l'on peut déposer en sûreté son argent. (*A. R.*)

BENIVIENI, (JÉROME) (*Hist. litt. mod.*) gentilhomme & poëte florentin, est connu pour avoir renouvellé le goût & la manière du Dante & de Pétrarque, dont on s'étoit trop écarté en Italie dans le quinzième siècle. La plupart de ses poésies sont pieuses, & roulent sur l'amour divin; on estime sur-tout ses *Canzone dell'amor celeste e divino*, où l'on trouve les idées les plus sublimes de Platon sur l'amour. Il fut l'ami du célèbre Jean Pic de la Mirande, & voulut être enfermé dans le même tombeau. Il mourut en 1542, à 89 ans.

BENOIT (SAINT) (*Hist. mod.*) Les vertus chrétiennes de saint *Benoît*, sa vie cénobitique, sa sainteté, ses miracles appartiennent à l'histoire ecclésiastique, & ne sont pas de notre ressort. Nous considérerons seulement en lui un des premiers instituteurs de la vie monastique en occident, l'auteur d'une règle admirée par saint Grégoire, & adoptée par presque tous les cénobites, sur-tout le fondateur d'un ordre laborieux, savant & éclairé, qui a dû ses richesses au travail & à la culture des terres, sa considération littéraire à des études profondes, à des ouvrages immenses, auxquels des écrivains dispersés dans le monde & des esprits partagés par les soins du siècle n'auroient pu suffire. Cet ordre n'a jamais troublé ni l'église par des sectes, ni l'état par des cabales; on ne l'a point vu rechercher la direction des princes, c'est-à-dire le gouvernement des empires; il n'a jamais ni soulevé les peuples, ni abusé les rois; dans les temps difficiles, il a constamment résisté au torrent du fanatisme & de la révolte qui entraînoit tous les ordres religieux; on n'a point vu les bénédictins marcher avec eux dans la procession ridicule & sacrilège de la ligue. Aucun préjugé de cloître ne les a jamais écartés des devoirs de sujets & de citoyens. *Benoît* & ses compagnons, voyant le monde en proie aux passions & aux erreurs, désolé par les conquérans & les barbares, recueillirent le peu de paix qui restoit sur la terre, & la fixèrent, avec la vertu & le travail, dans la retraite. Les uns défrichèrent les campagnes, les autres multiplièrent les manuscrits, conservèrent les monumens de l'antiquité, servirent l'état, l'église & les lettres. Le conquérant Totila voulut voir *Benoît* dans l'asyle où il s'étoit caché, & il devint moins barbare après l'avoir entendu. Ce goût pur de la retraite & du travail s'est conservé dans ces saintes congrégations; les successeurs actuels recueillent en paix les fruits des travaux de ceux qui les ont précédés; mais ils en jouissent sans faste & sans désordre, en répandant l'abondance, en faisant fleurir l'agriculture autour d'eux & dans leurs riches domaines. Eh! qui donc en jouiroit? Faut-il donner les biens de ces solitaires à dévorer à des courtisans qui les laisseront en friche pour habiter les cours, & se ruiner dans les villes? D'ailleurs l'esprit de saint *Benoit* anime toujours ses successeurs. D'autres travaux plus adaptés aux temps, aux besoins actuels, à l'état même de ces religieux, & à leur fortune, ont remplacé les travaux manuels dont leur société naissante ne pouvoit se dispenser : ils ne sont plus laboureurs, ils sont savans. Si leurs écrits ont tous les avantages de l'érudition, ils en ont aussi les inconvéniens; mais qu'est-ce que ces inconvéniens, en comparaison des avantages? Des ouvrages trop volumineux, & où tout n'est pas utile; voilà tout ce que la légèreté même du bel esprit a pu leur reprocher; mais quand on ne regarderoit ces ouvrages que comme de vastes amas de matériaux que le talent doit mettre en œuvre, & parmi lesquels le goût doit choisir, pourroit-on se plaindre de leur abondance?

Saint *Benoit* s'étoit d'abord retiré dans le fond d'une caverne, au milieu du désert le plus sauvage; là il étoit heureux du seul bonheur d'oublier le monde, d'ignorer tout & d'être ignoré. Ce bonheur partagé par quelques disciples, & d'autant plus vivement senti, que la guerre étaloit ses horreurs à l'entour & ne respectoit que cet asyle, y attira successivement un si grand nombre de disciples, que *Benoit* fut obligé de quitter sa caverne & d'aller former un plus grand établissement au mont Cassin, dans l'Apennin; c'est là le chef-lieu de l'ordre, & comme la métropole d'où il a envoyé des colonies dans les différentes contrées de l'occident. Laissons-le se glorifier d'avoir produit quarante papes, deux cens cardinaux, cinquante patriarches, mille six cens archevêques, quatre mille six cens évêques, quatre empereurs, douze impératrices, quarante-une reines, & trois mille six cens saints canonisés; félicitons-le d'avoir eu les Mabillon, les Montfaucon, les Martenne, les d'Achery, les Ruinart, les Vaissette, les Bouquet, &c. Voilà une gloire qu'on ne peut lui contester, & dont il n'y a rien à rabattre. Il n'en est pas toujours de même des saints. Dom Mabillon en avoit retranché quelques-uns dans le grand recueil des actes des saints de l'ordre de saint *Benoit*; un bénédictin de la congrégation de saint Maur, nommé Bastide, s'en plaignit comme d'un affront & d'un tort fait à l'ordre, & présenta une requête contre dom Mabillon au chapitre général de 1677. Il fut publier, à l'honneur de l'ordre, qu'il eut plus d'égards à la critique exacte de dom Mabillon, qu'au zèle dévot de dom Bastide, & qu'il rejetta la requête.

Saint *Benoit* étoit né en 480 au territoire de Nursie,

Nurfie, dans le duché de Spolete; il avoit été élevé à Rome; il mourut vers l'an 543. C'est une grande question entre les favans, fi fon corps eft refté au mont Caffin, ou s'il a été apporté à l'abbaye de Fleury fur Loire, aujourd'hui faint *Benoit*.

On trouve les ouvrages de ce faint dans la bibliothèque des péres; fa vie a été écrite par faint Grégoire.

Un autre faint BENOIT, abbé d'Aniane, dans le diocèfe de Montpellier, égala prefque, trois fiècles après, la réputation du premier; il étoit fils d'un comte de Maguelone; on le voit paroître avec diftinction à la cour & dans les armées de Pepin le Bref & de Charlemagne; il fonda enfuite dans une de fes terres l'abbaye d'Aniane dont il fut le premier abbé. Il fut l'inftrument dont Charlemagne fe fervit le plus utilement pour la réforme du clergé, fur-tout du clergé régulier. Louis le Débonnaire l'établit chef & fupérieur-général de tous les monaftères de France. On a de lui le code des règles & la concorde des règles. Il mourut en 821.

M. de Sacy a trouvé dans l'hiftoire de Danemarck un *Benoit* qui mérite la mention qu'il en fait. Ce *Benoit* étoit frère de Canut IV, dit le *faint*, roi de Danemarck. Lorfque le perfide Asbiorn, chef des rebelles, vint en 1086 à Odenfée, fous prétexte de rendre compte au roi des deffeins de l'armée ennemie; mais en effet, pour pénétrer les fiens, *Benoit*, que fa défiance rendoit plus clairvoyant que Canut, pénétra dans l'ame du traître, y lut tous fes projets, & voulut qu'on l'arrêtât; mais il ne fut point écouté. Lorfque l'armée parut fous les murs de la ville, il voulut foutenir le fiège, & fon confeil ne fut pas fuivi; les rebelles entrèrent, *Benoit* défendit avec une valeur héroïque la porte de l'églife où fon frère étoit renfermé. Canut récitoit des pfeaumes, tandis que *Benoit* couvert de fon fang & de celui des ennemis, donnoit & recevoit mille coups. La porte de l'églife étoit fermée par les cadavres entaffés qu'il avoit abattus. Un député des rebelles fe préfente & demande à parler au roi: *Benoit* foupçonne que c'eft un affaffin & veut qu'on le repouffe; Canut veut qu'on l'introduife, & ce député le poignarde. Alors l'églife devient un champ de bataille; *Benoit* après avoir fait des prodiges de bravoure, tombe & meurt victime de l'amitié fraternelle. Canut qui périt pour les intérêts du clergé, fut canonifé, & *Benoit* qui mourut pour fauver fon frère & fon roi, ne le fut pas. Son attachement pour Canut eft d'autant plus louable, que pendant plufieurs fiècles les rois de Danemarck n'ont pas eu de plus grands ennemis que leurs frères & leurs plus proches parents. (*M. DE SACY.*)

Il y a eu quatorze papes du nom de *Benoit*. Le plus illuftre de tous eft BENOIT XIV, Profper Lambertini, favant aimable, théologien tolérant, prélat homme du monde, prince habile. Né à Bologne en 1675, il en fut fait archevêque en 1731; il avoit été fait cardinal en 1728; il fut élu pape en 1740 à la place de Clément XII. Pour éteindre les querelles du janfénifme, il avoit eu l'idée d'un corps de doctrine, où fans toucher aux opinions de Baius, de Janfénius & de Quefnel, telle vérité feroit profcrite & telle erreur condamnée; il vouloit faire figner ce corps de doctrine, qui eût tenu lieu de formulaire & de la bulle *Unigenitus*; mais cette fignature étoit encore de trop; ce font ces fignatures qui gâtent tout, parce qu'elles ont je ne fais quel air de ligue & d'affociation de parti: on oublie que les vérités énoncées dans tel formulaire, dans tel corps de doctrine, font éternelles; on fonge feulement que le formulaire, le décret eft une nouveauté, & qu'on a vu naître l'ufage de le figner. Auffi ce projet n'eut-il point d'exécution, & *Benoit* XIV qui ne l'avoit conçu que pour le bien de la paix, étoit trop fage pour le fuivre en voyant qu'il pouvoit allumer la guerre. Cet efprit de paix & de modération fut l'ame de fon gouvernement. Particulier, il avoit cultivé les lettres; fouverain, il les protégea, en quoi, il fut différent de quelques autres papes, nommément du pape Adrien VI, qui ayant dû aux lettres fon élévation, ne fit rien pour elles, lorfqu'il fut parvenu à la tiare. *Benoit* XIV rendit des honneurs aux favans, & leur accorda de juftes récompenfes. Il fonda des académies à Rome, il envoya des gratifications à celle de Bologne. La Sorbonne reçut de lui fon portrait & fes ouvrages; il fit tracer une méridienne; il fit tirer de terre l'obélifque de Séfoftris, & orna la ville de Rome de plufieurs monumens antiques; chaque année de fon pontificat fert d'époque à la réforme de quelques abus, à l'introduction de quelque ufage utile. Ses ouvrages font en feize volumes *in-folio*. Le plus célèbre eft fon *Traité fur le fynode*. Il mourut en 1758, & eut pour fucceffeur Clément XIII. Tous les éloges qu'on pourroit en faire, ne vaudroient pas l'hommage que lui a rendu le fils du miniftre Walpole, à fon retour d'Italie en Angleterre, par une infcription italienne qu'on a traduite ainfi en françois:

A Profper Lambertini,
Evêque de Rome,
Surnommé *Benoît* XIV,
Qui, quoique prince abfolu;
Régna avec autant d'équité
Qu'un doge de Venife.
Il rétablit le luftre de la tiare,
Par les moyens qui feuls la lui ont fait obtenir,
C'eft-à-dire par fes vertus:
Aimé des papiftes,
Eftimé des proteftans,
Prêtre humble & défintéreffé,
Prince fans favori,

Pape sans népotisme,
Auteur sans vanité;
En un mot, homme, que ni l'esprit, ni le pouvoir n'ont pu gâter;
Le fils d'un ministre favori,
Qui n'a jamais fait la cour à aucun prince,
Ni révéré aucun ecclésiastique,
Offre, dans un pays protestant, libre,
Cet encens mérité,
Au meilleur des pontifes romains.

Il y a deux papes BENOIT XIII, l'un, qui est dans la succession légitime de Rome, étoit de la maison des Ursins: il fut fait pape le 29 mai 1724, & mourut le 21 février 1730.

L'autre n'appartient qu'à la succession d'Avignon, dans le temps du grand schisme d'occident, & n'est regardé que comme un antipape; il se nommoit *Pierre de Lune;* il étoit Espagnol; après la mort de Clément VII, compétiteur d'Urbain VI, & auteur du *Schisme d'occident*, il fut élu en 1394 par les cardinaux d'Avignon, qui, étant en France & sous la protection de Charles VI, auroient bien dû au moins élire un François; ils auroient dû plutôt n'élire personne, & ne point donner de successeur à Clément VII, puisque Charles VI, qui vouloit éteindre le schisme, le leur avoit défendu; ils se contentèrent de tirer de Pierre de Lune la promesse de se démettre de la papauté, si cette démission étoit jugée nécessaire pour mettre fin au schisme; elle fut jugée nécessaire, & *Benoit* ne se démit point; il amusa long-temps Charles VI & les autres princes chrétiens, qui avoient adhéré à la succession d'Avignon; la sorbonne, l'université de Paris, tout le clergé de France; à la fin tout le monde l'abandonna, Charles VI le fit enfermer, les conciles de Pise & de Constance le déclarèrent schismatique, & le déposèrent de la papauté; il fut en horreur à toute la chrétienté. Le célèbre Gerson avoit dit depuis long-temps, *qu'il n'y avoit qu'une éclipse DE CETTE LUNE FATALE qui pût rendre la paix à l'église.* Un mathurin françois prêchant en public, poussoit le zèle contre cet antipape, jusqu'à dire qu'il aimeroit mieux baiser le derrière de la vieille la plus sale, que le visage de Pierre de Lune; *quod anum sordidissimæ Omazariæ osculari mallet quàm os Petri de Lunâ.* Benoit s'étant sauvé de sa prison & retiré dans une petite ville du royaume de Valence, nommée Paniscola, seul contre l'église entière, y rendit avec usure à tous ses ennemis leurs excommunications & leurs anathèmes. Il mourut en 1424 dans son obstination, à l'âge de quatre-vingt dix ans; & s'il étoit compté parmi les papes légitimes, il démentiroit le mot qu'on dit aux papes à leur installation: *Non videbis annos Petri*, il y avoit trente ans qu'il étoit élu. En mourant il engagea deux seuls cardinaux qui lui restoient attachés, à lui donner un successeur; au lieu de nommer un d'entr'eux, ils élurent un Arragonnois, chanoine de Barcelone, nommé Gilles Mugnos, qui voulut se croire pape légitime, & qui prit le nom de Clément VIII, porté dans la suite par un vrai pape, du nom d'Aldobrandin, élu le 30 Janvier 1592.

BENOIT est encore le nom de plusieurs savans qui méritent qu'on en fasse mention.

1°. (*Jean-Baptiste*) mathématicien du quinzième siècle, natif de Florence. C'est lui, selon M. de Thou, qui a rétabli la Gnomonique en europe.

2°. *Jean*, curé des Innocens à Paris, auteur de la *Bible*, dite de *Benedicti*, c'est-à-dire, de notes sur la bible, qui ont été plusieurs fois réimprimées, né en 1483, mort en 1573.

3°. *René*, curé de Saint-Eustache, confesseur de Marie Stuart, reine de France & d'Ecosse, puis de Henri IV, à la conversion duquel il avoit, dit-on, contribué, nommé à l'évêché de Troyes, ne put obtenir de bulles, à cause d'une traduction de la *Bible*, qu'il avoit publiée en 1566, que la sorbonne avoit censurée en 1567, & que le pape Grégoire XIII avoit condamnée en 1575. On lui trouvoit de la ressemblance avec celle de Genève. On a de René *Benoît* quelques autres ouvrages de piété, aujourd'hui peu connus, mort en 1608.

4°. *Elie*, françois réfugié, ministre réformé, auteur d'une histoire volumineuse de l'édit de Nantes, & de quelques autres ouvrages de parti, né en 1640, mort en 1728.

5°. *Le père Benoit*, savant maronite, né en Phénicie en 1663, instruit à Rome dans le collège des maronites, & ensuite député de l'église des maronites d'Antioche auprès du pape. Il se fit jésuite à quarante-quatre ans. Ce fut lui qui apprit au cardinal Quirini les langues orientales, mort en 1742.

BENSERADE, (ISAAC DE) (*Hist. litt. mod.*) étoit né dans la religion protestante, comme son nom de baptême, tiré de l'ancien testament, le fait connoître; mais il n'y fut pas élevé, son père s'étant fait catholique peu de temps après sa naissance d'Isaac. Lorsque celui-ci fut confirmé à sept ou huit ans, l'évêque lui demanda s'il ne vouloit pas changer son nom juif pour un nom chrétien: *Volontiers*, dit-il, *pourvu qu'on me donne du retour. Eh! bien*, dit l'évêque, *laissons-lui ce nom, j'ai un pressentiment qu'il le rendra illustre.* Il paroit que *Benserade* se piquoit de naissance; il en est parlé dans le discours de réception de M. Pavillon, son successeur, à l'académie françoise, & dans un discours de l'abbé Tallemant qui sert de préface aux œuvres de *Benserade*. Il paroit qu'il se donnoit une origine mauresque, en prétendant que son nom de *Benserade* étoit une corruption de celui d'Abencerage. Il parloit d'un de ses ancêtres chambellan de Louis XII, gouverneur du château de Milan, tué en 1512 au siège de Ravenne. Ce

pendant on dit dans le *Menagiana*, qu'il étoit fils d'un procureur de Gisors, & il n'est pas démontré que le *Menagiana* ait tort. Il étoit parent des Vignacourt & des la Porte, par sa mère, qui étoit une la Porte. *Benserade* se trouvoit par elle appartenir au cardinal de Richelieu, qui, moitié pour cette parenté, quoique contestée, moitié par le cas qu'il faisoit de ses talens, lui avoit donné une pension. A la mort du cardinal, il lui fit cette épitaphe burlesque:

Cy-gît, oui, gît par la mort-bleu
Le cardinal de Richelieu:
Et ce qui cause mon ennui,
Ma pension avecque lui.

Il se trompoit; l'intention de la famille étoit de lui continuer cette pension en faveur de la parenté prétendue; mais madame la duchesse d'Aiguillon crut devoir punir l'indécence de cette plaisanterie sur la mort d'un bienfaiteur par le retranchement de cette pension; le cardinal Mazarin, & dans la suite Louis XIV l'en dédommagèrent magnifiquement, & *Benserade* fut un bel esprit fort riche. Il dut sa réputation & ses succès aux vers qu'il fit pour les personnes de la cour qui dansoient dans les ballets du roi; il confondoit d'une manière ingénieuse, & dont il étoit l'inventeur, le caractère & les actions de ces personnes, avec le caractère & les actions des personnages qu'elles représentoient. » Rien de plus admirable, dit Perrault, » que la finesse des louanges qu'il donne à ces » personnes, sans s'adresser à elles. Le coup porte » sur le personnage & le contre-coup sur la personne: ce qui donne un double plaisir en donnant à entendre deux choses à la fois, qui, » belles séparément, deviennent encore plus belles, » étant jointes ensemble «.

Tels sont, par exemple, ces vers pour Louis XIV représentant Apollon. M. de Voltaire les a rapportés dans le siècle de Louis XIV:

Je doute qu'on le prenne avec vous sur le ton
De Daphné ni de Phaëton,
Lui trop ambitieux, elle trop inhumaine;
Il n'est point là de piège où vous puissiez donner;
Le moyen de s'imaginer
Qu'une femme vous fuie, & qu'un homme vous mène.

Tels sont encore ces vers pour le duc de Saint-Aignan, représentant Guidon le Sauvage:

Les combats que j'ai faits en l'isle dangereuse,
Quand de tant de guerriers je demeurai vainqueur,
Suivis d'une épreuve amoureuse,
Ont signalé ma force aussi bien que mon cœur....
Seul contre dix guerriers, seul contre dix pucelles,
C'est avoir sur les bras deux étranges querelles.
Qui sort à son honneur de ce double combat,
Doit être, ce me semble, un terrible soldat.

(Voyez à l'article BEAUVILLIER le nombre des enfans de ce duc de Saint-Aignan, & celui des assassins dont il triompha seul.)

Benserade eut encore beaucoup de reputation pour les bons mots & les reparties promptes & plaisantes. On en a retenu plusieurs.

» Il y eut, dit M. de Fontenelle, une contestation de générosité entre M. Racine & M. l'abbé » de Lavau, à qui feroit le service de M. Corneille, parce qu'il paroissoit incertain sous le » directorat duquel il étoit mort. (Corneille étoit mort pendant la nuit, d'un trimestre à l'autre.) » La chose ayant été remise au jugement de la » compagnie, M. l'abbé de Lavau l'emporta, & » M. de *Benserade* dit à M. Racine: *Si quelqu'un* » *pouvoit prétendre à enterrer M. Corneille, c'étoit* » *vous; vous ne l'avez pas fait* ».

Un homme de la cour étoit soupçonné d'impuissance, & *Benserade* l'en avoit souvent raillé; cet homme lui dit un jour d'un air triomphant: *Eh! bien, monsieur, malgré toutes vos mauvaises plaisanteries, voilà ma femme accouchée. — Monsieur*, lui répondit *Benserade*, *vous changez l'état de la question, on n'a jamais rien reproché à madame votre femme.*

Voyez-vous cet homme, disoit *Benserade* en parlant d'un homme taciturne, *il ne dit rien, mais il n'en pense pas plus.*

Une personne qui avoit la voix belle, mais l'haleine forte, ayant chanté devant lui, il dit que les sons étoient les plus beaux du monde, mais que *l'air ne valoit rien.*

Il venoit de disputer avec un évêque nommé au cardinalat, & qui reçut la barette peu de temps après: *J'étois bien fou*, dit-il, *de disputer contre un homme qui avoit la tête si près du bonnet.*

Le plus mauvais de ces mots, & trop indigne de tous les autres, est celui qu'il dit presqu'en mourant: son médecin lui ayant ordonné une poule bouillie, *pourquoi du bouilli*, dit-il, *quand je suis frit?* Voilà à quoi on s'expose, quand on se constitue diseur de bons mots.

Un jour, étant à l'opéra dans la loge de Monsieur, Madame lui demanda quelle différence il y avoit entre les dryades & les hamadryades? il n'en savoit rien, & ne voulut pas rester court. *La même*, dit-il, *qu'entre un évêque & un archevêque.* Le mot réussit beaucoup, & un homme de la cour présentant à Madame un jeune ecclésiastique pour lequel il vouloit l'intéresser, lui dit: *Voilà de quoi faire une dryade & une hamadryade, quand votre altesse voudra l'entreprendre.*

On connoît la fameuse dispute des *Uranins* ou *Uraniens* & des *Jobelins*, au sujet du sonnet d'*Uranie* de Voiture, & du sonnet de *Job* de *Benserade*. Le foyer de la querelle étoit à l'hôtel de Condé; M. le prince de Conti jugea en faveur de *Job*, en disant:

L'un est plus grand, plus achevé,
Mais je voudrois avoir fait l'autre.

Madame la duchesse de Longueville, sa sœur, étoit pour *Uranie*, & se déchaînoit contre *Job*, surquoi on fit ces vers, qui valoient bien les deux sonnets :

Le destin de Job est étrange
D'être toujours persécuté,
Tantôt par un démon & tantôt par un ange.

La vérité est que personne ne sait un vers du sonnet d'*Uranie*, qui est sec, insipide & maniéré, & que tout le monde sait le dernier tercet du sonnet de *Job*.

S'il souffrit des maux incroyables,
Il s'en plaignit, il en parla,
J'en connois de plus misérables.

Cela sera toujours joli, parce que cela est simple, fin & galant.

M. de Sallo, en parlant, dans le Journal des savans du lundi 26 janvier 1665, des deux *Jocondes* & des gageures auxquelles ils donnèrent lieu, s'exprime ainsi : » Il est à craindre qu'il n'arrive à ces deux pièces la même chose qui est » arrivée à ces deux sonnets qui divisèrent le par- » nasse en deux factions si célèbres sous les noms » de *Jobelins* & d'*Uranins*; car étant examinés de » plus près, ils perdirent beaucoup de leur prix & « de leur estime «.

Le *Joconde* de la Fontaine n'a rien perdu de son prix; quant à celui de Bouillon, on en ignoreroit jusqu'à l'existence sans la lettre de Boileau sur ce sujet. Mais il y a dans la comparaison des deux querelles une exactitude à laquelle M. de Sallo ne pensoit point; c'est que des objets de la première, il n'en est resté qu'un, le sonnet de *Job*, & que des objets de la seconde, il n'en est pareillement resté qu'un, le *Joconde* de la Fontaine.

On voit par une lettre de Costar à madame la marquise de Lavardin, qu'on avoit voulu envoyer *Benserade* en ambassade auprès de la reine Christine, comme François I avoit envoyé Budée auprès de Léon X. Le projet n'eut point d'exécution, & Scarron date une épitre à la comtesse de Fiesque :

L'an que le sieur de *Benserade*
N'alla point à son ambassade.

On sait que *Benserade* mit les *Métamorphoses* en rondeaux, & que pour les tailles-douces de ce mauvais ouvrage, dont l'idée même étoit si mauvaise, Louis XIV lui donna mille louis, profusion d'un protecteur fastueux envers un poëte courtisan. Le rondeau fameux qu'on fit à ce sujet, vaut mieux que tous ceux de *Benserade* :

A la fontaine où s'enyvre Boileau,
Le grand Corneille, & le sacré troupeau
De ces auteurs que l'on ne trouve guère,
Un bon rimeur doit boire à pleine aiguière
S'il veut donner un bon tour au rondeau.

Quoique j'en boive aussi peu qu'un moineau,
Cher *Benserade*, il faut te satisfaire,
T'en écrire un.... eh ! c'est porter de l'eau
A la Fontaine.

De ces refrains un livre tout nouveau
A bien des gens n'a pas eu l'heur de plaire;
Mais quant à moi, j'en trouve tout fort beau,
Papier, dorure, images, caractère,
Hormis les vers qu'il falloit laisser faire
A la Fontaine.

Senecai juge assez favorablement *Benserade*, lorsqu'il dit de lui :

Il fut vieux & galant, sans être ridicule,
Et s'enrichit à composer des vers.

Furetière le maltraite fort dans ses *factums*; mais qui n'y maltraite-t-il pas?

Boileau a porté deux jugemens divers sur *Benserade*. Il le loue dans le meilleur de ses ouvrages: il le critique dans le plus mauvais. Il dit dans l'art poétique :

Que de son nom, chanté par la bouche des belles,
Benserade en tous lieux amuse les ruelles.

Il dit dans la satyre de l'équivoque :

Je ferois mieux, j'entends, d'imiter *Benserade*.
C'est par lui qu'autrefois mise en son plus beau jour,
Tu sus, trompant les yeux du peuple & de la cour,
Leur faire, à la faveur de tes bluettes folles,
Goûter comme bons mots tes quolibets frivoles :
Mais ce n'est plus le temps. Le public détrompé
D'un pareil enjouement ne se sent plus frappé.
Tes bons mots, autrefois délices des ruelles,
Approuvés chez les grands, applaudis chez les belles,
Hors de mode aujourd'hui chez nos plus froids badins
Sont des collets montés & des vertugadins.

Il est beaucoup question dans les écrits du temps du carrosse de *Benserade* & des belles dames auxquelles il le prêtoit; c'est qu'un carrosse, devenu aujourd'hui de nécessité première, & qui ne suppose pas même de fortune, étoit alors une grande affaire. Un homme de lettres sur-tout ayant un carrosse à lui, étoit une espèce de phénomène.

Benserade, laïc & galant, étoit riche sur-tout de pensions sur les bénéfices, ce qui fournit à Bayle cette application de Virgile :

Non hos quæsitum munus in usus.

Il avoit fait quelques pièces de théatre; mais il

aimoit la comédie, il aimoit encore plus les comédiennes, dit l'abbé Tallemant; il étoit l'amant de la Belle-Rose.

Il fut reçu à l'académie françoise en 1674. Il mourut en 1691 âgé de quatre-vingt ans.

BENTIVOGLIO, grande maison d'Italie, long-temps souveraine de Bologne, a donné aux lettres un poëte & un historien distingués.

Le poëte, nommé *Hercule*, né en 1510, neveu, par sa mère, d'Alphonse I, duc de Ferrare, est un des poëtes italiens les plus célèbres du seizième siècle. Il mourut en 1573. Ses poésies, contenant des satyres, des sonnets, des comédies, ont été recueillies à Paris en 1719. Il fut employé avec succès dans des négociations importantes, & il a laissé d'ailleurs la réputation d'un homme brillant & aimable.

L'historien, plus illustre encore, est le cardinal *Bentivoglio* (Gui.) On a de lui l'*Histoire des guerres civiles de Flandre*, en italien; des *Mémoires* aussi en italien, qui ont été traduits en françois par l'abbé de Vayrac, & des *lettres* qui passent pour un livre classique en italien, & qui ont été traduites en françois. On l'accuse de montrer dans son histoire une prédilection trop marquée pour les Espagnols, & trop d'attachement aux préjugés ultramontains.

Une femme de cette maison (Françoise BENTIVOGLIO) femme de Galéote Manfredi, prince de Forli, se vengea d'une infidélité de son mari, en le poignardant.

BENTLEY, (RICHARD) connu par plusieurs bonnes & savantes éditions d'auteurs grecs & latins, avec des notes utiles, & par une réfutation du discours de Collins sur la liberté de penser. Cette réfutation parut sous le nom supposé de *Phileleuthère de Léipsick*. Le fameux Boyle avoit légué 50 livres sterling à un prédicateur qui seroit choisi chaque année pour défendre, dans huit sermons contre les incrédules, la religion tant naturelle que révélée. *Bentley* fut le premier nommé par les exécuteurs testamentaires. Il fut le successeur de M. Justel dans la charge de bibliothécaire du roi d'Angleterre; il eut ensuite la direction du collége de la Trinité à Cambridge. Né en 1662, mort en 1742.

BENZELIUS, (ERIC) (*Hist. litt. mod.*) archevèque d'Upsal, auteur d'une *Traduction suédoise de la bible*. Mort en 1709 à 67 ans.

BERCHOIRE *ou* BERCHEUR, (PIERRE) BERCHORIUS *ou* BERTHORIUS, (*Hist. litt. mod.*) auteur de la traduction françoise de Tite-Live faite par ordre du roi Jean, & dont il y a un manuscrit curieux en sorbonne. Mort en 1362.

BERENGER. C'est le nom d'un héréfiarque célèbre du onzième siècle, dont l'article n'appartient qu'à l'histoire ecclésiastique, & d'un disciple d'Abailard, nommé Pierre, qui publia pour son maitre une apologie contre saint Bernard. Elle se trouve parmi les œuvres d'Abailard.

BÉRÉNICE, (*Hist. anc.*) Nom de plusieurs femmes connues dans l'histoire de Syrie, dans l'histoire d'Egypte, dans l'histoire des Juifs, &c.

1°. BÉRÉNICE, fille de Ptolomée. Philadelphe, roi d'Egypte, épousa Antiochus, dit le *Dieu*, roi de Syrie, qui avoit une autre femme nommée Laodice. Celle-ci se vengea de l'infidélité d'Antiochus en l'empoisonnant, & en poignardant *Bérénice* avec un fils qu'elle avoit eu d'Antiochus. Laodice fut tuée elle-même dans une guerre que Ptolomée Evergetes entreprit contre elle pour venger *Bérénice*, sa sœur. Toute cette tragédie arriva environ deux siècles & demi avant J. C.

2°. BÉRÉNICE de Chio, l'une des femmes du fameux Mithridate, qui la fit étrangler ou qui l'étrangla de ses mains, de peur qu'elle ne tombât en la puissance de Lucullus, qui venoit de remporter sur lui une victoire. Ce trait barbare de la jalousie asiatique est de l'an 71 avant J. C. Peut-être cependant étoit-ce un trait de fierté plus que de jalousie; peut-être le roi de Pont vouloit-il seulement empêcher qu'une femme de Mithridate ne fût trainée en triomphe au capitole.

3°. BÉRÉNICE, fille de Ptolomée Aulètes, roi d'Egypte, fit étrangler son mari Seleucus, pour épouser son amant Archelaüs, & son père la fit mourir, environ un demi siècle avant J. C.

4°. BÉRÉNICE, fille de Salomé, sœur d'Hérode le Grand, épousa son cousin-germain Aristobule, fils d'Hérode, que son père fit mourir. *Bérénice* ne contribua pas peu, par ses intrigues, à la mort de son mari. Elle épousa ensuite un autre fils d'Hérode, nommé Theudion.

5°. La plus célèbre de toutes les *Bérénices* est celle qui fut aimée de Titus. Elle étoit fille d'Agrippa l'ancien, & sœur d'Agrippa le jeune, roi des Juifs; elle épousa Hérode, son oncle, puis Polémon, roi de Cilicie, qui se laissa engager par elle à se faire circoncire; elle fut accusée d'un commerce incestueux avec son frère. Dans la fameuse guerre qui entraina la ruine des Juifs, elle leur donna un conseil qu'ils auroient dû suivre, celui de se soumettre aux Romains. N'ayant pu rien obtenir de ces furieux, elle prit contre eux e parti de Titus qu'elle aima, & dont elle fut aimée. Il voulut l'épouser; mais respectant l'aversion des Romains pour les rois & les reines, & préférant la patrie à une femme, il se crut obligé de renvoyer celle-ci malgré lui & malgré elle. *Titus*, dit Suétone, *Reginam Berenicen, cui etiam nuptias pollicitus ferebatur, statim ab urbe dimisit, invitus invitam.* Louis XIV ayant fait dans la suite un pareil sacrifice à sa grandeur, Madame (Henriette d'Angleterre) eut l'idée de faire célébrer cette séparation de Louis XIV & de mademoiselle de Mancini, sous les noms de Titus & de *Bérénice*; de là la *Bérénice* barbare du grand Corneille & la *Bérénice* touchante de Racine.

BERGIER, (NICOLAS) (*Hist. litt. mod.*) connu par son *Histoire des grands chemins de l'empire ro-*

main, & un peu moins par ses *antiquités de Rheims*. Il a eu le titre d'historiographe de France. La liste de ceux qui ont eu ce titre & de ceux qui dans le même temps auroient dû l'avoir par préférence, prouveroit une grande vérité, c'est que toutes les places devroient être données au concours & comparaison faite des titres. Né à Rheims en 1557, mort en 1623.

BERKELEY, (GEORGE) (*Hist. litt. mod.*) évêque de Cloyne en 1733, fameux par le paradoxe qu'il a pris plaisir à soutenir; savoir, qu'*il n'y a que des esprits & point de corps*. Trop de gens avoient soutenu l'opinion contraire, & l'opinion ou du moins la thèse de *Berkeley* est beaucoup plus piquante. C'est dans ses *Dialogues entre Hylas & Philonoüs* qu'elle est soutenue. Ces dialogues ont paru traduits en françois par l'abbé de Gua, 1751, *in*-12. *Berkeley* est encore auteur de l'ouvrage intitulé : *Alciphron*, ou *le petit philosophe, en sept dialogues, contenant une apologie de la religion chrétienne, contre ceux qu'on nomme esprits forts*. Cet écrit a paru traduit en françois l'an 1734, à Paris, deux vol. *in*-12. Il y a aussi de *Berkeley* un *Traité sur l'eau de goudron*. Cet auteur est mort avant 1760.

BERMUDE. Il y a trois princes de ce nom dans la succession des rois d'Oviedo & de Léon; mais ils n'ont rien de remarquable.

BERNARD, (*Hist. mod.*) roi d'Italie, petit-fils de Charlemagne, & neveu de Louis le Débonnaire.

Il y a eu deux saints de ce nom.

Le premier, & le plus ancien, n'a pas été aussi célèbre que le second : il n'a point prêché de croisade; il n'a point fait condamner d'hérétiques; des papes n'ont point été ses disciples, il n'a point été l'arbitre de la chrétienté, mais il a servi la religion & l'humanité; il a fait des établissemens utiles; il peut être considéré comme l'apôtre particulier des Alpes, où le christianisme, quoiqu'établi depuis long-temps en Italie, n'avoit pas encore pénétré entièrement, & laissoit subsister des monumens d'idolâtrie que *Bernard* détruisit. Il éleva sur leurs ruines des monumens pieux & humains, entre autres les deux fameux hospices du grand & du petit Saint Bernard, l'un, sur le mont Joïen; l'autre, sur le mont qu'occupoit la colonne Joïenne, noms où l'on reconnoit leur ancienne consécration à Jupiter : *Mons Jovis*, *columna Jovis*. L'objet de ces établissemens étoit de recueillir & de dérober aux déprédations des montagnards idolâtres, les pélerins qui alloient de France & d'Allemagne à Rome. Ces mêmes établissemens subsistent encore aujourd'hui avec un objet plus étendu; non seulement les pélerins, mais tous les passans peuvent recevoir dans ces hospices tous les secours dont ils ont besoin, & apprendre à révérer le nom de saint *Bernard*, qui n'est pas, comme les ignorans pourroient le croire, le célèbre abbé de Clairvaux, mais saint *Bernard* de Menton, né au château de Menton dans le Genevois, en 923, plus d'un siècle & demi avant l'abbé de Clairvaux, & mort le 28 mai 1008, canonisé l'année suivante. Il étoit d'une des plus illustres maisons de Savoie.

Le célèbre abbé de Clairvaux avoit de même les avantages de la naissance; il avoit aussi les avantages de la figure joints à ceux de l'esprit & de l'éloquence, il ensevelit tout dans le cloitre, ou plutôt le cloitre alors n'ensevelissoit rien, il fournissoit au contraire aux talens des occasions & des moyens d'éclater. Saint *Bernard*, né en Bourgogne en 1091, s'étant fait moine à l'âge de vingt-deux ans, fut abbé à vingt-quatre ans, étant à peine sorti du noviciat. Il fut le premier abbé de Clairvaux qui venoit d'être fondé en 1115. Cette maison aujourd'hui si riche, étoit si pauvre alors, qu'on y manquoit souvent de la nourriture la plus commune & la plus grossière; mais, comme nous l'avons dit, avant de déclamer contre les richesses des moines, il faudroit en examiner la source, & faire les distinctions convenables; on a prétendu à la vérité que la source des richesses des bernardins n'avoit pas été aussi pure ni aussi respectable que celle des richesses des bénédictins; on a cru que la croisade prêchée par saint *Bernard* avoit été trop utile à ses moines; on a parlé de différentes maisons qui conservoient encore dans leurs archives des actes par lesquels saint *Bernard* disposoit du ciel en faveur des croisés qui, en partant pour la Terre-Sainte, disposoient de leurs terres en faveur des moines de saint *Bernard*. Quoi qu'il en soit, cette maison de Clairvaux, dans sa plus grande pauvreté, rassembloit sous la direction de saint *Bernard* une multitude de religieux; on y compta jusqu'à sept cens novices à la fois. Cette seule maison fournit à l'église le pape Eugène III, plusieurs cardinaux & une foule d'évêques. Ce fut par l'ordre de ce pape Eugène III, son disciple, que saint *Bernard* prêcha la seconde croisade, avec un succès qui passa son attente, car la multitude de croix qu'il avoit rassemblées pour les distribuer à ceux qui voudroient s'engager dans la croisade, n'ayant pas suffi, il fut obligé de mettre ses habits en pièces, pour donner à chacun une petite croix; aussi mandoit-il au pape Eugène : *Vous avez ordonné, j'ai obéi, & le fruit de mon obéissance a été tel que votre autorité devoit le produire. Les villes & les châteaux deviennent des déserts, & l'on ne voit que des veuves dont les maris sont vivans.* On envoyoit par mépris une quenouille & un fuseau aux princes qui restoient dans leurs états & qui ne partageoient point la gloire de cette sainte entreprise. Mais saint *Bernard* n'eut pas autant à s'applaudir du succès de la croisade que de celui de sa prédication, & cependant il avoit répondu de ce succès; il se crut obligé de publier une *apologie*, dans laquelle il dit qu'il avoit dû prêcher la croisade & qu'elle avoit dû réussir, mais que les péchés & sur-tout la mauvaise conduite des croisés avoient tout changé; sur cela, il cite l'écriture sainte; mais il est difficile de prouver

qu'un homme ait le droit de prédire l'avenir & de promettre des choses qui ne dépendent pas de lui. Ce que saint *Bernard* fit de plus raisonnable dans cette affaire, ce fut de refuser d'être le chef de la croisade qu'il avoit provoquée : l'abbé Suger fit beaucoup mieux encore, il s'opposa de tout son pouvoir à cette croisade, & c'est sur cette opposition qu'une partie de sa gloire est aujourd'hui fondée. Saint *Bernard* resta donc à Paris, pendant que sur la foi des victoires qu'il avoit promises, Louis le Jeune alla se faire battre en Syrie. *Bernard* s'étoit réservé pour une guerre plus convenable à son état & à son habit, & dans laquelle il eut toujours de grands avantages, la guerre théologique; il combattit & confondit aisément les Pierre de Bruys, les Gilbert de la Porée, les Eon de l'Etoile, les sectateurs d'Arnaud de Bresse, &c. Il remporta même la victoire sur un adversaire plus redoutable, le fameux Abailard, dont il fit condamner au concile de Soissons, en 1121, & au concile de Sens en 1140, quelques propositions hazardées, sur la Trinité. Si dans cette affaire la vérité fut pour *Bernard*, tout l'intérêt fut pour Abailard, grace aux lettres d'Héloïse ; elle y représente l'ennemi de son amant comme un persécuteur jaloux, qui en vouloit bien plus à sa gloire qu'à sa doctrine, & qui dut bien plus son triomphe à l'intrigue qu'à la justice. On pourroit à quelques égards comparer cette contestation des deux écrivains les plus illustres du douzième siècle, à celle de Bossuet & de Fénelon au sujet du livre des *Maximes des saints*. Bossuet eut pour lui l'autorité légitime, Fénelon l'opinion publique; mais si dans ce parallèle Fénelon a tout l'avantage sur Abailard par ses vertus, par ses talens, sur-tout par sa soumission héroïque, Héloïse a le même avantage sur madame Guyon, par ses connoissances, par ses lumières, par une sensibilité plus raisonnable. Bossuet eut avec saint *Bernard* une autre conformité plus glorieuse. Saint *Bernard* a été regardé comme le dernier père de l'église. La Bruyère a dit de Bossuet : » Parlons d'avance le langage de la postérité, un » père de l'église «. M. le président Hénault est peut-être celui qui a peint le plus fidèlement saint *Bernard* ; c'est un de ses plus beaux portraits, il réunit la justice, & la décence qui n'a pas toujours été assez respectée par tous ceux qui ont entrepris de peindre cet illustre personnage.

» Les conseils de saint *Bernard* étoient reçus » comme des ordres du ciel ; il avoit été donné » à cet homme extraordinaire de dominer les es» prits : on le voyoit d'un moment à l'autre passer » du fond de son désert au milieu des cours, ja» mais déplacé, sans titre, sans caractère, jouis» sant de cette considération personnelle, qui est » au-dessus de l'autorité; simple moine de Clair» vaux, plus puissant que l'abbé Suger, premier » ministre de France, & conservant sur le pape » Eugène III, qui avoit été son disciple, un as» cendant qui les honoroit également l'un & l'autre, » cependant saint *Bernard* n'étoit pas un aussi » grand politique qu'il étoit un saint homme & » un bel esprit : ses sermons sont des chefs-d'œu» vres de sentiment & de force ; feu M. Henri » de Valois, cet homme illustre du siècle passé, » les préféroit à tous ceux des anciens, tant grecs » que latins «.

Ce que dit M. le président Hénault de l'autorité personnelle de saint *Bernard*, supérieure à celle du rang, est justifié par sa vie entière.

L'ordre des Templiers étoit institué, mais il n'avoit point de règle : à qui s'adresse-t-on pour en avoir une? à saint *Bernard*. (1128.)

Deux concurrens, Innocent II & Anaclet se disputoient le trône pontifical, un concile s'assemble (le concile d'Etampes en 1130) pour discuter cette grande question, un seul homme le décide, c'est saint *Bernard*, il prononce en faveur d'Innocent II, aussitôt Anaclet est abandonné de tout le monde, ce n'est qu'un anti-pape.

Saint *Bernard* va en Lombardie pour effacer jusqu'aux moindres traces du schisme, on lui offre l'archevêché de Milan, il le refuse, & revient dans son cloître, d'où il gouverne la chrétienté.

Joignons ici au portrait de saint *Bernard*, fait par M. le président Hénault, un morceau plus moderne encore, morceau l'un des mieux écrits peut-être qu'il y ait dans notre langue & qui mérite d'être universellement connu.

» Alors vivoit dans un cloître, au fond d'un » désert, un homme dont les dépositaires du » pouvoir suprême devoient ambitionner les suf» frages autant que ceux d'un sénat ou d'un peuple » législateur. A ce trait seul on doit reconnoître » cet abbé de Clairvaux, devenu si célèbre sous » le nom de saint *Bernard*. Nul homme n'a exercé » sur son siècle un empire aussi extraordinaire. » Entraîné vers la vie solitaire & religieuse par » un de ces sentimens impérieux qui n'en laissent » pas d'autres dans l'ame, il alla prendre sur l'au» tel toute la puissance de la religion. Lorsque » sortant de son désert il paroissoit au milieu » des peuples & des cours, les austérités de sa » vie empreintes sur des traits où la nature avoit » répandu la grace & la beauté, remplissoient » toutes les ames d'amour & de respect. Eloquent » dans un siècle où le pouvoir & les charmes de » la parole étoient absolument inconnus, il triom» phoit de toutes les hérésies dans les conciles ; » il faisoit fondre en larmes les peuples au milieu » des campagnes & des places publiques : son » éloquence paroissoit un des miracles de sa reli» gion qu'il prêchoit. Enfin l'église dont il étoit la » lumière sembloit recevoir les volontés divines par » son entremise ; les rois & leurs ministres, à qui » il ne pardonna jamais, ni un vice, ni un mal» heur public, s'humilioient sous ses réprimandes » comme sous la main de Dieu même ; & les » peuples, dans leurs calamités, alloient se ranger » autour de lui, comme ils vont se jetter aux

» pieds des autels. Egaré par l'enthousiasme même » de son zèle, il donna à ses erreurs l'autorité de » ses vertus & de son caractère, & entraina l'eu- » rope dans de grands malheurs. Mais gardons- » nous de croire qu'il ait jamais voulu tromper » ni qu'il ait eu d'autre ambition que celle d'ag- » grandir l'empire de Dieu. C'est parce qu'il étoit » trompé lui-même qu'il étoit toujours si puissant; » il eût perdu son ascendant avec sa bonne foi. » L'église, malgré ses erreurs qu'elle a reconnues, » l'a mis au rang des saints; le philosophe, mal- » gré les reproches qu'il peut lui faire, doit l'éle- » ver au rang des grands hommes «.

C'est une question parmi les savans, si les sermons de saint *Bernard* ont été prononcés & composés d'abord en latin ou en françois. Dom Mabillon paroit concilier les deux opinions; il pense que la plupart ont été composés & prononcés en latin; mais que saint *Bernard*, en faveur des frères convers, & de la multitude qui dès-lors n'entendoit plus le latin, en a prêché plusieurs en langue romance & vulgaire, c'est-à-dire en françois. En effet c'est cette ignorance de la plupart des moines & des autres auditeurs des sermons de saint *Bernard*, qu'on allègue, pour prouver que ces sermons ont dû être prêchés en françois, & on ajoute qu'il y a dans la bibliothèque des feuillans de la rue saint Honoré à Paris, un manuscrit des sermons de saint *Bernard* en françois, lequel manuscrit paroit approcher beaucoup du temps de saint *Bernard*. Il mourut en 1153. L'édition de ses œuvres, que dom Mabillon a donnée, est en deux volumes *in*-12. Elle a paru pour la première fois en 1690, & pour la seconde en 1719. Il y a aussi une édition des œuvres de ce saint, faite au louvre en 1642, en six volumes *in-folio*. Un feuillant, nommé dom Antoine de Saint-Gabriel, a traduit tout saint *Bernard* en françois. Cette traduction a été publiée à Paris en 1678, en treize volumes *in*-8°. Nous avons deux vies de saint *Bernard*, l'une par le Maitre, Paris, 1649, *in*-8°.; l'autre par Villefore, 1704, *in*-4°.

BERNARD de Thuringe, est le nom d'un hermite fanatique, qui vers la fin du dixième siècle annonçoit la fin du monde; ces prophètes étoient avidement écoutés alors, à cause *des mille ans & plus*, car un an ou deux, ou même un jour ou deux, suffisoient pour *ce plus*, & dans tout l'onzième siècle on devoit s'attendre à tout moment à la fin du monde; une éclipse de soleil étant arrivée au milieu de cette disposition des esprits & à l'appui des prédictions de l'hermite *Bernard*, répandit une allarme universelle; tout le monde couroit se cacher dans le creux des rochers & dans le fond des cavernes, parce qu'il est écrit, *apocalypse, chap. 6, vers. 15, 16, 17*: Les rois de la terre, » les princes, les officiers de guerre, les riches, les » puissans, & tous les hommes esclaves ou libres » se cachèrent dans les cavernes & dans les ro- » chers des montagnes, & ils dirent aux monta- » gnes & aux rochers : tombez sur nous & cachez- » nous de devant la face de celui qui est assis sur » le trône & de la colère de l'agneau, parce que » le grand jour de leur colère est arrivé, & qui » pourra subsister en leur présence? « On voulut rassurer le public; mais au lieu d'y employer des astronomes, qui eussent rendu raison des éclipses, & qui en eussent expliqué la cause d'une manière naturelle, on consulta, selon l'esprit du temps, des théologiens, qui voulurent bien prouver, par des raisons théologiques, que le temps où l'antechrist devoit paroitre, étoit encore éloigné. Des ignorans confondent l'hermite *Bernard* avec l'abbé de Clairvaux, & imputent à ce dernier les prédictions de la fin du monde, comme un moyen qu'il employoit, disent-ils, pour enrichir sa maison de Clairvaux.

BERNARD, (CLAUDE) dit le *pauvre prêtre*, titre qui fait sa gloire, parce que sa pauvreté [illegible] volontaire, & qu'après avoir donné tout son [illegible] aux pauvres, il consacra sa vie entière à les ser[vir]. Né à Dijon en 1588 d'une famille noble, il [illegible] quelque temps en ecclésiastique mondain; dans la suite il renonça au monde, résigna le seul bénéfice qu'il eût, refusa tous ceux qu'on voulut [lui] donner, abandonna aux pauvres un héritage de quatre cens mille livres qu'il possédoit, & ne voulut plus avoir d'autre emploi, ni d'autre affaire que de les servir. Pour ne négliger aucune œuvre de charité, il s'étoit chargé de la fonction pénible d'exhorter à la mort les malheureux condamnés par la justice. Le cardinal de Richelieu, pour récompenser son zèle, lui offrit une abbaye dans le diocèse de Soissons, *Bernard* la refusa, le cardinal insista : *Vos pauvres*, lui dit il, *s'en trouveront* [illegible] *Monseigneur*, répondit *Bernard*, *mon goût & l'habitude me fixent dans cette capitale, ôterai-je le pain aux pauvres de Soissons, pour le donner aux pauvres de Paris? Mais du moins*, ajouta le cardinal, [que] *je puisse faire quelque chose pour vous. — Eh! bien monseigneur, la charette dans laquelle j'accompagne les patiens au supplice est en mauvais état, faites-y remettre quelques planches*. C'est presque la demande de Diogène à Alexandre : *Laissez-moi jouir du* [illegible] C'est à *Bernard* qu'on doit l'établissement du *séminaire des Trente-Trois* à Paris. Un auteur, nommé le Gauffre, a écrit la *Vie du vénérable Claude Bernard*, *in*-12. On dit dans cette vie que le [illegible] *Bernard* sollicitant un jour jusqu'à l'importunité [illegible] homme puissant, en faveur d'un malheureux [illegible] avoit encouru sa disgrace, cet homme eut la [bru]talité de lui donner un soufflet; *Bernard* [illegible] l'autre joue, & dit: *Donnez m'en deux, mais* [accor]*dez-moi ma demande; il s'agit d'un malheureux.* [Le] *frappe, mais écoute* de Thémistocle à [illegible] n'est pas plus beau.

Ce saint prêtre mourut en 1641. On voit [son] tombeau dans la nef de l'église de la [illegible] Paris, & ce tombeau est très-apparent.

BERNARD, (CATHERINE) c'est la [illegible] madem[oiselle] [illegible]

Bernard, connue par ses liaisons avec Bernard de Fontenelle, & par quelques ouvrages auxquels on croit que M. de Fontenelle a eu part, nomménent par la tragédie de *Brutus*, dont M. de Voltaire n'a pas dédaigné d'imiter & par conséquent d'embellir quelques détails, par exemple, le commencement de l'interrogatoire que Brutus fait subir à son fils. Le voici dans mademoiselle *Bernard*:

BRUTUS.

N'achève pas, dans l'horreur qui m'accable
Laisse encore douter à mon esprit confus
S'il me demeure un fils ou si je n'en ai plus.

TITUS.

Non, vous n'en avez point.....

Le voici dans M. de Voltaire:

Arrête, téméraire.
De deux fils que j'aimai le ciel m'avoit fait père;
J'ai perdu l'un, que dis-je? ah! malheureux Titus!
Parle, ai-je encore un fils?

TITUS.

Non, vous n'en avez plus.

BRUTUS.

Réponds donc à ton juge, opprobre de ma vie!

Il y encore de mademoiselle *Bernard* une autre tragédie, *Laodamie*; quelques pièces fugitives, parmi lesquelles on distingue un placet à Louis XIV pour lui demander le payement d'une gratification annuelle de deux cent écus qu'il lui avoit accordée. Le père Bouhours a donné place à cette pièce dans son *Recueil de vers choisis*. M. de Voltaire réclame, pour l'évêque de Nismes, Rousseau de la Parisière, successeur de Fléchier, la fable allégorique de l'imagination & du bonheur, qui a été imprimée sous le nom de mademoiselle *Bernard*. On a d'elle encore deux romans, *le comte d'Amboise* & *Inès de Cordoue*. Elle avoit été plusieurs fois couronnée à l'académie des jeux floraux, & même à l'académie françoise: elle étoit de l'académie des *Ricovrati* de Padoue. La *Relation de l'isle de Bornéo* a été attribuée, par les uns, à mademoiselle *Bernard*; par les autres, à M. de Fontenelle. *On peut douter*, dit l'abbé Trublet, *qu'elle soit de lui, & il est à souhaiter qu'elle n'en soit pas.* C'est parce qu'elle est mauvaise que M. l'abbé Trublet souhaite qu'elle ne soit pas de son ami & de son héros, & il a raison; mais c'est bien plutôt lorsqu'un ouvrage est excellent, qu'il est à souhaiter qu'il ne soit pas de l'auteur le plus illustre du temps, parce qu'alors on est sûr qu'il y a deux auteurs capables de l'avoir fait; c'est ce qui fut dit à des gens qui, d'après une anecdote fausse, contestoient à M. de Voltaire son *Alzire*. *Je voudrois bien*, répondit quelqu'un, *qu'elle ne fût pas de lui.* Mademoiselle *Bernard*, née à Rouen, mourut à Paris en 1712.

BERNARD, (JACQUES) ministre protestant, & fils de ministre, connu par la continuation des *Nouvelles de la république des lettres de Bayle*, a eu part aussi à la *Bibliothèque universelle de Leclerc*. Il y a de lui un *Supplément au Moréry*, un *Recueil de traités de paix*, la Haye, 1700, quatre volumes *in-folio*; une traduction françoise du *Théatre de Savoie*, la Haye, 1700, deux volumes *in-folio*, & quelques autres ouvrages. Né en 1658, mort en 1718.

BERNARD, (EDOUARD) professeur d'astronomie à Oxford en 1673, mathématicien & littérateur estimé, dont Smith a écrit la vie. On a de lui, outre des livres d'astronomie estimés, un traité *de mensuris & ponderibus*; *Litteratura à caractere Samaritano deducta*; des *notes sur Josephe*, insérées dans l'édition d'Oxford, *in-folio*, 1700. Mort en 1697 à cinquante-neuf ans.

BERNARDIN, (*Hist. mod.*) C'est le nom de deux saints parmi les cordeliers, l'un des quatorzième & quinzième siècles, l'autre des quinzième & seizième. Ce dernier est l'inventeur des *Monts de piété*; ce fut le moyen qu'il indiqua aux habitans de Padoue, pour s'affranchir des usures des juifs, qui n'alloient pas à moins de vingt pour cent par an. L'établissement des *Monts de piété* est de 1491. Il fut perfectionné en 1520.

BERNARDIN est aussi le nom de deux capucins célèbres, l'un de Pequigny, l'autre de Carpentras.

BERNIA *ou* BERNI, (FRANÇOIS) chanoine de Florence, a donné son nom à une espèce de burlesque, qu'on appelle de son nom *Berniesque* en Italie, genre qui ne vaut rien en Italie ni en France, qui ne paroit pas être connu en Angleterre, qui n'est pas même soupçonné en Espagne, & dont il ne paroît pas que les Grecs ni les Romains aient eu l'idée. Eh! pourquoi avilir l'humanité? pourquoi dégrader le genre noble? craint-on qu'il n'y ait trop d'élévation parmi les hommes? Le beau service à rendre aux lettres que de faire parler à Homère, à Virgile, à Fénélon, à Voltaire le langage des Porcherons & de la Rapée! Quelle basse folie de nos jours d'avoir prétendu faire un genre du *jargon poissard!* Conservons la dignité des lettres. Boileau ne pardonnoit pas à Racine la foiblesse qu'il avoit de rire en lisant Scarron. François *Berni*; né à Lamporecchio en Toscane, mourut à Florence en 1543.

BERNIER. C'est le nom de deux médecins diversement célèbres.

1°. François, dit le *Mogol*, parce qu'il fut douze ans médecin du grand mogol, revint en France, sa patrie, en 1670, passa en Angleterre en 1685, & mourut à Paris en 1688. Il étoit disciple de Gassendi, & il a donné un *Abrégé de la philosophie* de son maitre, ouvrage dont on fait cas; mais alors la prédilection du public étoit pour la philosophie de Descartes. La relation que *Bernier* a donnée de ses voyages, est plus estimée encore. On dit que *Bernier* a eu part à l'arrêt burlesque de

Boileau en faveur d'Aristote contre l'Inconnue nommée la Raison. Saint-Evremont qui avoit vu *Bernier* en Angleterre, disoit qu'il n'avoit point connu *de plus joli philosophe.* Il ajoutoit : *Joli philosophe ne se dit guères ; mais sa figure, sa taille, sa conversation, l'ont rendu digne de cette épithète.*

2°, (Jean) médecin de Madame (Charlotte-Elisabeth de Bavière, fille de l'électeur palatin, mère de M. le duc d'Orléans, régent) est auteur d'une *Histoire de Blois*, sa patrie, d'*Essais de médecine*, de l'*Anti Menagiana*, d'un *Jugement sur les œuvres de Rabelais.* Ménage, qui trouvoit son érudition superficielle, l'appelloit, *vir levis armaturæ.* Mort en 1698, dans un âge avancé.

BERNINI, appellé communément le *cavalier Bernin.* Cet artiste, peintre, sculpteur, architecte, appartient au dictionnaire des arts, nous n'en parlons ici, que parce qu'il donne lieu à une observation historique.

M. de Voltaire a dit :

> A la voix de Colbert, *Bernini* vint de Rome,
> De Perrault dans le louvre il admira la main :
> Ah ! dit-il, si la France enferme dans son sein
> Des travaux si parfaits, un si rare génie,
> Falloit-il m'appeller du fond de l'Italie ?
> Tel est le vrai mérite, il parle avec candeur :
> L'envie est à ses pieds, la paix est dans son cœur.

Ces beaux vers ont consacré l'anecdote, tout le monde l'a répétée ; elle est belle en elle-même, & c'est à regret que nous sommes forcés, par la vérité, d'avertir qu'elle n'a rien de réel ; il suffit, pour s'en convaincre, de lire les mémoires de Perrault lui-même, on verra que Perrault s'y plaint par-tout du cavalier *Bernin* ; on verra que cet artiste, selon Perrault, ne montra en France que de l'humeur, & de l'envie déguisée sous les apparences du dédain, que Perrault & lui furent très-mécontens l'un de l'autre, & par la faute du seul *Bernin.* Perrault va plus loin, & parle avec assez de mépris des talens, des ouvrages & des idées de *Bernini* ; nous ne disons pas assurément que Perrault eût raison, nous disons seulement qu'il n'a pas pu se méprendre sur l'expression des sentimens de *Bernin* à son égard, & que si *Bernin* lui avoit rendu ce témoignage si glorieux pour l'un & pour l'autre dont parle M. de Voltaire, la reconnoissance l'auroit rendu aussi favorable à *Bernin*, & aussi content de lui qu'il en paroit par-tout mécontent & qu'il lui est par-tout contraire. On a beau faire, les artistes qui s'exercent dans le même genre seront toujours jaloux les uns des autres, & ne rendront jamais justice à leurs rivaux. Les gens de lettres même, malgré la philosophie & une éducation communément plus soignée, se pardonnent-ils les uns aux autres des succès dans le même genre ? Horace, qui ne faisoit que des odes, des satyres & des épîtres, pouvoit aimer Varius qui faisoit des poëmes épiques, & Virgile qui faisoit des poëmes champêtres ; mais il y a peu d'amitiés qui tiennent contre la concurrence & la rivalité. La jalousie des artistes moins contenue, plus excitée par l'intérêt, indépendamment de la gloire, éclate plus au dehors ; profitons de leurs talens, de leurs travaux, de leur jalousie même, qui produit au moins de l'émulation ; voyons leurs passions sans les partager. Les grands sur-tout doivent être avertis que le ridicule le plus complet qu'ils puissent se donner, est de prendre parti dans les démêlés litteraires & dans les querelles des artistes. C'est toujours le sot, l'intriguant & le méchant qui appelle à son secours le crédit & la puissance pour écraser un rival supérieur.

BERNOULLI, (JACQUES & JEAN, frères, & NICOLAS, DANIEL & JEAN, aussi frères, tous trois fils de Jean) nom si célèbre dans les mathématiques, & tenant si essentiellement à l'histoire de ces sciences, qu'il doit être renvoyé au dictionnaire particulier qui en traite, nous ne dirons ici que peu de choses de Jacques & de Jean seulement, & nous ne les considérerons guères que sur des points étrangers aux sciences, où ils ont acquis tant de gloire.

Jacques *Bernoulli* naquit à Basle en 1654 le 27 décembre. Pour se livrer aux sciences qui devoient l'illustrer & qu'il devoit perfectionner, il eut d'abord à combattre l'opposition de sa famille, nommément de son père, qui avoit sur lui d'autres vues ; lorsqu'il eût fait, malgré cette opposition, des progrès marqués dans la géométrie, & sur-tout dans l'astronomie, il voulut conserver la mémoire des obstacles dont il avoit triomphé, il exprima sa situation par une devise, où il représentoit Phaëton conduisant le char du soleil, avec cette légende : *Je suis parmi les astres malgré mon père.* Emblême qui ne manque de justesse qu'en un seul point, & ce point est favorable à *Bernoulli*, c'est que le nom de Phaëton présente l'idée d'une ambition téméraire & malheureuse, au lieu que le plus plein succès couronnoit l'ardeur de *Bernoulli* pour les sciences.

A l'âge de vingt-deux ans, *Bernoulli* étant à Genève, apprit à écrire à une fille qui pouvoit bien passer pour aveugle née, ayant perdu la vue deux mois après sa naissance : cette fille se nommoit Elisabeth Walkirch. *Bernoulli* avoit inventé la méthode qu'il employa.

La comète de 1680 qui a fait naitre des ouvrages fameux, entre autres les *pensées de Bayle sur la comète*, fut aussi pour M. *Bernoulli* l'occasion d'un nouveau systême sur les comètes, d'où il résulte que ce sont des corps éternels, & que leurs retours peuvent être prédits.

Ici, dit M. de Fontenelle dans l'éloge de M. *Bernoulli*, » je ne puis m'empêcher de rapporter une » objection qui lui fut proposée très-sérieusement. « & à laquelle il daigne répondre de même ; c'est » que si les comètes sont des astres réglés, ce ne » sont donc point des signes extraordinaires de la

» colère du ciel. Il essaie plusieurs réponses différentes, & enfin il en vient jusqu'à dire que la » tête de la comète qui est éternelle, n'est pas un » signe, mais que la queue en peut être un, parce » que, selon lui, elle n'est qu'accidentelle, tant » il falloit encore avoir de ménagemens pour cette » opinion populaire il y a vingt-cinq-ans! Maintenant on est dispensé de cet égard, c'est-à-dire » que le gros du monde est guéri sur le fait des » comètes, & que les fruits de la saine philosophie se sont répandus de proche en proche. Il » seroit assez bon de marquer, quand on le pourroit, l'époque de la fin des erreurs qu'elle a détruites «.

Sans doute, & ce seroit la meilleure réponse à toutes les déclamations contre la philosophie.

Jacques *Bernoulli* fut reçu à l'académie des sciences de Paris en 1699, à celle de Berlin en 1701. Il mourut le 16 août 1705. A l'exemple d'Archimède, qui voulant orner son tombeau de sa plus belle découverte, ordonna d'y mettre un cylindre circonscrit à une sphère, M. *Bernoulli* a ordonné qu'on mît sur le sien une spirale logarithmique, avec ces mots : *eadem mutata resurgo*, allusion heureuse, dit M. de Fontenelle, à l'espérance des chrétiens, représentée en quelque sorte par les propriétés de cette courbe ; *Bernoulli* joignoit le talent de la poésie à celui des mathématiques ; il a fait des vers latins, allemands, françois. Ses œuvres, parmi lesquelles il faut distinguer son traité de l'*Art de conjecturer* ont été recueillis en trois vol. in-4°.

Jean *Bernoulli*, peut-être plus célèbre encore que Jacques dans les mathématiques, faisoit quelquefois, comme son frère, des vers latins. A l'âge de dix-huit ans, il avoit soutenu en vers grecs une thèse bien importante : *Que le prince est pour les sujets*. Il fut, comme son frère, professeur de mathématiques à Bâle, membre des académies des sciences de Paris, de Londres, de Berlin & de Pétersbourg. Le calcul des infinimens Petits a fait sa principale gloire, ainsi que celle de son frère. Né à Bâle en 1667, il y est mort en 1748. Le recueil de ses œuvres est en quatre vol. *in-4°*.

BÉROALD *ou* BÉROALDE, (*Hist. litt. mod.*) nom de quelques savans, dont l'un, nommé François Béroald de Verville, est l'auteur du *Moyen de parvenir*, imprimé d'abord sous les titres de *Salmigondis* & de *Coupecu de la mélancolie*. Il avoit d'ailleurs trouvé la pierre philosophale, le mouvement perpétuel, la quadrature du cercle, &c. Mort vers l'an 1612. Il étoit chanoine de saint Gatien de Tours.

Philippe BÉROALDE, né à Bologne en 1453, mort en 1505, connu par des commentaires sur d'anciens auteurs grecs & latins, passe pour un de ceux qui contribuèrent à purger la langue latine de la rouille de la barbarie. Sa vie a été écrite par deux auteurs du temps, Jean Puis & Bianchini, & en voilà le résultat. Il avoit un neveu, nommé Philippe comme lui, qui fut bibliothécaire du vatican sous Léon X, & dont on a des vers dans le recueil intitulé : *Deliciæ poëtarum italorum*.

BEROSE, prêtre du temple de Belus à Babylone, auteur d'une histoire de Chaldée citée par les anciens, & dont Josephe a conservé des fragmens curieux. Il donne à sa nation une antiquité qui ne peut s'accorder avec les calculs reçus. Il est un des écrivains sous le nom desquels Annius de Viterbe a publié tant de faux ouvrages. Il prophétisoit par l'astrologie. Les Athéniens, au rapport de Pline, lui élevèrent, dans leur gymnase, une statue avec une langue dorée. Il eut une fille prophétesse comme lui, & Sibylle à Cumes. Il étoit contemporain d'Alexandre le Grand, & des premiers Ptolomées, ses successeurs en Egypte.

BERROYER (CLAUDE) avocat au parlement de Paris. On lui doit les *Arrêts de Bardet*, la *coutume de Paris de Duplessis*, la *bibliothèque des coutumes*, qu'il a composée avec Laurière, son confrère. *Berroyer* est mort en 1735.

BERRY. Chaumeau & la Thaumassière ont écrit savamment l'histoire de cette province de France, & il y en a présentement une nouvelle commencée par M. Pallet. Nous nous contenterons d'observer succinctement que Philippe I, vers l'an 1100 acquit la vicomté de Bourges d'Eudes Harpin ou Herpin ; que les rois suivans acquirent les autres principaux domaines du *Berry* ; qu'en 1360 le roi Jean érigea le *Berry* en duché-pairie, pour Jean, son troisième fils, dont la mémoire vit encore dans cette province, qui cite souvent le duc Jean, & qui montre de lui divers monumens. Ce prince mourut le 5 avril 1416, sans laisser d'enfans mâles. Un autre Jean de France, fils de Charles VI, porta le titre de duc de Touraine & de *Berry*, & mourut aussi sans postérité. Le même Charles VI donna le *Berry* en apanage à Charles, son cinquième fils, qui fut le roi Charles VII, & que les Anglois, au commencement de son règne, appelloient par dérision, *le roi de Bourges*, parce qu'il n'y avoit que le *Berry* qui lui fût resté fidèle. En 1461 Louis XI donna le *Berry* à Charles, son frère, depuis duc de Guyenne, mort aussi sans enfans, le 12 mai 1472. En 1575 Henri III le donna aussi au duc d'Alençon mort sans enfans en 1584. Enfin ce duché fut donné en apanage au petit-fils de Louis XIV, troisième fils du dauphin, dit le grand dauphin, ce dernier duc de *Berry*, est mort aussi sans enfans mâles, le 4 mai 1714.

Le roi Louis XVI a porté le titre de duc de *Berry*.

BERRUYER, (JOSEPH-ISAAC) *Hist. litt. mod.*) si connu en bien & en mal par son *Histoire du peuple de Dieu*, qu'on appelloit le *Roman sacré*. La première partie, contenant l'histoire de l'ancien testament, parut en 1728 ; & quoique désapprouvée par ceux qui regardoient comme une profanation qu'on voulût orner la simplicité des livres saints, elle ne fut formellement condamnée d'a-

bord que par les jansénistes, nommément par M. Colbert, évêque de Montpellier en 1731. Elle fut réimprimée avec des corrections en 1733. Soit que ces corrections augmentassent les défauts du livre, soit toute autre raison, il fut condamné à Rome même en 1734.

La seconde partie, contenant l'histoire du nouveau testament, parut en 1753, & excita beaucoup plus d'orages que la première. Elle fit condamner la première même par arrêt du parlement du 9 avril 1756. Benoit XIV condamna aussi les deux parties en 1757. La sorbonne & le parlement exigèrent des rétractations du père Berruyer. Les jésuites désavouèrent publiquement son livre qu'on croit qu'ils soutenoient & qu'ils prônoient en particulier.

Enfin la troisième partie, contenant la paraphrase des épitres des apôtres, parut au milieu des foudres qu'on lançoit de toutes parts sur les deux premières, & ne fut pas plus épargnée; Benoît XIV la condamna, ainsi que les précédentes, par un bref du 17 février 1758, & Clément XIII, son successeur, par un autre bref du 2 décembre suivant; la sorbonne en publia une censure en 1764. Il parut des apologies pour le père Berruyer, soit de lui, soit de ses partisans; l'évêque de Soissons Fitz-James condamna & le livre & les apologies; & divers auteurs écrivirent contre ce livre trop fameux.

Le père *Berruyer* étoit né en 1681 d'une famille noble de Rouen; il s'étoit fait jésuite à l'âge de 16 ans. Il mourut à Paris dans la maison-professe, le 18 février 1758, au milieu de tous les troubles que causoit son livre & qui en augmentoient la célébrité.

BERSARIENS *ou* BEVERARIENS, sub. m. pl. (*Histoire moderne*) bas officiers de la cour de Charlemagne. Quelques-uns prétendent que les *bersariens* étoient aussi les mêmes que ceux que les anciens appelloient *bestiarii*. Et ils entendent par *beverariens*, ceux qui chassoient le castor. (*A. R.*)

BERTAUD. (Jean) (*Hist. litt. mod.*) C'est parce que Bertaud a été poëte, qu'on fait qu'il a été évêque; il avoit été premier aumônier de Catherine de Médicis, secrétaire du cabinet & lecteur de Henri III. Il fut conseiller d'état, abbé d'Aunai en 1594, évêque de Séez en 1606. Il est aujourd'hui beaucoup plus estimé que Ronsard, son contemporain, qui l'a été beaucoup plus que lui. Il avoit certainement de la délicatesse dans l'esprit, on en peut juger par ces vers:

Quand je revis ce que j'ai tant aimé,
Peu s'en fallut que mon feu rallumé
N'en fist l'amour en mon ame renaistre;
Et que mon cœur autrefois son captif
Ne ressemblast l'esclave fugitif
A qui le sort fait rencontrer son maistre.

Tout le monde connoît de lui cette strophe:

Félicité passée
Qui ne peut revenir,
Tourment de ma pensée
Que n'ai-je en te perdant perdu le souvenir!

à laquelle on peut ajouter celles-ci:

Mon lit est de mes larmes
Trempé toutes les nuits:
Et ne peuvent ses charmes,
Lors même que je dors, assoupir mes ennuis.

Si je fais quelque songe,
J'en suis épouvanté,
Car même son mensonge
Exprime de mes maux la triste vérité:

L'ingratitude paie
Ma fidelle amitié:
La calomnie essaie
A rendre mes tourmens indignes de pitié.

Il y a bien du naturel & de la simplicité dans toutes ces complaintes. Bertaud rend ainsi ce vers fameux:

Non ignara mali miseris succurrere disco.
Apprends en tes malheurs à plaindre ceux d'autrui.

Ses traductions de saint Ambroise, ses sermons, son oraison funèbre de Henri IV, sont oubliés, on ne se souvient que de ses poésies; elles ont été imprimées en 1620 *in-8°*. Né à Caen en 1552. Mort en 1611. On prétend qu'il eut quelque part à la conversion de Henri IV.

BERTHOLDE, BERNOLDE, *ou* BERNALDE, (*Hist. litt. mod.*) continuateur de la chronique d'*Hermannus contractus*. Comme il termine l'histoire de son temps à l'année 1100, on regarde cette année comme celle de sa mort. Il étoit grand partisan du pape Grégoire VII.

BERTIN, (saint) (*Hist. mod.*) premier abbé de la fameuse abbaye qui porte son nom, au lieu de celui du gentilhomme qui donna pour la fonder sa terre de Sithieu en Artois. Saint Bertin étoit neveu de saint Omer, évêque de Thérouanne, dont le nom est resté à une autre ville de l'Artois. L'oncle & le neveu défrichèrent dans ces cantons beaucoup de terres. Saint *Bertin* est mort en 709.

BERTIUS, (Pierre) (*Hist. litt. mod.*) persécuté par les protestans pour avoir été de leur secte la plus tolérante, les arminiens, il se fit catholique. Tout ce qu'il a écrit sur les gomaristes & les arminiens, est oublié; mais les plus savans géographes font quelque cas & quelque usage de ses ouvrages géographiques: *Introductio in universam geographiam*, in-12. *Theatrum geographiæ veteris*, 2 vol. in-folio. *Notitia episcopatuum galliæ*, in-folio. &c.

mentariorum rerum germanicarum libri tres, in-12. On a encore de lui un traité *De aggeribus & pontibus*, in-8°. fait à l'occasion de la fameuse digue de la Rochelle. Né en Flandre en 1565. Mort en 1629, l'année même où parut ce traité *De aggeribus & pontibus*.

BERTRADE, (DE MONTFORT) célèbre par les troubles qu'elle causa en France sous le règne de Philippe I. Ce prince ayant répudié Berthe de Hollande, sa femme légitime, épousa cette *Bertrade* de Montfort, l'ayant enlevée à Foulques-le-Réchin, comte d'Anjou, son mari. Les papes qui alors se mêloient beaucoup des mariages & des amours des rois, & qui, pour l'intérêt de l'autorité pontificale plus que pour celui des mœurs, vouloient les forcer d'avoir des mœurs, prirent connoissance de cette affaire : le pape Urbain II excommunia Philippe I vers l'an 1092. L'excommunication étoit très-redoutée alors & très-redoutable, sur-tout par l'influence qu'elle n'auroit pas dû avoir, mais qu'elle avoit sur les affaires temporelles. Philippe & Bertrade négocièrent; un légat du Saint-Siége, nommé Richard, convoqua pour cette affaire une assemblée d'évêques à Baugenci. Le roi s'y rendit avec *Bertrade*, mais on ne put y convenir des conditions de l'absolution de ce prince. D'autres négociations furent plus heureuses. & enfin Lambert, évêque d'Arras, député du pape Paschal II, vint vers l'an 1104 apporter à Paris la main-levée de l'excommunication, mais à une condition que Philippe n'avoit pas résolu de remplir & qu'il accepta cependant ; c'étoit de ne plus voir *Bertrade*; il le promit solemnellement en présence de plusieurs prélats, mais, dit M. le président Hénault, il ne tint pas sa promesse : car nous lisons, dans un cartulaire de saint Nicolas d'Angers, « qu'en 1106, » le 6 des ides d'octobre, *Bertrade* fut à Angers avec » Philippe pour voir le Réchin son premier mari, » que le Réchin les reçut magnifiquement, & que » *Bertrade* les servit tous deux à table, apparemment (ajoute M. le Président Hainault) que le » comte d'Anjou étoit d'accord de ce second mariage » : aussi apprenons-nous de Suger dans la vie de Louis-le-Gros, « que les deux fils de *Bertrade* (Philippe comte de Mante & seigneur de Mehun, & Fleuri) » furent déclarés capables de succéder à » la couronne, ce qui fait présumer qu'à la fin le » pape approuva le mariage de Philippe I & de *Bertrade*. Cette femme eut un douaire sur les do» maines de la couronne, & ce douaire fut la terre » de Haute-Bruyère, dans le voisinage de Montfort » & dans le diocèse de Chartres, où elle fonda un » prieuré, dans lequel elle mourut peu de temps » après, s'étant faite religieuse de Fontevrault entre » les mains de Robert d'Arbrissel. »

BERTRAND, (PIERRE) (*Hist. de Fr.*) évêque de Nevers, puis d'Autun, fameux pour avoir plaidé avec Pierre Roger, archevêque de Sens, contre Pierre de Cugnières, avocat du roi, la cause du clergé dans la grande contestation qui s'éleva pendant le règne de Philippe de Valois, sur la distinction des deux puissances & sur les bornes de la jurisdiction ecclésiastique en matière temporelle. Le roi fut favorable aux ecclésiastiques, & ce fut l'autorité séculière qui l'emporta. *Bertrand*, pour sa victoire éphémère, fut fait cardinal en 1331. Mais de cette fameuse querelle naquit l'*appel comme d'abus*, dont l'effet a été de restreindre considérablement la jurisdiction ecclésiastique. *Bertrand* mourut à Avignon en 1348. Son ouvrage pour la défense du clergé a été imprimé à Paris en 1495, *in-4°*. on le trouve aussi dans le *Recueil des libertés de l'église gallicane*, Lyon, 1770, 5 *vol. in-4°*. On a encore de *Bertrand* un Traité qui a rapport au même sujet : *De origine & usu jurisdictionum*, imprimé à Venise en 1584, *in-folio*. C'étoit un savant canoniste, & qui avoit professé le droit avec éclat dans plusieurs villes du royaume.

BERTRAND est aussi le nom d'un avocat de Nantes, mort en 1752, dont on a des *Poésies diverses*, & d'un médecin mort la même année, dont on a une *Relation historique de la peste de Marseille* & des *Dissertations sur l'air maritime*.

BERTRANDI, (JEAN) cardinal, premier garde des sceaux de France en titre d'office, après les avoir eus quelque temps par commission. *Bertrandi* étoit créature de la duchesse de Valentinois, Diane de Poitiers, qui fit ôter les sceaux au chancelier Olivier pour les lui donner; après la mort de Henri II, en 1559, les sceaux furent rendus au chancelier, & *Bertrandi* envoyé à Rome ; ce ne fut pas pour long-temps. Tous deux moururent en 1560.

BÉRULLE, (PIERRE, cardinal de) (*Hist. de Fr.*) naquit le 4 février 1575, au château de Sérilly, près de Troyes en Champagne, de Claude de *Bérulle*, conseiller au parlement de Paris, & de Louise Séguier, fille de M. Séguier, président à mortier, & tante du chancelier de ce nom. Il fit ses études aux jésuites de Paris. Destiné par ses parens à la magistrature, il préféra l'état ecclésiastique. Bientôt sa doctrine & sa piété l'annoncèrent à l'église comme un digne défenseur contre l'hérésie. Il parut avec éclat à la conférence de Fontainebleau en 1609, où le cardinal du Perron eut tant d'avantage sur du Plessis-Mornai. Il se distingua de même dans quelques autres conférences théologiques qu'il eut par ordre de Henri IV avec divers ministres protestans. On lui offrit des évêchés, il les refusa, ainsi que la place de précepteur du dauphin ; il ne paroissoit à la cour que lorsque ses talens & ses lumières l'y faisoient appeller malgré lui.

En 1704, le roi demanda quelques carmélites à l'Espagne, pour répandre en France l'esprit de sainte Thérèse, M. de *Bérulle* fut chargé de les aller chercher ; & par ses soins les carmélites furent établies en France l'année suivante. Madame de *Bérulle*, sa mère, y prit l'habit à l'âge de cinquante-sept ans. M. de *Bérulle* en 1611 fonda l'oratoire

à-peu-près sur le plan de l'institut du bienheureux Philippe de Néry. Sa société naissante se proposa deux objets auxquels elle a toujours été fidèle, la prière & l'instruction, conformément à ces paroles de l'apôtre : *Nos verò ministerio verbi, & orationi instantes erimus*; il y a seulement entre l'institut de Philippe de Néry & celui de M. de *Bérulle*, cette différence, que les maisons de l'oratoire en Italie sont isolées & entièrement indépendantes les unes des autres, au lieu qu'en France leur union sous un même chef & leur communication réciproque en forment une véritable congrégation. Elle reçut bientôt les plus grands accroissemens. On ne peut rien ajouter à l'éloge éloquent que M. Bossuet en a fait. « *Bérulle* n'a point voulu, dit-il, donner à » cette compagnie d'autre esprit que l'esprit même » de l'église, ni d'autres règles que ses canons, ni » d'autres supérieurs que ses évèques, ni d'au- » tres liens que sa charité, ni d'autres vœux so- » lemnels que ceux du baptême & du sacer- » doce.

» Là, une sainte liberté fait un saint engagement, » on obéit sans dépendre, on gouverne sans com- » mander : toute l'autorité est dans la douceur, & » le respect s'entretient sans le secours de la » crainte. La charité, qui bannit la crainte, opère » un si grand miracle; & sans autre joug qu'elle- » même, elle sait non-seulement captiver, mais » encore anéantir la volonté propre.

» Là, pour former de vrais prêtres, on les mène » à la source de la vérité : ils ont toujours en main » les livres saints pour en rechercher sans relâche la » lettre par l'étude, l'esprit par l'oraison, la profon- » deur par la retraite, l'efficace par la pratique, la fin » par la charité à laquelle tout se termine, & qui est » l'unique trésor du chrétien. » (*Bossuet, orais. funeb. du P. Bourgoin*, 4 10bre. 1662.)

Les vertus & les talens de M. de *Bérulle* pouvoient être trop utiles à la cour pour qu'elle négligeât de les employer. En 1624, on l'envoya négocier à Rome la paix de la Valteline, & solliciter une dispense pour le mariage de la princesse Henriette-Marie de France avec le prince de Galles (depuis Charles I.). Il obtint ce dernier article, non sans quelque difficulté, & l'année suivante il accompagna en Angleterre cette illustre princesse, digne & courageuse épouse du plus infortuné des rois. « Les prêtres de l'oratoire, que le grand Pierre » de *Bérulle* avoit conduits avec elle, dit Bossuet, (*Oraif. funeb. de la reine d'Angl.*) « y donnèrent » par leur piété aux autels leur véritable décora- » tion, & au service divin sa majesté naturelle..... » L'église désolée, qui autrefois pouvoit à peine » gémir librement, & pleurer sa gloire passée, fai- » soit retentir hautement les cantiques de Sion dans » une terre étrangère. »

M. de *Bérulle* revenu en France, & portant toujours l'amour de la paix & la charité au milieu des intrigues & des agitations de la cour, travailla plusieurs fois à réconcilier avec Louis XIII la reine sa mère, le duc d'Orléans son frère, le prince de Condé, le duc d'Epernon, &c. Il fut fait cardinal le 10 septembre 1627. Dès le mois d'avril 1628, sa santé s'altéra considérablement ; après une langueur assez longue, il parut avoir repris ses forces, mais il eut une rechûte le 27 septembre 1629, & il mourut le 2 octobre de cette même année, âgé de 64 ans, 7 mois & 28 jours. Le jour même de sa mort, étant déja dans une espèce d'agonie, il voulut célébrer les saints mystères, il ne put achever, ce qui donna lieu à ces deux vers :

Cœpta sub extremis nequeo dum sacra sacerdos
Perficere, at saltem victima perficiam.

« Je ne consommerai point le sacrifice comme » prêtre, mais comme victime. »
Il ne mourut pas cependant à l'autel, on eut le temps de lui administrer le viatique & l'extrême-onction, en profitant de quelques intervalles de connoissance. Il mourut dans la maison des prêtres de l'oratoire de la rue Saint-Honoré. Il a laissé des lettres de direction spirituelle, & quelques ouvrages de controverse & de piété.

Le cardinal du Perron disoit : *Si vous voulez convaincre des hérétiques envoyez-les-moi : si vous voulez les convertir, envoyez-les à M. de Genève* (François de Sales); *mais si vous desirez les convaincre & les convertir tout ensemble, adressez-les à M. de Bérulle.*

BERWICK, (JACQUES DE FITZ-JAMES, maréchal de) (*Hist. de Fr. & d'Anglet.*) fils du duc d'Yorck (depuis Jacques II) & d'Arabelle Churchill, étoit neveu par sa mère du fameux Churchill, lord Marlborough. « Telle fut, dit M. de Montesquieu, » l'étoile de cette maison de Chur- » chill, qu'il en sortit deux hommes, dont l'un, » dans le même temps, fut destiné à ébranler, & » l'autre à soutenir les deux plus grandes monar- » chies de l'Europe. »

M. de *Berwick* naquit le 21 août 1670; il n'eut d'abord d'autre nom que celui de Fitz-James, il fut envoyé en France à l'âge de sept ans, pour être élevé dans la religion catholique ; on le mit au collége de Juilly avec son frère, depuis duc d'Albemarle, puis au collége du Plessis, puis à celui de la Flèche par le conseil du père Péters. Les études des deux frères ne furent interrompues que par un voyage qu'ils firent en 1684 en Angleterre pour voir le duc d'Yorck leur père. Le duc d'Yorck, Jaques II, succéda en 1685 à Charles II son frère, l'année suivante M. de *Berwick* quitta Paris où il faisoit ses exercices, pour aller faire ses premières armes en Hongrie sous le duc de Lorraine Charles V, le héros de l'Europe depuis la mort de M. de Turenne arrivée en 1675, & la retraite du grand Condé, qui mourut cette même année 1686. M. de *Berwick* ou Fitz-James étoit au siége de Bude pris par le duc de Lorraine le 2 septembre ; il ne paroît pas penser comme M. le président Hénault & quelques auteurs, « que ce prince fit une grande

» de ne pas marcher tout de suite à l'armée otto-» mane, qu'il eût détruite dans la consternation où » elle étoit. » M. de *Berwich* rapporte au contraire dans ses mémoires, que le duc de Lorraine marcha contre les Turcs, qui ne jugèrent pas à propos de hasarder la bataille, & se retirèrent: qu'alors le duc de Lorraine rentra dans ses lignes, démarche que M. de *Berwick* paroît approuver : « car, dit-il, « quand une fois les Turcs se retirent, il » seroit non-seulement inutile, mais très-dange-» reux de les suivre, vu qu'on ne peut se flatter » de les atteindre, & que pour peu que l'on dé-» range ses rangs, ils reviennent avec une telle » précipitation & une telle furie, que les meilleures » troupes courent risque d'en être culbutées. »

M. de *Berwick* étoit encore (en 1687) à la bataille de Mohacs, gagnée par le même duc de Lorraine, dans le même lieu où, en 1526, Louis, roi de Hongrie, avoit été défait par les Turcs, & avoit péri avec toute son armée.

Pendant l'hiver de 1686 à 1687, M. de Fitz-James fut créé duc de *Berwick*, & au retour de la campagne, le roi son père lui accorda encore d'autres faveurs.

Le 20 juin 1688, la reine d'Angleterre accoucha de ce prince de Galles, Jacques III, dont on a voulu si injustement contester la légitimité. « La reine douairière, le chancelier, & tout ce qu'il y avoit de personnes considérables à la cour & à la ville, se trouvèrent dans la chambre de la reine lors de sa naissance, le roi ayant eu soin d'ordonner qu'on les avertit; la princesse de Danemarck, fille du roi, (qui fut depuis la reine Anne) « étoit absente, & l'on croit qu'elle alla exprès aux eaux de Bath, afin de ne pas être à l'accouchement.

» Le prince d'Orange envoya le comte de Quilestein faire au roi ses complimens; mais en même temps il appuyoit par toute sorte d'artifices la fable de la supposition. Le silence de la princesse de Danemarck sur cette matière, étoit une augmentation de soupçons. Elle avoit d'autant plus de tort, qu'elle savoit mieux que personne la vérité de la grossesse de la reine, ayant plusieurs fois mis la main sur le ventre nud de la reine, & senti l'enfant remuer. » Ces détails d'un fait qui a été si diversement raconté par les historiens des différens partis, ne peuvent manquer d'intéresser ceux qui aiment la vérité. « Nul prince, continue M. de *Berwick*, n'est venu au monde en présence de tant de témoins..... j'y étois; & malgré mon respect & mon dévouement pour le roi, je n'aurois jamais pu donner les mains à une action aussi détestable que celle de vouloir supposer un enfant pour ôter la couronne aux véritables héritiers; & après la mort du roi, je n'aurois pas continué à soutenir les intérêts d'un imposteur. »

La révolution d'Angleterre arriva peu de temps après; outre les circonstances connues de cet événement, on en trouve de particulières dans les mémoires de *Berwick*; telle est cette belle réponse que l'archevêque de Cantorbéri, resté fidèle au roi Jacques avec six autres évêques, fit à un gentilhomme que la princesse d'Orange lui avoit envoyé pour lui demander sa bénédiction : *Quand elle aura obtenu celle de son père, je lui donnerai volontiers la mienne.* Ce mot rappelle l'application terrible que fit en chaire un prédicateur jacobite, à cette même princesse d'Orange au moment de sa mort, des paroles que Jéhu avoit dites au sujet de Jézabel: *Ite & sepelite maledictam illam, quia filia regis est. Allez, donnez la sépulture à cette malheureuse, puisqu'enfin c'est la fille d'un roi.* Liv. 4 des rois, ch. 9, vers. 24.

M. de *Berwick* suivit le roi son père à l'expédition d'Irlande; dans un combat livré le 25 avril 1689, il reçut à l'épine du dos une forte contusion, pour laquelle il fallut lui faire quelques incisions: *C'est*, dit-il, *l'unique blessure que j'aye eue de ma vie.* On sait que le second coup qu'il reçut, l'emporta. Henri IV son bisayeul, qui, selon l'expression du maréchal de Biron, avoit tant fait le carabin, n'avoit de même jamais été blessé qu'à la retraite d'Aumale, quoiqu'il eut été dans le plus grand danger à la bataille de Fontaine-Françoise.

M. de *Berwick* étoit à la bataille de la Boyne, où le prince d'Orange reçut cette légère blessure, qui fit faire en France tant de feux de joie, parce qu'on le crut mort, & où son général, M. de Schomberg, fut tué.

En 1692, il accompagna son père sur la côte de Normandie, où il devoit s'embarquer avec lui pour l'Angleterre. Il vit comme lui les effets de la malheureuse affaire de la Hogue, qui ruina toutes les espérances de Jacques II. Il alla servir en Flandre sous M. de Luxembourg; il étoit à la bataille de Steinkerque. L'année suivante, il fut fait prisonnier à la bataille de Nerwinde, par le brigadier Churchill son oncle, frère du lord Marlboroug. Le brigadier le présenta au prince d'Orange. M. de *Berwick* fut échangé. Il servit encore sous le maréchal de Luxembourg en 1694; & après la mort de ce général, arrivée dans le cours de ses triomphes, en 1695, il servit sous le maréchal de Villeroy. Il vit faire beaucoup de fautes, & il les observe.

En 1696, il y eut un nouveau projet d'expédition en Angleterre; mais Louis XIV ne voulut y envoyer des troupes qu'après que les seigneurs jacobites auroient pris les armes, & ceux-ci ne vouloient se déclarer qu'après l'arrivée des troupes françoises; le duc de *Berwick* fut envoyé en Angleterre pour traiter avec eux, & les engager à prendre confiance dans les promesses de Louis XIV. « Il avoit, dit M. de Montesquieu, une mauvaise » commission, qui étoit de déterminer ces seigneurs » à agir contre le bon sens; il ne réussit pas. »

Il servit encore en 1697 sous le maréchal de Villeroy. Il avoit épousé en 1695 la fille du comte de Clanricard, de la maison de Bourke, en Irlande; elle mourut en 1698, laissant un fils, qui a formé

la branche de Liria en Espagne. En 1699, il épousa mademoiselle de Bulkeley, dont il eut M. le maréchal de Fitz-James.

Pendant l'intervalle de la paix de Riswick, il alla voyager en Italie.

Le commencement du siècle vit naître la longue & funeste guerre de la succession d'Espagne, & mourir presque en même temps le roi Jacques & le roi Guillaume. En 1702, M. de *Bervick* alla servir en Flandre sous M. le duc de Bourgogne, qui avoit avec lui le maréchal de Boufflers; il vit encore faire des fautes. En 1703, encore en Flandre sous M. de Villeroy, qui avoit avec lui le même M. de Boufflers; à travers beaucoup de fautes encore, on gagna par hasard le petit combat d'Ekeren qu'on croyoit avoir perdu. Au retour de l'armée, M. de *Berwick* se fit naturaliser François, après en avoir obtenu la permission du roi d'Angleterre Jacques III. En 1704, il alla commander en Espagne. « Tous les » partis, dit M. de Montesquieu, vouloient le ga- » gner; il n'entra dans aucun, & s'attachant » uniquement au succès des affaires, il ne regarda » les intérêts particuliers que comme des intérêts » particuliers; il ne pensa ni à madame des Ursins, » ni à Orry, ni à l'abbé d'Etrées, ni au goût de » la reine, ni au penchant du roi; il ne pensa qu'à » la monarchie. »

» Il sauva l'Espagne, & fut rappellé. Il éprouva » ce que tant d'autres avoient éprouvé avant lui, » que de plaire à la cour est le plus grand service » que l'on puisse rendre à la cour, sans quoi toutes » les œuvres, pour me servir du langage des » théologiens, ne sont que des œuvres mortes «.

M. de *Berwick* fut remplacé en Espagne par le maréchal de Tessé. » Quand celui-ci fut arrivé à » Madrid, dit M. de *Berwick*, il demanda natu- » rellement à la reine si elle n'avoit pas lieu d'être » contente de la campagne que je venois de faire. » Elle répondit que l'on m'estimoit fort, & que » j'avois rendu de grands services. Il lui fit encore » d'autres questions à mon sujet, auxquelles la » reine répondoit toujours d'une façon avantageuse » pour moi; sur quoi le maréchal lui dit : *Mais* » *pourquoi donc l'avez-vous fait rappeller? — Que* » *voulez-vous que je vous dise?* répondit cette prin- » cesse; *c'est un grand diable d'anglois sec, qui va* » *toujours tout droit devant lui*........ A mon » retour à Versailles, le roi, après beaucoup de » discours obligeans, me demanda pour quelles » raisons son petit-fils lui avoit écrit pour me faire » ôter d'Espagne; je répondis que puisque sa ma- » jesté ne le savoit pas, j'étois satisfait, car cela » me prouvoit qu'elle n'étoit pas mécontente de » ma conduite «.

En 1705, M. de *Berwick*, après les maréchaux de Villars & de Montrevel, alla commander en Languedoc, où aidé des lumières & des conseils de M. de Bâville, il s'appliqua sur-tout à prévenir les troubles; il prit, pendant l'hiver, la ville & le château de Nice.

Au mois de février 1706, il fut fait maréchal de France, & fut renvoyé en Espagne, où malgré tous les mêmes obstacles, toujours subsistans, il rétablit les affaires qui paroissoient désespérées, & remporta l'année suivante à Almanza une des victoires les plus complettes & les plus signalées de cette guerre; » mais, dit-il, en dépit de mes » avis, la reine & son conseil faisoient cent mille » choses de leur tête, & d'ordinaire c'étoient des » fautes auxquelles j'avois ensuite la peine de » remédier «.

En 1708, année fâcheuse, le maréchal de *Berwick* ne manqua point d'occupations; » en quatre » mois de temps, dit-il, je me suis trouvé com- » mander les armées du roi en Espagne, sur le » Rhin, sur la Moselle & en Flandre, sans » compter la patente qu'on m'avoit donnée pour » le Dauphiné «. En Flandre, il vit encore faire bien des fautes qu'il tâcha en vain & de prévenir & de réparer. Tous ses projets furent rejettés, & on eut toujours à se repentir de ne les avoir pas suivis; il paroît que M. de Vendôme ne put se défendre de quelque jalousie à son égard, & que ce sentiment indigne d'un si grand homme, en le rendant contraire aux vues de M. de *Berwick*, influa trop sur ses déterminations & sur les opérations de cette malheureuse campagne.

Les gens du métier comparent la belle & savante défense du Dauphiné par le maréchal de *Berwick*, pendant les campagnes de 1709, 1710, 1711, 1712 avec les campagnes qu'avoient faites dans le même pays, & pour le même objet, M. de Catinat en 1692, & M. le maréchal de Villars en 1708, & ces trois grands généraux ont chacun leurs partisans.

A la fin de 1709, le roi érigea la terre de Warti, près Clermont en Beauvoisis, en duché-pairie, pour le maréchal de *Berwick*, & ses héritiers mâles du second lit. Le nom de Warty fut changé en celui de Fitz-James, que porte aujourd'hui ce duché.

Nous apprenons par les mémoires de *Berwick*; que Philippe V ne demanda en 1710, au roi, son ayeul, M. de Vendôme, que sur le refus qu'on avoit fait de lui envoyer M. de *Berwick*, parce qu'on avoit besoin de lui en Dauphiné.

M. de *Berwick* dit que le comte de Staremberg eut l'avantage sur M. de Vendôme à la journée de Villa-Viciosa. Cette opinion contraire à diverses relations, & même à l'opinion générale, est appuyée par une lettre du roi d'Espagne lui-même, du 11 décembre 1710.

En 1713, le maréchal de *Berwick* alla commander en Catalogne. En 1714, il fit le siège de Barcelone, qu'il prit.

Il ne contribua que par des négociations & par des vœux à la tentative qui fut faite en faveur de Jacques III dans les années 1714, 1715, 1716, & à l'expédition que ce prince fit en Ecosse. Le maréchal se contenta d'y envoyer son fils. Pour lui,

lui, naturalisé françois du consentement du roi d'Angleterre, devenu sujet du roi de France, & officier de sa couronne, il crut devoir obéir aux défenses que Louis XIV & M. le régent lui firent successivement de sortir du royaume dans cette occasion.

Au mois d'avril 1716, il fut nommé commandant en Guyenne, & c'est là que M. de Montesquieu l'a connu.

En 1718 & 1719, il fut chargé d'un devoir qui lui fut pénible, mais qu'il remplit dans toute sa rigueur, celui de faire la guerre à ce même Philippe V, qu'il avoit tant contribué à placer sur le trône d'Espagne, & qui en avoit paru si reconnoissant, qu'il avoit fixé en Espagne par ses bienfaits, le fils du premier lit du maréchal, & qu'il avoit desiré de l'y fixer lui-même.

Les soins que le maréchal prit en 1721, pour préserver ou délivrer diverses provinces, de la contagion qui avoit commencé par Marseille, sont un grand service rendu à la patrie & à l'humanité, & qui peut servir de modèle dans ces temps désastreux, s'ils revenoient jamais.

Sous le ministère de M. le duc de Bourbon, les commandemens de province furent supprimés; & depuis 1724 jusqu'en 1732, la vie du maréchal de *Berwick* fut celle d'un homme privé. La guerre de 1733 vint le tirer de cet état tranquille & heureux. Ses conseils combattus par d'autres généraux, qui commençoient alors à entrer en faveur, mais qui n'avoient ni ses titres de gloire, ni son expérience, firent résoudre ce siège de Philisbourg, où il fut tué d'un coup de canon le 12 juin 1734. » Il avoit commandé les armées de trois des premiers monarques de l'europe, des rois de France, » d'Espagne & d'Angleterre; il étoit revêtu, » comme pair de France & d'Angleterre, & comme » grand d'Espagne, de la première dignité de chacun » de ces royaumes, & chacun de ces rois l'avoit » décoré de son ordre ».

Il mourut comme Turenne, & dans des conjonctures à peu près semblables. » Jamais, dit M. le Montesquieu, » rien n'a mieux représenté cet état, où l'on sait que se trouva la France à la mort de Turenne. Je me souviens du moment où cette nouvelle arriva: la consternation fut générale. Tous les deux ils avoient laissé des desseins interrompus; tous les deux une armée en péril; tous les deux finirent d'une mort qui intéresse plus que les morts communes: tous les deux avoient ce mérite modeste, pour lequel on aime à s'attendrir, & que l'on aime à regretter ».

Voici le portrait que M. de Montesquieu fait du maréchal.

» Son air froid, un peu sec, & même un peu sévère, faisoit que quelquefois il auroit semblé un peu déplacé dans notre nation, si les grandes ames & le mérite personnel avoient un pays.... Jamais personne n'a su mieux éviter les excès, » ou, si j'ose me servir de ce terme, les pièges » des vertus: par exemple, il aimoit les ecclésiastiques..... il ne pouvoit souffrir d'en être » gouverné ».

Oserions-nous observer que ce trait n'est pas assez bien choisi, & ne caractérise pas assez. Il peut être fort juste, appliqué à M. le maréchal de *Berwick*; mais il n'y avoit alors aucun grand, aucun roi, qui, gouverné par les ecclésiastiques, voulût l'être ou crût l'être; plus on l'est, moins on croit l'être. Il est arrivé quelquefois à Louis XIV d'arrêter le P. le Tellier, qui se mêloit de tout, & de lui dire: *Mon père, ceci n'est plus affaire de conscience, c'est affaire d'état.* Louis XIV alors étoit bien sûr de n'être pas gouverné par le P. le Tellier, & il est sûr qu'il ne vouloit pas l'être, peut-on dire qu'il ne le fût pas? Montesquieu continue:

» Il étoit impossible de voir M. de *Berwick* & » de ne pas aimer la vertu, tant on voyoit de tranquillité & de félicité dans son ame.... J'ai vu » de loin, dans les livres de Plutarque, ce qu'étoient les grands hommes, j'ai vu en lui de » plus près ce qu'ils sont: je ne connois que sa vie » privée; je n'ai point vu le héros, mais l'homme » dont le héros est parti.... Il aimoit ses amis: » sa manière étoit de rendre des services sans vous » rien dire; c'étoit une main invisible qui vous » servoit..... Jamais homme n'a tant pratiqué la » religion, & n'en a si peu parlé..... Il haïssoit » ces disputes qui, sous prétexte de la gloire de » Dieu, ne sont que des disputes personnelles...... » Il alloit à celui dont il avoit sujet de se plaindre, » lui disoit les sentimens de son cœur, après quoi » il ne disoit rien ».

Milord Bolingbroke appelle M. le maréchal de *Berwick le meilleur grand homme* qui ait jamais existé, comme Cicéron a dit du second Scipion l'Africain: *Nec melior vir fuit Africano quisquam, nec clarior.* Il applique au maréchal ces vers d'Horace à Virgile sur la mort de Quintilius:

Multis ille bonis flebilis occidit;
Nulli flebilior quàm mihi.

BESLIS, f. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on appelle en Turquie les valets-de-pied des gouverneurs & des bachas; on en prend souvent pour en faire des janissaires. (*A. R.*)

BESLY, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) avocat du roi à Fontenay-le-Comte en Poitou, est auteur d'une *Histoire de Poitou*, & d'une *Histoire des évêques de Poitiers*, imprimées en 1647; la première *in-folio*, la seconde *in-4°*. Mort en 1644.

BESOGNE, (JÉROME) docteur de sorbonne, distingué par son zèle & par ses écrits, parmi ceux qu'on appelle jansénistes. On a de lui l'*Histoire de Port-Royal* en six vol. *in-12*. *Les vies des quatre évêques engagés dans la cause de Port-Royal*, deux vol. *in-12*. Le premier de ces ouvrages a paru en 1752; le second en 1756. On a du même auteur

divers autres ouvrages ascétiques & polémiques moins importans. Mort en 1763, âgé de soixante-dix-sept ans.

BESSARION, fameux cardinal du quinzième siècle, appartenoit à l'église grecque avant d'appartenir à l'eglise latine. Il étoit de Trebisonde; il fut archevêque de Nicée & patriarche de Constantinople. Il voulut réconcilier l'église grecque avec l'église latine, projet formé tant de fois inutilement. Il fit entrer dans ses vues l'empereur Jean Paléologue, & se fit envoyer par lui en Italie pour cette grande affaire. Il parut au concile de Florence en 1438. La harangue qu'il fit aux péres de ce concile, se trouve dans les actes de ce concile même. Son zèle pour la réunion l'ayant rendu suspect aux Grecs, il se fixa en Italie, où son éloquence & sa science l'avoient fait accueillir avec beaucoup de respects. Le pape Eugène IV le fit cardinal en 1439: on croit qu'il auroit été pape sans l'opposition d'un cardinal Alain, qui représenta que le choix d'un grec seroit injurieux à l'église latine, raison qui frappa les cardinaux. Sa maison étoit le rendez-vous de tous les savans de son temps, grecs, italiens & autres. Les Argyrophile, les Théodore de Gaza, les Pogge, les Laurent Valle, les Platine, &c. tenoient leurs savantes conférences dans sa bibliothèque. Il fut employé avec succès & avec éclat en différentes légations. Celle de France lui devint funeste par un trait d'humeur de Louis XI. L'objet de cette légation étoit de réunir les princes chrétiens contre les Turcs, qui déja depuis long-temps (en 1453) avoient pris Constantinople. Pour y parvenir, il falloit d'abord réconcilier Louis XI avec son rival le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire; l'ombrageux Louis XI sut que le cardinal, avant de paroître devant lui, avoit écrit au duc de Bourgogne sur l'objet de sa légation, ou selon d'autres, il se trouva blessé de ce que le cardinal *Bessarion* lui demandoit avec trop d'instance la liberté du cardinal Balue, ce qui étoit un des objets de sa légation. Quoi qu'il en soit, il prit *Bessarion* par sa longue barbe à la grecque, & lui dit, du ton le plus insultant:

Barbara græca genus retinent quod habere solebant.

Ce vers technique de grammaire signifie seulement que les noms barbares conservent dans la langue grecque le même genre qu'ils ont dans leur langue originale. Le sens que Louis XI y attachoit contenoit un reproche pour *Bessarion* de n'avoir pu dépouiller la rusticité barbare de son pays, en traitant avec des François, reproche bien injuste, & pour *Bessarion*, & pour la Grèce, dont la France étoit à peine en état alors de recevoir les leçons de politesse & d'urbanité, qu'elle ne reçut en effet dans la suite que par l'entremise de l'Italie; entre Louis XI & *Bessarion*, c'étoit assurément Louis XI qui étoit le barbare. Le malheureux *Bessarion*, accoutumé par-tout ailleurs à des hommages personnels & à des marques d'estime qu'il méritoit, eut la foiblesse de ne pouvoir supporter cet affront; il en mourut de douleur à Ravenne, en retournant à Rome. Ce fut en l'année 1472, le 18 novembre; il étoit âgé de soixante-dix-sept ans. Il laissa sa bibliothèque au sénat de Venise, qui la conserve encore avec respect & avec reconnoissance. On a de ce cardinal quelques ouvrages, entre autres une *Défense de Platon*, qui est rare. On en trouve quelques uns dans la bibliothèque des péres.

BESSET, (HENRI DE) (*Hist. litt. mod.*) plus connu sous le nom du sieur de la Chapelle-Milon, contrôleur des bâtimens après M. Perrault, & inspecteur des beaux arts sous le marquis de Villacerf, fut chargé de se trouver aux assemblées de l'académie des inscriptions & belles-lettres, qu'on appelloit alors la petite académie, & qui n'étoit composée que de quatre académiciens, il fut le cinquième; & comme il fut chargé, ainsi que l'avoit été M. Perrault, de tenir la plume & d'écrire les délibérations, on peut le regarder comme ayant été le sécretaire de cette académie naissante. Il mourut en 1694. Il est auteur d'une relation très-estimée, des campagnes de Rocroy & de Fribourg en 1643 & 1644, imprimée dans divers recueils.

BESSIN, (dom GUILLAUME) bénédictin de la congrégation de saint Maur, a donné une édition des *Conciles de Normandie*, 1717, *in-fol.* Il a eu part à l'édition des œuvres de saint Grégoire le Grand, donnée par les PP. de Sainte-Marthe. Mort à Rouen en 1726.

BÉTHENCOURT, (JEAN DE) (*Hist. mod.*) gentilhomme normand, fut non seulement le premier françois, mais le premier homme de l'europe, qui fit des découvertes importantes sur mer. Il les fit long temps avant ces grandes découvertes de la route aux Indes Orientales par le cap de Bonne-Espérance, & de l'Amérique ou Indes Occidentales, & on peut dire que sa découverte fut comme le premier pas qui conduisit à celles dont nous venons de parler, & qui changèrent entiérement la face de l'univers & dans l'ordre physique & dans l'ordre politique. *Béthencourt* doit être regardé comme le précurseur des Vasquez de Gama, & des Christophe Colomb, & la France, si elle eût su le seconder & l'encourager, auroit pu avoir la première gloire de ces grandes expéditions maritimes.

Après la mort de Charlemagne, à qui les pirateries & les incursions des Sarrasins & des Normands avoient fait sentir la nécessité d'avoir une marine, cette partie essentielle de la puissance d'un état avoit été aussi négligée qu'auparavant. Saint Louis fit queiques efforts pour la recréer. Nous voyons Philippe de Valois avoir une espèce de marine, & perdre la bataille de l'Ecluse; mais sa flotte étoit composée de vaisseaux étrangers & de vaisseaux marchands qu'on louoit & qu'on armoit en guerre comme on pouvoit. Les efforts de Charles V furent plus heureux, grace aux soins de son

amiral Jean de Vienne. Ce fut sous les auspices de cet amiral que Jean de *Béthencourt*, son cousin, commença ses courses sur mer; mais cet amiral étant mort, Charles VI étant devenu fou, les ducs d'Orléans & de Bourgogne s'arrachant tour-à-tour le gouvernement, c'est-à-dire le pouvoir de dépouiller & d'opprimer les peuples, la marine fut de nouveau abandonnée, & Jean de *Béthencourt*, pour continuer ses courses & suivre ses projets de découvertes, fut obligé, à la honte de la France, de recourir à une puissance étrangère beaucoup plus foible; il découvrit les isles Canaries en 1402, & avec les secours de Henri III, roi de Castille, il conquit cinq de ces isles; Henri III l'en nomma souverain, avec le titre de roi, sous la condition de l'hommage à la couronne de Castille. Pierre de *Béthencourt*, un des descendans de Jean, & qui n'est mort qu'en 1667, fonda dans les Indes Occidentales une congrégation ou ordre de religieux hospitaliers, sous le nom de *Béthléémites*.

BÉTHISAC *ou* BÉTISAC, (JEAN DE) (*Hist. de Fr.*) On vit avec plaisir, en 1389, le roi Charles VI, préférant l'intérêt public à l'intérêt particulier de sa maison, ôter le gouvernement du Languedoc au duc de Berry, son oncle, qui désoloit cette province par ses exactions, & livrer au supplice *Béthisac*, favori de ce duc, & ministre de ses brigandages. Mais souvent dans les temps de superstition & d'ignorance, on fait mal le peu de bien qu'on veut faire. Le supplice de *Béthisac* offre un de ces traits marqués, qui caractérisent l'esprit d'un siècle; peut-être étoit-il juste de punir cet homme, mais il étoit honteux de le trahir. C'étoit lui principalement qu'accusoient les plaintes des Languedociens, & ses richesses déposoient contre lui. Pour toute défense, il disoit aux juges, qui lui demandoient compte des trésors qu'il avoit amassés: *Messeigneurs, monseigneur de Berry veut que ses gens deviennent riches.* C'étoit dire en d'autres termes: *Monseigneur veut que les peuples soient opprimés.* Cette réponse ne l'eût pas sauvé; mais le duc de Berry écrivit aux juges qu'il avouoit *Béthisac* de tout ce qui s'étoit fait pendant son administration. Ce mot eût été décisif, si la perte de *Béthisac* n'avoit pas été résolue, & si, dans l'impossibilité de punir le duc de Berry lui-même, on n'avoit voulu le punir du moins dans la personne de son complice. On eut recours à l'artifice. Un faux ami vint voir *Béthisac* dans sa prison, & lui dit qu'il devoit être exécuté le lendemain, qu'il n'avoit plus qu'un moyen d'échapper au supplice; que ce seul moyen étoit qu'il s'avouât coupable de quelque crime, qui fût de nature à le faire renvoyer devant les juges ecclésiastiques; qu'alors on le méneroit à la cour d'Avignon, où il feroit facile au duc de Berry de le faire absoudre. *Béthisac* suivit ce conseil, il déclara aux juges qu'il étoit *hérétique & matérialiste*; qu'il ne croyoit ni à la Trinité, ni à l'incarnation du verbe, ni à l'existence de l'ame. *Sainte Marie!* s'écrièrent les juges avec un étonnement affecté, *Béthisac, vous errez grandement contre l'église, vos paroles demandent le feu. Je ne sais*, reprit-il du ton le plus indévot qu'il put prendre, *si mes paroles demandent feu ou eau; mais j'ai tenu cette opinion depuis que j'ai eu connoissance, & la tiendrai jusqu'à la fin.* On rapporta ces discours au roi, sans l'instruire de l'artifice. *C'est un mauvais homme*, dit le roi, *il est hérétique & larron, nous voulons qu'il soit ars & pendu, ne jà pour bel oncle de Berry, il n'en sera excusé ni déporté.* On renvoya *Béthisac* aux juges d'église, devant lesquels il persista dans son aveu, & qui le livrèrent sur le champ au bras séculier. A la vue du bûcher, il voulut se rétracter & protester; on ne lui en donna pas le loisir, on le jetta dans les flammes, tandis que publiant avec horreur l'indigne artifice dont il étoit la victime, il appelloit en vain à son secours & son maître & la vérité. Le roi le vit brûler; car alors les regards des rois se souilloient trop souvent de ces affreux spectacles, tant en France qu'en Angleterre. Le duc de Berry jura de le venger; mais il ne fut pas plus constant dans cette résolution que dans toutes les autres.

BETHSABÉE, (*Hist. des Juifs.*) femme d'Urie, se laissa séduire par le roi David. Ce prince l'ayant vu se baigner, fut si touché de sa beauté, qu'il la fit venir dans son palais & en abusa. Urie étoit absent depuis quelque temps. *Bethsabée* s'apperçut qu'elle étoit enceinte & avertit le roi. David fit venir Urie qui étoit à l'armée devant Rabbat, capitale des Ammonites, sous prétexte de lui donner des détails du siége. Urie fut très-bien accueilli du roi, qui le renvoya chez lui, comptant qu'il verroit sa femme, & mettroit ainsi l'honneur de *Bethsabée* à couvert; mais Urie, qui étoit garde du roi, coucha dans le palais & n'alla point dans sa maison, quelques instances que lui en fit le roi. David voyant que cette ruse ne lui réussissoit pas, renvoya Urie à l'armée, & commanda à Joab, qui conduisoit le siége de Rabbat, de l'exposer au plus grand danger. Cet ordre fut ponctuellement exécuté. Urie fut tué. *Bethsabée* épousa David. Elle mit au monde Salomon, successeur de David. Le prophète Nathan eut le courage de reprocher en face au roi l'indignité de cette action. (*A. R.*)

BÉTHUNE, (*Hist. mod.*) grande & ancienne maison, qui tire son nom de la ville de *Béthune* en Artois, & qui a produit plusieurs hommes illustres, tels que Jean de *Béthune*, tué à la bataille d'Azincourt en 1415; Antoine, son fils, tué dans une émeute des communes de Laon en 1430. Mais le plus illustre de tous, est Maximilien I, duc de Sully, pair de France, grand-maître de l'artillerie, maréchal de France, prince souverain d'Henrichemont & de Boisbelle, marquis de Rosny, &c., l'ami de Henri IV, le bienfaiteur de la nation, le restaurateur des finances, gloire que si peu de ministres ont obtenue ou même ambitionnée. Né à Rosny en 1559, mort en son château de Villebon

au pays Chartrain, le 21 décembre 1641. Il est assez connu par ses mémoires, qui sont entre les mains de tout le monde, & dont l'histoire confirme presque en tout la vérité. Ses descendans, surtout dans la branche aînée, paroissent s'être piqués de conserver ce nom de Maximilien. La terre de Sully avoit été érigée pour lui en duché-pairie par des lettres du mois de février 1606. Le dernier duc de Sully de cette branche aînée fut Maximilien-Henri, cinquième de ce nom de Maximilien. Il mourut sans enfans le 5 février 1729. Alors le duché passa dans la branche d'Orval, issue aussi de Maximilien I; mais il se trouva deux concurrens: l'un étoit Louis-Pierre-Maximilien, qu'on appelloit le marquis de *Béthune*; l'autre, son grand-oncle, l'abbé d'Orval, Armand de *Béthune*. Le premier fondoit son droit, sur ce qu'il étoit l'aîné de la maison, descendu de mâle en mâle & d'aîné en aîné, de François, comte, puis duc d'Orval, fondateur de cette branche, fils puîné du célèbre Maximilien. L'abbé d'Orval alléguoit la proximité; il étoit plus proche de deux degrés que son petit-neveu, du dernier duc de Sully de la branche aînée. C'étoit, à la différence d'un degré près, la même contestation qu'il y avoit eu pour la succession au trône, entre Henri IV & le cardinal de Bourbon, son oncle, qui fut roi de la ligue, sous le nom de Charles X. L'abbé d'Orval, comme plus proche, héritoit incontestablement du duché de Sully; mais le titre de pair ne devoit-il pas passer à l'aîné? Telle étoit la question. Le marquis de *Béthune* prit d'abord le titre de duc de Sully, avec l'agrément du roi, sauf le jugement à intervenir sur le fond de la contestation. L'abbé d'Orval disoit: l'édit de 1711, portant réglement sur les pairies, n'exclud que les filles; je suis mâle, je descends de celui en faveur de qui le duché a été érigé, je suis l'héritier le plus proche. L'affaire portée au conseil des dépêches, y fut jugée le 23 mars 1730, sur le rapport de Daniel-Charles Trudaine, alors maître des requêtes. Le titre de duc & pair de France, attaché à la terre de Sully, fut déclaré dévolu au marquis de *Béthune*, comme étant l'aîné de la ligne, à la charge de retirer cette terre des mains de l'abbé d'Orval, héritier légitime, aux charges, clauses & conditions portées par l'article 7 de l'édit de 1711, & il fut décidé que l'abbé d'Orval resteroit saisi de la terre jusqu'au parfait remboursement.

Pendant le cours du procès, l'abbé d'Orval craignant peut-être que sa qualité d'ecclésiastique & de bénéficier ne formât une sorte de préjugé contre sa prétention, avoit remis ses abbayes entre les mains du roi le 8 mai 1729, & s'étoit marié le 14 du même mois, âgé d'environ soixante-treize ans, avec Françoise Aubery de Vatan. Ayant perdu son procès, il ne fut pas duc de Sully, mais son fils le fut & l'est encore.

Le marquis de *Béthune*, déclaré duc de Sully par l'arrêt du 23 mars 1730, ne laissa que deux filles, madame la marquise de Goësbriant & madame la marquise de l'Aubespine. En conséquence, le duché a passé à Maximilien-Antoine-Armand, fils aîné de l'abbé-comte d'Orval, né le 18 août 1730.

On a beaucoup parlé de cette bru de Charles IX, morte en 1713, cent trente-neuf ans après son beau-père, mort en 1574. La maison de *Béthune* offre actuellement un phénomène à-peu-près du même genre. M. le duc de Sully-Béthune, qui n'a pas cinquante-quatre ans, en 1784, a eu pour oncle, (propre oncle, propre frère de son père, à la vérité d'un premier lit & l'aîné de tous) Maximilien-Léonor de *Béthune* d'Orval, tué à la prise de Piombino en 1646, il y a déja cent trente-huit ans.

BÉTIS, (*Hist. anc.*) gouverneur de Gaza, défendit vaillamment cette place contre Aléxandre, & ce conquérant, qui dans d'autres occasions donna l'exemple de respecter la valeur, même dans un ennemi, ne put pardonner à *Bétis* de l'avoir arrêté si long-temps devant sa place, où même il avoit été blessé dans un assaut. Il exerça dans cette occasion des cruautés atroces, il fit passer plus de dix mille hommes au fil de l'épée. Quant à *Bétis*, il le fit attacher tout vivant par les talons à son char & le mit ainsi en pièces; il croyoit imiter la vengeance exercée par Achille sur Hector:

Raptatus bigis, ut quondam, aterque cruento
Pulvere, perque pedes trajectus lora tumentes.

mais du moins Hector étoit mort, & cette violence ne s'exerçoit que sur un corps insensible; Aléxandre eut la gloire de surpasser Achille en barbarie; il imitoit le héros d'Homère comme les pédans imitent Homère.

BETLEM-GABOR, (*Hist. mod.*) espèce d'aventurier illustre qui causa de grandes révolutions dans la Transylvanie sa patrie. Il fut d'abord favori de Gabriel Battori, dernier prince de cette contrée, du nom de Battori. Ayant vraisemblablement perdu sa faveur, il alla en chercher une nouvelle à la cour de Constantinople, & il l'obtint; il engagea les Turcs à déclarer la guerre à son ancien bienfaiteur, & marcha contre lui à leur tête. Battori appella vainement l'empereur Matthias à son secours. Soit par l'effet des intrigues de *Betlem-Gabor*, soit par d'autres causes, Battori, abandonné de ses sujets & de l'empereur, fut vaincu en 1613 par *Betlem-Gabor*, qui non seulement se fit investir de la Transylvanie par un pacha, mais qui étendant ses idées de conquête, & profitant habilement des circonstances, se mit à la tête des calvinistes hongrois à qui on refusoit l'exercice de leur religion, & se fit proclamer roi de Hongrie. Il ne fut plus possible aux empereurs de se dissimuler l'ambition de *Betlem-Gabor*, ni de le regarder comme un ennemi sans conséquence. L'empereur Ferdinand II, successeur de Matthias, fit marcher des troupes contre

lui en 1620. *Betlem-Gabor* commença par avoir des avantages ; les comtes de Dampierre & du Buquoi, généraux de l'empereur, furent défaits & tués. Le comte de Valstein, qui le remplaça, fut plus heureux. Cette querelle finit en 1624 par un traité, qui non seulement portoit renonciation de la part de *Betlem-Gabor* au titre de roi de Hongrie, mais qui encore assuroit après sa mort la Transylvanie à la maison d'Autriche. Il mourut en 1629.

BEVERIDGE, (GUILLAUME) BEVEREGIUS, (*Hist. litt. mod.*) né en 1638, évêque de saint Asaph en 1705, mort à l'abbaye de Westminster le 5 Mars 1708, passe pour un des plus savans théologiens que l'Angleterre ait eus. Ses ouvrages, quoiqu'assez peu connus en France, jouissent d'une estime générale en Angleterre. Les principaux sont : *Pandectæ canonum apostolorum & conciliorum*, avec des notes très-savantes, 1672, deux vol. *in-folio*. *Codex canonum ecclesiæ primitivæ vindicatus*, Londres 1678, *in-4°*. Des pensées sur la religion, dignes de leur objet : elles ont été traduites en françois, Amsterdam, 1731, deux vol. *in-12*. Des *Institutions chronologiques*, &c. Cet auteur étoit fort considéré des savans étrangers, & M. Bossuet étoit en commerce de lettres avec lui.

BEVERLAND, (ADRIEN) (*Hist. litt. mod.*) écrivain hollandois & protestant du dix-septième siècle, connu par la licence de ses écrits, est surtout célèbre par un ouvrage qui n'a point paru, intitulé : *De prostibulis veterum*. Le savant Isaac Vossius, ami de *Beverland*, en a fait entrer une partie dans les notes de l'édition qu'il a donnée de Catulle, & cette partie de l'ouvrage de *Beverland* donne un grand prix à cette édition. Les autres ouvrages de *Beverland* sont : *De stolatæ virginitatis jure ; De peccato originali philologicè elucubrato*. Ce dernier fut condamné au feu ; il a paru traduit en françois en 1714 & 1740. L'édition de 1714 est préférée. C'est une espèce de problême, si son traité *De fornicatione cavendâ*, qui parut en 1697, est une preuve de conversion. *Beverland* mourut fou & misérable en 1712.

BEUF, (JEAN LE) (*Hist. litt. mod.*) chanoine & sous-chantre de l'église d'Auxerre, l'un des plus modestes, des plus estimables & des plus laborieux antiquaires, d'une simplicité antique, d'une frugalité incroyable, & pour ainsi dire romanesque. C'étoit l'homme à qui les monumens de nos antiquités françoises, les tombeaux, les cryptes, les vieux châteaux, les abbayes antiques & leurs archives, l'âge des manuscrits, l'âge des bâtimens étoient le mieux connus ; il avoit vu par ses yeux tous ces monumens, il avoit copié de sa main toutes les inscriptions, il avoit parcouru à pied, dans tous les sens, & par toutes les traverses, les différentes provinces du royaume, portant partout l'instruction, & se faisant de tout une instruction qui n'étoit qu'à son usage ; la découverte d'un fait, d'une date, d'une position géographique, la vérification ou la correction faite sur le lieu, des distances marquées dans les itinéraires & dans la table de Peutinger, c'étoient-là ses plaisirs & ses jouissances. Les *actes des Bollandistes*, le *Gallia christiana*, le nouveau *Glossaire de Ducange*, le *Recueil des historiens de France*, le *Dictionnaire géographique* de la Martinière, la *nouvelle diplomatique*, tous les ouvrages considérables entrepris de son temps, ont profité de ses observations & de ses recherches. Ses voyages & ses lectures l'avoient tellement familiarisé avec les monumens, qu'il saisissoit du premier coup d'œil les différences les plus délicates de l'ancienne architecture ; à la seule inspection, il pouvoit dire, quelquefois à vingt ans près, la date de la construction non seulement d'un édifice en général, mais de ses différentes parties, & des réparations successives qu'on y avoit faites en divers temps.

Les titres seuls des ouvrages qu'il a composés depuis 1716 jusqu'en 1741, remplissent douze pages, grand *in-folio*, dans la bibliothèque des écrivains de Bourgogne, & les quatorze années suivantes en fourniroient presque un même nombre. Trente-huit dissertations imprimées, soit par extrait, soit en entier, dans les mémoires de l'académie des inscriptions & belles-lettres, deux prix remportés dans cette académie avant qu'il y entrât, cinq dans celle de Soissons ; deux cens trente dissertations savantes du même genre, répandues dans les mercures & autres journaux littéraires ; la vie de saint Pellerin, premier évêque d'Auxerre ; un martyrologe de cette église, l'histoire de la prise d'Auxerre par les huguenots, les mémoires sur l'histoire entière de cette ville, l'établissement des François dans les Gaules ; trois volumes de dissertations sur l'histoire ecclésiastique & civile de Paris, le traité du chant ecclésiastique, sur-tout l'histoire du diocèse de Paris en quinze volumes, sans compter beaucoup d'autres grands ouvrages commencés, ou seulement projettés, sont des monumens de son application continuelle au travail. Il écrivoit mal, mais il écrivoit, & chacun de ses écrits éclaircissoit une difficulté, fixoit une opinion ; les femmes ne le lisoient point, mais les savans le consultoient. L'archevêque Vintimille vouloit-il, en renouvellant le bréviaire de Paris, savoir tout ce qui a rapport au chant ecclésiastique ? Le clergé de France vouloit-il faire dresser un nouveau pouillé général, & des cartes géographiques ecclésiastiques, plus détaillées que celles du *Gallia christiana*, c'étoit toujours à M. l'abbé le *Beuf* qu'on s'adressoit. Quel parti un autre n'auroit-il pas tiré pour sa fortune, d'une réputation qui l'indiquoit ainsi aux premières personnes de l'église, au clergé même en corps, comme l'homme à consulter sur les objets importans d'érudition ou même d'économie politique ! l'abbé le *Beuf* ne demanda jamais rien, son canonicat d'Auxerre lui suffit, & quand il fut parvenu à la pension de l'académie des belles-lettres, il résigna ce canonicat à son frère. Il fut bien étonné de recevoir de M. le cardinal de la Rochefoucauld

le brevet d'une penſion de mille livres ſur le clergé. » il fut honteux de ſe voir ſi riche, dit M. le Beau dans ſon éloge; un de ſes amis étant venu » lui dire qu'on n'étoit pas content de ce que ſon » éminence faiſoit pour lui; *je m'en doutois bien*, » répondit-il, *auſſi je n'en deſirois pas tant*, *& je* » *ſuis prêt de le rendre*. Son ami eut bien de la » peine à lui faire entendre qu'on ſe plaignoit, non » pas de l'excès, mais de la médiocrité du bien- » fait «. Si ce trait où éclate toute la naïveté du déſintéreſſement & de la modeſtie, ſe trouvoit dans l'hiſtoire ancienne, tout le monde le ſauroit & le citeroit avec reſpect.

M. l'abbé le *Beuf* étoit né à Auxerre le 7 mars 1687, d'une des plus honnêtes & des plus anciennes familles de cette ville. Il avoit été reçu à l'académie des belles-lettres le 6 décembre 1740. Il eſt mort le 10 avril 1760.

BEY *ou* BEG, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt le gouverneur d'un pays ou d'une ville dans l'empire des Turcs; les Turcs écrivent *begh* ou *bek*; mais ils prononcent *bey*, qui ſignifie proprement *ſeigneur*, & s'applique en particulier, ſuivant l'uſage, à un ſeigneur de l'étendard qu'ils appellent dans la même langue *ſangiakbeg* ou *bey : ſangiaſek*, qui chez eux ſignifie *étendard* ou *bannière*, marque celui qui commande en quelque partie conſidérable d'une province, & qui a un grand nombre de ſpahis ou de cavalerie ſous ſes ordres.

Chaque province de Turquie eſt diviſée en ſept ſangiakis ou bannières, dont chacune qualifie un *bey*, & tous ces *beys* ſont commandés par le *gouverneur de la province* qu'on appelle auſſi *beghiler*, *beghi* ou *beyler bey*, c'eſt-à-dire, *ſeigneur des ſeigneurs* ou *beys* de la province. Ces *beys* ont beaucoup de rapport aux *bannerets* que l'on avoit autrefois en Angleterre: le *bey* de Tunis en eſt le prince ou le roi; & ce titre équivaut à ce que l'on appelle à Alger le *dey*.

Dans le royaume d'Alger, chaque province eſt gouvernée par un *bey* ou vice-roi, que le ſouverain établit & dépoſe à ſon gré; mais dont l'autorité dans ſon département eſt deſpotique, & qui dans la ſaiſon de recueillir le tribut des Arabes, eſt aſſiſté d'un corps de troupes qui lui eſt envoyé d'Alger. *Voyages des Shaw*. (*A. R.*)

BEYS eſt le nom 1°. d'un fameux imprimeur de Paris, au ſeizième ſiècle, le premier de tous les imprimeurs qui ait admis dans ſes éditions la diſtinction néceſſaire que Ramus avoit déja faite dans ſa grammaire de l'*j* & de l'*v* conſonnes & de l'*i* & de l'*u* voyelles. Mort en 1595.

2°. D'un poëte françois vanté par Scarron qu'il avoit vanté. Mort en 1659. L'imprimeur eſt diſtingué par le nom de Gilles, le poëte par celui de Charles.

BEZANT *ou* BIZANT, ſ. m. *Hiſt. & comm.*) une ſorte de monnoie frappée à Byſance dans le temps des empereurs Chrétiens.

Le *bezant* eſt d'un or pur & fin à vingt-quatre karats; mais on n'eſt point d'accord ſur ſa valeur: de-là vient que l'or offert à l'autel par le roi d'Angleterre les jours de fêtes, s'appelle encore *bezant* ou *bizant*.

Du Peyrat dit que les *bezants* n'ont été reçûs en France que ſous la troiſième race de nos rois, depuis Louis le jeune qui apporta des *bezants* d'or pris ſur les Arabes & autres infidèles qu'il avoit vaincus; deſorte que les rois commencerent à s'en ſervir au jour de leur ſacre & couronnement, où l'on en préſentoit treize à l'offrande. Henri II. en fit forger exprès pour cette cérémonie, valant environ un double ducat la pièce. Un double ducat étoit alors ce que nous appellons un *louis*. Il eſt encore fait mention dans notre hiſtoire de huit cent mille *bezants* d'or payés aux Sarraſins pour la rançon de ſaint Louis & des ſeigneurs faits priſonniers avec lui. M. l'abbé Goujet, *dans ſon ſupplément de Moréri*, prouve par des chartes & d'autres monumens de notre hiſtoire, que ſous Philippe-le-Hardi, en 1282, le *bezant* fut évalué à huit ſous tournois, & ſous Philippe-le-Bel, en 1297, à neuf ſous. (*G*)

BÈZE, (THÉODORE DE) (*Hiſt. mod.*) eſt, à l'égard de Calvin, ce que Mélanchton eſt à l'égard de Luther. En comparant l'aigreur ſauvage de Calvin, ſa ſéchereſſe cauſtique & atrabilaire avec la douceur affable & enjouée de Théodore de *Bèze*, ſon plus conſtant ami, & qui a écrit ſa vie, on diſoit qu'on aimeroit mieux être en enfer avec Théodore de *Bèze* qu'en paradis avec Calvin. Théodore de *Bèze* parut à la tête des miniſtres proteſtans au fameux & inutile colloque de Poiſſy en 1561, il y fut le plus vigoureux antagoniſte du cardinal de Lorraine. A ce colloque, les jéſuites & les proteſtans ſe traitèrent de *loups*, de *ſinges* & de *ſerpens*. Théodore de *Bèze* ſcandaliſa fort tous les catholiques, en diſant que *le corps de J. C. eſt auſſi éloigné de l'euchariſtie que le ciel l'eſt de la terre*. Les prélats frémirent, le cardinal de Tournon cria au blaſphême; mais puiſqu'on vouloit des colloques, il ſemble qu'on devoit y porter des oreilles plus aguerries. Quelque forte que fût l'expreſſion de Théodore de *Bèze*, on pouvoit y être préparé, elle ne contenoit que le fond d'une opinion bien connue pour être celle de toute ſa ſecte. Théodore de *Bèze* n'a pas mis aſſez de philoſophie dans ſes écrits polémiques en faveur de ſon parti, & ne s'eſt pas montré aſſez ſupérieur à ſes fanatiques amis ni à ſes fanatiques adverſaires. Les miracles qu'il enlève à l'égliſe catholique, il les donne à l'égliſe proteſtante; il a écrit pour juſtifier le ſupplice de Servet: il avoit de la littérature; ſes *juvenilia*, & ſes autres poéſies ſont eſtimées. La traduction des pſeaumes en vers françois par Marot a été continuée par Théodore de *Bèze*; *mais non*, dit un auteur du temps, *avec la même jolivetê*. Les révolutions de la langue ont rendu cette *jolivetê* bien ridicule, & c'eſt un avertiſſement de ne confier qu'avec circonſpection à la mobilité d'une langue

vivante les objets de notre respect & de notre foi. La traduction de Marot & de Théodore de *Bèze* fut admise dans la liturgie protestante, & par là devint plus odieuse aux catholiques; dans la suite elle fut rajeunie par Conrad & la Bastide. Les églises protestantes, suivant leur dégré de pédanterie, se partagèrent entre l'ancienne traduction & la nouvelle, toutes deux assez vieilles aujourd'hui.

Théodore de *Bèze* n'ayant eu que deux femmes, Patin s'est trompé sans doute, en croyant que des vers fort connus sur trois femmes, qu'un même homme épousa par des motifs différens dans trois différens âges de sa vie, avoient été faits sur Théodore de *Bèze* & ses femmes.

Uxores ego tres vario sum tempore nactus;
Cùm juvenis, tùm vir, factus & indè senex.
Propter opus, prima est validis mihi juncta sub annis,
Altera propter opes, tertia propter opem.

M. de Sully, qui ne prodiguoit pas les éloges à ceux mêmes de son parti, comble d'éloges Théodore de *Bèze*, & dit que le suffrage de ce vénérable vieillard suffit seul pour le consoler de la perte de tous les autres suffrages des protestans. Théodore de *Bèze*, né le 24 juin 1519 à Vezelay, mourut à Genève le 23 octobre 1605. Bayle a traité à fond son article.

BEZONS, (BAZIN DE BEZONS) famille distinguée, qui a produit un conseiller d'état, un maréchal de France son fils, & plusieurs évêques. Le maréchal (Jacques Bazin, comte de *Bezons*) eut le bâton en 1709. Cette même année, année de désastre pour la France, commandant en Catalogne, il ne put empêcher M. de Staremberg de prendre Balaguier; en 1711 il commandoit en Allemagne; en 1713 il prit Landau, place importante. Après la mort de Louis XIV, il fut du conseil de régence. Il mourut le 22 mai 1733 à quatre-vingt-huit ans.

BHAVAM, s. f. (*Hist. mod.*) déesse des indiens; c'est la puissance à laquelle ils donnent pour époux le puissant. Il paroit que ce n'est là qu'une manière mystérieuse de désigner ou la matière & la forme, ou les causes & les effets. *Voyez Kircher, Chin. illust. pag. 161.* (*A R.*)

BIANCHINI, (FRANÇOIS) savant antiquaire, né en 1662 à Vérone, où, dès sa jeunesse, il institua l'académie des *Aletophili*, *amateurs de la vérité.* Il fut bibliothécaire du cardinal Ottoboni, depuis pape sous le nom d'Alexandre VIII. Il fut aimé & estimé des papes Clément XI, Innocent XIII, & Benoit XIII. On a de lui une savante édition d'Anastase le Bibliothécaire; une histoire universelle en italien; deux ouvrages, italiens aussi, sur des monumens antiques, l'un intitulé: *Palazzo de Cesari*, Verone, 1738, *in-folio* avec figures; l'autre: *Inscrizioni sepolcrali della casa di Augusto*, Rome, 1727, *in-folio.* Il cultivoit les sciences aussi bien que l'érudition; Clément XI l'avoit nommé secrétaire des conférences pour la réforme du calendrier. On sait d'ailleurs qu'il employa beaucoup de temps en observations, dont l'objet étoit de tracer une méridienne pour l'Italie. Il étoit encore bel esprit, & on a de lui des poésies & des ouvrages d'éloquence. Vérone, sa patrie, qu'il illustroit, & qui a toujours su honorer les citoyens qui l'honoroient elle-même, lui a fait ériger après sa mort un buste dans la cathédrale. A Rome, il fut aggrégé à la noblesse romaine, honneur qui fut étendu à toute sa famille; il étoit d'une famille noble. Il mourut en 1729.

BIANCOLELLI. *Voyez* DOMINIQUE.

BIAS, un des sept sages de la Grèce, vivoit vers l'an 608 avant J. C. C'est lui qui pendant le siège de Priène, sa patrie, répondit à quelqu'un qui lui demandoit pourquoi il se retiroit sans rien emporter: *Je porte tout avec moi.* C'est lui encore qui, dans l'amitié, nous avertit *de nous souvenir que notre ami peut devenir un jour notre ennemi.* Maxime que Cicéron condamne avec tant de raison, comme contraire à la confiance & funeste à l'amitié. Le mot de *Bias* à des impies qui, dans un naufrage, invoquoient les Dieux: *Ne les avertissez pas que vous êtes ici*, ne nous paroît qu'une plaisanterie, comme celle de M. de Fontenelle à une femme centenaire, qui lui disoit: *On nous a oubliés, notre tour est passé.* — *Chut*, en mettant son doigt sur sa bouche. *Bias* mourut en plaidant une cause. Il s'arrêta, se tut, pencha la tête sur son petit-fils qui étoit à coté de lui, & qui reçut son dernier soupir.

BIBIENA, (*Hist. litt. mod.*) est le nom 1°. d'un cardinal compté parmi les restaurateurs du théâtre en Italie, par sa comédie intitulée: *Calandra*, la première qui ait été composée en prose italienne. Elle fut imprimée en 1524, quatre ans après la mort de l'auteur, arrivée en 1520.

2°. D'un architecte, auteur de *deux livres sur l'architecture*; né en 1657, mort en 1743.

BIBLIANDER, (THÉODORE) (*Hist. litt. mod.*) professeur de Théologie à Zurich, où il mourut de la peste en 1564, âgé d'environ 65 ans, a donné un recueil assez rare aujourd'hui, d'anciens écrits sur le mahométisme, & des commentaires sur la bible.

BICARS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) pénitens Indiens qui passoient toute leur vie nuds, laissoient croître scrupuleusement leurs cheveux & leurs ongles, & portoient par-tout une écuelle de terre pendue à leur cou: lorsqu'ils étoient pressés de la faim ils s'arrêtoient aux portes, & on remplissoit leur écuelle de riz cuit. Ces espèces de gueux étoient très-communs dans l'Inde pendant le jx. siècle. (*A.R.*)

BIDAL D'ASFELD. *Voyez* ASFELD.

BIDAUX, s. m. pl. (*Hist. mod.*) terme de l'ancienne milice françoise, pour désigner un corps d'infanterie, dont on faisoit assez peu de cas. La chronique de Flandre en parle au sujet de la bataille & de la prise de Furnes en 1297. Jean de Gaure,

qui s'étoit retiré dans cette ville, ne vouloit point se rendre; mais *les bidaux lui saillirent au col par-derriere*, l'abattirent & le tuèrent. Guillaume Guyart, qui en fait aussi mention sous les années 1298, 1302 & 1304, semble faire entendre qu'ils tiroient leur origine des frontières d'Espagne.

De Navarre & devers Espagne
Reviennent *bidaux* à grans routes.

Il paroît par le même auteur, que ces soldats portoient pour armes deux dards & une lance, *& un coutel à la ceinture*. M. de Caseneuve prétend après Joan. Hocsemius, dans ses gestes des évêques de Tongres, *liv. I. chap. xxjv.* que les *bidaux* étoient ainsi appellés *a binis dardis*, de deux dards qu'ils portoient. Ne pourroit-on point croire que ce nom leur étoit donné à cause du pays d'où ils sortoient, des environs de la rivière de *Bidassoa?* Il est certain du moins que les auteurs les appellent plus ordinairement *bidaux*, *bidaldi* que *bidarii*; & Hocsemius est le seul qui leur ait donné ce second nom latin, pour l'approcher davantage de sa prétendue étymologie. Il paroît que les *bidaux* n'étoient pas de fort bonnes troupes; souvent ils lâchoient pied, & lançoient leurs dards en s'enfuyant. *Bidaux retraient*, c'est-à-dire *s'enfuyent* & *dards ruent*, dit le même poëte que nous avons déja cité; & le continuateur de Nangis rend à-peu-près le même témoignage à leur bravoure à la bataille de Cassel, où il dit que les *bidaux* s'étant mis à fuir *selon leur coutûme*, causerent quelque désordre dans l'armée françoise: ce qui fait voir que ces *bidaux* étoient des troupes légères, plus propres à harceler l'ennemi qu'à l'attendre de pied-ferme. Ménage a parlé de ces *bidaux* dans son étymologie au mot *Pitaux. Mémoire de l'acad. tom. X. dans une note.* (*G*)

BIDLOO, (GODEFROI) poëte & médecin. On a de lui des *poësies hollandoises*, publiées à Leyde en 1719, & une *Anatomia corporis humani*, dont on connoit trois éditions de 1735, de 1739 & de 1750. La première est la plus estimée pour la beauté de l'exécution. Né à Amsterdam en 1649, mort à Leyde en 1713. Il étoit médecin du roi d'Angleterre Guillaume III.

BIENVEILLANCE, (*Hist. mod.*) terme usité dans les statuts & dans les chroniques d'Angleterre, pour signifier un présent volontaire que les sujets font à leur souverain, chacun y contribue à proportion de sa fortune.

La *bienveillance* prise dans ce sens, équivaut à ce que les autres nations appellent *subsidium charitativum*, que les tenanciers payent quelquefois à leur seigneur, le clergé aux évêques.

En France on appelle ce secours *don gratuit*. Dans les besoins de l'état, le clergé assemblé soit ordinairement, soit extraordinairement, accorde au roi un don gratuit, indépendamment des décimes & autres impositions dont il est chargé, & le recouvrement de ces sommes est reparti sur les provinces ecclésiastiques. Dans les provinces d'états, outre les subsides ordinaires, à la tenue des états on accorde aussi au roi un don gratuit plus ou moins fort, selon les circonstances. (*G*)

BIEZ, (OUDARD DU) (*Hist. de Fr.*) maréchal de France, a eu des momens de faveur & de disgrace, qui répandent de l'incertitude sur son histoire & sur le jugement qu'on doit porter de sa conduite. En 1544, le roi d'Angleterre, Henri VIII, descendu en Picardie, fit en personne le siège de Boulogne, défendu par Coucy-Vervin, gendre du Maréchal du *Biez*; en même temps le duc de Norfolk faisoit celui de Montreuil, défendu par le maréchal lui-même; le dauphin qui fut depuis Henri II, marchoit au secours de ces deux places; le siége de Montreuil fut levé, mais Boulogne étoit pris lorsque le dauphin arriva: ce prince en conçut tant de dépit, que, lorsqu'il fut Roi, il fit trancher la tête à Vervin, & le maréchal du *Biez* fut enveloppé dans cette disgrace. François I ne lui avoit rien imputé, & lui avoit laissé le commandement dans cette province, où on s'étoit proposé de reprendre Boulogne l'année suivante. C'est sur-tout cette campagne de 1545, qui a été fort critiquée par Martin du Bellay.

On avoit compris qu'on attaqueroit inutilement Boulogne du côté de la terre, si le port restoit libre, & que la place pût être ravitaillée & la garnison rafraichie sans obstacle du côté de la mer; on étoit convenu de bâtir un fort pour dominer & gêner le port. Le maréchal du *Biez* fit, dit-on, d'abord une faute irréparable, celle de manquer totalement l'objet; on vouloit fermer aux ennemis l'entrée du port, & il avoit été décidé en conséquence que le fort seroit bâti précisément à l'embouchure de la Liane, à la pointe qui est vis-à-vis la tour d'Ordre. Le maréchal au contraire choisit un endroit plus éloigné, nommé Outreau, qui laissoit l'entrée du port parfaitement libre. Il se servit ensuite d'un ingénieur qui conçut & exécuta mal son plan, de sorte que les travaux, après avoir langui long-temps, & avoir coûté beaucoup, finirent par être presque inutiles, & qu'il fallut les recommencer.

Tandis que du Bellay, que le roi avoit envoyé pour examiner ces travaux, lui en rendoit ce compte, le roi reçoit un autre courier du maréchal du *Biez*, qui lui annonce que dans huit jours, le fort sera entièrement construit; du Bellay étonné retourne au camp de la part du roi, & presse le maréchal d'agir contre Boulogne.

Le maréchal répondit qu'il avoit des avis certains que les vivres manquoient dans Boulogne, & que les Anglois se disposoient à partir de Calais pour marcher au secours de cette place; que son intention étoit d'abandonner le fort d'Outreau & de se poster entre Boulogne & Calais, pour couper la communication entre ces deux places.

Sur cet avis, il s'éleva dans le conseil un cri
général

général d'improbation : « Comment pouvoit-on se » persuader que la mer & le port de Boulogne, » étant libres, & la garnison pouvant à chaque » instant recevoir des rafraîchissemens par cette » voie ouverte, les Anglois aimassent mieux ten- » ter la voie difficile & périlleuse d'une bataille, » pour jetter des vivres dans cette place, où un » seul navire en pouvoit porter plus que ne pour- » roient faire mille chariots ? Comment pouvoit- » on même penser qu'avec cette facilité d'être sans » cesse ravitaillé, Boulogne manquât de vivres ? » D'ailleurs que deviendroient ces travaux du fort » d'Outreau, si peu utiles, à la vérité, par leur » emplacement; mais qui avoient tant coûté, & » dont enfin il falloit tirer quelque parti ? Il fal- » loit du moins ne se pas priver par ce change- » ment de poste très-inutile, des soldats que le » maréchal proposoit de laisser dans le fort, & qui » ne pourroient jamais en défendre les travaux, » s'ils étoient attaqués. »

Le maréchal ne répliqua rien; mais il suivit son projet, & décampa sans prendre avis de personne.

Toute cette conduite étoit très-singulière, & du Bellai (c'est toujours lui qui parle) ne cacha point au maréchal qu'elle étoit contraire aux intentions du roi. Le roi lui-même avoua depuis à du Bellai, qu'il ne comprenoit rien à la conduite du maréchal, & qu'il le soupçonnoit d'avoir voulu faire durer son emploi.

Les nouveaux mouvemens du maréchal du *Biez* paroissant annoncer une bataille prochaine, toute la jeune noblesse, selon l'usage, se rendit au camp. Il n'y eut point de bataille, parce qu'en effet les Anglois ne songèrent point à sortir de Calais, pour secourir une place, qui se secouroit pour ainsi-dire d'elle-même par la liberté de son port.

Tout le reste de la conduite du maréchal est non-seulement irréprochable, mais brillant & heureux; il chassa vigoureusement les Anglois de la terre d'Oye, qui formoit pour eux comme une espèce de camp retranché, ou de place forte immense, au milieu des terres; la peste fit quelques ravages dans son fort d'Outreau, mais il le défendit bien contre les Anglois, il repoussa toutes leurs attaques, il remporta sur eux des avantages signalés, & termina glorieusement la campagne & la guerre.

Cependant Henri II, à son avènement, éloigna de la cour le maréchal du *Biez*, quoique ce prince eût été armé chevalier de la main du maréchal. Il le dépouilla de la dignité de maréchal de France ; mais du *Biez* y fut rétabli dans la suite. M. de Thou dit que le maréchal du *Biez* fut condamné à une prison perpétuelle, & privé du collier de l'ordre; il sortit de prison & mourut de douleur quelque temps après ; d'autres disent même que du *Biez* avoit été condamné à mort, que la prison perpétuelle ne fut qu'une commutation de peine. Quoi qu'il en soit, le fils de Coucy-Vervin, le petit-fils du maréchal, fit réhabiliter la mémoire de son père & de son ayeul maternel, par des lettres-patentes qu'il obtint de Henri III, & qui furent enregistrées au parlement le 1 octobre 1575.

Pour savoir ce qu'il faut penser du récit de Martin du Bellay, dans ce qu'il contient de contraire au maréchal du *Biez*, il faudroit mieux connoître les intérêts & les intrigues du temps. M. de Belloy a très-bien défendu le beau-père & le gendre dans un excellent mémoire sur la maison de Coucy. (Voir l'article COUCY dans ce Dictionnaire.)

BIGNON, (*Hist. de Fr.*) deux personnages ont particuliérement illustré ce nom ; l'un est le fameux avocat-général, Jérôme, savant dès l'enfance, élevé par un père savant; à dix ans il publia sa *Chorographie*, ou description de la Terre-Sainte ; à treize, ses *Antiquités Romaines* & son traité *de l'Election des Papes*; à dix-neuf, son traité *de l'Excellence des rois & du royaume de France ;* à vingt deux, ses *formules de Marculphe* & les savantes notes qui les accompagnent. Les Scaliger, les Casaubon, les Grotius, les Pithou, les de Thou, les le Fèvre, les du Perron, les Sainte-Marthe, les Sirmond, se faisoient honneur d'entretenir correspondance avec cet enfant merveilleux, qui souvent les instruisoit. Henri IV l'avoit placé en qualité d'enfant d'honneur auprès du dauphin, qui fut bien-tôt après le roi Louis XIII. Mais c'étoit par l'éloquence plus encore que par l'érudition, c'étoit dans la magistrature, plus encore que dans les lettres, qu'il étoit réservé au jeune *Bignon*, d'être à jamais illustre. Il fut pourvu, en 1620, d'une charge d'avocat-général au grand conseil, puis au parlement en 1626. Il fut aussi conseiller d'état, & employé dans plusieurs négociations importantes, au-dedans du royaume & au-dehors. Le cardinal de Richelieu, pour consoler les honnêtes gens & les gens de lettres, de la mort violente de M. de Thou, & pour faire sa paix avec eux, mit M. *Bignon* à la tête de la bibliothèque du roi. Jérôme *Bignon* fut le modèle des savans & des orateurs de son temps, & la gloire du parquet, après l'avoir été du barreau. Cependant nous avons les harangues de Démosthène, & les oraisons de Cicéron, & on demande ce qui nous reste des plaidoyers si vantés des *Bignons* & des Talons. Rien que la tradition de l'effet qu'ils produisirent, de l'admiration qu'ils causèrent, tradition consignée dans les mémoires du temps. Quand nous voyons un homme, tel que le cardinal de Retz, dire : « Talon, avocat- » général, fit une des plus belles déclamations » qui se soient jamais faites en ce genre. Je n'ai » jamais rien oui ni lu de plus éloquent; il ac- » compagna ses paroles de tout ce qui leur put » donner de la force, jusqu'à invoquer les mânes » de Henri le Grand : il recommanda la France en » général à Saint-Louis, un genou en terre. Vous » vous imaginez peut-être que vous auriez ri à

» ce spectacle ; mais vous en eussiez été émue » comme toute la compagnie, qui s'émut si for- » tement, que j'en vis la clameur des enquêtes » commencer à s'affoiblir. » A ce récit, nous concevons l'idée d'un grand effet, & nous croyons à l'éloquence d'Omer-Talon. Nous devons croire aussi à celle de Jérôme *Bignon*, lorsque nous voyons un Magistrat, tel que M. le premier président de Lamoignon, en parler avec des transports d'admiration, peindre l'attachement plein de respect que le président de Lamoignon, son père, avoit pour cet éloquent & vertueux orateur ; c'est de tous les hommes celui que M. de Lamoignon a le plus aimé, & qu'il a rendu le plus cher à sa famille ; il menoit son fils, encore enfant, entendre ce grand magistrat parler au nom des loix dans les causes importantes ; il enflammoit ce jeune homme du plaisir de l'admirer, du desir de l'imiter. « Je ne puis exprimer, dit le premier président, » combien cette pensée que mon père » m'avoit inspirée, m'a été avantageuse ; elle m'a » fait rechercher l'amitié de cet incomparable » magistrat, qui m'a servi d'un véritable père, » après que Dieu eut retiré le mien ; je ne puis » assez dire combien je suis redevable à ses exem- » ples & à ses conseils, soit pour le choix de » mes études, soit pour la conduite de ma vie, » & je désire que la reconnoissance du bien que » ce grand personnage m'a fait en toute occasion, » soit continué dans toute ma postérité à l'égard » de la sienne. »

Par une suite de ce sentiment, le premier président laissa par son testament, le portrait de Jérôme *Bignon*, au président de Lamoignon, son fils aîné, alors avocat-général : cette clause du testament est remarquable.

» Je donne à mon fils, avocat-général, le por- » trait de M. *Bignon*, avocat-général, afin que » l'ayant devant les yeux, ce grand & saint hom- » me lui serve d'exemple. »

Pareille clause dans le testament de M. le président de Lamoignon, fils du premier président.

« Je donne à mon fils l'avocat-général, le por- » trait de M. *Bignon*. »

Ce fils, avocat général alors, est celui que nous avons vu chancelier, & le portrait de M. *Bignon* appartient aujourd'hui à M. de Malesherbes.

Jérôme *Bignon* refusa la place de sur-intendant des finances. Il mourut le 7 avril 1656. Il étoit né le 24 août 1590. Il avoit commencé des notes sur Grégoire de Tours, & un traité des Origines du Droit François.

L'abbé Bignon, qui après lui a le plus ajouté à la gloire de son nom, étoit son petit-fils. Il passa ses plus belles années dans la retraite, uniquement appliqué à l'étude ; il en sortit pour remplir différentes places, dont la réunion forma pour lui comme une espèce de place unique, qui n'a jamais été remplie de cette manière que par lui seul, il fut pour ainsi-dire le président général & universel de la littérature. M. de Pontchartrain, son oncle maternel, lui confia le département des académies des inscriptions & des sciences ; elles n'étoient presque encore que de simples associations littéraires ; leur établissement n'étoit pas revêtu de la forme, qui seule pouvoit les rendre durables. L'exemple de ce qui étoit arrivé après la mort de François I, & après le ministère du Cardinal de Richelieu, c'est-à-dire, la cessation de la plupart des graces & des encouragemens accordés aux lettres, faisoit craindre pour les établissemens littéraires de Colbert. M. Fréret applique à ces établissemens, alors mal affermis, ce que Tite-Live dit de la puissance de Rome naissante, avant que Romulus eût pourvu à sa durée ; *hominis ætatis duratura magnitudo erat.* M. l'abbé Bignon procura, en 1699, un réglement très-étendu à l'académie des sciences, & en 1701, un pareil à l'académie des inscriptions & belles-lettres. En 1713, il obtint encore pour les académies des lettres-patentes qui confirmoient leur établissement, & dans lesquelles le roi déclaroit que cette grace avoit pour motif *l'estime & la considération que les deux académies avoient acquises.* « Alors, dit M. Fréret, » les académies commencèrent à faire véritable- » ment partie de l'état, & à y tenir un rang. »

M. l'abbé Bignon donna aussi, en 1701, au journal des savans, la forme qu'il a conservée depuis. Il avoit été pendant long-temps l'ouvrage d'une seule personne ; M. l'abbé Bignon jugea qu'il devoit être l'ouvrage d'une société, qui réuniroit nécessairement plus de lumières & des talens plus variés qu'un seul homme n'en pouvoit posséder ; il comprit d'ailleurs que la fonction délicate de juger les productions de ses contemporains, de ses rivaux, de ses égaux, souvent même de ses supérieurs, étoit une sorte de magistrature qui ne devoit pas être abandonnée à tout le monde, & qui ne pouvoit être exercée légitimement que par un corps qui travaillât sous la direction du chef de la magistrature. Toutes les dérogations apportées après-coup à ce principe par une indulgence excessive ou par un respect mal entendu pour la liberté, sont autant d'abus dont l'effet a été de corrompre les lettres & de les avilir.

En 1718, M. l'abbé Bignon eut l'intendance de la bibliothéque du roi, que Jérôme *Bignon*, second du nom, son père, & Jérôme I, son ayeul, avoient eue sous le titre de *maitrise de la librairie du roi*, depuis 1642 jusqu'en 1684 : & lorsqu'en 1656, M. Colbert obtint pour son frère, depuis évêque de Luçon, la garde de la bibliothéque du roi, vacante par la mort de M. Dupuy, ce fut entre les mains de Jérôme *Bignon*, que l'abbé Colbert prêta serment. En 1684, M. de Louvois avoit acquis de M. *Bignon*, père de M. l'abbé Bignon, la charge de *maître de la librairie.* Après la mort de M. de Louvois, ce titre avoit été réuni à celui de garde de la bibliothéque, & la bibliothéque fut comprise, ainsi que tout ce qui regarde les lettres,

dans le département de la maison du roi. M. l'abbé Bignon renouvella & ranima la bibliothèque du roi, comme il avoit fait les académies & le journal des savans.

M. l'abbé Bignon fut nommé Conseiller d'état en 1701. Il partageoit entre les fonctions de la magistrature & les travaux de la littérature, une vie sans cesse occupée qui commençoit pour lui tous les jours dès quatre heures du matin. Il avoit prêché avec succès dans Paris: il avoit été reçu en 1691, à l'académie des sciences; en 1693, à l'académie des inscriptions & à l'académie françoise, dont celle des inscriptions, dit M. Fréret, étoit comme une espèce de colonie.

M. l'abbé Bignon, né le 19 septembre 1662, mourut le 14 mars 1743.

Tous les écrits du temps sont remplis de ses éloges. Rousseau seul a fait des satyres contre lui; on dit que c'est à lui qu'il en veut dans l'épigramme:

> Chrysologue toujours opine;
> C'est le vrai grec de Juvenal, &c.

& dans l'épigramme suivante:

> Bien que votre ton suffisant
> Prête un beau champ à la satyre, &c.

L'omnia novit de Juvenal, pris en bonne part, pouvoit convenir à M. l'abbé Bignon; mais quel rapport pouvoit-il y avoir entre un conseiller d'état, neveu du chancelier, & *Græculus esuriens*.

Le frère ainé de M. l'abbé Bignon étoit honoraire de l'académie des belles-lettres; il avoit été intendant d'Amiens, conseiller d'état, prévôt des marchands; c'est Jérôme III. Il est mort en 1726. Un autre frère de l'abbé, Armand-Roland, mourut conseiller d'état & intendant de Paris, le 20 février 1724.

Il fut père de Jérôme IV, né le 21 Février 1699, fait maître des requêtes en 1728, bibliothécaire du roi en survivance en 1722, intendant de la Rochelle en 1726, de Soissons en 1736, honoraire de l'académie des belles-lettres, le 26 janvier 1741; conseiller d'état, le 2 février 1743, & nommé le même jour à l'intendance de l'armée de Flandre; mort le 8 Mars 1743, six jours avant l'abbé Bignon, son oncle.

Armand-Jérôme, frère de Jérôme IV, né le 27 octobre 1711, conseiller d'état, commandeur, prévôt & maitre des cérémonies des ordres, bibliothécaire du roi, prévôt des marchands, l'un des quarante de l'académie françoise, honoraire de l'académie des inscriptions & belles-lettres, mort le 8 mars 1772, a eu pour fils Jérôme Frédéric Bignon, actuellement conseiller d'état, bibliothécaire du roi, & honoraire de l'académie des inscriptions & belles-lettres.

BIGOT, adj. pris sub. (*Hist. & mor.*) nom qu'on donnoit à une personne opiniâtrément attachée à une opinion. Ce mot vient de l'allemand *bey-Gott*, ou de l'anglois *by-God*, qui signifient également *par Dieu*.

Cambden rapporte une origine assez singulière de ce mot: il dit que les normands furent appellés *bigots*, à l'occasion du duc Raoul ou Rollon, qui recevant en mariage la princesse Gissa ou Gisele, fille de Charles-le-Simple, roi de France, & avec elle l'investiture du duché de Normandie, refusa de baiser les pieds du roi en signe de vasselage, à moins que le roi lui même ne l'aidât à faire cette action; & que pressé de rendre l'hommage en la forme ordinaire, il répondit: *no by God*, nom par Dieu; & que de-là le roi prit occasion de l'appeller *bigod* ou *bigot*; nom qui passa ensuite à ses sujets.

Dans un sens moral *bigot* est un terme odieux, qui signifie *un faux dévot*, une personne qui scrupuleusement attachée aux pratiques extérieures de la religion, en viole les devoirs essentiels. (*G*)

BIL ou BILL, *terme de droit* usité en Angleterre, qui signifie la déclaration par écrit d'un grief ou préjudice que le complaignant a souffert de la partie qu'il dénonce, ou la dénonciation d'un délit commis envers lui, par contravention à quelque loi ou réglement de l'état.

Ce *bil* ordinairement se présente au lord chancelier, sur-tout lorsqu'il s'agit d'injures atroces faites à des personnes ayant jurisdiction: ce qui est établi par les réglemens qui concernent cette matière. Ce *bil* contient l'exposition du fait & des dommages qui en résultent, avec la supplique d'une permission de procéder contre le défendeur, pour en obtenir la réparation civile.

Le *bil, en parlement*, signifie un projet d'acte ou d'arrêté, contenant des propositions que l'on présente d'abord aux chambres, afin qu'elles y soient approuvées, & puis au roi, pour leur donner force de loi. (*A. R.*)

BILDERBEK, (Christophe - Laurent) (*Hist. litt. mod.*) la réputation d'Abbadie, doit s'étendre jusques sur son traducteur allemand, *Bilderbek*, qui a procuré à son fameux traité de *la vérité de la Religion Chrétienne*, autant de succès en Allemagne, qu'il en avoit eu dans le reste de l'Europe. *Bilderbek* mourut en 1749. C'étoit un jurisconsulte Hanovrien, conseiller à Zell. On a aussi de lui quelques ouvrages de Jurisprudence.

BILLAUT. *Voyez* Adam, & corrigez la date de sa mort, en lisant 1662 au lieu de 1562.

BILLI, (Jacques de) (*Hist. litt. mod.*) né à Guise & fils du Gouverneur de cette ville. On a de lui des traductions des pères Grecs, en latin; les plus estimées sont celles de Saint-Grégoire de Nazianze, de Saint-Isidore de Peluse, & de Saint-Jean-Damascène. Il a composé de son chef quelques ouvrages, même des *poésies françoises*, dont il n'y a rien à dire, sinon qu'elles sont du seizième siècle, & qu'il n'y a de vraie poésie françoise

qu'aux dix-septième & dix-huitième. La vie de Jacques de *Billi* a été écrite en latin par un auteur nommé Chatard, Paris 1582, *in*-4°. On la trouve aussi à la fin des œuvres de Saint-Grégoire de Nazianze, de l'édition de 1583. Jacques de *Billi* est mort en 1582, à 47 ans.

Le même nom est aussi celui d'un jésuite, dont on a des ouvrages de mathématiques, né en 1602, mort en 1679.

BIMAIDES, (*Hist. d'Egypte & des Turcs.*) Les *Bimaïdes*, dont le nom signifie en langue copte, *descendans de quarante chevaliers*, tenoient un rang distingué dans l'Egypte, lorsque les Musulmans en firent la conquête. Fiers de leur origine & pleins de confiance dans leur nombre, ils refusèrent de payer le tribut imposé par le peuple conquérant. Le calife Mamoun, l'an 217 de l'hégire, passa dans l'Egypte pour étouffer cette semence de rébellion. Les *Bimaïdes* réunissent leurs forces pour le combattre; mais trop inférieurs en nombre, ils sont défaits, & ceux qui ne périrent point par l'épée, furent condamnés, avec leurs femmes & leurs enfans, aux fonctions de l'esclavage. (*T--N.*)

BING, (L'AMIRAL) *Voyez* BYNG.

BION, poëte grec pastoral, traduit par Longepierre; on a de lui peu d'ouvrages, mais ils sont d'un goût exquis; il étoit de Smyrne, vivoit vers l'an 288 avant J. C. & mourut empoisonné, au rapport de Moschus, son disciple & son imitateur heureux.

Il y a un autre *Bion*, dit le Borysthénique, parce qu'il étoit de Borysthène en Scythie, lieu qui a donné son nom au fleuve Borysthène, ou qui l'a reçu de ce fleuve; ce philosophe fut d'abord disciple de l'académicien Cratès, puis de Théodore, dit l'Athée, puis de Théophraste, puis Cynique. Il paroit que c'étoit un homme d'esprit, qui ne s'arrêtoit à aucun systême, & qui les essayoit tous. On a retenu de lui plusieurs mots. Il disoit qu'*une belle femme étoit le tourment de son mari & le plaisir des autres*; c'est ce que M. de Voltaire a exprimé dans ces deux vers :

Elle est des autres l'agrément,
Et le mal de qui la possède.

Et M. Gresset dans ces deux autres du *Méchant* :

Ou si pour mon malheur ma femme étoit jolie,
Je serois le martir de sa coquetterie.

Il disoit que *le plus inquiet & le plus agité de tous les hommes, est celui qui veut être le plus tranquille & le plus heureux*, il craint sans cesse de voir sa tranquillité troublée, c'est ce qu'Horace exprime dans ces deux vers :

Si quidquid vidit melius, pejusve suâ spe,
Defixis oculis, animoque & corpore torpet.

Il demandoit à un envieux qui lui paroissoit avoir l'air triste : *à qui donc est-il arrivé du bien?*

Il avoit dit d'Alcibiade, ce qu'on a dit dans la suite de César, *que dans sa puberté, il avoit enlevé aux femmes leurs maris, & dans sa jeunesse aux maris leurs femmes.*

L'impiété, disoit-il, avant d'être athée ou après avoir cessé de l'être, *est une compagne de la sécurité qui la trahit toujours.* Si ce mot est clair, il a du sens.

Un jour *Bion* se trouvant sur mer avec des pirates, on vit paroitre un bâtiment : *nous sommes perdus*, dirent les pirates, *si on nous connoit*, & moi, dit *Bion*, *si on ne me connoît pas.* C'est avec beaucoup de précision la pensée d'Horace :

Vetabo, qui Cereris sacrum
Vulgarit arcanæ, sub iisdem
Sit trabibus, fragilemque mecum
Solvat phaselum.

Il disoit à ses disciples : *Quand vous serez parvenus à écouter avec la même indifférence les louanges & les injures, vous pourrez croire que vous avez fait quelques progrès dans la vertu.* Nous avons vu des hommes affreux qui avoient fait ce progrès dans le vice; mais *Bion* vouloit dire sans doute, qu'il faut s'assurer de n'être ni corrompu par les louanges, ni aigri par les injures.

Bion trouvoit quelque chose de contradictoire dans ce qui se passoit aux funérailles; *on brûle les morts*, disoit-il, *comme insensibles, & on les pleure comme s'ils étoient sensibles.* Il n'y a point là de contradiction, on les pleure comme devenus insensibles, après avoir été sensibles; d'ailleurs on pleure pour soi, non pour eux. Lœlius dans le *Traité de l'Amitié* de Cicéron, craint, que de pleurer Scipion, son ami, qui s'est envolé dans le sein des Dieux, ne soit d'un envieux plus que d'un ami. *Cui censemus cursum ad Deos faciliorem fuisse quàm Scipioni? Quo circà mœrere hoc ejus eventum, vereor ne invidi magis quam amici sit.*

Bion le Borysthénique vivoit vers l'an 276 avant J. C.

BIORN *ou* BERO, (*Hist. de Suède*) roi de Suède, succéda à Charles I au commencement du neuvième siècle. Ce fut sous son règne que la Suède sortit des ténèbres de l'idolâtrie & reçut la lumière de l'évangile. L'abbé Fleuri assure que ce prince envoya des ambassadeurs à Louis le Débonnaire, pour lui demander des missionnaires au nom de sa nation. Mais il suffit de connoître la trempe de l'esprit humain pour douter de ce fait. Un peuple ne renonce point ainsi de lui-même à ses préjugés. Ils lui sont plus chers que ses vertus & ses intérêts même. Les Suédois étoient guerriers, leur religion étoit toute militaire; les héros de leur nation étoient leurs dieux : tuer un ennemi, c'étoit sacrifier à la divinité; périr les armes à la main, c'étoit s'immoler soi-même. Est-il possible

que cette nation féroce par caractère & par principe, eût demandé à des étrangers qu'elle haïssoit, une religion douce, qui n'enseigne que l'amour de l'humanité, le pardon des injures & l'oubli de soi-même? Il est plus probable que les premiers missionnaires qui tentèrent d'introduire en Suède le christianisme, furent persécutés, & que la persécution, qui rend toujours florissante la secte qu'on veut détruire, leur donna des prosélites. Quoi qu'il en soit, les peuples se soulevèrent contre *Biorn*. Il ne gouvernoit que par les conseils de Regner son père, roi de Danemarck. La domination danoise étoit odieuse aux Suédois; il fut détrôné, s'empara de la Norvège, infesta les mers, & de roi devint brigand. On ne sait au juste ni le genre, ni la date de sa mort. Il est probable qu'elle fut violente. Si l'on en croit l'histoire de ces temps, parmi les rois du nord, il en est peu qui aient atteint le terme marqué à leurs jours par la nature, elle les fait périr tous au lit d'honneur, ou par la main de quelque assassin. (*M. de Sacy.*)

BIRAGUE. (*Hist. mod.*) Le plus connu de ceux qui ont porté ce nom est le chancelier de *Birague*, (René) revêtu de cette dignité dans les temps les plus affreux de notre monarchie, & ayant eu le malheur d'être du conseil où fut prise la résolution du massacre de la saint Barthelemi. Ce fut Charles IX qui lui donna les sceaux en 1570, & qui le nomma chancelier en 1573, comme pour le récompenser d'avoir donné à ce massacre une sorte d'autorité légale. On peut croire, & on crut que le chancelier de l'Hôpital, son prédécesseur, qui pensa être compris dans ce massacre, ne l'auroit point autorisé. *Birague* n'étoit pas proprement François, il étoit né à Milan dans le temps où la France disputoit aux Sforces ce duché, & il s'étoit attaché à la France. On a cherché à diminuer pour les François l'horreur du crime de la saint Barthelemi, en observant que ce complot avoit plutôt été formé par des étrangers que par les François. Quels en furent, dit on, les plus ardens instigateurs? C'est Catherine de Médicis, ce sont les Guises, les Gondis, c'est *Birague*, tous étrangers; on conclud de-là que ce crime nous appartient un peu moins que les proscriptions n'appartiennent aux Romains, puisqu'enfin Sylla, Marius, Auguste, Antoine, étoient Romains; mais il n'y a rien à gagner à ces petites observations; Charles IX, & le duc d'Anjou son frère, depuis Henri III, n'étoient-ils pas de ce conseil sinistre & n'en exécutèrent-ils pas de leur propre main l'affreuse résolution? Tant de François qui mirent tant de zèle à cette exécution par laquelle ils croyoient expier toutes leurs fautes & gagner le ciel, ne la sollicitoient-ils pas par leurs vœux, & ne l'auroient-ils pas conseillée s'ils avoient été admis au conseil?

Le premier président de Thou vouloit que les François ensevelissent dans un silence éternel cet opprobre de leur nation; il appliquoit à la saint Barthelemi des vers de Stace devenus fameux par cette application même:

> *Excidat illa dies ævo, nec postera credant*
> *Sæcula, nos certè taceamus, & obruta multâ*
> *Nocte tegi propriæ patiamur crimina gentis.*

Non, non, il faut que les François en parlent, il faut qu'ils accusent leurs coupables ayeux pour l'instruction de leurs derniers neveux; il faut qu'ils disent eux-mêmes, & plus haut que toutes les autres nations: voilà ce que les François ont été, voilà ce qu'ils peuvent redevenir. Voilà les fruits du machiavellisme, du fanatisme, de cet esprit de fraude & de guerre que nous portons dans la religion, dans la politique, dans la philosophie, dans les sciences, dans les arts. Voilà les excès où peut entrainer cette ardeur polémique, cette fureur intolérante, que nous mettons à tout, même à la tolérance. Condamnons donc toujours, sans ménagement & sans réserve, sans distinction de nationaux & d'étrangers, les instigateurs affreux, les approbateurs coupables, les exécuteurs forcenés du crime de la saint Barthelemi: célébrons au contraire & bénissons à jamais la désobéissance vertueuse des Matignon, des Simiane, des Charny, des le Veneur, des d'Ortes, des Saint-Héran, des de Tende, &c. prononçons sur-tout avec des larmes de tendresse & de vénération, le nom de ce saint évêque de Lizieux, Jean Hennuyer, qui, en sauvant du carnage les protestans, en les recueillant dans son palais, en leur prodiguant les secours de la charité, en ramena plus à l'église qu'on n'en égorgeoit ailleurs.

Disons que le bourreau de Lyon, sollicité par des assassins, de prêter son ministère aux massacres publics, rejetta la proposition avec horreur, & dit: *Je ne tue que des coupables, & je n'obéis qu'à des jugemens légitimes.* Opposons ces exemples aux exemples du fanatisme sans déguiser ceux-ci.

Sauvons l'honneur de la nation, non en lui dissimulant ses erreurs passées, mais en l'avertissant si bien, en lui faisant tant d'horreur des crimes qui peuvent la déshonorer, que jamais, sous quelque prétexte que ce puisse être, soit religieux, soit politique, ces crimes ne puissent renaître. *Birague* fut fait cardinal, un instigateur de la saint Barthelemi l'avoit bien mérité. Ce fut Henri III qui demanda pour lui cette grace au pape Grégoire XIII; en même temps il lui reprit les sceaux, ou, si l'on veut, il l'en déchargea. *Birague* se plaignoit encore; il étoit, disoit-il, *cardinal sans titre, prêtre sans bénéfice, & chancelier sans sceaux.* Il mourut en 1583.

Un autre *Birague*, de la même famille, a plus fait peut-être pour la gloire de ce nom par un mot généreux accompagné d'une action brillante, que le chancelier par toutes ses dignités. Il servoit sous le premier maréchal de Brissac dans les guerres d'Italie. Il fut chargé par ce général d'assiéger une

petite place du Piémont, défendue par quatre cens Bannis, qui, étant tous réputés coupables, devoient s'attendre au supplice, s'ils tomboient entre les mains des assiégeans, & qui proportionnèrent leur défense à l'intérêt qu'ils avoient de n'être point pris. *Birague* livra un assaut, ses troupes furent repoussées. *Quoi donc!* s'écria-t-il, *seroit-il possible que le desir de la gloire inspirât moins de courage à des soldats, que la crainte du supplice à des brigands?* Il ramène ses troupes à la brèche : *C'est là*, leur dit-il, *qu'il faut mourir plutôt que de fuir*, & il emporta la place d'assaut.

Un autre *Birague* encore, qui vraisemblablement n'a rien de commun avec cette famille, passe pour le premier qui ait trouvé le moyen de graver sur le diamant. Cet artiste étoit Milanois aussi, & vivoit à la cour de Philippe II, roi d'Espagne. Son nom de baptême étoit Clément.

BIRGER JERL, (*Hist. de Suède.*) seigneur suédois de la maison de Folkungers. Cette famille, par l'immensité de ses richesses, le nombre de ses vassaux, & sur-tout par l'appui qu'elle avoit souvent prêté au peuple contre l'oppression de ses souverains, s'étoit rendue si redoutable, qu'Eric Lepse crut qu'il seroit plus aisé de se l'attacher que de la détruire. Il donna sa sœur Hélène à Canut, sa seconde sœur à Nicolas de Tosta, & la troisième, Ingeberge, à *Birger Jerl*; il épousa lui-même une princesse de cette maison, & crut, par ces alliances, avoir cimenté entre ces seigneurs & lui, une amitié inviolable. Il se trompoit. Canut leva le premier l'étendart de la révolte, remporta une victoire sur Eric, l'obligea de chercher un asyle en Danemarck, & se fit proclamer roi de Suède. Eric reparut bien-tôt & remonta sur le trône.

Pendant cette révolution, *Birger Jerl* lui avoit conservé la fidélité qu'il lui avoit jurée : la nature l'empêchoit de prendre les armes contre Canut, & son devoir lui défendoit de les porter contre Eric, il demeura simple spectateur de cette guerre, mais il brûloit de signaler son zèle pour le roi. Eric ouvrit bientôt une vaste carrière à son courage, lui donna une armée pour aller conquérir la Finlande, dont les habitans toujours attachés au culte de leurs ancêtres, refusoient d'adopter l'évangile. *Birger* partit donc à la tête de vingt mille missionnaires bien armés, pour convertir la Finlande. Il parcourut cette contrée, portant l'épée d'une main & la croix de l'autre, criant par-tout la mort ou l'évangile. La crainte fit sur beaucoup d'esprits ce que la grace n'avoit pu faire. Ils reçurent le baptême, le reste fut massacré.

Birger Jerl étoit encore en Finlande, prêchant, égorgeant, baptisant, brûlant, lorsqu'on éleva son fils Valdemar sur le trône de Suède à la place d'Eric, qui étoit mort sans postérité. Il rentra dans sa patrie. Il vit la couronne sur la tête de son fils avec un dépit secret de ce qu'on ne l'avoit pas placée sur la sienne. Cependant il dissimula ses véritables sentimens, convoqua une assemblée de la noblesse, & lui représenta qu'un jeune prince sans expérience ne pouvoit porter le fardeau du gouvernement. Par ce détour adroit il demandoit indirectement qu'on remît entre ses mains le pouvoir suprême. La noblesse pressentit la ruse, & lui dit que s'il refusoit son suffrage à son fils, on trouveroit dans la maison de Suercher, qui avoit des droits au trône, un prince plus digne d'y monter. Cette réponse lui ferma la bouche; on lui confia cependant l'administration pendant la minorité de Valdemar. La ville de Stokolm fondée, les loix recueillies dans un code, la police la plus sage établie dans les villes, le droit de succession rendu aux femmes, qui, jusques-là, n'avoient point hérité de leurs pères, enfin un gouvernement modéré dans l'intérieur, vigoureux dans ses relations avec l'étranger, justifièrent assez le désir de régner qu'il avoit fait appercevoir. Il ne lui manquoit en effet que le titre de roi. Mais en ayant rempli tous les devoirs, ce titre étoit inutile à sa gloire. Sa vertu se démentit cependant. Le reste de la famille de Folkungers s'étoit soulevé contre Valdemar. On prit les armes : on en alloit faire usage, lorsque *Birger* invita les chefs de la révolte à passer dans son camp; il jura solemnellement de ne point attenter à leur vie. Sur la foi de ce serment & d'un sauf-conduit, ces princes vinrent sans escorte. Ils furent les victimes de leur bonne foi. *Birger* leur fit trancher la tête. Charles seul échappa au supplice, & oubliant que le sang de ses parens crioit vengeance, alla combattre les infidèles, & périt les armes à la main. *Birger* ne lui survécut pas long-temps, il mourut vers l'an 1266. Il avoit été pendant douze ou quinze ans ministre de son propre fils. Il donna des loix à la Suède; mais il lui donna aussi l'exemple du crime. *Quid leges sine moribus vanæ proficiunt?* (*M. DE SACY.*)

BIRGER, (*Hist. de Suède.*) roi de Suède, succéda à Magnus Ladeslas. Ce prince avoit laissé trois enfans en bas-âge, *Birger*, Eric & Valdemar. Torchel Canutson, grand maréchal de la couronne, la plaça sur la tête de *Birger*, lorsqu'il pouvoit s'en emparer lui-même. Il gouverna l'état pendant la minorité du prince, & fut aussi sage régent qu'il avoit été fidèle ministre sous Magnus. Ce fut cependant par ses ordres qu'une armée ravagea la Carélie pour la convertir; mais cet excès de fanatisme étoit moins la faute de Torchel que de son siècle. L'évangile n'a guère eu dans le nord d'autres apôtres que des soldats. L'armée triomphante pénétra même jusqu'en Russie, & revint en 1301 chargée d'un riche butin, & moins fière de ses victoires que d'avoir donné sa religion aux vaincus. Torchel, toujours tuteur du jeune roi, au milieu de ses opérations militaires & religieuses, n'oublioit pas les soins pacifiques que la Suède attendoit de lui : il vouloit donner à son maître des sujets dignes de lui. Il avoit observé que la servitude flétrit le courage, & détruit dans l'esclave tout sentiment de patriotisme; il abolit l'esclavage,

il rendit aux serfs la liberté qu'ils avoient reçue de la nature, & que les loix leur avoient ôtée, & défendit à tout suédois de vendre son semblable. Enfin *Birger* ayant atteint l'âge de majorité, Torchel remit entre ses mains le pouvoir suprême & toutes les dignités dont il étoit décoré. *Birger* lui conserva les présens de Magnus, heureux s'il avoit toujours gardé pour un si grand ministre la même reconnoissance; mais la division se mit bientôt dans la famille royale. *Birger* accusa les deux ducs ses frères d'avoir affecté dans leurs appanages un luxe qui ne convenoit qu'au trône, il ajouta qu'ils aspiroient à lui ravir la couronne; qu'ils tramoient des complots ténébreux, & qu'ils aliénoient le cœur de ses sujets. L'ambition de ces princes eût peut-être réalisé dans la suite tous les fantômes que la crainte de *Birger* formoit dans son ame. Mais le grand maréchal sut les contenir: il leur fit signer un écrit par lequel ils promettoient d'être désormais soumis, fidèles & irréprochables dans leur conduite; mais bientôt ils s'enfuirent, demandèrent un asyle au roi de Danemarck qui le leur refusa, & allèrent en chercher un autre en Norvège, où le roi Haquin leur tendoit les bras. Le nord vit donc des frères armés les uns contre les autres, outrager à la fois l'humanité, la nature & la patrie, & n'en fut point étonné. Dans ces temps barbares, on étoit accoutumé à ce spectacle. L'armée de *Birger* fut taillée en pièces, on alloit en venir à une seconde bataille, quelques sénateurs négocièrent, on fit la paix; mais on la cimenta du sang de Torchel Canutson: on rejetta sur lui & la cause & les effets de cette guerre; il eut la tête tranchée. Tel fut le prix des services qu'il avoit rendus à l'état & à son roi.

Birger eut bientôt occasion de sentir tout le prix du bien qu'il s'étoit ravi lui-même. Déchiré de remords, tremblant sur son trône, & n'ayant plus ce grand homme à opposer à un peuple mutiné, & à ses ennemis ligués contre lui, il accusa ses freres de lui avoir extorqué l'arrêt qui avoit envoyé ce ministre à l'échaffaut. Ceux-ci se lavèrent d'un crime par un autre; ils surprirent *Birger* dans son palais, & le jettèrent dans les fers avec sa famille. Le roi de Danemarck voulut secourir son beau-frère; mais il avoit moins de courage que d'amitié, il combattit & négocia sans succès; cependant les ducs avoient conquis presque toute la Suède, traitoient leur prisonnier avec rigueur, & publioient qu'ils vengeoient le ministre qu'ils avoient fait périr. Le roi de Danemarck fit de nouvelles tentatives; elles furent plus heureuses; il obtint la liberté de *Birger*, mais ce fut aux conditions les plus dures; on ne lui laissoit qu'une portion très-étroite de la Suède; on exigeoit en faveur de ses frères & de leurs partisans, que sa main signât une amnistie que son cœur n'avoit pas dictée. Le premier soin de *Birger* fut de reconquérir ses états, le second de punir ses frères: il n'étoit point esclave d'une promesse que la nécessité lui avoit arrachée. Il s'appuya du secours du Danemarck, anima le roi de Norvege contre le duc Eric, & fut bientôt en état de rendre à ses frères tous les maux qu'ils lui avoient causés. Cette guerre fut longue & meurtrière; la fortune des armes prodigua également aux deux partis ses faveurs & ses disgraces. Enfin on en vint à un traité qui laissoit aux deux ducs leurs apanages, à condition qu'ils en feroient hommage au roi; ainsi les trois frères rentrèrent dans leur premier état; il n'y eut que celui de la Suède qui fut changé; elle étoit bien loin du bonheur dont elle avoit joui sous le ministère du sage Torchel. Il fallut bien des années pour effacer les traces de ces discordes. On accrut encore les malheurs du peuple en aggravant le fardeau des impôts, pour suffire au luxe des trois cours qui disputoient de magnificence; ainsi, après avoir prodigué le sang de la nation, on dissipa ses richesses.

Birger, qui n'avoit différé sa vengeance que pour la rendre plus certaine, invita ses frères à se rendre dans son palais de Nikoping; il les reçut avec le sourire de l'amitié, les serra dans ses bras, & leur fit servir un repas magnifique: on se sépara après mille caresses réciproques. Les deux princes s'endormirent, mais *Birger* avoit les yeux ouverts sur ses victimes: au milieu de la nuit il courut à leur appartement. Sa vengeance commença par le massacre de leurs domestiques. Les princes, éveillés par les cris des mourans, veulent se mettre en défense, *Birger* paroît, on les désarme, on les dépouille, on les charge de chaines, on les accable de coups; *Birger* insulte froidement à leur malheur, & leur dit qu'ils les traite ainsi qu'ils l'avoient traité, & que s'il leur laisse la vie, c'est pour jouir plus long-temps de leur supplice. Cette perfidie fit murmurer la nation; au murmure succéda une révolte presque générale. Nikoping fut investi & forcé; mais il n'étoit plus temps; les deux princes étoient morts de faim dans leur cachot.

Les rebelles jurèrent de venger leur mort. *Birger* marcha contre eux & les tailla en pièces. Les Suédois ne virent dans cette défaite que des victimes de plus à venger: Mathias Ketellmundson se mit à leur tête. *Birger* fut vaincu à son tour & s'enfuit dans l'isle de Gothland: la haine publique le poursuivit dans cette retraite; il échappa à ses ennemis, & alla porter en Danemarck ses malheurs, sa honte & ses remords. On l'y reçut avec une pitié insultante, plus cruelle que les refus. *Birger* avoit donné à son peuple l'exemple du crime; il ne fut que trop suivi: son fils, innocente victime de l'indignation générale, périt sur un échaffaut. Ce malheureux prince, détesté en Suède, méprisé en Danemarck, à peine supporté de ses domestiques même, déchiré de remords, & se reprochant la mort de Torchel, de ses frères, celle même de son fils, tomba dans une mélancolie

profonde qui le conduisit au tombeau en 1520. (*M. DE SACY.*)

BIRON, ville de France dans le Périgord, une des anciennes baronies du pays, titre du duché de la maison de Gontault-Biron, érigée en duché-pairie par Henri IV en faveur de Charles de Gontault, maréchal de France, décapité le 31 juillet 1602. Cet homme si célèbre en bien & en mal, &, malgré son supplice, un des plus grands ornemens du nom de *Biron*, n'ayant pas laissé de postérité, le duché fut éteint, & *Biron* porta le titre de marquisat jusqu'en 1723, que Louis XV l'érigea de nouveau en duché-pairie pour Armand-Charles de Gontault-Biron, fait maréchal de France en 1734, père de M. le maréchal de *Biron* d'aujourd'hui.

Les plus célèbres personnages de ce nom, après les quatre maréchaux de France qu'a produit cette maison, sont, 1°. Jean de Gontault, gentilhomme de la chambre, employé en différentes négociations auprès de Charles-Quint & du roi de Portugal. Il étoit à la bataille de la Bicoque en 1522; il fut blessé & fait prisonnier à la bataille de Pavie en 1525. Il servit au siége de Metz & mourut prisonnier à Bruxelles, des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Saint-Quentin le 10 août 1557.

2°. Foucault, tué à la bataille de Montcontour en 1569, fils du précédent, frère du premier maréchal de *Biron*.

3°. Armand, seigneur de Saint-Blancart, fils du premier maréchal & frère du second, tué à la surprise d'Anvers en 1583.

Mais les deux qui doivent le plus nous arrêter ici, sont les deux premiers maréchaux de *Biron*, père & fils.

Le premier, nommé Armand, resta boiteux toute sa vie d'une blessure qu'il avoit reçue à la jambe à un siége en Piémont; il étoit aux batailles de Dreux, de Saint-Denis, de Montcontour, il fut tué d'un coup de canon au siége d'Epernai en Champagne, le 26 juillet 1592.

Le fils se nommoit Charles. Tous les deux avoient rendu de si grands services à Henri IV, qu'on disoit communément que ce prince leur devoit la couronne.

Ils étoient tous deux distingués par de grands talens pour la tactique & par une profonde connoissance des lieux où ils faisoient la guerre. « Je » l'ai vu, dit Brantôme en parlant du père, connoître mieux des pays & contrées que plusieurs » autres gentilshommes, même de la contrée, jusques à nommer des petits ruisseaux qu'ils ne » savoient & ne connoissoient pas. » Il avoit composé des commentaires que le président de Thou regrette. Il étoit le parrain du cardinal de Richelieu, & il lui avoit donné son nom, Armand.

Le fils avoit le même talent & les mêmes connoissances.

« C'est, dit Brantôme, le plus digne maréchal- » de-camp qui fut en Europe. C'est aussi après » notre roi (Henri IV), le plus grand capitaine » de toute la chrétienté. » Henri IV & toute sa cour ne l'appelloient que *monsieur le maréchal*, comme s'il eût été le seul.

Il paroît que le premier maréchal de *Biron* se permettoit de mettre à ses services des restrictions un peu contraires à la fidélité & à l'humanité. Son fils lui représentoit qu'à la retraite de Caudebec, on auroit pu détruire entièrement l'armée du duc de Parme & terminer la guerre; il s'étonnoit que la proposition qu'il avoit faite devant le roi, d'attaquer le duc de Parme, & que le roi avoit approuvée ou même prévenue, eût été combattue par son père.

On connoit la réponse du père, elle est restée comme un monument du machiavellisme militaire: « Oui, mon fils, la guerre étoit terminée, & il » ne nous restoit plus qu'à nous en aller planter » des choux à *Biron*. » Ce mot, il faut l'avouer, n'est ni d'un sujet, ni d'un citoyen, ni d'un homme. On n'imaginera jamais, quelle est sur cette réponse la réflexion de Brantôme. « Voilà, dit-il, que » c'est que d'un cœur généreux, qui a une fois » sucé du lait de la dame Bellone, jamais il ne » s'en saoule. »

Voilà le pur esprit de guerre dont nous avons été si long-temps animés.

Au reste, le crime qu'annonce le mot du maréchal de *Biron*, n'est ni nouveau, ni rare dans l'histoire en général, & en particulier dans l'histoire de France. Le maréchal de Lautrec, dans la guerre de 1521 sous François I, parut jusqu'à quatre fois éviter, avec une affectation marquée, de terminer la guerre. On put lui appliquer ce que Tacite, *Histor. l. 4, c. 35*, dit d'un certain Vocula, *corruptâ totiens victoriâ non falsò suspectus bellum malle*.

Il paroît que le second maréchal de *Biron* usa quelquefois dans la suite de ces exemples, & de la leçon de son père.

Il eut long-temps la faveur de Henri IV; ce fut lui que ce prince montra au corps-de-ville de Paris qui venoit le féliciter sur ses victoires: « *Voici*, dit-il, *un homme que je présente volontiers* » *à mes amis & à mes ennemis.* » C'est avec cette grace sublime que Henri savoit remercier ses sujets d'avoir fait leur devoir. Quels services un tel mot ne payeroit-il pas? Mais Henri eut le bonheur de s'acquitter plus particulièrement avec *Biron*, en lui sauvant la vie dans l'expédition périlleuse du passage de l'Aisne en 1590. *Biron*, sauvé par ses mains, lui en devint plus cher, il le combla d'honneurs & de biens; mais l'orgueil de *Biron* mettoit ses services à si haut prix, que les payer n'étoit plus une chose qui fût au pouvoir de l'amitié, ni de la royauté. Henri étoit obligé de partager ses graces entre ceux qui l'avoient servi; *Biron* les vouloit toutes pour lui seul, on ne pouvoit récompenser que lui; il étoit mécontent de tout, jaloux de tout. Son cœur étoit ulcéré de la juste préférence que Henri accordoit au duc de Sully, sujet bien plus utile

& plus vertueux que *Biron*; il éclatoit en reproches, en menaces, en imprécations contre le roi; Henri souffroit & dissimuloit tout; *Biron* alla plus loin; aveuglé par le dépit, il s'égara dans des projets criminels, il voulut démembrer la France, il aspira follement à la souveraineté, il traita secrétement avec les Espagnols & avec le plus dangereux & le plus perfide ennemi de Henri, le duc de Savoye. Henri le sut, il eut pitié des égaremens de son ami, & ne lui en parla que pour les lui pardonner. Un nouveau vertige jetta encore *Biron* dans la révolte; cette seconde conspiration, plus combinée, plus dangereuse, avoit des racines plus profondes, Henri voulut encore la pardonner; il mit seulement à cette nouvelle grace une condition, c'est que *Biron* prouveroit son repentir par l'aveu le plus sincère & le plus circonstancié de tous les détails de la conspiration; l'orgueil de *Biron* fut inflexible, il croyoit son secret en sûreté, il avoit vu jetter au feu l'original du traité qu'il avoit fait avec les ennemis; original qui, écrit tout entier de sa main, auroit été contre lui un titre convainquant; mais il n'avoit pas vu que Laffin, son confident, qui le trahissoit, avoit adroitement tiré cet acte du feu & l'avoit conservé; ce même acte étoit entre les mains des juges, lorsque *Biron* nioit tout à son maître qui le conjuroit de se sauver en avouant tout. Les premières instances de Henri, ses demi-mots qui annonçoient une parfaite connoissance du complot, qui montroient à *Biron* tout son danger & qui auroient dû lui ouvrir les yeux; tant de marques de bonté qui auroient dû toucher son cœur, ne lui arrachèrent que des imprécations contre ceux qu'il appelloit ses calomniateurs, & qu'il vouloit, dit-il, voir l'épée à la main; le roi ne se rebuta point, il renouvella ses avertissemens & ses prières jusqu'à quatre fois, & enfin, à la quatrième, *Biron* lui ayant dit du ton d'un homme qui se trouve insulté: *C'est trop presser un homme de bien*, le roi terminant l'entretien, lui dit d'un ton ferme & triste: *Puisque vous ne voulez rien dire, adieu baron.* Ce mot fut son arrêt; dans ce moment il se rendit encore coupable, en voulant faire de sa cause une affaire de parti & soulever les catholiques, dont il avoit toujours paru être le chef: *Messieurs*, s'écria-t-il, *vous voyez comme on traite ici les bons catholiques.* Le reste de sa conduite, jusqu'au moment où sa tête tomba sous le fer du bourreau, n'est plus qu'un honteux mélange de foiblesse & de fureur.

Henri n'avoit point de reproche à se faire, il avoit satisfait à la justice, il avoit satisfait à l'amitié. Malgré la nécessité de couper la racine des conspirations toujours renaissantes, & d'éteindre le feu des factions, il avoit pardonné à *Biron*, il lui auroit pardonné encore, si *Biron* l'avoit permis, c'est plus qu'on n'auroit pu espérer d'un prince ordinaire; mais n'avoit-on pas droit d'attendre quelque chose de plus du clément, du tendre, du généreux Henri? Le maréchal de *Biron* Armand, père du coupable, avoit été tué au service de Henri; le fils avoit été son ami, Henri sans doute ne lui devoit plus rien; mais ne se devoit-il pas à lui-même de respecter du moins les jours d'un homme qu'il avoit aimé? Ne devoit-il pas suivre pour ainsi dire de l'œil cet infortuné dans sa prison, devant ses juges, jusqu'à l'échafaut même, s'il étoit nécessaire de l'y conduire pour l'humilier & le confondre? mais alors instruit de ses foiblesses, de ses larmes, de ses transports, de ses fureurs, il eût eu pitié d'un homme plus fou, plus bisarre que méchant, il lui eût dit: « Malheureux, tu as » voulu te perdre, je veux te sauver; tu m'as re» fusé ta grace, je me l'accorde malgré toi; ta » fureur ne l'emportera pas sur ma bonté, ni tes » crimes sur le souvenir de notre amitié! »

Croit-on que ce trait de clémence eût été funeste à Henri IV? Croit-on même que le supplice d'un homme tel que le maréchal de *Biron*, regardé comme le chef des catholiques, n'ait pas servi d'aliment à ces fureurs mal éteintes de la ligue, dont Henri IV fut enfin la victime?

Le maréchal de *Biron* avoit fini sa carrière par deux ambassades célèbres, où il avoit représenté avec beaucoup d'éclat le roi contre lequel il conspiroit dès-lors: l'une est l'ambassade de Suisse pour le renouvellement des anciennes alliances; l'autre, l'ambassade d'Angleterre. Celle-ci eut de remarquable, relativement à *Biron*, la leçon que la reine Elisabeth daigna, dit-on, lui faire sur ses mauvais desseins dont elle avoit connoissance. Elle lui montra le portrait du comte d'Essex, & lui tint à ce sujet, sur l'ingratitude & sur l'orgueil, sur l'intérêt qu'auroit Henri IV de suivre l'exemple de sévérité qu'elle lui avoit donné, des discours dont elle laissoit l'explication à sa conscience.

Selon le duc de Sully, ce fut *Biron* lui-même qui s'attira cette leçon, par l'indiscrétion qu'il eut de rappeller à la reine l'aventure du comte d'Essex, & d'exagérer les services de ce général pour accuser la reine, d'ingratitude & de cruauté; car l'erreur de ce malheureux fut toujours de croire que les services qu'on rendoit aux rois ne pouvoient être assez payés, & on dit que celle des rois est de croire qu'ils ne doivent rien pour les plus grands services.

BISCITE, (*Hist. mod.*) c'est un lieu couvert à Constantinople où sont une infinité de boutiques, remplies de toutes sortes de marchandises, & sur-tout d'équipages pour les chevaux. (*A. R.*)

BISNOW, (*Hist. mod.*) nom d'une secte de *banjans*, dans les Indes. Ils appellent leur dieu *ram-ram*, & lui donnent une femme. Ils parent leurs idoles de chaînes d'or, de colliers de perles, & de toutes sortes de pierreries. Ils chantent dans leurs agoges ou mosquées, des hymnes en l'honneur de ces divinités, accompagnant leurs chants de danses, du son des tambours, des flageolets, des bassins de cuivre, & d'autres instrumens,

dont ils jouent pendant leurs prières. Ce dieu n'a point de lieutenant comme celui de la secte de Samarath, mais il fait tout par lui-même. Ces *banjans* ne vivent ordinairement que d'herbes & de légumes, de beurre frais, & de lait.

Le meilleur mets est l'*atschia*, qui est composé de citrons confits au sel avec du gingembre, de l'ail, & de la graine de moutarde. Ceux de cette secte se mêlent la plupart de marchandise, & entendent merveilleusement bien le commerce. Leurs femmes ne se brûlent point sur le bûcher de leurs maris, comme celles de la secte de Samarath : mais elles demeurent toujours veuves. *Mandeslo, tom. II. d'Olearius* (*G.*)

BISZESTIA *ou* BECZESTIE, (*Hist. mod.*) on nomme ainsi en Russie la punition imposée à ceux qui ont injurié quelqu'un : elle consiste dans une amende pécuniaire proportionnée au rang de celui qui a reçu l'injure; si c'est un boyard, l'amende va quelquefois à deux mille roubles : si celui qui a fait l'injure est insolvable, on l'envoie à celui qu'il a lésé, qui est maitre d'en faire un esclave, ou de lui faire donner le knoute. (*A. R.*)

BIZBANI *ou* BIZEHAMI, (*Hist. mod.*) on nomme ainsi à la cour du grand-seigneur un certain nombre de sourds & muets : ils sont en état non-seulement de se faire entendre par signes, mais encore de tenir un discours suivi de cette façon. Au reste, l'usage de parler par signes est si commun dans le serrail, que presque tout le monde y entend ce langage. On choisit quelques-uns de ces *bizbanis* pour servir de bouffons à amuser sa hautesse. (*A. R.*)

BIZOT, (PIERRE) (*Hist. litt. mod.*) auteur de l'*histoire métallique de la république de Hollande*; ouvrage dont il y a plusieurs éditions, entre autres une fort belle, donnée en 1688, à Amsterdam, en 3 vol. *in-8°*. Cet auteur étoit un chanoine du diocèse de Bourges, mort en 1696, âgé de 66 ans.

BLAKE, BLAAKE, *ou* BLAAK *ou* BLACK, (ROBERT) (*Hist. d'Anglet.*) fameux amiral d'Angleterre, sous Cromwel, & qui par ses succès sur mer, fit la gloire de l'Angleterre, sous cet usurpateur. La guerre qu'il plut à Cromwel de déclarer en 1653, à la Hollande, pour la punir de quelques foibles secours qu'elle avoit fournis à Charles II, & de l'inclination qu'il lui supposoit pour la maison Stuart, eut pour principal effet d'annoncer à l'europe, d'un côté l'amiral *Blake*, de l'autre, les amiraux Tromp & Ruyter, comme les plus grands hommes de mer de leur temps. *Blake* envoyé en 1755 contre les Barbaresques, canone Tunis, brûle neuf vaisseaux turcs qui y étoient à la rade, débarque douze cents hommes, taille en pièces trois mille Tunisiens, s'avance vers Alger & Tripoli, met en liberté tous les esclaves anglois; mais Cromwel ne s'éleva pas sur ce point jusqu'à la gloire de Louis XIV, qui, en bombardant Alger, procura la liberté aux esclaves chrétiens de toute nation.

Cromwel étoit recherché par toutes les puissances. La France & l'Espagne, qui étoient toujours en guerre ensemble, briguoient à l'envi son alliance. Mais Cromwel n'aimoit pas l'Espagne : il la regardoit comme un pays livré à la superstition. Quoique tyran, il haïssoit l'inquisition; d'ailleurs le rusé Mazarin le flattoit mieux que les fiers Espagnols. De plus, Cromwel, dans l'empressement d'illustrer son protectorat, en enrichissant l'Angleterre, jettoit depuis long-temps des regards jaloux sur les richesses que les Espagnols possedoient dans les Indes, ce fut le principal motif qui l'arma contre l'Espagne; l'ascendant de l'amiral Blake & de la marine angloise lui faisoit concevoir les plus vastes espérances; en effet *Blake* ruina les Espagnols par l'enlèvement, l'incendie ou la submersion de leurs galions, tandis que deux autres amiraux d'Angleterre, Pen & Vénables, prenoient la Jamaïque.

Blake avoit toujours été zélé parlementaire; mais il blâmoit hautement les bourreaux de Charles I, & disoit qu'il risqueroit aussi volontiers sa vie pour sauver celle du roi, que pour servir la cause du parlement. Il avoit remis au trésor public tout l'argent des galions espagnols, & n'avoit rien gardé pour lui. Il mourut devant Plimouth, le 17 août 1657, au retour de son expédition contre les Espagnols.

BLAMPIN, (THOMAS) (*Hist. Litt. mod.*) bénédictin célèbre par sa belle édition des œuvres de Saint-Augustin. Né à Noyon en 1640, mort à Saint-Benoit-sur-Loire en 1710.

BLANC, (FRANÇOIS LE) c'est le fameux auteur du *traité des Monnoies de France*. On y joint ordinairement la *Dissertation sur les Monnoies de Charlemagne & de ses successeurs, frappées dans Rome*; dissertation savante & curieuse, qui établit très-bien la souveraineté de Charlemagne & de ses successeurs dans Rome. *Le Blanc* fut choisi pour enseigner l'histoire aux enfans de France; mais il mourut subitement à Versailles, en 1698, peu de temps après sa nomination. C'étoit un gentil-homme du Dauphiné.

BLANC, (CLAUDE LE) est aussi le nom d'un ministre de Louis XV du petit nombre des ministres soit de ce règne, soit des précédens, qui soient rentrés dans le ministère après en être sortis. Il avoit été secrétaire d'état au département de la guerre en 1718. Il fut mis à la bastille en 1723, & taxé à une somme de près de huit millions; il en fut déchargé en 1725, rentra dans la charge de secrétaire d'état, & fut ministre de la marine. Il mourut en 1728.

BLANCHARD. Ce nom a de la réputation dans les lettres. On distingue 1°. François BLANCHARD, avocat, savant dans l'histoire, sur-tout dans la partie qui concerne les généalogies. On a de lui les *Eloges des premiers présidens à mortier & conse-*

ers au parlement de Paris, 1645, in-folio. Il avoit aussi commencé les *Maîtres des requêtes*, 1647, in-folio; mais cet ouvrage est resté imparfait. L'auteur vivoit encore en 1650.

2°. Guillaume BLANCHARD, son fils, a donné un *Recueil des ordonnances, édits, déclarations & lettres-patentes des rois de France, qui concernent la justice, la police & les finances, depuis l'an 897 jusqu'à présent*, c'est-à-dire jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, Paris, 1715, deux vol. *in-folio*, ouvrage qui continuera d'être utile, jusqu'à ce que le grand recueil des ordonnances qui s'imprime au louvre soit entièrement achevé. Mort en 1724.

3°. Elie BLANCHARD, de l'académie des inscriptions & belles-lettres, dont on a des dissertations dans le recueil de l'académie, né à Langres le 8 juillet 1672, mort à Paris en 1756 le 17 février. C'étoit un homme savant, modeste & vertueux.

BLANCHE DE CASTILLE, (*Hist. de Fr.*) Louis IX, connu sous le nom de saint Louis, n'avoit pas douze ans lorsqu'il monta sur le trône. Ce fut une femme, & une femme étrangère, qu'on vit pour la première fois, sous la troisième race de notre monarchie, oser s'emparer de la régence; cette femme étoit *Blanche de Castille*. Son mariage avec Louis VIII, roi de France, fils de Philippe-Auguste, avoit été heureux & fécond. Il en étoit né neuf fils & deux filles. Son mari tenoit d'elle des droits litigieux sur l'Angleterre & sur la Castille. Il eut l'imprudence de vouloir faire valoir les premiers, & la sagesse de négliger les seconds; & *Blanche*, quoique ces droits lui fussent propres, les négligea tous pour s'appliquer à régir & à pacifier la France.

Etrangère, elle donna sa confiance à un étranger, le cardinal Romain Bonaventure, légat en France, & l'associa, pour ainsi dire, au gouvernement. Blessés de ces nouveautés, & se jugeant avilis par l'empire d'une femme & d'un prêtre, les grands, que Louis le Gros & Philippe-Auguste avoient abaissés, crurent avoir trouvé l'occasion de reprendre leur puissance & leur tyrannie; ils prirent les armes contre *Blanche*. On dit que cette reine habile faisant servir à ses desseins la passion du jeune Thibaud, comte de Champagne, qu'elle dédaignoit à quarante ans, lui ordonna d'entrer dans cette ligue, pour lui en révéler tous les secrets, & fit de son chevalier un espion. Quoi qu'il en soit, la diligence de *Blanche* prévint tous les mouvemens de cette grande cabale; elle mène son fils à Rheims, & le fait sacrer; elle apprend que les rebelles s'assemblent en Bretagne; elle marche en Bretagne; ils n'avoient pas fait leurs préparatifs; ils se dissipèrent & traitèrent séparément.

Blanche ne passoit rien à son amant; il lui arriva, soit par dépit, soit par d'autres motifs, de s'écarter quelquefois du devoir; à chaque faute, il lui en coûtoit quelques-unes de ses meilleures places: toujours châtié, toujours malheureux, Thibaud se consoloit, en chantant ses amours & les rigueurs de sa maitresse; il grava ses chansons sur les vitres & sur les murs de son château de Provins, jusqu'à ce qu'ayant hérité du royaume de Navarre, il s'occupa de soins plus importants, & transporta dans ce royaume de bons laboureurs de Brie & de Champagne, qui le fertilisèrent & le peuplèrent.

Il n'est pas étonnant que dans ces temps de chevalerie, où la galanterie étoit si romanesque, où l'imagination étoit si exaltée par la valeur & par l'amour, une reine courageuse, habile, vertueuse, eût fait une grande impression sur le cœur d'un poëte-chevalier, tel que Thibaud; cependant M. l'évêque de la Ravalière, de l'académie des belles-lettres, a prétendu que la reine *Blanche* ne fut l'objet ni des amours, ni des chansons de Thibaud; il a fondé ce paradoxe sur des raisons qui ne sont pas à dédaigner peut-être, mais qui n'empêchent pas non plus qu'on ne soit encore autorisé à suivre l'opinion commune.

Saint Louis se formoit par les leçons & les exemples de *Blanche*; l'honneur de cette administration qui faisoit respecter la France, commençoit à se partager à-peu-près également entre sa mère & lui. Ce prince, devenu majeur, règne en effet par lui-même, mais avec toutes les déférences qu'il devoit à une mère telle que la sienne. De régente, elle devint premier ministre. *Blanche* aimoit le commandement, mais elle aimoit la gloire de son fils: l'accord de leurs volontés fut la source des prospérités de ce règne.

Il faut reconnoitre que *Blanche*, qui, malgré son goût pour la domination, & malgré l'avantage de reprendre la régence, vit avec tant de regret son fils partir pour la croisade, & le rappelloit sans cesse avec tant d'instances, se montroit plus instruite que lui des devoirs de la royauté.

La mère & la femme de saint Louis ne s'aimoient point, parce qu'elles l'aimoient trop; l'une auroit voulu le dominer seule, l'autre auroit voulu n'être dominée que par lui. Louis ménagea sur ce point leur délicatesse, par des moyens qui annoncent une grande simplicité de mœurs, & des égards recherchés. *Blanche* étoit jalouse de la confiance qu'il témoignoit à Marguerite, & toutes les fois qu'elle le trouvoit chez cette princesse, une froideur marquée, une aigreur involontaire attestoit l'altération de son ame. Louis & Marguerite avoient dressé un petit chien à les avertir de l'arrivée de *Blanche*, & dès que cet animal avoit donné de loin le signal convenu, le roi sortoit par une porte de derrière.

Un jour Marguerite étoit mourante d'une fausse couche; *Blanche*, en entrant dans la chambre de la malade, y trouve Louis qui s'empressoit à la secourir; elle craignit pour lui le spectacle de douleur qui paroissoit s'apprêter, & le prenant par la main pour l'emmener: *Vous n'avez que faire ici*, lui dit-elle d'un ton funeste. *Eh quoi!* s'écria tristement Marguerite, *ne me laisserez-vous jamais*

voir mon cher seigneur ni en la vie ni à la mort? Le roi sortit, & Marguerite s'évanouit; il rentra, elle se ranima, & revint à la vie.

Blanche avoit nourri elle-même son fils, & regardoit cette fonction moins encore comme un des devoirs que comme une des prérogatives d'une mère. Pendant une de ses maladies, une femme de la cour crut devoir la suppléer & donner à téter à l'enfant; *Blanche* mit le doigt dans la bouche de l'enfant, & lui fit rendre le lait qu'il avoit pris. *Eh quoi!* dit-elle, *souffrirai-je qu'on m'ôte le titre de mère que je tiens de Dieu & de la nature?*

Blanche mourut en 1252, & fut enterrée à l'abbaye de Maubuisson qu'elle avoit fondée en 1242.

Elle étoit fille d'Alphonse IX, roi de Castille, surnommé le *Bon* & le *Noble*; & par sa mère, Eléonore d'Angleterre, elle étoit la digne petite-fille de Henri II, roi d'Angleterre, & de la fameuse Eléonore d'Aquitaine, de laquelle par conséquent descendent tous les rois de France issus de saint Louis, comme si elle n'eût pas été répudiée par Louis le Jeune.

BLANCHET. (PIERRE) (*Hist. litt. mod.*) C'est, dit-on, le nom du premier auteur de cette jolie farce de *Pathelin*, que l'abbé Brueys a rajeunie en 1720 avec un succès qui ne s'est pas démenti depuis ce temps. Presque toutes les situations & les plaisanteries de la pièce moderne se trouvoient déja dans l'ancienne, & Brueys n'a eu, pour ainsi dire, à changer que le style. Pierre *Blanchet* étoit, dit-on, un prêtre né à Poitiers en 1459, & mort en 1519. Observons cependant que M. de Fontenelle, dans l'*Histoire du théatre françois*, n'ose ni dire le nom de cet auteur, ni fixer le temps précis où il écrivoit; mais il croit cette pièce à-peu-près du temps de Louis XII, époque qui répond au temps de la vie de ce *Blanchet*.

BLASCO-NUNNÈS, dit *Velasco* (*Hist. mod.*) un de ces généraux & de ces navigateurs espagnols qui étendirent en Amérique la puissance de leur nation, & qui payèrent de leur vie leurs exploits, leurs cruautés & quelquefois leur perfidie. Celui-ci reconnut les côtes de Paria & du Darien, découvrit l'Isthme de Panama, & ouvrit la route du Pérou à François Pizarre & à Diégo d'Almagro, qui entrèrent dans ce pays en 1525. Sa récompense fut d'avoir la tête tranchée par ordre du roi d'Espagne, pour avoir voulu, dit-on, se faire souverain des terres qu'il avoit découvertes. Il faut avouer qu'on ne sait jamais qui avoit tort ou raison dans ces accusations de tyrannie & de rébellion que tous ces navigateurs intentoient les uns contre les autres, & dont ils furent presque tous les victimes, leurs services même paroissant déposer contre eux aux yeux de l'autorité allarmée & jalouse.

BLASCO-NUNNÈS, dit *Vela*, dont la destinée ne fut pas plus heureuse, étoit peut-être son fils; vice-roi du Pérou en 1543, il eut de sanglans démêlés avec plusieurs des principaux chefs espagnols, tels que Vacca de Castro, Gonzalès Pizarro, frère de François, &c. Il vouloit mettre en liberté tous les indiens du Pérou, ce qui souleva contre lui les Espagnols, & si ce projet fut la cause de sa mort, il en est peu de plus glorieuses, il faut le regarder comme le martyr de l'humanité: mais il paroit qu'il se permit des cruautés & même des lâchetés contre ses ennemis, il employa contre eux jusqu'à l'assassinat; il fut arrêté, il échappa, il reparut les armes à la main, livra bataille, fut renversé de cheval, & eut à l'instant la tête coupée par un indien, qui servoit la vengeance du docteur Carvajal, dont *Blasco-Nunnès* avoit fait assassiner le frère. Il mourut en 1546.

BLETTERIE, (JEAN-PHILIPPE-RENÉ DE LA) (*Hist. litt. mod.*) de l'académie des inscriptions & belles-lettres, professeur d'éloquence au collège royal, auteur des vies de Julien & de Jovien, traducteur célèbre de quelques ouvrages de Julien & de quelques ouvrages de Tacite. Ces vies & ces traductions eurent un si grand succès, que l'auteur crut pouvoir, à la faveur de sa réputation, s'abandonner entièrement à un défaut vers lequel il avoit toujours incliné; ce défaut, c'est la familiarité & la bassesse du style, qui lui sembloit du naturel, & qu'il crut pouvoir consacrer par son exemple. C'est sur-tout dans son *Tibère*, ou sa traduction des six premiers livres des annales de Tacite, publiée en 1768, qu'il crut pouvoir se permettre ce style bourgeois qu'on lui a reproché avec raison; ce n'est pas que même, sans une attention bien sévère, on ne pût en trouver des traces dans ses ouvrages précédens; mais enfin il ne s'y étoit point fait remarquer, il y étoit couvert par l'élégance & l'énergie, deux qualités qui distinguent sur-tout la manière d'écrire de M. l'abbé de la *Bletterie* & qui le mettent au rang des bons écrivains; ce n'est que dans le *Tibère* que ce style bassement familier, si contraire à la profonde & sublime concision de Tacite, est véritablement choquant, & qu'il paroit même affecté. Il le paroit d'autant plus, que cette traduction a d'ailleurs beaucoup de mérite, même pour le style, qui a presque toujours l'énergie de l'abbé de la *Bletterie*, & quelquefois celle de Tacite. Les endroits même où le traducteur supplée Tacite, ne sont pas indignes du reste de l'ouvrage, il y prend bien la manière de l'original. La fameuse lettre contre Séjan, écrite de Caprées, est parfaitement faite d'après les instructions de Dion, elle est d'un homme qui s'est profondément pénétré de l'esprit & de la politique sombre de Tibère, & qui sait faire parler un personnage d'après son caractère; mais on ne reconnoît plus Tibère ni Tacite, quand l'abbé de la *Bletterie* se livre à son naturel bourgeois. Si Tacite met dans la bouche d'un soldat séditieux cette plainte chagrine: *Denis in diem assibus militis romani animam & corpus æstimari*, l'abbé de la *Bletterie* traduit d'un ton de crieur public: *A dix as par jour un soldat romain corps & ame.* Sa traduction abonde en semblables bassesses.

Milites-ne appellem, qui filium Imperatoris vestri vallo & armis circumsedistis?

» Vous appellerai-je soldats, vous qui venez » d'assiéger *en forme* le fils de votre empereur?

Neque precariam animam inter infensos trahere.

» Et que Germanicus, au milieu d'une armée » de furieux, traine *sous leur bon plaisir* une vie » qu'ils vont peut-être lui arracher.

Meliùs & amantiùs ille, qui gladium offerebat.

» Plus sensé mille fois celui qui m'offroit son » épée: *c'étoit-là m'aimer comme il faut.*

Satis superque memoriæ meæ tribuent, ut majoribus meis dignum...... credant.

» Elle m'honorera *de reste*, si elle juge que je fus » digne de mes ancêtres.

Nam quæ saxo struuntur, (templa) si judicium posterorum in odium vertit, pro sepulchris spernuntur.

» Pour ces temples de marbre, ils ne sont aux » yeux de la postérité, que de vils sépulchres, si » elle condamne la mémoire *du Dieu prétendu*, &c.

Enfin quoique M. l'abbé de la *Bletterie* fût janséniste, & que M. d'Alembert fût philosophe, il faut oser dire que la traduction de M. d'Alembert est supérieure à tous égards à celle de l'abbé de la *Bletterie*, & que son principal défaut est de n'être pas complette, & de n'offrir que des fragmens choisis. Le père Dotteville, de l'Oratoire, qui a traduit de Tacite tout ce que l'abbé de la *Bletterie* n'avoit pas traduit, & qui depuis a donné une nouvelle édition du *Tibère* de M. l'abbé de la *Bletterie*, a eu soin de faire disparoitre la plupart de ces taches.

Les mémoires de l'abbé de la *Bletterie* insérés dans le recueil de l'académie des inscriptions & belles-lettres, sont d'un savant qui a du goût & à qui les usages romains sont familiers.

Sa *Vie de Julien*, premier & solide fondement de sa réputation, dut à des circonstances étrangères un succès supérieur même à son mérite. On étoit las de tant de déclamations pieuses contre cet empereur philosophe, qui cependant ne l'étoit pas encore assez, puisqu'il fut persécuteur; on étoit las de voir que l'apostasie tant reprochée à ce prince empêchât tant d'historiens de rendre justice à ses talens & à ses qualités brillantes; on sut gré à un homme qui avoit été oratorien, à un ecclésiastique distingué par l'austérité de ses mœurs & même de son humeur, d'avoir assez estimé Julien, premièrement pour écrire sa vie, secondement pour lui rendre justice. Les dévots lui reprochèrent le choix de ce sujet, & le fameux Gaillande, le docteur Béda (*voyez* l'article BÉDA) de son temps, qui se mêloit de tout, & qu'on rencontroit partout où il pouvoit persécuter, le lui reprocha hautement chez M. le cardinal de Rohan, au moment où l'abbé de la *Bletterie* sollicitoit le suffrage de ce cardinal pour l'académie françoise. L'abbé de la *Bletterie* fut élu, mais la cour lui donna l'exclusion, pourquoi l'exclusion? pour cause de jansénisme, car on excluoit alors pour cette cause, & si nous n'y prenons garde, nous exclûrons bientôt pour philosophisme, encyclopédisme, &c., c'est-à-dire pour la supériorité des talens & souvent des vertus, toujours calomniées avec succès par la médiocrité intriguante auprès de la médiocrité puissante. Ne nous y méprenons pas, c'est là ce qu'on persécute le plus souvent sous le nom d'hérésie & d'incrédulité, c'est là ce que persécutoient, sous le nom de jansénisme, dans Arnauld, dans Pascal, dans les bons écrivains de Port-Royal, d'autres écrivains bien moins accueillis du public, & par-là même mieux accueillis à la cour. L'abbé de la *Bletterie* fut fort sensible à sa disgrace; une femme de la cour qui n'étoit pas indifférente aux honneurs du tabouret, mais qui croyoit qu'on devoit l'être aux honneurs littéraires, cherchant à le consoler, s'étonnoit qu'on s'affligeât d'avoir manqué l'académie: *Madame*, lui dit l'abbé de la *Bletterie* avec une colère grondeuse qui lui étoit propre, & qui n'offensoit personne, *le fauteuil académique est le tabouret du bel esprit.* Le véritable motif de consolation étoit d'avoir été nommé. En effet avoir été jugé digne des honneurs suprêmes de la littérature par le public & par l'académie, qui est son organe ou dont il est l'organe, c'est les avoir obtenus.

L'abbé de la *Bletterie*, persécuté pour jansénisme, n'eut rien de mieux à faire que d'honorer le principe de sa disgrace & de paroitre fort janséniste. Il sembloit un jour vouloir défendre les miracles de M. Paris; quelqu'un lui dit, assez légèrement: » ce sont des miracles bourgeois auxquels la bonne » compagnie ne croit pas ». « *La bonne compagnie* » *de Jérusalem*, répliqua l'abbé de la *Bletterie*, *ne* » *croyoit pas d'avantage aux miracles de J. C.* ».

L'abbé de la *Bletterie* étoit dévot, sévère & chagrin, & n'aimoit pas M. de Voltaire. Le bruit courut en 1765, pendant la maladie de M. le Dauphin, qu'on avoit vu des citoyens à genoux sur le Pont-Neuf, devant la statue de Henri IV, pendant que le peuple y étoit devant la châsse de sainte Geneviève. M. de Voltaire fit à ce sujet une pièce de vers, dans laquelle il disoit:

Les Grecs & les Romains
Invoquoient des héros & non pas des bergères.

» *Et moi*, dit l'abbé de la *Bletterie*, avec sa colère » plaisante, *si j'avois le malheur de penser comme ce* » *mécréant, j'aimerois mieux rendre mon hommage à* » *des bergères qu'à des héros.*

Lorsque M. de Voltaire fit paroitre son commentaire sur Corneille, critique un peu trop sévère peut-être, mais poétique utile & pleine de goût; l'abbé de la *Bletterie* disoit que c'étoit une paraphrase de ce vers de Boileau:

A mon gré le Corneille est joli quelquefois.

Ces dispositions injustes lui attirèrent de la part

de M. de Voltaire & de ses amis, quelques traits de satyre, un entre autres où on l'appelloit:

Janséniste signant la bulle.

parcequ'on prétendoit que la cour avoit éxigé de lui pour l'admettre à l'académie françoise, un acte de soumission à la bulle *unigénitus*, & qu'elle avoit eu ensuite le machiavellisme de l'exclure, après s'être donné le plaisir de le forcer à une démarche qui démentoit les sentimens dont il faisoit profession. L'abbé de la *Bletterie* se respecta du moins assez pour ne pas répondre à ces satyres.

En général il n'écrivoit contre personne, pas même contre les jésuites, dont il craignoit le retour dans le temps de leur expulsion, & auxquels il appliquoit ce vers de Phèdre en les faisant parler:

Illis revertor hostis qui me læserunt.

Une fois cependant son zèle savant s'échauffa sur quelque paradoxe de M. Linguet, & il se permit de le maltraiter un peu dans la préface de son *Tibère*. M. Linguet lui répondit, & se mocqua de l'érudition comme il se mocqua depuis *du maître & de la science*; les rieurs, selon l'usage, furent pour le bel-esprit qui avoit tort, mais qui plaisantoit, contre le savant qui avoit raison, mais qui se fâchoit. Cette réponse de M. Linguet fut accueillie, même par ceux qui dans la suite lui ont été le plus contraires, mais ils le haïssoient beaucoup moins alors que M. l'abbé de la *Bletterie*.

Au moment où l'abbé de la *Bletterie* venoit d'apprendre l'évènement du 5 janvier 1757, & où il se retiroit chez lui, saisi d'horreur, une fille publique l'arrêta au coin d'une rue, pour lui faire les propositions accoutumées. *Quoi! malheureuse*, s'écria l'abbé, *dans ce moment, au milieu d'une telle calamité; tu mourras cette nuit.* Dans le bon temps, on n'eût pas manqué d'ajouter à ce récit que la fille mourut la nuit même; mais nous devons avouer que personne n'a su ce qui en étoit arrivé.

On attribue à l'abbé de la *Bletterie* des *lettres au sujet de la relation du quiétisme de M. Phelippeaux*, 1733, *in-12*, brochure devenue rare, elle renferme une justification des mœurs de madame Guyon.

M. l'abbé de la *Bletterie* joignoit à son profond savoir les graces du bel-esprit; on a de lui des vers de société qui prouvent qu'il auroit pu se faire un nom par la poésie. On en peut juger par ceux qu'il adressa au nom de madame la duchesse d'Aiguillon, à M. le duc de saint Aignan, partant pour l'ambassade de Rome. Cette pièce accompagnoit un peloton de fil que cette dame envoyoit au duc par allusion au dédale politique, où il s'engageoit loin de ses amis & de sa patrie.

Jadis l'austère honneur & la noble franchise
Regnoient aux bords du Tibre, & seuls donnoient la loi;
Vous partez bien pourvu *de cette marchandise*,
Mais aujourd'hui dans Rome elle est *d'un mince aloi*.
Vous n'y verrez, seigneur, ni Caton ni Fabrice,
Vous méritiez pourtant de traiter avec eux;
La fourberie & l'artifice
Sont les vertus de leurs neveux.
Dans le dédale tortueux
De votre oblique ministère
Un peloton vous est-il nécessaire?
Non sans doute, votre œil subtil
A travers ces détours vous guide:
N'importe, l'amitié timide
A tout hazard vous présente ce fil:
Ses chastes mains ont fait l'ouvrage,
Thésée en eut autant de celles de l'amour.
Allez, preux chevalier, imitez son courage,
Partez, & revenez un jour
Aussi fidèle ami qu'il fut amant volage.

On croiroit plusieurs de ces vers, & sur-tout les quatre derniers, de M. de Voltaire ou de M. de Saint-Lambert, tant ils ont de grace & d'aisance. C'est cette union de l'esprit & du goût, avec le savoir, qui distingue M. l'abbé de la *Bletterie* parmi les gens de lettres, dont plusieurs ont eu autant ou plus d'érudition que lui, quelques-uns plus de talent, fort peu l'un & l'autre dans le même dégré.

Quant à son caractère dans la société, ce vers d'Horace:

Irasci celerem, tamen ut placabilis essem.

auroit pu lui servir de devise. Un jour il s'emportoit avec quelque violence contre un homme qui venoit de s'emporter lui-même avec assez d'indécence contre un homme de mérite, ami de l'abbé de la *Bletterie*; quelqu'un dit tout bas à l'abbé: *Prenez garde, vous tombez dans la même faute dont vous vous plaignez justement.* L'abbé se tut & parut confus d'être pris ainsi sur le fait. Après une minute de silence, il prit la main de celui qui l'avoit averti, & lui dit, les larmes aux yeux & d'un ton pénétré: *Je n'oublierai jamais cette utile leçon & cet important service: il est honteux pour un homme de mon âge d'avoir si peu d'empire sur lui-même & de retomber toujours.* Ce trait est certainement d'un homme qui doit inspirer de l'intérêt aux honnêtes gens; aussi M. l'abbé de la *Bletterie*, malgré son humeur, & malgré ses talens, avoit-il des amis, & ces amis étoient les hommes les plus estimables de la littérature. Il étoit de Rennes. Il mourut en 1772.

BLOMBERG, (Barbe.) (*Hist. mod.*) fille de qualité de Ratisbonne, voulut bien passer pour la mère de don Juan d'Autriche; « mais, dit M. le président Hénault, » la calomnie n'avoit pas » épargné Marie d'Autriche, (sœur de Charles-» Quint, père de don Juan;) on prétendoit que » don Juan n'étoit pas fils de Barbe *Blomberg*. »

Calomnie tant qu'on voudra; c'est Famien Strada qui fait la calomnie; il raconte dans ses guerres

de Flandre, *Décade premiere, liv. 10.*, que le cardinal de la Cuéva lui avoit révélé ce secret, qu'il tenoit de l'infante Claire Isabelle Eugenie, à qui Philippe II, son père, qui n'avoit point de secret pour elle, en avoit fait confidence. Mais Bayle ne renonce point à croire que Barbe *Blomberg*, sans avoir été mère de don Juan, ait été la maîtresse de Charles-Quint. C'est peut-être là la calomnie; M. de Fontenelle a pris plus à la lettre, la vertu de Barbe *Blomberg*, & son indifférence pour sa gloire; il l'a mise en opposition sur ce point avec Lucrèce, dans son sixième dialogue des morts anciens avec les modernes. Il l'appelle *Plomberg*.

BLONDEAU, (CLAUDE) avocat, auteur du *Journal du Palais*, en société avec un autre avocat nommé Gueret, est aussi l'éditeur de la *somme bénéficiale* de Bouchel, qu'il donna sous le nom de *Bibliothèque canonique*. Mort au commencement du dix-huitième siécle.

BLONDEL. (*Hist. litt. mod.*) C'est le nom de divers personnages qui se sont fait un nom dans les lettres.

1°. David BLONDEL. C'est lui qui a complettement désabusé le monde, des fausses décrétales; un auteur protestant devoit être porté à enlever aux papes cette arme dont quelques-uns d'entre eux avoient abusé; il faut peut-être savoir plus de gré à ce même protestant d'avoir aussi détruit la fable de la papesse Jeanne, si agréable aux protestans, & il faut aussi savoir gré à un protestant françois, retiré en Hollande pour cause de religion, d'être resté assez bon françois pour avoir mis quelque zèle à combattre contre Chifflet sur la généalogie des rois de France, & à rejetter l'histoire du mariage de Blitilde, fille de Clotaire, avec le sénateur Ansbert, mariage des suites duquel on prétendoit tirer des inductions contre la loi salique, la plus utile de toutes les loix, que toutes les nations monarchiques devroient adopter pour le bonheur du monde, & qui tariroit pour jamais la source des guerres de succession si fréquentes dans les pays où les femmes héritent de la couronne. Tels sont les trois principaux ouvrages de *Blondel*. On a encore de lui un *Traité de la primauté de l'église*, un *sur les Sibylles*, un *sur les écrits de controverse*, &c. Il étoit de Châlons-sur-Marne. Il mourut en 1655. Ecrivain peu agréable, mais bon critique.

2°. François BLONDEL. C'est sur ses desseins qu'ont été construites la porte Saint-Antoine, aujourd'hui abattue, & la porte Saint-Denis qu'il ne faut point abattre. Ses connoissances dans l'architecture & dans les mathématiques l'ont porté loin. Il fut de l'académie des sciences, directeur de celle d'architecture, maréchal-de-camp, il eut aussi un brevet de conseiller d'état. On a de lui un *Cours d'architecture* in-folio. *L'art de jetter les bombes*, in-12. *La manière de fortifier les places*, in-4°. & d'autres ouvrages utiles. Il est encore l'auteur d'un ouvrage dans un genre purement agréable, c'est une *Comparaison de Pindare avec Horace*. Mort à Paris en 1686, âgé de 68 ans.

3°. Jean-François BLONDEL, architecte du roi, professeur royal au Louvre, membre de l'académie d'architecture, né à Rouen en 1705, mort le 9 janvier 1774. On a de lui différens ouvrages sur son art. 1°. Un *Discours sur l'architecture*, in-12. 2°. Un *Traité de la décoration des édifices*, 1738, 2 vol. in-4°. 3°. Un *Cours d'architecture* ou *Traité de la décoration, distribution & construction des bâtimens*, 6 vol. in-8°. 1771—1773. Il n'en a donné que les quatre premiers; les autres ont été publiés en 1777, trois ans après sa mort, par M. Patte, d'après les manuscrits de *Blondel*. M. de Bastide a aussi donné (en 1774) un ouvrage posthume de M. *Blondel*, intitulé: *L'homme du monde éclairé par les arts*, in-8°. 2 vol. Cet ouvrage n'a presque aucun rapport avec son titre. C'est un vrai roman, & un roman assez mal fait. Il contient cependant quelques instructions utiles sur les arts; on y trouve une très-belle description de Marly. L'ouvrage est divisé par lettres; il y en a deux entre autres où les plus grands maîtres des écoles romaine, flamande & françoise, sont jugés, leurs principaux ouvrages appréciés, & les écoles même mises en parallèle. Il y en a plusieurs qui donnent des notions assez détaillées des principes de l'architecture; il y en a une entre autres, où plusieurs édifices nouveaux sont jugés d'après ces principes.

C'est M. *Blondel* qui est l'auteur des articles d'architecture insérés dans l'Encyclopédie.

Il y a d'un Pierre-Jacques *Blondel*, mort en 1730, un *Mémoire contre les imprimeurs & leurs gains excessifs*.

Et d'un Laurent *Blondel*, son parent, mort en 1740, une nouvelle *Vie des Saints*, in-fol. Paris, chez Desprez & Desessarts, & d'autres ouvrages de piété.

BLONDIN, (PIERRE) botaniste habile, disciple chéri & estimé de M. de Tournefort, né le 18 décembre 1682, dans le Vimeu en Picardie, « avoit, dit M. de Fontenelle, toute la candeur » que l'opinion publique a jamais attribuée à sa » nation. » Il entra dans l'académie des sciences en 1712; il mourut le 15 avril 1713. N'ayant pas laissé d'ouvrages publics, il n'est connu que par le court éloge qu'en a fait M. de Fontenelle.

BLONDUS, (FLAVIUS) (*Hist. litt. mod.*) historien du quinzième siécle, secrétaire d'Eugène IV & de quelques autres papes, auteur d'une *Italia illustrata*, Rome, 1474, *in-fol.* & d'un autre ouvrage, intitulé: *Historiarum ab inclinatione Romani imperii ad annum 1440, decades 3*, Venise, 1484, *in-fol.* Ces deux ouvrages se trouvent aussi dans le Recueil des œuvres de cet auteur, Bâle, 1531, *in-fol.* Mort à Rome en 1463 à 75 ans. Le vrai nom de cet auteur est *Biondo*.

BLOUNT. (*Hist. mod.*) C'est le nom d'une ancienne & illustre maison d'Angleterre, d'origine normande, qui passa en Angleterre avec Guillaume

le conquérant, dans l'armée duquel deux frères de ce nom avoient des emplois considérables. Charles *Blount*, comte de Devonshire, comblé de biens & d'honneurs sous Elisabeth & Jacques I, & mort le 3 avril 1606, à 43 ans, étoit de cette maison.

Blount, est encore le nom de plusieurs écrivains anglois.

1°. Thomas, jurisconsulte, grammairien & Rhéteur, de qui on a un *Dictionnaire juridique, où l'on explique les termes obscurs & difficiles, qui se trouvent dans les loix tant anciennes que modernes*; un *Dictionnaire des mots difficiles, hebreux, grecs, latins, italiens, &c. en usage dans la langue angloise*; une *Rhétorique angloise*. Mort en 1676.

2°. Henri, grand Shérif du comté d'Herford, mort le 9 octobre 1682, à près de 80 ans. On a de lui une *Relation d'un voyage au levant*, écrite en anglois, 1636, *in*-4°.

3°. Thomas-Pope, fils de Henri, auteur d'*Essais sur différens sujets*, in-8°. D'une *Histoire naturelle*, Londres, 1692, *in*-4°. Et d'un ouvrage *in-fol*, Londres, 1690, intitulé : *Censura celebriorum auctorum, sive tractatus in quo varia virorum doctorum de clarissimis cujusque sæculi scriptoribus judicia redduntur*. Mort en 1697.

4°. Charles, frère de Thomas-Pope, auteur de plusieurs ouvrages hardis & célèbres par cette hardiesse, tels que *Anima mundi*, ou histoire des opinions des anciens touchant l'état des ames des hommes après la mort, Londres, 1679, *in*-8°.; *La grande Diane des Ephésiens*, ou l'origine de l'idolâtrie, avec l'institution politique des sacrifices du paganisme, 1680, *in-folio*; une traduction en anglois des deux premiers livres de la vie d'Apollonius de Tyane, par Philostrate, 1680, *in-folio*, avec des notes sur lesquelles tombe particulièrement le reproche de hardiesse, & qui sont, dit-on, tirées pour la plupart des manuscrits du baron Herbert. Ce livre fut supprimé en 1693. On en a publié une traduction françoise à Berlin, 1774, quatre vol. *in*-12.

Charles *Blount* est encore l'auteur principal du livre intitulé : *Les oracles de la raison*, de celui qui a pour titre : *Religio laïci*, & d'une introduction abrégée à la géographie, la chronologie, la politique, l'histoire, la philosophie, &c. sous le titre : *Janua scientiarum*, Londres, 1684, *in*-8°.

Charles *Blount* se tua en 1693 de désespoir de ne pouvoir épouser la veuve d'un de ses frères, dont il étoit devenu amoureux.

BLUTEAU, (dom Raphael) théatin. On a de lui un *Dictionnaire portugais & latin*, dont il y a deux éditions, l'une de Conimbre, l'autre de Lisbonne. Né en 1638, mort en 1734 à quatre-vingt-seize ans.

BOAISTUAU, (Pierre) a traduit avec Belleforêt des *Nouvelles de Bandello*, Lyon; 1616, sept volumes *in*-16. (*Voyez* Bandello & Belleforêt.) Il a fait aussi en société avec Belleforêt un livre intitulé : *Histoires prodigieuses extraites de divers auteurs*, Paris, 1598. Mort en 1566.

BOATE, (Richard) (*Hist. litt. mod.*) botaniste d'Irlande, publia en 1656 l'histoire naturelle de ce royaume.

BOCACE, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) un des plus beaux esprits de l'Italie, disciple & rival de Pétrarque, & qui a formé la prose italienne, comme Pétrarque la poésie. C'étoit le fils d'un paysan de Certaldo en Toscane, où il naquit en 1313. Ses parens le destinérent d'abord au négoce, ensuite à la jurisprudence; mais la nature le destinoit aux lettres. Il s'y distingua bientôt, la ville de Florence lui donna le droit de bourgeoisie; cette ville qui se signala toujours par son respect pour les lettres, & son amour pour les arts, voulant posséder Pétrarque dans ses murs, jugea que l'écrivain qui approchoit le plus de lui par les talens, seroit le plus propre à l'attirer, & *Bocace* fut député pour l'inviter de venir dans cette ville; il en arriva tout autrement; *Bocace* ne put engager Pétrarque à venir à Florence, & Pétrarque engagea aisément *Bocace* à quitter une ville alors troublée par des factions, qui peu de temps auparavant en avoient fait bannir le Dante. Ce n'étoit plus là un séjour assez tranquille pour les muses, ces filles du ciel, ces amies de la paix; *Bocace* alla chercher un asyle plus doux à la cour de Robert le Sage, roi de Naples, & de la reine Jeanne première, sa petite-fille; mais l'amour de la patrie, toujours très-fort dans les ames sensibles, le rappella, non à Florence, qui n'étoit que sa patrie adoptive, mais dans la solitude de Certaldo, où il étoit né. Il y mourut en 1375, & à ce qu'on a dit, d'un excès de travail, car l'excès est plus dangereux peut-être dans les travaux de l'esprit que dans ceux du corps. *Bocace* est mis fort au-dessous de Pétrarque pour la poésie, il est mis au-dessus pour la prose italienne qu'il a formée, & dans laquelle il est encore un des meilleurs modèles; il a écrit aussi en prose latine, & sur cet article, Pétrarque reprend l'avantage. L'ouvrage le plus célèbre de *Bocace*, est son *Décaméron* dont il s'est fait dans tous les temps & dans tous les pays une multitude d'éditions; on sait combien ce recueil de contes a fourni de sujets à la Fontaine, & combien l'imitateur a embelli le modèle; nous avons en françois différentes traductions du *Décaméron*, une entre autres de [illegible] en deux volumes *in*-8°. avec figures; une de [illegible] en cinq volumes *in*-8°. avec figures; une édition de 1780 en dix volumes *in* 8°. & *in*-12 avec figures. On a encore de *Bocace* divers contes & romans, qui forment des ouvrages à part, non compris dans le *Décaméron*. On a de plus un *Traité des fontaines, des montagnes & des lacs*, une *généalogie des dieux*, dans laquelle on observe que *Bocace* cite beaucoup de livres que nous n'avons plus. Il ne faudroit peut être pas en conclure que ces livres existassent alors & n'aient été perdus que depuis. *Bocace* avoit beaucoup

beaucoup d'imagination, & réussissoit mieux dans les fictions que dans la vérité. Il a voulu écrire l'histoire; mais il a mieux aimé l'inventer ou la deviner, que de la rechercher dans ses sources. Ce reproche ne s'applique pas vraisemblablement à la *vie du Dante*, qu'il pouvoit avoir vu dans son enfance, & dont il a pu écrire l'histoire d'après les mémoires des contemporains; mais il faut en général se défier beaucoup de ce qu'il a écrit dans le genre historique; on y reconnoit par-tout l'habitude d'écrire des contes & des romans. Son traité *de claris mulieribus* est un recueil de fables, où tous les fondemens de l'histoire sont renversés. *Bocace* ne paroissoit pas fait pour devenir chef de secte dans le genre historique, il l'est cependant devenu. Il imagina, par simple jeu d'esprit, de justifier Brunehaut, après plus de sept siècles écoulés, sans que personne eût élevé le moindre doute sur l'équité du jugement prononcé contre elle. Il lui donne pour père un Lémichildon au lieu d'Athanagilde. On ne sait ce que c'est qu'un Tilpert & qu'un Tilcepert qu'il veut lui donner pour maris au lieu de Sigebert; il fait assassiner Chilpéric avant ce Sigebert; il dit que Théodebert & Théodoric étoient petits-fils de Sigebert, & non de Brunehaut; il fait Clotaire III, (au lieu de Clotaire II) fils de Brunehaut & auteur de sa mort; enfin il ne fait pas un mot de l'histoire des temps dont il parle.

Cependant un autre italien, sur la fin du quinzième siècle, ou vers le commencement du seizième, a fort applaudi à l'idée de *Bocace*; c'est Paul Emile. *Tot post sæculis*, dit-il, *non temerè venit in mentem Boccatio, poëtici quidem ingenii auctori, sed antiquitatis cognoscendæ studiosissimo, eam externam mulierem temporibus perditissimis alienorum scelerum flagrasse invidiâ.*

Jean du Tillet, évêque de Meaux, frère du célèbre greffier, mort, ainsi que lui, en 1570, est le premier françois qui (toujours sur la foi de *Bocace*) ait montré quelque doute sur la justice du jugement prononcé contre Brunehaut. On peut opposer à ce doute la décision de son frère qui a bien plus d'autorité que lui dans l'histoire, & qui dit formellement que *Brunehaut avoit fait mourir plusieurs rois & enfans de rois.*

L'évêque de Meaux n'avoit eu que des doutes sur les crimes attribués à Brunehaut; mais le jésuite Mariana, qui écrivoit en 1592, dans un temps, où tout espagnol étoit naturellement porté à insulter les François, Mariana est sûr de l'innocence de Brunehaut, & de l'injustice des François à son égard: il annonce qu'il a résolu de la venger: *Quam nobilissimam fœminam liberarè melioribus argumentis testimoniisque constituimus.* On attend ensuite ces meilleures preuves & ces meilleurs témoignages: de preuves, il n'en rapporte pas, & le moyen? Ses témoignages se réduisent à celui de *Bocace*, qu'il appelle d'après Paul Emile, *poëtici quidem ingenii scriptor, sed antiquitatis cognoscendæ studio incitatus præstansque.*

Le cardinal Baronius s'est moqué de lui. *Risimus*, dit-il, *recentiorem auctorem qui conatus est eandem Brunichildem excusare, æthiopem lavans, quæ ab omnibus historiis hujus temporis sacrilega, sanguinaria & ubique nefaria conclamatur.*

M. de Valois n'a pas traité avec plus de respect l'opinion de Mariana: *Quam hominis*, dit-il, *opinionem (ne somnium & deliramentum dicam) superior rei gestæ relatio abundè refellit.*

Depuis Mariana, les auteurs se partagent, & Brunehaut trouve des défenseurs plus raisonnables. Papyre Masson, dans ses annales; Pasquier, dans ses recherches; le père le Cointe, dans ses annales ecclésiastiques; enfin M. de Cordemoy, dans son histoire de France, se déclarent pour elle; quelques écrivains très-modernes, tels que l'abbé le Gendre, le père Barre, & en dernier lieu M. l'abbé Velly, suivent M. de Cordemoy; mais la foule des historiens (& parmi ces historiens on trouve des critiques) continuent d'être contraires à Brunehaut, & rien ne prouve mieux combien la cause de ses défenseurs est désespérée, que de les voir réduits à citer *Bocace* comme une autorité en histoire.

BOCCA DELLA VERITA, (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on appelle à Rome une tête antique de pierre, près l'église de Sainte-Marie en Cosmédine, qui a la bouche ouverte: l'on en rapporte une chose bien extravagante; c'est que les femmes de Rome soupçonnées de galanterie, pour désabuser leurs maris jaloux & prouver leur innocence, fourroient leur main dans cette bouche, & qu'on étoit dans la persuasion qu'elle se fermoit, lorsque la prétendue innocence n'étoit pas bien avérée. (*A. R.*)

BOCCALINI (TRAJAN), (*Hist. litt. mod.*) auteur satyrique, dans le goût de l'Arétin & redoutable comme lui aux Puissances de son temps. Boileau a dit:

Le mal qu'on dit d'autrui ne produit que du mal.

L'Arétin parut être une exception à cette règle: le mal qu'il disoit de presque tout le monde, le fit payer fort cher par de grands princes, pour n'en pas dire d'eux ou pour en dire moins; cet exemple eut des imitateurs, mais ils furent moins heureux; un poëte, nommé Franco, fut pendu à Rome pour ses vers mordans; la protection des cardinaux Borghèse & Gaëtan garantit quelque temps *Boccalini* des effets du ressentiment qu'excitoient ses satyres. Il en fit une contre l'Espagne qui lui donna des allarmes & l'obligea de se retirer à Venise, où il se crut plus en sûreté qu'à Rome, & où l'on croit cependant qu'il fut assassiné dans sa chambre, par quatre hommes armés, & cette opinion n'est pas regardée comme détruite par le registre mortuaire de la paroisse de sainte Marie

Formose, à Venise, qui porte qu'il mourut d'une colique accompagnée de fièvre, *da dolori colici & da febre.* Il mourut le 16 novembre 1613, âgé d'environ 57 ans. Ses ouvrages connus sont les *Ragguagli di parnasso*, dont la *secretaria di apollo* est la suite; *pietra di parrangone*, qui est la satyre contre l'Espagne; *la bilancia politica di tutte le opere di Tacito.* M. de Voltaire cite du *Boccalini* une fable qui contient une excellente leçon pour les écrivains déchirés par leurs envieux, M. de Voltaire lui-même auroit peut-être dû se la rappeller plus souvent dans la suite.

BOCCHUS, (*Hist. anc.*) roi de Mauritanie, beau-père de Jugurtha, joignit ses armes à celles de ce prince contre les Romains, & en cela il suivoit les loix de l'honneur & consultoit ses véritables intérêts, mais il fut malheureux, & Rome lui fit un crime d'avoir fait son devoir. Battu deux fois par Marius l'an 646 & 647 de Rome, 107 & 108 avant J. C., il demanda la paix en vaincu & en suppliant. La réponse du sénat fut que la paix avec Rome étoit une grace, & qu'il falloit la mériter:

S. P Q R. Beneficii & injuriæ memor esse solet. Ceterùm Boccho, quoniam pœnitet, delicti gratiam facit. Fœdus & amicitia dabuntur, cùm meruerit.

Ce, *cùm meruerit* avoit besoin d'être expliqué, on l'expliqua; c'étoit une trahison qu'on demandoit à *Bocchus*; on vouloit qu'il livrât son gendre aux Romains. Sylla, pour lors lieutenant de Marius, trama toute cette intrigue avec *Bocchus.* On voit dans Salluste combien celui-ci éprouva de combats, combien souvent il passa d'une résolution à une autre, combien de fois, maitre tour-à-tour de la personne de Sylla & de Jugurtha dans les conférences secrètes qu'il avoit avec eux, il voulut, tantôt livrer Sylla à Jugurtha, tantôt Jugurtha à Sylla.

Plerumque regiæ voluntates uti vehementes, sic mobiles, sæpè ipsæ sibi adversæ ..... Bocchus, *Sillam modò, modò Jugurthæ legatum appellare; benignè habere, idem ambobus polliceri*, ... *Nocte* .... *adhibitis amicis, ac statim immutatâ voluntate, remotis ceteris dicitur secum ipse multa agitavisse, vultu, colore ac motu corporis pariter atque animo varius: quæ scilicet, tacente ipso, occulta pectoris, oris immutatione patefecisse.*

Enfin il prit le parti le plus lâche & le plus sûr, celui de trahir son gendre, & de le livrer aux Romains lié & garotté; après tout, Jugurtha lui-même avoit lâchement trahi & cruellement massacré Adherbal & Hiempsal, ses cousins-germains, ses frères adoptifs, ses collègues dans la royauté. (*Voir leurs articles.*)

BOCCONI, (Paul ou Silvio) botaniste de Ferdinand II, grand duc de Toscane, puis moine de l'ordre de Citeaux, né à Palerme en 1633, mort aussi à Palerme en 1704. On a de lui plusieurs ouvrages de botanique devenus rares, des *Observations naturelles*, traduites en françois, Amsterdam, 1674, *in*-12; *Museo di Fisica*, Venise, 1697, *in*-4°. avec figures; *Icones plantarum*, Oxford, 1664, *in*-4°. avec figures; *Museo di piante*, Venise, 1697, *in*-4°.; une histoire naturelle de l'isle de Corse.

BOCCORIS, (*Hist. anc.*) C'est le nom d'un roi d'Egypte. On ne peut pas dire que son histoire soit fort connue, mais son nom l'est fort, principalement par un épisode de Télémaque, où on le donne pour fils de Sésostris.

BOCH *ou* BOCHIUS, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) poëte latin, né à Bruxelles en 1555, est appellé par quelques auteurs *le Virgile Belgique.* On dit qu'ayant eu les pieds gelés en Russie, un saisissement de frayeur qu'il eut, lui enfrendit tout-à-coup l'usage, lorsqu'on deliberoit si on lui feroit l'amputation. Il mourut en 1609. Ses poësies parurent imprimées à Cologne en 1615.

BOCHARD *ou* BOCHART, (Samuel) (*Hist. litt. mod.*) un des plus savans hommes du dix-septième siècle, & à qui les langues orientales étoient familières, consacra son érudition & ses travaux à l'écriture-sainte. Son *Phaleg*, le plus célèbre de tous ses ouvrages, éclaircit la géographie sacrée. Son *Hierozoïcon* est l'histoire des animaux dont il est parlé dans l'écriture. Il avoit fait un *Traité des minéraux, des plantes, des pierreries dont la bible fait mention*; un *Traité du paradis terrestre.* On n'a de ces deux derniers écrits que des fragmens. Il est aussi l'auteur d'une dissertation placée à la tête de la traduction de l'énéide de Segrais, dans laquelle il soutient qu'Enée ne vint jamais en Italie. Il étoit né à Rouen en 1599, d'une famille noble & féconde en hommes de mérite. Il étoit ministre protestant à Caen; il fit en 1652 le voyage de Stockolm, pour voir la reine Christine qui l'y invitoit, & dont apparemment il ne fut pas assez content, non plus que M. Huet, pour se fixer auprès d'elle; il revint en France, reprit les fonctions de ministre à Caen, fut reçu à l'académie de cette ville, & y mourut subitement le 16 mai 1665, en disputant dans l'académie contre M. Huet. L'académie des inscriptions & belles-lettres peut regretter que la forme qu'elle avoit dans sa naissance ne lui ait pas permis de compter ces deux hommes parmi ses membres.

Un autre Bochard, nommé Matthieu, ministre protestant à Alençon, a laissé des ouvrages de controverse.

Le premier président, Jean Bochard, mort en 1630, & chef du parlement de Paris dans les temps orageux du cardinal de Richelieu, étoit de cette famille.

Il étoit allié du cardinal par les Laporte.

Jean Bochard, son bisayeul, avocat au parlement, fils d'un conseiller au parlement, qui fut proposé pour être premier president, se signala par un plaidoyer hardi qu'il fit en présence de François I pour la pragmatique-sanction contre le concordat; Duprat le persécuta, *Bochard* fut mis en prison, y resta deux ans, & n'en sortit qu'à la sollicitation de l'amiral d'Annebaut, son ami.

Le fils aîné du premier président fut conseiller d'état; il mourut en 1647.

Son fils, intendant de Normandie, mourut en 1691.

Un de ses fils, nommé Gui, chevalier de Malte, fut tué au siége de Nimègue en 1672. Un autre mourut en 1720, lieutenant-général des armées navales. Un autre mort en 1705, fut évêque de Valence. Un autre mort en 1739, fut trésorier de la sainte-chapelle.

L'aîné fut intendant dans l'amérique, puis du Havre en France.

Il eut un fils, major-général des armées de France en Bohème; l'aîné fut gouverneur de la Martinique.

Le chef actuel de cette famille est Jean-Baptiste-Gaspard BOCHARD de Saron, ci-devant avocat-général, aujourd'hui président à mortier au parlement de Paris, honoraire de l'académie des sciences.

Les œuvres de Samuel *Bochard* ont été recueillis en trois volumes *in-folio*, Leyde, 1712.

BOCHEL, ou plutôt BOUCHEL, (LAURENT) (*Hist. litt. mod.*) avocat, auteur de plusieurs livres de jurisprudence qu'on cite tous les jours au barreau, nommément la *Bibliothèque du droit françois*, en trois volumes *in-folio*, & la *Bibliothèque canonique*, ou *Somme bénéficiale*, dont Blondeau a donné une édition en deux volumes *in-folio*. (*Voyez* ci-dessus l'article BLONDEAU.) On a encore de *Bouchel*, les *Décrets de l'église gallicane*, in-fol., & un *in-12*, qui a pour titre : *Curiosités où sont contenues les résolutions de plusieurs belles questions, touchant la création du monde jusqu'au jugement.* Bouchel étoit de Crespy en Valois. Il est mort en 1629.

BOCQUILLOT, (LAZARE ANDRÉ) chanoine d'Avalon, savant rubriquaire, auteur d'un traité sur la liturgie, *in-8°*. Paris, 1701, ouvrage estimé des amateurs des antiquités ecclésiastiques, & d'une *Histoire du chevalier Bayard*, encore moins connue, (soit sous son nom, soit sous celui de Lonval qu'il a jugé à propos de prendre) que celle même de M. Guyart de Berville. La vie de ce *Bocquillot* mort à Avalon en 1728, a été écrite par M. le Tors, lieutenant-civil & criminel d'Avalon, 1755, *in-12*.

BOD, s. m. (*Hist. mod.*) idole des Indes à laquelle on s'adressoit pour avoir des enfans. Lorsqu'une femme avoit été exaucée, & qu'elle avoit mis au monde une fille, on présentoit cette fille au *Bod*, & on la laissoit dans son temple, où elle étoit élevée jusqu'à ce qu'elle eût atteint l'âge nubile : alors elle sortoit pour prendre place à la porte du temple entre les autres femmes vouées. Elles étoient toutes assises sur des tapis, prêtes à se livrer au premier venu. La seule chose dont le culte leur fit un cas de conscience, c'étoit de mettre à vil prix leurs faveurs, ou de retenir une partie de ce prix. Elles étoient obligées, sous peine de déplaire au *Bod*, de remettre tout l'argent qu'elles amassoient à son service, entre les mains de son prêtre, pour être employé aux bâtimens & à l'entretien du temple. Renaud, *relat. des Indes*. (*A. R.*)

BODIN, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) auteur célèbre par son livre de la *République*, qu'on trouve trop républicain dans les monarchies, & trop favorable à la monarchie dans les républiques, & qu'on prétend avoir été très-utile à M. de Montesquieu pour son *Esprit des loix*. *Bodin*, quoique républicain par ses principes, étoit assez courtisan dans sa conduite, pour avoir été en faveur auprès du roi Henri III & du duc d'Alençon, depuis duc d'Anjou, son frère. L'origine de cette faveur d'un simple avocat auprès du roi & de Monsieur, est, ou la célébrité littéraire que ses talens lui avoient acquise, ou l'avantage qu'il avoit d'être angevin, & par conséquent sujet particulier de ces deux princes qui avoient eu l'Anjou pour apanage, ou peut-être ces deux causes réunies; il suivit le dernier de ces deux princes en Angleterre, en 1579 & 1582. Là, il eut le plaisir & la gloire de voir enseigner publiquement dans l'université de Cambridge, son livre de la *République*, que les Anglois avoient traduit en latin. Les autres ouvrages de *Bodin* sont moins connus. C'est *Théatrum naturæ; Methodus ad facilem historiarum cognitionem.* La *Démonomanie*, ou *Traité des sorciers*, tous ouvrages imprimés; *Heptaplomeres de abditis rerum sublimium arcanis*, ouvrage manuscrit; c'est ce qu'on appelle le *Naturalisme de Bodin;* il y fait plaider la religion naturelle & la religion juive contre la religion chrétienne; on en a un exemplaire manuscrit dans la bibliothèque de Sorbonne. *Bodin* finit par être procureur du roi à Laon; il y mourut d'une maladie pestilencielle en 1596, âgé de 67 ans, pour n'avoir pris aucune précaution & avoir trop compté sur une opinion populaire, qui est que passé soixante ans, on n'a rien à craindre des maladies contagieuses, ce qui prouve qu'on doit également se défier & des préjugés qui effrayent & des préjugés qui rassurent.

BODLEY, (THOMAS) (*Hist. d'Anglet.*) gentilhomme anglois, chargé par la reine Elisabeth de plusieurs négociations importantes, mais plus connu encore pour avoir légué à l'université d'Oxford, la bibliothèque nommée de son nom Bodleïenne, dont Hidde a publié en 1674 le catalogue *in-fol.* Mort en 1612.

BODOWNICZY, (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne en Pologne à un magistrat dont la charge est de veiller sur les bâtimens : c'est ce qu'étoit un *édile* chez les Romains. (*A. R.*)

BODREAU, (JULIEN) (*Hist. litt. mod.*) qu'il faut bien prendre garde de confondre avec Brodeau, nommé aussi Julien & aussi avocat, si connu par ce vers de Boileau :

Sans consulter Louet allongé par Brodeau.

étoit un avocat du Mans, qui a beaucoup écrit sur la coutume du Maine. Il écrivoit vers le milieu du dix-septième siècle.

BOECE, (ANICIUS-MANLIUS TORQUATUS-SEVERINUS BOETIUS) (*Hist. Rom.*) sénateur romain, consul en 487, puis en 510 & 511, ministre de Théodoric, roi des Ostrogoths, devint suspect à ce prince, parce que le sénat étoit accusé d'entretenir des intelligences secrètes avec l'empereur grec, Justin, dit le *Bouvier.* Arrêté avec son beau-père Symmaque, pour cette conspiration réelle ou supposée, *Boëce* eut la tête tranchée à Pavie le 23 octobre 524. Ce fut dans sa prison qu'il composa son fameux ouvrage, *De la consolation de la philosophie*, dont il y a de nombreuses éditions & différentes traductions. On a de lui des ouvrages théologiques moins recherchés. Il est, dit-on, le premier des Latins qui ait appliqué à la théologie, la philosophie d'Aristote.

BOEMOND (*Hist. mod.*) fils de Robert Guiscard, duc de la Pouille & de la Calabre (*Voyez l'article* ANNE COMNÈNE.)

BOERHAAVE, (HERMAN) un des plus grands noms qu'on puisse citer dans la Médecine, dans la Chimie & dans la Botanique, professeur à Leyde dans ces trois sciences & occupant sur ces trois objets, trois chaires différentes, les remplissant avec un zèle, un talent, un succès inconnus aux plus habiles professeurs chargés d'un seul objet. « Tous les états de l'europe, dit M. de Fontenelle, » lui fournissoient des disciples, l'Allemagne » principalement, & même l'Angleterre, toute » fière qu'elle est, & avec justice, de l'état flo» rissant où les sciences sont chez elle. » On faisoit garder ses places chez lui comme au spectacle, pour s'assurer d'entendre ses leçons. Il étoit encore plus l'ami & le médecin de ses disciples, que leur maitre, & sa gloire s'accroit de celle de plusieurs de ses élèves, parmi lesquels on compte aussi de grands noms. Il enseigna encore les mathématiques, & il étoit profondément instruit de beaucoup d'autres sciences qu'il n'enseignoit pas. « Il y a des » esprits, dit M. de Fontenelle, à qui tout ce qui » peut-être su convient, & qu'une grande facilité » de compréhension, une mémoire heureuse, une » lecture continuelle, mettent en état d'appren» dre tout. Peut-être ne feront-ils guères qu'ap» prendre, que savoir ce qui a été su par d'autres; » mais ils sauront eux seuls ce qui a été su par » un grand nombre d'autres, séparément, & il » ne leur arrivera pas, comme à ceux du carac» tère opposé, d'être d'un côté de grands hommes, » & de l'autre des enfans ».

M. *Boërhaave* n'étoit surement pas le seul auquel M. de Fontenelle pensât en écrivant ceci.

Ce n'étoit pas seulement à des élèves particuliers que les leçons d'un maitre tel que *Boërhaave* devoient être réservées, c'étoit à l'univers qu'elles étoient dûes, c'étoit l'univers qu'il falloit instruire, & c'est ce que M. *Boërhaave*, fit avec un éclat & un succès qui semblent augmenter tous les jours, ce ne sont pas seulement les gens du métier & les élèves dans chaque science qui s'instruisent dans ses *Institutions de médecine*, dans ses *aphorismes* devenus aussi célèbres que ceux d'Hippocrate, dans ses *Institutions de chimie*, dans son traité *De la nature du feu*; les gens du monde & les ignorans les lisent avec plaisir & avec fruit. Les *Institutions de médecine* & les *aphorismes* se répandirent de son vivant même jusqu'en Turquie, où le muphti prit la peine de les traduire en arabe, comme autrefois l'europe s'empressoit de traduire dans toutes ses langues les ouvrages des médecins arabes. Le pape Benoit XIII, fit consulter Boerhaave sur sa santé, les souverains qui se trouvoient de son temps en Hollande, le czar Pierre I. & le duc de Lorraine Léopold, depuis grand duc de Toscane, ne manquèrent pas de le visiter. Un mandarin de la Chine, lui écrivit avec cette seule adresse : *A l'illustre Boërhaave, médecin en Europe*, la lettre lui fut rendue.

Il est difficile de dire aujourd'hui ce que c'est qu'une épitre dédicatoire, & quand cette espèce d'hommage avoit un objet, cet objet n'étoit pas noble. Les dédicaces de *Boërhaave* sont nobles & tendres. Il dédie la seconde édition de ses *Institutions de médecine*, à son beau-père, « il le remer» cie, dit M. de Fontenelle, très-tendrement & » dans les termes les plus vifs de s'être privé de » sa fille unique pour la lui donner en mariage. » C'étoit au bout de trois ans que venoit ce remer» ciement, & qu'il faisoit publiquement à sa femme » une déclaration d'amour ». Il dédia son cours de chimie à son frère Jacques *Boërhaave* pasteur, comme son père, d'une église, en Hollande. Ce frère avoit été destiné par leur père à la médecine, & Herman *Boërhaave* l'avoit été à l'état de pasteur. Ils firent entr'eux, dit M. de Fontenelle, un échange de destination. Mais de l'éducation qu'avoit reçue Herman, en conséquence de cette première destination, il lui étoit resté une grande connoissance du Grec, de l'Hébreu, du Chaldéen, de tout ce qui concerne la critique, tant de l'ancien que du nouveau testament, & les auteurs ecclésiastiques tant anciens que modernes; en un mot, il étoit un assez savant Théologien; mais il ne trouvoit pas que les théologiens eussent gagné à être devenus savans, ni la religion à être enseignée par des docteurs. Il vouloit faire un acte public sur cette question : *Pourquoi le christianisme prêché autrefois par des ignorans, avoit fait tant de progrès, & en faisoit aujourd'hui si peu, prêché par des savans.*

Boërhaave étoit pieux & fut accusé de spinosisme, ces sortes de méprises sont d'autant moins rares qu'elles sont le plus souvent volontaires. Il est curieux d'examiner à quelle occasion ce reproche fut fait à *Boërhaave*, écoutons sur ce point le sage Fontenelle.

» Il voyageoit dans une barque, où il pri

» part à une conversation qui rouloit sur le spinosisme. Un inconnu plus orthodoxe qu'habile, » attaqua si mal ce système, que M. *Boërhaave* » lui demanda s'il avoit lu Spinosa. Il fut obligé » d'avouer que non, mais il ne pardonna pas à » M. *Boërhaave*. Il n'y avoit rien de plus aisé » que de donner pour un zèlé & ardent défenseur » de Spinosa celui qui demandoit seulement que » l'on connût Spinosa quand on l'attaquoit, aussi » le mauvais raisonneur de la barque n'y manqua-t-il pas: le public non-seulement très-susceptible, mais avide de mauvaises impressions, le » seconda bien, & en peu de temps M. *Boërhaave* » fut déclaré Spinosiste.... Après cette avanture, » il se résolut à n'être désormais théologien qu'autant qu'il le falloit pour être bon chrétien, il » se donna entièrement à la médecine».

Voilà donc à quelle avanture nous sommes redevables d'avoir eu dans M. *Boërhaave*, le premier médecin du monde. Les calomnies sur l'article de la religion ne produisent pas toujours un si heureux effet.

Herman *Boërhaave* étoit né le dernier Décembre 1668 à Voorhout, petit village près de Leyde, dont Jacques *Boërhaave*, son père, étoit pasteur. Il mourut à Leyde, le 23 septembre 1738. On lui érigea dans l'église de Saint-Pierre de cette ville, un monument avec cette inscription: *Salutifero Boerhaavii genio sacrum.*

M. Schultens a fait son oraison funèbre par ordre de l'université de Leyde, & M. de Fontenelle, son éloge historique, parce qu'il étoit de l'académie des sciences de Paris, où il avoit été reçu associé-étranger en 1731. Il étoit aussi de la société-royale de Londres.

Boërhaave, né sans fortune, laissa environ quatre millions de bien; comme il est sûr qu'il ne l'avoit acquis que par des moyens légitimes & glorieux, tant de richesse est seulement une nouvelle preuve de sa réputation, de ses services & de ses succès. M. de Fontenelle explique fort bien comment *il n'y a pas eu de la faute de Boërhaave à devenir si riche.*

BOETIE, (ETIENNE DE LA) conseiller au parlement de Bordeaux, auteur à 16 ans, poëte latin, poëte françois, prosateur, traducteur, &c. ne mérite d'être nommé que parce qu'il étoit l'ami de Montagne, & que c'est de lui que Montagne a dit: *Je l'aimois parce que c'étoit lui, parce que c'étoit moi, &c.* Mort en 1563, à 32 ans.

BOETIUS, (HECTOR) (*Hist. litt. mod.*) écossois du seizième siècle, auteur d'une histoire latine d'Ecosse, loué par Erasme.

BOFFRAND, (GERMAIN) architecte fameux, neveu de Quinault, élève de Hardouin Mansard, auteur d'un bon livre d'architecture, connu sous le nom d'*Architecture de Boffrand*, Paris, 1745, in-*fol.* avec figures; il y fait l'application des principes de son art à ses propres ouvrages, dont il donne les plans, profils, & élévations, & dont les plus considérables sont les décorations intérieures de l'hôtel de Soubise à Paris; les portes du petit Luxembourg & de l'hôtel de Villars; le portail de la Mercy; le grand bâtiment des enfans trouvés, rue Neuve Notre-Dame; le puits de Bicêtre; divers palais & hôtels à Paris & en Lorraine; les ponts de Sens & de Montereau. On trouve dans le même livre un mémoire estimé, contenant la description de ce qui a été pratiqué pour fondre d'un seul jet la statue équestre de Louis XIV. Né à Nantes en 1667, mort à Paris en 1755, doyen de l'académie d'architecture.

BOGDAN, (*Hist. de Pologne.*) seigneur Moldave, étoit bâtard d'un vaivode de Moldavie. Son père étoit mort sans enfans légitimes, il disputa la souveraineté au vaivode Alexandre, soumit la province, & contraignit son rival à chercher un asyle à la cour de Pologne. Casimir IV fit partir aussi-tôt une armée pour rétablir son vassal dans ses états: *Bogdan* s'enfuit; mais dès que la retraite des Polonois eut laissé un champ libre à sa vengeance, il reparut à la tête d'une troupe de brigands. Alexandre se retira en Podolie; mais l'usurpateur ne demeura pas tranquille dans sa conquête. Attaqué par les Polonois, il battit en retraite; prêt à tomber entre leurs mains, il demanda la paix, l'obtint & la signa. Le même jour l'armée Polonoise reprit sa route par un chemin étroit où elle pouvoit être taillée en pieces. *Bogdan* trouva cette circonstance favorable à sa vengeance; la foi du traité, la crainte d'un parjure, rien ne l'arrêta; il se préparoit à fondre sur les Polonois; mais ceux-ci, avertis par un transfuge, se tinrent sur leurs gardes, le reçurent avec intrépidité, & remportèrent une victoire que leur situation ne permettoit pas d'espérer.

Cependant Alexandre étoit mort, & son fils, encore enfant, lui avoit succédé. La foiblesse de ce rival ranima le courage de *Bogdan*; il se montra encore les armes à la main. Le roi de Pologne, las de sacrifier ses troupes pour la défense d'un vassal, proposa à *Bogdan* de gouverner la Moldavie pendant la minorité du jeune Alexandre. *Bogdan* accepta l'administration; on sent assez quel usage il espéroit en faire; mais un Moldave nommé *Pierre*, qui prétendoit aussi à la tutelle, l'assassina l'an 1453. Alexandre étoit complice de ce forfait; il en fut la victime. Pierre empoisonna son pupille, & s'empara de la Moldavie. (*M.* DE SACY.)

BOHADE, s. f. (*Hist. mod.*) c'est un droit de corvée qui appartient aux seigneurs dans quelques provinces; leurs vassaux sont, en vertu de ce droit, obligés de leur fournir deux bœufs ou une charette, pour aller pour eux au vin, ou en leurs vignobles, dans le temps de la vendange (*A.R.*)

BOHÊME. (*Hist. anc. & mod.*) La *Bohème*, qui passe pour le pays le plus élevé de toute l'europe, parce que plusieurs rivières en sortent, & que pas une n'y entre, paroit avoir tiré son nom des

Boiens, qui faisoient partie des peuples que Sigovèse conduisit & établit dans ces contrées vers l'an 590 avant J. C. ; ils furent chassés par les Marcomans, & ceux-ci par les Esclavons, Sclavons ou Slaves ; mais le pays conserva le nom des Boïens. Zecko, chef d'une de ces peuplades barbares, qu'il est si aisé de confondre & si difficile de distinguer, vint du Bosphore-Cimmérien, c'est-à-dire, des bords du détroit de Caffa & de la mer d'Azoph & s'avança dans la *Bohême* vers le milieu du sixieme siècle de l'ère chrétienne, il soumit le pays ; il fit plus, il le défricha. Ses successeurs sont inconnus jusques vers le milieu du septieme siècle ; une princesse nommée Libussa, descendue ou de Zecko ou de ses successeurs, épousa en 632 un laboureur nommé Premislas ou Primislas qui fut le législateur de la *Bohême*, & qui commença la succession des souverains héréditaires de ce pays ; mais ces souverains ne l'étoient toujours que d'une partie de la contrée & de quelques peuplades, dont chacune avoit assez ordinairement son chef particulier. Charlemagne, qui porta la guerre dans toute la Germanie, la porta aussi dans la *Bohême*. Charles, l'aîné de ses fils, soumit le pays, mais non pas les habitans, qui laissèrent ce torrent s'écouler & se cachèrent dans leurs forêts & leurs montagnes. Dans un des légers combats, que le jeune Charles leur livra, lorsqu'ils paroissoient au bord des forêts & dans les défilés des montagnes, il tua de sa main un de ces petits souverains des Esclavons ou *Bohémiens*, nommé Léchon. Les souverains, ou de la contrée entière, lorsque le temps en eut réuni les différentes portions, ou au moins de la plus grande partie, portèrent le titre de ducs jusqu'en 1061. Alors l'empereur Henri IV. érigea la *Bohême* en royaume en faveur d'Uratislas ou Ladislas I ; il confirma d'une manière encore plus solemnelle en 1086 ce titre de roi à Ladislas qui le conserva jusqu'en 1092, & le transmit à ses héritiers. Les plus célèbres furent les Ladislas, les Venceslas, les Ottocares, les trois empereurs de la maison de Luxembourg, Charles IV, Venceslas & Sigismond, tous trois, rois de *Bohême*, ainsi que Jean l'Aveugle, père de Charles IV, roi chevalier ; qui, privé de la vue, n'en avoit pas moins d'ardeur pour les combats ; il abandonnoit le soin de ses états, pour chercher les avantures à la guerre, il servoit comme volontaire sous les drapeaux de la France, il prenoit même pour devise ; ce mot, *je sers, Ich dien I serve*, tandis que son devoir étoit de régner. A la bataille de Crécy le 26 août 1346, les François, repoussés de tous côtés, étoient déja en déroute, lorsque le roi de *Bohême* s'informa de l'état de la bataille ; on lui dit, que tout paroissoit désespéré ; que l'élite de la noblesse françoise étoit taillée en pièces ou prisonnière ; que Charles de Luxembourg, son fils, roi des Romains, blessé dangereusement, avoit été forcé d'abandonner le combat ; que rien ne pouvoit résister au prince de Galles ; *qu'on me mène à sa rencontre*, s'écria le roi de *Bohême*. Quatre de ses chevaliers se chargent de le conduire ; ils entrelassent la bride de son cheval avec celles de leurs chevaux, ils s'élancent au fort de la mêlée & fondent sur le prince de Galles ; on vit ce prince & le roi aveugle se porter plusieurs coups, bientôt le roi de *Bohême* & ses chevaliers tombent morts aux pieds du prince.

L'empereur Othon IV. avoit fait admettre le roi de *Bohême* au nombre des électeurs de l'empire, dès l'an 1208, & la dignité électorale fut confirmée au roi de *Bohême*, par Charles IV, qui l'étoit. Sa fameuse bulle d'or de 1356, met le roi de *Bohême* à la tête des électeurs laics & accorde à cet électorat divers privilèges, toujours parce que Charles IV étoit lui-même roi de *Bohême*.

Dans l'origine, les rois de *Bohême* tenoient ce royaume en fief, de l'empire, & les empereurs conféroient ce fief comme tous les autres, en cas de vacance. Dans la suite, les états prétendirent avoir le droit d'élire leurs rois, & la couronne de *Bohême* devint moitié héréditaire, moitié élective. Elle passa dans la maison d'Autriche par le mariage de Ferdinand I. frère de Charles-Quint, avec la princesse Anne Jagellon, sœur de Louis, roi de *Bohême* & de Hongrie, tué en 1526, à la bataille de Mohacs. Ferdinand fut élu en 1527, & cette couronne se donne toujours avec quelque apparence d'élection ; mais les princes Autrichiens furent bien la rendre réellement héréditaire dans leur maison. Après la mort de l'empereur Matthias en 1619, l'electeur palatin Fréderic V osa se faire élire roi de *Bohême*, il lui en coûta ses propres états. Valstein fut soupçonné d'aspirer à cette couronne, il lui en coûta la vie, Ferdinand II le fit assassiner dans Egra, en 1634. Les traités de Westphalie, en 1648, ont assuré à la maison d'Autriche le droit héréditaire à la couronne de *Bohême*.

BOHEMIENS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on appelle des vagabonds qui font profession de dire la bonne aventure, à l'inspection des mains. Leur talent est de chanter, danser, & voler. Pasquier en fait remonter l'origine jusqu'en 1427. Il raconte que douze *pénanciers* ou pénitens, qui se qualifioient chrétiens de la basse Egypte, chassés par les Sarrasins, s'en vinrent à Rome, & se confessèrent au pape, qui leur enjoignit pour pénitence d'errer sept ans par le monde, sans coucher sur aucun lit. Il y avoit entr'eux un comte, un duc, & dix hommes de cheval ; leur suite étoit de cent vingt personnes : arrivés à Paris, on les logea à la Chapelle, où on les alloit voir en foule. Ils avoient aux oreilles des boucles d'argent, & les cheveux noirs & crêpés ; leurs femmes étoient laides, voleuses, & diseuses de bonne aventure : l'évêque de Paris les contraignit de s'éloigner, & excommunia ceux qui les avoient consultés ; depuis ce temps, le royaume a été infecté de vaga-

bonds de la même espèce, auxquels les états d'Orléans, tenus en 1560, ordonnèrent de se retirer, sous peine des galères. Les Biscayens & autres habitans de la même contrée ont succédé aux premiers *bohémiens*, & on leur en a conservé le nom. Ils se mêlent aussi de voler le peuple ignorant & superstitieux, & de lui dire la bonne aventure. On en voit moins à présent qu'on n'en voyoit il y a trente ans, soit que la police les ait éclaircis, soit que le peuple devenu ou moins crédule ou plus pauvre, & par conséquent moins facile à tromper, le métier de *bohémiens* ne soit plus aussi bon. (*A. R.*)

BOHITIS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) prêtres de l'île Espagnole en Amérique. Les Espagnols les trouvèrent en grande vénération dans le pays quand ils y arrivèrent. Leurs fonctions principales étoient de prédire l'avenir & de faire la médecine. Ils employoient à l'une & à l'autre une plante appellée *cohoba* : la fumée du cohoba respirée par le nez leur causoit un délire qu'on prenoit pour une fureur divine, dans cette fureur ils débitoient avec enthousiasme un galimathias, moitié inintelligible, moitié sublime, que le peuple recevoit comme des inspirations. La manière dont ils traitoient les maladies étoit plus singulière. Quand ils étoient appellés auprès d'un malade, ils s'enfermoient avec lui, faisoient le tour de son lit trois ou quatre fois, lui mettoient de leur salive dans la bouche ; & après plusieurs mouvemens de tête & autres contorsions, souffloient sur lui & lui suçoient le cou du côté droit. Ils avoient grand soin auparavant de mettre dans leur bouche un os, une pierre, ou un morceau de chair; car ils en tiroient après l'opération quelque chose de semblable, qu'ils donnoient pour la cause de la maladie, & que les parentes du malade gardoient avec soin afin d'accoucher heureusement. Pour soulager le malade fatigué de ces cérémonies, ils lui imposoient légèrement les mains depuis la tête jusqu'aux pieds, ce qui ne l'empêchoit pas de mourir ; alors ils attribuoient sa mort à quelque péché récent dont elle étoit le châtiment.

Ils n'avoient d'autre part aux sacrifices que celle de recevoir les pains d'offrande, de les bénir, & de les distribuer aux assistans ; mais ils étoient chargés de la punition de ceux qui n'observoient pas les jeûnes prescrits par la religion. Ils portoient un vêtement particulier, & ils pouvoient avoir plusieurs femmes. *Voyez Lop. de Gomar. hist. des ind. occid.* (*A. R.*)

BOHNIUS, (JEAN) professeur de médecine à Leipsick, en 1679, auteur d'un traité estimé, *de acido & Alkali.*

BOIARDO, (MATTEO-MARIA) (*Hist. litt. mod.*) l'un des poëtes italiens les plus célèbres, doublement précurseur de l'Arioste, & par ses talens & par son sujet. L'*Orlando Furioso* de l'Arioste est comme la continuation de l'*Orlando innamorato* du *Boïardo*, & l'une de ces lectures suppose l'autre. Nous ne nous arrêterons pas sur des ouvrages si connus; nous observerons seulement que suivant une tradition assez établie & fort vraisemblable, tous les sites décrits dans le poëme du *Boïardo*, sont ceux que lui offroit sa terre de Scandiano dans le duché de Ferrare, ou d'autres lieux voisins qui lui appartenoient, & que les noms des héros sarrasins qui figurent dans ce même poëme, les Agramante, les Sacripanti, les Gradasso, les Mandricardo, &c. sont ceux de ses vassaux & des paysans de ses terres. Quant aux noms des paladins, ils sont pris dans le roman du faux Turpin & dans nos autres vieux romans de chevalerie. On a du *Boïardo* des traductions d'auteurs grecs & latins, des églogues latines, des sonnets, &c. Il est aussi l'auteur d'une comédie, imprimée à Venise, en 1517; elle a pour titre *Timon*; c'est, dit-on, la premiere comédie qui ait été composée en vers italiens, comme la *Calandra* du cardinal Bibiena est la premiere qui ait été composée en prose italienne. Le *Boïardo* mourut à Reggio, le 20 février 1494.

BOILEAU, (*Hist. litt. mod.*) (dit DESPREAUX;) la vie d'un si grand poëte, d'ailleurs paisible bourgeois de Paris, qui n'en étoit gueres sorti que pour suivre le roi à la campagne de 1678, & qui d'ailleurs n'avoit pas passé Auteuil, la Roche-Guyon & Bâville, est toute entière dans ses écrits; ce qui est vrai, de deux manières : 1°. parce que ses écrits & leurs succès sont les principaux évenemens de sa vie. 2°. Parce qu'on voit dans ses écrits ses amitiés, ses haines, toutes les affections de son ame. Les œuvres de *Boileau* sont les élémens de notre littérature, tout le monde les sait par cœur. Le reste de son histoire consiste dans de petites anecdotes, que Brossette a recueillies avec soin dans son commentaire, & auxquelles Racine le fils a encore ajouté dans ses mémoires sur la vie de son père; car l'histoire de ces deux grands poëtes n'en forme qu'une, tant l'amitié avoit joint leurs intérêts ! L'amitié des gens de lettres est souvent orageuse par l'intolérance de leur amour-propre. Peut-être même est-ce une base nécessaire à cette amitié, que la condition de n'être point rivaux de talens, & de ne point courir la même carrière. Horace & Virgile étoient amis; mais l'un n'avoit point fait d'Odes, l'autre ne faisoit point de Poëme épique : *Boileau* & Racine s'aimoient aussi, parce qu'ils n'étoient point rivaux ; mais ce qu'il y a peut-être de plus remarquable dans leur commerce, c'est que Racine, quoiqu'il n'eût que trois ans de moins que *Boileau*, , & que son talent poétique eût bien une autre étendue & une autre énergie, semble toujours être le disciple de *Boileau* & s'avouer pour tel. Il le consultoit plus qu'il n'en étoit consulté. *Boileau* se vantoit d'avoir appris à Racine à faire difficilement des vers. Racine, dont le goût étoit si pur, n'osoit convenir avec *Boileau* d'une foiblesse, d'une fantaisie en matière de goût. *Votre père*, disoit *Boileau* à Racine le fils, *avoit la foi-*

blesse de lire quelquefois le Virgile travesti, & de rire; mais il se cachoit bien de moi. Boileau soutint *Athalie*, non-seulement contre les dégoûts du public, mais contre Racine lui-même, qui passoit condamnation, & qui croyoit avoir manqué son sujet. *C'est votre meilleur ouvrage*, lui disoit-il, *je m'y connois, le public y reviendra.* Lorsque Madame engagea Racine à faire Bérénice, *si je m'y étois trouvé*, dit *Boileau*, *je l'aurois bien empêché de donner sa parole. Boileau* devoit-il cet ascendant qu'il avoit sur Racine, à l'avantage d'être devenu le législateur du Parnasse, par son poëme de l'Art Poétique, & par ses Satires contre les mauvais poëtes, ou à une certaine fermeté de caractère & de ton, qui souvent supplée tous les titres & tous les droits? A la cour, Racine reprenoit tout l'ascendant. Prudent & circonspect, il ne disoit, il ne faisoit jamais rien qui pût déplaire. Flatteur avec finesse & à propos, il disoit avec grace de ces mots que les rois aiment à entendre. Si Louis XIV, au retour de la campagne de 1677, dit à *Boileau* & à lui : *Je suis fâché que vous n'y soyez pas venus, vous auriez vu la guerre, & votre voyage n'auroit pas été long*; c'étoit Racine qui répondoit : *Votre majesté ne nous a pas donné le temps de faire faire nos habits.* C'est de Racine, dissimulant son jansénisme à la cour, & se faisant enterrer à Port-Royal, que M. de Roucy a dit : *Il n'auroit pas fait cela de son vivant. Boileau*, toujours ou distrait, ou emporté par l'impulsion du moment, disoit souvent ses meilleurs mots le plus hors de propos, & sembloit redoubler de franchise & d'audace, quand il étoit à la cour, comme animé par le contraste. Si on disoit devant lui que le roi faisoit chercher M. Arnauld pour le faire arrêter, *le roi*, répondoit-il, *est trop heureux pour le trouver;* que le roi alloit traiter fort durement les religieuses de Port-Royal : *Et comment fera-t-il pour les traiter plus durement qu'elles se traitent elles-mêmes?* Si Louis XIV dans sa prévention contre les Jansénistes, demandoit d'un ton qui invitoit à les traiter peu favorablement : *Qu'est-ce qu'un prédicateur nommé le Tourneux? on dit que tout le monde y court; est-il si habile? Boileau* répondoit: *on court toujours à la nouveauté : c'est un prédicateur qui prêche l'évangile.* — Mais parlez sérieusement. — *Sire, il est d'une difformité effrayante; quand il monte en chaire, on voudroit l'en voir descendre, quand il a parlé, on craint qu'il n'en descende.* Si un courtisan opposoit le suffrage du roi à la critique que faisoit *Boileau* de certains vers : *dites au roi*, répliquoit *Boileau* avec colère, *que je me connois mieux que lui en vers.* Le roi à qui on rendit ce propos, eut le bon esprit de répondre que *Boileau* avoit raison; mais on n'avoit pas voulu servir *Boileau*, en rapportant ce trait; ce ne sont pas-là *les mots que les rois aiment à entendre*, & Racine pouvoit avoir pensé à son ami & à lui-même, en faisant ces vers :

Autant que de Joad l'inflexible rudesse
De leur superbe oreille offensoit la mollesse,
Autant je les charmois par ma dextérité.

Boileau, accoutumé à voir M. le prince parler avec une grace brillante & une douceur aimable, quand il avoit raison, fut étonné du feu dont il vit un jour ses yeux s'allumer, dans une dispute où le prince avoit tort; il dit tout bas à son voisin: *Désormais je serai toujours de l'avis de monsieur le Prince, quand il aura tort*; le mot est joli, mais ce mot même accuse *Boileau* d'avoir irrité le prince par une contradiction que les grands ne souffrent guères.

Boileau disputoit beaucoup à l'académie, & y trouvoit beaucoup de contradicteurs. Un jour il l'emporta : *Tout le monde fut de mon avis*, dit-il, *ce qui m'étonna; car j'avois raison, & c'étoit moi.* Mot d'un philosophe, mais d'un philosophe disputeur.

Les distractions de *Boileau* étoient encore plus embarrassantes à la cour pour son ami Racine; c'étoit toujours devant madame de Maintenon, qu'il exhaloit sa colère contre le genre burlesque, & son mépris pour Scarron. Ignorez-vous donc, lui disoit Racine, & croira-t-elle que vous ignoriez l'intérêt qu'elle doit y prendre? — *C'est toujours la première chose que j'oublie quand je la vois*, répondoit *Boileau.* En effet, personne n'étoit moins propre qu'elle, à faire souvenir de ce bouffon de Scarron.

Bien averti, bien réprimandé par Racine, *Boileau* se trouve avec lui chez le roi. Poisson venoit de mourir. *C'est une perte*, dit le roi, *c'étoit un bon comédien. Oui*, dit *Boileau*, *pour jouer dom Japhet d'Arménie; il ne brilloit que dans ces misérables pièces de Scarron*, & toujours en présence de madame de Maintenon. *Oh pour le coup*, lui dit Racine, quand ils furent seuls, *il n'y a plus moyen de paroître à la cour avec vous.*

Madame de Maintenon disoit : « J'aime Racine; » il a dans le commerce toute la simplicité d'un » enfant; pour *Boileau*, tout ce que je puis faire, » c'est de le lire, il est trop poëte.

Racine gagnoit peu de chose à sa discrétion, au moins sur l'article du jansénisme, qui étoit alors l'objet important à la cour. Il s'en plaignoit un jour à *Boileau* : *Vous avez*, lui disoit-il, *un privilege que je n'ai point : vous dites des choses que je ne dis jamais. Vous avez plus d'une fois loué dans vos vers, des personnes, dont les miens ne disent rien.* (Messieurs de Port-Royal) *Tout le monde devine aisément votre rime à l'Ostracisme.* (Jansénisme) *C'est vous qu'on doit accuser, & c'est moi qu'on accuse. Quelle en peut être la raison? — Elle est toute naturelle*, répondit *Boileau*; *vous allez à la messe tous les jours, & moi, je n'y vais que les jours d'obligation.*

De nos jours, Boindin répondoit à une plainte & à une question à peu-près pareille de du Marsais; *c'est*

c'est qu'on vous croit un athée Janséniste, & moi un athée Moliniste.

Au reste, si c'étoit après la tragédie d'Esther, & après l'allégorie si transparente des Juifs opprimés par Aman, que Racine faisoit ainsi ses plaintes à *Boileau*, il devoit s'estimer heureux qu'on ne l'accusât que de jansénisme. Les œuvres de *Boileau* ne contiennent rien qui soit plus favorable aux Jansénistes, que le discours d'Esther l'est par allégorie aux Calvinistes.

Depuis la disgrace & la mort de Racine, *Boileau* ne retourna plus à la cour qu'une seule fois par devoir, pour recevoir les ordres du roi, relativement à l'histoire de son règne, dont alors il se trouva seul chargé. Ce fut dans cette occasion que le roi lui dit : *Souvenez-vous que j'ai toujours une heure par semaine à vous donner, quand vous voudrez venir*, & ce mot, d'un si grand prix dans la bouche de Louis XIV, n'eut pas la vertu de l'attirer davantage dans le séjour dangereux, où une apparence de disgrace avoit causé la mort à son ami. C'est un trait de caractère qu'il nous semble qu'on n'a pas assez relevé. *Qu'irois-je y faire?* disoit il à ceux qui lui en parloient, *je ne sais plus louer*. Il ne l'avoit jamais trop su, si l'on s'en rapporte à ses ennemis :

Pis ne vaudroit quand ce seroit éloge.

[illegible] dit M. de Fontenelle.

C'est une grande consolation pour un poëte qui va mourir, disoit Despréaux, *de n'avoir jamais offensé les mœurs;* M. Racine le fils ajoute ces mots : [illegible] à quoi on pourroit ajouter : *& de n'avoir jamais offensé personne.* » C'est sans doute un trait de critique contre un auteur de satyres, & la critique [illegible] juste.

Boileau se croyoit justifié par l'exemple de Lucilius, d'Horace, de Juvenal, & par le suffrage [d]'Arnauld :

La satyrique audace
Dont par le grand Arnauld vous vous croyez absous.

Il avoit dit, en entrant dans la carrière, le mot [q]ui pouvoit du moins l'excuser. On lui représen[ta]it la foule d'ennemis qu'il alloit se faire. *Eh bien*, [d]it-il, *je serai honnête homme, & je ne les craindrai* [p]*as*. Il falloit donc être toujours juste, mais quel [h]omme peut toujours l'être? On sait quelle fut [so]n injustice envers Quinaut, Fontenelle, Per[ra]ult même, & Crébillon, dont il n'apperçut point [le] génie tragique à travers les défauts de son style [e]t l'obscurité de l'exposition de *Rhadamiste*, & dont [il] dit en mourant, *que les Pradons de son temps* [ét]*oient des soleils auprès de ceux-ci.*

On rapporte plusieurs traits généreux de *Boileau* [e]nvers Boursaut, envers Cassandre, envers Patru ; [m]ais il ne falloit pas s'en venger sur la mémoire de [c]elui-ci par l'épigramme :

Je l'assistai dans l'indigence,
Il ne me rendit jamais rien, &c.

Quant à la pension de Corneille, que *Boileau* lui conserva, dit-on, en offrant le sacrifice de la sienne, le fait est contesté.

Boileau mourut d'une hydropisie de poitrine, le 13 mars 1711. Les mémoires sur la vie de Jean Racine, disent 1721, c'est une faute d'impression.

Boileau se nommoit Nicolas, il étoit l'onzième des enfans de Gilles Boileau, greffier de la grand-chambre du parlement de Paris, qu'il a célébré, comme Horace a célébré son père, & qui disoit en comparant trois de ses fils, *Gillot* (c'étoit l'aîné) est un glorieux, *Jacquet*, (c'étoit le docteur de Sorbonne) est un débauché, pour *Colin*, c'est un bon garçon, qui ne dira jamais de mal de personne. C'est l'auteur des Satires.

Il faut dire un mot de Gilles & de Jacques.

Gilles, payeur des rentes, puis controlleur de l'argenterie du roi, étoit poëte & fut de l'académie françoise. Il devint l'ennemi de *Despréaux*, aussi-tôt que celui-ci commença de faire des vers. Despréaux en fit sur ce frère jaloux, qui sont d'un homme mécontent, mais qui ne sont pas d'un méchant homme, ni d'un mauvais frère. C'est une plainte, & non une épigramme.

De mon frère, il est vrai, les écrits sont vantés;
Il a cent belles qualités;
Mais il n'a point pour moi d'affection sincère.
En lui je trouve un excellent auteur,
Un poëte agréable, un très-bon orateur:
Mais je n'y trouve point de frère.

Gilles Boileau est certainement flatté dans ces vers, il ne reste rien de lui dans la mémoire des hommes. Qui est-ce qui sait que le frère de Despréaux a traduit en vers le quatrième livre de l'Énéide? Sa vie d'Épictete, avec l'abrégé de sa philosophie, sa traduction de Diogène Laërce, sont peut-être un peu moins inconnues. Il est trop vraisemblable que Linière avoit raison dans cette épigramme contre Gilles Boileau.

Veut-on savoir pour quelle affaire
Boileau, le rentier, aujourd'hui,
En veut à Despréaux son frère?
Qu'est-ce que Despréaux a fait pour lui déplaire?
Il a fait des vers mieux que lui.

Gilles Boileau, dit-on, pour avoir part aux graces littéraires, dont Chapelain étoit le dispensateur sous M. Colbert, loua *la Pucelle*, & désavoua *Despréaux* qui l'avoit tant critiquée ; c'est à quoi *Despréaux*, dans sa première Satyre, faisoit

allusion par ces vers, qui ne se trouvent plus dans la plupart des éditions.

> Enfin je ne saurois, pour faire un juste gain,
> Aller, bas & rampant, fléchir sous Chapelain;
> Cependant, pour flatter ce rimeur tutélaire,
> Le frère, en un besoin, va renier son frère.

Gilles Boileau mourut en 1669, âgé de 38 ans. Il étoit ami de Cotin, & dans les divisions des deux frères, Cotin étoit toujours pour l'aîné contre le cadet.

Jacques Boileau, grand vicaire de Sens, sous M. de Gondrin, chanoine de la sainte-Chapelle, mort (en 1716) doyen de la FACULTÉ de Théologie, & dont *Despréaux* disoit, que s'il n'avoit pas été docteur de Sorbonne, il auroit été docteur de la comédie italienne, étoit un esprit plaisant & caustique. Il étoit savant. Il écrivoit presque tous ses ouvrages en latin, *de peur*, disoit-il, *que les évêques ne les censurassent;* & en effet ils pouvoient être mal disposés pour quelques-uns de ces ouvrages: par exemple, dans le traité: *De antiquo jure Presbyterorum in regimine ecclesiastico*, l'auteur établissoit que du temps de la primitive Eglise, les prêtres avoient part au gouvernement aussi-bien que les évêques. Ses autres ouvrages sont: *De antiquis & majoribus Episcoporum causis: Historia confessionis auricularia. Marcelli Ancyrani disquisitiones de residentiâ Canonicorum*, avec un traité, *de Tactibus impudicis prohibendis: Disquisitio historica de re vestiariâ hominis sacri, vitam communem more civili traducentis. De re Beneficiariâ. De librorum circâ res Theologicas approbatione;* quelques traités théologiques sur l'Eucharistie. Mais le plus célèbre de tous ses ouvrages est l'*historia flagellantium*, qui donna lieu à quelques épigrammes connues de *Despréaux*, contre les Jésuites, & des Jésuites contre *Despréaux*.

Le grand Condé passant par Sens, l'abbé *Boileau* fut chargé de le complimenter. Le prince affecta de le regarder en face, & parut vouloir s'amuser à le faire manquer, l'abbé *Boileau* interdit, ou feignant de l'être, lui dit: *Monseigneur, votre altesse ne doit pas être surprise de me voir troublé à la tête d'une compagnie d'ecclésiastiques; je tremblerois bien davantage à la tête d'une armée de trente mille hommes.* Le prince l'embrassa & lui témoigna la plus vive satisfaction.

La Fontaine entendant un jour l'abbé *Boileau* parler de saint Augustin avec admiration, lui demanda si saint Augustin avoit bien autant d'esprit que Rabelais; l'abbé *Boileau* regardant ce bel esprit prophane avec tout le mépris d'un docteur sacré, s'apperçut que par l'effet d'une de ses distractions ordinaires, il étoit mal chaussé. *Prenez garde*, lui dit-il, *monsieur de la Fontaine, vous avez mis vos bas à l'envers.* Ce fut toute sa réponse.

BOINDIN, (NICOLAS) (*Hist. litt. mod.*) fils d'un procureur du roi au bureau des finances de Paris, le fut lui-même, après avoir été quelque temps mousquetaire. On sait trop quelle fut sa réputation d'incrédulité, méritée ou non; il étoit de l'académie des inscriptions & belles-lettres; il y avoit été reçu en 1706; on n'y prononça point son éloge après sa mort. Il étoit l'oracle des caffés, il y passoit sa vie; mais les caffés formoient alors la principale société de la plupart des gens de lettres, & M. de la Motte lui-même, si propre à faire les délices de la bonne compagnie, vivoit beaucoup au caffé. C'est là que sont nés ces fameux couplets qui ont causé la perte de Rousseau. Que l'on compare ces couplets si grossiers, si violens, où il est tant parlé de grève & de valet de bourreau, avec tant de chansons ou galantes ou malignes faites à la cour ou dans les sociétés choisies de Paris, on verra la différence des caffés à la bonne compagnie, & des hommes qui ne vivent qu'entre eux, aux hommes qui vivent avec les femmes: dans la société des femmes, l'esprit, le talent & le savoir ne suffisent pas, il faut les graces, il faut des formes agréables, il en faut jusques dans la méchanceté; on verra qu'une liberté entière n'est pas ce qu'il faut aux hommes; que la contrainte salutaire des égards mutuels qu'inspire & qu'exige la société, est favorable, même à l'esprit. Il faut l'avouer, en général les gens de lettres ne sont pas assez polis entre eux, on ne l'est pas même assez dans les compagnies littéraires, & un des grands inconvéniens des femmes beaux esprits, est que pour attirer les gens de lettres, elles se prêtent trop à leur impolitesse, & qu'elles l'autorisent par leur exemple.

Boindin, qui est traité d'*athée déclaré*, & qui est mené *à la roue* dans les fameux couplets, prétendoit en avoir seul le secret, car il n'est pas démontré qu'ils soient, du moins tous, de Rousseau. Il parut après la mort de *Boindin*, arrivée le 30 novembre 1751, un mémoire de lui, où ce secret étoit révélé; c'est à la Motte, à Saurin, & à un négociant nommé Malaffaire, que ces couplets sont attribués dans ce mémoire, c'est-à-dire aux trois hommes les plus incapables de les avoir faits, ou par le caractère de leur esprit & de leurs mœurs, ou par la nature de leurs occupations. Ce mémoire nous paroit parfaitement réfuté sur tous les points dans le *Siècle de Louis XIV* qui parut quelque temps après, & qui semble avoir fixé sur cet article l'opinion publique.

Les œuvres de *Boindin* ont été publiées en 1755 en deux volumes *in*-12. Ce qu'on y trouve de plus considérable, ce sont quatre comédies, dont on croit que quelques-unes ont été faites en société avec M. de la Motte, & dont la meilleure est le *Port de mer*. Elle est restée au théatre.

BOIS. (DU) Ce nom a été porté par tant de personnes, que dans le nombre il s'en trouve quelques-unes de connues.

Parmi les gens de lettres on distingue:

1°. Jean du BOIS, qui fut pour les célestins et

que M. de Joyeuse étoit vers le même temps pour les capucins, c'est-à-dire que comme Joyeuse :

Il prit, quitta, reprit la cuirasse & la haire.

Après la mort d'Henri IV, dont il étoit prédicateur ordinaire, il se déchainoit dans ses sermons contre les jésuites, qu'il accusoit de ce parricide, & à la vengeance desquels on attribue la destinée malheureuse de ce moine, qui étant allé à Rome en 1612, fut enfermé au château Saint-Ange pendant quatorze ans, & jusqu'à sa mort arrivée en 1626. On a de lui le livre intitulé : *Bibliotheca Floriacensis*. Ce sont de petits traités d'anciens auteurs ecclésiastiques, tirés des manuscrits de la bibliothèque du monastère de Fleuri-sur-Loire, aujourd'hui saint Benoît.

2°. Philippe-Goibaud du Bois, de l'académie françoise; il a fait de divers ouvrages de saint Augustin & de Cicéron, des traductions, où on ne distingue point la manière si différente de ces deux écrivains, & qui ne le placeroient point aujourd'hui à l'académie françoise. Il avoit été maître à danser. Mort en 1694 à soixante-huit ans.

3°. Gérard du Bois, oratorien, auteur d'une histoire de l'église de Paris, 1690, deux volumes *in-folio*. Mort en 1696.

4°. Daniel du Bois d'Annemets, gentilhomme attaché au duc d'Orléans-Gaston, & de qui on a un livre intitulé : *Mémoires d'un favori du duc d'Orléans*. Tué en duel à Venise en 1627.

5°. Philippe du Bois, docteur de Sorbonne, éditeur, d'un côté de Tibulle, Catulle & Properce, *ad usum Delphini;* de l'autre, de Maldonat. Mort en 1763.

Parmi les gens distingués par leurs places & par leur fortune, se présente d'abord Guillaume du Bois, cardinal & premier ministre, fils d'un apothicaire de Brive-la-Gaillarde, lecteur, ensuite précepteur du duc d'Orléans régent, ministre de ses plaisirs, objet de ses mépris, mais devenu nécessaire à ce prince; il fut conseiller d'état, ambassadeur en Angleterre en 1715, archevêque de Cambrai en 1720, cardinal en 1721, premier ministre en 1722, reçu cette même année à l'académie françoise, à l'académie des belles-lettres, à l'académie des sciences. Il mourut en 1723 des suites de ses débauches, avant M. le régent; ecclésiastique indécent, académicien ignorant, ministre ridicule, ou du moins il étoit ridicule qu'il le fût. Voilà le plus connu de tous ceux qui ont porté le nom de du *Bois*. Voici celui qui a le plus mérité de l'être.

Dans le temps que les ennemis de la France assiégeoient Lille en 1708, & que le maréchal de Boufflers défendoit contre eux cette capitale de son gouvernement, le duc de Bourgogne qui commandoit en Flandre avec le duc de Vendôme, avoit un avis important à faire donner au maréchal de Boufflers; mais il paroissoit impossible de s'introduire dans la place; un capitaine du régiment de Beauvoisis, nommé *du Bois*, se présente & se charge des ordres du duc de Bourgogne. Il étoit excellent nageur, & c'étoit sur ce talent qu'il avoit fondé ses espérances. Il avoit sept canaux à traverser, pour entrer dans la place. Arrivé au premier, il se déshabille, cache ses habits pour les retrouver au retour, traverse les sept canaux de nuit, en nageant doucement entre deux eaux, sans être ni vu ni entendu de personne, voit le maréchal de Boufflers, prend ses ordres pour le retour, repasse les sept canaux, reprend ses habits dans l'endroit où il les avoit cachés, & rapporte à M. le duc de Bourgogne la réponse du maréchal de Boufflers.

BOIS-ROBERT, (FRANÇOIS LE METEL DE) moins connu par ses ouvrages que par l'agrément de son humeur & l'enjouement de sa conversation, qui aboutirent à en faire l'*amuseur* & le plaisant du cardinal de Richelieu; mais c'étoit alors un poste envié, comme tout ce qui pouvoit procurer quelque faveur auprès du cardinal à quelque titre que ce pût être. Cette faveur ne fut pas infructueuse, elle valut à l'abbé de *Bois-Robert* l'abbaye de Châtillon-sur-Seine & je ne sais quel doyenné *qui lui rapportoit de quoi frire*, à ce que dit Malleville. L'abbé de *Bois-Robert*, homme d'esprit & homme de lettres, trouva même le moyen d'ennoblir son personnage de plaisant & de complaisant du cardinal, & de l'élever jusqu'à la dignité d'ami, en fortifiant dans ce ministre son penchant à protéger les lettres. C'étoit travailler en même temps pour la gloire de sa nation & pour celle de son bienfaiteur. S'il est vrai que ce soit l'abbé de *Bois-Robert* qui ait donné au cardinal l'idée d'instituer l'académie françoise, on ne doit pas être étonné de voir son nom dans la liste des premiers académiciens; d'ailleurs, cette liste ayant été faite par le cardinal, l'abbé de *Bois-Robert*, qui étoit son bel esprit de profession, ne pouvoit y être oublié. L'abbé de *Bois-Robert* a fait des tragédies, des comédies, des romans, des poësies fugitives, il n'est rien resté de tout cela. On sait seulement qu'il étoit un des cinq auteurs que le cardinal de Richelieu employoit à composer des pièces, dont il leur donnoit le sujet & dont quelquefois il leur traçoit le plan, ce qu'il ne faut jamais faire à l'égard des hommes de génie, & ce qui est inutile avec les autres; mais l'art de protéger les lettres, car c'en est un, & très-difficile & très-ignoré de la foule des protecteurs, n'étoit pas même parfaitement connu au cardinal de Richelieu. On sait que ces cinq auteurs étoient *Bois-Robert*, Corneille, Colletet, l'Etoile & Rotrou. Aujourd'hui que le rang de ces auteurs est fixé, nous ne voyons plus que de la bisarrerie dans cette association & qu'une inégalité choquante entre les associés. Si on ne savoit ce que peut la flatterie & combien la faveur présente en impose aux gens de lettres, aussi bien qu'aux courtisans, on pourroit croire que l'abbé de *Bois-Robert* étoit mis de

son temps au rang des premiers poëtes, quand on voit un auteur du temps, en parlant des hommes célèbres que la Normandie a produits, ajouter : *A cette heure même elle nous fournit Messieurs de Bois-Robert, Scudery, Rotrou, Corneille, Saint-Amand & Bensérade.*

On en croira plutôt le rondeau de Malleville, où après avoir dit que le cardinal est *coëffé* de l'abbé de *Bois-Robert*, qu'il appelle *Frère René*, il ajoute :

> Ce n'est pas que frère René
> D'aucun mérite soit orné,
> Qu'il soit docte, qu'il sache écrire,
> Mais c'est seulement qu'il est né,
> Coëffé.

L'abbé de *Bois-Robert* eut un moment de disgrace, mais comme il avoit peu d'ennemis & qu'il avoit su se ménager l'amitié de Citois, premier médecin du cardinal, ce moment fut court. Le médecin vint au secours du plaisant dont la bonne humeur donnoit de l'efficacité à ses remèdes, il mit au bas d'une ordonnance, *Recipe Bois Robert*, & dans la conversation, il ne cessoit de dire au cardinal : *Monseigneur, n'oubliez pas que toutes nos drogues sont inutiles, si vous n'y mêlez une dragme de Bois-Robert.* En effet, un homme qui faisoit rire, devoit être bien précieux à ce triste, sombre & sévère politique qui ne rioit jamais. *Fais-moi rire*, dit à arlequin le prince farouche dans la comédie de *la vie est un songe.*

La disgrace de l'abbé de *Bois-Robert* avoit été jusqu'à l'exil, & l'académie avoit demandé son rappel.

L'abbé de *Bois-Robert* mourut en 1662, oublié depuis vingt ans, c'est-à-dire depuis la mort de son protecteur.

BOISSARD, (JEAN-JACQUES) (*Hist. litt. mod.*) savant antiquaire, auteur de quelques ouvrages estimés des antiquaires : *Theatrum vitæ humanæ. De divinatione & magicis præstigiis. Topographia urbis Romæ. Emblemata. Poemata.* Né à Besançon en 1528. Mort à Metz en 1602.

BOISSAT, (PIERRE DE) (*Hist. litt. mod.*) chevalier & comte Palatin, titre qui lui fut conféré, aussi bien qu'à Chapelain, par le vice-légat d'Avignon, Gaspard Lascaris, fut un des quarante premiers académiciens dont le cardinal de Richelieu composa l'académie françoise à sa naissance. Personne ne sauroit aujourd'hui son nom, sans la grande & fâcheuse affaire qu'il eut à Grenoble, la réparation que la noblesse du Dauphiné exigea pour lui, & le soin qu'il prit de la faire agréer à l'académie françoise. L'histoire de M. de *Boissat* n'est pas comme celle de plusieurs littérateurs célèbres, uniquement renfermée dans leurs écrits. Nicolas Chorier, son compatriote, a écrit sa vie sous ce titre : *De Petri Boessatii equitis & comitis Palatini, vitâ amicisque litteratis libri duo.* Grenoble, 1680.

M. de *Boissat*, qu'on nommoit dès son enfance *Boissat l'esprit*, étoit un gentilhomme du Dauphiné, né à Vienne en 1603. Il servit en qualité de volontaire en 1622, sous le connétable de Lesdiguières, contre les huguenots du Vivarais. Il fit un voyage à Malthe où il fut traité comme le fils d'un homme qui en avoit écrit l'histoire à la satisfaction de l'ordre. En 1625 le connétable de Lesdiguières ayant invité la noblesse du Dauphiné à secourir le duc de Savoie contre les Génois, M. de *Boissat* se distingua dans cette expédition. En 1627, il se distingua encore à la défense de l'isle de Rê, sous M. de Toiras, & en 1628 au siége de la Rochelle. Il se fit aussi un nom par son bonheur ou son adresse, mais certainement par sa valeur, dans divers combats singuliers, grand mérite alors, & qui le rendit cher à Gaston, duc d'Orléans. Ce prince se l'attacha en qualité de gentilhomme de sa chambre, lui donna sa confiance & l'employa pour ou contre la France dans toutes les expéditions qui demandoient de la résolution & du courage. En 1636, *Boissat* voulut revoir sa patrie. Etant à Grenoble il se trouva, pour son malheur, à un bal que donnoit le comte de Sault, lieutenant de roi en Dauphiné. *Boissat* étoit déguisé en femme, & à la faveur du masque, il se permit de tenir à la comtesse de Sault des propos dont elle s'offensa & dont elle se vengea en grande dame, c'est-à-dire en employant la force pour faire à *Boissat* la plus cruelle injure qu'un homme de cœur pût recevoir. La vengeance que *Boissat* jura solemnellement de tirer d'un tel affront, s'adressoit naturellement au comte de Sault, soit qu'il fût complice ou non de la violence de sa femme ; la noblesse du pays qui voyoit d'un côté le commandant de la province, de l'autre un brave homme cruellement outragé, intervint dans cette affaire, rendit impossible toute voie de fait, évalua le point d'honneur, régla toutes les opérations respectives, & les fit exécuter en sa présence. L'acte en fut dressé autentiquement le 25 février 1638, & signé de soixante-quatre ou soixante-cinq gentilhommes des meilleures maisons du pays. M. de *Boissat* en envoya copie à l'académie, & voulut avoir son avis sur cet accommodement. Conrart, secrétaire, lui répond : « Nous » avons appris avec contentement combien vos » intérêts ont été chers à messieurs de la noblesse » du Dauphiné ; & avec quel soin ils vous ont » procuré la satisfaction que vous avez reçue. » Toute la compagnie trouvoit .... votre ressenti- » ment légitime. Mais si le mal étoit grand, il » faut avouer aussi que le remède qu'on y a ap- » porté, est extraordinaire ; & il semble que vous » ne l'eussiez pu refuser sans vous faire tort à » vous-même, & sans offenser ceux qui vous l'ont » préparé avec tant de sagesse & de jugement. » Elle croit donc que vous avez eu raison de dé- » férer aux avis & à la prudence de ces messieurs, » & que vous ne pouviez avoir de plus sûres & » de plus illustres cautions de la réparation de » votre honneur, que tant de personnes à qui il

» est plus précieux que leur propre vie, qui en » connoissent parfaitement les loix.......enfin, » monsieur, elle estime qu'un gentilhomme ne » peut être traité plus glorieusement que vous » l'avez été par tous ceux de votre profession, » qui, dans cet accommodement, ne paroissent » pas moins vos protecteurs que vos juges. »

Il est assez remarquable que ce soit précisément dans le temps où la noblesse du Dauphiné travailloit à cette conciliation, à cette transaction sur le point d'honneur, que Corneille ait fait entendre ces vers dans le Cid.

> Les satisfactions n'appaisent point une ame;
> Qui les reçoit a tort, qui les fait se diffame,
> Et de pareils accords l'effet le plus commun,
> Est de déshonorer deux hommes au lieu d'un.

L'aventure de *Boissat* est de 1636. On travailla 13 mois à l'accommodement, signé le 25 février 1638. C'est en 1637 qu'a paru le Cid.

Depuis cette aventure, *Boissat* ne reparut plus à Paris ni à la cour. Vienne fut pour lui un tombeau où il s'ensevelit; il devint dévot & sauvage; il portoit la barbe longue & les cheveux négligés; il étoit toujours couvert d'habits grossiers; il prêchoit la populace, faisoit des missions & des pelerinages. En 1656, la reine de Suède, Christine, passa par Vienne; on savoit que *Boissat* lui étoit connu par ses poësies; les principaux habitans le prièrent de se mettre à leur tête & de la haranguer. Il y consentit, mais sans rien changer à son extérieur & à ses manières, & pour tout compliment, il n'entretint la reine que des jugemens de Dieu & du mépris du monde. La reine étonnée dit: *Quel est donc ce capucin qu'on me donne pour Boissat?*

Une chose assez remarquable encore, c'est qu'il n'avoit guère paru de *Boissat* que des ouvrages latins, lorsqu'il fut nommé à l'académie françoise. Les uns en prose, sont des relations des différentes expéditions militaires où il s'est trouvé; les autres en vers, sont un poëme à la louange de Charles-Martel, sur la défaite des Sarrasins, à la bataille de Poitiers; une paraphrase en vers latins des institutes de Justinien, comme on a mis dans ces derniers temps *la coutume de Paris* en vers; des sylves, des élégies, des héroïdes, des métamorphoses, des épigrammes, &c. Ses ouvrages françois sont une *Relation des miracles de Notre-Dame de l'Ozier, avec des vers à la louange de la sainte Vierge en cinq langues*, (grecque, latine, espagnole, italienne, françoise) & une *Morale chrétienne*, ouvrages de sa retraite. Si l'on en croit l'auteur de sa vie, l'*Histoire Négrepontique, contenant la vie & les amours d'Alexandre Castriot*, roman qui parut en 1631; & les *Fables d'Esope, enrichies de discours moraux, philosophiques, politiques & historiques*, ouvrages imprimés sous le nom de Jean Baudouin de l'académie françoise, sont de *Boissat*, qui ne les trouvant pas assez graves pour lui, consentit que son ami les adoptât. Mais 1°. comment son ami consentoit-il d'adopter les ouvrages d'un autre? 2°. Les fables d'Esope par Baudouin & ses discours moraux, &c. sont un très-mauvais ouvrage, mais en quoi manque-t-il de gravité?

Boissat mourut le 28 mars 1662.

BOISSIÈRE, (JOSEPH DE LA FONTAINE DE LA) oratorien, dont les sermons ont été imprimés à Paris, en six vol. *in*-12. Mort en 1732.

BOISSIEU, (DENIS DE SALVAING DE) premier président de la chambre des comptes du Dauphiné, auteur d'*un Traité de l'usage des fiefs, & autres droits seigneuriaux dans le Dauphiné*, Grenoble, 1731, *in-folio*. Ses décisions sur les matières féodales servent de loi dans quelques parlemens du royaume. Son commentaire sur l'*Ibis* d'Ovide, qu'il avoit fait avant vingt ans, est l'ouvrage d'un savant consommé; le livre scandaleux *de arcanis amoris & veneris*, lui a été attribué; mais M. Lancelot a prouvé qu'il est de Nicolas Chorier. (*Mém. de littérat. tom. 12, hist. pag. 316 & suiv.*) Il eut pour le moins beaucoup de part au livre de la science héroïque de Vulson de la Colombière, & comme sous le nom de celui-ci & à la faveur de l'*incognito*, il traite avec grande distinction sa propre famille, ceux qui ont su après coup la part qu'il avoit à cet ouvrage, ont eu pour suspect ce qui la concerne: on a même dit à ce sujet *que les autres hommes devoient leur existence à leurs ancêtres, mais que les ancêtres de Salvaing de* Boissieu *lui devoient la leur.*

On a recueilli les œuvres fugitives de Salvaing de *Boissieu*, prose & vers, sous le titre de *Miscella*, Lyon, 1662, *in*-8°. Mort en 1683 le 10 avril, âgé de 83 ans.

BOISSY, (LOUIS DE) (*Hist. litt. mod.*) auteur comique moderne. Son théatre est en neuf vol. *in*-8°. On joue de lui au théatre françois, *le François à Londres, les Dehors trompeurs*, & *le Babillard*. Plusieurs autres de ses pièces ont eu dans le temps un grand succès à la comédie italienne. Il naquit à Vic en Auvergne en 1694. Il fut reçu à l'académie françoise en 1751. Il est mort en 1758.

Un autre BOISSY, (Jean-Baptiste Thiaudière de) connu sous le nom de l'abbé de *Boissy*, fut de l'académie des inscriptions & belles-lettres. Il étoit né à Paris le 20 octobre 1666. Il fut attaché à la maison de Rohan & à la personne du cardinal de Rohan, Armand-Gaston. Il fut chargé de l'éducation du prince Maximilien, frère du cardinal, tué en 1706 à la bataille de Ramillies, & de celle du prince de Soubise, son neveu, mort de la petite vérole le 6 mai 1724 à vingt-sept ans; ce fut l'abbé de *Boissy* qui engagea le cardinal de Rohan à faire l'acquisition de la bibliothèque du président de Ménars, laquelle avoit été la fameuse bibliothèque de M. de Thou. L'abbé de *Boissy* fut reçu à l'académie des belles-lettres au mois de février 1710. Les deux premiers mémoires qu'on

trouve par extrait dans l'histoire de cette académie, tome I, sont de M. l'abbé de *Boissy*. L'un roule sur *les expiations chez les anciens Grecs & Romains*, l'autre sur *les victimes humaines*. L'abbé de *Boissy* mourut le 27 juin 1729.

BOISY. *Voyez* GOUFFIER.

BOIVIN, (*Hist. litt. mod.*) Louis & Jean, deux frères distingués dans les lettres, tous deux de l'académie des inscriptions; le cadet fut de plus de l'académie françoise, où il remplaça le savant M. Huet, avec lequel il avoit une grande conformité de talens & de travaux. Le cadet fut le pupille, & l'élève de l'aîné, qui avoit quatorze ans de plus que lui, & dont la gloire est d'avoir formé ce disciple très-supérieur au maître. Louis étoit un savant bizarre, d'une érudition diffuse & confuse, d'un esprit qui ne se fixoit jamais à aucune idée, d'un caractère insociable, d'une ardeur pour la dispute, & d'une aigreur qui le firent éloigner pour quelque temps des assemblées de l'académie: il s'irritoit des objections, & en demandoit instamment; il se fâchoit également quand on en faisoit & quand on n'en faisoit pas. Il fallut un long temps à l'académie des belles-lettres pour s'accoutumer à son ton, & pour démêler à travers des apparences si rebutantes quelques bonnes qualités, quelques vertus même. Il se connoissoit, & s'étoit peint ainsi lui-même:

» Mon humeur est sauvage & retirée, fort approchante de celle de l'oiseau de Minerve: franche jusqu'à la rusticité, fière jusqu'à l'indépendance, flottante & incertaine jusqu'à ne me déterminer à quoi que ce soit, entreprenante jusqu'à vouloir tout savoir & tout pratiquer, présomptueuse jusqu'à faire vertu d'ambition; cachant si peu mes défauts, que souvent j'en fais vanité, & rarement m'imaginé-je qu'ils n'aient pas quelque chose d'héroïque «.

On a trouvé parmi ses papiers une pièce intitulée: *Lettre à mon père & à ma mère dans le ciel.*

Il avoit, pour un savant de cette espèce, une manie assez singulière, celle des vers françois. Chapelain étoit alors l'arbitre du goût; tout le monde le consultoit, *Boivin* le consulta: dès le commencement de l'ouvrage, Chapelain fronça le sourcil, & à mesure qu'il avançoit, Chapelain reprenoit, dit M. de Boze, dans les vers du jeune poète, ce qu'il n'appercevoit pas lui-même dans les siens, & ce qui auroit dû les en guérir tous deux. Son dernier mot fut de conseiller à *Boivin* de renoncer aux vers françois. Ce fut un coup de foudre pour *Boivin*, il pensa en mourir de douleur; il avoit la ressource d'appeller de cette décision, mais on n'appelloit point alors d'une décision de Chapelain en matière de vers & de goût. *Boivin* exhala son désespoir dans un écrit intitulé: *Flux de mélancholie.* » Dans l'état où je suis, dit-il, » il n'y a que Dieu qui puisse me consoler..... » Je suis si ennuyé du monde, que si ce chagrin » me continue, j'espère au moins qu'il m'en tirera » bientôt: il me semble que j'écris mon testament «.

On pourroit croire qu'il s'agit de chagrins réputés généralement plus graves que celui dont nous avons parlé, mais l'auteur s'explique.

» On m'a fait entendre que ce n'étoit pas mon talent de faire des vers françois, quoiqu'il me semble que je ne saurois vivre sans cela. Il n'est pas croyable combien un mot comme celui-là est difficile à digérer à gens de mon humeur.... Mon naturel est porté aux vers plus qu'à toute autre chose, & un des plus judicieux hommes de France n'approuve pas que j'en fasse de françois! A quoi me serviront ces latins, quand j'y serois un Virgile, puisque l'on n'en a que faire de deux «.

On voit qu'il s'étoit flatté d'être le Virgile françois.

M. le Peletier, le ministre, qui avoit pris chez lui Louis *Boivin*, pour lui rappeller ses études & diriger celles de ses fils, fut obligé de s'en défaire honorablement, en le donnant à M. Bignon, premier président du grand-conseil, comme un dépôt qu'il lui confioit.

M. *Boivin* l'aîné portoit dans les affaires la même contention d'esprit que dans les lettres; il étoit plaideur aussi bien que disputeur. Il eut, pour une redevance de vingt-quatre sols, un procès qui dura douze ans, & qui lui coûta douze mille livres de frais, tort dont la plus grande partie retombe sur les loix.

M. *Boivin* s'en consola en vrai plaideur: *J'ai*, dit-il, *gagné mon procès pendant douze ans, & je ne l'ai perdu qu'un jour.* C'est ainsi que ceux qui jouent au jeu ruineux des lotteries, ne perdent que le jour du tirage, & gagnent tout le reste du temps; au fond on leur vend une denrée excellente & féconde en jouissances, l'espérance.

Il n'y a d'ouvrages imprimés de Louis *Boivin*, que quelques mémoires imprimés en entier ou par extrait dans le recueil de l'académie des belles-lettres.

Il avoit traduit l'évangile en vers françois; il avoit fait sur l'historien Josephe des notes beaucoup plus étendues que le texte.

Il aimoit tant l'académie à cause des occasions de dispute qu'elle lui fournissoit, qu'il disputoit sur-tout contre l'usage abusif, selon lui, des vacances. Il trouvoit que *vivre sans disputer n'étoit pas contentement.* Il demandoit à Dieu de mourir dans les vacances: il mourut dans les vacances de pâques 1724 le 22 avril.

Jean *Boivin* étoit d'un caractère plus doux & plus aimable. Elevé durement par son frère, qui l'enfermoit avec des livres jusqu'à ce qu'il eût rempli sa tâche, & qui par amour pour la science faisoit mal-adroitement tout ce qu'il pouvoit pour l'en dégoûter, qui portant dans le jeu la même tyrannie, ne lui permettoit pas de le gagner au jeu des échecs qu'il lui avoit appris, & l'empê-

choit d'aller se coucher jusqu'à ce qu'il eût tout reperdu, Jean *Boivin* eut toujours pour ce frère une tendresse, un respect & une reconnoissance inviolables. Comme il avoit un meilleur caractère, il avoit aussi un meilleur esprit. Il remplit avec distinction une place à la bibliothèque du roi, une chaire de professeur en grec au collège royal, & ses devoirs académiques dans les deux illustres compagnies qui l'avoient adopté. A la bibliothèque du roi, il découvrit dans un manuscrit des homélies de saint Ephrem, sous le texte de ces homélies, un autre texte de plusieurs des livres de l'écriture-sainte, en lettres onciales; ce texte ancien avoit été effacé exprès; ce ne fut que par le travail le plus opiniatre, le plus pénible & le plus ingénieux, qu'il parvint à retrouver cet ancien texte, lequel étoit des premiers siècles de l'église; c'étoit un des plus précieux manuscrits qui fussent dans aucune bibliothèque du monde. Cette découverte est célèbre parmi les savans. La plupart d'entre eux se louent beaucoup aussi des secours qu'ils avoient trouvés pour leurs ouvrages dans son érudition, & , ce qui est plus précieux, dans son goût, on connoît ses notes qui accompagnent la traduction du traité du sublime de Longin par Boileau. Il entra dans la fameuse querelle des anciens & des modernes; mais il combattit pour les Grecs avec la politesse d'un françois & la modération des sages de la Grèce. Il fit graver le bouclier d'Achille pour détruire l'objection tirée de la multiplicité & de la confusion des objets, & on fit valoir cette exécution de la description d'Homère comme l'action du philosophe qui marcha devant ceux qui nioient le mouvement. Oserions-nous cependant ne pas trouver cette exécution sans réplique? qu'on exécute par une espèce de gageure une chose très-difficile, seulement pour prouver qu'à toute force elle n'est pas impossible, on n'a pas pour cela justifié l'auteur qui en a parlé comme d'une chose toute simple, toute ordinaire, & qui n'a pas besoin d'explication. C'est toujours à l'auteur à prévoir toutes les difficultés raisonnables qui pourront s'offrir au lecteur & à les résoudre d'avance.

M. *Boivin* le cadet fut encore plus constamment attaché que l'aîné à M. le Peletier, le ministre. Il écrivit en latin & en très-beau latin la vie de son bienfaiteur & de son bisayeul, le savant Pierre Pithou. Le recueil de l'académie des belles-lettres est rempli de mémoires excellens de M. *Boivin*. Il épousa en 1716 une nièce de la fameuse mademoiselle Chéron, peintre & poëte. Elle avoit, dit-on, l'esprit & les talens de sa tante. Il mourut le 29 octobre 1726. Il étoit né le 28 mars 1663. Les deux *Boivin* étoient fils & petit-fils d'avocats célèbres de Normandie. Nous ignorons s'ils étoient de la même famille que François *Boivin*, secretaire du maréchal de Brissac sous le règne de Henri II, & qui suivit ce maréchal dans les guerres de Piémont, dont il écrivit l'histoire depuis 1550 jusqu'en 1561. Ils étoient neveux, par leur mère, de Pierre Vattier, professeur d'Arabe au collège royal, homme très savant. Il avoit fait une traduction latine de toutes les œuvres d'Avicenne, & en mourant il avoit fort recommandé ce manuscrit à sa famille. Madame Vattier, sa veuve, & Louis *Boivin*, l'aîné de ses neveux, vinrent exprès à Paris pour remettre ce manuscrit à Chapelain; depuis ce temps ils ont toujours ignoré ce qu'il étoit devenu; ils savoient seulement que M. Thevenot, garde de la bibliothèque du roi, & qui avoit été ami de Pierre Vattier, avoit connoissance & du manuscrit & du lieu où il étoit, mais qu'il en faisoit mystère & se contentoit de dire qu'il ne seroit jamais confié qu'à des gens capables d'en procurer l'édition; ce secret mourut avec M. Thevenot. C'est une recherche que M. de Boze propose aux savans dans l'éloge de Louis *Boivin*; » je la propose, dit-il, dans le lieu du monde le » plus propre à publier des monitoires sur les pertes, » ou les larcins de cette espèce «. (l'académie des belles-lettres.)

BOLESLAS, (*Hist. de Pologne.*) (Il y a eu cinq rois de ce nom en Pologne. Le premier qui le porta fut aussi le premier qui eut le titre de roi en Pologne; ce fut l'empereur Othon III qui le lui donna en 999, & le pape Sylvestre II le lui confirma quelques années après, ou si l'on veut, il le lui conféra de nouveau, prétendant qu'il n'appartenoit qu'au pape de conférer un titre de royauté; les prédécesseurs de *Boleslas* I n'avoient eu que le titre de ducs ou de princes; Micislas, son prédécesseur immédiat, fut le premier prince chrétien en Pologne. Voici l'histoire des cinq *Boleslas* rapportée plus en détail par M. de Sacy.)

BOLESLAS I, surnommé *Crobri*. (*Hist. de Pologne*) C'est le premier souverain de Pologne qui ait porté le titre de roi. Il succéda à Miceslas son pere, qui avoit introduit l'évangile dans cette contrée. Mais une partie du peuple étoit encore attachée à son ancien culte. *Boleslas*, par des voies douces & lentes, parvint à étouffer par dégrés les anciens préjugés. Il ne renversa point les idoles, il les laissa se détruire elles-mêmes, protégea les prêtres chrétiens sans persécuter leurs adversaires, & ne donna point à ces derniers cette raison à opposer à l'évangile, qu'il eût été prêché les armes à la main. Il attira dans ses états Voicechus, évêque de Prague, l'apôtre de la Hongrie, de la Prusse, de la Bohême & d'une partie de la Russie. Mais il ne put le fixer en Pologne. Ce prélat fut assassiné par les Prussiens en 997. *Boleslas* acheta son corps des assassins même qui l'avoient massacré. On prétendit que ceux-ci ayant voulu le vendre au poids de l'or, lorsqu'on le mit dans la balance, il ne pesoit presque rien. Nous ne déterminerons point le dégré de croyance qu'on doit accorder à ce prodige. Mais quand *Boleslas* auroit payé ces reliques de la moitié de ses trésors, il en fut bien dédommagé, puisqu'elles lui valurent une couronne.

Jusque-là les souverains de Pologne n'avoient été que des ducs vassaux de l'empire. *Boleslas* aspiroit à se dégager de cette servitude, la voie des armes lui paroissoit incertaine, & aussi funeste aux vainqueurs qu'aux vaincus. Il prit un moyen plus sûr & peut-être plus glorieux. Il fit publier avec pompe, dans toute l'Allemagne, les miracles de saint Voicechus. On y accourut des bords de la mer Baltique, de l'Océan & de la Méditerranée. Plus il y eut de spectateurs, plus il y eut de prodiges. Cette célébrité eut tout l'effet que *Boleslas* en avoit espéré. L'empereur Othon III, qui venoit de visiter à Rome les tombeaux des apôtres, voulut aussi visiter celui de l'évêque de Prague; il alla en Pologne. *Boleslas* le reçut avec une magnificence dont la nation eût pu murmurer, si le succès de sa prodigalité ne l'eût justifiée. Les fêtes se succédèrent sans interruption. L'or, l'argent & les meubles précieux qui y brilloient, étoient distribués le soir aux gens de l'empereur. Le lendemain nouveaux apprêts, nouveaux présens. L'empereur en fut accablé. Sur la fin d'un repas, dans un de ces momens où les plus impénétrables politiques éprouvent des effusions de cœur, Othon mit la couronne impériale sur la tête de *Boleslas*, lui permit d'arborer les armes de l'empire, le nomma roi, & l'affranchit, ainsi que ses successeurs, de tout devoir de servitude envers les empereurs. Ce fut l'an 1001 qu'une fête opéra cette révolution qui auroit coûté plusieurs siècles de guerre.

Le roi marcha incontinent contre *Boleslas*, duc de Bohême, punit, par des ravages affreux, ceux qu'il avoit faits en Pologne, soumit la Moravie, défit en bataille rangée Jaroslas, duc des Ruthéniens, rendit à Stopale, frère du vaincu, la ville de Kiovie, que celui-ci lui avoit enlevée, & distribua à ses soldats tous les fruits de sa victoire. Il retournoit en Pologne lorsqu'il fut attaqué par Jaroslas qui avoit rassemblé les débris de son armée, & l'avoit accrue par de nouvelles levées, Une seconde victoire les délivra de cet ennemi. Les vaincus eux-mêmes lui donnèrent le surnom de *Crobri*, c'est-à-dire, le *redoutable* ou le *courageux*. A son retour il bâtit des églises, & peupla ses états de moines. Ces soins religieux ne le détournèrent pas des soins du gouvernement. Mais ennuyé d'un trop long repos, il entra dans la Saxe qu'il trouva déserte. Il réduisit les villes en cendre, ravagea les champs, pénétra dans la Prusse sous prétexte de venger la mort de saint Adalbert, pilla, brûla, saccagea toute cette contrée, força les habitans à lui payer tribut & à recevoir l'évangile, & fit élever une colonne sur la rive de la Dossa comme un monument de ses conquêtes.

Il rentroit en Pologne lorsqu'il apprit que les Ruthéniens paroissoient déja sur les frontières, ayant Jaroslas à leur tête. Il y courut. Les deux armées se trouvèrent en présence, le fleuve Bogus les séparoit; les valets des deux armées y alloient abreuver leurs chevaux; ils s'insultèrent de part & d'autre. Des injures ils en vinrent aux coups; les soldats y coururent; les deux armées prirent les armes; la bataille devint générale. Les Polonois traversèrent le fleuve, mirent les Ruthéniens en déroute, & *Boleslas* demeura victorieux l'an 1018.

Le reste de son règne fut paisible; il forma un conseil de douze sénateurs, avec lesquels il jugea les différens des particuliers; il entretenoit les parties à ses frais, payoit leurs avocats, & rendoit souvent par ses bienfaits à celle qu'il avoit condamnée, ce qu'il lui avoit ôté par son jugement. Cependant il courboit sous le poids des années, son génie s'éteignoit par dégrés, il fit venir Miceslas: » Mon fils, lui dit-il, je vais descendre » au tombeau, je vous laisse un trône affermi par » mes victoires, servez Dieu, protégez la religion, » honorez le sénat, aimez votre peuple, soyez » moins son maitre que son père; fuyez la vo» lupté. Le prince qui s'y abandonne, fût-il sou» verain du monde entier, est le plus vil des es» claves «. Il mourut peu de temps après avoir désigné Miceslas pour son successeur. La Pologne le pleura pendant une année entière; les fêtes publiques furent proscrites; un deuil général regna sur toute la Pologne. Jamais douleur ne fut si profondément sentie & si bien méritée. *Boleslas* avoit coutume de dire, *qu'il aimoit mieux vivre d'un morceau de pain grossier, & voir son peuple dans l'abondance, que d'avoir une table somptueuse, & de laisser ses sujets dans l'indigenee.* Mais on ne peut dissimuler que s'il fut le bienfaiteur des Polonois, il fut le fléau de ses voisins. La Prusse conquise sans raison, la Saxe ravagée, même sans prétexte, affoiblissent l'idée sublime de son caractère que donne la douceur de son gouvernement. (*M.* DE SACY.)

BOLESLAS II, (*Hist. de Pologne.*) roi de Pologne, succéda en 1058, à Casimir I. son père. Son extrême jeunesse n'allarma point les sages de la nation. Ses talens avoient devancé ses années. Ses graces conquéroient tous les cœurs, & sa politique subjugeoit tous les esprits. Né généreux & compatissant, il suivit ce penchant sublime. Zaslas, duc de Kiovie, persécuté par ses sujets, dépouillé par ses frères, trouva dans *Boleslas* un ami. Bela, frère d'André, roi de Hongrie, chassé par ce prince qui avoit usurpé la couronne au préjudice de ses droits, fut reçu avec tous les égards dus à son rang & à son malheur; Jaromir, prince de Bohême, qui avoit eu le sort des deux premiers, fut reçu comme eux à bras ouverts, Wratislas, duc de Bohême, s'avança à la tête d'une armée, pour punir la Pologne d'avoir donné une retraite à son frère; mais il rencontra *Boleslas* dans le moment où il croyoit ce prince plus occupé à consoler Jaromir qu'à le venger. *Boleslas* fit envelopper les Bohémiens dans un bois, rejetta avec hauteur les propositions de paix qu'on lui fit, & alloit exterminer Wratislas, si une ruse de guerre

ne

ie l'avoit dérobé au sort qui le menaçoit ; enfin on négocia, la paix fut signée, Wratislas épousa Swianochna, sœur de *Boleslas*. Mais Jaromir, qui se croyoit plus en sûreté auprès de son ami qu'auprès de son frère, demeura en Pologne.

Les Prussiens voyant *Boleslas* occupé du côté de la Bohême, refusèrent de payer le tribut qu'ils lui devoient, bâtirent vers les frontières de la Pologne une forteresse capable de renfermer une armée, y soutinrent un siège contre *Boleslas* qui fut contraint d'abandonner son entreprise : ces barbares qui n'avoient d'autre but que le pillage, ne combattoient qu'en fuyant, n'attaquoient que des convois, & ne connoissoient de l'art de la guerre que les ruses & les finesses; enfin *Boleslas* sut les surprendre sur les bords de l'Ossa, & en fit un tel carnage, que les eaux de cette rivière parurent, plusieurs heures, teintes de sang.

Revenu vainqueur de cette expédition, *Boleslas* en entreprit une autre pour son ami Béla ; les secours que l'empereur avoit accordés au roi André, les forces de ce prince, la multitude des Bohémiens qui s'enrôloient sous ses drapeaux, la difficulté de vaincre un ennemi puissant dans ses domaines, tous ces obstacles n'arrêtèrent point *Boleslas* ; il conduisit Béla en Hongrie, & présenta la bataille à son frère. André fut vaincu, tomba entre les mains des Hongrois qui l'avoient trahi, & fut assommé par ces perfides.

Boleslas, après avoir donné une couronne à son ami, voulut en acquérir une nouvelle pour lui-même; la Russie avoit été conquise par *Boleslas* I. Pour y rentrer plus sûrement, *Boleslas* II épousa une princesse Russe, nommée *Wisreslava* : bientôt il s'arracha des bras de son épouse, pour tenter de nouvelles entreprises. Visseslas, duc de Poloczk, s'enfuit à son approche. Le roi de Pologne fut reçu en triomphe dans Kiovie, & mit le siège devant Presmilie, place qui pouvoit être regardée alors comme le chef-d'œuvre des fortifications. Une foule de paysans russes s'y étoient retirés de toutes parts, mais cette multitude mal aguerrie, montra peu de fermeté dans la défense & peu d'ardeur dans les sorties. *Boleslas* livra trois assauts à la fois, & se rendit maître de la ville; la citadelle fut forcée, quelque temps après, d'ouvrir ses portes. Le roi, dans le cours de ses succès, disparut pour aller secourir les fils de Béla, à qui Salomon, fils d'André, disputoit l'héritage de leur père. Mais en arrivant, il trouva ce différent terminé par l'entremise de quelques prélats, revint en Russie, marcha contre Wsrewold qui avoit chassé son frère Zaslas de Kiovie, l'attaqua près des murs de cette ville, & remporta une victoire également funeste aux deux partis. Son armée en fut tellement affoiblie, qu'il fut contraint de remettre le siège de Kiovie à l'année suivante 1075.

Il attendit à peine le retour du printemps pour l'entreprendre. Les travaux furent poussés avec tant de vigueur, que la brèche fut bientôt praticable. Un assaut pouvoit rendre *Boleslas* maître de la place ; mais ayant appris que les assiégés, après avoir épuisé leurs vivres, alloient bientôt manquer même de ces vils alimens qui font frémir la nature, il attendit que la famine lui livrât cette conquête, & ne voulut point hasarder le sang de ses soldats : il ne l'avoit que trop prodigué depuis qu'il étoit sur le trône. La ville capitula, & le roi traita les vaincus avec tant de douceur, qu'ils se repentirent eux-mêmes de lui avoir résisté. Jusques-là, *Boleslas* avoit été doux, humain, généreux, brave, ardent, infatigable ; mais arrêté par les délices de Kiovie, comme Annibal par celles de Capoue, il perdit comme lui ses vertus & sa gloire. La volupté flétrit son courage par dégrés ; esclave de vingt maîtresses, il oublia qu'il avoit des sujets en Pologne ; ses soldats s'abandonnèrent aux mêmes excès : en vain leurs femmes les rappelloient dans leur patrie, elles se vengèrent de leurs infidélités, en épousant leurs esclaves. La plupart de ces époux irrités retournèrent en Pologne pour réparer la perte irréparable de l'honneur. *Boleslas* abandonné par son armée, fut contraint de rentrer dans ses états ; il signala son retour par des supplices. Ceux qui avoient les premiers abandonné ses enseignes, périrent sur l'échafaud. Leurs femmes qui les avoient rappellés, eurent le même sort. Les enfans, nés de leurs mariages avec leurs esclaves, furent ou égorgés sans pitié, ou exposés avec plus de barbarie encore. *Boleslas* étoit devenu féroce, ennemi des hommes & de lui-même ; tout dégoûtant du sang de ses sujets, il se replongea dans les voluptés qui l'avoient abruti, & fit de son palais une seconde Kiovie. Saint Stanislas, évêque de Cracovie, osa s'élever contre ces désordres avec le courage qu'inspire la vertu, & cette autorité que les ecclésiastiques avoient alors dans l'europe. *Boleslas* indigné qu'un seul homme, sans armes, sans défense, osât lui reprocher ses crimes, quand toute la Pologne trembloit sous lui, chargea des officiers de le délivrer, par un assassinat, de ce censeur importun. Mais le caractère de douceur & de majesté répandus sur le front du prélat, glaça leur courage; le tyran ne voulut plus confier sa vengeance à des mains étrangères, il entra dans l'église, asyle sacré de Stanislas, lui porta le premier coup, & abandonna son cadavre à ses courtisans encouragés par son exemple.

Grégoire VII lança en 1079 un interdit sur la Pologne, & ne distingua point le peuple innocent du maître coupable. *Boleslas* fut declaré déchu de la couronne, son royaume abandonné au premier conquérant, ses sujets dégagés du serment de fidélité. Ceux-ci, pour calmer la fureur du pontife, se soulevèrent contre leur prince. Odieux à ses sujets, à lui-même, il s'enfuit à la cour de Wratislas, qui n'avoit point oublié les services que ce prince avoit rendus à Béla son père. Les Polonois laissèrent *Boleslas* tranquille dans sa retraite : les foudres de Rome le poursuivirent jusques dans cet

aſyle. Le pontife menaça Wratiſlas, dont tout le crime étoit d'avoir reſpecté les droits de l'hoſpitalité, & rempli les devoirs de la reconnoiſſance. *Boleſlas* abandonné par ſon ami, déchiré par ſes remords, erra long-temps de contrée en contree. Les hiſtoriens ne s'accordent point ſur le genre de ſa mort; l'opinion la plus probable eſt qu'indigné de la foibleſſe de ſes amis, horrible à lui-même, toujours pourſuivi par l'image de Staniſlas mourant ſous ſes coups, & de ſes ſujets égorgés ſans pitié, un ſuicide fut le dernier de ſes crimes.

Ce prince fut un triſte exemple des périls qu'entraine la proſpérité, un bonheur moins conſtant lui eût conſervé ſes vertus. Si la fortune avoit changé, ſon cœur eût toujours été le même. Juſqu'à l'époque de ſon ſéjour dans Kiovie, *Boleſlas* eſt un héros: depuis cet inſtant fatal, c'eſt un tyran; & ſon hiſtoire offre un contraſte qui n'apprend que trop à ne jamais louer les princes qu'après leur mort. On l'avoit ſurnommé *le Hardi* & *le Libéral;* l'habitude de l'appeller ainſi lui conſerva ces titres, quoiqu'il les eût démentis. (*M. DE SACY.*)

BOLESLAS III, ſurnommé *Crivouſte*, (*Hiſt. de Pologne.*) étoit fils d'Uladiſlas: Sbignée, bâtard du même prince, ſe lia d'intérêt avec ſon frère; tous deux voyoient avec une jalouſie ſecrète le palatin de Cracovie régner ſous le nom d Uladiſlas, abſorber dans ſa famille toutes les richeſſes de l'état, prodiguer les honneurs à ſes créatures, & effacer par ſa magnificence celle des princes du ſang. Sbignée leva le premier l'étendart de la révolte. *Boleſlas*, né avec un caractère plus doux, héſita quelque temps à ſuivre cet exemple; enfin ſa haine contre le palatin l'emporta dans ſon cœur ſur la tendreſſe qu'il avoit pour ſon père. Il alla joindre ſes forces à celles de Sbignée. Uladiſlas prêt à tremper ſes mains dans ſon propre ſang, marcha contre eux. Les armées ſe trouvèrent en préſence l'an 1099. Les prélats ſe firent médiateurs, & conclurent la paix. Le palatin en fut la victime; chaſſé de la cour, il ſe jetta dans une forteresſe qu'il avoit fait bâtir. Les deux princes ſe préparoient à l'y aſſiéger, lorſque le vieux duc alarmé pour ſon ami, alla le rejoindre, réſolu de vaincre ou de périr avec lui. *Boleſlas* & Sbignée, après avoir conquis une partie de la Pologne à la faveur de la haine générale qui pourſuivoit le palatin, parurent ſous les murs de Plockzco, aſyle redoutable de leur père & de leur ennemi.

On alloit préluder par une attaque, lorſque l'archevêque de Gneſne, prélat ami de la paix, engagea Uladiſlas à reléguer le palatin en Ruſſie, le fit rougir de la préférence qu'il accordoit à ſon favori ſur ſes enfans, & ſut perſuader au palatin qu'en s'exilant lui-même, il alloit mettre le comble à ſa gloire, & qu'il étoit beau de ſacrifier ſa fortune au repos de l'état. Uladiſlas mourut peu de temps après en 1102; prince foible, qui ſatisfait du titre de duc, n'oſa prendre celui de roi, parce que la cour de Rome l'avoit ôté à Boleſlas II.

Boleſlas ne fut pas plutôt ſur le trône, que Sbignée ſon frère, autrefois ſon ami, maintenant ſon rival, forma d'abord une cabale obſcure, puis un parti puiſſant, enfin une ligue offenſive avec le duc de Bohême, les peuples de Pruſſe & de Poméranie, les Saxons & les Moraves. Bientôt tout fut en armes, les Hongrois & les Ruſſes accoururent au ſecours de *Boleſlas*, alliés incommodes qui ruinèrent la Pologne, ſous prétexte de la défendre. L'archevêque joua encore le rôle de médiateur & le joua en vain. *Boleſlas* reprit tout ce qu'il avoit perdu, punit par des ravages les nations qui avoient ſecondé la révolte de ſon frère, le vainquit lui-même, lui pardonna, & lui laiſſa le duché de Mazovie. Sbignée étoit un de ces eſprits féroces, qu'un pardon aigrit, & qui, des bienfaits qu'on leur prodigue, ſe font des armes contre leur bienfaiteur. Il renoua ſon premier complot, fut pris les armes à la main, & ſeroit mort ſur un échafaud, ſi *Boleſlas*, à qui il vouloit ôter la couronne & la vie, n'avoit imploré pour lui la clémence de la nobleſſe aſſemblée. Banni de la Pologne, il erra long-temps ſans trouver d'aſyle, mépriſé, rebuté par-tout, & n'eut pas même la triſte conſolation d'inſpirer la pitié. Il vint ſe jetter aux genoux de ſon frère qui lui rendit ſon duché, il n'y rentra que pour ſignaler ſon ingratitude. Une troiſième conſpiration auſſitôt découverte que formée fut le dernier de ſes crimes. On prétend que des ſeigneurs Polonois, indignés de tant de perfidies, le maſſacrèrent l'an 1108.

Delivré d'un ennemi, d'autant plus dangereux qu'il lui étoit cher, *Boleſlas* en eut bientôt un autre ſur les bras, c'étoit l'empereur Henri V, qui vouloit rendre la Pologne une ſeconde fois tributaire de l'Empire; la royauté & l'indépendance des ſouverains ayant été, diſoit-il, anéantis par la bulle, qui excommunioit Boleſlas II, aſſaſſin de l'évêque Staniſlas. Arrêté devant Lubuz par la vigoureuſe réſiſtance de cette place, il pénétra plus avant, toujours côtoyé par l'armée de *Boleſlas*, qui ſentant l'infériorité de ſes forces, harceloit ſon ennemi, le détruiſoit en détail, & lui coupoit les vivres.

Malgré ces obſtacles, Henri alla mettre le ſiège devant Glogow ſur l'Oder; les efforts des aſſaillans, le courage féroce, & la conſtance inépuiſable des Glogoviens, rendront ce ſiège à jamais mémorable.

Boleſlas ſongeoit à raſſembler des troupes pour les ſecourir, lorſque des députés vinrent lui annoncer une capitulation, par laquelle les habitans conſentoient à ſe rendre, ſi dans l'eſpace de cinq jours ils n'étoient ſecourus par une armée; ils ajoutèrent qu'ils avoient donné la plupart de leurs enfans en ôtage; que ces victimes de la patrie alloient périr ſous le fer d'un bourreau, s'il ne ſecouroit les aſſiégés, ou ne leur permettoit de livrer la place à l'empereur. L'armée de *Boleſlas* n'étoit point

encore assemblée. Le délai étoit court: « retournez » vers vos compatriotes, leur répondit le duc, » dites-leur que je vais me mettre en marche » pour les délivrer; mais que si j'arrive trop tard, » ils ne balancent point à sacrifier leurs enfans; » que le sang de ces victimes, dont je plains l'in» nocence, appartient à l'état, & que la nature » perd ses droits quand ils sont opposés à ceux de » la patrie ». Les députés rentrèrent dans Glogow. Les habitans ranimés par leurs discours résolurent de se défendre jusqu'au dernier soupir. L'empereur fit donner l'assaut, & plaça les otages au premier rang, croyant que leurs pères n'oseroient lancer leurs traits sur de si chers ennemis: il se trompa, leur patriotisme, qu'on ne peut admirer sans horreur, les avoit rendus impitoyables; ils égorgèrent leurs enfans, & lavèrent dans le sang des Allemands, celui dont ils venoient de souiller leurs mains paternelles. *Boleslas* sentit ce qu'il devoit à de tels sujets, attaqua l'armée impériale, la tailla en pièces, & força l'empereur à demander la paix. Une double alliance en fut le sceau, *Boleslas* épousa la sœur de Henri; & Christine, fille de ce prince, fut destinée au jeune Uladislas, prince de Pologne.

Ce royaume, après tant de secousses, auroit joui d'un calme profond, si la fureur des croisades ne lui avoit enlevé, vers 1110, ses plus fermes appuis. La noblesse vendit ses biens, abandonna sa patrie, pour aller tuer des Sarrasins, & gagner des indulgences. Un prince Danois, qui vint apporter en Pologne la mauvaise fortune qui le suivoit, ralluma les feux de la guerre; c'étoit Pierre, chassé du Danemarck par l'usurpateur Abel, qui avoit fait périr Henri son frère & son roi. *Boleslas* fit équipper une flotte, la commanda en personne, & descendit sur les côtes de Danemarck. L'horreur qu'inspiroit la tyrannie d'Abel, ouvrit au duc des conquêtes faciles, il n'eut qu'à se montrer pour tout soumettre. Abel détrôné, banni, méprisé, alla cacher sa honte & ses crimes loin de ses états. *Boleslas* pouvoit alors se faire couronner roi de Danemarck, il avoit le pouvoir en main; le seul titre de vengeur de Henri suffisoit pour réunir les suffrages en sa faveur; mais satisfait d'avoir délivré les Danois, il dédaigna de régner sur eux, rendit à la noblesse les places dont il s'étoit emparé, & la liberté de se choisir un roi; & retourna en Pologne l'an 1129, couvert de gloire, adoré dans ses conquêtes comme dans ses états.

Ce prince fut la victime du penchant qui le rendoit sensible aux larmes des malheureux; un Russe vint se jetter dans ses bras, & lui dit qu'il avoit été chassé par ses compatriotes, que son attachement au roi de Hongrie étoit la cause de sa proscription; *Boleslas* le crut, le combla de bienfaits, & lui donna le gouvernement de Wislica. Le perfide ne fut pas plutôt maître de cette ville, qu'il la réduisit en cendres; les Russes entrèrent aussitôt en Pologne, trompèrent *Boleslas* par une ruse aussi lâche que la première, l'attirèrent dans une embuscade, & défirent son armée. Il n'étoit point accoutumé à ces revers; honteux d'avoir vécu trop d'un jour, sa mélancolie le conduisit au tombeau en 1139, après avoir vécu 54 ans, dont il en avoit régné 36. L'histoire de sa vie suffit à son éloge. (*M. DE SACY.*)

BOLESLAS IV, surnommé *le Frisé*, (*Hist. de Pologne.*) étoit le second des fils de *Boleslas* III. Dans le partage que ce prince fit de ses états, il eut le duché de Masovie, le territoire de Culm & la Cujavie; ses frères Uladislas, Miceslas & Henri, obtinrent différens domaines. Uladislas fut couronné, ses frères lui rendirent hommage: mais dans ce partage on avoit oublié le jeune Casimir, tendre enfant qui n'avoit ni assez de lumières pour connoitre ses droits, ni assez de force pour les défendre. A peine Uladislas fut-il monté sur le trône, qu'animé par la reine Christine, il voulut dépouiller ses frères de leurs apanages. La nation s'y opposa & parut prête à se soulever en faveur de ces princes. Uladislas qui avoit su se faire des ennemis de ses frères & de ses sujets, chercha des alliés hors de la Pologne, il y attira les Russes; la nation muette d'effroi n'osa pas même secourir les princes par de vains murmures. Uladislas les assiégea dans Posnan. Après avoir soutenu plusieurs assauts, pressés par la famine, un noble désespoir précipita les assiégés sur le camp d'Uladislas; les Russes furent taillés en pièces, le roi s'enfuit en Allemagne, les trois frères s'emparèrent de Cracovie, toute la nation d'une voix unanime déclara Uladislas déchu de tous ses droits à la couronne, & la mit sur la tête de *Boleslas* l'an 1146.

Uladislas avoit cherché un asyle à la cour de Conrad: il lui demanda des troupes pour lui rouvrir l'entrée de la Pologne; mais cet empereur possédé de la manie qui régnoit alors, aima mieux aller massacrer les Sarrasins qui ne lui avoient fait aucun mal, que de secourir son allié, & de compter un roi de Pologne au nombre de ses vassaux. L'armée chrétienne, ayant été détruite par la perfidie de l'empereur d'Orient, Conrad rentra en Allemagne; & profitant de cette leçon terrible qui coûtoit plus à ses sujets qu'à lui-même, résolut d'employer au rétablissement d'Uladislas le reste des forces qu'il avoit destinées à la ruine des infidèles. Il entra en Pologne; *Boleslas*, avare du sang de ses sujets, crut qu'un prince ami de l'humanité devoit rejetter la voie des armes, quand la politique pouvoit assurer le succès de ses desseins, il se rendit au camp de l'empereur, parla avec tant d'éloquence, peignit avec tant de vérité la tyrannie d'Uladislas, les maux que ses frères & lui avoient soufferts dans Posnan, & justifia si clairement la révolution, qu'il subjugua tous les esprits, émut tous les cœurs, & força Conrad à se retirer.

Mais l'empereur Frédéric Barberousse qui lui succéda, rassembla toutes les forces de l'empire en

1158. Sa compassion politique cherchoit moins à replacer le malheureux Uladislas sur le trône, qu'à réunir la Pologne à ses domaines ; c'est par cette conquête qu'il vouloit jetter les fondemens de la monarchie universelle qu'il avoit projettée. Il entra donc en Pologne : *Boleslas*, trop foible pour soutenir la guerre en rase campagne, attira les Impériaux dans des embuscades où leurs détachemens furent massacrés, les harcela tantôt en tête, tantôt en flanc, tantôt en queue, enlevant les convois, conservant les hauteurs, attaquant toujours, & jamais attaqué.

L'empereur qui voyoit son armée périr en détail sans fruit & sans gloire, proposa un accommodement. *Boleslas* consentit au retour de son frère ; mais celui-ci mourut en chemin, l'an 1159, & laissa trois enfans qui, n'ayant hérité que de la haine des Polonois que son père s'étoit attirée, n'osèrent d'abord réclamer leur patrimoine.

Ils attendirent, pour faire valoir leurs prétentions, que le souvenir de la tyrannie de leur père fût effacé. *Boleslas* tranquille dans ses états songea à en reculer les bornes. Depuis long-temps les rois de Pologne jettoient sur la Prusse des regards ambitieux. Les habitans de cette contrée, vaincus quelquefois & jamais domptés, payoient tribut à la Pologne lorsqu'ils se sentoient foibles, & le refusoient dès qu'ils avoient réparé leurs forces. *Boleslas* se servit du prétexte de la religion pour les asservir ; ces peuples étoient idolâtres ; on avoit déja essayé en vain de les soumettre au joug de la foi. *Boleslas* crut que l'aspect d'une armée prêteroit plus de force aux raisonnemens des missionnaires. Les Prussiens en effet reçurent le baptême ; & rendirent hommage à Jésus-Christ & à *Boleslas*. Mais à peine l'armée fut rentrée en Pologne, que les Prussiens relevèrent leurs idoles, replantèrent leurs bois sacrés ; *Boleslas*, résolu de se venger, reparut sur les frontières de Prusse en 1168 ; mais ayant confié à des guides infidèles le salut de son armée, elle tomba dans une embuscade & fut taillée en pièces.

Les fils d'Uladislas profitèrent d'une conjoncture si favorable à leurs desseins : ils réclamèrent hautement le duché de Cracovie, résolus de demander ensuite la couronne, si cette première démarche réussissoit. Ils trouvèrent des troupes en Allemagne, mais ils ne trouvèrent point de partisans en Pologne. La nation assemblée décida que leurs prétentions étoient injustes, qu'ils étoient déchus de tous leurs droits, & qu'en proscrivant Uladislas, elle avoit proscrit sa postérité. *Boleslas* fut moins sévère : il rendit à ces infortunés quelques villes de Silésie, & les admit au partage avec ses neveux. Il mourut le 30 octobre 1173. Ce prince avoit peu de défauts & quelques vertus ; ses talens étoient médiocres ; & ce qu'il y a de plus étonnant dans sa conduite, c'est d'avoir entretenu avec Miceslas, Henri & Casimir, ses frères, une concorde inaltérable. (*M. DE SACY.*)

BOLESLAS V, surnommé *le Chaste*, (*Hist. de Pologne.*) Au milieu des troubles dont la Pologne fut agitée, après la mort de Leck le Blanc & de Miceslas le Vieux, *Boleslas* fut élu duc de Pologne en 1243, par un parti qui devint le parti dominant. Ce fut un roi fainéant, dont nous ne parlons que pour apprécier les éloges que l'histoire lui a donnés ; il n'osa résister à aucun des prétendans à la couronne, & eût été détrôné, si ses favoris qui régnoient sous son nom, n'avoient eu pour lui la fermeté qu'il n'avoit pas lui-même. Ce ne fut pas sans peine qu'il se mit en marche contre les Tartares qui désoloient les frontières de ses états ; on ne pouvoit le résoudre à soutenir seulement l'aspect de leur armée. Ses peuples furent accablés d'impôts qu'il ignoroit lui-même ; son nom fut le prétexte de mille injustices qu'il ne soupçonnoit pas ; il mourut en 1279, après un régne de trente-sept ans. Les louanges que les historiens lui ont prodiguées, ne sont qu'un tribut que la reconnoissance de l'Eglise payoit à sa mémoire. Il appauvrit son peuple pour enrichir le clergé, combla les moines de biens & d'honneurs, accorda à la cour de Rome des décimes énormes ; & fut le jouet de ses courtisans. On le loue d'avoir été chaste ; c'est aux moralistes à décider quand la continence dans le mariage est une vertu. Mais aucun politique ne balancera à condamner un prince, qui, prévoyant que sa succession peut livrer ses états en proie aux guerres civiles, néglige de lui donner un héritier de son sang. *Boleslas* étoit plus fait pour le cloître que pour le trône. (*M. DE SACY.*)

BOLINGBROKE, (HENRI S. JEAN, vicomte de) (*Hist. d'Anglet.*) sécretaire d'état sous la reine Anne, eut beaucoup de part aux affaires dans les dernières années du règne de cette princesse, qui l'honoroit d'une confiance particulière. La paix d'Utrecht fut son ouvrage, & celui du marquis de Torcy ; cette paix étoit l'objet des vœux de l'europe, & il n'y avoit peut-être qu'Eugène & Marlborough qui crussent avoir intérêt de la traverser. Marlborough étoit alors dans la disgrace & dépouillé de ses emplois ; le prince Eugène vint à Londres tenter un dernier effort contre la paix & ranimer le parti des Wigs, dont Marlborough étoit le chef, comme Saint-Jean, depuis lord *Bolingbroke*, l'étoit des Toris. Leurs complots troublèrent la ville de Londres, & allarmèrent la cour. Les faits suivans ont été attestés en France par le lord *Bolingbroke*, à des personnes dignes de foi. Il ne s'agissoit pas de moins, selon lui, dans ces complots, que de détrôner & d'emprisonner la reine. *Bolingbroke* alarmé du danger de cette princesse, entra dans sa chambre au milieu de la nuit, lui fit part des avis qu'il avoit reçus, & lui proposa de faire arrêter sur le champ le prince Eugène, & le duc de Marlborough ; la reine effrayée d'un parti si violent, & toujours portée à la modération, lui demanda s'il n'imaginoit pas de moyen

plus doux? *Oui, madame*, dit *Bolingbroke*, & il proposa de remplir de gardes le palais & les environs, & les postes les plus importans de Londres. En effet, les mal-intentionnés voyant leurs projets découverts & prévenus, restèrent tranquilles, & se cachèrent, le prince Eugène partit, c'étoit tout ce qu'on vouloit.

La mort du dauphin, du duc de Bourgogne, de l'aîné de ses fils, & la complexion foible du cadet, firent craindre que Philippe V devenant l'aîné de la maison de France, ne voulût joindre la France & l'Espagne. Les ministres anglois déclarèrent qu'il n'y avoit point de paix à espérer sans une rénonciation expresse de Philippe V à la couronne de France, rénonciation que les Anglois se chargeoient de faire valoir. On peut voir dans les mémoires de Torci, ce qui fut allégué sur cette proposition par ce ministre, & ce qui fut répliqué par le lord *Bolingbroke*.

Si toute l'europe avoit besoin de la paix, la France étoit réduite depuis long-temps à ne pas dissimuler que cette paix lui étoit devenue absolument nécessaire, & les alliés avoient cruellement abusé de cet aveu tacite aux conférences de la Haye & de Gertruydemberg; lorsque le lord *Bolingbroke* vint à Paris pour terminer cet utile ouvrage, il fut reçu comme le bienfaiteur de la France, on lui prodigua les honneurs; aux spectacles, tout le monde se leva par respect à son arrivée. Il eut aussi des succès personnels & indépendans de sa mission. Il laissa en France des souvenirs agréables & des regrets flateurs.

Sa faveur en Angleterre dura peu; la reine Anne mourut quelque temps après la conclusion de la paix; le ministère redevint Wigh, les Toris furent disgraciés, & le lord *Bolingbroke* renvoyé du ministère, trouva sa consolation dans l'étude qui convient à un philosophe, & dans les plaisirs qui conviennent à un homme aimable; mais ayant été exclu du parlement, & voyant la persécution devenir plus forte, il crut devoir éviter l'orage, il revint en France, où on le revit avec un intérêt augmenté par sa disgrace; il prit pour habitation la source du Loiret, près d'Orléans, une des plus délicieuses retraites que le goût de la belle nature puisse choisir en France; il épousa madame de Villette, nièce de madame de Maintenon. Quand les troubles furent calmés, & les intérêts de parti refroidis en Angleterre, *Bolingbroke* y retourna & y fut accueilli comme devoit l'être un homme de son mérite; mais l'amour de l'étude devenu sa passion dominante, l'entraîna dans la retraite; il vécut & mourut dans une terre que ses pères lui avoient laissée, où une belle bibliothèque & quelques amis choisis suffisoient à son bonheur. Il mourut le 25 novembre 1751, âgé de soixante-dix-neuf ans. On a donné en 1754 une belle édition de ses ouvrages en cinq volumes *in*-4°. & neuf volumes *in*-8°. On a traduit en françois ses mémoires & ses lettres. Le jugement qu'il porte dans ses lettres, du gouvernement d'Angleterre, a été remarqué, & pourroit porter coup de la part de ce ministre philosophe, si l'on n'observoit qu'il étoit dans la disgrace, quand il s'exprimoit ainsi: *Le gouvernement de son pays*, dit-il, *est composé d'un roi sans éclat, de nobles sans indépendance, & de communes sans liberté.*

Voici comment M. de Voltaire a parlé du lord *Bolingbroke*:

Et toi, cher *Bolingbroke*, héros qui d'Apollon
As reçu plus d'une couronne,
Qui réunis en ta personne
L'éloquence de Cicéron,
L'esprit de Mécénas, l'agrément de Pétrone,
Et la science de Varron,
Bolingbroke, à ma gloire il faut que je publie
Que tes soins durant le cours
De ma longue maladie
Ont daigné marquer tous les jours
Par le tendre intérêt que tu prends à ma vie:
Enfin donc je respire, & respire pour toi;
Je pourrai désormais te parler & t'entendre.

BOLLANDUS & LES BOLLANDISTES, (*Hist. litt. mod.*) Jean *Bollandus*, jésuite flamand, né à Tillemont en 1596, mort en 1665, fut chargé par son Ordre de recueillir sous le titre d'*Acta sanctorum*, les monumens qui peuvent constater les vies des saints, projet qu'avoit eu un autre jésuite flamand, nommé Rosweide. Le père Heinschenius, d'abord associé de *Bollandus*, fut son continuateur, & il eut pour associé à son tour le père Papebroch, un des plus dignes successeurs de *Bollandus*. Ces successeurs ont été nommés de son nom *Bollandistes*, les *doctes Bollandistes*: cette expression est comme passée en proverbe chez les savans. Leur collection, qui n'est pas finie, contient actuellement quarante-sept volumes *in-folio*. On l'a comparée à un filet qui prend toute sorte de poissons:

Tu pisces hiberne ex æquore verris:
Segnis ego, indignus qui tantùm possideam.

BOLSEC, (JÉRÔME HERMÉS ou HERMAS) (*Hist. litt. mod.*) Calvin, hérétique qui faisoit brûler les hérétiques, & qui persécutoit les gens même de son parti, lorsqu'ils osoient différer de lui sur quelques points, fit emprisonner & bannir ce *Bolsec*, carme apostat, qui exerçoit la médecine à Genève, où il s'étoit retiré par attachement aux nouvelles opinions. Le crime de *Bolsec* étoit d'avoir contredit Calvin sur la prédestination; Calvin voulut même engager les Suisses à faire mourir *Bolsec*.

Quels furent les fruits de cette violence? Voilà ce qu'il y a d'utile à considérer. *Bolsec* jugea qu'il n'avoit pas dû quitter la religion de ses pères pour retrouver l'intolérance dans la réforme, il rentra

dans le sein de l'église, & diffama, calomnia même Calvin & Bèze, en écrivant leur vie. Jacques de Bourgogne, seigneur de Falais, protecteur de *Bolsec*, s'étoit réfugié à Genève pour quelques persécutions qu'il avoit essuyées dans les Pays-Bas; il quitta Genève pour les persécutions qu'y essuyoit *Bolsec*; Calvin, pour le punir d'avoir empêché *Bolsec* d'être brûlé, supprima le nom de Falais, en faisant réimprimer un commentaire sur la première épitre aux Corinthiens, qu'il avoit dédié dix ans auparavant à ce même Falais.

Ce Falais-Bourgogne, protecteur de *Bolsec*, étoit en effet de la seconde maison de Bourgogne; il étoit petit-fils de Baudouin, qui étoit fils naturel de Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

BOLUC-BASSI, (*Hist. mod.*) c'est le nom d'une dignité ou d'un grade militaire chez les Turcs. Les *boluc-bassis*, sont chefs de bandes, ou capitaines de cent janissaires : ils sont habillés & montés, & ils ont soixante aspres de paye par jour. (*A. R.*)

BOMBARJOHN-SIGGEAR, (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne, à la cour de Maroc, à un eunuque noir qui est commis à la garde des trésors & bijoux de l'empereur. (*A. R.*)

BOMBELLES, (HENRI-FRANÇOIS, comte DE) (*Hist. litt. mod.*) lieutenant-général des armées du roi, mort en 1760 à quatre-vingts ans, est auteur de deux ouvrages estimés sur son art, l'un intitulé: *Mémoires pour le service journalier de l'infanterie*, deux vol. *in*-12; l'autre, *Traité des évolutions militaires*, *in*-8°.

BOMBERG, (DANIEL) (*Hist. litt. mod.*) imprimeur célèbre par ses éditions hébraïques de la bible & des Rabbins; on dit qu'il entretenoit près de cent juifs savans pour les revoir. C'est à lui qu'on doit le Talmud, en un vol. *in-folio*. On fait monter à quatre millions la valeur des ouvrages sortis de ses presses. Né à Anvers, établi à Venise; mort en 1549.

BOMILCAR, (*Hist. des Carthag.*) général carthaginois, qui ayant voulu livrer Carthage au tyran de Sicile Agathoclès, dans l'espérance d'exercer sous lui l'autorité souveraine, fut attaché à une croix, environ trois siècles avant J. C. Il reprocha, dit-on, du haut de sa croix, aux Carthaginois, leur cruauté envers leurs généraux. Ce reproche étoit fondé, mais il étoit déplacé dans la bouche d'un traître.

BON, (*Hist. mod.*) c'est le nom d'une fête que les Japonois célèbrent tous les ans en l'honneur des morts; on allume ce jour-là à chaque porte, grand nombre de lumières, & chacun s'empresse de courir aux tombeaux de ceux qui leur ont autrefois appartenu, avec des mets bien choisis qui sont destinés à la nourriture des morts. (*A. R.*)

BON DE SAINT-HILAIRE, (FRANÇOIS-XAVIER) (*Hist. litt. mod.*) premier président de la chambre des comptes & cour des aides de Montpellier, ainsi que son père & son ayeul, se distingua par des connoissances très-étendues & très-variées, & par l'amour des sciences & des lettres; il eut le bonheur d'être instruit par les plus habiles maîtres en tout genre. M. l'Ecuyer, savant juriste, lui enseigna le droit; M. Pourchot, la philosophie scolastique; M. Regis, une philosophie plus digne de ce nom; M. Ozanam, les mathématiques; M. Vaillant lui inspira le goût des médailles; M. Oudinet lui ouvrit le cabinet du roi. Des voyages étendirent ses connoissances en tout genre. De concert avec M. de Bâville, M. *Bon* dressa les statuts de l'académie des sciences de Montpellier, établie en 1706. Elle commença ses travaux par des observations sur l'éclipse totale de soleil arrivée le 2 mars de cette année.

En 1736, l'académie des belles-lettres de Paris nomma M. *Bon* correspondant honoraire, titre, qui par le réglement de 1750, fut changé en celui d'académicien libre. En 1737 il fut admis à la société royale de Londres. M. *Bon* suffisoit & aux travaux de la magistrature & à ceux de ces divers académies; il ne manqua jamais, même pour des raisons de santé, à aucune des fonctions de son état; ses délassemens étoient d'expliquer des médailles, & de faire des découvertes en histoire naturelle. Il en fit une fort singulière, dont M. le Beau rend un compte intéressant.

» Combien de siècles, dit-il, ont ignoré le talent de ce ver merveilleux qui produit la soie! » Pamphila, dans l'isle de Cos, trouva la première » le secret de la mettre en œuvre: la soie fut » long-temps d'un prix égal à celui de l'or & des » perles. Ce ne fut que sous le règne de Justinien » que des moines apportèrent en Grèce des œufs » de ver à soie: mille ans après, l'europe ne con» noissoit pas encore toutes les formes que peut » recevoir ce fil précieux; Henri II porta aux » nôces de sa fille les premiers bas de soie qu'on » eût vus en France; M. *Bon* trouva dans la coque » d'une espèce d'araignée, une soie aussi belle, » aussi forte & aussi lustrée que la soie ordinaire; » ce sont les petites araignées noires à courtes » jambes. Il entreprit de sauver de la destruction » & de tirer de l'opprobre cet insecte détesté, qui » ne se montre que pour périr... ». Il communiqua sa nouvelle soie à l'académie de Montpellier, dans une assemblée publique.

Il découvrit de plus, par l'analyse chymique de cette soie, des gouttes médicinales, qu'il croyoit encore plus actives & plus efficaces contre les apopléxies que les gouttes d'Angleterre.

Cette nouveauté étoit propre à faire du bruit, & elle en fit. L'auteur la publia en 1709, & son écrit fut traduit dans toutes les langues. L'impératrice Elisabeth-Christine, femme de l'empereur Charles VI, voulut avoir des gands de cette espèce nouvelle. M. *Bon* fit achever ce travail en moins de quinze jours. Sa dissertation fut portée à la Chine par le père Parennin, jésuite; mais elle fut attaquée en France, & par M. de Réaumur.

On a encore de M. *Bon* un mémoire sur le laris,

où il prouve, contre l'avis des anciens naturalistes, que le larix incombustible n'a jamais existé.

Le papillon géant, à queue de paon, fut aussi l'objet de ses recherches; il sut extraire des coques de cet insecte un alkali volatil.

Il tira des marons d'inde un remède nouveau pour la guérison des fièvres.

Il présenta en 1742, à l'académie de Montpellier, une suite d'observations météorologiques, & un mémoire sur la chaleur directe du soleil, comparée avec celle qu'on éprouve en même temps à l'ombre.

Il mourut à Narbonne, chez madame la comtesse de Durban, sa fille, le 18 Janvier 1761. Il étoit né à Montpellier le 15 octobre 1678. Un de ses fils, nommé le chevalier de Saint-Hilaire, fut tué en Allemagne, à la tête d'un détachement qu'il commandoit, sous les ordres de M. le comte de Clermont.

BONA, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) Le cardinal Bona, quoique ses œuvres liturgiques & ascétiques aient été recueillies en quatre volumes *in-folio*, & quoiqu'un de ses traités, intitulé : *De principiis vitæ humanæ*, ait été traduit en françois par le président Cousin, & par l'abbé Goujet, est moins connu par-là que par quelques pasquinades occasionnées par le bruit qui courut en 1669, qu'on vouloit le nommer pape après la mort de Clément X. Ceux qui étoient opposés à ce choix, disoient : *Papa Bona sarebbe un solécismo.* Cette pointe avoit un sens, & la réponse :

Esset papa bonus, si Bona papa foret.

auroit eu un peu aussi, & auroit eu le mérite d'être la reponse naturelle à la pasquinade italienne, si elle se fût bornée à ce seul vers; mais le peu de sens qu'il contient est noyé & affoibli d'avance dans trois vers qui précèdent & qui ne sont que du bavardage :

Grammaticæ leges plerumque ecclesia spernit :
Fors erit ut liceat dicere papa Bona.
Vana solœcismi ne te conturbet imago,
Esset papa bonus, si Bona papa foret.

Pourquoi l'église auroit-elle le privilège de braver les loix de la grammaire? où voit-on qu'elle soit dans l'usage de les braver? C'est parler pour parler, & enfiler des mots pour faire un vers. Comme le troisième vers répond lourdement à une équivoque assez heureuse!

Le cardinal *Bona* ne fut point pape. Il mourut en 1674 à Rome. Il étoit né en 1609, à Mondovi en Piémont.

BONAMY, (PIERRE-NICOLAS) (*Hist. litt. mod.*) un des plus doux, des plus sages & des plus respectables hommes qui aient cultivé en paix les lettres, étoit fils d'un laboureur de Louvres en Parisis; il naquit dans ce lieu le 19 janvier 1694. M. l'abbé Lambert, grand oncle de M. Lambert, aujourd'hui conseiller d'état, avoit fondé dans le bourg de Palaiseau une école gratuite; M. *Bonamy* tint cette école pendant cinq ans; des théologiens persécutés pour jansénisme, se rassembloient dans ce bourg, ils y formoient une société qui rappelloit celle de Port-Royal, & dans laquelle M. *Bonamy* se plut & profita beaucoup. Il y fut fort goûté, nous ne dirons point qu'il y brilla, ce mot ambitieux ne fut jamais fait pour cet homme, en qui l'extérieur, le ton, le maintien, les manières, tout exprimoit & respiroit la modestie la plus parfaite. Il fut sous-bibliothécaire de saint Victor. M. le Peletier de Souzy, retiré alors dans cette abbbaye, le connut, & par conséquent l'aima. M. le Peletier des Forts, contrôleur-général, fils de M. de Souzy, recueillit, dit l'historien de l'académie des belles-lettres, la société de M. *Bonamy*, comme une portion de l'héritage paternel; il le logea chez lui, & on vit, dit le même historien, un homme rempli de savoir & dépourvu de fortune, assis près de la source des richesses, sans y puiser, sans en avoir même le desir. M. *Bonamy* éleva le petit-fils de M. des Forts, M. de Saint-Fargeau, que nous avons vu président à mortier, après avoir été avocat-général. En 1734, M. *Bonamy* fut nommé historiographe de la ville de Paris, & personne en effet n'en possédoit plus parfaitement l'histoire. Quand la ville eut une bibliothèque, M. *Bonamy* en fut nommé bibliothécaire; il reçut les provisions de cette place le 11 septembre 1760. Il fit, pour servir d'inscription à la bibliothèque de la ville, les deux seuls vers peut-être qu'il ait faits de sa vie. L'historien de l'académie des belles-lettres les a conservés :

Corporis immensi dum victum & commoda curat,
Hic animis doctas urbs quoque pandit opes.

Il avoit été reçu en 1727 à l'académie des belles-lettres, à la place de M. Boivin le cadet, & le recueil de cette académie est rempli d'une multitude de mémoires très-instructifs de M. *Bonamy*, qui prouvent qu'il étoit également versé dans la connoissance de l'antiquité & dans celle de notre histoire.

Il succéda en 1742 à M. Lancelot, dans une place de commissaire au trésor des chartes, & un de ses mémoires les plus remarquables dans le recueil de l'académie des belles-lettres, est celui où il fait connoitre l'origine, les révolutions diverses & l'état actuel de ce trésor.

Il travailla long-temps au journal de Verdun, où avoit travaillé avant lui M. de la Barre, aussi de l'académie des belles-lettres.

Il n'eut pas un ennemi & n'eut que des amis vertueux. Toujours tranquille, toujours serein, il ne se plaignit jamais de rien ni de personne. Sa vie étoit obscure & non pas cachée; il pouvoit la montrer toute entière à tous les momens, ainsi que

le fond de son ame ; on n'y pouvoit voir que pureté & simplicité, que des occupations utiles entremêlées de recréations douces & honnêtes ; il n'en avoit point d'autres que la conversation des savans religieux, dits Blanc-Manteaux, ses voisins & ses amis. Leur maison, dit l'historien de l'académie, étoit pour lui une maison de plaisance, il trouvoit dans leur entretien les deux choses qu'il aimoit le plus, la science & la vertu.

Il fut marié, mais il n'eut point d'enfans. Devenu veuf, il vécut avec une sœur du même caractère, qui lui restoit d'onze tant frères que sœurs. Il mourut le 8 juillet 1770, d'une mort douce comme sa vie. L'expression : *il s'endormit dans le seigneur*, auroit été créée pour lui. On seroit trop heureux de cultiver toujours les lettres dans la société de pareils confrères.

BONANNI *ou* BUONANI. (*Hist. litt. mod.*) C'est le nom de deux savans, dont l'un, nommé *Jacques*, noble syracusain, a donné les antiquités de sa patrie, sous le titre de *Syracusa illustrata.* Mort en 1636.

L'autre, nommé, *Philippe*, jésuite, a embelli & augmenté le cabinet d'histoire naturelle formé par le P. Kircker. On a de lui un *Recueil des médailles des papes, depuis Martin V jusqu'à Innocent XII*, deux vol. *in-fol.* en latin. Un *Catalogue des ordres tant religieux que militaires & de chevalerie, avec des figures qui représentent leurs habillemens*, & qui donnent beaucoup de prix à l'ouvrage, quatre vol. *in-4°.* en latin & en italien ; un *Traité des vernis*, traduit de l'italien en françois, Paris, 1723, *in-12* ; & quelques autres ouvrages moins importans ou moins connus. Mort à Rome en 1725 à quatre-vingt-sept ans.

BONARDI, (JEAN-BAPTISTE) (*Hist. litt. mod.*) docteur de Sorbonne, un des plus savans bibliographes de France, homme qui a manqué à la bibliothèque du roi, à l'académie des inscriptions & belles-lettres, & même en quelque sorte à la Sorbonne, dont il avoit été exclu pour jansénisme. Il a laissé divers ouvrages qui sont restés manuscrits jusqu'à présent, savoir : une *Histoire des écrivains de la faculté de théologie de Paris* ; une *Bibliothèque des écrivains de Provence* ; un *Dictionnaire des écrivains anonymes & pseudonymes.* Né à Aix, mort à Paris en 1756.

BONARELLI, (GUI UBALDO) (*Hist. litt. mod.*) poëte italien, auteur d'une pastorale intitulée : *Philis de Scire*, qu'on a comparée au *Pastor fido*, & à l'*Aminthe* ; mais qu'on n'y compare plus. Né à Urbin le 25 décembre 1563, mort à Fano le 8 janvier 1608.

BONAVENTURE, (SAINT) (*Hist. mod.*) cordelier, disciple d'Alexandre de Hales, qui disoit que *le péché d'Adam sembloit n'avoir point passé dans saint Bonaventure.* Il fut général de son ordre. Il refusa, dit on, l'archevêché d'Yorck, que le pape Clément IV lui offrit. Après la mort de ce pontife, les cardinaux ne s'accordant point sur le choix de son successeur, résolurent de s'en rapporter à *Bonaventure*, dût-il se nommer lui-même, quoiqu'il ne fût pas encore cardinal ; ce fut lui qui nomma Grégoire X, & celui-ci le fit cardinal. Il suivit ce nouveau pape au second concile de Lyon tenu en 1274. Il y mourut d'un excès de travail, s'étant occupé sans relâche du soin de préparer les matières qui devoient être traitées dans ce concile. S'il n'est pas au rang des pères, il est au rang des docteurs de l'église ; il est distingué par le titre de *docteur séraphique.* Ses œuvres ont été recueillies en six volumes *in-folio*, & en quatorze *in-4°.* En les examinant d'un œil un peu sévère, on y trouveroit des choses fort étranges ; mais c'est un écrivain du treizième siècle. Il étoit italien, né à Bognarea en Toscane en 1221. Un P. Boule a écrit sa vie.

BONAVOGLIO, (*Hist. mod.*) on désigne par ce nom en Italie, ceux qui pour de l'argent & à certaines conditions s'engagent à servir sur les galères, & qu'il faut distinguer des esclaves & des forçats qui sont condamnés à ramer. (*A.R.*)

BOND, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) bon critique anglois, auteur d'un *Commentaire sur Horace*, où il n'y a rien de trop. Né dans le comté de Sommerset en 1550, mort en 1612.

BONET, (THÉOPHILE) (*Hist. litt. mod.*) médecin de Genève, qui a donné, sous le titre de *Thesaurus medicinæ practicæ* (trois vol. *in-fol.*) les réflexions qu'il avoit faites sur son art pendant plus de quarante ans de pratique, & sous le titre de *Medicina septentrionalis* (deux vol. *in-folio.*) ; un recueil d'expériences faites dans les parties septentrionales de l'europe. On a encore de lui *Mercurius compitalitius*, in-folio ; *Sepulchretum* ou *Anatomia practica*, trois vol. *in-fol.* Né en 1620, mort en 1689.

BONFADIO, (JACQUES) (*Hist. litt. mod.*) chargé par la république de Gênes d'écrire l'histoire de cette république, il pensa être brûlé vif, & s'estima heureux de n'être que décapité, pour avoir écrit la vérité sans ménagement, & s'être fait des ennemis puissans. Quand on a de pareils ennemis, & tout ennemi peut le devenir, il n'y a point de crime dont on ne puisse être convaincu ; on l'accusa d'un crime qu'on dit fort commun en Italie, d'un crime qui mérite l'opprobre & le mépris, mais qui ne mérite peut-être ni le bûcher, ni l'échafaut, & qui n'a jamais été puni dans un homme puissant. Son histoire de Gênes ne s'étend que de 1528 à 1550, en un volume *in-4°.* Elle est en latin, & elle a été traduite en italien par Barthelemi Pascheti. On a aussi de *Bonfadio* des lettres & des poësies italiennes. Mort en 1560.

BONFINIUS, (ANTOINE) (*Hist. litt. mod.*) natif d'Ascoli, auteur du quinzième siècle, appelé en Hongrie par Mathias Corvin, écrivit l'histoire de ce royaume jusqu'en 1445, en quarante-cinq livres, & a eu pour continuateur Sambuc. *Bonfinius* passe pour aussi satyrique & aussi véridique

que

que Bonfadio, (*Voyez* l'article précédent) & il ne fut ni brûlé ni décapité. Tout dépend des circonstances.

BONGARS, (JACQUES) (*Hist. litt. mod.*) savant critique, homme d'état & calviniste modéré, fut employé par Henri IV, dans des négociations importantes. Ce fut lui qui se trouvant à Rome en 1585, lorsque Sixte V publia la bulle par laquelle il excommunioit Henri IV, alors roi de Navarre, & le prince de Condé, & les déclaroit incapables de succéder à la couronne de France, afficha lui-même l'acte d'appel de ces princes aux portes du vatican. Cette démarche, qui peut-être vengeoit moins les princes des attentats de la bulle, que n'auroient fait le mépris & le silence, frappa pour lors comme une action hardie, & en imposa même à Sixte V, qui depuis ce temps devint plus favorable à Henri IV.

Les lettres de *Bongars* sont connues & estimées; elles ont été traduites de latin en françois par MM. de Port-Royal. On a encore de *Bongars* une édition de Justin avec de savantes notes, & un recueil des historiens des croisades, sous le titre de *Gesta Dei per Francos*.

Bongars étoit né à Orléans, il mourut à Paris en 1612, âgé de cinquante-huit ans.

BONIFACE, (*Hist. mod.*) Il y a eu neuf papes de ce nom. Le plus célèbre est *Boniface* VIII. (Benoît Cajetan.) celui qui a poussé le plus loin l'orgueil pontifical & les prétentions ultramontaines. Il citoit tous les rois à son tribunal. *C'étoit*, dit Pasquier, *un aussi grand remueur de ménages que Grégoire VII. Boniface* ne savoit douter d'aucun des droits du Saint-Siège; il n'existoit à ses yeux qu'un seul pouvoir, celui de Jésus-Christ, pouvoir déposé à jamais entre les mains de son seul représentant sur la terre, le pape; *il n'y avoit point*, disoit-il, *d'autre roi des Romains, que le souverain pontife des chrétiens;* il traitoit de *manichéens* ceux qui distinguoient un pouvoir temporel & un pouvoir spirituel, indépendans l'un de l'autre; il disposoit des couronnes comme des bénéfices. Du titre de pére commun des fidèles, *Boniface* n'aimoit que l'autorité qu'il y supposoit attachée. Quand des papes plus modérés voyoient les rois prendre les armes, ils les exhortoient à la paix; celui-ci leur commandoit de la faire; le ton dont il adressa cet ordre aux rois de France & d'Angleterre, Philippe-le-Bel & Edouard I, les blessa tous deux également sans les réunir; ils répondirent que leur querelle n'étoit point une affaire de religion; tout étoit affaire de religion aux yeux de *Boniface*.

La guerre leur servoit de cause ou de prétexte pour fouler leurs peuples; ils voulurent étendre le fardeau des impositions jusques sur le clergé; aussi-tôt parut la fameuse bulle *clericis laïcos* contre les princes qui exigent des subsides du clergé, & contre les ecclésiastiques qui s'y soumettent; on y décide que les rois n'ont aucune jurisdiction sur les personnes ni sur les biens des ecclésiastiques, & qu'aucun clerc ne doit rien payer aux puissances laïques, sans une permission expresse du souverain pontife. Ceux qui voudront exiger de l'église la moindre subvention, seront frappés d'anathème; les universités qui oseront consentir à cette exaction, seront interdites; les prélats qui ne s'y opposeront pas seront déposés. Il faut rendre justice au clergé de France, il s'indigna d'être ainsi défendu, il détesta ces excès, & restant inséparablement uni à son roi, il osa donner au pape des conseils & des exemples de paix.

Philippe-le-Bel, sans nommer le pape & sans parler de Rome, défendit d'un côté toute exportation de quelque marchandise ou denrée que ce pût être, *sans une permission expresse signée de sa main;* de l'autre, toute introduction d'étrangers en France: nulle exception, ni de nation, ni de personne; la guerre auroit pu servir de motif suffisant pour ces deux défenses, le clairvoyant pontife ne s'y méprit pas; éclairé par sa haine & par ses intérêts, il vit que c'étoit à lui seul qu'on en vouloit; sa fureur ne connut plus ni bornes ni mesure; une seconde bulle ajouta aux témérités de la première: » Si l'intention des fabricateurs des » deux édits a été, dit le pape, de les étendre » jusqu'aux ecclésiastiques, c'est une entreprise non » seulement imprudente, mais insensée, & qui » seule les soumet à l'anathème...... Apprenez » donc une fois, ô roi! que ni vous, ni aucun » prince séculier n'avez aucune autorité sur le » clergé «.

Il fait à Philippe d'autres reproches assez vifs, dont quelques-uns n'étoient pas sans fondement.

» Vous avez perdu, lui dit-il, l'affection de » vos sujets par les impôts dont vous les avez » chargés «.

Philippe eût pu profiter de cet avis d'un ennemi.

» N'imputez qu'à vous, lui dit-il encore, la » guerre qui désole vos peuples «.

Il y avoit encore quelque chose de vrai dans ce reproche.

Mais *Boniface* retomboit dans toutes les erreurs du temps & dans tout l'abus de la spiritualité, lorsqu'il disoit que le jugement de la querelle des deux rois appartenoit au Saint-Siège, parce qu'il s'agissoit de savoir si Philippe pouvoit, sans péché, retenir la Guyenne confisquée sur Edouard.

Philippe détruisit ces chimères par un manifeste qui ne resta pas sans réplique de la part du pape. La querelle s'échauffa de plus en plus entre eux, & parvint enfin à ce dégré de violence que toutes nos histoires ont rapporté; elle produisit ces écrits honteux où deux personnes sacrées s'accablèrent d'injures à peine faites pour le peuple. *Boniface* les étendit jusqu'à la nation françoise; il dit dans un de ces libelles, que cette nation superbe *en a menti par la gueule*, lorsqu'elle prétend que son roi n'est soumis à personne pour le temporel. Il disoit

qu'il aimeroit mieux être *chien* que d'être françois. *J'humilierai leur orgueil*, ajoutoit-il, *& si leur roi ne devient sage, je le châtierai comme un petit garçon, je lui ôterai son royaume.*

On connoît cette lettre de *Boniface* VIII à Philippe-le-Bel. » *Boniface*, évêque, serviteur des ser-» viteurs de Dieu, à Philippe, roi des François : » Crains Dieu & observe ses commandemens. Nous » voulons que tu saches que dans les choses spi-» rituelles & temporelles tu nous es soumis. La » collation des bénéfices ne te regarde point, &c. » & si tu en as conféré quelques-uns, nous en » révoquons la donation & la déclarons nulle ; » ajoutant que ceux qui pensent autrement, sont » des fats & des insensés ».

Et cette réponse de Philippe-le-Bel à *Boniface* VIII : » Philippe, par la grace de Dieu, roi de » France, au nommé *Boniface*, qui se fait appeller » souverain pontife, salut fort modique & même » aucun. Sache ta grandissime fatuité, que pour le » pouvoir temporel, nous ne reconnoissons per-» sonne. Nous conférerons les prébendes & les » bénéfices auxquels nous avons droit de nommer, » & nous en assurerons les revenus à ceux que » nous en aurons pourvus, croyant qu'il n'y a » que des fats & des insensés qui puissent nous » disputer ce pouvoir «.

Jean du Tillet, évêque de Meaux, admire avec horreur *la merveilleuse impudence d'un tel homme, qui n'avoit pas honte d'assurer que le royaume de France étoit tenu en foi & hommage de la majesté papale, & sujette à icelle.* La bulle *unam sanctam*, du 18 novembre 1302, consacra toutes ces prétentions.

Boniface ne s'en tint pas à des écrits & à des discours, il accabla la France de censures, il déposa Philippe-le-Bel, il donna sa couronne au roi d'Angleterre ; cette concession n'eut point lieu, Edouard I avoit d'autres affaires. *Boniface* offrit alors le trône de la France à l'empereur Albert d'Autriche ; il ne l'aimoit pas, il s'étoit toujours intéressé contre lui pour Albert de Nassau, son compétiteur, dont il lui reprochoit la mort ; il avoit dit aux ambassadeurs d'Albert, que *l'élection de leur maître étoit nulle, & qu'il falloit le traiter en homicide.* Mais Philippe-le-Bel avoit fait des démarches pour procurer l'empire à Charles de Valois son frère, au préjudice d'Albert. *Boniface* jugea que le ressentiment d'Albert devoit le rendre propre à servir sa haine contre la France ; il supposa qu'Albert avoit comme lui une ame ambitieuse & implacable ; il se trompa, l'empereur se souvint du refus que saint Louis avoit fait de l'empire, il crut devoir rendre ce procédé généreux au petit-fils de saint Louis. Ce refus n'eut peut-être après tout qu'un mérite de prudence & non de générosité. *Le royaume de France est trop beau*, dit Mézerai, *pour être enfermé dans un morceau de parchemin.* Cependant un pareil morceau de parchemin avoit causé de grandes révolutions en Sicile. On prétend qu'Albert craignant de désobliger *Boniface* par l'éclat d'un refus trop absolu, lui répondit qu'il accepteroit la couronne de France, si le pontife vouloit rendre l'empire héréditaire dans la maison d'Autriche. *J'accepterai vos bienfaits, si vous m'en accordez encore d'autres*, paroît une proposition un peu étrange ; mais c'étoit, selon un historien moderne, dire respectueusement au pape, que l'un étoit aussi peu possible que l'autre. Observons que ce même pape avoit paru seconder autrefois les démarches faites pour procurer la couronne impériale à Charles de Valois, & qu'il avoit promis tour-à-tour à ce prince, l'empire de Constantinople & l'empire d'Allemagne, mais alors tout étoit bien changé.

Tout ce que *Boniface* & Philippe-le-Bel pouvoient renfermer dans leur cœur, d'orgueil & de haine, étoit épuisé par leur querelle ; ils n'avoient plus d'amis ni d'ennemis que relativement à cet objet. La fameuse dispute du sacerdoce & de l'empire n'étoit plus entre les empereurs & les papes ; elle étoit entre *Boniface* & Philippe-le-Bel, & Philippe étoit seul le vengeur des rois.

Il fallut lever des troupes contre le pape, il fallut le forcer dans Anagnia ; mais ce fut Sciarra Colonne qui donna un soufflet au pape, & non point Nogaret, ambassadeur de France, & alors général des François contre le pape. Nogaret empêcha même Sciarra Colonne de tuer *Boniface* ; il se contenta de dire au pape avec l'indignation que lui inspiroit l'arrogance opiniâtre & inflèxible de ce pontife vaincu & prisonnier : » Chétif pape, » considère la bonté de mon seigneur le roi de » France, qui bien que son royaume soit fort » éloigné de toi, te garde par moi & te défend » de tes ennemis, ainsi que ses prédécesseurs ont » toujours gardé les tiens ». Pour Colonne, il étoit l'ennemi personnel du pape, aussi bien que tous ses frères. *Boniface* les avoit dépouillés, proscrits, emprisonnés, il en avoit dégradé deux du cardinalat, & ne voulut jamais consentir aux deux seules conditions que Sciarra Colonne lui imposoit pour lui laisser la vie. L'une étoit de rétablir ses frères, l'autre d'abdiquer le pontificat. Le pape mourut de honte & de rage de se voir entre les mains de ses ennemis. Sa mort est du 11 octobre 1303. Il avoit quatre-vingt-six ans.

On fit le procès à sa mémoire, à la sollicitation de la France, à l'instigation des Colonnes & sur l'accusation de Nogaret. Benoit XI, successeur de *Boniface*, mourut pendant le cours de ce procès ; Clément V, (Bertrand d'Agoût) dans les conventions qu'il fit avec Philippe-le-Bel, promit de suivre ce procès ; mais un pape ne se détermine guères à flétrir la mémoire d'un de ses prédécesseurs. L'affaire finit par transaction. Les bulles de *Boniface* contre la France & contre Philippe-le-Bel, furent révoquées ou modifiées ; l'absolution accordée au roi & à Nogaret, les Colonnes rétablis.

Boniface pouvoit avoir commis des crimes p[illegible]

litiques, il avoit sûrement outragé les rois de la terre; on l'accusa d'avoir outragé le roi du ciel & tourné la religion en ridicule. On l'accusa d'héréfie, d'impiété, de blasphême. On prétendoit que le pape Célestin V, qu'il avoit engagé par ses artifices à abdiquer, lui avoit dit : *Tu es monté sur le trône pontifical en renard, tu régneras en lion, tu mourras en chien.*

C'est *Boniface* VIII qui a institué le jubilé l'an 1300. Cette institution paroît tirer son origine des jeux séculaires que les anciens Romains célébroient de cent ans en cent ans. Depuis l'abolition du paganisme, les peuples n'avoient pas perdu l'usage de venir de tous côtés à Rome célébrer l'année séculaire; mais sanctifiant cette solemnité, ils faisoient leurs dévotions sur le tombeau des apôtres saint Pierre & saint Paul. *Boniface* saisit cette occasion de se montrer au peuple dans la plénitude des deux puissances, spirituelle & temporelle. Il parut alternativement, & à plusieurs reprises, tantôt en habits pontificaux, donnant la bénédiction au peuple; tantôt en habits impériaux, faisant porter devant lui l'épée & le sceptre, réclamant l'un & l'autre pouvoir, & espérant que cette cérémonie accoûtumeroit les fideles à les reconnoitre en lui l'un & l'autre.

BONIFACE, (SAINT) est aussi le nom de l'apôtre de l'Allemagne, archevêque de Mayence, légat des papes Grégoire II, Grégoire III, & Zacharie, qui sacra dans Soissons Pepin le Bref. Il fut tué dans le cours de sa mission par les idolâtres de la Frise en 754. Il étoit né en Angleterre vers l'an 680. On a de lui des sermons dans la collection de dom Martène, & des lettres imprimées séparément.

On a de Balthasar BONIFACIO, vénitien, archidiacre de Trevise, puis évêque de Capo-d'Istria, *Historia Trevigiana* & *Historia Ludicra.*

BONNECORSE, poëte françois, décrié par Boileau :

> Venez, Pradon & *Bonnecorse*,
> Grands écrivains de même force, &c.

Il est l'auteur de *la Montre d'amour*, dont Boileau s'est encore moqué :

> L'un prend *l'édit d'amour*, l'autre en saisit *la montre.*

Il fit contre *le Lutrin* un poëme intitulé : *le Lutrigot.* Mort en 1706. Ses poësies ont été imprimées en 1710.

BONNEFONS, (JEAN) poëte latin moderne, dont les poësies sont à la suite de celles de Théodore de Bèze dans l'édition des auteurs latins de Barbou. On estime sur-tout sa *Pancharis*; elle a été traduite en vers françois ignorés, par un poëte ignoré, nommé *la Bergerie. Bonnefons*, né en 1554, à Clermont en Auvergne, fut lieutenant-général de Bar-sur-Seine. Il mourut en 1614. Il eut un fils qui fit aussi des vers latins.

BONNET, s. m. (*Hist. mod.*) sorte d'habillement de peau ou d'étoffe, qui sert à couvrir la tête.

L'époque de l'usage des *bonnets* & des chapeaux en France se rapporte à l'an 1449; ce fut à l'entrée de Charles VII à Rouen, qu'on commença à en voir : on s'étoit jusqu'alors servi de chaperons ou de capuchons. M. le Gendre en fait remonter l'origine plus haut ; on commença dit-il, sous Charles V à rabattre sur les épaules les angles des chaperons, & à se couvrir la tête de *bonnets*, qu'on appella *mortiers*, lorsqu'ils étoient de velours, & simplement *bonnets*, s'ils étoient faits de laine. Le *mortier* étoit galonné; le *bonnet* au contraire n'avoit pour ornement que deux espèces de cornes fort peu élevées, dont l'une servoit à le mettre sur la tête, & l'autre à se découvrir. Il n'y avoit que le roi, les princes, & les chevaliers qui portassent le mortier.

Le *bonnet* étoit non-seulement l'habillement de tête du peuple, mais encore du clergé & des gradués, au moins fut-il substitué parmi les docteurs-bacheliers, &c. au chaperon qu'on portoit auparavant comme un camail ou capuce, & qu'on laissa depuis floter sur les épaules. Pasquier dit qu'il faisoit anciennement partie du chaperon que portoient les gens de robe, dont les bords ayant été retranchés, ou comme superflus, ou comme embarrassans, il n'en resta plus qu'une espèce de calotte propre à couvrir la tête, qu'on accompagna de deux cornes pour l'ôter & la remettre plus commodément, auxquelles on en ajouta ensuite deux autres ; ce qui forma le *bonnet quarré* dont il attribue l'invention à un nommé *Patouillet ;* ils n'étoient alors surmontés tout au plus que d'un bouton au milieu, les houpes de soie dont on les a couronnés étant une mode beaucoup plus moderne, & qui n'est pas même encore généralement répandue en Italie. Le même auteur ajoute que la cérémonie de donner le *bonnet de maître ès-arts* ou de *docteur* dans les universités, avoit pour but de montrer que ceux qu'on en décoroit avoient acquis toute liberté, & n'étoient plus soumis à la férule des maîtres ; à l'imitation des Romains qui donnoient un *bonnet* à leurs esclaves lorsqu'ils les affranchissoient ; d'où est venu le proverbe *vocare servum ad pileum*, parce que sur les médailles, le *bonnet* est le symbole de la liberté, dont on y représente le génie, tenant de la main droite un *bonnet* par la pointe.

Les Chinois ne se servent point comme nous de chapeaux, mais de *bonnets* d'une forme particulière, qu'ils n'ôtent jamais en saluant quelqu'un, rien n'étant, selon eux, plus contraire à la politesse que de se découvrir la tête. Ce *bonnet* est différent selon les diverses saisons de l'année : celui qu'on porte en été a la forme d'un cône renversé; il est fait d'une espèce de natte très-fine &

très-estimée dans le pays, & doublée de satin; on y ajoûte au haut un gros flocon de soie rouge qui tombe tout-au-tour, se répand & flote de tous côtés, ou une houppe de crin d'un rouge vif & éclatant, qui résiste mieux à la pluie que la soie, & fait le même effet. Le *bonnet* d'hiver est d'une sorte de peluche, fourré & bordé de zibeline, ou de peau de renard, avec les mêmes agrémens que ceux des *bonnets* d'été; ces *bonnets* sont propres, parans, du prix de huit ou dix écus; mais du reste si peu profonds, qu'ils laissent toujours les oreilles découvertes.

Le *bonnet quarré* est un ornement, & pour certaines personnes la marque d'une dignité, comme pour les membres des universités, les étudians en philosophie, en droit, en médecine, les docteurs, & en général pour tous les ecclésiastiques séculiers, & pour quelques réguliers. Il y a plusieurs universités où l'on distingue les docteurs par la forme particulière du *bonnet*, qu'on leur donne en leur conférant le doctorat; assez communément cette cérémonie s'appelle *prendre le bonnet*. Il falloit que les *bonnets quarrés* fussent en usage parmi le clergé d'Angleterre, long-temps avant que celui de France s'en servit, puisque Wiclef appelle les chanoines *bifurcati*, à cause de leurs *bonnets*; & que Pasquier observe, que de son temps, les *bonnets* que portoient les gens d'église, étoient ronds & de couleur jaune. Cependant ce que nous avons ci-dessus rapporté d'après lui, prouve que ce fut aussi de son temps que leur forme commença à changer en France.

Le *bonnet* d'une certaine couleur a été & est encore, en quelques pays, une marque d'infamie. Le *bonnet* jaune est la marque des Juifs en Italie; à Luques, ils le portent orangé; ailleurs, on les a obligés de mettre à leurs chapeaux des cordons ou des rubans de cette couleur. En France, les banqueroutiers étoient obligés de porter toujours un *bonnet verd*.

Dans les pays d'inquisition, les accusés condamnés au supplice, sont coeffés le jour de l'exécution, d'un *bonnet* de carton, en forme de mitre ou de pain de sucre, chargé de flammes & de figures de diables: on nomme ces *bonnets*, *carochas*.

La couronne des barons n'est qu'un *bonnet* orné de perles sur les bords; & celles de quelques princes de l'empire, qu'un *bonnet* rouge, dont les rebords, ou selon l'ancien terme, les rebras sont d'hermine.

Dans l'université de Paris, la cérémonie de la prise du *bonnet*, soit de docteur, soit de maitre-ès-arts, après les examens, thèses ou autres exercices préliminaires, se fait ainsi: le chancelier de l'université donne la bénédiction apostolique, & impose son *bonnet* sur la tête du récipiendaire, qui reçoit l'un & l'autre à genoux. (*G*)

BONNEVAL, (CLAUDE-ALEXANDRE, comte DE) (*Hist. mod.*) étoit d'une très-ancienne maison de Limosin, province dont deux des plus illustres maisons sont désignées par ces mots: *Richesse d'Escars*, *noblesse de Bonneval.* Cette dernière tire son nom de la terre de *Bonneval*, située à sept lieues de Limoges, qui est possédée par cette maison de temps immémorial.

La maison de *Bonneval* a produit plusieurs personnages distingués; ceux qui appartiennent le plus particulièrement à l'histoire, sont:

1°. Bernard de BONNEVAL, qui sous le règne de Charles VII défendit Paris pour les Anglois, avec Jean de Luxembourg & le seigneur de l'Isle-Adam.

2°. Antoine, fils de Bernard, chambellan des rois Louis XI, Charles VIII & Louis XII.

3°. Germain, fils ainé d'Antoine, d'abord enfant d'honneur, puis échanson de Charles VIII, qu'il suivit à la conquête du royaume de Naples, & dont il fut un des braves à la journée de Fournoue. Il fut ensuite chambellan des rois Louis XII & François I. Il avoit du crédit, & on disoit:

Chastillon, Bourdillon & *Bonneval*
Gouvernent le sang royal.

Il fut tué à Pavie.

4°. Jean de BONNEVAL, frère de Germain, fut fait prisonnier à cette même bataille de Pavie. Il se distingua en 1536 à la défense de la Provence contre Charles-Quint, & il est célébré dans les mémoires des du Bellay, & dans la chronique de Provence de Nostradamus.

5°. Horace, petit-fils de Jean, gentilhomme ordinaire de Henri III, fut tué à vingt-trois ans, en 1587, aux barricades de Tours.

6°. César Phoebus de BONNEVAL, dit le marquis de *Bonneval*, frère du comte, qui donne lieu à cet article, se trouva aux quatre grandes batailles du maréchal de Luxembourg en 1690, 1691, 1692, 1693, Fleurus, Leuze, Steinkerque & Nerwinde; eut un cheval emporté sous lui d'un coup de canon au siège de Chivas en 1705, en eut trois tués sous lui à l'affaire de Turin en 1706, y reçut plusieurs blessures, & y fut fait prisonnier.

Le chevalier, depuis comte de *Bonneval*, fut fait enseigne de vaisseau en 1691, à l'âge de douze ans; il entra dans le régiment des gardes en 1698, il servit en Italie dans la grande guerre de la succession d'Espagne sous M. de Catinat & M. de Vendôme, jusqu'en 1706. Alors des mécontentemens l'engagèrent à quitter sa patrie, & à s'attacher au service de l'empereur. M. de Chamillart, qui ne l'aimoit pas, le fit condamner à avoir la tête tranchée le 24 Janvier 1707. C'est à lui que Rousseau, banni comme lui de la France, adresse une ode bachique pleine de poésie, où ne lui parlant que de plaisirs, il le compare à Teucer,

& traduit pour lui la fin de la septième ode d'Horace :

Teucer salamina, patremque
Cum fugeret, tamen uda Lyæo
Tempo populeâ fertur vinxisse coronâ, &c.

Par elle bravant la puissance
De son implacable démon,
Le vaillant fils de Télamon,
Banni des lieux de sa naissance,
Au fort de ses calamités
Rendit le calme & l'espérance
A ses compagnons rebutés....

C'est sur cet illustre modèle,
Qu'à toi-même toujours égal,
Tu fus loin de ton lieu natal
Triompher d'un astre infidèle;
Et sous un ciel moins rigoureux,
D'une Salamine nouvelle
Jetter les fondemens heureux.

Le comte de *Bonneval* servit sous le prince Eugène contre les Turcs, avec une grande distinction. A la bataille de Pétervaradin, il étoit major général de l'armée impériale. Enveloppé par un corps nombreux de janissaires, renversé de cheval, blessé d'un coup de lance, foulé au pied des chevaux, il alloit périr : ses soldats se pressant autour de lui, lui firent un rempart de leurs corps, & furent presque tous tués ; dix seulement échappèrent à la mort, & l'arrachant au danger, l'enlevèrent & le portèrent à l'armée victorieuse dont il avoit été séparé par les ennemis. C'est à cet événement que Rousseau fait allusion dans son ode sur la bataille de Pétervaradin, lorsqu'il dit :

Quel est ce nouvel Alcide,
Qui seul, entouré de morts,
De cette foule homicide
Arrête tous les efforts?
A peine un fer détestable
Ouvre son flanc redoutable,
Son sang est déja payé :
Et son ennemi, qui tombe,
De sa troupe qui succombe
Voit fuir le reste effrayé.

M. le comte de *Bonneval* fut fait lieutenant-général des armées de l'empereur, & avec le temps il eût peut-être égalé la gloire & les succès du prince Eugène, s'il ne se fût point brouillé, peut-être un peu étourdiment, avec ce général-ministre.

Il reprochoit au prince Eugène de se laisser trop emporter par son ressentiment contre la France, & de permettre à ses créatures de lui faire sa cour aux dépens de Louis XIV & des princes & princesses du sang royal.

Il lui reprochoit de choisir mal ses créatures « Je n'aime pas, dit-il dans une de ses lettres, » qu'il me turlupine pour servir ses favoris, qui » sont d'ordinaire les plus grands coquins de l'empire turc & romain ».

Maltraité par la France, il mettoit un certain héroïsme chevaleresque à en être le défenseur en pays ennemi, & à ne pas souffrir qu'on dit devant lui un seul mot contraire à l'honneur de la maison royale de France ; c'étoit, disoit-il, son devoir, non seulement comme françois, mais comme ayant l'honneur d'appartenir à la maison royale par les maisons de Foix & d'Albret. Il citoit avec complaisance une lettre de Henri IV au parlement de Pau, laquelle étoit, disoit-il, entre les mains du maréchal de Biron, son beau-père. Par cette lettre, Henri IV recommandoit les affaires de son cousin le duc de Biron, avec d'autant plus de chaleur, *qu'il étoit son proche parent par la maison de* Bonneval.

Le comte de *Bonneval* étant, en 1724, à Bruxelles, où commandoit le marquis de Prié, Piémontois, qu'il appelle *Proguber nator* des Pays-Bas autrichiens, homme fort décrié dans les lettres du comte de Bonneval, de Rousseau & de quelques autres, mais créature du prince Eugène, il courut dans Bruxelles des bruits fort injurieux pour la reine d'Espagne ; ces bruits étoient répandus par la femme & la fille du marquis de Prié, & autorisés par lui-même. Le comte de Bonneval fit une *déclaration publique, au sujet des calomnies répandues contre la reine d'Espagne.* Cette déclaration portoit défi aux calomniateurs, & insulte aux calomniatrices; les uns & les autres étoient nommés, & les expressions les plus dures leur étoient prodiguées. « Vous direz sans doute que je suis fou, » écrivoit le comte de *Bonneval* à un de ses amis ; » Mais vous savez peut-être que six mois après » mon arrivée en Allemagne, j'apostrophai un » soufflet, à poing fermé, sur la copieuse face d'un » officier général prussien, qui dit, en ma pré- » sence, chez le prince de Saxe-Gotha : que notre » bon vieux roi Louis XIV étoit un indigne....... » & que je soutins assez heureusement cette affaire, » pour ne me pas dégoûter d'en avoir de pareilles.... » Je ne souffrirai jamais qu'on attaque, où je serai, » l'honneur de notre sang royal ».

» Au reste, dit-il dans une autre lettre, j'ai pris » les devans à Vienne ; & les affaires de notre » *vilain* (il n'appelle jamais autrement le marquis de Prié) » feront très-mal reçues ».

» J'ai tiré, dit-il dans une autre lettre encore, » très-habilement mon affaire des pattes du prince » Eugène. Je vous donnerai aussi part que l'em- » pereur s'est déclaré *en cachette* pour moi, & me » l'a fait écrire par le prince de Cardonna, prési- » dent du conseil de Flandres, qui m'encourage » de sa part à *pousser le vilain* ».

Le comte de *Bonneval* se flattoit ; l'empereur lui ôta tous ses emplois, & le condamna même à

cinq ans de prison, selon une lettre de Rousseau; à un an, selon une autre lettre du même Rousseau, qui croit que si le comte de *Bonneval* s'étoit soumis, on ne l'y auroit laissé que vingt-quatre heures. » Il a mieux fait sa cour, écrivoit Rousseau, » par son imprudence, que par tous ses services. » Il est certain que l'empereur l'aime & connoît » son mérite ».

Bonneval, au lieu d'obéir, s'arrête à la Haye, envoie un cartel au prince Eugène, & voyant, par cette nouvelle étourderie, bien plus que par-tout le reste, ses affaires désespérées à Vienne, s'enfuit en Turquie, où il prit le turban.

Il écrit au marquis de *Bonneval*, son frère, dans une lettre très-*grivoise*, comme il l'appelle lui-même : » De grade en grade, je me suis éta- » bli en Turquie, avec un turban de quatre livres » pesant sur la tête, la barbe & l'habit long, ce » qui me fait mourir de rire ».

On dit qu'il répondoit aux indifférens, qui lui demandoient pourquoi il s'étoit fait turc? *C'est pour passer ma vie bien à mon aise en bonnet de nuit, en robe de chambre & en pantoufles.*

Il en donne à son frère une raison plus sérieuse : » Lorsque j'arrivai, dit-il, de Venise en Bosnie, » province frontière du sultan, je fus arrêté à » Serrai, la capitale de ce pays, à la sollicitation » d'un officier de l'empereur, qui s'y trouva le jour » même que j'y fis mon entrée. Les Allemands » en étant avertis, employérent des sommes con- » sidérables, pour me faire remettre entre leurs » mains comme allemand. Après plus de quinze » mois d'arrêt (jugez pendant ce temps de mes » inquiétudes!) l'ordre de me remettre entre leurs » mains fut expédié. Ce fut alors que pour ne pas » tomber entre celles de mes plus cruels ennemis, » (car l'un des articles du traité de Passarowitz » portoit qu'on se rendroit réciproquement les » sujets fugitifs des deux empires) ce fut alors, » dis-je, que je quittai le chapeau pour le turban » qui seul pouvoit me sauver ».

Il s'étonne au reste que le prince Eugène n'ait pas accepté son cartel, & il dit sur cela des choses un peu germaniques.

» La France, selon lui, est le seul pays du » monde où de petits illustres osent couvrir leur » poltronnerie sous le manteau de leur dignité ou » de leurs emplois. Croyez-moi, mon frère, ces » sortes de hauteurs couvrent toujours quelque » foiblesse. Le duc de Lorraine, beau-frère de » l'empereur Léopold, son lieutenant-général dans » tout l'empire, étant en Hongrie, à la tête de » ses armées, & qui valoit bien le prince Eugène, » s'est bien battu avec un simple lieutenant de » cavalerie qu'il avoit outragé, sans le connoître, » dans un fourage; & il y a mille exemples pa- » reils...... J'ai tâché de mesurer mon épée » avec celle d'un des plus braves princes du monde, » qui protégeoit les calomniateurs d'une grande » reine, de l'auguste maison de France, de gaieté » de cœur, & par un ancien & injuste caprice. » Si tout cela étoit à refaire, je le ferois encore... » Je dis comme Phaëton :

> Il est beau qu'un mortel jusques au ciel s'élève:
> Il est beau même d'en tomber.

Tout cet enthousiasme est fort beau; mais quelques soient sur le point d'honneur, article toujours si délicat, les usages & les idées des différentes nations, il faut cependant, chez toute nation, trouver un moyen de mettre à couvert les intérêts de la discipline militaire & de la hiérarchie. S'il étoit possible & permis de raisonner sur une matière si peu accessible à la raison, nous concevons qu'un homme qui n'a pas fait ses preuves de valeur, n'ose pas obéir à la loi qui défend d'accepter un cartel; mais un héros dont la vie entière est une preuve continuelle de valeur & de talent, un Eugène, un Turenne, peut, ce semble, & doit peut-être ne pas exposer sa vie au hazard d'un peu plus ou d'un peu moins d'adresse dans un jeu d'escrime. Alexandre & César pouvoient se dispenser d'être des gladiateurs. Le comte de *Bonneval* fut bacha à trois queues, de Romélie, puis topgi-bachi, c'est-à-dire général de l'artillerie. Il mourut en 1747 à 75 ans.

Quoique proscrit en France, il osa y paroître, & y épouser publiquement, le 7 mars 17.., Judith-Charlotte de Gontault-Biron, fille du dernier maréchal de Biron, sœur de celui d'aujourd'hui. Elle est morte sans enfans, en France, en 1741.

Le comte de *Bonneval* laissa un fils naturel, nommé d'abord le comte de la Tour, & depuis, Soliman, qui lui succéda dans la place de topgi-bachi.

BONNEVAL est aussi le nom d'un auteur que nous ne jugerons pas, parce qu'il est trop moderne; il se nommoit (*René de*) On a de lui des critiques de M. de Voltaire & de l'abbé Desfontaines, des élémens d'éducation, une tragédie d'*Adam & Eve*, &c. Né au Mans, mort en 1760.

BONNIVET. (*Voyez* GOUFFIER.)

BONOSE, (QUINTUS BONOSIUS) (*Hist. rom.*) né en Espagne, lieutenant de l'empereur Probus dans les Gaules, s'étant fait proclamer César dans son département, l'an 280 de J. C., fut pris l'année suivante, & Probus le fit pendre, en disant : *Ce n'est que pendre une bouteille*, parce que Bonose étoit fort ivrogne.

BONOSE est encore le nom d'un capitaine romain, décapité par ordre de l'empereur Julien, pour avoit refusé, dit-on, d'ôter du *Labarum* la croix que Constantin y avoit fait peindre.

BONOSE étoit aussi le surnom du pape Benoît I.

BONS-CORPS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donna à une milice levée par François II, duc de Bretagne, dans la guerre qu'il eut en 14.. contre Louis XI. Ce duc, en attendant les troupes

que le roi d'Angleterre devoit lui fournir, fit lever dix mille hommes de nouvelle milice, composée de gens du commun : on choisissoit les plus robustes qu'on pouvoit trouver ; c'est ce qui les fit nommer *bons-corps*. (*A. R.*)

BON-TEMS, (Madame *Bon-tems.*) née à Paris en 1718, morte dans la même ville en 1768. C'est à elle que nous devons la traduction françoise du poëme *des Saisons* de Thompson.

BONZES, (*Hist. mod.*) philosophes & ministres de la religion chez les Japonois. Ils ont des universités où ils enseignent les sciences & les mystéres de leur secte ; & si l'on en croit un jésuite, auteur de l'histoire de l'église du Japon, ils ont disputé avec autant de force que de subtilité, contre nos plus savans missionnaires. Les auteurs sont fort partagés sur ce qui concerne leurs mœurs : les uns nous dépeignent les *bonzes* comme des cyniques abandonnés aux plus infâmes désordres ; d'autres au contraire assurent qu'ils gardent la continence, vivent en commun, & qu'il y a des couvens de filles de leur ordre. Ils reconnoissent pour leur chef un certain *Combadaxi*, qui leur enseigna les premiers principes des arts & des sciences, & dont ils attendent la venue dans des millions d'années ; car, à les en croire, il n'est point mort, & n'a fait que disparoître de dessus la terre. On donne aussi le nom de *bonzes* aux prêtres de plusieurs autres peuples des Indes orientales. (*G*)

Un empereur de la famille des Tangs, fit détruire une infinité de monastères de *bonzes*, sur un principe qu'il tenoit de ses ancêtres : c'est que s'il y avoit un homme qui ne labourât point, ou une femme qui ne s'occupât point, il falloit que quelqu'un souffrît le froid & la faim dans l'empire. *Esprit des lois, tome II.*

BOOT, s. m. (*Hist. mod.*) on nomme ainsi en Espagne un tonnelet à mettre du vin : il est fort en usage pour transporter les vins de Xerès. (*A. R.*)

BOOZ, (*Hist. sainte.*) vieillard vertueux & bienfaisant, épousa Ruth, & en eut Obed, père d'Isaï, père de David. Il est connu par le livre de Ruth, qui le fait aimer & respecter.

BORCARI, (*Hist. des Goths.*) Le tyran Gennar avoit gouverné les Goths avec un sceptre de fer : son nom étoit en horreur ; le peuple murmuroit & cherchoit depuis long-temps l'occasion de courir aux armes ; mais il lui manquoit un chef. *Borcari* se présenta, & rassembla tous les mécontens sous l'étendart de la révolte. On courut au palais de Gennar ; il fut égorgé, & *Borcari* présenta à la reine Drotta une main encore dégoûtante du sang de son époux. Cette princesse l'accepta pour conserver sa couronne. C'est de cette alliance, commencée sous des auspices si funestes, que naquit Haldin, qui monta depuis sur le trône de Dannemarck. On place cette révolution vers la fin du onzième siècle. (*M. de Sacy.*)

BORDELON, (Laurent) auteur de l'*Histoire des imaginations extravagantes de M. Ouffle, servant de préservatif contre la lecture des livres qui traitent de la magie, des démoniaques, des sorciers, &c.* On ne connoit guères ses *Dialogues des vivans*, quoiqu'ils aient été supprimés. Cet auteur se plaisoit à donner à ses ouvrages des titres & des noms ridicules ; c'est le *Voyage forcé de Becafort hypocondriaque* ; c'est *Gongam* ou *l'homme prodigieux transporté en l'air, sur la terre & sur les eaux* ; c'est *Titetutesnosy* ; c'est le supplément de *Tasse-Roussi-Friou-Titave*. Il en est de même de ses comédies, car quoiqu'il fût docteur en théologie dans l'université de Bourges sa patrie, il travailla pour le théatre, mais on ne s'en souvient ni au théatre, ni à Bourges. Ses pièces sont : *Misogine*, ou *la Comédie sans femmes* ; *scènes du Clam & du Coram* ; *M. de Mort-en-Trousse*, *&c.* Né en 1653, il mourut à Paris en 1730 chez le président de Lubert, dont il avoit été précepteur.

BORDEU, (Théophile) (*Hist. litt. mod.*) Nous ne considérons ici les médecins que relativement à l'histoire littéraire, quand ils ont enrichi la littérature de quelques ouvrages, soit sur leur art, soit sur d'autres objets. M. *Bordeu*, qui s'est fait une si grande réputation comme médecin habile & aimable, est l'auteur des ouvrages suivans :

1°. *Lettres sur les eaux minérales de Béarn*, 1746 & 1748, *in-12.*

2°. *Recherches anatomiques sur la position des glandes*, 1651, *in-12.*

3°. *Dissertations sur les écrouelles*, 1751, *in-12.*

4°. *Dissertation sur les crises*, 1755, *in-12.*

5°. *Recherches sur quelques points de l'histoire de la médecine*, 1764, deux vol. *in-12.*

6°. *Recherches sur le tissu muqueux ou l'organe cellulaire, & sur quelques maladies de poitrine*, 1766, *in-12.*

7°. *Recherches sur le pouls par rapport aux crises*, 1772, quatre vol. *in-12.*

8°. *Traité des maladies chroniques*, tome premier, *in-8°.* 1776.

M. *Bordeu* étoit fils d'Antoine *Bordeu*, médecin du roi, distingué dans son art ; il étoit né le 22 février 1722 à Isseste en Béarn ; il mourut d'apoplexie la nuit du 23 au 24 novembre 1776. On le trouva mort dans son lit.

BORDINGIUS, (André) fameux poëte danois, dont les ouvrages ont été imprimés à Copenhague en 1736.

BORE, (Catherine de) (*Hist. du luthéran.*) Un hardi lutherien, nommé Leonard Koppem, avoit choisi le vendredi saint pour enlever neuf religieuses qu'il avoit menées à Vittemberg, & mises sous la protection de Luther, dont le livre contre les vœux monastiques lui avoit inspiré cette violence. Luther en effet défendit Koppem, qui peut-être n'avoit fait qu'exécuter l'ordre secret de son maitre. Luther compara ce ravisseur à Jésus-Christ, *ravisseur heureux*, disoit-il, *qui dans le*

même temps, dans le temps de pâques, temps de délivrance & d'affranchiſſement, le même vendredi ſaint, jour conſacré par ſa mort, avoit mené captive la captivité. Les proteſtans ne veulent pas qu'on diſe que ces religieuſes furent enlevées, parce que perſuadées par le livre de Luther contre les vœux monaſtiques, elles conſentirent à leur enlèvement. Ce conſentement prouve que Luther les avoit ſéduites, mais Koppem ne les a pas moins enlevées.

Du nombre de ces captives ſi violemment rachetées par Koppem, étoit Catherine de *Bore*, fille de qualité, dont Luther étoit ou devint amoureux.

Luther avoit condamné le célibat des prêtres, ſon parti avoit applaudi, Carloſtad, ſon diſciple indocile & ſouvent révolté, voulut aller plus loin. Sa folie étoit de réduire en pratique la théorie luthérienne. Il ſe maria, & ce fut moins par inclination ou par goût que par le deſir de faire une choſe preſque encore ſans exemple, quoiqu'autoriſée par la doctrine de Luther. L'égliſe romaine frémit de ce ſcandale, l'égliſe réformée en fut troublée, Luther ſeul, quoiqu'il n'aimât pas qu'on voulût l'interprêter, & encore moins qu'on voulût le ſurpaſſer, Luther ne diſoit rien en public, & dans ſes lettres particulières il louoit l'action de Carloſtad : *Carloſtadii nuptiæ mirè placent, novi puellam; confortet eum dominus.* C'eſt qu'il brûloit d'en faire autant, c'eſt qu'il étoit alors amoureux de Catherine de *Bore*; il vouloit l'épouſer, & elle y conſentoit; un ſeul frein les retenoit; l'électeur de Saxe conſervant la modération de ſon caractère au milieu de ſon zéle pour le luthéraniſme, ne permettoit pas de faire tout ce qu'il permettoit de dire, parce qu'il eſt plus aiſé de rétracter ce qui eſt dit, que de détruire ce qui eſt fait. Le ſcandale des actions effrayoit ſa ſageſſe, qui ne s'allarmoit point de la liberté des écrits. Luther, qui le connoiſſoit, déſeſpéra de vaincre ſes ſcrupules, & ſentant que pour continuer de pouvoir tout, il ne falloit pas tout oſer, il ſut ſe contenir pendant la vie de l'électeur; ce prince mourut le 5 mai 1525, & Luther s'empreſſa de chercher dans les tranſports de l'amour, dans les douceurs du mariage, dans le plaiſir piquant d'arracher une religieuſe à ſes vœux, le dédommagement de l'appui qu'il perdoit, mais qu'il retrouva dans le nouvel électeur Jean, & que les progrès de ſa ſecte commençoient d'ailleurs à lui rendre moins néceſſaire.

Ce mariage fut heureux, quoique la conduite de Luther dans ſon ménage, ſe ſentit de la bizarrerie de ſon caractère. Il s'enferma une fois dans ſon cabinet avec une proviſion de pain & de ſel, & il y reſta pendant trois jours, ſans s'embarraſſer de l'inquiétude qu'il donnoit à ſa femme, qui le cherchoit par-tout, & qui enfin fit enfoncer la porte de ſon cabinet. Luther, au lieu de lui faire des excuſes, feignit d'être fâché qu'elle eût troublé ſes méditations.

Le père Mainbourg trouve Luther peu délicat dans ſes goûts; car il obſerve que Catherine de *Bore*, depuis ſon enlèvement, avoit vécu pendant deux ans d'une manière fort libre avec les écoliers de l'univerſité de Vittemberg; mais les proteſtans traitent cette imputation de calomnie; ce qu'il y a de certain, c'eſt que le bruit qui avoit couru qu'elle étoit groſſe avant ſon mariage, ſe trouva faux.

Quand Luther fut marié, il ne connut plus perſonne qui ne dût ſuivre l'exemple qu'il avoit donné, il écrivit à l'archevêque de Mayence, prélat très-orthodoxe, pour lui conſeiller de prendre une femme, lui alléguant ce paſſage de la Geneſe: *Il n'eſt pas bon à l'homme d'être ſeul.* L'archevêque le traita comme un fol, & ne lui fit pas de réponſe :

Luther laiſſa de ſon mariage trois fils, Jean, Martin & Paul; on ne ſait d'eux que leurs noms. Il laiſſa auſſi deux filles.

Catherine de *Bore*, ſa veuve, dont la conduite fut toujours irréprochable, & pendant ſon mariage & pendant ſa viduité, mourut le 20 décembre 1552, âgée d'environ cinquante-trois ans, ſix ans après la mort de ſon mari.

BOREL, (PIERRE) natif de Caſtres, médecin ordinaire du roi, de l'académie des ſciences, mort en 1689, eſt auteur des ouvrages ſuivans:

1°. *Des antiquités de Caſtres*, 1649, *in-8°.*, à Caſtres.

2°. *De vero teleſcopii inventore*, 1651, *in-4°.*, à la Haye.

3°. *Tréſor des recherches & des antiquités gauloiſes*, 1655, *in-4°.*, à Paris.

4°. *Hiſtoriarum & obſervationum Medico-phyſicarum centuriæ quinque*, 1676, *in-8°.*, à Paris.

5°. *Bibliotheca chymica*, Paris, 1654, in-12.

BORELLI, (JEAN-ALPHONSE) (*Hiſt. litt. mod.*) napolitain, profeſſeur de philoſophie & de mathématiques à Florence & à Piſe, eſt auteur d'un traité eſtimé *De motu animalium*, deux vol. in-4°., & d'un autre qui ne l'eſt pas moins, *De vi percuſſionis*, *in-4°.* Né à Naples en 1608, mort en 1699 le dernier décembre à Rome, où il avoit été appellé par la reine Chriſtine.

BORGHÈSE, (PAUL GUIDOTTO) peintre & poëte italien, qui jaloux du Taſſe, voulut oppoſer à la *Jéruſalem délivrée*, la *Jéruſalem ruinée*, poëme qu'il compoſa dans le même genre, dans la même forme, de la même meſure, du même nombre de vers & ſur les mêmes rimes que le poëme du Taſſe, & qui, malgré toutes ces conformités avec un ſi bel ouvrage, eſt aujourd'hui entièrement ignoré. *Borghèſe* mourut, dit-on, de faim en 1616 à ſoixante ans, ayant quatorze talens, ou métiers différens.

N'en ayons qu'un, mais qu'il ſoit bon.

BORGHÈSE eſt auſſi le nom d'une maiſon célèbre...

sidérable d'Italie, dont étoit le pape Paul V, mort le 22 janvier 1621, & ses neveux les princes de Sulmone & le cardinal François *Borghèse*, nommé au cardinalat le 6 juillet 1729.

BORGHINI, (VINCENT) (*Hist. litt. mod.*) On fait cas de l'ouvrage intitulé : *Discorsi di M. Vincenzo Borghini*, qui traite de l'orgine de Florence, de ses principales familles, de ses monnoies, de divers points de son histoire. *Borghini*, né à Florence en 1515, se fit bénédictin en 1531, & mourut en 1580, ayant refusé, dit-on, l'archevêché de Pise.

Un *Raffaello* BORGHINI est auteur de plusieurs comédies, & d'un traité assez estimé, qui a pour titre : *Riposo della Pittura, & della scultura*, *in*-8°. Florence, 1584.

BORGIA, (*Hist. mod.*) dont nous avons parlé à l'article ALEXANDRE VI, malheureusement le plus célèbre de la maison *Borgia*. Cette maison avoit déja donné avant lui un pape à l'église, c'est Calixte III, successeur de Nicolas V en 1455, mort en 1458. Alexandre VI étoit propre neveu de Calixte III, & malgré ce rapport, & quoiqu'ils se nommassent tous deux *Borgia*, il n'est pas sûr qu'ils fussent de la même maison; une sœur de Calixte III avoit épousé Geoffroy Lenzoli, dit *Borgia*, père d'Alexandre VI. Or les auteurs varient sur ce qui concerne l'origine de ce Geoffroy; les uns croient qu'il étoit de la maison *Borgia*, les autres qu'il étoit d'une famille nommée Lenzoli, très-noble & très-ancienne, & qu'en épousant une *Borgia*, il prit le nom & les armes de cette maison, dans laquelle il ne restoit plus de mâle. Une sœur d'Alexandre VI épousa aussi un Lenzoli, nommé Pierre-Guillaume, chef de cette maison. Alexandre VI fit cardinaux trois de ses neveux, du nom de *Borgia*, & un François *Borgia*, qu'on croyoit bâtard d'Alphonse *Borgia*, c'est-à-dire du pape Calixte III, avant qu'il fût pape, avant même qu'il fût cardinal. Alexandre VI donna encore le chapeau de cardinal à son bâtard César *Borgia*, qu'il avoit eu dans sa jeunesse, ainsi que plusieurs autres enfans de Julie Farnèse, dite *Vanosa*. Nous avons rapporté à l'article ALEXANDRE VI (*Voyez* cet article) une partie des crimes de ce César, digne objet de la prédilection d'un tel père. Alexandre VI l'envoya en France au commencement du règne de Louis XII, pour deux objets agréables à ce prince; il apportoit la bulle qui nommoit des commissaires pour juger du mariage de Louis XII avec la fille de Louis XI, & pour le casser, il apportoit de plus la barette au cardinal d'Amboise. Louis XII lui donna le duché de Valentinois. Les historiens le représentent comme complice de l'empoisonnement projetté par Alexandre VI, & dont par un mal entendu ce pape fut la victime: pour César, ils disent que sa jeunesse le sauva, en lui donnant la force de résister à la violence du poison, qu'il avoit d'ailleurs affoibli, en mettant beaucoup d'eau dans le vin empoisonné, & dont il combattit l'action par des remèdes pris à propos. Un tissu de perfidies & de crimes le mit plusieurs fois en danger. Assassin, il pensa périr par le fer des assassins. Comblé des bienfaits de Louis XII, il le trahit impunément; le pape Jules II qu'il voulut tromper, mais qu'on ne trompoit pas aussi impunément que Louis XII, le fit arrêter à Ostie; il fut aussi prisonnier en Espagne; il s'échappa de sa prison, & s'étant retiré chez le roi de Navarre, Jean d'Albret, son beau-frère, il périt glorieusement les armes à la main, en combattant pour ce prince le 12 mars 1507.

On ignore jusqu'où il pouvoit avoir élevé ses vues ambitieuses; mais il avoit pris pour devise : *aut Cæsar, aut nihil.* On a beaucoup tourné & retourné contre lui cette devise:

Borgia Cæsar erat factis & nomine Cæsar;
Aut nihil, aut Cæsar, dixit, utrumque fuit.

Aut nihil aut Cæsar vult dici Borgia: quidni?
Cùm simul & Cæsar possit & esse nihil.

Omnia vincebas, sperabas omnia, Cæsar,
Omnia deficiunt, incipis esse nihil.

Il y a encore eu quatre autres BORGIA, cardinaux. Saint François de *Borgia*, troisième général des jésuites, homme si différent d'Alexandre VI, & de César *Borgia*, étoit aussi de la même maison. Il étoit petit-neveu du dernier & arrière petit-neveu du premier. Il mourut à Rome le 30 septembre 1572, âgé de soixante-deux ans.

BORJON, (CHARLES-EMMANUEL) (*Hist. litt. mod.*) jurisconsulte, compilateur utile en jurisprudence. On a de lui un *Abrégé des actes, titres & mémoires concernant les affaires du clergé de France, & tout ce qui s'est fait contre les hérétiques*; un *Traité des dignités temporelles*; un *Traité des offices ecclésiastiques*; un *Traité des offices de judicature*; une compilation du droit romain, du droit françois, & du droit canon accommodée à l'usage d'à présent; des *Décisions qui regardent les curés, où il est traité des vicaires de paroisse, des dixmes, des novales, des portions congrues.* Ces décisions ont été insérées dans le code des curés. *Borjon* étoit né à Pontdevaux en Bresse, diocèse de Lyon; il étoit avocat au parlement de Paris; il est mort à Paris le 4 mai 1691, à cinquante-huit ans.

BORNIER, (PHILIPPE) (*Hist. litt. mod.*) jurisconsulte célèbre par son livre intitulé : *Conférences des nouvelles ordonnances du roi Louis XIV, avec celles de ses prédécesseurs*, livre d'un grand usage au barreau. *Bornier* étoit lieutenant particulier au présidial de Montpellier. Il étoit né dans cette ville le 13 janvier 1654, il y mourut le 22 juillet 1711.

BORRI, (JOSEPH-FRANÇOIS) aventurier & charlatan distingué parmi les gens de cette espèce; il tenta tous les moyens de tromper les hommes,

& il y réussit souvent ; presque par-tout il emporta l'argent de ceux qui voulurent bien l'écouter & le croire. A Rome, il fut prophète & inspiré ; mais ses inspirations déplurent à la cour de Rome, l'inquisition en prit connoissance, & au défaut de sa personne, qui ne put être saisie, elle fit brûler en 1660 son effigie & quelques écrits qu'il avoit publiés. A Milan, sa patrie, il fut chef de secte & de parti ; on le soupçonna de travailler sourdement à en changer le gouvernement & à s'y rendre le maître, on le chassa. A Strasbourg, à Amsterdam, il fut *médecin universel*, il finit par faire une banqueroute scandaleuse dans cette dernière ville ; il passa ensuite à Hambourg, & s'étant fait alchymiste, ce fut sous ce dernier titre qu'il sut tromper avec le plus de succès & tirer parti pour sa propre fortune de la cupidité d'autrui. Des souverains l'employèrent à la recherche de la pierre philosophale. Christine & le roi de Danemarck y perdirent beaucoup d'argent, & le ressentiment qu'ils en eurent obligea *Borri* de se sauver en Hongrie. Le nonce du pape à la cour impériale le réclama, l'empereur le rendit, en demandant seulement pour lui la vie sauve : *Borri* fut enfermé au château Saint-Ange, où il mourut en 1695.

BORROMÉE, (SAINT CHARLES) neveu du pape Pie IV, qui le fit cardinal & archevêque de Milan, où saint Charles fit plusieurs établissemens utiles. Il eut beaucoup de part, sous le pontificat de son oncle, au gouvernement de l'église. Un moine, dont il vouloit réformer l'ordre, entreprit de l'assassiner ; s'étant introduit dans sa maison, il lui tira un coup d'arquebuse, pendant qu'il faisoit la prière du soir au milieu de ses domestiques ; il ne lui fit qu'une blessure légère. Saint Charles, né le 1 octobre 1538 au château d'Arona, mourut le 11 novembre 1584. Le pape Paul V le canonisa en 1610. Ses œuvres ont été recueillies en 1747 à Milan, en cinq volumes *in-folio*. La bibliothèque du saint Sépulchre de cette même ville conserve trente-un volumes manuscrits de ses lettres. Le clergé de France a fait réimprimer les instructions de saint Charles pour les confesseurs, comme ce qu'il y a de plus utile dans ce genre. La vie de saint Charles a été écrite par M. Godeau, évêque de Vence, & depuis elle l'a été par le P. Touron, dominicain, en trois vol. *in*-12, Paris, 1761.

Un autre BORROMÉE, nommé Frédéric, cousin-germain de saint Charles, & comme lui cardinal & archevêque de Milan, mort en 1632, a aussi laissé quelques ouvrages. Il fut le fondateur de la bibliothèque Ambrosienne.

BORSHOLDER, s. m. (*Hist. mod.*) nom qu'on donnoit anciennement en Angleterre au doyen ou chef d'une certaine société, qu'on appelloit *décurie*, parce qu'elle étoit composée de dix hommes qui se cautionnoient solidairement, & s'obligeoient envers le roi, de répondre de tout ce qui pourroit être fait de contraire aux loix par leurs associés. Si l'un d'eux venoit à prendre la fuite, les autres étoient tenus de le réprésenter dans le terme de trente jours ; ou de satisfaire pour lui, selon la qualité de la faute qu'il avoit commise. Le roi Alfred, qui régnoit vers l'an 880, divisa toute l'Angleterre en comtés, chaque comté en centuries, & celles-ci en décuries ou dix classes de bourgeois considérables, dont le doyen fut appellé *borsholder*, c'est-à-dire le principal répondant, ou le vieillard du bourg. Spelman, *gloss. archaiog.* (G)

BOSC, (JACQUES DU) cordelier, auteur d'un livre intitulé : *l'Honnête femme*, qui a été dans quelque estime, & dont la préface est de M. d'Ablancourt. Mort en 1692.

Un autre du BOSC (Pierre) a eu quelque célébrité parmi les protestans comme prédicateur. Né à Bayeux en 1623, mort aussi en 1692 à Rotterdam, où il s'étoit retiré après la révocation de l'édit de Nantes. Sa vie a été écrite par le Gendre, & a paru en 1716 *in*-8°.

BOSCAN, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) est avec Garcilasso de la Vega, son ami, un des créateurs de la poésie espagnole. Il étoit de Barcelone, il mourut vers l'an 1543.

BOSIO. (*Hist. litt. mod.*) Deux hommes ont donné quelque réputation à ce nom dans les lettres.

1°. Jacques BOSIO ou BOSIUS, frère servant de l'ordre de Malte, a écrit en italien l'histoire de cet ordre, sous ce titre : *Dell' istoria della sacra relligione dell illustrissima militia di S. Gio Gierosolimitano*, trois volumes *in-folio*, source dans laquelle ont puisé tous ceux qui ont écrit dans la suite sur l'histoire de Malte. Mort au commencement du dix-septième siècle.

2°. Antoine BOSIO, neveu du précédent, agent de l'ordre de Malte, auteur du livre intitulé *Roma Sotterranea*, qui renferme la description des tombeaux & des épitaphes des premiers chrétiens qu'on trouve dans les catacombes. *Bosio* passoit quelquefois dans ces souterrains cinq ou six jours de suite sans en sortir. Son ouvrage a été traduit d'italien en latin par le père Aringhi, de l'Oratoire de Rome, deux vol. *in-fol*, 1651.

BOSON, (*Hist. de France.*) favori de Charles-le-Chauve, & de plus, son beau-frère, par Richilde sa sœur, seconde femme de Charles-le-Chauve, crut que l'enlèvement d'une princesse du sang étoit la moindre chose qu'il pût se permettre, dans un temps où des sujets d'un crédit très-ordinaire commettoient impunément, & même heureusement, de tels attentats. Il enleva Hermengarde, fille de l'empereur Louis II, & il l'épousa. Les nôces furent célébrées avec une magnificence solemnelle dans la maison royale de Ponthion.

C'est ce même *Boson*, qui, dans la suite, infidèle à la postérité de Charles-le-Chauve son bienfaiteur, renouvella en quelque sorte, sous le nom de Provence, l'ancien royaume de Bourgogne, comme Charlemagne avoit renouvellé l'empire

l'Occident. Cependant dom Plancher, auteur de la nouvelle histoire de Bourgogne, prouve que *Boson* ne prit point le titre de roi de Bourgogne; mais le pays dont il se rendit maître avoit fait partie du premier royaume de Bourgogne. Louis & Carloman le punirent de son ingratitude & de sa perfidie; ils le battirent, ils firent prisonnières sa femme & sa fille : mais Louis, fils de *Boson*, se rétablit dans le royaume usurpé par son père. *Boson* mourut le 11 janvier 888.

BOSQUET, (FRANÇOIS) (*Hist. litt. mod.*) évêque de Lodève, puis de Montpellier; né à Narbonne en 1605, mort en 1676. On a de lui une édition des *Lettres du pape Innocent III*, avec les remarques; les *Vies des papes d'Avignon*, dont Baluze a donné en 1693 une édition en deux volumes *in*-4°.; une *Histoire de l'église gallicane* en latin.

BOSSU, (RENÉ. Le père *Bossu*.) (*Hist. litt. mod.*) savant génovéfain. On a de lui un *Parallèle de la philosophie d'Aristote & de Descartes*, fait dans la vue de concilier ces deux philosophes; *il ne savoit pas*, dit M. de Voltaire, *qu'il falloit les abandonner l'un & l'autre.* L'ouvrage par lequel il est le plus connu, est son *Traité du poëme épique*, production d'un littérateur instruit plus que d'un homme de goût, & qui suppose plus de connoissance d'Aristote & plus d'attachement aux règles que de sagacité pour découvrir les finesses de l'art & de sensibilité pour saisir avec transport les beautés de la nature. Ce n'est point aux savans, qui ne sont que savans, à écrire sur les arts d'imagination. Le père *Bossu* contribua beaucoup à former la bibliothèque de sainte Geneviève de Paris. Né à Paris le 16 mars 1631, mort à l'abbaye de saint Jean de Chartres, le 14 mars 1680.

BOSSUET, (JACQUES-BENIGNE.) (*Hist. litt. mod.*) naquit à Dijon le 27 septembre 1627, vint à Paris en 1642, reçut le bonnet de docteur en 1652, remplit avec éclat les principales chaires de Paris, & prêcha plusieurs fois devant le roi, de 1661 à 1669, fut nommé à l'évêché de Condom le 13 septembre 1669; fut fait précepteur de M. le dauphin en 1670, premier aumônier de Madame la dauphine en 1680, évêque de Meaux en 1681, conseiller d'état en 1697, premier aumônier de Madame la duchesse de Bourgogne en 1698, il mourut en 1704.

Voilà les époques particulières de sa vie; sa vie entière fut une suite de travaux & une carrière de gloire. La Bruyère a dit de lui : *Parlons d'avance le langage de la postérité, un père de l'église.* La postérité a confirmé ce mot. M. de Voltaire l'appelle le seul françois éloquent parmi tant d'écrivains élégans. J. J. Rousseau n'avoit pas encore écrit alors. *Bossuet* est, avec Pascal, le seul auteur dont on lise encore les écrits polémiques. Son *histoire des variations* porte coup aux protestans, & couvre de ridicule Luther & Jurieu; l'auteur fait voir combien les nombreuses sectes des protestans varient entre elles, combien chacune d'elles a varié en particulier & est devenue différente d'elle-même, combien elles ont ressuscité de vieilles erreurs proscrites par l'église.

Ces docteurs disposoient à leur gré de la religion, ils en changeoient la forme, mais une seule question qui s'appliquoit également à toutes ces sectes, les embarrassoit beaucoup. Cette question est celle que Luther lui-même faisoit aux anabaptistes : *Qui êtes-vous? Qui vous a envoyés? Où étoit l'église avant vous?* Il a fallu faire bien de la théologie pour répondre bien mal à ces deux mots.

D'abord les réformés convenoient du principe de la visibilité perpétuelle de l'église; il est avoué dans toutes leurs premières professions de foi; mais ce principe les condamnoit trop manifestement, il fallut recourir au systême d'une église presque invisible, puis invisible tout-à-fait. On remarqua que Dieu avoit eu des amis hors du peuple d'Israël, que pendant la captivité de Babylone, le peuple Juif avoit été soixante ans sans sacrifices; que du temps d'Elie & d'Achab les sept mille qui n'avoient point fléchi le genou devant Baal, conservoient seuls l'alliance.

Au systême de l'église invisible on joignit celui de la vocation extraordinaire par laquelle Dieu pousse intérieurement au ministère, & on crut avoir expliqué la vocation des premiers réformateurs. Mais il ne s'agit pas d'être poussé intérieurement, tout novateur se sentira intérieurement poussé, il s'agit de montrer aux autres la source de cette vocation. L'église ordonne ses ministres, voilà leur vocation. Où est celle des inspirés? A chaque difficulté, nouveau systême. On appella l'histoire au secours de la théologie; on fit des efforts aussi prodigieux qu'inutiles d'érudition & d'esprit, pour trouver une succession d'église demie cachée, demie visible; on rassembla tous ceux qui, dans les divers temps, s'étoient élevés contre les pratiques de l'église Romaine; on en voulut former la véritable église, & avec toutes les erreurs possibles de chronologie & de critique, on ne vint à bout de rien; les lacunes étoient trop vastes, les futures trop grossières. Au quatrième siècle, Vigilance combat le culte des saints, Vigilance est seul l'église universelle. Quand on peut s'accrocher à un corps entier d'hérétiques, aux Iconoclastes, par exemple, on triomphe; voilà une église. Bérenger, Wiclef, Jean Hus viennent continuer la succession, & avec quelques intervalles d'invisibilité, d'obscurcissement, de règne de Satan, d'affliction que Dieu envoie à son épouse chérie, on gagne, comme on peut, le seizième siècle. Ce fut là comme la première ébauche du systême; on le perfectionna dans la suite, & avec la seule église des Vaudois que l'on confondoit à dessein avec les Albigeois, & qui, disoit-on, s'étoit séparée au quatrième siècle, de l'église Romaine, corrompue par les bienfaits de Constantin, on trouva toute la succession dont on avoit besoin. Cette idée étoit ingénieuse. « Vous nous repro-

» chez, disoit-on aux catholiques, notre conformité avec des gens qu'il vous plaît d'appeller » hérétiques; cette conformité fait notre gloire. » Nous continuons la chaîne des vrais fidèles qui » se sont séparés d'une église adultère, lorsqu'au » commencement du quatrième siècle vous acceptâtes ces dons empoisonnés, ces dotations » illégitimes, ces grandeurs temporelles anathématisées par l'évangile. Nous allâmes sous le » nom de Vaudois pleurer dans le silence & dans » la solitude, la dépravation de l'église, la chûte du » pape Sylvestre, & le culte simple & pur de nos » pères profané par tant de cérémonies payennes. » Nous nous sommes cachés à vos yeux; quand » vous avez pu nous découvrir, vous nous avez » persécutés, nous n'en avons que mieux ressemblé » aux premiers chrétiens, & vous à leurs bourreaux. Nous protestons aujourd'hui plus que » jamais sous d'autres noms contre votre idolâtrie » & votre tyrannie, & parce que nous vous » rappellons à la pureté de l'évangile, vous nous » appellez novateurs, comme si vous aviez pu » prescrire contre l'évangile, comme s'il y avoit » d'autre nouveauté que d'abandonner cette loi » sainte ».

Les Vaudois ne se contentoient pas d'une origine fixée au temps de Constantin, ils imaginèrent une tradition qui remontoit jusqu'à l'an 120 de l'ère chrétienne, époque où l'église étoit une, parce qu'elle étoit pure. Depuis ce temps leurs prédécesseurs n'avoient cessé de s'opposer aux abus qui dès-lors commençoient à se glisser dans l'église, & eux seuls étoient restés entièrement purs. Ainsi les protestans remontoient par les Vaudois jusqu'au commencement du second siècle, & là ils se confondoient avec la primitive église.

Mais un souffle du savant *Bossuet* renverse tous ces châteaux de cartes. Il fait voir aux protestans:

1°. Que les Vaudois n'ont rien de commun avec les Albigeois, que les Albigeois ou Petro-Brusiens, ou Henriciens, ou Toulousains, ou Bulgares, ou Cathares, ou Poplicains, ou Patariens, car ils ont eu tous ces noms, sont de vrais Manichéens; il demande aux protestans s'ils veulent l'être, & si le manichéisme est cette chaîne de vérités prolongée jusqu'à eux.

Il montre, 2°. que la secte des Vaudois ou Insabbattés ou pauvres de Lyon, ne remonte qu'à l'an 1160. Or que gagneroient les protestans à remonter jusques-là? Il resteroit toujours cette embarrassante question: *Où étoit l'église avant 1160?*

3°. M. *Bossuet* fait voir aux protestans des différences si énormes entre leur doctrine & celle des Vaudois, qu'il n'est pas possible de rapporter les uns & les autres à la même église.

Il leur enlève de même les Viclefites, qui d'ailleurs ne sont que du quatorzième siècle, les Hussites, soit Taborites, soit Calixtins, qui ne sont que du quinzième, & les frères de Bohême, nés de ceux-ci en 1457 seulement, de sorte qu'il les réduit à leur origine connue du seizième siècle.

A la vanité des systêmes, & à la folie des fables, la réforme ajouta le ridicule des prédictions pour donner courage aux protestans persécutés, & leur annoncer par des inductions & des calculs tirés de l'apocalypse, la fin de la persécution, c'est-à-dire, la mort de Louis XIV ou celle de M. de Louvois. M. *Bossuet* tantôt daigne réfuter presque sérieusement celles de ces folies qui pourroient avoir pour les foibles quelque chose de spécieux, tantôt se contente de livrer ces visionnaires à tout le ridicule de leurs visions.

A travers toutes ces discussions ou épineuses par la nature du sujet ou plaisantes par l'absurdité des erreurs réfutées, on reconnoit l'éloquent *Bossuet* à ses élans, à de certains traits philosophiques & profonds, qui n'appartiennent qu'à lui, tels que celui-ci, par exemple.

» On parle toujours des flatteurs des princes, » & on ne dit rien des flatteurs des peuples. » Tout flatteur, quel qu'il soit, est toujours un animal traitre & odieux: mais s'il falloit comparer » les flatteurs des rois avec ceux qui vont flatter » dans le cœur des peuples, ce secret principe » d'indocilité & cette liberté farouche, qui est la » cause des révoltes, je ne sais lequel seroit le » plus honteux ».

Luther, Calvin, Théodore de Bèze, les principaux chefs de la réforme, devenus persécuteurs après avoir été persécutés, disoient: *Jesus-Christ est venu pour jetter le glaive au milieu du monde.* « Aveugles, s'écrie M. *Bossuet*, qui ne voyoient pas » ou qui ne vouloient pas voir quel glaive Jesus-» Christ avoit jetté, & quel sang il avoit fait répandre: il est vrai que les loups, au milieu desquels » il envoyoit ses disciples, devoient répandre le » sang de ses brebis innocentes, mais avoit-il dit » que ses brebis cesseroient d'être brebis & répandroient à leur tour le sang des loups? L'épée » des persécuteurs a été tirée contre les fidèles, » mais les fidèles tiroient-ils l'épée? »

Si les brebis ne versent point le sang des loups, à plus forte raison ne se transforment-elles pas en loups pour égorger les brebis égarées. On desireroit qu'un prélat d'une aussi grande autorité que *Bossuet*, eût voulu s'expliquer plus nettement sur l'abus cruel de livrer les hérétiques au supplice. Il attribue aux princes chrétiens le droit d'employer le glaive contre leurs sujets ennemis de l'église: *le droit*, dit-il, *est certain*, *mais*, ajoute-t-il, (Si puissent tous les souverains faire la plus grande attention à ce mot!) *mais la modération n'en est pas moins nécessaire.* Qu'elle soit donc sans bornes & sans réserve cette modération, & pourquoi faut-il que *Bossuet* cherche à excuser une rigueur qu'il ne sauroit approuver?

» *On sait*, dit-il, *que les loix romaines condamnoient à mort les Manichéens* ».

Mais les loix romaines ne pouvoient-elles pas

avoir tort, & toutes les loix sont-elles également bonnes ?

Le saint roi Robert, ajoute-t-il, *les jugea dignes du feu.*

Le roi Robert ne peut-il pas s'être trompé ? Peut-on s'en rapporter aveuglément aux lumières du siècle où il vivoit ?

Les jésuites auteurs de l'histoire de l'église gallicane font presque ouvertement l'apologie de l'inquisition & de ses bûchers ; on voit qu'ils se complaisent dans l'énumération & dans la description des tourmens qu'on faisoit souffrir aux hérétiques. Si les Jurieu, les Basnage & tant d'écrivains protestans prennent le parti de la nature contre un zèle qui paroît l'outrager, ces auteurs leur opposent ce passage de M. *Bossuet* : « *Il y a un endroit fâ- » cheux qui se présente toujours à la mémoire lorsque » ces messieurs nous reprochent la persécution des » hérétiques, c'est l'exemple de Servet & des autres » que Calvin fit bannir ou brûler par la république de » Genève, avec l'approbation expresse de tout le parti* ; » à quoi le même prélat ajoute l'exemple de tous » les états protestans, qui ont décerné des peines » très-sévères contre les catholiques ; tout le » monde fait aussi comment le parti Gomariste » traita celui des Arminiens en Hollande, com- » ment les Puritains d'Angleterre en usèrent à » l'égard du roi Charles I, protecteur des épis- » copaux ».

A tout cela, il n'y a peut-être qu'un mot à répondre. Récriminer ce n'est pas se justifier. Calvin, les Gomaristes, les Puritains avoient-ils raison, & faut-il les imiter ? *Ils avoient tort*, dira-t-on, *parce qu'ils défendoient l'erreur ; mais nous, nous défendons la vérité.* Eh ! n'est-ce pas une raison de plus pour ne point employer la persécution ?

Les ouvrages théologiques de *Bossuet* lui procurèrent la plus grande gloire à laquelle un théologien puisse aspirer, celle d'opérer plusieurs conversions éclatantes ; on sait que son livre de l'*exposition de la foi* acheva de décider M. de Turenne à faire son abjuration, il convertit Pelisson & Brueys ; celui-ci avoit voulu par vanité, sans doute, disputer contre *Bossuet*, il fut écrasé, & eut la bonne foi de se rendre ; mademoiselle de Duras, dame d'atour de Madame, desira d'entendre M. *Bossuet* & le ministre Claude conférer devant elle sur les matières controversées entre les catholiques & les protestans ; la conférence se tint chez madame la comtesse de Roye, le premier mars 1678. Claude fut vaincu, & mademoiselle de Duras fit son abjuration. Un incrédule ayant entendu prêcher *Bossuet*, dit : *Si je pouvois être converti, ce ne pourroit être que par lui.*

M. *Bossuet* étoit l'oracle du Clergé aussi-bien que des simples fidèles. Ce fut lui qui, en 1682, fut chargé de défendre les libertés de l'église gallicane, & les quatre fameux articles de l'assemblée du Clergé.

On a de lui, dit M. de Voltaire, cinquante-un ouvrages ; mais ce sont ses *oraisons funèbres*, & son *discours sur l'histoire universelle* qui l'ont conduit à l'immortalité. Ce discours sur l'histoire universelle, ouvrage si substantiel, si fécond en résultats, & d'une concision si instructive, prouve qu'il avoit toujours au besoin l'éloquence propre du genre qu'il traitoit. Dans ses oraisons funèbres, il déploye toute la grandeur de Dieu, toute la misère de l'homme, toute la majesté de la religion. Sa prose est presque par-tout, & dans sa familiarité même, imposante comme les vers d'Athalie. Il fait de la langue un usage inconnu jusqu'à lui ; il la plie, il la dompte, il lui imprime son caractère de prophète & d'homme inspiré ; il la rend digne de dicter les oracles de la divinité. Les grands effets, les mouvemens qui entraînent, le ton qui subjugue ne sont qu'à son usage. On a mille fois cité cette exclamation qui étonne à force d'être naturelle. *O nuit désastreuse ! O nuit effroyable*, &c. M. Thomas & M. d'Alembert ont cité avec admiration la fin de l'oraison funèbre du grand Condé.

» *O prince, le digne sujet de nos louanges & de » nos regrets.......... Agréez ces derniers efforts » d'une voix qui vous fut connue. Vous mettrez fin à » tous ces discours. Au lieu de déplorer la mort des » autres, grand prince, dorénavant je veux apprendre » de vous à rendre la mienne sainte : Heureux, si » averti par ces cheveux blancs, du compte que je » dois rendre de mon administration, je réserve au » troupeau que je dois nourrir de la parole de vie, » les restes d'une voix qui tombe, & d'une ardeur » qui s'éteint.*

» Dans cette péroraison touchante, dit M. Thomas, » on aime à voir l'orateur paroître & se » mêler lui-même sur la scène. L'idée imposante » d'un vieillard qui célèbre un grand homme, ces » cheveux blancs, cette voix affoiblie, ce retour » sur le passé, ce coup-d'œil ferme & triste sur » l'avenir, les idées de vertus & de talens, après » les idées de grandeur & de gloire ; enfin la » mort de l'orateur jettée par lui-même dans le » lointain, & comme apperçue par les spectateurs, » tout cela forme dans l'ame un sentiment profond » qui a quelque chose de doux, d'élevé, de mélancolique & de tendre. Il n'y a pas jusqu'à » l'harmonie de ce morceau qui n'ajoute au sentiment, & n'invite l'ame à se recueillir, & à » se reposer sur sa douleur ».

» La réunion touchante, dit aussi M. d'Alembert, » que présente ce tableau, d'un grand homme » qui n'est plus, & d'un autre grand homme qui » va bientôt disparoître », pénètre l'ame d'une » mélancolie douce & profonde, en lui faisant envisager avec douleur l'éclat si vain & si fugitif des » talens & de la renommée, le malheur de la condition humaine, & celui de s'attacher à une vie » si triste & si courte «.

Pour nous, si nous avions à choisir dans les oraisons funèbres de *Bossuet*, le morceau le plus propre à donner une idée de son éloquence & de

l'étendue de son talent, nous le prendrions dans la moindre, dans la plus défectueuse de ces oraisons, à laquelle sur tout s'appliquent les reproches d'inégalité, de familiarité, de bisarrerie même qu'on fait quelquefois au génie de *Bossuet ;* c'est l'oraison funèbre de la princesse Palatine Anne de Gonzague, & le morceau que nous y choisissons, est le tableau de la cour d'Anne d'Autriche & des troubles de la Fronde.

» Il falloit (à la princesse Palatine) ce dernier » malheur : Quoi ? la faveur de la cour. La cour » veut toujours unir les plaisirs avec les affaires. » Par un mélange étonnant il n'y a rien de plus » sérieux ni ensemble de plus enjoué. Enfoncez : » vous trouvez par-tout des intérêts cachés, des » jalousies délicates qui causent une extrême sen- » sibilité, & dans une ardente ambition, des soins » & un sérieux aussi triste qu'il est vain. Tout est » couvert d'un air gai...... Le génie de la prin- » cesse Palatine se trouva également propre aux » divertissemens & aux affaires. La cour ne vit » jamais rien de plus engageant...... Tout cédoit » au charme secret de ses entretiens. Que vois-je, » durant ce temps ? Quel trouble ! quel affreux » spectacle se présente ici à mes yeux ! La mo- » narchie ébranlée jusqu'aux fondemens, la guerre » civile, la guerre étrangère, le feu au dedans & » au dehors, les remèdes de tous côtés plus dan- » gereux que les maux ! Les princes arrêtés avec » grand péril, & délivrés avec un péril encore » plus grand : ce prince que l'on regardoit comme » le héros de son siècle, rendu inutile à sa patrie » dont il avoit été le soutien ; & ensuite je ne sais » comment, contre sa propre inclination, armé » contre elle : un ministre persécuté & devenu » nécessaire, non-seulement par l'importance de » ses services, mais encore par ses malheurs où » l'autorité souveraine étoit engagée. Que dirai- » je ? étoit-ce là de ces tempêtes par où le ciel » a besoin de se décharger quelquefois, & le calme » profond de nos jours devoit-il être précédé par » de tels orages ? Où bien étoit-ce les derniers » efforts d'une liberté remuante, qui alloit céder » la place à l'autorité légitime ? Où bien étoit-ce » comme un travail de la France, prête à enfanter » le règne miraculeux de Louis ? Non, non, c'est » Dieu qui vouloit montrer qu'il donne la mort » & qu'il ressuscite ; qu'il plonge jusqu'aux enfers » & qu'il en retire ; & qu'il secoue la terre & la » brise ; & qu'il guérit en un moment toutes ses » blessures........ Que servirent (à la princesse » Palatine) ses rares talens ? que lui servit d'avoir » mérité la confiance intime de la cour, d'en sou- » tenir le ministre deux fois éloigné, contre sa » mauvaise fortune, contre ses propres frayeurs, » contre la malignité de ses ennemis, & enfin » contre ses amis, ou partagés, ou irrésolus, ou » infidèles ? Que ne lui promit-on pas dans ces » besoins ! Mais quel fruit lui en revint-il, sinon » de connoître par expérience le foible des grands » politiques ; leurs volontés changeantes ou leurs » paroles trompeuses, la diverse face des temps ; » les amusemens des promesses ; l'illusion des ami- » tiés de la terre qui s'en vont avec les années & » les intérêts ; & la profonde obscurité du cœur » de l'homme qui ne sait jamais ce qu'il voudra, » qui souvent ne sait pas bien ce qu'il veut, & » qui n'est pas moins caché ni moins trompeur à » lui-même qu'aux autres ? O éternel roi des siè- » cles, qui possédez seul l'immortalité, voilà ce » qu'on vous préfère ; voilà ce qui éblouit les ames » qu'on appelle grandes » !

Nous ne connoissons rien d'égal à ce morceau, ni dans les anciens, ni dans les modernes. Il nous semble qu'on n'a jamais réuni dans un pareil degré toutes les profondeurs de la politique, toutes les lumières de la philosophie, toute la rapidité du mouvement oratoire, tout l'intérêt d'un style plein, énergique, serré, nourri d'idées, d'images & de sentimens. Ce langage plus qu'humain, ces mots si supérieurs à leur valeur ordinaire, *ce travail de la France prête à enfanter le règne miraculeux de Louis XIV ; la diverse face des temps ; les amusemens des promesses ; l'illusion des amitiés de la terre qui s'en vont avec les années & les intérêts ; ce cœur de l'homme qui n'est pas moins trompeur à lui-même qu'aux autres ;* & cette tirade : *Non, non, c'est Dieu qui vouloit montrer*, &c. & cette image : *& qu'il secoue la terre & la brise ;* & cette exclamation : *O éternel roi des siècles ;.. Voilà ce qu'on vous préfère !* Quelles vérités ! quel ton prophétique & divin ! quel empire du génie de l'orateur sur la langue ! comme il la plie & la subjugue & l'affranchit de ses liens pour l'élever jusqu'à lui !

L'affaire du livre des *maximes des saints* & l'accusation de Quiétisme intentée contre M. de Fénelon, ont été regardées comme des effets de la jalousie de M. *Bossuet*. J'ignore si M. *Bossuet* étoit jaloux, mais s'il pouvoit l'être de quelqu'un dans le monde c'étoit sans doute de M. de Fénelon.

Qu'auriez-vous fait, lui dit Louis XIV *si j'avois été pour Fénelon contre vous ? — Sire*, répondit *Bossuet, j'aurois crié vingt fois plus haut.* Cette ferme & fière réponse honore *Bossuet*, mais sans démentir l'idée de la jalousie.

M. d'Alembert, dans l'éloge de M. *Bossuet*, se plaint qu'on ait voulu rendre le zèle de ce prélat suspect de fausseté. » On a dit qu'il avoit des senti- » mens philosophiques différens de sa théologie, » semblable à ces avocats qui dans leurs déclama- » tions au barreau s'appuyent sur une loi dont ils » connoissent le foible ; ainsi la haine a voulu le » rendre tout-à-la-fois criminel & ridicule en l'ac- » cusant d'avoir consumé sa vie & ses talens à » des disputes dont il sentoit la futilité.

Nous ne savons pas tout ce que les ennemis de *Bossuet* ont pu dire contre lui ; mais voici ce qu'a dit de lui M. de Voltaire.

» On prétend que ce grand homme avoit des » sentimens philosophiques différens de sa théolo-

» gie, à-peu-près comme un savant magistrat, qui » jugeant selon la lettre de la loi, s'éleveroit » quelquefois en secret au-dessus d'elle par la » force de son génie.

M. d'Alembert, qui dans ses éloges rassemble avec soin toutes les anecdotes, n'a pas eu foi apparemment à celle de mademoiselle Desvieux, rapportée par M. de Voltaire.

» On a imprimé plusieurs fois que cet évêque a » vécu marié ; & saint Hyacinthe, connu par la » part qu'il eut à la plaisanterie de *Matanasius*, a « passé pour son fils ; mais il n'y en a jamais eu « la moindre preuve. Une famille considérée dans » Paris, & qui produit des personnes de mérite, » assure qu'il y eut un contrat de mariage secret » entre *Bossuet* encore très-jeune, & mademoiselle » Desvieux ; que cette demoiselle fit le sacrifice » de sa passion & de son état à la fortune que » l'éloquence de son amant devoit lui procurer » dans l'église ; qu'elle consentit à ne jamais se » prévaloir de ce contrat, qui ne fut point suivi » de la célébration ; que *Bossuet* cessant ainsi d'être » son mari, entra dans les ordres ; & qu'après la » mort du prélat, ce fut cette même famille qui » régla les reprises & les conventions matrimo» niales. Jamais cette demoiselle n'abusa, dit cette » famille, du secret dangereux qu'elle avoit entre » les mains. Elle vécut toujours l'amie de l'évêque » de Meaux dans une union sévère & respectée. » Il lui donna de quoi acheter la petite terre de » Mauléon à cinq lieues de Paris. Elle prit alors » le nom de Mauléon, & a vécu près de cent » années ».

On dit que *Bossuet* condamna les Dragonades, & qu'il disoit : *des bayonnettes ne sont pas des instrumens de conversion.* Cette idée est conforme aux principes de modération qu'il établit par-tout. On connoit sa réponse à Louis XIV sur les spectacles : *Il y a de grands exemples pour & de fortes raisons contre.* Bourdaloue répondit encore mieux à une femme de la cour qui lui demandoit si elle faisoit donc un si grand mal d'aller aux spectacles ? *Madame, c'est à vous à me le dire.*

Quelle que fût l'opinion de *Bossuet* sur la grande affaire de la Régale, il arrêta Louis XIV prêt à éclater contre ces respectables & infléxibles évêques d'Alet & de Pamiers, Pavillon & Caulet. Le roi vouloit les mander à la cour pour les accabler du poids de sa colère. *Ne craignez-vous pas*, *Sire*, osa lui dire Bossuet, *que toute la route des deux évêques, au fond du Languedoc jusqu'à Versailles, ne soit bordée d'un peuple immense qui demandera leur bénédiction à genoux ?* Il n'y avoit qu'un prophète, tel que *Bossuet*, qui osât parler de ce ton à Louis XIV irrité. Ce trait & plusieurs autres font voir le rapport du caractère avec le talent, & montrent que le courage & la liberté sont les vrais principes de l'éloquence.

BOSTANGIS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) classe des azamoglans ou valets du serrail, occupés aux jardins du grand seigneur. Quelques-uns cependant sont élevés à un degré plus haut, & occupés aux messages ou commissions du sultan ; c'est pourquoi on les nomme *hassakis* ou *chassakis*, c'est-à-dire messagers du roi. (*A. R.*)

BOSTANGI BACHI, chef des jardiniers ou surintendant des jardins du grand seigneur. De simple *bostangi* ou jardinier, il parvient à cette dignité, qui est une des premières de la Porte, & qu'il ne quitte que pour être bacha à trois queues. Quoiqu'il soit inspecteur né des jardins du serrail & des maisons du sultan, son autorité ne se borne pas à cette fonction ; elle s'étend depuis le fond du port Kassumpacha, Galata, Top-Hana, & le détroit de Constantinople, jusqu'à la ville de Varne sur la mer Noire. Jour & nuit il fait la ronde dans tous ces lieux avec une gondole montée de trente *bostangis* pour veiller au feu, surprendre les ivrognes, & les femmes de mauvaise vie, qu'il coule quelquefois à fond, quand il les rencontre avec des hommes dans des bateaux. Il est encore grand-maitre des eaux & forêts, & capitaine des chasses des plaisirs du grand seigneur. On ne peut faire entrer une seule pièce de vin dans Constantinople sans sa permission ; ce qui lui donne une jurisdiction de police sur les cabarets. Il contrôle les vins des ambassadeurs, & fait arrêter leurs domestiques à la chasse, s'ils n'ont pas son agrément. Mais sa fonction la plus honorable est de soutenir sa hautesse, lorsqu'elle se promène dans ses jardins, de lui donner la main quand elle entre dans sa gondole, d'être alors assis derrière elle, de lui parler à l'oreille en tenant le timon, & de lui servir de marche-pied le jour de son couronnement.

Quelquefois le *bostangi bachi* prend les devans avec son bateau, pour écarter tous ceux qui se rencontrent sur la route de l'empereur. Il doit connoitre non seulement toutes les variations que la mer cause sur son rivage, mais encore tous les différens édifices qui ornent ses bords, & les noms de leurs propriétaires, afin de répondre exactement aux questions que le grand seigneur peut lui faire ; de sorte qu'il faut avoir couru long-temps les bords de cette mer, en qualité de simple *bostangi*, pour parvenir à celle de *bostangi bachi* : cet accès facile auprès du grand seigneur, donne à cet officier un très-grand crédit, & le fait quelquefois devenir favori de son maitre, place dangereuse, & qui dans les révolutions fréquentes à Constantinople, a plus d'une fois coûté la tête à ceux qui y étoient parvenus.

Comme les empereurs ottomans vont quelquefois à Andrinople, ancienne capitale de la monarchie turque, il y a aussi dans cette ville un *bostangi bachi*, comme à Constantinople. Leur rang est égal, mais leur jurisdiction & leur revenu sont fort différens. Celui d'Andrinople n'est chargé que du palais impérial, quand le sultan y fait sa résidence, & de la garde de ses fils ; au lieu que le *bostangi bachi* a une surintendance générale sur

toutes les maisons de plaisance du prince, à-peu-près comme en France, le directeur général des bâtimens. Guer. *mœurs & usages des Turcs*, *tom. II.* (*G*)

BOTHWEL, (JACQUES HESBURN, comte DE) (*Hist. d'Ecosse.*) *Voyez* MARIE STUART.

BOVADILLA, (don FRANÇOIS DE) (*Hist. d'Espagne.*) C'est le nom d'un commandant espagnol, décrié dans l'histoire, pour avoir rendu Ferdinand & Isabelle ingrats envers Christophe Colomb & sa famille. Cet homme ayant été nommé gouverneur général dans les Indes occidentales, c'est-à-dire dans l'Amérique, place qui du vivant de Christophe Colomb n'auroit jamais dû être donnée à d'autre qu'à lui, commença, en arrivant à Saint-Domingue, par sommer Diégo Colomb, frère de Christophe, de lui remettre la citadelle de cette isle, dont il avoit la garde; sur son refus, *Bovadilla* s'empara de la place par force, chargea de fers les trois frères Colomb, Christophe, Diégo & Barthelemi; & les renvoya en Espagne avec les pièces d'un procès criminel qu'il avoit commencé à instruire contre eux. Ferdinand & Isabelle eurent honte de traiter en criminel un homme auquel ils devoient l'empire du nouveau monde; ils lui firent quelques réparations, ils révoquèrent *Bovadilla*; mais ils envoyèrent à sa place un autre gouverneur, & ce ne fut pas Colomb. *Bovadilla* périt dans le passage, la flotte qui le ramenoit ayant fait naufrage: vingt-un navires chargés d'or coulèrent à fond dans cette occasion. Ce désastre arriva en 1502.

BOUCANIER, s. m. (*Hist. anc.*) est le nom que l'on donne dans les Indes occidentales à certains sauvages qui font fumer leur viande sur une grille de bois de Brésil placé à une certaine hauteur du feu, qu'on appelle *boucan.*

De-là vient qu'on appelle *boucans* les petites loges dans lesquelles ils font fumer leurs viandes, & l'action de les préparer, *boucaner.*

On prétend que la viande ainsi *boucanée* plait également aux yeux & au goût, qu'elle exhale une odeur très-agréable; qu'elle est d'une couleur vermeille, & qu'elle se conserve plusieurs mois dans cet état.

Oexmelin, de qui nous tenons ces faits, ajoute qu'il y a des habitans qui envoient dans ces lieux leurs engagés lorsqu'ils sont malades, afin qu'en mangeant de la viande *boucanée*, ils puissent recouvrer la santé.

Savary dit que les Espagnols, qui ont de grands établissemens dans l'île de Saint-Domingue, y ont aussi leurs *boucaniers*, qu'ils appellent *matadores* ou *monteros*, c'est-à-dire, *chasseurs*: les Anglois appellent les leurs *cow-killers.*

Il y a deux sortes de *boucaniers*; les uns ne chassent qu'aux bœufs, pour en avoir le cuir; & les autres aux sangliers, pour se nourrir de leur chair.

Voici, suivant Oexmelin, la manière dont ils font *boucaner* la viande: Lorsque les *boucaniers* sont revenus le soir de la chasse, chacun écorche le sanglier qu'il a apporté, & en ôte les os; il coupe la chair par aiguillettes longues d'une brasse ou plus, selon qu'elles se trouvent. Ils la mettent sur des tables, la saupoudrent de sel fort menu. & la laissent ainsi jusqu'au lendemain, quelquefois moins, selon qu'elle prend plus ou moins vite son sel. Après ils la mettent au *boucan*, qui consiste en vingt ou trente bâtons gros comme le poignet, & longs de sept à huit piés, rangés sur des travers environ à demi-pied l'un de l'autre. On y met la viande, & on fait force fumée dessous, où les *boucaniers* brûlent pour cela les peaux des sangliers qu'ils tuent, avec leurs ossemens: afin de faire une fumée plus épaisse. Cela vaut mieux que du bois seul; car le sel volatil qui est contenu dans la peau & dans les os de ces animaux, vient s'y attacher, & donne à cette viande un goût si excellent, qu'on peut la manger au sortir de ce *boucan* sans la faire cuire, quelque délicat qu'on soit.

L'équipage des *boucaniers*, selon le même auteur, est une meute de vingt-cinq à trente chiens, avec un bon fusil, dont la monture est différente des fusils ordinaires, & qu'on nomme *fusils de boucaniers.* Leur poudre, qui est excellente, & qu'ils tirent de Cherbourg, se nomme aussi *poudre de boucaniers.* Ils sont ordinairement deux ensemble, & s'appellent l'un l'autre *matelot.* Ils ont des valets qu'ils appellent *engagés*, qu'ils obligent à les servir pour trois ans, & auxquels, ce terme expiré, ils donnent pour récompense un fusil, deux livres de poudre & six livres de plomb, & qu'ils prennent quelquefois pour camarades. En certaines occasions ces *boucaniers* se joignent aux troupes réglées dans les colonies, & servent aux expéditions militaires; car il y en a parmi toutes les nations européennes qui ont des établissemens en Amérique. (*G*)

BOUCHE signifie, dans les cours des princes, ce qui regarde leur boire & leur manger, & le lieu où on l'apprête; de-là les officiers de *bouche*, les chefs de la *bouche.* (*A, R.*)

BOUCHE-EN-COUR, (*Hist. mod.*) c'est le terme dont on se sert pour signifier le privilège d'être nourri à la cour aux dépens du roi. Ce privilège ne s'étend quelquefois qu'à la fourniture du pain & du vin. Cette coutume étoit en usage anciennement chez les seigneurs, de même que chez les rois. (*G*)

BOUCHE, (Honoré) (*Hist. litt. mod.*) docteur en théologie, auteur d'une histoire de Provence en deux vol. *in-folio.* Né à Aix en 1598, mort en 1671.

BOUCHER, (JEAN) (*Hist. de Fr.*) curé de saint Benoit, fameux ligueur, connu par ses emportemens fanatiques contre les rois Henri III & Henri IV. Ce fut, dit-on, dans une chambre qu'il avoit au collège de Fortet, que se tint (en 1585) la

la première assemblée des liguеurs. Ses sermons étoient des satyres violentes contre les deux rois, & des invitations aux peuples de se soulever contre eux; pour entrainer ceux mêmes qui n'alloient point au sermon, il joignoit aux ressources de la chaire celles de l'imprimerie; les libelles les plus séditieux de ce temps-là sont de *Boucher*; il est l'auteur du traité, *de justâ Henrici III abdicatione*, où abusant contre ce prince de ses foiblesses pour ses mignons, & de la réputation qu'on lui donne dans ce vers du temps:

Valois qui les dames n'aime, &c.

Il prétend que la haine de Henri III pour le cardinal de Guise venoit des refus qu'il en avoit essuyés dans sa jeunesse. La fureur de *Boucher* fut plus grande encore contre Henri IV, *même*, & peut-être *sur-tout* après son abjuration; il publia en 1594 ses *Sermons de la simulée conversion & nullité de la prétendue absolution de Henri de Bourbon, prince de Béarn.* Ils furent brûlés par le bourreau; la même année, Paris ayant ouvert ses portes à Henri IV le 22 mars, *Boucher* qui n'étoit point compris dans l'amnistie, se sauva de la ville à la suite des Espagnols, & se retira sous leur protection en Flandre, où il eut bientôt une belle occasion de signaler son zèle par l'*apologie de Jean Châtel*, qu'il publia sous le nom de François de Vérone en 1595. Il survécut si long-temps non seulement aux troubles, mais même à l'esprit de la ligue, qu'entraîné par d'autres évènemens & d'autres idées, il rougit, dit-on, & se repentit de ses anciens excès qui n'occupoient plus personne. Il mourut en 1644, chanoine & doyen de Tournai. *Boucher* avoit été recteur de l'université & prieur de Sorbonne.

BOUCHER D'ARGIS, (ANTOINE-GASPARD) *Hist. litt. mod.*) avocat, auteur de plusieurs livres de jurisprudence estimés, est sur-tout connu par ses articles de jurisprudence insérés dans l'Encyclopédie. Né en 1708, avocat en 1727, conseiller au conseil souverain de Dombes en 1753.

BOUCHERAT, (LOUIS) (*Hist. de France*) chancelier de France, successeur du chancelier le Tellier. Sa devise est remarquable; on sait que celle de Louis XIV étoit le soleil, avec ces mots, clairs ou non: *nec pluribus impar.* Celle du chancelier étoit un coq, avec ces mots beaucoup plus clairs: *Sol reperit vigilem.* Le chancelier *Boucherat*, étant maître des requêtes, avoit été du conseil établi en 1667 pour la réformation de la justice, & dont la fameuse ordonnance de 1667 fut l'ouvrage. Il mourut en 1699. Il étoit fils d'un maître des comptes, homme estimé.

BOUCHET, (JEAN.) (*Hist. litt. mod.*) procureur à Poitiers, auteur des *Annales d'Aquitaine*, & de quelques autres ouvrages qui méritent moins d'être cités. Né en 1476, mort en 1550.

BOUCHET. (HENRI DU,) conseiller au parlement de Paris, a laissé sa bibliothèque aux chanoines réguliers de saint Victor, à condition qu'elle seroit publique. Mort en 1654.

BOUCICAUT, (JEAN LE MEINGRE DE) (*Hist. de France.*) c'est le nom de deux maréchaux de France, pére & fils, l'un sous les rois Jean & Charles V, l'autre sous Charles VI. Le premier est nommé parmi les seigneurs françois qui conclurent le traité de Bretigny, le 8 mai 1360.

En 1364, il reprit Mantes & Meulan sur le roi de Navarre, Charles-le-Mauvais. Il mourut à Dijon, le 15 mars 1367.

Le second, beaucoup plus célèbre encore, fut armé chevalier par le roi Charles VI, la veille du jour de la bataille de Rosebèque, en 1382, où il combattit auprès de la personne du Roi. En 1396, il fut fait prisonnier à la bataille de Nicopolis & ne revint en France qu'en 1399.

Les Génois, qui ne pouvoient souffrir ni le joug, ni la liberté, ayant souffert tour-à-tour tous les maux de la tyrannie & de l'anarchie, de l'aristocratie & de la démocratie, ayant pris pour maîtres tous leurs principaux citoyens, & plusieurs souverains de l'Europe, s'étoient donnés à Charles VI. Leur premier traité avec la France est de 1392.

Il n'étoit que l'ouvrage des nobles; mais en 1396, tous les ordres de l'état réunis, conférèrent à Charles VI, & à ses successeurs, l'autorité souveraine, & lui prêtèrent serment de fidélité. Antoine Adorne, alors duc ou doge populaire de Gênes, en fut fait gouverneur pour le roi. Le maréchal de *Boucicaut*, à son retour de la Grèce, y fut envoyé. En arrivant à Gènes, il y trouva partout des traces effrayantes de l'anarchie, qui l'avoit désolée. Tout y présentoit l'image de la destruction: des nobles humiliés & bannis; une populace insolente, livrée aux plus grands excès; des voleurs & des assassins impunis, qui remplissoient la ville de meurtres & d'incendies; des marchands effrayés, qui se resserroient dans l'intérieur de leur maisons; le commerce anéanti; toutes les boutiques, toutes les banques, tous les bureaux fermés; des bourgeois puissans qui se faisoient la guerre de rue en rue; des tours élevées dans tous les palais; des citoyens assiégés par d'autres citoyens; des factions mal étouffées & toujours prêtes à se ranimer, &c. La vigilance & la fermeté du maréchal arrêterent tous ces désordres; il se fit apporter les armes, il défendit les assemblées, il fit trancher la tête aux plus factieux, il punit avec plus de rigueur ceux qui avoient commis de plus grands crimes; des compagnies exactement entretenues firent la garde dans toutes les places; deux châteaux élevés, l'un à l'entrée du port, qu'on nomma *la Darse*, l'autre dans la ville, qu'on appella *le Châtelet*, continrent les habitans; les Génois se firent pendant dix ans l'effort d'être heureux & tranquilles; mais en 1409, ils se jettent sur les François & les massacrent; le maréchal de *Boucicaut* échappe avec peine à leur fureur; ils

se replongent dans les révolutions & dans l'anarchie ; mais le souvenir des jours heureux dont ils avoient joui sous le gouvernement du maréchal de Boucicaut les ramena encore plus d'une fois à la France.

Pendant le temps de son gouvernement, le maréchal fit la guerre dans le Levant avec beaucoup de gloire & souvent de succès ; il fit lever aux Turcs le siége de Constantinople & reconquit plusieurs places pour l'empereur grec. L'épitaphe de *Boucicaut*, qu'on lit à Tours, dans la chapelle de sa famille, derrière le chœur de l'église de saint Martin, lui donne le titre de *grand connétable de l'empereur, & de l'empire de Constantinople.*

Ce fut le maréchal de *Boucicaut* qui assiégea dans Avignon l'anti-pape Benoît XIII, lorsque Charles VI las de tous ses subterfuges & de la durée du schisme, voulut le forcer à l'abdication.

Boucicaut fut encore fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, & mené en Angleterre, il y mourut en 1421. C'est un des plus braves guerriers dont s'honore la chevalerie Françoise.

BOUDIER (RENÉ) (*Hist. litt. mod.*) avoit des talens de toute espèce, des connoissances dans tous les genres, & étoit médiocre en tout ; mais il avoit beaucoup de moyens de jouissance, & il les conserva long-temps ; à quinze ans il savoit beaucoup de langues, il étoit déjà au nombre des littérateurs, il mourut à quatre-vingt-dix ans à Mantes au mois de novembre 1723, & on ne dit pas qu'il eût beaucoup perdu de ses facultés ; il écrivit sur l'histoire Romaine, sur l'histoire de France, sur les médailles ; mais il n'est connu que par cette épitaphe qu'il se fit à lui-même, & dans laquelle il nous paroît un peu sévère de vouloir trouver de l'impiété au dernier vers, comme si dans ce badinage le poëte eût été obligé de s'exprimer avec une précision théologique sur l'immortalité de l'ame.

J'étois gentilhomme normand,
D'une antique & pauvre noblesse,
Vivant de peu tranquillement
Dans une honorable paresse :
Sans cesse le livre à la main,
J'étois plus sérieux que triste ;
Moins françois que grec & romain ;
Antiquaire, archi-médailliste ;
J'étois poëte, historien.....
Et maintenant je ne suis rien.

BOUDOT, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) imprimeur-libraire de Paris, connu par son petit dictionnaire-latin, corrigé & perfectionné par messieurs Lallemant.

BOUFFLERS, (*Hist. de Fr.*) ancienne & illustre maison de Picardie ; elle tire son nom de la terre de *Boufflers*, située dans cette province dans le comté de *Ponthieu* sur la rivière d'Authie, entre Hesdin & Abbeville, terre possédée de temps immémorial & sans interruption par les seigneurs de cette maison.

Ceux d'entr'eux qui appartiennent le plus particulièrement à l'histoire ; sont : 1°. Henri qui accompagna saint Louis aux croisades.

2°. Guillaume II son fils, qui accompagna le comte d'Anjou, frère de saint Louis, à la conquête du royaume de Sicile, & qui acquit beaucoup de gloire à la bataille de Bénévent, où Mainfroy fut tué en 1266.

3°. Aleaume I, petit-fils du précédent, qui se signala l'an 1304 à la journée de Mons en Puelle contre les Flamands, & dans d'autres expéditions.

4°. Pierre II, petit-fils du précédent, pris à la bataille d'Azincourt.

5°. Pierre II, fils du précédent, député par le duc de Bourgogne, pour la paix d'Arras en 1435, aida le dauphin à faire lever aux Anglois le siége de Dieppe, prit sur eux d'assaut Gerberoy, accompagna en 1450 Charles VII à la conquête de la Normandie. Deux de ses fils, Jean & Colard, furent tués à la bataille de Nanci en 1477.

6°. Jacques I, leur frère aîné, se distingua fort à la bataille de Guinegate en 1479.

7°. Adrien I, son petit fils à celle de Pavie.

8°. Adrien II, fils d'Adrien I, aux combats de saint Denis, de Moncontour, d'Auneau.

9°. Robert & Nicolas, petits-fils d'Adrien II, chevaliers de Malthe, furent tués sur les galères de la religion le 28 septembre 1644.

10°. Le plus célèbre de tous, est le maréchal de *Boufflers*. Le détail de ses services & de ses exploits excéderoit l'étendue que nous pouvons donner à chaque article ; nous ne parlerons que des principaux. Elève des Condé, des Turenne, des Créqui, des Luxembourg, des Catinat, il fut blessé au combat de Woerden en 1673 ; il eut grande part à la victoire d'Ensheim, du 4 octobre 1674, où il fut encore blessé ; il prit possession de Casal, le 30 septembre 1681. Au renouvellement de la guerre en 1688, il prit Keiserlauter, Creutznach & Openheim ; en 1689, Kocheim sur la Moselle ; en 1691, il fut blessé au siége de Mons & bombarda Liége. En 1692, il fut fait colonel du régiment des gardes & bombarda Charleroi ; en 1693, il prit Furnes le 6 janvier, & fut fait maréchal de France le 27 mars. En 1695, il se jetta dans Namur, qu'il défendit contre le roi Guillaume ; il y fut retenu prisonnier au mépris de la capitulation, sous prétexte que les François avoient manqué à d'autres capitulations précédentes, mais il fut renvoyé au bout de quinze jours. Ce fut le maréchal de *Boufflers* qui commanda en 1698, le camp de paix qu'il y eut à Compiègne pour l'instruction de M. le duc de Bourgogne ; on y a beaucoup vanté, plus même qu'il ne le falloit peut-être, la magnificence & la grande dépense de M. le maréchal de *Boufflers* ; il eût été beaucoup plus utile d'apprendre à commander des camps, soit de paix, soit de guerre, avec le moins de dépense possible. Les deux choses

que les hommes ont le plus vantées dans tous les temps sont précisément les deux qui leur sont les plus funestes : la guerre & la magnificence.

Dans la grande guerre de la succession d'Espagne, M. le maréchal de *Boufflers* commanda en 1702 l'armée de Flandre sous M. le duc de Bourgogne, & poussa les ennemis jusques sous le canon de Nimégue. En 1702 encore, il gagna le combat d'Ekeren, le 30 juin. En 1704, il fut fait capitaine des gardes du corps. En 1708 & 1709, il acquit beaucoup de gloire au milieu des désastres de la France. Sa défense de Lille est regardée comme un des plus mémorables exploits de cette guerre. » Je suis bien » glorieux, lui dit le prince Eugène, d'avoir pris » Lille défendu par vous, mais j'aimerois mieux » encore l'avoir défendu comme vous ». Le roi pour récompenser M. de *Boufflers*, le fit pair de France, & donna la survivance de son gouvernement de Flandre à son fils aîné.

En 1709. » M. le maréchal de *Boufflers*, dit M. le président Hénault, » par cette générosité vraiment » Romaine, qui a fait son caractère, avoit demandé » & avoit obtenu d'aller servir sous les ordres du » maréchal de Villars, quoiqu'il fût son ancien; » M. le maréchal de Villars ayant été blessé, ce » fut M. de *Boufflers* qui fit la retraite, & il la fit » en très-bon ordre ».

Il perdit son fils aîné le 22 mars 1711, & obtint pour le puiné, âgé de cinq ans, le gouvernement de la Flandre ; c'est ce dernier qui est mort à Gènes le 2 juillet 1747, commandant des troupes que Louis XV avoit envoyées aux Génois.

> Elevez dans vos vers
> Un monument au généreux *Boufflers*;
> Il est d'un sang qui fut l'appui du trône;
> Il eût pu l'être, & la faulx du trépas
> Tranche ses jours échappés à Bellone,
> Au sein des murs délivrés par son bras.

Il laissa un fils, mort sans enfans le 13 septembre 1751. Le maréchal, son aïeul, étoit mort à Fontainebleau le 22 août 1711 cinq mois après son fils aîné. Mais la maison de *Boufflers* subsiste avec éclat dans d'autres branches.

BOUGAINVILLE, (JEAN PIERRE) (*Hist. litt. mod.*) littérateur également estimable par ses mœurs & par ses écrits, auteur de la traduction de l'anti-Lucrèce, du Parallèle d'Alexandre & de Tahmas Kouli-Kan, de plusieurs bons mémoires & de plusieurs bons éloges insérés dans le recueil de l'académie des belles-lettres. Il se piquoit de ne s'être pas permis un seul *hiatus* dans son Parallèle d'Alexandre & de Tahmas Kouli-Kan ; en général les bons écrivains les évitent naturellement par le seul sentiment de l'harmonie, ils évitent, & même avec quelque soin les *hiatus* formés par la même voyelle ; *il alla à Athènes ; né & élevé ;* &c. quand l'*hiatus* est formé par deux voyelles différentes, *nourri avec mollesse, menagé avec art*, &c. ce n'est pas proprement un *hiatus* dans la prose; il n'y a point là de défaut, & c'est une peine bien superflue que d'éviter cette rencontre indifférente de voyelles, qui ne nuit pas plus à l'harmonie que celle des consonnes. Ce soin minutieux & inutile peut même nuire beaucoup plus au style que tous les *hiatus* du monde par l'air de contrainte & de recherche qu'il doit lui donner.

M. *de Bougainville*, né à Paris le premier décembre 1722, fut admis en 1746, âgé de vingt-trois ans seulement, dans l'académie des belles-lettres, où il avoit déjà remporté un prix. M. Fréret, secrétaire perpétuel de cette académie, étant mort en 1749, M. *de Bougainville* lui succéda dans cet emploi, que les infirmités nées avec lui, & qui empoisonnèrent le court espace de sa vie, l'obligérent de quitter en 1755, & il eut pour successeur dans le secrétariat, M. Le Beau. Il fut reçu à l'académie françoise en 1754. Il étoit aussi de l'académie de Cortone, & garde de la salle des antiques du Louvre. Il mourut à Loches le 22 juin 1763, dans sa quarante & unième année, chez madame de Baraudin, sa sœur, femme du lieutenant de roi de cette ville. M. *de Bougainville*, si cèlèbre par ses expéditions maritimes & militaires, est leur frère. M. Le Beau, dans l'éloge de M. *de Bougainville* l'académicien, a rapporté de lui des vers de tragédie qu'on ne connoissoit point; ils n'ont pas la couleur tragique, mais il y en a de fort beaux. Le sujet est la mort de Philippe, roi de Macédoine, père d'Alexandre. Philippe entreprend ce qu'Alexandre exécuta, il veut aller conquérir la Perse. Démarate, Corinthien, retiré à sa cour, veut lui faire craindre de la part de la Grèce, ce qui en effet auroit dû arriver pendant l'expédition d'Alexandre, & ce qui n'arriva pas, c'est-à-dire, un soulevement général de cette contrée récemment soumise, contre la Macédoine dont elle devoit porter impatiemment le joug ; Philippe lui répond par ces vers que nous choisissons.

> Je crains peu contre nous la Grèce mutinée,
> De ses plus fiers guerriers la fleur est moissonnée....
> Que peut-elle sans chefs, sans soldats, sans vaisseaux?
> De sa fidélité sa foiblesse est le gage.
> Les Grecs, de leurs ayeux, n'ont plus que le langage...
> Peuple ingrat, qui me hait & m'aime *par accès ;*
> Qui moins grand qu'indocile, & plus fougueux que brave;
> Ne sait pas être libre, & frémit d'être esclave....
> Rétabli dans ses droits par ma main vengeresse,
> De vos amphictyons l'auguste tribunal
> M'a d'une voix commune élu son général.
> Que dans ses murs déserts, Sparte en vain menaçante
> Elève sourdement une voix impuissante....
> Qu'importe à ma grandeur ? j'estime Démosthènes,
> C'est mon rival, c'est l'ame & le héros d'Athènes;
> De ses cris généreux l'éloquente fureur
> A souvent de son peuple enflammé la valeur :

Mais Eschine & Cléon, de ce peuple volage
Souvent, quand je le veux, lui ravir le suffrage....
L'injuste Athénien, terrible en ses caprices,
Fait du malheur un crime, & punit les services,
Exile le grand homme, & se livre au flatteur....
Argos n'eut qu'un instant : Thèbe a passé comme elle.....
Epaminondas seul fit le sort des Thébains.....
Il fut vainqueur de Sparte ; & de Sparte admiré.
J'enviois son trépas ; le ciel l'avoit fait naître
Pour sauver sa patrie, & me servit de maître :
J'appris à son école, à celle des revers,
L'art de dompter les Grecs, & par eux l'univers.

BOUGEANT. (GUILLAUME-HYACINTHE) (*Hist. litt. mod.*) C'est le fameux père *Bougeant*, jésuite, connu principalement par deux ouvrages, l'un grave, l'*Histoire du traité de Westphalie, & celle des guerres & des négociations qui le précèdent*; l'autre léger, l'*Amusement philosophique sur le langage des bêtes*; ce dernier le fit exiler à la Fléche; il faut avouer que la manie d'exiler a été quelquefois poussée à un dégré bien étrange. Après tout, ce n'est peut-être pas une grande peine pour un religieux, d'être relégué pour un temps dans la maison la plus belle & la plus agréable de son ordre; mais enfin on vouloit le punir, & de quoi? & tout le monde conçoit les raisons légitimes qu'un homme studieux peut avoir de préférer à tout le séjour de la capitale. Le père *Bougeant* fut obligé de se rétracter pour avoir la permission d'y revenir. Se rétracter, de quoi? d'un badinage. Il a fait des livres de physique & des livres de piété qui sont beaucoup moins lus que ce badinage. Il a daigné faire quelques comédies contre les jansénistes & les convulsionnaires, peut-être pour expier le tort d'avoir fait de bons livres. Ces comédies sont : *La femme docteur*, ou *la théologie tombée en quenouille*; *le saint déniché*; *les quakers françois*, ou *les nouveaux trembleurs*. Il étoit né à Quimper en 1690, s'étoit fait jésuite en 1706, mourut à Paris en 1743.

BOUGEREL, (JOSEPH) (*Hist. litt. mod.*) prêtre de l'oratoire d'Aix, auteur de la *Vie de Gassendi* & de *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Provence*. Mort à Paris en 1753.

BOUGUER, (PIERRE) (*Hist. litt. mod.*) étoit fils de Jean *Bouguer*, professeur royal d'hydrographie au Croisic. La nature, son goût particulier, les exemples domestiques lui ouvrirent la carrière des sciences; on connoît un *Traité de la navigation* composé par M. *Bouguer* le père, imprimé pour la première fois en 1699, réimprimé en 1706.

Le premier ouvrage qui ait fait connoître l'étendue des talens & des lumières de M. *Bouguer* le fils, est un *Mémoire sur la mâture des vaisseaux*, qui remporta le prix de l'académie des sciences en 1727, & qui fit beaucoup de sensation parmi les savans. L'académie des sciences s'empressa d'élire M. *Bouguer* en 1731. Une multitude d'excellens ouvrages auxquels l'astronomie & la navigation doivent les plus grands progrès, accrurent sa réputation parmi les savans, mais il en eut peu dans le monde. M. de la Condamine, par le seul talent d'écrire, lui enleva dans le public la principale gloire du voyage des académiciens au Pérou. M. de la Condamine, par le zéle & le courage qu'il avoit montré dans les détails de cette expédition savante, avoit droit sans doute à une grande partie de la gloire qu'il obtint; mais M. *Bouguer* ne devoit pas être privé comme il le fut dans l'opinion publique du fruit de ses observations & de ses travaux que les savans seuls surent priser avec équité. Sa relation du voyage au Pérou, moins intéressante dans la forme que les écrits de M. de la Condamine sur le même sujet, n'en est pas moins un résultat précieux des plus importantes découvertes, où les lumières du philosophe éclairent toujours l'œil de l'observateur, & où le desir de remplir dignement le principal objet, n'a fait négliger aucun autre objet qui pût être intéressant, soit dans l'ordre physique, soit dans l'ordre moral.

Les autres ouvrages de M. *Bouguer*, dont les savans seuls sont des juges compétens, sont *la construction du navire*; *la figure de la terre*; un *Traité d'optique*; *la manœuvre des vaisseaux*; un *Traité de la navigation*, tous volumes *in-4°.* tous ouvrages offrant des vues nouvelles. Il mourut le 15 août 1758, à 63 ans. On croit que le chagrin qu'il conçut du mauvais succès de ses démêlés avec M. de la Condamine & de l'injustice qu'il eut à éprouver à cet égard, ne contribua pas peu à sa mort.

BOUHIER, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) président à mortier au parlement de Dijon; c'est à lui que M. de Voltaire succéda en 1746 à l'académie françoise. « M. le président *Bouhier*, dit M. de Voltaire, « faisoit ressouvenir la France de ces temps » où les plus austéres magistrats, consommés » comme lui dans l'étude des loix, se délassoient » des fatigues de leur état dans les travaux de la » littérature.

» Il étoit très-savant, mais il ne ressembloit pas » à ces savans insociables & inutiles, qui négligent l'étude de leur propre langue, pour savoir » imparfaitement des langues anciennes; qui se » croient en droit de mépriser leur siécle, parce » qu'ils se flattent d'avoir quelques connoissances » des siécles passés; qui se récrient sur un passage » d'Eschyle, & n'ont jamais eu le plaisir de verser » des larmes à nos spectacles.

» Il traduisit le poëme de Pétrone sur la guerre » civile...... il exerça aussi ses talens sur l'hymne » à Vénus, sur Anacréon, pour montrer que les » poëtes doivent être traduits en vers : c'étoit une » opinion qu'il défendoit avec chaleur, & on ne » sera pas étonné que je me range à son sentiment, »

M. de Voltaire parloit ainsi dans un discours de réception, où il est d'usage de louer son prédé-

cesseur. Dans la liste des écrivains du siècle de Louis XIV où il ne devoit plus que la vérité, il ajoute cette vérité fâcheuse.

« Mais ses vers font voir combien c'est une entreprise difficile ». (de traduire en vers les bons poëtes.) Elle n'a encore réussi complettement qu'à M. l'abbé de Lille.

M. le président *Bouhier* a traduit en société avec l'abbé d'Olivet, les tusculanes de Cicéron. Il y a de lui des dissertations sur Hérodote & d'autres ouvrages savans en littérature. Il y en a aussi de célèbres en jurisprudence. Il a commenté la coutume de Bourgogne & fait un traité de la *Dissolution du mariage pour cause d'impuissance.* Né en 1673. Mort en 1746.

BOUHOURS. (DOMINIQUE) (*Hist. litt. mod.*) C'est le père *Bouhours*, jésuite, fameux par ses ouvrages de grammaire & de critique littéraire, sur-tout par sa *manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit*, & par ses *entretiens d'Ariste & d'Eugène*, & par la critique que Barbier d'Aucour fit de ce dernier ouvrage. (*Voyez l'article* BARBIER D'AUCOUR. Le père *Bouhours* fut apparemment obligé par état d'écrire les vies de saint Ignace & de saint François-Xavier, & de comparer l'un avec César, l'autre avec Alexandre, à cause de leurs conquêtes spirituelles; il a aussi écrit l'histoire du grand-maître d'Aubusson; mais son goût le ramenoit toujours à la grammaire & à la critique. L'abbé de la Chambre l'appelloit l'*empereur des muses*, mot bien recherché, qu'on croit entendre cependant. Le père *Bouhours*, né à Paris en 1628, y mourut en 1702. On dit qu'étant à l'extrémité, mais toujours occupé de grammaire, il dit: « Je » *vas* mourir ou je *vais* mourir; » l'un & l'autre se dit; & que ce furent ses dernières paroles.

BOUILLON. (*Voy.* GODEFROI, MARCK (la) & TOUR. (la)

BOULAINVILLIERS. (HENRI DE) (*Hist. litt. mod.*) « C'étoit, dit M. de Voltaire, le plus » savant gentilhomme du royaume dans l'histoire, » & le plus capable d'écrire celle de France, s'il » n'avoit pas été trop systématique. Il appelle le » gouvernement féodal *le chef-d'œuvre de l'esprit* » *humain*. Il regrette les temps où les peuples esclaves de petits tyrans ignorans & barbares n'avoient ni industrie, ni commerce, ni propriété; » & il croit qu'une centaine de seigneurs, oppresseurs de la terre & ennemis d'un roi, composoient le plus parfait gouvernement. Malgré » ce système, il étoit excellent citoyen..... ses » écrits, qu'il faut lire avec précaution, sont profonds » & utiles ». Ses ouvrages sur l'histoire de France ont été recueillis en 3 vol. *in-fol.*

« Nous n'avons garde de rien adopter de cet » auteur » dit M. le président Hénault: jugement d'une concision un peu dure & qui mérite quelques restrictions.

« Le système de M le comte de Boulainvilliers, selon M. de Montesquieu, « semble être une conjuration contre le tiers-état. Il avoit plus d'esprit que de lumières, plus de lumières que de » savoir. Son ouvrage est sans aucun art; il y » parle avec cette simplicité, avec cette franchise » de l'ancienne noblesse dont il étoit sorti. »

Dans son histoire des Arabes & de Mahomet restée imparfaite, il s'engoue de Mahomet, comme il s'étoit engoué du gouvernement féodal; un critique dur l'appelle en conséquence, *Mahométan françois* & *déserteur du christianisme.*

On fait quel étoit son foible pour l'astrologie judiciaire. Le cardinal de Fleury disoit de lui, qu'*il ne connoissoit ni l'avenir, ni le passé, ni le présent.* C'est un mot & non pas un jugement.

Il mourut le 23 janvier 1722. Il étoit né le 21 octobre 1658. Des amateurs du merveilleux ont prétendu qu'on avoit trouvé à son inventaire une lettre d'un astrologue de ses amis, auquel il avoit envoyé son horoscope avec les preuves. Son ami discute ces preuves, les combat par des raisons astrologiques: « Vous croyez mourir un tel jour, » lui dit-il, je crois que vous vous trompez; » & il dit son jour, qui fut en effet le 23 janvier 1722.

BOULANGER, (NICOLAS-ANTOINE) (*Hist. litt. mod.*) ingénieur, employé dans les ponts & chaussées, que des fonctions qui l'éloignoient si souvent de son cabinet, ne purent empêcher d'étudier les langues & de composer des ouvrages savans. Il est l'auteur du *Despotisme oriental*; de l'*Antiquité dévoilée*; du *Christianisme dévoilé.* Il y a quelque doute au sujet de ce dernier ouvrage; tout le monde ne convient pas qu'il soit de lui. M. *Boulanger* a fourni aussi à l'Encyclopédie des avis importans. On lui trouvoit dans la physionomie beaucoup de ressemblance avec Socrate, tel qu'on le voit sur des pierres antiques. Né à Paris en 1722. Mort en 1759.

BOULAY, (CÉSAR-EGASSE DU) (*Hist. litt. mod.*) principalement connu par son histoire de l'université de Paris, abrégée par M. Crevier. Mort en 1678.

BOULEN *ou* BOLEYN, (ANNE DE) (*Hist. d'Angl.*) seconde femme de Henri VIII, roi d'Angleterre. (*Voyez* HENRI VIII.

BOUQUET, (dom MARTIN) bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. On fait quelle part a eue ce savant bénédictin à la collection des historiens de France, & aux utiles dissertations qui l'accompagnent. Né à Amiens en 1685. Mort à Paris en 1754.

BOURBON. (*Hist. de Fr.*) C'est le nom, 1°. d'une ancienne maison dont les biens ont passé avec ce nom dans la branche royale de la maison de France, qui occupe aujourd'hui les trônes de France, d'Espagne & des Deux-Siciles. 2°. De cette branche auguste & heureuse, qui réunit aujourd'hui tant de grandeur, de puissance & de gloire, & qui a produit plusieurs autres branches illustres, dont il sera parlé sous les noms particuliers qui les désignent.

Les anciens sires de *Bourbon* sont les ancêtres maternels de la maison de France. Leur origine se perd dans la nuit des temps ; ils prenoient au commencement de la seconde race de nos rois, les titres de princes, de barons & de comtes. Aymar, l'un d'eux, fonda en 921 le prieuré de Souvigny en Bourbonnois ; deux frères de cette ancienne maison bâtirent les villes de Bourbon-Lancy & de Bourbon-l'Archambaud.

Lorsque Hugues Capet parvint au trône, les barons de *Bourbon* relevoient immédiatement de la couronne. La baronie de *Bourbon* fut toujours réputée la première & la plus ancienne du royaume, jusqu'à ce qu'ayant été érigée en duché-pairie, « les sires de Montmorenci, dit l'historien des maisons de *Bourbon* & de Montmorenci, « prirent » de l'aveu du roi & de la nation, le titre de pre- » miers barons de France. »

La première race des sires de *Bourbon* subsista pendant trois siècles, & produisit douze princes ou barons, dont sept furent connus sous le nom d'*Archambaud*. Archambaud VII, le dernier de cette race, ne laissa qu'une fille, nommée Mahaud. Elle épousa, 1°. Gaucher de Vienne, seigneur de Salins, dont elle eut Marguerite de Salins, mariée dans la suite à Guillaume de Sabran, comte de Forcalquier. 2°. Guy de Dampierre, dont elle eut plusieurs fils. L'aîné prit le nom, le cri & les armes de *Bourbon*. La comtesse de Forcalquier, sa sœur utérine, voulut lui disputer la baronie de *Bourbon* ; il prouva aisément que cette baronie ne pouvoit passer aux filles qu'au défaut des mâles : la comtesse de Forcalquier se désista de ses prétentions moyennant une indemnité : la maison de Dampierre forma la seconde race des sires de *Bourbon*. Archambaud VIII & Archambaud IX composoient seuls cette race ; ce dernier ne laissa que deux filles, Mahaud & Agnès, mariées aux deux fils aînés de Hugues IV, duc de Bourgogne, prince du sang, descendu du roi Robert. Mahaud l'aînée eut en partage les biens maternels qui étoient immenses ; Agnès eut les biens paternels ; celle-ci n'eut de son mariage avec Jean de Bourgogne, que Béatrix de Bourgogne, qui épousa Robert de France, comte de Clermont, sixième & dernier fils de saint Louis.

Archambaud VIII eut un frère, nommé Guillaume de Dampierre-Bourbon, qui épousa Marguerite, héritière de Flandre, de la maison de Haynault. Le dernier comte de Flandre de cette maison de Dampierre, eut une fille, qui porta les comtés de Flandre, d'Artois & de Nevers dans la seconde maison de Bourgogne, qui les a portés dans celle d'Autriche. Ainsi les deux plus augustes maisons de l'Europe, celles de Bourbon & d'Autriche, tirent leur origine maternelle de la maison de Dampierre-Bourbon.

Robert, comte de Clermont, étoit jeune encore, & avoit acquis beaucoup de gloire dans les combats & de célébrité dans les tournois, lorsque l'arrivée du prince de Salerne, son cousin, à Paris, en 1278, donna lieu à un nouveau tournoi ; le comte de Clermont voulut y signaler sa force & son adresse ; il reçut de si furieux coups sur la tête, qu'elle en fut considérablement affoiblie ; c'étoit le prince le mieux fait & le plus heureusement né, de la maison royale.

Philippe-Auguste avoit voulu prévenir ces malheurs, mais il n'avoit pas été assez loin ; il avoit défendu à ses fils, sous peine d'encourir son indignation, de prendre part à ces dangereux exercices : mais les rois sont les pères de tous leurs sujets & doivent pourvoir, autant qu'il est possible, à la sûreté de tous ; puisque le danger de ces exercices étoit reconnu, il falloit les proscrire entièrement. Malgré la défense de Philippe-Auguste, qui n'étoit qu'une invitation à s'éloigner de ces jeux, l'amour forcené d'une fausse gloire y entraîna presque toujours les rois & les seigneurs du sang, & il ne fallut pas moins que la mort tragique de Henri II pour faire cesser en France ces divertissemens funestes.

Le comte de Clermont survécut quarante ans à son malheur ; il eut des intervalles lucides, puisqu'on le voit admis dans les conseils & chargé de négociations importantes. Il mourut en 1317. Il est enterré aux jacobins de la rue Saint-Jacques, on y lit ces quatre vers de Santeuil, qui servent d'épitaphe à ce père des *Bourbons* :

Hic stirps Borbonidum, hic primus de nomine princeps
Conditur ; hi tumuli velut incunabula regum ;
Huc veniant proni regali è stirpe nepotes :
Borbonii hic regnant, invito funere, manes.

Louis I, fils de Robert, & qu'on nommoit *Louis Monsieur* du vivant de Robert, fut le premier duc de *Bourbon* ; cette baronie fut érigée pour lui en duché-pairie par Charles-le-Bel, l'an 1327. Il avoit mérité ce prix de ses services, il s'étoit signalé dans les guerres de Philippe-le-Bel contre les Anglois & les Flamands, il avoit sauvé les débris de l'armée françoise à la bataille de Courtrai, il avoit contribué à la victoire de Mons en Puelle. D'ailleurs, Charles IV vouloit réunir à la couronne la ville de Clermont en Beauvoisis, où il étoit né ; il falloit indemniser Louis ; l'érection de *Bourbon* en pairie fut un des objets de l'indemnité. « *Nous » espérons*, portent les lettres d'érection, *que la » postérité du nouveau duc, marchant sur ses traces, » sera dans tous les temps l'appui & l'ornement du » trône ;* termes dignes de remarque, dit M. le » président Hénault, & qui ont l'air d'une prédic- » tion pour Henri IV. »

Le duc de *Bourbon* contribua beaucoup encore au gain de la bataille de Cassel, & Philippe de Valois, pour le récompenser, lui rendit le comté de Clermont, qu'il érigea en pairie. Le duc vit commencer cette longue & funeste querelle entre Edouard III & Philippe de Valois pour la succession

à la couronne de France ; il servit Philippe comme il le devoit ; il mourut en 1341, ayant accru les honneurs de sa maison, & obtenu le surnom de *Grand*.

Il laissa deux fils, Pierre I, chef des branches aînées de la maison de *Bourbon* actuellement éteintes, & Jacques de *Bourbon*, comte de la Marche & de Ponthieu, connétable de France, auteur des branches de Bourbon-la-Marche & de Bourbon-Vendôme, d'où descendent toutes les branches de la maison de France qui existent aujourd'hui. Ce connétable de *Bourbon* fut fait prisonnier en 1356, à la bataille de Poitiers, & mourut en 1361, ainsi que Pierre de *Bourbon*, son fils aîné, de blessures reçues à la bataille de Brignais : on le nommoit *la fleur des chevaliers*. Mais ce qui concerne les branches cadettes sera traité sous les noms particuliers qui les distinguent. Suivons la branche aînée, la branche des ducs de *Bourbon*.

Pierre I, duc de *Bourbon*, fils aîné de Louis I, étoit beau-frère de Philippe de Valois & de l'empereur Charles IV. Il fut blessé à la bataille de Crécy & tué à la bataille de Poitiers.

Louis II, son fils, surnommé le *Bon* & le *Grand*, étoit beau-frère de Charles V ; il fut un des tuteurs de Charles VI ; & le seul prince dont les vertus consolèrent la France des malheurs de ce règne, & de la tyranie des oncles paternels de Charles. Jeanne de *Bourbon*, sa sœur, épouse de Charles V, fut la plus heureuse, comme la plus aimable princesse de son siècle. Blanche de *Bourbon*, leur sœur, reine de Castille, avec les mêmes vertus, eut le malheur d'être la femme de Pierre-le-Cruel. Il l'empoisonna. Le duc Louis II, pendant que les princes de sa maison mouroient à Brignais, servoit d'ôtage aux Anglois pour le roi Jean ; il languit ainsi huit ans dans la captivité. Son absence donna lieu à des désordres, ses barons pillèrent ses domaines, & Chauveau, son procureur-général, informa contre eux. Le duc, devenu libre, ferme les yeux sur les fautes passées, & ne songe qu'à gagner les cœurs de ses vassaux. Il institue l'ordre de *l'Espérance*. Au milieu de la solemnité de cette cérémonie, le sévère Chauveau paroît, tenant à la main le cahier des informations. Il le présente à genoux au duc. *Monseigneur*, lui dit-il, *vous verrez ici bien des coupables* ; *les uns méritent la mort*, *les autres ont au moins encouru la confiscation. Voici le regitre de leurs crimes.* Les prévaricateurs étoient présens, & frémissoient. *Chauveau*, dit le prince, *avez-vous aussi tenu regitre des services qu'ils m'ont rendus ?* Il prend le regitre, & le jette au feu sans le lire. A ce mot divin, à cette action généreuse, des larmes de joie & de tendresse coulèrent de tous les yeux. Il n'y eut pas un de ces gentilshommes, coupables ou non, qui ne jurât de donner sa vie pour un prince si magnanime. Il profita de cette ardeur, non pas pour lui, mais pour le service de l'état, il mena ses sujets contre les Anglois à qui Charles V reprenoit alors tout ce qu'Edouard III avoit repris à la France.

Pendant qu'uni au duc de Bourgogne Philippe I, le duc de *Bourbon* détruit une armée formidable descendue à Calais, sous les ordres du duc de Lancastre, il apprend que les grandes *compagnies* ont surpris le château de Belleperche en Bourbonnois, & qu'elles y retiennent prisonnière la duchesse douairière de *Bourbon* sa mère ; il court assiéger Belleperche avec les seules forces de ses domaines : mais les Anglois viennent au secours de la place, la garnison met le feu au château, en sort, & emmène la duchesse de *Bourbon* à la vue de son fils, qui ne put que fondre sur les ravisseurs & les poursuivre, sans pouvoir rendre la liberté à sa mère.

La vertu & la gloire unirent de la plus tendre amitié le connétable du Guesclin & le duc de *Bourbon*. Ce prince se fit honneur toute sa vie d'avoir été l'élève & l'ami d'un si grand homme, il plaida sa cause devant Charles V dans ce moment d'erreur où le roi prévenu outragea du Guesclin par un doute sur sa fidélité ; il éclaira Charles, & ramena du Guesclin.

Le duc de Bretagne-Montfort, fils de la courageuse Jeanne de Flandre, s'étoit livré aux Anglois ; la duchesse, sa femme, tomba entre les mains du duc de *Bourbon*, comme la mère de *Bourbon* étoit tombée auparavant entre les mains des Anglois. *Ah ! beau cousin*, s'écria la duchesse de Bretagne, *suis-je prisonnière ? — Non, madame, nous ne faisons point la guerre aux dames*, & il renvoya la duchesse à son mari.

Le défaut qu'on reprochoit au duc de *Bourbon* étoit un excès de valeur qui lui faisoit chercher les périls comme un simple aventurier. Les troupes qui l'adoroient, trembloient pour lui ; on lui députa les principaux officiers de l'armée, pour lui faire des remontrances & des reproches à ce sujet. *Le plus pauvre capitaine de France seroit blamé*, lui dirent-ils, *s'il prodiguoit ainsi sa vie.*

Le duc de *Bourbon* étant allé en Castille, où Henri de Transtamare l'avoit invité à une expédition contre les Maures, l'Espagne parut voir avec intérêt le frère de l'innocente Blanche de *Bourbon*, dont on pleuroit encore les infortunes & la mort. Transtamare fit voir au duc de *Bourbon* les enfans de Pierre-le-Cruel, qu'il tenoit prisonniers au château de Segovie. *Voici*, lui dit-il, *les enfans du bourreau de votre sœur, vous pouvez les immoler à votre vengeance. — Ah !* répondit *Bourbon* touché de pitié, *sont-ils donc coupables des crimes de leur père !*

Bourbon eut part à la victoire de Rosebeque ; mais ce qui vaut mieux encore, tous les actes de clémence exercés par Charles VI, malgré ses oncles paternels, lui furent suggérés par le duc de *Bourbon*.

Ce duc vit l'assassinat du duc d'Orléans, son neveu, & fut le seul des princes françois qui osa

proposer de punir l'assassin ; il mourut en 1410 au milieu de ces horreurs, & du moins il ne vit point les fureurs & les massacres des Armagnacs & des Bourguignons. Ses états seuls avoient été heureux en France sous le règne de Charles VI.

Jean I, fils & successeur de Louis II, fut fidèle au parti des Orléanois contre les Bourguignons ; il fut sur-tout fidèle à sa patrie contre les Anglois. Pris à la bataille d'Azincourt, il mourut en 1433 dans les fers, dont il ne tenoit qu'à lui de sortir, s'il eût voulu reconnoître Henri VI pour roi de France.

Charles I, fils de Jean, n'avoit que quinze ans quand il fut privé des leçons de son père par le désastre d'Azincourt : elles lui eussent été nécessaires dans les temps d'orages & de ténèbres où il parut ; il fut arrêté par les Bourguignons, lorsqu'ils surprirent Paris en 1418, & il n'obtint la liberté qu'à condition d'épouser la fille du duc de Bourgogne Jean. La mort de ce duc, assassiné à Montereau, retarda le mariage. Lorsque le dauphin eut été proscrit par le traité de Troies, tous les princes du sang, enveloppés dans cette proscription, s'unirent au dauphin. Le duc de *Bourbon* fut le principal instrument du salut de l'état, en réconciliant Charles VII avec le duc de Bourgogne Philippe-le-Bon ; mais s'il rendit au roi des services signalés, il les lui vendit cher; il fut, avec le fameux connétable de Richemont, le fléau des favoris; (*Voyez* l'article ARTUS DE BRETAGNE, comte de Richemont) Ils parurent se plaire à servir le roi & à l'insulter, au moins dans la personne de ses ministres & de ses courtisans, qu'ils lui donnoient, qu'ils lui ôtoient à leur gré. *Bourbon* alla plus loin. Mécontent d'avoir trop peu de part à l'administration, il entra dans la conspiration, connue sous le nom de *la Praguerie*, & dans laquelle on se servoit du nom du dauphin Louis, pour combattre son père. *Bourbon*, pressé par les armes du roi, sollicita son pardon, & ne l'obtint que par le sacrifice de quelques places. Le bâtard de *Bourbon*, son frère, nommé Alexandre, qui s'étoit fait chef des *grandes compagnies*, & avoit exercé beaucoup de violences à la tête de ces brigands, fut noyé par ordre du roi. Le duc de *Bourbon* rentra encore dans les factions & s'en repentit encore. Le roi le voyant soumis, reprit pour lui toute sa tendresse & ne se ressouvint plus que de ses services ; il les récompensa, en donnant Jeanne, sa fille, en mariage au comte de Clermont, fils du duc de Bourgogne, qui se montra digne de cet honneur par ses exploits contre les Anglois. Son père en fut témoin & y applaudit. Le duc Charles I mourut à Moulins le 4 décembre 1456.

Jean, son fils, commence à paroître dans l'histoire, dès l'an 1444. Il suit cette année Charles VII au siége de Metz. En 1449 & 1450, il eut une grande part à la conquête que ce roi fit de la Normandie sur les Anglois, & contribua beaucoup, avec le connétable de Richemont, à la victoire de Formigny ; ce fut même au comte de Clermont que l'honneur de cette victoire fut assuré par la décision du conseil de Charles VII. Le titre de connétable donnoit à Richemont le commandement général des armées ; mais le comte de Clermont avoit un commandement particulier en Normandie, & une commission expresse pour faire, dans cette province, la guerre aux Anglois : c'étoit lui-même qui avoit appellé à son secours le connétable; il prétendoit en conséquence que le connétable n'étoit qu'auxiliaire à son égard, & que c'étoit lui qui étoit le général. Il étoit gendre du roi, & cette considération put influer sur le jugement par lequel il fut décidé que *la spécialité devoit l'emporter sur la généralité*. Jean fut proclamé vainqueur, & on l'appella dès-lors le *fléau des Anglois*. Il se glorifioit d'être le disciple du fameux comte de Dunois, comme son aieul l'avoit été de du Guesclin ; il contribua beaucoup avec Dunois, à la réduction de la Guyenne en 1451, & dans les années suivantes. En 1455, il dépouilla le rebelle comte d'Armagnac de ses états, & le força de chercher un asyle hors de la France. Toujours fidèle sous un roi juste & sage, tel que Charles VII, mais rebelle à son tour sous un roi brouillon & despotique tel que Louis XI, le duc Jean (on le nommoit ainsi depuis la mort de son père) entra en 1464, dans la *ligue du bien public*.

Il faut avouer, qu'à l'exemple des autres princes & seigneurs ligués, il étoit plutôt entraîné par un ressentiment personnel, que guidé par aucunes vues de bien public ; Louis XI lui avoit très-injustement ôté le gouvernement de Guyenne que Charles VII lui avoit donné pour prix de ses services. C'étoit par de semblables violences que Louis XI avoit révolté tous les grands vassaux de la courone. Le duc de *Bourbon* fut celui qu'il accabla le premier ; il le réduisit à la nécessité de traiter. La duchesse de *Bourbon* fut médiatrice entre son mari & son frère : la trêve fut conclue à Moissiac ; mais la bataille de Montlhéri ayant suivi de près, le duc de *Bourbon* se repentit d'avoir signé ce traité. Il reprit les armes, & surprit Rouen, qu'il remit à *Monsieur*, dont les interêts, ainsi que ceux du public, servoient de prétexte à la ligue. Les traités de Conflans & de Saint-Maur des Fossés dissipèrent ces troubles, du moins pour un temps. Louis XI, attentif à diviser ses ennemis, parvint à détacher le duc de *Bourbon* de la ligue ; ce duc réconcilia Louis XI, avec son frère, en déterminant *Monsieur* à se contenter pour appanage de la Guyenne, au lieu de la Champagne & de la Brie.

Le duc de *Bourbon*, beau-frère à la fois & de Louis XI & de son rival, Charles-le-Téméraire, resta fidèlement attaché au premier ; mais lorsqu'après la mort du duc de Bourgogne, il vit Louis XI s'obstiner à opprimer & à dépouiller Marie de Bourgogne, au lieu de réunir par un mariage avec le dauphin, les états de cette princesse à la couronne, il s'éloigna de ce roi injuste, & se retira dans

dans le Bourbonnois. La haine, de Louis XI l'y alla chercher. Doyac, ministre de ses vengeances, Doyac, né vassal du duc de *Bourbon*, s'en rendit l'accusateur. Il imputa au duc des actes de souveraineté, des attentats à l'autorité royale, tout ce qu'il crut propre à irriter contre le duc, le jaloux Louis XI. On décréta les ministres & les officiers du duc, & on crut par-là lui tendre un piège inévitable; s'il les avouoit, il seroit enveloppé dans la condamnation qui seroit prononcée contre eux; s'il les désavouoit, ceux-ci n'en seroient que plus disposés à le trahir; ils céderoient plus volontiers aux instances, aux promesses, aux menaces qu'on employeroit pour les engager à déposer contre lui. Le duc prit le parti d'obéir au décret; sûr de son innocence, il livra lui-même ses officiers à la justice; ils se justifièrent & le justifièrent si pleinement, qu'il fallut les mettre en liberté, en déclarant l'accusation calomnieuse. Mais Louis XI se montra complice du calomniateur, en le comblant d'honneurs & de biens; il voulut que Doyac présidât aux *grands jours* qui furent convoqués à Montferrand, sa patrie. Le peuple indigné de voir cet homme obscur & coupable à la tête d'un tribunal, composé de princes du sang & des plus grands seigneurs de l'Auvergne, l'insulta publiquement. Doyac obtint un arrêt de réparation; mais au commencement du règne suivant, il apprit qu'on n'abuse pas toujours impunément de la faveur. Les princes, devenus plus puissans sous un jeune roi, firent, à leur tour, livrer Doyac à la justice; il eut les oreilles coupées, & fut fustigé d'abord à Paris, & ensuite à Montferrand, au sein de cette même patrie, où il avoit pris plaisir à paroitre dans un éclat si disproportionné à sa naissance.

Quoiqu'aux termes de la loi de Charles V, ou plutôt selon l'interprétation qu'on donnoit à cette loi, Charles VIII, étant dans sa quatorzième année, fut réputé majeur, on se disputoit, sinon la régence, du moins l'administration du royaume. Le duc de *Bourbon* la réclamoit, parce que tout le monde croyoit avoir droit d'y aspirer; au lieu de la régence qui sembloit ne pouvoir appartenir qu'à une reine-mère, quand il y en avoit, ou qu'au premier prince du sang, le duc de *Bourbon* obtint l'épée de connétable, qui avoit toujours été l'objet de son ambition. Dans les divisions qui éclatèrent entre la dame de Beaujeu, Anne de France & le duc d'Orléans, le duc de *Bourbon* embrassa d'abord la cause du duc d'Orléans, qui étoit celle de tous les princes du sang; mais il fit bientôt sa paix. La goutte, dont il ressentoit depuis quelque temps de fréquentes & violentes atteintes, le réduisoit à l'inaction. Il mourut le premier avril 1488, âgé d'environ soixante-deux ans, sans postérité légitime.

Sa succession passoit naturellement au cardinal de *Bourbon*, l'aîné de ses frères, &, après lui, au sire de Beaujeu, mari de la célèbre *Madame*. *Madame* s'empara de la succession entière. Le cardinal transigea, & mourut six mois après.

Pierre II, duc de *Bourbon*, connu auparavant sous le nom de sire de Beaujeu, lui succéda. Son histoire n'est que celle de la duchesse de *Bourbon*, dame de Beaujeu, sa femme, & sa vie sert seulement d'époque aux évènemens du règne de Charles VIII, & d'une partie de celui de Louis XII. Moins impérieux, moins violent, plus pacifique, plus conciliant que la duchesse, on croit qu'avec moins de déférence pour elle & plus d'autorité, il eût prévenu les guerres civiles qui ensanglantèrent les commencemens du règne de Charles VIII; il eut l'honneur de s'opposer à l'expédition ruineuse de Naples; il fut surnommé *prince de la paix & de la concorde*, titre dont ce siècle belliqueux ne connoissoit pas tout le prix. Pierre II mourut en 1503.

En lui finit la branche aînée de la maison de *Bourbon*, qui avoit subsisté avec un éclat toujours croissant, pendant plus de deux siècles. Charles I son père, sans compter cinq filles légitimes, trois fils bâtards & trois filles naturelles, avoit eu six fils légitimes, & en avoit laissé cinq; cette nombreuse postérité étoit déjà moissonnée.

Suzanne, fille de Pierre II, & d'Anne de France (*Madame*), épousa Charles de *Bourbon-Montpensier*, qui fut ce célèbre connétable de *Bourbon*, si utile & si fatal à François I. La branche de Montpensier descendoit de Jean I quatrième duc de *Bourbon* & le cinquième des princes de cette maison, à compter de Robert de Clermont, fils de saint Louis. Le troisième fils de Jean I, nommé Louis de *Bourbon*, fut la tige de la maison de Montpensier. Il eut pour fils, Gilbert de *Bourbon*, comte de Montpensier, mort à Pouzzols en 1496, dans le cours des guerres de Naples; celui-ci fut père du connétable & de plusieurs autres princes. Le connétable avoit eu un frère aîné, nommé Louis, qui, étant allé prier sur la tombe de son père à Pouzzols, avoit été tellement saisi de douleur & de regret au souvenir des maux que son père avoit soufferts dans cette contrée, qu'il en mourut, à dix-huit ans, & convainquit de faux, dit Mezeray, cette croyance, *que l'amour ne remonte point*. Charles, devenu l'aîné de sa branche & l'héritier de la branche aînée, recueillit toute cette riche succession, soit de son chef, soit du chef de sa femme. La passion qu'il eut le malheur d'inspirer à la duchesse d'Angoulême, mère de François I; la persécution qu'elle lui fit éprouver pour se venger de ses mépris; la défection du connétable; la bataille de Pavie & la captivité de François I, monumens de la vengeance de ce même connétable; la fierté sauvage & guerrière de ce prince, que François I & toute sa cour appelloient *le prince mal endurant*, & qui se montra tel à leur égard; sa mort violente à l'assaut de Rome, le procès fait en France à sa mémoire, sa réhabilitation ordonnée par le traité de Cambray, enfin toute l'histoire de ce grand

prince est trop connue pour que nous nous y arrêtions ici.

La haine & la vengeance l'avoient égaré dans la carrière de la gloire ; il rejetta les faveurs solides que la fortune & l'amour lui offroient dans sa patrie, pour poursuivre des chimères dans des pays étrangers. Esclave de ses passions & de ses espérances, il rampa le moins bassement qu'il put dans la cour la plus orgueilleuse, qui croyoit lui faire grace en permettant qu'il la fît triompher. Ses rivaux qu'il effaçoit, traversèrent toutes ses entreprises, ils feignoient de le mépriser comme rebelle, pour se venger d'être contraints de l'admirer & de le craindre comme un homme supérieur. L'Espagne, qu'il servit trop bien, le négligea ; l'Italie qu'il opprimoit, le détesta ; la France qu'il trahit, fut plus indulgente, elle le plaignit. On s'y souvenoit toujours qu'on avoit autrefois vaincu sous lui & par lui, on rejettoit toute la haine de sa révolte sur la duchesse d'Angoulême qui l'y avoit forcé. C'étoit elle seule qu'on accusoit d'avoir enlevé à la patrie & donné aux ennemis tant de valeur & de talens. On jugeoit qu'un héros n'avoit pas dû être opprimé pour n'avoir pu aimer une femme. Il s'en faut bien que la mémoire du connétable de *Bourbon* ne soit odieuse en France comme celle de Robert d'Artois, avec lequel son sort eut d'ailleurs tant de conformité ; c'est que Robert d'Artois avoit été faussaire avant d'être rebelle ; des crimes volontaires l'avoient conduit à ce crime forcé ; on n'avoit vu au contraire dans *Bourbon*, avant qu'un ascendant malheureux l'entraînât au crime, que de la grandeur & de la générosité ; il ne lui avoit manqué pour être toujours grand que de savoir souffrir des injures, & ne s'en pas venger.

Lorsqu'il avoit tiré ses troupes du Milanès & qu'il les avoit fait défiler vers Pavie, il leur avoit annoncé qu'il les alloit mener dans un lieu où elles s'enrichiroient à jamais. Le ton dont il faisoit cette promesse, l'air de mystère & de confiance à la fois qu'on voyoit sur son visage, piquoit & réveilloit les esprits ; on ne parloit plus que des victoires de Marignan & de Pavie ; on espéroit tout du héros qui avoit fixé la fortune dans ces deux batailles, on ne pouvoit que vaincre sous lui ; tout retentissoit de sa gloire ; les soldats dans leurs chansons l'élevoient au-dessus de tous les conquérans. *Nous vous suivrons par-tout*, crioient-ils avec un enthousiasme effréné, *dussiez-vous nous mener à tous les diables !* Ces transports, ce dévouement aveugle étoient pour *Bourbon* le dédommagement le plus flatteur de ses disgraces ; ses longs ennuis cédoient au plaisir si touchant de se voir adoré par tant de braves hommes, & d'être plus roi dans son camp que Charles-Quint & François I ne l'étoient dans leurs cours. Ce prince si fier & si froid avec les courtisans, savoit gagner les cœurs des soldats par l'affabilité, comme il savoit exciter leur admiration par sa valeur ; il affectoit avec eux ce ton d'égalité qu'il connoissoit si propre à les séduire : *mes enfans*, leur disoit-il, *je suis un pauvre cavalier, je n'ai pas un sol non plus que vous, faisons fortune ensemble.* Il leur avoit distribué sa vaisselle, ses meubles, ses bijoux, ses habits, & ne s'étoit réservé qu'une casaque de toile d'argent, qu'il portoit sur ses armes ; son armée étoit devenue sa famille, sa patrie, sa fortune. *Bourbon* ne savoit plus lui-même jusqu'où ce personnage d'avanturier illustre alloit l'entraîner ; il pouvoit être duc de Milan, il pouvoit se faire roi de Naples, il pouvoit bouleverser l'Italie, & y fonder une monarchie nouvelle, une juste vengeance l'animoit contre son pays, où la duchesse d'Angoulême régnoit encore sous l'autorité de François I. Il étoit mécontent de l'empereur, qui ne lui avoit point tenu parole sur son mariage avec la reine de Portugal, & qui ne vouloit l'employer que comme un instrument servile de sa grandeur ; il avoit à se faire un sort également indépendant & de ses ennemis & de ses protecteurs. Son armée étoit plus à lui qu'à l'empereur, mais les intérêts de l'empereur devoient servir de prétexte à toutes ses démarches, & de principal fondement à l'obéissance de ses troupes, jusqu'à ce que les conjonctures lui permissent de lever le masque & de s'approprier le fruit de ses travaux ; c'est du moins tout ce qu'on peut entrevoir de ses projets, à travers le voile impénétrable dont ils sont restés couverts.

Quelques historiens ont écrit que son dessein étoit de faire sa paix avec la France aux dépens de l'empereur, auquel il devoit enlever le royaume de Naples. Mezerai parle d'une lettre de *Bourbon* au roi, laquelle, dit-il, se voit en bon lieu, & qui contient ces mots : *Naples vous donnera des preuves de ma repentance & justifiera ma faute.* Mais les traces de ce projet sont trop foibles & trop équivoques pour être érigées en preuves.

Il déclara enfin à ses troupes que c'étoit à Rome qu'il les menoit, il les remplit de son ardeur, on ne songea plus qu'à le suivre, à vaincre & à s'enrichir. Quand il fut sous les murs de Rome, « voici, leur dit-il, » l'objet de nos desirs, le terme de » notre course, la fin de nos maux, la source de » notre fortune ».

Ayant reconnu la place, il disposa tout pour un assaut, il court à une brèche qu'on n'avoit pas eu le temps de relever, & appliquant le premier une échelle à la muraille, il est à l'instant suivi de tous ses Allemands. Le premier coup d'arquebuse parti des remparts, renversa ce héros si brillant, si dangereux, & termina ses agitations avec sa vie.

Le coup qui le frappa, lui laissa cependant le temps de mourir en héros comme il avoit vécu. Dès qu'il se sentit blessé mortellement, il dit à un capitaine gascon, nommé Jonas ou Gogna, de le couvrir d'un manteau, & de cacher sa mort, de peur qu'elle n'abatît le courage des soldats ; Jonas exécuta cet ordre, & *Bourbon* expira sur le champ à l'âge de trente-huit ans, le dimanche 5 mai 1527. Le Ferron dit qu'il respiroit encore lorsque Rome

fut prise, qu'il fut porté dans les murs de cette place, & qu'il y expira.

Philibert, dernier prince d'Orange de la maison de Chalon, qui, à la mort du duc de *Bourbon*, dont il fut témoin, se trouva chargé de l'exécution de son entreprise, cacha aux soldats la mort de ce général, jusqu'à ce que leur courage & leur constance les eussent conduits au haut des remparts à travers tous les obstacles; alors pour les rendre inaccessibles à la pitié comme ils l'avoient été à la crainte, il annonça que *Bourbon* étoit mort, & qu'il falloit le venger. La rage s'empara aussi-tôt de tous les cœurs; on ne respira plus que fureur & que vengeance; on n'entendoit que des voix féroces de soldats qui s'animoient au carnage & qui crioient horriblement: *Carné, carné, sangré, sangré. Bourbon, Bourbon.* Le pillage dura deux mois sans interruption. Rome avoit trouvé plus de traces d'humanité dans ces brigands barbares qui l'avoient saccagée autrefois sous les Alarics, les Genserics, les Totilas.

Les soldats de *Bourbon*, obligés dans la suite de quitter Rome, ne voulurent pas se séparer de leur général, ils emportèrent son corps à Gaëte, où est son tombeau; les Impérialistes lui firent une épitaphe, dans laquelle ils ne célébrèrent que ceux de ses exploits qui leur avoient été utiles.

Aucto imperio,
Gallo victo
Superatâ Italiâ,
Pontifice obsesso,
Româ captâ,
Borbonius hic jacet.

C'est-à-dire:

Après avoir aggrandi l'empire,
Vaincu les François,
Dompté l'Italie,
Assiégé le pape,
Pris Rome,
Cy-gît *Bourbon*.

On trouve dans Brantôme la traduction d'une autre espèce d'épitaphe du même général faite en italien:

D'assez, assez a fait Charlemagne le preux,
Alexandre le Grand, de peu fit plus grand'chose;
Mais de néant a fait plus que n'ont fait les deux,
Charles, duc de *Bourbon*, qui ci-dessous repose.

A la mort du connétable de *Bourbon*, Charles de *Bourbon*, duc de Vendôme, devint le chef de la maison de *Bourbon*. Sa branche, désignée par ce nom de Vendôme, étoit issue de la branche de la Marche; l'une & l'autre descendoit du connétable Jacques de *Bourbon la Marche*, tué à Brignais. Jean de *Bourbon*, son fils, épousa Catherine de Vendôme, qui fut l'héritiere de sa maison. Louis de *Bourbon*, comte de Vendôme, leur second fils, fut la tige de la branche de Vendôme. Jean, son fils, eut d'Elisabeth ou Isabelle de Beauvau deux fils, dont l'aîné, François, fut le père de Charles, duc de Vendôme, & le cadet, Louis, prince de la Roche-sur-Yon, épousa la sœur du fameux connétable Charles III, tué à Rome, & fut la tige des ducs de Montpensier, branche aujourd'hui éteinte. (*Voyez* l'article AUVERGNE.) Ce fut en faveur de Charles que François I érigea le Vendômois en duché-pairie par lettres du mois de février 1514, c'est-à-dire, 1515; il lui donna aussi le gouvernement de Picardie, où le duc de Vendôme rendit les plus grands services jusqu'au temps où les allarmes causées par la défection & la fuite du connétable, firent retenir Vendôme auprès du roi. Ces précautions étoient bien superflues, Vendôme, sujet fidèle & citoyen zélé, ne voyoit que les intérêts de l'état, & ne suivoit que son devoir. On eut lieu de le reconnoitre dans une occasion bien importante. Aux premières nouvelles du désastre de Pavie & de la captivité du roi, on avoit voulu engager le duc de Vendôme à demander la régence en qualité de premier prince du sang; il n'étoit que le second, mais le duc d'Alençon, qui avoit fui à la bataille de Pavie, n'étoit pas encore revenu d'Italie, & il mourut peu de temps après son retour. Cette mort & la proscription du duc de *Bourbon* rendirent le duc de Vendôme premier prince du sang; on l'assuroit que le parlement seroit pour lui; on lui étaloit les droits de sa naissance, on offroit sans cesse à son ressentiment l'outrage fait au nom de *Bourbon* dans la personne du connétable, & les biens de cette maison possédés à ses yeux par la duchesse d'Angoulême; on lui exagéroit ce qu'il devoit à son nom & aux intérêts de sa maison; le sage Vendôme crut devoir encore plus à l'état, il répondit à ceux qui lui proposoient de le troubler, que le service du roi & les ordres de la régente l'appelloient à Lyon, qu'il alloit travailler avec elle à procurer la sûreté au royaume & la liberté au roi. Le duc de Vendôme mourut à Amiens, le 25 mars 1537. Son fils aîné fut le roi de Navarre, Antoine de *Bourbon*. (*Voyez* ANTOINE.) Ses autres fils se trouveront aussi à leurs noms particuliers.

Le duc de Vendôme n'appelloit le roi François I que *monsieur*, en lui parlant. C'étoit autrefois une distinction commune à tous les *seigneurs du sang*, François I ne la conserva qu'au premier prince du sang.

BOURBON est aussi le nom de deux poëtes latins modernes, tous deux nommés Nicolas, & dont l'un étoit le petit-neveu de l'autre. Le premier fut l'instituteur de Jeanne d'Albret, mère de Henri IV. Il est connu par un poëme de la Forge (*Ferraria*) qu'il avoit composé à l'âge de quinze ans, & dont Erasme faisoit cas, & par huit livres d'épigram-

mes, intitulées *Nugæ*, & dont Joachim du Bellay disoit que le titre étoit le principal mérite.

Paule, tuum scribis nugarum nomine librum ;
In toto libro nil melius titulo.

Le second Nicolas BOURBON est beaucoup plus célèbre que le premier. Connu seulement par des poésies latines, il fut de l'académie françoise, singularité dont il y a quelques exemples dans les premiers temps de l'institution de l'académie; une autre singularité est qu'il fut reçu à l'académie quoiqu'oratorien, l'académie n'ayant considéré la congrégation de l'oratoire que comme un corps composé d'ecclésiastiques séculiers. Parmi ses poésies, on a distingué son imprécation contre le parricide de Henri IV. On connoît de lui, en l'honneur du même prince, ces deux vers fameux, placés sur la porte de l'arsenal de Paris :

Ætna hæc Henrico Vulcania tela ministrat,
Tela gigantæos debellatura furores.

Il avoit été ami de Balzac, il s'étoit depuis brouillé avec lui, & ils avoient écrit l'un contre l'autre. Balzac jugeant que chez Nicolas *Bourbon*, l'impétuosité du poëte avoit fait disparoître la modération convenable à un prêtre & à un oratorien, lui appliquoit ces vers du quatrième livre de l'Enéïde, où il mettoit *insanæ* pour *ignaræ*.

Heu! vatum insanæ mentes! quid vota furentem,
Quid delubra juvant?

Nicolas *Bourbon* ne faisoit & ne goûtoit que des vers latins, il disoit que quand il lisoit des vers françois, il croyoit boire de l'eau, & il n'aimoit pas à boire de l'eau; il mourut le 7 août 1644. Son grand-oncle étoit mort après l'an 1550.

BOURCHENU *ou* BOUCHENU DE VALBONNAIS. (*Voyez* VALBONNAIS.)

BOURDALOUE, (LOUIS) jésuite, *le premier modèle des bons prédicateurs en Europe*, dit M. de Voltaire. On l'appelloit le *roi des prédicateurs* & le *prédicateur des rois*. Louis XIV vouloit l'entendre tous les ans, *aimant mieux ses redites*, disoit-il, *que les choses nouvelles des autres*. Bourdaloue étoit aussi vertueux qu'éloquent. On a dit que sa conduite étoit la meilleure réfutation des *lettres provinciales*. Nous avons rapporté à l'article *Bossuet* la réponse que fit le père *Bourdaloue* à une femme de la cour qui lui demandoit si elle faisoit mal d'aller à la comédie. Une lettre de Boileau nous apprend que le père *Bourdaloue* ne prit pas bien d'abord les deux couplets qui le regardent dans la chanson faite à Bâville, mais que le père Rapin l'obligea d'entendre raillerie.

Si *Bourdaloue*, un peu sévère,
Nous dit : craignez la volupté,
Escobar, lui dit-on, mon père,
Nous la permet pour la santé.
Contre ce docteur authentique;
Si du jeûne il prend l'intérêt,
Bacchus le déclare hérétique,
Et janséniste qui pis est.

On dit qu'à propos de ce vers de la satyre 10e contre les femmes :

Ecolier, ou plutôt singe de *Bourdaloue*.

Il échappa au père *Bourdaloue* de dire : *si Despréaux me met dans ses satyres, je le mettrai dans mes sermons*. Sur quoi M. d'Alembert demande si ç'auroit été dans le sermon du pardon des injures.

Boileau étoit plein de respect pour *Bourdaloue*:

Je fis de ses sermons mes plus chères délices;
Mais lui, de son côté, lisant mes vains caprices,
Des censeurs de Trévoux n'eut point pour moi les yeux.
Enfin, après Arnauld, ce fut l'illustre en France,
Que j'admirai le plus, & qui m'aima le mieux.

Il faut avouer que les sermons du père *Bourdaloue* sont beaucoup plus lus qu'aucun des ouvrages de M. Arnauld. Le père *Bourdaloue*, né à Bourges en 1632, le 20 août, mourut à Paris, le 13 mai 1704.

BOURDEILLES, (PIERRE DE) (*Hist. litt. mod.*) c'est le fameux Brantôme, ainsi nommé, parce que, quoique laïc & militaire, il possédoit l'abbaye de Brantôme. Ses mémoires imprimés en 10 volumes *in*-12, sont connus de tout le monde. Mort en 1614, âgé de 87 ans, ayant vécu sous sept rois, François I, Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII.

Claude de BOURDEILLES, comte de Montresor, dont nous avons des mémoires, & qui mourut en 1663, étoit petit-neveu de Brantôme.

BOURDELIN, (*Hist. litt. mod.*) nom fameux dans les académies des belles-lettres & des sciences. Claude *Bourdelin*, mort le 15 octobre 1699, étoit entré en qualité de chymiste dans l'académie des sciences, au temps de l'institution. C'est le premier académicien dont M. de Fontenelle ait fait l'éloge. Il eut deux fils, Claude & François. L'aîné fut, comme son pere, de l'académie des sciences, & M. de Fontenelle a fait son éloge comme celui de son père. Il étoit si bienfaisant, que les gens du peuple disoient de lui : *ce n'est pas un médecin, c'est le Messie*. En 1708, il fut fait premier médecin de la duchesse de Bourgogne, à la place de M. Bourdelot. « Il fut toujours le même, dit M. de Fontenelle; » seulement il donna de plus grands secours » aux pauvres, parce que sa fortune étoit augmen» tée ». Il mourut le 20 avril 1711. François, son frère, étoit de l'académie des inscriptions & belles-lettres; son éloge a été fait par M. de Boze; il avoit beaucoup voyagé, il étoit fort instruit dans les langues étrangères, même dans les langues savantes. Il étoit né à Senlis le 15 juillet 1668. Il mourut le 24 mai 1717.

Louis-Claude, fils & petit-fils des deux Claude *Bourdelin*, de l'académie des sciences, & neveu de François, fut aussi de l'académie des sciences; il y fut reçu en 1725. Il étoit né le 18 octobre 1696. En 1761, il fut nommé premier médecin de mesdames. Il mourut en 1777.

BOURDELOT (*Hist. mod.*) est le nom d'un premier médecin du grand Condé, & du premier médecin de madame la duchesse de Bourgogne, auquel succéda en 1708 Claude Bourdelin le fils.

BOURDONNAYE, (BERNARD-FRANÇOIS MAHÉ DE LA) marin célebre, guerrier habile & innocent persécuté. Il prit Madras en 1746, & à son retour en France, il fut mis à la Bastille; on lui fit son procès, qui dura trois ans & demi; son innocence fut vengée avec éclat par un arrêt solemnel, rendu aux acclamations du public; on put lui rendre la liberté, mais non pas la santé, qu'une captivité si longue lui avoit enlevée. Il mourut en 1754; quelques-uns ont cru qu'il avoit été empoisonné par Robert-François d'Amiens, qu'il eut le malheur d'avoir à son service.

BOURG, (*Hist. anc. & mod.*) ce mot vient du mot allemand *burg*, ville, forteresse & château; il est fort ancien chez les Allemands, comme on peut le voir dans *Vegece, au IVe livre de re militari*, *castellum parvum quem burgum vocant*, &c. Du temps des empereurs Carlovingiens, il n'y avoit en Allemagne que fort peu de villes enfermées de murailles; ce fut Henri l'Oiseleur qui commença à bâtir plusieurs forteresses ou *bourgs* pour arrêter les incursions fréquentes des Huns ou Hongrois: pour peupler ces nouveaux *bourgs*, on prenoit un neuviéme des habitans de la campagne, & l'on appelloit *burger* ou *bourgeois*, ceux qui demeuroient dans les *bourgs* ou villes, pour les distinguer des paysans. Aujourd'hui par *bourg*, on entend un endroit plus considérable qu'un village, mais qui l'est moins qu'une ville. (*A. R.*)

BOURG. (DU) (*Hist. de Fr.*) Antoine du *Bourg*, président au Parlement, succéda en 1535, à Duprat, dans la dignité de chanchelier. Il n'eut guères le temps de développer ses talens ni d'établir son crédit. En 1538, le roi François I, étant allé visiter la ville de Laon, la foule du peuple qui s'empressoit pour le voir, fut si grande, que le chancelier du *Bourg*, qui étoit à sa suite, fut renversé de sa mule, foulé aux pieds & cruellement écrasé.

Son neveu, Anne du BOURG, l'un des membres les plus distingués du Parlement de Paris, homme inflexible & vertueux, fut une des plus illustres victimes de la persécution inquisitoriale sous le court & malheureux règne de François II.

Il avoit été arrêté avec plusieurs autres membres du parlement dans cette orageuse & funeste séance où le roi Henri II, arrivé sans être attendu, ne parut laisser la liberté des suffrages que pour la punir. Son procès, suspendu par la prompte mort de Henri II, fut continué sous François II. Anne du *Bourg* voulut récuser le président Minard, sans doute à cause de son zèle inquisiteur; Minard qui se faisoit un plaisir & un honneur d'envoyer un hérétique au bûcher, refusa de s'abstenir: *Dieu saura t'y forcer*, lui dit du *Bourg*, menace innocente peut-être, mais très-imprudente; Minard fut assassiné en sortant du palais, à six heures du soir, le vendredi 12 décembre 1559; quelques-uns disent le 18. C'est à l'occasion de ce meurtre que fut rendue l'*ordonnance minarde*, portant que l'audience de relevée finiroit à quatre heures du soir, depuis la saint Martin jusqu'à pâques. L'accomplissement de la prédiction de du *Bourg* ayant donné de violens soupçons de complicité contre ce magistrat, hâta sa condamnation, il fut pendu & brûlé en Greve le 22 décembre 1559, par une violence indigne de la religion, à laquelle on prétendoit le sacrifier. Il mourut en héros de parti, & comme l'assassinat de Minard avoit précipité la perte de du *Bourg*, le supplice de du *Bourg* détermina la conjuration d'Amboise.

Ce qui prouve bien qu'alors toutes les liaisons tenoient aux intérêts de secte & de parti, c'est que l'électeur Palatin fut le plus ardent solliciteur de la grace de du *Bourg*, conseiller au parlement. De tels protecteurs nuisent quelquefois, en annonçant dans les protégés le dessein de se rendre redoutables.

Les du *Bourg* étoient d'une noble & ancienne famille, établie principalement dans le Vivarais.

Le maréchal-comte du BOURG, qui gagna, le 26 août 1709, le combat de Rumersheim, qui fut fait maréchal de France en 1724, & mourut en 1725, n'étoit pas de cette famille. Il se nommoit Eléonore-Marie du Maine.

BOURGOGNE. (*Hist. mod.*) Il faut distinguer les deux royaumes de *Bourgogne*, le duché & le comté. Ils tirent tous leur nom des anciens Burgundions ou Bourguignons, peuples qu'on croit originaires de Germanie, & qui fondèrent dans les Gaules, vers l'an 413 ou 414, un grand & puissant royaume, qui fut détruit l'an 534 par les fils de Clovis. Il comprenoit ce qu'on appelle aujourd'hui le duché de *Bourgogne*, la Franche-Comté, la Provence, le Dauphiné, le Lyonnois, la Savoie. Voilà le premier royaume de *Bourgogne*.

Le second fut fondé sur les ruines du premier, vers le milieu du neuvième siècle, par Boson, beau-frere de Charles-le-Chauve. (*Voyez* BOSON.)

Ce second royaume de *Bourgogne* fut subdivisé en *Bourgogne* cisjurane & *Bourgogne* transjurane. La cisjurane ou royaume d'Arles ou de Provence, occupé par Louis, fils de Boson, s'étendoit depuis Lyon jusqu'à la mer, entre le Rhône & les Alpes, comprenant aussi le Lyonnois & le Dauphiné. La transjurane occupée par Raoul, fils de Conrad, autre usurpateur, comprenoit la Savoie & le pays des Suisses. Ces deux royaumes réunis dans la suite, formèrent le royaume d'Arles qui dura 177 ans.

Le duché de *Bourgogne*, seul pays qui ait retenu le nom de *Bourgogne*, ne fit point partie du second royaume de *Bourgogne*. Il fut possédé par

les ancètres de Hugues Capet : il échut en partage à Othon, puis à Henri ſes frères, qui moururent ſans enfans légitimes; Henri eut pour héritier le roi Robert, ſon neveu. Celui-ci donna le duché de *Bourgogne* à Henri, ſon ſecond fils, lequel par la mort de ſon frère aîné, arrivée avant celle du roi Robert, étant parvenu à la couronne après Robert, céda en 1032 le duché de *Bourgogne* à Robert ſon frère. Celui-ci fut le chef de la première maiſon ou branche royale de *Bourgogne*.

Le duché paſſa ſucceſſivement de mâle en mâle dans cette maiſon, ſans aucune conteſtation juſqu'à la mort du duc Hugues IV, qui arriva ſous le règne de Philippe III, dit le Hardi. Ce Hugues avoit eu trois enfans mâles : les deux aînés étoient morts de ſon vivant, & n'avoient laiſſé que des filles. Il voulut que le troiſième qui reſtoit, lui ſuccédât au préjudice des filles de ſes deux fils aînés. Cette diſpoſition fut attaquée par Ioland, femme de Robert III, comte de Flandre, & fille d'Eudes, l'aîné des trois fils de Hugues. Le roi Philippe III, arbitre de cette querelle, confirma la diſpoſition de Hugues. Ne vouloit-il par cet arrêt donner atteinte qu'au droit de repréſentation ? ou l'eſprit de la loi ſalique qui devoit animer preſque toutes les provinces de l'empire françois influoit-il ſur ce jugement ? Fut-ce en un mot l'avantage du dégré, ou celui du ſexe, qui procura au troiſième fils de Hugues le duché de *Bourgogne* ? ou bien (car il reſte un moyen terme) Philippe III n'eut-il égard qu'à la dernière volonté du duc Hugues, & crut-il qu'elle devoit faire loi ? C'eſt ce qu'on ignore.

On peut penſer que l'alliance contractée quelques années après par le nouveau duc avec ſon juge en épouſant Agnès, ſa ſœur, fut ou la cauſe ou l'effet de ce jugement ; mais ce jugement favorable n'a rien que de fort naturel. Si les principes de la loi ſalique s'étendoient tous les jours à des états étrangers (& plût à Dieu qu'ils ſe fuſſent étendus davantage !) combien leur influence ne devoit-elle pas être plus forte ſur les provinces françoiſes.

Le grand objet de la loi ſalique eſt d'empêcher que le royaume ne paſſe à des étrangers. Ce principe, général pour tout le royaume, s'applique en particulier à chaque province ; c'eſt ce principe qui a dicté la loi par laquelle les appanages ont été reſtreints aux ſeuls mâles, parce que les femmes, ſi elles pouvoient les poſſéder, pourroient les porter dans des maiſons étrangères.

Tel eſt le droit public en France ; quelques faits contraires, amenés par ces conjonctures ſingulières, par ces révolutions qui font taire toutes les loix, ne prouvent rien contre l'exiſtence de ce droit ; l'uſage, qui, en admettant la diſtinction des fiefs maſculins & des fiefs féminins, a quelquefois rangé parmi des fiefs féminins, de grandes provinces de l'empire François, pourroit bien n'être qu'un abus. Au reſte, la *Bourgogne* n'étoit point dans ce cas-là. On n'avoit point d'exemple quelle eût jamais été poſſédée par une femme, ni tranſmiſe par des femmes, au moins ſous la troiſième race, la ſeule qu'il faille citer en matière de droits & de principes.

Mais lorſque la branche aînée de la première maiſon de *Bourgogne*, iſſue du roi Robert, s'éteignit en 1361, ſous le roi Jean, trois concurrens ſe préſentèrent pour recueillir le duché, tous trois deſcendoient de la maiſon de *Bourgogne* par des femmes, & par trois ſœurs. Le roi de Navarre deſcendoit de l'aînée, le roi de France de la ſeconde, le duc de Bar de la troiſième. Mais le roi Jean étoit plus proche d'un dégré que ſes deux compétiteurs, parce qu'il y avoit eu dans ſa ligne une génération de moins, & cette proximité fut le ſeul titre qu'on fit valoir en ſa faveur. Il ne fut queſtion ni de la loi ſalique, puiſque chacun des trois contendans tiroit ſon droit d'une femme, ni du droit de réverſion des appanages, faute d'héritiers mâles. Les écrivains du droit public de France, ſur-tout Dupuy, blâment les officiers du roi Jean, de n'avoir point réclamé le droit de réverſion. Mais n'y avoit-il pas deux obſtacles à cette réclamation ?

1°. Philippe-le-Bel étant le premier de nos rois qui, par ſon ordonnance de 1314, ait reſtreint nommément les appanages aux ſeuls héritiers mâles, il paroît qu'avant cette époque la loi des aſſignats ou appanages n'étoit pas ſuffiſamment éclaircie, & que la queſtion de l'excluſion des filles étoit mal décidée. C'eſt pourquoi on aima mieux en 1361, alléguer le droit de proximité, que de s'expoſer au reproche de donner à l'ordonnance de 1314, un effet rétroactif, en l'appliquant à un appanage aſſigné en 1032 ; ſans compter que cette ordonnance étoit plutôt une loi particulière pour le comté de Poitiers, donné par Philippe-le-Bel à Philippe le Long, qu'une loi générale pour tous les appanages.

2°. Il reſtoit deux branches maſculines de la maiſon de *Bourgogne*, (la branche de Montagu-Sombernon & la branche de Couches.) Ces deux branches deſcendoient du premier appanagé, elles étoient par conſéquent compriſes dans la conceſſion faite à ce premier appanagé. La loi ſalique les eût préférées aux deſcendans des femmes, quoique plus proches, & le droit de réverſion ne pouvoit avoir lieu tant que ces branches exiſtoient. Pour exercer le droit de réverſion, il eût fallu traiter des droits de ces deux branches avec leurs chefs ou repréſentans ; l'hiſtoire ne nous apprend point qu'on l'ait fait.

Le roi Jean réunit donc la *Bourgogne* à la couronne à titre de proximité, non à titre de réverſion ; la maiſon de *Bourgogne* ceſſa d'être ſouveraine, & fut regardée en quelque ſorte comme éteinte par l'extinction de ſa branche aînée.

Cette réunion dura peu. Le 6 ſeptembre 1363, Philippe le Hardy, le quatrième des fils du roi Jean, fut fait duc de *Bourgogne*, *pour tenir ce duché par lui & ſes héritiers légitimes*.

Le roi Jean par le même acte donna au duché de *Bourgogne* le titre de première pairie de France.

La postérité masculine de Philippe le Hardy posséda ce duché jusqu'en 1477, que Charles le Téméraire mourut ne laissant qu'une fille, Marie de *Bourgogne*.

Louis XI alors prétendit exclure Marie de la succession de son père, alléguant le droit de réversion à la couronne faute d'héritiers mâles.

Ce droit de réversion ne pouvoit pourtant pas encore avoir lieu, car le comte de Nevers Jean vivoit alors, & il descendoit de Philippe le Hardy, premier appanagé, mais comme on ne voit point paroître le comte de Nevers dans cette affaire, il est à présumer que Louis XI avoit acquis ses droits.

On traita donc l'affaire sur le pied de l'extinction de tous les mâles issus de Philippe le Hardy, duc de *Bourgogne*.

La question se réduisoit à savoir si la *Bourgogne* étoit essentiellement un fief masculin, ou si elle pouvoit être regardée comme un fief féminin.

Pour prouver que c'étoit un fief féminin, Marie de *Bourgogne*, & après elle Charles-Quint, son petit-fils, alléguoient l'exemple du roi Jean, qui n'avoit hérité de la *Bourgogne* que par représentation d'une femme. Ils disoient de plus que l'investiture donnée à Philippe le Hardy comprenoit tous ses héritiers légitimes, sans exclusion des femmes; ils fortifioient ces raisons par des inductions tirées du traité d'Arras entre Charles VII roi de France & Philippe le Bon, duc de *Bourgogne*, & du traité de Péronne entre Louis XI, & Charles le Téméraire. Par ces traités, on avoit cédé à toute la descendance des ducs de *Bourgogne*, *mâle & femelle*, les comtés de Mâcon, d'Auxerre, saint Gengoul, saint Laurent, Bar-sur-Seine, enfin tout ce qui formoit l'arrondissement du duché de *Bourgogne*, & qui sembloit en devoir suivre le sort. On ne doutoit donc point alors, disoit Charles-Quint, que les femmes issues de Philippe le Bon & de Charles le Téméraire ne dussent hériter de ce duché. Si l'investiture accordée à Philippe le Hardy avoit besoin d'interprétation, elle en trouvoit une toute naturelle dans les traités d'Arras & de Péronne.

Louis XI & après lui François I alléguoient au contraire la loi salique, cette loi si chère aux François, & dont les dispositions deviendroient illusoires, si par la transmission des appanages aux filles, la France étoit livrée en détail aux étrangers; ils soutenoient que quand on vouloit appeller les filles à la succession des appanages, il falloit l'exprimer nommément dans l'investiture. Eh! comment pouvoit-on croire que le roi Jean eût voulu faire de la *Bourgogne* un fief féminin, lorsque d'un côté il venoit d'unir cette province à la couronne (car cette union n'étoit pas censée détruite par la concession de la *Bourgogne* en appanage, elle l'eût été, si la *Bourgogne*, devenue fief féminin, eût pu passer aux étrangers) & lorsque d'un autre côté l'investiture n'appelloit point les femmes, enfin lorsque cette même investiture assuroit à la *Bourgogne* le titre de première pairie de France? Quoi! en lui donnant ce titre éminent, on se proposoit de la rendre la proie des étrangers!

Quant aux inductions tirées des traités d'Arras & de Péronne, Louis XI & François I en tiroient une autre. Ces traités, disoient-ils, appellent nommément les femmes, parce qu'on vouloit alors les appeller. L'investiture donnée par le roi Jean ne les appelle point, parce qu'il les vouloit exclure.

Au reste, Louis XI & François I protestoient contre les traités d'Arras & de Péronne, qui étoient, selon eux, l'ouvrage de l'injustice & de la violence.

Les quatre princes de cette seconde maison de *Bourgogne*, qui n'ont peut-être été que trop célèbres dans l'histoire, se trouveront à leurs noms particuliers.

Le comté de *Bourgogne* étoit reconnu pour un fief féminin. Il fut nommé Franche-Comté, à cause du refus généreux que fit un de ses comtes (Renaud III mort en 1144) de rendre hommage à l'empereur, soutenant que son pays étoit franc. En 1157, Béatrix, comtesse de *Bourgogne*, le porta en dot à l'empereur Frédéric Barberousse; Béatrix seconde, sa petite fille, le porta pareillement en dot à Othon, duc de Méranie; il passa ensuite à Béatrix troisième, leur fille, dont la petite fille nommée Alix, épousa un de ses parens, nommé Hugues de Châlon, qui devint comte de *Bourgogne* par ce mariage. Othon IV, leur fils, épousa la fameuse Mahaud, comtesse d'Artois, & leur fille Jeanne porta le comté de *Bourgogne* avec celui d'Artois à Philippe le Long, dont les filles possédèrent ces deux comtés, & les transmirent à Philippe le Hardy, (chef de la seconde maison de *Bourgogne*,) par le mariage de Marguerite de Flandre avec ce prince. Marie de *Bourgogne* les porta dans la maison d'Autriche; en 1668, Louis XIV prit la Franche-Comté, il la rendit la même année par le traité d'Aix-la-Chapelle; il la reprit en 1674, elle fut cédée & réunie irrévocablement à la France par le traité de Nimégue en 1678. C'étoit l'ancien pays des Séquanois.

BOURGOING, (*Hist. de Fr.*) est le nom d'un prieur des Jacobins de Paris, écartelé en 1590 comme complice & panégyriste de Jacques Clément; c'est aussi le nom d'un général de l'Oratoire, éditeur des œuvres du cardinal de Bérulle, & dont Bossuet a fait l'oraison funèbre (*voyez* BOSSUET.) Le jacobin se nommoit Edouard; l'oratorien François.

BOURGUEMESTRE, s. m. (*Hist. mod.*) Ce mot est formé de deux termes flamands, *burger*, *bourgeois*, & *meester*, *maître*; c'est-à-dire le maître & le protecteur des bourgeois. Quelques-uns l'expriment en latin par *consul*, d'autres par *senator*. M. Bruneau dit que *bourguemestre* en Hollande répond à ce qu'on appelle *alderman* & *sheriff* en Angleterre; *attourné* à Compiegne; *capitoul* à Toulouse; *consul* en Lan-

guedoc ; mais cela n'eſt pas exact ; l'*alderman* des Anglois répond au *ſcheepen* ou *échevin* des Hollandois.

Les *bourguemeſtres* ſont choiſis parmi les échevins, & ne ſont ordinairement en place que pour un ou deux ans.

C'eſt ainſi qu'on appelle les principaux magiſtrats des villes de Flandre, de Hollande & d'Allemagne : ils ſont comme les maires & gouverneurs, ils donnent des ordres pour le gouvernement, l'adminiſtration des finances, la juſtice & la police des villes. Le pouvoir & les droits des *bourguemeſtres* ne ſont pas égaux par-tout : chaque ville a ſes lois & ſes ſtatuts particuliers. (*A. R.*)

BOURGUIGNONS, (*Hiſt. de Fr.*) nom de faction ſous le règne malheureux de Charles VI, il déſignoit le parti des ducs de *Bourgogne*, comme les noms d'*Armagnacs* & d'*Orléanois*, déſignoient le parti des ducs d'Orléans & du connétable d'Armagnac, beau-père du duc d'Orléans Charles.

BOURIGNON, (ANTOINETTE) (*Hiſt. mod.*) viſionnaire, prophéteſſe, illuminée, qui n'étant d'aucune religion, voulut en faire une, & fut perſécutée par toutes les autres ; on vit toujours, dit Bayle, la main de toutes les ſectes contre cette fille, & la main de cette fille contre toutes les ſectes ; elle écrivit beaucoup, & il n'eſt rien reſté d'elle ; elle fit quelques diſciples dont un a écrit ſa vie. Un homme riche qui poſſédoit l'iſle de Nordſtrand près du Holſtein, la fit ſon héritière. M. de Voltaire rapporte dans le chapitre du janſéniſme, que quand le P. Queſnel fut arrêté, on trouva dans ſes papiers un ancien contrat paſſé entre les janſéniſtes & *Antoinette Bourignon*, par lequel elle leur vendoit ſon iſle de Nordſtrand où elle avoit inutilement tenté de s'établir avec une ſecte de myſtiques, & où les janſéniſtes ne s'établirent pas davantage. *Antoinette Bourignon*, née à Lille en 1616, mourut à Franeker en 1680, ayant été chaſſée tour-à-tour de tous les aziles qu'elle avoit voulu choiſir.

BOURLIE, ANTOINE DE GUISCARD, (*Hiſt. mod.*) plus connu ſous le nom d'abbé de la *Bourlie*. « Un » abbé de la *Bourlie*, dit M. de Voltaire, paroît » tout-à-coup au milieu des fanatiques des Ce» vennes dans leurs retraites ſauvages, & leur » apporte de l'argent & des armes.

» C'étoit le fils du marquis de *Guiſcard*, ſous» gouverneur du roi, l'un des plus ſages hommes » du royaume. Le fils étoit bien indigne d'un tel » père : réfugié en Hollande pour un crime, il va » exciter les Cevennes à la révolte. On le vit » quelque temps après paſſer à Londres, où il fut » arrêté en 1711, pour avoir trahi le miniſtère » Anglois, après avoir trahi ſon pays. Amené » devant le conſeil, il prit ſur la table un de ces » longs canifs, avec leſquels on peut commettre » un meurtre, il en frappa le grand tréſorier Harley, » & on le conduiſit en priſon, chargé de fers. Il » prévint ſon ſupplice en ſe donnant la mort lui» même. »

BOURREAU, ſ. m. (*Hiſt. anc. & mod.*) le dernier officier de juſtice, dont le devoir eſt d'exécuter les criminels. La prononciation de la ſentence met le *bourreau* en poſſeſſion de la perſonne condamnée. En Allemagne on n'a point pour le *bourreau* la même averſion qu'en France. L'exécuteur eſt le dernier des hommes aux yeux du peuple ; aux yeux du philoſophe, c'eſt le tyran. (*A. R.*)

BOURSAULT, (EDME) (*Hiſt. litt. mod.*) n'avoit point fait d'études, & ne ſavoit pas le latin, & cependant Louis XIV ayant lu ſon livre *de la véritable étude des ſouverains*, voulut le donner pour ſous-précepteur au dauphin, & Thomas Corneille le propoſoit pour l'académie françoiſe, diſant qu'après tout c'étoit l'académie françoiſe & non l'académie grecque ou latine. Il eut affaire à deux formidables ennemis, Molière & Boileau, & on dit qu'il fut l'aggreſſeur envers Molière. Il fit contre lui la comédie intitulée : *le portrait du peintre*, & Molière le joua ſous ſon propre nom dans *l'impromptu de Verſailles* ; Boileau le mit auſſi dans ſa ſatire ſeptième parmi tous ces noms décriés :

Perrin & Pelletier,
Bonnecorſe, Pradon, Colletet, Titreville.

Bourſault fit contre Boileau la *ſatire des ſatires*, & Boileau mit encore dans le lutrin ce ſeul vers :

L'amas toujours entier des écrits de *Bourſault*.

Mais ni Boileau ni Molière lui-même ne purent rendre ridicule l'auteur d'*Eſope* tant *à la ville* qu'*à la cour*, & même *du Mercure Galant*. *Bourſault* étoit d'ailleurs un honnête homme, & un homme ſans fiel, comme Boileau l'éprouva, lorſqu'étant allé aux eaux de Bourbon pour ſa ſanté, il y vit accourir *Bourſault*, alors receveur de la gabelle à Montluçon, qui venoit lui offrir ſa bourſe & ſes ſervices, & lui donner toutes les marques de la plus ſincère eſtime. Boileau fut touché de ce procédé, il jura une éternelle amitié à *Bourſault* ; il ôta ſon nom & de ſa ſatire ſeptième & du vers du Lutrin, il y ſubſtitua Perrault, & s'étant auſſi réconcilié dans la ſuite, au moins pour un temps, avec *Perrault*, il mit à ſa place *Haynault* à qui le vers du Lutrin eſt reſté, & qui n'en a pas moins fait deux ſonnets fameux dans le temps & encore bons aujourd'hui à pluſieurs égards, l'un ſur l'avorton, l'autre contre Colbert. *Les lettres de Bourſault* eurent beaucoup de réputation de ſon temps, & ſont encore connues en province. Il y a de *Bourſault* divers romans ; il fit pendant quelque temps une gazette en vers qui lui valut une penſion de deux mille francs, car elle amuſoit la cour ; quelques plaiſanteries qu'il y mit ſur les capucins & même en général ſur les franciſcains, firent ſupprimer la gazette & la penſion ; car le [illegible]

ſeur de la reine étoit un cordelier Eſpagnol. Il y a ſur la comédie d'*Eſope à la ville* une anecdote qui n'eſt pas indifférente. Une cabale ayant empêché le ſuccès des premières repréſentations, l'auteur ne fit à ſa pièce d'autre changement que d'y ajouter une fable de plus, celle *du dogue & du bœuf*, avec cette moralité adreſſée au parterre :

A tant d'honnêtes gens qui ſont devant vos yeux,
Laiſſez la liberté d'applaudir ſans mélange,
Et ne reſſemblez pas à ce dogue envieux,
Qui ne veut pas manger, ni ſouffrir que l'on mange.

Cette application fut fort applaudie, & la pièce eut quarante-trois repréſentations. Cet exemple ſemble prouver qu'on pourroit impunément convertir en leçons piquantes & utiles pour le parterre, les fadeurs qu'on lui dit par routine dans le couplet final de tous les divertiſſemens, ainſi que dans les diſcours de clôture & de rentrée, & qui ne ſont applaudis auſſi que par routine. On a le théâtre de *Bourſault* en 3 volumes *in*-12. Il étoit né en 1638, à Muſſy-L'Evêque; il mourut en 1701 à Montluçon.

BOURSE, (*Hiſt. mod.*) manière de compter, ou eſpèce de monnoie de compte fort uſitée dans le levant, ſingulièrement à Conſtantinople.

La *bourſe* eſt une ſomme de cent vingt livres ſterlings, ou de cinq cens écus. Ce terme vient de ce que le tréſor du grand ſeigneur eſt gardé dans le ſerrail dans des *bourſes* de cuir, qui contiennent chacune cette ſomme.

Cette manière de compter des Turcs leur vient des Grecs, qui l'avoient priſe des Romains, dont les empereurs la firent paſſer à Conſtantinople, comme il paroît par la lettre de Conſtantin à Cécilien, évêque de Carthage, citée par Euſebe & Nicéphore, où on lit ce qui ſuit : « Ayant réſolu de donner quelques ſecours en argent aux miniſtres de la religion catholique en Afrique, dans les provinces de Numidie & de Mauritanie, j'ai écrit à Veſus, notre tréſorier général en Afrique, & lui ai donné ordre de vous délivrer trois mille *folles*, » c'eſt-à-dire *bourſes* : car, comme le remarque M. de Fleury, ce que nous appellons *bourſe*, les Latins l'appellent *follis*, par où ils entendent une ſomme de deux cens cinquante deniers d'argent, ce qui revient à cinq cens livres de notre monnoie.

La *bourſe d'or* chez les Turcs eſt de quinze mille ſequins, ou de trois mille écus; & ce ſont celles que les ſultans généreux diſtribuent à leurs favoris & aux ſultanes. (*A. R.*)

BOURSIER, (LAURENT-FRANÇOIS) un des meilleurs écrivains *janſéniſtes*, ce mot abrège & n'offenſe plus perſonne depuis qu'il n'eſt plus employé par les jéſuites ou par leurs flatteurs; le plus connu des ouvrages de M. l'abbé *Bourſier*, docteur exclu de ſorbonne, pour janſéniſme eſt le traité *de l'action de Dieu ſur les créatures* ou *de la prémotion phyſique*. Un auteur janſéniſte a dit : *Bourſier ſemblable à l'aigle s'élève en haut, & trempe ſa plume dans le ſein de Dieu*. Cette phraſe eſt ſans doute d'une emphaſe ridicule; mais ne faut-il pas auſſi avoir acquis toute l'autorité de M. de Voltaire, pour pouvoir ſe permettre dans un livre grave, les plaiſanteries ſuivantes ?

« On ne voit pas trop comment Dieu peut ſervir de cornet à M. *Bourſier*.

» Voilà la première fois qu'on ait comparé Dieu » à la bouteille à l'encre. »

M. *Bourſier* né à Ecouen en 1679, mourut à Paris le 17 février 1749.

BOURVALAIS, (*Hiſt. mod.*) financier trop fameux, Paul Poiſſon étoit ſon nom, mais il n'eſt connu que ſous celui de *Bourvalais*; il étoit fils d'un payſan Breton & fut d'abord laquais de M. Tévenin, fermier-général. Les malheurs de l'état lui procurèrent une fortune rapide & immenſe dont il jouit avec éclat depuis 1700 juſqu'en 1716, c'eſt-à-dire, pendant les temps les plus déſaſtreux : dans une diſpute qu'il eut alors avec Tévenin, celui-ci lui reprocha d'avoir été ſon laquais; *ſi tu avois été le mien*, lui répliqua *Bourvalais*, *tu le ſerois encore*.

Dans une vie de *Philippe d'Orléans*, *régent*, tome premier, édition de 1736, pages 166 & 167, on rapporte le fait ſuivant :

Un maître des poſtes de Verdun avoit imaginé le projet d'une nouvelle taxe. *Bourvalais*, par qui paſſoient tous ces projets, goûta celui-ci, & s'obligea par écrit de payer dix ou douze mille francs à l'inventeur pour ſon droit d'avis, en cas que le projet paſſât au conſeil; le projet agréé, l'inventeur ſe préſente, mais ſans le billet, qu'il dit avoir égaré, il eſt éconduit; il avoit un frère militaire qui prit ſur lui de forcer *Bourvalais* au payement; il parvint, peut-être en épiant le moment, juſqu'à *Bourvalais*, qu'il trouva ſeul dans ſon cabinet, & lui préſentant un piſtolet, il ſe fit payer toute la ſomme en or; il obligea enſuite *Bourvalais* de le reconduire juſqu'à la porte, ſans crier ni parler, & il rejoignit ſon frère qui l'attendoit à quelques pas, & auquel il remit la ſomme. Auſſitôt que *Bourvalais* ſe vit hors de la portée du piſtolet, il cria au voleur, le militaire échappa; mais ſon frère fut pris & pendu, comme inſtigateur & complice d'un vol fait avec violence. Louis XIV refuſa conſtamment ſa grace aux ſollicitations de Madame, qui avoit à ſon ſervice une ſœur ou une nièce de ce malheureux. L'exemple étoit peut-être néceſſaire; il ne ſuffit pas d'avoir droit au fond; nul n'a le droit de demander même juſtice le piſtolet à la main; mais on peut croire que cette aventure n'aida pas le public à pardonner à *Bourvalais* ſa ſcandaleuſe fortune; car enfin il devoit la ſomme, & le défaut de repréſentation du billet n'étoit pas une raiſon de refuſer le payement; il pouvoit ſe faire donner une quittance qui eût fait mention du billet *adiré*, & qui eût éteint l'obligation; & voyant

que le frère ne lui demandoit rien au-delà de la chose due, c'étoit à lui à rendre justice à un homme qu'il avoit réduit à prendre une voie illégitime pour obtenir une demande légitime. Il n'avoit pas le droit de le faire arrêter ; les juges ne pouvoient pas se dispenser de le condamner, & par cette raison même la probité ne permettoit pas à *Bourvalais* de le faire arrêter. Mais l'aventure est-elle vraie & l'est-elle dans toutes ses circonstances? L'auteur que nous citons dit seulement l'avoir entendu raconter au palais royal, & nous aurons occasion de faire voir à l'article BOUVARD qu'il a souvent des assertions un peu hazardées.

Nous garantissons encore moins l'anecdote suivante qui ne nous est connue que par tradition, mais qui s'accorderoit assez bien avec la précédente.

Bourvalais arrivant chez le premier président de Harlay, pour le solliciter sur une affaire qu'il avoit au parlement, se fit annoncer *monsieur de Bourvalais ;* le premier président, qui étoit quelquefois amer dans ses sarcasmes, & qui étoit mal disposé pour *Bourvalais* par sa réputation & par son affaire même, s'écria : *Bourvalais ! il y a bien du* bourreau *& du* valet *dans ce nom-là.* Monsieur de Bourvalais, *si je vous rendois pleine & entière justice, je vous ferois pendre. Bourvalais* indigné alla se plaindre ou au roi dont il étoit connu, ou à quelqu'un de ses ministres, qui pour toute consolation lui répondit : *Ne vous jouez pas à ce brutal là, il seroit homme à le faire comme il le dit.* En 1715 *Bourvalais* fut taxé, par la chambre de justice, à quatre millions quatre cent mille livres ; il fut rétabli dans tous ses biens par un arrêt du conseil du 5 septembre 1718. Il mourut en 1719. C'étoit, dit-on, l'homme du monde qui connoissoit le plus parfaitement l'état de la finance, la fortune & les profits de chaque financier, & on fut persuadé que si le gouvernement, au lieu de prendre des voies de rigueur, & de créer une chambre de justice dont le public finit par desirer autant la dissolution qu'il en avoit sollicité l'établissement, avoit voulu donner sa confiance à *Bourvalais*, & se contenter de la taxe volontaire qu'il proposoit d'après les instructions qu'il auroit fournies, il seroit rentré dans les coffres du roi des fonds considérables qui auroient pu être une ressource pour l'état. On sait que la maison de *Bourvalais* est aujourd'hui l'hôtel de la chancellerie.

BOURZEYS *ou* BOURZEIS, (AMABLE DE) (*Hist. litt. mod.*) L'abbé de *Bourzeys*, l'un des quarante premiers académiciens dont l'académie françoise fut composée dans l'origine, & l'un des quatre premiers qui formèrent d'abord la petite académie, devenue depuis l'académie des inscriptions & belles-lettres, est auteur de divers ouvrages de politique & de controverse, aujourd'hui oubliés. Mort en 1672.

BOUTARD. (FRANÇOIS) (*Hist. litt. mod.*) Dirons-nous que cet abbé *Boutard*, qui fut de l'académie des belles-lettres, obtint de Louis XIV une pension de mille livres, & devint depuis un bénéficier assez riche, pour avoir accompagné d'une ode des pigeons que mademoiselle de Mauléon ou Desvieux envoyoit à M. Bossuet son ami, & que ce fut à la sollicitation de M. Bossuet qu'il obtint ces graces assez peu méritées ? Il fit beaucoup de vers latins sur tous les évènemens du règne de Louis XIV ; en conséquence, il s'intituloit : *Poete de la famille royale*, *vates Borbonidum.* Il prétendoit ressembler beaucoup à Horace par la taille & les traits du visage, mais sur-tout par le talent ; en conséquence, il s'intituloit encore : *Venusini pectinis hæres.* Il n'est rien resté de lui, au moins dans la mémoire des hommes.

BOUTEILLAGE, f. m. (*Hist. mod.*) c'est le droit sur la vente des vins étrangers, que le bouteiller du roi d'Angleterre prend, en vertu de sa charge, sur chaque vaisseau ; ce droit est de deux schelins par tonneau. (*A. R.*)

BOUTEROUE, (CLAUDE) (*Hist. litt. mod.*) savant antiquaire, auteur d'un livre estimé, qui a pour titre : *Recherches curieuses des monnoies de France depuis le commencement de la monarchie.* Mort en 1690.

BOUTHILLIER, (LE) (*Hist. mod.*) nom d'une famille distinguée, dont étoient le surintendant, mort le 13 mars 1652 ; Léon le *Bouthillier*, comte de Chavigny, son fils, ministre & secrétaire d'état, mort disgracié la même année 1652 le 11 octobre; le fameux réformateur de la Trappe Armand Jean le *Bouthillier* de Rancé, mort à la Trappe le 27 octobre 1700, neveu du surintendant des finances; & plusieurs autres personnages célèbres dans l'église & dans l'état.

BOUTIÈRES, (*Hist. de Fr.*) élève de Bayard, brave chevalier comme son maitre, étoit d'une fort petite taille. Il fit prisonnier, à l'âge de seize ans, un capitaine albanois d'une structure énorme contre lequel il s'étoit battu corps à corps dans une affaire générale & qu'il avoit désarmé. Celui-ci, pour diminuer la honte d'avoir cédé à un enfant, publia qu'il avoit été accablé par le nombre; *Boutières* lui offrit le duel, le força de se dédire & de reconnoitre qu'il n'avoit eu d'autre vainqueur que lui *Boutières.* Cette affaire eut beaucoup d'éclat, on ne parloit que de David & de Goliath suivant l'usage du temps, où tout l'esprit se tournoit en applications de l'écriture sainte. *Boutières*, si avantageusement annoncé, avança promptement & parvint au commandement des armées ; mais soldat excellent, il fut un médiocre général ; il commanda long-temps en Piémont, & y fit beaucoup de pertes, dont plusieurs ne purent être imputées qu'à sa négligence ; il étoit occupé à faire, avec assez peu de succès, le siège d'Yvrée, lorsque François I, pour lui adoucir le désagrément d'une disgrace, envoya un prince du sang, le comte d'Enghien, commander à sa place. Le comte, arrivé sur la frontière, mande à *Boutières* de lui envoyer à Chivas une escorte qui pût le conduire sûrement à l'armée. *Boutières*, par un mouvement de dépit & d'humeur, qui, dans un général disgracié, tenoit

un peu de la révolte, obéit beaucoup plus qu'on ne vouloit; il leva le siège d'Yvrée, mena toute l'armée au-devant du comte, sous prétexte qu'il ne pouvoit lui donner une meilleure escorte, & malgré l'affabilité généreuse du prince, qui lui dit en l'embrassant, qu'il ne venoit que pour s'instruire par ses leçons & par ses exemples, il se retira mécontent & chagrin dans ses terres en Dauphiné. Mais il ne put tenir long-temps contre la générosité constante du comte d'Enghien, qui avoit pris sur lui de couvrir sa faute, & qui l'avoit fait regretter à la cour, par le compte avantageux qu'il y avoit rendu de la conduite de ce général. *Boutières* d'ailleurs entendit parler des préparatifs de la bataille de Cérisoles : à ce mot de bataille, toute la noblesse accouroit à l'armée, & la cour & les châteaux particuliers, tout étoit abandonné. *Boutières* lui-même, oubliant ses chagrins, vint servir sous son successeur, qui voulant partager avec lui dans cette journée la gloire dont il alloit se couvrir, lui donna l'aile droite à commander.

BOUTILLIER *ou* BOUTEILLER, *le grand boutillier* ou *bouteiller de France*, s. m. (*Hist. mod.*) nom qu'on donnoit anciennement à l'officier que nous nommons aujourd'hui le *grand échanson*, & qu'on appelloit alors en latin *buticularius*, comme on le voit dans une souscription du testament de Philippe-Auguste, rapportée par Rigord. Le *grand boutillier* étoit un des cinq grands officiers de la couronne, qui signoit dans toutes les patentes des rois, ou du moins assistoit à leur expédition. Il avoit séance entre les princes, & disputoit le pas au connétable. Il prétendoit avoir droit de présider à la chambre des comptes; & l'on trouve en effet dans les registres de cette chambre, qu'en 1379, Jean de Bourbon, *grand boutillier de France*, y fut reçu comme premier président. Depuis même, cette prerogative fut annexée par édit du roi à la charge de *grand boutillier;* mais soit négligence du titulaire de cette dernière charge, soit disposition contraire de la part du souverain, ce privilége ne subsista pas, & la charge de *grand boutillier* fit elle-même place à celle de *grand échanson*. Au reste, cette dignité étoit fort considérable du temps de Charlemagne; & Hincmar dans ses lettres en parle comme d'un des principaux postes du palais de nos rois. (*G*)

BOUTON, (*Hist. de Fr.*) maison considérable de Bourgogne, dont étoit le maréchal de Chamilly, célèbre par sa belle défense de Grave en 1674. Mort le 5 janvier 1715.

BOUVARD, (CHARLES-MICHEL) (*Hist. mod.*) premier médecin du roi Louis XIII. C'est par ses soins que fut établi à Paris en 1634, ce jardin royal des plantes, qui a été depuis si magnifiquement accru & enrichi. Un tel établissement est un titre éternel à l'estime & à la reconnoissance publiques; l'auteur d'une invention utile, comme l'a dit un écrivain moderne, s'associe d'avance à la gloire de la perfection que cette invention doit obtenir un jour.

L'édit de Louis XIII pour cet établissement est de l'année 1626. *Bouvard* fut très-bien secondé par le zèle & l'intelligence de Guy de la Brosse, médecin ordinaire de Louis XIII, petit-fils d'un médecin ordinaire de Henri IV, & grand-oncle du célèbre Fagon, qui naquit, dit M. de Fontenelle, *dans le jardin royal, & presqu'en même temps que lui.*

La surintendance du jardin royal, unie depuis à celle des bâtimens, fut d'abord attachée à la place de premier médecin, parce que c'étoit le premier médecin qui en étoit le fondateur. Charles-Michel *Bouvard* fut donc le premier de ces surintendans, & Guy de la Brosse en fut sous lui le premier intendant.

Le roi, pour récompenser les services de M. *Bouvard*, lui donna la terre de Fourqueux, située au bord de la forêt de Marly. Le brevet de concession est du 16 juin 1634, & les lettres-patentes données en conséquence furent enregistrées à la chambre des comptes le 24 octobre suivant.

Michel, fils du premier médecin, fut d'abord secretaire du cabinet, puis conseiller au parlement.

Le fils de celui-ci, nommé Charles-Michel comme son ayeul, & dont M. de Fourqueux, ci-devant procureur-général de la chambre des comptes, aujourd'hui conseiller d'état, est le petit-fils, fut conseiller au parlement en 1684, & procureur-général de la chambre des comptes en 1701. Il acheta cette charge de M. Rouillé du Coudray, son beau-frère, grand-oncle de M. de Fourqueux d'aujourd'hui, & qui fut fait alors directeur des finances. C'est à lui que Rousseau adresse cette belle ode, la troisième de ses odes profanes:

> Digne & noble héritier des premières vertus, &c.

Il l'appelle:

> Fils d'un père fameux, qui même à nos frondeurs,
> Par sa dextérité, fit respecter son zèle, &c.

Ce *père fameux*, bisayeul par sa fille de M. de Fourqueux, avoit été intendant de Poitou, puis de Picardie.

La charge de procureur-général de la chambre des comptes, est restée dans la famille de MM. de Fourqueux pendant trois générations, jusqu'en 1769; elle est actuellement remplie par M. de Montholon.

En 1716, on établit une chambre de justice contre les financiers, traitans & maltôtiers, qui s'étoient enrichis par les désastres de la guerre de 1701. C'est annoncer au peuple un gouvernement doux que d'exercer envers ses oppresseurs une rigueur équitable. Les oppresseurs domestiques sont au premier rang parmi les ennemis de l'état. Cette chambre de justice desirée, demandée par le public, fut composée comme le public l'eût composée lui-même: car on vouloit sincèrement lui donner satisfaction, & faire, des taxes auxquelles les concussionnaires seroient condamnés, une ressource pour l'état.

Une réputation généralement établie de justice & d'incorruptibilité, fit choisir pour procureur-général de cette commission M. de Fourqueux, Charles-Michel, le premier des trois procureurs-généraux de la chambre des comptes, de son nom. Ces tribunaux extraordinaires sont toujours accusés ou de trop de rigueur ou de trop d'indulgence; on croit aisément, & quelquefois avec raison, que ce sont les foibles & les malheureux qui paient pour les coupables puissans & protégés; on suppose à la cour une influence toujours active & toujours efficace sur ces juges qu'elle a choisis & qu'elle tient sous sa main. L'auteur du siècle de Louis XIV observe que dans les troubles de la Fronde, le parlement de Bordeaux tint une conduite plus uniforme que le parlement de Paris, parce qu'étant plus éloigné de la cour, il étoit moins agité par des factions opposées. Par une raison semblable, ou réelle, ou supposée, la chambre de justice ne satisfit point le public; il se crut trop vengé ou mal vengé, il plaignit les condamnés; l'ardeur que la chambre mettoit dans ses informations & dans ses poursuites, répandit une allarme générale; chacun craignit pour soi:

Cum sibi quisque timet, quanquam est intactus & odit.

Le peuple,

Echo tumultueux d'une voix plus secrète,

demanda plus instamment la révocation de la chambre qu'il n'en avoit demandé l'établissement; les opérations de ce tribunal, abandonnées à la licence des écrits satyriques & des discours populaires, furent traversées par la cour, & calomniées dans le public; il n'y a de juste & de vrai sur cet objet important, que ce que M. le chancelier d'Aguesseau dit à la chambre de justice, en lui annonçant sa suppression:

» Les peuples de ce royaume, depuis long-» temps en proie à l'avidité de leurs propres ci-» toyens, demandoient des vengeurs; vous avez » été choisis pour exercer ce ministère redoutable, » & le public a applaudi à un choix qui remet-» toit ses intérêts en de si dignes mains.

» Mais vous savez que les remèdes peuvent » quelquefois devenir des maux quand ils durent » trop long-temps. A la vue d'une multitude de » criminels, qui par le mélange du sang & des » fortunes, ont su intéresser jusqu'aux parties saines » de l'état, le public effrayé tombe dans une es-» pèce de consternation & d'abatement qui retarde » les opérations, & qui fait languir tous les » mouvemens du corps politique. Tel est même » le caractère du peuple, qui toujours sujet à » l'inconstance, passe aisément de l'excès de la » haine à l'excès de la compassion; il aime le » spectacle d'un châtiment prompt & rigoureux, » mais il ne peut en soutenir la durée; & laissant » bientôt affoiblir sa première indignation contre » les coupables, il s'accoutume presque à les croire » innocens, lorsqu'il les voit long-temps malheureux.

» C'est à la prudence du souverain qu'il est ré-» servé d'étudier ces divers mouvemens, de savoir » changer en régime des remèdes trop forts pour » la disposition du malade, & de tempérer telle-» ment la sévérité avec l'indulgence, que la ri-» gueur de l'une contienne les hommes dans les » bornes du devoir, & que la douceur de l'autre » rétablisse dans les esprits une confiance non moins » nécessaire......

» Personne ne pouvoit vous donner avec plus » de plaisir les éloges dus à vos services, & à un » zèle supérieur aux services mêmes.....

» Vous aurez du moins la satisfaction précieuse » à des gens de bien d'avoir arrêté le cours d'une » déprédation que le malheur des temps sembloit » avoir mise au dessus des loix «.

Voilà les véritables causes, & du peu de fruit qu'on tira des opérations de la chambre, & des calomnies répandues contre ce tribunal; c'est *ce mélange du sang & des fortunes*, c'est *cette déprédation mise au-dessus des loix par le malheur des temps*.

Comme M. de Foulqueux, en qualité de procureur-général, étoit chargé spécialement de mettre en activité la chambre de justice, & de poursuivre au nom du roi les coupables, c'est contre lui principalement que les calomnies ont été dirigées; il est maltraité dans quelques satyres auxquelles on a donné le nom d'histoires pour leur en donner l'autorité; ses descendans n'ont pas besoin de son apologie; ils ont su par leurs talens & leurs vertus, par une conduite pleine de décence & de dignité, se faire une considération personnelle, indépendante de celle de leurs pères; mais un des plus nobles devoirs & des plus beaux droits de l'histoire est de détruire la calomnie, de venger la vertu des attentats de la satyre, & de rendre pleine & entière justice aux morts comme aux vivans.

Une tradition pure & constante assure à M. de Fourqueux l'honneur d'avoir été non-seulement le magistrat le plus intègre, mais un homme d'une simplicité antique, d'une probité délicate, d'un désintéressement peut-être excessif, & tel que nous le voyons revivre dans son petit-fils; il a toujours vécu sans faste, & est mort pauvre comme Aristide. Il est mort en 1725. Il existe encore des témoins oculaires de ce qu'on avance ici, & celui qui écrit ceci, a vu quarante ans tous les honnêtes gens rendre ce témoignage à la mémoire de M. de Fourqueux.

Voyons présentement ce qu'en a dit la satyre, & ce qu'ont répété l'ignorance & la légèreté.

Remontons à la source où tous ont puisé. Cette source est très-impure. C'est un ouvrage qui a pour titre: *Vie de Philippe d'Orléans, petit-fils de France*, 1736, deux volumes *in-12*; elle est attribuée au sieur de la Hode, c'est-à-dire à l'ex-jésuite Lamothe, chassé de son ordre pour des sermons séditieux, & qui passa le reste de sa vie à écrire en Hollande

des histoires calomnieuses sur des sujets dont il n'avoit aucune connoissance. Il y a peu d'écrivains aussi décriés. On va voir sur-tout qu'il n'avoit aucune connoissance de ce qui concernoit M. de Fourqueux. Il dit, page 165 du tome premier: » Le régent . . . . . . établit une chambre de justice. » *Monsieur Fourquieux* (nous copions son ortographe) » *en fut le président* ».

Il n'en fut point le président. Ce président fut M. le président de Lamoignon, grand-père de M. le président de Lamoignon d'aujourd'hui, & sous lui M. le président Portail, qui fut depuis premier président. M. de Fourquéux fut procureur-général de cette chambre. Quand on ne sait pas cela, il est évident qu'il ne faut point parler de ce tribunal.

Pages 251 & 252, il rapporte la nomination de M. d'Argenson à la dignité de garde des sceaux, faite, dit-il, en présence de MM. Portail & de Fourqueux, qui, selon lui, espéroient cette dignité pour eux, & qu'il appelle, à l'époque de 1718, *les deux membres du parlement*. M. de Fourqueux étoit depuis dix-sept ans procureur-général de la chambre des comptes.

Enfin, pages 385 & 386, (& c'est ici que sont les accusations graves) voici comment il s'exprime: » M. d'Argenson, garde des sceaux, étoit contrô- » leur, sans en avoir le titre. On partagea les » finances en dix départemens, dont furent char- » gés MM. Amelot, Pelletier des Forts, Pelletier » de la Houssaye, Fagon, d'Ormesson, Gilbert » de Voisin, de Gaumont, Baudri, Dodun, » Fourqueux . . . . . De tous ces messieurs, il n'y » avoit guères que M. d'Ormesson qui eût une » réputation saine . . . . La chambre de justice » avoit rendu fameux M. de Fourqueux; le pro- » cès que lui avoit intenté Bourvalais en restitu- » tion de ses meubles & effets, qu'il prétendoit » que ce magistrat s'étoit appropriés, & la belle » maison qu'il avoit depuis peu fait bâtir avoient » convaincu le public de son avidité ».

Il y a là presqu'autant de fautes, volontaires ou involontaires, que de mots.

Nous demandons d'abord quelle confiance mérite un écrivain, qui en parlant des noms de la robe les plus respectés & les plus chéris, a la témérité de dire qu'un seul jouissoit d'une réputation saine?

» La chambre de justice avoit rendu fameux M. de Fourqueux.

Eh! messieurs! sachez les faits avant de les écrire. M. de Fourqueux des départemens, n'est pas M. de Fourqueux de la chambre de justice; c'est son fils, c'est le père de M. de Fourqueux d'aujourd'hui.

Quant au procès intenté par Bourvalais, (*Voyez* l'article BOURVALAIS) ce fameux partisan, par des considérations du genre de celles dont parle M. le chancelier d'Aguesseau, ayant été rétabli dans ses biens, après avoir été taxé par la chambre de justice, s'adressoit à M. de Fourqueux, non pas comme à quelqu'un *qui s'étoit approprié ses biens*, mais comme au magistrat, qui, en qualité de procureur-général, avoit été sa partie publique.

Les mémoires de la régence, édition de 1737, page 358, parlent aussi de cette réclamation de Bourvalais, mais ils en parlent plus décemment, & en tout, quoiqu'ils aient quelquefois de l'inexactitude, ils ne contiennent aucune des calomnies qui révoltent dans la *Vie de Philippe d'Orléans*.

» Bourvalais, disent ces mémoires, intenta » procès contre M. de Fourqueux, ci-devant » procureur-général de la chambre ardente, pour » avoir certains meubles à lui appartenans, qu'il » soutenoit n'avoir été ni vendus, ni compris dans » l'arrêt de vente. Cette dernière affaire fut portée » au conseil de régence ».

Les mémoires de la régence ne nous en apprennent pas davantage. Reprenons la vie de Philippe d'Orléans.

» La belle maison que M. de Fourqueux avoit » depuis peu fait bâtir ».

M. de Fourqueux n'a fait bâtir aucune maison; il s'est toujours contenté de la maison de ses pères & à la ville & à la campagne, & comme Rousseau l'a dit de M. Rouillé du Coudray, beau-frère de ce magistrat:

> Du champ par ses pères laissé,
> Il parcourut au loin les limites antiques,
> Sans redouter les cris de l'orphelin chassé
> Du sein de ses dieux domestiques.

Quant à l'*avidité*, il est vrai, c'est le mot propre en parlant d'un homme aussi modéré dans ses vœux, & aussi désintéressé que M. de Fourqueux.

De tous les auteurs qui ont copié ces calomnies, il n'y en a qu'un seul qui mérite que nous nous arrêtions à le réfuter, c'est l'auteur des mémoires de madame de Maintenon, (*Voyez* l'article LA BEAUMELLE.) à qui la critique de M. de Voltaire auroit porté coup d'une manière plus efficace, si elle avoit été moins continuelle & moins acharnée.

Voici comment il s'explique sur la chambre de justice. édit. de 1756, t. 4, p. 271.

» On érigea contre les traitans une commission » qui eût été fort utile, si l'on en eût ensuite » érigé une contre les commissaires ».

Phrase de pur bel esprit, qui ne signifie absolument rien; s'il avoit fallu ériger une commission pour juger la première, c'est que la première auroit été non-seulement inutile, mais funeste. Dira-t-on qu'elle auroit été utile par son châtiment? tous les coupables le sont ainsi; est-il utile qu'il y ait des coupables, parce qu'ils sont punis?

» Les maitresses, les favoris vendirent leur pro- » tection aux coupables, *les juges*, *leurs sentences* ».

On peut tout dire des maitresses & des favoris, encore seroit-il mieux de n'en rien dire que d'avéré; mais que les juges aient vendu leurs jugemens, une telle allégation ne mériteroit-elle pas bien un mot de preuve? On a beau dire, cette manière tranchante & légère de flétrir d'un trait de plume

l'innocence & la vertu, n'est pas la bonne manière d'écrire l'histoire. Si les juges vendirent aux coupables leurs sentences, ils furent donc indulgens envers eux, & on les accusoit de trop de sévérité. De bonne foi, croit-on que le chef de la justice, que M. le chancelier d'Aguesseau eût pris *tant de plaisir* à louer dans des juges prévaricateurs *leurs services, & un zèle supérieur aux services mêmes?*

» M. de Fourqueux, procureur-général de ce » tribunal, fut surnommé le garde-des-sceaux, » parce qu'il avoit eu en partage les sceaux d'ar» gent de Bourvalais ».

Ici nous sommes obligés d'avouer que M. de Fourqueux crut pouvoir se permettre d'acheter & de payer comptant, à l'inventaire de Bourvalais, deux petits sceaux d'argent d'un prix très-médiocre, & qui n'auroient pas tenté la cupidité de l'homme le plus *avide;* il est possible qu'un plaisant l'ait appellé à ce sujet *le garde-des-sceaux de Bourvalais.* Cela est tout-à-fait dans le génie françois; mais si nous nous permettons de ces plaisanteries, nous en connoissons aussi la valeur, & nous n'en faisons pas le fondement de l'histoire.

» La dépouille de Bourvalais fut distribuée entre » les amis du prince ».

Encore un coup, craignons de calomnier même *les amis du prince.*

» Le peuple cria contre l'*iniquité* (ce fut contre » la sévérité) de cette chambre de justice, appa» remment la dernière qu'on érigera ».

Cette prophétie pourroit bien s'accomplir, mais c'est par une raison qui fait honneur à l'administration, laquelle a pris de sages mesures pour prévenir désormais ces fortunes scandaleuses & subites, qui rendoient les chambres de justice nécessaires.

Concluons:

> Qu'autant il faut d'ardeur, d'inflexibilité
> Pour déférer un traître à la société,
> Autant il faut de soins, d'égards & de prudence
> Pour ne point accuser l'honneur & l'innocence.

BOUVIÈRE. *Voyez* GUYON.

BOXHORN, (MARC-ZUERIUS) (*Hist. litt. mod.*) savant historien & commentateur hollandois du dix-septième siècle. On a de lui une *Histoire universelle*, une histoire particulière du siége de Breda, des éloges d'hommes illustres, une chronologie sacrée, des poëmes, un théatre des villes de Hollande; des notes sur Justin, sur Tacite, sur les écrivains de l'histoire auguste, sur divers poëtes satyriques.

BOYARDS, *ou* BOJARES, *ou* BOJARDS, f. m. pl. (*Hist. mod.*) nom que l'on donne aux grands seigneurs de Moscovie. Selon Becman, les *boyards* sont chez les Russiens la même chose que la haute noblesse dans les autres pays; le même auteur ajoute que dans les actes publics le czar nomme les *boyards* avant les waivodes.

Oléarius, dans son *voyage de Moscovie*, dit que ces grands sont les principaux membres du conseil d'état; qu'ils ont à Moscou de magnifiques hôtels, & qu'ils sont obligés de suivre le prince dans ses voyages; que dans les jours de cérémonie ils sont vêtus d'une tunique de brocard enrichie de perles, & couverts d'un grand bonnet fourré de renard noir, & qu'ils président aux tribunaux de justice; mais depuis que le czar Pierre I a tiré la Russie de la grossièreté où elle étoit plongée, on a laissé aux *boyards* leurs titres de noblesse; & quoiqu'ils jouissent d'une grande considération, il ne paroît pas qu'ils aient grande part au gouvernement. (*G*)

BOYER, (CLAUDE) de l'académie françoise, auteur obscur de vingt-deux pièces dramatiques, mais célèbre par l'épigramme de Racine, imprimée parmi celles de Rousseau dans quelques éditions:

> A sa *Judith*, *Boyer* par avanture, &c.....
> Je pleure, hélas! pour ce pauvre Holopherne
> Si méchamment mise à mort par Judith.

Cette *Judith* eut en 1695 un plus grand succès que toutes les pièces de Racine. *Le concours étoit si grand*, disent les auteurs de l'histoire du théatre françois, *que les hommes furent obligés de se retirer dans les coulisses, & de céder les banquettes du théatre aux dames..... elles tenoient des mouchoirs étalés sur leurs genoux, pour essuyer leurs larmes dans les endroits pathétiques.* Une des scènes du quatrième acte fut appellée *la scène des mouchoirs.* Applaudie ainsi pendant tout le carême, elle fut imprimée pendant la vacance de Pâques, & sifflée à la rentrée. Mademoiselle Champmêlé, qui jouoit le rôle de *Judith*, étonnée de ce changement, dit au parterre: *Eh! messieurs, vous l'avez tant applaudie ce carême!* On lui répondit: *C'est que les sifflets étoient à Versailles aux sermons de l'abbé Boileau.*

Racine le fils attribue ce mot à son père, qui, selon lui, le dit, non pas au théatre, mais en particulier, à quelqu'un qui s'étonnoit que la *Judith* ne fût pas sifflée; & ce n'étoit point une épigramme que Racine voulût faire contre le frère de son ami; il s'indignoit au contraire qu'un bon prédicateur ne fût point goûté, & qu'un mauvais poëte fût applaudi. Voilà le sens du mot. Il y a bien loin de là à l'anecdote très-peu vraisemblable de mademoiselle Champmêlé; mais le public n'y gagne rien.

> Qui! le public! ce phantôme inconstant,
> Monstre à cent voix, Cerbère dévorant,
> Qui flatte & mord, qui dresse par sottise
> Une statue, & par dégoût la brise.....
> Il juge, il loue, il condamne au hazard...;
> C'est lui qu'on vit de critiques avide
> Déshonorer le chef-d'œuvre d'Armide,
> Et pour *Judith*, Pirame & Régulus,
> Abandonner Phèdre & Britannicus;

Lui, qui dix ans proscrivit Athalie;
Qui, protecteur d'une scène avilie,
Frappant des mains, bat à tort à travers,
Au mauvais sens qui heurle en mauvais vers.

Boileau a placé *Boyer* dans l'art poétique :

Qui dit froid écrivain, dit détestable auteur.
Boyer est à Pinchêne égal pour le lecteur.

Et dans une épigramme attribuée au même Boileau, on demande :

Qui, du fade *Boyer* ou du sec la Chapelle,
Excita plus de sifflemens.

Rousseau, dans une épigramme contre Crébillon :

Cachez-vous, Lycophrons antiques & modernes,

...uve ses vers :

Plus durs & plus enflés,
Que tous ceux de Coras, *Boyer* & la Chapelle.

Ainsi on peut compter, parmi les ennemis ou les détracteurs de *Boyer*, Boileau, Racine, Rousseau Voltaire : voilà ce qui s'appelle, *magnis inimicitiis clarescere.*

On dit que pour tromper Racine, il fit jouer, sous le nom d'un de ses amis, une pièce de lui, intitulée *Agamemnon*, & que dans un moment où Racine applaudissoit, il s'écria du fond du parterre : *Elle est pourtant de* Boyer, *malgré mons de Racine;* ... que sa tragédie fut sifflée à la représentation suivante. Mort en 1698.

BOYER, (Jean-François) fut d'abord théatin; ... sermons, ignorés aujourd'hui, lui valurent ...vêché de Mirepoix; il fut précepteur de M. le ...phin, père du roi; il fut de l'académie fran...se, honoraire de l'académie des inscriptions & ...es-lettres, de l'académie de Cortone, de celle de ...in, de la société royale de Londres, il fut chargé ...a feuille des bénéfices; on l'accusoit de mettre ...a rudesse dans ses refus, il disoit : *Oui, je ...e avec humeur, mais non pas par humeur.* Il a ...bâtir le portail de l'église des théatins à Paris, ...e long-temps imparfait : les théatins, disoit ...rfault, ne pouvant achever leur bâtiment *faute ...rues.* Il mourut le 20 août 1755.

BOYEZ, s. m. pl. (*Hist. mod.*) prêtres idolâtres ...sauvages de la Floride. Chaque prêtre a son ...e particulière, & le sauvage s'adresse au prêtre ...idole à laquelle il a dévotion. L'idole est invo...e par des chants, & la fumée du tabac est son ...ande ordinaire. (*A. R.*)

BOYLE, (ROBERT) qui perfectionna la ma...e pneumatique, à qui la physique expérimen...doit tant de progrès, & la société royale de ...dres son existence, appartient à un autre département que le nôtre. Nous observerons seulement que zélé pour la religion, au point d'avoir consacré toute sa vie des sommes considérables à la propagation de la foi dans les Indes tant orientales qu'occidentales, il laissa un fonds pour faire prêcher tous les ans sur la vérité de la religion chrétienne en général, sans entrer dans les questions qui forment les différentes sectes. Né à Lismore en Irlande en 1627. Mort à Londres en 1691. Ses œuvres ont été recueillies en 1744, à Londres, en cinq vol. *in-fol.*

On a aussi des ouvrages du comte d'Orrery, son frère, & d'un autre comte d'Orrery, petit-fils de celui-ci, & inventeur de l'instrument astronomique, appellé de son nom l'*Orrery*.

BOYLESVE *ou* BOILEAU, (ÉTIENNE) (*Hist. de France.*) prévôt de Paris sous saint Louis, premier magistrat en France qui ait eu des idées de police; il donna aux différens corps & communautés de marchands & d'artisans, des statuts ou réglemens qui ont depuis été consultés, & qui ont quelquefois servi de modèle. Mort vers l'an 1269.

BOZE, (CLAUDE GROS DE) (*Hist. litt. mod.*) intendant des devises & inscriptions des édifices royaux, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Lyon, garde des médailles du cabinet du roi, l'un des quarante de l'academie françoise, pensionnaire & secrétaire perpétuel de l'académie des belles-lettres, né à Lyon le 28 janvier 1680, mort à Paris le 10 septembre 1753, a été un bon littérateur, un antiquaire célèbre, un savant d'un commerce doux. Les monumens de son érudition sont répandus par-tout dans les mémoires de l'académie des belles-lettres. Sécretaire de cette académie depuis 1706 jusqu'en 1742, il en a rempli les fonctions avec un zèle infatigable. C'est lui qui en a publié les quinze premiers tomes, où toute la partie qui porte le nom d'*histoire* est son ouvrage. Ses éloges forment une partie précieuse de l'histoire littéraire du dix-huitième siècle.

BRADLEY. (JACQUES) (*Hist. d'Angleterre.*) L'histoire de cet astronome célèbre, successeur de M. Halley dans la place d'astronome royal à l'observatoire de Gréenwick, & à qui on doit la découverte de l'*aberration des étoiles fixes*, appartient à celle de l'astronomie. Le roi d'Angleterre, Georges II, lui donna une pension de 250 livres sterlings : *en considération*, est-il dit dans le brevet, *de ses grandes connoissances dans l'astronomie & les mathématiques, & pour les avantages qu'il avoit procurés par-là au commerce & à la navigation de la Grande-Bretagne.* M. *Bradley* étoit des académies de Berlin, de Pétersbourg & de Bologne. Né en 1692, il mourut le 12 juillet 1762.

BRAMA *ou* BRAHMA, s. m. (*Hist. mod.*) l'un des principaux dieux du Tonquin, entre la Chine & l'Inde. Il est adoré par les sectateurs de Confucius.

Ces idolâtres font des sacrifices aux sept planètes, comme à des divinités; mais ils ont encore cinq

idoles pour lesquelles ils ont une vénération particulière : savoir quatre dieux, nommés *Brama*, *Raumu*, *Betolo*, *Ramonu* ; & une déesse qu'ils appellent *Satibana*. Le roi, les mandarins, c'est-à-dire les seigneurs de la cour, & les doctes du pays, n'adorent guère que le ciel. Tavernier, *voyage des Indes*. (G)

BRAMINES, *ou* BRAMENES, *ou* BRAMINS, *ou* BRAMENS, s. m. pl. (*Histoire moderne.*) secte de philosophes indiens, appellés anciennement *Brachmanes*. Ce sont des prêtres qui révèrent principalement trois choses, le dieu Fo, sa loi, & les livres qui contiennent leurs constitutions. Ils assurent que le monde n'est qu'une illusion, un songe, un prestige, & que les corps, pour exister véritablement, doivent cesser d'être en eux-mêmes, & se confondre avec le néant, qui par sa simplicité fait la perfection de tous les êtres. Ils font consister la sainteté à ne rien vouloir, à ne rien penser, à ne rien sentir, & à si bien éloigner de son esprit toute idée, même de vertu, que la parfaite quiétude de l'ame n'en soit pas altérée. C'est le profond assoupissement de l'esprit, le calme de toutes les puissances, la suspension absolue des sens, qui fait la perfection. Cet état ressemble si fort au sommeil, qu'il paroit que quelques grains d'*opium* sanctifieroient un *bramine* bien plus sûrement que tous ses efforts. Ce quiétisme a été attaqué dans les Indes, & défendu avec chaleur. Du reste ils méconnoissent leur première origine. Le roi Brachman n'est point leur fondateur. Ils se prétendent issus de la tête du dieu Brama, dont le cerveau ne fut pas seul fécond ; ses pieds, ses mains, ses bras, son estomac, ses cuisses, engendrèrent aussi, mais des êtres bien moins nobles que les *Bramines*. Ils ont des livres anciens, qu'ils appellent *sacrés*. Ils conservent la langue dans laquelle ils ont été écrits. Ils admettent la métempsycose. Ils prétendent que la chaine des êtres est émanée du sein de Dieu, & y remonte continuellement, comme le fil sort du ventre de l'araignée & y rentre. Au reste, il paroit que ce système de religion varie avec les lieux. Sur la côte de Coromandel, Wistnou est le dieu des *Bramines* ; Brama n'est que le premier homme. Brama reçut de Wistnou le pouvoir de créer ; il fit huit mondes comme le nôtre, dont il abandonna l'administration à huit lieutenans. Les mondes périssent & renaissent : notre terre a commencé par l'eau, & finira par le feu : il s'en reformera de ses cendres une autre, où il n'y aura ni mer ni vicissitude de saisons. Les *Bramines* font circuler les ames dans différens corps ; celle de l'homme doux passe dans le corps d'un pigeon ; celle du tyran dans le corps d'un vautour ; & ainsi des autres. Ils ont en conséquence un extrême respect pour les animaux : ils leur ont établi des hôpitaux : la piété leur fait racheter les oiseaux que les Mahométans prennent. Ils sont fort respectés des Benjans ou Banians dans toutes les Indes ; mais sur-tout de ceux de la côte de Malabar, qui poussent la vénération jusqu'à leur abandonner leurs épouses avant la consommation du mariage, afin que ces hommes divins en disposent selon leur sainte volonté, & que les nouveaux mariés soient heureux & bénis. Il sont à la tête de la religion ; ils expliquent leurs rêveries aux idiots, & dominent ainsi ces idiots, & par contre-coup le petit nombre de ceux qui ne le sont pas. Ils tiennent les petites écoles. L'austérité de leur vie, l'ostentation de leurs jeûnes, en imposent. Ils sont répandus dans toutes les Indes. mais leur collège est proprement à Banassi. Nous pourrions pousser plus loin l'exposition des extravagances de la philosophie & de la religion des *Bramines* : mais leur absurdité, leur nombre & leur durée, ne doivent rien avoir d'étonnant : un chrétien y voit l'effet de la colère céleste. Tout se tient dans l'entendement humain ; l'obscurité d'une idée se répand sur celles qui l'environnent : une erreur jette des ténèbres sur des vérités contigues, & s'il arrive qu'il y ait dans une société des gens intéressés à répandre les ténèbres, bientôt le peuple se trouve plongé dans une nuit profonde. Nous n'avons point ce malheur à craindre : jamais les ténèbres n'ont été plus rares & plus resserrées qu'aujourd'hui : la philosophie s'avance à pas de géant, & la lumière l'accompagne & la suit. (*A. R.*)

BRANCACIO *ou* BRANCAS, (*Histoire mod.*) nom d'une grande & illustre maison en Italie & en France. C'est une des plus considérables du royaume de Naples ; quelques auteurs italiens assurent même qu'elle est la plus ancienne de toutes, & qu'elle étoit déja connue & célèbre avant que les Normands se fussent rendus maitres du pays. Elle a été très-utile aux rois de Naples & de Sicile des deux maisons d'Anjou. Il y a environ trois siécles & demi qu'elle est établie en France, où elle a mérité, par les plus éclatans services, les honneurs dont elle y jouit.

De cette maison étoit le fameux amiral de Villars-*Brancas*, qui servit si bien tour-à-tour & la ligue & Henri IV ; qui eut l'honneur de faire lever le siège de Rouen, à ce grand roi, le plus grand capitaine & le plus vaillant soldat de son temps, & qui lui remit ensuite cette place en sujet soumis & depuis toujours fidèle. Le duc de Sully le peint très-avantageusement dans ses mémoires. Il fut tué de sang-froid devant Dourlens le 24 juillet 1595 par les Espagnols dont il étoit prisonnier.

Georges de *Brancas*, son frère, obtint pour récompense de ses services personnels & de ceux de l'amiral, l'érection de sa baronnie d'Oise en duché-pairie sous le nom de *Villars*. Les lettres d'érection sont du mois de septembre 1627, elles furent enregistrées au parlement d'Aix au mois de juillet 1628. Il obtint en 1652, de nouvelles lettres d'érection, qui furent encore enregistrées au parlement d'Aix ; son arrière petit-fils, Louis-Antoine de Villars-*Brancas*, père de M. le duc de *Brancas* d'aujourd'hui, obtint en 1716 des lettres

de

de surannation qui furent enregistrées au parlement de Paris.

L'amiral de *Villars* & les ducs de Villars-Brancas, sont de la branche d'Oise, branche cadette de cette illustre maison. M. le maréchal de *Brancas*, fait maréchal de France le 11 février 1741, mort le 9 août 1750, père de M. le marquis de *Brancas* d'aujourd'hui, étoit le chef de la maison, l'évêque de Lizieux & l'archevêque d'Aix étoient ses frères; il avoit eu un autre frère (Paul-Esprit de Brancas,) tué en 1707, à la bataille d'Almanza.

BRANDEBOURG, *voyez* Prusse.

BRANDT, (*Hist. mod.*) chimiste allemand, inventeur du phosphore. Cette découverte est de 1669, & Leibnitz l'a célébrée dans un poëme latin de l'année 1679.

Il y a aussi quelques savans allemands & hollandois de ce nom, dont un entre autres, nommé *Gérard*, a écrit l'histoire de la réformation des Pays-Bas, & la vie de Ruyter.

BRANDON, (Charles) *voyez* Suffolck.

BRANLE DE S. ELME, (*Hist. mod.*) fête qui se célébroit autrefois à Marseille la veille de saint Lazare. On choisissoit les plus beaux garçons & les filles les mieux faites; on les habilloit le plus magnifiquement qu'on pouvoit; cette troupe représentoit les dieux de la fable, les différentes nations, &c. & étoit promenée dans les rues au son des violons & des tambours. Cette mascarade s'appelloit le *branle de S. Elme*. (*A. R.*)

Branle ou Hamac, (*Hist. mod.*) est une espèce de lit suspendu entre deux arbres, deux poteaux ou deux crochets, dont on se sert dans les Indes orientales.

Les Indiens suspendent leurs *branles* à des arbres, pour se mettre à couvert des bêtes sauvages & des insectes, qui ne manqueroient pas de leur nuire s'ils couchoient par terre.

Les habitans des îles Caraïbes sont extrêmement superstitieux au sujet de leurs *branles*, & ne les font jamais sans beaucoup de cérémonies: ils placent à chaque bout un sac de cendre, croyant que sans cette précaution ils ne subsisteroient pas long-temps. Ils croiroient faire tomber leurs *branles* s'ils mangeoient dessus des figues, ou quelque poisson qui eût des dents.

Le P. Plumier, qui s'étoit souvent servi de *branles* dans ses voyages des Indes, prétend qu'ils consistent en une grande mante ou grosse toile de coton d'environ six pieds en quarré, aux extrêmités de laquelle sont des ganses de la même étoffe, où passent à travers des cordons dont on forme d'autres anneaux, & où passe aussi une corde qu'on attache aux arbres voisins, ou à deux crochets, si c'est dans les maisons. Cette espèce de couche sert en même temps de lit, de matelats, de draps, & de coussin. (*G*)

BRASIDAS, (*Hist. anc.*) général Lacédémonien, fameux par les victoires qu'il remporta sur les Athéniens; tout le monde lui accordoit la gloire d'être le plus vaillant des Lacédémoniens; sa mère seule, après qu'il fût mort de ses blessures, disoit à ceux qui, pour la consoler, élevoient son fils au-dessus de tous les autres, que Sparte, grace au ciel avoit encore plusieurs citoyens supérieurs à lui en courage & en conduite. Les Lacédémoniens élévèrent à la mère & au fils un monument public. *Brasidas* vivoit un peu plus de quatre siècles avant J. C.

BRATADE, s. f. (*Hist. mod.*) fête qui se célèbre à Aix en Provence la veille de Saint-Jean. On expose un oiseau dans un champ pendant quelques jours, on le tire à coups de fusil, & celui qui lui abbat la tête est déclaré roi de la fête par les consuls & les autres magistrats. Le roi se choisit un lieutenant & un enseigne qui sont reçus à l'hôtel-de-ville. Ces trois officiers levent chacun une compagnie de mousquetaires, & se trouvent tous ensemble sur la place de la ville, où le parlement se rend aussi pour allumer le feu de la Saint-Jean. On fait remonter l'institution de cette fête jusqu'en 1256, temps où Charles d'Anjou revint du voyage de la Terre-sainte. On tiroit autrefois l'oiseau avec les flèches, qu'on a abandonnées depuis l'invention du fusil. Il y a apparence que le roi de la *bratade* jouit de quelques privilèges, quoiqu'on ne nous le dise pas. Dans toutes les villes de province où l'on tire l'oiseau, on donne le nom de *roi* à celui qui l'abat trois années de suite, & il est exempt des droits d'entrée & du logement des soldats. (*A. R.*)

BRATSKI ou BRATI, (*Hist. mod.*) c'est une nation de Tartares en Sibérie, qui s'est venu établir sur les bords de la rivière d'Anagara. Ils sont soumis à la Moscovie, & ont bâti la ville de Bratskoy. (*A. R.*)

BREBBES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) Peuples particuliers, qui habitent les montagnes Atlantiques de l'Afrique: ils sont Mahométans; & par une dévotion très-bisarre ils se balafrent les joues de marques & de cicatrices, ce qui les distingue des autres habitans des mêmes contrées. (*A. R.*)

BRÉBEUF, (George de) (*Hist. litt. mod.*) si connu par sa traduction en vers de la Pharsale, que Boileau appelle *aux provinces si chère*, mais dont M. de Voltaire a cité un morceau que tout le monde a retenu. Mort en 1681.

BRÉGY, (Charlotte) Saumaise de Chazan, comtesse de) nièce du savant *Saumaise*, connue elle-même par son esprit. On a d'elle un recueil de lettres & de vers. Elle étoit dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche; elle mourut le 3 avril 1693.

BREHAN, (*voyez* Plélo.)

BREMONT, (François de) (*Hist. litt. mod.*) connu par différentes traductions d'ouvrages de physique, sur-tout par celle des *transactions philosophiques*; mort en 1742, dans sa vingt-neuvième année.

BRENNUS, (*Hist. anc.*) nom de deux généraux Gaulois, dont l'un ravagea l'Italie, & l'autre la Grèce; le premier vers l'an 388; le second vers l'an 278 avant J. C.

BRET, (CARDIN LE) (*Hist. mod.*) célèbre avocat-général du parlement de Paris, mort doyen du conseil le 24 janvier 1655, auteur du *traité de la souveraineté du roi.*

BRETAGNE, (*Hist. de Fr.*) anciennement nommée *Armorique*, tire son nom ou des Bretons chassés de la Grande-Bretagne par les Anglo-Saxons, ou selon quelques auteurs, de Bretons établis plus anciennement dans la Gaule, & qui même étant passés dans l'isle d'Albion, avoient donné à cette isle le nom de *Bretagne*. César soumit la *Bretagne* Gauloise, alors encore nommée Armorique ou Marmorique, c'est-à-dire, maritime. Lorsque le tyran Maxime se fit proclamer empereur en Angleterre, l'an 382, il permit, dit-on, à Conan Meriadec, l'un de ses lieutenans, de se former un royaume particulier dans l'Armorique ou *Bretagne*; Clovis soumit les Bretons plus par les négociations que par les armes; leurs chefs étoient convenus de quitter le titre de rois, & de se contenter de celui de ducs & de comtes, sous la condition de l'hommage; mais chaque fois qu'ils se révoltoient, (& ils se révoltoient souvent) ils reprenoient ce titre de rois. Frédégonde, par ses intrigues, souleva contre Gontran, leur fameux comte Waroc, qui, en joignant la perfidie à la valeur, parvint à défaire deux armées françoises. Judicaël, sous Dagobert, profitant d'une irruption des Gascons, avoit repris le titre de roi, & fait des courses dans les provinces voisines de la *Bretagne*, il fut obligé de venir à Saint Denis demander pardon, & il n'osa même sortir de cet asyle de saint-Denis pour aller trouver le roi à Clichy, tant il redoutoit la rigueur des loix féodales contre les vassaux félons & rebelles.

Les Bretons se révoltèrent encore sous le règne de Pepin le Bref qui n'eut qu'à paroître pour les soumettre. Ils étoient calmes & dociles du temps de Charlemagne; ils se révoltèrent de nouveau sous les règnes de Louis-le-Débonnaire & de Charles-le-Chauve, & se donnèrent des rois; Noémène, un de ces rois, sut se maintenir sur le trône pendant toute sa vie; il le laissa en mourant à son fils Hérispoux, ou Hérispoë: celui-ci fut assassiné par Salomon, son cousin-germain, fils de Rivalon, frère aîné de Néomène, & Salomon à son tour fut assassiné par un autre fils de Néomène vers l'an 878. Ce Salomon fut le dernier roi des Bretons; la Bretagne se partagea en diverses factions, & s'étant affoiblie par ses divisions, reprit les titres modestes de duché & de comté. Depuis Alain I, comte de toute la *Bretagne* vers l'an 930, ou 935, la *Bretagne* n'eut que des comtes, Alix, héritière de la *Bretagne*, épousa en 1213, Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, de la maison de France, descendu de Louis-le-Gros; la *Bretagne* fut érigée en duché-pairie en 1297, pour Jean II, petit-fils de Pierre *Mauclerc*. Anne de *Bretagne*, héritière de ces ducs, réunit la *Bretagne* à la France par son mariage, d'abord avec Charles VIII, ensuite avec Louis XII. (voir ANNE DE BRETAGNE.)

BRÉZÉ, (*voyez* MAILLÉ & MAULEVRIER.)

BRICE, (GERMAIN) (*Hist. litt. mod.*) est connu par sa *description de la ville de Paris.*

BRICE, (dom ETIENNE-GABRIEL,) savant bénédictin, l'est par les travaux du *Gallia Christiana*. Le premier, mort en 1727, le second en 175·.

BRIÇONNET, (*Hist. de Fr.*) Trois prélats ont particulièrement illustré ce nom.

1°. Robert *Briçonnet*, archevêque de Reims & chancelier de France, mort en 1497.

2°. Guillaume, dit le cardinal de Saint-Malo, parce qu'il étoit évêque de saint Malo, lorsqu'il fut fait cardinal; car dans la suite il eut les archevêchés de Reims & de Narbonne. Un jour qu'il officioit pontificalement, ses deux fils, car il avoit été marié avant d'être engagé dans les ordres, lui servirent, l'un de diacre, l'autre de sous-diacre. Il étoit tout-puissant sous Charles VIII. Le Feron l'appelle *oraculum regis*, *regni columna*. Il eut le malheur d'engager Charles VIII dans l'expédition d'Italie, & le mérite de s'en repentir & de se rétracter, lorsqu'il en eût été encore temps. Il mourut en 1514. Il étoit frère de Robert:

3°. Guillaume, un des fils du cardinal, fut évêque de Meaux; il aimoit les lettres, il attiroit les savans dans son diocèse; parmi ces savans, il se glissa quelques partisans de la nouvelle réforme qui commençoit alors à s'établir, & son diocèse fut le premier par où le luthéranisme naissant pénétra en France. Il apporta tous ses soins à l'extirper, mais l'erreur

S'avançoit à pas lents par ceat détours obscurs.

& la persécution hâtoit ses progrès. L'amour de Guillaume *Briçonnet* pour les lettres, dans un temps où les hérétiques étoient beaucoup plus instruits que les catholiques, lui suscita des tracasseries & des chagrins; ses ennemis le dénoncèrent comme fauteur d'hérésie. Il fut cité plusieurs fois au parlement pour rendre compte de sa doctrine, il mourut en 1533.

BRIENNE, (*Hist. de Fr.*) maison illustre, aujourd'hui éteinte, qui a produit un roi de Sicile, un roi de Jérusalem, un empereur de Constantinople, trois ducs d'Athènes, trois connétables de France, plusieurs bouteillers, chambriers & autres grands officiers de la couronne.

BRIENNE-LOMÉNIE, (*voyez* LOMÉNIE.)

BRIGAND, s. m. (*Hist mod.*) vagabond qui court les campagnes pour piller & voler les passans. On donne quelquefois ce nom aux soldats mal disciplinés qui désolent les pays où ils font des courses, & qui n'attendent point l'ennemi pour le combattre. Ainsi les Hordes des Tartares, & ces pelotons d'Arabes qui insultent les voyageurs

dans le Levant, ne sont que des troupes de *brigands*. On prétend que ce mot vient originairement d'une compagnie de soldats que la ville de Paris arma & soudoya en 1356, pendant la prison du roi Jean; que toute cette troupe étoit armée de *brigandines*, sorte de cotte d'armes alors usitée; & que les désordres qu'ils commirent leur acquirent le nom de *brigands*, qu'on appliqua ensuite aux voleurs de grand chemin. Borel le dérive de *brugue*, autre espèce d'armure ancienne faite de lames de fer jointes, & dont ces *brigands* se servoient comme de cuirasses. Juste Lipse le fait venir de *bragantes*, qui étoient des fantassins. Fauchet en trouve la racine dans *brig* ou *brug*, vieux mot Gaulois ou Tudesque, qui signifie un *pont*; parce que, dit-il, les ponts sont des lieux où l'on détrousse communément les passans. D'autres le tirent d'un nommé *Burgand*, qui désola la Guienne du temps de Nicolas premier; & d'autres enfin de certains peuples appellés *Brigantins* ou *Brigands*, qui demeuroient sur les bords du lac de Constance, & pilloient tout le monde indifféremment, amis ou ennemis. (*G*)

BRILLON, (PIERRE-JACQUES) auteur de divers ouvrages; il n'est connu aujourd'hui que par son *dictionnaire des arrêts*. Mort en 1736.

BRINVILLIERS, (MARGUERITE D'AUBRAI, femme du marquis de) la funeste aventure de cette femme criminelle offre divers points de moralité. Elle demeuroit avec son mari chez le lieutenant civil d'Aubrai son père. Le marquis de *Brinvilliers*, introduisit dans cette maison un jeune officier de son régiment, nommé Godin de Sainte-Croix, d'une très-belle figure, & voulut qu'il n'eût pas d'autre demeure. Madame de *Brinvilliers*, jeune aussi, aimable & sensible, crût devoir représenter à son mari les inconvéniens & les dangers d'une liaison si intime & si continuelle. Le marquis de *Brinvilliers* croyant pouvoir compter sur la vertu d'une femme assez sensée pour s'en défier, n'eut aucun égard à ses représentations. Ce qui devoit arriver arriva, dit M. de Voltaire, ils s'aimèrent. Le lieutenant civil d'Aubray, indigné de voir ce scandale dans sa maison, obtint une lettre de cachet, pour envoyer à la Bastille le jeune de Sainte-Croix, qu'il ne falloit, dit encore M. de Voltaire, envoyer qu'à son régiment. Sainte-Croix fut mis à la Bastille dans la même chambre qu'Exili, cet Italien qui faisoit métier de composer & de vendre des poisons; il apprit de lui son art funeste, & sorti de la Bastille au bout d'un an, il continua de voir sécrètement sa maitresse. Le lieutenant civil, deux frères & une sœur de la marquise de *Brinvilliers* moururent empoisonnés en 1670. La vie du marquis de *Brinvilliers* fut respectée, parce qu'il avoit eu de l'indulgence pour l'amour qu'il avoit eu l'imprudence de faire naitre. Un appareil de dévotion couvroit les crimes de la marquise de *Brinvilliers* & détournoit d'elle les soupçons; & ce qui est aussi affreux à penser que difficile en apparence à expliquer, ce n'étoit pas pure hypocrisie; cette empoisonneuse parricide, qui, selon des mémoires du temps, avoit répété jusqu'à dix fois sur son père ses abominables essais, étoit réellement susceptible dans le même temps de quelques sentimens religieux, elle se confessoit, & sa confession générale qu'elle avoit mise par écrit & qui fut surprise, servit à sa conviction, ce qui, à la vérité, fait quelque peine. Sainte-Croix mourut subitement. On dit, & ce fait a été mal-à-propos rapporté depuis de quelques autres personnes, que travaillant un jour à la composition d'un poison violent, il laissa tomber un masque de verre dont il se servoit pour se garantir de l'action du poison, & qu'il mourut sur le champ. Quoi qu'il en soit, comme c'étoit un avanturier inconnu & ne tenant à personne, on mit le scellé sur ses effets.

La marquise de *Brinvilliers* eut l'imprudence de réclamer, & même avec un empressement inquiet, une cassette qui faisoit partie de ces effets; cette réclamation, rappellant le commerce qu'elle avoit eu avec Sainte-Croix, fut suspecte. La justice ordonna l'ouverture de la cassette; on la trouva pleine de petits paquets de poison dont l'étiquette indiquoit l'effet que chacun devoit produire. A cette nouvelle, la marquise de *Brinvilliers* s'enfuit en Angleterre, puis à Liège, où elle fut arrêtée; on la conduisit à Paris où elle fut brûlée le vendredi 17 juillet 1676, après avoir fait amende honorable à Notre-Dame, & avoir eu la tête tranchée.

M. de Voltaire ne croit point ce que le peuple dit encore, & ce qu'a écrit Gayot de Pittaval dans les causes célèbres, que la marquise de *Brinvilliers* essayât ses poisons dans les hôpitaux; mais voici ce que dit à ce sujet madame de Sévigné: « Elle » empoisonnoit de certaines tourtes de pigeon» neaux dont plusieurs mouroient; ce n'étoit pas » qu'elle eût des raisons pour s'en défaire, c'étoit » de simples expériences pour s'assurer de l'effet » de ses poisons. Le chevalier du Guet qui avoit » été de ces jolis repas, s'en meurt depuis deux ou » trois ans: elle demandoit l'autre jour s'il étoit » mort. On lui répondit que non; elle dit en se » tournant; *il a la vie bien dure*. M. de la Rochefou» cauld jure que cela est vrai ».

La marquise de *Brinvilliers* avoit voulu s'ôter la vie dans la prison. « Voilà M. de Coulanges, écrit madame de Sévigné à sa fille, » qui vous dira de » quelle manière madame de *Brinvilliers* a voulu » se tuer.

Ici M. de Coulanges prend la plume: « Elle » s'étoit fiché un bâton, devinez où; ce n'est » point dans l'œil, ce n'est point dans la bouche, » ce n'est point dans l'oreille, ce n'est point dans » le nez, ce n'est point à la turque; devinez où? » C'est...... tant y a qu'elle étoit morte, si » l'on ne fût promptement accouru à son secours ».

Madame de Sévigné ajoute dans une autre lettre: « Caumartin a dit une grande folie sur ce bâton;

» dont elle avoit voulu se tuer sans le pouvoir :
» *C'est*, dit-il, *comme Mithridate*. Vous savez de
» quelle sorte il s'étoit accoutumé au poison ; il
» n'est pas besoin de vous conduire plus loin dans
» cette application.

» La *Brinvilliers* est morte comme elle a
» vécu, dit-elle ailleurs ; c'est-à-dire, résolu-
» ment. Elle entra dans le lieu où l'on devoit
» lui donner la question, & voyant trois sceaux
» d'eau, elle dit : *C'est assurément pour me noyer,*
» *car de la taille dont je suis, on ne prétend pas que*
» *je boive tout cela*. Elle écouta son arrêt sans
» frayeur & sans foiblesse ; & sur la fin elle fit
» recommencer..... Elle dit à son confesseur par
» le chemin de faire mettre le bourreau devant
» elle, *afin*, dit-elle, *de ne point voir ce coquin de*
» *Desgrais qui m'a prise*. Desgrais étoit à cheval
» devant le tombereau. Son confesseur la reprit
» de ce sentiment ; elle dit : *Ah ! mon Dieu ! je*
» *vous en demande pardon, qu'on me laisse cette*
» *étrange vue*. Elle monta seule, & nuds pieds sur
» l'échelle & sur l'échafaud, & fut un quart-
» d'heure *mirodée*, rasée, dressée & redressée par
» le bourreau ; ce fut un grand murmure...... Le
» lendemain on cherchoit ses os, parce que le
» peuple croyoit qu'elle étoit sainte ».

C'est une idée que les grands crimes & les supplices fameux donnent assez ordinairement au peuple, & dont il seroit peut-être curieux de rechercher la cause & l'origine.

Madame de Sévigné dit encore :

« Jamais tant de crimes n'ont été traités si dou-
» cement, elle n'a pas eu la question ; on avoit
» si peur qu'elle ne parlât, qu'on lui faisoit entre-
» voir une grace, & si bien entrevoir qu'elle ne
» croyoit point mourir ; elle dit en montant sur
» l'échafaud, *c'est donc tout de bon ?* Enfin elle est
» au vent, & son confesseur dit que c'est une sainte ».

Pénautier, trésorier-général des états de Languedoc, & trésorier-général du clergé, ami, peut-être amant de cette femme, fut impliqué dans son affaire ; il lui en coûta, dit M. de Voltaire, la moitié de son bien pour supprimer les accusations.

Voici ce qu'en dit madame de Sévigné dans différentes lettres.

« Pénautier est en prison par avance...... il a
» été neuf jours dans le cachot de Ravaillac, il y
» mouroit, on l'a ôté ; son affaire est désagréable.
» Il a de grands protecteurs ; M. de Paris (l'ar-
» chevêque de Harlay) & M. Colbert le soutien-
» nent hautement ; mais si la *Brinvilliers* l'em-
» barrasse davantage, rien ne pourra le secourir.......
» On a confronté Pénautier à la *Brinvilliers* ; cette
» entrevue fut fort triste : ils s'étoient vus autrefois
» plus agréablement. Elle a tant promis que, si
» elle mouroit, elle en feroit mourir bien d'autres,
» qu'on ne doute point qu'elle n'en dise assez
» pour entraîner celui-ci, ou du moins pour lui
» faire donner la question, qui est une chose ter-
» rible. Cet homme a un nombre infini d'amis
» d'importance, qu'il a obligés dans les deux em-
» plois qu'il avoit. Ils n'oublient rien pour le
» servir ; on ne doute point que l'argent ne se jette
» par-tout : mais s'il est convaincu, rien ne peut
» le sauver........ : Il a plû à la *Brinvilliers* de
» ne rien avouer ; Pénautier sortira plus blanc que
» de la neige ; le public n'est point content.......
» Pénautier est heureux ; il n'y eut jamais un
» homme si bien protégé ; vous le verrez sortir,
» mais sans être justifié dans l'esprit de tout le
» monde. Il y a eu des choses extraordinaires dans
» tout ce procès ; mais on ne peut les écrire. Le
» cardinal de Bonzy (un des plus zélés protec-
» teurs de Pénautier) disoit toujours en riant, que
» tous ceux qui avoient des pensions sur ses bé-
» néfices, ne vivroient pas long-temps, & que son
» *étoile* les tueroit. Il y a deux ou trois mois que
» l'abbé Fouquet ayant rencontré cette éminence
» dans le fond de son carrosse avec Pénautier, dit
» tout haut : *je viens de rencontrer le cardinal de*
» *Bonzy avec son étoile*........ Le maréchal de
» Villeroi disoit l'autre jour, *Pénautier sera ruiné*
» *de cette affaire - ci* ; le maréchal de Grammont
» répondit, *il faudra qu'il supprime sa table* : voilà
» bien des épigrammes : je suppose que vous savez
» qu'on croit qu'il y a cent mille écus de répandus
» pour faciliter toutes choses : l'innocence ne fait
» guères de telles profusions ».

Il est vrai, mais Pénautier les a-t'il faites ? Ce qu'il y a de certain, c'est que jamais homme riche ne se tirera d'un pareil procès, sans qu'on dise que c'est à prix d'argent.

Les empoisonnemens continuèrent après le supplice de la marquise de *Brinvilliers*, & firent établir en 1680, à l'Arsenal une chambre ardente, des opérations de laquelle on a parlé diversement.

BRIQUEMAUT & CAVAGNES, (*voyez* CAVAGNES.)

BRIQUEVILLE & MONTGOMMERY, (*voyez* MONTGOMMERY.)

BRISSAC, (*voyez* COSSÉ.)

BRISSON, (BARNABÉ) (*Hist. de Fr.*) savant magistrat, auteur de plusieurs ouvrages d'érudition & de jurisprudence, qu'on ne lit plus, mais que les savans citent quelquefois ; pendu par les seize le 15 novembre 1391, pour son attachement au parti royal, & immortalisé par ces vers de la Henriade.

Brisson, Larcher, Tardif, honorables victimes,
Vous n'êtes point flétris par ce honteux trépas :
Mânes trop généreux, vous n'en rougissez pas ;
Vos noms toujours fameux vivront dans la mémoire ;
Et qui meurt pour son roi, meurt toujours avec gloire.

BRITANNICUS, (*Hist. Rom.*) fils de l'empereur Claude & de Messaline. Claude, pour avoir vu les Bretons, prit le surnom de *Britannique*, seul héritage de son malheureux fils. *Britannicus* fut exclu de l'empire par les artifices d'Agrippine sa marâtre, & empoisonné par Néron qui

occupoit son trône. Il n'avoit que quinze ou seize ans, quand il mourut l'an 55 de J. C. Dion rapporte que le corps de *Britannicus* étant devenu tout noir par la violence du poison, Néron le fit blanchir avec du plâtre, mais qu'une grosse pluie étant survenue, pendant qu'on portoit le corps au tombeau, fit tomber ce plâtre, & découvrit à tous les yeux le crime de Néron.

BRODEAU, (JULIEN) *voyez* BODREAU.

BROGLIE, (DE) ancienne maison, originaire du Piémont, qui a donné à la France trois maréchaux de France de père en fils, dont le troisième est le vainqueur de Berghen aujourd'hui vivant. De grands talens & de grandes qualités ont illustré aussi le feu comte de *Broglie*, son frère.

BROGLIO, (*Hist. mod.*) l'on nomme ainsi à Venise un endroit de la place saint Marc, où les nobles Vénitiens tiennent leurs assemblées ; lorsqu'ils y viennent avant midi, ils se mettent à couvert sous le portique : si l'assemblée se tient l'après-dînée, ils prennent un autre côté, pour se mettre à l'abri du soleil ; il n'est permis à personne d'y passer pendant ce temps-là. (*A. R.*)

BROSSARD, (SÉBASTIEN) (*Hist. litt. mod.*) chanoine de l'église de Meaux, auteur d'un dictionnaire de musique qui a, dit-on, été d'un grand secours au célèbre Jean-Jacques Rousseau. Il mourut en 1730.

BROSSE, (PIERRE DE LA) (*Hist. de Fr.*) homme d'une naissance obscure, d'abord chirurgien-barbier de saint Louis, devenu chambellan sous Philippe-le-Hardy, puis pendu sous le même règne en 1276. Nous pouvons assurer ceux de nos lecteurs qui étoient en savoir davantage sur l'histoire de cet homme, qu'ils se trompent.

Philippe-le-Hardy, ayant perdu en 1271, sa première femme, Isabelle d'Arragon, dont il avoit trois fils : Louis, de qui nous allons parler, Philippe-le-Bel & Charles de Valois, épousa en 1274, Marie de Brabant, dont il eut un fils, tige de la branche d'Evreux. La *Brosse* alors tout puissant, craignit, dit-on, le crédit qu'il voyoit prendre à Marie de Brabant ; il voulut la perdre. Louis fils aîné du premier lit, mourut en 1276, empoisonné ou non. La *Brosse*, que quelques-uns accusent de l'avoir empoisonné, exprès pour persuader que c'étoit la reine qui avoit fait le crime, & qu'elle réservoit le même sort aux autres enfans du premier lit, la fit, dit-on, accuser publiquement de la mort du prince ; ce qui, d'après les déplorables institutions du temps, pouvoit la conduire à être brûlée vive, s'il ne se trouvoit point de chevalier qui se présentât pour prendre sa défense. Il s'en présenta, le duc de Brabant, frère de Marie, en envoya un. L'accusateur aposté, dit-on, par la *Brosse*, n'osa pas le combattre, & aima mieux être pendu. (Comment aime-t-on mieux être pendu, que de risquer de mourir les armes à la main, en conservant l'espérance de vaincre ? C'est peut-être parce qu'on craint la damnation, si on vient à mourir dans le combat, au lieu qu'on espère, en prenant l'autre parti, pouvoir se préparer à la mort & sauver son ame. Mais comment, en prenant cet autre parti, n'avoue-t'on pas qu'on s'est laissé suborner & par qui ? Comment ne met-on pas la vérité dans tout son jour ? Celui-ci n'avoua rien, & il fallut que Philippe-le-Hardy, qui aimoit sa femme, mais qui craignoit pour ses fils, envoyât consulter sur cette affaire une béguine de Flandre, qui se donnoit pour inspirée, & que la *Brosse* avoit, dit-on, fait parler plusieurs fois pour autoriser ses fourberies ; il est triste d'être réduit à consulter des béguines pour savoir si c'est sa femme ou son favori qui a empoisonné son fils ; mais enfin quand on croit aux béguines, & qu'il s'agit d'un intérêt si grand, on doit au moins les consulter soi-même ; il falloit, ou que Philippe-le-Hardy fit venir la béguine, ou qu'il l'allât chercher, & qu'il prévînt toutes les intrigues qu'on pourroit employer auprès d'elle ; c'est ce qu'il se garda bien de faire ; il lui envoya d'abord un évêque & un abbé, qui étoient dans les intérêts de Pierre de la *Brosse*, & qui dirent qu'elle n'avoit rien voulu révéler qu'en confession ; le roi se mit en colère, & dit : *Je ne vous avois pourtant pas envoyés pour la confesser.* Il envoya un autre évêque avec un chevalier du temple ; ceux-ci étoient dans les intérêts de la reine & rapportèrent pour réponse qu'elle étoit innocente. Allèrent-ils jusqu'à dire que Pierre de la *Brosse* étoit coupable ou de la mort du prince, ou au moins de calomnie envers la reine, & qu'il étoit l'accusateur secret caché derrière l'accusateur public qu'il avoit produit ? On n'en sait rien. Etoit-il notoire ou soupçonnoit-on, ou ignoroit-on qu'il fût cette accusateur caché ? C'est encore ce qu'on ignore. Tout ce qu'on sait, c'est que l'oracle de la béguine fit tomber le crédit du chambellan, mais ne le conduisit pas encore au gibet ; il fallut une autre intrigue monachale pour achever de le perdre. La France étoit alors en guerre avec la Castille. Philippe crut s'appercevoir qu'il étoit trahi, & que tous ses desseins étoient connus de l'ennemi ; le crédit de la reine augmentoit de jour en jour, celui de la *Brosse* diminuoit, ce fut la *Brosse* qui fut le traître. Quel intérêt avoit-il de l'être ? On n'en sait rien. Un moine vient à la cour, (c'étoit un jacobin de la ville de Mirepoix,) il demande en grand secret à parler au roi ; il lui remet une petite cassette qu'il tenoit d'un messager inconnu qui étoit venu à son abbaye où il étoit mort, & qui en mourant lui avoit recommandé de remettre cette cassette au roi en mains propres. On l'ouvrit en présence du conseil, & on y trouva une lettre de Pierre de la *Brosse* qui dévoila tout le mystère de la trahison. En conséquence, la *Brosse* fut arrêté, traîné en différentes prisons de différentes provinces, puis ramené à Paris, où il fut pendu, sans qu'on sache trop si ce fut en vertu d'un jugement. Quand pour perdre un ministre engagé dans un combat à mort avec une jeune reine, aimable &

puissante, il faut de pareils ressorts, des moines, des messagers inconnus qui meurent en route, des cassettes mystérieuses & mystérieusement remises, il est bien difficile de savoir si ce ministre étoit coupable, & de croire qu'il le fût. Mézeray dit qu'il *l'étoit assez, quand il n'auroit point commis d'autre crime, que d'avoir obsédé son roi, & enlacé sa personne sacrée, & son esprit par ses artifices.* C'est dire qu'il étoit coupable d'avoir fait fortune & d'avoir plu. Les circonstances particulières d'obsession qui auroient pu le constituer véritablement criminel, sont entièrement inconnues.

Un autre chambellan, nommé Jean de la *Brosse*, maréchal de France, homme de qualité, se distingua au siège d'Orléans & à la bataille de Patay en 1429, & mourut en 1433.

BROSSE, (JACQUES DE) architecte de Marie de Médicis, bâtit le Luxembourg, l'acqueduc d'Arcueil & le portail de saint Gervais.

BROSSE, (GUY DE LA) médecin ordinaire de Louis XIII, concourut avec Michel Bouvard, son premier médecin, trisaïeul de M. de Fourqueux (voir l'article BOUVARD) à la fondation du jardin royal des plantes, dont il fut le premier intendant. Il en donna une description en 1636.

BROSSES, (CHARLES DE) (*Hist. litt. mod.*) premier président du parlement de Bourgogne, associé libre de l'académie des inscriptions & belles-lettres de Paris, & membre de l'académie de Dijon, sa patrie; savant distingué. On a de lui plusieurs bons ouvrages; des lettres curieuses sur la découverte d'*Herculanum*; une histoire des navigations aux terres australes; un traité du culte des dieux fétiches, ou parallèle de l'ancienne idolâtrie avec celle des peuples de Nigritie; un traité de la formation méchanique des langues; sur-tout l'histoire de la république romaine par Salluste, en partie traduite, en partie rétablie & composée sur les fragmens qui sont restés de cet auteur; divers mémoires dans le recueil de l'académie des belles-lettres, & dans celui de l'académie de Dijon. Toutes ces productions annoncent & beaucoup de connoissances & beaucoup de lumières; né à Dijon en 1709. Mort à Paris le 7 mai 1777.

BROSSETTE, (CLAUDE) (*Hist. litt. mod.*) commentateur de Boileau & de Regnier, à qui Boileau disoit: *Vous saurez bien-tôt votre Boileau mieux que moi.* Il est auteur de quelques autres ouvrages d'histoire & de jurisprudence moins connus. Il étoit ami à la fois de Rousseau & de Voltaire, & celui-ci lui écrivoit: « Vous ressemblez à » Pomponius Atticus, courtisé à la fois par César » & par Pompée ».

BROSSIER, (MARTHE) fille d'un tisserand de Romorentin, folle ou fourbe, qui se disoit possédée, & que les capucins exorcisèrent; quelques médecins la déclarèrent aussi possédée, les autres se contentèrent de la déclarer malade & ne la guérirent pas; ce qui restoit de prédicateurs ligueurs célébroit en chaire cette prophétesse, dont ils avoient envie de se servir pour troubler de nouveau l'état. Le parlement prit le parti de la renvoyer à son père, avec défenses de la laisser sortir. Un abbé, de la maison de la Rochefoucauld, frère du cardinal, l'enleva, la conduisit à Rome, où il espéroit lui faire jouer un rôle, mais le pape, prévenu par les agens de la France, les renvoya l'un & l'autre. Ce fut en 1599 qu'on donna cette ridicule scène, reste du fanatisme ligueur.

BROUE, (PIERRE DE LA) évêque de Mirepoix, un des quatre appellans de la bulle *unigenitus*. On a de lui, ou sous son nom, quelques écrits jansénistes. Mort en 1720.

BROWN, (ULYSSE MAXIMILIEN DE) célèbre général irlandois du dix-huitième siècle, au service de la maison d'Autriche, émule des Maillebois, des Belle-Isle, & même du roi de Prusse sur lequel il eut un avantage, à la bataille de Lobositz, le premier octobre 1756; il se distingua dans les trois guerres de 1733, de 1741, de 1755; il eut grande part au gain de la bataille de Plaisance du 15 juin 1746. Ce fut lui qui la même année se rendit maître de Gênes, & qui pénétra en Provence. Ce fut lui encore qui en 1756 délivra les troupes Saxonnes enfermées dans le camp de Pirna. Blessé le 6 mai 1757 à la bataille de Prague, il en mourut à Prague le 26 juin suivant, comblé d'honneurs & de gloire.

BRUÈRE, (CHARLES LE CLERC DE LA) secrétaire d'ambassade à Rome sous M. le duc de Nivernois, auteur de l'opéra de *Dardanus* & de quelques autres; d'une comédie intitulée: *les Mécontens*, dont on a dit qu'elle faisoit des spectateurs autant d'acteurs; enfin d'une histoire un peu superficielle de Charlemagne. En tout écrivain estimable, & par ses talens, & sur-tout par ses moeurs. Mort à trente-neuf ans en 1754.

BRUEYS & PALAPRAT. (*Voyez* PALAPRAT.)

BRUHIER D'ABLAINCOURT, (JEAN-JACQUES) (*Hist. litt. mod.*) médecin, a traduit d'Hoffman *la médecine raisonnée*; le traité des fièvres, les observations sur la cure de la goutte & du rhumatisme, la politique du médecin; il a composé de lui-même un mémoire qui a été présenté au roi sur la nécessité d'un réglement général au sujet des enterremens & des dissertations sur l'incertitude des signes de la mort, objets qui certainement méritent une grande attention. Il y a encore de lui quelques autres ouvrages de médecine, il a travaillé long-temps au journal des savans. Mort en 1756.

BRULART, (*voyez* PUYSIEULX & SILLERY.)

BRUMOY, (PIERRE) (*Hist. litt. mod.*) jésuite célèbre, auteur du *théâtre des Grecs*, ouvrage qui, malgré ses imperfections, & malgré la préférence toujours donnée aux anciens sur les modernes par un préjugé qui sent le collège, suffiroit seul pour l'illustrer. Il a fait quelques tragédies, aussi de collège, parmi lesquelles on distingue le *sacrifice d'Isaac* où il y a des beautés. Abraham, au moment du sacrifice, trouve Isaac endormi; il est tenté de

le sacrifier pendant son sommeil, mais il rejette cette idée. Non, dit-il.

Isac meurt pour son Dieu, faut-il donc qu'il l'ignore?

Il y a aussi du P. Brumoy un poëme didactique latin, *de arte vitrariâ*, plein de beaux vers. Il a continué *l'histoire de l'église gallicane*, des pères de Longueval & de Fontenai, achevé les *révolutions d'Espagne* du père d'Orléans, & revu *l'histoire de Rienzi* du père du Cerceau. Mort en 1742.

BRUN, (ANTOINE DE) (*Hist. mod.*) d'une famille ancienne de Franche-Comté, plénipotentiaire pour le roi d'Espagne au congrès de Munster, conclut la paix entre l'Espagne & la Hollande. Le père Bougeant, dans son histoire des traités de Westphalie, peint avantageusement ce négociateur qui avoit d'ailleurs l'esprit cultivé par les lettres. Ambassadeur en Hollande, il mourut à la Haye en 1654.

BRUN (PIERRE LE) prêtre de l'oratoire, auteur de l'*histoire critique des pratiques superstitieuses*, ouvrage qui dans son temps a passé pour philosophique; mais, dit M. de Voltaire, c'est un médecin qui ne parle que de très-peu de maladies, & qui est lui-même malade. Le père le Brun a encore écrit savamment sur la liturgie & contre les spectacles. Il avoit une grande érudition tant ecclésiastique, que profane. Né à Brignoles en Provence, l'an 1661, mort le 6 janvier 1729.

Il y a encore du nom de le *Brun* un avocat célèbre (Denis) auteur d'un *traité de la communauté*, & d'un traité *des successions*, tous deux très-cités au palais; & un poëte obscur (Antoine-Louis) dont on ne cite rien.

BRUNEHAUT, (*voyez* BOCACE.)

BRUNETTO LATINI (*Hist. litt. mod.*) poëte, historien, philosophe Florentin, connu sur-tout pour avoir été le maître du Dante. Mort à Florence en 1295.

BRUNO (SAINT) (*Hist. mod.*) né à Cologne vers l'an 1040, fondateur de l'ordre des Chartreux qu'il institua, selon dom Mabillon, en 1084, mort le dimanche 6 octobre 1101, canonisé en 1514, par le pape Léon X.

BRUNUS (JORDANUS) nommé en Italie *Giordano Bruni*, né à Nole dans le royaume de Naples, dominicain apostat, calviniste à Genève, mais ennemi de Calvin & de Bèze, luthérien en Allemagne, auteur de plusieurs ouvrages fanatiques, inintelligibles & rares, fut tenté, après avoir erré dans l'Europe, de revoir enfin sa patrie; l'inquisition l'y attendoit, il fut brûlé vif à Rome en 1600.

BRUS, (*voyez* BAILLEUL.)

BRUSQUET, bouffon des cours de François I, & de ses successeurs, dont Brantôme fait beaucoup de contes assez insipides, qui lui ont paru plaisans.

BRNUSWICK, (*Hist. mod.*) *voyez* EST.

BRUTUS, (*Hist. Rom.*)

Ce nom seul est l'arrêt de la mort des tyrans.

Le premier chassa Tarquin, & mourut de la main d'Arons, fils de ce Tarquin, en perçant lui-même son meurtrier, *invicem se occiderunt.*

Il vit couler son sang dans le sang des tyrans,
Avec plaisir alors il vit sa dernière heure.

Il avoit condamné ses propres fils à la mort, parce qu'ils avoient conspiré en faveur des Tarquins, il les avoit vus exécuter devant lui, *eminente animo patrio inter publicæ pænæ ministerium*, dit Tite-Live.

Le dernier tua César qui l'aimoit en père & qui peut-être étoit le sien; il ne vit que la liberté, il mourut pour elle. Défait à la bataille de Philippes, il désespéra de la liberté romaine, il se donna la mort & fut nommé avec Cassius, *le dernier romain.* « *Brutus* & Cassius, dit M. de Montesquieu, » se tuèrent avec une précipitation qui n'est pas » excusable, & l'on ne peut lire cet endroit de » leur vie, sans avoir pitié de la république qui » fut ainsi abandonnée ».

Ce regret est d'un homme à qui la république n'est pas moins chère qu'à *Brutus*, mais Montesquieu l'aimoit en sage, *Brutus* en stoïcien un peu farouche. Rousseau a dit de lui:

Toujours ces sages hagards,
Maigres, hideux & blafards,
Sont souillés de quelque opprobre;
Et du premier des Césars
L'assassin fut homme sobre.

Horace rapporte avec complaisance le calembourg qu'un certain Persius, ennemi d'un Rupilius *rex* fait à *Brutus* sur la manière dont ceux de son nom en usoient avec les rois:

Per magnos Brute, deos, te
Oro, qui reges consueris tollere, cur non
Hunc regem jugulas? operum hoc, mihi crede, tuorum est.

BRUYÈRE, (JEAN DE LA) (*Hist. litt. mod.*) auteur du livre immortel des *caractères*, dont Boileau a dit en faisant parler l'auteur.

Tout esprit orgueilleux, qui s'aime,
Par mes leçons se voit guéri,
Et dans mon livre si chéri
Apprend à se haïr soi-même.

Cet ouvrage est un des plus beaux monumens de l'esprit françois sous le règne de Louis XIV. L'éditeur des *maximes & réflexions morales, extraites de la Bruyère en 1781*, a présenté dans une notice sur la personne & les écrits de cet auteur, des idées nouvelles sur l'art avec lequel la *Bruyère* fait varier ses tours, ses couleurs & ses mouvemens; c'est dans cette variété nécessaire particulièrement à un ouvrage de ce genre qu'il fait consister

le charme principal du style de l'auteur, & il rend cette théorie sensible par des exemples. Le livre des caractères parut en 1687. La *Bruyère* fut reçu à l'académie françoise en 1693, & mourut en 1696. Il étoit né à Dourdan en 1639.

On a prétendu que la *Bruyère* avoit fait dans son livre un grand usage des sentences de P. Syrus.

BRUYÈRE, (Barbeau de la) *Voyez* BARBEAU.

BRUYS, (PIERRE DE) hérésiarque du douzième siècle, chef des Petrobrusiens, brûlé en 1147 à Saint-Gilles, dans le bas Languedoc, appartient à l'histoire des sectes religieuses.

BRUZEN DE LA MARTINIÈRE. *Voyez* MARTINIÈRE (LA).

BUABIN, s. m. (*Hist. mod.*) idole des peuples du Tonquin, qui habitent entre la Chine & l'Inde; ils l'invoquent lorsqu'ils veulent bâtir une maison; ils font dresser un autel, où ils appellent des bonzes pour y sacrifier à cette idole; après le sacrifice on prépare un festin de viandes qui ont été sacrifiées, puis on présente au *Buabin* plusieurs papiers dorés où l'on a écrit quelques paroles magiques, ensuite on les brûle avec des parfums devant l'idole, pour l'obliger par cette cérémonie à ne point souffrir qu'il arrive jamais de malheur dans la maison qu'on va bâtir. Tavernier, *Voyage des Indes*. (*G*)

BUCENTAURE, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom d'un gros bâtiment qui ressemble assez à un galion, dont se sert la seigneurie de Venise lorsque le doge fait la cérémonie d'épouser la mer, ce qu'il fait tous les ans le jour de l'Ascension. La seigneurie sort du palais pour aller monter le *bucentaure*, qu'on amène pour ce sujet proche des colonnes de Saint-Marc. Cette machine est un superbe bâtiment, plus long qu'une galère, & haut comme un vaisseau, sans mâts & sans voiles. La chiourme est sur un pont, sur lequel est élevée une voûte de menuiserie & sculpture dorée par dedans, qui règne d'un bout à l'autre du *bucentaure*, & qui est soutenue tour-à-tour par un grand nombre de figures, dont un troisième rang qui soutient la même couverture dans le milieu, forme une double galerie toute dorée & parquetée, avec des bancs de tous les côtés, sur lesquels sont assis les sénateurs qui assistent à cette cérémonie. L'extrémité du côté de la pouppe est en demi-rond avec un parquet élevé de demi-pied. Le doge est assis dans le milieu; le nonce & l'ambassadeur de France sont à sa droite & à sa gauche, avec les nobles qui forment le conseil. (*Z*)

BUCER, (MARTIN) Luther étoit l'apôtre de la réforme en Allemagne, Calvin à Genève, Zuingle en Suisse; Martin *Bucer* étoit l'apôtre particulier de ce qu'on appelloit les quatre villes, savoir, Strasbourg, Meningue, Lindau & Constance, qui avoient leur confession particulière, comme les sectateurs de chacun de ces apôtres avoient la leur. C'étoit le plus accommodant, le plus conciliant, le plus subtil de tous ces sectaires; Bossuet l'appelle un grand architecte de subtilités. *Bucer* étoit pour Calvin le symbole de l'artifice & de l'ambiguité. Quand il vouloit peindre fortement l'équivoque, *Bucer même*, disoit-il, *n'a rien de si obscur, de si ambigu, de si tortueux*. Nous n'exposerons point ici les confessions particulières de ces sectes, c'est l'objet de la théologie & de l'histoire ecclésiastique. Nous nous en tenons à ce qui concerne la personne. *Bucer* étoit prêtre, & même il avoit été jacobin; comme Luther il avoit apostasié, comme lui, il s'étoit marié, & même à une religieuse, dont il avoit eu treize enfans; il se maria depuis encore deux fois. On a dit qu'il étoit mort juif & attendant le messie. Rien n'est moins prouvé. La facilité qu'il avoit de se rapprocher de toute opinion, peut avoir donné lieu à cette calomnie. Appellé par le primat Crammer, il passa en Angleterre, où il mourut en 1551.

BUCHANAN, *Voyez* l'article MARIE STUART.

BUCKINGHAM, (GEORGE DE VILLIERS, duc DE) *Voyez* VILLIERS.

BUCY, (SIMON DE) (*Hist. de France.*) est le premier qui ait porté le titre de premier président du parlement de Paris, suivant l'ordonnance de Philippe-de-Valois de l'an 1344. Il mourut en 1369.

BUDÉE, (GUILLAUME) (*Hist. de Fr.*) De tous les savans qui entouroient François I, & qui instruisoient sa cour sans la déparer, celui dont la réputation a le mieux soutenu les regards de la postérité, celui qui a le plus balancé la gloire d'Erasme & le plus consolé la France de n'avoir pu fixer dans son sein cet homme libre & désintéressé, c'est Guillaume *Budée*. La profonde connoissance du grec, le talent d'écrire en latin, sinon avec l'élégance de Cicéron, du moins avec la science de Varron, son zèle pour l'avancement des lettres l'ont rendu à jamais célèbre; on peut regretter que, content d'appuyer sa réputation sur des écrits savans & solides, il n'ait pas assez cherché à l'étendre par des écrits agréables. Erasme n'a pas manqué de donner à la sienne cet éclat nécessaire; mais la modestie étoit en tout le caractère de *Budée*; il fuyoit & la faveur des grands & la faveur populaire, il s'ensevelissoit loin de la cour dans la retraite & dans l'étude; les bienfaits, l'amitié de François I vinrent l'y chercher; ce grand roi l'appella auprès du trône & l'y fixa; il lui donna une charge de maître des requêtes, le fit élire prévôt des marchands, & le nomma intendant de la librairie, ce qui vouloit dire alors bibliothécaire du roi. François I voulut rendre utiles tous les talens de *Budée*, il crut que sa franchise vertueuse ne seroit point déplacée dans le séjour de la politique. Il l'envoya en ambassade à Rome auprès de Léon X. *Budée* étoit digne de convertir non Léon X, mais de traiter avec les Catons & les Fabrices. Ce choix d'un savant pour une négociation délicate, (il s'agissoit d'engager le pape à seconder l'expédition que François I se préparoit

faire en 1515 dans le Milanès) ce choix atteftoit l'amour des lettres & dans le fouverain qui l'envoyoit, & dans le fouverain auquel il étoit envoyé; on s'étoit flatté que fes profondes connoiffances dans la littérature grecque & latine lui procureroient avec la familiarité du pape, les moyens de pénétrer fes fecrets fentimens, & de lui en infpirer de favorables à la France. *Budée* avoit ce qu'il falloit pour réuffir; fon efprit étendu trouvoit aifément des reffources, levoit aifément des difficultés; il avoit de la dextérité, mais il avoit de la droiture; il portoit dans la cour la plus déliée de l'europe la fimplicité que donnent les lumières, & qui ne s'altère point dans le filence du cabinet & dans le commerce des morts. Rome alors toute favante & toute polie, lui prodigua les égards & les honneurs dont on eft aujourd'hui par-tout plus avare envers les gens de lettres devenus trop communs. Mais le pape qui vouloit le tromper, le conduifit par tant de détours, qu'enfin *Budée* s'appercevant qu'on le jouoit, follicita fon rappel. » Tirez-moi, écrivoit-il, d'une cour pleine de » menfonge, féjour trop étranger pour moi «.

Budée contribua beaucoup à l'établiffement du collège royal. François I vouloit en confier la direction à Erafme, qu'il invitoit à venir s'établir en France. *Budée* fut chargé de cette nouvelle négociation. François I donnoit fans doute à Erafme une grande marque d'eftime, en le cherchant au fond des Pays-Bas, pour lui confier l'adminiftration des lettres, tandis qu'il avoit *Budée* en France; mais en donnoit-il une moindre à *Budée*, en le chargeant lui-même d'attirer en France un rival tel qu'Erafme? *Budée* répondit noblement à la confiance de fon maitre; fes inftances furent fincères & preffantes; elles furent fecondées par tout ce que la France avoit alors de vrais favans. Ces hommes excellens favoient s'oublier, pour ne fonger qu'au bien des lettres & qu'à la fatisfaction de leur maitre. Les petites jaloufies qui auroient pu fi naturellement fe gliffer dans leurs cœurs, n'étoient pour eux que des fujets d'une plaifanterie douce & obligeante. » Le feul reproche que j'aie à faire à Guillaume Petit, (évèque de Senlis) difoit *Budée* à Erafme, » c'eft la préférence qu'il donne comme un mauvais François à un étranger qui obfcurcit la gloire de la France, & dont je fuis jaloux en bon citoyen «. Une autre fois il lui avoue un peu plus férieufement, que des gens perfidement officieux avoient voulu intéreffer fa prudence à faire manquer la négociation, en lui repréfentant le danger d'attirer en France un homme pour qui le roi étoit fi favorablement prévenu, & dont le mérite, vu de près, pourroit tout éclipfer. Un fourire moqueur avoit été toute la réponfe à ces utiles avis. » En vous attirant ici, pourfuivoit *Budée*, » je donne à mon pays l'empire des lettres, j'approche de moi mon ami, & j'obéis au roi «.

Sur la fuite du commerce entre Erafme & *Budée*, & fur quelques orages paffagers qui le troublèrent, *voyez* l'article BADIUS ASCENSIUS.

Les ouvrages de *Budée* ont été recueillis en 1557, en quatre vol. *in-folio*. Les plus importans de ces ouvrages font le traité *de affe*; les commentaires fur la langue grecque; le traité de l'inftitution d'un prince.

Budée n'avoit point dans fa maifon d'autre affaire que l'étude, l'application qu'il y donnoit ne fouffroit point de partage, & ne favoit pas céder aux foins les plus preffans, aux befoins les plus impérieux. Un domeftique entre dans le cabinet de *Budée*, en criant avec effroi que le feu eft à la maifon. *Avertiffez ma femme*, répond tranquillement *Budée*, *vous favez que je ne me mêle point des affaires du ménage*.

Budée mourut en 1540.

Son teftament fit du bruit dans le temps, le voici:

» Je veux être porté en terre, de nuit, & fans » femonce, à une torche ou deux feulement, & » ne veux être proclamé à l'églife, ne à la veille, » ne alors que je ferai inhumé, ne le lendemain; » car je n'approuvai jamais la coutume des céré» monies lugubres & pompes funèbres....... Je » défends qu'on m'en faffe, tant pour ce, que pour » autres chofes qui ne fe peuvent faire fans fcan» dale; & fi je ne veux qu'il y ait cérémonie fu» nèbre, ne autre repréfentation à l'entour du lieu » où je ferai enterré, le long de l'année de mon » trépas, parce qu'il me femble imitation des Cé» notaphes, dont les gentils ont anciennement » ufé ».

Cet éloignement pour les cérémonies de l'églife, cette accufation indirecte d'idolâtrie, furent fufpects dans un temps où les proteftans qui, en général, étoient alors les hommes les plus inftruits, faifoient à-peu-près à l'églife les mêmes reproches, & en fupprimoient les folemnités.

BUFFIER, (CLAUDE) (*Hift. litt. mod.*) jéfuite. On a de lui une poétique & des poéfies fans poéfie; un traité philofophique & pratique de l'éloquence fans éloquence ni philofophie; mais il a fait des livres élémentaires utiles. Sa *mémoire artificielle* eft fur-tout de ce nombre. Il a fait fervir les vers, dit M. de Voltaire, à leur premier ufage, qui étoit d'imprimer dans la mémoire des hommes les évènemens dont on vouloit garder le fouvenir. Il mourut en 1737.

BULGARES, (*voyez* BAVIERE.) Ces peuples s'établirent vers la fin du feptième fiècle & fous l'empire de Conftantin Pogonat dans la Mœfie, aujourd'hui nommée de leur nom *Bulgarie*; ils reçurent la foi dans le neuvième fiècle.

BULGARES, dans l'hiftoire eccléfiaftique défigne une fecte d'hérétiques, plus nombreufe apparemment dans la *Bulgarie* que dans d'autres contrées, & qu'on accufoit, indépendamment de leurs erreurs religieufes, d'une erreur de conduite, à laquelle les *Bulgares* ont laiffé leur nom, comme à la

Mœsie. Voyez sur leur hérésie ce qui est dit des *Albigeois* & des *Vaudois* à l'article BOSSUET.

BULLE D'OR, (*Hist. mod.*) On donne en Allemagne ce nom par excellence à une pragmatique-sanction ou constitution de l'empereur Charles IV, approuvée par la diète ou l'assemblée générale des princes & des états de l'Empire, qui contient les fonctions, privilèges, & prérogatives des électeurs, tant ecclésiastiques que séculiers, & toutes les formalités qui doivent s'observer à l'élection d'un empereur. Elle fut faite en 1356 en partie à Metz, & en partie à Nuremberg. La *bulle d'or* a toujours été regardée depuis ce temps comme loi fondamentale de l'Empire: elle est au nombre de celles que les empereurs sont tenus d'observer par la capitulation qu'on leur fait jurer à leur couronnement. Cette constitution fut faite pour terminer les disputes, quelquefois sanglantes, qui accompagnoient autrefois les élections des empereurs, & prévenir pour la suite celles qui pourroient arriver à ce sujet, & empêcher les longs interregnes dont l'Empire avoit beaucoup souffert auparavant. L'original le plus authentique de la *bulle d'or* se conserve à Francfort sur le Mein; & c'est le magistrat de cette ville qui en est le dépositaire. On a un respect si scrupuleux pour cet exemplaire, qu'en 1642 l'électeur de Mayence eut de la peine à obtenir qu'on renouvellât les cordons de soie presque usés, auxquels le sceau de la *bulle d'or* est attaché; & il n'en vint à bout, qu'à condition que la chose se passeroit en présence d'un grand nombre de témoins. (*A. R.*)

BULLE D'OR *de Bohême;* (*Hist.*) c'est un privilège accordé en 1348 au roi & au royaume de Bohême, par l'empereur Charles IV. Ce prince y confirme toutes les prérogatives accordées par Frédéric II en 1212 à Ottocare, roi de Bohême. (*A.R.*)

BULLE D'OR *du Brabant*. (*Hist. mod.*) On nomme ainsi une constitution de l'empereur Charles IV, donnée à Aix-la-Chapelle en 1249, par laquelle ce prince accorde aux Brabançons le privilège de ne pouvoir être traduits à aucuns tribunaux étrangers ou hors de leur pays, ainsi que de ne pouvoir point être arrêtés ailleurs que chez eux, ni pour crimes, ni pour dettes. La trop grande extension de ce privilège remarquable a quelquefois fait murmurer les états de l'Empire leurs voisins. (——)

BULLINGER, (HENRI) (*Hist. mod.*) disciple, ami, lieutenant & successeur de Zuingle à Zurich, comme Melanchton l'étoit de Luther, & Théodore de Bèze de Calvin. Mort en 1575.

BULLION, (CLAUDE DE) (*Hist. litt. mod.* « Il » me parloit souvent avec plaisir, dit M. le premier président de Lamoignon, de la manière » dont il avoit été nourri à Bâville, avec feu » mon père, qui étoit son oncle, & presque de » même âge que lui; il aimoit à me conter comment on les portoit tous deux sur un même » âne dans des paniers, l'un d'un côté & l'autre de » l'autre, & qu'on mettoit un pain du côté de mon » père, parce qu'il étoit plus leger que lui, pour » faire le contre-poids ».

Il y a bien loin de cette simplicité antique, à ce diner magnifique, dont il est parlé dans l'anecdote suivante, tirée des *pièces intéressantes & peu connues, pour servir à l'histoire*. Bruxelles, 1781.

« Le sur-intendant *Bullion* fit frapper les premiers louis d'or (en 1640.)

» Ayant donné à diner au premier maréchal de » Grammont, au maréchal de Villeroy, au marquis de Souvré, & au comte d'Hautefeuille, il fit servir au dessert trois bassins remplis de « louis, dont il leur permit de prendre ce qu'ils » en voudroient. Ils ne se firent pas trop prier, » & s'en retournèrent leurs poches si pleines, « qu'ils avoient peine à marcher: ce qui faisoit » beaucoup rire *Bullion*. Le roi (c'est-à-dire le peuple) qui faisoit les frais de ces plaisanteries, » ne devoit pas la trouver tout-à-fait si bonne ».

Le même fait, puisé peut-être dans cette source, est rapporté dans un dictionnaire historique moderne & cité en preuve & en éloge de la générosité de *Bullion;* générosité tant qu'on voudra, cette magnificence fait de la peine de la part d'un sur-intendant des finances, & qui l'étoit dans des temps difficiles, nous aimons mieux ce plaisir qu'il prenoit à se rappeller sa simplicité première.

Au reste, nous devons observer que le recueil où se trouve cette anecdote, en contient quelques-unes de fausses & plusieurs de suspectes.

Quant au sur-intendant de *Bullion*, il est certain que c'étoit un homme de beaucoup de mérite, qui avoit très-bien servi les rois Henri IV & Louis XIII dans les ambassades, & qui avoit été employé avec succès dans les affaires les plus importantes; Louis XIII créa pour lui en 1636, une charge de président à mortier. Il mourut en 1640.

La famille des *Bullions* a produit des sujets utiles dans la robe & dans l'épée, deux prévôts de Paris, plusieurs officiers généraux, &c. elle a été honorée des alliances les plus illustres & les plus considérables du royaume.

BUMICILI, s. m. (*Hist. mod.*) nom d'une secte Mahométane en Afrique. Les *Bumicilis* sont grands sorciers. Ils combattent contre le diable, à ce qu'ils disent, & courent meurtris, couverts de coups, & tout effrayés. Souvent en plein midi ils contrefont un combat en présence de tout le monde l'espace de deux ou trois heures, avec des javelots ou zagaies, jusqu'à ce qu'ils tombent de lassitude: mais après s'être reposés un moment, ils reprennent leurs esprits, & se promenent.

On ne sait point encore quelle est leur règle, mais on les tient pour fort religieux. (*G*)

BUPALE, (*Hist. anc.*) peintre de la ville d'Ephèse, qui, dit-on, se pendit de désespoir, parce que le poëte Hipponax qu'il avoit peint en charge, s'en vengea par des vers qui le couvrirent de ridi-

tule. C'est à quoi Horace fait allusion dans son ode contre Cassius Sévérus.

Qualis Lycambæ spretus infido gener,
Aut acer hostis Bupalo.

Quelques auteurs disent que *Bupale* se contenta de quitter Ephèse, & Pline dit que postérieurement à cette époque, il fit des ouvrages fort estimés. Hipponax & par conséquent *Bupale* vivoient plus de cinq siècles avant J. C.

BURETTE, (PIERRE JEAN) (*Hist. litt. mod.*) né à Paris le 21 novembre 1665. Elève de l'académie des inscriptions & belles-lettres en 1705, associé en 1711, pensionnaire en 1718, associé au journal des savans en 1706, professeur de médecine au collège royal en 1710, mort le 19 mai 1747, est très-avantageusement connu par ses mémoires sur la gymnastique & sur la musique des anciens, insérés dans le recueil de l'académie, & par les nombreux extraits dont il a enrichi le journal des savans pendant trente-trois ans. Ses mémoires sur la musique, quoique quelques-unes de ses idées aient été combattues par le père Bougeant, sont sur-tout célèbres.

Les anciens n'avoient point l'usage ni la connoissance du contre-point : il paroît que les accompagnemens, même les plus simples n'étoient nullement du goût des Grecs du temps d'Aristote. Ce philosophe demande.

1°. Pourquoi une voix qui chante seule est plus agréable que si elle étoit accompagnée par une lyre ou par une flûte, quoique les instrumens s'accordassent à former les mêmes sons avec elle ?

2°. Pourquoi un instrument seul fait plus de plaisir que le concert de plusieurs instrumens touchés à l'unisson ou à l'octave ?

3°. Pourquoi l'unisson & l'octave sont les seuls accompagnemens qu'on souffre dans les concerts, & pourquoi les accords de la quarte & de la quinte, quoique désignés par le nom de consonance, en sont cependant bannis ?

De cet amour des anciens Grecs pour la simplicité du chant & de la musique (idée qu'on a tâché de faire valoir même dans quelques écrits modernes, entr'autres dans un *essai sur l'opéra* qui a paru en 1772) ne pourroit-on pas prendre au moins l'usage de faire entendre sur nos théâtres les paroles dans le chant, & par une suite naturelle, celui de faire des paroles dignes d'être entendues ?

BURGGRAVE ou BURGRAVE, s. m. (*Hist. mod.*) Ce mot est composé de deux mots allemands, *burg*, *ville*, *forteresse*, *château* & de *graff* ou *grave*, qui signifie *comte*. On appelloit ainsi autrefois en Allemagne des officiers, à qui les empereurs avoient confié la défense d'une ville ou d'un château. Ces *burggraves* n'étoient pas toujours sur le même pied ; il y en avoit qui remplissoient certaines fonctions de magistrature ; d'autres rendoient la justice en matière criminelle ; d'autres enfin se mêloient aussi du civil au nom de l'empereur, ou de ceux qui les avoient établis. Par la suite, l'office de *burggrave* est devenu héréditaire, & même ceux qui en étoient revêtus se sont rendus pour la plupart souverains des villes dont ils n'étoient auparavant que les gardiens. Aujourd'hui ceux qui portent ce titre dans l'Empire, reçoivent de l'empereur l'investiture féodale des villes ou châteaux dont ils sont *burggraves*. Il y en a aujourd'hui quatre en Allemagne qui ont le titre de *princes de l'Empire* ; savoir, les *burggraves* de Magdebourg, de Nuremberg, de Storemberg, & de Reineck. La maison de Brandebourg descend des anciens *burggraves* de Nuremberg, & en porte encore le titre. Elle prétend, en cette qualité, avoir sur cette ville des droits, que le magistrat lui conteste. La ville de Nimegue, dans la Guéldres hollandoise, a aussi un *burggrave*. (—)

BURGGRAVIAT ou BURGRAVIAT, (*Hist. mod.*) On donne ce nom à l'étendue de la jurisdiction d'un *burggrave*. *Voyez* ce mot.

BURGHELLI, (*Hist. mod.*) On donne ce nom à des petites barques dont on se sert à Venise pour aller prendre l'air en mer ; elles ont une salle où il peut tenir une compagnie de dix à douze personnes : on les nomme aussi *petits bucentaures*. (—)

BURGLEHN, (*Hist. mod.*) L'on nommoit ainsi autrefois en Allemagne une sorte de ligue défensive entre deux familles, qui devoit avoir lieu non-seulement entre les parties existantes, mais aussi entre leurs héritiers & descendans à perpétuité ; & en vertu de laquelle l'une des deux familles venant à s'éteindre, l'autre devoit lui succéder dans tous ses biens, droits & prérogatives. (*A. R.*)

BURGMANN, (*Hist. mod.*) C'est le nom qu'on donne en Allemagne dans les deux villes de Fridberg & de Gelnhausen, aux conseillers de ville : pour être admis parmi eux, il faut faire preuve de noblesse ; les princes & les comtes en sont néanmoins exclus ; ce sont ces conseillers qui élisent le burggrave, qui relève immédiatement de l'empereur. (——)

BURIDAN, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) recteur de l'université, docteur scolastique du quatorzième siècle, se rendit célèbre *avec son âne*, c'est-à-dire, par son sophisme d'un âne qui ayant également faim & soif, & étant placé entre une mesure d'avoine & un sceau d'eau, qu'on suppose faire une égale impression sur ses organes, doit, selon lui, se laisser mourir de faim & de soif, faute de pouvoir se déterminer pour un de ces objets par préférence à l'autre, ou qui, s'il se détermine, ne peut le faire que par l'usage du libre arbitre. Ce problème embarrassa long-temps les docteurs, & il est encore fameux dans les écoles. *O curas hominum !*

Il étoit de la secte des nominaux, & persécuté par les réalistes, il fut obligé de s'enfuir en Allemagne, où Aventin dit qu'il fonda l'université de Vienne.

BURIS, (*Hist. de Danemarck.*) descendoit des rois de Danemarck; il aspiroit au trône qu'occupoit Valdemar I; il forma même une conspiration pour s'en frayer le chemin, mais il avoit l'ambition d'un chef de conjurés, sans en avoir les talens. Il vouloit régner, & ignoroit l'art de feindre. Valdemar avoit désigné Canut son fils, pour son successeur, & la nation l'avoit proclamé en 1165. Au milieu des fêtes & de l'allégresse publique, *Buris* fut dévoré d'un dépit secret, qui sembloit redoubler à chaque cri de joie que le peuple poussoit vers le ciel: il refusa même d'être armé chevalier de la main de Canut & justifia ce refus avec une maladresse qui le rendoit plus injurieux encore. Dès-lors Valdemar entrevit ses desseins. Il crut qu'un ennemi si peu dissimulé n'étoit pas dangereux. Il le carressa, & s'efforça de lui lier les mains par des bienfaits.

Buris apprit alors à mettre plus de mystère dans sa conduite. Il traita secrètement avec les Norwégiens, qui devoient envoyer une flotte dans le Juthland, soulever cette province ou la conquérir, & gagner ou arracher en sa faveur les suffrages des peuples. Déja Ormus, frère de *Buris*, étoit entré dans la rivière d'Yurse, & s'étoit emparé de quelques vaisseaux, qui, sur la foi de la paix, ne se mirent pas en défense. Une lettre interceptée découvrit au roi le complot qu'il avoit déja soupçonné. *Buris* fut arrêté: Valdemar, qui pouvoit le punir sur le champ, commença par l'accuser devant toute sa cour; le coupable voulut se justifier; mais il fut confondu, lorsqu'on lui montra la lettre qui contenoit le plan de la conspiration. On ignore quel fut son supplice. Quelques écrivains ont prétendu que la clémence de Valdemar lui laissa la vie. (*M. de Sacy.*)

BURLAMAQUI, (Jean-Jacques) (*Hist. litt. mod.*) célèbre par ses *principes du droit naturel & politique.* Mort en 1748. Il étoit genevois, d'une famille noble, originaire de Luques.

BURMAN, (*Hist. litt. mod.*) est le nom de trois célèbres professeurs hollandois, les deux premiers, de théologie à Utrecht; tous deux se nommoient *François*, & ils étoient père & fils; le premier mourut en 1679; le second en 1719; le troisième, nommé *Pierre*, fils du premier, frère du second, & le plus célèbre des trois, étoit professeur d'éloquence & d'histoire aussi à Utrecht: c'est lui qui a donné tant d'éditions des meilleurs auteurs latins, accompagnées de savantes notes. Mort en 1741.

BURNET, (Gilbert) (*Hist. litt. mod.*) écossois fameux par son *histoire de la réformation*, qui lui mérita les remercîmens des deux chambres du parlement, & par quelques autres ouvrages historiques, qui sont comme la suite & la continuation de celui là. C'est un des meilleurs historiens du parti; mais c'est un écrivain de parti, & une histoire parfaitement impartiale de cette célèbre réformation, est un ouvrage qui reste encore à faire.

Burnet étoit chapelain du roi Charles II; il fut évêque de Salisbury. En 1698, il fut nommé précepteur du duc de Glocestre, fils de la princesse, depuis la reine Anne. Ce prince mourut en 1700, *Burnet* le 17 mai 1715, âgé de soixante-douze ans.

Il avoit eu, sur la réunion de l'église anglicane avec l'église luthérienne, des vues sur lesquelles Leibnitz ne fut point d'accord avec lui.

BURRHUS, (Afranius) gouverneur de Néron, qui le fit mourir l'an 62 de J. C.

> Et ce même Sénèque, & ce même *Burrhus*,
> Qui depuis .... Rome alors estimoit leurs vertus.

Agrippine, dans ces deux vers, se trompe sur le compte de *Burrhus*, qu'elle accusoit à tort de flatter les vices de Néron, & de l'entretenir dans son ingratitude envers sa mère; mais ces deux vers ont un arrière-sens bien terrible, quand on songe que *Burrhus* & Sénèque descendirent au tombeau avec l'infamie, *Burrhus* d'avoir été le premier à féliciter Néron, & à le faire féliciter par les gardes prétoriennes, de son parricide; Sénèque d'avoir composé la lettre par laquelle Néron annonçoit au sénat ce même parricide, la lettre qui fit sortir avec indignation du sénat le vertueux Thrasea.

BUS, (César de) instituteur des pères de la doctrine chrétienne. Mort en 1607.

BUSBEC ou BOESBEC, (Anger-Gislen ou Ghislen) (*Hist. litt. mod.*) ambassadeur de l'empereur Ferdinand I à Constantinople, est célèbre par ses lettres, qui contiennent le détail de cette ambassade; elles ont été traduites en françois par l'abbé de Foy. *Busbec* recueillit dans le levant beaucoup d'inscriptions, & en rapporta plusieurs manuscrits précieux. A son retour, il fut fait gouverneur des enfans de Maximilien II; il conduisit en France la princesse Elisabeth d'Autriche leur sœur, qui venoit épouser Charles IX. Il étoit né à Comines en Flandres; il tiroit son nom de *Busbec* ou *Boesbec*, d'un village de ces cantons, dont son père étoit seigneur. Il mourut en Normandie en 1592.

BUSÉE, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) jésuite, auteur de méditations chrétiennes qu'on lisoit autrefois dans les communautés religieuses. On vante en lui une vertu bien précieuse dans un jésuite, l'indulgence envers les hérétiques. Né à Nimégue, mort à Mayence en 1611.

BUSEMBAUM, (Herman) (*Hist. litt. mod.*) jésuite allemand, trop célèbre par sa théologie morale, flétrie par plusieurs arrêts de nos parlemens. Mort en 1668.

BUSIRIS, (*Hist. des Egyptiens.*) plusieurs rois d'Egypte ont porté le nom de *Busiris*; l'un fut le fondateur de Thèbes, dont il fit le siege de son empire; les autres n'ont rien fait d'assez mémorable pour être transmis à la postérité, à moins qu'on

ne répète les mensonges des Grecs, qui ont débité qu'un monstre de ce nom unissoit un corps vivant à un cadavre. Marsham & Newton nient qu'il y ait eu jamais un tyran aussi féroce, placé sur le trône d'Egypte. Mais les raisons qu'ils alléguent pour réfuter son existence, ne peuvent détruire les monumens historiques qui en attestent la réalité : il est plus probable que les Grecs ont calomnié ses mœurs & exagéré ses vices, pour se venger de la loi qui leur défendoit de pénétrer dans ses états, sous prétexte que le commerce des étrangers ne pouvoit que corrompre les Egyptiens trop faciles à séduire. Sa politique étoit de commander à des esclaves, & il savoit trop que les Grecs, jaloux de leur indépendance, auroient voulu que tous les hommes fussent libres comme eux. (*T--N.*)

BUSLEIDEN, (JÉRÔME) maître des requêtes, & conseiller au conseil souverain de Malines, employé en différentes ambassades par les princes autrichiens auprès de Jules II, de François I, & de Henri VIII, mort à Bordeaux en 1517, est principalement connu pour avoir fondé à Louvain le collège des trois langues, qui a donné à François I, l'idée du collège royal.

BUSSI. *Voyez* LAMET, LECLERC & RABUTIN.

BUTIS & SPERTIS. (*Hist. de Lacédémone.*) Les Spartiates, avertis que Xercès étoit prêt à fondre sur la Grèce, offrirent des sacrifices, & les prêtres ne virent dans les entrailles des victimes que de funestes présages. Les devins interrogés répondirent que le destin de Sparte exigeoit qu'un de ses enfans se dévouât pour elle. *Butis* & *Spertis*, illustres par leur naissance, & considérables par leurs biens, s'offrirent d'eux-mêmes à mourir pour leur patrie; Sparte, qui auroit dû honorer leur courage, les envoya à la cour de Perse, dans l'espoir que Xercès se vengeroit sur eux du meurtre des héraults que Darius lui avoit envoyés. Dès qu'ils furent entrés sur les terres de Perse, ils furent conduits chez le gouverneur de la province, qui, surpris de leur courage héroïque, essaya d'attacher à son maître des hommes si généreux. Ils ne se laissèrent point éblouir par l'éclat de ses promesses; vos conseils, lui dirent-ils, vous sont dictés par vos sentimens qui sont bien différens; élevé sous l'empire d'un despote, vous avez ployé vos penchans sous la servitude. Un Spartiate n'obéit qu'à ses loix, & ne connoit point de maître. Si vous connoissiez le prix de la liberté, vous rougiriez d'être esclaves, & vous conviendriez que des peuples magnanimes doivent employer les lances & les haches, pour conserver leur indépendance.

Quand ils furent arrivés à Suse, on les admit à l'audience du monarque; on exigea qu'ils se prosternassent pour l'adorer : mais malgré les menaces & les promesses, ils opposèrent un généreux refus, disant qu'ils n'avoient point entrepris un si pénible voyage pour adorer un homme. L'orgueil asiatique fut obligé de céder. Le roi, assis sur son trône, leur demanda quel étoit le motif de leur voyage : Roi de Perse, répondirent-ils, Sparte nous envoie pour expier par notre mort, le meurtre des héraults de Darius, dont elle se reconnoit coupable. Xercès, frappé d'admiration, leur dit : *Je ne me réglerai point sur l'exemple de vos compatriotes, qui ont violé le droit des gens; je ne veux point me rendre coupable des crimes dont j'ai le droit de vous punir. L'attentat de votre nation est trop grand pour être expié dans le sang de deux hommes. Allez annoncer à Sparte mes volontés.* (*T--N.*)

BUTLER, (SAMUEL) (*Hist. litt. mod.*) que le roi d'Angleterre Charles II ait laissé vivre dans l'obscurité, mourir même dans la misère le célèbre *Butler*, auteur d'*Hudibras*, poëme que ce prince savoit presque tout entier par cœur, & qui par le ridicule qu'il répandit sur le puritanisme & sur l'esprit de secte, fut encore plus utile à ce prince que la *Satyre Ménippée* ne l'avoit été à Henri IV; c'est certainement une tache pour le règne de Charles II. *Butler* mourut en 1680. Un ami fit les frais de son enterrement.

BUVETTE, s. f. (*Hist. mod.*) endroit établi dans la plupart des cours & jurisdictions de France; c'est là que les magistrats & autres gens de robe vont se rafraichir. (*A. R.*)

BUVETIER, s. m. c'est le nom de celui qui tient la buvette. (*A. R.*)

BUXTORF, (*Hist. litt. mod.*) nom illustré par quatre professeurs des langues orientales à Basle; Jean, Jean II, son fils, Jean-Jacques fils de Jean II. Jean, neveu de Jean-Jacques, & qui même a laissé un fils digne de ses ayeux par son savoir. Ils ont tous laissé des ouvrages relatifs à leur profession, à leurs occupations, & utiles pour la connoissance de la langue hébraïque.

Le premier, Jean BUXTORF, né en 1564, est mort en 1629. Le second en 1664; le troisième en 1704; le quatrième en 1732.

BUYS. (*Hist. mod.*) En 1709 le président Rouillé, chargé d'aller traiter secrètement de la paix en Hollande, vint avec tout le mystère qui fut exigé, jusqu'à un village nommé Streydensaas, vis-à-vis du Moerdick, sans savoir même le nom des députés avec lesquels il alloit conférer; ces députés se trouvèrent être *Buys*, pensionnaire d'Amsterdam, pédant obscur dans ses longs discours & fécond en difficultés; & Wanderdussen mieux disposé, plus pacifique, mais qui sembloit n'être là que pour applaudir à *Buys*.

Ils affectoient les dispositions les plus favorables; ils paroissoient flattés, & ils l'étoient sans doute, de voir chez eux un plénipotentiaire du roi de France; ils louèrent & remercièrent le président Rouillé de son empressement à se rendre en Hollande, du courage qu'il avoit d'y venir en temps de guerre, sur la simple sauvegarde d'un passeport expédié

ſous un autre nom que le ſien : en effet le paſſeport étoit ſous le nom de M. Voiſin, depuis chancelier, qui avoit été choiſi d'abord pour cette commiſſion ; ils lui apprirent le danger qu'il avoit couru d'être enlevé par un parti, que le comte d'Albermale, commandant à Bruxelles, avoit diſpoſé ſur ſa route dans cette vue. Ces éloges & ces avis couvroient une exagération perfide du deſir & du beſoin qu'on ſuppoſoit aux François de faire la paix, & le projet de meſurer la rigueur des conditions ſur ce beſoin qu'on jugeoit extrême. On exigeoit de Rouillé le plus profond ſecret, tandis qu'Eugène & Marlborough étoient inſtruits de tout par Heinſius, penſionnaire de Hollande, qui étoit inſtruit lui-même par *Buys* & Wanderduſſen.

Les conférences furent transférées, ſans objet comme ſans ſuccès, du Moërdick à Voërden, puis à Boëdgrave, où elles ſe tenoient ſur l'eau dans un yacht, toujours pour mieux garder ce ſecret, qu'Heinſius révéloit toujours à Marlborough.

Sur le compte que le préſident Rouillé avoit rendu au roi, de ces conférences, le marquis de Torci, miniſtre zélé, vertueux & intelligent, vint lui-même négocier en Hollande avec le penſionnaire Heinſius. Bientôt les conférences devinrent générales. Eugène & Marlborough vinrent à la Haie. Torci & Rouillé d'un côté; Eugène Marlborough, Heinſius, *Buys* & Wanderduſſen, de l'autre, traitèrent à fond tous ces objets, & la paix n'en fut que plus difficile.

En 1710, le roi envoya en Hollande le maréchal d'Huxelles & l'abbé de Polignac, pour conférer de nouveau avec *Buys* & Wanderduſſen. Les conférences ſe tinrent d'abord dans un yacht près du Moërdick, enſuite à Gertruydenberg. Le nom de ce dernier lieu rappelle le dernier degré d'abaiſſement & d'humiliation pour la France.

Par les articles 4 & 37 des préliminaires propoſés aux conférences de la Haie, concernant la ceſſion que Philippe V devoit faire de toute la monarchie d'Eſpagne à l'archiduc Charles, il étoit dit expreſſément, qu'en cas de réſiſtance de la part de Philippe V, *le roi très-chrétien & les princes & états ſtipulans prendroient de concert les meſures convenables pour aſſurer l'entier effet de cette clauſe* ; Louis XIV ſe bornoit à demander une modification ou du moins une explication de ces articles ; il demandoit qu'on n'obligeât pas un aïeul à faire la guerre à ſon petit-fils pour le détrôner ; Malborough convenoit de la dureté de cette propoſition ; il conſentoit qu'on l'exprimât, s'il ſe pouvoit, de manière que Louis XIV fût obligé d'exiger la ceſſion, ſans cependant s'engager à faire la guerre à Philippe V en cas de refus ; *Buys* alla plus loin à Gertruydenberg, il entreprit de juſtifier les articles tels qu'ils étoient, & trouvant une ſi belle occaſion d'étaler ſa confuſe éloquence, il ſe mit à prouver longuement qu'il s'agiſſoit de la part de Philippe V, non d'une ceſſion, mais d'une veritable reſtitution ; que toute la monarchie d'Eſpagne appartenoit à l'archiduc ſeul ; qu'un monarque équitable pouvoit employer ſon autorité paternelle pour empêcher ſes enfans de retenir le bien d'autrui, & s'ils manquoient de déférence pour ſes ordres, employer la contrainte pour les forcer d'obéir.

Les événemens changèrent, on ſe tourna du côté de l'Angleterre, on la trouva plus diſpoſée à la paix ; les préliminaires furent ſignés à Londres au mois d'octobre 1711 ; il ne s'agiſſoit plus que de les faire adopter par les autres puiſſances. *Buys* vint à Londres pour empêcher ou du moins retarder la pacification ; il comptoit ſur ſon éloquence, & ſes amis comptoient ſur ſes intrigues, il s'unit avec Marlborough & les Wighs, & avec le comte de Galas, ambaſſadeur de l'empereur à Londres, pour renverſer, s'il ſe pouvoit, le nouveau miniſtère ; ils s'attachèrent ſur-tout à corrompre le parlement pour qu'il s'oppoſât à la paix. Ils parvinrent à peine à l'emporter d'une voix dans la chambre haute, que le règne de Guillaume & la puiſſance de Marlborough avoient remplie de Wighs, & où huit domeſtiques de la reine Anne, gagnés à prix d'argent, votèrent contre les intentions connues de cette princeſſe, mais le parti de la paix l'emporta de cent vingt-ſix voix dans la chambre baſſe.

Après que le prince Eugène, qui eſpéroit être plus heureux que *Buys*, fut auſſi venu à Londres faire un dernier effort inutile contre la paix ; après que la Hollande eut murmuré, réſiſté encore quelque temps, enfin ſe voyant deſtituée de l'appui de l'Angleterre, elle ſentit ſa foibleſſe & s'humilia tellement à ſon tour, que l'abbé, depuis cardinal de Polignac, plénipotentiaire pour la France à Utrecht avec le maréchal d'Huxelles & Ménager, écrivoit : » nous prenons la figure que les Hollandois avoient » à Gertruydenberg, & ils prennent la nôtre. C'eſt » une revanche complette.

Enfin la paix fut ſignée à Utrecht en 1713 ; à Raſtad & à Bade en 1714.

BYNG, (JEAN) (*Hiſt. mod.*) célèbre & malheureux amiral anglois, fils d'un autre amiral célèbre, fut condamné à être fuſillé, (ce qui fut exécuté le 14 mars 1757) pour avoir perdu le 20 mai 1756, contre l'eſcadre françoiſe commandée par le marquis de la Galiſſonniere, un combat naval d'où dépendoit l'expédition de Mahon.

» En cauſant ainſi, dit un auteur, dont les plaiſanteries ont un grand ſens & portent coup, ils » abordèrent à Portsmouth, une multitude de » peuple couvroit le rivage, & regardoit attentivement un aſſez gros homme qui étoit à genoux, » les yeux bandés, ſur le tillac d'un des vaiſſeaux » de la flotte ; quatre ſoldats poſtés vis-à-vis de » cet homme lui tirèrent chacun trois balles dans » le crâne le plus paiſiblement du monde, & toute » l'aſſemblée s'en retourna extrêmement ſatisfaite. » Qu'eſt-ce donc que tout ceci ? dit Candide, & » quel démon exerce par-tout ſon empire ! Il des

» manda qui étoit ce gros homme qu'on venoit de » tuer en cérémonie. C'eſt un amiral, lui répon- » dit-on. Et pourquoi tuer cet amiral? C'eſt, lui » dit-on, parce qu'il n'a pas fait tuer aſſez de » monde, il a livré un combat à un amiral fran- » çois, & on a trouvé qu'il n'étoit pas aſſez près » de lui. Mais, dit Candide, l'amiral françois étoit » auſſi loin de l'amiral anglois que celui-ci l'étoit » de l'autre? Cela eſt inconteſtable, lui répliqua- » t-on. Mais dans ce pays-ci, il eſt bon de tuer » de temps en temps un amiral pour encourager » les autres.

Il n'eſt pas queſtion ici de raiſonner contre une plaiſanterie, & d'obſerver ſérieuſement que celui qui eſt chargé d'attaquer & d'empêcher une expédition, eſt obligé d'approcher de plus près, que celui pour qui, échapper ſeulement ſeroit une victoire; au reſte, il nous ſemble que les anglois eux-mêmes condamnent aujourd'hui leur exceſſive ſévérité envers cet amiral, qui dans pluſieurs occaſions avoit ſignalé ſon courage & ſon zèle, & qui n'eſt pas convaincu d'en avoir manqué dans celle-là.

BYSANTINE, (*Hiſt. litt. mod.*) nom que l'on a donné à un corps d'hiſtoire de Conſtantinople, imprimé au louvre dans le courant du dix-ſeptième ſiècle: il eſt compoſé de différens auteurs grecs, éclaircis, commentés & publiés ſucceſſivement par differens ſavans. Les premiers parurent en 1645. (*A. R.*)

BZOVIUS, en polonois BZOWZKI, (ABRAHAM) (*Hiſt. litt. mod.*) Dominicain polonois, continuateur de Baronius. Sa continuation eſt en 9 volumes in-*folio*, & s'étend depuis 1198, juſqu'en 1572. Mais il n'a vu que les dominicains, & il a bien moins écrit les annales de l'égliſe, que celles de l'ordre de S. Dominique. Il mourut à Rome en 1637.



CAAB, (*Hist. des Arabes.*) d'abord ennemi de Mahomet naissant, puis confident & favori de Mahomet puissant & vainqueur, eut part à la composition de l'alcoran. Mahomet, pour récompense, lui donna son manteau, parce qu'Elie avoit donné le sien à son disciple Elisée; car ce Mahomet n'étoit point inventeur. *Caab* mourut l'an 622 de l'ère chrétienne.

CABACK, (*Hist. mod.*) C'est ainsi qu'on appelle en Russie les cabarets & les maisons où l'on va boire du vin, de l'eau-de-vie, & d'autres liqueurs fortes. Tous les *cabacks* ou cabarets qui sont dans l'étendue de l'empire, appartiennent au souverain; il est le seul cabaretier de ses états; il afferme en argent ces sortes de maisons; cela fait une partie considérable de ses revenus, attendu la vaste étendue des pays qui lui sont soumis, & l'invincible penchant que ses sujets ont à s'enivrer de vin, & sur-tout d'eau-de-vie. (*A. R.*)

CABADE, *ou* CAVADES, *ou* KOBAD, roi de Perse, qui fit la guerre aux empereurs Anastase, Justin & Justinien; nous ne parlons de lui que pour rapporter le mot d'un vieillard de la ville d'Amide, place qu'il livroit au pillage après l'avoir prise d'assaut. *Si c'est pour nous punir de notre résistance*, lui dit le vieillard, *que vous vous déshonorez par ces cruautés, vous êtes aussi ingrat que cruel; quel prix auroit votre victoire sans cette résistance?* On dit que sur ce mot le pillage cessa. *Cabade* mourut en 531.

CABALLO, (EMMANUEL) (*Hist. mod.*) génois qui fit lever aux François le siège de Gènes en 1513, par une action hardie. La ville manquoit de vivres; un vaisseau qui lui en apportoit alloit tomber au pouvoir des assiégeans, *Caballo* monte sur un autre vaisseau, escorte le convoi & l'introduit dans la ville, non seulement à la vue des François, mais sous leur canon, qui ne cessoit de tirer sur lui.

CABANE. (*Hist. de Sicile.*) C'est le nom du mari & du fils d'une femme beaucoup moins connue, sous ce nom, que sous celui de la *Catanoise*. Sur la fatale aversion de la reine Jeanne première de Naples pour le roi André de Hongrie son mari, aversion qui avoit son fondement dans les qualités méprisables de ce prince crapuleux & féroce, aversion nourrie par les conjonctures politiques, qui donnant à André des prétentions de son chef sur la couronne de Naples, le rendoient en quelque sorte le rival de sa femme, aversion enfin aigrie, enflammée & poussée aux effets les plus sinistres par les conseils auxquels la jeunesse d'André & de Jeanne étoit abandonnée, *voyez* les articles ANJOU & JEANNE DE NAPLES. La Catanoise, avanturière illustre, intriguante heureuse & sans doute habile, subjuguoit l'esprit docile de Jeanne, comme elle avoit subjugué la duchesse de Calabre sa mère, une autre première duchesse de Calabre, & les deux femmes du roi Robert son ayeul. Il fut donné à cette femme singulière de gouverner, de séduire, & de passer par tous les degrés de la fortune; née dans l'obscurité, elle vécut dans tout l'éclat de la faveur, de la puissance, des richesses, & mourut dans les tortures. C'étoit originairement une blanchisseuse & la femme d'un pêcheur de Catane en Sicile, d'où lui vient ce nom de Catanoise: elle fut choisie à dix-sept ans pour nourrir le premier fils du roi Robert, alors duc de Calabre. Ce fut de-là qu'elle partit pour devenir femme & mère de grands-sénéchaux de la couronne de Naples, pour gouverner des reines & pour disposer de la vie d'un roi. Sa jeunesse & sa beauté commencèrent l'ouvrage de sa grandeur; son esprit & son bonheur l'achevèrent, ses crimes le détruisirent.

La destinée de son mari n'étoit guère moins singulière. Raimond de Cabanne, premier maître d'hôtel de Charles-le-Boiteux, avoit acheté un jeune Sarrazin, qui lui plut, & qui de son esclave devint son maitre; il lui donna son nom & ses biens; c'est ce *Cabane* adoptif, qui bientôt ayant plu au roi Robert lui-même, armé chevalier de sa main, décoré de la charge de grand-sénéchal, laissa bien loin derrière lui dans la faveur son premier maitre; ce fut lui qui épousa la Catanoise, veuve du pauvre pêcheur de Catane, son premier mari. Ces deux personnages, faits l'un pour l'autre, unissant leurs artifices & leur moyens de plaire, furent agréables ou redoutables à toute la cour. *Cabane* mourut, laissant presque au berceau un fils, nommé le comte d'Evoli. La Catanoise eut le crédit de faire conserver vacante, pour ce fils, la dignité de grand-sénéchal, & le fils & la mère eurent un empire sans bornes sur l'esprit de Jeanne, devenue reine de Naples.

André opposoit aux intrigues de la Catanoise, les violences despotiques du cordelier Robert, moine ambitieux, inquiet, orgueilleux, abusant toujours du pouvoir dont il étoit toujours avide, gouvernant presque sans talens un prince sans vertus, & ne l'arrachant à sa crapule, que pour le précipiter dans des fautes encore plus funestes. Tel étoit le rival de la Catanoise. On sait quelle fut la catastrophe de ces divisions odieuses. Le roi André fut étranglé par une troupe de conjurés, dans le vestibule même de l'appartement de la reine, la nuit du 18 septembre 1345. Jeanne étoit-elle complice de ce crime? C'est une question qui divise les historiens. D'un côté, le caractère de tendresse & de douceur qu'elle ne démentit jamais

dans

dans le cours de sa vie; sa bonté qui la fit encore plus aimer de ses peuples, que ses galanteries ne la décrièrent, semblent écarter l'idée qu'elle ait pu commencer sa carrière par un crime si atroce; d'un autre côté, la haine trop éclatante & trop avouée de Jeanne pour André, sa faveur continuée pendant quelque temps à la grande-sénéchale, à son fils, & à d'autres instigateurs ou complices du meurtre d'André, la facilité qu'elle laissa aux assassins de s'échapper, la difficulté avec laquelle elle se résolut à livrer quelques-uns de ceux que le cri public accusoit de la mort du roi, les précautions qu'on prit pour empêcher ces coupables d'en indiquer d'autres; les baillons qu'on leur mit dans la bouche, quand on les conduisit à l'échafaut où ils devoient être publiquement appliqués à la question; le soin avec lequel on empêcha le peuple de pénétrer dans l'enceinte; plus que tout cela, l'empressement indécent qu'eut la reine d'épouser le prince Louis de Tarente, ennemi, rival & vraisemblablement un des assassins d'André; telles sont les raisons qui peuvent déterminer à croire Jeanne coupable.

La catanoise, son fils & ses filles, furent du nombre de ceux que la reine ne put dérober à la justice, qui les réclamoit trop hautement par la voix du peuple. La Catanoise mourut à la question, en vomissant, dit-on, contre la reine des imprécations qui, au moyen des précautions dont nous avons parlé, ne furent point entendues du peuple, & ne parvinrent jusqu'à lui que comme des cris inarticulés; le comte d'Evoli & ses sœurs furent tenaillés & jettés vivans dans les flammes.

CABAY, s. m. (*Hist. mod.*) C'est le nom que les Indiens & les habitans de l'île de Ceylan & d'Acan, donnent à des habits faits de soie ou de coton ornés d'or, que les seigneurs & principaux du pays ont coutume de porter. (*A. R.*)

CABESTAN *ou* CABESTAING, (GUILLAUME DE) (*Hist. mod.*) poëte ou troubadour du treizième siècle, amant de la dame de Roussillon *Tricline Carbonnelle.* On raconte d'eux la même aventure que du châtelain de Coucy & de Gabrielle de Vergy ou le Vergies. M. de Belloy, dans un mémoire sur le châtelain de Coucy & la dame de Fayel, met en parallèle les deux histoires de Coucy & de *Cabestaing*; il s'attache à prouver que la dernière est copiée de la première, quoique par une singularité que M. de Belloy ne manque pas de relever, quelques provençaux semblent revendiquer pour leur province, avec une sorte de jalousie nationale, l'honneur d'avoir fourni le modèle de l'atrocité reprochée au seigneur de Fayel.

CABIGIAK *ou* CAPCHAK, s. m. (*Hist. mod.*) tribu des Turcs orientaux. Une femme de l'armée d'Oghuz-Kan, pressée d'accoucher, se retira dans le creux d'un arbre. Oghuz prit soin de l'enfant, l'adopta, & l'appella *Cabigiak*, *écorce de bois*; nom qui marquoit la singularité de sa naissance. *Cabigiak* eut une postérité nombreuse qui s'étendit jusqu'au nord de la mer Caspienne. Il s'en fit un peuple qu'on connoit encore aujourd'hui sous le nom de *Deſcht Kitchark*: c'est de ces peuples que sont sorties les armées qui ont ravagé les états que le Mogol possédoit dans la Perse, & ce furent les premières troupes que Bajazet opposa à Tamerlan. (*A. R.*)

CABILLE *ou* CABILAH, s. m. (*Histoire mod.*) nom d'une tribu d'Arabes, indépendans & vagabonds, qu'un chef conduit. Ils appellent ce chef *cauque*. On compte quatre-vingt de ces tribus: aucune ne reconnoît de souverain. (*A. R.*)

CABLIAUX, s. m. pl. (*Hist. mod.*) nom de factieux qui troublèrent la Hollande en 1350. Ils le prirent du poisson appellé *cabliau*, & ils promettoient de dévorer leurs adversaires, comme le *cabliau* dévore les autres poissons. La faction opposée se fit appeller des *Hoeckens* ou *Hameçonniers*. (*A. R.*)

CABOT, (SÉBASTIEN) (*Hist. mod.*) vénitien, fit pour le roi d'Angleterre Henri VII, ce que le génois Colomb & le florentin Améric Vespuce avoient fait pour Ferdinand & Isabelle, ce que Gama, plus heureux, avoit fait pour sa patrie: Sébastien *Cabot*, dès 1496, avoit apperçu la Floride, dont l'espagnol Jean Ponce de Léon, ne prit possession qu'en 1512. Le même *Cabot* découvrit dans la suite l'Amérique septentrionale. Elliot & Ashurt, marchands de Bristol, continuèrent l'ouvrage de *Cabot*.

CABRAL, (PIERRE ALVARÈS) (*Hist. mod.*) d'une maison considérable du Portugal, commandant de la seconde flotte que le roi de Portugal, Emmanuel-le-Grand, envoya aux Indes en 1500, fut jetté sur les côtes de l'Amérique, où il découvrit le Brésil; il en prit possession au nom du roi de Portugal le 24 avril de cette même année, il poursuivit ensuite sa route aux Indes, &, à travers divers obstacles, & après avoir livré plusieurs combats, il parvint à former des établissemens de commerce à Calicut & à Cananor, sur la côte de Malabar. Il ramena l'année suivante, en Portugal, sa flotte richement chargée.

CACIQUE, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les peuples d'Amérique donnoient aux gouverneurs des provinces & aux généraux des troupes sous les anciens yncas ou empereurs du Pérou. Les princes de l'isle de Cuba, dans l'Amérique septentrionale, portoient le nom de *caciques* quand les Espagnols s'en rendirent maîtres. Depuis leurs conquêtes dans le nouveau monde, ce titre est éteint quant à l'autorité parmi les peuples qui leur obéissent; mais les Sauvages le donnent toujours par honneur aux plus nobles d'entre eux; & les chefs des Indiens qui ne sont pas encore soumis aux Européens, ont retenu ce nom de *caciques*. (*G*)

CADAMOSTO *ou* CADAMUSTI, (LOUIS) (*Hist. mod.*) célèbre navigateur vénitien, que

l'infant don Henri de Portugal employa dans ces navigations, fur les côtes de l'Afrique, par lefquelles il préludoit aux grandes découvertes de l'Amérique & d'une route nouvelle aux Indes orientales par la pointe méridionale de l'Afrique. L'ifle de Madère étoit nouvellement découverte. *Cadamofto*, & Vincent Diaz, patrons de fon navire, mirent à la voile le 22 mars 1455, & après avoir mouillé à Madère, ils reconnurent les ifles Canaries, le cap Blanc, le Sénégal, le cap Verd, & l'embouchure de la rivière de Gambra. L'année fuivante, ces découvertes furent pouffées jufqu'à une rivière à laquelle ils donnèrent le nom de Saint-Dominique. En 1464, *Cadamofto* publia la relation de fes voyages, qui fut traduite en françois par Pierre Redoner, vers le commencement du feizième fiècle.

CADARIEN, (*Hift. mod.*) nom d'une fecte mahométane. Les *Cadariens* font une fecte de mufulmans qui attribue les actions de l'homme à l'homme même, & non à un décret divin qui détermine fa volonté.

L'auteur de cette fecte fut Mabedben Kaled al-Gihoni, qui fouffrit le martyre pour défendre fa croyance : ce mot vient de l'arabe עדר, *hadara*, pouvoir; *Ben-Aun* appelle les *Cadariens*, les *Mages* ou les *Manichées du Mufulmanifme*; on les appelle autrement *Motazales*. (*G*)

CADDOR, (*Hift. mod.*) c'eft le nom qu'on donne en Turquie à une épée dont la lame eft droite, que les fpahis font dans l'ufage d'attacher à la felle de leurs chevaux, & dont ils fe fervent dans une bataille au défaut de leurs fabres. (*A. R.*)

CADÉE, f. f. (*Hift. mod.*) c'eft ainfi qu'on nomme celle des trois ligues qui compofent la république des Grifons, qu'on appelle autrement la *ligue de la maifon de Dieu.* C'eft la plus étendue & la plus puiffante des trois : elle renferme l'évêché de Coire, la vallée Engadine, & celle de Bregaille ou Prigel. Elle eft alliée aux fept premiers cantons fuiffes depuis 1498; on y profeffe le proteftantifme. L'allemand eft la langue de deux des onze grandes & vingt-une petites communautés dont la *Cadée* eft compofée : les autres parlent le dialecte italien, appellé le *rhétique*. (*A. R.*)

CADI, (*Hift. mod.*) c'eft le nom qu'on donne aux juges des caufes civiles chez les Sarrafins & les Turcs. On peut cependant appeller de leurs fentences aux juges fupérieurs.

Ce mot vient de l'arabe, *kadi*, juge. D'Herbelot écrit *cadhi.*

Le mot *cadi*, pris dans un fens abfolu, dénote le juge d'une ville ou d'un village; ceux des provinces s'appellent *molla* ou *moulas*, quelquefois *moula-cadis* ou *grand-cadis* (*G*)

CADILESQUER ou CADILESQUIER, f. m. (*Hift. mod.*) chef de la juftice chez les Turcs.

Ce mot eft arabe, compofé de *kadi*, *juge*, & *afchar*, & avec l'article *al*, *alafchar*, c'eft-à-dire *armée*, d'où s'eft formé *kadilafcher*, *juge d'armée*, parce que d'abord il étoit juge des foldats; d'Herbelot écrit *cadhi-lesker* ou *cadhiasker.*

Chaque *cadilefquier* a fon diftrict particulier; d'Herbelot n'en compte que deux dans l'empire, dont l'un eft le *cadilefquier* de Romanie, c'eft-à-dire d'Europe, & le fecond d'Anatolie ou d'Afie. M. Ricaut en ajoute un troifiéme, qu'il appelle *cadilefquier du Caire.*

Le *cadilefquier* d'Europe & celui d'Afie font fubordonnés *au reis effendi*, qui eft comme le grand chancelier de l'empire. (*G*)

CADISADELITES, f. m. pl. (*Hift. mod.*) nom d'une fecte mufulmane. Les *Cadifadelites* font une efpèce de ftoïciens mahométans, qui fuient les feftins & les divertiffemens, & qui affectent une gravité extraordinaire dans toutes leurs actions.

Ceux des *Cadifadelites* qui habitent vers les frontières de Hongrie & de Bofnie, ont pris beaucoup de chofes du chriftianifme qu'ils mêlent avec le mahométifme. Ils lifent la traduction efclavone de l'évangile, auffi bien que l'alcoran, & boivent du vin, même pendant le jeûne du Ramafan.

Mahomet, felon eux, eft le faint Efprit qui defcendit fur les apôtres le jour de la pentecôte. Ils pratiquent la circoncifion comme tous les autres mufulmans, & fe fervent, pour l'autorifer, de l'exemple de Jéfus-Chrift, quoique la plupart des Turcs & des Arabes fe fondent bien davantage fur celui d'Abraham. (*G*)

CADMUS de Milet, (*Hift. anc.*) le premier des Grecs qui ait écrit l'hiftoire en profe, vivoit du temps d'Halyattes, roi de Lydie, environ fix fiècles avant J. C. Il écrivit les antiquités de Milet & de toute l'Ionie.

Suidas parle d'un autre *Cadmus* qui écrivit l'hiftoire d'Athènes; il ne dit pas en quel temps vivoit cet autre hiftorien.

CADRITE, f. m. (*Hift. mod.*) forte de religieux mahométans.

Les *Cadrites* ont eu pour fondateur un habile philofophe & jurifconfulte, nommé *Abdul Cader*, de qui ils ont pris le nom de *Cadrites.*

Les *Cadrites* vivent en communauté dans des efpèces de monaftères, qu'on leur permet néanmoins de quitter s'ils veulent, pour fe marier, à condition de porter des boutons noirs à leur vefte pour fe diftinguer du peuple.

Dans leurs monaftères, ils paffent tous les vendredis une bonne partie de la nuit à tourner, en fe tenant tous par la main, & repétant fans ceffe *hai*, c'eft-à-dire *vivant*, qui eft un des noms de Dieu. Pendant ce temps-là un d'entr'eux joue de la flûte pour les animer à cette danfe extravagante. Ils ne rafent jamais leurs cheveux, ne fe couvrent point la tête, & marchent toujours les pieds nuds. Ricaut, *de l'empire Ottom.* (*G*)

CADRY, (JEAN-BAPTISTE) (*Hist. moderne.*) Ce nom assez peu connu appartient à l'histoire du jansénisme moderne. M. l'abbé *Cadry* étoit l'ami, le théologien, l'homme de confiance de M. de Caylus, évêque d'Auxerre. Il a composé les trois derniers volumes de l'histoire du livre des réflexions morales du père Quesnel & de la constitution *Unigenitus*, *in*-4°.; l'histoire du concile d'Embrun, & de la condamnation de M. de Soanen, évêque de Senez, 1728, *in*-4°.; des observations théologiques & morales sur les deux parties de l'ouvrage du père Berruyer, trois volumes *in*-12. 1755 & 1756. Il avoit été chanoine & théologal de Laon. Né à Tretz en Provence en 1680, mort à Savigny, près Paris, en 1756.

CÆCILIUS-STATIUS, (*Hist. litt. anc.*) poëte comique ancien, contemporain d'Ennius; on a quelques-uns de ses fragmens dans le *Corpus poëtarum*, Londres, 1714, deux volumes *in-folio*. Horace parle de *Cæcilius* en divers endroits:

Quid autem
Cæcilio, Plautoque dabit Romanus, ademptum
Virgilio Varioque? . . . .
Vincere Cæcilius gravitate, Terentius arte.

CAFTAN, (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne à une espèce de manteau chez les Turcs & les Persans. (*A. R.*)

CAGOTS *ou* CAPOTS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) c'est ainsi, dit Marca *dans son histoire de Béarn*, qu'on appelle en cette province, & dans quelques endroits de la Gascogne, des familles qu'on prétend descendues des Visigoths qui restèrent dans ces cantons après leur déroute générale. Ce que nous en allons raconter, est un exemple frappant de la force & de la durée des haines populaires. Ils sont censés ladres & infects; & il leur est défendu, par la coutume de Béarn, sous les peines les plus sévères, de se mêler avec le reste des habitans. Ils ont une porte particulière pour entrer dans les églises, & des siéges séparés. Leurs maisons sont écartées des villes & des villages. Il y a des endroits où ils ne sont point admis à la confession. Ils sont charpentiers, & ne peuvent s'armer que des instrumens de leur métier. Ils ne sont point reçus en témoignage. On leur faisoit anciennement la grace de compter sept d'entr'eux pour un témoin ordinaire. On fait venir leur nom de *caas Goths*, chiens de Goths. Cette dénomination injurieuse leur est restée avec le soupçon de ladrerie, en haine de l'arianisme dont les Goths faisoient profession. Ils ont été appellés *chiens* & réputés *ladres*, parce qu'ils avoient eu des ancêtres Ariens. On dit que c'est par un châtiment semblable à celui que les Israélites infligèrent aux Gabaonites, qu'ils sont tous occupés au travail des bois. En 1460, les états de Béarn demandèrent à Gaston, prince de Navarre, qu'il leur fût défendu de marcher pieds nuds dans les rues, sous peine de les avoir percés, & enjoint de porter le pied d'oie ou de canard sur leur habit. On craignoit qu'ils n'infectassent; & l'on prétendoit annoncer par le pied d'un animal qui se lave sans cesse, qu'ils étoient immondes. On les a aussi appellés *Geziatins*, de Giezi, serviteur d'Elisée, qui fut frappé de la lèpre. Le mot *cagot* est devenu synonyme à *hypocrite*. (*A. R.*)

CAHUSAC, (LOUIS) (*Hist. litt. mod.*) fils d'un avocat de Montauban, & lui-même secrétaire de l'intendance de cette généralité, puis secrétaire des commandemens de M. le comte de Clermont, auteur de quelques ouvrages connus; il a paru l'être de *Zénéïde*, qui plait toujours, & dont il adressa, dit-on, des exemplaires à plusieurs femmes célèbres par la beauté, avec le même envoi en vers, commençant par celui-ci:

Zénéïde vous plaît, je peux me découvrir.

On sait aujourd'hui que le véritable auteur de cette pièce charmante est M. Watelet, qu'il la composa en prose, que M. de *Cahusac*, auquel il l'avoit donnée, à condition que l'auteur resteroit inconnu, imagina de la mettre en vers, de la gâter, comme on peut s'en convaincre par la comparaison des deux pièces, aujourd'hui imprimées toutes deux, & de la donner sous son nom, croyant sans doute y avoir acquis un droit de propriété, parce qu'il en avoit changé la forme.

Il est plus certainement l'auteur de l'*Histoire de la danse ancienne & moderne*, trois volumes *in*-12, ouvrage qui contient des particularités piquantes, entre autres l'anecdote du bal donné par le concile de Trente & ouvert par le légat. *Cahusac* n'a laissé cependant en somme que la réputation d'un assez mauvais auteur, parce qu'en effet il n'y a nulle proportion entre ce qu'il a fait de bon & ce qu'il a fait de médiocre ou même de mauvais. C'est pour l'opéra qu'il a le plus travaillé; on le loue d'avoir mis de l'intelligence & de la convenance dans les divertissemens, d'avoir entendu l'art de les lier à l'action & de les en faire naitre, art encore dans son enfance. Son *Zoroastre* est connu, sans être fort estimé. Ses autres opéras sont: *les fêtes de Polhymnie*, *les fêtes de l'hymen*, *Zaïs*, *Naïs*, *la naissance d'Osiris*, *les amours de Tempé*, si ce dernier est de lui. Il a donné au théatre françois les tragédies de *Pharamond* & du *comte de Warwick*, & outre *Zénéïde*, la comédie de l'*Algérien*. Il a laissé en manuscrit une tragédie de *Manlius*, & deux comédies, *le Maladroit par finesse*, sujet bien choisi & digne d'être traité par une main habile, & *la dupe de soi-même*. Le roman de *Grigri*, du même auteur, est connu & assez goûté. M. de *Cahusac* est mort à Paris au mois de juin 1759. Sa raison s'étoit altérée dans les derniers temps de sa vie.

CAJADO, (HENRI) poëte latin, né en Portugal, mort à Rome, a laissé des *églogues*, des

sylves, des *épigrammes*, Bologne, 1501, *in*-4°. dont on fait cas.

CAIET *ou* CAYET, (PIERRE-VICTOR-PALMA) (*Hist. litt. mod.*) né en 1525 à Montrichard en Touraine, d'abord protestant & ministre de *Madame*, c'est-à-dire de la princesse Catherine, sœur de Henri IV, fut déposé du ministère par un synode; il se fit catholique en 1595, fut même docteur de Sorbonne en 1600; il eut une place de lecteur, c'est-à-dire de professeur en langues orientales au collège royal. On peut croire qu'en conséquence de son abjuration, les protestans l'ont déchiré, & qu'ils ont déchiré l'église romaine en conséquence de l'accueil qu'elle avoit fait à *Cayet*. L'auteur de la *Confession catholique de Sancy* a fait sur cette conversion de *Cayet* des vers infames, où en reprochant à *Cayet* d'avoir pris la défense des mauvais lieux, il en parle le langage de la manière la plus dégoûtante; ce tort réel ou prétendu d'avoir écrit en faveur des lieux de prostitution, fut une des causes ou un des prétextes de sa déposition du ministère. Mais les gouvernemens qui tolèrent ces abus, ne méconnoissent point l'abus, ils se proposent d'empêcher un plus grand mal; ils se trompent peut-être; mais leur intention est certainement bonne, & nous concevons qu'on peut très-bien la défendre. C'est sans doute ce que faisoit *Cayet*, car son ouvrage avoit pour titre: *Remède aux dissolutions publiques*. Or, des politiques de mœurs très-pures & d'une doctrine très-saine ont cru, comme *Cayet*, que ce remède étoit l'abus dont nous parlons, & que cet abus étoit malheureusement nécessaire. Ont-ils tort? ont-ils raison? nous n'en savons rien; mais parmi ces politiques religieux, non pas indulgens pour cette infamie, mais persuadés qu'elle préserve d'un plus grand mal, on trouve saint Augustin lui-même, qui dit que les courtisannes sont dans une ville, ce que sont dans les palais & sur les toits, les égoûts qui empêchent l'infection & les goutières qui empêchent les inondations. Voici le passage:

Meretrices sunt in civitate quod cloacæ in palatio, quod stillicidium in tecto.

Tolle cloacam de palatio & omnia implebuntur fætore.

Tolle stillicidium de tecto & omnia aquis implebuntur.

Tolle meretrices de civitate, & omnia implebuntur libidinibus.

Il y a plus; c'est même une idée populaire & une phrase proverbiale, que sans cette honteuse ressource, *les honnêtes femmes ne seroient pas en sûreté*.

Ce synode qui déposa *Cayet*, pourroit donc bien lui avoir fait une assez mauvaise querelle, & le reproche qu'on a voulu faire à l'église romaine d'avoir donné asyle à l'apologiste du vice, & à l'apôtre de la prostitution, n'est sans doute qu'une des injustices ordinaires de l'esprit de parti.

Au reste, les protestans ne s'en sont pas tenus là, ils ont dit que *Cayet* s'étoit donné au diable *par cédule signée de sa main, acceptée de la main de l'acquéreur*; qu'en conséquence ayant été tué par le diable auquel il appartenoit, on trouva le contrat qu'ils avoient passé ensemble, & en vertu duquel le diable emporta le corps aussi bien que l'ame de *Cayet*. On trouve ces particularités dans le baron de Fœneste, dans la vie du fameux ministre Pierre Dumoulin, avec lequel *Cayet* avoit eu différentes conférences sur les matières controversées, & ailleurs.

Tous ces emportemens honorent *Cayet*, & prouvent combien le parti protestant souffroit impatiemment de l'avoir perdu. C'étoit en effet, indépendamment de ses connoissances & de ses lumières, un homme qui savoit, dans l'occasion, montrer du sens & du caractère. Lorsqu'il étoit ministre de la princesse Catherine, le comte de Soissons, & cette princesse, qui brûloient de s'unir contre la volonté du roi, proposèrent à *Cayet* de leur donner la bénédiction nuptiale, & prétendirent l'y forcer. Sur son refus persévérant, le comte de Soissons s'emporta jusqu'à le menacer de le tuer. *Eh bien! monseigneur, tuez-moi*, lui dit Cayet, *j'aime mieux mourir de la main d'un grand prince que de celle du bourreau.* Il mourut en 1610. On connoit sa chronologie septenaire & sa chronologie novennaire; on a de lui des ouvrages de controverse moins estimés; le titre même de quelques-uns en annonce d'avance le mauvais goût, tel est par exemple celui-ci contre Dumoulin. *La fournaise ardente & le four de réverbère pour évaporer les prétendues* EAUX DE SILOE, (c'étoit le titre d'un ouvrage de Dumoulin) *& pour corroborer le feu du purgatoire.*

CAJETAN, (CONSTANTIN) bénédictin italien, dont la folie étoit de vouloir que tous les saints célèbres, même saint Thomas d'Aquin, saint François d'Assise, & jusqu'à saint Ignace de Loyola, eussent été bénédictins; il trouvoit des raisons pour cela, & la notoriété publique ne l'embarassoit point. Le cardinal Cobellucci disoit: *Je prévois que saint Pierre aura de la peine à s'en sauver.*

CAILLE, (NICOLAS-LOUIS DE LA) (*Hist. litt. mod.*) membre distingué de l'académie des sciences, grand géomètre, grand astronome, professeur de mathématiques au collège Mazarin, fut employé, avec M. Cassini de Thuri, au travail de la méridienne qui traverse la France. Il fit en 1750 le voyage du cap de Bonne-Espérance, pour examiner les étoiles australes, qui ne sont pas visibles sur notre horison; il détermina la position de neuf mille huit cens étoiles jusqu'alors inconnues. Il nous a donné le journal de ce voyage, & beaucoup de bons livres élémentaires, d'algèbre, de géométrie, d'astronomie, d'optique, de perspective,

de méchanique. Il mourut à quarante-huit ans le 21 mars 1762.

CAILLY; (le chevalier JACQUES DE) (*Hist. litt. mod.*) étoit d'Orléans, & étoit, dit-on, de la famille de la pucelle d'Orléans. Il mourut vers l'an 1674, chevalier de saint Michel, & gentilhomme ordinaire du roi. Ses épigrammes ont eu de la réputation. On les trouve dans un recueil de poésies, en deux volumes *in*-12, publié par M. de la Monnoye en 1714, sous le titre de *la Haye*.

CAIMACAN *ou* CAIMACAM, s. m. (*Hist. mod.*) dignité dans l'empire ottoman, qui répond à celle de *lieutenant* ou de *vicaire* parmi nous.

Ce mot est composé de deux mots arabes, qui sont *caïm machum*, celui qui tient la place d'un *autre*, qui s'acquitte de la fonction d'un autre.

Il y a pour l'ordinaire deux *caïmacans*: l'un réside à Constantinople, dont il est gouverneur; l'autre accompagne toujours le grand-visir en qualité de lieutenant. Quelquefois il y en a trois, dont l'un ne quitte jamais le grand-seigneur, l'autre le grand-visir; & le troisième réside à Constantinople, où il examine toutes les affaires de police, & les règle en partie.

Le *caïmacan* qui accompagne le grand-visir, n'exerce sa fonction que quand il est éloigné du grand-seigneur, & sa fonction demeure suspendue quand le visir est auprès du sultan. Le *caïmacan* du visir est comme son secrétaire d'état, & le premier ministre de son conseil.

Un auteur moderne qui, après beaucoup d'autres, a écrit sur le gouvernement des Turcs, parle ainsi du *caïmacan*: « Le *caïmacan* est proprement » le gouverneur de la ville de Constantinople; il » a rang après les visirs, & son pouvoir égale » celui des bachas dans leurs gouvernemens: ce- » pendant il ne peut rien statuer par rapport à » l'administration de la justice ou le réglement ci- » vil, sans un mandement du visir.

» Si ce ministre est engagé dans quelqu'expédi- » tion militaire, & que le grand-seigneur soit resté » au serrail, ce prince nomme toujours un des » visirs du kubbe ou un bacha à trois queues, » *rekiaf kaïmacan*, c'est-à-dire *député pour tenir* » *l'étrier*. Le visir Azem ne fait donner cette charge » qu'à une de ses créatures, de peur qu'un autre » abusant du privilège de sa place, qui veut qu'en » l'absence du premier ministre, le *caïmacan* ne quitte » jamais sa hautesse, ne profite de la conjoncture » pour le supplanter.

» Cet officier est chargé, dans l'absence du visir, » de toutes les affaires qui regardent le gouverne- » ment, & que le visir décideroit s'il étoit présent; » mais il ne peut pas créer de nouveaux bachas, ni » dégrader ceux qui le sont, ou en mettre aucun à » mort. Dès que le premier ministre est de retour, » le pouvoir du *caïmacan* cesse. Il n'a nulle autorité » dans les villes de Constantinople & d'Andrino- » ple, tant que le sultan y est présent; mais si ce » prince s'en absente seulement huit heures, l'au- » torité du *caïmacan* commence, & va presque de » pair avec celle du souverain ». Guer, *mœurs des Turcs*, *tome II*. (*G*)

CAIN, (*Hist. sainte.*) premier fils d'Adam & d'Eve, naquit vers la fin de la première année du monde. Il s'adonna à l'agriculture. Ayant offert au Seigneur les prémices de sa récolte, lorsqu'Abel son frère offroit la graisse ou le lait de son troupeau, il eut le chagrin de voir que Dieu agréoit les offrandes d'Abel, & ne témoignoit que de l'indifférence pour les siennes. Cette préférence excita dans lui un sentiment de jalousie qui se changea en haine, & le porta à tuer Abel, l'an du monde 130. Dieu le maudit pour ce crime, & le condamna à être vagabond sur la terre. *Caïn* se retira à l'orient d'Eden dans le pays de Nod, où il eut un fils nommé *Henoch*, & bâtit une ville qu'il appella *Henochie*, du nom de son fils. Il fut tué par mégarde, à ce que l'on croit, à la chasse, par Lamech un de ses petits-fils. L'historien Josephe nous apprend que *Caïn* mena la vie d'un brigand, qu'il se mit à la tête d'une troupe de voleurs, & commit toutes sortes de désordres & de violences; qu'il corrompit la droiture des hommes; qu'il introduisit la fraude & la tromperie dans le monde. (*A. R.*)

CAINAN, (*Hist. sainte.*) fils d'Enos, naquit l'an du monde 326, fut père de Malaléel à l'âge de 70 ans, & mourut âgé de 910 ans. C'est tout ce qu'on en sait.

Saint Luc parle d'un autre *Caïnan*, fils de Salé, père d'Arphaxad, sur lequel les savans ne s'accordent pas. (*A. R.*)

CAINITES, (*Hist. litt. mod.*) Les *Caïnites* furent une secte d'hérétiques, branche des Gnostiques, qui parut dans le deuxième siècle; ils admettoient un grand nombre de génies ou de vertus opposées qui se combattoient, la vertu qui avoit produit Abel étoit, disoient-ils, inférieure à celle de Caïn, & ce fut la cause de la victoire de ce dernier; ils faisoient profession d'honorer tous ceux qui portent dans l'écriture des marques de réprobation, comme les habitans de Sodome, Esaü, Coré, Dathan & Abiron, sur-tout Judas, dont ils prétendent avoir un *évangile* & une *ascension de saint Paul*, contenant les choses mémorables que ce grand apôtre avoit vues & ouïes, lorsqu'il avoit été ravi au troisième ciel. Saint Augustin, saint Epiphane, Tertullien, Vossius, &c. ont parlé des *Caïnites*.

CAJOT, (JOSEPH) (*Hist. litt. mod.*) bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, auteur des *Antiquités de Metz*, ou *Recherches sur l'origine des MÉDIOMATRICES*, 1760, *in*-8°.; & d'une critique intitulée: *les Plagiats de J. J. Rousseau sur l'éducation*, *in*-12 & *in*-8°. 1765. Un bénédictin, l'auteur des *recherches sur les MÉDIOMATRICES*, n'étoit pas vraisemblablement l'homme propre à combattre

J. J. Rousseau. Dom *Cajot* mourut à Châlons en 1765, à quarante ans.

CAIPHE, (*Hist. des Juifs.*) grand-prêtre des Juifs, succéda dans cette dignité à Simon, fils de Camith. Ce fut lui qui condamna Jésus-Christ. Il fut déposé par Vitellius, gouverneur de Syrie, & l'on assure qu'il en conçut un tel dépit, qu'il se donna la mort. (*A, R.*)

CAIUS. Nom de plusieurs personnages connus.

1°. C'étoit celui d'un des fils ainés d'Agrippa & de Julie, héritiers naturels d'Auguste, mais morts avant lui. Comme à Rome on ne savoit plus que flatter, on proposa de donner le consulat à ces deux enfans âgés de quatorze ou quinze ans; Auguste les jugea lui-même trop jeunes, & voulut qu'ils eussent seulement le titre de *consuls désignés*. *Caïus* mourut à vingt-quatre ans, dans la ville de Lymire en Lycie.

2°. L'empereur CAÏUS *Voyez* CALIGULA.

3°. CAÏUS, pape, & qui a eu le titre de *saint*. Il étoit parent de l'empereur Dioclétien, mauvaise recommandation pour un pape: élu le 17 décembre 283, mort le 22 avril 296.

4°. La troisième épitre de l'apôtre saint Jean est adressée à *Caïus*, qu'on croit être le même que *Caïus*, macedonien, disciple de saint Paul, converti par lui à Corinthe, où ce *Caïus* étoit établi & où il avoit reçu cet apôtre, dont il partagea dans la suite les persécutions & les souffrances.

5°. Un autre CAÏUS, célèbre entre les auteurs ecclésiastiques, vivoit à Rome au troisième siècle, sous le pontificat de Zéphirin, & sous l'empire de Caracalla.

6°. Enfin CAÏUS (Jean) est encore le nom d'un médecin d'Edouard VI, de la reine Marie, & de la reine Elisabeth en Angleterre, qui a composé un traité *de ephemerâ Britannicâ*, c'est-à-dire, *de la sueur Angloise*, maladie qui ne duroit qu'un jour & qui emporta beaucoup de monde en Angleterre en 1551. Il a traité aussi de l'antiquité de l'université de Cambridge, où il fit rebâtir à ses dépens l'ancien collège de Gonnevil, nommé depuis ce temps, *le collège de Gonnevil & de Caïus*. On a encore de lui d'autres ouvrages, un traité *de Canibus Britannicis*, Londres, 1570, *in*-8°. rare; un autre intitulé: *Stirpium historia*. Il est enterré dans la chapelle de son collège, où on lit sur une tombe unie, cette inscription: *Fui Caïus*, plus courte peut-être que modeste, & qui peut supposer beaucoup d'importance au nom de *Caïus*.

CALABER (QUINTUS) (*Hist. litt. anc.*) ancien poëte de Smyrne, auteur des *Paralipomènes d'Homère*, espèce de supplément à *l'Iliade*, trouvé par le cardinal Bessarion dans un monastère de la terre d'Otrante en Calabre, & dont la meilleure édition est celle de Paw, Leyde, 1734, *in*-8°.

CALALOU, (*Hist. mod.*) ragoût que préparent les dames créoles en Amérique; c'est un composé d'herbes potagères du pays, comme choux caraïbes, goment, gombaut & force piment: le tout soigneusement cuit avec une bonne volaille; un peu de boeuf salé, ou du jambon. Si c'est en maigre, on y met des crabes, du poisson, & quelquefois de la morue sèche. Le *calalou* passe pour un mets fort sain & très-nourrissant; on le mange avec une pâte nommée *oüangou*, qui tient lieu de pain. (*A.R.*)

CALANUS, philosophe indien, qui se brula publiquement à la vue de toute l'armée d'Alexandre le Grand, rangée en bataille autour du bûcher, & qui supporta, dit-on, l'action du feu sans faire aucun mouvement & sans donner aucun signe de douleur. Sa raison étoit qu'après quatre-vingt-trois ans d'une vie saine, il devenoit sujet aux infirmités; il ajoutoit qu'après avoir vu Alexandre, il ne lui restoit plus rien à voir qui en valût la peine. Quand ce seroit une raison pour mourir, ce n'en seroit pas une pour sortir de la vie par une porte si horrible; mais se brûler a toujours été une action fort considérée dans l'Inde. Quelqu'un ayant demandé à *Calanus*, lorsqu'il montoit sur le bûcher d'un air serain, couronné de fleurs & magnifiquement paré pour la solemnité de ce sacrifice, s'il n'avoit rien à dire ou à faire dire à Alexandre. Non, répondit-il, *j'espère le revoir bien-tôt à Babylone*. On n'entendit pas pour lors le sens de cette réponse; on crut l'entendre, lorsque peu de temps après Alexandre mourut dans cette ville.

CALASIO, (MARIUS DE) (*Hist. litt. mod.*) franciscain, professeur d'hébreu à Rome, auteur d'une *Concordance des mots hebreux de la Bible* en 4 volumes *in-fol.*, imprimée à Rome en 1621, puis à Londres en 1747.

CALCEOLARI, (FRANÇOIS) (*Hist. litt. mod.*) célèbre naturaliste de Vérone dans le 16e siècle, auteur d'un *Musæum rerum naturalium*, Vérone, 1622, rare & estimé.

CALDERINI, (DOMITIO) (*Hist. litt. mod.*) professeur de belles-lettres à Rome, sous les pontificats de Paul II & de Sixte IV, mourut en 14[illegible], à la fleur de son âge, d'un excès de travail, qui n'est pas de tous les excès le moins dangereux. Il a enrichi de notes la plupart des auteurs classiques latins.

CALDÉRON DE LA BARCA, (DOM PEDRO) chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, d'abord militaire, puis prêtre & Chanoine de Tolède, est illustre comme poëte dramatique. C'est le Shakespeare espagnol; il a la fécondité & l'irrégularité du Shakespeare anglois; il en a quelquefois le génie. Corneille a imité de lui l'Héraclius. On a du Calderon 9 volumes *in*-4°. de pièces de théatre, tragédies & comédies, & 6 volumes aussi *in*-4°. *d'actes sacramentaux*, qui répondent à nos *mystères*. Calderon vivoit vers 1640.

CALEB, (*Hist. sacr.*) fut avec Josué, le seul des juifs sortis de l'Egypte qui entra dans la terre promise. *Nombres, chap.* 13.

CALENDER-HERREN ou FRÈRES DES CALENDES, (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on appelloit il y a quelques siècles, une société ou [illegible]

frérie de laïques & d'ecclésiastiques, établie dans presque toutes les principales villes de l'Allemagne. Le nom de *frères des calendes* leur fut donné, parce qu'ils s'assembloient le premier jour de chaque mois, que les latins nomment *calendæ* : chacun apportoit à ces assemblées de l'argent, qui étoit destiné à prier pour les morts, & à être employé en aumônes. Cette espèce de société n'a plus lieu aujourd'hui. (*A. R.*)

CALENDERS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) espèce de derviches ou religieux mahométans, répandus surtout dans la Perse & dans les Indes ; ainsi nommés du Santon Calenderi, leur fondateur. C'est une secte d'Epicuriens qui s'abandonnent aux plaisirs au moins autant qu'aux exercices de la religion, & qui usant de toutes les commodités de la vie, pensent aussi-bien honorer Dieu par-là que les autres sectes par leurs austérités ; en général, ils sont habillés simplement d'une tunique de plusieurs pièces, piquée comme des matelas. Quelques-uns ne se couvrent que d'une peau d'animal velue, & portent au lieu de ceinture un serpent de cuivre, que leurs maîtres ou docteurs leur donnent quand ils font profession, & qu'on regarde comme une marque de leur science. On les appelle *abdals* ou *abdallas*, c'est-à-dire en persan ou en arabe, *gens consacrés à Dieu.* Leur occupation est de prêcher dans les marchés & les places publiques ; de mêler dans leurs discours des imprécations contre Aboubekre, Omar, & Osman, que les Turcs honorent, & de tourner en ridicule les personnages que les Tartares Usbegs revèrent comme des saints. Ils vivent d'aumônes, font le métier de charlatans, même celui de voleurs, & sont très-adonnés à toutes sortes de vices : on craint autant leur entrée dans les maisons, que leur rencontre sur les grands chemins ; & les magistrats les obligent de se retirer dans des espèces de chapelles bâties exprès proche des mosquées. Les *calenders* ressemblent beaucoup aux santons des Turcs. (*G*)

CALENTER, s. m. (*Hist. mod.*) les Perses nomment ainsi le trésorier & receveur des finances d'une province ; il a la direction du domaine, fait la recette des deniers, & en rend compte au conseil ou au chan de la province. (*A. R.*)

CALENTIUS, (ELISIUS) (*Hist. litt. mod.*) précepteur du prince Frédéric, fils de Ferdinand, roi de Naples, est peu connu, quoiqu'auteur d'ouvrages de bel esprit en prose & en vers, plusieurs fois imprimés, parmi lesquels on distingue son poëme *du combat des rats & des grenouilles*, imité de la *Batracomyomachie.* Nous ne parlons ici de lui que pour observer qu'il n'approuvoit pas l'usage de la peine de mort à l'égard des criminels ; il vouloit qu'on ne condamnât les voleurs qu'au fouet & à la restitution, que les assassins fussent esclaves ou de ceux à la vie desquels ils avoient attenté ou de leurs héritiers ; & en effet, si jamais l'esclavage a pu avoir une origine légitime, la voilà. Quant aux autres malfaiteurs, il ne les envoyoit qu'aux mines ou aux galères. Cette opinion est toujours d'une ame douce & amie de l'humanité, & dans le 15e siècle elle supposoit de plus des lumières philosophiques supérieures au temps ; aujourd'hui les lumières doivent servir à bien voir toutes les données qui doivent entrer dans le problême. Il s'agit de concilier ce qu'on doit de douceur & d'humanité aux criminels, avec ce qu'on doit aux citoyens de sûreté pour leur vie & pour leur fortune ; il faut, en un mot, qu'il y ait une terreur suffisante pour prévenir & empêcher le crime. On ne peut nier que l'appareil du supplice, que ce passage subit de la vie à la mort, devenu un spectacle public, ne soit de nature à faire une forte impression sur le peuple : si ce n'est qu'un moment, ce moment est affreux, & l'appareil en est long. Mais si on pouvoit effrayer les regards par un spectacle d'opprobre & de misère moins cruel, aussi imposant & plus continué, qui, d'un côté, détournât autant ou davantage du crime, & de l'autre laissât à la société les bras & l'industrie du criminel, & aux juges les moyens de réhabiliter l'innocent, lorsqu'ils auroient eu le malheur de le condamner, ce seroit sans doute un avantage inexprimable ; mais la chose est-elle possible, & par quels moyens ? Voilà ce que les philosophes législes ne peuvent rechercher avec trop d'ardeur, ni méditer trop profondément.

De plus ; quelques souverains ont abrogé la peine de mort dans leurs états, il faudroit savoir bien précisément quel effet en a résulté ; il faudroit avoir des tables de comparaison fidèles du nombre & de la qualité des crimes commis dans les temps où la peine de mort avoit lieu, & dans les temps où elle étoit supprimée. Elle l'est actuellement chez nous pour les déserteurs ; il faudroit examiner l'effet de ce changement. Déserte-t-on plus ? Déserte-t-on moins qu'auparavant ? Quoique la désertion ne puisse se comparer même au vol, que dans le cas à la vérité assez commun où elle a réellement le vol pour motif & pour objet, il y auroit dans tous les cas des inductions certaines à tirer sur l'effet de la peine de mort subsistante ou abrogée.

Les ouvrages de *Calentius* furent imprimés en 1503, & c'est à-peu-près l'époque de sa mort.

CALEPIN, (AMBROISE) (*Hist. litt. mod.*) premier auteur du fameux *Dictionnaire des langues*, augmenté depuis par Passerat, Lacerda, Chifflet & d'autres, étoit un religieux augustin, né à Calepio dans l'état de Venise, d'où il tiroit peut-être son nom. Son dictionnaire fut imprimé pour la premiere fois en 1503.

CALERES, s. pl. (*Hist. mod.*) brigands indiens, peuple libre qui habite les lieux inaccessibles, & les épaisses forêts du Tundeman, province située entre le Tanjaour & le Maduré. On les distingue aisément des autres indiens par l'air farouche ; leur peau paroît grisâtre, parce que la poussière s'y est incorporée. Ils sont les plus mal-propres des in-

diens; presque nuds, ils se lavent rarement; leurs armes ordinaires sont de longues piques, des bâtons, ou de mauvais sabres. Lorsqu'ils veulent voler avec adresse, souvent ils vont sans aveu. Comme on ne leur fait point de grace, lorsqu'ils sont pris, ils massacrent toujours ceux qui tombent entre leurs mains, sur-tout les Européens, à ce qu'assure M. de la Flotte dans ses *essais historiques sur l'Inde*, *in-12*, à Paris chez Hérissant, 1769. (*V. A. L.*)

CALIFE, (*Hist. des Arabes.*) ce nom, qui signifie *vicaire*, fut donné aux successeurs de Mahomet; & comme la constitution de l'empire nouvellement formé, étoit également religieuse & politique, le *calife* étoit un pontife roi qui tenoit dans la même main l'épée & l'encensoir. Mahomet en mourant n'avoit point laissé de fils qui pût être l'héritier de sa puissance; Fatime, la seule de ses enfans qui lui eut survécu, avoit épousé Ali le plus proche parent du prophète; ces deux titres sembloient lui assurer une dignité qu'on ne pouvoit transférer dans une famille étrangère sans outrager la mémoire de l'envoyé de Dieu. Abu-Beker ou Abou-Bekre & Omar, chefs d'une faction puissante, trouvoient l'humeur d'Ali trop libre & trop enjouée pour en imposer à une secte naissante, toujours plus frappée d'un extérieur austère que de l'éclat des talens: ils représentèrent que le droit de commander à une nation belliqueuse n'étoit point un privilége de la naissance, d'autant plus que les enfans des héros étoient rarement les héritiers de leurs talens, & que c'étoit aux braves guerriers, formés à l'école du prophète, à désigner un successeur qui fût digne de lui & d'eux, pour les conduire à la victoire. L'un étoit respecté du peuple par une sagesse soutenue, par des mœurs pures, & sur-tout par son attachement fanatique à la doctrine nouvelle. L'autre, aussi grand enthousiaste, avoit le cœur des soldats témoins de ses actions héroïques, & de son courage porté jusqu'à la férocité. La milice s'assemble tumultuairement; la multitude confondue avec elle demande un successeur, & Abu-Beker est proclamé; Omar, ne pouvant s'opposer à ce choix, se fait un mérite de son obéissance; il est le premier à le reconnoitre; il se prosterne à ses genoux, & le ceint de l'épée du prophète. Ce sacrifice ne lui coûta pas beaucoup: il prévoyoit que le nouveau *calife*, plus épuisé encore de fatigues & d'austérités que d'années, laisseroit bientôt le trône vuide. Ali fut le seul qui ne voulut pas le reconnoitre; Omar furieux investit sa maison à la tête d'une troupe d'assassins; c'étoit toujours le sabre à la main qu'il aimoit à terminer les différends: Ali aussi brave que lui, mais d'un courage plus éclairé, consent à reconnoitre le *calife*.

Abu-Beker accepta cette dignité, moins par ambition, que pour assurer le triomphe de la religion, dont les intérêts remis en d'autres mains lui paroissoient en danger. Humble dans son élévation, il ne voulut se rendre recommandable que par son respect pour la mémoire du prophète, & quand il montoit en chaire, il ne se plaçoit jamais dans le plus haut dégré, pour faire un aveu public de son infériorité. Son tempérament affoibli par les austérités, son visage décharné par des jeûnes outrés, sa physionomie triste redoubloient la vénération pour lui, parce qu'on les regardoit comme autant de témoignages de la sainteté de ses mœurs; étranger sur la terre, il étoit sans attachement pour tout ce qui allume la cupidité: sobre & frugal, les mets les plus communs lui paroissoient une nourriture trop sensuelle: il étoit si désintéressé, qu'à sa mort on ne trouva que trois drachmes dans son trésor; le reste de ses effets fut évalué à cinq, qu'il ordonna de distribuer aux indigens. Ces vertus privées sembloient mieux convenir à un chef de derviches, qu'au conducteur d'un peuple guerrier; mais il avoit les mœurs du moment, & avec des inclinations plus relevées, il eût peut-être renversé l'édifice qu'il affermit; quoiqu'il eût du courage & de la capacité pour la guerre, il en laissa le soin à ses généraux; & tandis que sédentaire dans Médine, il présidoit à la police civile & religieuse, ses lieutenans soumettoient quelques contrées de l'Arabie que leur obscurité avoit dérobées à l'ambition de Mahomet. Les musulmans n'ayant plus rien à conquérir dans leur pays, portèrent leurs armes dans la Palestine qui fut contrainte de passer sous leur domination. Héraclius tâche d'opposer une digue à ce torrent prêt à se déborder sur les plus belles provinces de son empire: il lève une armée nombreuse, qu'une discipline exacte sembloit rendre invincible; les Romains engagent une action meurtrière; & quand ils croient n'avoir affaire qu'à une multitude confuse & sans ordre, ils sont surpris d'avoir à combattre des animaux féroces qu'un instinct brutal précipite dans les périls, également indifférens à donner ou à recevoir la mort; leur étonnement glace leur courage; ils se précipitent dans l'Euphrate qui les engloutit sous ses eaux, & la Syrie tombe au pouvoir de ces fanatiques qui en font le siège de leur domination. Ce fut ainsi qu'Abu-Beker, sans endosser la cuirasse, par son discernement dans le choix de ses généraux, recula les limites de son empire par la conquête de la Syrie & de la Palestine; il y eût sans doute donné de plus grands accroissemens, si la mort ne l'eût enlevé après un règne de deux ans & quelques mois.

Omar, désigné son successeur, témoigna d'abord avoir de la répugnance pour une dignité que son ambition dévoroit en secret; il parut ne se rendre qu'aux vœux unanimes de l'armée qui le proclama empereur ou commandant des fidèles, titre qu'il prit & qu'il transmit à ses successeurs. Dès qu'il eut le front ceint du diadème, il se fit une grande métamorphose dans ses mœurs. Jusqu'alors il n'avoit respiré que les combats & le sang: son caractère féroce s'adoucit, & au lieu de s'armer de

l'épée

l'épée, il se consacra tout entier aux fonctions pacifiques de l'autel; mais toujours animé de l'esprit de Mahomet, il se sentit également embrâsé de l'ambition des conquêtes. Dans ce siècle de guerre, il s'étoit formé des capitaines qui avoient substitué une discipline regulière aux mouvemens tumultueux d'une milice qui jusqu'alors n'avoit eu que du courage. Omar met à la tête de ses armées des généraux qui aimoient la guerre, qui savoient la faire, & dont les projets bien concertés assuroient le succès. Ce fut contre les Perses que les Musulmans tournèrent leurs armes. Ils s'avancent vers l'Euphrate pour déloger l'ennemi des postes qu'il occupoit. Arrivé devant Cadesie, ville située à l'extrémité des déserts de l'Irax, ils y livrent une bataille mémorable où trente mille Persans restent sur la place. Cette bataille que les Musulmans comparent à celle d'Arbelle, fut vivement disputée: la capitale & la plupart des provinces de Perse subirent la loi du vainqueur. L'alcoran fut placé sur l'autel où brûloit le feu sacré des mages; les forteresses furent démolies : les mœurs antiques essuyèrent une révolution rapide, & des barbares dictèrent des loix sur le trône des dominateurs de l'Asie.

Une autre armée de musulmans attaque les Romains jusques dans le centre de leur empire. Kaleb, grand capitaine & musulman fanatique, les rencontre entre Tripoli & Harran, il anime ses soldats en leur disant : « Ne redoutez rien, le paradis est » sous l'ombre de vos épées » ! Ils engagent une action & ils sont vainqueurs; le butin fut immense, chaque soldat n'eut plus de misère à craindre pour le reste de sa vie. Ce fut là qu'on vit éclater ce zèle fanatique, qui faisoit connoître que l'esprit de Mahomet présidoit encore au milieu d'eux. On sut que plusieurs soldats avoient trangressé la défense de boire du vin; on prononça une peine de quatre-vingt coups de bâton contre les prévaricateurs: le général, qui ne pouvoit exécuter son arrêt, parce qu'il ne connoissoit pas les coupables, les invita à faire un aveu de leur faute : ces fanatiques assurés d'être punis furent leurs propres accusateurs, & se soumirent sans murmurer à un châtiment qui expioit leur faute. Emèse & plusieurs autres villes considérables ne prévinrent leur ruine que par une prompte soumission : les unes furent livrées par des traitres, d'autres payèrent des sommes aussi considérables que si elles eussent été abandonnées à l'avarice cruelle du soldat, après un assaut. Le nouvel empire, élevé sur les débris de ceux des Perses & des Romains, prenoit chaque jour de nouveaux accroissemens. Mais tant de victoires ne font point connoître le *calife* qui ne triomphoit que par ses lieutenans. C'est dans les détails de sa vie privée qu'il faut descendre, pour développer son caractère. Sa tempérance fut un jeûne sévère & perpétuel; il ne se nourrissoit que de pain d'orge, où il méloit un peu de sel, & souvent il se privoit de cet assaisonnement, pour ne pas trop accorder à ses sens. Les pauvres & les grands étoient admis indistinctement à sa table, qui étoit une école de frugalité, dont les rigides Spartiates auroient admiré la simplicité; mais il étoit glorieux de manger avec un pontife roi. Ses habits étoient sales & déchirés, & la multitude en ramassoit des lambeaux qu'elle révéroit comme de précieuses reliques; & quoique couvert de haillons dégoûtans, il étoit plus respecté que les rois revêtus de la pourpre. Il poussa son amour pour la justice jusqu'à la dureté; les richesses & les dignités n'étoient point un titre d'impunité. Juge incorruptible, il frappoit de la même verge l'oppresseur & le foible coupable. Fidèle observateur des traités, il punissoit ses lieutenans convaincus d'avoir violé la sainteté de leurs sermens. Les habitans de Jérusalem ne voulurent recevoir les articles de leur capitulation que de ses mains, tant ils avoient de confiance dans sa bonne foi. Il s'y rendit, & personne n'eut à se plaindre. On fut étonné de voir le chef d'un peuple de conquérans sans aucun attribut distinctif. Sa manière d'être vêtu auroit été rebutante dans un homme de la condition la plus abjecte; on eût dit qu'il eût voulu ériger la mal-propreté en vertu. Quoiqu'il fut humain & populaire, il exigeoit une obéissance sans réplique. Inaccessible à la crainte & à la défiance, il ne pouvoit s'imaginer qu'il eût des ennemis, & qu'il pût s'élever des rebelles. Sans légions dans Médine il dictoit des ordres à ses généraux qu'il destituoit à son gré, quoiqu'ils fussent à la tête des armées dont ils étoient les idoles. Ils se soumettoient sans murmure aux caprices de leur maître, & faisant consister leur gloire dans l'obéissance, ils devenoient les lieutenans respectueux de leurs successeurs. Sa taille haute, son teint brun, sa tête chauve, son maintien austère, sa décence grave & réservée inspiroient plus de respect que d'amour; mais s'il fut craint, il ne fut jamais haï. Observateur scrupuleux des cérémonies les plus minutieuses de sa religion, il eut cette piété crédule & bornée, qui dans un homme obscur & privé, est un frein contre la licence des penchans, & qui dans l'homme public, annonce l'incapacité de gouverner. Il fit neuf fois le pélerinage de la Meque pendant son règne qui fut de dix ans; quoique sans éloquence de style, il étoit véhément & pathétique; & comme il paroissoit pénétré des maximes qu'il annonçoit, il les insinuoit sans effort; aussi se livra-t-il à la manie de prêcher; & tandis qu'il vivoit obscur à l'ombre de l'autel, ses lieutenans par-tout victorieux, formèrent le plus grand empire du monde; le Tigre, le Nil & l'Euphrate coulèrent sous ses loix. Les rivages du Jourdain furent foulés par des vainqueurs barbares, qui enlevèrent aux juifs & aux chrétiens le berceau de leur foi. Enfin, la Palestine, l'Egypte, le Korazan, la Perse, l'Arménie, & plusieurs vastes régions de l'Afrique, ne furent plus que des provinces de l'empire musulman. Ainsi quoiqu'il n'eût que du zèle sans lumière & sans talent, son règne

fut une continuité de triomphes & de prospérités. La superstition étoit alors une épidémie nationale, & plus le *calife* étoit borné, plus il se rapprochoit de ceux à qui il avoit à commander. Un véritablement grand homme eût échoué, & il réussit. Ce *calife* ignorant, & ennemi de tout ce qui pouvoit l'éclairer, fit réduire en cendre la bibliothèque d'Alexandrie, monument de la magnificence des Ptolomées, qui avoient rassemblé, à grands frais, dans cet auguste sanctuaire, les plus riches productions du génie; & pour autoriser cet anathème contre les progrès de la raison, il dit: « Si les livres dont cette bibliothèque est composée renferment les vérités déja contenues dans l'alcoran, ce sont des superfluités dont il faut se débarrasser: s'ils en combattent les maximes, ce sont des sources d'erreurs qu'il faut tarir, pour arrêter la contagion ». Ses victoires ne purent le garantir des coups d'un furieux, qui mécontent d'un jugement rendu contre lui, le frappa de trois coups de poignard dans la mosquée, lorsqu'il faisoit la priere publique. Cet assassin, avant d'être saisi, enfonça son poignard tout sanglant dans son propre sein. Omar ne survécut que trois jours à sa blessure; il mourut à l'âge de soixante-trois ans, sans vouloir désigner son successeur. Sa conscience délicate lui faisoit craindre de faire un mauvais choix; & quand on le pressa de nommer son fils: Hélas! répondit-il, c'en est déja trop, qu'il s'en soit trouvé un dans ma famille, qui ait osé se charger d'un aussi pesant fardeau, dont il faudra rendre compte à l'éternel au jour des vengeances.

Omar, avant que de mourir, avoit nommé six compagnons du prophète, pour présider à la nomination de son successeur; les suffrages se réunirent pour Othman, qu'Omar en avoit jugé indigne, à cause de son avarice. Cette vile passion prend des forces en vieillissant, & elle régne sans rivales à mesure que les autres s'éteignent. Cette élévation fut la source des troubles qui agitèrent le nouvel empire. Les Alides & les Abassides, mécontens de voir dans d'autres mains un sceptre qu'ils regardoient comme leur héritage, furent contraints de se prosterner devant la nouvelle idole; & ne pouvant briser leur frein, ils le blanchirent d'écume: le nouveau *calife*, sans se mettre à la tête de ses armées, remporta par-tout des victoires, & ses succès imposèrent silence à la censure. Ses généraux conquirent toutes les provinces de la Perse & de la Bactriane, qui restoient à subjuguer; leurs armes victorieuses pénétrèrent jusques dans la Tartarie. Tandis que les empires de l'Orient sont engloutis par ce déluge de Barbares, Moavie, parent du prophète & le plus grand capitaine de ce siècle de guerre, entre dans la Nubie, & soumet au joug Musulman tout l'Occident de l'Afrique. Les îles de l'Archipel s'épuisent en tributs pour se racheter; celles que la nature de leur sol, ou le défaut d'industrie avoit condamnées à une éternelle indigence, furent le tombeau de leurs habitans, trop pauvres pour assouvir l'avarice de leurs vainqueurs insatiables. Moavie, maître de Rhodes, fait briser le fameux colosse, dont tout le mérite étoit dans la difficulté vaincue; & de ses débris, il charge neuf cens chameaux: delà se répandant dans la Sicile, il menace l'Italie qui n'étoit plus peuplée que de Sybarites & d'esclaves.

Le *calife*, séduit par la fortune, substituoit les délices de la mollesse à l'austérité des mœurs antiques. Sa vie ne fut plus qu'un sommeil qu'il goûtoit dans le sein des voluptés, dont les plus innocentes scandalisoient ce peuple farouche; il s'éleva bientôt des mécontens qui passèrent rapidement du murmure à la rébellion. Il étoit regardé comme l'usurpateur du patrimoine d'Ali, par une faction d'autant plus redoutable, qu'elle étoit composée de dévots qui savoient haïr & persécuter. On lui reprocha de ne confier le gouvernement qu'à d'indignes favoris, qui n'avoient d'autres titres que d'être les complices de ses débauches; & que les trésors publics, fermés aux besoins de l'état & du mérite infortuné, ne s'ouvroient que pour enrichir ses parens & ses flatteurs. Ces plaintes bien fondées furent encore appuyées par la calomnie; on fabriqua des lettres revêtues de son sceau, & adressées aux gouverneurs pour leur ordonner de se saisir des mécontens, & de les faire empâler. Ces lettres furent rendues publiques. Les séditieux investissent son palais, qui n'étoit qu'une vile cabane. Il n'a plus d'espoir que dans la protection d'Ali qui, sans avoir aucun titre, étoit tout-puissant dans Médine. Ali lui envoie ses deux fils qui, sans être armés, défendent l'entrée de sa maison pendant quarante-cinq jours: la qualité de petits-fils du prophète en impose à la fureur des mutins; mais s'étant un jour éloignés pour aller chercher de l'eau, les assassins profitent de leur absence, & forcent les portes. Othman, âgé de quatre-vingt-deux ans, ne leur oppose d'autre bouclier que l'Alcoran qu'il place sur son estomach, & qu'ils teignent de son sang, & il tombe percé de douze coups de poignard. Son corps resta trois jours sans sépulture; on ne daigna pas même le purifier, & on l'inhuma sans lui rendre aucuns honneurs funèbres, avec les mêmes habits dont il étoit vêtu lorsqu'on l'avoit poignardé. Othman étoit d'une haute taille: sa physionomie étoit noble & gracieuse; il avoit le teint brun & la barbe fort épaisse. Il fut bien supérieur aux deux *califes* qui l'avoient précédé; mais son esprit trop cultivé, ne fut pas se plier au génie de sa nation; & c'est par le caractère, plutôt que par les talens, qu'on réussit à gouverner. Il donna une nouvelle édition de l'Alcoran, qu'il se faisoit un plaisir de méditer. On a fait un recueil de ses maximes, sous le nom de *concert harmonieux*. Il étoit brave, & à l'exemple de ses deux prédécesseurs, il ne parut plus à la tête des armées, lorsqu'il fut élevé au califat. Il est difficile de le justifier d'avarice, puisqu'à sa mort on trouva dans son trésor cinq cens millions de dragmes, trois cens cinquante mille pieces d'or; richesses immenses & dont on pourroit révoquer en doute la réalité, quand on faitses pro-

fusions pour enrichir ses favoris. Mais l'Arabie étoit alors un gouffre où tout l'or des nations venoit s'engloutir. Son règne fut de douze mois lunaires.

Ali, exclu trois fois d'une dignité où l'appelloit sa naissance, & dont il étoit beaucoup plus digne que ses prédécesseurs, est enfin proclamé *calife* par le suffrage unanime de tous les zélés Musulmans. Il montra d'abord de l'éloignement pour un trône qu'il voyoit environné d'écueils. Son ambition éteinte ou calmée par l'âge & l'expérience, la destinée d'Othman, les haines qui divisoient la nation étoient de justes motifs de ses dégoûts. Si vous voulez, disoit-il, me dispenser de ce fardeau pénible, je vous donnerai l'exemple de l'obéissance que vous devez à celui que vous choisirez pour maitre. Les pressantes sollicitations du peuple vainquirent sa résistance, & ses ennemis secrets furent les plus empressés à lui rendre hommage : une faction puissante, composée de ceux qui l'avoient autrefois privé du califat, ne cherchoit qu'un prétexte pour le précipiter de la chaire où elle n'avoit pu l'empêcher de monter. Aiesha, la plus jeune & la plus chérie des femmes du prophète, dirigeoit les ressorts de cette faction, & quoiqu'elle ne fût plus dans l'âge de plaire, elle avoit encore la fureur d'aimer; cette passion l'avoit jetée dans les intrigues de la politique : le titre de veuve d'un envoyé de Dieu, lui donnoit beaucoup d'ascendant sur les cœurs. Tendre autant qu'ambitieuse, elle vouloit élever au califat, Thela qui n'avoit d'autre titre à cette dignité, que le talent de lui plaire. Les Ommiades, outragés dans le meurtre d'Othman, servirent sa passion; & Moavie, qui étoit le chef de cette famille, étoit à la tête d'une armée victorieuse, accoutumée à vaincre sous lui. Ali étoit trop clair-voyant, pour ne pas voir l'orage se former. Mais son caractère inflexible ne put se ployer aux moyens de le dissiper. Doux & modéré comme homme privé, il ne croyoit pas qu'un *calife* dût se prêter à une politique humaine, qui carresse ceux qu'elle veut tromper. Il ne voit dans cette faction qu'un reste impur de ceux qui l'avoient privé de son héritage, en l'éloignant du califat. Il confond ses intérêts avec la cause du ciel, & regarde les rebelles comme autant de sacrilèges qu'il est de son devoir de punir. Les foudres de la religion sont les armes qu'il emploie pour intimider les coupables. Il flétrit par des anathêmes la mémoire de ses trois prédécesseurs qui s'étoient assis sur un trône usurpé.

Ce coup qui frappoit tant de têtes grossit le nombre des mécontens; les trois *califes* flétris étoient leur ouvrage : Aiesha, qui avoit contribué à leur élévation, se crut intéressée à venger leur mémoire, elle calomnie Ali & lui impute le meurtre d'Othman: elle écrit à tous les gouverneurs, & les invite à se joindre à la mère des croyans, qui n'est armée que pour punir des sacrilèges. Ses lettres firent des impressions différentes. Les uns en les recevant se prosternèrent à terre, & promirent de verser leur sang pour elle; d'autres, retenus par leurs sermens, s'affermirent dans l'obéissance au *calife*. C'étoit à la Meque que le feu de la rébellion étoit le plus allumé. Thela, amant de cette femme artificieuse, y porte la tunique ensanglantée d'Othman, qu'il expose dans le temple, & cette tunique devient l'étendard de la révolte. Aiesha, à la tête d'une armée, sort de la Meque & pénètre dans l'Irack, où Thela avoit de nombreux partisans. Ali use de la plus grande activité pour arrêter ses progrès; il la joint, & voulant prévenir l'effusion du sang Musulman, il aime mieux négocier que combattre; mais la fière Aiesha pressentant qu'il faudroit se soumettre à des conditions trop dures, se détermina à tenter le sort du combat. Alors on vit les deux armées embrasées du même fanatisme, engager une action si meurtrière, qu'il sembloit que la victoire dépendit de l'extinction d'un des deux partis. Aiesha montée sur un chameau, parcourt les rangs, & faisant retentir le camp du nom de Mahomet, elle inspire à tous le mépris des dangers & de la mort. Les hommes ne sont jamais plus intrépides que quand ils combattent sous les ordres d'une femme. Il seroit honteux de lui céder en courage, & alors tout soldat est héros. Thela percé de coups, tombe expirant à ses pieds. Sa mort la rend plus furieuse; elle se précipite dans la mêlée, où son chameau percé de dards, la laisse au pouvoir du vainqueur. Ali, pénétré de respect pour une ennemie qui étoit la veuve du prophète, se contenta de lui ôter le pouvoir de nuire. Il la fit conduire sous une forte escorte à Médine, où elle fit son entrée moins comme une captive, que comme une souveraine qui vient prendre possession de ses états. Mais elle fut condamnée à languir enfermée le reste de sa vie; & les vains honneurs qu'on lui rendit, ne purent la consoler de l'impuissance de former des nuages & des tempêtes; son malheur lui fut d'autant plus sensible, qu'elle avoit toujours été heureuse.

Le sang répandu dans cette bataille n'étouffa pas la semence de la révolte. Moavie, fameux par ses victoires, étoit à la tête de l'armée de Syrie, dont les soldats associés à sa gloire, étoient résolus de partager sa fortune. Ali, pour prévenir de nouvelles scènes de carnage, lui offre des conditions avantageuses, qui sont rejettées avec mépris. Moavie se fait proclamer *calife* à Damas, & expose sur la chaire de la Mosquée la tunique d'Othman, qu'on avoit sauvée de la défaite d'Aiesha : cet ambitieux, sous prétexte de le venger, n'a d'autre dessein que de le remplacer. Les deux armées restèrent pendant plusieurs mois en présence, & tout se passa en escarmouches sanglantes, où les troupes d'Ali eurent toujours l'avantage. Après bien des négociations infructueuses, il fallut se résoudre à terminer la querelle par les armes. Le combat s'engage avec fureur: les Syriens qui n'avoient que du courage, ne purent soutenir l'impétuosité des Alides animés du fanatisme; ils commençoient à plier, lorsque Moavie ordonne aux soldats d'appliquer sur leur estomach, les exemplaires de l'alcoran. Les superstitieux qui faisoient

le plus grand nombre dans l'armée d'Ali, se firent un scrupule de massacrer des hommes couverts de ce bouclier sacré. Cette ruse arracha la victoire des mains d'Ali, qui fut réduit à soumettre aux lenteurs de la négociation, le sort d'une guerre qui eût été terminée par ce seul combat. Des arbitres furent nommés, & il fut arrêté que les deux concurrens se dépouilleroient du *califat*, afin de procéder à une nouvelle élection. L'arbitre des Alides ayant fait assembler la nation, dit à haute voix : Je dépose Ali, comme j'ôte cet anneau de mon doigt. L'arbitre Syrien parle ensuite, & dit : Musulmans, vous venez d'entendre prononcer la déposition d'Ali ; j'y souscris : & puisque le *califat* est vacant, j'y nomme Moavie, de la même façon que je mets cet anneau à mon doigt. Ce lâche artifice ne fit que perpétuer les haines. Les Arabes trompés persistèrent dans leur obéissance ; & les Syriens ne reconnurent plus que Moavie pour maître. On recommence la guerre avec une fureur nouvelle ; & l'Arabie est dévastée par deux armées, acharnées à détruire un empire qu'elles venoient d'élever.

Le spectacle de tant de calamités affligeoit tous les Musulmans. Trois fanatiques gémissans sur les malheurs publics, résolurent d'affranchir leur patrie de trois tyrans qui déchiroient son sein. L'un se rend à Damas, où il frappe Moavie d'un coup de poignard dans les reins : la blessure ne fut point mortelle. L'autre part pour l'Egypte, pour assassiner Amru, qui paroissoit vouloir y fonder un empire indépendant ; il s'introduit dans la mosquée, où le gouverneur avoit coutume de faire la prière publique : mais ce jour-là, il avoit chargé un de ses subalternes de s'acquitter de ce devoir ; & le préposé fut sacrifié au pied de l'autel. Ali fut le seul qui fut assassiné, à l'âge de soixante-treize ans, après un règne de quatre ans & dix mois. Quoiqu'il fût zélé musulman, il n'eut pas le zèle féroce qui caractérisa les premiers héros de l'Islamisme. Son esprit naturel & cultivé, ne demandoit que des temps moins orageux, pour développer ses richesses. Il relâcha de la rigueur de la loi, sous prétexte que plusieurs préceptes sévères avoient été prescrits par l'austère Abu-Beckre qui avoit supposé l'autorité du prophète, pour assujettir les autres à son tempérament chagrin ; il n'admettoit que les dogmes contenus dans le koran, & retranchoit toutes les traditions, comme des sources suspectes & susceptibles d'altération. Ses partisans, qui forment une secte considérable, le regardent comme le successeur immédiat de Mahomet : & les trois autres *califes* qui lui ont succédé, comme des usurpateurs. Il avoit toutes les qualités qui rendent aimable un particulier, & tous les talens qu'on a droit d'exiger d'un homme public. Quelqu'un lui demandant pourquoi les règnes d'Abu-Bekre & d'Omar avoient été si paisibles, & que celui d'Othman & le sien avoient été agités par tant de tempêtes ; c'est, répondit-il, parce que Abu-Bekre & Omar ont été servis par Othman & moi ; au lieu que nous n'avons l'un & l'autre trouvé que des sujets lâches & parjures comme toi. Quand on le pressa de nommer son successeur, il répondit que Mahomet n'avoit point désigné le sien & qu'il étoit résolu de suivre son exemple. Dès qu'il fut expiré, tous les suffrages se réunirent en faveur d'Assan son fils, prince sans ambition, & incapable de gouverner les rênes d'un empire ébranlé. Et tandis que consacrant tous ses momens au ministère sacré, il inspiroit à ses partisans des sentimens pacifiques, Moavie à la tête de son armée ne respiroit que les combats ; devenu plus fier depuis que son rival s'étoit rendu méprisable aux Arabes, par son aversion à répandre le sang, il parle en vainqueur avant d'avoir combattu. Assan, voyant que pour gouverner l'empire, il faut plus de talens que de vertus, préfère l'obscurité de la vie privée à l'eclat imposteur du trône. Son rival qui croit qu'on ne peut acheter trop cher l'honneur de commander, lui fait un sort brillant ; & souverain dans sa retraite, il semble ne s'être débarrassé que du fardeau des affaires. Ses immenses richesses, dont il ne fut que le dispensateur, firent regretter aux Arabes un maître si bienfaisant. Sa modération & ses largesses le firent paroître redoutable au tyran qui céda à la barbare politique de l'immoler à ses soupçons.

Cette mort délivra Moavie de tous ceux qui faisoient ombrage à son ambition. Les uns furent chercher un asyle dans les déserts de l'Arabie ; les Abbassides se réfugièrent sur les frontières de l'Arménie. Ainsi le sang de Mahomet fut proscrit par un usurpateur qui affectoit encore de respecter sa mémoire. Moavie placé sur un trône acquis par son épée, transporte le siège de l'empire à Damas. Grand politique, heureux guerrier, il vit son alliance recherchée par Sapor, roi d'Arménie, & par l'empereur des Grecs. Ces deux princes le choisirent pour être l'arbitre de leurs querelles ; mais il aima mieux être le conquérant de leurs provinces, que le pacificateur. Il associa son fils à l'empire, que par-là il rendit héréditaire. Il mourut âgé de plus de quatre-vingt ans, dont il en avoit régné dix-neuf. Il n'eut ni la foi vive, ni l'austérité de ses prédécesseurs. Les Musulmans commencèrent à prendre des mœurs plus douces ; mais ce ne furent que des nuances légères qui n'empêchent point d'y reconnoitre un fond de férocité. Les brigands qui infestoient les routes furent exterminés ; & à mesure que l'Arabie adoucit son fanatisme, il y eut moins de crimes à punir : chose étrange ! que dans les siècles où il y a le plus de crédulité & de superstition, il y ait le plus d'atrocités. Les dévots lui reprochèrent d'avoir introduit plusieurs nouveautés dans le culte. Il fut le premier qui s'assit pour prêcher ; ce fut encore lui qui, le premier, entonna la prière publique dans le lieu élevé du temple, destiné à la prédication. Il changea l'ordre de l'office public : avant lui la prière qui est d'obligation précédoit le sermon, qui n'étoit que de conseil : il arrivoit souvent que l'orateur n'avoit personne pour l'écouter ; mais Moavie étoit éloquent, il avoit à

parler long-temps; & pour assujettir les Musulmans à l'entendre, il ne faisoit la prière qu'après avoir prêché; mais le plus grave de tous les reproches, étoit d'avoir rendu le trône héréditaire. C'est à lui que les Arabes sont redevables de l'établissement des chevaux de poste sur les routes.

Yesid, son fils, fut l'héritier de sa puissance sans l'être de ses vertus. Oscin, soutenu d'une faction puissante, refuse de le reconnoître: respecté dans la Mèque & dans Médine, il y voit tous les vrais Musulmans disposés à partager sa fortune. Appellé par les Cufiens, il se rend avec sa famille dans leur ville, où, au lieu de trouver des sujets, il ne trouve que des ennemis. Il peut obtenir des conditions honorables, mais il aime mieux mourir les armes à la main, que de vivre sujet. Le spectacle de ses sœurs, de ses femmes & de ses enfans fondans en larmes, ne peut fléchir son superbe courage. Il n'avoit que cent hommes avec lui, & il avoit cinq mille hommes à combattre. Il invoque Dieu pour la conservation du sang de Mahomet, & avec une poignée de monde, il se promet la victoire. Ses ennemis saisis d'un saint respect pour les enfans de leur prophète, pleuroient en combattant contre eux. La valeur d'Oscin succomba sous le nombre; il reçoit rente-quatre contusions & autant de blessures. Il ombe affoibli au milieu de soixante-douze hommes le son parti, morts en combattant: dix-sept desendoient, comme lui, de Fatime. Sa tête fut ortée à Damas, où Yesid parut s'attendrir sur le ort d'un rival qui n'étoit plus à craindre. Les sœurs 'Oscin, amenées devant le tyran, s'exhalèrent en nvectives; & au lieu de les punir, il leur rendit s honneurs dûs aux petites-filles du prophète. L'enance des enfans d'Oscin fut également respectée, qui prouve que les plus cruels tyrans conservent ouvent quelques traits de conformité avec les nes généreuses. Le sang d'Oscin fut la semence une nouvelle guerre. Abdala, qui avoit une oriine commune avec Ali, se déclara le vengeur de famille. Les Hasemites & leurs partisans se ranent sous son drapeau; ils s'assemblent dans la mosuée de Médine, où l'un d'eux se lève, & dit: Je pose Yesid du califat comme j'ôte ce turban de ssus ma tête. Un autre se lève, & dit: Je dépose esid du califat comme j'ôte ce soulier de mon pied. ous suivent leur exemple, & dans le moment la osquée fut couverte de souliers & de turbans. ranquille au milieu de l'orage, Yésid abruti dans débauche de la table, donnoit à Damas le scanle d'un amour incestueux avec sa sœur qui pargeoit son affection avec ses chiens: ses généraux illoient pour lui. Ils entrent dans l'Arabie, & archent vers Médine, qui fut prise & saccagée; vainqueurs n'enveloppèrent point la famille Ali dans le carnage des habitans. Ils marchèrent suite vers la Mèque, pour lui faire subir la même stinée; mais la nouvelle de la mort d'Yesid les retourner en Syrie. Depuis ce temps les Mulmans divisés reconnurent deux *califes*. Il fut le premier qui but du vin en public, & qui se fit servir par des eunuques.

Apres la mort d'Yesid, son fils Moavie fut proclamé *calife* par l'armée; mais ce prince religieux & ami de la retraite, sentit qu'il étoit trop foible pour soutenir le poids de l'empire, qu'il abdiqua six semaines après y avoir été élevé. Il fit assembler le peuple dans la mosquée, & lui fit ses adieux, en disant: » Mon ayeul envahit la chaire » où devoit monter le gendre du prophète, que » ses droits, ses talens & ses vertus rendoient » digne d'un si haut rang. Je reconnois que Moavie » ne fut qu'un usurpateur. Yesid mon père rendra » compte du sang d'Oscin, petit-fils de l'envoyé de » Dieu, massacré par ses ordres. Je ne veux point » jouir d'un bien usurpé: je vous rends vos ser» mens. Choisissez le *calife* qui vous sera le plus » agréable, je suis prêt à lui obéir comme à » mon maître. Pour moi je vais pleurer dans le » silence les fautes & les crimes de mes pères, & » prier le prophète de leur pardonner les iniqui» tés exercées sur ses descendans. Les Syriens indignés de son abdication, s'en vengèrent sur son précepteur, soupçonné de lui avoir donné ce conseil, & ils le condamnèrent à être brûlé vif. Le *calife* s'ensevelit dans une retraite, d'où il ne sortit plus le reste de sa vie, qui fut consacré aux exercices les plus austères de sa religion.

C'étoit un moment favorable de placer le califat sur une seule tête, & les Syriens paroissoient disposés à reconnoître Abdala *calife* de l'Arabie; mais ayant appris qu'il avoit fait égorger ce qui restoit d'Ommiades dans les pays de sa domination, ils craignirent de se donner un barbare pour maître: ils jettèrent les yeux sur Mervan, descendant d'Ommias. Ce nouveau *calife*, avant d'être proclamé, jura de remettre le sceptre au fils d'Yesid, & pour gage de son serment, il en épousa la veuve; mais la douceur de commander le rendit parjure; il régna avec gloire pendant dix mois, & désigna pour son successeur son fils Abdalmalec, qui se montra digne de l'être par son amour pour la justice. Les Chrétiens eurent le courage de lui refuser une église qu'il vouloit changer en mosquée. Il pouvoit les punir de leur refus, & il fut assez généreux pour leur dire: » Je reconnois » que vous avez une opinion avantageuse de votre » maître, puisque vous osez lui déplaire. Ce fut lui qui le premier, à l'exemple des autres souverains, fit battre de la monnoie à son coin, avec cette légende: *Dieu est éternel*. Jusqu'alors c'étoit la monnoie des Grecs qui avoit eu cours en Arabie: cette nouveauté, & sur-tout la légende, scandalisa les superstitieux, qui craignirent de profaner le nom de Dieu, en faisant circuler leurs drachmes dans les mains des infidèles; mais il leur remontra que l'usage d'une monnoie étrangère avilissoit la majesté de l'empire; & les intérêts de la vanité firent taire les scrupules de la religion.

L'Arabie étant soumise à Abdala que les enfans d'Ali

quoique ses parens, persistoient à reconnoitre pour usurpateur, ils en essuyèrent les plus cruelles persécutions, qu'ils préférèrent à la honte de respecter un maitre. Le *calife* Syrien, pour punir les Arabes que ses sujets enrichissoient de leurs offrandes, défendit le pélérinage de la Mecque, & il y substitua Jérusalem, qui devint le sanctuaire de la religion; mais cette défense fut levée à la mort d'Abdala qui périt dans un combat, après s'être vu enlever la Mèque & Médine. Après sa mort, Abdalmalec régna sans rivaux, & tous les peuples qui n'avoient qu'une même loi n'eurent plus qu'un même maitre: ce prince fut un mèlange de grandeur & de foiblesse. Quoiqu'il ne fit la guerre que par ses lieutenans, il avoit beaucoup de courage, & une grande connoissance de l'art militaire. S'il fut cruel, c'est qu'il commandoit à un peuple farouche dont on ne pouvoit réprimer l'indocilité que par des châtimens. L'avarice souilla toutes ses vertus; mais ses vices & ses foiblesses n'empêchent pas qu'il ne soit placé parmi les grands hommes dans l'art de gouverner.

Valid, premier du nom, fut un fils digne de lui. Ce fut sous son règne que l'empire parvint à son plus haut point de grandeur. Tous les troubles furent pacifiés, & les Musulmans réunis portèrent leurs armes dans la Sogdiane, le Samarcand & le Turquestan. De-là ils passent le Bosphore, & ce torrent se déborde sur les provinces de la Grèce. Le comte Julien, pour se venger de son roi qui avoit attenté à la pudicité de sa fille, les appelle en Espagne, dont il leur facilite la conquête; ils franchissent les Pyrénées, font une irruption dans la France, & forment le projet audacieux d'aller se joindre à Rome à une autre armée de Musulmans qui devoient s'y rendre après avoir fait la conquête de la Grèce. La mort de Valid les arrête dans le cours de leurs prospérités, & ils attendent de nouveaux ordres. C'étoit un prince cruel & violent; mais s'il savoit punir, il aimoit aussi à récompenser. Il fut le premier des successeurs de Mahomet qui fonda un hôpital pour y recevoir les malades, les infirmes & les vieillards. Il étendit sa générosité sur les voyageurs & les étrangers par l'établissement d'un caravanserai où ils étoient défrayés. Les magnifiques mosquées qu'il fit bâtir à Médine, à Damas & à Jérusalem, sont autant de monumens de son goût pour l'architecture. Les profanations de quelques-uns de ses lieutenans le rendirent odieux aux chrétiens. Tel fut le gouverneur d'Egypte, qui entroit dans leurs églises accompagné de jeunes gens qui servoient à ses plaisirs, & d'une troupe de bouffons qui faisoient du lieu saint le centre de l'abomination. Valid épousa successivement soixante-douze femmes qu'il répudia les unes après les autres. Trois de ses frères régnèrent après lui.

Soliman, héritier du trône de son frère, adopta son systême guerrier; il signala son avènement par la conquête du Giorgian & du Tubaristan. Une autre armée traversa la Phrygie & la Mysie, d'où elle se répandit dans la Thrace qui devint le théâtre de la guerre. Constantinople fut assiégée après que l'armée qui la couvroit fut battue; il y eut aussi un combat naval où les Grecs employèrent avec succès le feu de mer, ainsi nommé parce qu'il brûloit sous les eaux. Les vaisseaux musulmans qui échappèrent aux flammes furent engloutis par la tempête. L'armée assiégeante affoiblie par les désertions, les maladies, les assauts & la famine, se retira dans l'Asie-mineure, après avoir perdu cent mille hommes. Cette perte fut réparée par de brillans succès en Espagne, où les chrétiens se soumirent à payer un tribut. Ils se familiarisèrent avec leurs vainqueurs; & se confondant avec eux, on ne les désigna plus que par le nom de *Musarabes*. L'idée qu'on nous donne de la voracité de Soliman mérite peu de foi; on rapporte qu'il mangeoit trois agneaux rôtis à son déjeûné, & cent livres de viande par jour. Ayant perdu son fils qu'il avoit désigné pour lui succéder, il nomma pour successeur son cousin-germain, appellé *Omar*, qui jouissoit d'une grande réputation de sainteté.

Omar second, que Soliman préféroit à son frère, auroit fait le bonheur de son peuple, si son règne avoit été plus long. Dès qu'il fut proclamé *calife*, il fit éclater sa modération en supprimant les malédictions que les Ommiades avoient coutume de fulminer contre Ali & sa famille; il fit revivre la frugalité & la simplicité des premiers *califes*. On lui présenta de superbes chevaux qu'on le pressa de monter, comme étant plus convenables à sa dignité: il les refusa, se contentant de celui dont il avoit coutume de se servir. Il continua d'habiter son ancienne maison, qui étoit fort simple, craignant d'incommoder la famille de son prédécesseur, qui occupoit le palais destiné aux *califes*. Il restitua aux Alides la terre de Fidak, que Mahomet avoit donnée pour dot à Fatime. Son inclination pour la famille fit craindre aux Ommiades qu'il ne transférât le sceptre dans leurs mains; ils subornèrent un esclave qui l'empoisonna. Ceux qui lui rendirent visite dans sa dernière maladie, furent étonnés de voir le maitre de tant de nations couché sur un lit de feuilles de palmier, n'ayant que quelques peaux pour coussin, & de vieux haillons pour couverture; il étoit dans une saleté si dégoûtante, qu'on en fit des reproches à sa femme qui, pour se justifier, répondit qu'il n'avoit jamais eu qu'une seule chemise. Il ne tira que deux pièces d'or par jour du trésor public pour l'entretien de sa maison, & l'on ne trouva dans sa garde-robe qu'une veste grossière qu'il portoit quand il montoit à cheval. Cet amour de la pauvreté, ces mœurs austères, faisoient la censure de ses derniers prédécesseurs qui avoient dégénéré de la simplicité des premiers temps de l'Islamisme.

En conséquence de l'ordre de succession [illegible] par Soliman, Yesid, fils comme lui d'Abdalm[illegible] fut élevé au califat. Dès qu'il fut parvenu au [illegible]

il destitua tous les gouverneurs des provinces, & ce changement excita de nouveaux troubles qui furent étouffés dans le sang des rebelles. Ce fut sous son règne que les Musulmans firent une invasion dans la Gaule Narbonnoise, où ils firent quelques conquêtes que les François, commandés par le comte Eude, les forcèrent d'abandonner. Ce *calife* n'est connu que par ses débauches, & sur-tout par son amour effréné pour les femmes. Il fut si vivement touché de la mort d'une de ses concubines, qu'il ne voulut pas permettre de l'enterrer; ce ne fut qu'au bout de quinze jours que ses domestiques vainquirent sa résistance, parce que l'infection de ce cadavre étoit devenue insupportable. Quand il n'eut plus ce dégoûtant spectacle à contempler, sa douleur devint plus amère, & pour l'adoucir, il la faisoit quelquefois exhumer. Il ne lui survécut pas long-temps, & il ordonna qu'on l'inhumât avec elle. La famille des Ommiades eut encore cinq *califes*, qui sont plus connus par leurs généraux que par leurs propres actions. Le règne d'Heshan n'est mémorable que par la défaite des Musulmans à Tours, où ils perdirent trois cens soixante & quinze mille hommes: perte qui semble exagérée. (elle l'est en effet.) Cette victoire remportée par Charles Martel, délivra l'Europe de l'esclavage dont elle étoit ménacée. Valid qui lui succede est abhorré pour ses cruautés: la rébellion éclate dans plusieurs provinces, & il perd le trône & la vie. Il étoit impie, débauché & gourmand: sa passion pour le vin le rendit plus odieux à ses sujets, que sa cruauté & ses autres vices. Sa mort fut le premier coup porté à la famille des Ommiades. Yesid, troisième du nom, prend les rênes de l'empire, que ses mains trop foibles ne peuvent gouverner. Des sujets remuans, sous prétexte de venger son prédécesseur, soufflent par-tout l'esprit de révolte, & c'est en épuisant le trésor public qu'il en arrête les ravages. Il meurt de la peste à Damas, après un règne de près de six mois. Ibrahim, son frère, qui monta sur le trône, fut un prince sans vice & sans vertu. Mervan, prince de son sang, arracha le sceptre de ses débiles mains; & placé sur le trône par la victoire, il montra que, s'il avoit été heureux à vaincre, il n'étoit pas moins habile à gouverner; mais un empire qui n'est point soutenu par la loi, n'est qu'un roseau que fait plier l'orage. L'esprit de rébellion fermentoit dans les provinces: Mervan n'eut que des sujets à punir. La molle complaisance de ses prédécesseurs qui en avoient été les victimes, lui inspira une politique barbare, & il crut que sa puissance ne pouvoit être cimentée que par le sang. La sévérité de ses vengeances multiplie les rebelles; les peuples commencent à rougir d'être prosternés devant un maitre sanguinaire, tandis que la famille de leur prophète gémit dans l'oppression. Les Abbassides, plus riches que les Alides, réunissent les vœux de l'empire; la Syrie, l'Arabie, l'Egypte, la Mésopotamie & toutes les provinces méridionales proclament Abbas, devenu le chef de cette famille infortunée. L'actif Mervan s'empresse d'étouffer le feu de la révolte: il se livre un combat sur les bords de l'Euphrate, où les deux partis donnant également des preuves de cet acharnement qu'inspire le fanatisme, tiennent long-temps la victoire incertaine. Mervan emporté hors des rangs par son cheval fougueux, ne peut plus diriger les mouvemens de son armée, qui fut taillée en pièces; il s'enfuit à Damas, dont on lui refusa l'entrée; il va chercher un asyle en Egypte, & il y trouve la mort. Ainsi finit la puissance des Ommiades, maitres sanguinaires, moins par penchant que par la nécessité de gouverner avec un sceptre de fer un peuple indocile & féroce.

La famille de Mahomet rétablie sur le trône donne également des scènes de carnage. Les Ommiades sont frappés d'anathêmes, & soixante mille périssent par le glaive dans l'étendue de l'empire. Abdéramène, reste infortuné de cette famille, se dérobe au massacre, & passe en Espagne, où il forme un état indépendant. Les Abbassides délivrés des ennemis de leur maison, rétablissent la mémoire d'Ali, & poursuivent avec fureur ses descendans. Possesseurs paisibles du trône, ils y font asseoir les sciences & les arts avec eux: la littérature grecque & romaine devient familière à ce peuple grossier, qui s'étonne de la barbarie de ses ancêtres. On ouvre des écoles de philosophie, où la raison triomphe des préjugés populaires; l'astronomie y decouvre les mouvemens de ces globes flottans dans l'immensité; mais dans sa naissance, on abuse de sa foiblesse pour la défigurer, & elle n'est encore que l'art imposteur qui séduit la crédulité avide de dévoiler l'avenir. La médecine à peine sortie de l'enfance, parvint subitement à son âge de maturité; mais ses traits furent altérés par des sympathies mystérieuses qui firent la réputation des charlatans & des imposteurs. Des villes nouvelles s'élevèrent, où l'architecture fit briller ses premiers essais; la chymie qui pénètre dans tous les secrets de la nature, développa ses richesses dont on abusa pour se livrer à la découverte chimérique de la pierre philosophale. Ainsi, tandis que les sciences & les arts sont exilés de l'Europe, par les Goths & les Vandales, la cour de Bagdat leur sert d'asyle, Mahadi & Aaron Raschid appellent & récompensent tous ceux qui se distinguent par le génie. Il est vrai que les lettres à leur renaissance jettèrent plutôt quelques étincelles qu'une véritable lumière; mais elles suffirent pour nous remettre ou nous guider dans les véritables routes.

Le goût des Abbassides pour les arts n'affoiblit point leur ardeur pour la guerre: tout, jusqu'à leurs fêtes, servoit à entretenir les inclinations belliqueuses de la nation: c'étoit des joûtes ou des combats d'animaux, où chacun pouvoit exercer son adresse & son courage. L'empire, en devenant plus éclairé, devint plus redoutable; l'Atlas & l'Immaüs, le Tage & l'Indus étoient sous le même sceptre, & deux mille

lieues d'étendue formoient le domaine d'un seul maître. Dix-huit princes Abbassides régnèrent successivement avec autant de gloire pour eux que pour la félicité de leurs peuples, qui réunissoient leurs voix pour bénir leur règne. Un empire aussi étendu devoit s'écrouler sous son propre poids; il est un certain période de grandeur où un état n'est pas plutôt parvenu, qu'il fait des pas vers sa ruine; plus il prend d'accroissement, plus le pouvoir arbitraire se déborde sur la liberté naturelle des peuples. Le spectacle de tant de nations prosternées inspire l'audace de tout oser & de tout enfreindre; le despote, ivre de son pouvoir, s'endort dans une fausse sécurité; le bandeau de l'illusion ne lui laisse point appercevoir qu'il ne faut qu'un chef à des peuples mécontens, pour être rebelles. Les derniers Abbassides envoyèrent dans les provinces éloignées, des gouverneurs armés du pouvoir, qui s'en rendirent les souverains: la facilité de se rendre indépendans leur en fit naître l'ambition. Dans une monarchie héréditaire, il ne faut qu'un homme médiocre pour détruire l'ouvrage de vingt héros.

Après le règne de Vatek, le trône ne fut plus occupé que par des hommes incapables d'en soutenir le poids; son successeur, abruti dans les plus sales débauches, expire sous les coups de son fils qui semble le punir d'avoir donné la vie à un monstre si dénaturé. Ce parricide met tout l'empire en confusion; les gouverneurs des provinces profitent de cette fermentation générale pour élever l'édifice de leur fortune. Ceux des provinces d'Afrique donnèrent l'exemple; & ils eurent bientôt des imitateurs, qui, tous complices du même crime, sentent la nécessité de se prêter de mutuels secours. Les Fatimites, ainsi nommés parce qu'ils descendoient d'Ali & de Fatime, réclament alors leurs droits, ils fondent en Afrique un empire rival de celui de Bagdat, & la conquête de l'Egypte le rendit encore plus redoutable.

Les querelles de religion préparèrent la ruine des *califes*. La religion déchirée par des schismes enfantoit des haines & des guerres; les Musulmans disputoient, le fer & la flamme à la main, pour établir des dogmes de spéculation, indifférens aux mœurs & à l'harmonie de la société. Plus les questions discutées étoient enveloppées d'obscurités, plus elles inspiroient de fureurs religieuses. L'Arabie étoit surchargée d'une foule de dévôts prêts à s'entre-dévorer, & qui tenant d'une main le cimeterre, & de l'autre le koran, lançoient réciproquement les uns sur les autres, les anathêmes de la religion & les foudres de la guerre.

Dans ces circonstances, un homme sans talent & sans lumière, mais tout brûlant de zèle, demande au *calife*, des missionnaires pour l'aider à convertir à l'Islamisme, des peuples épars dans les déserts de l'Afrique. Ces apôtres ignorans font des conquêtes rapides; & enorgueillis par leurs succès, ils se croyoient des intelligences pures, dont le souffle du siècle pourroit corrompre la sainteté. Ces pieux insensés forment une confédération; & sous le titre insidieux de réformateurs, ils deviennent rebelles. On les poursuit avec sévérité, & ils savent mourir avec constance: leur sang devient la semence féconde d'où nait un peuple de fanatiques. Leur chef ceint son front du bandeau royal; pontife & roi, sous le nom de Miramolin, il fonde un empire qui menace d'engloutir tous les autres dans son sein.

Motamasem, huitième *calife* Abbasside, se défiant de ses sujets avoit confié sa garde à des étrangers. Un peuple sorti des bords de la mer Caspienne, qui n'avoit d'autre métier que la guerre, & d'autre vertu qu'un courage féroce, s'étoit emparé d'une province de l'Asie méridionale; ce furent ces Turcomans que les *califes* de Bagdat choisirent pour être les soutiens de leur trône. Leurs chefs, d'abord sans ambition, raffermirent l'empire ébranlé; leur valeur & leurs services frayèrent à leurs chefs le chemin aux premières dignités: accoutumés à soutenir le trône, ils se crurent bientôt dignes d'y monter. Ce n'est point ordinairement la milice qui jette la semence des troubles, mais c'est elle qui en fait profiter pour fixer le destin des états. Sous Moctader, dix-huitième *calife*, la religion Musulmane comptoit trois chefs qui se foudroyoient réciproquement par des anathêmes; quatorze souverains indépendans avoient resserré le *calife* Arabe dans quelques provinces orientales, qui respectoient sa dignité sans lui montrer plus d'obéissance: les Turcs combattoient pour lui pendant qu'il languissoit dans les délices de son sérail; ils se lassèrent enfin de répandre leur sang pour défendre un empire gouverné par des femmes & des eunuques. Moctader est déposé, & les rebelles l'immolent à leur sûreté. Son frère Kader prend le sceptre qu'il est indigne de porter: ses cruautés & ses perfidies le rendent odieux; & les Turcs qui l'avoient élevé, rougissant de leur ouvrage, le renferment dans une prison d'où il ne sortit que pour demander l'aumône à la porte d'une mosquée.

Sous le règne de Rhadi, son successeur, le calife ne fut qu'une ombre sans réalité: les gouverneurs, devenus indépendans, n'envoyèrent plus à Bagdat les tributs de leurs provinces: les intérêts du trône cessèrent d'être confondus avec ceux de l'autel. La puissance du successeur de Mahomet fut resserrée dans l'enceinte du temple; les arbitres des nations ne décidèrent plus que de la doctrine: les Turcs furent armés du pouvoir, & les *califes* n'eurent que l'extérieur du respect; il s'élève une foule de petits tyrans, qui sous le nom d'émirs & de soudans, pour ne pas heurter les préjugés superstitieux, demandent l'investiture au chef de la religion, trop foible pour les refuser; & quoiqu'ils se prosternent devant lui & qu'ils le révèrent comme le ministre de Dieu sur la terre, ils le déposent ou ils l'immolent sans remords. Depuis cette révolution neuf *califes* montèrent sur la chaire de Bagdat, mais ils ne se mêlerent plus des fonctions de l'empire. Le petit-fils de

Gengis

Gengis, en se rendant maître de cette ville, fit mourir le *calife*, dont le titre fut aboli l'an 1238 de Jesus-Christ. Cette dignité subsista plus long-temps en Egypte, où Selim, qui en fit la conquête, prononça son extinction l'an 1317 de notre ère, & toute la puissance sacerdotale se réunit dans l'iman de la Mecque. Les Musulmans se policèrent, & la barbarie de l'intolérance ne fit plus de martyrs que chez les Miramolins, monstres enfantés par le fanatisme, qui se sert du prétexte de la religion pour justifier ses fureurs. Le gouvernement devint militaire; chefs de la religion, les *califes* ne furent plus que des simulacres muets & sans force, qui firent méconnoître les successeurs de Mahomet. (*T-N.*)

CALIGNON, (SOFFREY DE) (*Hist. litt. mod.*) chancelier de Navarre sous Henri IV, & qui vraisemblablement l'auroit été de France s'il eût été catholique. Il fut employé avec M. de Thou à rédiger l'édit de Nantes. Il connoissoit le monde & les affaires; né à Saint-Jean près Voiron en Dauphiné, mort en 1606. On lui attribue le livre intitulé: *Histoire des choses les plus remarquables advenues en France ès années* 1587, 1588 & 1589; *par S. C. in-8.* On croit que les lettres *S. C.* signifient Soffrey *Calignon.* La vie de ce magistrat a été écrite par Gui-Allard, avec celle du baron des Adrèts & de Dupui-Montbrun; Grenoble, 1675, *in-12.*

CALIGULA, (CAÏUS-CESAR) (*Hist rom.*) fils de Germanicus & d'Agrippine, naquit à Antium, sous le consulat de son père & de Fonteius Capiton. On lui donna le surnom de *Caligula*, parce qu'étant élevé sous la tente & dans le camp, son père voulut qu'il fût vêtu comme les soldats, dont les hautes chausses s'appelloient *caligæ*. Germanicus voulant l'instruire dans l'art de la guerre, l'emmena avec lui dans son expédition d'orient. *Caligula*, à son retour, fit avec applaudissement l'oraison funèbre de son aïeule Livie. Les cruautés que Tibère exerça sur ses frères, ne s'étendirent point jusqu'à lui. Souple & rampant sous le meurtrier de sa famille, il donna lieu de dire qu'il étoit le plus soumis des serviteurs & le plus impérieux des maîtres. Dès sa première enfance, il manifesta la cruauté de ses penchans: son plus grand plaisir étoit d'assister aux tortures & aux supplices des criminels; il passoit les nuits dans les tavernes & les lieux de prostitution, où, à la faveur de son déguisement, il se dispensoit de rougir de sa dégradation. Les farceurs, les musiciens & les bouffons furent ses premiers favoris; & ces mercénaires, instruits par ses leçons, réussissoient mieux dans l'art de s'avilir. Tibère averti de ses débordemens, ne prit aucun soin de les réprimer, se flattant que le goût des voluptés pourroit adoucir ses mœurs dures & féroces. Cet empereur, malgré sa tendresse, ne pouvoit se dissimuler les vices de son neveu, & il avoit coutume de dire: « Je nourris le serpent du peuple romain, & le Phaëton de l'univers ». Après la mort de Tibère, il fut proclamé empereur par le peuple & le sénat: l'armée, qui l'avoit vu élever dans le camp, se félicita d'avoir un tel maître. Les honneurs qu'il rendit aux cendres de sa mère & de ses frères, firent juger favorablement de son cœur. Sa piété s'étendit sur toute sa famille: son aïeule Antonie reçut tous les honneurs qu'on avoit déférés à Livie; il associa à son consulat son oncle Tibère, qui jusqu'alors n'étoit point sorti de l'ordre des chevaliers; son frère Tibère, qu'il adopta, fut déclaré prince de la jeunesse, & il voulut qu'on jurât par le nom de ses sœurs, comme on avoit coutume de jurer par le nom des Césars: tous les exilés furent rappellés, & les prisons furent ouvertes; il défendit même de faire des recherches sur la mort de sa mère & de ses frères, pour n'avoir ni témoins, ni délateurs à punir. La licence des mœurs fut réprimée; les courtisanes & leurs complices furent bannis de Rome. Un nouvel ordre fut établi dans la perception des impôts & dans la régie des finances; les peuples soulagés ne furent plus la proie des exacteurs. L'ordre des chevaliers reprit son ancien éclat, & l'on nota d'infamie ceux qui tomboient dans les plus légères fautes. Le droit d'élire par suffrages fut rendu au peuple. Ce fut par reconnoissance de tant de bienfaits, qu'il fut ordonné de consacrer tous les ans un bouclier d'or au capitole, où le sénat, suivi des prêtres & de la jeunesse romaine, devoit se rendre en chantant des hymnes en l'honneur du bienfaiteur de la patrie. *Caligula* libéral jusqu'à la profusion, fit distribuer à chaque citoyen trois cents sesterces; il donna de magnifiques banquets aux sénateurs & aux chevaliers, qu'il gratifia d'une robe de pourpre; leurs femmes & leurs enfans, qui avoient été invités aux festins, reçurent des jarretières & des rubans d'un grand prix: les spectacles, interrompus sous Tibère, furent renouvellés avec plus de dépense, & les premiers magistrats eurent ordre d'y assister, pour en régler la police. Ces profusions étoient justifiées par la politique; c'étoit le moyen de se concilier le cœur d'un peuple qui se croyoit fortuné quand il avoit des jeux & des spectacles. Le temple d'Auguste & le théâtre de Pompée, qui avoient été commencés sous le règne de Tibère, furent achevés sous celui de *Caligula.*

Ce prince si justement chéri, se dépouilla tout-à-coup de la douceur de son caractère pour se métamorphoser en bête farouche, qui ne respiroit que le sang humain. Son orgueil altier se plut à humilier les rois: il fut tenté de prendre lui-même le diadême; mais il lui parut plus glorieux de s'arroger les honneurs de la divinité, dont il prit les attributs. Il fit apporter de Grèce la statue de Jupiter olympien, dont il fit ôter la tête pour y placer la sienne, & il exigea qu'on l'honorât sous le nom de *Jupiter latial.* On lui dressa des autels, où des victimaires immoloient des poules de Numidie, des faisans & d'autres oiseaux recherchés; les prêtres consacrés à son culte étoient magnifiquement payés. La crainte & l'espérance multiplièrent ses adorateurs: il se vanta d'entretenir un commerce

particulier avec Jupiter, qui descendoit souvent du ciel pour le visiter. Un homme assez imbécile pour se croire un dieu, devoit rougir d'avoir pour aïeul Agrippa, qui, né de parens obscurs, avoit été l'artisan de sa grandeur. Ce fut pour désavouer son origine, qu'il déshonora la mémoire d'Auguste, en disant que sa mère étoit le fruit du commerce incestueux de cet empereur avec sa fille Julie. Le même orgueil lui fit mépriser son aïeule Livie, sous prétexte que son aïeul avoit été magistrat de Fundi. Les chagrins qu'il lui causa, abrégèrent sa vie, & il fut soupçonné de l'avoir empoisonnée. Ce soupçon fut autorisé par le refus qu'il fit de rendre à sa mémoire les honneurs que le sénat lui avoit déférés, & par le meurtre de son frère Tibère & de Sillanus son beau-père. Il n'y eut point de crime qui n'infectât son cœur : ses incestes avec ses sœurs furent publics, & sur-tout avec Drusille, qu'il arracha du lit de son époux pour assouvir sa brutalité. Etant tombé malade, il la désigna son héritière à l'empire. Toutes les femmes célèbres par leur beauté, allumèrent ses feux impudiques : il enleva Livie Horistele le jour même de ses noces, & il quitta le banquet nuptial en annonçant qu'il alloit coucher avec elle. Il s'en dégoûta trois mois après, & ayant su qu'elle revoyoit son premier époux, il prononça l'arrêt de leur mort. Césonie parut fixer son inconstance; elle n'avoit ni jeunesse ni beauté, & même elle étoit mère de trois filles; mais ses défauts étoient rachetés par ses rafinemens & ses découvertes dans l'art de réveiller les voluptés. Après avoir fait l'essai de ses cruautés sur sa famille, il en exerça de nouvelles contre ses amis qui l'avoient élevé à l'empire, & contre ceux qui avoient été les complices de ses débauches : tous périrent d'une mort violente. Il fit nourrir pendant long-temps des bêtes sauvages, pour les faire combattre dans les jeux qu'il donnoit au public. Cette dépense fut retranchée, & au lieu de bêtes, il lui parut moins ruineux de tirer des hommes des prisons pour les faire combattre à outrance. Un jour on lui présenta la liste des prisonniers accusés de crimes : il ne se donna pas la peine d'examiner les dépositions, & tous furent indistinctement condamnés à la mort. Un flatteur, en le voyant malade, fit vœu de combattre à outrance, pour remercier les dieux de l'avoir rendu aux Romains : *Caligula*, qui auroit dû le dispenser de ce vœu téméraire, en ordonna l'accomplissement, & le flatteur y perdit la vie. Il fit massacrer tant de Gaulois & de Grecs, qu'il se glorifia d'avoir subjugué par l'épée la Gallo-Grèce. Il avoit pour maxime, que celui qui pouvoit tout, avoit droit de tout enfreindre, & qu'il importoit peu d'être haï, pourvu que l'on fût craint. Cruel jusques dans l'ivresse de l'amour, il ne baisoit jamais le cou de sa femme & de ses concubines, sans leur dire : « ce joli cou sera coupé aussi-tôt » que je le commanderai ». Ceux qui ne commettent que des actions criminelles, ont en aversion les écrivains qui les transmettent à la postérité; c'est pourquoi *Caligula* voulut faire brûler les ouvrages d'Homère, de Virgile & de Tite-Live. Il voulut étendre plus loin cet attentat littéraire; & sous prétexte que la raison naturelle étoit suffisante pour distinguer la vérité du mensonge, le juste de l'injuste, il ordonna de brûler tous les livres de jurisprudence : sa volonté eût été la seule des loix. L'envie, qui dévore les ames basses, fit le tourment de sa vie. Les premières familles de Rome furent privées des distinctions qui rappelloient la gloire de leurs ancêtres : les Torquatus ne portèrent plus la chaine d'or, ni les Cincinnatus, la perruque; le nom de *grand* fut ôté au Pompée.

Caligula, dont toutes les passions furent extrêmes, n'emprunta pas le voile de la décence pour couvrir ses infamies. Ses amours monstrueux avec Lepidus & Nestor-le-pantomime ne modérèrent point son goût pour les courtisanes, & sur-tout pour Pyzallides, qui donnoit depuis long-temps dans Rome des leçons de lubricité. Les dames les plus respectables furent également exposées à ses outrages. Il les invitoit à des festins avec leurs maris, & après avoir lancé sur chacune ses regards impudiques, il quittoit la salle du festin, & envoyoit chercher celles qui l'avoient le plus frappé. Dès qu'il avoit assouvi sa brutalité, il se remettoit à table, & se félicitant de son triomphe, il insultoit à la victime en présence de tous les convives. Il forçoit quelquefois ces femmes, qu'il venoit de déshonorer, à envoyer à leurs maris des lettres de divorce qu'il avoit soin de faire insérer sur les registres publics. Ce fut sur-tout par ses profusions qu'il surpassa tout ce qu'on avoit vu dans les siècles précédens. Il ne prenoit le bain que dans des eaux de senteur. On ne servoit sur sa table que des mets recherchés. Il se plaisoit à avaler des pierres précieuses qu'il réduisoit en poudre avec du vinaigre. Il faisoit servir à chaque convive des pains & des viandes qui en effet étoient des masses d'or façonnées, en disant, il faut être économe à moins qu'on ne soit César. Bisarre dans tous ses goûts, il n'aimoit à exécuter que ce qui avoit paru jusqu'alors impossible. Il fit construire des galères de bois de cèdre qu'il enrichit de pierreries, & de voiles de pourpre & de soie. On y trouvoit toutes les commodités, & tout le luxe qu'on admire dans les plus somptueux palais, & même il y fit planter jusqu'à des vignes & des arbres fruitiers, dont l'ombrage garantissoit des ardeurs du soleil. *Caligula* y donnoit des festins à des concerts qui attiroient la multitude sur le rivage, lorsqu'il se rendoit à ses maisons de campagne. Il s'animoit à réprimer la mer par des digues, à bâtir dans le sein des palais, à percer des montagnes & à les applanir sans aucun motif d'utilité. Ce fut par ses folles dépenses qu'il épuisa ses trésors, qui, à la mort de Tibère, contenoient soixante-sept millions d'argent monnoyé. Son avarice, égale à sa prodigalité, eut bientôt rempli le vuide causé par ses dépen-

tions. Il contesta le droit de bourgeoisie à plusieurs citoyens qu'il força de le racheter. Il supposa des crimes pour s'enrichir par des confiscations. Il annulla les testamens pour se substituer aux légitimes héritiers. Il enlevoit aux particuliers leurs plus riches meubles, alléguant que ce luxe ne devoit se tolérer que dans César; & lorsqu'il les mettoit en vente, c'étoit lui-même qui nommoit les acheteurs, & qui fixoit le prix. Il faisoit payer jusqu'à l'honneur de manger à sa table. Il mit des impôts sur tout ce qui avoit été respecté jusqu'alors. Le comestible lui dut des droits. Les porte-faix furent taxés à lui rendre la huitième partie du produit de leur travail. Il établit des lieux de prostitution où des courtisanes privilégiées lui payoient un impôt journalier pour exercer librement leur commerce. Les jeux de hasard furent permis, parce qu'il pouvoit y friponner avec impunité.

(L'empereur etant à jouer aux dez dans la ville de Lyon, se fit, dit-on, apporter le dénombrement des Gaules, contenant l'état de toutes les personnes libres & de leurs biens, il donna ordre d'en aller égorger sur le champ un grand nombre pour avoir leur confiscation; puis se tournant vers les joueurs: *Vous perdez*, dit-il, *le temps à jouer un petit jeu qui ne peut jamais vous enrichir*, *tandis que d'un trait de plume je gagne des millions.*)

Trop assoupi dans les débauches pour être sensible à la gloire, il se vit dans la nécessité de porter la guerre en Allemagne. Il fit assembler les légions & les auxiliaires: il marcha plutôt avec la pompe triomphale qu'avec un appareil militaire. Il usoit quelquefois d'une si grande précipitation, que les prétoriens s'épuisoient pour le suivre, & quelquefois se faisant porter dans une litière par huit hommes, il alloit avec la plus grande lenteur. Toutes les routes étoient balayées & arrosées pour éviter l'incommodité de la poussière. Arrivé au camp, il ne trouva point d'ennemis à combattre, & il écrivit à Rome des lettres fastueuses sur ses exploits, avec ordre de ne les remettre au sénat que dans le temple de Mars. Il suppléa aux dangers, des dangers imaginaires. Il fit passer le Rhin à quelques avant-coureurs, qui rapportèrent que l'ennemi alloit fondre sur les romains; aussi-tôt, sans en avertir l'armée, il se jetta dans une forêt voisine avec quelques prétoriens. Il fit couper des arbres pour en faire des trophées à ses compagnons, comme s'il eût réellement remporté une victoire. A son retour au camp, il taxa de lâcheté tous ceux qui ne l'avoient pas suivi. Il rendit un édit fort rigoureux contre les sénateurs qui, pendant sa laborieuse expédition, se livroient aux plaisirs de la table & du cirque. Cet insensé, qui n'avoit point d'ennemis, fit marcher son armée en bataille rangée jusqu'à l'océan, où il ordonna aux soldats de rassembler des coquilles qu'il qualifia de dépouilles de l'océan, pour les consacrer aux dieux du capitole. Alors il annonça son départ aux soldats, en leur disant: Partons chargés de richesses & de gloire. Quoiqu'il n'eût vaincu ni peuples ni rois, il voulut jouir des honneurs du triomphe. Au lieu de rois captifs, il se fit suivre d'un grand nombre de Gaulois, qui, à prix d'argent, prirent le nom & le langage des barbares qu'il prétendoit avoir subjugués. Avant de quitter la Germanie, il forma le dessein de passer au fil de l'épée les légions qui s'étoient autrefois révoltées, pour élever à l'empire son père Germanicus. Il les fit resserrer dans une enceinte, où après leur avoir parlé avec aigreur, il alloit donner le signal du carnage, lorsqu'il s'éleva un murmure général qui lui fit craindre une révolte. Il quitta avec précipitation son armée, & prit le chemin de Rome avec une simple escorte. Les députés du sénat vinrent le féliciter sur sa route, & l'exhortèrent à presser son retour. Oui, leur dit-il, je vais m'y rendre avec cette épée pour le bien du peuple & des chevaliers. Le poids de ses vengeances tomba sur le sénat qu'il dépouilla de toutes ses prérogatives. Plusieurs conjurations se formèrent contre ce monstre couronné. Chereas, tribun d'une cohorte prétorienne, brigua l'honneur de lui porter les premiers coups. C'étoit un vieux guerrier, qui, dans sa jeunesse, s'étoit livré à toutes les voluptés. Il se trouva offensé de ce qu'allant prendre l'ordre, l'empereur lui donnoit toujours le mot de Vénus ou de Priape. Ce fut le 24 de janvier qu'il choisit pour exécuter son dessein. L'empereur fut long-temps incertain s'il paroîtroit en public; mais enfin il ne put résister à la curiosité d'assister aux danses & aux chants des jeunes gens qualifiés qu'il avoit fait venir d'Asie pour ses plaisirs. Tandis qu'il leur parloit, Chereas le saisit, & lui enfonça son épée dans la gorge. Un autre tribun nommé *Sabinus* le frappa d'un autre coup dans l'estomac. D'autres conjurés lui coupèrent les parties honteuses: il expira en implorant vainement du secours. Son corps fut emporté dans les jardins Lamiens où il fut enfoui à demi brûlé. Il étoit âgé de vingt-neuf ans, dont il en avoit regné trois & trois mois & huit jours. Sa femme Cesonie fut tuée à ses côtés par un centenier, & sa fille fut écrasée contre un mur. Dès qu'on eut répandu le bruit de sa mort, les plus circonspects n'osérent se livrer à la joie, craignant que par un de ses artifices ordinaires, il n'eût semé lui-même ce bruit pour discerner ses amis d'avec les mal-intentionnés. Le sénat résolut de s'affranchir de la tyrannie, & de rentrer dans ses droits. L'assemblée ne fut plus convoquée dans le palais Julia, monument de la servitude; on l'indiqua au Capitole où la mémoire des Césars fut abolie, & leurs temples démolis. *Caligula* étoit grand & chargé d'embonpoint, le front large, les yeux & les tempes enfoncés. Son corps étoit couvert d'un poil épais & rude. Tout en lui manifestoit ses inclinations sanguinaires. Il étoit aussi foible de corps que d'esprit. On prétend que Cesonie, pour s'en faire aimer, lui donna un breuvage qui troubla sa raison. Quoiqu'il fût d'un naturel timide, il n'avoit aucune crainte des dieux. De tous les arts, il ne cultiva que l'éloquence où il réussit assez bien. Enorgueilli de ce talent, il

invitoit les chevaliers à venir l'entendre, & cette invitation étoit un ordre qu'on n'eût point enfreint impunément. Il se piquoit encore d'être adroit gladiateur, & de bien conduire un chariot. Il excelloit dans la danse & la musique. Il fut aussi bisarre dans ses habits que dans ses actions. Il paroissoit quelquefois en public avec une barbe d'or, tenant en main la foudre ou le trident, ou le caducée; & quelquefois il prenoit les attributs de Vénus. Il portoit ordinairement les ornemens de triomphateur & le corselet d'Alexandre qu'il avoit fait tirer du tombeau de ce prince conquérant. Rome, accoutumée à trembler sous ses tyrans, eût laissé ses crimes impunis; mais elle ne put lui pardonner la résolution de transférer le siège de l'empire à Antioche ou à Alexandrie. Quelques jours avant sa mort, on trouva dans son cabinet des tablettes où étoient écrits les noms de plusieurs sénateurs qu'il avoit condamnés à mourir. La découverte de ce secret accéléra sa mort. Dans l'inventaire de ses meubles, on trouva des coffres pleins de différens poisons. On prétend qu'ils furent jettés dans la mer, & qu'ils en infectèrent tellement les eaux, que quelques temps après le rivage fut couvert d'une multitude de poissons morts. Ce recit, qui sans doute est exagéré, prouve du moins combien sa mémoire étoit en horreur. (*T.--N.*)

CALINDA, (*Hist. mod.*) danse des Nègres créoles en Amérique, dans laquelle les danseurs & les danseuses sont rangés sur deux lignes en face les uns des autres; ils ne font qu'avancer & reculer en cadence sans s'élever de terre, en faisant des contorsions du corps fort singulières & des gestes fort lascifs, au son d'une espèce de guitare & de quelques tambours sans timbre, que des Nègres frappent du plat de la main. Le R. P. Labat prétend que les religieuses espagnoles de l'Amérique dansent le *calinda* par dévotion : & pourquoi non? (*A. R.*)

CALLICRATIDAS, (*Hist. anc.*) général Lacédémonien, célèbre par plusieurs victoires remportées sur les Athéniens, fut tué dans un combat naval l'an 405 avant J. C.; on lui attribue un mot, dont Quinte-Curce fait honneur à Alexandre, qui, en ce cas n'en auroit fait que l'application, ce conquérant étant postérieur de près d'un siècle à *Callicratidas*. L'armée de ce dernier se trouvoit réduite aux dernières extrémités par le défaut de vivres & d'argent. On prit ce moment pour lui demander une grace injuste, en lui offrant pour prix une somme considérable; il refusa la grace & rejetta la somme. *Je l'accepterois*, lui dit Cléandre un de ses officiers, *si j'étois Callicratidas. Et moi aussi*, reprit *Callicratidas*, *si j'étois Cléandre.*

Cette réponse est la même qu'Alexandre fait à Parménion au sujet des propositions de paix de Darius; elle est fière & dure, & par-là elle convient mieux au cas où se trouvoit *Callicratidas* qu'à celui d'Alexandre; Parménion pouvoit n'avoir pas tort de vouloir qu'on acceptât les offres de Darius, Cléandre avoit sûrement tort de proposer de vendre une injustice.

CALLICRÈTE de Cyane, fille célèbrée par Anacréon & par Platon; elle enseignoit la politique.

CALLIÈRES, (FRANÇOIS DE) plus connu pour avoir été l'un des plénipotentiaires François au congrès de Riswick, que pour avoir été de l'académie françoise ou pour en avoir été digne par ses ouvrages, qui ne sont pas cependant sans mérite. On en a jugé fort diversement. Quelqu'un a dit de son traité de la manière de négocier avec les souverains *qu'il ne prouvoit pas, que M. de Callières sût négocier ni écrire.* C'est pourtant un de ses ouvrages les plus estimés. Personne au contraire ne connoît son *panégyrique de Louis XIV*, auquel Charpentier, ami du panégyriste & flatteur du héros, appliquoit ce qu'on avoit dit autrefois d'Alexandre & de son portrait fait par Apelles, que *l'Alexandre de Philippe étoit invincible & l'Alexandre d'Apelles inimitable.* Le traité *de la science du monde* est aussi un des ouvrages de *Callières* qui ont eu de la réputation dans leur temps. On a encore de lui un *traité de la manière de parler à la cour.* Tous ces titres ont peut être le défaut d'afficher un peu de prétention. Se piquer de *savoir le monde*, de *savoir la cour* étoit un ridicule assez commun du temps de Louis XIV, & dont Molière se moque dans plusieurs endroits de ses comédies. Ce sont là de ces choses qu'il faut tâcher de savoir si on peut, mais qu'il ne faut pas se piquer de savoir ni entreprendre d'enseigner, ou du moins il faut que ce soit sous des titres plus modestes. On a encore de *Callières* des poësies à-peu-près semblables, un traité du bel esprit, un recueil de bons mots & de bons contes : M. de *Callières* fut secrétaire du cabinet. Il étoit né à Thorigny au diocèse de Bayeux; il mourut le 5 mars 1717 âgé de soixante-deux ans.

Nous ignorons si, comme on le dit dans le dictionnaire de M. l'abbé l'Advocat, Jean de *Callières*, auteur de la vie du duc de Joyeuse, capucin, & de celle du maréchal Jaques de Matignon, étoit père de François de *Callières*.

CALLIMAQUE, (*Hist. litt. anc.*) grand poëte, qui n'a fait que de petits ouvrages, & qui disoit qu'*un grand livre est un grand mal*, comme la Fontaine a dit depuis :

Les grands ouvrages me font peur.

Il ne reste de lui que quelques épigrammes & quelques hymnes. Il avoit dans l'antiquité une grande réputation pour l'élégie. M. de la Porte du Theil, de l'académie des belles-lettres, a donné en 1776, une nouvelle édition du texte grec de *Callimaque* avec une traduction françoise. Catulle a traduit en vers latins le petit poëme de *Callimaque de la chevelure de Bérénice. Callimaque* étoit de Cyrène, il fut garde de la bibliothèque de Ptolomée-

Philadelphe, roi d'Egypte. Il vivoit environ deux cents quatre-vingt ans avant J. C.

CALLINIQUE, (*Hist. du bas empire*) inventeur du feu grégeois, dont l'empereur grec Constantin Pogonat, se servit pour brûler la flotte des Sarrasins; cette découverte fut faite vers l'an 670. *Callinique* étoit d'Heliopolis en Syrie.

CALLINUS, (*Hist. litt. anc.*) ancien poëte grec auquel quelques auteurs attribuent l'invention du vers élégiaque. On croit qu'il vivoit environ 776 ans avant J. C.

CALLISTHENE, (*Hist. anc.*) disciple & parent d'Aristote, suivit Alexandre dans ses expéditions dont il étoit chargé d'écrire l'histoire; c'étoit un philosophe dont la vertu austère déplut aisément à la cour d'un conquérant aveuglé par la fortune; il refusa de l'adorer, ce fut là son plus grand crime, & ce crime fut puni de mort. (*Voyez* les réflexions placées à la fin de l'article ALEXANDRE) M. l'abbé Sévin a fait sur la vie & les ouvrages de *Callisthène* des recherches insérées dans les mémoires de littérature, tome 8, pages 126 & suivantes. Longin & Cicéron ont beaucoup parlé des ouvrages de ce philosophe, dont il ne nous reste que quelques fragmens. Piron a fait du même *Callisthène* le héros d'une de ses tragédies. *Callisthène* étoit né à Olynthe dans la Thrace, environ 365 ans avant l'ère chrétienne.

CALLIXTE *ou* CALIXTE, (*Hist. ecclés.*) est le nom de trois papes, dont le dernier, mort en 1458, a réhabilité la mémoire de la pucelle d'Orléans.

CALLOT *ou* CALOT, (JACQUES) (*Hist. mod.*) dessinateur & graveur, appartient à l'histoire des arts; nous considérerons seulement en lui l'homme & non l'artiste, & nous ne citerons qu'un seul trait de son caractère; il étoit né à Nancy, par conséquent sujet du duc de Lorraine; Louis XIII l'avoit appellé à Paris pour dessiner le siége de la Rochelle & celui de l'isle de Rhé. Ayant pris Nancy en 1633, & regardant *Calot* comme devenu françois, il le chargea de dessiner le siège & la prise de Nancy. *Je me couperois plutôt la main*, répondit *Calot*, *que de rien faire contre l'honneur de mon pays & de mon prince*. Louis XIII approuva ce refus, & dit : *Le duc de Lorraine est heureux d'avoir de tels sujets.* Il eût pu ajouter : *Et de les mériter. Calot* retourna dans son pays, & y mourut en 1635. Il étoit né en 1593.

CALMET, (dom AUGUSTIN) (*Hist. litt. mod.*) bénédictin, célèbre par sa *Bible* & ses autres travaux sur l'écriture sainte; par son histoire de Lorraine, & sa bibliothèque des écrivains de ce pays. Son livre sur les apparitions, les revenans, les Vampires & les Broucolaques, présente un résultat bien important, auquel il ne paroît pas avoir songé; c'est le danger de la preuve testimoniale, & la facilité de prouver par ce moyen ce qui n'est pas. Né en 1672, mort en 1757 dans son abbaye de Senones. Dom Fangé, son neveu & son successeur dans son abbaye, a écrit sa vie. La vie d'un religieux savant & retiré est toute entière dans ses ouvrages.

CALOTTE, (RÉGIMENT DE LA) (*Hist. mod.*) La folie occupe toujours un coin dans la tête la plus sage; mais il est aussi une folie volontaire qui excite quelquefois les sages mêmes à se livrer au plaisir & à la dissipation par les délassemens que procure à l'esprit une *folie gaie & enjouée*, ce qui a donné naissance à plusieurs *sociétés* où l'on affectoit de donner à la raison tous les grelots de la folie.

C'est sans doute dans cette vue que l'on a établi à Perouse une académie sous le nom d'*Insensés*, une à Pise, sous celui d'*Extravagans*, & une autre à Pezzaro, sous le titre d'*Hétéroclites*. Ce fut aussi l'origine *des enfans sans souci*, *de la mère folle*, ou *infanterie lyonnoise*, à laquelle a succédé, au commencement de ce siècle, le *régiment de la Calotte*.

Selon l'éditeur d'un recueil de pièces du régiment de la *Calotte*, ce régiment doit sa naissance à quelques beaux esprits de la cour, qui formèrent une société. Ils se proposèrent pour but de corriger les mœurs, de réformer le style à la mode en le tournant en ridicule, & d'ériger un tribunal opposé à celui de l'académie françoise. Les membres de cette compagnie ayant prévu qu'on ne manqueroit pas de les accuser de légèreté sur la difficulté de leur entreprise, jugèrent à propos de prendre une *calotte* de plomb pour emblême, & le nom de *régiment de la Calotte.* Voici quelle en fut l'occasion.

Vers la fin du règne de Louis XIV, M. de Torsac, exempt des gardes-du-corps, M. Aymon, porte-manteau du roi, & divers autres officiers, ayant un jour fait mille plaisanteries sur un mal de tête auquel l'un d'entr'eux étoit sujet, proposèrent une *calotte* de plomb au malade. La conversation s'étant échauffée, ils délibérèrent de créer un régiment, uniquement composé de personnes distinguées par l'extravagance de leurs discours ou de leurs actions. Ils le nommèrent *le régiment de la Calotte*, en faveur de la *Calotte* de plomb, & d'un consentement unanime le sieur Aymon en fut aussi-tôt élu général. Cette burlesque saillie fut poussée si loin, que l'on fit faire des étendarts & frapper des médailles sur cette institution. Il se trouva des beaux esprits qui mirent en vers les brevets que le régiment distribuoit à tous ceux qui avoient fait quelque sottise éclatante.

L'étendart de ce régiment représentoit l'image de la folie assise sur son trône, surmonté des armoiries de la *calotte;* aux quatre angles de l'étendart on voyoit quatre queues ou fanons parsemés de papillons de toutes couleurs, avec un sautoir formé dans le premier quartier d'une marotte & d'un éventail pour les femmes; dans le second, d'une marotte & d'une épée, symbole du régiment; dans le troisième, d'une marotte & d'une palme pour les écrivains dignes d'être enrôlés; & dans le der-

nier, d'une marotte & d'une harpe; emblêmes des poëtes qui ont mérité le même honneur. La trabe ou le bâton étoit surmonté d'un croissant.

Les armoiries étoient un emblême parlant du caractère & de l'emploi de ce célèbre régiment. L'écusson d'or au chef de sable chargé d'une lune d'argent & de deux croissans opposés de même métal. L'écusson chargé en pal du sceptre de Momus, semé de papillons sans nombre, de différentes couleurs, est couronné d'une *calotte* à oreillons, dont l'un est retroussé, & l'autre abaissé. Le fronton de la *calotte* est orné de sonnettes & de grelots indifféremment attachés; elle a pour cimier un rat passant, surmonté d'une girouette pour en marquer la solidité; les armes ont pour support deux singes, ce qui dénote l'innocence & la simplicité: l'un est habillé en militaire, & l'autre en robe & en collet, tenant un mémoire à la main. Au-dessus du support sont deux cornes d'abondance en lambrequins, d'où sortent des brouillards sur lesquels sont assignées les pensions du régiment; au haut de ces armes voltige une oriflamme avec cette devise: *Favet Momus*, *luna influit*.

Cet étendart, ainsi que les armoiries, sont de l'invention du sieur Aymon, général; elles sont représentées avec le portrait de l'auteur dans le poëme calotin du conseil de Momus. On ne sera pas fâché de voir la description de ces armoiries en style calotin dans les lettres patentes données pour faire frapper la médaille du régiment:

Le noble écu de la *calotte*,
Portant en pal une marotte,
Le champ semé de papillons,
Les plus légers des oisillons;
Le chef, comme noble partie,
Aura la lune dans son plein,
Cet astre qui du genre humain
Règle la conduite & la vie,
Dont les croissans aux deux côtés
Marqueront les variétés.
Une *calotte* à double oreille,
En couvrant le chef à merveille;
Servira de tymbre à l'écu.
Sur ce casque plein de vertu,
D'où pendront grelots & sonnette;
Sera plantée une girouette
Légère & tournant à tout vent,
Ayant au pied le rat passant;
Pour lambrequins, une fumée
D'un des plus fins brouillards formée;
Deux singes gemeaux & très-forts
Feront à côté les supports;
Mais quoique pareils en nature,
Ils feront divers en vêture:
L'un portera manteau, collet;
L'autre, la botte & le plumet;
Image de la gent occupée;
Tant à la robe qu'à l'épée.
Ordonnons qu'on y mette aussi;
Comme pour devise & pour cri,
« La lune nous conduit, Momus nous favorise »
Vers renfermant doctrine exquise,
Et duquel vers tout calotin
Se souviendra soir & matin.

On fit frapper un sceau & plusieurs médailles; où, d'un côté, Momus étoit assis sur un nuage, avec la légende: *C'est régner que de savoir rire*; & de l'autre, les armoiries. On voulut que chaque frère, de quelque qualité qu'il fût, portât le médaillon attaché à la boutonnière, même les cordons bleus, car l'ordre de Momus n'est incompatible avec aucun autre. On devoit sur-tout porter le médaillon dans les temps de frairie, auxquels la compagnie s'assembloit. Voici comme s'expriment là-dessus les mêmes lettres-patentes:

De l'avis donc des calotins,
(Autrement frères de la joie)
Ordonnons au sieur Roettiers,
Le graveur de notre monnoie,
De graver avec beaucoup d'art
Le grand dieu Momus d'une part,
Assis sur un léger nuage,
Et montrant un riant visage,
Avec ces beaux mots à l'entour:
« C'est régner que de savoir rire »;
Mots que la ville & que la cour
Devroient à tous momens redire.
Quant au revers, on y verra,
Autant que l'art le permettra,
Le noble écu de la *calotte*, &c.
Voulons de plus que chaque frère
Porte le susdit médaillon,
Tant en or, qu'argent, bronze & plomb
Du côté de la boutonnière.
Entendons que tout cordon bleu,
Noir, rouge ou de couleur bizarre,
Tel que celui de S. Lazarre,
Se dise, par un noble aveu,
« Frére de la chevalerie »,
Sur-tout dans le temps de frairie;
Temps auquel l'aimable Comus,
Suivi de Bacchus, de Cythère,
Ordonne de la bonne chère
En maître d'hôtel de Momus.
Sur ce, mes chers frères, je prie
Le grand dieu de la raillerie
Qu'il vous donne joie & santé.
Le tout conclu, fait, arrêté
Près notre grand'chancellerie,
Au mois que la fève est fleurie,
Scellé, signé de notre nom,
De Torsac, & *par moi Aymon*.

Plusieurs personnes de distinction se rangèrent sous les étendarts du régiment, & chacun se faisoit une occupation sérieuse de relever, par des traits de raillerie, les défauts des gens les plus considérables, & les fautes qui leur échappoient. Cet établissement ayant fait du bruit, on voulut d'abord le sapper par les fondemens, mais il para tous les coups qu'on lui porta, malgré le crédit de ceux qui s'intéressoient à sa destruction, & les assauts redoublés de ses ennemis ne servirent qu'à le rendre plus florissant. Le régiment grossit en peu de temps; & la cour & la ville lui fournirent un nombre considérable de dignes sujets.

Louis XIV ayant été informé de la création de cette plaisante milice, demanda un jour au sieur Aymon s'il ne feroit jamais défiler son régiment devant lui : *Sire*, répondit le général des calotins, *il ne se trouveroit personne pour le voir passer*. C'est apparemment cette anecdote qui a donné lieu au poëme du *Conseil de Momus*, & de la *Revue du régiment*, imprimé à Ratopolis en 1730.

Le colonel Aymon remplissoit parfaitement les engagemens de sa charge, lorsqu'il la quitta assez brusquement par un principe d'équité qui lui fit honneur. Pendant que les alliés assiégeoient Douay, M. de Torsac étant chez le roi, s'avisa de dire, qu'avec trente mille hommes & carte blanche, non seulement il feroit lever le siège aux ennemis, mais aussi qu'il reprendroit en quinze jours toutes leurs conquêtes depuis le commencement de la guerre. M. Aymon, qui entendit cette bravade, lui céda sur le champ son bâton de commandant; & depuis ce temps, M. de Torsac a été général du régiment jusqu'à sa mort, qui arriva en 1724. On trouve cette anecdote dans son oraison funèbre, qui a été imprimée, & qui a fait beaucoup de bruit. C'est un tissu des plus mauvaises phrases des harangues prononcées à l'académie françoise, des lettres du chevalier d'Her.... des éloges de Fontenelle, de sa pluralité des mondes, &c. &c. qu'on a cousues ensemble fort adroitement. Elle est intitulée : *Eloge historique d'Emmanuel de Torsac, monarque universel du monde sublunaire, & généralissime du régiment de la* Calotte, *prononcé au champ de Mars & dans la chaire d'Erasme, par un orateur du régiment.*

Cette pièce est d'autant plus excellente en son genre, qu'elle est une satyre très-juste & très-ingénieuse du style précieux que plusieurs membres de diverses académies cherchoient à mettre en vogue; il étoit difficile qu'elle plût à tout le monde, sur-tout à quantité de savans dont elle tournoit les ouvrages en ridicule. On trouva le moyen de la faire interdire, & les exemplaires en furent saisis. Le sieur Aymon, qui, en quittant sa place de général, en étoit devenu le secrétaire, ayant appris cette nouvelle, se rendit en toute diligence chez M. le maréchal de Villars, & lui dit en l'abordant : » Monseigneur, depuis qu'Alexandre » & César sont morts, nous ne reconnoissons » d'autres protecteurs du régiment que vous; on » vient de saisir l'oraison funèbre du sieur de Torsac, notre colonel, & d'arrêter par-là le cours » de sa gloire & de la nôtre, qui y est intéressée; » c'est pourquoi, monseigneur, je viens vous » supplier de vouloir bien en parler à M. le garde » des sceaux, qui m'a accordé la permission de » faire imprimer ce discours «. En même temps il montra cette permission au maréchal, qui ne put s'empêcher de rire d'une pareille sollicitation. Il en parla au garde des sceaux, qui donna main-levée de l'oraison funèbre, en disant *qu'il ne vouloit pas se brouiller avec ces messieurs*. Aussi-tôt le sieur Aymon courut triomphant annoncer cette nouvelle au libraire chez lequel on l'avoit saisie, & tout fut rendu.

Cette victoire ne contribua pas peu à accroître la gloire du régiment, qui fit bientôt des progrès considérables : ce qu'il y a de remarquable, c'est que, par une doctrine diamétralement opposée à celle des autres compagnies de la république des lettres, les personnes qui avoient été l'objet des brocards des fondateurs du régiment de la *Calotte*, s'y firent enrôler, ce qui les mit en droit de se revancher des railleries qu'ils avoient essuyées.

» Il n'y a pas un sujet, même parmi les grands, continue l'auteur des mémoires cités » qui n'y soit » enrôlé, dès qu'on trouve en lui les talens propres à cette milice. Cependant on n'y admet » que ceux en qui ces talens ont un certain éclat, » sans aucun égard à leur condition, ni aux sollicitations de leurs amis. Il faut d'ailleurs que » ce soient des gens d'esprit, les sots en sont exclus. » Lorsque quelqu'un est reçu dans le corps, c'est » l'usage qu'il fasse à l'assemblée un discours en » vers, dans lequel il met ses propres défauts dans » tout leur jour, afin qu'on puisse lui donner un » poste convenable «.

Cette observation ne regardoit que la première société des calotins, composée des élèves choisis de Momus, & qu'on pouvoit regarder comme *l'état-major du régiment*. Mais les soldats qui forment le gros de la troupe étoient choisis indistinctement parmi les particuliers nobles & roturiers qui paroissoient se distinguer par quelque folie marquée, ou par quelques faits ridicules, ou par quelques ouvrages répréhensibles. On devine assez que les engagemens de ces soldats étoient involontaires, & que presque tous les calotins étoient enrôlés par force. « On ne sollicite ni les pensions, ni les emplois dans cet équitable corps, dit l'éditeur des mémoires, » parce que tout s'accorde au mérite & » rien à la faveur. Les brevets sont distribués *gratis*, » tant en vers qu'en prose. Les secrétaires du régiment n'y pourroient suffire, si des poëtes » auxiliaires ne leur prêtoient de généreux secours, » en travaillant *incognitò* à l'expédition des brevets. » Ils poussent même le zèle pour le régiment jusqu'à lui procurer des sujets auxquels on ne pensoit pas, & qui sembleroient déshonorer le corps

» par leur mérite & leur sagesse. Mais on ne s'en » rapporte pas toujours au choix de ces poëtes » inconnus ; ils sont obligés d'en donner des rai- » sons, dont les commissaires examinent la soli- » dité ».

Cette liberté des poëtes étrangers donna lieu à un arrêt du conseil du régiment contre la fausse édition des brevets & autres réglemens supposés :

Nous, par la grace de Momus,
De ses décrets dépositaires
A tous sacrilèges abus
Mort ou châtiment exemplaire....
Ordonnons que ces faux écrits
Biffés, déchirés & proscrits,
Mis au greffe de la *calotte*,
Soient brûlés solemnellement
Par le bourreau du régiment.....
Leur défendons à l'avenir
De répandre aucun exemplaire
De *brevet* ou de *réglement*,
Même émané directement,
Qu'il n'ait la forme nécessaire
Et ne soit juridiquement
Muni du sceau du régiment.

Il est certain qu'une pareille précaution eût conservé la société des calotins, qui étoit fort utile. Leur critique s'adressoit principalement aux fautes relatives au bon sens & au langage : elles ne rouloient d'ordinaire que sur les jeux d'une folie innocente & ingénieuse ; quelquefois elles alloient plus loin, lorsque le bien public sembloit demander qu'on démasquât certains personnages, & qu'on passât les bornes que les fondateurs du régiment s'étoient prescrites. Nous leur avons peut-être l'obligation d'avoir tourné en plaisanterie des disputes qui pouvoient devenir trop sérieuses.

Pour donner une idée du bien que pouvoit faire la *calotte*, j'ai cru devoir rapprocher quelques anecdotes, qui ont donné lieu aux plus fameux brevets.

On crut devoir punir le satyrique Gacon de sa bassesse à ne louer que les gens en place, qui pouvoient payer ses vers, en lui donnant un brevet de fabricateur de lettres-patentes.

Sachant que le rimeur Gacon,
Homme connu sous l'Hélicon
Par des traits de fiel & de bile,
Auroit voulu changer de style,
Louer nombre d'honnêtes gens,
Qui, très-contens de son encens,
Lui refusèrent leur service,
De peur que son encens payé,
Ne parût être mendié .....:
Il crut qu'en louant certain homme, (Law)
Qu'en mal aujourd'hui l'on renomme,
Ce seroit un fort bon moyen
Pour pouvoir ratraper le sien.
Alors tout ainsi que bien d'autres
Dignes d'entrer parmi les nôtres,
Il vint, l'encensoir à la main,
Encenser ce héros forain
Dont il reçut pour récompense,
En soixante souscriptions,
Cinquante mille écus de France
Qu'il changea en actions,
Pour jouir de *la dividende*
Sur laquelle comme un prieur
Pourvu d'une riche prébende,
Il pourra vivre avec honneur.....
A ces causes vu la marote,
Nous admettons ledit Gacon
Pour chanter le los & le nom
De tous héros de la *calotte*.
Lui défendons d'offrir encens
Qu'à ces héros vrais & sublimes, &c. &c.
Nous le créons par ces présentes
Seul fabricateur des brevets
Dont nous honorons nos sujets, &c. &c.

Gacon se vengea en acceptant l'emploi, & en distribuant des brevets satyriques.

L'abbé Terrasson avoit répandu dans le public trois ou quatre petits livrets de sa façon, par lesquels il prétendoit prouver la solidité & l'utilité du systême, on l'accusa d'avoir réalisé dans le temps qu'il disoit à ses meilleurs amis que les actions étoient un véritable Pérou, & qu'il falloit les garder. On lui donna un brevet d'arpenteur & de calculateur du régiment de la *Calotte*.

Donnons à l'abbé Terrasson,
Homme docte en toute façon,
La charge de grand arpenteur,
Mesureur & calculateur
Des espaces imaginaires.....
Et d'autant que ce grand génie
Tient bon, & n'a point déguerpi
De la nouvelle colonie
Etablie au Mississipi
Malgré tout esprit incrédule
Qui le traitoit de ridicule,
Lui soumettons ce grand pays
Pour en mesurer l'étendue
Et tous les fonds avec leur prix,
Espérons que *la dividende*
En sera plus sûre & plus grande
Sur le rapport qu'il en fera,
Et que l'on communiquera
Aux calotins actionnaires,
Lesquels n'ont point réalisé
Comme certains millionnaires,
Peuple avide & bien avisé, &c. &c.

Il faut joindre à cette lecture le brevet de controlleur-général des finances du régiment, accordé au sieur Law, qui a ruiné la France :

Là de tous pays & provinces.....
Accouroient, comme des essains,
Malgré vent, grêle, pluie & crotte,
Pour y jouer à la marotte
Les beaux & bons deniers comptans
Contre des valeurs calotines
Dont la France & terres voisines
Se pourront souvenir long-temps....
Lui donnons pour profits & droits,
Pensions, gages & salaires,
Le quart de tous les angles droits
Que couperont les commissaires
Au papier qui sera visé,
Et duquel en homme avisé
Il a si bien grossi le nombre
Que la France y seroit à l'ombre,
Si tous les billets rassemblés,
Et les uns aux autres collés,
On en pouvoit faire une tente.
Au surplus de ladite rente,
Lui donnons notre grand cordon
Passant de la droite à la gauche,
Ainsi qu'une légère ébauche
De sa droiture dont le fond
Va si loin que Terrasson même,
Grand calculateur du systême,
Ne pourroit pas le mesurer, &c.

Gacon décerna un brevet fort plaisant à l'académie des inscriptions, au sujet de l'inscription de la fontaine du palais royal : *Quantos effundit in usus!*

En effet ces quatre paroles
Quantos effundit in usus!
Bien loin d'être des sons frivoles,
Nous font voir, *per omnes casus*,
Combien cette illustre fontaine
Est utile à la vie humaine,
Tant pour abreuver les chevaux,
Les mulets, les chiens & les ânes,
Qu'à laver linges & drapeaux
Servans aux usages profanes.
La rue & quartier Fromenteau (a)
Exigent abondance d'eau
Pour purifier eaux croupies,
Plus sales encore que roupies.
Item, pour laver les bassins
Que l'on présente aux médecins,
Pour rincer verres & bouteilles
Et quantité d'autres merveilles
Dont cette source abondera,
Et dont le mercure fera
Une liste des plus galantes.
Voulons que nos troupes passantes
Tombent dans l'admiration
En lisant cette inscription;
Ainsi qu'elle-même l'ordonne,
Vu que les quatre mots finis,
On y voit en haute colonne
Le *punctum admirationis!*....
Plus, consentons que les médailles
Quittent le goût des antiquailles
Qu'elles ont eu par ci-devant,
Et qu'a proscrit ce corps savant,
Auquel pour gages & salaires
Des services qu'en espérons,
Outre nos faveurs honoraires
Déléguons la moitié du fond
Sur les vapeurs que la science
Nous fournit en grande abondance
Du depuis qu'au Louvre habitant
Ce corps aussi beau qu'important;
S'arrogeant le ton despotique
Ferme la bouche à la critique
Et se met à l'instar des rois
Au-dessus de toutes les loix, &c. &c.

Ces derniers vers font allusion à la défense que M. de la Motte fit faire aux comédiens italiens, de jouer la critique de Romulus, tant qu'on joueroit sa pièce. (L'auteur de cet article trouve ce brevet *fort plaisant*. Plaisant, soit. La critique au moins n'en est pas fort juste. Gacon avoit *la rage, & non l'art de médire*, & étoit trop étranger à la matière dont il s'agit, pour avoir le droit d'en parler.)

Les pièces de ce genre faites pour Destouches, pour les empyriques, pour le maréchal de Villars, le brevet d'inscripteur pour le P. Colonia, celui d'historiographe pour le P. Daniel, & plusieurs autres, mériteroient d'être transcrits en entier, ainsi que l'arrêt pour recevoir les Hollandois dans les troupes de la *Calotte*, en qualité d'auxiliaires.

La satyre se donna peu à peu des libertés qui parurent dangereuses au gouvernement. Outre cela étant devenue un peu trop publique & trop hardie, par les fréquentes réimpressions des brevets, entre lesquels il s'en trouvoit un trop grand nombre, que l'on adressoit aux premières personnes du royaume, on crut qu'il étoit temps de la supprimer; &, pour arrêter la trop grande liberté des faiseurs de brevets, on fit, non-seulement des recherches & des saisies, mais on emprisonna même quelques-uns de ceux qui se mêloient d'en composer ou de les répandre. Ajoutons qu'on étoit vivement piqué de l'avide curiosité du public, & encore plus des railleries auxquelles les brevets

(a) Cette rue abonde en filles de joie.

donnoient occaſion, ſur-tout ceux qui attaquoient les gens par des endroits vifs & ſenſibles, ou ſur des fautes capitales, dont les taches paſſoient à la poſtérité par le moyen de l'impreſſion, & devenoient éternelles. Il n'eſt pas hors de propos de rapporter à cette occaſion un exemple de ſenſibilité aſſez remarquable, pour mériter d'avoir place ici.

En l'année 1725, le roi de Pruſſe (Frédéric II du nom) qui, pendant le temps de ſon règne, a toujours eu une attention extraordinaire à former des régimens compoſés des plus grands hommes & des mieux faits de l'europe, obtint de S. M. T. C. la permiſſion d'en lever en France, & principalement à Paris, où la permiſſion fut, dit-on, affichée publiquement. On ne manqua pas de ſaiſir une occaſion ſi glorieuſe à la *calotte*, & en même temps ſi digne d'elle. Il parut auſſi-tôt un arrêt burleſque de la part de la *calotte*, par lequel elle ordonnoit la levée de régimens compoſés des plus grands hommes du royaume. Après y avoir détaillé, d'une manière aſſez comique, les avantages d'une haute taille, on finiſſoit l'arrêt par ces vers:

Voulons que l'on ſe conforme
Pour la hauteur & la forme
Au cordeau des enrôleurs;
Et pour animer les cœurs
De ces nouvelles milices,
Leur donnons pour leurs épices
Vingt-cinq mirlitons de poids,
Ou cent écus navarrois,
Qu'ils recevront ſur la mouſſe
Qu'océan, quand il rebrouſſe,
Laiſſe aux rives de Stetin.
Fait au conſeil calotin,
L'an mil ſept cent vingt-cinquième
Et d'octobre le quinzième.

Le brevet fut trouvé plaiſant; mais la raillerie déplut à S. M P., d'autant plus que ſes ſujets commençoient d'en rire tout haut. La vente & la lecture des brevets fut défendue à Berlin. On juge aiſément que des raiſons à-peu-près pareilles, contribuèrent à les interdire dans le pays de leur naiſſance.

On ne voit rien aujourd'hui qui reſſemble ni à la mère folle, ni au régiment de la *Calotte* (*a*). Mais la médiſance & la ſatyre n'en ſont pas moins à la mode. Les différentes paſſions qui agitent l'eſprit humain dans les diverſes ſituations où il ſe trouve pendant la vie, ſont la véritable origine de la médiſance, & enſuite de la ſatyre & de la cenſure. On ne doit pas être ſurpris que les hommes s'y laiſſent aller ſi aiſément, & qu'ils aient plus ou moins de diſpoſition à railler ou ſatyriſer ceux qui les maltraitent, ou qui les choquent, ou qui leur déplaiſent. Avec cela, tel eſt le génie des hommes, que quand même ils louent ce qui mérite d'être loué, ils ſe réſervent toujours de quoi reprendre, de quoi blâmer. La plus légère faute, la moindre démarche change leurs idées; alors le blâme l'emporte, & le penchant à la ſatyre ſe développe. Supérieurs, égaux, inférieurs, tout paſſeroit en revue devant eux, ſi l'on n'arrêtoit leur licence.

De tous les peuples de l'Europe, l'Anglois eſt celui qui, juſqu'à préſent, a le mieux conſervé la liberté de la langue & de la plume; ailleurs on parle, on chanſonne encore: mais on eſt borné à certains objets, franchit-on ces bornes, c'eſt ſans ſe faire connoître. Le François a ſes vaudevilles; il lui faut cela pour le conſoler & pour lui faire oublier ſes chagrins ou ſa misère. On peut lui appliquer ce vers d'Horace:

Cantabit vacuus coram latrone viator.

Ce caractère d'eſprit fournit aux François une ſource inépuiſable de ſaillies qui diſſipe leur mauvaiſe humeur, & les ramène tout d'un coup de la triſteſſe à la joie. De ces ſaillies qui pour l'ordinaire ſont auſſi plaiſantes qu'ingénieuſes & originales, on voit naitre continuellement des chanſons, des vaudevilles, qui amuſent agréablement le public, & les divertiſſent eux-mêmes. Heureuſe diſpoſition qui donne une inſenſibilité qu'on peut dire *raiſonnable*, puiſque rien n'eſt plus digne de la raiſon que l'art de diminuer les ſoucis, & la recherche des moyens qui peuvent procurer la tranquillité à une vie de courte durée. On doit à cette diſpoſition l'humeur ſociable, l'enjouement & la véritable urbanité, qui diſpoſe à la raillerie & à une ſatyre gaie & plaiſante, qu'on pourroit appeller une ſatyre ſociable, parce qu'elle eſt l'effet d'une humeur libre & enjouée, qui, loin d'interrompre la ſociété, l'entretient, la divertit, & ſouvent même la corrige par ſes railleries: *ridendo dicere verum quid vetat.* La joie, l'amuſement & le plaiſir, ſont par-tout les principes des ſociétés

---

(*a*) Paſquin & Marforio, ſi célèbres en Italie, ne leur reſſemblent que par une liberté très-ſatyrique, ſouvent ſi odieuſe & ſi exceſſive, qu'elle irrite même ceux qu'elle n'attaque pas. Cette liberté eſt l'effet du génie des Italiens naturellement portés à l'excès & à railler amèrement. Paſquin, qui a donné ſon nom à ces ſatyres & libelles diffamatoires que l'on appelle *Paſquinades*, & Marforio ſont deux ſtatues que l'on voit encore à Rome. Marforio eſt un mot corrompu de *Martisforum*, nom du quartier où ſe voit cette ſtatue. Paſquin a pris le ſien d'un railleur fort plaiſant, grand diſeur de bons mots & fort ſatyrique, chez qui s'aſſembloient les gens de ce caractère & les nouvelliſtes dont le génie eſt d'ordinaire ſatyrique & emporté. Les coups de langue qui ſe donnoient dans la boutique de cet artiſan, acquirent le nom de *paſquinades*, dit *Miſſon*, & inſenſiblement on lui attribua tout ce qui ſe diſoit de piquant & de ſatyrique dans la ville, pour mieux perſuader que ces mots piquans venoient de lui, on les affichoit ſur une ſtatue qui étoit à ſa porte, & peu à peu cette ſtatue prit le nom de *Paſquin*. *Voyez les Mémoires de Sallengre.*

d'amitié, des assemblées, des spectacles, des conversations, des cotteries, &c. Personne n'en doute; mais a-t-on bien remarqué que la raillerie & la critique y sont toujours de la partie, que souvent même il *doit y entrer un sel satyrique*, qui réjouit les plus sérieux; que sans ce sel, tout y languit; que les esprits qui sont dans le sang, étant plus animés & plus subtils sous un ciel serein, dans un air pur, au milieu d'une belle saison, ou dans quelque circonstance agréable, manquent rarement alors de conduire l'imagination de la plaisanterie à la raillerie, & à des saillies satyriques. Cela se remarque dans tous les endroits où l'on a coutume de s'assembler pour se divertir, cabarets, guinguettes, & dans les lieux destinés aux spectacles. Cela se remarque aussi dans les sociétés d'amitié les plus régulières; & enfin, dans les parties qui sont à la campagne, où l'on trouve encore d'agréables restes de la première liberté de l'homme, & de l'égalité des conditions.

La poésie donne du tour & de l'agrément à la raillerie; & pour la produire, il faut que l'imagination soit échauffée. Qu'est-ce qui pourroit la mieux échauffer que la joie & le plaisir? On ne doit donc pas être surpris que la poésie ait accompagné les jeux & les badinages dès la première enfance du monde; mais on s'est servi d'elle avec plus ou moins de délicatesse, selon le temps. On en a usé à son égard suivant le temps & selon son génie, ou le goût du siècle. (*M. Béguillet.*)

CALPRENÈDE, (Gautier de Costes, seigneur de la) gentilhomme ordinaire du roi, fut employé dans des négociations, mais il n'est connu que par ses romans de Cassandre, de Pharamond, sur-tout de Cléopâtre; il ne l'est point du tout par ses pièces de théâtre, dont quelques-unes, telles que le *comte d'Essex*, & *la mort de Mithridate*, ont été refaites par Thomas Corneille & par Racine. Le cardinal de Richelieu ayant entendu la lecture d'une de ses pièces, dit que les vers lui en paroissoient un peu lâches. Ce mot blessa l'orgueil gascon de la *Calprenède*: *Il n'y a jamais rien eu de lâche*, répondit-il, *dans la maison de la Calprenède*. Despréaux a dit de lui dans l'art poétique:

Tout a l'humeur gasconne en un auteur gascon,
Calprenède & Juba parlent du même ton.

CALPURNIE, (*Hist. Rom.*) fut la quatrième des femmes qu'épousa successivement Jules César. Elle étoit fille de Lucius Pison qui succéda à son gendre dans le consulat, en faveur de cette alliance. Épouse tendre & fidèle d'un mari volage, elle ne fut occupée que du soin de son bonheur & de sa vie. Elle avertit plusieurs fois César de la conjuration formée contre lui, & le jour même qu'il fut massacré, elle se jetta à ses genoux pour l'empêcher de se rendre au sénat. Après le meurtre du dictateur, elle pouvoit jouir avec éclat de toutes ses richesses; mais occupée de sa vengeance, elle envoya tous ses trésors à Marc-Antoine, pour le mettre en état de punir les assassins. (*T — N*)

CALPURNIUS, (*Voyez*) Némésien.

CALVERT (George) (*Hist. d'Anglet.*) Sécretaire d'état, sous le roi Jacques I, en 1618, établit sous Charles I, des colonies dans le Mariland, & fit autant chérir les Anglois en Amérique par sa douceur, que les navigateurs Espagnols y avoient fait détester leur nation par leur cruauté. Mort à Londres en 1632.

CALVIN (*Hist. mod.*) Jean *Cauvin* dont le nom traduit en latin, fit *Calvinus*, & retraduit en françois, fit *Calvin*, nâquit à Noyon le 10 Juillet 1509. Gérard *Cauvin* son père, fut d'abord tonnelier à Pont-l'Evêque, ensuite procureur fiscal de l'évêque de Noyon; jeanne le Franc, sa mère, étoit fille d'un cabaretier de Cambray; destiné par ses parens à l'état ecclésiastique, *Calvin* eut à douze ans une chapelle dans la cathédrale de Noyon, à seize ans la cure de Marteville, qu'il permuta deux ans après pour celle de Pont-l'Evêque qu'il garda près de cinq ans. Deux fois curé, il ne fut jamais prêtre; ce désordre, ce relâchement scandaleux dans la discipline, doit être compté parmi les abus qui décréditoient alors l'église romaine & qui favorisèrent la réforme. Pendant quil étoit curé à Marteville ou à Pont-l'Evêque, il faisoit à Paris ses humanités au collège de la Marche & sa philosophie au collège de Montaigu; il apprenoit les loix à Orléans sous Pierre de l'Etoile, & à Bourges sous le célèbre Alciat. Dans la même université de Bourges Melchior Wolmar, Allemand, lui enseignoit le grec, & lui inspiroit les principes du luthéranisme. *Calvin* n'eut jamais d'autre maître de théologie que son parent Robert Olivetan, & que le grammairien Wolmar. Instruit par leurs leçons, il couroit les répandre de village en village, & le seigneur de Linières, qui prenoit plaisir à l'entendre, disoit: *du moins celui-ci nous dit quelque chose de nouveau.* A vingt-un ou vingt-deux ans *Calvin* donna une consultation en faveur du divorce d'Henri VIII, mais il voulut détourner ce prince du projet d'un second mariage, & il se déclara hautement contre la suprématie. Il vendit sa cure & sa chapelle, & vint dogmatiser à Paris. L'hérésie avoit déja gagné jusqu'au recteur de l'université, Nicolas Cop. Il fut cité au parlement sur la dénonciation de deux cordeliers, pour un sermon tout hérétique qu'il avoit prononcé aux mathurins le jour de la toussaint 1533 & que *Calvin* avoit composé. Le recteur ayant reçu des avis secrets d'un membre du parlement, ne comparut point & s'enfuit à Bâle. Le lieutenant-criminel Morin alla au collège de Fortet pour arrêter *Calvin* qui y demeuroit, & qui se sauva promptement à Angoulême. La reine de Navarre, sœur de François I, qui connoissoit *Calvin* & qui estimoit ses talens, appaisa ce premier orage. *Calvin* séduisit pour un temps Louis du Tillet, chanoine de la cathédrale d'Angoulême, frère du greffier en chef & de l'é-

vêque de Meaux ; il erra ensuite de ville en ville, soit dans le royaume, soit hors du royaume, laissant par-tout des traces de son passage. Poitiers & Nérac l'accueillirent & l'écoutèrent. A Bourges, où il avoit reçu & donné ses premières leçons, des disciples prêchoient en son nom. *Calvin* se croyant oublié du lieutenant-criminel Morin, osa revenir à Paris, mais il se hâta d'en sortir, y voyant les bûchers dressés contre les sectateurs de Luther & les siens ; il retrouva la même rigueur dans tout le royaume, il quitta ce royaume & alla chercher un asyle à Ferrare auprès de la duchesse Rénée, femme d'Hercule d'Est, fille de Louis XII. Cette princesse haïssoit la mémoire de Jules II qui avoit persécuté son père, & elle n'aimoit guères les successeurs de Jules. Elle avoit puisé à la cour de François I, son beau-frère, le goût des belles-lettres, qui entraînoit au moins l'indulgence pour les opinions nouvelles ; elle avoit écouté les Luthériens, elle écouta *Calvin*, & *Calvin* la fixa dans sa secte. Le nom de *Calvin* étoit déjà d'une célébrité suspecte en Italie. Pendant son séjour à Ferrare, il se déguisa sous le nom de Heppeville, mais ses talens & sa doctrine le trahirent, l'inquisition le menaça, il revint en France, puis il voulut passer en Allemagne, où il parut dans la suite aux diètes & aux conférences, mais où il fut toujours effacé par Luther, dont il modifioit la doctrine, & dont il détestoit la tyrannie, n'étant pas moins tyran lui-même. Il lui falloit un empire particulier, il s'en fit un à Genève. Guillaume Farel en étoit alors le principal ministre, il engagea *Calvin* à partager les travaux de son apostolat ; *Calvin* avoit peu de grace & de facilité à parler, il laissa Farel prêcher & se mit à enseigner la théologie, qu'il n'avoit pourtant point apprise dans les écoles, & qu'il n'en savoit peut-être que mieux ; Farel tonnoit en chaire contre l'église Romaine, *Calvin* écrivoit contre elle avec force & avec goût ; il fortifioit & augmentoit la révolution qui avoit été faite avant lui par Farel ; mais ayant voulu changer trop brusquement des rits auxquels Genève tenoit encore par habitude, & ayant fait manquer la cène à pâques par son obstination à ne vouloir point d'hosties, il se fit chasser de Genève ; il alla enseigner à Strasbourg, où, pour se consoler, il épousa Idelette de Bure. Elle étoit veuve d'un anabaptiste, il la convertit à sa secte, il en eut un fils qui mourut jeune, mais combien il me reste d'enfans dans toute la chrétienté ! disoit-il dans la suite.

On a dit que ce fils ayant été mordu d'un chien enragé, *Calvin* l'avoit recommandé à saint Hubert, qui guérit ce fils à la fois de la rage & du calvinisme. On a dit qu'on avoit proposé à *Calvin* lui-même de se convertir, & qu'il avoit répondu en soupirant : *Il est trop tard, je me suis engagé trop avant, mais si c'étoit à recommencer, je ne quitterois point la foi de mes pères.* On a dit que *Calvin* ayant voulu faire accroire qu'il savoit ressusciter les morts, un fripon qui contrefaisoit le mort pour contrefaire ensuite le ressuscité, se trouva mort réellement, & ne ressuscita point. On a dit..... Que n'a-t-on pas dit ?

Continuons de ne dire que ce qui est vrai ; *Calvin* avoit un grand parti dans Genève, il y fut rappellé ; bien-tôt son crédit éclipsa tout autre crédit, il donna seul à la religion de Genève sa forme définitive, il en régla la doctrine & la discipline, il fut le chef presque absolu de cette église ; il eut aussi la plus grande influence sur le gouvernement civil, il régna en un mot d'autant plus despotiquement à Genève, qu'il n'y paroissoit que le zélateur de la liberté.

François I avoit secouru les Genevois contre le duc de Savoye alors son ennemi. C'étoit sa destinée d'être l'allié des ennemis de sa religion. Pour comble de contradiction, ces gens qu'il protégeoit à Genève étoient pour la plupart ses propres sujets qu'il auroit brûlés en France, & qui s'étoient rangés en foule sous les drapeaux de *Calvin*. Telles étoient les inconséquences du zèle persécuteur, mis aux prises avec la politique. *Calvin* attiroit, rassembloit ces françois fugitifs, il les substituoit aux catholiques que la réforme chassoit de Genève, il leur assuroit une patrie & la liberté, il les attachoit à sa doctrine particulière, il s'enrichissoit des pertes volontaires de François I, & cependant il avoit donné à ce roi imprudent des conseils utiles ; il lui avoit dédié son livre de *l'institution*, où dans sa préface il plaidoit avec éloquence la cause des persécutés & avec adresse la cause de la réforme. Rien de plus séduisant que cette préface, elle semble dictée par la raison & par l'humanité, elle est faite sur le modèle des anciennes apologies de la religion chrétienne présentées aux empereurs qui la persécutoient ; rien de plus ingénieux que ce que l'auteur y dit des pères de l'église, soit pour les rapprocher de la réforme, soit pour excuser la réforme de s'éloigner d'eux quelquefois ? Le livre de l'institution a de la méthode & de l'ensemble, c'est un corps de doctrine, mérite qui manque & à chacun des ouvrages de Luther en particulier & à l'assemblage entier de ses écrits, qui n'offre presque rien de systématique. L'institution est un des livres dont la réforme se glorifie le plus, & avec le plus de raison. Le parlement de Paris fit brûler ce livre le 14 février 1543. Le jésuite Gautier y trouvoit cent hérésies tout juste, le cordelier Feu-Ardent en trouvoit 1400. Ces sortes de calculs ne sont jamais bien exacts.

Les écrits polémiques de *Calvin*, d'un côté contre le concile de Trente & les catholiques, de l'autre contre les luthériens & les diverses sectes de la réforme, sans avoir le mérite de l'institution, ont bien plus de grace & de douceur que ceux de Luther ; *Calvin* paye pourtant trop souvent encore le tribut de grossiéreté que le genre polémique sembloit exiger au seizième siècle.

Tout est contradiction & inconséquence chez les hommes. Ce *Calvin*, qui, pour son premier ou-

vrage, avoit commenté le traité de Sénèque sur la clémence, & qui dans son livre de l'institution faisoit rougir François I de brûler des hommes pour des opinions, est le même qui fit brûler Servet à Genève pour des opinions folles sur la trinité, il fit trancher la tête à Perrin, citoyen distingué de Genève, parce qu'il s'allarmoit de l'affluence des François dans cette ville, ou plutôt il les fit périr tous deux, parce qu'ils étoient ses ennemis ; mais les violences que les passions exercent dans leur fureur passent avec ces passions ; celles que le préjugé commet de sang-froid & par principe, n'ont ni bornes ni remède. L'humanité auroit donc eu plus à craindre de l'erreur de François I, & de ses docteurs que des emportemens de *Calvin*, si *Calvin* n'eût pas donné la même erreur pour base à ses violences, & n'eût pas joint une théorie sanguinaire à une pratique cruelle ; il soutint, ainsi que Théodore de Bèze, contre Castalion, qu'il falloit punir de mort les hérétiques, & il fit ôter à ce Castalion, un des plus savans hommes & des plus sages de la réforme, qu'il ne trouvoit ni assez docile ni assez inhumain, une chaire qu'il lui avoit procurée dans le collège de Genève, puis il le persécuta, & le calomnia. (*Voyez* l'article Bolsec.)

Cet esprit de dispute & d'intolérance fit échouer le projet que *Calvin* avoit formé d'établir au Brésil une colonie de sa secte. C'étoit sur la fin du règne de Henri II ; l'amiral de Coligny, encore catholique à l'extérieur, mais déjà calviniste dans l'ame, seconda ce projet, & fit partir quelques vaisseaux sous la conduite de Durand de Villegagnon, chevalier de Malte, vice-amiral de Bretagne, nouveau calviniste.

Les ministres disputèrent tant & sur mer & sur terre, qu'ils scandalisèrent la colonie, qui se fit catholique, aussi-bien que Villegagnon. Ainsi l'intolérance produisoit par-tout son effet ; celle de François I, & de Henri II faisoit des calvinistes, celle de *Calvin* faisoit des catholiques ; Genève se peuploit de François en ouvrant ses portes aux persécutés, elle se fût dépeuplée, si elle eût continué à persécuter elle-même.

Calvin livra la France aux furies sous les règnes foibles de François II & de Charles IX. Il y alluma la guerre civile comme Luther l'avoit allumée en Allemagne. La conjuration d'Amboise, le massacre de Vassy, la bataille de Dreux, l'assassinat du duc de Guise François, & ses suites, furent les fruits de sa doctrine & de ses intrigues. Il mourut au milieu de ces horreurs le 27 mai 1564 à Genève, âgé de cinquante-six ans. On sait assez quels troubles ses disciples causèrent dans la suite en Angleterre & en Ecosse sous le nom de Puritains.

Luther & *Calvin* ont par-tout allumé la discorde & détruit la subordination. Ils ont d'ailleurs eu de commun tout ce qui appartenoit à leur siècle & à leur métier de disputeurs, l'arrogance, l'intolérance, ce besoin ridicule de se vanter, ce besoin grossier de dire des injures. *Calvin* sur ces deux articles s'observoit plus que Luther qui ne s'observoit sur rien ; *Calvin* recherchoit la gloire de la modération & celle de la modestie ; Luther fougueux dans sa jactance comme dans ses injures, outroit l'arrogance comme il outroit tout ; les louanges que *Calvin* se donnoit, dit M. Bossuet, sortoient par force du fond de son cœur & rompoient violemment toutes les barrières.

Quant aux injures, le même Bossuet dit qu'il eût aimé mieux essuyer la colère impétueuse & insolente de Luther que la froide amertume & la profonde malignité de *Calvin*. Celui-ci étoit un raisonneur plus exact, plus méthodique, un écrivain plus correct, plus précis, plus élégant, plus sage ; il appartient à l'histoire littéraire de son siècle ; Luther étranger à toute littérature, ne peut être réclamé que par l'école. M. Bossuet lui trouve cependant plus de génie, quelque chose de plus original & de plus vif ; il croit que *Calvin* ne l'emporte sur Luther que par l'étude, il doute que le génie de *Calvin* eût été aussi propre à échauffer les esprits & à émouvoir les peuples que celui de Luther. En effet, on doit reconnoitre entre ces deux hommes la même différence qui se trouve dans tous les arts, soit libéraux, soit méchaniques, entre le génie qui invente, & le génie qui perfectionne. Le second plaît davantage, mais sans le premier il n'eût peut-être pas existé.

Quant aux mœurs & au caractère, le premier étoit plus aimable & avoit plus d'amis que le second, il cultivoit la société, il se permettoit la gaité, il goûtoit les plaisirs, sur-tout ceux de la table ; *Calvin*, toujours malade, chagrin, plein d'humeur, rongé de vapeurs, étoit sobre & chaste, vivoit retiré, ne connoissoit d'autre plaisir que d'écrire & de dominer. Sa religion sèche & sévère n'accordoit rien aux sens ni à la foiblesse ; sa vie austère & uniforme n'accordoit rien à la société ; Genève, sous sa direction, étoit un grand séminaire où rien de libre ni de gai n'étoit admis ; persécuteur atroce à l'égard de ses ennemis, précepteur toujours triste à l'égard de ses disciples, on put se piquer d'être de ses amis par vanité, on n'y fut jamais porté par aucun attrait. *Voyez* l'article Bèze. (Théodore de)

N'oublions pas d'observer que le désintéressement de Calvin égala au moins celui de Luther ; il n'eut jamais que cent écus de gages, & n'en voulut pas avoir plus. Lorsqu'il quitta Strasbourg pour retourner à Genève, les habitans de Strasbourg voulurent lui conserver avec le droit de bourgeoisie, le revenu d'une prébende qui lui avoit été assigné chez eux pour ses leçons, il le refusa, & n'accepta que la continuation du droit de bourgeoisie. On ne trouve guères cette vertu dans un pareil dégré, que chez les gens en qui l'ambition de dominer sur les esprits, absorbe toutes les facultés & anéantit tout autre desir.

CALVO-GUALBES, (François de) (*Hist. de Fr.*) Catalan au service de la France, connu

par sa belle défense de Maëstricht en 1676, & par le mot qu'il dit aux ingénieurs, en s'enfermant dans cette place: *Messieurs, je n'entends rien à la défense d'une place; tout ce que je sais, c'est que je ne veux pas me rendre.* En effet il ne se rendit pas, & le prince d'Orange qui faisoit ce siège, fut obligé de le lever le 27 août. Louis XIV disoit qu'il y avoit quatre hommes, que les ennemis respecteroient désormais dans ses places, Montal, Chamilly, Calvo & du Fay; en effet Montal en 1672, avoit fait lever le siège de Charleroi au prince d'Orange le 22 décembre, & en 1677, le 14 août, il fit encore lever au même prince le siège de la même place; Calvo fit lever au même prince le siège de Maëstricht; Chamilly ne lui remit la ville de Grave le 26 octobre 1674, qu'après quatre-vingt-treize jours de tranchée ouverte, & que faute de poudre; & du Fay ne remit de même Philisbourg au duc de Lorraine le 17 septembre 1676, qu'après soixante & dix jours de tranchée ouverte. Calvo né à Barcelone en 1627, mourut à Deins en 1690.

CALUMET, s. m. (*Hist. mod.*) grande pipe à fumer, dont la tête & le tuyau sont ornés de figures d'animaux, de feuillages, *&c.* à l'usage des sauvages du nord. Le *calumet* est aussi parmi eux un symbole de paix. (*A. R.*)

CAMBDEN *ou* CAMDEN, (GUILLAUME) (*Hist. d'Angleterre*) historien célèbre qu'on a nommé le *Strabon*, le *Varron* & le *Pausanias* de l'Angleterre. La reine Elisabeth le fit roi d'armes du royaume. Il a fondé une chaire d'histoire dans l'université d'Oxford. Ses principaux ouvrages sont; 1°. sa description des isles britanniques, intitulée: *Britannia*. On a dit à l'occasion de cet ouvrage, où l'auteur paroît plus instruit de ce qui concerne l'Angleterre que de ce qui regarde l'Ecosse, & plus de ce qui regarde l'Ecosse, que de ce qui concerne l'Irlande, qu'il avoit deux bons yeux pour voir l'Angleterre, un œil seulement pour voir l'Ecosse, & qu'il n'en avoit point pour voir l'Irlande:

Perlustras anglos oculis, Cambdene, *duobus*,
Uno oculo scotos, cæcus hibernigenas.

2°. Un recueil des historiens d'Angleterre.

3°. Les annales d'Angleterre sous le règne d'Elisabeth. Au sujet de ce livre, il est à remarquer, que *Cambden* qui écrivoit l'histoire d'Elisabeth, & dont l'ouvrage est un monument élevé à la gloire de cette grande reine d'Angleterre, *Cambden* protestant, justifie par-tout Marie Stuart, rivale & victime d'Elisabeth, & d'ailleurs catholique. Il rapporte que Buchanan se repentit de ses calomnies contre Marie, qu'il les désavoua, & que dans les dernières années de sa vie, il refusa de prêter sa plume aux persécuteurs de cette princesse, s'accusant d'avoir trop servi autrefois leurs fureurs.

Les adversaires de Marie prétendent, il est vrai, que l'ouvrage de *Cambden*, fut retouché par les ordres de Jacques I, qui voulut le faire servir à la justification de sa mère; elle n'en avoit pas besoin, & d'ailleurs où est la preuve de ce fait?

Cambden, né en 1551, mourut en 1623.

CAMBERT, d'abord sur-intendant de la musique de la reine-mère Anne d'Autriche, donna le premier des opéras en France avec l'abbé Perrin; éclipsé par Lully, il passa en Angleterre, où il fut sur-intendant de la musique de Charles II, il mourut en 1677.

CAMBOUT, (*Hist. de Fr.*) du *Cambout*, de Coislin, illustre & ancienne maison de Bretagne, dont étoient les ducs & le cardinal de Coislin & l'évêque de Metz, mort le 28 novembre 1732.

Jean du *Cambout*, fut tué à la bataille d'Auri en 1364.

Jean, son neveu, fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt en 1415.

Pierre-César du *Cambout*, marquis de Coislin, père du premier duc & colonel-général des suisses & grisons, mourut le 10 juillet 1641, des blessures qu'il avoit reçues au siège d'Aire.

François, baron de Pont-Château, son frère, eut l'épaule cassée au même siège.

Coislin, fut érigé en duché-pairie en 1664, pour Armand du *Cambout*, fils de Pierre-César.

Jacques, marquis du *Cambout*, de la branche des seigneurs du Beçai, fut tué au combat de Carpi en Italie, le 9 juillet 1701.

CAMBYSE (*Hist. des Perses*) fils & successeur de Cyrus, prit Péluse & conquit l'Egypte, en plaçant, dit-on, à la tête de son armée tous les animaux, objets du culte superstitieux des Egyptiens; ceux-ci n'osèrent tirer sur leurs dieux ni leur résister. Il ne négligea rien pour guérir ces peuples de leur superstition, il tua leur dieu Apis & massacra ses prêtres, dont il suffisoit de dévoiler les fourberies; il détruisit le temple de Jupiter Ammon; mais comme son armée périt de misère dans les déserts de la Lybie, comme dans une expédition en Ethiopie, ses soldats furent réduits par la famine à se manger les uns les autres, les Egyptiens eurent la consolation de pouvoir attribuer ces fléaux à la vengeance de leurs dieux.

Cambyse, est représenté comme violent & sanguinaire. (*Voyez* l'article PREXASPE) il tua, dit-on, son frère dans un accès de frénésie ou de colère, c'est à-peu-près la même chose: *ira furor brevis est.* Il tua aussi d'un coup de pied dans le ventre Meroë, sa sœur & sa femme, qui étoit grosse alors. La cruauté paroît prendre le nom de justice sévère, dans l'exemple suivant, & elle a pour excuse un grand objet d'utilité. Il fit écorcher vif un juge convaincu d'avoir vendu la justice, & il fit étendre sa peau sur les bancs des juges; terrible, mais importante leçon! Rousseau a célébré cet événement dans son allégorie du jugement de Pluton:

Fais appeller le juge de *Cambyse*...
A ce discours, un cadavre fouillé,
Couvert de sang, & de chair dépouillé,

S'offre à sa vue, & d'une horreur soudaine
Fait frissonner la troupe souterraine.
Pluton le voit, & de couleur changé,
Quel est ton nom ? Sizame l'affligé.
Ta qualité ? juge indigne de l'être.
Et ton pays ? la Perse m'a vu naître.
Mais qui t'a mis en ce tragique état ?
Ce fut le roi : ce juste potentat
Me fit subir cette peine équitable ;
Et pour laisser un monument capable
D'intimider tout ministre vénal,
Fit de ma chair couvrir le tribunal,
Où, par mes mains, la justice vendue
Après ma mort devoit être rendue.

Cambyse, en montant à cheval, se blessa de son épée à la cuisse, & en mourut vers l'an 525 avant Jesus-Christ.

CAMERARIUS, est le nom de plusieurs savans du seizième siècle dont deux, père & fils, se nommoient Joachim, le fils fut plus célèbre que le père, sur-tout dans la botanique, sur laquelle il a beaucoup écrit. On a de lui : *hortus medicus. De plantis. Electa georgica, sivè opuscula de re rusticâ.* Il a écrit en latin la vie du célèbre Philippe Mélanchton. On a de Philippe *Camerarius* son frère un ouvrage intitulé : *horæ subcisivæ* qui été a traduit en plusieurs langues. Les *Camerarius* étoient Allemands & professeurs à Nuremberg. Joachim le père mourut le 17 avril 1574. Joachim le fils le 11 octobre 1598. Philippe le 22 juin 1624. Le fils du second Joachim, nommé Louis, fut un jurisconsulte assez célèbre.

Un autre *Camerarius*, Ecossois, nommé Guillaume, a de remarquable d'avoir été d'abord jésuite, ensuite oratorien, & d'avoir écrit alors contre les jésuites : il vivoit vers le milieu du dix-septième siècle.

CAMILLE, (MARCUS-FURIUS CAMILLUS) (*Hist. Rom.*) cinq fois dictateur, six fois tribun militaire, une fois censeur, quatre fois triomphateur, jamais consul.

Utilem bello tulit & Camillum
Sæva paupertas, & avitus apto
Cum lare fundus.

Il soumit par ses armes, ou attira par ses vertus dans l'alliance des romains, tous les peuples voisins de Rome, Veïens, Falisques, Eques, Volsques, Etrusques, Latins, Herniques. On connoit le trait du maître d'école des Falisques, reconduit chez ces peuples à coups de verges par les enfans confiés à ses soins, & qu'il avoit voulu livrer à *Camille*. Ce général indigné de sa trahison, lui inflige a ce juste châtiment ; & les Falisques, jusques-là ennemis des Romains, se soumirent à eux. Un peuple vertueux & juste seroit le roi de l'univers ; mais les Romains n'étoient pas ce peuple vertueux & juste. Ingrat envers *Camille*, il le calomnia & le persécuta, on accusa ce grand homme de s'être approprié une partie du butin fait dans une place qu'il avoit prise. *Camille* s'exila volontairement, il se retira dans la ville de Veïes, ce qui a fait dire à Lucain :

Veïos habitante Camillo
Illic Roma fuit.

Ce que Corneille, dans *Sertorius*, a rendu par ce beau vers :

Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis.

Plus vertueux que Sertorius, *Camille* n'arma point contre sa patrie ; mais il ne put se défendre de demander aux dieux, au nom de son innocence persécutée, que les Romains fussent réduits à le regretter. Il fut exaucé, Brennus & les Gaulois défont les Romains sur les bords de l'Allia, prennent Rome, assiègent le Capitole ; il fallut appeller l'or au secours du fer, on traite avec les vainqueurs, on leur offre une somme pour lever le siège, ils l'acceptent ; tandis qu'on pèse l'or, *Camille* arrive ; *c'est au fer seul*, dit-il, *à délivrer les Romains* ; *Rome ne traite point avec ses ennemis quand ils sont sur ses terres* ; c'est ce que M. de Voltaire fait dire à Valerius Publicola dans *Brutus* :

Rome ne traite plus
Avec ses ennemis, que quand ils sont vaincus.

Camille met les Gaulois en fuite & les chasse des terres de la république, ils revinrent, il les chassa de nouveau, & il avoit alors près de quatre-vingt ans. Il mourut de la peste l'an 365 avant J. C. ; on lui érigea une statue équestre dans le *Forum*.

CAMIS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) idole qu'adorent les Japonois, & principalement les bonzes ou ministres de la secte de Xenxus. Ces idoles représentent les plus illustres seigneurs du Japon, à qui les bonzes font bâtir de magnifiques temples, comme à des dieux, qu'ils invoquent pour obtenir la santé du corps & la victoire sur leurs ennemis. (*G*)

CAMISARDS *ou* CAMISARS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) est un nom qu'on a donné en France aux calvinistes des Cevennes, qui se liguèrent & prirent les armes pour la défense du calvinisme en 1688.

On ne convient pas sur l'étymologie de ce mot : quelques-uns le font venir de *camisade*, parce que leurs attaques & leurs incursions furent subites & inattendues : d'autres le font venir de *camise*, qui en quelques provinces de France se dit pour *chemise*, parce qu'ils alloient dans les maisons prendre de la toile pour se faire des chemises, ou parce qu'ils portoient des habillemens faits comme des chemises : d'autres le font venir de *camis*, un grand chemin, parce que les routes publiques étoient infestées de *Camisards*.

On donna encore le même nom aux fanatiques, qui, au commencement de ce siècle, se révoltèrent & commirent beaucoup de désordres dans les Cevennes. Ils furent enfin réduits & dissipés par la bravoure & la prudence du maréchal de Villars. (*G*)

CAMMA, (*Hist. anc.*) sujet d'une tragédie de Thomas Corneille, sujet peut-être fabuleux. La scène est en Galatie, le temps n'est pas connu. Sinorix, amoureux de Camma, tue Sinatus, mari de Camma, & propose à celle-ci de l'épouser, elle accepte la proposition, ils vont au temple, elle boit la première, selon la coutume, dans la coupe sacrée, & la présente à Sinorix, qui boit après elle sans tarder; elle s'écrie alors: *Sinatus est vengé. Je meurs contente.* La coupe étoit empoisonnée; tous deux expirèrent en peu temps.

CAMOENS, (LOUIS DE) auteur de la *Lusiade*. C'est à M. de la Harpe qui nous a donné en 1776 une bonne traduction de ce poëte, à nous fournir cet article. Voici ce qu'il dit du *Camoëns* à la tête de sa traduction:

» Les biographes ne s'accordent pas sur le lieu de sa naissance. Ce n'est pas qu'il fût, comme Homére, d'une famille obscure & pauvre. Il étoit d'une ancienne noblesse; sa maison, originaire de Galice, s'étoit attachée au service d'un roi de Portugal en 1370; mais l'ayant quitté pour celui du roi de Castille, qui fut battu à la journée d'Albujarrote, cette maison perdit la plus grande partie de ses biens. La branche cadette, sur-tout, fut la plus maltraitée, & c'est d'elle que descendoit *Camoëns*.

» Il naquit l'an 1517, selon les uns, à Coimbre; selon d'autres, à Santarein. Nous suivrons l'opinion du licencié Manuel Correa, l'un des historiens de sa vie, & de ses plus intimes amis, qui le fait naître à Lisbonne de Simon-Vas de *Camoëns*, & d'Anne de Macédo. Sa mère étoit aussi de famille noble.

» Il y a des hommes dont la malheureuse destinée s'annonce dès les premiers momens de leur vie. Tel fut *Camoëns*. L'époque de sa naissance fut marquée par une disgrace qui prépara toutes les autres. Son père, capitaine de vaisseau, fit naufrage auprès de Goa, & périt avec tout ce qu'il possédoit. Ainsi *Camoëns* naquit sans fortune; malheur réel, que le talent ne peut pas toujours réparer.

» Il étudia dans l'université de Coïmbre, c'est-à-dire, qu'il apprit la mauvaise philosophie de ces temps-là, capable de corrompre les meilleurs esprits, & qui ne gâta pas le sien. Le goût des belles-lettres lui servit de préservatif contre la scholastique. Son talent poétique, qui se manifesta de bonne heure, les agrémens de sa physionomie & de sa conversation le firent recevoir (*a*) à la cour. L'amour lui inspira ses premiers vers, & causa ses premières infortunes. Ses galanteries, qui offensoient des hommes puissans, le firent exiler. On sait combien l'amour coûta cher au Tasse. On croit qu'il causa en partie les malheurs d'Ovide. Cette fatale passion, qui a fait tant de victimes illustres, est inséparable d'un imagination ardente qu'un grand talent suppose toujours.

» La guerre entre les Portugais & les Maures fit naître dans l'esprit de *Camoëns* le desir de passer en Afrique, pour y combattre les ennemis de sa patrie. Il s'y distingua par sa bravoure, & on le compte parmi ceux qui ont joint les qualités guerrières aux talens de l'esprit. Mais son malheur le suivoit par-tout, & il falloit que la gloire qu'il acquit fût expiée. Il perdit l'œil droit dans un combat naval. Ses services lui obtinrent la permission de retourner à la cour; mais de nouveaux chagrins l'en éloignèrent. Duperron de Castera remarque *que la perte de son œil droit ne l'empêchoit pas de faire des jaloux*. Ce qui est certain, c'est qu'il sortit de Lisbonne dans le dessein de n'y jamais revenir. On dit qu'en s'embarquant pour les Indes, il prononça les paroles que le grand Scipion fit mettre sur son tombeau: *Ingrate patrie, tu n'auras pas même ma cendre.* (*b*)

» Il fit la guerre dans les Indes, & y signala le même courage qu'il avoit montré en Afrique. Il fut employé dans une expédition au golfe de la Mecque, dont il parle dans une de ses pièces. Il revint à Goa, où il vécut quelque temps paisible. Mais cette inquiétude d'un esprit aigri, que de longues traverses portoient à la vengeance, ne lui permit pas de dissimuler quelques injures qu'il reçut de personnes assez considérables pour espérer l'impunité. Il les livra au ridicule dans des chansons satyriques. Le vice-roi de Goa l'envoya en exil à Macao, où les Portugais avoient un comptoir. Il ne laissa pas d'y trouver de la protection, puisqu'il fut revêtu de la charge de commissaire-major. Il y amassa même quelque bien. C'est là qu'il acheva sa Lusiade, commencée en Portugal quelques années aupa-

(*a*) Duperron de Castera, qui nous a donné la seule traduction connue de la Lusiade, a tracé le portrait de Camoëns dans le goût de nos anciens romanciers, & précisément comme s'il l'avoit vu. » Ses yeux, dit-il, étoient grands, vifs & d'un regard qui ne respiroit qu'amour & volupté; il avoit les cheveux blonds, le front noble, le nez aquilin, la bouche bien meublée, les lèvres plus rouges que du corail, le visage plein, le teint blanc & relevé d'un vermillon qui répandoit sur sa physionomie une fleur de santé charmante; la taille moyenne, mais prise avec justesse, autant d'embonpoint qu'il en falloit pour n'être pas maigre; la démarche aisée, l'abord riant & gracieux: tout cela faisoit un homme qui pouvoit se présenter sans autres lettres de recommandation que celles de sa bonne mine «.

(*b*) *Ingrata patria, ne ossa quidem habes.*

ravant

» ravant. Le vice-roi qui l'avoit exilé venoit d'être » remplacé. *Camoëns* se flattant d'être favorablement reçu du nouveau gouverneur, Constantin » de Bragance, & voulant jouir du fruit de son » travail dans la capitale des établissemens portugais, monta sur un vaisseau qui retournoit à » Goa. Une tempête l'assaillit à la hauteur des côtes » de Cambaye. Il sembloit que la destinée qui » avoit fait perir son père dans ces climats, y » attendit son fils pour consommer ses disgraces. » Le vaisseau fut submergé. *Camoëns* perdit tout, » excepté son poëme. Il se sauva le tenant à la » main, comme on dit que César tenoit ses mémoires. On a prétendu, avec raison, qu'il étoit » difficile de tenir des papiers en nâgeant dans la » mer. Quoi qu'il en soit, il conserva sa Lusiade; » & puisqu'il etoit poëte, il avoit dérobé au naufrage ce qu'il avoit de plus précieux. Il fait » mention de cette aventure d'une manière très-intéressante dans son dixième chant. Il fut assez » bien traité par Constantin de Bragance; mais » le successeur de ce vice-roi prêta l'oreille aux » calomnies des ennemis de *Camoëns*, qui l'accusoient de malversation dans son emploi de commissaire. Il fut mis en prison. Il se disculpa cependant; mais lorsque son innocence reconnue » alloit lui rendre sa liberté, il fut retenu pour » dettes.

» Sorti de prison, il rencontra un de ces grands » qui sont persuadés qu'un homme de talent est » trop heureux de les amuser, & bien payé quand » il a pu leur plaire. Cet homme, qui se nommoit Barreto, & qui étoit gouverneur de la » forteresse de Sofala, engagea l'auteur de la Lusiade à le suivre. Mais quand il l'eut mené en » Afrique, il ne lui tint aucune des promesses qu'il » lui avoit faites. *Camoëns* rebuté de ses mauvais » traitemens, alloit reprendre la route du Portugal avec plusieurs jeunes seigneurs qui l'avoient » pressé d'être le compagnon de leur voyage. » Barreto prétendit le retenir, & exigea de lui » deux cens écus que *Camoëns* lui devoit, disoit-il, » pour sa traversée. Il menaçoit même de le mettre » en prison. Il y a peu d'exemples d'une pareille » bassesse. Ceux qui vouloient emmener *Camoëns*, » furent obligés de payer pour lui.

» De retour à Lisbonne, il trouva sur le trône » le jeune dom Sébastien, qui sensible aux talens, » comme tous les princes nés pour la gloire, l'accueillit avec les plus grandes marques d'honneur, & lui donna une pension de quatre mille » réales, à condition qu'il ne quitteroit plus la » cour. C'étoit mettre bien de la grace dans un » bienfait, & c'est ainsi qu'il est si facile aux princes d'ajouter un prix inestimable à tous les dons » qu'ils accordent.

» Mais la fortune ne pouvoit pas être fidelle » à *Camoëns*. Dom Sébastien périt dans sa funeste » expédition d'Afrique. Le trouble & la désolation » du Portugal, après sa mort, ne permirent pas » que l'on s'occupât de l'auteur de la Lusiade. Sa » pension cessa d'être payée. Il falloit qu'une vieillesse indigente & une mort déplorable terminassent une vie orageuse & persécutée. Il mourut dans un hôpital, en reprochant à ses concitoyens leur ingratitude. Il étoit âgé de 62 ans. » Il fut enterré à la porte de l'église de sainte » Anne. On mit sur son tombeau cette inscription: *Ci gît Louis* Camoëns, *prince des poëtes* » *de son temps; il vécut pauvre & malheureux*, *&* » *mourut de même*. Cette épitaphe, d'un homme » appellé *le prince des poëtes*, montre quel sort » doivent attendre ceux qui sacrifient tout à la » gloire des talens. Mais tel est le prix de cette » gloire aux yeux de ceux qui peuvent la sentir » & la mériter, qu'il n'y en a pas un, peut-être, » qui ne voulût, aux mêmes conditions que *Camoëns*, avoir le même titre sur son tombeau.

» On dit qu'il étoit d'une société douce & aimable, que son courage d'esprit égaloit celui qu'il » fit voir dans les combats, & qu'il supportoit » les malheurs comme il avoit bravé les dangers.

» Il étoit, comme on l'a vu, enclin au plaisir » & à l'amour; plus libéral qu'il ne convient de » de l'être, lorsqu'on n'a qu'une fortune précaire; » porté à la raillerie & à la satyre, qu'on ne » pardonne jamais moins qu'à ceux qui ont une » supériorité réelle ».

M. de la Harpe examine ensuite ce qui concerne la Lusiade; ceci regarde l'Epopée, & n'est plus de notre sujet.

CAMOUX, (ANNIBAL) (*Hist. de Fr.*) né à Nice le 19 mai 1638, mort à Marseille le 18 août 1759, ayant renfermé dans sa vie toute la longue vie de Fontenelle qu'il avoit précédé & auquel il a survécu. Des cheveux blancs, des rides, un peu de surdité, étoient à plus de cent ans, ses seuls signes de vieillesse; il marchoit fort droit & bêchoit la terre. Il buvoit beaucoup de vin, se nourrissoit d'alimens solides & grossiers; il mâchoit continuellement de la racine d'angélique, & attribuoit sa longue vie à cet usage qu'un vieil hermite lui avoit conseillé. Il avoit passé cent vingt-un ans & trois mois sans connoître les maladies. Il fut malade dix jours avant de s'éteindre entièrement. On a écrit sa vie, quoiqu'elle n'ait eu de remarquable que sa durée.

CAMPANELLA, (THOMAS) auteur de l'*Atheismus triumphatus* qui devroit, dit-on être intitulé, *Atheismus triumphans*, à cause de la foiblesse des raisons employées par l'auteur. Il y a encore de lui divers autres ouvrages physiques, mathématiques, poëtiques. On lui a même attribué le fameux livre: *de tribus impostoribus*, il fut une des victimes de la haine théologique. Un vieux dominicain, son confrère, qu'il avoit embarrassé par ses argumens, le dénonça comme hérétique & comme traitre envers la patrie; sur cette accusation il passa vingt-sept ans en prison, & fut mis jusqu'à sept fois à la question pendant vingt-quatre heures (quelques-

uns disent quarante) de suite chaque fois. Il étoit de la Calabre ; il vivoit à Naples , il mourut à Paris en 1639, pour avoir pris de l'antimoine mal-préparé.

CAMPANUS *ou* CAMPANI, (JEAN-ANTOINE) (*Hist. litt. mod.*) italien, berger , puis valet de curé , parvenu comme Amyot à l'épiscopat par ses talens , eut les évêchés de Crotone & de Téramo. Employé en différentes négociations en Allemagne & mécontent de ce pays , il se donna le plaisir de l'insulter du haut des Alpes d'une manière puérile & indécente, par ce vers :

Aspice nudatas , barbara terra , nates.

qu'il accompagna de l'action que ce vers désigne.

Le cardinal Bessarion étoit son ami, *Campani* fit à sa louange vingt vers lyriques, qui furent chantés par des musiciens dans une espèce de fête qu'il lui donna, ces vers firent tant de plaisir au cardinal, qu'il donna vingt ducats à chacun des musiciens. *Campani* feignoit d'ignorer l'auteur des vers, le cardinal lui prit la main, en disant : *où sont ces doigts qui ont écrit de moi tant de mensonges ?* & il mit à un de ses doigts une bague de soixante ducats. On a de *Campani* divers ouvrages en prose & en vers ; né en 1427, il mourut à Sienne en 1477.

CAMPIAN, (EDMOND) jésuite pendu à Londres en 1581 sous le règne d'Elisabeth, par une rigueur pour le moins excessive & imprudente, pour avoir fait en faveur de l'église romaine un écrit intitulé : *les dix raisons.* Un autre jésuite, Paul Bombino , a écrit l'histoire de la vie & du martyre de son confrère qu'il appelle le *trois fois heureux Edmond Campian, prince de nos martyrs anglois.*

CAMPISTRON, (JEAN-GALBERT) (*Hist. litt. mod.*) auteur de plusieurs tragédies connues, dont les meilleures sont *Andronic* & *Tiridate* : on a dit qu'il avoit consolé la France de la perte de Racine, sur quoi M. de Voltaire a dit :

Solatia luctûs
Exigua ingentis.

On joue encore son *jaloux désabusé.* Il est aussi l'auteur de quelques opéras, tels qu'*Acis & Galatée*, *Achille*, le *triomphe d'Hercule*, sur lequel on a fait l'épigramme que voici :

A force de forger on devient forgeron :
Il n'en est pas ainsi du pauvre *Campistron*,
Au lieu d'avancer il recule,
Voyez *Hercule.*

Il étoit attaché en qualité de secrétaire des commandemens au duc de Vendôme ; aussi paresseux que son maître , il brûloit les lettres qu'on écrivoit au prince, au lieu d'y répondre. Le prince le voyant de loin jetter au feu quantité de papiers, dit : *voilà Campistron qui fait ses réponses.* En revanche *Campistron* le suivoit par-tout dans le danger. A la bataille de Steinkerque, le duc de Vendôme le voyant toujours à ses côtés, lui dit : *Que faites-vous ici, Campistron ? — Monseigneur j'attends qu'il vous plaise de vous en aller.* (*Voyez* l'art. ALBERONI)

Campistron nâquit à Toulouse en 1656, & y mourut en 1723 ; il avoit épousé mademoiselle de Maniban , sœur du premier président du parlement de Toulouse & de l'archevêque de Bordeaux, il avoit été reçu à l'académie françoise en 1701.

Louis de *Campistron*, son frere , étoit jésuite, & faisoit aussi des vers. Il fit en prose les oraisons funèbres de Louis XIV & du dauphin.

CAMPS, (FRANÇOIS DE) (*Hist. litt. mod.*) l'abbé de *Camps*, abbé de Signy. On a de ce savant plusieurs dissertations curieuses sur notre histoire & notre droit françois. Il eût été bien placé à l'académie des belles-lettres : mort en 1723, à quatre-vingt ans.

CAMUS, (JEAN-PIERRE) (*Hist. litt. mod.*) évêque de Belley, homme de beaucoup d'esprit, d'une grande vertu & d'une grande gaîté; mais dont les mots qu'on a cités & retenus, tomboient souvent dans le bas & tenoient des pointes & des quolibets. Il avoit une aversion extrême pour les moines, sentiment qui étonnoit alors dans un évêque & qui lui a fait une sorte de réputation ; ils étoient sans cesse l'objet de ses plaisanteries & de ses turlupinades ; il comparoit les moines mendians avec leurs courbettes à une cruche qui se baisse pour s'emplir. Les moines, disoit-il encore, ressemblent aux singes ; plus ils sont élevés, de plus loin on leur voit les fesses. Il alloit au-delà du *livre des conformités* sur le parallèle de S. François avec J. C. ; mais, c'étoit en sens contraire. *J. C.* disoit-il *avec cinq pains & trois poissons, ne nourrit qu'une cinq mille hommes & qu'une seule fois en sa vie, S. François, avec une aulne de toile nourrit tous les jours par un miracle perpétuel, quarante mille fainéans.* Pour rendre la chose plus piquante, on place ce trait dans un panégyrique de S. François qu'il prêchoit dit-on, aux cordeliers.

Il respectoit le monachisme, & n'en vouloit qu'au relâchement des moines de son temps. « Dans les » anciens monastères, disoit-il, on voyoit de grands » moines, de vénérables religieux ; à présent, ibi » *passeres nidificabunt*, on n'y voit plus que des moi- » neaux.

Les moines lui firent parler en leur faveur par le cardinal de Richelieu ; « je ne vous connois point » d'autre défaut, lui dit ce ministre ; sans cet injuste » acharnement contre ces pauvres religieux, je vous » canoniserois. — Monseigneur, nous aurions tous » les deux notre compte, vous seriez pape & moi » saint. »

Si les nouveaux moines lui étoient odieux, les saints nouveaux lui étoient suspects. « Je donne- » rois, disoit-il, & toujours en chaire, cent de nos

» saints nouveaux pour un ancien. Il n'est chasse » que de vieux chiens. Il n'est châsse que de vieux » saints. Langage bien étrange pour la chaire, si pourtant il est vrai qu'il ait été tenu en chaire. Il a bien plus l'air d'un propos de société.

Ce n'étoit pas non plus vraisemblablement en chaire, qu'il disoit qu'après la mort, les *papes* n'étoient plus que des *papillons*, les sires que des *cirons*, les *rois* que des *roitelets*.

Mais c'est en chaire, & dans un sermon imprimé, solemnellement prêché dans l'assemblée des trois états du royaume, le premier dimanche de l'avent 1614, qu'il s'exprimoit ainsi : *Qu'eussent dit nos pères de voir passer les offices de judicature à des femmes & à des enfans au berceau? que reste-t-il plus sinon, comme cet empereur ancien, d'admettre des chevaux au sénat? Et pourquoi non, puisque tant d'ânes y ont entrée.*

C'étoit un reste de l'éloquence des Menot & des Barlette; mais voici qui n'en est pas, & qui fut dit aussi en chaire à Notre-Dame par le même M. *Camus*, avant de commencer son sermon.

» Messieurs, on recommande à vos charités une » demoiselle qui n'a pas assez de bien pour faire » vœu de pauvreté ».

C'étoit en chaire aussi qu'il disoit, (& ce mot vaut bien tous les autres) » Mes frères, l'évan» gile dit: *Aimez vos ennemis*, & moi je vous dis: » *Aimez vos amis* ».

Il définissoit la politique, telle qu'il la voyoit sous le cardinal Mazarin : *Ars non tam regendi quàm fallendi homines*, l'art, non de régir, mais de tromper.

Il refusa les évêchés d'Arras & d'Amiens, & s'en tint constamment à son évêché de Belley. *La petite femme que j'ai épousée*, disoit-il, *est assez belle pour un Camus*, mot de mauvais goût, mais d'un grand sens.

Il quitta cependant cette femme, mais ce ne fut pas pour une autre, ce fut pour ne s'occuper dans la retraite que de l'éternité. Il choisit pour asyle l'hôpital des Incurables; il y mourut en 1652.

On a de lui près de deux cens volumes, tous ascétiques.

L'évêque de Belley étoit de la famille de MM. Camus de Pont-Carré de Viarmes, qui a donné une longue suite de magistrats, conseillers au parlement de Paris, premiers présidens du parlement de Rouen, conseillers d'état, &c.

Il faut distinguer cette famille de celle de MM. le Camus, qui a produit le cardinal le Camus, évêque de Grenoble, prélat d'un grand mérite; un lieutenant-civil célèbre; plusieurs procureurs-généraux & premiers présidens de la cour des aides, &c.

CAMUS, (Charles-Etienne-Louis) (*Hist. litt. mod.*) de l'académie des sciences, examinateur des ingénieurs & du corps royal de l'artillerie de France, professeur & sécretaire perpétuel de l'académie d'architecture, a composé des livres élémentaires de mathématiques, de méchanique, d'Arithmétique. Mort le 4 mai 1768 à cinquante-huit ans.

CAMUSAT, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) premier imprimeur de l'académie françoise, mort en 1739.

CAMUSAT, (Nicolas) chanoine de Troyes, savant homme, a écrit sur les antiquités du diocèse de Troyes, a laissé une histoire des Albigeois & des mélanges historiques. Mort en 1655.

Denis-François CAMUSAT, son petit-neveu, est l'auteur de l'histoire des journaux, d'une bibliothèque françoise, ou histoire littéraire de la France, & de mélanges de littérature. Né à Besançon en 1697, mort à Amsterdam en 1732.

CANADA *ou* CANADE, (*Histoire mod.*) on nomme ainsi la mesure de vin ou d'eau qu'on donne par jour sur les vaisseaux portugais, à chaque matelot ou homme de l'équipage. (*A. R.*)

CANANÉENS, s. m. pl. (*Hist. sacrée.*) Les *Cananéens*, divisés en plusieurs peuples, habitoient des contrées différentes, qui toutes avoient la mer à l'occident & le Jourdain à l'orient. Nous ne connoissons ni leurs mœurs, ni leur législation, ni leur constitution politique. C'est dans les archives des autres nations, & sur-tout dans nos annales sacrées, qu'on peut rassembler quelques traits épars, mais insuffisans pour en donner une juste idée. L'opinion reçue les fait descendre des fils de Canaan, qui tous formèrent différens peuples, dont le plus nombreux fut connu sous le nom de *Cananéens*. Les plus célèbres furent les Moabites, les Madianites, les Ammonites, les Amalécites, les Iduméens & les Philistins. Les autres, entièrement obscurs, n'ont sauvé que leur nom de l'oubli. Tels furent les Héthéens, les Jabusiens ou Jébuséens, les Amorrhéens & les Héviens. Ceux des *Cananéens* qui se fixèrent sur les bords de la mer, s'occupèrent du commerce : les Grecs ne les ont point distingués des Phéniciens. Leurs villes principales étoient Hébron, Béthel, Sichem & Jébus, qui dans la suite fut appellée *Jérusalem*. Ceux qui pénétrèrent dans l'intérieur des terres, trouvèrent des provisions abondantes dans les productions de leurs champs. Ils avoient quelques villes murées; mais leur penchant pour la vie nomade en fit un peuple de brigands, qui ne vécut que de ses larcins & du bétail qu'il conduisoit avec lui. Les différentes tribus qui composoient la nation, quoiqu'indépendantes les unes des autres, avoient entre elles une alliance fédérative qui assuroit leur liberté réciproque, & toutes s'armoient pour la défense commune contre les invasions de l'étranger. Il semble que leur constitution ait été le modèle du gouvernement des Suisses. L'amour de la liberté fut une vertu nationale; mais plutôt un sentiment assez général alors parmi tous les peuples. Ils n'avoient point de maître, mais ils respectoient des chefs qui, subordonnés comme eux à la loi, étoient comptables de leur conduite à la

nation. Tout peuple libre est un peuple belliqueux; aussi voit-on que les *Cananéens* se servoient avec avantage de toutes sortes d'armes & sur-tout de chariots armés, dont les Egyptiens leur avoient appris l'usage. Leur excessive population les obligea de se répandre dans la Syrie & dans cette partie de l'Egypte qui est contigue à l'Arabie. Cette émigration a peut-être donné naissance aux pasteurs Phéniciens, que Manéthon assure avoir été les conquérans de l'Egypte.

Les *Cananéens* se plongèrent de bonne heure dans l'abomination d'une grossière idolâtrie. Il paroît que ce fut chez les Chaldéens qu'ils puisèrent leurs erreurs & leurs rites sacrés; mais ils allèrent bientôt plus loin que leurs maîtres. Le législateur des Hébreux, scandalisé de leur culte insensé, ordonna de couper leurs bois sacrés, d'abattre leurs autels & leurs simulacres; ce qui semble indiquer qu'ils n'avoient point de temple, puisqu'ils ne furent point enveloppés dans la proscription. Leurs relations avec les Egyptiens leur inspirèrent une haine opiniâtre contre tous ceux qui se nourrissoient de la chair de certains animaux. Le scandale de leurs cérémonies & leur doctrine licentieuse firent germer chez eux tous les vices, & attirèrent sur leurs têtes les vengeances célestes, dans le temps qu'Abraham vint s'y établir avec Loth son neveu. La vallée de Siddim, où les villes de Sodome & de Gomorrhe étoient situées, venoit d'être envahie par Kodor-Loamer, roi d'Elam. Les habitans, trop fiers pour fléchir sous un maître, prirent les armes, & leur défaite humilia leur orgueil républicain. Loth fut du nombre des prisonniers. Abraham, instruit de sa détention, s'arme pour le délivrer; il remporte une victoire éclatante, & rompt les fers des prisonniers. Ce succès, qui ne devoit intéresser que la reconnoissance des *Cananéens* envers le Dieu des batailles, les enivra d'un fol orgueil, & leurs mœurs devinrent encore plus corrompues. Les impuretés les plus sales n'empruntèrent plus de voile pour cacher leur difformité rebutante. Tant d'excès provoquèrent les vengeances divines; quatre villes furent détruites par une pluie de soufre & de feu. Cette vallée, autrefois fertile & peuplée, ne fut plus qu'un lac bitumineux & un désert.

Dans la suite, les *Cananéens* refusèrent à Moïse un passage sur leurs terres. Ce refus fut puni par des ravages qui ne furent réprimés que par un ordre émané de Dieu même. Og, roi de Basan, implacable ennemi des Juifs, avoit alors plus de soixante villes sous sa domination. Ce prince nous est dépeint comme un fier géant, dont le lit de fer avoit neuf coudées de longueur: sa force & ses richesses ne servirent qu'à relever la gloire des Hébreux qui le vainquirent dans un combat où il fut tué.

Josué, après la mort de Moïse, rentra dans la terre de Canaan, où, par l'ordre de Dieu, il porta le fer & la flamme. Ceux des habitans qui furent assez téméraires pour lui opposer de la résistance; expirèrent par le glaive. Les merveilles opérées pendant six ans par ce saint conducteur des Hébreux, se lisent dans nos livres sacrés. Une partie des *Cananéens* qui avoient survécu au carnage de leurs concitoyens, se réfugia dans la basse Egypte, où ils fondèrent une nouvelle monarchie. Après leur dispersion, le pays fut occupé par une race d'hommes barbares, connus sous le nom d'*Amalécites*, qui fut exterminée par les Israélites. L'amour de la patrie rappella plusieurs fugitifs qui s'en étoient eux-mêmes exilés. Ces calamités, qui devoient les abattre, ne purent les détruire, & dix ans après, on les voit reprendre leur supériorité sur les Hébreux, qu'ils réduisirent en esclavage. Dieu touché de l'humiliation de son peuple, suscita une femme forte, nommée *Débora*, qui confondit l'orgueil des tyrans des Hébreux. Jérusalem fut assiégée & prise par David; les *Cananéens* eurent ensuite une guerre sanglante à soutenir contre le roi d'Egypte, qui detruisit la ville de Jeser, dont tous les habitans furent passés au fil de l'épée. Salomon, fortifié du secours des Egyptiens, les rangea sous sa domination: il est à présumer qu'ils embrassèrent pour la plupart la religion judaïque; malgré leur docilité, ils furent exclus des dignités de l'état, ils rampèrent dans les fonctions les plus abjectes. Salomon les employa à la construction des superbes monumens qui ont immortalisé la gloire de son règne.

Les Moabites, peuples de la terre de Canaan, descendoient de Moab, né du commerce incestueux de Loth avec sa fille ainée. Ils habitoient sur les montagnes qui servent de barrière à la mer Morte. Leur pays pouvoit avoir quarante lieues en longueur & autant de largeur. Les uns les placent dans l'Arabie, & les autres dans la Célé-Syrie: leurs montagnes dominoient sur des plaines fertiles & sur de riches prairies, où s'engraissoient de nombreux troupeaux. La possession leur en fut donnée par Dieu même, qui défendit aux Hébreux de leur enlever cet héritage. Cette défense ne fit que des prévaricateurs. Les Moabites souvent attaqués, opposèrent une vigoureuse défense: & forcés de vivre dans un état de guerre, ils se formèrent, par une longue expérience, dans l'art des combats. Ils profitèrent de la foiblesse de l'empire romain qui penchoit vers sa ruine, pour faire des conquêtes; & après avoir été opprimés, ils furent usurpateurs à leur tour, & ils envahirent tout le pays qui appartenoit aux tribus de Ruben & de Gad.

Il paroît que ce peuple n'étoit qu'une société de pasteurs, qui n'avoit d'autres richesses que les troupeaux. C'est dans nos livres saints qu'il faut chercher les traits qui les caractérisent: c'est là que nous apprenons qu'ils avoient la circoncision en horreur. Ce fut une des principales raisons qui fit défendre aux Juifs de s'allier avec eux. Ils étoient gouvernés par des rois qui n'étoient proprement

que les exécuteurs des ordres de la nation; car les rois de ces nations n'étoient alors que de simples chefs de pasteurs. Loth leur avoit donné des idées saines sur la religion; mais l'ignorance où ils vivoient plongés, les entraina vers l'idolâtrie; Baal-Peor devint l'objet de leurs adorations, & ils lui rendirent le même culte qu'on rendoit à Priape. Leurs cérémonies n'étoient que des obscénités, qui manifestent que ces peuples étoient brûlés des feux de l'impureté. Ils avoient encore deux autres divinités privilégiées; Chemos, à qui ils offroient de la fiente & tout ce qu'il y avoit de plus sale; & Nebo, qu'ils avoient emprunté des Babyloniens, & qu'on croit être le même que le Mercure des Grecs.

Les Israélites errans dans le désert, vinrent camper dans leurs plaines. L'impuissance de résister à des hôtes si dangereux, les fit recourir à Balaam, qui, comme tous les prophètes de ce temps, avoit la réputation de pouvoir faire périr des armées & des nations entières par la vertu de ses imprécations & de certaines paroles mystérieuses, qui n'étoient que bizarres. Ce prophète faisoit sa résidence dans la Mésopotamie, ses oracles lui avoient attiré la vénération des peuples. Les ambassadeurs envoyés par les Moabites, lui firent les plus éblouissantes promesses, pour l'engager à venir à leur secours. Il parut d'abord insensible aux appâts de la fortune, & il ne céda qu'aux importunités d'une seconde ambassade. Dieu lui avoit d'abord défendu de suivre les envoyés; mais Balaam, séduit par l'appât des présens, obtint enfin permission de partir. Un ange s'opposa au passage de l'ânesse sur laquelle le prophète étoit monté, & qui se plaignit des coups qu'elle recevoit. L'ange devenu visible, permit au prophète de continuer sa route, avec défense de faire autre chose que ce que Dieu lui prescriroit. Quelques rabins prétendent que c'est moins une réalité qu'une vision prophétique; mais c'est affoiblir l'autorité du texte sacré, que de le soumettre à des interprétations arbitraires. Ce prophète, au lieu de faire des imprécations contre les Israélites, reçut au contraire un ordre exprès de Dieu de maudire quiconque oseroit se déclarer contre eux. Après avoir été reçu avec magnificence, des Moabites, il les quitta, en les assurant que les Hébreux seroient toujours triomphans tant qu'ils seroient fidèles à leur loi. Ainsi il leur conseilla d'employer les charmes de la volupté pour les faire tomber dans la prévarication. Ce conseil eut l'effet qu'on s'en étoit promis. Les filles introduites dans le camp, se livrèrent à la prostitution; & pour prix de leurs faveurs, elles exigent que leurs amans se prosternent devant leurs idoles. Dans l'ivresse de la débauche, ils ne peuvent résister à la séduction & abandonnent leur Dieu, qui bientôt les punit de leur prévarication. Dans la suite des temps, les Moabites leur enlevèrent la partie orientale du pays de Canaan, dont ils s'étoient rendus les maitres. Mais enfin Dieu, touché de leur repentir, leur suscita un libérateur dans Ehud ou Aod qui, chargé de porter le tribut imposé à sa nation, enfonça son poignard dans le sein d'Eglon, roi des Moabites.

Il se met à la tête des Hébreux, & remporte une victoire décisive sur les Moabites, dont la tyrannie fut détruite. On ne les voit reparoître que sous le règne de Saül, qui voulut les punir de l'asyle qu'ils avoient donné à David. Le roi prophète monté sur le trône, leur fit une guerre cruelle qu'ils s'étoient sans doute attirée, & les deux tiers de la nation furent passés au fil de l'épée: ils payèrent dans la suite aux rois d'Israël, un tribut annuel de cent mille agneaux & autant de moutons. Toujours vaincus & toujours rebelles, ils furent enfin subjugués par Joram qui détruisit leurs villes avec leurs habitans. Leur roi enfermé dans une forteresse, immola son fils à ses idoles. Il en résulta une espèce de miracle, puisque les assiégés saisis d'horreur, aimèrent mieux se retirer que de s'exposer au désespoir de ce prince forcené. Les Moabites réparèrent bientôt leurs pertes; & soutenus de leurs voisins, ils pénétrèrent jusqu'à l'occident de la mer Morte. Les Israélites trop foibles contre une armée si nombreuse, mirent leur confiance dans Dieu: la division se mit parmi leurs ennemis, qui s'exterminèrent les uns les autres. Après ce désastre, ils n'en furent que plus ardens à effacer la honte de leur défaite. Ils vainquirent les Edomites, dont ils firent périr le roi dans les flammes. Dieu irrité de cette barbarie, leur dénonça ses vengances par la voix de ses prophètes, & ses menaces eurent bientôt leur effet. Salmanasar, roi d'Assirie, se rendit maitre de leur pays: son fils & son successeur fut sans cesse occupé à réprimer leurs rebellions. Sedécias eut l'imprudence de les appuyer dans leur révolte; il en fut puni: ses perfides alliés l'abandonnèrent, & eux-mêmes furent subjugués par Nabuchodonosor. Depuis ce temps, ils ne formèrent plus de corps de nation, & on les confondit avec les autres habitans des déserts dans la Syrie.

Les Ammonites, autre peuple de la terre de Canaan, descendoient d'Ammon, né du commerce incestueux de Loth avec sa fille cadette. Ils habitoient dans une contrée de la Célé-Syrie dont on ne peut pas déterminer les limites. Les enfans d'Ammon en chassèrent les premiers habitans, qui sont représentés comme une race de géans. On ignore s'ils avoient beaucoup de villes; on ne connoît que Rabba, que Ptolomée-Philadelphe embellit, & qui de son nom fut appellée *Philadelphie*. Leurs mœurs & leurs institutions politiques sont tombées dans l'oubli, ainsi que le nom de leurs rois; ce qui prouve qu'ils n'ont rien fait d'éclatant. Ils admettoient la circoncision: cette conformité avec les Juifs ne fut point un principe d'union entre ces deux peuples; il étoit défendu aux Israélites de former des alliances avec eux jusqu'à la dixième génération. C'étoit une punition du refus

fait à leurs ancêtres, qui leur demandèrent des subsistances pendant leur séjour dans le désert. Leur caractère & leurs mœurs devoient être féroces, si l'on en juge par leur religion & leurs rites sacrés. Moloc fut l'idole la plus révérée : ils offroient aussi des acrifices à Chemos, à Baal, à Milcon, Melec, Adramelec, Anamelec. Les autels de ces dieux étoient arrosés de sang humain; les enfans étoient l'offrande la plus chère à Moloc, que plusieurs croient reconnoitre dans Vénus, Priape, Mercure & Saturne. Quelques-uns prétendent que le reproche de ces sacrifices expiatoires est une pieuse calomnie des premiers chrétiens, pour rendre le paganisme plus odieux : ils prétendent que les mères portoient seulement leurs enfans entre deux feux pour les purifier, & qu'il ne leur en arrivoit aucun mal; mais c'est à tort. Les livres de l'ancien testament y sont formels, & leur témoignage est sans réplique.

Leur roi Eglon signala ses talens militaires contre les Israélites; mais il étoit à la tête d'un peuple qui n'étoit point compté parmi les nations belliqueuses. Cependant ils s'emparèrent de la vallée d'Hammon, qui avoit été enlevée à leurs ancêtres. Dieu se servit de leurs bras pour punir les Juifs prévaricateurs; à la fin touché de leur pénitence, il suscita Jephté, général des troupes d'Israël, qui affranchit sa patrie de l'oppression. L'histoire sacrée fait mention d'un roi des Ammonites, qui signala son règne par des conquêtes. Les habitans de Jaseb assiégés implorèrent sa clémence; ce prince altier ne voulut leur accorder la vie qu'à condition que chacun d'eux auroit l'œil crevé. Saül indigné de cette capitulation inhumaine, vint fondre sur lui, & il fit un si grand carnage de son armée, qu'il n'y eut pas un soldat qui se dérobât à la mort. Hunum, son fils & son successeur, attira sur lui les vengeances de David, justement irrité de l'outrage fait à ses ambassadeurs, à qui l'on avoit fait couper la moitié de la barbe & des habits. Joab remporta sur eux une victoire complette. Les Syriens, leurs alliés, eurent un pareil sort; & après leur défaite les Ammonites furent la victime d'un vainqueur justement irrité. Leur pays fut la proie des flammes; Rabba, prise par David, fut livrée au pillage; tous les habitans expirèrent dans les tourmens; & ce pays, riche & peuplé, fut changé en un désert stérile. Les Ammonites devenus, par leurs défaites, insensibles à la gloire des armes, s'appliquèrent uniquement à la culture des terres. Un de leurs rois réveilla leur indocilité naturelle; & honteux d'être assujetti à payer le tribut imposé par Ozias, roi de Juda, il renouvella une guerre qu'il soutint sans gloire, & n'obtint la paix qu'en se soumettant à payer un tribut de cent talens d'argent, de soixante mille boisseaux d'orge, & d'une pareille quantité de froment, imposition exorbitante qui fait connoitre l'excessive fécondité de cette petite contrée. Lorsque les rois de Babylone envahirent tous les états de l'Asie, les Ammonites furent enveloppés dans la ruine générale. Ce n'étoit pas que leur pays flattât l'ambition de ces conquérans, mais ils furent punis de l'asyle qu'ils avoient donné aux Juifs après la prise de Jérusalem. Leurs campagnes furent ravagées, leur roi & tous les grands de la nation furent chargés de fers. Depuis ce temps ils furent successivement asservis aux différens empires qui dominoient sur la terre; & quoiqu'on leur laissât des chefs de leur nation pour les gouverner, ils n'en étoient pas moins dans la dépendance. Depuis le deuxième siècle de notre ère, ils sont compris sous la dénomination générale d'*Arabes*.

Les Madianites qui avoient une origine commune avec les autres *Cananéens*, tiroient leur nom de Madian, fils d'Abraham & de Cétura. Ils habitoient une partie nombreuse de l'Arabie, dont on ne peut déterminer les limites. Ils avoient quelques villes, & Madian, dont on découvre encore aujourd'hui quelques ruines, étoit leur métropole. Cette nation nombreuse se divisoit en deux peuples différens : les uns menoient la vie nomade, habitoient sous des tentes, & ne s'arrêtoient que dans des lieux où ils trouvoient des subsistances. Leurs chameaux, leurs dromadaires, & leur bétail faisoient toutes leurs richesses. Les autres Madianites dispersés sur la surface du globe, abandonnoient à leurs femmes le soin de leurs troupeaux, & alloient commercer avec toutes les nations. Leur négoce étoit un échange de leur bétail avec de l'or & des pierreries. On peut juger de leurs richesses par la magnificence de leurs rois, qui ne se montroient en public, que chargés de diamans du plus grand prix. Ce luxe s'étendoit jusques sur leurs chameaux dont les chaines étoient d'or. Ce fut un des premiers peuples du monde qui connut l'usage de l'écriture, c'est-à-dire, l'art de graver des caractères avec une touche de fer sur du plomb, & ce fut d'eux, disent quelques auteurs, que les Israélites l'apprirent. Le commerce demande des connoissances qui supposent un esprit cultivé : ainsi il est naturel de supposer que les Madianites qui avoient des relations avec les étrangers, avoient fait des progrès dans la géographie, l'arithmétique & l'astronomie, qui seules peuvent diriger le navigateur; quoique leurs voyages dans toutes les contrées du monde eussent dû les éclairer, ils n'en étoient pas moins opiniâtres dans leurs préjugés, ni moins aveugles sur le culte qu'on doit à l'Etre suprême. Leurs cérémonies religieuses n'étoient qu'un amas impur d'abominations. La circoncision n'étoit point en usage parmi eux; la femme de Moïse étoit madianite, & elle aima mieux se séparer de son époux, que de se soumettre à cette cérémonie : ils n'avoient point de rois, à moins qu'on ne donne ce nom aux chefs de la nation : ce chef étoit en même temps grand sacrificateur.

Les Madianites ne firent la guerre que quand ils furent dans la nécessité de se défendre; mais

ambitieux qu'avares, ils n'affectèrent que la supériorité des richesses. Ce fut en prostituant leurs filles qu'ils cherchèrent à triompher des Israëlites; Moïse irrité leur fit éprouver ses vengeances. Leurs forteresses furent rasées, tous les mâles qui s'offrirent sous ses coups, furent exterminés, les femmes & les enfans furent égorgés. Ce fléau ne frappa que ceux qui s'étoient rendus complices de la séduction, & cent cinquante ans après, on voit reparoître les Madianites plus redoutables & plus nombreux: ils furent la verge dont Dieu se servit pour châtier les infidélités de son peuple. C'est dans nos livres saints qu'il faut chercher les prodiges opérés par Gédéon, on y verra cent vingt mille hommes qui s'égorgèrent les uns les autres, quoiqu'ils n'eussent en tête que trois cens *Ephraïmites*, qui n'ayant pour armes que des trompettes & des vases de terre, ne pouvoient leur faire aucun mal; mais Dieu les avoit frappés de terreur. Les Madianites cédant à leurs inclinations pacifiques, se livrèrent tout entiers à leur commerce, & accumulèrent dans leur pays l'or des nations étrangères. Ce n'est que depuis le premier siècle de notre ère qu'ils ont perdu leur ancien nom, & qu'on les désigne par celui d'*Arabes*.

Le pays d'Edom ou l'Idumée, fut un héritage que Dieu donna à la postérité d'Esaü, qui en chassa les Horites, & qui donna le nom d'*Edom*, fils de son patriarche, à cette contrée. On lui donna pour bornes le golfe Persique au midi, le pays de Canaan au septentrion, celui de Madian à l'orient, & les Amalécites à l'occident. Ce pays dominé par des montagnes stériles, refuse tout aux besoins de l'homme. On n'y trouve que quelques Arabes vagabonds qui vivent isolés du reste de la terre. Mais si cette terre avare ne donne ni eaux, ni moissons, sa position favorisoit son commerce sur la mer Rouge. Ses principales villes étoient Elath, dont les ruines annoncent son ancienne splendeur, Timan & Dedan qui avoient de grandes relations de commerce avec Tyr: quand les descendans d'Esaü se furent assez multipliés pour avoir la supériorité, ils abolirent l'ancienne forme du gouvernement, & ils substituèrent à des rois électifs sept chefs tirés de la famille de leur patriarche; mais dans la suite ils reconnurent la nécessité de réunir toute l'autorité dans un seul chef, les Juifs les représentent comme une race de brigands; mais ce caractère de férocité & de perfidie paroit peu compatible avec la profession du commerce, que ces peuples faisoient avec succès. Il est vrai qu'entraînés par leur agitation naturelle, ils épioient les occasions de tout envahir, & que sous prétexte de conserver leurs possessions, ils tâchoient de s'approprier celles de leurs voisins. Quoiqu'occupés de leur commerce, ils s'appliquèrent aux sciences, dont ils étendirent les limites. On leur attribue plusieurs découvertes, sur-tout dans l'astronomie. Ils cultivèrent encore avec succès la morale & l'histoire naturelle. On sait qu'intimidés par l'exemple de leurs voisins, ils accordèrent un passage à Moïse sur leurs terres. Ils firent sentir leur supériorité aux Egyptiens, qui vouloient faire par eux-mêmes le commerce des Indes. Ils leur défendirent de naviger sur le golfe Arabique avec des galères, & ne leur accordèrent qu'un seul vaisseau de charge pour leur commerce. David humilia leur orgueil; son armée commandée par Joab leur tua dix mille hommes. Le vainqueur eut ordre de massacrer tous les mâles, & la race d'Esaü eût été éteinte, si la fuite n'eût soustrait quelques malheureux au glaive de Joab.

Les Iduméens fugitifs furent chercher un asyle dans l'Egypte, où ils perfectionnèrent l'astronomie qui étoit encore dans l'enfance; d'autres s'établirent sur les côtes du golfe Persique, où ils allumèrent le flambeau des arts, tandis que les Juifs qui les avoient chassés, les négligèrent. Depuis ce temps le pays d'Edom assujetti aux princes de la maison de David, fut gouverné par des lieutenans qui eurent toujours des rebellions à punir, jusqu'au temps où les rois de Babylone s'en emparèrent. Dès qu'ils n'eurent plus les Hébreux pour maîtres, ils s'en rendirent les persécuteurs, ils ravagèrent leurs campagnes & démolirent leur temple. Dieu les punit de leurs sacrilèges, & ils devinrent les propres exécuteurs des vengeances du ciel. Ils se virent déchirés par des haines domestiques, qui les obligèrent de s'expatrier & de s'établir dans la Judée, où ils se confondirent avec les Nabathéens; le nom du royaume d'Edom fut transféré à cette partie de la Judée, où ces fugitifs se fixèrent. C'est de cette Idumée & non de l'ancienne que les géographes font mention; ce peuple dans la suite tomba sous la domination des Séleucides. Gorgias, leur gouverneur, servit bien leur haine naturelle contre les Juifs, & l'on sait que Judas Machabée les fit repentir de leur entreprise. Hircan leur prescrivit l'alternative d'embrasser la loi judaïque, ou d'abandonner leurs possessions: ils aimèrent mieux se faire circoncire que d'aller chercher une nouvelle patrie. Depuis ce temps-là ils ne formèrent plus qu'un même peuple avec les Juifs, & la religion réunit ces deux peuples qui avoient une même origine. Les Juifs qualifioient du nom d'*enfans d'Edom* ceux qui avoient embrassé la loi évangélique, & quelquefois ils les appelloient *Samaritains* ou *Epicuriens*.

Les Amalescites ou Amalécites avoient la même origine que les autres peuples de la terre de Canaan, puisqu'ils descendoient d'Amalec, né d'Esaü & de sa concubine Tinna. Ce fut lui qui donna son nom à cette partie du pays de Canaan, appellé *Amalescide*, qui étoit bornée par la terre de Canaan au septentrion, par l'Egypte au midi, par l'Idumée à l'orient, par les déserts & la mer à l'occident. Ils ne tenoient à la religion judaïque que par la circoncision: ils se souillèrent de toutes les abominations de l'idolâtrie. Leur position au milieu de peuples éclairés & polis, fait présumer qu'ils avoient

une teinture des sciences & des arts. Saül exalte la puissance de leurs rois ; le tableau qu'il fait de leur luxe, fait présumer qu'ils commandoient à une nation opulente. Ce furent eux qui opposérent l'armée la plus nombreuse, & qui étoit commandée par cinq rois, d'où l'on a droit de conclure que chaque tribu avoit son chef, qu'on qualifioit de roi. Josué les vainquit, les prophètes annoncèrent que toute cette nation, plongée dans la dissolution, seroit un jour effacée de la mémoire des hommes. Cette prédiction eut son accomplissement sous Saül, qui, à la tête de deux cens mille hommes, ravagea leurs possessions. Tous les Amalescites qu'il eut en son pouvoir furent massacrés; les enfans furent égorgés dans leurs berceaux ou dans les bras de leurs mères : ceux qui s'étoient sauvés du carnage, profitèrent des troubles qui divisoient les Israélites pour rentrer dans leur pays dévasté. David qui connoissoit leur aversion naturelle pour son peuple, crut devoir en prévenir les effets par une irruption qu'il fit sur leurs terres. Il en fit un horrible carnage sans distinction, ni d'âge, ni de sexe. Les Amalescites, plus furieux qu'abattus, rassemblent leurs forces pour venger leur injure. Ils se rendent maîtres de Ziglag ou Siceleg, patrie de David, qu'ils réduisent en cendre, & dont ils respectent les habitans. Cette modération leur venoit d'une source d'avarice ; ils aimoient mieux conserver les vaincus, pour en faire des esclaves, que de les immoler sans fruit. David tira une prompte vengeance de cet affront; il les surprit lorsqu'ils étoient plongés dans la débauche : tous furent massacrés, excepté quatre cens jeunes gens qui formèrent encore l'ombre d'une nation sans pouvoir, jusqu'au temps d'Ezechias. Ils furent enfin entièrement détruits par les descendans de Siméon, & l'Amalescide subit dans la suite la même destinée que les Juifs.

Les Philistins, égyptiens d'origine, s'établirent dans la contrée que les Grecs & les Romains désignoient par le nom de *Palestine*. Les Juifs en ont beaucoup exalté la fertilité; & les voyageurs modernes assurent que ce pays, couvert de rochers & de sables, offre le spectacle de la plus affreuse indigence. Ces différens témoignages sont une nouvelle preuve des révolutions qui arrivent dans la nature ; & l'on ne voit aujourd'hui que des sables dans des plaines couvertes autrefois de moissons. Ses villes principales étoient Ascalon, qui eut la gloire de donner la naissance à Sémiramis ; Gaza, qui n'est plus qu'une vile bourgade, mais dont les ruines attestent l'ancienne magnificence; Azoth, fameuse par un temple consacré à Dagon ; Gath, qui fut pendant quelque temps la résidence des rois; Ekron, où Belzébut avoit un temple fameux. La Palestine eut ses rois, dont l'administration étoit soumise à l'examen & à la censure du tribunal de la nation. L'hospitalité fut une vertu qui les rendit amis de tous les hommes, excepté des Juifs qu'ils connoissoient pénétrés de mépris pour tous ceux qui n'étoient pas nés soumis à leur loi.

Ils tombèrent dans tous les excès de l'idolâtrie. Chaque ville avoit son idole particulière : ils mettoient beaucoup de magnificence dans leur culte. Leurs temples étoient spacieux, & richement décorés. Lorsqu'ils alloient à la guerre, ils transportoient leurs idoles avec eux, & ils leur consacroient la plus riche partie du butin. On leur a fait le reproche de sacrifier des enfans ; mais ce qui semble réfuter cette calomnie, c'est que les Juifs ne leur ont jamais imputé cette inhumanité. Ils furent tout à la fois guerriers & commerçans. Les Grecs les préféroient à tous les autres peuples pour la fidelité, & l'intelligence dans le commerce. Leur langue étoit un dialecte de l'hébreu. Ils cultivoient les arts & les sciences, qui étoient en honneur chez tous les peuples de Canaan. Ils furent regardés comme les inventeurs de l'arc & des flèches. (*T--N.*)

CANAYE. *Voyez* FRESNE.

CANDAULE, (*Hist. anc.*) roi de Lydie, & descendant d'Hercule, eut l'indiscrétion de faire voir sa femme nue dans les bains à son favori Gygès. La reine offensée d'une imprudence qui avoit sa source dans l'excès de la passion, ne put lui pardonner l'attentat fait à sa pudicité. Ce fut Gyges qu'elle choisit pour être l'instrument de sa vengeance ; elle l'appella dans son appartement, & ne lui laissa que l'alternative d'assassiner son mari, ou d'être égorgé sur le champ. » En me regardant » nue, dit-elle, tu t'es rendu criminel, autant que » le maître qui t'a commandé cette indignité, & » comme tu as découvert ce qui ne doit être vu » que d'un mari, je t'offre ma main & le trône » des Lydiens; c'est le seul moyen qui me reste » de réparer la tache imprimée à mon honneur ». Gygès ne balança point dans le choix, & *Candaule* fut assassiné environ 716 ans avant Jésus-Christ, cette histoire, qu'on peut ranger parmi les fables, nous a été transmise par Hérodote. (*T--N.*)

CANDIAC. *Voyez* MONTCALM.

CANDIDI CERVI ARGENTUM, (*Hist. mod.*) tribut ou amende payée à l'échiquier par certains cantons du dedans ou des environs de la forêt de Whitehart dans le Dorsetshire. Cette amende est la continuation de celle que Henri III avoit imposée à Thomas de la Lende & à d'autres, pour avoir tué un cerf blanc d'une beauté singulière que ce roi avoit excepté de la chasse. (*G*)

CANGE. (DU) *Voyez* FRESNE. (du)

CANJARES *ou* CRICS, s. m. (*Hist. mod.*) ce sont des poignards larges de trois doigts à la lame, & de la longueur de nos bayonnettes, qui s'emmanchent, pour ainsi dire, dans la main, par une poignée terminée en pointe d'échelle : on pose les doigts sur le premier rayon, & le pouce sur le second. Ces instrumens, communément empoisonnés jusqu'à la moitié de la lame, sont les armes déloyales les plus dangereuses qu'on puisse imaginer.

finer. Ce sont cependant les armes communes dans la péninsule du Gange, à Malaca, à Pégu, sur les côtes de la Chine, dans les isles de Java & de Sumatra. Quand les pélerins Indiens ou Mahométans ont, au retour de la Mecque ou de la pagode de Jagrenate, la tête démontée par la vapeur de l'opium & du fanatisme, ils saisissent ces *canjares* *envenimés*, & immolent tout ce qu'ils rencontrent d'Européens & d'étrangers infidèles ou incirconcis, par une fureur qu'on ne sauroit comparer qu'à celle de ces anciens scélérats d'Orient, connus sous le nom d'*assassins*. Cette barbarie religieuse a beaucoup diminué depuis que les Anglois dominent dans l'Indostan, faisant tuer ces enthousiastes à coups de fusil, pour leur enseigner la tolérance, dont ce monde a tant besoin.

On soupçonne que la plupart de ces armes indiennes sont enduites du venin des serpens profanes, ou qui ne sont pas partie du culte idolâtre, comme les vipères à Calicut: c'étoit au moins la pratique des anciens Brachmanes, dont les modernes descendent incontestablement. (+)

CANISIUS, (*Hist. litt. mod.*) est le nom de deux savans, l'un jésuite, nommé Pierre, auteur de quelques ouvrages théologiques; l'autre, Henri, son neveu, professeur de droit canon à Ingolstad, auteur de plusieurs ouvrages sur le droit; le premier, mort en 1597, le second, en 1603.

CANITZ, (le baron de) poëte allemand célèbre, nommé le *Pope* de l'Allemagne, mort en 1699 à Berlin, où il étoit né en 1564. Il étoit d'une ancienne & illustre famille de Brandebourg. Il étoit lui-même conseiller-privé d'état. La dixième édition de ses poésies est de 1750.

CANTACUZENE, (JEAN) (*Hist. du Bas-Empire*) eût été un des hommes les plus recommandables de son siècle, si l'ambition n'en eût point fait un usurpateur. Riche de tout ce que les sciences & les arts offrent de plus précieux, né dans une famille opulente, généreux & compatissant, il adoucissoit par son affabilité l'envie acharnée contre les hommes supérieurs. Andronic le jeune le choisit en mourant pour être le tuteur de son fils. Il gouverna l'empire avec une autorité qui accoutuma le peuple à le respecter comme son souverain. Le jeune empereur étoit presqu'ignoré, & l'on ne se souvenoit de lui que quand on employoit son nom pour mettre de nouvelles impositions. *Cantacuzène*, familiarisé avec le commandement, prit des moyens pour le perpétuer dans sa famille. Il descendoit d'un *Cantacuzène* qui avoit été créé César par Isaac Comnène; ainsi sa naissance ne pouvoit opposer un obstacle à son élévation. Les peuples, las de révérer un enfant qui n'avoit qu'un titre stérile, appellèrent au trône celui qui s'en étoit montré digne par la sagesse de son administration. Ce projet fut découvert; les gens de bien furent indignés contre un ambitieux qui vouloit s'enrichir des dépouilles de son pupille. *Cantacuzène* fut condamné à l'exil; mais par un reste de reconnoissance pour la sagesse de son gouvernement, on lui conserva la jouissance de ses biens. Il fut chercher un asyle à Nicée, où il s'insinua dans la faveur d'Orcan qui étoit alors l'arbitre de l'Asie. *Cantacuzène*, sacrifiant la religion à la politique, donna sa fille en mariage à ce prince infidèle, pour s'en faire un protecteur. Orcan se mit à la tête d'une armée pour le rétablir sur le trône; ce fut le premier prince Musulman qui porta la guerre en Europe. Constantinople assiégée pendant cinq ans, opposa la plus vigoureuse résistance. Les Musulmans, rebutés de leurs pertes & de leurs fatigues, levèrent le siége après avoir dévasté toutes les terres de l'empire. L'inconstance naturelle des Grecs fut plus utile à *Cantacuzène* que les armes de son allié, ils le rappellèrent pour les délivrer du joug de Jean Paléologue qui, pour se faire respecter, osa tout enfreindre. L'empire mieux gouverné, prit une face nouvelle. Les hommes de néant qui n'étoient pour la plupart que des favoris sans talent, furent dégradés de leurs emplois. La naissance & le mérite furent les seuls degrés pour s'élever aux dignités. Les sciences & les arts fleurirent, & quiconque avoit des vertus & des lumières, étoit accueilli & récompensé. Tandis qu'il faisoit renaître les beaux jours de la Grèce, les Génois, les Vénitiens & les Arragonois lui enlevoient la Morée. *Cantacuzène*, soutenu d'Orcan, marcha pour leur ravir leurs conquêtes. Paléologue le voyant embarrassé dans cette guerre, trouve le moyen de lever une armée de vingt mille chevaux & de soixante-douze mille hommes de pied qu'il joint aux forces des Génois & des Vénitiens. *Cantacuzène*, environné d'ennemis si puissans, se fortifie par de nouvelles alliances; il associe à l'empire Matthieu, son fils aîné, à qui il fait épouser la fille du duc de Servie qui lui apporta pour dot l'Albanie. Manuel, son autre fils, est élu duc de Sparte; & ce titre met sous sa domination toute l'ancienne Laconie. Ce furent de foibles ressources contre les forces réunies de ses ennemis, qui conservèrent leur supériorité; il se renferma dans Constantinople où il fut bientôt assiégé. Paléologue avoit dans cette ville de nombreux partisans qui lui en facilitèrent l'entrée. Il s'y comporta moins en conquérant irrité qu'en prince bienfaisant qui vient prendre possession de ses nouveaux états. Il étendit sa clémence jusques sur *Cantacuzène* qui, dégoûté des grandeurs de la terre ou plutôt effrayé de l'avenir, prit l'habit monastique au pied du mont Athos. Ce prince, pour se consoler de l'ennui de sa retraite, se livra entiérement à l'étude, & de souverain devenu théologien, il composa plusieurs ouvrages contre la secte Musulmane & les superstitions Judaïques. Ses réflexions sur la philosophie d'Aristote, décèlent un esprit net & cultivé. Il composa quelques traités pour applanir les obstacles qui séparent l'église grecque d'avec la latine. Après la prise de Constantinople, tous ces ouvrages furent transportés à Vienne, où ils sont conservés dans la bibliothèque impériale. Son fils Matthieu fut

chercher un asyle auprès du grand-maître de Rhodès, dont il sollicita inutilement les secours pour remonter sur le trône. Quand il eut perdu tout espoir d'être rétabli, il se retira auprès de son frère, duc de Sparte. Il y passa le reste de sa vie en homme privé qui se consoloit dans le sein des lettres des disgraces de la fortune. (*T--N.*)

CANTEMIR *ou* CANTIMIR, (DÉMÉTRIUS) (*Hist. mod.*) connu sous le nom du prince *Cantimir*, & plus connu comme auteur d'une histoire des Turcs que comme prince. Son père étoit prince de la Moldavie sous les Turcs, Démétrius le fut aussi, mais sous les Russes auxquels il s'attacha en 1710. Il mourut en 1723 dans ses terres en Ukraine; il étoit d'une famille illustre parmi les Tartares.

Antiochus, son fils, fut encore plus distingué que lui dans les lettres; quelques-uns l'ont appellé *le Boileau de la Russie*, parce qu'il a fait des satyres dont plusieurs vers sont passés en proverbes; il a fait encore d'autres poësies. Il a traduit quelques-uns des poëtes anciens, grecs & romains, & quelques-uns des meilleurs ouvrages modernes françois ou italiens de Fontenelle, de Montesquieu, d'Algarotti; ses satyres ont été traduites par l'abbé de Guasco, qui a aussi écrit sa vie.

CANTHARA, (*Hist. des Juifs.*) fils de Simon Boëthus, fut élevé à la dignité de grand-prêtre des Juifs, par la faveur d'Agrippa. Au bout d'un an, il fut obligé de s'en démettre en faveur de Matthias, fils d'Ananus. Il en fut encore revêtu une seconde fois après Elimée, & ne la posséda encore qu'un an, Hérode, roi de Calcide, la lui ayant ôtée pour la donner à Joseph, fils de Camith. (*A. R.*)

CANTON, s. m. (*Hist. mod.*) quartier d'une ville que l'on considère comme séparé de tous les autres.

Ce mot paroît derivé de l'italien *cantone*, pierre de coin.

Le mot *canton* est plus communément employé pour désigner une petite contrée ou district sous un gouvernement séparé.

Tels sont les treize *Cantons* suisses, dont chacun forme une république à part. Ils sont cependant liés ensemble, & composent ce qu'on appelle le *corps helvétique* ou la *république des Suisses* (*G*)

CANTWEL, (ANDRÉ) (*Hist. litt. mod.*) médecin irlandois, connu par plusieurs ouvrages de médecine. Mort le 11 juillet 1764. Il étoit de la société royale de Londres.

CANUS, (MELCHIOR) (*Hist. litt. mod.*) dominicain espagnol, moine courtisan, & qui eut trop d'empire sur l'esprit de Philippe II, dont il étoit le flatteur. Comme théologien, il mérite de l'estime, non pour avoir été zélateur des opinions ultramontaines, mais pour avoir su, en Espagne, & au seizième siècle, mépriser la scolastique, peut-être aussi pour avoir mêlé la belle littérature à la théologie. Les jansénistes en ont fait cas, parce qu'il étoit ennemi des jésuites, qu'il appelloit *précurseurs de l'Anté-Christ*. On a de lui des *lieux théologiques*, *locorum theologicorum*, *libri 12*. Mort à Tolède en 1560.

CANUS *ou* CANO, (Jacques) portugais, découvrit en 1484, en Afrique, le royaume de Congo.

CANUT I, (HORDA) (*Hist. de Danemarck*) roi de Danemarck. Il étoit fils de Sigar, qui le laissa en mourant sous la tutelle de Gormon, prince de Juthland. Il paroît que le mot *horda* signifioit *massue*. Les historiens ont fait de savantes dissertations sur ce surnom, & n'ont pas dit un mot du caractère ni des actions du prince qui le portoit. On sait à-peu-près la date de sa mort, vers 840; mais on ignore l'histoire de sa vie. (*M. DE SACY.*)

CANUT II, surnommé *le Grand*, (*Hist. de Danemarck & d'Angleterre*) roi de Danemarck & d'Angleterre. Il étoit fils de Suénon qui soumit la Grande-Bretagne, & dut également cette conquête à son propre courage & à la haine publique qu'Ethelred avoit méritée par sa tyrannie. *Canut* avoit suivi son père dans cette expédition; il avoit fait admirer sa sagesse dans les conseils, sa bravoure dans les combats, sa clémence après la victoire. Ces hautes qualités ne séduisirent point les Anglois attachés aux loix de leur monarchie. Un prince foible & méchant, mais né dans leur patrie, leur parut moins odieux qu'un héros conquérant & né dans d'autres climats. Après la mort de Suénon, en 1014, Ethelred fut rappellé, & ne tarda pas à punir les Anglois de leur zèle pour sa personne. *Canut* l'auroit vaincu sans effort; mais un soin plus important l'agitoit: il alloit perdre une couronne assurée, tandis qu'il en cherchoit une incertaine.

Harald, son frère, qui gouvernoit le Danemarck en son absence, faisoit jouer sourdement tous les ressorts que l'ambition peut inventer pour s'emparer du trône. *Canut* abandonna sa conquête, reparut dans ses états, & étouffa dans leur naissance les troubles que son frère préparoit. Celui-ci mourut peu de temps après; & *Canut* n'ayant plus de concurrent dans sa patrie, alla vaincre celui qui lui restoit en Angleterre. Il y avoit toujours conservé un parti puissant & des intelligences secretes dans celui même de son ennemi. Stréon, général des troupes d'Ethelred, s'étoit rendu au conquérant; *Canut* se servoit de lui comme d'un instrument qu'on brise avec mépris dès qu'il devient inutile ou dangereux. Les projets du traître furent découverts par Edmond, fils d'Ethelred. Stréon cessa de dissimuler sa perfidie, se rangea sous les enseignes danoises, & y entraina un grand nombre de soldats. Le Wessex se soumit de lui-même; la Mercie augmenta ses malheurs par sa résistance, & fut conquise. Sur ces entrefaites, Ethelred mourut, après avoir porté pendant quarante ans le nom de roi, sans avoir regné véritablement un seul jour. Edmond, son fils, fut reconnu dans Londres par des amis fidèles. Ses malheurs le rendoient intéressant, son courage le rendoit redoutable. *Canut*

sentit qu'il ne pouvoit le vaincre que dans sa capitale: deux fois il forma le siège de Londres, deux fois Edmond le força de le lever. Une troisième tentative ne fut pas plus heureuse: on se livra cinq ou six combats; & si l'on met dans la balance les victoires & les défaites, les deux partis eurent également à se louer & à se plaindre de la fortune des armes. Enfin dans une bataille rangée près d'Asseldun, l'armée d'Edmond fut taillée en pièces l'an 1016. L'amour de ses sujets lui en donna encore une; il ne voulut point la sacrifier à ses intérêts, & envoya un cartel au prince Danois. Celui-ci le refusa, parce qu'il étoit d'une constitution foible, & que son ennemi avoit reçu de la nature & de l'éducation des forces si extraordinaires, qu'on l'avoit surnommé *côte de fer*. On en vint à une conférence; les deux rois prirent leurs officiers pour arbitres: le royaume fut partagé. Edmond conserva toutes les provinces situées au midi de la Tamise, & une partie du Wessex; le reste fut le partage de l'usurpateur.

Edmond s'occupoit à rendre heureux le peu de sujets que la fortune lui avoit laissés, lorsqu'il fut assassiné par le perfide Stréon. *Canut* dissimulant l'horreur que cet attentat lui inspiroit, se servit encore de Stréon pour affermir son empire. Il restoit deux foibles rejettons de la tige royale: *Canut* trop généreux pour leur ôter la vie, trop ambitieux pour leur laisser leur patrimoine, assembla les grands de la nation, demanda l'autre moitié de l'Angleterre avec plus d'audace qu'il n'avoit conquis la première, arracha le consentement des seigneurs, éloigna les enfans d'Edmond, & fut reconnu roi de toute la Grande-Bretagne. Dès qu'il n'eut plus d'ennemis à combattre, il devint le plus doux des hommes, rétablit les anciennes loix Saxonnes, en fut le premier esclave, favorisa l'agriculture, fit régner l'abondance dans les villes, versa ses bienfaits sur le peuple; & pour achever la conquête de tous les cœurs, il fit trancher la tête à ce même Stréon qui avoit apporté à ses pieds celle de son concurrent, & épousa la reine Emme, veuve d'Ethelred.

Cependant, les Danois s'ennuyoient de son absence; l'abandon où il les laissoit leur parut une insulte: une indignation générale s'empara bientôt de ces ames fières que l'ombre même du mépris révoltoit. *Canut*, pour les calmer, fit une apparition dans ses états, & retourna en Angleterre, ne laissant à sa place en Danemarck qu'un fantôme de roi: c'étoit *Canut-Horda*, son fils. Ulson, beau-frère de *Canut*, étoit chargé de la conduite du jeune prince; celui-ci avoit les talens d'un ministre & l'ambition d'un régent. Il échauffa, par de sourdes menées, le mécontentement qu'excitoit l'absence du père, & fit couronner le fils pour régner sous son nom. *Canut*, possesseur de deux royaumes, qui ne pouvoit quitter l'un sans hasarder la perte de l'autre, médita cependant la conquête d'un nouvel empire. Son père avoit soumis une partie de la Norwege; Ollaüs, prince du sang des anciens rois, y étoit rentré. *Canut* lui envoya des ambassadeurs pour lui redemander son patrimoine: en le réclamant, il désiroit qu'on le lui refusât, afin d'avoir un prétexte pour conquérir le reste de la Norwege. Sa politique réussit: la guerre fut déclarée. Ollaüs secouru par Amund, roi de Suède, entra dans la Zélande. *Canut* repassa en Danemarck avec une flotte & une armée formidables, fit assassiner Ulson qui avoit été l'auteur de la révolution, pardonna à son fils qui n'en avoit été que l'instrument, marcha contre les princes ligués, leur présenta la bataille dans la Scanie, fut vaincu, rassembla ses troupes fugitives, détacha Amund de l'alliance d'Ollaüs, fut vainqueur à son tour; & tandis que le prince détrôné cherchoit un asyle en Russie, il soumit toute la Norwege, reçut les hommages des habitans, leur donna un vice-roi, revint en Danemarck, & fit couronner son fils vers l'an 1028, pour prévenir une seconde révolution. Ollaüs rappellé en Norwege par un parti foible que son imprudence affoiblit encore, hasarda un combat, fut vaincu, & ne survécut point à sa défaite. L'église l'a placé au rang des saints. On dit qu'il faisoit des miracles en Russie, tandis que *Canut* faisoit des conquêtes en Norwege. Dans la dernière action, il renvoya tous les payens de son armée, de peur qu'ils n'attirassent sur elle la colère du ciel. Il fut battu le 29 juillet 1030.

Canut rassasié de triomphes & de gloire, ne trouvant plus de plaisirs nouveaux dans une cour barbare & dans un pays disgracié de la nature, se jetta dans la dévotion, peut-être pour répandre quelque variété sur l'ennuyeuse uniformité de sa vie. Le conquérant de la Norwege & de l'Angleterre devint le courtisan des moines; la manie des pélerinages, épidémique alors, s'empara de ce prince; il alla à Rome; & ses sujets qui lui avoient fait un crime de son séjour en Angleterre, lui pardonnèrent un voyage long, dispendieux, & dont il ne rapporta que des bulles. Il repassa en Angleterre, & y mourut entre les bras des prêtres en 1035. Il espéroit, en comblant l'église de bienfaits, expier tant d'injustices; Edmond dépouillé de la moitié de ses états, ses deux enfans privés de l'autre moitié, Ollaüs chassé de son patrimoine, Ulson mort sous les coups de poignard, tandis qu'on pouvoit le faire périr sous le glaive des loix. Il en avoit formé un code qui se sentoit de l'ignorance de son siècle; on en peut juger par cet article: « Si un » homme est accusé, & qu'aucun témoin ne veuille » déposer contre lui, il sera condamné ou absous » par le jugement de Dieu, en portant le fer » chaud ». Le meurtre n'étoit puni que d'une amende. Ayant lui-même, dans un accès d'ivresse, égorgé un de ses domestiques, il joua le Lycurgue, & se mettant devant ses officiers dans la posture d'un criminel, il leur ordonna de prononcer sur son sort. On sent que les juges étoient plus embarrassés que

le coupable. Une lâche flatterie les tira d'affaire : il la haïssoit cependant, & un courtisan maladroit ayant osé le comparer au maître de la nature, *Canut*, pour toute réponse, ordonna à la mer de suspendre son reflux. Il étoit petit, foible & mal proportionné; mais son génie étoit vaste, fécond en ressources, & souvent maître des évènemens par des conjectures sages. L'art de conquérir des états, & celui de les gouverner, lui étoient également familiers. Son courage étoit à l'épreuve des revers, sa modestie à l'épreuve des prospérités. Il ne pardonnoit pas à ses ennemis, mais il savoit contenir son ressentiment, & ne se venger qu'en paroissant venger ou les loix, ou la nation. Si *Canut*, satisfait des états qu'il avoit reçus de ses aïeux, fût resté dans le Danemarck, il auroit justifié le nom de *grand* que son siècle lui donna ; on n'auroit plus à lui reprocher que son excessive libéralité envers les monastères. Il étoit impossible que des bienfaits si multipliés ne fussent pas pris sur la masse des impôts : c'étoit engraisser des religieux riches, de la subsistance de l'homme pauvre & laborieux. Il avouoit lui-même qu'il ne versoit les biens sur l'église avec tant de profusion, que pour expier ses crimes. Aussi ses injustices ne trouvèrent jamais de censeurs parmi les moines. (*M. DE SACY.*)

CANUT III, (HORDA) (*Hist. de Danemarck & d'Angleterre.*) roi de Danemarck, & dernier roi Danois d'Angleterre. Il étoit fils du précédent ; il hérita d'une partie des états de son père ; mais il n'hérita ni de son courage ni de sa fortune. Harald *au pied de lièvre*, son frere, prince actif & ambitieux, lui disputa la couronne d'Angleterre, versa l'or à pleines mains dans la Mercie, conquit les cœurs pour conquérir plus sûrement les états, & fut proclamé. *Canut* assembloit des conseils, donnoit des avis, en recevoit, n'en exécutoit aucun, & cependant son frère soumettoit des provinces. L'ambitieux Harald ne se seroit peut-être pas borné au royaume d'Angleterre ; mais la mort l'arrêta dans le cours de ses triomphes en 1039. Alors *Canut* fut appellé au trône par le cri unanime de la nation Angloise. Il n'avoit osé attaquer son rival vivant ; il l'insulta mort, fit déterrer son corps, le fit jetter dans la Tamise, accabla son peuple d'impôts, livra aux flammes la ville de Worcester, pour quelques légers murmures, & mourut en 1042, haï en Angleterre, méprisé en Danemarck, & ignoré dans le reste de l'europe. (*M. DE SACY.*)

CANUT IV *ou* SAINT-CANUT, *Hist. de Danem.*) roi de Danemarck. Il étoit fils de Suénon II, & monta sur le trône après la mort d'Harald III son frère, en 1080. Son zèle pour le christianisme tourna ses armes du côté de la Livonie, qui étoit depuis long-temps en proie aux guerres de religion. Les chrétiens lui furent redevables de leurs succès, & il revint triomphant. Son premier soin fut de substituer des loix vigoureuses aux loix indulgentes & foibles, qui avoient regné jusqu'alors : il établit celle du talion pour les moindres crimes, celle de mort pour les grands attentats; purgea la mer des pirates qui l'infectoient, & délivra ses états de brigands plus dangereux encore, d'une foule de tyrans subalternes, engraissés du plus pur sang du peuple ; enfin, le Danemarck eut un code; les riches concussionnaires tremblèrent dans leurs palais, comme les voleurs obscurs dans leurs retraites. Mais d'une main il terrassoit les brigands, de l'autre il élevoit les prêtres ; il les déroba aux poursuites du bras séculier, les admit dans le Sénat, leur donna la préséance sur les autres sénateurs, en fit dans l'état un corps plus puissant que l'état même, & les eût rassasiés de biens s'ils n'avoient pas été insatiables.

Cette imprudente générosité fut la source des plus grands maux que le Danemarck ait essuyés. Les bienfaits des rois devinrent dans les mains des prêtres, des armes contre les rois mêmes. Fiers des bontés de leur souverain, ils voulurent être souverains à leur tour, compter les grands au nombre de leurs créatures, & marcher les égaux des monarques. Ceux-ci ne reconnurent leur faute que lorsqu'il n'étoit plus temps de la réparer. *Canut* en commit une plus dangereuse encore, en donnant à son frère Ollaüs le duché de Sleswick. Cet exemple excita, dans la suite, des guerres civiles, & n'apprend que trop aux rois qu'ils doivent se défier même de leurs vertus. *Canut* en se livrant au penchant de l'amitié, ne croyoit pas préparer dans l'avenir des malheurs à ses peuples. Ceux-ci, dans la suite, eurent pour ennemis & les princes faits pour les rendre heureux, & les ministres de la religion faits pour les rendre meilleurs.

La manie des conquêtes s'empara aussi de l'ame du saint : il regardoit encore l'Angleterre comme son patrimoine, & le droit de conquête étoit à ses yeux un droit véritable. Secondé par Ollaüs le Débonnaire, roi de Norwege, & par Robert, comte de Flandre, son beau-père, il rassembla, en 1084, la flotte la plus puissante qui eût couvert les mers du nord, & se prépara à chasser Guillaume le Conquérant, qui régnoit alors en Angleterre ; mais une irruption des Vandales le força de suspendre cette expédition. L'armée s'indigna de ce délai, & fit entendre ses murmures jusqu'aux pieds du trône. Les Vandales effrayés disparurent. *Canut* voulut alors se mettre en mer. Mais son armée qui craignoit sa vengeance, s'enfuit à son aspect, & *Canut* demeura en Juthland pour punir ceux des mutins qui ne lui étoient pas échappés. Peu satisfait de leur supplice, il voulut punir sur la nation entière l'insolence de ses soldats. Le châtiment qu'il lui imposa fut encore plus ridicule, c'étoit d'accorder les décimes au clergé, qui toujours intéressé aux expiations, s'enrichissoit également & des crimes des rois & de ceux des peuples. Le Juthland se souleva & refusa de payer cet impôt. *Canut* lui-même vit ses jours menacés, & chercha un asyle en Zélande. Mais trahi par Asbiom, ramené par le perfide Blak, qui étoit d'intelligence avec les mutins, il se pré-

sente à eux, Blak alors leur donne le signal du crime, *Canut* se retire dans l'église de Saint Alban à Odensée, il y est massacré avec Benoît, son frère; ce fut le 10 juillet 1086 que se passa cette scène tragique. Le clergé prétendit que *Canut* étoit martyr de la religion, & le peuple qu'il étoit martyr du clergé. (*M. DE SACY.*)

CANUT V, surnommé *Magnusson*, c'est-à-dire, *fils de Magnus*, (*Hist. de Danem.*) Eric l'Agneau étant mort sans enfans, & l'ordre de la succession n'étant fixé par aucune loi fondamentale, on vit naître les discordes les plus funestes. Eric l'Agneau auroit pu les prévenir en nommant lui-même son successeur; mais quelque temps avant sa mort, il avoit enseveli dans un cloître ses vertus & sa gloire. Croyant ne devoir plus penser qu'à lui-même, il avoit oublié son peuple; & pour obtenir un royaume dans le ciel, il abandonnoit aux plus affreux ravages celui qu'il possédoit sur la terre. L'Agneau mourut donc. Suénon, *Canut* & Valdemar avoient des prétentions au trône. Valdemar encore trop jeune pour jouer un rôle dans cette querelle, fut aisément écarté. Suénon, fils naturel d'Eric Emund, & *Canut*, fils de Magnus, s'emparèrent de la scène, & ne tardèrent pas à l'ensanglanter. Le premier avoit gagné les suffrages des Scaniens & des Zélandois; les Juthlandois tenoient pour *Canut*. Les deux partis s'assemblèrent chacun de leur côté, tous deux prirent le titre d'états-généraux, & chacun des chefs y fut couronné par ses amis. On ne se sépara que pour courir aux armes. Dans le premier choc, en 1149, *Canut* fut vaincu, & s'enfuit avec les débris de son armée. Suénon enflé de ce succès, menaça d'une ruine soudaine quiconque de ses voisins ou de ses sujets oseroit se déclarer en faveur de son rival; il osa même braver l'église, & faire enfermer le primat, partisan de *Canut*, qui avoit été pris les armes à la main dans un combat. Le remords suivit de près ce coup d'état. L'église depuis long-temps avoit un revenu assuré sur les fautes des rois; Suénon, pour expier le sien, donna au clergé des champs vastes & fertiles, l'isle & la ville de Boznholm, & même une citadelle des mieux fortifiées: encore quelques violences, & l'église auroit possédé tout le Danemarck.

Enfin les ordres du pape forcèrent les deux concurrens à réunir leurs forces contre les Vandales. On sent qu'une armée divisée par deux intérêts, conduite par deux chefs ennemis l'un de l'autre, devoit être taillée en pièces; elle le fut, & ne rapporta de la Vandalie que la honte de ses défaites, & une nouvelle fureur pour la guerre civile. Elle est bientôt rallumée: on prélude aux batailles par des assassinats. *Canut* envoie un hérault aux habitans de Roschild; ceux-ci se saisissent de sa personne, & Suénon le fait égorger. Krantzius ne dit point si l'église tira encore quelque fruit de ce crime, mais *Canut* songea à le venger. Il investit Roschild: ce fut moins cependant un siège qu'une surprise; il entra dans la place, non pas triomphant, mais terrible & altéré de sang. Il n'en sortit que pour marcher à la rencontre de Suénon. La bataille se donna vers l'an 1154; la victoire vola longtemps d'un parti à l'autre; enfin les troupes de Suénon plièrent; déja une partie avoit abandonné le champ de bataille, lorsque les plus braves s'étant rassemblés, firent un dernier effort, enfoncèrent les rangs de l'armée ennemie, & *Canut* fut entraîné dans la déroute des siens.

Le parti du vainqueur devint plus puissant encore par l'arrivée du jeune Valdemar qui, sentant ses forces croître avec son courage, résolut de combattre pour Suénon en attendant le moment de combattre pour lui-même. Tous deux entrèrent dans le Juthland, asyle du malheureux *Canut*; il vint à pied au-devant de ses ennemis, suivi d'une armée foible. Pour mettre ses soldats dans la nécessité de vaincre ou de mourir, il fit mettre pied à terre à sa cavalerie, & renvoya tous les chevaux, mais il monta sur le sien; & ses soldats voyant qu'il ne partageoit pas leurs périls, firent peu de résistance. Leur roi s'enfuit à toute bride, tandis qu'exténués de fatigue, ils faisoient à pied une retraite lente & dangereuse sous les murs de Wibourg. *Canut* pressé par la frayeur ou par la honte, ou par l'une & l'autre à la fois, erra long-temps en Suède, en Saxe, en Russie, mendiant par-tout avec bassesse des secours qu'on lui refusoit avec dureté. Enfin l'archevèque de Hambourg qui cherchoit à punir le refus que Suénon avoit fait de reconnoître la jurisdiction de son église, tendit au prince opprimé une main généreuse par vengeance, souleva le Juthland en sa faveur, & lui donna une armée avec laquelle il assiéga Suénon dans Wibourg. Celui-ci plus surpris qu'effrayé d'une irruption si subite, fit une sortie imprévue, entra dans le camp de *Canut*, jetta par-tout le désordre & l'effroi; Valdemar, de son côté, fit des prodiges de bravoure; on n'accorda aucun quartier aux vaincus, & la haine de Suénon n'eût pas épargné *Canut*, s'il fût tombé entre ses mains. Il alla porter ses malheurs à la cour de l'empereur, qui le reçut avec une compassion politique. Il y avoit longtemps que les Césars jettoient sur le Danemarck des regards ambitieux; *Canut* plus jaloux d'arracher un trône à son rival que de le posséder lui-même, & comptant pour rien la honte d'être esclave d'un empereur, pourvu qu'il eût d'autres esclaves sous lui, offrit à Frédéric I de se reconnoître vassal de l'Empire, s'il pouvoit le faire rentrer dans ses états. Le monarque sourit à cette proposition, & ne voulant point abandonner au hasard des combats le succès qu'il se promettoit, peu scrupuleux d'ailleurs sur le choix des moyens, pourvu qu'il réussit, il proposa à Suénon une entrevue avec *Canut*, prit le titre de médiateur, & affecta le désintéressement le plus généreux. Suénon & Valdemar, pleins de cette confiance qu'inspirent de grands succès & un grand courage, se rendirent à Mersebourg sans

escorte. Alors Frédéric leur dit qu'il ne les avoit appellés que pour recevoir d'eux l'hommage qui lui étoit dû par les vassaux de l'Empire ; que *Canut* plus docile s'étoit acquitté de ce devoir, & qu'il falloit le remplir, ou perdre tout espoir de retour en Danemarck. Les princes cédèrent à la nécessité, & firent un serment contre lequel ils réclamèrent dès qu'ils furent libres. Le jeune Valdemar, moins ambitieux que Suénon, l'engagea à céder à *Canut* quelques terres dispersées dans le Danemarck : la distance des domaines qu'on lui laissoit rendoit sa révolte plus difficile; Suénon y consentit; mais bientôt corrompu par l'ivresse, qui suit les prospérités, il opprima & son peuple, & *Canut*, & Valdemar lui-même. Les deux malheureux se réunirent contre leur ennemi commun; ils firent entre-eux un partage des états dont ils étoient chassés. Valdemar fut reconnu roi par *Canut*, & *Canut* par Valdemar. Enfin après bien des victoires & des défaites, des négociations échouées, renouées, rompues, reprises encore, on convint du partage du Danemarck; on laissa les îles à *Canut*. Le succès de cette entrevue fut célébré par des fêtes publiques. Les deux princes auroient dû trembler de la facilité avec laquelle l'ambitieux Suénon leur abandonnoit les deux plus beaux fleurons de sa couronne; les caresses dont il les combloit en se dépouillant ainsi pour eux, devoient leur inspirer de nouvelles alarmes; mais Valdemar, jeune & généreux, étoit incapable de soupçon. *Canut* étourdi par une prospérité si inattendue, ne voyoit, n'entendoit rien. Suénon, l'an 1157, les convia à un festin magnifique : ils s'y rendirent : *Canut* fut assassiné; Valdemar échappa aux bourreaux, tandis qu'Absalon, son ministre & son ami, reçut *Canut* mourant dans ses bras, croyant y recevoir son maître, défendit long-temps son cadavre palpitant, & l'emporta du théâtre où se passoit cette scène funeste. *Canut* étoit un prince sans vertus & sans vices, plus opiniâtre que courageux, malheureux souvent par sa faute, il altéra par la lâcheté avec laquelle il reconnut l'empereur pour son maître, l'intérêt que ses revers auroient inspiré. Il laissa deux fils légitimes, Nicolas qui fut saint, Harald qui fut chef de parti, un fils naturel, Valdemar, qui fut évêque, & deux filles qui, malgré les infortunes de leur père, trouvèrent des alliances illustres. (*M. DE SACY.*)

CANUT VI, surnommé *le Pieux*, (*Hist. de Danemarck.*) roi de Danemarck, étoit fils de Valdemar I, qui survécut à l'infortuné *Canut*, & au perfide Suénon; & qui, par la douceur de son gouvernement, effaça jusqu'aux traces des malheurs que la guerre des trois rois avoit causés. Élevé sous les yeux d'un si grand prince, partageant avec lui le fardeau des affaires, apprenant de lui l'art de faire des heureux, *Canut* ne pouvoit être un tyran. Valdemar l'avoit désigné pour son successeur: mais après la mort du père arrivée en 1182, les Scaniens, peuples enclins à la révolte, vexés par les intendans de Valdemar qui l'avoit ignoré, échauffés par Harald, prince du sang Danois, qui cherchoit à troubler l'état pour faire époque, refusèrent de rendre hommage à *Canut VI*. Ce prince, qui vouloit signaler son avènement au trône, par un acte de clémence, leur envoya l'éloquent Absalon (*Voyez* ce mot) pour leur offrir une aministie, & les ramener à leur devoir par les voies politiques. Elles ne réussirent pas; il fallut en venir aux mains. Harald vaincu par-tout, poursuivi de retraite en retraite, alla mourir en Suède, & la révolte s'éteignit avec lui. Peu de sang avoit coulé dans cette guerre ; & la nature avoit fait pour *Canut* les frais de la victoire, dans la bataille qui se donna sur les bords de la Luma; un ouragan affreux s'éleva tout-à-coup, dirigeant sa course du côté des Scaniens, enleva les boucliers des plus foibles, mit les plus robustes dans l'impossibilité d'en faire usage ; & les laissant exposés sans armes défensives à tous les traits des royalistes, les contraignit de faire une retraite précipitée. La clémence de *Canut* s'étoit lassée ; il vouloit abandonner la province au pillage; mais Absalon défendit les vaincus contre la fureur de son roi, comme il avoit défendu son roi contre la fureur des rebelles.

Leur sédition avoit été secrètement fomentée par Fréderic Barberousse, qui vouloit faire sentir à *Canut VI* la nécessité de se reconnoitre son vassal, afin d'obtenir l'appui de la puissance impériale. Il l'invita en 1188, à venir renouveller à sa cour cette inviolable amitié qui l'avoit uni, disoit-il, à Valdemar son père : il ne falloit pas une politique bien profonde, pour pénétrer le dessein de l'empereur : l'exemple de Suénon & de Valdemar suffisoit pour instruire *Canut*. Il différa son voyage sous divers prétextes. Frédéric prit ces délais pour un refus; la chimère de la monarchie universelle, presque réalisée par Charles Quint, commençoit à flatter dès-lors les ambitieuses espérances des empereurs. Leurs liaisons avec les papes les accoutumoient à se regarder, ainsi que les pontifes, comme maitres de l'univers. Frédéric écrivit à *Canut* avec ce style impérieux, dont se servoit leur sainteté, lorsqu'elle daignoit écrire aux rois. Il lui manda que, s'il ne vouloit lui faire hommage de ses états, il alloit en disposer en faveur de quelque prince mieux instruit de ses devoirs. *Canut* répondit « qu'avant de donner le Danemarck,
» il falloit le prendre ; puis mêlant la plaisanterie à
» la fermeté, il ajouta que, si Frédéric vouloit lui
» céder la moitié de son empire, il s'avoueroit
» son vassal pour cette partie ». Cependant Valdemar, aussi esclave des promesses de son père que des siennes, lui envoya sa sœur, âgée de sept ans, que Valdemar avoit promise à Frédéric, duc de Souabe, second fils de l'empereur.

Canut, peu inquiet du côté de l'Allemagne, passa en Juthland, où quelques troubles avoient rendu sa présence nécessaire : Bogislas, duc de Poméranie, créature de Barberousse, & qui avoit juré d'anr

cher les armes à la main, l'hommage que le roi refusoit à l'empire, saisit cette circonstance, équipa une flotte, & prépara une irruption dans l'île de Rugen, dont le prince étoit vassal du Danemarck. Absalon qui pensoit qu'un bon ministre peut, sous un bon roi, agir par lui-même, n'attendit pas les ordres de *Canut*; il arma une flotte, attaqua celle de Bogislas, la mit en déroute, & ôta aux Vandales tout espoir de disputer désormais aux Danois l'empire de la mer Baltique.

Bogislas apprit bientôt combien il est dangereux pour un prince foible, d'épouser les querelles des grandes puissances. *Canut*, revenu au sein de ses états, ne respira plus que la vengeance. Il résolut de porter le fer & la flamme au sein de la Poméranie: l'insulte que lui fit l'empereur en lui renvoyant sa sœur, destinée au duc de Souabe, accrut encore sa fureur. Il entra dans les états de Bogislas, à la tête d'une puissante armée, laissa un libre cours au brigandage de ses soldats, prit des villes, rasa les forteresses, défit le duc en plusieurs rencontres, le poursuivit, la lance dans les reins, jusques sous les murs de Camin, où il fut contraint de se renfermer. Il voyoit sa province ravagée, ses soldats découragés, ses amis chancelans, l'empereur se bornant à le plaindre au lieu de le secourir, un ennemi triomphant, prêt à forcer son asyle; il résolut de céder à sa mauvaise fortune, & compta plus sur la générosité de son vainqueur, que sur l'amitié politique de Barberousse. Il sortit de Camin avec sa famille, dans tout l'appareil de l'infortune, se jetta aux pieds de *Canut*, lui remit ses états, & lui demanda la vie: cette scène étoit l'instant du héros. *Canut* lui rendit la Poméranie, à condition que de vassal de l'empire, il deviendroit vassal du Danemarck. Le vainqueur ne détacha de la principauté qu'il lui laissoit, que la seigneurie de Barth, dont il fit présent au prince de Rugen, pour payer sa fidélité, & l'indemniser des pertes qu'il avoit essuyées. Tant de grandeur fit sur le cœur de Bogislas une impression profonde, qui ne s'effaça jamais. Il conçut tant d'estime pour *Canut*, que, lorsqu'il mourut en 1190, il ne voulut point partager ses états entre ses enfans, « Prenez *Canut* pour arbitre, leur dit-il; je connois sa candeur. N'appellez point de sa décision, elle sera dictée par l'équité même ».

Cependant *Canut*, adoré de ses sujets, craint de ses vassaux, estimé de ses voisins, se voyoit en état de rendre à l'empereur tous les maux qu'il lui avoit faits. Il s'empara de Meklembourg, fit prisonniers Burewin & Niclot, qui se disputoient cette principauté, la partagea entre les deux concurrens, reçut leur hommage, & leur rendit la liberté. Enflé de ce succès, il pénétra plus avant, soumit tout le Holstein, & recula les bornes de sa domination, depuis l'Elbe jusqu'à l'orient de la Poméranie. Ainsi une démarche imprudente coûta à Barberousse une partie de son empire.

Canut, ayant satisfait ainsi sa vengeance & son ambition, ne songea plus qu'à verser ses bienfaits sur son peuple & sur sa famille; il donna à son frère Valdemar le duché de Sleswick, appanage ordinaire des princes du sang, à condition de foi & hommage. Une circonstance imprévue fit sa paix avec l'empereur. La frénésie des croisades règnoit alors dans toute l'Europe: Frédéric avoit pris la croix; il se préparoit à passer en Palestine, & craignoit que, pendant son absence, *Canut* ne se vengeât de tant d'hostilités accumulées, en s'emparant d'une partie de l'empire: il rechercha donc son alliance. *Canut* promit de ne point troubler le repos de l'Allemagne, jusqu'au retour de Barberousse. Cette réponse tranquillisa l'empereur. Mais, pour assurer encore mieux le calme qui règnoit dans ses états, il appuya, par ses ambassadeurs, la lettre que Clément III écrivoit à *Canut*. Le pontife invitoit le roi de Danemarck à venir massacrer les Sarrasins qui ne lui avoient fait aucun mal, pour venger un Dieu qui prioit pour ses ennemis en expirant sous leurs coups. L'enthousiasme de la chevalerie prêtoit une nouvelle force aux conseils du saint-père. En effet, quelques seigneurs s'enrôlèrent pour cette expédition. Les moines excitèrent les autres gentilshommes à aller laver leurs péchés dans le sang des Sarrasins, & se firent donner ou achetèrent à vil prix des terres que leurs mains laborieuses rendirent très-fertiles. Mais l'exemple du sage *Canut* contint le reste de la noblesse. Il opposa aux sollicitations du pape une résistance très-sensée; il aima mieux continuer paisiblement à répandre le bonheur sur ses états, que d'aller avec les autres princes chrétiens, porter dans ceux de Saladin, la terreur, la mort, & l'exemple de tous les crimes.

Canut auroit joui du calme le plus profond, si son imprudence n'avoit pas confié aux mains d'un prélat ambitieux, le dépôt dangereux d'une autorité passagère. Valdemar étoit trop jeune encore pour gouverner par lui-même le duché de Sleswich. L'évêque de Sleswich, bâtard de *Canut V*, & qui portoit aussi le nom de *Valdemar*, fut donc chargé de tenir, jusqu'à la majorité du prince, les rênes de l'administration. Il est peu de régens peut-être qui, dans le secret de leur ame, n'aient été tentés d'envahir le patrimoine de leur pupille. Le prélat Valdemar prétendit que, les bâtards n'étant point exclus du trône par les loix fondamentales de la monarchie danoise, il devoit au moins la partager avec *Canut*. Ce prétexte éblouit les esprits avides de nouveautés, & sur-tout cette classe d'intriguans, dont la fortune est fondée sur les malheurs de l'état, & qui attendent de sanglantes révolutions pour sortir du néant. Un parti fut bientôt formé: Valdemar passa d'abord en Norwege, où il prit le titre de roi, & se ligua avec Adolphe de Schaffembourg, comte de Holstein, ennemi né de *Canut*, & de tous les princes que divers intérêts animoient contre ce prince.

L'armée des confédérés s'avança donc, en 1192, vers l'Eider; *Canut*, avare du sang des hommes,

plus jaloux du bonheur de son peuple, que de sa propre gloire, se contenta de garnir sa frontière, & ordonna à ses généraux de se tenir sur la défensive, sans engager aucune action. L'officier s'indigna d'un ordre qui captivoit son courage; le soldat murmura de ce qu'on lui enlevoit l'espoir d'un riche butin. Le Fabius du Nord persista dans sa sage indolence; & l'événement fit voir la justesse de ses vues. La discorde s'alluma bientôt parmi des chefs de nations différentes, divisés d'intérêts, & tous jaloux du commandement suprême, leurs finances s'épuisèrent, les rigueurs de la saison rallentirent leur marche, & les retranchemens de Danemarck l'arrêtèrent; les soldats ennuyés de tenir la campagne sans combattre, se licentièrent d'eux-mêmes; le prélat désespéré vint se jetter aux pieds de *Canut*, & tout le Danemarck rendit justice à son roi.

Adolphe fit sa paix; *Canut* dicta les articles du traité; mais le comte ne voulut point se reconnoitre vassal du prince Danois. La guerre fut donc rallumée en 1195; Adolphe se ligua avec Othon, & remporta quelques avantages. *Canut* marcha contre les confédérés; mais les rigueurs de la saison ayant empêché les deux armées de se joindre, les Danois se bornèrent à tenir la campagne, & les Allemands à la ravager. L'année suivante, *Canut* couvrit d'une armée nombreuse les bords de l'Eider; Adolphe demanda la paix une seconde fois, & *Canut* une seconde fois la lui accorda.

Adolphe étoit vaincu, & non pas soumis. Il tourna ses armes contre le duc de Saxe, & forma le siége de Lawembourg. Les habitans implorèrent le secours de *Canut*, & arborèrent le drapeau Danois sur leurs murs. La vue de cette enseigne devant laquelle Adolphe s'étoit déjà deux fois humilié, ne rallentit point l'ardeur des assiégeans; la place fut prise, & *Canut* n'ayant pu sauver les habitans, songea du moins à les venger. Il fit marcher contre Adolphe, Niclot & Burewin, deux princes Vandales, ses vassaux. Ils remportèrent en 1201, sur les Holsteinois une sanglante victoire. Mais Niclot, victime d'une querelle etrangère & du devoir féodal, y périt les armes à la main.

Le jeune Valdemar vint bientôt occuper le théâtre de la guerre. Il signala par une victoire son entrée dans le Holstein, entra triomphant dans la plupart des villes, échoua devant Lawembourg, & prit Lubeck. Il fut moins redevable de cette conquête à son propre courage, qu'à la politique de son frère qui, pour forcer les habitans à se soumettre, avoit fait saisir tous leurs vaisseaux; il les leur rendit en recevant des ôtages de leur soumission. Enfin, Valdemar fut envelopper Adolphe, se rendre maître de sa personne, le traina en Danemarck, au milieu des railleries cruelles d'un peuple insolent, & d'une soldatesque effrénée. *Canut* ternit la gloire de tant de vertus, en faisant jetter son ennemi dans un cachot.

Sur ces entrefaites, Othon, duc de Saxe, qui avoit contre Adolphe tant de motifs de vengeance; fut élu empereur, & se rapprocha d'intérêt avec *Canut*, par le mariage de Guillaume son frère avec Helène, sœur du prince Danois. *Canut*, comblé des faveurs de la fortune, ivre de prospérités, se montra dans les états qu'il avoit conquis en Allemagne. Tous les cœurs volèrent à son passage: les hommages qu'il reçut, furent un tribut de l'estime publique. Il versa par-tout des bienfaits qui furent assez payés par l'amour de ses sujets. Il revint en Danemarck, & mourut en 1202, au moment où il alloit jouir du fruit de tant de travaux politiques & militaires: il avoit quarante ans, & en avoit régné vingt-un. On crut que sa mort n'étoit pas naturelle, & la cause de ce soupçon est aisée à saisir: il étoit prince; son peuple étoit crédule; & les vassaux avoient intérêt de semer ce bruit.

Canut laissa beaucoup d'abus après lui; mais il les avoit trouvés établis & enracinés depuis plusieurs siècles. Sa prudence en avoit extirpé plusieurs, entre autres la coutume d'exiger une amende de tous les parens d'un assassin: loi bisarre, qui confondoit l'innocent & le coupable.

Ami de l'humanité, il ne fit que des guerres nécessaires: il prenoit les armes malgré lui, s'en servoit avec gloire, & les posoit sans honte comme sans regret: il pardonnoit sans effort; & parmi tant d'offenses qu'il reçut de ses sujets, de ses vassaux & de ses voisins, on ne peut lui reprocher que le ravage projetté de la Scanie, & le traitement qu'il fit essuyer au malheureux Adolphe. Les historiens nous le peignent ennemi des plaisirs, sans cesse occupé des soins du gouvernement, chaste même dans les bras d'une épouse qu'il adoroit, sensible aux plaintes des pauvres, & ne dédaignant point le détail de de leurs misères, jaloux de la gloire de sa famille. Il arma la cour de Rome contre Philippe-Auguste, roi de France, qui avoit répudié sa sœur Ingeburge, la merveille de son siècle. Les foudres de Rome, les clameurs du clergé, la frayeur du peuple François frappé d'un interdit, forcèrent enfin Philippe à rappeller la princesse outragée: *Canut* après cette satisfaction, se réconcilia de bonne foi avec Philippe-Auguste, ne songea plus à troubler le repos de la France, & s'occupa de celui de ses états. Valdemar II son frère, lui succéda. (*M. DE SACY.*)

CANUT, (*Hist. de Suède.*) surnommé *Ericson*, c'est-à-dire, *fils d'Eric* le saint, roi de Suède. D'après le traité bizarre conclu entre saint Eric, & Charles-Suercherson, il devoit succéder à Charles; il s'étoit retiré en Norwege de peur que ce prince ne se délivrât d'un successeur odieux, pour assurer à ses enfans la possession du trône. Impatient de régner il sortit de sa retraite, surprit Charles, & lui ôta la couronne & la vie. Un règne commencé par un assassinat ne pouvoit être heureux. La veuve de Charles alla remplir le Danemarck de ses cris, & se jetta avec ses enfans dans les bras du roi Valdemar qui jura de venger

cette

famille infortunée, & se prépara à faire à *Canut* une guerre cruelle; les Goths, soit compassion pour le sang de Charles, soit ennui de ne plus faire la guerre, joignirent leurs armes à celles de Valdemar; mais *Canut* sortit vainqueur de plusieurs combats. Les Goths se soumirent, Valdemar n'osa plus troubler son repos. *Canut* ne s'occupa qu'à effacer par les bienfaits dont il combla l'église, le meurtre dont il avoit souillé ses mains. Il donna quelques loix assez sages; mais au milieu de ses soins pacifiques, les Esthoniens & les Courlandois firent une irruption dans ses états; ces peuples brigands enlevèrent les vaisseaux, ravagèrent les côtes, livrèrent aux flammes la ville de Sigtuna, égorgèrent l'archevêque de Stéka, & disparurent avec les richesses de la Suède. *Canut* n'avoit pas fait un pas pour défendre ses sujets. Il se consola de ce malheur avec les moines dont sa cour étoit composée. Il mourut entre leurs bras, l'an 1192, il fut enterré dans le cloître de Warnheim. La plupart de ses prédécesseurs n'avoient eu d'autre tombeau qu'un champ de bataille. (*M. DE SACY.*)

CANUT, roi de Vandalie, (*Histoire des Vandales & de Danemarck.*) fils d'Eric le Bon, roi de Danemarck, ne commença à jouer un rôle dans le Nord que sous le règne de Nicolas ou Harald IV, en 1126. Ce prince avoit rétabli dans la Vandalie Henri, fils de Gothelscale, & de Sigrithe, sœur du roi Danois. Le Vandale fut ingrat dès qu'il put l'être impunément; il demanda une partie du Danemarck comme la succession de sa mère; Nicolas rejetta sa demande, & ce refus fut le signal de la guerre; Henri entra dans le duché de Slesvick, donnant à ses soldats l'exemple du pillage & des cruautés les plus inouies. Nicolas marcha contre lui, *Canut* qui combattoit sous ses ordres, se signala dans une bataille, fut blessé, & ne dut la liberté qu'au courage d'un soldat. Ce Danois voyoit le prince renversé de son cheval, Henri accouroit pour se saisir de sa personne, le soldat marche droit au Vandale, feignant d'être blessé & lui tendant les mains comme pour recevoir des fers; Henri le laisse approcher, celui-ci saisit la bride, renverse le cavalier, se rend maître du cheval, y monte, prend *Canut* en croupe, & l'emporte. L'armée Danoise fut vaincue, parce qu'elle avoit été trahie par Elif, gouverneur de Slesvich.

Canut qui s'indignoit de l'obscurité où on l'avoit laissé languir jusqu'alors, touché des maux qui désoloient cette contrée, promit au roi de la défendre contre les incursions des Vandales, & de porter la guerre jusques dans les états de Henri; pour remplir de si belles espérances, il ne demanda que le titre de gouverneur: Nicolas ne le lui donna point, il le lui vendit; pour en payer le prix, le généreux *Canut* engagea une partie de son patrimoine, & leva des troupes avec le produit du reste.

Il envoya d'abord offrir la paix au prince Vandale, mais il exigeoit la restitution de tout ce que son armée avoit enlevé aux habitans du duché; il avoit commencé lui-même à réparer leur pertes par ses largesses. Henri, loin de consentir à rien rendre, exigeoit qu'on lui rendît une partie du Danemarck. « Votre maître, dit-il aux députés de » *Canut*, est un cheval fougueux qui se croit in» domptable, je lui apprendrai qu'il ne l'est pas ». Le prince Danois n'eut pas plutôt reçu cette réponse, qu'il s'avança à la tête de son armée, investit Henri dans le château où il s'étoit renfermé, & poussa le siège avec tant de chaleur, que le Vandale, craignant de perdre en un jour sa forteresse, sa liberté & sa couronne, se jetta dans une rivière qui baignoit les murs, la traversa à la nage, & disparut; *Canut* emporta la place d'assaut, y trouva les dépouilles des habitans de Slesvick, & les leur rendit à son retour. La guerre continua avec divers succès; enfin Henri fut vaincu dans une bataille rangée, & demanda la paix, *Canut* vint la lui apporter lui-même sans escorte, presque sans armes, avec cette confiance naturelle aux héros. Henri se jetta dans ses bras, & parut atterré par tant de grandeur d'ame. Leur négociation fut moins une entrevue politique, qu'une scène de sentiment. « Réconciliez-vous avec le roi de Da» nemarck, dit *Canut*, payez-lui ce qu'il m'en a » coûté pour acheter le droit de vous faire la » guerre; il est juste que je rentre dans mon pa» trimoine. Henri paya cette somme; Nicolas la » reçut & la rendit à *Canut* »; mais elle n'entra dans les mains de ce prince que pour passer dans celles du Vandale; *Canut* la lui restitua & se crut heureux, au prix de sa fortune, d'avoir acquis de la gloire & un ami.

Par ce récit on peut juger d'après quels principes le duc de Slesvick gouverna ses états, cependant on conspira contre lui, & ce qui est plus étonnant encore, tandis qu'on vouloit attenter à ses jours on l'accusoit de vouloir attenter à ceux de Nicolas. Soit que ce prince fût assez crédule pour se laisser séduire par une calomnie si grossière, soit qu'il saisît l'occasion de perdre un héros dont les vertus & la gloire irritoient sa jalousie, *Canut* ne put se justifier aux yeux de Nicolas qui le croyoit coupable ou feignoit de le croire. Il venoit de recevoir les derniers soupirs de la reine Marguerite qui l'avoit défendu avec autant de courage que de sagesse; abandonné seul au milieu de ses ennemis, cité devant une cour qui l'estimoit & le haïssoit, accusé par le roi d'avoir affecté une magnificence royale, de s'être élevé un trône dans le duché de Slesvick, & d'avoir voulu usurper la couronne de Danemarck, il répondit avec autant de force que de noblesse. Ce qui animoit davantage Nicolas contre lui, c'est que Henri avant de mourir l'avoit désigné pour son successeur, & qu'après sa mort tous les Vandales, & par respect pour les dernières volontés de leur maître, & par estime pour les hautes qualités de *Canut*, lui avoient mis la couronne sur la tête; on lui faisoit un crime de l'avoir acceptée. » Mais quoi,

disoit *Canut*, » Magnus règne dans l'Ostrogothie, » & la calomnie ne va point l'attaquer sur son » trône. Pourquoi suis-je seul exposé à ses traits ? » Est-ce aux dépens de la puissance du roi que j'ai » augmenté la mienne? N'est-il pas glorieux pour » lui de compter des rois parmi ses vassaux ? Suis- » je moins sujet en Danemarck pour être souve- » rain dans la Vandalie ? Si le roi a quelque guerre » à soutenir, c'est alors qu'il verra ce que vaut » un sujet couronné ; tous mes vassaux seront les » siens, & tous les Vandales périront avec moi, » s'il le faut, pour la défense du Danemarck «.

Nicolas parut touché de ces raisons : mais bientôt il chercha un prétexte pour rompre avec *Canut*; la haine en trouve toujours assez; il anima contre lui Magnus, son fils, à qui la puissance de ce prince donnoit de l'ombrage; sa perte fut résolue, le complot fut formé ; il étoit aisé à *Canut* d'en découvrir la trame. Mais il étoit trop grand pour s'abaisser à des soupçons. Magnus lui demande une entrevue dans un bois près de Rhingstat ; des assassins y étoient cachés, Magnus attendoit son ennemi, *Canut* arrive seul & court l'embrasser ; mais il apperçoit une cuirasse & des armes sous le manteau du prince ; il en témoigne sa surprise : » j'ai résolu, dit Magnus, » de punir de ma propre main un » vassal insolent, & c'est pour cela que je me suis » armé : qui, vous ! dit *Canut*, vous abaisser jus- » qu'à frapper un malheureux ; c'est la fonction » des bourreaux, celle des rois est de pardonner : » je vous demande la grace du coupable, & je me » jette à vos genoux pour lui «. *Canut* ne se fût point abaissé jusques-là s'il avoit su que le poignard étoit préparé pour lui-même. Magnus le relève & le prie de s'asseoir auprès de lui. « A qui, lui dit-il, » appartient le royaume de Danemarck ?.... A » votre père..... Vous voulez l'usurper tout en- » tier, mais votre ambition rencontrera des obs- » tacles; croyez-moi, partageons aujourd'hui ce » royaume entre nous..... Il n'est ni à vous ni à » moi, il est à votre père, & nous ne pouvons » le partager ». La fureur de Magnus s'allumoit par degrés, ses yeux étinceloient. » Je l'aurai, dit- » il, ce royaume, & ce jour va m'en assurer la » possession. A moi, mes amis ! Que vous ai-je fait, dit *Canut*, » le ciel voit mon innocence, que ne » puis-je lui cacher votre crime » !... Cependant les conjurés sortent de leur retraite, Magnus porte le premier coup, sa troupe en furie se jette sur le prince mourant, le mutile, le déchire, & abandonne son cadavre aux bêtes féroces.

Ce crime ne resta pas impuni, le peuple indigné ne regardoit Magnus qu'avec horreur. Harald & Eric l'animoient à la vengeance en lui montrant au lieu des drapeaux, les habits sanglans de leur malheureux frère. Il prit les armes, & la révolte devint générale. (*M. DE SACY.*)

CAPACITÉ, s. f. (*Hist. mod.*) dans un sens général, marque une aptitude ou disposition à quelque chose.

Les loix d'Angleterre donnent au roi deux *capacités*, l'une naturelle & l'autre politique : par la première, il peut acheter des terres pour lui & ses héritiers ; par la seconde, il en peut acheter pour lui & ses successeurs ; il en est de même du clergé. (*A. R.*)

CAPADES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) l'on nomme ainsi aux Indes, chez les Maures, & parmi d'autres nations, les eunuques noirs à qui on confie la garde des femmes, & qui les accompagnent dans leurs voyages. (*A. R.*)

CAPEL, (ARTHUR) (*Hist. d'Anglet.*) nom respectable & infortuné. Pendant les guerres des parlementaires contre Charles I, Fairfax, général des parlementaires, faisant en 1645 le siège de Colchester où *Capel* commandoit pour le roi, propose à ce gouverneur une entrevue : *Capel* l'accepte; arrivé au lieu du rendez-vous, il voit un jeune homme nud jusqu'à la ceinture, les mains liées derrière le dos, au milieu de quatre soldats, dont deux avoient le poignard levé sur lui, & deux lui tenoient le pistolet appuyé sur la gorge ; il reconnoît son fils qu'il croyoit en sûreté à Londres, où cet enfant faisoit ses études. Fairfax déclare à *Capel* que son fils va périr, si la place n'est remise à l'instant aux parlementaires : *Capel*, sans lui répondre, crie à son fils : *Mon fils ! souviens-toi de ce que nous devons à Dieu & au roi.* Il rentre dans la place, & fait jurer à toute la garnison de se défendre jusqu'à l'extrêmité. Fairfax, confus du peu de succès de cette honteuse tentative, n'osa pas consommer son crime : il renvoya le jeune *Capel* à Londres ; cet enfant avoit dignement partagé le courage de son père, même avant de l'avoir vu. Fairfax avoit voulu le séduire, l'engager à émouvoir son père par ses pleurs & à lui conseiller de rendre la place ; le fils avoit constamment répondu: *Mon père est un homme trop sage pour se conduire par les conseils d'un enfant.* La place ayant été réduite par famine, *Capel* fut envoyé à la tour de Londres, & Cromwel dans la suite lui fit trancher la tête en même temps qu'à Charles I.

Le jeune *Capel* devint comte d'Essex sous Charles II. Il ne démentit ni dans le cours de sa vie ni à sa mort, le caractère de fermeté qu'il avoit fait éclater dès l'enfance. Il entra dans l'espèce de conjuration mal concertée, connue dans l'histoire d'Angleterre sous le nom de *complot de la maison de Rye*, & qui fut formée par des protestans en haine du duc d'Yorck & du catholicisme ; il vouloit, ainsi qu'Algernon Sidney, qui avoit pris Brutus pour modèle, procurer la liberté à son pays. Trop de gens entroient dans ce complot pour qu'il ne fût pas découvert. Essex étant arrêté, mourut en romain, dit le chevalier *Dalrymple*, c'est-à-dire qu'enfermé dans la même chambre d'où le lord *Capel* son père avoit été envoyé à l'échafaud par Cromwel, & où le comte de Northumberland, bisayeul de sa femme, avoit prévenu son supplice par une mort volontaire, il suivit l'exemple du

dernier. Charles II, en apprenant sa fin, parut se rappeller ses services & ceux de son père. » Essex, dit-il, » pouvoit recourir à ma clémence, je de» vois au moins une vie à sa famille ». Le jour où il se tua, le roi Charles II & le duc d'Yorck avoient été à la tour pour voir un essai d'artillerie; il n'en fallut pas davantage pour que les protestans les accusassent de l'avoir fait égorger secrètement dans la prison, n'osant pas l'envoyer au supplice. On suborna même deux enfans de dix ans qui, long-temps après, déposèrent avoir entendu un grand bruit qui paroissoit partir de la chambre où étoit renfermé le comte d'Essex, & avoir vu jetter par la fenêtre un rasoir tout sanglant. Un des deux enfans se rétracta, & Charles II, en faisant trancher la tête au lord Russel & à Sidney dont toute la nation demandoit la grace & condamnoit le jugement, fit bien voir que les discours publics & les reproches d'ingratitude qu'on auroit pu lui faire, ne l'auroient pas empêché de traiter de même le comte d'Essex s'il eût résolu sa mort.

CAPEL *ou* CAPPEL, (Louis) est aussi le nom d'un ministre protestant, hébraïsant célèbre, auteur du *critiqua sacra*, auquel Buxtorf opposa son *anti-critica*. Mort en 1658 à Saumur, où il étoit professeur d'hébreu.

CAPELLETTI, s. m. pl. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne à Venise à une milice que la république compose des sujets qu'elle a en Esclavonie, Dalmatie, Albanie & Morlachie, qui est regardée comme l'élite de ses troupes, & à la garde de qui elle confie ses places les plus importantes: il y en a toujours deux compagnies à Venise pour la garde du palais & de la place de saint Marc. (*A. R.*)

CAPET. *Voyez* HUGUES.

CAPETIEN, s. m. (*Hist. mod.*) nom par lequel on désigne la troisième race de nos rois; il vient de Hugues Capet, le premier roi de cette race. Il y a aujourd'hui, en 1784, 707 ans qu'elle occupe le trône de la France. *Nulle généalogie ne remonte si haut que celle de Jésus-Christ*, dit un auteur allemand, cité par les auteurs du Trévoux, *pas même celle des Capétiens.* (*A. R.*)

CAPHAR, s. m. (*Hist. mod.*) péage ou droit que les Turcs font payer aux marchands chrétiens, qui conduisent ou envoient des marchandises d'Alep à Jérusalem.

Le droit du *caphar* avoit été établi par les chrétiens mêmes, lorsqu'ils étoient maitres de la Terre-sainte, & ce fut pour l'entretien des troupes qu'on mettoit dans les passages difficiles pour observer les Arabes, & empêcher leurs courses: mais les Turcs qui l'ont continué & augmenté, en abusent, faisant payer arbitrairement aux marchands & aux voyageurs chrétiens des sommes considérables, sous prétexte de les défendre des Arabes, avec qui néanmoins ils s'entendent le plus souvent pour favoriser leurs brigandages. (*G*)

CAPIGI, s. m. (*Hist. mod.*) portier du serrail du grand seigneur. Il y a dans le serrail environ cinq cent *capigis* ou portiers partagés en deux troupes: l'une de trois cens, sous un chef appellé *capigi-bassa*, qui a de provision trois ducats par jour; & l'autre de deux cens appellés *cucci-capigi*, de leur chef *cuccicapigi-bassi* qui a deux ducats d'appointement. Les *capigis* ont depuis sept jusqu'à quinze aspres par jour, l'un plus, l'autre moins. Leurs fonctions sont d'assister avec les janissaires à la garde de la première & de la seconde porte du serrail, quelquefois tous ensemble, comme quand le grand-seigneur tient conseil général, qu'il reçoit un ambassadeur, ou qu'il va à la mosquée; & quelquefois ils ne gardent qu'une partie, & se rangent des deux côtés, pour empêcher que personne n'entre avec des armes, ou ne fasse du tumulte, &c.

Ce mot, dans son origine, signifie porte (*G*)

CAPIGI-BACHI, s. m. (*Hist. mod.*) capitaine des portes, officier du serrail du grand-seigneur. Les *capigis-bachis* sont subordonnés au *capi-aga* ou *capou-agassi*, & sont au nombre de douze; leur fonction est de monter la garde deux à deux à la troisieme porte du serrail, avec une brigade de simples *capigis* ou portiers. Lorsque le grand-seigneur est à la tête de son armée ou en voyage, six *capigis-bachis* marchent toujours à cheval devant lui pour reconnoitre les ponts; ils y mettent pied à terre, attendent le sultan rangés à droite & à gauche sur sa route, & lui font une profonde révérence pour marquer la sûreté du passage. A l'entrée des tentes ou du serrail ils se mettent en haie à la tête de leur brigade. (*G*)

CAPI-OGA *ou* CAPI-AGASSI, s. m. (*Hist. mod.*) officier turc qui est le gouverneur des portes du serrail, & le grand maitre du serrail.

La dignité de *capi-aga* est la première des eunuques blancs; le *capi-aga* est toujours auprès du grand-seigneur, il introduit les ambassadeurs à l'audience; personne n'entre & ne sort de l'appartement du grand-seigneur que par son ministère. Sa charge lui donne le privilège de porter le turban dans le serrail, & d'aller par-tout à cheval: il accompagne le grand-seigneur jusqu'au quartier des sultanes, mais il demeure à la porte, & n'y entre point. Le grand-seigneur fait les frais de sa table, & lui donne environ soixante livres par jour; mais sa charge lui attire de plus un très-grand nombre de présens, parce qu'aucune affaire de conséquence ne vient à la connoissance de l'empereur, qu'elle n'ait passé par ses mains. Le *capi-agassi* ne peut être bacha quand il quitte sa charge. (*G*)

CAPIOGLAN, s. m. (*Hist. mod.*) espèce de serviteur qui a soin dans le serrail, des agemoglans, que le grand-seigneur y appelle pour être employés dans la suite auprès de sa personne. (*A. R.*)

CAPITAN-BACHA *ou* CAPOUDAN BACHA, s. m (*Hist. mod.*) c'est en Turquie le grand amiral. Il possède la troisième charge de l'empire, & a sur mer autant de pouvoir que le grand-visir en

a sur terre. Ce commandant n'avoit point autrefois le titre de *capitan bacha* ou d'*amiral ;* il n'étoit que beg de Gallipoli. Soliman II institua cette charge en faveur du fameux Barberousse, & y attacha une autorité absolue sur tous les officiers de la marine & de l'arsenal, que le *capitan bacha* peut punir, casser, & faire mourir, dès qu'il est hors du détroit des Dardanelles. Il commande dans toutes les terres, les villes, châteaux & forteresses maritimes, visite les places, les fortifications, les magasins ; ordonne des réparations, des munitions de guerre & de bouche, change les milices, & tient conseil pour recevoir les plaintes des officiers.

Lorsque cet officier est à Constantinople, il a droit de police dans les villages de la côte du port & du canal de la mer Noire, qu'il fait exercer ou par son keaja ou lieutenant, ou par le bostangi bachi.

La marque de son autorité est une grande canne d'inde, qu'il porte à la main dans l'arsenal & à l'armée. Son canot, par un privilège réservé seulement au grand-seigneur, est couvert d'un tendelet, & armé d'un éperon à la proue. Il dispose des places de capitaine de vaisseau & de galères, vacantes par mort.

Cet officier a une copie de l'état des troupes de mer & des fonds destinés pour l'entretien des armées navales. Trois compagnies de Janissaires composent sa garde : elles débarquent par-tout où la flotte séjourne, & campent devant la galère du général. Sa maison, sans être aussi nombreuse que celle du grand-visir, est composée des mêmes officiers ; & quand la flotte mouille dans un port, il tient un divan ou conseil composé des officiers de marine.

Le *capitan bacha* jouit de deux sortes de revenus ; les uns fixes, & les autres casuels. Les premiers proviennent de la capitation des iles de l'Archipel, & de certains gouvernemens & bailliages de la Natolie & de Romelie, entre autres de celui de Gallipoli, que le grand-seigneur lui donne en apanage avec la même étape que celle du grand-visir. Ses revenus casuels consistent en ce qu'il tire de la paie des bénévoles, & de la demi-paie de ceux qui meurent pendant la campagne, qu'il partage avec le Tersana Emini. Il a encore le cinquième des prises que font les begs, & loue ses esclaves pour mariniers & rameurs sur les galères du grand-seigneur, à raison de 50 écus par tête, sans qu'ils lui coûtent à nourrir ni à entretenir, parce qu'au retour de la flotte, il les fait enfermer avec ceux de sa hautesse. Les contributions qu'il exige dans les lieux où il passe, augmentent considérablement ses revenus casuels. Guer, *Mœurs & usage des Turcs, tom. II.* (*G*)

CAPITOLINUS. *Voyez* MANLIUS.

Horace parle d'un autre CAPITOLINUS bien différent de Manlius & dont le nom étoit Pétillius. Il paroît qu'il fut accusé de malversations & de déprédations.

Mentio si qua
De Capitolini *furtis injecta Petilli*
Te coram fuerit, defendas, ut tuus est mos :
Me Capitolinus *convictore usus, amicoque*
A puero est, causâque meâ permulta rogatus
Fecit, & incolumis lætor quod vivit in urbe,
Sed tamen admiror quo pacto judicium illud
Fugerit.

CAPITOLINUS, (Julius) (*Hist. litt. anc.*) est aussi le nom d'un historien latin du troisième siècle, qui a écrit les vies de plusieurs empereurs.

CAPITON, (WOLFGANG) luthérien célèbre, ami d'Œcolampade dont il écrivit la vie, & dont il épousa la veuve. Il eut une seconde femme, qui étoit bel esprit, & qui prêchoit pour son mari, lorsqu'il étoit malade. Né à Haguenau en 1478. mort en 1542.

CAPITOULS, s. m. (*Hist. mod.*) magistrats de ville à Toulouse, ou officiers municipaux, qui y exercent la même jurisdiction que les échevins à Paris, les jurats à Bordeaux, les consuls en Provence & en Languedoc. On ne choisit pour remplir ces places, que des bourgeois des plus honnêtes familles, & c'est un honneur que d'avoir passé par ces charges. (*G*)

CAPITULAIRES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) ce nom qui signifie en général *un livre* divisé en plusieurs chapitres ou capitules, s'est appliqué en particulier aux loix tant civiles que canoniques, & spécialement aux loix ou réglemens que les rois de France faisoient dans les assemblées des évêques & des seigneurs du royaume. Les évêques rédigeoient en articles les réglemens qu'ils croyoient nécessaires pour la discipline ecclésiastique, qu'ils tiroient pour la plupart des anciens canons. Les seigneurs dressoient des ordonnances suivant les loix & les coutumes ; le roi les confirmoit par son autorité, & ensuite ils étoient publiés & reçus.

L'exécution de ceux qui regardoient les affaires ecclésiastiques, étoit commise aux archevêques & aux évêques ; & celle des *capitulaires* qui concernoient les loix civiles, aux comtes & aux autres seigneurs temporels : & à leur défaut, des commissaires envoyés par le roi, qu'on appelloit *missi dominici*, étoient chargés d'y veiller. Ces *capitulaires* avoient force de loi dans tout le royaume : non-seulement les évêques, mais les papes même s'y soumettoient. Childebert, Clotaire, Dagobert, Carloman, Pepin & sur-tout Charlemagne, Louis le Débonnaire, Charles le Chauve, Lothaire, & Louis II ont publié plusieurs *capitulaires* : mais cet usage s'est aboli sous la troisième race de nos rois.

Ansegise, abbé de Lobe, selon quelques-uns, ou selon M. Baluze, abbé de Fontenelles, a fait

le premier un recueil des réglemens contenus dans les *capitulaires* de Charlemagne & de Louis le Débonnaire; ce recueil est partagé en quatre livres, & a été approuvé par Louis le Débonnaire & par Charles le Chauve. Après lui, Benoît, diacre de Mayenne, recueillit vers l'an 845, des *capitulaires* de ces deux empereurs, omis par Ansegise, & y joignit les *capitulaires* de Carloman & de Pepin. Cette collection est divisée en trois livres, qui composent avec les quatre précédens, les sept livres des *capitulaires* de nos rois : les six premiers livres ont été donnés par du Tillet en 1548, & le recueil entier des sept livres par MM. Pithou. Mais on a encore des *capitulaires* de ces princes, en la manière qu'ils ont été publiés, & dès l'an 545; il y en a eu quelques-uns imprimés en Allemagne en 1557 : on en a imprimé une autre collection plus ample à Basle. Le P. Sirmond a fait paroître quelques *capitulaires* de Charles le Chauve, & enfin M. Baluze nous a procuré une belle édition des *capitulaires* de nos rois, fort ample, & revue sur plusieurs manuscrits; imprimée en deux volumes *in-folio*, à Paris en 1677. Elle contient les *capitulaires* originaux de nos rois, & les collections d'Ansegise & de Benoît, avec quelques autres pièces.

Les évêques donnoient aussi dans le huitième siècle & dans les suivans, le nom de *capitules* & de *capitulaires* aux réglemens qu'ils faisoient dans leurs assemblées synodales sur la discipline ecclésiastique, qu'ils tiroient ordinairement des canons des conciles, & des ouvrages des SS. Pères. Ces réglemens n'avoient force de loi que dans l'étendue du diocèse de celui qui les publioit, à moins qu'ils ne fussent approuvés par un concile ou par le métropolitain; car en ce cas ils étoient observés dans toute la province : cependant quelques prélats adoptoient souvent les capitules publiés par un seul évêque. C'est ainsi qu'ont été reçus ceux de Martin, archevêque de Brague, de l'an 525; ceux du pape Adrien I, donnés à Angilram ou Enguerran, évêque de Metz, l'an 785; ceux de Théodulphe, évêque d'Orléans, de l'an 767; ceux d'Hincmar, archevêque de Rheims en 852; ceux d'Herard, archevêque de Tours, en 858; & ceux d'Isaac, évêque de Langres. Doujat, *Histoire du Droit canon.* Baluze *Præfatio ad capitularia.* M. du Pin, *Biblioth. des Aut. ecclés. viij. siècle.* (*G*).

L'illustre auteur de l'*Esprit des lois*, observe que sous les deux premières races on assembloit souvent la nation, c'est-à-dire les seigneurs & les évêques; car il n'étoit pas encore question de communes. On chercha dans ces assemblées à regler le clergé par des *capitulaires*. Les loix des fiefs, s'étant établies, une grande partie des biens de l'Eglise fut gouvernée par ces lois. Les ecclésiastiques se séparèrent, & négligèrent des lois dont ils n'avoient pas été les seuls auteurs : on recueillit les canons des conciles & les décrétales, qu'ils préférèrent comme venant d'une source plus pure. D'ailleurs la France étant divisée en plusieurs petites seigneuries, en quelque manière indépendantes, les *capitulaires* furent plus difficiles à faire observer, & peu-à-peu on n'en entendit plus parler. *Esprit des lois, liv. XXVIII. ch. jx.* (*O*)

CAPITULATION IMPERIALE, (*Hist. mod.*) l'on appelle ainsi, en Allemagne, une loi fondamentale, faite par les électeurs au nom de tout l'empire, & imposée à l'empereur pour gouverner suivant les règles qui y sont contenues, dont il jure l'observation à son couronnement. Les points principaux auxquels l'empereur s'oblige par la *capitulation*, sont de prendre la défense de l'Eglise & de l'empire; d'observer les lois fondamentales de l'empire, de maintenir & conserver les droits, privilèges, & prérogatives des électeurs, princes, & autres états de l'empire, qui y sont spécifiés, *&c.*

Bien des jurisconsultes font remonter l'origine des *capitulations* aux tems les plus reculés, & prétendent qu'elles étoient en usage dès le tems de Charles-le-Chauve & de Louis le Germanique : mais ceux qui sont dans ce sentiment, semblent avoir confondu avec les *capitulations* en usage aujourd'hui, des formules de sermens que les rois de plusieurs pays & les empereurs ont de tems immémorial prêtés à leur sacre, qui ne contiennent que des promesses générales de gouverner leurs états suivant les règles de la justice & de l'équité, & de remplir envers leurs sujets les devoirs de bons souverains : les *capitulations* dont il est ici question sont plus particulières, & doivent être regardées comme des conditions auxquelles l'empereur est obligé de souscrire avant de pouvoir entrer en possession de la couronne impériale.

La première qui ait été faite dans l'empire, fut prescrite à l'empereur Charles-Quint. Ce fut Fréderic le sage, électeur de Saxe, qui proposa cet expédient, pour favoriser l'élection de ce prince, dont les vastes états & la trop grande puissance faisoient de l'ombrage aux autres électeurs; il leur ouvrit l'avis de prescrire cette *capitulation*, pour limiter le pouvoir de l'empereur, l'obliger à observer les lois & coûtumes établies dans l'empire, mettre à couvert les prérogatives des électeurs, princes, & autres états, & assurer par-là la liberté du corps germanique.

Depuis Charles-Quint, les électeurs ont toujours continué de prescrire des *capitulations* aux empereurs qu'ils ont élûs après lui, en y faisant cependant quelques changemens ou additions, suivant l'exigence des cas. Enfin du tems de Rodolphe II on commença à douter si le droit de faire la *capitulation* n'appartenoit qu'aux seuls électeurs; en conséquence les princes & états de l'empire voulurent aussi y concourir, & donner leurs suffrages pour celle qu'on devoit prescrire à l'empereur Matthias. Ils vouloient que par la suite la *capitulation* fût faite dans la diète ou assemblée gé-

nérale des états de l'empire. Les électeurs qui auroient bien voulu demeurer seuls en possession d'un droit qu'ils avoient jusqu'alors seuls exercé, alléguèrent, pour s'y maintenir, que ce droit leur étoit acquis par une possession centénaire, & l'affaire demeura en suspens; cependant les états obtinrent en 1648, à la paix de Westphalie, qu'on inséreroit dans l'article viij, §. 3. du traité conclu à Osnabruck, que dans la prochaine diète on travailleroit à dresser une *capitulation* perpétuelle & stabie, à laquelle les princes & états auroient part. Nonobstant cette précaution & les protestations réitérées des états, les électeurs ont toujours trouvé le secret d'éluder l'exécution de cet article. La question est donc restée indécise jusqu'à présent: cependant pour donner une espèce de satisfaction à leurs adversaires, ils ont depuis inseré dans les *capitulations* des empereurs, & nommément dans celle de François I une promesse de travailler avec force à faire décider l'affaire de la *capitulation* perpétuelle.

Le collège des princes, qui ne perd point de vûe cet objet, a fait présenter, au mois de juin 1751, un mémoire à la diète de Ratisbonne, sur la nécessité de dresser un projet de *capitulation* perpétuelle, qui règle d'une manière ferme & stable les engagemens auxquels les empereurs sont tenus par leur dignité de chefs du corps germanique. La suite sera voir si cette dernière tentative aura plus de succès que les précédentes, & si le collège électoral sera plus disposé que par le passé à y faire attention. (*A. R.*)

CAPNION, *Voyez* REUCHLIN.

CAPPERONIER, (CLAUDE) professeur en grec au collège royal, éditeur de Quintilien & de quelques-autres anciens rhéteurs latins, né à Montdidier, en Picardie, en 1671, mort en 1744.

Jean CAPPERONIER, de l'académie des inscriptions & belles-lettres, aussi professeur en grec au collège royal, & de plus, garde des livres de la bibliothèque du roi, étoit de la même famille & étoit aussi de Montdidier. On a aussi de lui différentes éditions, celle de César & celle de Plaute dans les auteurs latins de Barbou, & il en préparoit une de Sophocle: on a de plus quelques dissertations de lui en petit nombre dans le recueil de l'académie des belles-lettres: né à Paris le 9 mars 1716, mort le 30 mai 1775.

CAPPONI, (PIERRE) (*Hist. mod.*) magistrat de Florence. Lorsque Charles VIII, dans son expédition de Naples, parcouroit l'Italie en conquérant, il dicta en passant ses loix aux Florentins; *Capponi* les trouva si dures, que dans un mouvement généreux d'indignation républicaine, il arracha en présence de Charles VIII, des mains du secretaire de ce prince, le papier qui les contenoit, & le mit en pieces, en disant: *Faites battre le tambour, & nous, nous sonnerons nos cloches; nous n'avons pas d'autre réponse à faire à de pareilles propositions.* Il sortit aussitôt. Cette fermeté en imposa. On crut qu'elle annonçoit de grandes ressources & de grands moyens de défense, on rappella *Capponi*, & on lui dicta des conditions raisonnables.

CAPRARA, (ÉNÉE, comte de) (*Hist. mod.*) général des armées impériales sous l'empereur Léopold, fut battu à Sintzeim dans le palatinat, par M. de Turenne le 16 juin 1674; mais le 19 août 1685, il prit d'assaut, sur les Turcs, Neuhausel en Hongrie, & cette action fut brillante. Il mourut à Vienne en 1701. Il avoit fait quarante-quatre campagnes & avoit été employé dans des ambassades. Il étoit de Bologne en Italie & neveu du général Picolomini.

CAPSE, f. f. espèce de chausse de velours mi-partie, dans laquelle on met les billets le jour de l'élection des prevôt des marchands & échevins. (*A.R*)

CAPTIF, f. m. (*Hist. mod.*) esclave ou personne prise sur l'ennemi, en particulier par un pirate ou corsaire.

On appelle plus particulièrement de ce nom les esclaves chrétiens que les corsaires de Barbarie font dans leurs courses, & que les PP. de la Merci & les Mathurins vont racheter de temps en temps à Alger & dans d'autres endroits de la partie septentrionale d'Afrique. (*A. R.*)

CAPURIONS, f. m. (*Hist. anc. & mod.*) La ville de Rome est encore aujourd'hui divisée, comme elle l'étoit du temps des Césars, en quatorze régions ou quartiers, que les Italiens nomment *rio*; ils ont seulement changé les noms. Il en est arrivé de même des officiers. Ils étoient sous les empereurs au nombre de dix-huit; ils sont aujourd'hui dix-huit. Ils s'appelloient sous Auguste, *curatores regionum urbis*; on les nomme à présent *capurioni*. Leurs fonctions sont les mêmes, & c'est à eux d'entretenir la tranquillité publique, d'empêcher qu'il ne se commette des violences dans les rues, d'en informer les magistrats de police, veiller à ce que chaque citoyen s'applique à une profession honnête, poursuivre les gens de mauvaise vie, chasser les fainéans, avoir l'œil sur les édifices publics, assembler les citoyens quand il en est besoin, surveiller les boulangers, les bouchers, & autres gens d'art; d'où l'on voit que les *curatores urbis* des anciens, les *capurioni* des Italiens d'aujourd'hui, & nos commissaires, ont beaucoup de rapport entr'eux. (*A. R.*)

CAQUEUX, f. m. pl. (*Hist. mod.*) espèce de secte que les Bretons, entre lesquels elle s'est formée, regardoient avec une extrême aversion, comme un reste de Juifs infecté de lèpre. Les *caqueux* exerçoient tous le metier de cordier, & il leur étoit presque défendu de faire autre chose: la haine & le préjugé public les traitoient du reste à-peu-près comme les cagots. *Voyez l'article* CAGOT. La police civile & ecclésiastique fit des efforts pour détruire la prévention des peuples, & rétablir dans les droits de la société, des gens qui

contribuoient à son avantage: mais ces efforts furent long-temps inutiles. (*A. R.*)

CARABINS, s. m. pl. (*Hist. mod*) espèce de chevaux-legers, dont le service en guerre étoit assez semblable à celui de nos housards. Ils formoient des compagnies séparées, quelquefois des régimens; les officiers généraux les employoient dans leur garde; ils portoient une cuirasse échancrée à l'épaule pour tirer plus commodément, un gantelet à coude pour la main de la bride, un cabasset en tête, une longue épée avec la carabine à l'arçon. (*A. R.*)

CARACALLA. *Voyez* MARC-AURELE-ANTONIN.

CARACOLY, (*Hist. mod.*) métal composé de parties égales d'or, d'argent, & de cuivre: il est très-estimé, & fort recherché des Caraïbes ou Sauvages des îles de l'Amérique. Ils nomment aussi *caracolys* les petites plaques faites de même métal, dont ils font leur principal ornement, en se les attachant au nez, aux levres, & aux oreilles. Ils tiroient autrefois cette composition des Sauvages de la rivière d'Orénoque: mais aujourd'hui les orfévres du pays les contrefont en altérant un peu l'alliage, & leur vendent bien cher ces bagatelles. (*A. R.*)

CARAFFE, (*Hist. mod.*) grande maison du royaume de Naples, dont étoient le pape Paul IV, mort en 1569, & plusieurs cardinaux.

CARAMUEL DE LOBKOWITS, (JEAN) (*Hist. mod.*) est au rang des casuistes & des sectateurs du probabilisme ridiculisés par Pascal. C'est tout ce que le public en fait. Sa destinée fut bizarre, & annonçoit un caractère bizarre. Après avoir été abbé, puis évêque, il se fit soldat; il fut ingénieur & intendant des fortifications en Bohème. Il redevint évêque; il posséda successivement divers évêchés en Bohême & en Italie; il étoit né en Espagne. On prétend qu'il avoit beaucoup d'esprit. On disoit de lui qu'il *avoit reçu le génie au huitième degré*, *l'éloquence au cinquième*, *& le jugement au second.* Il avoit en littérature une opinion qui est assez celle des ignorans; il se dispensoit disoit-il, de lire les anciens, non par mépris, mais parce qu'il supposoit que les modernes avoient pris de l'antiquité tout ce qu'elle avoit de bon, & l'avoient embelli. *Caramuel* avoit aussi sur la grammaire des idées fort bizarres & qui tendoient à dénaturer des langues faites & mortes, il vouloit que pour répondre aux conceptions les plus obscures des métaphysiciens & des scolastiques péripatéticiens, on formât, même dans la langue latine, des participes de tous les temps: il vouloit par exemple, que d'*amaverat* on formât *amaveratus*, *amaverati*, d'*amavisse*, *amavissens*, *amavissentis*; d'*amavisset*, *amavissetus*, *amavisseti*. Nous n'entreprenons pas d'expliquer des choses si obscures; nous concevons seulement, ou plutôt nous croyons qu'*amaveratus*, par exemple, auroit représenté l'homme de qui on disoit que dans un tel temps avoit aimé telle chose ou telle personne; *amavissetus*, celui de qui on disoit qu'il auroit aimé dans tel ou tel cas, dans telle ou telle occasion.

Laissons ces subtilités.

Caramuel mourut à Vigevano en 1682.

CARAVANE, s. f. (*Hist. mod.*) dans l'Orient, c'est une troupe ou compagnie de voyageurs, marchands, & pélerins qui, pour plus de sureté, marchent ensemble pour traverser les déserts, & autres lieux dangereux infestés d'Arabes ou de voleurs.

Ce mot vient de l'arabe *cairawam* ou *cairoan*, & celui-ci du persan *kerwan* ou *kaiwan*, *négociant* ou *commerçant.* *Voyez* Perits. *Itin. mund. ed. Hyde*, *p.* 61.

Les marchands élisent entr'eux un chef nommé *caravan-bachi*, qui commande la *caravane*; celle de la Mecque est commandée par un officier nommé *emir adge*, qui a un nombre de janissaires ou autres milices suffisant pour la défendre. Ordinairement ces troupes de voyageurs marchent plus la nuit que le jour, pour éviter les grandes chaleurs, à moins que ce ne soit en hiver; alors la *caravane* campe tous les soirs auprès des puits ou ruisseaux qui sont connus des guides, & il s'y observe une discipline aussi exacte qu'à la guerre. Les chameaux sont ordinairement les voitures dont on se sert; ces animaux supportant aisément la fatigue, mangeant peu, & sur-tout se passant trois & quatre jours de boire. On les attache à la file les uns des autres, & un seul chamelier en mène sept. Les marchands & les soldats se tiennent sur les ailes.

Le grand-seigneur donne la quatrième partie des revenus de l'Egypte pour les frais de la *caravane*, qui va tous les ans du Caire à la Mecque visiter le tombeau de Mahomet; cette troupe de pieux Musulmans est quelquefois de 40 à 70 mille hommes, accompagnée de ses soldats pour les mettre à couvert du pillage des Arabes, & suivie de huit ou neuf mille chameaux chargés de toutes les provisions nécessaires pour un si long trajet à travers les déserts. Il y en vient aussi de Maroc & de Perse.

Les pélerins pendant le chemin s'occupent à chanter des versets de l'alcoran; quand ils sont à deux journées de la Mecque, dans un lieu nommé *Rabak*, ils se dépouillent tout nuds, & ne prennent qu'une serviette sur leur cou, & une autre autour des reins. Arrivés à la Mecque, ils y demeurent trois jours à faire leurs prieres & à visiter les lieux saints; de-là ils vont au Mont-Arafat offrir leur *corban* ou sacrifice; & après y avoir reçû la bénédiction du schérif ou prince de la Mecque, ils se rendent à Médine, pour honorer le tombeau du prophète.

On distingue en Orient les journées en journées de *caravanes* de chevaux, & de *caravanes* de chameaux; celles de chevaux en valent deux de chameaux: il part plusieurs *caravanes* d'Alep, du Caire, & d'autres lieux, tous les ans, pour aller en Perse, à la Mecque, au Thibet. Il y a aussi des

caravanes de mer établies pour le même sujet; telle est la *caravane* de vaisseaux qui va de Constantinople jusqu'à Alexandrie.

On appelle aussi *caravanes*, les campagnes de mer, que les chevaliers de Malte sont obligés de faire contre les Turcs & les corsaires, afin de parvenir aux commanderies & aux dignités de l'ordre: on les nomme de la sorte, parce que les chevaliers ont souvent enlevé la *caravane*, qui va tous les ans d'Alexandrie à Constantinople. (*G*)

CARAVANSERAI, s. m. (*Hist. mod.*) grand bâtiment public destiné à loger les caravanes.

Ce mot vient de l'arabe *cairawan*, ou du persan *karvan*, qui signifie *caravanne*, & de *serai*, hôtel ou grande maison, c'est-à-dire, *hôtellerie des voyageurs*.

Ces *caravanserais*, ou, comme Chardin les appelle, *caravanserails*, sont en grand nombre dans l'Orient, où ils ont été bâtis par la magnificence des princes des différens pays.

Ceux de Schiras & de Casbin en Perse passent pour avoir coûté plus de soixante mille écus à bâtir; ils sont ouverts à tous venans, de quelque nation & religion qu'ils soient, sans que l'on s'informe ni de leur pays, ni de leurs affaires, & chacun y est reçu gratis.

Les *caravanserais* sont ordinairement un vaste & grand bâtiment quarré, dans le milieu duquel se trouve une cour très-spacieuse: sous les arcades qui l'environnent, regne une espece de banquette élevée de quelques piés au-dessus du rez-de-chaussée, où les marchands & voyageurs se logent comme ils peuvent, eux & leurs équipages; les bêtes de somme étant attachées au pié de la banquette. Au-dessus des portes qui donnent entrée dans la cour, il y a quelquefois de petites chambres que les concierges des *caravanserais* savent louer fort cher à ceux qui veulent être en particulier.

Quoique les *caravanserais* tiennent en quelque sorte lieu en Orient des auberges, il y a cependant une différence très-grande entr'eux & les auberges; c'est que dans les *caravanserais*, on ne trouve absolument rien ni pour les hommes ni pour les animaux, & qu'il y faut tout porter; ils sont ordinairement bâtis dans des lieux arides, stériles & déserts, où l'on ne peut faire venir de l'eau que de loin & à grands frais, n'y ayant point de *caravanserai* sans sa fontaine. Il y en a aussi plusieurs dans les villes, où ils servent non-seulement d'auberge, mais encore de boutique, de magazin, même de place de change.

Il n'y a guere de grandes villes dans l'Orient, sur-tout de celles qui sont dans les états du grand seigneur, du roi de Perse, & du Mogol, qui n'ayent de ces sortes de bâtimens. Les *caravanserais* de Constantinople, d'Ispahan, & d'Agra, capitales des trois empires, sont sur-tout remarquables par leur magnificence & leur commodité.

En Turquie, il n'est permis qu'à la mere & aux sœurs du grand-seigneur, ou aux visirs & bachas qui se sont trouvés trois fois en bataille contre les chrétiens, de fonder des *caravanserais*. (*G*)

CARAVANSERASKIER, s. m. (*Hist. mod.*) directeur ou intendant, chef d'un caravanserai.

Dans chaque caravanserai qui se rencontre sur les routes & dans les déserts, il y a un *caravanseraskier*; dans ceux qui sont situés dans les villes, & destinés à serrer ou étaler les marchandises, comme dans celui d'Ispahan, il y a aussi un officier ou garde-magazin, qu'on appelle *caravanseraskier*. Il répond des marchandises déposées dans le caravanserai, moyennant un certain droit ou rétribution qu'on lui paye. (*G*)

CARCAVI, (Pierre de) (*Hist. litt. mod.*) conseiller au grand conseil, & garde de la bibliothèque du roi, ami de Fermat, de Pascal, de Roberval, de Descartes avec lequel il se brouilla cependant. Mort à Paris en 1684.

CARDAN, (*Hist. litt. mod.*) Jérôme *Cardan*, médecin, astrologue & fou célèbre du seizième siècle, rapporte dans l'histoire qu'il nous a laissée de sa vie, que quand la nature ne lui faisoit point sentir quelque douleur, il s'en procuroit lui-même en se mordant les lèvres ou en se tiraillant les doigts jusqu'à ce qu'il en pleurât, parce que s'il lui arrivoit d'être sans douleur, il ressentoit des saillies & des *impétuosités d'esprit* si violentes, qu'elles lui étoient plus insupportables que la douleur même. Ce *Cardan* a tiré l'horoscope de J. C. folie dont Pierre d'Ailli, cardinal & évêque de Cambrai, & depuis, Tibère Russilianus Sextus lui avoient donné l'exemple; mais ce qu'il y eut de singulier, fut que *Cardan* se voyant persécuté pour cet horoscope, aima mieux s'exposer à tous les dangers qui pouvoient en arriver, que de renoncer à l'honneur de l'invention, en citant l'exemple de ces deux hommes qui l'avoient précédé dans cette folle impiété. Il prétendoit avoir comme Socrate un démon familier. En parlant de son intelligence, il la plaçoit entre les substances humaines & la nature divine, & il mesuroit en quelque sorte ces distances; il y a plus loin, disoit-il, des facultés d'un homme à celles d'un ange, que des facultés d'un chien à celles d'un homme, parce que dans les progressions géométriques, la même loi donne, en avançant, des proportions toujours plus éloignées; 2, 4, 8, 16 &c. Mais pourquoi le créateur auroit-il été obligé d'établir la loi des progressions géométriques entre les divers objets de la création?

La médecine chez *Cardan* est presque toujours fondée sur l'astrologie judiciaire; ses écrits sont pleins de faits pour le moins hazardés; il prétend qu'il y a des hommes, qui en tenant la tête immobile, peuvent donner à leurs cheveux tel mouvement qu'ils veulent; il assure que dans sa jeunesse il voyoit clair dans les ténèbres, que l'âge avoit affoibli en lui cette faculté, qu'il voyoit cependant encore en s'éveillant au milieu de la nuit

mais

mais qu'il ne discernoit plus aussi parfaitement les objets que dans un âge plus tendre; toutes ces merveilles dont il rapporte des raisons physiques & médicinales, sont pour le moins bien suspectes de la part d'un homme qui entroit en extâse quand il vouloit, & qui prétendoit voir aussi clair dans les ténèbres de l'avenir que dans celles de la nuit. Il avoit prédit à Edouard VI, roi d'Angleterre, d'après les règles de l'astrologie, plus de cinquante ans de règne; Edouard VI mourut à seize ans. Ces mêmes règles lui avoient fait voir clairement qu'il lui étoit impossible à lui-même de vivre jusqu'à quarante-cinq ans; il régla en conséquence l'arrangement de sa fortune, ce qui l'incommoda beaucoup le reste de sa vie. Quand il se vit trompé dans ses calculs, il refit son thème, & trouva qu'au moins il ne passeroit pas la soixante-quinzième année. La nature s'obstina encore à démentir l'astrologie; mais pour cette fois il ne voulut pas avoir le démenti, & se laissa mourir de faim, l'astrologie lui étant plus chère que la vie; en revanche il méprisoit beaucoup la magie, mais un astrologue n'en a pas le droit. Né à Pavie en 1501, mort à Rome en 1576. Ses œuvres ont été recueillies en 1663 par Charles Spon, en dix volumes *in-fol.* Ce sera le traiter bien favorablement, que de s'en tenir sur sa personne & sur ses ouvrages, au jugement qu'en a porté M. de Thou » *Cardan*, dit-il, » semble quelquefois être au-dessus de » l'homme, mais plus souvent au-dessous d'un » enfant «.

Sa devise n'étoit pas d'un fou, la voici: *Tempus mea possessio, tempus ager meus.* »Le temps est ma » richesse, c'est le champ que je cultive «.

Il eut un fils, Jean-Baptiste CARDAN, auquel il eut la douleur de voir trancher la tête en 1560: son crime étoit d'avoir empoisonné sa femme. Le père fit à cette occasion son traité: *De utilitate ex adversis capiendâ. De l'utilité qu'on doit tirer de l'adversité.* Jean-Baptiste étoit aussi médecin, & avoit aussi du savoir: on a de lui un traité *de fulgure*, & un autre *de abstinentiâ ciborum fætidorum*, imprimés parmi les œuvres de son père.

CAREL. *Voyez* CHILDEBRAND.

CARGLI, (*Hist. d'Anglet.*) gentilhomme de la province de Lincoln, bouffon de la reine Elizabeth. Leur facétie la plus ordinaire étoit de parler latin ensemble, parce que *Cargli* ne le savoit pas, & qu'elle prétendoit l'avoir oublié. *Quel chien de latin parlez-vous donc là, Cargli?* lui dit-elle un jour. — *Madame, un latin de fou, & vous un latin de femme, nous devons nous entendre.* Elle lui demandoit une autre fois ce qu'on disoit d'elle à la cour. *On dit, madame, que de plus de vingt maris qui vous ont été présentés, vous n'avez pas eu l'esprit d'en choisir un.*

CARIBERT, *ou* Cherebert VIII, roi de France. (*Histoire de France.*)

Gontran, roi de Bourgogne.

Sigebert, *ou* Sigibert IV, roi d'Austrasie.

Chilpéric II, roi de Soissons.

Ces princes partagerent les états de Clotaire I, leur pere, suivant l'usage d'alors, c'est-à-dire, par le sort. Chilpéric, le plus jeune & le plus audacieux, avoit fait plusieurs tentatives pour réunir dans sa personne la monarchie entière. *Caribert* eut Paris, & c'est pour cette raison qu'on lui donne le titre de roi de France, exclusivement à ses freres, dont les royaumes ne formoient, avec le sien, qu'un seul corps de monarchie. Le partage ne fut pas tel qu'il s'étoit fait entre les enfans de Clovis; les limites des quatre royaumes ne furent pas les mêmes: par exemple, celui de Paris fut augmenté de la Touraine, qui auparavant dépendoit du royaume d'Orléans, & de l'Albigeois, qui avoit appartenu à celui d'Austrasie. Gontran eut le royaume d'Orléans, augmenté de toute l'ancienne Bourgogne & du Sénonois; Châalons-sur-Saone fut le siege de sa domination. Sigebert, le plus vertueux de ces princes, eut l'Austrasie, avec toutes ses dépendances au-delà du Rhin. Chilpéric enfin eut le royaume de Soissons: on est étonné de trouver dans son lot les villes de Bayeux, de Rennes, & d'autres plus éloignées encore. Il est à croire que les seigneurs, maitres de fixer le sort de chacun, en usoient ainsi, dans la crainte que ces princes ne se fussent désunis, s'ils avoient eu leurs états séparés. Nous avons déjà observé, que quoiqu'il y eût plusieurs royaumes, la domination françoise ne formoit qu'un seul corps de monarchie. Dans les occasions extraordinaires, comme quand il falloit porter la guerre au-dehors, les délibérations se faisoient en commun entre les seigneurs des quatre royaumes.

Le regne de *Caribert* n'est marqué par aucun événement mémorable; il se comporta avec assez de douceur & de modération. On lui reproche son incontinence. Il répudia la reine Ingoberge, & épousa successivement Meroflede, Mercoëse, & Theodechilde, celle-ci étoit fille d'un pâtre. L'origine des deux autres n'étoit pas moins abjecte. La bénédiction ne s'étendit pas sur ces mariages: il n'en eut aucun enfant mâle. La reine Ingoberge lui donna une fille qui fût mariée à Ethelbert, roi des Cantiens. Il eut, de ses concubines, deux autres filles, qui toutes deux prirent le voile, l'une à Tours, l'autre à Poitiers. *Caribert* mourut en 570, dans la cinquantieme année de son âge & la neuvieme année de son regne. Il mourut dans les liens de l'excommunication, dont saint-Germain évêque de Paris, l'avoit chargé. Les papes, comme l'ont remarqué tous les modernes, n'interposoient point encore leur autorité dans ces conjonctures toujours infiniment délicates; chaque prélat étoit juge souverain dans son diocèse pour le spirituel.

Si l'histoire reproche à *Caribert* son peu de délicatesse dans le choix de ses femmes, elle loue la douceur de sa société, la sagesse de son gouvernement, ainsi que son amour pour la justice & pour les belles-lettres. Il parloit le latin avec autant de facilité que sa langue naturelle : prince pacifique, mais éclairé, son amour pour la paix ne nuisit point à son autorité, dont il se montra toujours jaloux. Ce tableau est tracé d'après Fortunat. Grégoire de Tours ne nous parle que des vices de ce prince.

Gontran & Chilpéric ne furent pas plus scrupuleux dans leurs mariages : le premier négligea la reine Mercatrude sa femme & tint deux concubines, Venerande & Austrigilde. Ce fut de cette dernière qu'il eut Clotaire & Clodomir. Chilpéric se livra à tous les excès d'un amour forcené avec Frédégonde sa maitresse, & fut le tyran d'Adouere sa femme.

Sigebert n'eut point, comme ses freres, à rougir de ses alliances : il épousa la fille cadette d'Atanagilde roi des Visigoths en Espagne. C'étoit Brunehaut : Les noces furent célébrées à Metz avec la dernière magnificence, & les deux époux vécurent toujours depuis dans une assez grande union.

Un dégoût malheureusement passager que ressentit Chilpéric pour Frédégonde, lui inspira le dessein de la renvoyer : il demanda Galasonte, sœur ainée de Brunehaut. Atanagilde eut bien de la peine à consentir à ce mariage, dont il craignoit les suites pour sa fille. Il exigea le serment des François, que Chilpéric n'auroit jamais d'autre femme. La nouvelle épouse fut reçue à la cour de Soissons, avec les démonstrations de la joie la plus vive ; mais ce n'étoit qu'un feu passager, la passion de Chilpéric pour Frédégonde ne tarda pas à se rallumer. Galasonte se voyant négligée demanda à repasser en Espagne : ne pouvant en obtenir la permission, elle fit ses plaintes dans l'assemblée générale. Les seigneurs se montrèrent fidèles au serment qu'ils avoient fait au roi des Visigoths, & obligèrent Chilpéric à renoncer à sa concubine. La destinée de Galasonte n'en devint pas meilleure. Cette princesse fut trouvée morte dans son lit, on l'avoit étranglée. Ce crime fut-il l'ouvrage de Chilpéric, ou de Frédégonde ? Il est à croire qu'ils y trempèrent l'un & l'autre : aumoins leur intelligence après ce meurtre, autorise ce soupçon. La reine d'Austrasie eût bien voulu venger la mort de sa malheureuse sœur ; elle engagea même Sigebert dans une guerre contre Chilpéric, qui pour l'appaiser lui donna la dépouille de Galasonte.

Cependant Gontran, Chilpéric & Sigebert s'assemblèrent pour faire le partage des états de *Caribert*. Les seigneurs n'eurent point d'égard à ce qui pouvoit convenir à chacun de ces princes : par exemple, Avranche se trouva dans le lot du roi d'Austrasie. Tous trois avoient une grande prédilection pour Paris, qui cependant n'offroit rien de cette magnificence qu'on y admire aujourd'hui. Son territoire fut partagé entr'eux ; & tous trois firent serment de ne point entrer dans la ville sans la permission des deux autres.

Incontinent après le partage, qui ne fut pas également au gré des trois princes, les Huns Abares firent une irruption dans la Thuringe. Sigebert, qui étoit particulièrement intéressé à les repousser, se mit aussi-tôt en campagne ; c'étoit pour la troisième fois qu'il en venoit aux mains avec ces peuples. Il les avoit vaincus dans les deux premieres guerres, cette troisième fut des plus malheureuses. Les Huns taillèrent son armée en pieces, lui-même se vit sur le point d'être réduit en servitude. Il étoit dans la situation la plus critique ; mais sa prudence ne l'abandonna pas. Il eut recours aux présens, & sa générosité désarma ses vainqueurs. Les Abares lui permirent de faire sa retraite ; ils firent même alliance avec lui, & le comblèrent de caresses. Gontran étoit occupé contre les Lombards, qui désiroient joindre quelques provinces de ses états au royaume qu'ils venoient de fonder en Italie. Sigebert, profitant de son embarras, surprit la ville d'Arles, sur laquelle il avoit des droits. Son avantage ne fut pas de longue durée, les généraux de Gontran reprirent non-seulement la ville d'Arles, mais même ils conquirent celle d'Avignon sur Sigebert. Chacun des princes aspiroit à se revêtir des dépouilles de l'autre. Chilpéric excité par Frédégonde, profite de la querelle de ses frères, & envoie contre le roi d'Austrasie Clovis, son second fils, qui se signale par la prise de Tours & de Poitiers. Sigebert & Gontran s'étant réconciliés, les villes furent rendues à leurs premiers maitres ; il y eut même un traité : mais une dispute ecclésiastique occasionna une rupture entre Gontran & Sigebert. Chilpéric, attentif à ce qui se passoit à la cour de ses frères, crut devoir profiter de leur mésintelligence, il envoya Theodebert son fils, sur les terres de Sigebert. Ce jeune prince remporta de très-grands avantages : mais le roi d'Austrasie ayant fait entrer sur le territoire de Soissons une armée allemande, Chilpéric fut contraint de demander la paix : elle lui fut accordée par l'entremise des seigneurs françois. Les trois frères promirent par serment de ne rien entreprendre les uns contre les autres. Ce serment fut bientôt violé : le roi d'Austrasie avoit à peine congédié ses troupes, que Chilpéric, & Théodebert son fils, ligués avec Gontran, reprirent les armes. Le premier entre dans la Champagne, qu'il parcourt en brigand. Le second marche en Aquitaine, où il combat & meurt en héros. Cette mort, la réconciliation du roi de Bourgogne, & les approches de l'armée de Germanie, sement la consternation à la cour de Soissons. Chilpéric, au désespoir, se sauve dans Tournai, où il s'enferme avec Frédégonde qui y accoucha d'un fils. Tout plie sous les coups du monarque Austrasien ; tout fuit devant

lui. Chilpéric, ou plutôt Frédégonde, désespérant d'échapper au péril, le fait assassiner dans Vitri, où il étoit allé recevoir l'hommage des habitans. Ainsi, dit M. Velli, périt au milieu de ses triomphes le monarque le plus parfait qui eût encore paru sur le trône françois : généreux, libéral, bienfaisant, jamais souverain ne régna avec plus d'empire sur le cœur de ses sujets, intrépide dans le danger, inébranlable dans le malheur ; il sçut jusques dans les fers se concilier le respect & l'amour d'un vainqueur qui avoit à peine l'extérieur de l'humanité. Réglé dans ses mœurs, roi jusques dans ses inclinations, on ne le vit point s'attacher à des objets qui déshonorent la majesté. On peut dire que son règne fut celui de la décence & de l'honneur : il eût été celui de toutes les vertus, si ce prince eût su vaincre le ressentiment qui l'animoit à la perte de son frère ; le caractère de Chilpéric est en quelque sorte sa justification. Il avoit à sa mort quarante-cinq ans, dont il avoit régné quatorze. Son corps fut transporté à saint Médard de Soissons, où il fut inhumé près de Clotaire I, son père. Chilpéric, profitant de l'assassinat commis dans la personne de Sigebert, sort de Tournai & poursuit à son tour les Austrasiens à demi vaincus par la douleur que leur occasionnoit la perte de leur roi. Il se rend maître de la veuve & des enfans de Sigebert, qu'il confine dans une prison. Chilpéric se regardoit comme le plus heureux monarque de la terre, lorsque ses inquiétudes se réveillèrent. Un seigneur avoit trouvé le secret de délivrer Childebert, fils & unique héritier de Sigebert, & l'avoit fait proclamer roi d'Austrasie, malgré l'extrême jeunesse de ce prince. Brunehaut fut aussi délivrée, non pas par des seigneurs de la cour du feu roi ; ce fut Merouée, propre fils de Chilpéric qu'elle avoit eu l'art d'intéresser, qui brisa ses fers. Chilpéric paya bien cher la sensibilité qu'il avoit montrée pour elle. Frédégonde le fit assassiner pour l'en punir. L'histoire n'a pas de traits pour peindre cette Frédégonde, elle s'applaudissoit de ses crimes, & les commettoit avec sang-froid, avec calme. Clovis, dernier fils du premier lit de Chilpéric, ne put lui échapper : elle le fit assassiner sous prétexte qu'il avoit fait empoisonner ses trois fils, morts de dyssenterie. Chilpéric fit la triste expérience qu'il n'est pas toujours sûr de vivre avec de semblables monstres ; elle le fit assassiner à Chelles, à son retour d'une partie de chasse, (en 584.) Elle commit ce nouveau crime pour échapper à la vengeance du roi, qui avoit découvert le commerce adultère qu'elle entretenoit avec Landri. Il ne lui restoit qu'un fils au berceau, c'étoit Clovis II. Ce prince lui succéda sous la tutelle de Frédégonde sa mère, & du roi de Bourgogne son oncle. Chilpéric mourut détesté de ses sujets ; la postérité s'est accoutumée à le regarder comme le Néron de son siècle. Gontran se comporta avec beaucoup de modération : il lui eût été facile de se rendre maître des états de Chilpéric ; il préféra le titre de père du jeune prince à celui de conquérant. Le roi d'Austrasie, sous prétexte de venger la mort de Sigebert son père, aspiroit à dépouiller Clotaire II. Childebert fut obligé de se resserrer dans les limites de ses états. Clotaire fut proclamé roi de Soissons. Cependant les seigneurs François, soit qu'ils fussent lassés de ces désordres, soit qu'ils songeassent à en profiter, méditoient une grande révolution : ils avoient envie de réunir toute la monarchie dans la main de Gondebaud, fils naturel de Clotaire I. Ils le proclamèrent à Brive-la-Gaillarde. Les rebelles avoient des chefs respectables, tels qu'un Didier qui avoit toujours commandé les armées de Chilpéric, un Mummol qui s'étoit signalé par plusieurs victoires sur les Lombards. Le nouveau monarque fut trahi par ceux même qui l'avoient couronné. Il paroît que Frédégonde méditoit de nouveaux attentats : en effet, Gontran, qui dans tout le cours de son règne avoit montré une singulière modération, lui retira la tutelle de Clotaire II, qu'il avoit consenti d'abord de gérer avec elle : il la força de quitter le séjour de Paris & la relégua au Vaudreuil. Elle voulut s'en venger en soulevant la Bretagne ; mais il fut facile à Gontran de faire rentrer dans le devoir cette province rebelle. La pacification de la Bretagne fut le dernier événement du règne de Gontran. Il avoit fait auparavant une guerre infructueuse contre l'Espagne : il mourut à Châlons-sur-Saone, dans la soixante-unième année de son âge, la trente-troisième de son règne. Aucun de ses enfans ne lui survéquit, excepté sa fille Clotilde : encore est-il incertain si elle ne mourut point avant lui. Velli l'a peint avec beaucoup de vérité : prince médiocre, dit cet écrivain en parlant de Gontran, qui fut presque toujours mal servi, parce que jamais il ne sut faire respecter son autorité ; bon, mais de cette bonté qui inspire plus la licence que la vénération, il aimoit ses sujets, & il n'avoit pas la force de les défendre contre les vexations de ses ministres. Doux, humain, complaisant, mais plus par timidité que par vertu, on n'osoit l'aborder dans les accès de sa colère ; souvent dans les premiers transports il prononça des arrêts de mort. Les historiens de sa vie lui donnent un grand fonds de piété : il menoit une vie austère, faisoit de grandes largesses, aimoit, respectoit, protégeoit la religion, l'église & ses ministres : on l'a même mis au nombre des saints : Grégoire de Tours lui attribue des miracles, même de son vivant. (*M=r.*)

CARIGNAN. *Voyez* SAVOIE.

CARINUS, (*Hist. rom.*) désigné César par son père Carus, réunit tous les vices sans mélange d'aucunes vertus. Avare & cruel par avarice, il suborna des délateurs, & il condamna les plus innocens à la mort pour s'enrichir de leurs dépouilles. La sainteté des mariages fut profanée par ses attentats impudiques. Tant d'excès ne restèrent point impunis : il fut assassiné par un tribun du peuple dont il avoit enlevé la femme ; il ne

régna que deux ans conjointement avec son frère qui n'avoit aucun de ses vices. (*T--N.*)

CARIPI, s. m. (*Hist. mod.*) espèce de cavalerie dans les armées turques. Les *caripis*, qui sont au nombre de mille, ne sont point esclaves, & n'ont point été nourris & élevés comme eux au serrail; mais ce sont pour la plupart des maures ou chrétiens renégats qui ont fait le métier d'aventuriers, qui cherchent fortune, & qui par leur adresse & leur courage sont parvenus au rang de cavaliers de la garde du prince. Ils marchent avec l'usagi, à main gauche derrière le sultan, & ont dix à douze aspres par jour. *Caripi* signifie *pauvre* & *étranger;* & Calcondyle dit qu'on leur a donné ce nom, parce qu'on les tire principalement d'Egypte, d'Afrique, *&c.* (*G*).

CARLENCAS. *Voyez* JUVENEL.

CARLOMAN, (*Hist. de Fr.*) Il y a eu quatre princes connus de ce nom dans la race Carlovingienne. 1°. Un frère aîné de Pepin le Bref, auquel Charles-Martel, leur père, laissa l'Austrasie; mais *Carloman*, persuadé sur la foi du Clergé, que ce père étoit damné, tourmenté de cette idée, dégoûté du siècle, alla s'ensevelir dans le cloître, soit qu'on lui permît encore d'espérer que sa pénitence pourroit suppléer à celle que son père auroit dû faire, soit que l'affreux tableau d'un père dévoué à des tourmens éternels, lui fit redouter pour lui-même les dangers de la grandeur & de la gloire. Il alla à Rome en 746 recevoir la tonsure des mains du pape Zacharie, & habita d'abord au mont Soracte, où il fit bâtir un monastère en l'honneur du pape saint Sylvestre, qui s'étoit, dit-on, autrefois caché sur cette montagne pour échapper à la persécution. Dans la suite, *Carloman* jugea qu'un grand prince devenu moine excitoit une curiosité qui lui attiroit trop de visites. Pour se dérober à ces distractions & à ces foibles retours vers le siècle, il alla s'enfermer au mont Cassin. Là, on dit qu'il aimoit à remplir par humilité les emplois réputés les plus vils, qu'il servoit à la cuisine, qu'il travailloit au jardin, qu'il gardoit les troupeaux de l'abbaye dans les champs.

On peut croire que Pepin ne fit pas de bien fortes instances à *Carloman* pour le détourner de son projet; il y gagnoit l'Austrasie: *Carloman*, soit indifférence pour des fils qu'il laissoit dans le siècle, soit confiance extrême en son frère, lui remit entièrement leur sort. *C'étoit*, dit un historien, *donner les brebis à garder au loup.* En effet, Pepin répondit mal à la confiance de son frère; il fit raser ses enfans, & depuis ce temps leur sort est ignoré.

Carloman reparut en France en 754; il vint au parlement que Pepin le Bref tenoit à Crécy-sur-Oise, pour faire résoudre la guerre contre les Lombards à la sollicitation du pape Etienne III, qui étoit alors en France. *Carloman* venoit au contraire pour empêcher ou retarder cette guerre. Moine, il venoit combattre les injustices d'un pontife ambitieux, il venoit défendre un prince laïc contre Rome. Habitant du mont Cassin, & par là sujet du roi des Lombards, il venoit en remplir les devoirs, il venoit plaider la cause de son souverain qui l'en avoit chargé: il la plaida noblement, avec sagesse, avec éloquence, il fit impression. Astolphe, roi des Lombards, avoit très-bien compris l'effet que pourroient faire sur les esprits la vue inopinée de ce prince, le souvenir du rang qu'on l'avoit vu tenir en France, la comparaison de son état présent avec son état passé. Etienne III & Pepin avoient espéré que la guerre seroit résolue sur le champ & sans contradiction; les grands entraînés par les raisons de *Carloman*, arrêtèrent qu'on enverroit des ambassadeurs à Astolphe, & qu'on lui offriroit douze mille sous d'or pour l'inviter à la paix. Pepin prit ombrage de l'ascendant que son frère avoit paru avoir dans cette occasion, & il s'en vengea d'une manière indigne. De concert avec le pape, & *afin*, disoit-il, *qu'un sujet si zélé ne fût plus sujet que de son frère*, il le fit enfermer dans un monastère à Vienne, & ce fut aussi alors qu'il fit raser & disparoître les enfans de *Carloman*. Le père mourut cette même année dans sa prison. Pepin fut fortement soupçonné d'avoir hâté sa mort, & il avoit trop mérité ce soupçon.

Le corps de *Carloman* fut transféré au mont Cassin; ses cendres y reposent sous le grand autel, dans une urne d'onix, où on a mis en 1628 l'inscription suivante, dont l'auteur en employant les mots de *roi* & de *sceptre*, a eu plus d'égard à la réalité du pouvoir, qu'au titre, *Carloman* n'ayant jamais eu le titre de roi.

Corpus sancti Carolomani,
Regis & monachi Cassinensis;
Quem clariorem reddidit cella, quàm regia;
Cucullus, quàm purpura;
Pedum, quàm sceptrum;
Obedientia, quàm imperium, &c.

Pour rendre complettement justice à *Carloman*, il faudroit entendre cette inscription dans un sens moins flatteur que celui que l'auteur avoit dans l'esprit, & dire, qu'en effet *Carloman* étoit bien plus fait pour le cloître que pour la cour, pour le froc que pour la pourpre, pour l'obéissance que pour le commandement.

2°. CARLOMAN, frère puîné de Charlemagne. Pepin le Bref avoit fait entre ses deux fils le partage de ses états; mais il y a quelque difficulté à concilier sur ce partage, soit les récits des historiens contemporains comparés entre eux, soit ces divers récits avec les faits; c'est le sujet d'un mémoire de M. de la Bruère, lu à l'académie des belles lettres le 9 avril 1745, & imprimé à la suite de son histoire de Charlemagne. Il en résulte qu'Eginard & le continuateur de Frédégaire, tous deux

auteurs contemporains, sont en contradiction formelle, Eginard donnant à Charlemagne la Neustrie, & à *Carloman* l'Austrasie, & le continuateur de Frédégaire donnant l'Austrasie à Charlemagne, & la Neustrie à *Carloman*. Il en résulte de plus, que l'une & l'autre opinion est contredite par des faits & par des monumens.

Charles & *Carloman* furent couronnés le même jour (9 octobre 768) Charles à Noyon, *Carloman* à Soissons.

Carloman parut mécontent de son partage, quel qu'il fût; ce mécontentement, fondé ou non, mit entre les deux frères une froideur dont on vit des effets dans l'expédition d'Aquitaine en 770. Les deux frères partirent ensemble pour cette expédition; mais dans la route, soit par quelque mauvais conseil, ou par une jalousie secrète qu'inspiroit à *Carloman* la supériorité manifeste de son frère, il le quitta brusquement, retira ses troupes, & regagna les provinces de son partage, laissant à Charles tout l'embarras & toute la gloire de cette expédition.

Carloman entra dans toutes les intrigues contraires aux intérêts de son frère; mais au milieu de ces intrigues, il mourut au château de Samancy, ou Samoucy, près de Laon, le 4 décembre 771, âgé de vingt ans. Sa mort délivra la France de la crainte des orages, dont sa jalousie contre son frère la menaçoit; il laissoit deux fils en bas âge, Pepin & Siagre; mais les François, accoutumés à être conduits aux combats par les Pepins, les Charles-Martel & les Charlemagne, ne vouloient plus être gouvernés par des enfans, ou sous leur nom, par des femmes & des favoris: on vit alors un mémorable effet de ce grand art de plaire & d'imposer, dont la nature avoit doué Charlemagne, & de la réputation qu'il avoit déja de gouverner avec grandeur, avec justice & avec sagesse. Les grands des états qui avoient été du partage de *Carloman*, allèrent trouver Charlemagne à Carbonnac ou Corbéni près de Laon, où il tenoit un parlement, & le reconnurent solemnellement pour leur roi. Gerberge, veuve de *Carloman*, effrayée de la conformité de la situation de ses fils avec celle des fils du premier *Carloman*, leur grand-oncle, & ne doutant pas que Charlemagne n'en usât à leur égard comme Pepin le Bref en avoit usé à l'égard de ses neveux, s'enfuit avec eux hors de la France. Ils tombèrent dans la suite entre les mains de Charlemagne, furent rasés & enfermés dans un cloître. C'étoit alors un des avantages de l'état monastique de conserver la vie aux princes détrônés, en rassurant l'ambition du vainqueur par l'indissolubilité des engagemens que le cloître faisoit contracter.

3°. CARLOMAN, dit le *Germanique*, fils de Louis le Germanique, & petit-fils par lui de Louis le Débonnaire, fut appellé à l'empire par le testament de l'empereur Louis II, son cousin-germain, fils de l'empereur Lothaire, l'aîné des fils de Louis le Débonnaire; ses droits étoient les plus apparens, & ils servirent de prétexte aux troubles dont Lambert, duc de Spolète, & Adalbert, marquis de Toscane, (qui sous ce nom travailloient vraisemblablement pour eux-mêmes, parce qu'ils descendoient de Charlemagne par les femmes) remplirent l'Italie. *Carloman* le Germanique mourut en 879.

4°. CARLOMAN, fils puîné de Charles le Chauve; il étoit aveugle & prêtre, c'est tout ce qu'on en sait.

5°. CARLOMAN, un des deux fils du premier lit de Louis le Bègue. Louis & Carloman, frères, firent la guerre avec divers succès à Louis le Germanique, fils de *Carloman* le Germanique, sur-tout aux Normands qui se rendoient alors puissans & redoutables en France.

Louis & *Carloman* sont distingués de tous les princes Carlovingiens, & même en général de tous les princes, par l'union qui régna toujours entre eux, & qui fut telle, que quoiqu'ils eussent fait des partages comme tous les autres, il semble qu'ils aient régné par indivis, & tous les historiens les associent comme s'ils eussent occupé en commun le même trône.

La mort de l'un & de l'autre eut quelque chose de remarquable. On dit que Louis rencontrant dans la ville de Tours une jeune fille, qui lui parut belle, la poursuivit à cheval jusques dans une maison où elle se sauvoit, & dont la porte étant trop basse pour que Louis pût y entrer commodément à cheval, lui brisa la tête & les reins. Il est vrai que ce fait ne se trouve point dans les auteurs du temps, & n'est raconté que par Paul Emile, historien des quinzième & seizième siècles. Louis mourut en 882.

Carloman fut blessé mortellement à la chasse, ou par un sanglier, comme il le publia lui-même, ou comme d'autres le prétendent, par un gentilhomme de sa suite, qui voulut lancer son dard au sanglier. Ceux qui adoptent cette dernière idée, disent que *Carloman*, bien sûr de n'avoir que de la mal-adresse à reprocher au gentilhomme, attribua sa blessure au sanglier, pour mettre l'auteur du coup à l'abri de toute recherche. Le prince ne fit en cela que ce qu'exigeoit la justice, & il passa pour généreux. Il mourut en 884.

CARLOS. (DON) *Voyez* PHILLIPE II, roi d'Espagne.

CARLOSTAD. (ANDRÉ RODOLPHE) (*Hist. du Lutheranisme.*) Bondestein, docteur & archidiacre de Vittemberg, plus connu sous le nom de *Carlostad* lieu de sa naissance dans la Franconie, avoit voué à Luther une admiration fanatique qu'un fanatisme contraire détruisit dans la suite. Luther égaré dans ses vastes idées de réforme, permettoit à ses disciples de le défendre & de le venger, *Carlostad*, jaloux de cet honneur, disputoit à toute outrance contre les adversaires de Luther, nommément contre Eckius; il lui présenta un cartel pour une dis-

pute publique, Eckins l'accepta, le duc George de Saxe, cousin-germain de l'électeur, qui n'avoit pas pris parti comme l'électeur, mais qui se sentant ébranlé, vouloit s'instruire, leur offrit son château à Leipsick: il honora de sa présence ce duel théologique, c'étoit là ce qu'on appelloit alors *protéger les Sciences*. Le duc, son conseil, les magistrats, l'université, une foule de peuple accourue de toutes les villes voisines, la chaleur des deux partis, la réputation des deux contendans, & plus que tout le reste, la présence de Luther, qui voulut veiller sur son défenseur & le défendre à son tour, s'il en étoit besoin, tout concourut à rendre cette scène éclatante. *Carlostad* disputa pendant quelques jours, au bout desquels les poumons ou les raisons lui manquèrent: Luther entra en lice, Eckius déjà épuisé, n'eut pas si bon marché du maître que du disciple. Cette dispute eut le sort de toutes les autres, les actes qu'on en publia confirmèrent les deux partis dans leurs opinions; tous les deux s'attribuèrent la victoire, le duc George sembla pourtant la décider en faveur d'Eckius en s'affermissant dans la foi catholique, l'électeur resta Luthérien.

Luther avoit daigné louer *Carlostad* & l'appeller même *son vénérable précepteur en Jesus-Christ*; mais à peine étoit-il digne d'être son éleve: *Carlostad* brûloit de se distinguer par quelque action éclatante qui lui donnât un rang dans le parti, sans songer que Luther, despote jaloux, abatoit les têtes qui vouloient s'élever à sa hauteur. La conférence de Leipsick n'avoit été qu'un affront pour *Carlostad*, qui aux yeux mêmes des Luthériens, avoit paru vaincu par Eckius, & qui avoit eu besoin que Luther vînt à son secours. *Carlostad* en réfléchissant sur la doctrine de son maître, qui proscrivoit & le célibat des Prêtres, & les images des Saints & la messe, crut avoir trouvé un bon moyen de lui faire sa cour pendant son absence & de se rendre important dans le parti. Premierement il se maria, tout prêtre qu'il étoit, & il fut un des premiers à donner cet exemple dans la réforme. (*Voyez* l'article BORE (Catherine de); ensuite saisi d'une fureur d'Iconoclaste, il souleve la jeunesse luthérienne de Vittemberg, & court dans l'église de tous les Saints où il brise toutes les images, & renverse les autels. A cette nouvelle, Luther vient à Vittemberg, monte en chaire, le peuple transporté le suit & l'écoute, *Carlostad* attend son arrêt, palpitant de crainte, il est condamné, Luther l'accable de reproches & d'opprobres en présence de tout le peuple, *Carlostad* reste muet & confus.

Luther ne dissimula point les motifs de sa colère, *Carlostad*, disoit-il, *avoit méprisé son autorité & avoit voulu s'ériger en nouveau docteur*. Luther ayant à combattre une action violente, vantoit alors les avantages de la modération, d'un côté son rôle en étoit plus beau, de l'autre, ses voies en étoient plus incompréhensibles.

Luther avoit pensé à ôter l'élévation de l'hostie, mais *Carlostad* l'ayant prévenu, il la garda, *en depit*, dit-il lui-même, *de Carlostad, & de peur*, ajouta-t-il, *qu'il ne semblât que le diable nous eût appris quelque chose*, il ne l'abandonna qu'après la mort de *Carlostad*.

Carlostad avoit rétabli la communion sous les deux especes; Luther lui reproche à ce sujet de mettre le Christianisme dans des choses de néant.

Carlostad voyant dans la Genèse ces paroles que Dieu dit à Adam: *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton corps*, jugea que même un archidiacre de Vittemberg n'étoit pas exempt de cette loi, & il alla labourer la terre. Peu s'en fallut que cette nécessité du travail manuel, idée utile après tout, ne fît fortune. Mélanchton, lui-même, en fut séduit & se fit garçon boulanger; mais Luther se hâta de les ramener à la métaphisique & à la dispute.

Carlostad s'étant ensuite pénétré de l'inutilité des sciences humaines, vouloit qu'on n'enseignât plus que la Bible dans l'université de Vittemberg, Luther traversa encore ce nouveau projet.

Humilié à Leipsick, écrasé à Vittemberg, contredit par-tout, *Carlostad* ne pouvoit plus aimer Luther qu'il appelloit *un flatteur du Pape*, il rougissoit d'être le disciple d'un homme beaucoup plus jeune que lui, il cherchoit à rompre, il vouloit être chef de secte; toutes les petites innovations qu'on vient de voir étoient autant de révoltes contre Luther, qui enfin le fit chasser de Vittemberg; il choisit pour asyle Orlemonde, sur la Sala, dans la Thuringe, & bientôt tout fut en feu dans cette ville, par les suggestions de *Carlostad*. L'électeur crut bien faire d'envoyer Luther à Orlemonde pour appaiser ces troubles, c'étoit lâcher un lion contre un tigre pour faire cesser le carnage. Luther étant arrivé à Jène ou Jéna, dans la Thuringe, y trouva *Carlostad* qui, soit pour accueillir son ancien ami, soit pour bien recevoir son nouvel ennemi, étoit venu au devant de lui jusques-là. Luther prêcha encore contre lui en sa présence, & le traita de séditieux.

Quis tulerit Gracchos de seditione querentes?

Puis il poursuivit sa route & entra dans Orlemonde, *Carlostad* lui fait jetter des pierres & de la boue par le peuple, & vient ensuite le trouver dans son auberge, à l'enseigne de l'ourse noire, pour conférer avec lui: il s'excusa sur les séditions qu'on lui reprochoit: mais il avoua qu'il ne pouvoit souffrir l'opinion de Luther sur la présence réelle. Luther, avec le sourire du mépris & l'arrogance de la supériorité, lui conseille d'écrire contre cette opinion. *Voici*, lui dit-il, *un florin que je te donne pour t'y engager*. On croiroit que *Carlostad* lui jetta son florin, non, il le prit. Les deux champions se touchent dans la main & se promettent la guerre; on fait venir du vin, Luther, toujours railleur & dédaigneux, boit à la santé de *Carlostad*, & au

succès du beau livre qu'il va mettre au jour, *Carlostad* lui fait raison, & voilà la guerre déclarée à la manière du pays; ce fut le 22 août 1524. Tel fut le commencement de la guerre des sacramentaires.

D'après ces détails rapportés par Luther lui-même, le lecteur peu versé dans les usages théologiques & les mœurs allemandes du seizième siècle, s'attend peut-être à voir des rivaux généreux se combattre avec les ménagemens qu'exige la politesse & que permet la dispute; mais on peut juger de leurs dispositions par leurs adieux: *Puissai-je te voir sur la roue; puisses-tu te rompre le col avant que de sortir de la ville! Voilà*, s'écrie M. Bossuet, *les actes des nouveaux apôtres.*

Luther revenu auprès de l'électeur, employa d'abord son crédit à faire chasser *Carlostad* de toutes les terres de ce prince; *Carlostad* se réfugia en Suisse; mais les chefs de secte se multiplioient, il y trouva Zuingle, non moins jaloux de l'autorité que Luther, & avec lequel il ne put pas s'accorder davantage, quoique Zuingle, rival de Luther, adoptât une partie du système de *Carlostad* sur l'eucharistie. Celui-ci, abandonné de tout le monde, tomba dans une misère extrême, qu'il n'eut pas le courage de supporter. Devenu bas & vil, & n'ayant plus que le choix des tyrans, il préféra celui qui pouvoit lui r'ouvrir l'entrée de son pays, il implora la clémence de Luther, qui lui obtint la permission de revenir à Vittemberg; il y resta sans emploi accablé du mépris public, obligé de fendre & de porter du bois pour gagner sa vie, dans cette même ville, où on l'avoit vu occuper une place honorable, & où ses foibles lumières l'avoient distingué: il ne soutint pas cette humiliation, & il alla se faire prédicant à Bâle; ce fut là que le diable lui apparut au prêche, ne l'ayant pas trouvé dans sa maison, où il avoit bien recommandé qu'on dit à *Carlostad* qu'il reviendroit dans trois jours, & où il revint très-exactement au bout des trois jours étrangler *Carlostad* le 25 décembre 1541. Le P. Mainbourg a la générosité d'avouer que ce conte lui est *un peu suspect.* Ce qu'il y a de certain, c'est que dans tout le seizième siècle, le diable avoit étranglé tous ceux qui mouroient d'apoplexie; la duchesse de Beaufort, maitresse de Henri IV, & Louise de Budos, seconde femme du connétable Henri de Montmorenci, moururent ainsi étranglées par le diable en 1599, & Sully, un des hommes de son temps les moins crédules, ne savoit trop qu'en penser.

CARLOVINGIENS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) nom que l'on donne aux rois de France de la seconde race, qui commença en 752 en la personne de Pepin le Bref, fils de Charles Martel, & finit en celle de Louis V, en 987. On compte quatorze rois de cette famille. (*A. R.*)

CARNAVAL, s. m. (*Hist. mod.*) tems de fête & de réjouissance qu'on observe avec beaucoup de solemnité en Italie, sur-tout à Venise.

Ce mot vient de l'italien *carnavale*: mais Ducange le dérive de *carn aval*, parce qu'on mange alors beaucoup de viandes, pour se dédommager de l'abstinence où l'on doit vivre ensuite; il dit en conséquence que dans la basse latinité on l'a appellé *carne levamen: carnis privium*; & les Espagnols *carnes tollendas.*

Le temps du *carnaval* commence le lendemain des Rois, ou le sept de janvier, & dure jusqu'au carême. Les bals, les festins, les mariages, se font principalement dans le *carnaval.* (*G*)

CARNÉADES ou CARNÉADE, (*Hist. anc.*) de Cyrène, fondateur de l'école qu'on appelle la *troisième académie*, appartient à ce titre au dictionnaire de la philosophie, qui ne nous regarde pas, nous nous bornons ici à quelques traits qui caractérisent l'homme. Il étoit très-éloquent; Cicéron disoit de lui qu'il n'avoit jamais soutenu d'opinion qu'il n'eût établie, ni combattu d'opinion qu'il n'eût détruite: *Nullam unquam in illis suis disputationibus rem defendit, quam non probârit, nullam oppugnavit quam non everterit.* De orat. lib. 2, cap. 38.

Les Athéniens ayant envoyé à Rome une ambassade composée de *Carnéade*, de Critolaüs & de Diogène le stoïcien, les Romains leur reprochèrent le dessein de dominer dans les délibérations par des ambassadeurs si éloquens. Qu'on les renvoie, disoit Caton le censeur, il n'est pas possible de démêler la vérité, quand *Carnéade* ne veut pas la laisser connoître. *Quoniam illo viro argumentante, quid veri esset haud facilè discerni posset.* Plin. lib. 7, c. 30.

On dit que dans le cours de cette même ambassade, *Carnéade*, en présence du même Caton le censeur & de Galba, établit l'existence & les droits de la loi naturelle, & que le lendemain il détruisit avec le même succès tout ce qu'il avoit établi la veille.

Carnéade trouvoit peu d'adversaires dignes de lui. Dans la dispute, il ne redoutoit que Zénon, & lorsqu'il devoit disputer contre ce philosophe, il se purgeoit avec de l'ellebore pour se fortifier le cerveau.

» Si tu prévois, dit *Carnéade*, qu'un homme, de » la mort duquel il doit te revenir quelque avan- » tage, va s'asseoir dans un lieu où tu sais qu'il » y a un serpent caché, tu commets un grand » crime de ne pas l'avertir, quoique les lois ne » puissent pas te convaincre d'avoir connu son » danger. »

Cette maxime qu'on a beaucoup vantée dans *Carneade*, est d'une si grande vérité, qu'elle ne suppose que les premières notions du droit naturel & des devoirs de l'homme.

Ce qu'il disoit des enfans des rois, qu'ils ne pouvoient bien apprendre qu'à monter à cheval, parce que les chevaux ne connoissoient pas la flatterie, est d'une vérité plus fine. Il développoit cette idée en disant que pour tout le reste leurs maitres leur faisoient accroire qu'ils le savoient; que tous ceux qui jouoient, luttoient ou disputoient avec eux,

avoient grand soin de se laisser vaincre, mais que le cheval renversoit indistinctement tout cavalier mal adroit.

Carnéade ne se détournoit pas de l'étude, même pour prendre ses repas; Mélisse, sa femme, le faisoit manger comme un enfant. Il mourut âgé de 85 ans, la quatrième année de la cent soixante-deuxième olympiade, cent vingt-neuf ans avant Jesus-Christ.

CARO, (ANNIBAL) (*Hist. litt. mod.*) poëte Italien du seizième siècle, très-connu par sa traduction de l'Enéide en vers Italiens. On a aussi de lui des poësies, des lettres, des traductions des oraisons de S. Grégoire de Nazianze, de S. Cyprien, de la rhétorique d'Aristote, & de divers autres ouvrages sacrés & profanes; après s'être attaché à divers protecteurs, il mourut dans la retraite en 1566. Il étoit né à Citta Nova en Istrie l'an 1507.

CAROCHA, s. f. (*Hist. mod.*) nom que les Espagnols & les Portugais donnent à une espèce de mitre faite de papier ou de carton, sur laquelle on peint des flammes & des figures de démons, & qu'on met sur la tête de ceux qui ont été condamnés à mort par le tribunal de l'inquisition. (*G*)

CAROUGE *ou* CARROUGE, *Voyez* GRIS (le)

CARPENTIER (PIERRE) (*Hist. litt. mod.*) bénédictin de la congrégation de S. Maur, qui passa ensuite dans l'ordre de Cluni, & vécut dans le monde ou plutôt dans les bibliothéques en abbé séculier; il est auteur en partie de l'édition du Glossaire de du Cange, & en entier du supplément; il l'est aussi de l'*Alphabetum Tironianum.* né à Charleville en 1697, mort en 1767.

CARPI, (JACQUES) (*Hist. litt. mod.*) son vrai nom étoit Bérenger. Il s'appelloit *Carpi*, parce qu'il étoit né à *Carpi* dans le Modénois. Il fut un des restaurateurs de l'anatomie, & un des premiers qui employèrent les frictions mercurielles pour les maladies vénériennes. On a de lui des *commentaires sur l'anatomie de Mundinus*, imprimés en 1521, *in*-4°. Il vivoit alors: on ignore le temps de sa mort.

CARPOCRATE, hérétique du second siècle, (renvoyé aux sectes & à la théologie.)

CARRÉ, (*voyez* MONTGERON.) (de)

CARRÉ (LOUIS) (*Hist. litt. mod.*) de l'académie des sciences, un des académiciens dont M. de Fontenelle a fait l'éloge, auteur du premier corps d'ouvrage qui ait paru sur le calcul intégral. Il a pour titre: *méthode pour la mesure des surfaces, la dimension des solides, leurs centres de pesanteur, de percussion & d'oscillation.* Né le 26 juillet 1663, à Closontaine près de Nangis-en-Brie, mort le 11 avril 1711.

CARRIARIC, roi des Suèves, (*Hist. d'Espagne.*) Il régne une si étonnante confusion dans l'histoire des Goths, des Visigoths & des Suèves, que nous pouvons à peine nous former une idée des mœurs, du caractère & des usages de ces peuples. Quant aux évènemens qui se sont passés chez eux, les annalistes qui nous les ont transmis, ont pris soin de les surcharger de tant de circonstances singulières, absurdes ou évidemment fabùleuses, qu'il n'est absolument plus possible de démêler la vérité à travers cette énorme compilation d'extravagantes rêveries. Je suis persuadé que les Suèves ont été gouvernés quelquefois par des souverains illustres, par des princes éclairés; mais ces rois ont été malheureux de vivre dans des siècles d'ignorance, de barbarie & de superstition; il n'y avoit alors personne qui pût, sans recourir au merveilleux le plus incroyable, écrire l'histoire de leur règne, & faire le récit de leurs grandes actions. On assure, & cela peut être, que *Carriaric* fut un grand homme, un excellent politique, un très-habile négociateur; on ajoute qu'il se distingua par la douceur de son caractère; mais on prétend que le ciel fit en sa faveur tant de miracles, qu'on est presque tenté de rejetter les actions & les grandes qualités de ce souverain: en un mot nous ne savons autre chose de certain au sujet de *Carriaric*, si ce n'est qu'il monta sur le trône des Suèves, vers l'an 550, & qu'il fut contemporain d'Agila, roi des Visigoths. On assure qu'il fut bienfaisant, pacifique, affable & généreux; qu'il s'occupa utilement du soin de rendre aussi florissans qu'ils pouvoient l'être dans ce temps, ses états, qui comprenoient le Portugal, la Galice, une partie de la souveraineté des Asturies, ou même toute cette principauté. Quelques anciens compilateurs que Grégoire de Tours eût pu se dispenser de copier, racontent que Théodomir, fils unique de ce prince, fut attaqué d'une maladie que les plus habiles medécins de son siècle ne purent ni connoitre, ni guérir, que le roi vivement affligé de la situation désespérée de son fils, & ayant entendu parler des miracles chaque jour opérés par l'intercession de S. Martin, jadis évèque de Tours, congédia les médecins, & fit vœu d'embrasser le catholicisme, si par l'intercession du même saint le jeune prince recouvroit la santé. Ce vœu fut à peine formé, dit Grégoire de Tours, que *Carriaric* envoya plusieurs députés visiter en son nom le tombeau de saint Martin, & laisser sur ce tombeau de très-riches présens, & sur-tout une masse d'or & d'argent du poids de Théodomir. Les députés remplirent exactement leur commission, ils revinrent, & dirent au roi des Suèves qu'ils avoient été témoins d'une prodigieuse quantité de miracles: malgré tous ces prodiges & la richesse des présens offerts par les députés, saint Martin ne paroissoit pas s'intéresser encore au sort de Théodomir, dont la maladie empiroit de jour en jour. *Carriaric*, afin de ne laisser aucun prétexte de refus à saint Martin, abjura l'arianisme qu'il avoit professé jusqu'alors, embrassa la religion catholique, fit construire une église magnifique sous l'invocation de saint Martin, & envoya de nouveaux députés à Tours, chargés de trésors, avec ordre de demander des reliques du saint pour l'église qu'on venoit

venoit de construire. Cette seconde démarche eut le succès le plus complet. S. Martin, dit-on, touché de la persévérance du roi des Suèves, & de la richesse des présens, rendit la santé au jeune prince qui, à l'exemple de son pére, embrassa la foi catholique. Voilà ce que Grégoire de Tours a fort gravement raconté. Je crois qu'on peut, sans se rendre coupable d'incrédulité, se dispenser d'ajouter une foi entière à son récit : du reste, le même historien nous apprend que *Carriaric*, aussi bon catholique qu'il avoit été arien obstiné, mourut en 559 ; & qu'il fut inhumé dans l'église qu'il avoit fait construire en l'honneur de saint Martin. (*L. C.*)

CARTE (THOMAS), (*Hist. litt. mod.*) c'est le nom de l'éditeur Anglois de notre illustre de Thou. Les Anglois, jaloux de concourir à cette belle entreprise littéraire, exemptèrent Thomas *Carte* de tous les droits qui se lèvent en Angleterre sur le papier & sur l'imprimerie. Cette édition est de 1733, en 7 vol. *in-fol.*

CARTEL, s. m. (*Hist. mod.*) lettre de défi, ou appel à un combat singulier, qui étoit fort en usage lorsqu'on décidoit des différends par les armes, & uniquement par elles, ainsi que certains procès. (*G*)

CARTIER, (JACQUES) (*Hist. mod.*) François I, voyant les Espagnols & les Portugais partager entre eux l'Amérique, demandoit *à voir l'article du testament d'Adam ou il étoit déshérité ;* en attendant il voulut partager, & pour cela découvrir. Il envoya ses sujets chercher de nouvelles terres en Amérique. Jean Vérazani, Florentin, qui s'étoit mis à son service, fit dans l'Amérique septentrionale quelques découvertes, qui furent poussées beaucoup plus loin, en 1534 & 1535, par un Malouin nommé Jacques *Cartier* ; celui-ci pénétra dans le golphe, auquel il donna le nom de *S. Laurent*, parce qu'il y entra le 10 août (1535), le 15 il decouvrit une île qu'il appella par la même raison, *l'île de l'Assomption* ; mais ce nom n'est resté qu'à la baie découverte depuis vers le nord, dans la terre des Eskimaux, & l'île de l'Assomption s'appelle aujourd'hui *Anticosti*. *Cartier* remonta le fleuve jusqu'à Montréal ou Mont-Royal. En 1541, Jean-François de la Roque, sieur de Roberval, gentilhomme Picard, accompagné du même Jacques *Cartier*, fit un établissement dans l'île royale, d'où il envoya un de ses pilotes, nommé Alphonse de Saintonge, reconnoître le nord du Canada.

CARTULAIRES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) nom qu'on donne aux papiers terriers des églises ou des monastères, où sont écrits les contrats d'acquisition, de vente, d'échange, les priviléges, immunités, exemptions, chartes, & autres titres primordiaux. Ces recueils sont de beaucoup postérieurs à la plupart des actes qui y sont compris ; on ne les a même inventés que pour conserver des doubles de ces actes. Ce qui fait que les critiques soupçonnent ces actes de n'être pas toujours authentiques, soit qu'on y en ait glissé de faux, soit qu'on ait altéré les véritables (*G*)

CARUS, (*Hist. Rom.*) *Carus* né à Narbonne, fut élevé à l'empire par le suffrage de l'armée, qui s'étoit arrogé le droit de se donner des maitres, & celui de les détruire. Il avoit toutes les qualités qui rendent aimables les hommes privés, & tous les talens qui font estimer l'homme public ; son premier soin, à son élévation à l'empire, fut de marcher contre les Sarmates qui, souvent vaincus & toujours indociles, infestoient les frontières & ne connoissoient point de maitres. Tandis qu'il étoit occupé à faire rentrer ces peuples dans le devoir, il fut obligé de partir pour l'Orient, où la Perse révoltée menaçoit l'empire Romain d'une prompte révolution ; il crut qu'il lui seroit glorieux d'exécuter un dessein que Probus n'avoit fait que concevoir. La Mésopotamie subjuguée par ses armes, sembloit présager de plus grandes conquêtes ; il s'avança jusqu'à Ctesiphon, mais il fut arrêté dans le cours de ses prospérités ; & lorsqu'il étoit campé sur le Tigre, il fut écrasé par la foudre. On ne douta point qu'il n'eût conquis la Perse, si une mort prématurée ne l'eût enlevé.

Ses deux fils, Carinus & Numérien, revêtus du titre de César, de son vivant, furent conjointement associés à l'empire après sa mort. Le premier ne monta sur le trône que pour se livrer à la bassesse de ses penchans ; ses goûts ne furent que des crimes, & ses plaisirs que de sales débauches : sans frein dans ses desirs, sans pudeur dans ses actions, il souilloit la couche des plus vertueux citoyens, moins entraîné par l'amour que par la folle vanité de porter l'opprobre dans les familles. Un tribun dont il avoit déshonoré la femme, délivra l'empire d'un monstre qui s'étoit flatté de l'impunité. Son frère Numérien avoit des inclinations bien différentes ; protecteur des sciences & des talens, qu'il cultivoit avec gloire, il les fit asseoir sur le trône avec lui. Soldat, orateur & poete, il étoit digne de commander aux hommes, puisqu'il savoit les éclairer. Il accompagna son pére dans la guerre contre les Perses ; & comme il étoit presqu'aveugle, il se faisoit porter dans une litière. Aper, dont il avoit épousé la fille, le massacra, dans l'espoir de lui succéder à l'empire ; mais dans le temps que ce meurtrier haranguoit l'armée, qu'il croyoit séduire par d'éblouissantes promesses, Dioclétien sortit des rangs & lui plongea un poignard dans le sein. *Carus* & ses deux fils ne régnèrent successivement que deux ans. Les empereurs n'étoient alors que des phénomènes passagers, que la tempête faisoit naitre & faisoit éclipser. (*T---N.*)

CASAQUE, s. f. (*Hist. mod.*) espèce de surtout ou d'habit long de dessus qui se porte sur les autres habits, qui est sur-tout en usage en Angleterre parmi les ecclésiastiques, & que les laïques portoient aussi autrefois.

Ce mot signifie *habit de cavalier* : d'autres le font venir par corruption d'un habillement des Cosaques

Covarruvias le fait venir de l'hébreu *casath*, qui signifie *couvrir ;* d'où a été tiré le latin *casa*, *cabane*, & *casula*, diminutif du premier. Enfin il y en a qui veulent que ce mot, ainsi que la chose qu'il signifie vienne de *caracalla*, espèce d'habit de dessus qui pendoit jusqu'aux talons. (*G*)

CASA-NOVA, (MARC-ANTOINE (*Hist. litt. mod.*) poëte latin, vivant à Rome, mort en 1527. On trouve ses poësies dans les *deliciæ poetarum Italorum*.

CASAS. (BARTHELEMI DE LAS) (*Hist. d'Esp.*) La mémoire de cet homme, défenseur courageux & sensible de l'humanité outragée par les conquérans & les oppresseurs de l'Amérique, sera toujours chère aux gens de bien ; c'est le modèle de l'Alvarès d'*Alzire*, & le héros du roman poétique des *Incas*. C'est par son traité intitulé : *la destruction des Indes* qu'on a connu toutes les cruautés exercées sur les malheureux Américains ; il fut toujours leur appui & leur consolateur contre leurs tyrans ; il traversa plusieurs fois les mers pour aller porter aux pieds de Charles-Quint leurs justes plaintes & le tableau fidèle de leurs maux. Il eut pour ennemis tous ceux de l'humanité, tous les gouverneurs de l'Amérique & ces docteurs sanguinaires, apologistes du meurtre & apôtres de l'oppression. Un docteur Sépulveda justifia toutes les violences des vainqueurs Castillans, par l'exemple des Israëlites vainqueurs des Cananéens. *Las Casas* daigna ou plutôt osa le réfuter, ce qui étoit alors nécessaire & dangereux.

Las Casas né à Séville en 1474, avoit suivi à dix-neuf ans en 1493, *Las Casas* son père, qui passoit en Amérique avec Christophe Colomb. Il fit chérir dans cette contrée le christianisme que ses compagnons y faisoient abhorrer; il put dire comme Alvarès :

J'en ai gagné plusieurs, je n'ai forcé personne;

Il fut évêque de Chiapa dans le Méxique. Il travailla pendant cinquante ans avec le zèle de la charité & la tendresse de la pitié, au salut, à la liberté, au bonheur, au soulagement du moins, des Indiens. Désespéré de l'inutilité de ses travaux, du mauvais succès de ses combats contre la tyrannie, il revint en Espagne en 1551, âgé de 77 ans, ayant enfin besoin de vivre pour lui, & sur-tout de perdre de vûe les crimes qu'il ne pouvoit empêcher & les maux qu'il ne pouvoit soulager; il se démit de son évêché & mourut à Madrid en 1566, âgé de quatre-vingt-douze ans. *Sa destruction des Indes* a été traduite en François en 1697, par l'abbé de Bellegarde. On a encore de *Las Casas* un ouvrage latin assez rare, où il examine cette question : *Si les rois & les princes peuvent aliéner de la couronne leurs sujets & les soumettre à une domination étrangère.* Il y discute plusieurs points délicats & intéressans sur les droits respectifs des souverains & des peuples.

CASATI, (PAUL) (*Hist. litt. mod.*) jésuite; contribua, dit-on à la conversion de la reine de Suède Christine; Il étoit physicien. On a de lui des traités estimés de mécanique & d'hydrostatiques, des dissertations sur le feu ; un traité d'optique qu'il fit étant aveugle à 88 ans : né à Plaisance en 1617, mort à Parme en 1707.

CASAUBON (ISAAC) (*Hist. litt. mod.*) savant illustre, protestant très-modéré. Il eut un fils qui se fit capucin & qui alla lui demander sa bénédiction. *Je te la donne de bien bon cœur*, lui dit-il, *& ne te condamne pas. Ne me condamne pas non plus, & ne disputons que de bonnes œuvres.* Henri IV le fit garde de sa bibliothéque en 1603 ; étant allé un jour en Sorbonne, on lui dit : *voilà une salle où on dispute depuis bien des siècles. Eh bien*, dit-il *qu'y a-t-on décidé?* Après la mort d'Henri IV, le roi d'Angleterre, Jacques I, l'ayant attiré à sa cour, il y mourut en 1614, & fut enterré à Westminster. Il étoit né à Genève en 1559. On connoît les lettres de *Casaubon* & ses commentaires sur divers auteurs anciens, sur-tout son commentaire sur Perse, où on a dit *que la sausse valoit mieux que le poisson.* Son examen critique des annales de Baronius n'a point paru digne de lui; On a dit *qu'il n'avoit attaqué l'édifice du cardinal que par les Girouettes.*

Méric, son fils, petit-fils de Henri-Etienne par sa mère, a fait aussi des commentaires sur plusieurs auteurs anciens, tels que Diogène Laerce, Hiéroclès, Epictète. Ses lettres sont imprimées avec celles de son père. Sa plus grande gloire est d'avoir refusé d'être historiographe de Cromwel, dont il étoit devenu sujet ayant été élevé à Oxford, & étant chanoine de Cantorberi. Il étoit né comme son père, à Genève (en 1599), il mourut en 1671.

CASAUX *ou* CASOUX, (CHARLES DE) (*Hist. de Fr.*) Cet homme n'est connu dans l'histoire que par une trahison & par le mauvais succès qu'elle eut. Il voulut en 1594, livrer Marseille aux Espagnols; mais deux fidèles bourgeois de cette ville, Pierre & Barthélemi Libertat firent échouer son projet & furent alors pour Marseille, ce que Jean Maillard avoit été pour Paris en 1358. Ils battirent le parti Espagnol, ils tuèrent *Casaux* & ils introduisirent dans la ville le duc de Guise, alors aussi fidèle sujet de Henri IV, que son père avoit été redoutable ennemi des rois.

CASE (JEAN DE LA, *ou* DELLA CASA) (*Hist. litt. mod.*) archevêque de Bénévent, auteur de quelques poësies licentieuses & d'un ouvrage estimé à tous égards, intitulé, *Galatée*, ou la manière de vivre dans le monde. Ses œuvres ont été recueillies en plusieurs volumes *in*-4°. Il mourut à Rome en 1556 à la veille d'être fait cardinal.

CASIMIR, (*Hist. de Pologne*) roi de Pologne. Miceslas son père, étoit un prince sans courage, sans talens, sans vertu, plongé dans des débauches infâmes, qu'il prenoit pour la volupté. La reine Ricsa,

fille de Godefroy, comte Palatin, donnoit tous ses soins à l'ambition, comme son époux les donnoit à l'amour : elle le voyoit sans jalousie dans les bras de ses rivales, & ce prince ne lui envioit pas les rênes du gouvernement qu'elle tenoit dans ses mains. Le despotisme de cette femme avoit aigri les esprits : après la mort de son époux, elle appesantit encore le joug, dont tous les ordres de l'état étoient chargés. La nation passa du murmure à la révolte : la reine emporta tous les trésors qu'elle avoit amassés, & disparut. Son fils la suivit : mais il la quitta bientôt pour voyager ; ce n'étoit point le goût des arts, & le desir de s'instruire dans la science du gouvernement, en observant les mœurs des nations, qui lui inspiroient ce dessein. Il vint à Paris pour entendre argumenter les docteurs, alla à Rome pour visiter les tombeaux des apôtres, & revint à Cluni, où il s'affubla d'un capuchon, tandis qu'une couronne l'attendoit en Pologne.

Cet état étoit en proie à la plus horrible anarchie; les finances étoient à l'abandon; on ne connoissoit plus, ni ministres, ni magistrats, ni loix. Les brigands, après avoir dévasté, les campagnes, entrèrent à main armée dans les villes. Ceux qu'ils ruinoient, ne réparoient leur fortune qu'en s'associant à leurs brigandages. L'invasion des Ruthéniens & des Bohémiens redoubla la confusion. Ce chaos dura six ans : enfin, quand le peuple épuisé manqua de force pour s'entre-égorger, il députa vers *Casimir* : les ambassadeurs se rendirent à Cluni, & peignirent à ce prince les maux de la Pologne avec les traits les plus touchans. Ils le conjurèrent de les terminer en montant sur le trône. » Vous » voulez que je sois votre maitre, leur dit *Casimir*, » & je ne suis pas le mien ; sujet d'un abbé, » comment puis-je avoir des sujets ? Le vœu que » j'ai prononcé me retient dans mon cloître ». Enfin le pape lui accorda une dispense, mais à des conditions assez bisarres. Chaque famille Polonoise devoit payer un denier pour l'entretien d'une lampe dans l'église de saint Pierre à Rome. Tous les Polonois se soumettoient à se faire tondre à la manière des moines ; il leur étoit défendu de laisser croître leurs cheveux au-dessous de l'oreille : les gentilshommes devoient dans les cérémonies porter une écharpe en forme d'étole : c'est à ce prix que la Pologne eut un maitre.

Casimir publia une amnistie générale ; &, pour étouffer les haines que tant de déprédations avoient excitées, il défendit de citer personne en justice pour tous les désordres passés. Il épousa Marie, sœur du duc des Ruthéniens ; cette alliance mit la Pologne à l'abri des ravages qu'elle avoit essuyés de la part de ces avides voisins.

Cependant la Pologne n'étoit pas encore entièrement soumise à l'empire de *Casimir*. Masans qui, dans les troubles dont l'état étoit agité, s'étoit formé une armée d'un ramas de voleurs & d'assassins, régnoit dans un canton auquel il donna le nom de *Masovie*, & méditoit la conquête de la Pologne entière. *Casimir* le prévint, lui présenta la bataille, la gagna, & pardonna aux vaincus. Mais le chef des rebelles s'enfuit en Prusse ; il fit entendre aux peuples de cette contrée, qu'il étoit de leur intérêt de lui aider à s'emparer du trône de *Casimir* ; & que dès qu'il en seroit possesseur, il leur céderoit les terres que les rois de Pologne avoient envahis sur eux. Les Jaziges & les Slovoys, séduits par ses discours, prirent les armes en sa faveur : on en vint aux mains avec les Polonois sur les bords de la Vistule ; Masans fut vaincu : ses alliés lui firent un crime de sa défaite, ils le pendirent à un gibet très-élevé, & gravèrent au bas cette inscription : *il est raisonnable que celui soit perché bien haut, qui a aspiré à choses hautes.* Ils allèrent ensuite implorer la clémence de *Casimir* ; il leur accorda son amitié.

Ce prince dépêcha aussi-tôt une magnifique ambassade vers l'ordre de Cluni pour remercier les moines de sa victoire, car il ne doutoit point qu'il n'en fût redevable à leurs prières. Il leur demanda une colonie de leur ordre pour l'établir dans ses états. Il consacra le reste de sa vie au bonheur de sa nation, rétablit l'ordre dans les campagnes, & mérita le surnom de *restaurateur pacifique*. Il mourut en 1058, après un règne de dix-huit ans.

C'étoit un prince doux, humain, équitable, mais foible. Avant la bataille où il défit les Prussiens, il assura que Dieu lui étoit apparu en songe, & lui avoit promis la victoire ; & après cette grande journée, il soutint avec la même ingénuité, qu'il avoit vu dans la chaleur de la mêlée un ange monté sur un cheval blanc qui combattoit devant lui. Son siècle ne fut pas plus éclairé que lui-même ; & des historiens contemporains ont écrit que la naissance de ce prince avoit été annoncée par un tremblement de terre, & sa mort par une comète. (*M. de Sacy.*)

Casimir II, surnommé *le Juste*, (*Histoire de Pologne.*) duc de Pologne, étoit frère de Miceslas III, que le peuple aveugle dans son amour comme dans sa haine, éleva sur le trône en 1174 pour l'en faire descendre trois ans après. Il y plaça *Casimir* : ce prince parut d'autant plus juste, qu'il succédoit à un tyran. Il abolit cette coutume bisarre qui obligeoit les paysans à loger la noblesse dans ses voyages, à nourrir ses chevaux, & à voiturer ses équipages. Les gentilshommes murmurèrent : les plus pauvres passoient leur vie à voyager & à mendier avec orgueil ; souvent même en exigeant de leurs hôtes mille choses superflues qu'ils vendoient ensuite, on les voyoit s'enrichir dans cette profession errante qui en ruine tant d'autres. Ils rejettèrent cet édit ; mais *Casimir* fut inflexible. Miceslas son frère, crut que le nom d'*usurpateur* alarmeroit la conscience de ce prince équitable ; il lui représenta que les vains cris d'une faction n'avoient pu lui donner des droits sur le sceptre ; qu'en dépouillant son frère, il s'étoit rendu odieux à toutes les ames honnêtes ; qu'enfin il ne pouvoit réparer

cette injustice qu'en descendant du trône. *Casimir* le crut, & voulut lui rendre la couronne; mais son équité fut traitée de foiblesse, tous les esprits se soulevèrent : on lui dit hautement qu'en voulant donner un tyran à la Pologne, il alloit le devenir lui-même. Cette crainte l'arrêta; il conserva le sceptre & s'en montra digne. Les Russes, en 1182, rassemblèrent toutes leurs forces pour faire une irruption en Pologne; ils croyoient qu'un prince qui jusqu'alors n'avoit étudié que l'art de faire fleurir ses états, ignoroit celui de les défendre : ils se trompèrent. *Casimir* marcha contr'eux; il avoit peu de troupes. A l'aspect des Russes, dont la multitude couvroit un terrein immense, il vit pâlir ses soldats. « Amis, leur dit-il, commençons par combattre, nous compterons nos ennemis quand ils seront étendus sur le champ de bataille. Ce champ est devenu célèbre par le massacre de vos ancêtres; vous foulez leurs ossemens sous vos pieds; vengeons-les ou mourons comme eux au lit d'honneur. »

Ce peu de mots ranima toute l'armée, & le signal du combat fut celui de la victoire. Les menées secrètes de Miceslas qui cherchoit à se former un parti pour remonter sur le trône, rappellèrent *Casimir* dans ses états. Dès qu'il parut, la faction se dissipa, & le rebelle rentra dans le devoir par l'impuissance d'en sortir. Le roi tourna ensuite ses armes contre les Prussiens, dont l'ambition si longtemps fatale à la Pologne fut au moins réprimée pour quelque temps. Les troubles de la Silésie, où régnoient ses neveux, occupèrent les derniers momens de sa vie. Il mourut en 1194; il fut équitable, généreux, brave, & profond politique; mais s'il eut les vertus des grands rois, il en eut aussi les foiblesses. Adoré dans la Pologne, redouté en Prusse & en Russie, il étoit dans son palais esclave de ses maîtresses; enfin, comme si l'on eût craint qu'il lui manquât quelque trait de ressemblance avec les héros, son peuple ne put se persuader que sa mort fût naturelle, & le crut empoisonné. (*M.* DE SACY.)

CASIMIR III, surnommé *le Grand*, (*Hist. de Pologne.*) roi de Pologne. Il succéda à Uladislas Loketek son père. Ce prince avoit soutenu, contre l'ordre Teutonique, une guerre longue & meurtrière. Il s'agissoit de la Cujavie & de la Poméranie, sur laquelle ces ambitieux chevaliers avoient des prétentions. Ils ravagèrent des provinces sans les conquérir, massacrèrent les peuples sans les soumettre, brûlèrent des villes qu'ils ne pouvoient conserver. La cour de Hongrie offrit sa médiation pour terminer ces différends si désastreux. *Casimir* courut à Vienne; il étoit dans cet âge où il est plus aisé de vaincre les hommes que la nature. Il étoit parti pour entamer une négociation; il ne noua qu'une intrigue amoureuse. Méprisé par la belle Claire dont il étoit épris, il résolut d'emporter par la violence, ce qu'il n'avoit pu obtenir par les prières. Felician, père de Claire, courut se jetter aux pieds du roi Charobert pour lui demander vengeance de cet affront. Le roi, qui avoit intérêt de ménager la cour de Pologne, consulta moins l'équité que la politique, & fut sourd aux cris de ce petit infortuné. Félician égaré par la fureur & la honte, ne songea plus à se venger du coupable, mais du juge trop foible qui n'osoit le punir. Il conspira contre Charobert, manqua son coup, fut massacré, & entraina dans sa perte tous ceux qui osèrent plaindre son sort.

Casimir retourna dans la grande Pologne en 1332, & alla se signaler contre l'ordre Teutonique qui continuoit ses ravages. Il entra dans les domaines des chevaliers, brûlant, saccageant, pillant à leur exemple, & réduisit en cendres plus de cinquante de leurs forteresses. Uladislas avoit fait jurer en mourant à son fils, de faire une guerre cruelle à cet ordre usurpateur, qui vouloit tout envahir ou tout détruire. Il lui laissoit un trône chancelant, des terres en friche, des troupes délabrées, des finances presque épuisées, des villes ruinées, des campagnes infestées de brigands. Pour effacer les traces de la guerre, & rendre à l'état sa première vigueur, *Casimir* fit la paix avec l'ordre Teutonique, lui abandonna la Poméranie, & rentra dans la Cujavie & dans le district de Dobrzim.

Mais tous les ordres du royaume se récrièrent contre cette paix honteuse, prétendirent qu'on avilissoit la nation, & que céder une province c'étoit s'avouer vaincu. Le moyen dont ils se servirent pour réprimer l'ordre Teutonique, démentit la fierté qu'ils avoient montrée. Ils armèrent en leur faveur la cour de Rome de ses foudres ordinaires. L'ordre fut excommunié; les nonces lui ordonnèrent de restituer le butin qu'il avoit enlevé, & de payer à *Casimir* une somme considérable. On sent quel effet dut faire cette sentence sur des hommes qui avoient encore les armes à la main. L'empereur, d'un autre côté, leur défendit de céder les terres dont ils s'étoient emparés. Ils demeurèrent dans leurs conquêtes. *Casimir*, qui remettoit sa vengeance à des temps plus heureux, & vouloit rendre l'état inébranlable dans l'interieur, avant de le rendre formidable au-dehors, se contenta de garder ses frontières, donna tous ses soins au gouvernement, & désigna pour son successeur, Louis, fils aîné de Charobert, roi de Hongrie. La nation applaudit à son choix; mais ce ne fut qu'en 1339 qu'elle le ratifia d'une manière authentique.

La tige masculine des souverains de Russie venoit de s'éteindre. Les rois de Pologne avoient autrefois renfermé cette contrée dans l'enceinte de leur empire. *Casimir* crut que les Russes se courberoient sans résistance sous un joug que leurs ayeux avoient porté. Il entra dans leur pays, s'empara de Léopold, entra triomphant dans plusieurs forteresses, leur donna des gouverneurs Polonois, & revint dans ses états. La reine venoit de descendre au tombeau. Le volage *Casimir* mit peu de distance entre le deuil & un nouveau mariage. Il épou-

Hedrige, fille du landgrave de Hesse, qu'il relégua bientôt dans un monastère, pour ne plus donner de frein à ses désirs. Chaque jour voyoit une maitresse disgraciée, sa rivale préférée, & le lendemain celle-ci étoit supplantée par une autre. Soit que les chevaliers de l'ordre Teutonique eussent des intelligences avec ces courtisanes, soit que la fortune eût amolli le courage de *Casimir*, il abandonna en 1343, à cet ordre, la Poméranie, Culme & Michalovie. Cependant son caractère reprit sa première énergie, & l'irruption des Tartares dans la Russie lui rendit ses forces & sa gloire. Il marcha contre eux, les rencontra sur les bords de la Vistule, & les défit. Ils signalèrent leur retraite par des désastres. Tout ce qui se trouva sur leur passage fut pillé, massacré, brûlé, profané.

Casimir rentra dans ses états; mais il n'y goûta pas long-temps ce repos favorable aux plaisirs après lesquels il soupiroit. Jean, roi de Bohème, vint fondre tout-à-fait sur la Pologne. *Casimir* s'avança contre lui, & le repoussa au-delà des frontières. *Casimir* toujours vainqueur, & presque sans combattre, partage désormais ses momens entre les soins de l'état & ceux de l'amour. Le peuple se plaignoit de ce que les palatins s'écartoient dans leurs jugemens du texte des loix, ne consultoient que leur propre intérêt, & disposoient des fortunes au gré de leur caprice. *Casimir* les força de juger d'après les loix, & de prononcer contre eux-mêmes quand les loix condamneroient leurs prétentions. Ce prince établit les réglemens les plus sages, favorisa le commerce, encouragea l'agriculture, cultiva les sciences, protégea les savans, fit bâtir des villes. Celle de *Casimir* est un monument de sa magnificence. Il vouloit en élever une autre près de Scarbimirie; mais l'évêque de Cracovie, Jean Groth, osa le lui défendre, & *Casimir* le grand n'osa pas désobéir à son sujet.

Mais après avoir obéi au clergé, lorsqu'il vouloit l'empêcher de faire le bien, il lui résista lorsqu'il voulut l'empêcher de faire le mal; les prélats & les prêtres lui conseilloient de renvoyer ce ramas de femmes perdues, le scandale de l'état dont elles faisoient la ruine, qu'il entretenoit dans une splendeur ridicule & funeste, à Opocin & à Cressovie. Après avoir prié vainement, ils commandèrent: le roi entra dans une telle colère, qu'il fit noyer un de ces censeurs audacieux. Mais bientôt il pleura la victime de ses fureurs, & demanda l'absolution au pape. Clément VI se servit d'une autorité usurpée, pour rendre à l'humanité le service le plus important peut-être qu'elle eût reçu d'aucun pontife; les habitans de la campagne autour de Cracovie étoient serfs, il condamna *Casimir* à leur rendre la liberté, & à bâtir cinq églises.

Malgré la révolution qui s'étoit faite dans le cœur de ce prince, les prêtres ne manquèrent pas de publier que la peste qui désola la Pologne, l'invasion des Lithuaniens, les courses fréquentes des Tartares, étoient autant de châtimens du ciel qui punissoit la nation des crimes de son roi. Ce prince leur pardonna ces discours. Bientôt son empire s'agrandit encore par la réunion du duché de Masovie, dont le duc vint lui faire hommage à Calisse.

Tant de guerres soutenues contre l'ordre Teutonique, tant de discordes civiles occasionnées par les élections, enfin la peste, pour comble de maux, avoient dépeuplé la Pologne à un point qu'elle manquoit de cultivateurs; d'ailleurs, cette nation fière & paresseuse ne savoit que porter l'épée & dédaignoit la bèche. *Casimir* appella dans ses états une multitude d'habitans de la Prusse, où la population s'étoit tellement accrue, que la terre ne suffisoit pas à les nourrir. Il donna à ces hommes laborieux des terres à défricher, leur accorda des privilèges honorables, établit un conseil qui devoit juger leurs différends suivant les loix de leur pays.

La gloire de tant de belles actions fut encore ternie par de nouvelles amours. *Casimir* épousa Hedvige, fille du duc de Glogovie. Une autre tache à sa gloire, fut son entreprise sur la Walachie; deux frères, Etienne & Pierre, fils du vaivode Etienne, se disputoient leur patrimoine; l'un d'eux succomba & alla implorer le secours de *Casimir* qui, pour terminer ce différend, voulut s'emparer du duché. Mais les Walaches firent périr l'armée Polonoise dans les bois. *Casimir* crut réparer sa réputation, en établissant à Léopold le siège métropolitain de la Russie; mais il la répara beaucoup mieux, en versant ses richesses dans le sein de son peuple qui fut affligé d'une famine cruelle l'an 1362. On reconnut alors que les foiblesses humaines peuvent s'allier avec des vertus. Le plus infidèle des époux fut le meilleur des rois.

Le mariage de sa nièce Elisabeth avec l'empereur Charles IV, donna lieu à des fêtes dont le peuple jouit sans les payer, & qui lui firent oublier ses malheurs. *Casimir* ne songeoit plus qu'à affermir son autorité, la splendeur de l'état & le bonheur des peuples, lorsqu'il mourut d'une chûte de cheval, l'an 1370, âgé de soixante ans, après en avoir régné trente-sept. C'étoit un prince ami de la paix & de l'humanité; il fit peu la guerre, si l'on compare son règne à ceux de ses prédécesseurs: il avoit plus de talens pour les marches que pour les batailles; c'est ainsi qu'il fut repousser les ennemis sans les vaincre. Mais il possédoit la science du gouvernement, il savoit inspirer le respect sans inspirer la crainte, & rendre son peuple heureux sans le rendre insolent. Des loix établies, l'agriculture mise en vigueur, des villes bâties, la population augmentée, la renaissance des arts utiles, suffisent pour justifier le titre de *grand*, que son siècle lui donna. Il ébaucha en Pologne la révolution que Pierre le Grand a depuis faite en Russie, & s'il ne la poussa point si loin que le czar, c'est que touchant de plus près aux temps de barbarie, il eut de plus grands obstacles à vaincre, & moins d'excellens modèles à suivre. (*M. de Sacy.*)

Casimir IV, (*Histoire de Pologne.*) roi de Po-

logne, fils de Jagellon, succéda en 1444 à son frere Ladislas V. Il étoit à peine sur le trône qu'il eut les armes à la main. Alexandre, vaivode de Moldavie, chassé de ses états par Bogdan, crut que *Casimir* prendroit en main la défense de son vassal. Il ne se trompa point: Bogdan fut chassé, reparut à la tète d'une troupe de brigands, disparut une seconde fois, fut atteint dans sa fuite, signa un traité qu'il viola le jour même, attaqua l'armée Polonoise, fut vaincu, revint encore, & fut assassiné.

Cependant la Prusse accablée sous le joug de l'ordre Teutonique, appelloit *Casimir*. L'offre d'une couronne, la gloire de délivrer des peuples opprimés, le plaisir d'abattre un ordre orgueilleux, si long-temps fatal à la Pologne; tant de motifs réunis conduisirent *Casimir* en Prusse, vers l'an 1457. La fortune des armes se déclara d'abord en faveur des chevaliers; mais la prise de Mariembourg, la conquête de Choinicz, la défaite de plusieurs de leurs détachemens, ébranlèrent par dégrés ce colosse qui menaçoit tout le Nord. L'ordre demanda la paix, *Casimir* la lui accorda aux conditions les plus dures. Culm, Miclou, & le duché de Poméranie, retombèrent sous la domination Polonoise. L'ordre céda encore à *Casimir*, Mariembourg, Schut, Christbourg, Elbing & Tolkmith. Ce prince honora le grand-maitre & ses successeurs du titre de conseiller né du sénat de Pologne; mais il leur vendit cher cette faveur, dont ils étoient peu jaloux. Il étoit réglé que le grand-maitre, six mois après son élection, viendroit rendre hommage au roi pour la Prusse, & lui prêter serment de fidélité, au nom des chevaliers & de leurs vassaux.

Casimir à son retour eut la gloire de voir en 1471, Ladislas son fils appellé au trône de Bohême, & son second fils *Casimir*, couronné roi de Hongrie. Il mourut peu de temps après. Ce fut un homme célèbre & non pas un grand homme. Il termina, il est vrai, par l'abaissement de l'ordre Teutonique, une guerre qui, depuis deux siècles, avoit fait, des frontières de Pologne & de Prusse, un théâtre de carnage; mais ses sujets gémirent sous le fardeau des subsides; & s'il les rendit redoutables, il ne les rendit pas heureux. (*M.* DE SACY.)

CASIMIR V. (*Hist. de Pologne*,) roi de Pologne. Ce prince fut un exemple singulier des bizarreries de la fortune & de celles de l'esprit humain. Uladislas, roi de Pologne, son frère, l'envoya en Espagne l'an 1638. Cette puissance étoit alors en guerre avec la France. *Casimir*, à la fois négociateur & général, devoit conclure un traité d'alliance entre Uladislas & Philippe III, & prendre le commandement de la flotte qui devoit détruire le commerce des François sur la Méditerranée. Forcé par les vents à relâcher sur les côtes de Provence, il promena dans Marseille & dans Toulon des regards curieux qui devinrent bientôt suspects. Il n'avoit point de passeport; on saisit ce prétexte pour s'assurer de sa personne. Il demeura deux ans en prison. La cour de Pologne ne cessa point de négocier pour sa délivrance qu'elle obtint en 1640. Celle de France craignoit que malgré ses sermens, il n'allât se joindre aux Espagnols pour se venger; celle de Varsovie s'attendoit à le voir revenir prendre possession des états qu'on lui donnoit en apanage. Toutes deux se trompèrent. A peine échapé de prison, *Casimir* se jetta dans un cloitre, & se fit jésuite à Rome. Si cette révolution fut le fruit des réflexions qu'il avoit faites sur le néant des grandeurs pendant sa captivité, sa philosophie s'évanouit bientôt, & l'ambition se réveilla dans son cœur. Ne pouvant plus briguer une couronne, il brigua un chapeau de cardinal & l'obtint. A peine étoit-il reçu dans le sacré collége, qu'Uladislas mourut. Le jésuite conçut alors de nouveaux projets de grandeur, brigua les suffrages de la diette & fut élu. Le pape le releva de ses vœux: il laissa son chapeau à Rome, & alla prendre la couronne à Cracovie, l'an 1648. Les Cosaques s'étoient soulevés & avoient porté le ravages sur les frontieres; les injustices que leur chef avoit essuyées, avoient allumé les premieres étincelles de la guerre. La noblesse excita *Casimir* à venger la Pologne. « Vous n'auriez pas de crimes à punir, répon» dit le roi, si vous n'en aviez vous-même donné » l'exemple aux Cosaques. On perd le droit de châ» tier les coupables, quand on le devient soi-même». Cette réponse étoit belle, mais le mal étoit pressant & il falloit plutôt songer à défendre les Polonois qu'à les haranguer; déjà les Cosaques avoient gagné une bataille; Bogdan Kmielnieski s'avancoit à la tête d'une armée triomphante. *Casimir*, qui n'avoit point encore rassemblé les forces de la république, lui proposa une trève, le reconnut général des Cosaques, & parut moins donner la paix aux rebelles, que l'accepter lui-même.

Les Cosaques n'attendirent pas pour rompre la trève, qu'elle fût expirée. Ils entrèrent en Pologne, causèrent de grands ravages, gagnèrent des batailles, prirent & brûlèrent des villes, & vinrent les armes à la main demander une amnistie & la confirmation de leurs privilèges que *Casimir* n'osa leur refuser. La guerre ne tarda pas à se rallumer. Les Polonois avoient appris dans leurs défaites la maniere de combatre des Cosaques; ils triomphèrent enfin de ce peuple indocile, l'an 1651. Jean *Casimir* combattoit au premier rang dans la bataille qu'il gagna contre eux. Mais bientôt la nation secoue le joug, est châtiée de nouveau, se révolte encore, se ligue avec les Russes, fait avec ses alliés une irruption combinée en Pologne. Elle est secondée par les Suédois; Jean *Casimir* fait des vœux, met ses états sous la protection de la Vierge, tandis que ses ennemis les ravagent; il fit alliance avec l'électeur de Brandebourg qui, en devenant son ami, cessa d'être son vassal, acheta à vil prix l'indépendance à laquelle il aspiroit, & vendit fort cher à la Pologne le foible appui qu'il lui promettoit. Ce traité n'empêcha pas les Russes, les Cosaques, les Tartares & les Suédois de continuer

leurs ravages. Tandis qu'ils pénétroient dans la Pologne, *Casimir*, au lieu de repousser les ennemis de l'état, ne s'occupoit qu'à détruire les hérétiques, affoiblissoit l'armée de la république, en ne recevant que des soldats catholiques sous ses drapeaux.

Il chassa les Sociniens, & oublia que parmi eux il y avoit des artisans, des laboureurs & des soldats; mais ce qui déplut sur-tout à la nation, c'est que cédant aux instances de la reine son épouse, il voulut désigner pour son successeur Henri de Bourbon, duc d'Enghien, fils du grand Condé. » On ne vous permettroit pas pour votre fils, lui dit un gentilhomme, » ce que vous voulez faire en » faveur d'un étranger ». C'étoit Lubormiski qui avoit osé faire au roi cette réponse digne d'un républicain : il avoit des ennemis; on lui chercha des crimes, il fut proscrit; Breslaw fut son asyle: il n'en sortit qu'à la tête d'une armée, battit les royalistes, rendit la liberté aux prisoniers, retourna à Breslaw & mourut couvert de gloire. Sobieski, vaincu par lui, apprit de son vainqueur l'art de la guerre, & remporta sur les Cosaques des succès qui l'occupèrent plusieurs années; dès que ce grand homme paroit sur la scène, *Casimir* ne paroit plus qu'à l'écart dans le fond du tableau. Ennuyé de ce rôle obscur, il voulut devenir plus obscur encore & descendre du trône. La république s'opposa en vain, à ce dessein bizarre; il abdiqua l'an 1668, vint en France, obtint l'abbaye de S. Germain des Prés, celle de S. Martin de Nevers, & mourut dans un doux loisir l'an 1672. C'étoit un des hommes les plus vertueux & un des rois les plus foibles dont l'histoire ait parlé. Il ne fit dans sa vie qu'un seul choix conforme à son caractère & à ses talens, ce fut lorsqu'il se fit religieux à Rome. (*M. de Sacy.*)

CASSAGNES. (Jacques) (*Hist. litt. mod.*) Il n'est connu aujourd'hui que parce qu'il est décrié dans un vers de Boileau, devenu proverbe en naissant. Il étoit garde de la bibliothèque du roi; il fut un des quatre membres de l'académie françoise qui composèrent d'abord la petite académie, depuis l'académie des inscriptions & belles-lettres. Il avoit été reçu à l'académie françoise en 1662. Il mourut le 19 mai 1679, à S. Lazare où on avoit été obligé de l'enfermer, sa tête s'étant dérangée par l'excès du travail & peut-être par le chagrin que lui causa le vers de Boileau. Les auteurs satyriques ne savent pas tout le mal qu'ils peuvent faire, quand ils réussissent. L'abbé *Cassagnes* n'avoit que quarante-six ans quand il mourut.

CASSANDRE, CASSANDER, (*Hist. de Macédoine*) fils d'Antipater; il usurpa la Macédoine après la mort d'Alexandre-le-Grand dont il persécuta la famille; il avoit épousé une sœur de ce conquérant; il fit la guerre à Olimpias sa mère, elle tomba entre ses mains & il la fit mourir, par represailles de quelques cruautés qu'elle avoit exercées sur des gens du parti de *Cassandre*. Alexandre le Grand avoit laissé de Roxane un fils, nommé Alexandre comme lui; *Cassandre* redoutant ses droits le fit périr ainsi que sa mère. Cet usurpateur mourut dans son lit vers l'an 304 avant J. C. il fut disciple de Théophraste.

Cassandre (François) (*Hist. litt. mod.*) c'est, dit-on, le Damon de la première satire de Boileau. On ne peut pas dire qu'il y soit absolument maltraité; mais il étoit si aisé de rendre sa pauvreté intéressante & respectable! Boileau l'a rendue ridicule par la description qu'il en a faite. Cette première satire de Boileau est imitée de la troisième de Juvénal; Boileau met la critique de Paris dans la bouche de Damon ou de *Cassandre*, comme Juvénal met la critique de Rome dans la bouche d'Umbritius, que la pauvreté chasse comme *Cassandre* du séjour de la capitale. Mais combien le début de Juvénal est noble & décent.

Quamvis digressu veteris confusus amici,
Laudo tamen vacuis quòd sedem figere Cumis
Destinet, atque unum civem donare Sibyllæ.

C'est un ancien ami que sa mauvaise fortune oblige à quitter Rome; Juvénal le plaint, & se plaint lui-même de cette séparation; il ne se console qu'en songeant aux agremens du séjour que son ami a choisi pour asile, il se console par l'espérance que son ami sera heureux; voilà l'ami & le poëte d'abord ennoblis. Pour Boileau, on ne sait s'il veut exciter la pitié pour *Cassandre* ou insulter à sa misère. Son ton demi-plaisant est tout à-fait équivoque.

Damon, ce grand auteur, dont la muse fertile
Amusa si long-temps & la cour & la ville :
Mais qui n'étant vêtu que de simple bureau
Passe l'été sans linge, & l'hiver sans manteau ;
Et de qui le corps sec & la mine affamée,
N'en sont pas mieux refaits pour tant de renommée ;
Las de perdre en rimant & sa peine & son bien,
D'emprunter en tous lieux, & de ne gagner rien,
Sans habits, sans argent, ne sachant plus que faire ;
Vient de s'enfuir chargé de sa seule misère :
Et bien loin des sergens, des clercs, & du palais ;
Va chercher un repos qu'il ne trouva jamais :
Sans attendre qu'ici la justice ennemie
L'enferme en un cachot le reste de sa vie ;
Ou que d'un bonnet verd le salutaire affront
Flétrisse les lauriers qui lui couvrent le front.
Mais le jour qu'il partit, plus défait & plus blême
Que n'est un pénitent sur la fin du carême,
La colère dans l'ame, & le feu dans les yeux,
Il distilla sa rage en ces tristes adieux.

Si on a voulu rire, qu'y a-t-il de plaisant dans une pareille situation, sur-tout quand il s'agit d'un homme à qui *les lauriers couvrent le front*; si on parle sérieusement, pourquoi toutes ces expressions de comédie? *Cassandre* étoit dit-on, d'une

humeur dure & chagrine qui nuisit beaucoup à sa fortune ; c'étoit une raison de le blâmer ou de le plaindre, mais non pas de le rendre ridicule.

La traduction que *Cassandre* a faite de la rhétorique d'Aristote, est fort estimée. Il a aussi traduit les derniers volumes de l'histoire de M. Thou, que du Ryer n'avoit pas traduits. Quant aux vers, pour lesquels on dit qu'il avoit du talent, il ne reste rien de cette *muse fertile qui amusa si longtemps & la cour & la ville.*

Boileau dans une lettre à M. de Maucroix parle de la mort de *Cassandre*, & la compare à celle de la Fontaine arrivée vers le même temps en 1695. La Fontaine étoit mort pénitent & dévot ; « la grace, dit Boileau, ne paroit pas s'être répandue de la même sorte sur le pauvre M. *Cassandre* qui est mort tel qu'il a vécu ; c'est à savoir très-misanthrope, & non-seulement haïssant les hommes, mais ayant même assez de peine à se réconcilier avec Dieu, à qui, disoit-il, si le rapport qu'on m'a fait est véritable, il n'avoit nulle obligation.'

On dit en effet que mourant de misère sur un méchant grabat, & son confesseur l'excitant à l'amour divin par la considération de la bonté de Dieu, des bienfaits que nous en recevons tous & qu'il en avoit reçus comme les autres, *Cassandre* s'écria : *ah ! vraiment oui, parlez-moi de ses bienfaits ! ne lui ai-je pas de grandes obligations ? vous savez comment il m'a fait vivre ; vous voyez comment il me fait mourir !*

Cassandre-Fidèle, savante Vénitienne, estimée, honorée des savans & des grands souverains de son temps, tels que Jules II, Leon X, François I, l'empereur Ferdinand ; on a d'elle des lettres & des discours. Elle mourut âgée de 102 ans en 1567, ayant vu quinze papes.

CASSARD (JACQUES) (*Hist. de Fr.*), marin qui auroit autant de réputation que les du Gué-Trouin & les Jean Bart, si son humeur dure & sauvage n'avoit terni ses bonnes qualités & nui à sa gloire & à sa fortune ; il s'étoit distingué en 1697, à l'expédition de Carthagène sous M. de Pointis ; il fut dans la guerre de 1701 la terreur des Anglois & des Hollandois sur les mers & dans leurs colonies. Aussi indocile que brave, il se refusoit à toute subordination & à toute discipline. Employé seul, il eût été très-utile. Ayant joint par les ordres de la Cour, son escadre à celle d'un officier d'un grade supérieur, il l'en détacha de son autorité privée pour fondre sur une flotte angloise qu'il rencontra & que le commandant vouloit éviter ; sa désobéissance fut heureuse, il enleva deux vaisseaux de la flotte angloise. Cependant sur les plaintes du commandant François, la cour témoigna du mécontentement à *Cassard* ; celui-ci va trouver le commandant : *vous savez écrire*, lui dit-il, *voyons si vous savez vous battre.* On lui fit comprendre que comme la folie du duel souffre pourtant quelques restrictions raisonnables, il étoit reçu qu'on ne se battoit point pour les contestations qui concernent le service, parce que la subordination est nécessaire, & on l'obligea de faire sa paix particulière avec son supérieur. La paix générale ayant rendu ses services inutiles, les fit oublier au point, qu'ayant fatigué le ministère de sollicitations un peu ardentes au sujet d'un armement qu'il prétendoit avoir fait pour la ville de Marseille, & que cette ville refusoit de lui payer, il fut enfermé au château de Ham, où il mourut en 1740 ; il étoit fils d'un armateur de Nantes & étoit né dans cette ville en 1672.

CASSIM-GHEURI, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Turcs & les Grecs levantins donnent à la fête de saint Démétrius. Ce jour est fort redouté par les matelots & gens de mer, ils n'osent jamais se hasarder à tenir la mer ce jour-là, & font toujours en sorte d'être dans le port dix jours avant que cette fête arrive. (*A. R.*)

CASSINI (JEAN-DOMINIQUE & JACQUES) (*Hist. litt. mod.*) le premier est assez connu par le bel éloge qu'en a fait M. de Fontenelle, à l'académie des sciences, dont M. Cassini fut un des plus illustres membres ; par la méridienne de S. Petrone ; par celle de l'observatoire de Paris, qu'avoit commencée M. Picard, & que M. Cassini continua du côté du sud, comme M. de la Hire du côté du nord ; par la découverte des satellites de Jupiter, événement qui a paru assez important dans l'histoire de Louis XIV, pour qu'une médaille en consacrât la mémoire ; par son traité de la comète ; par tous les progrès que lui doit l'astronomie.

Né à Périnaldo dans le comté de Nice le 8 juin 1626, attaché à la ville de Bologne par une place honorable, & par les services mêmes qu'il avoit rendus à cette ville, il arriva à Paris au commencement de 1669. » appellé, dit M. de Fontenelle, » d'Italie par le roi, comme Sosigène, autre astronome fameux, etoit venu d'Égypte à Rome, » appellé par Jules-César. Le roi le reçut, & » comme un homme rare, & comme un étranger » qui quittoit sa patrie pour lui «.

Il mourut le 14 septemdre 1712, âgé de quatre-vingt-sept ans & demi, » sans maladie, sans douleur, dit M. de Fontenelle, par la seule nécessité de mourir ». Il avoit perdu la vue dans les dernières années de sa vie, malheur qui lui a été commun avec Galilée. » Les cieux, dit encore M. de Fontenelle, » les cieux qui racontent la gloire » de leur créateur, n'en avoient jamais plus parlé » à personne qu'à lui, & n'avoient jamais mieux » persuadé «.

Jacques CASSINI, son fils, soutint la gloire de son nom. On a de lui des élémens d'astronomie, un traité de la grandeur & de la figure de la terre. Il étoit aussi de l'académie des sciences, & il y a plusieurs bons mémoires de lui dans le recueil de cette académie ; il fit en 1733 & 1734 des travaux importans relatifs à la méridienne. Il mourut en 17[illegible]

1756 à quatre-vingt-quatre ans dans ſa terre de Thury, près de Clermont en Beauvoiſis, & il *mourut* d'accident à cet âge ; il verſa dans un mauvais pas, & mourut des ſuites de cette chûte.

Le nom de *Caſſini* ſubſiſte encore aujourd'hui avec gloire dans l'académie des ſciences.

CASSIODORE, (*Hiſt. du Bas-Empire ou des Goths.*) Le nom de *Caſſiodore* a été ennobli par pluſieurs grands hommes qui l'ont porté ; il ſemble que *le mérite* fût héréditaire dans cette famille, originaire de la Calabre, qui fournit des ſénateurs éclairés & vertueux à Rome & à Conſtantinople. Le premier qui figure dans l'hiſtoire ſe diſtingua par ſes talens militaires, & ſur-tout par le carnage des Vandales qui avoient fait une irruption dans l'Abruzze & la Sicile. Ses victoires l'appelloient aux premiers em*plois* ; mais ſa modération l'élevant au-deſſus des promeſſes de la fortune, il aima mieux paroitre digne des honneurs que d'en être revêtu. Son fils, digne héritier de ſes vertus, fut également propre à la guerre & aux affaires. Valentinien III lui confia une portion de l'adminiſtration publique, & il eut lieu de ſe féliciter de ſon choix. Le farouche Attila, arbitre du deſtin de l'Italie, menaçoit d'envahir les plus riches provinces de l'empire. Valentinien, trop foible pour l'arrêter dans le cours de ſes conquêtes, ſe ſervit de la dextérité de *Caſſiodore* dans les négociations pour détourner ce fléau des nations. Il le choiſit pour ſon ambaſſadeur auprès de ce roi barbare, accoutumé à parler aux *rois* comme à des eſclaves. *Caſſiodore* eut à eſſuyer ſes hauteurs inſultantes ; mais il oppoſa une indifférence dédaigneuſe à ce coloſſe d'orgueil, & ſes réponſes fières ſans être outrageantes, donnèrent au barbare une haute idée des forces de Valenti*nien*. Attila, dépouillé de ſa férocité, adopta un ſyſtème pacifique, & conçut tant d'eſtime pour l'ambaſſadeur, qu'il lui demanda ſon amitié. L'em- ...ire recueillit avec reconnoiſſance le fruit de cette ...égociation ; l'empereur voulut reconnoitre ſes ſer- ...ices par des terres & des dignités qu'il eut la gé- ...érosité de refuſer ; & content de ſa fortune, il ſe ...rut aſſez récompenſé par la gloire d'avoir défendu ...état. Il ſe retira dans une contrée délicieuſe de ...Abruzze, pour y jouir de lui-même ; il mourut ...ns le château où il étoit né.

Le petit-fils & le fils de ces deux illuſtres ci...yens, fut Magnus-Aurélius *Caſſiodore* qui gou- ...rna l'empire des Goths, ſous Théodoric, & qui ...archa encore avec plus de gloire dans le ſentier ...e lui avoient tracé ſes pères. Il ſortoit à peine ... l'âge de puberté, lorſque le roi Odoacre le ...mma comte des ſacrées largeſſes. Cet emploi, ...i répond à celui de contrôleur-général des finan- ..., lui fournit des occaſions de faire éclater ſon ...intéreſſement ; il n'ouvrit les tréſors de l'état ... pour faire germer l'abondance. Après la mort ...doacre, aſſaſſiné par l'ordre de Théodoric, ...ſiodore devint le favori du nouveau roi ; & il ...rita cette confiance, en retenant dans la ſoumiſſion les Siciliens, ſollicités à la révolte par l'empereur Anaſtaſe. Il fut récompenſé de ce ſervice par le gouvernement de la Lucanie, qu'il contint dans l'obéiſſance. Un ſecrétaire d'état ayant abjuré la foi catholique, pour embraſſer l'Arianiſme que profeſſoit ſon maître, paya cher ſon infidélité ; Théodoric, au lieu de lui ſavoir gré de cette complaiſance, lui fit trancher la tête, en lui diſant : Si tu n'as pas été fidèle à ton Dieu, comment ſeras-tu fidèle à ton roi, qui n'eſt qu'un homme ? *Caſſiodore* fut appellé à la cour pour occuper ſa place, où il réunit par ſon affabilité, tous les ſuffrages. Son eſprit cultivé le rendit cher à Théodoric qui, quoique nourri dans la pouſſière du camp, en ſecoua toute la rudeſſe, & prit beaucoup de plaiſir à l'entendre diſcourir ſur toutes les matières philoſophiques, & particulièrement ſur l'aſtronomie. *Caſſiodore* n'uſa de ſon crédit que pour appeller les ſavans auprès du trône ; Boëce & Symmaque furent revêtus d'emplois de confiance. Quoiqu'il ne ſollicitât rien pour lui, il fut nommé queſteur du ſacré palais à l'âge de 27 à 28 ans. Théodoric, en lui conférant cet emploi, dit : Je vous donne une place, dont la naiſſance ne peut rendre digne ; c'eſt la ſcience & la probité qui ont dicté mon choix. En conférant les autres dignités, je fais un préſent ; mais en donnant celle de queſteur, je ne conſulte que mes intérêts & ceux de mon peuple. Cette faveur fut ſuivie d'une autre l'année ſuivante. *Caſſiodore* fut nommé maître des offices du ſacré palais, c'eſt-à-dire, de la maiſon du prince & de la milice. Cette dignité le mettoit à la tête de tous les citoyens, qui alors étoient tous militaires ; de-là il paſſa à la charge de préfet du prétoire d'Italie, qui lui donnoit le droit de commander les gardes prétoriennes, dont il étoit le juge ſans appel ; les prérogatives en étoient les mêmes que celles de l'empereur, dont il étoit le repréſentant ; & quoique déchus de leur ancienne puiſſance, les préfets ſe montroient en public traînés ſur un char, ils avoient leurs officiers, & leur juriſdiction ſur les citoyens leur donnoit une autorité plus réelle que celle qu'ils exerçoient autrefois dans les armées. Ils nommoient aux charges de tribuns & de ſecrétaires, ils diſpoſoient du tréſor de l'état & des ſucceſſions abandonnées : c'étoient eux qui, dans les temps de famine, étoient chargés d'approviſionner les provinces. Théodoric, content de ſes ſervices, lui conféra le titre de patrice : ce prince, en accumulant toutes les dignités ſur ſa tête, ſe ménageoit des reſſources dans ſon miniſtre. *Caſſiodore* avoit hérité de richeſſes immenſes, qui par la générosité de ſon maître, le rendirent le plus riche particulier de l'empire. Il n'uſa de ſa fortune que pour les beſoins de l'état ; il fournit des armes aux ſoldats ; & ſes haras nombreux furent deſtinés à remonter la cavalerie. La perſécution qui s'éleva contre les orthodoxes ne lui permit pas de ſouſcrire à des ordres qui bleſſoient ſa religion : il s'éloigna de la cour, où il fut rappellé par Théo-

doric, assez sage pour sentir le besoin d'être éclairé des conseils d'un aussi grand ministre. Il rentra dans l'exercice de ses emplois, & fut decoré du titre de comte, qui étoit attaché à certains emplois, & qui étoit anéanti lorsqu'on en étoit dépouillé. Ce nom, depuis Constantin, offroit les mêmes idées que celui de ministre; & chez les Goths, les plus grands seigneurs étoient distingués par cette dénomination. Après avoir consacré les plus beaux jours de sa vie aux soins de l'empire, il se retira dans un monastère de la Calabre pour travailler à l'œuvre de son salut Il y jouit de cette aisance voluptueuse qui inspire bientôt le dédain ou l'oubli de ces plaisirs tumultueux que l'on goûte dans le faste des cours. Des réservoirs peuplés de poissons lui procuroient les amusemens de la pêche; des fontaines, des lacs & des rivières lui fournissoient des bains salutaires; & lorsqu'il avoit goûté ces plaisirs innocens, son esprit trouvoit des alimens dans une bibliothèque nombreuse & choisie. Ce fut dans cette retraite qu'il composa ses *Commentaires sur les Pseaumes* & ses *Institutions des divines Ecritures*, pour servir de règle à ses moines dans leurs études. Il prescrivit aux solitaires qui n'avoient point de goût pour les lettres, de transcrire des livres qui traitoient de l'agriculture & du jardinage. On a encore de lui une *chronique* & des *traités philosophiques*: son ouvrage le plus estimé est son *traité de l'ame*; le style en est simple. Quoique les anciens écrivains paroissent ignorer le temps de la mort & l'âge des trois *Cassiodores*, l'auteur du *nouveau Dictionnaire historique* assure que le dernier mourut en 562, âgé de plus de quatre-vingt-trois ans. Le marquis de Maffei fit imprimer, en 1721, un de ses ouvrages, qui n'avoit point encore vu le jour, il est intitulé *Cassiodori complexiones in acta, epistolas apostolorum & Apocalipsim.*

Je crois pouvoir insérer dans cet article quelques traits qui caractérisent Héliodore, qui étoit de la famille des *Cassiodores*. Il suffit de transcrire l'éloge qu'en fait, dans une de ses lettres, Théodoric, roi des Goths, qui l'avoit eu pour compagnon dans son enfance. Sa famille est, dit-il, connue dans tout l'Orient par son mérite, qui est son bien héréditaire. Nous l'avons vu pendant dix-huit ans exercer dans cet empire la charge de préfet du prétoire, avec un désintéressement qui caractérise tous les *Cassiodores* qui ont brillé successivement dans le sénat de Rome, & dans celui de Constantinople. Est-il une noblesse plus pure que celle qui a illustré l'un & l'autre empire? Héliodore a vécu dans l'Orient avec toute la splendeur d'un premier magistrat, & toute la modération d'un simple particulier. Quoiqu'il fût supérieur à tous par la naissance, il savoit descendre de son rang pour se rapprocher de ses subalternes; sa simplicité modeste lui gagnoit tous les cœurs, & prévenoit l'envie; de sorte que ceux qui n'étoient pas dépendans de ses ordres, lui devenoient soumis par la reconnoissance des bienfaits qu'il répandoit sur eux. Il étoit si riche, qu'il entretenoit plus de chevaux que son prince; mais l'envie lui pardonnoit son opulence, parce qu'il savoit en user. Sa libéralité fut une vertu héréditaire, il donna à la postérité les exemples qu'il avoit reçus de ses ancêtres; & il remontoit tous les ans la cavalerie des Goths à ses propres frais. (*T-n.*)

CASSIUS, (CAÏUS CASSIUS LONGINUS) (*Hist. Rom.*) c'est celui qui fut nommé avec Brutus son ami, *le dernier romain*. Il devoit la vie à César & la lui ôta. Antoine dit même, dans la *Mort de César*, que ce dictateur avoit conservé deux fois la vie à *Cassius*. Ce fut *Cassius* qui pour préparer la perte de César, dans lequel il ne voyoit que le destructeur de la liberté romaine, anima Brutus par ces billets qu'il fit trouver au pied de la statue ou de Pompée ou de l'ancien Brutus, & qui lui reprochoient son inaction & son sommeil. Un des conjurés ne trouvant point de place pour frapper César, parce que tous vouloient le frapper à la fois, *frappe*, dit Cassius, *frappe le tyran, fût-ce à travers mon corps!*

A la bataille de Philippes, *Cassius* défait par Antoine, tandis que Brutus remportoit une victoire complette sur Octave, crut les affaires de son parti désespérées, & se tua ou se fit tuer par un de ses affranchis, ce fut l'an 42 avant J. C.

Velleius Paterculus faisant le parallèle de Brutus & de *Cassius*, dit que le premier étoit plus homme de bien, & le second plus grand capitaine, qu'on devoit préférer d'avoir Brutus pour ami & craindre davantage d'avoir *Cassius* pour ennemi. *Fuit hac* Cassius *melior quantò vir Brutus; è quibus Brutum amicum habere malles, inimicum magis timeres* Cassium: *in altero major vis, in altero virtus.* Vell. Paterc. hist. lib. 2, cap. 72.

Environ quatre siècles & demi auparavant, & dès les commencemens de la république, un autre *Cassius* (Spurius Cassius Viscellinus) vainqueur des Sabins, trois fois consul, deux fois triomphateur, une fois général de la cavalerie, accusé d'aspirer à la royauté, fut précipité du roc Tarpeïen.

Horace, dans la dixième satyre du livre 1, parle d'un *Cassius Parmensis*, de Parme ou d'Etrurie, écrivain fécond,

Etrusci

Quale fuit Cassi rapido ferventius amni
Ingenium, capsis quem fama est esse, librisque
Ambustum propriis.

Ce *Cassius Parmensis* fut du nombre de ceux qui conspirèrent contre César; après la mort de Brutus & de Cassius, il suivit le parti du jeune Pompée, puis celui d'Antoine; il fut toute sa vie ennemi déclaré d'Auguste, qu'il assuroit être petit-fils d'un boulanger. Après la mort d'Antoine il alla chercher un asyle dans Athènes; Auguste l'y fit tuer par Varus, qui l'ayant trouvé dans son cabinet au milieu de ses livres & de ses écrits, en fit un bûcher sur lequel il jetta son corps pour le brûler.

L'ode sixième du cinquième livre d'Horace est faite contre un CASSIUS Severus, orateur & accusateur célèbre. Ses accusations réussissoient mal, les accusés étoient toujours renvoyés absous. C'est ce qui donna lieu à un bon mot ou calembourg d'Auguste. Ce prince faisoit construire un *Forum*, & se plaignoit des longueurs de l'architecte qui ne l'achevoit pas. *Vellem*, disoit-il, *forum etiam meum accusasset* Cassius. *On voit bien que* Cassius *n'a pas accusé mon forum.* — Pourquoi? — *Jam absolutum esset. Il seroit absous*, c'est-à-dire *achevé;* le mot latin ayant les deux sens d'*absoudre* & d'*achever.*

CASSIUS Avidius, célèbre capitaine romain, qui vivoit du temps de Marc-Aurèle, & qui ayant été salué empereur en Syrie, fut tué au bout de trois mois par trahison, sa tête fut envoyée à Marc-Aurèle, l'an de J. C. 175.

CASSIUS Scœva, soldat de César, distingué par sa valeur, qui obtint plus d'une fois des éloges & des récompenses de ce général.

CASSIUS. *Voyez* DION.

CASTALION, (SÉBASTIEN) (*Hist. mod.*) *Voyez* CALVIN. Le vrai nom de *Castalion* étoit Chateillon. Né en 1515, mort en 1563. On a de lui divers ouvrages théologiques & polémiques.

CASTEL, (LOUIS-BETTRAND) (*Hist. litt. mod.*) Le père *Castel*, jésuite. On a donné en 1763 un petit livre intitulé: *Esprit, saillies & singularités du père Castel.* Ce titre est analogue au génie du père *Castel.* L'éditeur donne un abrégé de la vie de ce jésuite, laquelle se réduit aux liaisons qu'il a eues avec M. de Fontenelle, le P. de Tournemine, M. l'abbé de Saint-Pierre & M. le président de Montesquieu. Quant au reste, le P. *Castel* naquit à Montpellier le 11 novembre 1688, entra chez les jésuites le 16 octobre 1703, vint à Paris vers la fin de 1720, & y mourut le 11 janvier 1757. Il étoit de la société royale de Londres, de l'académie de Bordeaux & de celle de Rouen. On connoit son traité de la pesanteur, sa mathématique universelle, son ingénieuse invention du clavecin oculaire, ses divers écrits sur ou contre le Newtonianisme, &c. Il travailla long-temps au journal de Trévoux, où on compte trente-huit morceaux de lui, parmi lesquels on distingue sur-tout les analyses de la *Théodicée* de Leibnits. On trouve aussi vingt-deux lettres ou dissertations du même auteur dans le *Mercure.*

L'éditeur de l'esprit du P. *Castel* convient que ce jésuite étoit souvent dominé par l'imagination; que tout philosophe géomètre qu'il vouloit être (& qu'il étoit, selon l'éditeur) » il a de temps en temps passé la ligne que lui traçoit la géométrie, tant pour le fond des choses que pour la manière de les dire «. Mais il soutient que quand le P. *Castel* a pu retenir sous les loix de la raison cette puissance d'imaginer qui étoit en lui dans le dégré le plus éminent, il n'a dit que du vrai, » & ce qui est très-digne de remarque, ajoute-t-il, il l'a dit du style le plus attrayant & le plus convenable «.

Pour attrayant, le style du P. *Castel* l'est presque toujours.

Pour convenable, il ne l'est presque jamais.

Quoi, par exemple, de moins convenable que ce style?

» Le péché d'Adam n'est venu que de ce qu'Eve, » formée pour vivre en société avec Adam seul, » entra en société de raisonnement, de philosophie » & de théologie avec les bêtes, avec la plus méchante de toutes, avec le serpent. Le serpent » étoit le démon sans doute, & n'en étoit pas moins » bête pour cela, aux yeux d'Eve au moins, qui » en fut pourtant la bête ce jour-là : tant les bêtes » peuvent déniaiser les hommes!

Y a-t-il encore bien de la convenance dans toutes les parties de cette énumération des avantages de la société?

» Elle nous donne des tailleurs qui nous habil» lent, des cordonniers qui nous chaussent, des » marchands de toutes sortes, des médecins, des » hôpitaux, des prêtres qui nous baptisent, nous » prêchent, nous absolvent, nous enterrent, & » nous mènent en paradis comme par la main «.

Sous la plume d'un autre écrivain que le P. *Castel*, ce dernier trait n'auroit-il pas l'air d'une ironie indécente & irréligieuse?

En général le style du P. *Castel* est vif, franc, naturel, naïf même: il n'est jamais tourné, jamais arrangé, il s'élance du cœur avec transport, il conserve toute l'énergie du sentiment. C'est le langage, ce sont souvent les idées d'une femme d'esprit, qui fait sentir, peindre & ne fait pas écrire. Le P. *Castel* n'écrit point, il répand son ame, il laisse couler sans méthode & sans réserve les torrens de son imagination. Sa véhémence, son incorrection, ses négligences sont piquantes, pittoresques, quelquefois basses & voisines du burlesque: il amuse, il entraine, il fait rire, il touche, & tout cela souvent dans le même moment. Il a du moins, comme M. de Marivaux, dont il est d'ailleurs très-différent, l'avantage d'être plus original, plus lui-même, d'avoir une physionomie de génie plus marquée, plus caractérisée, que le commun même des bons écrivains. *Il est fou*, disoit M. de Fontenelle, *& c'est dommage, mais je l'aime encore mieux original & un peu fou, que s'il étoit sage sans être original.*

Le P. *Castel* pense beaucoup & souvent très-bien. » Une découverte, dit-il, est un microscope qui » rend visibles mille objets qu'on avoit sous les » yeux, & qu'on croit avoir toujours vus, parce » qu'on voit nettement qu'on les avoit sous les » yeux ».

» Dans toute nouveauté, dit-il encore, de quel» que espèce qu'elle puisse être, il y a toujours la » partie du mal entendu & celle de l'imagination, » qui tiennent long-t[illegible] » inventions. [illegible] » veautés soie[illegible] » le monde y [illegible]

Il a de la méthode, & presque de la profondeur dans le morceau où il traite *de l'action des hommes sur la nature.*

Il remarque dans la nature, une tendance constante à séparer les divers élémens dont elle est composée, à rassembler la masse entière de chacun de ces élémens; à les placer ainsi séparés les uns des autres dans l'ordre qu'indiquent leurs différens dégrés de pésanteur: la terre sous l'eau, l'eau sous l'air, & à leur procurer par cette séparation l'incorruptibilité & l'immortalité. Ce sont précisément cet ordre & cette séparation, où tend la nature, que les hommes détruisent par une action continuelle, par mille mélanges, par mille combinaisons; ils égarent la nature dans un labyrinte de directions opposées à ses vues; opposées entre elles, pour l'empêcher d'arriver à son but, & pour l'en éloigner de plus en plus. Mais cette action des hommes sur la nature peut être réduite à deux points principaux: aux mélanges & à l'interruption de l'équilibre.

Quant au premier point, l'agriculture, les arts, les métiers, les travaux, les occupations diverses des hommes, l'action même de manger, de se nourir, &c. tout n'est que combinaison, mélange, confusion de substance; les élémens sont sans cesse versés & reversés les uns dans les autres, & la nature égarée ne peut plus retrouver sa voie originaire, si étrangement brouillée.

Quant à l'interruption perpétuelle de l'équilibre établi par la nature, ne voit-on pas que des travaux humains, il résulte sans cesse des abaissemens & des rehaussemens alternatifs, en mille endroits de la terre, tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur? Nos édifices, nos levées de terre, nos maisons, nos villes rompent deux fois l'équilibre. 1°. En ce qu'elles surchargent la colonne de terre qui les supporte. 2°. En ce qu'elles déchargent les colonnes qui supportoient les matériaux, &c.

» C'est donc, dit l'auteur, la volonté libre des » hommes qui altère, façonne, détruit la plu» part des corps, & qui met la nature en voie de » produire des corps sujets à des destructions & à » des altérations continuelles; *c'est nous, en bonne » physique, autant qu'en bonne morale, qui répan» dons sur tout ce qui nous environne, le sceau de » notre mortalité.* «

Cette derniere idée morale avoit été noblement exprimée par M. le chancelier d'Aguesseau, dans son discours: *Des causes de la décadence de l'éloquence.*

» Nous naissons foibles & mortels, & nous impri» mons sur tout ce qui nous environne, le carac» tère de notre foiblesse & l'image de notre mort.

Dans un parallèle de Bayle & de M. Rousseau de Genève, le P. *Castel* dit, que Bayle va à l'esprit par le cœur, & que Rousseau va au cœur par l'esprit. On ne peut guère plus mal caractériser ces deux écrivains; Bayle ne dit rien & ne veut rien dire au cœur, & Rousseau parle à la fois & au cœur & à l'esprit.

Lorsque M. Rousseau fit paroître son éloquent *discours sur l'origine & les fondemens de l'inégalité parmi les hommes*, cet ouvrage donna lieu à une foule d'écrits pour & contre, nés de l'enthousiasme ou de l'envie. Le P. *Castel* entra dans la lice par des motifs plus purs; il crut la religion & la morale attaquées; il s'arma pour les défendre & pour réfuter les paradoxes de M. Rousseau: son ouvrage a pour titre: *L'homme moral opposé à l'homme physique de M. R.... Lettres Philosophiques où l'on réfute le déïsme du jour.* Son projet, tel qu'il l'annonce, est de convertir M. Rousseau à Dieu, à l'église, au roi, à la France, aux lettres, aux arts, à la société, à l'humanité, *toutes choses pour lesquelles*, ajoute le P. Castel, *je lui connois des talens.*

Le recueil intitulé: *Esprit du P. Castel*, finit par une pensée sur la mort, pensée qui, avec le plus grand air de prétention, nous paroit obscure & alambiquée, La voici:

» Notre vie n'est qu'une épigrame, dont la mort » est la pointe ». Comment un théologien, philosophe & bel esprit, & qui vouloit dire un mot singulier, n'a-t-il pas plutôt dit que *notre vie est une énigme, dont la mort est le mot*, puisque de ce mot dépend un bonheur ou un malheur éternel?

CASTEL. *Voyez* S. PIERRE.

CASTELLAN. *Voyez* CHATEL.

CASTELLANE. (*Hist. mod.*) nom d'une des plus nobles & des plus anciennes maisons de Provence; on ne sait si elle a donné son nom à la ville & Baronie de *Castellane*, ou si elle l'en a tiré. Une des opinions sur son origine est, qu'elle descend des anciens Comtes & rois de Castille. La variété des opinions en prouve l'incertitude, & l'incertitude, en pareille matière, prouve une antiquité immémoriale.

CASTELLANS, s. m. plur. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne en Pologne aux sénateurs qui sont revêtus des premières dignités après les palatins du royaume; leur nombre est fixé à quatre-vingt-deux. Ils sont chargés du soin des castellanies, subordonnées aux palatins, & les chefs & les conducteurs de la noblesse dans chaque palatinat. Le premier de tous est le *castellan* de Cracovie; celui-ci a le droit de précéder tous les palatins, & tient après les évêques le premier rang parmi les sénateurs laïques. On divise les *castellans* en grands & en *petits*; les premiers sont au nombre de [illegible] trois, & les derniers au nombre de quarante [illegible] de la petite Pologne, de Mazovie, & de la Prusse polonoise. Les grands *castellans* ont comme les autres sénateurs du royaume, séance dans les conseils & aux diètes, qu'ils ont le droit de convoquer; ils administrent la justice dans leurs districts, ont l'intendance sur les poids & mesures, fixent le prix des grains & denrées, & sont les juges des [illegible] Mais les petits *castellans* n'ont ni séance, ni voix délibérative dans les affaires d'état. (--)

CASTELLANI, & NICOLOTTI, (*Hist. mod.*) c'est le nom de deux factions toujours opposées, qui divisent la populace à Venise. (*A. R.*)

CASTELNAU. (*Hist. de Fr.*) Les *Castelnau*, seigneurs de Mauvissière, ont produit beaucoup de sujets utiles à l'état. Pierre de *Castelnau*, attaché au roi Louis XII, eut un fils, nommé Louis, qui fut tué dans les guerres d'Italie.

Vespasien de *Castelnau*, neveu de Louis, & petit fils de Pierre, fut tué en 1569, au siege de S. Jean-d'Angely.

Titus, son frère, capitaine des gardes-suisses du duc d'Alençon, fut assassiné à la cour de ce prince, en 1573.

Pierre II. son frère aîné, fut assassiné en 1583. à Dunkerque, où il étoit avec ce même duc d'Alençon.

Nous les mettons au nombre des victimes de l'état, ces assassinats étant l'effet des troubles du temps & des fureurs de religion.

Christophe de *Castelnau*, fils de Pierre II. chevalier de l'ordre du roi, ainsi que son père, fut fait prisonnier dans une rencontre en 1581.

Urbain, son fils, fut tué au siege de Montauban.

Mathurin de *Castelnau*, second fils de Pierre II, mourut au siége de Montpellier, en 1682.

Michel de *Castelnau*, seigneur de Mauvissière, frere de Pierre II. & comme lui, chevalier de l'ordre, est un des hommes les plus illustres qu'ait produit la maison de *Castelnau*. Homme de guerre & de cabinet, il fut employé sous Charles IX & sous Henri III, en diverses négociations; il fut jusqu'à cinq fois ambassadeur en Angleterre, & il y resta dix ans de suite la première fois. C'est lui dont nous avons des mémoires très-exacts & très-instructifs depuis l'an 1559, jusqu'en 1570, dont le Laboureur a donné une excellente édition, à laquelle il a beaucoup ajouté. *Castelnau* étoit en Angleterre dans le temps des malheurs de Marie Stuart, c'étoit en lui que cette reine infortunée mettoit sa plus grande confiance, on voit par quelques lettres qui se trouvent dans les manuscrits rapportés de Londres, par M. de Bréquigny, que dans l'impuissance de servir utilement Marie, *Castelnau* la consoloit de son mieux, il lui mandoit qu'un astrologue, nommé Bodin, (c'étoit vraisemblablement le célèbre Jean Bodin, qui avoit beaucoup de foible pour les sciences occultes), avoit prédit qu'elle verroit bientôt la fin de ses malheurs. Nous apprenons par d'autres lettres de ce ministre, que les ennemis de Marie, pour la décrier dans l'Europe, & lui faire perdre l'appui même des puissances catholiques, répandoient contre elles les calomnies les plus atroces & les plus indécentes; ils publioient tantôt qu'elle étoit grosse, tantôt qu'elle venoit d'accoucher. *Castelnau* atteste que ces propos avoient été tenus à l'ambassadeur d'Espagne & à l'archevêque de S. André, qui lui en avoient parlé à lui-même: on les avoit tenus aussi aux banquiers & négocians pour qu'ils répandissent par-tout ces nouvelles.

Michel de *Castelnau* mourut en 1592.

Edouard-Robert, Baron de Joinville, son fils aîné, fut tué, mais ce ne fut pas comme ses ayeux, en servant sa patrie, il périt dans un duel.

Un autre Baron de Joinville, Henri, neveu d'Edouard-Robert, fut tué d'un coup de canon au siége de la Rochelle, en 1627; mais François, Baron de Mauvissière, frère de Henri, fut aussi tué en duel.

Jacques II, Marquis de *Castelnau*, petit fils de Michel, est le Maréchal de *Castelnau*; il eut part à tous les faits de guerre de son temps, sous Louis XIII & Louis XIV, depuis le siége de Corbie en 1636, jusqu'à celui de Dunkerque en 1658. A la bataille de Norlingue, en 1645, il servoit en qualité de Maréchal de bataille, & y fut blessé de deux coups de mousquet. Il eut le commandement de l'aîle gauche à la bataille des Dunes, le 14 juin 1658. Il fut blessé deux jours après au siége de Dunkerque. Le 20 du même mois il reçut le bâton de maréchal de France, & mourut le 15 juillet suivant, à Calais, des suites de sa blessure, dans la trente-huitième année de son âge.

Michel II, son fils, mourut à vingt-sept ans à Utrecht le 2 décemdre 1672, d'une blessure reçue à l'attaque d'une des places conquises cette année en Hollande.

La maison de *Castelnau* a produit aussi des femmes célèbres; Catherine, fille de l'ambassadeur & femme de Louis de Rochechouart; elle savoit quatre langues, & traduisit en Anglois les mémoires de son père.

Henriette-Julie, petite-fille du maréchal, femme de Nicolas, comte de Murat, connue sous le nom de Comtesse de Murat, morte en 1716, à quarante-cinq ans. On a d'elle quelques chansons & quelques pieces fugitives. On a retenu la chanson qui a pour titre: *Le plaisir.*

» Faut-il être tant volage,
Ai-je dit au doux plaisir?
» Tu nous fuis, (las! quel dommage!)
» Dès qu'on a pu te saisir.

Ce plaisir tant regrettable
Me répond: » Rends grace aux dieux;
» S'ils m'avoient fait plus durable,
» Ils m'auroient gardé pour eux.

On a encore de madame de Murat quelques romans & des contes de Fées.

CASTELVETRO, (Louis de) (*Hist. litt. mod.*) critique Italien du seizième siècle, est connu par sa poëtique où les savans trouvent qu'il a plus cherché à contredire Aristote qu'à l'expliquer. Le feu ayant pris à Lyon dans la maison où il étoit, il se mit à crier: *sauvez ma poëtique.* Il avoit voyagé en Allemagne, ce qui étoit suspect alors en Italie à cause du Luthéranisme. De retour à Modène sa

patrie, il fut accuſé d'avoir traduit en Italien un livre luthérien de Melanchton, le ſaint office lui fit ſon procès & ſon affaire tournoit mal, il parvint à ſe ſauver de priſon, & il s'enfuit à Bâle; né en 1505; il mourut à Chiavenne en 1571.

CASTIGLIONI, (BALTHASAR) (*Hiſt. litt. mod.*) célèbre poëte Mantouan des quinzième & ſeizième ſiécles. On eſtime également ſes poëſies Italiennes & ſes poëſies latines. Les Italiens appellent *ſon courtiſan, le livre d'or:* veuf d'Hyppolyte Torella, femme d'un rare génie & d'une rare beauté, dont on a auſſi des ouvrages en vers & en proſe fort eſtimés, il entra dans l'état eccléſiaſtique & fut évêque d'Avila. Il avoit porté les armes avec gloire, il avoit été employé avec ſuccès en différentes ambaſſades; il avoit plû dans les cours étrangères comme dans ſa patrie. Tous les ſouverains de ſon temps, les Jules II, les Leon X, les Clément VII, les Louis XII, les Henri VIII, les Charles-Quint furent ſes amis; on croit que ce dernier avoit réſolu de le prendre pour ſecond, ſi ſon du l avec François I avoit eu lieu, on dit qu'il le regardoit comme le plus brave chevalier & l'homme le plus parfait qu'il eût connu; en apprenant ſa mort, il dit à Louis Strozzi, neveu de *Caſtiglioni*: *yo os digo que es muerto uno de los meiores cavalleros del mundo.* Né le 6 décembre 1478, Balthaſar ou Baldaſſar *Caſtiglioni*, ainſi qu'il eſt nommé dans ſon épitaphe compoſée par Bembe, mourut à Tolède le 8 février 1529. Il étoit fils d'une Gonzague, ſa mère lui ſurvécut, *contra votum ſuperſtes*, dit l'épitaphe.

Les CASTIGLIONI *ou* CASTIGLIONE tirent leur nom de la terre de *Caſtiglione* près de Pavie, où ils ont donné leur nom à cette terre. Ils prétendent deſcendre de Stilicon général d'Honorius, & le nom de la terre de *Caſtiglione* eſt *caſtrum Stiliconis.*

CASTILLE (*royaume de*), *Hiſtoire d'Eſpagne.* De tous les royaumes Européens ſoumis à la couronne d'Eſpagne, la *Caſtille* eſt, ſans contredit, le plus conſidérable, ſoit relativement à ſon étendue, ſoit par la beauté du pays & ſa fertilité, la douceur du climat, le nombre & la richeſſe des habitans, qui pourroient être bien plus heureux encore, s'ils étoient plus zélés à cultiver les ſciences & les arts, pour leſquels ils ſemblent faits, & que cependant ils négligent, s'ils préféroient les avantages du travail & de l'induſtrie aux langueurs de l'indolence, & de la plus inactive oiſiveté. On diviſe communément en *Caſtille* vieille & en *Caſtille* nouvelle, ce royaume qui a au levant la Navarre, l'Arragon & le royaume de Valence; Léon & le Portugal au couchant; les Aſturies & la Biſcaie au nord; l'Andalouſie, Grenade & Murcie au midi. Quelques écrivains ont fait, aſſez infructueuſement, de pénibles recherches pour trouver l'origine du nom de *Caſtille.* Les uns ont prétendu que ce pays, ainſi que la Catalogne, fut jadis habité par une nation à laquelle les Romains donnoient le nom de *Caſtellani*, d'où l'on voit clairement que le nom de *Caſtille* dérive. Cette découverte étymologique eſt très-ſatisfaiſante; mais, par malheur, elle eſt entièrement dénuée de preuves; car jamais les Romains n'ont connu, dans cette contrée, de peuple qu'ils aient appellé *Caſtellani*, & ſuivant l'opinion démontrée des critiques les plus ſavans, la *Caſtille* & la Catalogne étoient habitées par les Vaccéens. Quelques étymologiſtes plus raiſonnables ont aſſuré que le nom de *Caſtille* vient d'une forteresſe, conſtruite lorſque ce pays fut reconquis ſur les Maures, pour la défenſe de la frontière, & dans laquelle le comte ou chef de cette vaſte province faiſoit ſa réſidence. Ce raiſonnement me paroit plus judicieux que les conjectures fondées ſur la ſuppoſition des *Caſtellani*; d'ailleurs, il eſt prouvé par les faits, attendu qu'il eſt très-certain qu'on ne trouve le nom de *Caſtille* dans aucun écrivain antérieur à la conquête de ce pays ſur les Maures, & qu'il eſt encore plus aſſuré que les nouveaux poſſeſſeurs conſtruiſirent alors, non une, mais pluſieurs forteresſes ſur les frontières, pour les mettre à l'abri des invaſions de ces ennemis. Au reſte, il me paroit d'autant plus inutile de s'arrêter à ces ſortes de diſcuſſions, qu'elles ne peuvent conduire à aucune découverte bien exacte, bien démontrée; auſſi paſſerai-je à des objets qui me paroiſſent plus utiles. Ce beau pays, fertile en bled, en vins, en pâturages excellens, tenta les chrétiens & les Maures, qui, deſirant également poſſéder cette riche contrée, combattirent long-temps les uns contre les autres pour tâcher de s'en emparer. Les Maures l'emportèrent à la fin ſur leurs rivaux, & pouſſant plus loin leurs ſuccès, ils conquirent toute l'Eſpagne: cependant malgré tous leurs efforts, malgré la terreur de leurs armes, il reſta dans quelques cantons de la *Caſtille*, pluſieurs ſeigneurs, qui s'y maintinrent, s'y fortifièrent, & acquirent, avec le temps, tant de puiſſance & de richeſſes, qu'ils ſe rendirent ſouverains, & ſe mirent ſous la protection des rois d'Oviedo. C'eſt des châteaux forts de ces ſeigneurs que, ſuivant l'opinion aſſez probable de bien des écrivains, la *Caſtille* tire ſon nom. Les faits ſont vrais; mais quant à la découverte étymologique, on eſt libre, ou de la rejetter, ou d'y ajouter foi. Quoi qu'il en ſoit, il eſt prouvé que ces ſeigneurs, après s'être vaillamment défendus contre les Maures, & avoir fait ſur eux des incurſions heureuſes, ſe donnèrent le titre de comtes: il eſt encore vrai qu'ils étoient ſouverains, & que, comme feudataires des rois d'Oviedo, ils étoient obligés de marcher, à la tête de leurs vaſſaux, au ſecours de ces rois, & de ſe trouver à l'aſſemblée des états d'Oviedo. Le premier qui fut décoré du titre de comte de *Caſtille*, du moins le premier de ces comtes dont l'hiſtoire ait fait mention, fut don Rodrigue, contemporain & feudataire de don Alphonſe ſurnommé le *chaſte*, roi d'Oviedo, & qui ſervit très-utilement dans les différentes guerres que ce monarque fit ou eut à ſoutenir contre les Maures. Don Diègue, fils de Rodrigue, fut auſſi comte de

Castille; il se signala plus encore que son père, &, par l'ordre d'Alphonse-le-Grand, il fit construire la ville de Burgos. Au reste, cette dignité de comte de *Castille* n'étoit ni unique, ni indivisible : car on sait que du temps même de don Diègue, fils de Rodrigue, il y avoit plusieurs seigneurs qui prenoient le titre de comtes de *Castille*, tels que don Almondare, surnommé le *blanc*; don Nugno Fernandez, don Fernand Ansinez. Il est vrai que ceux-ci ne tenoient ni leur titre, ni leur autorité des rois d'Oviedo, sous la protection desquels ils étoient seulement. Peut-être, & cela est très-probable, que celui qui étoit nommé par le roi d'Oviedo, étoit plus puissant que les autres, & avoit la prééminence sur eux. Ce qui me paroit donner beaucoup de poids à cette conjecture, est que ce fut à don Diegue seulement, & non à d'autres, que le roi don Alphonse envoia l'ordre de construire Burgos, qui, dans la suite, est devenu la capitale de la province & la résidence du gouverneur. Mais au fond, ce ne sont encore-là que des conjectures; voici des faits plus sûrs. Don Garcie, après s'être révolté contre le roi don Alphonse-le-Grand, son père; après avoir excité, par les conseils & le secours des comtes de *Castille*, beaucoup de troubles dans l'état, parvint à la couronne, & changeant de conduite & de manière de penser, mésestima ces mêmes comtes qui l'avoient si fort appuyé dans sa rébellion; don Ordogno, son frère & son successeur, ne vit en eux que des sujets rebelles, des factieux, des grands d'une ambition outrée & des citoyens dangereux, dont il étoit très-important de réprimer la licence & l'audace. Afin de n'avoir plus à craindre ces vassaux trop puissans, il dissimula le projet qu'il avoit formé de les détruire, & sous quelques prétextes qui flattoient leur vanité, il les appella auprès de lui dans une petite ville nommée *Régulax*; ils s'y rendirent, Ordogno les fit arrêter & conduire enchainés à Léon, où, par ses ordres, ils furent tous mis à mort. Cet acte de sévérité, ou, si l'on veut, de tyrannie, souleva les Castillans, & fit naitre entre les deux nations une haine violente, & qui s'accrut sous Froïla II, encore plus cruel envers les nobles Castillans, qu'Ordogno ne l'avoit été à l'égard des comtes, punis du moins avec quelque apparence de justice, puisqu'ils avoient suscité des révoltes, & soutenu le soulèvement de don Garcie contre don Alphonse son père. Indignés de la cruauté d'Ordogno & de la tyrannie de Froïla II, les Castillans résolurent de secouer un joug qu'ils trouvoient insupportable. Ils s'armèrent, se révoltèrent, & adoptant une nouvelle forme de gouvernement, ils choisirent deux seigneurs de la plus haute distinction, auxquels ils confièrent, sous le titre de juges, les rênes du gouvernement qu'ils venoient d'établir. Les premiers qui furent élevés à ce poste éminent, furent don Nunno Rasura, chéri de ses concitoyens par l'aménité de son caractère, autant qu'il étoit respecté par la sagesse de ses mœurs & par son équité, & don Lain Calvo, jeune homme rempli de valeur & de zèle pour la patrie. Celui-ci fut chargé du commandement des troupes, & Rasura de l'administration des affaires civiles & politiques. Don Gonzales Nunno, fils de don Rasura, succéda à son père, & fut, comme lui, décoré de la dignité de juge: il réunit les talens les plus rares aux plus respectables qualités. Quelques historiens assurent qu'il fut le père de don Ferdinand Gonçalez, fondateur de la principauté de *Castille*, & le premier qui substitua au titre modeste de juge, le titre plus brillant & plus pompeux de souverain. Cependant la plupart des annalistes regardent comme très-fabuleuse cette généalogie; quelques-uns même prouvent que cet illustre Ferdinand Gonçalez, qui par ses grandes actions, ses vertus, ses victoires, passoit pour un héros, étoit fils de don Ferdinand Gonçalez de l'antique maison de Lara en *Castille*. Je fatiguerois inutilement le lecteur, & j'aurois moi-même trop d'ennui à dévorer, si j'entreprenois de rapporter ici les accablantes recherches faites par les annalistes qui ont soutenu, les uns que ce Ferdinand Gonçalez étoit fils de Gonçalez Nunno; les autres, qu'il ne lui appartenoit point, & qu'il étoit issu des seigneurs de Lara. Cette discussion me paroit d'ailleurs fort peu importante, parce que, quels que fussent les aïeux de Ferdinand, il suffit de savoir qu'il fonda le trône de *Castille*, & qu'il en fut le premier possesseur. A l'égard des faits postérieurs à ce souverain, & des évènemens les plus mémorables qui se sont passés dans ce royaume, j'ai pris soin de les rapporter dans l'histoire des différens rois de *Castille*. (*L. C.*)

CASTRATI, s. m. pl. (*Hist. mod.*) Ce nom, qui est purement italien, se donne à ceux qu'on a faits eunuques dans leur enfance, pour leur procurer une voix plus nette & plus aigue. Les *castrati* chantent dans les concerts la même partie que les femmes, ou dessus. A l'égard de la cause physique pour laquelle les *castrati* ont la voix grêle & aigue, il ne paroit pas plus facile de la trouver, que d'expliquer pourquoi ils n'ont point de barbe, mais le fait est certain, & cela suffit. (*O*)

CASTRICIUS, (MARCUS) (*Hist. Rom.*) on ne sait de lui qu'un mot, il étoit magistrat de la ville de Plaisance, le consul Cneïus Carbon vouloit engager cette ville dans le parti de Marius contre Sylla, & demandoit des ôtages, *Castricius* les refusa. *Je vous prie de considerer*, dit Carbon, *que j'ai pour appuyer ma demande beaucoup d'épées, & moi*, répondit *Castricius*, *pour appuyer mon refus*, *beaucoup d'années*. *Castricius* vivoit vers l'an 85 avant J. C.

CASTRIOT, *voyez* SCANDERBERG.

CASTRO; (INÈS DE) *voyez* INÈS.

CASTRO, (PAUL DE) (*Hist. litt. mod.*) jurisconsulte célèbre du quinzième siècle, ainsi nommé parce qu'il étoit de Castro; il professa le droit à Florence, à Bologne, à Sienne, à Padoue. On disoit de lui: *si Barthelus non esset, esset Paulus*. Cujas disoit: *qui non habet Paulum de Castro, tu-*

nicam vendat, & emat illum. Paul de Castro avoit été simple copiste de Balde, il apprit de ce jurisconsulte à l'égaler ou à le surpasser.

CASTRUCCIO CASTRACANI; (*Hist. mod.*) ce fameux tyran de Luques, dont Machiavel a écrit l'histoire ou plutôt le roman, étoit de la famille des Anteliminelli ou Intelminelli, maison très-ancienne à Luques: de la branche de Castracani sortirent deux frères, François & Gheri. Ce dernier étoit le père de Castruccio, lequel naquit au mois de mars 1281. Sa famille étoit de la faction des noirs ou gibelins, en conséquence elle étoit bannie de Luques & dépouillée de ses biens; *Castruccio* ayant perdu ses parens à l'âge de vingt ans, alla chercher fortune à la cour d'Edouard I, roi d'Angleterre, il obtint sa faveur, mais une querelle qu'il eut avec un seigneur Anglois qui lui donna un soufflet & qu'il tua, l'obligea de quitter cette cour, il alla offrir ses services à Philippe-le-Bel, rival d'Edouard, il plut encore à Philippe, & comblé de ses bienfaits, il retourna dans son pays. Des révolutions nouvelles le rétablirent dans la ville de Luques, dont il fut même fait gouverneur; il devint cher au peuple par une conduite prudente & habile; il fit des conquêtes, & devint une puissance formidable en Italie. Il mourut le 3 décembre 1328. M. l'abbé Sallier, dans un *examen critique de la vie de Castruccio écrite par Machiavel*, examen inséré par extrait dans l'histoire de l'académie des inscriptions & belles-lettres, tome 7, pages 320 & suivantes, a réfuté les principales fables dont Machiavel a défiguré l'histoire de ce grand capitaine, & il a fait voir qu'Alde Manuce, qui appuie par tout son récit d'actes & de pièces, mérite beaucoup plus de confiance.

FIN DU TOME PREMIER.

De l'Imprimerie de la Veuve BALLARD & Fils, Imprimeurs du Roi, rue des Mathurins.



